M

AWIEN

UNIVERSITAS
O. M. I.
OTTAWIENSIS

Don
de l'Institut Catholique
Don
de l'Instit... ...lique

SCRIPTURÆ SACRÆ
CURSUS COMPLETUS,

EX COMMENTARIIS OMNIUM PERFECTISSIMIS UBIQUE HABITIS, ET A MAGNA PARTE EPISCOPORUM NECNON THEOLOGORUM EUROPÆ CATHOLICÆ, UNIVERSIM AD HOC INTERROGATORUM, DESIGNATIS, UNICÈ CONFLATUS,

Plurimis annotantibus presbyteris ad docendos levitas pascendosve populos altè positis.

ANNOTARUNT VERO SIMUL ET EDIDERUNT

FR. J. P. ET V. S. M**.**

TOMUS DECIMUS-SEXTUS.

In Psalmos et in Proverbia Commentarium.

Variae Annotationes.

ANNEXE DE LA BIBLIOTHÈQUE
Universitas
BIBLIOTHECA
uOttawa
Ottaviensis
LIBRARY ANNEX

PARISIIS,
APUD EDITORES,
IN VIA GALLICÈ DICTA:
RUE D'AMBOISE, BARRIÈRE D'ENFER.

1839.

UNIVERSITAS

ELENCHUS
AUCTORUM ET OPERUM

QUI IN HOCCE VOLUMINE CONTINENTUR.

GENEBRARDUS.

Commentarium in Psalmos (à psal. CV ad finem).

BERTHIER.

Notes et réflexions sur les Psaumes.

BAYNUS.

Commentarium in Proverbia.

S. HIERONYMUS. — S. ISIDORUS PELUSIOTA. — CORNELIUS A LAPIDE.
ROSENMULLER. — CALMET. — BOSSUET. — HOUBIGANT. — SACY. — BIBLE DE VENCE.
GROTIUS. — MENOCHIUS. — MUISIUS. — GEJERUS. — MUNSTERUS. — MALDONAT.
CLARIUS. — MOLANUS. — CARTWIRGTHUS. — MERCERUS. — ESTIUS.
LYRANUS. — TIRINUS. — CASTALIO. — JANSENIUS. — BELLARMINUS. — FLAMINIUS.
AINSWORTHUS. — CODURCUS. — MALVENDA. — PISCATOR. — CAJETANUS.
BELLANGER, ETC.

Præfationes, Instructiones et Annotationes.

INDEX RERUM.

BS
610
.L3 M5
1837
v. 16

Excudebat Migne,
in viâ dictâ D'AMBOISE, hors la barrière d'Enfer.

SEQUITUR IN PSALMOS

COMMENTARIUM.

1. *Halleluia, Halleluia. CV.*
Hebr. CVI.

2. Confitemini Domino, quoniam bonus; quoniam in seculum misericordia ejus.

3. Quis loquetur potentias Domini auditas faciet omnes laudes ejus?

4. Beati qui custodiunt judicium, et faciunt justitiam in omni tempore.

5. Memento nostrî, Domine, in beneplacito populi tui; visita nos in salutari tuo :

6. Ad videndum in bonitate electorum tuorum, ad lætandum in lætitiâ gentis tuæ, ut lauderis cum hæreditate tuâ.

7. Peccavimus cum patribus nostris, injustè egimus, iniquitatem fecimus.

8. Patres nostri in Ægypto non intellexerunt mirabilia tua; non fuerunt memores multitudinis misericordiæ tuæ.

9. Et irritaverunt ascendentes in mare, mare Rubrum.

10. Et salvavit eos propter nomen suum, ut notam faceret potentiam suam.

11. Et increpuit mare Rubrum, et exsiccatum est, et deduxit eos in abyssis sicut in deserto.

12. Et salvavit eos de manu odientium, et redemit eos de manu inimici.

13. Et operuit aqua tribulantes eos; unus ex eis non remansit.

14. Et crediderunt verbis ejus, et laudaverunt laudem ejus.

15. Citò fecerunt, obliti sunt operum ejus, et non sustinuerunt consilium ejus.

16. Et concupierunt concupiscentiam in deserto; et tentaverunt Deum in inaquoso.

17. Et dedit eis petitionem ipsorum, et misit saturitatem in animas eorum.

18. Et irritaverunt Mosen in castris, Aaron sanctum Domini.

19. Aperta est terra, et deglutivit Dathan, et operuit super congregationem Abiron.

20. Et exarsit ignis in synagogâ eorum; flamma combussit peccatores.

21. Et fecerunt vitulum in Horeb, et adoraverunt sculptile.

22. Et mutaverunt gloriam suam, in similitudinem vituli comedentis fœnum.

23. Obliti sunt Deum qui salvavit eos, qui fecit

CHAPITRE CV.

1. Célébrez le Seigneur (*ou* rendez grâces au Seigneur), parce qu'il est plein de bonté, parce que sa miséricorde est éternelle.

2. Qui pourra raconter les merveilles de sa puissance ? qui pourra faire entendre toutes les louanges qu'il mérite ?

3. Heureux ceux qui se conduisent en tout avec jugement, et qui pratiquent la justice en tout temps.

4. Souvenez-vous de nous, Seigneur, selon les sentiments de bienveillance que vous avez eus pour votre peuple ; visitez-nous pour nous sauver :

5. Afin que nous voyions les biens dont vous comblez vos élus, afin que nous goûtions la joie qui fait le bonheur de votre peuple, afin que nous chantions vos louanges avec votre héritage.

6. Nous avons péché avec nos pères, nous avons fait l'injustice, nous avons commis l'iniquité.

7. Nos pères, dans l'Egypte, n'ont pas compris vos merveilles : ils ne se sont point souvenus de vos miséricordes sans nombre.

8. Ils vous ont irrité dans leur route vers la mer, vers la Mer-Rouge.

9. Cependant il les délivra à cause de son nom, et pour faire connaître sa puissance.

10. Il commanda en maître à la Mer-Rouge, et elle fut desséchée ; et il conduisit son peuple à travers ces abîmes comme si c'avait été un désert.

11. Il les délivra ainsi de la main de ceux qui les haïssaient, il les arracha au pouvoir de leurs ennemis.

12. La mer submergea leurs persécuteurs, et il n'en resta pas un seul.

13. Alors ils crurent à sa parole, et ils chantèrent en son honneur un cantique de louanges.

14. Cela ne dura pas : ils oublièrent ses prodiges, et ils n'attendirent point l'effet de ses desseins.

15. Ils conçurent dans le désert des désirs effrénés, et ils tentèrent Dieu dans ces lieux arides.

16. Il leur accorda leur demande, il leur envoya ce qui pouvait satisfaire leur envie.

17. Dans leur camp, ils se révoltèrent contre Moïse et contre Aaron, qui était consacré au Seigneur.

18. La terre s'ouvrit, et engloutit Dathan, puis elle se referma sur ceux de la faction d'Abiron.

19. D'un autre côté, le feu s'alluma contre la troupe de leur parti, et la flamme consuma ces impies.

20. Ils firent un veau d'or près du mont Horeb, et ils adorèrent un ouvrage de sculpture (*ou* de fonte).

21. Ils changèrent par là le Dieu qui faisait leur gloire, dans la figure d'un animal qui se nourrit d'herbe.

22. Ils oublièrent ainsi le Dieu qui les avait sauvés, qui avait fait de grandes choses en Egypte, des choses

magnalia in Ægypto, mirabilia in terrâ Cham, terribilia in mari Rubro.

24. Et dixit, ut disperderet eos, si non Moyses, electus ejus, stetisset in confractione, in conspectu ejus.

25. Ut averteret iram ejus, ne disperderet eos, et pro nihilo habuerunt terram desiderabilem.

26. Non crediderunt verbo ejus, et murmuraverunt in tabernaculis suis, non exaudierunt vocem Domini.

27. Et elevavit manum suam super eos, ut prosterneret eos in deserto.

28. Et ut deficeret semen eorum in nationibus, et dispergeret eos in regionibus.

29. Et initiati sunt Beelphegor, et comederunt sacrificia mortuorum.

30. Et irritaverunt eum in adinventionibus suis, et multiplicata est in eis ruina.

31. Et stetit Phinees, et placavit, et cessavit quassatio.

32. Et reputatum est ei in justitiam, in generatione et generationem, usque in sempiternum.

33. Et irritaverunt eum ad aquas Contradictionis; et vexatus est Moyses propter eos, quia exacerbaverunt spiritum ejus.

34. Et distinxit in labiis suis; non disperdiderunt gentes quas dixit Dominus illis.

35. Et commixti sunt inter gentes, et didicerunt opera eorum, et servierunt sculptilibus eorum, et factum est illis in scandalum.

36. Et immolaverunt filios suos: et filias suas dæmoniis.

37. Et effuderunt sanguinem innocentem, sanguinem filiorum suorum et filiarum suarum, quas sacrificaverunt sculptilibus Chanaan.

38. Et infecta est terra in sanguinibus, et contaminata est in operibus eorum, et fornicati sunt in adinventionibus suis.

39. Et iratus est furore Dominus in populum suum, et abominatus est hæreditatem suam.

40. Et tradidit eos in manus gentium, et dominati sunt eorum, qui oderunt eos.

41. Et tribulaverunt eos inimici eorum, et humiliati sunt sub manibus eorum, sæpè liberavit eos.

42. Ipsi autem exacerbaverunt eum in consilio suo, et humiliati sunt in iniquitatibus suis.

43. Et vidit cùm tribularentur, et audivit orationem eorum.

44. Et memor fuit testamenti sui, et pœnituit eum secundùm multitudinem misericordiæ suæ.

45. Et dedit eos in misericordias, in conspectu omnium qui ceperant eos.

46. Salvos nos fac, Domine Deus noster, et congrega nos de nationibus;

47. Ut confiteamur nomini sancto tuo, et gloriemur in laude tuâ.

48. Benedictus Dominus Deus Israel à seculo et usque in seculum, et dicet omnis populus: Fiat, fiat.

merveilleuses dans la terre de Cham, des choses terribles dans la Mer-Rouge.

23. Il déclara pour lors qu'il allait les détruire; mais Moïse, son serviteur, se tint en sa présence, pour rompre l'effort de sa colère,

24. Pour empêcher que le courroux de l'Eternel ne les exterminât: cependant ces rebelles n'eurent que du mépris pour la terre si digne de leurs désirs.

25. Ils n'ajoutèrent point foi à ses paroles, ils murmurèrent dans leurs tentes; et ils n'écoutèrent point la voix du Seigneur.

26. Il leva sa main sur eux, pour les faire périr dans le désert;

27. Pour soumettre leur race au pouvoir des nations, et pour les dissiper en divers pays.

28. Ils se consacrèrent au culte de Béelphégor, et ils mangèrent des victimes immolées à des *(dieux)* morts.

29. Ils irritèrent *(ainsi le Seigneur)* par leurs œuvres impies, et ils attirèrent sur eux un fléau qui en fit périr un grand nombre.

30. Phinées parut, apaisa le Seigneur, et le fléau cessa.

31. Et cette action lui fut imputée à justice, de génération en génération à perpétuité.

32. Ils aigrirent encore *(le Seigneur)* aux eaux de contradiction, et ils furent cause que Moïse fut puni; ils avaient rempli son cœur d'amertume;

33. Et il témoigna de la défiance dans ses paroles: ensuite ils ne détruisirent point les nations que le Seigneur avait dit de détruire.

34. Ils se mêlèrent parmi les nations, ils apprirent d'elles leurs mauvaises pratiques, ils adorèrent leurs idoles; et ce fut la cause de leurs chutes (*ou* de leurs malheurs).

35. Ils immolèrent leurs fils et leurs filles aux démons.

36. Ils répandirent le sang innocent, le sang de leurs fils et de leurs filles, qu'ils sacrifiaient aux idoles de Chanaan.

37. La terre fut teinte de ce sang, elle fut souillée de ces œuvres *(abominables)*; ils se prostituèrent en se livrant à ce culte *(impie)*.

38. Dieu fut enflammé de colère contre son peuple, et il eut en abomination son héritage.

39. Il les livra entre les mains des nations, et ceux qui les haïssaient devinrent leurs maîtres.

40. Leurs ennemis les persécutèrent, et ils furent humiliés sous leur puissance: Dieu les délivra à plusieurs reprises.

41. Mais ils l'irritèrent toujours par leurs mauvaises pratiques, et ils tombèrent dans un grand abaissement à cause de leurs iniquités.

42. Le Seigneur jeta ses regards sur eux lorsqu'ils étaient dans la tribulation, et il écouta leurs prières.

43. Il se ressouvint de son alliance, et il se repentit selon la grandeur de sa miséricorde.

44. Il les combla de ses miséricordes, à la vue de tous ceux qui les avaient réduits en servitude.

45. Sauvez-nous, ô Seigneur notre Dieu, et rassemblez-nous d'entre les nations:

46. Afin que nous célébrions votre saint nom, et que nous nous glorifions des louanges que nous vous donnerons.

47. Béni soit le Seigneur Dieu d'Israël dans les siècles: et tout le peuple dira (*ou* que tout le peuple dise): Ainsi soit-il, ainsi soit-il.

COMMENTARIUM.

Vers. 1. — Halleluia (1). Eadem hic ratio tituli ac superiore Psalmo, nisi quòd halleluia duplicetur, quòd in eo præter simplicem laudationem Dei et beneficiorum ejus commemorationem, illa etiam commendentur, atque ita veluti geminetur laus. In fonte, priùs claudit superiorem Psalmum, posterius hunc inscribit, de quo ultimo versu superioris.

Vers. 2. — Confitemini Domino, etc. (2). Tres primos versus in suâ personâ refert. Jam quinto inducit captivos loquentes de suo exilio, et sua peccata confitentes. Ab hoc versu etiam incipiunt Psalm. sequentes 117 et 135.

Vers. 3. — Quis loquetur potentias, admiranda et fortia ejus facta, quibus populum suum liberavit et munivit, quis eloquetur et explicabit? q. d.: Nullus. Nam huic interrogationi vis negandi inest. Auditas faciet, (quis) audire faciet, quis fando exprimet omnes ejus laudes, quis laudabilia ejus opera enarrabit? Nullus sanè id possit præ innumerabilitate.

Vers. 4. — Beati qui custodiunt judicium. Cùm tanta sit Dei potentia, beati qui justè vivunt, et secundùm virtutem, qui justitiæ et virtuti student. Facere judicium et justitiam est justas Dei leges observare.

Vers. 5. — Memento nostri, Domine. Incipiunt captivi precari pro suo exilio, et peccata confiteri, ut liquet, vers. 7 et 8. Ex quo Septuag. pronomina *meî*, *me*, verterunt *nostri*, *nos*. In beneplacito populi tui, erga tuum populum, activè, id est, pro tuâ erga tuos bonâ voluntate et favore, secundùm tuam in populum tuum benevolentiam: sicuti soles te præbere benevolum populo tuo electo, beneplacito, et favore quo prosequeris populum tuum, memor esto nostrî. Meminit enim Deus aliquorum, sed in malum, sive maleplacitum, ut eos scilicet puniat, vexet, exerceat multis calamitatibus. In salutari tuo, per tuum Salvatorem Christum; Christi adventum peti Euthymius putat. Vel *tuâ salute*, id est, quam tuis afferre soles (nam idem dicet utroque hemistichio) *visita nos*, ejus nos participes effici, ut Latinè, præpositio *in* redundet, et sit ablativus modi. Sic in membro superiore: Memento nobis beneplaciti tui antiqui erga tuos, participes nos effice benevolentiæ quâ populum tuum jam olim es amplexus. Quo pacto? beneplacito tuo, benevolentissimè. Simpliciùs ut *in* pro *cum* in utroque membro. Visita nos cum salute tuâ, salutari visitatione adesto, assiste nobis. Visitat enim aliquos, sed in ipsorum perniciem, vel castigationem, Levit. 26, v. 16.

(1) Duplex *halleluia* in fronte hujus Psalmi apud quosdam codices legitur: communis tamen lex est, inquit hoc loco S. Hieronymus, cùm duplex *halleluia* in fronte Psalmi alicujus legitur, alterum ad superioris finem, alterum ad præsentis initium pertinere; idque in hoc Psalmo animadvertitur. Si fidem Rabbini merentur, hic Psalmus et superior quotidiè coram arcâ Domini canebantur in monte Sion, per eos septem ac triginta annos, quibus ibi fuit; à solemni scilicet per Davidem translatione usque ad templi Salomonici dedicationem.

Nos cum S. Augustino, Eusebio ac Theodoreto credimus continuationem esse Psalmi 104. Primus duoque postremi Psalmi hujus 105 versiculi in eodem Paralipomenon carmine leguntur, ubi prima Psalmi superioris pars recitatur. Recensitis Psalmo 104. Dei beneficiis vates populi scelera, provocataque sceleribus supplicia hic enumerat.

Eruditi plures interpretes de captivitate Babylonicâ explicant. Versiculi 4, 5 et 47 huic sententiæ plurimùm favent; at nihilominùs reversis mox Babylone Israelitis convenit, Dominum rogantibus, ut cæteros fratres revocet adhuc vagantes, fatentesque scelerum suorum causâ in eâ mala sese impulsos esse, quibus afflicti sunt, exilium præsertim et captivitatem. Mysticè interpretatur S. Hieronymus, veluti parænesim ad peccatores, ut ad Deum convertantur, et eorum objurgationem, qui suam ipsorum salutem ac pœnitentiæ medicinam negligunt. (Calmet.)

Celebrat et hic Psalmus beneficia Dei, exhibita patribus populi Judaici in solitudine desertâ et initiis inquilinatûs terræ Chanaanicæ, inprimis autem misericordiam ejus ingentem, quâ ignoverit benignissimè peccatis gravissimis ipsorum. Refert autem inprimis quæ omisit Ps. 78 et 105. Posterior carminis pars (inde à v. 41) post reditum ex Babylonico exilio compositum, aut certè in eam, quâ nunc comparet, formam redactum Psalmum arguit (*a*). Atque initium etiam carminis exulibus minùs convenit, ut lætius. Quare, ut Psalmi aliquot præcedentes, ita hic quoque templi secundi consecrationi destinatus fuerit. Videntur autem hi Psalmi aliquot initiorum templi secundi in dies certos distincti, aut tempora etiam diei certa quibus singulis accinerentur aliqua; quod et Davidem initiis tabernaculi Zionii de suis Psalmis fecisse apparet. (Rosenmuller.)

(2) Hanc formulam frequenter usurpabant Hebræi, eâque veluti intercalari carmine in solemnibus pompis et gratiarum actionibus utebantur. S. Chrysostomus, S. Hieronymus, Eusebius et S. Augustinus verbum *confitemini* de criminum exomologesi explicant, ob ea quæ sequuntur: *Quoniam in seculum misericordia ejus* et v. 6: *Peccavimus cum patribus nostris, iniquitatem fecimus*, etc. Scelera vestra coram illo fatemini, clementiæ enim et misericordiæ plenus est; antiqua beneficia et misericordia quâ patres vestros prosecutus est, animos vobis addant, suadeantque illum adire, vestraque illi crimina supplici animo confiteri, dùm licet; elapsâ enim hâc vitâ, misericordiæ tempus desinet. *Hic est misericordia, cæterùm supra justitia est. Quamdiù estis in seculo, confitemini*, inquit S. Hieronymus.

Alii tamen longè probabiliùs explicant de laudum confessione. Afflicta captivaque gens, Deum celebrate; plenus enim misericordiæ est; fiduciam excitate, expensis beneficiis, quibus parentes vestros prosecutus est; quoties ad Deum confugerunt, exaudivit Deus, ipsosque calamitatibus malisque liberavit. (Calmet.)

(*a*) Absoluto demùm Babylonico exilio scriptum esse hunc Psalmum censet etiam Schnurrerus, in Dissertat. p. 484, not. « Neque huic, inquit, sententiæ obstat illud, quod 1 Chron. 16, 34, 36, verba; quæ Ps. 106 exhibet versu primo et duobus extremis, dicuntur adhibita fuisse in sacris publicis, Davidis curâ instauratis ordinatisque. Neutiquàm enim certâ ratione hinc efficitur, Psalmum, cui eadem verba insunt, universum vel ab ipso Davide profectum esse, vel certè ejus ætate in sacris adhibitum. Equidem putaverim potiùs, formulas 1 Chron. 16, 34, seqq. commemoratas, postquàm in sacris adhiberi cœpissent, abhinc ita usu receptas, et apud populum frequentatas fuisse, ut inferioris ætatis vati eædem facillimè potuerint occurrere, atque ab hoc in suo carmine usurpari. (Rosenmuller.)

VERS. 6. — AD VIDENDUM IN BONITATE ELECTORUM, ut videamus electorum tuorum bona. Verba sensuum in hâc linguâ construuntur cum præpositione. AD LÆTANDUM, ut lætemur lætitiâ quâ solet gaudere et frui gens quæ tibi chara est. UT LAUDERIS, asyntheton (et) ut glorificeris apud tuam hæreditatem, id est, apud tuos. Vel, ut tu et hæreditas tua, sive populus tuus laudemini. Unde Hebraicè, *lehithaller, ad gloriandum, ad laudandum se;* quod aliqui, ut Septuag. per secundam personam resolvunt, alii per primam, ut gloriemur cum tuis, vel apud tuos. Nam præpositio *him, cum,* etiam *apud* significat. Nonnullis petit ut habere possit cum electis communionem, id est, cum electorum sorte et hæreditate. *Ut* autem est anaphora, cunctis ad superiorem versum relatis, visita nos Christi tui adventu, ut videamus, etc., ut lætemur, etc, denique ut laudemus, etc.

VERS. 7. — PECCAVIMUS, INJUSTÈ EGIMUS, INIQUITATEM FECIMUS. Unico verbo in Hebræo : Pravè egimus, impiè fecimus. Hæc autem tria etiam conjungit Daniel, cap. 9, v. 5, et Moses, Exod. 34, v. 6, de tribus peccatorum generibus, primò in se, secundò in proximum, tertiò in Deum, q. d. : Nullum peccatorum genus prætermisimus. Est autem gradatio, ait R. Levi, Levit. 16. Nam *reschah,* impietas gravior quàm *havon,* iniquitas, et *havon*, quàm *hhata*, peccatum. Peccavimus cum patribus nostris per errorem et imprudentiam ; injustè sive iniquè egimus, cogitatè et scientes : impiè fecimus; malitiosè et arroganter. Quin et monet esse allusionem ad conceptam sacerdotalis confessionis formulam (*Leshon haviddui,* linguam exomologeseos appellat) in quâ die expiationis primùm peccata confitebantur, deinde iniquitates, denique prævaricationes, ut eas Deus expiaret. INIQUITATEM FECIMUS, impietatem propriè. Unde in Mose, pro hoc tertio est *peshah* prævaricatio, rebelli (in Deum).

VERS. 8. — PATRES NOSTRI NON INTELLEXERUNT. Confitetur etiam peccata patrum prima, quæ etiam in Ægypto commiserant, ubi plurima illius beneficia fuerant experti, quòd illa redundent in natos et posteritatem, quantùm ad supplicia temporalia, Exod. 20, v. 5. INTELLEXERUNT, prudenter considerârunt.

VERS. 9. — ET IRRITAVERUNT ASCENDENTES ; at, sed, rebellaverunt contra te in orâ maris Rubri, vixdùm ex Ægypto egressi, Exod. 24, v. 11. ET, pro sed, adversativè. ASCENDENTES IN MARE, in littore, jamjam ingressuri mare, quin etiam dùm in ipso essent mari. Nam hæc repetitio hoc docet. Quare Hebraicè legitur: *Haliam bejam suph, super mare, in mari carectoso,* id est, rebellârunt Deo ad littus maris Rubri, atque adeò in ipso mari Rubro. Littora quidem sunt superiora et sublimiora aquis, sive maris, sive fluminum. Sed captârunt phrasim Græcam, quâ euntes in mare dicuntur ascendere, in Mediterranea descendere. Inde liber Xenophontis, ἀνάβασις Κύρου, *ascensus Cyri,* id est, navalis ejus expeditio, κατάβασις contra descensus, quando tenditur in Mediterranea : cùm contrario modo Hebræi loquantur, propter littorum supra aquas altitudinem, ut docet Kimhi, in Psalm. 106, sive 107, et in cap. 1 Jonæ. Potuerunt etiam respicere situm loci. Quoniam egredientibus Ægyptum versùs terram Chanaan, aut versùs desertum Arabicum ascenditur, quòd Ægyptus jaceat in sede humiliore. Quare isthmus non est perfossus à multis regibus, et si tentatus, ne tota regio inundaretur. MARE RUBRUM, in Hebræo est duplex, eaque diversa præpositio : Super mare, in mari caractoso, id est (per asyntheton), et (vel, atque adeò) in ipso mari Rubro, ut doceatur non solùm Israelitas rebellâsse super mare, id est, littus maris, sed etiam in ipso mari, quòd illud trepidè et exiguâ fide trajicerent, metuerentque ne vel ab aquis in se redeuntibus absorberentur, vel ab Ægyptiis insequentibus comprehenderentur. Ex quo Hebræi tradunt hæsitâsse de se in rupturam maris dandis, etiamsi Moses et Aaron præirent, donec Naasson et Amminadab, familiæ Judæ principes, se in illud immisissent. RUBRUM, ἐρυθρόν. Sinus Arabicus, sive Ægyptius, à profanis sic appellatur è rubentibus arenis, ut putat Plinius, quasi hic fundi color aquis ruborem communicet, κατ' ἔμφασιν, non ὕπαρξιν, vel ab aquâ, juxta alios, propter montes et promontoria per reflexionem solis rubescente, quasi tota vicinia rubicunda illam ei speciem tribuat. Quâ ratione mare Ægeum hodiè Turcis *mare Album* vocatur, et pontus Euxinus *mare Nigrum*. Vel à Persei filio Erythrâ ibi submerso. Erythra, ut Strabo tradit, lib. 16, qui confusus est fortassè cum Esaü, Edom, id est, ruffo, aut cum Pharaone aquis illic Ægyptiis absumpto. Nam quòd aqua illa rubra videatur, etsi talis non sit, apparet ex ipsismet Ægyptiis scriptoribus, ut Dionysio Alexandrino, qui apud Nicephorum scribit, lib. 6, cap. 9, Alexandriæ Nilum cæde Christianorum cruentatum præbuisse speciem maris Rubri. Hebræi appellant mare *suph,* id est, algæ, caricis, sive carectosum, interprete R. Japhet, à copiâ caricum et juncorum, sive papyrorum, tam in littore quàm in fundo, è quibus postea chartæ usus cœpit apud Ægyptios, et navigiorum apud Herodotum, lib. 2, apud quem navigia Ægyptiaca è junco conficiuntur. *Suph* designat etiam turbinem et procellam. Quæ significatio illi convenit : nam est etiam procellosum propter promontoria et rupes varias. Aben-Ezra, Exod. 13, mavult *suph* esse loci nomen ; R. Jesua urbis, mare Cinnereth, sive Genazareth dicitur ab illâ urbe. Septuaginta Rubrum appellârunt, de totius vocabulo, præter profanorum usum, quibus mare Rubrum, sive Erythræum est oceanus inter Æthiopicum et Indicum ; primò, quia erat pars prima, primusque sinus, sive brachium Erythræi et Rubri ; deinde, ob mysterium, de quo illud Apostoli, 1 Cor. 10, v. 2 : *Omnes in Mose baptizati sunt in nube et in mari.* Respicitur enim ad Christi cruorem, è quo baptismus et reliqua sacramenta vim et efficaciam mirabilem consequuntur.

VERS. 10. — ET SALVAVIT EOS PROPTER NOMEN SUUM, liberationis causâ. *Propter nomen suum,* id est, suâ causâ, propter suam bonitatem, vel ne nomen suum quasi invalidum et infirmum blasphemaretur, juxta

illud, Exod. 14, v. 18: *Ut sciant Ægyptii quia ego sum Dominus;* vel, ut nominis celebritatem et gloriam sibi compararet, ut scribit Isaias 63, 12 : *Qui scidit aquas ante eos, ut faceret sibi nomen sempiternum*, non propter populi virtutem et merita, qui non nisi pœnam merebatur.

VERS. 11. — ET INCREPUIT MARE RUBRUM, vento à se misso vehementi, et urente totâ nocte, ut verteretur in siccum, Exod. 14, 21. Prosopopœia : Vehementi admodùm procellâ exagitavit, vel compescuit, ne opprimeret Israelitas trajicientes; vel retardavit, repressit ejus cursum. Metaphoræ enim sæpè diversa relinquunt cogitanda, quæ proinde in Scripturis sunt admirabiles. IN ABYSSIS, per abyssos, et profunda maris, sicut per desertum, id est, perinde ac si fuissent in deserto et sicco loco, non in humido. Quomodò videtur Paulus interpretari, dicens, Hebr. 11, 29: *Fide transierunt per mare Rubrum, tanquàm per aridam terram, quod experti Ægyptii devorati sunt;* vel, tam per mare quàm per deserta, 40 annis eos deduxit, et tutos conservavit.

VERS. 12. — ET SALVAVIT EOS DE MANU ODIENTIUM, Ægyptiorum. INIMICI, Pharaonis.

VERS. 13. — UNUS EX EIS NON REMANSIT (1), non superfuit salvus, aut superstes ullus tribulantium eos, id est, Ægyptiorum ex hoc naufragio, qui viventibus aliis hujus rei famam denuntiaret.

VERS. 14. — NON CREDIDERUNT VERBIS EJUS, in verba ejus propriè. Nam Hebræi non tam subtiliter distinguunt *credere alicui* et *credere in aliquem*, ut Latini theologi post D. Augustinum. Hinc quod hoc loco : *Crediderunt in verba ejus*, paulò post, vers. 26, enuntiabit : *Crediderunt verbis ipsius.* ET LAUDAVERUNT, cecinerunt, Hebraicè, *iaschiru*, de hymno, sive cantico triumphali Mosis et Mariæ, Exod. 15.

VERS. 15. — CITÒ FECERUNT, OBLITI SUNT, celeriter laudem ejus peregerunt, statim ab eo laudando destiterunt, laudi citò finem imposuerunt. Sic Gallicè : *Ils ont eu bientôt fait.* Major est emphasis quàm si omitteretur verbum *fecerunt*. Facere pro perficere, finem imponere. Sic Hebraicè *meharu*, id est, accelerârunt, obliti sunt, id est, celeriter obliti sunt, nempe quia die tertio, postquàm mare transmiserant, cœperunt maledicere Mosi et Aaroni, quòd eos aqua defecisset, Exod. 17. NON SUSTINUERUNT, non expectârunt quousque perficeret suum consilium de illis in terram promissam introducendis ; non expectaverunt eventum providentiæ Dei, tempus et modum ipsi placentem.

VERS. 16. — ET CONCUPIERUNT CONCUPISCENTIAM, carnes, contempto manna, pane cœlesti et delicato, Num. 11, v. 4, 5. Res voluptuarias, nec ad victum necessarias concupiscentiam vocat, cùm haberent manna cibum ad omnia abundè sufficientem, neque carnibus, neque aliis eduliis opus esset. Unde illæ voces : *Quis dabit nobis carnes? Recordamur piscium Ægypti, cucumerum, peponum, porrorum, ceparum et alliorum.* IN INAQUOSO, in solitudine, epithetum poeticum deserti horridi. In eo dubitârunt de præsentiâ et omnipotentiâ Dei, Exod. 17, v. 7.

VERS. 17. — ET MISIT SATURITATEM, morbum saturantem, et appetentiam cibi tollentem, nauseam, Num. 11, v. 20 : *Comedetis usque ad mensem dierum, donec exeat per nares vestras, et vertatur in nauseam.* Exprimit emaciantem morbum saturitatis, quo quasi saturi abhorrebant ab omni escâ, sicque macrescebant. Fastidium cibi, è quo sequitur macies, quando scilicet nihil possumus edere, aut statim saturi sumus, quodque edimus, vel nocet, vel est inutile. Immisit eis repletionem, plenitudinem cibi, genus morbi, è quo sequitur tabes, nausea, cacochymia, atrophia, et aliæ ægritudines, quas uno nomine *razon*, sive maciem, fons Hebraicè appellat. Græcè Septuaginta πλησμονὴν, repletionem, satietatem, ut vertit Fuchsius, aphorism. 22, lib. 2, ut alii, plenitudo cibi, genus morbi apud Galenum, aphorism. 17, lib. 2, è quo sequitur macies. Est enim, inquit, πλησμονὴ, πλείων τροφὴ τῆς σώματος φύσεως. Sic vox Hebræa est morbi genus, q. d. : Dedit eis carnes pro ipsorum postulatis, quarum repletione consumerentur et macrescerent, hoc edulio cedente illis in repletionis, et indigestionis morbum. Macies enim et phthisis etiam oritur è nimiâ ingurgitatione et crapulâ. Quin et Hebræorum medici *boulamim* (à Græco haud dubio βουλιμία) infirmitatem esse aiunt, quâ qui laborant etiam post saturitatem esuriunt. Vide Kimhi 1 Reg. 21. Nihil hìc habent moriones, ut incusent Septuaginta, quasi verterint è diametro veritatis Hebraicæ, in quâ *razon* maciem saturitati oppositam significat; sed, ut eorum potiùs sapientiam et eruditionem mirentur : primùm, quia macies non opponitur, ut isti fingunt, saturitati, sed obesitati ; deinde quia usi sunt vocabulo medico ad aperiendam causam et fontem istius maciei, et docendum *razon*, non hìc simpliciter supponere pro macie, verùm fuisse genus corruptionis et pestis, quâ sint Israelitæ consumpti ex repletione concupiscentiæ ; tertiò, quoniam *razon* videtur dictum per metathesim poeticam pro *rara*, ut mox è numeris docebimus ; quartò, quia etiam R. Mose Nahamam illo numerorum loco nostris Septuag. astipulatur : *Pars*, inquit, *eorum comederunt, et satiati sunt ; pars in suâ concupiscentiâ perierunt, quoniam dùm adhuc esca esset in dentibus eorum, desævit in eos Dominus*, etc.; denique quia interdùm eidem rei con-

(1) Tradit S. Irenæus Pharaonem, cùm aquas ab Hebræis magicorum carminum vi alligatas, apertumque malis artibus mare censeret, minimè veritum esse apertum alveum subire, cùm magos suos idem præstituros esse speraret. At vix imperavit aquis Moyses, illis in locum suum ruentibus, Ægyptium regem cum suis periisse. Putabat Manethon regem, qui Judæos expulit, diù post illorum egressum vitam produxisse. Lorinus aliique nonnulli è discrimine illum evasisse aiunt. At hic Psalmus ac Moyses ipse omninò refragantur. Ii solum ex Ægyptiis amicum mare experti sunt qui sese Israelitis junxerant, quorum meminit interdùm Scriptura. Quamobrem, cùm nemo ex Ægyptiis elapsus dicitur, eos intellige, inquit Eusebius, qui infesta Israelitis arma ferebant. Mysticè hic locus explicatur de baptismo, ubi diabolus et peccatum, quorum figura Pharao ejusque exercitus erant, merguntur. (Calmet.)

veniunt contraria nomina. Sic altum, profundum dicimus. Sic obesum grammatici tam pro macro quàm pro pingui usurpant. Sic jurisconsulti creditum pro debito, lib. *Cùm in corpus* ff. de acquir. rer. dominio; venditionem pro emptione, lib. *Ex venditione*, cap. de pac., lib. *Veteres*, ff. de act. emp. Misit ergo repletionis morbum in animas ipsorum, id est, ipsorum perniciem, vel ad ipsos, ex quo emaciati sunt, contra quàm ipsi sperarent: vel, misit eis maciem, quæ eis accidit è repletionis et saturationis morbo, Num. 11, v. 20. In appetitus et desideria eorum (metonymicè, anima pro desiderio) cibi plenitudinem immisit, ut jam ad conspectum carnium pleni eis essent, ac eas appetere desinerent, quarum cupiditate penè antea erant perditi, sicque cibi fastidio tabescerent. Hinc R. Abraham, R. David, et omnes ferè Hebræi interpretantur *razon meth hammetaaum* mortem (aut potiùs mortalitatem, luem) sive pestem appetentium, *quam* (addit Kimhi) *appellavit* razon, *sive maciem, quoniam existimabant se carnibus expleturos suam animam appetentem, eam pinguefaciendo, cùm illis contrarium contigerit, ut è nimiâ repletione et ingurgitatione macilenti, phthisici et hectici evaserint.* Videtur ergo hic morbus esse celsi, et Latinorum tabes, et Græcorum φθίσις, quam, quoniam in sepulcris his Concupiscentiæ è repletione et ingurgitatione contingebat, non ex inanitione, πλησμονὴν dixerunt, id est, repletionem emaciantem, attenuantem, tabefacientem, quòd carnes justo Dei judicio non possent satis digerere. Aliis est nausea et fastidium. Quicumque fuerit ille morbus, tum macies pro saginâ, mors pro vitâ consecuta est, Num. 11, v. 20. Ubi per quamdam metathesim *zara* appellatur, q. d.: *Alienatio*, quam vocem *baal-hatturim* interpretatur *holi meghaim* ægritudinem viscerum, postea autem, v. 32, *macha rabba* plaga magna, quam Aben Ezra, pestem, Chaldæus, cædem.

Vers. 18. — Irritaverunt Mosen in castris, concitando schisma perniciosum, et seditionem in ipsum et Dei sacerdotes, Num. 16, v. 2, 3. Sanctum Domini, consecratum in sacerdotium sacro oleo. Tertium est scelus.

Vers. 19. — Et operuit super congregationem Abiron, patefacta terra hausit liberos istorum, domesticos, socios conspirationis et seditionis, cum tabernaculis et jumentis universâque substantiâ, ibid. v. 31, 32. Non meminit Core, quoniam ejus schisma nisi istorum principum Rubenitarum potentiâ præsidiisque frenatum, statim fuisset extinctum. Quare supplicium Core fuit mitius, dùm filios ipsius non involvit.

Vers. 20. — In synagoga eorum, in congregatione eorum; vel in congregationem et cœtum. Nam multos habebant seditionis socios. Unde ignis à Domino egressus consumpsit 250 viros, mortuique sunt 14,700 seditiosi, Num. 16, v. 35, et 49.

Vers. 21. — Et fecerunt vitulum (1), fusilem.

(1) Id est, vitulum aureum ad similitudinem idoli Ægyptiaci fieri curaverunt ab Aarone, qui metu compulsus obtemperavit vocibus populi. Fecerunt autem illud idolum in Horeb, id est, in regione adjacente monti qui vocatur Horeb, et idem est cum monte Sinai, ut Theodoretus docet, et notum est ex Deuter. c. 4, vers. 15, et Exod. c. 19, v. 20.

Exod. 32, vers. 45, qualem colebant Ægyptii, Apim

Et adoraverunt sculptile, vitulum videlicet aureum: quamvis enim vitulus ille opere potius conflatoris quam sculptoris factus fuerit, ut habetur in textu Hebraico, tamen sculptile dictum est significatione generali, ut comprehendit omnes imagines solidas, sive ligneas et marmoreas, quæ proprie sculpuntur, sive aureas et argenteas, quæ proprie conflantur. Meminit autem David montis Horeb, et sculptilis, cùm notat idololatriam populi, quia in monte Horeb non multò antea Deus apparens initio divinæ legis dixerat: *Non facies tibi sculptile, non adorabis ea, neque coles.* Itaque multùm auget crimen Hebræorum, quòd in ipso loco fecerint, et adoraverint sculptile, sive conflatile, ubi hoc ipsum præcise vetitum fuerat.

Et mutaverunt gloriam suam in similitudinem vituli comedentis fœnum. Exaggerat propheta stultitiam Hebræorum, quòd substituentes idolum in formâ vituli Deo vero, commutaverint gloriam suam, id est, Deum verum, qui erat gloria ipsorum, in imaginem animantis bruti; nec dicit, Deum in vitulum, sed, quod vilius est, in imaginem vituli, id est, rem pretiosissimam in rem vilissimam.

Obliti sunt Deum, qui salvavit eos, qui fecit magnalia in Ægypto, mirabilia in terra Cham, terribilia in mari Rubro. Hoc etiam pertinet ad augendam stultitiam Hebræorum, qui obliti sunt Dei, qui eos salvaverat de captivitate Pharaonis, ut colerent Deum, qui neque se, neque alios salvare poterat: nam Moses contrivit vitulum aureum, et redegit in pulverem, ipso vitulo non se defendente, ac ne sentiente quidem. Item obliti sunt Hebræi Dei omnipotentis, *qui fecit magnalia in Ægypto*, id est, mirabilia signa, et prodigia in totâ terrâ Ægypti, quæ etiam dicitur terra Cham, *et terribilia in mari Rubro*, siccans mare illud, ut transirent filii Israel, et iterùm aquis replens, ut suffocarentur Ægyptii, et coluerunt Deum inanem et imbellem, simulacrum videlicet mutum et inutile. Hic notanda est temeritas Calvini hæresiarchæ, qui scripsit Hebræos in vitulo aureo coluisse Deum verum, cùm David apertè dicat: *Obliti sunt Deum, qui salvavit eos.* Et paulò ante: *Mutaverunt gloriam suam in similitudinem vituli comedentis fœnum.* Vide quæ scripsimus in libro de Reliquiis et Imaginibus, cap. 13.

Et dixit, ut disperderet eos, si non Moyses electus ejus stetisset in confractione, in conspectu ejus, id est, tunc Deus dixit ac pronuntiavit voluntatem suam esse, ut disperderet populum Hebræorum, et fecisset, nisi Moses electus famulus ejus, intercessione suâ obstitisset, ut averteret iram ejus, ne disperderet eos. Illud, *in confractione*, in Hebræo est *bapperets*, quod significat *in divisione*, sive in disruptione. Sanctus Hieronymus, secutus priorem significationem, vertit: *Nisi Moyses stetisset medius contra faciem illius*, id est, nisi opponens se medium divisisset Deum à populo, et eo modo fecisset ne gladius iræ Dei ad populum perveniret; sed septuaginta Interpretes, secuti posteriorem significationem, verterunt ἐν τῇ θραύσει, *nisi stetisset in fracturâ*, et disruptione, hoc est, nisi opposuisset se ruinæ imminenti; vel, nisi disrupto jam muro stetisset in medio, ut impediret irruptionem iræ Dei. Itaque metaphora sumpta est vel ab eo qui sustinet ruentem fabricam, et impedit ne penitùs ruat; vel ab eo qui disrupto jam muro opponit se loco muri, ut arceat ingressum hostium; summa est, magnam vim habere intercessionem sanctorum apud Deum, ut hoc loco S. Augustinus annotavit. Et certè si non essent preces assiduè servorum et amicorum Dei, quibus Deus placari se patitur, mundus, qui *totus in maligno positus est*, ut scribit S. Joannes, 1 epist., c. 5, non tamdiù subsisteret.

(Bellarminus.)

nomine (lege lactantium). Retinuerunt reliquias idololatriæ Ægyptiacæ, apud quod bos colebatur. Nam eorum pars relicta avorum et patrum religione ad Ægyptiam defecerat, ut fit, dùm homines principum et gentium, inter quas habitant, impios cultus sectantur. In Horeb, in regione propinquà illi monti; metonymia : Nam stabant ad radices Sinai, Exod. 32, vers. 1. Hic autem mons, vel est ipse Sinai in Arabiâ, vel alius monti Sinai contiguus è regione Madianitarum, Deut. 9, vers. 8.

Vers. 22. — Et mutaverunt gloriam suam, Deum decus suum, Deum sibi gloriosum mutaverunt in simulacrum vituli, quam figuram delegerunt, quia in Ægypto viderant Ægyptios adorare Apim in illâ formâ, ut ait Augustinus, lib. 1 de Mirab. Script., cap. 15. Sic *mutaverunt gloriam incorruptibilis Dei in similitudinem hominis, volucrum, quadrupedum et serpentium;* Rom. 1, vers. 23. Vituli, Hebraicè, *schor*, bovis, contemptim, pascentis herbam. Relicto vero Deo, qui erat gloria et decus eorum, servierunt idolis, ibid. 1, 25.

Vers. 23. — Qui fecit magnalia, magnas plagas et clades, Exod. 6, 7, 8, 10. In terra Cham. Respicit ad miracula edita in terrâ Gessen, in quâ nihil omninò periit eorum quæ pertinebant ad filios Israel, neque grando cecidit, etc., Exod. 9, v. 25. Terribilia, miracula, ibid. 15, 11.

Vers. 24. — Et dixit, ut disperderet eos. Et dixit se disperditurum eos, et deleturum ad unum omnes, Exod. 32, v. 10. Et ita statuerat, nisi Moses stetisset in confractione, ut prohiberet eum aditu et perruptione, id est, ex opposito rupti muri, quasi in rupturâ muri, ad eum depellendum, ne per eam in urbem irrumperet. Metaphora bellica : Nisi in ipsâ veluti muri derruptione se ei fortiter opposuisset, nisi intercessisset ad cohibendum eum. Galli., *en la brèche.* Moses suâ vehementi interpellatione est consecutus à Domino, qui in ipsos impetum faciebant, quasi ferox quidam hostis, ut suam sævitiam ab eorum internecione retraheret, Num. 14, v. 13, 14, imò et diuturnâ. Nam quadraginta diebus et noctibus ad placandum Deum de peccato vituli in monte ante Deum procidit, Deut. 9, v. 18. Chaldæus modum ipsius perruptionis exponit : *Nisi Moses electus ejus surrexisset, ac institisset orare in conspectu ejus.*

Vers. 25. — Et pro nihilo habuerunt terram desiderabilem, fluentem lacte et melle, id est, rebus non tantùm necessariis, sed etiam voluptariis, Num. 13, v. 30 et 14, v. 3, 4, 5.

Vers. 26. — Non crediderunt verbo ejus, quòd daturus esset, aut dare posset terram illam quam promiserat, ubi exploratores reversi dixissent populos esse potentissimos, à quibus illa tenebatur. Non exaudierunt, non obtemperârunt voci Domini. De murmure populi, redeuntibus exploratoribus.

Vers. 27. — Et elevavit manum suam, levatâ manu juravit se eos prostraturum in deserto, Num. 14, v. 21; Heb. 3, v. 11; Ezech. 20, v. 5. Solent enim jurantes elevare manum. Sic alibi, Deut. 32, v. 4 : *Levabo ad cœlum manum meam, et dicam : Vivo ego in æternum.* Et alibi, Gen. 14, v. 22 : *Levabo manum meam ad Dominum Deum excelsum.* Et iterùm, Nehem. 9, v. 15 : *Super terram* (promissionis) *levâsti manum, ut traderes eis.* Hinc Chald. : *Levatâ manu juravit in illos, quòd daret eos internecioni in deserto.* Alii : Elevavit manum suam, ad eos percutiendos scilicet, non tam rectè, ut sit gestus jamjam percussuri.

Vers. 28. — Ut dejiceret semen eorum in nationibus, inter nationes. Sic *in regionibus,* inter, per terras, Amalecitarum, Chananæorum, Num. 14, v. 45, Aradiorum, Num. 21, v. 1.

Vers. 29. — Et initiati sunt Beelphegor, religione conjuncti sunt *Beel-phegon,* idolo Moabitarum et Madianitarum, à filiabus Moab invitati, Num. 25, v. 2, 3, ei sacrificando, et cum filiabus eorum scortando, Behel-phegor, q. d., Dominus apertionis, quem Priapum ab aliis vocatum nonnulli è vocis affinitate colligunt. Mortuorum, epithetum idolorum et dæmoniorum, quæ mortua sunt, quantùm ad potestatem, et mortificant suos cultores : ut Dei epithetum est vivus, quia et in se propriè ac singulariter vivit, et aliis vitam tribuit. Alii, quoniam deorum quos colebat antiquitas sepulcra ostendebantur. Possit esse privans pro negante. Non viventium, quòd idola non sint animata.

Vers. 30. — Multiplicata est in eis ruina. Vox Hebræa violentiam includit. Perrupit copiosè in eos ruina, id est, plaga et clades, Num. 25, v. 8, 9.

Vers. 31. — Et stetit Phinees, et placavit, scilicet Deum iratum, sumendo supplicium de transgressoribus. Exoravit eum, suis precibus cohibuit cladem. Supplicia impiorum placant iram Dei. *Palal* hoc significat. Unde *tephilla*, precatio. Aliqui *judicavit,* judicium exercuit, scortatoribus interfectis et hastâ transfossis, ibidem. *Quassatio.* Hebraicè, *magguepha,* id est, plaga, percussio, cædes, quâ perierant de populo 24 hominum millia, et principes Israel fuerant suspensi, ibidem. Propter Phineem desiit cædes, quæ longiùs progressura videbatur.

Vers. 32. — Et reputatum est ei in justitiam (1).

(1) Quidam hunc versum sic intelligunt : Per omnes generationes hoc factum imputatur ei ad justitiam apud homines qui per omnes generationes ipsum Phinees laudant, tanquàm justum ob opus zeli ipsius. Verùm per illa verba, *in generatione*, etc., magis apparet Prophetam alludere ad verba Domini, quibus promisit ipsi Phinees et semini ejus sacerdotium sempiternum, dicens : *Ecce do ei pacem fœderis mei,* et *erit ei et semini ejus pactum sacerdotii sempiternum.* Dicitur itaque hoc opus reputatum ei apud Deum ad justitiam usque in sempiternum, quia Deus pro eo opere promisit ei sacerdotium sempiternum. Nec huic promissioni obstat quòd ad tempus modicum sacerdotium summum fuerit in familiâ Ithamar. Heli enim fuit ex domo Ithamar; nam quamvis ad tempus ob causam aliquam fuerit in eà, jus tamen summi sacerdotii mansit in familiâ Phinees. Unde ad eam mox rediit, in Sadoc scilicet, quem, rejecto Abiathar, qui fuit ex filiis Heli, Salomon sacerdotem summum constituit, mansitque in ejus semine sacerdotium summum usque ad Christum. Rursùm non obstat quòd sacerdotium illud legale non solum à semine Phinees, sed etiam à toto populo Judaico sublatum

Justitiæ et virtuti est ei datum à Domino in omnium seculorum perennitatem, ut proinde eum constituerit principem sacrorum et gentis suæ, ut esset illi et semini ejus dignitas sacerdotii in æternum, ibid. v. 13, et Eccl. 45, v. 30; ut qui renumerator sancti zeli et facti heroici esse soleat. Ut de fide Abrahæ Gen. 15, v. 6 dictum : *Credidit Abraham Deo, et reputatum est ei ad justitiam :* ita hìc de virtute et opere Phineæ. Nempe opera fidei sunt utilia ad justificationem. In sempiternum, *ad olam,* usque in seculum, usque in longum tempus et diuturnum, nempe quadringentorum circiter annorum, donec propter posterorum iniquitates pontificatus ejus transierit ad Heli de Ithamaris familiâ. Alii, ut R. Levi, hoc seculum toto legis Mosaicæ tempore metiuntur, quamdiù aiunt duràsse pontificatum in familiâ Phineæ, Paral. 6, v. 2, 3, 4 et Nehem. 13. Nam breves interruptiones, dùm identidem reparantur, non enervant oraculorum firmitates. Unde nec Athaliæ septenne regnum, nec Babylonicæ captivitatis septuaginta per annos interregnum, irritam fecit promissionem Davidi factam de perennitate sceptri in suâ familiâ.

Vers. 33. — Et irritaverunt eum ad aquas, in quibus jurgati sunt cum Mose et Deo, Exod. 17, v. 2. Et vexatus est, à Domino. Ideò enim Mosem punivit Deus exclusione terræ sanctæ, quòd ad aquas Contradictionis, Num. 20, v. 12, visus fuisset dubitare de Dei voluntate. Sic ei nocuit istorum culpa. Hebraicè, *vaierah lemoscheh bahaburim,* id est, *et malè fuit Mosi propter eos.* Quod aliqui exponunt, non de punitione, sed de molestiâ et tædio, quod concepit Moses ex illâ populi murmuratione et maledicentiâ. Exacerbaverunt, perturbaverunt, ejus offenderunt animum, et rebellem propè reddiderunt, pusillanimem et incredulum. Peccavit scilicet ob perturbationem animi ex maledictis, et assiduis clamoribus populi conceptam.

Vers. 34.—Et distinxit in labiis, id est, hæsitavit, dubitavit; διέστολεν, divisus fuit, dubius et anxius animo et labiis, hæsitabundis verbis promisit aquam de petrâ. Chrysostomus. Hebraicè, *vaiebatha,* id est, effutiit, protulit quicquid veniebat in buccam, temerè est locutus, inconsideratè atque ambiguo sermone, quod minùs gloriæ Dei conveniret. Mosem contumeliis lacessentes compulerunt ambiguo quasi sermone uti, etiamsi Deus simpliciter promisisset, et incredulitas hominum non faciat veritatem Dei irritam Rom. 1, v. 3. Nam jussus petram alloqui, populum allocutus est, et ita quidem ut videretur dubitare num aqua inde esset elicienda, Num. 20, 10, propter ingratitudinem et incredulitatem populi suspicans aquas non emanaturas. Quare et bis petram percussit, ut quòd primo ictu non effluxerint, videatur illi dubitationi ascribendum. Non disperdiderunt. Hic incipit historia Josue. Quare et hìc Masoretæ incipiunt. Quas dixit, Deut. 7, v. 2.

Vers. 35. — Et commixti sunt inter gentes; se miscuerunt cùm eas jussisset exterminare Deut. 7, v. 2, et 12, v. 2, 3. Nam verbum est conjug. hithpael et reciprocæ. Et didicerunt Jud. 2, v. 11, 12, et 3, v. 6, 7, etc. Sculptilibus, doloribus propriè, contemptim. Sic infra vers. 37. In scandalum, in laqueum propriè, quo caperentur, in ruinam et perniciem, causâ interitûs. Transit ad historiam libri Judicum, post Josue, nempe ad peccata et pœnas post occupatam terram Chanaan.

Vers. 36. — Immolaverunt filios et filias (1). Ad aras sacrificârunt propriè. Nempe mactârunt, indeque combusserunt in holocaustum. Vetus Chananæorum et Ægyptiorum scelus, de quo illud Mosis Levit. 18, v. 21: *Semen tuum non dabis trajiciendum idolo Moloch,* per ignem scilicet; et illud Jeremiæ 10, v. 5: *Et ædificaverunt excelsa Baalim, ad comburendos filios suos igni in holocaustum Baalim,* locus, appellabatur *topheth,* à tympanis quæ pulsabantur ne pater miserè ejulantis voces audiret. Idolum propriè Moloch, Levit. 20, v. 2; 4 Reg. 23, v. 10, Jerem. 32, v. 35. Sic *Manasses traduxit filium suum per ignem,* 4 Reg. 21, v. 6. Achaz *consecravit filium suum transferens per ignem secundùm idola gentium,* ibid. 16, 3; etsi de eo ritu Hebræi inter se varient : nam alii putant combustos post immolationem supra aram, exemplo Abrahæ instituentis sic Isaacum filium, Deo offerre, Genes. 22, v. 10, 11. Alii inclusos in concavitatem idoli, et in idolo', succenso igne crematos, interim

sit per Christum; nam quod sacerdotium sempiternum illi promittebat, ad litteram quidem significabatur sacerdotium in ejus semine permansurum quamdiù duraret lex, in quâ sacerdotium illud institutum erat, ita quòd collatione legis sempiternum dicebatur; secundùm spiritum verò significabatur sacerdotium ejus in Christo perseveraturum, cujus Phinees suo zelo typum gessit. (Jansenius.)

(1) Hæc non habentur in libro Judicum; tamen vera esse necesse est, cùm à Spiritu sancto per prophetam dicantur, et credibile est ea per traditionem à majoribus ad Davidem pervenisse. Semel Deus verus imperavit Abrahamo ut filium immolaret, quod tamen perfici noluit, contentus præparatione mentis ad obediendum; dii verò falsi, dæmones videlicet, inimici crudelissimi generis humani, invidentes Deo tantam servi sui Abrahami obedientiam, non contenti promptitudine voluntatis, reipsâ filios et filias sibi sacrificari à propriis parentibus voluerunt. Et tanta erat cæcitas hominum, ut non agnoscerent tyrannidem dæmoniorum, et quantùm interesset inter jugum suave conditoris, et compedes ferreas, et durissimas destructoris. Illud, infecta est terra in sanguinibus, in Græco est ἐφονοκτονήθη, id est, *interfecta est terra.* Sed in Hebræo est *thechenaph,* id est, *infecta, sive polluta;* sensus autem idem est : dicitur enim terra interfecta, id est, destructa in sanguinibus, quando ob multitudinem interfectorum et copiam sanguinis effusi desolatur : sive autem dicatur terra destructa, sive polluta sanguine, significatur cædes facta filiorum et filiarum in sacrificium dæmoniorum; sed per verbum destructa, sive desolata, significatur major cædes, quàm per verbum infecta. Illud verò : *Et fornicati sunt in adinventionibus suis,* significat spiritualem fornicationem, quam committebat synagoga Judæorum, quæ Deo desponsata fuerat, cùm adorabat idola, illisque tanquàm adulteris viris se subjiciebat. Dicitur verò cultus idolorum propria ipsorum adinventio, quia non eam didicerant à Mose legislatore, sed ipsi per se cogitaverant bonum esse imitari gentes idololatras. (Bellarminus.)

dùm astantes tripudiarent percutientes tympana, ne puelli ejulatus audiretur. Alii, ut Selomo et Kimhi, traductos partim à patre, partim à sacrificiis inter rogorum duorum medias flammas, donec incendio consumeretur. Dæmoniis, diis falsis et fictitiis, diabolis. Usi sunt Septuaginta in malam partem, etsi profani uterentur in bonam, ut docerent dæmonia gentium non esse deos, aut angelos bonos, sed cacodæmonas et malos genios. Sciant igitur qui invocant in suis libris Jovem, Apollinem, Musas, etc., se invocare diabolos. Porrò R. Levi, Levit. 17, *hassedim*, sive dæmonia definit, *simulacra mendacia* (falsa) *quæ inducunt cultores ad cogitandum id quod non est Deus esse Deum.* Sic et nos idola definimus. Nam simulcra, quæ cogitandum præbent id quod est Deus, esse Deum, id quod est sanctum, esse sanctum, sunt imagines, non idola.

Vers. 37. — Effuderunt sanguinem innocentem. Alter modus sacrificandi filios, non jam per ignem, sed per gladium. Quanquàm postea illos videntur combussisse. Hinc, 4 Reg. 3, v. 27 : *Mesa rex Moab primogenitum obtulit holocaustum super murum.* Et Jeremias ait, c. 19, v. 5 : *Extruxerunt excelsa Baal, ut comburerent filios igni in holocaustum.* Hæc atrocitas frequens apud Gentes, dùm humanis hostiis litarent, Saturno, ad cujus aras uno die 300 pueri Carthagine immolati sunt. Teutati Gallorum Deo, quibus hunc crudelem ritum centum annis post Christum vix Romani eripere potuerunt, ut è Suetonio liquet, severissimis edictis. Hujus consuetudinis hominum immolandorum apud Gallos, lege verba Ciceronis pro Fonteio. Addunt et Germanos, Scandinavos, Tauricos Cæsar, de Bello Gall., et Procopius, lib. 2 de Bello Gotthico. Tu gentes penè omnes, oraculis hunc nefandum ritum commendantibus καὶ κεφαλὰς κροσίδη καὶ τῷ πατρὶ πέμπετε φῶτα. Lege Protrepticum Clementis, Tertullianum, in Apolog. Dionysium Halicarnassæum, lib. 1; Diodorum Siculum, lib. 10; Histrum et Manethonem citatos ab Eusebio, lib. 4 de Præp., c. 7. Hinc Chironi centauro annuum hominis sacrificium institutum, Minoi usque ad Socratis tempora septem utriusque sexûs ab Atheniensibus dati, Jovi Ichometi ab Aristomene Messenio 300 homines uno die immolati, inter quos Theopompus Lacedæmonum rex. Saturno in Cretâ infantes, in Rhodomene, Phœnicio, Africa usque ad proconsulatum Tiberii, qui sacrificos cruci affixit, eodem in nemore, in quo sacra ista peragebant nymphæ Agrauli, et Diomedi in Cypro, Baccho in insulâ Tenedo apud Porphyrium de abstinentiâ ab animalibus, qui inde probat deos istos fuisse cacodæmonas. Dianæ hospites in Tauricâ Chersoneso. Jovi apud Latinos decima filiorum, ob quem ritum prætermissum putabant se vexati annonæ inopiâ et morbis. Hoc secuti Lesbii Jovi homines actabant, Erichteus Atticus filias suas sacrificavit, Calchantis jussu Græci Iphigeniam Agamemnonis filiam, Teresiæ; Creontes filium pro patriâ, Messeniis Delphico dæmone victoriam contra Lacedæmonios promittente virginem ex Æpidarum familiâ; Carthaginenses apud Justinum, lib. 18, cùm inter cætera mala peste laborent, aris impuberes admoverunt, pacem deorum sanguine eorum exposcentes. Erichto apud Lucanum et apud Virgilium, Ænæid. 11 :

Quatuor Æneas juvenes Sulmone creatos,
Viventes rapit inferias, quos immolet umbris,
Captivoque rogo, perfundat sanguine flammas.

Præstaret (inquit Lactantius) *nullos habere deos, quàm habere tam crudeles.*

Infandum dictu parvos imponere natos,

id est, aris superponere, inquit Silius Italicus, lib. 4. Unde apud Plinium, lib 30, c. 1 : *Anno urbis* 657 (Cicerone puero) *senatusconsultum factum est ne homo immolaretur, palamque in tempus siluit sacri prodigiosi celebratio. Gallias utique possedit et quidem ad nostram memoriam. Namque Tiberii Cæsaris principatus sustulit druidas eorum et hoc genus vatum.* Et post : *Non satis æstimari potest quantùm Romanis debeatur, qui sustulêre monstra in quibus hominem occidere religiosissimum, mandi verò etiam saluberrimum.* Sed de Chananæorum impietate ad omnes gentes manante, et ad Christi usque salutarem adventum durante hactenùs. Sculptilibus Chanaan. Nota quæ proximè appellavit *dæmonia* sive *sedim*, nunc appellare *sculptibilia*, sive *hatsabbim*, de quo vide supra, Psal. 95, v. 6.

Vers. 38. — Infecta est terra in sanguinibus. Rectè, etsi Græcè ἐφονοκτονήθη, interfecta est, q. d. : Cruentata, cruore imbuta et maculata. Unde et Euthymius interpretatur, pro cæde infectâ. In fonte autem major vis : *Impiata est*, abominabilis reddita est, quasi hypocrita. Metaphora ab hypocritis, qui à radice et intrinseco sunt abominabiles et impuri. In sanguinibus, sanguine filiorum suorum fuso et immolato idolis cædibus polluta est terra per homicidia et infanticidia. Fornicati sunt, desciverunt à Deo per sua opera, se prostituerunt idolis. Metaphora à muliere, quæ relicto legitimo marito, aliis suì copiam facit. Ecclesia est loco sponsæ, Dominus sponsi, Oseæ 1, 2, Ephes. 5, 23, et in cantico Salomonis.

Vers. 39 et 40. — Et iratus est furore. Vide historias Judicum et Regum.

Vers. 41. — Sub manibus eorum, sub ipsorum inimicorum imperio et tyrannide, sæpè interim eos liberavit.

Vers. 42. — Ipsi autem exacerbaverunt eum in consilio suo, in suo de eis liberandis et salvandis consilio, ut deinceps firmi essent in suî cultu ; in hoc ejus consilium de eis servandis et protegendis rebellârunt et interverterunt. In iniquitatibus, propter iniquitates suas repetitas depressi sunt, suâ ipsorum culpâ attenuati, post tot liberationes.

Vers. 43. — Et vidit cum tribularentur, et nihilominùs affectus est eorum ærumnis propter suam misericordiam et promissiones. Orationem, clamorem eorum propriè, quod possit referri non tantùm ad precem, verùm etiam ad afflictionem.

Vers. 44. — Et memor fuit testamenti sui, pa-

cti quod ipsi cum eis intercedebat, Deut. 30, v. 19, 20. Et pœnituit, revocavit sententiam de populo suo perdendo, retractavit consilium, rescidit suum judicium more pœnitentium, reconciliatus est pro suâ singulari clementiâ, et desiit punire eorum peccata. Scriptura loquitur de Deo ἀνθρωποπαθῶς, ut doceat hos affectus humanos in Deo esse duntaxat effectus.

Vers. 45. — Et dedit eos in misericordias, ut vel eos suaviter tractarent, vel etiam liberarent, ut Cyrus, Alexander Magnus.

Vers. 46. — Salvos nos fac, Domine. Peroratio per brevem precationem, de collectione Ecclesiæ, respiciens ad Christum, qui Judæos unà cum gentibus in unum ovile erat congregaturus. De congregatione spirituali nostri intelligunt. Rabbini de temporali in Judæam è variis exiliis, et inter gentes dispersionibus reversione. Ego de utrâque; ita tamen, ut Judæam late accipias, pro omni patriâ sanctâ, et libere ac publice religionem Catholicam profitente. Nam populus Domini non exiguâ sui parte perpetuò dispersus est inter paganos et alienæ religionis homines, ut hodie inter Turcas, Saracenos, hæreticos. Ex his igitur nationibus, ô Domine, nos exules et varie afflictos libera, atque in unum Ecclesiæ corpus collige, non mutando locum, sed illos à nobis segregando, abolendo, ejiciendo, ut patria sit libera, teque libere profiteatur et colat. Orat ut liberetur ab exiliis et exiliorum auctoribus.

Vers. 47. — Ut confiteamur nomini, ut laudemus nomen sanctum tuum, et cantemus laudem tuam.

Vers. 48. — Fiat, fiat. In fonte est unicum, *amen*, sive fiat; atque ita hic Hebræi, quia *amen* solet esse signaculum precum et librorum in preces desinentium, quartum hujus operis librum claudunt.

NOTES DU PSAUME CV.

Son titre est dans le texte et les versions : *Alleluia*; et ce psaume est le dernier de la quatrième partie du psautier, selon la division qu'en ont faite les Juifs. On ne peut guère douter que David n'en soit l'auteur : car dans le cantique qu'il chanta ou fit chanter en transportant l'arche sur la montagne de Sion, il se trouve quatre versets de ce psaume, savoir : le 1er, le 45e, le 46e, le 47e. Le prophète aura retouché depuis tout ce qui avait été chanté dans cette cérémonie, et il en aura fait trois psaumes, le 104e, le 95e et le 105e. Ce dernier au reste contient le récit des bienfaits dont le Seigneur avait comblé son peuple; mais le prophète oppose à ces bienfaits l'ingratitude et les révoltes de ce même peuple, qui est représenté comme faisant l'aveu de ses prévarications. Quelques interprètes rapportent tout cela au temps de la captivité de Babylone, soit que ce psaume ait été une prophétie de cet événement, soit que les captifs l'aient rappelé en ce temps là pour témoigner leur repentir. Il n'y a rien qui ne soit possible dans cette opinion; mais comme c'est un système ou une conjecture, nous ne nous y attachons pas. Les Juifs ont été tant de fois ingrats et rebelles, que ce psaume convient à presque toutes leurs situations. Le fruit qu'on doit en tirer est de s'avouer coupable en la présence du Seigneur, et de rappeler le souvenir de ses bienfaits pour entrer dans les sentiments d'une véritable pénitence.

VERSET 1.

On a déjà remarqué, d'après S. Augustin, qu'il y a une *confession* des péchés, qui est un acte de pénitence, et une *confession* de la grandeur ou de la bienfaisance de Dieu, laquelle est un acte de louange ou de reconnaissance. Tous ces sens entrent dans la pensée du prophète, qui parle si distinctement de la *bonté* et de la *miséricorde* infinie de Dieu.

RÉFLEXIONS.

La miséricorde de Dieu est infinie en elle-même; mais, dit S. Augustin, elle ne s'exerce infiniment qu'à l'égard des habitants du ciel. Ils seront éternellement heureux, parce que Dieu aura usé de ses grandes miséricordes à leur égard. Pour ce qui est des réprouvés, ajoute le saint docteur, il y aura des degrés de châtiments entre eux; mais ce serait une erreur de croire que la peine qui leur sera décernée doive jamais être remise ou suspendue par intervalles. Ce père de l'Église était donc bien loin de penser comme tant d'esprits téméraires, qui ont voulu, dans ces derniers temps, attaquer le dogme de l'éternité des peines; qui ont entrepris de persuader aux hommes que l'état des damnés finirait quand ils auraient expié leurs crimes; que, rentrés alors dans l'alliance de Dieu, ils jouiraient comme les saints de la béatitude céleste. Cette opinion destructive du christianisme n'est née que de l'amour-propre et du désir de flatter les passions du cœur. Si la miséricorde divine s'exerce infiniment dans le ciel à l'égard des élus, sa justice doit s'exercer infiniment dans l'enfer à l'égard des réprouvés. Sur la terre, la miséricorde s'exerce sans bornes, parce qu'il n'y a point de crimes qu'elle ne pardonne au pécheur pénitent, et parce que jusqu'à la fin des siècles Dieu sera toujours prêt à faire grâce aux hommes sincèrement convertis. La justice divine, au contraire, ne punit jamais en cette vie tous ceux qu'elle pourrait punir, et qui auraient mérité d'être punis. Voilà en quoi la miséricorde de Dieu est, selon le prophète, au-dessus de toutes ses œuvres; voilà pourquoi les saints livres exaltent si souvent et avec tant d'énergie cette divine miséricorde. Mais quand le moment de l'éternité est arrivé, la justice entre dans tous ses droits, parce qu'il ne reste plus de temps, et que ce n'est que dans le temps qu'il est possible de rentrer en grâce avec Dieu. Le prophète parle ici pour le temps, quoiqu'il dise que la miséricorde est éternelle : cet attribut est éternel en Dieu, il s'exerce sur les hommes tant qu'ils sont capables d'en éprouver les effets; mais quand ils la négligent durant le cours de leur vie, ils ne trouvent à la fin de leur carrière qu'un juge et qu'un vengeur de ses droits.

VERSET 2.

Après avoir invité tout son peuple à exalter le Seigneur, à publier les prodiges de sa miséricorde, le prophète se repliant en quelque sorte sur lui-même, considère que personne n'est capable de remplir parfaitement ce devoir. Il parle de la *puissance* du Seigneur ou de sa *force*, comme porte le texte, parce que les œuvres de la miséricorde divine viennent aussi de la puissance de Dieu, puisqu'il n'y a que le Tout-Puissant dont la miséricorde puisse être sans bornes. Les hommes ne sont maîtres de pardonner que jusqu'à un certain point, au lieu que le Tout-Puissant peut toujours faire grâce aux coupables. Il en est de même de sa grandeur; personne ne peut l'exalter autant qu'elle le mérite.

RÉFLEXIONS.

L'auteur sacré du livre de l'Ecclésiastique raconte très au long les merveilles de la puissance de Dieu; ce qu'il a fait dans le ciel et sur la terre; comment il a réglé le cours des astres; comment il fait gronder le tonnerre, souffler les vents, mugir les flots de la mer; comme il sonde le cœur des hommes, et prévoit tous les événements futurs; et après cette grande énumé-

ration, il déclare que tous les discours des hommes n'atteindront jamais à la hauteur de Dieu : *Nous dirons beaucoup, mais les termes nous manqueront, et il faudra conclure par reconnaître qu'il est lui-même en toutes choses. A quoi serviraient les lumières dont nous nous piquons? Le Tout-Puissant est lui-même au-dessus de ses œuvres ; il est terrible, infiniment grand, et sa puissance est admirable. Faites tous vos efforts pour le glorifier, il l'emportera toujours ; et sa gloire est ineffable. Bénissez-le autant que vous le pourrez, il est au-dessus de toute louange. Rassemblez toutes vos forces, vous ne le comprendrez pas. Qui pourra le voir et raconter ce qu'il aura vu ? qui pourra le célébrer tel qu'il est dès le commencement ?* Ces réflexions de l'Ecclésiastique développent en grand ce que le prophète dit en deux mots : *Qui pourra raconter les merveilles de la puissance du Seigneur ? qui pourra le louer comme il le mérite?* Et dans ces réflexions il y a un fond de sagesse et une vivacité de foi que j'admire. Oh ! si j'avais toujours présente à l'esprit la grandeur de Dieu ; si je me regardais toujours comme incapable de sonder le moindre de ses ouvrages ; si en m'approchant de lui par la prière je me sentais comme investi de sa suprême majesté ; si je le voyais toujours au fond de mon cœur témoin de mes pensées et juge de toutes mes affections ! Je n'explique pas les conséquences de cette heureuse position ; ce serait tout le bonheur de ma vie, et toutes mes espérances pour l'éternité en dépendent.

VERSET 3.

Il semble que le prophète détermine ici ceux qui peuvent célébrer dignement le Seigneur, et parler avec fruit de sa puissance ; ce sont les hommes qui se conduisent toujours avec jugement, et qui gardent en tout temps la justice ; en cela même ils trouveront le parfait bonheur.

RÉFLEXIONS.

L'auteur du livre de l'Ecclésiastique dit à peu près la même chose que le prophète. Après avoir parlé de la grandeur du Très-Haut et de la supériorité de son être au-dessus de toutes nos pensées, il ajoute néanmoins que *Dieu donne la sagesse à ceux qui se conduisent avec piété,* c'est-à-dire, que les partisans de la piété sont les seuls à qui Dieu se communique, et qui peuvent faire des progrès dans la connaissance de Dieu. Or, ces partisans de la piété sont assurément ceux qui, selon les expressions du prophète, *se conduisent avec jugement,* et qui *gardent la justice en tout temps.* Je dois observer avec soin qu'il ne suffit pas d'être juste par intervalles, de rendre à Dieu et au prochain en certaines circonstances, et quand on le juge à propos, ce qui leur est dû. Si cela suffisait, il y aurait peu de chrétiens hors de la voie du salut. L'observation de la justice est un devoir de tous les âges, de tous les temps, de toutes les conditions, de toutes les situations. Quand Moïse expliqua la loi à son peuple, il lui dit : *Aimez le Seigneur votre Dieu, gardez ses préceptes, ses cérémonies, ses lois, ses ordonnances en tout temps.* Quand J.-C. donna ses dernières instructions à ses apôtres, et par eux à l'Eglise de tous les siècles, il leur dit de *demeurer dans son amour,* il les assura que *celui-là seul serait sauvé qui persévérerait jusqu'à la fin.*

VERSETS 4, 5.

Dans l'hébreu, tout est ici au singulier : *Souvenez-vous de moi, visitez-moi .... afin que je voie, ... afin que je goûte la joie,* etc. : mais cette différence est fort petite ; car comme c'est le peuple qui parle, le nombre singulier et le nombre pluriel font le même effet. Tous les interprètes Grecs ont traduit au pluriel, et notre Vulgate les a suivis. Le P. Houbigant traduit aussi au pluriel.

Au second verset, qui est le cinquième du psaume, il y a dans l'hébreu et dans le grec *ad laudandum,* selon le tour de phrase des deux premiers membres du verset ; mais notre version rend le même sens ; car *ut lauderis* équivaut à *ad laudandum te.* Il faut cependant observer que l'hébreu porte, selon la version des hébraïsants, *ut glorier, ut laudem me ipsum ;* et le verbe dans ce texte autorise assez cette version ; mais la paraphrase chaldaïque, *Pratensis* et d'autres hébraïsans, tels que les auteurs des *Principes discutés,* entendent *ut laudem te ;* et il semble que le sens est plus convenable et plus beau, quoique l'autre puisse aussi être adopté.

Le Prophète ou plutôt le peuple, au nom de qui il parle, demande ici cinq choses : que le Seigneur se souvienne de lui ; qu'il le visite dans sa miséricorde, et qu'il lui donne le salut ; que les biens dont jouissent les amis de Dieu lui soient accordés ; qu'il ait l'avantage de partager la joie et l'allégresse du peuple de Dieu ; qu'enfin il soit admis à louer le Seigneur dans la compagnie de ceux qui sont son héritage. Les saints Pères expliquent tout cela des biens de la grâce et de l'éternité. La plupart des hébraïsants l'entendent des bénédictions temporelles ; plusieurs, du retour de Babylone : et comme ces versets insinuent qu'il y a déjà une partie du peuple de Dieu en possession du bonheur et de la joie, ces interprètes supposent qu'il y avait alors un nombre de Juifs délivrés de leur captivité, et que les autres soupirent ici après le moment de leur délivrance. Ce système n'est point adopté par les autres hébraïsants. Ils aiment mieux dire que tous les Juifs encore captifs demandent la fin de leurs disgrâces, et qu'ils opposent leur état de servitude et de souffrances au bonheur qu'eurent leurs pères de jouir des avantages de leur patrie. Nulle de ces explications n'est fondée évidemment dans l'histoire ; quoiqu'il ne s'y trouve rien d'impossible ou qui puisse être réfuté par des faits contraires. Mais le sens qu'ont vu les saints Pères est appuyé des principes de la religion, et donne à ces versets une étendue qui sert à l'édification des fidèles de tous les temps.

RÉFLEXIONS.

Quand on réfléchit sur ces versets, on remarque que toutes les pensées du Prophète y sont présentées dans le jour le plus instructif et le plus approprié aux besoins des fidèles.

1° Il demande que Dieu se souvienne de son peuple : le souvenir de Dieu est éternel et universel, il se porte sur les impies comme sur les justes, sur les réprouvés comme sur les élus ; mais le Prophète désire que ce souvenir soit selon les sentiments de miséricorde et de bienveillance que Dieu a eus pour ses amis, pour ses fidèles serviteurs, pour les patriarches et les pères de la nation sainte. Demandons de même qu'il se souvienne de nous, comme il s'est souvenu de nos maîtres dans la foi, des apôtres, des martyrs, des saints de tous les siècles.

2° Le Prophète demande que Dieu *visite son peuple;* et les écritures nous apprennent qu'il y a une *visite* de colère, une *visite* d'indignation, une *visite* qui rassemble tous les fléaux sur la tête des rebelles et des ingrats. Le psalmiste implore la grâce du salut, il souhaite que Dieu le visite pour le délivrer des ennemis qui l'obsèdent. Ce *salut*, dans le style des Ecritures, est souvent la même chose que le Sauveur promis aux hommes dans l'ancienne loi, et venu pour sauver tous les hommes, dans la plénitude des temps. C'est celui que voyait le père de Jean-Baptiste, quand il s'écria : *Béni soit le Seigneur Dieu d'Israel, parce qu'il a visité et racheté son peuple.* Demandons instamment la visite de ce Sauveur ; elle se fait en nous, non seulement par la grâce générale de la rédemption, mais encore par les touches de son amour, par les désirs qu'il nous donne d'entrer dans les voies intérieures. Ces visites sont plus fréquentes que nous ne pensons ; notre malheur est de les rendre inutiles par notre dissipation, par les soins temporels, par les amusements du monde, par le peu de retour que nous faisons sur nous-mêmes.

3° Le Prophète demande d'être admis à la jouis-

sance des biens que Dieu prépare à ses élus, et à partager la joie du peuple de Dieu. Par là les faux biens sont exclus, la joie tumultueuse et insensée est proscrite. Nous apprenons qu'il n'y a de vrais biens et de joie solide que dans l'amitié de Dieu : *Vous avez fait briller sur nous*, dit ailleurs ce Prophète, *la lumière de votre visage, et vous avez répandu la joie dans notre cœur.* Joie délicieuse et ineffable : n'envisageons seulement pas celle qui est l'objet de notre espérance, et qui ne se trouve que dans le ciel ; portons nos vues à la paix intérieure, au contentement intime que l'amour de Dieu fait naître et nourrit dans une âme fidèle.

4° Enfin la fin principale de cette prière est que Dieu soit loué et honoré dans la compagnie des saints qui sont son héritage. Tout doit tendre à la gloire de Dieu, parce que tout est de Dieu et pour Dieu.

VERSETS 6, 7, 8.

Le peuple de Dieu, par la bouche du Prophète, commence ici l'aveu de ses crimes et de ceux de ses pères. Il s'écrie : *Nous avons péché; nous avons fait l'injustice, nous avons commis l'iniquité.* Ce même aveu fut celui des habitants de Béthulie assiégée par Holoferne, et Daniel répète aussi cette prière durant la captivité : ce qui prouverait peut-être qu'en effet ce Psaume fut rappelé par les Israélites détenus à Babylone.

Les *pères* dont parle le Prophète sont les Hébreux du temps de Moïse; leurs murmures sont très-connus par l'Exode et par les trois livres suivants du Pentateuque. Ils commencèrent dès l'Egypte, et ils continuèrent dans le désert.

Au 3e verset, qui est le 8e du Psaume, l'hébreu porte : *Ils irritèrent*, ou bien *ils furent rebelles à la mer, dans la Mer-Rouge;* ce qui n'est point sujet à difficulté comme la leçon de notre Vulgate, où on lit, *ascendentes in mare :* on descend plutôt qu'on ne *monte* quand on veut passer la mer; mais il ne laisse pas d'être vrai que les Israélites sortant de l'Egypte montèrent vers les bords escarpés de la mer, et qu'alors ils murmurèrent contre Moïse, et c'est probablement ce qu'exprime notre version. Quand ils entrèrent dans la mer, ils murmurèrent peut-être encore à cause de la vase qui couvrait le sol de ce golfe; et ce sera ce que le psalmiste aura encore voulu marquer, quoique d'une manière plus claire dans l'hébreu que dans notre version. Les auteurs des *Principes discutés* traduisent : *Ils se révoltèrent sur les bords de la mer, prêts à entrer dans le sein de la Mer-Rouge.* Mais pour justifier notre Vulgate, il suffit d'observer qu'*ascendentes* répondant à ἀναβαίνοντες, qui est dans le grec, et ce mot signifiant souvent l'action d'*aller,* quoiqu'on ne *monte* pas, l'expression de cet interprète veut dire simplement que les Hébreux se révoltèrent en s'approchant de la mer. Quant à cette addition, la *Mer-Rouge*, ce sera une façon de parler poétique pour donner plus de force à la phrase, et pour spécifier aussi la qualité ou la situation de cette mer.

RÉFLEXIONS.

Il n'est pas possible que les Israélites, témoins des prodiges que Dieu avait opérés par le ministère de Moïse en Egypte, ne fussent convaincus de la puissance divine et de la protection qu'elle leur accordait. Mais quand il s'élevait dans leur cœur une passion violente, soit de crainte, soit d'ennui, soit de gourmandise, toute leur conviction disparaissait; du moins ne se conduisaient-ils plus selon les lumières qui les avaient éclairés. La même chose arriva aux Juifs du temps de J.-C. : ils reconnurent ses miracles en cent occasions, et ils les oublièrent tous dès qu'ils craignirent, ou les reproches de leurs docteurs, ou le joug des Romains; ou bien quand ils perdirent l'espérance de devenir riches et puissants sous le règne de cet envoyé de Dieu. Les apôtres eux-mêmes, qui avaient vu de si près les merveilles de leur maître, ne chancelèrent-ils pas dans leur foi quand la crainte les saisit? Ne nous étonnons point qu'il y ait si peu de vrais et de fervents chrétiens. Combien peu dans cette multitude d'hommes qui se disent croyants se rappellent les faits prodigieux de la religion révélée, la vie de J.-C., sa résurrection, l'établissement de son Eglise! Ils savent ces choses comme par ouï-dire ; elles ne les affectent point, et dans le concours de leurs passions, ils les oublient tout-à-fait, ou ils y renoncent. Ce n'est pas parce qu'on n'a pas vu les miracles de J.-C. et de ses apôtres, qu'on a peu de foi. Ces faits sont aussi prouvés qu'il est nécessaire pour convaincre tout esprit raisonnable ; mais en les supposant même vrais, on n'y pense presque plus, on les médite encore moins, et l'on se garde tout-à-fait d'en tirer des conséquences. Pendant ce temps-là les passions opèrent toujours et entraînent toujours le cœur, qui devient enfin insensible à toutes les vérités de la religion. Ne nous récrions donc pas contre l'indocilité et la dureté des Juifs, mais voyons dans eux une preuve effrayante de la légèreté de l'esprit humain, de la corruption de notre cœur, et demandons à Dieu la grâce de réfléchir souvent sur les prodiges de sa puissance et de sa miséricorde. Lisons les saints livres qui en contiennent l'histoire, et craignons toutes les occupations qui nous empêcheraient de vaquer à ces saints exercices.

VERSETS 9, 10, 11, 12, 13.

Le sens de ces versets est fort clair par lui-même, par son accord parfait avec le texte hébreu, et par l'histoire de l'Exode. Dans la délivrance de son peuple, Dieu consulta les intérêts de sa gloire. Il sauva tous ces Hébreux malgré leurs murmures; il les conduisit à travers la Mer-Rouge, comme si c'avait été une plaine déserte; les eaux se replièrent sur les Egyptiens, et il ne s'en sauva pas un seul. Josèphe en fait monter le nombre à cinquante mille cavaliers et deux cent mille hommes de pied. Il peut y avoir de l'exagération dans ce nombre ; mais il est toujours certain que Pharaon rassembla le plus de monde qu'il lui fut possible, et qu'il ne s'en sauva pas un seul homme ; c'est ce que le psalmiste assure, conformément au récit de l'Exode.

RÉFLEXIONS.

Il est très-remarquable que la plupart des écrivains sacrés rappellent aux Juifs le passage de la Mer-Rouge; le psalmiste est un de ceux qui y reviennent le plus souvent. Il s'ensuit de là deux choses : la première, que ces écrivains regardaient le miracle opéré dans cette occasion comme très-certain; la seconde, qu'ils étaient persuadés que ce miracle appuyait invinciblement la révélation faite à Moïse, et par lui à toute la nation juive. Dieu s'étant révélé à Moïse, il fallait que J.-C. venant au monde fît voir deux choses : la première, que le Dieu qui avait parlé à ce législateur était le même de qui lui (J.-C.)tenait sa mission; la seconde, que sa mission et sa loi n'étaient point contraires à la mission et à la loi de Moïse. Or, c'est ce que J.-C. ne manqua pas de faire, et ce que les apôtres, après lui, répétèrent aux Juifs et aux Gentils.

Les chrétiens trouvent dans le miracle du passage de la Mer-Rouge une grande preuve de la puissance divine, un argument invincible en faveur de la force qu'a tout vrai miracle pour pour prouver la religion; enfin ils ont dans ce fait tout ce qui peut servir à distinguer les vrais miracles des faux. Je remarque en effet dans ce fait les trois qualités essentielles à un vrai miracle. Il fut évidemment au-dessus des forces connues de la nature; il fut opéré au nom du vrai Dieu; il eut pour objet une chose louable et non contredite par aucune loi divine, naturelle ou positive; il s'agissait de conduire le peuple d'Israel dans le désert pour y sacrifier au vrai Dieu; ou en prenant, dans toute son étendue, l'intention de Dieu et de Moïse son envoyé, il s'agis-

sait de délivrer les Hébreux de la captivité où ils gémissaient depuis deux cent quinze ans. Si l'on dit que cette délivrance, étant contraire à la volonté de Pharaon, dont les Hébreux étaient devenus les sujets durant ces deux cent quinze ans, ne peut être regardée comme une chose légitime, il est aisé de répondre que les Hébreux dépendaient plus de Dieu que de Pharaon, et que le même prodige que Dieu opérait pour manifester sa volonté à l'égard de cette délivrance faisait voir en même temps qu'il était le maître de soustraire ce peuple à l'obéissance du roi d'Egypte. Dans la question des miracles, on met pour condition que l'objet ne soit contraire ni à la loi naturelle, ni à aucune loi divine, positive, connue et constatée par des preuves certaines. Or, la délivrance des Israélites n'était contraire à aucune de ces deux lois; Dieu étant le maître suprême de tous les hommes, et pouvant ordonner qu'ils le servent dans tel ou tel pays, et selon telle forme de gouvernement qu'il juge à propos.

VERSETS 14, 15, 16.

Cette expression, *citò fecerunt*, répond à l'hébreu *festinaverunt*, ce qui signifie que bientôt ils oublièrent les prodiges opérés en leur faveur. Cette autre expression, *concupierunt concupiscentiam*, est un hébraïsme, pour *concupierunt vehementer*. Dans l'hébreu il y a, selon les hébraïsants, au troisième verset, *misit maciem in animabus eorum;* ce qui signifierait que Dieu les punit pour leur gourmandise; punition qui fut exécutée, ou par les châtiments dont parle l'Exode, ou par les maladies qui furent la suite de leur intempérance. C'est le mot רזון qui fait la difficulté, il signifie *maigreur*. Le P. Houbigant rejette *maciem*, et préfère *saturitatem*. Si les LXX ont lu רצון, qui signifie *complaisance, goût*, *affection*, ou זרון, qui signifie *dégoût*, on conçoit qu'ils ont pu traduire par πλησμονὴν, qui signifie *plénitude* ou *satiété*. Au reste, cette *plénitude* peut être regardée comme la cause de ces maladies ou de cette *maigreur* dont parle l'hébreu, et alors les versions se concilient avec le texte. Les auteurs des *Principes discutés* traduisent : *Il leur envoya sur-le-champ de quoi satisfaire leur intempérance;* ce qui prouverait qu'ils ont suivi les LXX et la Vulgate.

On conçoit du reste la pensée du Prophète dans ces trois versets : il décrit les premiers murmures des Israélites, soit pour obtenir des viandes, soit pour apaiser leur soif. Ils précipitaient tout, ils prévenaient les desseins de Dieu, ils n'avaient ni constance ni confiance en lui.

RÉFLEXIONS.

Quand on rentre sérieusement en soi-même, on se trouve du nombre de ces Hébreux qui se révoltèrent si long-temps et si souvent contre Dieu. Est-on dans l'adversité, on murmure, on se désole, on se plaint des saisons, des circonstances, des hommes, de Dieu même. Est-on dans la prospérité, on oublie les bienfaits de Dieu; on se livre, comme les Hébreux, au plaisir, à la débauche; on abandonne Dieu entièrement; on donne toutes ses affections au monde et à toutes les idoles qu'il présente : car ce sont autant d'idoles que les objets de nos passions, idoles de la volupté, idoles de la vanité, idoles de l'avarice, idoles de la fausse science, idoles du désir de s'avancer, idoles de l'estime des hommes. Nous n'immolons pas des victimes à ces idoles; mais sondons notre cœur, il s'immole lui-même, et c'est un sacrifice plus réprouvé de Dieu que celui des animaux égorgés sur l'autel des fausses divinités.

Nous marchons dans un désert comme les Hébreux, nous aspirons à un terme plus riche, plus délicieux, plus fixe que celui qui leur avait été promis. Nous avons des assurances plus précises et plus souvent répétées que celles qui leur avaient été données. Nous sommes conduits par un chef tout autrement sage, puissant, autorisé que ne l'était Moïse. C'est J.-C. qui veut être notre guide, et nous ne pouvons nous égarer en le suivant. Toutes ces choses nous sont connues, aussi bien que le danger auquel nous nous exposons de ne jamais rentrer dans ce *repos*, tant de fois et si authentiquement promis. Nous savons que le moment d'y entrer ou d'en être exclus pour toujours est celui de notre mort, qui peut nous surprendre dans tous les instants; et malgré tous ces motifs, nous faisons ce que le Prophète reproche à son peuple; nous nous tournons quelquefois vers Dieu, puis *nous l'oublions* tout aussitôt, et nous n'avons pas la constance d'*attendre l'accomplissement de ses desseins sur nous.*

VERSETS 17, 18, 19.

Le Prophète touche ici en peu de mots ce qui est raconté très au long dans le chapitre 16 des Nombres. Coré, Dathan et Abiron, jaloux de l'autorité de Moïse et du sacerdoce d'Aaron, se révoltèrent contre eux, et prétendirent avoir autant de droit qu'eux au gouvernement et à la sacrificature. Ils entraînèrent leur famille et deux cent cinquante autres Israélites dans leur révolte. Dieu punit ce double attentat par un double miracle; la terre engloutit Dathan, Abiron, leur famille et celle de Coré, hors ses fils; le feu consuma les deux cent cinquante autres complices de ces rebelles. Le Prophète ne dit point que Coré fut englouti, et le livre des Nombres, chap. 16, ne le dit pas non plus; mais au chap. 26 de ce même livre notre version porte que *la terre le dévora*, quoique selon l'hébreu on puisse entendre qu'il fut enveloppé dans le malheur des deux cent cinquante autres conjurés. De plus, comme le peuple murmurait encore contre Moïse et Aaron à cause de cette catastrophe, quatorze mille Israélites furent dévorés par le feu, le lendemain de la punition de Coré, Dathan, Abiron, et de leurs associés. Le psalmiste est censé renfermer aussi ce fait dans son 19[e] verset.

Il n'y a d'autre différence ici entre notre version et l'hébreu qu'en ce que ce texte, au lieu d'*irritaverunt*, met *æmulati sunt*, ou *invidiâ exarserunt*, expression plus énergique que celle de la Vulgate; mais le sens est le même.

RÉFLEXIONS.

Coré, Dathan, Abiron et leurs complices furent *ensevelis tout vivants dans l'enfer*, c'est l'expression de Moïse dans le livre des Nombres. Quelques interprètes entendent ce terme d'*enfer* du *sépulcre* ou du *gouffre* de la terre, non du lieu des supplices éternels; mais il me semble qu'on peut prouver qu'il s'agit ici de l'enfer proprement dit. 1° Il faut bien, dans les principes de la religion, que ces coupables engloutis, dans le moment même de leur révolte, aient été condamnés aux flammes de l'enfer. On ne voit de leur part aucun repentir, et leur crime était du nombre de ceux qui méritent la damnation. On ne peut excepter de ce jugement que les enfants de ces rebelles, s'il s'en trouva qui ne fussent pas en âge de participer à la révolte de leurs pères. 2° Quand l'Apôtre S. Jude veut faire connaître le malheureux sort des impies qu'il attaque dans son Epître, il dit qu'ils périront *comme ceux qui eurent part à la sédition de Coré.* Or, ces impies ne seront pas engloutis dans la terre, et leur punition ne peut être comparée à celle de Coré et de ses adhérents, que parce qu'ils doivent être réprouvés comme ces séditieux. La comparaison serait nulle, si Coré et ses adhérents n'étaient pas descendus dans l'enfer proprement dit.

Nous nous étonnons quelquefois que, dans l'ancien Testament, Dieu ait tant de fois exercé ses vengeances d'une manière publique et éclatante sur les coupables; que dans le désert, en particulier, il ait frappé en tant de manières les murmurateurs et les rebelles. Nous convenons qu'ils méritaient ces châtiments; mais comme nous ne voyons point qu'il en ait usé ainsi à l'égard des idolâtres, ni même qu'il traite ainsi les pécheurs et les impies de la nouvelle alliance, nous recherchons les causes de cette diffé-

rente conduite. Il n'est pas difficile d'en assigner quelques-unes. Il fallait réprimer et contenir par la terreur le peuple Hébreu, parce qu'il était très-porté à l'idolâtrie, et que sa légèreté naturelle le rendait très-inconstant dans le service de Dieu. Mais dans ces traitements de rigueur je remarque deux choses, dont l'une me fait connaître la grande miséricorde de Dieu, et l'autre me pénètre de la crainte la plus vive pour les jugements qu'il exercera un jour à l'égard des chrétiens rebelles à sa loi. En punissant promptement et rigoureusement les Israélites, il n'était guère possible qu'il n'en ramenât plusieurs à l'obéissance, et qu'il n'en retînt un grand nombre dans le devoir. Nous voyons en effet que dans les calamités publiques, dans les temps d'oppression et de servitude, ce peuple se tournait vers le Seigneur, et tâchait de se le rendre favorable par l'aveu de ses crimes. Qu'arrive-t-il au contraire dans l'état présent du monde? Les prévarications y sont probablement aussi fréquentes et aussi multipliées que chez les Hébreux; il est rare que Dieu les punisse d'une manière sensible; les pécheurs s'endurcissent, et vont échouer sans retour à la damnation éternelle. Le fruit des punitions exercées sous la loi devrait être de nous éclairer sur la rigueur des châtiments qui sont destinés aux pécheurs dans la vie future. Tous les fléaux que racontent les livres saints, ne sont que des figures de l'avenir funeste qui est réservé aux prévaricateurs de la loi nouvelle. *Leur sort malheureux*, dit l'apôtre S. Pierre, *ne dort point.* Que ce mot est terrible! que la patience de notre Dieu est redoutable! Nous ne voyons plus d'hommes punis comme les anges rebelles, comme les pécheurs du temps de Noé, comme les villes infâmes de la Pentapole, comme l'endurci Pharaon, comme les Israélites murmurateurs dans le désert : mais notre Dieu a marqué un jour où tous les pécheurs boiront le calice de sa fureur; et c'est ce jour qu'il faut méditer sans cesse.

VERSETS 20, 21, 22.

Ce dernier verset est partagé en deux dans l'hébreu, cela ne change rien au sens.

Le Prophète parle ici de l'étonnante prévarication des Hébreux, qui forcèrent Aaron de leur faire la statue d'un veau d'or et qui l'adorèrent. L'histoire est décrite au long dans le chap. 32 de l'Exode. Notre version, d'après les LXX, appelle cette idole un *ouvrage de sculpture* (*sculptile*), tandis que selon l'hébreu, et selon le récit de Moïse, c'est un *ouvrage de fonte* (*fusile*); mais il n'y a point de contre-sens, puisqu'une statue de fonte suppose toujours un modèle qui est un ouvrage de sculpture. Le psalmiste rassemble toutes les circonstances qui aggravaient ce crime; les Israélites firent cette idole et l'adorèrent près le mont Horeb, qui est le même que le mont Sinaï, où Dieu avait fait entendre sa voix en donnant la loi. Ils abandonnèrent ainsi le seul vrai Dieu, dont le culte faisait toute leur gloire, et ils substituèrent à sa place la figure d'un vil animal. Ils oublièrent tous les prodiges opérés en leur faveur dans l'Égypte et dans la Mer-Rouge. Voilà un crime abominable, et tous les siècles se sont étonnés qu'Aaron ait porté la condescendance jusqu'à prendre part à ce sacrilège. Quelques interprètes ont tâché de l'excuser ou de diminuer sa faute; on peut voir leurs raisons dans les divers commentaires de l'Exode : mais les reproches que lui fit Moïse, et le simple récit du fait, suffisent pour le condamner. On voit par le Deutéronome que Dieu l'aurait puni de mort, si Moïse n'eût intercédé pour lui.

Le Prophète dit ici clairement, qu'en faisant l'idole du veau d'or, les Israélites *oublièrent le Seigneur qui les avait délivrés, qui avait fait en leur faveur des prodiges dans l'Égypte et dans la Mer-Rouge*; ce qui réfute positivement l'opinion de ceux qui ont avancé que les Israélites avaient dessein d'adorer, dans le veau d'or, le Dieu qui les avait tirés d'Égypte, c'est-à-dire, le vrai Dieu, et que leur idolâtrie consistait en ce qu'ils avaient fait une fausse image pour adorer ce vrai Dieu. Ce sentiment, qui est celui de plusieurs protestants et de quelques catholiques, ne peut se concilier avec le psalmiste, qui dit que les Israélites *oublièrent le Dieu qui les avait délivrés de l'Égypte.* Cet *oubli* marque assurément qu'ils ne pensaient plus au vrai Dieu, au Dieu qui avait opéré tant de prodiges en leur faveur. Il est bien plus probable qu'ils prétendirent honorer quelque divinité d'Égypte, comme Apis, que les Égyptiens représentaient sous la figure d'un bœuf. S. Étienne ne dit-il pas au chap. 7 des Actes *que leur cœur se tourna vers l'Égypte*, qu'ils demandèrent à Aaron *des Dieux qui allassent devant eux*, et qu'*ils firent un veau auquel ils offrirent des sacrifices?* Ce cœur *tourné vers l'Égypte* n'indique-t-il pas la même chose que l'*oubli* du vrai Dieu, dont parle notre Prophète? Mais, dit-on, comment ce peuple put-il dire en voyant le veau d'or : *Voilà tes dieux, ô Israël, voilà ceux qui t'ont tiré de l'Égypte?* Il était évident que l'idole du veau d'or, ou le Dieu qu'elle représentait, n'avait pas tiré Israël de l'Égypte. Sans doute cela était évident à ceux des Israélites qui demeuraient fidèles à Dieu; mais ceux qui avaient un cœur idolâtre, un cœur *Égyptien*, comme parle S. Étienne, purent attribuer leur délivrance aux fausses divinités de l'Égypte. Le prophète Amos ne leur reproche-t-il pas d'avoir porté pendant quarante ans dans le désert *le tabernacle de Moloch*, *les figures des faux dieux, et celle surtout qu'ils regardaient comme l'astre qui les éclairait?* Toutes ces divinités étaient égyptiennes; c'étaient *Osiris*, *Serapis*, *Orus*, etc. On peut voir la dissertation de D. Calmet à la tête d'Amos. Or, des gens si attachés à l'idolâtrie étaient bien de caractère à dire que ce n'était pas le vrai Dieu, mais les dieux de l'Égypte qui les avaient délivrés. Ainsi, quand ils virent le veau d'or, il n'est point surprenant qu'en joignant, au moins par la pensée, cette idole aux autres qu'ils conservaient dans leurs tentes, ils se soient écriés : *Voilà les dieux d'Israël, voilà ceux qui t'ont tiré de l'Égypte.* C'était *un grand blasphème*, dit Néhémie, parce qu'ils attribuaient leur délivrance à des divinités qui n'auraient pu la leur procurer, et qu'ils ôtaient au vrai Dieu la gloire de tous les prodiges qui avaient accompagné cette délivrance. Disons donc avec le psalmiste que ces Israélites adorateurs du veau d'or *oublièrent le Seigneur* et toutes les merveilles de sa puissance et de sa bonté.

RÉFLEXIONS.

Toute la gloire d'Israël consistait à connaître et à servir Dieu; il se dégrada en transférant son culte aux idoles des nations : exemple humiliant de l'empire que les sens ont sur nous! ce peuple et tous les autres voulaient voir la divinité qu'ils honoraient; et dans l'impossibilité d'atteindre à la hauteur du Dieu suprême, ils allaient prodiguer leur encens aux plus viles créatures. Dieu fut infiniment outragé de cette préférence donnée à l'ouvrage de ses mains, de cet oubli des hommes, de cette ingratitude; mais, comme sa miséricorde est sans bornes, il a trouvé dans les trésors de sa sagesse un moyen pour satisfaire nos sens et pour nous maintenir en même temps dans le vrai culte. Il s'est fait semblable à nous en prenant notre nature; il a conversé avec les hommes, et il a formé avec eux une alliance qui durera autant que l'éternité. L'idolâtrie fut toujours un crime, et la raison l'a toujours désavouée; mais depuis que J.-C. a paru au monde, elle n'a plus de prétextes. Il est permis d'adorer un Dieu fait homme; c'est même l'unique moyen de parvenir sûrement à la connaissance de l'Être suprême. Quelle est cependant encore la conduite de la plupart des hommes à cet égard? Le Juif ne veut plus être idolâtre; mais il refuse de reconnaître l'Homme-Dieu, parce qu'il n'est pas venu pour donner à cette nation des biens temporels. Le mahomé-

tan n'adore pas non plus les idoles de la gentilité; mais il préfère à l'Homme-Dieu un imposteur qui a su être conquérant. Les chrétiens disent qu'ils adorent l'Homme-Dieu; mais dans le détail de leur vie, la plupart désavouent leur profession, déshonorent le nom qu'ils portent, et ne sont pas meilleurs que les idolâtres. Il n'y a donc parmi les hommes d'aujourd'hui, comme autrefois parmi les Israélites, qu'un petit nombre de serviteurs fidèles du vrai Dieu. Ceux-ci connaissent *ce qui fait leur gloire*, et ne s'attachent qu'à J.-C., qui les a tirés de la servitude du péché, mille fois plus dure que celle de l'Egypte.

VERSETS 23, 24, 25.

Il y a aussi trois versets dans l'hébreu, et la division est meilleure que dans la Vulgate : car ces mots, *pro nihilo habuerunt*, etc., qui énoncent un fait différent de ce qui précède, commencent le second verset; mais le sens n'est point altéré par cette différence.

La colère du Seigneur éclata après l'adoration du veau d'or. Il menaça de détruire tout ce peuple rebelle; mais Moïse supplia pour lui, et fit la belle prière qu'on lit dans l'Exode : c'est ce que le Prophète exprime par ces mots : *Si non stetisset in confractione*, etc. L'hébreu est tout conforme aux versions; ce terme, *confractio*, signifie, ou que ce saint homme rompit le cours de la colère divine, ou qu'il défendit le peuple comme sur la *brèche*, semblable à un brave guerrier qui, voyant son rempart abattu, fait des efforts pour repousser l'ennemi. Je crois la première explication plus naturelle.

Le Prophète passe à un autre fait qui est rapporté au livre des Nombres. C'est la sédition qui s'excita parmi le peuple, lorsque Josué et Caleb vinrent rendre compte de ce qu'ils avaient vu dans la terre de Chanaan. Les Israélites, dit le Prophète, *ne témoignèrent que du mépris pour cette terre si digne de leurs désirs; ils perdirent confiance dans les promesses du Seigneur*. Ils portèrent si loin les murmures et la révolte, qu'ils voulurent lapider Josué et Caleb, et qu'ils se dirent les uns aux autres : *Faisons-nous un chef qui nous conduira en Egypte*. Nous apprenons même de Néhémie qu'ils choisirent ce chef, qui n'est pourtant pas nommé.

RÉFLEXIONS.

On voit, dit S. Augustin, par l'effet qu'eut la prière de Moïse, comme *l'intercession des Saints est utile à ceux pour qui ils s'intéressent*. Le saint docteur parle en général des Saints, sans distinguer ceux qui vivent encore sur la terre, de ceux qui règnent dans le ciel; mais c'est ici que le raisonnement de S. Jérôme est d'une force invincible. *Si les apôtres et les martyrs peuvent prier pour les autres, tandis qu'ils sont encore en doute de leur salut, combien plus cela leur est possible après leurs victoires, leurs couronnes et leurs triomphes?....... Si l'Apôtre S. Paul dit que, durant sa navigation, Dieu lui accorda la vie de deux cent soixante-seize passagers, croirons-nous qu'étant avec J.-C. il ne demande rien pour ceux qui, dans tout l'univers, ont embrassé l'évangile qu'il leur a prêché?* Les ennemis de l'intercession des saints objectent deux choses : la première, que l'intercession des saints contredit et déshonore la médiation de J.-C.; la seconde, que les saints dans le ciel n'entendent pas les prières des vivants, et qu'ainsi ils ne peuvent intercéder pour eux. Ces deux raisons n'ont rien de solide. 1°. La méditation de J.-C. n'est ni contredite ni déshonorée par les prières que les justes vivants encore sur la terre font pour leurs frères; comment le serait-elle par les prières de ces justes régnant dans le ciel? 2° Quelle difficulté y a-t-il à concevoir que Dieu fasse connaître aux saints les besoins et les désirs des fidèles? Les saints qui voient l'essence de Dieu, et dans cette essence divine tous les rapports qui peuvent contribuer à leur gloire, seraient-ils privés d'un avantage dont ils jouissaient sur la terre; savoir, d'obtenir par leurs prières les grâces dont leurs frères ont besoin? Cet acte de charité qu'ils exerceraient dans un corps mortel leur serait-il interdit lorsqu'ils brûlent de la plus ardente charité dans le sein de Dieu? A la fin du monde, lorsqu'ils seront admis à juger les nations et même les anges réprouvés selon la doctrine de S. Paul, il faudra bien que Dieu leur révèle toutes les actions des hommes et des mauvais anges; sans quoi ils ne les connaîtraient pas, puisque toutes ces actions n'existeront que dans le souvenir de Dieu. Pourquoi dès à présent n'auraient-ils donc aucune connaissance des prières qu'on leur adresse afin qu'ils intercèdent pour nous? Sous l'ancienne loi, on était très-persuadé que les âmes des justes priaient pour les fidèles vivants sur la terre; au livre des Machabées, Onias, et Jérémie apparaissent à Judas, et le premier l'assure que Jérémie *prie beaucoup pour le peuple et pour la ville sainte*. Par conséquent ce Prophète, mort depuis long-temps, connaissait les dangers auxquels Jérusalem était exposée. Le Juif Philon témoigne aussi que ceux de sa nation avaient confiance dans les prières des âmes justes, et qu'ils étaient persuadés que ces saints fléchissaient la colère du ciel, et le rendaient propice à leurs frères.

VERSETS 26, 27.

Cette expression, *il leva sa main*, peut être prise pour : *Il jura de les faire périr dans le désert;* et ce serment fut accompli, puisque tous les murmurateurs au-dessus de l'âge de vingt ans périrent dans le désert avant que d'entrer dans la terre promise. Quant à la dispersion, elle fut exécutée en divers temps, sous Salmanasar; sous Nabuchodonosor, et enfin sous l'empereur Tite; c'est celle qui dure encore : mais ces derniers châtiments eurent pour objet de punir d'autres crimes que les murmures contre Josué et Caleb. Dieu avait menacé en général ce peuple rebelle de le disperser parmi les nations s'il se révoltait contre ses lois. Ezéchiel rappela ces menaces au temps de la catastrophe de Jérusalem sous Nabuchodonosor, et il se servit presque des mêmes termes que le psalmiste.

RÉFLEXIONS.

Le crime des Israélites était d'avoir manqué de confiance dans la parole du Seigneur, d'avoir murmuré contre ses ordres, d'avoir méprisé la terre qu'il avait promise à leurs pères et à eux-mêmes. Le Prophète dit qu'elle *était digne de leurs désirs :* sur quoi S. Augustin observe que c'était parce qu'elle annonçait une meilleure patrie, parce qu'elle était la figure du repos éternel; c'est aussi la pensée de David dans le Psaume 77, et de S. Paul dans l'Epître aux Hébreux. Les Israélites qui eussent borné leurs désirs à la terre de promission, n'eussent été que des hommes charnels, et ils n'eussent point accompli leur loi, qui ordonnait de n'aimer que Dieu. Ils étaient obligés de croire à la parole de Dieu, qui leur avait promis cette terre. En espérant et en possédant cette terre, ils devaient remplir le grand précepte de l'amour de Dieu : et ce précepte renfermait évidemment la promesse d'une récompense digne de Dieu et digne des désirs de l'homme; la possession de Dieu même après cette vie est la seule qui ait ces caractères.

VERSET 28.

L'hébreu dit proprement : *Ils se lièrent* à Béelphégor; mais ce *lien* était une consécration au culte de cette idole infâme qu'on dit avoir été ou Priape ou Adonis. Elle était honorée sur le mont *Phogor*, dans le pays de Moab. Toute l'histoire des prophéties de Balaam, de l'idolâtrie des Israélites et de leur commerce avec les filles Madianites, est décrite dans le livre des Nombres; et c'est à ces faits que se rapporte ce verset du Prophète avec les trois suivants.

Ces *sacrifices des morts* dont parle notre verset,

sont ceux qu'on offrait à Adonis : on sait que le culte de cette fausse divinité consistait à pleurer sa mort racontée tant de fois par les poetes. Ceux qui croient que Béelphegor était Priape, ou le Soleil, ou quelque autre divinité que ce soit, disent que les *sacrifices des morts* sont en général tous les sacrifices qu'on offrait aux faux dieux, qui n'avaient pas plus de pouvoir que des morts, ou qui avaient été des hommes qu'on adorait après leur mort. Toutes ces explications sont bonnes, la dernière surtout, parce qu'elle convient à tous les sacrifices qu'on offrait aux dieux de la gentilité.

RÉFLEXIONS.

Dieu est l'Etre éternel, le Dieu vivant; rien n'est plus opposé à sa nature et à ses attributs que la mort. Aussi avait-il créé l'homme exempt de la nécessité de mourir : c'est le péché qui a introduit la mort dans le monde; et quand Dieu a voulu, par sa très-grande miséricorde, racheter les hommes, il a vaincu la mort, il a assuré au genre humain non seulement la vie de l'âme, mais la résurrection du corps. Qu'est-ce donc que l'idolâtrie, et doit-on s'étonner qu'elle soit si abominable aux yeux de Dieu? Les idolâtres adoraient des morts, des idoles sans vie, sans sentiment, ou qui ne représentaient que des hommes descendus dans le tombeau. Ils substituaient des morts à l'Etre qui vit essentiellement et éternellement. Ce culte était le comble de la folie et de l'ingratitude ; c'est pour cela que Dieu l'avait interdit si expressément à son peuple, et qu'il punit tant de fois ce peuple, parce qu'il le vit toujours prêt à prendre part aux abominations des gentils.

Il est surprenant que l'homme qui a tant d'idée de la vie, et tant d'amour pour la vie, ait eu de tous temps si peu de facilité à s'occuper de la connaissance et de l'amour du Dieu qui existe et qui vit toujours. Nous regardons tous la mort comme le plus grand des maux ; et nous ne pensons presque point à celui qui, non seulement est par lui-même exempt de la mort, mais qui seul peut nous rendre la vie quand nous l'aurons perdue. S'il y avait dans le monde un homme qui vécût depuis le moment de la création, et qui ne dût jamais mourir, nous voudrions tous le voir et lui témoigner notre vénération, fût-il d'ailleurs aussi imparfait que nous le sommes. Mais quelle comparaison entre un tel homme, s'il existait, et l'Etre éternel dans le sein de qui nous vivons et nous opérons, de qui nous tenons tous les biens, et de qui nous pouvons espérer la délivrance de tous nos maux? Est-ce donc une fatalité qui nous rend si indifférents à son égard? Mais la fatalité est un mot vide de sens, et qui nous déshonorerait si nous lui attribuions quelque vertu. Est-ce l'ignorance qui nous aveugle sur ce qui concerne Dieu et ses perfections? Mais nous en raisonnons avec justesse quand il s'agit d'instruire les autres, ou de faire montre de notre capacité. Dans la pratique, nous servons des dieux *morts*, qui sont nos passions, notre orgueil, notre libertinage, notre avarice, notre curiosité. O Dieu éternel! Dieu toujours vivant! dans le sein de votre religion nous sommes des idolâtres, nous renouvelons toutes les abominations des Israélites charnels, nous méritons comme eux tous les fléaux de votre colère.

VERSETS 29, 30, 31.

L'idolâtrie et le libertinage des Israélites courroucèrent le Seigneur. Il les frappa d'une plaie qui en fit périr vingt-quatre mille. Phinées ayant vu un Israélite pécher avec une Madianite, les perça l'un et l'autre de son javelot ; et cette action apaisa la colère de Dieu, qui récompensa même Phinées par la promesse de conserver le souverain sacrificateur dans sa maison.

Le Prophète ne spécifie pas le fléau dont Dieu frappa son peuple. Quelques-uns croient que ce fut la peste, mais il paraît plus vraisemblable que ces vingt-quatre mille hommes périrent par le fer. Le texte des Nombres dit *qu'ils furent tués*. Or, cette exécution se fit, ou par les juges, selon l'ordre de Moïse, ou par le glaive du Seigneur, comme il arriva depuis à l'égard de l'armée de Sennachérib.

Phinées était petit-fils d'Aaron. Animé d'un zèle inspiré de Dieu, il tua l'Israélite Zambri et la Madianite Cozbi, et dès ce moment la main de Dieu cessa de s'appesantir sur la nation. L'action de Phinées est extraordinaire, et ne doit être imitée d'aucun homme qui ne serait pas autorisé de Dieu. La promesse du souverain sacerdoce était apparemment conditionnelle comme tant d'autres : car cette dignité sortit de la famille de Phinées du temps d'Héli, et elle n'y rentra que cent quarante ans après; mais y étant rentrée, elle y demeura jusqu'à la mort d'Onias sous Antiochus Eupator; en sorte que cette famille la posséda plus de neuf cents ans.

Les vingt-quatre mille Israélites qui périrent dans cette occasion, ne sont pas ceux dont parle S. Paul aux Corinthiens. Car cet apôtre n'en compte que vingt-trois mille. Il parle de l'exécution faite par les Lévites, après l'idolâtrie du veau d'or. Dans la Vulgate il y a aussi vingt-trois mille en cet endroit-là, et l'hébreu, qui ne porte que *trois mille*, doit être fautif.

Dans cet endroit de notre Psaume il n'y a proprement aucune différence d'avec l'hébreu. Quelques-uns traduisent au premier verset *plaga* au lieu de *ruina*; c'est au fond le même sens. D'autres traduisent au second verset *judicavit* ou *oravit*, au lieu de *placavit*; c'est que le verbe hébreu פלל a les trois significations, qui toutes trois conviennent à l'action de Phinées ; car il *fit justice*, il *intercéda pour le peuple* en la faisant, et il *apaisa* le Seigneur après l'avoir faite.

RÉFLEXIONS.

Sur la punition exercée contre les Israélites coupables d'idolâtrie et de débauches honteuses, saint Augustin fait une réflexion bien importante. *J.-C.*, dit-il, *dans le nouveau Testament, a institué un ordre de providence plus doux ; mais ces menaces de l'enfer sont plus formidables qu'elles ne l'étaient dans ce temps-là*. Cette proposition est vraie. L'Evangile n'établit pas des peines temporelles contre les profanateurs du culte de Dieu. Les sacriléges qui se commettent parmi les hommes, les impuretés dont ils se rendent coupables n'entraînent pas des châtiments semblables à ceux que nous lisons dans les livres de Moïse; mais il est vrai aussi que la menace des feux éternels est bien plus frappante dans la nouvelle loi que dans l'ancienne; et la raison de cela, c'est que les fléaux dont Dieu punit son peuple n'étaient, selon S. Paul, que la figure du jugement rigoureux qui est réservé aux prévaricateurs de la nouvelle alliance. Il n'est pas dans l'ordre des figures d'être jointes avec les choses figurées. Dieu menaçant de peines temporelles, dans la loi, les profanateurs de son culte, tout était dit pour ce *temps-là*, comme s'exprime S. Augustin ; d'autant plus que les promesses se bornaient aussi aux biens temporels, qui étaient la figure des biens de l'éternité. Voilà ce que la loi disait publiquement ; ce qui n'empêchait pas que la doctrine contenue dans les préceptes moraux de la loi, et conservée de tout temps parmi les enfants des patriarches, ne contînt aussi la menace d'une réprobation éternelle pour les pécheurs, et la promesse d'une récompense éternelle pour les justes. Cette doctrine est répandue dans presque tous les livres de l'ancien Testament, surtout dans les Psaumes et dans tous les ouvrages que nous nommons *sapientiaux*. Les Juifs l'ont reconnu de tout temps; et le jeune homme qui vint demander à J.-C. ce qu'il ferait pour acquérir la vie éternelle, et qui lui dit même qu'il avait gardé depuis son enfance tout le détail des préceptes que J.-C. lui expliqua, ce jeune homme, dis-je, faisait bien voir qu'il avait l'idée d'une vie éternelle, et qu'il s'imaginait seulement que J.-C. exigeait quelque chose de plus que l'observation de la loi, pour qu'on pût obtenir ce bonheur.

Cependant, dira-t-on, si les Hébreux croyaient les

châtiments réservés aux pécheurs dans la vie future, on voit bien que l'ordre de la providence dont Dieu usait à leur égard, était plus rigoureux qu'il ne l'est à l'égard des Chrétiens, puisqu'ils devaient craindre et les châtiments temporels et les peines de l'éternité ; mais on ne voit pas que sur ces peines éternelles l'Evangile soit plus formidable que ne l'était la doctrine reçue chez les Hébreux : ainsi, la pensée de S. Augustin ne paraît pas entièrement juste. Je réponds qu'elle l'est en ce sens, qu'il y a bien plus de déclarations dans l'Evangile sur l'état des réprouvés, qu'il n'y en avait dans la loi des Hébreux. La menace de l'enfer est aussi claire dans l'Evangile, que l'était la menace des châtiments temporels dans la loi, au lieu que le dogme des peines éternelles, parmi les Hébreux, quoique certain et permanent, n'était pas développé comme il l'est parmi nous. C'était là le sens *spirituel* de la loi, comme s'exprime un savant ; il avait besoin, pour être entendu, et de la tradition des pères aux enfants, et de l'instruction des prophètes, soit qu'ils s'expliquassent simplement de bouche, soit qu'ils écrivissent des livres, comme firent le Psalmiste, Salomon et d'autres écrivains sacrés. Je crois qu'on peut prouver, même par les livres de Moïse, le dogme d'une vie future, et celui des récompenses et des peines éternelles ; mais cette preuve n'était peut-être pas à la portée de tous les Hébreux, puisqu'il se trouve encore des savants parmi les Chrétiens qui n'en reconnaissent pas la force et les conséquences. Cette preuve au reste pourra se déduire dans quelqu'une de nos réflexions.

VERSETS 32, 33.

Il y a trois versets dans l'hébreu, et la division me paraît meilleure que dans la Vulgate, sans toutefois changer le sens de cette version. Le premier verset, selon l'hébreu, finit après ces mots, *propter eos ;* le second après *labiis suis*, et le troisième contient ce qui reste.

Il s'agit ici de deux faits ; le premier concerne les murmures des Israélites, lorsqu'ils demandèrent de l'eau dans le désert de Sin, près de Cadès, la trente-neuvième année de leur voyage. Le second fait a rapport au mépris qu'ils firent des ordres de Dieu, en laissant subsister des nations qu'il avait réprouvées. A l'occasion des murmures sur la disette d'eau, on sait que Moïse qui avait simplement ordre de parler au rocher, le frappa deux fois, et que Dieu pour punir son peu de confiance, le priva de l'entrée dans la terre promise.

Il paraît donc que c'est là le sujet de cet endroit du Psaume. Les Israélites irritèrent le Seigneur en d-mandant de l'eau avec de grands murmures. Moïse porta la peine de leurs plaintes ; car, comme il était troublé de cette nouvelle révolte, il témoigna quelque défiance dans ses paroles : il dit : *Pourrons-nous vous tirer de l'eau de ce rocher ?* C'est là le sens que la plupart des interprètes donnent à cette expression, *et distinxit in labiis suis.* Il est certain que le mot hébreu ויבטא, signifie, *et locutus est temerè ;* le P. Houbigant le traduit par *cunctatus est*, d'après l'arabe. Quelques-uns rapportent cette partie du verset à Dieu, et traduisent : *Dieu reprocha aux Israélites ;* et joignant ces mots à ce qui suit, ils ajoutent : *de n'avoir pas détruit les nations selon l'ordre du Seigneur.* Cette manière de traduire n'a été imaginée qu'en faveur de la division qui est dans la Vulgate, et pour lier les deux parties du 33e verset ; mais cette considération est frivole. Rien n'empêche de reconnaître que la moitié de ce verset se lie au verset 32, et que l'autre moitié commence la narration d'un nouveau fait. Plusieurs divisions qu'on trouve dans cette version, n'ont été faites que pour la commodité de ceux qui récitent les Psaumes. Dans le cas présent, on aura cru que le verset 32 serait trop long, et l'on aura rejeté une partie au verset suivant. L'essentiel dans cette version est qu'elle ne contredise point le sens du texte. J'ajoute qu'elle chiffre en cet endroit conformément à l'hébreu.

RÉFLEXIONS.

L'exclusion de la terre promise fut sans doute un événement auquel Moïse fut sensible ; mais la paix de son âme n'en fut point altérée. Il prit soin de son peuple jusqu'au dernier moment de sa vie ; il lui déclara les bénédictions dont il serait comblé, s'il était fidèle ; et les malédictions dont Dieu le frapperait, s'il abandonnait son alliance. Il mourut, dit l'Ecriture, *selon le commandement du Seigneur*, et il acquiesça pleinement à cet ordre suprême. S'il fut privé de la terre promise, dit S. Augustin, il ne le fut pas de la promesse faite à Abraham et à tous ceux qui imiteraient sa foi. *Moïse*, dit l'auteur sacré de l'Ecclésiastique, *fut chéri de Dieu et des hommes, et sa mémoire est en bénédiction.* Il apparut sur la montagne avec le prophète Elie, lorsque J.-C. se fit voir tout éclatant de gloire : preuve manifeste de l'état bienheureux dont il fut récompensé après sa mort. Or, cette récompense suppose qu'il en avait eu la foi pendant sa vie, qu'il l'avait attendue, et qu'il s'y était préparé par la pratique des plus excellentes vertus. Peut-on croire qu'un homme si fidèle, qu'un saint si occupé de la vie future, n'ait pas instruit son peuple d'un dogme si important ; qu'il ne lui ait pas expliqué le vrai esprit de la loi, qui, sous la figure des promesses temporelles, faisait entrevoir les biens de l'éternité ? J.-C. ne disait-il pas aux Juifs que *Moïse avait écrit de lui*, et que *Moïse serait leur accusateur*, s'ils refusaient la lumière qui leur était actuellement présentée ? L'apôtre S. Paul étant à Rome, ne prouvait-il pas la mission de J.-C., *par la loi de Moïse et par les prophètes ?* Le sens spirituel de la nouvelle alliance est dans tous les livres de l'ancien Testament ; et sans l'intelligence de ce sens, nous n'aurions aujourd'hui dans ces saints livres qu'une lettre morte qui contribuerait peu à notre instruction et à notre édification.

VERSET 34.

Le Prophète fait ici aux Israélites le même reproche qu'on lit au livre des Juges. Après la mort de Josué et des anciens qui avaient vu la conquête de Chanaan, les tribus d'Israël n'exécutèrent point l'ordre que leur avait donné le Seigneur, de détruire les peuples abominables qui habitaient ce pays ; elles se mêlèrent avec eux, elles imitèrent leur idolâtrie : et ce fut ce qui attira la colère de Dieu sur Israël. Tout le livre des Juges n'est que l'histoire des calamités qui fondirent sur ces rebelles.

Dans ce verset, nos versions sont parfaitement conformes au texte. S. Jérôme, qui traduit sur l'hébreu, se sert des mêmes expressions que la Vulgate ; de même la Paraphrase chaldaïque, Munster, Pratensis et les autres hébraïsants.

Il n'est pas directement de notre sujet d'examiner la nature de l'anathème que Dieu avait prononcé contre les peuples de Chanaan. Mais nous penchons à croire, comme plusieurs habiles critiques, qu'il y avait deux parties dans cet anathème ; la première consistait à détruire ces peuples comme nations, comme faisant corps de république. Les Hébreux avaient ordre de renverser toutes ces petites dynasties, ou ces petits royaumes, et de se les rendre tributaires ou sujets. La seconde était de mettre à mort tous ceux d'entre ces peuples qui refuseraient la paix, et qui oseraient se défendre à main armée. Cette manière d'expliquer les ordres de Dieu, est conforme à plusieurs textes de l'Ecriture, et à un plus grand nombre encore de faits, qu'on ne pourrait concilier avec le sentiment trop rigide des interprètes qui croient que les Israélites, sans condition, ni restriction quelconque, avaient ordre de massacrer tous les Chananéens.

RÉFLEXIONS.

Avec le penchant que les Israélites eurent pour l'idolâtrie, il était comme impossible qu'ils se mêlassent parmi les nations Chananéennes, sans adopter leurs faux cultes. C'est pour cela que le Seigneur leur avait

ordonne de n'avoir aucun commerce avec ces peuples, de renverser leurs autels, de les exterminer même s'ils faisaient quelque résistance. Ils ne gardèrent pas ces lois, quoique répétées souvent par Moïse et par Josué, et ils se laissèrent entraîner aux superstitions des idolâtres. Ce scandale dura jusqu'à la captivité de Babylone, malgré les châtiments du ciel et les reproches des prophètes. Quand ils rentraient en eux-mêmes, le Seigneur voulait bien exaucer leurs vœux; mais ils étaient incorrigibles, et il fallut la grande captivité sous Nabuchodonosor pour les guérir de l'idolâtrie; encore trouve-t-on chez eux l'adoration du soleil jusque dans les derniers temps de leur république.

Quelle est donc la force du mauvais exemple, surtout quand il favorise le mauvais penchant! Si l'idolâtrie avait été une sorte de culte métaphysique qui n'eût point influé sur les mœurs, il est à croire que les Juifs ne s'y seraient pas livrés avec tant de fureur et d'opiniâtreté; mais les fêtes des païens étaient presque toujours la cause ou le prétexte du libertinage. Quand les Israélites s'abandonnèrent à l'idolâtrie des Moabites, ils se livrèrent en même temps à toutes sortes d'impuretés. Quand ils pleurèrent Adonis dans le temple, ils ne manquèrent pas de donner dans toutes les abominations de ce culte infâme.

Le monde d'aujourd'hui ne fait plus des idolâtres, mais il fait des gens sans religion; ses discours, ses usages, ses sociétés, ses livres, ses vertus même tendent à ce but. Je dis ses *vertus*, parce qu'il se pique beaucoup d'exalter l'humanité, la sociabilité, la tolérance, l'amour de la patrie; et il prétend établir ces vertus sans aucun rapport à la religion. Il veut transformer les Chrétiens en d'honnêtes païens, et substituer la morale des philosophes à celle de l'Evangile. Ce système est pire que l'idolâtrie, parce que celle-ci n'excluait pas totalement la crainte des dieux, au lieu que la pure philosophie exclusive de la religion, ou bornée à une religion qui tolère tout ce qui n'a point de vengeur, n'a ni le droit ni la force de réprimer les passions. Le mauvais exemple des nations idolâtres ne fit pas plus d'apostats chez les Juifs, que l'exemple du monde, tel qu'il est aujourd'hui, n'en fait chez les Chrétiens. Les Juifs, sans abjurer la loi, n'en étaient pas moins déserteurs du vrai culte, dès qu'ils adoptaient celui des gentils; et les Chrétiens, sans renoncer à leur baptême, n'en sont pas moins les ennemis de l'Evangile, dès qu'ils veulent lui associer la fausse philosophie.

VERSETS 35, 36, 37.

Il y a aussi trois versets dans l'hébreu: mais le second ne finit qu'après *in sanguinibus*, et au commencement du troisième il y a, *et contaminati sunt*, au lieu de, *et contaminata est*; la différence est fort petite. Le texte fait rapporter cette *souillure* aux hommes, et les versions à la terre.

L'histoire des Juges ne parle point de ces abominables sacrifices: mais il est certain, par les Prophètes et par les livres des Rois, que les Israélites s'en rendirent coupables; c'est-à-dire, qu'ils brûlèrent leurs enfants pour honorer le faux dieu Moloch, qu'on croit avoir été Saturne. Dans le Lévitique, ce culte impie avait été proscrit; ce qui prouve qu'il était fort ancien, et que les Israélites profanèrent la loi divine positive, tandis qu'ils renversaient les principes les plus évidents de la loi naturelle.

Le Prophète, selon une manière de parler fort ordinaire dans l'Ecriture, appelle les idoles, une *prostitution*; et ce terme exprime bien le crime de ceux qui, au mépris de l'amour qu'ils doivent à Dieu, livrent leur cœur à l'amour et au service des faux dieux.

RÉFLEXIONS.

Il est contraire à la loi naturelle d'immoler des victimes humaines, sous prétexte d'honorer la divinité. Dieu ordonna à Abraham de sacrifier son fils Isaac, mais il ne lui permit pas de consommer cette action; il se contenta de son obéissance. Ce sacrifice pouvait néanmoins être exécuté, parce que Dieu est le maître suprême de la vie des hommes, et qu'Isaac était plus dans sa dépendance que dans celle d'Abraham. Comment cela se concilie-t-il avec ce principe, que *Dieu ne peut jamais dispenser de la loi naturelle*? C'est que, ce principe subsistant, Dieu peut en certains cas changer l'objet de la loi naturelle, et alors il n'y a plus de loi. L'homicide et le vol sont défendus par cette loi suprême; mais quand Dieu, qui est le maître de la vie et des possessions de tous les hommes, ordonne de mettre à mort quelqu'un ou de le dépouiller de son bien, il n'y a plus d'homicide ni de vol, et la loi, dans ces deux cas, n'a plus d'objet. Il n'en est pas de même du mensonge, de la haine de Dieu, et de quelques autres crimes: Dieu ne pouvant changer les objets de la loi, c'est-à-dire, dans le premier cas, ne pouvant faire que la vérité ne soit pas vérité, ni que lui-même ne soit pas souverainement aimable, la loi naturelle aura toujours son objet.

Dieu pouvait donc ordonner le sacrifice d'Isaac, et Abraham pouvait le consommer sans donner aucune atteinte à la loi naturelle. Mais nul autre que Dieu n'a pu prescrire un pareil acte de religion, et en le prescrivant Dieu a dû s'expliquer très-clairement et très-positivement: c'est ce qui arriva dans le commandement donné à Abraham, et c'est ce qui condamne les nations qui ont offert des victimes humaines à leurs dieux. Outre que ces divinités n'étaient pas le vrai Dieu, ces nations purent-elles jamais avoir quelque certitude que ces divinités exigeaient ces sortes de sacrifices? Les ministres de ces religions purent dire aux peuples que les dieux se plaisaient à voir couler le sang humain sur leurs autels; mais dans une matière de cette conséquence, il aurait fallu des preuves positives et évidentes. Abraham n'eût pas ajouté foi à quelqu'un qui serait venu lui dire que Dieu demandait le sacrifice de son fils; il aurait demandé du moins que cet envoyé autorisât sa mission par un témoignage qui ne pût être que de Dieu. Au reste, il est bien à remarquer que Dieu n'a ordonné qu'une fois un pareil sacrifice, et qu'il en a empêché l'exécution, pour apprendre sans doute à toutes les nations que, s'il est le maître de la vie des hommes, il se contente qu'on reconnaisse ce pouvoir souverain, et qu'il ne permet pas qu'on les lui sacrifie sous prétexte de l'honorer.

Tout ce qu'on vient de lire fait connaître la grandeur du crime des Juifs, en immolant *leurs fils et leurs filles aux idoles des gentils*. Ils étaient bien plus coupables que ces nations idolâtres, puisqu'ils connaissaient le vrai Dieu, et que, bien loin d'avoir aucune preuve que de pareils sacrifices fussent exigés des fausses divinités auxquelles ils se prostituaient, la loi divine, qu'ils ne pouvaient ignorer, leur défendait ces abominations. Il est presque incroyable que des hommes raisonnables en soient venus à ce point d'aveuglement. Ils violaient toutes les lois de la nature, de l'humanité, de la religion, de la révélation; et ils s'en faisaient encore un mérite auprès d'une foule d'idoles qui n'avaient, selon l'expression du Prophète, ni bouche pour parler, ni oreilles pour entendre, ni yeux pour voir, ni entendement pour penser. Si ces coupables Israélites offraient sans remords ces détestables sacrifices, on en doit conclure que l'excès du fanatisme avait éteint en eux la lumière de la loi naturelle, qui prescrit si essentiellement l'amour des pères pour leurs enfants. Si la nature réclamait encore ses droits au fond de leur cœur, quel était leur malheur, et d'immoler ce qu'ils avaient de plus cher, et de combattre leurs propres penchants, et de se faire une telle violence pour plaire à des dieux dont ils n'avaient aucune idée fixe et certaine! exemple effrayant du désordre qu'une passion aveugle et brutale peut avoir sur le cœur humain. Cet exemple humilie tellement la raison, que, si le fait n'était pas attesté par des écrivains inspirés de Dieu, on aurait toute sorte d'in-

térêt à s'inscrire en faux contre tout autre historien qui le rapporterait.

VERSETS 38, 39, 40, 41.

Ces quatre versets ont trait aux révoltes des Israélites établis dans la terre de Chanaan. On voit dans tout le livre des Juges combien ce peuple était porté à abandonner le culte du Seigneur, et combien de fois il fut livré à ses ennemis, savoir, les Ammonites, les Moabites, les Philistins.

Dieu *les délivra souvent*. Ces mots qui sont dans notre version à la fin du 40e verset, commencent le 41e dans l'hébreu, cela ne met aucune différence dans le sens.

RÉFLEXIONS.

Les Israélites dans le désert se livrèrent à l'idolâtrie, parce qu'ils avaient contracté de grandes liaisons en Egypte avec les idolâtres; établis dans la terre de Chanaan, ils ne gardèrent plus de mesures dans le culte impie des faux dieux, parce qu'ils s'allièrent avec les Chananéens. On produit deux raisons de cette fureur avec laquelle ce peuple, si privilégié et si chéri de Dieu, adoptait les superstitions de ses voisins : la première est que la loi donnée par le ministère de Moïse étant diamétralement opposée aux religions des divers peuples païens, les Hébreux ne pouvaient s'allier ni même traiter avec ces peuples, sans essuyer des reproches ou des railleries sur leur religion; la seconde est qu'apparemment on négligea beaucoup dans Israël la lecture du livre de la loi. Ceci n'est qu'une conjecture, mais elle paraît fort vraisemblable; car comment se persuader que les douze tribus eussent abandonné presque universellement et si souvent le culte du vrai Dieu, si les préceptes, les promesses, les menaces du Seigneur eussent retenti sans cesse à leurs oreilles? Ils avaient dans la loi un tableau général des châtiments qui devaient fondre sur eux, s'ils étaient infidèles au Seigneur; et ils ne manquaient pas de les éprouver dès qu'ils allaient adorer Baal, Astaroth et les autres faux dieux. C'était une preuve de fait en faveur de la vérité et de la sainteté de la loi. S'ils l'avaient lue, ils auraient deviné, même avant les fléaux qu'ils éprouvèrent, que la main du Seigneur s'appesantirait sur eux, et cette connaissance les aurait très-probablement retenus dans le devoir.

Il en est à peu près de même des Chrétiens qui oublient Dieu et son saint service. Les deux causes principales de leurs égarements sont d'une part, la fréquentation des sociétés impies ou corrompues, et de l'autre l'ignorance de la loi de Dieu. Les impies lisent quelques morceaux des saints livres pour les attaquer : ils ignorent du reste le fond des dogmes et de la morale du christianisme. Ceux qui les fréquentent, s'en rapportent à leurs objections, et ne se mettent point en peine d'entendre ou de lire les réponses. Les mondains non dogmatistes n'ouvrent jamais les livres de l'Écriture, et n'entendent pas plus les prédicateurs de la divine parole; les instructions qu'on leur a données dans l'enfance, ont disparu de leur mémoire, et ils parviennent à une extrême vieillesse sans savoir ce que c'est d'être Chrétien. Faut-il s'étonner que le monde et les passions fassent sur eux ce que les idoles des Chananéens faisaient sur les Israélites, qu'ils détruisent tous les principes de la religion? Qui pourrait répondre aujourd'hui que beaucoup de Chrétiens ne devinssent pas idolâtres, s'ils vivaient avec des gens riches, puissants, accrédités et adorateurs des idoles; s'ils s'alliaient avec eux, s'ils prenaient des épouses parmi eux, s'ils espéraient d'eux de grands avantages temporels? La corruption des hommes est toujours la même; elle ne paraît différente que dans des accessoires qui sont l'effet des coutumes, de l'éducation, des mœurs nationales, des préjugés et de l'intérêt.

VERSETS 42, 43, 44.

Ces trois versets ont rapport à la protection que Dieu accorda aux Israélites durant l'administration des Juges. Dès que son peuple retournait à lui et implorait son secours, il le délivrait de ceux qui le persécutaient. Il faisait voir à toutes les nations conjurées contre Israël qu'il se ressouvenait de l'alliance contractée avec lui.

Au premier verset il y a dans l'hébreu : *Il vit lorsqu'ils étaient dans la tribulation, et lorsqu'il écoutait leur prière;* ce qui signifie que *ce regard* de Dieu consistait à *écouter la prière* de son peuple.

Ce *repentir* de Dieu, dans le 2e verset, est une manière de parler dont se servent les écrivains sacrés, pour s'accommoder à nos façons de penser. Nous croyons qu'un homme se *repent* d'avoir fait des menaces, ou d'avoir infligé des peines, quand tout-à-coup il répand des bienfaits. Du moins nous regardons cela comme un changement de pensée. Dans Dieu rien de semblable; tout le changement est dans les effets, dans les événements. De toute éternité il a prévu ce qui arriverait, et la connaissance qu'il a des prières futures de ceux qui s'humilieront devant lui, fait partie de ses décrets éternels et immuables comme lui. Le *repentir* de Dieu n'est donc autre chose que le changement des circonstances et des événements par rapport à nous. Comme la prescience divine est conséquente à nos déterminations et à nos actions, nous sommes avertis par là de faire tout le bien qui dépend de nous; avec le secours de la grâce nous devons prier, nous humilier, conjurer le Seigneur de nous faire miséricorde, parce que ses décrets, quoique immuables et éternels, supposent tout l'ordre que nous mettrons dans notre conduite.

Il y a des interprètes qui croient que les *miséricordes du Seigneur à la vue des persécuteurs d'Israël*, signifient que Dieu rendit ces persécuteurs plus favorables à Israël; et ils citent en preuve les grâces que Cyrus et Darius accordèrent aux Juifs captifs à Babylone. Ces auteurs parlent ainsi pour appuyer leur opinion sur l'objet du psaume qu'ils rapportent au temps de la captivité sous Nabuchodonosor. Ce système n'est point nécessaire, et tout ce que dit ici le Prophète se concilie très-bien avec les persécutions qu'essuyèrent les Hébreux, après la mort de Josué, de la part des peuples de Chanaan. Ces peuples reconnurent le bras de Dieu dans les victoires remportées par Gédéon, Débora, Jephté, et les autres juges d'Israël.

RÉFLEXIONS.

Dieu usait à l'égard de son peuple d'une miséricorde dont l'esprit humain ne peut concevoir l'étendue. Les Israélites opprimés par les nations Chananéennes imploraient le secours de Dieu, et leur cœur n'était pas converti, puisqu'immédiatement après leur délivrance, ils retournaient au culte des idoles de Chanaan. Dieu, à qui rien n'est caché, voyait que leurs prières n'étaient que l'effet de la crainte et la preuve du sentiment qu'ils avaient de leur malheur; que leurs affections n'étaient point changées, et qu'elles se portaient toujours vers les fausses divinités des nations. Il ne laissait cependant pas de les secourir, de les délivrer de la servitude, et c'était en conséquence de l'alliance qu'il avait faite avec leurs pères vraiment fidèles et attachés au vrai culte. D'ailleurs il devait toujours se trouver dans les douze tribus des hommes qui ne fléchissaient point le genou devant les idoles, et Dieu avait égard aux sentiments de ces dignes enfants des patriarches.

L'alliance que Dieu a faite avec les Chrétiens est d'une tout autre espèce que celle qu'il avait contractée avec Israël. Il s'est engagé à conserver l'Église de J.-C. jusqu'à la fin des siècles, mais non à lui donner des biens temporels, non à la maintenir dans un pays plutôt que dans un autre. Si des calamités l'affligent, elle peut s'adresser à Dieu comme à son unique défenseur et protecteur, et ses prières peuvent être

exaucées : mais si elles ne le sont pas dans l'objet temporel qui la touche, elles le seront toujours dans l'ordre des choses qui regardent le salut ; cet intérêt est bien plus précieux que celui des consolations purement terrestres. *La grâce*, dit saint Ambroise, *est plus abondante que la prière, et Dieu donne toujours plus qu'on ne lui demande.* Il n'arrivera jamais que l'Eglise prie, comme les tribus d'Israël, sans désir de conversion, sans esprit intérieur, et par le motif seul d'une crainte basse et servile : mais si des membres particuliers de l'Eglise prient d'une manière aussi imparfaite que les Israélites opprimés dans la terre de Chanaan, ils n'ont rien à espérer du ciel ; ou, si leurs vœux sont exaucés pour des objets temporels, ils abuseront de cette faveur, et il sera vrai de dire que Dieu les a écoutés dans sa colère. *Quand vous priez,* disait encore si bien saint Ambroise (1), *demandez de grandes choses,* c'est-à-dire, *demandez ce qui est éternel, non ce qui doit périr tôt ou tard. Demandez ce qui est divin et céleste, afin que votre prière soit comme celle des anges qui sont autour du trône de Dieu.*

VERSETS 45, 46, 47.

Les deux premiers versets n'en font qu'un dans l'hébreu, mais sans différence pour le sens. Dans le 3e il n'y a qu'une fois *amen*, qui répond à *fiat ;* mais ce texte ajoute *alleluia,* que nos versions rejettent à la tête du psaume suivant ; et ici se termine le quatrième livre des psaumes, selon la division des Hébreux.

Nous avons averti que ces trois derniers versets font partie du cantique qui fut chanté par l'ordre de David au transport de l'arche ; et c'est une preuve que tout ce psaume 105 est de David ou du temps de David. Ceux qui en renvoient la composition au temps de la captivité, disent que ces trois derniers versets ont été ajoutés au cantique du premier livre des Paralipomènes (2) par Esdras, ou par quelque autre des prophètes. Mais cette opinion n'a pour fondement que celle qui donne la captivité pour époque à la composition de ce psaume, et c'est à peu près ce qu'on appelle une pétition de principe ; car il n'est point prouvé que ce psaume ait été composé durant cette captivité de Babylone, au lieu que l'existence de ces trois derniers versets à la fin du cantique du premier livre des Paralipomènes est un bon argument pour prouver que ce psaume 105 a été composé du temps de David. On veut conclure de ces mots, *rassemblez-nous d'entre les nations,* qu'il s'agit de la captivité de Babylone ; mais il y avait du temps de David assez d'Israélites dispersés parmi les nations voisines de la terre promise, pour que ce saint roi ait pu demander à Dieu qu'il les rassemblât tous. On sait que ce prince eut à combattre pendant presque toute sa vie les Philistins, les Ammonites, les Moabites, les Syriens, les Iduméens ; ces peuples faisaient des courses sur les terres de David, et il est vraisemblable qu'ils emmenaient captifs beaucoup d'Israélites : d'ailleurs le sens de ces mots, *rassemblez-nous d'entre les nations*, peut être, *rassemblez-nous dans une uniformité de culte, et que désormais nous ne prenions point de part à celui des nations.* Il y a dans le premier livre des Paralipomènes : *Sauvez-nous, ô Dieu, notre Sauveur ! rassemblez-nous, délivrez-nous des nations ;* ce qui fait vraisemblablement allusion aux guerres contre les divers ennemis du peuple de Dieu, et aux désordres que leur commerce mettait dans le culte du vrai Dieu.

(1) Ambros. in Psal. 118.
(2) 1 Paral. 16, 35, 36.

RÉFLEXIONS.

La conservation du vrai culte dans Israël dépendait de la fidélité de ce peuple à ne se point mêler parmi les nations idolâtres. Il en est à peu près de même des Chrétiens par rapport au monde corrompu. L'apôtre saint Jean nous dit *de ne point aimer le monde, ni les choses qui sont dans le monde,* et d'être bien persuadés *que le monde est tout rempli de malice.* Le culte des idoles n'est proscrit nulle part dans l'ancienne loi avec plus d'énergie que l'amour du monde dans la nouvelle, et l'on n'a pas plus d'exemples de l'infidélité des Juifs, lorsqu'ils se sont liés avec les idolâtres, qu'on en a de la chute des Chrétiens, lorsqu'ils sont familiarisés avec le monde. Il faut donc que les vrais Chrétiens demandent à Dieu qu'il les *sauve*, qu'il les *délivre*, qu'il les *tire* du milieu de ce monde séducteur. C'est pour mettre des barrières entre eux et le monde, que les fondateurs des sociétés religieuses ont cherché les solitudes, et ont établi des manières de vivre si opposées à celles du monde. Quand, malgré toutes leurs précautions, le monde a trouvé le moyen d'entrer dans ces saints asiles, ceux qui s'y étaient retirés ont imité en quelque sorte l'apostasie des Hébreux. Ils sont devenus aussi pervers que les mondains, et ces sociétés se sont perdues, ou n'ont subsisté qu'avec scandale ; tout au moins elles n'ont plus été utiles à l'Eglise, elles n'ont plus *glorifié le nom du Seigneur.* Oh qu'il faut être loin du monde pour bien répondre à l'invitation que nous fait le Prophète de *bénir le Seigneur* sans partage et sans cesse ! Désirons que le nombre de ces fervents adorateurs se multiplie de siècle en siècle. *Ainsi soit-il.*

Halleluia. CVI.

HEBR. CVII.

CHAPITRE CVI.

1. Confitemini Domino, quoniam bonus, quoniam in seculum misericordia ejus.

2. Dicant qui redempti sunt à Domino, quos redemit de manu inimici, et de regionibus congregavit eos;

3. A solis ortu et occasu, ab aquilone et mari.

4. Erraverunt in solitudine, in inaquoso; viam civitatis habitaculi non invenerunt.

5. Esurientes et sitientes; anima eorum in ipsis defecit.

6. Et clamaverunt ad Dominum cùm tribularentur, et de necessitatibus eorum eripuit eos.

7. Et deduxit eos in viam rectam; ut irent in civitatem habitationis.

8. Confiteantur Domino misericordiæ ejus : et mirabilia ejus filiis hominum.

9. Quia satiavit animam inanem, et animam esurientem satiavit bonis.

1. Célébrez le Seigneur (*ou* rendez grâces au Seigneur), parce qu'il est plein de bonté, parce que sa miséricorde est éternelle.

2. Que ce soit là le cri de ceux qui ont été rachetés par le Seigneur, de ceux qu'il a délivrés de la main de leurs ennemis, et qu'il rassembles des diverses contrées,

3. De l'orient, de l'occident, du septentrion et de la mer (*ou* du midi).

4. Ils ont erré dans la solitude, dans une terre sans eau, où ils n'ont point trouvé de route pour les conduire à une ville qu'ils pussent habiter.

5. Pressés de la faim et de la soif, ils tombaient en défaillance.

6. Ils ont crié vers le Seigneur durant la tribulation, et il les a délivrés de leurs misères.

7. Il les a conduits par une voie droite, pour parvenir à la ville où ils devaient habiter.

8. Que les miséricordes du Seigneur, que ses merveilles annoncent sa gloire aux enfants des hommes.

9. Parce qu'il a rassasié celui qui était sans ali-

10. Sedentes in tenebris et umbrâ mortis, vinctos in mendicitate et ferro.

11. Quia exacerbaverunt eloquia Dei; et consilium Altissimi irritaverunt.

12. Et humiliatum est in laboribus cor eorum; infirmati sunt, nec fuit qui adjuvaret.

13. Et clamaverunt ad Dominum cùm tribularentur, et de necessitatibus eorum liberavit eos.

14. Et eduxit eos de tenebris et umbrâ mortis, et vincula eorum disrupit.

15. Confiteantur Domino misericordiæ ejus, et mirabilia ejus filiis hominum.

16. Quia contrivit portas æreas, et vectes ferreos confregit.

17. Suscepit eos de viâ iniquitatis eorum; propter injustitias enim suas humiliati sunt.

18. Omnem escam abominata est anima eorum; et appropinquaverunt usque ad portas mortis.

19. Et clamaverunt ad Dominum cùm tribularentur, et de necessitatibus eorum liberavit eos.

20. Misit verbum suum, et sanavit eos, et eripuit eos de interitionibus eorum.

21. Confiteantur Domino misericordiæ ejus, et mirabilia ejus filiis hominum.

22. Et sacrificent sacrificium laudis, et annuntient opera ejus in exultatione.

23. Qui descendunt mare in navibus, facientes operationem in aquis multis.

24. Ipsi viderunt opera Domini, et mirabilia ejus in profundo.

25. Dixit, et stetit spiritus procellæ, et exaltati sunt fluctus ejus.

26. Ascendunt usque ad cœlos, et descendunt usque ad abyssos; anima eorum in malis tabescebat.

27. Turbati sunt, et moti sunt, sicut ebrius: et omnis sapientia eorum devorata est.

28. Et clamaverunt ad Dominum cùm tribularentur, et de necessitatibus eorum eduxit eos.

29. Et statuit procellam ejus in auram, et siluerunt fluctus ejus.

30. Et lætati sunt, quia siluerunt, et deduxit eos in portum voluntatis eorum.

31. Confiteantur Domino misericordiæ ejus, et mirabilia ejus filiis hominum.

32. Et exaltent eum in ecclesiâ plebis; et in cathedrâ seniorum laudent eum.

33. Posuit flumina in desertum et exitus aquarum in sitim.

34. Terram fructiferam in salsuginem, à malitiâ inhabitantium in eâ.

35. Posuit desertum in stagna aquarum, et terram sine aquâ in exitus aquarum.

36. Et collocavit illic esurientes; et constituerunt civitatem habitationis.

37. Et seminaverunt agros, et plantaverunt vineas; et fecerunt fructum nativitatis.

38. Et benedixit eis, et multiplicati sunt nimis; et jumenta eorum non minoravit.

ment: et qu'il a rempli de biens celui qui était affamé.

10. Ils étaient assis dans les ténèbres et dans les ombres de la mort; ils étaient enchaînés par la misère, et chargés de fers.

11. Parce qu'ils se sont révoltés contre la parole divine, et qu'ils ont contredit la volonté du Très-Haut.

12. Ainsi, leur cœur a été humilié par les travaux; ils sont tombés dans l'infirmité, et il ne s'est trouvé personne pour les secourir.

13. Ils ont crié vers le Seigneur durant la tribulation, et il les a délivrés de leurs misères.

14. Il les a tirés des ténèbres et des ombres de la mort, et il a rompu leurs liens.

15. Que les miséricordes du Seigneur, que ses merveilles annoncent sa gloire aux enfants des hommes.

16. Parce qu'il a brisé les portes d'airain, et qu'il a mis en pièces les barres de fer.

17. Il les a recueillis en les tirant de la route d'iniquité où ils marchaient: car ils avaient été humiliés à cause de leurs injustices.

18. Ils avaient en horreur toute espèce de nourriture, et ils touchaient de fort près aux portes de la mort.

19. Ils ont crié vers le Seigneur durant la tribulation, et il les a délivrés de leurs misères.

20. Il a envoyé sa parole, et il les a guéris, il les a retirés des horreurs de la mort.

21. Que les miséricordes du Seigneur, que ses merveilles annoncent sa gloire aux enfants des hommes.

22. Qu'ils offrent un sacrifice de louange, et qu'ils publient par des chants d'allégresse la grandeur de ses œuvres.

23. Ceux qui se mettaient en mer sur des vaisseaux, et qui manœuvraient durant leur navigation,

24. Ont été témoins des œuvres du Seigneur, ils ont vu les merveilles qu'il opère dans ses vastes abîmes.

25. Le Seigneur parle, et la tempête survient, les flots s'élèvent;

26. Ils paraissent monter jusqu'aux cieux, et descendre dans les gouffres de la mer: le courage des nautoniers succombe à la vue du danger.

27. Ils se troublent, ils s'agitent comme un homme ivre, et tout leur art est sans ressource.

28. Ils ont crié vers le Seigneur durant la tribulation, et il les a délivrés de leurs misères.

29. Il a changé la tempête en un calme parfait, et les flots de la mer se sont apaisés.

30. Alors la joie a succédé à la tristesse, et Dieu a conduit ces navigateurs dans le port où ils voulaient aborder

31. Que les miséricordes du Seigneur, que ses merveilles annoncent sa gloire aux enfants des hommes.

32. Qu'ils l'exaltent dans l'assemblée du peuple; qu'ils le louent dans la société des anciens.

33. Il a fait des fleuves un désert, et des lieux bien arrosés une terre aride.

34. Il a changé le sol le plus fécond en un terrain aussi sec que si l'on y avait semé du sel, et tout cela pour punir la méchanceté des habitants.

35. Il a changé le désert en un étang plein d'eaux; et d'une terre aride il en a fait une campagne arrosée de fontaines.

36. Il y a établi ceux qui étaient tourmentés de la faim, et ils y ont établi une ville pour leur servir de demeure.

37. Ils ont ensemencé les champs, ils ont planté des vignes, et ils ont recueilli des fruits en abondance.

38. Dieu les a bénis, ils se sont multipliés comme à l'infini, et leurs troupeaux prospéreront au point de ne pas diminuer.

39. Et pauci facti sunt, et vexati sunt à tribulatione malorum et dolore.

40. Effusa est contemptio super principes, et errare fecit eos in invio, et non in viâ.

41. Et adjuvit pauperem de inopiâ; et posuit sicut oves familias.

42. Videbunt recti, et lætabuntur; et omnis iniquitas oppilabit os suum.

43. Quis sapiens, et custodiet hæc, et intelliget misericordias Domini?

39. Ils ont été réduits à un petit nombre, ils ont été humiliés par la tribulation, par la multitude des maux qui les ont accablés.

40. Le mépris s'est répandu jusque sur leurs chefs, et (*la main de Dieu*) les a fait errer dans les déserts et hors du droit chemin.

41. Il a soulagé le pauvre dans sa misère, et il a multiplié les familles comme des troupeaux de brebis.

42. Les hommes droits verront ces prodiges, et s'en réjouiront: tous les méchants seront obligés de garder le silence.

43. Quel est le sage qui conservera le souvenir de ces merveilles, et qui comprendra les miséricordes du Seigneur?

COMMENTARIUM.

Vers. 1.— Halleluia (1). Eadem ratio hujus tituli ac Psalmi 104, cujusmodi multi sunt in hoc quinto libro, qui proinde ad Christum et Ecclesiam spectant, et beneficia Dei recolunt, idque per modum lætitiæ,

(1) Halleluia in fronte hujus Psalmi apud Hebræum, Chaldæum, pluraque septuaginta Interpretum exemplaria non legitur, sed in calce superioris. Duplex hic *Halleluia* legit S. Augustinus. Vaticinium vocationis gentium, conditæque Ecclesiæ Christianæ hoc carmine recitari Patres arbitrantur. Descripta hoc Psalmo mala quibus populum liberavit Deus, figura criminum sunt et ignorantiæ quibus opprimebantur, ac diaboli, cujus tyrannide Christus Ecclesiam solvit. At præter mysticam et allegoricam sententiam, Theodorus Heracleota, Theodoretus, vetus paraphrastes Græcus Corderii, Beda, Syrus pluresque è recentioribus Judæorum sensa hìc agnoscunt, captivitate solutorum, præsentem captivitatem sub imagine malorum quibus hæc vita agitatur, veluti incerti per solitudinem sterilissimam itineris, morbi gravissimi, carceris, procellæ. Grates Deo agunt, quòd sese his malis eripuerit, atque in patriam revocaverit.

Hoc nobis in commentario proponimus, uti ad psalmum 104, declaravimus, cujus appendicem et hunc et centesimum quintum existimamus. Tria hæc carmina unicum sunt, in dedicatione secundi templi fortassè exaratum. Huc verò collegit vates omnia quæ Deus populi sui gratiâ egit, et quæ populus in Deum deliquit; ac denique reditum, et Dei misericordiam, qui populi sui malorum clamorumque miseretur.

Sunt quibus placeat hunc Psalmum latiùs porrigi, quàm superiores, ejusque argumentum esse, non ea, modò quæ Deus Judæorum causâ egit, sed cætera etiam quæ generatim hominibus largitus est. Apologia est Providentiæ adversùs impios, qui Deum ea quæ inter homines fiunt, negligere aiunt. Qui hoc carmen unis Israelitis tribuunt, inter se dissident. Alii enim mala describi asserunt, quibus per captivitatem Babylonicam afflicti sunt; alii omnia colligi quæ post egressum ex Ægypto evenère. Quamobrem versiculum 4 et sequentes usque ad 16 de Israelitarum itinere, duce Moyse, per Arabiæ solitudines interpretantur; versiculos 17, 18, etc., de Ezechiæ morbo et incolumitate; vers. 23 et 24 et sequentes, de Jonâ procellâ agitato et in mare jacto; vers. 33 et 34, cæterosque, de fame quæ Joelis ætate sæviit.

Judæi apud Eusebium ita explicant, quasi vaticinium sit, quo restauranda illorum fortuna, et reditus in patriam prædicitur; id verò eventurum aiunt post Messiæ adventum, assiduis quem quotidiè votis frustra præstolantur; sperantque futurum, ut illius regnum inter mortales ipsi videant. Cæterùm hic Psalmus inter pulcherrimos ac sublimissimos recensendus est; à duplici cantorum choro canebatur, cum intercalari versu, vers. 8, 15, 21, 31: *Confiteantur Domino misericordiæ ejus et mirabilia ejus filiis hominum.* Forte in altero choro Levitæ carmen, in altero populus intercalarem iterabant. (Calmet.)

Hoc Psalmo *quinque* produci classes illorum, qui ex angustiis et periculis liberati ad gratias Deo agendas devincti sint, et *primò* quidem, qui, postquam sedibus suis expulsi summam cibi potûsque penuriam passi essent, restituti sint à Deo in rem familiarem (vers. 2 ad 9); *secundò*, qui ex carcere et vinculis in libertatem asserti (vers. 10 ad 16); *tertiò*, qui ex morbo graviore liberati (vers. 17 ad 22; *quartò*, qui ex immani procellâ salvi in portum deducti (23 ad 32), quibus *denique* subjungitur imago terræ, quæ, postquàm vastata penitùs incolisque orbata esset, receperit nunc colonos suos, atque ad pristinam culturam ubertatemque redierit, manifestum est, et pluribus jamdudùm interpretibus observatum. Singularum verò partium illarum rationem et dispositionem primus perspexit Schnurrerus, qui præclare monuit, quæ primæ strophæ præmittitur, formulam יאמרו גאולי (vid. not. ad vers. 2), etiam ad tres reliquas æquè pertinere, atque ad vers. 10, 17 et 23, esse repetendam: « Etenim, quæ primam subsequuntur, « strophæ, ad ejus exemplum ita sunt penitùs confor- « matæ, ut partibus suis singulis manifestò illi res- « pondeant. Primò certum genus hominum produci- « tur; deinde exponitur calamitatis magnitudo, se- « quitur auxilii divini, ejusque precibus efflagitati, « commemoratio; et ad gratias Deo peragendas exhor- « tatio subjungitur. Igitur cùm planè eadem appareat « stropharum omnium facies et forma, intelligitur quod « præcedit verbum יאמרו non uni primæ privatum et « peculiare, sed reliquis etiam commune esse debere. « Prætereà, nisi repetatur formula hæc, verbum, quò « commodè referantur, non habent nomina ישבי חשך « vers. 10, אוילים, vers. 17. » Argumentum carminis quod attinet, plerique statuunt, continere illud generalem commendationem providentiæ atque benignitatis divinæ, quam poeta exemplis quibusdam demonstret, ex quibus singularis illa Dei benignitas, potentia et sapientia in gubernatione hujus universi cognosci possit. Verissimè tamen observavit Schnurrerus, hunc locum si tractare in animo habuisset poeta, ut providam Numinis curam, quæ omnes omnis generis homines complectatur, celebraret commendaretque, multò aliter scenam instructurum, atque ex infinitâ, quæ præstò erat, multitudine exemplorum copiosa alia adhibiturum fuisse, quæ ad eos, quibus proximè scribebat, propriùs pertinerent, atque ad animos eorum movendos certiorem vim habitura essent, quàm, e. g., fata navigantium (vers. 23 ad 32). « Si verò primam carminis partem seorsim spe- « ctaveris (utor verbis Schnurrerii), commodissimè « potest ad reduces ab exilio Babylonico Judæos re- « ferri; non quòd eo usque redacti fuerint, ut in vastâ « solitudine oberrandum illis esset, et cum fame siti- « que conflictandum; sed poterant certè, ad illustran- « dam ex superioris conditionis miserià divini beneficii « magnitudinem, comparari cum illis qui domibus eje- « cti versarentur in summâ rerum omnium inopiâ « atque egestate. Hoc autem si detur, nihil profectò « apparet quod impediat quominus et reliqua ad hanc « ipsam rationem possint accommodari. Nobis igitur sic « videtur Psalmum hunc compositum fuisse tum do-

et halleluia. Est enim hujus libri argumentum magis varium et multiplex, quàm superiorum. Secundùm Masoretas hæc inscriptio est clausula præcedentis, ut hìc sit ἀνεπίγραφος.

VERS. 2. — DICANT QUI REDEMPTI SUNT (1). In genere ad gratiarum actionem invitat omnes à periculis et malis liberatos; postea transibit ad speciem. Nam versu 4 de errantibus in desertis et exiliis, 10 de vinctis, 17 de ægrotis, 23 de navigantibus dicet, donec, v. 31, ad genus revertatur: quæ omnia quamvis ad omnes homines pertineant, sunt tamen nonnulla quæ præcipuè Dei erga Israelitas beneficia designare videantur. Ut proinde Chaldæus exponat singulas partes de variis eorum casibus: nempe versum 4, de illis versantibus in Arabiæ desertis per annos quadraginta, 10 de Sedechiâ et principibus ejus à Nabuchodonozore vinctis, 17 de Ezechiâ ægrotante et valetudini restituto, 23 de Jonæ navigantis historiâ, 33 de famâ et penuriâ tempore Joelis prophetæ. Sectantur allegorias, qui totum Psalmum ad spiritum transferunt, 1° ad errorem spiritualem, 2° ad internam captivitatem, 3° ad animorum morbos, egestatem, famem, sitim, 4° ad mare, tempestates, tranquillitatem Ecclesiæ; denique ad vicissitudines, benedictiones, fructificationem ejusdem et conscientiarum. DICANT. Aposiopesis. Dicant, confessionem scilicet et laudem. Anonymus aliter: Dicant quod præcessit, Domino, nempe *quoniam bonus, et in seculum misericordia ejus.* DE REGIONIBUS, de terrarum variis exiliis et captivitatibus collegit in unum Ecclesiæ vel populi corpus et communionem, quasi locum. Quidam astringunt liberationi è Babylone.

VERS. 3. — AB AQUILONE ET MARI, id est, meridie, ut supra, Psal. 88, 13. Nam versùs illam partem est locus Oceani propriè, quòd maria universa decumbant in illam mundi partem. Quin et zona temperata alterius hemisphærii universa ferè illo occupatur mari, cùm in nostro tota sit continens, vel terra. Chald., *de mari, regione austri,* id est, de mari ad meridiem sito. Mare ergo simpliciter hìc designat Oceanum κατ' ἐξοχήν. Alii, mare Rubrum, ut infra, Psal. 113, 4, quod etiam ipsum situm est ad Judææ meridiem. Hanc enim habet consuetudinem Scriptura, ut pro situ terræ sanctæ, regiones mundi numeret. Aliàs mare pro occidente ponit, Num. 2, 18, Jos. 18, 14 Ezech. 41, 12, ut Hieronymus observat in Ezec. 46, et in Quæst. Hebr., eò quòd Palæstinæ regio ita constituitur, ut mare in Occidentis plagâ habeat. Et sic intelligitur Mediterraneum, quod et magnum vocat Scriptura, Num. 34, 5, 6, 7 et alibi, comparatione, non Oceani, sed marium Judææ confinium.

VERS. 4. — ERRAVERUNT IN SOLITUDINE. Prima pars de misericordiâ Dei erga peregrinantes, sive exulantes, sive errantes in desertis. R. Araia refert ad statum populi exeuntis de Ægypto, et per deserta Saracenica in terram Chanaan traducti. IN INAQUOSO, in solitudine non quâlibet, sed arenosâ, siccâ, et aquis destitutâ, in quâ nullum erat oppidum. Est autem periphrasis desertorum Arabiæ. HABITACULI, ad habitandum.

VERS. 5. — ESURIENTES ET SITIENTES. Possit construi cum verbo præcedenti *invenerunt,* vel erit Hebraismus, ut cadat in pronomen sequens *eorum.* Esurientium et sitientium anima apud ipsos defecit, ut qui essent, præ rerum necessariarum inopiâ, animo anxii. Sic exules sede certâ carent, premuntur inopiâ, et animo cruciantur.

VERS. 6. — CLAMAVERUNT AD DOMINUM. Locutio hypothetica. Si clamaverint ad Dominum in illâ angustiâ, eos ille liberabit. Remedium enim liberationis, resipiscentia, Isa. 38, 3; et 39, 8; Ezech. 18, 21 et 22. Est autem versus intercalaris, ut et 8, infra. Rationem pete à 13.

« mùm postquàm Judæi ex Babyloniâ primùm, deinde « et aliunde ex variis regionibus, velut ex Ægypto, « Arabiâ, etc., quò olim, turbato reipublicæ statu, vel « ultrò profugissent, vel per vim hostium abducti « essent, reduces in patriam facti, rem suam publicam « et familiarem atque domesticam feliciter instaurare « cœpissent. Hos igitur esse, quos ad gratias Jovæ per- « solvendas excitet auctor. Induci profugos, captivos, « ex morbo languidos, nautas procellis agitatos, non- « nisi eo consilio, ut recordationem, et quasi multipli- « cem imaginem tristium lætorumque haberent, qui « et ipsi nunc ab exilio in patriam, et quasi ex carce- « ribus in libertatem, ex morbo ad incolumitatem, ex « naufragio ad littus pervenissent. Maximè autem con- « firmatur hæc sententia ex eo quòd pars carminis « postrema nequaquàm agit de regionum populorum- « que vicissitudinibus universè, sed separatim atque « unicè exhibet rerum omnium commutationem eam, « quam ipsa respublica Judaica experta esset, gravis- « simam et prorsùs singularem. » (Rosenmuller.)

(1) Hæc est præfatio totius Psalmi, in quâ David hortatur omnes qui experti sunt misericordias Domini, ut confiteantur laudes Domini. Maximè propriè invitat fideles, quos redemit sanguine Unigeniti sui de manu inimici potentissimi, id est, principis tenebrarum, à quo captivi tenebantur ad ipsius voluntatem; quosque congregavit in unum populum, in unam Ecclesiam, in unum regnum filii dilectionis suæ, non ex Ægypto, vel Babylone, ut olim Hebræos, sed *ab ortu solis et occasu, ab aquilone et mari,* id est, à quatuor mundi partibus, sive ex toto orbe terrarum, juxta illud Joan. 10: *Alias oves habeo, quæ non sunt ex hoc ovili, et illas oportet me adducere, et vocem meam audient, et fiet unum ovile, et unus Pastor*; et Joan. 11: *Quia Jesus moriturus orat pro gente, et non solùm pro gente, sed ut filios Dei, qui erant dispersi, congregaret in unum.* Quamvis autem maximè propriè invitentur fideles, sive ex Hebræis, sive ex gentibus, tamen invitantur etiam generatim omnes homines, quos quocumque loco et tempore liberavit Dominus de quâcumque vexatione; nam redemptio in Scripturis accipitur passim pro liberatione, etiamsi non fiat pretio interveniente; item quos liberavit de manu, id est, potestate cujuscumque inimici; denique quos liberavit de quocumque exilio, de quâcumque dispersione, de quâcumque extremitate terræ, et revocavit in patriam, atque ad populum suum congregavit. Porrò illa descriptio à solis ortu et occasu, ab aquilone et mari, continet, ut notum est, longitudinem et latitudinem terræ; nam longitudo incipit ab eà regione unde oritur sol, et desinit in eam ubi sol occidit; latitudo incipit ab eà parte unde flat ventus qui dicitur Aquilo, et desinit in eam quæ alluitur mari magno quod Oceanus vocatur, quæ pars Australis etiam dici solet, quia ventus Auster, Aquiloni oppositus, inde oritur. (Bellarminus.)

VERS. 7. — DEDUXIT EOS IN VIAM RECTAM, direxit, cùm nescirent viam, sive quoniam ab eâ aberraverunt, sive quia non haberent ducem vel indicem itineris. IN CIVITATEM HABITATIONIS. Habitatam in civitatem, quæ rebus ad vitam necessariis sufficere possit, vel in patriam. Sic Agar et Ismaelem clamantes ad se deduxit per angelum, Gen. 21, 17, 18; sic Israelitas in Exodo 14 et seq.

VERS. 8. — CONFITEANTUR DOMINO. Versu hoc intercalari, tanquàm hortatorio ad gratiarum actionem pro liberatione utitur, ad singularum ærumnarum narrationes, pro epilogo superiorum et parasceve sequentium. Unde et jam dicta breviter repetit, et simul transit ad reliqua per zeugma vel alium tropum. Rabbini ferè censent pertinere duntaxat ad conclusionem præcedentis loci. MISERICORDIÆ EJUS, gratiæ ejus, beneficia ejus, τὰ ἐλέη, et Hebraicè, *hasdo,* in nominativo nostri accipiunt. Sic quod sequitur, *mirabilia ejus,* ut vel metonymia sit, vel prosopopœia. Metonymia : Homines misericordiis et miraculis Domini ornati et affecti celebrent Dominum apud omnes. Prosopopœia è Chrysostomo : Laudibus celebrent Dominum, beneficia et miranda ejus opera hominibus præstita. Hanc prosopopœiam non attendentes aliqui, passivè exponunt, *confiteantur,* id est, commemorentur, celebrentur. Rabbini ferè (eòdem tamen recidentibus omnibus) sumunt in accusativo : Confiteantur (homines illi) Domino misericordiam ipsius, et ejus erga filios hominum mirabilia; apud ipsum, atque adeò omnes ejus misericordiam collaudent. Chald., per eclipsim non necessariam : (propter) *misericordiam laudibus celebrent Deum, et confiteantur filiis hominum, apud homines;* vel erga, in homines, ut construatur cum proximo : Confiteantur mirabilia filiis hominum (facta vel exhibita).

VERS. 9. — QUIA SATIAVIT ANIMAM INANEM. Anacephalæosis primæ partis. INANEM, sitientem Hebraicè, *schokekah,* id est, appetentem, hominem qui appetebat potionem, hominem sitientem; Kimhi et R. Ataia, ut hoc epithetum referatur ad aquas quarum penuriam supra indicaverat.

VERS. 10. — SEDENTES IN TENEBRIS..... VINCTOS. Supple, satiavit bonis. Nam per zeugma transit ad alteram partem de Dei erga vinctos et captivos misericordiâ. Alii repetunt, *liberavit,* è vers. 13 infra. Rabbini malunt esse nominativi casûs, ut construatur cum verbo, *infirmati sunt,* vers. 12, vel *confiteantur,* vers. 8. IN TENEBRIS ET UMBRA MORTIS, id est, in carcere, qui solet esse obscurus. IN MENDICITATE. Vinctis enim necessaria non satis copiosè administrantur. Novè recentiores exponunt *hone,* funes et vincula; nam propriè sonat paupertatem, afflictionem, miseriam, et, ut Septuaginta, mendicitatem. FERRO, ferreis vinculis.

VERS. 11. — EXACERBAVERUNT ELOQUIA DEI. Variârunt propriè, rebellârunt. CONSILIUM. Idem per epexegesin dicit in utroque hemistichio. Consilium ergo æquipollet eloquiis Dei et præceptis. IRRITAVERUNT, irritum fecerunt, spreverunt, quod exacerbare, sive variare dixerat. Hic autem versus cadit in sequentem.

VERS. 12. — ET HUMILIATUM EST IN LABORIBUS. Expletiva particula quæ in Hebræo duntaxat convertit futurum in præteritum. Quia eloquiis Domini et consilio aversati sunt, *humiliatum est cor eorum* laboribus et ærumnis, quo superbierant, et contempserant Dominum. *Cor* pro mente et animo, in quo est sedes superbiæ et contemptionis. INFIRMATI SUNT, corruerunt propriè (in captivitatem et vincula).

VERS. 13. — ET CLAMAVERUNT AD DOMINUM. Versus hic intercalatur, 6, 13, 19 et 28, breviter in singulis locis, quoniam in omni periculorum genere idem est modus evadendi, nempe clamor ad Dominum, id est, pœnitentiæ luctus cum invocatione. Sic versus 8 per intercalationem repetitur 15, 21, 31, quoniam eadem est in singulis liberationum generibus causa confessionis et laudis, nempe Dei misericordia et gratia.

VERS. 14. — EDUXIT EOS DE TENEBRIS. Umbra mortis, et tenebræ carcer, ut supra, vers. 10.

VERS. 15. — CONFITEANTUR DOMINO MISERICORDIÆ. Alii in accusativo, misericordias. Vide supra, vers. 8. FILIIS, apud filios hominum, si construatur cum verbo *confiteantur;* in, erga filios hominum, si cum *mirabilia,* ibid.

VERS. 16. — QUIA CONTRIVIT PORTAS ÆREAS, ostia ærea. VECTES, claustra ferrea; vincula perpetuæ vel durissimæ servitutis. Hyperbole, portas et vectes fortissimos, quos quis non facilè humanâ vi perruperit.

VERS. 17. — SUSCEPIT EOS DE VIA. Transit ad tertiam partem. SUSCEPIT EOS, adjuvit, liberavit de morbo (viâ iniquitatis per periphrasin) eos, de quibus postea, id est, ægrotos, ut relativum more linguæ præponatur antecedenti, vel sit sine antecedente, ut infra, Psal. 113. Possit etiam referri ad versum 2, ut unicum sit principale suppositum totius carminis. Eos, redemptos Domini scilicet. Adjuvit, inquam, eos de vivendi eorum ratione iniquâ, remittendo non modò peccata, sed et pœnas illis peccatis debitas, ut morbos. Defendit eos à viâ iniquâ, à peccato, ab iniquitate. Liberavit eos de morbo, qui est via et effectus iniquitatis. Nam ad morbum per iniquitatem perventum est. Significat causâ peccatorum morbos divinitùs contingere. In hâc significatione, verbo *suscipiendi* uti solent, ut supra, Psal. 3, 4. Via pro actione, vel effectu sæpiùs. Aliqui, quod tamen eòdem revertitur : *Cùm adhuc in pravitate suâ versarentur, Deus eos suscepit.* Quia verò tertius locus hic incipit de Dei erga ægrotos misericordiâ, Septuaginta immutârunt dicendi formam, et ex uno membro duo fecerunt. Sic enim transitio est facilior. Alioqui Hebraicè : *Stulti de viâ prævaricationis suæ, et propter injustitias suas humiliati sunt, sive afflicti morbo.* Nisi malis verbaliter legisse *irrelim, roboravit eos de viâ,* etc. Nam, ut Masoretæ monent, non scribitur cum iod, *evilim,* sed sine iod, *Ulim,* id est, robusti, vel in piel, *irrelim,* ut supra, affixo mem poeticè habente etiam hiric ante se. Hinc, *El,* Deus, q. d., fortis, et *Ul,* robur, fortitudo, Psal. 57, 5, *eial,* Psal. 88, 5, et *eyaluth,* Psal. 22, 20.

VERS. 18. — OMNEM ESCAM ABOMINATA EST ANIMA, appetentia metonymicè. Est enim principium appetendi. Morbum lethalem pingit. PORTAS MORTIS, mortis articulum.

VERS. 19. — ET CLAMAVERUNT AD DOMINUM. Intercalaris è vers. 13.

VERS. 20. — MISIT VERBUM SUUM (1). Mittere verbum suum est dicere efficaciter et cum potestate; jubere celeriter exsequi. Veluti ociùs dicto eos sanavit. Nisi quòd est allusio ad Verbum, id est, Filium Dei in carnem mittendum, sive incarnandum, per quem omnia administrat. VERBUM SUUM, gratiam suam, voluntatem, jussum. Sanat alio modo quàm medici: isti opere, hic nutu et voluntate, citraque negotium, solo veluti dicto. DE INTERITIONIBUS, de perditionibus, ne interirent, ne corrumperentur. Kimhi de foveis: Ne in foveas vel sepulcra descenderent. Nam vox *shahith* corruptionem significat, quando *thau* est radicale; aliàs, foveam. In aliquibus exemplaribus, *de internecionibus*.

VERS. 21. — CONFITEANTUR DOMINO. Conclusio tertii loci. Laudent Dominum omnes gratiæ ejus, omnia ejus opera gratìs et misericorditer præstita. Item omnes ejus actiones mirabiles apud filios hominum, apud homines, ut sacrificent et ipsi homines laudem Deo cum exultatione.

VERS. 22. — ET SACRIFICENT SACRIFICIUM LAUDIS. In fonte pluraliter, *zibhe thoda*, sacrificia confessionis, id est, instituta pro confessione salutis et beneficii obtenti, et gratiarum actione ob liberationem è periculo. In iis offerebatur cum victimâ pacificâ fertum è quatuor panum generibus, nempe placentis, laganis et collyridibus infermentatis, denique panibus fermentatis, Lev. 7, 12. Possint sic appellari reliqua legis sacrificia. Nam etsi eorum magna pars esset pro peccato vel delicto, tamen erant laudis et eucharistica, quia celebrabantur cum divinis laudibus et solemni precum confessionisque formulâ. IN EXULTATIONE, cum cantico et laude. Hunc versum addit ad superiores conclusiones.

VERS. 23. — QUI DESCENDUNT MARE IN NAVIBUS. Quartus locus de Dei erga eos qui navigando periclitantur, et in mari negotiantur, misericordiâ. FACIENTES OPERATIONEM, negotiantes, negotiationem et mercaturam exercentes in aquis. Alii, ut Kimhi, per *operationem* intelligunt rem navariam, ut remigationem, velificationem, et opera alia navalia, ut sit periphrasis nautarum vel navigantium.

VERS. 24. — MIRABILIA EJUS IN PROFUNDO, mira Dei opera, insulas, fluxum et refluxum, fremitum maris, uniones, ingentes pisces, ut cete, etc. In mari sunt admiranda. IN PROFUNDO, id est, in mari. Epithetum poeticum.

VERS. 25. — DIXIT, ET STETIT SPIRITUS PROCELLÆ. Ipsius dicto et nutu exstitit, surrexit, emersit, et excitatus est ventus tempestuosus. FLUCTUS EJUS, maris, sive profundi.

VERS. 26. — ASCENDUNT USQUE AD COELOS, navigantes; alii, fluctus, non tam rectè. Hypotyposis tempestatis ingentis et affectûs navigantium.

Tollimur in cœlum, nunc imas radimus undas.

TABESCEBAT, præ metu exanimabatur et dissolvebatur.

VERS. 27. — OMNIS SAPIENTIA EORUM DEVORATA EST, absumpta est; defecit in his periculis omnis eorum industria, navigandique peritia ac conatus. SICUT EBRIUS. Nam non sunt tranquillâ mente ob mortis metum: ultrò citròque nutant et vacillant cerebro et pedibus.

VERS. 28. — ET CLAMAVERUNT AD DOMINUM. Invocârunt periclitantes in tempestate. Quartò jam intercalatur.

VERS. 29. — ET STATUIT PROCELLAM EJUS IN AURAM, in lenem ventum, vel potiùs, in tranquillitatem et silentium, ut Hebraicè, *lidmamah*. ET SILUERUNT, vento cessante quieverunt. Deus facilè cohibet ingentes potestates, quibus omnia videbantur labefactata.

VERS. 30. — IN PORTUM VOLUNTATIS EORUM, in portum optatum.

VERS. 31. — CONFITEANTUR. Quarta intercalatio hujus versûs ad gratiarum actionem.

VERS. 32. — IN ECCLESIA PLEBIS, in cœtu populoso, inter plebeios. IN CATHEDRA, in consessu senatorum et magistratuum, inter magistratus; q. d.: Palàm laudent eum, ut doceantur omnes cujusque ordinis et statûs credere et se committere Deo. Chaldæus mavult seniores designare sapientes. *Exaltent*, inquit, *eum in congregatione populi filiorum Israel, et in ordine sapientûm*, vel, ut in alio exemplari, *apud sanedrin sapientes laudent illum. Sanedrin* autem sunt, vocabulo è Græcis corrupto, quos συνέδρους Josephus vocat, de quibus Elias, in Tisbit.: *Sanedrin*, inquit, *vocantur septuaginta senes curiæ magnæ quæ est Hierosolymis*, fortasse qui apud Matth. 26, 57, et alibi, πρεσβύτεροι, sive seniores, et junguntur cum pontificibus et Pharisæis.

(1) Quasi verbum sive imperium Dei sit persona aliqua de cœlo missa ad sanandos ægrotos. Nisi fortè prædicere voluerit missionem Verbi incarnati ad homines, per quod plurimi sanati sunt à corporali morbo, et à morbo spirituali; id est, à peccato nemo sanatur, nisi per ipsum. *Non enim est aliud nomen sub cœlo datum hominibus, in quo oporteat nos salvos fieri,* ut dicitur Act. 3. Tertia verò miseria spiritualis est infirmitas, sive debilitas et fragilitas humanæ naturæ per peccatum corruptæ. Multi sunt enim qui satis intelligunt quid sit agendum, et cupiunt interdùm illud perficere; sed vires non habent, vel infirmas habent, donec induantur virtute ex alto. Sæpè etiam tædio, vel languore quodam affecti, omnem cibum renuit anima eorum, quia quamvis jam eos neque error seducat, neque concupiscentia mala illiciat, tamen non delectat eos verbum Dei, neque ad cœlestia suspirare nôrunt; et periculum est, ne fames eos non ex inopiâ, sed ex fastidio perimat; neque levis aut rara hæc tentatio est. Ideò et isti clamare debent ad Deum, ut sanetur palatum cordis eorum, et assuescant lac divinæ consolationis concupiscere; et cùm inceperint sapere quæ sursùm sunt, et gustare quàm dulcis sit Dominus, non sibi hoc tribuant, sed *confiteantur Domino misericordias ejus; et sacrificent ei sacrificium laudis, et annuntient opera ejus in exultatione.* Divinum enim planè opus est, non humanum, cùm homo solis visibilibus et terrenis assuetus incipit invisibilia et cœlestia dulciter sapere, et ardenter requirere. (Bellarminus.)

VERS. 33. — POSUIT FLUMINA IN DESERTUM (1). Transit ad ultimam partem, id est, ad omnia in genere Dei beneficia et judicia, ubi canit Deum pro suæ providentiæ arbitrio contraria in homines immittere, opes et inopiam, sterilitatem et fœcunditatem, honores et ignominiam. Denique vicissitudines et rerum ordines fieri pro ipsius voluntate. Est quintus locus. IN DESERTUM, in siccitatem; flumina exsiccavit, per quæ terra reddebatur irrigua et ferax, Isa. 45, 17. EXITUS, scatebras, fontes in loca sitienlosa et arida. Idem dicit utroque hemistichio. Exsiccatis fluminibus fecit agros steriles; rivos fluviorum fecit exarescere, ut regio esset sterilior; item, ut esset commodioris habitationis, vel, ob alias causas, mare vel fluvios facit terram. Sic Pharus hodiè est contra Alexandriam Ægypti, adeò ut etiam Ptolemæi eam illi ponte adjecerint, cùm tempore Homeri, Odyss. 4, distaret navigatione unius diei et noctis. Sic fanum S. Audomari in Galliâ hodiè est terra, cùm olim esset mare. Sic Delos et Rhodus ab aquis exstiterunt, et plurimæ aliæ insulæ. Sic multi agri siccati sunt olim in Thessaliâ, et in Argolicâ Lernæa palus Herculis tempore. Sic ex Herodoto, aquis Ægyptus tota inferior inundabatur, solaque exstabat superior Thebais. Unde Aristoteles Ægyptum vocat opus Nili, donum Herodotus, ut qui limo eam reddiderit terram et aridam; et Homerus, Odyss. 4, solarum Thebarum meminerit.

VERS. 34. — TERRAM FRUCTIFERAM IN SALSUGINEM. In salsam prop., in salum. Alludit ad terram Pentapolitanam fructuosissimam et amœnissimam, Gen. 13, 10, quam vertit in mare mortuum et bituminosum, Gen. 19, 24. 25. Et sic interpretati sunt Apostoli apud Clementem, lib. 8 Const. : Ὁ τὸ αἰθέριον πῦρ κατὰ τῆς Σοδομίτιδος πενταπόλεως ἐξάψας, καὶ γῆν καρποφόρον εἰς ἅλμην θέμενος ἀπὸ κακίας τῶν κατοικούντων ἐν αὐτῇ. Metonymicè, accidens pro re. IN SALSUGINEM, id est, in aquam salsam, in salsum mare, vel lacum. Salsedo enim hujus elementi est propria. Unde Chaldæus allusum putat ad Sodomam, et vicinam regionem, in lacum Asphaltitem conversam. Posuit terram Israel facientem fructus desolatam, sicut Sodomam, quæ submersa est propter improbitatem inhabitantium eam: Deus enim interdùm terras in maria vel lacus vertit, in exempla suorum judiciorum et omnipotentiæ. Verbi gratiâ, Eubœam absorptis terræ faucibus Bœotiæ per mare ademit, Siciliam Italiæ, Hiberniam Britanniæ; terram junctam Arcananiæ in sinum Corinthiacum commutavit; magnam partem Hollandiæ, Zelandiæ, Bataviæ, in pelagus Flandricum, ut illæ oræ proinde hodiè aggeribus contra ejus impetum muniantur. Item *in sterilitatem*, metaphoricè. In terram salsam et sterilem, propter malitiam incolarum. Salsugo enim sterilitatem affert, dùm terræ viscus pinguedinem et succum exedit. Quare Abimelech subvertens civitatem seminavit per eam sal, Jud. 9, 45. A MALITIA, propter malitiam, ut Jerem. 12, 13 et 14, vel post malitiam, juxta illud, Prov. 16, 18 : *Gloriam præcedit humilitas, et contritionem sive ruinam præcedit superbia.* Hebræum, *min*, *à*, *ab*, utrumque *propter*, *post*, sterilitatis et calamitatum causa peccatum. Ideò enim Judæa rerum omnium fœcunditate nobilis, jam est sterilis, et pleræque Asiæ et Africæ regiones olim fertilissimæ, hodie in vastas solitudines redactæ sunt propter Mahometismi professionem.

VERS. 35.— POSUIT DESERTUM IN STAGNA AQUARUM (1),

(1) Quidam intelligunt hic significari Deum aliquando in desertis locis flumina producere, quemadmodùm fecit in deserto, in quo quadraginta annis filii Israel erraverunt. Verùm hic sensus non convenit versui sequenti, qui exigit ut in diverso sensu accipiatur, nempe quòd flumina redegerit in desertum, irrigua loca aquis destituendo. Non enim dicitur : Posuit flumina in deserto, sed, in desertum. Neque proposito item Psalmi convenire videtur, quod aliqui intelligunt his versibus designari, Deum pro suâ voluntate nunc hæc loca fertilia ad sterilitatem redigere, quemadmodùm fecit regioni Sodomorum, nunc alia loca sterilia aquarum irrigatione fœcunda facere; sed potiùs videtur ad litteram velle significare, Deum, qui offensus hominum peccatis sterilitatem terræ fertili induxerat, rursùm reconciliatum fertilitatem adduxisse eidem terræ. Ex ultimo enim et primo psalmi versu patet Prophetam ea tantùm velle hic commemorare, in quibus Dei misericordia relucet. At verò secundùm priorem sensum magis his versibus significabitur Dei potentia, omnia pro voluntate suâ immutantis. Porrò ante Davidis tempora sterilitatem terræ promissionis fertilissimæ Deus propter peccata induxerat, quando, ut scribitur primo capite Ruth, in diebus unius judicis famem decem annorum immisit tantam, ut propter eam Elimelech, homo alioqui potens, cogeretur cum uxore et filiis, desertâ terrâ, peregrinari in terrâ Moab, post quam famem rursùm terræ sua fertilitas reddita est. Notandum autem versum illum : *Posuit desertum*, etc., ab Isaiâ, cap. 41, ex hoc loco desumptum esse ad verbum, et adductum de vocatione gentium. Unde manifestè constat et hoc loco principaliter debere intelligi in mystico sensu de gentibus, Dei beneficio fœcunditate donatis per fidem in Christum, per quem fideles in principio nascentis Ecclesiæ mox multiplicati sunt, et deinde rursùs ad exiguum numerum redacti per tyrannorum et hæreticorum expugnationem, sed rursùs de inopiâ suâ adjuti positis familiis multarum Ecclesiarum, sicut ovibus sub uno pastore Christo pascendis. (Jansenius.)

(1) Hæc est altera mutatio in contrarium secundùm quam Deus, quando voluit, *posuit desertum in stagna aquarum*, id est, fecit ut in locis desertis et arentibus existerent flumina, et terra, quæ erat sine aquâ, abundaret rivis aquarum. Et in iis locis, aliàs incultis et desertis, fecit ut frequentes homines habitarent, civitates constituerent, terram colerent, fructus inde perciperent, multiplicarentur denique valdè tum homines tum jumenta ipsorum; hoc enim significat illud : *non minoravit jumenta ipsorum*, id est, fecit ut non esset exiguus numerus jumentorum, sed plenus et copiosus. Ad quam historiam respiciat hoc loco Propheta, non est adeò certum, nam fecit quidem Deus in deserto propter filios Israel ex rupe saxeâ nasci flumina, ut habemus Num. 11, sed non collocavit illic populum suum, neque sunt illic urbes ædificatæ, neque seminati agri, neque plantatæ vineæ. In terrâ verò promissionis collocavit quidem populum suum Deus, sed jam antea erant in eâ terrâ flumina, urbes, agri culti et vineæ. Existimo igitur Prophetam respicere ad antiquas historias, et primordia propagationis generis humani post diluvium; quemadmodum enim mutavit terram Sodomorum ex irriguâ et fertili in aridam et desertam, sic etiam in aliis locis fecit existere flumina, et ædificari civitates, et coli campos, et plantari vineas, et propagari homines

in aquas stagnantes, et terram aridam et inaquosam, in scatebras et fontes aquarum. Efficit terram è sterili fœcundam, irriguam et cultam. Antithesis. Quemadmodùm ubi nunc est aquarum copia, ibi post ariditas maxima invenitur, propter incolarum pravitatem; ita ubi nunc nulla est aqua, postea aqua abundè fluit ex Dei benedictione. Exempla: Multa deserta Ægypti et Æthiopiæ in agros fertiles et fœcundos conversa sunt post receptam Christi religionem. Multæ ubique solitudines post Christi adventum cultæ et inhabitatæ cum rerum omnium abondantiâ. Olim Gallia, tota nemorosa et sterilis comparatione Hispaniæ, hodiè eam præcellit, et alendis suis, et alienis abundè sufficit, ut jam ejus colonos non sit necesse quærere novas terras. Temporibus heroicis Argos sterilis erat, abundans tantùm pascuis; contra Mycenæ, totius veluti Græciæ horreum, cùm seculo Aristotelis, regione nimiùm siccata, res præposterè haberet. Germania sylvis olim et solitudinibus horrida, auctore Tacito, adeòque humida, ut Romanis illic esset pugnandum in paludibus et lacubus, hodiè frumenti et vini ubertate est notabilis, nisi quòd propter hæresim sensim ad antiquam miseriam, ut et Anglia relabitur. Polonia ac septentrionales regiones multò sunt hodiè quàm olim feraciores.

Vers. 36. — Constituerunt civitatem habitationis, civitatem, quæ habitetur. Dei inventum, civitatum constructio: donum, conservatio.

Vers. 37. — Seminaverunt agros, et plantaverunt vineas. Benedictioni Dei præmittit humanam culturam, tanquàm causam disponentem conficienti. Docet Deum omnia quidem agere, sed non omninò, quòd humanam industriam velit concurrere, tanquàm causam dimidiam sive partialem cui benedicit, et efficaciam tribuit. Fructum nativitatis, fructum copiosè nascentem, proventum fructuosum attulerunt illi agri et vineæ, juxta illud Sap. 16, 26: *Non fructus nativitatis pascunt homines, sed sermo tuus.* Hebraicè, *peri thebuah*, id est, fructuum proventus, fructum copiosè provenientem, γεννήματος, germinis. Vineæ et agri non modò non fuerunt steriles, ut antea, verùm etiam fructibus redundârunt.

Vers. 38. — Et benedixit eis. Et fortunavit eos, atque multis bonis affecit, sicque sunt valdè aucti. Benedicere est divinâ virtute augere et multiplicare. Auxit eos divinitùs, et eorum pecus nec minuit. Multiplicati, multis bonis aucti, vel numerosâ sobole. Causa bonorum benedictio Dei, Prov. 10, 12, quâ etiam jumenta multiplicantur et conservantur, Gen. 30, vers. ult., Psal. 35, 8, et 64, vers. ult. Falluntur igitur qui conquiescunt in causis physicis, ut qui aiunt Galliam et Germaniam è sterilibus post Christum fertiles factas culturâ. Quoniam enim, inquiunt, excisæ hodiè sunt sylvæ, cultu terra aperta est, et solis tepor humum decoquens et fovens transmissurus, etc. Sic qui lassitudini terrarum, sideribus et similibus aliis, sterilitatem totam causam assignant. Nam, 1 Cor. 3, 7, *neque qui plantat, est aliquid, neque qui rigat, sed qui incrementum dat, Deus;* id est, Deus est causa tota quâ concurrente et conficiente cæteræ vigent, quâ actionem suspendente cæteræ torpent et sunt inefficaces. Non enim solùm agit ut causa prima sive remota, verùm etiam ut proxima, dùm proximè et sine medio causas omnes movet et effectus immediatè attingit. Itaque ad humanas et physicas causas non modò adjiciendus, sed etiam præponendus, Jac. 4, vers. 15. Non minoravit, non minuit, id est, auxit, per liptoten.

Vers. 39. — Et pauci facti sunt. Hunc versum Hebræi ferè exponunt per antithesin superioris. Et, et vicissim, et è contrario. Et rursùm cùm Deus punire voluerit, pauci facti sunt et diminuti, oppressique malorum necessitate et mœrore. *Paucos factos* opponit multiplicatis, *vexatos* benedictis. Possit exponi hypotheticè. *Et* pro *etsi*, ut pendeat sententia. Etsi pauci anteà essent multisque malis vexati. A tribulatione; *hotser*, cum nostris Aben-Ezra docet significare angustiam, arctationem, restrictionem. Recentiores, ut à veteribus discedant, collectionem, multitudinem, vel cum Kimhi, absurdè, dominium. Imminuit et vexat eos multis angustiis, malis et doloribus, propter malitiam scilicet, è vers. 34; sic. Levit. 26, 17, 18, Deut. 28, 17, Ezech. 14, 15; sic Salabria hodiè deserta est propter pestilentiam. Sic totum Istriæ littus hodiè est pestilens, ut qui in illo littore velint degere, à Venetis donentur sedibus et agris: cùm secùs olim haberet, ideòque abundaret populo et urbibus, inter quas Aquileia erat clarissima. Nec allegandum habere mare à meridie, et Alpes à septentrione, quæ aquilonem saluberrimum ventum excludant. Nam olim cùm esset saluberrima idem erat situs.

Vers. 40. — Effusa est contemptio: copiosè sparsa est contemptio (sic enim legendum è Græco ἐξουδένωσις, et Hebræo *buz*, non contentio), ignominia, irrisio in principes, ut amissis urbibus sese in solitudines abdere cogantur, vel, ut nesciant se è negotiis et difficultatibus explicare, et è molestiis evadere. Obruit scilicet eos Dominus malis. Actio enim tri-

et jumenta. Quia verò Isaias propheta, cap. 41, hunc locum psalmi notare videtur, cùm ait: *Ponam desertum in stagna aquarum, et terram inviam in rivos aquarum*, et verba Isaiæ à S. Hieronymo et aliis intelliguntur de gentilitate, quæ olim deserta et inculta, sine fide, sine lege, sine prophetis, sine sacerdotio, futura erat per Christum irrigua Spiritûs sancti donis; ideò totum hunc locum rectè S. Augustinus in sensu vel litterali vel certè allegorico exponit de synagogâ Judæorum et Ecclesiâ gentium: synagoga enim, quæ olim abundabat aquis verbi Dei, et veluti terra fœcunda et culta proferebat prophetas et sacerdotes, et habebat altaria, sacrificia, miracula, visiones, nunc deserta et arida versa est in salsuginem, et his tribus caret; contra verò gentilitas, quæ deserta et inaquosa erat, conversa est in stagna aquarum, et facta est fœcunda, ac fructibus omnium generum refertissima, id est, cœpit esse populus Domini, Ecclesia Dei vivi, gens sancta, regnum sacerdotale, in quo solo verum est sacrificium, veri sacerdotes, vera miracula, vera sanctificatio, vera sapientia, denique Spiritûs sancti charismata omnia. (Bellarminus.)

buitur Deo in fonte, ut cùm ait Job, cap. 12, 19 : *Effundit contemptum.* Ubi imperia et principatus vult dejicere, effundit contemptum super principes, tollit auctoritatem et reverentiam, et tradit eos in concupiscentias cordis eorum, sicque errare facit eos in invio : Augustinus. In invio in deserto devio, in inani, in loco stupendo, in quo non est via. Et non in via, (ubi) non est via. Vastæ solitudinis periphrasis, per eclipsim relativi, ritu linguæ; eos pellit in solitudines, exilium, captivitates, carceres. Eos regno pellit et deturbat infeliciter. Pœna tyrannorum est contemptus, exilium, nex.

Vers. 41. — Et adjuvit pauperem de inopia. Anthithesis, et contra, et è contrario sublevavit pauperem de inopià, ejusque familias multiplicavit, auxit denique, posuit sicut oves, id est, numerosas. Augetur ejus familia sicut grex ovium. Ovis enim inter omnia animalia multùm fœtificat, et prolem sæpiùs edit.

Vers. 42. — Videbunt recti, hæc. Iniquitas, iniqui omnes obstupescent, et præ stupore et admiratione nihil loquentur. Oppilabit, contrahet, occludet, obmutescet ad tam singularia Domini judicia. Cogetur claudere os suum præ claritate mirabilium Dei operum, et nihil mutire contra Deum, ob tam manifesta ejus judicia.

Vers. 43. — Quis sapiens et custodiet. Conclusio epiphonematica. *Custodiet hæc,* in suo corde scilicet; id est : Quis sapiens est adeo, ut hæc diligenter observet, continenterque contempletur, recogitet, volvat, et agitet animo Deum in omnibus locis et periculis posse et velle juvare invocantes, in eosque se providentissimè gerere? Hæc autem interrogatio vim habet negandi, vel minuendi. Significat enim neminem aut paucissimos satis contemplari et intelligere omnia in Dei esse manu, ac eum esse qui evehat et deprimat, locupletet et ad inopiam redigat, percutiat et sanet: Misericordias Domini, quibus eos allicit, qui suæ voluntati obsequuntur. Nam quamvis videt in hoc mundo improbos rebus secundis uti, probos adversis, tamen si diligenter notat mundi curriculum, cernit plurimùm et copiosè Deum esse veracem et justum, ac unumquemque remunerare pro suis factis. Ea autem pauca, quæ observat fieri extra hunc ordinem et regulam, rejicit in Dei abyssos, occulta judicia et causas, ac suam agnoscens ignorantiam, cavet ne ullam injustitiam et iniquitatem ei ascribat : Kimhi.

NOTES DU PSAUME CVI.

Il n'y a point de titre dans l'hébreu, et ce n'est que dans les LXX et dans la Vulgate qu'on lit *Alleluia*, sans doute parce que ce mot, ou plutôt ces deux mots (*louez Dieu*) sont à la fin du psaume précédent dans le texte. Nous avons fait la même observation à la tête du psaume 104.

Plusieurs interprètes regardent ce psaume comme une continuation des psaumes 104 et 105 qui furent chantés en tout ou en partie au transport de l'arche d'alliance de la maison d'Obédédom sur la montagne de Sion; mais ce sentiment est une pure conjecture, et il n'y a rien dans l'histoire de ce transport, qui l'appuie. D'autres rapportent ce psaume au temps de la captivité de Babylone, comme si c'était une prédiction des malheurs qu'éprouvèrent les Juifs dans cet événement, et de leur délivrance, effet unique de la miséricorde divine. C'est encore une conjecture qui ne nous paraît justifiée par nul monument historique. La plupart des saints Pères y ont vu une prophétie de la vocation des gentils et de la délivrance des maux spirituels dont était accablé le genre humain sous la tyrannie du démon. Ce sens semble être celui que le Saint-Esprit a eu en vue, et plusieurs versets le caractérisent assez distinctement.

Il y a quatre sortes de maux dont le Prophète reconnaît que ceux dont il parle ont été délivrés par la providence de Dieu, périls dans les voyages, rigueurs de la captivité, douleurs des maladies, tempêtes sur mer. Ces quatre maux sont exposés dans les trente-deux premiers versets du psaume, et pour chacun de ces maux, il y a deux versets intercalaires que je ferai remarquer à mesure qu'ils se présenteront. Dans le reste du psaume, c'est-à-dire, dans les onze derniers versets, les intercalaires ne se trouvent plus. Ces intercalaires au reste étaient apparemment chantés par le chœur, après que les lévites, ou les principaux chantres avaient récité les versets intermédiaires.

Le fruit qu'on doit retirer de ce psaume, est de rendre des actions de grâces à Dieu pour ses bienfaits, de ne jamais perdre de vue sa bonté et sa miséricorde, de faire servir le sentiment de nos misères à la confiance et à l'amour qu'il exige de nous.

VERSETS 1, 2, 3.

Il n'y a que deux versets dans l'hébreu et dans le grec; mais cela est indifférent pour le sens. Le Prophète invite à la reconnaissance ceux que le Seigneur a délivrés de leurs ennemis, et qu'il a rassemblés des quatre parties du monde. La mer, au 3e verset, désigne le midi, parce que l'Océan était au midi de la Palestine. Les Juifs donnaient communément le nom de *grande mer* (1) à la Méditerranée qui était à leur couchant; mais ils connaissaient aussi l'Océan, dont la Mer-Rouge est un bras ou un golfe, et cette mer était à leur midi. Ils avaient aussi coutume de désigner le midi par la droite, parce qu'en regardant l'orient (qui était le point vers lequel ils se tournaient pour prier), ils avaient, comme tout le monde, le midi à droite. Quelques-uns, par cette raison, croient qu'il y a faute dans l'hébreu, et qu'au lieu de lire ומים, on devrait dire ימין, *dextra*, c'est-à-dire, *Jamin* au lieu de *Mijam*. Mais je ne crois pas cette correction nécessaire, puisque l'Océan était au midi des Juifs. Est-ce qu'un prophète n'a pas pu parler de l'Océan, quoique les Juifs entendissent ordinairement par le nom de *mer* la Méditerranée, qui était à leur occident?

Qui sont donc ces fidèles que Dieu a rachetés, a délivrés de leurs ennemis, qu'il a rassemblés des quatre parties du monde? Les partisans du système de la captivité disent que ce sont les Juifs qui sous les rois de Perse, Cyrus, Darius et Artaxerxès, furent rappelés de toutes les contrées qui obéissaient à ces princes, et qui sont caractérisées par les quatre points cardinaux, l'orient, l'occident, le nord et le midi. D. Calmet a composé une dissertation pour prouver qu'alors les dix tribus revinrent de la captivité, et s'unirent à celles de Juda et de Benjamin. Il cite en preuve plusieurs oracles des prophètes; mais il faudrait montrer que ces oracles regardent cet objet, et non la vocation des Juifs et des gentils à l'église de J.-C., ou même la conversion des Juifs à la fin du

(1) Sur ce verset le P. Houbigant dit : *Ab ortu erant Ammonitæ, Philistæi ab occasu, Syri ab aquilone, Idumæi ab austro; quæ gentes, imperantibus judicibus, sub jugum sæpè misère Israelitas.*

monde. Ces deux événements, je veux dire la vocation de tous les peuples à la foi, et la conversion des Juifs, sont certainement prédits, et le premier est accompli; le second s'accomplira en son temps. Or, il est raisonnable et conforme aux règles d'une sage critique, de se fixer à ce qu'il y a de certain, plutôt que de s'arrêter à ce qui n'est qu'obscur, conjectural, et contredit même par les anciens. S. Jérôme disait que les dix tribus étaient encore de son temps soumises au roi de Perse, et que leur captivité n'avait point fini. Ce saint docteur entendait aussi bien que personne les prophéties, et n'y voyait point le prétendu retour de ces tribus sous Cyrus, Darius, Artaxerxès et les autres rois qu'on cite. Sans condamner ce système, croyons que le Psalmiste, qui seul nous occupe ici, prévoit la vocation des peuples à l'Eglise chrétienne, et que c'est à eux qu'il dit de chanter les louanges du Seigneur, parce qu'il les a appelés de toutes les contrées de la terre.

RÉFLEXIONS.

Dès les premiers siècles de l'Eglise, il y avait des Juifs et des gentils qui étaient entrés dans l'alliance de Dieu, formée par J.-C. Ils avaient été rassemblés de toutes les parties du monde connu; il n'y avait plus de distinction de peuple à peuple, et tous étaient appelés à l'héritage céleste. Dans le cours des siècles, cette grande famille s'est multipliée, le nom de J.-C. a été annoncé partout, et il s'est trouvé partout des fidèles qui ont reconnu et célébré avec notre Prophète la bonté et la miséricorde infinie de Dieu.

Ce bienfait de la rédemption dont parle le Prophète, est toujours nouveau, soit parce qu'il s'applique d'âge en âge à tous ceux qui entrent dans l'alliance, soit parce qu'il produit toujours de nouveaux sentiments de reconnaissance et d'amour dans le cœur de ceux qui s'en occupent, soit parce qu'il élève sans cesse notre âme au-dessus des inclinations de la nature. S. Ambroise considère que ce qui renaît à tous les moments dans l'homme, c'est le désir de la gloire; et il regardait le bienfait de la rédemption comme l'objet le plus capable de fortifier ce désir, en sorte qu'il soit non-seulement permis, mais très-recommandé au Chrétien de s'en occuper, de s'en nourrir, de s'en prévaloir dans tous les événements de la vie. *Je me glorifierai*, dit-il, *non parce que je suis juste, mais parce que j'ai été racheté ; non parce que je suis exempt de péchés, mais parce que mes péchés m'ont été remis ; non parce que je me suis rendu utile aux autres, ou parce que je me suis attiré leurs bienfaits, mais parce que le sang de J.-C. a été répandu pour moi. Sans mes prévarications je n'aurais pas été racheté à si haut prix. Ces prévarications m'ont été plus avantageuses que l'état d'innocence. Dans l'innocence, j'étais devenu orgueilleux ; et, après être devenu prévaricateur, je suis rentré dans la soumission.*

VERSETS 4, 5.

Voilà le premier des maux qui ont affligé ceux dont parle le Prophète, et qui, comme nous le croyons, sont les gentils et les Juifs; avant leur vocation à la foi, ils erraient sur la terre comme des voyageurs, sans provisions, sans guides, et sans espérance de trouver un lieu où ils pussent se reposer. Ceux qui tiennent le système de la captivité, tâchent d'appliquer ces versets aux Juifs qui erraient, selon eux, dans la Chaldée, sans ressources pour vivre et sans trouver d'asile. Tout cela me semble assez dépourvu de preuves : on voit par l'exemple de Tobie, de Susanne et de son mari, de Mardochée et d'Esther, d'Esdras, de Néhémie, de Daniel et de ses compagnons, que ces Hébreux exilés avaient des demeures fixes ; que plusieurs d'entre eux avaient de la considération, et étaient riches, témoins le mari de Susanne, et Mardochée, qui devint premier ministre d'Assuérus ; qu'enfin ce peuple conservait encore une partie de son gouvernement, puisqu'il avait des juges. Au lieu que dans le sens qu'ont vu les saints Pères, les gentils par rapport à la religion, étaient véritablement comme des gens égarés, affamés, sans principes fixes, et sans savoir quelle devait être leur destinée. Les Juifs eux-mêmes, quoiqu'éclairés des lumières de la révélation, abusaient de la loi par tant de fausses interprétations, et avaient laissé établir parmi eux tant de différentes sectes, qu'au temps de J.-C., ils avaient presque perdu la route du salut : ils parlaient encore d'Abraham et de Moïse ; mais la foi de l'un et la doctrine de l'autre étaient comme éclipsées dans la nation. Voilà donc très-vraisemblablement les *errants* et les *faméliques* dont parle ici le Prophète.

Quelques uns traduisent l'hébreu : *Ils ont erré dans la solitude, dans une route déserte; ils n'ont point trouvé de ville pour y habiter ;* en sorte que le mot *via* se construit avec le mot qui précède, et non avec *civitas,* qui le suit. Cette interprétation est arbitraire, et le texte est susceptible de la version des LXX et de la Vulgate. D'ailleurs le même sens subsiste dans les deux interprétations.

RÉFLEXIONS.

On a ici l'image naturelle de notre état, quand nous abandonnons le Seigneur pour obéir au monde et pour satisfaire nos passions. Nous marchons alors comme dans un désert où nul sentier ne peut nous conduire à la *cité permanente* dont parle l'Apôtre, c'est-à-dire au salut. Nous ne sommes nourris ni de la parole de Dieu, ni du sacrement de J.-C. Nous éprouvons la soif des désirs, et rien ne peut nous désaltérer, parce que nous ne recevons aucune goutte de cette eau salutaire que J.-C. a promise aux adorateurs de son nom. Il en est à peu près de même des âmes tièdes et languissantes dans le service de Dieu, avec cette différence que celles-ci sentent encore de temps en temps leur misère, parce qu'elles font quelquefois des réflexions sur elles-mêmes. On peut dire qu'elles ne sont pas tout-à-fait égarées, mais qu'elles tendent à un égarement total, parce que le peu de lumière qui leur reste s'éteindra.

Les saints on très bien connu le malheur que peint ici le Prophète ; et pour s'en garantir, ils ont établi dans eux-mêmes une solitude toute différente de celle où marchent les pécheurs. *Cette solitude,* disait S. Grégoire, *consiste à exclure du cœur le tumulte des désirs de la terre, à y placer par la méditation de l'éternité l'amour de la céleste patrie.* Les pécheurs, errants dans leur désert, ne savent où ils vont, et le juste voit toujours le terme auquel il aspire.

VERSETS 6, 7.

Le texte dit absolument la même chose que les versions. Les partisans du système de la captivité, expliquent ceci des prières que faisaient les justes durant leur exil dans la Chaldée. Or, selon cette explication, il faudrait que ces justes eussent été exaucés, puisque notre Prophète assure positivement que ceux dont il parle *furent délivrés par le Seigneur de la détresse où ils étaient.* Mais c'est ce qui n'arriva point dans ce fait de la captivité de Babylone ; il avait été prédit qu'elle durerait soixante-dix ans, et il fallait que l'oracle fût accompli. Cette prophétie n'était pas conditionnelle comme celle de Jonas par rapport à Ninive ; et la preuve qu'elle ne l'était pas, c'est que Dieu avait déclaré à Jérémie que, quand même Moïse et Samuel prieraient pour Israël, ils ne détourneraient point le fléau de la captivité. J'avoue que les prophètes et les justes qui furent emmenés à Babylone, tâchèrent d'apaiser le Seigneur par des prières très-ferventes. On en a des preuves dans tous les prophètes de ce temps-là, et dans Daniel en particulier : mais ces saints hommes ne priaient pas pour que le temps de la captivité fût abrégé ; ils priaient pour que Dieu pardonnât les péchés de son peuple, pour que ce peuple prît les sentiments d'une sincère pénitence et qu'il renonçât au penchant qu'il avait toujours eu pour l'idolâtrie. Sur ce point ils furent exaucés ; mais ce point n'est pas celui qu'ont en vue les inter-

prètes qui expliquent notre psaume, et tant d'autres, de la captivité même. Ils veulent que les prières contenues dans ces cantiques eussent pour objet la délivrance même des captifs ; et c'est ce que je ne puis admettre, à moins que cette délivrance ne fût une simple figure d'une autre délivrance bien plus importante, qui était celle du genre humain gémissant sous la tyrannie de l'enfer et du péché. Car je concevrais que notre Prophète aurait pu parler tout à la fois, et de la délivrance d'Israël captif, laquelle ne devait arriver qu'au bout de soixante-dix ans, et de celle de tous les hommes, qui était réservée pour les temps du Messie : je concevrais qu'il aurait pu renfermer deux choses sous la même lettre : 1° que les Israélites seraient exaucés, non pour retourner de Babylone avant les soixante-dix ans prédits, mais pour rentrer en grâce avec le Seigneur ; 2° qu'il y aurait aussi un temps où les vœux de tous les saints seraient accomplis par la venue du Messie, seul et unique rédempteur de tous les hommes.

Nous expliquons ce psaume de la vocation des Juifs et des gentils à la foi ; or, comment le Prophète peut-il dire en ce sens, ou selon cette explication, que ces peuples *ont crié vers le Seigneur, et qu'il les a délivrés de leurs misères?* Cela se concevrait assez s'il ne s'agissait que des Juifs, parmi lesquels il y eut toujours des prophètes ou des justes qui sollicitaient l'envoi du Messie ; mais pour les gentils, qui n'avaient pas la foi de ce Messie futur, comment ont-*ils crié vers le Seigneur* pour être rappelés de cette route d'erreur où ils s'égaraient? Il suffirait de répondre, avec S. Jérôme, que la *tribulation crie par elle-même ;* avec S. Augustin, que tout le genre humain étant alors comme *un grand malade*, il était censé demander *un grand médecin.* Mais il n'y a point ici d'autre mystère que ce qui est si clairement énoncé par Isaïe : *Ceux qui ne me demandaient rien auparavant, m'ont cherché.* Les idolâtres ont entendu la voix du Messie et de ses apôtres, et ils ont commencé à chercher le Dieu qu'ils ne connaissaient pas. Ils ont crié vers celui qu'ils avaient entièrement ignoré ; ils ont reconnu les voies ténébreuses où ils marchaient, et ils se sont adressés au Seigneur pour en sortir.

RÉFLEXIONS.

Il est évident que personne ne peut *crier vers le Seigneur,* sans être prévenu de sa grâce. Cette grâce opère deux changements dans l'homme ; elle lui fait connaître sa misère, et elle le presse d'en sortir. Quand S. Pierre parla au peuple de Jérusalem du crime énorme qu'il avait commis en crucifiant J.-C., il s'éleva de toutes parts un cri qui manifestait la confusion et la douleur de ce peuple : *Que ferons-nous, mes frères,* dirent-ils à Pierre et aux autres apôtres? Voilà un exemple frappant de ce que nous dit le Prophète dans son psaume. La vérité est annoncée, la grâce parle au cœur, la componction suit de près, et l'on se tourne vers le Seigneur pour obtenir le pardon de ses crimes.

Il n'y a rien de plus énergique et de plus instructif que ce mot du Prophète : *Il leur montra le chemin qui conduit à la cité où ils pouvaient s'établir.* Quand il serait question dans ce psaume du retour des Juifs à Jérusalem, cette ville n'était pas pour eux une demeure fixe. Les prophètes et les justes qui pouvaient être de ce voyage, savaient que, dans peu d'années et peut-être dans peu de jours, ils iraient *se rassembler avec leurs pères*, comme parle si souvent l'Écriture. Était-il nécessaire de désirer avec tant d'ardeur un séjour de si peu de durée? Ils portaient leur vue à la *Jérusalem* invisible où régnait celui qui les rappelait de l'exil. C'est le malheur des hommes de penser si peu à cette cité dont les fondements sont inébranlables. *Cette cité n'est pas de Dieu même*, disait S. Augustin, *car elle n'est pas coéternelle à la Trinité ; mais elle participe à l'éternité de Dieu*, parce qu'elle est le séjour où Dieu se manifeste à ses élus pendant l'éternité. *Elle surpasse tous les temps*, parce qu'elle est destinée à faire le bonheur de ceux qui auront fait un bon usage du temps.

VERSETS 8, 9.

On pourrait traduire l'hébreu : *Qu'ils chantent, en l'honneur du Seigneur, sa miséricorde et ses prodiges, en présence ou en faveur des enfants des hommes.* Il y a cependant plus de poésie à personnifier les miséricordes et les prodiges du Seigneur, et à les inviter, comme si c'étaient des êtres particuliers, à célébrer la grandeur de Dieu en présence de tous les hommes. Au fond, le sens est toujours le même.

Ce verset 8 est un des intercalaires qui se répètent quatre fois dans ce psaume avec le verset 6, et ce double intercalaire est pour chacun des maux, dont le Prophète dit que Dieu a délivré ceux dont il est question dans ce psaume. Ici, par exemple, il s'agit des périls dans les voyages, ou des égarements dans des lieux déserts, incultes et inhabités. Cet objet, les deux intercalaires compris, occupe six versets ; le second mal, qui est la captivité, en occupe sept ; le troisième, qui est la maladie, en occupe six ; le quatrième, qui est la tempête sur mer, en occupe dix.

Sous cette division relative au premier mal, il y a deux bienfaits du Seigneur : il a montré la voie à ceux qui s'étaient égarés, et il les a nourris et rassasiés lorsqu'ils étaient près de périr de faim et de soif dans le désert où ils erraient. Cette faim et cette soif, nous l'expliquons de l'oubli total de la saine doctrine et de la science du salut où étaient les Juifs et les gentils, lorsque le Messie parut sur la terre. Les premiers avaient altéré la loi par leurs fausses interprétations, et les seconds n'avaient aucune idée du vrai Dieu, toute leur science se bornait à disputer de tout et à ne rien conclure. J.-C. venant au monde apporta aux hommes la vraie nourriture de l'âme, qui est comprise dans l'Évangile ; ses apôtres après lui la distribuèrent à tous les peuples, et elle ne cessera point, jusqu'à la consommation des siècles, d'être l'aliment des vrais serviteurs de Dieu. Je crois cette explication plus vraie et plus solide que celle qui se borne à nous dire que Dieu prit soin de nourrir les Hébreux durant leur retour de Babylone. Il n'y aurait pas eu un grand prodige dans cette nourriture, puisque Artaxerxès fournit des aliments à ceux qui retournèrent avec Esdras. Il est vrai que cette bienfaisance du roi de Perse eût été un des ressorts dont la Providence se serait servie pour sustenter les Juifs ; mais on ne peut pas dire que c'eût été un *prodige*, une protection supérieure aux lois connues de la nature.

RÉFLEXIONS.

Quand J.-C. parut au monde, il trouva le genre humain dans une grande disette par rapport à la vérité. On la cherchait depuis l'origine du monde ; et à l'exception de ceux qui avaient reçu les lumières de la révélation, et qui ne les avaient point obscurcies par leurs passions, ou par leurs opinions particulières, tous les autres hommes étaient dans l'erreur. Ils éprouvaient ce qu'un prophète appelle la *famine de la parole de Dieu.* Cette famine était d'autant plus déplorable, qu'elle consumait le genre humain, sans qu'il s'aperçût de sa misère, du moins sans qu'il s'adressât à celui qui seul pouvait la soulager.

Le Prophète invite donc avec raison tous les enfants des hommes à reconnaître les miséricordes et les prodiges du Tout-Puissant, parce qu'il a envoyé sur la terre l'auteur de toute vérité, et le distributeur de tous les biens capables de rassasier *l'âme affamée.* Celui qui écoute J.-C. n'a plus besoin des écoles de la philosophie purement humaine. Il ne s'agit plus pour lui de chercher l'origine du bien et du mal, l'essence de la félicité, le terme auquel le cœur de l'homme aspire, les preuves de la nature de l'âme, les raisons du devoir par rapport à soi-même et à la société, les moyens de calmer la fougue des passions,

et cent autres objets qui ont fait naître tant de systèmes et causé tant de disputes. J.-C. a répandu une lumière qui s'étend à tout, qui dévoile ce que nous sommes sur la terre que nous habitons, et ce que nous devons être dans une meilleure patrie. Il nous a enseigné les causes de notre corruption et les moyens d'y remédier. Cette faim et cette soif de la vérité avec laquelle nous naissons, subsistent encore en nous, mais non comme un feu qui nous dévore sans espérance de l'éteindre jamais. Nous nous approchons des eaux salutaires dont J.-C. est la source, nous prenons le pain de vie qu'il nous a laissé, et nous attendons en paix l'heureux moment où tous nos désirs seront comblés par la jouissance pleine et entière de la vérité éternelle.

VERSET 10.

C'est le second mal dont le Prophète fait la description. Il représente des gens confinés dans les ténèbres, accablés de misère et chargés de fers. La construction de ce verset n'est point difficile dans l'hébreu, où il y a deux participes qui peuvent être généralement au nominatif et à l'ablatif. On ne sait pourquoi les LXX les ont rendus par l'accusatif. Il paraît qu'ils ont mis ce cas par anticipation, et qu'il est régi par, *liberavit eos*, qui est au 13[e] verset. Je crois cela plus naturel que de suppléer *novi* ou *videre erat*, ou quelque autre verbe relatif qui n'est point dans le texte. Le sens au reste est tout le même dans l'hébreu et dans les versions. On devine aisément que les partisans du système de la captivité entendent ce verset des Juifs emmenés captifs, les uns par Salmanasar, les autres par Nabuchodonosor : ce qui ne peut néanmoins se vérifier pour tout le temps de la captivité ; car on voit que le roi Joakim fut tiré de prison et même honoré par Evilmerodach, et que les autres Juifs jouirent à peu près de leur liberté, selon cette parole de Jérémie : *Bâtissez des maisons, et habitez-les, plantez des jardins et mangez-en les fruits, prenez des épouses et multipliez-vous, contribuez à la paix de Babylone, et priez le Seigneur pour elle.* Ce passage fournit de grandes objections contre tout le système ; mais quoi qu'il en soit, nous expliquons ce verset de l'état où se trouvaient les hommes, quant à la religion, lorsque le Messie parut au monde. Quand J.-C. quitta Nazareth pour aller annoncer le salut sur les confins des tribus de Nephtali et de Zabulon, l'Évangile dit, qu'alors, selon la prophétie d'Isaïe, *ce peuple qui était assis dans les ténèbres, et dans les ombres de la mort, vit une grande lumière.* Et quand J.-C. lui-même expliquant les Écritures dans la synagogue de Nazareth, tombe sur cet endroit d'Isaïe où il est écrit : *J'ai été envoyé par l'esprit du Seigneur pour évangéliser les pauvres, pour consoler les affligés, pour annoncer la délivrance aux captifs*, etc., ce Sauveur du monde dit *qu'en ce jour la prophétie était accomplie en leur présence.* N'est-ce donc pas là l'interprétation toute naturelle du verset de notre Prophète? et ne doit-on pas entendre ces *ténèbres*, ces *ombres de la mort*, cette *captivité*, de l'état d'aveuglement, d'insensibilité, d'indigence et d'esclavage spirituel où gémissait le genre humain quand le Messie parut au monde.

RÉFLEXIONS.

Rien ne devrait donner plus d'horreur du péché que cette peinture qu'en fait le Prophète, et que nous voyons retracée dans l'Évangile. Ce sont des *ténèbres*, des *ombres de mort*, des *chaînes de fer.* Parce que nous voyons souvent les pécheurs dans l'éclat et dans l'opulence, nous croyons qu'ils sont les plus heureux de tous les hommes, mais c'est par l'intérieur qu'il faudrait en juger. Leur esprit est dans les ténèbres, et c'est J.-C. même qui l'assure en disant que, *quiconque fait le mal, fuit la lumière, de peur qu'elle ne lui découvre la difformité de ses œuvres.* Leur âme est dans la mort, parce qu'elle n'est plus animée de la véritable vie, qui est l'amour de Dieu ; car, selon l'Apôtre bien-aimé, *celui qui est sans l'amour, demeure dans la mort.* Ils sont sous l'esclavage du monde et de leurs passions : et *quels liens*, s'écrie S. Augustin ! *Ils paraissent légers, et leur poids est intolérable ; ils paraissent accompagnés de plaisirs, et ils portent dans l'âme une douleur mortelle. Sous ces chaînes, nul véritable repos, nul solide bonheur, nulle espérance capable de consoler.* Ensuite ce saint docteur parlant de l'indigence d'une âme dans le péché, apostrophe ainsi le pécheur : *Oh ! si vous pouviez voir le champ de votre cœur, vous seriez touché jusqu'aux larmes, en n'y trouvant pas un seul fruit qui fût capable de vous nourrir. Il n'y a point de famine comparable à celle de l'âme du pécheur. C'est une véritable mort : nous sommes ici-bas entourés de morts.* Ces pensées, au reste, qu'on appelle *mystiques*, quelquefois même pour les déprimer, sont aussi vraies que les premiers principes des sciences, parce qu'elles sont fondées sur la révélation qui est infaillible. Elles sont la base de tout l'édifice du salut, qui consiste dans la vie inséparable de l'amour de Dieu et inconciliable avec le péché.

VERSETS 11, 12.

Le Prophète rend raison de l'état déplorable où étaient les hommes sous la tyrannie de l'erreur et du péché. C'est qu'*ils ont été rebelles à la parole de Dieu;* mot à mot selon le texte et les versions, *ils l'ont aigrie ;* c'est qu'*ils ont contredit les conseils de Dieu*, mot à mot selon l'hébreu, *ils les ont méprisés ;* ils ont donc été *humiliés par des travaux intolérables;* l'hébreu dit, *il les a humiliés;* et le sens des versions est le même, car c'est Dieu qui *les a humiliés*, et c'est *par la main de Dieu qu'ils ont été humiliés.* De là ils sont tombés dans une *langueur absolue ;* l'hébreu dit simplement, *ils sont tombés, et personne n'a pu les soutenir.* Il est visible que nos versions rendent tout le sens du texte. On doit remarquer l'expression tant du texte que des versions : *Ils ont aigri la parole de Dieu ;* comme si cette parole était une personne : c'est une manière poétique de faire entendre quelles avaient été l'injustice et l'audace de ces rebelles ; peut-être aussi le Prophète entend-il *la parole de Dieu* substantielle, ou le Verbe de Dieu, comme l'Apôtre dit que les Hébreux *avaient tenté J.-C. dans le désert.*

Ces deux versets sont encore entendus par les interprètes partisans du système de Babylone, des Juifs captifs dans cette ville et dans la Chaldée. Il n'est pas douteux que ce ne fussent les péchés de cette nation qui lui avaient attiré la captivité, qu'elle ne se fût rendue coupable envers la parole de Dieu que les prophètes lui annonçaient. Mais nous ne savons pas quels furent les *travaux* qu'on imposa à ces captifs, ni jusqu'à quel point ils furent humiliés par les vainqueurs. Au lieu que l'état du genre humain, avant la rédemption nous est très-connu. La parole de Dieu y était entièrement oubliée ou méprisée, et sa providence mise en problème. Les hommes s'étaient dégradés eux-mêmes par tous les faux cultes répandus sur la terre ; et nulle puissance humaine ne pouvait les tirer de l'abîme où l'ignorance et les passions les avaient plongés.

RÉFLEXIONS.

La parole de Dieu, les conseils de Dieu, sont d'une délicatesse infinie ; il est aisé de les irriter, de les blesser, et l'homme se rend coupable de cette témérité quand il entreprend ou de les sonder avec imprudence, ou de les expliquer d'une manière favorable à l'amour-propre, ou de les soumettre aux forces du libre arbitre. Tout ce qu'on doit attendre de ces attentats, est l'aveuglement, l'erreur, l'abandon de Dieu; heureux encore si en multipliant ses chutes, on parvenait enfin à l'humiliation du cœur. Quand J.-C. vint éclairer la terre, il trouva des philosophes orgueilleux qui voulaient juger de tout, et qui n'avaient des idées justes sur rien ; il trouva des hommes sensuels, qui faisaient consister le bonheur dans la jouissance des plaisirs de ce monde ; il trouva des pharisiens superbes, qui ne prenaient que l'écorce de la loi, et qui

en négligeaient l'esprit, qui se croyaient supérieurs aux autres hommes, parce qu'ils gardaient quelques cérémonies légales; il ne trouva nulle part l'humilité du cœur, et c'est par là qu'il entreprit la réforme du genre humain. *Heureux les pauvres d'esprit*, c'est le premier article de sa doctrine. Pour faire goûter la sainte parole, il fallut donc persuader à l'homme qu'il était tout-à-fait dans l'ignorance et dans la corruption; il fallut ramener les esprits à la docilité des enfants. J.-C. annonça des mystères incompréhensibles à l'intelligence humaine, et il ne demanda à cet égard que de la foi; il prêcha une morale toute contraire aux passions, et il offrit sa grâce pour la rendre non-seulement praticable, mais facile et aimable; il ne promit aucune récompense temporelle à des hommes guidés jusqu'alors par les sens, et il éleva leurs pensées à un état tout invisible, à une vie dont ils n'avaient aucune expérience, à un bonheur où l'on ne devait arriver que par la voie des souffrances. Voilà ce qu'opéra la parole de J.-C. Les apôtres nous l'ont transmise; elle est tout aussi pure que quand elle sortit de la bouche de leur maître, mais elle est tout aussi délicate; elle ne souffre ni altération, ni modification, ni restriction. Elle exclut l'orgueil, la curiosité, l'opiniâtreté, tous ces vices en un mot qui ont produit l'impiété, l'hérésie et le libertinage.

VERSETS 13, 14, 15, 16.

On a ici les deux intercalaires, savoir, les versets 13 et 15, qui sont semblables aux versets 6 et 8. Les deux autres versets 14 et 16 exposent la délivrance de ces captifs jusque-là ensevelis dans les ténèbres et dans les ombres de la mort. Il n'y a point de différence entre le texte et les versions.

On voit dans ces versets relatifs à ce second mal, dont nous avons parlé plus haut, qu'un des grands avantages des disgrâces, est de rappeler l'homme à Dieu: ces hommes captifs ont *crié vers le Seigneur*; c'est le premier effet de la grâce. Le Seigneur les a délivrés, il a *rompu leurs chaînes*: malheur à eux s'ils oubliaient ensuite leur libérateur; c'est pour cela que le Prophète répète le verset 15: *Que les miséricordes du Seigneur*, etc. Il est aisé d'appliquer ces versets à ceux d'entre les Juifs qui profitèrent de la grâce de l'Evangile. Les apôtres leur parlèrent comme à des hommes affranchis de la captivité du péché, et déchargés des observances onéreuses de la loi cérémonielle.

RÉFLEXIONS.

Le temps de la vie est celui de l'affranchissement du péché. Quelque dures que soient ses chaînes, quelque multipliées que soient ses entraves, la grâce de J. C. peut les rompre. Mais, au sortir de cette vie, les liens du pécheur deviennent aussi forts que l'enfer, aussi éternels que le péché qui n'est plus rémissible, aussi durables que la substance de l'âme dont la nature est de ne point périr. C'est en vain que les réprouvés crieraient vers le Seigneur; le règne de la miséricorde est passé, et ils gémissent désormais sous le joug de la vengeance.

Ceux qui les premiers se soumirent à l'Evangile, furent très-fidèles à cette grâce, et ils donnèrent même leur sang pour la conserver. Il ne leur vint pas en pensée de croire que les liens du péché qui les avait asservis si long-temps, eussent été rompus par leurs propres forces. S. Paul, qui avait été, avant sa conversion, un des plus enchaînés, exalte partout le bienfait de sa délivrance. Il n'arrive que trop aux Chrétiens de ces derniers âges du monde, de manquer de reconnaissance à l'égard de J.-C., leur libérateur. Ils pensent rarement à la grâce de leur baptême, et quand ils ont été réconciliés par le sacrement de pénitence, ils oublient presque aussitôt la main toute-puissante qui a brisé leurs chaînes. Cette indifférence est si dangereuse, qu'elle prépare insensiblement de nouveaux liens pour captiver encore ces Chrétiens ingrats. Les rechutes succèdent bientôt à la réconciliation, et l'état de ces pécheurs devient plus déplorable qu'il ne l'était avant que d'avoir été mis en liberté.

Quoique délivrés des liens du péché, il nous reste le poids de notre corruption primitive. Ce n'est pas la chaîne de l'enfer, mais c'est le lien de la concupiscence, qui nous a été préparé par les puissances de l'enfer. Ce lien peut devenir plus faible par l'impression de la grâce et par la puissance de l'amour; mais il se fait toujours sentir, il n'est jamais entièrement rompu dans cette vie. *Ah!* disait S. Augustin, *je me tournais dans ces liens qui me restaient encore: ils étaient moins forts, mais ils me retenaient toujours. Je me disais à moi-même: C'en est fait, je commence aujourd'hui. Je faisais en effet quelque chose, mais je ne faisais pas tout. Je multipliais mes efforts, j'avançais un peu, et je n'arrivais cependant point au terme; je faisais toujours difficulté de mourir à la mort, et de vivre à la vie.* Augustin était encore dans les liens du péché, et la grâce l'en délivra; mais ceux mêmes qui parviennent, comme lui, à cette liberté nécessaire et essentielle, éprouvent, pour persévérer et pour avancer dans la justice, des combats non moins pénibles, et des résistances non moins laborieuses. L'Apôtre lui-même gémissait de cette captivité, et tout son espoir était dans la grâce et dans l'amour de J.-C. Toute sa consolation était de savoir qu'un jour il serait déchargé de ce poids affligeant.

VERSETS 17, 18.

C'est ici le troisième mal que le Prophète entreprend de décrire. Il le peint sous l'allégorie d'une infirmité corporelle, mais l'iniquité et l'injustice dont il parle, font assez entendre qu'il s'agit de la maladie de l'âme ou du péché. Il veut donc dire, selon les versions, que Dieu a eu compassion de ces malades. Ils s'étaient engagés dans les voies de l'iniquité; ils avaient été humiliés (ou affligés) à cause de leurs injustices; ils étaient tombés dans un dégoût et dans une langueur mortelle. C'est le sens de ces deux versets dans nos versions. L'hébreu ne paraît différent que dans un seul mot qui est אוילים, qu'on traduit par *stulti*, et ce sens serait: *Insensés, à cause de la voie de leur iniquité et de leurs injustices, ils ont été affligés*, etc. L'autre verset est tout conforme aux versions. Ce sens est fort bon, et se trouve équivalemment renfermé dans la leçon des LXX et de la Vulgate; car des gens qui ont suivi la voie de l'iniquité et de l'injustice, sont des *insensés*. Cependant le mot *suscepit* ne répond point à *stulti*. On conjecture que les LXX ont lu אילם, qui signifierait, *roboravit eos*, ce qui est à peu près la même chose que *suscepit eos*. D'autres croient que ces interprètes ont lu עזרם, *auxiliatus est eis*; mais ce dernier mot paraît trop éloigné de אוילים, puisqu'il s'y trouve trois lettres différentes. Quoi qu'il en soit, on peut toujours assurer que ces interprètes ont eu dans leurs exemplaires un autre mot que אוילים. Les versions syriaque et arabe sont conformes à la leçon *suscepit*, ἀντελάβετο, comme porte le grec. La Paraphrase chaldaïque ne donne aucune lumière, parce qu'elle fait une phrase entière sur Ezéchias, qu'elle représente comme le malade dont a voulu parler le Prophète. Ceux qui tiennent le système de la captivité pour expliquer ce psaume, ne peuvent prouver que les Juifs, dans la Chaldée, fussent affligés de maladies particulières. Aussi recourent-ils ici à l'allégorie, et ils croient que le Prophète compare l'état de ces Juifs, durant leur captivité, à une dangereuse maladie. Cela pourrait être; mais je crois aussi qu'on est également en droit d'appliquer cette allégorie aux maux spirituels dont était affligé le genre humain quand le Messie parut au monde. Isaïe avait prédit qu'il *prendrait sur lui nos infirmités, et qu'il se chargerait de nos maux*. Oracle que l'Évangéliste dit avoir été accompli quand J.-C. guérit les malades et délivra les possédés. Or, ces guérisons corporelles étaient une figure de la guérison de nos âmes: *Il a pris sur*

lui nos péchés, dit saint Pierre, *et nous avons été guéris par ses douleurs.*

RÉFLEXIONS.

Dans ces deux versets le Prophète nous présente l'état des pécheurs. En se livrant à l'iniquité et à l'injustice, ils se dégradent eux-mêmes, ils perdent entièrement le goût des vérités éternelles qui sont la nourriture de l'âme, ils touchent de près aux portes de la mort. Ils sont même déjà dans la mort, puisqu'ils ont perdu la vie de la grâce; mais ils ne sont pas encore dans le séjour de la mort qui est l'enfer. Ils en sont séparés par le souffle de vie qui leur reste, et qui peut s'éteindre à chaque moment.

En suivant la leçon du texte, il faut donc conclure que ce sont des *insensés* et des ennemis cruels d'eux-mêmes. Ils entrent dans la route de la mort, quoiqu'ils aiment passionément la vie. Ils s'aiment beaucoup eux-mêmes, et ils se préparent une éternité de désespoir. *Ah!* disait S. Augustin *quiconque s'aime soi-même, et n'aime pas Dieu, ne s'aime pas soi-même; et quiconque aime Dieu et ne s'aime pas soi-même, a le véritable amour de soi-même; car celui qui ne peut se donner la vie à soi-même, meurt en s'aimant soi-même. Il ne s'aime donc pas, puisqu'en s'aimant, il met un obstacle à sa vie. Mais quand on aime celui qui donne la vie, on sent que moins on s'aime soi-même, plus on aime l'auteur de la vie; et l'on fait voir par là qu'on a une véritable idée de la vie, puisqu'on renonce à s'aimer soi-même pour aimer plus ardemment celui qui donne la vie.* D'où il faut conclure qu'en n'aimant que Dieu et non soi-même, on a néanmoins le véritable et solide amour de soi-même. C'est d'après ce principe qu'il faut juger de la sagesse des hommes justes et de la folie des pécheurs.

VERSETS 19, 20, 21, 22.

Il n'y a ici que deux versets à expliquer, le second et le quatrième, puisque le premier et le troisième sont les deux intercalaires déjà expliqués. Le Prophète dit donc que le Seigneur, touché de l'infirmité de son peuple ou du genre humain, a envoyé sa parole, qu'il a guéri ces malades, qu'il les a retirés des horreurs de la mort; l'hébreu dit proprement, *de leurs destructions.* Ensuite il invite ces hommes guéris à offrir des sacrifices de louanges, et à publier les œuvres du Seigneur.

Cette *parole* que Dieu a *envoyée,* peut s'entendre de la providence dont il usa envers son peuple pour le tirer de la captivité. Mais il faut convenir qu'elle s'explique bien mieux de l'envoi du Messie, qui était la parole substantielle de Dieu, le Verbe de Dieu. Les saints Pères l'ont entendue ainsi. Cette parole divine a guéri toutes les blessures du genre humain, elle a fermé les portes de la mort. Quoi de plus juste que de lui témoigner de la reconnaissance par des sacrifices de louanges, par des chants d'allégresse? Si ce sens n'est pas littéral, je ne vois rien dans ce psaume, ou je n'y vois que des conjectures et des sens arbitraires.

RÉFLEXIONS.

Il est écrit de J.-C., qu'il a été envoyé *pour guérir ceux qui ont le cœur accablé de tristesse.* Et cette maladie est le fruit et la peine du péché. Choisissez parmi les hommes le plus heureux en apparence, le plus riche, le plus honoré, le plus protégé, le plus vigoureux de corps et d'esprit; cet homme est encore malade. Pourquoi, dit S. Augustin? c'est qu'il est toujours investi de deux ennemis, de la crainte et de la douleur; de la crainte quand il n'éprouve aucune disgrâce, parce qu'au moment où il y pense le moins elle peut fondre sur lui; de la douleur quand la disgrâce lui arrive, parce qu'elle le trouble d'autant plus qu'il y est moins préparé. Il fallait que J.-C., venant au monde, nous délivrât de ces deux maux, qu'il nous apprît à ne craindre que Dieu, et à souffrir pour Dieu. Ce remède était inconnu avant J.-C.: quelques justes l'avaient aperçu sous la synagogue, parce qu'ils entrevoyaient aussi le médecin futur qui était le Messie; mais ce Messie devait par ses leçons et par ses exemples, ne laisser aucun doute sur la guérison promise depuis tant de siècles. *C'était,* dit S. Augustin, *le grand médecin qui devait s'approcher personnellement du grand malade.* En guérissant tout le genre humain, il lui a laissé encore un fond de tristesse, mais d'une tout autre nature que celle qui le dévorait avant sa guérison. *Nous gémissons,* dit l'Apôtre, *dans l'attente de notre demeure qui est dans le ciel.* Mais cette tristesse est l'effet du précieux don de la santé spirituelle que nous devons à J.-C. Avant lui nous gémissions de la nécessité de mourir; et si nous sommes vraiment guéris par la main de J.-C., nous gémissons de la durée de notre exil sur la terre. Quiconque ne porte pas ce gémissement dans son cœur, n'a pas été touché de la main de J.-C.; il est encore malade dans le monde et avec le monde. Malheureux de ne pas connaître celui qui seul peut le guérir, et de s'attacher à celui qui ne peut qu'augmenter ses maux et les rendre incurables!

VERSETS 23, 24, 25, 26, 27.

C'est la description du quatrième mal qu'a voulu peindre le Prophète. La mer et son courroux forment les nuances du tableau. Quand il serait question dans le psaume de la captivité de Babylone, ce morceau devrait être encore une allégorie; car on ne lit en aucun endroit de l'Écriture, que les Juifs, durant leur captivité aient, essuyé des tempêtes sur la mer. Quelques interprètes, après la Paraphrase chaldaïque, entendent ceci de la tempête qui s'éleva lorsque Jonas allait à Ninive. Selon eux, c'est une prophétie de cet événement; de même que la prison et les chaînes dont il est parlé plus haut, sont une prophétie de la captivité de Sédécias, et la maladie que décrit aussi le Psalmiste, est une prophétie de l'infirmité où tomba Ezéchias. Quant à la demeure dans le désert, à la famine et à la soif, qui est le premier des quatre maux décrits dans ce psaume, ils veulent que ce soit le récit des épreuves qui affligèrent le peuple de Dieu durant les quarante années que Moïse le gouverna. Mais à l'égard de cet article, ce ne pouvait pas être une prophétie si David est l'auteur du psaume, puisque David est postérieur à l'événement. La Paraphrase chaldaïque dit néanmoins de ce fait comme des trois autres, *prophetavit et dixit.* Tout ce système vaut au moins celui de la captivité de Babylone; je dis *au moins,* parce qu'il est mieux fondé sur l'histoire. Il n'y a que l'ordre des temps qui n'y serait pas gardé exactement; car on met le trait de Sédécias avant celui d'Ezéchias, qui était néanmoins antérieur d'environ cent trente ans.

Quoi qu'il en soit, nous nous en tenons au sens spirituel de l'établissement de l'Église. Il y a dans l'Évangile et dans les Actes des Apôtres, deux tempêtes, mais nous ne croyons pas que le Prophète y fasse allusion, et il est plus vraisemblable qu'il décrit en style figuré et allégorique, les orages qui s'élevèrent contre l'Église naissante.

Je reprends les cinq versets. Au premier j'ai traduit: *qui manœuvraient durant leur navigation,* quoiqu'on pût traduire aussi: *qui faisaient le commerce sur la vaste étendue des eaux.* Le texte et les versions sont susceptibles de ces deux sens.

Au 3ᵉ verset je traduis: *La tempête survient,* parce que le mot *stetit* ne signifie pas le *calme* en cet endroit. Toute la suite le démontre; il signifie la même chose que *ingruit.*

Dans tout le reste il n'y a ni difficulté ni différence d'avec le texte. C'est une description fort vive et fort poétique, de ce qui arrive durant une tempête.

RÉFLEXIONS.

Il n'y a pas un seul mot dans cette description que S. Augustin n'applique à l'Église, et ce qu'il en dit est très-ingénieux. Nous sommes tous, dit-il, dans cette Église comme dans un vaisseau, les uns y tra-

vaillent, les autres ne sont que des passagers ; mais tous prennent part à l'orage quand il vient à s'élever. Ceux qui travaillent dans ce vaisseau (c'est-à-dire, les apôtres et leurs successeurs), ont occasion de remarquer les œuvres du Seigneur, et les merveilles qu'il opère sur ce vaste abîme des eaux : car cet abîme c'est le cœur humain ; qu'y a-t-il de plus profond, de plus susceptible d'agitation et de tempête ? Cependant le Seigneur laisse gronder l'orage, il se répand, il s'augmente, il dure long-temps, les flots s'élèvent par l'audace de quelques-uns, ils s'abaissent par la crainte des autres. Pendant ce temps-là ceux qui sont assis au gouvernail et qui veulent sauver le vaisseau, parce qu'ils l'aiment sincèrement, éprouvent de grandes agitations. Ils parlent, ils instruisent, ils disputent, ils font paraître beaucoup de prudence : mais il y a des moments où tout leur savoir est inutile ; tandis que les vagues tourmentent le vaisseau et le mettent en danger de se briser contre les rochers, ils ne voient aucune ressource ni dans leur art ni dans leur constance. Que leur reste-t-il donc ? *Ils crient vers le Seigneur*, etc. C'est ce que dit le Psalmiste dans les versets suivants.

Ce que S. Augustin a remarqué pour son temps et à la fin du quatrième siècle de l'Eglise, s'est vérifié depuis quatorze autres siècles qui se sont écoulés jusqu'à nous. Il y a eu des temps si orageux, que cette sainte Eglise aurait dû périr, si le doigt de Dieu ne l'avait soutenue. Qu'on se rappelle les persécutions des empereurs idolâtres, les tempêtes des schismes et des hérésies, les scandales multipliés comme à l'infini ; tantôt l'ignorance et tantôt le faux savoir, tantôt l'indolence et tantôt le zèle impétueux, tantôt la jalousie et tantôt l'avarice, tantôt l'ambition et tantôt le libertinage ; enfin quelquefois tous les monstres de l'enfer déchaînés contre elle. Sans les promesses elle était perdue, le vaisseau eût fait naufrage ; mais avec les promesses, l'épouse de J.-C. a triomphé de tous ses ennemis.

VERSETS 28, 29, 30, 31, 32.

Au 29e verset, qui est le 2e de cette division, l'hébreu porte, *statuit procellam in silentium*. Notre version qui met *auram* dit bien la même chose ; car un vent frais ou le souffle du zéphir après une tempête, marque le plus grand calme. Dans tout le reste, parfaite conformité entre le texte et les versions.

On a ici les deux intercalaires de cette division avec l'exposition des faveurs de Dieu, calme parfait, flots tranquilles, joie des nautonniers, entrée dans le port ; invitation ensuite d'exalter le Seigneur dans l'assemblée du peuple, et de chanter ses louanges dans la société des anciens, c'est-à-dire, des sages.

RÉFLEXIONS.

Ce qui arrive à l'Eglise, arrive aussi à chacun de ses enfants. Sur cette mer orageuse du monde, ils sont tourmentés de la tempête, mais *ils crient vers le Seigneur*, et leur trouble se dissipe. Les hommes cherchent toujours le repos, et très-peu d'entr'eux savent en quoi il consiste et quelle est la route qui y conduit. Ceux que Dieu éclaire d'un rayon de sa lumière, s'aperçoivent promptement de la tempête quand elle s'élève dans leur âme, et ils se tournent aussitôt vers celui qui seul peut la calmer. Comme ils connaissent le cœur et le penchant qui le domine, ils se disent à eux-mêmes : Où est l'amour ? il fera bientôt cesser tout cet orage : et comme l'amour, le véritable et substantiel amour est en Dieu seul, ils s'écrient : Ah ! Seigneur, où êtes-vous ? *sauvez-nous, nous allons périr*. Je ne puis expliquer comment cette vue de l'amour opère sur l'âme troublée ; mais je sais que les vents s'apaisent, que les flots deviennent tranquilles ; qu'au lieu de tourbillons qui agitaient tout l'intérieur, le souffle bienfaisant de l'amour se répand dans l'âme, et que la course se continue sans trouble et sans danger. Ce n'est pas que les ouragans ne reviennent encore s'emparer de ce fond du cœur qui est aussi mobile que la mer ; mais pourvu que l'opération de l'amour se renouvelle, la paix succédera encore à la tempête, et telles seront les alternatives qu'éprouvera l'homme juste, jusqu'à ce qu'il plaise à l'amour de le délivrer de cette vie si orageuse. Mais ne comptons pas que l'amour de Dieu calme nos agitations, si l'amour-propre domine en nous. C'est précisément cet amour-propre qui nous trouble, qui élève ces vagues formidables qui menacent de submerger notre frêle vaisseau. On ne sera jamais en paix tant que ce souffle ennemi entrera dans l'âme ; grand principe qu'il ne faut jamais oublier. C'est l'amour-propre qui bouleverse l'intérieur, et c'est l'amour de Dieu qui le calme.

VERSETS 33, 34.

Il y a beaucoup d'art dans ce psaume : mais cet art est si caché, qu'il est difficile de le découvrir. Jusqu'ici on a vu quatre sortes de maux et quatre sortes de bienfaits opposés à ces maux, avec des versets intercalaires dont l'un exprimait le retour ou la pénitence des hommes affligés, et l'autre les invitait à la reconnaissance. Dans les neuf versets qui suivent, on voit encore des maux et des bienfaits, mais sans intercalaires ; soit que le Prophète ait jugé qu'ils avaient été assez répétés, soit, comme nous le croyons, qu'ici il ait en vue des personnes différentes. Enfin le psaume est terminé par deux versets qui en indiquent le résultat et le fruit.

Il paraît donc que dans ces neuf versets, le Prophète continue à montrer que le Seigneur frappe les pécheurs, et qu'il comble de grâces les justes, ou ceux qui veulent rentrer dans les voies de la justice. De là résulte une grande idée de la puissance et de la bonté de Dieu. Quand à l'application, l'histoire ne nous fournit sur cela aucune lumière ; car tout ce qu'on a écrit pour rapporter ces choses, soit aux Israélites dans le désert ou dans la terre promise, soit aux Juifs à leur retour de la captivité, soit aux Chaldéens punis à leur tour par le Seigneur, n'est qu'un tissu de conjectures. Nous suivrons ici la pensée des Pères de l'Eglise, qui ont vu dans cette prophétie la réprobation des Juifs opiniâtres, et la vocation des gentils dociles à la prédication de l'Evangile.

Voici ce que dit le Prophète dans ces deux versets 33 et 34. Le Seigneur a tari les fleuves, a desséché les terres les plus fertiles, et c'est l'impiété des habitants qui leur a attiré cette punition. C'est la synagogue qui est devenue stérile en vertus, qui s'est rendue indigne de la protection de Dieu, et qui est restée comme une terre aussi désolée que si l'on y avait semé du sel. On sait qu'autrefois les conquérants faisaient passer la charrue sur les villes qu'ils avaient détruites, et y répandaient du sel pour rendre le terrain stérile. On croit que ceci fait allusion aux désastres des villes de la Pentapole, dont le sol ravagé par le feu du ciel, devint stérile pour jamais. Il n'y a point ici de différence entre le texte et les versions.

RÉFLEXIONS.

Vous cherchez, disait S. Augustin, des prophètes dans cette nation autrefois si chérie de Dieu, et vous n'en trouvez point ; vous y cherchez un sacrifice, un ministère sacerdotal, un temple, et tout cela a disparu : pourquoi ? parce que ces hommes orgueilleux ont irrité le Seigneur. Voilà les fleurs desséchées, la terre devenue stérile par la méchanceté de ses habitants.

Le Chrétien infidèle à sa vocation, ne ressemble que trop au Juif réprouvé de Dieu ; c'est une terre qui ne produit aucuns fruits de salut. Car qu'est-ce que ces fruits, disait S. Grégoire (1), sinon ceux qui *commencent à vivre lorsque la mort détruit tout le reste ?* Pensée sublime, et qui devrait inspirer une frayeur salutaire à toutes les âmes non-seulement infidèles, mais tièdes et nonchalantes dans la pratique des ver-

(1) Greg. 1, 2, in Evang.

tus chrétiennes. Le moment de la mort est celui où tous les fruits cultivés par la grâce sont dans leur maturité, et survivent à la destruction de nos jours. Or, celui qui n'a aucune expérience de cette culture, se trouve alors comme un arbre stérile, et qui ne peut être destiné qu'au feu. Le Chrétien plein de foi et de ferveur, ne s'inquiète point des ravages de la mort. Sa terre est cultivée, ses fruits sont pris pour la récolte. Ecoutons le Prophète dans les versets suivants.

VERSETS 35, 36, 37, 38.

C'est là le bienfait opposé au châtiment énoncé dans les deux versets précédents. Il ne paraît pas vraisemblable que le Prophète ait en vue les mêmes personnes, en sorte que ceux qui auraient été frappés de la stérilité à cause de leurs crimes, aient ensuite été dans l'abondance. Si le verset intercalaire, *ils ont crié au Seigneur*, etc., se trouvait inséré entre les châtiments et les bienfaits, on pourrait croire que les mêmes personnes sont l'objet de ces versets; mais on ne le remarque point ici. Il faut donc croire que les coupables punis sont différents ici des justes comblés de biens. Quand nous disons les *justes*, il faut concevoir ou ceux qui le sont déjà, ou ceux qui répondent aux inspirations de Dieu pour le devenir.

Le prophète Isaïe se sert à peu près des mêmes termes que le Psalmiste. *Alors*, dit-il, *la terre aride sera changée en un étang; et le sol brûlé du soleil en un terrain arrosé de fontaines;* et de l'aveu de tous les commentateurs, tout ce chapitre du Prophète regarde l'Eglise et la vocation des gentils. Ils étaient auparavant comme une terre inculte; et par la prédication de l'Evangile, par les eaux de la grâce et du baptême, ils sont devenus un terrain fertile. Ils étaient affamés, et ils ont été comblés de biens; ils ont planté, semé, et leurs travaux ont eu le plus heureux succès; ils ont acquis pour leur séjour la cité permanente, qui est le ciel. Sous la protection divine, ils se sont multipliés comme à l'infini, et leurs troupeaux ont été innombrables; c'est-à-dire, que la race sainte a rempli toute la terre, et que ses vertus n'ont point été sujettes à s'altérer.

Le texte et les versions s'accordent encore ici. Au 37^e^ verset, *fructum nativitatis*, est la même chose que *fructum proventûs*, le *fruit de l'année*, la *récolte* qu'on espère de la semence.

RÉFLEXIONS.

Il n'y a rien de plus beau que les descriptions qu'on trouve dans les prophètes, de l'état du nouveau peuple formé par J.-C., et vivant conformément aux lois de J.-C. Ces tableaux, quoique magnifiques, ne sont ni imaginaires ni flattés. Les vrais chrétiens, ont tous les caractères de paix, de bonheur, d'opulence, de grandeur, que les livres prophétiques annoncent; mais ce sont des avantages purement spirituels, et c'est ce qui a trompé les Juifs charnels, c'est ce que ne concurent pas d'abord les grands et les philosophes de la gentilité. Aujourd'hui que ces vérités sont mises dans tout leur jour, on ne peut douter du sens des prophéties; et personne, hors les Juifs opiniâtres et aveugles, ne voit dans ces oracles des prospérités temporelles.

Mais le monde corrompu prend une autre route pour les infirmer. Parmi ses partisans, les uns attaquent l'existence de ces prédictions, et ce sont ceux qui osent s'élever contre la vérité et la divinité des livres saints. Les autres, témoins de ce qui se passe chez les nations répandues sur la surface de la terre, nient que ces promesses soient accomplies : ils disent que la face du monde n'a point changé, et que l'heureuse révolution de conduite et de sentiments prédite par les prophètes et par J.-C., ne s'est point faite. Ces adversaires sont encore des incrédules qui, sans attaquer l'existence des prédictions, en nient l'effet; ce qui est la même chose que les détruire. Enfin les derniers, sans se mettre en peine des oracles sacrés ni des promesses qu'ils renferment, vivent comme si J.-C. n'avait pas paru au monde, ou s'il n'avait pas prétendu changer la face du genre humain. Ces trois sortes d'ennemis sont très-éloignés en effet de vérifier par l'état de leur vie, les révélations faites aux écrivains des deux Testaments : mais ni ces saints hommes, ni J.-C., ni ses apôtres, n'ont dit que tous les hommes, sans exception, profiteraient de la vocation offerte à tous; que dans le champ de l'Eglise il n'y aurait que des plantes fécondes, des arbres chargés de bons fruits; que les eaux salutaires de la grâce arroseraient tous les cœurs, en sorte que tous abandonneraient les sources empoisonnées de l'erreur, du mensonge et du libertinage. La parabole de l'ivraie semée avec le bon grain, prouve que J.-C. a prévu tous les scandales passés, présents et futurs. Et cela suffit pour nous rassurer contre les observations téméraires des ennemis de la religion. A l'égard de ceux qui disputent contre la vérité même ou l'existence des prophéties, ce sont des aveugles volontaires qui ferment les yeux à la lumière la plus évidente. Ce sont d'ailleurs des esprits inconséquents qui rejettent, quand il s'agit de la religion, les preuves qu'ils admettent dans toutes les autres parties de l'histoire. Il est manifeste que les prédictions de David et des autres prophètes, sont antérieures à J.-C. et à la naissance du christianisme; et il n'est pas moins visible que ce qu'on y lit sur la vocation des gentils, n'a eu lieu pour l'exécution qu'après la venue de J.-C., et lorsque les gentils se sont soumis à l'Evangile.

VERSETS 39, 40.

L'hébreu pourrait être traduit dans le second verset : *Il a répandu le mépris sur les chefs, et il les a fait errer*, etc.; c'est toujours le même sens.

On a dans ces deux versets une autre calamité, qui consiste en ce que ceux dont parle le Prophète, ont été réduits à un petit nombre, vexés, tourmentés, affligés; en sorte que les chefs même sont tombés dans le mépris, et n'ont plus marché que comme à l'aventure, et comme dans un désert où il n'y avait point de route.

Les partisans du système de la captivité expliquent ces versets de la catastrophe des Chaldéens, lorsque Cyrus détrôna leur roi, et s'empara de leur empire. Nous suivons le plan indiqué ci-dessus, et nous entendons ces versets de la réprobation des Juifs. On sait dans quels malheurs ils sont tombés depuis qu'ils ont méconnu le Messie, et rejeté la lumière de l'Evangile; combien périrent dans le dernier siècle de Jérusalem, et quel esprit de vertige avait alors saisi les chefs; combien de séducteurs et de faux prophètes plongèrent ce peuple dans la désolation prédite par J.-C., et décrite si au long par l'historien Josèphe.

RÉFLEXIONS.

Ce qui est arrivé aux Juifs rebelles et opiniâtres, se vérifie encore d'une manière moins éclatante à la vérité, mais aussi terrible, dans les enfants de l'Eglise, soit quand ils se séparent d'elle, soit quand ils déchirent son sein par des opinions perverses ou par des scandales publics, soit enfin quand ils se laissent séduire par les maximes du monde, et qu'ils négligent de tendre à la sainteté. On peut dire qu'en quelque nombre qu'ils soient, la sainte épouse de J.-C. les compte pour rien, parce qu'au lieu de lui donner de la consolation, ils l'affligent. Tout ce qu'elle peut faire, c'est de prier pour eux, c'est de les inviter par ses exhortations et par ses exemples; mais elle prévoit qu'au temps de la moisson ce seront des pailles infructueuses qui n'entreront jamais dans l'aire du père de famille. La douleur et le désespoir seront leur partage; et dès cette vie ils n'éprouvent en s'égarant que du trouble, des tribulations, des incertitudes cruelles : souvent ce qu'il y a de plus distingué parmi eux, s'écarte encore plus de la voie que les simples particuliers; plus ils sont éminents en dignité,

et plus ils se livrent à leurs passions, plus ils s'éloignent de la paix, qui est le fruit de la fidelité à l'Évangile. Le Juif sans patrie, sans temple, sans sacerdoce, sans prophètes, sans lumières, est la figure effrayante d'un Chrétien qui n'appartient à J.-C. que par le nom, et à l'Église que par le saint baptême. *O mauvais Chrétiens !* s'écriait S. Augustin, *ô vous qui affligez l'Eglise par votre conduite déréglée ! rentrez en vous-mêmes avant que la moisson arrive. Ne dites point : J'ai péché, et quelle disgrâce m'est arrivée? Dieu n'a pas perdu sa puissance, vous l'éprouverez un jour, si vous ne recourez à sa miséricorde par un sincère repentir... O arbre infructueux, ne vous flattez pas de l'impunité, parce qu'on vous attend ; la coignée ne frappe pas encore, mais elle est levée pour frapper.*

VERSET 40.

Ce verset est un contraste avec les deux précédents. Aux fléaux dont Dieu frappe les orgueilleux, le Prophète oppose la protection qui sera donnée aux pauvres, aux humbles, aux âmes dociles. Nous croyons encore qu'il s'agit ici des gentils appelés à la foi. Ils ont été tirés de la misère où ils gemissaient ; et tandis que les Juifs rebelles ont été reduits à un petit nombre, le peuple Chrétien s'est multiplié comme à l'infini. C'est la pensée de S. Augustin.

RÉFLEXIONS.

Les gentils, avant la prédication de l'Evangile, étaient dénués de toutes richesses spirituelles. Ils étaient non-seulement pauvres, mais misérables. Ils étaient, comme dit l'Apôtre, *sans Dieu et sans espérance.* En se soumettant à l'Evangile, ils sont devenus riches des dons de la grâce ; il ne leur est resté que la pauvreté d'esprit, c'est-à-dire, l'humilité, la douceur, la patience, le mépris des biens créés ; et c'est en cela même que consistent les véritables richesses, puisque c'est par elles qu'on se prépare un trésor inestimable dans le ciel.

C'est une grande merveille, disait saint Augustin, que ce pauvre, dont parle le Prophète, soit néanmoins une nombreuse famille, une bergerie remplie de brebis. Toutes ces églises que vous voyez répandues dans toute la terre ne sont qu'une famille ; et c'est le mystère qui était demeuré caché dans le sein de Dieu, et qui a été manifesté par J.-C.

VERSET 42.

C'est la première conclusion que le Prophète tire de toutes les merveilles qu'il a décrites. Quand les hommes droits, sincères et de bonne volonté verront l'accomplissement des prophéties et l'effet des promesses, ils en concevront une sainte joie, et l'impiété sera réduite au silence. Cela est arrivé à la naissance de l'Eglise. Les oracles de la gentilité ont cessé, les faux systèmes de la philosophie païenne ont été confondus, les tyrans ont disparu, et l'Eglise est demeurée en possession du trésor de vérité que J.-C. lui avait laissé.

RÉFLEXIONS.

L'Eglise est comme la vérité, elle survit à tous ses adversaires ; ils entrent en lice l'un après l'autre, elle les combat, et elle demeure victorieuse sur le champ de bataille. Où sont les Porphyre, les Celse, les Julien, et tous les autres antagonistes ou persécuteurs des Chrétiens? Ils ont fait place à d'autres ennemis qui n'ont eu aussi que leur temps, et l'Eglise subsiste sans craindre tous les nouveaux orages qui peuvent s'élever contre elle. L'iniquité ne sera réduite à un silence absolu et éternel, qu'au temps de la consommation de toutes choses : jusque-là elle aura toujours ses émissaires ; mais on ne verra jamais de concert entre eux. Il n'y a pas eu deux impies, deux hérésiarques qui aient attaqué le christianisme ou l'Eglise de la même manière : chacun a fait son système d'attaque ; et comme ils voulaient aussi de leur côté établir un système de religion, chacun a fait le sien et a combattu celui des autres. De là, variété dans les systèmes, confusion dans la doctrine, instabilité dans la croyance. L'Eglise au contraire est demeurée ferme dans ses principes ; elle a dit : Je n'ai jamais cru ces nouveautés, et j'ai toujours cru ce que j'enseigne. Ainsi, ses adversaires n'ont rien gagné sur elle, et au jugement des sages ils ont perdu tout l'étalage de leur fausse doctrine.

VERSET 43.

Le sens retombe dans celui-ci : *Plaise à Dieu qu'il se trouve des sages qui conservent ces choses, et qui comprennent l'étendue des miséricordes du Seigneur !* Le Prophète semble nous avertir dans ce verset que les vérités contenues dans son psaume sont profondes, et qu'il faut beaucoup d'intelligence pour les comprendre. Tout interprète qui l'examine avec soin, éprouve en effet que c'est un des plus difficiles du Psautier. Le Prophète y embrasse quantité d'objets différents ; il les place avec art, mais on n'en découvre pas aisément les rapports, on n'en saisit pas à la première lecture toutes les liaisons. Des divers commentaires que j'ai pu lire sur ce Psaume, nul ne m'a satisfait pleinement, et je ne me flatte pas que celui-ci ait plus d'avantage que les autres.

RÉFLEXIONS.

S. Augustin résume parfaitement bien ce psaume. Le sage, *dit-il,* est celui qui ne pensera qu'aux miséricordes du Seigneur, et non à ses propres mérites, à ses propres forces, à sa propre volonté. Et comment oublier les miséricordes de celui qui a remis dans la voie le pauvre errant et vagabond ; qui l'a nourri dans le désert ; qui l'a délivré des liens du péché et des mauvaises habitudes ; qui l'a guéri du dégoût qu'il avait conçu de la parole de Dieu, et qui l'a retiré des portes de la mort, en lui envoyant du ciel celui seul à qui il appartient de fermer toutes nos blessures ; qui l'a protégé contre le courroux d'une mer orageuse, et qui l'a conduit tranquillement au port ; qui l'a fait entrer dans l'alliance où la grâce est donnée aux humbles, et où les superbes sont humiliés ; qui se l'est approprié au point de lui donner une race féconde, et de le préserver des sociétés étrangères où il ne pourrait que se perdre? Voilà les miséricordes du Seigneur, et voilà ce que le Prophète nous recommande de célébrer sans cesse en disant : *Que les miséricordes du Seigneur, que ses merveilles annoncent sa gloire aux enfants des hommes.*

1. *Canticum Psalmi ipsi David. CVII.*

Hebr. CVIII.

2. Paratum cor meum, Deus, paratum cor meum ; cantabo, et psallam in gloriâ meâ.

3. Exsurge, psalterium et cythara ; exsurgam diluculo.

4. Confitebor tibi in populis, Domine, et psallam tibi in nationibus.

5. Quia magna est super cœlos misericordia tua, et usque ad nubes veritas tua.

6. Exaltare super cœlos, Deus, et super omnem terram gloria tua, ut liberentur dilecti tui.

PSAUME CVII.

1. Mon cœur est prêt, Seigneur, mon cœur est prêt : je célébrerai vos louanges de la voix et au son des instruments, et ce sera toute ma gloire.

2. Réveillez-vous, ma gloire ; réveillez-vous, ma harpe et ma lyre : je me réveillerai dès le matin.

3. Je vous louerai, Seigneur, au milieu des peuples, et je vous célébrerai sur mes instruments dans les nations.

4. Parce que votre miséricorde est au-dessus des cieux, et que votre vérité s'étend jusqu'aux nues.

5. Elevez-vous, Seigneur, au-dessus des cieux, et que votre gloire éclate sur toute la terre.

7. Salvum fac dexterâ tuâ, et exaudi me : Deus locutus est in sancto suo.

8. Exultabo, et dividam Sichimiam, et convallem tabernaculorum dimetiar.

9. Meus est Galaad, et meus est Manasses, et Ephraim susceptio capitis mei.

10. Juda rex meus, Moab lebes spei meæ.

11. In Idumæam extendam calceamentum meum ; mihi alienigenæ amici facti sunt.

12. Quis deducet me in civitatem munitam? quis deducet me usque in Idumæam?

13. Nonne tu, Deus, qui repulisti nos? et non exibis, Deus, in virtutibus nostris?

14. Da nobis auxilium de tribulatione, quia vana salus hominis.

15. In Deo faciemus virtutem, et ipse ad nihilum deducet inimicos nostros.

6. Afin que ceux qui vous sont chers, soient délivrés : sauvez-moi par la force de vos bras et exaucez-moi.

7. Dieu a parlé dans son sanctuaire : je tressaillerai de joie, je partagerai le pays de Sichimites, et je mesurerai la vallée des tentes.

8. Le pays de Galaad et celui de Manassé sont à moi : Ephraïm est le fondement de ma force, Juda est mon roi.

9. Moab est le vase d'où j'espère tirer mes aliments; j'étendrai mes pas jusque dans l'Idumée ; les étrangers (*les Philistins*) sont devenus mes amis.

10. Qui me conduira dans la ville forte? qui dirigera mes pas jusque dans l'Idumée?

11. N'est-ce pas vous, Seigneur, qui jusqu'ici nous aviez rejetés? ne marcherez-vous pas présentement à la tête de nos armées?

12. Secourez-nous, délivrez-nous de la tribulation : car c'est en vain que nous attendrions notre salut des hommes.

13. Par le secours de Dieu nous ferons des prodiges de force, et lui-même il détruira nos ennemis.

COMMENTARIUM.

VERS. 1. — CANTICUM PSALMI (1), id est, canticum præstantissimum. Nam etsi sit compositum, quantùm ad sex primos versus, è fine Psalmi 56, v. 8, 9 et seq. et quantùm ad reliquos, è fine 59, v. 8, 9, 10 et seq., tamen argumentum habet insignius, nempe non de Davidis liberatione è Saülis manu, aut de ejus victoriis contra Idumæos et Ammonitas, sed de Christi et Ecclesiæ contra Mahometanos et Antichristum triumphis, ut et R. David annotat. In hunc sensum conjungunt syntacticè duo substantiva ejusdem significatûs ut *de limo terræ,* id est, limo purissimo, *de luto cœni*, Gen. 2, v. 7, Psalm. 39, v. 3, id est, luto maximo.

VERS. 2. — PARATUM COR MEUM DEUS (2), dispositum est cor meum ad Deum canendum, vel ad omnia quæ mihi immiserit. Vox Hebræa *nathon* etiam significat constans et stabile. Repetitur bis, Psalm. 56, vers. 8. Alioqui semel in fonte. IN GLORIA MEA, in mearum rerum splendore, prosperitate, successu, potentiâ, honoribus, in meo felici statu. Alii, in meâ animâ, apud me, ex animo. Jam enim observavimus, gloriam esse attributum animæ, ut quæ sit gloria, decus et ornamentum corporis, ac præcipua hominis pars. Qui in nominativo sine præpositione accipiunt, et construunt cum sequenti verbo : *Etiam gloria mea, exsurge,* non servant leges distinctionum Masoreticarum, quarum alioqui tam sunt tenaces, quando agitur de configendis veteribus ; nam hìc Masoretæ cum nostris Septuaginta distinguunt per soph pasuc, et cum iisdem versum alterum incipiunt ab *exsurge*. Mallem, si sit ab hâc versione discedendum, *chebodi* sumere in accusativo vel vocativo, ac retinere distinctiones : Cantabo ore, et psallam instrumentis musicis gloriam meam, Deum, qui est mea gloria et decus ; vel, te, ô gloria mea, ô Deus meus, honor et decus.

VERS. 3. — EXSURGAM DILUCULO. Eclipsis particulæ *caasher*, (quando) vel *chi* (quia, nam) : exsurgam manè, ad decantandum orthirium et antelucanum carmen. Expergiscere, psalterium et cythara mecum, sive quando expergiscar primo mane. Agite, estote mecum parata ad Dei laudes canendas summo mane. Nam et ipse exsurgam. Possint psalterium et cythara induci respondentia per prosopopœiam, se fore paratissi-

(1) Duplex hujus Psalmi pars est, altera è Psalmo 56, altera è 59 derivata. Sex priores versiculi ad Psalmi 56 finem pertinent; cæteri ad 59. Cur collectionis auctor ea quæ alibi posuerat, hìc repetat, vel hoc idem carmen è duobus Psalmis conflaverit, quæritur. Putat Bellarminus, illud solummodò voluisse, ut propositum animo centum et quinquaginta Psalmorum numerum impleret. Censent alii Davidem usum esse jure suo, recitatis alio tempore iisdem Psalmis, quos olim ob victorias de Syris exaraverat. Genebrardus, postquàm Psalmos 56 et 59 de victoriis à Davide relatis explicavit, præsentem hunc de Christi et Ecclesiæ victoriis, de Mahumedo et Antichristo jam relatis et deinceps referendis interpretatur. Patres adventum vel resurrectionem Christi, gentiumque vocationem hoc Psalmo cani aiunt. Theodoretus ad reditum Judæorum è captivitate refert.

Totius Psalmi series docere videtur carmen esse per captivitatem Babylonicam exaratum, sive per ea saltem tempora, quibus plerique Judæorum trans Euphratem erant. Totius gentis reditum postulat vates ; ac prophetarum vaticiniis fretus, populos Judæis servituros, regionesque obtemperaturas recensere non veretur ; adeò certam de divinis promissionibus fiduciam animo nutrit! Idem hìc argumentum est ac Psalmi 59. Sex supremos versiculos Psalmi 56 argumento suo servientes vates mutuatur, veluti carminis sui procemium, quamvis illos David alterius et rei et argumenti causâ scripserit. Vide nos in Psalmum 56 et 59. Hìc solummodò variantes gravioris momenti lectiones annotabimus. (Calmet.)

(2) Prima pars Psalmi, quæ gratiarum actionem continet. Toto corde, inquit comparatus sum ad te, tuaque beneficia celebrandum. Potes fortassè vertere et exponere : *Confirmatum cor meum*, recordatione superiorum liberationum adversùs præsens periculum. Sed prima expositio magis placet, et simplicior est. *Etiam gloria mea,* id est, anima mea, juxta Ezram et Kimhi, *parata est*, subaudi ex priore membro. Hoc verbum supplet Ezra, qui simile esse affirmat illud Psalm. 16, 9 : *Lætatum est cor meum, et exultavit gloria mea.* Alii, ut R. Moses et Kimhi, subaudiunt ex parte proximè antecedente, *psallet*, quasi velit significare se ex animo cantaturum. Sic eòdem semper sensus redit. Rasi sic ferè interpretatur : *etiam gloria mea* est illud quod ego tibi cano ; vel : *etiam gloria mea* est tibi canere et psallere, neque me patiar carere isto honore. (Anonymus.)

ma summo diluculo ad Deum personandum. *Exsurge, psalterium : exsurgam*, inquit, idque summo mane. Per me non stabit quin vel primo mane Deum canes.

Vers. 5. — Quia magna est super. Laudabo te publicè de Judæis ad te conversis, et canam tibi hymnos de gentilibus ad te per Evangelium reductis, Rom. 11, 9. Prædicit Christum nationibus cognoscendum, et Ecclesiam in eis futuram, ut è Judaicâ fiat catholica, id est, universarum gentium.

Vers. 6. — Exaltare super coelos, plusquàm cœlis. Major est cœlis tua misericordia, et tua fides atque constantia in servandis promissis nubes pertingit. Genus hyperboles.

Vers. 7. — Salvum fac dextera tua, tuâ potentiâ et viribus. Deus locutus. Interpellat Deum ex promissis, et quasi syngrapha. Deus promisit in suo sanctuario, in loco oraculi, vel in medio templo, in mediâ Ecclesiâ, palàm, publicè et solemniter, quæ sequuntur scilicet.

Vers. 8. — (Quòd) exultabo, et dividam Sichimam. Nam sic debet jungi cum proximis. *Convallem tabernaculorum*, in quâ multa tensa sunt hostium tentoria, vel pastorum et nomadum tabernacula. Retinent vocem *succoth* recentiores, ut sit nomen loci, non tabernacula, tuguria, Gen. 33, 18. Octo versus sequentes jam sunt à Psal 59.

Vers. 9. — Meus est Galaad, ad me pertinebit. Susceptio, auxilium, robur, defensio.

Vers. 10. — Juda rex meus. Hebraicè, *Methokeki*, id est, legislator meus. Alludit ad illud Genesis, cap. 49, 10, ubi habemus : *Dux de femore ejus*. Nam idem utrobique est vocabulum, Ecclesiæ et populi Domini rex, dictator, dux, legislator est Juda, id est, *Christus de tribu Juda*, Hebr. 7, 14. Moab. Arabia. *Lebes*, quo spero me usurum ad vilia, ut ad lavacra. Lege Psalmum 59 de hoc versu et sequentibus.

Vers. 11. — Extendam calceamentum meum, ἐπιβαλῶ, injiciam calceum meum. Mihi eam subjiciam humillime. Proverbialis locutio, de quâ psalmo alio. Aliqui interim allusum putant ad consuetudinem olim in commutationibus et contractibus usitatam, Ruth. 4. Nam per calceum contrahebant, dum dabatur calceus, dicis causa, sive pro formâ, ut loquuntur. Ad Edom projiciam meum calceum, id est, faciam Edom mei juris, redigam in meam ditionem, dominium, possessionem. Mihi alienigenæ. Immutant locutionem, retinent tamen sententiam. Ad verbum, *super Philistæam* jubilabo (in signum victoriæ vel confœderationis). Actio autem tribuitur Philistæis, Psal. 50. Super me (super meas victorias), ô Philistæa, jubila. Septuaginta solent Palæstinos sive Philistæos alienigenas de nomine generis appellare, quia inter habitatores terræ Chanaan patribus promissæ, hi soli erant alienigenæ, quando in eam Israelitæ irruperant, ut qui eò impetum fecissent ex Caphtor sive Cappadociâ expulsis Evæis antiquis ab originibus, Deut. 2, v. 23. In aliquibus autem Græcis codicibus pro ἐφυλώθησαν legitur ὑπετάγησαν, subditi sunt.

Vers. 12. — In civitatem munitam. Singularis pro plurali, in urbes Arabiæ, et usque in ipsam Idumæam in montibus collocatam.

Vers. 13. — Nonne tu, Deus, qui repulisti. Non est in fonte, sed additur è Psalmo 59, vers. 12. Et non exibis, et (qui) non exis cum exercitibus et copiis nostris. Eclipsis relativi linguæ usitata.

Vers. 14. — Da nobis auxilium. Contra calamitatem fer opem ut qui in te uno speramus, non in ullo homine. Salus, defensio.

Vers. 15. — In Deo faciemus virtutem, δύναμιν, potentiam; res potentes et magnas geremus, Dei ope et præsidio. Ad nihilum deducet. Hebraicè, *Iabus*, id est, proculcabit propriè, proteret.

NOTES DU PSAUME CVII.

Ce Psaume a pour titre dans le texte et dans les versions : *Canticum Psalmi ipsi David* (*Cantique de David sur les instruments*); ce qui nous apprend que David en est l'auteur : car, quoique les titres n'aient pas une autorité infaillible, quand ils se trouvent dans le texte et dans les versions, et que rien ne contredit d'ailleurs ce qu'ils annoncent, le bon sens dicte assez qu'il faut y avoir égard.

Ce Psaume est composé de deux parties; la première est répétée du Psaume 56; c'est-à-dire, qu'elle contient les versets 10, 11, 12, 13 et 14 de ce Psaume; la seconde est prise du Psaume 59, en sorte qu'elle présente les versets 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12 et 13 de ce Psaume; et de ces deux parties résultent les quatorze versets de notre Psaume 107. Il se trouve des différences, mais qui sont plus dans les mots que dans le sens. Les interprètes ont cherché les raisons de cette construction singulière du Psaume qui nous occupe actuellement; et ils ont fait sur cela des conjectures, dont la plupart ne méritent pas d'être rapportées. La plus mauvaise est, que le rédacteur des Psaumes a voulu compléter le nombre de cent cinquante, et que, n'en trouvant que cent quarante-neuf, il aura pris les deux parties qu'on vient de dire pour en former le cent cinquantième. Cette raison manque absolument de vraisemblance : car pourquoi ce rédacteur aurait-il plutôt eu recours aux Psaumes 56 et 59 qu'à tant d'autres?

Comme ces Psaumes 56 et 59 ont des titres qui spécifient des objets personnels à David, savoir, pour le premier de ces Psaumes, la retraite de David dans la grotte d'Engaddi, et pour le second, les victoires de ce prince sur plusieurs de ses voisins, il est assez vraisemblable que ce même Roi-Prophète aura voulu, dans la suite, appliquer ces mêmes Psaumes, au moins dans plusieurs de leurs versets, à l'usage public des fidèles : et ce sera la raison pourquoi ce Psaume 107 porte en titre : *Cantique de David sur les instruments*; car c'est une marque que ce Psaume était chanté dans les assemblées publiques de la religion. Il s'ensuivrait aussi assez naturellement que ce même Psaume aurait des objets plus étendus que les Psaumes 56 et 59, et qu'il ferait allusion au règne du Messie, à ses victoires, à la gloire qu'il a procurée à Dieu son père, etc. C'est la pensée de Génébrard. Quelques-uns voient encore ici les temps de la captivité de Babylone, et une prophétie du retour des Juifs qu'ils disent avoir été victorieux pour lors de tous leurs voisins. Comme il n'y a point de preuve de ce fait, nous n'en parlerons point.

Nous pouvons tirer de la répétition de ce Psaume une instruction très-utile, très-nécessaire même aux

progrès de notre perfection spirituelle. David ne se répète point par défaut de nouveaux sentiments envers Dieu, et comme si son cœur, tombé dans la sécheresse, ne lui eût fourni aucunes affections dans la prière, en sorte que, pour ranimer sa ferveur, il eût été obligé de recourir à deux autres Psaumes. Cela ne peut convenir à un prophète si rempli de l'esprit de Dieu; mais il nous donne l'exemple de ce qu'il convient de faire quand nous nous trouvons dans une sorte de langueur qui amortit les sentiments de notre âme. Rappelons-nous alors les vérités qui nous ont touchés en d'autres occasions, ou, ce qui est encore plus efficace, tirons des livres saints ou des livres de piété ce qui nous a frappés dans des temps de ferveur; répétons enfin nos prières anciennes, ou celles des saints qui nous ont précédés. C'est aussi l'exemple que l'Eglise nous donne dans sa liturgie et dans ses divins offices, où elle ne se lasse point de présenter au Très-Haut les mêmes actes d'adoration, de reconnaissance, d'amour, de componction; où elle répète si souvent : *Seigneur, hâtez-vous de nous secourir; Seigneur, ayez pitié de nous; gloire au Père, au Fils, au Saint-Esprit, etc.*

Je suivrai tous les versets de ce Psaume, comme s'ils n'avaient pas été expliqués dans les Psaumes 56 et 59; et je remarquerai les différences, qui au fond sont très-légères, et beaucoup moindres que celles du Psaume 52, comparé avec le 13^{e}, quoique ces deux Psaumes aient aussi de grands rapports.

VERSET 1.

L'hébreu ne dit qu'une fois, *mon cœur est prêt*, quoiqu'il le dise deux fois dans le Psaume 56. Les LXX auront cru devoir le répéter, ou bien leurs exemplaires portaient cette répétition, ou enfin les copistes plus modernes de l'hébreu l'auront supprimée mal à propos : il est certain qu'elle a de l'énergie, et qu'elle peint bien le sentiment.

L'hébreu porte : *Je chanterai et je toucherai les instruments; certes ma gloire;* et les interprètes prennent cette *gloire*, ou pour Dieu lui-même, ou pour l'arche d'alliance, ou pour les instruments dont parle le Prophète, ou pour son propre cœur, comme étant la plus noble partie de l'homme. Le P. Houbigant joint *gloria mea* avec *exsurge;* et son troisième verset est : *Tu igitur, gloria mea, exsurge*. Nous croyons que ce mot se rapporte à tout le verset, et que le Prophète veut dire que sa gloire est d'avoir le cœur prêt à glorifier le Seigneur, à le célébrer de la voix et sur les instruments. L'expression *in gloriâ meâ* équivaut à celle-ci, *certè hæc est gloria mea*, que présente l'hébreu. Ces mots, au reste, ne sont point dans le Psaume 56 qui dit simplement : *Cantabo et psalmum dicam.*

RÉFLEXIONS.

La gloire des hommes se trouve rarement dans les louanges qu'ils donnent à d'autres hommes; ils exaltent des vertus équivoques, ils préconisent des talents médiocres; et combien de fois ne leur arrive-t-il pas de flatter des passions honteuses! Il n'en est pas de même des hommages qu'on rend à Dieu; plus on est éloquent à célébrer ses perfections, et plus on s'honore soi-même, parce qu'on témoigne par là qu'on a une grande idée de l'excellence de son être. Les louanges qu'on donne aux hommes humilient par le ton même de grandeur qu'on affecte de prendre; et celles qu'on donne à Dieu élèvent par l'humilité même qui les accompagne. Nous n'avons point de cantique plus sublime, et sorti d'une bouche plus pure, que celui de la Sainte Vierge en la présence de Dieu; elle ne voit en elle-même que bassesse et infirmité, et elle prophétise cependant que toutes les races humaines la féliciteront de son bonheur. Elle ne prend que le titre de *servante du Seigneur*, et elle reconnait en même que de *très-grandes merveilles* ont été opérées dans elle. Les hommes se méprennent sur la gloire comme sur tout le reste; ils la préfèrent à tout, et ils ne voient pas qu'ils la cherchent partout où elle ne se trouve pas : elle n'est qu'en Dieu et dans ceux qui rapportent tout à la gloire de Dieu.

VERSET 2.

Ce verset est transcrit mot à mot du psaume 56 : mais ici l'hébreu est plus court, il ne dit point, *réveillez-vous, ma gloire*, quoiqu'il le dise au psaume 56. C'est, dit S. Jérôme, une addition des copistes. En effet, ces mots ne sont pas même dans l'édition des LXX du Vatican : ils ont passé des manuscrits, qui ont servi aux éditions d'Alde et de Complute, dans la Vulgate. Mais il ne s'ensuit nullement qu'ils ne fussent pas originairement dans l'hébreu. Il n'y a rien de plus naturel que cette leçon dans notre psaume 107. Le Prophète venait de parler de sa *gloire* au premier verset; et au second, il excite cette *gloire*, c'est-à-dire, le sentiment qu'il a de la grandeur de Dieu; il fait la même invitation à ses instruments de musique. Il y a de l'enthousiasme et du feu poétique dans ce style; et si l'on pouvait soupçonner une addition du copiste, ce serait plutôt dans le psaume 56, où il n'est point parlé de *gloire* dans le verset : *Mon cœur est prêt*, etc.

RÉFLEXIONS.

Il n'y a pas de différence entre l'activité, la vigilance, l'empressement du Prophète, et l'activité, la vigilance, l'empressement de l'homme du monde qui pense à sa fortune; mais l'objet est fort différent. On a écrit avec beaucoup de raison que l'*ambition était le singe de la charité*, qu'elle souffre tout, qu'elle croit tout, qu'elle est patiente, attentive, complaisante, qu'elle ne s'irrite point, qu'elle ne fait point de fausses démarches. Mais que ses vues sont différentes de celles qui animent la charité! L'esclave du monde dit aussi dès le matin : *Réveillez-vous*, intérêt *de ma gloire*, instruments de ma fortune, ressorts publics et secrets qui pouvez conduire au terme où j'aspire; je renonce aux douceurs du repos, je me livre au travail; que tout ce jour soit employé à avancer le succès de mes desseins. Ne dirait-on pas que cet homme a emprunté ses sentiments et son langage de notre Prophète? Mais ce n'est que le *singe de la vertu* : toute son ardeur s'épuise sur des objets frivoles en eux-mêmes, et sujets d'ailleurs à tromper ses espérances; il poursuit des fantômes qui s'évanouissent avant qu'il puisse les joindre. Le Prophète met en mouvement tous les ressorts de son âme pour plaire à celui qui ne lui manquera ni dans le temps ni dans l'éternité; il court dans une carrière où la couronne est au terme; il poursuit avec ardeur le bien unique, le vrai essentiel, le beau par excellence. Disons avec lui : O mon âme! ô mon cœur! éveillez-vous; sortez de l'assoupissement léthargique où vous a retenu le spectacle frivole du monde.

VERSETS 3, 4.

Il n'y a que des différences de mots entre ces versets et ceux du psaume 56. Par exemple, *psallam*, au lieu de *psalmum dicam; in nationibus*, au lieu de, *in gentibus; magna est*, au lieu de, *magnificata est; super cœlos*, au lieu de, *usque ad cœlos*. Le sens est absolument le même, et l'hébreu est tout conforme.

Ces versets sont le fruit de l'ardeur vive et empressée que le Prophète a témoignée dans le verset précédent. Il promet de ne s'occuper que des louanges du Seigneur, non seulement parmi son peuple, mais aussi parmi les nations, parce que la lumière prophétique lui faisait connaître que ses cantiques seraient encore plus célèbres dans l'église chrétienne que dans la synagogue.

RÉFLEXIONS.

L'apôtre et évangéliste S. Jean dit que *la grâce et la vérité nous sont venues par J.-C.* La grâce est assurément la même chose que la miséricorde; ainsi, selon cet oracle, c'est J.-C. qui a donné aux hommes la *miséricorde*, et qui leur a montré la *vérité*. Cependant

les prophètes, et David plus que les autres, ont souvent parlé de la miséricorde et de la vérité de Dieu; ils ont connu ces deux attributs de Dieu, ils en ont fait la base de leur confiance. Il faut donc, pour les concilier avec l'Evangile, qu'ils aient compté sur J.-C., qu'ils l'aient vu en esprit, qu'ils aient pénétré le mystère de sa mission, dont l'objet était de donner la miséricorde et de faire connaître la vérité. Ainsi toutes les fois que ces prophètes exaltent la miséricorde et la vérité de Dieu, ils doivent avoir eu en vue J.-C.; et cette doctrine répand un grand jour sur quantité de textes de l'ancien Testament, et des psaumes en particulier.

Il sera donc vrai, selon les deux versets que je médite ici, que la *miséricorde de Dieu est au-dessus des cieux, et sa vérité au-dessus des nues*, c'est-à-dire, dans le plus haut degré d'excellence, parce que J.-C. est le chef-d'œuvre de la sagesse de Dieu; sans lui nous n'aurions part ni à la miséricorde ni à la vérité de Dieu, et par lui ces deux grands attributs nous sont, non-seulement connus, mais aussi communiqués par les effets qu'ils opèrent sur nous.

La loi de Moïse, toute sainte qu'elle était, n'a point donné aux hommes la miséricorde et la vérité; elle a fait beaucoup de menaces et proposé beaucoup de figures; elle a présenté des récompenses temporelles et fait des réglements pour le bon ordre de la société entière et pour la paix des familles: mais par elle-même elle n'a ni rétabli les hommes dans la faveur de Dieu, ce qui est le propre de la miséricorde; ni promis aux hommes de les rendre heureux dans cette vie et dans l'éternité, ce qui est compris dans la vérité donnée par J.-C. Elle a fait apercevoir ce divin législateur, comme celui qui devait donner le complément à tout, et les prophètes ont eu des lumières très-étendues sur cet objet. Voilà encore une fois pourquoi ils ont parlé si souvent de la miséricorde et de la vérité.

Une religion dont l'auteur offre, de la part de Dieu, une miséricorde sans bornes, doit être une religion divine; car les hommes ne peuvent ni ne veulent faire toujours miséricorde: et une religion dont l'auteur se porte pour n'enseigner que la vérité, et meurt pour confirmer ce qu'il a toujours dit, qu'il n'enseignait que la vérité, doit être une religion vraie; car outre que les menteurs ne se portent jamais si ouvertement, si constamment et si universellement pour ne dire que la vérité, leur conscience les intimidant toujours sur les suites du mensonge qu'ils débitent, il est certain que jamais ils ne seront assez ennemis d'eux-mêmes pour mourir afin d'autoriser leur mensonge. Or, J.-C., comme tout l'Evangile l'atteste, est venu nous offrir, de la part de Dieu, une miséricorde sans bornes; il est venu pour nous enseigner la vérité: toute sa mission consiste dans ces deux points, et il est mort pour les établir parmi les hommes. Il faut donc que sa religion soit vraie et divine. Cette preuve est peut-être plus encore dans le sentiment que dans le raisonnement, mais elle n'en est pas moins forte.

VERSET 5.

Ce verset est comme une conséquence du précédent: puisque la miséricorde et la vérité de Dieu sont au-dessus du ciel, et que ces attributs n'appartiennent essentiellement qu'à Dieu, il n'appartient aussi qu'à lui seul d'être au-dessus du ciel; et comme la terre, en comparaison du ciel, n'est qu'un point, à plus forte raison la gloire de Dieu doit-elle l'emporter sur tout ce qu'il y a de grand dans toute l'étendue de ce globe qui est la demeure des hommes.

RÉFLEXIONS.

J.-C. est la miséricorde et la vérité: la *miséricorde*, puisque, selon S. Jean, il est *propitiation pour nos péchés*; la *vérité*, puisqu'il est incapable de se tromper et de tromper personne; c'est même le nom qu'il se donne lui-même. Mais la miséricorde et la vérité est Dieu: J.-C. est donc Dieu: et c'est lui que le Prophète invite dans ce verset à manifester sa gloire dans le ciel et sur la terre. Ce grand mystère est accompli; *il a été manifesté dans la chair, autorisé par l'esprit, vu des anges, prêché aux gentils, cru dans le monde, et élevé en gloire.* Paroles sublimes de l'Apôtre: elles comprennent toute l'économie du salut, toutes les voies de miséricorde et de vérité que Dieu a ouvertes au genre humain dans l'incarnation du Verbe éternel. Ce que les *rois et les prophètes n'ont point vu, n'ont point entendu; nous le voyons, nous l'entendons.* Cependant quels sont nos sentiments pour J.-C.? Pouvons-nous dire avec S. Augustin, dont je révère aujourd'hui la mémoire, qu'en pensant à ce grand objet *nous tremblons, parce que nous sommes si différents de lui; et que nous brûlons d'amour, parce qu'il s'est fait semblable à nous?* O J.-C.! éternelle miséricorde et éternelle vérité, touchez mon cœur comme celui d'Augustin! que je sois *revêtu de vous*, comme il le fut à la lecture du texte de votre Apôtre. O Seigneur! je vous dis comme lui, que *je suis votre serviteur et le fils de votre servante*; dites donc aussi à mon âme, que *vous êtes son salut*, que *vous avez rompu mes liens*, que vous délivrerez mon cœur du fonds de corruption qui le domine et qui l'empêche de vous aimer.

VERSETS 6, 7.

Ces deux versets appartiennent au psaume 59, et il n'y a point de différence quant au sens, soit par rapport à l'hébreu de ces deux psaumes, soit par rapport à notre Vulgate; celle-ci met dans le psaume 59 *lætabor, partibor, metibor*, et ici, *exultabo, dividam, dimetiar.* Ces verbes ne sont que des synonymes qui ne changent en aucune manière la signification.

On a expliqué sur le psaume 59, ce que c'est que le pays des *Sichimites* et la vallée des *tentes*, ainsi que tous les autres lieux dont il est fait mention dans les versets suivants. Il n'est point nécessaire d'insister ici sur cette géographie; mais il importe de sonder les vues du Prophète dans cette répétition d'une partie du psaume 59.

Il passe des louanges de Dieu à la prière; il demande que le Seigneur déploie la force de son bras en faveur de ceux qui lui sont chers. Ensuite, comme éclairé tout à coup de la lumière divine qui l'assure d'une puissante protection, il se livre aux transports de la joie, il raconte toutes les victoires qu'il remportera. Dans le psaume 59, ces victoires regardent la puissance temporelle de David, et le temps où il devint maître de toutes les tribus, tant en-deçà qu'au-delà du Jourdain. Il semble qu'ici ces victoires ne sont qu'une figure de celles du Messie, et que sans changer les noms des pays et des peuples qui furent alors soumis à David, l'esprit prophétique dont il était animé, le transporte dans tous les lieux de la terre où le règne du Messie devait s'étendre. Cette expression, *Dieu a parlé dans son sanctuaire*, paraît annoncer des événements plus généraux et plus importants que tous les succès temporels du Prophète. Il parle en son propre nom, parce que le Messie devait être son fils *selon la chair.* Il se réjouit par avance de la gloire future dont sa race et son règne seront comblés par les merveilles qu'opérera ce Messie, l'attente d'Israël et le désiré des nations.

RÉFLEXIONS.

Quand nous disons: *Seigneur, sauvez-nous*, faisons attention à l'objet de notre prière. Si nous demandons la délivrance d'un danger temporel, d'une maladie, d'une calomnie, d'une persécution, ne comptons pas sur le succès de nos prières, en sorte que nous soyons surpris ou troublés si l'événement n'est pas conforme à nos désirs; car Dieu sait mieux que nous ce qui nous est avantageux, et l'exemption de ces maux pourrait nous être funeste. Mais, dit S. Augustin, si nous croyons à la parole de Dieu, si nous craignons ses jugements, si nous vivons dans l'innocence, demandons

la vie éternelle, et soyons sûrs d'être exaucés. *Dieu a parlé dans son sanctuaire.* Il nous a fait cette promesse de la manière la plus authentique; comment pourrions-nous douter de sa parole? Le Prophète en doutait si peu, qu'il s'écrie aussitôt : *Je me livrerai à des transports de joie*, comme s'il avait déjà obtenu ce qu'il demandait. Cependant le temps n'était pas venu, et il n'avait encore que des espérances ; mais quand Dieu promet, l'espérance est toujours accompagnée d'une pleine sécurité. Remarquons toutefois les conditions qu'exige le saint docteur, croire fermement à la parole de Dieu, conserver la crainte de ses jugements, vivre dans la justice ; sans ces conditions l'espérance serait une présomption, et la prière une sorte de dérision.

Mais quel est celui qui doit faire la division de Sichem? Dans le sens prophétique, c'est le Messie, établi juge des vivants et des morts. L'Evangile nous parle de la division qui doit être faite des élus et des réprouvés : dans cette vie, ils sont confondus à peu près comme les sept mille fidèles qui étaient demeurés constants dans la loi de Dieu, après le schisme de Jéroboam, maître du pays de Sichem. Mais à la consommation des siècles, les anges de Dieu sépareront les brebis des boucs, et le bercail du Seigneur sera exempt de tout mélange impur. O jour de séparation, qui doit être le dernier des jours et le commencement de l'éternité ! jour pour lequel l'univers a été créé, et qui consommera la catastrophe de l'univers ! jour qui réunit des extrémités, dont la plupart des hommes n'ont jamais conçu l'importance ! bonheur infini, malheur infini, rien d'intermédiaire ; séparation qui ne se fait qu'une fois, et dont on néglige le souvenir, comme si l'on était maître d'en arrêter l'événement, ou d'en changer les dispositions.

VERSETS 8, 9.

Entre l'hébreu de ces versets et celui des versets du psaume 59, il n'y a d'autre différence que celle du dernier mot, qu'on traduit dans le psaume 59 par *jubila*, et ici par *jubilabo*. S. Jérôme met au premier, *mihi Palæstina fœderata est*, et dans celui-ci, *cum Philistiim fœderabor.* J'ai expliqué sur le psaume 59 toutes les significations du verbe hébreu, et j'en ai conclu qu'on ne pouvait accuser les LXX ni la Vulgate d'avoir manqué le sens du texte. Saint Jérôme, par sa version, appuie fort celle de nos deux interprètes.

Quant à notre Vulgate, elle met ici, *Ephraim susceptio capitis mei*, et au psaume 59, *fortitudo capitis mei ;* ici, *Moab lebes spei meæ*, et là, *Moab olla spei meæ :* c'est le même sens de part et d'autre. Elle met ici : *Mihi alienigenæ amici facti sunt*, et dans le psaume 59, *subditi sunt.* Ce sont les diverses significations du verbe hébreu qui causent cette différence. Les LXX, tels que nous les avons, disent dans les deux psaumes ὑπετάγησαν. Mais S. Jérôme assure qu'on lisait de son temps, dans des exemplaires grecs, ἐφιλιώθησαν, et c'est la leçon qu'a suivie l'interprète Vulgate dans notre psaume 107. Sur ce point de critique, personne ne peut dire qu'il y ait une faute ni dans l'hébreu, ni dans le grec, ni dans le latin.

Ces versets, dans le sens de la lettre, énoncent les succès de David contre ses ennemis, ou l'avantage qu'il avait eu de réunir sous son empire les tribus divisées d'Israël. Dans le sens prophétique, ils ont trait aux victoires de J.-C. et de l'Eglise sur tous les peuples, en les faisant entrer dans la nouvelle alliance. On doit faire attention à ces mots, *Juda est mon roi,* ou, comme porte l'hébreu, *Juda est mon législateur.* J.-C. était, *selon la chair*, de la tribu de Juda, et à lui plus qu'à personne appartinrent les titres de *roi* et de *législateur.* Au reste, il n'y a pas une seule des contrées que spécifie le Prophète, qui n'ait eu part à la prédication de J.-C., et qui n'ait vu quelques-uns de ses miracles, puisqu'il parcourut les divers cantons de la Terre-Sainte, et que de l'Idumée même, de Tyr ou de Sidon, on vint l'entendre.

RÉFLEXIONS.

Si l'on examine de près l'expression : *Juda est mon roi*, ou *Juda est mon législateur,* on conviendra qu'elle ne peut se vérifier pleinement et exactement qu'en J.-C. Si c'est David qui parle, la tribu de Juda n'était ni *son roi* ni *son législateur ;* c'est lui-même qui en était le roi; et le titre de *législateur* n'a convenu proprement ni à cette tribu ni à aucune des autres, puisque le seul *législateur* parmi les Juifs fut Moïse. Si c'est le peuple qui parle au retour de la captivité, comme quelques interprètes l'assurent, Juda ne fut alors ni *roi* ni *législateur ;* il fut seulement chef et conducteur. Mais en J.-C. ces titres ont toute leur force. Il fut roi, non-seulement comme maître de tout en qualité de Dieu, mais aussi en tant qu'homme-Dieu, puisqu'il fonda un nouveau royaume, qui est l'Eglise. Il fut *législateur*, puisqu'il confirma, expliqua, perfectionna l'ancienne loi, et qu'il y ajouta de nouveaux préceptes. D'ailleurs la loi évangélique a une stabilité bien plus irrévocable, et une sanction bien plus excellente que la loi mosaïque.

Quand il est dit dans la prophétie de Jacob, que *le sceptre ne serait point ôté de Juda, ni le chef de sa race, jusqu'à la venue du Messie*, le terme de *chef* ou de *conducteur,* ou de *gouverneur*, est le vrai mot auquel il faut se fixer; celui de *législateur* est trop fort, et il ne peut être employé selon toute son énergie, puisqu'encore une fois il n'y eut point d'autre législateur, proprement dit, chez les Juifs, que Moïse. Mais ils attendaient un *prophète semblable à Moïse,* et par conséquent vrai législateur comme lui; et ce prophète était le Messie qui devait sortir de la tribu de Juda. Ainsi cette expression, *Juda est mon roi* ou *mon législateur*, ne convient proprement et dans la rigueur des termes, qu'au Messie.

Tout chrétien peut dire dans un sens très-précis, *Juda est mon roi* ou *mon législateur*, parce que J.-C. est sorti de la tribu de Juda, et que seul, pendant toute l'éternité, il représentera cette tribu avec tous les patriarches qui en ont été les pères. Nous voyons bien encore une foule de Juifs répandus dans toutes les contrées de la terre ; mais qui d'entre eux peut assurer et prouver qu'il est de la tribu de Juda? Toutes les familles ont été confondues entre elles, quoique toujours séparées des autres peuples. J.-C. seul, qui règne à la droite de son Père, et qui est revêtu de son corps glorieux, est le dernier rejeton de la tribu de Juda. Les saints patriarches de cette tribu jouissent de la présence de Dieu ; mais leurs corps sont encore dans le tombeau, et ils ne les reprendront que pour se soumettre tous à J.-C., que son Père a *établi l'héritier de toutes choses.*

Quand le chrétien reconnaît le Messie sorti de Juda pour *son roi* ou pour *son législateur,* il fait profession en même temps de dépendre de lui et d'obéir à ses lois. Quelles conséquences n'entraîne point cette profession? C'est ce qu'on ne peut trop méditer en la présence de J.-C., et l'Evangile à la main.

VERSETS 10, 11.

Dans le psaume 59 il y a, au second de ces versets, *egredieris*, et ici *exibis;* il n'y a point *Deus*, qui se trouve ici. On voit assez que ces différences sont nulles pour le sens.

L'hébreu est absolument le même dans les deux psaumes, c'est-à-dire que les mêmes expressions sont répétées dans notre psaume 107, et copiées du psaume 59.

David espérait passer dans l'Idumée, mais il désire pénétrer jusqu'à la capitale; et il sent le besoin qu'il a d'un guide, sur quoi il s'adresse au Seigneur, et il lui demande s'il ne daignera pas être le conducteur des armées de son peuple, quoique jusqu'alors il parût l'avoir abandonné. Ces derniers mots font allusion sans doute à quelque revers qu'avait éprouvé auparavant l'armée d'Israël.

RÉFLEXIONS.

Quand on est sollicité par la grâce de passer d'une vie mondaine à une vie chrétienne, ou de la tiédeur à une conduite fervente, on se sent assailli de beaucoup de difficultés; mais ces difficultés ne viennent, comme l'observe S. Augustin, que d'une volonté *malade*, qui n'a pas encore la force de se déterminer. *Quelle misère*, s'écriait ce même saint docteur, en se rappelant les combats que lui avaient livrés ses mauvaises habitudes! *la volonté commande au corps, et elle est promptement obéie; elle commande à elle-même, et elle éprouve de la résistance; la volonté commande au bras, qui est comme hors d'elle-même, et sur-le-champ le mouvement se fait dans le bras; la volonté commande à la volonté, qui est une même chose, une même puissance, et la volonté n'obéit pas. Quel est donc ce mystère? et quelle en est la raison? C'est que la volonté ne veut pas pleinement, c'est qu'elle ne commande pas absolument. Il n'y a point de mystère à vouloir en partie, et à ne vouloir pas en partie. C'est que la volonté malade ne fait pas assez d'efforts pour vaincre la mauvaise habitude, et de-là résultent comme deux volontés, dont l'une manque de ce que l'autre possède encore.* Delà les combats de la chair contre l'esprit, et de l'esprit contre la chair.

On dit donc alors dans le style du Prophète: Qui me conduira dans cette carrière épineuse? qui me donnera des forces pour attaquer ce rempart de l'amour-propre, cette forteresse des inclinations perverses? comment surmonter le respect humain, mépriser les discours du monde, rompre avec des amis séducteurs, embrasser les exercices de la pénitence, préférer la solitude aux sociétés amusantes? *Ah! Seigneur,* continue le Prophète, *ne serez-vous pas à notre tête, ne prendrez-vous pas soin de diriger nos pas?* Et telle est la ressource dans toutes les difficultés qu'oppose et qu'éprouve cette volonté malade. *Je puis tout*, disait l'Apôtre, *avec celui qui me fortifie.* Si saint Augustin, durant la guerre intestine qui désolait son âme, ne se fût pas tourné vers le Seigneur, s'il ne se fût pas écrié avec larmes: *Jusqu'à quand, Seigneur, serez-vous en colère contre moi? Ah! ne vous ressouvenez pas de mes anciennes iniquités; ne permettez pas que je diffère plus long-temps. Pourquoi ne renoncerais-je pas dès ce moment à des habitudes qui me couvrent de confusion?* n'est-il pas très-vraisemblable qu'il n'eût point entendu la voix qui lui dit: *Prends ce livre et lis*; qu'il n'eût point dû sa conversion au texte de l'Apôtre, qui avertit le pécheur de renoncer aux voluptés, et de se revêtir de J.-C.?

VERSETS 12, 13.

Dans le psaume 59 il y a, *tribulantes nos*, au lieu de, *inimicos nostros*, c'est toute la différence qu'on peut y remarquer; et nulle différence entre l'hébreu des deux psaumes, quant à ces deux derniers versets.

La prière du Prophète continue: il reconnaît qu'il n'y a rien à attendre du secours des hommes, mais qu'avec celui de Dieu, son peuple et lui feront des prodiges de force, et que Dieu lui-même anéantira tous les ennemis qui s'élèveront contre eux.

RÉFLEXIONS.

S. Augustin dit sur le dernier verset du psaume 59: *Nous ferons des prodiges de valeur, non avec le glaive, avec des chevaux, avec des cuirasses, avec des boucliers, avec de puissantes armées; non à la vue des hommes, mais dans nous-mêmes et en Dieu, qui réside dans notre intérieur, qui l'anime, et qui domptera tous nos ennemis.* Tels sont les combats des saints, telles sont leurs victoires. Le monde les regarde dans la tribulation, dans les exercices de la pénitence, dans la solitude, comme le rebut de la terre, comme des malheureux sans appui et sans ressource, comme des imbécilles qui n'ont eu le talent ni de faire fortune, ni de se rendre utiles à la société. Ces hommes cachés ou opprimés sont néanmoins des héros aux yeux des anges et de Dieu même. Ils sortent de ce monde chargés des dépouilles de tous les ennemis du salut. S'ils avaient recherché la faveur des hommes, ils termineraient leur carrière dans une indigence totale: ils ne porteraient au tribunal de Dieu que des crimes et des désespoirs. C'est à ce moment qu'il faut juger de la force et de la grandeur d'âme des hommes. L'histoire du monde ne parlera point de ces exploits, mais les fastes de l'éternité en conserveront la mémoire. Toute la grandeur humaine périra; et celle des saints sera, comme celle de Dieu, invariable et immortelle.

1. *In finem, Psalmus David. CVIII.*
Hebr. CIX.

2. Deus, laudem meam ne tacueris, quia os peccatoris et os dolosi super me apertum est.

3. Locuti sunt adversùm me linguâ dolosâ, et sermonibus odii circumdederunt me, et expugnaverunt me gratis.

4. Pro eo ut me diligerent, detrahebant mihi; ego autem orabam.

5. Et posuerunt adversùm me mala pro bonis, et odium pro dilectione meâ.

6. Constitue super eum peccatorem, et diabolus stet à dextris ejus.

7. Cùm judicatur, exeat condemnatus, et oratio ejus fiat in peccatum.

8. Fiant dies ejus pauci, et episcopatum ejus accipiat alter.

9. Fiant filii ejus orphani; et uxor ejus vidua.

10. Nutantes transferantur filii ejus, et mendicent, et ejiciantur de habitationibus suis.

11. Scrutetur fœnerator omnem substantiam ejus, et diripiant alieni labores ejus.

12. Non sit illi adjutor, nec sit qui misereatur pupillis ejus.

CHAPITRE CVIII.

1. O Dieu! ne gardez pas le silence sur ce qui concerne mon honneur: car la bouche de l'impie et la bouche du fourbe se sont ouvertes contre moi.

2. Ils ont déchaîné contre moi leur langue pleine de mensonges; ils m'ont investi de discours suggérés par la haine, et ils m'ont attaqué sans aucun sujet.

3. Au lieu de m'aimer, ils m'ont calomnié: et pendant ce temps-là j'ai prié pour eux.

4. Ils m'ont rendu le mal pour le bien, et au lieu de l'amour que j'ai pour eux, ils n'ont que de la haine pour moi.

5. Établissez sur lui le méchant, et que Satan soit à sa droite.

6. Quand il sera cité en jugement, qu'il en sorte condamné, et que ses prières aggravent son iniquité.

7. Que ses jours soient réduits à un petit nombre, et qu'un autre succède à son administration (son épiscopat).

8. Que ses enfants deviennent orphelins, et sa femme veuve.

9. Que ses enfants errants et vagabonds n'aient aucune demeure fixe, qu'ils mendient leur pain, et qu'ils soient chassés de leurs habitations.

10. Que l'usurier recherche tout ce qui lui appartient, et que les étrangers pillent le fruit de ses travaux.

13. Fiant nati ejus in interitum; in generatione unâ deleatur nomen ejus.

14. In memoriam redeat iniquitas patrum ejus in conspectu Domini, et peccatum matris ejus non deleatur.

15. Fiant contra Dominum semper, et dispereat de terrâ memoria eorum, pro eo quòd non est recordatus facere misericordiam.

16. Et persecutus est hominem inopem et mendicum, et compunctum corde mortificare.

17. Et dilexit maledictionem, et veniet ei : et noluit benedictionem, et elongabitur ab eo.

18. Et induit maledictionem sicut vestimentum, et intravit sicut aqua in interiore ejus, et sicut oleum in ossibus ejus.

19. Fiat ei sicut vestimentum quo operitur, et sicut zona quâ semper præcingitur.

20. Hoc opus eorum qui detrahunt mihi apud Dominum, et qui loquuntur mala adversùs animam meam.

21. Et tu, Domine, Domine, fac mecum propter nomen tuum, quia suavis est misericordia tua.

22. Libera me, quia egenus et pauper ego sum ; et cor meum conturbatum est intra me.

23. Sicut umbra, cùm declinat, ablatus sum ; et excussus sum, sicut locustæ.

24. Genua mea infirmata sunt à jejunio, et caro mea immutata est propter oleum.

25. Et ego factus sum opprobrium illis : viderunt me, et moverunt capita sua.

26. Adjuva me, Domine Deus meus, salvum me fac secundùm misericordiam tuam.

27. Et sciant quia manus tua hæc ; et tu, Domine, fecisti eam.

28. Maledicent illi, et tu benedices ; qui insurgunt in me, confundantur, servus autem tuus lætabitur.

29. Induantur, qui detrahunt mihi, pudore ; et operiantur, sicut diploide, confusione suâ.

30. Confitebor Domino nimis in ore meo ; et in medio multorum laudabo eum.

31. Quia astitit à dextris pauperis, ut salvam faceret à persequentibus animam meam.

11. Qu'il ne se trouve personne qui l'assiste, ni qui ait compassion de ses orphelins.

12. Que sa postérité soit détruite, et que dans une seule génération son nom soit éteint.

13. Que l'iniquité de ses pères se renouvelle en la présence du Seigneur, et que le péché de sa mère ne soit point effacé.

14. Que ses péchés soient toujours présents au Seigneur, et que le souvenir de ce que ses pères ont été, disparaisse de la terre, parce que leur fils ne s'est point souvenu d'user de miséricorde ;

15. Et parce qu'il a persécuté un homme pauvre, misérable, affligé ; persécution qui a été portée au point de lui donner la mort.

16. Il a aimé la malédiction, et elle fondra sur lui ; il n'a point voulu de la bénédiction, et elle s'éloignera de lui.

17. Il s'est couvert de la malédiction comme d'un vêtement ; elle est entrée comme l'eau dans son intérieur, elle a pénétré comme l'huile jusque dans ses os.

18. Que la malédiction soit donc sur lui comme le vêtement dont il se couvre, et comme la ceinture dont il se serre les reins.

19. Telle est l'issue des calomnies qu'on répand contre moi en la présence du Seigneur ; telle est la fin de ceux dont les discours malins tendent à perdre mon âme.

20. Pour vous, ô Seigneur Dieu, joignez-vous à moi à cause de votre nom, et parce que votre miséricorde est pleine de douceur.

21. Délivrez-moi, car je suis pauvre et indigent ; et mon cœur, tout mon intérieur est dans le trouble.

22. J'ai passé comme l'ombre au couchant du soleil, et j'ai été errant comme les sauterelles.

23. Mes genoux sont devenus faibles par la continuité du jeûne, et ma chair s'est flétrie par le défaut de parfums.

24. J'ai été pour eux un objet d'opprobre : ils m'ont vu, et ils ont secoué la tête (*en signe de mépris*).

25. Secourez-moi, Seigneur mon Dieu : sauvez-moi en vertu de votre miséricorde.

26. Et que (*mes ennemis*) sachent que cette plaie dont vous me frappez, vient de vous ; et que c'est vous, Seigneur, qui l'avez faite.

27. Ils me chargeront de malédictions, et vous me bénirez : que ceux qui s'élèvent contre moi, soient confondus, et votre serviteur sera comblé de joie.

28. Que ceux qui me calomnient, soient chargés d'ignominie, et que la honte les couvre comme un double manteau.

29. Ma bouche rendra au Seigneur de solennelles actions de grâces, et je le louerai dans une nombreuse assemblée.

30. Car il s'est tenu à la droite du pauvre, afin de délivrer mon âme de la fureur de ceux qui me persécutent.

COMMENTARIUM.

VERS. (1) 2. — DEUS LAUDEM MEAM. *Elohe* unum è decem divinis nominibus, ut D. Hieronymus ad Marcellam, et Cabbalici docent : sed tunc est syntacticum pro absoluto, non sine eclipsi *exercituum* ; quod hìc sequuntur Septuaginta, ut *Elohe*, et *Elohim*, duo sint divina nomina distincta. Deus, assere meum honorem, quem inimici mei falsis calumniis oppugnant. Alii construunt syntacticè cum sequenti : Deus laudis meæ, ut *thehilathi* sit genitivi casûs : Deus in quo glorior, vel quem laudo, qui es materia mearum laudum Psal. 119, 14, ne taceas, ne dissimules improbitatem hostium meorum, sed te illi oppone. Tum enim erit aposiopesis. PECCATORIS. Judæ, Scribarum, Pharisæorum, Judæorum, qui me mendaciis opprimere conantur. SUPER, contra.

VERS. 3. — LOCUTI SUNT ADVERSUM ME LINGUA DOLOSA (1), mendaci. ODII, hostilibus sermonibus. Ex-

(1) Adversùs homines impios qui innocentem ipsum persequerentur, et mala pro beneficiis redderent, diras exsecrationes pronuntiat, atque mala multa capiti illorum dicit. In calumniatores Davidis apud Saülem, inprimis in Doëgum, Idumæum, Psalmum factum Kimhi putat ; Grotius verò contra Achitophelem, hominem perfidiosissimum, amicum quondam Davidis, carmen directum arbitratur. Ad facinus Simei, cujus historia legitur 2 Sam. 16, 5 ad 13, Psalmum, potissimùm versus 16, 17, refert Dathius. (Rosenmuller.)

(1) Hebræus : *Linguâ mendacii, et sermonibus odii.* Davidis hostes, ut odio et invidiæ, quibus in Davidem flagrabant, satisfacerent, quicquid ipse integerrimè faceret, malignis odiosisque interpretationibus et adjunctis vitiare non verebantur. Pharisæi et Scribæ eâ libertate irritati, quâ Christus ipsorum simulationem iniquitatemque damnabat, calumnias in illum struxère

PUGNAVERUNT, oppugnàrunt me sine causâ, nullâ meâ culpâ.

VERS. 4. — PRO EO UT ME DILIGERENT, cùm me debuissent diligere. Hebræa et Græca ambigua sunt propter infinitivum et affixum. Ad verbum, pro diligere me, pro dilectione meâ, activè; vel mei, passivè. Unde resolutio duplex. Activa, quam sequemur versu sequenti, ne quicquam de locutionis fœcunditate pereat. Pro meâ erga eos dilectione, pro eo quòd ego eos diligebam, odium reportavi. Et sic ferè hoc loco intelligunt, ut antithesis sit planior. Eos diligebam, ipsi verò mihi detrahebant, vel, ut in Hebræo, *ischetnuni*, id est, inimicabantur. Passiva, quam nunc amplectimur. Pro eorum erga me dilectione, pro eo quòd me diligebant, vel diligere debebant ob quotidiana benè merita, pro eo ut diligerent, ut Septuaginta; eorum erat me diligere ob beneficia miraculorum et aliorum donorum, quibus eos affeceram; at mihi detrahunt et inimicantur. ORABAM, pro eis. Est enim aposiopesis Hebraica. Ego autem orationem, supple, fundebam pro eis, nec me ad ultionem conferebam. Vel: Ego undique ab eis oppugnatus, ad te, Domine, per precem confugiebam, ut mihi adesset oratio remedium contra odium et calumnias.

VERS. 5. — PRO DILECTIONE MEA erga eos, ἀντὶ τῆς ἀγαπήσεώς μου, etsi Hebræa eadem quæ priùs.

VERS. 6. — CONSTITUE SUPER EUM PECCATOREM, impium, qui eum vexet, et malis premat, ei præfice. Eum tyranno impio et crudeli subjice. DIABOLUS. Hebraicè, *Satan*. Satanas humani generis inimicus et hostis, in eum accipiat imperium, sive fiat ei contubernalis. Theodoretus, eum possideat, ejus lateri adhæreat, nec priùs ab eo discedat, quàm in exitium eum præcipitet, eum teneat captivum ad ipsius voluntatem. Congruit eventui. Nam Satanas *immisit in cor Judæ Iscariotis, ut eum traderet*, Joan. 13, 2. Quin, *post buccellam introivit in illum*, Joan. 13, 27. Aliqui de simplici adversario intelligunt, ut apud Matth. 16, 23: *Vade post me, Satana*, de Petro, id est, ô inimice. Qui mihi tam vehementer adversatur, habeat et ipse adversarium, qui nunquàm ab ejus latere discedat, sed semper eum oppugnet, ac omni acerbitate exagitet. In his imprecationibus impium sibi in genere proponit. At Spiritus sanctus sibi designabat certam personam, id est, Judam proditorem, et Judæos reprobandos. Hinc docemur precari in genere contra totum corpus peccati, id est, eos qui illud fovent suntque illius membra; relinquere autem Deo privatam et singularem applicationem, qui his diris et imprecationibus dignos et obnoxios intelligit. Græci malunt esse imperativos pro indicativis, ut Theodoretus: *Exeat* pro exibit, *fiat* pro fiet, quasi istæ imprecationes sint duntaxat prædictiones. Sed nihil necesse. Consule Psal. 12, 5. Zelo enim justitiæ, non vindictæ cupiditate, sancti sic sæpè precantur. A DEXTRIS, cominus, propè, ad vexandum scilicet et exagitandum. Nam in malum, secùs quàm infra vers. 11.

VERS. 7. — CUM JUDICATUR, EXEAT CONDEMNATUS (1): quando litem instituet, condemnetur, non fiat ei misericordia, damnetur citra commiserationem et remissionem, exeat impius, ad verbum, causâ excidat. Aliqui, de divino judicio. Condemnentur à Deo omnia ejus facta. IN PECCATUM. Precatio ejus ducatur peccato; non per se, sed propter indignitatem personæ et detestationem precantis, quo sensu *victima impiorum abominabilis* apud Salomonem Prov. 15, 8. Non magis exaudiatur ejus oratio, quàm si esset peccatum et scelus. Ex eâ potiùs augeat peccata, quàm peccatorum supplicium depellat. Oratio, quæ non fit per Christum, non solùm non potest delere peccatum, sed etiam ipsa fit peccatum (Aug. hic), id est, vertitur in peccatum, quando affectus est Christi fidei oppositus, ut in Turcis, Judæis, idololatris. Est enim duplex error, unus è pravâ affectione, sive habitu, alter è purâ negatione.

VERS. 8. — FIANT DIES EJUS PAUCI. Præmaturâ morte

ipsumque comessatorem, ebriosum, Samaritanum, magumque appellabant, dæmones invocato Beelzebubi nomine expellere, legem violare, populum seducere criminabantur. At accusationum falsitas è sanctissimo penitùsque divino illius vitæ gestorumque instituto patuit. Nullâ illum causâ insectabantur: *Expugnaverunt me gratis*. Uti homo verè pius ac religiosus Deum gratuitò amat ac nullius præmii causâ; ita impius sine causâ odit, ut animi sui nequitiæ satisfaciat, ac malè agendi libidine, inquit S. Augustinus: Catilinæ similis, de quo Sallustius: *Gratuitò potiùs malus quàm crudelis erat*. (Calmet.)

(1) Prædicit nunc Propheta infelicissimum exitum Judæ, ad quam prophetiam respexisse videtur Dominus, Joan. 17, cùm ait: *Quos dedisti mihi custodivi, et nemo ex iis periit, nisi filius perditionis*, ut Scriptura impleatur. *Ergo*, inquit, *cùm judicatur* à Deo in exitu de hâc vitâ, *exeat*, id est, exibit condemnatus, et si fortè oraverit Deum, oratio ejus, non solùm non impetrabit remissionem peccati, sed ipsa oratio fiet illi in peccatum. Cur oratio Judæ facta sit illi in peccatum, rationem reddit S. Hieronymus, quia oravit sine spe indulgentiæ, et desperans laqueo se suspendit. Sanctus Augustinus dicit factam esse in peccatum, quia non est facta per Christum mediatorem. Euthymius addit factam esse in peccatum, quia Judas, ut etiam cæteri persecutores Christi, orabant Deum pro exterminatione nominis christiani. Posset etiam addi Judæ orationem factam esse in peccatum, quia Judas non à Deo, sed à diabolo auxilium petiit. Diabolus autem suspendium illi suasit. Quo loco admonendi sunt lectores, orationem peccatoris, non semper esse peccatum, sed sæpè multùm valere ad remissionem peccatorum, ut intelligi potest ex oratione publicani, Luc. 18; tunc autem fieri in peccatum, et verè esse peccatum, cùm is qui orat, vel non orat quem debet orare, id est, Deum verum, sed idola, vel diabolum; vel non orat pro re bonâ, quam æquum est à Deo peti, sed pro re malâ, quæ Deo displicet, ut pro ruinâ inimicorum; vel non orat per unicum mediatorem, qui est Christus, sed per merita sua, quæ superbè se habere præsumit; vel denique non orat cum spe, aut fide, aut aliis necessariis bonæ orationis comitibus. Eadem quæ hic dicuntur de Judâ conveniunt Judæis, quorum ille typum gerebat. Judæi enim qui credere nolunt in Christum, exeunt de hâc vitâ condemnati ad mortem sempiternam, et oratio eorum, quam assiduè fundunt in synagogis suis, fit illis in peccatum; qui non orant Patrem per Filium, cùm nec Filium, nec Patrem nòrint, et quia postulant quæ Deo non placent, excidium videlicet Christianorum, et celerem adventum Antichristi; hunc enim illi pro Christo recipient, ut dicitur Joan. 5. (Bellarminus.)

intereat, sit ejus ætas brevis, ut contigit Act. 1, 28, dùm laqueo vitam sibi corripuit. Episcopatum, τὴν ἐπισκοπὴν, *pekudah, præfecturam.* Dominium in genere significat. Sed propheticè Septuaginta hoc selegerunt vocabulum inspectionem significans : primùm quòd jam esset sacrum inter profanos, è Plutarcho in Numâ, sacrarum virginum custodem appellante ἐπίσκοπον, et hìc ageretur de sacrâ Judæ proditoris præfecturâ, atque apostolatu ; deinde quòd ejus futurus esset usus in sacrâ nòvi Testamenti hierarchiâ, et apostolicis scriptis. Episcopatum ejus adeptus est alter, nempè D. Mathias Act. 1, 26.

Vers. 9. — Fiant filii. Quasi Judas fuerit conjugatus. At Theodoretus, Euthymius, Chrysostomus non putant hæc ad ipsum pertinere, quòd de ejus uxore non constet, sed ad Judæos. Adde accumulari imprecationes, non ut omnes ad amussim accidant, sed quæcumque poterunt, donec perierit penitùs, poeticè, quemadmodùm apud Callimachum et Ovidium in Ibin.

Vers. 10. — Nutantes, instabiles vagentur, errantes mendicent, fiant vagi et errones. Ejiciantur. Hebraicè, *et quærant* (panem) *è desolationibus, sive ruinis suis,* è domibus suis redactis in vastitatem et extremam inopiam, vel, postquàm eorum domus fuerint vastatæ, et in solitudinem redactæ, victum quæritent. De habitationibus, ἐκ οἰκοπέδων. Est autem οἰκόπεδον, ex Eustathio in Homerum, superficies domûs dirutæ. Ad Judæos, non Judæ liberos, refert Theodoretus. Judæi enim incensis domibus et ædificiis, partim cæsi, partim captivi abducti fuêre. Sic quod sequitur, de facultatibus à Romanis direptis.

Vers. 11. — Scrutetur fœnerator omnem substantiam. Illaqueet propriè, subtiliter, et studiosè capiat creditor omnes ejus facultates, quas auxit è sacrilegio : eis ne fruatur, nec ejus posteritas ; sed sint Judæ et liberis ejus exitio. Habebat enim Judas *Christi loculos, eratque fur et latro,* Joan. 12, 5. Summæ egestatis et extremæ inopiæ imprecatio. Alieni, extranei, qui non sunt veri et legitimi hæredes. Chaldæus hìc vaticinatus est de Judæ sectatoribus : *Colligat fiscus omnia quæ ipsius sunt.* Sic Bernardus : *Quæ non capit Christus, rapit fiscus.* Labores, opes labore ejus partas.

Vers. 12. — Non sit illi adjutor, extendens misericordiam. Hebraicè *moschech hesed*, quam periphrasin unico vocabulo repræsentârunt. Omnibus sit invisus. Pupillis : mendosè in aliquibus codicibus, *pusillis.*

Vers. 13. — Nati ejus in interitum. Hebr. *haritho,* postremum ejus. Postremum autem, sive *aharith*, significat et posteritatem, sive liberos, Dan. 11, 4, et finem, sive exitum (vitæ). Prius secuti sunt Septuaginta, posterius recentiorum aliqui non tam rectè, *sit ejus exitus excidium, sit novissimum ejus interitûs.* In generatione una, unâ ætate suâ, q. d. : Ne transeat in alteram ætatem ipsius memoria. Unde Hebraicè, *hedor hear,* in ætate alterâ, id est, sequenti, in posterum. Nam est idem sensus, sive Septuaginta *ehar* legerint per ד, sive per ר. Ne habeat posteros, in quibus nomen ipsius permaneat et continuetur. Ne nominetur in posteris ; ne diuturnam relinquat familiam ; et ut vulgò dicitur, ne ejus bonis gaudeat tertius hæres.

Vers. 14. — In memoriam redeat (1). Imputat Deus filiis peccata parentum, Deut. 5, 9, quantùm ad pœnam, præcipuè si sint impii, et patrum vestigiis insistant, Ezech. 18, 10, 11, 12. Accedit non eis infundere gratiam, quam tribuisset, si parentes pietatem coluissent. Intereant liberi ejus, quia succedunt in paterna scelera. Peccata parentum contemplatur Dominus, quando punit.

Vers. 15. — Fient contra Dominum, iniquitas patris, et peccatum matris scilicet, semper contra Dominum, id est, coram Domino, hebraicè *negued Adonai,* et Græcè ἐναντίον Κυρίου, id est, ob oculos Domini, in conspectu ejus. Sint perpetuò ante ipsius vultum ad vindictam exposita, ea perpetuò videat, et nunquàm in hoc impio homine ulcisci obliviscatur. Quin et *disperdat de terrâ memoriam eorum,* paternorum peccatorum, id est, ea gravissimè puniat in filiis, ut nihil puniendum deinceps supersit. Aliis suppositum verbi *fiant,* sunt pater et mater. *Memoria eorum,* Judæ et parentum ejus. Pro eo quod. Prima causa cur devoveat. Nam causas accumulat, ut diræ justæ perspiciantur.

Vers. 16. — Et persecutus est. Secunda. Inopem et mendicum, ob tenuitatem assumptæ carnis, et quia non habebat præ paupertate, ubi caput reclinaret, Matth. 8, 20. Euthymius. Malo, ut sit Hebraismus, pro misero et afflicto. Gall., *pauvre, misérable et chétif.* Compunctum, contritum, mœstum animo. Mortificare, ad mortificandum, ut occidat et morti tradat eum.

(1) Addit Propheta ad calamitates Judæ et Judæorum, ut peccata parentum in eis puniantur. Vocat autem patres non solùm patrem ejus naturalem, sed omnes eos Hebræos qui peccaverunt in deserto, et postea in terrâ promissionis ; vocat verò matrem, non tantùm matrem propriam, sed integram Synagogam, sive ipsam civitatem Jerusalem, de quâ dicitur Thren. 1 : *Peccatum peccavit Jerusalem.* Quod autem hic dicit Propheta, significavit etiam Dominus, Matth. 23, cùm ait : *Ut veniat super vos omnis sanguis justus, qui effusus est super terram à sanguine Abel justi, usque ad sanguinem Zachariæ filii Barachiæ, quem occidistis inter templum et altare. Amen dico vobis, venient hæc omnia super generationem istam.* Et hoc imprecati sunt impii Judæi filiis suis, Matth. 27 : *Sanguis ejus super nos et super filios nostros.* Neque repugnat hæc sententia verbis Ezechielis cap. 18 : *Filius non portabit iniquitatem patris.* Ezechiel enim loquitur de filiis qui non imitantur peccata parentum ; Psalmus autem loquitur de filiis qui peccata parentum imitantur. Deus enim irritatus peccatis parentum, expectat quidem filios ad pœnitentiam, sed si illi pergant parentum iniquitates imitari, et sic implere mensuram patrum suorum, tandem omnes exterminat, non solùm considerans peccata præsentium, sed etiam præteritorum. Atque hoc est quod Exodi 20, Deus dixit, cùm legem populo daret : *Ego sum Deus tuus fortis, zelotes, visitans peccata parentum in filios in tertiam et quartam generationem eorum qui oderunt me.* Vide de concordiâ harum Scripturarum sanctum Thomam in 1-2, quæst. 87, art. 8, et Theologos cæteros apud Magistrum Sententiarum lib. 2, distinct. 33. (Bellarminus.)

VERS. 17. — ET DILEXIT MALEDICTIONEM. Tertia causa. DILEXIT, non sub ratione maledictionis, sed boni. Quoniam ei dilexit et egit, ob quæ sequitur maledictio tum temporaria, tum æterna. E contrario benedictionem noluit, quatenùs illis abstinuit, a quibus consequitur benedictio, id est, quatenùs persecutus est vitia, virtutes declinavit. MALEDICTIONEM, infelicitatem. BENEDICTIONEM, felicitatem, gratiam Evangelicam, quæ venit ad vitam æternam. Quasi eò usque fuerit studiosus Judas impietatis et omnium scelerum, ut videretur optare infelicitatem et execrationem Dei, adeò addictus pravitati, ut nullum scelus refugerit, quo Dei maledictionem in se provocaret. NOLUIT BENEDICTIONEM, quæ per Christum ei offerebatur : Arnobius.

VERS. 18. — ET INDUIT MALEDICTIONEM SICUT VESTIMENTUM. Aliquot similitudinibus explicat infelicitatem Judæ, et similium impiorum. SICUT VESTIMENTUM, id est, firmiter, arctè, et omni ex parte se maledictione armavit. SICUT AQUA, quam quis haurit et bibit, vel quæ latè diffunditur in interiora. SICUT OLEUM, quod facilè penetrat. Maledictio et infelicitas ad ossa, medullas, et intima quæque ipsius penetravit; ut non modò foris, verùm etiam intùs malis circumdetur. Vestimentum continuæ adhæsionis est symbolum ; aqua, vehementiæ ; oleum, durationis vix eluibilis : Chrysostomus. Id est, malorum copia ingruit, quæ aquæ vehementiam, olei firmitatem imitabitur : Theodoretus.

VERS. 19. — FIAT EI SICUT VESTIMENTUM, maledictio. Eodem pertinent hæ similitudines, ad exaggerationem imprecationis. Ei undique infelicitas immineat.

VERS. 20. — HOC OPUS EORUM QUI DETRAHUNT. Metonymia in hoc epiphonemate. OPUS, pro mercede operis. Hæc sit eorum merces, hæc ultrix pœna et vindicta à Domino, qui inimicantur mihi. Ita fiat à Domino adversariis meis. Hæc retributio hostibus meis eveniat divinitùs, ne eam humanâ vi possint depellere. Nam *apud* construitur cum *hoc opus*, non proximo. Hoc OPUS, hoc supplicium eorum apud Dominum sit, etc. Mutat autem numerum, ut sint imprecationes, non contra Judam tantùm, verùm et Judæos. ANIMAM, vitam. Metonymia, ut Act. 20, 24 : *Nec facio animam meam pretiosiorem quàm me.*

VERS. 21. — FAC MECUM PROPTER NOMEN TUUM, bonum supple, vel misericordiam ; et est hyperbaton : Chrysostomus. SUAVIS, bona, benigna, benefica. Redit ad suas miserias.

VERS. 22. — CONTURBATUM EST COR MEUM (1), saucium, vulneratum, in medio mei. *Halal*, lethaliter sauciatum significat.

VERS. 23. — SICUT UMBRA CUM DECLINAT, cùm sensim minuitur, et mox tota evanescit. ABLATUS SUM, abii, perii, e medio celeriter sublatus sum, evanui ad similitudinem umbræ, quæ una cum die inclinatur, et in tenebras noctis evanescit, vel quæ celeriter abit et præterit. EXCUSSUS SUM, motus sive mutatus sum, loco migravi, sicut locusta, id est, celeriter abii, celeriter evanesco ex hâc vitâ (per epexegesin, de vitæ suæ vanitate et miseriâ), ut locustæ comparari possim, quæ nunquam ferè quiescit, hùc illuc saltitat, donec evanescat et ex oculis abeat, vel etiam a vento disjiciatur ; vel instar locustarum, quæ excussæ ruunt ex arbore, et obstupefactæ intereunt, hac vitâ facile ejectus sum.

VERS. 24. — GENUA MEA INFIRMATA SUNT A JEJUNIO, præ jejunio, propter jejunium. Descriptio maximæ inediæ. Ita præ virium defectu nutarunt et vacillarunt genua Christi, ut nec valeret supra pedes firmus consistere, tam erat occupatus in his quæ Patris sui erant, atque adeò in sacris jejuniis et precationibus, ut in tantis calamitatibus Deum, sibi et nobis conciliaret. Non delicatam duxit vitam sed simplicem, etc. Theodoretus : *Immutata est,* marcuit, proprie exaruit. PROPTER OLEUM, propter olei, id est, pinguedinis defectum. Quâ phrasi legitur, Gen. 18, 28 : *An delebis propter quinque urbem ?* id est, propter hominum quinque defectum, quòd minùs quinquaginta justis, ibi quinque defuerint. Quare illic noster, ad sententiam illuminandam, non *quinque*, vertit, sed *quadraginta quinque*. Oleum, sive *shemen,* Hebræis significat quicquid unctuosum est et pingue. Itaque alii accipiunt pro oleo ipso, vel unguento, ut supra, Psal. 103, 15. *Ut exhilaret faciem in oleo.* Macruit caro propter usum olei vel unctionis (neglectum). Nam non ungi oleo vel unguento, pertinebat ad tristitiam et luctum. Alii pro adipe et pinguedine. Corpus meum defectu pinguedinis extabuit ; magis ad verbum vertissent : Ab oleo, sive à pinguedine, id est, ne esset pinguedo, pelle ossibus adhærescente. Nam præp. *à* habet vim negandi Hebraicè, nisi fortassè respexerint ad jejunia, in quibus propter carnium abstinentiam et usum siccorum, oleo utuntur, ut *propter oleum*, non subaudiatur, *amissum* vel *neglectum*, sed idem sit quod propter olei usum, loco ciborum delicatiorum, atque adeò carnium, quibus temporibus jejunii et pœnitentiæ abstinebant etiam Judæi, Dan. 10, 3, et in tractatu *Taanith*, et in itinerario R. Benjamin. Nam et præp.

(1) Pergit in oratione Propheta in personâ Christi, et videtur respicere tempus illud quo Christus dixit, Joan. 22 : *Nunc anima mea turbata est, et quid dicam ? Pater, salvifica me ex hâc horâ ;* vel cùm in horto precatus est Patrem, et Apostolis dixit : *Tristis est anima mea usque ad mortem. Libera* inquit, *me ab imminente morte, quoniam egenus et pauper ego sum;* id est, omni humano auxilio destitutus, non habeo qui pugnet pro me, et anima mea turbata est intra me, id est, tristitia et horror ex consideratione mortis futuræ turbavit me. Hæc autem Christus dicebat, ut ostenderet se verè esse hominem, qui mortem absolutè consideratam, ut naturæ contrariam exhorrebat; cùm tamen eamdem mortem, ut pretium redemptionis à Patre decretum et ordinatum maxime desideraret. Quare, Joan. 12, cùm dixisset : *Salvifica me ex hâc horâ,* subjunxit, *sed propterea veni in hanc horam;* et Matth. 26, cùm dixisset : *Transeat a me calix iste,* continuò addit, *sed non sicut ego volo, sed sicut tu.* Porrò quod attinet ad corpus Christi, quod est Ecclesia, petitur liberatio à persecutionibus et tentationibus, quia cœtus Ecclesiæ egenus et pauper est, id est, non nititur viribus suis, aut meritis suis, sed tanquàm verè mendicus, in solo Deo confidit.

min, sive, *à, propter, præ,* ut initio versûs, à jejunio, propter jejunium : sic *ab oleo,* propter oleum. Et sanè idem videtur enuntiari utroque hemistichio, ut proinde utrobique eamdem particulam usurpârit, et eodem sensu.

Vers. 25. — Viderunt me, et moverunt capita. Gestus illudentium Christo. Psal. 21, 8; Matth. 27, 39.

Vers. 27. — Et sciant quia manus tua hæc, sciant hoc tuum tam illustre et apertum auxilium, tuam esse manum et potentiam et (quia) *tu, Domine, fecisti eam* (rem, sive liberationem). Sciant me non humanis præsidiis, sed potentiâ numinis tui esse liberatum. Utuntur femineis loco neutrorum, quibus carent, ut supra, ps. 26, 4 : *Unam petii à Domino, hanc requiram;* unam rem, unum. Eam, hanc rem, hoc. Hanc *plagam, crucem,* Chaldæo, cui *manus,* metonymicè est plaga. *Et sciant* (inquit), *quia percussio hæc tua est.* Sic Theodoreto : *Discant* (inquit), *non invitum me cruci tradidisse, sed tuæ dispensationis esse opus.* Quanquàm mox manum, Dei potentiam exponat.

Vers. 28. — Maledicent illi, et tu benedices. Maledicere, sive *kalal,* neque hoc psalmo, neque alibi importat duntaxat maledicentiam, imprecationem, detestationem, blasphemiam, verùm etiam omne infelicitatis genus, ut supra, vers. 17 : sicut benedicere, *barach,* benè agere, fortunare, felicitare. Est ergo sensus : Maledictis et maleficiis obruent me, tu verò ista omnia in mea commoda et felicitatem convertes. Machinabuntur illi multa contra me et verbis et factis; at tu mihi è contrario verbis factisque favebis. Lætabitur, vel in dexterâ Patris, vel in membris suis lætantibus.

Vers. 29. — Operiantur, sicut diploide, sicut pallio duplicato, copiosè et largiter profundantur ignominiâ, et coram omnibus sint execrabiles adversarii mei; fortissimo et densissimo dedecore, quasi duplicato, afficiantur.

Vers. 30. — In medio multorum, in Ecclesiâ, coram fidelibus, qui multi sunt, comparati ad Synagogam et reliquas sectas. Alii, inter Apostolos et apostolicos viros. Nimis, plurimùm.

Vers. 31. — Quia astitit a dextris, ab auxilio et ope meâ, qui sum pauper. Cominùs ad succurrendum. In bonum, cùm supra in malum acciperetur. A persequentibus, judicantibus propriè, id est, iniquo judicio persequentibus. A Judæis, qui erant testes et judices. Animam meam, vitam meam, me à mortuis excitando. Hic ad perspicuitatem immutàrunt pronomen tertiæ personæ in primæ. *Ut salvum faceret à judicatoribus sive condemnatoribus animæ suæ.* Sic autem vocat principes et magistratus Judæorum, qui Christum condemnârunt.

NOTES DU PSAUME CVIII.

On lit au titre : *In finem, Psalmus, David,* épigraphe qu'on voit à la tête de tant d'autres Psaumes, et que nous avons expliquée bien des fois. On ne peut douter que ce psaume n'ait David pour auteur, puisque l'apôtre saint Pierre en cite un texte comme étant de David. Il applique ce texte au traître Judas; et c'est une sorte de clé, si l'on ose parler ainsi, pour l'intelligence de tout le psaume. S. Pierre appelle Judas *chef de ceux qui se saisirent de la personne de J. C.,* et tout de suite il rapporte le texte du Prophète qui concerne ce traître. Sur quoi il est naturel de penser que ce texte regarde aussi les Juifs qui avaient traité avec Judas pour prendre J.-C.; et cette pensée est celle de S. Augustin qui en prend occasion d'expliquer tout le psaume de Judas et des Juifs. Les autres Pères l'ont entendu de même. Ce sentiment a l'avantage de satisfaire à toutes les expressions du psaume, et de faire disparaître les difficultés qu'éprouvent ceux qui l'entendent des ennemis de David, tels qu'Absalom, Doëg, Achitophel, Seméi et les autres : car ce psaume est rempli de tant d'imprécations, qu'on ne peut se persuader qu'un homme aussi saint et aussi modéré que David, ait jamais désiré à ses ennemis tous ces fléaux terribles dont il fait mention. On remarque à la vérité que la plupart des verbes qui sont à l'optatif dans nos versions, sont au futur dans l'hébreu, et qu'ainsi ces malédictions répandues dans le psaume, ne seraient que des prophéties et non des imprécations. Mais, en supposant le sens de nos versions qui n'est pas contredit par l'hébreu, comme nous le ferons voir, si le psaume n'a qu'un sens littéral qui regarde Judas et les Juifs meurtriers de J.-C., et si dans tout ce psaume c'est J. C. qui parle par la bouche de son Prophète, on conçoit que les imprécations mêmes ne sont ni déplacées ni révoltantes, puisque ce sont moins des imprécations que des jugements émanés de la bouche du Juge suprême. Quand Moïse exposa aux Israélites les châtimens auxquels ils devaient s'attendre s'ils abandonnaient la loi du Seigneur, il se servit dans plusieurs de ses menaces du style imprécatoire; et c'étaient autant de jugements, en supposant que la transgression de la loi fût déjà consommée. Or, l'esprit prophétique dont était rempli David, lui faisait voir le crime des Juifs à l'égard de J.-C. entièrement consommé; et c'est pour cela que son psaume énonce plutôt des jugements que des imprécations, ou des malédictions. D'ailleurs on sait que tous ces jugements ont eu lieu à l'égard de Judas et des Juifs; mais on ne voit pas qu'il en soit de même des ennemis de David. Il n'est point écrit que Doëg fut puni de ses délations calomnieuses. Les rabbins disent qu'il périt dans la même bataille que Saül, mais cette preuve n'est pas convaincante. Il est écrit qu'Achitophel se pendit de désespoir, mais il ne paraît pas que sa race ait été enveloppée dans son malheur. Il en est de même d'Absalom et de Séméi; ils périrent seuls. Ainsi tous les châtiments énoncés dans le psaume ne peuvent leur convenir. On saisira mieux cette pensée, en suivant tous les versets du psaume.

Quelques interprètes appliquent ce psaume aux apostats de la religion judaïque, soit durant la captivité de Babylone, soit durant la persécution qu'Antiochus fit aux Machabées. Ce sentiment est encore moins solide que celui qui se borne aux ennemis de David, puisqu'il n'y a aucune trace, dans l'histoire, de ces menaces, imprécations ou châtiments contre les apostats de ces temps si postérieurs à David. Qu'on remarque bien que l'opinion qui donne pour objet à ce psaume les persécuteurs de J.-C., savoir Judas et les Juifs, est appuyée sur une base certaine, qui est la citation qu'en a faite l'apôtre S. Pierre, au lieu que toutes les autres ne sont fondées que sur des conjectures. La plupart des interprètes reconnaissent même ce sens applicable à Judas et aux Juifs. Dans ce psaume, *disent les auteurs des* Principes discutés, *on trouve entièrement la réprobation des Juifs, dont Judas a été le chef, et dont S. Pierre a parlé.* (Act. 1, 20.) Mais ces auteurs veulent que ce soit *le second sens littéral* du psaume : sur quoi je pourrais demander où est la nécessité d'admettre un autre et premier sens littéral applicable aux apostats de la loi de Moïse, et si ce sens ne met pas plus d'obscurité ou d'embarras que

de lumière et de facilité dans l'explication du psaume?

Je conclus donc qu'il n'y a qu'un seul sens littéral dans ce psaume, et que Judas et les Juifs persécuteurs de J.-C. en sont l'unique objet : ce qui n'empêche pas qu'on ne puisse et qu'on ne doive en tirer plusieurs instructions morales et utiles pour tous les temps.

VERSETS 1, 2.

Pour ces deux versets, il y en a trois dans l'hébreu et dans le grec, mais sans rien changer au sens. Il n'y a de différence apparente que dans cette expression : *O Dieu! ne vous taisez point sur ma louange* ou *sur ma gloire*. L'hébreu est susceptible de cette version conforme à celle des LXX. Mais la plupart des hébraïsans traduisent : *O Dieu! ma louange*, ou, *O Dieu de ma louange! ne vous taisez pas*; et S. Jérôme : *O Dieu! qui êtes digne de mes louanges*, etc. (*Deus laudabilis mihi.*) Ce saint docteur et ceux qui traduisent, *O Dieu! ma louange*, ou, *O Dieu, objet de mes louanges*, comme les auteurs des *Principes discutés*, reconnaissent par conséquent que le nom de Dieu אלהי, n'est pas ici nécessairement en régime et qu'on n'est pas obligé de traduire, *Deus laudis meæ*. Or cela étant, les LXX ont pu prendre תהלתי, pour le cas du verbe qu'on rend par *tacueris*, et traduire, Ὁ Θεός, τὴν αἴνεσίν μου μὴ παρασιωπήσῃς. Ainsi, notre version latine ne peut être taxée de s'écarter du texte. Je crois ce raisonnement à l'abri de toute critique.

C'est donc J.-C. qui est censé parler dans ces deux versets. Il prie son Père ou de ne pas permettre que son innocence soit confondue, ou que sa gloire soit obscurcie, à peu près comme il dit dans S. Jean : *Le moment est venu de glorifier le Fils de l'homme*, et plus bas : *O mon Père ! glorifiez-moi dans vous-même, de la gloire que j'ai possédée dans vous avant que le monde existât.* Il expose ensuite les complots odieux de ses ennemis, *leurs calomnies*, *leurs mensonges, leurs violences.* Toute l'histoire de l'Évangile est la preuve de ces faits. David essuya quelques-unes de ces vexations, mais non aussi atroces, aussi injustes et aussi continuelles que celles dont la vie de J.-C. fut agitée.

RÉFLEXIONS.

J.-C. attaqué par la fourberie et par le mensonge, garda le silence, et il remit les intérêts de sa gloire à la Providence de son Père. Les hommes prennent des partis tout opposés : ils se cabrent, quand on les calomnie, ils ont recours à tous les moyens possibles de défense, ils récriminent contre leurs ennemis; par-là ils se privent de la protection de Dieu. Comme ils ne laissent rien à faire pour eux au maître suprême de leur destinée, et qu'ils ne sont pas capables par eux-mêmes de se faire un sort tel qu'ils le désirent, ils tombent dans une misère totale, le sentiment de leurs maux les conduit au désespoir.

Quand les discours des hommes ont blessé notre amour-propre, nous cherchons à nous venger; et c'est, dit S. Augustin, un procédé très-injuste. *J.-C. quoique couronné de gloire, n'est pas encore vengé, les saints martyrs ne le sont pas encore; la patience de Dieu attend que les ennemis de J.-C. et des martyrs se convertissent : que sommes-nous pour vouloir être vengés dès que nous avons reçu une injure?* Il y a dans cette pensée du saint docteur un remède efficace contre le désir de la vengeance, et par conséquent tout ce qui devrait nous consoler, quand nous sommes exposés à la calomnie et à la persécution des hommes. J.-C. et les saints ne seront vengés qu'au jour de la consommation générale, quand Dieu jugera toutes les actions, toutes les intentions, toutes les entreprises des méchants. Pourquoi sommes-nous donc assez téméraires pour prévenir le jugement de Dieu? Ne nous suffit-il donc pas de savoir que nous serons vengés, quand J.-C. et les saints le seront? et jusqu'à ce moment devons-nous désirer autre chose que la conversion de nos ennemis?

VERSETS 3, 4.

L'hébreu et le grec sont susceptibles d'un autre sens dans le premier verset, et l'on peut traduire : *au lieu de l'amour que j'ai pour eux*, comme dans le second verset. Cependant le sens de notre Vulgate se concilie aussi avec ces deux textes, et il semble qu'on doit le préférer ; autrement le Prophète dirait la même chose dans les deux versets. Le P. Houbigant fait une correction singulière ; il substitue אתפתל, *sum supplantatus*, à תפלה, *oratio* ou *orabam*. Il croit que le premier de ces mots est plus dans le génie de la langue. Sa note ne me persuade pas.

Rien de plus conforme à la conduite de J.-C. envers les Juifs, et à la conduite des Juifs envers J.-C. Ce Sauveur du monde méritait tout l'amour de cette nation, et elle le calomniait ; elle lui rendait le mal pour le bien, la haine pour la tendresse qu'il avait pour elle. A ces traitements barbares il n'opposait que la prière ; sur sa croix même, il conjura son Père de faire grâce à ces ingrats. On voit bien que David persécuté par Doëg, par Absalom, par Achitophel, par Séméi, ne se vengea point de leurs injustices; qu'il avait même prévenu de bons offices tous ces hommes violents et malfaisants : mais il n'est écrit nulle part qu'il ait prié pour eux. Il est vraisemblable qu'il porta la générosité et la charité jusqu'à ce point; mais on n'en a point de preuves qu'on puisse comparer à celles que nous avons de J.-C. priant pour ses ennemis et pour ses bourreaux.

RÉFLEXIONS.

S. Augustin distingue six sortes de procédés à l'égard du prochain : rendre le bien pour le mal, ne point rendre le mal pour le mal, rendre le bien pour le bien, rendre le mal pour le mal, ne point rendre le bien pour le bien, rendre le mal pour le bien. Les deux premiers sont propres aux justes, et le premier est le plus parfait. Les deux derniers sont propres aux méchants, et le dernier est le plus mauvais de tous. Ceux du milieu sont propres au commun des hommes, en sorte que le premier de cette division approche plus de la vertu des justes, et que le second tombe à peu près dans la classe des méchants. Ainsi, les deux systèmes sont, *rendre le bien pour le mal*, ce fut le procédé de J.-C. ; *et rendre le mal pour le bien*, ce fut le crime des Juifs. Le psalmiste réunit ces deux extrêmes, et fait entendre par là qu'il ne parle que de J.-C. qui a rendu le plus grand bien pour le plus grand mal, et que des Juifs, qui ont rendu le plus grand mal pour le plus grand bien.

J.-C. a donné l'exemple de rendre le bien pour le mal, et de prier pour nos ennemis ; il en a fait même une loi, ce qui marque l'excellence de l'Évangile au-dessus de la loi mosaïque. Celle-ci disait : *Œil pour œil, dent pour dent* : ce qui n'était pas injuste, dit S. Augustin, mais c'était une ordonnance portée pour réprimer les hommes *injustes* qui auraient excédé dans leur vengeance. Cette loi du talion ne pouvait être exécutée que de l'autorité des juges ; elle n'autorisait point la vengeance, puisque Dieu l'avait défendue positivement ; elle n'obligeait pas la partie lésée à poursuivre son droit : enfin selon l'interprétation des anciens docteurs Juifs, la peine était rachetable par une composition pécuniaire. La loi évangélique n'a point supprimé le droit naturel que tout homme a de conserver ce qui lui appartient, soit la vie, soit l'honneur, soit les biens ; mais elle exige beaucoup de conditions, quand il s'agit d'interpeller la justice pour rentrer dans des droits qu'on croit légitimes. Elle défend d'abord toute vengeance personnelle, et détruit par conséquent les fausses interprétations que plusieurs Juifs, surtout les Saducéens, donnaient à la loi du talion. En second lieu, elle condamne absolument l'esprit de vengeance, en sorte qu'il n'est jamais permis de répéter le droit le plus légitime, en se livrant à l'animosité, ou au désir de nuire. En troisième lieu, elle ordonne d'user de la plus grande

modération dans la poursuite de ce qu'on estime juste après avoir pris les mesures les plus convenables pour reconnaître cette justice. En quatrième lieu, elle veut qu'on se rende facile aux voies d'accommodement, et qu'on soit toujours prêt à préférer les intérêts de la charité à ceux d'un plus grand avantage temporel, pourvu toutefois que la poursuite de cet avantage ne soit pas commandée aussi par la charité. Enfin, elle veut que, quand il est possible de renoncer sans inconvénient à des prétentions légitimes, on les sacrifie à la patience, à la charité ; et que d'ailleurs, quel que soit l'événement d'une action judiciaire, on conserve toujours l'esprit de modération, d'union, de désintéressement, et qu'on ne donne entrée dans son cœur ni à l'amertume, ni à l'orgueil, ni au dépit, ni à la fausse joie. Tel est l'esprit de la loi de J.-C. C'était aussi celui de la loi de Moïse : mais il n'était pas aussi développé, aussi souvent inculqué, aussi à l'abri de toutes les interprétations arbitraires ; et d'ailleurs les Hébreux séparés des nations pouvaient croire que cette loi ne les obligeait que par rapport aux Israélites, leurs frères, au lieu que la loi évangélique est pour tous les hommes, parce que tous les hommes sont frères en J.-C. et par J.-C.

VERSETS 5, 6.

Ces deux versets sont très-conformes à l'hébreu, qui a pourtant un peu plus de force dans cette expression (au 2[e] verset), *quand il sera jugé, qu'il sorte impie;* (il était entré impie, qu'il sorte de même) ce qui signifie la même chose que *condamné.* J'ai traduit *Satan,* parce qu'il est dans l'hébreu ; ce mot signifie en général *accusateur ;* mais comme il s'agit ici de Judas, dans qui, selon l'Évangile, *le démon était entré,* le terme de *Satan* rend bien cette même pensée.

On voit donc qu'après les quatre premiers versets, qui sont comme le préambule du Psaume, David parlant au nom de J.-C., commence à décrire le malheureux sort de Judas, qui fut le chef des meurtriers de J.-C. C'est ce Sauveur du monde qui parle à son Père : *Établissez sur ce traître le méchant ;* ce qu'on peut entendre aussi de Satan. Cependant comme Satan est ici l'accusateur, il semble que le *méchant* doit être un autre personnage ; quelques-uns croient que le Prophète désigne l'esprit d'avarice qui dominait Judas. Mais on peut dire que ce tribunal étant une sorte de fiction, le *méchant,* qui est représenté comme le juge, est un personnage supposé pour le complément de l'allégorie, ou la perfection du tableau.

Ce qui est dit ici de Judas, regarde aussi les Juifs persécuteurs de J.-C. Judas eut une fin déplorable, et sa fausse pénitence mit le comble à son crime, parce qu'elle fut accompagnée du désespoir ; c'est là cette *prière* qui, selon l'expression du Prophète, *se tourne en péché.* Les Juifs furent accablés des traits de la vengeance divine. En ce monde ils perdirent leur état, leur patrie, leurs biens, la vie même, et dans l'autre, ils furent réprouvés de Dieu.

On peut demander, 1° comment J.-C., parlant par la bouche du Prophète, sollicite la condamnation de Judas et des Juifs, lui qui pria sur la croix pour tous ses ennemis ? 2° Pourquoi il prie son Père d'exercer cette justice, tandis qu'il était lui-même juge des vivants et des morts, et qu'il avait reçu de son Père tout pouvoir de juger ?

La réponse est facile, 1° J.-C. considère Judas et les Juifs dans leur endurcissement consommé, état où il n'y avait plus à attendre pour eux que des châtiments et une réprobation totale. J.-C. sollicite cet acte de vengeance, parce que, quoiqu'il fût venu pour le salut de tous, il devait arriver cependant que plusieurs, par leur ingratitude, ne profiteraient pas du bienfait de la rédemption, et qu'au lieu de percevoir les fruits du salut, ils tomberaient dans l'abîme d'une réprobation éternelle. *Il devait venir au monde,* comme l'annonça le saint vieillard Siméon, *pour la perte et pour le salut de plusieurs dans Israël.* 2° J.-C. implore la justice de son Père, parce que ce Psaume regardant le temps de sa vie mortelle, ce n'est pas encore le temps où ce Sauveur du monde devait exercer le pouvoir absolu de juge, que son Père lui avait donné, et dont il n'entra en possession que quand il fut sorti glorieux du tombeau.

Les imprécations de J.-C. contre le traître apôtre et contre les Juifs, étaient donc justes, puisqu'elles avaient pour objet la punition des plus coupables et des plus endurcis de tous les hommes ; cette punition comprenait, outre la réprobation dans la vie future, les châtiments temporels dont l'histoire nous apprend que Judas et les Juifs furent frappés. Le premier s'ôta la vie à lui-même, et les seconds tombèrent dans tous les malheurs que J.-C. avait prédits. La suite du Psaume entre sur cela dans quelques détails que nous expliquerons.

RÉFLEXIONS.

La malheureuse fin de Judas est le modèle et l'annonce de celle qui sera le partage de tous les pécheurs. Il n'y a que trois époques dans toute notre destinée, vivre, mourir, être jugé. Judas fut, dans la compagnie même de J.-C., un voleur et un traître ; il mourut en désespéré, et il fut condamné aux flammes éternelles. Sa réprobation n'est pas douteuse, puisque J.-C. a dit de lui *qu'il aurait mieux valu pour cet homme qu'il ne fût pas né :* parole terrible, qui déclare non-seulement la damnation de ce malheureux, mais qui enseigne à toutes les générations le dogme de l'éternité absolue des peines. En effet, si ces peines doivent finir après des millions de siècles, il eût encore été plus avantageux à ce perfide apôtre de naître que de ne naître pas, puisqu'à ses souffrances d'une durée si longue, mais finie, succéderait une éternité de bonheur, et qu'une éternité de bonheur compense infiniment des souffrances de quelque longue durée qu'elles soient, mais d'une durée finie. Dira-t-on que l'anéantissement a été le partage de ce traître au moment de la mort ? mais en ce cas il aurait encore mieux valu pour lui qu'il fût né, puisque dans sa vie il aurait toujours joui de quelques avantages, et que l'anéantissement ne lui aurait procuré aucun malheur. D'ailleurs, J.-C., disant de Judas qu'il aurait été plus avantageux pour lui de n'être pas que d'être, compare l'état où il devait se trouver après son crime avec tout le cours de sa vie : il suppose donc qu'après ce crime et après la mort qui le suivit de si près, il existait encore, et que par conséquent il n'était point anéanti ; autrement il n'y aurait point de comparaison entre une vie de plusieurs années, et le néant qui aurait suivi le moment de sa mort. Dira-t-on encore que Judas devait être puni très-rigoureusement, mais pendant un temps limité, et être ensuite anéanti, et qu'en comparant ces peines rigoureuses avec sa vie quelle qu'elle eût été, J.-C. voulait dire qu'il eût été plus avantageux à cet homme de n'exister pas que d'exister ? Je répondrai que cette objection, réfutée d'ailleurs par toutes les preuves de l'immortalité de l'âme, et par tous les principes de la religion, ne peut se concilier avec la parole de J.-C. Car 1°, si ces peines, quelque rigoureuses qu'on les suppose, eussent été satisfactoires, la colère de Dieu aurait dû être apaisée, cet homme n'aurait pu sans injustice être anéanti, et s'il ne l'eût pas été, il lui aurait donc été plus avantageux d'exister que de ne pas exister ; ce qui est contre la parole de J.-C. Si ces peines n'eussent pas été satisfactoires, mais purement vindicatives, qu'est-ce que l'anéantissement y aurait ajouté ? Cet anéantissement n'aurait-il pas plutôt été le terme et l'extinction des vengeances divines ? A la vérité, dans ce moment, il eût été plus avantageux à Judas de n'être pas que d'être dans les tourments, mais ce n'est pas le sens de la proposition de J.-C. Il ne dit pas qu'il y aurait un temps où il serait plus avantageux à ce traître de ne pas exister que d'exister ; il dit qu'il *lui était plus avantageux de*

ne point naître, de ne point voir la lumière du jour. 2° La parole de J.-C. est pour tous les temps et même pour l'éternité. C'est une proposition qui doit toujours être vraie. Que les peines de Judas fussent bornées, le monde pouvant durer plus long temps qu'elles, et il y aurait donc un temps où il ne serait plus vrai de dire qu'il *était plus avantageux à cet homme de n'être point né*. Un homme anéanti n'étant plus, on ne peut pas trouver son état plus malheureux qu'un autre état, puisqu'il n'a plus d'état, n'ayant plus d'existence.

J'ai insisté sur ce point, pour faire voir que dans la parole de J.-C. est compris le dogme de l'éternité des peines. Mais que ne nous apprend point le Prophète du sort de ce malheureux apôtre? Il est traduit au tribunal de Dieu par sa conscience souillée du plus grand crime, il y est accusé par le démon, il y est déclaré coupable, et nulle prière ne peut le soustraire aux vengeances divines. Il porta sans doute au tribunal du souverain juge la connaissance de son crime avec le remords désespérant qui le rendit coupable d'un suicide; mais ce remords était un nouveau péché, et le plus grand même de tous, parce qu'il faisait à Dieu l'injure de douter de sa miséricorde. Tous les pécheurs qui sortent de ce monde, ne sont pas aussi criminels que Judas, mais tous se trouvent comme lui accusés par leur conscience, par l'esprit de ténèbres, et sans espérance de fléchir la justice divine.

VERSET 7.

Le mot hébreu que nos versions grecque et latine rendent par *épiscopat*, signifie *inspection*, *intendance*, *visitation*, en un mot, toute prééminence sur d'autres. C'est ici le verset dont l'apôtre S. Pierre cita ces mots: *Et episcopatum ejus accipiat alter*, quand il fut question de choisir un autre apôtre pour remplir la place du traître Judas; et il dit que c'était pour accomplir ce que le Saint-Esprit avait annoncé par la bouche de David, qu'il fallait faire ce choix. On ne peut donc pas douter que ce prince des apôtres n'ait pris ces paroles du psaume dans leur sens littéral; autrement il n'aurait donné par là aucune force à son discours. Il n'y a guère que les sociniens qui s'avisent de dire que ces sortes de citations sont étrangères aux passages de l'ancien Testament, et que les apôtres s'en servent seulement à cause de la ressemblance des événements. C'est anéantir les prophéties, détruire les rapports du nouveau Testament avec l'ancien, et faire des apôtres autant de discoureurs qui citaient des passages à l'aventure, et sans savoir s'ils appuyaient ce qu'ils voulaient prouver.

Les jours de Judas furent *en petit nombre*, soit qu'on considère le temps de son apostolat, soit qu'on ait égard à sa malheureuse fin, qui suivit de fort près son crime; car il périt avant que les Juifs eussent consommé leur déicide.

Le mot d'*épiscopat* est assez propre en cet endroit; Judas avait reçu, comme les autres apôtres, le pouvoir de gouverner les fidèles et de prêcher la parole de Dieu. Il avait même été honoré du don des miracles; J.-C. lui avait dit comme aux autres: *Guérissez les malades, ressuscitez les morts, chassez les démons*, etc.

Je ne doute pas que dans le sens du Prophète ce verset ne regarde aussi les Juifs: *leurs jours furent réduits à un petit nombre,* puisque trente ans environ après la mort de J.-C. ils éprouvèrent la terrible catastrophe qui leur avait été prédite. Ils perdirent alors toute leur administration temporelle et spirituelle; plus de gouvernement, plus de temple, plus de sacerdoce, tandis que l'Église chrétienne se répandait partout.

RÉFLEXIONS.

Les jours du pécheur sont toujours en petit nombre, vécût-il des siècles, parce que la plupart de ces jours sont nuls pour le salut, et non-seulement nuls, mais tout opposés au salut, mais la matière même d'une éternelle réprobation. Il paraît que Judas n'eut qu'une passion qui était l'avarice. Dans quel abîme elle le précipita, quelles circonstances accompagnèrent son crime, quels prétextes servirent à l'aveugler! Car il ne faut pas croire que ce traître connût assez peu J.-C., pour n'être pas persuadé de son innocence, pour ne pas reconnaître en lui une puissance toute divine. Il lui avait vu faire un nombre presque infini de miracles, il l'avait entendu raisonner de l'union intime qui était entre lui et Dieu son Père. Ce perfide apôtre imaginait sans doute que, quand il l'aurait livré à ses ennemis, le ciel protecteur de ses jours le délivrerait par quelque prodige, et que pour lui il n'en jouirait pas moins du fruit de sa trahison. De quoi ne se flatte-t-on pas, quand on est passionné? Le plus grand scélérat ne voit jamais toute la noirceur de son crime, quand il se dispose à le commettre; ce n'est qu'après l'avoir commis, que la conscience rentre dans ses droits: c'est ce qui arriva à Judas; mais il abusa de ses remords pour éteindre toute espérance dans son âme, et il se livra au désespoir, parce qu'il crut son crime plus grand que la miséricorde de celui qu'il avait offensé.

VERSETS 8, 9.

Au second verset l'hébreu dit: *Que ses enfants errants erreat et qu'ils demandent, et qu'ils cherchent de leurs demeures ruinées*. Il n'y a donc de différence marquée que par rapport au mot, *qu'ils cherchent*. Les versions mettent, *qu'ils soient chassés*; et c'est ainsi que Théodoret a lu dans les exemplaires grecs qu'il avait sous les yeux. S. Jérôme traduit: *qu'ils soient cherchés dans leurs masures*; ce qui revient au sens des LXX: car *chercher* un homme dans sa maison, et ne le pas trouver, c'est une marque qu'il en a été chassé. C'est la pensée du P. Houbigant que j'adopte. Quelques-uns croient que les interprètes grecs ont lu dans l'hébreu "גרשו" au lieu de "דרשו", où l'on voit le *ghimel* pour le *daleth*; or, le premier de ces mots signifie *ejiciantur*. Il y a assez de vraisemblance dans cette conjecture. Mais au fond le verset exprime les mêmes pensées. Si ces enfants *errent* de côté et d'autre, il faut bien qu'ils aient été *chassés* de *leurs demeures*; et s'ils *mendient*, il faut qu'ils *cherchent* leur pain en sortant des *lieux* où ils se retirent.

Ces deux versets sont applicables, non-seulement à la famille de Judas, mais aussi aux Juifs, puisque, peu d'années après, ils éprouvèrent des malheurs qui rendirent leurs enfants orphelins, leurs femmes veuves, et qui chassèrent ceux qui restaient encore de leurs possessions et de leurs demeures. On ne voit pas que ces versets conviennent à Doeg, à Achitophel, à Seméi ou aux apostats de la loi de Moïse, durant la captivité de Babylone. L'histoire ne dit rien de ces faits; si elle ne fait pas mention non plus de la famille de Judas, il est néanmoins très-vraisemblable que la mort funeste de ce traître la rendit très-odieuse; et d'ailleurs elle dût être enveloppée dans la catastrophe commune de la nation, lorsque les Romains détruisirent Jérusalem. Il faut toujours se souvenir, en lisant ce psaume, qu'on a un point d'appui certain pour l'appliquer à Judas (savoir la citation de S. Pierre), et que cet avantage ne se trouve point dans les autres opinions.

RÉFLEXIONS.

On a ici la description de cinq calamités: enfants sans pères, femmes sans époux, famille chassée de ses possessions, vie errante et vagabonde, mendicité. Telles furent les suites du crime de Judas et des Juifs meurtriers de J.-C. Dieu ne punit pas toujours de la même manière les grands pécheurs, les impies, les ennemis de son nom et de sa religion; mais *il y a*, dit S. Paul, *une attente formidable du jugement, et un feu jaloux qui doit consumer les ennemis... Car nous savons quel est celui qui a dit: C'est à moi qu'appartient la vengeance, et j'aurai mon retour.*

Quand le pécheur touché de la grâce se convertit,

il remarque sans peine, mais avec le sentiment d'une componction profonde, qu'il était, dans ses égarements, comme une famille désolée, que tout son intérieur était dans une indigence extrême, que toutes ses puissances étaient errantes et vagabondes, qu'il mendiait honteusement au monde des distractions et des amusements, que la raison ne le gouvernait point, que sa passion portait le ravage partout. Ce pécheur converti est obligé de se faire, pour ainsi dire, avec le secours de la grâce, une nouvelle famille; et c'est celle dont parlait S. Jean Climaque, en disant à tous les pénitents: *Ayez pour père celui qui peut et qui veut vous décharger de vos péchés; pour mère, la componction dont le propre est de laver les taches de votre âme; pour frère, quiconque vous instruira de la route du ciel; pour épouse, la pensée continuelle de la mort; pour enfants, les gémissements du cœur; pour esclave, votre corps; pour amis, les saints anges qui vous recevront au sortir de cette vie. Telle est la famille de ceux qui cherchent le Seigneur.*

VERSETS 10, 11, 12.

La suite de ces malédictions répond à tout ce qui a précédé, perte de biens, privation de ces biens par les étrangers, privation totale d'appui, destruction de la postérité, du nom même. C'est en abrégé ce que portent ces versets.

Dans le premier l'hébreu dit proprement : *Que l'usurier enveloppe de ses filets tout ce qu'il a ;* et S. Jérôme traduit néanmoins comme la Vulgate par *scrutetur,* mais il n'y a pas grande différence pour le sens; car les usuriers *n'enveloppent dans leurs filets* tous les biens de leurs débiteurs, qu'après avoir recherché avec soin tout ce qu'ils possèdent.

Au second verset l'hébreu porte : *Qu'il n'y ait personne qui étende sa compassion sur lui.* Les versions disent : *Qu'il ne se trouve personne qui l'assiste ;* c'est le même sens.

Au troisième verset on traduit sur l'hébreu : *Que sa fin soit la destruction, et que son nom périsse dans l'autre génération.* Il paraît que les LXX ont bien rendu le mot hébreu אחריתו, qui signifie *postremum ejus,* ou *quod post ipsum est ;* et c'est sans doute la *postérité* ou les *enfants.* A l'égard de *cette* autre génération dont parle l'hébreu, les LXX ont lu אחד qui signifie *un,* et non אחר qui signifie *autre ;* il semble que ces interprètes ont pris le vrai sens : il est plus fort de dire, *que son nom périsse,* dès la première génération, que de dire, *que son nom périsse dans la seconde.* C'est la pensée du P. Houbigant, que j'adopte.

Tout ceci convient à Judas et aux Juifs. Les autres apôtres ont eu une postérité spirituelle qui durera jusqu'à la fin des siècles, et Judas n'a laissé à la postérité qu'un nom odieux, nulle race chrétienne, nulle église. Au moment de son repentir, il fut abandonné des Juifs même qui le renvoyèrent en lui disant : *Que nous importe ? c'est à vous de voir.* Les Juifs furent également sans appui dans leur dernière guerre contre les Romains ; et quand ceux-ci se furent rendus maîtres de Jérusalem, ils pillèrent tout, jusqu'à ouvrir même les cadavres pour voir s'il ne s'y trouverait point de l'argent caché. Il faut bien considérer que dans ce tableau commun à Judas et aux Juifs, dont il s'était fait le chef, il y a des traits qui conviennent plus particulièrement à Judas, et d'autres qui caractérisent plus clairement les Juifs. Les partisans des autres opinions ne peuvent vérifier presque aucun de ces traits dans Doëg, dans Achitophel, dans Seméi, dans les apostats de la loi.

RÉFLEXIONS.

Le pécheur, au moment de la mort, éprouve tout ce que dit ici le Prophète, avec cette différence que par rapport à lui les suites de cet état d'abandonnement et de réprobation sont éternelles. Tout ce qu'il possédait de vertus purement humaines, ne peut suppléer à son indigence spirituelle : ce sont comme des travaux perdus pour lui. Il ne trouve aucune ressource, ni dans l'estime publique, ni dans le talent qu'il a eu de traiter les grandes affaires, ni dans l'amour de ses proches, ni dans les regrets de ses amis. Ses véritables enfants devraient être les œuvres de la piété chrétienne, l'exercice de l'amour de Dieu, la charité du prochain, le zèle de la religion, l'imitation de J.-C. et des saints. Tout cela lui manque. C'est peut-être un sage du monde, un philosophe qui eût été révéré dans le paganisme; mais au tribunal de Dieu ces noms ne sont point admis. Il ne connaît point l'Évangile, et c'est l'Évangile qui l'accusera. J.-C. n'est pas venu pour acquérir des philosophes au royaume de son Père, mais pour peupler le ciel d'hommes qui aient méprisé le faste de la philosophie et l'orgueil du monde; qui aient combattu l'amour-propre, fait la guerre à leurs sens, pratiqué l'humilité et le renoncement; qui aient supporté en esprit de foi les tribulations de cette vie, et qui n'aient soupiré que pour le séjour des saints.

VERSET 13.

Ceci regarde plus les Juifs que Judas, quoique ce traître soit toujours en chef dans la malédiction prononcée contre ce peuple. Quand Pilate déclara qu'il ne voulait point tremper dans la condamnation de J.-C. dont il reconnaissait l'innocence, tout le peuple s'écria: *Que son sang soit sur nous et sur nos enfants.* Et cette imprécation faite contre eux-mêmes et leur postérité s'accomplit au dernier siége de Jérusalem. Les enfants de ces furieux portèrent la peine due à leurs crimes et à ceux de leurs pères. Le sang de J.-C. cria vengeance contre leurs pères et contre eux; l'endurcissement de la synagogue, cette mère aveugle et dénaturée, subsistait depuis la mort de J.-C., et résistait aux instructions et aux miracles des apôtres. Le bras de Dieu s'appesantit pour toujours sur elle, et il n'a point cessé, depuis dix-huit siècles, de venger le juste opprimé et le saint des saints méconnu.

RÉFLEXIONS.

Dieu punit quelquefois les péchés des pères dans la personne des enfants; mais ces peines ne sont jamais que temporelles, et le sort éternel des enfants ne dépend point de la conduite de leurs pères. Il y eut sans doute dans la nation Juive des enfants qui n'imitèrent pas la fureur dont étaient transportés leurs pères à l'égard de J.-C. Il y eut même quelques-uns de ces pères qui rentrèrent en eux-mêmes; et c'est d'eux que saint Augustin dit: *Ils se convertirent, ils reçurent le baptême, ils approchèrent de la table du Seigneur, ils burent, pleins de joie, le même sang qu'ils avaient répandu dans l'accès de leur fureur.* Cependant ces hommes convertis ou leurs enfants purent se trouver enveloppés dans la catastrophe commune de la nation. Ce n'était pas alors un châtiment par rapport à eux; c'était une épreuve, un fléau qui servait à les purifier, et à leur préparer l'entrée dans la céleste patrie.

Quand l'esprit de religion et de piété est affaibli dans une nation, il n'est que trop ordinaire que les enfants marchent sur les traces de leurs pères, qu'ils soient vicieux, corrompus, incrédules, parce que leurs pères l'ont été. Alors les vengeances éternelles tombent sur les pères et sur les enfants : elles sont même plus sévères à l'égard des premiers, parce qu'ils étaient obligés de donner l'instruction et l'exemple; mais souvent les enfants sont encore plus coupables que les pères, parce qu'ils ont tous les défauts de ceux-ci, et qu'ils y ont ajouté leurs vices propres et personnels. Alors le Seigneur, selon l'expression du Prophète, *se ressouvient de l'iniquité des pères,* parce qu'il la trouve dans les enfants; et selon l'observation du Sage, *la honte des enfants vient de la turpitude des pères.*

VERSETS 14, 15.

Il y a aussi deux versets dans l'hébreu, mais le premier finit avant *pro eo quòd ;* cette division est peut-être meilleure, mais elle ne touche point au sens. Je remarque même que dans les exemplaires exacts de la Vulgate, le premier verset se termine aussi avant *pro eo quod,* etc.

On a observé avec raison que cette expression *contra Dominum*, était la même chose que *coram Domino*, ou *in conspectu Domini*.

Le Prophète ou plutôt J.-C., au nom de qui il parle, demande que le péché des pères soit toujours présent aux yeux du Seigneur, et qu'au contraire la mémoire de ces hommes pervers soit éteinte sur la terre, parce que leur fils (Judas) a été barbare, injuste, ingrat à l'égard de l'*homme de douleurs*, c'est-à-dire, J.-C. On peut aussi entendre tout le peuple juif qui avait hérité de toute la fureur de ses pères contre les prophètes depuis Abel jusqu'à Zacharie, comme J.-C. le leur reprocha. Il combla la mesure de ses forfaits, en mettant à mort cet Homme-Dieu qui l'avait comblé de bienfaits. Dans tout autre système d'explication, ceci ne peut se vérifier.

RÉFLEXIONS.

J.-C. naquit, vécut et mourut comme un pauvre; il fut *mendiant* en ce sens qu'il dépendit des autres pour les besoins ordinaires de la vie. Il fut *affligé*, et son *cœur* fut en proie à l'amertume, parce qu'il expia dans son âme la fausse et coupable joie qui accompagne le péché. Il fut persécuté jusqu'à la mort, soit dans sa propre personne, soit dans celle de ses disciples; et il l'est encore, il le sera même jusqu'à la fin des siècles, en la personne des justes qui le représentent. Si l'on croit ces choses, on concevra aisément que les persécuteurs passés, présents et futurs doivent s'attendre à ce jugement que l'Apôtre appelle *terrible*; que leurs attentats, consignés dans le livre éternel des vengeances, seront punis sans miséricorde. *Il n'a pas fait miséricorde*, dit le Prophète, *c'est pour cela que son iniquité sera toujours sous les yeux du Seigneur*; et l'apôtre S. Jacques assure que *la justice divine s'exerce sans miséricorde envers celui qui n'a point usé de miséricorde*.

VERSETS 16, 17, 18.

Le sens de ces versets, quoique pleins de figures, est fort clair, et s'énonce de la même manière dans le texte et dans les versions. Judas et les Juifs ont recherché la malédiction, tandis que J.-C. offrait de les combler de bénédictions. La malédiction est donc tombée sur eux, elle les a pénétrés jusque dans l'intérieur, elle s'est insinuée dans leur âme comme l'eau et l'huile s'insinuent dans les corps. La malédiction les couvrira tout entiers comme le corps humain est tout couvert d'habits, elle les serrera comme la ceinture serre les reins. Toute cette peinture représente la méchanceté et le châtiment de ces hommes sanguinaires. Ils sont eux-mêmes les artisans de leur malheur; ils ont voulu se plonger dans cet abîme de maux, éternellement ils en seront investis.

RÉFLEXIONS.

Personne ne se présente la malédiction comme l'objet de ses désirs et de son amour; mais tous les pécheurs commettent avec choix et de leur plein gré des actions qu'ils savent devoir être suivies de la malédiction. Le faux bien qu'ils entrevoient dans le crime, les séduit, et ils ne pensent point alors à la malédiction qui en sera la suite. Nul pécheur ne s'égara avec plus de raisons de ne pas s'égarer, que Judas et les Juifs. Ils avaient la lumière sous les yeux, et ils s'aveuglèrent pour ne pas la voir. Leur crime et leur malheur étaient prédits; ne nous étonnons pas qu'ils soient arrivés, ils servent à la preuve de la religion; mais étonnons-nous qu'ils aient été prédits: ils ne l'auraient pas été, si Dieu n'avait pas vu, par les lumières de sa prescience infinie, qu'ils arriveraient; et ils ne seraient pas arrivés sans l'extrême endurcissement de ces malheureux qui résistèrent à toutes les invitations du Messie qu'ils attendaient, et qu'ils ne voulurent pas reconnaître. Cette étrange disposition des Juifs doit être l'objet de notre étonnement, et nous faire trembler, dans quelque siècle, dans quelque état, dans quelque situation que nous nous trouvions. *Il n'y a point de crime commis par un homme*, disait saint Augustin, *que tout autre homme ne puisse commettre, si la main qui a fait l'homme cesse de le soutenir*.

VERSET 19.

Des interprètes traduisent: *Tel est le salaire que reçoivent du Seigneur ceux qui me calomnient, etc.*, d'autres: *Que tel soit le salaire*, etc. Tous ces sens sont bons. Il paraît néanmoins que l'hébreu et les versions disent proprement: *Telle est l'œuvre de ceux qui me calomnient devant le Seigneur*. En effet, les Juifs prétextaient la gloire du Seigneur en s'élevant contre J.-C., en le calomniant, en le persécutant, en le crucifiant. Ils s'appuyaient du zèle de la loi, pour détruire celui qui était venu pour la perfectionner.

RÉFLEXIONS.

Le zèle de la loi était louable, surtout depuis qu'il n'y avait plus de prophètes dans la nation: ce zèle soutenait le culte de Dieu, et c'est ce qui le maintint sous les Machabées, comme leur histoire le fait voir. Quand J.-C. parut au monde, ce zèle subsistait; mais il commença à n'être plus *selon la science*, comme parle l'Apôtre. La science devait consister à attendre un Messie qui eût tous les caractères tracés par les prophètes: on ne prit qu'une partie de ces oracles; on ne s'attacha qu'aux promesses d'un libérateur qui serait roi, et qui soumettrait tous les peuples à son empire. J.-C. annonça qu'il était roi, et que le moment était venu où tous les peuples le reconnaîtraient pour tel, et ne formeraient tous ensemble qu'un seul royaume, qui serait en même temps le royaume de Dieu; mais J.-C. n'avait point l'appareil de la royauté, il paraissait sans puissance, il était pauvre, simple, abordable à tout le monde, préférant même les petits aux grands de la terre. Dès-lors les zélateurs de la loi perdirent la trace des prophéties, et le faux zèle les porta à persécuter ce nouveau législateur. Ils auraient dû considérer le nombre et la qualité de ses miracles, l'excellence de sa doctrine, la grandeur de ses promesses, la sublimité de ses vertus: mais un zèle prévenu est aveugle; on ne parla que de la loi, que d'Abraham, de l'honneur qu'on avait de descendre des patriarches, et l'on ne conçut rien à ce que J.-C. et les apôtres dirent du véritable esprit de la loi, de la foi d'Abraham et des patriarches; on laissa toute la doctrine intérieure du salut, pour n'exalter que l'observation du sabbat et des cérémonies légales. L'orgueil, la jalousie, l'hypocrisie vinrent à l'appui du faux zèle, et il ne fut plus question, dans les tribunaux de la synagogue, que de perdre J.-C. et ses disciples. On trouva parmi eux un autre traître, et l'on en profita pour consommer le plus grand de tous les crimes.

Il n'y aura jamais un tel attentat dans le monde, parce que J.-C. n'a pu mourir qu'une fois, et qu'il est assis à la droite de son Père; mais le zèle *qui n'est pas selon la science* précipite tous les jours dans des égarements déplorables. Il rend les hommes calomniateurs, médisants, intolérants sur les défauts de leurs frères. Il engage les uns dans l'hérésie, et les autres dans le schisme; il autorise l'illusion, l'orgueil, le mépris de la subordination; il rend inquiète la piété même, et odieux ceux qui semblent la pratiquer. Oh! que l'esprit de l'Évangile est doux, tranquille, compatissant, éclairé! qu'il sait conduire à propos les hommes parmi les écueils de cette vie, les affermir contre les scandales, les dégager du tumulte des passions, et leur laisser attendre en paix le moment de la pleine lumière qui n'est que dans le ciel!

VERSETS 20, 21.

L'hébreu joint les deux premiers mots du second verset au premier, en sorte que le sens est: *Délivrez-moi, parce que votre miséricorde est pleine de douceur*. La différence est fort petite, puisque celui qui prie le Seigneur de l'*assister*, *parce que sa miséricorde est*

pleine de douceur, et ensuite de *le délivrer, en considération de l'indigence, de la pauvreté et du trouble où il est*, demande aussi que Dieu le *délivre, à cause de sa miséricorde bienfaisante* ou pleine de douceur.

C'est une prière que J.-C. fait par la bouche du Prophète. Il prie son Père de le secourir, de déployer sur lui sa miséricorde et sa bonté, d'avoir compassion de l'état d'indigence, d'humiliation et de trouble où se trouve son humanité. L'hébreu dit : *mon cœur est blessé dans mon intérieur :* cela s'entend de la douleur, de l'amertume et du trouble où l'âme de J.-C. fut plongée, soit dans sa prière au jardin, soit sur la croix.

Ici, au reste, commence la seconde partie du psaume où J.-C. souffrant prie pour lui-même, et, selon les Pères, pour tout le corps de son Eglise.

RÉFLEXIONS.

Toutes les conditions d'une sainte prière sont dans ces versets : une grande idée de Dieu et de son saint nom ; une pleine confiance en sa bonté et en sa miséricorde ; un sentiment profond de sa propre misère, de son indigence, des blessures de son âme. Il y a beaucoup de force et d'instruction dans ces mots : *Seigneur, faites avec moi.* Si je suis seul je ne puis rien, avec vous je puis tout. J.-C. seul pouvait se servir de cette expression dans toute son étendue ; car il dit lui-même qu'il est toujours avec son Père, que son Père fait tout avec lui, que ses opérations sont celles de son Père. Mais S. Paul disait aussi : *Je suis par la grâce de Dieu ce que je suis ; .... j'ai plus travaillé que tous les autres, non pas moi néanmoins, mais la grâce de Dieu avec moi.*

Le grand secret de la paix et du bonheur, est que Dieu fasse tout avec nous. S'il est l'agent principal en tout et partout, il ne sera pas à craindre que nous fassions mal ce que nous faisons ou ce que nous voulons faire. Qu'il s'agisse, par exemple, d'aimer, sentiment si nécessaire et si permanent en nous ; si Dieu nous porte à aimer, ce ne sera que lui que nous aimerons, et tous les autres hommes pour lui. Notre amour-propre sera soumis à cet amour unique et suprême : il ne sera pas à craindre qu'il ose faire la loi, car ce serait alors un renversement total de l'action de Dieu sur nous ; ce ne serait plus Dieu qui ferait avec nous, ce serait nous qui ferions avec Dieu ; et cela ne se peut pas. Nous *ferions* seuls, parce que Dieu n'opère point en second ; il se retirerait de nous, et tout serait perdu dans notre intérieur. Disons donc souvent cette prière du Prophète ou plutôt de J.-C. : *O Seigneur, Seigneur, faites avec moi, à cause de votre nom et de votre bienfaisante miséricorde !*

VERSETS 22, 23.

La fin de ce second verset pourrait être traduite selon l'hébreu : *ma chair a perdu sa graisse* ou *son embonpoint* (*caro mea emarcuit à pinguedine*). La paraphrase chaldaïque dit : *caro mea macilenta absque pinguedine ;* et Jean Deschamps : *caro mea exuta est pinguedine.* Ce sens paraît être meilleur ; nous traduisons cependant, *par le défaut de parfums,* à cause de l'expression *propter oleum.*

Ces deux versets peignent l'état d'un homme accablé de maux ; sa vie s'éteint, il erre de côté et d'autre comme les sauterelles, ses genoux ne peuvent plus le soutenir, sa chair est desséchée. J.-C. durant sa passion fut réduit à cet état déplorable. On le traîna de tribunaux en tribunaux ; c'est ce qu'indique l'expression : *j'ai erré comme les sauterelles ;* le reste est aisé à concevoir. On ne lit point dans l'histoire de la passion, que J.-C. ait exposé ainsi en détail son état et ses souffrances, mais son âme n'en était pas moins affectée ; et ce Psaume avec plusieurs autres qui le concernent, est comme l'explication de ses sentiments. Le Saint-Esprit a guidé l'intelligence du Prophète pour le décrire, et le Prophète a conservé le style figuré et poétique qui convenait à des Psaumes.

RÉFLEXIONS.

A quel état J.-C. s'est réduit pour nous ! Il était l'Éternel, et sa vie sur la terre s'enfuyait comme l'ombre ; il était le centre de tous les êtres, de tous les biens, de toutes les perfections, fixe dans le sein de son Père, immuable dans son bonheur, invariable dans ses décrets ; et il fut sur la terre exposé à toutes les tempêtes, l'objet de toutes les contradictions, le jouet de toutes les passions des hommes. Il était la puissance et la force de Dieu ; et je le vois dans le jardin tombant en défaillance, et accablé sous le poids de la plus profonde tristesse : il avait ressuscité les morts, et il meurt lui-même épuisé par la multitude et la rigueur des tourmens. Il n'y a que J.-C. qui ait réuni en sa personne tant d'extrémités, parce que lui seul fut un composé de deux extrêmes, la divinité et l'humanité, le tout comme Dieu, et le rien comme homme. Il fallait ce grand mystère, cet effort prodigieux de la sagesse et de la miséricorde divine, pour rappeler les hommes à Dieu, et pour former l'alliance du genre humain avec l'Etre éternel. La fin de tant de contrastes fut la gloire et le triomphe de J.-C. *Ce rocher*, dit S. Augustin, *fut battu des flots, mais toutes ces vagues se sont brisées contre lui. Ses ennemis ont péri, et lui seul subsiste. Voilà notre modèle : soyons dans ce siècle, qui est une mer pleine d'orages, soyons prêts à braver toutes les tempêtes ; ne cédons à aucun ouragan, soutenons tous les assauts, subsistons avec J.-C.*

VERSET 24.

S. Mathieu rapporte, que quand J.-C. fut attaché à la croix, les Juifs lui insultaient *en secouant la tête, et disant : Ah ! ah ! toi qui te vantes de pouvoir détruire le temple de Dieu et de le rebâtir en trois jours, délivre-toi donc toi-même ; si tu es le fils de Dieu, descends de la croix.* N'est-ce pas là ce que prophétise ici le Psalmiste, ou plutôt ce qu'il dit ici au nom de J.-C. même ? Cela peut-il convenir à d'autres ? Seméi insulta David, mais il n'est point écrit que ce fut *en secouant la tête ;* et quoique cette circonstance paraisse peu de chose, on doit avouer néanmoins qu'elle caractérise un fait, et que quand elle se trouve dans une prophétie, où tant d'autres circonstances concourent, c'est une preuve de plus pour n'appliquer cette prophétie qu'au fait où cette circonstance se trouve.

RÉFLEXIONS.

S. Augustin fait très-à-propos cette gradation par rapport à J.-C. : *Pour payer notre rançon, il a été crucifié ; pour être crucifié, il a été méprisé ; pour être méprisé, il a paru dans la bassesse.* Qu'un seul de ces degrés eût manqué dans la vie de J.-C., nous n'eussions point été rachetés. Qu'il eût paru dans la grandeur, il n'eût été ni méprisé ni crucifié, et notre rançon n'eût point été payée. Tout notre salut a donc dépendu de l'état de bassesse et d'humilité où J.-C. s'est montré au monde. Le Juif n'a donc rien compris à l'œuvre de la rédemption, quand il a attendu un sauveur puissant, opulent, revêtu de gloire. Et les Chrétiens ne comprennent rien aux voies du salut, quand ils recherchent l'honneur du monde, quand ils veulent vivre dans l'éclat et dans la splendeur. La science de l'humilité, et l'amour des humiliations, est quelque chose de principal dans la religion chrétienne : c'est ce qui la distingue de toutes les fausses religions ; nulle n'a posé ce fondement, parce que nulle n'a connu la nécessité de dompter l'orgueil de l'homme.

VERSETS 25, 26.

On peut traduire selon l'hébreu : *Qu'ils sachent que cela*, c'est-à-dire, *ma délivrance, est votre ouvrage, et que c'est vous qui l'avez faite.* Mais ce texte est également susceptible de la version que nous donnons ici.

Cette prière de J.-C. regarde sa résurrection future. Il demande, en tant qu'homme, d'être délivré du

tombeau ; événement qui devait prouver aux hommes que toutes les épreuves de sa vie et tous les opprobres de sa passion étaient l'effet de la volonté divine. La haine que les Juifs avaient conçue contre J.-C., fut bien la cause de ce sacrifice sanglant ; ils se rendirent coupables d'un déicide, ils attirèrent par là sur eux tous les fléaux de la colère de Dieu : mais dans les décrets divins, il était arrêté que la fureur de cette nation servirait à la rédemption du monde. Dieu sait tirer le plus grand bien du plus grand mal ; il tourne au profit de sa gloire les forfaits les plus odieux. C'est une des grandes preuves de sa puissance, de sa sagesse, de sa science infinie.

RÉFLEXIONS.

Saint Paul disait que *Dieu n'a pas même épargné son propre fils, mais qu'il l'a livré pour nous tous.* Et S. Pierre disait de même que Jésus *avait été livré par une disposition expresse de Dieu et selon sa prescience.* Trois choses ont concouru à la rédemption du genre humain; la volonté de Dieu, l'acceptation de J.-C., la méchanceté des Juifs : ce sont comme trois prodiges dans cet événement ; prodige de justice et de miséricorde de la part de Dieu, prodige de soumission et d'amour de la part de J.-C., prodige d'aveuglement et de fureur de la part des Juifs. C'est en quelque sorte un quatrième prodige, que les hommes se perdent après avoir été rachetés à si grands frais. Si la rédemption n'était pas faite, on n'imaginerait jamais qu'elle se fît par les moyens que Dieu a pris pour la faire ; et si ce n'était pas un fait certain que la plupart des hommes se perdent depuis même qu'elle est faite par ces moyens, on ne se persuaderait pas qu'aucun d'eux se perdît. La perte de la plupart des hommes, après une telle rédemption, est donc un mystère, non pas tant du côté de la rédemption qui est universelle, que du côté des hommes qui en abusent.

VERSETS 27, 28.

Il n'y a dans ces versets d'autre différence d'avec le texte, qu'en ce que les versions appellent *un double manteau,* ce que l'hébreu nomme simplement un *manteau,* ou une longue *robe ;* mais comme ce mot insinue que cette robe était destinée à être mise pardessus les autres habits, les LXX auront exprimé cet usage par διπλοΐς, *double manteau,* ou plutôt, *second manteau ;* ce qui rentre dans le sens du texte.

Ces versets énoncent la destinée des calomniateurs et des ennemis de J.-C. Ils seront couverts de malédiction, de honte et d'infamie, au lieu que celui qu'ils ont persécuté sera dans la faveur du Seigneur, et par conséquent dans la joie. Ceci est encore exprimé en style d'imprécation, comme faisant partie du jugement qui sera porté contre les impies.

On voit, au reste, ce jugement exécuté contre les Juifs. Ils sont odieux à toutes les nations, ils portent leur honte partout ; au lieu que J.-C., soit par lui-même, soit dans son Église, est en possession d'une gloire qui ne s'éteindra jamais.

RÉFLEXIONS.

L'apôtre S. Paul semble expliquer ces versets quand il dit : *J.-C. nous a affranchis de la malédiction de la loi, étant devenu pour l'amour de nous un objet de malédiction, suivant ce qui est écrit : Maudit tout homme qui est attaché à une croix ; afin que la bénédiction que reçut Abraham se répandît sur les gentils par J.-C.* Voilà J.-C. devenu objet de *malédiction,* parce qu'il a été attaché à la croix, et le même J.-C. devenu source de bénédiction, parce qu'il nous a affranchis du péché. La croix était un signe d'opprobre chez les Juifs, et elle est le sujet de salut dans toutes les contrées de la terre. Ce n'est encore là que le prélude de la gloire qui est réservée à J.-C. et à l'autel de son sacrifice. La croix paraîtra au jour de la consommation générale, et couvrira de confusion tous ses ennemis. *La croix de J.-C.,* dit saint Léon, *fera la gloire de ceux qui croient et la confusion des incrédules. C'est elle qui de la faiblesse fait naître la force, de l'opprobre produit la gloire, de la mort enfante la vie.*

VERSETS 29, 30.

C'est la conclusion du Psaume, où J.-C. promet de rendre à Dieu un tribut solennel de louanges et d'actions de grâces. Il parle de l'Église, en disant que ce sera dans une nombreuse assemblée. Il déclare le motif de sa reconnaissance ; c'est que Dieu ne l'a point abandonné, qu'il s'est tenu près de lui, et qu'il a délivré son âme de la fureur de ses persécuteurs. L'hébreu dit des *juges,* et l'on doit entendre les *juges iniques* qui l'ont condamné. Ce même texte dit, *son âme,* au lieu de *mon âme.* C'est toujours le même sens, puisque ce pauvre dont il parle, n'est autre que lui-même.

RÉFLEXIONS.

Tout se fait dans l'Église au nom de J.-C. et par J.-C. Les sacrements contiennent sa grâce ; les temples sont les lieux où il se rend présent, et où il offre le sacrifice à son Père. La parole qu'on y annonce est sa propre parole, et c'est par là qu'il renouvelle ses promesses ; le ministère public s'exerce en son nom et par son autorité. Sa croix érigée partout rappelle sans cesse le souvenir de ses souffrances et de ses satisfactions. Les images de ses saints représentent ce qu'il a opéré dans eux par sa grâce, et ce que nous serons un jour, si nous imitons leurs exemples. Les saints offices qu'on célèbre jour et nuit, sont les actions de grâces qu'il rend à son Père, et la commémoration perpétuelle de ce qu'il a fait pour nous.

Profitons de ce beau cantique pour nous unir de plus en plus à J.-C. ; tremblons au souvenir des malédictions lancées contre le perfide apôtre et contre les Juifs. La mémoire de leur crime est éternelle, comme les vengeances divines dont ils sont les victimes. Ils ont des imitateurs jusque dans le christianisme, parce qu'il s'y trouve des ingrats, des endurcis, des cœurs rebelles et insensibles. Combien trahissent tous les jours la cause de J.-C. ! combien le sacrifient de nouveau par leurs scandales !

1. *Psalmus David. CIX.*

Hebr. cx.

2. Dixit Dominus Domino meo : sede à dextris meis.

3. Donec ponam inimicos tuos scabellum pedum tuorum.

4. Virgam virtutis tuæ emittet Dominus ex Sion, dominare in medio inimicorum tuorum.

5. Tecum principium in die virtutis tuæ, in splendoribus sanctorum, ex utero ante luciferum genui te.

6. Juravit Dominus, et non pœnitebit eum : Tu es sacerdos in æternum, secundùm ordinem Melchisedech.

CHAPITRE CIX.

1. Le Seigneur a dit à mon Seigneur : Asseyez-vous à ma droite.

2. Jusqu'à ce que je vous fasse un marche-pied de vos ennemis.

3. Le Seigneur fera sortir de Sion le sceptre de votre puissance : régnez avec empire au milieu de vos ennemis.

4. Au jour de votre puissance et dans la splendeur des saints (*ou* de la sainteté) paraîtra le principe de l'autorité qui est en vous : c'est que je vous ai engendré de mon sein avant l'étoile du matin.

5. Le Seigneur en a fait le serment, et il ne s'en repentira point : Vous êtes prêtre pour toujours selon l'ordre de Melchisedech.

7. Dominus à dextris tuis, confregit in die iræ suæ reges.

8. Judicabit in nationibus, implebit ruinas; conquassabit capita in terrâ multorum.

9. De torrente in viâ bibet; propterea exaltabit caput.

6. Le Seigneur est à votre droite, il a écrasé les rois au jour de sa colère.

7. Il exercera son jugement sur les nations, il achèvera la défaite (*de ses ennemis*); il brisera la tête de plusieurs habitants de la terre.

8. Il boira dans le chemin des eaux du torrent; c'est pour cela qu'il sera exalté et couronné de gloire.

COMMENTARIUM (1).

Vers. 1. — Psalmus David. Cùm sic inscribatur etiam in fonte, saltem per inversionem, *David psalmus*, mirum est Talmudicos eum attribuisse Melchisedech de Abraham. Rectiùs Chaldæus Jonathan

(1) Carmen hic habes, quo regis inauguratio celebratur, ejusdem fermè ingenii ac 71: *Deus, judicium tuum regi da,* etc. At sublime adeò est carminis argumentum, nobilisque locutio, resque in carmine spectata ita humanas res superat, ut nullus occurrat apud sacros historicos rex, cui ad verbum conveniat. Unus in se exhibet Christus ea ornamenta quibus omnes hujus carminis partes expleat. Judæi, cùm ægrè ferant amplissima ea commoda, quæ in Ecclesiam christianam ab eximio eo carmine oriuntur, frustra illud Ecclesiæ auferre, ejusque sensum et interpretationem aliò flectere conantur. Ex his alii ab Eliezero, Abrahami servo, exaratum asserunt, heri victoriam canente de regibus qui Sodomam et Gomorrham diripuerant. Alii de Davide interpretantur, postquàm Philisthæos sub regni exordium superavit; alii de Salomone. Sunt ex vetustioribus, qui ad Ezechiam referant, cui Deus ea dixerit quæ in primo carminis versu leguntur: Pacificam in ædibus tuis moram trahe, ad templi mei dexteram, meque præstolare, dùm Assyrios, à quibus obsideris, solii tui scabellum ponam. Alii denique Zorobabelem hìc quærunt, cui, inquiunt, Deus pollicetur fore ut ipsum in paterno solio collocet, hostesque universos illi subjiciat. Longum esset singula isthæc commenta refellere. At sola carminis lectio nullo negotio illorum levitatem ostendit.

Rex hoc Psalmo exhibetur, Davidis dominus, ad dexteram Dei sedens, hostium victor, Hierosolymis regnans, ante astra genitus, totius æternitatis rex, æternus ex ordine Melchisedechi sacerdos, gentium judex, regum domitor, bellicosus, fatigari nescius, quique omnia, quæ molitur, felicissimo exitu perficit. Ostendant jam Hebræi singula hæc ornamenta in Abrahamo, Davide, Salomone, Ezechiâ, Zorobabele. Si quem proferre audeant, neminem aptiorem video quàm Salomonem. Hic tamen, quantùmvis magnus, infinito intervallo minor est iis quæ hìc recensentur. Nemo ex Judæis Jesu Christi coætaneis Messiam hoc carmine spectari, ipsumque Davidicam lucubrationem esse inficiabatur. Ex eo argumenta pro se hausit Christus, quæ vel unico verbo refellere nequiverunt. Eodem usi sunt, nemine repugnante, S. Petrus, et S. Paulus, ut Jesum Messiam esse demonstrarent. Illud solummodò negabant Hebræi doctores, hujus Psalmi locos Jesu Nazareno convenire; at fatebantur explicandos esse de liberatore, quem exspectabant.

Veritatis vis ac perspicuitas adeò mentes hominum pervicêre, ut Judæorum plerique recentiores, invito ipsorum in nos odio invidiàque, fateri coacti fuerint hoc carmen propriè nonnisi de Messiâ posse explicari. Ex his sunt auctores libri *Midras Tehilim,* et Talmudis, titulo *Suca,* Rabbini Isaac Arama, Obadias, Saadias Gaon, Barachias, et Levi, apud Moysem filium Nachman, aliique. Patrum et interpretum christianorum consensus hàc in re constans et communis est, cùm omnes ad unum de Jesu Christo interpretentur. (Calmet.)

Regis, divinis summum imperium tenentis auspiciis, et cum regiâ dignitate conjungentis sacerdotalem, ad prisci illius Melchisedeci exemplum, celebrantur majestas, potentia et victoriæ bellorum quibus regni sui hostes omnes, divino auxilio adjutus, partim jam sibi subjecit, partim in posterum sit prostraturus. Regem hunc tantis celebratum laudibus qui Davidem esse statuunt interpretum recentiorum plerique, expugnato, Davidicis copiis, Hierosolymorum castello, factum esse carmen volunt in honorem regis, quod arguere ipsis videtur versus quartus, quo rex divino decreto dicitur constitutus esse successor prisci illius venerandique Hierosolymorum regis Melchisedeci, cujus scilicet quondàm sedem, Jebusæis nunc ereptam, Davides futuram Israelitarum regiam declaravit. Eòdem pertinere dicunt, quòd versu secundo rex *è Zione* sceptrum potentiæ suæ longè latèque prolaturus esse canitur (*a*). Aben-Esra verò carmen tum conscriptum esse autumat, cùm Davides audaci certamine cum hoste pugnans, in vitæ discrimen adductus, et Abisai interventu ægrè liberatus esset, vid. 2 Sam. 21, 15-17. Comites Davidis eo tempore narrantur juràsse se non passuros ut deinceps secum ad pugnam egrediatur, ne exstinguatur lumen Israelitarum. Quò refert prima carminis hujus verba, quæ sic interpretatur: *Remaneas* (*b*) *in arce tuâ, Zione, securus fiduciâ auxilii mei; ne exeas ad prælia: hostes tuos, tibi etiam absenti, subjiciam.* In eamdem ferè sententiam carmen exponit Moses Mendelii fil. (*c*), quanquàm illud referat ad aliam historiam è vitâ Davidis, quæ narratur, 2 Sam. 11 et 12, 27 seqq. Rex, profligatis Ammonitis, Joabum ducem cum copiis misit, ut *Rabbam*, urbem primariam Ammonitarum, obsideret, *ipse* verò *remansit* in arce suâ Hierosolymis. Joabus, captâ eâ urbis parte in quâ aquatio erat, nuntios misit ad Davidem, qui rem feliciter gestam significarent, et peterent, ut reliquum exercitum cogeret, atque, urbe penitùs expugnatâ, bellum conficeret. Hæc dùm agerentur, vatem quemdam Israeliticum carmen illud in honorem regis cecinisse existimat (*d*). Quæ quidem conjectura

(*a*) Quas quidem Psalmi conscripti temporis notas, post Muntinghium observavit A. F. Pfeifferus in Prolusione in hunc Psalmum (Erlang. 1801, in fol.). « Si « quis, inquit, attentè legerit historiam expugnationis « Jebus et montis Zion, 2 Sam. 5, 6, seqq., et 1 Chron. « 11, 4, seqq., relatam, non facilem, sed difficultatum « et periculorum plenissimam eam fuisse animadvertet, « dignam omninò quæ carminibus celebraretur et ac- « clamationibus, præsertim si, quod non ineptè acce- « peris, David jam antea apud animum constituerat ibi, « ut rex populi, domicilium figere, huncque animi sui « propositum tanquàm divinitùs acceptum, suis lauda- « verat, et mox, ut omnia quæ veneranda populo es- « sent, ibi conjungeret, etiam arcam fœderis illùc de- « portaturus erat. Davidis copias, quibus oppugnabat « Zion, non exiguas fuisse, etiam hostium sarcasticus « sermo, 2 Sam. 5, 6, probat. Vides igitur, unde copia- « rum exquisitarum in Psalmo (vers. 5) commemora- « tio. Jebus porrò, vel Salem, Melchisedeci quondàm « urbs erat, quam fortè et ex hoc argumento pro fu- « turâ regiâ urbe statim David declaravit, 2 Sam. 5, « 7. »

(*b*) ישב, *manere, commorari, remanere*, 2 Reg. 2, 2, 4, 6, Jud. 6, 18, Osee 3, 3, planè ut Græcorum καθίζειν, e. g., Luc. 24, 49, Act. 18, 11.

(*c*) Rationes conjecturæ viri ingeniosissimi et explicationis modum exposuit Dav. Friedlaender, in commentatione quæ repetita est, subjunctis annotationibus, Chr. G. Perschke. Berlin, 1788, in-8°. Mendelidis explicationem Perschkius idoneis argumentis refutavit.

(*d*) Hanc ipsam sententiam secutus est H. E. G. Pau-

(nam R. Joseph cæcus hic cæcutit), imò et Midras Tehillim, Psal. 17, et veteres Rabbini, Barachias, et R. Levi citati a R. Mose Nahamanide, Gen. 18,

nititur maximè hâc opinione, רבה, versu carminis sexto, esse urbis nomen. Cui tamen sententiæ adversari grammaticas rationes, infra in annotatione ad eum locum videbimus. Neque magis probari potest versûs primi explicatio, ab Aben-Esra proposita, utpote usui formulæ Hebrææ ibi usurpatæ prorsùs repugnans. Denique quid permoverit vatem ut regem tam solemni formulâ versu quarto Melchisedici successorem à Jovâ declaratum canat, cogitari planè non potest, si carmen ad ea referas quæ 2 Sam. 21, aut 11 et 12 commemorantur. Quod ipsum valet contra eorum sententiam qui Psalmum de Abrahamo (*a*), vel de Salomone (*b*), vel de Ezechiâ (*c*) exponunt. Nos quidem, quùm hic Psalmus cum secundo hoc habeat commune, quòd utroque carmine profertur divinum oraculum, quo Jova regi à se constituto pollicetur, se ejus hostes penitùs profligaturum, Psalmum secundum verò suo loco viderimus canere summum illum regem è stirpe Davidicâ oriundum, restitutorem gentis ac reipublicæ Hebrææ, quem המשיח *unctum*, ἐξόχως appellàrunt, eumdem et hoc Psalmo celebrari minimè dubitamus. Veteres Hebræos hanc spem fovisse, fore ut Messias, perdomitis ac debellatis hostibus, ipsos ad summum potentiæ et splendoris fastigium eveheret, omnibusque gentibus ac nationibus imperaret, quæ supersunt vatum Hebræorum oracula clarissimè probant (*d*). Porrò

lus tam in *Clavi Psalmorum,* quàm in uberiore nostri carminis explicatione, quam inseruit Commentario in N. T. vol. 3, p. 333, seqq.; necnon Car. Dav. Ilgen, qui in Comment. de Notione tituli Filii Dei, Messiæ, hoc est, uncto Jovæ in libris sacris tributi (*Memorabilien,* fasc. 7, p. 193) carmen nostrum theodiscè interpretatus est, notis additis.

(*a*) Ita R. Salomo Jarchi, cujus expositionem enarravit et refutavit J. D. Michaelis, necnon auctor ignotus versionis atque explanationis hujus Psalmi Arabicæ, quam è codice MS. Bibliothecæ Bodlejanæ edidit Schnurrerus.

(*b*) Huic Psalmum accommodavit A. C. Borhek in Commentar. super Matth. 22, 41-46, et Psalm. 110. Legenda tamen sunt, quæ huic conjecturæ obvertit Paulus in Comment. in N. T., vol. 3, p. 329.

(*c*) Hujus opinionis jam Justinus Martyr in Dial. cum Tryph., et Tertullianus meminit advers. Marcion. 5, 9. Conf. Pauli Commentar. l. c. Singularis est viri cujusdam docti Holmiensis conjectura, ab ipso in *Journal* à Gablero edito, vol. 3, pag. 536, seqq. proposita, Davidem, perduellione Absalonicâ commotum perturbatumque, oraculum adiisse, sciscitatum de ejus rei exitu; responsum tulisse hujus sententiæ: tranquillum permanere posse, auxilii divini fiduciâ; fore enim ut Jova omnes ejus hostes ipsius imperio subjiciat; quod quidem effatum versu primo Psalmi enarratum posterioris ætatis poetæ alicui materiam præbuisse existimat, Jovæ potentiam hoc carmine celebrare. Hanc sententiam, jam per se parùm verisimilem benè refellit J. E. Güte. Sed prorsùs repudianda est de Wettii sententia, hunc Psalmum esse odam quâ poeta regem aduletur. Quinam intelligendus sit rex certò definire non audet; sed ob v. 4 cogitari posse putat de principe quodam Hasmonæo, forsan de Joanne Hyrcano, qui proprio sensu fuerit *rex sacerdos;* coll. Joseph. *Antiq.* 63, cap. 8. Conf. quæ in hanc sententiam dixit Jahn in Appendice Hermeneutices, fasc. 1, pag. 94, seq.

(*d*) Nihil est quod iis interpretibus, qui hoc carmine Messiam cani statuunt, opponit de Wette, victorias multo sanguine partas, quæ regi hoc Psalmo celebrato tribuuntur, planè repugnare sanis, quæ hominem christianum decent, notionibus de Messiâ, atque adeò ad tuendum religionis et librorum sacrorum honorem illam interpretationem esse rejiciendam. Nam quis ignorat carmina illa et prophetarum effata, quæ Mes-

Davidi de Messiâ cum nostris, atque adeò Christo et Apostolis, Matth. 22, v. 44, Hebr. 7, v. 21: et 10,

is qui hoc carmine celebratur, cum regiâ dignitate sacerdotalem in se uno conjunctam habet, contra quam fas esset in Israeliticâ civitate, illamque æternam et excellentiorem quàm quâ Aaronitici sacerdotes ornati erant. Quod nec de Davide dici potuit, nec de ullo alio rege terrestri, sed de solo Messiâ. Ad Messiam Judæos ætate Jesu carmen retulisse constat ex quæstione illâ Pharisæis à Domino propositâ (*a*); neque aliter persuasum fuisse videtur illi, qui carmen nostrum huic sacrorum cantuum syntagmati inseruit, Davidique auctori tribuit (*b*). Quòd si enim Davides hanc odam dixerit, non seipsum, sed alium quemquam se superiorem, illâ celebrâsse necesse est. Ille vero quis alius, nisi Messias, fuerit (*c*)? (Rosenmuller.)

siæ splendidum imperium describunt, dijudicanda esse ex ingenio et cogitandi modo ejus ætatis quâ sunt edita? Verissima sunt, quæ scripsit G. F. Hufnagel in Dissertat. 1 de Psalmis prophetias Messianas continentibus, Erlang. 1783, repetit. in Commentar. theolog. à Velthusenio, Kuinolio et Ruperti edit., vol. 3, p. 91: « Nec ea, quæ per similitudinem à rege petitam Messiæ tribuuntur, attributa rejicienda puto et damnanda. Neque enim Christus ipse rejiciebat olim eorum sententiam, qui Messiam *regem* salutarent, et omnem regni Israelitici felicitatem ab eo derivarent. Ostendebat potiùs eos graviter errare qui talem in Messiâ viderent regem, qualem in Davide, Salomone, Ezechiâ, aliis, Joan. 18, 33-38. Quod si verum est, ut est, vehementer miror fuisse, qui se offendi affirmarent, in imagine Psalm. 110 depictâ, ægrè ferentes Messiæ crudelem in hostes animum, atque credentes hæc atque talia prorsùs abhorrere ab ingenii ejus mansuetudine et lenitate, adeò ut sine gravi errore non possit argumentum Psalmi de Messiâ exponi. Salva enim res est. Per imaginem regis populi sui ultoris, et hostes profligantis, poeta adumbravit Messiam, et ita, ut ex eo ejus posses agnoscere patriam et ingenium. »

(*a*) Matth. 22, 41, Marc. 12, 35, Luc. 20, 41. Nec inter Judæos posterioris ætatis defuerunt qui Psalmum de Messiâ ejusque imperio explicarent, veluti R. Saadias Gaon in Commentar. ad Dan 7, 13, et alii, è quorum Commentariis excerpta dedit Wetstenius ad Matth. 22, 44.

(*b*) Sunt quidem, qui verba לדוד מזמור interpretentur: *Davidi* scil. dedicatum, seu *in Davidem Carmen,* quùm dictio לדוד, quæ aliàs nomini מזמור postponi solet, h. l. eidem præposita sit. *Septies* ita nomen מזמור nomini *Davidis* postpositum esse, monet Masora ad Psal. 24, 1, scilicet præter eum ipsum locum et nostr., et Psal. 40, 1; 68, 1; 101, 1; 109, 1; 139, 1. Sed quùm ל, nomini proprio in carminum inscriptionibus præmissum, auctorem indicare soleat, non dubitamus verba לדוד מזמור ita esse capienda: *Davidis,* scilicet poema, *carmen.*

(*c*) Davidi auctori hanc odam vindicare studuit J. H. Pareau in Institut. interpretis V. T. p. 510. « Davidem, inquit, auctorem ipsa arguit carminis dictio; et verò est aliquid in ejus, omnium tribuum regis, historiâ tam singulare, ut ex eo solo id quod in carmine maximè obscurum est de regiæ et de sacerdotalis dignitatis conjunctione, illustrari possit. Legimus nempe 2 Sam. 6, 12-17, arcam fœderis à Davide ad stabile in monte Zionis domicilium cum sacrâ pompâ sic deductam fuisse, ut ipse sacerdotem ageret et vestitu suo, et offerendis victimis, et piis de populo votis pronuntiandis. Erat autem hæc opportunitas simul ejusmodi ut ad Davidis fiduciam de divino auxilio in bellis, quæ adhuc gerenda haberet, alendam perquàm idonea esset. In tali ergo conditione ipsam Messiæ conditionem partim similem, sed multò excellentiorem adumbrare sibi visus, eum compellat sibi superiorem, ac divinum de summâ ejus majestate amplissimoque imperio refert oraculum, quo certa ei pro-

v. 13; 1. Cor. 15, v. 25. Canit enim David Christum constitutum regem, pontificem, judicem omnium.

Vers. 2. — Dixit Dominus, Deus pater. Domino meo. Filio suo incarnato (unde Hebræi non jam *Adonai* legunt, sed *Adoni*) Christo, qui meus est Dominus, non quatenùs existit è meo semine, et posteris, verùm quia Dei Filius. Quinetiam ratione humanæ substantiæ est Davidis, atque adeò omnium Dominus, tam Patris concessu et munere, quàm acquisitionis et redemptionis jure ac merito. Nam sanguine suo sibi acquisivit dominatum novum supra omnia, etiam angelos, nedùm Davidem, Matth. 28, v. 18: *Data est*, inquit, *mihi omnis potestas in cælo et in terrâ*. Adde, excellentiam personæ et officii, regni ejus amplitudinem, regiam dignitatem, et sacerdotium, etsi ejus sit filius secundùm carnem. Hebræa, ut attigi, hoc indicant: in illis enim priore loco scribitur nomen tetragrammaton pronuntiatum *Adonai* per camets posteriore *Adoni*, simpliciter, sine camets, et litteris nominis tetragrammati. Prius est unum è tribus Dei nominibus propriis, ut Aben Ezra docet, Exod. 15. Nam cætera septem sunt appellativa, et per attributionem ipsi addicta. Ex quo nomen incommunicabile dicitur, Sap. 14, v. 21, et hoc loco enuntiatur de Deo Patre. Posterius humanum est vocabulum, unde et respicit humanam Christi naturam, secundùm quam, ut dictum est, duabus de causis omnium est Dominus. Aliqui tamen suspicantur hunc locum à Judæis corruptum, ac oportere ut divinitatis vocabulum congeminetur, tam pro Patre quàm pro Filio, quoniam Dominus, Matth. 22, 44, ex eo ratiocinatur Christum non videri filium Davidis, quòd ejus sit et dicatur Dominus; secundùm divinitatem haud dubiè; et Eusebius ex hoc eodem instituit probare Christum ratione divinitatis simul ac humanitatis esse sacerdotem. Sed hæc è superioribus facilè diluuntur. Nempe sat esse ut hæc indicent Christum non esse purum hominem: nam purus homo non poterat sibi acquirere dominium supra Davidem et reliquas creaturas. Prima ergo est pars Psalmi de Christi regno atque imperio. Sede a dextris meis; juxta me quiesce, præside, mecumque regna, fruere meâ gloriâ, esto mihi proximus, particeps esto meorum bonorum, potentiæ et majestatis; esto supra omnem virtutem et principatum; esto superior rebus omnibus creatis; esto propè me in loco celsissimo, potissimo, honoratissimo; regna æquali potentiâ mecum, si ad divinitatem; simili et proximâ, si ad humanitatem; potestatem exercendo super omnia in cœlo et in terrâ[1], Matth. c. ultimo, v. 18. Nam ut Deus, sempiternum habet imperium Christus: verùm ut homo, accepit quod ut Deus habebat. Theodoretus metaphoricè (alioqui Deus cùm sit incorporeus, nihil habet dextrum propriè, nihil sinistrum). Sedere à dextris sive ad dexteram Dei, multa complectitur, nempe uno verbo, esse propè Deum, ante omnia et super omnia, sive proximè accedere ad ipsius potestatem et gloriam. Quare aliqui de æqualitate Dei interpretantur; alii, quod rectius, de præcipuis et potioribus bonis Patris. Quoniam enim Christus propriè ratione humanitatis, secundùm quam minor est Patre, sedet ad dexteram ejus; sedere ad dexteram ejus, est sedere et versari in potioribus bonis Patris, et opibus, non in omnibus, ne homo æquetur Deo. Ita quantâ quidem potuit excellentiâ, majestate, potentiâ, perfectione, humanitatem Filii absolvit; at ipsam semper uno divinæ essentiæ solio præcedit, quòd illa transire non possit in divinam substantiam et majestatem, semperque intra naturæ creatæ metas permaneat. Qui exponunt Patrem hoc dicto Filium sibi prætulisse seque veluti ad Filii sinistram collocâsse, quemadmodùm in humanis ad dexteram collocamus præstantiorem et honoratiorem, vel certè eum quem in honore nobis præferre volumus, non adverterunt hanc propositionem: *Christus est major Patre*, nullo sensu unquàm concessam fuisse. Nam ratione divinitatis Christus Patri tantùm dicitur æqualis, ratione humanitatis minor. In eo nihil est tertium, cujus ratione major censeatur, nisi fortassis functio, quòd omnia administret. Atqui hoc habet à, vel sub Patre, concessu beneplacitoque Patris. Sed nec Patrum quisquam sic locutus est, vel etiam sinistram in divinâ hâc cessione constituit. Non enim ibi sinistra debet intelligi, ubi nulla est inæqualitas. Sed nec ideò Pater ad sinistram Filii sedet, quia Filium habet sibi à dexterâ residentem, cùm non sit Filio minor Pater, quia coæqualem sibi habet Filium. Quare infra, vers. 7, à dextris quoque Filii constituitur: *Dominus*, inquit, *à dextris tuis*, ô Fili. Quod Athanasius de Spiritu sancto exposuit.

Vers. 3. — Donec ponam inimicos (1), id est, ad diem judicii. Etiam donec pedibus tuis subjiciam cunctos tuos hostes, etiam usque ad consummatio-

« mittatur de omnibus suis hostibus victoria; imò eum « conspicit sacerdotali in mediâ atque innumerâ turbâ « sanctâ, ornatum dignitate, quam adeò cum regiâ di« gnitate, idque in perpetuum et ex divino decreto, « conjuncturus sit. » Nec fuisse Davidi doctrinam de futuro Messiâ incognitam, probare conatus est Joan. Theod. Bergmann in Commentatione in Psalmum centesimum decimum, Lugd. Batav. 1819, p. 80, in 4°. (Rosenmuller.)

(1) Dum hostes tuos coram te traham, tibique illi se sistant. Devictis captisque quinque Chananæorum regibus, qui Gabaoni arma intulerant, Josue principibus Israelitarum imperavit, ut cervices illorum pedibus conculcarent. Sapor, Persarum rex, Valeriano imperatore veluti scabello utebatur, cùm in equum ascenderet. Eodem probro Tamerlanus Bajazetum, Turcarum imperatorem, bello captum, afficiebat. Pollicetur æternus Pater Filio, suos illi hostes universos se subjecturum, promissaque præstat totâ seculorum diuturnitate. Primi omnium subacti sunt Judæi, deinde Ecclesiæ persecutores; hæretici, infideles, schismatici quotidiè sub Christi pedibus cadunt, illius virium armis fracti; dæmonis, mortis, Antichristi regnum supremâ judicii die evertetur; eoque demùm tempore pacificum Messiæ regnum amplissimum ac florentissimum, quàm fieri potest, exordietur. Particula *donec* non illud significat, Dei Filium ad Patris dexteram sedere cessaturum, cùm ipsius hostes illi penitùs subjecti fuerint; adeò enim tunc illius regnum non desinet, ut gloriosius deinceps magisque absolutum futurum sit, deletis omninò inimicis, 1 Cor. 15, 25, 26, 27. (Calmet.)

nem seculi, quo tempore omnia tibi plene subjiciam, 1 Cor. 15, vers 25. Hebr. *had*, emphatice solet sumi pro *vehad, etiam donec*, et continuitatem significare, sive consecutionem, non exceptionem, vel exclusionem futuri temporis. Ei enim minime opponitur, quasi dicat: Regna mecum etiam donec inimicos tuos tuis supponam pedibus. Etiam tempore, quod tuo regno videtur oppositum et contrarium, etiam quando illi videbuntur regnare, etiam antequam hostes tuos tuis pedibus substernam, tuæque libidini subjiciam: diabolo, morte impiis, peccatis funditùs eversis et exstirpatis. Nempe inter medias cruces, persecutiones, impietates, motus et turbas Satanæ, ac ministrorum ejus regna. Nam de alio tempore non est dubium quin regnet Christus. Observa ergo hâc particulâ et similibus, Scripturam, atque adeò linguam Hebraicam, affirmare, quod in dubitationem posset incidere, ut Psal. 122, v. 2: *Oculi nostri ad Dominum, donec misereatur nostrî*, id est, etiam donec misereatur, sive antequàm misereatur, nempe tempore difficili et alieno; et Matth. 28, v. ult.: *Vobiscum sum usque ad consummationem seculi*, etiam usque ad consummationem seculi, antequàm multa in contrarium videntur posse contingere. Denique, *donec, usque ad*, et similes particulæ in hâc linguâ continent emphasim, unde et aliquando expressum habent ו *vau*, Latinè, *etiam donec, etiam usque ad, priusquàm*. PONAM, efficiam, reddam, INIMICOS TUOS, visibiles et invisibiles, principes, gentiles, Judæos, qui nolunt ut regnes, imperia adversùm te et tuum regnum insurgentia, Consule 1 Cor. 15. SCABELLUM, subsellium, metaphora, ad extremam et turpissimam subjectionem. Aliter enim Christo subjicientur quàm pii et electi, nempe coactâ, violentâ, acerbâ, servili et ferreâ conditione, non dulci, amicâ, filiali.

VERS. 4. — VIRGAM VIRTUTIS TUÆ EMITTET. Sceptrum potentiæ tuæ, potentiam tuam regiam, sceptrum tuum potentissimum et fortissimum (ferreum, Psal. 2, v. 9) in omnem terram emittet ex Sion et è Judæâ (non ex Arabiâ, etc.). Illic regnum tuum incipiet, indeque ad reliquas orbis partes manabit, Gal. 4, v. 26, Isai. 2, v. 3, Mich. 4, v. 2. Sic appellat regnum et imperium Christi, Psal. 44, v. 7, vel Evangelium, Dei virtutem, sive crucis prædicationem, Rom. 1, v. 16. EMITTET, extra mittet in terras et gentes, q. d.: Non regnabis in Judæâ solùm, sed extendet Deus tuam potentiam et imperium usque ad extremos terræ fines. IN MEDIO INIMICORUM TUORUM, inter inimicos tuos, velint, nolint; inter Judæos, paganos, Turcas, hæreticos, vel invitos. Inter eos enim regnum Christi, id est, Ecclesia, radices egit, quantùmvis reniterentur, hodièque perseverat, quantùmvis repugnent.

VERS. 5. — TECUM PRINCIPIUM IN DIE VIRTUTIS TUÆ. Tecum principatus (ἀρχὴ, hìc hoc significat, ut apud Basilium, hom. 10, Hexam., et Euthymium, non principium, id est, Patrem, qui est principium et origo Filii, etsi Latini ferè reclament), tecum, inquam, regnum et imperium (erit) in die hoc roboris et potentiæ tuæ cum splendoribus sanctitatum, cum sacratissimâ majestate, gloriâ, splendore. Obtinebis principatum hoc die, quo tua potestas emicabit, splendidissimum sanctitate, sanctissimum splendore, gloria et veneratione plenissimum. Sic Tertullianus, adversus Hermog., ubi tradidit principio significari originem. *Possum*, inquit, *principium aliter interpretari, non ab re tamen. Nam et in Græco principii vocabulum, quod est ἀρχή, non tantum ordinativum, sed et potestativum capit principatum. Unde et ἄρχοντες dicuntur principes et magistratus*, etc. Pictura est elegans regis sacrâ majestate pleni. Per hunc autem diem virtutis intelligit primum adventum, vel potiùs tempus quo post mortem cœpit per resurrectionem gloriosissime regnare, et habere *gentes hæreditatem suam, et possessionem suam terminos terræ*, Psal. 2, v. 8. Ut enim semel passus fuerat ex infirmitate, ita tunc regnare cœpit ex virtute Dei, judex constitutus vivorum et mortuorum, et caput omnis principatûs ac dominationis, ad dexteram Patris sedens. Theodoretus tamen de secundo adventu interpretatur, quo veniet cum angelis magnificè. TECUM, *hammecha*, tecum, apud te. Sic lego per hiric cum Sept. Nam Masoretæ legentes *hammecha* per pathah, sententiam obscurant. Sic enim legunt: *Hammecha nedabah beioa helecha beadre kodesch*. Id est: *Populus tuus voluntas* (erit) *die quo potentiam et copias conficies ad inimicos oppugnandos cum splendoribus sanctitatis*, id est: Populus tuus tibi obediet voluntarie, te sponte ad hoc bellum sequetur magnâ voluntate et propensione; tibi eo tempore spontaneas et liberales oblationes offeret, cum summâ observatione et reverentiâ vel etiam sanctitate; *nedabah* et spontaneam voluntatem significat, et principatum, unde *nedibim*, principes, quæ significatio loco magis quadrat, ut præter Septuag., docet R. Selomo Hataia. VIRTUTIS, δυνάμεως potestatis, roboris, exercitûs, Hebraicè, *hail*, q. d.: Tempore regni tui potentissimi. IN SPLENDORIBUS, cum splendoribus et pulchritudinibus, cum magnifico splendore et immensâ gloriâ sanctitatis, id est, tuâ, qui es sanctissimus. R. Selomo, *propter splendores et claritates sanctitatis tuæ*, merito tuæ splendidæ sanctitatis. SANCTORUM, neutri generis, rerum sanctarum, sanctitatum. Sic sacram majestatem dicimus. Alii referunt ad populi sanctitatem. q. d.: Cum omni sanctitate ad te venient, seque subjicient. EX UTERO. Septuaginta hìc duntaxat secuti sunt sensum ad illuminandum mysterium divinitatis Christi, et æternæ ejus generationis, idque fidissimè et propheticè, non quòd aliter legerint quàm nunc habeat veritas Hebraica. Nam his Hebraicis, *merehem mischar lecha tal ialduthecha*, id est: *Ex utero, ab aurorâ tibi* (*est*) *ros adolescentiæ tuæ*; hæc nostra planè respondent: *Ex utero ante Luciferum* (stellam auroræ) *genui te*. Ros enim metaphoricè, ut docet R. Selomo, designat suavitatem, hilaritatem, dulcedinem; et hâc metaphorâ utuntur, ut nos floris, quando dicimus aliquem esse in flore ætatis. Est ergo sensus facilis et perspicuus: *Ex utero* (meo, e meâ substantiâ) *ab aurorâ*, ab auroræ ortu, quando scilicet auroræ stella.

quam Luciferum appellamus, producta est, tibi est ros adolescentiæ tuæ. Tu eras ex utero meo et meâ substantiâ, in rore adolescentiæ ab ipso Luciferi ortu. Tu jam eras in flore juventutis, vel in suavitate et dulcedine adolescentiæ. Tu jam *me oblectabas*, Prov. 8, v. 30, cùm producerem auroram, *ludebas coram me omni tempore;* tu denique jam eras natus meâ magnâ voluptate. Si Christus erat in flore adolescentiæ, in vigore et suavitate juventutis, quando stellæ procreatæ sunt, ergo erat jam genitus. Quis non igitur cernit has propositiones esse æquipollentes: *Ex utero ab aurorâ tibi ros adolescentiæ tuæ*, et: *Ex utero ante Luciferum genui te,* ad illud Michææ, c. 5, v. 2, repræsentandum: *Et egressus ejus à diebus æternitatis.* Miror nostros Gnosticos, à Rabbinis toto hoc Psalmo cæcutientibus fascinatos, hæc non vidisse, ut proinde interpretationum varia portenta hùc conveherent. Epiphanius hoc videtur odoratus, dùm contra Paulum Samosatenum hunc locum vendicat à corruptelis impiorum divinitati Christi adversantium, ac docet Aquilæ versionem: *A vulvâ, ab aurorâ oriente, sive apparente, tibi ros pueritiæ tuæ*, nihil sonare diversum. Quin etiam R. Selomo è Thalmudicis nescio quid innuit de generatione facili et incorruptâ, ut cùm per fenestram diebus convivii fructus projiciuntur. Alioqui hìc Rabbini et nostri judaizantes peregrinantur, quòd careant Spiritu sancto, per quem Septuaginta et fideles in viam diriguntur. Uterus ergo Dei metaphoricè est substantia, quoniam ex utero homines gignunt, et ea quæ gignuntur eamdem habent naturam quam et genitores; vel fœcunditas naturalis quæ in Patre tanta est et tam efficax, ut absque conjuge et absque fluxu et diminutione de suâ ipsius substantiâ potuerit gignere Filium, non modò sibi specie similem, verùm etiam unum, consubstantialem, unius ejusdemque ad numerum substantiæ. Luciferum, solem, fontem lucis intelligit Euthymius; angelicas naturas, et sidera, id est, tam spiritualem quàm corporalem creaturam. Augustinus, Epiphanius, primum angelum, et alii. Malo ego è fonte, stellam auroræ, stellam, quæcumque tandem illa sit, quæ solis ortum antecedat, ut juxta illud, Isa. 14, v. 12: *Lucifer, qui manè oriebaris.* Alioqui propriè Cicero stellam Veneris Luciferum Latinè dici, Græcè φώσφορον ait: *Nam intra novemdecim menses, Venus describens circulum circa solem, sex mensibus prævit, tumque Lucifer dicitur, sex sequitur, tumque Hesperus, reliquis latus ejus cingens vix apparet, oppressa ipsius lumine et radiis.* Quemadmodùm autem per, *ex utero*, divinam generationem et identitatem substantiæ significârunt, sic per, *ante Luciferum,* æternitatem divinæ illius generationis, non quòd Pater genuerit Filium ante solem, vel Luciferum tantùm, et non ab omni æternitate, sed quòd Luciferus sit symbolum durationis temporariæ et seculorum, q. d.: Ante ipsa secula. Non alienè etiam aliqui de temporariâ Christi nativitate: Ex utero (virginis, non è semine humano, non è viri lumbis) ante Luciferum (mane summo), genui te, ut supra, Psal. 2, v. 7; vel: *Ante Luciferum*, ante omnem creaturam, ante mundi constitutionem, per prædestinationem æternam. Quasi Pater priùs cogitârit de edendo in lucem corpoream Filio quàm de reliquis procreandis.

Vers. 6. — Juravit Dominus, et non pœnitebit, certò et immutabiliter constituit. Secunda pars Psalmi de Christi singulari sacerdotio. Ex eo sumitur metaphora, quòd apud nos per jusjurandum fœdera mutua confirmentur et sanciantur. Non obstantibus persecutionibus, et bellis inimicorum tuorum, cum jurerando promisit et statuit te non solùm futurum regem, verùm etiam sacerdotem magnum, et sacrificaturum in æternum per tuos ministros et sacerdotes secundùm purissimum ordinem et ritum Melchisedech. Non pœnitebit, non mutabit sententiam, ut in Aaronico, cui antiquato æternum et evangelicum substituit; statuit irrevocabiliter, dicendo supple: Tu es, etc., Hebr. 5, v. 5, 6, v. 20, et 7, v. 17, 18, 21. Tu es sacerdos ad meum numen et majestatem placandam. Tu is es per quem perpetuò reconciliabor quantùmvis iratus humano generi. Tu me semper placabis corporis tui hostiâ, per teipsum in cœlo, per ministros in terrâ, sub panis et vini specie semper litaturus, secundùm similitudinem Melchisedech, hujus incruentæ oblationis figuram exhibentis. Hoc juro solemniter et irrevocabiliter: Tua sacrificia, tuæ preces, tua vota mihi perpetuò erunt accepta. Sic auctoritas Christi in sacerdotio, ad Deum nobis placandum et conciliandum, magnâ consolatione stabilitur, et efficax in perpetuum fore cum jurejurando promittitur. Scriptura enim juramentum Dei appellat, τὸ ἀμετάθεζον τῆς βουλῆς αὐτοῦ, inquit Damascenus, lib. 1 Orth. c. 11. In æternum, etiam inter medias persecutiones et bella, tibi alius non succedet, Hebr. 5, v. 10, et 7, v. 21, 22; et 10, v. 12, 13, etc. Secundum ordinem, id est, secundùm morem, ritum et similitudinem, interprete Apostolo, Hebr. 7, v. 15, κατὰ τὴν ὁμοιότητα, Hebraicè, *hal dibrathi,* secundùm negotium Melchisedech, Gallicè, *selon la chose de Melchisédech,* secundùm ea quæ pertinent ad Melchisedech; Melchisedech primò fuit sacerdos Altissimi, offerens panem et vinum, incruentum sacrificium, inter Chananæos et Hebræos, eaque communicaturis solemniter dispensans. Gen. 14, v. 18, 19. Secundò, benedicens utrique populo ante legem datam, proque eis interpellans seorsùm Abraham et posteris ejus. Tertiò, ab eis decimas accipiens. Quartò, rex Salem, pacis et justitiæ. Quintò, sine patre, sine matre, sine cognitâ genealogiâ, neque initium dierum, neque finem vitæ habens sacris litteris aut etiam aliis expressum. Juxta hunc ritum Christus pontifex assiduè pro nobis è Judæis et gentibus collectis, apud Patrem in cœlis interpellat, se sub panis et vini speciebus incruentè Deo offert (imò et inde exorsus est suum sacerdotium, Theodoretus) et fidelibus distribuit, in terris benedictionem utrique populo affert, gratiam videlicet Dei, et peccatorum remissionem; regnat in Ecclesiâ, verâ Salem, sive Hierusalem, justè et pacificè. In terris natus sine patre, in cœlis sine matre, æternus à parte principii et finis, cujus gene-

ratio est ineffabilis et incomprehensa. Denique verus rex et verus sacerdos, cui nullus in ejus locum succedat. Ut verus rex, legibus et armis salutem et pacem suorum adversùs hostes visibiles et invisibiles tuetur et conservat. Ut verus sacerdos, salutari religione et divinarum rerum notitiâ populum imbuit, illius peccata donis et sacrificiis jugibus expiat, Deum pro salute ipsorum continenter deprecatur. Denique collatio Melchisedech et Christi sumitur à nomine, genere, loco, conditione, ritu sacrificandi. Nam, etsi Paulus non apertè enuntiet in typum Eucharistiæ Melchisedech obtulisse panem et vinum, tamen in eo præcipuè positam fuisse vim hujus sacerdotii veteres omnes, etiam Rabbini, docuerunt, ut Clemens Alexandrinus, 4 Strom., Augustinus, contra advers. lib. 1. Cur autem Paulus vix tetigerit, Hieronymus explicat, ad Evagr. : *Ne Judæis,* inquit, *infidelibus tantum proderet sacramentum ;* et Paulus ipse, Hebr. 5, v. 11 : ***De quo*** (Melchisedech) ***nobis grandis sermo et inexplicabilis ad docendum, quoniam imbecilli facti estis ad audiendum,*** etc. Quod consilium secuti sunt veteres, cùm verba ad populum occurrerent præsentibus catechumenis, vel paganis, de hoc mysterio, ut Origenes, hom. 9 in Levit. 13, et hom. 4 in Jos.; Chrysostomus in Orat. de beato Philogonio; Theodoretus, in Polymorphos.; Augustinus ipse, in Psal. 21 : *Nòrunt fideles, **qui mysteriis initiati sunt, intelligunt quæ dicuntur,*** etc. Sozomenus, lib. 8 Hist., c. 9 : Ἴσασι δὲ οἱ μεμυημένοι, ὃ λέγω. Quantùm ad Rabbinos, fatentur ipsi omnes panem et vinum Melchisedech fuisse mystica, nec pertinuisse ad simplex convivium. Hæc obiter contra Gnosticos, qui hoc non sacerdotale sacrificium et typum oblationis Christi incruentæ opinantur, sed simplex xenium, vel epulum regium hospiti Abrahamo exhibitum. SACERDOS. Frustra hìc recentes Judæi *cohen,* non sacerdotem interpretantur, sed principem ; nam, ut vel docet eorum Aben-Ezra, Psal. 98, qui ipsorum est 99, v. 6, per totam Scripturam sonat *mesnareth,* ministrum Dei.

VERS. 7. — DOMINUS A DEXTRIS TUIS. Poeticè usque ad finem describit victorias Dei de gentibus et hostibus Christi. Dominus Pater, ô Christe, assidet tuo lateri ad te juvandum et roborandum, et regnum tuum stabiliendum ; tibi pugnabit, ne dubites de ipsius promissionibus jurejurando confirmatis. Tertia pars Psalmi, de Christi judicatu. Hinc Theodoretus refert ad diem extremi judicii : sed nihil video causæ, cùm primo etiam adventu per Constantinum, alios labefactârit reges, vel converterit. DOMINUS *Adonai,* non tetragrammaton hìc. Unde aliqui Christum interpretantur, non Patrem. Quasi verò non æquè Filio tetragrammaton competat ac Patri. Rectè autem Pater intelligitur dexter Filio, et à dextris Filii, quoniam dextra alio modo hìc quàm supra sumitur. Illic pro præsentiâ, ope, auxilio, ut supra, Psal. 16, v. 8, et in Actis, 2, v. 33 : *Dominus à dextris meis est, ne commovear ;* et iterùm Psaltes, Psal. 108, v. 31 : *Astitit à dextris pauperis.* Illic pro potioribus bonis. A DEXTRIS TUIS. A dextris esse, significat opitulari, adesse, succurrere, protegere. Dominus, ô Christe, est auxiliator tuus. *Sedere* autem *à dextris,* ut initio Psalmi, vers. 2, loquebatur, frui potioribus et præcipuis bonis, sive regnare maximâ et proximâ potentiâ. DOMINUS ergo hìc enuntiat Patrem, qui à dextris Filii ideò esse dicitur, quia Filio in propinquo et præsto adest, ac copiosè opitulatur. Athanasius alicubi de Spiritu sancto interpretatur, alicubi de Patre, ut cum extremo secundæ orationis contra Arianos Patrem dextrum quoque esse ait sedenti ad dexteram Filio, id est, Patrem esse in Filio, quòd alter insit in altero. At de Filio Augustinus : « Dominus, inquit, dixerat : *Sede à dextris meis ;* nunc : *Dominus à dextris ejus ;* quasi mutârint sedes. An fortè potiùs ad ipsum Dominum, qui « juravit, sermo directus est : Domine (ô Pater) à « dextris tuis, » q. d.: O tu Domine, qui jurâsti et dixisti : ***Tu es sacerdos in æternum,*** ipse, inquam, sacerdos in æternum, de quo jurâsti, est Dominus à dextris tuis, quia eidem Domino dixisti : ***Sede à dextris meis.*** Item Prosper in hujus loci explicatione : « Ad ipsum, inquit, Dominus, qui dixit Domino : *Sede « à dextris meis,* prophetæ sermo directus est. Ipse, « inquit, Domine, cui jurâsti : ***Tu es sacerdos in æter« num ; Dominus à dextris tuis, qui conquassavit in die « iræ suæ reges,*** » etc. Sed simpliciùs de Patre eo sensu quem posui, ut continuetur apostrophe ad Filium. CONFREGIT, Hebraicè, *maheti,* id est, transfixit, propriè ; sunt autem per prolepsim præterita pro futuris. REGES, tyrannos, hostes tuos. Sic lapis excisus de monte sine manibus, Dan. 2, v. 45, confregit omnia regna terrarum, regna videlicet idolorum, dæmoniorum, tyrannorum, etc.; tribuitur Christo, quod hìc Patri, quoniam unius ejusdemque substantiæ Pater et Filius, atque unum uterque.

VERS. 8. — JUDICABIT IN NATIONIBUS, IMPLEBIT, ulciscetur, supplicia sumet Dominus Pater de gentibus tuum principatum detrectantibus, judicia in eis exercebit, eas tibi subiget. Hæc quidem, Athanasius, Augustinus, Prosper, ut proxima tribuunt Christo: judicabit Dominus Christus nationes, implebit ruinas, etc. Nam Pater judicium omne Filio dedit, Joan. 5, v. 22, et in Symbolo : *A dextris Patris venturus est judicatum vivos et mortuos.* Verùm, ut Cyrillus docet, ad finem lib. 2 de Fide ad reginas, non ideò magis expers judicandi factus est Pater, quòd Christus ab eo illam potestatem acceperit, cùm unius ejusdemque potestatis et substantiæ, atque unum uterque sit. Adde non hìc agi de judicio vivorum et mortuorum ultimo, sed ultione impiorum sese in vivis opponentium Evangelio. IMPLEBIT RUINAS, πτώματα, cadavera, et strages perficiet. Implere hìc significat perficere, multiplicare ; sicque sæpè verbum *male* sumi tradit R. Mose Nahmanides, Exod. 28. Edet magnas ruinas, implebit omnia cadaveribus. Alii, valles, per eclipsim: Implebit valles (cadaveribus). Designatur perpetuò gravissima strages et ultio. CAPITA. Hebraicè, *rhos,* id est, caput, per synecdochen numeri. Ut enim restringatur ad Satanam caput, et principem peccati, vel tyrannum aliquem, nihil video necessarium, cùm cæteros præterea contriverit dæmo-

nas per orbem cultos, et præcipua orbis imperia, donec reliqua Christo adversantia penitùs aboleat. In terra multorum, populorum. Hinc Hebraicè, *hal eretts, rabba*, super terrâ multâ. Quibus verbis indicari putant excidium Romani imperii, alii Saracenorum et Turcarum; et fortassè rectiùs. Nam *Rabba* præter *multam*, urbs primaria erat Ammonitarum, qui erant Arabes. Chald.: *Magnorum, qui multis imperat et amplè.* Est autem allusio ad victorias Davidis de Ammonitis, 2 Reg. 10 et 12, v. 18, 10.

Vers. 9. — De torrente in via (1), dicendo sup., per mimesim linguæ familiarem, cujusmodi multas jam notavimus, Psalm. 2, v. 60, etc. Multas cruces et ærumnas in viâ hausit meus Christus; de torrente afflictionis et malorum in viâ bibit, calicem passionis hausit; propterea exaltabit caput suum. Via vitæ, curriculum et transitus; potus, participatio; torrens, symbolum calamitatum multarum et ingentium, ut supra, Psalm. 123, v. 4: *Torrentem pertransivit anima nostra*, ut sit sensus: In vitâ multarum calamitatum erit particeps, et propter hanc humilitatem exaltabitur, et ascendens in cœlum glorificabitur, sedebitque à dextris Dei. Hunc locum sic et videtur interpretari Apostolus, Phil. 2, v. 9: *Humiliavit semetipsum usque ad mortem, mortem autem crucis; propter quod et Deus exaltavit eum*, etc.; et Hebr., v. 7: *Propter passionem mortis, gloriâ et honore coronatus est;* quod veteres omnes amplectuntur, ut Arnobius, Augustinus et Euthymius. Alii: Cruor tantus, quasi torrens, per vias emanabit, ut de eo bibere Dominus transeundo, et victoriam persequendo possit, ut apud Mosem: *Non accubabit* (victor populus) *donec devoret prædam, et occisorum sanguinem bibat*, Num. 23. 24. Alii etiam aliter; sed prima interpretatio est simplicissima, linguæ et sententiæ Psalmi appositissima, et apostolicæ simillima.

(1) Quibus verbis plerique strenuum et alacrem bellatorem describi existimant, quem nulla res remoretur, quin summo ardore victoriam persequatur, « qui (sunt Grotii verba), dùm hostes persequitur, non « quærit diversoria, ut vino se refoveat, sed aquâ con« tentus est, quam obiter et raptim sumit ex quovis, « quem reperit, non fluvio tantùm, sed et torrente. » Respici aliqui putant historiam Jud. 7, 5, 6, ubi Gideon narratur bonos milites exploràsse aquæ potu, eos solùm retinens qui manu haustam è flumine aquam lamberant, dimissis è castris quotquot flexo poplite biberant, quòd hos ignavos judicaret. Sunt qui hoc versu significari putent tantam et tam horribilem hostium stragem editurum regem hoc carmine celebratum, ut è rivis cruoris per viam passim manantibus, quasi è torrente bibiturus sit, hoc est, satiandus sit hostium suorum sanguine, coll. Num. 23, 24, ubi populus Israeliticus, leoni assimilatus, prædam devorare et occisorum sanguinem bibere dicitur. Rectum vidit Schnurrerus, qui versûs sensum sic explicat: «Cùm fatigatus fuerit cæde hostium, tamen haud remittet, sed potu aquæ ex rivo obvio refectus novas « vires exseret in hostilibus copiis profligandis. »
(Rosemuller.)

NOTES DU PSAUME CIX.

Le titre est, dans le texte et dans toutes les versions, *Psaume de David;* et l'on ne peut douter qu'il ne soit effectivement de ce Prophète, puisque J.-C. (Matth. 22, 43) le lui attribue en présence même des Pharisiens. La même chose est répétée dans saint Marc, 12, 36, et dans S. Luc. 20, 42; S. Pierre (Act. 2, 24) l'attribue également à David. En sorte que c'est une chose non-seulement incontestable, mais de la foi même, que David est l'auteur de ce Psaume.

Il est également certain et de la foi, que ce Psaume regarde le Messie et annonce sa puissance, sa génération éternelle, son sacerdoce. Les Juifs, dès le temps de S. Jérôme, de S. Chrysostôme, de S. Augustin, tâchaient d'en détourner le sens à Abraham, à Ezéchias, à Zorobabel, à Salomon, à David lui-même; mais ces Pères de l'Eglise montraient l'absurdité de ce sentiment par une infinité de bonnes raisons, et surtout par l'aveu même des Pharisiens, à qui J.-C. parlait. Car quand il leur produisit ce Psaume comme regardant uniquement le Messie, ils n'eurent rien à lui répondre. Il leur dit: *Que pensez-vous du Christ? De qui est-il fils? De David, lui répondirent-ils. D'où vient donc*, reprit J.-C., *que David étant inspiré, l'appelle son Seigneur? disant: Le Seigneur a dit à mon Seigneur: Asseyez-vous à ma droite, jusqu'à ce que de vos ennemis je fasse un marchepied. Si donc David l'appelle son Seigneur, comment est-il fils de David? Et personne ne put lui répondre un seul mot.* Il est évident, reprend très-bien S. Chrysostôme, que si ces Pharisiens eussent entendu ce Psaume de quelque autre que du Messie, ils auraient eu à répondre qu'il s'agissait là, non du Messie, mais d'Abraham, ou de Salomon, ou d'Ezéchias, ou de Zorobabel, ou enfin de quelqu'autre très-différent du Messie. Les apôtres se servirent encore plusieurs fois de ce même Psaume, comme on le voit *Act.* 11 24; 1, *Cor.* 15, 25; *Hebr.* 1, 13, *et* 10, 13; et personne ne s'inscrivit en faux contre leur citation, tant il était notoire et avoué de tout le monde que ce Psaume regardait uniquement le Messie.

VERSET 1.

L'hébreu et le grec ne font qu'un verset des deux premiers qui sont dans notre Vulgate. Cette division est indifférente pour le sens.

L'hébreu dit mot à mot: *Parole de Dieu* (יהוה) *à mon Seigneur* (לאדני), *Asseyez-vous à ma droite.* On a très-bien observé que ce *Seigneur* dont parle David ne doit pas être un pur homme; car quel homme était ou pouvait être le *Seigneur* de David, et reconnu par David lui-même comme étant son *Seigneur?* J.-C. lui-même fit cette remarque en parlant aux Pharisiens: ils disaient que le Christ était fils de David; J.-C. ne le nia pas, mais il demanda comment, s'il était fils de David, il pouvait être en même temps son *Seigneur?* faisant entendre par là que ce Messie devait être fort supérieur à David, puisque David le reconnaissait pour son *Seigneur.* D'ailleurs ce *Seigneur* de David était d'une si haute dignité, que le vrai Dieu *Jehova* le faisait asseoir à *sa droite;* honneur qui n'a jamais été accordé à un pur homme. De ce raisonnement on a très-bien conclu que le Messie devait être Dieu: mais toute la suite du Psaume montre qu'il devait aussi être homme, et c'est une des raisons qu'on apporte pourquoi il n'est pas simplement appelé ici *Jehova*, mais *Adonaï* (Seigneur), dénomination qui convient au Messie, soit qu'on le considère comme Dieu, soit qu'on le considère comme homme. Cette raison est solide, mais il y en a une péremptoire, tirée de la langue même. David, voulant dire que le Messie était son *Seigneur* et même son Dieu, ne pouvait pas se servir du mot *Jehova*, qui ne reçoit jamais de pronom; il a donc choisi le mot *Adonai*, qui reçoit des affixes, et il a écrit לאדני, qui signifie *ad Dominum meum*, ou *Domino meo.* Les LXX ont traduit τῷ Κυρίῳ μου; le texte grec du Nouveau Testament fait la même chose; et ce mot Κύριος est également employé pour signifier le Dieu *Jehova.*

Ces mots, *Asseyez-vous à ma droite*, regardent l'humanité du Messie et le rang suprême auquel elle devait être élevée après avoir expié les péchés du monde. Cette expression marque le règne de ce Messie. *La*

droite de Dieu est une manière de parler que les livres saints emploient pour indiquer la plus grande puissance. Dieu, qui est l'être infini et infiniment dégagé de la matière, n'a en soi ni droite ni gauche, mais les hommes étant convenus de regarder la droite comme la place d'honneur, les écrivains sacrés se servent de cette figure pour faire connaître que le Messie, l'Homme-Dieu glorifié, possède le plus haut degré d'honneur auprès de son Père.

RÉFLEXIONS.

Ce même prophète, qui a prédit tant de fois les souffrances et les humiliations de J.-C., voit ici en esprit sa gloire, son règne, sa puissance éternelle. Ce qu'il a vu en esprit mille ans avant l'événement, les apôtres l'ont vu en réalité; ils ont été témoins de sa glorieuse ascension; et le premier des martyrs, S. Étienne, fut consolé dans ses souffrances par la présence de J.-C., *assis à la droite de son Père.* Cette gloire de J.-C. servait de motif à S. Paul et aux autres écrivains du nouveau Testament pour encourager les fidèles à se détacher de la terre, et à supporter les épreuves de cette vie avec patience. *Si vous êtes ressuscités avec J.-C.*, disait S. Paul aux Colossiens, *cherchez les choses du ciel, où J.-C. est assis à la droite de son Père.* Souvenez-vous, disait S. Pierre aux premiers fidèles, que *J.-C. est à la droite de son Père, et qu'il a détruit la mort, afin que nous devinssions héritiers de la vie éternelle; il est monté au ciel, s'étant soumis les anges, les puissances et les vertus.*

Si j'avais de la foi, je m'occuperais sans cesse de cette pensée: mon chef est assis à la droite de Dieu, et il est entré le premier en possession de cette gloire, pour m'y préparer une place comme il l'a dit lui-même. Pourquoi suis-je donc si indifférent sur cette divine promesse et sur ma destinée? Je sens ce qui m'arrête, ce qui détourne mes pensées de Jésus assis à la droite de son Père; c'est qu'il n'a acquis cette dignité suprême qu'en souffrant et en mourant. *Il a fallu*, dit-il, *que le Christ souffrît et qu'il entrât ainsi dans sa gloire.* Je voudrais régner avec lui, mais non souffrir dans sa compagnie et à son exemple. Les saints n'ont point partagé J.-C., s'il m'est permis de parler ainsi: ils l'ont pris tout entier, souffrant et glorieux, souffrant en cette vie et glorieux après sa mort. Je voudrais être glorifié en sortant de ce monde, et ne rien souffrir durant cette vie mortelle: cela est impossible; c'est un système chimérique... O Jésus! assis à la droite de votre Père, changez toutes mes pensées, convertissez mon cœur, montrez-vous à moi dans vos humiliations et dans votre gloire. Faites-moi bien comprendre aujourd'hui que je dois vous ressembler dans le premier de vos états, si je veux partager avec vous le second.

VERSET 2.

On peut traduire: *Tandisque je vous ferai un marchepied de vos ennemis.* Je ne crois pas cependant que ce soit là le sens propre de ce texte; car l'Apôtre dit ailleurs que J.-C. *est assis dans la gloire, attendant que ses ennemis soient forcés de lui servir de marchepied.* Il semble donc que cette victoire qu'il doit remporter sur ses ennemis regarde le temps de la consommation générale; temps auquel, selon le même apôtre, tout sera soumis à J.-C. Dans ce second sens le terme *donec* ne signifie pas la cessation du pouvoir de J.-C. lorsque tout lui sera soumis. Ce serait une absurdité; car comment J.-C. exercerait-il son pouvoir suprême, si le moment qui suivrait la défaite de ses ennemis était le dernier de sa gloire, s'il cessait d'être assis à la droite de son Père, dès qu'il n'aurait plus d'ennemis à subjuguer? Ce terme *donec* signifie que dès à présent, ou plutôt dès que J.-C. est retourné vers son Père, il est entré en possession de son royaume, quoiqu'il ait encore des ennemis à dompter. Son Père le fait asseoir à sa droite, et lui promet en même temps qu'un jour tous ses ennemis lui serviront de marchepied: expression qui marque l'empire absolu qu'il exercera sur eux, et l'état d'humiliation et de confusion auquel ils seront réduits.

RÉFLEXIONS.

J.-C. a des ennemis sans nombre: outre les idolâtres, les infidèles, les hérétiques, les impies de profession, les mondains, dans le cœur de chaque homme il se trouve toujours une sorte d'armée toujours prête à combattre l'Évangile. Il y a un serpent, une Ève, un Adam toujours portés à contredire la loi. C'est un principe sûr dans la morale du christianisme, qu'il faut toujours prendre le parti de J.-C. contre soi-même, toujours tendre à établir le royaume de J.-C. sur les débris de nos passions. Je ne crois pas qu'il soit possible de réussir dans cette guerre domestique, sans la fuite du monde et sans l'oraison. Le monde est essentiellement l'ennemi de J.-C.; et jamais J.-C. ne régnera dans nous, si nous ne faisons de fréquents retours sur nous-mêmes, ce qui est impossible sans l'oraison.

VERSET 3.

Plusieurs interprètes croient que le Prophète parle ici en son nom au Messie. Je crois plutôt qu'il continue de présenter le discours que Dieu tient à ce Messie qui est son fils. Ce qui est dit dans le verset suivant en est la preuve; car très-certainement Dieu y parle à son fils.

Le sens de celui-ci est que Dieu fera commencer l'exercice du pouvoir dont sera revêtu le Messie par Sion, par les Juifs auxquels il était spécialement envoyé. Il s'éleva dans cette nation une foule d'ennemis contre lui, mais son Père lui dit de poursuivre le cours de ses conquêtes et de régner avec empire au milieu de tant d'adversaires. Je remarque la différence de ce verset d'avec le précédent. Là Dieu le Père promet à son fils de mettre un jour sous ses pieds tous les ennemis de son nom, de sa puissance et de sa doctrine: ici il lui dit de régner en attendant, malgré le nombre et la méchanceté de ses ennemis. Ils ne sont pas encore sous les pieds du vainqueur; mais il a plus de force qu'eux, et il règne malgré eux. C'est l'état où se trouve J.-C. durant le cours des siècles jusqu'à la fin du monde. Ses ennemis troublent encore son Église, mais il n'en règne pas moins à la droite de son Père; il n'en remporte pas moins toutes les victoires qu'il veut sur ces ennemis mêmes, tout violents qu'ils sont; c'est ce qui s'appelle *régner au milieu d'eux.*

Il ne doit point paraître au reste surprenant que Dieu parle dans ce verset à la troisième personne, après qu'il a parlé dans le verset précédent à la première; cela est fort commun dans les livres saints et dans les psaumes en particulier. Il y a même ici une raison pour ce changement de personne. Dieu veut montrer qu'il sera lui-même l'auteur du règne destiné au Messie. Le nom de Dieu (*Jehova*) est dans ce verset.

RÉFLEXIONS.

Le règne du Messie n'a point été fondé comme les empires de la terre, par les armes, par la politique, par l'injustice, par le concours des circonstances. Dieu l'a fait sortir de Sion par la doctrine de la vérité et par la pratique de toutes les vertus. Il s'est répandu par les souffrances et par les humiliations. La croix est le sceptre que ce nouveau roi a présenté aux nations, et elles se sont soumises; elles ont adoré ce signe du salut. Les rebelles et les opiniâtres seront brisés un jour par ce sceptre, suivant la même prédiction du même Prophète: *Vous les gouvernerez avec un sceptre de fer, et vous les briserez comme un vase d'argile.*

VERSET 4.

Je traduis ce verset selon le sentiment de saint Chrysostome, quoique je n'ignore pas qu'on donne d'autres sens au mot *principium*, qu'on le prend surtout pour *principatus*; ce qui retombe néanmoins dans la même pensée.

Ce saint Père ne veut pas qu'on rapporte les mots *ante luciferum genui te* à la naissance temporelle de J.-C. *Il y aurait*, dit-il, *ante ortum luciferi*, si le Prophète avait voulu dire que le Messie naîtrait de nuit. Quand le Psalmiste dit que le *nom de Dieu est avant le soleil*, il fait entendre que Dieu est avant l'existence du soleil. De même, puisqu'on lit dans ce verset : *je vous ai engendré avant l'étoile du matin*, il faut dire que J.-C. a été engendré avant l'existence de cette étoile, et qu'ainsi sa génération précède la création de cet astre. Mais, continue ce saint docteur, faut-il croire que J.-C. a commencé d'exister avant que l'étoile du matin fût créée? Non sans doute, de même qu'il ne faut pas croire que Dieu le Père a commencé d'exister avant que les montagnes fussent faites ou que la terre fût formée, quoiqu'on lise : *Vous êtes, Seigneur, avant les montagnes et la terre*. Ces manières de parler marquent l'éternité absolue, et non un commencement d'existence.

S. Chrysostôme et la plupart des Pères et des interprètes ne doutent donc pas qu'il ne s'agisse de la génération éternelle de J.-C. Ils croient que le sens du Prophète est que cette génération, qui n'est propre que de J.-C. sera la source primitive de la puissance qu'il manifestera au *jour de sa force*, c'est-à-dire du jugement, et dans la compagnie des saints. Mais ici les hébraïsants croient former une grande difficulté. Le texte, disent-ils, porte mot à mot : *Votre peuple sera de bonne volonté au jour de votre puissance, et paraîtra orné de sainteté; votre postérité sera abondante comme la rosée qui tombe au lever de l'aurore*. En latin : *Populus tuus spontaneitatum in die exercitûs tui, in ornatibus sanctitatis; ex utero auroræ tibi ros nativitatis tuæ*.

Les auteurs des *Principes discutés* traduisent : *Au jour où éclatera votre puissance, votre peuple vous offrira des dons volontaires : la vive splendeur de votre sainteté brillera dès le sein de votre mère; dès votre aurore tombera la rosée qui vous donnera des enfants*. On voit que ces auteurs suppléent plusieurs mots pour donner un sens au texte, et tous les autres commentateurs font de même; Robertson cite plus de quinze traductions différentes de ce passage.

Si l'on n'a point égard aux points, que ne connurent point les LXX, on peut traduire le texte de cette manière : *Tecum dignitas in die virtutis tuæ, in splendoribus sanctitatis; ex utero præ aurorâ tibi emissio* ou *translatio generationis tuæ*. Il n'y a pas là un seul mot qu'on puisse condamner, pas même *emissio* ou *translatio*; car le mot טל, qu'on traduit par *ros*, peut très-bien venir de טיל, contracté טל, qui signifie *emittere*, *transferre*. Pourquoi veut-on que les LXX n'aient pas vu cette origine, et qu'ils aient dû se fixer à *ros?* Or, *emissio generationis* est la même chose que *generatio*; d'où ces interprètes, pour donner un sens clair, auront traduit : πρὸ Ἑωσφόρου ἐγέννησά σε. On ne dispute pas sur *dignitas*, que le mot hébreu נדבת peut signifier, de l'aveu des lexiques. Les LXX l'ont traduit par ἀρχὴ, la Vulgate par *principium*, qui retombe dans *principatus*. Suétone s'est servi de *principium* pour *principatus*. Voy. *in Augusto*.

On ne peut objecter la traduction de S. Jérôme, qui est évidemment fautive : car il traduit *in montibus sanctis*, au lieu *de in ornatibus* ou *splendoribus sanctitatis*; ensuite il met *quasi de vulvâ orietur*, pour *ex utero auroræ*, ou *ex utero præ aurorâ*, etc.

Enfin, si l'on s'obstine à conserver *ros*, le sens sera *ex utero, præ lucifero* ou *aurorâ*, *tibi ros generationis tuæ*. Or, ce discours adressé au Messie équivaut à celui-ci : *ex utero ante luciferum genitus es*; et comme c'est Dieu qui parle, on doit entendre *genui te*. Ce ne serait pas donner une grande dignité au Messie dans le *jour de sa puissance et dans la splendeur des saints* ou *de la sainteté*, que de dire qu'il a été mis au monde par sa mère avant l'aurore; cela arrive à une infinité d'autres enfants.

RÉFLEXIONS.

Quand je pense au jour de la force de J.-C., et de la splendeur des saints, je désire que Dieu opère en moi quelque chose de ce qu'il a fait au commencement. Quand il créa la lumière, il dit : *Que la lumière se fasse, et la lumière fut faite*. Je suis un chaos plein de ténèbres : je ne puis distinguer ce qui fait la force de Dieu, la gloire de Dieu, de ce que les hommes qui m'environnent appellent *force* et *gloire*. Je sens qu'ici bas tout est faiblesse, tout est obscurité et néant : mais le Saint-Esprit me fait apercevoir dans la force et dans la gloire de J.-C. un *principe* qui calme mes inquiétudes en me concentrant dans ma bassesse; c'est que ce divin Messie est engendré de toute éternité, qu'il est sorti du sein de son Père avant qu'il existât aucun autre être, soit dans le ciel, soit dans cet univers. Dieu lui a toujours dit : *Vous êtes mon fils, je vous ai engendré aujourd'hui*. Du sein de cet être infini sort de toute éternité ce Verbe divin qui est sa pensée, son intelligence, qui lui représente tous les êtres existans et possibles. Ce Verbe s'est fait chair : dans cet état il est devenu semblable à nous, il a pris sur lui toutes nos misères, mais il n'a rien perdu de ses droits; et retourné vers son Père, revêtu de notre humanité, il doit exercer un jour la fonction de juge. Quelle force, quelle gloire dans lui! Elle n'a rien d'emprunté, rien qui lui soit étranger; elle est à lui cette suprême majesté, elle se développera au dernier jour, qui sera par excellence le jour de la force et de la gloire de J.-C., le jour de la faiblesse et de la honte pour ses ennemis. Je conçois qu'ils seront tous comme le marchepied de son trône, qu'il les foulera et les écrasera de sa grandeur. J'admire le saint Prophète qui élève si fort mes pensées en me forçant à l'aveu de mon ignorance.

VERSET 5.

On pourrait dire que le Prophète apostrophe ici le Messie, et qu'il lui rend la parole qu'a dite son Père : *Vous êtes prêtre pour toujours selon l'ordre de Melchisédech*; mais il semble plus à propos de prendre encore ces paroles pour celles du Père éternel, comme s'il disait : *J'en ai fait le serment; et je ne m'en repentirai point*, etc. Je crois même qu'on prouve ceci par un argument invincible; car l'Apôtre dit : *Celui-ci* (J.-C.) *a été fait prêtre avec serment par celui qui a dit : Le Seigneur l'a juré, et il ne s'en repentira point : Vous êtes prêtre pour toute l'éternité*. On voit que, selon l'Apôtre, Dieu a dit ces paroles : *Le Seigneur a juré, et il ne s'en repentira point*; et ce même argument prouve que dans l'Ecriture celui qui parle se met souvent à la troisième personne. C'est Dieu le Père qui parle ici, et il dit : *Le Seigneur a juré*, etc.

Le même apôtre explique fort au long en quel sens J.-C. est prêtre *selon l'ordre* ou *le rit de Melchisédech*. Il ne parle pas de l'oblation du pain et du vin qui était la fonction de Melchisédech, et le rit selon lequel il honorait Dieu; on en voit assez la raison. J.-C. a offert son propre corps et son propre sang sur la croix : voilà l'objet de son sacerdoce; et c'est ce que l'Apôtre enseigne aux Hébreux, en leur faisant connaître que, par ce seul sacrifice, tous ceux de l'ancienne loi avaient été abolis. Il leur dit que J.-C. était *prêtre selon l'ordre de Melchisédech*, parce que comme Melchisédech avait exercé son ministère sans être de la race d'Aaron, ainsi J.-C. avait rempli le sien sans être de la tribu de Lévi, dont Aaron et tous les prêtres après lui devaient descendre, selon l'ordre du Seigneur. Voilà ce qui suffisait à l'Apôtre : mais, comme Melchisédech n'avait été prêtre que parce qu'il offrait le pain et le vin, pour que J.-C. fût prêtre selon toute l'étendue du rit de Melchisédech, il s'ensuivait que J.-C. devait aussi avoir offert le pain et le vin, c'est-à-dire, qu'il devait avoir institué le sacrifice de son corps et de son sang sous les espèces du pain et du vin : il n'était pas nécessaire que J.-C. fût semblable en tout à Melchisédech; par exemple, qu'il fût roi sur

la terre, qu'il reçût les décimes de la race d'Abraham, qu'on ignorât le temps de sa naissance et celui de sa mort; mais il était nécessaire qu'il lui fût semblable en tout ce qui concernait son rit et sa fonction de prêtre, ce qui ne serait point, s'il n'avait pas offert un sacrifice où le pain et le vin fussent admis. Mais il faut bien que ce pain et ce vin ne soient pas une simple figure du corps et du sang de J.-C., puisque le sacrifice de Melchisédech était déjà la figure du sacrifice de J.-C. *dans le pain et le vin*, comme parle S. Cyprien et tous les autres Pères de l'Eglise, lesquels peut-être ne sont aussi unanimes sur aucun autre point de foi qu'ils le sont sur celui-ci.

RÉFLEXIONS.

Il n'y a rien de plus auguste que les objets présentés dans ce verset. C'est Dieu qui parle, qui assure qu'il a fait un serment irrévocable; et quel est ce serment? que le Messie est prêtre pour l'éternité selon le rit de Melchisédech. On voit par là pourquoi Melchisédech était prêtre, pourquoi il bénit Abraham, pourquoi il était d'une autre race que celle de ce patriarche, pourquoi il n'a point eu de successeur, pourquoi son sacerdoce n'était pas borné à une nation particulière, à un lieu fixe et déterminé; enfin, pourquoi ce qu'il offrait à Dieu était du pain et du vin. Toutes ces choses étaient des figures de J.-C., du sacerdoce et du sacrifice de J.-C. Mais que ce grand tableau, s'il est permis de parler ainsi, soit présenté par un prophète mille ans avant l'événement, et que ce prophète rende les propres sentimens et les propres paroles de Dieu; que ces paroles soient confirmées par un serment que Dieu fait lui-même, et qu'il dit être irrévocable; c'est ce qui remplit d'admiration une âme qui a de la foi. De quelque côté que je me tourne, je ne vois que des objets divins, Dieu qui s'énonce sur son propre Fils, ce Fils revêtu d'un sacerdoce éternel : ce sacerdoce supérieur à celui de la loi; ce sacerdoce, figuré par le plus ancien de tous les sacerdoces, qui est celui de Melchisédech; ce sacerdoce qui s'exerce par l'immolation du corps et du sang de J.-C.; enfin toutes ces admirables vérités consignées dans l'ouvrage d'un roi et d'un prophète, ouvrage qui précède de dix siècles les événements, je ne crois pas que l'esprit humain puisse s'occuper de plus grands objets. Mais quelles conséquences pour le cœur et pour la conduite? ce serait la matière d'un discours entier.

VERSET 6.

On peut traduire l'hébreu par *il écrasera*, ce qui revient au même sens : car les prophètes voient comme fait ce qui est encore futur. Ici le Prophète parle à Dieu le Père; ce qui me paraît le plus vraisemblable quoique plusieurs Pères ou interprètes croient qu'il adresse la parole au Messie. Il est certain à la vérité, que le Messie étant Dieu et égal à son Père, on peut dire que Dieu son Père est à sa droite, comme on dit qu'il est à la droite de son Père; mais comme dans tout ce Psaume le Messie est considéré du côté de ses deux natures, et comme il est dit au commencement qu'il est *assis à la droite de son Père*, il semble qu'on ne peut rapporter ce verset 6 à Dieu le Père, sans donner une sorte de contorsion au texte. Si cependant on prenait cette expression, *Dominus à dextris tuis*, comme destinée à faire entendre que Dieu protége l'Homme-Dieu, qu'il le soutient de sa puissance, on pourrait dire que le Prophète adresse la parole à J.-C. c'est ainsi que l'entendent Pétau, Duport, etc.

Ces *rois* que le Messie *brisera dans sa fureur*, sont ou les princes qui ont persécuté l'Eglise naissante, comme Hérode, Pilate, Néron, Domitien, et tant d'autres qui ont péri d'une manière funeste; ou bien ce sont en général tous les pécheurs, et, parmi eux, les grands qui auront commis de plus grandes injustices : au jugement de J.-C., ils seront tous écrasés.

RÉFLEXIONS.

Un homme qui a de la foi raisonne ainsi : mon Seigneur et Rédempteur est assis à la droite de Dieu : il y fait la fonction de médiateur et de pontife, il y offre sans cesse le grand sacrifice qu'il a consommé pour moi sur la croix. Je vois d'abord que mon obligation autant que mon intérêt est de m'unir à lui sans cesse, et de m'appliquer les fruits de ce sacrifice, ce que je ne puis faire que par la prière, par la participation de son corps et de son sang, par la vigilance sur moi-même, par les œuvres de la charité chrétienne, par l'amour des souffrances et des humiliations. Je considère ensuite que ce roi de gloire, assis à la droite de son Père, doit exercer un jour un jugement de rigueur contre tous les ennemis de son nom et de son Evangile; qu'il n'épargnera ni les grands ni la grandeur; qu'il brisera les rois comme les simples particuliers. Quelle est ma vie? Quelles mesures ai-je prises pour paraître devant lui au jour de sa colère? Le temps est court, cette colère est terrible : elle l'est d'autant plus qu'on a été prévenu de plus de grâces.

VERSET 7.

L'hébreu dit : *il remplira de cadavres*, ou selon d'autres, *il comblera les fosses en y accumulant des cadavres*. Cela revient à l'expression des LXX, qui disent : πληρώσει πτώματα. J'ai traduit, *il achèvera la défaite* (de ses ennemis), exprimant le sens de l'hébreu, des LXX et de la Vulgate. Le Prophète veut dire qu'au jour du jugement le Messie comblera la mesure de ses vengeances.

L'hébreu ajoute : *il écrasera la tête dans une grande étendue de terre (in terrâ multâ)*; ce qui signifie que, comme les orgueilleux et les pécheurs occuperont une grande partie de l'univers, ils subiront la peine de leurs égarements partout où ils se trouveront. Le sens de la Vulgate est bien au fond le même; car c'est *écraser la tête de plusieurs sur la terre*, que d'*écraser la tête de ceux qui sont répandus dans une grande étendue de la terre*. On peut croire même que cette expression, *in terrâ multorum*, signifie *in terrâ quam multi occupant*; en sorte que *multorum* se rapporte non à *capita*, mais à *terrâ*.

Comme il n'y a que *caput* dans l'hébreu, quelques interprètes ont cru que le Prophète désignait par là le démon qui domine en effet sur une grande partie de la terre, et qui doit avoir la tête brisée par le Messie, selon la promesse que Dieu en a faite, dès le commencement, à l'homme. Cette pensée n'est point à rejeter, et se conciliera avec le grec et avec la Vulgate, en supposant, ce qui est vrai, selon S. Paul, que plusieurs démons dominent sur la terre. Cet apôtre dit que nous avons à combattre *contre les principautés et les puissances; contre les maîtres de ce monde, de ce lieu de ténèbres; contre les malins esprits qui sont dans l'air*.

Les auteurs des *Principes discutés* traduisent *implebit ruinas* par *il réparera les ruines*, c'est-à-dire, qu'*il substituera les Gentils aux Juifs*. Je ne crois pas que ce soit le sens : 1° parce que ce Psaume regarde beaucoup moins les temps présents que le jugement futur; 2° parce que le mot *implere* dans l'hébreu et dans le grec, non plus que dans le latin, ne signifie pas en cet endroit *réparer*, mais *achever*; 3° parce que ces *ruines*, dont parle la Vulgate, sont des monceaux de cadavres et non des ruines proprement dites, telle que serait la destruction d'un peuple ou d'un empire.

RÉFLEXIONS.

Le jugement appartient à J.-C.; son Père lui a donné ce pouvoir, comme il le déclare lui-même, en disant : *Le Père a donné le droit de juger tout au Fils.*

Ce n'est pas seulement en tant que Dieu qu'il jugera le monde, c'est aussi en tant qu'homme. *Le Père*, ajoute-t-il, *a donné au Fils le pouvoir de juger, parce qu'il est le fils de l'homme*. C'est en qualité de fils de l'homme qu'il a souffert, qu'il a été couvert d'opprobres; il est juste que cette sainte hu-

manité soit honorée du pouvoir de juger ceux qui auront profité de ses bienfaits, et ceux qui en auront abusé. Dès cette vie, ce fils de l'homme porte des jugements de rigueur, soit en frappant les coupables, soit en les abandonnant à leur sens réprouvé; mais ces châtiments ne sont pas connus du monde entier. Le sang de J.-C. n'est pas vengé à la face de la terre. Il y a un moment destiné à la manifestation générale: moment qui achèvera la défaite des ennemis de l'Homme-Dieu; moment qui écrasera la tête des orgueilleux. Oh! que cette grande vérité devrait être profondément gravée dans l'esprit de tous les hommes! Elle a fait trembler les solitaires; et comme ils n'avaient, pour se préparer à cette action si formidable, que le temps de la vie, ils se disposaient à la mort comme au jugement dernier. *Ce qui arrivera,* disait S. Jérôme, *à tous en général au dernier jour, doit arriver à chacun de nous au moment de la mort.*

VERSET 8.

Le texte et les versions s'accordent ici parfaitement, et le sens avoué de presque tous les commentateurs est que le Messie, durant le cours de sa vie, éprouvera de grandes tribulations, et qu'elles seront pour lui le principe de la gloire. On sait que dans l'Écriture les eaux sont une figure des traverses et des souffrances. Le P. Houbigant dit que le Prophète indique ici la passion de J.-C. par le torrent de Cédron, où cette sanglante catastrophe commença.

RÉFLEXIONS.

Le Prophète, marquant ainsi à la fin de son psaume ce qui a été la source du triomphe et de la gloire du Messie, donne à tous les fidèles la plus abondante et la plus touchante instruction. Si J.-C., vrai Fils de Dieu, *a bu les eaux* de la tribulation avant que d'être couronné de gloire, qui peut se flatter d'être admis dans son royaume après avoir mené sur la terre une vie molle et sensuelle? Tout ce qui est arrivé à J.-C. doit arriver à ses élus. Ils ne seront glorifiés avec lui qu'après s'être rendus conformes à ce divin modèle. Ainsi leur partage sur la terre sont les souffrances, les humiliations, la pauvreté, les traverses, les contradictions. Il est vrai de dire que celui qui aura le plus souffert en ce monde, sera aussi le plus récompensé dans la compagnie de J.-C.

Halleluia. CX.

Hebr. CXI.

1. Confitebor tibi, Domine, in toto corde meo, in consilio justorum et congregatione.

2. Magna opera Domini; exquisita in omnes voluntates ejus.

3. Confessio et magnificentia opus ejus, et justitia ejus manet in seculum seculi.

4. Memoriam fecit mirabilium suorum, misericors et miserator Dominus; escam dedit timentibus se.

5. Memor erit in seculum testamenti sui; virtutem operum suorum annuntiabit populo suo.

6. Ut det illis hæreditatem gentium; opera manuum ejus, veritas et judicium.

7. Fidelia omnia mandata ejus, confirmata in seculum seculi; facta in veritate et æquitate.

8. Redemptionem misit Dominus populo suo; mandavit in æternum testamentum suum.

9. Sanctum et terribile nomen ejus, initium sapientiæ timor Domini.

10. Intellectus bonus omnibus facientibus eum; laudatio ejus manet in seculum seculi.

PSAUME CX.

1. Je vous louerai, Seigneur, de toute l'étendue de mon cœur, dans les assemblées particulières et publiques des justes.

2. Les œuvres de Dieu sont grandes, elles sont dans l'ordre de toutes ses volontés.

3. Sa gloire et sa grandeur éclatent dans son opération, et sa justice subsiste dans les siècles des siècles.

4. Le Seigneur plein de miséricorde et de tendresse a établi un monument de ses merveilles: il a donné sa nourriture à ceux qui le craignent.

5. Il se ressouviendra à perpétuité de son alliance; il fera connaître à son peuple la puissance qui éclate dans ses œuvres.

6. Afin de lui donner l'héritage des nations: les œuvres de ses mains sont vérité et justice.

7. Toutes ses lois sont fidèles, elles sont établies pour toujours; elles sont formées sur la vérité et sur l'équité.

8. Il a racheté son peuple, et il a fait avec lui une alliance éternelle.

9. Son nom est saint et terrible: le commencement de la sagesse est la crainte du Seigneur.

10. Ceux-là ont une intelligence vraiment droite qui observent cette crainte du Seigneur: sa gloire subsiste dans les siècles des siècles.

COMMENTARIUM (1).

VERS. 1. — HALLELUIA. Apparet *halleluia* potiùs esse inscriptionem et titulum Psalmi quàm principium, quoniam artificio acrostico constat, ut singula hemistichia singulas ex ordine alphabeti litteras præ-

(1) Acrosticus sive alphabeticus Psalmus est, at aliâ planè ratione quàm ii quos superiùs vidimus; cùm enim in illis singuli versiculi singulis elementis, ordine alphabetico distributis exordiantur, in hoc singula hemistichia singulis elementis distinguuntur: quamobrem duo et viginti hemistichia Psalmus continet, quibus decem versiculi conficiuntur; prioribus octo in duo membra, posterioribus duobus in tria divisis. Sive autem id carminum genus ad commodum puerorum, juvandamque illorum memoriam, legendique et scribendi artem faciliùs edocendam, inventum fuerit; sive moris Hebræorum esset, ut gravissima moralis disciplinæ axiomata eo carminum genere traderentur, quò faciliùs animos pervaderent, illud certè fateamur necesse est, carmina alphabetica Judæis magnoperè placuisse, ac nobiliora elegantioraque visa illis esse quàm nobis, cùm ea tam frequenter usurpaverint.

Asserit S. Hieronymus, inter acrostichos Psalmos, hunc et proximè sequentem regulas ejus artificii accuratè ordinatèque servare, cæteris quos veluti alphabeticos reliquère, magis legentium artificio quàm studio scriptoris, ejusmodi arte distributis. Profectò nulla est in cæteris versuum æqualitas, quorum alii brevissimi sunt, alii longissimi. Turbatus interdùm est ordo litterarum, nonnullis etiam prorsùs relictis. Quamobrem Septuaginta interpretibus, sequitur sanctissimus doctor, visum non est, litteras versuum initio in illis ponere, ut in his posuère. Ita censuit vetus scriptor, quem sub nomine S. Hieronymi novimus. Posteriorem hanc observationem non omnes fortassè nostræ ætatis critici admittent. Illud certè constat, nulla litterarum vestigia, quibus hi à cæteris Psalmis distinguantur, in nostris Septuaginta interpretum codicibus superesse, nisi unicum Psalmum 118 excipias.

Censet Theodoretus carmen hoc à Davide recitatum, cùm prophetico spiritu raptus victoriam Josa-

ferant. Jam hoc artificium sine acrostichis incipit in sequente voce, *ode, confitebor*, quod excellentiam argumenti indicare docent Rabbini. *Halleluia* necessarium, ut et sequentes aliquot, in quibus est cohortatio ad lætitiam et laudationem Dei. In consilio (1), *sod*, secretum propriè. Quare rectiùs per *s* quàm *c*, ut opponatur congregationi, q. d. : Tam in occulto et secretiore loco quàm palàm et publicè celebrabo te, cùm propter conscientiam, tùm ob proximorum ædificationem.

Vers. 2. — Magna opera Domini (1). Ratio à Dei potentiâ et magnitudine. Exquisita, quæsita, investigata. In omnes, *in*, pro *intra*. Magna et incomprehensa sunt opera Domini, tam naturæ quam gratiæ, quorum ratio exquiritur intra Domini voluntates, id est, quorum ratio pendet è Dei voluntate. Sunt magna et incomprehensa, quoniam vult. Tota ratio facti est voluntas facientis. Periphrasis operum creationis, providentiæ, redemptionis conservationis, quæ nihil aliud sint quàm opera exquisita in omnes voluntates ipsius, dùm non sese alligat creaturis, sed omnia facit quæ vult, etiam repugnante naturâ, pro salute hominum. Sic enim conservavit Israelitas in deserto, etc. Alii *in* pro *ad*, vel *juxta*. Ejus, Dei, Hebraice, *heptschem*, id est, *voluntas eorum*, operum Dei eodem sensu, et propiùs. Eorum, id est, Dei unius et trini, ut supra, Psal. 10, v. 9 : *Æquitatem vidit vultus ejus*, Hebraicè eorum, id est, Dei, qui unus, qui et trinus. Mysterium sanctissimæ Trinitatis gentibus occultabant Septuag., ne viderentur annuere polytheitis. Rabbini ferè, etiamsi notatio reclamet, malunt *heptschem* esse participium, vel adjectivum, exquisita omnibus volentibus, ea, vel ab omnibus cupientibus ea (opera Domini). Quicumque ea cupiunt, illa scrutantur et contemplantur; anonymus quidem substantivè, sed alio sensu : Exquisita ad omnes voluntates eorum, id est, usus et necessitates hominum.

Vers. 3. — Confessio et magnificentia opus ejus, laus, laudis et confessionis materia, metonymia. Opus ejus est celebre, magnificum et dignum confessione, laude, magnificentiâ; vel per auxesin, maximè confitendum et magnificandum est opus ejus. *Hod* pro gloriâ et majestate, nihil magni addit ad hanc sententiam. Justitia ejus, id est, virtus, bonitas, misericordia, quâ justus est, justè agit, justificat, etc., nullo corrumpitur, minuitur, atteritur tempore. Justitia in hâc linguâ omnem virtutem complectitur. Aliis, judi-

phati de Idumæis, Ammonitis, eorumque sociis prævideret. Merum morale carmen ab aliis habetur, quo vates Dei amplitudinem, ejusque operum magnificentiam commendat. Patres gratiarum actionem esse aiunt, à Christo et Ecclesiâ persolutam, ob beneficia quibus electos suos cumulavit Deus, ac præsertim ob divinæ Eucharistiæ institutionem ac gentium conversionem. Beda aliique ad reditum e captivitate referunt, putantque grates hic agi à Judæis ob restitutam patriam et libertatem. Huic sententiæ nonnulli codices favent, cùm habeant : *Halleluia reversionis Aggæi et Zachariæ.* Huic nos subscripsimus. (Calmet.)

(1) In concilio justorum, propriè *rectorum*, et congregatione eorumdem, hoc est, palàm in Ecclesiâ. *Concilium*, seu *congregatio justorum*, seu *rectorum* dicitur Israelitica Ecclesia, non quòd omnes et singuli justi essent ac recti, sed quòd tales esse deberent. Ad hoc enim à Deo erat instituta, in terris ut essent qui piè ac justè, et ex præscriptis legibus vivendo, Deum colerent. Appositè Kimhi per *rectos* docet intelligendos Israelitas, quòd illi, inquit, recti sint in suis operibus, juxta judicia seu leges à Deo optimo maximo præscriptas, hoc est, si vivant, suasque exigant actiones ad Dei leges. Citat in exemplum illud Balaam Num. 23, 10 : *Moriatur anima mea morte justorum*, Hebr. *rectorum*, id est, Israelitarum. Sic D. Paulo *sancti* Christiani vocantur, quòd vocatione, baptismo, et professione tales sint, hoc est, quòd sancti esse debeant, si vocationi et professioni respondere volunt. Sic Ecclesia in Symbolo dicitur sancta, non quòd quotquot sunt in Ecclesiâ, sancti sint, sed quòd sancti esse debeant, ac nunquàm illi desint qui pietatem et sanctitatem colant, cùm extra illam nihil sanctum, ac sanctus nemo esse possit, ita ut Ecclesiæ secundùm Deum propria sanctitas dici possit. Quamvis enim in Ecclesiâ multis partibus plures semper existant, qui turpiter et flagitiosè vivant, quàm qui piè ac probè, non tamen propterea Ecclesia desinit esse sancta, nec suum amittit nomen. Nam quamdiù in eâ inest sanctitatis aliquid, sancta dici potest, non secùs atque arbor vivere dicitur, quamdiù aliquid habet vitæ, licet laboret multorum ramorum siccitate. Accedit quòd, quamvis exiguus semper sit sanctorum numerus in Ecclesiâ, nihilominùs tamen sancti digniorem ac potiorem in eâ locum obtinent, adeò ut sancta idcircò dicenda sit, sicuti nobis observatum ad vers. 5 Ps. 50. Scio ac didici ex Institutione christianâ magni illius cardinalis, Galliæ nostræ genii (eminentissimum cardinalem Richelium me intelligere palam est), Ecclesiam sanctam esse, quia Jesus Christus, qui ejus est caput, Sanctus sanctorum est, tum quia Deo consecrata est omnis auctori sanctitatis; quia etiam ejus doctrina, fides et disciplina tota sancta est; quia denique ab ejus sacramentis emanat gratia, quæ ipsa est sanctitas. Sed addit eminentissimus, quem dixi, cardinalis : Postremò, quoniam infinito sanctorum numero decoratur, qui nusquàm alibi nisi in ipsius sinu et gremio reperitur. Verùm eò revertamur unde nimiùm longè fortassè, certè præter morem nostrum, digressi videbimur. Pro eo quod versum à nobis *in concilio*, ex Ezræ mente vertendum *in arcano* (סוד *sodh* enim *arcanum, consilium* et *concilium* significat) quod ipse exponit privatim et secretò, cùm — *in congregatione* explicet palam. (Muis.)

(1) Laudat primùm ab operibus in commune, quòd videlicet Deus laude dignus sit, quòd omnia opera ejus magna sint, et quòd sint ita perfecta, ut ad omnem usum Deo serviant. Magna laus quòd artifex non faciat alia opera magna, alia parva, alia pretiosa, alia vilia, sed quòd omnia omninò quæ ab ejus ingenio vel manu prodeunt, magna sint. Talia esse opera Dei certè cognoscet, qui cogitabit in omnibus, etiamsi nobis præ multitudine viluerint, infinitam Dei potentiam et sapientiam elucere, et nullum à nobis perfectè comprehendi. Verè enim scripsit Ecclesiastes, cap. 1 : *Cunctæ res difficiles, non valet homo eas explicare sermone*; et cap. 8 : *Intellexi quòd omnium operum Dei nullam possit homo invenire rationem.* Neque solùm magna sunt opera, sed *exquisita in omnes voluntates ejus*, id est, quæsita et parata in omnem usum Deo placitum, ut Deus de illis faciat quicquid voluerit, juxta illud Psal. 118 : *Quoniam omnia serviunt tibi*; nam, ut S. Augustinus rectè disputat, nihil est, quod magis Dei voluntati repugnare videatur, quàm liberum arbitrium; quo fiunt peccata, quæ Deus prohibet : et tamen de ipso libero arbitrio Deus facit quod vult : vel enim reformat illud per gratiam, vel punit per justitiam, et nisi ipse permitteret liberum arbitrium, non peccaret. Præclarissima laus, et soli Deo propria, facere opera quæ in omnem usum quæri, aptari et accommodari possint, et de quibus Deus quicquid velit possit efficere. (Bellarminus.)

cium, juris tributio. Est semper justus, et quâvis ætate; in perpetuum improbos punit, probos juvat ac defendit. Sic Euthymius refert ad eorum solatium qui injuriis afficiuntur. Idem enuntiatur de justitiâ hominis pii sequenti Psalmo; sic illic justitia virtutem moralem, ejusve fructum significat : vide Aben-Ezram. In seculum seculi, periphrasis æternitatis, in fonte *lahad, in æternitatem.*

Vers. 4. — Memoriam fecit mirabilium suorum, reliquit in suo verbo et sacramentis. Hanc memoriam mirabilium referunt ad miracula in Ægypto edita, dùm eos potenter eduxit, quasi descendat ab admirandis Dei operibus toto mundo exhibitis, ad Synagogæ propria. Escam, manna Hebræi intelligunt, tu Eucharistiam in quâ est mnemosynon mirabilium Dei, primùm, quoniam in eâ ipsius omnia pro salute humani generis mirabilia revocantur in memoriam usque in seculum, Luc. 22, v. 19, 1 Cor. 11, v. 24; deinde quoniam in eâ sunt multa miracula, corpus Christi sub tantillâ panis specie, accidentia sine substantiâ, unum corpus in multis locis, etc.; denique quoniam divinorum beneficiorum est compendium et epitome, nempe illorum quæ nobis ipse vel per sese in creatione, vel per assumptam humanam carnem in recreatione, sive redemptione præstitit. Aliqui necessarium victum interpretantur, quem tribuit piis largiter, ut supra, Psal. 33, v. 10 : *Nihil deest timentibus eum.* Vox *tereph* prædam etiam significat : ut loquatur de victo Satanâ et spoliis ejus distributis, ut de externo hoste, poeticè. Alioquin enim hæc pugna est spiritualis.

Vers. 5. — Memor erit in seculum testamenti sui, fœderis et promissionum de rebus temporalibus et spiritualibus, terrâ Chanaan et Christo donisque Christi, patribus factarum. Virtutem, vim, fortitudinem operum suorum, sive opera suæ potentiæ et fortitudinis divinæ revelabit ac manifestabit. De miraculis, quibus declaravit vim et potestatem suam.

Vers. 6. — Ut det illis hæreditatem gentium (1), terram Chanaan, vel potiùs orbem terrarum, Psal. 2, v. 8. Nam tacita est vaticinatio de conversione gentium, et earum per Apostolos ad Christum subactione. Veritas et judicium, opera manuum ejus sunt verissima et justissima. In veritate et judicio fiunt, dùm congruâ administrandi normâ cuncta dispensat. Chrysostomus veritatem sumit pro misericordiâ, q. d.: Dei opera misericordiâ et justitiâ plena sunt, et utrumque Deus cum altero temperat.

Vers. 7. — Fidelia omnia mandata ejus, fida et sine fuco, certam vim habentia. Confirmata, certa et fixa in æternum. Mandatis Dei niti possunt homines. Nam sunt immota ac immutabilia, id est, fidelia, et firmata in seculum seculi, ut in æternum durent, nec possint ullâ ratione convelli. Ne ergo dubitent de eis implendis; eorum fructus est perpetuus : nam etiam in cœlo percipitur. Vel posita in æternum, ut perpetuò serventur. Sic ad fructum eorum hoc non pertinebit, quo in cœlis perfruemur, verùm ad ipsamet mandata, quæ in perpetuum servari vult. Facta in veritate, verè, æquè et justè data, lata, posita. Citra aliquam sunt injustitiam. Nihil mandat iniquum et injustum, alienum à ratione et æquitate.

Vers. 8. — Redemptionem misit Dominus populo suo, ex Ægypto, vel potiùs è morte, peccato, Satanâ, inferno, ut à Synagogâ ad Ecclesiam accedat. Mandavit, fecit in æternum testamentum suum. Mandare in Deo est facere, ut supra, Psal. 43, v. 2 : Qui mandas salutes Jacob. Condidit testamentum nunquàm rescindendum; sanxit suum fœdus de gratiâ et liberatione per Christum in perpetuum. Vult ut semper servetur, nec cum alio mutetur. Nam promissa, præcepta et sacramenta, quibus tribus constat novum Testamentum, sunt perpetua et irrevocabilia.

Vers. 6. — Sanctum et terribile nomen ejus, admirabile, venerandum, terroris plenum, ad cujus mentionem trepidare et commoveri debeamus. Initium. Isagoge, introductio ad sapientiam est timor Domini : primum enim præceptum divinæ legis et sapientiæ est timere Dominum, ac abstinere propter ipsum à peccato, Deut. 6, 14, et 10, 12. Aliqui, caput, summa perfectio sapientiæ est Domini timor. Quicquid summatim habetur de sapientiâ ad timorem Domini refertur, Job. 28, 28. Domini metus est maxima sapientia, ac præcipuum sapientiæ gradum obtinet, ut illud Sapientis, Eccl. 11, 3 : *Initium dulcoris habet fructus apis,* id est, mel summum habet et perfectum dulcorem, summum et supremum apicem dulcedinis.

Vers. 10. — Intellectus bonus omnibus facientibus eum, timorem Domini. Unde in Græco non αὐτὴν, sed αὐτὸν legendum, Hebraicè, *hoschchem,* id est, *facientibus ea,* mandata scilicet; sed quia antecedens erat remotius, nempe vers. 7 servierunt perspicuitati. Intellectus sanus et integer, sanum judicium et sincerum inest his qui se exercent in timore Domini et mandatis ejus exsequendis. Deus eos non sinit à salutari religione averti et seduci per pseudoprophetas et hæreticos. Aliqui, non de dono intellectûs, sed virtute morali, id est, prudentiâ, q. d.: Benè prudentes sunt, valdèque intelligentes, qui mandata Dei exsequuntur; ut contra stulti, qui despiciunt, Prov. 1, 7. Ejus, Domini. Hebræum enim *tehilla* non quamlibet laudationem sonat, sed divinam, id est, hymnum, nec hominibus competit, ut infra, Psal. 148, 14, annotabimus; Dominus est perpetuò laudabilis; in perpetuum celebrabitur; ejus laus nunquàm delebitur. Qui ad hominem probum referunt, discedunt à fontis proprietate.

NOTES DU PSAUME CX.

Il n'y a pour titre, soit dans l'hébreu, soit dans le grec, soit dans le latin, que *Alleluia,* qui signifie *louez Dieu;* et le sujet du psaume n'est en effet qu'un témoignage de vénération et d'actions de grâces rendues à Dieu. On croit que ce psaume est de David, parce qu'il est alphabétique, comme quelques autres qui sont de ce prophète; il l'est même si parfaitement, que tout l'alphabet s'y trouve exactement rempli. Mais il faut bien concevoir cet ordre. Les versets, dans le texte hébreu, ne sont pas distingués par les lettres

hébraïques; car il n'y a que dix versets dans l'hébreu, dans le grec et dans le latin, au lieu qu'il se trouve vingt-deux lettres dans l'alphabet. Ce sont donc des parties de versets qui sont désignées, ou étiquetées, si l'on veut, par ces lettres. Ainsi, dans le premier verset, on a *Aleph*, puis dans l'hébreu, ce qui répond à *Confitebor tibi, Domine, in toto corde meo :* ensuite *Beth,* et après cela, *in consilio justorum et congregatione.* Les huit premiers versets contiennent chacun deux lettres, et quand on est parvenu aux deux derniers, on trouve qu'ils en contiennent chacun trois : ce qui fait en tout vingt-deux lettres et l'alphabet entier. J'ai dit ailleurs que cette sorte de poésie artificielle servait probablement à soulager la mémoire. Je suivrai ici la division de notre Vulgate, qui est aussi celle des exemplaires hébreux et grecs, en dix versets.

VERSET 1.

Il n'y a pas dans l'hébreu : *Je vous louerai Seigneur,* mais : *Je louerai le Seigneur.* On voit que la différence est fort petite. Ce texte porte mot à mot, *dans le secret des justes et dans l'assemblée ; ce secret* indique *les sociétés particulières.* Le Prophète témoigne par là qu'il est prêt à bénir, à louer, à célébrer les grandeurs de Dieu dans tous les lieux où se trouveront des hommes justes. Il spécifie les *justes,* parce qu'il n'est pas toujours à propos de parler de Dieu devant les pécheurs et les impies. Ce serait pour eux souvent une occasion de blasphèmes ou de railleries sacriléges.

RÉFLEXIONS.

Quand on loue le Seigneur, quand on célèbre ses grandeurs, il faut que le cœur soit le principe de cet acte de religion, et que tous les sentiments du cœur concourent à l'accomplir. Ceci est d'une grande étendue; car on est averti par là de prier avec attention, avec recueillement, avec amour. Qui dit *tout le cœur,* exclut la nonchalance, la distraction, la tiédeur, et surtout les passions qui le tyrannisent. Pourquoi fait-on tant de prières qui n'ont aucun effet, et qui offensent plus la divine majesté qu'elles ne l'honorent? Je ne dois pas l'expliquer ici : cette matière est trop étendue, et trop affligeante pour moi en particulier. Le prophète me sert ici de modèle; *il loue Dieu de tout son cœur,* il le loue *dans la compagnie des justes,* soit qu'ils soient en petit nombre, soient qu'ils forment une assemblée nombreuse. Rien de plus doux pour les hommes touchés de Dieu que de s'entretenir des choses du salut avec les gens de bien, que de traiter de la vie intérieure avec ceux qui la connaissent et qui l'aiment.

VERSET 2.

Il faut entendre que *toutes les œuvres de Dieu sont proportionnées aux fins qu'il se propose;* et ce sens, qui est celui des LXX et de la Vulgate, comprend un bel éloge des œuvres de Dieu. L'hébreu paraît un peu différent; mot à mot on le traduirait : *Les œuvres de Dieu sont grandes, elles sont recherchées de tous ceux qui mettent leur complaisance en elles.* C'est le sens qu'adopte le P. Houbigant, qui ne blâme pourtant pas la leçon des LXX. Ou bien : *Elles sont appropriées à tous ceux qui les désirent* (*exquisita ad omnes qui volunt ea*); ce qui marquerait que la considération de ces œuvres peut satisfaire les désirs de ceux qui se plaisent à les examiner. Ce sens est aussi très-bon. Ce qui fait la différence des LXX d'avec le texte, c'est le mot חפציהם *voluntates eorum,* au lieu que les LXX ont lu *voluntates ejus.* On pourrait concilier la pensée de ces interprètes avec celle de l'auteur du psaume, en disant que le texte attribue aux ouvrages mêmes la *volonté* et les desseins, et que les LXX, pour rendre la chose plus claire, ont attribué cette *volonté* et ces desseins à Dieu; on peut dire en effet que les ouvrages de Dieu sont *proportionnés à toutes leurs volontés,* c'est-à-dire *à leurs fins,* quoiqu'il soit mieux de placer ces *volontés* et ces *fins* dans Dieu même, auteur de ces œuvres.

Il est encore possible de rapporter *voluntates eorum* aux justes qui sont spécifiés dans le premier verset, et alors le sens serait que *les œuvres du Seigneur sont grandes, et qu'elles sont conformes à toutes les volontés des justes,* qui en effet ne veulent jamais que ce que Dieu fait et ce que Dieu veut. Enfin on a soupçonné que le Prophète pourrait avoir mis *voluntates eorum,* pour indiquer la pluralité des personnes en Dieu, et que les LXX ont mieux aimé ne faire mention que de l'unité de nature, en mettant *voluntates ejus.* Toutes ces explications sont bonnes, et rendent raison tant de la leçon du texte que de celle des versions.

RÉFLEXIONS.

S. Jean Chrysostôme tire de ce verset une excellente instruction, faisant voir que toutes les œuvres de Dieu enseignent aux hommes le chemin de la vertu. La beauté du ciel, le cours régulier des astres, nous apprend, dit-il, à ne pas fixer nos pensées et nos inclinations aux petits objets de cette vie. La mer, tantôt furieuse et tantôt calme, mais toujours renfermée dans ses bornes, nous apprend à réprimer la fougue de nos passions. Les plantes, qui paraissent sans vie durant l'hiver, et qui se revêtent au printemps de feuilles et de fleurs pour produire ensuite des fruits, nous avertissent du renouvellement qui doit se faire en nous, au temps de la résurrection de nos corps. Les oiseaux que le Père céleste nourrit, sans qu'ils prennent soin de semer ni de planter, nous rappellent les soins paternels de la Providence, et dissipent nos inquiétudes sur les moyens de subvenir aux besoins de la vie. Ainsi, toutes les œuvres de Dieu nous rappellent à lui, à la vertu, au salut et à la bienheureuse éternité. S. Chrysostôme n'en excepte ni la pauvreté, ni la maladie, ni la mort, quoique ce soient des suites ou des peines du péché. Ce sont même là les *œuvres* qui tendent plus directement aux fins des volontés de Dieu. Il veut nous attirer à lui par la patience, la résignation, la soumission à ses volontés, par la destruction de nos penchants, par la mort de notre nature corrompue; et tout ce qui nous afflige ici-bas sert à ce sacrifice.

VERSET 3.

L'Hébreu dit : *subsiste éternellement,* ce qui est la même chose. Le Prophète veut dire que dans tout ce que Dieu fait, il y a un fonds inépuisable de grandeur et de gloire et que sa justice y éclate de toutes parts.

RÉFLEXIONS.

Il semblerait que l'observation contenue dans ce verset sur la gloire, la grandeur et la justice de Dieu, serait inutile à quiconque aurait la vraie idée de cet Être suprême : s'il est infiniment parfait, toutes ses œuvres doivent être pleines de gloire, de grandeur et de justice. Mais quand nous ne voyons pas les rapports de ces œuvres, quand nous n'en découvrons pas la fin, nous sommes tentés de les blâmer. Nous admirons le ciel semé d'astres lumineux; mais parce que nous ne connaissons pas l'usage de tous ces globes et leur influence par rapport à nous, il semble que la plupart d'entre eux ne sont d'aucune utilité. Nous remarquons sur la terre une infinité d'êtres grands et petits, soit insensibles, soit animés; mais comme nous ne savons pas leurs divers emplois, nous ne sommes pas touchés de ce spectacle; nous en prenons occasion de croire qu'ils auraient pu rester dans le néant, et qu'ils sont comme des hors-d'œuvre dans cet univers. Telle est l'illusion de nos pensées; et c'est ce que le Prophète veut prévenir en nous assurant que les œuvres de Dieu, de quelque espèce qu'on les suppose, sont pleines de gloire, de grandeur et de justice. *Dieu est grand,* disait S. Augustin, *dans les grandes choses, et il n'est pas petit dans les moindres.* C'est notre faiblesse qui nous cache les raisons qu'il a eues de créer ce qui nous paraît le moins digne d'exister. Dans le monde futur, nous pourrons savoir ces raisons; dans celui-ci, nous devons adorer et nous taire.

VERSET 4.

Ce verset et les trois suivants sont plus longs que ceux du texte, en sorte qu'on n'a ici que quatre versets pour cinq dans l'hébreu; et c'est la même chose dans le grec, mais cela ne met point de différence dans le sens.

Ce verset est susceptible de beaucoup de sens; celui qui se présente d'abord, c'est que le Seigneur, plein de miséricorde et de compassion, a donné à son peuple une nourriture descendue du ciel, nourriture dont il subsistait un monument perpétuel dans le tabernacle, puisqu'on y conservait un vase rempli de la manne tombée dans le désert.

Le second sens ne serait pas lié si immédiatement avec le miracle de la manne; le Prophète dirait simplement que le Seigneur a voulu, parce qu'il est bon et miséricordieux, que la mémoire de ses merveilles se conservât parmi son peuple. C'est en effet un trait de miséricorde que de ne pas permettre qu'on oublie des merveilles de bienfaisance; car la mémoire qui en reste, fait espérer de nouveaux bienfaits.

Le troisième sens serait que le Seigneur, miséricordieux et plein de tendresse, a renouvelé par de nouveaux bienfaits le souvenir de ses anciennes merveilles; qu'il a donné à ceux qui le craignent la nourriture dont ils avaient besoin. Cette traduction ou explication supposerait que le Prophète ou son peuple aurait éprouvé des effets récents et extraordinaires de la libéralité divine. Ce qu'il ajoute de la nourriture donnée à ceux qui le craignent, spécifierait le bienfait reçu de Dieu. L'histoire sainte ne nous apprend rien de ce fait.

S. Chrysostôme croit avec raison qu'il ne s'agit pas tant ici de la nourriture corporelle, que de l'aliment de l'âme, lequel consiste dans la parole de Dieu. La première est donnée à ceux même qui ne craignent pas le Seigneur; ils jouissent de la Providence générale qui *fait lever le soleil sur les bons et sur les méchants*, comme J.-C. le dit lui-même : mais il n'y a que ceux qui craignent le Seigneur, auxquels le pain de la parole profite; il n'y a qu'eux dans qui cette nourriture spirituelle entretienne la véritable vie, qui est celle de l'amour de Dieu.

RÉFLEXIONS.

Dieu a opéré de grandes merveilles depuis la création du monde jusqu'au temps de l'avénement de J.-C. Ces merveilles ont eu pour objet de faire connaître sa puissance, sa miséricorde, sa sagesse, sa justice. Les miracles sont la voie par où Dieu se manifeste : mais J.-C. en a laissé un permanent dans son Église, par lequel il se cache; c'est celui de l'Eucharistie. Ceci est admirable. Dans l'Eucharistie, je trouve le monument des merveilles de J.-C., puisque c'est la commémoration de sa mort, et le gage de la promesse qu'il a faite aux fidèles de demeurer parmi eux, quoiqu'il dût remonter au ciel, et qu'il y soit en effet remonté. Mais en même temps c'est le chef-d'œuvre de la puissance de J.-C., résolu de se cacher à nos sens pour exercer notre foi. Il nous rappele par l'Eucharistie la mémoire de sa mort; mais il se cache pour se communiquer à nous, et pour nous nourrir de sa propre substance. Ce sacrement est à la fois le prodige de sa force toute divine, et le monument éternel de sa tendresse.

La condition essentielle pour participer à cette viande céleste, c'est de *craindre le Seigneur*. Pourquoi? parce que la crainte du Seigneur fait qu'on porte à la table de J.-C. une conscience pure, parce que cette crainte établit dans l'âme le désir de la pauvreté, des souffrances et des humiliations; par conséquent elle nous met dans l'état où Jésus fut sur la terre. Il tenait la place des pécheurs, il se regardait comme une victime toujours prête à être frappée de la main de son Père; il se livra aux détresses de la crainte avant que d'entrer dans la douloureuse carrière de sa passion. Mais la crainte que le Seigneur demande de moi, dans ce sacrement, ne doit jamais être séparée de l'amour. *Craindre le Seigneur*, dans la pensée du prophète, c'est le servir; et servir le Seigneur, comme il désire l'être, c'est l'aimer.

VERSET 5.

L'hébreu et les versions s'accordent ici entièrement. Le Prophète assure que le Seigneur n'oubliera jamais l'alliance qu'il a faite avec son peuple, et que dans tous les temps, il lui découvrira la grandeur de ses œuvres. Cela s'est accompli, quoique l'ancienne loi cérémonielle ait été abrogée par l'Évangile; car cette abrogation était prédite, et le Juif charnel a été remplacé, conformément aux prophéties, par les enfants d'Abraham selon l'esprit, c'est-à-dire, par les chrétiens héritiers de la foi d'Abraham. C'est ce que l'Apôtre explique si bien, en faisant voir que Dieu n'a pas manqué à sa promesse quand il a fait entrer les Gentils dans son alliance. Je ne doute pas que David n'ait eu en vue cette vérité; qu'il n'ait pris le *Testament* de Dieu dans toute son étendue, et qu'il n'ait pensé au vrai peuple de Dieu, lequel ne peut être que le peuple qui vit selon la foi.

RÉFLEXIONS.

Si je suis charnel, j'ai beau me glorifier du nom de chrétien, je ne suis qu'à l'extérieur dans l'alliance de Dieu et de J.-C. Ce n'est point à moi que Dieu découvrira les merveilles de ses œuvres, qu'il montrera ses voies, et qu'il communiquera ses secrets. Dieu se ressouviendra bien de son alliance par rapport à l'Eglise entière, parce qu'il s'y trouvera toujours des âmes dignes d'être regardées de lui comme son peuple, parce que la grâce y formera toujours des copies fidèles de J.-C. Mais les pécheurs et les lâches n'auront point de part à toute l'étendue de son testament. Il ne les reconnaîtra point pour son peuple, quand il viendra juger le monde. Oh! qu'il y a de différence entre le vrai fidèle et celui qui n'en a que le nom! Que l'un est éclairé, et que l'autre s'écarte honteusement de la route qui mène à la lumière!

VERSET 6.

On voit que la première partie de ce verset tient au précédent; aussi y est-elle jointe dans l'hébreu, mais le sens de part et d'autre est le même. Le Prophète dit que Dieu montrera sa puissance à son peuple en lui donnant l'héritage des nations. Comme l'hébreu peut être traduit au prétérit, ce texte peut regarder ce qui était arrivé du temps de Josué, lorsque Dieu multiplia les prodiges pour mettre son peuple en possession de la terre de Chanaan. Mais en laissant les expressions du Prophète au futur, elles s'étendent aux promesses que Dieu a faites au véritable Israël (qui est le peuple chrétien), de lui donner l'héritage de toutes les nations; c'est-à-dire, la bénédiction que Dieu avait donnée à Abraham, en l'assurant que sa race serait aussi nombreuse que les étoiles du firmament, et que de cette race naîtrait le Messie. En ce sens *l'héritage des nations* ne serait pas *la terre qui avait appartenu aux nations*; ce seraient les biens destinés à tous les peuples héritiers de la foi d'Abraham, et ces biens seraient la possession de la grâce en cette vie, et le royaume céleste en l'autre. Si l'on n'étend pas la vue du Prophète à ces grands objets, son psaume sera d'une médiocre utilité pour les fidèles d'aujourd'hui et de tous les temps.

David ajoute que les *œuvres de Dieu sont vérité et justice; vérité*, parce qu'il remplit ses promesses; *justice*, parce qu'il traite chacun selon ses mérites.

RÉFLEXIONS.

Le véritable héritage des nations, c'est d'être appelées à connaître et à posséder Dieu par Jésus-Christ. *Béni soit Dieu*, dit le prince des apôtres, *qui, par sa grande miséricorde, nous a régénérés pour l'héritage qui n'est sujet ni à se corrompre, ni à se gâ-*

ter, ni à se flétrir; héritage qui se garde pour vous dans le ciel. Quelle est la conduite de ceux qui espèrent un grand héritage dans le monde ? 1° Ils cultivent avec soin celui qui doit les instituer ses héritiers ; ils tâchent de lui plaire en tout, afin que la bonne volonté qu'il leur témoigne, soit permanente et invariable. 2° Ils ne sont pas exempts de crainte sur les événements de la succession. Elle peut être disputée, détournée, usurpée ; ils ne sont tranquilles que quand ils en sont paisibles possesseurs. 3° Ils pensent continuellement à cet héritage futur, et ils y pensent d'autant plus que le terme de leurs espérances est moins éloigné.

Serait-il possible que l'héritage céleste qui m'est promis par le Dieu de toute vérité, ne m'inspirât pas les sentiments que la cupidité suggère aux partisans du monde ; que je n'eusse aucun soin, pendant le cours de ma vie, de me rendre propice celui qui m'a promis un bien si précieux ; que je ne craignisse pas d'exposer mes espérances, en me livrant à l'amour des biens créés, amour incompatible avec la qualité d'héritier du royaume de J.-C. ; que je ne m'occupasse qu'avec peine et rarement de la pensée et des désirs d'une possession qui doit combler mes vœux pendant l'éternité ; que plus les années s'accumulent, moins je sentisse d'ardeur pour entrer dans ce séjour de paix et de gloire? *Si nous sommes les héritiers de Dieu,* disait S. Augustin, *pensons que Dieu est aussi notre héritier : mais partout où il y a héritage, il doit y avoir mort de celui dont on doit hériter. Afin que Dieu hérite de nous, il faut donc que nous soyons morts au monde, et que le monde soit mort pour nous.*

VERSET 7.

Le texte et les versions s'accordent ici entièrement. Le Prophète fait l'éloge des lois portées par le Seigneur: elles sont très-fidèles, très-stables, très-fondées en vérité et en équité ; très-*fidèles,* parce qu'elles ne trompent personne ; très-*stables,* parce qu'elles doivent toujours subsister; très-*fondées en vérité et en équité,* parce qu'elles ont pour auteur Dieu même, qui est la vérité et l'équité essentielle. Le Prophète insiste sur ces caractère de la loi divine, pour inviter les hommes à ne s'en pas écarter. La *loi,* au reste, dont il parle, est la loi naturelle et la loi écrite. La première gravée dans le cœur de tous les hommes; la seconde imprimée aussi sur la pierre ou sur les deux tables que Dieu donna à Moïse. On doit remarquer que tout ce qui entre dans la définition de toute loi légitime, se trouve ici. Volonté du législateur, perpétuité, rapport au bien commun, justice exacte.

RÉFLEXIONS.

Le ciel et la terre passeront, dit J.-C., *mais mes paroles ne passeront point.* L'Evangile est tout aussi vrai aujourd'hui qu'il le fut au temps des apôtres. On a beau vouloir l'altérer, l'expliquer, le mitiger ; il subsiste dans son intégrité, et ce corps de lois fera toujours la consolation des justes et la condamnation des pécheurs. *J.-C.,* dit saint Léon, *sera toujours la voie pour la conduite, la vérité pour la doctrine, la vie pour le bonheur.* Sa loi par conséquent nous soutient dans nos actions, nous éclaire dans nos doutes, nous satisfait dans nos désirs ; et telle sera toujours sa destination : le cours des siècles n'y changera rien. *La grandeur de J.-C.,* ajoute saint Augustin, *consiste en ce qu'il est avant les temps, au-delà des temps et sans les temps.*

VERSET 8.

Nulle différence encore ici entre le texte et les versions. La rédemption et l'alliance éternelle dont parle le Prophète, ne peuvent être bornées au temps de la Synagogue. Dieu délivra son peuple de l'Egypte et de la captivité de Babylone ; il forma une double alliance avec lui : mais cette double délivrance ne fut que pour un temps ; et cette loi, au moins dans ses institutions politiques et cérémonielles, a été abrogée. Cette double délivrance et cette loi n'étaient que des figures de la rédemption opérée par le Messie, et de la loi qu'il a donnée au monde. S. Chrysostôme remarque très-bien que la rédemption du genre humain devait être accompagnée d'une loi. *Cette rédemption,* dit-il, *était à la vérité une grâce, mais il fallait une loi pour en bien user.*

RÉFLEXIONS.

La rédemption opérée par J.-C. contient trois choses : la délivrance du péché, l'adoption divine, l'instruction ou la loi destinée au règlement de nos mœurs. L'alliance contractée avec Israël ne pouvait avoir ces avantages qu'en vertu et en vue du Messie futur. Encore restait-il aux saints de l'ancien Testament à attendre que le ciel leur fût ouvert. Une chose étonnante, c'est que le monde paraisse aller et se gouverner sans aucun rapport avec le grand bienfait de la rédemption et de la loi qui y est annexée. Il n'y a qu'un petit nombre d'âmes fidèles qui s'occupent de ce que J.-C. a fait, et de ce qu'il a enseigné. L'alliance éternelle avec J.-C. est le moindre des soins de la plupart des hommes, et il faut, pour ainsi dire, sortir de leur société pour se rappeler ce chef-d'œuvre de la sagesse et de la miséricorde divine. C'est, je crois, ce qui faisait dire à saint Jérôme : *Les villes sont une prison pour moi, et la solitude est pour moi un paradis.*

VERSET 9.

Le texte et les versions s'accordent encore ici, excepté que dans l'hébreu et dans le grec, *sanctum et terribile nomen ejus,* appartiennent au verset précédent.

Le Prophète semble marquer dans ce verset les dispositions nécessaires pour entrer dans l'alliance de Dieu ; c'est d'avoir une grande idée de la sainteté et de la majesté de son nom, c'est de s'entretenir dans la crainte de l'offenser.

RÉFLEXIONS.

S. Chrysostôme croit que le Prophète s'écrie dans un sentiment d'admiration et de crainte respectueuse : *Que le nom du Seigneur est saint et terrible!* Et cette pensée se lie très-bien avec ce qui suit, que *le commencement de la sagesse est la crainte de Dieu.* Si les hommes avaient plus d'idée de la sainteté et de la majesté de Dieu, ils traiteraient l'affaire de leur salut avec bien plus de respect, de crainte et d'attention. S. Paul disait aux fidèles d'opérer leur salut *avec crainte et tremblement ;* il leur disait qu'il était *horrible de tomber entre les mains du Dieu vivant.* Ces instructions ne tendaient pas à diminuer la confiance de ces premiers chrétiens, mais à les retenir dans la circonspection et dans la vigilance. Tous les saints ont tremblé dans l'attente du souverain juge ; et S. Chrysostôme, cette âme si remplie de douceur et d'onction, recommandait sans cesse à son peuple de penser au tourment du feu, au ver immortel, aux grincements de dents, aux chaînes éternelles, aux ténèbres effroyables. Les hommes pèchent plus par trop de sécurité que par défaut de confiance.

VERSET 10.

L'hébreu ne diffère ici de la Vulgate qu'en ce qu'il dit, si on le traduit en latin, *facientibus ea,* au lieu de *eum,* qui est dans notre version. Le P. Houbigant admet *eum,* au lieu de *ea* et de *eam* qui est dans le grec. Si on lit *ea* il faudra entendre que ceux-là ont une droite intelligence qui accomplissent *toutes ces choses,* tout ce qui a été dit auparavant de la loi, de la crainte du Seigneur ; et si on lit *eam* avec les LXX, il faudra rapporter ce pronom à la sagesse, et le Prophète voudra dire que ceux-là ont une droite intelligence qui observent la sagesse. Enfin, si on lit *eum,* d'après la Vulgate, on rapportera ce pronom à la crainte ; et le sens sera que ceux-là ont une droite intelligence, qui sont fidèles à la crainte du Seigneur. C'est ce qu'exprime notre version française. On voit qu'au fond ces trois sens rentrent l'un dans l'autre.

Le pronom *ejus,* qui est dans le second membre du verset, est aussi susceptible de deux sens, car il peut se rapporter à *intellectus,* en sorte que le Pro-

phète dirait qu'éternellement on louera l'*intelligence* de ceux qui sont fidèles à ce qu'exprime la première partie du verset, soit la sagesse, soit la crainte du Seigneur, soit en général toutes les choses exprimées ci-dessus. C'est le sens que suivent plusieurs interprètes. D'autres rapportent *ejus* à Dieu, en sorte que la fin de ce psaume soit une sorte de doxologie, et nous croyons que cette interprétation, qui est de S. Chrysostôme, est préférable à l'autre.

RÉFLEXIONS.

Les hommes disent qu'ils font cas d'un bon esprit et d'une intelligence droite. Voici un prophète qui leur apprend en quoi la bonté et l'esprit et la droiture de l'intelligence consistent; c'est à honorer Dieu de toute l'étendue du cœur, à admirer les œuvres de sa puissance et de sa sagesse, à reconnaître l'importance de sa loi, à conserver la crainte de son saint nom, à redouter ses jugements. Cet homme inspiré ne parle ni de ressorts de la politique, ni du talent de faire fortune, ni des recherches de la science, ni des entreprises de l'ambition, ni des ressources de l'éloquence, ni de l'étude du monde, ni des systèmes de la philosophie. Le silence qu'il garde sur toute ces choses serait étonnant, si elles entraient dans la notion du bon esprit et de la *droite intelligence*. Ce silence nous apprend donc à rectifier nos idées sur celles de l'esprit de Dieu qui guidait la plume de ce roi-prophète. Mais qu'en devons conclure, sinon que *l'intelligence* vraiment *droite* est très-rare parmi les hommes, et qu'elle ne se trouve que dans la société des saints?

Halleluia reversionis Aggæi et Zachariæ CXI.

Hebr. CXII.

1. Beatus vir qui timet Dominum; in mandatis ejus volet nimis.

2. Potens in terrâ erit semen ejus; generatio rectorum benedicetur.

3. Gloria et divitiæ in domo ejus; et justitia ejus manet in seculum seculi.

4. Exortum est in tenebris lumen rectis; misericors, et miserator, et justus.

5. Jucundus homo qui miseretur et commodat; disponit sermones suos in judicio, quia in æternum non commovebitur.

6. In memoriâ æternâ erit justus; ab auditione malâ non timebit.

7. Paratum cor ejus sperare in Domino, confirmatum est cor ejus; non commovebitur donec despiciat inimicos suos.

8. Dispersit, dedit pauperibus; justitia ejus manet in seculum seculi; cornu ejus exaltabitur in gloriâ.

9. Peccator videbit et irascetur; dentibus suis fremet et tabescet; desiderium peccatorum peribit.

PSAUME CXI.

1. Heureux celui qui craint le Seigneur, qui met son plaisir dans l'accomplissement de sa loi.

2. Sa race sera puissante sur la terre : la postérité des justes sera comblée de bénédictions.

3. La gloire et les richesses seront dans sa maison; et sa justice subsistera dans tous les siècles.

4. Au milieu des ténèbres il s'est élevé, en faveur des justes, une lumière, qui est le Seigneur lui-même plein de miséricorde, de tendresse et de justice.

5. Celui-là est heureux qui a pitié des autres (*dans le besoin*), il réglera ses discours selon les règles de la prudence;

6. Aussi sera-t-il toujours dans une assiette tranquille.

7. La mémoire du juste sera éternelle; il ne craindra point les reproches et les discours désavantageux.

8. Son cœur est prêt à espérer dans le Seigneur, son cœur est exempt de toute crainte; il ne sera point ébranlé, jusqu'à ce qu'il voie ses ennemis (*domptés*).

9. Il a distribué ses biens, il les a donnés aux pauvres : sa justice subsistera éternellement; sa force sera relevée avec gloire.

10. Le pécheur en sera témoin, et il entrera en colère; il grincera des dents et séchera de dépit : le désir des pécheurs s'évanouira.

COMMENTARIUM (1).

Est etiam alphabetarius. Hujus enim dimidii versus in Hebræo, ordine litterarum incipiunt. Ad inscriptionem, in quâ simpliciter legitur *Halleluia*, si tamen sit inscriptio, non initium Psalmi, addiderunt, *reversionis*

(1) A plerisque mera esse creditur descriptio felicitatis quâ justus fruitur, atque ad virtutem et misericordiam exhortatio. Syrus moralem institutionem putat Davidis ad Salomonem.

S. Chrysostomo esse videtur superioris carminis pars aut appendix. Idem sanè ingenium et argumentum uterque Psalmus referunt. Placet Muisio haberi hunc Psalmum posse uti explicationem postremæ è Psalmo superiore sententiæ. *Initium sapientiæ timor Domini. Intellectus bonus omnibus facientibus eum, Laudatio ejus manet in seculum seculi.* Psalmus 111 : *Beatus vir qui timet Dominum, in mandatis ejus volet nimis*, etc. Nobis post captivitatem ab Aggæo et Zachariâ exaratus creditur, uti docet titulus, vel ab alio quopiam divinâ luce illustrato, ejus ætatis scriptore. Quartus versiculus captivitatem tenebris, libertatem novo lumini, quod justis fulserit, comparat. Chaldaici imperii eversionem, et Babyloniorum mala innuit vers. 8 et 9. (Calmet.)

Est hic Psalmus ex eorum numero, qui ab *Halleluiah* incipiunt, quorum *decem* sunt numero (Psal. 106, 111, 112, 13, 135, et 14 ad 150), quemadmodùm *quinque* ita finiunt (Psal. 604, 105, 115, 116, 117). Ex quibus utrisque sex, Psal. 113 ad 118, *magnum Hallel* Hebræis dicti fuerunt. Horum usus in omnibus quidem festis, præcipuè tamen in solemnibus *Paschæ* et *Tabernaculorum* fuit, ita ut Psal. 113 et 114 ante paschalem cœnam, sequents verò Psalmi 115 ad 118, post eamdem cantati fuerint. (Vid. Buxtorfii Lexic. Chaldaico-Thalmud., voce הלל.) Hisce verò hymnis procemii loco nonnunquàm præmissi putantur Psalmus noster et 112. (Rosenmuller.)

Ordine alphabetico hic Psalmus conscriptus est sicut Psal. 25, 34, 37, et alii, sed ita ut in singulis versibus binæ reperiantur litteræ, in duobus postremis ternæ (quod ipsum etiam factum Psal. 102). Cur sic cogantur litteræ, brevitatis causam Kimchi affirmat. Alii hujus rei rationem afferunt hanc, ut Psalmus denarium non excederet numerum, perfectum illum, et præceptorum Decalogi numero parem (*a*).

(*a*) Exquisitâ diligentiâ factum Psalmum, inquit Rudingerus, ostendunt ἀκροστιχίδες, nam ut memoriæ ediscere volentium hoc modo consuleret auctor in tam brevi Psalmo non fuit opus. Itaque et in hoc, et in aliis, magis ad diligentiæ et elaborationis accuratæ ostentationem, quàm ad memoriæ compendium ἀκροστιχίδες institui existimo, quæ in hoc Psalmo etiam in mediis versibus usurpantur, ut in paucitate horum litteræ tamen alphabeti universæ repræsentari possint, et singuli versus haberent binas litteras. Sed in ultimo et penultimo hæret res, cùm singuli ternas habeant, quod corrigi posse existimant aliqui, si ex duobus ultimis tres versus faciat aliquis, ut fiant versus undecim, et librarii hæc culpa sit, non auctoris.

Aggæi et Zachariæ, ut docerent veritatem hujus Psalmi apparuisse in reditu è captivitate Babylonicâ, quando Aggæus et Zacharias Zorobabelem principem et Josue pontificem excitabant ad restaurationem templi, urbis, pietatis, et legum divinarum. Quin et summa ac argumentum prophetiarum ipsorum est hoc quod hoc Psalmo comprehenditur, reverentes Domini beatos fore, et beneficentiam Domini per Christum experturos, cæteros perituros (1).

VERS. 1. — BEATUS VIR QUI TIMET DOMINUM (2). Omnis generis bonis felicitabitur, animi, corporis fortunæ, gratiæ et gloriæ. Nam ista omnia præmia sigillatim persequitur, ut intelligamus quærentibus regnum Dei cætera adjici, Matth. 6, 33, 1 Tim. 4, 8. IN MANDATIS, asyntheton : (Et) *in mandatis ejus volet*. Hebraicè, *hepheth* ; id est, ea desiderabit propriè, se mirè delectabit mandatorum Dei observatione : ea perficere expetet vehementer. In eis sibi placet, ut ea opere compleat, q. d. : Beatus est, qui timet Dominum, simul et mandata ejus expetit perficere, qui simul est pius, et virtutis studiosus. Non tam rectè sine asyntheto, ut primus beatitudinis gradus sit. Qui timet Dominum est beatus; nam primùm habet animum pium, et mandatorum Dei studiosum, deinde potens in terrâ, etc. NIMIS, valdè, mirâ animi alacritate.

VERS. 2. — POTENS IN TERRA ERIT SEMEN EJUS. Primus ergo timoris Domini, et studii mandatorum ejus fructus. GENERATIO, *dor*, ætas, seculum. Secundus, recti beant suum seculum, nec tantùm sibi, verùm etiam aliis felicitatem afferunt. Proborum seculum fortunabitur, et felix erit. Homines seculo proborum, ætate, quæ rectis abundabit, beneficentiam Dei experientur, et sentient, eorum gratiâ atque merito. Tanta est probitatis felicitas, ut illa à viro probo in alios, vel corruptos redundet. Contra, cùm seculum est corruptum nimiâ impiorum abundantiâ, væ hominibus illius ætatis. Pauci hunc locum intelligunt, quoniam putant generationem hìc significare sobolem, liberos, genus, contra vim et usum vocis *dor*. Aliud est *dor*, id est, γενεὰ, aliud *toleda*, id est, γένεσις, quorum utrumque Latinè *generatio* redditur. Secundus fructus (3).

VERS. 3. — GLORIA ET DIVITIÆ IN DOMO EJUS (1). *Hon*, abundantia, opes, potentia. Tertius fructus, MANET IN SECULUM, in futuro seculo perstat. Kimhi : Justitia et virtus ejus perpetua est. Migrantem enim a corpore in cœlum sequitur. Nam in fonte citra periphrasin est *lehad*, id est, stat in æternitatem. Atque hinc urget immortalitatem animarum Aben-Ezra, in Decalogo. Idem justitiæ Dei tribuebat superiore Psalmo, vers. 3, sed alia notione. Rabbini aliam etiam interpretationem afferunt : Justitia ejus manet ipsi, et posteris ejus in multa secula, juxta illud, Exod. 20, 6 : *Custodiens misericordiam in millia*. Quartus fructus. Incommode aliqui ad actiones et affectus justitiæ. Justè egit perpetuo, nemini injuriam faciens, id est, justè agere solet, ut 1 Joan. 3, 9 : *Omnis qui natus est ex Deo, non facit peccatum,* id est, non solet peccare.

VERS. 4. — EXORTUM EST IN TENEBRIS (2). Quintus fructus. IN TENEBRIS, in rebus adversis lumen rectis exoritur, nempe per appositionem, *misericors, et miserator, et justus Deus,* qui has tenebras dissipet et discutiat. In calamitatibus consolationem sentiunt Dei sibi propitii. Deus autem hìc appellatur *lumen* metonymicè, quia luminis, id est, gloriæ, prosperitatis, et bonorum omnium est auctor et largitor. Alii per tenebras, non calamitates accipiunt, sed ignorationem et cæcitatem mentis, quam Deus discutit, ut timentes ipsum videant credenda, speranda, exsequenda. Kimhi hunc locum pervertit, dùm vel ultimum hemistichium in dativo interpretatur, *misericordi videlicet, miseratori et justo,* homini scilicet : vel *lumen* in accusativo. *Oriri fecit in tenebris lumen rectis Deus misericors, et clemens, et justus.* Nam verbum *zarah* in kal est neutrum. Alii subaudiunt præpositionem : (E) miseri-

(1) Sanctus Augustinus in titulo solùm legit : *Conversio Aggæi et Zachariæ*. Item editio Sixti V, Cassiodorus : *Conversionis Aggæi et Zachariæ,* omissio *Alleluia*. Hebræus, Chaldæus, Syrus, Arabs, Æthiops, Septuaginta, et Græci Patres habent solùm *Alleluia*, nullâ Aggæi aut Zachariæ mentione. Acrostichum carmen est.

(2) QUI TIMET DOMINUM. Nempe solum : non homines, non contemptum, etc., clam, ut palam, justus ac bonus. IN MANDATIS, etc. Explicat id quod dixit, *timet Dominum*. Sic Eccle. 12, 13 : *Deum time, et mandata observa,* etc. *Valdè* cùm ait, significat solius Dei amore impulsum, non famæ aut præmii gratiâ, etc., mandata servare (Muis) ; q. d. : Qui non formidine pœnæ, sed amore virtutis, probus est. Confer Ps. 119, 6, 10, 19, 32, etc. (Gejerus.)

(3) Hæ promissiones temporalium bonorum semper intelligendæ sunt cum exceptione castigationis et crucis, quæ longè majus bonum est quàm quodvis temporale bonum, cùm per eam ad bona æterna perveniatur. (Muis.)

(1) ET JUSTITIA EJUS ; hoc est, ex Ezra, opes justè partæ, non vi, non rapinâ. *Manet in æternum* ei, ejusque posteris. Accipe, si vis, *justitiam*, ut sonat : eòdem semper redibit sententia, quasi dicatur, non tantùm opes, sed etiam justitiam fidissimam opum custodem vir justus ac pius ad posteros transmittet. Kimhi posterius membrum de futuro seculo vult accipi. Ego sic mihi videor posse hunc versum explicare : Opibus abundat pii hominis domus : neque hoc solùm, sed aliud præterea præmium ejus virtuti ac justitiæ debitum, illum manet in futuro seculo : sicque *justitia ejus manet in æternum*. Vel potiùs, opibus abundat ejus domus, nec propterea adducitur unquàm, ut malè agat, sed perpetuò justus manet. Loquitur scilicet de homine verè pio, qui opibus non possit corrumpi, quales, heu! nimiùm pauci. In Psalmo præcedente, vers. 3, de Deo eadem phrasis usurpata fuit, pro, justè semper agere. Quidam interpres Græcus pro *justitia ejus* vertit ἡ ἐλεημοσύνη αὐτοῦ ; alius ἡ φιλανθρωπία αὐτοῦ, quasi diceretur, neque verò abutitur unquàm divitiis, sed potiùs inde æternùm benignè facit, adeòque eleemosyna vel humanitas seu benignitas ejus perpetuò durat. Frequens est apud Hebræorum Doctores *tsedaka* pro eleemosynâ usurpari. Dan. etiam 4, 24, vox illa pro eleemosynâ ponitur, *peccata tua eleemosynis,* ad verb. *Justitiâ redime, et iniquitates tuas misericordiis pauperum*, etc. Eleemosyna est profectò quæ hominem justum præsertim declarat, idcircò nomine justitiæ appellatur. Deinde ex justitiâ ad eam tenemur. (Muis.)

(2) Deus *exortus est*, exoritur et semper exorietur et exurget ad ferendam opem justis et *rectis* qui *in* calamitatum et miseriarum *tenebris* gemunt ; exortus est, inquam, eis tanquàm *lux* quæ omnem ærumnarum caliginem discutit. (Anonymus.)

corde, miseratore, et justo (Deo). Quæ Dei epitheta sic distinguunt aliqui, ut misericors respiciat essentiam et naturam, miserator, effectus. Nam non solùm in se est clemens, sed etiam clementiam ostendit, et re præstat.

Vers. 5. — Jucundus homo qui miseretur et commodat. Secunda Psalmi pars de beneficentiæ beatitudine. Jucundus, benè et jucundè habet. Beatus est ille homo qui, etc. Hysterologia, qui miseretur et commodat (est) jucundus homo, bonus et beatus : jucunditatem, lætitiam et beatitudinem consequetur χρηστὸς, commodus, utilis, bonus ; qui liberalis est, sibi utilis et felix. *Thob,* idem quod *ashere,* initio Psalmi, ut passim apud Chaldæos. Et sic Rabbini ferè intelligunt. Est enim altera pars Psalmi de beneficis et liberalibus. Qui miseretur. Sic participium *honen,* miserens, est resolvendum, vel subaudiendum relativum *asher, qui,* à R. Abraham, et R. Selomo, contra istos qui prætermittunt relativum, bonus vir miseretur, ut à Septuaginta duntaxat dissentiant, sententiam alienam confingentes. Et commodat. *Umalueh,* mutuat propriè (et qui), dat mutuo. Beatus est qui miseretur pauperum, et benignè facit indigentibus operâ, pecuniâ, verbo et consilio. Nam misereri ad opus, commodare ad pecuniam et bona. Quod sequitur, ad verba et consilia refertur. Disponit sermones. Asyntheton : (Et qui) disponit, οἰκονομεῖ, rectè dispensat. Beatus est etiam qui moderatur, cum judicio loquitur et consulit alteri, nihil temerè, multò minùs perniciosè effundit ; qui quicquid ait, verum, rectum, et consulenti fructuosum, et salutare est, aut saltem citra cujusque contumeliam. Sic et R. Abraham. At, quod instituto est aptius, Kimhi in Rad. et Symmachus, quoniam *dauar* est transcendens, et pro re usurpatur : *Jucundus sive beatus est, qui dispensat,* inquiunt, *res suas cum judicio.* Liberaliter quidem egentibus largitur de suis rebus et opibus, sed adhibet judicium in dando et prudentiam. R. Selomo, qui desideria sua dispensat, sibi aliquid detrahens, et prodigalitatem luxumque fugiens, ut pauperibus largiatur. In judicio, cum judicio. *In* pro *cum.* Judicium autem hìc non declarat jus, justitiam æquitatem, sed usum rectum facultatis judicandi, et prudentiam. Quia in æternum. Hæc ratio favet nostræ interpretationi : ideò enim, inquit, est jucundus, sive beatus, quia in æternum non commovebitur, nunquàm evertetur suâ felicitate, in perpetuum durabit status ipsius, opes, valetudo, et æterna erit ejus memoria apud Dominum.

In æternum non, id est, nunquàm. Nunquàm dejicietur de suarum rerum statu, vel mentis ; nunquàm succumbet tentationibus. Tempore adverso Deus ei aderit, saltem quantùm ad animi constantiam et fidei stabilitatem ; q. d. : Infracto erit animo in rebus omnibus adversis, Deo præsente et propitio, ut alibi, Psal. 90, 16 : *Cum ipso sum in tribulatione.* R. Selomo, *non semper.* Non destruetur in perpetuum, si cadat in res adversas, ut fit, emerget, neque illis obruetur. Quod ferè in idem cadit.

Vers. 6. — In memoria æterna (1), apud Deum et homines. *Justus,* beneficus, eleemosynarius, ut supra, Psal. 36, 27. Ex quo justitiam, eleemosynam vocat infra, vers. 8. Secundus fructus beneficentiæ. Ab auditione mala, rumore malo, nuncio timorem incutiente, rei malæ et adversæ auditu non terrebitur. Constans erit in utrâque fortunâ, nec à Deo deseretur. Auditionem appellant rumorem, ut alibi, 1 Reg. 2, 24, ubi nos famam. Tertius fructus.

Vers. 7. — Paratum cor ejus. Quartus fructus. *Paratum,* in rebus adversis et calamitosis, non commovebitur, non timebit. Hebraïcè, *lo ura,* id est, firmum cor ejus, et constans ut non timeat (adversarios), donec videat in inimicis suis (ultionem scilicet et vindictam), donec cernat hostium interitum et supplicia. Chald. : *Donec videat redemptionem à tribulantibus se.* Per hostes, dæmonas Euthymius intelligit. Confirmatum, suffultum (à Deo). A Deo hæc beneficis et piis erit magnanimitas et constantia. Donec. Non exclusio designatur, sed mera consecutio. Nam non est conturbandus cùm eò pervenerit, sed nunquàm commovebitur, prætereaque sequetur, ut etiam inimicos despiciat. Recurre ad supradicta, Psal. 109, 3.

Vers. 8. — Dispersit, dedit pauperibus. Libenter et liberaliter tribuit pecunias suas egentibus, omnibus prodesse studet, largâ veluti manu, ut qui semen spargit, 2 Cor. 9, 6. Justitia. Ad eleemosynam restringit Euthymius, nempe ad justitiam, quæ ex misericordiâ consequitur, Dan. 4, 24. Fructus eleemoysnæ manet in perpetuum. Ego in genere : Virtutis ejus meritum erit perpetuum. Unde repetitur hoc hemistichium è vers. 3, ad majorem confirmationem Psalmo superiore. In seculum seculi. Periphrasis poetica æternitatis. Cornu, dignitas, prosperitas, robur et potentia. In gloria, cum gloriâ. *In,* ut supra, vers. 5, pro *cum.* Alii de gloriâ æternâ. Quintus fructus.

Vers. 9. — Peccator videbit, felicitatem et gloriam justi in utroque seculo, indeque irâ et invidiâ rumpetur et consumetur, Sap. 5, 3, 4. Desiderium, vota, optata, bona quæ sibi cupiunt et desiderant, vel cupiditas delendi justos extinguetur. Antithesis, cum invidorum picturâ. Impiis contraria eveniunt.

(1) Felicitas timentis Deum est, quòd vivet semper in hominum memoriâ ; et vivet non per memoriam insignis alicujus flagitii, quomodò vivunt Judas et Caïn, Herodes et Pilatus, Annas et Caiphas, sed vivet per memoriam gloriosam : nam laudes ejus enarrabit omnis Ecclesia sanctorum ; neque solùm *in memoriâ æternâ* erit apud mortales, sed etiam nomen ejus scriptum erit in libro vitæ, quod nunquàm delebitur, et eo modo verè ac propriè in memoriâ æternâ erit apud angelos in cœlo ; *et ab auditione malâ non timebit,* id est, non timebit à detractionibus et reprehensionibus hominum impiorum ; neque etiam timebit à sententiâ illâ formidolosâ judicis æterni, videlicet : *Ite, maledicti, in ignem æternum,* etc. Matth. 25. (Bellarminus.)

NOTES DU PSAUME CXI.

Le titre est encore : *Alleluia ;* mais la Vulgate ajoute : *Reversionis Aggæi et Zachariæ :* addition qui ne se trouve ni dans l'hébreu, ni dans le grec. Je ne doute pas qu'elle n'ait été mise dans les exemplaires latins, pour faire entendre que ce Psaume a été composé au retour de la captivité, par les deux prophètes Aggée

et Zacharie : ce qui est un fait très-incertain. Je crois qu'il est plus vraisemblable que David est l'auteur de ce Psaume, comme du précédent, quoiqu'après tout, la chose soit assez indifférente ; car il suffit que l'Esprit de Dieu ait inspiré l'auteur quel qu'il soit, pour recevoir ce cantique et tout autre contenu dans le Psautier, comme la parole de Dieu.

L'objet du Psaume est de montrer en quoi consiste le vrai bonheur de l'homme. Il est alphabétique, comme le précédent, et renferme aussi dix versets, dont les deux derniers contiennent (dans l'hébreu s'entend) trois lettres de l'alphabet : ce qui complète le nombre de vingt-deux lettres.

VERSET 1.

On pourrait traduire : *Heureux celui qui craint le Seigneur ; il mettra son plaisir dans l'accomplissement de sa loi.* Il paraît même que les LXX l'ont entendu ainsi. L'hébreu est susceptible des deux versions ; et le sens de part et d'autre est toujours le même, quoiqu'il soit mieux de traduire comme le porte notre version française.

Ce verset, au reste, est fort clair. Le Prophète déclare en quoi consiste le vrai bonheur ; c'est *à craindre le Seigneur et à mettre sa joie, ses délices, dans l'accomplissement de sa loi.*

RÉFLEXIONS.

Voilà un langage fort différent de celui du monde. Ses partisans placent le bonheur dans une longue vie, dans la possession des richesses, dans la jouissance des plaisirs, dans la faveur des princes, en un mot dans tout ce qui flatte les passions ; ils se trompent : l'Esprit-Saint nous apprend ici qu'il n'y a d'heureux que ceux qui craignent Dieu, et qui mettent leur joie à remplir sa loi. C'est ce qu'ont connu tous les saints. Le monde les a regardés comme des gens malheureux, parce qu'ils se privaient des plaisirs du siècle ; mais, si l'on avait été témoin de l'état de leur âme, de la paix dont elle jouissait, des délices intérieures dont le Seigneur les remplissait, on aurait conclu qu'eux seuls avaient trouvé la route du bonheur. Les saints eurent le véritable et légitime amour-propre. Ils voulurent être heureux, et ils obtinrent ce qu'ils désiraient, en craignant Dieu et en observant sa loi. Cette crainte était accompagnée d'amour ; et c'est, dit saint Chrysostôme, ce qui leur rendait facile l'accomplissement de la loi de Dieu : elle n'est dure que pour les lâches et les amateurs du monde.

VERSET 2.

Le sens de ce verset est, que l'homme juste sera heureux en enfants, qu'ils seront puissants sur la terre, et que la bénédiction du Seigneur sera sur la postérité des hommes de bien. Le Prophète parle ici en partie selon les idées communes des hommes, qui regardent comme une bénédiction de Dieu l'état florissant d'une famille, en partie selon les promesses faites aux patriarches et même aux Israélites, que Dieu s'était engagé de combler de biens temporels s'ils étaient fidèles à son culte ; enfin comme son Psaume est fait pour tous les temps, il est censé promettre aux justes une abondante distribution de grâces, et une féconde moisson de mérites, en sorte qu'on remarquera aisément que la bénédiction du ciel est sur eux. Ce dernier sens est nécessaire pour la vérité totale du Psaume ; car il est prouvé d'ailleurs que la race des hommes justes n'est quelquefois pas plus privilégiée que celle des méchants, et qu'ils éprouvent même de temps en temps de grandes traverses de la part de leurs enfants.

RÉFLEXIONS.

Il n'y a point eu, et il n'y aura jamais de saint sur la terre, dans qui ce verset ne se vérifie, en le prenant dans le sens spirituel. Les actions de ces amis de Dieu sont comme leurs enfants, comme la race sortie de cette tige de bénédiction : or, ces actions sont *puissantes*, tantôt parce que Dieu y attache des grâces éclatantes, telles que le don des miracles ; tantôt parce qu'ils ont le talent de répandre la divine parole, et de toucher les cœurs ; tantôt parce que leurs exemples répandent partout la bonne odeur de J.-C. ; tantôt enfin, parce que dans la solitude ils amassent des trésors infinis de mérites. Plus je considère l'histoire des saints, plus je me persuade cette vérité, que, dès cette vie, ce sont les hommes les plus heureux, les plus riches, les plus puissants, parce qu'ils disposent en quelque sorte de la richesse, de la puissance et du bonheur de Dieu même. Comme ils sont toujours concentrés dans la volonté de Dieu, il ne leur arrive rien qui contredise leurs désirs, et qui irrite leurs passions. J'étends cette observation à tous les justes, et je ne la borne pas à ceux que l'Église honore d'un culte particulier. Cette race des hommes de Dieu ne s'éteint point ; elle se perpétue d'âge en âge, et toujours elle a la bénédiction du ciel.

VERSET 3.

L'hébreu dit proprement : *Le bien et les richesses seront dans sa maison*, etc. Les LXX ont mis : *La gloire et les richesses*, etc., pour donner apparemment plus de variété au texte. Le prophète donne encore ici à l'homme craignant Dieu, un avantage qui ne se vérifie pleinement que dans le sens spirituel. Il y a toujours de la gloire et des richesses dans la maison du juste, mais c'est la gloire, ce sont les richesses de l'intérieur : ce qui suit justifie cette application, car il ajoute que sa *justice subsiste dans tous les siècles ;* ce ne peut être que la *justice* avouée de Dieu, la sainteté, la vertu, dont la récompense n'est pleine et parfaite que dans le ciel. Quelques-uns prennent cette *justice* pour la vertu de bienfaisance à l'égard des autres hommes ; mais il faudra toujours que ce soit une bienfaisance animée de principes surnaturels, dont la crainte de Dieu est le fondement, et alors on retombera dans le sens de ceux qui expliquent cette *justice* de la sainteté en général.

RÉFLEXIONS.

Si le ciel est le séjour de la vraie gloire et des vraies richesses, et si l'on mérite le ciel par les bonnes œuvres faites en cette vie, il faut bien reconnaître que dès cette vie l'homme juste a le germe de la vraie gloire et des vraies richesses. Il consiste, ce germe fécond, dans la justice qui est comme une plante aussi féconde que durable et permanente. *Les œuvres des saints*, dit S. Grégoire, *sont les fleurs des fruits éternels. La rosée du divin amour les arrose, et dès cette vie elles nous remplissent de leur bonne odeur.* Je voudrais être assez éclairé dans les voies de Dieu pour expliquer quelle est la gloire et l'opulence d'une âme sainte ; quels sont les rayons de la splendeur éternelle qui se réfléchissent sur elle, quelle pureté d'amour l'embrase, et quelle étendue de charité remplit tout son fond. Je voudrais pouvoir connaître l'excellence de son oraison, et la douceur dont elle jouit dans la sainte communion. Toutes ces richesses sont cachées aux yeux du monde, mais n'en sont pas moins réelles, et n'en sont que plus précieuses aux yeux de Dieu.

VERSET 4.

L'hébreu dit absolument la même chose : quelques-uns séparent les deux parties du verset, en sorte qu'on traduirait : *Il s'est élevé dans les ténèbres une lumière en faveur des justes ; Dieu est miséricordieux, plein de tendresse et de justice :* mais il y a plus de force et d'onction dans notre manière de traduire. Je crois qu'il y a aussi de l'énergie dans la suppression du nom de Dieu ; comme si le Prophète disait : *Il s'est élevé des ténèbres, les justes y auraient été enveloppés comme les autres ; mais tout à coup celui qui est plein de miséricorde, de tendresse, de justice,* ou mieux encore, *le miséricordieux, le compatissant, le juste s'est montré, et il s'est fait un jour lumineux qui a éclairé ces hommes justes.* Le Prophète marque ici un des grands avantages de celui qui craint Dieu, c'est qu'il reçoit des lumières au moment qu'il serait en danger de tomber dans les ténèbres.

RÉFLEXIONS.

Il s'élève continuellement des ténèbres autour de l'homme juste : ténèbres hors de lui et ténèbres dans son intérieur ; ténèbres de crainte et ténèbres de confiance excessive ; ténèbres d'ignorance et ténèbres du désir de savoir ; ténèbres dans l'oraison et ténèbres dans l'action ; ténèbres de doute et ténèbres d'affliction ; ténèbres sur les pensées de nos semblables et ténèbres sur nos propres conseils ; ténèbres à l'égard des péchés de notre jeunesse et ténèbres à l'égard de notre pénitence ; ténèbres dans les tentations et ténèbres dans le calme prétendu de l'âme. Que fera l'homme de bonne volonté dans cette nuit si désolante ? Qu'il se tourne vers celui qui est la miséricorde, la compassion, la justice même ; il se fera, dans son âme, un jour lumineux ; il verra la route, et il ne doutera pas qu'elle ne le conduise au port du salut. *O lumière !* s'écriait saint Augustin, *lumière que voyait Tobie, quoique privé de l'usage de ses yeux, lumière qu'il voyait en montrant la route de la vie à son fils ! lumière unique, et qui fait les délices de tous ceux à qui elle est donnée !*

VERSET 5.

Le texte peut signifier *l'homme de bien* en général ; il peut aussi désigner en particulier l'homme *heureux*, tranquille, jouissant de la paix. C'est ce qui rentre dans le sens de *jucundus*, qui est dans notre version.

Disponet sermones suos ; on pourrait traduire en général *res suas*, l'hébreu est susceptible de ces deux significations.

Il y a ici trois caractères de l'homme de bien : il a pitié des malheureux ; il prête volontiers à ceux qui sont dans le besoin ; il règle ses discours selon les règles de la prudence.

RÉFLEXIONS.

On peut être compatissant, on peut être libéral, et ne savoir cependant pas traiter avec les hommes, selon que la prudence l'exige. De même on peut être sage dans le discours, et avoir le cœur fermé à l'égard des malheureux. Enfin on peut avoir l'âme compatissante, et savoir parler avec sagesse, sans vouloir se dessaisir d'une partie de ce qu'on possède, pour aider le prochain, en lui prêtant dans le besoin. On est quelquefois trop craintif sur les événements futurs ; on soupçonne avec trop de défiance des besoins personnels ; et quoiqu'on soit attendri sur l'état des autres, on préfère son propre bien-être à la charité qui réclame en leur faveur. L'homme de bien qui veut s'établir dans la paix et dans la joie que donne la bonne conscience, allie les trois conditions que marque le Prophète ; il est touché de la misère des autres, il les aide dans les embarras où ils se trouvent, et il leur parle comme il convient, soit pour les consoler, soit pour les encourager, soit pour leur donner des conseils salutaires. Si l'on entend le texte du *réglement des affaires*, ce sera encore une des qualités de l'homme de bien, d'être attentif à tout ce qui concerne sa conduite, tant à l'égard du temporel que du spirituel. Il est rangé dans tout ce qu'il fait, prudent dans tout ce qu'il entreprend, économe dans tout ce qu'il gouverne ; mais ce qui doit être considéré ici comme le point essentiel, c'est que toutes ces excellentes qualités ont leur source dans la crainte du Seigneur. Ce sont des vertus surnaturelles que le Prophète décrit, et non des talents, ou des affections philosophiques.

VERSET 6.

Ce verset, qui est le 6e dans la Vulgate, se trouve néanmoins joint dans cette version avec le précédent, c'est-à-dire, que dans l'usage de l'Eglise on le chante avec le 5e. Dans l'hébreu et dans le grec il fait partie du 6e verset. Ces différences ne touchent point le sens.

Le Prophète remarque que l'effet des qualités qu'il vient de décrire, sera de maintenir l'homme de bien dans un état de paix fixe et permanent, d'empêcher qu'il ne soit jamais troublé. On pourrait traduire : *car il ne sera jamais ébranlé ;* mais en hébreu כי a souvent la force de *ideò, idcircò ;* et c'est dans ce sens que nous le prenons ici. On pourrait aussi rapporter ce verset au suivant, et dire : *Parce qu'il ne sera jamais ébranlé, sa mémoire sera éternelle.* Toutes ces interprétations sont vraies, et s'accordent avec la lettre.

RÉFLEXIONS.

Le grand avantage de la sainteté est de mettre dans l'âme de celui qui la possède, une paix inaltérable. *Les saints*, dit saint Grégoire, *ne sont agités d'aucun trouble, parce qu'ils ne désirent rien de ce que le monde possède. Ils chassent de leur cœur, par des considérations saintes, tous les mouvements déréglés des passions ; et parce qu'ils méprisent tout ce qui passe, ils ne souffrent pas qu'il s'élève dans eux des pensées tumultueuses à l'égard de tout ce qui tombe sous leurs sens. Ils ne soupirent qu'après la céleste patrie ; la paix règne invariablement dans eux, parce qu'ils n'aiment ni le monde ni ses faux biens.* Ailleurs, ce saint pape dit que le principe de la paix dont jouissent les saints, est qu'*ils se cachent dans le sein de Dieu.* Cette dernière pensée est d'une fécondité qu'on ne peut bien connaître que dans l'oraison.

VERSET 7.

Ceux qui rapportent la première partie de ce verset à ce qui précède, expliquent ainsi la seconde : *le juste ne sera point effrayé des mauvaises nouvelles.* Ces deux sens sont fort bons. Le premier se vérifie par l'exemple des saints ; leur nom est honoré dans tous les siècles, et ils ne peuvent craindre qu'on se permette contre eux les reproches ou les invectives. Pendant leur vie, ils peuvent être calomniés, méprisés ; mais ils ne craignent point ces tempêtes. Au jugement de Dieu, cela est encore plus vrai, car ils seront pleinement vengés. Dans le second sens, il est très-certain que les justes, vivant sur la terre, ne craignent point les nouvelles affligeantes de guerre, de peste, de famine, de révolutions ; ils ne voient en tout que la volonté de Dieu, et ils sont tranquilles. C'est ce qu'explique le verset suivant.

Je crois qu'on pourrait aussi entendre que le juste s'occupe uniquement des choses éternelles, et qu'il ne craindra point les discours affligeants et désagréables du monde.

RÉFLEXIONS.

On peut dire que dans l'homme juste tout est éternel : ses bonnes œuvres, qui sont écrites dans le livre de vie ; ses affections et son amour, qui subsisteront éternellement dans le ciel, car *la charité ne s'éteint jamais ;* son corps, qui ressuscitera pour la bienheureuse immortalité ; sa gloire parmi les saints, qui connaîtront ses mérites, et même parmi les réprouvés, qui seront forcés de l'estimer malgré leur dépit et leur désespoir. Ainsi se vérifie cette belle parole de S. Pierre Chrysologue, que *J.-C., par sa parole, rend éternels ceux que le démon, par ses artifices, avait rendus sujets à la mort.* Ainsi, il est vrai de dire que l'ambition des saints est la seule ambition raisonnable. Ils acquerront la vraie gloire, tandis que les ambitieux du monde ne trouveront à la fin de leur carrière qu'opprobre et confusion.

VERSET 8.

J'ajoute *domptés*, parce qu'il n'y a dans l'hébreu que cette expression : *Jusqu'à ce qu'il voie dans ses ennemis* ou *sur ses ennemis.* Il semblerait que la Vulgate dirait : *Jusqu'à ce qu'il méprise ses ennemis ;* mais *despiciat* veut dire en cet endroit, *regarder du haut en bas ;* ce qui revient bien à *mépriser.*

Cependant, pour conserver la force de l'hébreu, il est mieux de traduire : *Jusqu'à ce qu'il voie ses ennemis (domptés).* Je crois qu'il y a une énergie particulière

dans cette manière de parler: *Jusqu'à ce qu'il voie dans ses ennemis* ou *sur ses ennemis*. Tandis qu'un ennemi a l'avantage, on n'ose pas le regarder, on fuit devant lui, ou bien on baisse les yeux en sa présence ; mais quand il est renversé, on le considère avec une sorte de complaisance mêlée de dédain. *Jusqu'à* ne signifie pas ici la fin, le terme de la constance du juste ; car il serait ridicule de penser qu'il ne serait point *ébranlé* tandis que ses ennemis le persécuteraient, et qu'il commencerait à être *ébranlé* quand ils seraient domptés. Cette expression *jusqu'à*, marque que le juste ne sera point ébranlé tandis que ses ennemis le persécuteront, et qu'à la fin ils seront domptés.

L'hébreu porte : *Il ne craindra point*, au lieu de, *il ne sera point ébranlé*; c'est le même sens. Ce texte porte aussi le participe *sperans*, au lieu de *sperare in Domino*, et l'on pourrait traduire : *Son cœur est prêt, parce qu'il espère dans le Seigneur*, et cela se lierait très-bien avec ce qui précède : *Il ne sera point effrayé des plus mauvaises nouvelles, son cœur sera prêt* (à tous les événements), *parce qu'il met son espérance dans le Seigneur*. On voit que ces différences sont fort légères, et qu'on peut s'attacher au sens qui plaira le plus, sans s'écarter ni du texte ni des versions.

RÉFLEXIONS.

Que peut craindre l'homme juste? Son cœur est prêt à tous les événements ; sa confiance en Dieu est inaltérable ; il est fixe dans la résolution qu'il a prise de servir Dieu ; il n'a, vis-à-vis de lui, que des ennemis passagers qui seront détruits un jour. Tandis que le chrétien est sujet au trouble et à la crainte, c'est une marque certaine que l'amour-propre a encore une grande influence dans sa conduite ; il redoute la croix ; son cœur n'est point prêt à la porter ; il compte encore sur lui-même ; il se sent faible ; et il ne met pas toute sa confiance en Dieu. Cet homme n'a point le bonheur dont le Prophète trace ici l'éloge, les caractères et les conditions.

VERSET 9.

Le texte et les versions sont entièrement conformes. Sur ce mot *dispersit*, qui est encore plus énergique dans le grec, puisqu'il signifie *dissiper, mettre en pièces* pour répandre, saint Chrysostôme fait une remarque judicieuse : c'est que le Prophète met ici une différence marquée entre cette manière de faire l'aumône, et celle dont il parle au verset 5, où il peint l'homme juste touché de compassion, et prêtant à ceux qui sont dans le besoin. Dans ce verset 9, il s'agit d'aumônes abondantes et qui sont prises même sur le nécessaire de l'homme de bien. Il donne, en quelque sorte, à toutes mains ; il imite, pour le soulagement des malheureux, ce que fait le dissipateur et le prodigue pour satisfaire ses passions. Il ne faut donc pas s'étonner que la justice de cet homme vertueux *subsiste éternellement*, qu'elle lui donne des droits sur l'héritage céleste, qu'elle lui procure, même aux yeux des hommes, une gloire qui l'emporte sur celle des grands du siècle. Le saint docteur compare ici la gloire frivole de celui qui dépense son bien à donner des spectacles au peuple, avec celle du sage chrétien, qui emploie ses richesses à soulager les pauvres. Le premier est souvent exposé à la critique, souvent accusé de rapines ; et d'ailleurs sa prétendue libéralité ne lui attire des éloges que pour le moment : au lieu que le second est regardé comme le père des malheureux, comme le sauveur des indigents ; tout un grand peuple lui donne des bénédictions ; sa présence inspire le respect, la confiance et l'amour. Les méchants mêmes ne peuvent lui refuser des louanges.

RÉFLEXIONS.

L'apôtre S. Paul exhortant les fidèles à répandre d'abondantes aumônes, cite ce passage presque entier du psalmiste. Il fait voir que l'on ne se réduit jamais à l'indigence en assistant les pauvres, et que Dieu, qui est infiniment riche en miséricorde, pourvoit aux besoins du chrétien charitable. *C'est ainsi*, ajoute-t-il, *qu'il est écrit* que l'homme juste *dissipe et donne aux pauvres, et que sa justice subsiste éternellement* ; c'est-à-dire, qu'il a toujours les moyens de pratiquer la justice en ne cessant point d'être bienfaisant et libéral. Cette vérité au reste s'est manifestée de tout temps. Jamais on n'a vu que les hommes qui ne mettaient point de bornes à leurs aumônes, se soient ruinés. *Les uns*, dit le sage, *distribuent leur bien, et deviennent plus riches ; les autres prennent le bien d'autrui, et sont toujours pauvres*. Les saints livres, les saints Pères, les exemples des saints, les pasteurs de l'Église recommandent sans cesse l'aumône. Mais il ne faut pas oublier que le psalmiste parle des aumônes de l'homme juste, et que S. Augustin dit une grande vérité dans une instruction si courte : *L'aumône vous servira pour l'expiation de vos péchés, si vous vous convertissez*.

VERSET 10.

Nulle différence entre le texte et les versions. Le Prophète met en contraste la fureur impuissante de l'impie avec la tranquillité et la gloire de l'homme juste.

RÉFLEXIONS.

Il arrive quelquefois, même dès cette vie, que les pécheurs, les impies, les mondains portent envie au bonheur des hommes de bien. C'est encore une grâce que Dieu leur fait, parce que cette sorte de jalousie est accompagnée du sentiment de leur misère ; et s'ils savaient profiter de la vue que Dieu leur donne de l'état malheureux où ils se trouvent, ce serait pour eux un commencement de conversion. Mais il n'est que trop ordinaire qu'ils abusent de cette lumière, et qu'ils cherchent à dissiper l'amertume qui les ronge, en persécutant les justes, en attaquant leur conduite, en les chargeant de ridicules, en leur imputant des intentions perverses, en exagérant les petits défauts qu'ils peuvent encore avoir. Cette malignité amuse les méchants, et ne les console pas. Le sentiment de leurs désordres les tourmente ; et s'ils ont le temps de réfléchir en terminant leur carrière, ils connaissent pleinement que le jugement qu'ils ont porté de la vertu et de ceux qui la pratiquent, était dans eux le vice au désespoir.

Mais quelle que soit dans cette vie la conduite des impies à l'égard des justes, la prophétie du psalmiste se vérifie entièrement dans le siècle futur, dans l'éternité. Alors le réprouvé se comparant à l'homme de bien couronné de gloire, entre dans une fureur qui le ronge, et qui le consume ; mais tout est inutile désormais. L'état est fixe. L'un jouit d'une gloire immortelle, et l'autre n'a en partage que les *grincements de dents*.

Halleluia. CXII.

Hebr. CXIII.

1. Laudate, pueri, Dominum : laudate nomen Domini.

2. Sit nomen Domini benedictum, ex hoc nunc et usque in seculum.

3. A solis ortu usque ad occasum, laudabile nomen Domini.

PSAUME CXII.

1. Serviteurs de Dieu, louez le Seigneur, célébrez son nom.

2. Que le nom du Seigneur soit béni, aujourd'hui et dans les siècles.

3. De l'orient jusqu'à l'occident, le nom du Seigneur est digne de nos hommages.

4. Excelsus super omnes gentes Dominus, et super cœlos gloria ejus.

5. Quis sicut Dominus Deus noster qui in altis habitat, et humilia respicit in cœlo et in terrâ?

6. Suscitans à terrâ inopem, et de stercore erigens pauperem.

7. Ut collocet eum cum principibus, cum principibus populi sui.

8. Qui habitare facit sterilem in domo, matrem filiorum lætantem.

4. Dieu est élevé au-dessus de tous les peuples, et sa gloire est au-dessus du ciel même.

5. Quel être est comme le Seigneur notre Dieu? il habite aux lieux les plus hauts, et il jette ses regards sur ce qui est au-dessous de lui, dans le ciel et sur la terre.

6 Il relève de la terre le malheureux, et il tire de dessus le fumier l'indigent:

7. Pour le faire asseoir parmi les chefs, oui parmi les chefs de son peuple.

8. Il donne la fécondité à une mère stérile, et il la comble de joie en remplissant d'enfants la maison qu'elle habite.

COMMENTARIUM.

Halleluia. Halleluia in Hebræo, Masoretarum non tam est inscriptio, quàm initium Psalmi. Itaque juxta eos sic esset vertendum; *Laudate Dominum*, inquam, *pueri, Dominum* (1).

Vers. 1. — *Pueri*, παῖδες, et Latinè pueri etiam servos significant, non tantùm juvenes. O servi cultores Domini, Dominum celebrate. Hebraicè, *habde Adonai*, id est, servi Domini. Sed Dominum in accusativo verterunt, quòd intelligerent *Adonai* esse repetendum, vel putarent ritu Syriaco et poetico syntacticum pro absoluto poni. *Hobdè* pro *Habdim*. Dominum, Christum, qui est Dominus. Unde inscriptio est Haleluia.

Vers. 2.—Sit nomen Domini benedictum, collaudatum ut felix. Felix habeatur, commendetur, sanctificetur, celebretur laudibus ejus majestas et gloria, ut beata, in omnem æternitatem. Nomen Dei in se quidem et per se est benedictum et felix, sed in nobis quoque, et per nos benedicitur, utque felix glorificatur, quando ejus majestatem agnoscimus, et prædicamus. Ex hoc nunc, emphaticè ad exprimendum Græcum articulum, ἀπὸ τοῦ νῦν.

Vers. 3.— A solis ortu usque ad occasum (2), per orbem totum celebre (est) nomen Dei, propter ipsius effecta. Nam habitatio terræ sumitur secundùm lineam æquatoris ab ortu in occasum. *Laudabile*, laudatum, celebratum (est) propriè. Vaticinium de gentium conversione, ut proinde Kimhi conferat cum illo Malachiæ 1, 11: *Ab ortu solis usque ad occasum magnum est nomen meum in gentibus.* Qui sunt limites regni Christi. Prima ratio, cur Deus sit celebrandus. Alias continuat sequentibus versibus ad finem usque. Nonnulli repetunt (*sit*) per zeugma, tam hìc quàm sequenti versu, ut hortetur ad laudandum Deum: *Laubabile* (sit); *Excelsus* (sit), etc.

Vers. 4. — Excelsus super omnes gentes Dominus. Altera ratio super, apud omnes gentes, ut idem dicat per epexegesin. Apud eas extollitur, agnoscitur magnus et supremus, invocatur. Aliqui non appositè, supra, plusquàm; q. d.: Est excelsior cunctis gentibus, superat laudes cunctarum gentium, eas omnes excellit. Super cœlos, apud cœlos, in cœlis gloria ejus est. Ibi enim angeli gloriam Dei usurpant et extollunt. Chrysostomus. Alii: Et gloria ejus est cœlis superior. Nam ne quidem ab angelis cœlestibus plenè comprehenditur.

Vers. 5. — Quis sicut Dominus Deus, etc. Quis est Domino Deo nostro conferendus, qui in altis cœlis habitat? Hoc enim significat: Qui elevat habitare sive habitationem (suam). Vel, qui elevat (se) ad sedendum. Qui sedet, præsidet, vel quiescit in alto. Qui habitaculum habet elevatum supra res omnes, etiam superas et cœlestes. Et humilia respicit, et tamen curat, exaudit, agnoscit. Hebraicè, *Hammaschpili liroth*, id est, et humiliat videre; vel humiliat (se) ad videndum. Quamvis sit tam altus, tamen non dedignatur se demittere ad humilia, id est, inferiora hæc omnia; tamen se demittit, ut videat humillima et tenuissima quæque in cœlo et in terris; q. d.: Nihil est in universo tam exiguum et humile, quò non se demittat providentia ejus. Dignatur suâ providentiâ ima et minutissima quæque, sive in cœlis, sive in terris; nam etiam in cœlis quædam sunt humilia et abjecta, si comparentur cum angelis et creaturis præstantioribus. Attingit duos effectus providentiæ, intueri res humanas et physicas, et eas disponere ad suos quosque fines; etiamsi, providentia apud Latinos tantùm dicat prænotionem, sive prævisionem. Chald.: *Quis similis Deo nostro, qui se exaltat ut sedeat, qui se humiliat ut respiciat in cœlo et in terrâ?* Aliqui minùs aretè, *humiles*, in masculino interpretantur. In cœlum et terram respicit benevolentia, beneficiisque prosequitur angelos et homines humiles, omnia de ipso, nihil de se sentientes. Alii per antithe-

(1) Invitat ad laudem Dei Propheta cultores ejus, asserens eum et semper et ubique laudandum, tum ob celsitudinem ejus summam, tum ob ejus clementiam immensam; quà, cum sit summus, humilium tamen etiam rationem habeat, abjectos evehens sterilesque fœcundans. Porrò quod hìc dicitur de paupere sublimato ad solium gloriæ, ut in veteri Testamento adimpletum est in Davide, Saüle, et aliis: ita et in novo Testamento in Apostolis et omnibus quoque gentibus et peccatoribus, quos è peccatorum fœditate extractos sublevat ad consortium angelorum, patriarcharum et Apostolorum. Similiter quod dicitur de sterili matre, donatà à Deo prole multà, ut olim impletum est in Sarâ, Rebeccâ atque Annâ Samuelis matre (è cujus cantico hæc desumpta sunt), ita nunc eximio modo præstitum est gentium Ecclesiæ: quæ cùm olim sterilis fuerit, nunc multis filiis, quos Deo peperit, ac etiamnùm parit, lætatur. (Jansenius.)

(2) Ab aurorâ ad vesperam. Ita plerique interpretum. At certat Muisius Hebraicam hujus loci phrasim non tempus, sed mundi plagas significare: *Ab oriente ad occidentem*, ab altero ad alterum orbis terminum. Antequàm Christus inter homines esset, divini nominis notitia vix in Judæâ resonabat: nunc ubique noscitur; omnesque orbis plagæ divini nominis laudes intelligunt. Vetusta Psalteria, Romanum, Medionalense, S. Germani, Carnotense, et S. Augustinus legunt, *Laudate*, pro, *laudabile nomen Domini.* (Calmet.)

sin : Nunc se extollit ad judicanda alta, nunc se demittit ad humilia vindicanda et defendenda contra potentiores. Item, nunc se extollit et subducit e rebus humanis per patientiam et dissimulationem, nunc se demittit ad eas judicandas et puniendas. Cùm non punit, sed dissimulat et patiens est, videtur se in altum recipere ; cùm punit, descendere, Gen. 11, 5. IN CŒLO, ut olim humiles angelos respicit eos in bono confirmans, ne possent unquàm peccare, et à gratiâ suâ excidere, et in felicitate stabiliens, ne possent unquàm esse miseri ac à gloriâ et beatitate decuti, cùm contra superbos et inflatos spiritus de cœlo in sempiternam infelicitatem dejecerit (1).

VERS. 6. — SUSCITANS A TERRA INOPEM. Exemplis duobus declarat superiorem propositionem. Apponit autem ea duntaxat, quæ homines putant impossibilia, aut certè difficillima, secundùm illud Juvenalis :

Haud facilè emergunt, quorum virtutibus obstat
Res angusta domi.

SUSCITANS, elevans propriè, è loco humili erigens, faciens surgere, extollens. Providentiam docet, non fortunam, dominari in rebus humanis, et naturæ cursu. *De stercore* (2), è fimo, ex infimo loco, et verò in terris istis, apud pauperes maximè, non est lignum, sed fimus siccatus, qui quoniam inter lapides illos ignis accendendi causâ poni solebat, אשפת et *fimi stercoris* notionem videtur accepisse, quam veteres omnes exprimunt. Sunt qui hâc dictione respici putent ad Davidem, quippe qui dùm gregum pastor fuisset, sæpè istiusmodi ollæ sustentaculo, etiamnum Arabibus Scenitis frequente, usus esset ; è quâ tamen humili conditione Deus ad honores et dignitatem regiam ipsum evexit. (Rosenmuller.)

abjectissimâ fortunâ et conditione, ut Danielem, Joseph, David. Immutat Deus rerum humanarum statum et rationem (1).

VERS. 7. — UT COLLOCET EUM CUM PRINCIPIBUS. De se rege creato nimis arcte quidam loqui existimant ; unde illud, *ut collocet*, interpretantur, *ut sedere faciat* regem inter duodecim principes tribuum illi assidentes. Sic enim Græce sonat ; nam phylarchi sive principes tribuum astabant lateribus regis, et cum eo sedentes partim consilia inibant, partim jus reddebant. Quin etiam cum rege se obligabant, si quid esset jurejurando publico sanciendum ; Jos. 19, 51, 1 Par. 28, 8, 3 Reg. 8, 1. Quò allusit Christus, dicens, Matth. 19, 28 : *Sedebitis et vos super duodecim sedes judicantes duodecim tribus Israel;* nempe Apostolos tanquàm phylarchos duodecim, tribus duodecim Israeliticas judicaturos, sed præstat versum suæ latitudini permittere. SUI, sibi sacrati, vel à se creati. Reciprocè ad Deum, ut sedere faciat eum cum principibus, qui regant populum suum sanctum et fidelem. Alii ad pauperem, ut collocet eum cum principibus nationis suæ et gentis, suorum popularium, non exterorum. Pauperem elevat, non modò ut fungatur præcipuis honoribus et magistratibus apud exteros, ut Joseph apud Ægyptios, Gen. 40, 4, verùm etiam, quod majus est et honorificentius, apud suos, ut Davidem. Alioqui *nemo propheta in suâ patriâ*, Luc. 4, 24, Joan. 4, 44, etc.

VERS. 8. — QUI HABITARE FACIT STERILEM IN DOMO,

(1) *In cœlo*, id est, æthere, vel aere, ubi sunt meteora et aves (Gejerus). Verùm שמים hic, sicut et v. 4, supremum cœlum denotat (Hammondus). Sensus : Qui non dedignatur omnibus providere (Mariana), non iis tantùm qui in cœlo sunt (ubi tamen angeli omnem excellentiam suam humiliter acceptam referunt Deo), sed etiam in terrâ (Estius). Qui demittit se, non modò cùm terram, sed etiam cùm cœlum respicit ; ex quo constat *gloriam ejus* esse *super cœlos*, v. 4. (Hammondus.) Coram Deo cuncta sunt humilia, sive terrestria sint, sive cœlestia. (Gejerus.) *Qui demississimè speculatur*, etc. id est : Qui intimas cogitationes et cupiditates omnium, sive hominum, sive angelorum, etc., pervidet (Cocceius). Syntaxis in v. 5 et 6 est valdè poetica, et evidens hic est hyperbaton. Sibi invicem opponuntur, *in cœlo et in terrâ*, ut illud sit terminus exaltationis, hæc humiliationis ; deinde continuetur oppositio inter *habitationem*, quæ altiori loco convenit, et *spectationem*, quæ, prout accommodatur operibus providentiæ ejus, demissiori loco congruit ; unde constructio regulariter talis est : *Qui extollit se ad cœlos, ut ibi habitet*, simul tamen *humiliat se ad terram, ut videat* et gubernet omnia providentiâ et gratiâ suâ : id quod eminenter in Messiâ completum est, qui ad terram descendit, etc. (Hammondus.) Alius locum sic reddit : *Qui alta incolens, humilia videt; cœlos incolens, videt terras.* Ad verb. : *Qui habitat altè, videt depressè in cœlo et in terrâ ;* ut *in cœlo* referatur ad verb. *habitat*, et *in terrâ* ad verbum *videt*. Hujusmodi loquendi ratio est in Deut. 32, 42 : *Inebriabo tela mea sanguine, et gladius meus comedet carnem ; sanguine cæsorum captivorumque capitali supplicio hostis ;* ut *sanguine cæsorum* referatur ad *inebriabo tela*, et *capitali supplicio* ad *gladium*. Sic Matth. 7, 6 : *Ne date sacrum canibus*, etc., quæ oratio, mutato ordine, clarior fiet sic : *Ne date sacrum canibus, ne conversi lacerent vos ; neve objicite margaritas porcis, ne eas conculcent.* Talem figuram invenies et Mich. 1, 4. Tale est et illud de Virgilio :

Pastor, arator, eques, pavi, colui, superavi,
Capras, rus, hostes, fronde, ligone, manu (Castalio).

Sic et Cant. 1, 5 : *Nigra sum, sed formosa*, etc., hoc est : *Nigra sum, ut tentoria Cedar*, sed *pulchra, ut aulæa Salomonis.* (Hammondus.)

(2) אשפת propriè esse *ollæ sustentaculum tribus lapidibus ferè æqualibus compositum*, rectè observavit J. D. Michaelis in Supplem. p. 137. Materia ignis

(1) Declarat cur Deus respiciat humiles ; ac dicit id eum facere ut eos exaltet. Quamvis autem hæc applicari possint singulis hominibus, quos ex intimo gradu Deus evexit ad summum, quales fuerunt Joseph patriarcha, Moses, David, et similes ; tamen aptissimè conveniunt hi duo versiculi humano generi, id est, toti gregi pusillo electorum, quibus Salvator ait, Luc. 12 : *Nolite timere, pusillus grex, quia complacuit Patri vestro dare vobis regnum ;* nam genus humanum jacebat in terrâ, et in stercore peccati originalis, et consequentium miseriarum ; et tamen Deus sedens in cœlo respexit in terram, et inde suscitavit inopem, hominem videlicet spoliatum à latronibus, et relictum semivivum, et jacentem in stercore miseriarum, ut collocaret eum *cum principibus*, non quibuscumque, sed *cum principibus populi sui*, possessoribus cœlestis Jerusalem, et participibus regni cœlorum. Nam exaltatio à paupertate temporali ad opes regni temporalis, etiamsi nobis magna esse videatur ; verè tamen exigua, ac penè nulla exaltatio est, cùm opes regni caducæ sint, et ad dispensandum traditæ, et cum obligatione reddendæ rationis in die judicii, et conjunctæ cum magnâ afflictione spiritûs, et periculo æternæ salutis amittendæ. At exaltatio à statu peccati et mortis, ad statum gloriæ et beatæ immortalitatis, ad æqualitatem angelorum, ad consortium boni illius quod ipsum Deum beatum facit : hæc vera, et verè magna et appetenda maximè exaltatio est. (Bellarminus.)

eam quæ domi suæ est sterilis et sine filiis, facit fœcundam matrem liberorum, quibus gaudeat, ut Annam Samuelis, Saram, Rachel, Rebeccam, Elisabeth. Nam *matrem* accusativus est transitionis, de quo supra, Psal. 2, 8, quasi in matrem. Alii malunt esse asyntheton, ut domus significet familiam, Exod. 1, 21, ac dividatur sententia. (Et) *matrem filiorum* (facit) lætam (ob numerum et bonam indolem liberorum) : Habitare facit sterilem in familiâ. Facit ut quæ antea erat sterilis, et filiorum orbitate mœrebat, familiam filiosque habeat; et præterea ut mater familiæ sit læta, proleque gaudeat, dando ei filios dulces, obedientes, virtutis studiosos. Nec desunt, qui putent esse antithesin, ut *sterilem* regatur à parte posteriore infinitivi; q. d. : Facit sterilem, fœcundam. Ut mysticè sterilem Ecclesiam fœcundat, Synagogâ sterili factâ, Isa. 54, 1, Gal. 4, 27. Denique immutat rerum physicarum et naturalium cursum in suorum gratiam.

NOTES DU PSAUME CXII.

Le titre est encore : *Alleluia.* L'auteur n'est point nommé; le sujet est une invitation à célébrer les grandeurs de Dieu, à cause de sa providence et de ses bienfaits. Il y a des interprètes qui le croient composé après le retour de la captivité, et qui tâchent d'y trouver des rapports avec ce qu'Isaïe avait prophétisé de ce retour. Ce sont là des conjectures. Je crois tout simplement que ce psaume est de David, et qu'il invite tous les peuples à louer le nom du Seigneur, reconnu par toute la terre, depuis la venue du Messie. C'est le sentiment de saint Chrysostôme, qui exclut même le retour de la captivité, en comparant le troisième verset avec la prophétie de Malachie, c. 1, v. 11, laquelle est postérieure à ce retour. Il est évident par là que ce saint docteur regardait ce psaume comme antérieur à la captivité. Quoi qu'il en soit de ces opinions, on a dans ce cantique de grandes idées sur la puissance, la providence, la libéralité de Dieu. Il est facile dans le texte et dans les versions.

VERSET 1.

Je traduis *serviteurs de Dieu*, parce que le mot hébreu עבדי signifie des *serviteurs*, et non des *enfants;* dans le grec παῖδες, et dans le latin *pueri*, ont les deux significations ; il convient d'embrasser celle qui s'accorde le mieux avec le texte. Il y a proprement, *laudate servi Domini*, peut-être parce que le titre *Alleluia* contenait déjà le nom de Dieu, peut-être aussi *nomen Domini* sert-il de cas dans l'hébreu aux deux *laudate* (*louez, serviteurs de Dieu, louez le nom du Seigneur*). Ces observations n'altèrent point le sens des versions qui disent au fond la même chose.

RÉFLEXIONS.

Saint Chrysostôme observe que le Prophète, disant en général : *louez le nom du Seigneur*, marque que parmi les fidèles les prières sont communes, que tous sont sensés y prendre part ; de même que J.-C. nous ordonne de dire : *Notre père..., donnez-nous notre pain de tous les jours..., pardonnez-nous nos offenses...*, etc. Cette observation porte sur un des articles de notre foi, qui est la communion des saints. Combien de chrétiens ont à se reprocher de contribuer trop peu aux besoins de cette sainte société !

Il ne faut pas s'étonner que le Prophète parle si souvent de *louer le nom du Seigneur :* ce saint nom nous est plus connu que le Seigneur lui-même. Nous ne voyons pas ici-bas l'essence de Dieu, mais son nom nous est manifesté et par ses oracles et par ses œuvres : et c'est pour cela que les saints livres lui donnent tant de noms ; il est le tout-puissant, le maître de tout, le Dieu des armées, le roi des siècles, le juste, le miséricordieux, le créateur, etc. Tous ces noms nous sont déclarés par ce qu'il a fait, et par ce qu'il a dit. De là nous nous élevons à la connaissance, quoique imparfaite encore, de ce qu'il est en lui-même. Nous avons moins l'idée directe de son éternité que de sa toute-puissance ; et son infinité se développe moins dans notre esprit que sa sagesse. C'est donc par le nom, ou, si l'on veut, par les noms de Dieu que nous parvenons à lui ; et c'est aussi à son saint nom que J.-C. nous adresse, en nous ordonnant de dire : *Que votre nom soit sanctifié.*

VERSET 2.

Nulle différence entre le texte et les versions. Le désir du Prophète est qu'on ne cesse point de bénir le nom du Seigneur. Ce saint nom jouissait de toute sa grandeur avant que le genre humain existât ; mais nous sentons qu'il est de notre devoir et de notre intérêt de lui rendre nos hommages. Dieu nous a créés pour la gloire de son nom. Nous sommes obligés de concourir à cette fin, et de remplir notre destination.

RÉFLEXIONS.

La société des fidèles se manifeste encore dans ce désir du Prophète. Chacun de nous peut et doit bénir et honorer le nom de Dieu dans le moment présent et dans le cours de sa vie, mais il ne peut remplir ce devoir jusqu'à la fin des siècles. C'est la société entière des fidèles qui est chargée de rendre ce tribut de louanges. Les générations se succèdent, et elles contractent toutes successivement l'obligation d'exalter le nom de Dieu, jusqu'à ce que, réunies dans la gloire, elles chantent auprès de son trône le cantique éternel d'adoration et d'actions de grâces.

Ce même verset nous enseigne ce qui nous a été recommandé par J.-C. même, savoir, *qu'il faut toujours prier;* car comment le nom du Seigneur sera-t-il béni continuellement, si nous ne prions pas toujours? Il faut prier de cœur, de bouche et par les œuvres ; et ce devoir se remplit quand on fait tout au nom de Dieu, quand on ne commence aucune action sans s'élever à Dieu, quand on est attentif à s'occuper du souvenir de la présence de Dieu. O prière continuelle si connue des saints ! *Priez partout,* disait S. Chrysostôme ; *vous êtes un temple, soyez-y avec Dieu, vous n'avez pas besoin de vous transporter ailleurs. Vous portez partout votre autel, ne cessez point d'y sacrifier.*

VERSET 3.

L'hébreu dit : *Du lever du soleil jusqu'à son couchant;* le pronom *ejus* n'est ni dans le grec ni dans la Vulgate. On le sous-entend aisément. S. Chrysostôme dit que cela ne peut s'entendre que pour le temps de la nouvelle alliance ; car avant elle, l'idolâtrie s'était emparée de toutes les contrées de la terre, si l'on en excepte la Judée. Après la venue du Messie, toute la terre a reco nnu et adoré le nom du Seigneur; et c'est alors qu'a été accompli l'oracle du Prophète : *De l'orient jusqu'à l'occident mon nom est grand parmi les nations, et dans tous les lieux du monde on m'offre un sacrifice pur.* On voit que ce saint docteur parle du fait en lui-même ; mais avant même les lumières de l'Evangile, tout annonçait la gloire du Seigneur, tout ce qui est dans le ciel et sur la terre portait les caractères de sa grandeur. C'est le sens littéral de ce verset.

RÉFLEXIONS.

Il y a une chose bien humiliante pour l'homme qui passe sa vie sans religion, soit qu'il la nie, soit qu'il n'en pratique pas les exercices, soit qu'il s'en acquitte mal et sans esprit vraiment intérieur. Toutes

les créatures grandes et petites contribuent à faire connaître la gloire du Seigneur, c'est-à-dire, sa puissance, sa sagesse, sa bonté, sa providence. L'homme sans religion ou sans piété n'est pour rien dans ce concert d'hommages; il a plus reçu que toutes les créatures qui l'environnent, et il méconnaît son bienfaiteur; ses connaissances même ne servent souvent qu'à l'aveugler. Qui s'égara plus que les philosophes? L'abondance des bienfaits ne sert qu'à l'endurcir. Qui oublie plus le Seigneur que les grands du monde?

Je me ressouviendrai donc sans cesse de la parole du Prophète : *De l'orient à l'occident le nom du Seigneur est digne de louanges et de vénération.* Je m'appliquerai cet *orient* et cet *occident*; dès le matin je lui rendrai mes hommages; en terminant la journée je l'adorerai et le bénirai. Dans l'intervalle de ces deux extrémités, je m'élèverai continuellement vers lui, et je lui ferai l'aveu de ma dépendance. Il y aura dans ma vie un *orient* et un *occident*, des lumières et des ténèbres, des événements et des adversités; je recevrai tout de sa main, et je lui en rendrai des actions de grâces. Dès l'orient de mes jours, dès mon enfance, j'aurais dû me dévouer entièrement à son service; j'ai été infidèle à remplir ce devoir : je suis sur la fin de ma carrière, le terme approche; au moins dois-je lui consacrer ce peu de jours qu'il m'accorde, afin que, quand la lumière s'éteindra pour moi, il me trouve plein de vénération et d'amour pour lui.

VERSET 4.

La grandeur de Dieu surpasse tout ce qu'il y a sur la terre et dans le ciel. Quelque idée que puissent en avoir les hommes et les anges, elle n'atteindra jamais à la perfection de cet Être suprême; plus on le connaîtra, et plus on sera convaincu qu'il reste en lui infiniment plus à connaître. C'est le sens du Prophète dans ce verset.

RÉFLEXIONS.

La méditation des grandeurs de Dieu porta S. Augustin à ce beau sentiment : *Où vous trouverai-je, Seigneur, sinon en vous-même, au-dessus de moi?* A proprement parler, Dieu n'est grand qu'en lui-même : toutes les créatures sont bien des rayons de sa grandeur; mais elles ne sont point sa grandeur même; elle n'est qu'en lui. Dans cette vie on n'atteindra jamais ce terme si élevé au-dessus de nous; mais c'est quelque chose que de savoir qu'en Dieu seul est la grandeur de Dieu. On fait abstraction de tout le reste, et l'on s'abîme dans le tout de Dieu. On fait comme S. Augustin, qui, ne trouvant point Dieu dans toutes les créatures qui l'environnaient, rentra dans son intérieur, et considéra Dieu près de son âme, Dieu dans son âme, et s'écria : *Ah! Seigneur, vous étiez dans moi, et je vous cherchais hors de moi; vous étiez avec moi, et je n'étais pas avec vous. Vous m'avez appelé, vous avez crié, et vous vous êtes fait entendre, vous avez répandu les éclairs de votre divine beauté, et vous avez dissipé mon aveuglement. Je vous ai goûté, et je suis affamé, je suis altéré de vous. Vous m'avez touché, et je suis tout embrasé du désir de jouir de vous.*

VERSET 5.

Pour ce verset, il y en a deux dans l'hébreu et dans le grec. Le premier finit à *habitat*; le second contient le reste de notre verset. La chose est indifférente pour le sens.

L'hébreu dit mot à mot : *Qui est comme Dieu, notre Seigneur? il s'élève pour s'asseoir, et il s'abaisse pour regarder dans le ciel et sur la terre* (1). Cette expression, *il s'élève pour s'asseoir*, est la même chose que, *il est assis au plus haut degré, aux lieux les plus hauts*; cette autre, *il s'abaisse pour voir*, est la même chose que, *il voit ce qui est au-dessous de lui*: cette troisième, *dans le ciel et sur la terre*, marque que tout ce qui existe *dans le ciel et sur la terre* est très-inférieur à Dieu. On doit conclure de cette observation, que le sens de nos versions rentre absolument dans celui du texte. S. Jérôme, qui traduit sur l'hébreu, dit : *Quis ut Dominus Deus noster, qui in excelsis habitans, humilia respicit in cœlo et in terrâ?*

Il y a des interprètes qui joignent *in cœlo et in terrâ* à *quis sicut Dominus Deus noster*, et qui traduisent : *Qui est dans le ciel et sur la terre, comme le Seigneur notre Dieu? il habite aux plus hauts lieux, et il regarde les choses les plus basses.* Cette manière de traduire n'est ni méprisable, ni nécessaire.

S. Chrysostôme demande comment le Prophète peut dire que Dieu habite aux plus hauts lieux, puisqu'il est certain que cet être infini remplit l'univers et est présent partout? A quoi il répond que cela est dit à cause des Juifs qui étaient fort enclins à l'idolâtrie. Le Prophète a voulu leur montrer que le Dieu d'Israël était au-dessus de tous les faux dieux, au-dessus de toutes les choses sensibles. Cette réponse est solide; mais elle n'est point nécessaire, puisque dans les Écritures le séjour de Dieu *aux plus hauts lieux*, ne signifie que sa suprême puissance et son domaine absolu sur toutes choses.

RÉFLEXIONS.

Quand le désir des biens ou des plaisirs de la terre me presse, le moyen sûr de le faire taire et de m'en délivrer, serait de me demander à moi-même : Quel objet est comparable au Seigneur mon Dieu? Ne possède-t-il pas toutes les perfections, tous les biens, toutes les beautés? Serais-je assez aveugle pour lui préférer des choses qui ne peuvent me satisfaire et qui m'échapperont? D'ailleurs il voit le fond de mes pensées, et il s'en tient offensé; il m'a donné un cœur pour l'aimer, non pour courir après des frivolités indignes de moi. *Qui est comme le Seigneur mon Dieu*, aussi riche en miséricorde et aussi terrible dans ses vengeances?

Si je suis dans la douleur, je dois penser que le Seigneur mon Dieu jette ses regards sur les affligés, quelque méprisables qu'ils paraissent aux yeux du monde. Il est assis au plus haut des cieux, mais il contemple toutes les choses d'ici-bas; il est dans elles, il les gouverne, il les ordonne, ou il les permet. Qu'ai-je à faire autre chose que de me conformer à ses volontés suprêmes?

Si je perds mes biens, mes amis, mes proches, Dieu me reste; et *qui est comme le Seigneur notre Dieu?* Il doit me tenir lieu de tout; il m'avait donné ces biens, ces amis, ces proches : mais, dit S. Augustin, il me reste une chose qu'il ne m'avait pas donnée, et c'est lui-même; il se réserve pour me rendre heureux; s'il ne me suffit pas, je suis trop avare, ou plutôt je ne sais pas ce que c'est que le véritable bien. Cette pensée, *Qui est comme le Seigneur notre Dieu?* ferait un ciel de la terre, si elle était bien méditée; mais les hommes n'ont ni la foi, ni le bon esprit, ni la patience, ni le courage de s'en occuper; aussi sont-ils méchants et malheureux.

VERSETS 6, 7.

Le Prophète prouve ici les attentions de la Providence par des faits; il a souvent tiré le pauvre de la misère, et l'indigent de l'opprobre, pour les élever à des emplois distingués : tels furent Joseph, Moïse, David, Daniel; et dans le nouveau Testament, les apôtres, et quantité de saints, qui ont eu des vocations particulières et des bénédictions très-abondantes. Mais c'est dans la vie future que tous les petits, tous les affligés, tous les pauvres, tous ceux qui auront été méprisés en ce monde à cause de leur fidélité à l'Évangile, seront couronnés de gloire et jugeront les nations.

(1) *Genuinus ordo*, dit le P. Houbigant, *est : Qui exaltat se ad sedendum in cœlo, deprimit se ad videndum in terrâ.* J'approuve assez cette critique. Voyez sa note.

RÉFLEXIONS.

Les saints, sur la terre, sont tous des pauvres, tous rampants dans les afflictions, tous couchés sur le fumier, comme Job. Cela est sensible dans quelques-uns ; dans d'autres tout est intérieur ; mais ils n'en souffrent pas moins, quelquefois même leurs peines n'en sont que plus vives. Qu'ils marchent sur les pas de J.-C., qu'ils embrassent sa croix, et ils seront placés auprès de lui dans la gloire. C'est de la part de Dieu une grande providence, que de donner à son Eglise de siècle en siècle les exemples des saints. Si nous considérons en détail le nombre de ceux qu'elle honore, après s'être bien convaincue de leur sainte vie, et après que Dieu a déclaré par des miracles l'intérêt qu'il prend à leur gloire, nous trouverons que la plupart furent ou obscurs dans le monde, ou persécutés par le monde, ou méprisés du monde. Dieu a tiré de la poussière en quelque sorte ces perles précieuses pour en orner sa sainte épouse. Nous voyons qu'on s'occupe des informations qui concernent la vie d'un pauvre solitaire, d'une vierge cachée dans le cloître ; que les premières têtes de l'Eglise travaillent sur des sujets que le monde a ignorés ou rejetés. C'est l'accomplissement de cet oracle de l'Apôtre : *Dieu se plaît à choisir ce qu'il y a de faible, pour confondre ce qu'il y a de fort ;* et dès cette vie nous apercevons un rayon de la gloire dont jouissent dans son sein ceux qui ont dit sans cesse : *Qu'y a-t-il qu'on doive comparer au Seigneur notre Dieu ?* Etudions les exemples des saints, c'est le meilleur commentaire de ce que nous dit ici le Psalmiste.

VERSET 8.

Il y a dans l'hébreu : *La stérile d'une maison,* pour celle *qui est stérile dans une maison ;* c'est le même sens. Le prophète expose ici un autre bienfait du Seigneur, savoir, la fécondité qu'il donne, quand il lui plaît, à une mère stérile ; on en a beaucoup d'exemples dans l'Ecriture, Sara, Rachel, Anne, mère de Samuel, Elisabeth, mère de Jean-Baptiste, etc. Saint Chrysostôme applique aussi cette parole du Prophète à l'Eglise chrétienne devenue si féconde par la vocation des gentils ; et ce sens doit être littéral, puisque l'Apôtre parle de même aux Galates, en citant un passage d'Isaïe fort semblable à celui du Psalmiste.

A la fin de ce Psaume il y a dans l'hébreu *Alleluia*, qui pourrait bien y avoir été transporté du Psaume suivant, à la tête duquel *Alleluia* ne se trouve point dans ce texte, quoiqu'il soit dans nos versions. La même chose se trouve néanmoins à la fin de quelques autres Psaumes suivants. C'est une trop légère différence pour en rechercher la raison.

RÉFLEXIONS.

Ce verset, pris dans le sens spirituel, me présente l'état d'une âme stérile en bonnes œuvres, et devenue féconde ou par une conversion totale, ou par un renouvellement de ferveur. Tout son intérieur était comme une maison sans enfants; nulle apparence, par conséquent, de parvenir à l'héritage céleste, qui ne s'accorde qu'aux fruits de sainteté, qui sont comme la famille des justes. Le Seigneur dans sa miséricorde visite cette terre ingrate, il l'arrose des eaux de sa grâce, il la brise par les touches de la pénitence, il la tourne et retourne jusqu'à ce qu'elle soit amollie et préparée à recevoir la semence du ciel ; enfin, le feu de l'amour divin achève de consumer les mauvais sucs, les insectes venimeux, les ronces et les épines qui désolaient ce sol infructueux : alors tout germe avec succès, les fruits de bénédiction se multiplient, et le père de famille y recueille une moisson abondante. Ce changement est comme un miracle de la bonté divine; et celui qui l'éprouve, s'étonne lui-même de la révolution qui s'est faite en lui. Il est un homme tout nouveau, ses sens sont soumis, ses passions réprimées, ses habitudes domptées, ses sentimens arrachés à la terre et tournés vers le ciel, ses affections unies à J.-C., ses oraisons pleines d'ardeur, ses discours remplis d'édification, ses désirs passionnés pour les souffrances et pour les humiliations. Tout fructifie dans cette maison réparée et embellie par le divin époux, et la joie spirituelle est la première récompense qu'il verse sur cette épouse devenue digne de lui.

Ce psaume allie la majesté avec la douceur, et la noblesse des idées avec l'onction des sentiments. Il élève l'âme au Seigneur, et il fait voir le Seigneur plein de miséricorde et d'attentions pour l'âme qui le cherche. Je l'ai récité mille fois sans le bien entendre. Quel sujet de repentir pour moi, et quel motif de le méditer de plus en plus, afin que j'apprenne qu'elle est la force de cette admirable expression : *Qui est comme le Seigneur notre Dieu ?*

Halleluia. CXIII.

Hebr. CXIV.

1. In exitu Israel de Ægypto, domûs Jacob de populo barbaro,

2. Facta est Judæa sanctificatio ejus, Israel potestas ejus.

3. Mare vidit et fugit : Jordanis conversus est retrorsùm.

4. Montes exultaverunt ut arietes, et colles sicut agni ovium.

5. Quid est tibi, mare, quòd fugisti ; et tu, Jordanis, quia conversus es retrorsùm ?

6. Montes, exultâstis sicut arietes ; et colles sicut agni ovium ?

7. A facie Domini mota est terra, à facie Dei Jacob.

8. Qui convertit petram in stagna aquarum, et rupem in fontes aquarum.

Hebr. CXV.

9. Non nobis, Domine, non nobis, sed nomini tuo da gloriam,

10. Super misericordiâ tuâ et veritate tuâ ; nequando dicant gentes : Ubi est Deus eorum ?

PSAUME CXIII.

1. Quand Israël fut sorti de l'Egypte, et que la maison de Jacob eut quitté ce peuple barbare,

2. La Judée devint son sanctuaire, et Israël devint le peuple soumis à ses lois.

3. La mer vit et prit la fuite ; le Jourdain remonta vers sa source.

4. Les montagnes tressaillirent comme des béliers, et les collines bondirent comme les petits des brebis.

5. O mer, pourquoi as-tu fui? ô Jourdain, pourquoi est-tu remonté vers ta source ?

6. Montagnes, pourquoi avez-vous tressailli comme des béliers? collines, pourquoi avez-vous bondi comme des agneaux ?

7. C'est que la présence du Seigneur, Dieu de Jacob, a fait trembler la terre.

8. C'est lui qui a converti la pierre en un torrent, et le rocher en une source d'eau.

9. Non, Seigneur, ce n'est point à nous qu'est due la gloire ; donnez-la uniquement à votre nom,

10. A cause de votre miséricorde et de votre vérité ; de peur que les nations ne disent : Où est donc leur Dieu ?

11. Deus autem noster in cœlo, omnia quæcumque voluit, fecit.

12. Simulacra gentium argentum et aurum, opera manuum hominum.

13. Os habent, et non loquentur; oculos habent, et non videbunt.

14. Aures habent, et non audient; nares habent, et non odorabunt.

15. Manus habent, et non palpabunt; pedes habent, et non ambulabunt; non clamabunt in gutture suo.

16. Similes illis fiant, qui faciunt ea, et omnes qui confidunt in eis.

17. Domus Israel speravit in Domino : adjutor eorum et protector eorum est.

18. Domus Aaron speravit in Domino : adjutor eorum, et protector eorum est.

19. Qui timent Dominum, speraverunt in Domino : adjutor eorum, et protector eorum est.

20. Dominus memor fuit nostrî, et benedixit nobis.

21. Benedixit domui Israel; benedixit domui Aaron.

22. Benedixit omnibus qui timent Dominum, pusillis cum majoribus.

23. Adjiciat Dominus super vos, super vos et super filios vestros.

24. Benedicti vos à Domino, qui fecit cœlum et terram.

25. Cœlum cœli Domino ; terram autem dedit filiis hominum.

26. Non mortui laudabunt te, Domine, neque omnes qui descendunt in infernum.

27. Sed nos, qui vivimus, benedicimus Domino, ex hoc nunc et usque in seculum.

11. Notre Dieu est dans le ciel ; il a fait tout ce qu'il a voulu.

12. Pour les idoles des nations, ce n'est que de l'argent et de l'or ; ce n'est que l'ouvrage de la main des hommes.

13. Elles ont une bouche et ne parleront pas ; elles ont des yeux et ne verront pas.

14. Elles ont des oreilles et n'entendront pas ; elles ont des narines et ne respireront pas.

15. Elles ont des mains et ne toucheront pas ; elles ont des pieds et ne marcheront pas ; elles n'articuleront aucun son dans leur gosier.

16. Que ceux qui font ces idoles, et tous ceux qui mettent leur confiance en elles, leur soient semblables.

17. La maison d'Israël a espéré dans le Seigneur : il est leur appui et leur protecteur.

18. La maison d'Aaron a espéré dans le Seigneur : il est leur appui et leur protecteur.

19. Ceux qui craignent le Seigneur, ont espéré en lui : il est leur appui et leur protecteur.

20. Le Seigneur s'est ressouvenu de nous, et il nous a bénis.

21. Il a béni la maison d'Israël ; il a béni la maison d'Aaron.

22. Il a béni tous ceux qui craignent le Seigneur, il les a bénis, tant les petits que les grands.

23. Que le Seigneur ajoute en votre faveur de nouveaux bienfaits, qu'il les accumule sur vous et sur vos enfants.

24. Soyez bénis du Seigneur qui a fait le ciel et la terre.

25. Les cieux les plus élevés sont au Seigneur ; mais le Seigneur a donné la terre aux enfants des hommes.

26. Les morts ne vous loueront pas, Seigneur, ceux qui descendent dans le tombeau *n'exalteront pas vos grandeurs.*

27. Mais nous qui vivons encore, nous bénissons le Seigneur, dès ce moment et toujours dans la suite.

COMMENTARIUM (1).

Halleluia. Halleluia juxta Masoretas ad superiorem Psalmum pertinet eumque claudit; juxta Septuaginta ad hunc, adeò ut eum inchoet; nempe quia est de rebus lætis, id est, de Dei beneficiis.

(1) Hunc Psalmum Hebræi dispescunt in duos, ducto Psalmi 114 initio ab iis verbis, vers. 39 : *Non nobis, Domine, non nobis, sed nomini tuo da gloriam.* Vetusti quidam Græcorum codices eâdem fermè ratione distinguebant. Nostrà tamen ætate Septuaginta, Syrus, Arabs, Æthiops, atque omnia Vulgatæ exemplaria uno consensu unicum faciunt. Vetusti quinimò Hebræorum codices non distinxisse videntur ; cùm enim hunc locum accuratè expenderent Eusebius et S. Athanasius, de hujus carminis divisione apud codices Græcos, quorum alii Psalmum 114 à versu nono : *Non nobis, Domine, non nobis,* alii à versu duodecimo : *Simulacra gentium argentum et aurum,* discrimen ullum in Hebræo animadverti, non tradidère. Ipsomet Kimchi teste, ipsius adhuc ætate Hebraici codices aliqui optimæ notæ supererant, apud quos utraque Psalmi pars in unicam seriem junctæ legebantur, quales adhuc fert liber, cui nomen *Jalkut.*

Chaldæo placet duo esse carmina planè diversa, cui plures ex interpretibus assentiuntur. Certant alii utramque Psalmi partem magis inter se cohærere, quàm ut separari queant. Mihi quidem illud magis arridet, jungendos esse Psalmos 112 et 113, novumque carmen instituendum esse à vers. 9. Secundus enim versiculus Psalmi, *In exitu,* fieri non potest quin alterum carmen spectet, cùm ferat : *Facta est Judæa sanctificatio ejus, Israel potestas ejus,* minimè præmissâ personâ, quæ pronomine *ejus* indicetur. At si cum Psalmo 112 conjungas, manifestissima est connexio, eumdemque Deum eà voce innui agnoscitur, cujus laudes celebrare jam cœperat, atque hoc Psalmo prosequitur.

Noni versiculi cum reliquis Psalmi partibus connexio non ita sentitur. Rem altiùs repetit auctor, ut in cæteris hujus naturæ Psalmis solet. Gentis afflictæ atque inter ethnicos oppressæ querelas primùm narrat : tum Deum orat, ne gentem suam ulteriùs sub eà calamitate gemere patiatur, suumque ipsius nomen ethnicorum conviciis lædi, cùm illi fortunas suas numinum suorum patrocinio adscriberent, Dei populum interim irridentes postulantesque : *Ubi est Deus eorum?* Hæc sanè omnia captivis adhuc Judæis mirè conveniunt. Sequenti carmine diuturnæ captivitatis mala describere pergit. At Psalmo 115 et 116 gravissimam beneficii memoriam suavissimâ oratione significat. Hujus carminis finem Theodoretus Judæis in captivitate detentis tribuit : neque desunt, qui hoc idem carmen tribus Hebræis pueris in fornacem missis, vel Estheræ et Mardochæo, sæviente in Judæos Amano, adscribant. Hoc nobis proponimus in commentario, ut hunc Psalmum à vers. 9 duosque sequentes Psalmos veluti unicum conflantes interpretemur.

Syrus et Rabbini putant Moysem hoc carmen recitàsse ad Erythræum, cùm hinc mari rupibusque inaccessis, illinc Ægyptiis sibi infestis se clausum sentiens, divinam opem hoc carmine imploravit. Sunt

VERS. 1. — IN EXITU ISRAEL DE ÆGYPTO, DOMUS, (et) domûs, per asyntheton, οἴκου genitivi casûs, ut et *Israel*. Idem dicit in utroque hemistichio. Israel enim, et domus Jacob Israelitæ sunt et Jacobæi. BARBARO, impio, sævo, inhumano, vel peregrinæ et alienæ linguæ, qualis barbarus, 1 Cor. 14, 11. Ægyptios esse barbaros scribit R. Selomo, quia linguâ sanctâ non loquuntur, Psal. 80, 6, etiamsi Herodotus, lib. 2, narrat ipsos se nolle dici barbaros, sed potiùs cæteras nationes. Sic Græci olim Barbaros vocabant, quotquot non utebantur linguâ Græcâ, nisi quòd tandem ab eâ appellatione Romanos exemerint. Hebraicè, *lohez;* rectè Græci, Chaldæus et Hieronymus hìc barbarum interpretantur. Nam Judæi etiam hoc nomine Italos appellant. *Vocamus,* inquit Elias in Tisbi, *Judæos qui in Italiâ* LOHAZIM *simpliciter.* Congruunt Plauto, qui Nævium poetam Latinum barbarum vocat, et Josepho Ben Gorion, lib. 1, c. 31, qui : *Post Janum,* inquit, *regnavit Latinus, qui illustravit linguam barbaram. Unde et ab eo lingua barbara appellata fuit Latina.* Inde hanc appellationem extendunt ad linguas quaslibet vernaculas. Nam apud eos *belahaz* significat barbarè, vernaculè, nempe Germanicè, Hispanicè, Gallicè, Africè, Persicè, etc., secundùm linguam et gentem de quâ est Rabbinus qui scribit et loquitur.

VERS. 2. — FACTA EST JUDÆA, Judæorum gens, Judaica natio. Judæam, pro Juda dixerunt, ne quis solam tribum Juda significatam existimaret. Tunc autem in exitu præcipuè Deus Judæos, sive Israelitas sibi consecravit et elegit in populum, quem clarissimum præ cæteris gentibus haberet, et suo sancto numine et providentiâ regeret, unde dicit, 1 Pet. 2, 9, Exod. 19, 5, 6 : *Mea est,* inquit, *omnis terra* (naturâ et creationis jure) ; *at vos, nunc si me audieritis, eritis mihi regnum sacerdotale, gens sancta, peculium de cunctis populis.* Ergo SANCTIFICATIO EJUS, sancta ejus possessio, hæreditas, in quâ ipse sanctificaretur, et quam sanctificaret. ET ISRAEL POTESTAS EJUS, sive dominium, in quo ipse peculiariter regnaret et dominaretur per adoptionem, legem, benedictionem, beneficentiam; cùm antea Ecclesia non esset alligata certæ familiæ. Nam Job, Melchisedech, Eliphaz, Baldad, Elihu, Arabes, Lot, Balaam, Nachor, Mesopotamii, ad eam pertinebant, ut et reliquiæ piorum, qui ex omnibus gentibus et populis Noe, filiorum ejus sanctam institutionem retinuerant. Alii interpretantur quantùm ad manifestationem et ostensionem; quasi in exitu demonstratus fuerit esse dominium et sanctificatio Dei è miraculis, et novâ conservatione. Eò usque enim mixtus fuerat inter idololatras, veluti gens non sancta, aut populus non electus. Res aliquando dicitur fieri, quando manifestatur, Rom. 1, 3. Adde, pios, quando separantur ab impiis, sanctificari, et sanctum Domino effici, qui inter impios vix poterant non esse profani, ut proinde semper in fidelibus regnis perniciosa fuerit sectarum diversitas atque confusio. Alii *Juda* (sic enim in fonte legitur) non de toto populo, sed de unâ tribu Juda explanant, ut diversum in utroque hemistichio enuntietur, quemadmodùm vocabula sunt diversa, quòd secto mari Rubro, cæteris ingredi cunctantibus, nec Mosen et Aaronem sequentibus, tribus, Juda confidenter ingressa sit, primaque Deum sanctificaverit, sicque veluti peculium Domini prima effecta videatur. Adde, respici ad regnum. Familia regia est sanctificatio ejus, sibi eam ille sanctificavit, ut ex eâ educeret semen sanctum Christum, q. d. : Tam Juda quàm reliquæ tribus sunt ditio Domini, sed privatim Juda, propter regni et fidei prærogativam. EJUS, Domini, scilicet. Relativum sine antecedente, ad intellectum, ut supra, Psal. 86, 1.

VERS. 3. — MARE VIDIT, ET FUGIT. Prosopopœiæ duæ. Omnia adventu Dei præter naturæ ordinem commota sunt. MARE VIDIT, hoc scilicet, id est, Israelem esse sanctificationem et dominationem Dei. ET FUGIT, id est, se secuit in duodecim partes sive vias, ex Epiphanio, hæres. 64, et Rabbinis, in Psal. 136, retrocedendo, et in se fugiendo, seque in arctum contrahendo, ut solent paventes, per sex totos dies vel octo. Nam latitudo maris Rubri in loco transitûs dicitur esse viginti, aliàs quindecim milliarium Germanicorum, et sexaginta Gallicarum leucarum, aliàs quadraginta quinque ex descriptionibus Ptolomæi et aliorum. Itaque aliquot dies in transitu consumendi fuerunt, quantùmvis Israelitæ accelerârint, nisi per modum miraculi, quod hìc sanè videtur constituendum, quoniam Hebræi omnes putant è mari exiisse die septimo Paschæ, sive exitûs, qui esset vigesimus primus nisan; jam verò sex diebus è Ramesse, unde decimo quarto ejusdem mensis moverant, pervenerunt ad mare Rubrum, Exod. 14, 2. Oportuit igitur nocte septimi transiisse; nam mane illìc submersi Ægyptii ejecti memorantur in littus, in quo erant Israelitæ. Sic aqua liquida, ubi sensit Deum præsentem, subitò instar murorum stetit conglobata et pavens. Alii subaudiunt præsentiam Domini, sive Dominum (vidit mare), ut supra, Psal. 76, 17 : *Viderunt te aquæ, Deus.* Alii, populum angelo et Mose stipatum. CONVERSUS, revolutus est in suos fontes, Jos. 3, 16. RETRORSUM, in sua principia, vel in sua anteriora, reliquâ ejus parte in mare Mortuum dilabi solitâ stante expectanteque alterius refluxum; ut unà in mare illud sese infunderent.

VERS. 4. — MONTES EXULTAVERUNT, in tristem partem, ut infra, vers. 6. Extra locum suum saltitârunt præ metu et reverentiâ, exsilierunt, cùm transiret populus per desertum. Tertia poetica prosopopœia de Sinæ et vicinorum montium conquassatione, cùm Deus eò descenderet ad legem ferendam, et per deserta deduceret populum, Exod. 19, 19, 20, etc. Illi moti sunt et tremuerunt ad Dei præsentiam, Deum præsentem reverebantur, eum veluti sentiebant, ut proinde nihil nocerent populo, feras non laxarent, æstu

qui ad bella referant, quibus David sub regni exordium in Philisthæos cæterosque Israelis hostes agitatus est. Placet aliis de Absalomicâ in Davidem seditione interpretari. Patribus est vaticinium eorum quæ Deus Christianorum gratiâ facturus erat, præsertim verò conversionis gentium, collatæque illis per fidem ac baptismum sanctitatis. (Calmet.)

et cæteris solitudinum incommodis non infestarent, sed ei reverentiam exhiberent. Alii in lætam hyperbolem. Ob maris et Jordanis exsiccationem tam stupendam vicini montes tripudiârunt, partim admirantes prodigium, partim gratulantes populo; de quo loco audiendus R. Isaac in Gen. 19: *Exultaverunt*, inquit, id est, *salierunt per quemdam terræ motum, ut arietes. Non enim est metaphora, quemadmodum sine figurâ præcessit: Mare vidit, et fugit*; q. d.: *Uti verè mare Rubrum fugit, et cessit locum Israelitis, sic verè montes commoti sunt. Unde dixerunt magistri nostri, montem Sinai se vertisse et curvâsse super eos instar tinæ.*

Vers. 5. — Quid est tibi, mare? Apostrophe per interrogationem ad mare, Jordanem et montes; simul et prosopopœia poetica, quâ inanimatis sensum tribuit. Ex quâ intelligitur, ut verè mare et Jordanis se secuerunt retrocedendo, ita verè et citra tropum montes ac colles trepidâsse et saltitâsse. Quod certe de consequente eos per solitudines petrâ ad litteram verum liquet, 1 Cor. 10, 4.

Vers. 6. — Montes, exultastis sicut arietes, qui vobis ἀπὸ τοῦ κοινοῦ. Nam interrogatio continuatur. Quid vobis, montes, cur colles, arietum et agnorum ritu, exsilivistis? præ pavore tantæ Dei majestatis. Alii, ut et in præcedentibus omnibus, præ gaudio præsentiæ Dei et populi ejus, quòd ejus gloriâ illustrarentur. Quod aliqui ad descensum Domini super Sinai referunt, cum quodam terræ motu. Alii ad scopulos torrentis Arnon, qui, ut transiret Israel, salierunt in torrentem, Num. 21, 15. Alii ad scopulos Jordanis. Alii ad undarum cumulos et agglomerationes instar montium elevatos. Tu ad genus.

Vers. 7. — A facie Domini mota est. Interrogationi per subjectionem respondet. A facie Domini, à præsentiâ, id est, ad faciem et præsentiam Domini venientis in montem Sinai ad legem ferendam, et adoptandum populum Jacob, mota est terra. Hæc omnia facta sunt propter Dei præsentiam et conspectum, et quia ibi apparuit Deus. Deus Jacob istorum omnium causa fuit et auctor, qui contraria potest, ut sequenti versu docet. In Hebræo prosopopœia est magis poetica: *Melipne Adon hali arets*; id est: *A facie Domini torqueri* (contigit) *terram*, ductâ metaphorâ à mulieribus sua tormina patientibus. *Huli* enim est infra cum paragoge jod; vel, si sit affixum, meum torqueri, quasi terra respondeat meum torqueri, meum contremiscere, fit propter Domini præsentiam. Torqueor, inquit terra, contremisco ad Dei conspectum et præsentem majestatem. Incommodiùs aliqui in imperativo: Torqueare; q. d.: Cùm videas, ô terra, montes concuti, contremisce. *A facie*, hoc loco, plus est quàm *propter*. Itaque Augustinus præsentiam Dei interpretatur. Clemens autem Alexandrinus, lib. 5 Strom., Æschylum tradit hunc versum sic paraphrasi expressisse: τρέμει δ' ὄρη, καὶ γαῖα, καὶ πελώριος βυθὸς θαλάσσης, etc., *tremunt montes, et terra, et ingens profundum maris.*

Vers. 8. — Qui convertit petram in stagna aquarum, qui tantâ est potestate, ut contraria possit, et contra rerum naturam Rupes enim est durissima et siccissima, aqua mollissima, humidissima; et tamen effecit ut e caute et silice aquæ magna copia effunderentur et manarent, et petra durissima ferro cædi nescia stagnaret aquis, ictu virgæ Mosis. Nec elicuit, quasi intra venas lateret aqua, sed vertit medium corporis saxei in fontes, adeo ut ex ejus corpore manarent aquæ, non aliunde ut fit in aliis fontibus. Petram, *tsur*, rupes, rupis fragmentum, Exod. 17, 6. Rupem, *hallamis*, saxum prædurum. Unde Septuaginta ἀκρότομον, petra in summâ parte secta et prærupta, vel, per antiphrasin, ex Euthymio et Hesychio, quæ in summo vix ferro secari potest. Ex quibus liquet *convertendi* verbum hic sumi propriè, pro commutatione videlicet substantiæ rupis in aquæ substantiam, quasi in ejus venis non lateret aqua propter nimiam siccitatem, et sic apertè R. Mose, Num. 20, 11. In priore membro sumi possit impropriè, *convertit*, id est, effudit, elicuit, eduxit. Nam *tsur* videtur minùs dura et sicca, sicque conversio ejus fuit, non in aquæ substantiam, sed emissionem, ut petra, quæ priùs aquam non mittebat, vel etiam actu non habebat, jam aquam funderet. Bis enim hoc miraculum contigit in Raphidim et in Cades. In fontes aquarum, in puteum salientem et fontanum, in puteum aquarum viventium. Nam ut prima petra fudit propè Sinai fluvium consequentem Israelitas usque ad terminos propè terræ sanctæ, per annos triginta novem, ita secunda in Cades propè Moab fontem duntaxat, quem proinde Hebræi appellant Puteum Mariæ.

Hebr. 115.

Vers. 9. — Non nobis, Domine, non nobis. In vulgatis Hebræorum exemplaribus hic novus Psalmus incipit. Tamen Kimhi jungit, ut Septuaginta, cum superiore, ac monet in aliquibus, id est, emendatis exemplaribus ita continuari, ut intelligas hanc diversitatem distinguendi et numerandi non esse in nostris carpendam. Est enim ἀνεπίγραφος, et carpit infirmitatem idolorum, ea cum Deo vero conferens, cujus potentiam et majestatem eleganter extulerat. Adde in aliis Psalmum alium incipere infra, vers. 20, *Dominus memor fuit nostri*, etsi prior distinctio in duos tantùm Psalmos Hebræis sit communior. Nostra autem est potior, sive quia veteres et Kimhi monent in emendatis codicibus ita fieri, sive quia finis versûs octavi esset abruptus et imperfectus. Non nobis, quos tam honorifice et potenter eduxisti ex Ægypto et populo barbaro, de istis miraculis gloriosis da gloriam, sed tibi. Hæc nobis non sint gloriosa, sed tuo nomini. Non propter illa laudemur, sed tu, ô Domine, nempe propter tuam misericordiam et fidem. Petit defendi et conservari propter Dei gloriam, non sua merita, à gentibus impiis et idololatris. Sed, *chi*, pro *chim*, sed, verùm, frequens apud Hebræos, maximè poetas. Simplex pro composito.

Vers. 10. — Super misericordia tua et veritate tua. Propter misericordiam tuam (id est, liberalitatem) et veritatem (id est, dictorum fidem, quâ juxta

promissiones factas patribus, nos ex Ægypto eduxisti), non propter nostra merita, da tuo nomini gloriam. Nam pendet è superiore. Unde apud Masoretas versum claudit. Ne quando dicant ; eòdem recidit, *ut qui dicent : Ubi est Deus eorum,* Israelitarum Deus, cujus potentiâ et magnitudine gloriantur , cùm nihil possit ; q. d. : Gloriam tuam à gentium blasphemiis vindica et illustra.

Vers. 11. — Deus autem noster in cœlo. Insignis locus de comparatione Dei et idolorum. Deus noster in cœlis et cœlestibus rebus agit quæcumque vult. Alii post Kimhi putant sententiam esse bimembrem, per asyntheton : Deus noster (est) in cœlo, (et) quæcumque vult facit, estque omnipotens. In cœlo. In cœlo supremo, quod transgreditur corpora cœlestia et terrestria, Augustinus. Possit referri ad universam compagem (1).

Vers. 12. — Simulacra gentium. Antithesis. Contra dii gentium sunt simulacra stupida, nequeuntia liberare, etc., sine sensu et intellectu. Illa mirè extenuat, cùm tamen, Psal. 95, 5, dæmonia esse professus sit. Nempe idola habebant dæmonem assistentem, vel insistentem, qui per illa et intra illa illuderet, ut motorem, non ut formam, id est, neque animantem neque informantem. Ex quo illud Habacuc 2, 19 : *Non est spiritus in visceribus eorum.* Nam non erant animata, etsi in eis operaretur dæmon. *Simulacra gentium,* idola, deorum simulacra (2).

Vers. 13. — Os habent, et non loquentur. Rem quidem notam, sed tamen salubri remedio admonitionis inculcat, dicens : *Os habent, et non loquuntur,* etc.

(1) Deus autem noster, emphaticè, etc. Quasi dicat : Infelices enim verò et insani populi, qui nesciant quantùm inter Deum nostrum et suos deos, si tamen adumbrati dii dicendi sunt dii, discriminis intersit : *Deus* enim *noster in cœlo ; et Deus noster in cœlo ;* cùm ait, vult inferre occultâ antithesi deos gentium, de quibus dicturus est, non esse in cœlo : itidem cùm dicit : *Omnia quæcumque voluit, fecit,* vult inferre tantùm abesse ut illi possint quæ velint, ut etiam velle nihil possint , quippe qui tantùm sint mera simulacra ex argento et auro conflata. (Muis.)

(2) *Simulacra earum* gentium *argentum,* etc. Hoc et tribus sequentibus versiculis graphicè depingit idolorum, in quibus gentes fiduciam collocabant, vanitatem. Ac primùm illa vacat *atsabbim,* quæ vox *dolores,* seu *dolorem afferentia* sonat, quòd illa suis cultoribus nihil aliud tandem quàm dolorem afferant. Cùm ait ex argento aut auro conflata, et quidem hominum manibus, inferre vult illa non posse ullum beneficium in homines conferre, quippe quæ tota eorum operâ existant, ut homines potiùs illorum dii dicendi sint, siquidem artifex major est opere. Deinde *opera manuum hominum* cùm ait, ridet eorum præsertim insaniam, qui mutis atque inanibus simulacris cultum atque honorem deferunt, suorumque digitorum opus adorant. Qui solem, lunam, et cætera ejusmodi illustria Dei opera pro diis colunt, non ita magnam Deo injuriam facere videri possunt ; at qui suis aut alienis manibus sibi Deum fingunt, multò minùs, quàm par est, de Deo sentiunt, de se autem nimis magnificè, qui Deum se facere posse putant : imò Deo ac sibi injuriam faciunt, dùm operi manuum suarum tanquàm domino supplicant. Quid majestatis possunt habere simulacra, inquit Lactantius, quæ fuerunt in homunculi potestate, vel ut aliud fierent, vel ut omninò non fierent ? (Muis.)

« Hæc enim verba, quò magis aperta sunt et populariter vera, eò magis incutiunt salubrem pudorem illis qui talibus simulacris divinum cum timore cultum exhibent, eaque viventibus similia venerantes adorantesque contuentur, eisque veluti præsentibus preces alligant, victimas immolant, vota persolvunt, sicque afficiuntur omninò, ut ea sensu carentia existimare non audeant. Ne autem arbitrentur isti hoc solùm nostros libros sonare, quòd hujusmodi affectus humano cordi ex idolis innascitur, apertissimè scriptum est, Psal. 95, 5, quoniam omnes dii gentium dæmonia, unde non solùm Apostolica disciplina dicit : *Cavete à simulacris,* Joan. 5, 21, sed etiam, 1 Cor. 10, 19 : *Nolo vos fieri socios dæmoniorum.* » Augustinus, Quæst. 3, ad Deo gratias, epist. 49.

Vers. 14 et 15. — Aures habent, et non audient. Carent quinque sensibus exterioribus, mente, vitâ, sive motu interiore ; q. d.: In eorum ore, oculis, auribus, naribus, manibus, pedibus, gutture, nulla est potestas, nulla vis videndi, audiendi, odorandi, tangendi, movendi, loquendi. Hæc quidem habent, sed metaphoricè, et per nudam similitudinem, non propriè et actu. Hæc enim propriè sunt membra organici corporis potestate sensum habentis. Quare ne in cadavere quidem, ubi semel animam sensûs principium amiserit, nisi impropriè, reponuntur apud Aristotelem, lib. 2 de Animâ, c. 1 et 2.

Vers. 15. — Manus habent, et non palpabunt, in manibus et pedibus nullam vim habent ; nam sunt tantùm simulati et umbratici, non veri. In membris inesse oportet facultates et vires quasdam naturales, quarum tanquàm secundarum causarum beneficio anima exerceat in corpore suas functiones et munera ; q. d.: Destituuntur primùm spiritu interiore, sive animâ vitæ, sensûs, motûs principio, deinde membris, certâ vi et facultate dispositis atque affectis.

Vers. 16. — Similes illis fiant qui faciunt ea. Idololatræ sint statuis, ratione et sensu carentibus, similes : sint veluti trunci et stipites. Unde et solent esse stupidi, parùm ingeniosi, parùm apti ad disciplinas subtiliores, naturaliter corrupti, in his quæ naturaliter cognoscuntur, etc. Qui confidunt in eis. Per epexegesin explicat, in quo situm sit propriè idololatriæ peccatum, nempe in cultu et veneratione idolorum, non in fabricâ, in fide, spe, charitate, sacrificiis, similibusque eòdem pertinentibus, non in externâ affectione in conspectu. Quod in Levitico apertè ostenditur. Nam ubi in Exodo, 20, 4 : *Non facies tibi sculptile, neque ullam similitudinem ; non adorabis ea, neque coles,* in Levitico habemus, 26, 1 : *Non facies, ut adores, Levishtahahoth.* Unde Tertullianus lib. 2 contra Marcionem : « Similitudinem vetans Deus fieri omnium quæ in cœlo et in terrâ et in aquis, ostendit et causas, idololatriæ scilicet substantiam cohibentes. Subjicit enim : *Non adorabitis ea, neque servietis eis.* Serpentis autem ahenei effigies postea præcepta Mosi à Domino, non ad idololatriæ titulum pertinebat, sed ad remediandos eos qui à serpentibus infestabantur, ut taceam de figurâ remedii (id est, cruce). Sic et Che-

« rubim et Seraphim aurea in arcâ figuratum exemplum, certè simplex ornamentum accommodata suggestui, longè diversas habendo causas ab idololatriæ conditione, ob quam similitudo prohibetur, non videntur similitudem prohibitarum legi refragari, ut quæ non in eo simulacri statu deprehendantur, ob quem similitudo prohibetur. » Hæc ille patrocinans Ecclesiæ, jam ab ejus cunabulis, adversùs istos qui nesciunt distinguere inter idola et sacras imagines.

VERS. 17.—DOMUS ISRAEL SPERAVIT. Quamobrem cùm tanta sit vanitas et imbecillitas idolorum, tam vanus cultus et confidentia, *domus* (deest in Hebræo, sed sensui confert) *Israel speravit in Domino*, non in illis, eoque libentiùs qui adjutor et protector eorum est, sive, ut Hebraicè *hezram umagannam*, id est, *auxilium eorum et clypeus*. Placuit Masoretis non *bathah* in præt. kal. legere, sed *betah* in secundâ personâ imperativi, *spera, confide*, etiamsi mox sequatur : ADJUTOR EORUM, non tuus, vel vester ; an rectiùs, quivis judicet. Eodem judicio deinceps hoc verbum legent in imperativo.

VERS. 18. — DOMUS AARON SPERAVIT. *Batehu* : Masoretæ, *bitu*, sperate. Aaronios ab Israele distinguit, quia Ecclesia perpetuò distincta fuit in duos status, laicum et clericum, sive populi et clerici.

VERS. 19. — QUI TIMENT DOMINUM. De Gentibus nunc loquitur, ut superioribus duobus versibus de Judæis. Significat Ecclesiam fuisse colligendam è duobus illis populorum generibus. Alii arctant ad proselytos, qui è gentibus ad Judaismum convertebantur. SPERAVERUNT. Masoretæ, *sperate*, ut supra.

VERS. 20. — ET BENEDIXIT NOBIS, beneficia et felicitates contulit. Hebræa vox est quidem futuri temporis, sed quia præcedentia tempora in hâc linguâ concipiunt sequentia, rectè Septuaginta verterunt per præteritum, ut et versus sequentes 23 et 24. Rabbini ferè retinent futuri significationem per eclipsin, *acher, qui* : Dominus (qui) memor fuit nostrî, benedicet, vel benedicat (per modum prophetiæ vel precis ; utrumque affert Kimhi) nobis domui Israel, domui Aaron, timentibus Dominum, parvis juxta ac magnis. Hìc aliquibus incipit novus Psalmus, de quo supra, vers. 9.

VERS. 21. — BENEDIXIT DOMUI ISRAEL, laicis, politiæ et reipublicæ. DOMUI AARON, clero et ordini ecclesiastico.

VERS. 22. — BENEDIXIT OMNIBUS QUI. De gentibus, ut vers. 11. PUSILLIS CUM MAJORIBUS, citra delectum statuum, ætatum, conditionum, sexuum, personarum, universis benedixit. Hebræa sunt generalia, id est, non modò sunt nomina ætatum, verùm etiam statuum, etc., quale illud Pauli, Col. 3, vers. 11 : *Ubi non est gentilis et Judæus, circumcisio et præputium, Barbarus et Scytha, servus et liber, sed omnia in omnibus Christus.*

VERS. 23. — ADJICIAT DOMINUS SUPER VOS (1), benedictionem, supple, vel plura ac majora beneficia; beneficentiam suam augeat in dies magis ac magis, nosque servet et posteros nostros, ut perpetuo sit aliqua gens, quæ ipsius numen colat et prædicet. *Derec Thepilla*, sive per modum optandi et precandi, inquiunt Rabbini. Alii non tam rectè, *adjiciet*, per modum prædictionis, et *Nebua*.

VERS. 24.— BENEDICTI VOS A DOMINO, estote scilicet, vel sitis, ut Augustinus legit. Nam est precatio. Aliqui non tam aptè, *vos*, id est, estis, quasi gratulatio sit ad Israelitas de tantis beneficiis. Utuntur pronominibus, verborum substantivorum loco.

VERS. 25. — COELUM COELI DOMINO (1). Per prolepsin, generale quod præcessit in partes dividit. Fecit cœlum et terram. Cœlum quidem Domino, id est, sibi, pro suâ sede et domicilio, utque suam illic gloriam communicet ; vel Christo, ut in eo regnet pacatè ad suam dexteram. Terram autem quam daret et assignaret, hominibus, ut in ea regnent, tumultuentur, sua negotia gerant. COELUM COELI, οὐρανὸς τοῦ οὐρανοῦ, cœlum intimum et præstantissimum, id est, æthereum, regio ætherea, ad discrimen aeris, ut de cunctis cœlis sidereis hæc enuntientur. Vel, ex Theodoreto, *cœlum, non quod videtur, sed illud, quod hujus est veluti tectum, ut hoc aspectabile nostrum est tectum*, id est, empyreum, quod minimè circumscribitur, uti idem explicat, in quo scilicet est thronus gloriæ, κατ' ἐξοχὴν propter repetitionem, ut supra Psal. 67, 37. Quâ formulâ Canticum canticorum, id est, canticum excellentissimum. Supremum cœlorum empyreum est Domino destinatum in aulam regiam : sibi illud reservavit in gloriæ suæ palatium, ubi cum angelis suis inhabitet, et majestatem suam communicet. Terram verò dedit inhabitandam et fruendam hominibus. Hebraicè, *Haschamuium, schamuium. Cœlos, cœlos* (in-

(1) EX ABUNDANTIA CORDIS OS LOQUITUR, ut ait D. Lucas, cap. 6, quia pectus sancti Prophetæ ardebat desiderio gloriæ Dei et salutis proximorum ; ideò multiplicat verba, nunc prædicando, nunc exhortando, nunc benè precando, ut hâc ratione accendat homines ad Deum timendum timore sancto, et ad spem omnem in eo collocandam. Igitur conversus ad timentes Deum, quibus dixit Deum benedixisse, ait : *Adjiciat Dominus super vos*, nimirùm benedictionem suam, id est, omnium bonorum copiam ; nec solùm, inquit, *super vos, sed etiam super filios vestros*. Et hoc modo sitis vos benedicti, plenâ atque perfectâ benedictione, à Domino, *qui fecit cœlum et terram*, id est, ab eo, in cujus manu est ros cœli, et pinguedo terræ. Solebant enim sancti Testamenti veteris precari suis à Domino rorem cœli et pinguedinem terræ, quia omnes fructus terræ nascuntur ex jœcunditate terræ, et ex pluviâ cœli. Sed altiore sensu Deus benedicit de rore cœli, et de pinguedine terræ, quos bonis cœlestibus et terrenis cumulat, quod fecit erga Abrahamum, Isaacum, Josephum, Davidem, et similes.

(Bellarminus.)

(1) Cœlum, cœlum, inquam, Dominus sibi vendicavit, terras autem dedit habitandas hominibus, à quibus inviolatè coleretur, et perpetuis hymnis et honoribus afficeretur ; quòd si, Domine, permittis gentem tuam ab impiis nationibus deleri, quis prædicabit laudes tuas? quis te piè sanctèque venerabitur? num hostes, qui sanctissimum nomen tuum nefariè execrantur? num mortui? at ii gloriam tuam terris celebrare qui possint? itaque nos, Domine, posterosque nostros salvos et incolumes conserva, non nostri quidem, sed tui nominis causâ, ut semper aliqua gens sit, quæ tuo sanctissimo numini preces, cultus, honores adhibeat.

(Flaminius.)

quam fecit) *Domino;* vel : Cœli, cœli, inquam, Domino (sunt) quod aliqui per hysterologiam explicant. Cœli (sunt) cœli Domini, Domini sunt habitatio atque domicilium, eodem sensu. Domino, sibi, Kimhi ; vel Christo, ut respiciat ad realem personarum divinarum distinctionem. Est dativus possessionis. Unde Latinè *Domini,* in genitivo. Filiis hominum, in usum filiorum hominum. Est dativus commodi.

Vers. 26. — Laudabunt te. De solemni et publicâ prædicatione et celebratione, quod alibi vocat confiteri. Adjice, Domine, super nos benedictionem, nec nos interfectoribus dede. Nam mortui, et qui descendunt in infernum vel sepulcrum (hìc enim est *duma,* quod est, silentium, non *seol*), non te publicè et solemniter celebrabunt, non tuas canent laudes, quibus viventes ædificentur, et excitentur ad te colendum, et gratias tuas agnoscendas ; *sed nos qui vivimus,* etc. Mortui apud vivos non habent orationem, neque loquuntur. Sic, Psal. 6, Kimhi intelligit de impiis, qui verè descendunt in *duma,* id est, excisionem, ut ipse exponit, vel silentium (sic etiam nostri poetæ Orcum vocant et silentes mortuos), locum silentii infernum, et inferni intimum tabulatum, gehennam.

Mox etiam lemures animas dixêre silentûm ;

nam *dama* silere et excindi, vide supra Psal. 93, 18. Alii de hostibus Ecclesiæ, qui in peccatis et infidelitate mortui sunt. Si nos deleri permiseris, quis prædicabit laudes tuas ? Num hostes, qui sanctissimum tuum numen ubique execrantur ?

Vers. 27. — Nos qui vivimus. Additum præter fontem, ad exprimendam sententiam. Halleluia autem clauditur, sed hanc vocem Septuaginta retulerunt ad sequentem Psalmum, pro ejus epigraphe et titulo.

NOTES DU PSAUME CXIII.

Ce Psaume a pour titre, dans le grec et dans notre version, *Alleluia,* quoique ce mot ne soit pas dans l'hébreu. Je crois qu'il devrait y être ; car le Prophète disant au second verset, que *la Judée est devenue son sanctuaire, et que le peuple d'Israël est devenu son peuple particulier,* suppose que le nom de Dieu est auparavant, et il ne se trouve point ailleurs que dans le mot *Alleluia ;* c'est aussi la remarque du P. Houbigant. Quoi qu'il en soit, ce Psaume est partagé en deux dans l'hébreu. Le premier ne comprend que les huit premiers versets ; le second comprend le reste, c'est-à-dire, les 19 autres versets. Cette division se trouve aussi dans quelques anciens manuscrits grecs ; mais la chose est assez indifférente. On sait que dans les Psaumes, qui sont des pièces de poésie, les sujets ne sont pas traités avec autant de suite que dans les narrations historiques : la diversité apparente des sujets ne prouverait donc pas qu'il y eût deux Psaumes au lieu d'un.

En général, ce Psaume rappelle au peuple d'Israël les bienfaits qu'il a reçus de Dieu, afin de lui faire sentir l'obligation qu'il a de demeurer fidèle à son bienfaiteur. Il paraît que le peuple parle en quelques endroits, ou est représenté comme parlant, et entrant dans les vues du Prophète.

VERSETS 1, 2.

Je traduis la *Judée,* quoique la plupart des interprètes prétendent qu'on ne doit pas entendre ici la terre, le pays appelé la *Judée,* mais tout le peuple de Dieu désigné par *Juda,* qui était la principale tribu. Le P. Houbigant tient pour *Juda,* et avec raison, parce qu'au sortir de l'Egypte la Judée n'était pas le *sanctuaire de Dieu.* Les LXX et la Vulgate portent, *la Judée,* qui fait un très-bon sens, surtout avec ce qu'ajoute le Prophète, que ce pays devint le *sanctuaire de Dieu,* la région *consacrée à son service ;* car c'est ce que signifie *sanctificatio.* Saint Chrysostôme dit : *La Judée, cette terre auparavant impure et couverte de crimes, devint une terre sainte quand le peuple d'Israël y eut fixé sa demeure.* Il résulte de ces deux versets que le Prophète rappelle le choix que Dieu avait fait du peuple d'Israël pour son peuple chéri, quand il l'eut délivré de l'Egypte, de la servitude où le retenait cette nation étrangère ; elle est appelée *barbare,* non pas tant à cause de sa langue différente de celle du peuple de Dieu, que parce qu'elle avait traité ce peuple avec barbarie et inhumanité.

RÉFLEXIONS.

Il n'y a rien de mieux que ce qu'observe S. Chrysostôme, en réfléchissant sur l'histoire du peuple de Dieu. Le Seigneur, dit-il, commence toujours par répandre des bienfaits avant que d'imposer des lois. Adam ne reçut le précepte de s'abstenir du fruit de l'arbre de vie, qu'après avoir été enrichi des dons les plus précieux. Israël ne fut assujetti aux lois promulguées par Moïse, qu'après avoir été délivré de la servitude. La loi évangélique ne nous a été imposée qu'après que J.-C. s'est chargé de satisfaire pour nous. Cette observation s'étend à tous ceux que Dieu appelle à la perfection ou à la sainteté la plus distinguée. Il commence par les remplir de consolations célestes, ensuite il leur manifeste les divers sacrifices qu'il exige d'eux. A l'égard des grands pécheurs qui rentrent dans la voie du salut, c'est la même chose ; si Dieu leur demande des œuvres de pénitence, ce n'est qu'après avoir attiré leur cœur par l'onction de sa grâce. Réfléchissons sur cette vérité qui peut passer pour un principe, et nous découvrons la miséricorde et la libéralité dont Dieu ne manque jamais d'user envers nous, avant que de nous imposer le joug des épreuves.

Cette sorte de découverte est quelquefois délicate, et ne se présente pas dès le premier coup d'œil de l'esprit ; mais le fait n'en est pas moins réel, et c'est à l'expérience des hommes d'oraison qu'on peut en appeler sur ce point.

VERSETS 3, 4.

Il n'y a point de différence entre le texte et les versions ; car ce n'en est pas une qu'il y ait dans l'hébreu *filii ovium,* et dans la Vulgate *agni ovium.* Les merveilles que rappelle ici le Prophète n'arrivèrent pas toutes au passage des Israélites dans le désert. Car le Jourdain, par exemple, ne s'entr'ouvrit que quarante ans après ce passage : mais ce miracle et ceux du mont Sinaï, furent une suite de la délivrance du peuple de Dieu ; c'est pourquoi le Prophète les réunit. On voit qu'il s'exprime en style poétique : *la mer vit et s'enfuit, les montagnes sautèrent comme des béliers,* etc. Sur ce second fait on peut voir, Exod. 19, 18, où il est marqué que *le mont Sinaï était terrible ;* l'hébreu dit qu'*il tremblait fortement ;* comme cette montagne est entourée de plusieurs collines, et que le mont Horeb en fait même partie, le Prophète dit en général que les *montagnes tressaillirent, et* que *les collines sautèrent,* etc.

RÉFLEXIONS.

Les miracles opérés en faveur du peuple de Dieu, soit au passage de la Mer-Rouge, soit dans le désert, soit en entrant dans la terre de Chanaan, sont attestés par toute la suite des écrivains sacrés. C'est toujours à ces prodiges que les prophètes renvoient les Israélites ; et toutes les fêtes de ce peuple, tous ses sacrifices, tous ses usages étaient relatifs à ces événements. Il est impossible à un homme de bon sens de nier ces

faits, et de ne pas reconnaître la vérité du culte rendu à Dieu par les Juifs. Ce culte était partout une figure du Messie, et il n'a fini que quand ce Messie a tout réalisé dans sa personne et dans sa doctrine. Cette seconde révélation est également prouvée par des faits incontestables, et nous avons toute vérité en J.-C. Cette vérité n'a pas pour terme le bonheur en cette vie, cela est évident ; tout ce que J.-C. a fait et dit, se rapporte à une vie future : cette vie doit intéresser uniquement quiconque se pique de raisonner. Quelle conclusion doit-on en tirer ? c'est de vivre uniquement pour cette fin, et de mépriser tout le reste.

VERSETS 5, 6, 7, 8.

Il est aisé de voir qu'ici le Prophète prend un tour poétique pour insister plus long-temps sur ces merveilles. Il interroge la mer, le Jourdain, les montagnes, les collines, sur la cause de leurs mouvements ; ensuite il répond lui-même, quoiqu'on puisse dire aussi qu'il feint que ces créatures inanimées lui répondent. Plusieurs hébraïsants traduisent par l'impératif au 7[e] verset : *Tremble, ô terre, à la présence du Seigneur, du Dieu de Jacob !* le verbe hébreu est en effet à l'impératif, et ce tour serait bien dans le goût de la poésie lyrique, où l'on apostrophe souvent les personnes ou les choses, pour exprimer ce qui s'est fait. Mais en traduisant comme les LXX et la Vulgate, le sens est toujours le même. Le Prophète veut dire que la présence du Seigneur, du Dieu de Jacob, a causé sur la terre toutes ces révolutions ; puis il ajoute que c'est ce même Dieu qui a fait sortir de la pierre et du rocher le plus dur, des torrents d'eaux ; on voit qu'il indique les deux miracles rapportés au 17[e] chap. de l'Exode, et au 20[e] des Nombres, lorsque Moïse, par l'ordre de Dieu, frappa deux rochers, et en tira des eaux très-abondantes. C'est à cause de ces deux prodiges que ce 8[e] verset parle de *pierre*, de *rocher*, et qu'il nomme les *eaux* deux fois ; ce n'est pas une répétition du même fait, comme quelques interprètes l'ont cru.

RÉFLEXIONS.

En supposant que David est l'auteur de ce Psaume, il y avait entre lui et les prodiges opérés en faveur d'Israël près de cinq cents ans. Cependant on le voit ici occupé de ces faits, comme s'ils étaient arrivés sous son règne. En cela il donne à toutes les générations l'exemple de ne perdre jamais de vue les bienfaits du Seigneur et les prodiges qui servent de preuve à la religion. Tous les saints l'ont imité en ce point. Ceux de l'ancien Testament ont rappelé sans cesse les merveilles arrivées sous Moïse et sous Josué ; ceux du nouveau ont passé leurs jours à méditer les grands événements de la vie de J.-C. et les faits consignés dans les écrits des apôtres. C'est ce qui a produit tant d'ouvrages des saints Pères et des docteurs de l'Église. S. Jérôme disait (1) : *Vivre parmi les saintes Écritures, les méditer sans cesse, ne savoir et ne chercher rien autre chose, n'est-ce pas dès cette vie habiter comme dans le ciel ?*

Si l'Évangile, selon la propre signification de ce mot, est la *bonne nouvelle*, pourquoi cherchons-nous ailleurs de quoi nourrir notre esprit, et satisfaire notre cœur ? Cette nouvelle nous intéresse toujours ; elle n'est pas comme celles du monde qui n'ont que le moment présent, et qui nous ennuient, si l'on nous les répète long-temps après les événements. Ce que l'Évangile nous apprend, ce qu'il nous promet, ne se borne pas au temps présent ; c'est le livre de l'éternité, c'est la règle de notre conduite, c'est le miroir où nous devons nous considérer sans cesse, c'est l'histoire de celui qui est la *vie*, la *voie*, la *vérité*. Imaginons-nous des objets plus importants et des intérêts plus pressants ?

VERSET 9.

C'est ici que commence, dans l'hébreu, un nouveau

(1) In lib. Pasch. 1 Theoph. Alexand. Episc. Hieronymo interpr. junct. Epist. 87.

Psaume. Nous avons déjà observé que cette division est assez indifférente. Quelques raisons cependant semblent prouver qu'elle ne doit pas avoir lieu. 1° Les huit versets que nous venons d'examiner paraissent ne pas suffire pour compléter un Psaume. La pensée du Prophète s'y termine trop brusquement, et l'on attend quelque chose, après ce début, sur les miracles opérés en faveur d'Israël. 2° Il semble convenable qu'après ce même début, le Prophète ou son peuple se tourne vers le Seigneur pour rendre gloire à son nom ; et c'est ce qui s'exécute dans ce verset et dans les suivants. 3° Les Pères de l'Église qui ont commenté ce Psaume, n'ont point trouvé que les dix-neuf derniers versets fussent peu analogues aux huit premiers, et ils n'ont point eu d'exemplaires où cette division eût lieu.

Quoi qu'il en soit, cependant, la Vulgate témoigne assez en cet endroit les égards qu'elle a pour l'hébreu ; car dans toutes nos Bibles ce verset 9 est annoncé en lettres capitales, et l'on recommence à chiffrer les versets comme si c'était un nouveau Psaume.

Le Prophète, après l'énumération succincte des grands prodiges qui accompagnèrent et suivirent la délivrance d'Israël, s'écrie, soit en son nom, soit au nom de son peuple : *Seigneur, ce n'est point à nous qu'appartient la gloire, c'est à votre nom* ; et cette prière est relative, et non-seulement aux faits éclatants dont on vient de parler, mais aux nouvelles grâces dont Israël avait besoin pour résister à ses ennemis. Le texte et les versions s'accordent ici parfaitement, excepté que l'hébreu et le grec font entrer dans ce 9[e] verset une partie du verset suivant.

RÉFLEXIONS.

Cette prière du Prophète n'est que le témoignage de sa foi, de sa soumission, de son humilité. Il savait assurément que Dieu ne donne sa gloire à personne, qu'il ne dépend de personne pour se procurer de la gloire ; que les hommes, comparés à Dieu, ne sont capables ni de mériter ni de posséder la gloire véritable et essentielle. Mais il savait aussi que le renoncement à toute gloire, quand on traite avec Dieu, est un sentiment qui lui est agréable, parce qu'il contient l'aveu de la dépendance et du néant de la créature.

Si les hommes avaient toujours dans le cœur ce sentiment du Prophète, s'ils le prenaient pour la règle unique de leur conduite, ils entreprendraient et exécuteraient de grandes choses, sans en altérer le mérite par la vanité. Mais c'est tout le contraire : on veut tirer de la gloire des actions les plus médiocres ; on en grossit la prétendue valeur ; on leur donne une fausse excellence pour se louer, s'admirer soi-même, et pour jouir de l'estime des autres. A tout instant on oublie que Dieu seul mérite la gloire, et l'on a dans le cœur ce sentiment impie : *Que Dieu ait de la gloire, ou qu'il n'en ait pas, n'importe, pourvu que j'en aie moi-même et moi seul.* Cette passion de la gloire est si grande et si insensée dans les hommes, qu'ils la cherchent aux dépens de leur propre vie, qu'ils l'attachent à des actions qui ne méritent en elles-mêmes que du mépris, qu'ils veulent être applaudis en parlant même et en écrivant contre la vanité, qu'ils profanent la sainteté même par l'ostentation qui accompagne les œuvres les plus saintes. C'est ce qui faisait dire avec tant de vérité à S. Augustin (1), qu'il y avait plus de sûreté à entendre la parole de vie, qu'à la distribuer. *L'auditeur s'humilie en écoutant, et le ministre de la parole est tenté de présomption en l'annonçant.*

VERSET 10.

Il est aisé de voir que ce verset dépend du précédent : *Seigneur, ne nous donnez pas la gloire, donnez-la à votre nom, à cause de votre miséricorde* (2) *et de*

(1) August. de Doct. Christ. et sup. Joan. Hom. 7.
(2) La conjonction manque dans l'hébreu ; on doit la suppléer ; c'est aussi la remarque du P. Houbigant.

votre vérité. Mais quelle est cette gloire? c'est celle de conserver votre peuple, de le protéger contre ses ennemis; car sans cela les nations, les idolâtres, pourraient dire : *Où est donc le Dieu d'Israël?* Or, Seigneur, *votre miséricorde et votre vérité* sont engagées à empêcher ces reproches et ces blasphèmes; votre *miséricorde*, parce que vous avez toujours été plein de compassion pour votre peuple; votre *vérité*, parce que vous lui avez fait des promesses. Tel est le sens de ce verset comparé avec le précédent.

Dans l'hébreu il y a : *Pourquoi les nations diraient-elles : Où est leur Dieu?* C'est le même sens, et il est plus clair dans notre version; le texte fait un seul verset de cette phrase : *Pourquoi les nations*, etc.; cela est indifférent.

RÉFLEXIONS.

Ce n'est pas une prière agréable à Dieu que celle-ci : *Seigneur, accordez-moi cette grâce, de peur que je ne sois exposé à la raillerie et au mépris des hommes;* mais c'en est une excellente que de dire : *Seigneur, protégez-moi, de peur que votre saint nom ne soit blasphémé, de peur qu'on ne tourne contre vous et contre votre religion la confiance que j'ai en vous.* Le peuple d'Israël, qui était le seul sur la terre qui reconnût et adorât le vrai Dieu, avait des promesses particulières; et si cette nation se fût réunie pour implorer la protection divine contre les entreprises des idolâtres, elle était sûre d'être exaucée. Dans le christianisme ce n'est pas tout-à-fait la même chose. Qu'une nation particulière, aussi bornée que l'était le peuple Juif, se trouvât dans le danger de devenir la proie des infidèles ou des hérétiques, elle pourrait faire la prière du Prophète, sans toutefois obtenir des miracles de protection, parce que Dieu ne s'est pas engagé à maintenir son culte dans tel ou tel pays, mais seulement à conserver l'Eglise dans un état de visibilité qui la fasse reconnaître, qui la fasse distinguer des autres sociétés non chrétiennes, ou non catholiques. La prière du Prophète serait toutefois encore très-bonne, parce que le Seigneur remplacerait par d'autres moyens les pertes que ferait la religion, et parce qu'il saurait récompenser ceux qui auraient prié pour sa conservation. Chaque particulier assailli de tentations, peut et doit dire : *Ah! Seigneur, l'enfer pourra-t-il se glorifier de m'avoir vaincu? Pourra-t-il insulter à la confiance que j'ai en vous? Secourez-moi, de peur que cet ennemi de mon salut ne dise : Où était donc le Dieu que ce prétendu fidèle invoquait?*

VERSETS 11, 12, 13, 14, 15, 16.

Voilà six versets tous conformes dans le texte et dans les versions. Je remarque seulement, 1° qu'au 12e l'hébreu ne porte pas *simulacra gentium*, mais *simulacra eorum;* ce qui revient au même, parce que *gentes* est au verset 10; 2° qu'au verset 16 l'hébreu dit au singulier, *omnis qui sperat in eis.* Il y a aussi une petite observation à faire sur le verset 15, c'est que dans l'hébreu on lit : *Manus eorum et non tangunt.* Il faut, comme dans l'énumération des autres sens, *manus illis.* Le P. Houbigant en fait la remarque.

Le sens de ces versets est fort clair. Le Prophète ayant supposé que les nations idolâtres pouvaient demander à Israël *où était son Dieu*, répond de deux manières, d'abord en montrant que le Dieu d'Israël est dans le ciel, et qu'il a tout créé par un acte de sa volonté; ensuite en attaquant les idoles des nations, et faisant voir leur inutilité, leur impuissance; après quoi il désire que ceux qui fabriquent ces idoles et ceux qui mettent leur confiance en elles, leur deviennent semblables. Sur quoi S. Chrysostôme observe fort sensément, que le Prophète ne ferait aucune injure à ces peuples, si leurs idoles étaient des dieux, puisqu'il serait honorable de ressembler à ceux qu'on honorerait comme les auteurs et les maîtres du monde. Cependant ni les statuaires, ajoute-t-il, ni les adorateurs de ces idoles, ne voudraient leur ressembler. Ils seraient sans sentiment, et on leur imputerait d'ailleurs les infamies d'un Jupiter, d'un Apollon, et des autres dieux de la gentilité.

Il faut remarquer que dans le Psaume 134, quatre de ces versets sont répétés presque mot à mot.

On ne doit pas non plus oublier qu'il y a une grande différence entre les images des saints et les idoles des faux dieux; 1° nul catholique ne regarde les images des saints comme des dieux; 2° nul ne croit non plus que ces images aient par elles-mêmes aucune vertu; 3° nul ne borne son culte à ces images : tous savent que l'honneur qu'on leur rend se rapporte aux saints qu'elles représentent; 4° il est connu de tous que les saints eux-mêmes ne sont point honorés comme des dieux; 5° enfin les images des saints rappellent des actions vertueuses qu'il est bon d'imiter, et qui donnent lieu de reconnaître et d'admirer les dons de Dieu. On voit par là avec quelle injustice les hérétiques ont voulu approprier ces versets du Prophète aux saintes images.

RÉFLEXIONS.

Le Seigneur notre Dieu est dans le ciel, et il a fait tout ce qu'il a voulu. Mais quand *a-t-il voulu,* disait-on à S. Augustin? Et ce saint docteur répondait : Voilà une question qui *tient du vieil homme.* La volonté de Dieu n'a point de commencement; ce n'est point une créature : si c'était une créature, elle ne pourrait avoir été créée qu'en vertu d'une volonté qui l'aurait précédée; et ce qui précède toute création, est éternel. La volonté de Dieu appartient à la substance de Dieu; elle est donc éternelle, sans quoi la substance divine ne serait pas elle-même éternelle. La difficulté est de concevoir comment une volonté éternelle crée dans le temps, et forme, en créant, le temps même; car c'est la créature qui existe dans le temps, et c'est Dieu seul qui existe dans l'éternité. Saint Augustin avoue qu'il ne pénètre pas ce mystère, quoiqu'il sache parfaitement que la chose est ainsi.

La naissance, le progrès et l'universalité de l'idolâtrie prouvent que les hommes n'ont consulté que leurs sens dans l'intérêt le plus cher qu'ils eussent au monde, savoir, la religion; mais l'idolâtrie, avec tous ses excès et toutes ses extravagances, prouve en même temps que tous les hommes ont senti la nécessité d'une religion. L'idolâtrie est bien moins surprenante que l'athéisme, ou même le déisme qui exclut la Providence. L'athéisme est venu du mépris qu'on a conçu de l'idolâtrie, et de la possession où l'on a voulu se maintenir de ne juger que par les sens. On a rejeté les idoles, et l'on n'a point voulu s'élever à un être invisible. On a nié l'existence de toute divinité.

On a rejeté les idoles, parce qu'elles représentaient des dieux semblables aux hommes, et l'on n'a pas voulu reconnaître un premier Être tout différent des hommes.

On a bien vu que les dieux des nations n'avaient pu faire le monde. Il est trop beau et trop bien ordonné, pour être l'ouvrage de divinités si faibles; et quand il a fallu conclure de cette beauté et de cet ordre du monde l'existence d'un Dieu tout-puissant, on s'est arrêté, on n'a pas voulu faire ce pas toutefois si nécessaire et si aisé. Ces raisons, qui frappent directement sur l'athéisme, ont aussi toute leur force contre le déisme, ennemi de la Providence.

VERSETS 17, 18, 19.

Le Prophète met une différence bien sensible entre le peuple de Dieu et les idolâtres. Ceux-ci méritent de ressembler à leurs divinités stupides, d'être par conséquent sans appui et sans protection; au lieu que le peuple de Dieu, qui se confie dans le Créateur du ciel et de la terre, trouvera en lui un asile sûr et une défense invincible.

L'hébreu ne dit point, *la maison d'Israël*, mais simplement, *Israel a espéré dans le Seigneur,* quoiqu'il dise ensuite, *la maison d'Aaron* (1); c'est qu'il considère

(1) C'est une faute que le P. Houbigant relève.

d'abord la nation entière, puis en particulier la race d'Aaron, ou la tribu de Lévi. Ceci au reste est assez indifférent et n'intéresse point le sens. Deux versets plus bas, l'hébreu dit : *Il a béni la maison d'Israël.*

Ce texte met *bouclier* pour *protecteur*, c'est la même chose. Quelques hébraïsants traduisent à l'impératif : *Israël, mets ta confiance dans le Seigneur.... maison d'Aaron, mets ta confiance dans le Seigneur*, etc. Le verbe peut être pris pour l'impératif ou pour le prétérit, et le sens au fond est toujours le même.

S. Chrysostôme remarque que le Prophète fait ici mention de tout Israël, des lévites et des prosélytes ou des gentils qui s'étaient attachés au peuple de Dieu. Cette observation est bonne et conforme à la lettre.

RÉFLEXIONS.

Toutes les Écritures nous représentent la confiance en Dieu comme la source de la paix et du bonheur. Cependant il n'y a rien de si difficile à persuader aux hommes. Ils se tourmentent dans tous les accidents de la vie ; ils cherchent partout des appuis, ils multiplient les forces du pouvoir humain, afin de ne manquer jamais de secours, de protections, de défense. Qu'arrive-t-il ? tôt ou tard toute cette machine de la prudence mondaine se dérange, se brise ; et il ne reste à ceux qui l'ont employée que la confusion, le dépit et le désespoir. Mais pourquoi la confiance en Dieu est-elle donc si rare ? c'est que la foi, la vraie foi est d'une rareté extrême sur la terre. On n'y connaît ni Dieu, ni J.-C., ni l'Evangile, ni les exemples des saints. On y traite tout en païen, et sans rapport aux vérités qu'on se porte néanmoins pour croire. Cette croyance est une théorie pure, ou une réminiscence vague qui n'influe pas plus dans la conduite que les spéculations de la géométrie. Sans être impie de profession, on met ce qu'on croit à quartier, et l'on marche sans regarder de ce côté-là. On marche ainsi jusqu'au dernier moment, et alors tout manque ; la foi ne dit rien, ou elle ne dit que pour alarmer, troubler, désespérer. Ainsi, la confiance en Dieu n'entre dans aucune situation de notre vie, et l'on meurt sans ce sentiment du Prophète : *J'espère dans le Seigneur, il sera mon appui et mon protecteur.*

VERSETS 20, 21, 22.

Pour ces trois versets, il n'y en a que deux dans l'hébreu et dans le grec ; l'hébreu dit : *Il s'est ressouvenu de nous, il bénira ; il bénira la maison d'Israël, il bénira la maison d'Aaron.* Les deux sens sont vrais ; Dieu avait déjà béni son peuple, et il lui avait promis de le bénir sans cesse, s'il était fidèle.

RÉFLEXIONS.

Presque toutes les bénédictions promises au peuple d'Israël regardaient les choses temporelles. Il n'en est pas de même dans la nouvelle loi ; et cette parole de l'Apôtre est bien remarquable : *Béni soit Dieu qui est le père de J.-C. N.-S., lequel a répandu sur nous toutes sortes de bénédictions spirituelles en J.-C.* Ne comptons pas en cette vie sur *la rosée du ciel et sur la graisse de la terre,* mais sur les biens de la grâce et sur l'espérance des biens de la gloire. *Réjouissez-vous,* disait saint Augustin, *non dans le siècle, mais dans la vérité ; non dans la vanité, mais dans l'espérance de l'éternité : que cette joie ne vous abandonne point ; car le Seigneur est proche*

Ceux des Juifs qui étaient vrais enfants d'Abraham et héritiers de sa foi, ne différaient pas des chrétiens quant aux promesses essentielles, qui étaient celles de la grâce et du salut éternel. Il ne faut pas croire que le champ du juste fût fertile, tandis que celui du pécheur était frappé de stérilité ; que le juste prospérât dans toutes ses démarches, tandis que le pécheur était malheureux dans toutes les siennes. La prospérité temporelle ne regardait que la nation prise en gros, et les particuliers même justes et fidèles étaient sujets aux traverses comme dans le christianisme. On en a l'exemple dans David et dans presque tous les prophètes ; ils furent éprouvés par les tribulations, et cependant bénis de Dieu, parce qu'ils jouissaient de la grâce de Dieu et des faveurs de son amour.

VERSET 23.

C'est le prophète qui parle ici en son nom au peuple d'Israël et à tous ceux qui craignent le Seigneur. Il désire que le ciel les comble de nouveaux bienfaits, qu'il ne cesse point de les bénir, qu'il étende même ses libéralités jusque sur leurs enfants.

RÉFLEXIONS.

Ce désir du Prophète fait voir qu'il connaissait parfaitement deux choses : 1° l'étendue sans bornes de la bonté et de la puissance du Seigneur ; 2° les besoins immenses du cœur humain. Les rois de la terre ne peuvent pas combler sans cesse leurs favoris de nouvelles grâces, et quand ils le pourraient, il resterait toujours à ceux-ci quelque chose à désirer. Dieu seul est infini, et lui seul a pu faire le cœur humain tel qu'il est, infini dans ses désirs, et toujours se portant au-delà de ce qu'il possède. Cette disposition de notre cœur est un moyen que le Seigneur a pris pour nous inviter à le chercher, à le désirer, à l'aimer ; mais nous prenons le change à cet égard ; les objets créés nous séduisent et nous attirent ; nous avons beau éprouver leur insuffisance et notre supériorité, toujours ils nous entraînent, jusqu'à ce que le dégoût qu'ils nous causent nous avertisse de chercher en Dieu notre bonheur. Heureux celui qui réfléchit sur ce dégoût, quand il est encore temps de se tourner vers le Seigneur !

VERSETS 24, 25.

On pourrait traduire au 24e verset : *Vous êtes bénis du Seigneur ;* ce qui serait dit en confirmation du verset précédent : *Que le Seigneur ajoute en votre faveur de nouveaux bienfaits,* etc. Le texte et les versions s'accordent dans ces versets ; mais le sens du Prophète doit être développé. Il a dit au verset 22 : Que tous ceux qui craignent le Seigneur soient bénis du Seigneur, et il témoigne que son désir est de voir cette bénédiction se multiplier de plus en plus, s'étendre même à leur postérité ; il répète au verset 24 que ces mêmes hommes (qui craignent le Seigneur) sont bénis du Seigneur, et il ajoute que le Seigneur a fait le ciel et la terre pour les enfants des hommes. On ne peut douter qu'il n'entende que ces enfants des hommes s'occuperont sur la terre du soin de craindre Dieu et de le servir, sans quoi ils ne seraient pas bénis de Dieu. Ainsi quand ce prophète dit que *le ciel est au Seigneur, que le Seigneur a donné la terre aux hommes,* il entend que les hommes vivants sur la terre et jouissant du don que Dieu leur a fait, ne perdront point de vue l'obligation de craindre et de servir Dieu. C'est ce qu'il explique plus clairement dans les deux derniers versets, comme nous le remarquerons bientôt.

Ce serait donc une erreur grossière de s'imaginer que ce Prophète disant : *Le ciel est au Seigneur, et la terre est aux hommes,* partage en quelque sorte l'empire de l'univers entre Dieu qui a pour lui le ciel, et les hommes qui ont pour eux la terre, en sorte que ceux-ci soient déchargés de tous devoirs envers Dieu. Puisque Dieu a fait le ciel et la terre, ces deux parties de l'univers sont à lui, et tout ce qui s'y trouve doit lui obéir. S'il a donné la terre aux hommes, c'est pour en user, et non pour en jouir comme d'un bien indépendant de lui. Quoique ces vérités soient démontrées par les lumières de la raison et par tous les monuments de la révélation, il était néanmoins à propos de les lier avec les versets que nous présente ici le Psalmiste, afin d'écarter toute idée favorable à l'impiété des déistes, qui rompent tout commerce de religion entre le Créateur et les hommes qu'il a placés sur la terre.

Par la terre, dont parle le Prophète, quelques-uns entendent la terre de Chanaan, la terre promise ; il paraît plus convenable d'entendre toute la terre en général, puisque le Prophète parle aussi en général des *enfants des hommes,* c'est-à-dire, de tout le genre hu-

main. Mais quand il ne s'agirait que de la terre de Chanaan, le sens serait toujours le même, et l'instruction du Prophète aurait toujours le même effet à l'égard des Israélites.

RÉFLEXIONS.

Dieu a béni quatre fois tout le genre humain, dans Adam, dans Noé, dans Abraham, dans J.-C. Dans Adam, pour la multiplication de sa race; dans Noé, pour la réparation de l'espèce humaine; dans Abraham, pour la vocation de tous les peuples à la foi; dans J.-C., pour le bienfait inestimable de la rédemption et de l'adoption divine. Au temps de la première bénédiction, Dieu venait de créer le ciel et la terre; au temps de la seconde, il venait de remettre l'ordre dans le ciel et dans la terre; au temps de la troisième, il promettait de réconcilier le ciel avec la terre; au temps de la quatrième, il ouvrait le ciel aux habitants de la terre. Dans la première époque, ce fut une création proprement dite; dans la seconde, ce fut un renouvellement aussi fécond que la premiere création; dans la troisième, ce fut la promesse d'une réparation plus admirable que la création même; dans la quatrième, ce fut cette réparation que l'Ecriture appelle la *création en J.-C.* Ces quatre bénédictions montrent que nous appartenons à Dieu de quatre manières, puisque nous sommes son ouvrage dans Adam notre premier père, dans Noé notre second père, dans Abraham notre père dans la foi, dans J.-C. le père du siècle futur.

VERSETS 26, 27.

L'hébreu ne fait point l'apostrophe à Dieu, il dit simplement: *Les morts ne loueront pas le Seigneur.* Cette différence n'intéresse point le sens.

L'hébreu dit: *Ceux qui descendent dans le silence,* au lieu de, *ceux qui descendent dans le tombeau;* c'est une manière figurée d'exprimer le même sens. Tous les hébraïsants conviennent qu'il s'agit en cet endroit du *tombeau.*

L'hébreu, au dernier verset, ne met point, *nous qui vivons,* mais seulement, *mais pour nous, nous bénissons,* ou, *nous bénirons le Seigneur.* Ces deux mots, *qui vivons,* ont été ajoutés par les LXX, et ils sont évidemment sous-entendus dans le texte, puisqu'il y a une opposition entre ceux qui parlent en cet endroit et les *morts.*

Le Prophète explique ici plus clairement ce qu'il n'avait fait qu'insinuer, ou plutôt ce qu'il avait supposé dans le verset 25, savoir que les habitants de la terre sont obligés de louer, de bénir et de servir Dieu. Après la mort, dit-il ici, ce n'est plus le temps de remplir ces devoirs; les morts ne louent point le Seigneur; ceux qui descendent dans le tombeau ne sont plus en état de le bénir; ainsi nous qui vivons, nous devons satisfaire à cette obligation, et nous y serons fidèles nous et notre postérité. Car il paraît que c'est le sens de ces paroles: *Ex hoc nunc et usque in seculum.*

Quand ce Prophète dit que les *morts ne loueront point* le Seigneur, il n'entend pas que les âmes séparées du corps sont dans l'impossibilité de rendre des hommages à Dieu; il veut dire seulement que ce n'est plus le temps de remplir ce devoir avec mérite, et de manière à suppléer aux omissions, à réparer les négligences, à expier les crimes de la vie. Il fait bien entendre la première, en disant que Dieu a *donné la terre aux hommes,* sans doute pour l'honorer et pour le servir. Quand ils ne sont plus habitants de la terre, ils ne peuvent s'acquitter de cette obligation, ils sont hors de la carrière, ils sont au terme, et ils ne peuvent alors que jouir de la récompense de leur fidélité, ou porter la peine de leur indifférence pour Dieu.

RÉFLEXIONS.

S. Chrysostôme dit qu'il faut entendre par les *morts* dont parle ici le Prophète, ceux qui ont fini leur vie dans le péché. On ne regardait pas comme morts les saints, tels qu'Abraham, Isaac, Jacob, puisque Moïse priait le Seigneur de protéger son peuple en considération de ces saints patriarches; s'ils avaient été morts, comment aurait-on pu espérer fléchir le Seigneur en lui rappelant le souvenir de ces hommes pour lesquels il ne se serait plus intéressé, puisqu'ils n'auraient plus existé? Aussi, continue le saint docteur, l'Apôtre n'appelle point *morts* les justes qui ont cessé de vivre sur la terre; il dit seulement qu'ils *dorment;* au lieu que ceux qui sont dans le péché, habitent déjà parmi les morts, quoiqu'ils paraissent encore vivants. Cette explication ne s'éloigne pas de la lettre du Psaume, et elle contient une instruction fondamentale, puisqu'il s'agit de la vie future et de la vie même glorieuse, promise aux justes.

Tous ceux qui récitent ce Psaume doivent entrer dans le sentiment du Prophète et de ceux qu'il fait parler. Ils devraient se dire à eux-mêmes: Tandis que nous sommes sur la terre, bénissons et honorons le Seigneur. Bénissons-le, honorons-le dès à présent et constamment jusqu'à notre dernier jour. Ne disons pas qu'il sera temps de pratiquer quelques actes de religion, lorsque nous serons au lit de la mort. Le Seigneur nous a donné la terre et tout le temps que nous devons passer sur la terre pour le servir. Croirons-nous qu'il suffira de lui donner quelques moments, lorsqu'il nous ordonnera de quitter cette terre qui n'est qu'un lieu de passage, et non le terme où il nous soit permis de nous fixer?

Ce Psaume est terminé dans l'hébreu par *Alleluia,* comme pour renfermer en abrégé dans ce seul mot qui signifie, *louez Dieu,* toute l'instruction qui est plus développée dans toute la suite de ce beau cantique.

Halleluia. CXIV.

Hebr. CXVI.

1. Dilexi, quoniam exaudiet Dominus vocem orationis meæ.

2. Quia inclinavit aurem suam mihi: et in diebus meis invocabo.

3. Circumdederunt me dolores mortis; et pericula inferni invenerunt me.

4. Tribulationem et dolorem inveni, et nomen Domini invocavi.

5. O Domine, libera animam meam: misericors Dominus, et justus, et Deus noster miseretur.

6. Custodiens parvulos Dominus: humiliatus sum, et liberavit me.

7. Convertere, anima mea, in requiem tuam, quia Dominus benefecit tibi.

PSAUME CXIV.

1. J'ai aimé, parce que le Seigneur exaucera la voix de ma prière.

2. En effet, il m'a déjà écouté, et c'est pour cela que je l'invoquerai durant toute ma vie.

3. Les douleurs de la mort m'ont environné, et les périls de l'enfer m'ont rencontré.

4. J'ai trouvé la tribulation et la douleur, et j'ai invoqué le nom du Seigneur.

5. O Seigneur, délivrez mon âme: le Seigneur est plein de miséricorde et de justice, notre Dieu est rempli de compassion.

6. Le Seigneur garde les hommes simples: j'ai été humilié, et il m'a délivré.

7. O mon âme, rentrez dans le lieu de votre repos; car le Seigneur vous a comblée de biens.

8. Quia eripuit animam meam de morte, oculos meos à lacrymis, pedes meos à lapsu.

9. Placebo Domino in regione vivorum.

8. Oui, il a delivré mon âme de la mort, mes yeux des larmes qu'ils versaient, mes pieds de la chute qui les menaçait.

9. Je serai agréable au Seigneur dans la région des vivants.

COMMENTARIUM (*a*).

Hebræis anepigraphus. Septuaginta autem *halleluia* vocem, in quam desinebat, juxta Masoretas, superior versus, putârunt servire hujus argumento. Nam est de rebus lætis, id est, liberatione è summo periculo.

VERS. 1. — DILEXI, QUONIAM EXAUDIET (2), Dominum. Abrupta et ecliptica vox; neque enim quadrat QUONIAM sumi pro quia, continuativè, loco veluti accusativi, hoc pacto : Dilexi, quòd exaudiet, vel exaudiat Dominus. Dilexi exauditionem Domini. Hæc mihi placet, gratissimaque est. VOCEM. Sic et Anonymus, docens jod in *koli* esse paragogicum, non affixum. Kimhi mavult contrarium. Vocem meam (et) orationem meam EXAUDIET, exaudire solet. Usu linguæ futura in rebus solitis et debitis.

VERS. 2. — ET IN DIEBUS MEIS INVOCABO (1). *Et* expletiva particula, ut alibi sæpè, vel emphatica. Quia me exaudire solet, diebus meis, quamdiù vivam, eum invocabo; vel, etiam diebus meis, etiam quamdiù vivam. Basilius pro *ideò* : Quia aurem mihi sæpiùs præbuit, ideò per totam vitam Dominum invocabo.

VERS. 3. — CIRCUMDEDERUNT ME DOLORES MORTIS (2),

(*a*) Hebræus, Chaldæus, Syrus, quinta et sexta editio in Hexaplis Origenis hunc et sequentem Psalmum simul jungunt. Idem utrique argumentum et propositum est. Superioris carminis appendix est, ab illo minimè sejungenda, si veram illius sententiam assequi velis. Babylonicæ captivitatis mala miserabili oratione hìc exhibet vates, tum libertatem à Cyro concessam canit. Psalmis 115 et 116, grates ob felicissimum reditum Deo agit humillimâ suavissimâque oratione. Hæc maximè probabilia judicamus de trium horumce Psalmorum argumento. Chaldaicas aliquas phrases videt Hammondus in vers. 7 et 12, quibus hic Psalmus in captivitate exaratus esse docetur; id quod olim Bedæ et veteri Corderii paraphrastæ Græco visum est.

Theodoretus et Origenes de Antiochi Epiphanis injuriis in Judæos explicant. Alii scriptum à Davide aiunt, è domo Achis Gethæorum regis elapso. Non levis est hujus Psalmi cum quinto et quinquagesimo, ejusdem rei causâ exarato, similitudo. Sunt quibus videatur oratio Davidis, Saülis furiis, vel Absalomicâ seditione agitati. Singulas hasce opiniones deserit Muisius, atque ad Davidem refert, tranquillâ pacificâque regni possessione gaudentem. Christi inter supplicia, vel Ecclesiæ inter hostium injurias positæ orationem hìc videt S. Augustinus; S. Hieronymus, fidelis animæ sensa, quæ hujus vitæ exilio egrediens, sponsi brachiis in æternitatem excipitur; S. Athanasius fidelium prælia, victorias et coronas. (Calmet.)

(2) Anima ardens desiderio Domini absolutè dicit : *Dilexi*, et non explicat quem, quoniam existimat, omnes alios similiter amare rem undecumque amabilem, ac proinde scire quem dicere velit. Sic beata Maria Magdalena, Joan. 20, interroganti : *Quem quæris?* respondit, *Domine, si tu sustulisti eum, dicito mihi*, et non declarat quem quærat, et quem sublatum doleat, quia putabat omnes amare quem ipsa amabat, et sollicitos de illo esse, de quo ipsa sollicita erat. Et verè cùm omnia bonum appetant, ut dicitur initio Ethicorum, et in solo Deo sit omnis ratio boni, et absit ab eo omnis ratio mali, quod significavit B. Joannes cùm ait in primâ Epist., cap. 1 : *Deus lux est, et in eo tenebræ non sunt ullæ*, deberent homines solùm Deum absolutè amare; et cùm audiunt, *dilexi*, intelligere deberent dilectionem summi boni significari. Sed tamen David ex ratione quam reddit satis indicat se de dilectione Dei esse locutum; ait enim : *Dilexi, quoniam exaudiet Dominus vocem orationis meæ*, id est, dilexi Dominum, quoniam benignus et misericors est; et ex naturali suâ benignitate exaudiet vocem orationis meæ. Magna causa diligendi, quod altissimus Dominus, et qui rerum nostrarum non indiget, tam facilis sit ad audiendas preces vilissimorum servorum, ut securè promittere nobis possimus audientiam, quod in Psal. 85 clariùs exprimitur, cùm dicitur : *Quoniam tu, Domine, suavis et mitis, et multæ misericordiæ omnibus invocantibus te*. Sensus igitur est : Dilexi Dominum, quoniam certus sum, quòd exaudiet vocem orationis meæ. (Bellarminus.)

(1) Declarat unde didicerit Deum exauditurum preces suas, dicens : Inde scio quia ipse prævenit me, ipse invitavit, dùm *inclinavit ad me aures suas*; quorsùm enim inclinaret ad os meum aurem suam, nisi me audire paratus esset? Porrò Deus inclinat aures ad nos, quando inspirat nobis orationem; neque enim nos oraremus, nisi Deus per gratiam prævenientem inspiraret desiderium orandi. Igitur David assuetus internis vocationibus, ex desiderio orandi sibi cœlitùs inspirato intellexit, aurem Domini ad se inclinatam; et ideò etiam adjungit : *Et in diebus meis invocabo*, id est, dùm affulgent mihi dies gratiæ Dei, et in hâc luce video aurem Domini ad me inclinatam, non omittam occasionem, sed invocabo Dominum. Vocat enim dies suos, dies illos quibus luce prævenientis gratiæ fruebatur; absente enim luce gratiæ nox succedit diei, de quâ dicitur : *Veniet nox, in quâ nemo potest operari*, Joan. 9. S. Joannes Chrysostomus per illud, *in diebus meis*, intelligit omnibus diebus vitæ meæ. S. Augustinus per dies meos intelligit dies hujus mortalitatis, qui nostri dies dicuntur, quia nos ipsi peccando nobis illos fecimus. (Bellarminus.)

(2) Sensus : Toties me obsederunt mortis horrores et pericula, ac funibus jam veluti constrictum tenuerunt. Nam *cheule*, *dolores* funium instar constringentes significat, ideòque ad rem est *circumdandi* verbum. *Periculo inferni*, ad verb., *angustiæ sepulcri invenerunt me*. Idem aliis verbis repetit. Simile est initio Ps. 18. Addit : *Tribulationem et dolorem inveni*, proinde ac si diceret : Non solùm me pericula invenerunt et comprehenderunt fugitantem, sed haud semel etiam non cogitans quasi ultrò me illis objeci. *Nescit homo tempus suum, sed sicut pisces capiuntur hamo, et aves laqueo comprehenduntur, sic capiuntur homines tempore malo, cùm eis extemplo supervenerit*, hoc est, cùm eos improvisus casus obruerit. Homo quærens bonam rem, sæpenumerò infortunium invenit, ac nescius et ignorans calamitatem sequitur, et in illam incidit, et quasi spontè præceps fertur, dùm magis studet vitare. Tritum est illud Hebræorum sermone proverbium : *Pedes hominis spondent pro eo; eò ubi quæritur, illum ducunt*. Cujus proverbii sententia est, hominem sæpè imprudentem currere in suum exitium, dùmque fumum vitat, in flammam, quod dicitur, seipsum conjicere. Ea enim vis est fati, si tamen hoc vocabulo fas uti homini christiano, ut hominem sequentem commodum atque utilitatem plerùmque in diversam prorsùs partem trahat : non secùs atque videmus orbes cœlestes, dùm ab ortu in occasum spontè ac proprio motu feruntur, à primâ et supremâ sphærâ in ortum rapi. Unde Epictetus in Enchir. in quovis incœpto hæc optanda esse ait : Duc me, ô Jupiter, et tu, fatum, eò quò sum à vobis destinatus : sequar

dolores mortiferi, et gravissimæ angustiæ, cujusmodi sunt apud inferos, mala ingentia. Pictura poetica ingentium periculorum.

Vers. 4. — Et nomen Domini invocavi. At nomen Domini, at Dominum invocavi, dicendo, supple, quod sequitur. *Et*, adversativa particula, *at*, *atqui*. Præsentissimum remedium contra miserias et animi mœrores, Domini invocatio.

Vers. 5. — O Domine, libera animam meam. *Ana*, blandientis et deprecantis particula. Obsecro, Domine. Deus noster miseretur. Periphrasis miseratoris, qui à misericordi differt, quòd actum dicat, misericors autem naturam. Vide supra, Psal. 11, 4.

Vers. 6. — Custodiens parvulos, simplices. *Pethaim* non est nomen ætatis, sed moris, ut Matth. 11, 25. Simplices, qui facilè persuadentur, Prov. 14, 18. Humiliatus, Hebraicè, *dallothi*, attenuatus sum propriè, afflictus : at me servavit. Alii de humilitate cordis et summissione animi, virtute quæ ex Dei cognitione et suì oritur.

Vers. 7.— Convertere, anima mea. Se consolatur per apostrophen ad seipsum, sive suam animam. *Convertere*, redi, anima mea, ad pristinam tuam quietem et tranquillitatem, ne ampliùs perturbata esto, iterùm esto æquo et pacato animo, quia tibi Dominus benefecit. Tuam, tuæ mentis.

enim alacriter. Quòd si noluero, et improbus ero, et sequar nihilominùs. Pulchrè Seneca : Fata volentem ducunt, nolentem trahunt. (Muis.)

Vers. 8. — Quia eripuit animam meam. Hic versus cadit in sequentem. Claudatur igitur duntaxat virgulâ. Sic nihil necesse *animam meam* positam esse pro *te*, mutatâ personâ (1).

Vers. 9. — Placebo Domino, conabor placere. Quia eripuit me à morte quæ mihi imminebat, lacrymis, propulsione, et casu, quia depulit à me omnem tristitiam, studebo ut placeam ei, quoad ero in vivis, quoad vivam et spirabo. *Placere* hìc parere Dei, præceptis Dei, ambulare in ejus mandatis, ea sequi, ut ex Hebræo *ethallec*, patet, ubi *ambulabo coram Domino in terris viventium*, ubicumque terrarum fuero. Usurpat enim pluralem numerum, propter varia proborum exilia et captivitates. Aliqui hoc referunt ad vitam sempiternam, ubi vera est viventium regio, quia illic nullus morbus, incommodum, mors.

(1) Pedes meos a lapsu. Significat his verbis omnis incommodi vitationem. Sed hic versus unicuique pio maximè convenit ; etenim omnes miseri et calamitosi nascimur ; nam quæ major calamitas esse potest, quàm Deum habere iratum? At ille, amore Christi sui, nos non solùm odisse desinit, sed etiam maximis beneficiis ornat, liberans animos nostros à morte, in quâ perpetuò mansuri erant ; oculos à lacrymis, ne ampliùs defleant damnationem suam ; pedes à lapsu, ne graviore aliquo casu denuò præcipitent in mortem. Eripit autem Deus animos nostros è manifesto exitio, cùm pœnitentibus omnia peccata condonat, unde incredibilis lætitia, lacrymarumque finis existit. Liberat autem pedes nostros à lapsu, cùm suum Spiritum sanctum nobiscum communicat, qui vires animi sic corroboret, ut stadium præceptorum suorum sine ullâ periculosâ offensione curramus. (Flaminius.)

NOTES DU PSAUME CXIV.

Le titre *Alleluia* est emprunté de la fin du psaume précédent, comme nous l'avons observé à la tête du psaume 104. Il y a six ou sept sentiments sur l'objet de ce psaume. Les uns y voient la captivité de Babylone et la liberté accordée par Cyrus ; d'autres, l'état des Juifs persécutés sous Antiochus ; d'autres, David inquiet de son sort chez le roi Achis ; d'autres, les épreuves de ce prince sous la domination de Saül, ou durant la révolte d'Absalon ; d'autres les souffrances de J.-C., ou les combats de l'Eglise durant les persécutions des tyrans ; d'autres, les sentiments d'une âme qui sort de ce monde où elle était comme en exil ; d'autres, les affections d'un juste qui soupire après la céleste patrie, et qui gémit des tentations et des dangers auxquels il est exposé sur la terre. Ce dernier sentiment est peut-être le seul vrai. Du moins a-t-on l'avantage, en le choisissant, de ne rien dire qui ne convienne aux fidèles de tous les temps. Le P. Houbigant dit que c'est J.-C. qui parle dans ce psaume, ainsi que dans le psaume 21, *Deus, Deus meus*, etc.

VERSETS 1, 2.

Quelques-uns traduisent, *dilexi* par *je désire ;* je ne crois pas que ce verbe, soit dans l'hébreu, soit dans le grec, soit dans le latin, ait cette signification ; et pourquoi, d'ailleurs, la lui donner, puisque la signification ordinaire *j'ai aimé*, est si naturelle et si belle? Le Prophète entend *j'ai aimé Dieu*, mais il y a plus d'énergie à ne pas exprimer le nom de *Dieu ;* c'est comme s'il ne pouvait y avoir dans l'âme qu'un seul amour qui est celui de Dieu.

La raison que donne le Prophète de son amour, c'est que *Dieu exaucera sa prière*. Quelques-uns traduisent, *parce qu'il a exaucé ;* je préfère avec la paraphrase chaldaïque, avec saint Jérôme et tous les meilleurs interprètes, le futur. On voit, dit saint Augustin, dans cette expression, que l'espérance enflamme aussi l'amour.

Mais pourquoi cette espérance est-elle si ferme? c'est, comme l'énonce le second verset, que le Seigneur a déjà écouté le Prophète, *qu'il lui a prêté l'oreille*. Et d'où sait-il que Dieu s'est rendu ainsi favorable? On a donc, conclut S. Augustin, dans ce peu de mots, l'exercice de la foi, de l'espérance et de la charité.

On y trouve aussi la reconnaissance ; car le Prophète ajoute qu'il invoquera *le Seigneur tous les jours* de sa vie. Il n'y a dans le texte et dans les versions, que *dans mes jours*, ou *durant mes jours ;* mais cela désigne tout le temps de la vie ; et c'est ainsi que l'entend S. Chrysostôme. Qand le Prophète dit ailleurs : *Mes jours ont décliné comme l'ombre*, il comprend tous les jours de la vie.

RÉFLEXIONS.

La suite du psaume fait voir un homme dans la tribulation ; cependant il n'en dit pas moins, *j'ai aimé*, et c'est là le véritable amour. Il ne dépend point de la bonne ou de la mauvaise fortune : il est fixe, il reçoit de la main de Dieu tous les événements, et il lui en rend des actions de grâces.

J'ai aimé, dit ce Prophète ; il ne croit pas qu'on puisse se méprendre sur l'objet de son amour ; c'est Dieu seul, sans qu'il soit nécessaire de le nommer. Qu'il y a de vérité, de force et de douceur dans ce sentiment ! S. Basile en était pénétré, quand il disait (1) : *L'amour de Dieu ne s'enseigne pas. On n'apprend point à jouir de la lumière, à désirer la vie, à aimer ses parents ; à plus forte raison l'amour de Dieu est-il enraciné dans notre âme. Il ne s'agit que de le développer par l'étude des divins commandements.*

(1) Basil. Reg. fus. tract. tom. 2, p. 556.

Il ne faut jamais douter que Dieu ne nous exauce, quand nous lui demandons ce qui est dans l'ordre du salut, surtout quand nous lui demandons son amour. *S'il nous a donné son Fils unique*, dit l'Apôtre, *comment ne nous donnera-t-il pas tout avec lui ?* Mais que serait-ce que ce *tout* sans l'amour de Dieu ? ce ne serait absolument rien, et c'est nous donner ce *tout* que de nous donner cet amour.

J'invoquerai le Seigneur durant mes jours. Il ne diffère point au temps de la mort, au temps de la vieillesse; il ne dit point : Quand j'aurai réglé telles ou telles affaires, quand j'aurai pourvu à l'établissement de ma famille, quand je serai délivré de tous les ennemis qui me persécutent; alors je consacrerai ce qu'il me restera de jours au service du Seigneur. Il dit : *Je l'invoquerai durant mes jours;* et y a-t-il un temps dans la vie qui ne soit pas du nombre de nos *jours*, ou plutôt qui ne compose pas nos jours ?

VERSETS 3, 4, 5.

Il y a aussi trois versets dans l'hébreu; mais divisés autrement que dans notre version; cependant le sens est le même. Au premier verset le texte met : *Les câbles de la mort* et *les détresses de l'enfer;* c'est bien au fond la même chose. Les *câbles* de la mort sont les *douleurs* que cause la mort, avant que de frapper le dernier coup; les *détresses de l'enfer* sont la crainte du tombeau, et cette crainte n'est causée que par le danger d'y tomber.

Au 3[e] verset, l'hébreu dit : *Je vous en conjure, Seigneur, délivrez mon âme* (*obsecro, Domine*). On dit la même chose par cette expression, *ô Seigneur !* Le mot hébreu אנה se traduit même simplement par *ô*, aussi bien que par *obsecro*.

Le sens de ces versets est facile : c'est l'image d'un homme affligé, plus dans l'intérieur encore que dans l'extérieur. Il est entouré des douleurs de la mort, il rencontre partout la tribulation et la détresse : mais sa confiance en Dieu n'est point ralentie; il s'adresse à lui, il s'appuie sur sa miséricorde, sur sa justice, sur sa tendre compassion.

RÉFLEXIONS.

La condition de l'homme est telle que les douleurs de la mort et l'effroi que cause le tombeau vont au-devant de lui, le rencontrent, et le mettent dans la nécessité de subir l'arrêt porté contre tout le genre humain; mais, d'un autre côté, son erreur est telle qu'il va au-devant de la tribulation et de l'amertume, en recherchant les faux plaisirs de ce monde. Il ne peut pas éviter les douleurs de la mort, mais il pourrait se garantir des chagrins que ces passions lui causent. Heureux, du moins, quand par un retour sur lui-même il se détermine à implorer la miséricorde du Seigneur.

Ce Prophète dit : *Délivrez mon âme*, prière très-peu familière aux hommes de peu de foi. Ils désirent d'être délivrés de leurs maladies, de leurs disgrâces domestiques, de la persécution de leurs ennemis; mais les misères de leur âme les touchent peu. Cette indifférence des hommes pour leur âme paraissait une sorte de mystère à S. Augustin. *Ils veulent*, disait-il souvent, *que tout ce qui leur appartient soit bon, et ils s'inquiètent peu que leur âme soit mauvaise. Que leur a donc fait cette âme, pour être exceptée du désir général qui les porte à ne s'attacher qu'à ce qui est bon? Comment ne rougissent-ils pas d'être seuls mauvais au milieu de tant de bonnes choses qu'ils possèdent ?*

VERSET 6.

Je traduis : *Le Seigneur garde les hommes simples*, parce que c'est le sens de l'hébreu et les versions n'y sont point contraires.

Le Prophète énonce un des principaux traits de la miséricorde et de la compassion paternelle de Dieu; c'est qu'il veille sur les hommes simples, et qu'on est sûr de sa protection, quand on se maintient dans l'humilité, ou quand on lui représente humblement ses besoins et ses misères.

RÉFLEXIONS.

Le Seigneur garde les hommes simples, c'est-à-dire, qu'il les aime, qu'il les protége, qu'il se communique à eux. Mais qu'est-ce qu'un homme simple ? Il faudrait un discours entier pour l'expliquer. Il en est de cette vertu comme de tous nos devoirs en général; elle a trois rapports, à l'égard de Dieu, à l'égard des autres, à l'égard de nous-mêmes. L'homme simple à l'égard de Dieu traite avec lui sans hypocrisie, sans réserve, sans prétentions; il reçoit tout de sa main, non-seulement avec soumission, mais avec actions de grâces. Tout lui est indifférent, pourvu qu'il aille tout droit à Dieu. Il ne désire ni faveurs singulières dans l'oraison, ni talents distingués pour procurer la gloire de Dieu, ni exemption de peines intérieures : il est en la main de Dieu comme un enfant, il aime Dieu de tout son cœur, et il trouve excellent tout ce que Dieu lui donne.

Par rapport aux autres, l'homme simple est droit, franc, compatissant; il n'est ni décisif, ni critique, ni dédaigneux, ni délicat; il est vrai, ingénu, en défiance de son propre sens; il voit toujours le bien dans les autres, il ne les soupçonne en rien, ne se fâche de rien, les prévient en tout, et ne se croit digne que de la dernière place.

Par rapport à soi-même, l'homme simple est fort attentif à ne conserver dans son cœur qu'un seul amour qui est celui de Dieu; il regarde l'amour-propre comme ce qu'il y a de plus contraire à la simplicité. Sa foi est sans raisonnement, son espérance sans scrupules, et son amour sans bornes. Il déteste ses péchés, mais sans trouble; il pense à la mort, mais sans crainte; il redoute les jugements de Dieu, mais sans terreur; il ne compte jamais que pour un jour, et ce jour il tâche de le passer dans l'occupation de l'amour.

VERSET 7, 8.

L'hébreu porte au premier verset : *Le Seigneur vous a récompensée*, ou *vous a rendu le bien qui vous était dû*, ou *qu'il vous avait promis*. On a remarqué ailleurs que le verbe hébreu גמל signifie aussi *faire du bien*, *conférer une grâce ;* et c'est en ce sens que l'ont pris ici les LXX. Il y a dans ce verset deux terminaisons chaldaïques, c'est-à-dire, le *jod* ajouté à deux mots, d'où quelques-uns ont conclu que ce Psaume avait été fait durant la captivité; argument faible, puisqu'on trouve ailleurs des chaldaïsmes dans les livres mêmes qui ont sûrement précédé la captivité. Tout ce qu'on peut en conclure, c'est que ces chaldaïsmes ont été ajoutés lorsqu'Esdras rédigea les livres saints.

Au 11[e] verset, l'hébreu dit : *Vous avez délivré*, au lieu de la troisième personne, *il a délivré*. La paraphrase chaldaïque et S. Jérôme traduisent néanmoins à la troisième personne, comme nos versions; ce qui prouve que la leçon actuelle de l'hébreu n'est pas certaine. Mais après tout, cette variété de personnes ne change rien au sens.

Le Prophète, consolé par le secours divin, invite son âme à rentrer dans le repos, soit intérieur, soit éternel : car il est fort vraisemblable que ce Psaume a trait aux biens de la vie future; l'exemption de la mort, des larmes, des dangers de tomber, ne peut convenir qu'à la bienheureuse patrie. Ce serait une bien petite consolation pour un prophète, et pour ceux au nom de qui le Saint-Esprit le fait parler, que la délivrance d'un mal temporel et passager, laquelle ne le préserverait ni de la mort, ni des larmes, ni des écueils de cette vie.

Je crois cependant qu'il n'est pas absolument question ici d'entrer dans le repos éternel, mais de jouir de la paix intérieure dans l'espérance de ce bonheur futur. Ce Psaume est fait pour l'instruction des fidèles : et quelle instruction plus nécessaire que

de les établir dans le repos intérieur, jusqu'à ce qu'ils passent au séjour où il n'y a ni mort, ni larmes, ni douleurs, ni deuil, ni souffrances ?

RÉFLEXIONS.

Tous les hommes cherchent le repos, et ils ne se trompent que dans les moyens d'y parvenir. Les corps tendent au repos par la diminution de leur mouvement, et les hommes y tendent par l'agitation. Quand vous reposerez-vous, peut-on dire au commerçant, au militaire, au courtisan, à l'homme d'étude, enfin à tous ceux qui ne cessent de se tourmenter dans ce monde pour les divers objets qui partagent les conditions de la vie ? A cette question personne ne répondrait qu'il ne se reposera jamais, et au contraire tous se promettraient le repos quand ils seraient venus à bout de telles ou telles affaires qu'ils ont entreprises : mais ils s'abusent tous ; car quand ils seraient parvenus au terme qu'ils se proposent, ils se rembarqueraient dans de nouveaux embarras, et après ceux-ci d'autres succéderaient encore, en sorte que ce serait une agitation sans fin et un mouvement qui ne cesserait qu'à la mort. Mais demandez au véritable serviteur de Dieu, à celui qui ne soupire que pour le repos de l'éternité, pourquoi il se donne aussi tous les mouvements qui remplissent ses jours. Il ne dira pas qu'il tend au repos dans cette vie ; il sait que le repos n'est point un fruit qui se cueille dans cette terre d'exil, dans cette région de larmes : il dira que tous ses travaux tendent à jouir de la véritable paix qui n'est que dans le ciel. Cependant, comme son espérance est inébranlable, et qu'il sait, comme l'Apôtre, que celui qui lui a promis ce bienheureux repos est fidèle dans ses promesses, il a déjà un avant-goût de cet état infiniment désirable. Son âme est dans le repos, autant qu'il est possible à celui qui ne possède pas encore le souverain bien, d'être exempt de trouble et d'inquiétude. Dieu l'a retiré de la mort du péché ; il lui laisse encore les larmes de la componction, mais elles sont pleines de douceur ; il veille sur lui-même pour se préserver des chutes, mais il s'appuie sur le bras du Tout-Puissant qui le soutient, ou qui le relève. Cet homme travaille beaucoup, mais toutes ses peines fructifient pour l'éternité.

VERSET 9.

Ce verset et le précédent sont presque dans les mêmes termes que le dernier verset du psaume 55, où on lit : *Quoniam eripuisti animam meam de morte, et pedes meos de lapsu, ut placeam coram Deo in lumine viventium.* Et il est remarquable que, quoique l'hébreu dise en cet endroit-là : *Ut ambulem coram Deo in lumine viventium*, la paraphrase chaldaïque traduit comme les LXX : *Ut placeam coram Deo in lumine vivorum.* Ici on trouve encore dans notre psaume, selon l'hébreu, *je marcherai en la présence du Seigneur ;* et les LXX traduisent : *Je plairai en la présence du Seigneur ;* et la Vulgate : *Je plairai au Seigneur.* Ainsi, *marcher devant le Seigneur* et *plaire au Seigneur,* c'est la même chose dans le langage des saints livres. Le P. Houbigant traduit : *Ambulabo coram Domino in regionibus viventium ;* et il entend par ces régions des vivants, les terres que J.-C. devait parcourir dans la suite au moyen l'Évangile. Ce sens là est fort beau.

En reconnaissance des bienfaits qu'il avait reçus, le Prophète déclare qu'il fera tous ses efforts pour plaire au Seigneur, tandis qu'il vivra ; mais comme cette terre que nous habitons est plutôt la région des *morts* que celle des *vivants*, il est censé prophétiser sur l'état de la vie future ; car ce n'est que là proprement qu'on peut *plaire* parfaitement à Dieu. Ceux qui appliquent le psaume au temps de la captivité, appellent *régions des vivans* la terre d'Israël, le pays de Chanaan, après lequel les captifs de Babylone soupiraient. Ce sens, s'il est unique, présente un objet fort mince pour un prophète.

RÉFLEXIONS.

L'Apôtre disait : *Nous désirons de nous éloigner de ce corps, pour nous trouver devant le Seigneur ; c'est pour cela que nous nous efforçons de lui plaire, soit que nous soyons éloignés de lui, soit que nous soyons en sa présence.* Ce texte peut être regardé comme le commentaire de ce verset du Psalmiste. L'objet de l'Apôtre, comme du Prophète, est de plaire à Dieu dans cette vie, qui est néanmoins la région des morts, afin de lui plaire un jour dans l'autre vie, qui est proprement la *région des vivants.*

Halleluia. CXV.

1. Credidi, propter quod locutus sum : ego autem humiliatus sum nimis.

2. Ego dixi in excessu meo : Omnis homo mendax.

3. Quid retribuam Domino, pro omnibus quæ retribuit mihi ?

4. Calicem salutaris accipiam, et nomen Domini invocabo.

5. Vota mea Domino reddam coram omni populo ejus : pretiosa in conspectu Domini mors sanctorum ejus.

6. O Domine ! quia ego servus tuus, ego servus tuus, et filius ancillæ tuæ,

7. Dirupisti vincula mea ; tibi sacrificabo hostiam laudis, et nomen Domini invocabo.

8. Vota mea Domino reddam in conspectu omnis populi ejus, in atriis domûs Domini, in medio tuî, Jerusalem.

PSAUME CXV.

1. J'ai cru, et c'est pour cela que j'ai parlé : mais pour ce qui me regarde, j'ai été extrêmement humilié (*ou* affligé).

2. J'ai dit dans le trouble qui m'agitait : Tout homme est menteur.

3. Que rendrai-je au Seigneur pour tous les biens qu'il a répandus sur moi ?

4. Je prendrai le calice du salut, et j'invoquerai le nom du Seigneur.

5. Je rendrai mes vœux au Seigneur en présence de tout son peuple : le Seigneur regarde comme très-précieuse la mort de ses saints.

6. O Seigneur ! parce que je suis votre serviteur, oui votre serviteur, le fils de votre servante,

7. Vous avez rompu mes liens ; je vous offrirai donc un sacrifice de louanges, et j'invoquerai le nom du Seigneur.

8. J'accomplirai en la présence de tout le peuple les vœux que j'ai faits au Seigneur ; ce sera dans les parvis de la maison de Dieu, et au milieu de ton enceinte, ô Jérusalem !

COMMENTARIUM (1).

Halleluia. Sine inscriptione in fonte, in quo nec Psalmum per se constituit.

VERS. 1. — CREDIDI PROPTER QUOD LOCUTUS. De fidei firmitate et efficacià. *Credidi* (Deo, supple ut supe-

(1) In superiorem Psalmum animadvertimus hunc Psalmum una cum superiore unicum carmen conflare apud Hebræos codices, Chaldaicos Syriacosque. Idem in utroque argumentum ac propositum Patres et

riore Psalmo, vers. 2: *Propter quod locutus sum*, fide in verba erumpente. Credidi Deo, quare non timui loqui propter persecutiones, non intermisi dicere omnem hominem esse fallacem. Particulam *chi* pro *hal-chi* acceperunt, et rectè, ex Apostolo, 2 Cor. 4, 13. Credidi Deo in meis malis et calamitatibus, propter quod locutus sum, liberè confessus sum, et dixi, citra metum, summâ cum fiduciâ, fidem meam sum contestatus, ut intelligamus non tantùm corde esse credendum, verùm etiam ore confitendum. Hinc Christus: *Qui me confitetur coram hominibus, etiam ego confitebor eum coram angelis Dei*, Luc. 12, 8. Ego autem, etiamsi vehementer sim afflictus. Credidi quidem, sed non desii affligi et vexari. Vel, me autem homines afflixerunt, quia locutus sum liberè quicquid credebam. Chrysostomus explicat de Judæis multa in Babylone perpessis. Alii de martyribus et Apostolis. Tu in genere.

Vers. 2. — Ego dixi in excessu meo (1), in fugâ, discessu meo. Unde Hebraicè *behaphzi*, id est, in trepidatione meâ, et in præcipiti meâ evasione. Cùm plerique interpretum vident. S. Chrysostomus de liberatis jugo Babyloniorum Judæis explicat; Theodoretus de Machabæorum calamitatibus inter Antiochi Epiphanis furias, non secùs ac 114 Anastasius, vetus paraphrastes Græcus, et Beda Venerabilis Ezechiæ tribuunt, Sennacheribi metu soluto. Alii ad Davidem referunt, hostium injuriis libero, seu de proximâ libertate securo; nos propositæ primùm sententiæ de Judæis Babylone reversis insistemus. (Calmet.)

(1) Variè admodùm hunc versiculum exponunt auctores, ut alii referant ad quamdam quasi desperationem regni obtinendi, quod Samuel Davidi promiserat, et in excessu quodam turbatus dixerit: *Omnis homo mendax*, videlicet, ut etiam Samuel mentitus videatur; alii referant ad populum in captivitate Babylonicâ constitutum, et desperantem de promissis prophetarum; alii aliter exponant. Sed non video quomodò ista et alia id genus cohæreant cum reliquis partibus hujus Psalmi. Ideò magis probo sententiam Euthymii qui hæc refert ad excessum mentis, per quem Propheta ascenderit ad notitiam regionis vivorum, et dixerit in comparatione ejus regionis, mendacium esse quidquid homines loquuntur de felicitate humanâ. *Ego*, inquit, qui humiliavi me valdè, exaltatus à Domino ad mentis excessum, *in eo excessu*, videns quàm falsa et fallacia sint quæ videntur hominibus vera et solida bona, *dixi: Omnis homo mendax*; id est, omnis homo, qui humano affectu loquitur de felicitate, et magnì æstimat bona mortalia et caduca, mendax est; vera enim et stabilia bona non inveniuntur nisi in regione vivorum. Ex hâc expositione cessat objectio, quam nomine sophistarum sibi ipse proposuit magnus Basilius: Si omnis homo mendax, igitur et David, qui est homo, mendax est; ergo mentitur cùm dicit: *Omnis homo mendax*, ac per hoc sibi ipse contradicit, et dictum suum ipse destruit; hoc, inquam, sophisma cessat, quia per hominem intelligitur hoc loco homo humano affectu loquens, non autem homo loquens Spiritu divino afflatus. Posset etiam dici aliud esse hominem semper mentiri, aliud esse mendacem; potest enim homo mendax aliquando vera loqui, præsertim si non ex se, sed Spiritu Dei loquatur; mendax enim dicitur homo, quoniam ex naturâ suâ obnoxius est errori et falsitati. Quomodò intelligitur quod scribit Apostolus ad Rom. 3: *Est autem Deus verax, omnis autem homo mendax*, id est, solus Deus mentiri nequit, homines autem omnes mendacio sunt obnoxii; sed non continuo sequitur ut perpetuò mentiantur. (Bellarminus.)

præceps fugerem. Græcè ἐν τῇ ἐκστάσει, in stupore, pavore et perturbatione mentis, quâ corripiebar, cernens mihi persecutionem undique imminere, et obstupescens ad tanta pericula. Aliqui accipiunt pro mentis raptu, et elevatione ad Deum. Mendax, fallax. A. Selomo et Apostolus, Rom. 3, 3, ut alibi, Num. 23, 18. In homine non est sperandum, ab eo salus non est exspectanda. Fallit, et mentitur ejus auxilium, est infidus, fidem datam, rebus reflantibus, non servans. Deus contra verax, id est, fidus, fidem et promissa in utrâque fortunâ retinens. Significat se in periculis desertum fuisse ab omnibus, juxta illud:

Tempora si fuerint nubila, solus eris.

Mendacium hic non opponitur falsitati tantùm, verùm etiam vanitati et pravitati.

Vers. 3. — Quid retribuam Domino? Cùm ergo hanc salutem sim consecutus à solo Deo, quid retribuam Domino pro tot, tantisque erga me meritis et liberationibus? Quid post tot beneficia reddam reddereve possim Deo? Retribuit, tribuit, largitus est. Jam enim *retribuendi* verbum impropriè sumitur; nam *quis prior dedit et retribuetur illi?* Rom. 11. Hinc Hebraicè priore loco *ashib, redire faciam*; posteriore, *tagmulothi*, à radice *Gamal, tribuit*; sive simpliciter, sive operis præcedentis ratione.

Vers. 4. — Calicem salutaris accipiam (1), calicem salutiferum, vel testem et indicem salvationis meæ: *accipiam*, offeram, sacrificabo scilicet, et libabo Domino. Libabo Domino vinum gratiarum actionis pro vitâ et salute, ipsius beneficio conservatâ. Alludit ad legis cæremoniam, in quâ nulla oblatio sine libatione, et nullum festum, celebritas, convivium, in quo calix vini non benediceretur, et in orbem non daretur convivantibus gustandus in gratiarum actionis, charitatis et communionis sacræ symbolum, ad quem puto respectum à Lucâ, 22, 17 et 18, cùm de secundo Christi calice sic scripsit: *Et accepto post cœnam calice gratias egit, et dixit: Accipite et dividite inter vos. Amodò enim dico vobis, quod non bibam de hâc generatione vitis, quousque Dei regnum veniat.* Commodè transfertur ad calicem Eucharistiæ, quòd ejus typus essent libamina. Quin et calicem gratulatorium inter sacrificandum levare, et pro salute acceptâ vel postulatâ offerre solebant. Audi hic R. David: « Calicem salutum attollam; quasi dicat: Cùm « agitabo convivium et hilaria, levabo calicem vini, « et confitebor illi super eo in conspectu multorum, et

(1) Gratias agam pro salute, libato calice, ut David aquâ illâ Bethleemiticâ, 2 Reg. 23, 17. (Bossuet.)

Quæ verba Kimchi sic explicat: Quùm celebrabo « convivium lætitiæ, attollam calicem vini, gratias « agens Deo publicè pro salute mihi concessâ. » Solebant qui ex gravi aliquâ calamitate aut periculo emerserant, post victimas oblatas sacra celebrare convivia, in quibus gratias agebant Deo. Ita et Grotius: « Calicem salutis vocat calicem gratiarum actionis pro « acceptâ salute, quem paterfamiliàs solebat familiæ « suæ propinare. Poculum benedictionis, Matth. 26, « 27. » Sensus igitur est: Solemniter Deo gratias agam in conventu sacro. [illegible], dicit Hebræum, id est, Deum orabo, ut pergat favere, propitius adesse. (Rosenmuller.)

« memorabo salutem ejus, quâ me ipse servavit. Atque « hunc calicem vocat salutum. » Chaldæus, et R. Mose videntur exponere *calicem* partem, metaphoricè, de calice felicitatis æternæ, poculo nectareo, poeticè : *Calicem redemptionum et salutum feram in futuro seculo.* Alii, martyrium, afflictiones, è Cypriano, lib. 3, ep. 25, et Basilio, ut alibi sumitur, Luc. 22, 42, Matth. 20, 42 et 26, 22, q. d. : Parato animo hauriam quicquid mihi Dominus immerserit. Paratus ero ad quælibet perferenda propter te. Qui calix est salutaris, quoniam in cœlum introducit.

Vers. 5. — Vota mea Domino reddam (1). Ad votivas oblationes et sacrificia restringit R. Mose, Levit. 22 : « Nedaba, inquit, absolutè est de donariis, quæ « offeruntur ad ædificationem ædis sacræ, *Neder* au« tem (votum) absolutè de sacris altaris, ut in Psal. : « *Tibi sacrificabo hostiam laudis, et vota mea Domino* « *reddam.* » Rectiùs Aben-Ezra in genere. Coram, in ecclesiâ, publicè. Liberatus persolvam quæ vovi Domino. Pretiosa (2), rara, chara. Tanti suos æstimat, ut eorum necem rarissimè permittat. Tanti suos facit, ut eos non facilè ab impiis necari sinat, ut jam sum sæpissimè expertus. Sic Rabbini. Nostri, magni pretii, gratissima, quoniam ad vitam introducit, ibid. Cyprianus, ut referatur ad illud Apostoli, 1 Cor. 15, 42: *Seminatur in ignominiâ, surget in gloriâ.* Mors proborum tanti est pretii coram Domino, ut pro eâ ipse vitam æternam reddat.

Vers. 6.— O Domine, quia ego servus tuus. Sententia cadit in sequentem versum. *O Domine.* En Domine, qui tuus sum cultor, ac tuorum cultorum filius, *dirupisti mea vincula*, meque liberâsti è malis. Itaque *anna,* particula hìc exclamantis, blandientis, vel, juxta Kimhi et Aben-Ezra, Exod. 32, confitentis : *O certè*, non obsecrantis, *obsecro, quæso.* Malunt alii esse aposiopesin. O Domine (promissa faciam), quia ego, etc. Filius ancillæ tuæ, non solùm voluntate et adoptione servus tuus sum, verùm etiam naturâ, tuus quasi vernaculus. Ad extenuationem suî, meminit ancillæ, et quia religiosior patre.

Vers. 7. —Dirupisti vincula, calamitates, persecutiones dissipâsti. Hostiam laudis, sacrificium pacificum, in gratiarum actionem, *Toda,* de quo alio psalmo Basilius de confessione è cordis affectu proficiscente, sive de animi sacrificio, ut hanc hostiam oppugnat cruentis et Mosaicis.

Vers. 8. — Vota mea Domino reddam. Ex hoc versu Masoretæ duos fecerunt. In atriis, ad ostium tabernaculi, ante quod erant atria virorum et feminarum. Vel est plurale pro singulari, per syllepsin : de atrio sacerdotum. In medio, intra te, ô Jerusalem, extra quam non licebat sacrificare, ut doceremur extra Ecclesiam, sive Ecclesiæ communionem, sacrificia à Deo non probari.

(1) Nota quòd ait *coram omni populo ejus;* neque enim satis esse putabat David, si privatim, et, ut ita dicam, in sinu Deo de beneficiis acceptis gratias ageret, nisi etiam palam et publicè apud omnes gratitudinem testaretur suam. Sed apud quos præcipuè? Apud fideles et Dei populum, quos sciret isto exemplo vel confirmandos, vel ad pietatem adducendos. Exemplum hoc ac factum Davidis documento cuique esse debet, quemadmodùm non accenditur lucerna, ut ponatur sub modio, sed super candelabrum, quò luceat omnibus qui in domo sunt, sic lucere debere lucem nostram coram hominibus, ut videant opera nostra bona, et glorificent Patrem nostrum, qui in cœlis est. Aliud est si quis eo solùm consilio ut ostentet suas virtutes et justitiæ opera, prodit in lucem, non ut exemplo prosit : is enim in vitio est, nullamque prorsùs laudem promeretur apud Deum, qui tantùm apud homines aucupatur. Idcircò quicquid agimus, ab hàc peste bonorum operum humanâ gloriâ cavere debemus, quæ facit ut omninò illa pereant, et careant suâ mercede. Danda potiùs opera est, ut quod in nobis est, lateamus, ac nesciat nostra sinistra quid faciat dextera, tantummodò expectantes ab eo præmium, qui videt in abscondito, interest animis nostris, et cogitationibus mediis intervenit. (Muis.)

(2) Hæc pars ferè sic intelligitur, ut mors sanctorum pretiosa dicatur apud Deum, quia magnam habet remunerationem mors pro Deo suscepta. Verùm hic sensus, etsi verissimus et benè conveniens sensui mystico, dùm hic Psalmus martyribus tribuitur, non convenit sensui litterali, sed phrasi Hebraicâ dicitur mors sanctorum pretiosa apud Deum, quia eam tam magni faciat ut non temerè eam sinat inferri ab impiis sanctos persequentibus. Quo modo loquendi et Saül dicit Davidi, 1 Reg. 26, 25 : *Nequaquàm ultra tibi malefaciam, eò quòd pretiosa fuerit anima mea in oculis tuis.* Et Psalmo 71, pro eo quod nos habemus : *Et honorabile nomen eorum coram illo,* Hebræi habent : *Et pretiosus sanguis eorum coram illo.* Atque hic quidem sensus optimè convenit sensui mystico, secundùm quem per calicem salutis intelligitur calix sanguinis Domini; hic enim cum gratiarum actione offerri et sumi debet, eò quòd mors omnium sanctorum et electorum Dei tanti habita sit ab eo, ut pro eâ avertendâ Filium suum Unigenitum in hunc mundum miserit, et pro nobis in cruce mori voluerit. Quemadmodùm mortem corporalem Davidis tanti fecerat Deus, ut ne in illam David incideret, Philistæos irruere fecerit in terram Judaicam, quo vel sic à Davide obsesso Saül recedere cogeretur. (Jansenius.)

NOTES DU PSAUME CXV.

F Dans l'hébreu ce psaume est joint au précédent ; et l'édition grecque du Vatican, aussi bien que notre Vulgate dans l'édition de Clément VIII, continue les chiffres du psaume 114, quoique ces deux versions comptent celui-ci pour le 115e du psautier. Il n'y a guère que cette autorité de l'hébreu qui ait pu persuader qu'il ne fallait point séparer ce psaume du précédent ; car, au fond, il n'y a pas de grands rapports entre l'un et l'autre. Il y a des psaumes beaucoup plus semblables qu'on sépare néanmoins, et qu'on regarde comme des morceaux détachés. Mais quoi qu'il en soit, je vais l'expliquer tel qu'il est, et indépendamment du psaume *Dilexi.* Il a pour titre : *Alleluia*, comme les précédents, par la raison que nous avons dite : ce mot est à la fin du psaume *In exitu;* on l'a transporté à la tête de *Dilexi* et de *Credidi*, comme pour faire une suite de psaume où le nom de Dieu est loué particulièrement. Ces *Alleluia* n'ont pas plus d'autorité que plusieurs autres titres.

La plupart des hébraïsants regardent ce psaume comme faisant partie du précédent ; ceux qui expliquent le psaume précédent de la captivité des Juifs, continuent d'appliquer celui-ci au même sujet. Parmi les anciens, je ne connais que saint Chrysostôme qui ait vu ici cette captivité. Son sentiment est d'un grand poids : mais la lettre du psaume n'indique pas assez cet événement, pour qu'on soit obligé de prendre

le même parti. On ne voit dans ce cantique que des actions de grâces pour les bienfaits que le Prophète a reçus de Dieu après de grandes calamités. Quelles sont-elles ! L'histoire ne nous l'apprend pas ; mais nous trouvons ici des sentiments dont tout fidèle peut se faire l'application, surtout par rapport à l'état de bonheur qu'il espère dans la vie future. L'apôtre saint Paul a cité deux sentences de ce psaume, et je ne doute pas qu'il ne les ait prises dans leur sens le plus propre et le plus littéral.

VERSET 1.

Cette version française parait celle qui répond le plus exactement à nos versions. Selon l'hébreu, on pourrait traduire : *J'ai cru, c'est pourquoi j'ai parlé*, (et j'ai dit) *je suis* ou *j'ai été très-affligé*. Ceci au reste ne forme pas une idée bien nette, à moins qu'on ne l'explique. Le sens est donc, selon plusieurs interprètes, que la foi du Prophète l'a engagé à parler, quoiqu'il fût fort affligé.

Ce sens retombe assez dans celui de nos versions : *J'ai cru, et en conséquence j'ai parlé ; mais pendant ce temps-là j'étais fort affligé.* La question, au reste, est de savoir ce que le Prophète a *cru*, ce qu'il a *dit*, et en quoi il était si *affligé*. Les partisans du système de la captivité de Babylone, et S. Chrysostôme, entre autres, croient que le Prophète, plein de foi, a annoncé la délivrance des Juifs, quoique d'ailleurs il fût lui-même encore très-grevé de son esclavage. On voit bien que, selon cette pensée, David ne peut être l'auteur du psaume.

S. Augustin considère ici la foi et l'annonce de la vérité en général. Celui qui croit fermement, annonce aussi la vérité avec force ; mais en conséquence sa personne peut être exposée à de grandes afflictions. Tels furent les prophètes et les apôtres ; la foi les faisait parler, et cette sainte hardiesse leur attirait des persécutions. Ces tempêtes tombaient sur eux, mais non sur la vérité, qui est toujours tôt ou tard triomphante.

Il semble que ce sens est celui qu'a vu l'apôtre S. Paul : *La mort*, disait-il, *agit en nous, et la vie en vous autres ; or, parce que nous avons le même esprit de foi* (que le Prophète), *conformément à ce qui est écrit* : *J'ai cru, et c'est pour cela que j'ai parlé ; nous croyons aussi, et c'est pour cela que nous parlons.* L'apôtre ne cite pas la partie du verset qui fait mention des afflictions ; mais il fait bien entendre qu'il a la même pensée que le Prophète, puisqu'il parle du *danger de mort* auquel il était exposé.

Le Prophète annonce donc ici quelque objet de foi ; mais quel est-il ? Selon la pensée de l'Apôtre ce serait la vie future et la résurrection. Selon le système des persécutions suscitées à David, ou celui de la captivité de Babylone, ce serait la délivrance de ces maux. On peut joindre ces deux sentimens, en regardant la délivrance des tribulations temporelles comme une figure du bonheur qui est réservé aux justes dans le ciel.

RÉFLEXIONS.

Le psaume précédent commence par *j'ai aimé*, et celui-ci par *j'ai cru* : le précédent par une ferme espérance d'être exaucé en conséquence de *l'amour*, et celui-ci par une confession authentique de la vérité en conséquence de la *foi*. Voilà toute la Religion. Il paraît d'abord surprenant que la première démarche soit *l'amour* ; mais ceci nous apprend une grande vérité, qui est que le cœur ne va jamais à la véritable foi, que quand il est incliné par la grâce, laquelle tend toujours à l'amour. C'est pour cela qu'il est si difficile de persuader ceux qui mettent des obstacles continuels à la grâce, soit par leur vie déréglée, soit par l'orgueil de leur esprit. Ne nous étonnons point que les incrédules disent qu'ils ne peuvent croire : cela est vrai et le sera toujours, tant qu'ils seront ou corrompus ou orgueilleux. Leur cœur est fermé à la grâce, et leur esprit à la lumière. On ne les convaincra jamais par des arguments, de quelque force qu'ils soient en eux-mêmes. S'ils avaient un vrai désir de connaître la Religion, ils devraient commencer par réprimer leurs passions, s'ils sont dans le libertinage, et par réfléchir sur la faiblesse de leurs lumières, si c'est l'orgueil qui les domine. Ne nous étonnons pas que la Religion ait commencé par les petits et par les pauvres : ces hommes n'étaient point armés, si j'ose ainsi parler, contre les touches de la grâce. Ils ont aimé d'abord ce qu'il fallait croire. Les philosophes, les riches, les grands du monde sont venus ensuite, mais c'est l'exemple des pécheurs qui les a entraînés ; et pour croire, ils ont pris, comme les pêcheurs, des pensées d'humilité, de docilité, de détachement.

VERSET 2.

S. Jérôme traduit : *J'ai dit dans l'étonnement qui me rendait comme stupide (in stupore meo)* ; Aquila : *J'ai dit dans ma fureur* ; Symmaque : *J'ai dit dans mon découragement* ; la plupart des hébraïsants modernes : *J'ai dit dans ma fuite précipitée* ; le paraphraste Jean Deschamps : *J'ai dit dans le tumulte* (de mes pensées), *et presque dans mon désespoir.* Tout s'accorde donc à reconnaître ici une grande agitation d'esprit causée par l'affliction : mais qu'a dit le Prophète ? *Tout homme est menteur*, ou sujet à mentir, à tromper ; car il ne s'ensuit pas de ce texte que tout homme mente toujours. Il suffit que par défaut de lumière, ou par malice du cœur, tout homme soit capable de dire ce qui est faux. L'Apôtre emploie cette sentence pour faire voir l'opposition qui est entre Dieu et l'homme; Dieu la vérité même, et l'homme sujet au mensonge. Mais quelle est la pensée du Prophète, et pourquoi a-t-il dit *dans son trouble, dans l'excès de son affliction*, que *tout homme est menteur ?* c'est qu'il avait compté sur leur protection, sur leur commisération, et que cet appui lui avait manqué. Les partisans du système de Babylone appliquent ce sentiment aux Israélites captifs. Ils avaient espéré quelque consolation de la part des hommes, et ils avaient été trompés dans leur espérance ; de là ils s'écrient que *tout homme est trompeur.* S'il est question d'afflictions quelconques, on concevra que le Prophète, instruit par son expérience de la fausseté des consolations humaines, s'écrie d'abord que *tout homme est trompeur*, et qu'il se tourne ensuite vers Dieu, qui seul peut le consoler en cette vie et le rendre heureux dans l'autre ; c'est ce qui se développe dans les versets suivants.

S. Augustin ne voit ici que l'homme livré à sa propre faiblesse, aux tempêtes de ses passions ; il en est affligé, troublé ; il reconnait que réduit à lui-même, il ne pourrait que se tromper et faire des chutes ; mais animé par la foi, il s'adresse à Dieu qui le fortifie de sa grâce, et il lui en témoigne sa reconnaissance.

Quelque sentiment qu'on prenne pour expliquer ce verset, l'usage qu'a fait S. Paul de la sentence : *Tout homme est menteur*, montre que la consolation de l'homme ne dépend que de Dieu, qui est vrai en tout ; car l'Apôtre oppose expressément cette *vérité* de Dieu au mensonge de l'homme ; ce que le Prophète ne fait pas en termes si positifs, quoiqu'il le fasse équivalemment.

RÉFLEXIONS.

Sans les lumières de la foi, l'homme sera toujours trompé et trompeur. Il se fera illusion à lui-même, il la recevra des autres, et il la leur rendra à son tour. Les hommes sont si portés au mensonge, qu'ils ont dénaturé les vertus mêmes pour mentir et pour tromper. C'est une vertu que la politesse, et elle couvre tous les jours un million de mensonges ; c'est une vertu que la bienfaisance, et l'on en abuse pour séduire, pour corrompre, pour persuader tout le mal qu'on veut ; c'est une vertu que la prudence, et l'on sait la tourner en dissimulation, en artifices, pour attirer dans le piége ceux qu'on veut perdre. Il en est de même des talens, on les fait presque tous servir

à la fausseté et à la duperie. Rien de plus dangereux, par exemple, que le talent de parler ou d'écrire : on entraîne par là les auditeurs et les lecteurs dans des voies obliques d'où la vérité est bannie. La Religion a un caractère admirable ; elle est simple dans ses lois, dans ses expressions, dans ses conseils, dans ses promesses, dans ses menaces, dans les saints qu'elle forme : elle travaille sur des sujets bien mal disposés, puisque tous les hommes sont portés au mensonge : mais elle a la force de les rendre vrais tant pour eux-mêmes que pour les autres. *Ils étaient des hommes*, dit S. Augustin, *et elle les a faits des dieux, selon la parole de celui qui est la vérité, et qui dit : Vous mourrez comme des hommes, et vous êtes cependant des dieux et les enfans du Très-Haut.*

VERSETS 3, 4.

Ces versets supposent que le Prophète a été consolé dans son affliction, malgré la perversité ou la faiblesse des hommes qui ne savent ou ne peuvent que tromper ; car voici le témoignage d'une pleine et authentique reconnaissance : *Que rendrai-je au Seigneur pour tout le bien qu'il m'a fait ?* Mais qu'est-ce que ce *calice du salut* que le Psalmiste se propose de prendre ? S. Chrysostôme l'entend des sacrifices où l'on faisait des libations ; S. Augustin, du *calice* des souffrances, selon l'expression de l'Evangile : *Pouvez-vous boire le calice qui m'est destiné ?* Les auteurs des *Principes discutés* disent : *Je recevrai la coupe salutaire d'une pleine liberté ;* je doute que ce soit le sens : dans l'Ecriture, le *calice* est attribué au partage des terres, aux héritages, aux successions, mais point à la *liberté*. Dans plusieurs textes des prophètes, le *calice* est pris pour une potion amère. Selon cette analogie, il semble qu'on doit s'en tenir au sentiment de S. Augustin, et dire que le Prophète accepte le *calice* des tribulations, parce qu'il sait que ce breuvage lui sera salutaire. Peut-être a-t-il en vue la passion du Messie, laquelle est aussi appelée un *calice ;* c'est-là véritablement le *calice du salut*, et le moyen le plus excellent d'invoquer le nom du Seigneur. Je ne dois pas oublier que la paraphrase chaldaïque semble avoir entrevu ce sens ; elle traduit : *Calicem redemptionis levabo mundo venturo ;* et, selon elle, ce serait le Messie lui-même, ou le Prophète qui parlerait en son nom. Le P. Houbigant explique ce calice de celui de J.-C., lorsqu'il dit au jardin : *Transfer à me calicem istum.*

RÉFLEXIONS.

Il y a une très-sublime et très-héroïque pensée dans ce dernier verset. Le Prophète, accablé de tribulations, et dégoûté de la société des hommes, parce qu'ils sont faux, éprouve tout à coup les consolations que le Seigneur lui envoie ; et transporté par un mouvement subit de reconnaissance, il s'écrie : *Que rendrai-je au Seigneur pour toutes les faveurs dont il me comble ?* Puis, s'élevant au-dessus de toutes les craintes humaines, il s'engage à recevoir désormais avec des actions de grâces toutes les afflictions que la Providence lui ménagera ; il les regarde comme la voie la plus propre à le conduire au salut, comme le tribut de louanges le plus agréable qu'il puisse rendre à Dieu.

On a tout-à-fait raison de dire qu'un juste sous la loi était dès ce temps et avant la naissance du Messie un vrai chrétien. Tous ses sentiments étaient conformes aux principes du christianisme : et quoiqu'il n'eût pas sous les yeux la croix de J.-C., il l'embrassait déjà par ses désirs, il s'y attachait par la foi qu'il avait dans le Rédempteur. *Je prendrai le calice du salut*, quelque amer qu'il puisse être. C'est le résultat de toutes les considérations qu'on peut faire sur la vie présente, et sur la mort qui en est le terme. C'est l'abrégé de tout l'Evangile. *La paix ne nous viendra*, dit S. Augustin, *que quand J.-C. rompra les liens de notre mortalité. C'est pour cet unique objet que nous devons travailler : c'est pour cette paix que nous sommes consacrés par les sacrements, que nous sommes instruits par les œuvres et par la doctrine de J.-C., que nous avons reçu le gage de son Saint-Esprit, que nous sommes enflammés de son divin amour. La vue de cette paix nous console dans toutes nos disgrâces, elle nous donne des forces pour supporter toutes les tribulations, parce que cette paix est la possession même du royaume où il n'y a ni tempêtes ni trouble à craindre.*

VERSET 5.

Il y a deux versets dans l'hébreu : et les deux parties qui forment celui-ci dans notre version, sont en effet comme deux sentences détachées. Dans la première, le Prophète assure qu'en reconnaissance des bienfaits qu'il a reçus du Seigneur, il s'acquittera des devoirs de son culte en la présence de tout le peuple fidèle ; dans la seconde, il dit que la mort des justes est précieuse aux yeux de Dieu. Quelques-uns donnent à cette pensée ou à ce verset un sens que je n'estime pas vrai dans sa généralité ; ils disent : *La mort des justes est un objet si cher aux yeux de Dieu, qu'il ne la permet pas aisément.* Outre que l'hébreu n'oblige point à traduire ainsi, toute l'histoire des deux Testaments prouve que Dieu a permis très-souvent la mort des justes, et même la mort la plus violente. Il est vrai qu'il la venge en ce monde ou en l'autre : mais il n'est pas vrai qu'il l'empêche ordinairement par des moyens extraordinaires ; les exemples en sont rares, et quand il fait ces sortes de prodiges, c'est pour manifester la force de son bras. En un mot, Dieu a permis dans tous les temps que les plus saints hommes fussent victimes de la fureur et de la tyrannie des méchants. Mais il est très-certain que la mort de ces justes est très-précieuse aux yeux du Très-Haut, et qu'il les récompense au centuple du sacrifice qu'ils lui font de leurs jours.

Quelle est au reste la liaison de ces deux parties du verset que j'explique ? car quoiqu'elle ne paraisse pas au coup-d'œil, il y en a une. Je crois que le Prophète, sous le nom de *vœux* qu'il veut rendre au Seigneur, comprend le sacrifice de tout ce qu'il possède, et de sa vie même ; car, ajoute-t-il, quand je devrais être exposé à mourir pour la gloire de Dieu, je sais que *la mort des justes est très-précieuse à ses yeux.*

Il y a dans l'hébreu le petit mot נא qui n'est pas rendu dans les versions, et qui signifie *utique* ou *nunc. Je rendrais certainement* ou *dès à présent mes vœux*, etc.

RÉFLEXIONS.

Il ne peut y avoir rien de plus précieux aux yeux de Dieu que la mort des justes, puisqu'ils ont été rachetés au prix du sang de son Fils, et qu'ils ont su mettre à profit la grâce d'une si haute rédemption. L'Ecriture dit ailleurs que la mort des pécheurs est très-mauvaise, et c'est par la même raison que celle des justes est très-précieuse. Les réprouvés ont abusé du sang de J.-C., c'est ce qui rend leur sort infiniment déplorable. Les saints ont recueilli avec soin les fruits de ce sang versé pour eux, et c'est ce qui les élève à un si haut degré de gloire.

Qu'il y a de grandeur et d'instruction dans ce mot de notre Prophète : *La mort des justes est précieuse en la présence du Seigneur !* Cette bienheureuse mort arrive en sa présence ; il y préside par sa grâce, par ses sacrements, par les consolations qu'il répand dans leur âme. Il ne leur épargne pas les douleurs inséparables de l'état où le corps se trouve ; il faut que ce qui est arrivé à J.-C. même, leur arrive, qu'ils sentent le poids de leur mortalité. Mais que ce moment est court, que ces tribulations sont légères, en comparaison du bonheur immense qui leur est réservé !

VERSETS 6, 7.

Il y a aussi deux versets dans l'hébreu ; mais le premier finit après *vincula mea*, ce qui favorise notre version française ; car on voit que c'est parce que Dieu a pris en considération la qualité de son *serviteur*, dont se pare le Prophète, qu'il a *rompu*

ses liens. Je ne crois pas qu'on puisse traduire ici, comme quelques uns : *Rompez mes liens.*

Quels sont les liens dont le Prophète dit qu'il a été délivré? La réponse dépend du parti qu'on prend sur l'objet du psaume. Les partisans du système de la captivité de Babylone disent que ce sont les liens où gémissaient les Juifs dans la Chaldée. Les saints Pères croient que ce sont les liens des péchés ou de cette vie. Ceux qui appliquent le psaume à David, expliquent ces *liens* de la contrainte où il vivait sous Saül, ou des tribulations qu'il éprouva au sujet de la révolte d'Absalom. Ce mot est si général, qu'on peut l'appliquer à toute espèce de disgrâces, de tentations, de calamités. Tout fidèle peut dire que, par la grâce divine, il a été délivré des liens de l'enfer ; et en mourant, qu'il est délivré des liens de ce corps de péché.

Le Prophète se dit *le serviteur de Dieu et le fils de sa servante*; ce qui comprend l'aveu de la plus grande dépendance : car chez les anciens l'esclavage dépendait de la mère. Si la mère était esclave, son fils l'était aussi ; chez les Hébreux, où l'esclavage était plus doux, jamais le fils d'une femme esclave n'était cependant admis aux successions.

Le Prophète promet ici des sacrifices d'actions de grâces, et d'*invoquer le nom du Seigneur,* c'est-à-dire, de demeurer inviolablement attaché à son culte.

RÉFLEXIONS.

Tous les hommes naissent dans la dépendance de Dieu, mais tous ne sont pas les *serviteurs de Dieu* dans le sens qu'entend le Prophète. Les *serviteurs de Dieu,* comme Moïse le répète tant de fois aux Israélites, sont ceux qui le craignent et l'aiment de tout leur cœur. Les *serviteurs de Dieu,* comme l'Apôtre l'enseignait aux premiers fidèles, sont ceux qui ne vivent plus *sous le joug du péché,* ceux qui ne s'étudient plus *à plaire aux hommes,* ceux qui ne font voir dans leur conduite que de la *douceur,* de la *condescendance,* de la *patience,* de la *modestie.*

Il faut être, dit S. Augustin, non seulement les *serviteurs de Dieu,* mais les *enfants de la servante de Dieu,* c'est-à-dire, de l'Église, hors de laquelle on invoque en vain le nom de Dieu, on souffre même en vain le martyre. Il n'y a, dit l'Apôtre, qu'un *Dieu,* qu'un J.-C., qu'un *baptême,* qu'une *foi,* et qu'un *seul corps* dont J.-C. est le chef, et ce corps, c'est l'Église ; de même donc que les membres du corps humain ne vivent point hors du tout qui est ce corps, ainsi les fidèles n'ont point de vie hors de l'Église, qui est le corps de J.-C.

L'homme est lié de quatre chaînes que Dieu seul peut rompre : celle de son propre corps, dont S. Paul désirait si ardemment d'être délivré ; celle du péché, auquel, selon le même apôtre, *on obéit pour la mort ;* celle de la concupiscence qui faisait gémir si amèrement ce maître des gentils ; enfin celle du tombeau, que le Prophète appelle les *câbles de l'enfer.* Dieu rompt la première de ces chaînes selon les décrets de sa providence, et nul n'est en pouvoir ou en droit d'accélérer ou de retarder le moment de cette délivrance. J.-C. a rompu la seconde, en se faisant victime du péché ; il ne s'agit que de recueillir les fruits de ce grand sacrifice. La troisième ne se rompt entièrement qu'au moment de la mort, mais la grâce de J.-C. en diminue le poids dans les âmes fidèles qui l'invoquent avec confiance. La dernière ne sera rompue qu'au jour de la résurrection générale, et ce sera l'effet de la toute-puissance de celui qui donne la mort et qui vivifie. L'homme aurait assez d'occupation durant sa vie mortelle, s'il voulait ne penser qu'à ces quatre liens, s'il les considérait dans leur origine, dans leurs rapports, dans leurs suites, et dans les promesses qui lui ont été faites d'une entière délivrance.

VERSET 8.

C'est en partie la répétition du cinquième verset. Le Prophète ajoute qu'il remplira ses vœux à l'entrée de la maison de Dieu et au milieu de Jérusalem. C'est pour marquer l'union qu'il veut entretenir avec tout le peuple de Dieu, et la déférence qu'il a pour la loi qui avait désigné le temple comme le centre unique des exercices de la religion. Les saints Pères ont encore vu ici une figure de l'Église, hors de laquelle il n'y a point de culte qui puisse être agréable à Dieu.

RÉFLEXIONS.

Il faut honorer Dieu au milieu de son peuple, c'est-à-dire, conserver l'union avec tous les fidèles, regarder tous les fidèles comme les membres d'un même corps, édifier tous les fidèles par les saints exercices de la Religion. Si l'hypocrisie qui prend le masque des vertus est un grand mal, le respect humain qui arrête le cours des vertus en est quelquefois un plus grand ; si le premier de ces vices décèle une âme double et perfide, le second manifeste un cœur lâche et capable de détruire le culte de Dieu, parce qu'il n'a pas la force de le maintenir.

Ce doit être dans le temple de Dieu et à Jérusalem qu'on s'acquitte des devoirs de la religion ; c'est-à-dire, qu'il faut être à l'Église et de l'Église pour offrir des vœux dignes de monter au trône de l'Éternel. *Nous avons,* dit saint Augustin, *un père qui est Dieu, nous avons une mère qui est l'Église : l'un et l'autre sont éternels, et c'est pour cela qu'ils nous ont engendrés à la vie qui n'aura point de fin. Celui,* dit saint Jérôme, *qui mange l'agneau hors de la maison dont Pierre est le fondement, ne peut être qu'un profane : il se perdra comme tous ceux qui ne furent point dans l'arche de Noé durant le déluge.*

Halleluia. CXVI.

Hebr. CXVII.

1. Laudate Dominum, omnes gentes ; laudate eum, omnes populi ;

2. Quoniam confirmata est super nos misericordia ejus, et veritas Domini manet in æternum.

PSAUME CXVI.

1. Nations, louez toutes le Seigneur ; peuples, célébrez tous sa gloire,

2. Parce que sa miséricorde s'est affermie sur nous, et que la fidélité du Seigneur subsiste éternellement.

COMMENTARIUM (1).

Halleluia, claudit superiorem psalmum, secundùm Masoretas, ut hic sit ἀνεπίγραφος. Secundùm Septuaginta hunc incipit, pro inscriptione. Et certè nihil ejus argumento lætius annuntiari potuit.

(1) Beda hoc carmen ad Ezechiam refert, qui gentes conversum solis cursum admiratas docet, hujus prodigii laudem uni Deo esse tribuendam. Nos cum duobus superioribus jungimus, explicamusque uti gratiarum actionem captivorum Babylone reducum, profanas gentes hortantium, ut simul Dei manum agnoscant, qui sese ab exilio revocatis, eximium misericordiæ et veritatis suæ specimen exhibuerat. Celeberrima hæc libertas inter nobilissimas humanæ redemptionis, Christi sanguine comparatæ, figuras numeratur. (Calmet.)

Hunc Psalmum omnium brevissimum declarat Apostolus ad Rom. 5, ubi dicit *Christum fuisse ministrum circumcisionis ad confirmandas promissiones patrum ; gentes autem debere super misericordiâ honorare Deum,* et allegat hæc verba : *Laudate Dominum, om-*

Vers. — 1. Laudate Dominum, omnes gentes. De beneficiis Messiæ Psalmum intelligi etiam Hebræi confitentur, ut R. David, inter quæ maximum, gentium vocatio, ut ex solâ misericordiâ illæ Deum honorent; Judæi autem ex promissionibus. Gentes, pagani. Populi, Judæi. Euthymius. Et certè utrisque diversa verba attribuuntur. Gentes, *halelu*, lætè et

nes gentes, et magnificate eum, omnes populi. Ex quo intelligimus Prophetam hoc loco alloqui totam Ecclesiam ex gentibus et Judæis congregatam, eamque hortari ad laudandum Deum, quòd misericordiam et veritatem erga eam ostendat. Sed observandum est, cùm Apostolus dicit : *Gentes super misericordiâ debere honorare Deum,* ad Judæos autem pertinere *veritatem,* quam Deus ostendit confirmando promissiones patrum, non esse sensum, ad Judæos non pertinere misericordiam, sed ad gentes pertinere solam misericordiam, ad Judæos autem misericordiam et veritatem; quia licet miserit Deus ad Judæos Messiam, ut impleret promissiones patrum, tamen promissiones non ex meritis eorum, sed ex merâ misericordiâ processerunt. Sic enim cecinit Zacharias, Luc. 1 : *Ad faciendam misericordiam cum patribus nostris, et memorari testamenti sui sancti;* et hoc tractat ac demonstrat Apostolus ad Rom. 5 : *Omnes peccaverunt, et egent gloriâ Dei,* et persequitur hoc argumentum usque ad finem capitis undecimi, ubi dicit : *Conclusit Deus omnia in incredulitatem, ut omnium misereatur;* et idem docet in totâ Epistolâ ad Galatas, et ad Ephes. 2 : *Eramus et nos naturâ filii iræ, sicut et cæteri.* (Bellarminus.)

Hortatur Psaltes gentes omnes ut Dei clementiam ac fidem erga Judæos prædicent. Nec obstat Rom. 15, 11, nam sensus mysticus et allegoricus est de Christo, simplex autem et litteralis de Davide. (Muis.)

Ad tempora Messiæ pertinet hic psalmus, ut patet ex Rom. 15, 11, et id fatetur Kimhi, qui sic scribit : *Hic psalmus duobus solis versibus constat, quo innuit in diebus Messiæ omnes populos in duabus classibus fore : Israelem, qui erunt in lege suâ, et gentes, in alterâ parte, in septem præceptis* (Noæ) *et utrosque celebraturos Jah.* Teneamus, quod concedunt, gentes celebraturas Deum sine jugo legis cæremonialis. At clamat Scriptura (vet. Test.) Judæos et gentes idem verbum Dei excepturos, prodiens Hierosolymis ad gentes; Christum eamdem legem daturum Judæis et gentibus; servituros Deo humero uno; unum ovile futurum, non duo. (Coccejus.)

Prædicitur hìc vocatio gentium, Rom. 15, 11. (Muis.)

Hortatur hic omnes gentes, ut Deum laudent propter Messiam venturum, in quo benedicendæ erant, etc. (Molanus.)

hilariter colite, celebrate Dominum. Populi, *sabbehu,* laudate simpliciter, mitigate. Quasi major fuerit Ecclesiæ è gentibus potissimùm collectæ lætandi occasio, quàm Synagogæ, ob copiosiorem gratiam et non minorem salutis spem. Possint etiam gentiles populorum vocabulo affici, ut idem dicat utroque membro, per epexegesin.

Vers. 2.—Quoniam confirmata est (1). Ex Græco ἐκραταιώθη, et ex Hebræo *gabar,* id est, roborata, sive multiplicata est, invaluit (ut non possit à credentibus eripi) ipsius erga nos misericordia, quæ in vos, ô gentes, redundabit : nempe humani generis per Christum redemptio, et cum Deo reconciliatio. Veritas, fides, promissorum constantia; quasi dicat : Gentes de misericordiâ, Judæi de veritate Deum laudent. Nam misericordia dicitur, quando nulla intercedit promissio; veritas, quando præstantur promissa. Gentes ergo pro misericordiâ glorificent Deum, quòd Christum nullâ intercedente promissione et pacto sint consecutæ; Judæi autem, quòd ipsis, ad confirmandas patrum promissiones, pro veritate Dei sit exhibitus. Ita hunc locum tractat Apostolus, Rom. 15, 8, 9, 10.

(1) Quasi dicat, inquit Grotius : Plus nobis boni fecit quàm gentibus aliis. Is ergo de Judæis solis intelligit; alii aliter.

Super nos, scilicet Israelitas et gentiles, qui nunc unum corpus facti sumus (Gejerus). Quòd *super nos* ait David, seque gentibus accenset, ideò factum, quòd intelligeret nullam futuram Judæorum, et gentium distinctionem. (Muis.)

Misericordia dei, illa nimirùm quam Deus Abrahamo promiserat, ut esset *pater multarum gentium;* quod ante vocationem gentium non erat perfectè impletum.

Veritas, i. e., fidelitas Dei durat ad finem mundi : quia, licet Judæi obdurati, adeòque exscissi essent, gentes tamen insitæ erant, adeòque promissum Abrahæ, ut esset *pater,* etc., Dei impletum. (Hammondus.)

Et veritas Domini manet in æternum. *Veritatem appellat fidem, dictorumque constantiam. Quòd si fides Dei semper inviolata manet, pro certo habere debemus, illum promissa nobis esse facturum; promisit autem vitam beatam et sempiternam, si pietatem coleremus atque omnem salutis nostræ fiduciam in Christi sanguine et meritis reponeremus.* (Flaminius.)

NOTES DU PSAUME CXVI.

Ce psaume a encore pour titre : *Alleluia,* qui est emprunté de la fin du précédent. Ce mot convient ici, puisque c'est une invitation faite à toutes les nations et à tous les peuples de louer le Seigneur.

Ce psaume (1) est non-seulement très-court, mais le plus court de tout le psautier, puisqu'il est le seul qui ne comprenne que deux versets.

On ne peut pas douter qu'il ne regarde la vocation des gentils, puisque S. Paul le cite à ce sujet, dans son Epître aux Romains. Je ne crois pas qu'il soit nécessaire ou utile de voir encore ici la délivrance des Juifs captifs à Babylone. L'Apôtre prouverait peu de chose, si le Prophète avait eu cet objet en composant ce psaume. Il est vrai qu'on a recours aux deux sens littéraux, pour justifier la citation de S. Paul, mais l'usage de ces deux sens n'est pas recevable partout, il ne l'est que quand la lettre indique

(1) Le P. Houbigant remarque que dans deux manuscrits ce psaume est joint au psaume précédent, et le même critique ajoute *quod quidem melius.*

clairement des faits certains dans l'une et l'autre alliance. Ici rien ne désigne l'invitation que feraient les Juifs à tous les peuples, de reconnaître la main de Dieu dans la délivrance de la longue captivité de Babylone.

verset 1.

Il y a deux différents mots hébreux pour exprimer les louanges qu'on doit à Dieu; le premier signifie simplement *louez le Seigneur;* le second *exaltez-le par des louanges;* aussi l'Apôtre dit : *Laudate Dominum, omnes gentes, et magnificate eum, omnes populi.* Il y a aussi quelquefois de la différence entre les *nations* et les *peuples.* Le premier mot désigne les Gentils, et le second les Juifs dispersés dans les différentes contrées du monde. Cette distinction est autorisée par les apôtres expliquant le second psaume, *Quare fremuerunt gentes,* etc. On pourrait dire cependant que les *nations* et les *peuples* ne signifient que les Gentils, et que le Prophète se sert de ces deux mots pour indiquer leur totalité, leur universalité. Ce langage est assez familier aux écrivains sacrés

comme quand il est dit : *Manus tua gentes disperdidit..... afflixisti populos.*

Ce premier verset invite donc toutes les nations de la terre, sans distinction de pays, de langue, de lois et de coutumes, à louer et à exalter le Seigneur, qui est appelé ici du nom propre de Dieu *Jehovah*, pour marquer que le même Dieu qui s'était manifesté aux Juifs depuis tant de siècles, devait être reconnu des Gentils par la prédication du Messie.

RÉFLEXIONS.

Chez aucun peuple, hors la nation juive, il n'y a eu d'écrivains qui aient annoncé que le Dieu qu'on adorait parmi ce peuple serait reconnu de toutes les nations du monde. Chez aucun peuple, hors la nation juive, il n'y a eu aucune tradition constante que le Dieu de ce peuple serait un jour le Dieu que toutes les nations adoreraient. Chez aucun peuple, hors la nation juive, on n'a dit que de ce peuple sortirait celui qui ferait connaître à toutes les nations celui qu'elles devaient reconnaître un jour. Enfin, chez aucun peuple, hors la nation juive, il ne s'est conservé des livres qui fassent foi des trois points précédents; et ce qui est plus étonnant encore, c'est que ces mêmes livres soient révérés de cette nation juive qui subsiste, et qui ne les entend pas, ou qui les entend mal.

Quand les Juifs qui subsistent aujourd'hui, lisent ce psaume si court que nous expliquons, ils devraient dire : Ou ce que le Prophète dit est arrivé, ou ce Prophète était un prophète de mensonge. Ils se gardent bien de taxer la bonne foi du Prophète; ils reconnaissent qu'il a dit une vérité en annonçant que les Gentils reconnaîtraient le Dieu des Juifs. Ils voient qu'en effet ces gentils ont reconnu et reconnaissent ce Dieu; ils voient qu'ils l'ont reconnu par la prédication de J.-C. Cependant ils rejettent J.-C., cela nous paraît inconcevable : cela est vrai cependant, cela a été prédit, et cela arrive comme il a été prédit. Conclusion. Le Prophète nous met en main dans ce psaume de deux lignes une démonstration de la vérité du christianisme.

VERSET 2.

Voilà les motifs des louanges qui sont dues au Seigneur : c'est que *sa miséricorde s'est affermie sur nous*; premier motif : c'est que *sa vérité* ou *sa fidélité subsiste éternellement*; second motif. Le Prophète, dans l'exposition du premier, ne se sépare point des Gentils, il ne dit point parce que *sa miséricorde s'est affermie sur vous*; quoique cela soit aussi très-vrai. Mais il reconnaît le besoin qu'il avait aussi de la *miséricorde*; et c'est pour cela qu'il se joint à tous les peuples de la terre. Dans l'expression du second motif, il dit encore quelque chose de commun à lui et à tous les peuples, c'est que Dieu s'est montré fidèle dans ses promesses à l'égard de tout le genre humain : mais il insinue une distinction par rapport aux Juifs; car les Juifs seuls ayant été les dépositaires des promesses et des livres qui les contiennent, eux seuls ont pu rendre témoignage à la fidélité de Dieu. Cette miséricorde au reste et cette fidélité ont paru dans l'avènement du Messie, *parce que*, dit S. Jean, *la grâce et la vérité ont été données.*

Dans l'hébreu, il y a proprement : *Parce que sa miséricorde sur nous a prévalu, et que la vérité du Seigneur pour l'éternité*; on sous-entend *est*, selon le style de la langue sainte.

RÉFLEXIONS.

En Dieu, en J.-C. et en nous qui prêchons l'Évangile, dit l'apôtre S. Paul, il n'y a point de *oui* et de *non*, il n'y a qu'un *oui*; c'est-à-dire, que toutes les promesses de Dieu ont été accomplies par J.-C., et que les apôtres de J.-C. sont fidèles à représenter ces promesses et leur accomplissement. Telle est la vérité et la fidélité de Dieu. Elle est infiniment consolante pour les justes, infiniment terrible pour les impies. Il n'y a point de *oui* et de *non* dans cet être immuable; tout ce qu'il a dit, arrivera : mais s'il a fait des promesses aux fidèles adorateurs de son nom, il n'a pas moins menacé les incrédules, les endurcis, les ennemis de sa parole.

Halleluia. CXVII.

Hebr. CXVIII.

1. Confitemini Domino, quoniam bonus, quoniam in seculum misericordia ejus.

2. Dicat nunc Israel quoniam bonus, quoniam in seculum misericordia ejus.

3. Dicat nunc domus Aaron, quoniam in seculum misericordia ejus.

4. Dicant nunc omnes qui timent Dominum, quoniam in seculum misericordia ejus.

5. De tribulatione invocavi Dominum, et exaudivit me in latitudine Dominus.

6. Dominus mihi adjutor, non timebo quid faciat mihi homo.

7. Dominus mihi adjutor, et ego despiciam inimicos meos.

8. Bonum est confidere in Domino, quàm confidere in homine.

9. Bonum est sperare in Domino, quàm sperare in principibus.

10. Omnes gentes circuierunt me, et in nomine Domini, quia ultus sum in eos.

11. Circumdantes circumdederunt me, et in nomine Domini, quia ultus sum in eos.

12. Circumdederunt me sicut apes, et exarserunt sicut ignis in spinis, et in nomine Domini, quia ultus sum in eos.

PSAUME CXVII.

1. Chantez les louanges du Seigneur, parce qu'il est plein de bonté, parce que sa miséricorde est éternelle.

2. Qu'Israël dise présentement, que le Seigneur est plein de bonté, que sa miséricorde est éternelle.

3. Que la maison d'Aaron dise présentement, que sa miséricorde est éternelle.

4. Que tous ceux qui craignent le Seigneur disent présentement, que sa miséricorde est éternelle.

5. Dans la tribulation j'ai invoqué le Seigneur, et le Seigneur m'a exaucé en me mettant au large.

6. Le Seigneur est mon appui : je ne craindrai pas ce que pourront me faire les hommes.

7. Le Seigneur est mon appui; je regarderai avec mépris mes adversaires.

8. Il est plus avantageux de se confier dans le Seigneur, que de se confier dans l'homme.

9. Il est plus avantageux d'espérer dans le Seigneur, que d'espérer dans les princes.

10. Toutes les nations m'ont environné; mais en invoquant le nom de Dieu, j'ai été vengé d'elles.

11. Elles m'ont investi de toutes parts; mais en invoquant le nom de Dieu, j'ai été vengé d'elles.

12. Elles m'ont environné comme un essaim d'abeilles, elles ont voulu me dévorer, comme le feu dévore des épines; mais en invoquant le nom de Dieu, j'ai été vengé d'elles.

13. Impulsus, eversus sum, ut caderem, et Dominus suscepit me.

14. Fortitudo mea, et laus mea, Dominus, et factus est mihi in salutem.

15. Vox exultationis et salutis in tabernaculis justorum.

16. Dextera Domini fecit virtutem; dextera Domini exaltavit me; dextera Domini fecit virtutem.

17. Non moriar, sed vivam, et narrabo opera Domini.

18. Castigans castigavit me Dominus, et morti non tradidit me.

19. Aperite mihi portas justitiæ; ingressus in eas confitebor Domino : hæc porta Domini, justi intrabunt in eam.

20. Confitebor tibi, quoniam exaudisti me, et factus es mihi in salutem.

21. Lapidem quem reprobaverunt ædificantes, hic factus est in caput anguli.

22. A Domino factum est istud; et est mirabile oculis nostris.

23. Hæc est dies quam fecit Dominus : exultemus, et lætemur in eâ.

24. O Domine, salvum me fac! ô Domine, benè prosperare! benedictus qui venit in nomine Domini.

25. Benediximus vobis de domo Domini : Deus Dominus, et illuxit nobis.

26. Constituite diem solemnem in condensis, usque ad cornu altaris.

27. Deus meus es tu, et confitebor tibi : Deus meus es tu, et exaltabo te.

28. Confitebor tibi, quoniam exaudisti me, et factus es mihi in salutem.

29. Confitemini Domino, quoniam bonus, quoniam in seculum misericordia ejus.

13. Poussé (*par tant d'ennemis*), j'ai été sur le point de tomber ; mais le Seigneur m'a soutenu.

14. Le Seigneur est ma force et l'objet de mes louanges ; il est devenu l'auteur de mon salut.

15. Aussi entend-on dans le pavillon des justes des cris de joie et d'actions de grâces, pour le salut qu'ils ont obtenu.

16. La main du Seigneur a déployé sa force ; la main du Seigneur m'a exalté ; la main du Seigneur a déployé sa force.

17. Je ne mourrai point, je vivrai, et je raconterai les œuvres du Seigneur.

18. Il m'a instruit par des châtiments, mais il ne m'a point livré à la mort.

19. Ouvrez-moi les portes de la justice, j'y entrerai, et je louerai le Seigneur. C'est la porte du Seigneur, les justes y entreront.

20. Je vous louerai, Seigneur, parce que vous m'avez exaucé, et que vous avez daigné être l'auteur de mon salut.

21. La pierre que les architectes ont réprouvée est devenue la tête de l'angle.

22. C'est l'œuvre du Seigneur, et nous la voyons avec admiration.

23. Ce jour est celui que le Seigneur a fait : faisons éclater nos transports et notre joie dans ce jour.

24. O Seigneur, sauvez-moi! ô Seigneur, soyez-moi favorable (*ou* faites que je prospère)! béni soit celui qui vient au nom du Seigneur.

25. Nous vous bénissons de la maison du Seigneur (*ou* nous vous désirons les bénédictions de la maison du Seigneur) : l'Eternel est le Seigneur, et il nous a éclairés.

26. Célébrez un jour solennel avec des branches d'arbres (*qui forment des tentes*), jusqu'aux cornes de l'autel.

27. Vous êtes mon Dieu, et je chanterai vos louanges : vous êtes mon Dieu et j'exalterai vos grandeurs.

28. Je vous louerai, parce que vous m'avez exaucé, et que vous avez daigné être l'auteur de mon salut.

28. Chantez les louanges du Seigneur, parce qu'il est plein de bonté, parce que sa miséricorde est éternelle.

COMMENTARIUM (1).

(1) Sublime ac nobile est orationis genus : argumentum illustre et magnificum. Epinicium esse carmen videtur. Pericula hìc describuntur quæ occurrerunt, ac prodigiosa planè evadendi ratio. Omnes Israelitarum ordines, eosque simul qui, genere ab Israelitis alieni, eumdem Deum venerabantur, vocat, ut ad colendam illius manum confluant, qui et opem populo tulit et victoriam largitus est. Dialogi aut fabulæ artificio elaboratus est psalmus; primùm enim ipse auctor personam agit, deinde Levitæ, tum populus, ac demùm Psalmista.

Origenes, Theodoretus, et Beda Venerabilis, quibus nonnulli recentiorum suffragantur, scriptum aiunt post captivitatem, cùm Israelis hostes, in perniciem populi mox in patriam reversi conspirantes, Deus dissipavit et probro affecit, ex Joelis, Ezechielis, Michææ et Zachariæ vaticiniis. Peculiari dissertatione demonstravimus hoc psalmo hisque prophetarum oraculis mortem spectari Cambysis, ejusque exercitûs cladem in Palæstinâ. Versiculum 22 hujus psalmi usurpare videtur Nehemias, formidinem narrans quâ Judæorum hostes turbati sunt, cùm absoluta Hierosolymorum mœnia conspexère : *Factum est ut timerent universæ gentes, et conciderent intra semetipsas, et scirent quòd à Deo factum esset opus hoc.* Satis probabilem censemus hanc opinionem, minimè neglectâ alterâ quæ de Christo ejusque Ecclesiâ carmen interpretatur, sanctissimis sacrorum novi Testamenti auctorum Patrumque vestigiis insistens.

Recentiorum plerique Davidi tribuunt, scriptumque ab illo arbitrantur in gratiarum actionem, postquàm, necato Isbosetho, ipse totius Israelis rex creatus est, profligatisque Philisthæis, arcam fœderis Hierosolymam jussit afferri. Hanc sententiam optimis argumentis niti, negaverit nemo; cùm enim David Christi figura fuerit, totus certè Psalmus vitæ, morti ac resurrectioni Jesu Christi, ac vocationi gentium optimè congruit. Ita Patres, et interpretum plures explicant. Ipsimet Judæi minimè inficiantur, plura hìc esse, quæ Messiæ adventum à Deo postularent. Hinc contigit ut Hebræorum pueri per solemnem Jesu Christi triumphum, hæc illi verba dicerent ex versu 24 : *Hosanna, benedictus qui venit in nomine Domini.* (Calmet.)

Davidicum esse Psalmum communis est sententia; sed ad quodnam ejus tempus sit referendum, conjecturæ sunt variæ. Aliqui tum existimant decantatum carmen, cùm David, interfecto Isbosetho, Saülis filio, ab universâ gente Israeliticâ rex inauguratus (2 Sam. 5, v. 1 ad 5), debellatisque Philisthæis et aliis qui tum novum regem oppressum atque oppugnatum venerant, magnâ et frequenti gratulantium multitudine comitatus, tabernaculum adiit, ut Jovæ gratias ageret. Tempori aliquantò seriori carmen assignat Rudingerus : « Philisthæi, ut habet sacra hi« storia, primi fuere ex Cananæis gentibus, qui contra « Davidem, postquàm rex Israelicus creatus fuit, exer« citum eduxerunt, cùm inter hos in exilio Saülico « suo exulâsset, paucis annis ante, apud regem Ga« thicum, qui et Gathæ et Siclagæ, ipsi et cohorti

HALLELUIA. Etiam hæc inscriptio est clausula superioris apud Masoretas.

« ejus sedem præbuit, et cum his, contra Saulem evocatus à rege Gathico, in expeditionem suos in castra « Philisthæa eduxit, ut cum ipsis contra populares « suos, contraque patriam et regem hujus Saulem « militaret. Accessit ad hæc, quod, cum in aula Saulis « militiæ externæ præfectus David esset, plurimum « iis damni inferret, neque cum ullis plus ei esset « negotii. Itaque et veterem hostem et hospitem suum « regem jam factum attentare voluerunt, pertinaciùs « quàm ullæ gentes ex vicinis cæteræ. Rex igitur jam « Israelicus David sexies, ut puto, cum Philisthæis « pugnare necesse habuit, bis ante exstructam Zio- « nium (2 Sam. 5), et quater post introductam arcam ; « de quatuor quidem præliis disertè scribitur 2 Sam. « 21. Primo autem prælio ex his quatuor in pericu- « lum incidit Jesbibenobicum (2 Sam. 21, 16), à quo « interfectus fuisset, nisi succurrisset Abisaias. Post « illam igitur victoriam, vel sequentes etiam aliquot « vel universas quoque, et introducta jam hoc et epi- « nicium, et gratulatoriæ acclamationis carmen psalmi « hujus factum videtur populo. » Sed verè monet Venema plura inesse huic psalmo, quæ Davidi aut ejus temporibus omninò non conveniant. Præterquàm enim quòd nomen *Davidis*, tanquàm auctoris, in fronte non gerat, nec ullum præferat distinguens Davidis χαρακτῆρα, illud, quòd populus Hebræus in *Israelem*, *domum Aaronis*, et *timentes Jovam* distinctus, vers. 2, 3, 4, apparet, à temporibus Davidis et aliorum qui ipsum secuti sunt regum, planè alienum est. Neque Davidi congruit quòd, vers. 10, *omnes* gentes populum et ducem ejus invasisse et cinxisse dicuntur. David initio à solis Philisthæis fuit petitus ; ipse postea vicinas gentes bellis adortus est. Neque per ea bella Davides ad tantas angustias fuit redactus, quales hic Psalmus describit. Denique haud facilè intelligitur quo sensu Davides *lapis ab ædificatoribus spretus*, et contra omnium exspectationem *caput anguli factus* rectè dici possit vers. 22 ; cùm in oculis et animis populi semper fuerit, et à Saülo et aulicis magis ex metu quàm contemptu infestatus, lapis haberetur ad eum usum destinatus et aptus. Ad Hiskiam, quem constat sub belli atrocissimi pericula lethali morbo prostratum, sed restitutum vota publica reddidisse Deo, in populi comitatu ædem Jovæ salutàsse, atque miraculi memoriam carminibus voluisse conservare (vid. Isa. 38, 19. 20), carmen refert Doederlein. Sed versum 22, non, nisi perquàm coactè, ad Hiskiam trahi, rectè Dathius monuit. Quod enim Doederlein existimat, Hiskiam *rejectum ab ædificantibus lapidem* appellari potuisse, quòd eum senatus populi Judaici ut mortuum et improlem abjecerit, vix aliis arbitror placiturum. Alii in secundi templi lætitiâ publicâ Psalmum factum conjiciunt, ut simul esset epinicium pro superatis illis malis et periculis, in quibus ædificatum templum, inter Samaritanorum et vicinarum gentium oppugnationes. In ea tamen tempora planè non quadrat, quòd in hoc carmine princeps celebratur, qui cùm priùs à sui populi proceribus contemptui habitus fuisset, nunc ad summam evectus dignitatem sistitur. Omnia verò hujus carminis apprimè quadrare felicioribus Machabæorum temporibus, et potissimùm illi temporis articulo quo Simon, tertius fratrum Machabæorum, Judâ et Jonathane occisis, plenissimam populo procuravit libertatem, hostes *Acra* ejecit, et hæreditario cum jure solemniter electus et inauguratus est ethnarcha et pontifex, rectè vidit Venema. Huic tempori convenit quòd populus in Israelem, domum Aaronis et timentes Jovam distinguitur, nullâ mentione regis aut aliorum rectorum factâ argumento, summam rerum tunc penes Aaronidas, seu pontifices et sacerdotes fuisse. Satis verisimilis est Venemæ sententia, carmen hoc destinatum fuisse, ut solemni et lætissimæ Simonis, tanquàm ethnarchæ et pontificis perpetui et hæreditarii, qui opus liberationis cum fratribus inceptum perfecerat, inaugurationi, die festo post Acram ab hostibus liberatam, omnibus sacrorum impedimentis sublatis, inter publicos plausus, et processionis ad modum faciendæ, inserviret, eoque solemni actu publicè accineretur.

Olim ad Messiam Psalmum relatum fuisse cognoscitur ex Matth. 21, 42 ; Marc. 12, 10 ; Luc. 20, 17 ; Act. 4, 11. Et Rabbinorum cum recentiorum tum veterum non pauci de Messiâ Psalmum hunc accipiunt (*a*) ; testaturque Hieronymus illud apud veteres Judæos de Messiâ fuisse explicatum, atque inter eas preces quibus adventus ejus petebatur relatum ; id quod confirmatur lætis illis populi acclamationibus, ex hoc carmine (vers. 25) desumptis, quibus Christus ultimo in urbem Hierosolymitanam ingressu exceptus est, Matth. 21, 9.

Rudingerus tamen non tam hâc de causâ quòd de Messiâ hæc prædicta judicarent, aut hanc esse interpretationem horum versuum scirent, his usos Judæos illos credit, sed quòd per se, ut acclamationis formula hæc notior esset et familiarior Judæis, cum nulla sit in Psalmis tam conveniens alia, et quòd triumphanti Davidi acclamatum fuisse meminissent, id convertisse hâc occasione eos ad Christum eique applicuisse. Sunt autem qui ideò hanc familiarem fuisse populo existiment, quòd in Tabernaculorum festivitate hanc usurparent, atque hos versus frequentarent.

In codicibus quibusdam à Kennicotto et de Rossio indicatis hoc carmen pars est præcedentis Psalmi ; in aliis à versu 5 novus incipit Psalmus, in aliis verò atque in multis libris precum à versu 25, in aliis denique à versu 26. (Rosenmuller.)

VERS. 1. — CONFITEMINI DOMINO, QUONIAM BONUS (1), benignus, beneficus. Dat enim, et remittit.

VERS. 2. — DICAT NUNC (2), hoc gratiæ tempore, vel confessionis et publici conventus. Possit esse particula exhortandi et blandiendi. Obsecro, *na*, utrumque. Sic infra, vers. 3 et 4. ISRAEL, de Jacoborum ordine et politico. QUONIAM, quod. Jam enim est continuativa particula ut et versibus iisdem, non causalis. Contra, primo versu causalis, non continuativa.

VERS. 3. — DICAT NUNC DOMUS AARON, familia sacerdotalis. Ea autem complectitur reliquos Levitas et clericos.

VERS. 4. — DICANT NUNC QUI TIMENT. De gentilibus

(1) Abrahami soboles, divinam toties misericordiam et olim et hoc ipso tempore experti, Dominum celebrate, ejusque misericordiam esse æternam canite ; nullamque ætatem præteriisse testamini, quâ validissimæ erga vos benevolentiæ suæ specimina non ediderit. Geminas hasce voces, *quoniam bonus*, repetunt Septuaginta et vetusta Psalteria, vers. 2, 3, 4. At apud Hebræum, Chaldæum ac Syrum in primo solùm versu leguntur. Apud Vulgatam, in primo et secundo. (Calmet.)

(2) Septuaginta, S. Augustinus et Psalterium Mediolanense : *Dicat nunc domus Israel*. Sigillatim populum, sacerdotes, *domum Aaron*, et proselytos *qui timent Dominum*, ad laudes Dei celebrandas vocat. (Calmet.)

(*a*) Veluti Kimchi, qui verò, quamvis ad tempora Messiæ Psalmum spectare eamque sententiam præferendam esse communiori Judæorum opinioni, de *Davide* illum explicantium, dicat, ambiguam tamen explicationem, ut totius carminis, ita etiam versûs 22 et 25, vel de Davide, vel de populo Israelitico, à regibus gentium contempto, in Commentario suo exhibet. De Davide Chaldæus quoque Psalmum accepit, uti apparet inde quòd versum 22 sic explicavit : *Puerum despexerunt architecti, qui fuit inter filios Isai et meritus ut constitueretur rex et dominator.*

sese ad religionem convertentibus exponunt, quos *Gherim*, sive proselytos appellant. Fortassè etiam respicit ad Ecclesiam è gentibus per Christum colligendam.

Vers. 5. — De tribulatione invocavi. Narratio incipit calamitatum è quibus ereptus sit. In altitudine, latè et amplè, largiter et copiosè. Multâ et amplâ benignitate. Vel, cum latitudine (meâ), cum lætitiâ meâ magnâ et voluptate, cum securitate, exaudivit me, ut supra, Psal. 4, 2. Antithesis ad tribulationem sive angustiam primi membri, in latum et spatiosum, ad quietem et securitatem, in latum libertatis locum. Opponit latitudinem tribulationi sive angustiæ; q. d. : Exaudivit me, et posuit me in locum latum et amplum, ut liberè et citra ullum metum possem spatiari in tuto; ex angustiis in latum et amœnum campum eduxit. Me hilariter est consolatus, per metalepsin.

Vers. 6. — Dominus mihi adjutor. Vocem *adjutor* addiderunt ad perspicuitatem. Ad verbum, mihi (est) meus (est). Nam ל inservit possessionibus. Non tam rectè aliqui : *pro me*, vel *mecum;* nam hujus litterulæ non ea solet esse vis. Non timebo, metu nimiùm dejiciente, et spem omnem excludente. Alioqui quidam est metus in constantem virum cadens, de quo illud, Psal. 55, 4, et alibi sæpè : *Ab altitudine diei timebo.* Quid, quicquid faciat mihi mortalis et infirma creatura.

Vers. 7. — Dominus mihi adjutor. Ad verbum, *Behozrai,* in auxiliantibus me, id est, inter, vel cum. Despiciam, aspiciam in inimicis meis (malum, vel interitum) propriè.

Vers. 8. — Bonum est confidere in Domino, magis supple, id est, meliùs. Alteram enim comparationis particulam omittere solent. Sic sequenti versu; sic alibi, 2 Cor. 14, et Matth. 18, 8, 9. Quam in homine, quia mutatur aut fortuna, aut voluntas, aut vita. Cujusmodi mutatio in Deum non cadit.

Vers. 9. — In principibus. In beneficis propriè : *Nedibim* appellantur principes, quasi benefici, munifici, quòd tales sint, aut esse debeant; non avari, non illiberales, non exactores et sordidi. Quò respexit Christus, Luc. 22, 25 : *Qui potestatem habent super eos, benefici* (εὐεργέται) *vocantur;* q. d. : Satius est sperare in Domino quàm in principibus, iisque beneficis et liberalibus. Ne quidem in principibus beneficentiâ et largitate illustribus spes collocanda est. Ratio affertur infra, Psal. 145, v. 3 et 4, ubi et hic versus repetitur. In Deum confidentia certa et tuta; in cujusvis conditionis et indolis homines, vana et fallax.

Vers. 10. — Omnes gentes circuierunt me. A suo exemplo id probat. Circuierunt, obsederunt, undique oppugnârunt; eodem sensu sequentibus vers. 11 et 12, *circumdederunt.* Et. Adversativa particula. At nomine Domini, virtute, auxilio (factum est) ut eas ulciscerer, pœnas de eis sumerem, et ex Hebræo *amilam,* id est, exscinderem, sive perimerem. Quia, vacat Latinè. Sic alibi sæpè expletiva est particula. Ex quo prætermittitur in Psalterio Romano et Græcis multis exemplaribus. Vel potiùs oratio est ecliptica (est, factum est). Alii duriùs, subaudiunt : dixi, cogitavi, speravi, vel quid simile, ut Chald : *In nomine verbi Domini confido, quòd perimam eas.* Alii : *In nomine Domini,* idem esse putant quòd *benedictum* (sit) *nomen Domini,* ut sit gratiarum actionis formula. Et id rursùm durius; nam sententia plana per nudam eclipsin verbi substantivi passim obviam. At in nomine Domini (est), quia ultus sum eos; at virtute Domini (effectum est) quòd hostes meos sim ultus. Sic duobus sequentibus versibus. Ter enim idem hemistichium intercalat, quòd sanctissimæ Triadis opera sint inseparabilia, idemque præstent.

Vers. 11. — Circumdantes circumdederunt me. Obsederunt, in malum. Sic vers. ultus sum, excidit, ut superiore versu.

Vers. 12. — Circumdederunt me sicut apes, apum more cum aculeis aliquos obsidentium, circumvolantium et furiosè impetentium. Alii simile referunt ad hostium turbam et multitudinem, non ad furibundum impetum. Et exarserunt. In me vehementer inflammati sunt et sævierunt, ut solet ignis spinas comburens. Spinarum ignis, ut et sarmentorum, est acerrimus, etsi brevissimus. Item magnum fragorem edit, et vicina quæque absumpturus videtur. *Dohachu,* in pual, *extincti sunt,* propriè; sed hìc in contrariâ significatione, *exarserunt,* ut plerisque verbis accidit è kal et niphal transeuntibus in piel et pual. Hoc enim est simplicius, Masoreticæ distinctioni, sive athnath accommodatius, duobus proximis versibus congruentius, in quibus antithesis cœpit in posteriore hemistichio, quàm si priore significatu exponas, quidquid novitatis spiritu recentiores sentiant. Obsederunt me more apum. At celeriter extincti sunt, sicut spinarum ignis, atque in nomine Domini excidi sive ultus sum eos. Nostris assentitur Chaldæus, vertens *delakun,* ardent, et R. Selomo, docens hoc verbum significare propriè insilire et transferri de loco in locum, de flammâ in flammam.

Vers. 13. — Impulsus, eversus sum, ut caderem, ab inimicis eâ de causâ emotus sum, ut caderem, ut prosternerer. In Hebræo est apostrophe ad hostem, qui populum Domini acerrimè oppugnat. Impellendo impulisti me (hostis) ad cadendum, vel ad peccatum. O peccatum, dejecisti me, etc. E Chaldæo : *Impulsione* (inquit) *impulit me peccatum, ut caderem, sed Verbum Domini adjuvit me.* (Semina τοῦ λόγου solet inspergere). Et. At verùm Dominus succurrit mihi, adjuvit me suo præsidio.

Vers. 14. — Fortitudo mea, et laus mea, cantus, musica mea, propriè. In salutem, mihi fuit saluti. Repetitur hic versus è triumphalis Mosis cantico, Exod. 15, 3.

Vers. 15. — Vox exultationis, jubilationis, cantûs, vociferationis. Salutis, vox gratiarum actionis pro vitâ et salute conservatâ in tabernaculis justorum (auditur). Justi in suis tabernaculis voce jubilante et gratias agente, plausu et faustis clamoribus pro salute et liberatione istâ, quæ sequuntur, et qualia Moses

in suo epinicio personat. SALUTIS, partæ victoriæ.

VERS. 16. — DEXTERA DOMINI FECIT, potentia Domini, non humanæ vires. Hæc est vox epinicii, quam audiri dixit in tabernaculis justorum, per mimesim trium versuum. VIRTUTEM, fortitudinem, fortia. Sic in sequenti hemistichio, quod aliqui restringunt ad insignem de morte et Satanâ victoriam. EXALTAVIT ME. *Me* addiderunt Septuaginta ut eclipsim contextûs supplerent. *Rumemach* enim est piel meruba, ut nihil sit necesse relegare nos ad nomina *toar*, vertereque *dextera Domini excelsa*. Quòd ab hostibus servatus sit et vitam retinuerit, Deo agit gratias. Tertiò dexteram Dei celebrat, per anaphoram, propter sanctissimam Trinitatem, vel, secundùm recentiores, ob animi affectum paulò ardentiorem. Ubi per *dexteram* aliqui Christi humanitatem intelligunt, quòd illa sit Dei organum, sicuti dextera humani corporis.

VERS. 17. — NON MORIAR, SED VIVAM; rectè, nam *chi* pro *chiim*, simplex pro composito poeticè, ut supra, Psal. 113, 9. Non moriar, ut verebar, præ malorum mole, sed adhuc vivam, facta et Domini celebrabo, quibus me potenter à morte eripuit. Quod refert ad resurrectionem Euthymius, alii ad effectum Evangelii : *Qui credit in me, non morietur, sed vivet in æternum*, Joan. 5, 47. Verùm hæc sunt mystica.

VERS. 18. — CASTIGANS CASTIGAVIT ME, non in perniciem : correxit me paternum in modum, non hostilem, ut qui me diligat, nec velit perdere. Unde *Iasar*, quâ voce utitur, est flagellare, virgis cædere, apud Rabbinos, ut patres et præceptores solent pueros. ET. At, adversativa particula. Atque hic fuit mimesis, nam de eâ est etiam hic versus.

VERS. 19. — APERITE MIHI PORTAS JUSTITIÆ. Apostrophe ad sacerdotes et ædit uos, ut sibi aperiant portas templi et Ecclesiæ, quò publicè et solemniter Domino agat gratias pro vitâ et salute conservatâ ipsius beneficio. JUSTITIÆ, justificationis, intra quas homines justificari solent. Portas templi (allegoricè cœli) appellat portas justitiæ et virtutis, quoniam intra eas Deus homines justificat, ob rem divinam quæ illic fit, sacramentorum et verbi Dei ministerium. Item quoniam per eas justi ingrediuntur ad laudandum et celebrandum Deum, exclusis cæteris. Unde aditu templi in Ecclesiâ benè ordinatâ pœnitentes, lapsi, energumeni, profani denique prohibentur, ad id instituto ostiariorum officio et gradu, Mal. 1, 19, Apoc. 22, 15. Illic enim dicitur *: Canes foràs*. Prosper. Et sic mox mutato numero : *Hæc porta Domini* (est) per quam justi intrabunt, id est, intrare solent. PORTA DOMINI, porta templi Domini (est), metonym. JUSTI, epithetum fidelium, qui sunt per fidem et fidei mysteria justificati, circumcisionem olim, baptismum hodiè. Hi in eam INTRABUNT, id est, intrant, vel intrare solent et debent. Futura in rebus solitis et debitis. Quin et ingressus templorum patere non debet impuris.

VERS. 20. — CONFITEBOR TIBI, DOMINE. Summa precis in Ecclesiâ habendæ. *Confitebor tibi*, gratias agam tibi, quòd me in meis malis et calamitatibus exaudieris, et salutem attuleris.

VERS. 21. — LAPIDEM QUEM (1). Anastrophe. Cujusmodi locutiones reperias apud Joannem, c. 14, 24 : *Sermonem quem audivistis, non est meus*. Quas contra Vallam nimium syllabarum aucupem sequitur Virgilius : *Urbem, quam statuo, vestra est*, et Plautus in Amphytrione :

Naucratem, quem convenire volui, in navi non erat ;

et Cicero ipse, 4 ad Herennium, teste ipsomet Vallâ ; et Terentius :

Eunuchum, quem dedisti nobis, quas turbas dedit.

Ubi Donatus : Est casus, ait, pro casu. Qui loquendi modus frequens est apud Græcos, ut scilicet construant antecedens cum relativo. Quem lapidem (Christum metaphoricè) reprobaverunt et rejecerunt ædificantes (Judæi, præsertim sacerdotes et Pharisæi, structores Ecclesiæ veteris propter munus docendi eam et gubernandi), hic factus est lapis angularis illius ecclesiastici ædificii. Improbatus enim Christus, rejectus et expulsus, quasi lapis inutilis et nulli rei aptus, rex tamen evasit, et velut lapis angularis excelluit. Ecclesiam comparari ædificio non est novum. De hoc loco vide Isa. 28, 16; Matth. 21, 42; Marc. 12, 10; Luc. 20, 17; Act. 4, 11; Rom. 9, 33; 1 Cor. 3, 9; 1 Pet. 2, 7, etc. IN CAPUT ANGULI, in potiorem ac digniorem ædificii locum. Appellatur *Lapis angularis*, ut qui totum ædificium Ecclesiæ sustineat, et duos parietes, id est, Judæos et gentiles, in unum angulum, id est, in unum corpus Ecclesiæ, cujus ipse est caput, coagmentaverit, Ephes. 2, 14. Sic enim lapis angularis non locum duntaxat suum implet, verùm etiam duos parietes connectit et continet. Vaticinium de Christo passo, et capite Ecclesiæ post resurrectionem effecto. Chald. de Davide, qui primùm rejectus, deinde factus rex populi.

VERS. 22. — A DOMINO FACTUM EST ISTUD. Salus hæc nobis admiranda, à Deo facta est. Solum Deum habet auctorem et causam. Humanâ vi contingere

(1) Proverbii genus est. Is, quem cæteri veluti inutilem abjecerant, primus omnium et princeps effectus est. Chaldæus aliique plures de Davide interpretantur, qui fratrum minimus ac diù fugitivus, et Saulis odio agitatus, totius denique Israelis imperium obtinuit. Alii de Zorobabele, qui è captivitate reversus, totius gentis princeps, utpote Davidicæ stirpis hæres, fuit. Alii denique de ipso Judæorum populo in patriam restituto, invidorumque et hostium suorum victore. At neque Davidi, neque Zorobabeli, neque Judæis convenit hic locus, nisi ut Jesu Christi figuris. Ipse à Judæis rejectus, neglectusque ab hominibus, hostium suorum nequitiâ neci traditus, ipsis invitis lapis angularis et Ecclesiæ fundamentum, duarumque gentium, Judaicæ atque ethnicæ, in unam Christi religionem fidemque collectarum, vinculum effectus est. Ita ipsemet Christus et Apostoli explicavêre ; atque ita Isaias, non secùs ac hujus carminis auctor, prædixerat.
(Calmet.)

Factus est lapis angularis et primarius in fundamento, duos parietes jungens. David à Saule et aliquandiù à decem tribubus reprobatus, ac soli tribui Judæ agnitus, deinde omnium princeps, et sub figurâ ejus Christus à Judæis ac gentibus impetitus, mox utrorumque caput, ut ipse interpretatur, Matth. 21, 42. Vide apud Isaiam 28, 16, lapidem illum probatum, angularem, pretiosum, in fundamento fundatum, id est, Christum. Act. 4, 11; Rom. 9, 33; 1 Pet. 2, 6.
(Bossuet.)

non potuit hominem à principibus, tanquàm impium et pestiferum in crucem sublatum. Paulò post pro salutari Deo omnibus terrarum finibus coli, regnumque illius eò magis longè latèque propagari, quò vehementiùs oppugnaretur. Vel, juxta Chrysostomum, *istud*, ista conciliatio diversarum nationum in unum Ecclesiæ corpus, non facta est humanâ ope.

Vers. 23. — Hæc est dies quam fecit Dominus, quâ videlicet lapis Christus factus est in caput anguli. Quod exponunt de die resurrectionis, exaltationis et glorificationis Domini; vel de tempore novæ legis, tempore gratiæ, tempore acceptabili, die salutis, vel de die redemptionis nostræ, et salutis per Christum partæ. Nulli enim alii dies unquàm tam læti, pulchri et salutares humano generi illuxerunt. Tum enim tyrannis diaboli tristissima eversa est, peccatum sublatum, mortis aculeus exstinctus, lacrymæ miserorum abstersæ, justitia, gloria, vitaque sempiterna in universum mundum introducta. Arnobius de die Dominicâ. Hi omnes dies sunt gaudii tempora.

Vers. 24. — O Domine, salvum me fac. Vel : obsecro, Domine. *Anna*, particula etiam est obsecrantis. Salvum me fac. Pronomen *me* nec habetur in Hebræo, nec in Gallicano Psalterio; idque fortassè aptiùs. Hæc enim est vox populi in Evangelio pro salute regis Messiæ : *Hosanna filio David*, id est, salvum fac filium Davidis. Nam verbum salvandi ferè construitur in hâc linguâ cum dativo : *Benedictus qui venit in nomine Domini, Hosanna in excelsis*, id est : Salvum fac, inquam, ô Domine, qui es in excelsis, quique in cœlis habitas. Sic hoc loco, ô Domine, salvum fac (lapidem hunc reprobatum, id est, Christum) benè eum prospera, ne occumbat contra hostes suos et nostros. Benedictus et felix (sit) ille qui quidem venit Dei nomine. Precatur enim populus Deum, ut hunc regem et civitatem conservet, regnumque fortunet. Retinerì interim potest hoc pronomen. Nam non alienè D. Hieronymus, Eusebius, Theophylactus putant, *Filio David*, illic construi cum verbo *dicentes. Dicentes Hosanna, filio David*, hoc sensu : Dicebant populares filio David Christo, Hosanna, id est : Salva, obsecro (nos ô Christe, ô rex). Salvum fac, Hebraicè *hosiah na*. Salva, obsecro, quod postea contractè dicitur, *Hosanna*, non tantùm ritu Syriaco, verùm etiam Biblico. Sic enim contracta hæc vox propter gutturalem reperitur apud Jeremiam, 31, 7, et supra, Psal. 86, 2 Hebr., ne quis censeat cum imperitis et impudentibus istis Calvino et Bezâ litteram Evangelii esse corruptam. Si *me* subaudias : O Domine, me, populum tuum libera de captivitate, perfice salutem humani generis tamdiù à patribus expetitam. Prosperare. Activè. Prospera Christum, da prosperitatem. Deponens activum, ut Græco εὐόδωσον, et Hebraico *hatsliha na* respondeat. Benè nunc prospera, benè fortuna, ô Domine, hunc lapidem Christum, vel me. Benedictus, felix sit, benè ei sit; vel collaudatus, celebratus, utrumque enim importat. Incommodè alii putant esse verba sacerdotum excipientium regem et populum intra fores templi. Qui venit, præsenti tempore *habba;* he enim haidiâ, propriè cum participiis. In nomine, mandato et potentiâ Dei ad tollendum hostes nostros, peccatum, mortem, diabolum, ejus denique opera.

Vers. 25. — Benediximus vobis de domo. A Deo, vel Christo, populus, sive psalmographus à personâ populi se convertit ad Apostolos et discipulos Domini. Felicitatem optamus, benè precamur vobis, qui estis *de domo Domini*, qui estis ejus domestici, vos laudamus. *Benedicere alicui*, collaudare aliquem, felicitatem ei optare, benè precari, quando enuntiatur de rebus creatis. Et sic apud Plautum, in Milite, act. 4, scen. 8 :

Benè, quæso, dicatis mihi inter vos, et mihi absenti tamen,

id est, malè precamini. Cui contrarium, *maledicere*, id est, malè precari, apud eumdem in Pænulo, act. 3, scen. 3, et Rudent. act. 3, scen. 2. Deus autem benedicit alicui alio sensu, id est, favet, beneficium confert, prosperitatem et felicitatem immittit. Si verba populi continuentur ad Dominum : Benedicimus vobis (Christo et Deo Patri) ex hoc templo; vel : Nos qui sumus de domo Domini, ejus domestici. Nam Deus (est) Dominus, et illuxit nobis, apparuit nobis, nosque illustravit suo adventu, miraculis, doctrinâ, gratiâ, beneficentiâ et majestate. Unde apud Apostolos adventus Domini ἐπιφανεία. Rabbini putant esse verba sacerdotum ad populum sè ad templi ostia offerentem. Sic ferè nostri responsum ad populum, vers. 19, dicentem : *Aperite mihi portas;* sacerdotum enim est populo benedicere, Num. 6, 23. Nos qui sumus de domo, sive intra domum Domini, benedicimus vobis, Deum super vos invocamus, etc. Deus Dominus, est supple; vel *vau*, sive *et*, redundat, tantùm convertens futurum in præteritum; nisi malis sumi pro *qui*, vel *quia*, ut supra, Psal. 89, v. 4. Benedicimus vobis de domo Domini, qui Dominus Deus illuxit nobis hoc suo claro adventu.

Vers. 26. — Constituite diem solemnem. Formula præconii, quâ promulgabant populo futurum postridiè festum. Aben-Ezra, in Exod. 32, 5 : ut se ad sacrificia offerenda præpararent. Nam ut illo Exodi loco clamavit Aaron et dixit : *Festum Domino cras*, sic hìc, *ligate festum* (festi victimam) funibus, id est, eam præparate in crastinum, de eâ hodiè vobis providete. Sed Septuaginta sequuntur duntaxat sententiam, et allusionem umbræ ad veritatis lucem vertunt, quòd in Evangelio victimæ illæ cruentæ essent puro et incruento cultui cessuræ. Diem solemnem, festum propriè. In condensis, frondium et ramorum, in ramosis, in frondosis, ramis densis et perplexis. De tam læto et fausto redimite atria templi, imò verò totam urbem et loca, quæ ipse vectus asinâ pertransibit, usque ad templum ipsum, atque adeò usque ad templi interiora, nempe cornu altaris; frondibus et corollis, juxta morem festi Tabernaculorum, ornate urbem et templum, ut festivitas sit celebrior et magnificentior. Impletum Christi in Jerusalem ingressu,

Matth. 21, v. 8, et Joan. 12, v. 13. Alluditur ad festum Scenophegiæ, sive Tabernaculorum, in quo etiam Judæi *hosanna* canebant, Levit. 23, 40, 41. Nostri, in frequentibus et densis turbis, in magnâ multitudine ad sacra solemnia convenientium. Gallicè, *en grand' presse*. Unde Psalterium Romanum et Augustinus legunt, *in frequentationibus*. Rabbini metonymicè exponunt, *alligate festum;* id est, festi hostias condensis funibus constituite victimas ramosis chordis densisque frondibus vestitas, ad usque altaris angulos, ut Domino mactentur. Sic Chaldæus : *Alligate agnum ad sacrificium solemne*. Nam vox *talia* in eo non puerum significat, sed agnum, ut *tale*, Hebræis. Hoc dicendi genere invitat ad colendum Dominum solemniter, externo etiam apparatu, sacrificiis, honoribus, propter salutem et beneficia. *Hoboth* implexum et condensatum significat, et plerùmque dicitur de foliis ramisque perplexis, ut Levit. 23, v. 40, aliquando de funibus intricatis, Judic. 15, v. 13. AD CORNU ALTARIS, colligunt aliqui sacerdotem ipsum victimam in atrium adductam primùm alligâsse ad cornu altaris, deinde solutam in atrii certâ parte mactâsse. Erant autem altaris cornua propriè non altaris anguli, sed quædam capitella in modum cornuum in altum porrecta in ipsius altaris angulis ex ipsiusmet altaris materie projecta, sive ad decorum, sive ad mysterium. Nam sacerdos precans illis innitebatur, vel manus super illa extendebat, aliquando etiam sanguine victimarum inungebat purificabatque, ut indicatur in Exod. 30, 3.

VERS. 27. — DEUS MEUS ES TU. Dicendo supple. Nam populo Domini præscribitur invocandi et gratias agendi formula.

VERS. 28. — CONFITEBOR TIBI. Etsi hic versus non habeatur in Hebræo, non tamen incommodè repetitur è superiore versu, ut gratiarum actio sit ardentior. Beneficium enim adventûs Christi non satis potest recoli, nec memoria ejus celebrari.

VERS. 29. — CONFITEMINI DOMINO. Repetit proœmium pro epilogo.

NOTES DU PSAUME CXVII.

Le titre est *Alleluia,* emprunté de la fin du Psaume précédent dans l'hébreu. Le sujet du Psaume est, comme la plupart des autres, interprété diversement par les commentateurs. Je ne fais que ce raisonnement : J.-C. en a cité un verset tout entier, et se l'est appliqué. Les Apôtres après lui ont fait la même chose. L'application contenait même un argument dogmatique, car il s'agissait de montrer que J.-C. était venu pour réunir les Juifs et les Gentils, pour être la pierre fondamentale du nouvel édifice de l'Eglise. Or, ce Sauveur du monde produisit en preuve la prophétie contenue dans le verset 22 de ce Psaume, et les apôtres se servirent depuis du même texte, pour appuyer la même vérité. Les Pharisiens, à qui J.-C. parlait, ne se récrièrent point contre la citation, ni contre l'usage qu'il en faisait. Tous les prêtres assemblés pour examiner la doctrine des apôtres, et entendant S. Pierre citer le verset du Psaume, et l'appliquer clairement à J.-C., bien loin d'attaquer sa preuve, s'étonnèrent que *ces gens-là qui paraissaient sans lettres,* fissent néanmoins un si grand usage des Ecritures. De plus, il y a un autre verset dans le Psaume (c'est le 24^{e}) dont le peuple de Jérusalem emprunta une partie pour faire honneur à J.-C. quand il entra comme en triomphe dans cette ville : ce qui prouve que l'opinion commune était qu'il s'agissait du Messie dans le Psaume. Or, puisque nous avons ces deux motifs si clairs et si forts pour n'entendre le Psaume que de J.-C., pourquoi chercher ailleurs d'autres objets pour expliquer ce beau cantique? On répondra deux choses : la première que les deux versets en question peuvent concerner J.-C., sans que le reste du Psaume se rapporte à lui ; la seconde qu'il peut y avoir dans ce Psaume deux sens litteraux, l'un applicable à J.-C. et l'autre à quelque événement de l'ancienne alliance. Je reconnais la solidité de ces réponses, quand il y a en effet des événements connus par l'histoire du peuple de Dieu, et qu'il est nécessaire de les voir dans le texte d'un prophète ; car alors ce texte peut contenir deux sens litteraux, ou bien dans sa plus grande partie n'avoir trait qu'aux événemens de l'ancienne alliance, et constater néanmoins quelque prophétie qui ne concerne que le Nouveau Testament. Je pourrais donner des exemples de ces deux cas. Mais dans ce Psaume 117, où nous avons deux versets qui regardent J.-C., les autres versets ne désignent aucun fait du temps même de David, ou de tout auteur quelconque du Psaume. Je conclus donc qu'il est plus sûr de l'appliquer tout entier aux temps de J.-C., que d'y voir ou les victoires de David sur les Philistins et les Jébuséens, ou les avantages que remportèrent les Juifs après le retour de la captivité sur les ennemis, ou la catastrophe de Cambyse, qui serait le Gog, roi de Magog, désigné par Ezéchiel, etc.

On veut aussi que ce Psaume soit dramatique, que le Prophète y parle jusqu'au 22^{e} verset, ensuite le peuple jusqu'au 24^{e}, puis les prêtres jusqu'au 27^{e} ; enfin le Prophète jusqu'à la fin. Tout cela ne me paraît point nécessaire. Le Prophète seul peut fort bien réciter tout le psaume en vue de J.-C. et de l'Eglise chrétienne.

VERSETS 1, 2, 3, 4.

Il y a une singularité dans les LXX. Ils répètent aux quatre versets, *quoniam bonus* ; ils mettent au second, *la maison d'Israel,* et au quatrième, *tous ceux qui craignent le Seigneur.* Notre Vulgate est plus conforme à l'hébreu, elle ne s'en écarte qu'en répétant au second verset, *q[uon]iam bonus*, deux mots qui ne sont point dans le texte. Ces différences n'influent point dans le sens, puisque l'hébreu au premier verset dit tout ce que les LXX ajoutent, hors cependant le mot *omnes,* du 4^{e} verset ; mais la proposition, étant indéfinie, équivaut à une proposition universelle.

On voit que ces versets contiennent une invitation générale à toute la nation sainte et à tous ceux qui craignent le Seigneur, de célébrer sa bonté et sa miséricorde, à cause du bienfait de la rédemption : puisque, comme nous le croyons, ce psaume regarde J.-C. et son Eglise, le Prophète voit en esprit tout Israël, tout le ministère sacerdotal, tous les hommes qui craignent Dieu, appelés à la nouvelle alliance, qui est le chef-d'œuvre de la bonté et de la miséricorde divine, et il les exhorte à exalter l'auteur d'une grâce si précieuse.

RÉFLEXIONS.

La bonté, dit S. Augustin, est tellement propre de Dieu, qu'elle n'appartient qu'à lui. Aussi, quand un des principaux de la synagogue qui ne pénétrait pas encore le mystère de l'Homme-Dieu, appela J.-C. *bon maître,* J.-C. sembla le reprendre, en lui disant qu'il n'y avait que *Dieu qui fût bon* ; comme s'il avait voulu lui dire, ajoute le saint docteur : *En m'appelant bon, reconnaissez donc que je suis Dieu ; car Dieu seul, à proprement parler, est bon.* Il y a toute apparence au reste que J.-C., faisant cette réponse, avait en vue le verset de notre Prophète : *Chantez les louanges du*

Seigneur, parce qu'il est bon ; c'est la pensée de quelques commentateurs, qui ajoutent que jamais on n'appelait les docteurs de la loi *bons maîtres,* mais simplement *maîtres.*

Mais qui sont ceux qui peuvent connaître et exalter la bonté et la miséricorde de Dieu ? S. Chrysostôme répond avec le Psalmiste que ce sont *les hommes qui craignent Dieu* : car ces divines perfections ne touchent point, dit le saint docteur, ceux qui ne sont occupés que de leurs plaisirs, ceux qui ne regardent pas les tribulations de cette vie comme des effets de la bonté et de la miséricorde de Dieu ; ceux qui ne réfléchissent jamais sur la nature du véritable bien et du véritable mal, ceux qui ne pensent point à l'énormité de leurs péchés et à l'opposition qui est entre Dieu et le péché, ceux qui veulent juger de la bonté de Dieu par celle des hommes, quoiqu'il y ait une distance infinie entre l'une et l'autre. Excellente instruction, dont chaque article fournit une ample matière de considérations, soit aux pécheurs, soit aux justes.

VERSETS 5, 6, 7.

Au 2e verset on pourrait traduire : *Je ne craindrai point ; que peut me faire l'homme ?*

Au 3e verset il y a dans l'hébreu : *Le Seigneur est à moi parmi ceux qui m'aident ;* S. Jérôme traduit cependant comme nos versions : *Dominus mihi auxiliator.* L'hébreu semblerait dire que *Dieu est non seulement le protecteur* de celui qui l'invoque, mais aussi le principal mobile des secours que d'autres lui donnent. Le père Houbigant croit que cette expression, *inter adjutores meos*, a la force du superlatif ; et c'est pour cela qu'il traduit : *Dominus adest mihi fortissimus.*

Ces trois versets sont censés exprimer les sentiments de J.-C. même, *qui,* selon S. Paul, *dans les jours de sa vie mortelle, a prié avec de grands cris et avec larmes, et qui a été exaucé à cause de sa soumission respectueuse.* Les fidèles de tous les temps ont imité son exemple ; ils ont invoqué le Seigneur dans la tribulation ; le Seigneur a pris leur défense, et ils ont triomphé des ennemis de leur salut.

RÉFLEXIONS.

Si J.-C. a imploré la protection de son Père durant les jours de sa vie mortelle, est-il quelqu'un sur la terre qui puisse se flatter de n'avoir pas besoin de cette protection, ou qui doive se défier de cette voie que J.-C. nous a ouverte ?

Si nous avons quelque expérience de la prière, de ce saint exercice qui nous unit à Dieu par les considérations de l'esprit et par les affections du cœur, pouvons-nous dire que dans notre affliction nous n'ayons pas éprouvé le secours du Seigneur ?

Si nous avons craint quelquefois les hommes, si nous avons redouté leurs artifices ou leurs violences, n'est-ce pas que nous étions alors loin de Dieu, que nous nous appuyions sur des moyens purement humains, et par conséquent très-incapables de nous tranquilliser ?

Si nous ne connaissons point la latitude du cœur dont parle ici et ailleurs le Prophète, n'est-ce pas que nous manquons de confiance en Dieu, que nous ignorons la voie d'amour où marchent les âmes fidèles et généreuses ?

VERSETS 8, 9.

Les LXX et la Vulgate gardent ici le tour hébraïque, *bonum est* pour *melius est.* Il y a, je crois, dans le texte une finesse que ne font point sentir les versions. Il dit proprement : *C'est une meilleure chose de recourir à Dieu, que de mettre sa confiance dans l'homme ;* et au 2e verset, *dans les princes. Recourir* à quelqu'un, c'est chercher un asile ; *mettre sa confiance* en quelqu'un, c'est se reposer sur sa protection. Or, le Prophète dit qu'il y a plus d'avantage à *rechercher* seulement le secours de Dieu, qu'à *s'appuyer* sur l'homme ou même sur les princes. Il veut dire que le seul désir d'avoir Dieu pour protecteur vaut mieux que tous les motifs qu'on pourrait avoir de compter sur les hommes ou sur les princes.

RÉFLEXIONS.

S. Chrysostôme rassemble plusieurs textes de l'Écriture qui confirment ce que dit le Prophète de la confiance en Dieu ; puis il suppose qu'on lui fait cette objection : *J'ai espéré dans le Seigneur, et je n'ai pas été protégé, et j'ai été trompé dans mes espérances. Oh homme,* répond-il aussitôt, *ne vous élevez point contre la parole de Dieu, qui est si formelle et si souvent répétée ; votre espérance a été trompée, parce qu'elle était faible, parce que vous avez perdu courage, parce que vous n'avez pas attendu le moment du Seigneur, parce que vous n'avez eu qu'une foi chancelante. Voyez les Ninivites, voyez Jonas ; n'ont-ils pas été secourus dans le péril urgent qui les menaçait ? C'est quand tous les moyens humains viennent à manquer qu'il faut avoir plus de confiance ; c'est quand tout paraît désespéré que Dieu vient à notre secours.*

Il y a bien de la foi dans cette instruction, mais elle a encore besoin d'être expliquée. D'abord c'est une éternelle vérité qu'il vaut mieux se confier en Dieu que dans les hommes ; ou plutôt, qu'il faut absolument se confier en Dieu, et point du tout dans les hommes. Mais quels seront les objets de notre confiance en Dieu ? Croirions-nous que dans une maladie, il nous rendra la santé ; que dans la perte de nos biens, de notre état, de notre réputation, il nous rétablira pleinement dans la possession de ce que nous avons perdu ? En un mot, attendons-nous des miracles de sa toute-puissance pour obtenir ce que nous désirons ? Ce serait ouvrir la porte à l'illusion, tenter Dieu, et nous rendre indignes de sa protection. Le premier objet de notre confiance doit être le salut, la victoire de nos passions, la rémission de nos péchés. Le second objet doit être la consolation et la paix du cœur dans nos adversités temporelles. Dieu ne fera pas des miracles pour nous rendre la santé, les biens, l'estime du monde ; mais il nous fera goûter les avantages de l'infirmité, de la pauvreté, des humiliations. Il fera que nous serons plus contens dans la privation des biens de cette vie, que si nous les possédions. Voilà ce que les hommes et les princes mêmes ne peuvent nous donner. J.-C. disait à ses apôtres : *Vous aurez des tribulations dans le monde ; mais ayez confiance, j'ai vaincu le monde.* Il ne leur dit pas : *J'éloignerai de vous les tribulations,* mais : *Je vous rendrai supérieurs à toutes les persécutions que le monde pourra vous faire ; car le monde est un ennemi que j'ai vaincu.*

VERSETS 10, 11, 12.

L'hébreu dit dans ces trois versets, *je les délivrerai,* au lieu de, *j'ai été vengé d'elles* ; mais S. Jérôme traduit comme nos versions, *ultus sum eas* (1). Le mot *in* est superflu dans notre Vulgate, aussi bien que *quia*, qui est un hébraïsme. Il faut donc que le verbe אמילם signifie aussi *venger ;* et au fond, *détruire* des ennemis, c'est être *vengé d'eux ;* pour le futur, on sait qu'en hébreu il équivaut souvent au prétérit.

Il y a plus de difficulté dans le 3e verset, où l'hébreu dit : *Elles ont été éteintes comme le feu dans des épines ;* au lieu de, *elles ont enflammé* ou *brûlé.* La Paraphrase chaldaïque traduit comme nos versions : *Ardent sicut ignis in spinis ;* et ce sens est préférable à celui de l'hébreu : car si ces nations avaient été *consumées, détruites, comme un feu dans des épines,* il aurait été inutile au Prophète d'ajouter qu'*il a été vengé d'elles en invoquant le nom du Seigneur*, puisque déjà elles auraient été *détruites ;* et cette inutilité paraît encore bien plus visible, si l'on suppose le futur, je les *détruirai.* Il y a donc toute apparence que les LXX et la Paraphrase chaldaïque ont pris le verbe hébreu דעכו dans la signification active, *exarserunt*, et non, *exstinctæ*

(1) Le P. Houbigant traduit, *retribuam eis,* qui équivaut à *ulciscar.*

sunt; ou bien, comme le remarque D. Calmet, les LXX et le chaldéen ont lu דלקו, qui signifie *arserunt*; ou bien, comme le conjecture le père Houbigant, ils ont lu בערו, *exarserunt*. Le traducteur anglais a bien senti que la traduction littérale ne pouvait convenir avec la voix passive *exstinctæ sunt ;* car après avoir dit que ces nations *s'étaient éteintes comme le feu dans les épines,* il ne met pas, comme au verset précédent : *Mais au nom de Dieu je les détruirai*, il met : *Car au nom de Dieu je les détruirai*. Or, ce *car* est placé là pour donner un sens raisonnable au verset. Duport, dans son Psautier en vers, dit la même chose.

Les LXX mettent au 3ᵉ verset : *Circumdederunt me sicut apes favum*, ce qui ne fait pas un mauvais sens ; mais ce *rayon de miel* n'est point exprimé dans l'hébreu ni dans la Vulgate. Cette version dit *ultus sum in eos,* quoique *gentes* soit un substantif féminin, et les LXX αὐτοὺς, quoique ἔθνη soit du neutre. Ces versions se sont attachées scrupuleusement à l'hébreu, où גוים est du masculin.

Ces versets conviennent à J.-C. et à l'Eglise. Des ennemis sans nombre les ont investis, mais ils ont été détruits. J.-C. et l'Eglise ont subsisté et subsisteront éternellement.

RÉFLEXIONS.

Quel est le fidèle serviteur de Dieu qui ne puisse pas dire que les ennemis du salut l'investissent sans cesse, qu'ils l'environnent, comme un essaim d'abeilles fond sur un rayon de miel, ou attaque celui qui veut dépouiller leurs ruches ? Cette troupe d'adversaires n'est-elle pas aussi comme un feu qui tombe sur des épines sèches, et qui les consume en un moment ? Outre les puissances de l'enfer qui frémissent sans cesse autour de nous, quelles tempêtes s'élèvent dans notre propre cœur ! *Ah !* disait S. Jérôme, *s'il n'y a rien de plus heureux que le chrétien, parce que le royaume des cieux lui est promis, il n'y a rien aussi de plus laborieux, parce qu'il est tous les jours en danger de perdre la véritable vie,* qui est le salut. *S'il n'y a rien de plus fort, parce qu'il triomphe du démon, il n'y a rien aussi de plus faible, parce qu'il se laisse vaincre par ses inclinations charnelles.*

Mais deux choses consolent extrêmement l'âme fidèle: la première est que ses travaux et ses combats sont de peu de durée ; la seconde est que les suites de la victoire sont éternelles. *Il faut bien qu'il y ait une terre des vivants,* disait S. Augustin, *puisque celle-ci est la terre des mourants.* Cette pensée si courte me démontre l'existence de la bienheureuse immortalité. La vie est avant la mort : la vie existe de toute éternité, et la mort n'arrive que dans le temps. C'est un malheur que la mort soit entrée dans le monde ; car originairement il ne devait y avoir que la vie. Si les hommes sont réparés, il faut que la vie leur ait été rendue : cette terre que nous habitons est néanmoins encore la terre des mourants ; il doit donc y avoir un autre état où il n'y ait que la vie ; il doit y avoir une terre des vivants où la mort n'ait plus d'accès.

VERSETS 13, 14.

Le texte dit : *En me poussant vous m'avez poussé* (1) *pour tomber ;* et les hébraïsants supposent que le Psalmiste adresse la parole à la troupe de ses ennemis ou à leur chef, sans quoi cette seconde personne serait inintelligible. S. Jérôme dit : *Impulsus pellebar ;* Felix Pratensis : *Impulsus impulit me ;* la Paraphrase chaldaïque : *Impulsione impulit me peccatum meum.* Il pourrait donc bien y avoir faute dans le texte par l'addition d'une ou de deux lettres qui forment la seconde personne. Mais quoi qu'il en soit, le sens est toujours que celui qui parle a été *poussé par ses ennemis, au point* d'être en danger *de tomber.* Le Seigneur l'a *soutenu*, l'a *sauvé ;* et il déclare en conséquence que le Seigneur *est sa force et l'objet de ses louanges.* Ce 2ᵉ verset est mot-à-mot le même que le second du cantique de Moïse, après le passage de la Mer-Rouge.

S. Augustin a lu : *Tanquam cumulus arenæ impulsus sum ;* apparemment parce qu'il y avait des exemplaires grecs où on lisait ὡς θῖν, au lieu de ὡσεὶ ; car θὶν dans Pausanias et même dans Aquila, traducteur de la Bible, est pris pour *cumulus arenæ ;* mais cette leçon, soit dans le grec, soit dans le latin, est vicieuse.

RÉFLEXIONS.

Dieu diffère quelquefois son secours ; il attend que la chute soit prochaine, afin que l'homme sente sa faiblesse, et qu'il ne s'attribue pas la victoire. Quand l'homme compte sur sa force, et qu'il a bonne opinion de sa vertu ou de ses talents, sa chute est certaine ; c'est ce qui fait que ceux qui de propos délibéré s'exposent au danger tombent dans le précipice, quoiqu'ils ne s'en aperçoivent pas, ou qu'ils se portent pour n'y être pas tombés. Ceux qui fréquentent les sociétés dangereuses du monde ne peuvent pas dire que *Dieu est leur force ;* car Dieu ne s'est pas engagé à les y soutenir. Il en est de même de ceux qui sans nécessité lisent des ouvrages impies ou licencieux ; de ceux qui font des entreprises louables à quelques égards, mais étrangères à leur état ; de ceux qui ne mettent aucunes bornes à leur curiosité, qui veulent savoir, entendre, ou voir tout ce qui se passe dans le monde : *la force de Dieu*, quoiqu'infinie, ne les *soutiendra* point.

Les trois quarts des hommes sont pélagiens dans la conduite ; ils ne comptent que sur eux et sur leur industrie. On leur recommande même cela dès l'enfance, on leur dit qu'il faut former de bonne heure des entreprises ; qu'il est nécessaire d'agrandir ses vues, d'entrer dans des sociétés où l'on apprend l'art de s'avancer, de faire fortune, d'acquérir de la considération. On ne leur parle ni de leur propre faiblesse, ni de la protection de Dieu. Aussi, les chutes se multiplient-elles à l'infini ; et le monde, plein d'orgueil et de présomption, se maintient dans cet état de corruption qui le rend aux yeux de Dieu, des anges, des justes, infiniment méprisable.

Il y a un fonds inépuisable de réflexions dans ces deux mots : *Le Seigneur est ma force et l'objet de mes louanges ;* il faudrait même traduire, d'après le texte : *Ma force et mon cantique est le Seigneur ou l'Eternel.* Les hommes sont faibles et dignes de mépris ; mais Dieu est la force essentielle, et il mérite l'hommage de tous les êtres : les hommes s'abusent en se croyant *forts,* et en se glorifiant eux-mêmes ; mais Dieu ne dit que la vérité, quand il déclare qu'il est le Dieu fort, et qu'à lui tout honneur est dû, qu'il ne cédera sa gloire à personne. Les hommes ne sont jamais plus forts et plus estimables que quand ils sont persuadés de leur néant ; et Dieu a déployé toute sa force et toute sa gloire, quand il s'est anéanti en se rendant semblable aux hommes. J.-C. sur le Calvaire était la *force de Dieu*, il était le *Seigneur de la gloire.* O hommes ! apprenez-donc en quoi la véritable force et la véritable gloire consistent.

VERSET 15.

On pourrait traduire : *Qu'on entende donc*, etc. Il est certain que ce verset est comme la conséquence du précédent. Celui qui parle dans le psaume avant été délivré par la protection divine, invite ici les justes à en témoigner leur joie et leur reconnaissance, ou, si l'on ne veut point d'invitation, ce sera simplement le récit de leurs sentiments qu'il y expose dans ce verset et dans les versets qui suivent.

Comme le verset 14 est le commencement du cantique de Moïse, je croirais assez que ce verset 15 est en forme de parenthèse, et que le verset 16 se lie au 14ᵉ, en sorte que l'action de grâces commence dès ce verset 14.

On sent bien que si le psaume a pour objet la rédemption des hommes et les victoires du Messie sur

(1) Le P. Houbigant préfère *impulerunt me.*

le péché et sur la mort, il n'y a rien de plus analogue à cet objet que les cris de joie et les actions de grâces des justes, ou plutôt des hommes justifiés.

L'hébreu est plus long dans ce verset ; il y ajoute les quatre premiers mots du verset suivant. Il paraît que cette division n'est pas bonne, et que ces quatre mots sont mieux dans le verset 16.

RÉFLEXIONS.

S'il y a sur la terre un chant d'allégresse, ce ne peut être que dans la demeure des justes. Mais quelle est cette demeure, dit S. Chrysostôme ? un pavillon, une tente : ce n'est point un lieu où l'on prétende être établi pour toujours. Abraham et les autres patriarches habitaient sous des tentes, parce qu'ils savaient que cette vie n'est qu'un voyage, et qu'ils envisageaient toujours le terme auquel ils devaient parvenir.

Le cri d'*allégresse* dont parle le Prophète, est un *cri de salut*, parce que les justes savent que l'entrée du ciel leur a été ouverte par J.-C. Cette espérance les soutient parmi les orages de cette vie. Les martyrs dans les prisons et sur les chevalets, chantaient des cantiques au Seigneur. Paul et Silas enchaînés passaient la nuit à louer et à bénir Dieu. Le monde ne conçoit pas cette sorte de mystère, il regarde comme malheureux ceux qui souffrent pour J.-C. ; et de leur côté ces saints s'étonnent que les partisans du monde passent leur vie dans des plaisirs qui ne peuvent les remplir que de trouble et d'amertume.

VERSET 16.

C'est ici le chant de victoire que chantent les justes ; ils n'attribuent leur triomphe qu'à la main toute-puissante de Dieu, et ils répètent deux fois : *La main du Seigneur a déployé sa force.* C'est là le style du sentiment. L'hébreu dit : *La main de Dieu s'est élevée*, ou *la main de Dieu élève* (*dextera Domini exaltans*). C'est cette seconde signification qu'ont suivie les LXX, en ajoutant le pronom personnel *me*. On ne peut blâmer leur traduction, quoiqu'il soit vrai aussi que *la main de Dieu*, quand elle opère des prodiges, *s'élève* et est *glorifiée*.

RÉFLEXIONS.

La mère de Dieu dit aussi dans son admirable cantique : *Dieu a signalé sa puissance par les œuvres de son bras ;* et c'est du prodige de la rédemption qu'elle parle. Si l'esprit de la foi était dans tous les chrétiens, ils seraient perpétuellement comme en extase au souvenir de cette œuvre où tous les attributs de la divinité se manifestent avec tant d'éclat. Il suffirait de lire les Epitres de S. Paul pour sentir ce qu'opère sur une âme fidèle la pensée de J.-C. et de tout ce qu'il a fait pour nous. Cet Apôtre persécuta J.-C. et ses disciples ; c'était le faux zèle de la loi qui l'animait : il fut tout-à-coup éclairé, détrompé, et le grand caractère de J.-C. se peignit tellement dans son âme, qu'il ne put s'occuper d'aucun autre objet. Il en saisit tous les traits, il en développa tous les rapports, il en tira toutes les conséquences. « L'amour « de J.-C., dit S. Chrysostôme, fut la vie de Paul ; « ce fut pour lui, le monde, le ciel, le présent, le fu« tur, la jouissance de tous les biens. Ce qui ne con« duisait pas à cet amour, lui paraissait intolérable. « Toutes les choses sensibles, il les méprisait comme « l'herbe qu'on foule aux pieds. Tous les tyrans et « tous les peuples armés contre lui, ne l'intimidaient « pas plus que des insectes qui n'ont qu'un moment « d'existence. La mort, les tourments, les tribulations, « il les regardait comme des jeux d'enfants, si ce n'est « qu'il fallût les souffrir pour J.-C.; car alors il les « recherchait, il les embrassait de tout son cœur. Il « était plus vénérable dans les chaînes, que Néron « sous le diadème ; il recevait avec plus d'empresse« ment les tortures que les vainqueurs ne reçoivent le « prix de la course. Paul n'était pas seulement en« flammé d'amour, il était tout amour, comme le fer « dans la fournaise ne paraît plus du fer, mais du « feu. »

VERSETS 17, 18.

Tous les fidèles instruits de la doctrine de l'Evangile, peuvent s'appliquer ces deux versets. Ils savent qu'en s'attachant à J.-C., la mort du péché n'aura point d'empire sur eux, et qu'une résurrection glorieuse leur est destinée au jour de la consommation générale. Nul d'entre eux n'est exempt de souffrir ni de faire pénitence pour les fautes où il tombe chaque jour. Dieu le châtie en père, afin de lui conserver l'héritage céleste. S. Augustin lit : *Emendans emendavit me ;* c'est toujours le même sens. Quelques-uns traduisent l'hébreu : *Erudiens erudivit me ;* ce sens se concilie aussi avec les deux autres.

Si ce Psaume se bornait aux Juifs de Babylone, il y aurait eu bien des exceptions à mettre dans ces phrases : *Je ne mourrai point, mais je vivrai ; il m'a instruit par des châtiments, mais il ne m'a point livré à la mort.* Combien parmi eux étaient morts durant la captivité ! combien devaient mourir encore avant l'exécution des promesses ! la nation ne devait pas s'éteindre ; mais, comme dans le désert, les Israélites au-dessus de vingt ans n'auraient pas pu chanter un cantique où il y aurait eu : *Je ne mourrai point*, quoique la nation dût se perpétuer ; ainsi, à proportion, ces captifs à Babylone ne devaient pas chanter, au moins d'une voix unanime : *Je ne mourrai point*, puisqu'il en mourait tous les jours plusieurs. Ces bornes données au psaume, lui assignent un sens trop petit et trop peu exact, à le prendre dans la rigueur des termes ; au lieu qu'en l'appliquant à l'Eglise de J.-C., tout est grand, tout est vrai, tout est d'une précision parfaite.

RÉFLEXIONS.

J.-C. disait aux Juifs : *En vérité je dis que, si quelqu'un garde ma parole, il ne mourra jamais.* Et ces Juifs charnels lui répondirent qu'*il était possédé du démon, puisqu'il promettait à ses disciples de ne mourir jamais, tandis qu'Abraham et les prophètes étaient tous morts.* J.-C. parlait de la vie spirituelle, qui consiste dans l'amour de Dieu, et de la résurrection glorieuse destinée aux justes. Mais ces Juifs grossiers, et bornés aux objets sensibles, ne comprenaient point cette doctrine, ou plutôt leur animosité contre J.-C. les rendait incapables de la comprendre. Cet oracle du Sauveur est l'interprétation toute naturelle de cet endroit du psaume. Le Prophète qui en est l'auteur, savait qu'il y a une vie bien plus précieuse que celle du corps, et que celui qui était attendu comme l'espérance d'Israël, donnerait cette vie à tous ceux qui croiraient en lui. *Je ne mourrai point, je vivrai*, est une proposition équivalente à celle de J.-C. : *La vie que je donnerai durera toujours, elle ne sera point suivie de la mort.* Si nous sommes charnels comme les Juifs, nous dirons aussi que les Apôtres, les martyrs et les saints sont morts, que J.-C. lui-même a été soumis à la mort ; et nous disputerons contre le texte de l'Evangile autant que contre celui du Prophète. Mais élevons nos esprits pour l'explication de l'un et de l'autre, et nous en reconnaîtrons la vérité, et nous aimerons cette vie qui nous est promise, et nous garderons la parole de J.-C. afin de l'obtenir.

VERSETS 19, 20.

La plupart des interprètes expliquent ces versets de l'entrée dans le temple, où n'étaient admis que les Israélites, appelés *justes*, à cause de la profession qu'ils faisaient de servir le vrai Dieu. Si ce que nous avons dit jusqu'ici est de quelque poids, on y verra bien plutôt l'entrée dans l'Église, qui est *la porte du Seigneur*, ou même l'entrée dans le ciel, où on loue éternellement le Très-Haut. Les SS. Pères ont adopté ces deux sens.

Il n'y a rien, au reste, de plus naturel que de voir ici l'Eglise de J.-C., qui s'est dit *la porte* par où il faut

entrer, et qui a parlé de la *porte étroite* où il n'y a que les justes qui entrent. Ce sont les fidèles Juifs et gentils qui invitent les prédicateurs de l'Evangile à leur ouvrir les *portes de la justice*; c'est-à-dire, à les guider dans les voies du salut. Ils promettent de chanter les louanges du Seigneur, et de lui témoigner leur reconnaissance pour la rédemption qu'il leur a donnée par J.-C.

Il semble que dans ces versets on doit regarder ces mots: *C'est la porte du Seigneur, les justes y entreront*, comme mis en parenthèse. De cette manière, le verset 20 se lie naturellement avec ce qui précède: *Je louerai le Seigneur*, etc.

RÉFLEXIONS.

Le Prophète parle ici de plusieurs portes, puisqu'il se sert du nombre pluriel; il ajoute qu'une de ces *portes* est celle du Seigneur, et que les justes y entreront. Je reconnais donc deux portes, deux temples, deux maisons de Dieu, l'Eglise et le ciel. L'Eglise est la première demeure du chrétien, mais dans cette vie les justes s'y trouvent mêlés avec les pécheurs; il faut attendre le moment où il soit dit aux seuls justes: *Entrez dans le repos délicieux de votre maître. Heureux*, dit l'Apôtre bien-aimé, *ceux qui lavent leurs robes dans le sang de l'Agneau; ils auront droit sur l'arbre de vie, et ils entreront par les portes de la cité. Hors de ce lieu-là, les chiens, les empoisonneurs, les impudiques, les homicides, les idolâtres, tous ceux qui aiment et qui pratiquent la fausseté.* Il s'agit d'entrer par cette *porte* éternelle du *Seigneur*, d'être admis dans ce temple dont le fondement est posé, dit S. Augustin, puisque c'est J.-C.; qui se construit tous les jours, puisque ce sont les fidèles qui en sont les pierres; mais qui ne sera dédié qu'à la fin des siècles, puisqu'il faut attendre que nous soyons ressuscités pour ne plus mourir.

VERSETS 21, 22.

Il n'y a pas un seul mot dans ces versets qui ne soit répété dans S. Matthieu; et c'est J.-C. lui-même qui s'applique ce passage. On lit la même chose dans S. Marc, dans S. Luc, dans les Actes des Apôtres, dans la première Epître de S. Pierre; et elle avait même été prédite par Isaïe dans les mêmes termes, au moins quant à *la pierre angulaire posée dans le fondement*, et *posée par le Seigneur*.

On trouve dans quelques commentateurs des systèmes pour appliquer ces versets à David, à Zorobabel, au peuple Juif de retour de la captivité. Les uns disent que David, rejeté par Saül et par les grands de la nation, était devenu, par la protection divine, comme la pierre angulaire des deux royaumes de Juda et d'Israël; comme si de son temps Juda et Israël eussent été deux nations différentes, et comme si Saül avant lui n'avait pas réuni toutes les tribus sous sa domination. Zorobabel fut un des chefs de la nation au retour de la captivité; mais comment avait-il été rebuté par ses frères? Car il faudrait garder l'analogie avec les *architectes* dont parle le psalmiste. Comment devint-il seul la pierre angulaire de l'édifice, puisque d'autres que lui contribuèrent à cet ouvrage? Quels succès d'ailleurs si *admirables* eut ce conducteur qui se vit traversé dans son entreprise dès qu'il mit la main à l'œuvre? Il est encore plus étrange qu'on prenne tous les Juifs de ce retour pour *la pierre rejetée par les architectes*, et *devenue la pierre du point de l'angle*, par la haute protection du Seigneur, en sorte que ce fut *une œuvre digne d'admiration*. Est-ce donc que les Chaldéens, qui avaient subjugué les Juifs, se portèrent pour vouloir bâtir eux-mêmes, et sans les Juifs, la maison de Dieu, et rétablir la vraie religion dans la Judée? Quand Cyrus et les autres rois de Perse leur permirent de retourner dans leur patrie, ils les protégèrent, au lieu de les *rebuter*. Enfin rien ne se concilie dans ce système avec l'énoncé du Prophète.

Mais à l'égard de J.-C. rien de plus naturel et de plus exact. Il est devenu la pierre fondamentale et angulaire de l'édifice, composé des Juifs et des gentils. Ceux qui *bâtissaient*, c'est-à-dire, les Pharisiens et les Juifs ennemis de J.-C., sous prétexte de zèle pour la religion, voulurent traverser l'œuvre de cet envoyé de Dieu; ils le persécutèrent, ils le mirent à mort; et ils en usèrent de même à l'égard de ses disciples: mais le fondement subsista, l'édifice de l'Eglise s'éleva, s'agrandit, remplit toute la terre, et nous le voyons encore. C'est là l'*œuvre admirable* dont Dieu seul a pu être l'auteur. Il n'y a donc que ce seul sens qui puisse convenir à ces versets du psalmiste. Aussi quand J.-C. les cita aux Pharisiens, nul ne s'avisa de lui répondre qu'ils convenaient à David, à Zorobabel, ou à tout autre chef ou événement de la nation, et que mal à propos il s'appliquait cette prophétie. La manière même dont il leur parle, fait voir que ces docteurs de la loi n'entendaient ce texte que du Messie: *N'avez-vous donc pas lu*, leur dit-il, *dans les Ecritures: La pierre rebutée par les architectes est devenue la pierre du point de l'angle?* etc., comme s'il leur avait dit: *Souvenez-vous donc de ce qui est écrit: La pierre rebutée*, etc. Les apôtres citèrent le même passage avec la même confiance; et comme il contient un reproche très-piquant pour les Juifs, ceux-ci n'auraient pas manqué de s'inscrire en faux contre la citation, si le texte avait pu être pris dans un autre sens. Les apôtres mêmes ne se seraient pas exposés, dans ce cas-là, à une réfutation qui les aurait embarrassés ou confondus.

Au 2^e^ verset, l'hébreu se sert du féminin: *A Domino facta est ista*; ce qui n'est point étonnant, puisqu'il n'y a point de neutre dans cette langue. Les LXX conservent ce féminin dans le grec; mais notre Vulgate évite cette sorte de solécisme.

RÉFLEXIONS.

L'Eglise est représentée dans les Ecritures comme un édifice dont les fidèles sont les pierres posées sur J.-C., qui en est le fondement. Il faut que ces pierres soient *vives*, comme le disait l'apôtre S. Pierre aux nouveaux chrétiens, pour leur apprendre que ces pierres n'entrent pas dans la construction comme des pierres matérielles, qui sont posées par l'architecte sans aucun mouvement de leur part. Ces pierres spirituelles ont le principe de la vie: elles sont animées de la grâce, elles reçoivent librement l'influence des dons célestes, et elles y concourent avec mérite. J.-C. est la pierre fondamentale et angulaire de cet édifice, et c'est sur lui que chaque pierre doit se placer selon la forme et dans le rang qu'exige la sagesse divine, qui a réglé les emplois et les devoirs de tous ceux qu'elle appelle à son royaume. J.-C. disait aux Juifs, qu'il était la *pierre angulaire*; que *celui qui tomberait sur elle, serait brisé, et qu'elle écraserait celui sur qui elle viendrait à tomber*. Deux vérités terribles, surtout la seconde; car elle représente le jugement irrévocable qui sera prononcé contre les pécheurs au moment de la mort. Celui qui pendant sa vie, fait des chutes contre la pierre angulaire, *se brise*, en ce sens qu'il perd la grâce, et qu'il cesse d'être une pierre vive dans l'Eglise, quoiqu'il lui appartienne encore par la foi et par l'espérance, en supposant qu'il ne renonce pas à ces dons surnaturels. Mais tandis qu'il est encore dans la voie, il peut se relever, c'est-à-dire, recouvrer la vie de la grâce par les œuvres de la pénitence. Il n'y a qu'au moment de la mort que la pierre fondamentale tombe sur le pécheur impénitent, et qu'elle l'écrase de son poids. Il est alors retranché pour toujours de l'édifice spirituel de l'Eglise dont il était membre, et de la sainte Jérusalem à laquelle il était appelé.

Cette sainte Jérusalem, dont nous parlent avec tant d'énergie les livres saints, n'est que la même Eglise de J.-C., mais délivrée des pierres difformes et inutiles, mais toute construite de pierres éclatantes et précieu-

ses. *Il n'y entre rien de souillé,* dit l'apôtre saint Jean, *rien de faux et d'abominable aux yeux de Dieu; il n'y entre que ceux qui sont écrits dans le livre de vie, qui est le livre de l'Agneau. O sainte Jérusalem,* s'écriait S. Augustin, *ô demeure pleine d'éclat et de beauté? O ma patrie, ô ma mère! que je pousse de gémissements vers vous durant les jours de mon pélerinage! Ah! je ne cesserai point de soupirer vers vous, jusqu'à ce que tout ce que je suis se réunisse dans votre sein maternel, où sont les prémices de mon esprit, et d'où me viennent les connaissances certaines que j'ai de vous.*

VERSET 23.

Le mot *jour* est masculin dans l'hébreu; il est donc possible que בו (*in eo*) se rapporte à ce mot, et c'est ainsi que l'ont entendu les LXX et la Vulgate avec S. Jérôme, et la plupart des interprètes. Quelques-uns rapportent ce בו à *Dieu*, qui précède, en sorte que le sens serait, *tressaillons de joie et réjouissons-nous en Dieu.* Mais nous suivons ici le sentiment le plus ordinaire, qui est conforme à nos versions.

Après avoir annoncé le choix de la *pierre angulaire,* le Prophète, ou l'Eglise, au nom de laquelle il parle, se livre aux transports de la joie; et rien de plus beau que ce verset: *C'est ici le jour que le Seigneur a fait,* etc., comme si, en comparaison de ce jour, le Seigneur n'avait point fait les autres, comme s'il n'avait destiné que ce jour à manifester sa puissance, sa sagesse, sa bonté. On conçoit que s'il s'agit du Messie, cet éloge est dû au jour où il a paru au monde. Je ne sais pas s'il conviendrait au jour de l'inauguration de David, ou à celui du retour des Juifs dans leur patrie. Il est du moins certain que le jour du Messie est dans un sens bien plus vrai et plus sublime, *le jour que le Seigneur a fait.*

RÉFLEXIONS.

J.-C. disait aux Juifs: *Abraham a eu de l'empressement pour voir mon jour; il l'a vu, et il en a été comblé de joie.* N'est-ce pas là ce même jour que le psalmiste voyait en esprit, qu'il appelait *le jour que le Seigneur a fait,* et pour lequel il invitait tous les fidèles à la joie? Ce jour est appelé par les apôtres le *jour du salut, le jour de la rédemption.* Sans ce jour, en vain tous les autres jours et tous les siècles même eussent-ils existé. Que dis-je? ils n'auraient été que des jours et des siècles de colère, des jours et des siècles de vengeance.

Nous nous plaignons de nos jours, nous disons qu'ils sont mauvais, que chacun d'eux nous apporte quelque nouvelle disgrâce; que nous naissons dans les larmes, que nous vivons dans les travaux, que nous mourons dans la douleur. Toutes ces plaintes cesseraient, si nous pensions au *jour que le Seigneur a fait.* Depuis que J.-C. est venu, il n'y a plus de mauvais jours pour celui qui connaît J.-C. Il y a bien des jours de tentations, de contradictions, de persécutions; il y a des jours de pauvreté, d'humiliation, de souffrances: mais J.-C. est venu, et son jour a calmé les orages de nos jours; il en a adouci l'amertume; il a même répandu sur eux la gloire, les délices, la joie *surabondante,* car c'est ainsi que s'exprimait l'Apôtre au milieu des plus grandes tribulations. Il était dans les chaînes, et il désirait que les Philippiens *partageassent la joie dont il était rempli.* Il savait que ces nouveaux fidèles étaient exposés à de continuelles traverses, et il ne leur parlait que de joie, de contentement, de paix, *qui surpasse toute intelligence;* il les félicitait d'avoir été appelés non-seulement à croire en J.-C., mais à souffrir pour lui. Méditons le jour de J.-C., la venue de J.-C., la présence de J.-C., l'influence de J.-C. dans tout ce que nous sommes, et dans tout ce que nous espérons; dès ce moment nos jours seront comme des jours de fête, et nous dirons sans cesse, comme notre prophète: *Ah! c'est ici le jour que le Seigneur a fait: faisons éclater les transports de notre joie.*

VERSET 24.

Dans l'hébreu, le verset ne s'étend que jusqu'à *benedictus,* et on le traduit mot à mot: *Je vous conjure, Seigneur, sauvez présentement; je vous conjure, Seigneur, faites prospérer présentement.* Les LXX ne mettent point non plus le pronom personnel *me.*

Quand J.-C. entra dans Jérusalem comme en triomphe, le peuple cria: *Hosanna Filio David, benedictus qui venit in nomine Domini.* Cet *hosanna* est la même chose en hébreu, que *salva, obsecro;* d'où il faut conclure que ce peuple rendit assez exactement ce verset du psalmiste; il n'en omit que, *benè prosperare,* ou *prospera,* comme on traduit l'hébreu: et il est évident qu'il avait dans la pensée et dans la bouche ce verset, comme étant de notre Psaume; car il ne se trouve en aucun autre endroit de l'ancien Testament. On pourrait croire que ce peuple n'emprunta ce verset que par similitude, et dans le sens d'accommodation, comme on parle: mais le Prophète en le plaçant dans son psaume est censé avoir prévu l'usage qu'on en ferait, et je suis persuadé même qu'il n'avait que ce sens en vue; comme j'ai montré qu'il était très-probable que dans les versets 21 et 22, il ne pensait qu'au Messie futur.

Ce verset, au reste, se lie très-bien au verset 23; c'est une acclamation en l'honneur de la *pierre angulaire,* et du *jour que le Seigneur a fait,* c'est-à-dire, un cri de joie et de reconnaissance pour la venue du Messie.

Ces mots, *benè prosperare,* qui répondent à un seul mot dans l'hébreu, et même dans le grec, sont pris par quelques-uns comme à l'impératif de *prosperari,* déponent, et signifient selon eux, *soyez fortuné.* La plupart les prennent dans le sens actif de *prosperare,* et ils signifient alors, *soyez-moi favorable.* Il est difficile de dire lequel des deux sens doit être préféré, car le mot hébreu et le mot latin les comprennent tous deux; la plupart cependant préfèrent la signification active.

RÉFLEXIONS.

Les Juifs applaudirent à J.-C. entrant dans Jérusalem; ils crièrent: *Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur,* et peu de jours après ils demandèrent sa mort; et quand ils se furent aveuglés eux-mêmes pour ne pas reconnaître la lumière de l'Evangile, ils donnèrent leur confiance à tous les faux prophètes qui voulurent les séduire. C'est ce que leur avait annoncé J.-C. *Je suis venu,* leur disait-il, *au nom de mon Père, et vous ne me recevez pas; quand d'autres viendront en leur nom, vous les recevrez.*

Il n'y a jamais eu que deux législateurs qui soient venus au nom de Dieu, Moïse et J.-C. Aussi, l'un et l'autre ont-ils fait des miracles pour prouver leur mission. D'autres sont venus comme envoyés de Dieu, mais ils n'ont point fait de miracles; tel fut Mahomet: il ne méritait pas d'être reçu; mais il l'a été, parce qu'il avait la force en main, et qu'il promettait, dans son paradis, des voluptés charnelles. Il n'y a donc rien de surprenant dans le succès qu'a eu sa religion.

Les hérétiques qui ont dit qu'ils venaient au nom de Dieu pour altérer l'Evangile, ou pour combattre l'Eglise, ont été crus par plusieurs: c'est une preuve que ceux qui ont été séduits ne savaient pas leur religion; car ces hérétiques ne donnaient aucune preuve de leur mission. Ils ne faisaient point de miracles, et quand ils en auraient fait, il n'aurait pas fallu les croire; ils venaient trop tard: la vérité était établie, et la vérité ne cesse jamais d'être ce qu'elle est. Les miracles de ces gens-là eussent été comme ceux de l'Antechrist, auxquels nous sommes avertis de ne point croire.

On voit tous les jours des incrédules qui attaquent J.-C. et l'Evangile, et ils sont crus de plusieurs. Ont-ils quelque autorité, ou quelque mission? font-ils des miracles? disent-ils des choses parfaitement claires? établissent-ils quelque chose de meilleur que l'Evangile? Rien de tout cela. Ils flattent les passions, délivrent de la crainte d'un jugement futur, rédui-

sent au néant le libertin qui meurt et qui n'a rien cru, comme le juste qui meurt et qui a porté le poids de la loi évangélique. Cette doctrine plaît à plusieurs, parce que plusieurs sont corrompus, et ont intérêt de ne rien croire.

Il y a beaucoup de chrétiens qui croient que J.-C. est venu au nom de Dieu, et qui ne pratiquent pas ce qu'il a dit : ces gens-là sont inconséquents. Ils font en quelque sorte comme les Juifs qui criaient : *Gloire au Fils de David,* et qui le crucifièrent quelques jours après. Il ne suffit donc pas de dire : *Béni soit celui qui vient au nom de Dieu,* il faut demander pourquoi *il vient*, et ce qu'il est *venu* enseigner. Il faut conclure ensuite avec l'Evangile qu'on sera *maudit,* si l'on s'écarte des enseignements de cet envoyé de Dieu.

VERSET 25.

C'est le Prophète qui parle ici à tous les fidèles, il s'était engagé depuis le verset 14 dans une sorte de cantique d'actions de grâces pour la venue du Messie ; il revient ici à ceux qu'il avait invités au commencement du psaume. Il leur souhaite les *bénédictions de la maison de Dieu,* c'est-à-dire, les biens promis à l'Eglise. Il les avertit que leur Seigneur est le même que le vrai et unique Dieu, que l'Eternel, et que c'est de lui qu'ils ont reçu des lumières pour le connaître.

Quelques-uns croient que ce sont les prêtres qui parlent ici : *Nous qui sommes de la maison de Dieu, nous vous bénissons.* D'autres traduisent : *Nous vous bénissons, vous qui êtes de la maison de Dieu.* Le texte et les versions sont susceptibles de tous ces sens; mais il ne me paraît pas nécessaire d'introduire ici les *prêtres ;* le Prophète suffit pour cette invitation, et pour celle du verset suivant.

Je crois que S. Augustin touche le vrai sens de ce verset, quand il dit : *Celui qui est venu au nom du Seigneur, est lui-même Dieu, et c'est lui qui nous a éclairés.* Dans l'hébreu il y a : *Le Dieu fort est l'Eternel.* Or, le Messie est appelé dans Isaïe, *Dieu fort*, ou *le Dieu fort,* אל, en hébreu. D'ailleurs, c'est assurément de lui qu'il est parlé aux versets précédents, et c'est aussi de lui que sont venues aux hommes les plus grandes lumières. Cette explication, du moins, est très-belle ; et elle ne peut être réfutée par aucune bonne raison.

RÉFLEXIONS.

On offre ici les bénédictions, non de la terre, mais de la maison de Dieu : c'est l'Eglise qui en est dépositaire, et qui les distribue au nom de J.-C. qui l'a établie. Si l'on est hors de cette *maison,* on ne peut avoir part à ces bénédictions.

On nous dit que le Seigneur est le *Dieu fort* : comptons sur ses promesses, et redoutons ses vengeances. Il est aussi puissant pour punir l'abus de ses grâces, que magnifique pour couronner ses dons.

On nous apprend que c'est Dieu qui *nous a éclairés,* ou qui s'est manifesté à nous, comme quelques-uns traduisent, et c'est la pensée de S. Paul. *La grâce de Dieu notre Sauveur s'est manifestée à tous les hommes, pour nous apprendre à renoncer à l'impiété et aux désirs du siècle, et pour que nous vivions ici-bas avec sobriété, avec justice et avec piété dans l'attente du grand Dieu et de notre Sauveur J.-C.* Toute la religion et tous nos devoirs sont dans ce texte. C'est comme l'interprétation de celui du Prophète, puisque le Prophète nous parle des lumières répandues par celui qui est la *pierre angulaire* et l'*envoyé* de Dieu.

VERSET 26.

Quelques hébraïsants traduisent : *Liez une fête avec des cordes jusqu'aux cornes de l'autel* (1) ; et comme cela ne forme aucun sens, ils prennent pour la *fête*, des victimes qu'ils supposent qu'on liait avec des cordes aux coins de l'autel ; mais ceci est du rabbinisme, et il n'est point mention dans la loi de fête, où l'on attachât les victimes aux coins de l'autel. Les meilleurs interprètes, fondés sur la lettre du Lévitique, et sur celle du second livre d'Esdras, disent que le Prophète fait ici allusion à ce qui se pratiquait dans la fête des tabernacles, où l'on dressait des tentes avec des branchages autour de l'autel des holocaustes. En effet, le mot hébreu בעבתים signifie autant, *in ramis opacis*, que, *in funibus.* S. Jérôme traduit : *Frequentate solemnitatem in frondosis;* le paraphraste Jean Deschamps : *Colligate sub diem festum ramos, et templum ornate usque ad cornu altaris.* Les LXX et la Vulgate ont donc bien pris le sens de ce verset. Comme on ne peut pas dire, *alligate diem solemnem,* ils mettent συστήσασθε, *constituite diem solemnem* ; et ce mot, *in condensis,* exprime l'ombrage que faisaient les branches d'arbres.

(1) Le P. Houbigant traduit *decernite festum*, et se moque de ceux qui traduisent, *ligate agnum*. Au reste, il croit que David prophétise ici l'entrée de J.-C. dans Jérusalem en marchant sur les branches d'arbres dont le chemin était couvert.

Ce psaume a pu être chanté à la fête des tabernacles, il peut même avoir été composé pour cette fête ; mais si l'on rapproche ce verset du 24ᵉ, où le Prophète dit : *Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur*, on se persuadera aisément qu'il a eu en vue l'entrée solennelle de J.-C. dans Jérusalem. On y porta des branches d'arbres, et l'on y répéta le verset : *Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur.* Il n'y a presque point de Prophétie de l'ancien Testament rendue plus exactement dans le nouveau.

RÉFLEXIONS.

Cette fête solennelle, ces tentes ombragées de feuilles d'arbres, jusqu'aux coins de l'autel, m'avertissent de me regarder dans la religion comme célébrant une fête continuelle. Il ne s'agit point d'y mettre de la pompe, d'y pratiquer des exercices d'un grand éclat. L'Eglise, en certains jours, ne néglige pas de frapper les yeux de ses enfants par l'appareil de ses cérémonies : mais le chrétien pénétré de la grandeur des mystères de la religion, les révère tous les jours dans le secret de son cœur, dans le silence de la prière ; il entre, pour ainsi dire, dans la nuée du Seigneur, il se cache à l'ombre de ses ailes ; il y offre un sacrifice perpétuel d'actions de grâces; il s'immole sans cesse sur l'autel de l'amour divin. Les âmes favorisées du don d'oraison, conçoivent bien cette solennité perpétuelle, ces obscurités mystérieuses, cet autel toujours dressé dans leur cœur. *En quelque endroit que vous soyez,* disait saint Chrysostôme, *priez. Vous êtes un temple, vous portez partout votre autel.*

VERSETS 27, 28, 29.

Le premier verset ne diffère de l'hébreu que dans la seconde partie où l'hébreu dit simplement : *Mon Dieu, je vous exalterai.*

Le 2ᵉ verset est le même que le 20ᵉ et ne se trouve point dans l'hébreu. Il ne dépare point le psaume, et ce n'est point une addition faite par les LXX, c'est une répétition qui se trouvait apparemment dans leurs exemplaires.

Le 3ᵉ verset est le même que le premier de tout le Psaume. On peut croire que ces versets sont la prière ou le cantique de louanges que le Prophète suggère aux fidèles, après les avoir invités à célébrer une fête solennelle; comme s'il leur disait : *Dites au Seigneur : Vous êtes mon Dieu*, etc.

RÉFLEXIONS.

La fin de ce cantique est pleine de sentiment. O Seigneur, *vous êtes mon Dieu!* qui mérite autant que vous mes adorations et ma reconnaissance? Vous m'avez exaucé, vous m'avez délivré des ennemis qui me persécutaient ; vous êtes la bonté essentielle, et votre miséricorde est sans bornes. L'essence et les perfections de Dieu sont l'objet de ces versets. Il est l'*Eternel*, le *Dieu fort*, le *seul digne des adorations* de toutes les créatures. Sa miséricorde est contenue dans

ces titres éminents; ce qui n'empêche pas le Prophète d'insister sur cet attribut, parce qu'il intéresse particulièrement les hommes, tous pécheurs d'origine, et pécheurs dans presque toutes leurs actions.

Halleluia. CXVIII.

Hebr. CXIX.

אלף ALEPH, id est, *Doctrina.*

(Euseb. lib. 10 *Præpar. Hieron. ad Paulam Urbicam.)*

1. Beati immaculati in viâ, qui ambulant in lege Domini.

2. Beati qui scrutantur testimonia ejus: in toto corde exquirunt eum.

3. Non enim qui operantur iniquitatem, in viis ejus ambulaverunt.

4. Tu mandâsti mandata tua custodiri nimis.

5. Utinam dirigantur viæ meæ, ad custodiendas justificationes tuas.

6. Tunc non confundar, cùm perspexero in omnibus mandatis tuis.

7. Confitebor tibi in directione cordis, in eo quòd didici judicia justitiæ tuæ.

8. Justificationes tuas custodiam: non me derelinquas usquequàque.

PSAUME CXVIII.

1. Heureux les hommes irréprochables dans leur conduite, qui marchent dans la loi du Seigneur.

2. Heureux ceux qui approfondissent ses commandements; ils le recherchent de tout cœur.

3. Car ceux qui commettent l'iniquité, ne marchent point dans ses voies.

4. Vous avez ordonné (*Seigneur*) que vos commandements fussent observés avec soin.

5. Qu'il vous plaise (*Seigneur*) de diriger mes démarches à l'observation de vos commandements.

6. Je ne serai point confondu, lorsque je considérerai toutes vos ordonnances.

7. Je vous louerai dans la droiture de mon cœur, parce que j'ai appris quels sont les jugements de votre justice.

8. J'accomplirai vos commandements : ne m'abandonnez pas entièrement.

COMMENTARIUM.

Halleluia (1). Hæc inscriptio in Hebræo desideratur, sed apponitur, propter lætitiæ argumentum, ne Psalmus esset anepigraphus.

(1) Psalmum aggredimur omnium maximè prolixum ac præstantissimum, *tantòque præstantiorem, quantò prolixiorem*, cùm mirificam auctoris sui eloquentiam ostendat, qui tam multis tamque variis dicendi formulis orationis suæ argumentum edisseruit, ac Dei elogium nobili adeò et uberi oratione texuerit, sententiis nunquàm iteratis, nunquàm languentibus. Ipsa illius prolixitas, sublimitas, perspicuitas, profunditas, *quantò apertior, tantò profundior*, argumento veluti manifestissimo demonstrant, quæ sit auctoris sui, sancti scilicet Spiritûs, magnitudo, majestas, sapientia et bonitas. In cæteris David aliquos solummodò veræ sapientiæ et moralis disciplinæ radios exhibuit: hic totum, quàm vastus fulgensque est, sapientiæ solem ostendit; illi stellæ sunt in tenebris nitentes; hic ipse idem sol est, omnes fulgoris virtutisque thesauros prodens, inquit S. Ambrosius. Ordine alphabetico, subdit idem Ambrosius, hunc Psalmum distribuit vates, ut doceat elementarem esse Christianorum tabulam, nostrorumque officiorum elementa et principia continere. Utque pueri ab ipso ætatis exordio litteras docentur; ita, inquit S. Hilarius, hic Psalmus ab infantiâ discendus est, altâ mente retinendus, et singula illius verba sedulâ meditatione versanda.

Acrostichus est sive alphabeticus, at singulari artificio. Per octonarios dividitur, quorum singuli octo versus complectuntur, ab eâdem alphabeti litterâ incipientes, altero alteri ad finem usque sibi succedentibus. Totius carminis propositum est, divinæ legis amor et exercitium, et bona quæ legem servantibus parantur. Eo autem artificio studioque sublimissimum argumentum versat Propheta, ut in singulis versiculis divina lex nominetur, novis tamen semper phrasibus, quæ illius et naturam et præstantiam docent, præter versum 122, quo nulla legis mentio fertur. Nunc lex appellatur via, testimonium, mandatum, præceptum; nunc eloquium, verbum, judicium, justitia, statuta, veritas. Quamvis autem non eadem sit harum vocum significatio, hìc tamen promiscuè pro synonymis usurpantur. Singula hæc nomina hoc loco explicabimus, ne sæpiùs eamdem næniam canere subinde cogamur.

Lex generica vox est, omnia quæ Deus homini vel per seipsum, vel per legislatores sive per prophetas imperavit, complectens. Ea verò potissimùm lex scripta, per Moysen data, significatur. *Via* est vitæ rerumque gerendarum institutum, unicuique servandum, ex piorum exemplis ac divinis legibus. *Testimonia* ipsæ eædem leges sunt, quibusdam ritibus junctæ, qui ritus celeberrimæ alicujus rei monumentum sunt et testimonium: ita Sabbatum mundi creationem testatur; Pascha egressum ex Ægypto. Altera est ejus appellationis ratio, quòd scilicet Deus eam legem ferens, cœlum terramque testatus sit. *Mandata,* quæ Deus tanquàm absolutus rerum dominus et arbiter tulit. Hebræa vox *Pikkudim* ea significat quæ servanda sunt veluti deposita, seu quibus studiosè obtemperandum est. *Præcepta,* quæ Dei cultum et amorem, et proximi charitatem spectant. *Verbum,* Dei promissiones, minæ, institutiones, jussa. *Judicia,* leges civilem vitam forumque moderantes; supplicia etiam, quæ Deus de impiis sumit. *Justitia,* æquitas est quâ singulæ Dei leges ornantur; præsertim verò rerum humanarum administratio, unicuique reddens quæ quisque promeritus est. *Statuta,* ex Rabbinis, eæ leges sunt quarum causa ignoratur. At meliùs præcepta sunt negantia, quorum vis quibuslibet in rebus et temporibus obligat, nullâ re aut tempore excepto. *Justitia et veritas* satis per se intelliguntur. Omnes leges justæ sunt et veræ, æquissimæ constantesque, quarum fundamentum sunt ipsa Dei veritas et justitia, cujuslibet mutationis expertes.

Animadvertunt Origenes, S. Chrysostomus, Theodoretus, Davidem, varias vitæ rerumque conditiones expertum, nunc scilicet hostium vim et oppressionem, nunc res prosperas amicamque fortunam, mox dejectum prostratumque, statim verò victorem hilaremque, cæteris carminibus varias hujusmodi conditiones sigillatim descripsisse; hìc verò universas collegisse, adeò ut unus hic Psalmus Davidis vitam et sensa compendio quodam exhibere dicendus sit. Omnia Evangelii dogmata, moralem disciplinam spectantia, et cujuslibet vitæ instituti regulas hic vident S. Ambrosius, S. Hilarius, S. Augustinus. Prophetarum, Apostolorum, martyrum, sanctorum denique omnium sententias hoc Psalmo contineri docet Cassiodorus. Primum verò hujus carminis propositum esse divinæ legis encomium, nemo inficiatur. Tanti verò hoc carmen facit Ecclesia, ut quotidiè recitandum clericis tradat.

Quo tempore, cujusve rei causâ exaratus fuerit, non satis convenit. Nostrorum interpretum plerique

VERS. 1. — BEATI IMMACULATI IN VIA. Scribitur ordine litterarum, quæ singulæ singulorum octonariorum versus inchoant: ut intelligamus elementa litteralia ad pietatem esse conferenda. Quare alphabetarium poema appellatur a Sixto Senensi, lib. 4 Bibliothecæ, ut Davidis alii Psalmi sex, Metropædia Samuelis regis, Prov. 31, et Threni Jeremiæ, quæ proinde D. Hieronymus, et veteres alii non frustra, nec sine ingentibus teneri passim prædicat. Vide Danielem. 9. 2. etc. (Calmet.)

Qui *Davidis* existimant esse hoc carmen, ii vel tum scriptum à Davide exule, ac Saulis odiis agitato, arbitrantur. Non uno certe in loco de hostibus suis queritur, quos superbos nuncupat. Iniquissimis injuriis se affligi à principibus dicit, eosque simul conspirâsse, secretaque adversus se consilia miscuisse; se perditæ ovis instar errasse; se denique juniorem esse contemptumque demonstrat; quæ omnia satis Davidi conveniunt, malis invidiæque obnoxio, imperante Saule.

Judæis Babylone captivis tribuunt Origenes, Theodorus Heracleota, vetus Corderii paraphrastes Græcus, et Beda. Horum piissimi anxio studio reditum flagitant. Unicum verò illorum solatium est spes, Dei promissionibus freta, futurum scilicet, ut ipsos in patriam reduceret. Babyloniorum vim iniquissimam queruntur, eosque et principes et superbos appellant. Præsentium rerum calamitatem, et mala quibus opprimuntur, describunt, constanterque asserunt sese nunquàm debitæ Deo fidei in alienâ profanâque regione defuisse; captivitatem sub mortis, carceris, tenebrarum, opprobrii, doloris, calamitatis, erroris, assiduique discriminis imagine describunt, miseram suî conditionem deflent, quòd inter hostes sint, quorum injuriis et iniquis criminationibus assiduè obnoxii sunt, et vinculis coercentur. Divinæ manûs æquitatem sese punientis atque affligentis agnoscunt. Denique fatentur se in extremis angustiis atque animi dejectione languere, dùm divinarum promissionum fidem exspectant. Hoc ipsum frequenter repetunt, ac tempus advenisse dicunt, ut Deus sibi opem ferat, cùm hostium nequitia supremum culmen attigerit, et justorum patientia ad extremas jam metas venerit, jamjam hostibus cessura.

Babylone scriptum esse hunc Psalmum censeo, adolescentibus traditum, ut ejus lectione divinæ legis suæque religionis ac rituum amorem studiumque inter Babyloniorum superstitiones ac fabulas discerent: *Narraverunt mihi iniqui fabulationes, sed non ut lex tua.* Carmine autem exarata sunt hæc dogmata, ut exilii solatium canentibus essent: *Cantabiles mihi erant justificationes tuæ in loco peregrinationis meæ.* Monitis muniuntur adversùs principum injurias, dominorumque superborum et crudelium oppressionem. Variis phrasibus eadem sententia iteratur, promisisse Deum, prophetis testantibus, sese illis opem laturum. Tum anxiè postulant, quamdiù perseveraturum sit exilium: *Quot sunt dies servi tui? quando facies de persequentibus me judicium?* Demùm fatentur se adhuc adolescentes esse, eâque solummodò ratione rectum vivendi institutum ab adolescentibus iniri, cùm vivitam ad divinæ legis sanctiones moderantur; se præceptoribus suis ipsisque senioribus sapientiores fore, si legem sequantur; nihilque obfuturam suam ipsorum juventutem, calamitatem, miserrimamque conditionem, quin Dei sui præceptorum reminiscantur. Acrostichum est carmen, juvandæ adolescentum memoriæ causâ.

Plura in ipso carmine sunt quæ optimè Danieli congruant, ipsumque carminis auctorem esse significent. *Sederunt principes, et adversùm me loquebantur; servus autem tuus exercebatur in justificationibus tuis.* Et: *Loquebar in testimoniis tuis in conspectu regum, et non confundebar.* Et v. 161: *Principes persecuti sunt me gratis; et à verbis tuis formidavit cor meum.* Alibi sapientiæ meminit, sibi à Deo traditæ quâ et dominos suos, senesque et peritissimos Babyloniorum hariolos superabat. Falsa etiam crimina sibi afficta, paratasque sibi Babylone insidias memorat, vers. 134: *Redime me à calumniis hominum, ut custodiam mandata tua;* et vers. 61: *Funes peccatorum circumplexi sunt me, et legem tuam non sum oblitus;* et vers. 110: *Posuerunt peccatores laqueum mihi, et de mandatis tuis non erravi.* Propria etiam Danieli laus est divinæ legis amor, studiumque constantissimum, quo auctor se ... (Calmet.)

Qui *Davidis* existimant esse hoc carmen, ii vel tum cum inter Philisthæos exsul degeret (1 Sam. 27), ab illo factum conjiciunt, vel Davidem juvenem, necdum imperium regum adeptum, à Saulo reliquisque inimicis odio habitum atque oppressum, composuisse carmen autumant, id quod potissimum ex vers. 9, 23, 46, 141 et 161, recte colligere sibi videntur. Gurlitt conjecit poetam aliquem juvenem hoc carmen pepigisse, qui in captivitatem à Syris abductus et in custodia habitus, neque promissis salutis et incolumitatis, neque illecebris felicitatis et voluptatum, neque atrocissimis pœnarum cruciatuumque minis avocari se à patria religione ad amplectenda colendaque sacra externa ullo modo pateretur, quique adeo, præstantiam religionis patriæ toties sibi inculcando, spretis omnibus promissis, omnibus illecebris et minis, animum ad constantiam gravitatemque obfirmaret. « Quid? quòd gravissimâ indignatione percitus esse « videbatur, quod alios popularium suorum, secum in « captivitatem abductos, pœnarum metu promissorumve spe ad religionem patriam prodendam jam « commotos audivisset, aut vidisset, ut nonnulli carminis loci declarant. Etenim hanc omnem de illius « carminis argumento conjecturam fecimus ex ipsius « carminis locis his vers. 22, 23, 25, 28, 29, 36, 39, « 42, 43, 46, 50, 51, 53, 56, 67 ad 72, 74, 78, 83, « 84, 95, 109. » Hermann von der Hardt à Jaddo (ידוע, Nehem. 12, 22) summo pontifice, Alexandri Magni temporibus, in summis turbinibus publicis, civilibus et sacris, Sanaballati et Manassis, fratris improbi, qui à Judæis ad Samaritanos desciverat, insidiis et minis, Samaritanorum insultibus, templo Samaritano jam stante et florente, compositum existimat hunc libellum, quo constantiam suam in verâ religione, et reipublicæ suæ legibus defendendis, profiteretur, fratris et sacerdotum ad Samaritanos defectionem detestaretur, animum in Samaritanorum insidiis præsentem et imperterritum declararet, animumque adderet suis in agnitâ veritate perseverandi. Rudingerus denique existimat carmen inter Antiochicæ tyrannidis calamitates factum, cùm usu templi careret populus, et multi ex populo ad hostes deficerent, multi etiam, vel plurimi potiùs, ab hostibus abducti inter eos miserrimè exularent (conf. vers. 19). « Servat autem enallagen personæ, usitatam et « penè propriam posterioris ætatis Psalmographis, *ut* « *in suâ personâ verba faciant de populo.* Eritque « summa hæc et eò dirigetur totus Psalmus, ut com« mentatione verbi Dei muniatur et confirmetur po« pulus adversùs ἀποστασίαν temporis Antiochi, eâque « de causâ petit studium et intelligentiam verbi hujus, « et constantiam in agnitâ et demonstratâ veritate. « Apparet autem hoc etiam, propter studium ἀκροστι« χίδων (in quo comminuit expositionem auctor) multa « dici et repeti incuriosius et inexquisitius. » Quod quidem judicium verissimum esse, unumquemque docebit lectio carminis. Neque veri dissimilis Rudingeri est sententia de carminis compositi tempore et consilio, etsi non talis quæ certis indubitatisque argumentis firmari possit, ut nec ulla earum quæ superiùs commemoratæ sunt; ita γενικὰ sunt omnia in hoc Psalmo.

Structura hujus Psalmi singularis est, viginti duobus videlicet octostichis conscriptus, hâc ratione, ut priori octo versus omnes a primâ alphabeti litterâ א incipiant, secundum octostichum à ב, tertium à ג incipiat, et sic deinceps. (Rosenmuller.)

mysteriis, et Ecclesiæ sacramentis in hanc litterarum seriem digesta existimant. Sed ea nunc non prosequor. Illo autem artificio Jacobus Furnius Genuensis jurisconsultus hunc Psalmum transtulit Græco et Latino carmine, nempe ut Græci et Latini octonarii ad similitudinem Hebraicorum versuum ab eâdem litterâ Græcè et Latinè incipiant. Genus acrostichidis ob argumenti excellentiam et magnitudinem synonymicè auctor usurpat, etsi Hilarius neget, pro divinâ lege sapientia hæc utroque numero, legem, mandata, statuta, viam, judicia, testimonium, præcepta, justitiam, æquitatem, justificationes, sermones, verbum, eloquium, veritatem. Nam vel non differunt, vel cùm re idem sint, eamdemque Dei legem et doctrinam significent, ratione et notatione duntaxat distinguuntur, quatenùs legis divinæ qualitates, notæ, perfectiones, proprietates variæ sunt ac multiplices. Quas in Commentariis R. David explicat, et è nostris Justinus Martyr, quæst. 92 ad Orthodoxas, Origenes hom. 11 in Numeros. Hæc sunt prænoscenda, ne in horum vocabulorum notione hæreamus in singulis versibus, qui unum istorum semper habent, interdùm duo et tria, ad copiam duntaxat et epexegesin, præter versum 122. Nec est prætereundum, propter eos qui Patres despiciunt, Aben-Ezram docere Dei ea præcepta appellari testimonia, quæ testimonium habent à Patribus, tanquàm testibus ocularis vel auritis; suntque lex per cabbalam sive traditionem accepta sine scripto. Quod repetit vers. 31. Auctor, etsi aliqui dubitent, est David, sive quia est anepigraphus, sive potiùs, quia proximus habens epigraphen, prætulit Davidis nomen, nempe centesimus nonus.

Vers. 1 — Beati immaculati. *Temimim,* sunt propriè integri, sinceri, perfecti, simplici corde et candido, quando *tau* est radicale; quando autem est servile, significant immaculatos. Sic enim cum nostris Septuaginta veteres Hebræi hanc vocem solent interpretari. Hinc S. Selomo, in Exod. 12, 5: *Agnus, tamim vobis erit,* id est, inquit, *velo mum,* absque maculâ. Quod etiam illic sequitur Aben-Ezra: *Beati,* inquit, *qui vitam purè, et integrè secundùm legem Dei transibunt.* Vitam præsentem hìc significat, nisi malis legem Dei cum Aben-Ezra, repetendo *Domini* per zeugma, è posteriore membro. Via Domini est via virtutis, quam Dominus tenendam præcepit. Via etiam pro actione, ut vers. 5.

Vers. 2. — Beati qui scrutantur (1), ad servandum. Unde Hebraicè, *notsre,* id est, custodiunt. In toto, (et) toto corde, per asyntheton subaudienda est particula copulativa. Totâ animi promptitudine, ut intelligamus beatitudinem hominis positam in scrutatione quidem, sed efficaci et actuosâ. Testimonia, præcepta, quæ de ejus voluntate testantur.

Vers. 3. — Non enim qui operantur. Potest etiam verti : Et non operantur iniquitatem, (et) in viis ejus ambulaverunt; q. d. : Beati etiam sunt qui recedunt à malo, et faciunt bonum. Aliquot alias explanationes affert Kimhi. Septuaginta subaudiunt relativum ש, ut sæpè fit in hâc linguâ ; quod aliqui in secundo membro reponunt. Non enim operantur iniquitatem (qui) in viis ejus ambulant. Alii in negatione, ut Aben-Ezra : Etiam (qui) non operantur iniqua, in viis ejus ambulant. Quasi qui malis abstinent, etiamsi nihil boni exsequantur, in his numerantur qui mandatis Dei insistunt. *Beatus*, inquit Ecclesiasticus 31, 10, *qui potuit transgredi, et non est transgressus.*

Vers. 4. — Custodiri nimis, (1) cum maximâ diligentiâ et sollicitudine, ut supra, Psal. 93 : *Fingis laborem in præcepto. Meod, nimis, valdè, vehementer, admodùm diligentissimè.* Mandâsti per prophetas et doctores, ut præcepta tua solidè servarentur, ita ut vel tantilla legis tuæ transgressio ad pœnam obliget, reumque hominem constituat, Lev. 26, 14, 15, Deut. 28, v. 15. *Pekkudim*, mandata, quasi deposita in hominum cordibus.

Vers. 5. — Utinam dirigantur, firmentur, parentur, disponantur viæ meæ, consilia et actiones, sive mundi negotia et occupationes, ut intelligit Kimhi. Omnem istorum vim verbum *chon* includit. Optat suam vitam sic institui, et præparari, ut nun-

(1) Declarat priorem versiculum, ac docet non sufficere quamcumque legis observantiam ad beatitudinem acquirendam. Multi enim superficie tenùs observant legem, dùm non occidunt, non furantur, non mœchantur, sed non verè ambulant, ut oportet ad acquirendam felicitatem in lege Domini, quia fortè oderunt proximum suum, retinent opes superfluas, cum meretricibus fornicantur. Oportet igitur, si quis beatus esse velit, *ut scrutetur omnia testimonia Domini,* id est, consideret diligenter sensum totius legis, quæ dicitur testimonium, quia testificatur nobis Dei voluntatem; qui enim scrutatur legem, invenit non solùm prohiberi homicidium per legem, *non occides,* sed prohiberi etiam odium et iram, ut Dominus exposuit Matth. 5; imò juberi amorem, quia finis omnis legis est dilectio; et qui dicit, *non occides,* ideò dicit, ne lædatur dilectio, et hoc idem intelliget de aliis præceptis, qui ea scrutabitur. Ille autem scrutatur testimonia ejus, *qui ex toto corde exquirit eum;* qui enim seriò Deum quærit, et toto corde desiderat ejus gratiam in hoc mundo, et ejus præsentiam in futuro, is sine dubio in omni opere suo diligenter scrutatur quæ sit voluntas ejus, et secundùm eam ambulare conatur. Exemplum habemus in viatoribus : qui enim ad aliquam civitatem quàm citissimè pervenire cupiunt, ii sollicitè scrutantur et quærunt à quibuscumque obviis, quæ sit recta et commoda via ad eam civitatem : qui verò deambulant animi gratiâ, neque propositum habent locum, quò ire cupiant, non multùm laborant de viâ. Ait igitur Propheta : *Beati qui scrutantur testimonia ejus,* id est, dixi beatos qui ambulant in lege Domini; sed explico, me beatos dicere voluisse illos qui ita ambulant in lege Domini, ut diligenter scrutentur sensum totius legis et voluntatem legislatoris : id quod illi soli faciunt, *qui ex toto corde exquirunt Deum,* nihil creatum illi anteponentes, vel æquantes, neque amorem cordis inter Deum et creaturam dividentes, sed solùm Deum diligentes in se, et creaturas propter ipsum. (Bellarminus.)

(1) Ostendit quanto studio et diligentiâ sunt colendæ leges Dei; itaque optat vitam suam sic institui et gubernari à Deo, ut nunquàm ab earum observatione aberret : tunc ait futurum ut omnia sibi pulcherrimè succedant, si semper eas leges ante oculos habuerit, et omnes actiones suas earum regulâ metietur; tunc etiam dicit, se sincerè et ex animo celebraturum laudes Dei. (Flaminius.)

quàm à lege Dei aberret : sic suas occupationes et negotia constitui, ut nullum eorum possit ipsum avertere à divinorum mandatorum præstatione. Tunc omnia sibi feliciter successura, neque secuturum dedecus et ignominiam. JUSTIFICATIONES, statuta propriè, dictata, decreta, jura, ut et infra, vers. 89, quorum observatione haberentur justi, vel quæ erant justa et æqua. Et sic deinceps *Hukkim*, statuta esse docet Kimhi, quorum rationes ignorentur, ut fit in maximâ cæremoniarum et rituum religionis et legis parte. Sic legis partem, quæ est de religione, interpretari solent Septuaginta ut doceant religionis et fidei actibus atque operibus tribuendam esse justificationem, non moralibus et politicis. Quod sic scholastici enuntiant : *Opera fidelium bona esse meritoria, non infidelium, quantumvis virtute fuerint illustria.*

VERS. 6. — CUM PROSPEXERO IN OMNIBUS MANDATIS TUIS (1). Cùm intentus fuero ad ea. Si eis faciendis intenderim, si ea diligenter et studiosè servaverim, tunc non frustrabor votis meis : Nam est præteriti temporis. Aben-Ezra subtiliùs : Si intellexerim et comprehenderim, cur illa imperaveris. Nam paucis datum est, ut omnium mandatorum Dei teneant rationem et causam. Ad verbum *bebabbithi*, id est, in aspicere me, (cùm aspexero ego) ad omnia mandata tua. Aspicere autem ad rem aliquam ; est rei alicui intendere, ad eam niti diligenter.

VERS. 7. — CONFITEBOR TIBI IN DIRECTIONE : in rectitudine, recto corde, non fucato, laudabo te palàm et publicè, te prædicabo, et tuas laudes. IN EO QUOD DIDICI : gratias agam tibi in rectitudine cordis, menteque sincerâ, quòd didicerim judicia justitiæ tuæ, id est, tuam legem justissimam, tua jura æquissima, et in quibus præscribitur, quid rectum et justum. Vel, cùm ea didicero. Nam *belamedi, in didicisse me*, utroque modo resolvi potest. JUDICIA, sive *mispatim*, q. d. : edicta, secundum quæ probi et improbi judicandi sunt, vel quæ facienda vitandave judicavit ac censuit Deus.

VERS. 8. — NON ME DERELINQUAS USQUEQUAQUE (1), usque nimis, usque admodum, propriè, id est, planè, omninò. Precatur ne gratia auxiliante spolietur : Theodoretus. Alii, ut Aben : Ne me multum desere : ne me tantà derelictione desere, ut ea servare non possim. Anonymus exponit, usque in seculum, in omne tempus. Ne me desere unquam. Kimhi jungit cum *custodiam*, ut sit Hyperbaton : Jura tua custodiam usquequaque, et diligenter, ne modò deseras. Si me non deserueris, ea in perpetuum servabo. Secundum illud Apostoli, Phil. 4, 13 : *Omnia possum in eo qui me corroborat.* Quanquàm hujusmodi locutiones : *Custodiam semper, in æternum*, vers. 16 ; *non obliviscar sermones tuos*, etc., non tam indicant quid nobis eventurum futurumque sit, quasi prophetando de futuris contingentibus, (quis enim donum perseverantiæ certò sibi polliceri possit ?) quàm simplex nostræ piæ voluntatis propositum, optatum, desiderium, quo speramus Dei gratiâ ac ope nos in actum perducturos, perfecturosque, quod promittimus. Sic præterita pium desiderium præsentis precantium statûs sæpiusculè accendunt. Vide infra, vers. 2, in sequenti octonario.

(1) TUNC NON CONFUNDAR, seu *pudefiam*, etc. Tunc scilicet cùm à te mores mei ad observationem tuæ legis fuerint compositi, nihil non succedet quodcumque è tuis præceptis tentem atque aggrediar. Kimhi sic fermè habet ad hunc versum : *Tunc non confundar*, etc. : qui enim non servat præcepta, non potest non erubescere, quùm illa respicit ac legit : nam si furto tenetur, et fortè incidat in illud : *Non furaberis*, tunc profectò erubescet, et pudore suffundetur. In hujus ergo sententiâ sensus est : Si viæ meæ dirigantur, etc., tunc non afficiar pudore, ad quodcumque è tuis præceptis respexerim. (Muis.)

(1) STATUTA TUA CUSTODIAM ; etc. Certum, inquit, mihi tuam legem perpetuò servare : tu ne me unquam deserito, absque cujus ope ipse nihil possum. USQUEQUAQUE, ad verb., *usque valdè*, quod nos hic exponimus unquàm. Ezra hoc sensu vult accipi, *usque valdè* : Ego custodiam statuta tua : tu verò *ne me derelinquas usque valdè*, hoc est, eâ derelictione, ut non possim illa servare. Kimhi refert ad verb. *custodiam*, vultque hoc respondere ad illud versûs 4, *custodiri nimis* seu *valde* ; perinde ac si diceret : Certum est mihi custodire *usque valde* statuta tua, hoc est, omnibus animi et corporis viribus : nunc verò tu *ne derelinquas me*, sed adjuva laborantem. Si sic sentire vis, includenda videntur parenthesi hæc, *ne me derelinquas*, quasi diceret modo ne me deseras. (Muis.)

בית BETH, id est, *Domus*.

(*Eusebius, Hieronymus.*)

9. In quo corrigit adolescentior viam suam ? in custodiendo sermones tuos.

10. In toto corde meo exquisivi te : ne repellas me à mandatis tuis.

11. In corde meo abscondi eloquia tua, ut non peccem tibi.

12. Benedictus es, Domine : doce me justificationes tuas.

13. In labiis meis pronuntiavi omnia judicia oris tui.

14. In viâ testimoniorum tuorum delectatus sum, sicut in omnibus divitiis.

15. In mandatis tuis exercebor, et considerabo vias tuas.

9. Comment l'homme dans sa jeunesse réglera-t-il sa vie ? c'est en gardant votre parole.

10. Je vous recherche de tout mon cœur : ne me repoussez pas de la voie de vos commandements.

11. J'ai renfermé mes paroles dans mon cœur, afin de ne vous point offenser.

12. Vous êtes béni (*ou* digne de toutes louanges), Seigneur, enseignez-moi vos commandements.

13. J'ai prononcé de mes lèvres tous les jugements émanés de votre bouche.

14. Je me suis réjoui dans la voie de vos commandements, comme si j'avais possédé toutes les richesses (*du monde*).

15. Je m'exercerai à méditer vos commandements, et je considérerai vos voies.

16. In justificationibus tuis meditabor; non obliviscar sermones tuos.

16. Je ferai mes délices de vos ordonnances, je n'oublierai point vos paroles.

COMMENTARIUM.

Vers. 9. — In quo corrigit, purgat, purificat propriè, puram et rectam reddit naturam suam ad malum propensam. In quo poterit puras efficere vias suas adolescens, ut non peccet, et à teneris virtuti et pietati assuescat? Cui interrogationi respondet per subjectionem, ut pars posterior sit prioris responsio, ut etiam R. Mose. In custodiendo, exsequendis mandatis tuis. Si tuos sermones exsequatur et perficiat. Adolescentior, Hebraicè, *nahar*, puer, cujus vita esse solet dissoluta et vanitatibus dedita. Hinc Proverbium Salomonis, cap. 22, 15 : *Stultitia alligata est collo pueri*. Quia ergo homo ab infantiâ ipsâ propensus est ad malum, Gen. 6, 5, docet quo pacto, dùm adhuc ætas tenera est et flexibilis, mores emendandi sint, ne ferantur in deterius; nempe si ad normam legis verbique Dei dirigantur. Hoc enim est proprium divinorum oraculorum. Quod enim est equino pullo frenum et domitor, hoc idem est in adolescentibus Dei sermo : Theodoretus. Alii putant non hìc esse nomen ætatis, sed conditionis et morum, de eo qui cupiditatibus suis nimiùm indulget, de quo Isaias 65, 20 : *puer centum annorum*, et Aristoteles 1 Ethic. : *puer moribus, non ætate*. Viam suam, vitæ suæ inclinationem et propensionem malam, corruptam suam originem. Figmentum Scriptura appellat, Gen. 6, 5. Sermones tuos. In Hebræo est eclipsis, *bischmor bidreacha*, id est, *in custodiendo viam suam*, secundùm sermones tuos.

Vers. 10. — In toto corde meo exquisivi te. Me totum tibi consecravi, nec quicquam partitus sum in rerum humanarum concupiscentias : Theodoretus. Hyperbole, ut infra, vers. 30 : *Judicia tua non sum oblitus*; et vers. 102 : *A judiciis tuis non declinavi*. Quis enim aliquando non declinat à Dei legibus? quis septies in die non cadit? Possunt hæc esse dicta in personâ totius Ecclesiæ, vel perfectorum (cujusmodi aliquos in hoc mundo Scriptura agnoscit, perfectione viæ, non patriæ), ut quæ sunt unius membri, vel totius Ecclesiæ, ea sibi imputet et adscribat, per communicationem. In Ecclesiâ enim omnia sunt communia. Sic videas Scripturam eodem contextu nunc loqui in personâ perfectorum, nunc imperfectorum, ut Phil. 3, 12 : *Non quòd jam perfectus sim*, etc.; et mox : *Quicumque ergo perfecti sumus, hoc sentiamus*; et, Rom. 7, 19, ut carnalis loquitur : *Non quod volo bonum, hoc ago*; aliàs ut sanctus. Sic compunguntur et alliciuntur imperfecti, qui tantarum virtutum sibi non sunt conscii, ut timeant, aut saltem optent illam integritatem, ne mendaces et vani precando planè apud Deum inveniantur, et, ut tales non sint actu et re verâ, sint saltem desiderio et voto. Possunt etiam esse præterita pro præsentibus : Toto corde meo exquiro te. Ut loquatur secundùm eum statum et animi motionem, quâ se inter precandum affectum sentit. Ne repellas me. Ne errare me facias, ne errare me sinas propriè, ex Anonymo : falsa doctrina scilicet, aut impia vita.

Vers. 11. — In corde meo abscondi. Diligenter meditatus sum, animo volui, altè cogitavi, et reposui in mente intimâ. Metaphora ab iis qui res pretiosas in thesauris recondunt. Ambrosius interpretatur de mysteriis non publicandis. Ezechias enim peccavit, quòd Babyloniis thesauros suos ostentârit, 4 Reg. 20, 13, 14.

Vers. 12. — Benedictus es, Domine, beneficus et dignus qui ab omnibus lauderis, Theodoretus. Justificationes, statuta propriè. Sic solent *hukkoth* et *hukkim* hoc Psalmo reddere, ad vitandam ambiguitatem, ne quis scilicet intelligat decreta et rationes quibus Deus regit mundum et providet, cum Aben-Ezrâ. Nam hìc statuta designant Dei præcepta, quorum legitimâ observatione justificamur, nempe quando id fit non tantùm secundùm substantiam operis, verùm et secundùm legislatoris Dei mentem ac consilium. Tum enim justificant, id est, non solùm nutriunt primam justitiam, quæ merè est gratuita, verùm etiam augent, juxta illud Apoc. 22, 11 : *Qui justus est, justificetur adhuc*; et Matth. 19, 19 : *Vis ad vitam ingredi, serva mandata*. Hæc enim dicuntur de secundâ justificatione, quæ gratiæ opus est simul ac operum.

Vers. 13. — In labiis (1). *In* vacat Latinè. Labiis meis *pronuntiavi*, id est, protuli apud populum, ore meo annuntiavi, et docui judicia tua homines mei seculi : Aben-Ezra. Hinc Hebraicè, *sipparthi*, id est, narravi. Oris tui, quæ per prophetas et Apostolos es locutus, qui sunt veluti os tuum : Hilarius.

Vers. 14 : — Sicut in omnibus divitiis, sicut super omni opulentiâ et ubertate. Chald. : *Sicut super supremâ omnium fortunâ*. Lege tuâ tam sum delectatus, quàm omnibus iis qui in hâc vitâ hominibus jucunda esse possunt. Præferet infra, vers. 72.

Vers. 15. — In mandatis tuis exercebor, meditabor, loquar, cum mandatis tuis colloquar, ἀδολεσχήσω. Quo verbo Septuaginta uti solent pro meditari, se exercere in prece et similibus contemplationis operibus, ut alibi docui, etsi usu vulgato significet nugari, garrire. Hinc libellus Plutarchi περὶ ἀδολεσχίας.

Vers. 16. — In justificationibus tuis meditabor : oblectabo me. Hebraicè, *eschtahsthah*, deliciabor propriè, in Dei cæremoniis et cultu.

(1) Quoniam dixi : *In corde meo abscondi*, nunc ait : Etsi abscondi in animo meo, nunquàm cessavi tamen illa ore meo enarrare, tum ut eò magis illis assuescerem, tum ut alios ea edocerem. Sic penè Kimhi. Ezra dicit cohærere cum superiore versu : *Doce me statuta tua*, quia tu scis solitum esse me enarrare atque edocere alios tua judicia. Si *judicia* in hoc versu accipere vis pro legibus judicialibus, sanè vox hæc erit regia. Judicavi, et semper istis labiis sententiam in foro pronuntiavi ex legibus ore tuo sanctissimo dictatis. Satis apta profectò sententia.
(Muis.)

גימל GIMEL, id est, *Plenitudo.*

(*Eusebius, Hieronymus.*)

17. Retribue servo tuo, vivifica me; et custodiam sermones tuos.

18. Revela oculos meos; et considerabo mirabilia de lege tuâ.

19. Incola ego sum in terrâ : non abscondas à me mandata tua.

20. Concupivit anima mea desiderare justificationes tuas, in omni tempore.

21. Increpâsti superbos : maledicti, qui declinant à mandatis tuis.

22. Aufer à me opprobrium et contemptum, quia testimonia tua exquisivi.

23. Etenim sederunt principes, et adversùm me loquebantur : servus autem tuus exercebatur in justificationibus tuis.

24. Nam et testimonia tua meditatio mea est, et consilium meum justificationes tuæ.

17. Faites cette grace à votre serviteur : rendez-moi la vie, et je garderai vos commandements.

18. Levez le voile qui couvre mes yeux, et je considererai les merveilles qui éclatent dans votre loi.

19. Je suis etranger sur la terre; ne me cachez pas vos commandements.

20. Mon ame souhaite ardemment de desirer vos lois, et cette ardeur ne l'abandonne jamais.

21. Vous avez réprimé avec force les orgueilleux; maudits ceux qui se détournent de vos préceptes.

22. Delivrez-moi de l'opprobre et du mepris, parce que j'ai recherché vos decrets.

23. Les hommes puissants se sont assis (*pour me condamner*), ils ont parlé contre moi : et votre serviteur s'exerçait à la méditation de vos lois.

24. Car ces lois emanées de votre bouche font mon occupation, et vos justices m'ont servi de conseil.

COMMENTARIUM.

Vers. 17. — Retribue servo tuo, beneficia tribue, benefac, da liberaliter. Verbum retribuendi etiam de gratuitis usurpatur in hâc linguâ; nec significat solùm beneficium reddere, sed etiam ultrò et liberaliter tribuere, et beneficiis prævenire. *Retribuit enim Deus, per indebitam gratiam, bona pro malis :* Augustinus.

Vivifica. Hebr. *ehieh, vivam;* sed optativè et deprecanter. Utinam vivam et servem sermones tuos, id est, vivifica me, et servare me fac. Nam etiam *custodiam* est optativi modi. Ad quod ostendendum, priùs verterunt per imperativum. Eodem sensu Rabbini subaudiunt ש : Retribue servo (ut) vivam, etc. Non aliter petit vitam quàm ut præstet se fidelem Dei cultorem : Arnobius. De vitâ spirituali Theodoretus intelligit, cui peccati mors opponitur.

Vers. 18. — Revela oculos meos, retegere, velum ab oculis meis aufer, aperi oculos meos ut aspiciam. Orat pro intelligendâ divinâ lege, nedùm exsequendâ. Non enim omnes qui divina oracula lectitant, horum mirabilia intelligunt, sed qui superno splendore perfruuntur, ut Paulus docet, 2 Cor. 3, 13, 14, 15 : Theodoretus. Considerabo (1). Hebr. *veabbithah,* videbo propriè, id est, intelligam. Mirabilia de lege tua, mirabiles legis tuæ sensus, abstrusa et arcana legis tuæ, quæ non sunt exposita et explicata. Anonymus : Mysteria quæ non sunt quibuslibet nota et perspecta. De inservit interdùm genitivis in hâc linguâ, ut Gall. : *Les merveilles de ta loi.* Ad arcana Scripturæ intelligenda, cœlesti gratiâ opus, 2 Petr. 1, 20; 3, 16.

Vers. 19. — Incola ego sum in terra (2), peregrinus. Hodiè vivus, cras moriturus. Unde obiter hâc vitâ utor, ac in eâ unica consolatio est lex tua. Aben-Ezra alio refert : Sum veluti peregrinus, qui de viâ facilè errat et hallucinatur. Sum aberrationibus obnoxius, sicut exterus et novus hospes. Quare ne abscondas, etc. Mandata tua, mandatorum tuorum notitiam et mysteria. Alii, mandatorum tuorum executionem ne abscondas mihi, ut ad vitam cœlestem perveniam, è quâ hìc in terris peregrinor. Tali enim indigeo viatico ad illam vitam. Ne permittas me ignorare præcepta tua in hâc peregrinatione.

Vers. 20. — Concupivit anima mea (1), fracta est, propriè, desiderando judicia tua. Languet cupiditate justæ tuæ legis. In Hebræo, *garesuh* summum et vehementissimum desiderium exprimit. Quare Aben-Ezra interpretatur, *exarsit :* Incensa est desiderio efficiendi tua contra impios judicia, cupiditate peccatores ulciscendi. Sumit *judicia* pro justis ultionibus, non pro præceptis. Desiderare. Hæc duplicatio vulgò ad vehementiam desiderii refertur. Sed fortassè respexit ad fragilitatem et infirmitatem carnis à bono abstrahentis, ut non semper pii sensibili desiderio ad Dei præ-

(1) Penitùs introspiciam, non litteram tantùm, ac velut corticem legis, sed arcana spiritualia, puta in sabbatis requiem sempiternam, simplicitatem in azymis, in victimis obedientiam, et ubique Christum. *Revela* autem, *et considerabo;* sicut infra 34 : *Da mihi intellectum, et scrutabor,* etc. His omnibus docet Dei gratiam esse necessariam, primùm ad intelligendam legem, ut ad diligendam sequentia demonstrabunt. Unde vers. 35 : *Deduc me in semitam mandatorum...,* et 36 : *Inclina cor meum in testimonia tua.* (Bossuet.)

(2) Legis divinæ præstantia eleganti comparatione demonstratur. Homo peregrinus multis periculis est expositus sine notitiâ eorum quæ facere, quæ omittere debeat. Igitur magnum ei est beneficium, si amicum habet qui eum de omnibus admoneat. Talis est homini amicus verbum Dei. Docet enim, quæ in hâc vitæ suæ peregrinatione facere, à quibus sibi cavere debeat. (Dathe.)

(1) Quidam simpliciter : Vehementissime desideravi; quale est illud : *Concupierunt concupiscentiam,* Ps. 105, 14 : ut et illud : *Vitâ vives, morte morieris;* et poeta, *Æneid.* 12 :

Hunc, oro, sine me furere ante furorem.

Quin ipse Dominus : *Desiderio desideravi,* Luc. 22, 15. Verùm aliud est, *desiderio desiderevi,* quod est perfectè et plenè desiderantis ac volentis : aliud, *concupivi desiderare,* quod est optantis quidem, sed nondum plenè volentis; meliùs ergo æger animus ac languidus concupiscit desiderare cibum, dùm concupiscit non habere fastidium : Augustinus. Ambrosius verò : Concupiscimus desiderare, quod non sit potestatis nostræ desiderium, sed gratiæ Dei. (Bossuet.)

cepta ferri queant; q. d.: A carne fragili mihi metuens cupio, ut vel desiderem Dei legem, neque ab ejus expetitione unquàm per carnis stuporem revocer. *Non quod volo bonum, hoc ago,* Rom. 7, 19. *Deus operatur in nobis velle, perficere,* Phil. 2, 13. Quare aptè Theodoretus ad assiduitatem refert, quasi vates exoptet habere hoc desiderium continuò.

Vers. 21. — Increpasti superbos (1), perdidisti, per metalepsin, juxta Rabbinos. Simpliciùs: Comminatus es superbis et transgressoribus legum tuarum pœnam. Superbos eos appellat, quoniam qui divinas leges despiciunt, in superbiæ morbum incidunt:

(1) Quintum impedimentum omnium maximum superbia est, quæ non sinit collum jugo submittere; sed hoc impedimentum in se David non agnoscebat, neque in sui similibus, sed solùm in hostibus Dei; adeò simpliciter illud execratur. *Increpâsti,* inquit, *superbos,* qui videlicet ex contemptu mandata non servant. Talis fuit initio mundi Lucifer, quem Deus increpatione suâ ad inferos tanto impetu deturbavit, ut Dominus dicat: *Videbam Satanam sicut fulgur de cœlo cadentem,* Luc. 10. Talis fuit et Adam, qui, ex superbiâ quâ fieri voluit sicut Deus, Deo non obedivit, et à Domino increpatus tulit sententiam mortis pro se et pro toto humano genere. Vide S. Augustinum, tract. 4 in Epist. Joannis, et in Psal. 68, 6, et lib. 14 de Civit. Dei, c. 13. Denique superbos omnes terribili increpatione Deus in judicio feriet; et ideò subjungit David: *Maledicti qui declinant à mandatis tuis,* nimirùm qui declinant potissimùm ex superbiâ et contemptu legislatoris; illis enim præcipuè dicetur: *Ite, maledicti, in ignem æternum,* Matth. 25. (Bellarminus.)

Theodoretus. Maledicti, sunt. Aliqui in accusativo vertunt: Maledictos et detestabiles superbos, qui deerrant à tuis mandatis, disperdidisti, ut proinde meritò amem et colam præceptiones tuas, ne paria patiar. Sed rectiùs in nominativo, ut sit allusio ad illud, Deut. 27, 26: *Maledictus omnis, qui non permanet in sermonibus legis hujus, nec eos opere perficit.*

Vers. 22. — Aufer a me opprobrium et contemptum, quem ab istis superbis sustineo, quòd sim legum tuarum studiosus. Exquisivi, Hebraicè, *natsarthi*, id est, custodivi.

Vers. 23. — Etenim, etiam propriè. Etiam principes, quorum erat tueri pios et virtutis studiosos, in suis conventiculis de me lædendo consultabant. Exercebatur, meditabatur, colloquebatur cum tuis decretis. Sic me contra principum insectationem muniebam, sic me in rebus adversis oblectabam, sic illa in rebus tristibus ac difficilibus in consilium adhibebam

Vers. 24. — Nam testimonia tua meditatio. Hebr. *schaschai*, deliciæ propriè mihi erant in mediis crucibus. Justificationes tuæ. Hoc addiderunt, ut obscuritatem appositionis Hebraicè illuminarent: *Etiam testimonia tua, deliciæ meæ sunt, viri consilii mei,* id est, et mei consiliarii sunt, tua testimonia scilicet. Illa mihi sunt à consiliis, ea habeo pro consiliariis meis; nam ea in eis rebus et notionibus adhibeo in consilium. Lex Dei, magistra vitæ et consiliarius. Consilium, metonymicè, pro consultore.

דלת DALETH, id est, *Tabularum*.

(*Eusebius, Hieronymus.*)

25. Adhæsit pavimento anima mea: vivifica me secundùm verbum tuum.

26. Vias meas enuntiavi, et exaudìsti me: doce me justificationes tuas.

27. Viam justificationum tuarum instrue me; et exercebor in mirabilibus tuis.

28. Dormitavit anima mea præ tædio: confirma me in verbis tuis.

29. Viam iniquitatis amove à me; et de lege tuâ miserere mei.

30. Viam veritatis elegi; judicia tua non sum oblitus.

31. Adhæsi testimoniis tuis, Domine; noli me confundere.

32. Viam mandatorum tuorum cucurri, cùm dilatâsti cor meum.

25. Mon âme a rampé dans la poussière: rendez-moi la vie selon votre parole.

26. Je vous ai exposé ma conduite, et vous m'avez exaucé: enseignez-moi votre loi.

27. Instruisez-moi de la route de vos commandements, et je m'exercerai à la méditation de vos merveilles.

28. Mon âme s'est assoupie d'ennui: fortifiez-moi par vos paroles.

29. Eloignez de moi la route de l'iniquité, et, en vertu de votre loi, ayez pitié de moi.

30. J'ai choisi la voie de la vérité, je n'ai point oublié vos jugements.

31. Je me suis attaché à vos préceptes: ne me couvrez pas de confusion.

32. J'ai couru dans la voie de vos commandements, lorsque vous avez dilaté mon cœur.

COMMENTARIUM.

Vers. 25. — Adhæsit pavimento anima mea. Hyperbole summi periculi et miseriæ (humilitatis mavult Theodoretus), ut supra, Psal. 43, 25: prostrata est, adjacet, propinquavit propriè pulveri anima, id est, vita mea; vel, juxta Aben-Ezram, per synecdochen, persona mea. Utrumque enim figuratè significat, ut et infra, vers. 28. Parùm abfuit, quin ad sepulcrum deferrer, præ calamitate. Ego ipse adhæsi pulveri, ac si essem mortuus, ut apud Jeremiam 51, 13: *Juravit Dominus exercituum per animam suam*, id est, semetipsum. Humi prostratus sum, ob imminens extremum vitæ periculum: depressa est et dejecta est in terram vita mea, sum in extremo vitæ periculo, et morti proximus propter principum persecutiones; itaque conserva mihi vitam ex tuis promissis et miserationibus. Pavimento. Hebraicè *lahaphar*, pulveri propriè. Terræ et pulveri allisa est, prostrata, humiliata. Verbum tuum. Vivere me fac secundùm tuam promissionem de hoc mortis periculo: sicuti es pollicitus. Verbum hìc Dei mandata non denotat, sed promissa: Arnobius et Augustinus. Vivificare autem Ambrosius pro justificare accepit. *Non enim vitam,* inquit Theo-

doretus, *sine termino petit, sed vitam secundùm legem.*

VERS. 26. — VIAS MEAS ENUNTIAVI. Mea negotia, res, facta, vitæ meæ necessitates explicavi tibi. Anonymus. Alii peccata mea, mores meos. JUSTIFICATIONES TUAS (1), statuta tua justa et æqua, item justificantia eos qui illa servant doce me, non solùm ut sciam, verum ut ea etiam servem : Hilarius, Augustinus.

VERS. 27. — VIAM JUSTIFICATIONUM TUARUM, rationem, ut censet R. Abraham, sed nihil necesse. Præcepta tua doce me, institue me in tuis justis legibus. JUSTIFICATIONES hìc jam non appellantur *hukkim,* statuta, ut versu præcedenti, sed *pekkudim,* præcepta. INSTRUE ME. Romanum Psalterium : insinua mihi. Ad verbum: Intelligere me fac, et colloquar cum mirabilibus tuis; vel, loquar de mirabilibus tuis factis, verbis, mysteriis.

VERS. 28. — DORMITAVIT ANIMA MEA (2), stillavit propriè ; hebraicè, *dalephaph*, id est, lacrymata est anima mea præ anxietate. Et sic legit Origenes et Ambrosius, quasi Septuaginta vertissent ἔσταξεν, non ἐνύσταξεν. Theodoretus contra ; quare ad desidiam animi et piarum cogitationum remissionem refert, pro quâ discutiendâ vates obsecret. CONFIRMA. Hebraicè, *kaiemeni*, id est, erige me secundùm verba tua, id est, promissa. Aben-Ezra, quale est hoc, Deut. 32, 39 : *Percutiam et ego sanabo.* Verbum etiam intelligi possit pro lege Dei.

(1) Sic et vers. 27 et toto Psalmo passim doceri petit : non sono et syllabis, jam enim eo modo doctus, sed infuso intùs spiritu sanctæ dilectionis, quem qui habent, verè sunt docti à Deo. Joan. 6, 45. (Bossuet.)

(2) Diffluit præ mœrore. Hoc tædium Cassian. Inst. 10, 4, interpretatur de acediæ spiritu, quo æger animus fastidio rerum spiritualium in otium ac desidiam solvitur ; tum inquietus et vagus ad sensuum solatia defluit ; qui spiritus ubi primùm obrepit, tunc petendum à Domino ut fluxam confirmet fidem, et verbo divino inducat illud gaudium, quod præcipit Apostolus, Phil. 4, 4. (Bossuet.)

VERS. 29. — VIAM INIQUITATIS AMOVE A ME : falsitatis propriè, *seker*. Eam opponit viæ veritatis, de quâ sequente versu. Precatur servari ab erroribus doctrinæ. ET DE LEGE. Sic Anonymus monet præpositionem, *min, de,* esse subaudiendam : De lege largire mihi ; legem tuam misericorditer tribue mihi, gratiam legis perficiendæ da mihi, effice misericorditer ut legem tuam exsequar. Latine, de lege tuâ gratificare mihi, misericordiam fac mihi de lege tuâ. Chrysostomus autem : *Actiones iniquas abige a me, ac pro more tuo miserere meî.*

VERS. 30. — JUDICIA TUA NON SUM OBLITUS. Ad verbum : Posui judicia tua (ante me ut ea servarem, per aposiopesim); ea mihi servanda proposui.

VERS. 31. — ADHÆSI TESTIMONIIS, præceptis per cabalam et traditionem Patrum acceptis, sine ullâ aliâ ratione, vel scripto. Aben-Ezra. NOLI ME CONFUNDERE. Ne permitte ut excidam spe consequendi fructum eorum. Ne sine ut ea spes me fallat. Confusio nascitur quando quod petitur, denegatur. Arnobius.

VERS. 32. — VIAM MANDATORUM TUORUM CUCURRI, facilè perfeci, et alacriter, et sine impedimento. CUM DILATASTI, cùm ex angustiis explicuisti me, cùm me lætitiâ affecisti. Metaphoricè, ut supra, Psal. 4, 2. Tunc expeditè tua servavi præcepta. Alii : cùm mihi tuam gratiam latè et copiosè impertivisti, viresque suppeditâsti ; quando cor meum consolatione recreâsti; quando es me consolatus, tum mandata tua alacriter præstiti. Nam, citra Dei gratiam et auxilium, Dei præcepta non servantur. Per futurum non immutatur vis. Curram, quando dilatabis cor meum, gratiâ tuâ scilicet. Perficiam facilè, quando illorum perficiendorum gratiam facultatemque præbueris. Utrisque opus est, et nostrâ promptitudine, et Dei auxilio. Neque enim humana natura absque cœlesti auxilio quicquam recti agere potest. Theodoretus.

הא HE, id est, *Ista.*

(Eusebius, Hieronymus, qui et hìc secundam connexionem litterarum incipiunt.)

33. Legem pone mihi, Domine, viam justificationum tuarum; et exquiram eam semper.

34. Da mihi intellectum, et scrutabor legem tuam, et custodiam illam in toto corde meo.

35. Deduc me in semitâ mandatorum tuorum, quia ipsam volui.

36. Inclina cor meum in testimonia tua, et non in avaritiam.

37. Averte oculos meos, ne videant vanitatem : in viâ tuâ vivifica me.

38. Statue servo tuo eloquium tuum, in timore tuo.

39. Amputa opprobrium meum quod suspicatus sum, quia judicia tua jucunda.

40. Ecce concupivi mandata tua : in æquitate tuâ vivifica me.

33. Faites-moi une loi, Seigneur, de la route de vos commandements, et je la rechercherai sans cesse.

34. Donnez-moi l'intelligence, j'approfondirai votre loi, et je l'observerai de tout mon cœur.

35. Conduisez-moi dans la route de vos commandements, parce que j'ai mis mes complaisances dans elle.

36. Inclinez mon cœur vers vos préceptes, et non vers l'avarice.

37. Détournez mes yeux, de peur qu'ils ne voient des choses vaines ; rendez-moi la vie en me faisant marcher dans vos voies.

38. Etablissez dans votre serviteur la loi de vos paroles, pour le retenir dans la crainte.

39. Retranchez l'opprobre que j'ai craint, car vos jugements sont remplis de bonté.

40. Voilà que j'ai désiré vos commandements : donnez-moi la vie par votre justice (*ou* selon votre équité).

COMMENTARIUM.

VERS. 33.—LEGEM PONE MIHI. Uno verbo Hebraicè, *horani*, id est, doce me. Vide supra, Psal. 24. Sic autem circumloquuntur, ut ostendant homines per Dei verbum et legem exteriùs doceri, nec privatim revelationes esse expectandas, interiùs autem per sanctas inspirationes et instinctus. EXQUIRAM EAM, viam. Ad

verb. : Et custodiam eam (ad) calcem, sive ad extremum usque, id est, semper; ut omittam alias interpretationes minùs simplices. *Hekeb* sonat *vestigium.* Per vestigium eam custodiam, ut qui metuunt de viâ, eam per vestigia sequuntur. Item *finem operis*, id est, præmium, mercedem, quo modo accepit Aben Ezra; custodiam eam pro retributione, quæ proposita est maxima servantibus eam. Et hoc secuti sunt infra, vers. 111, ut utraque intelligentia haberetur (1).

VERS. 34. — DA MIHI INTELLECTUM, legis tuæ. Intelligere fac me propriè legem tuam scilicet, per hypozeugma. Nam hoc octonario docet opus esse Dei gratiâ et spiritu, cœlestique lumine, ad intelligendas, amandas et sequendas Dei leges, ut proinde D. Augustinus eo sæpiùs utatur contra Pelagianos. IN TOTO. Præpositio *in* redundat Latinè : totis animi viribus custodiam legem tuam, si eam me feceris intelligere. Sic infra, vers. 58.

VERS. 35. — DEDUC ME, incedere fac me, dirige me per viam tuorum præceptorum, dux esto mihi in obeundis tuis mandatis. IN SEMITA. Aliqui legunt in accusativo : Inducito me in semitam. Sed nihil opus. Mihi in semitâ rectâ versanti præbe te ducem, ne eam deseram. *Volui,* mihi in eâ placui.

VERS. 36. — INCLINA COR MEUM. Inclinat Deus in testimonia sua, et ad bonum efficienter, et per se. Inclinat in avaritiam et mala deficienter, et per accidens, id est, quia permittit cadere, vel subducit suam gratiam. Sic gubernator suâ præsentiâ est causa salutis navis, suâ absentiâ naufragii. IN AVARITIAM. Chald., *in mammona,* id est, pecuniam.

VERS. 37. — AVERTE OCULOS MEOS, transire fac oculos meos, NE VIDEANT, ne concupiscant. Metaphora à corpore ad animum. Hinc *concupiscentia oculorum* apud Joannem, Epist. 2, 16; et Christus ait, Matth. 5, 29 : *Qui viderit mulierem ad concupiscendum eam, jam mœchatus est eam in corde suo.* VANITATEM, doctrinæ et morum. Vanitas, quod inutile est et stultum vocatur, cujusmodi sunt omnia quæ in hâc vitâ jucunda videntur, ex Ecclesiaste 1, 2. Theodoretus. VIVIFICA ME, vivere fac me in tuâ lege et verbo, sive in legis tuæ observatione. Sic solet *vivificandi* verbum toto hoc Psalmo interpretari Aben-Ezra. Aliqui, per tuam legem et verbum.

VERS. 38. — STATUE SERVO TUO ELOQUIUM. Stabili in me servo tuo eloquium, ut te metuam; vel, firma, imple, præsta tuum promissum mihi qui servus et cultor tuus sum, ut te timeam et reverear. At Theodoretus : Firmiter in me pone tuos sermones, constantem me in tuis sermonibus fac, ut timor tuî mihi perpetuò incumbat, nequaquàm sinens ut à tuis oraculis deflectam. Ita *eloquium,* non pro Dei promisso, sed verbo, et *in* pro *cum.* Kimhi promissum intelligit de successione posterorum Davidis in regno, ut hoc

(1) SEMPER, et quamdiù vivam. Ezra *ekeu* interpretatur *(propter) mercedem*, juxta illud, Ps. 19, 12 : *In custodiendis illis retributio (merces) multa.* Hanc vocem, versu 112, Græcus et Latinus reddiderunt *propter retributionem.* Kimhi Ezræ sententiam refellit, quòd pugnet cum illo veterum magistrorum dicto : *Ne estote servis similes, qui serviunt mercedis ergo.* (Muis.)

recidat in Christum Davidis filium. Aben-Ezra *eloquium* mavult significare decretum Domini : Confirma decretum tuum mihi, ut tu timearis. Alii, legem ipsam Dei. IN TIMORE TUO, ut te timeam, vel ut timearis. Timor Dei est unum è donis Spiritûs sancti, Isa. 11, 3. Quare pro eo habendo meritò precatur. Ad verbum, *aser lirathecha,* id est, ut in timorem tuum venire facias me, ut supplet Aben-Ezra. Hoc malo, ut sit sensus nostrorum Septuaginta, q. d. : Pone ante oculos meos legem tuam, ut te timeam. Aliqui *aser* pronomen faciunt neutrum : Quod (eloquium ad timendum te est); alii masculinum : Qui (servus tuus) in timore tuo (est), id est, qui te timet et reveretur.

VERS. 39. — AMPUTA OPPROBRIUM MEUM (1). Aufer opprobrium quo me hostes mei afficiunt : ex Anonymo, falsa convicia et probra. Alii, peccatum quod mihi est probro et dedecori. Nihil enim peccato probrosius et magis pudendum. SUSPICATUS SUM, timui, Hebraicè, *jagorthi*, Græcè, ὃν ὑπώπτευσα, *quod vereor, quod suspectum habeo.* JUCUNDA. Hebraicè, *thobim,* bona, utilia, fructuosa. Benigna sunt judicia tua, quæ in pios decernis. Sic enim justas Dei sententias, quibus pœnam peccatoribus, salutem pœnitentibus affert, vocat Theodoretus. Nisi malis de legibus divinis accipere.

VERS. 40. — IN ÆQUITATE TUA VIVIFICA ME (2), pro tuâ æquitate et justitiâ conserva mihi vitam. Vel potiùs, ut supra, vers. 37, in tuæ æquitatis observatione vivere me fac. Mihi optanti vitam justam concede, Theod. Tuam æquitatem, tuam æquissimam legem fac servem, quoad ero in vivis.

(1) Sensus est, meo judicio : Noli permittere ut in te ac tuas leges peccem, quod mihi summo esset probro, quodque adeò semper veritus sum : nam lege tuâ, quippe bonâ, vehementer delector. Posterius membrum est ratio horum verborum : *quod timui.* Eòdem pertinet prius membrum sequentis versûs. Kimhi Davidem existimat in hoc et præcedente versu petere à Deo ut, quemadmodùm sibi pollicitus est, regnum posteris confirmet, modò ejus timori adhæreant, pro conditione nimirùm promisso additâ; neve se apud posteros in probro esse velit, si ob patris peccatum à regiâ potestate excidisse intelligant. Peccatum cum Bethsabee intelligit, quod sciret quidem David sibi condonatum, sed vereretur ne pœna ad posteros perveniret. Posterius autem membrum hujus versûs sic exponit, *quia judicia tua bona* sunt, neque judicas et punis hominem, ut dignus est, tuque bonus et misericors. Si hanc expositionem sequi vis, vide ut, *servo tuo,* accipias collectivè. Possunt hi versus optimè ad tempus conjurationis Absalomi referri, quasi petat David, primùm, juxta Dei per Nathan promissum, à morte servari; deinde non destitui regno, quod illi esset probrosum, et id pro bonitate ac lenitate divinorum judiciorum. Ad hanc expositionem optimè congruent sequentes versus. (Muis.)

(2) ECCE, CONCUPIVI, etc. Sensus : Nihil mihi unquàm fuit tuis mandatis antiquius aut optatius; te igitur oro, qui justus es, ut mihi vitam largiaris, quò possim scilicet omnia illa exequi. Kimhi, juxta præcedentium versuum expositionem, sic ferè habet : Quanquàm peccavi, nihilominùs semper magni feci et magni facio tua mandata : ac propterea *in justitiâ tuâ vivifica me*; quasi diceret : Proroga vitam meam, ut exequar mandata. Ego, si referre placet ad conjurationem Absalomi, censeo exponendum hunc versum : Conserva me in vitâ, nec patere me nunc perire, qui tantoperè delector tuis mandatis. (Muis.)

ו VAV, id est, *Et*.

(*Eusebius*, *Hieronymus*.)

41. Et veniat super me misericordia tua, Domine : salutare tuum secundùm eloquium tuum.

42. Et respondebo exprobrantibus mihi verbum, quia speravi in sermonibus tuis.

43. Et ne auferas de ore meo verbum veritatis usquequàque, quia in judiciis tuis supersperavi.

44. Et custodiam legem tuam semper, in seculum et in seculum seculi.

45. Et ambulabam in latitudine, quia mandata tua exquisivi.

46. Et loquebar de testimoniis tuis in conspectu regum, et non confundebar.

47. Et meditabar in mandatis tuis, quæ dilexi.

48. Et levavi manus meas ad mandata tua, quæ dilexi : et exercebor in justificationibus tuis.

41. Que votre miséricorde, Seigneur, vienne sur moi : que le salut me vienne de vous selon vos promesses.

42. Et je répondrai à ceux qui me font des reproches, que j'espere dans vos paroles.

43. N'ôtez pas de ma bouche les paroles de la vérité ; ne les ôtez pas du moins entièrement, car j'ai mis toute mon espérance dans vos jugements.

44. Je garderai toujours votre loi ; je la garderai de siècle en siècle et à jamais.

45. Dès lors je marchais dans un chemin spacieux, parce que j'ai recherché vos commandements.

46. Je parlais de vos oracles en présence des rois, et je n'étais point confondu.

47. J'étais occupé de la méditation de vos commandements, que j'aime.

48. Je levais mes mains vers vos commandements que j'aime, et je m'exerçais à considérer vos commandements.

COMMENTARIUM.

Vers. 41. — Et veniat super me misericordia tua. Optanter, q. d. : Immitte mihi tuam misericordiam et gratiam. Salutare tuum, salus tua, defensio, estque appositio, nisi malis asyntheton per zeugma. (Et) salus tua mihi superveniat, mihi contingat. Christum Augustinus exponit. Eloquium, promissum tuum, ut supra, vers. 38.

Vers. 42. — Et respondebo exprobrantibus mihi verbum : Responsum dabo conviciatoribus meis, qui negant te mihi allaturum salutem, quòd speravi in tuis promissis. Construitur cum verbo, *respondebo*; nam sic loquuntur, ut alibi, Par. 21, 12 : *Quod respondebo mittenti me verbum ;* aliqui cum participio : exprobrantibus mihi aliquid. Verbum pro re passim. Quia, pro quòd, particulâ continuativâ, non causali.

Vers. 43. — Et ne auferas de ore meo : ne mihi eripi permittas. Deus enim propriè non eripit, sed diabolus, nisi fortassè valdè ingratis, et dona Dei non agnoscentibus propter peccata : Arnobius. Usquequaque, prorsùs, ullo modo, vel unquàm, in perpetuum. Vide supra, vers. 8. In judiciis ; ut *sermones* proximo versu, ita hìc *judicia*, promissa significant, non quidem quælibet, verùm ea quæ verbo, lege et præcepto Dei consignantur. Ne quis putet prorsùm discedi à significatu, in quem hæc et similia jam ab initio acceperat. Nam perpetuò urget verbum Dei variis vocabulis pro diverso ejus respectu.

Vers. 44. — *In seculum seculi*, cunctis vitæ meæ diebus : Anonymus. Tam hìc quàm in futuro seculo : Ambrosius. Et certè Hebraicè, *leholam vehad*, in seculum et æternitatem ; quod alii vertunt : in seculum et ultra. *Futurum*, inquit Theodoretus, *vitam demonstrat, in quà pura et sincera divinarum legum observantia cunctis dabitur.*

Vers. 45. — Et ambulabam in latitudine. Hactenùs oravit, nunc narrat, inquit Augustinus, idque in martyrum, id est, testium veritatis personâ, ex Ambrosio. *Et ambulabam* per futurum etiam verti possit. Sic sequentibus versibus : *loquebar*, *confundebar*, *meditabar*, *levavi*. In latitudine, in lætitiâ ; metaphora à corde se gaudio dilatante. Vel ex Theodoreto, cum multâ facilitate et confidentiâ, magnâ libertate, etiam inter persecutiones. Vel in lato et tuto loco, in viâ laxâ, latè incedebam per tua mandata. Gratia Spiritûs sancti angustiam aufert, et viam dilatat atque jucundam reddit, quæ carni videtur tristis et difficilis.

Vers. 46. — Non confundebar, non me pudebat ista loqui (1).

Vers. 47. — Et meditabar in mandatis tuis : cum gaudio et multâ delectatione contemplabar. Unde Hebr. *eschthasthah*, delectabat. Præcipua hominis voluptas in contemplatione est posita, ut docet Aristot. 10 Ethic. Est autem antithesis superioris, ut notat Aben-Ezra. Quemadmodùm palam, coram regibus, quos homines solent metuere, loquebar de testimoniis tuis, ita oblectabam me in illis privatim ; sive publicè, sive in aperto, sive in abscondito profitebar tuam legem et religionem, ut et præcipitur contra hypocritas, Matth. 5, 14, 15, 16. Quæ dilexi, valdè, σφόδρα, ut Græci et Augustinus legunt.

Vers. 48. — Levavi manus meas ad mandata, manus admovi mandatis tuis, manus ad apprehendendas leges tuas extuli. Alii : summâ alacritate ea perfeci. *Non enim in sermone est Dei regnum, sed in opere*, 1 Cor. 4, 20 ; et Matth. 5, 20 : *Qui fecerit et docuerit, hic magnus vocabitur in regno cælorum* ; et Rom. 2, 13 : *Non auditores legis justi sunt apud Deum, sed factores legis justificabuntur.* Levare manus, extendere manus, et opere perficere. Metaphoram sumit Aben-Ezra ab iis qui cum honore et charitate aliquem excipiunt. Aliàs, levare manus, pro jurare, Gen 14, 22. Modus rei pro ipsâ re. Exercebor. Vocabulum scholasticum, *aschiha*, loquar, propriè declamitabo, studebo, exercebo scriptum, elocutionem, etc.

(1) Si Machabaicis temporibus scriptus sit Psalmus, verisimile hunc versum referendum esse ad Antiochum et satrapas ejus, per quos extirpare religionem moliebatur. Qui verò Davidicum Psalmum existimant, ad Saulum hoc pertinere volunt.

זין ZAIN, id est, *hæc*.
(*Eusebius*, *Hieronymus*.)

49. Memor esto verbi tui servo tuo, in quo mihi spem dedisti.

50. Hæc me consolata est in humilitate meâ, quia eloquium tuum vivificavit me.

51. Superbi iniquè agebant usquequàque : à lege autem tuâ non declinavi.

52. Memor fui judiciorum tuorum à seculo, Domine, et consolatus sum.

53. Defectio tenuit me, pro peccatoribus derelinquentibus legem tuam.

54. Cantabiles mihi erant justificationes tuæ in loco peregrinationis meæ.

55. Memor fui nocte nominis tui, Domine, et custodivi legem tuam.

56. Hæc facta est mihi, quia justificationes tuas exquisivi.

49. Souvenez-vous, en faveur de votre serviteur, de la parole que vous lui avez donnée, et qui fait mon espérance.

50. C'est cette espérance qui m'a consolé dans l'état d'abaissement où je suis ; car votre parole m'a rendu la vie.

51. Les orgueilleux en ont usé (*ou* en usent) très mal à mon égard ; mais je ne me suis point écarté de votre loi.

52. Je me suis ressouvenu, Seigneur, des jugements que vous avez exercés dans les temps anciens, et j'ai été consolé.

53. Je suis tombé en défaillance à la vue des pécheurs qui abandonnent votre loi.

54. Dans le lieu de mon exil, vos décrets ont été la matière de mes cantiques.

55. Je me suis souvenu durant la nuit de votre nom, Seigneur, et j'ai gardé votre loi.

56. J'ai joui de cet avantage, parce que j'ai recherché vos ordonnances.

COMMENTARIUM.

VERS. 49. — MEMOR ESTO VERBI TUI SERVO TUO. Præsta, perfice. Neque enim in Deum ulla cadit oblivio, sicut nec pœnitentia : Euthymius. SERVO TUO, tui ad servum tuum verbi. Quod verbum mihi servo tuo promisisti, quo mihi spem fecisti, te salutem daturum iis qui custodiunt mandata tua : Chrysostomus. Q. d. : Memento eorum quæ mihi es pollicitus, per internam scilicet vocem, vel per Scripturas, vel per prophetas. Nam tot modis præcipuè nobiscum Deus loquitur. Vel *servo* est dativus acquisitionis : in gratiam vel utilitatem servi tui, ut construatur cum, *memor esto*. *Verbum* autem pro promisso, quod R. Selomo restringit ad promissionem Davidi factam per Nathan prophetam. Arnobius, pro Verbo Dei in carne promisso, ut nostrum humanum genus, quod prævaricatione Adæ perierat, recuperaret. SPEM, in quo me sperare fecisti.

VERS. 50. — HÆC ME CONSOLATA EST IN HUMILITATE. Hæc res, hæc promissio. Femineum pro neutro, Latinorum more linguæ, ut supra, Psal. 26, 4. Hoc me est consolatum in meâ afflictione, hæc mea est consolatio in meâ miseriâ. Periissem in meis malis, nisi verbum tuum me erexisset. *Humilitas* pro afflictione et calamitate. Aliqui : *hæc*, spes, è superiore versu. At Hebraicè illic legitur, *ascher iiballhani*, id est, *in quo me sperare fecisti*. Nisi habeatur ratio totius sententiæ. Hæc, in quâ me sperare fecisti, id est, hæc spes me est consolata. Alii, hæc lex tua. VIVIFICAVIT, conservavit. Jampridem me vita defecisset præ malorum magnitudine, nisi me eloquia tua conservâssent.

VERS. 51. — SUPERBI INIQUÈ AGEBANT, in me scilicet, deridebant me vehementer. Hebraicè *helitsuni*. Superbos autem appellat legis Dei et pietatis contemptores, vel etiam, ex Augustino, persecutores.

VERS. 52. — MEMOR FUI JUDICIORUM TUORUM A SECULO, (quæ sunt) à seculo : quæ quidem judicia, justæque voluntates sunt sempiternæ, et à rerum initio usque in seculum durant. Nam semper eodem modo te geris erga probos. Alii : non tam rectè, à vulvâ matris meæ ; illic enim incipit cujusque seculum. R. Selomo et R. Abraham judicia pro justis ultionibus superborum et suppliciis accipiunt ; Theodoretus etiam pro piorum liberationibus. Nam judicia non semper hoc Psalmo accipiuntur pro præceptis. Sic apud prophetam Ezech. 14, 20, judicia sua, gladium, famem, pestem, et feras bestias Deus appellat.

VERS. 53. — DEFECTIO TENUIT ME, ἀθυμία, animi defectus, destitutio, et deliquium præ zelo, vehemens tristitia invasit me. Hebraicè, *zalhaphah*, tremor, vortex, horror corripuit me. PRO, propter impios legem tuam deserentes. Quoties cogito impietatem eorum qui legem tuam negligunt. Dolet Sanctus de impiorum impietate.

VERS. 54. — CANTABILES MIHI ERANT JUSTIFICATIONES TUÆ; carmina, cantiones propriè, mihi erant tua jura et decreta in domicilio meæ peregrinationis, id est, in hâc vitâ, vel in hoc exilio et captivitate ad ejus fastidium cantu levandum et minuendum : calamitates meas solabar cantandis tuis justis præceptis et legibus. Hoc unicum erat perfugium in tantis malis. Peregrini solent esse tristes et attoniti, laboris autem et itineris tædium cantu solari. Hebraicè, *zemiroth*, cantiones musicæ. Unde hi Psalmi vocantur *mizmorim*, cantiones ad instrumenta musica, ut *zamar*, canere instrumentis. Cabbalici, amputationes, metaphorâ à *mazmeroth*, falcibus (Isa. 58, 5), quòd amputent et abscindant omnes molestias, tumultus, perturbationes, dæmonum insultus, insidias et motus ; q. d. : Ubicumque molestiarum et perturbationum timor me peregrinantem corripiebat, his Psalmis illa præcidebam et frangebam, veluti falcibus. Lege R. Joseph in Portâ lucis. IN LOCO, *bebeth*, id est, in domo propriè.

VERS. 55. — MEMOR FUI NOCTE, tempore calamitoso, vel nocturno, cùm cæteri dormiunt quiete et tranquillè, nomen tuum recolo, atque tuæ legi meditandæ vaco in hoc mundo, in quo peregrinor. Tanta

est magnitudo voluptatis quam de eâ cogitans capio.

Vers. 56. — Hæc facta est mihi, hoc, ut supra, vers. 50. Hoc, ut nocte tui recorder, factum est mihi; hæc, quæ commemoravi, mihi contigerunt, quia mandata tua diligenter sum executus. Aliqui ad legem: Hæc lex facta est mihi, sum illam assecutus, mea effecta est, quia, etc., ut *mihi* dativus sit possessionis Hebraicus, pro meâ, ᾠ̃ Euthymius. Hilarius, Ambrosius ad memoriam referunt: Augustinus ad noctem. Sed ad totum complexum est idiotismus.

חית HETH, id est, *Vita.*

(*Eusebius et Hieronymus.*)

57. Portio mea, Domine, dixi custodire legem tuam.

58. Deprecatus sum faciem tuam in toto corde meo: miserere mei secundùm eloquium meum.

59. Cogitavi vias meas, et converti pedes meos in testimonia tua.

60. Paratus sum, et non sum turbatus, ut custodiam mandata tua.

61. Funes peccatorum circumplexi sunt me, et legem tuam non sum oblitus.

62. Mediâ nocte surgebam ad confitendum tibi, super judicia justificationis tuæ.

63. Particeps ego sum omnium timentium te, et custodientium mandata tua.

64. Misericordiâ tuâ, Domine, plena est terra: justificationes tuas doce me.

57. Vous êtes mon partage, Seigneur, j'ai résolu de garder votre loi.

58. J'ai prié de tout mon cœur en votre présence: ayez pitié de moi selon vos promesses.

59. J'ai réfléchi sur mes voies, et j'ai tourné mes pas vers vos commandements.

60. Je suis prêt, et je ne me livre point au trouble, je veux garder vos préceptes.

61. Les liens des pécheurs m'ont environné; mais je n'ai point oublié votre loi.

62. Je me levais au milieu de la nuit pour chanter vos louanges, à cause de la justice de vos jugements.

63. Je me lie avec tous ceux qui vous craignent, et qui regardent vos commandements.

64. La terre est remplie de votre miséricorde, Seigneur, instruisez-moi de vos ordonnances.

COMMENTARIUM.

Vers. 57. — Portio mea, Domine. O Domine, portio mea (per appositionem, qui es mea portio, thesaurus, seu pars mea hæreditaria), dixi me custoditurum legem tuam: hoc proposui, hoc decrevi. Anonymus putat orationem esse inversam: O Domine, dixi: custodire legem tuam, portio mea est. Hoc mihi sumo, hoc accipio pro meâ parte, patrimonio, peculio, possessione, dùm alii sibi suas opes, honores et potentiam pro hæreditate constituunt ac habent. Habeant alii alias partes, hanc unam mihi elegi, ut supra, Psal. 15, 5. Alludit ad Levitarum sortem, quibus, cùm nulla inter Israelitas attributa esset, Dominus se illorum esse hæreditatem dixit, et ut è sacrificiis, primitiis et decimis viverent, Deut. 18, 1, 2. Alii, ut *Dominus* sit nominativi casûs, dividunt sententiam, non tam rectè: Portio mea Dominus (est). Dixi me custoditurum legem tuam, hoc apud me proposui.

Vers. 58. — Deprecatus sum faciem, favorem; Christum, Hilarius et Ambrosius. In vacat, supra, vers. 34. Meo, additum ad explicationem. Miserere. Possit esse mimesis, dicendo supple: Miserere meî secundùm promissiones tuas. Eloquium, promissum, ut supra. Est enim distinguendum, ubi eloquium, verbum, sermo, Psalmo significent verbum et doctrinam Dei, ubi promissionem.

Vers. 59. — Cogitans vias meas, mea facta expendi, vitæ meæ actiones consideravi, et converti me ad legem tuam moribus exprimendam. Alii, mea negotia et necessitates.

Vers. 60. — Paratus sum, et non sum turbatus, sive recordatus. Hebraicè, *haschthi velo hithmahma hethi*, festinavi, et non tardavi, sive distuli: festinavi sine cunctatione ad observationem tuorum mandatorum.

Vers. 61. — Funes peccatorum (1), masculini generis. Hebraicè, *reschabim*, impiorum; q. d: Insidiæ, tendiculæ, retia impiorum implicârunt: vel, juxta alios, depredata sunt me, ut me perdant, vel certè abs te avellant; et tamen non sum oblitus legis tuæ, ut Apostolus, Coloss. 2, 8: *Ne quis vos decipiat vel deprædetur per philosophiam.* Funes metonymicè laquei funibus vel tensi, vel constantes. Chald.: cohortes et catervæ (quas colligationes et congregationes) congregatæ sunt contra me. *Hebel*, et funem et turmam, ut 1 Reg. 10, 11: *Ecce funis prophetarum in occursum ejus;* q. d.: Improbi catervatim me implicârunt et prædati sunt.

Vers. 62. — (2) Super judicia justificationis tuæ, propter justa tua judicia et statuta, vel, de justis tuis judiciis, id est, ut celebrarem tuas leges et verba, nocte mediâ et concubiâ, quando peccatores quieti, vel voluptatibus indulgent. Respicit ad nocturnas Dei laudes ab Apostolis instituendas, ἀλεκτροφωνίᾳ, apud Clementem, lib. 8 Constit. Apost. c. 36. Græci exemplaris, Cyprianum, etc. Saltem inde originem nostræ matu-

(1) Impiorum: idem. Funes autem sunt eorum malevola et dolosa consilia, quibus viri boni ac simplices capiuntur. (Bossuetius.)

(2) Mediâ nocte surgebam, è lectulo, etc. Hinc didicisse Ecclesiam surgendum esse mediâ nocte ad nocturnam psalmodiam monet Bellarminus: hunc enim, inquit, locum allegant auctores qui de divinis officiis scripserunt. Mediâ nocte surrexerunt virgines, ut obviàm irent sponso, quæ *intraverunt cum eo ad nuptias, et clausa est janua*, Matth. 25. Si Christo credere volumus, vigilandum nobis est (nescimus enim quando Dominus domûs veniat, serò an mediâ nocte, an galli cantu, an manè), *ne, cùm venerit repentè, inveniat nos dormientes*, Marci 13.

Judicia justitiæ tuæ, id est, justissimas tuas leges. Ezra et alii de pœnis quibus improbos Deus justè afficit intelligunt. (Muis.)

tinæ, sive, ut loquitur in suâ epistolâ de Christianis Plinius, *antelucanæ preces* ducunt: lege infra vers. 164. Ad verbum *hatsor leiela*, id est, (in) medietatibus noctis. *Quod non dicitur præfinitè*, inquit Aben-Ezra in Exod. 11, *de medio noctis puncto, sed quando præteriit prius noctis dimidium*, id est, à mediâ nocte, post noctem mediam, in secundo noctis dimidio. Idque, ut ait Zoar, imò et Thalmudici c. 1 Beracoth, quoniam à mediâ nocte incipit tertia vigilia sive custodia, quæ cæterarum est quietissima et tranquillissima. Nam tunc sensus collecti sunt, non distracti visis et radiis lucis. Unde et noctu apparebant potiùs Deus et angeli, quoniam, ratione quietis, nox aptior est revelationibus propheticis. Addit Zoar tunc finiri cursus et impetus malignorum et invisibilium spirituum tenebrarum, quò adaptat illud, psal. 90, 5, 6: *Non timebis à timore nocturno, à peste perambulante in tenebris;* ex alio, Psal. 104, tres hos versus: *Posuisti tenebras*, etc. *Catuli leonum*, etc., *Ortus est sol*, etc. Tunc enim incipit sol, tenebrarum hostis, ascendere in nostrum hemisphærium.

VERS. 63. — PARTICEPS EGO SUM OMNIUM TIMENTIUM, socius; q. d.: Sum unus ex iis qui te timent et reverentur: cum iis me soleo conjungere. Amicum verterat Syrus interpres, citante Theodoreto. Puto esse Jonathan. Nostri referunt ad societatem vitæ, et communionem bonorum omnium et gratiarum spiritualium.

VERS. 64. — MISERICORDIA TUA, DOMINE, PLENA EST TERRA, terræ incolæ; nullos terræ incolas pateris esse expertes misericordiæ. Hâc tu utere erga me, docendo tua justa præcepta. Sine metonymiâ: Etiam ubique terrarum et locorum Dei bonitas et misericordia lucet, nedùm in rebus rationis et vitæ expertibus.

טית TETH, id est, *Bonum*.

(*Eusebius*, *Hieronymus*.)

65. Bonitatem fecisti cum servo tuo, Domine, secundùm verbum tuum.

66. Bonitatem, et disciplinam, et scientiam doce me, quia mandatis tuis credidi.

67. Priusquàm humiliarer, ego deliqui: propterea eloquium tuum custodivi.

68. Bonus es tu, et in bonitate tuâ doce me justificationes tuas.

69. Multiplicata est super me iniquitas superborum: ego autem in toto corde meo scrutabor mandata tua.

70. Coagulatum est, sicut lac, cor eorum: ego verò legem tuam meditatus sum.

71. Bonum mihi, quia humiliâsti me: ut discam justificationes tuas.

72. Bonum mihi lex oris tui, super millia auri et argenti.

65. Vous avez signalé, Seigneur, votre bonté en faveur de votre serviteur, selon votre promesse.

66. Enseignez-moi la bonté, la sagesse, la science, parce que j'ai eu confiance dans vos préceptes.

67. Avant que d'être humilié, j'ai péché: c'est pour cela que j'ai observé votre parole.

68. Vous êtes plein de bonté, et usez de cette bonté pour m'instruire de vos commandements.

69. L'iniquité des orgueilleux s'est multipliée contre moi; mais je m'occuperai de tout mon cœur de vos préceptes.

70. Le cœur de ces orgueilleux s'est endurci comme du lait qui se coagule; mais pour moi j'ai médité votre loi.

71. C'est un avantage pour moi que vous m'ayez humilié; j'ai appris par là à connaitre vos volontés (*ou* vos jugements).

72. C'est un plus grand avantage pour moi de connaître la loi émanée de votre bouche, que de posséder des monceaux d'or et d'argent.

COMMENTARIUM.

VERS. 65. — BONITATEM FECISTI, benè fecisti servo tuo, bonis eum cumulâsti. SECUNDUM VERBUM, prout es pollicitus, beneficiis multis me affecisti.

VERS. 66. — BONITATEM, ET DISCIPLINAM, ET SCIENTIAM. Bonitatem, bonum, ut, superiore versu, benignitatem, beneficentiam. Benefacere doce me et de hominibus benè mereri. Ad mores vox pertinet, ut sequentes, *disciplina*, *scientia*, ad fidem et notitiam legis. ET, copulam hanc addiderunt ad explicandum asyntheton. *Et disciplinam*, et sapientiam, sententias et sensa præcipua legis tuæ: sic Anonymus. Theodoretus castigationem, correptionem, ut sic illud, Jer. 10, 24: *Corripe me, Domine; verùmtamen in judicio, et non in furore tuo, ne fortè in nihilum redigar.* Sic enim ægrotus, sanitatem desiderans, ferri incisionem et cauterium quærit. Cui sequens versus de castigationis utilitate favet. Rabbini, quia particula *et*, in Hebræo desideratur, nec eam per asyntheton subaudiunt, ferè interpretantur in genitivo; quod Masoretæ significârunt syntacticè, legentes *tub*, non *tob*: *Bonitatem disciplinæ sive gustûs*, id est, quicquid est præcipuum et excellens in tuâ lege, doce me. Ejus rectam intelligentiam mihi tribue. Gustum appellant metaphoricè sapientiam, consilium, disciplinam. Ita gustum animi mei affice, ut verorum bonorum suavitatem intelligam, cætera omnia amara judicem.

VERS. 67. — PRIUSQUAM HUMILIARER, affligerer; *aana*, etiam loqui, respondere, canere. Quare aliqui, sed longiùs: Antequàm loquerer, responderem, canerem, clamarem, ad te scilicet, id est, antequàm te invocarem et deprecarer, ego errabam. DELIQUI, *scogeg*, errabam propriè. Adversa piis prosunt, qui interdùm secundis et prosperis efferrentur, et contra Dei legem peccarent. Propterea Hebraicè, *vehatthah*, id est, et nunc: At nunc, quando afflictus sum, mandata tua servo. Ex afflictionibus discimus Deum colere.

VERS. 68. — IN BONITATE TUA, pro tuâ benignitate, per tuam bonitatem. Hebraicè, *umetib*, id est, et benefaciens, doce me statuta tua. Quod aliqui jungunt cum præcedentibus: Bonus es tu et beneficus.

VERS. 69. — MULTIPLICATA EST SUPER ME INIQUITAS,

connexa est, concinnata, cumulata, addita, ex Anonymo. Concinnarunt, confinxerunt artificiose contra me mendacium superbi et arrogantes. Scrutabor, custodiam, Hebraice *etsor*. Nempe scrutanda sunt mandata Dei, non tam ut sciantur, quàm ut impleantur.

Vers. 70. — Coagulatum, pinguefactum, incrassatum præ adipe. Crassitie obtusum est cor eorum, ne tua verba intelligat, neque iis delectetur, ut Isa. 6, 10, Matth. 13, 14, Exod. 7, 13. Unde Chaldæus hic fomitis meminit : *Incrassatus est, sicut adeps, fomes cordis eorum.* Unde Apostolus, 1 Cor. 2, 14 : *Animalis homo non percipit ea quæ sunt spiritûs.* Chrysostomus refert ad hostes : Obduratum est cor eorum adversum me. Possit esse antithesis : Deliciis vacant et voluptatibus, ego verò legem tuam meditor. Hæ meæ sunt deliciæ. Sicut lac. Masoretæ *heled* per quinque puncta legunt : Sicut adeps, pinguefactum est cor eorum, id est, obtusum factum, et quasi arvinâ obductum, ne legem tuam scrutentur et servent. Septuaginta per geminum camets, *halab*, sicut lac : metaphorâ quidem diversâ, sed sensu eodem, quem alii ad temporarias delicias et felicitatem conferunt. His enim ebrii peccatores, inepti sunt ad divina. Meditatus sum, in deliciis habui, propriè. Antithesis : Ipsi se oblectant rebus pinguibus et delicatis, ego habeo in deliciis legem tuam, illa me pasco et sagino.

Vers. 71. — Bonum mihi, quia humiliasti, vexasti, afflixisti. Afflictio erudit, Heb. 12, 6. *Infirmitatum afflictio, mater virtutum,* Salvianus lib. 1 de Provid.

Vers. 72 (1). — Super millia auri et argenti, plusquam aureorum argenteorumque millia, utilior meliorque est mihi oris tui lex, disciplina, doctrina. Lex. Doctrinam sic nominant, ut supra, Psal. 24, 8 : *Legem dabit delinquentibus in viâ.* Et sane *tora, lex,* deducitur ab *horah,* docuit. Potest metonymicè significare legis observationem : Melior mihi est legis tuæ observatio, mihi utilius est observare legem tuam, quàm abundare aureorum et argentorum millibus.

(1) Bonum mihi lex, etc. Hunc versiculum quidam R. Joseph provocatus spe ingentis lucri, ut adiret locum ubi nulla erat synagoga, fertur adduxisse ut se excusaret. Meminerimus nos Christiani. (Muis.)

יוד IOD, id est, *Principium.*

(*Eusebius, Hieronymus.*)

73. Manus tuæ fecerunt me, et plasmaverunt me : da mihi intellectum, ut discam mandata tua.

74. Qui timent te, videbunt me, et lætabuntur : quia in verba tua supersperavi.

75. Cognovi, Domine, quia æquitas judicia tua ; et in veritate tuâ humiliâsti me.

76. Fiat misericordia tua, ut consoletur me, secundùm eloquium tuum servo tuo.

77. Veniant mihi miserationes tuæ, et vivam, quia lex tua meditatio mea est.

78. Confundantur superbi, quia injustè iniquitatem fecerunt in me : ego autem exercebor in mandatis tuis.

79. Convertantur mihi timentes te, et qui noverunt testimonia tua.

80. Fiat cor meum immaculatum in justificationibus tuis, ut non confundar.

73. Vos mains m'ont fait, et m'ont formé : donnez-moi l'intelligence, afin que j'apprenne vos préceptes.

74. Ceux qui vous craignent, me verront, et se réjouiront, parce que j'ai mis ma confiance dans vos paroles.

75. Je reconnais, Seigneur, que vos jugements sont l'équité même, et que vous m'avez humilié avec justice.

76. Que votre miséricorde vienne pour me consoler, selon la parole que vous avez donnée à votre serviteur.

77. Que votre compassion s'étende sur moi, et je vivrai, parce que votre loi est l'objet de mes réflexions.

78. Que les orgueilleux soient confondus, parce qu'ils m'ont persécuté injustement : pour moi je ferai mon occupation de vos préceptes.

79. Que ceux qui vous craignent, et qui connaissent vos decrets, se joignent à moi.

80. Que mon cœur soit sans tache par l'observation de vos commandements, afin que je ne sois point confondu.

COMMENTARIUM.

Vers. 73. — Manus tuæ fecerunt me, et plasmaverunt, condiderunt, formârunt, aptârunt. Manus Dei anthropopathôs, ejus potentia, quâ utitur ad res fabricandas, sapientia, bonitas sive amor et affectus : quæ etiam digitus appellantur, Psal. 8, 4. Est enim incorporeus, nisi malis Dei Verbum et Spiritum, quibus tanquàm manibus instructus omnia procreavit. Facere de animâ ; plasmare, sive fingere, de corpore. In Deo, duo considerantur præcipuè, essentia, et energia. Quoniam autem essentia ipsius est incorporea, membra, ipsi attributa, energiæ actiones, sive operationes indicant, quæ ad nos descendunt, essentiâ interim illius intra sese manente. Da mihi intellectum, intelligere fac me, erudi me.

Vers. 74 (1). In verba tua supersperavi, in tuis promissis speravi vehementer.

Vers. 75. Cognovi, Domine, quia æquitas judicia ; præcepta tua cognovi esse æqua et justa. Alii, judicia pro afflictionibus et pœnis. Et in veritate, et quia verè, id est, rectè, justè, jure et meritò afflixisti me, scio. Kimhi cum Septuaginta subaudit ב *in*. Verè, quæ patior, justè patior.

Vers. 76. — Fiat misericordia tua. Sit mihi misericordia tua in his malis consolationi, secundùm eloquium tuum, quod promisisti servo tuo, ut tu mihi servo tuo es pollicitus. Tua misericordia mihi consolationem præstet. *Veritate humiliatus, misericordiâ ad*

(1) Qui timent te, etc. Sensus : Cùm tui timentes viderint me ereptum ex his malis (nam puto ad hoc esse referendum hunc versum), enimvero tunc seriò lætabuntur et triumphabunt, quòd ego in verbo et promisso tuo spem semper habuerim. Interpretabuntur enim certè me tua ope servatum, ac sic in suâ spe meo exemplo confirmabuntur. *Qui timent te, videbunt me.* In fonte est paronomon elegans, *jereecha iiruni.* (Muis.)

consolationem instauratur, Augustinus. SERVO TUO, ad servum tuum, ut construatur cum proximis, secundùm eloquium tuum servo tuo factum, id est, mihi. Sicut mihi servo tuo locutus es.

VERS. 77. — VENIANT MIHI MISERATIONES TUÆ, ET VIVAM. Mortuum se existimat, divinâ benevolentiâ privatus; ideò ut reviviscat per divinam benignitatem precatur : Theodoretus. MEDITATIO, deliciæ; propriè, oblectatio.

VERS. 78. — CONFUNDANTUR SUPERBI, QUIA INJUSTÈ, quia injuriâ affecerunt me. Hebraicè, *chischeker hivethuni*, id est, quia falsò perverterunt me, id est, quia falsò perversum me dixerunt. Non hostibus imprecatur, sed pro eis preces fundit, quandoquidem confusio et ignominia salutem procreant : Theodoretus.

VERS. 79. — CONVERTANTUR MIHI. Dativus emphaticus, sive commodi et personæ, qui alioqui Latinè vacat, ut Cant. 1, 8 : *Si ignoras tibi*. Pulchra antithesis : Confundantur superbi; timentes autem te convertantur mihi, id est, meo magno gaudio et voluptate. Alii : Ad me, ut in Romano Psalterio, revertantur, mihi concilientur, ad me redeant, qui à me erant alienati propter meas calamitates et miserias. Alii : Ad me colligantur pii, qui vitam inopem et vagam degunt; sublatis de medio impiis, adjungant se mihi.

VERS. 80. — FIAT COR MEUM IMMACULATUM, perfectum, integrum, ab omni reprehensione liberum. Fac integrè et perfectè in tuis statutis vivam.

כּ CAPH, id est, *Vola manûs*.

(*Eusebius, Hieronymus.*)

81. Defecit in salutare tuum anima mea, et in verbum tuum supersperavi.

82. Defecerunt oculi mei in eloquium tuum, dicentes : Quando consolaberis me?

83. Quia factus sum sicut uter in pruinâ : justificationes tuas non sum oblitus.

84. Quot sunt dies servi tui, quando facies de persequentibus me judicium?

85. Narraverunt mihi iniqui fabulationes : sed non ut lex tua.

86. Omnia mandata tua veritas : iniqui persecuti sunt me, adjuva me.

87. Paulominùs consummaverunt me in terrâ : ego autem non dereliqui mandata tua.

88. Secundùm misericordiam tuam vivifica me; et custodiam testimonia oris tui.

81. Mon âme est tombée en défaillance dans l'attente du salut que j'espère de vous; et j'ai mis ma confiance dans votre parole.

82. Mes yeux se sont affaiblis en attendant l'effet de votre promesse; ils ont dit : Quand est-ce que vous me consolerez ?

83. Je suis devenu comme une outre exposée à la gelée : cependant je n'ai point oublié vos décrets.

84. Combien de jours reste-t-il encore à votre serviteur, jusqu'à ce que vous fassiez justice de mes persécuteurs ?

85. Ces hommes méchants m'ont raconté des fables, mais tous ces discours étaient bien différents de votre loi.

86. Tous vos commandements sont la vérité même : (*mes ennemis*) m'ont persécuté injustement, secourez-moi.

87. Peu s'en est fallu qu'ils ne m'aient détruit sur la terre : mais pour moi je n'ai point abandonné vos ordonnances.

88. Rendez-moi la vie en vertu de votre miséricorde, et je garderai les oracles de votre bouche.

COMMENTARIUM.

VERS. 81. — DEFECIT IN SALUTARE TUUM (1), præ desiderio (sic enim exprimitur boni desiderii vehementia) ardet, languet ad salutem tuam, concupiscit ardentissimè salutarem tuam legem, vel tuam defensionem. Alii : Christum salvatorem, Luc. 2, 30. IN VERBUM TUUM, in promisso tuo spem habui.

VERS. 82. — DEFECERUNT OCULI MEI IN ELOQUIUM (2), præ desiderio et expectatione tui promissi. Vehementissimè expetiverunt oculi mei eloquii tui præstationem et confirmationem, ad eam elanguescunt. Theodoretus etiam de divinâ Scripturâ; non modò enim deficit, qui divinam promissionem et liberationem ab imminentibus periculis expectat, sed etiam qui divina oracula lectitat, et putat horum inventum sensum esse sibi consolationem et voluptatem. Per prosopopœiam transfert ad oculos, quod superiore versu de animâ dixit, ut nihil necesse sit de interioribus animi oculis duntaxat interpretari. Deficere etiam hic est animi deliquium pati, et languere præ ingenti desiderio. Non tam rectè aliqui : perire, consumi præ assi-

(1) « Amor impatiens... si diutiùs potiundi desideria differantur, ipsâ deficit expectatione dùm sperat... Et quidquid est desiderabile, si non contingat desideranti, deficit in illud; et quasi ipsam deponit animam qui desiderat... Id est ergo deficere, ad id unumquemque totis studiis migrare, quod diligit. Illud cogitat, illi adhæret, illud personat quod receperit diligendum, in id quâdam animæ defectione transfunditur. » Ambrosius, edit. Bened. serm. 11 in Psal. 118, n. 3. *In salutare tuum*... Idem Ambrosius, ibid., n. 4 : « Sanctus et timens Deum nescit aliud desiderare, nisi salutare Dei, quod est Christus Jesus; illum concupiscit, illum desiderat; in illum totis intendit viribus; illum gremio mentis fovet; illi se aperit et effundit; et hoc solum veretur, ne illum possit amittere. »

(2) Ambrosius : « Nonne quando aliquem desideramus et speramus adfore, eò dirigimus oculos unde speramus esse venturum?... Sic teneræ uxor ætatis, de speculâ littorali, indefessâ expectatione conjugis præstolatur adventum, ut quamcumque navim viderit, illic putet conjugem navigare, metuatque ne vi-

dendi gratiam dilecti alius antevertat, nec ipsa possit prima dicere : Video te, marite. » Vide reliqua apud Ambrosium, ibid. n. 9, ejusdem planè spiritûs; nec tamen potui temperare, quin hæc exscriberem. Sic affectus est quisquis cum Paulo dissolvi cupit et esse cum Christo, Phil. 1, 23 : sic denique qui semel gustato bono Dei verbo, ut idem Paulus ait, sibi postea relictus, deficit tædio sui, ac reddi sibi postulat prægustatam suavissimi amoris dulcedinem. *Oculi mei... dicentes*... Quisquis amat Deum, legemque ac veritatem ejus, non tantum verbis, sed etiam toto corpore, ac ipsis oculis in altum sublatis ac præ attentione deficientibus, loquitur. (Bossuet.)

duo mœrore, et calamitatum mole. DICENTES, dicendo. Prosopopœia, quasi loquantur oculi, dum ardenter expectant consolationem.

VERS. 83. — QUIA FACTUS SUM SICUT UTER (1), sicut pellis in exhalatione vel fumo factus sum, id est, totus areo et contabesco, fractus calamitatibus et tentationibus, cutim habens similem utri et lagenæ coriaceæ, fumo in rugas contractæ et induratæ : Chald. : *Sicut uter suspensus ad fumum.* Nostri doctè *kitor* verterunt pruinam; etsi vox generalis sit ad omnes siccas exhalationes in aerem sublatas, quoniam pruina à perurendo, inquit Festus; perurit enim instar cineris, ut infra, Psal. 147, 16. Unde et utrem contrahit et corrugat præ reliquis exhalationibus. Deinde, quia utres solent rugari et contrahi pruinis et similibus aeris affectionibus, potiùs quàm fumo, quòd eorum usus sit in exportando et importando, non ut in ignem mittantur, torreantur, vel ad fumum suspendantur : Chrysostomus. SICUT UTER IN PRUINA, id est, frigore constrictus. Sic immutabitur Hebraica metaphora, sed non sententia. Euthymius : *Sicut pruinâ contractum utrem laxiorem atque molliorem fieri aiunt, ita se debilitatum ac dissolutum asserit calamitatibus.* Quò etiam aliqui fumi similitudinem accommodant. Sicut uter mollitur calefactus, et extenditur, sic corpus meum deliciis diffluit, et mœrore comprimitur. Sed aptiùs ad rugas et contractionem : ut enim uter calefactus mollitur, et tumefactus extenditur, ita in pruinâ et fumo obdurescit atque contrahitur. Quod miseriæ est symbolum. QUIA, quamvis; *chi* hoc aliquando significat, ut infra, Psal. 138, 4.

VERS. 84. — QUOT SUNT DIES SERVI TUI, quibus servus tuus victurus est in his calamitatibus, id est, ego; de se loquitur in tertiâ personâ : Quamdiu victurus sum in his malis et crucibus? *Quot, camma,* o quanti, ô quam multi; q. d. : Nimis multi sunt dies calamitatum mearum. QUANDO, ecquando, interrogat ut supra, Psal. 41, 3. JUDICIUM, supplicium. Ergo hoc Psalmo *judicium,* nunc pro justâ Dei lege, nunc pro justo supplicio, nunc pro more et consuetudine sumitur. Hæc autem est vox martyrum, Apoc. 6, 10, quibus imperatur patientia, donec fratrum numerus impleatur. Augustinus.

VERS. 85. — NARRAVERUNT MIHI INIQUI FABULATIONES. Emollierunt hanc metaphoram : Foderunt mihi iniqui fabulationes seu foveas, quæ non sunt secundùm legem tuam. FABULATIONES, nugas multasque ineptias, quæ non possunt comparari cum legis tuæ deliciis et suavitate. Hæretica, perversa et vaniloqua dogmata : item seculares litteras et deuteroses intelligunt Hilarius et Augustinus. *Schioth* per שׂ sinistrum significat verba, loquelas, fabulationes, fabulas. Masoretæ scribunt per שׁ dextrum, ut significet foveas, et persistat in metaphorâ : *Foderunt mihi iniqui foveas* (id est, insidias struxerunt) *contra tuam legem.* Tunc enim hoc sonabit : *Quòd non secundùm legem tuam,* sive, *quòd non ut lex tua.* Etsi alii exponant: mihi foveam struxerunt, quâ me interciperent, quod alioqui tuæ legi repugnat. Sententia nostrorum non minùs est apposita, quanquàm sensus non admodùm variet. Dùm enim impii suggerunt justo seculi vanitates et voluptates Dei legi repugnantes, quid aliud sunt hæ fabulationes, quàm foveæ? ac hujusmodi futilitates narrare, quid est nisi foveas fodere Dei legi contrarias?

VERS. 86. — OMNIA MANDATA TUA VERITAS, verissima et justissima, ut supra, Psal. 110, 3 : *Opus Domini, confessio et magnificentia,* id est, confitendum et magnificentissimum. *Emuna* etiam fidem et notitiam religionis significat. Unde aliqui hæretici, inquit auctor fasciculi Myrrhæ, Exod. 19, sic interpretabantur : *Omnia mandata tua fides,* id est, *sunt posita in fide et cognitione tui. Quod est falsum,* inquit. Itaque subjecit : *Ego autem non dereliqui mandata tua, quin ea facerem. Ideò enim patres nostri Mosi dixerunt :* Omne quod dixerit Dominus nobis, faciemus; *et sapientes nostri proverbio celebrârunt : Sapientia major factis non est sapientia.* Item *Thalmud* (id est, disciplina, doctrina) : *sine opere non est magna Thalmud.* INIQUI. Iniquè meliùs, nempe sine causâ : injuriâ et immeritò, ut congruat voci *sheker,* subaudi *be,* et ἀδίκως. Adjuva me iniquè persecutionem patientem.

VERS. 87. — PAULÒ MINUS CONSUMMAVERUNT ME IN TERRA, ferè, penè consumpserunt. Paululùm abfuit, quin perderent atque exitio afficerent, ut Chrysostomus. IN TERRA, terrigenæ, mortales, qui in terrâ degunt. Aliqui construunt à parte posteriore verbi : Ferè in terram me prostraverunt, ad nihilum redegerunt, in pulverem prope consumpserunt.

(1) Hebr. : *Si etiam fiam;* כי hoc loco est hypotheticum, ut Isa. 54, 10, Psal. 27, 10. *Sicut uter in fumo,* id est, si etiam miseriis corpus meum ita emacietur, ut sit instar corii utris vinariæ, quæ in aere fumoso exsiccata, suâ ponte corrugatur. Solebant enim veteres vina sua cadis utribusve injecta tabulatis includere fumo perviis, in editioribus domuum locis, quia experiendo didicerant, citiùs inveterascere, et crudum, qui in novis vinis deprehenditur, saporem deponere, si admisso fumo paulatim coquerentur. Columella de Re rust. lib. 1, 6, 20 : « Apothecæ (id est, « cellæ vinariæ) rectè superponentur his locis, unde « plerùmque fumus balnearum oritur, quoniam vina « celeriùs vetustescunt, quæ fumi quodam tenore « præcocem maturitatem trahunt. » Alludit ad hanc consuetudinem Horatius, Od. 3, 8 :

Hic dies anno redeunte festus
Corticem adstrictum pice dimovebit
Amphoræ, FUMUM BIBERE INSTITUTÆ,
Consule Tullo.

Martialis 10, 36 :

Improba Massiliæ quicquid fumaria cogunt,
Accipit ætatem quisquis ab igne cadus.

Et 3, 57 :

Vel cocta fumis musta Massilitanis.

Ovidius, Fastor. 5, 517 :

Quæque puer quondam primis diffuderat annis,
Promit FUMOSO *condita vina* CADO.

Cum tali igitur utre planè exsiccato vates Hebræus sese comparans hoc dicit : etiamsi maximis conficiar miseriis, tamen non desinent mihi curæ esse præcepta tua. (Rosenmuller.)

JUSTIFICATIONES TUAS NON SUM OBLITUS : tametsi languidus ac mœrens, atque à te desertus ad tempus, tamen tuì non obliviscor; quæ vera est charitas, etiam deserenti ac velut fugienti inhærere, exemplo Christi derelicti ac dicentis : *Deus meus, respice in me, quare me dereliquisti?* Psal. 21, 2. (Bossuet.)

VERS. 88. — SECUNDUM MISERICORDIAM TUAM, pro tuâ misericordiâ conserva me in vivis, et ab iniquis persequentibus me, vers. 86. Sum veluti mortuus, erue me ab his malis, et in præceptis, de quibus os tuum est testificatum, persistam.

למד LAMED, id est, *Disciplina*.
(Eusebius, Hieronymus.)

89. In æternum, Domine, verbum tuum permanet in cœlo.

90. In generationem et generationem veritas tua: fundâsti terram, et permanet.

91. Ordinatione tuâ perseverat dies, quoniam omnia serviunt tibi.

92. Nisi quòd lex tua meditatio mea est, tunc fortè periissem in humilitate meâ.

93. In æternum non obliviscar justificationes tuas, quia in ipsis vivificâsti me.

94. Tuus sum ego, salvum me fac, quoniam justificationes tuas exquisivi.

95. Me expectaverunt peccatores, ut perderent me: testimonia tua intellexi.

96. Omnis consummationis vidi finem: latum mandatum tuum nimis.

89. Votre parole, Seigneur, subsiste éternellement dans le ciel.

90. Votre vérité passe de génération en génération: vous avez établi la terre, et elle persévère (*dans l'état où vous l'avez mise*).

91. Le jour se maintient selon les lois que vous avez posées; car tout obéit à votre volonté.

92. Si votre loi n'avait pas été l'objet de mes méditations, j'aurais peut-être péri dans l'humiliation que j'ai éprouvée.

93. Je n'oublierai jamais vos préceptes, parce que c'est par eux que vous m'avez rendu la vie.

94. Je vous appartiens, sauvez-moi, car je recherche avec soin vos ordonnances.

95. Les impies m'ont attendu pour me perdre: mais j'ai compris vos ordonnances.

96. J'ai vu la fin de toute perfection; mais votre loi est d'une étendue infinie (*ou*, à laquelle je ne puis atteindre).

COMMENTARIUM.

VERS. 89. — IN ÆTERNUM, DOMINE. Hoc octonario per firmitatem, quâ, quæ primò decrevit, perseverant, Deum precatur. VERBUM TUUM; decretum, mandatum tuum in æternum permanet in cœlis. Cœli tuo decreto et verbo sunt stabiles et firmi in perpetuum; nam non interibunt secundùm essentiam, sed duntaxat qualitates. Jussio tua perstat, vim habet in cœlo, adeò ut, si illud voces, stet ante te, tanquàm servus paratus ad obsequium. *Verbum*, metaphoricè de voluntate. Estque allusio ad 1 cap. Genes. Quicquid est, verbo Dei constitit, creatum est et conservatur. IN CŒLO, contra quàm in inferioribus, ubi omnia sunt fluxa, et variis mutationibus obnoxia, oriuntur, intereunt, etc., et in quibus verbum Dei tantùm permaneat ad tempus, id est, quamdiù exstant in rerum naturâ. His exemplis de perennitate cœli et terræ, docet legem Dei non posse antiquari, et quicquid ipse constituerit, ratum esse ac fixum. Aliqui per cœlos, non cœlestia corpora, sed cœlites et angelos metonymicè intelligunt, qui semper Deo obsequuntur et parent, secundùm illud: *Fiat voluntas tua sicut in cœlo et in terrâ*, Matth. 6, 10. Theodoretus utrumque: *Eodem enim*, inquit, *tempore minuit non solùm cœlos, sed etiam cœlites divinam custodire legem, et ab omni transgressione immunes esse.*

VERS. 90.—IN GENERATIONEM ET GENERATIONEM VERITAS, firmitas decretorum tuorum, verum tuum verbum, et decretum. Loquitur enim de rerum conditarum firmo statu. Nam allegoriam sapit. Theodoretus de veritate et salute per Christum, quam populus Judæorum, indeque gentilium est adeptus, interpretatur.

VERS. 91.—ORDINATIONE TUA PERSEVERAT DIES, sicut ordinâsti, sicut statuisti. Commendat Dei verbum à constantiâ. Explicârunt hæc Hebraica: *Lemischpatheca hamedu haiom*, id est, *secundùm judicia tua steterunt dies.* Ubi *dies* est singularis numeri. Sed sic loquuntur Hebræi in distributionibus, id est: dierum quilibet, dies singuli ex tuâ sententiâ consistunt, tuo decreto perstant, secundùm leges tuas progrediuntur, ut exsequantur quicquid eis præceperis. Hoc enim malo, quàm quod Rabbini: Secundùm judicia tua steterunt hodiè (id est, usque ad hunc diem, cœlum scilicet et terra). Alii *dies* metonymicè accipiunt: Quicquid ab initio creavisti usque in hodiernum diem, ita consistit, ut à te est constitutum. SERVIUNT, ministrant, et tuis nutibus obtemperant.

VERS. 92. — NISI QUOD LEX TUA MEDITATIO MEA EST. Modus loquendi subjunctivus, pro: nisi lex tua fuisset meditatio mea, sive, ut in Hebræo, *scgahaschuhi*, id est, delectatio (vide supra, v. 47), tunc in malis periissem. Contra afflictiones se consolandum legis divinæ consideratione. IN HUMILITATE, afflictione, inopiâ, miseriâ. FORTE. Non habetur in archetypo.

VERS. 93. — QUIA IN IPSIS VIVIFICASTI ME, quia per ipsa mihi vitam conservâsti.

VERS. 94. — TUUS SUM EGO. Cùm tuus sim, curam meî habe, et salva (1).

VERS. 95. — ME EXPECTAVERUNT PECCATORES: me expectantes observaverunt, me præstolabantur ad perdendum, mihi insidiabantur, nec tamen desii intelligere tua præcepta.

(1) Scriptum est in Psal. 23: *Domini est terra et plenitudo ejus, orbis terrarum, et universi qui habitant in eo*: ego tamen propriè tuus sum, quia agnosco me tuum esse, et volo tuus esse, et nullius alterius Domini volo esse, cùm nulli cupiditati servire decreverim; ideò rectè peto, ut me salvum facias, id est, rem tuam conserves, ne pereat. *Quoniam justificationes tuas exquisivi*, id est, quoniam tuus sum et tanquàm tuî solius mancipium, nihil aliud quæro, nisi mandata tua, ut illa perficiam. Verè pauci sunt, qui dicere possint: *Tuus sum ego*, quia pauci sunt qui per affectum nulli rei serviant, nisi Deo. (Bellarminus.)

Vers. 96. — Omnis consummationis vidi finem, rei quantumlibet consummatæ et perfectæ (juxta Symmachum, totius structuræ) vidi finem; at (nam est antithesis) mandatum tuum, sive lex tua est valde lata, nec habet finem. Nihil est tam absolutum, cujus non videam interitum, præter legem tuam, quæ se latissime in omnia secula extendit. Omnia in mundo, tam physica quàm humana, tandem deficiunt et finiuntur, exceptis mandatis Domini. Finem, esse supple, id est, interitum. Latum nimis, nimis patens quàm ut possit finiri infinitum, fine carens, se dilatans et extendens in omnem æternitatem; nam migrantem e corpore hominem in cœlum sequitur. Latæ nimis sunt lata, quæ extremis carent. Alii metonymicè latum, id est dilatans, latum reddens. Lex tua animi angustias et difficultates dilatat et discutit: Theodoretus; immortalem, perennem et æternam vitam concilians et bona, quæ nullam vicissitudinem recipiunt.

מם MEM, id est, *Ex ipsis.*

(*Eusebius*, *Hieronymus.*)

97. Quomodo dilexi legem tuam, Domine? totâ die meditatio mea est.

98. Super inimicos meos prudentem me fecisti mandato tuo, quia in æternum mihi est.

99. Super omnes docentes me intellexi, quia testimonia tua meditatio mea est.

100. Super senes intellexi, quia mandata tua quæsivi.

101. Ab omni viâ malâ prohibui pedes meos, ut custodiam verba tua.

102. A judiciis tuis non declinavi, quia tu legem posuisti mihi.

103. Quàm dulcia faucibus meis eloquia tua, super mel ori meo.

104. A mandatis tuis intellexi: propterea odivi omnem viam iniquitatis.

97. Comment ai-je aimé votre loi, Seigneur! tout le jour elle est l'objet de mes méditations.

98. Vous m'avez rendu plus prudent que mes ennemis; et c'est l'effet de votre commandement, parce que je m'y attache pour toujours.

99. J'ai été plus intelligent que tous ceux qui m'ont instruit, parce que vos oracles sont l'objet de mes réflexions.

100. J'ai surpassé en science les vieillards, parce que j'ai recherché vos commandements.

101. J'ai gardé mes pas de toute voie d'iniquité, afin de garder votre parole.

102. Je ne me suis pas détourné de vos jugements; car vous m'en avez fait une loi.

103. Que vos paroles sont agréables! elles ont pour moi plus de douceur que le miel le plus délicieux.

104. J'ai été instruit par vos commandements: c'est pour cela que j'ai eu en horreur toute voie d'iniquité.

COMMENTARIUM.

Vers. 97. — Quomodo dilexi legem tuam! Ecquonam modo! Admiranter, ut Hebraicum *mah*, quàm, quantùm, quantoperè, quàm ardenter. Sic vehemens suum desiderium explicat. Adeò tuam legem dilexi, ut illa sit mea quotidiana meditatio, sive locutio, commentatio, occupatio. Hoc octonario exponit fructum, quem ipse ex studio et observatione divinæ legis perceperit. Tota, vel omni.

Vers. 98. — Super inimicos meos prudentem, plusquàm, magis quàm. Sapientiorem me, quàm sint hostes mei, reddidisti in tuâ lege. Benzoma aliter infra, vers. 99: *Ab hostibus meis sapientem me fecisti, me per eos docuisti*, de quo opusculum Plutarchi *de Utilitate ex inimicis capiendâ*. Mandato. Ἐσόφισάς με τὴν ἐντολήν σου, docuisti me mandatum tuum. Noluerunt hunc ablativum resolvi per præpositionem *per*, vel *propter*, quanquàm Hebraica hanc resolutionem patiantur. Quia in æternum mihi est, mandatum tuum, sive lex tua: quia semper istud habeo, semper illud servo, nunquàm illud abjicio, vel desero; quia perpetuò tuam legem habeo propositam, nec sino me ab eâ avelli, quantùmvis latrent contra me mei hostes, quia semper in animo meo infixa hæret; quia semper eam in corde conservo. Augustinus: quia ad æternitatem mihi valet; inimicis autem in hoc tantùm seculo. Kimhi paulò aliter: *Quia in æternum mea est* (lex), *quia in æternum servare eam debeo; nam est mihi fœdus salutis*, id est, sempiternum, Num. 18, 19. Eâ de causâ creâsti me. Sic perpetuò sanxisti. Aliqui in genere intelligunt de quibuslibet disciplinis, ad quas pleniùs percipiendas opus est Dei auxilio singulari, ut gratia naturam perficiat. Unde Catholici, cæteris paribus, etiam in humanis artibus et scientiis sunt doctiores hæreticis, paganis, etc., propter singularem Spiritûs Dei præsentiam, Dan. 1, 20.

Vers. 99. — Super omnes docentes me (1): præ, plusquàm, ut superiore versu et sequent. 100, 103. Super mel, plusquàm mel, sunt dulcia, grata et probata. Ex legis Dei studio, vel in lege Dei non solum factus est prudentior inimicis, verùm etiam sapientior doctoribus, et intelligentior senibus. Divinæ gratiæ omnia ascribit: Theodoretus. Benzoma, citra comparationem, tres hos versiculos 98, 99, 100 intelligit ut præpositio *min* absolute accipiatur pro à, *ab*. Ab inimicis meis prudentem me fecisti: ab omnibus docentibus me didici: à senibus intellexi, neque me ab eis puduit quicquam discere. « Itaque dico « ego eum duntaxat esse sapientem, qui discit à quo« libet homine, etiam inimico, nec erubescit à quoquam « doceri. Quoniam David cecinit: *Ab omnibus docentibus « me intellexi.* Hæc ille in fasciculo Myrrhæ, Gen. 12.

Vers. 100. Super senes intellexi (2), præ seni-

(1) Aben-Ezra: *Magis sapui, quàm informatores mei*, eò quòd omnem meditationem meam impenderim legi tuæ, quæ ipsa plus me erudivit, quàm illi. Alii hoc putant pertinere ad Antiochica tempora, quibus constat etiam ex sacerdotum ordine aliquos defecisse ad hostes. Eadem sententia, versu sequenti, verbis aliis exprimitur. *Senorum* nomine ibi similiter *doctores publicos* aliqui intelligunt. (Rosenmuller.)

(2) Hæc est utilitas legis, quia non solùm prudentiam, sed etiam sapientiam gignit. Sed tamen, quoniam

bus, qui à majoribus multa didicerunt, et multa experti sunt. Allegoricum est illud Ambrosii, novum populum, qui hìc loquatur, supra seniorem Judaicum intelligere.

Vers. 101. — Ab omni via mala prohibui, cohibui, in carcerem conclusi. Pedes, pro affectibus et motibus animi, quos oporteat in carcerem veluti concludere, et compedibus vincire, ne ferantur ad prava.

Vers. 102. — Legem posuisti mihi, docuisti me; videtur David nimiùm sibi tribuere, anteponendo sapientiam suam sapientiæ omnium, qui illum præcesserunt, in quibus erant Adam, Noe, Abraham, Isaac, Jacob, Joseph, Moses, Samuel, et alii, sanctus Augustinus docet hæc dici in personâ Christi, qui cùm esset annorum duodecim, et videretur quasi discipulus audiens legis doctores et seniores, tamen *super omnes docentes* se intelligebat. S. Ambrosius in personâ populi Christiani. Sed fortassè non erit necesse ad ista confugere : nam per *omnes docentes* intelligere possumus eos solos qui Davidem puerum, vel adolescentem, docuerunt, parentes videlicet et pædagogos suos familiares. Quamvis enim non sit discipulus super magistrum, dùm discipulus est, potest tamen is qui discipulus fuit diligentiâ et studio superare eum qui magister ipsius aliquando fuerat. Sic David facilè sapientiâ magistros suos vicit propter continuam meditationem in lege Domini. Idem etiam intelligimus de senibus : non enim voluit David dicere se sapientem fuisse *super* omnes *senes* qui fuerant ab initio mundi, sed se adhuc juvenem sapientiorem fuisse multis senibus ob studium suum assiduum in lege Domini meditandâ.

(Bellarminus.)

supra, vers. 33. Alii, constituisti mihi legem, ac dedisti, quam sequor. Quia sic lege mihi impositâ et datâ constituisti.

Vers. 103. — Super mel ori meo. Suavior mihi est legis tuæ meditatio, quàm ori mel. Est novum membrum per asyntheton et zeugma : (Et) super mel ori meo (sunt eloquia tua).

Vers. 104. — A mandatis tuis intellexi, ex præceptis tuis eruditus sum, et intelligentiam consecutus, è tuâ lege didici quid sit credendum, quid faciendum, ut mox : *Lucerna pedibus meis verbum tuum*. Meditatione et scientiâ præceptionum tuarum intelligens et prudens factus sum. Quare et odio prosequor omnem semitam mendacii, vel metonymicè, eos qui iniquè vivunt. Odivi, odio habui, odi. Interim verbum est Latinum præteriti significationem magis exprimens, quàm *odi*. Hinc apud M. Ciceronem 13 Philip., in M. Antonii epistolâ de Pompeio mortuo : *Mihi quidem constat non deserere partes quas Pompeius odivit*, id est, quas, dùm viveret, odivit non quas nunc odit, cùm sit mortuus. *Odio*, *odis*, veteres dicebant. Hinc *odirem*, apud Charisium, lib. 3, et *osi sunt*, passivè apud Festum. Hæc adversùs istos qui nostram editionem inelegantiæ arguere temerè solent. Iniquitatis, *sheker*, mendacii propriè. Quod aliqui referunt ad falsam doctrinam et corruptelas.

נון NUN, id est, *Sempiternum*.
(Eusebius, Hieronymus.)

105. Lucerna pedibus meis verbum tuum, et lumen semitis meis.

106. Juravi et statui, custodire judicia justitiæ tuæ.

107. Humiliatus sum usquequàque, Domine : vivifica me secundùm verbum tuum.

108. Voluntaria oris mei beneplacita fac, Domine, et judicia tua doce me.

109. Anima mea in manibus meis semper; et legem tuam non sum oblitus.

110. Posuerunt peccatores laqueum mihi; et de mandatis tuis non erravi.

111. Hæreditate acquisivi testimonia tua in æternum, quia exultatio cordis mei sunt.

112. Inclinavi cor meum ad faciendas justificationes tuas in æternum, propter retributionem.

105. Votre parole est la lampe qui éclaire mes pas : elle est la lumière qui me montre les sentiers où je dois marcher.

106. J'ai fait serment et j'ai résolu de garder les décrets de votre justice.

107. Je suis humilié (*ou* affligé) de toutes parts; Seigneur rendez-moi la vie selon vos promesses.

108. Agréez, Seigneur, les offrandes volontaires de ma bouche, et enseignez-moi vos jugements.

109. Mon âme est toujours entre mes mains, et je n'ai point perdu le souvenir de votre loi.

110. Les pécheurs m'ont tendu des piéges; mais je ne me suis point écarté de vos commandements.

111. J'ai regardé vos décrets comme mon héritage perpétuel, parce qu'ils font toutes les délices de mon cœur.

112. J'ai penché mon cœur vers vos commandements pour les accomplir avec constance, à cause de la récompense (*que vous avez promise*).

COMMENTARIUM.

Vers. 105.— Lucerna. Verbum Dei est lux, lumen, lucerna, quoniam ad Deum dirigit in agendis, credendis, sperandis, amandis, et ducatum præstat, ne uspiàm offendamus et labamur in vitæ hujus tenebris, neve aberremus ab eâ viâ quæ ducit ad vitam beatam. Est enim fidei et vitæ regula, monstrans viam in tenebris mundi ad vitam æternam, Isa. 8, 20; 2 Pet. 1, 19. Theodoretus lucernâ legem Mosis intelligit, lumine Christum; nam illa quidem ut lucerna vix unam illuminavit gentem, hic verò totum orbem terrarum. Item lucerna cùm adhuc nox esset, at postea lux vera illuminat omnem mundum, illuxit.

Vers. 106. — Juravi et statui (1), in circumcisione, baptismo, confirmatione, et reliquis fidei et religionis actionibus, tam solemnibus quàm privatis votis et professionibus. Et statui. Et expositivè sumitur. Nam jurare hìc nihil aliud est quàm firmiter decernere, statuere et promittere.

Vers. 107. — Humiliatus sum usquequaque, affli-

(1) Plana est hujus versûs sententia. Miror quid in mentem venerit Genebrardo, ut sic exponeret, *jurari*, in circumcisione, baptismo, confirmatione, etc. Quasi verò tunc essent baptismus et confirmatio. Deinde cur restringatur sic τὸ *jurari?* Et statui. Malè qui vertunt : *et statuam*, seu *præstabo*. (Muis.)

ctus sum vehementissimè, ex his malis erue me, vel vivere fac me secundum legem tuam, et piè.

Vers. 108. — Voluntaria oris mei beneplacita. Substantive pro votis et voluntariis oblationibus. Gall., *dévotions*. Oblationes oris mei (ut orationes meas) liberales et spontaneas acceptas habe et placitas. *Spontanea sacrificia oris mei benè placeant tibi.* Hebr. *nidboth pi retse na*. Sic autem vocat hymnos suos et laudationes ultroneas, vel etiam sacrificia pacifica citra votum vel obligationem oblata, quæ pro gratiarum actione fiebant, non ex præcepto legis. Quibus Hebræi *neder*, vota, votiva sacra, et *hoba*, debitum, sacrificia ex debito opponunt. Theodoretus refert ad consilia evangelica, quæ legis necessitati minimè subjiciuntur, sed piæ et religiosæ mentis sunt fructus, ut virginitas, continentia post nuptias, paupertas, solitaria vita, eremi commoratio, etc. Oris ore prolata et fusa. Quæ enim alibi sacrificia laudis, hìc *voluntaria oris* dicuntur, id est, voluntariæ orationes, devotio, et piæ preces. Hebræum quidem *nedaba* genus est sacrificii, sed eo, ut etiam *vituli labiorum* et *hostia laudis*, transfertur apud Oseam 14, 3 : *Reddamus vitulos, vitulos labiorum nostrorum;* ubi doctè Hieronymus : *Vituli labiorum*, ait, *laudes et gratiarum actio*. Pro quo Septuaginta : fructus labiorum, juxta illud Apostoli, Hebr. 13, 15 : *Per ipsum offeramus hostiam laudis, id est, fructum labiorum confidentium nomini ejus.* Beneplacita, accepta. Adjectivè, à parte posteriore verbi *fac*. Voluntaria oris mei fac beneplacita, fac ut placeant tibi.

Vers. 109. — Anima mea in manibus meis (1), in manifestis periculis. Nam quod est in manu, est expositum et objectum, sive obnoxium externæ direptioni; q. d. : Sum in perpetuis periculis, neque talis mors, neque vita, etc., me à tuî charitate poterit separare, Rom. 8, 31. Chald. : *Anima mea periclitatur, ac si in superficie manûs meæ esset.* Quo Hebraismo utitur Job 13, 14, et Jephte, Judic. 12, 3 : *Posui animam meam*, inquit, *in manibus meis, transivique ad filios Ammon, et tradidit eos Dominus in manus meas;* id est, vitam meam omnibus periculis exposui. Hinc Hieronymus ad Suniam : « Est breviter hic sensus : « Quotidiè periclitor, et quasi in manibus meis san« guinem meum porto, et tamen legem tuam non obli« viscor. » Hæc ille. Mendosi codices Græci legunt σου, de quo D. Augustinus : « Nonnulli, inquit, codices ha« bent, *in manibus meis*, sed plures, *tuis*. Et hoc qui« dem planum est : justorum enim animæ in manu, « providentia, custodia Dei sunt; anima vero mea in « manibus meis, quo modo intelligatur, ignoro. » Quod explicat D. Hieronymus, ignorat D. Augustinus. Nempe multa ignorantur a linguarum imperitis, quæ periti liquidò intelligunt. Unde vitiosam lectionem duntaxat interpretantur Augustinus, Cassiodorus, Theodoretus, etc. Et legem, et tamen. Sic seq. vers.

Vers. 110. — Et de mandatis tuis non erravi; et tamen, at propter has cruces, propter hos laqueos et insidias à tuo cultu non discessi.

Vers. 111. — Hæreditate acquisivi, unico verbo Græco, ἐκληρονόμησα, hæreditavi, hæreditate possedi, accepi in hæreditatem, pro hæreditate elegi, ut Psal. 15, 5. Quamdiu vivam, ea habiturus sum pro hæreditate, non aurum, argentum, etc. Piorum patrimonium est lex Dei, non aurum, argentum, seculi pompæ, etc. Exaltatio, gaudium et lætitia.

Vers. 122. — Inclinavi cor meum. Metaphora à libripende, qui stateram inclinat in quam vult partem. Trutinæ enim est simile animæ consilium, homo verò sive mens stateram tenenti : Theodoretus. Propter retributionem (1), propter mercedem quam promisisti, propter præmium vitæ æternæ et aliorum bonorum, quibus studiosos legum tuarum remuneras. *Hekeb* pro mercede etiam exponunt plerique Rabbini, quòd sit extremum operis. Alioqui propriè significat calcem, vestigium, plantam. Sic Apostolus, Hebr. 11, 26 : *Fide Moses elegit affligi Dei causâ, quòd aspiceret in remunerationem.* Causa finalis prima, per se propriè, cur applicandus sit animus ad exsequenda Dei mandata, est Deus, sive Dei voluntas et imperium, nempe quia sic vult et jubet; secunda autem, et minùs præcipua, retributio, sive remunerationis spes. Aliqui exponunt, *usque ad calcem*, id est, usque ad finem extremum dierum meorum, ut supra, Psal. 70, 33. Non tamen rectè : jam enim posuit *in æternum*. Alii, *usque ad vestigium*, in singulis legis vestigiis.

(1) *Anima*, vita *mea in manu meâ;* in maximo versor discrimine et vitæ periculo, ubi summâ opus est cautione et circumspectione. Grotius : « Loquendi ge« nus Hebræum, quod summa pericula significat, quia « quod manu tenemus, facilè eripi nobis potest. » Alii petitum putant à militibus, *qui vitam in manu* videntur *portare*, ut eam vel servent, pugnando fortiter, vel, si malè pugnent, amittant. (Rosenmuller.)

(1) Nonnulli censent mitiùs reddi posse *usque ad finem*, scilicet vitæ, quòd servile fermè id videatur, Dei legem amplecti, atque illius inhærere decretis, spe tantùm præmii, sicuti ad hunc locum ait Folengius, monachus Cassinas. Neque non certè serviendum Deo, quia ad hoc conditi sumus, etiamsi nihil nobis præmii propositum foret. Divina mandata peragere, ac rectè facere, non ex iis quæ consequuntur, sed ipsum per se amabile est. Neque ei qui innocentiæ aut pietati studet, de præmio est cogitandum, ne pietas mercenaria videatur, quæ Deo, etiam absque mercede, in solidum debetur. Hùc pertinet illud Antigoni Sochæi in Pirke Avoth : *Ne estote servis similes, qui Domino serviunt mercedis ergo.* (Muis.)

סמך SAMECH, id est, *Adjutorium*.

(*Eusebius*, *Hieronymus*.)

113. Iniquos odio habui, et legem tuam dilexi.

114. Adjutor et susceptor meus es tu, et in verbum tuum supersperavi.

115. Declinate à me, maligni; et scrutabor mandata Dei mei.

113. J'ai eu en horreur les impies, et j'ai aimé votre loi.

114. Vous êtes mon appui et mon asile : j'ai mis toute ma confiance dans votre parole.

115. Retirez-vous de moi, hommes méchants, et j'étudierai les commandements de mon Dieu.

116. Suscipe me, secundùm eloquium tuum, et vivam : et non confundas me ab expectatione meâ.

117. Adjuva me, et salvus ero, et meditabor in justificationibus tuis semper.

118. Sprevisti omnes discedentes à judiciis tuis, quia injusta cogitatio eorum.

119. Prævaricantes reputavi omnes peccatores terræ : ideò dilexi testimonia tua.

120. Confige timore tuo carnes meas : à judiciis enim tuis timui.

116. Soutenez-moi selon votre parole, et je vivrai ; et ne me confondez pas en me frustrant de mon espérance.

117. Aidez-moi, et mon salut sera assuré, et je m'exercerai continuellement dans la méditation de vos oracles.

118. Vous avez méprisé (rejeté) tous ceux qui s'écartent de vos jugements, parce que leurs pensées sont injustes.

119. J'ai regardé tous les pécheurs de la terre comme des prévaricateurs ; c'est pour cela que je me suis attaché à vos ordonnances.

COMMENTARIUM.

VERS. 113. — INIQUOS ODIO HABUI (1), cogitabundos, malè cogitantes propriè, *sahaphim.* Quo verbo aliqui hæreticos intelligunt, commenta nefaria animo agitantes, ut sit antithesis odii perversæ doctrinæ, et amoris legis Dei.

VERS. 114. — ADJUTOR ET SUSCEPTOR MEUS ES TU, latebra et scutum, propriè per metaphoram. Docet se sub tutelâ Dei abscondi, et tanquàm scuto defendi. SUPERSPERAVI. Præpositio auget, ut Hebraicè conjugatio piel : vehementer speravi in tuâ promissione.

VERS. 115. — SCRUTABOR. Hebraicè, *veeserah,* id est, custodiam : ut intelligamus legem Dei esse scrutandam, ut opere compleatur, 1 Cor. 4, 20, Matth. 5, 20, Rom. 2, 13, 14, Jac. 1, 22, 23. Cognitionis enim finis est actio. Hìc nota malorum consortia legis Dei studio officere.

VERS. 116. — SUSCIPE ME SECUNDUM ELOQUIUM TUUM, adjuva me, confirma, sustenta, fulci secundùm tuum promissum. Salutem mihi promissam largire. Eloquium enim promissionem hoc in loco dicit : Theodoretus. ET VIVAM. Optativi sive deprecativi modi : et fac vivam, et vivam obsecro; q. d. : Et vivifica me, ut alibi. Sic quod mox sequitur : *Et non confundas.* Nam Hebraicè *veal, et ne.* Vivere hìc videtur significare justum esse, ut Gal. 2, 19 : *Ego enim per legem, legi mortuus sum, ut Deo vivam.* Nam non loquitur de vitâ corporis. Sic illud, Habacuc 2, 4 : *Justus ex fide vivit*, vitâ scilicet spirituali, non sensibili. ET NON, deprecanter. Et ne frustrator me, ne me confundi sinas à meâ spe. Hinc Hebraicè *veal :* ne pudefiam non impetrando quod promisisti.

VERS. 117. — ADJUVA ME, ET SALVUS ERO, fulci me, ut conserver. ET MEDITABOR. Alii, et delectabor ; alii, et narrabo. At meditatio non in verbis solùm, sed etiam in operibus : Theodoretus.

VERS. 118. — SPREVISTI OMNES DISCEDENTES (2), *salitha,* conculcâsti propriè omnes errantes à statutis tuis, quia fallax vel mendax est eorum calliditas.

VERS. 119. — PRÆVARICANTES REPUTAVI OMNES PECCATORES. A parte posteriore regitur. In fonte sermo ad Deum dirigitur : (Tanquàm) scorias cessare et detinere fecisti, delevisti, abrasisti, sustulisti omnes impios terræ; vel, quasi rubiginem existimâsti (pro nihilo, dixit Theodotion). Metaphora ab aurifice, qui argenti vel auri scorias abjicit, ut Deus impios. Quomodò scoria per ignem ab auro disjungitur, et rubigo abstergitur, neque igne consumitur, ita impios exurendos censuisti igne (æterno). Septuaginta videntur legisse, *soghim aasabti*, errantes cogitavi, reputavi ; non *sighim hisbata.* Sensus parùm differt. Omnes peccatores terræ reputavi prævaricantes, pro prævaricantibus et transgressoribus censui, id est, pro nihilo, pro hominibus nihili, et nullius pretii, quorum interitus nihili æstimari debet, ut quorum vita sit reipublicæ noxia.

VERS. 120. — CONFIGE TIMORE TUO CARNES MEAS, καθήλωσον, clavis transfige, ne ad sua desideria ferantur, et in animam consurgant, sed mortuæ peccato factæ ejus ducatum sequantur. Doctè, nam *masmedim* sunt clavi, Isa. 41, 7, ut sit allusio ad mysterium crucifixionis Christi : sic Apostolus : Gal. 2, v. 19, *Christo confixus sum cruci.* Et iterùm, cap. 6, 15 : *Per Christum mihi mundus crucifixus est, et ego mundo. Ego enim stigmata Domini Jesu in corpore meo porto.* Et rursùs, Rom. 6, 6 : *Vetus homo noster simul crucifixus est, ut destruatur corpus peccati, ut non ultra serviamus peccato.* Et alibi, Col. 3, 5 : *Mortificate membra vestra, fornicationem, immunditiam et passiones alias ;* q. d. : Transfige carnes meas timore tanquàm clavis, ut caro sibi intereat, tibi vivat. Perfora et penetra. Timor tuus altè intret in corpus meum. Mortifica, vulnera, debilita timore tuo carnem meam, ut ejus lascivia coerceatur, neve per eam

(1) Prima hujus versiculi vox *seaphim*, variè ab Hebræis etiam exponitur. Chaldæus interpretatus est: *Qui cogitant cogitationes inanes ;* Rasi : *Cogitantes cogitationes malas;* Ezra : *Cogitabundos* aut *corruptores.* Græcus et Latinus verterunt *iniquos.* Kimhi vult eam vocem non esse nomen adjectivum ; sicque exponit hunc versum : Omnes alias cogitationes odio habui, sed legem tuam dilexi, omnesque meas cogitationes ad illam retuli. In hujus ergo sententiâ vertendum illud vocabuli *cogitationes.* (Muis.)

(2) Ostendit nunc quòd si ipse odio habet iniquos, et à se recedere cupit, id facit exemplo Dei, qui iniquos justissimè execratur. *Sprevisti*, inquit, tanquàm rem nullius momenti, *omnes discedentes à judiciis tuis,* id est, omnes iniquos qui discedunt à viâ legis divinæ : *quia injusta cogitatio eorum*, id est, quoniam ipsi cogitant se non debere subdi legi Dei, nec ab eâ pendere ; quâ cogitatione nihil iniquius esse potest, cùm omnis creatura summo jure Creatori subjici debeat. Hæc fuit cogitatio Luciferi, qui similis Altissimo, non autem ei subditus, esse voluit. Eadem fuit cogitatio primorum parentum, qui cupierunt esse *sicut Dii.* Eadem est cogitatio omnium superborum, qui dicunt in corde suo : *Quis noster Dominus est ?* Hos igitur spernit Deus, et non multùm curat, si multa millia eorum pereant in æternum, quia quantò pluris ipsi se æstimant, tantò minoris fiunt à Deo. (Bellarminus.)

tibi peccem. Pro *semar*, vel *semor*, in imperat. Masoretæ maluerunt *samar*, in præterito, non tam recte : *Confricta est præ timore*, vel, juxta alios : *Horruit præ timore caro mea, ut quasi pili capitis erigantur in rectum*. Gall., *herisser*. A judiciis, à decretis tuis, quibus comminaris te perditurum impios, à pœnis, quas dare ii solent, qui à tua lege desciscunt. Timor Dei comprimit animi cupiditates.

ע AIN, id est, *Fons, vel Oculus*.
(*Eusebius, Hieronymus.*)

121. Feci judicium et justitiam : non tradas me calumniantibus me.

122. Suscipe servum tuum in bonum : non calumnientur me superbi.

123. Oculi mei defecerunt in salutare tuum, et in eloquium justitiæ tuæ.

124. Fac cum servo tuo secundùm misericordiam tuam, et justificationes tuas doce me.

125. Servus tuus sum ego : da mihi intellectum, ut sciam testimonia tua.

126. Tempus faciendi, Domine : dissipaverunt legem tuam.

127. Ideò dilexi mandata tua, super aurum et topazion.

128. Propterea ad omnia mandata tua dirigebar : omnem viam iniquam odio habui.

120. Pénétrez ma chair de votre crainte ; car je redoute beaucoup vos jugements.

121. Je me suis conduit avec équité et avec justice: ne m'abandonnez pas à ceux qui me calomnient

122. Prenez le parti de votre serviteur, pour procurer son avantage : que les orgueilleux ne me calomnient point.

123. Mes yeux se sont affaiblis dans l'attente du salut qui ne peut venir que de vous, et de l'effet de vos paroles, source de toute justice.

124. Traitez votre serviteur selon votre miséricorde, et enseignez-moi vos préceptes.

125. Je suis votre serviteur : donnez-moi l'intelligence, afin que je comprenne vos oracles.

126. Il est temps de faire, Seigneur ; (*vos ennemis*) ont détruit votre loi.

127. C'est pour cela que j'ai aimé vos préceptes au-dessus de l'or et de la topaze.

128. C'est pour cela que je me suis conduit selon tous vos commandements, et que j'ai eu en haine toute voie d'iniquité.

COMMENTARIUM.

Vers. 121. — Feci judicium et justitiam. Studui justitiæ et virtuti. Quod dicere non est jactantia, sed innocentiæ assertio, ut videatur indignus qui nocentium libidini permittatur : Ambrosius. *Nam gloria nostra hæc est, testimonium conscientiæ nostræ*, Theodoretus, è Cor. 1, 12. Non tradas. Hebr. : *Ne derelinquas me oppressoribus meis*, ne me eorum libidini permittas.

Vers. 122. — Suscipe servum tuum, adjuva me, in bonum, id est, ut benè mihi sit, in bonum assequar, vel ut bona exsequar. Ad verbum : *Dulcesce servo tuo, ad bonum*; q. d. : Dulcem et suavem te præbe servo tuo, ut omnia bona, pro quibus orat, impetret et obtineat. Alii, ut Aquila et Theodotion, vertunt : *Fidejube, sponde pro servo tuo in bonum.* Metaphoricè, pro, inclina cor meum ad bonum, accommoda, oblecta. Sic animum meum virtutis et pietatis ardore allice, ut omnes meas voluptates in eis constitutas habeam, eisque oblecter. Calumnientur, *iahashkuni*, opprimant propriè.

Vers. 123. — Oculi mei defecerunt, usque ad defectionem et deliquium animi concupierunt salutem tuam et tua justa mandata, ardenter concupierunt tuam salutem, tuum auxilium et tua præcepta justa. Etsi Theodoretus, *eloquium*, promissionem hìc rursus exponat.

Vers. 124. — Justificationes tuas doce me, statuta. Require supra, vers. 12.

Vers. 125. — Servus tuus sum ego (1). Non tantùm naturâ, quod cum omnibus commune habeo, sed etiam affectu, quod eorum est duntaxat qui libentissimè Dei imperium eligunt : Theodoretus. Da mihi intellectum : in fonte est eclipsis : Fac me intelligere (viam).

Vers. 126. — Tempus faciendi, puniendi, ulciscendi. In malam partem, ut alibi, Genes. 18, 20 : *Non faciam, si invenero ibi triginta*, id est, ut aliis versibus, 26, 31, 32, non interficiam, non percutiam, non delebo; q.d.: Ut tu facias judicium in impios; subaudi : tempus est ut facias vindictam scilicet et ultionem de iis qui legem tuam violant et evertunt : Chrysostomus. Sed Theodoretus ad auxilium refert : Tempus est ut facias quæ precor. Jam nobis injuriâ affectis opportunum est tuum auxilium, imò verò necessarium. Chaldæus resolvit hoc gerundium per primam personam : *Ut faciam*, videlicet legem tuam ; nam alii eam dissipant. Sic enim vertit : *Tempus est faciendi voluntatem Dei, Domine*. In Hebræo est heterosis personæ ob mysterium Filii Dei, Domino Christo, cui pater dedit omne judicium, secundùm Joan. 5, 22 : quam doctè reduxerunt ad secundam, ut oratio minùs esset abrupta. Tempus faciendi, Domine, id est, ut faciat Dominus, id est, ut tu, ô Domine, facias judicium de impiis. Tuam ; q. d. : Tuum est negotium, quod agitur. Quare non est tibi negligendum, quin ulciscare legis tuæ prævaricationem.

Vers. 127. — Ideo dilexi mandata tua. Dilexi tua præcepta, plusquàm omnes mundi opes et pretiosissima quæque. Illorum præstationem prætuli cunctis divitiis et thesauris. Topazion, obrizum propriè, genus auri purissimi, non lapidis pretiosi, ut topazius illâ tempestate aliis fortasse prælatus.

Vers. 128. — Propterea ad omnia mandata tua dirigebar. Ad verbum : Omnia mandata omnium rectificabam, id est, defendebam, ut recta ac justa, recta dicebam ; vel rectè custodiebam omnia præcepta

(1) Sensus : Cùm ego tuus sim servus, tuum est me tuam legem ac voluntatem docere. Repetitio ejusdem sententiæ quâ ingens desiderium exprimit. Ezra sic explicat hunc versum : Præmium hoc esto mei servitii et cultus, ut des mihi intelligentiam. (Muis.)

omnium rerum quas præcepisti. *Omnium* enim ad res non ad personas refertur, Ezech. 44, 30. Iniquam, scheker, falsitatis propriè. Quod de falsâ doctrinâ aliqui accipiunt.

פּ PHE, id est, *Os, oris.*

(*Eusebius, Hieronymus.*)

129. Mirabilia testimonia tua : ideò scrutata est ea anima mea.

130. Declaratio sermonum tuorum illuminat, et intellectum dat parvulis.

131. Os meum aperui, et attraxi spiritum, quia mandata tua desiderabam.

132. Aspice in me, et miserere meî, secundùm judicium diligentium nomen tuum.

133. Gressus meos dirige secundùm eloquium tuum, et non dominetur meî omnis injustitia.

134. Redime me à calumniis hominum, ut custodiam mandata tua.

135. Faciem tuam illumina super servum tuum, et doce me justificationes tuas.

136. Exitus aquarum deduxerunt oculi mei, quia non custodierunt legem tuam.

129. Vos lois sont admirables, c'est pour cela q mon âme les a approfondies.

130. La manifestation de vos paroles éclaire, et donne de l'intelligence aux plus simples (*ou* aux enfants mêmes).

131. J'ai ouvert ma bouche, et j'ai attiré le souffle (*de votre sagesse*), parce que je brûlais d'ardeur pour vos commandements.

132. Jetez vos regards sur moi, et ayez pitié (*de ma misère*) selon la loi que vous observez à l'égard de ceux qui aiment votre nom.

133. Dirigez mes pas selon vos commandements, et que l'iniquité n'exerce sur moi aucun empire.

134. Délivrez-moi des discours calomnieux des hommes, afin que j'observe vos préceptes.

135. Faites briller sur votre serviteur la lumière de votre visage, et enseignez-moi vos ordonnances.

136. Mes yeux ont versé des torrents de larmes, parce qu'ils n'ont pas gardé votre loi.

COMMENTARIUM.

Vers. 129. — Mirabilia testimonia tua (1). Augustinus ad bonitatem, potentiam, effectus visibiles, qui in cœlo, terrâ rebusque procreatis lucent, refert; Ambrosius ad miracula Israelitis edita. Tu in genere ad res omnes admiratione dignas, mysteria recondita et cætera, quæ demulcere et in amorem excitare eos possunt qui cernere queunt. Scrutata est, ad perficiendum. Unde Hebraicè, *netsaratham*, custodivit ea. Quod tamen pro *observare* sumi possit in hanc sententiam. Quoniam testimonia tua sunt res admirandæ, idcircò ea diligenter observavi et contemplatus sum, ea ut perciperem (1).

(1) *Mirabilia*, propriè, *res mirabiles.* Mirabilia, si intelligentiam, latentes sensus ac mysteria species, sed factu possibilia, neque hoc respectu mirabilia. Hâc adhibitâ distinctione facilè conciliabis hoc Davidis dictum cum illo Deut. 30, 11 : *Nam præceptum hoc quod ego præcipio tibi hodiè, non supra te est* (ad verb., *non admirabile est à te*), *neque procul positum.* Nam in illo Deut. versu, *admirabile* pro arduo, difficili aut impossibili usurpatur, ut ex contextu et loci circumstantiis patet, ubi de exsequendis mandatis agitur : in hoc verò versu *mirabilia*, hoc est, continentia varia et sublimia mysteria, quæ non omnibus obvia sunt; quo modo dixit versu 18 : *Revela oculos meos, et considerabo mirabilia de lege tuâ.* Hoc sensu usurpatur prædictum verbum Deut. 17, 8 : *Si iippale, admirabile fuerit à te aliquid in judicio*, etc., hoc est : Si latuerit et aliquid in judicio, etc.; vel, ut Latinus vertit : *Si difficile et ambiguum apud te judicium esse perspexeris*, etc. *Ideò custodit ea*, etc. Sensus : Quoniam tam admirabilia sunt, tamque sublimia mysteria includunt tua testimonia, idcircò lubens et ex animo (hŏc importat τὸ *anima mea*) me iis observandis totum addico. Multò plus legis mandata habebant in recessu, ut ita dicam, quàm in fronte, et sub cortice litteræ ingentia altaque mysteria involvebant. An putas, cùm vestem Deus prohibuit ex lanâ simul et lino texere, agrum diverso semine conserere, arare bove et asino, nihil aliud spectavit quàm vestem aut agrum ? Posses simpliciter *mirabilia* exponere præstantissima, et supra omnes leges humanas perfecta : quo sensu Deut. 4, 6, dicitur : *Et observabitis, et implebitis opere : hæc est enim vestra sapientia et intellectus coram populis, ut audientes universa præcepta hæc, dicant : En populus sapiens et intelligens, gens magna ista.* Et altero post versu : *Et quæ est alia gens sic inclyta, ut habeat cæremonias (statuta) justaque judicia, sicut est universa lex ista, quam ego proponam hodiè ante oculos vestros?* Quod si verum de lege Mosaicâ fuit, quantò magis de Christianâ, cujus illa umbra tantùm fuit, et quam qui in novo orbe de novo accipiunt, suspiciunt, mirantur que, quàm illa æquitatis plena sit, quàm vera, quàm rectæ rationi consentanea : suasque superstitiones ac leges ad illam nihil esse ultrò et vere fatentur, sed vanas solùm species. Quid autem ad utramque collata ethnicorum philosophia, quæ grandi in speciem, sed inani sapientiæ titulo superbiebat, quæ nihil aut parùm ultra verba procedebat, quæ sua mysteria promissa capillitio, vilique pallio tantùm celebrabatur. Multa quidem philosophi præceperunt, sed nec ipsi fecerunt, qui præcipiebant, neque qui audiebant. Cùm enim illis deesset divina auctoritas, neque sibi persuadebant ipsi quod præcipiebant, nedùm aliis persuadere poterant. Solius divinæ auctoritatis hæc vis est, ut cogat assentiri. Hominem quippe docentem præcipientemve qui audit, errare eum posse credit, quia scit humanum esse errare : atque Deo loquenti, qui nec falli, nec fallere potest, nihil est quod fidem abrogare possit. (Muis.)

(1) In hoc octonario Propheta laudat legem, quòd admirabilis sit, et ideò eam scrutatus sit diligenter. At Deut. 30, ubi legimus : *Mandatum hoc non supra te est*, in Hebræo habetur : *Mandatum hoc non mirabile est.* Respondeo, leges Domini sive morales, sive judiciales, sive cæremoniales, non esse mirabiles, quod attinet ad sensum litteralem; nam apertæ sunt et faciles; et qui eas non servant, non possunt excusari ab ignorantiâ, et hoc affirmat Moses in Deuteronomio. At, quod attinet ad mysticos sensus, præsertim legum cæremonialium, mirabiles et obscurissimæ sunt, cùm per illas figurentur omnia mysteria Christianæ religionis; atque hoc significare videtur hoc loco Propheta. Præterea Decalogus, quo lex Domini potissima continetur, hoc ipso valdè mirabilis est, quòd tam claris et apertis sententiis conscriptus sit, cùm tamen in summâ brevitate complectatur omnia principia justitiæ, ad quæ reducuntur omnes leges quæ factæ sunt et quæ fient. Omnes enim aliæ leges, quæ sunt innumerabiles, et maxima volumina repleverunt et deinceps replebunt; omnes, inquam, vel sunt conclusiones, vel determinationes legum Deca-

Vers. 130. — Declaratio sermonum tuorum, apertio, patefactio, explicatio. Quando sermones tui declarantur et docentur, illustrantur rudes. Cognitio dictorum tuorum rudes illuminat, verbum Dei explicatum populo mentem ejus illustrat, ne ambulet in tenebris, sciatque agenda, fugienda, credenda, speranda, amanda, fruenda. In metu et observantiâ continet. Hic sacrarum lectionum et concionum fructus etiam apud rudes. *Petah* etiam ostium, aperturam et ingressam (*mabo*, R. Levi, in Exod. 29) significat. Etiam ostium et principium legis tuæ cœlesti quodam lumine illustrat mentes hominum, ut possint perspicere quid sequendum, quid fugiendum, nedùm ejus penetralia et intima mysteria. Vel initium et limen verbi Dei illuminat mentes. Primus sensus, litteræ cortex, prima lectio et vox. Verba Dei in ipso limine atque introitu illuminant. Qui sensus est proprius. Nam *Pathah*, aperire, incipere, et apud Job. 3, 1, *aperire os suum,* incipere loqui, aperire parabolam, eam inchoare. Quisquis attingit vel limen vel corticem Scripturæ, se sentit illuminari : quantò magis, ubi fuerit ipsa penetralia ingressus ? Initium ac rudimentum verbi tui lucem præbet simplicibus et indoctis, qui id tantùm degustârint. Parvulis, simplicibus et idiotis, nedùm doctis et litteratis. Simplices erudit. In genere de parvulis ætate, sensu, eruditione, donis, fortunâ, qui ignorantiâ detenti infantium instar sunt.

Vers. 131. — Os meum aperui, magnoperè desideravi. Et attraxi spiritum, aerem, qui attrahitur respirando, quasi dicat : Ingemui, suspiravi, anhelavi præ legis tuæ desiderio. Gestus hominum aliquid avidissimè expetentium, ut famelicorum. Nam hi aerem hianti ore hauriunt. Anhelavi, anhelitum duxi, ut solent qui aliquid vehementer cupiunt, præ desiderio cœlestis sapientiæ. Qui expectant aliquid ferè sunt hiante ore. Unde χασκάζειν, id est, hiare, apud Aristoph. in Vespis, pro exspectare; et apud poetam Latinum : *Corvos pascit hiantes.* Metaphoricè, *os* mentis, alacritas quæ Spiritûs gratiam attrahit, ut cùm Apostolus, Ephes. 9, 19, *in patefactione oris, ut verbum sibi daretur,* precatur : Theodoretus.

Vers. 132. — Secundum judicium diligentium nomen tuum, morem, consuetudinem, q. d. : Ut soles misereri diligentium te, passivè. Judicium, pro more, ut, 1 Reg. 8, 11 : *Hoc jus, sive judicium regis est,* id est, mos. Sic solent agere reges, et subditos opprimere : hinc perspicuè et alio in loco, Gen. 40, 13 : *Dabis calicem Pharaoni secundùm judicium prius;* et alio in loco, Exod. 1, 2, 9 : *secundùm judicium filiarum fecit ei.* Alii accipiunt pro æquitate, ut bilances judicii, id est, justæ, æquæ. Miserere mei pro eâ æquitate quâ es erga diligentes nomen tuum.

Vers. 133. — Gressus meos dirige secundum. Hebraice *hachen*, id est, firma, vel para gressus meos in eloquio tuo : in tuis dictis vestigia mea stabilito, ut ab omni peccato et scelere purus sim, et ne ulla iniquitas me in servitutem redigat. *Secundum* ergo hìc, pro juxta, prope, per, ut Latine, *ambulare secundum littus.* Vitæ sanctæ regula Dei eloquium. *Non dominetur, ne peccatum in me regnet,* ut ait Apostolus, Rom. 6, 12. Alioqui sine peccati servitute esse nec possumus, nec solemus. Non omnis, id est, nulla injustitia in me vigeat, de quâ phrasi infra. Psal. 147, 9.

Vers. 134. — Redime me a calumniis hominum, libera, vindica me ab injuriis hominum et oppressione.

Vers. 135. — Faciem tuam illumina. Favorem tuum ostende, et serenitatem vultûs tui. Sic vocat rerum tristium finem, et bonarum largitionem. Alioqui Deus est incorporeus, simplex, compositionis expers : Theodoretus. Facies tetrica, odii et iræ signum; serena et lucida, favoris ac benevolentiæ. Alii, ut Ambrosius, faciem Dei non velatam : quasi sibi concedi petat spiritualem legis intelligentiam, quâ mentes illustrantur, de quâ in aliis locis, Exod. 33, 13, 34, 2 Cor. 3, 18, ut *præcepta Dei non ex parte,* inquit Hilarius, *neque per legis umbram, sed facie ad faciem, et spirituali contemplatione cernat.* Fons illinc non abludit. Nam *hukkim*, sunt statuta religionis et sacrorum rituum, quorum theoria est valde mystica, è D. Dionysio.

Vers. 136. — Exitus aquarum deduxerunt oculi. Accusativi casus, διεξόδους : rivos aquarum, copiosissimas lacrymas profuderunt fluminis instar, cùm hominum transgressiones conspexerim. Sic enim multitudinem lacrymarum vocat. Deduxerunt, id est, κατεβίβασαν. At, ut monet Ambrosius, legitur in aliis exemplaribus κατέβησαν, descenderunt, ut Hebraicè, *Palque maim iaredu henai, in rivos aquarum descenderunt oculi mei* : rivi lacrymarum fluxerunt de oculis meis. In aliis etiam κατέδυσαν, subierunt. Quæ varietas indicat Septuaginta vetustate fuisse interdùm corruptos. Custodierunt, sub homines. Sic sæpè tertiis utuntur impersonaliter, in utroque etiam numero. Aliqui, non incommodè, *oculi mei*, repetunt è superiori hemistichio. Unde in nonnullis exemplaribus Græcis, ἐφύλαξα, *custodivi.* Quia non custodivi ego legem tuam : quia peccavi oculis et oculorum concupiscentiâ, per oculos satisfeci, copiosè lacrymando. Quam lectionem alioqui Hieronymus reprehendit, quòd Hebraica lectio habet, *schameru*, *custodierunt.* Sed ea nihil huic sententiæ detrahit. Effusè lacrymati sunt oculi mei, quia illi non custodierunt legem tuam, quia oculi mei graviter peccârunt, et transgressi sunt tua præcepta. Hyperbolicè declarat ingentem dolorem ob legis divinæ contemptum.

logi. Itaque, sicut parva semina mirabilia sunt, quia virtute continent magnas arbores; sic Decalogus mirabilis est, quia virtute continet omnes leges totius mundi. (Anonymus.)

צדי TSADE, id est, *Justitia.*
(*Eusebius, Hieronymus.*)

137. Justus es, Domine, et rectum judicium tuum.

138. Mandâsti justitiam, testimonia tua, et veritatem tuam nimis.

139. Tabescere me fecit zelus meus : quia obliti sunt verba tua inimici mei.

140. Ignitum eloquium tuum vehementer : et servus tuus dilexit illud.

141. Adolescentulus sum ego, et contemptus : justificationes tuas non sum oblitus.

142. Justitia tua, justitia in æternum, et lex tua veritas.

143. Tribulatio et angustia invenerunt me ; mandata tua meditatio mea est.

144. Æquitas testimonia tua in æternum : intellectum da mihi, et vivam.

137. Vous êtes juste, Seigneur, et vos jugements sont pleins d'équité.

138. Vous avez imposé des lois, toutes fondées sur la justice et sur la plus inviolable vérité.

139. L'ardeur de mon zèle m'a consumé, parce que mes ennemis ont perdu le souvenir de vos paroles.

140. Votre parole est toute de feu, et votre serviteur brûle d'amour pour elle.

141. Je suis regardé comme un jeune homme, et je suis méprisé : mais je n'ai point oublié vos décrets.

142. Votre justice est la justice éternelle, et votre loi est la vérité même.

143. La tribulation et la détresse m'ont trouvé ; mais vos commandements ont été le sujet de ma méditation.

144. Vos ordonnances sont l'équité même, et elles subsisteront toujours : faites-les moi connaître, et je vivrai.

COMMENTARIUM.

VERS. 137. — JUSTUS ES, essentialiter (naturâ, non qualitate) et efficienter, dùm nos justificas, Rom. 3, 24. JUDICIUM. In fonte est discordia numeri inter adjectivum et substantivum, ad denotandam distributionem : *iaschar mispathecha, rectum judicia tua,* id est, unumquodque judiciorum tuorum. Quicquid enim à Deo fit, recto judicio fit. Ambrosius et Zonaras.

VERS. 138. — MANDASTI JUSTITIAM, TESTIMONIA TUA. Asyntheton. Præcepisti nobis justitiam, et testimonia tua, et veritatem tuam studiosissimè. Diligenter admodùm jussisti observare justissimas et verissimas tuas leges. Est autem congeries nominum synonymorum. Hæc enim tria nihil nisi legem Dei significant. Alii vertunt in genitivo : Justitiam testimoniorum tuorum et veritatis tuæ. Sanxisti mandata justissima et verissima, ut valdè sollicitè servarentur. Occasione litteræ צ tsade, quæ est symbolum justitiæ apud Hebræos, maximè Cabbalicos, ex Eliâ in Tisbi, hoc octonario commendat justitiam Dei.

VERS. 139. — TABESCERE ME FECIT, *tsimmethathni,* succidit me propriè. Sed est metaphora. Conficior zelo et indignatione, quòd inimici mei tuorum verborum sint immemores. Non tam offensus sum privatis injuriis, quàm legis tuæ prævaricatione.

VERS. 140. — IGNITUM ELOQUIUM TUUM VEHEMENTER, igne probatum et excoctum, id est, purum et sine scoriis, ut non fallat. Sic supra, Psal. 11, 17, 18 et 11. Verba tua puriora et excellentiora sunt auro, quod artifex sæpè igne purgavit. Alii, efficax. Theodoretus, probatum, et omni reprehensione liberum. Quid si flammeum, ardens, metonymicè, id est, incendens, et inflammans animas ad cœlestia et superna.

VERS. 141. — ADOLESCENTULUS SUM EGO, parvus et abjectus. Non est nomen ætatis, sed conditionis et statûs sive humilitatis. Allusum putat Theodoretus ad 1 Reg. 16, 11, ubi cùm David fratrum esset minimus et abjectissimus, greges pascens, vates simul et rex à Deo per Samuelem effectus est. JUSTIFICATIONES. Et tamen subaudi : Anonymus. Nempe *aph hal pi chen:* Quamvis me contemnant homines, tamen non sum oblitus præceptorum tuorum, sed in his perseveravi constantissimè.

VERS. 142. — JUSTITIA TUA, JUSTITIA IN ÆTERNUM. Justitia tua nunquàm corrumpitur : quisquis eam sequitur, in perpetuum gaudebit, et in crucibus consolabitur ; vel laborum mercedem habebit, vitam æternam, cùm qui humanis legibus obtemperat, ne in præsenti quidem vitâ, à legislatore honorem et præmium vix consequatur. LEX, spiritualis, vel Evangelii : Ambrosius. Malo in genere : Nam verbum Dei commendat ab æternitate et veritate. VERITAS, vera vel firma, constans et permanens. Legem divinam humanis opponit, quæ non omninò omnes justitiam continent : Theodoretus.

VERS. 143. — TRIBULATIO ET ANGUSTIA INVENERUNT ME, evenerunt mihi. Sed sic loquuntur, ne calamitates videantur fortuitò obtingere. MEDITATIO, deliciæ. Hebraicè, *schahaschuhai ;* et sic ferè semper toto hoc Psalmo. In mediis angustiis me his deliciis solor.

VERS. 144. — ÆQUITAS, æquissima (sunt). Idem ferè supra, vers. 142. Testimonia tua sunt perpetuò æquissima. At Theodoretus : sunt in causâ, ut æterna consequamur bona. Quare etiam VIVAM, de vitâ æternâ intelligit. INTELLECTUM legis tuæ da mihi, ut vivam. Ejus enim ignoratio impietatem, indeque mortem gignit.

קוף COPH, id est, *Vocatio.*
(*Eusebius, Hieronymus.*)

145. Clamavi in toto corde meo : Exaudi me, Domine : justificationes tuas requiram.

146. Clamavi ad te, salvum me fac : custodiam mandata tua.

145. J'ai crié de toute l'étendue de mon cœur, exaucez-moi, Seigneur, je rechercherai avec soin vos préceptes.

146. J'ai crié vers vous, sauvez-moi, afin que je garde vos commandements.

147. Præveni in maturitate, et clamavi, quia in verba tua supersperavi.

148. Prævenerunt oculi mei ad te diluculo, ut meditarer eloquia tua.

149. Vocem meam audi secundùm misericordiam tuam, Domine; et secundùm judicium tuum vivifica me.

150. Appropinquaverunt persequentes me iniquitati : à lege autem tuâ longè facti sunt.

151. Propè es tu, Domine; et omnes viæ tuæ veritas.

152. Initio cognovi de testimoniis tuis, quia in æternum fundâsti ea.

147. Je me suis présenté devant vous dès le grand matin, et j'ai crié, parce que j'espérais dans vos paroles.

148. Mes yeux ont devancé le lever de l'aurore, afin de méditer votre loi.

149. Écoutez ma voix, Seigneur, selon votre miséricorde : rendez-moi la vie selon votre justice.

150. Ceux qui me persécutent, ne savent que s'approcher de l'iniquité, et s'éloigner de votre loi.

151. Vous êtes près, Seigneur, et toutes vos voies sont la vérité même.

152. Dès le commencement j'ai appris de vos oracles même, que vous les avez établis pour toujours.

COMMENTARIUM.

Vers. 145 (1). — Justificationes tuas requiram. Etiam hìc Hebraicè, *hukecha atsorah*, id est, *statuta tua custodiam.* Quod possit esse modi deprecativi, sive optativi. Obsecro, custodiam, fac, quæso, requiram. De efficaci pervestigatione. Etenim pollicetur se totum vacaturum Domini institutis et religioni, si vota impetraverit.

Vers. 146. — Ut custodiam mandata, testimonia. In Hebræo, *hedothecha*, et Græco μαρτύρια eodem sensu, nisi quòd vox extenditur ad præcepta Ecclesiæ tradita, non scripta, ut supra annotatum, vers. 1.

Vers. 147. — Præveni in maturitate, maturè, ante tempus : primum manè anteverti. Unde Hebraicè, *bannescheph,* in crepusculo; prævenio crepusculum, in tenebris evigilo, summo mane, antequàm reliqui surgant. De antelucanis precibus. Græcè, ἐν ἀωρίᾳ, in immaturitate, in intempestivitate, longè ante tempus surgendi, vel tempore immaturo et rebus agendis incommodo. Quod tamen postea Euthymius, Theodoretus, Augustinus de intempestâ nocte actionibus immaturâ, ut quod sequitur, de primâ luce et diluculo exponunt. *Nescheph* interpres Berachoth hìc interpretatur vesperam diei, quando occubuit sol; q. d. : Non transiit super me dimidium noctis in somno, quoniam ante surgebam. Sed nihil est necesse. Duplex enim est *nescheph,* sive crepusculum, matutinum et vespertinum; per horam nimirùm integram ante solis occasum, vel ortum. Supersperavi, vehementer speravi in tua promissa. Præpositio *super* id facit, quod Piel conjug. in Hebræo, id est, auget significationes, ut jam dictum est.

Vers. 148. — Prævenerunt oculi mei ad te diluculo. Pro his omnibus unica est vox Hebræa, *aschimroth, custodias* vigiliarum, in quas nox distribuitur hoc tempore. Adeò, inquit, studiosus fui legum tuarum, ut in earum meditatione vigilias et nocturnos excubitores prævenerim, nec solùm dulcissimi somni tempore, sed etiam primâ luce tuas leges meditatus sim. Nam in quatuor partes vigiliæ dividebantur. Ex hoc et superiore versu, ipsum intelligimus totas ferè noctes insumpsisse, partim precibus, partim meditationibus et studiis verbi Dei. Hinc et supra, vers. 62: *Mediâ nocte surgebat ad confitendum Domino.* Ex quo colligunt in Berachoth duas vigilias stetisse in prece, quoniam in dimidio noctis sunt duæ vigiliæ.

Vers. 149. — Secundùm judicium tuum vivifica me, secundùm morem tuum, pro tuo more, prout soles, ut supra, vers. 132. Alii, pro tuâ æquitate. Alii, secundùm promissiones verbi tui, sicut promisisti. « Non in custodiâ testimoniorum Dei, non in continentiâ juventutis, non in antelucanis meditationibus « et vigiliis acquiescit, nisi secundùm misericordiam, « gratiam et opem Dei consequatur. » Hilarius.

Vers. 150.—Appropinquaverunt persequentes me. Masoretæ non tam rectè legunt, *rodephe* syntacticè, pro *rodephai*. Eorum autem sensus est per eclipsim : *Appropinquârunt* (contra me) *sectatores sceleris, qui persequuntur,* id est, sectantur scelus et flagitia; (at) *tu propè es, Domine.* Iniquitati, dolo inhæserunt, ad dolos accesserunt seque applicârunt. Longi.. Elegans antithesis ad verbum appropinquandi.

Vers. 151. — Propè es tu, Domine, præstò es tu colentibus legem tuam, eis ades. Theodoretus ad providentiam refert : cernis omnia, totum terrarum orbem imples et moderaris, his quæ fiunt semper præstò es. Nullaque res te præterit. Ut illud, Jer. 23, 23 : *Deus appropinquans ego sum, et non Deus à longè,* et illud etiam Act. 17, 28 : *In ipso vivimus, movemur, et sumus.* Omnes viæ tuæ. Ad verbum, omnia præcepta tua.

Vers. 152. — Initio cognovi de testimoniis, jam ab initio, jam à multo tempore, jam diù novi tua testimonia esse æterna, quòdque, ut vertit D. Hieronymus, in æternum fundaveris ea, ut in perpetuum serventur ab omni ætate et sexu, ut *quia* sit particula continuativa. Aliis est causalis : Antiquitùs scio legem tuam, quandoquidem est æterna, nec de novo condita. Nec desunt qui *initio* primùm omnium, ante omnia, in primis, interpretentur; vel, à circumcisione meâ, quæ erat professio legis exsequendæ. Nam fidem Deus, ut in baptismo, ita in circumcisione infundebat, non quidem actu, sed habitu. Augustinus altiùs extendit.

(1) Clamavi in toto corde, etc. Sensus : Clamavi ad te in his malis, et quidem toto pectore, quia novi non esse qui respondeat et servet præter te : igitur exaudi me, ut per manus hostium meorum non moriar, quò tua valeam observare statuta; quasi diceret : Vitam non aliâ de causâ postulo, nisi ut observem tua statuta. Sequente versu eadem sententia repetitur ad affectum magis exprimendum. (Muis.)

nempe ad Ecclesiam, quæ ab initio generis humani fuit, et cognovit testimonia Dei, quibus promisit se daturum regnum æternum filiis, quia fundavit ea, utpote in Christo fundamento æterno, vera esse. Hilarius ad omnem ætatem; q. d.: Ab exordio cognovi legem tuam, quæ est in Adam statuta, in Abel, Noe, Abraham, Isaac, Jacob, Joseph, Mose, patriarchis et prophetis, ut quæ illis contigerint, possim dicere. In vitâ illorum spem æternam perspicio. Per eos tuo cultu imbuor, ut quorum vita fundata sit ad futuræ domûs ædificationem; *ædificamur enim super fundamentum prophetarum et Apostolorum*, Ephes. 2, 20, in quibus fundata testimonia Dei in æternum. Theodoretus testimonia cœlum et terram exponit remotiùs, in quibus continuè Dei providentia cernatur, dùm multo ordine omnia progrediuntur. Fundasti, fixisti, constituisti, nempe ut in æternum custodiantur; semper enim homines obligant. De testimoniis. Nonnulla testimonia tua, non omnia. *De* hanc habet vim: Aben Ezra.

ריש RES, id est, *Caput.*
(*Eusebius*, *Hieronymus.*)

153. Vide humilitatem meam, et eripe me, quia legem tuam non sum oblitus.

154. Judica judicium meum, et redime me: propter eloquium tuum vivifica me.

155. Longè à peccatoribus salus, quia justificationes tuas non exquisierunt.

156. Misericordiæ tuæ multæ, Domine: secundùm judicium tuum vivifica me.

157. Multi qui persequuntur me, et tribulant me: à testimoniis tuis non declinavi.

158. Vidi prævaricantes, et tabescebam: quia eloquia tua non custodierunt.

159. Vide, quoniam mandata tua dilexi, Domine: in misericordiâ tuâ vivifica me.

160. Principium verborum tuorum veritas: in æternum omnia judicia justitiæ tuæ.

153. Voyez mon humiliation, et délivrez-moi, parce que je n'ai point oublié votre loi.

154. Jugez ma cause, et rachetez-moi; rendez-moi la vie, à cause de votre promesse.

155. Le salut est loin des pécheurs, parce qu'ils n'ont pas recherché vos commandements.

156. Vos miséricordes sont grandes, Seigneur: rendez-moi la vie en vertu de vos jugements.

157. J'ai beaucoup de persécuteurs et d'ennemis; mais je ne me suis point détourné de vos oracles.

158. J'ai vu les prévaricateurs de votre loi, et j'en ai séché de douleur, parce qu'ils n'ont pas été fidèles à vos paroles.

159. Voyez, Seigneur, que j'ai aimé vos commandements; rendez-moi la vie à cause de votre miséricorde.

160. Le principe de vos paroles est la vérité; tous les jugements de votre justice subsisteront éternellement.

COMMENTARIUM.

Vers. 153. — Vide humilitatem meam, commiserationis oculis. Alioqui Deus omnia videt ac audit. Humilitatem, afflictionem, miseriam, humiliationem, abjectionem, vilitatem. Nam hoc vocabulo ταπεινώσεως sic uti solent, ut supra, vers. 50 et 92. Non pro virtute semper, ut respondeat τῷ *honi;* etsi Ambrosius et Theodoretus aliter pro humiliationis virtute capiant.

Vers. 154. — Judica judicium meum, inter me et inimicos meos. Theodoretus: Causam meam age, et libera me; judica meam causam, ejus patrocinium suscipe, et me his malis absolve. Redimere accipiunt pro liberare, eripere, nisi quòd alludunt ad pretium à Christo persolvendum, hodièque persolutum. Eloquium, promissionem, dictorum fidem.

Vers. 155. — Longè a peccatoribus salus, (est) supple. Sic sequentibus versibus: Misericordiæ (sunt). Multi (sunt): Viæ meæ (sunt). Nisi malis esse imprecandi formulam: Procul ab impiis (sit) salus, defensioque tua, quòd legem tuam non sectentur. Salus, tua, defensio, auxilium, liberatio. Nostri de salute sempiternâ.

Vers. 156. — Secundum judicium tuum vivifica me. Morem, ut supra, vers. 149, ut soles. Alii, secundùm legem tuam et promissiones eâ consignatas.

Vers. 157. — Multi, qui persequuntur me, sunt. Multos habeo qui me insectantur et adversantur; neque tamen à tuis legibus deflecto. Particulam adversativam *at, tamen,* ut et verbum substantivum solent cogitationi relinquere.

Vers. 158. — Vidi prævaricantes, et tabescebam. Hebr. *ethkothathah*, id est, tædio affectus sum, propriè; vel jurgatus sum cum legis tuæ violatoribus præ zelo. Sic infra, Psal. 138, et supra, vers. 139.

Vers. 159. — Vide, quoniam, quòd continuativè. In misericordia, pro tuâ misericordiâ, per tuam clementiam.

Vers. 160. — Principium verborum tuorum. Hebraicè, *rosch*, caput, id est, summa, vel initium, sive exordium. Unde alii interpretantur: Summa verborum tuorum est veritas; veritatem tibi in omnibus pro scopo proponis. Quâ locutione utitur Paulus, Hebr. 8, 1: *Capitulum autem eorum, quæ dicuntur,* id est, summa eorum quæ dicimus, est hæc. Alii: prima tua verba sunt vera, verba tua veritate seu fundamento nituntur, et ab exordio veritatem loqueris. Non modò media et extrema, sed initium statim omnium verborum tuorum est veritas. Hoc initium Kimhi ait esse: *Audi Israel, Dominus Deus tuus, Deus unus est*, Deut. 6, 15, quo nihil verius unquàm Scriptura prodidit. Cæteræ enim veritates hâc, quæ est de Dei unitate, fulciuntur. Unde et hanc primò est locutus et tradidit, et ab hâc sententiâ Decalogum est exorsus. Theodoretus pollicitationes Abrahæ factas de multiplicandâ ejus sobole, benedicendis per Christum cunctis gentibus, sempiterno Christi imperio. Eas enim esse divinorum sermonum principium veritate præditum.

שין SHIN, id est, *Deus.*
(*Eusebius, Hieronymus.*)

161. Principes persecuti sunt me gratis; et à verbis tuis formidavit cor meum.

162. Lætabor ego super eloquia tua, sicut qui invenit spolia multa.

163. Iniquitatem odio habui et abominatus sum: legem autem tuam dilexi.

164. Septies in die laudem dixi tibi, super judicia justitiæ tuæ.

165. Pax multa diligentibus legem tuam; et non est illis scandalum.

166. Expectabam salutare tuum, Domine, et mandata tua dilexi.

167. Custodivit anima mea testimonia tua, et dilexit ea vehementer.

168. Servavi mandata tua et testimonia tua, quia omnes viæ meæ in conspectu tuo.

161. Les princes m'ont persécuté sans raison, et pendant ce temps-là mon cœur a conservé la crainte de votre loi.

162. Je me réjouirai de vos oracles, comme celui qui a trouvé de grandes dépouilles.

163. J'ai eu en horreur et en abomination l'iniquité, et j'ai été plein d'amour pour votre loi.

164. Sept fois le jour j'ai chanté vos louanges, j'ai célébré l'équité de vos jugements.

165. Une paix inaltérable est pour ceux qui aiment votre loi; et ils ne seront exposés à aucune chute.

166. J'ai attendu le salut qui vient de vous, Seigneur, et j'ai aimé vos commandements.

167. Mon âme a gardé vos décrets, elle les a aimés avec ardeur.

168. J'ai observé vos préceptes et vos décrets, parce que toutes mes démarches sont en votre présence.

COMMENTARIUM.

VERS. 161. — PRINCIPES PERSECUTI SUNT ME GRATIS (1), immeritò, sine causâ. ET A VERBIS. At, attamen verba tua timuit cor meum; propter eorum persecutiones non desit statutis tuis insistere, ut supra, vers. 23. Propter persecutiones à veri confessione non est discedendum.

VERS. 162. — LÆTABOR EGO SUPER ELOQUIA TUA, de eloquiis et dictis tuis, vel propter, Matth. 10, 18, 19, 20. SICUT QUI INVENIT SPOLIA MULTA, hostium supple, Et est periphrasis victoris: Sic lætabor eloquiis tuis, ac si eximia spolia per victoriam reportarem.

VERS. 163. — INIQUITATEM ODIO HABUI, *schiker*, id est, mendacium, falsitatem propriè, ut eam legi opponat, sive doctrinæ cœlesti.

VERS. 164. — SEPTIES IN DIE LAUDEM DIXI TIBI: te sæpissimè quotidiè de judiciis tuis justissimis laudavi; quod ardentem amorem demonstrat. Nam septenarius est numerus plenitudinis in hoc idiomate. Potuit interim respicere ad horas orationis septem in Ecclesiâ instituendas. Nam etsi Sigebertus in Chronicis, et Radulphus Tungrensis earum institutionem Damaso, cum D. Hieronymo et Ambrosio assignent, quòd jam inde tum in Romanâ, tum in Mediolanensi Ecclesiâ, Psalmorum per totam hebdomadam exstiterit distributio, refragatur tamen ipse Hieronymus, quando, Epistolis ad Lætam et Demetriadem, earumdem horarum canonicarum usum non novum tunc fuisse disertis verbis ostendit. Quare, ut constitutio Apostolica memoratur apud Clementem, lib. 8, c. 40, Cyprianum in fine libri de Orat. Dom., Athanasium lib. de Virginitate, Basilium in Reg. fusiùs explicatis, inter. 37, et in Asceticis. Qui omnes Damaso fuerunt superiores. *Alioqui semper se trutinet homo*, inquiunt doctores Thamulcidi, *ut si ad orandum paratum tum se noverit, oret. Sin minùs, oret.* Aut, ut Jacobus c. 5, 13: *Tristatur aliquis vestrùm, oret. Æquo est animo, etiam psallat.* SUPER, propter, vel de judiciis tuis justissimis. Sic superlativos exprimunt.

VERS. 165. — PAX MULTA DILIGENTIBUS LEGEM TUAM, tranquillitas animi, requies conscientiæ, vel felicitas, prosperitas. Rom. 8, 16, 17. SCANDALUM, ruina, offensio. Non impingunt, non corruunt, ita ut pereant: non pereunt, quicquid accidat. Alii, de scandalo spirituali. Lex enim omnem illis viam virtutis explanat, et omne peccati offendiculum, sive impedimentum tollit: Euthymius.

VERS. 166. — EXPECTABAM SALUTARE TUUM, ut supra, vers. 81. DILEXI. Hebr. *haschithi*, id est, feci, opere complevi et observavi. Dilectio actionem supponit. Charitas operatur, ἐνεργεῖται, efficax est, apud Paulum sæpiùs: *Si quis dicat se diligere linguâ, et non*

(1) Id est, Saül rex sine ullâ causâ me persecutus est, reddens mala pro bonis, ut etiam postea fecit Isboseth filius Saülis, qui duce Abner injustè mecum bella gessit; et tandem idem fecit filius meus Absalon, qui regnum sibi usurpare, meque de solio exturbare conatus est. ET A VERBIS TUIS FORMIDAVIT COR MEUM; id est, ego tamen tantis tentationibus non succubui, ut eis nocerem; sed timens mandata tua, semel atque iterùm Saüli peperci, et mortem Isboseth ultus fui, et Absalonem deflevi, reddens bona pro malis. S. Ambrosius et S. Augustinus hæc verba accommodant sanctis martyribus, qui, persecutionem injustissimam passi ab imperatoribus infidelibus, plus timuerunt Deum, ut fidem conservarent, quàm minas principum, ut fidem negarent. (Bellarminus.)

PRINCIPES PERSECUTI SUNT, etc. Triplicem hujus versûs expositionem adfert Kimhi, ac sic fermè habet: *Principes* Israelitarum cum Saule aut cum Absalomo, etc. *Et à verbo tuo* magis *formidavit cor meum*, ne scilicet tuorum præceptorum aliquod transgrederer, magis, inquam, quàm timui ab illis principibus. Aut sensus est: ipsi persecuti sunt me, ac voluerunt à tuâ lege distrahere; quo sensu dicebat, 1 Sam. 26, 19: *Maledicti sunt in conspectu Domini, quia ejecerunt me hodiè ut non habitem in hæreditate Domini, dicentes: Vade, servi diis alienis.* Verùm semper *à verbo tuo formidavit cor meum*, et veritus sum ego legem transgredi. Ac, si de Absalom placet accipere, hæc erit sententia: *Formidavit cor meum*, ut venirem in illorum potestatem, *à verbo tuo*, seu *propter verbum tuum*, quod mihi dixisti, 2 Sam. 12, 11: *Ecce ego suscitabo super te malum de domo tuâ, et tollam uxores tuas in oculis tuis, et dabo proximo tuo, et dormiet cum uxoribus tuis in oculis solis hujus.* Sic ferè ille. (Muis.)

factis, mendax est, 1 Joan. 2, 4. Quin et sic vertere potuerunt, quoniam diligere plus est, quàm facere, vel servare. Hæc enim sunt necessitatis et timoris, illud charitatis. Est autem amor mandatorum Dei multò potior quàm metus. Nam qui diligit, non serviliter obedit, sed liberè, atque ex animo: Augustinus.

Vers. 167. — Et dilexit ea vehementer. In Hebræo quidem prima persona *vaohabam*, id est, *et dilexi ea;* sed intellectus idem. Jam enim docuimus hanc linguam, per synecdochen, animæ voce uti pro personâ, individuo et ipso homine. Custodire et diligere Scriptura conjungit, ob ea quæ annotata sunt proximo versu.

Vers. 198. — Omnes viæ meæ in conspectu tuo, quia meæ actiones omnes tibi sunt expositæ et cognitæ, teque habent inspectorem.

ת TAV, id est, *Signum.*
(*Eusebius, Hieronymus.*)

169. Appropinquet deprecatio mea in conspectu tuo, Domine: juxta eloquium tuum, da mihi intellectum.

170. Intret postulatio mea in conspectu tuo: secundùm eloquium tuum eripe me.

171. Eructabunt labia mea hymnum, cùm docueris me justificationes tuas.

172. Pronuntiabit lingua mea eloquium tuum, quia omnia mandata tua æquitas.

173. Fiat manus tua, ut salvet me, quoniam mandata tua elegi.

174. Concupivi salutare tuum, Domine, et lex tua meditatio mea est.

175. Vivet anima mea, et laudabit te; et judicia tua adjuvabunt me.

176. Erravi sicut ovis quæ periit: quære servum tuum, quia mandata tua non sum oblitus.

169. Que ma prière, Seigneur, pénètre jusqu'en votre présence: remplissez-moi d'intelligence selon votre parole.

170. Que mes demandes parviennent jusqu'à vous: délivrez-moi selon votre promesse.

171. Mes lèvres seront éloquentes à célébrer vos louanges, lorsque vous m'aurez instruit de vos ordonnances.

172. Ma langue ne s'occupera que de votre parole, parce que tous vos commandements sont l'équité même.

173. Que votre main s'étende sur moi pour me sauver, parce que j'ai fait choix de vos commandements.

174. J'ai désiré, Seigneur, le salut qui vient de vous, et votre loi est l'objet de mes réflexions.

175. Mon âme vivra, et chantera vos louanges, et votre justice sera mon appui.

176. J'ai erré comme une brebis qui s'est perdue: cherchez (*Seigneur*) votre serviteur, car je n'ai point oublié vos commandements.

COMMENTARIUM.

Vers. 169. — Appropinquet deprecatio. Hebraicè, *rinnathi*, clamor, vociferatio, propriè exaudienda suscipiatur à te, Domine. Aliqui hunc prolixum Psalmum intelligunt. Et sanè ejus totius conclusio hic octonarius esse videtur. Nam precatur, ut preces admittat, et scientiam tribuat non humanam, sed divinorum oraculorum. Se eum perpetuò celebraturum, quæ est Psalmi summa. Juxta eloquium, prout dictitat verbum tuum, sive uti es pollicitus supra, ps. 81,9 et alibi. Da mihi intellectum, legis tuæ: fac me eam intelligere.

Vers. 170. — Intret postulatio mea conspectu, in tuum conspectum, ante te veniat mea obsecratio, et me defende, ut es pollicitus supra, Psal. 49, etc.

Vers. 171. — Eructabunt labia mea hymnum, fundent copiosè, cantabunt laudem tuam. Metaphora à ructu, qui copiosum cibum sequitur. Sic enim cibo spirituali, id est, Dei favore, gratiâ et donis copiosè pasti, hymnorum cantionem offerimus. Cum docueris. Aliqui accipiunt *cùm*, et Hebraicè *chi*, causaliter: Fundent labia mea hymnum; docebis enim me præcepta tua. Sed nihil necesse. Nam *chi* sæpè est particula temporis, cùm, quando.

Vers. 172. — Pronuntiabit lingua mea eloquium tuum, prædicabit laudabitque legem tuam; *hana*, loqui hìc est, è R. David; at è Masoretis, laudare. Nam monent tribus his locis eàdem notione sumi hoc verbum, loci sunt præter hunc, Exod. 15, 21; Prov. 25, 4. *Æquitas*, æquissima (sunt) ut supra, vers. 144, atque adeò ipsa æquitas, vel, ut in Hebræo, *tsedek*, et Græcè δικαιοσύνη, justitia.

Vers. 173. — Fiat manus tua, ut salvet, ut auxilietur mihi, propriè. Sit mihi tua manus auxilio. Sic vocat divinam vim et potentiam. Adesto mihi in salutem. Elegi, pro optimis amplexus sum.

Vers. 174. — Concupivi salutare, ut supra, vers. 81. Euthymius de Christi incarnatione. Meditatio, deliciæ, ut sæpè antea: oblectatio suavissima.

Vers. 175. — Vivet anima mea, vel vivat, deprecanter. Vivat anima mea, ut te laudet. De vitâ corporeâ intelligunt, tamen ad litteram de spirituali, quâ mortui sumus peccato, vivimus autem Deo et justitiæ, accipi possit, ut illud Habac. 2, 4: *Justus ex fide vivit.* Et sic toto hoc Psalmo *vivificandi* verbum, maximè vers. 37: *In viâ tuâ vivifica me.* Vivere me fac in tuis præceptis et institutis. Quoad vivam, fac ea persequar. Cùm contra, peccatorum scribat Apostolus, 1 Tim. 4,5, viventem mortuum esse, ac ejus opera esse mortua. Ambrosius de vitâ æternâ. Vivat anima mea in æternum, ut tunc planè et perfectè laudem te, Phil. 1, 23: *Cupio dissolvi et esse cum Christo.* Sæpiùs autem ita est locutus, quia fragilis est utralibet vita nostra, corporea, inquam, et spiritualis, nisi eam Deus conservet. Sic *adjuvabunt*, adjuvent me judicia tua, leges tuæ vel promissiones. Vel, observatio judiciorum tuorum mihi erit auxilio. Aliqui judicia etiam accipiunt pro dispositionibus; aliqui, pro sententiâ extremi judicii, quando dicetur: *Venite, benedicti Patris mei: possidete regnum vobis paratum à mundi constitutione*, Matth. 25, 34.

VERS. 176. — ERRAVI SICUT OVIS QUÆ PERIIT (1), à viâ rectâ præceptorum tuorum. Verbum enim *taha*, per *tau*, quo utitur, de errore viæ, ut *taha* per *teth*, de errore mentis et intellectûs, ex Elia. Quod quia, interdùm confunditur, aliqui referunt ad exilia, fugas, assiduas migrationes, persecutiones; q. d. : Erravi, præ persecutionibus, fui sine certis sedibus, velut exul et vagus, qui suas sedes nusquàm certo constituit. Profugus fui et erro. R. Selomo, in Gen. 20. *Me*, sicut ovem à lupis hùc illùc exagitatam, quære et reduc, sive restitue. Ut ait Apostolus, Hebr. 11, 37 : *Circumierunt in melotis pellibus caprinis, in solitudinibus errantes, in montibus, in speluncis, in cavernis terræ egentes, angustiati, afflicti, quibus dignus non erat mundus.* Alii, ut Ambrosius, ad peccati errorem, quemadmodum Isaias loquitur, 53, 6; q. d. : Erravi per varia peccata : Me, sicut ovem deerrantem, in rectam caularum viam dirige. QUÆ PERIIT. Sicut ovis perdita, errans a grege. QUÆRE, ut reducas; reduc me in viam rectam libertatis, gratiæ, gloriæ, per mandatorum tuorum observationem. Pergit in metaphora. Theodoretus refert ad parabolam de bono pastore, Luc. 14, v. 4, 5, qui per montes et valles ad palantem post dæmones ovem cucurrit, et supra humerum reduxit, ob ipsam magis delectatus, quam propter nonaginta novem minime vagantes. Sic precabitur Psaltes, ut Christus veniat, et hominem apud dæmones errantem salvet. Qui scopus est Scripturarum.

(1) Hùc et illùc profugus oberro, sicut ovis perdita; ita require famulum tuum, et reductum me in caulam, securum me præsta. Sunt qui hoc referant ad calamitatem Antiochici temporis, quo et dissipatus erat populus, et conventus etiam sacri impediebantur, in templo quidem prorsùs, quò ne accedere quidem licebat Judæis uno toto anno. Qui verò Davidicum existimant Psalmum, has preces tum fusas conjiciunt, cùm Davides vel à Saulo, vel à filio regno pulsus, in peregrinis terris exul degeret. (Rosenmuller.)

NOTES DU PSAUME CXVIII.

Le titre est encore *Alleluia*, qui ne se trouve que dans le grec et dans le latin. Les Septante l'ont apparemment lu dans leurs exemplaires. Le psaume en lui-même comprend l'éloge de la loi de Dieu, et tous les sentiments dont l'homme doit être animé à l'égard de cette sainte loi. Il n'y a que l'Esprit de Dieu qui puisse donner autant de vues, et inspirer autant d'affections à l'égard de la loi du Seigneur. C'est le plus long psaume de tout le Psautier. Il contient cent soixante-seize versets, et il n'y en a qu'un seul où il ne soit pas parlé directement de la loi ; car les différents termes de *commandements*, de *préceptes*, de *justices*, de *jugements*, de *parole*, de *témoignages*, de *vérité*, de *décrets*, qu'emploie le Prophète, ne signifient que la loi et les divers caractères qu'elle peut avoir : elle *commande*, elle *ordonne*, elle *déclare*, elle *juge*, elle *promet*, elle *menace*, elle *affirme*, elle *éclaire*, etc., et c'est ce qu'on rencontre dans les détails de cet admirable cantique. Il est divisé dans le Psautier hébreu en vingt-deux parties, selon les règles de l'alphabet, en sorte que sous chaque lettre il y a huit versets, dont chacun commence aussi par la même lettre : ce qui fait le nombre de cent soixante-seize versets. Cette division a été imaginée pour soulager apparemment la mémoire de ceux qui récitéraient ce long psaume. L'Eglise, qui l'a adopté pour les petites heures de l'office canonial, en a fait onze divisions à seize versets chacun ; ce qui forme comme onze psaumes qui remplissent ces petites heures, en y joignant à la tête de prime le psaume 53, *Deus in nomine tuo*, etc.

Les saints Pères n'ont pas douté que David ne fût l'auteur de ce psaume. Il le composa, soit pour se consoler dans des temps de tribulation, soit pour inspirer aux fidèles de tous les temps l'amour de la loi du Seigneur. Quelques interprètes croient qu'il fut composé durant la captivité de Babylone, et que Daniel en est l'auteur. Comme c'est une opinion qui n'a pour preuve que des conjectures, nous ne l'adoptons pas, et nous suivons le torrent des anciens Pères et des plus célèbres interprètes qui l'attribuent à David. Nous ne serions pas éloignés de croire, avec quelques modernes, que ce saint roi le composa pour l'instruction particulière de Salomon son fils. On y voit en effet quelques instructions relatives au temps de sa jeunesse, et d'ailleurs il était très-digne de ce Prophète de laisser à son successeur un monument de son zèle pour la loi.

S. Augustin disait que ce psaume était *d'autant plus profond, qu'il paraissait plus clair* ; c'est que sous les termes simples de la *loi*, des *commandements*, des *préceptes*, de *la parole de Dieu*, etc., sont comprises des vérités et des instructions qui regardent toute la conduite de l'homme et tous les droits que le Seigneur a sur lui.

Nous suivrons ici l'ordre des versets, sans faire mention des vingt-deux divisions de l'hébreu. On en est suffisamment averti, si l'on se souvient que de huit en huit versets il y a une lettre de l'alphabet à la tête : *Aleph, Beth, Ghimel*, etc., et ainsi de suite.

VERSET 1.

L'hébreu dit proprement : *Heureux les parfaits dans leur voie, marchant dans la loi de l'Eternel*. Le second membre du verset explique le premier. Il ne suffit pas d'avoir une perfection purement humaine, d'être irréprochable aux yeux du monde, il faut *marcher dans la loi de Dieu*. Quelques interprètes traduisent : *Heureux ceux qui sont irréprochables dans leur conduite, et qui marchent dans la loi de Dieu* ; cette conjonction *et* n'est ni dans le texte ni dans les versions, et elle affaiblit le sens du Prophète. Il ne reconnaît qu'une manière d'être *irréprochable dans la conduite*, c'est de *marcher dans la loi du Seigneur*. Par là il condamne les vertus purement philosophiques ; il conserve à la loi du Seigneur le privilége exclusif, si j'ose parler ainsi, de rendre les hommes parfaits, et par conséquent heureux.

RÉFLEXIONS.

Il n'y a pas de mots dans ce verset qui ne soit pour nous une source abondante d'instructions.

Il s'agit d'abord du *bonheur*, et c'est le bien que tous les hommes désirent ; ils n'ont pas même de liberté à cet égard, ils ne peuvent pas s'empêcher de désirer le bonheur. Ce penchant leur est naturel, et fait partie de leur essence. Mais la plupart se trompent dans la poursuite du bonheur ; ils se fixent à des objets qui ne peuvent les rendre heureux ; en cherchant le bonheur, ils se détournent de la route qui y conduit.

Apprenons donc du Prophète où se trouve le bonheur, et quel est le moyen unique d'y parvenir ; c'est, dit-il, d'être *irréprochable*, ou *parfait* dans sa *conduite*. Le terme dont il se sert signifie aussi *ferme* et *constant* ; en sorte qu'il ne suffit pas d'être vertueux quelquefois et par intervalles, il faut que ce soit une conduite soutenue, une vertu indépendante des temps et des événements. Ce caractère a souvent manqué aux plus grands hommes. Ils ont fait de temps en temps des actions dignes de l'admiration des peuples ; mais dans leur vie il y a eu des faiblesses impardonnables ou des excès scandaleux ; ces hommes n'ont pas été dans la route du bonheur. Quand David s'oublia au point de devenir adultère et homicide, il quitta cette route, et il ne put y rentrer que par une sincère pénitence. Le

Prophète ne veut pas dire que pour jouir du bonheur, il faut être exempt des moindres fautes ; ce n'est point l'apanage de l'homme en cette vie, de ne jamais pécher : mais il s'agit de se préserver des fautes qui souillent l'âme, en sorte qu'elle perde la justice, et qu'elle cesse d'être dans l'alliance de Dieu.

On ne nous donne pas ici une instruction pour l'état de la vie future ; on nous parle des hommes *dans la voie*. Il est évident que les saints couronnés dans le ciel, sont *irréprochables* et *parfaits*, et qu'ils jouissent d'un bonheur inaltérable : le Prophète nous enseigne bien le moyen de parvenir à cet heureux état ; mais en cela même il nous considère comme voyageurs, comme aspirants au terme, comme obligés de combattre avant que d'y arriver. Or, quoique nous soyons sujets à de grandes misères, il ne laisse pas d'exiger de nous une conduite *irréprochable* et *parfaite* ; il nous assure que sans cela nous ne serons jamais heureux.

C'est, selon lui ou plutôt selon le Saint-Esprit qui le faisait parler, c'est la fidélité à marcher dans la loi du Seigneur qui nous donnera cette perfection, cette intégrité d'où dépend le bonheur. Cette loi est celle que Dieu a révélée aux hommes, soit par les lumières de la raison, soit par le ministère de ses envoyés. David entendait la loi promulguée par Moïse, et aujourd'hui nous devons entendre celle qui nous a été déclarée par J.-C. Dans l'une et l'autre, tout porte sur l'amour de Dieu ; ainsi nous devons marcher dans cette route d'amour, si nous voulons être *irréprochables* et *heureux*.

Mais comment *heureux ?* Serons-nous riches, puissants, honorés, rassasiés de plaisirs ? N'éprouverons-nous jamais les disgrâces de la fortune, les infirmités du corps, l'injustice des hommes ? A cette question il est possible de répondre par une autre : Tous ces biens prétendus rendent-ils l'homme heureux ? Le bonheur consiste-t-il dans les richesses, dans la puissance, dans l'estime du monde, dans les plaisirs, dans la bonne fortune, dans la santé, dans la faveur des hommes ? Il ne faut qu'un peu d'expérience pour assurer le contraire. Le Prophète ne parle donc point de ces sortes de biens ; et il est évident d'ailleurs que la vertu et la fidélité à la loi de Dieu ne les donnent point. Mais l'homme de bien, l'homme fidèle à Dieu jouira de la paix intérieure, il sera tranquille dans tous les événements ; il ne voudra que l'accomplissement de la volonté divine ; il bénira le Seigneur de tout ce qui pourra lui arriver, et il sera heureux autant qu'on peut l'être sur la terre. Ceci est une affaire d'expérience. Les saints ont été les plus sages et les plus adroits de tous les hommes, ils ont été heureux en cette vie, et ils le sont dans l'éternité ; au lieu que les pécheurs n'ont joui du bonheur ni sur la terre ni dans le monde futur. Ils ont été en proie au trouble et à l'agitation, quand ils ont vécu parmi les hommes, et ils n'ont trouvé au moment de leur mort que les regrets et le désespoir.

VERSET 2.

On pourrait traduire comme plusieurs interprètes : *Heureux ceux qui approfondissent ses commandements, qui les recherchent de tout leur cœur.* Mais le texte et les versions semblent autoriser la manière dont nous traduisons, et le sens est fort beau. Le Prophète veut faire entendre quel est le bonheur de ceux qui étudient avec soin les commandements du Seigneur : *Ils s'appliquent de tout leur cœur à rechercher Dieu lui-même* ; il y a de la différence entre *étudier* la loi de Dieu, et *rechercher Dieu* ; cette *recherche* est le fruit de l'*étude*. Il est vrai qu'*heureux* sont ceux qui *étudient la loi*, mais ils doivent rechercher aussi *Dieu de tout leur cœur*. Ces deux choses sont nécessaires, et la première ne serait qu'une pure curiosité sans la seconde.

L'hébreu dit : *Heureux ceux qui gardent ses commandements* ; c'est bien à peu près le même sens : car ceux qui étudient avec soin la loi de Dieu, ne l'étudient, s'ils sont vraiment animés de l'esprit de la religion, que pour la *garder*. D'ailleurs, le second membre du verset détermine l'*étude* à l'observation de sa loi ; car le Prophète exige qu'on *recherche le Seigneur* ; ce qui ne peut être sans vouloir *garder* sa loi. Je remarque cependant que, dans ce psaume, il est ordinaire aux LXX de traduire le verbe hébreu נצר par les verbes ἐξερευνῶ, ἐκζητῶ qui signifient *scrutor, exquiro* ; ce qui me ferait croire que les lexiques donnent trop peu d'étendue au verbe נצר, en le bornant à signifier *garder, conserver*. Quoi qu'il en soit, il y a, ce me semble, plus de suite et de lumière dans la leçon de nos versions : *Heureux ceux qui approfondissent sa loi, ils cherchent Dieu de tout leur cœur.* Le premier pas vers la loi de Dieu, est de l'*étudier*, de l'*approfondir* ; le second, est de *chercher* le Seigneur, auteur de la loi.

RÉFLEXIONS.

Nous connaissons, disait S. Augustin, des pécheurs qui étudient la loi de Dieu, non pour devenir meilleurs, mais pour paraître plus savants. Nous en connaissons d'autres qui l'étudient dans le dessein de se convertir : ces derniers ne sont pas encore sans tache, ni par conséquent heureux, mais ils pourront le devenir ; au lieu que les premiers ne le seront jamais, ils ressembleront toujours aux Pharisiens, de qui J.-C. disait qu'il fallait faire ce qu'ils disaient, et non ce qu'ils faisaient.

La science de la loi n'est donc capable de rendre heureux que quand elle conduit à rechercher le Seigneur. Par là sont condamnés tous les savants orgueilleux ou simplement curieux. Ils passent des années entières à étudier la religion, et leur cœur est tout aussi vide de Dieu que s'ils s'étaient appliqués à une étude profane. Ils ressemblent, disait un saint homme, à des conquérants qui ravagent tout et qui ne possèdent rien ; ils rassemblent ce qu'il y a de plus précieux dans les monuments de la religion, et ils dissipent toutes ses richesses, parce qu'ils ne les recueillent point pour les conserver dans le trésor unique qui est l'amour de Dieu.

Il n'y a presque point d'exhortation plus fréquente et plus souvent répétée dans les livres saints, que celle de *chercher Dieu*. Elle se rencontre à tout instant dans les ouvrages des prophètes ; et quand S. Paul annonça la parole du salut dans l'Aréopage, il n'oublia pas de dire que Dieu a placé tous les hommes sur la terre, et qu'il y a déterminé les bornes de leur séjour, afin qu'ils le cherchent, et qu'ils tâchent de le trouver ; quoiqu'il ne soit pas loin de chacun de nous, puisque nous avons en lui la vie, le mouvement et l'existence. Voilà notre destinée essentielle, et le fondement de notre bonheur, si nous sommes fidèles à correspondre aux desseins de Dieu. Il faut, au reste, *le chercher de tout notre cœur*, en sorte que tous nos désirs se portent vers lui. L'avare sait ce que c'est que de chercher des richesses ; le voluptueux, des plaisirs ; l'ambitieux, des honneurs ; le savant, des connaissances souvent inutiles ; l'homme du monde, la faveur du public ; et presque personne ne sait ce que c'est que de *chercher Dieu*, encore moins de le *chercher de toute l'étendue du cœur*. Cependant, depuis que J.-C. a paru au monde, Dieu se manifeste bien plus clairement que sous la loi ; il nous est plus aisé de le trouver qu'il ne le fut aux Israélites ; il est non-seulement près de nous, mais semblable à nous. Attachons-nous à J.-C., et nous aurons trouvé Dieu.

VERSET 3.

L'hébreu est susceptible de trois versions : 1° celle qu'on voit ici, et qui est conforme aux LXX ; 2° celle-ci : *Car ceux qui marchent dans ses voies ne commettent point l'iniquité* ; 3° cette autre qu'on voit dans l'anglais : (*Car ceux* (qui cherchent le Seigneur) *ne commettent point l'iniquité, ils marchent dans ses voies*, et la Paraphrase de Jean Deschamps, aussi bien que Dupont, dans sa traduction en vers, adop-

tent ce sens. Cette dernière version a l'avantage de ne point supprimer le pronom relatif *qui*. Au fond, tous ces sens reviennent au même, et le Prophète nous enseigne qu'il n'y a rien de plus opposé aux voies de Dieu, et par conséquent au bonheur, que le péché.

RÉFLEXIONS.

L'apôtre S. Jean dit *que nous nous trompons nous-mêmes si nous disons qu'il n'y a point de péché en nous.* Comment peut-il donc se faire que nous marchions dans les voies de Dieu, puisque, selon le Prophète, celui qui commet l'iniquité ne marche point dans ces voies? S. Augustin résout cette question de deux manières : Ou bien, dit-il, *l'iniquité* est le péché auquel nous consentons, et qui nous fait perdre la route ou les voies de Dieu ; ou c'est le péché particulier de l'infidélité ; péché dont les Juifs se rendirent coupables, et que J.-C. leur reprocha en disant que *s'il n'était venu au monde, ils n'auraient point de péché.* Assurément ce peuple n'était pas sans péché avant la venue de J.-C. ; mais ils n'avaient point alors le péché de l'incrédulité, puisque J.-C., en qui ils devaient croire, n'était pas venu. Du reste, ajoute le saint docteur, il est bien certain que le *péché* est toujours dans nous, même dans les plus justes, parce que nul n'est exempt des atteintes de la concupiscence, que l'Apôtre qualifiait du nom de *péché,* et dont il se plaignait si amèrement. Quand nous consentons à ces mouvements de la concupiscence, nous commettons l'iniquité, nous sommes hors des voies de Dieu, et nous ne pouvons y rentrer que par la pénitence. S. Augustin entendait que le consentement donné aux sollicitations de la concupiscence, était directement contre la loi, et formait ce que nous appelons *péché mortel.* Il convenait d'ailleurs qu'il y avait des péchés moins condamnables, ou des péchés véniels, qui ne nous détournaient pas absolument des voies de Dieu, mais pour lesquels il fallait dire sans cesse : *Seigneur, remettez-nous nos dettes;* de même que nous disons aussi : *Délivrez-nous du mal,* c'est-à-dire, détruisez en nous le poids de la concupiscence. Toute cette doctrine est excellente ; elle concilie la pensée de l'apôtre S. Jean avec celle du Prophète, et j'en tire plusieurs conséquences. La première, qu'il faut marcher dans les voies de Dieu avec une grande défiance de nous-mêmes, puisque nous portons toujours en nous un ennemi qui tend sans cesse à nous détourner de ces voies. La seconde, qu'il ne faut pas nous affliger outre mesure de nos fautes journalières, mais qu'il faut nous en humilier, puisque d'une part elles ne nous mettent pas hors de la voie, et que de l'autre elles sont toujours autant de faux pas que nous faisons dans cette route. La troisième, que le plus grand égarement des voies de Dieu est l'infidélité, l'incrédulité, ou même le doute dans la foi, puisque ce crime nous prive de toutes les ressources du salut. Comment parvenir à cet heureux terme, si l'on ne croit pas, ou si l'on hésite dans sa croyance? Comment d'ailleurs implorer la miséricorde divine pour obtenir le pardon des péchés, si l'on n'a pas même l'idée de cette miséricorde, ou si l'on blasphème contre elle. La quatrième, que si nous sommes assez malheureux pour sortir des voies de Dieu, en commettant l'iniquité, ou le péché mortel, nous devons embrasser aussitôt les rigueurs de la pénitence, puisque c'est l'unique moyen de rentrer dans la route du salut. La cinquième enfin et la plus nécessaire, que les voies de Dieu consistent dans sa sainte loi, dont le premier et le plus grand commandement est celui de son amour.

VERSET 4.

Le Prophète adresse ici la parole à Dieu, pour faire connaître l'importance de ses commandements. C'est vous, dit-il, Seigneur, qui avez porté ces lois, et vous avez prétendu qu'elles fussent observées avec une grande fidélité. L'expression *nimis* est familière à l'hébreu ; elle signifie la même chose que *valde*. Il y a des interprètes qui rapportent ce terme *nimis*, au *commandement* et à l'*observation*, en sorte que le sens serait : *Vous avez ordonné fortement, vigoureusement, que vos préceptes fussent observés à la rigueur.* Il suffit, à ce qu'il semble, de joindre ce terme *nimis* à l'observation des préceptes ; on conçoit assez que Dieu, donnant des préceptes, parle en maître absolu, et que sa volonté expresse est qu'ils soient observés ; mais il importait d'ajouter qu'il prétend que ces préceptes soient observés avec exactitude. On aurait pu imaginer qu'il en est des lois de Dieu comme de certaines lois des hommes, lesquelles n'obligent pas toujours à la rigueur, ou qui n'imposent du moins qu'une obligation extérieure, que des devoirs où la volonté peut n'avoir point de part. Les commandements de Dieu regardent l'homme tout entier, et plus encore ses facultés intérieures, que les actions qui dépendent des mouvements de son corps, de l'activité de ses sens. C'est pour cela que le Prophète nous dit qu'une obligation étroite est attachée aux lois de Dieu, qu'elles doivent être observées dans toute leur étendue et avec la plus grande exactitude. On doit remarquer que, depuis ce verset jusqu'à la fin du psaume, le Prophète adresse toujours la parole à Dieu.

RÉFLEXIONS.

L'obligation qu'imposent les lois divines, dérive du droit de souveraineté que Dieu a sur les hommes ; et ce droit de souveraineté a son principe dans la puissance, la sagesse et la bonté de cet être suprême. Quand les princes de la terre portent des lois où l'on reconnaît leur sagesse et leur bonté, les sujets, s'ils sont raisonnables, obéissent volontiers à de pareilles lois. Or, dans toutes les lois émanées de Dieu, la sagesse et la bonté concourent toujours avec la puissance. Dieu commande en maître ; mais il ne commande rien qui ne tende au bonheur de ses créatures, et qui ne soit proportionné à leurs connaissances, à leurs facultés et à leur forces. L'accord de ces trois choses, de la puissance, de la sagesse et de la bonté, fait que la volonté de l'homme, si elle n'est pas obsédée par les passions, acquiesce de plein gré à ces lois ; qu'elle se sent obligée d'accomplir ce qui est ordonné, et qu'elle se condamne elle-même, si elle transgresse le commandement. Qu'on parcoure tous les préceptes de la loi divine, en trouvera-t-on un seul qui ne soit avoué de la raison, et qui ne décèle un maître plein de sagesse et de bonté? Ne soyons donc pas surpris que le Prophète dise ici qu'en nous donnant des préceptes, Dieu a voulu qu'ils fussent observés ponctuellement. L'excellence de ces préceptes entraîne nécessairement l'observation exacte qui nous est recommandée dans ce verset.

VERSETS 5, 6.

On pourrait traduire le 6ᵉ verset : *Je ne serais point confondu, puisque je serais toujours attentif à vos ordonnances.* Ce sens lierait très-bien ce verset avec le 5ᵉ, et ne contredit ni le texte ni les versions. Mais en adoptant la traduction qu'on voit ici, on a toujours également deux grandes vérités et deux importantes instructions ; la première, contenue au 5ᵉ verset, est que nous avons besoin du secours de Dieu pour garder ses lois ; la seconde, qu'énonce le 6ᵉ verset, est que le moyen d'éviter la confusion (soit celle qui vient du reproche de la conscience, soit celle qui est réservée au pécheur dans le jugement de Dieu), est de se rendre attentif aux lois divines.

RÉFLEXIONS.

Quand Moïse recommande l'observation des lois divines, surtout celle de l'amour de Dieu, il dit aux Israélites que ce commandement n'était *ni au-dessus ni loin d'eux ; qu'il n'était point placé dans le ciel, en sorte qu'on pût dire : Qui montera au ciel pour le saisir? qu'il n'était point au-delà des mers, en sorte*

qu'on pût dire : *Qui passera les mers pour l'apporter? mais qu'il était près d'eux, dans leur bouche et dans leur cœur, en sorte qu'il ne leur restait qu'à le pratiquer.* Ce saint législateur prétendait-il par ces paroles que l'homme abandonné à ses propres forces, et sans le secours de la grâce, peut accomplir le grand précepte de l'amour de Dieu? Non sans doute, et l'apôtre saint Paul est sur ce point son interprète ; car, se servant des paroles de Moïse qu'on vient de citer, il montre que la vraie justice, qui dépend de l'accomplissement des préceptes, n'est donnée que par la foi en J.-C.[1], c'est-à-dire, en celui qui est l'auteur de la grâce. Selon ce grand apôtre, Moïse a eu J.-C. en vue, quand il a parlé aux Israélites, quand il leur a montré la facilité des commandements ; mais cette facilité ne pouvait venir que de l'abondance de la grâce promise aux Juifs dans le Messie, et donnée aux chrétiens par le Messie.

La désobéissance à la loi entraîne toujours de la confusion, soit de la part de la conscience qui en reproche la transgression, soit de la part du juge souverain des hommes qui leur demandera compte un jour de sa loi. Le Prophète dit qu'il n'éprouvera aucune confusion, s'il a toujours les yeux de l'esprit fixés sur les ordonnances du Seigneur ; et ceci est comme un premier principe en morale. L'attention à la loi dirige l'homme dans ses actions, et dans l'examen qu'il fait de lui-même, après avoir agi. Quand il trouve que sa conduite a été entièrement conforme à la loi, il éprouve une tranquillité et une assurance qui éloignent de lui toute confusion : c'est tout le contraire quand il a transgressé la loi, il a honte de lui-même, il voudrait pouvoir s'éviter, s'éloigner de lui-même ; jugement de Dieu anticipé, qui fait le bonheur ou le malheur des hommes sur la terre.

VERSETS 7, 8.

Il y a des interprètes qui traduisent le 7e verset : *Je vous louerai dans la droiture de mon cœur, lorsque j'aurai appris le jugement de votre justice.* Or, l'hébreu n'oblige pas à traduire ainsi, il porte : *Confitebor tibi in directo corde, in discendo me judicia justitiæ tuæ.* Cet *in discendo* peut signifier autant, *cùm didicerim*, que, *cùm didicero ;* les deux sens au reste sont bons. Le Prophète a pu déclarer *qu'il louerait le Seigneur quand il serait bien instruit*, ou, *parce qu'il était déjà bien instruit de l'équité de sa loi.*

Dans le 8e verset, le Prophète fait bien connaître la nécessité de la grâce pour l'observation des commandements, puisqu'il demande de n'être pas *abandonné du Seigneur*, du moins de n'en être pas *abandonné entièrement.* Ce passage nous apprend que Dieu peut abandonner l'homme, en sorte qu'il n'ait pas les forces prochaines et immédiates, pour accomplir les commandements : mais il nous apprend en même temps qu'il lui reste au moins la grâce de la prière, par le moyen de laquelle il puisse obtenir ces forces; autrement la prière, que fait ici le Prophète, serait inutile. Cet homme juste suppose assurément que, dans l'occasion d'accomplir les préceptes, il pourra toujours se tourner vers Dieu et implorer son secours.

RÉFLEXIONS.

Plus on connaît la loi de Dieu, plus le culte qu'on lui rend est selon la droiture du cœur. Cette sainte loi démontre que le culte, dont Dieu est jaloux, doit avoir son principe dans le cœur. Le premier commandement énonce positivement cette vérité, puisqu'il exige qu'on aime Dieu de tout son cœur. Le Juif charnel devait ignorer entièrement la loi, puisqu'il bornait sa religion à des pratiques extérieures, et que le cœur n'avait point de part à son culte. Le Chrétien qui ne sert pas Dieu dans la droiture de son cœur, est aussi ignorant que le Juif ; et il est encore plus coupable que lui, puisque J.-C. a répandu plus de lumières que Moïse. C'est la droiture du cœur qui a rendu les saints si agréables à Dieu, et c'est leur assiduité à étudier l'Evangile, qui a préparé dans eux cette droiture de cœur. Il est inconcevable que les hommes exigent tant de droiture de leurs proches, de leurs amis, de tous ceux avec qui ils traitent, et qu'ils en portent si peu dans tout ce qui concerne la religion. Ils se condamnent par là eux-mêmes. S'il arrive qu'on leur reproche d'avoir manqué de droiture dans le commerce de la vie, ils tâchent de se justifier par toutes sortes de moyens ; et s'ils sont convaincus par des preuves incontestables, ils éprouvent une confusion qui les remplit de trouble et d'amertume. Il n'y a qu'à l'égard de Dieu que ce défaut de droiture ne les afflige point. Ils le traitent par là avec plus de mépris que les plus vils d'entre les hommes. A quoi doivent-ils donc s'attendre, lorsqu'il viendra juger dans toute la rigueur de sa justice?

Quand Dieu nous refuse l'abondance de ses grâces, c'est pour nous engager à réfléchir sur notre misère, et à nous tourner vers lui, qui seul peut nous retirer de cette indigence spirituelle. La prière ne nous serait pas recommandée si expressément et si souvent dans les saints livres, si nous avions moins de besoins, ou si la grâce, nécessaire pour prier, nous était refusée. L'Apotre ne nous dirait pas de *prier sans cesse*, si nous étions quelquefois sans secours pour prier. Les hommes ne se perdent pas faute de grâces, mais faute de prières ; ils savent ou doivent savoir que dans toutes leurs actions ils ont besoin de la protection de Dieu ; ils ne la demandent point, et ils font à tout instant des chutes déplorables.

VERSET 9.

Je traduis par le futur, parce que c'est le sens de l'hébreu et du grec. Le présent qu'emploie la Vulgate rend néanmoins la même pensée, parce que c'est un précepte général : *Comment le jeune homme règle-t-il* ou *réglera-t-il sa vie? c'est en observant la parole* ou *la loi* de Dieu. Le texte et les versions parlent de *corriger* et même de *purifier* la conduite ; car c'est proprement la signification du verbe hébreu : mais il n'est pas nécessaire de supposer une vie passée dans la licence, il suffit que tout jeune homme ait besoin de remèdes ou de préservatifs contre le feu de l'âge, la force des passions, le défaut d'expérience ; l'observation de la loi de Dieu sera sa ressource, son appui, son guide.

Ce verset rend probable la pensée de quelques interprètes qui croient que David composa ce psaume pour l'instruction de son fils Salomon. On voit en effet que, dans ses derniers moments, ce saint roi lui recommanda très-expressément l'observation de toutes les lois divines ; pourquoi ne lui aurait-il pas laissé ce psaume qui contient tant de lumières sur cet important objet?

RÉFLEXIONS.

Personne n'a plus de besoin de s'exercer dans l'étude de la loi de Dieu, que le jeune homme pour qui le monde est si dangereux, et la contagion de l'exemple si pernicieuse. *Mon fils*, dit l'auteur sacré de l'Ecclésiastique, *dès la jeunesse acquérez la doctrine* (de la loi), *et la sagesse vous accompagnera jusqu'à vos derniers jours.* Ce n'est pas que, dans le cours d'une longue vie, il n'arrive souvent qu'on perde de vue les instructions reçues dans la jeunesse : mais cette heureuse semence n'est pas tout-à-fait perdue ; elle porte des fruits sur le retour de l'âge, elle ramène à la loi de Dieu ceux qui s'en étaient écartés ; au moins l'expérience apprend-elle que ceux qui ont reçu une éducation vraiment chrétienne, rentrent plus souvent dans le devoir que ceux qu'on a négligés, sur ce point, dans leurs premières années.

Pour donner plus d'étendue à ce verset du Prophète, S. Augustin observe que tout homme qui rentre dans l'amitié de Dieu, qui se convertit sincèrement, peut être regardé, à quelque âge que ce soit, comme jeune, parce que le vieil homme, dans lui,

ne subsiste plus, et que tout son intérieur est renouvelé. Or, cette justesse spirituelle ne s'acquiert que par l'observation de la loi divine, dont le premier article comprend l'amour de Dieu. Les apôtres, écrivant aux fidèles, les appelaient tous des *enfants*, parce qu'ils avaient été régénérés en J.-C., et qu'ils commençaient à mener une vie toute nouvelle. En J.-C., il n'y a point de distinction d'âge, de patrie, de profession : *il ne s'agit*, dit l'Apôtre, *que d'être une nouvelle créature*.

VERSET 10.

On traduit l'hébreu : *Ne permettez pas que je m'égare de vos commandements* ; et cette leçon paraît plus douce que celle de nos versions : car Dieu permet que les pécheurs quittent la voie des commandements, mais il ne *repousse* jamais personne de cette voie. Cependant, au fond, le sens du texte et des versions est le même ; car, quand Dieu permet que l'homme quitte la voie des commandements, où il pourrait le retenir par la force toute-puissante de sa grâce, c'est, quant à l'effet, la même chose que s'il le *repoussait* de cette voie. J'ajoute que le verbe hébreu signifie non seulement *permettre de s'égarer*, mais *faire égarer* ; ce qui est bien la même chose que *rejeter, repousser* de la voie ; ce verset signifie donc précisément que l'homme a besoin de la grâce pour persévérer dans la voie des commandements, et que sans elle il arriverait la même chose que si Dieu *égarait* ou *repoussait* de cette voie.

RÉFLEXIONS.

Le Prophète nous apprend ici deux choses : la première, qu'il faut chercher Dieu de toute l'étendue du cœur ; la seconde, qu'il ne faut pas compter sur ses dispositions actuelles, ni croire qu'on pourra, par ses propres forces, demeurer toujours fidèle à la loi du Seigneur. On peut, dans un moment, chercher Dieu de tout son cœur, et dans le moment suivant l'abandonner : ce qui ne manquera pas d'arriver, si la grâce divine ne remédie à l'inconstance du cœur humain. C'est dans la ferveur de l'oraison, et quand on sent son cœur entièrement déterminé à chercher Dieu, qu'il faut le conjurer de multiplier ses secours, de conserver les saintes résolutions qu'on a prises. J.-C. disait *qu'il faut toujours prier, et ne se relâcher jamais de ce saint exercice* : c'est que l'obligation d'accomplir les commandements est toujours urgente, et que le secours divin nous est nécessaire pour la remplir. Comment ce secours nous sera-t-il donné, si nous ne le demandons pas? Dans les voies ordinaires du salut, la prière est le canal des grâces. Dieu peut nous appeler comme Paul, au moment que nous nous révoltons contre lui; mais cet ordre de providence est rare, et nous ne devons pas y compter ; au lieu que J.-C. nous a tracé le chemin du salut, en nous avertissant de prier et de prier sans interruption. Les saints ont tenu leur cœur continuellement uni à Dieu, et c'est ce qui les a rendus si fidèles à la loi divine. *Que vos œuvres crient*, disait S. Ambroise, *que votre foi crie, que vos affections crient, que vos sentiments crient, que votre sang crie comme celui d'Abel. Il n'est pas besoin de paroles, les pensées suffisent*. Telle est la prière continuelle : elle se trouve partout, et dans les occupations même en apparence les plus indifférentes.

VERSET 11.

Le Prophète fait voir, par ce verset, que la loi était faite pour diriger les affections du cœur et préserver l'homme du péché; preuve évidente que les Juifs, qui croyaient avoir satisfait à la loi par les cérémonies légales, par les purifications extérieures, par l'offrande des animaux, sans s'occuper intérieurement de l'amour de Dieu, ne remplissaient point la loi. Ce psaume est comme le développement de l'esprit de cette sainte loi; il supplée à ce que Moïse n'avait point dit. Ce législateur s'était contenté de présenter la lettre des commandements divins, faisant toutefois entendre que Dieu exigeait l'hommage du cœur ; mais David, dans ce long commentaire, insiste sur l'observation intérieure, sur le service purement spirituel, sur le trésor caché sous l'écorce de la loi.

RÉFLEXIONS.

On satisfait aux lois purement humaines, en exécutant à l'extérieur ce que les hommes ordonnent ; mais on ne remplit pas ainsi la loi de Dieu. L'objet de cette loi est de soumettre à Dieu l'homme tout entier, son cœur par conséquent, qui est la partie de l'homme la plus précieuse. Il s'agit de ne point offenser le souverain législateur, et pour cela il faut que sa loi soit dans l'intérieur : car Dieu pénètre les replis les plus profonds de notre âme. Qu'est-ce qui fait la différence essentielle des saints d'avec les philosophes du monde? c'est que ceux-ci se contentent de l'apparence des vertus, d'un langage honnête et modéré, d'une manière d'agir conforme à l'ordre public ; au lieu que les saints portent la loi de Dieu dans leur cœur, qu'ils s'occupent de sa beauté, de ses motifs, de ses rapports, et qu'elle donne la vie à leurs actions les plus communes. Leur mérite est, comme celui de l'épouse, tout au-dedans, et leur cœur est un sanctuaire où tout brûle du feu de l'amour divin. Ils ont grand soin de cacher ce trésor, de peur que la dissipation, la vanité, l'air du monde, ne l'exposent à être la proie des ennemis du salut.

VERSET 12.

Le sens de ce verset est que, comme Dieu mérite tous nos hommages, nous avons aussi besoin de ses lumières pour bien connaître sa loi, et pour la pratiquer.

RÉFLEXIONS.

Quand on pourrait supposer que les dieux du paganisme, ou plutôt les démons qu'on adorait sous les différents noms de ces dieux, auraient donné de bonnes lois à leurs adorateurs, ces lois n'auraient pourtant pas mérité qu'on s'appliquât à les bien connaître, du moins dans le rapport qu'elles auraient eu à ces divinités. Par exemple, si le premier article de ce code imaginaire eût été le commandement d'aimer ces dieux de toute l'étendue du cœur, et selon toutes les forces de l'esprit et de la volonté, cette ordonnance aurait dû paraître frivole ou ridicule : pourquoi? parce que ces dieux ne méritaient aucun respect, parce qu'au lieu d'être revêtus de qualités estimables, ils étaient souvent plus vicieux que les hommes. Mais dans la loi du vrai Dieu, le prélude du premier commandement qui prescrit l'amour, est qu'il n'y a qu'un seul Dieu, et que ce Dieu est l'Éternel, c'est-à-dire, existant par lui-même et auteur de tout. Ensuite dans le détail de la loi, on voit que ce maître suprême est plein de sagesse et de bonté ; qu'il commande toutes les vertus, et condamne tous les vices ; qu'il récompense avec profusion ceux qui le servent, et qu'il punit sévèrement ceux qui lui désobéissent. Ces notions donnent une haute idée de ce législateur, et déterminent l'homme à vouloir connaître parfaitement ses volontés, afin de s'y soumettre et de lui plaire. C'est là le sentiment du Prophète : *Vous méritez*, dit-il, *Seigneur, tous nos hommages*, vous êtes digne d'être béni et adoré dans tous les siècles ; *enseignez-moi donc tous vos commandements*, afin que je n'aie pas le malheur de vous déplaire.

VERSETS 13, 14.

Ces *jugements* qu'a *prononcés* le Prophète, ne sont pas les décrets éternels qui sont en Dieu ; *décrets* que l'Apôtre appelle aussi des *jugements*, et qu'il dit être *incompréhensibles*. Le Prophète parle des lois émanées de la *bouche* de Dieu ; et il dit que son occupation a été de les répéter, de les annoncer.

Il assure ensuite que la route des commandements du Seigneur l'a rempli de joie, et qu'il préfère l'observation de ces saintes lois à toutes les richesses de la terre.

RÉFLEXIONS.

Les lois de Dieu sont des jugements qui énoncent, outre l'obligation qu'ils imposent comme lois, des récompenses pour ceux qui les observent, et des peines pour les prévaricateurs. On voit par-là que ce qui s'appelle la *sanction* des lois, est quelque chose de très-parfait dans la législation divine. Les lois humaines n'ont communément qu'une partie de cette sanction; elles annoncent toujours des peines contre les infracteurs, et très-rarement des récompenses pour les sujets obéissants et fidèles. Dieu, qui est infiniment *riche* en bonté et en *miséricorde*, n'a jamais donné des lois aux hommes sans attacher des récompenses à l'observation de ces lois. Quand il imposa au premier homme la loi de ne point manger du fruit de l'arbre de la science du bien et du mal, il lui fit bien entendre que la récompense de sa fidélité serait d'être maintenu dans l'état d'immortalité où il l'avait créé, et qui ne lui était point dû : la mort dont il le menaça, s'il n'accomplissait pas le précepte, comprenait en même temps la promesse de ne point mourir, s'il était fidèle. Quand la loi fut donnée à Moïse, les récompenses furent proposées avant les châtiments, et la pénitence même fut offerte aux prévaricateurs ; en sorte que l'aveu et le repentir de leurs égarements devaient les rétablir dans la possession des récompenses, comme s'ils n'eussent point péché. La sanction est également manifeste dans l'Evangile. Toujours la vie éternelle est promise à l'observation de la loi, et le centuple est même assuré dès cette vie à ceux qui abandonneront tout pour mieux observer la loi. Tels sont les *jugements* portés par le Seigneur. Comment ne marche-t-on pas avec joie dans cette route où la législation est si parfaite et si consolante? Comment ne la préférerait-on pas, à l'exemple du Prophète, aux trésors de toute la terre?

VERSETS 15, 16.

L'hébreu porte au premier verset : *Je méditerai vos commandements* ; et au second : *Je me récréerai dans vos ordonnances* ; c'est le sens que j'ai suivi dans la version française. La Vulgate a pourtant pu traduire par *exercebor* et par *meditabor*. Les deux verbes hébreux ont quelquefois ce sens ; et le second en particulier שעה signifie proprement *respexit, consideravit* ; ce qui est bien la même chose que *méditer*. Pour le verbe שיח, il signifie *locutus est, discrevit, meditando se exercuit*.

Le Psalmiste dit donc qu'il *s'exercera à méditer la loi de Dieu, qu'il considérera attentivement les voies du Seigneur, qu'il mettra son plaisir dans les ordonnances du Très-Haut, et qu'il n'oubliera point les paroles sorties de sa bouche.*

RÉFLEXIONS.

Moïse disait aux Israélites : *Les paroles de la loi seront dans votre cœur ; vous les raconterez à vos enfants ; vous les méditerez dans vos maisons, dans vos voyages, quand vous vous lèverez, et quand vous vous coucherez.* L'Apôtre recommandait aux fidèles de *conserver les paroles de la vie, de faire en sorte que la doctrine de Jésus-Christ fût en eux dans toute sa plénitude, de s'attacher fermement à ce qu'il leur avait enseigné, soit de vive voix, soit par lettres.* D'ailleurs, la prière si souvent ordonnée par J.-C. et par ses disciples, est toujours fondée sur la méditation des lois divines. Quel exemple n'ont pas donné sur ce point tous les saints des deux Testaments! et combien sommes-nous ennemis de nous-mêmes, quand nous négligeons ce saint exercice! Le Prophète, qui était un grand roi, avait sans doute des affaires importantes, tantôt pour repousser les ennemis de l'état, tantôt pour maintenir l'ordre et la paix parmi son peuple, tantôt pour embellir ou fortifier sa capitale : cependant il ne perdait point de vue les saintes ordonnances de Dieu; il les méditait, il les célébrait dans ses cantiques, il faisait ses délices d'en pénétrer les rapports, et d'en tirer les conséquences. En combien de manières n'explique-t-il point les sentiments que cette loi divine lui inspirait? Ce psaume en est la preuve. Il ne s'y trouve pas deux versets qui disent absolument la même chose. C'est une variété d'affections qui fait voir que le cœur du Psalmiste était inépuisable, quand il s'agissait de témoigner son ardeur pour les oracles émanés de la bouche de Dieu. Je voudrais, dans ce commentaire, pouvoir saisir toutes les nuances de ce grand tableau de la loi; je voudrais être animé du beau feu dont brûlait S. Augustin, quand il désirait pouvoir *opposer à l'orgueil des hommes* tous les sentiments du saint Roi-Prophète. Aussi, quand ce saint docteur fut parvenu dans le cours de son commentaire sur les Psaumes, à celui-ci, qui est le plus long et le plus rempli d'affections, son cœur se dilata au point de faire trente-deux discours sur ce même sujet. Tout y est moral, assorti aux besoins des fidèles, et manifeste encore plus la beauté du cœur de ce saint Père, que les lumières de son esprit.

VERSET 17.

Le verbe *retribue* ne signifie pas ici, *récompensez-moi, donnez-moi le prix que je mérite,* il signifie, *faites-moi une grâce*, et il a souvent cette signification dans l'Ecriture. L'hébreu porte, *vivam,* et non, *vivifica me.* Les LXX même du Vatican, disent ζήσομαι, et les anciens Pères ont lu *vivam*; la Vulgate a suivi les manuscrits et l'édition d'Alde, où il y a ζῆσόν με : au reste, c'est bien le même sens; le Prophète n'espérait *vivre* que par la protection divine; c'est même la grâce qu'il demande ici, car le sens de l'hébreu est : *Faites-moi cette grâce* (Seigneur), *que je vive et que je garde vos commandements* ou *votre parole.*

Mais quelle est cette vie que demande le Prophète? Ceux qui rapportent ce psaume aux temps de la captivité, disent que ce sont les Juifs captifs qui soupirent après leur délivrance, laquelle devait être pour eux comme une nouvelle *vie.* Les saints Pères voient ici la vie de la grâce, sans laquelle on ne peut garder pleinement la loi de Dieu. Il semble que, tout ce psaume étant dans le genre moral, le sentiment des saints Pères est le plus probable. Il ne s'ensuit pas de cette prière, que le Prophète fût alors privé de la grâce qui est la vraie *vie* de l'âme, mais seulement qu'il désire le progrès de cette *vie*, c'est-à-dire de croître en ferveur et en amour, afin d'observer la loi plus parfaitement.

RÉFLEXIONS.

Quand Moïse exhorta pour la dernière fois les Israélites à l'observation de la loi, il leur dit : *J'atteste le ciel et la terre que je vous ai proposé la vie et la mort... : choisissez donc la vie... ; aimez le Seigneur votre Dieu, obéissez à sa voix, attachez-vous à lui, car il est votre vie et la durée de vos jours.* Cette exhortation et cette promesse, en tant qu'elles regardaient toute la nation, pouvaient s'entendre des prospérités temporelles; en sorte que si elle avait été toujours fidèle, elle aurait toujours joui de la terre de Chanaan et des biens qu'elle renfermait : mais comme ce discours s'adressait aussi à chaque particulier de cette nation, il devait être entendu de la vie spirituelle de la grâce en ce monde, de la félicité éternelle dans le monde futur. Un Israélite fidèle à la loi de Dieu, n'était pas assuré pour cela de vivre plus long-temps sur la terre, qu'un autre qui transgressait cette loi. Mais il avait l'avantage de vivre dans la grâce de Dieu, et Dieu, en ce sens, était sa *vie*. Ainsi, quand le Prophète dit qu'il *vivra*, si Dieu lui donne sa grâce, il entend que son âme sera dans l'amitié de Dieu, et qu'alors il remplira la loi très-parfaitement. Il savait que Dieu est la vie de l'âme, encore plus que l'âme n'est la vie du corps. Cette doctrine devrait être très-familière aux Chrétiens, puisque J.-C. est la *voie* et la *vie* : mais, comme l'observe S. Augustin, la plupart désirent ce qu'il y a de meilleur, hors la meilleure vie; ils veulent que ce qui leur appartient, ou ce qu'ils acquièrent, soit très-bon,

et ils s'inquiètent peu que leur vie soit mauvaise. *Insensés*, ajoutait-il, *quel mal vous a fait votre vie, pour l'estimer moins que tous les autres biens que vous possédez? Tout ce qui vous environne est bon, et vous seuls êtes mauvais?*

VERSET 18.

C'est encore le secours de la grâce que demande le Prophète; sans elle il ne pourrait considérer les merveilles que renferme la loi de Dieu.

RÉFLEXIONS.

La vraie religion porte sur quatre principes dont les sens ne sont point juges : savoir, qu'il y a un Dieu et un seul Dieu; que Dieu n'est rien de ce que l'on voit, mais quelque chose de plus sublime; que Dieu prend soin des choses humaines, et qu'il en juge très justement; que Dieu est le créateur de tout ce qui existe hors de lui. Or, ces quatre principes sont aussi le fondement de toutes les lois divines; et, comme les sens ne nous sont point donnés pour juger de Dieu qui n'est pas leur objet, ils ne peuvent non plus juger de ses lois, et il n'appartient qu'à la raison de les considérer et de les connaître. Ainsi, quand le Prophète demande que *Dieu lève le voile qui couvre ses yeux*, et qu'il espère après cela contempler les merveilles de la loi divine, il ne parle que de ses facultés intérieures et non de ses yeux corporels : Dieu et sa loi ne peuvent être atteints par des organes si grossiers. La raison elle-même avec toutes ses lumières spirituelles a besoin que Dieu la fortifie, l'éclaire, la dégage des ténèbres, que les passions, les préjugés, les faux principes répandent autour d'elle.

La loi divine contient de grandes merveilles, ou plutôt tout est merveilleux dans elle, soit qu'on considère son origine; soit qu'on fasse attention à la manière dont elle nous a été notifiée; soit qu'on veuille développer ses conséquences; soit qu'on examine l'influence qu'elle a ou doit avoir dans le bon ordre des sociétés; soit qu'on envisage le terme où elle conduit; soit qu'on pèse ses promesses et ses menaces; soit qu'on réfléchisse sur l'ignorance où tant d'hommes ont été, et sont encore par rapport à elle; soit qu'on oppose son excellence à la frivolité des usages du monde. Oh! qu'il est important que le maître suprême de cette loi nous dessille les yeux, c'est-à-dire qu'il répande sa lumière dans notre esprit, pour que nous puissions connaître ce corps de législation divine, et qu'il fortifie notre volonté, pour que nous soyons fidèles à nous y conformer!

VERSET 19.

Ceux qui rapportent ce psaume à la captivité de Babylone, croient que le sens de ce verset est : *Je suis étranger dans cette terre des Chaldéens;* je n'ai d'autre consolation que votre loi, ainsi *ne la cachez point* à mes yeux, à mon intelligence. Je crois ce sens très-forcé, et étranger à la pensée du Prophète. La Palestine est bien appelée quelquefois, dans l'Ecriture, la *terre*, sans autre addition; mais la Chaldée ou Babylone, qui fut le séjour des Hébreux captifs, n'est jamais appelée la *terre* simplement, et sans que le texte détermine ce mot à signifier la Chaldée ou Babylone. Il faut donc prendre ici ce mot pour la *terre* en général. Le Prophète dit, comme les patriarches, qu'il est comme étranger en ce monde; et c'est la raison pour laquelle il demande que *Dieu ne lui cache point sa loi;* c'est comme s'il demandait que Dieu lui en donne une pleine connaissance, ou que Dieu ne permette pas que jamais il la perde de vue.

RÉFLEXIONS.

L'Apôtre dit que, sur la terre, *nous voyageons éloignés du Seigneur...*, et que *c'est pour cela que nous nous efforçons de lui plaire, soit que nous soyons éloignés de lui, soit que nous soyons en sa présence.* Ceci comprend tout le cours de notre vie et le moment de notre mort. Dans le cours de notre vie, nous sommes *éloignés du Seigneur;* au moment de notre mort, nous lui sommes *présents;* or, dans ces deux époques ou ces deux états, nous devons nous *efforcer de lui plaire*, et nous ne pouvons lui *plaire* que par l'observation de sa loi. Voilà aussi la pensée du Prophète, il se regarde comme voyageur par rapport à Dieu et à la vie future; il sait que le seul moyen de parvenir au terme, qui est la possession de Dieu, c'est de *plaire* à ce maître suprême, et par conséquent de ne point perdre de vue ses commandements. Mais, comme il les perdrait de vue sans le secours de la grâce, il la sollicite dans ce verset.

Le vrai moyen d'être fidèle aux commandements divins, c'est de se considérer comme étranger sur la terre : car, outre que ces saintes lois se rapportent toutes à Dieu dont nous ne jouissons pas dans ce corps mortel, et que la foi nous fait espérer, nous savons, comme l'Apôtre nous le dit, que *nous devons tous paraître devant le tribunal de J.-C., pour recevoir ce que nous avons fait dans notre corps, soit en bien, soit en mal.* Ainsi, d'une part le désir de posséder Dieu, et de l'autre la crainte d'être jugés indignes de le posséder, nous retient dans la voie des commandements.

Il est bien étonnant que la plus ancienne idée qu'aient eue les hommes, soit celle de leur pèlerinage sur la terre, et que cette idée soit la moins commune dans le monde. Pour montrer l'antiquité de cette idée, saint Paul remonte jusqu'à Abel, et descendant de siècle en siècle par tous les patriarches, il les représente comme n'ayant pris que le titre de *voyageurs* sur la terre, persuadés qu'ils avaient une *patrie* à espérer, et que cette *patrie* était le ciel. Les choses n'ont point changé depuis que J.-C., est venu au monde; et bien loin même de changer, elles sont devenues plus claires, plus sensibles, plus appuyées d'exemples. Personne ne doit être plus convaincu que le Chrétien, de son état de voyageur. *Ce siècle*, disait S. Augustin, *est pour le Chrétien bien instruit un véritable désert : il y marche en attendant le moment d'entrer dans sa patrie.* Cependant que pourraient faire les hommes de plus pour s'établir dans le monde, s'ils ne devaient jamais le quitter? Imagine-t-on qu'ils pussent se donner plus de mouvements, former plus de désirs, concevoir plus de projets, tenter plus de moyens pour s'avancer, pour s'enrichir, pour acquérir des distinctions? Ils traitent la céleste patrie comme un terme auquel ils ne doivent point aspirer, et le monde comme un séjour fixe d'où ils ne doivent jamais sortir. Aussi, la loi de Dieu leur est-elle indifférente; ils l'oublient, ou ils la combattent; et quand elle se présente à eux au moment de la mort, ils la détestent comme leur ennemie, ils la redoutent comme l'accusateur le plus éclairé et le plus puissant auprès du souverain juge.

VERSET 20.

L'hébreu dit mot à mot : *Mon âme est brisée de désirer vos jugements en tout temps :* et nos versions rendent ce sens, quoique d'une manière un peu moins énergique (1); car le Prophète représente le *souhait* ou *l'ardeur* qui le presse, comme une force, une puissance qui le *brise*, qui le *froisse*. Il ne dit pas qu'il *désire connaître* ou accomplir les lois du Seigneur. Il dit qu'il est empressé de *désirer* ces lois; qu'il *souhaite* avoir le *désir* de ces lois. En cela ce saint roi témoigne son humilité; il ne croit pas avoir encore le désir d'observer ces lois, mais seulement la volonté vive et ardente de parvenir à ce désir; et en cela même il fait connaître combien ces lois méritent d'être connues, recherchées et révérées des hommes. Car il ne faut pas se flatter sur le penchant qu'on sent pour elles; ce n'est souvent qu'une inclination passagère, une simple affection d'estime, non un désir, un amour sincère et parfait. Le Prophète désire donc d'éprouver à leur égard toute la perfection du sentiment, et fait connaître que son désir est très-véhément, puis-

(1) Le P. Houbigant rend par *exæstuat*, d'après Aquila,

que son âme en est *froissée, brisée*, selon l'expression du texte.

RÉFLEXIONS.

Le premier précepte de la loi est celui de l'amour de Dieu, et les saints ont eu une si grande idée de Dieu, qu'ils n'ont jamais cru l'aimer assez, ou plutôt qu'ils ont toujours cru ne pas l'aimer assez. Ils ont eu, comme le Prophète, un ardent désir de croître dans cet amour. Leur désir était déjà l'amour ; mais ils ne voyaient point de bornes dans la beauté de Dieu et dans les motifs de l'aimer ; il leur semblait que leur désir n'était point encore l'amour, mais seulement quelque chose qui tendait à l'amour, qui aspirait à l'amour.

Il peut y avoir de l'excès dans les autres vertus ; la tempérance peut être indiscrète, la force opiniâtre, la justice inexorable, la prudence timide, l'humilité pusillanime, le zèle inquiet ou imprudent, la foi même trop crédule, l'espérance trop présomptueuse : mais dans l'amour de Dieu, nul écueil à craindre. *La vraie manière d'aimer Dieu*, disait S. Bernard, *c'est de l'aimer sans mesure.* La raison de cette vérité, c'est que Dieu est infini, et que les preuves qu'il nous a données de son amour, sont au-dessus de nos conceptions ; il ne faut que la vie de J.-C. pour nous en convaincre. Les patriarches et les prophètes n'avaient pas cette grande preuve sous les yeux, et c'est à eux cependant qu'il était dit, comme à nous, que Dieu doit être aimé de toute l'étendue du cœur, de toute l'activité de l'âme, de toute la capacité des forces. C'est que Dieu s'était déjà révélé à eux comme créateur, comme bienfaiteur, comme rénumérateur, comme auteur de tout bien ; c'est qu'ils apercevaient le don inestimable du Messie dans la foi de qui ils vivaient, et qu'ils attendaient comme le consommateur du salut.

De ce premier précepte de la loi dérivent tous les autres, et la même ardeur qui transportait le Prophète, en pensant au commandement de l'amour, influait sur tous les articles de la loi ; c'est pour cela que dans ce verset il manifeste le désir qui l'enflamme pour toute la loi en général, et qu'il n'exclut de son désir aucun temps ni aucune circonstance. L'adversité, la prospérité, les honneurs, les persécutions, les richesses, l'indigence, tout lui est égal, pourvu qu'il observe la loi. C'était aussi le sentiment de l'Apôtre, quand il défiait toutes les puissances du ciel, de la terre et de l'enfer, de le séparer de la charité de Dieu qui est en J.-C.

VERSET 21.

Rien de plus contraire à l'observation des préceptes que l'orgueil. Ce verset dit que Dieu a tiré vengeance des orgueilleux, et que ceux qui se détournent de la voie des commandements, sont un objet de malédiction. On pourrait traduire le verbe *increpâsti* par, *vous avez menacé avec rigueur*.

RÉFLEXIONS.

Le Prophète ne manquait pas d'exemples pour justifier ce qu'il dit de la punition des orgueilleux, et de la malédiction qui est le partage des infracteurs de la loi. Depuis Adam jusqu'à David, l'histoire sacrée est remplie de traits propres à entrer en preuve de ce verset. Si on le borne aux menaces, la loi mosaïque les énonce en termes très-précis et très-forts. La loi évangélique est encore plus formidable, parce qu'elle déclare bien plus positivement les peines éternelles réservées aux pécheurs : elle se sert du même terme, *maudits*, qu'emploie le Prophète.

C'est une remarque de S. Augustin, que le Prophète ne borne pas la malédiction à ceux qui, depuis l'origine du monde jusqu'à lui, s'étaient écartés de la loi de Dieu, mais qu'il l'étend à tous les temps et à tous les rebelles contre cette loi. Les vengeances de Dieu sont annoncées ; elles ont leur effet à mesure que les orgueilleux terminent leur carrière sans être rentrés dans la justice. Il en est de même des récompenses promises aux justes ; l'application de la promesse se fait à chacun d'eux, lorsqu'il cesse d'être au nombre des habitants de la terre. Dans l'ancienne loi, Dieu punissait quelquefois l'iniquité des pères dans la personne de leurs enfants. Mais ce n'étaient que des peines temporelles qui étaient infligées à ces enfants non coupables, et cela ne touchait pas leur état dans le monde futur. Dieu, qui est le maître suprême de la vie des hommes, peut, selon les vues de sa sagesse, la leur ôter quand il lui plaît. Dans la loi nouvelle, on ne lit point de menaces contre la postérité des pères coupables. Tout y est personnel, parce que les récompenses et les peines de la vie future sont déclarées bien plus clairement que dans l'ancienne loi.

VERSETS 22, 23, 24.

Il y a quelques différences apparentes dans l'hébreu au premier de ces versets, *custodivi*, au lieu de *exquisivi ;* au second, *meditabatur*, pour *exercebatur ;* au troisième, *deliciæ meæ*, au lieu de, *meditatio mea ;* et au même, *viri consilii mei*, pour, *consilium meum.* J'ai déjà observé que le verbe hébreu auquel répond *custodivi*, est souvent rendu dans les LXX par *exquisivi ;* que *meditabatur* est au fond la même chose que *exercebatur ;* que *delectatio* n'est point contraire à *meditatio*, puisque cette méditation remplissait de joie le Prophète. Enfin, *viri consilii mei* est un hébraïsme qui rentre dans *consilium meum*. Le sens du texte est donc conservé dans nos versions ; et ce sens est fort clair. Le P. Houbigant dit, *principes consilii mei.*

Le Psalmiste demande d'abord que Dieu le délivre du mépris qu'il éprouve à cause de sa fidélité à la loi. Il représente ensuite les méchants comme des puissances qui l'accablent de calomnies. Il assure enfin que la loi divine est toute son occupation, qu'elle fait ses délices, et qu'il ne prend conseil que des décrets qu'elle énonce.

Les partisans du système de la captivité de Babylone, voient dans ces versets les Hébreux persécutés dans la Chaldée, les princes de ce pays animés contre eux, et ce peuple ou les plus vertueux des Juifs occupés à méditer la loi de Dieu et à se consoler avec elle. Il n'y a pas plus de preuves dans l'histoire pour refuter que pour établir ces explications. Mais comme tout ce que dit le Psalmiste peut convenir à quelques situations où se sera trouvé David, ou bien comme ce Prophète a pu vouloir donner une instruction pour toutes les circonstances où se trouvent les hommes, nous ne voyons aucune nécessité de différer la composition du psaume jusqu'aux temps de la captivité.

RÉFLEXIONS.

Ce n'est pas un grand sujet d'affliction pour les justes que l'opprobre et le mépris, quand ces épreuves se bornent à eux, et ne retombent pas sur la loi de Dieu. Il doivent n'être sensibles qu'à ce qui touche l'honneur de ce maître suprême. J.-C. et ses apôtres ont été regardés comme l'opprobre et le rebut du monde, mais ces humiliations ont fondé le royaume de Dieu.

Contre les discours des hommes nul remède plus efficace que la méditation des vérités éternelles. Tout disparaît dans ce point de vue, et l'on ne pense plus qu'à celui qui confondra un jour toutes les langues calomnieuses. La méditation des lois divines fit les délices des saints. Les jours ne leur suffisaient pas pour ce saint exercice ; ils y employaient une partie de la nuit : ils prenaient conseil de Dieu dans les communications qu'ils avaient avec lui ; et après s'être pourvus de ses lumières, ils exécutaient avec force et avec paix les plus grandes entreprises. *Les saints hommes*, disait le pape saint Grégoire, *se trouvent quelquefois obligés de vaquer aux ministères extérieurs, mais ils reviennent promptement à leur intérieur. Ils s'élèvent jusqu'à la montagne de la contemplation, et ils y reçoivent en quelque sorte la loi des mains du Seigneur.*

VERSET 25.

Je traduis la *poussière*, parce que c'est l'expression de l'hébreu. Notre version rend le même sens. Le Prophète témoigne ici l'état d'humiliation où il se trouve sur la terre ; c'est comme un état de mort : il demande d'*être vivifié* par la *parole* divine contenue dans la loi. Les saints Pères entendent ce verset du poids de la concupiscence qui entraîne l'âme vers la terre, et qui l'y tient attachée. La prière du Prophète a pour objet, selon eux, d'obtenir la diminution de ce poids humiliant, afin que l'âme vive de la vie divine.

RÉFLEXIONS.

Tandis que nous sommes sur la terre, nous éprouvons toujours le poids des inclinations terrestres, et ce sont comme autant de liens qui nous empêchent de nous élever vers le ciel. *Ce corps corruptible*, disait le Sage, *est un poids qui charge l'âme, et cette demeure terrestre fait pencher l'esprit de l'homme qui serait capable sans cela de penser beaucoup.* Cet état est une sorte de mort, selon l'Apôtre qui s'écriait : *Malheureux que je suis ! qui me délivrera de ce corps de mort ?* Et il répondait que *ce serait la grâce de Dieu par J.-C. N.-S.* Telle est la vie que demande le Psalmiste. Sans cette vie, la misère de l'homme est extrême. Que n'a-t-on pas écrit pour faire connaître au genre humain sa petitesse, sa bassesse, son néant ? Que n'a-t-on pas dit pour lui faire voir qu'à tout instant il se dégrade en s'attachant à la terre, en donnant de l'importance à mille choses qui ne méritent que du mépris ? Toutes les autres sciences se sont perfectionnées, et celle de la misère de l'homme, la plus avancée peut-être en théorie, est la plus reculée dans la pratique.

Rendez-moi la vie : cette prière revient souvent dans le cours de notre psaume : ce qui m'apprend deux choses ; la première, que ce Prophète avait l'idée de la vie comme du bien le plus précieux ; la seconde, qu'il ne faisait cas que de la vie dont l'observation de la loi est l'âme et l'aliment. Vivre de la loi de Dieu, et vivre de Dieu, c'est la même chose, parce que la loi se réduit toute à l'amour, et que l'amour est la vie de Dieu, puisque *Dieu est amour*, selon le beau mot de l'apôtre S. Jean. Quiconque n'est pas dans l'amour de Dieu, est donc mort, quoiqu'il paraisse habiter parmi des hommes. Oh ! qu'il y a de morts qui nous environnent, s'écriait S. Augustin ! Quiconque vit de l'amour de Dieu, se trouve ici-bas comme dans un désert, ou comme dans ces lieux qu'on destine à la sépulture des cadavres. La plupart des hommes sont dans la *poussière*, selon l'expression de notre Prophète. Les seuls amis de Dieu jouissent de la lumière. O vie de Dieu, vie de la loi de Dieu, vie d'amour, qui te comprendra, qui te possédera, qui fera son objet principal de te conserver, de t'augmenter, de t'unir à l'heureux moment où J. C., notre véritable vie, doit paraître, et nous vivifier pour l'éternité ?

VERSETS 26, 27.

On pourrait traduire au premier verset : *Je vous ai exposé mon état,* ma misère ; *et vous m'avez exaucé*, c'est-à-dire, vous avez eu pitié de moi. Or, il semble que ces prières *exaucées* désignent l'aveu des péchés, et c'est ainsi que l'entend S. Augustin. Rentré en grâce avec Dieu, le Prophète demande à être instruit de ses saintes lois ; mais comme il ne suffit pas de les connaître, si l'on ne sait pas les moyens de les observer, il sollicite la connaissance de ces moyens : que lui restera-t-il ensuite, sinon à s'exercer dans la méditation des merveilles du Seigneur ? C'est ce qu'il promet à la fin du second verset.

RÉFLEXIONS.

Il ne peut y avoir de vie plus sainte et en même temps plus heureuse que celle dont on nous trace ici le tableau.

L'homme se place d'abord en la présence de Dieu, il lui fait l'aveu de ses désordres et de ses misères : il obtient sa réconciliation, et il entre dans une étude profonde des volontés du Seigneur et de sa sainte loi : il sollicite des lumières nouvelles pour s'avancer dans cette science, et quand il se voit éclairé de Dieu, sa vie n'est plus qu'une méditation continuelle des merveilles du Très-Haut. Il s'occupe des miséricordes du Seigneur sur les hommes, des prodiges que sa main puissante a opérés pour les sauver, des rapports qui sont établis entre Dieu et la créature, des promesses données aux observateurs de la loi, des châtiments réservés aux pécheurs, etc.

Dans la nouvelle alliance, il y a bien plus de merveilles à contempler que dans l'ancienne. J.-C. est un objet qui épuise toute l'admiration des anges et des hommes. Celui que la lumière divine éclaire, et qui se met à considérer les états de J.-C., entre dans un étonnement dont toutes les distractions du monde ne peuvent le tirer. Depuis l'origine du monde où J.-C. est promis au genre humain, jusque dans l'éternité où il doit faire éternellement le bonheur des saints, tout est sublime dans ce divin objet. Je ne veux rassembler ici que cinq ou six traits qui peignent la personne de J. C., tandis qu'il conversait avec les hommes. *Il était,* dit un auteur (Gilleb. in Cant.), écrivant sur les Cantiques, *plein de grâce dans ses discours, de miséricorde dans son cœur, de force dans ses œuvres, de simplicité dans sa manière de vivre, de sagesse dans ses réponses, de vie dans ses instructions.* Il n'y a pas un mot dans cet éloge qui ne soit prouvé par l'Évangile et par les écrits des apôtres.

VERSETS 28, 29.

Au premier verset l'hébreu porte : *Mon âme s'est écoulée* ou *fondue (stillavit)*, et S. Ambroise lisait ainsi d'après Origène : d'où plusieurs interprètes ont conjecturé que les LXX avaient mis ἔσταξεν, et que, par la faute des copistes, on lit aujourd'hui ἐνύσταξεν. Cependant l'arabe, l'éthiopien, tous les exemplaires latins portent *dormitavit ;* et cette leçon, quoique non conforme à l'hébreu, rentre néanmoins dans son sens : car un homme que le chagrin ou l'ennui *assoupit*, éprouve dans son âme une sorte de *défaillance.* Ne voit-on pas des hommes blessés s'assoupir en perdant leur sang ? Le P. Houbigant dit : *Deperit anima mea præ afflictione.*

Au second verset il y a proprement dans le texte : *Éloignez de moi la voie du mensonge ; et donnez-moi, par compassion, votre loi.* Mais les versions disent bien au fond la même chose. L'*iniquité* est toujours pleine de *mensonge*, et la loi donnée *par compassion* est une *miséricorde faite en vertu de la loi,* parce que dans sa loi Dieu l'a promise. Le P. Houbigant met : *Legem tuam fac mihi exploratam.*

Le sens du Prophète n'est pas obscur ; il expose l'état de langueur où le plonge la tristesse ; il demande que le Seigneur le fortifie par sa parole, qu'il détourne de lui la voie du mensonge et du péché, qu'il ait compassion de lui en l'affermissant dans la loi.

RÉFLEXIONS.

Il y a une grande différence entre l'état d'une âme que Dieu éprouve par la soustraction de ses grâces sensibles, et celui d'une âme que son peu de recueillement ou de fidélité a jetée dans la tiédeur. L'une et l'autre pourront être dans la tristesse, et accablées d'ennui ; mais la première conserve deux caractères qui doivent l'encourager et la consoler. 1° Tandis qu'elle éprouve des dégoûts dans le service de Dieu, elle en ressent encore plus pour les fausses consolations du monde. 2° Quoique la rosée du ciel ne tombe plus sur elle, son esprit et son cœur ne cessent point d'être élevés vers Dieu ; elle conserve le désir de lui plaire, et elle n'abandonne point les saints exercices qui peuvent la conduire à cet heureux terme. L'âme tiède au contraire n'est accablée d'ennui, que parce que le monde ne lui fournit pas assez d'objets de distraction ; elle l'aime, et il la sert mal dans ses désirs : du côté de Dieu elle n'a point de ressources ; elle porte un cœur vide de lui, un esprit rempli de

pensées frivoles, une imagination susceptible de toutes les impressions que le spectacle du monde peut faire sur les sens ; elle n'a ni goût pour les choses divines, ni zèle pour se perfectionner. Le Psalmiste était dans des dispositions toutes contraires : il demandait à être revêtu de force, à ne point entrer dans la route du mensonge, à jouir des miséricordes du Seigneur en s'attachant à sa sainte loi. Dieu permettait que son âme fût en proie à la tristesse, afin qu'il apprît à se détacher de tout ce qui flatte les sens, et à ne contempler que les vérités éternelles. Il est comme impossible de ne pas voir dans cet admirable psaume toute la doctrine des voies de Dieu, toutes les règles qui peuvent conduire une âme à la vie contemplative. Cette science est aussi ancienne que la religion ; elle consiste uniquement à réprimer les passions, et à aimer Dieu : deux devoirs imposés à tous les hommes, et qui ne peuvent être négligés sans une désobéissance formelle à toutes les lois divines.

VERSETS 30, 31, 32.

On pourrait traduire ce dernier verset par le futur : *Je courrai dans la voie de vos commandements, lorsque vous dilaterez mon cœur.* La Paraphrase chaldaïque dit néanmoins : *parce que vous avez dilaté mon cœur.* Tout cela est indifférent pour le sens, et la pensée du Prophète est toujours que la dilatation du cœur, par l'infusion de la grâce, est ce qui donne de la vigueur, de l'activité pour marcher dans la voie des commandements.

Au premier verset, l'hébreu porte : *je me suis proposé,* au lieu de *je n'ai point oublié vos jugements.* Il est visible que c'est de part et d'autre le même sens : celui qui se *propose les commandements de Dieu,* est censé ne les avoir point *oubliés ;* ou plutôt cet *oubli* est incompatible avec le soin que prend l'âme fidèle de se *proposer ces commandements.* Le P. Houbigant dit : *Ex judiciis tuis sum delectatus.*

Quand le Prophète dit qu'il *s'est attaché* aux lois de Dieu, et quand il *demande à n'être point confondu,* il entend que son âme est uniquement occupée de l'observation des lois divines, et qu'il attend de Dieu la grâce de n'être pas frustré des espérances qu'il a conçues.

RÉFLEXIONS.

Ce que dit S. Augustin, qu'il n'y a rien de plus clair que ce psaume, et rien cependant de plus profond, se vérifie presque dans tous les versets qu'il contient. Quoi de plus simple, par exemple, que ces mots : *J'ai choisi la route de la vérité,* et quelle source d'instructions ils renferment ? Ne semble-t-il pas que ce Prophète s'est trouvé entre deux chemins, sans savoir lequel il devait choisir ; qu'il s'est informé, qu'il a interrogé ceux qui connaissaient ces chemins, et que sur leur témoignage, il s'est déterminé à suivre celui qui pouvait le conduire au terme ? Voilà une manière d'agir très-sage dans une affaire aussi importante que celle de la religion. Il est insensé de dire, dans un point de cette conséquence, qu'on ne veut choisir ni le chemin de la foi, ni le chemin de l'incrédulité ; qu'on se tient dans l'indifférence, et qu'on est tranquille sur l'événement. Si l'on ne devait point mourir, ce raisonnement pourrait paraître de quelque poids, parce qu'on resterait sur la terre sans avoir aucun intérêt de parti sur le culte de la divinité ; mais comme on doit sortir de cette vie, et qu'il peut y en avoir une autre après celle-ci, le bon sens dit qu'il faut se décider sur cet objet, c'est-à-dire, s'informer si véritablement il y en a une. Car on risque infiniment, s'il y en a une, et qu'on ne prenne aucunes mesures pour être heureux dans cette vie. Sans entrer dans les raisons qui ont déterminé ce Prophète, ou qui déterminent tout homme sage à entrer dans la route de la vérité, je me borne à conclure de l'examen que lui ou tout autre a fait sur ce point, qu'il s'est comporté très-prudemment, et que son exemple condamne tous ceux qui prétendent se tenir dans la neutralité en matière de religion.

Après avoir reconnu l'existence d'un dieu, ce Prophète a fait encore une démarche nécessaire, qui est de se proposer les lois posées par ce maître suprême, de ne les point oublier, de s'en occuper, de s'y attacher. C'est la conséquence du choix qu'il a fait ; il est entré dans le chemin de la vérité, et il s'est bien donné de garde de le quitter : ce qui était infaillible, s'il avait négligé d'accomplir les volontés du Dieu qu'il sert, et de qui il attend une récompense.

Il a marché d'un pas ferme, il a même couru dans cette route de vérité ; mais comment ? et qu'est-ce qui lui a donné tant d'ardeur ? C'est qu'il avait une grande idée du terme auquel il aspirait ; c'est qu'il aimait beaucoup le Dieu qu'il espérait trouver à la fin de cette carrière. Mais comme il connaît sa faiblesse et son ignorance, il sent que cette activité ne serait point venue de ses propres forces, et il ne doute pas que son Dieu n'en soit l'auteur ; que ce Dieu, tout invisible qu'il est, n'ait influé dans ses sentiments pour augmenter son zèle et son amour. Il éprouve que son cœur est plus *au large* que quand il est entré dans la route ; qu'il n'est plus arrêté par la crainte, par l'ennui, par les doutes ; qu'il ne s'alarme ni des dangers, ni de la longueur, ni des difficultés de cette marche. Et dans cette situation, il rend grâces à son Dieu de la disposition où il l'a mis. C'est le sens du verset : *J'ai couru dans la voie de vos commandements, lorsque vous avez dilaté mon cœur.*

VERSET 33.

Le texte dit : *Enseignez-moi, Seigneur, la route de vos commandements, et je la garderai jusqu'à la fin* ou *exactement.* Il y a des interprètes qui croient que ce sens est préférable à celui de nos versions, parce qu'il est plus clair. On peut douter de cette assertion. Si le Seigneur *enseigne la route de ses commandements, il fait une loi* d'entrer dans cette route : ainsi c'est le même sens de part et d'autre, et les LXX ont pu traduire le verbe hébreu, הורני, par νομοθέτησον, puisque ce verbe est la racine du mot תורה qui signifie *loi.* Quant au mot עקע qu'on traduit, *usque in finem,* c'est la même chose que *semper.* Les LXX mettent διαπαντός qui se rapproche encore plus de *usque in finem.*

RÉFLEXIONS.

S. Augustin se propose ici une question : savoir, comment le Prophète demande que *Dieu lui fasse une loi de la route de ses commandements,* tandis qu'il se porte lui-même pour avoir *couru,* c'est-à-dire, marché avec ferveur dans cette route, et que d'ailleurs, selon l'Apôtre, *la loi n'a point été faite pour l'homme juste.* Le saint docteur répond que David demande ici la loi de charité et non la loi de crainte, la loi écrite dans le cœur et non sur des tables de pierre, comme celle de Moïse. Il ajoute qu'à la vérité ce saint prophète avait déjà *couru,* ou marché avec ferveur dans la route de cette loi, mais qu'il désirait s'y avancer de plus en plus, et qu'il reconnaissait le besoin qu'il avait à cet égard de l'abondance des grâces divines. On a, dans cette même réponse, la solution du passage de l'Apôtre : S. Paul entend que la terreur des peines portées par la loi, ne regardait pas les justes, puisque, sans cette terreur, ils accomplissaient la loi par le motif de plaire à Dieu. Du reste il est bien certain que la loi en elle-même, c'est-à-dire, la volonté de Dieu qui en est l'essence, oblige les justes comme les pécheurs. Il est certain de même que la loi de Moïse, quoiqu'écrite sur des tables de pierre, devait être observée par des motifs intérieurs, témoin le premier précepte de la loi, qui commandait l'amour de Dieu de toute l'étendue du cœur ; mais il est vrai d'ailleurs que les Juifs charnels, qui faisaient le plus grand nombre dans la nation, se bornaient aux observances extérieures, et ne gardaient la loi qu'à cause des peines qu'elle infligeait. Le Prophète a des vues plus pures et plus sublimes dans tout son psaume.

C'était un vrai Chrétien sous la loi : aussi tous ses sentiments sont-ils précieux à l'Église, qui les remet tous les jours sous les yeux de ses enfants.

VERSETS 34, 35.

Quatre choses sont nécessaires pour remplir parfaitement la loi ; l'intelligence pour la comprendre, l'étude pour l'approfondir, la bonne volonté pour l'observer, la conduite et la protection de Dieu pour ne point s'égarer de la route ; et c'est ce que le Psalmiste demande ici. Les versions évitent une répétition inutile. L'hébreu porte : *Donnez-moi l'intelligence, et j'observerai votre loi, et je la garderai de tout mon cœur.* Voilà deux fois l'observation. Les LXX et la Vulgate mettent : *J'approfondirai et j'observerai.*

RÉFLEXIONS.

David parlait toujours de la loi mosaïque, la seule que pût et dût connaître le peuple de Dieu. Or, nulle loi ne demanda plus d'intelligence et d'étude que celle-là, non qu'elle fût proposée en termes obscurs et ambigus, mais parce qu'elle cachait un sens profond sous l'écorce de la lettre. Si l'on recherche dans les lois humaines l'esprit ou le motif qui les a fait établir, il était bien plus nécessaire de saisir cette partie si essentielle à la loi mosaïque, cette raison de Dieu, si j'ose parler ainsi, qui appliquait les règles de la sagesse éternelle aux préceptes destinés à la conduite des hommes. Les Juifs charnels perdaient souvent de vue cet esprit de leur loi, ou bien ils le faisaient disparaître par des interprétations arbitraires, comme J.-C. le leur reprocha en rappelant le précepte d'honorer les parents. De même Dieu leur ayant ordonné de porter ses commandements dans leurs mains et sous leurs yeux, pour leur faire entendre qu'ils devaient les étudier et les observer avec soin, ils se contentaient d'écrire ces commandements sur des bandes de parchemin, et de les attacher à leur front, croyant remplir par-là une loi dont l'esprit était visiblement de prescrire les sentiments intérieurs et l'obéissance du cœur.

L'esprit des lois morales était bien facile à saisir, puisqu'elles n'énonçaient que les obligations de la loi naturelle, gravée par le Créateur dans l'âme de tous les hommes ; et les deux derniers commandements qui défendent les désirs illicites, suffisaient pour avertir que le législateur n'était pas comme ceux des nations qui ne réprimaient que la main, et qui n'avaient point d'empire sur les volontés.

L'esprit des lois politiques se manifestait aussi par le bon ordre qu'elles étaient capables de maintenir, soit dans le corps de la nation, soit dans les familles. A l'égard de l'esprit des lois cérémonielles, on pouvait juger qu'il consistait à retenir ce peuple dans le culte du vrai Dieu, et à l'éloigner des superstitions païennes. Ce corps de lois était gênant, parce qu'il avait fallu imposer un joug à ces esprits légers et indociles, les occuper par des pratiques fréquentes de religion, les séparer, par ces exercices mêmes, des idolâtres qui tâchaient de les attirer à leur culte. Mais il y avait dans ces cérémonies plusieurs lois dont l'observation tirait son mérite des vérités futures dont elles étaient les types. Tels furent plusieurs sacrifices, et notamment celui de l'agneau pascal : il n'était pas donné à tous les Juifs de pénétrer les rapports de ces observances légales. Les prophètes purent en être instruits ; mais toute la nation devait savoir que ces actes de religion ne pouvaient plaire à Dieu, qu'autant qu'ils étaient animés des sentiments de foi, de reconnaissance et d'amour, si légitimement dus au souverain législateur.

VERSETS 36, 37.

On voit, dans le premier de ces versets, que le Prophète désire la grâce de Dieu, qui le porte à garder les commandements, et qu'il craint d'être abandonné de cette grâce, au point de tomber dans l'avarice, ou plutôt dans quelque excès que ce soit, contraire à la loi de Dieu ; car le mot d'*avarice*, dans l'Écriture, a beaucoup d'étendue.

Au second verset, c'est une prière, pour obtenir le secours divin contre la séduction des objets qui frappent les sens ; et pour être animé de la vie de Dieu, ou de la vie d'amour en marchant dans la voie des préceptes.

RÉFLEXIONS.

Qu'a fait le péché dans nous ? deux choses que nous ne pouvons trop déplorer : il a substitué l'amour de nous-mêmes à l'amour de Dieu, et il a incliné notre cœur vers les biens sensibles. Avant le péché, l'homme s'aimait lui-même, mais en Dieu et par rapport à Dieu ; l'amour de Dieu remplissait toute la capacité du cœur, et l'amour-propre bien réglé flottait, pour ainsi dire, dans ce grand tout. Le premier n'avait point de bornes, et le second était renfermé dans les limites de la raison soumise à Dieu. De même l'inclination du cœur était toute vers la volonté de Dieu ; et l'homme ne prenait de part aux biens sensibles que dans l'ordre de Dieu, et selon les lois de sa providence. Par le péché, l'amour de Dieu a cessé d'être dans le cœur, et l'amour-propre a occupé tout le vide que ce saint amour y avait laissé ; de même aussi le penchant vers ce qui était du bon plaisir de Dieu, ne s'est plus fait sentir, et il n'est resté que l'attrait vers les biens sensibles : de là toute la corruption et la misère de l'homme. Pour rétablir l'ordre, il faut que la grâce fasse rentrer l'amour de Dieu, et incliner l'âme vers l'obéissance qui est due à Dieu. L'amour de Dieu deviendra habituel, si l'homme est pleinement justifié : mais il aura à combattre les efforts que l'amour-propre fera pour prendre l'ascendant, et pour dominer dans le cœur ; il restera de plus un penchant continuel vers les biens sensibles, et il n'y aura que la continuité des secours surnaturels, qui empêchera que ce poids de concupiscence ne l'emporte, et ne fixe l'homme vers la terre. Le Prophète a senti ce malheureux état ; il demande l'influence de la grâce pour ne se porter que vers les préceptes, et pour se garantir de toute affection perverse désignée par l'avarice. Mais les sens sont obsédés par le spectacle des vanités du monde. Ah ! Seigneur, dit-il, détournez mes yeux de ces objets frivoles ; je veux marcher dans vos voies ; donnez-moi une telle vigueur, une telle vie, que je ne sois point distrait de ma route par toutes les inutilités qui m'environnent. Toujours la *voie*, toujours la *vie*, toujours la *vérité* : comme si ce saint Prophète avait eu sous les yeux J.-C. qui porte essentiellement ces trois caractères. Quelle leçon pour ceux qui ont reçu la lumière de J.-C. !

VERSETS 38, 39.

Il y a des interprètes qui prennent, au premier verset, le mot *eloquium* pour les *promesses* de Dieu : ce sens peut être admis ; mais il semble que la *crainte* dont parle le Prophète, indique plutôt la loi qui contient des promesses et des menaces.

Il demande ensuite d'être délivré, ou préservé de l'opprobre attaché à la violation de la loi. Rien de plus humiliant que la désobéissance à cette loi ; car elle est pleine de douceur, et elle renferme des avantages infinis.

RÉFLEXIONS.

La sanction de la loi divine est encore annoncée dans ces deux versets ; la loi est formidable par les châtiments dont elle menace ; et par ses promesses, elle est pleine de douceur. Celui qui ne l'observe pas, doit s'attendre à subir des peines très-rigoureuses, et à être privé des biens les plus précieux. Dès la vie présente, cette sanction se fait sentir ; car le remords qui suit le crime, tourmente le pécheur, et la paix qui est le fruit de l'obéissance, fait le bonheur du juste. S'il n'y avait pas une vie après celle-ci, cette sanction, toute réelle qu'elle est, serait très-imparfaite : il ar-

riverait même qu'insensiblement elle ne ferait plus d'impression sur le cœur humain. En multipliant les prévarications, le pécheur ferait taire la voix de sa conscience, et en continuant de marcher dans les voies de la justice, l'homme de bien perdrait courage. Quand le Prophète demande à être affermi dans la loi de Dieu, pour conserver toujours la crainte, il fait bien connaître que la loi doit être vengée par des châtiments qui ne se bornent pas à la vie présente ; et quand il veut être préservé de la honte qu'entraîne la violation de la loi, il fait voir que les récompenses attachées à l'obéissance ne sont pas consommées dans cette vie. Il savait assurément qu'ici-bas tous les pécheurs ne sont pas punis, et que tous les justes ne sont pas récompensés ; que du moins les uns et les autres n'éprouvent ni toutes les peines, ni toutes les récompenses qu'ils méritent. Il en est des peines et des récompenses de cette vie comme de la connaissance de Dieu. Tout est, pour ainsi dire, dans son germe, rien dans sa maturité. Celui qui est le plus avancé dans la connaissance de Dieu, est aussi le plus éclairé sur ce que le péché mérite de châtiments, et sur ce que la vertu mérite de récompenses.

VERSET 40.

Convaincu de la douceur et des avantages de la loi, le saint roi déclare le désir qu'il a de la remplir ; mais il a besoin que Dieu le vivifie, et il sait que cette vie ne peut lui être communiquée que par la charité, qui est la justice de Dieu ; c'est l'objet de la prière contenue dans ce verset.

RÉFLEXIONS.

Il faut bien que ce prophète se soit regardé comme mort, avant que d'avoir pris la résolution d'être fidèle aux lois divines, puisqu'il demande que Dieu lui rende la vie, en l'animant de sa justice, qui est la charité : *car Dieu est charité*, selon l'apôtre S. Jean. Ceci est la pure doctrine de l'Evangile. *Si vous vivez selon la chair*, disait l'apôtre S. Paul, *vous mourrez; mais si vous mortifiez les œuvres de la chair par l'esprit, vous vivrez.* Or, *mortifier les œuvres de la chair par l'esprit*, c'est garder les commandements dans toute leur perfection, et principalement le premier de tous, qui ordonne l'amour de Dieu au-dessus de tout et de toute l'étendue du cœur. Il est impossible d'observer cette loi, sans renoncer à l'amour des créatures, sans mourir à tout ce qu'elles ont de séduisant.

VERSET 41.

Le Prophète demande dans ce verset que la miséricorde de Dieu le prévienne, que la grâce du salut lui soit donnée selon les promesses que Dieu en a faites dans tous les temps. Je crois avec plusieurs Pères qu'ici David désire la venue du Messie, qui seul dès l'origine du monde a été l'auteur et le consommateur du salut.

RÉFLEXIONS.

Tous ont péché, dit l'Apôtre, *et ont besoin de la gloire de Dieu*, c'est-à-dire, de ne se *glorifier* qu'en Dieu et de Dieu. Or, c'est la miséricorde divine, et la grâce de la rédemption qui établit l'homme dans cet heureux état. Avant que d'avoir été justifié par les mérites de J.-C., on a le malheur de s'estimer, de croire qu'on est capable d'acquérir quelques mérites ; et tels furent les Juifs, fiers des œuvres de la loi; tels furent les philosophes, qui fabriquèrent des systèmes de sagesse. A l'école de J.-C., on apprend à connaître sa misère, et à ne voir la gloire qu'en Dieu seul.

Jacob mourant disait : *J'attendrai votre salut, Seigneur.* Il voyait en esprit le Messie futur ; et tous les patriarches, tous les prophètes ont eu la même vue : David l'a eue plus que les autres, puisque, dans ses cantiques, il en parle si souvent et en termes si énergiques. Nous savons que ce Sauveur est venu ; mais nous ne laissons pas de dire avec l'Apôtre, que *nous attendons le glorieux avénement de J.-C., le grand Dieu et notre Sauveur.*

VERSET 42.

Je ne connais parmi les interprètes que saint Augustin qui se propose la question, si le mot *verbum* se rapporte à *respondebo* ou à *exprobrantibus*; et ce saint docteur paraît croire qu'il est indifférent de lier ce mot à l'un ou à l'autre de ces verbes. Dans le premier sens, le Prophète voudra dire : *Je répondrai ce mot à mes adversaires : Mon espérance est dans la parole de Dieu.* Selon la seconde interprétation, il dira : *Je répondrai à ceux qui m'outragent de paroles, que je mets ma confiance dans la loi* ou *dans les promesses de Dieu.* Ces deux explications reviennent au même. Saint Augustin voit ici J.-C., le *Verbe de Dieu :* interprétation sublime, mais qui ne peut être regardée comme littérale.

RÉFLEXIONS.

Tous les saints ont essuyé des reproches durant leur vie. Job et Tobie furent exposés aux insultes de leurs proches et de leurs amis. Jérémie, prédisant les malheurs de Jérusalem, était en butte aux risées de sa nation. S. Paul annonçant le royaume de Dieu en présence du proconsul Festus, passait pour un visionnaire, à qui l'étude de la loi avait troublé l'esprit. Tous les martyrs étaient regardés comme des enthousiastes ou des frénétiques, qui bravaient, sans motif, la rigueur des tourments. Quel cas le monde a-t-il fait des solitaires, des pénitents, des hommes qui ont embrassé la pauvreté de J.-C.? Tous ces amis de Dieu n'ont répondu à leurs adversaires et à leurs persécuteurs que par le *mot* de notre prophète : *Mon espérance est dans les promesses de Dieu.* Ce mot est ce qui conservera dans tous les siècles de vrais enfants à l'Eglise, et des élus pour le ciel.

VERSET 43.

On pourrait traduire : *N'ôtez jamais de ma bouche la parole de vérité, qui me fait dire que je mets toute ma confiance dans vos jugements.*

Jamais Dieu n'ôte de la bouche de ses serviteurs la parole de vérité, la parole de foi, la confession de son saint nom ; mais il permet quelquefois que cette parole leur échappe ; il permet des chutes pour convaincre l'homme de sa faiblesse. Le Prophète demande d'être préservé de ce malheur.

Le terme *supersperavi* est plus fort que *speravi ;* il indique une espérance très-forte et supérieure à tout. Ces *jugements* sont ou la *loi* de Dieu, ou les décrets qu'il porte ou doit porter sur les actions des hommes.

RÉFLEXIONS.

C'est une pensée fort sage de S. Augustin, que ce psaume représente les sentiments de toute l'Eglise ; sentiments qui ne sont pas bornés aux dispositions d'un particulier tel que David. Selon cette pensée, ce serait toute l'Eglise, soit celle qui a précédé J.-C., soit principalement celle qu'il a établie au prix de son sang, laquelle demanderait à Dieu de ne jamais abandonner totalement la vérité, et ce malheur n'est effectivement jamais arrivé. Il y a toujours eu dans la synagogue un enseignement de vérité jusqu'au temps où J.-C. a formé un royaume de vérité plus étendu, plus durable et plus fécond en vertus. L'Eglise chrétienne a été en butte à des tempêtes sans nombre, et la vérité s'y est toujours conservée. Ce qu'il y a d'admirable surtout, c'est que cette Eglise s'est maintenue dans la vérité d'une manière inflexible. Elle a perdu des provinces, des royaumes ; mais ses dogmes sont demeurés inaltérables. Ce qui dépend de ses lois ou de ses coutumes particulières, a pu être changé ou être modifié ; mais ce qui touche la doctrine de la foi est inaltérable, et jamais, sur ce point, l'Eglise ne pliera sous la volonté des puissances de la terre. Que tous les protestants, par exemple, proposent de se réunir à l'Eglise moyennant la suppression du sacrifice qu'ils ne reconnaissent point, jamais l'Eglise n'y consentira. Que des royaumes entiers menacent l'Eglise

de se séparer, si le Pape conserve sa qualité de chef et de centre d'unité, on les laissera se séparer, et le souverain pontife n'abdiquera point l'autorité que J.-C. lui a confiée. Il en est de même de tous les autres dogmes, de ceux mêmes qu'on estime les moins fondamentaux; nul ne sera retranché de l'enseignement. Voilà ce qui constitue proprement l'intolérance de l'Église catholique : elle n'admettra jamais dans son sein ceux qui voudront altérer sa doctrine; elle ne dira jamais que la porte du salut est ouverte à ceux qui ne professent pas tout ce qu'elle enseigne. C'est là ce qui la distingue de toutes les autres sectes répandues sur la terre, et ce qui la rend vénérable aux yeux de quiconque sait estimer la vérité : car le caractère de la vérité est d'être fixe et invariable.

VERSET 44.

Il n'y a pas d'apparence que ces expressions accumulées : *Toujours, pour les siècles et au-delà*, comme porte l'hébreu, signifient autre chose que l'éternité, ou du moins la durée du monde, dont les bornes nous sont inconnues. Et ceci prouve que le Prophète ne parle pas pour lui seul, mais pour toute l'Église : car il n'y a qu'elle qui doive durer toujours, et garder toujours la loi du Seigneur.

RÉFLEXIONS.

Quand les souverains portent des lois, ils disent que c'est pour subsister toujours; et quand elles durent en effet pendant plusieurs siècles, on les appelle fondamentales : mais comme ces lois sont toujours l'ouvrage des hommes, elles sont sujettes aux changements; du moins ne peuvent-elles avoir plus de durée que les états mêmes pour qui ces lois sont faites. Que sont devenues les lois de Lycurgue, de Solon, de Numa et de tous les autres anciens législateurs? Elles ont péri avec les états qui les avaient adoptées. Il n'appartient qu'aux lois divines d'être imprescriptibles, et ceci pour deux raisons : la première, parce qu'elles sont fondées sur la vérité essentielle qui est Dieu même; la seconde, parce qu'il y aura toujours une société capable de les observer. Cela se vérifie d'abord par rapport à la loi naturelle, comprise et développée dans le Décalogue. Elle sera toujours la règle des mœurs, quelques changements qui arrivent dans la société du genre humain. La loi cérémonielle des Juifs était divine, mais elle ne devait pas subsister toujours; elle n'était que le prélude d'une meilleure loi, qui est celle de l'Évangile : et cette dernière sera invariable, parce que nous n'attendons plus d'autre législateur que J.-C. Cette loi n'a rien ajouté aux préceptes moraux compris dans le Décalogue; elle les a seulement expliqués, elle les a dégagés des fausses traditions des Juifs; elle en a déclaré bien précisément la sanction, en promettant la vie éternelle à ceux qui les observeraient, et en menaçant de châtiments éternels les infracteurs de ces commandements. Cette loi ajoute aux préceptes moraux la doctrine des dogmes, des sacrements, de l'autorité de l'Église; et ces articles sont des lois aussi durables que le christianisme. On les observera, selon toute l'étendue des termes du Prophète, dans les siècles des siècles, tant qu'il y aura des hommes sur la terre; et leur sanction dans le ciel et dans les enfers les rendra éternelles. On ne les observera pas, on ne les transgressera pas dans l'éternité; mais on jouira des récompenses qu'elles promettaient, ou l'on éprouvera les châtiments dont elles menaçaient. Il en est de même des préceptes moraux. Leur sanction les représentera tous dans l'éternité qui est le terme de toute la législation divine.

VERSETS 45, 46.

La plupart des interprètes suivent ici l'hébreu où tous ces verbes, *ambulabam, loquebar*, *confundebar*, et ceux qui suivent, *meditabar*, *levavi*, *exercebar*, sont au futur. Les LXX ont mis l'imparfait, excepté *levavi* qu'ils mettent au prétérit. Je ne vois pas de raisons pressantes pour m'éloigner de ces anciens interprètes. Il est connu que le futur, chez les Hébreux, se rend souvent par le prétérit, soit parfait, soit imparfait. Les LXX qui pouvaient, mieux que personne d'entre les modernes, saisir la pensée du Prophète, ont cru qu'en cet endroit il parlait comme ayant été exaucé de Dieu, et qu'il se trouvait dans une position où il *marchait* sans contrainte, où il parlait librement *devant les rois*, etc. Il avait demandé plus haut deux grâces; la première d'être prévenu de la miséricorde divine, et il se promettait en conséquence de fermer la bouche à ses adversaires; la seconde de n'être point abandonné de la vérité, et il comptait avec ces secours garder la loi inviolablement. Après cette prière, il se sent revêtu d'une nouvelle force, et il se voit en état de *marcher dans une route spacieuse*, et le reste qui suit. Je ne trouve rien que de fort naturel dans cette interprétation, qui est de S. Augustin et de tous ceux qui s'en sont tenus à la lettre des LXX. Il est d'ailleurs du style poétique de regarder comme faites les choses qu'on désire, ou sur lesquelles on compte. Cela seul suffirait pour justifier la version des LXX et de la Vulgate.

Cette dernière version porte dans beaucoup d'exemplaires, *loquebar de testimoniis tuis*, etc. La vraie leçon conforme à l'hébreu, aux LXX et à l'exemplaire donné par Clément VIII, est : *Loquebar in testimoniis tuis*, etc. On n'y fait pas assez d'attention dans les éditions des bréviaires de France, qui presque toutes portent, *de testimoniis tuis*, etc.

Ce que dit ici le Prophète, de sa liberté à annoncer les volontés de Dieu *en présence des rois*, prouve de plus en plus qu'il parle pour tous les fidèles et non pour lui-même. Il était roi, et il n'avait pas à rendre compte de sa foi au tribunal des autres princes. Mais les fidèles de tous les temps pouvaient être exposés aux persécutions des puissances de la terre : c'est ce qui arriva sous la synagogue, et encore plus souvent, depuis que J.-C. eût répandu la doctrine du salut. On sait avec quelle intrépidité les martyrs confessèrent la foi devant les tribunaux de leurs persécuteurs.

RÉFLEXIONS.

Marcher dans une route spacieuse, selon la pensée du Prophète, n'est pas marcher dans la voie large; c'est marcher dans le tout de Dieu et dans le néant de soi-même. Le tout de Dieu est l'infini, et quelle route est plus spacieuse que l'infini? Quand le tout de Dieu, qui est son amour, ne domine pas dans une âme, elle est nécessairement dans son tout, c'est-à-dire dans son amour-propre; et rien de plus étroit que cette voie, puisqu'elle est bornée au fini, et que les désirs de l'âme tendent toujours à l'infini.

Le Prophète éprouvait la *dilatation* de son cœur, parce qu'il recherchait le bon plaisir de Dieu, manifesté par ses commandements, dont le premier est celui de l'amour. Il ne craignait point de parler de la loi divine en présence même des grands de la terre; il faisait gloire de sa fidélité à cette loi, et le respect humain lui paraissait une faiblesse indigne de lui. Il craignait Dieu, et cette crainte le rendait intrépide contre les ennemis de Dieu. Les martyrs furent animés du même esprit : *En craignant*, dit S. Augustin, *ils ne craignirent point, parce qu'en craignant Dieu, ils méprisèrent les menaces des hommes.*

VERSETS 47, 48.

L'hébreu dit : *Je faisais mes délices de vos commandements que j'aime*. Il semble que la leçon des LXX est préférable, parce qu'elle évite une sorte de répétition, ou d'identité de sentiments. Celui qui *met son plaisir dans les commandements de Dieu*, ne peut pas ne les pas aimer : au lieu que celui qui les *médite*, pourrait absolument ne les pas *aimer* encore, mais se disposer simplement à les *aimer*, ou à en examiner les motifs pour les *aimer*. Le Prophète dit qu'il les *médite*, parce qu'il les *aime*.

Lever ses mains vers les commandements de Dieu,

c'est exécuter ce qu'ils ordonnent, c'est passer de la méditation à l'action ; mais cette action doit être encore accompagnée de la méditation. C'est pourquoi le Prophète ajoute qu'il *s'exerçait* dans ces saintes ordonnances. Le mot hébreu signifie *méditer, s'exercer, parler.*

RÉFLEXIONS.

On doit remarquer que l'amour est toujours l'âme des méditations du Prophète sur la loi. Sans ce feu dont son cœur est embrasé, il ne prendrait pas tant d'intérêt à traiter le même sujet, à le considérer sous tant de points de vue. Nous sommes étonnés de l'abondance de ses sentiments sur cet objet unique des préceptes divins ; c'est que nous ne sommes pas touchés de Dieu comme lui ; c'est que notre cœur est partagé entre l'amour des choses sensibles et quelque désir peut-être de nous élever à Dieu : je dis *peut-être*, car il est fort douteux que celui qui tient encore aux objets terrestres, ait le moindre désir de s'attacher à Dieu. *L'âme,* dit très-bien S. Grégoire, *ne peut être sans amour ; elle met ses délices ou dans les choses du ciel, ou dans celles de la terre. L'amour de celles-ci exclut l'amour de celles-là : car ces deux amours ne peuvent subsister ensemble.*

VERSETS 49, 50.

Je traduis au second verset : *C'est cette espérance qui m'a consolé,* etc., quoique la plupart des interprètes rapportent le pronom *hæc* à tout ce qui précède ; en sorte que, selon eux, ce pronom *hæc* est pour *hoc :* ils croient que notre version, pour s'astreindre davantage à l'hébreu qui n'a point de neutre, a mis *hæc* pour *hoc ;* mais dans l'hébreu il y a *hæc consolatio (est) mea.* Ainsi, *hæc* ne se rapporte point à *verbum* qui est au premier verset, et ce texte peut fort bien sous-entendre *spes.* En un mot, il faut épargner à notre version un solécisme qui n'est point nécessaire.

Le sens du Prophète est assez clair : il prie le Seigneur de se ressouvenir de ses promesses ; il dit que l'espérance fondée sur ces promesses, a fait sa consolation, et que ces mêmes promesses contenues dans la parole de Dieu, lui ont rendu la vie. Il représente l'état d'*abaissement* ou d'*affliction* dans lequel il se trouva ; car le mot hébreu signifie ces deux choses.

On a déjà averti que cette expression, *souvenez-vous,* dans une prière qu'on adresse à Dieu, ne suppose pas que Dieu soit capable d'oubli : c'est une manière de parler, qui fait connaître que les promesses n'ont pas eu plus d'effet, jusqu'à ce moment, que si Dieu les avait oubliées.

RÉFLEXIONS.

Les livres saints sont remplis de promesses, les unes absolues, les autres conditionnelles. Les promesses absolues sont celles qui ne dépendent que de la volonté et de la puissance de Dieu : telle fut la promesse de donner un Messie au monde, telle, la promesse de multiplier à l'infini la postérité d'Abraham, telle, la promesse de faire entrer les Israélites dans la terre de Chanaan, et de les y établir après la captivité de Babylone ; telles furent aussi, dans la nouvelle alliance, les promesses d'appeler les Gentils à la connaissance du vrai Dieu, d'établir une Eglise qui subsisterait jusqu'à la fin des siècles. Ces promesses ont toujours eu leur effet, malgré les passions des hommes, la variété des événements, et les obstacles de l'enfer. Les promesses conditionnelles ont dépendu, pour le succès, de la fidélité de ceux à qui elles étaient faites. Par exemple, Dieu avait promis à son peuple des prospérités constantes dans la terre de Chanaan, s'il ne s'écartait point des voies de la justice, s'il ne cessait point de remplir avec zèle la loi promulguée par Moïse. L'indocilité de la nation la rendit souvent indigne des faveurs que Dieu voulait lui accorder, et elle ne dut imputer qu'à elle-même les disgrâces qu'elle éprouva en divers temps. J.-C. a promis aux hommes les biens inestimables de la vie éternelle ; la plupart cependant en seront privés, parce que la plupart s'écartent des saintes lois de l'Evangile. Dès cette vie, ce même Sauveur a promis l'abondance des dons spirituels, en particulier la paix intérieure du Saint-Esprit ; mais les partisans du monde et de ses vanités ne peuvent prétendre à ces bienfaits, qui ne sont que pour les âmes fidèles aux leçons de J.-C.

Le Prophète dit que les promesses divines soutiennent ses espérances, qu'elles le consolent, qu'elles lui rendent la vie, et il conjure le Seigneur de les accomplir. Quels que fussent les maux dont il éprouvait la rigueur, si le Seigneur s'était engagé à l'en délivrer, cette prière devait avoir son effet, puisque celui qui la faisait, était un serviteur fidèle et pleinement soumis aux volontés de Dieu. Voilà un modèle pour tous les Chrétiens, en ce qui concerne les biens qu'ils espèrent, et la délivrance des maux qui les affligent. Mais il ne s'agit pas pour eux d'être comblés des faveurs temporelles, ou d'être exempts des disgrâces de cette vie. Ce n'est point là l'objet des promesses de Dieu, ni le terme de l'espérance chrétienne. La bienheureuse éternité et les moyens d'y parvenir doivent fixer les désirs des disciples de J.-C., parce que J.-C. n'a fait des promesses que pour la vie future, et ne s'est engagé qu'à aplanir la route qui y conduit.

VERSET 51.

Il y a dans l'hébreu : *Les orgueilleux m'ont insulté,* ou *se sont moqués de moi à l'excès,* ou *sans modération,* ou *en toute occasion.* Le sens des versions est également bon, quoique plus général que celui du texte. Le Prophète oppose ici sa fidélité et sa constance, aux procédés injurieux des hommes superbes, ou des contempteurs de la loi. David éprouva dans bien des occasions les mauvais traitements des orgueilleux ou des méchants, tels que Saül, Absalon, Séméï, Doëg, Achitophel et tant d'autres. Mais si son psaume est une instruction pour toute l'Eglise, il entend les *orgueilleux* de tous les siècles, et leur animosité perpétuelle contre les fidèles serviteurs de Dieu. Ceux qui rapportent le psaume aux temps de la captivité, voient ces *orgueilleux* dans les Babyloniens : ce sens peut être admis, si les Babyloniens sont la figure des *orgueilleux,* qui dans tous les temps persécuteront les observateurs de la loi.

RÉFLEXIONS.

Outre les ennemis du dehors, les orgueilleux, les mondains, qui se déclareront toujours contre les fidèles soumis à la loi de Dieu, il y a des ennemis secrets qui sont encore plus à craindre, parce qu'on les porte avec soi ; ce sont les passions du cœur, les erreurs de l'esprit, enfin toute la misère et toute la corruption de l'homme. Il faut assurément que Moïse, David et tous les autres prophètes qui ont parlé si souvent des ennemis du peuple de Dieu, aient eu aussi en vue ces adversaires invisibles, ces contradicteurs domestiques qui troublent la paix de l'homme, lorsqu'il veut s'attacher au service de Dieu. Cette vérité est fondée sur la nature même de la loi divine. Elle commandait aux Juifs comme aux chrétiens l'amour de Dieu de toute l'étendue du cœur, elle défendait tous les désirs illicites, elle prescrivait la circoncision intérieure, c'est-à-dire, le retranchement des affections déréglées. Or, les ennemis du dehors, soit Juifs, soit Egyptiens, soit Babyloniens, ne pouvaient pas s'élever contre ceux qui étaient fidèles à ces lois ; ils ne pouvaient pas les *railler,* les *insulter,* comme le porte ce verset du psaume. La fidélité des justes dans ces points de la loi était tout intérieure, et ne pouvait être l'objet des persécutions visibles et extérieures. Les prophètes, parlant des ennemis de la loi et de ceux qui l'observaient, désignaient donc d'autres ennemis que ceux du dehors, et ces ennemis ne pouvaient être que les inclinations vicieuses du cœur humain, auxquelles on peut ajouter, selon les principes de la religion, les artifices de l'enfer toujours armé contre les observateurs de la loi.

Si l'on dit que les ennemis dont parlent les pro-

phètes, ne faisaient des insultes qu'à ceux qui gardaient les observances légales, je répondrai que ces prophètes et David en particulier, dont nous expliquons le psaume, donnent autant d'étendue à ce terme, *ennemis*, qu'ils en donnent à leurs propres sentiments à l'égard de la loi. Or, comme ils se portent pour l'observer tout entière, et sans doute avec plus de ferveur encore les préceptes du Décalogue que les observances légales, ils sont censés comprendre dans la dénomination d'*ennemis de la loi*, ceux mêmes qui voulaient détourner les justes de l'observation des préceptes du Décalogue; mais ces ennemis, encore une fois, ne pouvaient être que les passions du cœur. On ne comprendra jamais rien aux discours des prophètes sur la loi de Dieu et sur les ennemis de cette loi, si l'on n'entend d'une part les préceptes moraux, surtout celui de l'amour de Dieu, et de l'autre le péché et les inclinations au péché qui combattent si vivement l'observation de ces préceptes. On avouera peut-être que toute cette explication est vraie, mais seulement dans le sens moral et non dans le sens littéral des prophètes et du Psalmiste en particulier; mais j'observerai à mon tour que si la lettre ne comprend pas ce sens qu'on appelle moral, elle est trop étendue sur la loi, et même fausse, puisqu'elle fait entendre plus de choses qu'elle ne devrait, en désignant des ennemis intérieurs, tandis qu'il ne s'agissait que d'ennemis du dehors, Juifs, Egyptiens, Babyloniens, ou autres.

VERSETS 51, 52.

Pour se consoler dans son affliction, le Psalmiste se rappelle les prodiges de miséricorde et de justice que Dieu avait opérés en divers temps. L'histoire sacrée lui présentait les faveurs dont Dieu avait comblé les justes, et les fléaux dont il avait frappé les impies. Elle lui remettait aussi sous les yeux les épreuves qu'avaient essuyées les plus grands et les plus saints hommes de la nation. Ce tableau des événements passés soutenait son espérance, et ranimait son courage.

Ensuite jetant les yeux sur les infracteurs de la loi, ou sur les apostats de cette loi, il était saisi d'horreur, comme porte l'hébreu, ou bien, *je suis tombé en défaillance*, comme j'ai traduit d'après le grec et le latin. Le mot qu'emploie le texte, n'est que trois fois dans toute l'Ecriture, et il signifie une *tempête*, un *tourbillon*. Les LXX l'ont rendu par ἀθυμία, *defectio;* et ce terme désigne bien la grandeur du trouble qu'éprouvait le Prophète à la vue des violateurs de la loi.

RÉFLEXIONS.

Si Dieu n'avait jamais fait des prodiges en faveur des justes, on aurait pu croire que la vertu n'a point de récompenses à attendre de lui. S'il n'avait jamais appesanti son bras sur les impies, on aurait pu croire qu'il n'y a point de châtimens à craindre pour le crime. S'il n'avait jamais éprouvé ses serviteurs par des disgrâces, on aurait pu croire que tout le bonheur des amis de Dieu se borne aux biens de cette vie. Mais comme l'histoire du monde nous apprend que les justes ont été quelquefois comblés de faveurs en cette vie, et souvent exposés aux épreuves les plus sensibles; que les pécheurs ont été frappés quelquefois de fléaux terribles, et qu'ils ont toujours été menacés d'en essuyer de plus rigoureux, le souvenir de ces événemens instruit et console les hommes fidèles à la loi de Dieu. L'apôtre S. Pierre disait aux premiers Chrétiens: *Mes bien-aimés, ne trouvez point étrange de vous voir dans le feu qui s'allume contre vous pour vous éprouver, comme s'il vous arrivait quelque chose d'extraordinaire.* Il leur rappelait par là, en général, toute la vie des saints hommes qui avaient souffert pour la justice. D'un autre côté, S. Paul, pour affermir les Hébreux dans la foi, leur représentait les grâces éclatantes dont elle avait été couronnée dans la personne des héros de la nation. Enfin, l'apôtre saint Jude, voulant prémunir les fidèles contre les artifices des séducteurs, leur remettait sous les yeux les châtiments terribles qui avaient été le partage des anges rebelles et des villes infâmes de la Pentapole. Je dis que tous ces exemples consolent les hommes qui ont de la foi: ils reconnaissent que Dieu veille sur toutes les démarches des justes et des pécheurs; qu'il ne laisse jamais la vertu sans récompense et le crime sans châtiment; que quand il éprouve les siens, c'est pour les couronner ensuite avec plus de gloire; quand il les protège d'une manière sensible, c'est pour animer leur zèle, et encourager leur fidélité; quand il frappe les coupables, c'est pour donner à la terre des exemples de terreur: quand il laisse les méchants jouir du fruit de leurs iniquités, c'est pour les soumettre dans une autre vie à tous les traits de sa justice.

Notre Prophète était donc consolé de toutes manières par les événements des siècles qui l'avaient précédé; et nous avons aujourd'hui encore plus d'avantages que lui, puisque les exemples de miséricorde et de terreur se sont multipliés de générations en générations. L'histoire de J.-C., des apôtres et de tous les saints nous instruit pour toutes les circonstances de la vie; nous n'avons qu'à dire avec ce prophète: *Seigneur, nous nous ressouvenons de tout ce que vous avez opéré dans tous les siècles, et toutes nos afflictions se dissipent.* Mais soyons aussi, comme lui, des zélateurs fervents de la loi de Dieu: ne voyons jamais d'un œil indifférent les scandales publics et particuliers. Offrons-nous à la majesté divine comme des victimes destinées à réparer les outrages faits à son saint nom.

VERSET 54.

Le Prophète dit trois choses: 1° qu'il s'est consolé en chantant les lois du Seigneur, ou en les goûtant avec autant de suavité, que si c'avaient été des cantiques; 2° qu'il a opposé ce saint exercice aux discours scandaleux des impies; 3° qu'il a soulagé par là les rigueurs de son exil sur la terre.

L'hébreu porte: *Vos lois m'ont été des chants dans la maison de mon pèlerinage.* C'est le même sens que celui de nos versions.

RÉFLEXIONS.

Tous les anciens peuples chantaient les lois de leur pays; c'était pour en perpétuer la mémoire, et pour adoucir, par l'agrément des sons, ce qu'il pouvait y avoir d'austère dans ces lois. Les Hébreux purent donner l'exemple de cette pratique, puisque leur loi est la première de toutes, et que les deux cantiques de Moïse sont les deux plus anciens morceaux de poésie que nous connaissions. S. Paul exhortait aussi les fidèles *à s'instruire et à s'animer les uns les autres par des psaumes, par des hymnes, et par des cantiques spirituels, chantant à l'honneur de Dieu du fond de leurs cœurs, avec un esprit de reconnaissance.*

C'est pour soulager les ennuis de son exil que le Prophète s'occupe de la loi avec autant de goût que si c'eût été un recueil de cantiques. Il semble que ce terme d'*exil* ou de *pèlerinage* doit être pris dans le sens qu'entendait Jacob, lorsqu'il répondait au roi d'Egypte qui lui demandait son âge, que *les jours de son pèlerinage étaient courts et mauvais.* L'Apôtre dit que ce patriarche et les autres qui tenaient ce langage faisaient voir par là qu'ils attendaient *une meilleure patrie, et que cette patrie est le ciel.* David lui-même, près de mourir, disait au Seigneur: *Nous sommes étrangers en votre présence comme tous nos pères; nos jours sur la terre sont comme une ombre.*

Ceux qui expliquent le psaume de la captivité de Babylone disent que le *lieu d'exil* dont parle le Psalmiste est la Chaldée: cette opinion n'est point celle de la plupart des Pères et des meilleurs interprètes. L'auteur, qui était un prophète, et même Daniel, comme le conjecture D. Calmet, n'aurait-il désiré que le retour de la terre de Chanaan? Il était trop éclairé pour se borner à cet objet, lui surtout qui, demandant la délivrance de son peuple, se crut exaucé quand l'ange Gabriel vint lui dire qu'il n'y avait plus que soixante-dix semaines à attendre *pour que l'iniquité fût détruite et que le péché prît fin;* expressions qu

marquaient la grande délivrance d'Israël par le ministère du Messie. Un tel prophète, s'il est l'auteur du psaume, a certainement entendu autre chose que l'exil à Babylone par les termes de ce verset : *Je m'occupais à chanter vos décrets dans le lieu de mon pélerinage* ou *de mon exil.* Il avait de trop grandes idées pour ne pas envisager, à l'exemple des patriarches, cette demeure terrestre, comme un lieu d'exil par rapport à la céleste patrie. S'il est question de Babylone dans ce psaume, ce ne peut donc être qu'une figure, comme je l'ai déjà observé tant de fois, et comme je l'observerai encore, en approfondissant le sens des versets suivants.

VERSETS 55, 56.

Ce serait un très-bon sens que celui-ci : *Je me suis souvenu de votre nom, Seigneur, durant la nuit, et j'ai gardé votre loi ; cette loi est devenue pour moi une règle, parce que j'ai recherché vos ordonnances* ou *vos volontés ;* en sorte que, *hæc facta est mihi* se rapporterait à *lex,* mais tous les interprètes s'accordent à reconnaître ici un hébraïsme, et traduisent, *hoc factum est mihi,* parce que le féminin, en hébreu, sert pour le neutre. On croit donc que ces interprètes ont conservé l'hébraïsme, et que notre version les a suivis. Au reste, tout revient au même sens. Le Prophète dit qu'il *s'est souvenu, même durant la nuit, du nom de Dieu, et qu'il a gardé sa loi ;* puis il ajoute que *cela est arrivé, parce qu'il s'est appliqué à l'étude de cette sainte loi.* Il paraît que les LXX, qui traduisent le verbe נצרתי par *exquisivi,* prennent le vrai sens de ce mot : car ceux qui le traduisent par *custodivi* ne font que répéter ce qui est dans le verset précédent. Or, je suis persuadé qu'il n'y a point de versets identiques dans ce psaume, et que les sentiments y sont variés partout.

RÉFLEXIONS.

Quel est l'avantage dont se glorifie ici le Prophète ? C'est qu'il s'est souvenu du nom de Dieu dans toutes les occasions, et même durant la nuit, soit qu'on prenne ce mot dans sa propre signification, soit qu'on l'entende, comme dans d'autres endroits des saints livres, des tempêtes de la vie, des tribulations. Un autre avantage encore, c'est qu'il garde exactement la loi du Seigneur ; et ces deux biens il les doit à la grâce que Dieu lui fait de s'occuper sans cesse des volontés de Dieu, de ses ordonnances, de ses décrets. Il est visible que le fruit de la méditation et de l'oraison est indiqué dans ces versets. L'homme d'oraison se souvient de Dieu partout, et son sommeil même porte l'empreinte, s'il est permis de parler ainsi, de ce précieux souvenir. Mais cet homme d'oraison est un homme fort recueilli, fort attentif à ne se point répandre au-dehors. Comment étudier la loi de Dieu dans tous ses rapports, si l'on est distrait par les amusements du monde, par les conversations inutiles, par le tumulte des passions ? S. Grégoire disait : *Lorsque nous nous répandons en discours frivoles, nous nous éloignons autant de Dieu que nous nous approchons du monde.*

VERSETS 57, 58.

On pourrait traduire : *Vous êtes mon partage, Seigneur, je l'ai déclaré, afin de garder votre loi :* c'est le sens qu'indique l'hébreu et qu'ont suivi les versions anglaise et allemande.

Au 58e verset, *deprecatus sum* répond à un verbe hébreu qui signifie *prier avec de grandes instances.* Le sens du Prophète est fort sensible. Il prend le Seigneur pour son *partage,* pour son *héritage ;* il fait hautement profession de garder sa *loi :* il demande cette grâce avec un grand désir de l'obtenir ; il s'humilie, il sollicite la miséricorde du Seigneur, en le faisant ressouvenir de ses promesses.

RÉFLEXIONS.

Dieu n'est pas le partage des hommes en ce sens, que les hommes puissent entrer en part de la substance divine. Ce fut une erreur grossière de quelques philosophes d'enseigner que l'âme humaine était une portion de la divinité. Dieu est le partage de ceux qui l'aiment et qui gardent sa loi. Les Juifs charnels croyaient que leur partage unique était la terre de Chanaan et la possession de tous les biens qu'elle renfermait. Cette terre n'était que la figure du véritable héritage des justes, c'est-à-dire, de l'amour de Dieu dans la vie future. Les prophètes ne donnèrent pas dans l'écueil où échouèrent les Juifs bornés aux désirs des biens temporels. David répète ailleurs *que le Seigneur est son héritage.* Isaïe, Jérémie, et tous les autres écrivains inspirés du Saint-Esprit, déclarent la même vérité ; elle est la base des deux alliances, et quiconque ne regarde pas le Seigneur comme son unique partage, n'est ni véritable enfant d'Abraham, ni fidèle disciple de J.-C. *Vous êtes appelés,* disait l'apôtre S. Pierre, *à l'héritage qui n'est sujet ni à se corrompre, ni à se gâter, ni à se flétrir, et cet héritage se garde pour vous dans le ciel.* Cette vérité bien conçue, ferait le bonheur des hommes, même sur la terre ; elle les rendrait en quelque sorte citoyens du ciel avant la fin de leur carrière : *Quiconque,* disait S. Jérôme, *vit dans la chair, mais non selon la chair, a déjà le titre de citoyen du ciel ; il peut dire que le royaume de Dieu est en lui-même.*

VERSETS 59, 60.

Au second de ces versets, l'hébreu porte : *Je me hâte, et je ne diffère point à garder vos préceptes.* Les LXX ont pu traduire par ἡτοιμάσθην καὶ οὐκ ἐταράχθην· car les deux verbes hébreux présentent aussi ce sens. D'ailleurs, celui qui est *prêt* à partir, *se hâte* de partir, et celui qui n'est point *troublé* dans sa marche, ne *diffère* pas à la continuer et à s'avancer vers le terme.

Il y a un progrès dans les idées du Prophète ; il réfléchit sur sa conduite passée, il l'abandonne, il se tourne vers la loi de Dieu, il se dégage de tout embarras, et il marche avec promptitude dans cette route.

RÉFLEXIONS.

Les hommes doivent réfléchir sur le passé, pour en gémir ; sur le futur, pour le prévenir ; et sur le présent, pour en bien user. Que font-ils la plupart ? Ils ne se reprochent point la perte du temps qui n'est plus ; ils font des projets inutiles pour le temps qui ne sera peut-être jamais ; et ils dissipent le temps présent, qui seul est en leur disposition.

Les hommes sont toujours *prêts* à s'égarer, et presque jamais à prendre la route sûre du salut. Quand on leur représente la nécessité d'embrasser le parti de la loi de Dieu, ils ont mille prétextes pour différer : comme si celui qui a promis de pardonner au pécheur dans le moment présent, avait promis le lendemain pour l'admettre à la pénitence.

VERSET 61.

Il y a des interprètes qui traduisent : *Les assemblées* ou *les troupes des pécheurs m'ont dépouillé* etc. ; mais on convient que le texte peut aussi être traduit, comme on le voit dans notre version, et S. Jérôme y est conforme. Les deux interprétations, au reste, forment un bon sens. Les justes sont souvent exposés à la violence des pécheurs *assemblés* ou *conjurés* contre eux pour les *investir* et les *dépouiller.*

Le psalmiste oppose à ces tentations sa constance à observer la loi, quoiqu'il soit *investi* et même *entouré* des liens que les pécheurs ont préparés contre lui ; il est fidèle à Dieu, il n'oublie pas ce qu'il lui doit.

RÉFLEXIONS.

Le monde sera toujours, pour les justes, un champ semé de piéges, soit parce que le spectacle du monde et des mondains fait des impressions dangereuses sur les hommes les plus vertueux ; soit enfin parce que la vue des scandales pénètre de douleur ceux qui ont le zèle de la gloire de Dieu et du salut des âmes.

Celui qui n'oublie pas la loi de Dieu au milieu du monde, est comparé par les saints aux trois Hébreux qui ne furent point consumés dans la fournaise. Ils y furent préservés des flammes, parce qu'il ne leur était pas libre d'éviter cette épreuve; de même ceux que la nécessité de leur état oblige à converser avec le monde, sont protégés de Dieu pour s'y maintenir sans tache et sans reproches; mais ils sont obligés de chanter, comme ces Hébreux, le cantique du Seigneur, tandis que les feux de Babylone les environnent, c'est à dire, de recourir souvent à la prière, et de s'armer de force contre le respect humain, contre les discours licencieux, contre les maximes corrompues. Ce travail est plus pénible que celui de la solitude; aussi S. Jérome s'écriait-il que le *commerce des hommes était pour lui un tourment, et le désert un lieu de délices.*

VERSETS 62, 63.

Au premier verset l'hébreu dit : *Je me lèverai*, mais on a déjà observé que dans cette langue le futur sert au prétérit, soit parfait soit imparfait. La Paraphrase chaldaïque traduit aussi par, *je me levais.* Il est aisé de voir que le psalmiste, environné des piéges que lui tendaient les pécheurs, se retranche dans l'exercice de la prière et dans la société des hommes vertueux.

RÉFLEXIONS.

Tous les saints ont recommandé l'exercice de la prière durant la nuit; ils avaient pour modèle ce saint Prophète, et J.-C. lui-même, *qui passait les nuits en oraison.* S. Ambroise, expliquant ce psaume, disait à ses auditeurs : *Quoi! vous croyez que le temps de la nuit doit être abandonné tout entier au sommeil! Vous vous trompez; c'est alors que vous devez prier le Seigneur, que vous devez lui demander des grâces, que vous devez vous prémunir contre le péché. Tandis que les ténèbres vous environnent, que tout est dans un profond silence, vous devez penser que le Seigneur vous voit et vous entend.*

Rien de plus agréable et de plus touchant que le commerce des hommes vertueux. C'est une affaire d'expérience, on ne peut la faire bien comprendre à ceux qui ne prennent plaisir qu'aux sociétés tumultueuses du monde. *Celui*, disait S. Grégoire, *qui s'attache à un homme de bien, profite de sa présence, de ses discours, de ses exemples. Il s'enflamme de l'amour de la vérité, il apprend à sortir des ténèbres du péché, il concoit le désir de contempler la lumière éternelle, il passe de l'indifférence et de la froideur pour les choses divines, à l'amour qui vivifie.* Et comment S. Augustin peint-il l'amitié fondée sur la vertu? *C'est*, dit-il, *celle que vous formez, Seigneur, en répandant l'onction de votre Saint-Esprit dans deux cœurs qui vous aiment.* Tels furent les amis du Prophète : *Ils craignaient le Seigneur, et ils gardaient ses préceptes;* par conséquent le premier et le plus grand de tous, qui est celui de l'amour de Dieu sans mesure et sans bornes.

VERSET 64.

La miséricorde peut être prise ici pour la bonté, pour la libéralité de Dieu; toute la terre en est remplie. Tous les êtres annoncent qu'il n'est rien sorti que de *très-bon* des mains de Dieu. Le Prophète demande en conséquence d'être instruit de la loi du Seigneur : car l'homme ne peut porter le caractère de la bonté divine que par l'observation des volontés de Dieu.

RÉFLEXIONS.

Le Seigneur fait lever son soleil sur les justes et sur les pécheurs; à cet égard il n'y a point de différence entre les divers états des hommes, tous partagent les bienfaits de la Providence. Ce qui fait le vrai mérite, c'est l'obéissance aux lois divines, et c'est pour cela que le Prophète demande à être instruit de ces lois : il ne pouvait acquérir cette science par lui-même; car cette science suppose qu'on connaît Dieu, et qu'on connaît le cœur de l'homme; deux objets sur lesquels les passions répandent d'épaisses ténèbres. Il n'est peut-être pas encore aussi difficile de connaître Dieu, que de connaître le cœur humain. Tout parle de Dieu et en faveur de Dieu. Tout parle du cœur humain, mais pour le tromper. D'abord toutes les maximes du monde tendent à ce but, ensuite le cœur humain lui-même se méprend sur ses désirs: ils sont infinis, et l'homme croit les satisfaire en formant beaucoup de projets, ou en passant successivement d'un objet à un autre. On cherche le repos, et l'on vit dans l'agitation; on veut être heureux, et l'on ne cesse point de semer ce qui ne doit produire que des chagrins et des larmes. Comment donc connaître les lois divines, qui seules peuvent faire notre bonheur? Il faut deux grandes grâces pour cela : celle de connaître que Dieu seul peut remplir la capacité du cœur humain, et celle de tourner les affections de ce cœur vers Dieu seul. Tout le psaume du Prophète tend à ces deux importants objets.

VERSETS 65, 66.

Le mot *bonté* doit avoir dans les deux versets la même signification; on ne peut douter que dans le premier il ne signifie la *faveur*, la *miséricorde* divine : Le Prophète demande donc d'être animé des mêmes sentiments à l'égard du prochain. Si l'on prenait, comme S. Augustin, la *bonté* pour la *suavité*, il faudrait dire, avec ce Père, que le Prophète demande l'accroissement de l'onction, ou de la délectation intérieure que Dieu avait répandue dans son âme en la sanctifiant. *Docet Deus suavitatem inspirando charitatem :* ce sont les termes du saint docteur.

Le mot *disciplina* répond à un mot hébreu qui signifie *goût*, et dans le sens métaphorique, *discernement.* En traduisant par *sagesse*, on rend assez la force de ce terme. S. Augustin l'entend de la patience dans les tribulations : *Docet disciplinam donando patientiam.* Cette interprétation se concilie aussi avec la *sagesse*, car cette vertu est nécessaire pour faire un saint usage des tribulations.

Enfin le mot *scientia* désigne la connaissance des vérités que renferme la loi, ou qui sont contenues dans la révélation. S. Augustin l'entend de même : *Docet scientiam illuminando intelligentiam.*

Il y a des interprètes qui traduisent selon l'hébreu : *enseignez-moi le bon esprit et la science (doce me bonitatem ingenii)*; mais alors le terme *bonitas* n'a pas le même sens que dans le premier verset, quoique dans le texte et les versions ce soit la même expression. Il paraît donc qu'on doit reconnaître ici trois choses : la *bonté* à l'égard du prochain, la *sagesse* dans les événements de la vie, la *science* par rapport à la loi, ou aux mystères révélés de Dieu.

RÉFLEXIONS.

Le Prophète sentait que l'homme est né *méchant, imprudent, ignorant;* et c'est pour cela qu'il demande la *bonté*, la *sagesse*, la *science*. La *bonté* fait que nous supportons les défauts du prochain; la *sagesse*, que nous savons nous conduire avec patience dans les orages de cette vie; la *science*, que nous préférons la connaissance de Dieu à tous les trésors de la terre. S. Augustin remarque très-judicieusement que ces trois dons sont des effets de la sainte délectation que Dieu répand dans le cœur de ceux qu'il aime. C'est toujours par là que commence la conversion de l'homme, et par là aussi qu'il fait des progrès dans la voie du salut. Le Prophète dit qu'*il a la foi des préceptes divins*, et cette foi a sa source encore dans la grâce qui touche et intéresse le cœur. Les incrédules disent, pour s'excuser, qu'ils ne peuvent croire; cela est vrai dans un sens : car leur cœur est fermé à toutes les impressions de la grâce : mais cela est faux dans un autre sens; car s'ils commençaient par régler leur vie, par rappeler tous les discours contraires à la religion, par renoncer aux sociétés où elle est outra-

gée, enfin par demander le don de la foi, ils ne seraient pas long-temps incrédules.

VERSET 67.

Le texte porte : *Avant que d'être humilié, je me suis égaré, et maintenant j'ai observé votre parole* : c'est le sens de nos versions ; car celui qui *pèche*, *s'égare*. Ces mots, *et maintenant*, font entendre que les humiliations sont cause qu'il a *observé* depuis la loi de Dieu. Ainsi les LXX ont traduit par, διὰ τοῦτο, et notre version par *propterea*.

Quelques hébraïsants traduisent, *avant que d'entendre*, au lieu de, *avant que d'être humilié*, etc. ; c'est que le mot hébreu a les deux significations. La plus convenable, en cet endroit, est celle que suivent les versions.

RÉFLEXIONS.

La plupart des saints ont pu faire l'aveu que fait ici le Prophète. Avant que d'être humiliés, ils se sont égarés. Les uns avaient donné dans de grands égarements, et ils ont eu besoin de grandes humiliations : les autres étaient encore faibles dans la vertu, et Dieu les a retirés de cet état de langueur, en les faisant entrer dans la considération de leur néant ou en permettant qu'ils fussent abandonnés, méprisés, outragés.

Les humiliations rétablissent l'homme dans l'état qui lui convient. Depuis que le péché est entré dans le monde, l'homme est haïssable, et c'est une prétention injuste de sa part que de vouloir être aimé et honoré. La charité qu'on lui doit est toute fondée sur l'ordre de Dieu, et elle se rapporte toute à Dieu ; par lui-même l'homme ne la mérite point. L'humiliation est un fruit très-amer ; mais nul n'est plus salutaire, puisqu'il guérit de l'orgueil, qui est un fruit de mort, et qui ne peut causer que la mort. Depuis que J.-C., l'auteur de toute sainteté, a bu le calice des humiliations les plus étonnantes, devrait-il se trouver un seul chrétien qui ne fût empressé de le partager avec lui ? Quand les deux fils de Zébédée désirèrent d'être placés à côté du Sauveur dans son royaume, il leur demanda s'ils pouvaient boire le calice qui lui était destiné; et ils lui répondirent qu'ils le pouvaient, sans savoir probablement encore à quoi ils s'engageaient par cette réponse. Ils le surent quand le Saint-Esprit les eut remplis de lumière et de force ; et alors ils se réjouirent, avec tous les autres apôtres, d'être trouvés dignes d'éprouver des affronts, et d'essuyer des opprobres pour le nom de J.-C. Telle a été la disposition de tous les saints : cette doctrine était moins développée dans l'ancien Testament ; mais les Prophètes nous en ont laissé assez de traits pour nous convaincre qu'ils ne l'ignoraient pas, et qu'ils y conformaient leur conduite.

VERSET 68.

On traduit l'hébreu : *Vous êtes bon, et vous rendez bon, ou vous faites du bien, vous êtes bienfaisant.* Les LXX rendent à peu près ce sens : car en disant, *dans votre bonté enseignez-moi vos commandements,* ils font bien entendre que Dieu est bienfaisant, qu'il communique aisément sa bonté. S. Augustin, qui explique encore ce verset de la douceur et de la suavité que Dieu répand dans les âmes, entend que le Prophète désire d'être rempli de l'onction de la grâce, pour bien concevoir les lois divines : ce sens est aussi très-bon, et se concilie très-bien avec la lettre du texte et des versions.

RÉFLEXIONS.

La bonté étant une perfection, et Dieu étant infiniment parfait, la bonté doit être infinie dans lui. Il doit être la source de toute bonté, comme il est la source de toutes les autres perfections. S'il a donné des lois aux hommes, c'est un effet de sa bonté, autant que de sa puissance et de sa sagesse. Il n'y aurait aucune morale parmi les hommes sans ces lois ; par conséquent nuls principes de vertus, nulle société, nulle société. Mais si ces lois nous font connaître la bonté de Dieu, elles nous apprennent aussi que cette même bonté nous donne des secours pour les remplir ; autrement elles nous seraient inutiles. Le Prophète savait que Dieu ne nous laisse point sans ces secours; mais comme ils peuvent être plus ou moins abondants, il intéresse la bonté de Dieu pour obtenir des grâces spéciales, une intelligence plus étendue des lois, et une force plus active pour les accomplir. *Donnez ce que vous commandez*, disait long-temps après S. Augustin, *et commandez ce que vous voudrez*. C'est la pensée du Prophète, qui ne demandait aussi que des forces, et qui s'offrait à tout entreprendre pour plaire à Dieu.

VERSETS 69, 70.

L'hébreu porte : *Les orgueilleux ont ourdi contre moi le mensonge, et moi je garderai de tout mon cœur vos préceptes : leur cœur s'est coagulé comme de la graisse* (sicut adeps), *et moi j'ai fait mes délices de votre loi.* Il n'y a de différence positive que dans le *lait* substitué à la *graisse;* mais le mot hébreu חלב signifie l'un et l'autre : il n'y a que les points qui les différencient, et les LXX n'ont point connu les points ; ils ont pu mettre l'un ou l'autre. Le sens d'ailleurs est le même. Le Prophète présente donc ici le tableau des orgueilleux : ils sont pleins d'iniquité (ou de mensonge), ils ourdissent des trames odieuses contre le juste, ils s'endurcissent contre les remords; mais le juste étudie la loi, l'observe, et en fait ses délices.

RÉFLEXIONS.

Les orgueilleux ne se contentent pas de transgresser les lois divines, ils persécutent ceux qui y sont fidèles. C'est ce qui a fait naître tous les orages contre l'Église et contre les saints. Ce qu'il y a d'étrange, c'est que dans notre propre cœur l'orgueil forme une sorte de ligue pour nous rendre prévaricateurs, ou pour diminuer le mérite de notre fidélité à la loi. Quelle est l'œuvre chrétienne, quel est le sentiment vertueux, quel est même l'acte d'humilité qui ne soit exposé à la tentation de l'orgueil ? Dès que cet ennemi domestique forme ses attaques, notre cœur s'endurcit contre les impressions de la grâce, il perd cette onction, cette douce influence qui le fait s'écouler en Dieu. Il se concentre en lui-même, et dès-lors il occupe la place que l'amour de Dieu devrait occuper. C'est là le péché de notre premier père, et par l'orgueil nous nous rendons coupables comme lui. Les armes contre ce dangereux ennemi sont dans l'observation de la loi, qui nous représente si bien la grandeur de Dieu et notre néant ; car ces mots dits à Israel : *Je suis l'Éternel, le Dieu unique, ton Dieu*, nous avertissent sans cesse de ne rendre hommage qu'à cet Être suprême, et de nous compter pour rien en sa présence.

VERSETS 71, 72.

Le Prophète dit que l'humiliation lui a procuré l'avantage d'apprendre à connaître la loi, et plus haut il avait dit qu'avant ses humiliations, il avait péché; par conséquent il connaissait déjà la loi. Cette conséquence est juste ; mais autre chose est de connaître la loi, en sorte que cette connaissance soit suivie de la transgression, autre chose de la connaître, en sorte qu'on l'accomplisse. Le Prophète avait été dans le premier cas avant que d'être humilié, et il fut dans le second après son humiliation.

Il en conclut que cette connaissance de la loi lui a été plus précieuse que la possession des plus grandes richesses ; et par là il nous apprend quel est le prix des humiliations.

RÉFLEXIONS.

Quand on parle aux chrétiens d'estimer et d'aimer les humiliations, ils regardent ce discours comme un langage mystique qui ne peut convenir qu'aux solitaires ; encore traitent-ils souvent ceux-ci de vision-

naires et d'illuminés, quand ils marchent dans cette route du mépris d'eux-mêmes, et du renoncement à toutes espèces de distinctions.

Voici cependant un prophète et un roi qui exalte les humiliations, qui les regarde comme l'école où il a appris la science de toutes les lois divines. Il ne faudrait que ce verset du psalmiste, pour faire connaître la supériorité des lois de Dieu sur toutes les législations des hommes. Quand on avait transgressé les lois d'Athènes, de Lacédémone, de Rome ou de quelque nation que ce fût, hors celle qui était le peuple de Dieu, on pouvait être flétri, proscrit, dégradé; mais le coupable était bien éloigné d'applaudir à ses humiliations, et de trouver dans elles un motif pour exalter sa loi, pour l'aimer, pour s'attacher à elle de plus en plus. C'est que les institutions des hommes n'opèrent rien sur le cœur humain, qu'elles lui laissent son enflure, son insatiable cupidité, son amour de la gloire; au lieu que les lois divines nous rappellent toujours à l'Etre infiniment parfait, nous convainquent de notre misère, de notre injustice, de notre ingratitude, quand nous nous sommes écartés de la route qui conduit à lui. Nous sommes humiliés de notre conduite, parce que nous sentons que la véritable grandeur consiste à accomplir ce que Dieu nous ordonne, à nous rendre semblables à lui par notre conformité à ses volontés toujours saintes et toujours justes. Voilà comment le péché même, en nous humiliant, augmente dans nous l'estime et l'amour de la loi. Mais s'il arrive que, sans prévarication de notre part, les hommes nous méprisent, nous rebutent, nous mettent au rang de ceux qu'ils jugent indignes de toute considération, c'est encore le cas de nous écrier avec le Prophète : Soyez béni, Seigneur, des humiliations que vous accumulez sur nous; nous en connaissons les avantages; elles nous apprennent qu'à vous seul est due la gloire, parce que vous seul possédez sans mélange et sans bornes toutes les perfections. Nous ne vous connaissons encore que par vos saintes lois, qui sont comme un rayon de votre grandeur infinie; mais c'en est assez pour embrasser et pour chérir toutes les occasions où notre vanité s'éclipsera en présence de votre suprême majesté. Et quelle force n'acquièrent point ces sentiments, si nous joignons aux lois divines les exemples de l'Homme-Dieu! Le Prophète n'eut point cet avantage : que n'eût-il point pensé à la vue de J.-C. couvert d'opprobres ! quel cas n'eût-il point fait des humiliations, s'il eût parcouru tous les états de ce Sauveur, notre modèle et notre maître?

VERSET 73.

L'hébreu dit : *Vos mains m'ont fait, et m'ont confirmé : rendez-moi intelligent,* etc. Quelques anciens ont rapporté le premier verbe (*fecerunt*) à la création de l'âme, et le second (*plasmaverunt*) à la formation du corps. Ce sentiment n'est point méprisable, quoiqu'il ne soit pas nécessaire : car les deux verbes ont pu être employés par le prophète, pour montrer la perfection de l'ouvrage de Dieu. *Vous m'avez fait et perfectionné dans l'état où vous m'avez mis.* Les *mains de Dieu* dont parle ce verset, ne sont autre chose que la puissance et la sagesse de Dieu. C'est une manière de parler dont l'Ecriture se sert souvent.

Quand ce prophète demande l'intelligence pour connaître les lois divines, il n'entend pas que jusqu'ici il eût ignoré ces saintes lois; il marque seulement qu'il désire les approfondir de plus en plus : ce qui ne pouvait être que l'effet d'une grâce particulière.

RÉFLEXIONS.

Dieu nous a formés pour sa gloire; nous ne pouvons remplir cette destination qu'en nous conformant aux lois qu'il nous a données; il nous est impossible de parvenir à cette conformité parfaite, sans être éclairés de sa lumière; rien n'est donc plus nécessaire que de la demander.

Cette considération, *Dieu m'a fait,* devrait rendre tout homme très-attentif à l'observation des lois divines. Elles sont connues par la raison et par la révélation; mais quand elles ne le seraient que par la raison, tout homme devrait se dire à lui-même : Celui qui m'a fait et qui m'a donné des lois, est au moins comme tous les autres législateurs; il veut qu'on les observe, et il doit récompenser ceux qui y sont fidèles, et punir ceux qui les transgressent. Comme dans cette vie il ne récompense pas toujours les premiers, qu'il ne punit pas toujours les seconds, il doit y avoir un état futur où il exerce cette justice pour les uns et pour les autres; mais je suppose, ce qu'on ne peut nier sans renoncer au bon sens, qu'il soit simplement possible qu'il l'exerce, comme ce juge est l'Etre éternel et infini, il est aussi au moins très-possible qu'il l'exerce durant l'éternité, c'est-à-dire, qu'il récompense éternellement les observateurs de sa loi, et qu'il punisse éternellement les rebelles à cette même loi. Cela supposé, je dis que les gens de bien sont très-sensés de conformer leur conduite à la loi; car quand ce bonheur possible ne leur arriverait pas à la fin de leur vie, ils ne perdraient rien, le néant serait leur sort, et dans le néant on n'éprouve aucun mal. Les méchants, au contraire, sont très-imprudents, car ils risquent de tomber dans un malheur infini : toute leur espérance, c'est de trouver le néant; et si le néant n'est pas leur partage, ils seront infiniment malheureux. Les gens de bien ne hasardent que le néant contre un bonheur infini dont ils doivent jouir, si le succès répond à leur attente; mais les méchants (j'appelle ainsi les transgresseurs de la loi) hasardent contre le néant un malheur infini, qui sera leur partage, s'ils se trompent dans leurs idées. Les premiers espèrent un bien infini, et ne craignent aucun mal; les seconds s'exposent à un malheur infini, et n'attendent aucun bien. Dans cette hypothèse, restreinte même aux purs possibles, les premiers sont très-tranquilles, et les seconds, s'ils veulent raisonner de bonne foi, doivent être fort inquiets. La conclusion est qu'il faut avoir perdu le bon sens, pour vivre sans frayeur dans la transgression des lois divines. Pour revenir à notre prophète, il avait, outre les lumières de la raison, celles de la révélation; devons-nous être surpris qu'il insiste si fort sur l'observation de la loi, et qu'il conjure le Seigneur avec tant d'empressement, de lui donner l'intelligence de ses saintes volontés?

VERSET 74.

Ce verset fait comprendre que l'intelligence de la loi, demandée par le prophète dans le verset précédent, aura des effets sensibles; qu'elle produira des fruits dont les gens de bien seront témoins, et qu'en conséquence ils redoubleront de zèle et de ferveur, qu'ils se réjouiront du progrès de la vérité et de la gloire de Dieu.

RÉFLEXIONS.

Quand l'exemple des hommes de bien ne produirait que le bon effet de faire naître des réflexions sur l'état futur des hommes, ce serait toujours un avantage inestimable. La vertu rend toujours les hommes respectables, quoiqu'elle leur attire souvent des persécutions. Dans le concours d'un fidèle serviteur de Dieu, et d'un incrédule, on aura toujours plus de confiance dans le premier que dans le second. On voudrait plutôt mourir comme le premier que comme le second; on n'est pas inquiet de l'état du premier après la mort, comme on l'est de l'état du second. Quand on demande ce que devient le premier au moment de la mort, les impies mêmes disent que, si ce qu'il a cru est vrai, cet homme est heureux; et quand on fait la même question sur l'autre, ils répondent que si ce qu'il n'a pas cru est vrai, il est malheureux, et que si tout cela est faux, il est dans le néant : jamais on ne dira qu'il est heureux; il n'y a aucun système de religion où il puisse l'être, puisqu'on suppose qu'il n'en a tenu aucun.

Tout ceci supposé comme très-véritable, de l'aveu

même de ceux qui ne croient rien, je dis que l'exemple des hommes fidèles à Dieu, est capable de faire de grandes impressions sur les croyants et sur les non-croyants ; sur les premiers, parce que cet exemple les confirme et les fortifie dans l'observation de la loi; sur les seconds, parce que s'ils veulent réfléchir un peu, ils doivent penser qu'au moins ces hommes sont dans une route plus sûre que celle où marchent les gens sans religion. La vanité, le respect humain, les sociétés impies, peuvent retenir ces derniers dans l'habitude qu'ils ont prise de parler ou d'écrire contre la loi de Dieu ; mais il s'agit de ce qu'ils pensent ou de ce qu'ils doivent penser, s'ils rentrent quelquefois en eux-mêmes. Il s'agit surtout de leurs sentiments au moment de la mort. Je crois qu'il y a eu, comme on l'a écrit, des impies qui sont morts en riant ; mais si j'avais été témoin de ces prétendus ris, j'aurais observé aisément que c'étaient les derniers efforts de la vanité, et qu'il y avait là plus d'envie de se faire remarquer, que de témoigner de la joie. Ces hommes téméraires voulaient jouer leur personnage jusqu'à la fin, et cette malheureuse résolution faisait qu'ils dissimulaient le trouble intérieur de leur âme. Il serait utile, comme on l'a écrit fort justement, de tenir un état de la manière dont meurent les impies ; on verrait que la plupart d'entre eux, sans en excepter les prétendus rieurs, étaient des gens très-peu assurés de leur destinée future, très-peu contents d'eux-mêmes, et qui démentaient malgré eux le stoïcisme dont ils tâchaient de se parer.

VERSET 75.

Quelques-uns traduisent, *et que vous m'avez affligé avec justice;* le verbe hébreu signifie *affliger* et *humilier*. L'aveu que fait ici le Psalmiste, marque la droiture de son cœur : il ne reconnaît en Dieu qu'une conduite très-juste, soit qu'il afflige les pécheurs pour les ramener aux voies de la pénitence, soit qu'il afflige les justes pour augmenter leurs mérites, et enrichir leur couronne.

RÉFLEXIONS.

Nous avons assez de preuves de la justice de Dieu ; il a assez déclaré qu'il réserve des récompenses aux justes, des châtiments aux pécheurs, et que, quand il viendra juger le monde, nul de ceux qui ne seront pas sauvés ne pourra imputer à Dieu sa damnation. Mais quand ces vérités nous auraient été révélées moins clairement, nous devrions toujours rendre hommage à la suprême justice de Dieu, et nous aurions tort de vouloir mesurer cette justice divine, d'après les notions que nous avons de la nôtre. Il n'y a aucune proportion du fini à l'infini ; et d'ailleurs notre justice a pour règle la loi, au lieu que la justice de Dieu n'a pour règle que sa sagesse. Nous savons toujours ce que la loi nous prescrit, mais nous ne pénétrons pas les raisons de la sagesse divine ; nous sommes seulement sûrs qu'elle est exempte de toute ignorance, de toute erreur, de tout caprice et de toute passion. Ce que le prophète dit, qu'il *a connu l'esprit des jugements de Dieu,* n'est donc applicable qu'aux circonstances où il s'est trouvé : il s'était écarté de la justice, Dieu l'avait humilié ; et il reconnaissait le rapport de cette humiliation avec ses propres iniquités, il sentait que Dieu l'avait puni comme il le méritait. Quand Dieu exerce sa justice sur des sujets dont nous ne connaissons pas les égarements, nous devons toujours avouer que ses jugements sont pleins d'équité ; mais nous ne pouvons pas dire que nous connaissons le rapport de ces jugements avec les iniquités que Dieu punit, puisque ces iniquités ne nous sont pas connues. De même quand nous aurions de la peine à concilier l'éternité de l'enfer, soit avec le péché qui n'a duré qu'un moment, soit avec la bonté infinie de Dieu, nous serions téméraires de nier cette éternité, puisque nous ne connaissons ni l'étendue de la justice divine, ni le rapport des châtiments qu'elle inflige, avec le péché qui est une offense de Dieu. Nous pourrions ne pas connaître toute l'équité de ce jugement rigoureux, et nous devrions toutefois avouer que ce jugement est très-équitable.

VERSETS 76, 77.

Il n'y a d'autre différence d'avec le texte que dans le dernier mot du second verset, où le texte porte : *Votre loi est mon plaisir, fait mes délices.* J'ai déjà observé que les LXX ont coutume de rendre le verbe hébreu שעה par *méditer*, parce que ce verbe dans son sens propre signifie *regarder*.

Le sens du prophète est très-beau dans ces deux versets. Il avait reconnu la justice des humiliations auxquelles Dieu l'avait soumis. Présentement il implore la miséricorde divine, il avoue que sa consolation, sa vie en dépendent ; il n'oublie pas de rappeler l'attention qu'il donne à la loi, et s'appuie sur les promesses qu'il a reçues de Dieu.

RÉFLEXIONS.

Le prophète demande d'être *consolé* et de *vivre,* et il attribue ces deux bienfaits à la miséricorde divine ; preuve manifeste qu'il ne parle point de cette *vie* mortelle, où il n'y a point de vraie consolation, parce qu'elle est sujette à mille traverses, et que la crainte de perdre Dieu pour toujours en est inséparable. Ceux qui bornent l'objet de ce psaume à la captivité de Babylone, croient-ils qu'un prophète n'attendît de la miséricorde de Dieu que la délivrance de cette captivité, qu'il la regardât comme un retour à la vie, qu'il mît dans elle toute sa consolation ? Eh ! ces Juifs, si on les suppose délivrés, ne portaient-ils pas encore tout le poids des misères humaines? n'entraient-ils pas tous successivement dans la poussière du tombeau? ne pouvaient-ils pas craindre qu'une autre révolution ne les remît encore dans les fers ? fallait-il l'inspiration du Saint-Esprit pour faire naître dans leur cœur le désir de sortir de l'esclavage, et de retourner dans leur patrie ? Ce psaume réduit à des vues si étroites, méritait-il que l'Eglise le méditât tous les jours ? Qu'importe aujourd'hui à la société des chrétiens que les Juifs sentissent le poids de leur captivité dans Babylone, et qu'ils désirassent la fin de leurs disgrâces ? Les saints Pères ne voyaient dans la prière du prophète que l'expression de sa foi, de ses sentiments pour la justice, pour l'union avec Dieu, pour les biens de la vie future. Quand il demande la vie, disait S. Augustin, il n'entend que la vie éternelle ; car c'est elle seule qui mérite le nom de vie, puisque celle que nous menons sur la terre n'est en comparaison, qu'une mort continuelle ; aussi J.-C. disait-il simplement : *Si vous voulez parvenir à la vie, gardez les commandements ;* et ailleurs : *Ceux qui auront pratiqué le bien, ressusciteront pour la vie.* Il ne parle point de vie éternelle, de vie bienheureuse, mais seulement de la vie ; le prophète dit de même : *Que votre compassion s'étende sur moi, et je vivrai ;* il n'ajoute rien, il ne dit point *je vivrai éternellement ;* il se contente de dire, *je vivrai,* parce qu'on ne vit véritablement que quand on ne peut plus perdre la vie, et qu'on est exempt de toutes misères. Comparons cette explication du saint docteur avec celle des interprètes qui ne voient que la délivrance des Juifs détenus à Babylone, et jugeons laquelle des deux nous donne de plus grandes idées et de plus solides instructions.

VERSET 78.

Quelques-uns traduisent l'hébreu : *Que les orgueilleux soient confondus, parce qu'ils ont voulu injustement me pervertir ;* mais le verbe qu'emploie ce texte, signifie aussi *faire l'injustice, persécuter, offenser.* S. Jérôme traduit : *iniquè contriverunt me ;* la Paraphrase chaldaïque : *injustè iniquitatem fecerunt ;* Pratensis : *falsò offenderunt me ;* Campensis : *sine causâ vexaverunt me ;* les auteurs des *Principes discutés : ils s'acharnent contre moi, sans que je l'aie mérité.*

La *confusion* dont parle ici le prophète, n'est point un mal qu'il désire aux orgueilleux ; c'est une salutaire

épreuve qui les fasse rentrer en eux-mêmes. Les saints demandent par zèle des afflictions et des humiliations salutaires pour les pécheurs, afin qu'ils réfléchissent sur les égarements de leur vie. D'ailleurs ce verset peut être une simple prédiction de ce qui arrivera ; car dans le texte le verbe est au futur.

Mais quelle sera l'occupation du prophète, tandis qu'on le persécutera, ou tandis que les orgueilleux seront humiliés ? point d'autre que la méditation des lois du Seigneur. Il appelle toujours cette méditation un *exercice*, soit parce qu'elle fortifie l'âme, comme les exercices du corps augmentent ses forces, soit parce qu'elle n'est en cette vie qu'une préparation à la vie future, comme les exercices militaires disposent aux combats et à la victoire.

RÉFLEXIONS.

Il est bien étonnant que l'homme, dont l'occupation unique, dans l'éternité, doit être de contempler les grandeurs de Dieu, ait si peu de zèle en cette vie pour méditer sa loi, pour rechercher les moyens de lui plaire, pour s'unir à lui par les considérations de l'esprit et par les affections du cœur ! C'est là un des mystères de notre corruption. Si nous avions eu le bonheur de conserver notre innocence primitive, nous aurions pu nous écarter des voies de la justice, et tomber dans l'ignominie ; mais avant que d'en venir là, nous aurions bien connu le rapport de cette vie avec la vie future, nous n'aurions eu aucune peine à nous occuper des choses divines, à les regarder comme l'unique affaire qui doit fixer nos vues et nos sentiments. L'état de l'homme eût été une sorte d'oraison continuelle, parce qu'il aurait bien connu Dieu, et le grand intérêt qu'il avait de lui plaire. La révolution s'est faite, l'ignorance nous a investis, la dureté du cœur a pris la place de l'inclination douce et délicieuse vers le souverain bien. Il faut présentement de grands efforts et une plus grande grâce, pour nous intéresser aux objets de l'éternité. Il n'y a plus que les saints qui conforment leurs démarches à l'état qu'ils espèrent dans la céleste patrie. Eux seuls savent raisonner juste sur les rapports du pèlerinage de cette vie avec le terme qui est le ciel.

VERSET 79.

Le Psalmiste a ici en vue ceux qui s'étaient écartés de la loi, quoiqu'ils ne fussent pas endurcis dans le mal, et qu'ils eussent encore la crainte de Dieu et la connaissance de ses volontés ; il les invite à rentrer dans la voie et à se joindre à lui : ou bien il ne parle qu'aux justes, et il désire leur société pour s'opposer tous ensemble aux prévaricateurs, aux orgueilleux, et pour arrêter le cours des scandales. Il demande deux conditions, ou deux qualités : la crainte de Dieu et la connaissance de ses lois.

RÉFLEXIONS.

Les amitiés et les liaisons ne sont solides, consolantes, et à l'abri de tout danger, que quand on les forme avec ceux qui craignent Dieu et qui connaissent bien sa loi. Ces deux conditions sont nécessaires ; la crainte de Dieu sans une connaissance raisonnable de la religion, pourrait dégénérer en minuties, en scrupules, en erreur même, et d'ailleurs, la société où elle régnerait, n'aurait point cet agrément que l'Apôtre appelait le *sel* du discours, et qu'il estimait si propre à concilier les esprits. La connaissance de la religion, sans la crainte de Dieu, serait encore plus dangereuse, parce qu'elle n'exclurait pas dans toutes les circonstances, la vanité, les prétentions, et que d'une société de fidèles elle ferait bientôt une assemblée de discoureurs, peut-être même de sophistes et de querelleurs. C'est la crainte de Dieu qui sanctifie la science, et c'est la science qui éclaire la crainte de Dieu. Quand ces deux qualités se trouvent réunies, on peut dire que les amitiés sont saintes et agréables ; que l'ennui n'y pénètre point, et que la diversité des caractères ne les trouble jamais ; alors il n'est pas à craindre que le cœur se partage entre Dieu et les créatures. On sait tous les droits de Dieu, parce qu'on connaît sa loi, et l'on ne voit ses amis qu'en lui, parce qu'on craint de les aimer hors de lui.

VERSET 80.

On pourrait traduire : *Que mon cœur soit sans tache dans l'observation de vos commandements*, c'est-à-dire que je les observe sans hypocrisie, sans respect humain, sans restriction, sans partage entre Dieu et le monde. Cette disposition du cœur est nécessaire pour éviter la confusion, et c'est cette même disposition que le Prophète demande. Il sait que sans la grâce il ne peut l'avoir.

RÉFLEXIONS.

Il me paraît évident que la *confusion* dont ce prophète veut être exempt, n'est point le mépris qu'il pourrait essuyer de la part des hommes ; il demande que son cœur soit *sans tache*, sans reproches. Les hommes ne voient point le cœur, et il n'est pas d'une nécessité indispensable d'être irréprochable dans le cœur, pour obtenir leur estime, ou du moins pour être à l'abri de leur mépris. Dieu seul est témoin des affections intérieures ; ainsi quand le Psalmiste demande la pureté du cœur, pour être exempt de toute confusion, il a certainement en vue de n'être avoué et approuvé que du Seigneur, qui sonde les replis de l'âme, et qui juge si l'homme est digne d'amour ou de haine. Il n'y a au reste que l'observation des lois divines qui puisse donner cette pureté du cœur ; toutes les autres qualités naturelles ou acquises peuvent concilier la faveur des hommes ; mais qu'est-ce que cette faveur et tout ce mérite aux yeux de Dieu ? *Il en m'importe*, disait l'Apôtre, *que vous me jugiez, vous, ou qui que ce soit des hommes, je ne me juge pas plus moi-même : je ne me sens coupable de rien, et néanmoins cela ne me justifie pas ; mais c'est le Seigneur qui me juge*. Or, le Seigneur juge selon sa loi, et c'est pour cela qu'il la donne aux hommes.

VERSETS 81, 82, 83.

Toute la différence entre le texte et les versions est qu'au troisième verset, l'hébreu porte : *Je suis devenu comme une outre à la fumée*. Les LXX et S. Jérôme traduisent à la *gelée*, qui fait le même effet sur une *outre* que la *fumée*, elle la resserre et la restreint : c'est une comparaison que le psalmiste emploie pour exprimer l'état de maigreur et de sécheresse où il est réduit.

Sa pensée du reste, dans ces trois versets, ne peut être que celle d'un saint pénétré d'amour pour Dieu. Son âme, dégagée de toute autre affection, se livre aux transports qui lui font rechercher l'unique auteur de toute consolation ; et cela est exprimé dans les termes les plus touchants. C'est une défaillance, une sorte d'anéantissement, et durant ces souffrances, la fidélité à la loi subsiste, l'espérance est forte : mais l'amour séparé de la jouissance est inquiet ; il ne peut que se plaindre, et exposer la violence de son martyre.

On peut aussi entendre ces versets de l'effort des tentations contre l'âme du juste, et du désir qu'il témoigne d'en être délivré.

Les partisans du système de la captivité rapportent tout cela aux peines qu'éprouvaient les Hébreux captifs à Babylone. Pour justifier cette pensée, il faut supposer que ces Juifs étaient touchés d'un véritable désir de servir Dieu dans leur patrie, et que dans leur exil même ils étaient très-fidèles à la loi, ce qui arriva probablement en la personne de plusieurs, et surtout des prophètes : mais alors tout retombe dans le sens spirituel que nous croyons être celui du Psaume. Ces hommes de bien pensaient plus aux péchés de la nation qu'aux Babyloniens leurs ennemis ; et plus à vivre de la vie de Dieu, en ce monde et en l'autre, qu'à jouir des avantages de leur pays.

RÉFLEXIONS.

Il n'y a que les hommes vraiment spirituels qui

puissent avoir une idée de l'état où se représente le Prophète, de cette défaillance, de cette langueur qu'il éprouve dans l'attente des consolations divines. L'amour est comme l'élément et la vie de notre âme : quand nous aimons un objet, et que nous ne le possédons pas, il semble que nous ne nous possédons plus nous-mêmes, et que nous languissons dans l'attente du moment qui nous réunira à cet objet; c'est une sorte de mort, si ce moment est différé, et encore plus si nous savons que nous l'attendons inutilement et qu'il n'arrivera jamais. Quand il s'agit des objets créés, et par conséquent indignes de contenter parfaitement le cœur humain, le remède à cette langueur est de tourner ailleurs ses désirs, de se distraire par d'autres intérêts qui touchent l'âme, du moins qui l'amusent. Mais si l'on a fait de grands progrès dans l'amour de Dieu, si cette sainte affection remplit l'âme au point de n'y laisser aucun goût pour les choses terrestres, il n'y a que la possession de Dieu qui puisse la tranquilliser et la consoler ; et comme cette possession n'est pas un bien dont on jouisse en cette vie, il n'est pas possible à l'âme blessée de l'amour divin, d'être pleinement satisfaite avant que d'être séparée du corps de mort qui la captive. Dans cet état, qui est un tourment pour elle, son occupation est de se plaindre amoureusement de la longueur de son exil; elle expose à Dieu ses défaillances et ses langueurs; elle se sert des expressions si familières à notre Prophète : *Mon âme est altérée de vous, Seigneur, comme le cerf qui court après le ruisseau où il pourra étancher sa soif. Mon âme brûle et se consume du désir de voir vos tabernacles éternels. Mon âme languissante attend de vous sa délivrance, mes yeux s'affaiblissent dans l'attente de vos promesses.* Ce langage passe pour mystique, et quelquefois pour un délire de l'imagination, parce qu'il y a peu de vrais chrétiens, peu d'âmes entièrement livrées à l'amour de Dieu. Il n'y a cependant pas beaucoup de mystère en ce point. Si l'âme qui ne vit que d'amour, selon les principes mêmes de la philosophie, était dégagée des affections terrestres, il faudrait bien que Dieu fût l'unique objet de ses désirs et de ses transports; il faudrait par conséquent qu'elle aspirât sans cesse à le posséder pour l'aimer davantage, et pour n'être plus exposée à le perdre. Si les Hébreux captifs avaient usé des expressions du Prophète en se bornant à l'espérance de revoir leur patrie, tout cet étalage de sentiments n'aurait pas été plus agréable à Dieu, que les désirs des mondains qui souhaitent quelquefois des choses honnêtes, mais sans rapport au salut éternel. Le Prophète était bien éloigné de ces pensées basses, rampantes, et si peu analogues à la loi divine, qui faisait ses délices.

VERSETS 84, 85.

Le Prophète demande à être délivré de ses persécuteurs, des hommes méchants (superbes selon le texte), qui lui ont tenu des discours pleins de mensonge et tout contraires à la loi de Dieu. Il se sert, au premier verset, d'une manière de parler assez familière à ceux qui attendent la fin de leurs maux : *Ai-je encore beaucoup de temps à attendre? quand viendra le terme de mes misères?* etc. Ici ce n'est pas l'impatience qui fait parler le Prophète, c'est le désir d'être écouté favorablement de Dieu, et de recevoir les consolations promises aux observateurs de la loi.

Au second verset les hébraïsants traduisent : *Ils m'ont creusé des fosses qui ne sont pas comme votre loi* ou *selon votre loi*. On conviendra sans peine que la leçon des LXX et de notre Vulgate est bien plus claire, plus naturelle et plus instructive. D'ailleurs le mot hébreu qu'on traduit par des *fosses*, signifie des *discours*, et même des *querelles*, des *paroles vaines*, quand on le dérive du verbe שיח ; quoiqu'il signifie des *fosses*, quand on le fait venir de שׁיח. Or, il est évident que les LXX ont pu le tirer de la première de ces deux racines. A l'égard du verbe hébreu qu'on traduit par *ils ont creusé*, il signifie aussi, dans sa racine, *préparer*; d'où les LXX auront pris occasion de mettre διηγήσαντο, et notre Vulgate, *narraverunt*, pour conserver l'analogie avec *fabulationes*. Le P. Houbigant rejette absolument ces *fosses*, comme n'ayant nul rapport à la loi de Dieu dont il s'agit ici.

RÉFLEXIONS.

Il peut y avoir deux objets dans la prière que fait le Prophète au sujet de *ses jours* : ou bien : *Quand est-ce que je serai délivré dans cette vie des ennemis qui me persécutent?* ou : *Quand ma vie finira-t-elle, afin que je n'aie plus d'ennemis?* La première de ces demandes regarde la délivrance des tentations, la seconde regarde la délivrance de la vie même, qui est pleine de tentations; et l'une et l'autre de ces demandes marquent le grand désir qu'a ce prophète de s'unir plus intimement à Dieu. Les ennemis dont il parle ne sont pas les Babyloniens ou les Juifs rebelles; du moins ces persécuteurs ne seraient-ils que la figure d'ennemis plus redoutables, qui sont le péché, les amorces du péché, les démons tentateurs, le monde avec ses illusions. Tous ces ennemis nous environnent et nous attaquent durant *nos jours ;* ils tâchent de nous faire perdre le fruit de notre demeure sur la terre, de nous amuser par des *fables*, de nous séduire par des maximes pleines de fausseté. Qu'il y a de profondeur, de vérité et d'instruction dans cette parole du Prophète : *Ils m'ont raconté des fables*, et *tous leurs discours ne sont pas comme votre loi!* Quelle différence en effet entre la loi de Dieu, et tout ce que les ennemis du salut nous disent! La loi nous élève d'abord à Dieu comme au principe et au terme de notre bonheur; et les ennemis du salut nous insinuent perpétuellement que notre bonheur se trouve ou peut se trouver dans la possession des objets créés. La loi ne varie point sur notre destinée; la connaissance de Dieu, l'amour de Dieu, la possession de Dieu, voilà toute la doctrine qu'elle nous enseigne : et les ennemis du salut ont imaginé, depuis l'origine du monde, mille systèmes absurdes sur la fin de l'homme, sur l'objet de son culte, sur la nature du bien et du mal, sur les moyens de parvenir à la sagesse, sur les règles de certitude, sur la manière de traiter avec les hommes, de les gouverner, de les persuader, de les tromper, de les subjuguer. Combien de faussetés sur les passions qui nous tyrannisent, et qu'ils ont exaltées comme le ressort de toutes les grandes et belles actions; sur les plaisirs qui nous lassent, et qu'ils ont représentés comme nécessaires pour charmer nos ennuis; sur les sciences humaines qui ne nous laissent que notre ignorance, et qu'ils ont recommandées comme la plus noble occupation de la vie; sur le talent de faire fortune, qui n'est qu'une duperie perpétuelle, et qu'ils ont érigé en qualité sublime, seule capable d'établir des distinctions entre les hommes! Ce ne sont là encore que les *fables* les plus honnêtes qu'on nous raconte dans le monde; il y en a mille autres qui précipitent l'homme dans la corruption, dans l'oubli de tous les devoirs, dans ces désordres scandaleux, dans les forfaits les plus noirs, dans les entreprises les plus odieuses. Il y en a d'appropriées aux différents âges, aux différentes conditions, aux différentes circonstances de la vie, aux différents esprits, aux différentes éducations. Il y en a de grossières, et qui ne laissent pas d'être crues; d'insensées, et qui ne laissent pas de plaire; de surannées, et qu'on rajeunit pour leur donner le mérite de la nouveauté; de puériles, et qu'on érige en affaires d'importance. Il y en a, et ceci est le plus déplorable, pour effacer le souvenir des biens éternels, pour détruire la foi d'une vie future, pour dépouiller l'âme de son immortalité, pour établir le néant comme le dernier terme où aboutit tout le genre humain, pour détrôner, en quelque sorte, la divinité, ou pour lui arracher le sceptre de l'empire qu'elle exerce sur tous les êtres. Opposons donc à toutes ces *fables* le verset de notre Prophète, et disons à tous ceux qui nous les débitent : *Vous ne racontez que des mensonges, puisque je n'y reconnais point la loi de Dieu.*

VERSETS. 86, 87.

Le Psalmiste oppose ici la vérité de Dieu aux *fables* de ses ennemis : il représente à Dieu qu'ils l'ont persécuté injustement, qu'ils l'ont presque détruit en ce monde ; mais que pour lui il est toujours demeuré fidèle à loi.

Il importe de considérer cette expression : *Peu s'en est fallu qu'ils ne m'aient détruit sur la terre :* quelques-uns traduisent, *qu'ils ne m'aient renversé par terre.* Je ne crois pas que ce soit le sens : le texte et les versions portent, *dans la terre* ou *sur la terre,* et non *contre terre* ou *par terre.* Les partisans du système de la captivité disent, *dans la terre de Babylone;* mais nous avons déjà remarqué que jamais Babylone ou la Chaldée n'est appelée la *terre* simplement ou sans addition. D'autres prennent *in terrâ* pour *homines, terrigenæ, mortales*, et traduisent : *Peu s'en est fallu que les hommes ne m'aient détruit.* Cette traduction est sans vraisemblance, et ne peut être justifiée ni par le texte, ni par les versions. Je crois donc que le vrai sens est celui qu'exprime notre version française, et qui est pareillement celui de presque tous les interprètes. Le Psalmiste veut dire qu'*il s'en est peu fallu que ses ennemis ne l'aient détruit en ce monde ;* ce qui marque qu'il attendait une autre vie dans le monde futur.

RÉFLEXIONS.

L'homme dit des *fables,* selon le psalmiste ; et tout ce que Dieu dit et ordonne, est vérité. Dieu et l'homme sont donc infiniment opposés ; et cette opposition infinie subsisterait encore quand l'homme ne dirait jamais de fausseté ; car il serait toujours capable d'en dire, et Dieu n'est capable de dire que la vérité. Les lois que portent les hommes ne sont vraies que lorsqu'elles ont du rapport, avec les lois de Dieu; mais les lois de Dieu sont vraies, parce qu'elles sont émanées de sa sagesse, qui est toute vérité. Quand les hommes persécutent leurs semblables, ils agissent toujours contre la vérité de Dieu, qui veut que tous les hommes s'aiment et se respectent les uns les autres.

L'homme persécuté a toujours droit de s'adresser à Dieu, parce que Dieu s'est engagé à le secourir ; il ne s'est pas engagé à le délivrer de la persécution, car elle peut entrer dans les desseins de Dieu ; mais il s'est engagé a lui donner des forces, pour ne pas succomber sous la violence de ses persécuteurs : aussi le Prophète demande-t-il simplement des *secours*, et non une pleine délivranace de la persécution.

Nos plus grands ennemis sont nos passions, parce que ce sont ceux qui nous éloignent de notre fin ; et il n'est pas douteux que le Prophète n'ait en vue ces ennemis, et qu'il n'implore la protection divine contre eux. Un Prophète qui prie le Seigneur, pense à la fin, qui est le salut éternel, sans quoi sa prière ne serait utile ni à lui ni aux autres. Si les Juifs n'avaient pas été charnels, tous leurs cris vers le Seigneur auraient eu pour objet le salut, comme la dernière fin de toute prière ; et c'est ainsi que pria Moïse dans le désert, David dans ses afflictions, Jérémie dans les persécutions qu'on lui suscitait, Daniel dans la captivité. Tous les saints en un mot des deux testaments, ont dirigé leurs prières à ce point essentiel, sans lequel tout le reste n'est rien.

Les passions sont en quelque sorte des ennemis plus dangereux que les péchés ; ceux-ci n'ont qu'un moment, terrible à la vérité, mais la componction peut briser sur-le-champ ce lien funeste ; au lieu que les passions subsistent, elles entretiennent dans l'âme une langueur, une faiblesse, un tourment qui la prive des communications intimes avec Dieu. L'homme n'est pas dans la mort du péché, mais il est dans un état d'infirmité qui le menace sans cesse de cette mort. *Il s'en faut peu*, disait le Prophète, *que je n'aie été détruit*, *anéantit* par ces ennemis cruels ; et l'unique remede et celui dont il a usé lui-meme, c'est de *ne point abandonner les saintes lois* du Seigneur ; d'avoir toujours present à l'esprit le commandement de l'amour et celui de la circoncision du cœur.

VERSET 88.

Le Prophète avait été presque detruit par la méchanceté de ses ennemis; il avait besoin que la miséricorde divine réparât ses forces, qu'elle lui rendit pleinement la vie, afin qu'il pût perseverer dans l'observation de la loi. C'est l'objet de sa priere dans ce verset.

RÉFLEXIONS.

C'est la puissance divine qui nous a donné et qui nous conserve la vie naturelle ; c'est sa misericorde qui entretient dans nous la vie de l'esprit : et la parole de Dieu, la loi de Dieu est le moyen ou l'instrument dont Dieu se sert pour nous communiquer cette vie qui est un bienfait de sa misericorde. J.-C. disait que ses *paroles étaient esprit et vie*, et le prince des Apôtres connaissait cette grande vérité en disant : *A qui irons-nous, Seigneur ? vous avez les paroles de la vie éternelle.* Le Prophète fait toujours dépendre sa vie de l'observation des oracles divins ; c'est ce qui se remarque dans tout son psaume ; et afin qu'on ne doute pas qu'il ne s'agisse de la vie d'amour, il dit que *la parole de Dieu est toute de feu.* Les âmes livrées à la recherche des objets terrestres, ne conçoivent rien à cette doctrine ; elles brûlent d'un feu profane qui les consume sans les éclairer ; qui les détruit, au lieu de leur donner la vie ; qui les tourmente, au lieu de faire leurs délices. Celui-là, au contraire, jouissait de la véritable vie, qui s'écriait : *O amour qui brulez toujours et qui ne vous éteignez point ! ô charité ! ô mon Dieu, embrasez-moi !*

VERSETS 89, 90, 91.

Au troisième de ces versets, plusieurs hébraïsants prétendent qu'il faut traduire : *Ces choses* (le ciel et la terre) *subsistent aujourd'hui selon vos jugements (judiciis tuis perseverant hodiè)* ; je ne vois pas la nécessité de cette version. Quoique *dies* soit au singulier dans l'hébreu, selon le génie de cette langue, le verbe peut être au pluriel, en supposant le sens distributif, qui convient aux jours, puisqu'ils se succèdent les uns aux autres. La Paraphrase chaldaïque traduit comme les LXX : *Judicio tuo permanent dies.*

Le Prophète veut recommander ici la constance dans l'observation de la loi, et il se sert de trois exemples : de la *parole* de Dieu et de sa *vérité,* qui ne varient point; de la *terre*, qui subsiste dans l'état où Dieu l'a créée, de la succession des *jours* qui n'est point interrompue. Puisque tout obéit à Dieu, il faut donc que l'homme soit fixe dans son obeissance à la loi divine : c'est le raisonnement du psalmiste.

On peut demander en quel sens il faut prendre le premier verset, qui porte que la *parole de Dieu subsiste éternellement dans le ciel.* Les uns l'expliquent comme si c'était une comparaison : *Votre parole, Seigneur, subsiste éternellement comme le ciel :* ainsi D. Calmet et la Bible allemande. Le texte et les versions ne presentent point ce sens. D'autres l'entendent des anges : *Votre parole, Seigneur, subsiste éternellement dans les anges qui l'observent fidelement :* ainsi S. Augustin. Ce sens est vrai, mais non litteral. D'autres traduisent : *Votre parole subsiste à jamais : les cieux en sont temoins :* ainsi les auteurs des *Principes discutés.* Il n'y a rien dans le texte ni dans les versions qui autorise cette sorte de paraphrase. D'autres voient ici le Verbe de Dieu qui *subsiste éternellement dans le ciel,* ou dans le sein de son Père : ainsi le Commentaire de M. Bellanger. Ce sens est encore vrai, mais il faudrait prouver que le mot *(verbum)* doit être pris ici pour le *Verbe eternel.* Enfin, la plupart croient que *in cœlo* est mis ici par opposition avec la terre ; les promesses de

Dieu ne paraissent pas avoir leur accomplissement ici-bas, mais elles sont fixes dans le ciel, et Dieu les remplira un jour dans toute leur étendue. Il paraît que ce dernier sens est le plus naturel et le plus conforme à la lettre.

De ces paroles du second verset : *Vous avez fondé la terre, et elle subsiste,* quelques-uns ont voulu conclure que le Prophète affirmait l'immobilité de la terre. Rien de moins solide. Il parle seulement de l'état fixe et constant de la terre, soit qu'elle se meuve, soit qu'elle n'ait aucun mouvement.

RÉFLEXIONS.

Dieu n'a pas donné aux hommes la liberté pour transgresser les lois divines, mais pour les observer avec mérite. Les cieux et la terre obéissent à sa voix par la nécessité de leur être, et non pour obtenir des récompenses. Ils peuvent nous avertir par la régularité de leurs mouvements, et par la constance de leur état, de la beauté qui résulte d'un ouvrage parfaitement conforme aux desseins de l'ouvrier. Mais ils ne règlent point nos destinées, et nous sommes gouvernés par des principes qui nous rapprochent bien plus de l'essence et des attributs de notre Auteur. Dieu veut être servi par le choix libre de notre volonté, et c'est pour cela que de génération en génération il fait connaître ce qu'il exige de nous et ce que nous devons attendre de lui. Dire qu'il nous a fait un présent funeste en nous donnant la liberté, parce qu'elle nous expose à transgresser ses lois, à encourir sa disgrâce, et à devenir les victimes de ses vengeances ; c'est faire injure à sa sagesse et à sa bonté, c'est préférer le système absurde des fatalistes à celui de la Providence qui nous gouverne, c'est perdre courage dès l'entrée de la carrière, et ne vouloir faire aucun effort pour remplir les desseins de Dieu. Aimons la loi, comme notre Prophète, et tous les faux systèmes contre la liberté disparaîtront à nos yeux.

VERSET 92.

Cette *humiliation* est la même chose ici que *tribulation, affliction.* La pensée du Prophète est claire ; il rend cette justice à la loi, qu'elle seule a pu le consoler, le tirer de la profonde affliction où il était. Sans la méditation de cette sainte loi, *il aurait peut-être péri : ce peut-être* répond à ἂν du grec. S. Jérôme traduit aussi, *fortè periissem.* Les autres hébraïsants omettent ce *peut-être* qui n'est toutefois pas inutile, puisque le Prophète ne pouvait assurer que son affliction l'aurait fait périr. On peut éprouver une douleur qu'on estime mortelle, sans savoir si elle causerait indubitablement la mort.

RÉFLEXIONS.

La méditation du Prophète était, selon la force du texte, une considération douce, consolante et *délicieuse* de la loi. Par là toutes ses peines s'évanouirent, toutes ses tribulations perdirent leur amertume. Avant cette méditation, il était en danger de périr par la violence de sa douleur. Se serait-il trouvé alors, dans toute l'étendue des plaisirs du monde, un remède capable de le guérir, de répandre la joie dans son âme ? Cela était impossible, comme il le reconnaît lui-même, en disant que s'il n'avait eu recours à la méditation de la loi, il serait probablement tombé dans l'abîme de tous les maux, qu'il aurait cessé d'être au nombre des vivants. Ceci nous apprend donc qu'il y a des peines en cette vie qui ne peuvent être dissipées que par un retour sincère à Dieu.

On a agité cette question curieuse : *Si l'homme est plus sensible à la joie qu'à la douleur ?* et l'on est convenu assez généralement que la douleur faisait plus d'impression sur lui que la joie ; ce qui est vrai, en ne supposant qu'une joie causée par les objets ou les causes naturelles que nous connaissons. Mais cela n'est pas vrai de la joie qui a son principe dans l'amour de Dieu, et qui s'entretient par la méditation de tout ce qui porte à cet amour. Les martyrs sur les chevalets ou dans les bûchers, n'éprouvaient-ils pas plus de joie en donnant leur vie pour Dieu, qu'ils ne ressentaient de douleur, par tous les tourments qu'on employait pour leur faire abjurer la religion ? Sans la consolation que leur donnait la confession du nom de J.-C., ils n'auraient jamais porté le poids des supplices, quand même on leur aurait offert pour prix de leur constance toutes les couronnes du monde. Je ne sais donc que le seul cas d'un grand amour de Dieu, où l'on ait plus d'inclination pour la joie qu'on a de haine pour la douleur. Mais il se trouve peu d'âmes assez généreuses, assez pures, assez détachées de tout, pour servir d'exemple capable de résoudre cette question.

VERSET 93.

Puisque la méditation de la loi divine avait préservé le Prophète de sa destruction, c'était un motif pour lui de n'oublier jamais cette sainte loi. Elle lui avait rendu la vie, comment aurait-il pu en perdre le souvenir ? Ceci ne peut être pris que dans le sens spirituel. Ni le Prophète, ni les captifs de Babylone ne doivent la conservation de leur vie temporelle à l'observation des préceptes. Quand ils étaient hors des routes de la justice, ils n'étaient pas frappés de mort ; ils vivaient encore, mais dans l'inimitié de Dieu, laquelle est inconciliable avec la vie spirituelle. En rentrant dans la voie des commandements, cette vie leur avait été rendue ; mais l'auteur de cette vie était Dieu seul, et c'est pour cela que le Prophète dit : *vous m'avez rendu la vie.*

RÉFLEXIONS.

Il y a de grandes différences entre la vie spirituelle et la vie du corps ; la principale est qu'on n'arrive à la première que par la mort, au lieu qu'en passant par la mort on détruirait la seconde. Mais quelle est la mort qui doit servir de préliminaire à la vie spirituelle ? S. Paul l'explique par ces paroles : *Si vous mortifiez les œuvres de la chair par l'esprit, vous vivrez* (1). Ceci est vrai de toute éternité pour quiconque veut marcher dans la voie des commandements ; car il n'en est aucun qui ne soit opposé à quelque penchant terrestre, à quelque *œuvre de la chair,* pour conserver l'expression de l'Apôtre. Le précepte de l'amour de Dieu, par exemple, réprouve tout amour déréglé de nous-mêmes ; amour qui tend toujours à la terre, qui nous penche toujours vers les objets terrestres. Il serait aisé de montrer le contraste de tous les autres commandements avec nos inclinations perverses. Or, c'est l'esprit de Dieu qui nous arme du glaive avec lequel nous détruisons toutes ces mauvaises plantes, nées du péché et toujours renaissantes pour le péché. Le Juif eut à cet égard les mêmes obligations que nous, il dut vivre de la vie spirituelle, et les écrits de ses prophètes nous font bien connaître qu'ils étaient très-instruits de cette doctrine.

VERSET 94.

Le Psalmiste savait parfaitement que tous les hommes appartiennent à Dieu, mais il mettait une grande différence entre être à Dieu par la création et par la conservation, et lui appartenir par les sentiments du cœur, par l'accomplissement de ses volontés : c'est dans cette dernière classe qu'il se place. Aussi demande-t-il avec confiance la grâce du salut. Et je ne doute pas qu'il ne s'agisse ici du salut éternel ; car un prophète envisage toujours la fin, la vraie fin de toutes choses, la fin que Dieu s'est proposée en les créant, ou en nous les donnant.

RÉFLEXIONS.

Il y a une grande étendue dans ce mot : *Je suis à vous, Seigneur.* L'homme s'est perdu en voulant être à lui-même, et il ne peut sortir de l'abîme où il s'est plongé, qu'en se rendant à Dieu. Les impies appartiennent toujours à Dieu, parce *que toute la terre et tous ses habitants sont au Seigneur :* mais Dieu ne fait aucun cas d'eux ; *il méprise cette génération*, comme

(1) Rom. 8, 13.

s'exprime l'Apôtre, parce qu'elle n'entre point dans ses vues, parce qu'elle le déshonore, au lieu de contribuer à sa gloire. Il ne regarde comme un bien qui lui est propre, que les observateurs de sa loi, que les âmes touchées de son amour. Quel est le fils qui oserait dire à son père qu'il est à lui, et qu'en cette qualité il implore sa protection et sollicite ses bienfaits, tandis qu'il se révolterait sans cesse contre ses volontés? Il pourrait éprouver par des châtiments qu'il a un maître : mais c'est là le partage des esclaves et non celui des enfants. Disons à Dieu que nous sommes à lui, et vivons comme lui appartenant ; méritons par notre obéissance qu'il nous reconnaisse pour les héritiers de son royaume, pour les cohéritiers de J.-C. Qu'a dit J.-C. durant tout le cours de sa vie mortelle? qu'il était à son Père, qu'il faisait la volonté de son Père, qu'il cherchait la gloire de son Père, qu'il ne travaillait que pour faire connaître et aimer son Père. Le Prophète n'eut pas, comme nous, ce grand modèle sous les yeux, et il dit cependant avec plus de sincérité que nous : *Je suis à vous, Seigneur, je n'ai d'autre désir que de me conformer à vos saintes lois.*

VERSET 95.

Le Psalmiste veut dire que ce qui l'a fortifié contre la violence ou la séduction des impies, c'est la connaissance parfaite qu'il a de la loi divine. Quelques-uns traduisent par le futur : *Je comprendrai vos ordonnances;* c'est au fond la même chose. Le Psalmiste promet de s'armer de constance en méditant la loi de Dieu, ou bien il dit qu'il est déjà en état de repousser les attaques des impies, parce que la loi de Dieu est continuellement présente à son esprit. Il paraît que ce second sens est plus analogue aux autres versets du Psaume, puisque tant de fois le Psalmiste témoigne qu'il a fait toute son occupation de la loi.

RÉFLEXIONS.

L'Apôtre disait aux Chrétiens de Philippes : *Vous êtes au milieu d'une nation perverse;.... gardez la parole de vie* que je vous ai annoncée. Il n'est pas nécessaire, pour être exposé à périr, de fréquenter un monde qui prenne à tâche de nous perdre, il suffit d'être simplement dans le monde; quand il ne penserait pas à nous, il serait toujours tentateur et séducteur. *Qui d'entre nous,* disait S. Ambroise, *peut marcher d'un pas ferme au milieu de tous les piéges que nous tend le siècle?* Tous nos sens sont environnés de dangers. *Un coup-d'œil tire notre âme du recueillement, un son nous distrait, un parfum captive notre pensée, un mets nous jette dans l'excès, un geste enflamme nos passions.* Notre armure contre tant d'ennemis, est celle dont nous parle le Prophète et que nous recommande l'Apôtre. C'est la science de la loi et la parole de vie. *Celui,* dit S. Grégoire, *qui médite les préceptes du Seigneur, est comme un sanctuaire où Dieu réside.* Or, l'iniquité ne pénètre point dans le sanctuaire de Dieu : les tables de la loi étaient dans le tabernacle construit par Moïse, elles sont encore avec plus de dignité dans le cœur du juste ; les oracles de Dieu, y sont gravés, non sur la pierre, mais dans toutes les facultés de l'âme ; on peut les consulter dans toutes les circonstances, et Dieu ne manque pas de répondre à ceux qui l'interrogent avec confiance.

VERSET 96.

J'ai traduit *consummationis* par le mot français *perfection*, parce qu'il paraît qu'en cet endroit c'est le sens de l'hébreu. Ce verset est comme la conclusion du précédent. *J'ai compris*, avait dit le Prophète, *vos ordonnances;* puis il ajoute : Elles sont d'une étendue bien supérieure à tout ce que les hommes admirent : *j'ai vu qu'il y avait des bornes dans toute espèce de perfection* humaine ou créée ; mais *votre loi est trop vaste*, pour que je puisse en connaître tous les rapports. Ainsi, quand il dit au verset précédent qu'il a *compris la loi* du Seigneur, il entend qu'il l'a fort bien distinguée des maximes corrompues, ou bien qu'il en a saisi les principes nécessaires à sa conduite ; et dans le présent verset, il reconnaît que les conséquences de cette loi sont comme infinies.

Il y a beaucoup d'interprétations diverses de ce verset : les uns l'entendent de J.-C. qui est la *consommation* de la loi et des promesses ; d'autres de la *fin* de toutes choses, et du jugement universel; d'autres, du martyre qui est le *comble* de la charité ; d'autres, des maux *extrêmes* dont avait été témoin le Prophète. Il semble que le sentiment auquel nous nous attachons, est celui qui s'accorde le mieux avec la seconde partie du verset : *votre loi est d'une vaste étendue.*

RÉFLEXIONS.

C'est une très-belle pensée que celle-ci : J'ai jeté mes yeux sur tout ce qu'il y a de plus parfait dans cet univers, j'ai examiné le physique et le moral de tout ce qu'on admire, et j'ai remarqué que c'étaient des choses finies, chacune d'elles n'avait qu'une mesure de perfection : ensuite j'ai considéré votre loi, Seigneur, et je n'y ai vu que de l'étendue; je ne suis point parvenu à en connaître les bornes. Le Prophète entend que la loi est comme infinie, ou parce qu'elle est donnée à tous les hommes, ou parce qu'elle a sa source dans l'infinité de Dieu, ou parce qu'elle prescrit la charité qui s'étend à tout, et qui subsistera même dans le ciel, ou enfin parce qu'elle entraîne des conséquences qui ont rapport à tous les états de la vie.

La pensée du Prophète ne s'étend pas seulement à la perfection limitée des êtres créés, elle embrasse aussi leur durée. Ces êtres sont bornés dans leurs qualités, et leur destinée d'ailleurs est de périr. Les empires se sont éclipsés avec leurs lois; les ouvrages de l'art ont éprouvé les révolutions des temps, les sciences humaines se sont éteintes dans les pays où elles avaient été florissantes; les hommes les plus sages ou les plus puissants ne sont plus; les générations des hommes ont changé les unes après les autres. Dieu seul subsiste, et sa législation survit à toutes les catastrophes du monde; parce qu'elle est éternelle comme son auteur, et qu'elle n'est fondée que sur la sagesse ; tandis que les lois humaines ont eu pour principes, l'ambition, la force, l'ignorance, les préjugés, et qu'elles n'ont pu servir de règle au cœur humain.

VERSET 97.

Plusieurs traduisent : *Que j'ai aimé votre loi!* et dans le texte il n'y a point, *Seigneur.* On voit que la différence est très-petite. On peut dire même qu'elle est nulle vis-à-vis de l'hébreu ; car le mot מה peut être traduit par *quomodo.* Ce verset se lie très-bien avec le précédent. Le psalmiste avait dit que *la loi du Seigneur est de la plus grande étendue* : sur quoi il revient à lui-même, et il fait voir jusqu'où il porte l'amour de la loi. Il s'en occupe tout le jour, c'est-à-dire qu'il tâche d'égaler par ses méditations l'étendue des préceptes du Seigneur. De plus, c'est sur l'amour qu'est fondée l'attention qu'il donne à la loi, et l'amour est le plus grand et le plus puissant effort du cœur humain.

RÉFLEXIONS.

Que j'aime votre loi, Seigneur! je la médite tout le jour. Par conséquent cet homme est heureux : et c'est lui-même qui le déclare, puisqu'il dit ailleurs qu'*heureux est celui qui médite jour et nuit la loi du Seigneur.* Il est heureux, puisque sa vie est toute d'amour; il est heureux, parce que l'objet de son amour ne doit point périr ; il est heureux, parce qu'à mesure qu'il croît dans ce saint amour, il diminue le règne de la cupidité terrestre en lui ; il est heureux, parce que cet amour le met au-dessus de tous les événements de la vie. Ah! qui pourra mesurer l'étendue de ce bonheur! Je pourrais dire de lui que

j'ai vu la fin de tout ce que les hommes appellent gloire, félicité, richesses, grandeur, et que je n'ai point atteint le terme du bonheur dont jouit l'homme absorbé dans l'amour de la loi divine. Il n'y a que ses pareils, que les saints qui puissent nous apprendre quelque chose de cet heureux état. *Quand le cœur humain*, dit S. Grégoire, *brûle du désir de suivre son Dieu, il se fond en quelque sorte, dans cette fournaise d'amour. Tout ce qui lui avait plu auparavant dans le monde, devient méprisable à ses yeux, et lui paraît un poids intolérable. Il ne s'intéresse qu'à la connaissance et à l'amour de son Créateur. Rien ne le console, jusqu'à ce qu'il jouisse de la présence de son bien-aimé. Ce cœur est inquiet dans la poursuite de ce grand objet : et tandis qu'il brûle ainsi des saintes ardeurs de la charité, toute la rouille de ses péchés se consume; il sort de cette fournaise pur comme l'or qui aurait été terni par l'usage, et qui reprendrait dans le feu sa première beauté.*

VERSETS 98, 99, 100.

Voilà trois fruits précieux de la méditation et de l'amour des lois divines : plus de prudence que dans les ennemis (du salut) ; plus d'intelligence que dans tous les maîtres dont on a pris les leçons ; plus de sagesse que dans les vieillards, quoiqu'on soit moins âgé qu'eux. Les partisans du système de la captivité croient que tout cela convient très-bien à Daniel, qui avait plus de prudence, d'intelligence, de sagesse que tous les Chaldéens ses ennemis, et que tous les Hébreux ses compatriotes. Mais je ne vois pas que cela convienne moins à David, qui fut assurément plus prudent que tous ses ennemis, plus instruit que tous les maîtres qui avaient pu lui donner des leçons, plus sage que tous les vieillards de son temps. Quand on adopte un système, il faut faire voir qu'il est plus simple, plus facile, plus convenable que toutes les autres opinions : ce n'est pas assez qu'il soit probable, il doit l'être plus que les autres sentiments déjà reçus et autorisés par l'usage. Est-ce ce qui se remarque dans l'explication de ces nouveaux interprètes ?

RÉFLEXIONS.

Les ennemis de notre salut sont armés contre nous de toute la prudence du siècle. Le monde, qui est le premier, nous débite des leçons qu'on prendrait pour des maximes inviolables de sagesse ; il nous dit de faire notre cour à propos, de nous procurer des amis puissants, de demander raison d'une injure, de nous établir dans un degré supérieur de considération, etc. Le détail de cette science du monde est presque infini. L'amour de Dieu en dévoile tout d'un coup la fausseté, et nous conduit par des routes tout opposées. Que ne dit-il point à l'âme du prix des souffrances, des humiliations, de la pauvreté, de la solitude, du recueillement, de la simplicité, de la méditation des vérités éternelles ? Voilà une doctrine de prudence bien supérieure à celle du monde.

Nos deux autres ennemis, qui sont le démon et nos passions, sont encore plus artificieux que le monde ; le premier cherche à nous faire illusion jusque dans la pratique même des vertus, et nos passions inventent mille stratagèmes pour nous détourner des voies du salut. Quand l'amour de Dieu est le maître de tout l'intérieur, ces deux ennemis sont comme des fantômes qu'on aurait préparés pour nous inspirer de la terreur, ou pour nous attirer dans des piéges ; en marchant à leur rencontre, en les observant de près on les trouve ridicules.

Il n'est pas difficile à l'école de l'amour de Dieu, d'en savoir plus que ceux qui ont formé notre jeunesse, ou que la plupart des vieillards qui ont passé leurs années sans aimer Dieu. Les premiers n'ont été souvent que des discoureurs, et les seconds ne sont que des aveugles à qui leur âge ne donne aucune autorité pour montrer la route du vrai. Marchons dans l'amour, comme le Prophète ; attachons-nous à la loi, comme lui ; et nous saurons, suivant la belle expression du vénérable Bède, *aimer la vérité, juger dans la vérité, combattre pour la vérité, consommer l'œuvre de notre salut selon la vérité.*

VERSETS 101, 102.

S. Jérôme traduit au second verset : *parce que vous m'avez éclairé.* Le verbe hébreu est susceptible de ce sens qui ne contredit point nos versions.

Il est aisé de saisir la pensée du Prophète. Il s'est gardé d'entrer dans les routes de l'iniquité ; c'eût été renoncer à l'observation des commandements. Il ne s'est point écarté des jugements du Seigneur ; il en avait été instruit par le Seigneur lui-même.

RÉFLEXIONS.

Pour garder la loi du Seigneur, il faut se détourner de toutes les voies de l'iniquité ; car, selon l'apôtre S. Jacques, *celui qui manque à un point de la loi, se rend coupable sur tous les autres.* Ce n'est pas qu'en violant un des commandements, on soit aussi digne de châtiment que si l'on trangressait toute la loi ; le sens du Prophète et de l'Apôtre est que la transgression d'un seul précepte fait perdre la charité qui est la fin de toute la loi, et que par là on est digne de la réprobation. L'amour de Dieu est indivisible, on le conserve en observant toute la loi, et on le perd en se révoltant contre un des articles de la loi. Que dirait-on d'un fils qui ne voudrait obéir à son père qu'en quelques points, et qui se réserverait la liberté de l'offenser en tout le reste ? Ce serait un enfant coupable, parce qu'il doit à son père une obéissance pleine, entière et absolue.

Ce n'est pas sans raison que le Prophète parle ici des jugements de Dieu : ils sont, pour ainsi dire, les surveillants de la loi ; ils retiennent l'homme dans les sentiers de la justice, parce que le législateur, tout bienfaisant qu'il est, doit venger le mépris de ses volontés. La plupart des hommes sont plus touchés de la crainte des châtiments, que de l'espoir des récompenses. Dieu, qui connaît notre cœur, l'a pris par son endroit sensible ; il a menacé les transgresseurs de sa loi, afin de les retenir dans l'obéissance. Il exige l'amour, mais il inspire aussi la crainte. *Craignez*, disait J.-C., *celui qui peut condamner le corps et l'âme aux tourments du feu.* Hélas ! Seigneur, s'écriait S. Augustin, *n'êtes-vous pas le seul être redoutable ? Quand, comment, par quel moyen et par la protection de qui peut-on se soustraire à votre puissance ?*

VERSET 103.

La traduction exacte de l'hébreu serait : *Que vos paroles sont devenues douces à mon palais ! plus que le miel ne l'est à ma bouche.* Ce verset est presque le même que le onzième du psaume 8, *dulciora super mel et favum ;* et le sens de ces expressions est que la loi de Dieu comble d'une joie plus délicieuse l'âme qui sait la goûter, que le miel ne remplit de douceur la bouche de celui qui en mange. Cette comparaison est familière aux écrivains sacrés : *Des paroles bien ménagées*, dit le Sage, *sont comme un rayon de miel. Mon esprit*, dit l'Ecclésiastique, *est plus doux que le miel. Ce volume*, dit Ezéchiel, *fut dans ma bouche comme le miel le plus doux.* L'Apocalypse dit la même chose du livre que l'ange ordonna à S. Jean de *dévorer.*

RÉFLEXIONS.

Le Prophète est bien éloigné de penser sur la loi de Dieu comme les mondains qui la trouvent intolérable, ou comme quelques hérétiques qui l'ont regardée comme impossible. Cette loi n'est dure que pour ceux qui ne connaissent point l'amour de Dieu, ou qui voudraient allier cet amour avec leurs passions. Elle n'est impossible qu'à ceux qui compteraient sur leurs propres forces, ou qui croiraient que Dieu refuse des secours à la prière humble et fervente.

Nous n'avons qu'à réfléchir sur nos devoirs, sur nos besoins, et même sur les inclinations de notre cœur, pour sentir que tous les articles de la loi sont le fondement de la paix parmi les hommes, la conso-

lation des affligés dans leurs peines, l'appui de leur espérance pour la vie future. Qu'on imagine un Etat où cette sainte législation fût observée ponctuellement, il ne s'y trouverait ni brigandages, ni violences, ni fraudes, ni calomnies, ni duplicités, ni prétentions ambitieuses, ni rivalités, ni jalousies, ni hypocrisies, ni impuretés, en un mot aucun des crimes qui arment les lois, qui multiplient les scandales, qui font gémir la vertu, qui outragent le ciel, et qui précipitent les trois quarts du genre humain dans l'abîme.

VERSET 104.

L'hébreu dit : *Toute voie de mensonge.* Les LXX et la Vulgate disent quelque chose de plus général en mettant l'*iniquité*. Mais au fond c'est la même chose ; car le *mensonge* se trouve dans toute violation de la loi ; et l'on peut dire que, dans toutes ses lois, Dieu, à proprement parler, ne défend que le mensonge, que la fausseté ; et que la différence des transgressions ne consiste qu'en ce que l'homme contredit la vérité en diverses manières : cela se vérifie aisément en parcourant les divers articles du Décalogue.

RÉFLEXIONS.

Les commandements de Dieu imposent des obligations, mais ils instruisent en même temps des raisons sur lesquelles ces obligations sont fondées. On ne saisit pas toujours l'esprit des lois humaines. Il y a eu des lois bizarres dont les législateurs eux-mêmes auraient eu peine à expliquer le motif, ou dont ils auraient rougi, s'ils avaient entrepris de l'expliquer. Rien de pareil dans les lois divines. On voit tout d'un coup pourquoi l'amour de Dieu et du prochain est ordonné ; pourquoi le meurtre, le vol, l'adultère, le parjure sont défendus; pourquoi les désirs corrompus sont proscrits. Il en est de même de la loi évangélique qui, dans sa morale, n'est que l'explication et le développement des lois du Décalogue. Tout est si sage et si conforme aux lumières de la raison, qu'on ne dispute point sur l'équité de ce que l'Évangile prescrit, et qu'on se condamne soi-même, quand on s'en écarte.

Mais l'instruction que la loi nous donne, nous inspire-t-elle, comme au Prophète, une haine efficace pour toutes les voies du mensonge et de l'iniquité? Oui, dit S. Augustin, si nous aimons la justice qui nous montre la loi, et que nous approuvons en réfléchissant sur la loi. Mais si nos passions fomentent dans notre cœur un autre amour, un amour déréglé et corrompu, c'est en vain que la loi parle, nous rejetons ses avis, nous éteignons sa lumière. Ainsi, c'est toujours l'amour qui décide dans cette question; c'est l'amour de Dieu qui nous approuve, c'est l'amour terrestre qui nous condamne.

VERSET 105.

Une lampe peut suffire pour éclairer les pas de celui qui marche, mais une lumière plus étendue est nécessaire pour éclairer toute la route où l'on veut marcher. La seconde partie du verset n'est donc pas, comme disent plusieurs interprètes, une simple répétition de la première. Le Prophète confirme ici en style figuré ce qu'il avait dit dans le verset précédent : savoir, que la loi de Dieu nous instruit, qu'elle nous montre la route que nous devons suivre.

RÉFLEXIONS.

Le Sage dit la même chose que notre Prophète : *La loi de Dieu est une lumière, et les renseignements qu'elle nous donne, nous montrent le chemin de la vie.* L'apôtre S. Pierre compare aussi les oracles des prophètes à un *flambeau qui éclaire dans l'obscurité.* Voilà ce qui guide et qui assure les pas des justes. A l'égard des impies, le Sage dit une vérité terrible : c'est que *leur lumière est le péché*, et que *cette lumière s'éteindra, parce qu'ils n'ont pas l'espérance des biens futurs.* Qu'est-ce en effet que toute la vie des hommes sans religion, ou qui se conduisent comme s'ils n'en avaient aucune? Leurs passions les éclairent dans les routes de l'iniquité : ils savent tous les moyens de s'avancer, de supplanter les rivaux, d'accumuler des trésors, de varier leurs plaisirs ; il possèdent toute la science du monde, ils sont prudents dans ce qu'ils entreprennent pour se procurer les agréments de la vie ; mais toute cette lumière profane et insidieuse s'éteint au lit de la mort. Ils n'ont aucune espérance des biens futurs; ils n'ont jamais pensé à l'éternité ; ils y entrent sans avoir fait une seule démarche pour y partager le sort des justes. Ils tombent dans ces ténèbres profondes dont J.-C. a tant de fois menacé les ennemis de sa sainte loi.

VERSET 106.

L'expression du Prophète équivaut à celle-ci : *J'ai résolu avec serment,* etc. Il avait connu la justice et les avantages de la loi ; il promet de ne l'abandonner jamais. Il y a des interprètes qui traduisent : *J'en ai fait serment, et je continuerai d'observer les décrets de votre justice.* C'est assez le sens de l'hébreu; mais nos versions disent au fond la même chose.

RÉFLEXIONS.

Ce verset devrait servir à tous les chrétiens de formule pour renouveler devant Dieu les engagements qu'ils ont pris à leur baptême. Ils promirent alors de garder les lois du Seigneur ; mais ils ne purent concevoir tout le prix de cette alliance, et toute l'étendue des devoirs qu'elle leur imposait. Nous sommes tous comme les Israélites, après leur entrée dans la terre promise ; nous avons besoin d'entendre la voix d'un Josué qui nous rappelle ce que nous avons promis, et ce que nous devons faire pour mériter la protection du Seigneur. Ce chef des Hébreux savait que Moïse avait déjà serré les nœuds de l'alliance entre Dieu et son peuple. Cependant sur la fin de sa vie il demanda encore jusqu'à trois fois à tout Israël assemblé, s'il voulait persévérer dans le culte du Dieu de ses pères. Cette action fut fort touchante. Le saint conducteur se défiait beaucoup de la constance des Israélites ; il leur dit même qu'à en juger par leurs fréquentes prévarications, il y avait toute apparence que leur fidélité ne serait pas de longue durée, et qu'ils se lasseraient bientôt de servir ce maître tout-puissant qui les avait comblés de tant de bienfaits. Sur quoi toute l'assemblée protesta qu'il n'en serait pas ainsi, et qu'elle n'abandonnerait jamais l'alliance contractée avec Dieu. Josué les prit donc tous à témoin de leurs engagements ; il leur répéta les lois du Seigneur, et il termina sa glorieuse carrière après avoir conclu ce traité si saint et si solennel. L'Eglise chrétienne ne manque pas de conducteurs qui font auprès de nous la fonction de Josué, qui nous rappellent les promesses que nous avons faites au Seigneur. Mais nous ne leur répondons pas toujours avec autant de promptitude et d'unanimité qu'on en remarque dans la réponse des Hébreux à leur chef. Il ne s'agit pour édifier et consoler l'Eglise et ses pasteurs, que de répéter sincèrement le mot de notre Prophète : *J'ai fait serment, Seigneur, de garder vos saintes ordonnances.* Mais souvenons-nous de ce que Josué dit à son peuple : Surtout ne manquez pas d'observer le premier précepte de la loi, d'*aimer l'Eternel votre Dieu.* Piquons-nous d'émulation vis-à-vis des Hébreux qui n'avaient appris à connaître Dieu que par les instructions de Moïse et de Josué, tandis que nous avons pour chef et pour maître le Fils même de Dieu, le Verbe de Dieu incarné et devenu semblable à nous. Il nous a donné la loi de grâce et d'amour : serions-nous assez ingrats pour mépriser cette loi et celui qui l'a scellée de son sang?

VERSET 107.

Le mot hébreu signifie *humilié* ou *affligé* : toutes les humiliations *affligent*, et toutes les afflictions *humilient*, parce que d'une part nous tendons à la gloire, et que de l'autre nous fuyons la douleur ; parce

que le mépris et le sentiment du mal nous avertissent de notre misère. Le Prophète demande la vie, soit celle de la grâce, soit celle de la gloire dans la céleste patrie : car pour la délivrance de la captivité de Babylone, selon le système de quelques modernes, ou bien ce n'est qu'une figure, ou j'estime que c'est trop peu de chose pour fixer les désirs d'un prophète si pénétré d'amour pour la loi et pour son divin auteur.

RÉFLEXIONS.

L'humiliation la plus grande qui puisse arriver à l'homme, est celle du péché, parce qu'elle lui fait perdre la vie de l'âme. Les saints ont médité sans cesse cette vérité, et ils ne sont nulle part plus éloquents que quand ils déplorent l'état d'une âme morte par le péché. *C'est une véritable mort*, dit S. Ambroise, *que la séparation d'avec le Verbe de Dieu. Le corps meurt*, dit S. Augustin, *quand l'âme le quitte, et l'âme meurt quand Dieu l'abandonne;* et ailleurs : *C'est la mort de l'âme que de perdre Dieu, comme c'est la mort du corps que de perdre l'âme; mais il y a cette différence, que la mort du corps est nécessaire, et que la mort de l'âme vient de notre volonté. Ce qu'est l'âme au corps,* dit S. Pierre Chrysologue, *J.-C. l'est à l'âme; le corps ne vit pas sans l'âme, et l'âme ne vit pas sans J.-C. Quand l'âme se retire du corps, celui-ci est aussitôt en proie à la corruption, à la pourriture, aux vers; il se tourne en cendres, il n'inspire que de l'horreur. Quand J.-C. se retire de l'âme, celle-ci contracte la corruption du péché; elle est rongée par le ver de la conscience, elle est comme réduite en cendres par la vanité, elle est hideuse par son infidélité; et le corps quoique vivant devient le sépulcre de cette âme qui n'a plus de vie.*

Quand le Prophète demande la vie, il demande donc que Dieu vienne en lui, qu'il l'anime de son esprit, qu'il le remplisse de son amour. Il concevait mieux que nous ce que c'est que la vie de Dieu, la vie en Dieu, la vie pour Dieu. Cette vie ne ressemble à rien de ce qui nous occupe sur la terre, elle ne ressemble pas même à la vie qui donne le mouvement à notre corps; elle est toute dans l'intérieur, et elle le pare de toutes les vertus, parce que cette vie est l'amour de Dieu, et que l'amour, dit S. Bernard, *produit tout, la pureté des affections, la subtilité des pensées, la sainteté des désirs, l'excellence des œuvres, la fécondité des vertus, la dignité des mérites, la sublimité des récompenses.*

VERSET 108.

Ces *offrandes volontaires* ont trait à la protestation faite plus haut de garder toutes les lois du Seigneur. Le Prophète n'entend pas que cette promesse soit une œuvre de surérogation, une pratique dont il ait pu se dispenser sans offenser le Seigneur ni la loi. Sa pensée est qu'il a pris cet engagement avec une pleine volonté, et dans la sincérité de son cœur. Il demande donc que Dieu agrée ses sentiments, et il le conjure en même temps de le faire avancer dans la connaissance de la loi, qu'il qualifie si souvent de *jugement*, à cause de la sanction, c'est-à-dire, des récompenses et des châtiments qui en sont inséparables.

RÉFLEXIONS.

En observant la loi, nous n'accomplissons que notre devoir, et nous *sommes encore des serviteurs inutiles*, comme J.-C. nous a ordonné de le penser et de le dire. Cependant la bonté de Dieu est telle, qu'il veut nous tenir compte de nos services, pourvu que l'amour en soit le principe. Un esclave qui oserait dire à son maître d'agréer le travail dont il est chargé, prendrait peut-être trop de liberté, mais un fils aurait bonne grâce de parler ainsi. Puisque Dieu nous a élevés à la qualité de ses enfants, il ne dédaigne pas de recevoir favorablement le témoignage de notre fidélité et de notre amour, il nous en fait même une loi; et c'est pour cela que, dès l'origine du monde, il a voulu que le jour où il avait cessé de produire les créatures dont cet univers est rempli, fût consacré à son culte. Mais tous les moments de notre vie sont à lui, et il n'en est aucun où sa loi ne parle. Si l'amour est dans notre cœur, nous éprouverons que *le joug du Seigneur est léger*, et que *ses commandements ne sont point onéreux.*

VERSET 109.

Les LXX et la plupart des Pères disent : *Anima mea in manibus tuis semper :* ce sens est très-vrai; car notre vie est toujours dans la main de Dieu; mais l'hébreu et notre Vulgate portent : *In manibus meis.* S. Jérôme et tous les hébraïsants lisent de même. Ce sens est aussi fort bon, même dans toutes les explications qu'on peut en donner. Car cela peut signifier ou que *je suis toujours prêt à paraître au jugement de Dieu;* ou que *je veille toujours sur moi-même pour ne faire aucunes fausses démarches;* ou que *je me tiens toujours en garde contre les ennemis qui m'environnent;* ou que, *dans tous les événements de la vie, je tâche de conserver mon âme tranquille.* Encore une fois toutes ces interprétations sont conformes à la lettre du texte et de notre version : et le prophète peut les avoir eues toutes présentes à son esprit.

RÉFLEXIONS.

Notre âme est le trésor que Dieu nous a confié. Un avare ne conserve pas avec plus de soin l'or et l'argent dont il est idolâtre, que nous ne devons conserver cette partie de nous-mêmes, dont Dieu nous demandera compte au sortir de cette vie. *Ne craignez point*, disait J.-C., *ceux qui peuvent donner la mort à votre corps, mais craignez celui qui peut condamner votre âme et votre corps aux tourments de l'enfer. Veillez*, ajoutait-il, *parce que vous ne savez ni le jour ni l'heure* où votre âme cessera d'habiter cette demeure mortelle. Tout l'Evangile nous répète sans cesse la même vérité; et le plus sage de tous les hommes est celui qui, comme le Prophète, porte toujours son âme entre ses mains pour la présenter à Dieu dès qu'il la demandera.

Que n'ont point écrit les saints de la brièveté de la vie, de l'incertitude du moment de la mort, de l'importance du salut, du prix de notre âme, et du malheur de la perdre? *Les saints*, dit saint Grégoire, *pensent sans cesse à la brièveté de la vie; ils vivent comme devant mourir tous les jours; ils se préparent avec d'autant plus de soin aux choses éternelles, qu'ils font moins de cas de celles qui doivent finir. Ce qui nous attend*, disent-ils, *est immense, puisque c'est un Etat sans bornes; et ce qui nous environne est peu de chose, puisque c'est une scène qui passe.*

VERSET 110.

Voilà une des raisons pourquoi le Prophète *portait toujours son âme entre ses mains, et ne perdait point de vue la loi;* c'est qu'il vivait au milieu des pécheurs, des ennemis de Dieu, des hommes scandaleux. Il avait besoin d'une grande vigilance, pour ne pas se laisser séduire, et c'est en ne s'écartant point de la loi qu'il évitait tous ces piéges.

RÉFLEXIONS.

S. Augustin disait avec beaucoup de finesse qu'il fallait user de ruse avec les ennemis du salut. Ils nous tendent des piéges; nous en avons un qu'il faut leur tendre à notre tour : et quel est-il? *la croix et la mort du Seigneur;* c'est elle qui a déjà triomphé du plus implacable de tous, le prince des ténèbres. Il a cru vaincre ce Sauveur du monde, en suggérant aux Juifs et aux Gentils de le faire mourir; mais c'est cette mort qui a vaincu la mort et dépouillé l'enfer.

Ce même Père faisait un bien meilleur usage que les philosophes, de ces deux mots célèbres dans l'antiquité, *se contenir et se soutenir* (*contine et sustine*). Il considérait que dans la voie du salut nous avions pour ennemis les biens et les maux de ce monde. *Ne comptez pas*, disait-il, *sur ces faux biens, ne vous alar*;

mez pas de ces maux passagers; mais dans l'abondance et dans l'indigence attendez le Seigneur : c'est ce dernier mot que n'a point connu la philosophie païenne, et c'est dans ce mot que toute la philosophie chrétienne consiste. Le Prophète l'a prévenue en ne s'écartant point de la loi divine ; et par là il s'est garanti de tous les pièges que lui tendaient le monde et le péché.

VERSET 111.

Le Psalmiste pouvait entendre qu'à l'exemple des patriarches, ses pères, il a conservé la loi du Seigneur, et qu'il veut toujours y être fidèle ; car il semble que le terme d'*héritage* désigne un bien qu'on possède par voie de succession. Mais le sens de ce verset peut aussi n'indiquer que la volonté d'être entièrement et constamment soumis à ces divines lois. Elles seront l'héritage du Prophète, c'est-à-dire, tout son patrimoine et tout son bien. Quand le Seigneur dit à Aaron et à sa postérité : *Je serai votre portion et votre héritage*, il ne parle pas d'un bien transmis par leurs ancêtres, mais d'une possession nouvelle et particulière ; car le Seigneur voulait que cette tribu de Lévi ne fût attachée qu'à son culte.

RÉFLEXIONS.

Il est bien aisé de concevoir que le Prophète ne désirait d'autre bien que la fidélité aux lois de Dieu, et que l'accomplissement de ses saintes volontés. Son cœur n'éprouvait aucun autre amour, et n'était sensible à aucun autre plaisir. *L'amour*, disait S. Grégoire, *est la machine du cœur, il le tire des affections terrestres pour l'élever aux objets célestes* ; et S. Augustin entendait la même chose quand il disait que *notre poids*, c'est *notre amour* ; et que *nous nous envolons vers Dieu, quand il nous enflamme du désir de le connaître et de le posséder.* Ce langage est très-inconnu, non-seulement aux pécheurs, mais aux âmes tièdes ; elles trouvent la loi divine pleine de difficultés, parce que la charité ne leur en aplanit pas la route. *Je ne désire d'autre bien*, disait le Prophète, *que vos saintes ordonnances, parce qu'elles font toute la joie de mon cœur.* Je ne dis pas parce qu'elles sont pleines de sagesse, parce que vous commandez de les observer : ce sont bien là les caractères de la loi divine ; mais quand le cœur est rempli d'amour, il ne raisonne pas sur les motifs, il suit son attrait, il s'envole vers l'objet aimé. Le Prophète n'est touché que de la loi de Dieu, il se livre entièrement à elle ; plus elle imposera de devoirs, et plus son cœur goûtera de délices. Ce verset bien médité explique comment les saints, jusque dans les plus grandes traverses, ont passé des jours délicieux sur la terre.

VERSET 112.

S. Jérôme traduit : *propter æternam retributionem*, et cette version se concilie fort avec l'hébreu qui porte : *ad æternam retributionem.* Les LXX et la Vulgate renferment le même sens. Mais plusieurs hébraïsants s'éloignent de nos versions et de S. Jérôme. Ils traduisent, *in æternum, in finem*, ou, comme la Paraphrase chaldaïque, *à seculo usque ad finem.* Cependant la plupart d'entre eux conviennent que la version des LXX et de la Vulgate peut être admise.

Le sens du Prophète est donc qu'il s'est déterminé à observer la loi, à cause de la récompense qu'il espère. Dans le verset précédent, il s'attachait à la loi par le motif de l'amour ; dans celui-ci, il s'y attache par le motif de l'espérance : ce qui nous apprend qu'il nous est ordonné de servir le Seigneur par ces deux motifs, de manière toutefois que celui de l'amour tienne le premier rang. On dispute si l'un et l'autre peuvent exercer en même temps leur action sur l'âme, en sorte que le même acte soit produit tout à la fois par le motif de l'amour pur, et par le motif de l'amour intéressé. Quelques-uns croient concevoir que cela est possible, et d'autres le nient ; mais cette question est assez inutile ; car, comme l'amour pur ne peut jamais être un état fixe en cette vie, après l'acte de cet amour, ou plusieurs actes, si l'on veut, l'âme exercera l'acte produit par le motif de l'espérance, et cet acte, quoique moins excellent que le premier, est néanmoins très-agréable à Dieu, puisque dans les livres saints les récompenses sont souvent proposées et promises aux observateurs de la loi. Le Prophète pourrait décider la question, par l'ordre qu'il garde dans les deux motifs qui l'attachent aux commandements de Dieu ; et sous ce point de vue, je ne trouve rien de plus instructif que ces deux versets de notre psaume.

RÉFLEXIONS.

J.-C. disait à ses apôtres : *Réjouissez-vous, parce qu'une récompense abondante vous est réservée dans le ciel.* Et Dieu se révélant à Abraham lui dit : *Ne craignez point, je suis moi-même votre récompense.* Ces deux textes s'expliquent l'un par l'autre. Le premier promet aux justes une grande récompense, et le second leur apprend que cette récompense doit être Dieu lui-même. Comparons présentement ce qu'il en coûte pour garder la loi de Dieu, avec le prix qui est réservé à cette obéissance. Mais *quelle proportion*, disait l'Apôtre, *entre les travaux de cette vie et la gloire future qui nous est promise ?* quel rapport entre le fini et l'infini, entre le temps et l'éternité ?

VERSET 113.

S. Augustin observe avec beaucoup de sagesse que le Prophète ne dit pas : *J'ai eu en horreur les impies, et j'ai aimé les justes* ; mais : *j'ai eu en horreur les impies, et j'ai aimé votre loi*, pour faire connaître qu'il ne hait les impies qu'à cause de l'amour qu'il a pour la loi ; qu'il ne hait point ces impies en tant qu'hommes, mais en tant qu'ennemis de la loi.

Ce verset de notre Vulgate, comparé avec le texte, fournit beaucoup aux réflexions. Il est d'abord incontestable que notre version rend un très-bon sens, et qui est même avoué de plusieurs hébraïsants ; mais le mot hébreu auquel répond *iniquos*, et qui est סעפים est singulier, à cause de la multitude des sens qu'on lui donne, et qui sont tous bons. Ce mot vient d'une racine qui signifie *rameau* coupé *de l'arbre.* Dans cet endroit du psaume on le traduit : 1° par *pensées* (*cogitationes*), et le sens serait : *J'ai eu en horreur toute autre pensée que celle de l'amour de votre loi* ; 2° par *ceux qui ont des pensées perverses*, et le sens serait : *J'ai eu en horreur tous ceux qui pensent mal de votre loi, laquelle est l'objet de mon amour* ; 3° par *les lois étrangères qui sont comme des branches séparées de la loi de Dieu*, et le sens serait : *J'ai eu en horreur toute loi étrangère à la vôtre que j'aime uniquement* ; 4° par *ceux qui ont des pensées légères, inconstantes*, et le sens serait : *J'ai eu en horreur ceux qui n'ont point de constance dans l'observation de votre loi qui seule fixe mes désirs* ; 5° enfin, S. Jérôme dit : *Tumultuosos odivi*, et le sens de ce saint Père serait : *J'ai haï les séditieux, les hommes ennemis de la paix, et je me suis attaché à votre loi.* Tous ces sens, encore une fois, sont très-recevables, et peuvent nous donner une idée de la profondeur de la langue sainte, qui cache sous sa lettre tant de significations instructives.

RÉFLEXIONS.

Le juste qui a fixé toutes ses inclinations dans la fidélité à la loi divine, a deux sentiments d'aversion, le premier contre les scandales du monde, le second contre tout ce qui le distrait de la méditation des saints oracles de Dieu. Il est touché de compassion pour le pécheur, il prie pour eux avec tout le zèle qu'inspire la charité : mais il évite leur société ; il a des principes si différents, qu'il ne peut prendre aucun intérêt à tout ce qui occupe ou amuse ces mondains. *Eh ! comment*, dit S. Grégoire, *celui qui cherche la vie, se lierait-il avec des partisans de la mort ?*

Il n'est pas difficile non plus de concevoir que ce fidèle observateur de la loi de Dieu se tient en garde contre toutes les distractions, je ne dis pas seulement profanes et tumultueuses, mais celles même qui passent pour des amusements honnêtes et permis. *Quiconque*, dit encore saint Grégoire, *ne traite que la cause de Dieu, se regarde comme séparé de tous ses proches et de soi-même, afin de connaître Dieu, d'autant mieux que la cause de Dieu sera plus séparée de tous les objets créés.* Ceci est l'interprétation naturelle du verset de notre Prophète, supposé qu'on l'entende selon cette version : *J'ai eu en horreur toute autre pensée que celle de l'amour de votre loi.* Cette loi est la cause de Dieu, puisqu'elle énonce ses volontés ; et toute pensée qui distrait l'âme de cette loi, fait qu'elle perd de vue la cause, les intérêts, les volontés de Dieu.

VERSET 114.

L'hébreu porte à la lettre : *Vous êtes mon lieu de retraite et mon bouclier ;* deux termes très-assortis aux besoins du zélateur de la loi. Il ne trouve qu'en Dieu son asile contre le tumulte du monde, et sa défense contre les ennemis du salut. Nos versions rendent le même sens, mais d'une manière moins énergique.

RÉFLEXIONS.

On doit promettre à Dieu qu'on sera fidèle à sa loi ; mais il faut en même temps ne compter que sur sa protection et sur les armes qu'il fournit à ses serviteurs. Le Prophète répète à tout instant cette leçon, parce qu'il connaissait l'ignorance et la faiblesse de l'homme. Il était chrétien sous la loi ; il sentait la nécessité des secours divins. Les philosophes ont ignoré cette doctrine : ils ont enseigné quelques vérités ; mais, selon la belle remarque de S. Augustin, *c'étaient des lois écrites dans le cœur des orgueilleux.*

VERSET 115.

L'hébreu dit, *et j'observerai les commandements de mon Dieu.* J'ai déjà remarqué que les LXX traduisent presque toujours le verbe נצר par ἐξερευνῶ, *scrutari.* Il paraît que de leur temps ce verbe avait aussi cette signification. Ce ne serait pas le seul exemple qui prouverait que depuis ces interprètes on a restreint dans des bornes trop étroites les racines hébraïques. Mais quoi qu'il en soit, les deux sens sont fort bons. Le Prophète veut éviter le commerce des méchants, afin de bien connaître et de bien observer les commandements de Dieu.

RÉFLEXIONS.

Pour remplir toute la loi de Dieu, nous avons besoin, dit S. Basile, *d'acquérir trois choses, l'empire de nos pensées, l'ascendant sur les mouvements de notre corps, la paix de notre âme et la tranquillité de notre intérieur.* Qui peut se flatter *d'acquérir ces trois choses* dans le commerce des méchants, c'est-à-dire, des pécheurs, des mondains, ou même des prétendus honnêtes gens du siècle, qui bornent leurs pensées, leurs désirs et leurs discours aux objets de la terre ? Il serait, en quelque sorte, plus aisé, disent les saints, de ne point brûler dans une fournaise, et de traverser les mers à la nage sans être englouti dans les flots. S. Bernard observait que *la chasteté court mille dangers dans les délices, l'humilité dans les richesses, la piété dans les affaires, la vérité dans les conversations, la charité dans les maximes du siècle.* Or, le commerce avec les pécheurs ou les partisans du monde, présente tous ces écueils ; c'est-à-dire, qu'il contredit tous les articles de la loi divine. Fuyons donc ce monde pervers, à l'exemple du Prophète. La solitude est l'élément du serviteur de Dieu. Ce principe est sans exception, parce que la loi de Dieu ne peut être méditée et observée que dans le recueillement et dans le silence des passions.

VERSETS 116, 117.

Je traduis : *soutenez-moi*, parce que c'est le sens de l'hébreu. Nos versions disent à peu près la même chose, quoique moins clairement. Au verset suivant, l'hébreu dit encore : *soutenez-moi*, quoique le verbe ne soit pas le même, et nos versions : *aidez-moi.* Toutes ces façons de parler reviennent au même. Le Prophète implore le secours de Dieu, soit contre ses ennemis, soit pour accomplir la loi. Il parle toujours de la vie et du salut, parce que pour une âme fidèle la vie est dans le salut, et le salut dans la vie. Ces deux choses sont inséparables.

RÉFLEXIONS.

« Il y a deux vies, dit S. Augustin, l'une dans la « foi, l'autre dans l'évidence ; l'une dans le temps du « pélerinage, l'autre dans la demeure de l'éternité ; « l'une dans le travail, l'autre dans le repos ; l'une « dans la voie, l'autre dans la patrie ; l'une dans l'exer« cice de l'action, l'autre dans la récompense et la « contemplation ; l'une s'éloigne du mal et fait le bien, « l'autre n'a point de mal à éviter, et n'a qu'un grand « bien à posséder ; l'une combat contre l'ennemi, l'au« tre règne et n'a point d'ennemis à combatre ; l'une « est courageuse dans les traverses, l'autre n'éprouve « aucune espèce d'adversité ; l'une réprime les inclina« tions charnelles, l'autre jouit des délices de l'esprit ; « l'une est occupée du soin de vaincre, l'autre est en « sûreté, parce qu'elle a remporté la victoire ; l'une « est protégée dans les tentations, l'autre, exempte de « tentation, se délecte dans la vue de son protecteur ; « l'une assiste les indigents, l'autre, est dans le lieu où « l'indigence n'a point d'accès ; l'une pardonne aux au« tres leurs péchés, afin qu'on lui pardonne les siens, « l'autre n'est exposée ni à souffrir ce qu'il faut par« donner, ni à rien faire qui ait besoin de pardon ; « l'une est affligée de maux, afin que les biens ne lui « inspirent point d'orgueil, l'autre est comblée d'une « telle grâce, qu'elle n'a rien à souffrir, et que la jouis« sance du souverain bien ne peut jamais l'enorgueil« lir ; l'une est obligée de discerner les biens et les « maux, l'autre ne voit que des biens ; l'une est bonne, « mais pleine de misère, l'autre est infiniment meil« leure et toujours heureuse. » Il n'y a peut-être rien dans toute l'antiquité qui nous peigne plus en grand et avec plus de précision, l'état de la vie présente, et l'état de la vie future. L'un et l'autre sont propres des justes, mais le premier dans le temps, et le second dans l'éternité. Quand le Prophète demande avec tant d'empressement la vie, c'est l'une et l'autre qu'il désire ; la première dans l'amitié et sous la protection de Dieu ; la seconde dans la jouissance et dans la vue de cet être qui est le centre du vrai bonheur. Il promet pour celle-là de méditer la loi, et il attend dans celle-ci la consommation du salut. Si l'on ne voit ici que la délivrance de Babylone, ne fait-on pas de ce psaume un tableau aussi faible que peu intéressant ?

VERSETS 118, 119.

Au premier de ces versets, les hébraïsants traduisent : *vous avez foulé aux pieds ;* cependant S. Jérôme traduit : *vous avez rejeté ;* Symmaque : *vous avez réprouvé ;* Théodotion : *vous avez regardé comme rien :* d'où l'on peut conclure que les LXX n'ont point fait de contresens. Au même verset, l'hébreu porte : *parce que le mensonge est leur tromperie ;* S. Jérôme traduit : *parce que leur pensée est pleine de mensonge :* c'est le même sens que celui de nos versions.

Au second verset, les hébraïsants traduisent : *Vous avez détruit, comme des scories, tous les pécheurs de la terre ;* la différence vient de deux mots, d'abord de סיגים que les hébraïsants font venir de סיג *scoria*, tandis que les LXX le tirent de סוג, *recessit ;* ou bien ils ont lu, סוגים, *diffluentes à lege*, ou *prævaricantes.* La seconde différence vient du mot השבת, qui est à la

seconde personne, tandis que les LXX l'ont lu à la première. Sur quoi il faut remarquer que ce mot par un *hé* signifie à la seconde personne, *cessare fecisti*, ou *delevisti*; mais que du temps de S. Jérôme, on le lisait par un *cheth*, et il signifiait *reputàsti*. Il est certain que les LXX, Aquila, Symmaque et S. Jérôme ont lu par un *cheth*: d'où je conclus que, puisque les modernes lisent par un *hé*, ce mot a changé, et que très probablement il était à la première personne dans l'exemplaire des LXX, avec un *cheth*, et qu'ainsi la leçon *reputavi*, est tout aussi bonne que celle de *reputavisti*, et meilleure que, *cessare fecisti*. D. Calmet dit qu'aujourd'hui on lit : השבתי, *cessare feci*, et que S. Jérôme a traduit *reputavi*; ces deux assertions ne sont pas vraies. On lit aujourd'hui השבת, *cessare fecisti*, et S. Jérôme traduit, *computàsti*.

Il faut donc nous en tenir à la leçon de nos versions, dont le sens est fort bon; quoiqu'il y ait aussi un grande vérité dans celle-ci : *Vous avez détruit tous les pécheurs de la terre; comme on détruit le rebut* et le sédiment de métaux.

S. Augustin agite fort au long cette question : comment tous les pécheurs de la terre peuvent être regardés comme des *prévaricateurs*, tandis qu'il y a un grand nombre d'entre eux qui n'ont pas connu la loi de Moïse, et que, selon saint Paul, il n'y a point de prévarication, quand il n'y a point de loi. Le saint docteur répond très-bien qu'outre la loi de Moïse, il y a eu la loi naturelle qui a suffi pour rendre prévaricateurs tous les pécheurs de la terre. D'où il faut conclure qu'il n'y a jamais eu de péché purement philosophique, puisque toute violation de la loi naturelle offense Dieu, auteur de cette loi, et suffisamment connu comme auteur de cette loi.

RÉFLEXIONS.

Il y a de grandes vérités dans ces versets : Dieu *méprise*, *rebute*, *réprouve* tous ceux qui perdent la crainte de ses jugements, parce qu'il voit leurs pensées qui sont pleines de fourberie, de mensonge et d'artifice. Par là sont condamnés tous les hypocrites, tous les faux témoins, tous ceux qui entretiennent dans leur cœur des pensées perverses, soit d'avarice, soit de vengeance, soit d'impureté, soit d'irréligion.

Ensuite le Prophète déclare qu'il n'excuse de prévarication aucun de ceux qui s'écartent de la loi, soit écrite, soit naturelle; et par là le jugement est porté contre les idolâtres même qui n'ont point connu la loi de Moïse, ou qui ne connaissent point aujourd'hui la loi de J.-C. Dès qu'ils agissent contre les lumières de leur raison, et contre les reproches de leur conscience, ils sont prévaricateurs de la loi divine. C'est d'eux que l'Apôtre dit que *ceux qui ont péché sans la connaissance de la loi* (écrite) *périront sans cette loi* (écrite), et qu'ils seront condamnés par la loi naturelle qu'ils ont connue.

Enfin le Prophète, en conséquence de la condamnation de tous les pécheurs quels qu'ils soient, confesse hautement qu'il est plein d'amour pour les lois divines. Il craint tellement d'être enveloppé dans la proscription de tous les pécheurs, qu'il serre de plus en plus les liens qui l'attachent à Dieu et à sa loi.

VERSET 120.

On traduit l'hébreu : *Ma chair frémit de votre crainte, et je redoute vos jugements.* Mais le verbe סמר signifie aussi, *clavis confixit*, et les LXX, Aquila et d'autres anciens l'ont pris dans cette signification. Ensuite, sans les points, ce verbe peut être à l'impératif. Ainsi, notre leçon ne peut être condamnée. Le Prophète demande à Dieu d'être pénétré d'une telle crainte, que ses convoitises charnelles en soient réprimées. Il en donne la raison : c'est que les jugements de Dieu sont très redoutables. Les LXX ont rendu la conjonction *et* de l'hébreu par *enim*, ou γὰρ, qui est la même chose.

RÉFLEXIONS.

La crainte des jugements de Dieu est toujours nécessaire, même dans l'exercice de l'amour. *Eh! disait* saint Grégoire, *qui peut ne pas trembler en pensant aux péchés qu'il a commis, aux bonnes œuvres qu'il a omises, aux fautes qui lui échappent sans cesse, aux vertus qui lui manquent, et au compte qu'il doit rendre de toute sa conduite?* La crainte est comparée par le Prophète à des clous qui n'exercent leur force qu'en perçant. Il faut que le souvenir des jugements de Dieu et des peines éternelles perce notre âme, afin qu'elle ne se détache jamais de la fidélité qu'elle doit à la loi. On a écrit qu'il y avait une bonne et une mauvaise crainte; que la première venait de la foi et portait à l'espérance, parce qu'on espère dans le Dieu qu'on croit; mais que la seconde venait du doute, et qu'elle portait au désespoir, parce qu'on craint le Dieu auquel on n'a point de foi; qu'enfin ceux qui ont la bonne crainte, craignent de perdre Dieu, et que ceux qui ont la mauvaise, craignent de le trouver. Cela est pensé avec autant de force que d'esprit : on sent bien que la bonne crainte inspire aussi le renoncement au péché et le désir d'accomplir la loi; que la mauvaise au contraire laisse le pécheur dans son attachement au péché, et dans son opposition à la loi. Comment le premier, qui est guidé par la foi, ne remplirait-il pas tout ce que la foi lui prescrit; et comment le second, qui n'a que des doutes, se déterminerait-il à faire ce qu'il ne croit pas? car douter n'est point croire, c'est soupçonner qu'une chose pourrait être ou ne pas être; et sur un simple soupçon, il est impossible de former l'acte d'espérance, bien moins celui de l'amour, sans lequel on n'observe point la loi, et l'on ne parvient point au salut.

VERSETS 121, 122.

Quelques-uns traduisent au premier verset : *Ne me livrez pas à ceux qui m'oppriment*; et au second : *Que les orgueilleux ne m'oppriment pas.* Le verbe hébreu signifie *calomnier* et *opprimer*. Ainsi, point de difficulté.

Au second verset, les uns traduisent : *Répondez pour votre serviteur à son avantage*; d'autres : *Dirigez votre serviteur vers le bien.* Tous ces sens sont bons et conformes à l'hébreu. Nos versions ne les contredisent point. Ce verset au reste est le seul dans tout le psaume, qui ne parle pas directement de la loi : il en fait néanmoins une mention indirecte, en parlant du *bien* auquel le Prophète aspire.

On a donc dans ces deux versets deux sortes de prières; la première pour obtenir la protection de Dieu; la seconde pour être préservé de la calomnie ou de l'oppression des pécheurs, qui sont les *orgueilleux* dont parle le second verset. Le Prophète représente en même temps avec modestie qu'il ne s'est point écarté des voies de la justice : ce qui peut s'entendre ou de l'observation de la loi, ou de l'équité à l'égard du prochain, ou de toutes les deux ensemble.

RÉFLEXIONS.

Le prince des ténèbres est appelé *calomniateur*, parce que, selon S. Jean, dans l'Apocalypse, il *accuse les saints*. Il est appelé *Satan* ou *ennemi*, parce qu'il ne cesse point de nous faire la guerre; il est appelé l'esprit *orgueilleux*, parce que c'est l'orgueil qui l'a précipité du ciel dans l'abîme. Quand le Prophète demande au Seigneur de n'être pas livré à ses *calomniateurs*, et de ne pas succomber sous la tyrannie des *orgueilleux*, il est très-vraisemblable qu'il met à la tête de tous ses persécuteurs, le plus dangereux de tous, qui est le démon. Il savait que, sans la protection divine il ne pouvait sortir vainqueur du combat; et c'est encore l'état où nous nous trouvons tous durant cette vie. *Si vous êtes seul*, dit S. Augustin, *vous serez vaincu. Vous avez affaire à un ennemi très-exercé en tout genre d'attaque : il a commencé ses hostilités dès le temps que l'homme habitait le paradis terrestre, il l'en a chassé, il a introduit la mort dans le monde. Quel parti devez-vous donc prendre contre un*

adversaire si instruit dans l'art de vaincre? Invoquez le Tout-Puissant; que celui qui ne peut être vaincu soit avec vous et dans vous; alors vous serez sûr de vaincre celui qui en a vaincu tant d'autres. Mais pourquoi les a-t-il vaincus? parce que le Seigneur n'était pas avec eux.

VERSET 123.

Ce verset a beaucoup d'analogie avec les versets 81 et 82. Il ne dit pas cependant la même chose, puisqu'il parle de la *justice* et même de la *justice* de Dieu, dont ces autres versets ne disent rien. Les saints Pères regardent ces versets comme l'expression du désir qu'avait le Prophète de voir le Messie, et la justice répandue sur la terre par ses mérites, ses leçons et ses exemples. On peut en borner le sens à la conservation et à l'augmentation de la grâce dans une âme toute dévouée à l'observation de la loi.

RÉFLEXIONS.

Mes yeux se sont affaiblis dans l'attente du salut et de vos promesses, Seigneur; *j'ai espéré votre justice, et je brûle du désir de la voir régner en moi.* C'est des *yeux* de l'âme que parle ce Prophète, comme dans cet endroit du psaume 144 : *Les yeux de tous les hommes espèrent en vous, Seigneur.* Ces yeux intérieurs sont bien plus perçants que ceux du corps; et ils s'exercent sur des objets tout autrement importans que ceux dont la scène du monde nous offre le spectacle. Le premier qui se présente à l'âme, c'est sa propre misère; elle se trouve tout à la fois pleine de faiblesse et de vanité, d'ignorance et de désir de savoir, d'ambition et de pauvreté, de la nécessité d'aimer et de penchant vers des objets indignes de son amour. Fatiguée et surchargée d'elle-même, elle se tourne enfin vers l'auteur de tous les biens, elle y aperçoit tout ce qui peut faire son bonheur; mais elle ne peut encore le posséder, et c'est ce qui enflamme ses désirs, et qui lui cause cette *défaillance* dont parle si souvent notre Prophète. Les saints ont bien connu ces transports, qui causent tout ensemble et la joie de l'âme et son martyre. *Dieu ne se manifeste qu'en partie,* dit S. Grégoire; *il se montre assez pour enflammer l'âme d'un amour très-ardent, mais il se cache encore trop pour étancher la soif de cette âme brûlée d'amour. C'est un grand tourment*, dit S. Bernard, *que de renoncer à l'amour du monde; c'en est un plus grand que de se dépouiller de soi-même; mais ce qui pénètre l'âme jusqu'au fond, ce qui lui porte un coup mortel, c'est l'amour divin; dans cet état elle s'écrie : Reposez-moi sur les fleurs, car je languis d'amour.* J'ose dire que sans cette doctrine sublime, qui a été celle de tous les saints, il n'est pas possible de saisir la pensée du Prophète.

VERSETS 124, 125.

Le Psalmiste demande ici d'éprouver les effets de la miséricorde divine, et d'être éclairé de Dieu, pour bien connaître la loi. Le motif qu'il emploie, c'est sa qualité de *serviteur de Dieu.*

Quand les maîtres des sciences humaines instruisent leurs disciples, tout ce qu'ils peuvent faire, c'est de s'expliquer clairement, et de répéter souvent les mêmes instructions; leur capacité ne s'étend pas jusqu'à fortifier l'intelligence de ceux qui les écoutent, en sorte que les plus bornés ou même les plus idiots, puissent comprendre ce qu'on leur explique. Mais quand Dieu instruit, il n'est point d'esprit qui ne puisse saisir ce qu'il juge à propos de lui révéler; les prophètes et les apôtres en sont la preuve. *Je considère des yeux de la foi*, disait S. Grégoire, *ce qu'ont été David, Amos, Daniel, Pierre, Paul, Matthieu, et je tâche de comprendre ce que le Saint-Esprit a opéré dans eux; mais cette merveille surpasse toutes nos pensées. Cet esprit divin se communique à un jeune berger, et il en fait l'auteur des Psaumes; il se communique à un pâtre occupé dans la campagne à élaguer des sycomores, et il en fait un prophète. Il se communique à un jeune homme qui ne sait que garder les abstinences de la loi, et il en fait un juge dans la cause de deux vieillards d'Israel; il se communique à un pécheur, et il en fait un prédicateur de l'Evangile; il se communique à un persécuteur des Chrétiens, et il en fait le docteur des Gentils; il se communique à un publicain, et il en fait un évangéliste. Oh! quel maître que l'Esprit de Dieu!*

VERSET 126.

Les uns disent : *Il est temps, Seigneur, que vous me fassiez observer votre loi*, d'autres : *que vous envoyiez le Messie pour rétablir toutes choses.* Tous ces sens quadrent avec l'hébreu qui dit : *Tempus est faciendi Domino;* ce qui retombe dans les versions, hors l'apostrophe que le texte ne met pas. Je croirais assez que la première interprétation est la meilleure : *Il est temps pour moi de bien observer votre loi, Seigneur;* ou : *Il est temps de servir fidèlement le Seigneur; car la plupart des hommes ont abandonné votre loi,* ou l'ont *détruite* par leurs scandales.

RÉFLEXIONS.

Ce mot du Prophète : *Il est temps de faire, Seigneur,* convient à tous les moments de notre vie, jusqu'au dernier, après lequel *il n'est plus temps de faire,* parce qu'il n'est plus temps de se convertir, d'acquérir des mérites, de travailler à l'œuvre du salut. L'Apôtre disait : *Hâtons-nous d'entrer dans le repos* qui nous est promis. Et le Sage nous avertit *de ne pas différer de jour en jour, car le moment de la colère arrivera plus promptement que nous ne pensons.*

Dans toutes les entreprises que forment les partisans du monde, ils disent toujours qu'*il est temps de faire;* mais quand il s'agit du salut, ils disent qu'*il n'est pas temps*, et ils rejettent ce travail à leurs dernières années, ou même au moment de la mort, qui rarement est *le temps de* bien *faire*, et qui souvent arrive avant qu'on puisse se résoudre à faire ou à tenter la moindre démarche pour passer dans l'éternité.

Il est temps de faire, c'est le cri de toute la religion, de tous les saints livres, de tous les sages qui nous ont précédés, enfin c'est le cri de la raison, de notre intérêt et du monde même; car il est rempli de tant de misères, qu'il nous avertit sans cesse de nous attacher à un autre maître. *Les ruines du monde*, disait saint Grégoire, *nous prêchent qu'il ne faut pas l'aimer. Si votre maison menaçait ruine, n'en sortiriez-vous pas, quelque agréable d'ailleurs qu'elle pût vous paraître? Le monde se détruit peu à peu, attendez-vous qu'il vous accable par sa chute?*

Il n'est pas toujours *temps* dans le monde *de faire* ce qu'on désire; mais il est toujours *temps de faire* ce qui peut plaire à Dieu. *Je puis dès ce moment devenir l'ami de Dieu si je le veux*, disait un de ces courtisans dont S. Augustin raconte la conversion dans le livre de ses Confessions. Voilà certainement la plus belle et la meilleure chose qu'il y ait à *faire*. Il en est toujours *temps*, et les hommes ne la font point, ou la font mal. Faut-il être surpris que le Prophète ajoute qu'ils *détruisent la loi de Dieu*, autant qu'il leur est possible?

VERSETS 127, 128.

Le Prophète, considérant que les ennemis de Dieu détruisent sa loi, autant qu'il est en eux, déclare que c'est ce qui l'attache de plus en plus à cette sainte loi; qu'il la préfère à l'or et aux pierres précieuses (il spécifie la topaze); qu'il se conduit uniquement selon les règles de cette loi, et qu'il a en horreur toute voie injuste, c'est-à-dire, tout ce qui conduit à la violation des commandements divins.

S. Jérôme et plusieurs hébraïsants reconnaissent au premier verset la *topaze,* quoique le mot hébreu signifie, selon d'autres, de l'*or très-pur*.

Au second verset, l'hébreu dit proprement : *C'est pour cela que j'ai regardé comme justes tous, oui tous les commandements*, et le mot *tous* est répété comme par emphase. Cependant la Paraphrase chaldaïque,

S. Jérôme et d'autres encore traduisent à peu près comme nos versions. S. Jérôme, par exemple, dit : *Propterea in universa præcepta tua dirigebar* : ce qui est moins clair que *dirigebar*. Ce saint docteur entendait *gressus meos*, ou l'équivalent. Je soupçonne donc que les LXX et lui ont lu un peu autrement que ne porte l'hébreu d'aujourd'hui. Au reste, les deux sens sont bons, et ne se contredisent point. Le P. Houbigant dit : *Propterea ad omnia mandata tua rectum iter mihi est* : ce qui est le sens de notre version. Voyez sa note.

RÉFLEXIONS.

C'est quand les scandales sont devenus publics, quand les hommes semblent avoir conspiré contre toutes les lois divines, que les justes doivent faire plus d'efforts pour s'attacher à ces saintes lois. Le Prophète donne trois marques non équivoques auxquelles on peut distinguer le véritable amour de la loi ; c'est, si on la préfère à toutes les richesses de la terre, si l'on est résolu de se laisser conduire par elle dans toutes les circonstances de la vie, si l'on a en horreur toute voie qui mène à l'iniquité. Ces trois marques, ou conditions ou caractères, jugent le monde et font sa condamnation. Il ne préfère assurément pas la loi de Dieu à tous les trésors de la terre ; il ne se conduit pas selon la lettre et l'esprit de cette loi, il ne s'écarte pas de toutes les voies qui tendent à l'injustice. Que deviendra-t-il donc? Il sera réprouvé, et l'est déjà par l'oracle de J.-C. qui n'a *point prié pour lui*, et par celui de son Disciple qui déclare que le *monde est tout entier sous la puissance du malin esprit.*

VERSET 129.

L'hébreu se traduit encore ici, comme en tant d'autres endroits, par, *mon âme les a observées*, et nos versions disent, *les a étudiées* ou *recherchées*. Il y a une vérité profonde dans ce verset. Les lois de Dieu sont sublimes ; l'homme ne peut parvenir à en connaître toute la beauté et tous les rapports. Cependant c'est une raison pour le Prophète de chercher à les approfondir. Le soupçonne-t-on de témérité et d'orgueil? non, répond S. Augustin, parce que ces lois si admirables portent en même temps le caractère de la bonté de Dieu, qui permet et qui ordonne même aux hommes d'en faire leur étude. Il est vraisemblable, au reste, que le Prophète embrasse dans sa proposition toute la loi ancienne, qui était surtout admirable par les figures qu'elle contenait du Messie et de la loi nouvelle.

RÉFLEXIONS.

La loi, les conséquences de la loi, les preuves de la loi, sont admirables. La loi est en elle-même le chef-d'œuvre de la sagesse divine ; ses conséquences influent sur le bonheur des hommes, soit pour le temps, soit pour l'éternité. Ses preuves sont gravées dans notre âme, et établies sur des miracles ; elles sont consignées dans notre nature, dans la tradition des peuples et dans des livres divins. Si la loi mosaïque, dont parle le Prophète, est revêtue de ces caractères, et si ces caractères la rendent admirable, que devons-nous penser de la loi évangélique, qui est la perfection, la consommation, la fin de cette ancienne loi? J.-C. ne nous parle plus en figures, il ne cache plus les mystères sous des expressions allégoriques, et sous des cérémonies pleines de symboles ; il ne nous laisse plus rien à attendre pour notre instruction, mais tout à espérer pour notre bonheur.

J.-C. est à la tête de toutes les lois de Dieu. Dès l'origine du monde, lorsqu'il n'y avait encore que la loi naturelle, il fut promis aux hommes, parce qu'ils ne pouvaient garder cette loi qu'en vertu de ses mérites futurs, ou plutôt déjà présents dans les decrets de Dieu. Il fut encore promis, et de plus figuré dans la loi écrite, parce que sans lui cette loi ne pouvait justifier les hommes. Enfin il donna lui-même sa loi dans la plénitude des temps, et il doit récompenser dans l'éternité ceux qui y seront fidèles. Ainsi quatre époques de la loi, et J.-C. partout, parce que la charité étant la fin de la loi, et J.-C. nous ayant donné la charité, c'est par lui seul que la loi remplit les desseins de Dieu, en acquérant elle-même toute sa perfection.

VERSET 130.

L'hébreu dit : *La porte* ou *l'ouverture de vos paroles*, etc., ce que nos versions entendent de la *manifestation* ou de l'*explication* de la loi. Comme elle est admirable en elle-même, dans ses conséquences, dans ses figures, elle a besoin d'être expliquée, soit par le Seigneur lui-même, soit par ceux qu'il commet pour cette fonction. Alors cette loi répand de grandes lumières, et les plus simples deviennent capables de la comprendre.

Selon l'hébreu, le sens serait que *la moindre ouverture de la loi éclaire et rend intelligents les plus simples*. Ce sens retombe dans celui des versions : car *l'ouverture* de la loi est *l'explication* de la loi. Jusqu'à ce qu'elle soit expliquée, c'est, pour ainsi dire, un livre *fermé*.

RÉFLEXIONS.

La bonne foi sert plus à l'intelligence de la loi divine que toute la science des docteurs. Quand ceux-ci sont des saints, ils ont une grâce particulière pour instruire ; mais il est toujours nécessaire que ceux qui les écoutent aient la bonne volonté. J.-C. était la sainteté même ; et la plupart des Juifs ne profitèrent point de ses instructions, parce qu'ils avaient l'esprit plein de préjugés, et que leur cœur était endurci. Qui est-ce qui profite aujourd'hui de la parole de Dieu? Les petits, les simples, les esprits dociles, les hommes que la fierté et la curiosité n'aveuglent point. Saint Paul fit peu de fruit dans l'Aréopage, parce qu'il parlait à des philosophes entêtés de leurs idées, et persuadés qu'on n'avait rien de nouveau à leur apprendre. Saint Grégoire donne d'excellentes règles pour juger si la parole de Dieu a fait de salutaires impressions sur nous. *Voyez*, dit-il, *si après l'avoir entendue, vous désirez la céleste patrie, si vous êtes résolu de réprimer les désirs de la chair, si vous voulez renoncer à la vanité du monde, si vous ne désirez plus ce que possèdent les autres, et si vous êtes déterminé à faire part aux pauvres de ce que vous possédez*. Il explique ailleurs ce qui empêche l'entrée de la vérité dans l'âme de ceux qui entendent la parole de Dieu. *C'est*, dit-il, *l'enflure de l'esprit. Ceux qui sont atteints de ce vice ne s'arrêtent qu'à l'écorce des choses, et négligent d'en pénétrer le fond. Ces hommes légers saisissent la fleur, et ne goûtent point le fruit de la sainte parole. Ils sont subtils à juger des pensées, et aveugles sur le besoin qu'ils ont d'en profiter. Ils aiment dans la parole de Dieu ce qui flatte leur oreille, et ils ne recueillent point ce qui pourrait remplir leur cœur d'onction.*

VERSET 131.

Ceci est une métaphore tirée de la difficulté de respirer qu'éprouvent ceux qui sont tourmentés d'un asthme, ou brûlés de la soif ; ils ouvrent la bouche, et tâchent de remédier par l'air extérieur au mal qui les presse. Le Prophète exprime par là l'extrême désir qu'il a de goûter la loi du Seigneur.

Il est remarquable que le mot hébreu dont il se sert pour manifester ce désir, ne se trouve qu'ici dans toute l'Écriture ; d'où l'on peut conjecturer qu'il a voulu faire entendre un désir extraordinaire, et qu'il a regardé la loi de Dieu comme l'aliment dont il ne pouvait ni se passer, ni se rassasier.

RÉFLEXIONS.

Ce prophète, dit S. Augustin, *a ouvert la bouche pour attirer le souffle divin qui lui rendait possible l'accomplissement de la loi. Il a prié, cherché, frappé, pour obtenir ce qu'il désirait avec ardeur*. Modèle pour tous ceux que la loi oblige, c'est-à-dire, pour les fidèles de tous les temps. Qu'il y a d'énergie dans

l'expression du Prophète! il ne respire pas si le Seigneur ne lui donne la force d'accomplir la loi. C'est là toute sa vie, tout son état en ce monde; et la loi commande l'amour au-dessus de tout, par conséquent il vit d'amour, il périt si l'amour de Dieu se retire de son corps. La respiration n'est pas plus fréquente dans le corps que les actes d'amour ne le sont dans la conduite de ce saint homme, et en général de tous les saints; car ils se ressemblent tous par l'amour, et toute la différence qu'on peut remarquer entre eux, ne consiste que dans les diverses opérations dont ce saint amour est le principe.

VERSET 132.

Il ne faut pas prendre ici le terme de *jugement* ou de *loi*, comme étant dans ceux qui *aiment le nom du Seigneur*, mais comme étant dans Dieu même par rapport à ceux qui *l'aiment*. Dieu s'est fait, pour ainsi dire, une loi d'avoir compassion de ceux qui *aiment son nom*. Cette loi nous est manifestée par ses promesses; car Dieu ne peut manquer à ce qu'il a promis. Le Prophète implore donc la miséricorde divine; et pour l'obtenir, il rappelle l'engagement qu'a pris le Seigneur d'avoir pitié de ceux qui *aiment son nom*, ou plutôt Dieu lui-même, puisque Dieu est son nom, comme nous l'avons observé tant de fois.

La Paraphrase chaldaïque traduit: *Respice in me, et miserere mei, secundùm sententiam diligentium nomen tuum:* ce qui rend exactement les expressions de l'hébreu et du grec. Cette version a aussi un bon sens. Le Prophète dirait qu'il espère la miséricorde, selon les principes qui règnent parmi les amis de Dieu, selon la persuasion où ils sont tous que Dieu fait miséricorde à ceux qui la demandent humblement.

RÉFLEXIONS.

Quoique ce prophète soit déjà rempli d'amour, il sollicite néanmoins la miséricorde divine, pour nous apprendre que les plus justes ont toujours lieu de craindre, et qu'ils ne doivent jamais perdre le souvenir de leurs péchés. S. Augustin disait avec confiance: *Je vous aime, Seigneur, et ma conscience n'est point en doute sur le sentiment que j'ai de cet amour*. Cependant il ne cessait point de recourir à la miséricorde divine, il priait continuellement pour l'obtenir, il se rappelait ses égarements pour aimer Dieu avec plus d'ardeur. *C'est par le désir que j'ai de votre amour*, disait-il, *que je m'occupe du souvenir de mes iniquités. C'est afin que je goûte avec plus de douceur la grâce que vous m'avez faite en me rappelant à vous.*

VERSETS 133, 134.

Au premier verset le Prophète demande que Dieu prenne soin lui-même de diriger sa course dans la voie des commandements; c'était le seul moyen d'être soustrait à la tyrannie du péché. Au second il demande de n'être point en butte à la calomnie, afin de garder la loi avec plus de tranquillité et de sûreté. Cette seconde prière fait voir que le Prophète se défiait de ses forces, qu'il craignait que les discours calomnieux ne le détournassent des voies de la justice.

Dans l'hébreu, il y a au premier verset : *Assurez mes pas ;* dans le second, *délivrez-moi de la calomnie de l'homme*. Ces différences sont nulles pour le sens.

RÉFLEXIONS.

Il n'y a que l'amour de Dieu qui puisse détruire dans le cœur de l'homme l'empire de l'iniquité; sur la terre cet empire n'est jamais détruit parfaitement, parce que nous sentons toujours le poids de la concupiscence, et que nos passions sont de mauvaises racines qui renaissent toujours. Tout ce que l'amour de Dieu opère dans nous, c'est de tenir en bride ces ennemis domestiques, c'est de leur imposer silence, c'est de les reprimer quand ils se revoltent.

Pourquoi ce prophète redoute-t-il si fort les calomnies des hommes? C'est qu'il parle pour tous les états des justes, et que ceux qui ne sont encore qu'au premier degré de la justice, pourraient être ébranlés de ces discours iniques : c'est que les plus justes pourraient être très-alarmés de ces calomnies, qui tomberaient, indirectement du moins, sur l'honneur de Dieu : c'est que les calomniateurs étant toujours les émissaires du démon, qui est le premier calomniateur, selon la force même de son nom, il est tout-à-fait dans l'esprit de la religion de demander à être délivré de cette sorte d'épreuve.

VERSET 135.

Le sens de ce verset ne se borne pas à désirer que Dieu jette un regard sur son serviteur, comme dans le verset 133. Le Prophète demande que Dieu *l'éclaire de tout son visage;* c'est-à-dire, qu'il le conduise dans la voie des commandements avec tant de clarté, qu'il ne s'égare jamais : à quoi il ajoute le désir qu'il a d'être instruit par le Seigneur même, de toutes les conséquences et de tous les rapports de la loi.

RÉFLEXIONS.

Les hommes seraient toujours fidèles à la loi, s'ils étaient attentifs à la lumière divine qui les éclaire. C'est une chose étonnante que l'aveuglement où ils vivent, tandis qu'il est écrit que la *lumière de Dieu est empreinte sur nous*, et que le *Verbe de Dieu éclaire tout homme qui vient au monde*. D'où vient donc cet aveuglement? des impressions que les images des objets terrestres font sur nous. Dès l'enfance on ne nous apprend point à regarder ces objets comme des fantômes, et à élever nos esprits vers la lumière increée, qui perce néanmoins jusque dans les ténèbres du premier âge, et qui se fait apercevoir des esprits les plus tardifs. Ses rayons sont purs, mais le faux éclat des créatures est plus sensible et entraîne l'âme. Il se forme ainsi dès le commencement une habitude de ne voir que ce qui frappe les sens ; les passions ajoutent à ces ténèbres par l'ascendant qu'elles prennent sur le cœur, et la lumière divine qui ne s'éteint jamais, ne se fait pourtant plus reconnaître. Il faut sur le retour de l'âge bien des efforts pour recevoir son influence ; encore les plus exercés dans la vie spirituelle ont-ils bien de la peine à s'établir dans cette nudité d'esprit qui n'admet plus les images des sens. Quand ils parviennent avec le secours de la grâce à ce dépouillement intérieur, fruit de la solitude et de l'oraison, alors la lumière de Dieu les éclaire pleinement, et l'âme, dans cet état, fait un progrès sensible dans les voies intérieures. Il est impossible, sans cette doctrine, qui est celle des saints, de rien comprendre à ce que le Prophète nous dit de *la face* de Dieu, qui éclaire et qui enseigne à garder toute la loi.

VERSET 136.

En traduisant l'hébreu mot à mot, on dirait : *Fluenta aquarum descenderunt oculi mei;* et saint Augustin croit que cela peut se dire comme on dit : *Descenderunt montes gressus mei*. Cependant l'expression de notre Vulgate est plus latine. Selon les LXX, il faudrait lire, *quia non custodivi ;* mais l'hébreu porte la troisième personne du pluriel, et ce verset prouve assez que le psaume est de David ; car c'étaient ses *yeux* qui lui avaient donné occasion de transgresser la loi de Dieu, en voyant Bethsabée. Les auteurs des *Principes discutés* traduisent : *Mes yeux répandent des torrents de larmes, parce qu'ils n'ont point encore pénétré le principe de votre loi.* Je doute beaucoup que ce soit le sens. Du moins n'est-il venu à la pensée d'aucun interprète. Le verbe hébreu signifie *garder*, *conserver*, quelquefois *observer*, mais jamais *pénétrer un mystère*. C'est l'intérêt du système de la captivité qui a pu suggérer cette manière de traduire. Quelques-uns sous-entendent les *hommes*, et disent : *J'ai versé des torrents de larmes ; parce que la plupart des hommes ne gardent pas votre loi*, ou *parce qu'on ne garde pas votre loi*. Je ne vois pas non plus la nécessité de cette version ; elle est dans la Bible allemande et dans l'anglais Duport.

RÉFLEXIONS.

S. Augustin réprimait la curiosité de ses yeux, en pensant que tous les objets créés, quoique bons en eux-mêmes, ne sont pas celui qui est la bonté essentielle. *Ces choses sont bonnes,* disait-il, *mais Dieu est mon bien.*

Quelque progrès qu'on ait fait dans l'amour de Dieu, on doit toujours pleurer ses péchés. *Qui ne tremblerait, qui ne gémirait,* disait S. Grégoire, *en pensant au mal qu'on a fait, au bien qu'on a omis, aux taches qu'on remarque en soi, au chemin qu'il reste à faire dans la voie du salut ?*

La vie doit être une pénitence continuelle, sans quoi on est toujours en danger de perdre la justice. S. Jean Climaque parlait à des justes, et il ne laissait pas de leur dire : *Que la componction soit votre mère, que votre épouse soit la pensée continuelle de la mort, que vos enfants soient les gémissements du cœur. Enfin n'ayez pour père que celui qui peut et qui veut vous décharger de vos péchés.*

Le Prophète versait des torrents de larmes, parce que ses yeux l'avaient égaré ; mais est-il un seul de nos sens qui ne soit également coupable ? Disons tous avec l'Apôtre : *Je sais que nul bien n'habite en moi, c'est-à-dire, dans ma chair ;... malheureux ! qui me délivrera de ce corps de péché?*

VERSETS 137, 138.

La lettre de ces versets paraît facile et le sens en est profond. Le Prophète ne se répète point, il ajoute toujours de nouveaux traits au tableau immense qu'il trace de la loi. Il loue ici la justice du législateur, de la loi, de l'imposition de la loi et des conséquences de la loi. Dieu est législateur et la justice essentielle. La loi émanée de lui ne comprend que des devoirs justes ; l'imposition de la loi est pleine de justice, puisque les hommes doivent obéir à Dieu ; enfin les conséquences de la loi sont justes par les promesses et les menaces qu'elle renferme. La vérité de Dieu garantit la justice et la certitude de ces conséquences. Je ne doute pas qu'en approfondissant ces versets, on n'y découvre encore d'autres rapports de justice. Cette matière est infinie, et je voudrais voir sur la justice de Dieu un traité entier, supposé qu'il soit au pouvoir de l'homme d'en faire un ; car la justice divine est peut-être un mystère encore plus incompréhensible que celui de sa puissance.

RÉFLEXIONS.

On a demandé *s'il y avait deux justices, l'une pour Dieu, l'autre pour les hommes?* c'est-à-dire, *l'une propre de Dieu, l'autre propre des hommes.* Cette question était insidieuse, parce qu'on voulait en conclure que tout ce qui nous paraîtrait injuste dans les hommes, serait aussi injuste dans Dieu, parce qu'on prétendait infirmer par-là le dogme de l'éternité des peines ; parce qu'on croyait pouvoir établir sur ce principe l'indifférence à l'égard de toutes les religions. Pour répondre cependant à la question, je dis qu'il y a en effet deux justices, l'une pour Dieu, et l'autre pour les hommes, c'est-à-dire qu'il n'y a point de droit qui soit commun à Dieu et aux hommes. Ceux-ci se doivent réciproquement des égards, auxquels Dieu n'est point tenu vis-à-vis de nous. Nul homme, par exemple, ne peut attenter à la vie d'un autre, le dépouiller de ses biens, refuser de lui payer ce qui lui est dû. Tout homme est obligé d'obéir à ceux de qui il dépend, d'être reconnaissant des services qu'on lui a rendus, etc. Or, qui peut dire que ces devoirs regardent Dieu, qui est le maître absolu de la vie et des biens de tous les hommes, qui est l'être indépendant de tout autre être, qui se suffit à lui-même, et qui n'a besoin des services de personne ? Il y a donc nécessairement un droit de Dieu, très-différent du droit des hommes ; il y a une justice de Dieu qui n'est point celle des hommes. Ceux-ci ont pour règle de leur justice la loi divine, soit naturelle, soit révélée : l'une et l'autre sont émanées de Dieu, mais n'obligent pas Dieu. Si Dieu n'avait pas créé les hommes, il n'y aurait ni loi naturelle ni loi révélée ; et si Dieu anéantissait le genre humain, ces lois cesseraient d'exister. Dieu de son côté a aussi une règle pour la justice, mais cette règle est sa sagesse : nous savons que tout ce qui émanera de sa justice sera très-sage ; mais nous ne mesurons pas l'étendue de cette sagesse, nous n'en connaissons pas les rapports, et ce qui ne paraîtrait pas conforme à notre justice, pourrait être de la part de Dieu un acte de la justice la plus exacte et la plus irrépréhensible. Sa sagesse pourrait lui avoir dicté cet acte dont nous ne pénétrons pas les raisons. *O homme,* disait l'Apôtre, *qui êtes-vous pour oser répliquer à Dieu ?... O profondeur,* ajoutait-il, *de la sagesse et de la science de Dieu ! que ses jugements sont incompréhensibles, que ses voies sont impénétrables !*

Au reste, l'Apôtre ne parle point ainsi pour jeter les hommes dans le trouble et dans la perplexité. Les saintes Écritures nous déclarent sur la justice de Dieu tout ce qu'il nous importe de savoir pour nous maintenir dans la paix et dans la confiance ; elles nous disent que Dieu veut le salut de tous les hommes ; qu'il ne juge personne que selon ses mérites ; qu'il désire la conversion du pécheur, et non sa mort ; que les dons de sa grâce sont encore plus grands que nos péchés, etc.

Ces vérités et tant d'autres qui nous ont été révélées, ne nous dévoilent pas tous les mystères de la justice divine, mais elles suffisent pour appuyer notre espérance ; elles ne nous ôtent pas la crainte des jugements de Dieu ; cette crainte est trop salutaire pour qu'aucune révélation doive ou puisse l'affaiblir ; mais elles nous apprennent à compter sur la miséricorde divine, à profiter des dons de son amour, à croire qu'il ne nous manque rien de sa part pour l'œuvre qu'il nous a confiée, qui est le soin de notre âme et la grande affaire du salut.

VERSET 139.

D'après les LXX, la plupart des anciens lisaient : *Zelus tuus,* qui rend au fond le même sens ; car le zèle dont le juste est animé, peut être appelé le *zèle de Dieu,* parce que Dieu en est l'objet ; c'est ainsi que l'Apôtre disait : *Je suis animé pour vous du zèle de Dieu.* Son âme était enflammée de zèle, à cause de l'intérêt de Dieu et de sa gloire.

Le Prophète parle d'*ennemis qui avaient oublié la loi de Dieu* : ce n'étaient donc pas les Babyloniens, puisqu'ils ne connaissaient pas cette loi ; il dit que c'étaient *ses ennemis,* par conséquent des gens qui en voulaient à sa personne. Ce n'étaient donc pas des Juifs captifs à Babylone : on ne prouve par aucun trait d'histoire que ces Juifs persécutassent Daniel, ou quelque autre de leurs compatriotes captifs comme eux. Il est bien dit que Daniel et ses compagnons s'abstenaient des viandes dont usaient les Babyloniens ; mais on ne voit pas qu'ils aient essuyé à ce sujet aucune persécution de la part de leurs frères. Il reste donc que ces ennemis fussent des Juifs de Jérusalem : ce qui convient fort au temps de David et aux traverses dont son histoire fait mention.

RÉFLEXIONS.

On voit ici un zèle pur et bien réglé. Le Psalmiste ne parle point de ses intérêts, mais des intérêts de Dieu ; il ne dit point qu'il s'est élevé avec force contre ses ennemis ; mais qu'il s'était *consumé* de chagrin, parce qu'ils oubliaient la loi divine. S'il avait pu empêcher ce désordre, il se serait armé de tout ce que la religion, la raison et l'autorité lui auraient fourni pour venger l'honneur de Dieu ; mais apparemment que le scandale était devenu trop public, et qu'il l'aurait augmenté en s'y opposant de vive force. Il supporte donc cette épreuve, et il se contente de gémir en la présence de Dieu. La plupart des scandales du siècle sont encore de nature à résister au zèle le plus ardent ;

mais il est toujours possible à l'homme juste de répandre son âme devant Dieu, de pratiquer les œuvres de la pénitence, afin de réparer par ces saintes rigueurs l'outrage fait à la majesté divine. *C'est une sainte affliction,* disait S. Augustin, *que d'être touché des vices du prochain, et de s'en éloigner; de les pleurer, et de s'en garantir; de se livrer à la douleur, et non à la contagion de l'exemple.*

VERSET 140.

Le sens du texte est que *la parole de Dieu est pure comme l'or qui a subi l'épreuve du feu;* ce qui ne contredit point nos versions; car l'or, au sortir du creuset, est comme du feu. Le Psalmiste veut dire qu'il n'y a rien de plus vrai, de plus pur, de plus efficace que la parole de Dieu, et que ce sont ces qualités qui lui inspirent tant d'amour pour elle.

RÉFLEXIONS.

Malheur à quiconque se fait le censeur de la parole de Dieu; il éprouvera un jour qu'elle est, comme dit le prophète Jérémie, *semblable à un feu dévorant, et à un marteau qui brise les pierres.* La parole de Dieu annoncée aux hommes est l'image du Verbe éternel, principe de toute vérité. Cette parole a été inspirée aux écrivains sacrés par le Saint-Esprit, qui est l'amour essentiel et qui s'est communiqué aux hommes sous le symbole du feu. J.-C. vengera sa parole, et le Saint-Esprit consumera par le feu les ennemis de ses divines inspirations.

Heureux quiconque reçoit dans son cœur les traits de la sainte parole! *Elle est pleine de vie et d'efficace,* dit l'Apôtre, *elle pénètre plus avant qu'aucun glaive à deux tranchants; elle va jusqu'à faire la dissection de l'âme et de l'esprit, des jointures et des moelles; elle démêle les pensées et les intentions du cœur.* Toutes ces opérations conviennent aussi au feu, qui est l'agent le plus actif et le plus efficace qui nous soit connu. Les saints disent que la parole de Dieu blesse et embrase; c'est donc un glaive et une flamme. Et toute l'Ecriture est remplie de ces expressions métaphoriques, pour nous faire concevoir quelque chose de l'activité de cette sainte parole. Faut-il s'étonner de l'amour qu'elle inspirait au Prophète? Livrons-nous à elle, recevons-là dans le fond de notre âme, et nous comprendrons bientôt la vérité cachée sous ces figures.

VERSET 141.

Ce verset peut s'entendre de David qui était le plus jeune et le moins considéré dans sa famille, lorsqu'il fut choisi pour monter sur le trône. Les saints Pères l'entendent des Gentils qui par rapport aux Juifs étaient les plus jeunes et les moins estimés parmi ceux qui entrèrent dans l'alliance de Dieu; mais qui, par l'attention qu'ils donnèrent à la prédication de l'Evangile, méritèrent la préférence sur Israël opiniâtre et endurci. Ceux qui voient dans ce psaume la captivité de Babylone, expliquent ce verset de Daniel qui était jeune et peu considéré des autres Juifs, mais qui fut plus fidèle qu'eux à la loi de Dieu. Si ce psaume est une instruction donnée à Salomon, David a pu lui suggérer ce qu'il devait penser de lui-même : savoir, qu'il n'était qu'un jeune homme peu estimable encore à cause de son peu d'expérience, mais qu'il devait faire son occupation des saintes ordonnances de Dieu. Enfin, comme ce psaume est tout moral, tout fidèle qui s'en occupe doit penser de lui-même qu'il n'a ni connaissance, ni force, ni expérience, ni considération, et qu'il n'a d'autres ressources que la soumission à la loi de Dieu.

RÉFLEXIONS.

Ce verset ne convient peut-être mieux à personne qu'aux vieillards qui ont long-temps erré dans les voies du monde, et qui sur la fin de leurs jours, veulent rentrer dans celle de Dieu. Ils peuvent n'avoir pas oublié entièrement la loi divine, et c'est même le souvenir de cette loi que la grâce fait servir à leur inspirer des désirs de conversion; mais alors ils sentent que, par rapport à cette loi et à toute la science du salut, ils ne sont que des enfants, et qu'ils ont besoin d'en revenir aux premiers éléments de la religion. Cette vue les humilie, ils sont obligés de s'avouer ignorants, malgré toutes les autres connaissances qu'ils ont pu acquérir dans le monde. Tout leur paraît nouveau dans la loi, surtout dans le premier article qui prescrit l'amour de Dieu. Eh! ils n'ont presque pas l'idée de cette obligation si essentielle et des devoirs qu'elle impose. Dans l'Evangile il n'y a pas un mot qui ne leur paraisse une nouveauté. Dans le dogme de la vie future tout leur paraît contradictoire à ce qu'ils ont pensé jusqu'alors. Dans la personne de J.-C., ils développent des rapports qui ne leur étaient jamais venus en pensée. Enfin ils se regardent comme transportés dans une région inconnue; ils interrogent tous les guides, et ils leur disent, comme le Prophète, qu'ils ne sont que des *enfants,* et qu'on doit avoir compassion de leur ignorance. Heureuse disposition, elle est le principe de la sagesse : *Heureux le jeune homme,* disait S. Ambroise, *qui vit bien, et heureux le vieillard qui a bien vécu!* je puis ajouter : *Heureux le vieillard qui, après avoir mal vécu, se fait jeune pour commencer à bien vivre!*

VERSET 142.

Ce verset est le résultat du précédent. Celui qui s'est occupé continuellement des lois divines, confesse dans toute la sincérité de son cœur, que ces lois sont pleines de justice et de vérité, et que le caractère qui les distingue de toutes les lois humaines, c'est qu'elles doivent subsister éternellement.

RÉFLEXIONS.

Tout, dans la religion, est pour l'éternité; et les hommes ne pensent qu'au temps, non pour le bien employer, mais pour le dissiper. La plupart des hommes ne croient point l'éternité; quand on leur en parle, ils s'imaginent ou que c'est une fable, ou que, si c'est une vérité, elle ne sera point pour eux. La seule chose dont ils ne doutent point, c'est qu'ils mourront; mais, disait S. Pierre Chrysologue, *c'est justement la pensée de la mort qai les rend incrédules; car elle leur dit : Pourquoi vous inquiétez-vous de ce qui viendra après la mort? Ces choses-là sont futures, pourquoi leur sacrifiez-vous ce qui est présent? Qui est venu de cette région inconnue pour vous en dire des nouvelles? Profitez du temps qui vous reste; buvez et mangez, vous mourrez demain.* Ce discours impie n'est pas toujours dans la bouche des mondains, mais il est dans leur cœur et dans leur conduite. Cependant voici un prophète qui leur dit que *la loi de Dieu est la vérité même,* et que *l'accomplissement de ses jugements doit se faire dans l'éternité.* Personne n'est revenu de l'autre vie; mais J.-C. est venu du séjour de l'éternité, il nous a dit ce qu'elle est, il y est rentré pour décider un jour si nous serons dignes d'y entrer après lui. Si Dieu est éternel, ses recompenses et ses châtiments lé sont aussi; si sa loi est la vérité même, l'avenir dont parle cette loi est certain. La différence des temps ne change rien à la vérité, et le délai des événements n'empêche pas qu'ils ne doivent arriver.

VERSET 143.

L'hébreu dit, *mes délices;* j'ai déjà remarqué que les LXX ont coutume de traduire par *méditation,* et que c'est au fond le même sens. Il y a beaucoup de force dans cette expression : *La tribulation et la détresse m'ont trouvé.* Dans cette vie les traverses et les souffrances sont, pour ainsi dire, toujours à la recherche des hommes. Elles observent, en quelque sorte, le moment de troubler leur repos. Le remède est de méditer la loi de Dieu, et d'en faire ses délices.

RÉFLEXIONS.

Si quelqu'un se vantait d'avoir le talent d'échapper

à toutes les tribulations, on serait en droit de dire de lui ce que l'apôtre S. Jean disait de ceux qui prétendraient être exempts de tout péché, *qu'ils se trompent eux-mêmes, et que la vérité n'est point dans eux.* Les traverses nous *trouvent* partout; elles naissent de l'abondance même et des plaisirs; elles nous attaquent dès l'enfance, et nous poursuivent jusque dans la vieillesse, ou plutôt jusqu'à la mort. Dieu qui connaît mieux que nous notre misère ne nous a donné qu'une seule arme défensive contre cet ennemi; c'est la méditation de sa loi. S. Paul n'en connaissait point d'autres, et il en usait si bien qu'il se glorifiait même dans ses souffrances. C'est que la loi divine nous fait envisager dans nos peines la volonté de Dieu et les récompenses de Dieu; quiconque ne croit ni Dieu ni vie future, souffre sans consolation. Les disgrâces le *trouvent*, quelques mesures qu'il prenne pour les éviter; et il ne *trouve* rien qui le dédommage. Le monde est plein de tant de traverses, qu'il semblerait que la loi de Dieu devrait être l'occupation de la plupart des hommes, puisque c'est le seul moyen de soulager leurs peines; mais les hommes n'entendent point leurs véritables intérêts. Ils ne sont attentifs qu'à multiplier leurs misères et à rejeter ce qui en est le remède.

VERSET 144.

Il ne suffit pas de vouloir méditer la loi de Dieu, il faut en avoir l'intelligence, et c'est ce que demande ici le Prophète; sans quoi il ne pourrait espérer la vie, la véritable vie qui est celle de la grâce en ce monde et de la gloire dans l'éternité. Il répète que la loi de Dieu est l'équité même, et qu'elle subsistera éternellement. C'est ce qui l'anime à prier avec ardeur et avec constance.

RÉFLEXIONS.

Quand le chef du genre humain transgressa le précepte que Dieu lui avait donné, il perdit de vue les trois choses que marque le Prophète: d'abord, que ce précepte était très-juste; en second lieu, qu'il était éternel dans ses conséquences; en troisième lieu, que la vie était attachée à l'observation de cette loi. C'est aussi ce qui arrive à tout pécheur; la passion lui ôte l'intelligence de la loi; il agit comme si elle était injuste, ou passagère, ou indifférente pour la vie de l'âme. Le juste au contraire voit toujours dans la loi divine, la justice, l'éternité et la vie; la justice de Dieu qui commande, l'éternité de la loi qui est commandée, et la vie qui est la récompense de l'observation du commandement. La loi évangélique possède encore plus parfaitement que la loi ancienne, les qualités dont parle le Prophète: elle est l'ouvrage du juste par excellence; elle ouvre la porte de l'éternité bienheureuse; elle donne la vie de la grâce. Aussi J.-C. dit-il qu'il est la *voie*, la *vérité* et la *vie;* la *voie* qui conduit à l'éternité, la *vérité* qui ne peut tromper ni être trompée, la *vie* qui a détruit la mort.

VERSETS 145, 146.

L'hébreu dit encore au premier verset: *Justificationes tuas custodiam*, et nos versions, *requiram*, selon une observation que nous avons faite bien des fois: il paraît que *requiram*, est préférable, parce que sans cela le même mot reviendrait dans ces deux versets; et en effet les interprètes mettent *custodiam* dans tous les deux, quoiqu'il y ait deux différents mots dans le texte.

Au second verset l'hébreu met, *et custodiam*, et non, *ut custodiam*. Ces différences ne sont rien pour le sens. Il est visible que ces deux versets expriment le désir ardent qu'a le Prophète d'observer la loi.

RÉFLEXIONS.

S. Augustin observe très-bien que le cri *du cœur* marque la grande attention de celui qui prie, et l'intention vive et efficace qu'il a d'être exaucé. *Je crois*, ajoute-t-il, *que plusieurs l'ont quelquefois, que très-peu l'ont fréquemment, et je ne sais si quelqu'un l'a toujours.* C'est surtout l'attention qui nous échappe: *Les esprits malins*, dit S. Grégoire, *assiègent nos pensées, afin de pouvoir se rendre maîtres de notre intérieur, et le tenir sous le joug de leur tyrannie.*

Quand le Prophète demande *le salut afin de garder les commandements*, il entend la protection divine contre les ennemis du salut; car ces ennemis font tous leurs efforts pour détourner les fidèles de l'obéissance à la loi. L'Apôtre reprochant aux Galates leur infidélité à l'égard de l'Évangile, demande *qui les a ensorcelés?* C'est en effet par une sorte de charme que nous abandonnons la loi pour nous livrer au péché. Toutes les raisons possibles parlent en faveur de la loi, et nous semblons les ignorer ou les réfuter quand il s'agit de satisfaire nos passions. Il n'y a que la main du Seigneur qui puisse rompre ce charme et nous délivrer de ces prestiges. C'est là le *salut* que demande le Prophète, et à son exemple toute âme fidèle.

VERSETS 147, 148.

Le terme *in maturitate* signifie ici, *de bonne heure*, et répond à l'hébreu, *in crepusculo.* Au second verset l'hébreu dit: *Prævenerunt oculi mei vigilias*: ce qui revient au même sens; car devancer le lever de l'aurore, c'est se lever avant que les autres hommes quittent le sommeil pour veiller à leurs affaires.

Le Psalmiste veut dire qu'il a fait toute la diligence possible pour méditer la loi du Seigneur, pour lui adresser ses prières. Il marque que sa confiance en Dieu lui a inspiré cette vigilance.

RÉFLEXIONS.

On voit, par plusieurs endroits des Psaumes, que la pratique du Prophète était de prier durant la nuit, de prévenir par ce saint exercice le lever de l'aurore; et cette pratique fut aussi celle de tous les saints. Je ne crois pas qu'il y en ait eu un seul qui n'ait interrompu son sommeil pour présenter à Dieu les prémices de sa journée. Les ouvrages des saints Pères sont remplis d'exhortations sur ce sujet. *Ce n'est point assez*, disait S. Ambroise, *de prier le jour; il faut se lever la nuit pour ce saint exercice. J.-C. lui-même nous en a donné l'exemple, puisqu'il passait les nuits en oraison.* Saint Augustin raconte que sa mère, sainte Monique, étant à Milan, se rendait la première aux assemblées qui se faisaient de nuit dans l'église avec le saint évêque Ambroise. Il est aisé de sentir les avantages de cette pratique. Outre le sacrifice qu'on fait à Dieu de son repos, l'esprit est bien plus porté au recueillement dans le silence de la nuit, que dans le tumulte du jour; les passions sont plus calmes, le cœur plus fervent. Dieu seul est avec l'âme, le monde est comme éclipsé. *Vous n'êtes pas plus élevé en dignité*, disait S. Chrysostôme, *que le saint roi qui disait: Je me suis levé au milieu de la nuit pour reconnaître la justice de vos lois.*

VERSETS 149, 150.

Je joins ces deux versets, parce que le second est comme la preuve ou le motif du premier. Le Prophète implore la miséricorde divine et sa justice; il demande la vie, parce que ses persécuteurs ne pensent qu'à l'iniquité, et s'écartent entièrement de la loi de Dieu.

Quelques-uns traduisent les LXX: *persequentes me iniquitate*, ou *iniquè*: mais notre version est conforme à l'hébreu, à la version de S. Jérôme et de la plupart des hébraïsants.

RÉFLEXIONS.

C'est toujours dans Dieu un acte de miséricorde quand il écoute nos prières, et quand il nous rend la vie de la grâce. Cependant le Prophète attribue aussi cette résurrection spirituelle à la justice divine, parce que Dieu a promis de l'accorder aux vrais pénitents. On a besoin de cette miséricorde et de cette vie pour résister aux ennemis du salut. Ils ont comme deux termes présents à leurs yeux; celui de l'iniquité vers

lequel ils tendent, et celui de la loi divine dont ils s'écartent toujours. La route qui mène au premier est spacieuse ; la plupart des hommes y entrent en foule ; la voie qui conduit à la loi est étroite ; très-peu ont le courage de s'y engager. Mais à l'extrémité de la première route est la mort, et à l'extrémité de la seconde est la vie. La première livre au démon, et la seconde remet l'homme juste dans le sein de J.-C. Y a-t-il à balancer entre ces deux voies ?

VERSETS 151, 152.

Le premier verset peut avoir quatre sens : ou bien : *Vous êtes près de ces persécuteurs pour les punir ;* ou : *Vous êtes près de moi pour me secourir;* ou : *Votre loi est près de nous, et il n'est pas nécessaire de la chercher au loin;* ou enfin : *Soyez près de moi, Seigneur ;* mais ce dernier sens, qui peut se concilier avec l'hébreu, ne se concilie pas également avec notre version qui ne porte pas *ades,* mais *es.* Dans ce même verset, au lieu de *vos voies,* le texte dit, *vos commandements :* c'est toujours le même sens.

Le Prophète oppose ici aux persécuteurs et aux persécutions les caractères de la loi, qui est toujours près de nous, pleine de vérité et éternelle. Ce qu'il dit, qu'il a connu la loi *dès le commencement,* se rapporte à son éducation comparée avec la doctrine de ses ancêtres : car la loi est aussi ancienne que le monde, et tous les patriarches l'ont connue dans sa partie principale qui regarde les mœurs.

RÉFLEXIONS.

Vous êtes près, Seigneur ; ce mot a occupé tous les saints, et il comprend l'exercice de notre foi, la consolation de notre vie ; il est la base de l'oraison, le grand motif de la crainte salutaire, l'aiguillon de l'amour. Jamais saint Augustin ne le perdait de vue : *Vous étiez,* dit-il, *au-dedans de moi, et j'étais au-dehors ; je vous y cherchais, et je m'y livrais, tout défiguré par le péché, aux objets que vous avez revêtus de beauté ; vous étiez avec moi, et je n'étais pas avec vous.* Puis, appréciant au juste la présence de l'Etre divin qui est partout, et qui n'est pas circonscrit par l'espace, il s'écriait : *Ah ! nous nous éloignons de vous, et il n'y a cependant point de lieu entre vous et nous ; nous nous approchons de vous, et il n'y a point de lieu.* Paroles sublimes et qu'on ne peut trop méditer !

Toutes les voies de Dieu sont la vérité même. Dieu est vrai en tout ; dans son essence, dans ses lois, dans ses promesses, dans ses menaces, dans ses jugements, dans ses Ecritures, dans ses inspirations. Si l'homme n'avait pas péché, il aurait bien plus de moyens pour connaître la vérité, qu'il ne lui en reste depuis sa chute. Sa raison et ses sens, qui en sont les deux principes, ne le tromperaient pas, comme ils le trompent aujourd'hui ; car les sens nous séduisent sans cesse par de fausses apparences, et la raison nous détermine par de fausses maximes, et par de fausses conclusions. Nous aimons pourtant encore la vérité, mais nous ne la cherchons point en Dieu, qui en est la source.

Dieu a établi ses droits ; ce mot m'explique l'origine des lois naturelles : elles sont de Dieu, mais elles ne sont pas nécessaires comme Dieu ; car si Dieu ne s'était pas déterminé très-librement à créer l'homme, ces lois n'auraient point été établies. Il est vrai que la création de l'homme une fois supposée, ces lois ont été une conséquence nécessaire de cette création, parce que ces lois ont une proportion naturelle et manifeste avec la constitution de l'homme ; et c'est aussi par cette même raison que Dieu ne peut dispenser de ces lois, quoiqu'il puisse, en vertu de son souverain domaine, changer l'objet ou la matière de quelques-unes, comme quand il ordonna aux Israélites d'emporter les vases d'or et d'argent des Egyptiens. Dieu était le maître suprême de ces biens, et il pouvait les donner à qui il voulait ; mais la loi qui défend de prendre le bien d'autrui, subsistait toujours.

Enfin *les lois de Dieu sont éternelles,* non qu'elles doivent subsister toute l'éternité : celle de l'amour de Dieu est la seule qui aura lieu dans la bienheureuse patrie, et elle n'y subsistera pas même, en sorte qu'il soit libre de l'accomplir ou de la transgresser. Mais toutes ces lois sont éternelles, parce que les promesses attachées à l'observation de ces lois, seront accomplies dans l'éternité.

VERSETS 153, 154.

L'hébreu dit autant *affliction* qu'*humiliation.* Le sens du Prophète est clair : il se sent environné d'ennemis, il demande que le Seigneur l'en délivre à cause de ses promesses ; et il représente aussi qu'il n'a point oublié la loi du Seigneur ; non qu'il osât se croire irréprochable, mais ses égarements ne lui avaient pas fait perdre le souvenir de ce qu'il devait à Dieu. D'ailleurs il avait satisfait à la loi en faisant l'aveu de sa faiblesse.

Si ce prophète n'avait en vue que d'être délivré de la captivité de Babylone, j'ose dire qu'il répétait trop souvent cette prière. Il parlait de sa délivrance, comme de l'unique bien qu'il désirât, comme de la vie unique qu'il eût à espérer. Eh ! quand il aurait obtenu ce qu'il souhaitait, n'aurait-il pas été comme les autres hommes, sujet à toutes les misères de l'humanité ? Cette vie qu'il aurait demandée, n'aurait-elle pas été, comme il le dit tant de fois ailleurs, semblable à la fleur qui se fane en un jour, et à l'ombre qui s'évanouit au bout de quelques moments ? L'esprit de prophétie aurait été dans lui aussi borné que charnel, s'il ne lui avait inspiré que ces sentiments ; mais en se livrant aux objets spirituels, en demandant à être délivré des ennemis du salut, tout son discours est grand, noble, utile à toute l'Eglise, qui en effet, depuis tant de siècles, fait ses délices de ce beau cantique.

RÉFLEXIONS.

Le Prophète dit qu'il n'a point oublié la loi de Dieu ; *or,* dit très-bien saint Grégoire, *celui qui pense à cette sainte loi, doit toujours fixer les yeux de son cœur vers la fin, c'est-à-dire, méditer sans cesse sur le moment où il passera de ce monde dans l'éternité.* En effet, la loi de Dieu est pour cette fin, c'est le terme des obligations qu'elle impose ; nulle différence entre l'état de la synagogue et celui de l'Eglise, entre les devoirs du Juif et ceux du chrétien.

Le Prophète représente son *humiliation,* son *affliction,* sa misère ; et il a une si grande idée de la bonté de Dieu, qu'il se contente de dire : *Voyez,* Seigneur, *combien votre serviteur est humilié et affligé.* Les sœurs de Lazare ne dirent aussi à J.-C. que ce mot : *Seigneur, celui que vous aimez est malade.* Il y a un grand sentiment de foi dans ces courtes paroles ; et il n'est aucun temps de notre vie où nous ne puissions les répéter en la présence de Dieu, car il n'en est aucun où nous ne soyons misérables et languissants.

Le Prophète demande que Dieu *prenne sa cause en main* contre les ennemis du salut, qui sont aussi ceux de Dieu. Tous les autres adversaires qui nous molestent en cette vie, sont plutôt des amis que des ennemis, puisqu'ils nous aident à avancer l'œuvre de notre salut. C'est la doctrine de J.-C., des apôtres et de tous les saints. *Buvez à longs traits la tribulation,* disait S. Ambroise, *car il est nécessaire que nous entrions dans le royaume de Dieu par la voie des souffrances. Buvez-les donc, de sorte que le sentiment de la tribulation pénètre tout l'intérieur de votre âme. Buvez la douleur d'un homme affligé avec les dispositions d'un homme patient.*

VERSET 155.

Quelques-uns traduisent en style d'imprécation : *Que le salut soit loin des pécheurs.* Je n'approuve point cette version, qui n'est ni dans la lettre de l'hébreu, ni dans celle des LXX. Le Prophète se contente d'exposer ce qui est, et ne souhaite aucun mal aux pécheurs, beaucoup moins la perte du salut que les

châtiments temporels. Au reste la cause qui éloigne les pécheurs du salut, est évidente; c'est qu'ils ne prennent aucun soin de la loi du Seigneur.

Je crois qu'on pourrait prouver par ce verset qu'il ne s'agit point dans ce psaume de la captivité de Babylone. Sa durée avait été prédite par Isaïe, par Ezéchiel, par Jérémie, par Daniel lui-même. Tous les Juifs, tant justes que pécheurs, devaient remplir cette prédiction, et tous, à la fin des soixante-dix années de cet esclavage, devaient obtenir la permission de retourner dans leur patrie. Les justes ne pouvaient donc par leurs prières obtenir leur délivrance avant la fin des soixante-dix années, et les pécheurs ne pouvaient à ce terme en être frustrés. Comment notre Prophète pourrait-il dire ici que *le salut* ou *la délivrance est loin des pécheurs*, c'est-à-dire, qu'ils n'y participeront point? Les auteurs des *Principes discutés* qui sont plus qu'aucun autre interprète dans ce système de la captivité, traduisent : *Nul espoir de délivrance pour les impies :* comment cela? est-ce qu'ils devaient tous mourir à Babylone? est-ce qu'il n'y eut que des justes, des hommes fidèles à la loi qui retournèrent à Jérusalem? Cela n'est nullement probable; on voit même sous Néhémie et sous Esdras qu'un grand nombre de ces captifs avaient violé la loi en s'alliant avec les Gentils; on voit que la plupart avaient presque oublié la loi, et cela n'est pas surprenant, s'il est vrai que les dix tribus du royaume d'Israël eurent part à la délivrance accordée par Cyrus, par Darius et par Artaxerxès.

RÉFLEXIONS.

J.-C. dit : *Si vous voulez obtenir la vie, gardez les commandements.* La *vie*, c'est le *salut;* par conséquent ceux qui n'ont nul soin de garder les commandements, ne peuvent parvenir au salut; par conséquent *le salut est loin d'eux.* Or, tels sont les *pécheurs*, selon le Prophète et selon toutes les Ecritures. Les plus éloignés du salut sont ceux qui recherchent les commandements, non pour les garder, mais pour les censurer, pour les réduire en problèmes. *La piété*, dit saint Augustin, *les recherche en croyant, et la vanité en disputant.* C'est le ton de notre siècle; on y parle beaucoup de religion, mais pour en attaquer les principes, on se met parmi les esprits du premier ordre, quand on a trouvé quelque subtilité contre la loi ou contre les mystères. Les clartés de la religion, on les laisse pour en augmenter les obscurités. On demande raison de ce qui ne peut être expliqué, et l'on fait taire la raison pour ne pas admettre ce qui est revêtu de tous les caractères de la vérité. Tant que la vanité dominera parmi les hommes, il y aura toujours des raisonneurs de cette espèce, et tant que les passions tiendront sous le joug du cœur humain, ces raisonneurs auront des disciples. La route du salut est une voie d'humilité, de docilité et de bonne foi; qualités rares, parce que l'homme est présomptueux, et cherche des illusions pour se tromper lui-même.

VERSET 156.

L'hébreu dit proprement, *vos tendres compassions.* Il emploie un mot qui désigne des entrailles paternelles. Le Prophète reconnaît cet attribut en Dieu, et il demande encore la vie conformément aux promesses. Plus ce saint homme approche de la fin de son psaume, et plus il demande la *vie*, parce que c'était le fruit le plus précieux qu'il pût espérer de sa longue prière. Il implore, pour l'obtenir, les grandes miséricordes du Seigneur, parce que depuis le péché, l'homme est dans la mort, et qu'il ne peut obtenir la vie que de la miséricorde infinie de Dieu.

RÉFLEXIONS.

Tous les hommes désirent la vie, mais très-peu la véritable vie, qui est celle de la grâce; très-peu connaissent J.-C., qui est l'auteur de la vie. Les saints Pères me paraissent admirables dans le soin qu'ils prenaient de parler sans cesse de la vie à leurs auditeurs. S. Augustin ne tarissait point sur cet objet : il répétait à tout instant que l'amour de Dieu est la vie de notre âme; que le désir de la vraie vie, qui n'est qu'en Dieu, doit nous faire mépriser cette vie mortelle; que l'enfer n'est un séjour d'horreur que parce qu'on y est mort à la véritable vie; et qu'on y vit perpétuellement pour la mort; que cette vie terrestre, en comparaison de la vie éternelle, est une mort, etc. Ce sujet est infini dans les ouvrages de ce saint docteur, parce qu'il connaissait bien l'Évangile, qui est le livre de la vie, et la vocation du chrétien, qui est de mourir à tout, pour vivre éternellement. Les prophètes n'avaient pas entendu comme nous la *parole de vie* qu'ont prêchée les apôtres; mais ils savaient comme nous que le *juste vit de la foi*, que pour *vivre il fallait chercher le Seigneur*, qu'il y avait *une terre des vivants*, que les patriarches en quittant la terre étaient passés à une meilleure vie, puisque Dieu long-temps après leur mort, prenait plaisir à se dire le Dieu de ces saints hommes. Tout parle de la vie dans les deux Testaments, parce que l'un et l'autre enseignent la justice. Il n'y a que le monde qui parle de la mort, parce que le monde est le séjour des pécheurs.

VERSETS 157, 158.

Quelques hébraïsants traduisent ainsi le second verset : *J'ai vu des gens qui agissent avec perfidie, et le dégoût* ou *le trouble m'a pris*, etc. On voit que la différence est fort petite, ou plutôt nulle pour le sens.

Ce n'était pas sans raison que le Prophète demandait la vie de la grâce; il était investi d'ennemis, de persécuteurs, de perfides, de violateurs de la loi. Au premier verset, il faut entendre les ennemis du salut; et dans le second, leurs émissaires, leurs disciples, ou leurs partisans. Les ennemis du salut persécutent, et les pécheurs donnent des scandales qui remplissent les justes d'amertume.

RÉFLEXIONS.

S. Augustin appliquant le premier de ces versets à l'état de l'Eglise des premiers siècles : *Nous voyons*, dit-il, *l'accomplissement de cet oracle du Prophète : toute la terre est teinte du sang des martyrs, le ciel est embelli des couronnes des martyrs, les églises sont ornées des mémoires des martyrs, les jours sont distingués par les fêtes des martyrs, les guérisons se multiplient par l'intercession des martyrs. Pourquoi tant de merveilles, sinon parce qu'il y a eu un homme persécuté, calomnié, et fidèle néanmoins aux volontés du Seigneur? Nous reconnaissons ces choses, et nous en rendons grâces au Seigneur notre Dieu.* Cette explication est dans le genre mystique; mais elle a l'avantage d'édifier et de rendre témoignage en même temps à l'ancienne tradition de l'Eglise sur le culte des saints, sur la confiance des fidèles dans leur intercession, et sur les grâces extraordinaires qu'on obtenait par leurs mérites. Quand on compare ce texte d'un aussi grand homme que l'était saint Augustin, qui d'ailleurs n'écrivait que ce qu'il voyait, avec les déclamations des hérésiarques de ces derniers temps contre l'honneur que l'Eglise catholique rend aux saints, on est tout étonné que ces hommes nouveaux aient pu entraîner tant de peuples dans leur parti.

VERSET 159.

Le Prophète oppose ses sentiments à ceux des prévaricateurs. Il a aimé la loi, il a séché de douleur en voyant qu'on la transgressait. Il demande au Seigneur de vouloir considérer l'état de son cœur, et lui rendre la vie par un effet de cette miséricorde infinie qui tient compte aux hommes des efforts qu'ils font pour demeurer fidèles à la loi.

RÉFLEXIONS.

Cette demande si fréquente de la vie est du style des écrivains sacrés, qui considéraient toujours Dieu

comme l'auteur de la vie, parce qu'il est par essence le Dieu vivant. *Vive Dieu*, disaient-ils sans cesse, *le Dieu vivant en présence duquel je suis;* et Dieu lui-même répète à tout instant : *Je suis le Seigneur, je vis;* et l'Église, dans ses offices, parle toujours du *Dieu vivant;* elle termine toutes ses prières par ces mots : *Qui vit et règne dans tous les siècles;* et J.-C est appelé partout, le *fils du Dieu vivant*. Qu'il y a de grandeur et d'énergie dans ce titre, aussi éternel que Dieu lui-même, puisqu'il exprime l'éternité unique, parfaite et absolue de cet être suprême! Demandons la vie à celui-là seul qui vit essentiellement. Toute autre puissance est sujette à la mort, tout périt; Dieu seul a été, est et sera toujours.

VERSET 160.

Le Prophète veut dire dans ce verset que la source des oracles divins est dans la vérité de Dieu; qu'ainsi ces oracles sont infaillibles, et que les jugements que doit exercer sa justice, ne peuvent éprouver aucune révolution, ni exception, ni variation.

Ce verset est comme la preuve du précédent. Le Prophète a demandé la vie, et il insiste ici sur les promesses que Dieu a faites de l'accorder aux âmes fidèles. Mais de plus il y a dans ce même verset des principes généraux sur la vérité de Dieu, sur l'infaillibilité de sa parole, sur la certitude de ses jugements.

RÉFLEXIONS.

Les livres saints sont remplis de prophéties ou d'annonces des événements futurs; tout est accompli, hors deux faits qui concernent l'état de tous les hommes en général, et de chacun d'eux en particulier. Ces deux faits sont le jugement de Dieu à la fin de ce monde, et la destinée de chaque homme à la mort. Je ne puis savoir quand arrivera le jugement dernier; et j'ignore également quelle sera la destinée des hommes à mesure qu'ils quitteront cette vie. Mais je suis sûr que l'un et l'autre de ces faits arriveront; que toutes les races humaines seront jugées, et que chaque homme recevra à la mort la récompense de ses mérites, ou le châtiment de ses péchés. De toutes les vérités contenues dans les Ecritures, il n'y en a point de plus clairement énoncées que ces deux-ci : or, comme toutes les autres prédictions ont eu leur effet, puis-je douter que celles-ci n'aient aussi le leur? Parmi les autres vérités, il y en a beaucoup qui me sont comme étrangères; toutes celles, par exemple, qui ont eu pour objet l'état des Juifs, la ruine des empires, et mille autres événements généraux et particuliers, qui n'influent aujourd'hui ni sur ma situation présente, ni sur ma destinée future. Mais le double jugement que Dieu doit exercer, me touche directement : il m'importe de savoir ce que je dois être dans l'éternité; et quoique je ne puisse acquérir sur ce point une certitude absolue, je puis me demander à moi-même si ma vie est telle que j'aie lieu d'espérer l'éternité bienheureuse. La vérité de Dieu m'assure que cette grande question sera décidée au moment de ma mort, c'est-à-dire, dans fort peu de temps, et peut-être dès aujourd'hui; puis-je espérer que la décision me sera favorable? Il ne manquera rien du côté de Dieu; puis-je dire qu'il ne manquera rien de ma part? Sujet de méditation nécessaire et terrible. Source de toute vérité, ô mon Dieu! donnez-moi d'entrer dans cette importante discussion, dont les conséquences ont fait trembler les saints. *Malheureux celui-ci*, disait saint Augustin, *qui attend que le feu éternel interroge son intérieur, sa conscience, ses pensées.*

VERSET 161.

Ces *princes* qui persécutaient le Prophète, étaient ou Saül, ou Absalom, ou Séméi, ou plutôt encore les ennemis du salut, qui sont appelés par l'Apôtre les *puissances des ténèbres*. Les saints Pères l'expliquent des princes païens qui persécutèrent les martyrs. Ce sens est vrai, mais non littéral, à moins qu'on n'admette deux sens littéraux dans le Psaume. Les partisans du système de la captivité voient ici les rois et les grands de Babylone; mais ce pourraient être aussi les chefs des Philistins, des Egyptiens, des Syriens, et de tant d'autres peuples qui molestèrent les Juifs en différents temps. Dès que l'histoire ne fournit rien sur l'objet de quelque psaume que ce soit, et qu'on ne le rapporte pas au salut éternel, on peut faire telles conjectures qu'on veut pour l'expliquer, mais ces conjectures instruisent peu, et ne touchent guère.

RÉFLEXIONS.

Le Prophète se soutenait par la crainte du Seigneur contre toutes les persécutions qu'on lui faisait. Que peuvent faire à un juste toutes les puissances de la terre armées pour le détruire? L'empereur Valens faisait menacer S. Basile de la confiscation de ses biens, de l'exil, des tourments, de la mort, s'il ne consentait à l'impiété arienne; et le saint évêque répondait : *Tout cela ne m'ébranle point; tout mon bien consiste dans ce peu de pauvres habits dont vous me voyez revêtu, et dans quelques livres. Toute la terre est au Seigneur, qui l'a créée; je suis étranger, quelque part que je me trouve, comment pourrai-je craindre l'exil? Pour les tourments, ils se réduiront au premier coup, puisque je n'ai plus qu'un souffle de vie. Et quand la mort viendra, je la regarderai comme un bienfait, comme le nœud qui m'unira éternellement à mon Dieu, pour lequel seul je respire ici-bas, et à qui je rapporte toutes mes actions.*

S. Grégoire de Nazianze a rapporté ce beau trait, et il donnait lui-même une instruction générale, qui est la même que celle du Prophète : *Ne craignons qu'une chose : c'est de craindre quelqu'un plus que Dieu.*

VERSETS 162, 163.

Il était question de la crainte dans le verset précédent; le Prophète vient montrer ici que ce n'est là ni l'unique ni le principal motif qui l'attache à la loi. Il dit qu'elle fait toute sa joie, qu'il en est affecté comme un vainqueur qui rassemble de riches dépouilles; qu'il a en horreur et en abomination l'iniquité, et qu'enfin tout son amour se porte vers les saintes ordonnances de Dieu.

L'hébreu met proprement, *je me réjouis*, au premier verset, et le *mensonge* pour l'*iniquité*, au second; ces différences ne sont rien, et je ne les remarque que pour la plus parfaite exactitude.

RÉFLEXIONS.

C'est avec bien de la raison que saint Augustin observe sur ces versets qu'*il n'est pas à craindre que l'amour périsse quand la crainte est chaste*. Le prophète réunissait ces deux sentiments à l'égard de la loi et de son auteur; par conséquent il avait en horreur tout ce qui pouvait conduire à l'iniquité. La vivacité de sa foi se manifeste par la comparaison qu'il fait de ses dispositions avec celles d'un vainqueur qui revient du combat chargé de dépouilles. La joie de ce conquérant est complète; il a la gloire d'avoir vaincu, et l'avantage de s'être enrichi par sa victoire. Il n'y a, encore une fois, que l'esprit de la foi qui puisse inspirer une telle comparaison; car l'observation de la loi ne procure à l'homme ni distinctions ni richesses temporelles. C'est même, comme ce Prophète le répète souvent dans ses cantiques, la source de bien des persécutions qui dépouillent le juste de son honneur et de ses biens en ce monde. Mais son trésor est dans le ciel, et il sait que tous ceux de la terre n'ont qu'un éclat trompeur, passager, et indigne de fixer les affections d'un fidèle observateur de la loi.

VERSET 164.

La plupart des interprètes prennent cette expression, *septies* pour *pluries*, parce que le nombre *sept*

marque souvent dans l'Écriture un nombre indéfini, comme *le juste tombe sept fois dans le jour*. Je ne crois pas cette raison démonstrative. Quand on n'a pu déterminer un nombre d'actions répétées plusieurs fois on a employé le nombre *sept* pour un nombre indéfini : mais des actions aussi distinctes que des prières ont pu et dû se déterminer par un nombre fixe ; et le Prophète, disant qu'il a loué le Seigneur sept fois le jour, est censé avoir en effet répété ces louanges jusqu'à sept fois, depuis le lever du soleil jusqu'à son coucher. On fait d'autres comparaisons : 1° celle de *l'argent purifié sept fois*, mais comme toute nature d'argent n'a pas besoin d'être purifiée également, on a raison de prendre là le nombre *sept* pour un nombre indéfini ; 2° celle de la femme stérile qui est devenue féconde par la protection divine au point d'avoir *sept enfants*. Mais en cet endroit il ne s'agissait pas de déterminer le nombre des enfants, il suffisait de faire voir qu'il en naîtrait plusieurs : aussi la Vulgate met-elle *plurimos* au lieu de *septem*. Je crois donc qu'il faut prendre ici ce terme de *sept fois* pour un nombre fixe, comme quand il est dit que Jacob se prosterna sept fois devant Esaü : qu'on aspergeait certaines victimes sept fois ; que Josué fit sept fois le tour de Jéricho ; que l'enfant ressuscité par Elisée bâilla sept fois ; que Naaman se lava sept fois dans le Jourdain. Ce sont là des actions individuelles, et qui servent de circonstances à la narration. Il en est de même dans ce passage : il nous apprend que le Prophète priait en effet sept fois le jour, et c'est ainsi que l'Église l'a entendu dès les premiers temps, puisqu'elle a déterminé, pour chaque jour, sept heures canoniales, sans compter celle de la nuit qui est l'office de matines ; car le Prophète, outre ces sept heures de prières, avait déjà dit qu'il priait dans le milieu de la nuit.

RÉFLEXIONS.

Il est écrit que *le juste tombe sept fois le jour*, et voici un juste qui loue le Seigneur *sept fois le jour*. Ce juste tâchait donc de réparer ses chutes par son assiduité à la prière. Il voulait, en quelque sorte, compenser par des louanges les atteintes qu'il avait données à la gloire du Seigneur.

Ce juste *loue le Seigneur sur l'équité de ses jugements*. Il est bien éloigné d'exercer sa critique sur les oracles divins qui menacent les pécheurs de châtiments éternels ; il ne lui vient point en pensée de faire des conjectures sur l'ordre de providence que Dieu garde envers les hommes. Il adore la justice suprême en tout, il sait qu'elle est infinie, qu'elle s'accorde dans le sein de Dieu avec son ineffable bonté ; et s'il reconnaît qu'elle est impénétrable dans ses conseils sur les enfants des hommes, il n'en est que plus porté à la confiance, parce que tout est dirigé par une sagesse qui dispose de nos destinées avec autant de douceur que de force. C'est ce que ce saint Prophète fait entendre dans le verset suivant, qui seul pourrait fournir matière à un long discours.

VERSET 165.

Le Prophète ayant exalté la justice du Seigneur, en conclut que l'amour de la loi, qui est l'expression ou l'effet de cette justice, répand une paix inaltérable dans l'âme des justes, et que toutes leurs démarches sont exemptes de trouble, d'erreur, de faiblesse ; car le mot de *scandale* signifie toutes ces choses dans le texte et dans les versions.

RÉFLEXIONS.

S. Augustin demande sur ce verset si l'on doit entendre que la loi n'est point un sujet de scandale pour ceux qui l'aiment, ou si ceux qui l'aiment ne sont exposés à aucun scandale ? et il répond que ces deux sens sont vrais. Et d'abord, dit-il, celui qui aime la loi de Dieu respecte même dans elle ce qu'il ne comprend pas, ou ce qui lui paraît contraire à ses idées ; il aime mieux se défier de son intelligence, ou croire qu'il y a des mystères cachés sous la lettre, que de se faire juge de la parole divine : par conséquent elle n'est jamais pour lui un sujet de scandale. Ensuite quand il arrive que ceux qui sont dans un état consacré à la sainteté s'écartent des règles du devoir, celui qui aime la loi de Dieu n'est pas ébranlé pour cela dans sa foi ; il n'abandonne pas les routes de la justice, parce qu'il voit l'égarement de ceux qui étaient préposés pour les lui montrer. Ainsi l'amour qu'il conserve pour la loi le préserve de tout scandale.

Cette explication est excellente, et peut servir de règle pour tous les temps. La première observation ferme la bouche à tous les censeurs téméraires de la loi, et la seconde rassure les fidèles contre tous les mauvais exemples. L'une et l'autre inspirent un grand respect et un amour tendre pour la loi.

VERSETS 166, 167, 168.

Je ne vois de différence ici entre le texte et les versions, que dans le premier verset, où les versions disent, *mandata tua dilexi*, et le texte, *mandata tua feci*. Un commentateur moderne dit que les LXX portent comme l'hébreu, *feci*. Cela n'est point. La différence au reste est petite, car celui qui *aime la loi*, en accomplit les préceptes, et celui qui accomplit ces préceptes *aime la loi*.

Dans le premier verset, le Prophète dit qu'il *a attendu le salut du Seigneur, et que c'est pour cela qu'il a aimé ses commandements*. Il savait que cet amour était une condition essentielle pour obtenir le salut. Je ne doute pas au reste qu'il ne s'agisse du salut éternel : tout autre objet n'était pas digne de vœux aussi ardents, aussi répétés, aussi multipliés que ceux du Prophète.

Il assure dans le second verset que c'est *son âme qui a observé les décrets de Dieu*, qu'il ne s'est pas borné aux actes extérieurs, et que son cœur a dirigé toutes ses actions.

Enfin, il ajoute une nouvelle raison de sa fidélité à la loi : c'est qu'il s'est toujours considéré comme marchant en la présence de Dieu.

RÉFLEXIONS.

Quand on est établi dans la paix, on attend avec confiance le moment du salut. C'était ce que l'Apôtre disait à Tite, son disciple : *Notre Sauveur nous a appris à vivre dans ce siècle, avec piété, avec justice, avec sobriété, et à attendre l'avènement de J.-C.* Cette paix et cette confiance sont les fruits de l'amour de Dieu et de la fidélité à sa loi. Jamais les hommes n'y parviendront autrement. Ils cherchent tous la paix, mais par la voie du trouble. Ils tendent toujours au repos, mais par la route de l'agitation. C'est ce qui fait qu'ils ne trouvent jamais ce qu'ils désirent, et qu'ils meurent aussi malheureusement qu'ils ont vécu.

Un des grands moyens pour parvenir à l'amour qui fait l'essence de la loi, est de marcher constamment en la présence de Dieu ; c'est pour cela que Moïse recommandait si instamment aux Israélites de méditer sans cesse la loi du Seigneur, de l'expliquer à leurs enfants, de s'en occuper dans leurs maisons, dans leurs voyages, en se couchant et en se levant. La plupart des Juifs prirent ces instructions dans un sens charnel, ils se contentèrent d'écrire sur leurs portes, et de porter sur leur front les expressions de la loi ; mais les vrais enfants de l'alliance étaient comme les saints de l'Église chrétienne, très-attentifs à tourner leur cœur et leurs affections vers le Dieu de leurs pères ; ils savaient qu'il avait dit à Abraham : *Marchez en ma présence, et vous serez parfait*. C'est là le grand ressort de toute la vie spirituelle, la route unique qui conduit à la paix en cette vie, et au bonheur inaltérable dans l'éternité.

VERSETS 169, 170.

Sur la fin de son psaume le Prophète redouble de

ferveur, et fait de nouveaux efforts pour obtenir ce qu'il désire : savoir, l'intelligence de la loi et la délivrance des ennemis du salut. Encore une fois, le sens ne peut être borné aux ennemis temporels, soit Israélites, soit Babyloniens. La prière du Prophète est trop ardente, trop élevée, trop appuyée des motifs surnaturels de la loi, pour n'avoir que ce seul objet. Pourquoi le Prophète demanderait-il si souvent et si instamment l'intelligence, s'il n'avait en vue que les traverses de cette vie? Faut-il avoir des lumières supérieures pour sentir qu'on est en butte à la calomnie, ou qu'on éprouve les rigueurs de la captivité? Mais ces lumières sont de toute nécessité pour connaître les dangers où nous exposent les ennemis du salut.

Au premier de ces versets, on lit dans le texte : *Que mon cri approche de votre présence.* Ce cri a été traduit dans le grec par δέησις, et dans le latin par *deprecatio :* deux termes moins énergiques, mais non contraires au sens.

Il est aisé de voir qu'il y a deux prières dans ces deux versets; l'une pour obtenir l'intelligence, l'autre pour être délivré de la persécution; et dans toutes les deux le Prophète intéresse la parole et les promesses de Dieu.

RÉFLEXIONS.

Pourquoi l'intelligence est-elle si nécessaire dans la route du salut? S. Chrysostôme l'explique en disant que la vérité est unique, et que l'erreur est pleine de variétés, qu'elle a différentes faces, et qu'elle règne dans la confusion. On est donc fort exposé à se tromper en cherchant la vérité; au lieu que pour donner dans l'erreur, on n'a besoin ni de lumière, ni de guide. Pour marcher dans la voie du salut, il faut voir la vérité et la suivre; et pour se perdre, il suffit de se laisser entraîner par l'exemple du grand nombre. Les hommes sont des aveugles qui s'égarent dès le premier pas; leurs routes sont différentes, mais toutes aboutissent au même terme, qui est la réprobation. Les Juifs avaient la loi et les prophètes, nous avons J.-C. et les apôtres. Voilà les maîtres de la vérité. Les Juifs furent séduits par le commerce avec les nations idolâtres, et nous le sommes par le commerce avec le monde. Voilà les maîtres de l'erreur. Répétons souvent la prière du Prophète, demandons l'esprit d'intelligence pour découvrir la vérité, c'est-à-dire, pour entendre l'Evangile, et pour nous éloigner de l'erreur, c'est-à-dire, pour nous défier du monde, pour le fuir et le détester.

VERSETS 171, 172.

On pourrait traduire le premier verset selon l'hébreu : *Mes lèvres publieront avec abondance vos louanges, parce que vous m'aurez appris vos ordonnances.* Mais le sens est également bon selon nos versions, et la plupart des hébraïsants le suivent.

Le Prophète ne veut pas dire qu'il *chantera les louanges du Seigneur, si le Seigneur lui enseigne ses ordonnances*, en sorte que cet enseignement soit comme la condition qu'il pose ici pour *chanter ces louanges;* il entend que sa bouche sera éloquente à célébrer le Seigneur, lorsqu'il aura été instruit par le Seigneur lui-même de toute l'étendue de la loi. Il explique ensuite pourquoi tous ses discours rouleront sur la parole de Dieu, ou sur la loi : c'est que tous les articles qu'elle contient, sont l'équité même.

RÉFLEXIONS.

Le Prophète ne dit pas que, quand Dieu l'aura instruit de sa loi, il l'annoncera à tout le monde, mais que ses lèvres s'ouvriront pour chanter les louanges de Dieu. Le ministère de la parole n'est pas confié à tous; mais tous sont obligés de glorifier le Seigneur dans le secret de leur cœur, et d'attendre ses ordres pour le faire connaître aux autres. *Celui-là*, disait S. Grégoire de Nazianze, *est véritablement sage qui parle peu de la vertu, et qui la pratique avec constance; qui se donne de l'autorité par ses œuvres, et qui s'attire la confiance par une vie irréprochable.*

Il y a une grande différence entre celui qui parle des choses spirituelles, comme pleinement convaincu de la religion, et celui qui en parle pour satisfaire à la coutume, ou pour s'attirer l'estime des hommes. Le premier *sent ce qu'il dit*, comme le remarque S. Grégoire-le-Grand; et le second n'est qu'*un airain résonnant*, comme l'observe l'apôtre. *Je parlerai de vous, Seigneur*, dit notre Prophète, *parce que votre loi est l'équité même;* parce que je retiendrais la vérité captive, si je ne publiais la beauté et l'excellence de cette loi; parce que votre amour me presse, et que je ne puis dissimuler les sentiments qu'il m'inspire. Il en est de la parole comme de la conduite : *Il est difficile*, disait S. Augustin, *que celui qui croit de tout son cœur, vive mal;* et je dis aussi qu'il est difficile que celui qui croit de tout son cœur, ne parle pas bien de Dieu. Mais croire de tout son cœur n'est point une chose commune; et si nous en jugeons par le mot de l'Apôtre, qui dit que *le juste vit de la foi*, nous reconnaîtrons que *croire de tout son cœur*, est une chose très-rare. Que chacun s'examine sur ce point si important, il se trouvera presque sans foi; vérité terrible, et qui fera la condamnation de la plupart des hommes, des chrétiens même, au jugement de Dieu.

VERSET 173.

L'hébreu dit mot à mot : *Que votre main soit pour me secourir.* Ce sens est compris dans les versions; car celui qui demande à être sauvé, ou délivré de ses ennemis, demande assurément qu'on le protège contre leur violence. Le Prophète dans ce verset manifeste la sincérité de son cœur, et l'ardeur de sa volonté. Il a pris le Seigneur pour son partage, il a préféré sa loi à tous les autres avantages que le monde pouvait lui offrir. Il confesse en même temps que Dieu seul peut être l'auteur de son salut, il invoque sa puissance désignée par la main. Il se sert du même mot qui est employé dans la Genèse pour la création de la lumière, *fiat lux, fiat manus tua*, etc. Le texte hébreu dans ces deux endroits dit, *sit lux, sit manus tua*, etc., et cette expression est plus énergique.

RÉFLEXIONS.

C'est un grand avantage que d'être né dans la véritable religion, mais cela ne dispense pas ceux qui y sont nés d'y adhérer librement et par choix : comme le Prophète disait qu'il *avait choisi la loi de Dieu*, quoiqu'il fût descendu de la race sainte des patriarches. On a traité subtilement cette question : comment l'homme qui commence à se connaître, peut faire l'analyse de sa foi, c'est-à-dire, se convaincre par le raisonnement qu'il est dans la véritable religion, en sorte que son *obéissance* à la foi soit *raisonnable*, comme le dit S. Paul aux gentils convertis? Cette question, mal proposée, a été quelquefois mal résolue; car il semble que tant les agresseurs, que les défenseurs, faisaient trop abstraction de la foi. Ce don est non seulement réel, mais il influe tellement dans les opérations de l'âme, que celui qui est né dans la véritable religion, et qui a ce don de la foi, pourra se développer à lui-même les preuves de la vérité qu'on lui a enseignée. Ce développement se fera, il est vrai, de différentes manières, selon les divers degrés d'intelligence ou de culture que ce fidèle possèdera; mais à mesure que ses recherches se multiplieront, il verra croître en lui la lumière; elle sera plus grande dans l'homme d'étude que dans le simple artisan, celui-ci cependant sera aussi ferme dans la foi que l'homme d'étude. Or, je dis que ce progrès de connaissances ne se fait et ne peut se faire que dans la véritable religion et en vertu du don de la foi. L'idolâtre, par exemple, se mettra-t-il à examiner les motifs de sa croyance? Il les trouvera faibles de plus en plus; il arrivera à un terme où il ne se présentera que des absurdités. L'hérétique voudra-t-il faire la même

chose sur le culte qu'il professe ? Il marchera d'un pas assez ferme jusqu'à un certain point : mais quand il sera parvenu à l'article de sa séparation d'avec l'ancienne Église, et à celui de l'obligation qu'il s'est imposée de ne se résoudre que par l'examen des Écritures, il se verra investi de doutes, et s'il est de bonne foi, il avouera que ni lui, ni personne de sa secte n'est capable de les lever. Le catholique seul sera ferme dans sa croyance, en vertu du don de la foi, qui n'est que dans la véritable Eglise, et dont le propre est de fortifier dans l'esprit et dans le cœur les motifs de crédibilité. Ces motifs, sans le don de la foi, n'auront qu'une force philosophique, si j'ose parler ainsi; ils pourront ébranler l'esprit, et ne soumettront point le cœur. Tout homme fidèle qui se repliera sur lui-même et sur la religion, pourra donc dire, comme notre Prophète, qu'il l'a *choisie*, qu'il la préfère à toutes les autres ; et son acquiescement sera non-seulement raisonnable, mais méritoire aux yeux de Dieu.

VERSET 174.

L'hébreu dit encore ici comme en tant d'autres endroits : *Votre loi fait mes délices.* J'ai rendu compte de cette différence qui n'altère point le sens des versions. Le Prophète joint ces deux choses si étroitement liées dans la religion, le *désir du salut* et la *méditation de la loi*. Il est impossible de les séparer. Celui qui méditerait la loi sans désirer le salut, ne serait qu'un esprit curieux, ou un observateur critique ; celui qui désirerait le salut sans vouloir s'occuper de la loi, voudrait le terme sans les moyens.

RÉFLEXIONS.

Le désir du salut est aussi nécessaire que le désir du bonheur. L'homme désirant le bonheur, désire en même temps le salut : mais quand il n'a pas la foi, ou quand elle est obscurcie dans lui par les passions, ce désir du salut est confus, et l'homme lui-même ne le distingue pas ; il désire distinctement le bonheur, et il court après des objets qui ne le lui donnent jamais, et qui le détournent de la route du salut. Pour désirer le salut directement et pleinement, il faut connaître la loi du Seigneur et la méditer. Quelques-uns la connaissent, mais très peu la méditent, et c'est ce qui fait que très peu parviennent au salut.

La méditation de la loi faisait les délices du Prophète, parce qu'il voyait dans elle les moyens de parvenir au salut. Cet homme s'aimait lui-même, mais d'un amour saint, légitime et ordonné de Dieu, parce que cet amour supposait et contenait même l'amour de Dieu. En méditant la loi, il sentait fort bien que pour l'accomplir il lui en coûterait des sacrifices, qu'il serait obligé de combattre beaucoup d'ennemis; mais ce travail ne ralentissait point son ardeur pour la loi, et n'altérait point les délices qu'il goûtait en la méditant. Pourquoi? parce que l'espoir du salut était toujours présent à son esprit. Il avait dans l'âme ce que tous les saints n'ont jamais perdu de vue. *Le travail*, disait-il, *passe, et le moment du repos arrive. Les fausses délices du monde passent, et le vrai bien qu'a désiré l'âme fidèle, arrive. Elle se regardait comme étrangère sur la terre, et elle rentre dans sa patrie; et quelle patrie encore! celle où tous les biens sont ensemble, celle dont jouissent les anges, celle où nul citoyen ne meurt, celle où l'on a Dieu pour ami, et où l'on n'est exposé aux persécutions d'aucun ennemi.*

VERSET 175.

On pourrait traduire selon l'hébreu : *Que mon âme vive, et elle chantera vos louanges.* Le Prophète parle ou de la vie dans la gloire, ou de la vie dans la grâce: la première dont jouissent ceux qui sont parvenus au salut, la seconde qui anime et soutient les justes dans la route du salut. S'il s'agit de la première, *la loi sera son appui*, parce que ce sera sur l'observation de la loi que seront fondés ses mérites, et par conséquent le bonheur éternel. S'il s'agit de la seconde, *la loi sera son appui*, parce qu'elle le protégera contre tous les ennemis du salut. S'il n'était question que de la délivrance de Babylone, la proposition serait peu digne d'un Prophète, qui devait très-bien savoir qu'il n'est pas nécessaire d'être délivré de la captivité, pour louer Dieu, et pour implorer l'appui de sa loi. Dira-t-on que Jérusalem et non la Chaldée était le lieu où les Juifs devaient louer Dieu ? Il sera aisé de répondre que c'était à la vérité dans Jérusalem qu'on rendait un culte public à Dieu, mais que le culte intérieur, et surtout l'accomplissement de la loi, était indépendant des lieux et des circonstances, que les prophètes et les justes de la nation y furent fidèles dans la Chaldée comme à Jérusalem. Tobie, Daniel, Mardochée, Esdras et tant d'autres en sont la preuve.

RÉFLEXIONS.

L'âme qui a la vie en elle, ne peut s'occuper que de la gloire de Dieu ; toute autre fonction lui paraît indigne d'elle. L'apôtre disait aux fidèles de faire tout au nom de J. C. Il parlait à des gens que la grâce de J.-C. avait vivifiés. Le même apôtre disait qu'il ne vivait plus lui-même, mais que J.-C. vivait en lui ; et qu'était-ce que sa vie, sinon un dévouement fidèle à la gloire de J.-C. ? Mais, selon la belle pensée de S. Ambroise (1), l'âme ne vit que quand elle est nourrie et gouvernée ; de même que le corps ne vit que quand il prend des aliments, et qu'il obéit à toutes les impressions que la volonté de l'homme peut lui donner. Or, ce qui nourrit et gouverne l'âme, c'est la loi de Dieu, et c'est aussi par conséquent ce qui la rend propre à glorifier le Seigneur. Mais dans la loi de Dieu, l'amour ordonne de tout, décide de tout; c'est donc aussi l'amour qui nourrit l'âme, qui la gouverne, qui l'applique à tout ce qui intéresse la gloire de Dieu. Ne perdons point de vue cette suite de pensées, et attribuons toute la vie et toute l'activité de notre âme à l'amour : craignons, quand nous sommes tièdes dans le service de Dieu, d'avoir perdu son amour, car ce saint amour est un feu qui agit toujours ; et quand nous ne sentons pas son action, tremblons sur notre état, nous sommes dans la mort, ou bien près d'y tomber. Nous *portons* peut-être encore le *nom de vivants,* comme celui à qui l'apôtre bien-aimé faisait des reproches, *et nous sommes morts.*

VERSET 176.

Le Prophète termine (2) son psaume par l'aveu de sa misère et de ses égarements. Il l'avait commencé en reconnaissant le bonheur de ceux qui marchent dans les voies de Dieu, il le finit en déplorant le malheur de ceux qui se détournent de cette route. Il parle moins pour sa propre personne que pour l'instruction de tous les hommes, qui se sont tous égarés, les uns plus, les autres moins, et qui ressemblent à des brebis qui ont échappé à la vigilance du pasteur. Il demande que le Seigneur cherche lui-même ces brebis ; en quoi il semble annoncer la fonction et les travaux du Messie, qui devait se comparer un jour au berger inquiet de la destinée d'une seule de ses brebis, quand il s'aperçoit qu'elle n'est plus dans le troupeau. Mais comment ce Prophète se compare-t-il à une brebis égarée, puisqu'il assure qu'il *n'a point oublié les commandements du Seigneur ?* C'est que jamais il n'a abandonné tout-à-fait la loi ; c'est qu'il l'a révérée, lors même que sa faiblesse ou son ignorance l'égarait ; ou bien, c'est que la loi même, accomplie selon les ordonnances de Moïse, ne suffisait pas encore pour le faire entrer dans le bercail du Seigneur, et qu'il avait besoin de la voix du Messie, seul pasteur envoyé aux Juifs et aux gentils, pour ne former qu'un

(1) Ambros. in Psal. CXVIII.

(2) En terminant aussi mon commentaire, j'observe que la critique du P. Houbigant s'exerce peu sur ce long psaume : ce qui prouve que le texte et les versions ont peu souffert de la part du temps et des copistes.

seul et unique troupeau ; ou bien encore, c'est que, malgré sa fidélité à la loi, il se regardait toujours en ce monde comme une brebis égarée, parce que ce monde est plein de voies détournées, et que jusqu'au moment d'entrer dans la céleste patrie, qui est le bercail éternel de Dieu, on est toujours exposé à perdre la route du salut.

Il y avait autrefois une leçon défectueuse dans quelques exemplaires grecs ; on y lisait : ζῆσον, *vivifica,* au lieu de ζήτησον, *quære.* C'est cette dernière qui est la vraie leçon, conforme à l'hébreu, à l'édition des LXX et à la Vulgate.

RÉFLEXIONS.

Dans quelque état que vous soyez, disait S. Augustin, *jetez toujours un œil de déplaisir sur vous même, marchez toujours, ne vous arrêtez pas, ne vous détournez point.* C'est que la carrière du salut est pleine de dangers, et que celui qui croit y marcher d'un pas ferme, est bien près d'y faire des chutes déplorables.

Voici un Prophète qui n'a point oublié la loi de Dieu, et qui demande cependant que Dieu le cherche comme une brebis égarée. Qui peut donc répondre de sa propre justice? *Je ne me reproche rien,* disait l'Apôtre, *mais je ne suis pas justifié pour cela ; c'est le Seigneur qui me juge.* Et cet homme si saint, si prévenu des grâces de Dieu, si élevé au-dessus des autres mortels par les révélations dont Dieu lui avait fait part, craignait d'être réprouvé après avoir instruit tant de peuples et formé tant d'Eglises. Et au milieu de ses plus grands succès, il se rappelait ses égarements : *J'ai persécuté,* disait-il, *l'Eglise de Dieu, je ne mérite pas le nom d'apôtre.* C'est ainsi que l'humilité est la gardienne de la justice et la sauve-garde de la loi, de la fidélité à la loi. L'homme humble dit toujours : *Cherchez, ô mon Dieu, votre serviteur, car il s'égare à tout instant.*

Halleluia. CXIX.

Hebr. CXIII.

1. Ad Dominum, cùm tribularer, clamavi, et exaudivit me.

2. Domine, libera animam meam à labiis iniquis, et à linguâ dolosâ.

3. Quid detur tibi, aut quid apponatur tibi, ad linguam dolosam?

4. Sagittæ potentis acutæ, cum carbonibus desolatoriis.

5. Heu mihi, quia incolatus meus prolongatus est, habitavi cum habitantibus Cedar : multùm incola fuit anima mea.

6. Cum his qui oderunt pacem, eram pacificus : cùm loquebar illis, impugnabant me gratis.

PSAUME CXIX.

1. Dans ma détresse, j'ai crié vers le Seigneur, et il m'a exaucé.

2. Seigneur, délivrez mon âme des lèvres iniques, et de la langue artificieuse.

3. Que te donnera-t-on, ou que t'ajoutera-t-on (que gagneras-tu) pour ta langue pleine de fourberie ?

4. *Toute ta récompense sera d'être en butte* aux traits perçants d'une main redoutable; ces traits seront enflammés, et porteront le ravage chez toi.

5. Ah ! malheureux que je suis! que le temps de mon exil est long! je vis avec les habitants de Cédar : j'ai fait un long séjour (*dans cette terre étrangère*).

6. J'étais pacifique avec ceux qui haïssent la paix : lorsque je leur parlais (*de paix*), ils m'attaquaient sans raison.

COMMENTARIUM.

VERS. 1. — CANTICUM GRADUUM (1), vel potiùs ascensionum (nam *Mahaloth* utrumque significat); numero sunt quindecim, quæ se ordine consequuntur usque ad Psalmum 134. Sic autem appellantur,

(1) Tanta est de Psalmis gradualibus sententiarum inter varios scriptores varietas, ut operæ pretium nos facturos arbitremur, si fusiùs hâc dissertatione nostrâ idem argumentum, dignum sanè dissertatione, tum merito suo, tum arduitate, tractemus. Illud ergo agendum est nobis, ut certus, si fieri potest, auctor, finis, occasio, tempusque scribendi tradatur; quibus incognitis, vix illos satis mente assequi possumus.

Titulus ipse in hæc verba conceptus, *Canticum graduum,* plura observanda proponit. Theodotio vertit : *Canticum ascensuum ;* nec abludunt Aquila et Symmachus, cùm ferant : *Canticum pro ascensibus.* Chaldæus habet : *Canticum in gradibus abyssi.* Obscura planè inscriptio, quæ Hebræorum traditione apud Thalmudem recitatâ explicatur. Narrant igitur Hebræi, quo tempore secundi templi fundamenta, solutâ jam captivitate, jaciebantur, uberem adeò aquarum venam è terrâ prosiluisse, ut ad altitudinem 15 millium cubitorum assurgentes jam aquæ, totius terræ demersionem minitarentur, nisi Achitophel (vir ille celebris, qui laqueo sibi fauces præcidit sub Davide, nempe 400 annis ante solutam captivitatem) statim occurrens, opportunè ineffabile Dei nomen super quindecim gradus templi descripsisset. Is veluti agger aquis crescentibus oppositus est. Totam hanc fabellam construunt Hebræi super ea verba Psalmi 129 : *De profundis clamavi ad te, Domine.* Validum sanè fundamentum genti, quæ in procusas à majoribus fabellas cæcorum more fertur. Junius et Tremellius reddunt Hebræum : *Canticum excellentiarum ;* quæ versio Muisio aliisque nonnullis peritis interpretibus non displicet. Vulgò tamen communior est lectio : *Canticum graduum.*

Sed qui gradus isti, unde quindecim Psalmis titulus? Non alibi quærendos interpretes putavêre, quàm in templo Hierosolymitano ; et cùm quindecim Psalmi eâ inscriptione donentur, totidem etiam gradus in templo investigandos censuerunt. At illud incommodi accidit, quod Ezechiel nonnisi septenos statuit ad singulas quatuor fores atrii populi, et octo ad atrium sacerdotum ; ac denique totidem ex atrio sacerdotum ad templi vestibulum. Cùm igitur nihil suppetat opportunum in Scripturâ, ad Josephum confugiunt, cujus hæc verba sunt : *Gradus 15 à muro, qui mulieres segregabat, ad majorem portam ducebant ; illis enim gradibus, qui ad alias portas ferebant, erant breviores. Ipsum verò templum, in medio positum, id est, Sacrosanctum,* 12 *gradibus ascendebatur.* Itaque super quindecim hosce gradus, è claustro mulierum ad magnum atrium deducentes, inquiunt hujus sententiæ patroni, quindecim hi Psalmi canebantur. Affirmare tamen non dubito, nullius censuram timens, nunquàm Levitas eo loco cecinisse. Utrùm quindecim hi gradus ejusdem fuerint ætatis ac auctores Psalmorum, multòque magis utrùm Levitæ eo loco unquàm stare ad canendum consueverint, nemo sanè demonstraverit. Consuetus canendi locus constitutus erat in atrio sacerdotum, et quandoque, uti credimus, in superiori atrii Israelis parte, è regione portæ, ad atrium sacerdotum deducentis.

Alii hosce Psalmos super quindecim gradus ad vestibulum Sancti ferentes cani consuevisse putant.

vel 1° ab ascensione et elevatione vocis, è R. Saadiâ, quod eorum concentus sit elevatissimus et altissimus,

Verum gradus in Sanctum deducentes Ezechiel suâ ætate octo, Josephus duodecim enumerant; ex quo, sententiæ illius fundamentum omne corruit. At enim in templo Salomonis quindecim erant gradus. Esto, fuerint; sed 1° quindecim hi Psalmi Salomonis ætate posteriores sunt; 2° quindecim gradibus ex atrio Sacerdotum ad vestibulum Sancti aditum patuisse in templo Salomonis, quo indicio demonstratur? Res est igitur incerta, adeòque proposito nostro minùs servit; principio enim incerto posito, nihil certi colligi potest.

Sunt qui eos gradus non in templo quidem, sed per totam urbem discurrentes, tandem ex urbe ad verticem montis sancti repererint. Recentior quidam auctor censuit Psalmos graduales canendos fuisse à Levitis, excubias in domo Dei agentibus, super ascensum ex urbe ad templum. Singulis noctis horis Levita excubias agens Psalmum canebat, quo fratres suos ad vigilandum laudandumque Dominum hortaretur. Porrò hujus adhortationis formula legitur in Psalmo 133, qui unus est ex gradualibus. Sed, ut cætera admittamus de Levitis excubias in templo agentibus, cùm in Scripturâ pariter id innuatur, affirmare non dubitamus hujusmodi carmina nihil præferre congruens cum ascensu ex urbe ad templum; nulloque argumento probari, Levitas per varias noctis horas varia carmina cecinisse; ac tandem in eum usum quindecim istos Psalmos esse destinatos.

Nec moror eorum sententiam, qui spectatos credunt his inscriptionibus gradus templi Salomonici, sive horologii Achaz: temerè hæc omnia effutiuntur; et quò magis hæc carmina expenduntur, eò minùs hisce conjecturis credimus.

Quicumque in eâ fuerunt sententiâ, hosce Psalmos ideò potissimùm *ascensuum* sive *elevationis* inscriptos esse, quòd à Levitis in eminenti aliquo suggesto in templo canerentur, egregiè illi quidem demonstrant, post solutam captivitatem in superiori atrii Israelis parte suggestum quoddam fuisse, unde à Levitis textus legis legebatur pariter et explicabatur, quemadmodùm nostrâ etiam ætate sacri oratores è suggesto verbum Dei annuntiant, et diaconus Evangelium legit. Sed illis demonstrandum superest, eo loco cantari Psalmos consuevisse, et potissimùm quindecim, de quibus inpræsentiarum; quod nunquàm evincent.

Hieronymiaster tradit, in templo Hierosolymitano plures fuisse dignitatum gradus, quarum singulis distinctus in templo locus constituebatur. Supremus, qui et decimus quintus, summo sacerdoti destinatus; secundum tenebant inter sacerdotes viri amplissimi, alterum à summo pontifice dignitatis gradum obtinentes. Tertius erat minoribus sacerdotibus; quartus Levitis qui, in varias classes distributi, cætera implebant loca, à quarto usque ad postremum. Totum hoc systema merum est commentum: fac autem verum fuerit, quid hæc ad quindecim Psalmos? Mentem suam in eâ re obscurè adeò et parùm accuratè explicat auctor, ut inexplorata nec satis sibi credita loqui videatur.

Rabbinorum nonnulli, quos interpretes plurimi sequuntur, vertendum credunt: *Psalmus elevationis*; quòd eâ inscriptione significetur, hosce Psalmos elatissimâ voce fuisse canendos; sive quòd cantor sensim vocem ad singula carmina intenderet, ut decimus quintus Psalmus quindecim tonis altiùs quàm primus caneretur. Id verò non adeò facilè omnes credent, ii præsertim quibus merum animi commentum non sufficit. Malunt alii vocem *mahaloth*, quæ in Hebræo legitur, designare seu musicum instrumentum Judæis peculiare, seu vulgarem aliquem ad cujus normam Psalmi cantus dirigeretur, cantilenam, vel musicam quamdam ejus Psalmi canendi rationem: inania omnia et levissima.

Neque minùs committuntur inter se scriptores in

vel 2° juxta Thalmud, quòd canerentur in quindecim templi gradibus, tanquam in umbone et con-

assignandâ eorum carminum scribendorum occasione. Persuasum habent nonnulli cani solita fuisse tribus maximis anni solemnitatibus, Paschatis, Pentecostes et Tabernaculorum; cum scilicet populus ascenderet seu veniret ex universâ undique regione Hierosolymam; vel cum inde domum remearet; ex quo, inquiunt, inditum Psalmis nomen, *Cantica ascensuum*. Statuunt alii Davidem carmina illa dictasse, cum adversarium haberet Saulem, sive cum arma in se Absalomi experiretur, vel cùm arcam in tabernaculum Hierosolymis constitutum traduceret, vel tandem in variis rerum vitæ suæ eventibus; neque enim satis convenit omnes hosce Psalmos ad idem tempus idemque argumentum spectare. Credunt alii iis celebrari prodigium egressùs ab *Ægypto*; et servitutem in eâ regione ab Israelitis toleratam toto eorum Psalmorum contextu spectari. Origenes Salomoni tribuit, ratus ab eodem principe elucubratos, cum arcam solemni pompâ in templum à se constructum deduceret. R. Salomon ad dispersionem Judæorum revocat, tristemque rerum, quem nunc habent, statum, cùm scilicet eversis templo et urbe per Romanos, in omnes terrarum orbis plagas disperguntur.

Ex Patribus plerique, litteræ Psalmorum inhærentes, in toto eorum contextu animadvertunt Judæorum Babylone captivorum sensa, modò vices suas longumque exilium dolentium, modò libertatem à Deo flagitantium, modò de concessâ sibi libertate gratias agentium, modò festum celebrantium pro dedicatione templi; ac tandem sacerdotes et Levitas ad servitium Domino præstandum hortantium; hæc enim omnia in hisce Psalmis apparent. S. Athanasius, S. Chrysostomus, Theodoretus, Euthymius, vetus paraphrastes Græcus sæpiùs à nobis laudatus, Beda, Syrus, aliique plures veteres interpretes à S. Hilario laudati; et inter recentiores, Genebrardus, Vatablus, Ferrandus, Bossuetius episcopus Meldensis, aliique plures eamdem sententiam adoptârunt; quod etiam à nobis agendum, et adductis è re ipsâ argumentis demonstrandum est.

Solemne est Hebræis, quoties reditum suum è Babylone exprimunt, verbum *ascendere* usurpare. Ita Cyrus copiam faciens Judæis domum remeandi ait: *Quis est in vobis de universo populo ejus? Ascendat in Jerusalem, quæ est in Judæâ.* Factâ a rege potestate, *surrexerunt ut ascenderent ad ædificandum templum Domini.* Et Sassabasar discessit cum iis *qui ascenderunt de captivitate, quam transtulerat Nabuchodonosor in Babylonem. Hi sunt autem provinciæ filii, qui ascenderunt.* Ipse Esdras ascendit de Babylone, alios secum magno numero ducens. Primus dies *ipse fuit fundamentum ascensionis de Babylone.* Hanc vocem *ascensionis* idcircò hic expressimus, quòd eadem sit, quæ in epigraphe horum psalmorum recurrit. In psalmo 121 uno è gradualibus, auctor ædificatam dicit Hierosolymam veluti novam aliquam civitatem. *Illuc enim ascenderunt tribus, tribus Domini, ad confitendum nomini Domini.* Jeremias è captivitate Judæos regressuros his verbis prædicit: *In Babylonem transferentur, et ibi erunt usque ad diem visitationis suæ; et afferri faciam eam* (ascendere faciam) *et restitui in loco isto.* Pronum est igitur, ut Psalmum *ascensuum* decantatum credamus à Judæis è captivitate regredientibus; congruunt enim tum voces, tum phrasium analogia, tum eventuum descriptio.

Validius aliud argumentum ex eo deducitur, quòd eâ semel interpretatione admissâ, prona sunt in quindecim hisce Psalmis omnia. Porrò in hoc argumenti genere si quid statuatur, quo positâ tota carminum interpretatio prona et naturalis fluat, ipsum verò historiæ maximè congruat, nihilque habeat sive temporum, sive locorum, sive personarum circumstantiis repugnans; illud sine controversia probatur. Plus aliquid hic afferimus; non enim modò, hâc sententiâ

scensu suggesti ; vel 3°, quæ ratio est omnium optima , et argumentis ipsorum accommodatissima , ab

constitutâ, prona fluunt omnia , sed vix aliter exponi possunt plurium psalmorum loci , nisi miserè detortis sententiæ verbis, siquidem aliò quàm ad captivitatem Babylonicam distrahantur. Lege illud Psalmi 119, 1 : *Ad Dominum, cùm tribularer, clamavi, et exaudivit me... Heu mihi quia incolatus meus prolongatus est! habitavi cum habitantibus Cedar* (Hebraicè *Mesech et Cedar*) : *multùm incola fuit anima mea.* Et Psalmo 120, 1 : *Levavi oculos meos in montes , unde veniet auxilium mihi. Auxilium meum à Domino, qui fecit cœlum et terram.* Et psalmo 121, etc. : *Lætatus sum in his quæ dicta sunt mihi : In domum Domini ibimus. Stantes erant pedes nostri in atriis tuis, Jerusalem, Jerusalem, quæ ædificatur ut civitas ; cujus participatio ejus in idipsum; illùc enim ascenderunt tribus, tribus Domini, testimonium Israel, ad confitendum nomini Domini. Illic sederunt sedes in judicio, sedes super domum David.* Et Psalmo 122 : *Ad te levavi oculos meos, qui habitas in cœlis.* Et vers. 3 : *Oculi nostri ad Dominum Deum nostrum, donec misereatur nostri. Miserere nostri, Domine, miserere nostri, quia multùm repleti sumus despectione : quia multùm repleta est anima nostra, opprobrium abundantibus* (divitibus), *et despectio superbis.* Superborum nomine Babylonios designari , non semel observavimus.

In Psalmo 123 fatentur Hebræi futurum fuisse ut ab hominibus vivi deglutirentur et aquâ absorberentur, nisi speciali Domini protectione defensi fuissent. Respexisse Deum profitentur in Psalmo 124 eam quam in ipso collocaverant , omnem fiduciam ; id scilicet committens, ne diutiùs subjici virgæ peccatorum cogerentur. Tandem in Psalmo 125 apertiùs etiam produnt : *In convertendo Dominus captivitatem Sion, facti sumus sicut consolati. Tunc repletum est gaudio os nostrum, et lingua nostra exultatione.* Cùm tamen non omnes Babylone rediissent, addunt : *Converte, Domine, captivitatem nostram, sicut torrens in austro. Qui seminant in lacrymis, in exultatione metent* (ibant in captivitatem lugentes, redibunt exultantes). De restitutione templi post captivitatem, toleratisque Samaritanorum injuriis, hæc legas in Psalmo 126 : *Nisi Dominus ædificaverit domum, in vanum laboraverunt qui ædificant eam. Nisi Dominus custodierit civitatem, frustra vigilat qui custodit eam.* Describunt deinde in eodem psalmo et sequenti felicem timentium Deum statum, florentem eorum posteritatem, læta connubia, prosperum laborum suorum et expeditionum eventum , novasque constitutas Hierosolymæ sedes et politiam.

Sermone deinde ad populum è captivitate receptum converso, hæc habet psalmus 128 : *Sæpè expugnaverunt me à juventute meâ, dicat nunc Israel : Sæpè expugnaverunt me à juventute meâ : etenim non potuerunt mihi. Supra dorsum meum fabricaverunt peccatores, prolongaverunt iniquitatem suam. Dominus justus concidit cervices peccatorum.* Quibus postremis verbis excidium Babylonis ac Babyloniorum sub Cyro servitus innuitur. In psalmo 129 Israel veluti de carcere vel ab ipso sepulcro clamans ad Deum, crimen suum confitetur, à quo tandem sperare se dicit futurum, ut *redimat Israelem ex omnibus iniquitatibus ejus*, ex omnibus nempe malis quæ criminum merito in se induxit. Eadem confessio proximè sequenti in Psalmo continuatur, et venia speratur à Deo, cujus oculi ad humiles animos dimittuntur.

Israelitæ in captivitate Deum rogant , Psalmo 133, ut promissionum, quibus fidem suam Davidi obstrinxerat, memor, de templo scilicet in æternum permansuro, ac de regno in familiâ Davidis in perpetuum asserendo , id tandem committat, ut templum dejectum restituatur, ac solium Davidis prostratum relevet. Potest etiam non malè idem Psalmus haberi tanquàm oratio Hebræorum è captivitate Babylonicâ reducum, et tanquàm carmen in dedicatione secundi templi recita-

ascensionibus , ab exiliis , ut *Mahaloth* significet ascensiones, non gradus , sumptâ allusione à situ Jerusalem , ad quam omni ex parte ascendendum erat, quòd esset collocata in montibus. Et reverà hi om-

tum ; quemadmodùm etiam aptè de duobus proximè sequentibus Psalmis suspicamur. In Psalmo 132, sacerdotum et levitarum in templo Domini concordia exhibetur, et in Psalmo 133, supremo è gradualibus , populus Levitas hortatur ad agendas in laudibus Domini noctes, opemque divinam super Israelem implorandam. Hæc summa gradualium. Aperti in illis planè exprimuntur characteres qui reditui è captivitate Babylonicâ congruunt , nihilque continent huic sententiæ repugnans. Quare scriptos illos labente jam et solutâ etiam captivitate nonnisi probabilissimè suspicamur. Describit in illis Psalmista, uti Theodoretus observat, incommoda omnia quæ tolerari in exilio potuère ; tum et gaudium de recepto libertatis nuntio , lætoque ad propria regressu, templi restauratione , et quæ in eo moliendo ab adversariis illata sunt mala.

Vix autem, et ne vix quidem certus omnium horum carminum auctor designari potest : utrùm omnia ad unum eumdemque scriptorem pertineant, ambiguum. Qui Davidis opus credunt, scripta ab auctore prophetico spiritu sibi persuadent ; quippe qui vices omnes Israelitarum in captivitate Babylonicæ, et post reditum divinitùs prospexerit. Veterum nonnulli Salomoni tribuerunt ; facilè quòd Psalmus 126 , in nonnullis exemplaribus ejus regis nomine inscribitur. Malunt alii partim Davidi , partim Salomoni , partim autem vindicare auctoribus sacris , captivitate posterioribus , uti Esdræ, Aggæo, Zachariæ, Malachiæ. Psalmi 122, 124, 131, 133, Davidis nomen in Hebræo præ se ferunt, sicut et 126 Salomonis. Quod autem suspicionem adversùs hosce titulos creat, illud est quòd neque in Septuaginta neque in Vulgatâ legantur, unde non temerè colligitur recentiùs in exemplaria Hebræa ejusmodi inscriptiones irrepsisse.

Quicumque tandem auctor eas lucubrationes scripserit, post solutam captivitatem Babylonicam vitam produxisse , probabilissimè credimus. Neque enim oracula fundit, at dolorem, tædium, gaudium, actionem gratiarum populi captivi, in libertatem restituti, libertatem sperantis, sive de receptâ secum plaudentis , exprimit. Neque tamen minùs Spiritu sancto afflante scribit, quàm si præterita sive futura nuntiaret.

Orationis genus elegans est jucundum, florensque ; brevibusque sententiis animi sensa maximè pathetica luculenter exprimit auctor. Simili artificio atque elegantiâ lucubrationes hasce suas scripsit , quâ solent epigrammata; brevi enim oratione ingentem sententiam complectitur. Plurimi semper habita sunt ea carmina ab Ecclesiâ, cujus in officio tum frequenter leguntur, tum etiam in capite potissimùm ejusdem officii nocturni pluribus anni diebus olim recitabantur. S. Benedictus, inter vetustissimos scriptores , qui certam Psalmorum per anni circulum canendorum regulam statuerint , novem priores Psalmos graduales distribuit in horas, tertiam, sextam et nonam , totâ hebdomadâ recitandas , exceptâ Dominicâ et feriâ secundâ , quibus diebus Psalmus 118 , in varias partes distributus , totum horarum officium tenet.

Patres, qui intra sensûs spiritalis fines se continuère, quindecim hosce Psalmos perinde habent, ac totidem gradus, quibus ad virtutem æternitatemque deducimur. Præclara in illis ad mores formandos documenta , eximia religiosæ animæ sensa et accommodata ad omnem vitæ conditionem exempla. Sive enim pondere molis corporeæ oppressa ingemiscat anima , sive ad superna adspiret, sive de acceptis à Deo beneficiis grati animi sensus exprimat , sive studio promovendæ gloriæ Domini et decoris domûs Dei adeat ; quibus vota hæc expleat, abunde ex horum Psalmorum penu colliget. (Calmet.)

nes pertinent ad captivitates populi, et à captivitatibus liberationes. Sic Chald. : *Canticum pro ascensionibus abyssi* (ex abysso, ut exilio, inferno, morte). Et Suidas in voce, *ἀναβαθμοί, λέγουσι δὲ τὴν ἀπὸ Βαβυλῶνος τοῦ λαοῦ ἐπάνοδον*, quæ ascensio et restitutio erit perfecta et integra in consummatione seculi, juxta vaticinationes Danielis, cùm Deus deleverit omnem principatum Saracenorum et reliquorum, inter quos Ecclesia exulat. Cantica ergo graduum sunt precationes et consolationes de ascensionibus, sive liberationibus ab exilio et captivitate. Quarum typo prædicitur reditus in cœlum ex hoc miserrimo vitæ statu, ut proinde Augustinus ad cordis ascensiones è valle plorationis referat. Qui sectantur mysteria, quòd sint gradus quibus scandatur ad Deum, quorum primus, afflictio ; secundus, prospectus ad Deum ; tertius, lætitia communionis ; quartus, invocatio ; quintus, gratiarum actio ; sextus, confidentia ; septimus, patientia et expectatio divinæ liberationis ; octavus, Dei gratia et favor ; nonus, timor Domini ; decimus, martyrium ; undecimus, peccatorum detestatio ; duodecimus, humilitas ; tertius decimus, Christi adventûs desiderium ; quartus decimus, concordia et charitas ; quintus decimus, assidua Dei benedictio.

Vers. 2. — Domine, libera animam meam a labiis iniquis (1), mendacibus propriè. Sic appellat blasphemias idololatrarum, hæreticorum, Alcorani, etc. Vel maledicta, quibus onerant probos, calumnias, convicia, imposturas et fraudes.

Vers. 3. — Quid detur tibi, aut quid apponatur. Apostrophe ad hostem impium maledicum, et sycophantam. Quid ob linguam illam dolosam consequeris, ô impie et fraudulente ? Sic Hebraica activè enuntiata passivè facilia reddiderunt. Hebr. : *Quid dabit tibi, et quid addet tibi lingua dolosa?* Quem fructum, quodve emolumentum tibi afferet lingua fraudulenta ? Nullum, nisi plagas durissimas. Aliqui minùs concinnè, apostrophen ad animum sive seipsum dirigunt, ut sequens versus in bonum accipiatur. Quid, ô anima, consolationis dari tibi possit contra linguas fraudulentas ? Nullum nisi Deo eloquia, quæ sunt veluti *sagittæ potentis acutæ, penetrantes intima cordium,* Psal. 44, 6, Hebr. 4, 12, et veluti igniti carbones. *Ad* pro *ob, propter*, ut supra, Psal. 21, 3.

Vers. 4. — Sagittæ potentis acutæ. Per subjectionem respondet præcedenti interrogationi. Durissimæ plagæ, gravissimæ pœnæ, et incendia perniciosissima tibi dabuntur, tibique apponentur. Hæc enim verba sunt repetenda è superiore versu per zeugma. Lues acerbissima et exquisitissima supplicia, ô impie, et hic et apud inferos, quod sic linguam tuam maledicam acuis in populum Domini, sagittis in te vibratis et contortis à potenti Deo, vel homine, quarum ictus propter jaculantis robur est acerrimus et potentissimus, et intima quæque penetrat ; item prunis juniperi et similium arborum, quæ urunt vehementiùs, et ignem retinent diutiùs. Te potens transfiget et conficiet suis acribus telis, et cremabit igni inextinguibili. Illud pertinet ad cladem quam in hoc seculo passi sunt Babylonii, Persæ, Macedones, Romani, et patientur Saraceni reliquique Ecclesiæ hostes : hoc autem ad supplicia æterna. Nam ut carbones desolatorii, sive ἐρημικοί, qui conficiuntur ex arboribus crescentibus in desertis et eremis, incendium acriter concipiunt ob partium densitatem, et diù conservant, ut etiam eorum urant cineres : sic ignis gehennæ vehementissimus et diuturnissimus, utpote perpetuus. Desolatoriis, vastatoriis, et, ut Nicetas exponit in 2 orat. Nazianzeni de festo Paschæ, vindicibus et cruciantibus, vel potiùs, ut et Græcè ἐρημικοῖς, id est, arborum in desertis et solitudinibus nascentium, quales juniperi ; nempe carbonibus acribus, acriter consumentibus et ardentibus, ut qui constent non quâlibet materiâ sylvestri, sed desertorum et solitudinum. Hebraicè, *rethamim*, id est, juniperorum, quarum prunæ apud Plinium et Theophrastum dicuntur esse ardentissimæ, diutissimè ignem conservare, neque facilè extingui ; adeò ut, quo tempore extinctæ foris videntur, vel etiam redactæ in cinerem, interiùs ardeant. Quemadmodùm pravæ linguæ infamia intensa est, atque diuturna. Septuaginta doctè per synecdochen, per speciem arboris deserti, et vastitatis, intellexerunt similes omnes arbores in genere. Rabbini ferè construunt hunc versum cum *linguam* superioris, quasi in Hebræo sit appositio : *Quid dabit, quid proderit tibi lingua dolosa* (quæ est) *sagittæ potentis*, etc., quæ et pungit ut sagitta, et urit ut carbo ? Vel in vocativo : O sagittæ, id est, quid detur tibi ô tu, qui es similis sagittis, etc. Ut comparet mendacia et calumnias sagittis ab homine valentissimo contortis, et ardentibus juniperi carbonibus. Malo in accusativo, ut attigi : Sagittas acutas, scilicet, dabit ; ut sit denuntiatio ultionis linguæ virulentæ, qui postea passivè resolvatur in nominativum.

Vers. 5. — Heu mihi, quia incolatus. Absentiam terræ sanctæ non sustinens lacrymabiliter ingemiscit. Hebr., *Hoiali*, hei mihi, sive, heu me miserum et calamitosum ! Heu quidem construitur cum accusativo, sed retinuit syntaxim Hebraicam ad fontis commendationem et venerationem, cujus causâ : *Grammaticas leges plerumque Ecclesia spernit*. Imò et Apostoli in ipso Græco contextu, velut solœcizantes Joan. 14, 24, 2 Pet. 3, 1, Apoc. 1, 4. Quod semel annotatum esto adversùs eos qui rident Scripturæ simplicitatem, nec perspiciunt in illâ interdùm plus esse nervorum et succi quàm in ullâ verborum con-

(1) Petit à Deo defendi et liberari ab sycophantis, quos multos in aulâ habebat Saülis. Exemplo Davidis quotquot conviciis et calumniis proscinduntur, ad Deum confugiant, sine quo nulla calumnia fit : ad Deum, inquam, protectorem et ultorem confugiant potiùs quàm calumniam calumniâ pellant aut etiam repellant : siquidem calumniæ certus vindex Deus sit, contemptuque et silentio apud Deum maximè refellatur. *Labio mendaci*, intelligit linguam calumniatricem. *Linguâ dolosâ*, intelligit linguam quæ falsâ specie amicitiæ blanditur ac struit dolos. David copiam alloquendi Saülem nactus inprimis illud querebatur : *Quare audis verba hominum loquentium : Ecce David quærit malum adversum te ?* 1 Sam. 24, 10. (Muis.)

gruitate. Incolatus, peregrinatio, exilium. Aliqui in genere, de hâc vitâ mortali, quæ nihil aliud est quàm peregrinatio. Hæc enim piis nimis longa est, tum propter tædium præsentium malorum, tum ob cœlestis patriæ desiderium. Sed litteræ aptiùs in specie, de fidelium captivitate et exilio sub infidelibus. Prolongatus est. Rectè, ad sensum ; nam Hebraicè, *Hei mihi, quia peregrinatus sum* (in) *longitudine, sive longo tempore.* Etsi aliqui vertant (in) *Mesech*, id est, Cappadociâ, Tartariâ, vel Meschiâ, ut sit nomen loci, à Mesec Japheti filio, Gen. 10, 2. Hetruriam aliqui ineptè imaginantur. Etsi in eam sententiam Kimhi et Aben-Ezra citent Josephum Ben Gorion. Nam ejus codex Venetiis editus lib. 1, c. 1, aliter habet : *Tubal,* inquit, *hi sunt, qui habitant in Tuscanâ terrâ ad flumen Phisaa ; Mesech autem qui Sibsune, quos aliqui putant esse Saxones Germaniæ.* Cum habitantibus Cedar, cum Cedarenis sive Saracenis. Nam Cedareni sunt Arabiæ populus, quos posterior ætas Saracenos appellavit, à Cedar uno è filiis Ismael. Interim ratione mysterii, est allusio ad vocis notationem. Cedar enim nigredinem, obscuritatem et tenebras sonat. Hei mihi, quia tamdiù in terris peregrinor, tamdiù habito cum hominibus versantibus in tenebris errorum, peccatorum, miseriarum, nec statim assumor in cœlestem patriam, ubi omnia sunt plena lucis, gloriæ, voluptatis! Hebraicè, *Him ahole kedar,* et Græcè, μετὰ τῶν σκηνομάτων Κήδαρ, *cum tabernaculis Cedar,* inter Cedarenos, Arabas, Nomades, et Ismaelitas plaustrarios, Cant. 1, 5. His significantur barbari, omnis humanitatis, pacis et religionis expertes ; præsertim autem Saraceni et Mahometani, ex Ismaele et Cedar orti, qui partem Arabiæ coluerunt et denominârunt. Cedar enim, ut dixi, filius Ismaelis, feri et barbari, Gen. 25, 13. Item et Turcæ. Illi enim non modò religione sunt Saraceni, sed etiam vivendi ratione. Nam, ut Scythæ reliqui, Arabes Scenitæ sunt et Nomades, quantùm ad originem et locum natalem, è quo in Asiam terrasque Christianas sese infuderunt. Multum. Cum habitantibus Cedar, repete per zeugma. Masoretæ verò versus duos confuderunt ; itaque incipientes hìc versum, hæc jungunt cum sequentibus : *Multùm habitavit* (id est, interpretibus Septuaginta, incola fuit, sive peregrina) *sibi anima mea cum osoribus pacis.* Deinde : *Ego pax, pacificus,* etc. Sed nihil necesse. Multùm peregrinatus sum et nimiùm diù inter Cedarenos ; nam exilium et captivitas Ecclesiæ sub Cedarenis est diuturnissima. Instat enim jam annus ab ortu Mahometis millesimus. Multum, nimis diù peregrinatus sum. Diuturnum exilium Ecclesiæ inter barbaras gentes, præsertim Scythas et Arabas. Incola, peregrina, exul et extorris à patriâ sive cœlesti, sive hâc externâ, cujus liberâ possessione et usu à Mahometanis excludimur.

Vers. 6. — Cum his qui oderunt pacem (1), magis sententiam, quàm verba sequuntur ob eclipses. Ad verbum : *Ego pax* (eram totus pacificus), *et cùm loquebar* (quæ pacis erant) *ipsi ad bellum* (se parabant, aut quid simile).

(1) Concludit, rationem reddens, cur sit malum tamdiù peregrinari, et simul declarans metaphoram *tabernaculorum Cedar ;* quod enim metaphoricè et obscurè dicit : *Habitavi cum habitantibus in tabernaculis Cedar ;* clarè exponit dicens : *Habitavi cum his qui oderunt pacem,* ego nihil diligo magis quàm pacem, id est, habitavi, cum mihi dissimilibus, cum perversis, et adeò injustis, ut non solùm cum hostibus, sed etiam cum amicis belligerare soleant ; et si fortè loqui de pace incipiebam ad illos, ipsi sine ullâ causâ magis me impugnabant. In textu Hebræo est alia interpunctio, quam etiam sequitur sanctus Hieronymus ; sic ibi legitur : *Multùm incola fuit anima mea cum his qui oderunt. Ego pacem loquebar, et illi ad bellum.* Sed melior est interpunctio septuaginta Interpretum, quæ est etiam antiquior ; nam in Hebræo non est simpliciter : *Ego pacem loquebar,* sed hoc modo, si verbum verbo reddamus : *Ego pacem, et cùm loquebar.* Ex quo intelligimus rectè Septuaginta post *pacem* posuisse punctum, et quod diximus ex Hebræo reddi, *ego pacem,* potest etiam reddi, *ego pax,* ut sit sensus : Cum his qui oderunt pacem, ego pax eram, id est, adeò pacificus eram, ut ipsa pax dici possem ; et postea sequitur alius versiculus : *Et cùm loquebar, illi ad bellum,* nimirùm provocabant ; quod in sententiâ convenit cum eo quod verterunt Septuaginta, et nos in nostrâ editione Latinâ legimus : *Cùm loquebar illis, impugnabant me.* Quod autem additur, *gratis,* positum est à Septuaginta explicationis gratiâ. Totus hic Psalmus convenit quidem omnibus electis, sed præcipuè capiti electorum Christo, quatenùs viator erat, secundùm carnis passibilis conditionem. Verè enim clamavit ipse ad Dominum Patrem suum pernoctans in oratione Dei, et postea in horto, et demùm in cruce, et verissimè exauditus est, cùm exaltaverit illum Deus, et dederit ei *nomen super omne nomen.* Verè quoque passus est *labia iniqua* et *linguas dolosas* usque ad mortem, ut ex toto decursu Evangeliorum patet. Verissimè dicere potuit : *Incolatus meus prolongatus est*, cùm in Evangelio dixerit : *Generatio adultera et incredula, quamdiù apud vos patiar? Verè habitavit cum habitantibus Cedar,* quia licèt lux esset, ac per hoc, *in Cedar,* id est, in tenebris, non habitaret, sed in lumine ; tamen *cum habitantibus Cedar* visus est et inter eos conversatus est. Denique verè cum *eis qui oderunt pacem,* erat pacificus, quia *cùm malediceretur, non maledicebat ; cùm pateretur, non comminabatur ;* et cùm loqueretur illis de pace, de bonitate, de regno Dei, ipsi contra, eum impugnabant sine ullâ ratione vel causâ ; quod, Joan. 15, ipse Jesus notavit, cùm ait : *Sed ut impleatur sermo, qui in lege eorum scriptus est, quia odio habuerunt me gratis.*

(Bellarminus.)

NOTES DU PSAUME CXIX.

Ce psaume et les quatorze suivants ont pour titre: *Canticum graduum* (Cantique des degrés). On peut traduire selon l'hébreu : *Cantique des montées, des ascensions ;* c'est toujours le même sens. Mais que signifie cette épigraphe? Il y a peut-être plus de dix opinions différentes à ce sujet. Les plus suivies sont au nombre de trois : la première porte que ces cantiques se chantaient aux trois grandes fêtes de l'année, Pâque, la Pentecôte et les Tabernacles ; parce qu'alors de toutes les contrées de la terre sainte on allait, ou, selon le style de l'Écriture, *on montait à Jérusalem.* La seconde est que les lévites chantaient ces psaumes sur les degrés du temple qu'on prétend avoir été au nombre de quinze, parce que Josephe dit qu'il y avait quinze degrés depuis le parvis destiné aux femmes, jusqu'à la grande porte du temple. La troisième dit que ces cantiques furent chantés sur la fin de la captivité de Babylone, lorsque les Juifs

avaient l'espérance d'un prochain retour. La raison de ce sentiment est : 1° Que le retour de la captivité est caractérisé en plusieurs endroits par le terme de *montée* ou d'*ascension*. 2° Que le texte de ces psaumes s'explique très-bien en l'appliquant à cet événement. Cette dernière opinion est la plus approuvée des interprètes.

Quant à l'auteur de ces psaumes, les uns disent que c'est David, et que les Juifs de Babylone les ont choisis parmi les psaumes du saint roi, comme les plus appropriés à leur situation. Quelques-uns même pensent que David, éclairé d'une lumière prophétique, les a composés en vue de la captivité et de la délivrance des Juifs. Les autres placent leur époque au temps même de la captivité finissante ou sur son déclin, et ils n'en assignent point les auteurs, mais ils n'en tiennent pas moins que ce furent des hommes inspirés.

Il y a tant de rapport entre ces psaumes et l'état des Juifs durant leur captivité, qu'il n'est guère possible de n'y pas voir cet événement et ses suites. Mais il peut être fort bien arrivé ou que David l'ait prophétisé, ou qu'il ait composé ces psaumes dans des circonstances assez semblables à l'état des Juifs captifs à Babylone.

Les saints Pères ont pris ces psaumes dans le sens moral, et y ont vu d'excellentes instructions pour élever les âmes à la vertu et pour les avancer dans les voies du salut. Ils n'ont pas même douté que ce ne fût là le sens propre et littéral de ces psaumes. Ce qui n'empêche pas quelques-uns d'entre eux, S. Chrysostôme en particulier, de les appliquer aussi aux Juifs de la captivité. C'est au sentiment de ce saint docteur que nous nous fixons pour l'explication des mêmes psaumes ; ce qui suppose qu'il s'y trouve deux sens littéraux, l'un applicable aux Juifs de Babylone, et l'autre aux fidèles de tous les temps.

On ne doit pas oublier que *cantique graduel* ou *cantique des degrés* ; n'est pas la même chose que *psaume graduel*. Le mot *cantique* signifie que ces morceaux de poésie s'exécutaient seulement de la voix et non sur les instruments.

Avant que d'entrer dans l'explication de ces cantiques, je ne puis m'empêcher de recueillir quelques-unes des pensées de S. Augustin sur ce titre : *Cantiques des degrés* ; elles sont toutes dans le sens moral ou spirituel, mais elles n'en sont que plus analogues à la nature de cet ouvrage. Il s'agit, dit-il, de *monter*, de *nous élever*. Nous savons bien d'où nous partons : c'est de cette vallée de larmes ; mais nous ne connaissons pas également le terme où nous aspirons ; car, selon l'Apôtre, *l'œil n'a point vu, l'oreille n'a point entendu, et le cœur de l'homme n'a point conçu ce que Dieu prépare à ceux qui l'aiment*.

Nous ne pourrions nous élever à cette hauteur, si J.-C. ne nous avait pas frayé la route, s'il n'avait pas réuni les deux termes : car il a été dans la vallée de larmes durant le cours de sa vie mortelle, il a été humilié, flagellé, souffleté, crucifié ; mais il n'en était pas moins le Verbe de Dieu, et c'est au sommet de cette montagne que nous devons diriger nos pas. Ses exemples doivent nous servir de degrés pour parvenir à sa divinité.

Quiconque ne commencera pas par s'humilier avec J.-C. ne s'élèvera jamais jusqu'à la hauteur de J.-C. Les deux disciples qui voulaient être assis à côté de lui dans son royaume, ignoraient la route qui y conduit ; aussi J.-C. leur demanda-t-il s'ils pouvaient boire le calice qui lui était préparé. Il les rappela à ses humiliations, afin de leur faire part de sa gloire. Que celui qui veut *monter* commence donc par mépriser toutes les choses de la terre, à ne faire aucun cas de la félicité du siècle, à ne pas mettre son espérance dans les avantages temporels, à ne pas s'affliger des adversités, à ne penser qu'à Dieu et à suivre J.-C.

S. Chrysostôme donne les mêmes avis à la tête de ce premier *cantique graduel*. *Si vous voulez*, dit-il, *monter ces degrés, retranchez l'orgueil et les délices de la terre, embrassez un genre de vie laborieux et austère ; ne vous mêlez point des affaires du monde. Voilà le premier degré. Vous voyez la hauteur du ciel ; vous savez que le temps est court, que le moment de la mort est incertain ; ne temporisez point, ne différez point votre conversion.*

VERSETS 1, 2.

On suppose que ce sont les Juifs, en butte aux discours malins des Babyloniens, qui implorent ici la protection du Seigneur contre ces mauvaises langues. David s'est trouvé dans le même danger ; ainsi le psaume a pu être composé par ce prophète, et appliqué ensuite à la situation des Juifs et de la captivité.

L'hébreu dit : *Délivrez mon âme de la lèvre du mensonge* ; c'est le même sens. Il ne s'agit pas ici de discours injurieux ou calomnieux, mais de discours pleins d'artifice, et ménagés tout exprès pour séduire les simples, et pour induire en erreur les gens de bien. Tentation la plus dangereuse, dit S. Chrysostôme, parce que le fourbe distille son poison en feignant le langage d'un ami.

RÉFLEXIONS.

Quelle est donc cette langue artificieuse, demande S. Augustin ? C'est celle qui se porte pour donner un bon conseil, et qui a le talent pernicieux de nuire. On n'ose pas, ajoute-t-il, s'élever contre l'Evangile, on se porte même pour le révérer, pour l'exalter : mais quand on trouve des hommes de bonne volonté qui se proposent de le suivre à la lettre, on leur fait des difficultés ; on leur demande s'ils pourront se maintenir dans une route si glissante. Et si l'on cite les exemples des saints : Cela est rare, répondent ces langues insidieuses ; vous aurez de la peine à embrasser le même genre de vie ; ces hommes extraordinaires ont réussi ; mais ne vous flattez pas du même succès. Perfides amis, répond le saint docteur, il vaudrait mieux que vous déclarassiez une guerre ouverte à l'Évangile et aux saints. On réprouverait vos discours ; on vous regarderait comme des profanes, comme des ennemis de Dieu et de J.-C. ; au lieu qu'en paraissant louer la vie chrétienne, vous engagez ceux qui vous écoutent dans la route de perdition. Qu'il est donc important, conclut le même Père, de s'écrier au milieu de ces faux amis : *Ah ! Seigneur, délivrez mon âme des lèvres du mensonge et des langues artificieuses.*

Le tableau que nous présente ici saint Augustin, est la censure du siècle où nous vivons. De son temps l'Évangile était en vénération ; l'autorité de J.-C. et des saints apôtres était révérée presque partout ; on n'avait à se défier que des langues insidieuses qui exaltaient le christianisme pour insinuer le poison de leur malignité. Aujourd'hui on est plus téméraire, on attaque ouvertement toute la religion pour l'éteindre parmi les chrétiens ; on invente des difficultés, non sur la sublimité et l'excellence du christianisme, mais sur ce qu'il est en lui-même, sur ses principes, sur ses preuves, sur son établissement, sur ses mystères, sur les livres saints qui nous l'enseignent. Est-ce donc qu'au temps de S. Augustin les hommes, beaucoup plus près que nous de l'origine de cette religion, ne pouvaient pas s'assurer aussi bien que nous si elle était vraie ou fausse ? Est-ce que le monde d'alors n'avait pas autant d'intérêt que nous à examiner si ce culte sublime dans ses dogmes, et gênant dans sa morale, était établi sur des fondements solides ? S. Augustin lui-même était-il un imbécille ? n'avait-il pas combattu long-temps la doctrine des chrétiens et des catholiques ? Ses passions n'étaient-elles pas assez fortes pour le retenir dans l'incrédulité, s'il n'avait pas été persuadé que J.-C. et son Evangile étaient des vérités incontestables ? *L'autorité de J.-C. est si grande*, disait-il, *que les païens mêmes n'osent l'attaquer* ; et l'on peut dire de notre siècle que l'autorité de J.-C. y est si petite, parmi un certain monde

très-nombreux, que très-peu de chrétiens osent le défendre. Voilà l'abîme où nous ont précipités les mauvaises mœurs, les mauvais livres, la mauvaise philosophie, les mauvaises conversations, les mauvais exemples. Ah! Seigneur, devons-nous dire aujourd'hui, délivrez-nous, non-seulement des langues artificieuses, mais des langues impies, blasphématoires, infernales, qui ont conjuré contre vous et contre votre Christ!

VERSETS 3, 4.

On lit mot à mot dans l'hébreu : *Que te donnera-t-il, que t'ajoutera-t-il, langue pleine de fourberie? les flèches aiguës du puissant, avec des charbons de genièvre.* S. Jérôme a néanmoins traduit le premier verset comme il l'est dans la Vulgate, parce que les deux verbes peuvent être pris à la voix passive, *detur*, *opponatur*. Le P. Houbigant les prend à cette voix. La formule, *dare et apponere*, est familière aux Hébreux, pour faire un serment ou une imprécation. *Hæc faciat mihi Deus, et hæc addat mihi*, etc. Le sens est ici le même, soit qu'on emploie l'actif, comme dans l'hébreu, soit qu'on mette au passif, comme dans nos versions; car dire : *Que te dira-t-on, que t'ajoutera-t-on pour ta langue pleine de fourberie?* est la même chose que de dire : *Que te donnera, que t'ajoutera (Dieu), ô langue pleine de fourberie?* et toute cette phrase signifie *que gagneras-tu?*

Le verset suivant est comme la réponse à cette question. *Ta récompense sera d'être percé, par une main puissante, de traits aigus et enflammés comme des charbons dévorants.* L'hébreu dit des *charbons de genièvre* pour marquer l'ardeur de ces charbons; car le feu de genièvre est très-brûlant. Les LXX ont mis la chose figurée, au lieu de la figure. Je crois cependant que ce mot *desolatoriis* est la même chose que, *cum carbonibus solitudinis* : ce qui se rapproche plus du *genièvre*, qui est un arbrisseau commun dans les lieux déserts. Les LXX mettent ἐρημικοῖς, *solitariis*. Il est mention au reste de *charbons*, soit pour marquer l'activité de ces flèches, soit parce que les anciens lançaient souvent des traits enflammés. Ces deux versets énoncent donc une menace ou une prophétie contre les langues artificieuses.

D'autres interprètes traduisent : *Que peut-on ajouter à une langue pleine de fourberie? elle est comme des flèches aiguës, lancées par un homme fort, et accompagnées de charbons enflammés.* D'autres veulent que ce soit le Prophète qui s'apostrophe lui-même : *Que peut-il t'arriver de mal de la part de ces langues malignes? Elles seront en butte aux traits lancés par une main puissante, et enflammés comme des charbons.* D'autres mettent l'apostrophe dans la bouche de Dieu comme parlant à son peuple, en lui disant : *Que peux-tu opposer à ces mauvaises langues?* Mais attends le moment de mes vengeances : *alors je lancerai des traits aigus et enflammés contre ces fourbes.* S. Augustin entend ces *flèches* de la parole animée de la charité, et ces *charbons enflammés* de l'autorité de l'exemple. Il veut apprendre à son peuple que le remède seul qu'on doit employer contre ces langues *malignes* dont parle le Prophète, est la charité et le bon exemple : sur quoi ce saint docteur dit des choses très-recherchées et très-édifiantes. Mais il semble que le sens le plus naturel et le plus conforme au texte qu'on puisse donner à ces versets, est celui que porte notre version française.

RÉFLEXIONS.

Que gagnent les fourbes par tous leurs discours insidieux? Il est difficile que les hommes ignorent long-temps leurs artifices, et quand ils sont découverts, rien de plus odieux que le personnage qu'ils jouent dans le monde. Il y a une équité naturelle qui ne s'éteint jamais dans les sociétés : elles sont souvent licencieuses, corrompues, ennemies même de Dieu et de la religion; mais elles se piquent de droiture, au moins dans le commerce public, et les fourbes déclarés tels en sont proscrits. Mais ce jugement du monde n'est que comme la première étincelle de celui que la Providence exerce tôt ou tard contre ces âmes doubles qui tournent toute leur industrie à surprendre et à tromper leurs semblables. Des sept choses qui, selon le Sage, sont en abomination aux yeux de Dieu, il y en a quatre sur le compte du fourbe : *la langue de mensonge, le cœur qui trame des complots iniques, le faux témoin, et celui qui sème la discorde parmi ses frères.*

Ne nous étonnons pas de ces *flèches acérées* et de ces *feux ardents* que le Seigneur doit lancer contre les fourbes. Dieu est la vérité essentielle, et celui qui emprunte le masque de la vérité pour accréditer le mensonge, blesse en quelque sorte l'être de Dieu; il doit donc s'attendre à toutes ses vengeances. *Malheur au cœur double*, dit le Saint-Esprit, *malheur aux lèvres iniques, et au pécheur qui marche par deux chemins!*

VERSETS 5, 6.

Les hébraïsants traduisent : *Hélas! j'ai été exilé dans le pays de Mesech;* et les uns entendent l'Asie en général, d'autres l'Etrurie, d'autres l'Arménie, d'autres la Scythie. Les LXX n'ont vu là qu'un exil *prolongé* ou traîné en longueur : car le mot hébreu משך signifie *traîner*, et saint Jérôme traduit aussi : *Heu mihi, quia peregrinatio mea prolongata est!* Le P. Houbigant rejette aussi ce Mesech, comme étant un lieu inconnu, et il traduit : *Peregrinatio mea protrahitur.* Je crois qu'il faut s'en tenir à ce sens. Pour le pays de Cédar, c'est l'Arabie-Pétrée dont Nabuchodonosor était maître, et où il avait apparemment envoyé une partie de ses captifs. L'hébreu dit : *J'ai habité avec les tentes de Cédar*, parce que ces peuples n'habitaient guère que sous des tentes.

L'hébreu dans sa division joint la fin de notre premier verset avec le commencement du second, et dit : *Mon âme est demeurée long-temps avec ceux qui sont ennemis de la paix;* ensuite : *j'étais pacifique, et quand je parlais* (de paix), *ils ne songeaient qu'à la guerre;* mot à mot : *Moi pacifique, et quand je parlais, eux à la guerre.* Nos versions se concilient avec tout ce discours : il ne s'agit que de supposer la fin du premier verset jointe au commencement du second, et quant à ces *inclinations de guerre*, elles sont exprimées par ces mots : *Ils m'attaquaient sans raison :* ce *sans raison* s'entend assez, puisque celui qui parle n'avait que des *inclinations pacifiques.*

Ces versets conviennent donc aux Juifs de Babylone; mais ils ont pu convenir à David, qui avait été aussi long-temps fugitif, et qui, tout pacifique qu'il était, avait éprouvé des contradictions sans nombre de la part des ennemis de la paix; tel que Saül, Doëg, Absalom, Achitophel, Séméi, Achis, et quantité d'autres.

Au fond, ces versets et tout le psaume même nous seraient peu utiles, si nous ne considérions ces gémissements de David ou des Juifs de la captivité, comme une figure de l'état de trouble, de détresse et de misère où nous sommes sur la terre. C'est ce qu'ont vu et expliqué les saints Pères.

RÉFLEXIONS.

S. Chrysostôme disait à son peuple : Si les Juifs ont désiré avec tant d'ardeur de revoir Jérusalem, quels doivent être nos sentiments à l'égard de la céleste patrie! S'ils se sont plaints d'habiter avec des barbares, quel est l'état des justes qui se trouvent même sur la terre avec des hommes sans probité, sans mœurs, sans religion? Si ces Hébreux ont senti tout le poids d'une captivité de soixante-dix années, croyons que notre vie, quoique souvent plus courte que cette captivité, est toujours trop longue dans l'attente où nous sommes de la sainte et éternelle Jérusalem qui nous est promise. Si ces hommes de l'ancienne alliance étaient pacifiques parmi des nations féroces, ne devons nous pas rougir d'être souvent en-

nemis de la paix avec des hommes pacifiques? Avons-nous donc oublie que J.-C. nous a envoyes comme des brebis au milieu des loups, et qu'il nous a ordonne d'être simples comme des colombes?

Ce psaume applique à nos passions comprend une instruction immense. Celui qui en eprouve la tyrannie, peut dire avec le Prophete : Ah Seigneur! dans le trouble qu'excitent en moi mes passions, je crie vers vous, exaucez mon humble priere. Delivrez-moi de ces ennemis domestiques qui ne me suggerent que des faussetés, qui ne me parlent que pour m'engager dans les voies de l'erreur. Hélas! que pourrais-je attendre de ma facilité à croire les dangereux conseils que me donnent mes passions? Après les avoir suivis, je me verrais déchiré par des remords plus pénétrants que les flèches les plus aiguës; je me sentirais brûlé d'un feu qui ravagerait toutes les facultes de mon âme; et d'ailleurs, ô mon Dieu, que pourrais-je attendre de vous, sinon un jugement terrible, et tous les coups de votre redoutable justice?

Ah! il y a longtemps que je vis eloigne de vous, Seigneur, que j'habite avec ces cruels ennemis de mon salut. En vain voudrais-je traiter avec eux; ce serait l'annonce d'une nouvelle guerre. Le seul parti que j'aie a prendre est de les combattre; mais je ne puis, Seigneur, me flatter d'aucun succes dans ce combat, si vous ne me protegez puissamment. Que la guerre contre mes passions soit donc le premier degré qui m'élève à vous; que Jésus-Christ soit mon guide; que sa sainte croix, que je révere aujourd'hui, soit mon etendard; et que son sang precieux guerisse mes blessures, si ma faiblesse, mon ignorance, ma temerite m'exposent encore aux traits de mes ennemis.

Canticum graduum. CXX.
Hebr. CXXI.

1. Levavi oculos meos in montes, unde veniet auxilium mihi.

2. Auxilium meum à Domino, qui fecit cœlum et terram.

3. Non det in commotionem pedem tuum, neque dormitet qui custodit te.

4. Ecce non dormitabit, neque dormiet, qui custodit Israel.

5. Dominus custodit te : Dominus protectio tua, super manum dexteram tuam.

6. Per diem sol non uret te, neque luna per noctem.

7. Dominus custodit te ab omni malo : custodiat animam tuam Dominus.

8. Dominus custodiat introitum tuum, et exitum tuum, ex hoc nunc et usque in seculum.

PSAUME CXX.

1. J'ai élevé mes yeux vers les montagnes, d'où j'ai espéré qu'il me viendrait du secours.

2. Mais toute ma ressource est dans le Seigneur, qui a fait le ciel et la terre.

3. Que celui qui vous garde, ne vous laisse pas broncher dans la route, et qu'il ne s'assoupisse pas.

4. Non, celui qui garde Israël, ne s'assoupira point, il ne s'endormira point.

5. Le Seigneur vous garde, le Seigneur est votre défense; il couvre votre droite.

6. Pendant le jour le soleil ne vous blessera point, ni la lune pendant la nuit.

7. Le Seigneur vous préserve de tout mal : que le Seigneur garde votre âme.

8. Que le Seigneur garde votre entrée et votre sortie, dès ce moment et pour toujours.

COMMENTARIUM.

VERS. 1. — LEVAVI OCULOS MEOS (1). Hebraicè, *escha*, id est, levabo, levo, attollo, in hâc valle exilii, et miseriarum positus, quòd nullum in terris præsidium reperiam. IN MONTES, in cœlum (in angelos, Lyranus et Augustinus), vel in montana Judææ, præsertim Sionem et Moria, sicunde auxilium Dei affulgeat ad me liberandum ex hâc captivitate. Ut alludat ad situm Jerusalem, versùs quam Judæi peregrè Deum precabantur, ob templum illic positum, in quo se coli Deus jusserat. « Nobis clamat Apostolus, Col. 3, 1 : *Quæ sursùm sunt, quærite :* et sacerdotalis vox ad percipienda mysteria omnibus clamat : *Sursùm corda* : » Arnobius, è quo apparet sacri canonis antiquitas. UNDE (1). Mimesis, dicendo

(1) Profitetur se acquiescere in spe et fiduciâ protectionis divinæ, et se à Jovâ solo et cœlitùs exspectare opem omnem suam.

Carmen militare esse hunc psalmum, quo benè precatus sit copiis, quas cum ducibus suis ad bellum emisit, rex ipse domi manens, verisimile quibusdam visum, ob mentionem excubiarum, atque molestiarum à sole et lunâ (vers 6), quæ ad castra et commorationem in his sub dio pertinere existimant. Alii usurpatum fuisse psalmum hunc volunt à sacerdotibus et Levitis, de cujus formulâ benè precarentur iter aliquod ingredientibus, aut peregrè ituris quòcumque, etiam extra expeditionem. Nos, ut psalmos cæteros omnes, qui communem habent titulum שיר המעלות, ad reditûs ex Babylonico exilio tempora referimus; ita hunc psalmum non dubitamus iisdem illis temporibus assignare. Atque forsan usurpatus fuit ipso sub egressu ex peregrinis terris, cùm jam esset concessum exulibus, ut in patriam remigrarent, et nunc in eo essent, ut iter ingrederentur.

Tilingius in Disquisit. p. 80, 81, psalmum confecto jam itinere, cùm montana Judææ, loca illa sancta, oculis denuò lustrari jam liceret, decantatum conjicit. Nec multùm discrepat Græcus quidam auctor, cujus verba Agellius attulit (Eusebium illum putat) : *Secundùm carmen canit jam quidem è captivitate dimissus, sed adhuc in itinere illo felici* (scilicet *longiore*) *inter Babylonem ac Jerusalem positus ; et in mediis montibus constitutus, optat sibi divinitùs auxilium ferri, cujus vocibus exauditis responsum reddit propheticus spiritus : Dominus custodiet introitum tuum et exitum tuum.* Post exilium Babylonicum carmen factum putat et J. G. Lackemacher, qui in Observat. *Philolog.*, art. 9, Observ. 3. (inscripta : *de Numine Israelis tutelari*, Ps. 121), hunc Psalmum illustravit. Non improbanda prorsùs, mihi quidem, Lackemacheri videtur conjectura, carmen hoc recitatum fuisse à choris, sive cœtibus Levitarum duobus, quorum unus personam sustineret totius populi, alter huic per antiphonem quamdam responderet, et priorem quidem chorum versus cecinisse duos primos, alterum verò reliqua.

(Rosenmuller.)

LEVAVI OCULOS MEOS ; alii, *levabo :* est enim אשא *essa*, quo tempore solent Hebræi exprimere id quod faciunt, fecerunt, facere solent : Psalt. vetus, necnon D. Aug., *levent oculos suos in montes ;* sed unde hanc lectionem acceperint ignoratur, cùm nec in Hebræo nec Græco codice reperiatur. *Unde veniet auxilium mihi?* aliqui, *auxiliator meus*, et hi legerunt עזר *ghozer* participium, non עזר *ghezer*, nomen.

(Lyranus.)

(1) UNDE VENIET. Circumferebam, inquit, oculos

supple, unde veniet mihi opitulator. *Mehain* enim interrogat. E quonam loco, obsecro, aderit mihi auxilium?

VERS. 2. — AUXILIUM MEUM A DOMINO (1), est, vel erit. Sibi respondet, seque consolatur spe futuri à Domino auxilii, et liberationis. Auxilium meum erit à Domino, qui omnia et condidit, et habet in suâ ditione ac potestate. Deinceps converso ad se, vel animam suam, sermone, se consolatur, partim sibi benè precando, partim recolendo et memorando Dei promissiones ac beneficia.

VERS. 3. — NON DET IN COMMOTIONEM PEDEM TUUM (2). Apostrophe ad seipsum. Suum enim animum alloquitur, consolatur, et confirmat usque ad finem, in quo sibi benè precatur. O mea anima, non sinet, vel sinat (nam quæ hìc per modum precandi dicuntur, aut optandi, possunt in indicativo verti) te labi in exitium; alii, in peccatum. Malunt nonnulli esse verba sacerdotum, vel Ecclesiæ, de auxilio Domini eum confirmantium, benèque precantium. Vitiosè Chrysostomus, in Epist. ad Hebr. 7, et Jeremias Patriarcha in Responso, c. 18, legunt μὴ δῷς, *ne des*, in secundâ personâ, etsi constituant in eâ lectione emphasim. *Non dixit, non commovearis, sed ne des in commotionem, ad declarandum in nostro arbitrio esse dare, non in aliquo alio.* NEQUE DORMITET. Metaphora à diligentibus excubitoribus. Hæc autem plerique, ut attigi, pronuntiativè intelligunt: *Non dabit, neque dormitabit,* sed efficaciùs, ut nunc sibi benè precetur, nunc se confirmet, et benè ominetur.

VERS. 4. — ECCE NON DORMITABIT (3). Custodiæ exaggeratio. Ne claudet quidem oculos, ne dormire quidem volet. Dormitamus priusquàm dormiamus. Nam dormitare est velle dormire; q. d.: Non te despiciet, non abjiciet tuî curam Deus Israelis custos. Adeò est vigilans, ut perpetuas pro salute tuâ agat excubias. Unde in Zachariâ, 4, 10, *septem dicitur habere oculos;* et apud Ezechielem, 1, 18, et 10, 12: *Angelos oculis ante et retrò coopertos.*

VERS. 5. — DOMINUS CUSTODIT TE (1): DOMINUS PROTECTIO TUA, est, vel erit. Tibi auxiliabitur à dextris, ut te scuto suo protegat. Chrysostomus: *Umbra tua ad manum dexteram tuam.* Hebraicè, *tsillecha hal iad ieminecha,* per metaphoram: Hærebit Dominus semper ad latus tuum, et instar umbraculi defendet te ab omnium malorum æstu, ut nihil tibi neque interdiu, neque noctu noceat. SUPER, in manu, ad manum. Ad manum dexteram esse dicitur, qui præstò est, paratus ad juvandum. Aliqui per asyntheton intelligunt: *Dominus umbra tua* (erit, vel est) (et) *ad manum dexteram tuam.* Chaldæus *super* sumit pro *propter*: *Deus*, inquit, *obumbrabit tibi propter chartulam præceptorum, quæ firma est ad manum dexteram tuam,* in Deuter. 6, 9, et Num. 15, 38, *ingressu tuo.* De *rephillath,* manus, de quâ.

VERS. 6. — PER DIEM SOL NON URET TE (2); sol et

meos, veluti stans in monte, sicunde viderem fortè suppetias mihi. Hoc ergo dixit per allegoriam, similitudine mutuatâ ab illis qui exspectantes auxilia, ex editioribus locis speculantur unde illa demùm adveniant. (Clarius.)

(1) Et non ab idolis, quæ nullam habent virtutem, nec ab angelis sanctis, nisi ministerialiter tantùm, quia non sunt creatores cœli terræ. Consequenter Psalmista convertit sermonem ad populum Israel. (Lyranus.)

(2) Non permittat ampliùs te duci in captivitatem extra terram tuam. (Lyranus.)

In Hebræo est: *Non dabit ad nutandum pedem tuum,* non permittet te in adversis vacillare aut ad casum inclinare.

NEQUE DORMITET QUI CUSTODIT TE. Metaphora ducta à diligentibus excubitoribus. Dominus, qui te et populum suum Israel custodit, vigili curâ tuebitur suos, et ingruentia mala avertet. (Menochius.)

NON DET; Chaldæus, *non dabit,* id est, non permittet te labi, neque instar *dormientis* negliget te. Nam Zach. 3, v. 9, dicitur Deus habere *septem oculos;* et Ezech. 1, v. 18, *Cherub* totus *ante et retrò plenus* esse *oculis,* et Jerem. 1, v. 11, vocatur *virga vigilans.* (Tirinus.)

NEQUE DORMITET QUI CUSTODIT TE, Deus et angeli sancti, quibus committit custodiam fidelium; qui dicuntur ab omnibus dormire, quando subtrahunt suffragium; verumtamen, secundùm veritatem, in eos non cadit somnus, qui est passio sensitivæ partis, propter quod dicuntur vigiles, Daniel. 4: *In sententiâ vigilum decretum est*, etc. Ideò subditur: *Ecce non dormitabit, neque dormiet*, etc. (Lyranus.)

(3) Non modò non dormiet, sed ne dormitabit quidem. Dormitant qui somno nondùm sunt correpti, sed in illum jam feruntur. (Menochius.)

(1) Ab omni malo in bono.

DOMINUS PROTECTIO TUA, contra malum tibi inferendum.

SUPER MANUM. Plus quàm manus tua dextera posset te protegere et custodire; et per *manum dexteram* intelligitur omnis potestas humana. (Lyranus.)

PROTECTIO TUA, etc. In Hebræo est: *Dominus umbra tua super manum dexteram tuam,* quasi dicat: Dominus te custodiet non solùm ne cadas, sed etiam ne fatigeris in viâ æstu solis per diem, aut lunæ lumine per noctem. (Menochius.)

PROTECTIO TUA. Hebraicè, *umbra tibi,* seu loco umbraculi (ut vult Chaldœus), quod ad dexteram tuam positum obumbrat totum corpus tuum, et tuetur contra æstum *solis,* et vexationem *lunæ,* id est, contra nocturnas et diurnas molestias et miserias; tropologicè, in prosperis et in adversis, inquit S. Hieronymus. (Tirinus.)

(2) Hebr.: *Interdiu sol non lædet te, et luna noctu,* scilicet *non lædet te,* ut enim solis æstus gravis in aprico, ita lunæ lux noxia creditur sub hâc dormientibus, in terris illis calidis. Vulgò *percussionem lunæ* de frigore accipiendum existimant nocturno, quod præsertim post noctem mediam, orientis in regionibus, grave et molestum est; unde Jacobus *interdiu æstu, noctu verò frigore absumptum se fuisse* queritur Genes. 31, 39, et Jerem. 36, 30. *Frigus nocturnum* conjungit cum *æstu diurno.* Frigus verò nocturnum *lunæ* tributum existimant, quòd, uti à sole æstus proficiscitur diurnus, ita luna (quod sidus *nocti præesse* dicitur Genes. 1, 16) pro fonte et effectrice frigoris nocturni habita fuerit. Lackemacherus, Michaelis, alii ex opinione veterum illustrandum putant, qui lunæ vim quamdam pestiferam ad morbos corporis excitandos tribuerint; unde *lunatici* dicantur. Sed multò minùs Knapii videtur sententia probanda, quam et Dathius secutus est, *lunam ferire,* id est, nocere dici, cùm vel luce maligniore vel splendore nimio aciemque oculorum præstringente rebus et locis fallacem speciem præbet, ita ut viatores in devia vel palude aberrent. Novam loci nostri explicandi rationem, eamque duplicem, proposuit Gurlitt in Animadvers. ad auct. vet. (in *Sylloge Comment. Theolog.* à D. J. Pott

luna, quorum unus nocet interdiù æstu nimio, altera nocte nimio humore, vel frigore, symbola sunt malorum, et calamitatum exilii, imò cujuslibet temporis; q. d. : Semper et quovis tempore te tuebitur et proteget. Comparat item pericula aperta solaribus radiis, clandestina lunaribus. Neque luna, uret te, per zeugma, id est, cruciabit, vexabit, offendet, lædet. Urit etiam luna suo modo, ut frigus et pruina apud Festum Pompeium et poetam, Virg. in 1 Georg.:

Aut Boreæ penetrabile frigus adurat.

Et Ovidium, 1 de Trist. :

Et nova per gelidas uritur herba nives.

Et 4 de Trist. :

Ceres
Summè marmoreo pallet adusta gelu.

Hinc ad illud, Gen. 31, 40 : *Æstu urebar et gelu*; glossa ordinaria : *Unus effectus est caloris et frigoris.* Nam sol et luna hic etiam metonymicè, pro solis ardore et lunæ frigore et injuriâ. Hebraicè *iacchecca*, id est, percutiar.

Vers. 7. — Dominus custodit te (1). Custodiet, futuri temp. Hebraicè *yshmarchu, custodiat.* Aliqui pronuntiative per modum prophetiæ exponunt, *custodiet*, tuebitur. Sic sequenti versu, *Dominus*, secundo loco, præter fontem additur, ad euphoniam et numerum.

Vers. 8. — Dominus custodiat introitum tuum (2). Dominus custodiat te domi et foris, vel in negotiis domesticis et externis. *Introitus* enim *et exitus* hoc important, ut in lib. 2 Paralipomenon, 1, 10, ubi *exire et ingredi ante populum* est ei præire in negotiis externis et internis, id est, foris et domi, pacis et belli. Introitum tuum, in terram sanctam; et exitum tuum, de terrâ exilii et captivitatis. Sic omnes protectiones appellant; q. d. : Te servet in itinere redeuntem, ut tutò domum pervenias, sive domi, sive foris fueris, sive in patriâ, sive extra patriam, te quocumque proficiscentem semper custodiat. Nam sic loquuntur ad quemcumque locum significandum, Deut. 28, 6, et 3 Reg. 3, 7. Aliqui *introitum* referunt ad terram exilii : Te introeuntem in terram hostilem, ut illic exules, et ex eâ redeuntem Deus servet et tueatur. Alii, ad egressum hujus vitæ, et ingressum in futuram; aut, ut Euthymius contra, ad ingressum in hanc vitam, et exitum ex eâ; vel, ut alii, ad omnem vitam, per in ingressu et exitu perspicitur. Chaldæus sublimiùs : *Custodiat introitum tuum ad studia legis, et exitum tuum ad negotiationes* (mundi).

editâ, vol. 1, p. 337 : « Quarum prior est, si quæra-« tur : quomodò luna lædere et nocere possit, inpri-« mis peregrinantium catervæ, quæ sibi, in illis præ-« sertim regionibus, multa mala ab inopino latronum « impetu timeret? Nempe, lucem planè condendo « suam. Hinc sensus oritur hic : Luna noctu non pre-« met lumen suum, te illo recreabit usque, viamque « tuam illustrabit. Altera ratio est, ut verbum exci-« disse statuamus, quod notionem *illustrandi, exhi-« larandi, lucendi*, contineret, sive sit ארך, sive ישביך, « sive יחיך, sive aliud quid. Atque hæc quidem ratio, « cùm orationis concinnitatem quoque adjuvet, mihi « videtur probibilior. » Hæc Gurlitt. Judicent lectores, explicationum recensitarum quænam simplicitatis laudem præ cæteris mereatur. (Rosenmuller.)

Per diem sol non uret te, neque luna per noctem. In posteriori membro, vel subintelligendum est, scilicet per contrarium : Neque luna erit quoque molesta nocturno frigore, sicut similes phrases sunt Jacobi 1, et 1 Tim. 4; vel, *urere* generale vocabulum accipiendum est, significans quamcumque gravem et acerbam sensùs molestiam, sive à calore inferatur, sive à frigore. Nam et frigus vehemens aliquando urere dicitur. Ita Genesis cap. 31, Jacob ait : *Nocte et die, æstu urebar et gelu.* Similis phrasis est in serm. B. Augustini de Martyribus, vel quisquis auctor est, cùm dicit, primos illos martyrum flores hyeme exortos quamdam persecutionis pruinam decoxisse; et apud Ovidium, lib. 3 Trist., eleg. 2, dùm dicit :

Plurima sed pelago terrâque pericula passum,
Ustus ab assiduo frigore Pontus habet;

Et rursùm elegiâ 4 :

Me tenet astricto terra perusta gelu. (Menochius.)

(1) Potens est te custodire à malo culpæ et pœnæ. (Lyranus.)

Dominus custodit; alii : *Observabit*, in futuro enim extat Hebr., cum affixo ישמרך *ismarcha*, sed Vulg. posuit in præsenti, quia tempus præsens innuit continuam curam et protectionem.

(2) Id est, vitam tuam corporalem et spiritualem.

Dirigat te in omnibus operibus tuis à principio usque in finem. (Lyranus.)

Custodiat te Dominus domi et foris, in negotiis domesticis et externis. (Menochius.)

NOTES DU PSAUME CXX.

Jusqu'au psaume 133 inclusivement, il n'est point necessaire d'expliquer le titre, parce que c'est toujours *Canticum graduum*, dont on a rendu compte à la tète du psaume 119. Cependant comme dans trois de ces psaumes il y a des additions, on en parlera, quoiqu'elles ne soient pas considérables.

La lettre du psaume présente dans les deux premiers versets l'état d'un homme dans la détresse, et dans les six autres le Prophète le console, dans l'espérance d'obtenir la protection du Seigneur. Ce psaume a pu convenir à David persécuté, et par imitation aux Juifs dans la captivité. Saint Chrysostome l'applique encore à ce peuple, et y trouve un grand fonds d'instruction pour les fidèles.

VERSETS 1, 2.

Jérusalem était sur une montagne, ou plutôt entre des montagnes : les Juifs captifs à Babylone se tournaient vers cette ville pour prier, comme on le voit dans Daniel. Ces hommes malheureux se flattèrent apparemment pendant quelque temps qu'il leur viendrait du secours de ce pays, l'objet de leurs desirs; mais rentrant en eux-mêmes, ils sentirent qu'ils ne devaient mettre leur confiance qu'en Dieu. On peut aussi entendre par les *montagnes* toute puissance humaine qui aurait pu les proteger. Ils disent dans Jeremie : *Nous nous tournons vers vous, Seigneur, qui êtes notre Dieu. Toutes les collines étaient trompeuses, et la multitude des montagnes ne pouvait que nous séduire. Le salut d'Israël n'est véritablement que dans le Seigneur.*

Cette explication des deux premiers versets est fort naturelle. D'autres disent : *J'ai élevé mes yeux vers les montagnes d'où il me viendra du secours; mais ce secours ne me sera donné que par le Seigneur, qui a fait le ciel et la terre.* Ce sens est aussi très-recevable, et la plupart des interprètes l'adoptent. Quelques-uns traduisent : *Je me suis placé comme sur une haute montagne, j'ai tourné mes yeux de toutes parts pour voir s'il me viendrait du secours; mais j'ai reconnu que je devais ne rien attendre que du Seigneur.* Cette version, qui fait un bon sens, ne se concilie cependant pas aussi exactement que les autres avec le texte.

Il y en a qui traduisent l'hébreu par le futur : *Levabo oculos meos*. Ce texte est susceptible aussi du prétérit, et S. Jérôme l'adopte comme les LXX.

RÉFLEXIONS.

C'est un homme ou plusieurs hommes exilés de leur patrie qui parlent dans ces versets. Ils désirent de retourner dans leur pays ; cependant ils placent dans leur prière un mot qui devrait les consoler beaucoup, et s'ils en avaient pénétré toute l'étendue, le séjour dans leur patrie aurait pu leur paraître indifférent. Ce mot est que *Dieu a fait le ciel et la terre*. On est donc partout dans le domaine qui lui appartient, on est partout sous ses yeux ou sous sa protection. C'est une des maladies de l'esprit humain que d'attacher le bonheur à un climat plutôt qu'à un autre. On se doit à la patrie quand on y est établi ; mais dans cette patrie on se doit encore plus à Dieu, et quand Dieu prive de cette patrie, on a l'avantage de n'être plus qu'à lui seul, et de ne penser qu'à la patrie éternelle, d'où l'on ne pourra jamais être exilé (1).

C'est le désir de cette unique patrie qui doit nous toucher et solliciter nos gémissements. Il arrive quelquefois, disait S. Augustin, qu'on se trouve mieux dans une terre étrangère que dans sa propre patrie ; qu'on y rencontre plus d'amis et plus d'honnêtes gens; qu'on y est exposé à moins de traverses ; qu'on y jouit d'un repos plus solide. Mais ces avantages n'ont point lieu dans l'exil où nous sommes, par rapport à la céleste patrie. Celle-ci n'offre que des biens, des amis et des justes; en comparaison d'elle, tout est ici-bas misère, travail, infidélité et méchanceté. C'est donc après elle et pour elle que nous devons soupirer. Dieu a fait, il est vrai, le ciel que nous voyons et la terre que nous habitons ; mais il a fait de plus le *ciel des cieux*, dont nous ne jouissons pas, et où il répand tous les dons de sa munificence. Supportons avec patience notre exil, et levons nos yeux vers le séjour qui doit nous réunir à Dieu notre père, à J.-C. notre rédempteur, aux saints nos amis et nos frères.

VERSETS 3, 4.

Le Prophète est censé parler ici à celui ou à ceux qui ont parlé dans les deux premiers versets ; ou bien la même personne s'encourage par ce discours qui est partie en souhaits et partie en affirmation et en promesses. *Que* (le Seigneur) *vous soutienne, qu'il ne permette pas que vous tombiez* ou *que vous bronchiez dans le chemin ;* puis se sentant plein de confiance : *Non*, ajoute-t-il, *le Seigneur qui te garde, ne s'assoupira point*, il charge ensuite la même réponse : *Non, celui qui garde Israël, ne s'assoupira point :* beaucoup moins *se livrera-t-il au sommeil*. Tout ceci, comme on voit, est en style métaphorique, pour dire que le Seigneur garde son peuple, qu'il veille sur lui, et qu'il ne le laissera pas sans protection.

L'hébreu met au futur le premier verset. Cependant S. Jérôme traduit aussi par, *non det commotionem*, etc. Les trois interprètes grecs, Aquila, Théodotion et Symmaque ont aussi vu l'optatif ; mais je ne sais pourquoi ils ont mis la seconde personne : *Non des in commotionem*, etc. Les LXX du Vatican font de même; mais ceux des manuscrits de Complute mettent la troisième personne, μὴ δῴη. S. Augustin et S. Chrysostôme ont suivi la leçon de la seconde personne, qui ne se concilie pas avec l'hébreu, quoiqu'elle fasse aussi un bon sens.

Ces expressions, *il ne s'assoupira point, il ne dormira point*, suivent en quelque sorte le progrès du sommeil. On commence par *s'assoupir* (*dormitare*), ensuite on dort d'un profond sommeil (*dormire*). Pour peindre la protection divine, il eût été, ce semble, plus naturel de placer le sommeil avant l'assoupissement, et de dire : Le Seigneur ne *s'endormira* point, et bien loin de *s'endormir*, il ne *s'assoupira* même jamais. La traduction allemande, sans y être autorisée, suit cet ordre, et s'écarte par conséquent du texte. Le paraphraste Jean Deschamps fait la même faute. Je crois que S. Augustin donne une bonne raison de l'arrangement qu'a mis le Prophète dans ses deux expressions. Il a voulu comparer ou opposer le Seigneur aux hommes : ceux-ci sont comme *assoupis*, durant le temps de leur vie, soit à cause de leur faiblesse naturelle, soit parce qu'ils s'intéressent peu à ce qui touche leurs semblables. Ils *s'endorment* tout-à-fait au moment de la mort, et l'Écriture elle-même appelle la mort un *sommeil*. Or, le Prophète assure que le Seigneur, qui garde Israël, n'est sujet ni à *s'assoupir*, c'est-à-dire, à devenir faible ou nonchalant, ni à *s'endormir*, c'est-à-dire, à mourir comme les hommes.

(1) L'auteur était expatrié quand il composait ce commentaire.

RÉFLEXIONS.

On voudrait avoir, dans le monde, des protecteurs qui ne fussent sujets ni à nous oublier ni à nous manquer, qui fussent toujours attentifs à nos intérêts et que la mort ne pût nous enlever. Cela est impossible ; aussi sommes-nous trompés à tout instant dans nos espérances. Le prophète donne à son peuple un protecteur toujours attentif et toujours subsistant : c'est Dieu seul, le Père de tous les hommes, et l'être immortel ; c'est lui qui *garde Israël ;* et le vrai Israël, qui est l'homme plein de foi, sait bien en quoi consiste cette protection de Dieu : elle s'étend à tous nos besoins ; il y pourvoit par des moyens qui nous sont souvent inconnus, mais qui n'en sont que plus réels et plus efficaces. Il veille principalement à nous préserver des chutes dans la voie du salut, et nous sentons cette grâce, d'autant mieux que nous avons plus de connaissance de notre faiblesse et de notre misère. Après le chef-d'œuvre de l'incarnation du Verbe, la plus grande merveille que Dieu opère parmi les hommes, c'est leur sanctification. Un saint est un homme que Dieu *garde* avec des soins qu'il nous est impossible de connaître en détail et d'apprécier au juste. Plus ce saint est caché, et plus nous devons conclure que l'œil de Dieu est sur lui, parce que cet œil éternel lui épargne les dangers inséparables de l'éclat. *Dieu garde alors Israël*, c'est-à-dire, selon l'étymologie du mot, *l'homme revêtu de la force de Dieu :* et il n'est revêtu de cette force, que parce que Dieu est avec lui ; et Dieu n'est avec lui, que parce qu'il se cache au monde, que parce qu'il est mort au monde et enseveli avec J.-C.

VERSETS 5, 6.

Au premier verset l'hébreu dit : *Le Seigneur est votre ombre sur votre main droite*, pour dire que Dieu couvre de son ombre la partie principale du corps : nos versions expriment le même sens.

Au second, ce texte porte : *Le soleil ne vous frappera point*, pour *ne vous brûlera point ;* et le même verbe sert aussi à la lune qui désigne plutôt le froid que le chaud, puisqu'elle est destinée à éclairer pendant la nuit. On attribue au reste le terme *brûler* au froid comme au chaud. Témoin ce passage de la Genèse : *J'étais brûlé jour et nuit par le soleil et par la gelée.*

Le sens du Prophète est donc que Dieu garde son peuple dans tous les temps, qu'il le couvre de sa protection, qu'il écartera de lui les chaleurs excessives du jour et le froid de la nuit. Peut-être cela fait-il allusion à la colonne qui gardait les Israélites dans le désert : elle les défendait des ardeurs du soleil pendant le jour, et les éclairait et peut-être les échauffait pendant la nuit. Ceci, au reste, est une métaphore destinée à montrer l'étendue de la protection divine. S. Chrysostôme penche néanmoins à croire que les Juifs, à leur retour de Babylone, furent protégés de Dieu d'une manière éclatante, en sorte qu'il y eut des événements qui surpassaient l'ordre commun de la nature. Il serait certain qu'ils furent réellement à l'abri *de la faim, de la soif et des ardeurs du soleil*, s'il était sûr que le passage qu'on cite du prophète Isaïe, regarde à

la lettre ce retour; mais ce passage est aussi rapporté dans l'Apocalypse, et semble regarder l'état des justes dans le ciel. Saint Jérôme entend ces *ardeurs du soleil* de la prospérité, et ces *influences de la lune* de l'adversité. Dieu protége les siens contre les dangers de la bonne et mauvaise fortune.

RÉFLEXIONS.

Ceux qui se dévouent au service de Dieu ont à combattre deux sortes d'ennemis, les fougues de leurs passions, et l'inertie de la tiédeur. Il est difficile de dire lequel est le plus dangereux. Les passions peuvent entraîner dans de grands travers, et la tiédeur peut arrêter le progrès des plus grandes vertus. On se défie communément de l'ardeur des passions, et l'on n'est pas aussi frappé des suites de la tiédeur. Les hommes qui ont de grandes passions remportent des victoires signalées quand ils sont assez fidèles à la grâce pour se combattre eux-mêmes. Les lâches croient qu'il leur suffit de faire quelques efforts; ils ont toujours des prétextes pour s'arrêter, pour s'épargner, pour différer. On a vu beaucoup de pécheurs très-passionnés devenir des modèles de sainteté; mais la liste des âmes tièdes devenues ferventes, serait très-bornée. L'amour de Dieu fait souvent de grandes impressions sur les cœurs susceptibles des passions vives; il les échauffe, il les embrase, il les transporte, ils deviennent sous sa conduite des pénitents illustres et quelquefois des apôtres. Les cœurs froids et languissants rendent souvent inutiles les touches de ce saint amour; et c'est un prodige de la grâce quand ce feu sacré y établit son séjour. Il faut les métamorphoser, en quelque sorte, ou même les détruire, pour leur substituer ce *cœur nouveau* que Dieu a promis par son Prophète. *Je vous donnerai*, dit-il, *un cœur nouveau, je mettrai dans vous un esprit nouveau, je vous ôterai votre cœur de pierre, j'en établirai un de chair, et je fixerai mon esprit au-dedans de vous.*

VERSET 7.

Il y a une gradation dans les versets de ce psaume. Le Prophète dit que Dieu garde son peuple, pour qu'il ne fasse point de chutes; qu'il le garde, pour qu'il soit à couvert des embûches de ses ennemis; qu'il le garde, pour qu'il ne soit exposé ni à la chaleur du jour, ni au froid de la nuit; qu'il le garde, pour qu'il soit préservé de tout mal et même de tout péché, puisqu'il garde son âme; c'est l'objet de ce 7e verset; qu'il le garde dans tout le cours de sa vie; enfin, qu'il le garde pour toujours, soit pour le temps, soit pour l'éternité; c'est ce qu'énonce le 8e et dernier verset.

Peu importe que nos versions mettent *custodit*, ou *custodiat*, et que l'hébreu s'exprime au futur; car tous ces temps-là se trouvent dans l'expression hébraïque, et d'ailleurs un Prophète dit la vérité pour tous les temps. Saint Jérôme les emploie indifféremment tous trois, comme nos versions.

L'hébreu ne met point le nom de Dieu au second membre de ce verset; il dit simplement: *Le Seigneur garde* ou *gardera votre âme.*

RÉFLEXIONS.

C'est beaucoup que de trouver un protecteur sur la terre qui nous préserve d'un seul mal, comme de la faim, de la calomnie, de la vexation, de l'infamie, de la violence. Quand il se rencontre des bienfaiteurs de cette espèce, nous nous piquons de reconnaissance sans bornes, et nous la témoignons par tous les moyens qui sont en notre pouvoir. Or, 1° ces bienfaiteurs ne peuvent être que les instruments de la Providence, et c'est à elle que nous devons nos premières et principales actions de grâces. 2° Si ces bienfaiteurs ne peuvent nous préserver du mal qui nous menace, ils ont encore moins le pouvoir de nous consoler et de délivrer notre âme des sentiments de douleur qui la rongent. Mais la Providence divine ne se borne pas à nous préserver d'un seul mal; elle s'étend à tout, et quand elle permet des maux, elle nous préserve, si nous sommes vraiment fidèles, du trouble et de l'amertume qui en seraient les suites. Elle fait plus encore, *elle garde notre âme*, elle l'arrête sur le bord du précipice, elle l'empêche de se répandre en murmures, elle lui donne la force non seulement de supporter ces maux, mais de les aimer même, et de les préférer aux délices de la terre. Les martyrs sont ceux que Dieu a le plus protégés; ils ont perdu la vie en confessant la foi, mais leur âme est demeurée dans le sein de Dieu, et les persécuteurs n'ont pu la forcer dans cet asyle. *Vous êtes gardés*, disait l'apôtre S. Pierre, *par la vertu de Dieu et à cause de votre foi, pour le salut qui vous sera manifesté dans le dernier temps.* C'est là en quoi consiste la protection de Dieu sur nous. Il s'agit du salut éternel, *de l'héritage qui n'est sujet ni à se corrompre, ni à se gâter, ni à se flétrir, qui se conserve pour nous dans le ciel.*

VERSET 8.

C'est la même chose que si le Prophète disait: *Que Dieu vous garde pendant toute votre vie et dans toutes vos actions.* L'Écriture se sert souvent de cette expression pour désigner tout ce que l'homme fait ou doit faire. L'hébreu met, dans ce verset, la sortie avant l'entrée, et je ne sais pas pourquoi nos versions changent cet ordre. Le texte indique par là ce qui est l'objet du psaume, la sortie de Babylone, et l'entrée ou le retour dans la Judée. Le Prophète désire ou prédit que Dieu protégera son peuple, soit en sortant de la captivité, soit en rentrant dans sa patrie, soit pour le temps présent, soit pour le temps futur. S. Chrysostôme observe très-bien que Dieu n'est pas comme les protecteurs qu'on tâche de se procurer dans le monde. Ceux-ci ne protégent pas toujours; leurs inclinations changent; d'amis zélés ils deviennent des ennemis cruels. D'ailleurs il arrive dans leur état, dans leurs affaires, tant de révolutions, qu'avec la meilleure volonté, ils deviennent incapables de protéger. Dans Dieu, nuls changements, nulle bizarrerie, nulle altération de puissance ou de volonté. Il demeure fidèle, dit l'apôtre, à ceux qui n'abandonnent pas son culte et son amour.

RÉFLEXIONS.

Quand on se convertit sincèrement, ce qui ne peut être qu'un effet de la grâce, Dieu garde le cœur de l'homme pour le faire sortir du péché, et pour le faire entrer dans la justice. Il le garde encore plus particulièrement, quand le temps est venu de sortir de cette vie pour entrer dans le repos éternel.

Si les hommes avaient de la foi, ils ne penseraient qu'à ces deux démarches, *sortir* et *entrer*: *sortir* du péché, et *entrer* dans la justice; *sortir* de la servitude du monde et *entrer* dans la liberté des enfants de Dieu; *sortir* de l'amour-propre, et *entrer* dans un commerce intime avec Dieu.

Cette foi leur apprendrait également quelle est l'importance de ces termes, *entrer* dans eux-mêmes, et *sortir* du tourbillon des vains amusements; *entrer* dans la connaissance de la misère, et *sortir* de toute affaire qui distrait de cette connaissance; *entrer* dans le tombeau par la méditation fréquente de la mort, et *sortir* par la pensée de cette demeure terrestre, pour se présenter au tribunal de J.-C.

L'Écriture ne se sert si souvent de ces expressions, *entrer* et *sortir*, pour désigner tout le cours de notre vie, qu'afin de nous faire souvenir qu'il n'y a rien de stable et de permanent dans la carrière de nos jours; que nous y *entrons* pour en *sortir*; que nous faisons sans cesse des pas qui nous avancent vers le terme; et que l'enfant qui entre dans le monde, s'empresse déjà d'en *sortir*. Ces manières de parler n'ont point lieu dans la vie future. Elle est appelée un *repos*, un *séjour fixe*, une *cité permanente*, un *jour perpétuel*, une *source intarissable*. Aussi, est-ce le royaume de celui *qui est*, qui vit et règne dans tous les siècles des siècles.

1. *Canticum graduum.* CXXI.

Lætatus sum in his quæ dicta sunt mihi : in domum Domini ibimus.

2. Stantes erant pedes nostri in atriis tuis, Jerusalem.

3. Jerusalem, quæ ædificatur ut civitas, cujus participatio ejus in idipsum.

4. Illic enim ascenderunt tribus, tribus Domini, testimonium Israel, ad confitendum nomini Domini.

5. Quia illic sederunt sedes in judicio, sedes super domum David.

6. Rogate quæ ad pacem sunt Jerusalem; et abundantia diligentibus te.

7. Fiat pax in virtute tuâ, et abundantia in turribus tuis.

8. Propter fratres meos et proximos meos, loquebar pacem de te.

9. Propter domum Domini Dei nostri, quæsivi bona tibi.

PSAUME CXXI.

1. J'ai été rempli de joie lorsqu'on m'a dit : Nous irons dans la maison du Seigneur.

2. *A cette nouvelle il nous semblait que* nos pas étaient déjà fixés dans vos parvis, ô Jérusalem!

3. Oui, c'est cette Jérusalem qui va être rebâtie comme une ville où tout le monde aura part.

4. Car c'est là que se sont rendues les tribus, ces tribus dévouées au Seigneur et chargées d'accomplir la loi donnée à Israël; c'est là qu'elles se sont rendues pour célébrer le nom de l'Eternel.

5. C'est là qu'ont été établis les tribunaux de la justice et les trônes qui ont leur appui sur la maison de David.

6. Demandez ce qui peut contribuer à la paix de Jérusalem : que l'abondance soit pour ceux qui vous aiment.

7. Que la paix soit dans les remparts (*qui font votre force*), et que l'abondance soit dans vos tours.

8. C'est en faveur de mes frères et de mes amis que je parle ainsi de paix pour vous.

9. C'est en faveur de la maison du Seigneur notre Dieu que je vous souhaite toutes sortes de biens.

COMMENTARIUM.

Vers. (1) 1.—Canticum graduum. Aliquibus religionis et civitatis translationem è Silo Ephraim in urbem Hierosolymitanam in Judâ à Davide factam canit, significans, vers. 4, tribus, id est, populum ascendisse Jerusalem, primùm, ut laudarent Deum, deinde, vers. 5, ut poscerent jus à magistratibus et judicibus, tùm cum à se ædificata est, et in formam civitatis redacta. Sed inscriptio magis quadrat captivitati. Quæ dicta sunt mihi, per prophetas. Unde Hebraicè, *schamothi beomerim li*, id est, *lætatus sum his qui dicunt mihi*, id est, prophetis, jubentibus me benè sperare in exilio, et expectare diem visitationis : quod mimesi exponit. In domum Domini, in Jerusalem revertemur de hâc captivitate. Jerusalem autem cœlestem toto hoc Psalmo intelligunt Hebræi in *Bereschith* Rabba, Gen. 28, super scalâ Jacob, non terrestrem. Aliis, Israelitæ se cohortantur ad conventum sacrum et rem divinam frequentandam. Sic ex nostris Hilarius et veteres hanc lætitiæ materiam referunt ad cœlestis patriæ desiderium, alii ad templorum et ecclesiarum, in quibus Domini sacra conficiuntur.

Vers. 2. — Stantes erant pedes nostri (1). (Ibi enim) stabant. Ratio prima cur lætatus sit nuntio futuræ restitutionis Jerusalem : quoniam in illâ, dùm staret in suâ integritate, ante exilium cuncta erant præclara, pacis et suavitatis plena; ubi liberè et suaviter ad rem sacram stabant. Quare sequitur felicitatum ejus priscarum enumeratio et catalogus. Aliqui vertunt in futuro, *erunt*, ut continuentur verba prophe-

(1) Hebræus, Chaldæus Syrus hunc Psalmum Davidi tribuunt; pluresque ex interpretibus prophetìcè ab eo scriptum putant, cùm templum sub Salomone condendum, futuramque Hierosolymæ gloriam prævideret. Aiunt alii ab eodem exaratum esse in usum populi, tribus maximè solemnibus anni festis ex Judæâ Hierosolymam undiquè confluentis. Confer Psalmum 41 : *Quemadmodum desiderat cervus ad fontes aquarum*, qui in idem argumentum exaratus creditur. Nobis tamen cum Origene, S. Chrysostomo, Theodoreto, et plerisque interpretum continere videtur populi sensa, ob felicem libertatis à Cyro concessæ nuntium gestientis. Maximè autem probabile est hunc Psalmum et plerosque graduales à Levitis esse elucubratos; Levitas enim prodit vividum videndi templi desiderium, frequenter adeò in hisce carminibus iteratum : *Lætatus sum in his quæ dicta sunt mihi : in domum Domini ibimus.* Quæ hic vates de terrenâ Hierosolymâ, S. Hilarius, S. Augustinus, S. Hieronymus pulcherrimâ et perquàm commodâ translatione de cœlestis Hierosolymæ felicitate interpretantur. Davidis nomen in fronte Psalmi apud Septuaginta, Vulgatam Patresque non legitur. (Calmet.)

Studium maximum piorum hominum indicatur, Hierosolymam adeundi, quæ urbs ab ædificiis, ab hominum frequentiâ, à religione, à tribunalibus laudatur, optanturque ei fausta et prospera omnia.

Quòd si verè Davidis, aut ejus temporis sit hic Psalmus, ut titulus monet (*a*), in lætitiâ consecrati jam Zionii, vel adductâ etiam eò arcâ, vel potiùs primo conventui, ex tribus solemnibus, in Zionio novo, post arcam introductam, et declaratam urbem Hierosolymitanam caput regni et religionis (2 Sam. 6, 1 Chron. 15), conditus fuerit. Nec repugnat huic sententiæ, quòd versu 6, *gentis Davidicæ*, mentio fit, neque Davidis ipsius; nam potuit illud insertum esse ab eo qui vetustum carmen lætitiæ revertentium ex Babylone accommodaret. Certè carmen, ut nunc legitur, nemo dubitabit esse ita comparatum, ut Judæis de templo et urbe jamjam restitutis sibi gratulantibus optimè congruat.

Græcus auctor, Agellius, de hoc psalmo hæc notavit: « Sic quidem 120 Psalmus (ex Græcorum numerandi ratione) habet; quantùm verò 121 à superiore « differat, in promptu est videre. Sic namque hunc canit, « ac si Israelitæ, adolescentes Babylonem ingressi, « ibi consenuerint, et fama apud eos feratur, fore ut « Hierosolyma perveniant et sacras ædes incipiant; « sic itaque dicit : *Lætatus sum de his quæ dicta mihi « sunt : in domum Domini ibimus.* » Nec multum diversa Theodoreti est sententia, duos superiores Psalmos à mœrentibus adhuc dictos fuisse, tunc jam nuntio felici reditûs accepto, cùm iter illud optatissimum arripuissent; lætos atque alacres vicissim dicere. Syriacæ interpretationis inscriptio hæc est : *Cum præcepit Cyrus, ut redirent exsules.* (Rosenmuller.)

(*a*) Alexandrinæ tamen interpretationi nullum auctoris nomen est præscriptum.

(1) In tribus enim illis solemnitatibus omnes virilis sexûs à viginti annis conveniebant ad locum tabernaculi fœderis. (Clarius.)

tarum prædicentium : In domum Domini ibimus, et stantes erunt pedes nostri. Sed Hebraicè, *Haiu*, in præterito. Itaque rectius sunt verba Psaltis, sive cujuslibet pii se consolantis meditatione veteris statûs Jerusalem. O Jerusalem, in tuis portis consistebamus tuto, et liberè ad rem divinam ventitabamus, et sacrorum usum et religionis. IN ATRIIS, in portis ; Hebraicè, *hescharaich*. Erant autem multa atria templi à Salomone ædificata : atrium sacerdotum, ubi altare holocausti ; atrium mundorum, ubi orabant puri ; atrium immundorum, ubi reliqui. Sic multæ templi portæ, orientalis, septentrionales duæ, meridionales totidem. Portas in *atria* converterunt, ne quis acciperet judicia forensia quæ agitabantur in portis. Hic enim agitur potiùs de Dei cultu, et religionis usu.

VERS. 3. — JERUSALEM QUÆ ÆDIFICATUR (1). Enallage personæ. Nam præcessit, *in atriis tuis Jerusalem*. Valla indoctè ait interpretem in his et similibus deceptum esse, quòd non calleret proprietatem linguæ Græcæ. Nam est Hebraismus, de quo supra, Psal. 17, 35. EJUS, vacat Latinè. IN IDIPSUM, in idem ; sic enim et sumitur apud Suetonium, et Græcè τὸ αὐτό. Ait ergo Jerusalem esse civitatem, cujus habitatio (quam participationem vocat) in idem velle et sentire ; hoc ad summam concordiam doctrinæ et charitatem vitæ spectet : cujus participatio est communis, concors et æqua omnibus, cujus communio est arctissima cùm cives pari concordiâ inter se gaudeant, citra dissidia religionis et opinionum, Eph. 4, 4, 5 : *Dissidentes enim à cœtu sanctorum, et ab Ecclesiæ corpore se separantes, participationem hujus sanctæ civitatis non habent*, Hilarius. Hinc Hebraicè, *quæ conjuncta est sibi pariter*, id est, concordissima. Ita primùm eam laudat à concordiâ et unione, deinde à pietate et religione.

(1) Sequuntur jam laudes Hierosolymitanæ urbis, et primò quidem eo celebratur, quòd non jam instar vici domunculis hinc inde dispersis, sed connexis et cohærentibus ædificiis constet, adeòque amplæ urbis formam omninò habeat ; qui quidem simplicissimus videtur sensus horum verborum : *Hierosolyma ædificata est ut civitas, quæ conjuncta sibi est una*, id est, quæ perpetuis ædibus tota sibi veluti est conjuncta ac cohærens. Ita Chrysostomus, cujus verba allata ab Agellio : « Cohærentia sibi illius urbis ædificia dicit, « ejusque tum firmitatem, tum frequentiam, et quòd « nihil in medio desertum ab ædificiis erat, sed undi« que spissa et perfecta et constructa, continentibusque « fabricis conjuncta. » Syrus : *Sicut civitas, quam ambit murus*; et Vulgatus : *Cujus participatio ejus in idipsum*. Agellius verò Vulgati interpretis sensum ita explicat : « Laudat urbem Jerusalem ex frequentiâ maximâ popu« li, quòd, cùm eò ter in anno universa gens conveniret, « videretur metropoli persimilis, ad quam undique ex « oppidis castellisque et circumjacentibus regionibus, « fiat concursus, et, ut ipse dicit, *participatio* et asso« ciatio. » Quæ hausta sunt ex his Aben-Esræ : « Je« rusalem in tribus festis assimilabatur civitati seu « metropoli, ad quam congregant se undecumque uni« versæ ejusdem filiæ tempore periculoso. » Amyraldus illud eò refert quòd urbs Hierosolymitana ex duobus oppidis in unam civitatem coaluerit : « Aliquan« diu enim urbs ipsa Hierosolyma divisa fuit ab arce, « quam Jebusæi obtinebant, at tandem ipsa etiam arx « venit in potestatem Judæorum, 2 Sam. 5, 6 seqq. » Nos in eo quod supra primo loco dedimus, acquiescendum putamus. (Rosenmuller.)

Illuc enim convenire omnes tribus ad Deum colendum et celebrandum. Mox à justitia. Ibi enim judicia exerceri, et solium regni constitutum esse.

VERS. 4. — ILLIC ENIM ASCENDERUNT TRIBUS, TRIBUS, שָׁם, *sham*, ibi, in Jerusalem versantes tribus Domini ascenderunt templum Israeliticum, quod testimonium Israel appellatur. Adverbium loci, non ad locum. Itaque mendosè in vulgatis codicibus, *illuc*. ENIM. Secunda lætitiæ causa. Itaque *enim* non refertur ad proxima, sed ad principium Psalmi, estque species anaphoræ, ut et *quia* sequenti versu. Latinè : Lætatus sum in his, etc., quoniam stabant pedes nostri, etc., quoniam illic ascendebant, etc., quoniam denique illic constitutæ erant sedes ad judicandum. TESTIMONIUM ISRAEL. Construitur cum verbo proximo. Illic enim ascenderunt (in) testimonium, in locum, sive domum testimonii Israelitici populi. Metonymicè (in) ædem sanctuarii, (in) tabernaculum testimonii, vel arcam. Utrumque *heduth*, sive *testimonium*, per metonymiam appellatur, ut in Exodo 16, 34 : *Posuitque illud*, manna, *Aaron ante testimonium in custodiam*, id est, ante arcam testimonii, quæ testimonium Israelis vocatur, ut Aben Ezra annotavit, propter tabulas fœderis in eâ conservatas, tanquàm duas litteras contractûs inter Deum et homines. Vel ante tabernaculum, in quo erat hæc arca mannæ receptatrix. Quin et in alio loco testimonium significat duas legis tabulas, Exod. 25, 16 : *Ponesque in arcâ testimonium, quod dabo tibi*. Quare Hieronymus doctè illic tropum invertit : *Posuitque illud Aaron in tabernaculo reservandum*. Tabernaculum quidem, quoniam in eo erat arca testimonii. Arca autem, quia intra se concludebat tabulas testimonii, id est, quæ erant testimonio Israelitis, quòd eas super se recepissent, inquit Kimhi in lib. 1 Radicum. Est ubi etiam tabernaculum testimonii appelletur passim in Exodo, Levitico, Numeris, Deuteronomio, secundùm D. Hieronymi interpretationem, cùm in fonte alia sit vox, id est, *mohed*, non *heduth*, quòd radices et ordines, *iohad* et *harad* sint affines, quamvis recentiores conventum potiùs interpretentur, indèque tabernaculum conventûs. Possit esse appositio poetica : *Tribus Domini testimonium Israel*, id est, tribus Domini Israeliticæ, quæ se profitentur, et testantur esse de genere et stirpe Israel, quæ tanto patre, tamque sancto et Dei familiari gloriantur. TRIBUS DOMINI, quæ testantur et indicant Israelis genus, quæ suam originem referunt ad Israelem. Sic Apollinarius, ut *testimonium* sit nominativi casûs, non accusativi. Congruit item hysterologia : *Ad confitendum nomini Domini testimonium Israel*, id est, religionem et legem Israeliticam ; q. d. : In Jerusalem ascenderunt tribus Domini, ut nomini Domini celebrarent et profiterentur Israeliticam religionem, legem et fidem, utque se populum Domini monstrarent. Ideò enim ter eò convenire jubebantur, in festo Paschæ, Pentecostes et Tabernaculorum, Exod. 22, 17, et 34, 32, Deut. 36, 6. Hoc sequitur Theodoretus : *Testimonium*, inquit, *legem divinam nuncupavit, palam jubentem ut Israel in locum concurrat quem elegit Dominus*, Deut. 17, 8.

Testimonium supra in psalmis 18, 8, et 118, 4, et alibi sæpè hoc significat. Recentiores cum Rabbinis hunc locum non intelligunt. Itaque ut hinc se expediant, eclipsim inducunt præpositionis *ex* vel *in*, vel conjunctionis, *quia*, vel denique alterius vocabuli. Quin etiam *Israel* faciunt dativi casûs, quasi ל cum nominibus propriis non sit articulus genitivi. Hinc istæ illorum interpretationes : *In testimonium Israeli, ut celebrent Dei nomen. Juxta testimonium et fœdus ipsis factum à Deo, imperante ut ipsius nomen celebrarent.* Et : *Quia præceptum est Israeli.* Et : *Ex testimonio Israelis, ut*, etc. *Ex præcepto et mandato eò ascendebant, ut confiterentur nomen Domini.*

Vers. 5. — Quia illic sederunt sedes in judicio. Tertia ratio, cur lætatus sit ad mentionem repetendæ Jerusalem. Quoniam in hâc constituta sunt tribunalia ad judicandum et decidendum tam de quæstionibus religionis quàm politiæ. Itaque *quia* est genus anaphoræ, ut supra, vers. 4. Ut à templi et cultûs Dei celebritate commendavit Jerusalem, ita jam nunc exornat à regni solio et politico Mosis ordine. His enim omnibus præcipuè inter alias civitates excellebat. Quare et ejus ædificatio speciem cœlestis referebat, in quâ cultus et agnitio Dei viget, cum rerum ordine admirabili. Illic, in Jerusalem. Sederunt sedes, sitæ sunt et constitutæ. Hæc paronomasia non est in fonte, sed *iasshchchu chisoth, sederunt throni;* ubi, *sederunt*, impropriè sumitur pro, ad sedendum constituti sunt et positi. Sedes, throni, tribunalia judicialia regiæ domûs David, vel, secundùm alios, sacerdotum. In judicio, ad judicium : ut judicium cuique tribuatur. Sedes super, sedes, inquam (per epanalepsim), quæ sunt super domum, sive in domo David. Nam in *super* est eclipsis relativi *asher*, ut sæpè cum præpositionibus hujus idiomatis. *Super* pro *in*, ut supra, Psal. 120, 5. Nonnulli per asyntheton : (Et) *sedes regia.* Duo enim solia illic erant collocata : primùm, cathedra Mosis, sive sacerdotum ; deinde regum : Euthymius. Nam et sacerdotes et Levitæ judicabant etiam de rebus temporariis, Deut. 17, 8, apud Josephum. Quod observatum in Ecclesiâ perpetuò, et Apostolorum decreto, 1 Cor. 6, 23, Epitome Clementis Græcâ, et ejusdem epistolâ ad Jacobum, concilio Chalcedonensi, et quarto Carthaginensi, etc. Quantùm enim ad exercitium judiciorum spiritualium nemo dubitat, cùm Ecclesia habeat claves regni cœlorum, retinentes ac remittentes peccata. Super domum David. Hebraicè, sine præpositione, *chissoth lebeth David*, throni domûs David, id est, throni Christi, qui est è semine David; vel throni familiæ Christi, ut Augustinus ait, qui super eam erat regnaturus. Itaque cum præpositione verterunt, ut docerent ista non pertinere ad quoslibet propriè Davidis posteros, sed Christum, id est, ad ejus thronum, qui erat super domum David, id est, thronum excellentiorem et superiorem vulgato Davidis regno, imò verò et qui sit super ipsam domum David, eique præsit et dominetur propter personæ Domini excellentiam. Quo respectu, Psal. 109, 1, etiam Davidis Dominus appellatur. Lætitiæ materia maxima thronus David, nam est thronus Christi, cujus thronus est thronus gratiæ, Heb. 4, v. 16.

Vers. 6. — Rogate quæ ad pacem sunt. Cùm tanta hujus civitatis beatitudo fuerit, et futura sit, petite ejus pacem. *Shaalu*, petite, postulate, rogate. Itaque ἐρωτήσατε apud Septuaginta non significat interrogare, sed rogare, orare, petere, ut passim in Evangeliis, ut Joan. 14, 16, et 19, 31. Est autem apostrophe ad pios, ut orent pro collectione et restitutione Jerusalem, eique optent pacem, et bonorum omnium affluentiam, cùm olim ejus tanta esset felicitas, et majorem adeptura sit per Christum. Quæ ad pacem sunt, quæ ad liberationem et restitutionem, ad tranquillitatem et quietem ejus faciunt. Hunc locum interpretatur Christus, Luc. 19, 42, de suo adventu sive visitatione : *Utinam cognovisses et tu, et quidem in hâc die tuâ, quæ ad pacem tibi sunt, ô Jerusalem.* Nomen pacis ad quascumque res prosperas et felices refertur. Jerusalem, dativi casus, vel genitivi. Orate quæ faciunt ad pacem et prosperitatem ipsius Jerusalem. Est enim perspicuè genitivi casus in fonte propter *Shelom*, positum in regimine. Deinde hoc sententia postulat. Itaque non est dubium quin mendum sit in vulgatis Græcorum codicibus, τὴν Ἱερουσαλήμ, per accusativum. Quare Apollinarius perspicuè legit in dativo, qui non immutat genitivi sententiam : Εἰρήνην Ἱερουσαλὴμ δίζεσθε βαθεῖαν, *pacem ipsi Jerusalem quærite profundam.* Qui mendosum accusativum servant, putant esse exhortationem ad interpellandam Jerusalem, quæ pacis sunt; q. d. : Rogate à Jerusalem, ut pacem et prosperitatem suis largiatur vel precetur. Loco minùs congruit, ut sit vocativi casus, quasi oratio ad ipsam usque ad vers. 8 dirigatur : O Jerusalem, ô cives cœlestis urbis, ô cœlites, postulate nobis pacem et gratiam, qui hìc in terris exulamus. Etsi enim cœlites certissimè pro nobis Deum illic interpellent; at versus non hoc nunc loquitur. Et. Expletiva sive abundans particula ; quare non est in fonte. Est autem mimesis : Orate pro pace et prosperitate Jerusalem (Ecclesiæ), dicendo supple. *Abundantia*, felicitas (sit) benè sit. Unde Hebr. *iishlaiu ohabaiich*, id est, *sospitentur, felicitentur diligentes te.*

Vers. 7. — Fiat pax in virtute, in tuo robore et exercitu. Nostri utuntur vocabulo virtutis, pro exercitu, ut supra, Psal. 45, v. 8; 47, v. 9; 67, v. 13, et 88, v. 9, *Dominus virtutum*, et aliàs sæpè, ubi Græcè δυνάμεων, et Hebraicè, *tsebaoth.* Fiat pax, id est, sit prosperitas et salus in exercitu tuo, nempe in fidelibus in hâc Ecclesiâ versantibus, quæ proinde dicitur militans. *Hel*, sive *haiil*, etiam antemurale significat. Quare aliqui interpretantur, in tuo propugnaculo, in tuis mœnibus, in tuo antemurali sit pax, ô Jerusalem. Gall. *en tes forteresses.* Exercitus sive antemurale Jerusalem sive Ecclesiæ est populus Domini ; virtus autem et robur ejus, bona opera, studia, conatus, gratiæ. Abundantia, felicitas, tranquillitas fiat, vel sit. In turribus, vel palatiis. Unde Symmachus, in regiis domibus, πυργοβάρεσι, turribus mœnibus cinctis, ex Euthymio : vel turribus munitis, propugnaculis, è

Suidâ. Optat Ecclesiam esse bene munitam contra hostes tam visibiles, quàm invisibiles.

Vers. 8. — Loquebar pacem de te. Vel loquar, in futuro, è Rabbinis. Suo exemplo confirmat adhortationem præpositam. Nam et ipse, inquit, desidero ut mei cives pace fruantur, et expeto ut domus Dei pristinam amplitudinem consequatur. Fratres tam sanguinis quàm religionis intelligit, fidei scilicet domesticos et concives. Pacem, id est, felicitatem et liberationem. De te, ut tu libereris et floreas, precabor. Sunt autem verba psalmographi, prospera omnia et pacifica civitati sanctæ exoptantis, quòd eâ salus et pax cæterarum civitatum nitantur. De te, prō tuâ salute, prosperitate, incolumitate.

Vers. 9. — Propter domum Domini Dei nostri, quod in te sit templum Domini, et arca fœderis : vel, ut restauretur templum, in quo Deus invocetur. Propter templum et usum religionis pacem precabor, et quæram Ecclesiæ, ut nomen Dei sanctificetur et colatur. Nam pro *quæsivi*, fons habet *abakschah*, id est, *quæram*. Congruunt autem etiam præterita, quoniam sibi perpetuo similes precati sunt, precantur et precabuntur sine intermissione pro felici cultus divini statu.

NOTES DU PSAUME CXXI.

Dans l'hébreu il y a : *Cantique des degrés, pour David* ou *de David*. Le nom de ce roi-prophète n'est ni dans les LXX ni dans la Vulgate. Ce cantique pourrait cependant être de David annonçant ou la gloire de Jérusalem sous David lui-même et sous Salomon, ou la restauration de cette ville, après le retour de la captivité; car la plupart des interprètes voient encore ici la délivrance des Juifs, et S. Chrysostôme est de ce sentiment, qui cadre assez avec la lettre. Mais il faut avouer que le psaume, réduit à cet événement, ne présenterait que des objets médiocres et peu instructifs; que la lettre même, prise dans l'étendue des termes, indique quelque chose de plus sublime. Aussi les SS. Pères ont-ils tous appliqué ce psaume à la céleste Jérusalem et aux désirs qu'elle doit inspirer à tout fidèle durant son exil sur la terre.

S. Augustin prélude à l'explication de ce cantique par des réflexions admirables sur l'amour divin. Tout amour, dit-il, est actif; il ne peut être dans un cœur sans l'entraîner, sans le conduire; mais il importe de savoir quel est cet amour. Si c'est celui qui attache aux objets terrestres, il ne peut s'élever vers le ciel, il est comme enchaîné sur la terre, et le cœur rampe avec lui; mais, si c'est l'amour divin, il déploie ses ailes et prend son vol vers son centre, qui est Dieu. Cependant, comme il ne peut encore posséder cet unique et souverain bien, il gémit sur la terre, il soupire après la céleste Jérusalem, et ce sont ces sentiments que le Psalmiste expose dans ce cantique si digne de son titre, puisqu'il fait voir les degrés par où nous devons monter.

VERSET 1.

L'hébreu dit proprement : *Je me suis réjoui dans ceux*, ou *avec ceux*, ou *à l'occasion de ceux qui m'ont dit : Nous irons* ou *allons dans la maison du Seigneur*. Nos versions expriment le même sens, et il est même plus dans l'analogie du langage ordinaire de dire : *on m'a dit*, que : *ils m'ont dit*, quand on n'a point encore articulé qui sont ceux *qui ont dit*.

On voit dans ce verset la joie dont sont transportés les captifs de Babylone à la nouvelle de leur retour prochain dans le pays où ils pourraient revoir la *maison de Dieu*. Et voilà, dit très-bien S. Chrysostôme, ce qu'opère la tribulation. Avant leur captivité, ces Juifs profanaient ou méprisaient le temple de Dieu. Leur longue absence, jointe au joug de l'esclavage, ranima dans eux les sentiments d'amour qui étaient pus à cette sainte maison.

David a pu chanter ce psaume, et se réjouir de l'avantage qu'il aurait de placer l'arche du Seigneur sur la montagne de Sion. Il a pu aussi être transporté de joie lorsque le prophète Nathan lui annonça que son fils bâtirait un temple au Seigneur. Cependant la lettre du psaume convient mieux aux transports des Juifs de Babylone, lorsque les prophètes Daniel, Aggée et Zacharie leur annoncèrent la fin de cette longue captivité.

RÉFLEXIONS.

Cette joie des Juifs de Babylone n'est qu'une figure imparfaite de celle qui devrait remplir les chrétiens depuis la bonne nouvelle qui leur a été rapportée par Jésus-Christ et par les apôtres, de leur vocation à la Jérusalem céleste. *Nous irons dans la maison de Dieu*, devraient-ils dire tous les jours de leur vie. Ce n'est plus un temple matériel, un lieu exposé aux fureurs de la guerre ou aux ravages du temps : c'est la maison éternelle du Très-Haut, la demeure permanente des anges et des saints. Et qui sont ceux que Dieu même a chargés de nous faire cette promesse ? C'est Jésus-Christ, qui a déclaré qu'il *allait nous préparer une place, et qu'il voulait que nous fussions avec lui*. C'est Paul, l'envoyé de Jésus-Christ, qui a dit que, *pour quelques moments de tribulation sur la terre, un poids immense de gloire nous était réservé dans le ciel*. C'est Pierre, le prince des apôtres, qui nous parle de *l'héritage incorruptible, immuable et imprescriptible que nous devons attendre après les jours de notre exil*. C'est le premier des martyrs, qui a vu *le ciel ouvert* et qui a *remis son âme à Jésus-Christ* pour qu'elle y fût admise. C'est l'apôtre bien-aimé, qui a *vu des troupes innombrables de saints autour du trône de l'agneau*. C'est cette nuée de témoins que l'Eglise honore, et qui déposent tous en faveur de cette sainte patrie où toutes nos larmes doivent être essuyées : tel est l'objet de notre espérance et de notre joie. Les Juifs, de retour à Jérusalem, n'étaient pas au terme ; ils étaient encore dans la vallée de larmes ; ils devaient se croire exilés, puisqu'ils ne possédaient que la figure, et qu'ils devaient encore attendre le moment où ils se trouveraient réunis dans le sein d'Abraham, leur père et leur modèle.

VERSET 2.

Dans l'hébreu il y a : *dans tes portes, ô Jérusalem !* c'est bien la même chose que, *dans tes parvis*, ou *dans le lieu qui te sert d'entrée*. Presque tous les interprètes traduisent : *Nos pas étaient debout* ou *stables*, comme portent nos deux anciennes versions ; mais la plupart expliquent ces mots du souvenir qu'avaient les Juifs de leur ancien séjour dans la ville sainte, ce qui ne me paraît pas former un grand sens. Ces captifs auraient-ils attendu la nouvelle de leur retour prochain pour se ressouvenir du bonheur qu'ils avaient eu autrefois d'habiter à Jérusalem ? Cette réminiscence ne les occupait-elle pas depuis soixante-dix ans ? N'était-ce pas ce qui les rendait si sensibles aux disgrâces de leur exil ? Quelques-uns traduisent par le futur : *Nos pas seront fixés dans tes parvis, ô Jérusalem !* et ce sens est fort bon, parce qu'il peint très-bien la joie qu'avaient les Juifs de revoir leur patrie. Mais l'hébreu indique particulièrement l'imparfait, à cause du participe *stantes* qui précède. D'ailleurs, en traduisant comme nous faisons : *A cette nouvelle, il nous semblait que nos pas étaient déjà fixés dans tes parvis, ô Jérusalem !* on conserve tout l'avantage du futur, toute l'exactitude de la lettre, et le sentiment paraît plus vif.

J'ajoute que ceux qui interprètent ce verset du souvenir des Juifs, éprouvent deux difficultés : la première est que ce verset se liera très-peu ou très-mal

avec le verset suivant, qui regarde évidemment le futur ; la seconde est que, voulant appliquer ce psaume à la Jérusalem céleste, ce souvenir ne peut avoir lieu, puisqu'il n'y a point de fidèle sur la terre qui puisse se souvenir d'avoir joui autrefois de cette bienheureuse patrie. Les interprètes disent qu'avant le péché d'Adam nous étions tous censés à la porte de cet heureux séjour, et que c'est ce souvenir qui occupe les fidèles ravis d'avoir recouvré ce bonheur par le bienfait de la Rédemption. Ce commentaire est assurément très-peu naturel et très-forcé, puisqu'aucun de nous n'a un souvenir personnel de l'état d'innocence où se trouva notre premier père. S. Augustin, qui n'entend le psaume que de la Jérusalem céleste, ne voit aussi que le futur dans ce verset, et n'imagine point ce prétendu souvenir de l'état d'innocence.

RÉFLEXIONS.

Il est très-vrai de dire que, depuis la *nouvelle* de notre rédemption, c'est-à-dire, depuis la promulgation de l'Evangile, les vrais chrétiens se regardent comme *étant déjà dans les parvis de la céleste Jésusalem. Notre conversation est dans le ciel*, dit l'Apôtre ; *nous sommes les concitoyens des saints, et nous appartenons à la maison de Dieu. Nous ne devons plus goûter les choses de la terre, mais uniquement celles qui sont au-dessus de nous.*

S. Augustin ne concevait pas qu'on pût borner ce psaume à la Jérusalem terrestre. Etait-ce donc un si grand avantage, dit-il, de se fixer dans une ville qui ne put elle-même subsister toujours, et dont le sort fut d'être détruite de fond en comble? Quoi! le Saint-Esprit n'aurait inspiré au cœur enflammé du Prophète que des désirs concentrés dans cette Jérusalem qui avait mis à mort les prophètes, comme Jésus-Christ le lui reprocha! Il y a un grand fonds de vérité dans cette observation. Jérusalem était la plus coupable de toutes les villes avant la captivité; elle le fut peut-être moins dans les premières années de son rétablissement; mais combien de sectes s'élevèrent dans son sein jusqu'au temps de Jésus-Christ! combien de crimes déshonorèrent le sacerdoce sous les rois de Syrie! combien d'apostats abandonnèrent la loi! Enfin la nation combla la mesure de ses iniquités par le déicide commis en la personne de Jésus-Christ, et par les fureurs qu'elle exerça contre les apôtres et les premiers fidèles. Un prophète rempli de l'esprit de Dieu n'a pu ignorer ces égarements. Ainsi, en exaltant Jérusalem, ou bien il n'a eu en vue que la Jérusalem céleste, ou il n'a regardé la Jérusalem terrestre que comme l'ombre de celle qui est promise aux justes, et où le crime n'a point d'accès.

VERSET 3.

L'hébreu dit : *Jérusalem qui est bâtie comme une ville qui est liée ensemble avec elle-même* (1) : ce qui signifie que toutes ses parties concouraient à faire un tout, ou, ce qui est la même chose, que ce serait une ville bien rangée où tout le monde trouverait sa place, et dont tous les citoyens ne formeraient qu'un peuple. C'est ce que nos versions expriment. S. Jérôme se sert aussi de ces expressions : *Cujus participatio ejus*; mais cet *ejus* est un hébraïsme et un pléonasme.

Ceux qui expliquent ce psaume de la conquête que David fit de la montagne de Sion, en chassant les Jébuséens qui l'habitaient, ont quelque avantage sur les interprètes qui n'y voient que le rétablissement de cette ville après la captivité. Car ceux-ci ne paraissent pas donner une idée bien nette de cette ville et de sa beauté, en disant qu'elle sera comme une ville *dont toutes les parties seront bien liées ensemble* : toutes les villes policées sont dans ce cas, autrement ce ne seraient pas des villes, mais des camps séparés ou des lieux de discorde. Mais Jérusalem, avant la conquête que fit David de la montagne de Sion, était habitée par un peuple qui avait d'autres intérêts que les Hébreux, et ce fut ce saint roi qui établit l'ordre, la concorde et l'union. Tout ce qu'on peut dire en faveur du sentiment qui applique ce psaume au retour de la captivité, c'est que, comme il revint des familles de toutes les tribus, et que toutes concoururent au rétablissement de Jérusalem, cette ville dut paraître alors comme un centre de réunion par rapport à toute la nation.

(1) Le P. Houbigant entend cette liaison de la concorde des citoyens, sous David, après la réunion des tribus.

RÉFLEXIONS.

Il n'y a rien de plus simple que la pensée du Prophète, si l'on se fixe ici à la Jérusalem céleste. Elle se bâtit durant le cours des siècles, comme une ville où tout concourt à la paix, à l'union et à la félicité commune. C'est la charité qui en est le nœud, et l'Evangile la seule loi qu'on y suit. Les pierres de cette cité se taillent et se façonnent sur la terre ; elles ne se placent que dans le ciel, qui est le séjour auquel aspirent tous ses fidèles citoyens. Quand ils sont parvenus à ce terme, tous jouissent du bonheur par la contemplation du même objet, qui est l'Être éternel : il se communique à tous et à chacun, de manière que celui qui est le moins élevé en gloire ne porte point envie à ceux qui tiennent les premières places, et que ces premiers en dignité ne méprisent point ceux qu'ils voient au-dessous d'eux. Il y a *plusieurs demeures* dans ce royaume, mais nulle qui n'inonde d'un torrent de délices ceux qui y sont admis.

Cette *participation du même bien* dont parle le Prophète transportait d'admiration S. Augustin. Il considérait ce bien dans son immutabilité et dans son éternité : ce ne peut être que l'essence même de celui qui est toujours ce qu'il est, et c'est pour cela que le Prophète parle d'une cité où *les pas doivent être fixés* pour toujours. Cette *participation du même bien*, qui est l'essence de Dieu, surpasse tous les efforts de notre esprit, mais elle élève en même temps nos idées et elle enflamme nos désirs. Celui qui entre en part d'un bien créé s'en dégoûte bientôt, parce que ce bien, quel qu'il soit, a toujours des défauts, et parce qu'il peut périr à chaque moment. Celui qui est admis à jouir de l'essence de Dieu n'y voit que des perfections, et il ne craint pas que ce bien vienne à lui manquer. Il n'y a plus de révolutions, puisqu'il n'y a plus de temps, et il n'y a plus de temps, parce que c'est le règne de l'éternité. *O éternité! qui te concevra*, s'écriait S. Augustin, *qui arrêtera le cœur humain pour considérer comment l'éternité règle le passé et le futur, tandis qu'elle-même n'est ni passé ni futur?*

VERSET 4.

Il paraît que, dans ce verset, *testimonium Israel* est pris pour la loi donnée aux Israélites, et qu'on sous-entend *juxta* ou *secundum*; car, selon la loi, tous les Israélites devaient se rendre chaque année auprès du tabernacle, pour y solenniser les trois grandes fêtes de Pâque, de la Pentecôte et des Tabernacles. C'est à quoi ce verset paraît faire allusion. On y parle comme si la transmigration était déjà faite, et que tout l'ordre du culte divin fût entièrement rétabli. On pourrait aussi appliquer ce verset au désir qu'aurait eu David de bâtir un temple à Jérusalem, pour faire de cette ville le centre de la religion. Mais le sens spirituel est bien plus conforme encore à la lettre, puisque c'est dans le ciel que doivent se rendre toutes les tribus d'Israël, pour y bénir éternellement le Seigneur.

Cette répétition du mot *tribus* signifie, dit-on, plusieurs tribus, selon le style de la langue sainte. Cependant, comme ce mot n'est pas simplement répété, mais que le mot *Domini* y est joint, il semble que cette répétition énonce plutôt le caractère que le nombre des tribus. C'étaient, selon la lettre, *les tribus du Seigneur* : on peut choisir, au reste, entre ces deux explications.

RÉFLEXIONS.

Voilà, disait Jésus-Christ, *que nous montons à Jé-*

rusalem, et le Fils de l'homme y sera livré aux princes des prêtres et aux scribes, qui le condamneront à la mort. Cette Jérusalem était réprouvée, et il avait pleuré sur elle; cette Jérusalem n'était plus la figure de la Jérusalem céleste, mais la figure du monde corrompu, qui persécutera toujours Jésus-Christ et ceux qui veulent être ses disciples. Les tribus du Seigneur qui aspirent à la véritable Jérusalem ne *montent* point vers cette Jérusalem homicide : elles s'en éloignent pour observer la loi et pour chanter les louanges du Seigneur. Quand les apôtres parlent de la Jérusalem où nous devons monter, ils l'appellent *la nouvelle, la sainte Jérusalem, la Jérusalem qui est au-dessus de nous*, et ils disent que l'ancienne est présentement *esclave;* c'est ce que nous voyons dans les restes épars de la nation juive.

C'est une chose admirable que la Jérusalem terrestre ait été la figure, soit de l'Église, soit de la Jérusalem céleste, tant que le sceptre y a persévéré, c'est-à-dire, tant qu'elle s'est gouvernée par ses lois, c'est-à-dire encore, tant qu'elle a attendu le Messie. Mais le sceptre étant ôté, et le Messie étant venu, elle a perdu ce caractère figuratif, parce qu'il ne fallait plus de figures, la vérité s'étant manifestée et tous les temps prédits étant arrivés. Alors aussi cette Jérusalem terrestre, qui aurait dû, en perdant son caractère figuratif, ne faire qu'un corps avec l'Eglise de Jésus-Christ, s'est obstinée à ne pas reconnaître son Messie : elle l'a persécuté et mis à mort, et dès lors elle n'a pu être que la figure du règne de Satan; et le dernier siége de cette malheureuse ville fut en effet une image de la confusion, du désordre et du désespoir des damnés.

VERSET 5.

C'est un autre éloge de Jérusalem. Les tribunaux suprêmes de la justice y étaient établis, et le trône des rois y avait été posé sur les fondements de la maison de David, parce que les promesses d'une royauté éternelle avaient été faites à ce prince, non pour être accomplies en sa personne, mais pour être inviolablement remplies en la personne du Messie descendu de sa race.

Ce verset convient encore un peu aux désirs des Juifs de la captivité; ils voient déjà en esprit tout l'ordre ancien de leur gouvernement rétabli, et ils se flattent que leur monarchie le sera aussi : ce qui arriva en ce sens, que dans la tribu de Juda il y eut toujours jusqu'au Messie une autorité exécutrice des lois.

David pouvait aussi tenir ce langage, en considérant l'état de son règne et de celui de Salomon. Mais toutes ces figures disparaissent en quelque sorte vis-à-vis la Jérusalem céleste, où les apôtres et les saints doivent, selon la parole de Jésus-Christ, juger les tribus d'Israël, où Jésus-Christ lui-même, vrai fils de Dieu et de David, doit régner éternellement.

RÉFLEXIONS.

C'est dans la Jérusalem céleste qu'est le trône de la souveraine, infaillible et immuable justice. Toute autre justice que celle-là est toujours mêlée d'injustice, parce que l'ignorance, la passion, la négligence, l'impuissance, peuvent toujours y avoir quelque part. Nul de ces vices ou de ces défauts n'approche du trône de Dieu; et c'est ce que l'homme comprend enfin au moment qu'il est présenté à ce tribunal devant lequel saint Jean dit *que le ciel et la terre s'enfuient*, pour marquer qu'il ne reste personne ni au ciel ni sur la terre, dont on puisse implorer le secours, personne qui puisse fléchir la justice du juge suprême ou balancer son autorité. Je dis qu'*enfin* l'homme conçoit ce que c'est que la justice de Dieu, combien elle est droite, claire, inflexible, et quelle force elle a, soit pour justifier ceux que le monde a condamnés injustement, soit pour confondre ceux qui se sont crus justes, parce que le monde les a flattés. Tandis que nous vivons sur la terre, notre amour-propre nous séduit, nous fait une illusion continuelle; il nous suggère des jugements toujours faux par rapport à nous-mêmes, et très-souvent injustes par rapport aux autres. Au moment de la mort, l'amour-propre s'éteint, non pas l'amour du bonheur, non pas l'idée du vrai, non pas le désir de voir ce qui est parfait et d'en jouir, mais l'amour aveugle qui se borne à nous-mêmes, qui nous fait placer le centre du bien et de la gloire en nous-mêmes. C'était pour nous comme *le ciel et la terre*, tout le reste nous était indifférent : mais ce fantôme disparaît, et l'homme seul, devenu raisonnable, éclairé, incapable de séduction, subsiste; mais ce que l'amour-propre lui a fait commettre d'injustices, subsiste aussi, et c'est la matière du jugement qu'il doit entendre et du châtiment qu'il doit subir. O trône du souverain juge! ô tribunal éternel! Paul vous a redouté, quoiqu'il brûlât d'amour pour Jésus-Christ. Quels doivent donc être nos sentiments, et comment puis-je m'occuper d'autres pensées que de celles du moment et de l'état où je paraîtrai devant vous?

VERSET 6.

Il y a deux parties dans ce verset. Le Prophète invite d'abord ceux à qui il parle, de demander au Seigneur la paix de Jérusalem, ou ce qui peut conserver la paix dans cette ville. L'hébreu porte simplement : *Demandez la paix de Jérusalem*. Ensuite commencent les vœux de ce peuple : *Que l'abondance*, dit-il, *soit pour ceux qui vous aiment*, ô Jérusalem! L'hébreu dit : *Que ceux qui vous aiment, soient dans la prospérité.* Il est visible que c'est le même sens : la prospérité n'est point sans l'abondance, et l'abondance fait la prospérité, ou en est la marque infaillible. Dans ce verset il paraît que *et* est superflu : il n'est point dans le texte.

Ces vœux conviennent assez à l'événement du retour des Juifs : ils avaient intérêt que la paix régnât désormais dans Jérusalem, et que l'abondance rendît heureux ses habitants. Ces vœux au reste ne sont que pour les bons citoyens, pour ceux qui aiment la patrie, et qui la servent.

Comme l'hébreu dit : *Demandez la paix de Jérusalem*, on peut croire qu'il invite les fidèles à demander pour la terre la paix qui règne dans la Jérusalem céleste, et les versions ne s'éloignent point de cette pensée : car on peut demander pour la terre ce qui fait la paix de la Jérusalem céleste. Quand on forme ces vœux, on commence par désirer l'abondance des biens de la grâce pour ceux qui aiment cette sainte Jérusalem. Si ce sens est spirituel, il n'en est que plus digne du Prophète, et plus utile à ceux qui chantent son cantique.

RÉFLEXIONS.

Les mauvais citoyens troublèrent la Jérusalem terrestre, les mauvais chrétiens troublent l'Église, dont cette Jérusalem était la figure; mais ni les uns ni les autres ne troubleront la Jérusalem céleste, puisque c'est dans elle que se trouve le *repos* dont Jésus-Christ nous a fait la promesse, et pour lequel son apôtre nous exhorte à soupirer sans cesse. Tous les biens s'y trouvent réunis, mais ils ne sont réservés qu'à ceux qui l'*aiment*. C'est l'amour seul qui en ouvre l'entrée. Si un roi disait qu'il ne veut souffrir dans ses États que ceux qui aiment la patrie, les plus mauvais citoyens diraient sans doute qu'ils ont cet amour, qu'ils sont pleins de zèle pour leur pays et pour celui qui le gouverne. Mais pour avoir part aux biens de la sainte Jérusalem, il ne suffit pas de prendre les apparences de l'amour, de dire qu'on aime, tandis que le cœur est plein de haine ou d'indifférence. Dieu sonde les replis de l'âme; il porte la lumière dans ces profondeurs où toute la sagacité des hommes ne peut pénétrer. *Plusieurs diront au jour du Seigneur, qu'ils ont prophétisé en son nom, qu'ils ont chassé les démons, qu'ils ont opéré de grands miracles;* mais Jésus-Christ leur répondra qu'*il ne les a jamais connus*, parce qu'ils *n'ont jamais fait la volonté de son Père;* or cette volonté est contenue dans le grand précepte de l'amour. *La charité est la fin de la loi;* sans la charité nous ne

sommes rien, et la foi même et l'espérance n'ont plus lieu dans le séjour des saints; mais la *charité* subsiste, et c'est par elle que les saints règnent avec Jésus-Christ.

VERSET 7.

J'ai traduit : *Que la paix soit dans les remparts qui font votre force*, parce que le mot hébreu signifie *remparts et force*. Ce que nos versions appellent des *tours*, l'hébreu l'appelle des *palais;* mais c'est bien la même chose : car les anciens palais étaient fortifiés de *tours*. Saint Jérôme traduit : *Dans vos maisons*.

Le sens n'est pas obscur. On désire que la paix et l'abondance règnent dans tout l'intérieur de Jérusalem. Le Prophète n'insiste avec tant de zèle sur cette paix si nécessaire à toute ville et à tout état, que parce qu'il prévoyait qu'un jour Jérusalem ignorerait en quoi consiste la véritable paix. C'est ce que Jésus-Christ lui reprocha peu de jours avant sa mort : *Oh! si du moins en ce jour tu avais pu connaître les choses qui étaient capables de te donner la paix! Mais elles ne sont point maintenant devant tes yeux.*

RÉFLEXIONS.

La force de la Jérusalem céleste consiste dans l'amour. Tandis que cette sainte cité se construit sur la terre, le Prophète demande pour elle la paix et l'abondance, l'une et l'autre fruits de l'amour et inséparables de l'amour. Il n'y a rien de si *fort*, de si *abondant*, et en même temps de si *paisible*, que l'amour de Dieu. *Il est fort comme la mort*, dit l'auteur sacré des Cantiques ; *il est abondant en toute sorte de science et de sentiment*, dit saint Paul : il a pour auteur le *Dieu de la paix*, dit encore le même apôtre. Ce saint amour réside dans les *tours de Jérusalem*, c'est-à-dire, dans les âmes élevées au-dessus des objets terrestres. Il ne daigne pas ramper avec les partisans du monde; il sait que leur amour est lâche, pauvre, inquiet, qu'il avilit l'âme, qu'il la dépouille, qu'il la trouble. Comment construire les remparts de Jérusalem avec un tel architecte, et comment les défendre avec un tel combattant? Je ne puis vous donner une plus grande idée de l'amour divin, disait saint Chrysostôme, que de vous faire remarquer que c'est la seule vertu qui nous soit commune avec Dieu. Toutes les autres s'exercent sur l'homme et pour la perfection de l'homme. Par la continence il réprime ses convoitises, par la tempérance il se délivre des révoltes de la chair ; par la libéralité il met un frein à l'avarice; par la douceur il calme la colère. Mais l'amour nous rend semblables à Dieu même; aussi Jésus-Christ disait-il : *Priez pour ceux qui vous persécutent, afin d'être parfaits comme votre Père céleste.*

VERSETS 8, 9.

Les deux verbes sont au futur dans l'hébreu : *Je parlerai de paix pour vous ; je rechercherai des biens pour vous.* Mais il semble que la suite du psaume oblige à traduire par le présent ou par le prétérit, soit parfait, soit imparfait. Le Prophète a déjà fait des vœux pour Jérusalem ; il pouvait encore promettre d'en faire par la suite, mais il est fort naturel qu'il explique ici les motifs de ce qu'il a déjà demandé et souhaité pour elle. Il y a même dans le texte un mot qui détermine ce sens ; ce mot est *nunc*. Le Prophète dit que *dès à présent il parle de paix, et désire des biens à Jérusalem*. Ceux qui traduisent, *nunc loquar*, semblent oublier qu'il est à la fin de son psaume, et qu'il a déjà exécuté ce que ces interprètes énoncent comme une chose future. On sait d'ailleurs que chez les Hébreux le futur se change souvent en prétérit et le prétérit en futur. Les LXX ont bien senti en cet endroit que le prétérit touchait le vrai sens du Prophète.

RÉFLEXIONS.

On voit dans ces deux versets les deux caractères de l'amour. Le Prophète désire la paix de Jérusalem, non pour lui-même, mais pour ses frères et pour ses proches, ou pour ses amis; il souhaite à Jérusalem tous les biens, non encore pour lui-même, mais pour l'honneur de la maison de Dieu. Ainsi Dieu et le prochain sont les deux motifs de ses vœux. Si ses sentiments avaient été bornés aux avantages temporels, il lui aurait suffi de demander au Seigneur que son peuple rentrât en possession de cette terre où coulaient le lait et le miel : or, en sortant de la captivité, c'était déjà un bienfait qui lui était acquis, et il ne s'agissait que d'en témoigner de la reconnaissance au Dieu d'Israël. Mais il demande la paix pour ses frères, il demande que la maison de Dieu soit désormais florissante. La paix ne consiste pas uniquement à n'avoir point d'ennemis au dehors ; et la gloire de la maison de Dieu ne consiste pas à être magnifique dans sa construction et dans ses ornements. Le Seigneur, qui exigeait des Juifs, comme des Chrétiens, le dévouement du cœur et le culte de l'esprit, exigeait aussi que l'intérieur de ses serviteurs fût en paix par le retranchement des affections vicieuses, et que sa sainte maison ne fût fréquentée que par des hommes dont la vie fût pure, comme le même Prophète le répète tant de fois dans ses autres cantiques. Ce sont donc les vraies vertus qu'il a en vue dans ces vœux ardents qu'il adresse à Dieu pour Jérusalem. C'est en particulier la grâce de connaître le moment de sa véritable paix, et celui de la plus grande gloire que pût jamais recevoir le temple de Dieu ; l'un et l'autre de ces biens étaient attachés à l'avénement du Messie. C'était lui qui devait ouvrir la Jérusalem céleste, dont celle de la Judée n'était que l'ombre. Le Prophète fait ces vœux dans toute la sincérité de son cœur ; et il fut exaucé en partie, car toute la nation ne fut pas aveugle sur les caractères de J.-C., et sur les merveilles de sa vie. Les prémices de l'Eglise chrétienne furent des Juifs fidèles à l'Evangile, et le salut du genre humain fut annoncé par des hommes sortis de Sion, comme l'auteur même de ce salut offert à toutes les nations de la terre. Si les autres Juifs furent rebelles, le Prophète trouva des frères et des amis dans toutes les contrées du monde ; et le temple de Jérusalem périssant peu d'années après J.-C., fut remplacé par le temple éternel que Dieu se construisit lui-même parmi les Juifs et les Gentils. Oh ! qu'il y a de grandeur dans ce psaume dégagé des figures de la synagogue ! que ce saint Prophète dut être consolé en s'élevant de la Jérusalem terrestre à l'Eglise de J.-C., et de là, à la Jérusalem céleste, qui était le terme de ses désirs!

1. *Canticum graduum.* CXXII.

Hebr. CXXIII.

Ad te levavi oculos meos : qui habitas in cœlis.

2. Ecce, sicut oculi servorum in manibus dominorum suorum,

3. Sicut oculi ancillæ in manibus dominæ suæ : ita oculi nostri ad Dominum Deum nostrum, donec misereatur nostri.

4. Miserere nostri, Domine, miserere nostri, quia multùm repleti sumus despectione ;

PSAUME CXXII.

1. Je lève mes yeux vers vous, ô vous qui habitez dans les cieux.

2. Comme les yeux des serviteurs sont attentifs à tous les gestes de leurs maîtres,

3. Comme les yeux d'une servante sont fixés sur tous les signes que fait sa maîtresse : nos yeux se portent aussi sans cesse vers le Seigneur notre Dieu, en attendant qu'il ait compassion de nous.

4. Ayez pitié de nous, Seigneur, ayez pitié de nous; car nous sommes couverts de confusion.

5. Quia multum repleta est anima nostra : opprobrium abundantibus, et despectio superbis.

5. Car, notre âme en est remplie : nous sommes l'opprobre des riches, et l'objet du mépris des orgueilleux.

COMMENTARIUM.

Vers. 1 (1). — Ad te levavi oculos meos, ut me ex hoc exilio liberes. Qui habitas in coelis. Periphrasis Dei, 2 Par. 20, 6. O Deus, qui tuam potentiam, majestatem, sapientiam nobis manifestas in cœlestibus rebus, etc.

Vers. 2. — Ecce sicut oculi servorum, sunt supple, ad victum et defensionem. Spem in Deum duobus similibus exponit. Sicut oculi servorum respiciunt ad manus, id est, gestus, nutus et significationes herorum suorum, ut eis promptissimè ministrent et serviant; vel ad largitionem, dona, victum, ut ab eis aliquid accipiant; vel ad fidem, defensionem et præsidium dominorum suorum, ut oppressi à potentioribus opem ab eis consequantur : ab eis enim hæc omnia expectant : ita in hoc exilio vexati, te unum intuemur, in te unum spectamus, ut nostri misereare.

Vers. 3. — Sicut oculi ancillæ in manibus dominæ suæ (2). Ut servos ad heros retulit, ita nunc servas ad heras, ut doceat hanc demùm familiam bene esse institutam et ordinatam, in quâ feminæ in feminas, viri in viros immediatum teneant imperium, et proximam gerant curam. Alioquin enim familiæ ordo perturbatus est. Donec (1), etiam donec. De hoc Hebraismo supra. Non : tantum dùm miserebitur nostri, oculos in eum intendemus, sed etiam nunc in his nostris malis, et exiliorum calamitatibus, perpetuò oculos in eum habebimus intentos, ut nostri misereatur, neque more servorum inertium vel infidorum ad oculum ei serviemus. Vel : maximè donec nobis tribuat, quod expetivimus, et e captivitate restituat : donec nobis succurrat omni auxilio destitutis.

Vers. 4. — Quia multum repleti, despectione satiati sumus, contemptu, dedecore, opprobriis.

Vers. 5. — Quia multum repleta est anima nostra. Subaudi *despectione*, per zeugma. Quia despectione et ignominiâ satiata refertaque est anima nostra in hoc exilio; opprobrium sive derisio (*sit*, vel, juxta Chrysostomum, rependatur) abundantibus, id est, opulentis, qui nullas sentiunt cruces, et despectio superbis et fastuosis nostris hostibus. Recidat ille contemptus et probrum in caput inimicorum nostrorum. Vel enuntiativè subaudi, *sumus*. Opprobrium sumus divitibus, et despectio arrogantibus. Rabbini ferè exponunt in ablativo, *opprobrium et despectio*. Multùm, inquiunt, saturata est anima derisione opulentorum, et contemptu fastuosorum. Hebræa utrumque casum patiuntur. Quare eorum etiam aliqui subaudiunt, *fuimus* vel *sumus :* (Quia) derisio opulentis, despectio superbis fui-

(1) Sunt qui hunc Psalmum à Davide scriptum censeant bello Ammonitico. Davidi etiam tribuit Syrus, at recitatum putat à Zorobabele captivisque, cùm Hierosolymam reverterentur. Origenes, S. Chrysostomus, Theodorus Heracleota, Theodoretus, Beda ita explicant, veluti oratio sit captivorum sub Babylonico jugo gementium, qui omnem in Deo fiduciam collocant. Neque desunt qui de Judæis ab Antiocho Epiphane vexatis interpretentur. Patres Græcos sequimur ex institutâ ad Psalmum 119 ratione. (Calmet.)

Referunt Psalmum alii ad captos adhuc et exulantes Babylone, alii ad populum Antiochicâ tyrannide vexatum. Ex his Rudingerus, qui : « Facio, inquit, hunc « etiam Machabaicum ἀορίστως. Quæ autem non ludi- « bria tantùm, sed quæ mala perpessi fuerint Judæi à « Syris et apostatis, historia illa narrat. Interpretor « autem querelas hujus Psalmi magis de apostatis « quàm Syris. Nam hi vim, illi et vim et insectationes « et sarcasmos usurpârunt adversùs fratres suos, qui « solent quàm ceteræ calamitates graviores esse. »

Nos adstipulamur Tilingio, hoc carmen (ut 120) referenti ad illud tempus, quo populo, è Babylone recenti, injuriæ et contumeliæ Samaritanorum tolerandæ essent. In Disquisit, p. 93 : « Non opus est singu- « larem hujus querelæ occasionem in historiâ hujus « temporis quærere. Nunquàm inviti Samaritæ cessâ- « runt causas istiusmodi querelarum Judæis subministrare. Præcipuè verò ad fastum et contumelias, « atque sarcasticas irrisiones respicitur, quibus prin- « cipes eorum, Tobias, Ammonita, et Sanballatus, Ju- « dæos indignissimè obruerunt. Vid. Nehem. 4 et 6. » Syriaca hujus Psalmi interpretatio inscribitur : *Dicitur ex personâ Sorobabel, principis exsulum; estque oratio supplicationis.* (Rosenmuller.)

(2) Triplicem interpretationem admittit hic locus. 1° Quemadmodùm servi et ancillæ opem, præsidium, libertatem ab heris exspectant, ita nos et opem et libertatem ex te uno exspectamus. 2° Ut servi et ancillæ assiduè spectant heros, illis obtemperaturi, ita nos te assiduè spectamus, ut vel ipsos manûs tuæ nutus exsequamur. Adeò abjecta erat olim servorum conditio, ut ipsos alloqui dedignarentur heri; atque adhuc apud Orientales ita stant coram heris servi, ut ipso corporis habitu extremam submissionem indicent : parieti hærent, immobiles, manibus ante pectus decussatis, oculisque in heros intentis, ad ipsos illorum nutus parati. Menelai obsequium erga Agamemnonem commendans Homerus, oculis ipsi intentum, ejusque nutus exspectantem inducit. 3° Ut servi annonam cibosque ex heris unicè exspectant, ita nos unum te, ô Deus, intuemur : unica enim nostra fiducia es tu in hâc diuturnâ molestâque captivitate. *Oculos ad aliquem habere*, frequenter usurpatur pro annonam ab eo exspectare. *Oculi omnium*, inquit Propheta, *in te sperant, Domine, et tu das escam illorum in tempore opportuno. Aperis tu manum tuam, et imples omne animal benedictione.* Eâdem phrasi utitur, ut fiduciam de potestate Dei significet : *Ad te, Domine, oculi mei : in te speravi, non auferas animam meam.* Et : *Oculi mei semper ad Dominum, quoniam ipse evellet de laqueo pedes meos.* Posterior hæc interpretatio melior videtur. (Calmet.)

Servi, inquit, qui toti juris sunt dominorum suorum, refugium aliud non habent, nec aliò spectant cùm injuriis lacessuntur quàm ad dominos suos, qui eos tueantur : ita nos opprobria nostra atque calumnias apud te Dominum Deum nostrum querimur, ut tu nos pro tui nominis gloriâ ulciscaris et liberes ab iis qui in hoc mundo regnare et felices esse quærunt; quos appellat *abundantes* et *superbos*. (Clarius.)

(1) Ita se gerit vera pietas in rebus adversis : est enim perferens moræ, neque oculos à Deo dejicit, aut orare intermittit, quoad misericordiam clementissimi Numinis exoret; cæteri, nisi quamprimùm obtinent quæ volunt, ad præsidia infirmissima se convertunt, et quem honorem soli Deo tribuere debebant, ut illi confiderent, eum honorem ad homines atque alias res caducas et inanes transferunt; quæ maxima est impietas. (Flaminius.)

mus), miserere nostri. Multum, multo tempore, vel mirum in modum. Repleta est. Ad verbum, *schabe-halah*, satiata est sibi, id est, suo magno malo et infortunio : nam istud pronomen interponitur.

NOTES DU PSAUME CXXII.

Ce psaume est une prière qu'adressent à Dieu des hommes affligés, persécutés, calomniés ou méprisés. S. Chrysostôme, et la plupart des autres interprètes le rapportent encore aux Juifs gémissants sous le joug des Babyloniens. David aurait pu le composer durant ses disgrâces ; tout fidèle souffrant peut se l'appliquer. S. Augustin n'excepte de cette application aucun chrétien, parce qu'il n'en est aucun qui ne gémisse dans l'attente d'une meilleure patrie.

VERSET 1.

Voilà le bon effet de la tribulation, dit saint Chrysostôme. Elle fait qu'on tourne les yeux vers le ciel, pour obtenir une protection qu'on ne trouve point sur la terre. Le Prophète ne nomme point Dieu, il le caractérise par sa demeure qui est le ciel ; non pas le ciel que nous voyons, dit S. Augustin, non pas même le ciel où sont les anges et les saints ; mais le ciel qui est en Dieu même, le ciel qui est la propre essence de Dieu. Rien n'empêche cependant qu'on entende aussi le séjour où Dieu se communique aux anges et aux saints, pourvu qu'on reconnaisse qu'avant qu'il existât des anges et des saints, Dieu habitait dans le ciel proprement dit, qui est sa propre essence.

RÉFLEXIONS.

Les idolâtres n'ont pas pu tourner leurs yeux vers celui qui habite dans le ciel ; ils ne le connaissaient pas, et bien loin de le connaître, ils s'étaient fabriqué des dieux qui n'avaient pas même les bonnes qualités des hommes. Les pécheurs endurcis ne lèvent jamais leurs yeux vers celui qui habite dans le ciel ; ils ne pensent qu'à la terre, et ils regardent avec mépris ceux qui s'élèvent au-dessus des objets terrestres. Les âmes tièdes ne lèvent que rarement leurs yeux vers celui qui habite dans le ciel ; elles l'aiment peu, elles craignent en quelque sorte de recourir à lui, ou même d'y penser. Les chrétiens qui veulent allier le soin de leur salut avec l'amour du monde, ne lèvent qu'à moitié leurs yeux vers celui qui habite dans le ciel. Le monde attire une partie de leurs regards ; ils ne réservent à Dieu que le reste de leur attention et de leur confiance. Les pécheurs pénitents font comme l'humble publicain, ils n'osent lever leurs yeux vers celui qui habite dans le ciel : mais ce Dieu de miséricorde jette ses regards sur eux, il les console, il les anime, il leur rend la liberté de s'élever vers lui.

C'est toute la science du salut que de savoir lever les yeux vers celui qui habite dans le ciel. On exerce par là les trois grandes vertus de la religion, la foi, l'espérance et l'amour.

Les chrétiens ont bien plus d'avantage que les Juifs pour lever leurs yeux vers celui qui habite le ciel. Le Fils de Dieu est descendu du ciel pour nous apprendre à nous élever vers son Père ; nul prophète n'était monté au ciel pour en rapporter la doctrine du salut. Le Verbe de Dieu, qui est toujours dans le ciel, en est descendu pour nous instruire, et c'est ce que ce divin Sauveur disait à Nicodème. *Personne n'est monté au ciel que celui qui est descendu du ciel*, c'est-à-dire, *le Fils de l'homme qui est au ciel*. Parole sublime, qui a confondu et qui confondra toujours les ennemis de la divinité de J.-C. Pour se débarrasser de ce passage, les uns ont imaginé que J.-C. avait été ravi dans le ciel avant sa prédication, et qu'il ne l'avait commencée qu'après en être descendu ; système dont il n'y a aucune preuve, et qui d'ailleurs est ridicule ; car S. Paul, après son ravissement, aurait donc pu dire aussi qu'il était monté au ciel, et qu'il en était descendu. Mais de plus, J.-C. ajoutant dans ce même texte que *le Fils de l'homme est dans le ciel*, comment après en être descendu y serait-il encore, s'il [illegible] qu'un pur homme ? D'autres, sentant l'extravagance de cette explication, ont dit qu'être *monté au ciel*, c'est avoir eu la connaissance des secrets de Dieu, et qu'en être *descendu*, c'est avoir été envoyé de Dieu pour instruire les hommes, enfin qu'*être encore dans le ciel*, c'est avoir une grande union avec Dieu. Cette interprétation est aussi absurde que la première. 1° On ne trouvera nulle part dans l'Écriture, que *monter au ciel*, en parlant d'un homme, soit pris pour *connaître les choses célestes ;* ni que *descendre du ciel* soit la même chose qu'avoir commission de Dieu pour enseigner les hommes, ni que *être dans le ciel* signifie être en union de sentiments avec Dieu. Il est bien dit que *notre conversation est dans le ciel*, mais non pas que nous *sommes dans le ciel*. 2° Si *monter au ciel* était la même chose que *connaître les choses de Dieu*, pourquoi J.-C. ajouterait-il qu'il est *dans le ciel*, au moment même qu'il parle à Nicodème ? Ce serait une addition inutile ; car celui qui *connaîtrait les secrets de Dieu*, au point de pouvoir dire qu'il est *monté au ciel*, serait infailliblement dans une grande union de sentiments avec Dieu ; surtout si cet homme se portait durant toute sa vie pour être l'envoyé de Dieu, et pour ne rien faire qu'au nom de Dieu. 3° Selon cette explication socinienne, le mot *ciel* serait pris dans la même phrase en trois sens différents ; savoir, 1° pour la connaissance des secrets de Dieu ; 2° pour la commission d'instruire les hommes ; 3° pour l'union avec Dieu. Quoi de plus contraire à l'usage de toute langue ? Reconnaissons donc que si J.-C. était dans le ciel quand il parlait à Nicodème, c'est qu'il habitait dans le ciel comme Dieu et Verbe de Dieu ; c'est qu'il était dans le sein de son Père, comme S. Jean le dit ailleurs. Levons nos yeux vers lui, selon le mot de notre Prophète ; car il est *celui qui habite dans les cieux*.

VERSETS 2, 3.

Le Prophète emploie ici les exemples de la plus grande dépendance ; des serviteurs étudient tous les gestes de leurs maîtres, une servante est attentive au moindre clin-d'œil de sa maîtresse ; ainsi, ajoute-t-il, sommes nous en la présence de Dieu. Nous attendons le moment de sa protection. L'hébreu et le grec portent : *Comme les yeux des serviteurs sont par rapport à la main de leurs maîtres*, etc. C'est une expression plus claire, mais le sens subsiste dans notre version. Il semble au reste que l'attention de ces serviteurs et de cette servante est considérée par le Prophète dans l'ordre des bienfaits ou du moins de la subsistance qu'ils espèrent de leurs maîtres. Autrement la comparaison ne serait pas juste, puisque ceux qui parlent dans le psaume, attendent de Dieu des secours et de la compassion.

J'ai traduit, *en attendant qu'il ait compassion de nous*, et non *jusqu'à ce qu'il ait compassion de nous*, parce que le Prophète n'est pas censé borner sa dépendance et celle de son peuple au moment où Dieu aurait pitié d'eux. Il veut dire qu'il a toujours porté ses regards vers le Seigneur, afin que le Seigneur ait compassion de son peuple.

RÉFLEXIONS.

Ce que le Prophète dit ici doit confondre la plupart des hommes. S'ils sont dans la dépendance, ils obéissent bien plus ponctuellement à leurs maîtres qu'à Dieu ; s'ils ont de l'autorité, ils commandent avec hauteur, ils exigent beaucoup, ils pardonnent peu, et récompensent encore moins ; en quoi imitent-ils la douceur, la miséricorde et la libéralité de l'Être suprême ?

Le Prophète se regarde lui et son peuple comme des serviteurs ; cependant, dit S. Augustin, dans la nouvelle alliance, nous sommes élevés à la qualité

d'enfants de Dieu, et dans l'ancienne même, Dieu s'appelle le père des enfants d'Israel. Mais, répond le saint docteur, ces deux titres ne sont point incompatibles, et Paul qui annonçait avec tant d'éclat l'adoption divine à tous les peuples, se qualifiait *de serviteur de Dieu et de J.-C.* C'est que nous sommes serviteurs par la création, et enfants par la grace. C'est que dans cette vie nous sommes encore soumis, comme des serviteurs, aux châtiments de la justice du Seigneur, mais cette justice est pleine de miséricorde, et Dieu se souvient toujours qu'il est notre père.

Le Prophète n'implore que la compassion du Seigneur, il ne spécifie point les bienfaits qu'il en attend, il ne fixe point de terme à la miséricorde divine, il s'abandonne tout-à-fait à sa volonté, comme les serviteurs dociles se soumettent pleinement à leurs maîtres. Il enseigne par là à tous les siècles le plus grand moyen de salut, qui est la conformité au bon plaisir de Dieu; il leur ouvre le chemin de la paix. Est-il donc difficile d'avoir les yeux fixés sur Dieu, notre maître et notre bienfaiteur, de voir sa main partout, de vivre et de mourir dans sa dépendance?

VERSETS 4, 5.

Il y a dans l'hébreu aux deux versets : *Nous sommes rassasiés de confusion.* Les hébraïsants construisent la fin du second verset avec le commencement, et disent : *notre âme est rassasiée d'opprobre de la part des opulents, et de mépris de la part des orgueilleux.* Les Septante ont fait deux phrases, et cela revient au même, mais l'hébreu est plus clair.

Dans le texte, le mot השאננים a une signification singulière en cet endroit : il signifie en lui-même des *gens tranquilles*; et comme on suppose que les riches passent leur vie dans la tranquillité, on leur applique ce mot. Tous les interprètes, à commencer par les Septante, sont d'accord sur cela.

Ces versets peuvent convenir aux Juifs molestés et méprisés des Babyloniens durant la captivité. Ils conviennent en général à tous les justes, qui éprouvent tant de rebuts et de railleries de la part des prétendus heureux du siècle et des orgueilleux.

RÉFLEXIONS.

Les justes peuvent exposer à Dieu leurs humiliations, et Dieu les console, non pas toujours en les délivrant de cette affliction si sensible à l'amour-propre, mais en leur rappelant la brièveté de cette vie, surtout en leur proposant l'exemple de Jésus-Christ. Ce grand modèle manquait aux justes de l'ancienne alliance; mais dans la nouvelle, Jésus-Christ répond à tout; il a opéré le prodige de faire aimer aux siens la pauvreté, les humiliations et les souffrances. Il n'est pas vraisemblable que notre Prophète qui l'a vu dans tous les états de sa vie mortelle, n'ait eu un avant-goût de cette science sublime de Jésus-Christ, pauvre, humilié, souffrant. Ainsi, s'il paraît accablé de tristesse lorsque ses ennemis le tournent en dérision, c'est qu'il est touché de l'honneur de Dieu qui se trouve compromis dans ses persécutions, ou qu'il parle de la confusion que doit produire le péché dans une âme pénitente, ou qu'il ménage la sensibilité de son peuple, encore trop faible pour goûter les fruits amers de la croix de Jésus-Christ : ou enfin qu'il veut nous donner occasion de saisir la supériorité de la nouvelle alliance sur l'ancienne.

1. *Canticum graduum ipsi David.* CXXIII.
Hebr. CXXIV.

2. Nisi quia Dominus erat in nobis, dicat nunc Israel, nisi quia Dominus erat in nobis.

3. Cùm exurgerent homines in nos, fortè vivos deglutissent nos.

4. Cùm irasceretur furor eorum in nos, forsitan aqua absorbuisset nos.

5. Torrentem pertransivit anima nostra : forsitan pertransîsset anima nostra aquam intolerabilem.

6. Benedictus Dominus, qui non dedit nos in captionem dentibus eorum.

7. Anima nostra sicut passer erepta est de laqueo venantium.

8. Laqueus contritus est, et nos liberati sumus.

9. Adjutorium nostrum in nomine Domini, qui fecit cœlum et terram.

PSAUME CXXIII.

1. Si le Seigneur n'eût pas été dans nous, que ce soit-là présentement le cri d'Israel, si le Seigneur n'eût pas été dans nous,

2. Lorsque les hommes s'élevaient contre nous, ils nous eussent peut-être dévorés tout vivants.

3. Lorsque leur fureur était enflammée contre nous, les eaux nous eussent peut-être engloutis.

4. Notre âme a passé un torrent : peut-être aurait-elle passé des eaux dont elle n'aurait pu se dégager.

5. Béni soit le Seigneur, qui ne nous a pas livrés en proie à leurs désirs.

6. Notre âme, semblable à un passereau, a été délivrée du piége des chasseurs : le piége s'est rompu, et nous avons été mis en liberté.

7. Notre ressource est dans le nom du Seigneur, qui a créé le ciel et la terre.

COMMENTARIUM.

VERS. (1) 2. — NISI QUIA DOMINUS ERAT IN NOBIS, nobiscum, inter nos, vel pro nobis. Se enim hìc consolaratori.

(1) Hebræus, Chaldæus, S. Hieronymus et Latini codices nonnulli hunc Psalmum Davidi adscribunt. At unica legitur apud Septuaginta et Vulgatam hæc epigraphe, *Canticum graduum.* Sunt qui gratias à Davide hìc agi doceant, profligatis Ammonitis. Alii ad victorias de Philisthæis referunt. S. Augustinus et Cassiodorus de christianis martyribus et confessoribus explicant, post tyrannorum sævitiam. Bedæ et veteri paraphrastæ Græco carmen Judæorum est, de reditu in patriam, Cyri sanctione concesso, gaudentium. Hanc nos sententiam sequimur. Neque male interpretaberis cum Origene, Theodoro Heracleotâ, et Theodoreto, veluti carmen Israelitarum, gratias agentium, postquam metu hostium liberati sunt, quorum vim post reditum experti fuere. (Calmet.)

Populus, superato magno periculo, agnoscit divinitùs se liberatum, et propterea gratias canit Deo libe-

Judæos post regressum de Babylone, cùm in eos finitimæ gentes infesto impetu incurrissent, Dei ope liberatos hoc carmine usos fuisse, probabilis est complurium interpretum conjectura (*a*). Vetus autem ali-

(*a*) « Licet magnitudo imminentium periculorum, et angustiæ populum Israeliticum prementes, quibus eum liberatum esse prædicat poeta, statum populi sub ipso exilio et reductionem in avitas sedes aptissima accommodatione pingant; inde tamen non negatur, usum hujus ode fuisse post depulsum illud periculum haud sanè leve, de quo legitur Nehem. 4, 7, — 15, scilicet postquàm irritum reddiderat divina providentia atrox Samaritanorum, et Judæis tam perniciosum consilium, conjunctis viribus ex improviso adoriendi intentes reficiendis mœnibus, eosque antequam animadverterent opprimendi. » TILING. in *Disquisit. de Canticis Ascensionum*, p. 97, seq.

tur populus in exilio ob Dei tutelam præsentem, deinde ob spem liberationis futuræ : nisi Dominus fuisset nobiscum, nisi nobis affuisset, ac pro nobis stetisset, ut supra Psal. 93, 17 : *Nisi quia Dominus adjuvit me, paulominùs habitàsset in inferno anima mea*, id est, nisi Dominus adjuvisset. Sic enim *quia* cum particulâ *nisi* significationem ad subjunctivum trahit. Nunc, non est particula temporis, sed blanditiæ, ut Hebræum, *na*, quod etiam obsecrantis est particula. Nisi quia. Ab hoc secundo membro masoretæ versum alterum inchoârunt. Sic sequentes tres à voce, *fortè* et *forsitan*, pro quâ Hebraicè, *azai, tunc*. Alioqui non immutatur sententia, sed in Latino fit clarior. Deinde ne Hebræi quidem se eorum distinctionibus et judicio alligant.

Vers. 3. — Fortè vivos deglutissent nos, *azai*, id est, tunc temporis, non dubitandi adverbium. Græcè ἄρα, *utique, certè* (sic enim legendum non ἆρα, *an non*), nihil autem refert. Nam *fortè*, *forsitan*, ac ejusmodi adverbia, quæ suâpte naturâ dubitant, sæpè transeunt in particulas expletivas, quales plurimæ sunt in omnibus linguis. Deinde interdùm sunt interjectiones quædam emphasi duntaxat, vel euphoniæ inservientes. Adde quòd aliquando pertineant ad asseverationem cum modestiâ. Alioqui, non dubium, quin dudùm absorpta fuisset Ecclesia et membra ejus, nisi singulare Dei auxilium intervenisset, propter nimiam multitudinem et potentiam impiorum, mundi sapientum, seculi principum, hæreticorum, denique dæmonum, qui cuncti à crepundiis adversùs eam conspirârunt. Vivos, crudos deglutissent. Metaphora à belluis rabidis et famelicis, Psal. 57, 10, quæ crudas carnes et integras devorant. Sic alibi, Prov. 1, 12 : *Deglutiamus eos vivos et integros;* et rursùs, 1 Reg. 2, 15 : *Non accipiam à te carnem coctam, sed vivam*, id est, crudam, ut illic doctè noster vertit.

Vers. 4.—Forsitan aqua absorbuisset nos. Etiam hìc fons habet *azai, tunc*, asseverationis, non dubitationis, particulam, ut et versu sequenti. Quare hoc adverbium non simpliciter dubitat, sed indicat vel hominum libertatem vel rerum contingentiam, ut doceamur semoto Dei auxilio proprio, providentiâve singulari, non necessariò statim effici, ut miseri à potentioribus absorbeantur. Generalis enim et universa providentia superest, quæ res in suâ naturâ relinquat, nec earum contingentiam excludat, dùm res dispensat pro suâ cujusque sorte, naturales naturaliter, necessarias necessariò, liberas liberè, contingentes contingenter. Differt autem contingentia à fortunâ, quòd fortuna

quod Davidicum carmen illi usui aptatum esse, credibile facit Psalmi inscriptio. Quo verò tempore à Davide conditum sit carmen, nemo nunc facilè conjecturâ assequi poterit. Videntur enim quæ propius spectarent illud tempus, cui primùm destinatus erat Psalmus, minùs verò idonea aliis temporibus essent, resecata esse ab eo qui carmen reversis ex Babylone accommodaret. Alii post devictos Philisthæos (2 Sam. 5, 1, Paral. 15), alii verò post superatos ac cæsos Ammonitas eorumque socios (2 Sam. 10, 11, 1 Paral. 19, 20), carmen factum existimant. Ad Saulica tempora Psalmum refert Tiling, ut sit epinicium ob Philisthæos, Goliatho à Davide μονομαχίᾳ interfecto, devictos ac fugatos, 1 Sam. 17. (Rosenmuller.)

nullam habeat causam certam et per se, atque ita nihil sit fortuitum propriè; contingentia habeat. Aqua, copia et magnitudo malorum et persecutionum. Alludit ad submersos in mari Ægyptios.

Vers. 5. — Torrentem pertransivit anima nostra (1) maximum periculum. Hypallagen, explicâ-

(1) Comparat adversariorum persecutiones torrenti rapido et profundo, qui sine potentissimo auxilio pertransiri non potest. Et si quis cogitet quales fuerint persecutiones paganorum et hæreticorum in sanctos martyres, et tentationes dæmonum adversùs sanctos eremitas, aliosque Christi confessores, videbit simillimas fuisse torrenti violentissimo, quoniam licet sancti confessores gloriosi evaserint, tamen plurimi, ac ferè sine numero, quasi vi torrentis abrepti et absorpti perierunt, ut cognosci potest ex Cypriano in Serm. de lapsis, et Eusebio Cæsariensi in lib. 8 Hist. c. 1, ex versione Ruffini. Dicit igitur Propheta in personâ sanctorum : *Torrentem pertransivit anima nostra*, id est, persecutionem, quasi torrentem pertransivit anima nostra : caro enim succubuit et cessit persecutorum furori, sed anima gloriosè pertransivit; sed, *nisi Dominus fuisset in nobis*, *forsitan pertransisset anima nostra aquam intolerabilem*, id est, intrâsset torrentem nimis profundum, unde evadere non potuisset. Itaque illud, *pertransisset*, non significat, transivisset, sed intrâsset, et pertransire cœpisset sive pertransire coacta fuisset; illud autem, *intolerabilem*, rectè verterunt Septuaginta, *sine substantiâ*, *sine hypostasi*, sine fundamento, sine fundo, ubi pedes figi possent quo verbo significatur, profunditas aquarum quæ transmitti non potest; sed occurrit hoc loco contrarietas aperta inter codicem Hebraicum, et versionem septuaginta Interpretum. Codex enim Hebraicus disertè habet : *Torrens pertransivit super animam nostram*, et editio Septuaginta habet : *Torrentem pertransivit anima nostra*, et paulò post Hebraicus textus habet : *Forsitan pertransissent super animam nostram aquæ intolerabiles ;* editio Septuaginta habet : *Forsitan pertransìsset anima nostra aquam intolerabilem*. Et quidem sanctus Hieronymus in expositione hujus loci non tacet meliorem esse lectionem Hebraicam. Sed existimamus posse conciliari has lectiones duobus modis. Primum enim fieri potest, ut septuaginta Interpretes non habuerint in suo textu particulam *hhal*, quæ significat, *super ;* remotâ autem illâ particulâ, quæ determinat vocabulum animæ ad casum accusandi, remanet ambiguum, utrum vocabulum animæ, sicut etiam vocabula torrentis et aquarum sint casus nominandi aut accusandi. Proinde utramque lectionem patiuntur verba Hebraica, illam videlicet sancti Hieronymi : *Torrens pertransivit animam nostram*, et illam Septuaginta : *Torrentem pertransivit anima nostra*, et quoniam septuaginta Interpretes meliores codices habuisse credibile est, quàm sanctus Hieronymus habuerit, et fidelissimè transtulerunt quod invenerunt, sequitur ut lectio Septuaginta, quæ est etiam nostræ vulgatæ editionis, retinenda, et Hebraicæ, quæ nunc exstat, anteponenda sit. Deinde potest etiam fieri ut Septuaginta legerint quidem, ut legit sanctus Hieronymus, sed maluerint sensum potiùs transferre quàm verba. Nam cùm aliquis pertransit profundum torrentem, simul fit ut et ipse transeat torrentem, et torrens pertranseat super eum. Sed clarior sententia esse videtur, si dicatur homo pertransire torrentem, quàm si dicatur torrens super eum transire. Potest enim torrens transire super hominem, etiam immobilem et jacentem in profundo, sed non potest homo transire per torrentem, quin torrens transeat super eum. Ut ergo significarent Septuaginta, torrentem transire super hominem non jacentem, sed ambulantem, vel natantem, maluerunt dicere hominem transisse per torrentem, quàm torrentem per hominem. (Bellarminus.)

runt. Nam ad verbum : *Torrens pertransivit animam nostram*. Est autem torrens, ut aqua mox, et superiore versu, symbolum ingentium malorum, et periculorum. Intolerabilem, nimis altam, nulli penetrabilem evasit. Hebraicè *hazedonim*, superbam, elatam. Hic rursùm explicârunt hypallagen. Tunc pertransisset animam nostram aqua elata et impotens. *Maim*, ut et reliqua dualia construuntur sæpè cum verbis et adjectivis singularibus. Forsitan, tunc. Hebraicè jam tertiò *azai*. Quo numero Scriptura gaudet ob mysterium sanctissimæ Triadis.

Vers. 6. — Qui non dedit nos in captionem, prædam. Crudelitatem hostium impiorum comparat feritati belluarum.

Vers. 7. — Anima nostra sicut passer. Insidias impiorum, aucupum laqueis comparat : pios verò, simplices et imbecillos passeri, vel in genere ex Hebræo *tsippor*, aviculis, quæ tamen neque vi neque dolo capiuntur. Sic anima nostra erepta per Christum de laqueis diaboli, peccati et mortis. Venantium, aucupum.

Vers. 8. — Laqueus contritus est, hostium machinæ, artes, insidiæ. Quæ omnia non modò carnalibus hostibus, verùm etiam spiritualibus conveniunt. Nam quicquid martyribus in persecutionibus faciunt homines impii, id nobis faciunt invisibiles inimici : Arnobius.

Vers. 9. — Adjutorium nostrum in nomine, sit ; vel, est. Nobis auxilium est in nomine Domini, cœli terræque opificis, et ideò certum atque firmum. Cœli autem et terræ meminit, ut intelligat Dei potentiam supra et infra atque adeo ubique vigere. Nam hæc duo tanquam magni corporis extrema suo complexu reliqua continentia pro omnibus rebus et locis accipiuntur.

NOTES DU PSAUME CXXIII.

Dans le titre, l'hébreu ajoute le nom de *David*, ce qui est de quelque poids pour faire croire que ce psaume est de ce roi-prophète. La plupart des interprètes l'expliquent du retour de la captivité : mais si David en est l'auteur, il peut s'entendre aussi des dangers qu'il avait courus, et dont le Seigneur l'avait délivré. Quelques saints Pères l'appliquent aux combats des martyrs, et ce sens spirituel est fort bon : il ne l'est pas moins si l'on rapporte le psaume à la délivrance des tentations, des persécutions que nous suscitent les ennemis du salut.

VERSETS 1, 2, 3.

L'hébreu dit au premier verset : *Si le Seigneur, qui était* ou *parce qu'il était dans nous*, *qu'Israël dise cela présentement*, etc. On sous-entend nécessairement quelque chose dans cette construction, et c'est ce qui fait que les hébraïsants exacts traduisent : *Si ce n'eût été le Seigneur qui était dans nous*. La plupart disent simplement : *Si le Seigneur n'eût été dans nous.* Les LXX ont voulu tenir compte du tour hébraïque, et ils ont mis : Εἰ μὴ ὅτι Κύριος ἦν ἐν ἡμῖν, et notre Vulgate : *Nisi quia Dominus erat in nobis*, etc.; d'où il est évident qu'il faut suppléer aussi quelque chose, et dire : *Si le Seigneur ne nous eût protégés, parce qu'il était dans nous*; ou bien il faut omettre tout-à-fait ce *quia*, à l'exemple de saint Jérôme et du très-grand nombre des interprètes.

Ce *dicat nunc Israel* est une sorte de parenthèse qui marque le sentiment ou l'enthousiasme du Prophète : il ne se donne pas le temps d'achever sa phrase, et il invite Israël avant que de s'être expliqué entièrement.

Au second et au troisième verset, *fortè* et *forsitan* répondent à ἄρα ἄν du grec des LXX, et ceux-ci ont prétendu rendre אזי de l'hébreu. A la vérité, les hébraïsants d'aujourd'hui disent que cet adverbe ne signifie que *tunc*; mais les LXX et saint Jérôme savaient mieux qu'elle est sa force, qu'on ne le sait aujourd'hui; ils traduisent par *fortè*, *forsitan* (peut-être). On objecte que ce *peut-être* infirme ou rend douteuse la nécessité du secours de Dieu ; car si l'on peut dire : *Sans l'assistance de Dieu, peut-être que les hommes nous auraient engloutis tout vivants*, on pourrait donc croire que *peut-être aussi, sans cette assistance, ils ne nous auraient pas engloutis;* mais cette difficulté est une bagatelle : car il y a des degrés de malice dans les hommes. Le Prophète est censé reconnaître que sans le secours de Dieu les hommes lui auraient toujours fait beaucoup de mal; mais il ne sait pas avec certitude s'ils se seraient portés aux dernières extrémités. Il conjecture seulement que, sans le secours de Dieu, ils l'auraient englouti tout vivant, et il en est de même des *eaux* dont il est parlé dans le verset suivant. Or, ceci n'infirme assurément pas la nécessité du secours divin. Si ces hommes n'eussent pas été aussi violents que l'événement le fit voir, il n'aurait pas été nécessaire que Dieu préservât son peuple d'un mal qui n'aurait pas existé; mais cette violence supposée, il n'était pas possible à ce peuple d'éviter, sans le secours divin, sa ruine totale. Ce qu'il y a d'assez surprenant, c'est que les commentateurs qui rejettent ces *peut-être*, ou qui les prennent dans le sens d'affirmation, s'autorisent d'exemples de l'Écriture, dont la plupart sont contre eux : celui-ci entre autres de la Genèse, où Jacob dit à Laban : *Nisi Deus patris mei Abraham et timor Isaac adfuisset mihi, forsitan modo nudum me dimisisses*. Est-ce que Jacob savait certainement que Laban le renverrait dénué de tout ? *forsitan* est assurément très-bien placé en cet endroit, et il répond au mot hébreu כי, qui signifie quelquefois *peut-être*.

Le sens de ces trois versets est assez clair : ceux au nom de qui parle le Prophète, reconnaissent que, sans le secours de Dieu, ils auraient très-probablement péri : tant était violente la fureur de leurs ennemis. Ils se servent de figures, comme d'*être dévorés tout vivants*, d'*être submergés dans les eaux*. On applique ces violences aux Babyloniens, et quelques-uns à ceux qui avaient molesté les Juifs durant les travaux du rétablissement de leur ville. Saint Augustin y voit les fureurs des tyrans contre les martyrs : d'autres, qui veulent s'en tenir plus à la lettre, croient que David désigne les persécuteurs qui l'avaient traversé, avant qu'il réunît les douze tribus sous sa domination. Toutes ces opinions peuvent être vraies, parce qu'un prophète voit plus de choses que nous n'en pouvons deviner ou expliquer.

RÉFLEXIONS.

Nous pouvons assurer pour tous les temps, que si Dieu n'est pas avec nous, pour nous, dans nous, les ennemis du salut nous feront périr : leur violence et notre faiblesse en sont la preuve. Ce qui doit animer notre confiance, c'est que *Dieu est avec nous* d'une manière bien plus excellente qu'il ne fut avec les justes mêmes de la nation sainte. L'*Emmanuel* ou le *Dieu avec nous* est venu, et c'est par lui que nous sommes fortifiés contre toutes les attaques du démon, du monde et de nous-mêmes. Ce n'est pas sans raison que le Prophète dit : *Si le Seigneur n'eût pas été avec nous* ou *dans nous*, etc. Il voyait en esprit ce moment précieux où le Verbe de Dieu serait revêtu de notre na-

ture, et triompherait de tous nos ennemis. Nous sommes forts et invincibles avec lui ; mais, comme l'observait fort spirituellement saint Augustin, pour n'être point *dévorés tout vivants*, soyons morts, comme nous le prescrit l'Apôtre, en nous expliquant les caractères du chrétien. Les tyrans, ajoutait le saint docteur, ont dévoré les martyrs ; mais c'étaient des hommes morts, et la persécution ne leur a procuré que la possession du bonheur éternel, qui est la véritable vie. Ceux qui ont renoncé à la foi ont été *dévorés tout vivants;* ils n'avaient point en eux la mort spirituelle, la mort aux passions, qui fait l'essence du chrétien. Ceux qui se laissent vaincre aujourd'hui par le monde et par leurs passions, sont aussi des hommes *vivants ;* et ils reçoivent le coup de la mort, non pour vivre avec Jésus-Christ, mais pour être des victimes de l'enfer.

Pour n'être pas *dévorés tout vivants*, pour n'être pas *submergés dans les eaux* du péché, il suffit donc que le Seigneur soit avec nous et *dans nous*, comme s'exprime notre version. Mais cette présence, cette assistance nous est nécessaire, et celui qui présumera de ses forces tombera dans l'abîme ; il n'évitera ni la fureur de ses ennemis, ni les désastres du naufrage. La science unique du salut est de se croire incapable de tout bien si l'on est abandonné à ses propres forces, et de se croire capable des plus grandes choses si l'on a Dieu pour soi. Ces vérités sont bien simples dans la spéculation, et bien sublimes dans la pratique. On les avoue en la présence des hommes, et même dans les communications qu'on a avec Dieu ; mais dans le détail des actions on est tout pélagien, on se détourne de Dieu pour se contempler soi-même, et l'on attend que les chutes soient faites pour reconnaître pleinement sa faiblesse.

VERSET 4.

On traduit ainsi l'hébreu : *Un torrent eût passé sur notre âme, alors des eaux superbes* ou *gonflées eussent passé sur notre âme.* Et le sens est que *sans la protection divine, des eaux rapides eussent enveloppé leur âme, et que ces eaux en se gonflant eussent achevé de la submerger.* Ce sens n'est pas fort clair, et dans le second membre de la phrase, il faut que des eaux qui sont au pluriel, se construisent avec עבר qui est au singulier. Ainsi quelques-uns répètent le mot *torrent*, et disent : *alors ce torrent eût passé sur notre âme avec des eaux gonflées.*

Les LXX et notre Vulgate sont beaucoup plus clairs : *Nous avons passé un torrent rapide : peut-être que si Dieu n'eût pas été avec nous, nous eussions passé des eaux intolérables*, c'est-à-dire, *dont nous n'aurions pu nous sauver, des eaux sans fond où l'on pût mettre le pied*, comme porte le grec.

Je ne vois pas la nécessité de traduire dans la première phrase : *Un torrent eût passé sur notre âme;* l'hébreu porte simplement : *Un torrent a passé sur notre âme*, et c'est ainsi que traduit la Paraphrase chaldaïque.

Quant au sens, je crois qu'il n'y a pas de différence entre dire : *Un torrent a passé sur nous, alors* (si Dieu ne nous eût pas assistés) *des eaux furieuses* ou *gonflées eussent passé sur nous*, et dire : *Nous avons passé un torrent, et* (si Dieu ne nous eût pas assistés) *nous eussions passé des eaux furieuses* (qui nous auraient engloutis). Je ne dis rien de *peut-être* dont j'ai parlé plus haut. On voit au reste que, dans l'hébreu comme dans nos versions, le verbe *passer* doit avoir deux significations ; selon la première, il désigne un *passage* où l'on ne se perd pas, et selon la seconde, un *passage* où l'on périt.

S. Augustin a lu ce verset d'une manière qui mérite d'être remarquée : *Torrentem pertransiit anima nostra : fortassè pertransiit anima nostra aquam sine substantiâ;* et comme il ne pouvait concilier aisément ce *fortassè* avec *pertransiit*, il dit que ce mot équivaut à *putas*, et qu'il faut supposer une interrogation. *Croyez-vous que nous ayons pu échapper à des eaux qui n'ont point de sol fixe?* Il croit que la chose paraissant comme incroyable, fait mieux connaître la protection divine. Il n'exclut point *peut-être* des versets précédents, et il l'explique dans celui-ci. L'avantage de cette leçon est que le mot *pertransiit* est pris des deux côtés dans le même sens. Je ne doute pourtant pas qu'elle ne soit défectueuse, puisqu'elle ne s'accorde ni avec l'hébreu, ni avec les LXX. Mais je n'y remarque aucun contresens formel.

Le Prophète veut donc dire que les maux dont lui et son peuple ont été assaillis, étaient très-grands, mais que si Dieu ne les eût secourus puissamment, d'autres plus grands encore les auraient tout-à-fait détruits. Ces *eaux*, dont il parle, sont une figure très-commune dans l'Écriture pour exprimer des calamités.

RÉFLEXIONS.

Ce verset est tout propre à consoler ceux qui éprouvent les plus grandes traverses dans le cours de leur vie. Ils peuvent dire en tout temps : Nous avons passé des torrents, et c'est la main de Dieu qui nous a préservés du naufrage ; comme les maux ont un progrès dont nous ne pouvons assigner les bornes, si cette main du Très-Haut n'eût été avec nous, peut-être qu'il serait venu une telle inondation, que nous aurions été entièrement submergés. Sommes-nous plus parfaits que Job? ses disgrâces parvinrent successivement au point de le dépouiller de tout, et de l'affliger dans toutes les parties de son corps. Si le Seigneur n'eût pas été avec lui, c'était un homme perdu pour le temps et pour l'éternité ; ses maux l'eussent aigri, ses forces eussent succombé, il aurait fini sa carrière dans le trouble et dans le désespoir : mais sous la main de Dieu, il demeura ferme dans sa foi, il sut répondre aux sophismes de ses prétendus amis, il fut récompensé dès cette vie de sa constance inaltérable. Grande leçon pour les malheureux de tous les siècles : mais J.-C. répond encore infiniment mieux à toutes nos défiances, il nous console bien plus parfaitement dans toutes nos traverses. L'homme le plus infortuné sur la terre, n'éprouve pas la centième partie de ce que J.-C. a souffert ; et cet homme n'a pas le moindre titre pour être comparé en dignité, en mérites, en perfections avec J.-C. Disons dans toutes nos peines ce que S. Jérôme écrivait à Pammaque : Tout ceci est dur ; mais *où sont les liens, les soufflets, les crachats, les fouets, la croix et la mort?*

VERSET 5.

Cette version française répond exactement à l'hébreu qui parle de *proie*, et non simplement de *capture.* Le grec dit aussi εἰς θήραν. Mais au fond c'est le même sens. Ce peuple, qui énonce ses sentiments par la bouche du Prophète, reconnaît que Dieu seul est l'auteur de sa délivrance, ou plutôt que c'est lui seul qui l'a préservé des piéges de ses ennemis.

RÉFLEXIONS.

Tout chasseur, dit S. Augustin, tend des piéges, et ce qui fait le danger de ces piéges, c'est l'appât qui les couvre. Mais quel appât les ennemis du salut nous présentent-ils? Nous le savons tous, et nous ne laissons pas de nous y laisser surprendre. C'est la *douceur de la vie*, ce qui comprend les plaisirs, les honneurs, les richesses. Nous courons après ces fausses délices, et nous tombons dans le péché, qui est le piége tendu par le démon. Si nous n'étions séduits qu'une fois, notre malheur pourrait n'être pas consommé pour toujours, et l'expérience même serait un préservatif pour l'avenir ; mais cet appât toujours tendu, nous invite sans cesse, et nous fait une illusion continuelle. La douceur de la vie nous enchante jusqu'au moment où il faut la quitter, alors le charme disparaît ; mais il n'est plus temps de rompre les liens, et nous tombons dans l'abîme, chargés des chaînes de l'enfer. Malheureux de ne connaître notre esclavage que pour entrer dans un autre qui n'aura point de fin !

Ceux que la grâce divine a retirés ou préservés de la séduction, s'écrient avec un sentiment plein de reconnaissance : *Que le Seigneur soit béni éternellement* de ses attentions paternelles ! Il était vraiment avec nous, puisque nous avons échappé à la séduction presque générale. C'est son amour qui nous a sauvés en se communiquant à nous : il nous a présenté, non un appât trompeur, mais sa beauté, ses délices, son onction ; il nous a fait connaître le faux des biens du monde, il nous a attirés par le sentiment du vrai, par le goût de la science de Dieu, par la force des exemples de Jésus-Christ ; il a réprimé notre amour-propre, et il s'est substitué à cet amour déréglé, aveugle, inconstant et tyrannique, qui ne fait que des esclaves. Il a exigé des sacrifices ; mais qu'il est doux d'immoler tout à un maître si digne de commander !

VERSET 6.

L'hébreu dit en général : *Notre âme, comme un oiseau, a été délivrée*, etc. La figure dont se sert ici le Prophète, est encore plus énergique que les précédentes. Elle peint non un danger évité, mais la délivrance absolue d'un malheur certain et inévitable. L'oiseau pris dans le filet est comme entre les mains de l'oiseleur ; s'il rompt le piége, il échappe à une mort prochaine. L'application est aisée à faire. S'il s'agit d'ennemis temporels, le Prophète représente le danger où était son peuple d'être la victime de leur fureur. Il gémissait déjà sous le poids de la captivité, il n'y avait plus à attendre que la mort ou des traitements peut-être plus cruels que la mort même. Si le Prophète a en vue les ennemis du salut et l'état même du péché où ils avaient réduit l'homme, c'était un piége qui ne pouvait être rompu que par la miséricorde divine. S'il n'est question que d'une tentation violente qui n'ait pas fait encore succomber la volonté, mais qui la presse de transgresser la loi, la grâce qui l'arrête sur le bord du précipice, rompt le piége, et met cette âme en liberté. Cette figure est donc très-lumineuse, très-instructive, et toute propre à faire naître les sentiments de la plus tendre reconnaissance.

RÉFLEXIONS.

Ce que dit ici le Prophète s'applique encore naturellement à la délivrance des justes, lorsque Dieu les retire de cette vie. C'est un piége continuel que notre état sur la terre, où nous sommes pris dans les liens du péché, où nous avons à prévoir les embuches du démon, du monde et de nos passions. Si la grâce divine ne nous éclaire sur les occasions du péché, si elle ne nous fortifie contre les tempêtes du péché, si elle ne nous roidit contre les mauvais exemples, si elle ne nous conduit à la prière, aux sacrements, à la lecture des saints livres, si elle ne répand dans nos cœurs l'amour des biens éternels, nous devenons les esclaves du péché. Qui peut connaître en détail la multitude des piéges qui nous environnent? *Il faut donc nous envoler*, dit S. Ambroise, *comme l'oiseau qui ne veut pas tomber dans les filets de l'oiseleur ; mais il faut avoir des ailes, et comment en aurons-nous, si celui qui habite au plus haut des cieux ne nous en donne?*

VERSET 7.

Le sens de ce verset est que toute notre force, toute notre espérance est en Dieu, l'auteur de toutes choses. Il était ordinaire à ce Prophète et aux autres de donner à Dieu le titre de créateur du ciel et de la terre ; par là ils faisaient ressouvenir sans cesse les Hébreux de la différence essentielle qui est entre le vrai Dieu et les fausses divinités des gentils. Celles-ci n'avaient point créé le ciel et la terre. Elles étaient même moins anciennes que les hommes, qui les avaient imaginées pour se faire des objets du culte. Le vrai Dieu devance tous les temps ; il a tout produit par sa puissance. Il n'est donc pas à craindre qu'avec sa protection on puisse être la proie des ennemis du salut, qui sont aussi les ennemis de son nom.

RÉFLEXIONS.

Le Sage dit que *le nom du Seigneur est une tour imprenable ; que le juste s'y réfugie, et qu'il est exalté.* Ce juste ne voyait pas de dessus la terre les objets qui pouvaient lui nuire ; mais en se retirant dans le sein de Dieu, il découvre de là, comme d'une citadelle élevée, tous les piéges que le monde voulait lui tendre. Le pécheur, au contraire, est toujours rampant, et donne dans tous les écueils qui se présentent ; il ne les découvre pas, il ne les soupçonne pas, il aime même à s'y laisser surprendre. Faut-il s'étonner qu'il échoue avant que d'entrer dans le port de la bienheureuse éternité?

1. *Canticum graduum.* CXXIV.

Hebr. CXXV.

Qui confidunt in Domino, sicut mons Sion; non commovebitur in æternum, qui habitat in Jerusalem.

2. Montes in circuitu ejus, et Dominus in circuitu populi sui ex hoc nunc et usque in seculum.

3. Quia non relinquet Dominus virgam peccatorum super sortem justorum ut non extendant justi ad iniquitatem manus suas.

4. Benefac Domine, bonis et rectis corde.

5. Declinantes autem in obligationes adducet Dominus cum operantibus iniquitatem : pax super Israel.

PSAUME CXXIV.

1. Ceux qui se confient dans le Seigneur seront comme la montagne de Sion : celui qui habite dans Jérusalem ne sera jamais ébranlé.

2. Autour de Jérusalem sont des montagnes, et le Seigneur est autour de son peuple pour le temps présent et à jamais.

3. Car le Seigneur ne laissera pas dominer le sceptre des pécheurs sur l'héritage des justes, de peur que les justes ne portent aussi leurs mains à l'iniquité.

4. Seigneur, comblez de bien ceux qui sont justes et qui ont le cœur droit.

5. Pour ceux qui se détournent dans des voies tortueuses, Dieu les conduira au terme où aboutissent les ouvriers d'iniquité. Que la paix soit sur Israel.

COMMENTARIUM.

VERS. (1) 1. — QUI CONFIDUNT IN DOMINO, SICUT MONS SION (1) erunt. Nempe, firmi, immobiles, stabi-

(1) Contra desertores cultùs Jovani dirigi Psalmum, manifestum. Posito igitur atque concesso, omnem hunc quindecim Psalmorum, qui communi שיר המעלות titulo inscripti sunt, fasciculum, pertinere ad res Judæorum ex Babylone reductorum ; verisimilis Tilingii est sententia, nostrum Psalmum scriptum esse postquàm Samaritani magnam Judæorum multitudinem ad sese pellexissent, inprimis proceres quosdam, ut Semajam, argento corruptum, Neh. 6, 12, 13, et nepotem Eliaschibi, pontificis maximi, matrimonii illecebris inescatum, Neh. 13. Hoc igitur præsenti carmine vatem spectàsse, ut magis confirmaret eos qui neque minis hostium, neque blanditiis aut corruptionibus sedaci se passi fuerint ad prodendum, impiâ defectione ad Samaritanos, communem populi Judaici causam. (Rosenmuller.)

(1) *Ille purè ac sincerè Deo confidit, qui perspectâ cæterarum rerum imbecillitate se ac sua omnia in illo*

les, securi, sicut mons Sion non potest suo loco dimoveri. NON COMMOVEBITUR IN ÆTERNUM, id est, nunquàm peribit, qui est membrum et civis Ecclesiæ. Mutat numerum, ut doceat et viritim et cuneatim probos esse tutos. Subjicitur ratio sequenti versu, quoniam montes circum se habet Jerusalem inexpugnabiles. Propter negationem *non*, R. Selomo hanc locutionem aliter solet accipere : Non semper commovebitur, qui habitat in Jerusalem Ecclesiæ matrice, quasi diceret : Aliquando quidem jactabitur rebus adversis, at id non erit perpetuum. Nempe *non in æternum*, aliquando universè negat, et sonat nunquàm; aliquando ex parte, includendo scilicet affirmationem, pro *non semper*, sed ad tempus, ut fit apud dialecticos in sub contrariis, ut apud Sapientem Eccli. 7, *in æternum non peccabis*, et apud Joannem 11, 26, *non morietur in æternum*, id est, morietur duntaxat ad tempus, nam tandem resurget ad beatam vitam. QUI HABITAT. Rectè, usu linguæ, subintellexerunt relativum *asher, qui*, et protenderunt sententiam ad principium sequentis versûs; nam *Jerusalem* est prima vox versûs proximi. Quanquàm nihil necesse fuit Masoretas sic separare, vel etiam referre ad sequens affixum *lach* ad sic interpretandum. NON COMMOVEBITUR, in æternum habitabit. Deinde sequenti versu, *Jerusalem montes in circuitu ejus*.

VERS. 2. — MONTES IN CIRCUITU EJUS (1). Jerusalem; est enim feminini generis. Circùm Jerusalem sunt montes per quos, etsi aliquid intelligunt angelos, Psal. 33, 8, tamen ad litteram per circuitum munita fuit multis et tutissimis montibus. ET DOMINUS. Sic Dominus. *Vau* (et) hoc loco è Kimhi est *hahasbaa*, id est, adæquationis et comparationis, ut sæpe in proverbiis, et semel in oratione Dominicâ, Matth. 6, 10. Ut montes sunt in circuitu Jerusalem ad ejus defensionem, sic Dominus in circuitu populi sui in perpetuum. Possent indicari publica Ecclesiæ bona, præsidia, benedictiones externæ et internæ, temporariæ et spirituales, visibiles et invisibiles. Nam Deus eam instruxit rebus omnibus necessariis, ut externis montibus et præsidiis ad eam tuendam contra externos hostes, et interiore suâ præsentiâ contra eosdem visibiles, simul ac invisibiles, citra quam istæ externæ minimi, aut etiam nullius essent momenti, Psal. 126, 1. Itaque non in istis montibus quiescit, sed mox subjungit : *Et Dominus in circuitu populi sui*; q. d. : Cùm montes sunt in circuitu ejus, tum maximè Dominus. R. Akiba, in libro *Othijoth*, ad litteram *samech* : Scribitur : « Jerusalem, montes in circuitu ejus. Montes illi qui cingebant Jerusalem, sunt « patres; colles qui circum eam, sunt matres (Sara, « Rachel). » Hebræi enim se patriarcharum meritis et intercessionibus putant juvari apud Deum.

VERS. 3. — QUIA NON RELINQUET, non diuturnam feret, neque sinet quiescere. VIRGAM, tyrannidem, sceptrum et potestatem, SUPER SORTEM, id est, hæreditatem justorum, super ea loca quæ justis velut divinâ sorte sive divinitùs obvenerunt, q. d. : Non permittet Deus impios diu dominari in bonos. Nullus tyrannus de justis imperabit, ne hi fiant impii, exemplo et prosperitate istorum incitati, vel impatientiâ victi, Psal. 72, 18, 19. Hebraicè : *Quia non residebit baculus, non quiescet virga impietatis super sorte justorum*. Sed providentiæ auctorem expresserunt, ne quisquam id tribueret casui, vel fato et necessitati, vel virtuti. Aliqui rabbinorum *virga* plagas et flagella interpretantur, non sceptrum. Nam virga est potestatis insigne et verberationis instrumentum. MANUS SUAS, ne desperatione vel illecebrâ impunitatis peccandi malè agant, 1 Cor. 10, 6, 7. Ne mittant manus ad scelera perpetranda.

ponit; quod nemo sine instinctu divino facere potest : qui verò se tam altè extulit, eum omnibus humanis casibus superiorem esse necesse est, atque animum ipsius vel ruente cœlo immobilem persistere : quæ vis enim ad illum aspirare possit, qui se ac sua omnia in Deum abdidit? Sed hanc fiduciæ præstantiam non ita multi consequuntur : quò autem quisque ad illam propius accedit, eò plus fortitudinis, constantiæ ac securitatis acquirit. Hæc ita esse, qui harum rerum usum habent, certò sciunt, cæteri fabulas putant. (Flaminius.)

(1) In editissimo totius regionis loco sedebat Jerusalem; hinc fit ut *umbilicus terræ* ab Josepho appelletur. Circa ipsam lapidosus erat ager aridus et montibus frequens, sexaginta stadiorum latitudine, adeò ut jumentis et equis arduus esset ad illam accessus. Ægrè illuc duci poterant equitatus aut elephantes, nisi circumducto itinere per Idumæam, partem scilicet Judææ maximè meridionalem. Ita proficisci coacti sunt Syriæ reges in bello Macchabaico. Romanus exercitus sub Tito per Samariam venit, præeuntibus tamen fossoribus, qui itinera sternerent, agroque ab Judæis derelicto, parva armatorum manus, in angustiis Hierosolymam ducentibus posita, ingentibus hostium copiis coercendis sufficiebat, uti sub Macchabæis aliquoties usu venit. Accessûs difficultas, magnum erat celeberrimæ urbis robur, ipso urbis situ auctum, quippe quæ duobus tribusve montibus insideret : quamobrem inter munitissimas totius Orientis arces habebatur. Hæc Hierosolymæ commoda hìc fusè prosequitur Propheta. Ut Hierosolyma montibus cingitur, adeò ut hostium conatibus obnoxia parùm sit; ita Deus vallum populo suo est, illum undique ambiens, tutumque ab hostibus efficiens. Phocas, qui vetus Terræ sanctæ itinerarium scripsit, tradit Hierosolymæ situm et sublimem simul et humilem esse : sublimem, si cum reliquo Judææ agro comparetur; humilem, si montes quibus cingitur spectes. Qui Hierosolymam ex urbe Joppe proficiscuntur, narrant Hierosolymam tum demùm esse conspicuam, cùm satis vicina venienti est. Proximi urbi montes non continuo quidem ductu junguntur, sed hìc illìcque assurgunt, loco et figurâ varii; terrâ et gramine destituuntur, nisi quod ferro excisi sunt in saxo veluti gradus in figuram amphitheatri, et superjacenti illis terræ semina mandantur, seruntur vineæ, etc. Quæ hodiè est Jerusalem, quinque vel sex colles ambitu suo claudit. Vetus autem Jerusalem multùm à novâ hâc diversa, partim intra novæ mœnia clauditur, partim excluditur. In medio novæ Jerusalem jacet sepulcrum Jesu Christi, et in vertice quodam ad orientem ad dexteram Oliveti templum Salomonicum. Novæ illi urbi portæ sunt quinque.

Hebræus vocem *Jerusalem* huic versiculo ita jungit : 1. *Qui confidunt in Domino*, sunt *sicut mons Sion*, qui *non commovebitur : in æternum permanebunt*; vel, *in æternum habitabunt* : nunquàm inde vi evellentur. 2. *Jerusalem montes in circuitu ejus; et Dominus in circuitu populi sui*. Aptior tamen est lectio Vulgatæ et Septuaginta, iterato nomine *Jerusalem* in secundo versu, quod in priore legitur. Vetus interpres Græcus apud S. Chrysostomum cum Vulgatâ congruit.

(Calmet.)

Vers. 4. — Benefac, Domine, bonis, et rectis corde (1). *Et*, expositivè sumitur, quia perfecta bonitas in recti cordis affectu consistit : Hilarius.

Vers. 5. — Declinantes autem in obligationes, colligationes, conspirationes, nodos, contorsiones, versutias; στραγγαλιαὶ enim sunt στροφαί, πλοκαί, ex Hesychio, strophæ, tergiversationes, laquei, et apud Nazianzenum nodi, Hebr., *hakalkalot*, obligationes (quo modo aliqui hic legendum contendunt), tortuositates, pravitates. Periphrasis hypocritarum, qui foris benefici sunt, intùs et corde malefici ; q. d. : Hypocritas et versutos homines ducet Dominus in damnationem et exitium *cum operantibus iniquitatem*, id est, cum iis qui apertè malefici sunt. Vafros et perversos æquè puniet, ac apertè iniquos ; hypocritas perinde puniet, ac si essent apertè improbi. Matth. 24, 51 : *Partem ejus ponet cum hypocritis, ubi erit fletus et stridor dentium*. Rabbini : Israelitas, qui declinant ad suas pravitates, perdet cum gentibus, quarum opera sunt iniqua. Nostri : fideles perversos damnabit cum dæmonibus, quorum actiones sunt iniquissimæ. Pax super Israel, sic precatur, ut consumptis impiis pax sit et felicitas piis superstitibus. Nam non nisi sublatis illis, pax probis conceditur.

(1) *Rectis* aptè opponuntur *declinantes ad tortuositates* à recto tramite veræ religionis. Aliqui intransitivum faciunt. *Qui declinant* ad semitas obliquitatis, vel tortuosas vias suas. Sed apparet formam esse verbi transitivam ; quare alii, Kimchium secuti, verbum construunt transitivum, cum sequenti nomine in accusativo (ut 2 Sam. 3, 27, 1 Reg. 11, 2, 4), hoc sensu : *Qui declinare faciunt ambages suas*, vel, ut Syrus : *Et ii qui pervertunt semitas suas*. Rectius vero, verba hebræa sic reddi videntur : *Declinantes corda sua* (ut Jes. 23, 23), *ad tortuosa*, seu *in tortuosis viis suis*, subaudito præfixo ב (ut 2 Reg. 12, 11). Nomen עקלקלות præter hunc locum semel tantummodo occurrit, Jud. 5, 6, ubi viarum ambages, sive tramites à recto obliquantes per devia significat. Hoc loco transferri patet ad omnem pravam et perversam vitæ rationem, quæ à norma præceptorum divinorum deflectit, præsertim defectionem a vera Jovæ religione, quæ *via recta* est. A nostro autem notari Judæorum ex Babylone reversorum omnes eos, quicumque quomodocumque contra rempublicam, aut potius contra religionem facerent, rectè observavit Tiling. Tales erant matrimonia contrahentes cum mulieribus extraneis, idolorum cultui addictis (Esdr. 9 et 10, Nehem. 13, 23, seqq.; coll. Malach. 2, 11); tum qui sacrilegio invertebant decimas, Neh. 13, 10 ad 12 ; Malach. 3, 8 ad 10 ; porro violatores sabbati (Neh. 13, 15), et multi alii aliis multis criminibus polluti, quos pro indignitate rei acriter castigat Malachias tribus primis capitibus. His ergo annuntiat poeta pœnam et vindictam divinam : *Abire*, perire *faciet eos Jova cum operantibus vanitatem*, quibus Tiling falsorum deorum cultores designari existimat, quod *vanitas* nonnunquàm, veluti Isa. 66, 3, de diis fictitiis usurpatur. Sed cùm vox Hebræa aliàs, ut Psal. 5, 6, et 6, 9, Isa. 31, 2, *facinorosos*, *scelestos*, in universum denotet, nec hoc loco aliter capiendum videtur, ut sensus sit hic, eos qui à cultûs Jovani præscriptis recedunt, communi cum cæteris peccatoribus et scelestis pœnâ abripiendos esse. (Rosenmuller.)

NOTES DU PSAUME CXXIV.

Ce psaume est proprement une exhortation à la confiance en Dieu. On imagine qu'il aurait pu être composé à l'occasion des traverses qu'éprouvèrent les Juifs après leur retour, de la part de Sanaballat et des Samaritains. C'est une conjecture.. Il suffit que les hommes aient toujours besoin de la protection divine, pour qu'un prophète ait eu droit de les exciter à la confiance en Dieu.

VERSET 1.

Dans l'hébreu on lit mot à mot : *Ceux qui se confient dans le Seigneur, comme la montagne de Sion. Elle ne sera point ébranlée, elle sera fixe éternellement.* Le mot *Jérusalem* est réservé pour le verset suivant. Sur quoi il y a deux observations. 1° Le sens est plus clair dans nos versions, parce que les mots sont plus liés les uns aux autres. 2° Le sens est au fond le même de part et d'autre, car dire que *ceux qui se confient dans le Seigneur, seront comme la montagne de Sion qui ne sera point ébranlée, et qui sera fixée éternellement*, c'est dire équivalemment que *ces hommes pleins de confiance ne seront point ébranlés*. Il n'y a d'autre différence que celle qu'énoncent nos versions, savoir, que *ces hommes qui ne seront point ébranlés, sont ceux qui habitent dans Jérusalem*. Mais l'hébreu fait bien entendre la même chose, puisque dans le verset suivant il parle de Jérusalem, comme entourée de montagnes qui la défendent, et protégée du Seigneur qui veille autour d'elle. Ce second verset prouve même que les LXX ont bien pris le sens du texte : car les montagnes qui environnaient Jérusalem, et la protection de Dieu sur elle, étaient bien plus en faveur des habitants que de la ville même. Quand il n'y eut plus d'habitants sous Nabuchodonosor, ses montagnes ne lui servaient à rien, et Dieu ne la protégeait plus. C'est la même chose aujourd'hui.

Le Prophète veut donc dire que *ceux qui habitent Jérusalem, et qui se confient dans le Seigneur, seront fermes comme la montagne de Sion, et qu'ils ne seront jamais ébranlés*. Ceci comprend une prophétie qui avait deux sens, savoir : 1° que si les habitants de la Jérusalem terrestre ne perdaient point la confiance dans le Seigneur, ils seraient toujours maintenus dans leur état et dans leur patrie ; 2° que si les habitants de la Jérusalem spirituelle, c'est-à-dire, de l'Église, se confiaient dans le Seigneur, ils ne seraient jamais ébranlés, soit par les adversités, soit par les schismes et les hérésies, ou bien qu'ils ne seraient jamais frustrés de la promesse d'entrer un jour dans la Jérusalem céleste. Le premier sens de la prophétie n'a point eu lieu, parce que les Juifs n'ont point eu de confiance dans les oracles divins qui leur promettaient le Messie, et qui leur en marquaient les caractères dont aucun n'a manqué dans la personne de J.-C. Aussi, cette nation a-t-elle été privée de sa patrie, et se trouve-t-elle réduite à n'avoir depuis dix-huit siècles aucun asile fixe. Le second sens de la même prophétie s'accomplit tous les jours dans les vrais enfants de l'Église. Toute cette explication me paraît certaine et littérale.

RÉFLEXIONS.

Nous ne nous intéressons à la Jérusalem terrestre, que parce que son histoire et ses révolutions servent de preuve à la religion de J.-C., qui en est sorti, et qui en a prédit la ruine. Mais la Jérusalem spirituelle, qui est l'Église, et la Jérusalem céleste, qui est le séjour des saints, occupent nos pensées et fixent nos sentiments. Il est très-vrai que les chrétiens qui mettent toute leur confiance dans le Seigneur, sont inaccessibles à tous les mouvements qui peuvent arriver dans le monde. Cette vérité ne se manifeste ni aux yeux des mondains, ni à ceux des âmes tièdes et imparfaites. Les premiers ont peu de foi, et ne savent par conséquent ce que c'est que la vraie confiance en Dieu : Les seconds tiennent encore trop à eux-mêmes

et à la terre ; ils n'ont point d'usage des retours fréquents vers Dieu ; ils vivent d'une manière tout humaine, et ne se défont ni de leur sensibilité, ni de leurs petits intérêts. Aussi les événements qui peuvent les concerner, mettent-ils toutes-leurs passions en jeu.

Il faut donc ne parler ici que des Israélites selon l'esprit, que des vrais enfants d'Abraham, de ces hommes pleins de foi, nourris de la sainte parole, et fidèles aux exercices de la prière ; tel que Paul qui disait : *Mes frères, puisque nous pouvons entrer dans le sanctuaire avec assurance, par le sang de J.-C., par la voie nouvelle qui mène à la vie, et qu'il a ouverte au travers du voile qui est sa chair, et puisque nous avons aussi un grand-prêtre qui gouverne la maison de Dieu, approchons-nous avec un cœur sincère et une foi parfaite, après que nos cœurs ont été nettoyés de ce qui rend une conscience mauvaise, et que notre corps a été lavé d'une eau pure.* Un Chrétien de cette trempe est bien plus ferme encore que la montagne de Sion, puisque le temps peut ébranler cette montagne, et qu'enfin au dernier jour du monde, elle sera bouleversée comme le reste de l'univers ; au lieu que Paul et ses semblables seront éclatants de gloire, et serviront d'ornement durant l'éternité à la céleste Jérusalem.

VERSETS 2.

Dans l'hébreu *Jérusalem* est à la tête du verset, et n'y fait qu'embarrasser la construction : *Jérusalem, des montagnes sont autour d'elle.* Nos versions évitent cette sorte de pléonasme, en plaçant *Jérusalem* à la fin du premier verset. Du reste, nulle différence entre ces versions et le texte. Le sens est que, comme Jérusalem est entourée de montagnes qui la défendent, ainsi le Seigneur veille autour de son peuple, et que la protection qu'il lui donne, sera pour tous les temps. Ce qui doit s'entendre, comme nous l'avons remarqué, sous la condition que ce peuple se confierait toujours dans le Seigneur. C'est assurément la pensée du Prophète.

RÉFLEXIONS.

C'est peu de chose, disait S. Augustin, que d'habiter une ville entourée de montagnes ; mais c'est tout que d'avoir le Seigneur autour de soi, et de recevoir la lumière qui descend des *montagnes éternelles*, comme le Prophète s'exprime ailleurs. Il s'est élevé des montagnes dans le sein même du christianisme, et il faut entendre par-là les divers hérésiarques qui l'ont troublé ; car n'imaginez pas, continue le saint docteur, que Donat, Photin, Arius, fussent des hommes médiocres ; les hérésies ne naissent que dans des esprits au-dessus du vulgaire ; ce sont des montagnes, mais orageuses ; et quand on vous conseille de chercher un asile dans ces montagnes, dites que vous mettez votre confiance dans le Seigneur, et que vous n'avez pas besoin de chercher d'autres montagnes que celle qu'il protége. C'est l'Église que désigne saint Augustin, et cette exhortation est excellente pour tous les temps.

La protection que le Seigneur accorde à son Église, se répand sur tous ceux de ses enfants qui mettent en lui toute leur confiance ; car pour les lâches qui ne conservent que la foi, c'est l'Eglise qui prie et qui gémit pour eux, afin de les rappeler dans les sentiers de la justice. Les fidèles pleins d'amour, sont comme la cité que vit un prophète : *Le Seigneur était au tour d'elle comme un mur de feu, et il mettait sa gloire à faire son séjour dans son enceinte.* Image magnifique de ce qu'opère dans une âme l'amour de Dieu ; il la rend invincible au milieu des combats, et invulnérable à tous les traits de l'ennemi.

VERSET 3.

L'hébreu dit : *car le sceptre des pécheurs ne se reposera pas sur l'héritage* ou *la portion des justes*, etc. C'est le même sens ; car *ce sceptre des pécheurs ne pourrait se reposer sur l'héritage des justes*, sans la permission de Dieu, et si cela arrivait, ce serait dire qu'*il laisserait ce sceptre entre les mains des pécheurs.* Le Prophète veut dire que, puisque Dieu protége son peuple, il ne permettra pas que les impies dominent pour toujours sur les justes. Ces mots, *se reposer*, dans le texte, et, *laisser*, dans les versions, sont essentiels en cet endroit. Dieu permet pour un temps que les impies dominent sur les justes, mais cette domination est passagère. On en a des exemples dans l'histoire sainte et dans celle de l'Église. Les Chaldéens ne demeurèrent pas en possession de la Judée au-delà des soixante-dix ans marqués par les prophètes. Les persécuteurs de l'Église périrent tous au bout de trois siècles. Il y a d'autres jugements cachés que le Seigneur exerce selon les vues de sa sagesse ; mais quand il permettrait que dans cette vie les ennemis de son nom établissent une domination durable sur les justes, tout cesse au moment de la mort, et le Prophète a très-probablement cette fin en vue.

Le Prophète explique pourquoi la domination des impies sur les justes ne durera pas toujours : c'est que si l'impiété était toujours triomphante, les justes pourraient se ralentir dans la justice, et se livrer aussi à l'impiété. Ce serait une tentation dangereuse pour les justes, que le nombre des impies fût si grand et si puissant, qu'à peine on pût distinguer la vertu du vice, ou qu'à peine il fût permis d'être vertueux au milieu d'un peuple immense de coupables. Dieu ne permettra jamais ce scandale. La vertu aura toujours son prix, et forcera même le vice de lui applaudir ; mais pour cela elle doit être sincère, constante, soutenue, irréprochable.

RÉFLEXIONS.

Sans la religion révélée, nous ne pourrions ni expliquer ni concevoir comment il arrive si souvent que les pécheurs dominent sur les justes ; et sans cette même religion, les justes n'auraient rien qui les consolât de l'oppression où ils vivent sous la domination des pécheurs. Il faudrait admettre ou une fatalité aveugle, ou des dieux sans providence, ou confondre les notions du bien et du mal, du juste et de l'injuste. Mais comme ces systèmes absurdes ne remédieraient pas à l'oppression des hommes de bien, ni au sentiment qu'ils auraient de leur mauvais sort, bientôt ils se dégoûteraient de la vertu, ils tenteraient aussi les moyens de se procurer un état plus tranquille, et s'ils ne pouvaient y parvenir que par le crime, ils se détermineraient à le commettre. Quels reproches aurait-on droit de leur faire, tandis que tous les principes des mœurs ou du culte public, feraient leur apologie ? Mais la religion révélée, et surtout celle de Jésus-Christ, répond à toutes les difficultés, et résout tous les doutes. Les méchants, de quelque espèce qu'on les suppose, dominent souvent sur les justes ; ils leur font sentir le poids de leur puissance et de leur méchanceté. Cependant les justes ne sont point troublés de ce désordre apparent ; ils savent que ce *sceptre* d'iniquité ne sera pas toujours entre les mains de leurs persécuteurs, et qu'il y a un juge suprême qui rétablira l'ordre en détruisant les ennemis de la vertu, et en couronnant ceux qui auront été fidèles à marcher dans les voies de la justice. C'est la foi d'une vie future qui explique tout, qui console de tout, qui remédie à tout.

VERSET 4.

C'est une prière que fait le Prophète pour la consolation des justes ; il demande que Dieu ne les laisse pas sous la tyrannie des méchants, ou du moins qu'il les soutienne par l'espérance d'un meilleur sort. Ceci peut regarder l'état des justes en cette vie ; le Prophète peut même désirer pour eux des faveurs temporelles, il parlait pour un peuple qui avait des promesses à cet égard. Mais il est bien plus certain que sa prière s'étend aux biens spirituels, surtout à l'amour de Dieu, qui est le premier des commandements : car

il suppose des hommes *justes*, *et qui ont le cœur droit*, des hommes pleins de foi et bien éloignés de murmurer contre la Providence, quand elle permet que les pécheurs dominent sur les gens de bien.

RÉFLEXIONS.

Deux choses sont remarquables dans ce verset ; la première, que le Prophète ne demande rien pour lui-même ; la seconde, qu'il ne spécifie point les biens qu'il désire pour son peuple. Il exerce donc deux actes de vertus : le premier, d'une charité compatissante, et tout-à-fait désintéressée ; le second, d'une conformité parfaite à la volonté divine. Les saints ont été admirables par ces deux endroits ; ils embrassaient dans leur cœur le monde entier ; ils s'intéressaient aux malheureux ; ils faisaient aux besoins de tous les malheureux ; ils faisaient plus par leurs prières que s'ils *avaient livré leur corps aux flammes*, comme s'exprime l'Apôtre. Mais leur soumission à la volonté de Dieu les rendait tranquilles sur tous les événements. Ils ne s'étonnaient ni des scandales du monde, ni des délais de la protection divine. Ils avaient *le cœur droit*, et ce mot comprend tout ce qu'on peut dire sur la perfection et le mérite des amis de Dieu.

VERSET 5.

Il n'y a de difficulté dans ce verset qu'à l'égard du mot *obligationes*. L'hébreu porte des *méchancetés obliques* ; le grec dit des *nœuds tortueux et capables d'étrangler*. C'est ce que la Vulgate a prétendu rendre par le mot *obligationes* : il ne signifie pas ici des *obligations*, des *devoirs*, mais des *tours entrelacés*, tels qu'on les fait pour lier quelque chose avec une corde. Quelques-uns ont soupçonné qu'il y avait originairement dans cette version, *obliquationes*, qui signifierait des *voies obliques*, mais cette conjecture n'est point nécessaire, et le mot *obliquationes* répondrait moins que *obligationes* au mot grec στραγγαλιὰ, qui est la même chose que *laqueus tortuosus*, ou *nexus intricatus*. Ce terme grec donne l'idée d'une *ligature*, et c'est ce que la Vulgate fait entendre par *obligationes*. Or, les fourbes font véritablement ce qu'indique ce terme. Ils tâchent de *lier* et d'*enlacer* ceux qu'ils veulent tromper.

Le Prophète veut donc dire que ceux qui emploient la fourberie, seront mis par le jugement du Seigneur dans la classe des ouvriers d'iniquité, c'est-à-dire, qu'ils subiront le même châtiment.

Ces mots de l'hébreu, *la paix sur Israël*, sont pris par quelques-uns comme faisant une suite avec ce qui précède, et ils traduisent : alors *la paix sera sur Israël* ; d'autres croient que c'est une sorte de vœu ou d'acclamation en faveur de ce peuple, *que la paix soit sur Israël* : ce second sentiment est le plus probable et le plus suivi ; c'est celui de saint Chrysostôme et de saint Augustin.

RÉFLEXIONS.

Les hypocrites, les menteurs, les calomniateurs, tous les fourbes en général, doivent n'avoir aucune véritable idée de Dieu : ils peuvent jusqu'à un certain point en imposer aux hommes ; mais espèrent-ils tromper celui qui sonde les cœurs, et qui voit le fond des consciences ? Il n'y a point de vice plus condamné dans toute l'Écriture, que la fourberie et l'hypocrisie. Jésus-Christ qui était la douceur même, prenait un ton sévère contre les pharisiens, parce qu'ils étaient pleins d'artifices et d'impostures. Les apôtres se sont élevés de même contre ceux qui prenaient des voies obliques, soit dans leurs discours, soit dans leurs actions. Saint Chrysostome décrit au long tous les subterfuges qu'emploie le fourbe pour cacher ses démarches. Il a besoin, dit-il, d'employer les ressources de l'éloquence, de feindre des vertus, d'étudier ses réponses ; au lieu que l'homme vrai parle et agit avec candeur. Il ressemble à celui que la nature seule embellit sans recourir à des ornements étrangers, au lieu que l'homme artificieux se pare comme celui qui veut corriger toutes ses difformités naturelles ; mais tout ceci n'est qu'un masque qui ne fait pas long-temps illusion.

Que la paix soit sur Israël. C'est le souhait du Prophète, et saint Paul l'a répété aux fidèles, en ajoutant qu'il entend l'*Israël de Dieu*, c'est-à-dire, les héritiers de la foi des patriarches, la postérité spirituelle d'Abraham, d'Isaac et de Jacob, soit qu'elle se trouvât parmi les Juifs, soit qu'elle se fût étendue aux gentils. Et saint Augustin ne souhaitait aussi cette *paix* qu'aux véritables enfants de l'Église. Les hérétiques, disait-il, emploient cette formule : *La paix soit avec vous*, mais à qui souhaitent-ils cette *paix ?* à ceux qu'ils séparent de l'unité. On leur répond : *Qu'elle soit avec votre esprit* ; mais à qui s'adresse cette réponse ? à ceux qui sèment la discorde et qui troublent la paix de l'univers. Ils ne donnent donc ni ne reçoivent la paix ; c'est la prérogative des seuls enfants de l'Église qui sont l'*Israël de Dieu*, et les habitants de la sainte Jérusalem, c'est-à-dire, de la cité où se trouve et se voit la paix.

1. *Canticum graduum*. CXXV.

Hebr. CXXVI.

2. In convertendo Dominus captivitatem Sion, facti sumus sicut consolati.

2. Tunc repletum est gaudio os nostrum, et lingua nostra exultatione.

3. Tunc dicent inter gentes : Magnificavit Dominus facere cum eis.

4. Magnificavit Dominus facere nobiscum : facti sumus lætantes.

5. Converte, Domine, captivitatem nostram, sicut torrens in austro.

6. Qui seminant in lacrymis, in exultatione metent.

7. Euntes, ibant et flebant, mittentes semina sua.

8. Venientes autem venient cum exultatione, portantes manipulos suos.

PSAUME CXXIV.

1. Lorsque le Seigneur a fait cesser la captivité de Sion, nous nous sommes trouvés remplis de consolation.

2. Alors notre bouche a été remplie de cris de joie, et notre langue s'est livrée à l'allégresse.

3. Alors on dira parmi les nations : Le Seigneur a manifesté sa gloire dans ce qu'il a fait pour eux.

4. Le Seigneur a manifesté sa gloire dans ce qu'il a fait pour nous : aussi sommes-nous comblés de joie.

5. Faites cesser, Seigneur, notre captivité : que notre délivrance soit prompte comme le cours d'un torrent, quand le vent du midi vient à souffler.

6. Ceux qui sèment dans les larmes, recueilleront dans la joie.

7. Ils allaient, et ils pleuraient, en répandant leurs semences.

8. Mais ils reviendront dans l'allégresse, portant les gerbes qu'ils auront recueillies.

COMMENTARIUM.

VERS. (1) 1. — IN CONVERTENDO. Hebraismus simul et græcismus : Quando convertit, quando revocavit et

(1) Hunc Psalmum Syrus tribuit Aggæo, Zachariæ, cæterisque simul è captivitate reversis. Esdræ Ineu-

reduxit Dominus in patriam suam nos captivos, valdè sumus consolati. CONSOLATI. Hebraicè, *bolemim*, somniantes, propriè, id est, adeò consolati lætatique sumus nostrâ restitutione, ut videremur veriùs somniare reditum, quàm reipsà et oculis usurpare. Insperatum enim tantum bonum vix credere poteramus. Cujusmodi tropo apud Livium, lib. 33, de Græcis audientibus vocem præconis jubentis, ut beneficio populi Romani retinerent libertatem, et suis legibus viverent : « Majus gaudium, inquit, fuit, quàm quod universum « homines caperent. Vix satis credere se quisque au- « disse, alii alios intueri mirabundi, velut somnii va- « nam speciem. » Sic in Actis, 12, 9 : *Petrus exiens sequebatur angelum, et nesciebat verum esse quod fiebat, existimabatque se visum videre.* Chald. : *Sicut valentes, sicut infirmi qui convaluerunt.*

VERS. 2. — TUNC REPLETUM EST GAUDIO, verbis lætitiæ, risu propriè. EXULTATIONE, cantu.

VERS. 3. — TUNC DICENT, dicebant (1). Nam particula *az*, *tunc*, vertit futurum in præteritum, ut alibi, Exod. 15, 1 : *Tunc canet Moses*, id est, tunc cecinit. MAGNIFICAVIT FACERE, magna et ingentia fecit ipsis, magnam et inseparatam salutem contulit. Magnificis beneficiis eos affecit, magnificè et gloriosè liberavit eos.

VERS. 4. — MAGNIFICAVIT DOMINUS FACERE NOBISCUM, per subjectionem respondet gentibus, et earum verba excipientes causam admirationis cum amplificatione concedunt. Sanè magna nobis fecit, nos ingenti salute affecit, nobis insignem liberationem attulit, unde lætitiâ et voluptate sumus plenè perfusi.

VERS. 5. — CONVERTE, DOMINE, CAPTIVITATEM, reduc. Alii, tranquilla. Nam *schub* utrumque declarat. SICUT TORRENS IN AUSTRO (1). Sicut torrens convertitur, reducitur in terrâ siccâ et siticulosâ, celerrimè, vel optatissimè. Ad utrumque enim referri potest similitudo. Nam torrens in locis australibus, celerrimè et rapidissimè, deque improviso fluit, æstu siccante nives montium, cùm nihil tale expectatur. Item lætè, ex voto et optato ob summos calores. Fac lætam et optatam nostram captivitatem, sicut torrens in austro lætus et optatus adest. Tranquilla, refocilla captivitatem nostram, sicut torrens in terrâ Arabiæ australi, siccâ, squalidâ et desertâ refocillavit in exitu de captivitate Ægyptiacâ. Eò enim videtur alludi, quando è petrâ eduxit torrentem et fluenta aquarum. Græcè, χειμαῤῥοῦς, torrentes, in accusativo, faciliùs. Sicut inondationes aquarum in siccitate, sive sicco loco. O Domine, sicut torrentem in austro reduc nostros captivos. Sicut torrens in terrâ australi et aridâ est suavissimus, gratissimus, opportunissimus, ut viator sitiens refocilletur, et ut sitientes agri austrinæ plagæ subjecti humescant : ita hæc reductio nobis erit suavissima ac jucundissima. Hinc Chaldæus : *Convertere, Domine, captivitatem nostram, sicut convertitur terra, quando abundant aquarum fluenta tempore siccitatis. Negeb* non ventum meridionalem significat, sed meridiem, sive meridionalem regionem, nempe terram siccam, desertam et squalentem. Ventum autem appellant *theman* : quod qui non sequuntur, ut ferè Græci, sic explanant : *Reduc nos, Domine, copiosè et potenter, ut imitemur torrentes flante austro, qui pluviis gignendis, et nivibus liquefaciendis torrentes auget plurimùm, et magno impetu impellit.* Ad unum omnes nos magnâ vi restitue. Alii : *Reduc nos, ut olim ex Ægypto, cùm quidem in meridionali et siticulosâ regione elicuisti*

brationem esse, suspicantur Hammondus et Grotius. Davidicum non esse fatetur Muisius, sed alterius alicujus è captivitate reducis, divino spiritu afflati. Captivorum vota pro reditu et libertate hic exprimi aiunt Beda, Mariana, Ferrandus, Choisy. Origenes verò, Theodorus Heracleota, Theodoretus, vetus Corderii paraphrastes Græcus recitatum putant à Judæis in patriam restitutis. Cùm ingens adhuc trans Euphratem captivorum numerus esset, qui concessâ à Cyro facultate uti noluerant, productâ inter ethnicos morâ, horum fratres, qui adhuc Hierosolymis erant, Deum flagitant, ut animos illorum moveat, seque jungendi cum suis, in patriam jam reversis, desiderium illis inspiret. Vide vers. 5. Hanc nos sententiam sequimur. (Calmet.)

(1) Nuntius bonus hujus liberationis, sicut eos qui liberati sunt, affecit ingenti lætitiâ ; ita etiam alios, qui hoc audierunt, magnâ admiratione replevit, et ideò dixerunt : *Magnificavit Dominus facere cum eis*, id est, magnificè gessit se Dominus cum populo suo : quamvis enim Cyrus fuerit, qui populum Hebræorum ex tam longa captivitate liberavit; tamen omnes facilè intelligebant, id factum esse divino instinctu ; nam liberatio facta est ipso tempore, quo Deus per Jeremiam prædixerat esse faciendam, id est, post annos septuaginta; et Cyrus ipse, lib. 1 Esdræ, cap. 1, agnoscit imperium orbis terræ à Deo cœli sibi tributum, et ab eodem Deo jussum se templum in Jerusalem ædificare, populumque dimittere ; et denique nunquàm sperandum erat, ut rex ullus sponte suà, et sine ullo pretio tot millia captivorum dimitteret, nec solùm dimitteret, sed etiam magnis donis oneratos dimitteret. Itaque meritò gentes omnes tam magnum beneficium divinæ providentiæ tribuebant. Sed cur Propheta utitur hoc loco tempore futuro, cùm paulò ante usus sit tempore præterito? Dixit enim : *Tunc repletum est gaudio os nostrum ;* unde consequens erat ut diceret : Tunc dixerunt inter gentes. Cur igitur ait : *Tunc dicent inter gentes ?* Hebræus codex utrumque verbum ponit in tempore futuro, quod tamen secundùm consuetudinem linguæ Hebraicæ, utrumque verti potest in tempus præteritum. Sed codex Græcus, quem secutus est interpres Latinus, primum posuit in præterito, secundum in futuro. Fortasse igitur hic est hebraismus, et accipiendum est tempus futurum pro præterito. Fortasse etiam illud, *tunc*, hoc loco non significat tempus liberationis jam præteritum, sed tempus divulgationis hujus rei ad gentes etiam longè positas, quod erat futurum, ut sensus sit : Cùm perveniet fama hujus rei ad gentes longè positas, tunc dicent inter se gentes : *Magna fecit Deus cum populo Judæorum.* Neque minùs hæc admiratio gentium locum habet, cùm homines, qui de hoc mundo sunt, vident aliquos qui de mundo erant, mundo terga vertere, et ad patriam cœlestem per viam veræ virtutis et Christi imitationis ascendere. Mundus enim non diligit quidem eos qui de mundo non sunt, sed miratur tamen, et Deum in illis et cum illis esse negare non potest. (Bellarminus.)

(1) Sensus est : Si converteris captivitatem nostram, non minùs erit lætum illud quàm si in deserto squalido et exusto rivos facias currere aquarum. Est autem magna quædam exusta solitudo ad meridiem terræ promissionis. (Munsterus.)

patribus fontes et torrentes. Alii : *Sicut Jordanis ad austrum situs conversus est.* Atqui Jordanis est ad terræ sanctæ orientem.

Vers. 6. — Qui seminant in lacrymis (1), tum supple. Tunc, quando nos reduces, qui serunt cum lacrymis, cum cantu messuri sunt. Metaphora ab agricolis, qui in labore et penuriâ seminare coguntur. *Seminare*, operari, *semina*, opera; *metere*, mercedem consequi operum, et fructum; *manipuli*, præmiorum insignium bravia. In lacrymis, propter tempus miserum, et sationi incommodum, vel propter sterilitatem soli. In exultatione, ob magnam vim frugum ex agris præter spem perceptarum. Sic appellat lætitiam ab exilio in patriam redeuntium et libertatem. Augustinus refert ad vitam æternam. Qui in hâc vitâ plenâ lacrymarum seminant bona opera, metent fructum æternæ beatitudinis. Arnobius, ad Dei gratiam et remissionem peccatorum : *Si lacrymis*, inquit, *pœnitentiæ seminaverimus, fœcunda sine dubio messis nobis indulgentiæ orietur.*

Vers. 7. — Euntes ibant et flebant (2), ob exiguam spem meliorum propter temporis malignitatem, vel soli infelicitatem. Allegoria de profectione in exilium et captivitatem, ab agriculturâ, vel, secundum nostros, de patientiâ crucis et malorum. Mittentes semina. Ad verbum : *Portantes protractionem, vel pretiositatem seminis.* Ut sit antithesis ad sequentem versum.

Vers. 8. — Venientes autem venient cum exultatione, cum cantu. Allegoria de reditu ab exilio. Quin et præter sacros cantores filios Asaph centum viginti octo, habebant inter servos et ancillas cantores et cantatrices ducentos, qui in itinere voce et musicis instrumentis redeuntes oblectarent, et memoriam superiorum calamitatum depellerent, Esd. 2, 65. Nostri de exitu ab hâc vitâ. Exeuntes è corpore ad Dominum veniemus cum exultatione, portantes cum sanctis manipulos nostros. Suos, frugum suorum.

(1) Comparat lætitiam Hebræorum, ab exilio redeuntium, agricolarum gaudio, qui magnam vim frugum perceperint ex agris, in quibus jecerant semina lacrymantes, ac penè desperantes propter sterilitatem soli : severant autem homines pii lacrymantes, cùm in exilio illo calamitoso Deum precarentur, et misericordiam ejus implorarent, neque ullâ calamitate à religionis studio, et piis actionibus deterrerentur : ex quâ quidem satione pulcherrimos fructus libertatis et lætitiæ perceperunt. Hoc idem omnibus piis contingit; nemo enim Christi discipulus esse potest, nisi crucem suam tollat quotidiè, atque illum sequatur; itaque vita Christiani lacrymis redundat, id est, rebus asperis et calamitosis; sed quò major lacrymarum sementis facta fuerit, hòc uberior lætitiæ et jucunditatis futura est messis. Sunt autem omnia, quæ mala corporis et fortunæ vulgò nominantur, brevissima : bona verò, quæ fortibus et patientibus parata sunt in cœlo, sempiternis seculorum ætatibus manent. (Flaminius.)

(2) Describit paulò fusiùs et clariùs morem seminantis et metentis. *Euntes*, inquit, *ibant*, id est, rustici ex domo suâ exeuntes ibant ad agrum, *et flebant mittentes semina sua*, id est, cum dolore spargebant triticum suum in terram, videntes se privari interim opibus suis non sine sudore quæsitis. Sed postea *venientes* ex agro tempore messis, *venient* domum *cum exultatione portantes manipulos suos*, id est, referentes pro paucis granis integros manipulos spicarum. Neque curavit Propheta similitudinem applicare, quia facile erat unicuique id per se facere. Utitur hâc eâdem similitudine Apostolus, 2 Cor. 9 : *Qui parcè seminat, parcè et metet.* Et quoniam similitudo admirabilis est, non erit inutile considerare quibus in rebus semens cum eleemosynâ comparetur, ut magis animentur qui ascensiones in corde suo disponunt, ad opes suas libentissimè cum pauperibus communicandas. Primum igitur granum, quod seminatur, res est exigua, et tamen producit tantam granorum multitudinem, ut incredibile videatur : sic etiam eleemosyna res est in se vilis, cùm sit actio humana et temporaria, et per organum corporis corruptibilis facta; et tamen producit non multas pecunias aut panes, aut vestes, sed regnum sempiternum; quomodo si granum tritici seminatum non produceret spicam triticeam, sed spicam auream plenam gemmis pretiosis loco granorum. Deinde granum seminatum debet corrumpi et perdi, alioqui non nasceretur, juxta illud Evangelii : *Nisi granum frumenti cadens in terram mortuum fuerit, ipsum solum manet :* sic eleemosyna debet donari, non commutari, et donari iis qui non possunt retribuere; denique debet amitti ac perdi sine ullâ spe recuperationis in hâc vitâ : ita enim corrupta et perdita iterùm nascitur, et fructum plurimum parit in æternâ vitâ. Denique seminatum granum eget sole et pluviâ ut germinare possit : sic etiam eleemosynæ, ut alia omnia bona opera, egent sole divinæ gratiæ et pluviâ sanguinis Mediatoris, id est, requirunt, si meritoria esse debeant, ut fiant ex gratiâ Dei, quæ nascitur ex Christi sanguine; tunc enim res in se minima efficitur maxima ratione virtutis, quam ex gratiâ recipit; et sic non solùm meritoria de congruo, sed etiam de condigno, ut scholæ loquuntur, meritoria est vitæ æternæ. Sed hoc interest inter sationem tritici, et distributionem eleemosynæ rectè factam, quòd plurima sunt, quæ facere possunt, ut qui seminavit in lacrymis triticum, in exultatione non metat, nam et potest seminatum granum deficiente imbre non nasci, et potest natum à bruchis vel nebulis corrumpi, et potest jam maturum à furibus diripi, vel incendio perdi. At eleemosyna ex charitate facta salva est, quippe in cœlo reconditur, ubi nec bruchi neque nebulæ, neque fures accessum ullum habent. Igitur qui spirituale semen in lacrymis seminat, in exultatione fructum magnum sine ullâ dubitatione metet. (Bellarminus.)

NOTES DU PSAUME CXXV.

On ne peut guère douter que ce psaume n'ait pour objet le retour des Juifs dans leur patrie après la captivité de Babylone; mais il ne s'ensuit pas que David n'en soit pas l'auteur, puisqu'étant prophète il a pu voir en esprit cet événement et le célébrer dans ce psaume. Il est aussi très-digne de lui que sous la figure de ce peuple délivré du joug des Chaldéens, il ait voulu peindre la délivrance de tout le genre humain, captif durant tant de siècles sous la tyrannie du péché et de la mort. Mais, quoi qu'il en soit, tout fidèle peut s'appliquer tous les sentiments qui y sont énoncés.

VERSET 1.

La phrase grecque et la phrase latine du commencement de ce verset sont dans le style de l'hébreu, et le rendent mot à mot. Il y a dans l'hébreu : *Nous avons été comme des gens qui rêvent*; ce qui fait entendre que ces captifs avaient été surpris de cette nouvelle, comme si ç'avait été un songe. C'est comme

quand il est dit, dans les Actes des Apôtres, que saint Pierre, délivré des chaînes, croyait que c'était un songe. Ce sens est naturel. D'autres cependant, avec la Paraphrase chaldaïque, traduisent : *Nous avons été comme des convalescents*, parce que le verbe hébreu a les deux significations. Ce second sens est aussi bon que le premier, et celui de nos versions y est assez conforme ; car des gens qui sortent d'une grande maladie sont assurément *fort consolés*. Il y a cependant quelque apparence que le verbe hébreu avait aussi la signification de *consoler* du temps des LXX : car il n'est guère probable qu'ils eussent substitué celle-ci à l'une des deux autres qui font très-bien au sujet. On peut ajouter que le mot grec παρακεκλημένοι signifie proprement *refocillati*, ou même *revocati ad vitam* : ce qui est la même chose que des *convalescents*.

Saint Augustin, qui tient pour, *sicut consolati*, observe que ce *sicut* ne désigne pas une comparaison, mais une qualité de la personne, comme quand on dit : *Vous avez agi comme un sage*. On ne veut pas dire que celui à qui l'on parle ne fut sage qu'en cette occasion, mais seulement que s'étant comporté en sage dans ses autres actions, il a encore montré sa sagesse dans celle-ci. De même quand le Prophète dit : *Nous avons été comme des gens consolés*, c'est comme s'il disait : *Nous avons été dans la joie, comme ayant reçu une grande consolation.*

On voit donc dans ce verset le sentiment de joie qui remplissait les Juifs à la nouvelle de leur retour dans leur patrie, ou même quand ils y furent arrivés, du moins en partie; car il paraît par le 5e verset qu'ils priaient encore pour que le Seigneur achevât de les réunir tous dans Jérusalem et aux environs.

RÉFLEXIONS.

David dit dans le psaume 13 : *Qui enverra de Sion le salut d'Israël ? Lorsque le Seigneur aura délivré son peuple de la captivité, Jacob et Israël tressailliront de joie ;* et il parle en cet endroit du grand salut d'Israël, de la délivrance qui devait être le fruit de la rédemption opérée par le Messie. Celle de Babylone n'en était qu'une figure très-imparfaite, et nous devons penser de même des sentiments répandus dans notre psaume 125. Ils ont pour objet la liberté méritée au genre humain par Jésus-Christ ; elle doit combler de joie tous ceux qui savent combien le joug du péché est dur, et combien l'esclavage sous l'empire du démon est honteux. Ce qu'il y a d'étonnant, c'est que la plupart des hommes sont peu sensibles à ce bienfait, tout inestimable qu'il est.

Mais si les vrais chrétiens sont infiniment consolés de n'être plus dans les liens du péché, quelle doit être la joie des justes qui passent de cette vie dans le repos éternel ? Quelque divorce qu'ils eussent fait avec la Babylone de ce monde, ils étaient cependant encore dans son enceinte; ils étaient témoins de ses impiétés, de ses scandales, de ses erreurs, de ses illusions. Ils ne sont délivrés que quand Jésus-Christ les appelle dans la sainte Jérusalem, où tous les biens sont réunis, et où les maux n'ont point d'accès. En attendant cet heureux moment, ces justes peuvent toujours dire qu'ils jouissent d'une grande consolation, que leur foi les éclaire, que leur espérance les soutient, que leur amour les transporte vers le séjour céleste où Jésus-Christ, leur modèle et leur frère, les attend. L'Israélite de retour dans sa patrie, était encore malheureux, s'il ne portait ses vues vers le sein d'Abraham. Y avait-il donc tant d'avantage à se rétablir dans une ville d'où l'on devait sortir peu d'années ou peu de jours après pour entrer dans la nuit du tombeau? Otez de Jérusalem le rapport qu'elle avait avec la félicité éternelle, c'était une ville comme les autres, et moins agréable que bien d'autres, surtout après tant de guerres qui l'avaient désolée. Non, le Prophète n'a pu borner ses sentiments et ses cantiques à un objet si médiocre en lui-même. Il le considérait dans sa figure, et de là il s'élevait au centre du bonheur, qui n'est que dans la Jérusalem céleste.

VERSETS 2, 3.

Il paraît quelque chose de disparate entre ces deux versets. Le premier parle au prétérit, et le second au futur, quoiqu'il semble que ce soit le même objet. Aussi plusieurs hébraïsants mettent-ils tout le psaume au futur, et ceux qui le prennent au prétérit emploient aussi ce temps pour ce verset : *Alors on a dit parmi les nations*, etc. L'hébreu est susceptible de ces deux sens, et n'est cependant point contraire à celui de nos versions. Les Israélites, de retour dans leur patrie, ont pu dire : *Alors nous avons été comblés de joie*, et ajouter à l'occasion de cet événement : *on dira parmi les nations*, etc. Il semble même que ce sens est le plus vraisemblable : car, dans le premier moment de ce retour, les nations n'avaient pas pu encore en savoir assez les détails pour reconnaître que le Seigneur *avait manifesté sa gloire à l'égard de son peuple*.

L'hébreu dit : *Alors notre bouche a été remplie de ris :* c'est la même chose que la *joie*.

Saint Chrysostôme fait deux observations sur ces versets : la première, que les Hébreux, dans ce retour, ne ressemblèrent pas à leurs pères, qui avaient murmuré de leur sortie d'Egypte; la seconde, que le bruit qu'avait causé parmi les nations la captivité de ce peuple, laquelle était manifestement un effet des vengeances de Dieu, devait rendre plus éclatant parmi elles l'événement de leur retour, qui ne pouvait être non plus que l'effet des miséricordes divines. Ainsi, en joignant ces deux faits, il devait en résulter un sentiment d'admiration sur la grandeur de Dieu.

RÉFLEXIONS.

La plupart des prophètes ont décrit en termes magnifiques la joie du peuple juif délivré de la captivité. Isaïe dit que tout le pays sera florissant; que le Seigneur paraîtra lui-même dans sa gloire; que les yeux des aveugles seront ouverts, et les oreilles des sourds rétablies dans leurs fonctions ; que le boiteux sautera comme un cerf, et que les muets auront la faculté de parler ; que la terre, auparavant sèche et stérile, sera arrosée de fontaines; qu'on n'y verra plus de bêtes venimeuses ou féroces; que ceux qui auront été rachetés par le Seigneur retourneront dans Sion en chantant des cantiques; que leur joie sera éternelle, et que pour toujours il seront exempts de gémissements et de douleurs. Il est évident que toutes ces belles choses n'ont point été accomplies dans l'ancien Israël, et que c'était une prédiction des merveilles que devait opérer le Messie. C'est lui qui a comblé de joie ceux qui ont embrassé sa doctrine, et c'est à eux qu'il a promis un état où les gémissements et la douleur n'auraient aucun accès. Je ne parle point des guérisons qui furent la preuve de sa mission. Toute l'histoire de l'Evangile en est remplie. Quel autre que lui a racheté les hommes de l'esclavage ? Quel autre que lui a manifesté la gloire de Dieu d'une manière aussi éclatante ? Quel autre que lui a rendu fertiles en œuvres du salut les climats les plus barbares ? Quel autre que lui a rempli de son nom toutes les contrées de la terre ? Quand les prophètes ont prédit le retour des Juifs en termes si magnifiques, ils voulaient élever l'esprit de ce peuple, et le fixer aux temps futurs du Messie. Ce peuple devait remarquer que les avantages temporels dont il jouit après son retour de Babylone, ne répondaient point à la grandeur des expressions d'Isaïe et des autres prophètes ; que ces bienfaits ne pouvaient être que l'ombre d'une délivrance bien plus importante et plus célèbre. Si ces Juifs prirent point ces sentiments, ils commencèrent dès-lors à mériter le reproche que Jésus-Christ leur fit dans la suite, *qu'ils avaient des yeux, et qu'ils ne voyaient point, des oreilles, et qu'ils n'entendaient point, un esprit, et qu'ils ne comprenaient rien.*

VERSET 4.

C'est l'approbation que donne ce peuple aux discours et aux sentiments des nations. Il reconnaît les grandes choses que le Seigneur a faites en sa faveur, et il déclare que c'est le motif de sa joie.

RÉFLEXIONS.

Les Juifs eurent dans tous les temps des preuves évidentes de la protection de Dieu sur eux; ils en eurent plus que jamais quand le Messie parut en monde : mais alors, dit S. Augustin, *ils se firent du mal à eux-mêmes*; et ce furent les gentils qui entrèrent dans les sentiments qu'énonce ici le Psalmiste. Car quand Paul et Barnabé leur annoncèrent la parole de vie, l'historien sacré dit qu'ils furent comblés de joie, et que dans tout le pays l'Évangile fut reçu avec applaudissement. Que firent alors les Juifs? ils persécutèrent les envoyés de Jésus-Christ, ils les chassèrent avec ignominie, abusant ainsi des grâces du salut qui leur étaient offertes, et se laissant dépouiller des promesses faites aux patriarches.

N'arrive-t-il pas tous les jours qu'un pécheur rétabli dans la justice goûte, dans ces premiers moments, les fruits de sa réconciliation; que son âme admire le changement qui s'est fait en elle-même, que les délices de la paix intérieure lui paraissent préférables à toutes les fausses joies du monde? Que sera-ce s'il rentre dans les voies de l'iniquité, s'il oublie les miséricordes de son Dieu, s'il se soumet encore au joug du démon? Sa rechute dans le péché l'endurcira comme ces Juifs rebelles, qui n'étaient plus attentifs qu'à fermer les yeux à toutes les lumières de la vérité. Cette nation est l'image odieuse de tous les ingrats qui ne se sont que trop multipliés dans le christianisme. L'ingratitude est le vice capital des pécheurs; ils ont tout reçu de Jésus-Christ et ils le persécutent. Cette pensée bien approfondie doit retentir à notre cœur; mais malheureusement, disait S. François de Sales, *la plupart des hommes n'en ont point.*

VERSET 5.

Ce verset suppose qu'il restait encore des Juifs captifs à Babylone, et l'on voit en effet par l'histoire sainte qu'une partie revint avec Esdras et une autre avec Néhémie. Les premiers délivrés sont donc censés prier ici pour le reste de leurs frères. Ceux qui expliquent tout le psaume de la délivrance générale comme future, n'ont pas besoin de partager les vues du Prophète ou de ceux au nom de qui il parle. Mais il semble que les premiers versets indiquent une transmigration déjà commencée.

Quant à la comparaison énoncée dans ce verset, les uns disent : *Faites cesser la captivité, de même que des torrents glacés se remettent à couler, lorsque le vent du midi souffle*; les autres : *Faites cesser la captivité, et le retour de nos frères nous sera aussi agréable que les eaux d'un torrent le sont dans des pays brûlés par le vent du midi.* Quelques-uns croient que le *torrent du midi* est le Nil, et que, comme l'inondation de ce fleuve fertilise l'Égypte, les Juifs demandent que le retour de leurs frères rende la prospérité à la Judée. Nulle de ces explications n'est à rejeter, et toutes retombent à peu près dans le même sens, qui est que le retour serait une faveur comparable à ces eaux salutaires qui arrosent un terrain aride.

RÉFLEXIONS.

S. Augustin croit que le Prophète fait allusion à des eaux qui coulent en abondance, quand le vent du midi a fondu la glace qui en arrêtait le cours; et il tire de cette comparaison deux grandes vérités morales : la première, que par le péché nos cœurs contractent un engourdissement, une inaction, un froid qui les captive et les empêche de s'avancer dans la route du salut; la seconde, que c'est le feu du Saint-Esprit et la chaleur de l'amour divin qui leur rend la liberté de couler dans les sentiers de la justice. Courons donc, ajoute-t-il, vers le ciel notre patrie, comme des torrents que le souffle du vent du midi a dégagés des glaçons qui les captivaient. Ne nous laissons pas retarder par les amusements de cette vie. N'est-elle donc pas assez misérable pour nous inspirer du dégoût? Et pourquoi y entrons-nous en pleurant? Pourquoi savons-nous verser des larmes, tandis que nous ne savons pas encore ce que c'est que la joie et le plaisir? c'est qu'il fallait qu'une telle vie s'annonçât par un tel prélude, afin que nous apprissions à ne la pas regarder comme la fin de nos destinées. Tout est précieux dans cette exhortation. L'état du péché y est peint au naturel, c'est une glace dans l'âme. L'action de l'Esprit saint y est caractérisée vivement : c'est un feu qui pénètre et qui anime nos facultés languissantes. Notre route vers le ciel y est décrite telle qu'elle doit être; c'est une course que tous les charmes du monde ne doivent jamais retarder.

VERSETS 6, 7, 8.

Ces trois versets sont dans le style allégorique. Le premier est une sorte de proverbe. *On sème dans les larmes*, parce qu'on répand un grain dont on ne peut prévoir le succès; mais *on recueille dans la joie*, parce qu'on jouit du fruit de ses travaux. Les deux autres s'appliquent plus particulièrement à l'état des Juifs. Ils étaient allés à Babylone, en pleurant, comme des laboureurs qui prennent beaucoup de peine pour semer, sans savoir quel sera le produit; mais ils reviennent dans l'allégresse, comme des moissonneurs chargés d'une riche récolte.

L'hébreu dans ces deux derniers versets, réduits à un dans ce texte, met tout au singulier. *En allant, il allait et il pleurait*, etc. *En venant, il viendra dans l'allégresse*, etc. Il faut donc supposer le sens distributif, et penser que cela est dit de chacun de ceux dont veut parler le Prophète.

Il y a dans le texte le mot מֶשֶׁךְ que les uns expliquent d'une semence précieuse; les autres, de la *traînée* de semence qu'on distribue dans les sillons : ces deux traductions sont bonnes, puisqu'elles répondent à la signification du mot hébreu.

Il est nécessaire au reste qu'on entende par les *semences* que répandaient les Juifs, en allant à Babylone, les larmes dont ils arrosaient le chemin. S'ils en espéraient quelque chose, comme le laboureur espère une récolte de son grain, ce ne pouvait être que dans le point de vue de la miséricorde divine qui serait touchée de leur repentir. Ils avaient en effet des promesses par rapport à leur liberté, et Dieu ne les avait condamnés à porter le joug des Chaldéens, que pour les ramener à la pureté de son culte.

RÉFLEXIONS.

Sur la terre, *nous semons tous dans les larmes*; il n'est personne qui n'en convienne, mais en est-il beaucoup qui puissent espérer de *recueillir* dans la *joie*? Les uns n'ont pas même la foi d'une vie future, et l'on pourrait leur demander ce qu'ils attendent de leurs travaux et de leurs souffrances. Les autres se portent pour croire un avenir de bonheur, et l'on peut demander comment ils se disposent à cette récolte, et s'ils mettent à profit leurs larmes pour qu'elle leur soit accordée. Il n'y a que les âmes pénétrées de l'amour de Dieu qui entendent bien cette sorte de culture; ils sèment dans les larmes, mais ces larmes même les remplissent de joie; ils n'attendent pas le moment de la récolte pour éprouver combien il est doux de cultiver le champ du Seigneur. Il est vrai qu'au temps de la moisson leur allégresse sera parfaite, parce qu'ils acquerront des richesses qui ne pourront leur être ravies; mais jusqu'à ce temps-là, ils sont comme l'Apôtre, inondés de délices au milieu des plus grandes tribulations.

1. *Canticum graduum Salomonis, CXXVI.* Hebr. CXXVII.

Nisi Dominus ædificaverit domum, in vanum laboraverunt, qui ædificant eam.

2. Nisi Dominus custodierit civitatem, frustra vigilat, qui custodit eam.

3. Vanum est vobis ante lucem surgere : surgite postquàm sederitis, qui manducatis panem doloris.

4. Cùm dederit dilectis suis somnum, ecce hæreditas Domini, filii merces, fructus ventris.

5. Sicut sagittæ in manu potentis, ita filii excussorum.

6. Beatus vir qui implevit desiderium suum ex ipsis : non confundetur, cùm loquetur inimicis suis in portâ.

PSAUME CXXVI.

1. Si le Seigneur ne bâtit la maison, c'est en vain que travaillent ceux qui la construisent.

2. Si le Seigneur ne garde la ville, c'est en vain qu'on veille pour la garder.

3. C'est en vain que vous vous levez avant le jour : levez-vous après que vous vous serez reposés, vous qui mangez un pain de douleur.

4. Quand Dieu aura donné le sommeil à ses bien-aimés, voilà que (*viendra*) l'héritage du Seigneur, c'est-à-dire, des enfants; voilà que (*viendra*) la récompense, c'est-à-dire, le fruit de celle qui aura été féconde.

5. Ce que des flèches font en la main d'un homme fort, les enfants des hommes persécutés le feront (*un jour*).

6. Heureux celui qui a comblé ses désirs par de tels enfants : il ne sera point confondu, quand il parlera à ses ennemis à la porte.

COMMENTARIUM.

Vers. (1) 1. — Canticum graduum Salomonis. Ad Salomonem filium meum ædificaturum domum Dei. Nam ut hic Psalmus sit Salomonis, non est probabile, etsi Origenes cantica graduum ad illum referri scribat, lib. 3, Περὶ ἀρχῶν, c. 1, ex hâc duntaxat Psalmi inscriptione. Ædificaverit, stabilierit, constituerit,

(1) Hebræus, Chaldæus, Syrus, vetusti quidam Græci Patres, veluti Origenes, S. Athanasius et Theodoretus, et Latini nonnulli, ceu S. Hilarius, S. Augustinus, S. Hieronymus, in Psalmi titulo *Salomonis* nomen legunt. Nostri tamen septuaginta Interpretum et Vulgatæ codices manuscripti et impressi ferunt solum : *Canticum graduum.* Qui Salomonis nomen admittunt, inter se dissident. Hi Davidicum esse carmen asserunt, at Salomoni traditum, quo is gravissimam hanc veritatem doceretur, nullas esse hominis vires, si Deo careat ; ejusque conatus irritos fore, nisi faveat cœptis Deus. Illi scriptum aiunt à Salomone sub regni exordium, cùm templi ædificio vacaret. Aliis videtur Salomonis nomine intelligendus esse Zorobabel, secundi Templi conditor, post captivitatem. Neglectâ demùm inscriptione, alii Aggæo tribuunt, vel Zachariæ, aliive ex prophetis sub Nehemiâ florentibus, cùm omnium Israelitarum studia restaurandis mœnibus urbis temploque in pristinum decus restituendo conspirarent. Populum hìc hortatur vates, ut omnem in Deo fiduciam collocet, et justæ quieti indulgeat ; omnes enim illorum conatus, atque omnia studia irrita prorsùs fore, si Deus illos ab hostibus tueri neglexerit. Hæc genuina est hujus carminis sententia. Scriptus est Psalmus, cùm Tobias et Sanaballat Nehemiæ molimina evertere conarentur. 2 Esdr. 14, 6. (Calmet.)

Habet Psalmus præscriptum nomen Salomonis; et tamen an ab ipso factus sit, controversum faciunt interpretes. Nam hebræum illud לשלמה, non *Salomonis* ut auctoris, sed *Salomoni*, id est, pro Salomone factum, aliqui interpretantur, existimantque à Davide paulo ante mortem præscriptum Salomoni vel ut regulam administrationis totius regiæ, vel tum esse conditum, cùm templi structuram in animo habuisset, ex vaticinio autem Nathanis (2 Sam. 7, 1, seqq.) per filium demùm id futurum, cognovisset (*a*). Alii verò, cùm in titulis Psalmorum ל, nomini præpositum, alias semper auctorem carminis soleat indicare, non dubitant hanc odam à Salomone proficisci. Atque Tilingius quidem ipsum carminis argumentum huic sententiæ favere existimat. « Namque non solum sententiæ, « inquit, quæ hìc proponuntur de providentiâ divinâ, « omnia complectente, deque vanitate laborum absque « auxilio Dei, nimis familiares sunt Salomoni in ejus « Ecclesiaste et Proverbiis, quàm ut hìc non agnoscamus illius genium et stylum, sed totum quoque argumentum ita est comparatum, ut florem regni Judaici, qualem videmus maximè regnante Salomone « obtinuisse, et verè aurea hujus regis tempora respiciat. » Atque versum quidem primum Tilingius ad templi à Salomone exstruendi ædificationem, secundum ad Salomonis opulentiam, reliquos ad multitudinem populi, Salomonis ævo in immensum auctam (1 Reg. 3, 8; et 4, 20) putat referendos esse. Quibus argumentis et conjecturis quantùm sit tribuendum, unusquisque intelliget ipse. Mihi verissimum videtur Rudingeri judicium : « Quo tempore aut quibus occasionibus factus sit Psalmus, dici non potest. Atque « ne de nostris quidem cantionibus omnibus, et quæ « hodiè fiunt, sciri hoc potest, ut in talibus satis sit « sciri, quid dicant aut doceant. Et sunt sine dubio « publicæ etiam et ordinariæ doctrinæ in templo, et « ritibus certis, Psalmi facti aliqui. Omninò autem « verisimile est ad dedicationes ædium apud Judæos « solemnes hunc Psalmum assumptum fuisse, sive in « hunc usum scriptus sit ab auctore, ut esset formula « dedicationum, sive ad has aliunde translatus. » Equidem vehementer dubito contineri hoc Psalmo carmen integrum, quale primum ab auctore conditum fuerit. Sed videtur carminis alicujus majoris ἀποσπασμάτιον esse, primis reipublicæ post reditum ex Babylone restaurandæ temporibus accommodatum, ut reliqui Psalmi, communi inscriptione insigniti. Atque Tilingius quoque, etsi carmen nostrum Salomoni, ut vidimus, assignet, suam tamen de illo disquisitionem hâcce clausulâ terminat : « At verò si quis perpendat, « memorabilem planè providentiam Dei in ædificatione templi posterioris et urbis fuisse conspicuam, « et ingentis beneficii loco esse reputandum, quòd « structura inter tot tantaque obstacula et inimicorum « contra eam molimina, tamen sit perfecta ; custodes « et excubitores frustra fuisse vigilaturos, nisi Deus « modo singulari hostium adversùs civitatem consilia « irrita reddidisset (vide inprimis Nehem. 4), rempublicam post restitutionem paulatim ad pristinum florem et gloriam succrevisse, saltem ad hanc spem « per prophetas erectos fuisse animos, denique benedictionem Dei eminuisse quoque in multiplicatione « populi extraordinariâ, secundùm vaticinia Jerem. « 30, 19, 20, et Zach. 8, 4, 5 : qui omnia hæc, inquam, perpenderit, haud mirabitur, Judæos ex Babyloniâ recens reduces hoc Psalmo pro re natâ esse

(*a*) In versione Syriacâ huic Psalmo hæc præscripta leguntur : *Dictus à Davide de Salomone ; dicitur quoque de Aggæo et Zachariâ, qui urgebant structuram templi.* Alexandrina translatio *Salomonis* nomen non habet præscriptum

firmaverit, prosperaverit, firmam, stabilem, potentem et securam à periculis et noxiis effecerit. Metaphora ab ædificiis in quibus firma jaciuntur fundamenta, ne facilè corruant, vel quæ ornantur pro opibus. DOMUM, familiam, 1 Par. 17, 10, rem familiarem, et universa ad rem privatam et domesticam pertinentia, ut liberos, honores, divitias. Quo hebraismo legimus in Exod. 1, 21 : *Quia timuerunt obstetrices Deum, ædificavit eis domos*, id est, reddidit felices et opulentas; et alibi, Gen. 30, 30 : *Tempus est ut faciam mihi domum;* et iterùm, 3 Reg. 2, 24 : *Dominus facit mihi domum.* Gall. : *Il m'a fait une bonne maison*, ut domus non modò significet habitationis locum, verùm etiam familiam et dignitatem. Latinè, facere, locupletare, augere, curare, ampliare rem domesticam. Hunc versum referunt ad statum Ecclesiæ et œconomicum, sequentem ad politicum, Arnobius, ad Ecclesiam et hæreses. Judæi, hæretici ædificant, vigilant, sed frustra, quia Dominus neque ædificat, neque vigilat cum eis. Vos autem Catholici, securi ædificate, quia Dominus vobiscum ædificat, etc.

VERS. 2. — NISI DOMINUS CUSTODIERIT CIVITATEM, rempublicam, salutem populi, cum totâ politiâ. Ut Hebræis domus universam rem familiarem et privatam significat, ita civitas universam rem, rationemque publicam. Per domum, templum, per civitatem, Jerusalem, Kimhi nimis angustè intelligit. VIGILAT, agit excubias.

VERS. 3. — VANUM EST VOBIS ANTE LUCEM. Pendet è superioribus : nisi videlicet Dominus affuerit. Ex quo, ironia militaris, sive sarcasmos sequitur : SURGITE POSTQUAM SEDERITIS, requieveritis, dormiveritis apud VOS, QUI MANDUCATIS PANEM, multo labore, dolore, et magnâ sollicitudine quæsitum, ut experiamini an vobis tanta diligentia et anxietas sit profutura, Deo minùs favente et propitio. DOLORIS, dolore et sollicitudine partum, ærumnis et laboribus plenum. Alludit ad vitam castrensem, quæ laboriosa est, et plena molestiarum, in obsidionibus maxime, tum in surgendo et sedendo, sive modicè quiescendo posita, nempe in alternis excubiis et quiete. Vox *doloris* etiam activè exponi possit : Panem oppressionis alterius quæsitum; ut cùm Sapiens ait, Prov. 4, v. 17 : *Comedunt panem impietatis, et vinum iniquitatis bibunt*, id est, impiè et iniquè comparatum. Aliqui, *hatsabim*, ut Theodotio et auctor quintæ editionis, idola exponunt, ut supra, Psal. 113, v. 4, quæ sic invidiosè appellantur, quod laborem et dolorem suis cultoribus creent. Sexta editio, πλάνης, erroris. Quare D. Hieronymus ad Marcellam : « Quidam, inquit, non frustra panem dolo« rum, aut hæreticorum intelligunt sacramenta, aut « vitæ hujus miserabilis dolorem, in quâ in sudore « vultùs comedimus panem nostrum, et inter spinas, « et tribulos brevis vitæ nascuntur alimenta. » Hoc schemate ista Hebraica elegantissime expresserunt : *Vanum* (est) *vobis diluculo prævenientibus surgere, retardantidus sedere, comedentibus panem dolorum;* vel invocativo potiùs : *Vanum* (est) *vobis, ô diluculo prævenientes, surgere; ô tardantes sedere* (id est, quiescere), *ô manducantes panem dolorum*; q. d. : Frustra id tam sedulò et studiosè facitis, ac vanum est vobis ante lucem surgere ad rem faciendam, ad vos tuendos, etc., in eo tardissimè pernoctare, et labores ad multam noctem protrahere, sicque panem multo dolore comedere et labore. Hæc enim omnia nihil vobis proderunt, nisi adsit Domini gratia et benedictio. Quantùmcumque laboris et industriæ impenderitis, quantùmvis rebus his comparandis studueritis sine Deo, frustra nitimini. Inaniter laboratis privatim et publicè, sive in rebus privatis et publicis, nisi vos Dominus juvet. Chald. : *In vanum laboratis vos, qui prævenitis mane ad perpetrandam rapinam, ac tardatis et concinnatis præparationes, manducantes cibos miserorum qui laboraverunt in illis.* Ironica nostri contextùs locutio his omnibus æquipollet. Qui autem sine ironiâ intelligunt, ut ferè omnes, surgere accipiunt metaphoricè de animo, juxta illud Pauli, Eph. 5, v. 4 : *Exsurge qui dormis, et illuminabit te Christus.* Postquàm sederitis et permanseritis in malis, vel in veterno et stupore peccati, eia ab eo surgite et evigilate. Sed hoc neque Hebræo, neque cohærenti congruit. SEDERITIS, sedere hìc in fonte, quiescere, dormire, non assidere mensæ. Etsi Hebræi in mensâ sederent more nostro, nec ritu veterum recubarent, sive recumberent, præterquàm in paschali epulo, ut constat ex libris 1 Reg. 20, 2, 5, 18, 25, 34, 3 Reg. 13, 20, et multò priùs ex Genesi 27, 19, et libro Judicum 10, 6.

VERS. 4. — CUM DEDERIT DILECTIS SUIS SOMNUM. Antithesis superiorum. Contrà dilectis suis Dominus dat opes et liberos, velut per somnium et quietem, id est, sine multâ molestiâ, ærumnâ et anxietate : nempe, ut quærant regnum Dei primùm, deinde sperent sibi summâ cum facilitate, cætera à Domino adjicienda, Lev. 26, 1, 2; Deut. 28, 3, 4. Hebraicè, *chen itthen, sic dabit*, id est, proindè dabit dilectis suis somnum et quietem. Cùm impios frustretur suis studiis et conatibus, ideò se convertet ad pios et dilectos suos felicitandos

« usos, eumque hâc de causâ huic *Canticorum ascensionum* fasciculo inseruisse (*). »

Cum Psalmo proximo nostrum ita conjungendum esse, ut ille (128) ea exhibeat, quæ à choro recitanda, noster verò quæ à singulis intercinenda essent, ingeniosa est Pottii conjectura, quam exposuit rationibusque haud prorsùs contemnendis confirmare studuit in dissertatione Commentariis novis litteraturæ theologicæ à Gablero editis. Argumenta à Pottio ad suam sententiam stabiliendam allata examinavit, et plura nec levia opposuit Christ. Frid. Fritzsche in peculiari scripto. (Rosenmuller.)

(*) Ab hâc opinione non diversus videtur Kuinoel. in Specim. Observat. in Psalmos, in Commentat. Theologic. ab ipso et Velthusenio edit., vol. 4, p. 286 : « Versus primus, inquit, continet sententiam « hanc : *Omnes hominum labores sunt inanes et vani, « si non Deus felicem successum concedit.* Hanc senten« tiam vates exemplis quibusdam illustrat, ita ut po« pularium suorum post reditum ex exilio Babylonico « sortem respiciat. *Nisi Deus*, inquit, *exstruat domus « nostras, frustra laborant qui eas ædificant; nisi Deus « urbem nostram custodiat, frustra excubitores vigilant.* « Versu, 2 rem alio exemplo illustrat. »

atque prosperandos. *Chen* pro *hal chen ; ita* pro *itaque, ergo*. Chaldæo pro *rectè, convenienter* : Convenienter autem dabit Dominus dilecto suo somnum. ECCE HÆREDITAS DOMINI, bona divinitùs concessa (et) FILII (et) MERCES sive lucrum (denique) FRUCTUS VENTRIS, id est, fecunditas et multiplicatio pecorum, Deut. 28, 3, 4, Levit. 70, 1. Consequentur vel dormientes à Domino copiosam hæreditatem, filios, mercedem, et pecudum copiam. Omnia eorum multiplicabuntur et succedent. Asyntheton in singulis membris, quo alludit ad legis promissiones temporarias. Vulgus Rabbinorum per appositionem exponit de liberis duntaxat. Dormientibus parùmque sollicitis et laborantibus dilectis Domini, nempe filii; merces, sive donum (Domini), nempe fructus ventris, secundùm proverbium : *Dormientis rete trahit*, ut somnum appellet requiem et laborem facilem, quo pii in suâ vocatione tranquillè et citra nimiam anxietatem operantur, in Domino conquiescentes, non otium iners et desidiam. Filii eis dono Dei contingent, et, per epexegesim, fructus ventris, id est, liberi, merces illis erunt ac munus ejusdem Dei. Sic *fructus* erit nominativi casus. *Merces et hæreditas* pro eodem sumetur *filii*, item et *fructus ventris ;* et qui in priore parte dicebantur *hæreditas*, in posteriore dicentur *merces*. Utut sit, in Græco pro καρποῦ, legendum καρπός. In genitivo esset sensus : *Filii sunt hæreditas Domini*, id est, *merces fructificationis sive propagationis*.

VERS. 5. — SICUT SAGITTÆ IN MANU POTENTIS (1). Sicut sagittæ in manu alicujus robusti sunt hostibus terribiles. EXCUSSORUM, id est, piorum vexatorum, exagitatorum, quasi ventilatorum, ut Nehem. 5, 12 ; ἐκτετιναγμένων, eorum qui sunt concussi et exagitati, id est, crucibus quassati et expurgati variis negotiis, et molestiis jactati, ut Gallicè : *Il a été bien secoué*, id est, egregiè fuit vexatus, verberatus. Piorum epithetum, quos Dominus probat ; q. d. : Filii piorum etiam afflictorum, et in hoc mundo miserorum, sunt fortes et valentes. Deus eos juvat ac roborat, nec deserit. Eis propter partes, quantùmvis concussis et quassatis calamitatibus, favet, adest, curat. Possit referri ad senii incommoda : In rebus adversis et tristibus, vel in senectute (quâ parentes, quasi quodam morbo quassantur) filii sunt solatio, sunt veluti arma paternæ senectutis, sagittæ duræ et altè penetrantes ; repellunt et retorquent adversariorum oppugnationes, ut sagittæ firmiter potenterque inflictæ deficiunt et disturbant hostes irruentes. Si modò tales fuerint filii, quales designantur sequenti versu ; patres enim multam consolationem haurient à filiis probè institutis et respondentibus votis suis ; q. d. : Quales sunt sagittæ acutæ potentis (ipsi potenti), tales sunt filii excussorum et afflictorum (ipsis patribus excussis et vexatis), exagitatorum crucibus. Allusio ad martyres. *Nehurim* sic rectiùs exponitur quàm *juventutum* vel *pueritiarum ;* nam frigidus est sensus et verè rabbinicus. Quales sunt in manu viri fortis sagittæ, tales sunt juventutis nati, id est, liberi juventutum sive in juventute suscepti, cùm illi sæpiùs maximas parentibus molestias creent, ut Ismael, Cain, Rubem, etc., juxta illud vetus, *heroum filii noxæ ;* et verbum Euripidis de liberorum orbitate, εὐτυχὴς ἀτυχία. Deinde vox non juventutem, sed pueritiam designat, quæ ætas nondùm est ad procreationem matura. Hieronymus ad Marcell., conatur utramque versionem conciliare : « Excussos enim, inquit, consuetudo « sermonis vegetos, robustos, atque expeditos vocat, « et Septuaginta in Esdrâ pro juvenibus transtule« runt. »

VERS. 6. — BEATUS VIR QUI IMPLEVIT DESIDERIUM SUUM. Beatus qui bonos habet filios, et juxta sua vota his et domum impleverit, id est, benè curatis et institutis. Desiderium enim, sive optatum piorum parentum est, ut filii sint probi atque pii. Beatus autem qui non excidit suo illo desiderio, nec frustratur spe è filiis conceptâ, sed finem assequitur optatum de filiorum educatione, quippe quæ sit fallax atque incerta, Prov. 30, 19. Sic enim ipsi sunt solatio, ornamento ac præsidio adversùs senectutis et vitæ incommoda. Hebraicè *aschpatho*, id est, *pharetram suam*, id est, domum suam. Nam pergit in metaph. sagittarum : Beati sunt qui domum suam sic liberis repleverunt, ut potens sagittarius pharetram suam sagittis. Ipsis enim erunt præsidio ac defensioni, ac eorum hostes et injurias propulsabunt. CUM LOQUETUR, cùm litigabit in foris, cùm ei loquendum erit adversùs inimicos suos, filii probi ei opi et solatio erunt. IN PORTA : palam et publicè, vel in judicio, in senatu et tribunali, quod in portis urbium collocabatur. Defendetur à suis liberis in bellis, contentionibus, litibus, quæ solent in portis disceptari, Prov. 22, 22, Ruth. 4, 1-2. Pater agitatus vanno, ventis et negotiorum tempestatibus, sentiet tum liberos sibi valdè utiles. Posterior hæc pars tum Hebraicè : *Lo iabosch chi iedabberu eth oiebim meschahar ;* tum Græcè pluraliter enuntiatur : *Non confundentur, cùm loquetur inimicis suis in portâ*. Sic refertur ad patrem simul ac liberos. Se enim illi mutuò muniunt ac firmant.

(1) Filii sunt hæreditas Domini, id est, dono et liberalitate Dei nobis contingunt ; et fructus ventris, id est, fœcunditas mulierum, est merces et munus ejusdem Dei : mercedem enim appellant Hebræi etiam quæ ultrò dono dantur. Comparat autem vim et robur filiorum, quos Dominus donat, sagittis quas jacit homo valentissimus ; et ait illum esse beatum qui iis sagittis, id est liberis, abundat : neque enim ejusmodi pater et filii afficientur ignominiâ, cùm disceptandum erit cum adversariis in portâ, id est, in judicio ; nam apud Hebræos, ut alio loco dictum est, judicia exercebantur ad portas civitatum. Sign[illegible] autem illos eâ integritate ac innocentiâ fore, ut nullo neg[illegible] oblatas criminationes depulsuri sint. Quòd verò hos appellat filios juventutis, hoc intelligit, Deum cultoribus suis maturè liberos donare, quò possint eos rectè ac piè instituere, et diutiùs eorum virtutibus frui : quæ quidem non contingerent iis qui jam senes liberos procrearent.

(Flaminius.)

NOTES DU PSAUME CXXVI.

On lit dans le titre : *Cantique des degrés de Salomon* ou pour *Salomon* ; ce qui ferait entendre ou que Salo-

mon en serait l'auteur, ou que David l'aurait composé pour lui. Ce titre n'est que dans l'hébreu et dans la Vulgate; il n'est point dans les Septante. Ceux qui l'admettent, et qui rapportent neanmoins le psaume aux temps du rétablissement de Jérusalem apres la captivité, croient que sous le nom de Salomon il faut entendre Zorobabel, et quelques-uns même disent que Salomon l'a composé pour lui. La plupart des interprétes rejettent ce titre de Salomon, pour avoir toute liberté d'appliquer le psaume au rétablissement de Jérusalem et du temple. Il est vrai que la plupart des versets conviennent assez à cet événement; mais ils conviennent aussi aux événements du regne de Salomon et aux entreprises de ce prince, qui passa une partie de sa vie à élever des édifices, soit pour la gloire du Très-Haut, soit pour embellir et fortifier Jérusalem. Que les Juifs au retour de Babylone aient chanté ce psaume, ou plutôt que leurs chefs le leur aient rappelé, c'est une opinion très-vraisemblable, et qui concilie tous les sentiments.

Ce psaume a toujours passé pour difficile; il l'est cependant moins que plusieurs interprétes ne l'ont cru. Quelques versets paraissent se rapporter au temps du Messie; et c'est ce qui donne un nouveau prix à ce cantique, qui dans sa brièveté contient cependant des instructions admirables.

VERSETS 1, 2.

Le texte est tout conforme à nos versions : il met seulement des participes, *ædificantes* au premier verset, et *custodiens* au second. On conçoit que David a pu donner cet avis à Salomon : *Mon fils, vous entreprendrez de bâtir un temple au Seigneur, et de fortifier Jérusalem : mettez votre confiance dans l'Eternel; car s'il ne vous protége, tous vos travaux et toute votre vigilance seront inutiles.* On conçoit encore que Salomon a pu tenir ce langage aux architectes qu'il employait dans ses travaux. Enfin, Zorobabel, Esdras, Néhémie, et les autres chefs du rétablissement de Jérusalem après la captivité, ont pu répéter ces mêmes avis. La protection du Seigneur est nécessaire partout, mais, ajoute S. Chrysostôme, elle n'autorise point l'inaction et l'indolence. Il faut travailler avec constance, mais n'attendre le succès que de l'assistance divine.

RÉFLEXIONS.

Nous avons tous une maison à construire, et une cité à garder. *J.-C.*, dit S. Paul, *est comme un fils dans sa propre maison, et cette maison c'est nous-mêmes. Vous êtes une maison spirituelle*, dit S. Pierre, *vous servez à sa construction comme des pierres vives, et c'est pour cela qu'il est écrit que la pierre angulaire a été posée dans Sion.* Cette pierre angulaire est Jésus-Christ. Comment élèverions-nous l'édifice sans lui, comment ferions-nous sa maison, si nous voulions la construire indépendamment de lui? Quand on a quelque désir de travailler à son salut, on dit assez que sans Jésus-Christ on n'aura aucun succès, et qu'on attend tout de sa miséricorde; mais dans le détail de ses actions on n'a presque point de confiance en lui. On compte sur soi-même, et l'on éprouve bientôt que réduit à soi-même on ne peut que retarder ou renverser l'ouvrage.

Il en est de même de cette cité, dont la garde nous est confiée; c'est notre cœur que les prophètes comparent si souvent à Jérusalem. Il est investi d'ennemis puissants, et les plus redoutables sont au-dedans de lui-même; s'il n'est revêtu des armes du salut, comment leur résistera-t-il? et qui lui donnera ces armes, sinon celui qui est le Dieu fort et invincible? *Prenez l'armure de Dieu*, dit l'Apôtre, *afin de pouvoir résister dans les jours mauvais.* Il décrit ensuite toutes les pièces de cette armure, et il n'en est aucune qu'il soit en notre pouvoir de nous procurer par nos propres forces; aussi termine-t-il son instruction par nous exhorter à la prière continuelle, fervente, intérieure. Il veut que nous veillions, mais que nous attendions tout de Dieu : *Fortifiez-vous*, dit-il, *par le Seigneur et par sa vertu toute puissante.*

Ces deux versets contiennent une instruction particulière pour ceux qui sont chargés du gouvernement, soit civil, soit ecclésiastique. Quelle que soit leur vigilance, si Dieu ne prend soin du troupeau, c'est en vain qu'ils travaillent pour le conserver. *Ni celui qui plante, ni celui qui arrose*, disait l'Apôtre, *n'est l'auteur de la récolte; on la doit à Dieu qui seul peut donner l'accroissement.* Nous vous distribuerons le pain de la parole, disait S. Augustin, mais nous ne sommes pas maîtres de toucher vos cœurs; nous ignorons ce qui s'y passe, et celui-là seul qui les a créés peut les rendre sensibles à nos instructions.

En un mot, le Prophète pose ici un principe qui s'étend à tout. Si Dieu ne nous protége dans toutes nos entreprises, nous travaillons en vain, et au jour de la manifestation générale, nous nous trouverons les mains vides. Ceci est le grand ressort de la conduite des saints. Ils se regardent en tout comme des serviteurs inutiles, et ils ne considèrent que Dieu dans tout ce qu'ils projettent et dans tout ce qu'ils exécutent : comme ils sont très-unis à Dieu, ce retour vers lui leur devient comme habituel, et l'humilité profonde dont ils sont pénétrés les empêche de se glorifier des succès. Oh! qu'il y a de sagesse et de profondeur dans ce mot de l'Apôtre! *Je demande au père de N.-S. J.-C., qu'il daigne, selon les richesses de sa grâce et par la vertu de son Saint-Esprit, vous fortifier dans l'homme intérieur, et établir dans vos cœurs, par la foi, la présence de Jésus-Christ, afin que vous puissiez comprendre toutes les dimensions de sa charité pour nous.* Ce n'est que par là, en effet, qu'on vit dans une dépendance continuelle de la main de Dieu, et qu'on sent, mais d'une manière aussi consolante que ferme et efficace, qu'on peut tout *en celui qui nous fortifie*, et qu'on ne peut rien s'il retire sa protection.

VERSETS 3, 4.

Ces deux versets ont paru difficiles à beaucoup d'interprètes : ils le sont cependant beaucoup moins que bien d'autres répandus dans les psaumes. Selon notre version, conforme aux LXX, le Prophète exhorte ceux qui travaillent avec inquiétude, à prendre du repos, et à ne pas se consumer de chagrins inutiles : il leur dit ensuite que quand le Seigneur, qui les aime, aura réparé leurs forces par les douceurs du sommeil, ils verront une nombreuse postérité qui sera l'héritage de Dieu même. Cette exhortation peut convenir aux Israélites occupés du rétablissement de Jérusalem. Ils se voyaient traversés dans leurs travaux, et ils craignaient qu'eux et leur postérité ne fussent détruits par la fureur des ennemis qui les environnaient. Le Prophète les console, et leur annonce que le Seigneur prendra soin de multiplier son peuple : tout cela me paraît bien simple.

Mais on s'est embarrassé dans l'hébreu, et plus encore dans les diverses versions des hébraïsants anciens et modernes. Je m'en tiens à l'hébreu seul, qui dit :

C'est en vain que vous vous levez de grand matin, que vous vous reposez bien tard, que vous mangez un pain de douleur. Certainement le Seigneur donnera le sommeil à son bien-aimé, et alors des enfants seront l'héritage du Seigneur, et le fruit du ventre sera la récompense. Il est comme impossible de ne pas voir dans ce texte le sens de nos versions. Le Prophète y exhorte les siens à se reposer; il leur promet la protection du Seigneur et une nombreuse postérité. Les LXX ont traduit ces mots מאחרי שבת, [illegible], *après vous être reposés*, ou, en latin, [illegible] *post sedere*, ou *post sessionem* : or, ces trois mots, dégagés des points, peuvent être traduits ainsi; et pour construire plus exactement, ils ont mis [illegible], surgite, laissant l'hébreu en possession de construire, comme il fait souvent, le singulier avec le pluriel.

Quant au *bien-aimé* dont parle l'hébreu, la Paraphrase chaldaïque et S. Jérôme traduisent au pluriel, et les LXX voyant qu'il s'agissait du peuple, n'ont pas douté non plus qu'il ne fût indifférent de mettre le

pluriel ou le singulier. L'anglais Duport, dans son psautier en vers traduit sur l'hébreu, met aussi le pluriel; le P. Houbigant traduit au singulier, et croit qu'il s'agit là de Salomon.

Si le psaume est fait pour l'Eglise chrétienne aussi bien que pour les Juifs, le sens de ces versets sera sublime et admirable. Le Prophète exhortera les fidèles à ne pas se tourmenter par des travaux inutiles, ou par des inquiétudes désolantes; il leur dira que quand Dieu les aura appelés à lui, en leur envoyant le *sommeil*, qui est la mort, alors ils verront l'héritage du Seigneur, la nombreuse société des saints, qui sont la gloire de J.-C. et la récompense des travaux de ce *fruit du ventre virginal*. Selon cette explication, *fructus* serait au génitif, comme l'ont mis les LXX. Si on lit *dilecto*, selon l'hébreu, ce *bien-aimé* sera J.-C., qui, par sa mort, a été mis en possession d'une nombreuse postérité: récompense de son sacrifice et de son amour. Sans ce rapport à J.-C. et à son Eglise, ce psaume dit assez peu de choses. Il exhorte les Juifs à modérer leur travail, et il leur promet une nombreuse postérité. Or, je doute qu'après le retour de Babylone la Judée ait été aussi peuplée qu'elle l'était avant la captivité, du moins autant qu'elle l'avait été sous David et sous Salomon.

RÉFLEXIONS.

Nous mangeons tous dans cette vie un pain de douleur, et nous nous consumons encore de travaux et d'inquiétudes pour le manger. Voilà deux maux à la fois, et le Prophète y remédie en nous avertissant de penser à l'état qui doit suivre notre sommeil, c'est-à-dire, notre mort. Cet état est la résurrection future. *Levez-vous*, dit-il, *après que vous vous serez reposés*; alors vous verrez quelle est la bienfaisance du Seigneur; vous deviendrez son héritage, vous serez ses enfants, et vous éprouverez combien il vous aura été avantageux de vous attacher à celui qui s'était rendu semblable à vous, en naissant d'une vierge, fille d'Adam, mais non infectée de son péché.

Pour supporter avec patience toutes les traverses de cette vie, le coup-d'œil de la vie future, et de J.-C. dont elle est le royaume, nous suffit. Que gagnent les impies à nier cette vie future? Se délivrent-ils par là de la nécessité de souffrir? Leur système d'irréligion diminue-t-il la somme de leurs maux? C'est une affaire d'expérience, que l'homme juste, le véritable fidèle jouit, au milieu des plus grandes tribulations, d'une paix que ne goûtent point les impies, au milieu des prétendus plaisirs qu'ils tâchent de se procurer. Voilà déjà la balance penchée en faveur de la religion. Vient le moment du départ de cette vie: l'homme juste ne le redoute point, il le désire même, parce qu'il a l'espérance d'un bonheur sans mélange et sans fin; l'impie, au contraire, ignore au moins ce qu'il va devenir, et quelque constance qu'il affecte, il ne peut se délivrer de la crainte d'entrer dans une éternité de malheur. Quand le fidèle ne trouverait rien en cessant de vivre, il ne perdrait assurément rien, et il aurait toujours gagné deux choses: la première, d'avoir vécu en paix; et la seconde, d'être mort sans crainte. L'impie, au contraire, aurait vécu et serait mort dans le trouble. Quelle est donc cette sorte de jeu, si j'ose parler ainsi, dans une matière aussi grave? Il n'y a que du gain d'un côté et rien à perdre; il n'y a point de gain de l'autre, et de plus la crainte de perdre tout. Ce qui abuse l'incrédule, c'est qu'il croit qu'on est malheureux en servant Dieu; c'est une erreur des plus démontrées par l'expérience. Et ce qu'il y a de plus singulier en cette matière, c'est que les plus heureux parmi les hommes sont ceux qui font le plus de sacrifices à Dieu: au contraire, les plus malheureux sont ceux qui se livrent le plus à leurs passions. Vivons donc, comme dit le Prophète, dans l'espérance de nous *lever* un jour, c'est-à-dire, de ressusciter à une meilleure vie, et de voir la société nombreuse dont J.-C. est le chef, le modèle, l'appui et la consolation.

VERSET 5.

Je ne connais, parmi les interprètes qui ont traduit sur l'hébreu, que les auteurs des *Principes discutés*, dont la version s'accorde avec les LXX et notre Vulgate. En quoi ces auteurs manifestent leur savoir, puisque l'hébreu est conforme aux LXX, et leur courage, puisqu'il semblait y avoir une sorte de complot entre les commentateurs, pour lire *juvenum*, au lieu de *excussorum*. Je ne nie pas que le mot hébreu ne signifie souvent *juvenes* ou *juventus*; mais sa première et radicale signification est *excussi*; et l'on ne le transporte même à celle de *juvenes*, que par une sorte d'analogie, parce que les jeunes gens sont comme des fruits nouvellement *tombés* ou *secoués* de l'arbre. Le sens au reste est très-beau. Le Prophète ayant promis une nombreuse postérité à son peuple, qui était alors exposé aux vexations de plusieurs ennemis, il dit que ces enfants vengeront leurs pères, et qu'ils seront comme des *flèches entre les mains d'un homme robuste*; c'est-à-dire, qu'ils porteront des coups terribles aux persécuteurs. C'est une chose triviale que de dire: *Les enfants des hommes jeunes seront comme des flèches entre les mains d'un homme robuste*. On conçoit assez que des enfants nés de parents jeunes doivent être vigoureux, et capables de venger leurs pères; mais les enfants de ceux qu'on a persécutés doivent racheter par le zèle et par le courage l'état d'oppression où ont été leurs pères, et où ils sont nés eux-mêmes; et c'est ce que le Prophète veut faire entendre. En un mot, ce sens paraît supérieur à l'autre, et il n'est pas nécessaire de s'éloigner ici des LXX.

RÉFLEXIONS.

Qui sont les enfants des hommes persécutés, sinon les disciples des apôtres, et toute la génération des fidèles perpétuée de siècle en siècle jusqu'à nous? Les premiers de ces enfants ont porté des coups terribles à l'idolâtrie, au judaïsme, au libertinage, à la fausse philosophie des païens. Dans tous les siècles il y a eu des hommes apostoliques qui ont arraché une infinité de victimes à l'enfer. Encore aujourd'hui l'exemple des vrais fidèles confond les impies et les libertins; ce sont des *flèches dans la main d'un homme robuste*; on ne résiste point à ces attaques, et l'on s'écrie que le bras du Tout-Puissant opère ces merveilles. Il faudrait connaître toutes les grâces du salut que les saints obtiennent, et toutes les victoires qu'ils remportent sur le monde et sur l'enfer. Ces mystères sont cachés dans le sein de Dieu, et ils ne seront révélés en détail qu'au dernier jour: ce sera aussi à ce moment de toute vérité que les saints paraîtront terribles aux réprouvés; ils seront assis sur des trônes, et ils jugeront la terre avec J.-C.

VERSET 6.

L'hébreu met la dernière partie de ce verset au pluriel: *Ils ne seront point confondus*, etc., joignant sans doute le père aux enfants; et c'est ainsi que l'entend le paraphraste Jean Deschamps. Le singulier est si évidemment plus clair, que la Paraphrase chaldaïque le substitue ici au pluriel: les auteurs des *Principes discutés* font de même, mais au fond le sens ne souffre point de cette différence.

Il y a plus de difficulté dans la première partie du verset où l'hébreu dit: *Heureux celui qui a rempli son carquois*, sans doute de ses *flèches*, et cette leçon paraît fort naturelle. Le mot hébreu est אשׁפתו, qu'on traduit par *pharetra*, quoique la racine n'en soit pas bien fixe. Si les LXX ont lu תאותו, qui signifie *desiderium suum*, on conçoit que leur version est très-bonne, et la chose est fort possible, vu l'affinité de ces mots. Peut-être aussi ont-ils voulu substituer la chose figurée à la figure. Le *carquois* est cette figure. Celui qui tire des flèches désire que son carquois soit toujours rempli; un père souhaite que sa maison soit pleine d'enfants, comme un carquois l'est de flèches. Enfin, si cette raison ne satisfait pas, pourquoi ces interprètes n'auraient-ils pas pris le mot hébreu, qui si-

guifie dans sa racine propre *astrologie*, pour *conjecture*, et conséquemment pour *désir*; car on ne *conjecture* un bien que parce qu'on le souhaite. Il ne faut pas oublier que la Paraphrase chaldaïque traduit : *Beatus vir qui implevit scholas suas ex ipsis*, preuve assez certaine que le mot hébreu n'est pas incontestablement astreint à signifier un *carquois*; et de là je conclus qu'on ne peut convaincre les LXX de contresens.

Le Prophète parle ici de *porte*, parce que les jugements se rendaient chez les Hébreux aux portes de la ville. Il veut dire que celui qui aura pour lui les enfants des saints persécutés ne craindra point d'être vaincu en jugement par ses ennemis.

RÉFLEXIONS.

Heureux celui qui aura pour défenseur les enfants des hommes persécutés! le premier des *hommes persécutés*, c'est Jésus-Christ; après lui sont les apôtres, et tous les saints sont leurs *enfants*. Si je suis appuyé de cette protection quand il faudra paraître au jugement de Dieu, quels ennemis pourrais-je craindre? Mais je ne dois pas me flatter de cet appui, si je n'ai aucun trait de ressemblance avec ces hommes que le monde a calomniés, outragés, égorgés. Paul disait aux premiers fidèles : *Soyez mes imitateurs, comme je le suis de Jésus-Christ.* C'était un homme dans les chaînes, dans un danger de mort continuel, qui parlait ainsi, et il proposait encore un plus grand modèle en la personne de Jésus-Christ. Je le vois sur la croix, ce modèle; je le vois dans les privations, dans les anéantissements, dans l'indigence la plus extrême. Sera-t-il mon défenseur au dernier jour, si je vis dans la sensualité, dans l'orgueil, dans l'abondance? Ne l'aurai-je pas plutôt pour accusateur et pour ennemi? Ceci doit être médité tous les jours de ma vie. La croix de Jésus-Christ, me dira-t-on, sera cette flèche *dans la main de l'homme puissant*, dont parle le Prophète; elle me blessera pour me guérir, elle m'ôtera la vie de l'amour-propre pour me faire vivre uniquement de l'amour de Jésus-Christ.

1. *Canticum graduum.* CXXVII.

Hebr. CXXVIII.

Beati omnes qui timent Dominum, qui ambulant in viis ejus.

2. Labores manuum tuarum quia manducabis, beatus es, et benè tibi erit.

3. Uxor tua sicut vitis abundans in lateribus domùs tuæ.

4. Filii tui sicut novellæ olivarum, in circuitu mensæ tuæ.

5. Ecce sic benedicetur homo, qui timet Dominum.

6. Benedicat tibi Dominus ex Sion; et videas bona Jerusalem omnibus diebus vitæ tuæ.

7. Et videas filios filiorum tuorum, pacem super Israel.

PSAUME CXXVII.

1. Heureux tous ceux qui craignent le Seigneur, qui marchent dans ses voies.

2. En mangeant les fruits du travail de vos mains, vous êtes heureux, et il ne vous arrivera que du bien.

3. Votre épouse sera, dans l'intérieur de votre maison, comme une vigne chargée de fruits.

4. Vos enfants seront, comme de jeunes plants d'oliviers, autour de votre table.

5. Telle est la bénédiction de celui qui craint le Seigneur.

6. Que le Seigneur répande de Sion ses bénédictions sur vous; qu'il vous fasse voir tous les jours de votre vie la prospérité de Jérusalem.

7. Et qu'il vous fasse voir les enfants de vos enfants, comme le gage de la paix d'Israël.

COMMENTARIUM.

Vers. (1) 1. — Beati omnes qui timent Dominum (2). . . . Primus gradus beatitudinis in contemplatione, sive vitâ contemplante et spirituali. Quam qui sequuntur, totos se Domino, ejusque timori, et cultui, et obedientiæ addicentes, beati, inquit, sunt. Timor Domini refertur ad præcepta negantia præcipuè; viæ autem ad affirmantia, itemque verbi Dei partem illam, quæ in cognitione et mysteriis consistit. Qui ambulant, qui omninò parent ejus præceptis. Non potest intelligi per asyntheton, (et) qui ambulat, propter he haiedia, *haholech*, qui quidem ambulat (nam Hebraicè totus versus singulari numero enuntiatur), qui quidem se occupat in viis et legibus Domini, qui se totum divinis rebus tradit, nec viis mundi, negotiisve secularibus, ut loquitur Paulus, 2 Tim. 2, 4, quicquam tribuit, qui

(1) Hominis Deum timentis, ejusque præcepta servantis felicitatem hìc narrat vates. Carmen tribuit Syrus Zorobabeli, mœnium templique ædificium urgenti. Mihi potiùs esse videtur superioris appendix. Reduces Babylone captivos validissimi hostes aggressi sunt, qui illorum felicitati invidentes, illos evertere conabantur, vel saltem impedire ne Hierosolymam mœnibus cingerent. Monuerat populum vates Psalmo 126 ut fiduciam in Domino collocaret; hìc verò animum illius confirmat, quodlibet bonorum genus illi pollicens, si fidem Domino servet. Cùm fecundam uxorem, florentemque sobolem, veluti divinæ benedictionis fructum, hìc à Prophetâ promitti legeret Mollerus, epithalamium carmen esse censuit, quo conjuges docerentur simul, et recrearentur. Opportunè animadvertit Ferrandus, simillimum esse hunc Psalmum alteri 111 : *Beatus vir qui timet Dominum : in mandatis ejus volet nimis.* Utroque autem narrari putat Judæis Babylone reversis bona, quibus à Deo cumulandi erant, si fœderis cum Deo iterùm sanciti conditiones servarent, 2 Esdr. 9, 38, et 10, 1, Psal. 110, 8, 9. (Calmet.)

Patet hunc Psalmum factum esse ad imitationem præcedentis, quem explicat et confirmat. Sunt qui eum formulam esse putent quâ benè precari conjugibus novis solerent. De tempore verò et occasione quibus primus sit factus, definiri nihil potest. Rebus autem Judæorum ex Babylone recens reversorum accommodatum esse, credibile facit hoc, quòd huic ipsi carminum talium plurium fasciculo insertus est. Quod ipsum forsan hoc consilio factum est, ut vatum præsagia (verbi gratiâ, Zach. 8, 4, 5, Jerem. 30, 19, 20) de novæ reipublicæ civiumque ejus incremento, quasi in compendium redacta exhiberet, atque sic dejecti animi eorum qui tenuibus rerum suarum initiis diffidebant, ad spem meliorum temporum erigerentur, excitarenturque ad commune bonum fortiter promovendum. (Rosenmuller.)

(2) Propositio. Per eos *qui timent Dominum* intelligunt Ezra et Kimhi illos qui sibi cavent à præceptis negativis; per eos verò *qui ambulant in viis ejus*, qui obediunt præceptis affirmativis. Ego intelligo potiùs in utroque membro, qui unius Dei respectu boni sunt, non hominum; qui Deum verentur, suâ sponte et honestatis gratiâ rectè facientes, non pœnarum aut contumeliæ metu, aut ullius præmii spe. Multùm interest inter eos qui sic sunt, et qui malo coacti officio funguntur. Namque hi, dum quod faciunt, nescitum iri

viam contemplantem sequitur. Nam sunt alii qui timent Dominum in vitâ actuosâ.

Vers. 2. — Labores manuum tuarum quia. Secundus gradus. Etiam ille est beatus qui de manuum suarum labore vivit, quique sequitur vocationem actuosam et negotiosam. Utraque vita, agens et contemplans, beatitudinem ducit, quando timetur Dominus. Sic R. Isaac hùc alludens duos gradus esse docet populi Domini, unum timentium Deum, qui scilicet contemplationi vacant, alterum operariorum qui viam in actione positam exercent, atque eos mutuò suî egere, quoniam sine adminiculis scansionis non ascendunt botri. Alii eòdem ista pertinere malunt, ut doceat pietatem versari in actione, non in nudâ fide et cognitione. Labores. Metonymia, bona labore manuum tuarum parta, fructus laborum tuorum. Alludit ad illud, Gen. 3, 19 : *In sudore vultûs tui vesceris pane tuo.* Quod alioqui non est præceptum, ut plerique existimant, sed prophetia. His enim verbis prædicebatur hominem non victurum absque multis laboribus et negotiis. Benè, prosperè, feliciter. Omnia tibi faustè succedent. Tuos labores Dominus benedicet, fortunabit, augebit, ditabit, etc. *In præsenti*, inquit Augustinus, *de labore, in futuro de fructu tibi benè erit.* Laboribus tuis benedicet in utroque seculo. De vitâ contemplante hoc non addidit, quia ejus fructus propriè in cœlo percipitur. Chaldæus nihil ab Augustino abest. *Beatus*, inquit, *tu in mundo isto, et benè tibi erit in venturo.* Sic fasciculus Myrrhæ, Gen. 12.

Vers. 3. — Uxor tua sicut vitis abundans (1), *poriiah*, id est, fructificans propriè, fœcunda, fructifera, vel bona, utilis, suavis. Tibi dabit uxorem bonam vel fructuosam, quæ tibi probos liberos procreet; quod Dei est donum, Prov. 19, 14. Primus fructus vitæ actuosæ, in dono probæ et suavis uxoris. In lateribus, in interioribus et domûs tuæ penetralibus profundè et secretò, intra domum tuam, non foris, more impudicarum mulierum, quæ et vagæ et instabiles esse solent, Prov. 7, 7. Sic legimus : *Jonas autem descenderat ad latera navis*, id est, ad navis interiora, ut doctè noster transtulit, profundè intra navim.

Vers. 4. — Filii tui sicut novellæ olivarum. Secundus, in dono liberorum, bonorum et utilium. Alluditur enim ad illud Deut. 28, 4 : *Benedicti filii uteri tui ;* et illud prophetæ Isa. 65, 23 : *Electi mei non habebunt liberos in maledictionem.* Quas benedictiones ad spiritum transferre non fuerit difficile, ex Origene Hom. 39 in Lucam. Sicut novellæ, sicut germina, sicut plantulæ pullulantes semperque florentes ; tanquàm surculi olivarum, qui non possunt neque inseri neque conseri, quique perpetuò virent foliis non abjectis ; id est : Filii tui carebunt suspicione spuriatûs, erunt genuini, referent patrem vitâ, moribus, religione, lineamentis ; valebunt vigore et animi et corporis. Sola olea in proprio et nativo loco vigere dicitur ; reliquæ autem stirpes etiam alibi plantantur, in alieno videlicet solo, vel trunco per insitionem et consitionem. In circuitu, circùm tuam mensam erunt, ut tibi ministrent, obsequantur, tuosque nutus observent, ut à te cibum accipiant, ut tu eos commodè alas. Tacitè pollicetur pio opes, et facultatem alendi eos quos genuerit, pro dignitate.

Vers. 5. — Ecce benedicetur homo. *Gheber* virum à fortitudine significat, Hieronymus. Sic his duobus donis cœlestibus, bonâ scilicet uxore et utili, probis utilibusque liberis vir ille beabitur, Lev. 26, 9, Deut. 28, 4.

Vers. 6. — Benedicat tibi Dominus ex Sion. Unde omnis salus ; extra Sion, id est, Ecclesiam, nulla est salus et favor Domini. Alii : E templo, quod erat in monte Moria, parte montis Sion, è quo promissa erat Dei gratia et favor, 3 Reg. 8, 30, 31, etc. E Sione illâ cœlesti et æternâ (Hilarius), quòd hæc illius esset typus, et quasi umbra. Et videas bona, prosperitatem Jerusalem, quando illa fuerit restituta. Hoc enim intelligunt Rabbini de redemptione et restitutione per Christum. Ut hoc Psalmo non tantùm consoletur eos qui in exilio labore suo vivunt, è promissionibus, verùm etiam precetur ut restituantur et fruantur patriâ.

Vers. 7. — Et videas filios filiorum. Ut diutissimè vivas, quousque cernas pacem tuæ gentis et populi. Pacem, (et) pacem, (et) gratiam super populum Dei. Sic etiam Kimhi ; etsi aliqui in nominativo vertant : *Pax* (sit) *super Israel.*

credunt, tantisper cavent peccare; si sperant fore clàm, ingenio obtemperant suo : illi verò ex animo faciunt, et licet omnes homines ac Deum etiam celare possint, non peccant tamen, præsentes absentesque iidem sunt. (Muis.)

(1) Uxorem idcircò conferri cum vite vult Kimhi, quòd ut vitis sola omnium arborum intra domum plantari potest, ita tamen ut illius rami foràs mittantur, quò calore solis gaudeant, ita uxor domi delitescere seque continere debeat (idcircò hìc dicitur *in lateribus domûs tuæ*), nec unquàm in publicum prodire, sed liberos foràs ad obeunda domestica negotia mittere, non secùs ac vitis domi satæ rami foràs mittuntur. Simplicius est dicere, conferri uxorem cum vite propter fœcunditatem, quæ maximè in vite commendatur. Perpendendum quòd *in lateribus domûs*, hoc est, in penetralibus ædium ait; significare enim vult honestam et pudicam matronam domi se continere clausam ; non quemadmodùm meretrices faciunt, quæ quietis impatientes, nec valentes consistere in domo pedibus suis, nunc foris, nunc in plateis vagantes (unde Chaldæo paraphrasti et Rabbinis meretrix *bara naphkath*, id est, *egrediens foràs* dicitur) aut, pro foribus sedentes amant spectaculum suorum corporum virorum oculis præbere. Quâ de re legendus Salomon, Prov. 7 et 9. Thamar, quòd in bivio ac publicâ viâ sederet, Judas credidit esse meretricem, Genes. 38, 14 et 15. Dina virgo strupri vim passa, quòd liberiùs se à parentibus ad visendas regionis mulieres proripuisset, Gen. 34. Sara è contra pudica matrona, cùm ad virum Abrahamum angeli tres divertissent, in tentorio, seu tabernaculo reperta est, Gen. 18, 9. Isaac Rebeccam non priùs duxit uxorem, quàm in matris tabernaculum introduxisset, Gen. 24, 67. (Muis.)

NOTES DU PSAUME CXXVII.

Saint Augustin s'attachait beaucoup à prouver qu'il faut prendre ce psaume dans un sens spirituel, si l'on

ne veut pas être tenté de soupçonner qu'il n'énonce pas des vérités. Le Prophète paraît n'y promettre que des biens temporels à ceux qui craignent Dieu, et qui marchent dans ses voies. Ces biens sont l'avantage de jouir du fruit de ses travaux, de voir dans sa maison une épouse féconde, et autour de sa table un grand nombre d'enfants, d'être témoin de la prospérité de Jérusalem, etc. Or, reprend ce saint docteur, il est certain d'abord que ces biens ne peuvent rendre l'homme parfaitement heureux ; en second lieu, qu'ils ne suffisent pas pour récompenser celui qui a la véritable crainte de Dieu ; enfin, qu'un très grand nombre de justes, même dans l'ancienne loi, ont été privés de ces bénédictions. Ce psaume est néanmoins la parole de Dieu, et tout ce qu'il contient doit être marqué au coin de la plus exacte vérité. Il est donc nécessaire que l'écorce de la lettre cache un sens plus sublime, et que, sous la figure des biens temporels, Dieu promette par la bouche de son Prophète des bénédictions spirituelles à tous ceux qui ont la crainte du Seigneur. Ce raisonnement est sans réplique. Cependant la lettre prise en elle-même doit contenir des vérités, et le Prophète est censé promettre en effet des biens temporels à ceux qui ont la crainte de Dieu. Sans doute qu'il leur donne l'espérance de biens plus estimables, soit en cette vie, soit surtout dans la bienheureuse patrie ; mais il les console aussi en leur mettant sous les yeux les bénédictions sensibles que Dieu ne refuse pas à ses vrais adorateurs. Il faut donc concevoir que le Prophète parle à la nation entière, parce qu'elle avait des promesses temporelles, en sorte que si le plus grand nombre des Juifs avait conservé la crainte de Dieu, la prospérité de l'État eût été constante et non interrompue. Quelques particuliers fidèles auraient encore éprouvé des disgrâces, et Dieu les eût dédommagés par l'abondance des biens spirituels : c'est ce qui arriva à Tobie, à Daniel, à Jérémie, et à quantité d'autres saints de l'ancienne alliance ; leur foi les soutint, et l'espérance des biens futurs les consola. Mais en supposant le gros de la nation soumise et fidèle à la loi de Dieu, l'État eût été florissant, et c'est dans ce point de vue qu'il faut prendre le premier sens de notre psaume. Ce sens est aussi applicable, quoique d'une manière moins positive et moins directe, à l'état des Chrétiens. Ils n'ont pas de promesses quant au temporel ; mais si on les supposait tous ou presque tous fidèles observateurs de l'Évangile, ne remarquerait-on pas parmi eux les traces d'une providence particulière de Dieu, en ce qui concerne les besoins de la vie? L'Église demande ce qui est nécessaire à la subsistance de ses enfants, et Jésus-Christ lui-même en fait un article de la prière qu'il nous a ordonné d'adresser à son père : et l'Apôtre ne nous apprend-il pas que Dieu multipliera les ressources de ceux qui auront répandu d'abondantes aumônes dans le sein des pauvres? vérité que l'expérience confirme tous les jours. Il faut donc considérer ce psaume du côté du temporel et du spirituel, en sorte que ce second sens soit celui que le Prophète a eu principalement en vue, parce qu'il regarde sans exception tous les hommes et tous les temps.

VERSET 1.

L'hébreu dit : *Heureux quiconque craint le Seigneur*, etc. Ce singulier s'accorde mieux que le pluriel avec les versets suivants qui sont tous au singulier, et où le Prophète parle même à la seconde personne, comme s'il n'avait eu vue qu'un seul homme. Mais le pluriel de nos versions rend absolument le même sens, puisque la proposition du texte est universelle.

La crainte dont parle le Prophète, ne peut être que celle qui est jointe à l'amour de Dieu, et qui a son principe dans cet amour, puisqu'elle ne se trouve qu'en ceux *qui marchent dans les voies du Seigneur*, c'est-à-dire, qui gardent sa loi, dont le premier commandement est celui de l'amour.

Ce premier verset n'énonce point de promesses ou de bénédictions particulières ; mais il propose le plus grand de tous les biens, savoir, le bonheur, et sans doute le vrai bonheur, le solide bonheur, par conséquent le bonheur qui ne se trouve que dans l'autre vie et dans la possession de Dieu. Les biens que promettent les versets suivants, ne sont que des biens du second ordre, des biens dont il est possible de faire le sacrifice. Et voilà, dès ce premier verset, le principal sens du psaume expliqué, et son objet capital rempli.

RÉFLEXIONS.

S. Augustin donne ici sur la crainte une instruction que je ne puis omettre. Il la distingue en trois espèces : la première, dit-il, est toute humaine, elle se trouve dans ceux qui craignent de faire le mal, de peur qu'il ne leur arrive quelque tribulation en ce monde ; cette crainte n'est point la *crainte chaste* dont parle le Prophète dans ce psaume et dans plusieurs autres. La seconde a son principe dans les menaces de l'enfer et des feux éternels ; ceux qui ont cette crainte s'abstiennent du péché pour éviter la damnation ; ils craignent Dieu, mais n'aiment pas encore la justice ; leur crainte n'est point la *chaste crainte*, ce n'est pas celle dont parle le Prophète ; elle est cependant bonne, utile, et en s'abstenant du péché, ceux qui en sont pénétrés peuvent s'accoutumer à aimer la justice. Enfin la troisième espèce de crainte, qui est la *crainte chaste*, consiste en ce qu'on craint plus de perdre le Seigneur que tous les autres biens, de quelque nature qu'ils soient. Et le saint docteur fait à ce sujet une supposition qui explique très-bien sa pensée. Si Dieu vous promettait tous les avantages temporels, la santé, la puissance, les richesses, les plaisirs, et de plus l'exemption de la mort, en ajoutant : *Du reste vous ne me verrez jamais* ; quels seraient vos sentiments? Réclamez-vous contre cette condition, répandez-vous des larmes à la seule proposition qu'on vous en a fait? J'assure que vous avez la véritable crainte de Dieu, la *crainte chaste* qui naît de son amour ; et c'est cette crainte que nous recommande le Prophète.

VERSET 2.

On pourrait traduire : *Vous serez heureux, parce que vous mangerez*, etc. Les LXX mettent : [illegible], sans [illegible]. Quelques interprètes latins ont traduit : *labores fructuum*, pour *labores manuum*, sans faire attention que [illegible] dans le grec signifie aussi *vola*, la *paume de la main*.

Le sens de ce verset est que *l'homme qui craint le Seigneur, et qui marche dans ses voies*, aura ce qui est nécessaire à sa subsistance, en s'appliquant d'ailleurs au travail. Le Seigneur ne protège point l'indolence et l'inaction. L'Apôtre disait que *celui qui ne veut pas travailler, devrait donc aussi ne point manger*, pour faire entendre que le travail est nécessaire. Le Prophète dit qu'*on est heureux en mangeant le fruit du travail de ses mains* : il ne dit pas en recherchant ce qui ne contribue qu'à entretenir le luxe, qu'à flatter les passions, qu'à fomenter l'intempérance. Ces choses ne font le bonheur ni de la vie animale, ni de la vie de l'esprit. C'est dans la médiocrité et dans la frugalité qu'on jouit des biens du corps et de l'âme. Il est rare que ceux qui servent le Seigneur, et qui travaillent, tombent dans la misère ; et il n'arrive jamais que dans leur indigence ils soient privés de consolation.

RÉFLEXIONS.

Ce n'est pas sans raison que le Prophète désigne deux temps dans ce verset, le présent et le futur ; le présent regarde cette vie, et le futur annonce le bonheur de l'éternité. La félicité de cette vie n'exclura jamais entièrement *le pain de douleur* que tout homme doit manger ; mais dans l'éternité, plus de travail, plus de douleur, plus de gémissements. Le point de vue de ce bonheur fait déjà la plus grande partie des bénédictions que Dieu promet dans la vie présente à

ceux qui le craignent. Ils peuvent verser des larmes, mais leur amertume est tempérée par l'espérance certaine de posséder un jour une meilleure patrie. Ils ont recours à la prière, ils gémissent de la longueur de leur exil ; et *ces larmes*, dit S. Augustin, *sont plus douces que les cris de joie dont retentissent les théâtres.* Tout ceci est prouvé par l'expérience ; le malheur des hommes est que la plupart d'entre eux ne veulent pas entrer dans cette route si connue des saints, et si évidemment révélée par Jésus-Christ et par ses apôtres.

VERSETS 8, 9.

La fécondité d'une épouse et la multitude des enfants sont toujours représentées dans les saints livres comme des effets de la bénédiction de Dieu. Tous les termes qui entrent dans ces versets désignent une famille où règne la crainte de Dieu. C'est une seule épouse, une épouse chaste, fidèle et renfermée dans l'intérieur de la maison ; ce sont des enfants élevés sous les yeux d'un père qui les rassemble autour de lui, et qui veille sur leur conduite. Ces enfants sont comparés à des *plants d'oliviers*, parce que la bonne éducation qu'ils reçoivent les met en état de produire des fruits pleins de douceur, des fruits de paix dont l'olivier est le symbole.

RÉFLEXIONS.

Dieu n'accorde pas toujours aux hommes de bien une nombreuse famille. Abraham n'eut qu'un fils de Sara, et longtemps il attendit cet enfant de la promesse. Dieu n'accorde pas toujours aux pères les plus saints des enfants qui leur ressemblent. Samuel, Héli, et David lui-même, virent dans leur maison des sujets très-indignes de leur succéder. Enfin la nouvelle alliance a ouvert une voie plus parfaite, qui est celle de la virginité ; mais dans cet état, il est bon de s'appliquer l'instruction que trace ici le Prophète. S. Jean Climaque donnait aux solitaires mêmes une famille très-nombreuse. « Ayez pour père, disait-il, celui qui peut et qui veut vous décharger du poids de vos péchés ; pour mère, la componction, dont le propre est de laver les taches de votre âme ; pour frère, quiconque vous prêtera des secours pour marcher vers le ciel ; pour épouse, la pensée continuelle de la mort ; pour enfants, les gémissements du cœur ; pour esclave, votre corps ; pour amis, les saints anges qui vous recevront au sortir de cette vie. Telle est la famille de ceux qui cherchent le Seigneur. »

Que notre âme soit retirée en elle-même, fidèle à Dieu, attentive à lui plaire, ce sera l'épouse qui fera le bonheur de nos jours ; elle sera féconde en bonnes œuvres ; elle remplira tout notre intérieur de pensées saintes, qui seront comme nos enfants ; elle les empêchera de se répandre au dehors, de se laisser infecter de la contagion du monde. Ces pensées seront accompagnées de paix et d'onction, parce que ce sera l'amour de Dieu qui les aura faits naître.

VERSET 5.

Le Prophète semble vouloir prévenir les doutes qu'on pouvait former sur la certitude des bénédictions de Dieu. Oui, reprend-il dans ce verset, c'est ainsi que sera béni celui qui craint le Seigneur. Si nous avons quelque défiance, c'est de nous-même qu'elle doit venir. Craignons-nous Dieu bien sincèrement, et cette crainte est-elle dans nous le fruit de l'amour divin ? soyons tranquilles sur les promesses ; elles auront leur effet. Je ne doute point que ce ne soit là le sens de ce verset qui met comme le sceau aux versets précédents.

RÉFLEXIONS.

S'il n'y avait pas un sens spirituel dans ce verset, on aurait pu montrer au Prophète, par beaucoup d'exemples, que des hommes remplis de la crainte de Dieu avaient été dans l'indigence ; que leurs épouses avaient été stériles, et qu'ils n'avaient point laissé d'héritiers de leur nom et de leurs vertus. Josué, par exemple, Elie, Jérémie, n'eurent point d'enfants ; mais ces saints recueillirent en abondance les bénédictions spirituelles ; ils furent grands aux yeux de Dieu, et leurs noms seront révérés dans tous les siècles. Il en est de même de tous les saints qui, dans la nouvelle alliance, ont consacré à Dieu leurs biens, leur personne, leur liberté ; toute leur postérité consiste dans leurs bonnes œuvres ; les uns ont donné à l'Eglise une multitude d'enfants spirituels ; les autres ont attiré sur les peuples et sur les familles des grâces sans nombre ; tous par la grandeur de leurs exemples ont réclamé contre les scandales : ils sont sortis de cette terre d'exil chargés de mérites, et ils font aujourd'hui la gloire de l'Eglise triomphante. Voilà les bénédictions que Dieu répand sur ceux qui le craignent.

VERSET 6.

Ce verset est l'explication du précédent. C'est de *Sion* que la bénédiction doit sortir. On voit des impies entourés de nombreuses familles, comme on voit des animaux très-féconds. Dieu est l'auteur de ces biens. Mais ce n'est point la bénédiction *émanée de Sion*. Dieu influe dans cette fécondité, comme auteur de la nature, et dans ceux qui le craignent, il opère comme auteur de la grâce. Il en est de même des vœux que forme le Prophète par rapport aux *biens de Jérusalem*. Il désire que les fidèles serviteurs de Dieu les voient *tous les jours de leur vie*. Etait-ce un grand avantage pour ces hommes pleins de la crainte de Dieu, que de voir la Jérusalem terrestre tranquille ou florissante durant quelques années, peut-être durant quelques jours ? Les pécheurs pouvaient jouir du même bonheur, et y prendre peut-être plus de part que les justes. Certainement le Prophète a des vues plus élevées. Cette Jérusalem est celle qui ne périt point, et *tous ces jours de la vie* sont la bienheureuse éternité. Ce sens ne peut être purement mystique ; dès que le Prophète suppose des hommes qui ont la crainte surnaturelle de Dieu, et qui marchent dans ses voies qui sont celles de l'amour, il doit leur souhaiter des biens du même ordre, et ce sont ceux de la grâce en cette vie et de la gloire en l'autre.

RÉFLEXIONS.

S. Paul disait admirablement aux Corinthiens : *Si nous n'avons d'espérance en Jésus-Christ que pour cette vie, nous sommes les plus malheureux de tous les hommes.* Et le Prophète devait penser de même, par rapport à l'*espérance en Dieu*. Ceux qui l'avaient (et c'était assurément un des caractères essentiels des serviteurs de Dieu) n'auraient pu que gémir de leur état, si toutes les promesses se fussent bornées aux biens de cette vie. Ils regardaient, dit l'Apôtre, la céleste Sion, la Jérusalem éternelle, et c'était là qu'ils comptaient vivre ; leur jours sur la terre étaient une mort continuelle ; ils désiraient d'en être affranchis pour posséder cette patrie immuable dans sa durée, dans ses biens et dans sa gloire.

Le souhait le plus touchant qu'on puisse faire aux amis de Dieu, c'est qu'ils voient bientôt la sainte Sion. Nous ne savons pas ce que c'est, disait S. Augustin, mais nous savons qu'elle existe, et que nous sommes destinés pour la posséder. C'est elle qui a soutenu les martyrs dans leurs combats, et c'est pour elle que nous combattons encore sans cesse. O cité brillante, ajoutait-il, j'aime votre beauté, je désire votre séjour, parce que c'est là que je dois jouir de la gloire de mon Dieu, de mon créateur, et de votre loi ! Je soupire après vous, et je demande à celui qui vous a fait qu'il me possède aussi en vous, puisqu'il m'a fait aussi bien que vous.

VERSET 7.

On pourrait traduire selon les LXX : *Que la paix soit sur Israel.* L'hébreu est aussi susceptible de ce sens ; mais la Vulgate met l'accusatif, et ne contredit point le texte en cela. On sait d'ailleurs qu'une population nombreuse et non interrompue fait la force des

états, et y maintient la paix, parce qu'elle en impose aux ennemis.

RÉFLEXIONS.

Les justes sont toujours en état d'acquérir une postérité nombreuse. Leurs bonnes œuvres produisent au centuple. Le verre d'eau, l'obole donnée au nom de J.-C., sont des semences qui fructifient pour la vie éternelle. Cherchons la paix, mais dans l'Israel de Dieu, dans la société des saints. C'est cette paix que J.-C. a donnée, et que le monde ne connaîtra jamais.

1. *Canticum graduum.* CXXVIII.

Hebr. CXXIX.

Sæpè expugnaverunt me à juventute meâ : dicat nunc Israel.

2. Sæpè expugnaverunt me à juventute meâ : etenim non potuerunt mihi.

3. Supra dorsum meum fabricaverunt peccatores : prolongaverunt iniquitatem suam.

4. Dominus justus concidet cervices peccatorum : confundantur, et convertantur retrorsùm omnes qui oderunt Sion.

5. Fiant, sicut fœnum tectorum, quod, priusquàm evellatur, exaruit.

6. De quo non implevit manum suam, qui metit; et sinum suum, qui manipulos colligit.

7. Et non dixerunt, qui præteribant : Benedictio Domini super vos : benediximus vobis in nomine Domini.

PSAUME CXXVIII.

1. Qu'Israël dise présentement : Mes ennemis m'ont souvent attaqué depuis ma jeunesse :

2. Ils m'ont souvent attaqué depuis ma jeunesse : mais ils n'ont pu m'opprimer.

3. Les pécheurs ont frappé comme des forgerons sur mon dos : ils ont exercé longtemps l'iniquité dont ils étaient remplis.

4. Le Seigneur est juste, il brise la tête des pécheurs; que tous ceux qui haïssent Sion soient confondus, et qu'ils tournent le dos honteusement.

5. Qu'ils soient comme l'herbe qui croît sur les toits et qui se fane avant qu'on la cueille.

6. Qui ne remplit point la main du moissonneur, ni le sein de celui qui fait des gerbes.

7. Les passants ne leur ont point dit : Que la bénédiction de Dieu soit sur vous ; nous vous bénissons au nom du Seigneur.

COMMENTARIUM.

VERS. (1) 1. — SÆPE EXPUGNAVERUNT ME A JUVENTUTE, à pueritiâ oppugnârunt me. Hebraicè, *tseroduni minnehurai.* Pueritia autem Ecclesiæ sumitur ab Ægypto, vel potiùs, ab initio et temporibus Abel, à quo initia Ecclesiæ ducuntur; vel etiam ab Adamo. Qui juventutem retinent, intelligunt tempora servitutis Ægyptiæ, vel, ut Euthymius, Babylonicæ. Rectiùs in genere. Nam et novæ Ecclesiæ initia et tanquàm incunabula oppugnata sunt à Judæis et Paganis per annos præsertim 300, usque ad Constantinum, per Mahometanos et alios postea. Et certè *rabbath (multùm)* per noteriacon, ut singulæ litteræ singula vocabula oppugnatorum designent, hoc videtur innuere. ר *res*, id est, *Romiim*, Romanos ; ב *beth*, *Babbiim*, Babylonios, id est, Saracenos, quorum caliphatus contra Ecclesiam erectus fuit in Babylone tum Chaldaicâ, tum Ægyptiâ; ת *tau*, *Togarmin*, id est, Turcas. Ideò enim usus est syntactico *rabbath*, non absoluto *rabba.* Sic Cabbalici in Psal. 3, notant ad illud : *Multi (rabbiim) insurgunt adversùm me.* Hebræum *rabbim* per noteriacon indicare insurrecturos Romanos, Babylonios, Ionios (Græcos) et Medos. Expugnare hìc impropriè, pro impugnare. Alioqui significat pugnando vincere.

(1) Sunt quibus hic Psalmus videatur esse gratiarum actio quâ Hebræi beneficia omnia ex Deo accepta vitataque discrimina ab ipso egressu ex Ægypto, qui hìc *Israelis juventus* dicitur, celebrant. Alii Davidi tribuunt, malis agitato ab ipsâ adolescentiâ, ubique tamen hostium victori. Beda de Judæis Babylones captivis, mox egressuris, interpretatur S. Chrysostomus, Theodorus Heracleota, Theodoretus, Euthymius, aliique plures scriptum aiunt post captivitatem, cùm Judæi post innumeras diuturnasque calamitates, quibus hostium nequitiâ invidiâque affecti sunt, pace patriâque frui cœpère, templum ac mœnia restaurata intuentes. Huic sententiæ libenter accedimus.

(Calmet.)

VERS. 2. — SÆPÈ EXPUGNAVERUNT ME. Anadiplosis ad exaggerationem. Hebraicè, *rabbath*, multùm, id est, graviter, vel multo tempore, diù, vel multis vicibus, sæpiùs : tam multiplex est vis hujus voculæ. Mihi, contra me. Non me tamen potuerunt extinguere et delere, non tamen mihi prævaluerunt.

VERS. 3. — SUPRA DORSUM MEUM FABRICAVERUNT PECCATORES (1), iniquitatem, iniqua et gravia mala,

(1) *Supra dorsum meum arárunt aratores* : hostes Israelitæ figurate *aratores* appellant, eosque aiunt suum dorsum verberibus, quasi solum aratro proscidisse, hoc est, multa mala et plagas sibi inflixisse. Cùm addunt, *prolongaverunt sulcos suos*, significare volunt longa et diuturna fuisse sua mala. Haud absimili figurâ summæ contumeliæ, quibus quis afficitur, exprimuntur Isa. 51, 23. quia nomen גב non tantum *dorsum* in animalibus (ut Ezech. 10, 12) significat, verùm etiam quodcumque *eminens* atque *excelsum* est; sunt qui hoc loco dorsum arvorum, vel montium juga intelligenda censeant, ut verba nostra ita sint vertenda : *In jugis*, seu *excelsis meis ararunt aratores*, *et protraxerunt jugera sua.* Quibus verbis exprimi volunt extremam desolationem Judææ, adeò ut hostes aratrum superinduxerint excelsis ejus terræ locis, dum et ipsas arces et urbes munitas devastârint, et tanquàm agrum solo æquârint. Conf. Jerem. 26, 18, Mich. 3, 12. A quâ sententiâ non multùm diversus est J. D. Michaelis, qui, in Supplem., nostrum גב significatione Arabici *superficies terræ*, et [illegible] capiendum voluit. Ego tamen in vulgari explicatione acquiescendum puto : patet enim ex vers. 1 et 2, sisti populum Israeliticum imagine servi aut mancipii inde a primâ suâ juventute malè tractati; neque quidquam de *terræ* vastatione in reliquo carmine dicitur. Minùs aptè etiam *dorsum meum* pro *locis excelsis* terræ patriæ dixisset. De corpore humano nomen גב intellexerunt quoque veteres omnes, etsi cæteroquin invicem diversi. Sensum verò hujus versûs secundum Vulgatam Agellius hoc modo exponit : « *Fabricare* hoc loco propriè de « ærariis ac ferrariis dictum puto, qui ferrum aut æs « malleis ad incudem feriendo ducunt. Ergo labores « illos hoc verbo significavit, quibus Israeliticum po-

per hypozeugma. Imposuerunt dorso meo iniquas plagas, et impresserunt dorso ista, ut et onera feruntur. Sic autem illustrârunt metaphoram Hebraicam, *hareschu horeschim*, arârunt aratores, id est, tyranni, de iniquis contumeliis et verberationibus hostium, deque sui iniquâ servitute. Quanquàm *hareshu* potuerunt sumere è significatu *horesh*, fabri, artifices, 3 Reg. 9, 14. Iniquitatem suam. Etiam hìc locutionem metaphoricam in propriam converterunt. Nam ad verbum, *lemahanitham*, *sulcum suum* : *Dorsum meum arârunt aratores*, *et produxerunt sulcum suum* (ut prolixior esset ærumna), in longum tempus extenderunt iniquas suas oppugnationes. Sulcus metaphoricè iniquitas, tyrannis, et injuria summa, Eccl. 7, 3. Ubi fortassè allusio ad martyria nostrorum, qui passim leguntur in equuleo suspensi, et ferreis ungulis exarati, itemque sulcati fidiculis. Quin et frequenter invenias equuleo junctas fuisse fidiculas, vel ungulas, quibus à tortoribus membra sulcarentur. Cyprianus de Lapsis : *Nunc equuleus extenderet*, *nunc flamma torreret.* Augustinus Epist. 9 : *Non extendente equuleo, non sulcantibus ungulis, non urentibus flammis.* Eadem Hieronymus, Epistolâ 49, et Prudentius, peri Steph. hymno 10. Quod etiam præstabatur fidiculis. Nam ex Isidoro, lib. 3, ut ungula dicta quòd effodiat, ita fidiculæ à findendo, quòd latera finderent hominis in equuleo distenti.

Vers. 4. — Dominus justus concidet cervices, hostium potentiam comminuit, ut nos liberaret. Per metaphoram Hebraicam, *habot*, id est, lora, funes (boum scilicet arantium) : è cervicibus impiorum, juga abrupit, ut illa super dorsum meum exaratio desineret. Cervices eorum inter se conjugatas et colligatas cum ipsorum jugis præscidit. Vulgò activè, funes impiorum, quos impii injecerunt cervicibus nostris, quasi diceret, amovit eorum à nobis jugum. Nam continuatur tropus rusticus in Hebræo. Græcè et Hebraicè *kitsetz, concidit :* sed est præteritum pro futuro. Confundantur, excidant suâ spe, suo conatu, studiis et adversis obruantur.

Vers. 5. — Fiant sicut fœnum tectorum (1), in tectis nascens, quod propter loci ariditatem, et radicum infirmitatem, antequàm ad justam magnitudinem perveniat, fructumve ferat, ardore solis exarescit. Sic illi tollantur de medio, et immaturâ morte intereant, nec eorum potentia sit diuturna. Ita fiebat ferè in Palæstinâ, ubi tecta erant plana, et ardor solis vehementissimus. Tales herbas solstitiales Latini appellant. Nam eam describit hoc et sequenti versu ; q. d. : Ut herba solstitialis pereant. Sic apud Ausonium :

Solstitialis velut herba solet,
Ostentatus raptusque simul.

Et apud Comicum :

Quasi solstitialis herba paulisper fui,
Repentè exortus sum, *repentinò occidi.*

Ut ricinum frutex apud Jonam, cap. ultimo, vers. 7, qui unâ nocte crevit et aruit. Evellatur, *schalaphi*, extrahatur propriè. Metaphora à calceis, qui è pede extrahuntur, ut docet Kimhi : Ineptè aliqui, *emergat. Nam schalaph* nunquàm hoc significat.

Vers. 6. — De quo, fœno. Quod fœnum ita exaruit, ut neque meti, neque colligi possit ; vel si colligatur, conficere manûs sinûsve plenitudinem, id est, quod planè periit quod tam est inutile et infelix, ut neque metatur, neque colligatur. Precatur, ut osores Ecclesiæ celerrimè pereant, et infelicissimè. Implevit, pro implere possit, vel solet. De quo messores nec solent, nec volunt implere manum suam, quod nolunt colligere, et in horreum inferre, quia nullius est utilitatis, ut proinde arescat, ac in seipso computrescat.

Vers. 7. — Et non dixerunt qui præteribant. Altera pars versûs 4 per hyperb. : *Convertantur retrorsùm omnes qui oderunt Sion*, et qui *non dixerunt inter præ-*

« pulum rex Ægypti et populus ejus iniquissimè vexavit, adeò ut corpus laboribus immensis contererent, dorsum oneribus premerent, flagellis ita cæderent, quasi malleis æs ferrumque ducerent. Deinde, translationem servans, inquit : *Prolongaverunt iniquitatem suam*, nam quia malleis allisis prolongatur æs, ac producitur ferrum, cùm consequens fuisset, ut diceret, *prolongaverunt me*, hoc relicto, *prolongaverunt iniquitatem suam* dixit ; nam quò sæviùs et inhumaniùs illos tractabant, eò magis iniquitatum suarum crimen extremo supplicio vindicandum augebant. » Ab *arando* verò imaginem hoc loco esse depromptam, ostendit versus qui sequitur. *Super dorso meo flagellationes*, *et protraxerunt humiliationem suam.* Chaldæus : *Super corpus meum arârunt arantes*, *prolongarunt arationes suas*, seu *sulcos suos.*
(Rosenmuller.)

(1) Tectorum vel crescens *in tectis*, nempe in rimis lapidum quibus tectum constratum est, (Piscator.) Erant enim tecta ibi plana, lateribus strata, cæmentoque lita, in quibus humor gramini gignendo aptus servari potuit faciliùs quàm in tectis nostris fastigatis.
(Gejerus.)

Quod, priusquam evellatur, exaruit. *Quod*, *antequàm erumpat* (vel *educta sit*), *exaruit* ; vel, *antequàm* falcem quis *evaginaverit*, etc. ; *antequàm exseratur* falx, *exserat*, vel *extrahat.* Verbum activum hìc pro passivo. *Antequàm stringat*, scilicet aliquis, vel messor : impersonaliter, deficiente etiam nomine relato. Ut gladius stringitur ad vulnerandum, ita falx ad metendum.
(Synopsis.)

Verùm neque שלף *falcis* notionem habet ; neque tectorum herba falce meti solet, sed extrahi. Genevenses et Aldegondius, *antequàm ascendat in culmum ;* Sed non arbitror id שלף unquàm significare ; propriè est, *extrahere*, et pro impersonali hìc accipitur, quod Hebræi per verbum activum, subintellecto איש, efferre solent.
(Lud. de Dieu.)

Alii tamen non ad messoris manum, sed ad graminis *emersionem*, referunt, hoc modo : Antequàm egrediatur è vaginulâ, appareatque palàm in culmo, arescit. Huic gramini hi hostes comparantur ob debilitatem, siquidem radices id altè nequit figere, adeòque citò arescit, ob loci sublimitatem, in quo superbit, cùm tamen æstui solis eò sit vicinius, adeòque interitui. (Gejerus.) Significat hostes de medio tollendos antequàm quicquam perfecerint (Muis) ; q. d. : Immaturâ morte pereant. (Mariana.) Non opus erit hostibus qui eos perdant, nam ipsi spontè cadent, *ut gramen*, etc. To שלף significat *evellere*, sive *extrahere* ; et dicitur de gladio, Jud. 8, 20, et 20, 15, et de calceo, Ruth. 4, 7, et hìc de gramine, quod *evelli* solebat, ante falces inventas.
(Hammondus.)

ereundum : Favor Domini sit super vos, benè precamur vobis per nomen Domini; q. d. : Non tantum pereant qui oderunt Sion, et apertas cum ea inimicitias exercent, sed etiam qui non dixerunt prætereundo : BENEDICTIO, etc.; id est, non solum qui oderunt, sed etiam qui non amant. Vult ut non modo non stemus contra Ecclesiam, verùm etiam ut pro ea stemus. Contra tepidos et politicos. Alii jungunt proxime, per zeugma. ET (de quo) NON DIXERUNT, etc.; q. d. : Fiant fœno similes, cui benedictionem non pôscunt, neque optant pereuntes, ut fit agris et segetibus in illis existentibus; vel, cujus fœni messoribus prætereuntes non solent bene precari et dicere : *Prosit, benedicat vobis Deus*, aut, *Dominus vobiscum*, (esto), ut suis messoribus Booz, Ruth. 2, 4. Est enim allusio ad viatores, qui prætereundo impertiri solent salutem et benedictionem messoribus vel agris, eisque bene precari : e Nazianzeno, Orat. de Plaga grandinis. Non desunt qui putent esse eclipsin : Et (fiant sicut ii quibus) non dixerunt prætereuntes : Benedictio Domini super vobis sit; sive in quibus nemo bene precatur. Quasi oret ut nemo istorum desiderio teneatur, neque illis boni quicquam optet, ut omni commiseratione indignis.

NOTES DU PSAUME CXXVIII.

Ce psaume présente l'état de quiconque commence à respirer après de grandes persécutions. David a pu le composer quand il se vit délivré de ses implacables ennemis. Les Juifs de retour de Babylone ont pu le chanter, quand ils furent venus à bout de rebâtir leur ville et leur temple, malgré les traverses que leur suscitèrent les Samaritains. L'Église peut se l'approprier dans tous les temps, parce qu'elle n'a jamais manqué d'adversaires, et qu'elle a triomphé de tous. Enfin, tout fidèle peut se l'appliquer, après avoir essuyé des tempêtes, des tentations. C'est surtout au moment de la mort qu'un juste peut en adopter les sentiments. Il a beaucoup souffert, mais il ne lui reste plus qu'à bénir Dieu de la protection qu'il lui a donnée, et qu'à recueillir le fruit des victoires que la grâce lui a fait remporter. Ce psaume convient mieux à J.-C. qu'à personne, parce que J.-C. a éprouvé plus de traverses et de contradictions que personne, et parce qu'il a triomphé de tous les ennemis de sa doctrine et de sa gloire.

VERSETS 1, 2.

L'hébreu porte littéralement : *Ils m'ont souvent affligé, vexé, tourmenté; cependant ils n'ont rien pu contre moi*, c'est-à-dire, ils n'ont pas prévalu, ils n'ont pas été les plus forts. Le mot *etenim*, qui est dans la Vulgate, et qui répond à καὶ γὰρ du grec, a un très-bon sens, en le prenant même dans sa signification. *Ils m'ont souvent attaqué, parce qu'ils ne remportaient point de victoires contre moi* : ou bien, comme l'explique S. Augustin, parce qu'ils ne pouvaient m'entraîner dans leurs complots, parce qu'ils ne pouvaient m'engager à penser et à faire comme eux.

Il est visible que ces versets conviennent à David, aux Hébreux de la captivité, à l'Église, à Jésus-Christ, et à tout homme juste, puisqu'il n'en est aucun qui ne soit persécuté par les ennemis du salut. Ces mots : *Qu'Israël dise présentement*, montrent que la persécution avait cessé, et par cette raison le psaume ne serait applicable aux justes que pour le moment de leur mort, et à l'Église que pour la consommation des siècles. Car les justes sont exposés aux contradictions durant toute leur vie, et l'Église ne cessera d'être persécutée que quand J.-C. séparera le bon grain de la zizanie : ce qui ne doit être qu'à la fin du monde.

RÉFLEXIONS.

L'homme n'a proprement qu'un ennemi qui est son penchant au mal, ou sa concupiscence, parce que c'est le seul qui le détourne de Dieu. Le démon et le monde tendent bien au même but; mais sans notre penchant au mal, ni l'un ni l'autre ne remporteraient la victoire sur nous. Il serait du moins fort aisé de se mettre à l'abri de leurs coups. Ces deux adversaires ont des intelligences dans toutes les facultés de notre âme; dans notre mémoire, pour lui rappeler ce qui porte au péché; dans notre esprit, pour l'induire en erreur; dans notre volonté, pour la tourner vers les biens sensibles, et pour la détourner du seul véritable bien, qui est Dieu et son amour. Dès la jeunesse, dès l'enfance même la concupiscence nous attaque, et nous sommes vaincus d'autant plus aisément, que nous avons moins d'expérience et plus de faiblesse. Les attaques se multiplient avec l'âge, mais les objets varient; et tel est vaincu par l'avarice dans son extrême vieillesse, qui l'avait été par le luxe et par la vanité dans son adolescence.

Quel est l'homme qui peut dire que la concupiscence ne l'a point subjugué? *Si quelqu'un*, dit S. Jean, *se vante d'être sans péché, il se trompe lui-même, et la vérité n'est point en lui; mais si nous reconnaissons nos péchés, Dieu est fidèle, il nous les pardonnera, et il nous purifiera de toute iniquité.* Notre victoire sur les ennemis du salut, consiste donc à nous avouer coupables, et à implorer la miséricorde divine. *Joignons à nos larmes*, disait S. Grégoire, *la victime qui s'offre sur l'autel; elle concourt singulièrement à notre réconciliation, parce que celui qui, ressuscité des morts, ne meurt plus, ne laisse pas, dans ce mystère, de souffrir encore pour nous.* Que ce passage du saint pape est instructif et consolant! qu'il prouve d'une manière bien évidente la présence réelle de J.-C. dans son sacrement, le sacrifice de son corps et de son sang, et l'identité de ce sacrifice avec celui de la croix!

VERSET 3.

Plusieurs interprètes ont cru que ce verset, tel que nous l'avons dans nos versions, était fort différent de l'hébreu qui dit : *Les laboureurs ont labouré sur mon dos, ils ont prolongé leurs sillons*. On doit convenir d'abord que dans ce texte, aussi que dans les versions, le Prophète use des termes métaphoriques dont le sens est que les ennemis dont il parle l'ont persécuté cruellement et long temps. Que la métaphore énonce des ouvrages de labour, ou des ouvrages de forge, c'est toujours le même sens, avec cette différence que, dans les versions, la métaphore est moins soutenue, puisqu'il y est parlé de *pécheurs* et d'*iniquité*, tandis que le texte énonce des *laboureurs* et des *sillons*.

Mais en examinant de près les mots du texte, on trouve d'abord que, de l'aveu des lexiques, même les plus hébraïsants, le verbe חרש, qu'on traduit par *arare*, signifie aussi *fabricare* : aussi dans la Genèse ce mot est-il employé pour désigner les ouvrages du forgeron. Il n'y a donc point de querelle à faire aux LXX sur leur mot ἐτέκταινον, *fabricaverunt*. On remarque ensuite qu'au lieu de חרשים, *aratores*, ils auront lu רשעים, *peccatores*. Qui peut assurer que leurs exemplaires ne portaient pas ce dernier mot, qui diffère si peu du premier. Enfin, on observe que le mot למעניתם qu'on traduit par *sulcos suos*, ne diffère que de la transposition d'une lettre de לעונתם qui signifie, *iniquitatem suam*. Il y a même faute dans le premier de ces mots, puisqu'au lieu de *iod*, les Rabbins avertissent qu'on doit mettre un *vau*. Ce *vau* a donc pu être fort bien transposé après le *hain*, et apparemment qu'il était ainsi chez les LXX. Le P. Houbigant tra-

duit : *Supra tectum meum molitiones clàm fecerunt ; in longum duxerunt colloquia sua.* Or, pour traduire ainsi, il change deux ou trois mots dans le texte. Voyez sa note, qui n'est pas convaincante.

Ce qu'il y a de bien certain dans ce verset, c'est que le texte et les versions rendent le même sens. Le Prophète fait entendre que celui dont il parle, a été en butte aux plus cruelles et aux plus longues persécutions. Je ne nie pas que la métaphore du texte ne soit mieux suivie que celle des versions ; mais des traducteurs ne sont pas répréhensibles pour substituer en tout ou en partie le sens propre au sens figuré ; et c'est ce qu'on remarque ici dans leurs traductions.

Plusieurs Pères regardent la première partie de ce verset comme une prophétie de la flagellation de J.-C., et elle lui convient, soit dans le texte, soit dans les versions. Ses persécuteurs *frappèrent sur son dos comme des forgerons ; ils sillonnèrent* ce corps vénérable, comme le laboureur sillonne la terre en la labourant. Les expressions du Prophète se concilient avec celles d'Isaïe, qui avait en vue J.-C., quand il disait : *J'ai livré mon corps à ceux qui voulaient le frapper, mes joues à ceux qui voulaient les meurtrir.*

RÉFLEXIONS.

Tout ce qui est arrivé à J.-C. doit se passer dans le corps et dans l'âme des fidèles. Cette proposition s'est vérifiée dans les deux alliances. Les saints de l'ancien Testament ont éprouvé des persécutions, parce qu'ils appartenaient à J.-C., quoiqu'il n'eût pas encore paru sur la terre ; et les saints du nouveau ont encore plus souffert, parce qu'ils avaient sous les yeux J.-C. souffrant. Il faut que l'Eglise soit *frappée* et *labourée*, pour me servir des termes du Prophète. Il faut que les méchants *prolongent* sur elle leur *iniquité*, qu'ils y tracent les *sillons* du mensonge, de la calomnie, du mépris, de la fraude, de la vexation..... *Comment devenir aussi saint qu'Abel*, disait S. Grégoire, *s'il n'y a point de Caïn qui exerce notre patience?* Comment garderons-nous la loi qui a pour fin la charité, si nous ne préparons notre cœur aux souffrances ! *Si la charité est patiente*, disait saint Ambroise, *supportez donc celui qui vous frappe ; si elle ne cherche point ses intérêts, ne résistez donc point à celui qui vous dépouille ; si elle n'a point de ressentiment, vous ne devez donc point haïr votre ennemi.*

VERSET 4.

Il y a deux versets dans l'hébreu, dans le grec, et notre Vulgate même les annonce par deux chiffres. Le sens est toujours le même. L'hébreu dit : *le Seigneur a brisé les liens des pécheurs.* Le mot hébreu עבות est traduit par κλοιοὺς dans la cinquième édition et dans Théodotion : or, ce mot grec signifie des *colliers*, soit qu'ils servent à l'ornement, soit qu'on les emploie pour retenir des esclaves ou des coupables. Les LXX et la Vulgate mettent ici le *col* pour les *colliers ;* et ils entendent le *col* ou les *colliers* des impies. Je ne crois pas qu'on puisse les accuser d'un contresens formel.

Ce qui suit peut être pris au futur, *ils seront confondus*, etc., et plusieurs interprètes traduisent ainsi. D'ailleurs, le Prophète peut souhaiter à ces impies orgueilleux une confusion salutaire, et qui les fasse rentrer en eux-mêmes. Mais enfin, comme ce verset dit que *le Seigneur a brisé la tête des pécheurs*, il s'agit donc d'un jugement déjà porté ; ainsi les justes ne peuvent que se conformer à ce jugement, puisqu'il est émané de Dieu, et ils ont droit et même obligation de vouloir que les ennemis de Dieu soient confondus, s'ils ne reviennent à résipiscence. Les saints applaudissent dans le ciel à la justice vengeresse qui s'exerce dans l'enfer.

RÉFLEXIONS.

Qui sont les pécheurs ennemis de Sion? Sous la loi c'étaient les persécuteurs du peuple de Dieu, les Egyptiens, les Babyloniens, les Samaritains, les Syriens, et surtout les apostats, les Juifs qui s'abandonnaient à l'idolâtrie. Dans la nouvelle alliance, ce sont les païens, les hérétiques, les incrédules, les chrétiens scandaleux, tous ceux en un mot qui méconnaissent ou qui outragent Jésus-Christ et son Eglise. S. Paul nous apprend quelle est la véritable Sion à laquelle nous devons être attachés de tout notre cœur : *C'est*, dit-il aux Hébreux, *de la montagne de Sion que vous vous êtes approchés, de la cité du Dieu vivant, de la Jérusalem céleste, et de plusieurs millions d'anges ; de la société de vos aînés, dont le nom est écrit au ciel ; du juge qui est le Dieu de tous ; des esprits de tous ces justes qui sont parvenus au terme ; de Jésus le médiateur de la nouvelle alliance, et de son sang répandu, qui parle bien mieux que celui d'Abel.* Cette sainte Sion est l'Eglise qui combat sur la terre, en attendant qu'elle règne dans le ciel. Tous les traits dont la peint S. Paul, sont aussi magnifiques que consolants. On y voit tout ce qui appuie l'espérance du chrétien : le Dieu vivant, le rédempteur de tous les hommes, le sang répandu pour leur salut, la société des esprits célestes, l'union avec tous les justes qui sont déjà parvenus au terme, enfin le juge de tous ; et ce dernier trait devrait inspirer une terreur salutaire à tous ceux qui *haïssent* cette sainte *Sion.* C'est à eux que convient l'imprécation ou la prédiction du Prophète : ils seront un jour *confondus ;* et l'Apôtre entre dans la même pensée, en avertissant au même endroit les fidèles de ne pas se rendre sourds à la voix qui les appelle ; *car notre Dieu*, ajoute-t-il, *est un feu dévorant.*

VERSETS 5, 6.

C'est encore une prédiction ou une imprécation. Le Prophète compare les ennemis de Sion à la mauvaise herbe qui croît sur le toit des maisons ; l'ardeur du soleil la dessèche avant qu'on puisse la cueillir. Il n'y a rien à espérer de cette herbe, elle ne peut remplir la main du moissonneur, ni le sein, c'est-à-dire, les bras de celui qui fait ou qui lève des gerbes. Le mot hébreu חצן signifie proprement cette partie du corps qui est entre les bras. Le *sein* rend bien cette signification.

Chez les Juifs le toit des maisons était en plateforme, et il pouvait y croître de mauvaises herbes, comme du chiendent, de l'éclaire et autres qui croissent aussi parmi nous sur les toits et dans les trous des murailles. Au quatrième livre des Rois, on trouve cette même comparaison, lorsque le prophète Isaïe rapporte à Ezéchias ce que le Seigneur a résolu contre Sennachérib et son armée. *Ils seront*, dit-il, *comme l'herbe des toits, qui se dessèche avant que de venir à maturité.*

RÉFLEXIONS.

Il est très-ordinaire aux écrivains sacrés de comparer la prospérité des méchants à l'herbe qui se dessèche, à la fleur qui se fane promptement. Toute la gloire du monde, comparée aux biens de la vie future, n'a pas plus de consistance ni de durée ; c'est l'éclat d'un moment, et l'histoire des siècles en est la preuve. Elle nous parle des empires et des conquérants ; que sont-ils devenus? Ils ont été remplacés par d'autres qui ont passé ou qui passeront de même ; et tout se terminera à ce jour unique, pour lequel tous les autres jours sont faits : jour auquel toute autre grandeur que celle de Dieu et de ses élus sera anéantie ; jour où, selon l'Evangile, la moisson sera faite dans la plus grande exactitude, et le mauvais grain sera jeté au feu. Ne vous étonnez point, disait S. Augustin, de voir les pécheurs s'élever comme l'herbe qui croît sur les toits ; elle est déjà fanée, mais elle n'est pas encore coupée. Les anges viendront au jour de la moisson ; ils ne trouveront que des plantes arides, et ils les excluront des greniers du Père de famille ; ce sera la proie des flammes éternelles.

Celui qui médite le psaume du Prophète, doit ne penser qu'à ce dernier jour, et ne point s'étonner des jours qui s'écoulent dans cette vie. Ces jours sont pré-

cieux, parce qu'ils préparent au dernier, mais ils n'ont que cette qualité, qui, au fond, n'est qu'un rapport : en eux-mêmes ils ne sont rien, on ne peut les saisir ni les fixer, ils fuient tandis qu'on y pense, et la pensée elle-même s'enfuit avec eux. Que la miséricorde de Dieu est grande, de vouloir bien se contenter de ce rapport que nous mettons entre des jours si fragiles et le dernier, qui est le commencement de l'éternité !

VERSET 7

S. Augustin assure que de son temps il était encore d'usage que ceux qui passaient le long d'un champ, et qui y voyaient des cultivateurs occupés du travail, leur disaient : *Que la bénédiction de Dieu soit sur vous.* Cet usage, dit-il, était encore plus établi chez les Juifs : et l'on voit en effet dans le livre de Ruth, que Booz venant dans son champ, lorsqu'on le moissonnait, dit aux moissonneurs : *Que le Seigneur soit avec vous.* Le Prophète veut donc dire ici, en continuant sa métaphore, que, comme on ne souhaite point la bénédiction du Seigneur pour des herbes stériles, aussi n'a-t-on point invoqué le Seigneur sur les impies, sur les ennemis de Sion, et qu'on les a laissés croître, sans attendre d'eux aucuns fruits. Cette pensée s'éclaircira dans les réflexions suivantes.

RÉFLEXIONS.

Il nous est ordonné dans la loi de Jésus-Christ de souhaiter la bénédiction du Seigneur à ceux qui nous persécutent, de prier pour les impies. Les apôtres nous en ont répété la leçon et donné l'exemple. Cette loi si sainte n'est point contraire à ce que dit ici le Prophète. Dans son chant que il employait une métaphore, et pour soutenir cette figure, il devait dire qu'on ne bénit point un champ stérile. Pour l'application de cette métaphore aux impies, il n'est pas nécessaire qu'on ne s'intéresse point à leur salut, et qu'on ne prie point pour eux ; il suffit que ces hommes ennemis de Dieu ne soient pas capables de profiter des bénédictions qu'on peut leur donner, que le Seigneur ne ratifiera point les vœux qu'on fait pour eux, qu'enfin cet acte de charité soit tout au profit de celui qui le fait, sans être salutaire à celui pour qui on le fait, car tandis que ces pécheurs demeurent obstinés dans le péché, ils ne recueillent point les fruits des prières qu'on adresse à Dieu pour leur salut ; c'est à leur égard comme si on ne les bénissait pas au nom du Seigneur. *Les prophètes et les apôtres ont passé*, dit S. Augustin, *ils n'ont point béni les orgueilleux* ; c'est-à-dire, qu'ils ont déclaré que ceux qui persisteraient dans leur orgueil, n'auront aucune part aux bénédictions de Dieu, tandis que l'abondance de ces bénédictions était promise aux véritables fidèles. Ainsi *ne point invoquer le nom du Seigneur sur les impies*, est une proposition qui se vérifie par l'endurcissement des pécheurs, et non par la conduite des justes ou de l'Église. En bénissant les impies, on sait qu'ils sont dans un état maudit de Dieu, mais on ne laisse pas de leur souhaiter la grâce de se convertir. On ne désespère jamais de leur salut, tandis qu'ils sont dans la voie, et l'on accomplit à leur égard le grand précepte de la charité : c'est ainsi qu'en use l'Église, elle gémit sur ses enfants rebelles, et elle gémit d'autant plus qu'elle sait qu'en persistant dans leurs égarements, ils n'auront jamais de part aux bénédictions du ciel ; que les grâces qui leur seront données les endurciront, parce que leur volonté est déterminée à les rejeter ou à en abuser.

1. *Canticum graduum.* CXXIX.

Hebr. CXXX.

2. De profundis clamavi ad te, Domine : Domine, exaudi vocem meam.

3. Fiant aures tuæ intendentes in vocem deprecationis meæ.

4. Si iniquitates observaveris, Domine : Domine quis sustinebit.

5. Quia apud te propitiatio est ; et propter legem tuam sustinui te, Domine.

6. Sustinuit anima mea in verbo ejus : speravit anima mea in Domino.

7. A custodiâ matutinâ usque ad noctem, speret Israel in Domino.

8. Quia apud Dominum misericordia, et copiosa apud eum redemptio.

9. Et ipse redimet Israel ex omnibus iniquitatibus ejus.

PSAUME CXXIX.

1. Seigneur, j'ai crié vers vous du fond de l'abîme ; Seigneur, écoutez ma voix.

2. Daignez rendre vos oreilles attentives aux cris de ma prière.

3. Seigneur, si vous êtes attentif aux iniquités, qui pourra subsister, ô mon Dieu ?

4. Mais c'est à vous qu'il appartient de pardonner, et je vous ai attendu, Seigneur, à cause de votre loi.

5. Mon âme a attendu le Seigneur à cause de sa parole : mon âme a espéré dans le Seigneur.

6. Que depuis la sentinelle (*ou* la veille) du matin jusqu'à la nuit, Israel espère dans le Seigneur.

7. Car dans le Seigneur est la miséricorde et une abondante rédemption.

8. Lui-même il rachètera Israel de toutes ses iniquités.

COMMENTARIUM (1).

VERS. 2. — DE PROFUNDIS CLAMAVI AD TE, DOMINE, de profunditatibus (aquarum, exiliorum) de locis calamitosis et infelicibus. *Mahamakim*, loca profunda, valles, profunditates, quæ sunt, ut et abyssi, symbola ingentium calamitatum, vel epitheta terrarum calamitosarum et miserarum. Alluditur ad antra et tenebras Davidis Saulem fugientis. Ubi nota elegantem antithesim ad Psalmos graduum sive ascensionum. Ascensiones sunt liberationes ab exiliis et crucibus, libertas, pax. Profunda autem, servitus, captivitas, persecutio et aliæ calamitates. Ut nesciant

(1) Plurium seculorum usu inter psalmos pœnitentiales hoc carmen ab Ecclesia recensetur : quamobrem interpretes quidam Davidi ad alterum pœnitentiam agenti tribuendum censuere. Recitari etiam solet ut purgatorii animabus prosit, tum earum vocum causa, *de profundis clamavi*, quibus obscurus profundusque carcer innuitur, tum divinæ misericordiæ, veniæ scelerum, ac spei justorum, quæ sæpiùs hic nominantur. Syrus, recentioresque interpretes quidam Nehemiæ, reversisque Babylone Judæis tribuunt, querentibus de Samaritanorum cæterorumque hostium nequitiâ injuriâque, qui restaurationem mœnium impedire conabantur. At veterum plerique, et è recentioribus aliqui orationem esse putant Judæorum Babylone captivorum, qui jugo servitutis oppressi, divinam opem implorant, omnemque spem in Deo statuunt. Hæc sententia maxime omnium probabilis videtur.

(Calmet.)

Hebraismum, qui interpretantur : *E profundis animi sensibus, vel angustiis, de profundis cordis, vel angustiarum, ex intimis præcordiis.* Itaque aptè ab Ecclesiâ in piè defunctorum personâ usurpatur, quòd purgatorium sit locus profundus, nempe unum ex inferni receptaculis, idemque exilii regio, in quâ ad tempus à Dei conspectu et quasi loco exulatur.

Vers. 3. — Fiant aures tuæ intendentes. Aures, os, manus, pedes, nares, et alia hujus modi membra Deo tribuuntur, cùm ille nihil horum verè habeat, anthropopathôs, et per quamdam similitudinem, propter vires et facultates intelligendi et percipiendi, quibus idem per se pollet quod homines per hæc membra. Lege Dionysium, de cœlest. Hier. Intendentes, *kassubath*, attentæ propriè.

Vers. 4. — Si iniquitates observaveris, accuratè investigaveris et excusseris, vel ob oculos posueris. Sustinebit, consistet propriè, stabit, q. d., nullus. Noli igitur solùm esse judex, sed etiam esto misericors. Nam spes una est, quoniam apud te est propitiatio (1).

Vers. 5. — Quia apud te propitiatio est. Quia tuum est propitiare et parcere, quia indulgere. Propter legem tuam, propter legis tuæ promissiones. Hebr., *lemahan thoram Thora, legem*, legerunt, ut א ponatur pro ה, ritu linguæ. Masoretæ malunt legere *tivare*, à *iarah, ut timearis;* Chald., à *rahah, ut videaris.* Apud te est indulgentia et propitiatio : tu soles esse propitius pœnitentibus, ut te homines timeant, colant et venerentur. Timor enim est reverentia et pietas erga Deum cum metu ejus offendendi. Prius est rectius et simplicius. Mirum autem est Hieronymum ad Suniam scribere legi Hebraicè *tira*, non *tora*, ac propter similitudinem litterarum ו et quæ tantùm per magnitudinem distinguantur, Septuaginta, Symmachum ac Theodotionem deceptos esse, legendo *Tora*, ac vertendo νόμον. Constanter enim in Hebræorum codicibus est *vau*, non *iod*. Fortassè eum Aquila fefellit, qui fuerat interpretatus φόβον, Sustinui te, confidi in te, te patienter expectavi, et tua judicia. Hìc Masoretæ etiam differunt à Septuaginta in distinctione. Ab hoc enim verbo incipiunt sequentem versum. Quin et 6, 7, 8, aliter paulò distinguunt. Ubi etsi sententia minimè varietur, obscuratur tamen, ut omninò præstet sequi nostras distinctiones, incisa et periodos.

Vers. 6. — Sustinuit anima mea in verbo ejus, confidit in ejus dictis et promissionibus de veniâ precantibus, et ad se confugientibus dandâ : expectavit patienter promissam pœnitentibus gratiam. *Verbum* pro promisso.

Vers. 7. — A custodia. Hic sensum duntaxat sequuntur. Hebraicè : *Ab observantibus mane* (ad) *observantes mane speret Israel in Domino.* (Nam hìc Masoretarum soph pasuc negligo.) Ab ipsis excubitoribus matutinis, à crepusculo, quo excubitores incipiunt vigilare, usque ad alterum crepusculum matutinum, quo alii succedunt; à vigiliâ matutinâ usque ad alteram vigiliam matutinam; vel juxta alios, *præ excubitoribus matutinis;* q. d. : Magis speret in Domino, quàm in custodibus matutinis, quæ tamvis diligentibus et prævenientibus lucem. Nam ad hanc diligentiam ostendendam, per epizeuxin repetitione usus est. Vim comparationis in eo putârunt positam, quod excubitores agant excubias usque ad mane duntaxat : Israel autem debeat sperare ab ipso mane usque ad vesperam, id est, perpetuò. Adde potuisse legere *shimmurim*, non *somerim*, excubias, Exod. 12, 42, iisdem litteris, diversis solùm punctis, per eclipsin præp. *el, ad.* A custodiis ipsius mane, ad custodias ipsius mane, ut ל in *laboker* indicet genitivum. Est autem allusio ad id quòd in quatuor partes noctis vigilias distribuebant, Luc. 12, 38; Matth. 14. 25; Marc. 6, 48, ut custodia una quarta sit pars noctis et prima à vesperâ incipiat, secunda ad medium noctis pertingat, tertia pullorum cantus transeat, quarta ad ortum lucis adimpleatur. Consule Talmudicos in tractatu Berachoth, et Suidam in voce προφυλακή. Kimhi tamen tres tantùm constituit : *primam*, quæ sit caput et initium vigiliarum, Lament. 2, 19; *mediam*, Jud. 7, 19, quæ media ideò dicatur, quòd sit inter duas; *matutinam*, quæ sit ultima, Exod. 14, 24, ubi et R. Selomo hanc partitionem sequitur. Sed fortassè vigilia media in libro Judicum pro vigilia mediæ noctis debet exponi, cùm constanter veteres quatuor constituunt. Aben-Ezra aliter : *Magis quàm excubitores matutini, sive vigiles nocturni, qui lucem avidè sinè expectent, speravit anima mea in Domino.* Nam juxta soph pasuc Masoreticum, hæc cum antecedentibus Rabbini jungunt, ut, *speret Israel in Domino*, sit novus versus. Chald. : *Ab excubitoribus matutinis, qui observant, ut offerant oblationem matutinam.* Qui exponunt, *ante excubitores matutinos*, non intelligunt vim præpositionis *min*, quasi

(1) Multa in illo tempore, ut imperfectiore, dissimulabantur quæ non dissimularet Deus sub fœdere Christi, ubi tanta est certitudo vitæ æternæ, tanta exemplorum et præceptorum sanctitas, tanta vis Spiritûs; sed in utroque tempore, cum distinctione tamen, verum est quod dicit Philo ad hanc rem appositè : *Si enim Deus vellet cum homine stricto jure sine misericordiâ agere, damnatoriam certè ferret sententiam cùm nullus sit mortalium, cujus vita prorsus et per se inculpata est*, etc. (Grotius.)

Affirmat eos etiam, qui sanctissimi judicantur, graves pœnas daturos, si Deus in quemque animadvertere velit pro eo ac cujusque peccata promerentur : itaque divus Augustinus hunc locum explanans, ita scribit : « Non dixit : ego non sustinebo; sed, quis sustinebit? « vidit enim propè totam vitam humanam circumlatrari peccatis suis, accusari omnes conscientias « cogitationibus suis, non inveniri cor castum præsumens de suâ justitiâ. Si ergo cor castum non potest « inveniri, quod præsumat de suâ justitiâ, præsumat « omnium cor de misericordiâ Dei, et dicat Deo : *Si « iniquitates observaveris, Domine : Domine, quis sustinebit?* Quæ autem spes est? quoniam apud te pro« pitiatio est. Quæ est ista propitiatio, nisi sacrificium? « et quod est sacrificium, nisi quod pro nobis obla« tum est? sanguis innocens fusus delevit omnia pec« cata nocentium; pretium tantum datum redemit « omnes captivos de manu captivantis inimici. Ergo « est apud te propitiatio : nam si non esset apud te « propitiatio, si judex solùm esse velles, et misericors « esse nolles, et observares omnes iniquitates no« stras, et quæreres eas, quis sustineret? quis ante te « staret, et diceret : Innocens sum? quis staret in ju« dicio tuo? Spes ergo una est, quoniam apud te est « propitiatio. Hæc divus Augustinus. » (Flaminius.)

diceret : Anteverte, ô Israel, custodes matutinos exortum diei avide expectantes ; vel, si jungas cum præcedentibus : Speravit in Domino anima mea, priusquàm custodes matutini adsint, vel evigilent. Non enim significat ante, sed à, ab, præ, supra, id est, plusquàm Speret. Fortis apostrophe non variat sententiam. Spera, expecta, ô Israel, Dominum.

Vers. 8. — Quia apud Dominum misericordia (1).

Quæ sequuntur, jam ad verbum translata sunt. Redemptio, liberatio, defensio, præsidium, salvatio apud eum, vel cum eo.

Vers. 9. — Et ipse redimet, liberabit, eruet, purgabit ab omni vitio, impuritate et scelere. Ad pretium et meritum sanguinis Dominici, nostri respectum docent, quantumvis Rabbini censeant redimere, usu suæ linguæ simpliciter sumi pro liberare, salvare, eruere. *In Christo enim habemus redemptionem per sanguinem ipsius*, Eph. 1, 7. Israel, populum fidelem. Alios non redimet, nisi Israelem et baptizatum, Arnobius. Efficaciter scilicet; nam sufficienter cunctos redemit, ac pro omnibus cumulatè satisfecit 1 Joan. 2, v. 2.

(1) Reddit rationem cur oporteat semper in Deo confidere, et simul prædicit redemptionem generis humani, quæ futura erat per Jesum Christum Dominum nostrum. Merito sperare possumus in Domino totâ die et nocte, quoniam apud ipsum *misericordia est*. Sunt quidem extra Deum opera misericordiæ; unde dictum est : *Misericordiâ Domini plena est terra*; et alibi : *Misericordia tua usque ad nubes*; est etiam in piis hominibus participatio quædam misericordiæ; sed ipsa misericordia apud Deum tantummodò reperitur, inque solo ejus sinu requiescit; misericordia enim miserias tollit : quis autem potest miserias tollere, nisi qui miser esse non potest? quis potest defectus omnes curare, nisi qui defectu omni caret, et omnipotens est? Deo soli propriè convenit, quod idem Propheta dicit : *Tu, Domine, suavis et mitis, et multæ misericordiæ omnibus invocantibus te.* Itaque rectissimè sancta mater Ecclesia in precibus Deum appellans dicere solet : *Omnipotens et misericors Deus.* Neque solùm sperare debemus in Deum, quoniam apud eum *misericordia est*, sed etiam quoniam apud eumdem *copiosa redemptio est*; nam misericordia Dei, quæ generi humano misereri decreverat, ut justitiæ quoque satisfaceret, invenit ipsa pretium magnum, sanguinem videlicet unigeniti, qui redimeret copiosissimè omnes omninò captivos; potuit enim homo seipse vendere sub peccato, et à divinâ justitiâ subjici diabolo tanquàm tortori, cui homo consenserat ad peccatum. Sed non potuit ullo modo se ipse redimere, neque de potestate diaboli eruere. Ergo quod homo non potuit misericordia divina fecit, ut per sanguinem unigeniti fieret. Sed hæc redemptio apud Deum erat, cùm Psalmus iste scriberetur, id est, in consilio et decreto Dei; nunc autem *misericordiâ Domini plena est terra*, quando quotidie pretium illud in redemptionem captivorum expenditur, unde ab apostolo dicitur : *Empti estis pretio magno; glorificate, et portate Deum in corpore vestro*, 1 Cor. ; et clariùs à B. Petro 1 Epist. 1 : *Non corruptibilibus auro, vel argento redempti estis, sed pretioso sanguine quasi Agni immaculati et incontaminati Christi.* Dicitur autem hæc redemptio copiosa, tum quia *propitiatio est pro peccatis nostris, et non tantum nostris, sed etiam totius mundi*, 1 Joan. 2 : tum quia non solum hoc pretio redimimur à captivitate, sed etiam evehimur ad participationem hæreditatis et regni, ut simus *hæredes Dei, cohæredes autem Christi*, Rom. 8. (Bellarminus.)

NOTES DU PSAUME CXXIX.

Ce psaume est une prière que le pécheur touché et pénitent adresse à Dieu. C'est pour cela que l'Eglise met ce psaume au nombre des pénitentiaux, et qu'elle le récite pour les âmes qui expient leurs fautes dans le purgatoire. Quelques-uns l'appliquent encore aux Juifs de la captivité. D'autres croient qu'il fut composé par David, quand il eut reconnu son double péché. Tous ces sentiments peuvent se concilier avec le texte et les versions. Si l'on pèse exactement tous les mots qui le composent, on sentira que la récitation de ce psaume exige plus encore les affections du cœur que l'attention de l'esprit.

VERSETS 1, 2.

L'hébreu ne met, dans son premier verset, que ces mots : *Seigneur, j'ai crié vers vous des profondeurs*. Le reste est le second verset. On explique ces *profondeurs* ou des *maux de la captivité*, ou de *l'exil de cette vie*, ou de la *misère du péché*, ou du *lieu d'expiation*, dans lequel les âmes des justes achèvent de se purifier. Le Prophète attribue ici à Dieu, comme il est si ordinaire aux livres saints, des sens et de l'attention, quoique cet être immense et infini soit toujours près de nous, qu'il connaisse toutes nos affections, et que rien ne puisse échapper à sa pénétration. Les divines Ecritures sont faites pour les hommes : elles ont dû employer le langage le plus approprié à nos façons de penser et à nos besoins.

On pourrait traduire : *Je crie vers vous, Seigneur*; car il s'agit ici d'une prière actuelle et présente. Cependant, comme le cri de la voix suppose le cri du cœur, il est vrai de dire, quand on prie de la bouche, qu'on a déjà prié, parce que le cœur s'est déjà tourné vers Dieu. D'ailleurs, le Prophète peut rappeler dans sa prière actuelle celles qu'il avait adressées au Seigneur, pour être délivré des maux qu'il éprouvait encore.

RÉFLEXIONS.

Quand nous commençons à prier, nous devons nous persuader que Dieu est près de nous, et qu'il n'est point nécessaire que nos affections ni nos paroles franchissent aucun espace pour parvenir jusqu'à lui. Cette vérité est bien simple, bien connue, et cependant elle nous échappe dans la pratique. Si nous nous considérions durant la prière comme absorbés dans l'immensité de Dieu, comme pénétrés de Dieu, prierions-nous avec si peu de foi, si peu d'attention, si peu de respect et si peu de ferveur?

Nous adressons nos prières à Dieu, *des profondeurs* ou *du fond de l'abîme*, c'est-à-dire, de cette terre d'exil, de cette vallée de larmes, de ce lieu ténébreux, où la lumière divine éclaire si peu d'esprits, parce que la plupart des hommes sont livrés à l'empire des sens. Nous pouvons dire tous, comme le Prophète englouti dans le sein de la baleine : *L'abîme m'a investi, un gouffre s'est formé autour de moi, les remparts de la terre me retiennent captif.* Cependant, ajoutait-il, *je me suis souvenu du Seigneur, afin que ma prière parvienne jusqu'à son sanctuaire.* Elle y parvint, parce qu'elle était animée de foi, et parce que le Seigneur était dans le cœur de ce Prophète ; c'est la réflexion de S. Augustin.

Un autre *abîme*, plus profond encore que la terre et que l'enfer même, est celui du péché. L'homme, sujet à la mort, quitte par la nécessité de son état cette terre d'exil ; il n'a pas besoin d'une protection particulière de la Providence, pour sortir de sa captivité : mais le péché est un gouffre d'où la grâce seule peut le tirer ; abandonné à ses propres forces, il y demeurerait plongé durant l'éternité. C'est donc de ces *profondeurs* si affreuses que le pécheur doit crier vers le Seigneur, qu'il doit solliciter sa miséricorde. Si nous connaissions toute notre misère, nous répéterions

sans cesse ces versets à la vue de tant d'abîmes qui nous environnent : abîme d'ignorance, abîme de concupiscence, abîme de faiblesse, abîme de tiédeur ou d'inconstance, abîme de sensibilité pour les faux biens du monde. Ah ! Seigneur, que votre Prophète a bien saisi nos besoins, en disant qu'*il a crié vers vous des profondeurs!* Il en connaissait une multitude, toutes plus ténébreuses que le centre de la terre et plus orageuses que les gouffres de la mer. Daignez donc prêter une oreille attentive à nos clameurs. *Si nous ne crions pas vers vous*, disait S. Augustin, nous demeurerons toujours engloutis dans ce fond d'iniquité, et nos clameurs même ne nous en retireront jamais, si vous ne nous délivrez par votre infinie miséricorde.

VERSET 3.

L'hébreu se sert ici d'un terme fort énergique : *Si vous gardez, Seigneur, les iniquités*, c'est-à-dire, *si vous les conservez dans votre mémoire, si vous les enregistrez dans le livre éternel de votre justice.* Le Prophète ne dit pas : *Si vous tenez compte de mes iniquités*, et je crois que c'est une faute de traduire ainsi ; il parle des iniquités en général, et son discours est pour tout le monde. *Qui pourra subsister?* c'est-à-dire, qui pourra résister au feu de votre colère, qui pourra échapper aux fléaux de votre justice? L'hébreu use encore ici d'un terme fort propre : *Qui se tiendra debout?* C'est une expression familière aux écrivains sacrés. Ils disent de ceux qui sont trouvés coupables, qu'*ils ne se tiennent point en jugement ;* qu'*ils tombent* en présence de leur juge. *Je les briserai*, dit le Seigneur par la bouche de notre Prophète, *ils ne pourront se soutenir, ils tomberont à mes pieds.*

RÉFLEXIONS.

Si nous connaissions le nombre et la grandeur de nos péchés, si nous la comparions avec la majesté divine et avec les droits de sa justice, nous pourrions sentir la vérité de ce que dit ici le Prophète : *Seigneur, si vous tenez un compte exact des iniquités, qui pourra subsister en votre présence?* Depuis que J.-C. a paru au monde, nous avons, il est vrai, plus d'espérance de fléchir notre juge ; mais la grandeur de cette rédemption nous inspire aussi plus de terreur. Quel est le chrétien qui, au pied de la croix, ne doive pas s'écrier : Ah ! Seigneur, voilà le plus grand effort de votre miséricorde, si j'en abuse, quel sera mon sort? Toutes les plaies de cette grande victime ne demanderont-elles pas justice contre moi ? Eh ! tous les péchés de ma vie ne sont-ils pas autant d'attentats contre votre Fils unique immolé pour moi? Votre Apôtre disait : *Celui qui viole la loi de Moïse, est mis à mort sans miséricorde, sur le témoignage de deux ou trois personnes ; combien pensez-vous que mérite de plus rigoureux supplices, celui qui aura foulé aux pieds le Fils de Dieu, qui aura traité comme une chose immonde le sang de l'alliance, par lequel il a été sanctifié, et qui aura outragé l'esprit de sa grâce ?*

VERSETS 4, 5, 6, 7.

Il a fallu réunir ces quatre versets, pour en faire une comparaison exacte avec l'hébreu. Ce texte présente aussi quatre versets, mais avec des divisions tout autres que celles de nos versions, et c'est ce qui paraît mettre des différences dans le sens; mais ces différences ne sont qu'apparentes. D'ailleurs ces divisions sont l'ouvrage des docteurs Juifs, et n'avaient pas lieu du temps des LXX.

L'hébreu dit donc, selon l'interprétation de ceux qui le suivent : *Mais il y a pardon en vous, afin que vous soyez craint. J'ai attendu le Seigneur, mon âme a attendu, et j'ai espéré dans sa parole. Mon âme* (a attendu) *le Seigneur, plus que les sentinelles* (n'attendent) *le matin,* (oui) *plus que les sentinelles* (n'attendent) *le matin. Qu'Israel espère dans le Seigneur, parce que dans le Seigneur est la miséricorde et une abondante rédemption.*

On voit 1° que ces versets sont autrement entrelacés que dans nos versions; 2° que si on les suppose divisés comme dans nos versions, le sens sera le même de part et d'autre, ou tres-peu différent; 3° que pour donner un sens suivi à l'hébreu, il faut suppléer plus de choses que dans nos versions.

Dans le premier de nos versets, ces mots, *à cause de votre loi*, répondent à למען תורא, qu'on traduit aujourd'hui, *afin que vous soyez craint ou révéré.* Les LXX du Vatican ont traduit : *à cause de votre nom;* Aquila, *à cause de votre crainte;* Symmaque et Théodotion, *à cause de votre loi;* la paraphrase chaldaïque, *afin que vous soyez vu;* saint Jérôme, *quoique vous soyez terrible;* et tous ces interprètes ont prétendu rendre l'hébreu : ce qui montre qu'ils ne l'ont pas lu comme on le lit aujourd'hui. Symmaque et Théodotion, que suit notre Vulgate, ont lu תורה au lieu de תורא, et alors ils ont mis la *loi* au lieu de la *crainte.* Presque tous les anciens Pères adoptent cette leçon, qui fait un très-bon sens.

Dans ce même verset et au second, je ne crois pas qu'on trouve une grande différence entre, *je vous attends, Seigneur*, comme disent nos versions, et *j'ai attendu le Seigneur*, comme dit l'hébreu, ni entre, *mon âme a espéré*, qui est dans nos versions, et *j'ai espéré*, qui est dans l'hébreu.

Au 3e verset, les versions disent : *Depuis la sentinelle du matin jusqu'à la nuit :* et l'hébreu, qui est ici fort obscur, est traduit par les uns : *Depuis les sentinelles du matin jusqu'aux sentinelles du matin*, en suppléant *jusque*, qui n'est pas dans le texte; par les autres : *Plus que les sentinelles le matin, les sentinelles le matin :* ce qui ne fait guère de sens. C'est pourquoi on arrange ainsi la phrase : *Plus que les sentinelles du matin n'attendent les sentinelles de l'autre matin*, où l'on voit que le verbe *attendre* est suppléé. Le P. Houbigant traduit : *A vigiliâ matutinâ usque ad vigiliam vespertinam.* Or, si l'on conçoit que des sentinelles placées le matin attendent jusqu'à l'autre matin pour être relevées, on trouvera le sens de nos versions; car ces sentinelles sont depuis la veille du matin jusqu'à la fin de la nuit suivante, et le Prophète dira : Qu'Israël soit constant, qu'il espère dans le Seigneur, comme des sentinelles espèrent qu'on les relèvera, quand la nuit sera passée. Il est assez indifférent, au reste, que ce soit *Israël*, ou l'âme du Prophète, ou de celui qu'il fait parler, qui ait cette espérance dans le Seigneur. J'entends cette espérance comparée à l'attente des sentinelles. Les versions l'attribuent à Israël, et le texte à l'âme de celui qui parle ; mais comme ce texte ajoute ensuite *qu'Israël espère dans le Seigneur*, cela concilie l'hébreu avec les versions.

Il est aisé de voir que ces versets contiennent tous les motifs de la plus vive confiance : le Seigneur est plein de miséricorde; il a promis de pardonner, il ne frustre point l'espérance de ceux qui l'attendent constamment, il se charge même de racheter ceux qui espèrent en lui.

RÉFLEXIONS.

Il n'y a rien de plus expressif que cet oracle du Prophète : *Le pardon est dans le Seigneur ;* car il faut s'en tenir exactement à la lettre pour sentir la beauté de cette pensée. Dans Dieu sont toutes les perfections comme dans leur source, et c'est pour cela qu'elles sont infinies. Le droit et la volonté de pardonner sont aussi des perfections divines; il n'appartient qu'à l'Être suprême de faire grâce aux pécheurs, quelque énormes que soient leurs crimes. Son pouvoir n'est limité par aucune loi, et sa gloire n'est altérée par aucune bienfaisance exercée à l'égard des sujets les plus indignes. Il a de même dans le degré le plus éminent la volonté de pardonner. Cette volonté dérive de sa bonté, qui est infinie, et ce sera toujours la faute des hommes quand ils ne profiteront pas du pardon qui leur est offert en tout temps, et dans quelque abîme d'iniquités qu'ils se trouvent. N'est-il pas bien étonnant que le *pardon soit toujours dans le Seigneur,*

et qu'il nous soit accordé si rarement? Est-ce que nous ignorons nos misères? Est-ce que nous *négligeons la grâce du salut?* comme l'Apôtre le craignait en écrivant aux Hébreux.

Attendre le Seigneur, c'est se sentir toujours prêt à le recevoir ; c'est ne perdre jamais l'espérance de rentrer en grâce avec lui ; c'est acquiescer à tous les desseins que sa Providence a sur nous ; c'est embrasser tous les moyens de salut qu'il nous présente ; c'est vivre dans un détachement continuel et absolu de tout ce qui ne tend point à lui seul ; c'est veiller sur tous les mouvements de notre cœur, afin qu'il ne s'y glisse aucune affection, aucun désir qui puisse lui déplaire, c'est surtout se réduire à cette précieuse unité qui fait qu'on rapporte tout à Dieu. Voyons comment les courtisans attendent leur maître, avec quelle constance ils dévorent les ennuis, les délais, les longueurs inséparables du désir qu'ils ont de faire leur cour ; ils n'ont souvent aucune raison de croire qu'ils lui soient agréables ; plus souvent encore ils n'ont rien à obtenir qui mérite tant d'assiduité ; ils persistent néanmoins dans l'habitude qu'ils ont prise de sacrifier leur temps et leurs inclinations à des usages établis pour l'ambition, et soutenus par l'exemple de leurs pareils. O hommes de peu de foi! nous avons la parole et les promesses de Dieu ; nous savons ce qu'il nous offre, ce qu'il veut nous donner, et nous ne faisons aucunes démarches pour l'obtenir.

Il faut attendre le Seigneur *depuis le matin jusqu'à la nuit ;* c'est-à-dire, durant le cours de la vie jusqu'au moment de la mort. Jésus-Christ ne nous avertit-il pas d'être comme des serviteurs qui attendent leur maître, et qui ne savent à quelle heure il doit arriver? Ne condamne-t-il pas les vierges qui ne pourvurent pas à l'entretien de leurs lampes, et qui, par cette raison, furent méconnues de l'époux? Tout l'Évangile n'est-il pas rempli de cette vérité terrible, que le moment et l'heure nous sont inconnus, et qu'ainsi nous devons toujours être sur nos gardes? Le Prophète dit qu'*Israël doit espérer constamment dans le Seigneur.* Mais comment espérer en celui auquel on ne pense point, ou qu'on outrage sans remords? Il faut espérer, comme la sentinelle en faction espère d'être relevée par une autre ; si elle ne s'acquitte pas de sa fonction avec vigilance, elle n'a que des reproches ou des châtiments à attendre.

Mais quel est le motif de l'espérance d'Israël qui désigne ici tout fidèle, toute âme qui attend Dieu? C'est que le Seigneur est rempli de miséricorde, et qu'il veut racheter les pécheurs ; c'est que cette rédemption doit être riche et abondante. Celui qui considère les crimes qui couvrent la face du monde, et qui sait néanmoins que tous les auteurs de ses crimes ont été rachetés, conçoit aisément que la rédemption a dû être très-abondante ; mais la religion lui apprend de plus qu'elle est infinie et suffisante pour des milliers de mondes, et pour des crimes multipliés comme à l'infini. Je dis *comme à l'infini*, parce que ces crimes, quelque multipliés qu'ils soient, seront toujours finis. Il n'y a qu'un infini réel, qui est Dieu, et les mérites de l'Homme-Dieu. L'infini en nombre n'existe que dans la pensée, et je ne sais ce qu'il est ; au lieu que Dieu et la rédemption sont des infinis existant hors de moi : quoique je ne puisse les comprendre, je sais seulement que l'un et l'autre surpassent infiniment tous les crimes du monde, et c'est là le fondement de mon espérance.

VERSET 8.

Le Prophète explique en quoi et comment la rédemption sera abondante : c'est que Dieu l'opérera *lui-même*, et qu'elle s'étendra à toutes les iniquités d'Israël. On applique ceci comme tous les versets précédents, à la délivrance des Juifs captifs chez les Chaldéens ; mais il y a un sens bien plus sublime, et l'on en a la preuve dans ce mot *lui-même*. Dieu délivra Ézéchias de l'armée de Sennachérib par le ministère de ses anges ; au lieu que le Prophète promet ici une délivrance dont Dieu se chargera en personne, et il n'y a que celle dont Jésus-Christ est l'auteur qui remplisse ce sens dans toute son étendue.

RÉFLEXIONS.

L'ange du Seigneur dit à S. Joseph : *Vous l'appellerez Jésus, car il délivrera lui-même son peuple de ses péchés.* Telle est la rédemption annoncée par le prophète. C'est Dieu lui-même qui l'opère, parce que Jésus est Dieu. Les Juifs de Babylone furent délivrés des peines dues à leurs péchés, mais non de leurs péchés mêmes, à moins qu'ils ne fussent sincèrement convertis, et plusieurs d'entre eux ne l'étaient pas : et quand ils l'auraient tous été, ce n'était pas l'exemption de la captivité et le retour dans leur patrie qui les auraient justifiés. La justice intérieure dépend d'autres principes que d'un changement dans l'état extérieur et de la manière d'être dans le monde. Mais la rédemption opérée par Jésus-Christ a mérité la justice aux hommes, et elle leur a donné le moyen de l'acquérir. Que tous les hommes usent de ce moyen, ils seront tous délivrés de leurs péchés, ils seront tous justes, dans quelque état ou condition qu'ils vivent. *Jésus-Christ*, dit l'apôtre S. Jean (1), *s'est fait notre rançon, je ne dis pas seulement pour nos péchés, mais pour les péchés du monde entier.*

Quand l'Église récite ce psaume pour le repos des âmes qui expient leurs fautes dans le purgatoire, elle parle en leur nom et au sien ; elle exprime leurs sentiments, et elle les console par l'espérance de voir finir leurs peines. Ce sont des âmes justes qui ont l'espérance, qui attendent le Seigneur, qui souffrent avec une entière résignation à la volonté divine.

Pour le réciter avec fruit, plaçons-nous en esprit dans ces *profondeurs* où sont détenues ces âmes souffrantes ; prenons les sentiments de componction dont elles sont pénétrées. Représentons à Dieu sa miséricorde et le prix du sang de son Fils ; vivons surtout comme ces âmes justes nous le conseilleraient, si elles étaient encore au monde. Il n'y a pas de doute qu'elles ne nous excitassent à un amour tendre et sublime pour Jésus-Christ : en leur mémoire et en leur nom pratiquons ce qu'elles nous diraient. Cette influence qu'elles auront dans nos œuvres ne pourra manquer d'être très-agréable à Dieu, d'adoucir leurs peines, et d'accélérer le moment de leur félicité.

(1) I Joan. II, 2.

1. *Canticum graduum.* CXXX.

Hebr. CXXXI.

Domine, non est exaltatum cor meum, neque elati sunt oculi mei.

2. Neque ambulavi in magnis, neque in mirabilibus super me.

3. Si non humiliter sentiebam : sed exaltavi animam meam.

4. Sicut ablactatus est super matre suâ : ita retributio in animâ meâ.

PSAUME CXXX.

1. Seigneur, mon cœur ne s'est point enflé d'orgueil, et mes yeux ne se sont point élevés avec fierté.

2. Je n'ai point affecté de marcher dans de grandes voies, et je ne me suis point donné pour exécuter des choses merveilleuses.

3. Si je n'ai pas eu des sentiments d'humilité, et si j'ai eu de la hauteur dans mes pensées,

4. Que je sois traité avec autant de rigueur que l'enfant qui est sevré avant le temps, et qui (*gémit*) dans le sein de sa mère.

5. Speret Israël in Domino, ex hoc nunc et usque in seculum.

5. Qu'Israël espère dans le Seigneur, que son espérance soit pour le temps présent et à jamais.

COMMENTARIUM.

VERS. (1) 1. — DOMINE, NON EST EXALTATUM (2). Non superbivit cor meum. De superbiâ animi et interiore.

VERS. 2. — NEQUE AMBULAVI IN MAGNIS (3). De superbiâ vitæ, operum et exteriore. SUPER ME, præ me, supra meum captum et vires, plusquàm ego possim capere, comprehendere, efficere. Nam ambulare in magnis, est gerere, tentare, conari res quæ vires et statum excedant. In mirabilibus autem, scrutari arcana consilia Dei, vim ingenii superantia.

VERS. 3. — SI NON HUMILITER SENTIEBAM. Discedunt à vocibus, ut sensum efficiant planiorem. Ad verbum : *Si non posui me, ut silere facerem animam meam*, id est, si non animum meum ad silentium et modestiam composui, nisi animi submissionem semper colui, nisi animo demisso me gessi, ut infantulus. Nisi velis pro *vedomamti* legisse *veromamti*, quemadmodùm ד et ר præ similitudine confundantur. SED EXALTAVI ANIMAM MEAM. Per parenthesin, ut locutio cadat in sequentis versûs finem, ibique absolvatur. Alii per se et divisim intelligunt per eclipsim, ut fit in jurandi formulis sæpiùs, in quibus subauditur : *Per eam, incidam in graves pœnas, Deum sentiam ultorem*, quidve simile. Si non humiliter sentiebam, sed superbii, miserè et infeliciter intereain, q. d. : Profectò humillimè sentiebam, nulloque modo animam meam extuli.

VERS. 4. — SICUT ABLACTATUS EST SUPER MATRE SUA. Refertur ad primam partem præcedentis versûs, per hyperbaton. Si non humiliter sentiebam, sicut ablactatus apud matrem suam, sicut infans, qui vixdùm mammis depulsus est, super matris gremio. Talis enim solet esse humilis et verecundus totus in maternâ charitate conquiescere, et omnia ab eâ expectare, quòd nondùm corpus curare, neque sine alterius adminiculo pedibus insistere valeat. SUPER. Sicut infans gremio matris superpositus, quia eâ fulcitur et nititur qui in ejus hæret sinu. Aliis, *super*, apud, erga. Hoc autem simili utitur, ut pii discant niti matre suâ Ecclesiâ, et de mysteriis secundùm eam modestè sapere. Quemadmodùm infantulus non ampliùs ubera matris sugens, eam propterea non despicit, aut ab eâ reliqua sperare desinit, sed totus à matre pendens, nihilque discernens, quod illa offert, promptè excipit. ITA RETRIBUTIO IN ANIMA MEA, sit, ita animam meam ulciscatur Deus, ita me mulctet. Redditio enuntiationis hypotheticæ. Nisi talis fuerim, ita animæ meæ Deus, ut gravissimas arrogantiæ pœnas luam, faciat. Est hyperbaton. Si non demissè sensi, sicut infantulus à matre pendens, sed elato fui animo, verè mihi elationis mercedem Deus rependat : Chrysostomus. Me Deus puniat, nisi humiliter et demissè de me senserim, tanquàm nuper ablactatus, sive à lacte summotus puer, omnia à matre suâ expectans, quòd ex se nihil possit. Quia autem hujusmodi formulæ promittendi, committendi, asseverandi et jurandi solent esse in hâc linguâ ecliptieâ, ob πάθος, affectu orationis integritatem supprimente, Masoretæ legerunt iisdem quidem litteris sed diversis punctis *caggamul*, non *caggemul*, *halai*

(1) Aiunt interpretum plurimi scriptum esse à Davide carmen, ut malas de se apud Saülem suspiciones dilueret; superbis enim tumentibusque animis regnum affectare dicebatur. Suam igitur hic apologiam scribit, Deum testatus sese ab omni superbiæ aut ambitionis suspicione abesse. Ex propositâ jam opinione, quæ graduales Psalmos Babyloniis captivis, sive Judæis jam captivitate solutis adscribit, hoc Psalmo contineri credimus exomologesin, quâ Judæorum Babylone captivorum proceres coram Deo animos dejiciunt, cùm scelera sua contemplantur; ac futurum sperant ut permotus suâ ipsorum pœnitentiâ animique dejectione Deus, demùm misertus, ipsos in libertatem vindicet. Iisdem verbis clauditur ac superior : *Speret Israel in Domino, ex hoc nunc et usque in seculum.* Hæc certè carminis conclusio Davidi non convenit, ambitionis ac superbiæ à Saüle et Saülis familiaribus accusatus. Estheri, Mardochæo, aut Nehemiæ tribui potest. Quanta fuerit Nehemiæ modestia, et in administatione sapientia, nemo ignorat. (Calmet.)

(2) Judæorum omnium Babylone captivorum conditio ita infelix fuisse censenda non est, ut quolibet libertatis genere prorsùs caruerint, aut nullis fortunæ bonis legisve exercitio fruerentur. Susannæ historia satis docet fuisse judices Babylone ex ipsis Judæis creatos, qui sententiam ex ipsorum legibus ferrent. Cæterùm eadem erat Judæorum conditio, ac reliquarùm gentium quæ Babylonis jugum subierant : nimirùm tributo obnoxii, eam agri partem colere debebant, quæ fuerat imperata. Apud Orientales subditus quilibet regii mancipii loco habetur. At præter communem hanc universalemque servitutem, altera severior nonnullis Judæorum erat, qui vel belli lege, vel injuriâ et vi, vel inopiæ causâ, mancipiorum jure privatis Babyloniis serviebant, libertatem vendere coacti, ut majus malum vitarent.

Miserrimum hoc servorum genus, aut ii qui inter obscurissimæ ac laboriosissimæ vitæ sordes versabantur, loquentes hoc Psalmo non inducuntur; neque enim ullum ambitionis aut superbiæ argumentum infelicissimis hujusmodi hominibus est, ut majori pompâ luxuque incedant, quàm ipsorum conditio postulet. Multò etiam minor causa illis est hæc eadem apud Deum prædicandi, quasi præmium modestiæ sperent, ut ii agunt qui hic loquuntur. Spectandi igitur hoc loco sunt Judæorum proceres, qui per eam ætatem in gente suâ cæteris Babylone præstabant, veluti Jechonias, qui olim regno Judæ potitus, iterùm ab Evilmerodacho, licet captivus, honoribus auctus est; Salathiel, Davidicæ familiæ princeps; vel ii qui ingentes opes comparaverant, ceu Joakim Susannæ vir, vel Esther Assueri uxor, et Mardochæus à rege primus; vel ii qui magistratu aliquo fungebantur, uti Daniel sociique; sive denique ii qui munus aliquod apud regem gerebant, puta Nehemiam. His optimè convenit, ut Deo dicant : *Domine, non est exaltatum cor meum, neque elati su*[illegible] 2. *Neque ambulavi in magnis*, superbè incessi, [illegible] *in mirabilibus super me*, aut majora ambivi, quàm mea conditio poposceret. Profundam semper modestiam sectatus sum, [illegible] pœnitentiæ statum, ut iram tuam flecterem [illegible] misericordiam in me fratresque meos provocarem. (Calmet.)

(3) Variis quidem modis contingit in magnis ambulare. Verum David videtur ad litteram loqui de majestate regni et munere prophetiæ, quorum nihil sibi ipsi temerè arrogavit. Ex Hebræo autem constat, magnis et mirabilibus, esse neutri generis, non masculini, ut intelligit Euthymius. (Jansenius.)

non *hale*, ut præcesserat. *Sicut*, inquam, *ablactatus*, *super me anima mea.* Quod ænigma Rabbini postea eclipsibus diluunt : *Sicut ablactatus*, inquam, (sic) *super me anima mea* (est); vel, (si non est) sicut ablactatus, in me anima mea : ut sit repetitio, et veluti præcedentium expositio. Deinde, ut absolvatur sententia, subaudiunt, frustrer spe meà penitus, male peream, quidve simile. Atqui interdùm etiam sunt perfectæ et completæ, maximè dùm loquitur homo, non Deus, vel propheta Dei nomine, quòd homines majorem se habeant, per quem possint jurare, et cujus nomen inter asseverandum possint interponere, non item Deus, ut in lib. 2 Regum 3, 35. *Hæc mihi faciat Deus, et hæc addat, si ante occasum solis gustavero quidquam*; et iterum 4 Reg 6, 31 : *Si mihi faciat Deus, si steterit caput Elisæi super ipsum hodie*; et infra Psal. 136, 7 : *Si oblitus fuero tui, Jerusalem, adhæreat lingua mea faucibus meis.* Qui separant hujus versus sententiam a superioris, paulo aliter exponunt : *Sicut ablactatus est super matre sua*; est autem super ea modestus, humilis, pudens : ita retributio est in anima meà. Ita mihi tributum est, ita sum pudens et humilis. Sane instar ablactati se habet anima mea.

VERS. 5. — SPERET ISRAEL IN DOMINO. Populum, ut exemplo suo omnem salutis suæ spem in Deo ponat, hortatur. SPERET. Spera propriè Hebraicè, *iahel.*

NOTES DU PSAUME CXXX.

Dans l'hébreu et dans la Vulgate, le nom de *David* est dans le titre; il n'est pas chez les LXX. Je ne doute pas que ce psaume soit de David, et qu'il n'y parle de sa propre personne. On l'accusait d'orgueil dans la cour de Saül, et même dans sa propre famille; car Eliab, son frère aîné, voyant qu'il se présentait pour combattre Goliath, lui dit : *Pourquoi es-tu venu ici? Pourquoi as-tu laissé ton troupeau? Je connais ton orgueil et la méchanceté de ton cœur.* Il est donc fort naturel qu'il ait composé ce psaume pour se disculper. Il y parle de ses sentiments d'humilité avec candeur, et comme l'apôtre S. Paul long-temps après fit aussi le détail de ses travaux et de ses bonnes œuvres. Il y a des circonstances où les saints doivent se rendre à eux-mêmes un témoignage avantageux; et enfin, puisque les écrits où le Prophète et l'Apôtre parlent ainsi en leur faveur, sont des ouvrages inspirés, personne ne peut y trouver à redire. Quelques interprètes appliquent encore ce psaume aux captifs de Babylone; mais comme il ne convient presque jamais au peuple d'exalter son humilité et sa modestie, puisque son état l'éloigne de tout ce qui inspire la vanité, il a fallu imaginer que c'étaient les plus distingués d'entre les Juifs de cette captivité qui parlaient dans ce psaume. Ceci est un système qui paraît n'avoir d'autre fondement que le désir de rapporter la plupart des psaumes, et en particulier tous les psaumes graduels, à cet événement de la captivité.

Ce psaume très-court contient néanmoins un grand fonds d'instruction sur l'humilité. Il nous enseigne, dit S. Augustin, à offrir le sacrifice qui plaît au Seigneur; car il est écrit que le Seigneur *ne s'intéresse point aux holocaustes*, *mais qu'il accepte le cœur contrit et humilié.*

VERSETS 1, 2.

Notre version partage ici en deux versets ce qui n'en fait qu'un dans l'hébreu. Le sens est tout le même, et la traduction est tout-à-fait littérale, soit dans le grec, soit dans le latin. Le Prophète marque tous les caractères de l'orgueil; enflure de cœur, fierté des regards, présomption dans les entreprises, témérité dans les espérances. David exécuta de grandes choses, mais par l'ordre de Dieu : il ne compta point sur lui-même, il conserva le sentiment de sa bassesse dans le rang le plus élevé; l'histoire de sa vie et ses psaumes en sont la preuve.

RÉFLEXIONS.

L'orgueil a toujours son principe dans le cœur, la fierté du regard en est ordinairement l'annonce; mais quelquefois l'orgueilleux sait prendre une contenance modeste, et quelquefois aussi l'homme le plus humble a le malheur de paraître fier, afin de s'humilier d'un défaut que la nature a mis en lui, et auquel le cœur n'a point de part. Les regards ne sont donc pas toujours les interprètes sûrs et infaillibles de l'intérieur. Mais celui qui se porte pour n'entreprendre que de grandes choses, qui se flatte de succès extraordinaires, qui croit n'exécuter que des chefs-d'œuvre, qui ne compte que sur lui-même pour réussir dans tous ses projets, cet homme est sûrement plein d'orgueil et de présomption. Que David, se présentant pour combattre Goliath, n'eût parlé que de ses exploits contre les lions et les ours, sans reconnaître la protection du Seigneur qui l'avait délivré de la fureur de ces animaux, c'eût été là le discours d'un jeune homme qui s'admirait lui-même, et qui ne voyait rien au-dessus de ses forces. Mais il commença par dire à Saul : *Le Seigneur qui m'a défendu contre les ours et les lions, m'assistera aussi contre ce Philistin*; et quand il fut en présence de ce redoutable guerrier, il lui dit : *Tu viens à moi avec le glaive, la lance et le bouclier, mais moi je viens au nom du Dieu des armées, du Dieu des bataillons d'Israel que tu as insultés. Le Seigneur te livrera entre mes mains, je te frapperai, je te trancherai la tête, et les cadavres des Philistins serviront de pâture aux oiseaux du ciel et aux bêtes de la campagne, afin que toute la terre sache qu'il y a un Dieu en Israel.* Voilà le discours d'un homme persuadé de sa propre faiblesse, mais plein de confiance dans le bras du Très-Haut. C'était dans les mêmes sentiments que S. Paul disait qu'il *était capable de tout en celui qui le fortifiait*. Cet apôtre reconnaissait qu'il avait besoin du contre-poids des humiliations pour ne pas s'enfler d'orgueil à cause des sublimes mystères que Dieu lui avait révélés. Qu'il y a de grandeur dans l'humilité des saints, et qu'il y a de petitesse dans la présomption des orgueilleux! Ceux-ci s'oublient perpétuellement, et ceux-là ont toujours les yeux ouverts sur leur néant; mais la confiance qu'ils ont en Dieu, leur rend tout possible.

On a écrit que peu d'hommes *parlent de l'humilité humblement*. Cette proposition est vraie, parce qu'en parlant de l'humilité on veut d'ordinaire se faire honneur auprès des hommes. David en parle à Dieu : *Seigneur, mon cœur ne s'est point enflé d'orgueil*, etc. Dieu sonde les profondeurs de l'âme. Si ce prophète n'avait pas eu des vues droites et des sentiments sincères en parlant de son humilité, il n'aurait pas osé prendre le Seigneur à témoin de ce qui se passait en lui-même. Si nous parlons de l'humilité, si nous exaltons sa beauté et son excellence, que ce soit en la présence de Dieu : rendons-lui des actions de grâces de nous avoir fait connaître une vertu si essentielle. Reconnaissons que de nous-mêmes nous ne sommes capables que de nous égarer dans les voies de l'orgueil.

VERSETS 3, 4.

Le sens de ces versets n'est point difficile dans nos versions : le Prophète fait une sorte d'imprécation contre lui-même; il se condamne à être privé des douceurs de la contemplation des choses divines, ou bien des faveurs de la libéralité du Très-Haut, s'il s'est laissé entraîner à l'orgueil; et il emploie la comparaison d'un enfant qui est sevré avant le temps : il sent cette privation, il en gémit entre les bras de sa mère; les aliments nouveaux qu'on lui donne ne l'af

fectent pas comme le lait dont il s'était nourri jusqu'alors.

Mais on traduit ainsi l'hébreu : *Si je n'ai pas composé mon âme, si je ne l'ai pas mise dans l'état d'un enfant nouvellement sevré et tout-à-fait dépendant de sa mère, que mon âme soit pareillement sevrée et réduite à elle-même.* Je dis qu'*on traduit ainsi* ce texte, mais non généralement et d'un commun aveu; car Symmaque, par exemple, qui a fait aussi sa version sur l'hébreu, dit : *Si je n'ai pas abaissé et comparé mon âme à un petit enfant nouvellement sevré et placé dans le sein de sa mère, que pareil sort soit adjugé à mon âme.* La traduction anglaise, aussi faite sur l'hébreu, porte : *Certainement je me suis comporté et j'ai calmé mon âme comme un enfant sevré par sa mère; oui, mon âme est comme un enfant sevré.* La traduction allemande pareillement sur l'hébreu : *Si ne n'ai pas reposé mon âme, et si je ne l'ai pas tranquillisée, que mon âme soit sevrée d'elle-même, comme un enfant est sevré de sa mère*, c'est-à-dire qu'elle soit encore alarmée et inquiète comme l'est un enfant que sa mère vient de sevrer. De toutes ces traductions il n'y en a point qui s'éloigne plus de nos versions que l'anglaise, parce qu'elle ne conserve point l'espèce d'imprécation que le Prophète fait contre lui-même.

Les deux principales différences qu'on remarque entre l'hébreu et nos versions, consistent, 1° dans ce mot דומבתי, qu'on traduit, *silere feci*, tandis que les LXX mettent ὕψωσα, *exaltavi*. Or, il est très-vraisemblable que ces interprètes ont lu רומבתי, qui signifie *exaltavi ;* toute la disparité est dans le *resch* au lieu du *daleth*, deux lettres fort semblables. La seconde différence, qui n'est pourtant que dans la manière de traduire, et non dans la lettre même, vient du mot כגמל, répété deux fois. Les hébraïsants veulent qu'il signifie, dans les deux endroits, *sicut ablactatus ;* les LXX l'ont prix au second endroit pour *retributio*, et il a en effet cette signification aussi bien que celle de *ablactatus.* Symmaque, qui savait l'hébreu, la lui donne, et elle fait ici un très-bon sens ; elle est même renfermée dans l'hébreu, comme on peut le reconnaître par la version que nous en donnons ci-dessus et qui est littérale. Quand au mot du texte שויתי, on le traduit par *posui, composui, æquavi*, et c'est au fond la même chose que, *humiliter sensi*, car l'humilité *abat* et égale les pensées, elle les met au niveau de l'homme, qui n'est par lui même que bassesse. Tout ce que je conclus de cette discussion, c'est que nos versions donnent du jour au texte, et qu'elles sont plus claires que celles des hébraïsants modernes.

RÉFLEXIONS.

Le Prophète reconnait que s'il s'est abandonné à l'orgueil, s'il n'a pas contenu son âme dans les sentiments d'humilité qui lui conviennent, il mérite d'être privé de la douceur des communications que les âmes humbles ont avec Dieu. Il se sert d'une image fort sensible : l'enfant qu'on vient de sevrer avant le terme ordinaire, est inquiet, triste, impatient ; il semble chercher de la consolation dans le sein de sa mère, et elle la lui refuse ; s'il avait plus de connaissance, il comprendrait que c'est son avantage qu'on cherche en le préparant à une nourriture plus solide. Mais la privation à laquelle se condamne le Prophète, ne ressemble que jusqu'à un certain point à l'état de cet enfant qu'on vient de sevrer. Dieu prive les âmes orgueilleuses du lait de sa grâce, de la douceur de son amour, et il ne remplace point ses faveurs par d'autres. Tandis que l'homme s'élève, qu'il s'abandonne à l'estime de lui-même qu'il se perd dans la vapeur de ses idées, Dieu ne se communique point à lui ; il ne répand point en lui l'onction de sa divine parole ; les touches secrètes qu'il lui donne encore, ne font plus d'impression sur lui, ou ce sont des traits passagers qui ne laissent aucune trace. Il fallait que ce Prophète fût bien sûr des sentiments d'humilité dont son âme était pénétrée pour prononcer une sentence si rigoureuse contre lui-même, dans la supposition qu'il se fût enflé d'orgueil. Il n'y a peut-être point d'instruction plus touchante sur l'humilité ; elle nous apprend que cette vertu est le canal par où coulent les grâces divines ; que c'est ce qui nous élève à la contemplation, ce qui nous place dans le sein de Dieu, ce qui nous remplit de la douceur attachée à son service.

VERSET 5.

Le Prophète n'écrivait pas pour lui seul ; il exposait à Dieu les sentiments de son humilité, mais il prétendait instruire par-là son peuple de ce qui fonde la véritable confiance de l'homme : ce n'est pas sa puissance, ses lumières, ses richesses, ses talents, en un mot, ce n'est rien de tout ce qui appartient à l'homme, c'est uniquement la protection et la faveur de Dieu. Qu'Israël ne s'appuie donc pas sur lui-même mais sur Dieu seul, et que cette espérance ait pour but les bienfaits de Dieu pour le temps, et la récompense céleste pour l'éternité.

RÉFLEXIONS.

On dit assez aux hommes de ne perdre pas courage ; c'est une des premières leçons qu'un père répète à ses enfants, et il croit leur assurer par-là une ressource pour tous les temps de la vie : mais il est rare qu'on donne pour base au courage la confiance en Dieu. Il semble que Dieu ne soit rien dans le gouvernement général de l'univers, et dans la conduite particulière de ceux qui l'habitent. Il n'y a que les saints qui comptent uniquement sur Dieu, aussi n'y a-t-il que les saints qui soient animés d'un véritable courage. Tous les autres hommes sont des lâches ou des téméraires.

Israël doit espérer dans le Seigneur, *maintenant et à jamais*, c'est-à-dire dans chaque moment de la vie, et jusqu'au moment de la mort. Au delà de ce terme, l'espérance n'a plus lieu, parce que c'est alors qu'on commence à jouir de ce qu'on a espéré : on n'espère plus ce qu'on possède, de même qu'on ne croit plus ce qu'on voit. Il ne reste que l'amour, qui, selon l'Apôtre, *ne s'éteint jamais.*

1. *Canticum graduum.* CXXXI.

Heb. CXXXII.

Memento, Domine, David, et omnis mansuetudinis ejus.

2. Sicut juravit Domino, votum vovit Deo Jacob.

3. Si introiero in tabernaculum domûs meæ ; si ascendero in lectum strati mei.

4. Si dedero somnum oculis meis, et palpebris meis dormitationem,

5. Et requiem temporibus meis, donec inveniam locum Domino, tabernaculum Deo Jacob.

PSAUME CXXXI.

1. Seigneur, souvenez-vous de David et de toutes les actions où il a signalé sa douceur.

2. Comment il en a fait serment au Seigneur, comment il s'est engagé par vœu au Dieu de Jacob.

3. Je n'entrerai point dans l'intérieur de ma maison ; je ne monterai point sur le lit destiné à mon repos.

4. Je ne livrerai point mes yeux au sommeil, ni mes paupières à l'assoupissement,

5. Ni ma tête au repos, jusqu'à ce que je trouve une demeure au Seigneur, un tabernacle pour le Dieu de Jacob.

6. Ecce audivimus eam in Ephrata; invenimus eam in campis sylvæ.

7. Introibimus in tabernaculum ejus; adorabimus in loco, ubi steterunt pedes ejus.

8. Surge, Domine, in requiem tuam, tu et arca sanctificationis tuæ.

9. Sacerdotes tui induantur justitiam, et sancti tui exultent.

10. Propter David servum tuum, non avertas, faciem Christi tui.

11. Juravit Dominus David veritatem, et non frustrabitur eum : de fructu ventris tui ponam super sedem tuam.

12. Si custodierint filii tui testamentum meum, et testimonia mea hæc quæ docebo eos,

13. Et filii eorum usque in seculum sedebunt super sedem tuam.

14. Quoniam elegit Dominus Sion, elegit eam in habitationem sibi.

15. Hæc requies mea in seculum seculi : hìc habitabo, quoniam elegi eam

16. Viduam ejus benedicens benedicam; pauperes ejus saturabo panibus.

17. Sacerdotes ejus induam salutari; et sancti tui exultatione exultabunt.

18. Illic producam cornu David : paravi lucernam Christo meo.

19. Inimicos ejus induam confusione : super ipsum autem efflorebit sanctificatio mea.

6. Nous avons appris (*de nos pères*) que la demeure du Seigneur était autrefois dans la tribu d'Ephraim, et nous l'avons vue ensuite dans les campagnes de la forêt.

7. Nous entrerons dans son sanctuaire, nous l'adorerons dans le lieu où ses pieds se sont reposés.

8. Levez-vous, Seigneur, entrez dans votre repos, vous et l'arche où habite votre sainteté.

9. Que vos prêtres soient revêtus de la justice, et que vos saints chantent des cantiques d'allégresse.

10. A cause de David, votre serviteur, ne détournez point les regards de votre Christ.

11. Le Seigneur a fait à David un serment qui est la vérité pure, et qui aura son effet : Je placerai sur votre trône le fruit de vos entrailles.

12. Si vos enfants gardent mon alliance et les préceptes que je leur enseignerai;

13. Et si leurs enfants sont toujours fidèles aux mêmes lois, ils seront assis sur votre trône.

14. Car le Seigneur a choisi Sion, il l'a choisie pour être sa demeure.

15. C'est-là le lieu de mon repos pour toujours; j'y habiterai, parce que je l'ai choisie.

16. Je comblerai de bénédictions ses veuves, je fournirai du pain en abondance à ses pauvres.

17. Je revêtirai ses prêtres de la grâce du salut, et ses saints seront transportés d'allégresse.

18. Là je produirai le germe de la force de David : j'ai préparé la lampe qui doit éclairer mon Christ.

19. Je couvrirai ses ennemis de confusion; mais la sainteté dont je le couronnerai, fleurira sur sa tête.

COMMENTARIUM.

VERS. (1) 1. — MEMENTO, DOMINE, DAVID Genitivi casûs in Græco. In Hebræo videtur esse dativi, quo-

(1) Interpretum plurimi hunc psalmum Davidi tribuunt; scriptumque ab eo asserunt, quo tempore templum Domino ædificare decreverat. Hoc pii regis consilium ab ipso expleri non potuit. Hoc tamen voluntatis suæ monumentum existere illum voluisse aiunt, canendumque dedisse, cùm arcam è Cariathiarim in paratum Sione tabernaculum solemni pompâ transferret. Docent alii scriptum esse à Salomone, atque in templi dedicatione recitatum. Hæc sententia quibusdam hujus carminis versiculis confirmatur, quos idem Salomon in solemni oratione per id tempus habitâ usurpavit.

Græci Patres, Origenem secuti, hunc psalmum exaratum esse aiunt in captivitate, orantibus captivis ut Deus servi sui Davidis meminerit, populi sui misereatur, et ea quæ Davidi pollicitus est, præstet, restaurato Hierosolymis templo, excitatâ nominis sui memoriâ, ipsiusque Davidis imperio in illius posteris restituto. Ingens est hujus psalmi affinitas cum 88 et 95, 43, 76, ubi queruntur Judæi, quasi Deus promissorum oblitus, populum penitùs deseruerit. Hoc nobis proponimus in commentario. Alii ad solemnem secundi templi dedicationem referunt; quæ quidem sententia omnium optima videretur, nisi arcæ mentio in carmine, occurreret, quæ arca in secundo post captivitatem templo non fuisse omninò existimatur. Hæc tamen objectio facilè diluitur, si ponas usurpata esse à captivis eadem verba, quibus Salomon usus est in prioris templi dedicatione; quamobrem nihil in iis mutare debuisse, quamvis arca in secundo templo non coleretur. Vide psalmum 98, 1, et nos in eum psalmum.

S. Hilarius de Christo interpretatur, certatque malam Judæorum fidem in causâ esse, cur primum carminis versum uni Christo convenire, ipsi non videant. At aliquam hujus psalmi partem Messiæ congruere, duos scilicet postremos versus, non inficiantur Judæi. Neque tamen idcirco ullus iis est excusationis locus, dùm expletam in Christo horum oraculorum fidem non sentiunt. At hoc ipsum exprobrari illis potest de cæteris vaticiniis, quæ nihilo obscuriorem veritatem fidemque præ se ferunt. Multi etiam catholicorum interpretum et Patrum litterali explicatione Davidem, Salomonem, seu Zorobabelem iis ipsis verbis indicari docent, quibus non sublimiori sensu Christum innui cum S. Hilario arbitramur. (Calmet.)

Mosis Amyraldi utor verbis in Paraphrasi in Psalmos, p. 757 : « Cùm David pro excellenti suâ pietate, « postquàm ad regiam dignitatem pervenerat, semper « in animo habuisset ædificare templum, in quo locaretur arca Domini, quæ ad illud usque tempus sub « tentorio fuerat, et ex loco in locum migraverat, nullo domicilio fixo; hoc tamen grave peccatum commisit, quòd, ut recitatur in historiâ sacrâ, populum « censeri et dinumerari jussit. Eà de causâ Deus misit angelum, qui horribili pestilentiâ atque mortalitate erratum illud castigaret, et cùm jam septuaginta « millia hominum occidisset, et in eo erat, ut Hierosolymæ ipsi imminens, horrendam illam stragem edere « perseveraret, cohibuit eum efficacitas precum et sacrificiorum, quæ David Deo obtulit in areâ, quam ab « Ornano Jebusæo in eum finem comparaverat. Tanta « autem tum fuit Dei erga Davidem bonitas, ut non « modò illi peccatum condonaret, et plagam in cæde « istâ sisteret, sed etiam testaretur sibi magnoperè « placere desiderium ædificandi templi, quod semper « ille præ se tulerat, et locum in quo sacrificia obtulerat, ei rei dicatum esse significavit, unum hoc reservavit, quòd ædem istam sacram construi à Salomone voluit. (Vid. 1 Paral. 21, 18, 26 ad 30, et 22,

niam *et* illic deest, idest, *Memento, Domine, Davidi, omnem afflictionem ejus.* Sed ל etiam indicat geniti-

« 1.) Id Salomon postea magnificentissimè exsecutus « est (2 Paral. 3, 1), et proximè ad verisimilitudinem « accedit hunc psalmum ab eo illâ de causâ composi- « tum fuisse, ut ad commemorationem rerum jam « præteritarum et earum quas Deus pietati Davidis in « tempus futurum spoponderat, solemniter caneretur. « Atque Salomonem, non verò Davidem, ut nonnulli « ex Hebræis putant, hocce Canticum composuisse, « probabile facit cùm occasio, tùm etiam id quod « vers. 8, 9 et 10, continetur. Usurpatum enim fuit à « Salomone in celebri illâ precatione, quâ, ut refertur « 2 Chron. 6, 41, 42, templum jam absolutum conse- « cravit. » Cæterùm et in dedicatione templi secundi carmen nostrum usurpatum fuisse, ostendit hoc ipsum quòd 15 illorum carminum, communi שירי המעלות titulo insignitorum fasciculo insertum est.

(Rosenmuller.)

Verba Salomonis hæc sunt, qui Deum orat per merita patris sui David. *Memento*, inquit, Davidis amici tui, et meritorum ejus, inter quæ præcipuum fuit studium mansuetudinis. Illud, *memento*, non arguit oblivionem in Deo, sed significat Deum, quando non miseretur filiorum viri justi, ita se gerere quasi non recordaretur quid apud se vir ille justus meruerit. Nihil igitur isto modo loquendi significatur, nisi Deum orari velle per merita hominum justorum, et propter eadem merita multa concedere, quæ alioqui minimè concessisset; id cognosci potest ex lib. 3 Reg. cap. 11, ubi Deus per prophetam loquitur ad Jeroboam, ac dicit se valdè irritatum esse peccatis Salomonis, sed tamen conservaturum illi regnum omnibus diebus vitæ suæ, *propter David servum suum, qui custodivit mandata et præcepta sua;* ex quo loco apparet orationem hujus psalmi fuisse exauditam. Meminit autem Salomon mansuetudinis Davidis, omissis aliis virtutibus, tum quia mansueto in Davide potissimùm eluxit, ut patuit ex eo quòd noluit Saülem occidere, cùm posset, cùm tamen ab eo sine ullâ causâ quæreretur ad mortem, lib 1 Reg., cap. 24; tum etiam quia mansuetudo mirabiliter placet in oculis Dei, quia individua comes est humilitatis et charitatis, et quia similem facit hominem Deo, qui *suavis et mitis est, et multæ misericordiæ invocantibus eum*, Psal. 85. Itaque ante Davidem, Moses amicus Dei maximus fuit, *quia mitissimus erat super omnes homines*, Num. 12, et post Davidem Christus Dominus, plenus gratiâ et veritate, non aliam virtutem magis in se imitandam esse docuit, cùm ait: *Discite à me quia mitis sum et humilis corde*, Matth. 11. Neque repugnat mansuetudini Davidis vel Mosis, quòd uterque multos homines occiderit, neque mansuetudini Christi, quòd ejecerit ex templo ementes et vendentes, mensasque eorum subverterit; nam mansuetudo non est contraria justitiæ, imò soror est zeli honoris Dei; et qui facilè tolerat injurias proprias, quod est mansuetudinis, aptior est ad vindicandas injurias Dei et proximi, tum quia omnes vident eum non moveri ex affectu proprio, sed ex solo justitiæ zelo, tum quia oblitus quodammodò suî, totus occupari potest in Dei honore quærendo et propugnando. S. Hieronymus ex Hebræo vertit: *Memento, Domine, David, et omnis afflictionis ejus.* Sed vox Hebraica, *hunnotho*, quam Hebræi *humiliari eum* reddere solent, potest cum aliis punctis legi, *hanvatho*, quod significat, *mansuetudinis ejus*, et sic legerunt septuaginta Interpretes.

(Bellarminus.)

Inducitur primis carminis versibus universus populus, Deum obtestans, ut declaret se memorem esse Davidis omniumque ejus sollicitudinum in ardore desiderii ingentis sui, quo expetivit templum Jovano cultui sacrum condere. Tribuitur hoc laudis Davidi solum, quòd de quærendâ templi sede fuerit sollicitus. Non enim Davidi per Deum licuit templum exstruere, ut constat ex 2 Sam. 13, 1 Paral. 17, 12. In personâ universi populi hæc verba dici, illud persuadet, quod inferiùs, vers. 6, 7, in numero multitudinis dictum est: *Audivimus, invenimus, introibimus.* Hebr.: *Memento Davidi omnis affligi ejus*, id est, omnem recordare laborem et sollicitudinem, quibus seipsum afflixit cultûs tui penè collapsi restituendi causâ, cui etiam omnia bellici sui laboris præmia consecravit, 1 Paral. 18, 11. *Davidi memento*, scilicet in bonum; sic verbum cum dativo personæ et accusativo rei construitur Psal. 98, 3, Exod. 31, 13, Levit 26, 45. — *Mansuetudine* autem pietatem ac religionem Davidis videtur intellexisse. Cæteri verò interpretes omnes *afflictionem* interpretantur.

(Rosenmuller.)

vum, et *eth* interdùm est præpositio *cum*. Memento, Domine, Davidis, cum omni afflictione, vel mansuetudine ejus, quod cum nostrâ editione concurrit. MANSUETUDINIS, *Hanvatho* legerunt iisdem litteris quibus Masoretæ, sed aliis punctis: *hanava* enim mansuetudinem significat, ut *hanav*, mansuetum. Isti autem *hunnotho, afflictionis ejus:* quam pertulit, ut cultum tuum amplificaret et instauraret, deinde locum cultûs tui stabiliret ac constitueret. Putant autem esse verba populi, petentis à Deo ut acceptum habeat novum templum à Salomone ædificatum.

VERS. 2. — SICUT JURAVIT DOMINO, David scilicet. Memento etiam quemadmodùm jurârit et firmiter promiserit. Hinc Hebraicè, *ascher*, *quòd*. Memento quòd. Vel (non tam rectè) *qui*: qui quidem (David) juravit Domino, (et) vovit potenti (Deo) Jacob, quod sequitur, de æde sibi construendâ. Votum illud Scriptura commemorat 2 Reg. 7, 7, 1 Par. 17, 2. *Ascher*, etiam pro *caasser*, *quemadmodùm*. Sic Gall., *comme*, pro ὅτι, quòd: *Souviens-toi comme il a juré et saintement promis.* Jurare autem Domino, est sanctè, et quasi Deo teste polliceri, ut Isa. 19, 10, 2 Par. 15, 14. JACOB, *laabir Juhacob*, id est, magnifico Jacob propriè. *Abir*, magnificus, insignis, Dei epithetum.

VERS. 3. — SI INTROIERO IN TABERNACULUM. Dicendo supple (juxta consuetas mimeses), id quod sequitur usque ad vers. 8. SI. Proximè docuimus formulas jurandi ferè esse imperfectas cujusmodi est hæc usque ad 9 versum. Eò enim usque protenditur. Si quievero, donec reperiam aream tabernaculo Dei Jacob ædificando, peream, moriar, vel quid simile; q. d.: Priùs non ingrediar limen domûs meæ, neque corpus quieti tradam. Nam hujus juramenti sunt multæ partes, per anadiplosin. Hìc *intrare* est inhabitare *domum suam novam; ascendere*, ad quiescendum scandere.

VERS. 4. — SI DEDERO SOMNUM OCULIS MEIS. Exponit per hyperbolen ingens desiderium inveniendi locum domûs Domini.

VERS. 5. — ET REQUIEM TEMPORIBUS MEIS. Totum istud est additum à Septuaginta, ad auxesin. Erat enim ingens Davidis ardor ad istud perficiendum, 2 Reg. 7, 2. Qui cùm fuisset divino oraculo prohibitus, testamento tamen reliqui locupletissimam materiam et exemplar, ordinum leviticorum formam et rationem, ministeriorum fundationes et reddtius, rei divinæ solemnia et ritus, 2 Par. 6, 22, 23, 24, 25, 26. TEMPORIBUS, τοῖς κροτάφοις. Itaque tempora hìc sonant partem capitis supra genas. Si dedero capiti meo quietem et

somnum. Locum, templum, in quo Deus Jacobi invocari debet, ejusque arca fixè reponi, quæ hodie mota est. Tabernaculum. Hebraice, *mischenoth*. Tabernacula, plurali numero, ob templi Salomonis partes aliquantò plures quàm tabernaculi Mosaici, quanquàm et in Mosaico tres erant præcipuæ.

Vers. 6. — Ecce audivimus eam in Ephrata (1). Verba adhuc Davidis, per mimesin. Eam, sedem, habitationem, ædem, mansionem, pro eum locum, ut legit Theodoretus, vel, id tabernaculum. Enallage generis ad intellectum, habita ratione significantis substantivi. Nam sedes et locus, tabernaculum et habitatio, sive mansio idem valent, *makom*, et *shechina*. Ita R. Kimhi. Nempe mutat constructionem, ut indicet se in tabernaculo Domini, quod tanto studio quærit, duo contemplari, *locum* ipsum externum et materialem, ad quem conveniendum sit rei divinæ causa, et Dei præsentiam (nam *shechina* hoc significat, etiam apud Rabbinos), interiorem Dei habitationem et gratiam. Chrysostomus autem ad arcam refert, Augustinus ad requiem Dei, ut sit relativum sine antecedente, vel præpositum antecedenti. In Ephrata, in regione Ephratæà, et quasi feraci, fructuosa, quæ complectebatur aliquem terræ sanctæ tractum, Bethlehem, Jerusalem, et viciniam, Anonymus. Domum Dei, sive locum destinatum ædi ipsius audivimus per Prophetas, vel majores esse in Ephratæà regione, ædem statariam et immobilem illic Deo esse ædificandam, relictà Silo. Alias Bethlehem propriè dicitur Ephrata, Genes. 35, 19, et 48, 7, quod vocabulum potiùs delegit quàm

(1) Difficilis locus, qui interpretes multùm exercuit. Atque primò quidem dissentiunt, quò pertineat pronomen feminei generis *eam*. Jarchius subaudiendum censet *nuntium bonum*, Kimchius *schechinam gloriæ*, seu gloriosam Jovæ super arcà præsentiam. Alii *arcam*, quod nomen etsi sæpiùs masculinum, interdum tamen femininum est, ut 1 Sam. 4, 17, 2 Paral. 8, 11. Sed majorem difficultatem creat locorum mentio. Nam Ephrata quamvis notum sit esse nomen *Bethlehemi* (vid. Gen. 35, 16, 19, coll. 48, 7. Ruth. 4, 11. Mich. 5, 1), tamen quo sensu noster dicat : *Audivimus illud*, scil. tabernaculum *Ephratæ* seu Bethlehemi esse, obscurum est, cùm nusquàm in veteris Test. libris historicis memoriæ sit proditum, arcam sive tabernaculum sacrum Bethlehemi unquàm collocatum fuisse. Kimchius existimavit referri hìc per mimesin verba Davidis, quibus de reperto, quem quæsierat, loco sibi gratulatus fuerit. *Ecce*, inquiebat, *audivimus* olim ex majoribus natu *in Ephratà*, urbe patria, futurum esse, ut locus eligatur, quo Jovæ sacrarium perpetuò sit mansurum ; ecce nunc tandem *invenimus* illum in *campis sylvæ*, hoc est, in areà Ornanis Jebusæi, sylvoso loco. Alii *Ephrata* interpretantur *Ephratæam*, id est, Ephraimiticam regionem (ut Elkana, pater Samuelis, Levita genere, sed patrià *Ephraimita* dicitur 1 Sam. 1, 1, uti et Jeroboamus rex, ex tribu Ephraim oriundus, 1 Reg. 11, 26), in quâ Silo urbs sita fuit, ubi arca substiterat 349 annis (vid. Jud. 18, 31. 21, 19, 1 Sam. 1, 3) ; nomine *Campi sylvæ* autem indicari putant urbem à locis sylvosis dictam quo loco arca per 20 annos morata fuit, 1 Sam. 6, 21, 7, 1, 2. Horum igitur plerique sensum faciunt hunc in modum : Cùm percontabamur olim, ubinam esset sacrarium Jovæ, audiebamus illud esse in Ephraimiticà regione, id est, Silunte; ubi autem ex eo loco translata fuit cùm eam aliàs quæsivimus, reperimus eam in Kiriath-Jearim, et sic è loco in locum migrare cogebamur, ut Jovæ debitum cultum ex illius præscripto adhiberemus. Nunc autem, postquàm illius domicilium firmiter constitutum est, *accedamus* piè et religiosè *ad tabernacula Domini*, etc., vers. 7. Tilingius, in Disquisit. p. 158, seqq., nomine *Ephraimitidis* designari censet regionem, ubi post infelix prælium cum Philistæis arca capta et amissa est (1 Sam. 4, 3 ad 18) ; *campis sylvæ* verò agrum *Kiriath-Jearim* inter et *Beth-Semes* interjectum, nobilitatum strage aliquot millium hominum, irreverenter ad arcam affluentium (1 Sam. 6, 18, 19) ; indeque Kiriath-Jearim deducta est. « Exsultat autem vates in sui temporis felicitate, quà populus fruebatur, quòd arca non ampliùs hùc illùc vagaretur, sed stabilem tandem sortita esset locum, quem populus sine mortis formidine accedere potuit. Hùc enim vatem digitum intendisse patet, quia meminit non ipsarum arcæ mansionum sive stationum, non Siluntis, sed regionis Ephratæ, ubi Israel adverso prælio victus et arca capta fuerat ; non ipsius urbis *Jearim*, id est, nemorum, sed agri nemorum, illius nempe, ubi Deus, ob irreverenter inspectam sacrosanctam arcam, tot myriadum stragem ediderat. Sicque res tristes tegit verbis concisis et tenuioribus, animos locorum tantùm notatione ad eas revocans. Hoc igitur dicit populus : Quanto nunc sumus feliciores, quàm quidem antea, duris illis et calamitosis temporibus ! Olim *audiebamus illam* (arcam) amissam in Ephraimitide, et reductam *inveniebamus* propè Kiriath-Jearim, in *planitie illà nemorosà*, et utrobique non sine severo Dei in populum judicio. Quàm flebilis erat temporum illorum conditio ! quàm dehonestata religionis facies ! cùm arca fœderis hùc illùc vagaretur, imo ab hostibus caperetur ! Nunc verò Deus tandem sibi elegit locum perpetuò habitandum ; nunc parta nobis est, accedendi et libertas et fiducia. » Alii *Ephratæ* nomine non tantùm urbem Bethlehem, verùm etiam totum illum tractum inde ab ea urbe usque ad Hierosolymam appellatum olim opinantur (neque enim Bethlehemum inter et Hierosolymam spatium plus quàm sex milliarium Romanorum aberat, vid. Relandi Palæst. p. 645), adeò ut et Moria mons, quo templum erat exstructum, Ephratææ regionis nomine comprehensus fuerit. Qui hanc sententiam amplectuntur, negant commemorari hoc versu locos commorationis arcæ antiquos Silunte et Kiriath Jearimis, sed putant responsionem tradi ad desiderium, quod in versibus, qui præcedunt, expressum erat, ita ut designetur hoc vers. 6 terminus, quorsùm se venturos gaudent Israelitæ pii (vers. 7), qui ipse locus describatur tum generaliùs, quòd sit in regione Ephrateà, adeòque propè Davidis patriam, Bethlehem, tum specialiùs, quod sit in *agris sylvæ*, id est, in monte Moria, qui forsan hoc nominis eo tempore habuerit, quanquam nobis non satis constet de hoc ipso. Sionem verò intendi, manifestum est ex vers. 13. Novà ratione Venema hunc locum explicavit : nimirùm Israelitas, qui in hoc versu loquentes inducantur, dicere, votum illud Davidis, quod inde à versu 2 allatum fuerat, Salomonem implevisse : *Audivimus, invenimus*, inquiunt, scilicet id quod David se inventurum voverat. Feminini enim generis pronomen verbis affixum, vel pro neutro positum esse, ut sæpe alias. Verbum *audiendi* respicere ad nuntios a Salomone missos ad convocandos Israelitas ad illam solemnitatem, 2 Chron. 5, 2. *Ubi* verò hæc perceperant ? In *Ephrata* et *agris sylvæ*, hoc est, in locis propinquis et remotis, cultis et incultis. *Ephratam* seu Bethlehemum poni *vel* pro locis vicinis ; *vel* pro fertilibus, significat enim Ephrata *summam fertilitatem*, vid. Simonis Onomastic. vet. Test. p. 187 ; et oppositione ad *agros sylvæ*, quibus regiones incultæ, præsertim Libani, sint intelligendæ. Hoc forsan Chaldæus voluit, qui alterum hujus versûs hemistichium sic reddidit : *Invenimus eam in agro sylvarum Libani, ubi adorabant patres antiqui*. Nobis quidem cæteris omnibus Tilingii præferenda videtur hujus loci interpretatio supra allata.

(Rosenmuller.)

Jerusalem, tametsi templum in eâ minimè excitandum esset. Primùm, per synecdochen poeticam, quòd vicinia duarum illarum urbium faceret duntaxat duarum leucarum discrimen, et Jerusalem esset de agro Bethlehemitico. Deinde, ut sciretur templum extruendum in tribu Juda, id est, in illâ Hierosolymorum regione, quæ ad tribum Juda pertineret, et ad Bethlehem prospiceret. Alioqui Jerusalem ferè tota erat in tribu Benjamin. Præthereà, ut ad vocem Ephraim alludat per paronomosiam; q. d. : Relinquet Dominus Ephraim, et veniet Ephratam. Deseret Silo urbem Ephraim, et commigrabit Ephratam tribûs Judæ. Denique propter Christum verum Dei templum, in Ephratâ sive Bethlehem nasciturum, Matth. 2, 1. Unde R. Joseph et D. Hieronymus, in Epitaphio Paulæ, locum in quo Christus esset nasciturus, audivimus esse in Ephratâ, id est, in Bethlehem. In campis sylvæ. Hierosolymis, in arcâ Areunæ Jebusæi, sylvosâ, et nemorosis arboribus consitâ, 2 Reg. 24, 16. In agris ejus sylvestribus et nemorosis invenimus locum ædis Domini. Illìc comperimus templum esse extruendum in tribu Juda, neglectâ Ephraim. Circùm Jerusalem frequentes erant sylvæ et montes. Alii, *in Ephratâ*, cùm David esset in Ephratâ sive Bethlehem, et campis sylvosis, comperit per revelationem locum in quo templum esset condendum. Chaldæus, *de sylvâ Libani, loco*, inquit, *ubi adoraverunt patres mundi.*

Vers. 7. — Introibimus in tabernaculum ejus. Tum, ubi illic locus Domini fuerit exstructus, introibimus in ejus domicilium, et eum adorabimus, dicendo quæ sequuntur. Tabernacula, plurali numero, ut suprà, vers. 5. In loco. Hebraicè, *nischthahave laadom raglau*, eadem verba quæ supra, Psal. 98, 6 : *Adorare scabellum pedum ejus.* Quare ad verbum nunc ita verti potuit : *Adorabimus scabellum pedum ejus;* id est, ut Hebræi exponunt, arcam fœderis, in quâ ille sedebat edendo oracula, et patrando miracula; et apud quam suam præsentiam et opem pollicebatur invocantibus, 2 Par. 6, 11. Ejus enim circumductu ceciderunt muri Jericho, victoria in bellis obtinebatur, prædicebatur, etc.; quæ erat typus Ecclesiæ, vel potiùs corporis Domini. Appellatur autem scabellum, sive subsellium pedum Domini, comparatè ad cœlum, tanquàm thronum, quòd in cœlo Dei præsentia sit major, nempe per gloriam, in arcam autem ejus pedes duntaxat extenderentur, id est, gratia. Nam pedes symbolum præsentiæ ipsius, id est, gratiæ. Aliqui vertunt : *Adorabimus ad scabellum.* Verùm verbum adorandi construitur cum ל, ut proinde nihil opus sit ejus syntaxeos vim invertere, de quo supra, Psal. 88, 11.

Vers. 8. — Surge, Domine, in requiem tuam (1). Resumit suam precem populus verbis Mosis, Num. 10, v. penult., ad cujus etiam imitationem tres istos versus 8, 9, 10, in dedicatione templi usurpavit Salomon, 2 Par. 6, 41, 42. Requiem autem vocat locum domûs Domini quietum, immobilem, statum et fixum, qualis non erat ante templum conditum, quoniam tabernaculum Mosis erat motorium et portatile; deinde quia vagum, in Silo, None, Gabaon, etc., sine certo domicilio. Sanctificationis, Hebraicè, *huzecha*, id est, fortitudinis tuæ propriè. Sed quorsùm pertineret illa arcæ fortitudo, demonstratur, nempe ad nostram

(1) Introducturus Salomon arcam in templum magnificentissimè ædificatum, poetico more eam invitat ad templum ingrediendum et inhabitandum. *Surge*, inquit, Domine, de loco, ubi hactenùs, quasi hospes habitâsti, et ingredere in domum tuam propriam, in quâ deinceps requiesces, id est, unde non transibis de loco ad locum, ut usque modò fecisti. Explicat autem se loqui Domino, non ut est in se (sic enim cœli cœlorum Deum non capiunt, ut idem Salomon alibi dicit), sed ut peculiari modo in arcâ testamenti erat, quia ex illâ responsa dabat, et ideò addit : *Tu et arca sanctificationis tuæ*, id est, tu cum throno tuo et scabello pedum tuorum : quod scabellum est arca sanctificationis tuæ, id est, arca in quâ et per quam tu ab omnibus, qui illam sciunt, sanctificaris et honoraris. In Hebræo habetur : *Arca fortitudinis tuæ*, et hoc modo legitur in 2 Paral. 6, non solùm in textu Hebraico, sed etiam in Græco et Latino. Videntur igitur septuaginta Interpretes hoc loco voluisse non tam reddere verbum verbo, quàm explicare sententiam. *Arca* enim *fortitudinis Dei* dicitur, quia per eam ostendit Deus fortitudinem suam; nam Josue 3, cùm arca intrâsset Jordanem, portantibus eam sacerdotibus, continuò aquæ Jordanis conversæ sunt retrorsùm ; item Josue 6, cùm arca septies civitatem Jericho circuisset, muri Jericho corruerunt. Item lib. 1 Reg. 5, cùm arca capta fuisset à Philistæis, et posita in templo idoli Dagon, mane sequenti inventus est Dagon jacens pronus in terrâ coram arcâ, et quòcumque circumferretur arca à Philistæis, interficiebat innumerabiles homines, ita ut Philistæi dicerent : *Non maneat apud nos arca Dei Israel, quia dura est manus ejus super nos, et super Dagon deum nostrum.* Denique Bethsamitæ, cùm arcam Dei ad se delatam curiosè inspexissent, occisi sunt supra quinquaginta millia ex ipsis, ut habetur lib. 1 Reg. 6, et cùm Oza tetigisset arcam Dei, continuò à Deo occisus est, 2 Reg. 6. Sed hæc ipsa fortitudo Dei, quæ per arcam demonstrabatur, efficiebat ut Deus ab omnibus sanctificaretur, timeretur et honoraretur. Siquidem Bethsamitæ cùm interficerentur ob arcam Dei à se visam, dixerunt : *Quis poterit stare in conspectu Domini Dei sancti hujus?* in idem igitur recidit, *arca fortitudinis tuæ*, ut habetur in Hebræo, *et arca sanctificationis tuæ*, ut habetur in codice Græco et Latino. (Bellarminus.)

Hebr. : *Surge, Jova, ad locum quietis tuæ* occupandum. Mutavit formulam Mosaicam evocationis Num. 10, 35, cùm non ad migrationem, sed ad sedem fixam et stabilem arcam evocet ex eo loco in quo, dùm templum conderetur, interea substitit. Hunc, et duos versus qui sequuntur, Salomon solemni illi precationi, quam in dedicatione templi, post illatam illùc arcam adhibuit, totidem ferè verbis inseruit, vid. 2 Paral. 6, 41. Secundùm Hebræum : *Arca roboris tui*, id est, potentiæ et majestatis tuæ symbolum. Hoc nominis nusquàm aliàs arcæ tribuitur, nisi loco ex nostro Psalmo desumpto, 2 Paral. 6, 41 ; aliàs communiter dicitur *arca fœderis*, *arca Dei*, et semel *arca sanctitatis*, 2 Paral. 35, 3. Conf. Psal. 96, 6. « Parùm, inquit Agellius, inter « utrumque interest. Nam in Paral., quasi materiam « sanctificationis et laudis *fortitudinem* posuerunt, « nostro loco ipsam *laudem; sanctificationem* enim pro « veneratione ac laude posuerunt ; laudantur autem « res fortiter gestæ. Ergo cùm arcæ causâ multa forti- « ter gesta essent, ut Jordanis trajectio (Jos. 3), ut « Philistæorum pestis et lues, ut idolorum eorum de- « jectio (1 Sam. 5, 7), meritò et *arca fortitudinis* « vocatur, et *sanctificationis.* Utrumque nomen, quia « res conjunctæ sunt in Cantico Mosis, Exod. 15, 2, « conjunctum legitur : *Fortitudo mea et laus mea Do-* « *minus.* » (Rosenmuller.)

sanctificationem, ad vires animi, potiùs quàm corporis; q. d. : Arca, in quâ nos sanctificas, è quâ sanctitatem in nos derivas et distribuis. Relinque, Domine, Gabaon, teque cum tuâ arcâ, per quam solitus es adversùs hostes tuam vim et robur declarare, recipe in hunc locum perpetuæ quieti tuæ destinatum.

Vers. 9. — Sacerdotes tui induantur justitiam, pietatem, sanctimoniam, vitamque suo gradu dignam. Chaldæus, *vestes justitiæ*. Chrysostomus, 2 Par. 6, v. penult., *ut justè et sanctè coram te ministrent, remque tuam divinam purè faciant*, ut alibi, et infra, vers 17, *salute, salutari*, ad indicandum vestes sacerdotales esse symbola justitiæ et salutis divinæ. Eas enim ad allegoriam, sive theoriam, ut loquitur Dionysius, confert, ut doceat sacras cæremonias et ritus esse sacramentales et mysticos, ac præter nudam solemnitatem multa divina complecti. Sancti tui. Levitæ ad ministerium tuum consecrati in suggestu et choro coram te canant ore, et psallant instrumentis musicis, hilariter ministrent, te lætis laudibus celebrent. Vel in genere fideles tui, pii tui tuo cultui dicati et consecrati, qui ventitant in domum tuam precandi causâ, et discendi legem tuam. Kimhi, in 1 Par. 5,

Vers. 10. — Propter David servum tuum, propter promissionem factam Davidi; item propter ejus mansuetudinem, virtutes, cruces et merita, è principio Psalmi. Non avertas, à nobis scilicet, ne Christi gratiam et favorem à nobis removeas, vel ejus conspectum et præsentiam ne differas, neque subtrahas faciem et adventum Christi tui, revocans promissionem de eo exhibendo. Alii : *Ne averseris, ne repellas, repudies precem Christi tui*. Rabbini ferè intelligunt Salomonem, quia Salomon sibi hunc versum accommodat, 2 Par. 6, 42. Sed sententiæ alienæ sæpè aliò accommodantur. Itaque nostri appositiùs et rectiùs Christum Dominum. Eum, ô Domine, pro tuâ reverentiâ, exaudi pro nobis interpellantem. Vel ex Chrysostomo : *Ne differas adventum ipsius propter Davidem, cui eum promisisti*. Unde ad verbum : *Al thascheb : Ne redire sive retrocedere facias;* et mox, *juravit*, etc.

Vers. 11. — Juravit Dominus David veritatem. Enallage personæ. Juràsti enim Davidi veritatem, et non frustraberis eum, dicendo supple, quod sequitur, usque ad finem Psalmi. Urget enim ex promisso. Veritatem, indubitatum promissum. Non frustrabitur eum, non fallet, non violabit fidem datam, nec irritum faciet promissum ei factum. *Eam* Græcè et Hebraicè, *Lo jaschub mimmenah*, οὐκ ἀθετήσει αὐτήν, *non abjecit eam* veritatem); non avertetur ab eâ (veritate). De fructu ventris, de filiis tuis, vel aliquem de filiis tuis, id est, Christum. Nam *min* Hebraicè, *de* Latinè, inservit distributionibus. Hinc Theodoretus : *Orant pii ne Davidis genus et regnum extinguatur*. Aliis, ut Deus promissum de Messiâ, propter Davidem impleat, Ecclesiæ faveat, et ejus ministris, ex promissione quam usque ad calcem Psalmi canit. Ponam, regem scilicet, è Chaldæo.

Vers. 12. — Si custodierint filii tui testamentum meum. Hæc conditio etiam adjicitur in [illegible]

8, 25. « Quid ergo, ait Augustinus, si non custodierint, « est promissio irrita? Non, quia si in te non comple« tur, completur in alio. Nam etsi filii David sunt, « non stirpe, sed cultu Dei, et fide. Stabilitas enim « hujus regni in Christo est. » Hoc est : Promissio hæc erat hypothetica respectu filiorum Davidis secundum carnem, absoluta respectu Christi, ejusque spiritualis prolis. Is enim erat accepturus sedem David patris sui, et æternum regnum in populum Dei, cujus regnum David temporarium signum erat et typus. Quare supra, psal. 88, 31, 33, 34, sine conditione effertur : *Si dereliquerint filii ejus legem meam, visitabo in virga iniquitates eorum; at misericordiam meam non dispergam ab eo*. Ita fuit categorica respectu Christi et filiorum Dei secundùm spiritum, hypothetica ratione alterius sobolis. Testimonia, cæremonias, Aben-Ezra.

Vers. 13. — Et filii eorum usque in seculum. Etiam filii eorum, procul dubio filii eorum in perpetuum regnabunt. *Gam*, particula emphatica, hypotheticæ locutionis redditio. Quare in fonte secundum membrum duodecimi versûs conficit, nec versum alium incipit.

Vers. 14. — Elegit eam in habitationem sibi (1). Hebr., *ivva*, desideravit. Est aliud verbum à superiore in Hebræo; sic versu sequenti.

Vers. 15. — Hæc requies mea in seculum seculi. Fructus electionis Sion, usque ad Psalmi finem. Hæc requies mea. Sion locus, in quo volo requiescere, morari, statam sedem figere, loco ampliùs non mutato.

Vers. 16. — Viduam ejus (2), Hebraicè, *sadah*, id

(1) Cùm angelus Davidem in areâ Ornan allocutus est, tunc David divinitùs intellexit electum à Deo locum esse Sionem. Hebræus : *Elegit Sion, expetivit eam in sedem sibi*. Eodem modo, v. 15 : *Hic habitabo, quoniam expetivi eam*. Hoc de christiana Ecclesia intelligitur, quæ sponsa Deo charissima est post Synagogæ repudium. (Calmet.)

(2) Hic versiculus cum sequentibus promittit civitati David, quæ est Sion, multa bona, quæ utcumque applicari possunt terrenæ civitati, ut figura erat Ecclesiæ : sed ipsi Ecclesiæ propriè et perfectè conveniunt. Primùm igitur promittit abundantiam rerum temporalium tantam, ut etiam viduæ, quæ solent esse maximè destitutæ, et alii pauperes satiari possint : benedictio enim Dei abundantiam in Scripturis significare solet. Sed hæc abundantia in sensu altiore significat copiam cibi spiritualis, verbi Dei, et sacramentorum, quibus abundant filii Ecclesiæ, illi præsertim qui sunt spiritu pauperes. Antiqua hæreticorum calumnia occurrit hoc loco breviter refellenda. Ridet enim Calvinus editionem nostram vulgatam, quod pro *victu* substituerit *viduam*. Dicit enim presbyterum aliquem inscitum existimasse c et t esse unum d, et sic pro *victum* legisse *viduam*, et quia *viduam* nihil significat, addidisse a, et fecisse viduam : et neminem fuisse in Ecclesiâ nostrâ, qui hanc corruptionem advertere potuerit. Sed facile est calumniam refutare. Latinus enim interpres rectissimè vertit quod invenit in Græco; in Græco autem sine dubio invenit [illegible], quod viduam significat omnium consensu; neque solus noster interpres in Græco legit [illegible], sed etiam Patres, Hilarius, Ambrosius, Augustinus, Chrysostomus, Prosper, Cassiodorus, et alii. Imò S. Hilarius meminit utriusque lectionis, et contendit veram lectionem esse *viduam*, et sic lectum fuisse à tempore Christi usque ad tempora sua. Verùm quidem est in Hebræo non legi *viduam*, sed *venationem*, vel

est, venationem ejus, escam, victum ejus benedicam et multiplicabo. Sic Græcè, θήραν, *venationem*. Sed noster legit, inconsultà veritate Hebraicè χήραν, *viduam*, ut et Appollinarius et Augustinus, quòd mox sequerentur : Pauperes ; utrósque enim solet Scriptura conjungere. Hilarius captionem interpretatur, tanquàm de venatoribus et piscatoribus hominum esset locutus, id est, Apostolis, quorum venationem et capturam se benedicturum promittat. Benedicam, copiosis magnisque afficiam beneficiis, prosperabo. Panibus, abundantià rerum ad victum necessariarum.

Vers. 17. — Sacerdotes ejus induam salutari, sanctimonià et securitate, Chrysostomus ; Hebraicè, *ieschach*, salute ; nempe ut accepta habeat eorum sacra et servos illos : Kimhi, in 1 Par. 6. Et sancti tui, Levitæ, jubilando jubilabunt, liberè canent è malis erepti. Salutem vocat, salutarem virtutem et pietatem. In his enim salus omnis nostra posita est. Hinc supra, vers. 9, justitiam dixit. Respondet enim Deus Ecclesiæ precibus in bonis corporalibus et spiritualibus. Alii : copiosè possidebunt salutem. Eos servabo et protegam, defensione et tutelà meà eos muniam.

Vers. 18. — Illic producam, proferam illic, id est, in Sione, ἐκεῖ (nam mendosè *illùc*). Hebraicè, *atsmiah*, id est, oriri et germinare faciam, propriè. Unde Christi cognomentum, *tsemath*, id est, germen, Jerem. 23, 5. Cornu, robur, regnum, decus, et regiam majestatem Christi, Davidi. *David* enim, est hic dativi casus, τῷ Δαβίδ. Lucernam (1), regnum paravi splendidum et illustre Christo, splendore firmavi et gloriâ, ut supra, Psal. 17, 32, si quidem Christus hic Dominum nostrum significet. Sin Davidem, *lucernam*, id est, Christum verum, qui omnem hominem illuminat suâ gratiâ, et donis Spiritûs sancti multiplicibus : ut 2 Par. 21, 7, sub Joram, *noluit Dominus disperdere domum David, propter pactum quod inierat cum eo, et quoniam promiserat ei dare lucernam, et filiis ejus omni tempore*, id est, Christum. Decet splendorem familiæ Davidicæ, et regnum nunquàm extinctum iri. Quin liberi parentum, quasi oculi sunt lucerna et lumen. Unde Festus Pompeius : *Orba est, quæ patrem, aut matrem, aut liberos quasi lumen amisit*. Chrysostomus et Cyrillus, in Joannem, per lucernam intelligunt Joannem Baptistam, Christum tenebris mundi hujus ostendentem. Prosper : *Prophetarum oracula, templum Salomonicum*, hæc omnia præluxerunt Christo, eumque prænuntiârunt.

Vers. 19. — Inimicos ejus induam confusione, pudore, antithesis : uti sacerdotes vestiam salute, ita hostes ignominià. Sanctificatio. Ad verbum, *iatsitz, nizre*, corona, diadema ipsius ; q. d. : Quotidiè multiplicabitur magnitudo ejus, atque majestas. Gloria regni Dei super filios David florebit, Ecclesia vigebit. Sed sic verterunt, primùm quià verbum nazar dicitur de Nazaræis Domino separatis et sanctificatis, Num. 6, 2 ; deinde, ut hæc intelligerentur de vero Messià, qui est Sanctus sanctorum, Dan. 9, 24 : et sanctificatio, per quam sancti justique efficimur, passim apud Apostolos ; q. d., inquit Chrysost. : Christi tempore florebit templum meum. In primà personà verterunt, quoniam hæc sanctificatio Davidicæ prolis et regni à Deo est.

victum, neque ullam esse similitudinem litterarum, ob quam suspicari quis possit illos scripsisse *viduam* ; siquidem vidua Hebraicè dicitur, *almana* ; et *victus*, seu *venatio*, dicitur *tseda*, et hanc vocem in omnibus codicibus invenimus ; sed in Græco idiomate magna similitudo litterarum est inter χήραν, quod significat *viduam*, et θήραν, quod significat *victum*. Igitur necesse est, vel in Hebræo mutatum esse textum, et Septuaginta legisse longè aliter quam modò se habet, et hæc sententia S. Hilarii est ; vel in Græco textu esse corruptionem factam vitio scriptorum, quia unam litteram legerunt pro alià, ut S. Hieronymus putat. (Bellarminus.)

(1) Scriptura enim passim vocat *lucernam* filium sive posteros ; nam in filiis parentes vivunt et lucent : vide lib. 3 Reg. 11 et 15, et tunc sensus erit : *Illic producam cornu David*, quia *paravi lucernam*, id est, filium successoremque ejus Messiam, *Christo meo* Davidi ; et erit quasi explicatio ejus, quod antea dixerat : *De fructu ventris tui ponam super sedem tuam*. Ut enim hoc non intelligerent carnales Judæi de Salomone, explicatur hoc loco de Messià futuro. Potest tamen etiam aptissimè intelligi, ut S. Augustinus exponit, de Præcursore Domini, et ipso Domino, ut lucerna sit Joannes, et Christus sit Dominus Jesus ; quoniam enim Messias venturus erat sine opibus et comitatu regio, non facilè à Judæis, expectantibus Messiam regem temporalem, agnosci potuisset, nisi præcessisset Joannes, qui singulari suâ sanctitate et vitæ austeritate, omnium oculos in se converteret instar lucernæ lucentis in caliginoso loco ; dicit igitur : *Illuc producam cornu David*, id est, regnum æternum Messiæ, et jam præparavi *lucernam*, id est, præcursorem, qui erit quasi lucerna, *Christo meo*, id est, ipsi Messiæ : atque ad hunc locum videtur Dominus aspexisse, cùm ait, Joan. 5 : *Ipse erat lucerna ardens, et lucens*.

(Bellarminus.)

NOTES DU PSAUME CXXXI.

Il y a beaucoup d'opinions différentes sur l'auteur et l'objet de ce Psaume. Les uns l'attribuent à David, et croient qu'il fut composé, lorsque ce prince prit la résolution de bâtir un temple au Seigneur. D'autres le rapportent à Salomon (*a*), et en fixent l'époque à la dédicace du temple qui fut son ouvrage. Quelques-uns voient encore ici les temps de la captivité de Babylone, et disent que ce Psaume expose les désirs des captifs, pour revoir leur patrie et la réédification du temple. Il y a des interprètes qui en diffèrent la composition au temps de la dédicace de ce second temple. Enfin plusieurs d'entre les saints Pères l'expliquent tout entier de J.-C. et de l'établissement de l'Église Chrétienne.

Si l'on considère que Salomon, après avoir fait la dédicace de son temple, dit, dans son discours d'actions de grâces, deux versets qui se trouvent ici divisés en trois, on se persuadera, ce semble, aisément que Salomon est l'auteur de tout le psaume, et qu'il le composa à l'occasion de cette solennité. On pourrait dire cependant que David l'avait composé lorsqu'il voulut bâtir lui-même la maison du Seigneur, et que Salomon en répéta trois versets après la construction de cette sainte maison. Je crois que ce sont là les deux opinions qu'on peut embrasser avec le plus de sûreté, et même avec l'approbation du plus grand nombre des interprètes. Les autres sentiments ont l'air de système, et il faut faire violence à la lettre pour les justifier.

Cette critique ne tombe pas sur l'interprétation que

(*a*) C'est le sentiment du P. Houbigant.

donnent les saints Pères qui appliquent le Psaume à J. C. Il convient à ce Sauveur du monde, vrai fils de Dieu et vrai fils de David, mais dans le sens sublime, qu'on appellera, si l'on veut, second sens littéral. Il y a un autre sens applicable aux temps de David ou de Salomon. Je suis fâché qu'il n'y ait que de la conjecture dans l'opinion qu'ont embrassée sur ce Psaume les auteurs des *Principes discutés*. Ils s'éloignent ici de leur plan ordinaire des deux sens littéraux, applicables, selon eux, à presque tous les Psaumes. Ils disent à la tête de ce Psaume : *L'Église d'Israël désignée sous le nom de David dans les versets 1 et 18, déchirée par les sectes des Samaritains, des Pharisiens et des Sadducéens, demande avec le dernier empressement l'arrivée du Verbe. Le Messie prend la parole, et promet des biens qui rempliront ses disciples de joie.* Pour que ce système fût vrai, il faudrait que le Psaume n'eût été composé que vers les temps des Machabées ; car c'est à cette époque qu'on place l'origine des sectes chez les Juifs. Or, dans ce temps-là, il n'y eut point de prophètes proprement dits, puisque tout le monde convient que Malachie est le dernier. Il y eut des écrivains inspirés, tels que les auteurs des deux livres des Machabées ; mais ce n'étaient pas des prophètes, c'est-à-dire, des hommes destinés à annoncer les choses futures. Cependant le Psaume 131 est l'ouvrage d'un prophète, et les auteurs des *Principes discutés* regardent plus que personne ce Psaume comme une véritable prophétie. J'omets d'autres réflexions, en reconnaissant toutefois que le Psaume, expliqué à la façon de ces auteurs, serait très-beau ; mais la vérité est la base de tout, et le pur système n'est qu'un fond mobile et incertain.

VERSET 1.

Le terme hébreu signifie *douceur, modestie, humilité, affliction, pauvreté*. Peut-être que dans la pensée du Prophète il avait tous ces rapports. David était *doux, humble, modeste*, et il se trouva en butte aux persécutions, aux souffrances, à la pauvreté ; il a pu commencer par là sa prière, et son fils Salomon a pu aussi commencer ce Psaume, s'il en est l'auteur, par cet éloge de son père. Quand David prit la résolution de bâtir un temple au Seigneur, il dit : *Et quoi ! j'habite dans un palais construit de bois de cèdre, et l'arche du Seigneur est encore sous une tente !* Voilà le sentiment d'une humilité religieuse. Et quand le prophète Nathan lui eut déclaré que la construction du temple de Dieu était réservée à Salomon son fils, et que ce prince verrait le sceptre affermi pour toujours dans sa maison, David, s'humiliant encore devant le Seigneur, protesta qu'il était indigne de tant de bienfaits. Il serait aisé de rassembler de la même manière les preuves que ce Prophète donna, dans les diverses circonstances de sa vie, d'une patience inaltérable, d'une douceur qui s'étendait jusqu'à ses plus cruels ennemis, d'une modestie qui lui faisait réprouver toute espèce de faste et d'orgueil. Il fit de grandes fautes ; mais il les reconnut avec docilité, et il mérita, par la droiture de son cœur, d'être appelé l'*homme selon le cœur de Dieu*.

RÉFLEXIONS.

David était plein de douceur, et, avec la protection de Dieu, il dompta tous ses ennemis ; il fut la figure de J. C. qui a tout soumis par la douceur de sa parole et de sa grâce. Jamais les fidèles, qui sont son corps mystique, ne triompheront autrement des ennemis du salut. C'est la douceur de leurs mœurs, c'est la modestie de leurs discours, c'est l'humilité de leurs sentiments, c'est leur patience dans les adversités, qui les rendront invincibles. J.-C. ne leur a pas dit : Apprenez de moi à opérer des miracles, à ressusciter les morts, à guérir les malades ; il leur a dit : *Apprenez de moi la douceur et l'humilité.*

Il n'y a point de véritable douceur sans l'humilité. Les hommes du monde paraissent doux, parce qu'ils sont politiques, circonspects, flatteurs, patients pour leurs intérêts, [illegible] et [illegible] dans les sociétés qu'ils fréquentent. Mais comme cette douceur tout humaine n'est point fondée sur l'humilité, ils sont sensibles sur le point d'honneur, délicats en un mot, sur un procédé qui n'entre pas dans leurs vues, vindicatifs si on leur manque, impérieux à l'égard de ceux qui sont dans leur dépendance, jaloux des succès de leurs égaux, impatients dans les disgrâces qui leur arrivent, inconstants dans leurs amitiés, insatiables d'éloges, et faux dans ceux qu'ils paraissent donner aux autres.

La douceur fondée sur l'humilité rend l'homme patient dans les maux naturels, dans les disgrâces qu'il s'est attirées par sa faute, dans les persécutions qu'il éprouve ; il supporte les défauts de ses semblables ; il ne les voit pas même, parce qu'il est occupé des siens ; il n'est ni critique, ni décisif, ni entier dans ses sentiments. Il est bienfaisant sans affectation, complaisant sans flatterie, poli sans fadeur, droit et sincère à l'égard de tout le monde, et sans prétentions pour tout ce qui le regarde lui-même. Cet homme est paisible dans toutes les circonstances de la vie. Il n'attend rien des hommes, parce qu'il est persuadé qu'on ne lui doit rien, et il attend tout de Dieu, parce qu'il sent que de lui-même il ne peut que s'égarer dans la voie du salut.

Heureux les hommes doux, disait J.-C. dans son admirable discours sur la montagne, *parce qu'ils posséderont la terre*. Ce mot dit tout ce qui est nécessaire pour faire sentir les avantages de la douceur. L'homme doux *possédera* son intérieur, qui est proprement la *terre* que Dieu nous a donnée à cultiver ; il vivra en paix avec ses supérieurs, ses égaux et ses inférieurs, quelque impatients, ou quelque difficiles qu'ils soient ; il parviendra même à *posséder* leur amitié, car la douceur chrétienne est une vertu qui force le vice même à lui applaudir. Enfin, il aura pour héritage la *terre des vivants*, qui est le séjour du repos inaltérable et éternel.

VERSET 2.

Je traduis, *comment*, qui répond au mot hébreu, au mot grec, et au mot latin *sicut* : *Souvenez-vous comment il s'est engagé par serment et par vœu.* L'objet de ce serment et de ce vœu est expliqué dans les versets suivants. Au lieu du *Dieu de Jacob*, l'hébreu dit le *puissant*, le *fort de Jacob*. C'est tellement la même chose, que S. Jérôme traduit aussi par le *Dieu de Jacob*. Le P. Houbigant dit, *potenti Deo Jacob*.

L'histoire ne nous apprend point en quel temps David fit ce serment et ce vœu, mais il y a toute apparence que ce fut après qu'il eut transporté l'arche de la maison d'Obededom sur la montagne de Sion : car ce fut alors qu'il communiqua au prophète Nathan le dessein qu'il avait de construire un temple au Seigneur.

RÉFLEXIONS.

Que ce soit David ou Salomon qui parle dans ce psaume, il s'ensuit toujours que l'un et l'autre furent persuadés qu'on a besoin du secours de Dieu pour accomplir les promesses qu'on lui a faites. Cette expression : *Souvenez-vous, Seigneur, du serment et du vœu de David*, en est la preuve. On est téméraire quand on fait à Dieu des vœux sans implorer sa grâce ; et on ne l'est pas moins quand on se flatte d'y être fidèle sans sa protection. Dieu offre sa grâce aux Chrétiens pour remplir les engagements de leur baptême ; mais très-peu parmi eux pensent à en profiter, parce que très-peu se rappellent ces engagements. Jamais on n'oublie qu'on est né noble, riche, puissant, mais on oublie sans peine qu'on est Chrétien. On avertit sans cesse les enfants des prérogatives de leur rang ; on leur dit même de ne point s'écarter des exemples de valeur que leur ont donnés les grands hommes, dont le sang coule dans leurs veines ; mais on leur remet rarement sous les yeux la grandeur de leur vocation au christianisme, et l'on insiste peu sur l'obligation

d'imiter J.-C. et les saints. On laisse, en quelque sorte, aux conditions vulgaires le soin d'accomplir ce qui a été promis au moment de la régénération spirituelle.

Le vœu qu'avait fait le Prophète était saint; mais les promesses de notre baptême sont d'un ordre bien supérieur. Nous allons voir que David s'engagea au Seigneur pour lui bâtir un temple. *Eh!* dit S. Augustin, *nous avons promis d'être nous-mêmes le temple de Dieu.* Quelle étendue et quelle magnificence dans cette promesse!

VERSETS 3, 4, 5.

Nos versions sont très-conformes à l'hébreu, hors dans un seul point qui est l'addition, *et requiem temporibus meis;* elle est dans les LXX et en partie dans Théodotion, qui l'ont lue apparemment dans leurs exemplaires. Il ne faut point dire, avec quelques interprètes, que les LXX ont ajouté ces mots *par l'inspiration du Saint-Esprit;* car ces traducteurs des saints livres n'étaient point *inspirés.* Quelle que soit la cause ou l'origine de cette addition, elle ne dépare point le psaume; elle développe la pensée du Prophète. On sait que dans le sommeil les yeux se ferment, que les paupières s'abaissent, que la tête ou *les tempes se penchent.*

L'expression *si*, qui est dans le texte et dans les versions, est la formule du serment chez les Hébreux, et équivaut ici à la négation. La pensée du Prophète n'est pas qu'il s'abstiendra d'entrer dans sa maison, de se coucher, de dormir, mais seulement qu'il portera partout le dessein de construire une maison au Seigneur, et qu'il sera inquiet jusqu'à ce qu'il l'ait exécuté.

Dans le 5e verset, Dieu est encore appelé (dans le texte) le *puissant de Jacob.* C'est pour répondre à l'expression du second verset.

Je ne puis concevoir pourquoi les auteurs des *Principes discutés* traduisent : *Oui j'entrerai dans la tente que ma maison environne, je monterai sur les lits qui me sont préparés, mais je n'accorderai jamais de sommeil à mes yeux, ni de repos à mes paupières, jusqu'à ce que j'aie trouvé le lieu de la naissance du Seigneur,* etc. Il est certain que l'hébreu s'exprime au 3e verset comme au 4e, ainsi la particule אם doit avoir le même sens dans ces deux endroits. Il est encore très-sûr que tous les interprètes ont vu la formule du serment dans ces deux versets.

RÉFLEXIONS.

Je ne prendrai point de repos, dit le Prophète, *jusqu'à ce que j'aie trouvé un lieu propre à être la demeure du Seigneur.* Voilà un homme qui s'oublie lui-même pour avancer la gloire de Dieu, et cet exemple confond toutes les âmes lâches, tièdes, intéressés, gouvernées par l'amour-propre. Qui d'entr'elles consent à sacrifier ses amusements, ses attachements secrets, ses vanités, ses humeurs, ses prétentions, à une vie fervente, à la solitude, aux exercices de la prière, en un mot à tout ce qui peut l'approcher de Dieu? Pour préparer une demeure au Seigneur, il faut que l'intérieur soit dégagé du propre intérêt; jamais on ne sera le temple de Dieu tant que le monde et les passions occuperont la place. Nulle société à espérer entre le vieil homme et l'homme nouveau, entre le monde et J.-C. *Je n'aurai point de repos que Dieu n'habite* au-dedans de moi; c'est-là le langage de ceux qui veulent mener une vie nouvelle. *Chassez le vieux levain,* disait l'Apôtre, *afin d'être une nouvelle pâte.* Soyez mort afin de vivre à J.-C. Ah! disait S. Augustin touché de la générosité et de la ferveur du Prophète : *J.-C. veut demeurer dans nous, préparons lui une place : et en quoi consiste cette place? A l'aimer et à ne pas nous aimer nous-mêmes. Si nous nous aimons, nous lui fermons la porte de notre cœur; si nous l'aimons, nous lui ouvrons le domicile où il veut habiter; et s'il entre dans nous, nous ne périrons point en nous aimant; nous nous retrouverons avec J.-C. qui nous aime.* Toute la doctrine du salut est dans cette instruction. Tout se réduit à combattre l'amour-propre, qui est notre ennemi de tous les temps.

VERSET 6.

Les interprètes se sont tournés de bien des manières pour expliquer ce verset. Sans rapporter toutes leurs pensées, je crois que le Prophète veut dire : *Nos pères m'ont dit que la demeure du Seigneur avait été long-temps à Silo, dans la tribu d'Ephraïm,* et qu'ensuite *on l'avait transportée à Cariathiarim* (dont le nom signifie ville du bois ou ville forestière); *c'est là que je l'ai trouvée,* lorsque j'ai voulu transporter l'arche du Testament. Le tabernacle et l'arche du Seigneur furent à Silo durant 328 ans, jusqu'au temps que les Philistins prirent l'arche, sous le sacerdoce d'Héli. Quand ils l'eurent rendue, on la déposa à Gabaa ou Cariathiarim; elle y demeura pendant 70 ans; et ce fut de là que David la transporta dans la maison d'Obédédom, près de Jérusalem, et au bout de trois mois sur la montagne de Sion; le tabernacle étant toujours demeuré à Silo.

Quelques-uns expliquent *Ephrata* de la ville de Bethléem, qui avait aussi ce nom; mais il est plus vraisemblable qu'il s'agit de Silo, qui était dans la tribu d'Ephraïm, où l'arche fut durant plus de trois siècles. Pour justifier l'explication de Bethléem, on traduit : *Nous avons entendu dire quand nous étions à Bethléem, que l'arche du Seigneur était à Cariathiarim,* où *nous l'avons en effet trouvée.* Mais il semble que dans le texte et dans les versions il y a une opposition entre les deux membres de la phrase : *Nous avons entendu parler d'elle comme étant à Ephrata, et nous l'avons trouvée comme étant dans les champs de la forêt.* En un mot, ni le texte, ni les versions ne font naître l'idée que présente cette manière de traduire, où l'on suppose qu'*Ephrata* est Bethléem.

On objecte contre notre traduction, qui est en même temps celle de la plupart des interprètes, 1° que Silo ne peut pas être appelée *Ephrata :* objection frivole, puisque Silo était dans la tribu d'Ephraïm, et que ceux de cette tribu sont appelés *Ephratéens* dans le livre des Juges, dans celui de Ruth, dans le premier et le troisième livre des Rois; 2° que David ne peut pas dire qu'il a trouvé l'arche du Seigneur à Cariathiarim, puisqu'il savait bien qu'elle y était, et qu'il le savait même si bien, qu'il la fit passer de là à Jérusalem : objection encore très-faible, puisque le mot hébreu signifie *trouver*, soit par hasard, soit à dessein, et aussi *s'emparer, prendre, acquérir.* D'ailleurs, comme cette arche du Testament avait été transportée à Cariathiarim avant que David fût au monde, il la trouva là, c'est-à-dire, qu'il apprit dans les premiers temps qu'il y passa, qu'elle était en ce lieu.

Il y a aussi une objection sur *Cariathiarim,* non que cette ville ne fût appelée la *ville des bois;* mais il est dit au premier livre des Rois, que l'arche, au retour de chez les Philistins, fut portée à Gabaa chez Abinadab. Je réponds que cet endroit de Gabaa devait être ou un quartier de Cariathiarim, ou un lieu fort près de cette ville, puisqu'il est certain que ce furent les habitants de Cariathiarim qui déposèrent l'arche chez Abinadab. Les LXX traduisent cet endroit du livre des Rois ἐν τῷ βουνῷ, *sur une colline*, parce que *Gabaa* signifie un lieu élevé. Ainsi il faut entendre que les habitants de Cariathiarim placèrent l'arche dans le quartier le plus élevé de leur ville.

S. Jérôme et quelques autres traduisent : *Ecce audivimus illum in Ephrata, invenimus illum in regione saltûs;* il faut que cet *illum* se rapporte au *Dieu de Jacob* qui précède, et qui rendait ses oracles sur l'arche du Testament; c'est aussi la pensée du P. Houbigant. L'hébreu et les LXX mettent le féminin, et entendent ou l'arche d'alliance, ou en général *cela* ou *ces choses,* parce que cette langue n'a point de neutre. C'est ainsi que le rend la version anglaise faite sur l'hébreu.

RÉFLEXIONS.

Ce verset, qui ne paraît pas prêter beaucoup aux réflexions morales, rappelle néanmoins le souvenir de deux mots très-précieux dans la religion. L'arche du Seigneur fut d'abord dans *Ephrata*, c'est-à-dire, à *Silo*, dans la tribu d'Ephraim. Or, ce mot *Silo* est le même sous lequel Jacob désigna le Messie futur. Ce mot *Ephrata* est aussi le premier nom que porta la ville de Bethléem; elle le conserva même jusque dans les derniers temps, puisque le prophète Michée l'appelle *Bethléem-Ephrata*. Or, cette Bethléem est le lieu de la naissance du *Silo* ou du Messie, prédit par Jacob. L'arche du Seigneur était la figure de l'humanité sainte de Jésus-Christ, dans laquelle *habite la divinité corporellement*, comme s'exprime l'Apôtre. Cette sainte humanité est donc le temple le plus auguste que Dieu ait pu choisir pour manifester sa gloire, et pour répandre ses bienfaits sur le genre humain. L'arche d'alliance a disparu; elle n'a point été dans le second temple, parce que Jésus-Christ, venant dans ce second temple, a fait cesser toutes les figures. Aussi la gloire de ce second temple a-t-elle surpassé toute la splendeur du temple de Salomon.

David cherchait un lieu pour y construire la maison de Dieu : nous avons trouvé dans la personne de Jésus-Christ, non-seulement le temple de Dieu, mais Dieu lui-même habitant parmi les hommes. Or, pour jouir pleinement de sa présence, c'est dans la solitude que nous devons nous retirer. Nous le trouverons, comme s'exprime notre Prophète, *dans les campagnes de la forêt*; non qu'il soit nécessaire d'abandonner les villes, et de nous cacher, comme les solitaires, dans les sombres réduits des bois. Notre Dieu doit être dans notre cœur; et ce cœur totalement séparé du monde, deviendra le temple de Dieu. Jésus-Christ y fera sa demeure, il rendra des oracles plus fréquents que Dieu n'en prononça de dessus le propitiatoire.

J'ai trois choses dans ce verset, *Silo*, *Bethléem*, le *désert*, c'est-à-dire, Jésus-Christ, sa crèche, et la solitude de mon cœur : trois objets qui devraient m'occuper sans cesse. Je puis dire, comme le Prophète, que j'ai *entendu parler* de ces trois choses : mais puis-je dire que je les ai *trouvées?* Les saints m'en ont parlé; mais ai-je fait des efforts comme les saints pour les posséder?

VERSET 7.

Ce verset peut être de David ou de Salomon. S'il est de David, ce prince, résolu de construire un temple au Seigneur, regarde déjà la chose comme faite, et il dit : *Allons, nous entrerons dans la maison de Dieu, nous nous prosternerons devant l'escabeau de ses pieds*. Salomon a pu dire la même chose après la construction du temple : Mon père a cherché un lieu pour y *construire un temple* à Dieu. Ses vœux sont remplis, ce temple existe, nous nous y rassemblerons, et nous nous prosternerons devant la sainte arche, sur laquelle il daigne se placer quand il rend ses oracles. L'hébreu dit, *l'escabeau de ses pieds*.

Dans les LXX du Vatican, il y a : *Entrons dans le tabernacle*, etc. Le manuscrit alexandrin porte comme la Vulgate : *nous entrerons*, et les deux leçons sont bonnes et rendent le même sens.

RÉFLEXIONS.

Nous entrons dans nos maisons, dit S. Augustin, pour y habiter, et nous entrons dans la maison de Dieu pour qu'il habite en nous. Nous ne sommes pas malheureux si nous sommes privés de notre maison ordinaire, car nous pouvons en acquérir une autre; mais si Dieu n'habite pas en nous, notre sort est déplorable. Tout se réduit encore ici à l'unité. Il n'y a qu'un Dieu, qui veut habiter dans nous; il n'y a qu'une Eglise, dont nous devons être membres pour que Dieu habite dans nous; enfin il n'y a dans chacun de nous qu'une âme, où Dieu veut habiter. Je considère aussi qu'il n'y a qu'une arche d'alliance devant laquelle nous devons nous prosterner : c'est le corps de Jésus-Christ résidant au milieu de nous par son sacrement.

Vous êtes le temple de Dieu, disait S. Chrysostôme, après l'apôtre S. Paul : priez donc partout, car un temple est fait pour prier.

Il y a dans nous un fonds d'infidélité qui ne peut presque se concevoir. Nous croyons que pour prier, il faut nous transporter dans les lieux consacrés au culte du Seigneur. C'est bien un devoir pour nous de les fréquenter, d'y édifier les fidèles, de joindre nos adorations à celles des ministres du sanctuaire; mais la plus grande partie de nos jours se passe hors de ces saints exercices, et il ne nous est pas ordonné de ne quitter jamais le pied des autels. Cependant il faut toujours prier, comme le disait Jésus-Christ, et cela est toujours possible, puisque Dieu est toujours dans nous, puisqu'il nous entend toujours. La prière continuelle ne diffère pas de l'exercice de la présence de Dieu. Faire tout en esprit d'adoration devant Dieu, c'est prier toujours. Paul, dit S. Grégoire, était perpétuellement le sanctuaire de Dieu, parce que dans ses voyages, dans ses prédications, dans ses souffrances, il habitait toujours en Dieu, et Dieu en lui. C'était une nuée qui portait la fécondité partout, mais qui demeurait toujours féconde et inépuisable, parce que Dieu y avait placé sa demeure.

VERSETS 8, 9, 10.

Ces trois versets sont réduits à deux dans le second livre des Paralipomènes, et l'on y remarque quelques différences; car dans un endroit on lit : *Présentement levez-vous, Seigneur Dieu; entrez dans votre repos, vous et l'arche de votre force. Que vos prêtres, Seigneur Dieu, soient revêtus du salut, et que vos saints se réjouissent dans la possession des biens. Seigneur Dieu, ne détournez point la face de votre Christ, souvenez-vous des miséricordes que vous avez exercées à l'égard de votre serviteur David.* Les différences de ces deux textes ne sont pas assez grandes, pour qu'on puisse croire que Salomon n'a pas eu en vue notre psaume; mais elles pourraient faire soupçonner que Salomon n'est pas l'auteur de ce beau cantique. Cependant de même que David, auteur du psaume 17, l'a répété avec des différences au second livre des Rois, Salomon aurait pu aussi composer d'abord ce psaume 131, et en répéter trois versets avec des différences, lorsqu'il eut achevé le temple; ou bien il aurait pu, après la consécration de cet édifice, composer le psaume en changeant quelque chose dans les versets 8, 9 et 10.

Quoi qu'il en soit, ces trois versets de notre psaume ne diffèrent du texte, dans les LXX et la Vulgate, que par le mot *sanctificationis*, au lieu de *fortitudinis*, qui est dans l'hébreu. Cette différence est petite; car la *force* de l'arche d'alliance ne procédait que de la présence de Dieu, qui est *le saint* par excellence. Aussi les Bethsamites, voyant la punition des téméraires qui avaient osé regarder l'arche de trop près, s'écrièrent : *Qui pourra subsister en la présence de ce Dieu de sainteté?*

Je crois que le premier de ces versets réfute entièrement l'idée de ceux qui prétendent que le psaume a été composé sur la fin de la captivité, ou pour la consécration du second temple; car le Prophète parlant de l'arche du Testament, et cette arche ayant été perdue durant la captivité, il n'est pas raisonnable de penser qu'on en ait fait mention quand elle ne subsistait plus, ou quand on ignorait en quel lieu elle subsistait.

Au second verset quelques-uns entendent des lévites cette expression, *que vos saints se réjouissent*. On n'a pour cette opinion que l'autorité de la Paraphrase chaldaïque, qui parle souvent de son chef, et sans être fondée en bonnes raisons. Il est plus naturel de prendre ces *saints*, pour tous les vrais fidèles, pour les Israélites religieux observateurs de la loi.

Ces mots du 3e verset : *Ne détournez point la face de votre Christ*, renferment cette prière : *Ne détournez point votre face de dessus votre Christ*. Car si Dieu détourne sa face de nous, il est impossible que nous ne la détournions de lui. Ce *Christ*, dont parle le verset, est Salomon lui-même, qui avait été sacré roi. Mais dans un sens plus sublime, c'est le véritable *Christ*, le Messie. Le Prophète est censé demander à Dieu qu'il ne prive pas Israël des miséricordes de J.-C. Il prévoyait, dit S. Augustin, que la plupart des Juifs méconnaitraient ce Sauveur du monde; il demande que tous ne soient pas abandonnés à leur sens réprouvé, que les regards du Messie sauvent les restes d'Israël.

RÉFLEXIONS.

Il n'y a point de prière plus convenable pour le moment où les fidèles participent au corps de J.-C., que celle-ci : *Levez-vous, Seigneur, entrez dans le lieu de votre repos, vous et l'arche sainte de votre Testament.* J.-C. placé à la droite de son Père, se lève en quelque sorte de son trône pour venir habiter dans nous. Il regarde notre cœur comme *le lieu de son repos* ; mais *quelle est cette maison que vous me préparez*, dit-il par la bouche de son Prophète? *Et quel est ce lieu où je dois fixer ma demeure? Tout est mon ouvrage, tout est dans ma dépendance, et je ne tournerai mes regards que sur celui qui est humble, qui a la contrition intérieure, et qui craint mes jugements.* Si Dieu exigeait ces dispositions de ceux qui devaient s'approcher du sanctuaire de la loi, que devons-nous penser quand nous nous préparons à recevoir le sacrement de J.-C., quand cette sainte arche de la nouvelle alliance vient se placer dans nous? *Ah!* disait S. Chrysostôme, *quand J. C. est sur l'autel dans un état de victime, quand le prêtre est debout et prie pour toute l'Église, quand les fidèles qui assistent à ce sacrifice sont teints du sang précieux, ne croyez pas alors être sur la terre, croyez être dans la compagnie des anges, délivrez votre âme de toute pensée étrangère, regardez d'un œil pur tout ce qui se passe dans le ciel.* Mais il n'y a que l'homme humble, l'homme vraiment pénitent, l'homme pénétré de la crainte du Seigneur, qui porte ses regards purs vers le Saint des saints.

Et cette instruction convient encore plus particulièrement aux ministres du sanctuaire. Le Prophète dit : *Qu'ils soient revêtus de la justice*, c'est-à-dire, de toutes les vertus, car le mot de *justice* les comprend toutes; il embrasse la sainteté du cœur, et la modestie extérieure. *Il faut qu'un prêtre*, disait encore S. Chrysostôme, *soit pur comme s'il habitait parmi les puissances célestes.* Matière infinie de réflexions pour ceux qui sont revêtus de ce redoutable ministère. Pour conserver cette pureté, ils doivent être tels que le voulait S. Ambroise : *exilés du monde, ennemis de leurs corps, attentifs à combattre leurs passions* : ils doivent être *simples dans leurs discours, et riches en vertus* ; au lieu que *les philosophes sont beaux parleurs, mais sans foi et sans amour de la vérité.*

Ah! Seigneur, doit dire un prêtre quand il tient la sainte victime entre ses mains, ou qu'il la reçoit dans son cœur, voyez votre Christ qui s'unit à moi, il a ses regards fixés sur vous et sur moi : vous le voyez toujours avec complaisance, parce qu'il est votre Fils bien-aimé; mais puis-je me flatter d'être agréable à ses yeux et aux vôtres? Puisqu'il me nourrit de sa propre chair, ne regardez que lui dans votre indigne ministre; ne détournez pas vos regards de dessus moi ; ce serait, en quelque sorte, les détourner de dessus votre Fils unique, puisqu'il s'unit intimement à moi. Ah! Dieu de bonté, jetez sur moi un regard de miséricorde à cause de ce Messie promis à David, et appelé même du nom de David par vos prophètes. Il a voulu prendre pour moi la forme de *serviteur* : c'est à moi que ce titre convient, accordez-moi d'en remplir tous les devoirs.

VERSET 11.

Ici Salomon expose les promesses que Dieu avait faites à son père; elles sont exprimées au 8e chapitre du second livre des Rois, indiquées dans le psaume 138, et rappelées au second chapitre des Actes des Apôtres. Ce verset comprend la première partie de ces promesses, et elles sont en termes absolus; la suite est conditionnelle. *Dieu a fait à David un serment infaillible et irrévocable;* et ce serment consiste à lui *promettre qu'un rejeton de sa race sera placé sur son trône.* Cette promesse regardait Salomon, comme on le voit par l'endroit cité du second livre des Rois, mais elle regardait aussi J.-C., comme le prouve la citation des Actes des Apôtres; ainsi il y a deux sens littéraux dans ce passage : Salomon fut placé sur le trône de David ; la promesse était absolue, rien n'a pu en arrêter l'effet. J.-C. a aussi été assis sur le trône de David, selon la parole de l'ange Gabriel à la sainte Vierge ; mais ce règne du fils s'étend sur *toute la maison de Jacob*, c'est-à-dire, sur tous les fidèles tant Juifs que Gentils, et il ne doit jamais finir : cette promesse est également absolue, et rien n'en empêchera l'exécution.

Ce verset dit mot à mot : *Je placerai sur votre trône* ou *à votre place*, *du fruit de votre ventre;* ce qui indique clairement que ce rejeton de David naîtrait d'une femme qui serait en même temps vierge. Il n'est ici question que d'une mère et non d'un père; c'est la judicieuse remarque de S. Augustin.

L'hébreu porte : *Dieu a juré à David la vérité, il ne s'en détournera point ;* et nos versions rapportent le pronom à David et non à la vérité : *Non frustrabitur eum*, au lieu de, *non avertetur ab eâ* ou plutôt *ab hoc;* car les Hébreux se servent du féminin pour rendre le neutre qu'ils n'ont point. Le sens est toujours le même de part et d'autre.

RÉFLEXIONS.

Les figures contenues dans les livres saints, sont toujours faites sur la vérité, comme des tableaux sur les objets réels qu'on veut représenter. Le Messie devait être fils de David, mais au bout de mille ans : il fallait donc, pour l'assurance du serment et de la promesse de Dieu, que David eût un fils qui lui succédât immédiatement, en sorte qu'on pût dire que Dieu avait établi, selon sa parole, la dignité royale dans la maison de David. Mais il y avait dans cette parole de Dieu, telle qu'on la voit exprimée plus au long dans le second livre des Rois, des caractères particuliers qui ne pouvaient être remplis à la lettre par Salomon, par exemple, que *Dieu serait son père*, et que *Salomon serait son fils*, que *la maison et le trône de David seraient affermis pour jamais*, etc. Ces caractères ne convenaient, dans la rigueur des termes, qu'au Messie, quoiqu'ils convinssent d'une manière imparfaite à Salomon et au trône de David, son père : et voilà les différences de ce qu'on appelle *figure*, d'avec la *vérité*; celle-ci est toujours à grands traits, si j'ose m'exprimer ainsi, et celle-là n'est que crayonnée.

On a donc ici le serment solennel de Dieu, serment fixe, absolu et irrévocable : c'était de donner à David un fils qui lui succéderait immédiatement, et un autre fils sorti d'une vierge, dont le règne serait éternel. Le trône de Salomon a péri dans la Judée ; mais le Messie occupe dans tout l'univers un trône immuable. Salomon a bâti au Seigneur un temple matériel ; mais le Messie a élevé un édifice permanent, qui est l'Église rachetée au prix de son sang. Salomon a été un roi magnifique et bienfaisant; mais quelle comparaison à faire entre ce monarque borné à un état temporel, et le Roi des rois dont les bienfaits sont pour l'éternité.

VERSETS 12, 13.

Voici présentement une promesse conditionnelle : *Si vos enfants*, dit le Seigneur à David, *et si les enfants de vos enfants sont toujours fidèles à mon alliance et à mes préceptes, ils règneront sur votre trône.* Selon cette traduction, on joint ces mots, *usque in seculum* à *l'observation des lois divines*, quoiqu'on pût aussi les joindre

à sa demeure : car, si toute la postérité de David eût gardé fidèlement la loi de Dieu, elle n'aurait jamais cessé, au moins jusqu'au Messie, de régner sur Israël. Cette condition, marquée par le Seigneur, est une sorte de prophétie de ce qui arriva au bout de quelques siècles, lorsque la royauté cessa dans la maison de David. Dieu savait que les choses arriveraient ainsi ; mais il en parle sous condition, pour marquer d'une part la volonté qu'il avait de conserver le trône dans la maison de David, et, de l'autre, la liberté qu'il laissait aux descendants de ce prince, en sorte qu'il dépendait d'eux de conserver la puissance royale, en observant avec fidélité la loi du Seigneur. Le changement qui se fit au bout de quelques siècles dans cette monarchie, ne marque pas que Dieu eût changé de volonté à l'égard de la maison de David. Dieu est immuable dans ses conseils, il n'y a que les événements qui changent ; et Dieu, dont la puissance suppose ces événements, en parle comme s'il changeait ses desseins quand ces événements arrivent. C'est ainsi qu'on explique les endroits de l'Écriture, où il est dit que Dieu *se repentit* de ce qu'il avait fait : il est incapable de repentir, mais les choses changeant de face, et devenant tout autres qu'il ne les avait réglées ou ordonnées, il paraîtrait, à en juger selon la manière de penser des hommes, que Dieu change aussi de vues et de sentiments.

RÉFLEXIONS.

Les promesses conditionnelles de Dieu ont l'avantage de soutenir l'espérance, de maintenir la crainte et de fortifier l'amour. Si Dieu ne nous avait rien promis pour la vie future, nous serions, dit l'Apôtre, *les plus misérables des hommes*, puisque la vie présente est incapable de nous rendre heureux. Si Dieu nous avait promis absolument et sans conditions les biens de la vie future, nous croirions que ces biens ne pourraient jamais nous manquer, quelle que fût d'ailleurs notre conduite, et quand même nous ne ferions aucun effort pour accomplir les volontés de Dieu. Enfin si les conditions marquées pour obtenir la bienheureuse immortalité ne contenaient pas l'accomplissement de la loi divine, qui se réduit toute à l'amour de Dieu, nous aurions pu nous imaginer qu'il suffisait de remplir quelques devoirs extérieurs sans observer le grand précepte de l'amour.

La plupart des descendants de David vécurent comme si Dieu leur avait promis sa protection, sans exiger d'eux aucun devoir ; et la plupart des hommes vivent aujourd'hui comme si le salut leur était assuré sans qu'ils y contribuassent de leur part. Il est vraisemblable que les infidèles descendants de David n'ajoutèrent pas même foi aux menaces que Dieu avait faites de ne pas conserver le trône dans la maison de David, si sa postérité abandonnait la route des commandements ; la plupart de ces princes tombèrent dans l'idolâtrie, et oublièrent tout-à-fait le culte de Dieu. A juger des hommes par leur conduite, on croirait aussi qu'ils ne croient ni aux promesses ni aux menaces de Jésus-Christ, puisque la plupart d'entre eux ne prennent aucun soin d'observer l'Évangile. Qu'arriva-t-il aux derniers rois de Juda? Ils furent détrônés, dépouillés, emmenés captifs avec leur peuple. Et qu'arrivera-t-il aux Chrétiens prévaricateurs? Ils termineront leur carrière dans le péché, et ils seront éternellement la proie de l'enfer.

VERSETS 14, 15.

Il faut remarquer dans ces versets : 1° qu'au 15e verset le discours change tout à coup, et que c'est Dieu lui-même que le Prophète fait parler. Ces mutations de personnes ne sont point rares dans les psaumes : ici elle est d'autant plus naturelle, que c'est Dieu qui parle dans les versets précédents et dans les versets suivants, en sorte que le verset 14e peut être regardé comme mis en parenthèse ; 2° que l'hébreu met deux fois le terme *aimer*, *désirer*, au lieu de *choisir* : *Le Seigneur a choisi Sion, il l'a désirée pour sa demeure.... J'y habiterai, parce que je l'ai aimée.* Les LXX se servent aussi de deux mots différents, dont l'un signifie *choisir*, et l'autre *préférer*. La Vulgate qui dit *choisir* dans les trois endroits, est donc moins bien, mais elle ne fait point de contre-sens : *choisir* quelque chose, c'est l'*aimer*, la *préférer* aux autres objets.

Dieu avait choisi la montagne de Sion pour le lieu de son repos, c'est-à-dire, pour l'endroit où il voulait que son temple fût bâti, et où l'arche du Testament résidât ; mais cette Sion temporelle et visible était l'image de l'Église chrétienne, et celle-ci est l'image de la Sion céleste, où Dieu fait éternellement son séjour. Comme il y avait deux promesses, l'une absolue, touchant le Messie, qui devait être de la race de David ; l'autre conditionnelle, touchant la conservation de la dignité royale dans la postérité de David ; il y avait aussi deux prédictions de Dieu, si je puis parler ainsi, à l'égard de Sion, que l'Apôtre appelle la *cité du Dieu vivant*, et telle est l'Église de Jésus-Christ ; l'autre était conditionnelle, et avait pour objet Jérusalem et la cité de David. Celle-ci est devenue infidèle, et elle a péri ; l'autre subsistera jusqu'à la fin des siècles, parce qu'elle contiendra toujours dans son sein les vrais adorateurs de Dieu. C'est aussi dans elle que Dieu a fixé son séjour, jusqu'à ce qu'il l'établisse dans le royaume de sa gloire.

RÉFLEXIONS.

Il y a, sur ces versets, une pensée bien solide de S. Augustin. Dieu, dit-il, n'est point sujet à chercher le repos, parce que jamais il n'est exposé au trouble et à l'agitation. Ainsi quand il dit qu'il se reposera dans Sion, il entend que Sion se reposera dans lui ; Dieu se représente comme occupé sans cesse du bonheur de ses créatures ; il sait qu'elles ne seront dans une situation tranquille que quand elles auront placé toutes leurs affections en lui, et il les aime au point de paraître aussi chercher son repos dans elles. C'est-là le mystère des complaisances que Dieu prend dans les âmes qui se reposent en lui : Dieu se repose aussi dans elles, parce que le terme de ses opérations sur nous est que nous l'aimions, et que ce saint amour fixe toutes nos inquiétudes. Quand Dieu se reposait sur l'arche du Testament, les Israélites n'avaient qu'à se reposer sur sa protection ; et quand Dieu se repose dans une âme pénétrée de son amour, elle n'a qu'à jouir de sa divine présence et à mettre toute sa confiance en lui. Toutes les tempêtes de cette vie ne peuvent troubler ce saint repos : *Si vous éprouvez des outrages pour le nom de Jésus-Christ*, disait l'apôtre S. Pierre, *vous serez heureux, parce que tout ce qu'il y a d'honneur, de gloire, de vertu divine, et l'esprit même de Dieu repose sur nous.*

VERSET 16.

Dans l'Écriture il est ordinaire de joindre aux veuves les pauvres et les orphelins. Ce verset, où Dieu promet sa protection aux veuves et aux pauvres, est donc fort naturel. Mais on lit dans l'hébreu et même dans le grec, deux mots qui signifient *chasse* ; le grec porte τὴν θήραν ; il semble que le traducteur vulgate a lu τὴν χήραν, qui signifie une *veuve*, et c'est aussi la leçon du syriaque, de l'arabe, de l'éthiopien, et de tous les anciens Pères. Le mot hébreu est צידה, qu'on rend par *venatio*, *chasse* ; mais si les LXX, ou plutôt les auteurs de la Vulgate, ont fait venir ce mot de צדה, qui signifie *insidiari* et aussi *desolare*, *vastare*, on conçoit qu'ils ont pu traduire par *viduam* ou *desolatam* ; car l'Apôtre se sert de ce second mot pour désigner les veuves : *quæ vere vidua est, et desolata* ; et le mot grec χηρεύειν, signifie *desolari*. Il n'y a donc pas tant à se récrier contre cette leçon de notre Vulgate, laquelle d'ailleurs fait un sens beaucoup meilleur que celui-ci : *Je comblerai de bénédictions sa chasse ou même sa viande* ; car on traduit aussi de cette façon le mot hébreu צידה. Les auteurs de la Paraphrase...

pes discutés disent *sa péché*, pour faire allusion à l'Evangile prêché par des pécheurs.

RÉFLEXIONS.

Dieu promet ici des bénédictions temporelles à la Jérusalem terrestre, supposé qu'elle lui fût fidèle; et il promet à l'Eglise, qui est la Jérusalem spirituelle, les grâces du salut. *Ses veuves* seront *bénies* et ses *pauvres rassasiés*. C'est toute l'Eglise, dit S. Augustin, qui est *veuve*, parce que dans ce monde elle attend le moment de se réunir à son divin époux : ce sont tous les vrais fidèles qui sont *pauvres*, parce qu'ils sont humbles de cœur, et qu'ils ne mettent point leur espoir dans les richesses. Quiconque vit de la foi, se regarde ici-bas comme dans un état de viduité, parce qu'il ne possède qu'en espérance et non en réalité le seul bien après lequel il soupire, qui est la vue de J.-C.; il se regarde aussi comme *pauvre*, parce que de lui-même il est dans une indigence totale des biens spirituels. J.-C. verse ses bienfaits sur ces hommes de foi; ils sont bénis dans leurs actions, ils sont nourris du vrai pain qui est la sainte parole et le corps de J.-C. *La veuve qui est dans les délices*, dit l'Apôtre, *est morte, quoiqu'elle paraisse vivre*: et il en est de même du Chrétien dont le cœur est attaché au monde; il n'a point de part à la vie de J.-C., ni par conséquent à ses bénédictions. *Le riche* orgueilleux, dit l'apôtre S. Jacques, *doit gémir sur sa misère*; car *il amasse des trésors que la rouille consume, et il n'aura en partage au dernier jour que la colère* du souverain juge.

VERSET 17.

C'est une promesse faite à David et à Jérusalem. Dieu promet de revêtir de sainteté les ministres du sanctuaire, et de remplir d'une sainte joie les Israélites fidèles. *Le salut* dont les prêtres devaient être revêtus, est peut-être le don d'instruire les peuples dans la voie du salut. L'hébreu dit, *et ses saints chanteront avec joie*, ou *célébreront la gloire du Seigneur avec allégresse*. Tout cela revient au même. Ce verset ne pouvait convenir qu'en figure aux prêtres et aux fidèles vivant sous sa loi. Les premiers étaient revêtus d'une sainteté légale, en attendant que le vrai salut d'Israël, le Messie, répandit son Saint-Esprit dans le cœur des ministres de l'Eglise chrétienne. La joie des Juifs fidèles était intérieure, mais non comparable à celle que J.-C. a fait naître dans les âmes qui ont reçu l'Evangile.

RÉFLEXIONS.

Les prêtres de la nouvelle alliance doivent être revêtus de la sainteté pour eux-mêmes, et du pouvoir d'opérer le salut à l'égard des autres. Cette seconde qualité leur manque moins que la première, parce que l'Eglise peut bien les consacrer à son service, mais non les rendre saints : c'est à J.-C. seul qu'il appartient d'opérer cette merveille, et c'est ce que l'Eglise ne cesse de lui demander.

Il y a eu un temps, disait un saint homme, où l'on avait plus de vénération pour un simple prêtre qu'on n'en a aujourd'hui pour les métropolitains et pour les patriarches : ce temps reviendra lorsque les simples prêtres seront saints comme ceux de la primitive Eglise; et dans tous les siècles, même dans ceux où les scandales sont le plus multipliés, on en voit encore des exemples.

S. Jérôme disait que chaque profession avait ses chefs et ses modèles, que les militaires tâchent d'imiter les conquérants fameux dans l'histoire; que les philosophes marchent sur les traces des maîtres de l'école; que les orateurs se forment sur les grandes lumières du barreau. Pourquoi, ajoutait-il, les ministres du sanctuaire ne suivraient-ils pas les exemples des apôtres et des hommes apostoliques?

Saint Bernard, faisant la critique de quelques ecclésiastiques de son temps, disait : « Je ne sais en quelle classe les mettre! Dans le soin du temporel ils se comportent comme des laïques, dans l'appareil extérieur, comme des cavaliers; mais ils ne travaillent point comme des laïques, ils ne vont point à la guerre comme des cavaliers, ils sont de toutes les classes et ils ne sont d'aucune. Si chacun doit ressusciter un jour dans son rang, quel sera le rang de ceux-ci? Je crains fort qu'ayant vécu dans le désordre en cette vie, ils ne soient relégués dans le lieu où repose une éternelle confusion. »

VERSET 18.

Je fais mention du *germe* dans la traduction française, parce que l'hébreu porte : *Je ferai germer la force de David*. Ces expressions pourraient absolument convenir à Salomon, qui fut en quelque sorte la *force du trône de David*, puisque jamais la nation ne parut plus florissante et plus puissante que sous Salomon; et l'on a mal objecté que Salomon régnant alors, c'est-à-dire, quand le psaume fut composé, et les termes étant au futur, il ne peut être question de lui; car Salomon, qu'on suppose auteur du psaume, rapporte ici les promesses faites à son père, dans un temps où lui (Salomon) pouvait n'être point né. Mais il faut convenir que ces mêmes expressions conviennent bien plus parfaitement au Messie, puisqu'il fut, dans le sens le plus précis, *la force de la maison de David*: aussi Zacharie, père de S. Jean-Baptiste, rappela-t-il dans son cantique presque mot pour mot ce verset du Prophète : *Il a élevé parmi nous la force du salut dans la maison de David, son serviteur.*

J'ai préparé une lampe à mon Christ: cela pourrait s'entendre aussi absolument de Salomon, qui répandit un grand éclat sur le règne de David, appelé ici le *Christ du Seigneur*. Mais ce sens est petit et même assez peu naturel; car 1° le terme *préparer*, désigne quelque chose d'antérieur à un événement, et Salomon ne régna qu'après David; 2° *préparer une lampe au Christ*, c'est *faire connaître le Christ*; ce qui ne peut pas se dire de Salomon, par rapport à David; 3° enfin si Salomon fut à quelques égards *la lampe* de la maison de David, cette lampe s'obscurcit tellement dans la suite, qu'elle ne mérite guère qu'on la reconnaisse dans ce verset du Prophète. Mais il n'y a rien de plus naturel que d'appliquer cette prophétie au saint précurseur du Messie : il fut, selon la parole même de J.-C., *une lampe qui brûlait et qui éclairait*; il prépara les voies au Messie, qui était le véritable *Christ* de Dieu. La Paraphrase chaldaïque dit elle-même : *J'ai destiné une lampe à mon Messie*; et les plus anciens rabbins entendaient du Messie tout ce verset.

L'hébreu dit : *Illic germinare faciam*, etc.; notre version aurait pu mettre aussi *illic*, et non *illuc*; mais comme le mot hébreu שם et le mot grec ἐκεῖ, se prennent aussi quelquefois pour *illuc*, ce dernier mot ne s'éloigne point du sens; il fait même entendre que le Messie devait venir d'ailleurs, c'est-à-dire, du ciel, pour fortifier et éclairer la maison de David. Ce mouvement ou ce transport indiqué par *illuc* est fort bien en cet endroit.

RÉFLEXIONS.

Quand Zacharie, éclairé du Saint-Esprit, dit : *Il a élevé pour nous* ou *parmi nous la force du salut*, c'était la révélation de deux vérités très-importantes : la première, que le salut des hommes serait le chef-d'œuvre de la puissance divine; la seconde, que les hommes ne profiteraient point de ce salut, sans être revêtus de force et sans traiter cette grande affaire avec la plus grande force. Le mystère de la rédemption des hommes a manifesté la force de Dieu; et le mystère de la sanctification des hommes manifeste tous les jours aux yeux de toute l'Église, la force de la grâce de Dieu, et la force des hommes qui se laissent gouverner par cette grâce. Nous ne voyons encore qu'en énigme et à travers des ombres, cette double force : au jour de la révélation générale, nous serons transportés d'admiration lorsque nous découvrirons les ressorts de cette divine économie.

Il est bien étonnant que Dieu *ait élevé pour nous ces étendards de force*, si j'ose parler ainsi, et que nous fassions si peu d'efforts pour les considérer. C'est que nous ne connaissons ni l'importance du salut, ni la multitude des ennemis qui nous environnent, ni notre propre faiblesse; et ce que nous connaissons encore moins, c'est J.-C.; ce germe sacré de la maison de David n'est ni dans notre esprit, ni dans notre cœur. Les prophètes et Jean-Baptiste nous l'ont annoncé; tous les saints, depuis qu'il a paru au monde, nous l'ont montré : et nous vivons comme les infidèles qui n'ont jamais entendu parler de lui. Attendons-nous le moment où cette grande lumière nous aveuglera, au lieu de nous éclairer, et nous plongera dans le désespoir, au lieu de faire notre consolation? La force de Jésus-Christ méconnue en ce monde est une force qui brise et qui écrase dans le monde futur.

VERSET 19.

On traduit l'hébreu : *son diadème fleurira sur lui*. On prend pour diadème le mot נזר, qui signifie proprement *séparation* d'une chose *consacrée*; c'est ce qui fait que le mot *sanctification* rend bien la pensée du Psalmiste. Symmaque dit aussi ἁγίασμός, qui est la même chose que ἁγίασμά des Septante. A l'égard du pronom, qui est à la première personne dans nos versions, *sanctificatio mea*, et à la troisième dans l'hébreu, *ejus*, la différence vient du *jod*, que les Septante ont lu pour le *vau*, deux lettres fort semblables : et au fond le sens est le même; car le *diadème* ou la *sanctification*, dont parle ce verset, est de Dieu, quoique son éclat doive se manifester sur la tête du Christ.

Le Prophète a pu dire que les *ennemis de Salomon seraient confondus*, *et que son diadème* ou *sa sainteté fleurirait sur sa tête;* mais cette prophétie convient bien plus parfaitement au Messie, dont tous les ennemis seront confondus, qui est le saint par excellence et le roi de tous les siècles.

RÉFLEXIONS.

C'est en J.-C. que brille la sainteté de Dieu : que personne ne prétende entrer sans lui dans les voies de la sainteté, et que personne ne désespère de parvenir à la sainteté, s'il met sa confiance en J.-C. Le premier pas que la grâce nous fait faire dans la voie de la sainteté, c'est de nous pénétrer de notre misère, et d'élever notre esprit vers la grandeur de J.-C. Cette grandeur est d'un ordre tout différent de ce que les hommes charnels et les hommes savants admirent. L'homme charnel est tout à la terre; l'homme savant est tout à ses spéculations, à ses recherches, à ses travaux littéraires; le disciple de J.-C. est tout à la vie, à la mort, à la doctrine de J.-C. Ces trois ordres de personnes ne se ressemblent en rien : le premier cherche à satisfaire ses passions, le second à rassembler des connaissances, le troisième à n'être rien aux yeux du monde, et à n'étudier que J.-C. Ces hommes-là ne se concilient jamais : le voluptueux méprise les travaux du savant; celui-ci condamne la paresse du voluptueux; l'un et l'autre ne savent en quoi consiste la vie du fidèle imitateur de J.-C., et ce dernier déplore l'état et l'aveuglement des deux autres : mais il ne s'irrite point contre eux, il les aime, il voudrait les gagner à J.-C. Il y a bien plus loin de la manière de penser du fervent Chrétien à celle du mondain et du savant, qu'il n'y en a des idées de ces deux derniers à l'un et à l'autre. Le savant est quelquefois mondain, le mondain est quelquefois savant : mais les saints ne sont jamais mondains, et quand ils sont savants, ils l'ignorent, ils croient ne savoir rien, et ils n'étudient directement que J.-C. Si pour faire connaître J.-C., ils ont besoin d'être savants, ils ne se portent pas à la science comme les doctes de profession, ils ne se servent de la science que comme d'une machine qui s'enlève ou se met à quartier, quand l'ouvrage est fini. Jamais un savant de profession ne sera un vrai disciple de J.-C., parce que le vrai disciple de J.-C. n'a point d'autre profession que celle de vivre pour J.-C., et d'aimer J.-C. L'amour de J.-C. n'exclut aucun des états répandus dans la société, mais il exclut du cœur toute autre profession que celle d'être à J.-C. O heureux celui qui n'admet dans son âme que ce désir : *Je veux suivre Jésus-Christ*, et qui peut répondre à quiconque l'interroge sur ce qu'il est : *Je suis à Jésus-Christ !*

1. *Canticum graduum*. CXXXII.

Hebr. CXXXIII.

Ecce quàm bonum et quàm jucundum, habitare fratres in unum!

2. Sicut unguentum in capite, quod descendit in barbam, barbam Aaron;

3. Quod descendit in oram vestimenti ejus, sicut ros Hermon, qui descendit in montem Sion.

4. Quoniam illic mandavit Dominus benedictionem et vitam usque in seculum.

PSAUME CXXXII.

1. Qu'il est avantageux et agréable que des frères soient réunis ensemble dans la même demeure!

2. Cette union est comme le parfum répandu sur la tête d'Aaron, qui découlant le long de sa barbe,

3. Descendit sur le bord de ses vêtements; elle est comme la rosée d'Hermon, qui s'étend jusqu'à la montagne de Sion.

4. C'est que le Seigneur a destiné à l'union fraternelle ses bénédictions, et la vie pour jamais.

COMMENTARIUM.

VERS. (1) 1. — ECCE QUAM BONUM ET QUAM JUCUNDUM. Emphatica particula, ad ostendendum rem

(1) Triplex de hujus carminis argumento sententia proponitur : 1° Scriptum esse à Davide, qui post innumeras calamitates et mala, quibus agitatus est, universas Israelis tribus suum sub imperium coactas vidit. 2° Universas Israelis tribus è captivitate reduces, sub uno principe collectas, hic exhiberi; tum collectionis commoda funestissimis secessionis, sub Roboami initium ortæ, malis opponi, omnes verò Israelitas uno fratrum nomine hic designari, quòd eàdem stirpe sati, unicam quodammodo familiam conflarent. 3° Denique de sacerdotibus ac Levitis, captivitate reversis, atque in templo collectis, suæque muneri vacantibus, explicatur. Posterior hæc sententia maxime omnium placet, confirmaturque Aaronis et sacerdotalis inaugurationis nominibus, quæ in hoc Psalmo leguntur, et præcipuum sunt comparationis ab auctore ductæ momentum. Ingens est hujus carminis cum sequenti connexio. Qui Psalmum, *Memento, Domine, David*, in secundi templi dedicatione recitatum putant, iis hic Psalmus 132, et qui sequitur, ita haberi possunt, veluti Psalmi 131 appendices sint. Illo enim rogatur Deus, ut in templum suum veniat, illique benedicat; hic ministrorum ordo et conjunctio commendatur. Psalmo 133, monentur ut vigilantiam servent. Hebræus et Vulgata Davidi tribuunt, minimè verò septuaginta Interpretes. (Calmet.)

Concordiæ fraternæ commendatio. Quòd si Davidicum sit hoc carmen, ut inscriptio dicit, non improbanda eorum conjectura, qui vel a Davide ipso, vel ab alio ejus temporis poetâ illud tunc editum putant, quùm post civilia octo ferme annorum bella cunctæ tribus ad eum ungendum regem convenissent (2 Sam. 5, et 1 Paral. 11), ut in lætitiâ illâ publicâ ad deponenda omnia odia et mutuis officiis colendam amici-

linguâ satis explicari non posse. QUAM BONUM, utile et salutare; multa quidem sunt utilia, quæ tamen sunt amara et molesta, ut apparet in medicamentis et primis institutionibus: ac concordia et consensio utilis simul est et suavis. JUCUNDUM, *nahim*, suave propriè. FRATRES, sacerdotes, ut inter eos nulla sit pugna doctrinæ et morum, Aben-Ezra; *fideles ejusdem sanctæ religionis*, R. Joseph; *principes politicos et ecclesiasticos*, *maximè regem Messiam*, *et summum pontificem*, R. David. Tu in genere de omnibus fidelium ordinibus. HABITARE FRATRES IN UNUM, esse concordes, concordiam inter se colere. Nam concordia primùm fraganti balsamo suavior, deinde fertili et cœlesti rore utilior. Per eam religio et spiritualia suaviter fragrant et latè sparguntur, politica et temporalia vigent et prosperantur. Ad utrumque designandum primum simile è sacro unguento sumitur, secundum è physico et profano meteoro.

VERS. 2. — SICUT UNGUENTUM IN CAPITE (1). Sicut oleum variis odoribus myrrhæ, cassiæ et aromaticæ, cinnamomi et calami aromatici et balsami imbutum, et certâ proportione conditum, quæ compositio appellabatur oleum unctionis, sive oleum sanctum, R. Levi, in Exod. 30. Similitudo è rebus sacris et spiritualibus. Sicut unguentum pretiosissimum, constans multis pretiosissimorum aromatum generibus, Exod. 30, 23; Levit. 8, 12. Hinc Hebraicè: *Sicut unguentum bonum super caput*. Cujusmodi odoris sui fragrantiâ ipsum et præsentes mirificè oblectabat ac reficiebat. Præter reges ungebantur ad ministerium sacerdotes, Levitæ oleo, sivè chrismate sancto. IN CAPITE. Super caput ejus fusum. Nam Moses Aaronis induti vestibus pontificiis caput oleo sacro perfudit tantâ copiâ, ut distillaret in barbam ipsius, indeque in supremam vestimentorum ejus oram, Levit. 8, 12. In exemplum sacrandorum deinceps tali ritu pontificum non sine mysterio. Hæc enim inunctio fiebat decussatim. *Kemim χi teranith* (inquit R. Selomo, in Exod. 29, et R. Mose Nahmanides), *in speciem et formam χi Græcanici, gerentis effigiem Burgundæ crucis*, σταυροειδῶς, ut loquitur Areopagita. Fiebat et in fronte inter supercilia eodem signaculo. Elias in Tisbi habet *kemin gamma teranith*, cujus forma est instar ג inversi ג, sed falsò citat Thalmudicos. BARBAM, BARBAM, inquam. Hanc conduplicationem emphaticam esse docet Clemens Alexandr., Strom. 3, ut pingat sacerdotes decoris, masculis, venerabilibus, moribus, non mollibus, effeminatis, juvenilibus. Nam barbæ pili, qui nihil molestiæ afferunt, vultui dignitatem præstant, virum ostendunt, et quamdam paternam reverentiam incutiunt. Unde illud, Levit. 19, 17: *Corrumpatis effigiem barbæ vestræ*. Sic Hieronymus, in 5 Ezech.: *Barba virilitatis indicium est*, de quo Epiphanius, hæres. 80, contra Massalianos. AARON. Patronymicè, pontificis, ut Latinè, Cæsares appellantur à primo Cæsare.

VERS. 3. — QUOD DESCENDIT IN ORAM. Hebraicè *hal pi*, id est, in os, in ostium et introitum, quod Kimhi interpretatur de colli thecâ sive strophio; Gallicè, *collet*. Vulgò tamen intelligunt Aaronicum istud unguentum ex capite in imos usque pedes defluxisse. Quod minùs probabile, quia unguentum istud sacrum et pretiosum parcè fundebatur, ut durare posset in multa secula, et sufficere inungendis secuturis pontificibus et regibus, de quo supra, Psal. 88. Quanquàm in primo pontifice Aaron largiùs instillari potuit, sive quòd ille esset primus omnium, sive quòd repræsentaret exactiùs Christum, qui non ad mensuram ungi debuit Spiritu sancto, oleo scilicet lætitiæ, per istud externum adumbrato. VESTIMENTI. Hebraicè, *middothan*, plurali numero, vestimentorum. Nam sacerdos, sive Aaronius, sive vulgaris, multis ad solemnitatem et splendorem divini ministerii, itemque theoriam, utebatur ornamentorum generibus, Levit., 16, 4, et Joseph, lib. 3 Antiq. c. 8. SICUT ROS. (1) Alterâ simi-

tiam illos hortaretur. Alii psalmum opinantur scriptum à Davide post victorias ab Absalomo et Sebâ reportatas. Alii conjiciunt hoc et sequens carmen à Davide ad hunc usum conscriptum, ut quoties ad solemnia festa populus Israeliticus Hierosolyma in templum conveniret, decantarentur. Primis post reditum ex Babyloniâ temporibus aptè psalmus accommodari potuit, cùm sublato vetere illo tribuum regni Israelitici dissidio, quod multarum cladium et bellorum causa fuerat, reversi in patrium solum ex omnibus tribubus unis legibus unisque sacris conjuncti degerent, quæ concordia laudatur Nehem. 8, 1.

(Rosenmuller.)

(1) Spirituali sensu, Christus Spiritu Sancto unctus, non eum accepit ad mensuram, Joan. 3, 34, sed tantâ plenitudine, ut ex eâ acciperemus omnes, ib. 1, 16, bono Christi odore per exempla sanctorum, etiam extra Ecclesiam, ubique diffuso. (Bossuet.)

Tam, inquit, bonum et jucundum habitare et convenire simul fratres, quàm bona et jucunda fuit Aaronis sacerdotis unctio, quo die factus est summus sacerdos. Meminit autem unctionis sacerdotis, non autem regis Davidis, duabus de causis potissimùm: prima, quòd unctio Aaronis fuerit prior; secunda, quòd publica fuerit et in oculis omnium Israelitarum Aaronis unctio, Davidis verò clàm facta fuerit, et præsentibus tantùm Jesse ejusque filiis, et senioribus urbis Bethlehem. IN CAPITE, seu *super caput*, etc.; hoc est, in caput Aaronis infusum, quod inde in barbam hàc illàc et in supremam sacræ vestis oram defluebat. Primùm enim Moses Aaronem induit sacris vestibus, ac deinde infudit oleum in caput, ipsumque unxit inter oculorum supercilia instar caph græci, ut vult Kimhi, vel instar chi, ut volunt Rambom et nonnemo in Thalmud. Oleum autem capiti affusum defluxit in barbam, indeque in extremam eam vestimentorum partem, quæ barbam attingeret. Nam per *oram* (*os* ad verbum) *vestimentorum* intellige cum Rasi, Kimhi, et aliis Hebræorum, supremam illam vestium partem quæ collum cingeret, cuique barba incumberet. Non enim probabile est tantam affusam olei copiam, ut ad extremum vestium limbum pertingere potuerit. Neque hoc fortè sat decorum fuisset. Accedit quòd Rambam alicubi auctor est ad unctionem, regis saltem, parcè affundendum esse oleum. Quod ait *in barbam*, *barbam*, aliud nihil est quàm passim in barbam, in hanc et illam barbæ partem. Repetitio enim ejusdem nominis distributionem designat: ex. gr., 2 Reg. 17, 29. *Gens*, *gens*, id est, *unaquæque gens*, quo modo exponit Latinus. Innumera sunt hujus rei exempla. Thalmudici illud explicant de duabus tantium guttis speciem margaritarum de barbâ suspensarum exhibentibus. De unctione Aaronis legendum Levit. cap. 8. (Muis.)

(1) Non ros Hermon descendit in montem Sion, ne-

litudine è rebus profanis et naturalibus, unitatem et concordiam Ecclesiæ membrorum ejus comparat rori, qui montem Hermonem et loca montana Sionis feracia et fœcunda reddit, et rerum omnium parit affluentiam. Ut ros Hermonius, qui defluit in montes Sionis, ac eos sole perustos recreat, ut ros e monte in montem, maximè humiliorem, solet defluere, suavis est concordia. Euro aquilo raptat nubes ex Hermon monte trans Jordanem, ubi Og rex Bazan imperitabat, (Deut. 3, 8, Jos. 2, 10, et 13, 11, 12), et vapores roscidos (roris materiam) in Sion. Hæc similitudo respicit etiam fructum et utilitatem. Ros cum fructu in herbas et gramina decidit, Deut. 32, 2, lætificat segetes, et fœtificat, sic et concordia valde est fructuosa et utilis. IN MONTEM. Hebraicè, *harere tsiion*, id est, montes Sion. Nam unus quidem erat mons radice, verum jugis tres, id est, erat triceps sive trijugus: Sion de nomine totius, ubi ædes regia, sive civitas David; Moria, ubi ædes Dominica, sive templum; arca, secundum quam urbs Jerusalem porrigebatur. Alii malunt intelligere montana Sionis, id est, totius Judææ. Nam tota ejus vicinia et continentia erat montosa, qua ratione Sinai conjunctus dicitur ei quæ est Jerusalem, Gal. 4, 25. Perpetuo enim dorso sese versus Sionis montes exporrigit. Kimhi minus sobriiter repetit, *sicut ros*, ut sit tertia similitudo, hoc modo: Sicut ros Hermon, (et sicut ros) qui descendit in montes Sion; vel per simplex asyntheton, sicut ros Hermon, (et) qui descendit. Existimavit fortasse Sionem esse editiorem Hermone, quem tamen collocat inter editissimos terræ sanctæ, e Psal. 88. Est autem Hermon mons prope Jordanem Libano vicinus, perpetua nive conspersus, unde perpetuus surgit vapor, roris origo et fons Sionem fœcundissime aspergentis.

VERS. 4.—QUONIAM ILLIC MANDAVIT DOMINUS, in loco concordiæ, charitatis et unitatis; Kimhi satis aliene, in montibus Sion. Quod ferè sequitur Theodoretus: *Non in Hermon*, inquit, *sed in Sione, in quam vitalis ros Spiritûs sancti in Apostolos missus est.* MANDAVIT, promisit, effecit. BENEDICTIONEM, bonorum omnium abundantiam, felicitatum copiam, et vitam sempiternam. Etsi Euthymius de longa hujus ævi vita interpretetur, ubi discordes raro longævi sunt. Quasi *vita usque in seculum* sit vita in longum tempus.

que enim id fieri potest, ut idem ros decurrat in tam diversos montes. Sic ergo supplendum: Sicut ros Hermon, et sicut ros qui descendit in montem Sion, ita fratrum consensio; sensusque est: Non suavius unguentum illud quo ipse Aaron Dei jussu perfusus consecratusque est, non ros jucundior quo Hermon et Sion duo clarissimi montes irrigantur, ut suavis est fratrum concordia. (Bossuet.)

NOTES DU PSAUME CXXXII.

L'hébreu et la Vulgate mettent le nom de David dans le titre, et il est aussi dans le manuscrit Alexandrin; mais les LXX du Vatican l'omettent. Je ne doute point que David ne soit l'auteur de ce psaume. Il paraît qu'il le composa lorsque toutes les tribus se réunirent sous sa domination, et lui dirent; *Nous sommes votre bouche et votre chair*, pour lui témoigner qu'elles voulaient vivre dans une grande union avec lui. Le P. Houbigant pense que David y parle de son troisième sacre fait à Jérusalem. Plusieurs interprètes croient qu'il fut composé au retour de la captivité, lorsque les restes de Juda et d'Israël s'accordèrent à ne plus faire qu'un peuple et à abolir le schisme qui les avait divisés si long-temps; d'autres voient ici les ministres du tabernacle, prêtres et lévites, qui témoignent un zèle uniforme pour remplir leurs fonctions. Selon ces deux derniers sentiments, David ne serait pas l'auteur du psaume, et l'on ne tiendrait aucun compte du titre, qui est néanmoins dans l'hébreu et dans la Vulgate. Mais, quoi qu'il en soit, l'objet du Prophète est de recommander l'union fraternelle et d'en marquer en peu de mots les avantages.

VERSET 1.

Les LXX tournent en forme d'interrogation: *Qu'y a-t-il de plus avantageux et de plus agréable que* (de voir) *des frères habiter ensemble?* Dans l'hébreu il y a un petit mot qui donne, à ce que je crois, de la force au verset: *Qu'il est avantageux et agréable que des frères habitent même ensemble!* Ce *même* semble indiquer la plus grande union, d'autant mieux, que le mot hébreu, יחד, signifie *l'unité*, en sorte que ces *frères habitant ensemble*, seraient *même* liés comme si ce n'était qu'une seule et même personne.

RÉFLEXIONS.

Ce premier verset, disait S. Augustin, est si doux, que ceux même qui ne lisent pas les psaumes le savent. Ils s'excitent à la cordialité et à l'union, en s'écriant: *Qu'il est avantageux et agréable d'être unis comme des frères!* C'est en quelque sorte le cri de l'humanité, mais encore plus celui de la religion. Aussi les apôtres appelaient ils du nom de *frères* tous les fidèles de leur temps, et cet usage subsiste encore parmi les prédicateurs de l'Evangile. Mais les premiers fidèles vivaient en effet comme des frères: *Ils n'étaient qu'un cœur et une âme.* Ils ne mettaient aucune distinction entre le Juif et le Gentil, entre le Grec et le Romain, entre les riches et les pauvres: tous étaient de la même famille, parce qu'ils appartenaient tous à Jésus-Christ.

Le Prophète dit que l'union fraternelle est *utile* et *agréable*. Il y a des choses *utiles*, mais contraires à l'inclination, et il y a des choses *agréables*, mais funestes en elles-mêmes ou dans leurs effets. L'union fraternelle fait le bien et l'agrément de la société. Les hommes du monde en conviennent, ils tâchent d'imiter cette union en se liant les uns avec les autres, mais il s'en faut beaucoup que ces liaisons ne forment entre eux une société fraternelle. L'amour-propre, l'intérêt, la vanité, les plaisirs frivoles, illicites, tumultueux, en sont le nœud. Ce ne sont point des *frères qui habitent ensemble*: ce sont des hommes passionnés ou ennuyés qui se fréquentent quelque temps, qui se dégoûtent bientôt, et qui finissent par se mépriser et se haïr.

Ce psaume commence par une sorte d'étonnement: *Voilà*, dit-il. On ne se sert d'ordinaire de cette expression que quand on raconte ou qu'on découvre une chose nouvelle ou insolite. Ce fut en effet une nouveauté que les tribus d'Israël se trouvassent réunies sous une même domination ou dans les mêmes sentiments. Mais il fut bien plus admirable de voir à la prédication de l'Evangile les différents peuples concourir à la même fin, se réunir sous la même foi, et ne former tous ensemble qu'une même église. Quand la ferveur commença à se ralentir, Dieu inspira à un petit nombre d'hommes choisis la pensée de renouveler ce beau spectacle, en établissant des sociétés dont l'union fraternelle fut la base et la sauvegarde. C'est ce qui s'est perpétué dans les divers ordres monastiques. Ceux qui les composaient devaient avoir toujours présent à l'esprit le premier verset de notre psaume.

Ils estimeraient leur état; ils en sentiraient les avantages et la douceur. S'ils perdent de vue cette union fraternelle, leurs sociétés seront aussi frivoles que celles du monde, elles auront de plus le malheur de devenir intolérables.

Jamais on ne concevra l'union fraternelle si la charité de Jésus-Christ n'en est le fondement, le motif et la fin. Le *commandement que je vous donne*, dit notre divin Maître, *est de vous aimer les uns les autres comme je vous ai aimés*. Il n'était pas possible de présenter aux hommes un modèle plus parfait. Jésus-Christ nous a aimés jusqu'à sacrifier pour nous sa gloire, son repos, sa vie même. Quels sacrifices faisons-nous à ceux que nous devons regarder comme nos frères? Nous en exigeons d'eux, et il nous semble qu'à cet égard ils sont toujours nos débiteurs; mais rentrons en nous-mêmes, et nous verrons que c'est un commerce où nous ne mettons rien, et dont nous prétendons très-injustement tirer tout le profit.

VERSETS 2, 3.

Ce sont ici deux comparaisons qu'emploie le Prophète pour exalter la bonne odeur, l'abondance et la fécondité de l'union fraternelle. Il la compare d'abord au parfum sacré qui fut répandu sur la tête d'Aaron, lorsque Moïse le consacra grand-prêtre. Cette cérémonie est décrite au long dans le livre de l'Exode. Pour faire sentir l'abondance de cette onction, le Psalmiste dit qu'elle se communiqua du sommet de la tête d'Aaron à sa barbe, et de là aux extrémités de ses vêtements. Le Prophète passe à une autre comparaison, qui est celle de la rosée qui découle d'une montagne sur une autre; il choisit le mont Hermon et le mont de Sion. On dit, d'après un passage du Deutéronome (1), qu'au-dessous de l'Hermon il y avait un monticule appelé Sion, שיאן par un *schin*, et non ציון par un *tsade*. Cette dernière montagne était près de Jérusalem, et ce ne peut être sur celle-ci, disent les critiques, que la rosée d'Hermon soit tombée, car il y a trop d'intervalle entre l'une et l'autre. Notre psaume écrit néanmoins ציון, et l'on conjecture que c'est une faute; c'est la pensée du P. Houbigant, qui substitue שיאן à ציון. Pour épargner cette faute au texte, quelques-uns traduisent : *Comme la rosée qui descend sur Hermon, et comme la rosée qui descend sur la montagne de Sion*; mais c'est évidemment faire violence à l'hébreu, qui dit mot à mot : *Comme la rosée d'Hermon qui descend sur les montagnes de Sion*.

Je crois que, sans rien changer au texte ni aux versions, on peut rendre raison de la pensée du Prophète. 1° Il y avait une montagne d'Hermon dans la tribu d'Issachar, bien moins éloignée de Jérusalem que l'Hermon voisin du Liban : on peut donc croire que le psaume parle de cette montagne et de ses influences sur la montagne de Sion. 2° Quand on supposerait l'Hermon voisin du Liban, et éloigné de plus de cinquante lieues de Jérusalem, le texte du Prophète serait encore explicable, si l'on considère que son objet principal est de montrer la communication de biens et d'agréments qui se fait dans la société fraternelle. La comparaison du parfum versé sur la tête d'Aaron, et découlant jusque sur les bords de ses vêtements, est une image de cette communication, de cette *transfusion*, si l'on ose parler ainsi, d'avantages et de satisfactions qui résultent de l'union intime entre les hommes. La comparaison de la rosée qui se répand dans un grand pays et qui le féconde, fait aussi le même tableau; d'autant mieux que, dans ces pays d'orient, les rosées sont très-abondantes et suppléent aux pluies, qui sont très-rares. Il ne serait point étonnant que la rosée se répandît dans une étendue de cinquante lieues, depuis le Liban jusqu'à Jérusalem : cela même doit être ainsi; et comme l'Hermon, voisin du Liban, est plus élevé que le mont de Sion, le Psalmiste a pu dire que la rosée qui aurait commencé par arroser l'Hermon se serait répandue jusqu'à la montagne de Sion, et aurait pu descendre du lieu plus élevé à celui qui était plus bas. L'image était grande, et n'en servait que mieux à la pensée de ce Prophète.

Il y a deux remarques à faire sur le texte hébreu du premier de ces versets. 1° Il ajoute une épithète au *parfum*; il dit : *De même que l'excellent parfum*; les versions l'omettent, je ne sais pour quelles raisons : elles supposent apparemment que, comme il s'agit du grand-prêtre Aaron, on entendait assez que le parfum qui avait servi à sa consécration était très-exquis. 2° Cette manière de parler : *qui descendit sur la barbe, barbe d'Aaron*, marque, dans la langue sainte, toute la *barbe*, ou les deux côtés de la *barbe*; ces répétitions désignent addition, totalité, emphase.

RÉFLEXIONS.

Les comparaisons dont se sert ici le Prophète font concevoir tous les avantages de l'union fraternelle. L'onction faite avec des parfums était censée contribuer à la santé, à la force; elle répandait une agréable odeur; et si elle était employée dans la consécration des ministres de la religion, elle les rendait respectables au peuple, et elle les avertissait eux-mêmes des devoirs de leur état. L'union fraternelle entre les serviteurs de Dieu les console et les fortifie; elle répand la bonne odeur de Jésus-Christ, elle inspire du respect aux libertins mêmes. Dans les premiers siècles, on reconnaissait les Chrétiens à l'union intime qui était entre eux : *Voyez comme ils s'aiment!* disaient les païens. Ces fervents disciples de Jésus-Christ trouvaient dans leur indigence, dans leurs tribulations, dans les persécutions qu'on leur suscitait, des frères qui les assistaient, qui les encourageaient, qui essuyaient leurs larmes. Les apôtres leur avaient tellement répété qu'ils étaient les membres d'un même corps, qu'ils compatissaient tous à leurs souffrances mutuelles. La rosée qui se répand dans des pays brûlés de l'ardeur du soleil corrige l'aridité du terrain, ramène la fécondité, rafraîchit les habitants, fournit des aliments aux divers animaux de la campagne : image imparfaite, mais naturelle, des effets de l'union fraternelle. Nos passions sont des feux qui nous dévorent et qui porteraient l'incendie dans toute la société chrétienne, sans le grand précepte de la charité. Livrés à nous-mêmes, nous sommes secs, critiques, rigoureux à l'égard des autres; mais le lien de la charité, de l'union en Jésus-Christ amollit notre cœur, le rend compatissant, indulgent; il nous apprend à être contents de tous, quoiqu'il y ait à souffrir de tous. Cette douce rosée de la charité met dans notre âme une source inépuisable de bienfaisance; elle multiplie nos ressources en faveur du prochain, elle nous suggère mille moyens de le soulager. Ce que l'Apôtre disait aux Corinthiens, que *Dieu multiplierait ce qu'ils auraient semé, et qu'il augmenterait les fruits de leur justice*, se vérifie tous les jours à l'égard des Chrétiens charitables. Tandis que les opulents du siècle voient crouler l'édifice de leur fortune, les protecteurs des pauvres se soutiennent malgré la dureté des temps et la malignité des événements.

VERSET 4.

Le Prophète rend ici raison des avantages et de la douceur inséparables de l'union fraternelle; c'est que Dieu répand sur elle ses bénédictions; *il commande*, selon l'énergie de la lettre, *à la bénédiction*, et il ajoute la vie qui ne finit point. Je ne crois pas qu'on puisse voir ici une autre *vie* que la *vie* éternelle; car Dieu ne s'est jamais engagé à prolonger les jours de ceux qui vivent dans l'union fraternelle. Jonathas et David étaient deux âmes intimement unies, et le premier mourut jeune. Il y a cent exemples pareils. D'ailleurs, cette sorte de bénédiction est peu de chose pour des hommes qui sont unis par les liens de la divine charité. On a soupçonné que, dans l'hébreu, il devrait y avoir *hodiè* au lieu de *vitam*; cette conjecture est frivole, et nulle version ancienne ne l'appuie.

(1) Déut. 4, 48.

RÉFLEXIONS.

Jésus-Christ demandoit à son Père que les *fidèles fussent unis entre eux comme son Père et lui étoient une même chose.* Voilà l'exemple le plus parfait qu'il fut possible au Fils de Dieu de présenter aux hommes. S'ils se conforment à ce grand modèle, quelles bénédictions ne peuvent-ils pas espérer, et quelle autre vie que la vie éternelle peut les intéresser? Mais où se trouve cette union si excellente? Et ne sembleroit-il pas que Jésus-Christ a parlé pour d'autres êtres que pour les habitants de la terre où nous vivons? N'entamons point ici une critique qui paroîtroit déplacée dans la méditation d'un psaume où tout respire la dévotion. Envisageons les saints, et reconnoissons que la prière de Jésus-Christ n'est pas demeurée sans effet.

1. *Canticum graduum.* CXXXIII.

Hebr. CXXXIV.

2. Ecce nunc benedicite Domino, omnes servi Domini.

3. Qui statis in domo Domini, in atriis domûs Dei nostri.

4. In noctibus extollite manus vestras in sancta, et benedicite Domino.

5. Benedicat te Dominus ex Sion, qui fecit cœlum et terram.

PSAUME CXXXIII.

1. O vous tous qui servez le Seigneur, empressez-vous de chanter présentement ses louanges.

2. Vous (*surtout*) qui faites votre demeure dans la maison du Seigneur, qui habitez dans les parvis de notre Dieu.

3. Pendant la nuit levez vos mains vers le sanctuaire, et bénissez le Seigneur.

4. Que de la montagne de Sion, le Seigneur qui a créé le ciel et la terre, vous bénisse.

COMMENTARIUM.

Vers. 1. — Canticum graduum (1). Præcedentium gradualium conclusio et quasi epilogus, ut Dei ministri in templo morantes die nocteque Deum tantorum beneficiorum auctorem ritè colant, ac pro se et populo orent. Breve sacerdotum speculum.

Vers. 2. — *Omnes servi Domini.* Levitæ. Unde eorum sequitur periphrasis: Qui statis in domo Domini, qui illic consistitis et moramini ad rem divinam faciendam, Num. 18, 8. Unde Chald.: *Qui statis super custodiâ domûs sanctuarii Dei, et laudatis in nocte.*

Vers. 3. — In atriis domûs Dei nostri. (Et) in atriis. Totum hoc additum est à Septuaginta è psalmo sequenti, ut non tantùm de Levitis ministris templi hæc dicta intelligeremus, verùm etiam de laicis, qui dum res divina fiebat à templi ministris in sacerdotum atrio, consistebant in suis, viri in atrio virorum, feminæ in feminarum, quanquàm initio unicum utriusque sexûs erat atrium, quod in libris Regum atrium Israel appellatur.

Vers. 4.—In noctibus extollite manus vestras (1), quo tempore cæteri dormiunt. Hoc jungunt Masoretæ cum fine præcedentis versûs. Sed nihil necesse, cùm præsertim Levitæ interdiu ministeriis vacarent, quò pertinebant præcedentia, noctu verò custodiis, quò sequentia. Instruit igitur eos quo pacto se in eis gerere debeant. Dùm noctu custodiis templi vacatis, procul à populi conspectu, Deum sanctè collaudate, attollendo in sancta loca manus, adeò ut etiam pro absenti et dormiente populo precemini, dicendo quod sequitur: *Benedicat te*, etc. Nam laudatur etiam Deus cùm invocatur et usurpatur nomen ipsius ad alterius benedictionem. In sancta, in cœlum, Hebr. 9, 11, 12;

(1) Ultimum è Psalmis gradualibus aggredimur. Sunt qui à Davide exaratum censeant à Levitis ad templum proficiscentibus recitandum. Nonnulli Salomonis lucubrationem esse aiunt ob Templi dedicationem. Aliis est carmen quod populus canebat ultimo trium solemnium festorum die, antequàm singuli domum reversuri secederent. Nos ad secundi post captivitatem templi dedicationem spectare censemus. Sacerdotes Levitasque, quorum concordiam superiore psalmo commodaverat, hortatur populus ut assiduo studio Dei servitiis vacent, illum celebrent, illique diu ac noctu supplicent ut Israeli benedicat. Benè precandi formula quibusdam videtur, quâ Levitæ excubias in templo agentes utebantur præfecto illorum seu duce identidem clamante: *Nunc benedicite Dominum*, etc., cæterisque respondentibus: *Benedicat te Dominus ex Sion*, etc. Mos agendi nocturnas diurnasque in templo et ad fores templi excubias, notissimus in Scripturâ est. Nihil tamen certi novimus de hâc clamandi consuetudine, ut custodum attentio et vigilantia excitaretur. At omninò id negare non ausim. Hoc carmen veluti duorum qui sequuntur epitome est. (Calmet.)

Hortatio ad preces faciendas et Jovam celebrandum, incertum num ad universos Dei cultores directa, an verò ad solos Levitas et sacerdotes eos quibus erat nocturnas excubias in templo agere. Aliqui eorum quibus posterior sententia placet, dramaticum volunt esse hoc carmen; nam in duobus primis versibus Levitarum, qui excubias templi adirent, digniorem cæteros suos socios hortari, ut, dùm excubias agant, laudes Dei celebrent, atque orent, neque se defungi officio putent, si in templo, sive ad templum pervigiles stent; in postremo autem versu cæteros respondere, eique fausta omnia à Deo precari, qui se officii admoneat. Tilingius hoc Psalmo contineri existimat lætam acclamationem ad sacerdotes et Levitas, jam rursùs, post restitutum cum templo cultum, munia sua obeuntes, et excitationem, ut ritè sanctèque illis fungantur, conf. Nehem. 12, 44 ad 47. Quæ quidem sententia videtur carminum reliquorum 15, quorum hoc ultimum est, argumentis et usibus optimè convenire. (Rosenmuller.)

(1) Qui noctem in templo agitis, Dominum rogate ut Israelis misereatur. Hæc verba ad Levitas excubitores propriè pertinent, sacerdotum enim munus fuisse excubias agere, ex lege non discimus; nisi fortasse aliquis fuerat, cui credita esset cura ignis holocaustorum alendi, quo ultima omnium hostia sub vespertinum crepusculum cremabatur: is verò ignis ita nutriebatur, ut ad auroram perveniret, quo tempore altera victima igni tradebatur. Preces habebant Judæi plerumque manibus ad cœlum vel ad templum erectis; qui proprius est orantis status. Jubet S. Paulus Christianos puras manus ad cœlum extollere *in omni loco*. Scribit Agatharchides moram à Judæis servile et laboriosum fieri sabbato, sed moram in templo agi, manibus ad Deum erectis orando occupatis. Reddi potest Hebræus: *Extollite manus vestras in sanctitate*, puritate, innocentiâ. Chaldæus: *Super manus vestras sanctitas*. Hujusmodi suggestum aliquod ascendebant Levitæ ut regem canerent legit aliquis. (Calmet.)

aut versùs eas templi partes quarum una vocatur Sancta, id est, *Hecal*, altera Sancta sanctorum, id est, *Debir*, ubi erat arca (typus corporis Domini), ubi se orationes exauditurum erat pollicitus, quanquàm etiam illæ referebant cœlum, ibid. Chald. : *Super ambonem, sive suggestum sanctum.* Alii, *ad sanctitatem;* id est, sanctè, ritè. Simpliciùs : Orate Deum versùs sanctuarium et locum arcæ.

Vers. 3. — Benedicat te Dominus ex Sion. Mimesis consueta. O Levitæ, dicite populo : Benedictione et favore prosequatur te Dominus, cœli terræque conditor, qui vult et potest juvare. Fortassis etiam verba sunt Psalmographi benè precantis iis qui suo consilio paruerint. Si sic Deo benedixeris, si sic Deum collaudaveris, ô Levita, ô Laice, te vicissim benedicat et fortunet Deus ille magnus orbis opifex, qui cœlum et terram, id est, omnia in suâ habet potestate. Te. Immutat constructionem ob immutatum significandi modum. Benedicere enim suprà significabat collaudare, celebrare, gratias agere : nunc verò benefacere, bonis et felicitate afficere, favere, beneficia tribuere. Hoc minùs observatum est in fonte. Nam utrobique est accusativus. Ut autem duos istos significatus distinguant profani, pro posteriore usurpant *benefacere*, quanquàm minori emphasi. Plautus in Milite, act. 2, scen. ult., et Terentius Adelph. act. 5, scen. 8 : *Dii tibi benefaciant.* Pro priore ipsum *benedicere*, Plautus Rudente, act. 1, scen. 2, et Cassina, act. 2, scen. 5 : *Benedicite diis.* Quâ ratione aliqui exponunt illud Ciceronis pro Sextio : *Cui benedixit unquàm bono*, id est, benè precatus est.

NOTES DU PSAUME CXXXIII.

C'est ici le dernier des psaumes graduels : le Prophète y exhorte les serviteurs de Dieu à chanter les louanges du Seigneur. On croit que ces *serviteurs de Dieu* sont surtout les prêtres et les lévites, parce qu'il est parlé du temple où ils faisaient leur demeure. Tous les fidèles du nouveau Testament peuvent s'appliquer cette exhortation, parce que, selon l'apôtre saint Pierre, *ils sont tous une race choisie, un sacerdoce royal, une nation sainte, un peuple acquis par conquête, afin qu'ils fassent connaître les perfections de celui qui des ténèbres les a appelés à son admirable lumière.*

VERSETS 1, 2.

Ces deux versets n'en font qu'un dans l'hébreu, et ce texte ne comprend point ces mots, *dans les parvis de notre Dieu.* On conjecture qu'ils ont été transportés du psaume suivant, où on les lit au second verset. Cette opinion était déjà connue du temps de S. Hilaire, et il en fait mention ; ce qui prouverait que ce Père aurait vu le texte hébreu, ou qu'il aurait consulté des hébraïsants. Il y aurait peut-être autant de raison de croire que ces mots auraient été transportés par les copistes hébreux, de ce Psaume 133, au Psaume 134. Mais quoi qu'il en soit, si c'est une addition des LXX, on ne peut pas dire qu'elle dépare plus le texte en cet endroit que dans le psaume suivant. Il y avait deux parvis, un pour les prêtres, et l'autre pour le peuple. Les LXX auront cru pouvoir inviter les laïques aussi bien que les prêtres à chanter les louanges de Dieu.

RÉFLEXIONS.

Ce n'est pas sans raison, dit S. Augustin, que le Prophète dit ici : *Louez le Seigneur*, ou *bénissez le Seigneur présentement.* Il n'y a pas de doute que dans la céleste patrie, ce ne soit l'unique occupation des saints, et, bien loin que cet exercice leur paraisse onéreux, il les comble de délices durant l'éternité : mais s'acquitter fidèlement et constamment de ce devoir parmi les distractions, les tribulations, les tempêtes de cette vie, c'est en quoi consiste la générosité du chrétien ; c'est ce qui lui attire la faveur du ciel, et c'est aussi ce qui mériterait qu'un prophète en fît la matière de ses exhortations.

O vous, dit-il, *qui avez fixé votre demeure dans la maison du Seigneur :* ces paroles avertissent tout fidèle de persévérer dans le saint exercice des louanges de Dieu. Les anges rebelles n'ont pas su se maintenir dans le ciel même, ils ont cessé de bénir l'auteur de leur existence et des dons sublimes dont ils étaient revêtus. Ils sont tombés du séjour de la gloire dans l'abîme de tous les maux. Combien de fidèles ont commencé avec ferveur, et ont fini par la réprobation ! *On ne cherche point dans les chrétiens*, dit S. Jérôme, *ce qu'ils ont été en commençant, mais ce qu'ils ont été en terminant leur carrière.*

VERSET 3.

L'hébreu joint ces deux mots, *pendant la nuit*, à ce qui précède, et adresse la parole aux prêtres ou aux lévites qui passaient la nuit dans le temple, soit pour y veiller et le garder, soit parce qu'ils n'avaient point d'autre demeure, et que leur privilége était d'habiter toujours dans la maison de Dieu. Je ne condamne point cette division marquée ainsi dans le texte ; je la crois cependant assez peu utile ; car dès qu'il est dit que ces ministres du sanctuaire demeuraient dans le temple, on conçoit assez qu'ils y passaient la nuit : mais c'est une exhortation bien sainte et bien importante, que de les inviter à lever leurs mains vers le Seigneur, non-seulement durant le jour, mais aussi pendant la nuit ; et c'est ce que nos versions expriment. Au reste, les deux sens se concilient, si l'on prend pour arbitre la Paraphrase chaldaïque ; car elle suppose que ces prêtres ou lévites louaient Dieu pendant la nuit : *Qui statis per custodiam domûs sanctuarii Dei, et laudatis in nocte ;* ce sont ses termes.

RÉFLEXIONS.

Le Prophète parle souvent de la prière faite durant la nuit, et tous les saints ont recommandé cet exercice : c'est ce qui a engagé la plupart des instituteurs d'ordres monastiques à prescrire les offices de la nuit. Il y a mille raisons en faveur de cette sainte pratique. Le recueillement est plus profond, quand toute la nature est dans le silence ; les cantiques de louanges sont plus agréables à Dieu, quand on sacrifie une partie de son repos à contempler ses perfections, et à célébrer ses bienfaits. On imite en quelque sorte par là les habitants du séjour céleste, qui, selon l'apôtre bien-aimé, servent Dieu jour et nuit dans son temple. On réclame, par cette œuvre si méritoire, contre les usages pervers du monde, qui consacre le temps de la nuit au jeu et à l'intempérance. Enfin, on perpétue, autant qu'il est possible dans le christianisme, le zèle de ces anciens solitaires qui entretenaient dans leurs solitudes une psalmodie continuelle.

La *nuit*, dans le langage de l'Écriture, est aussi le temps de l'adversité, des souffrances, des humiliations, de la pauvreté, des maladies, en un mot de tout ce qui contrarie les sens et afflige l'amour propre. Et c'est alors que les saints ont béni Dieu avec plus de ferveur. Il faut peu d'efforts pour chanter ses louanges, quand il nous conduit sur le Thabor : l'héroïsme de la vertu consiste à l'exalter, à le remercier, quand il nous mène au Calvaire. Job, bénissant Dieu sur son fumier, était bien plus grand que quand il offrait des sacrifices pour les bienfaits qu'il avait reçus de la Providence. Quelle merveille, dit S. Augustin ! l'ange

des ténèbres est vainqueur dans le paradis terrestre, et il est vaincu sur un fumier !

VERSET 4.

C'est ou le Prophète qui fait cette prière pour les ministres du sanctuaire, ou ce sont les ministres du sanctuaire qui la font pour le peuple. Le tour de la phrase est au singulier, parce que celui qui parle considère ceux à qui il parle, comme formant un corps dont tous les membres concourent au culte de Dieu. Le Père Houbigant dit que c'est un lévite qui répond au chantre : *Respondet cantori levita excubias agens.*

RÉFLEXIONS.

Des frères font nombre, dit saint Augustin, parce qu'ils sont plusieurs, mais ils ne sont qu'un, parce que la charité les unit.

Celui qui bénit, est *l'auteur du ciel et de la terre.* Qui peut se défier de sa puissance ou de sa bonté ?

Il bénit du haut de Sion : ses grandes bénédictions sont dans l'Église, et le terme de ces bénédictions est la possession du séjour céleste, dont Sion fut la figure.

Halleluia. CXXXIV.

Hebr. CXXXV.

1. Laudate nomen Domini ; laudate, servi, Dominum.

2. Qui statis in domo Domini, in atriis domûs Dei nostri.

3. Laudate Dominum, quia bonus Dominus ; psallite nomini ejus, quoniam suave est.

4. Quoniam Jacob elegit sibi Dominus ; Israel in possessionem sibi.

5. Quia ego cognovi quòd magnus est Dominus, et Deus noster prae omnibus diis.

6. Omnia quaecumque voluit, Dominus fecit in cœlo et in terrâ, in mari et in omnibus abyssis.

7. Educens nubes ab extremo terrae : fulgura in pluviam fecit.

8. Qui producit ventos de thesauris suis ; qui percussit primogenita Ægypti ab homine usque ad pecus.

9. Et misit signa et prodigia in medio tui, Ægypte ; in Pharaonem et in omnes servos ejus.

10. Qui percussit gentes multas, et occidit reges fortes,

11. Sehon regem Amorrhaeorum, et Og regem Basan, et omnia regna Chanaan.

12. Et dedit terram eorum haereditatem, haereditatem Israel populo suo.

13. Domine, nomen tuum in aeternum ; Domine, memoriale tuum in generationem et generationem.

14. Quia judicabit Dominus populum suum, et in servis suis deprecabitur.

15. Simulacra gentium, argentum et aurum, opera manuum hominum.

16. Os habent, et non loquentur, oculos habent, et non videbunt.

17. Aures habent, et non audient ; neque enim est spiritus in ore ipsorum.

18. Similes illis fiant qui faciunt ea, et omnes qui confidunt in eis.

19. Domus Israel, benedicite Domino ; domus Aaron, benedicite Domino.

20. Domus Levi, benedicite Domino ; qui timetis Dominum, benedicite Domino.

21. Benedictus Dominus ex Sion, qui habitat in Jerusalem.

PSAUME CXXXIV.

1. Louez le nom du Seigneur, louez le Seigneur, ô vous qui êtes ses serviteurs.

2. Vous qui faites votre demeure dans sa maison, qui habitez dans les parvis de notre Dieu.

3. Louez le Seigneur, parce que le Seigneur est plein de bonté ; célébrez sur vos instruments son nom, parce qu'il est plein de douceur.

4. Car le Seigneur a choisi Jacob, il s'est réservé Israel pour qu'Israel lui appartînt en propre.

5. Moi-même je sais que le Seigneur est grand, et que notre Dieu est au-dessus de tous les dieux.

6. Tout ce que le Seigneur a voulu, il l'a fait dans le ciel, sur la terre, dans la mer, et dans tous les abîmes.

7. Il élève les nuages des extrémités de la terre : il forme la foudre pour produire la pluie (*ou* il forme la foudre au milieu de la pluie).

8. Il tire les vents de ses trésors : il a frappé les premiers-nés de l'Égypte, depuis les hommes jusqu'aux animaux.

9. O Égypte ! c'est au milieu de toi qu'il a fait éclater les signes de ses vengeances, et les prodiges de sa colère contre Pharaon et contre tous ses serviteurs.

10. Il a frappé beaucoup de nations, et il a fait périr de puissants rois :

11. Sehon roi des Amorrhéens, Og roi de Basan, et tous les royaumes de Chanaan.

12. Il a donné la terre qu'ils possédaient pour héritage à Israel, pour héritage à son peuple.

13. Seigneur, votre nom subsiste éternellement, et la mémoire de votre puissance passera de génération en génération.

14. Car le Seigneur fera justice à son peuple, et il se laissera toucher en faveur de ses serviteurs.

15. Les idoles des nations ne sont que de l'argent et de l'or, ce n'est que l'ouvrage de la main des hommes.

16. Elles ont une bouche, et ne parleront pas ; elles ont des yeux, et ne verront pas.

17. Elles ont des oreilles, et n'entendront pas ; car il n'y a pas dans elle le souffle de la vie.

18. Que ceux qui font ces idoles, et tous ceux qui mettent leur confiance dans elles, leur soient semblables.

19. Maison d'Israël, bénissez le Seigneur : maison d'Aaron, bénissez le Seigneur.

20. Maison de Lévi, bénissez le Seigneur ; ô vous tous qui craignez le Seigneur, bénissez-le (*et rendez-lui vos hommages*).

21. Que le Seigneur qui habite dans Jerusalem soit béni, et qu'il nous protége du haut de la montagne de Sion.

COMMENTARIUM (1).

VERS. 1.—HALLELUIA. LAUDATE. Hic et tres sequentes sunt coronis praecedentium gradualium. Quare

(1) Hujus carminis propositum idem est ac superioris. Exhortatio est ad sacerdotes ac Levitas, univer-

sunt de reditu à captivitate. DOMINUM. Vertunt hodiè *Domini*, in genitivo. Verùm *habde*, *servi*, possit esse syntacticum, pro absoluto, cujusmodi multa sunt apud poetas et Syros. Adde non immutari sententiam. Nam tum per zeugma repetendum *nomen Domini*.

VERS. 2. — QUI STATIS IN DOMO DOMINI. Ô vos qui statis in domo, id est, sacerdotes, ô vos Levitæ, qui adstatis ad serviendum Domino ; (et) IN ATRIIS DOMUS DEI NOSTRI, id est, ô vos Israelitæ, ô vos laici quos lex arcet ab ingressu interiori sanctuarii, proindeque in atriis ejus duntaxat consistitis. R. David domum Domini appellat sacerdotum conclave, quod *chorum* appellamus ; atria, loca laicorum, quæ nos *navim*. Interpretes Latini et Græci utraque atrii nomine insigniverunt, sive penuriâ vocabulorum, sive comparatione templi tecti et interioris. Hebræi rectè distinguunt. Nam atrium sacerdotum vocant *hatser*, q. d., chorum, locum canentium. Unde *hatsétseroth*, tubæ, organa, quibus canebant Dei laudes, populi sive laicorum *hazara*, q. d., adjutorium, rariùs *gatser*.

VERS. 3. — PSALLITE NOMINI EJUS, QUONIAM SUAVE EST. Hebraicè, *nahim*, id est, dulce propriè. Psallere scilicet nomini Domini, ut referatur ad totum complexum, vel, juxta R. David, ad solum nomen, quoniam suave est nomen Domini ; Anonymus masculinè, ut *chi thob : Quia bonus Dominus ; psallite nomini ejus, quoniam suavis est* (Dominus), cujus suavitas et bonitas, non qualitas est, sed natura, ut rectè inquit Augustinus.

VERS. 4. — QUONIAM JACOB ELEGIT SIBI DOMINUS (1). Alia ratio cur laudandus Dominus. JACOB. Patronymicè, Jacobæos, Israelitas, non Esauitas, sive Idumæos. Interim alludit ad electionem Jacob patriarchæ, repudiato et reprobato Esaü, de quo mysterio alii scripserunt. Mal. 1, 3, et Rom. 9, 13, 10, 1, 2. IN POSSESSIONEM SIBI. Hebraicè, *lisgulatho* ; in peculium, propriè, id est, in pretiosum thesaurum, vel in proprietatem suam, ut sit peculiaris, et proprius populus. Exod. 19, 6.

VERS. 5. — QUIA EGO COGNOVI QUÒD MAGNUS EST DOMINUS. Ad ista vos hortor et invito, quia ego scio Dominum, Deumque nostrum omnium deorum esse maximum. Alii malunt esse quartam rationem cur Deus sit honorandus et collaudandus : per anaphoram. Prima fuit, quia bonus ; secunda, quia dulcis ; tertia, quia elegit Ecclesiam ; nunc quarta, quia magnus virtute et majestate *præ omnibus diis*, id est, quia omnipotens, et immensæ magnitudinis.

VERS. 6. — OMNIA QUÆCUMQUE VOLUIT, DOMINUS FECIT. Ab effectis naturalibus, ordinariis et extraordinariis, superiorem propositionem probat de Dei incomparabilitate usque ad 13 vers. VOLUIT. Deus enim est agens liberrimum.

VERS. 7. — EDUCENS NUBES. Sic et Kimhi. Creat nubes, fulgura, tonitrua, pluvias, ventos, apud prophetam Jerem. 10, 13. Ubi hi repetuntur versus. Orditur à meteoris, ut quæ sint perspicua omnipotentiæ Dei signa, dùm causæ eorum latent. *Neslilim*, elevationes propriè, exhalationes, vapores, meteororum materia et origo. Quare aliqui vertunt : Ascendere faciens vapores. AB EXTREMO TERRÆ ; ab extremis terris, ab ultimis terrarum oris exhalationes sublevat, et in nubes colligit, ut cœlum obducat, calores mitiget, pluvias fundat. Nam ut è totâ terrâ exhalationes et vapores elevat, maximè tamen ab ultimis terrarum finibus, quòd illic multa sint maria et humores. Vel, è mari, sive Oceano, terræ extremitate utrumque hemispherium discerminante, ut fecit Helias, 3 Reg. 18, 44, 45, et juxta illud, Amos 5, 8 : *Qui vocat aquas maris, et effundit eas super faciem terræ*. Inde enim copiosiùs manant vapores. Hoc posterius sequitur Kimhi. Alii è terræ visceribus. Alii, è superficie terræ, quæ est ultima pars mundi ; à terræ extremitate et summitatibus, ut Hieronymus. IN PLUVIAM, in signum proximum pluviæ,

suumque Israelem, ut Dei laudes ac majestatem celebrent. Ultima hujus carminis pars eadem fermè est, ac Psalmi 113 finis. Quæ de numinibus, deque Dei potestate dicuntur, è capite 10 Jeremiæ desumpta sunt. His indiciis erui posse videtur, scriptum esse post captivitatem, et forte etiam in secundi templi dedicatione. Sequenti carminé idem hic Psalmus iisdem fermè vocibus repetitur, interposito singulis versiculis intercalari : *Quoniam in æternum misericordia ejus*.

(Calmet.)

(1) Quoniam Jacob elegit sibi Dominus, elegit, inquam Israel in possessionem sibi, hæc est ratio quæ ducitur à debito et jure obligationis : cùm enim Deus singulari dono gratiæ suæ filios Jacob in populum peculiarem sibi delegerit, certè justum est ut is populus præter omnes alias gentes Deum laudet. Hic sunt aliqua notanda : Primò, Deum conditorem universitatis omnium gentium providentiam gerere, et omnibus dedisse lumen rationis, et legem naturalem scriptam in cordibus et angelos custodes tum singulorum hominum, tum etiam provinciarum et regnorum ; sed præter hæc omnia, quæ communia sunt populo Israelitico cum aliis populis, suscepisse Abrahamum, et posteros ejus per Isaac et Jacob descendentes in proprium populum, qui esset quasi ejus hæreditas, et portio, et possessio, eisque dedisse legem scriptam in tabulis, et cæremonias quibus coli volebat, et prophetas, quasi internuncios à quibus de notitiâ Dei erudirentur. Secundò, hoc fuisse admirabile beneficium Dei : elegit enim Deus populum illum in possessionem sibi, ut eis benefaceret, eosque diligenter excoleret, quasi vineam dilectam : addo fuisse hoc beneficium gratis omninò illi populo collatum : non enim elegit Deus populum illum ob eorum merita, sed quia sibi ita placuit : quod perspicuum est ex prædestinatione æternâ, cujus meminit Malachias c. 1, et Apostolus ad Rom. 9. Nam antequàm nati essent Jacob et Esau, et cùm nihil boni vel mali egissent, dictum est : *Major serviet minori, quoniam Jacob dilexi, Esaü odio habui*. Tertiò, hoc idem, et etiam majus beneficium collatum esse populo christiano, ex gentibus congregato ; nam ut Apostolus docet Rom. 11, gentiles erant quasi oleastri respectu Judæorum, qui erant naturales rami olivæ ; sed cùm fracti essent multi rami naturales ob incredulitatem, Deus assumpsit oleastros, et inseruit in bonam olivam, id est, super fundamentum Apostolorum et prophetarum superædificavit gentiles, vocans eos per fidem ad populum suum et faciens cives sanctorum et domesticos Dei. Nobis igitur convenit, et ex debito obligationis tenemur, laudare Deum ; sed propriissimè Jacob, sive Israel, electus in possessionem, est cœlestis Jerusalem, cœtus videlicet beatorum, cui dicitur : *Lauda, Jerusalem, Dominum : lauda Deum tuum, Sion*.

(Bellarminus).

ut mox sequatur pluvia, ut Gen. 1, 15 : *In tempora et annos*, id est, in signa temporum et annorum. Aliqui Rabbinorum, cum pluviâ. *In* pro *cum*. *Magnum miraculum*, inquiunt, *è nubibus, quæ aqueæ sunt, excitare flammas. Quin nec fulgura et coruscationes, igneæ quantumvis substantiæ, à pluviarum vel nubium aquis extinguuntur.* Sic et Theodoretus, quòd fulgur et pluvia quantumvis naturæ contrariæ, simul fieri cernantur. Alii retinent vim præpositionis : Qui fulgura mutat in pluviam, qui fulgurum materiam vapoream transire facit in imbres, qui eam in pluviam resolvit, et desinere facit; nam in fulguribus mixtus est cum flammâ et exhalatione igneâ vapor, et pluviis præmitti solet fulgurum terror, ut postea sequatur pluviæ fœcunditas.

Vers. 8. — Qui producit ventos de thesauris suis. Hebraicè, *motseh*, id est, qui educit, exire facit, propriè, *motseth*, ἐξάγων, ut et Jerem. 10, 13. De thesauris suis, de locis absconditis et homini incognitis ; de locis et causis occultis; de receptaculis, et quasi de abscondito promptuario suo, ubi eos tenet reclusos. Unde philosophi inter se rixantur de ventis. Materiam vident esse exhalationem, flatum et agitationem aeris circùm latera mundi sentiunt, sed formam et modum nesciunt. Quin nec loca, unde incipiunt flare, satis explicant. Thesauros vocant cellas et loca, in quibus aliquid absconditur, loca abdita, è quibus exire videntur venti. Quod aliqui referunt ad ventorum subtilitatem, quæ tanta est, ut sint invisibiles, eorumque solùm stridor, et vis percipiatur, ac nemo sciat unde proficiscantur, Joan. 3, 8. Qui percussit, tam hominum quàm jumentorum primogenita. Jam de privatis Dei operibus et miraculis, Exod. 12, 29. Hanc plagam, è decem solam particulatim memorat, quòd omnium fuerit efficacissima. Ad novem enim alias et primas obduruit Pharao. Sic solent tyranni. Non enim curant damna et miserias populi, nec ejus clamoribus commoventur. At postquàm plaga decima tetigit ipsius domum et liberos, ac pestis ipsius visceribus imminere visa est, aperuit oculos, non ad conversionem mentis melioris et pœnitentiam, sed ad necessitatem dimittendi populi.

Vers. 9. — Et misit signa et prodigia, edidit, patravit. Possit etiam è fonte retineri vis verbi mittendi : Misit in medium tuî signa et miracula, è cœlo videlicet, vel loco in quo Mosi ad id apparuit, Exod. 3, 2. A miraculis et operibus extraordinariis nunc Deum celebrandum docet. In medio tui, intra te, totam per Ægyptum, sive manifestè; Exod. 3, 4, 5, 6, 7 : Chrysostomus. In Pharaonem, contra Pharaonem regem Ægypti. Pharao, è Josepho, linguâ Ægyptiacâ erat nomen dignitatis imperatoriæ, non proprium; aut fortassè è primo monarchâ cæteri illic dicti sunt pharaones, ut postea à primo Ptolemæo Ptolemæi, et Latinè Cæsares à primo Cæsare. Servos ejus. Aulicos, purpuratos et milites, ut ejus stipendiarios. Servos regis Scriptura appellat, ad discrimen populi quem servum regis esse non vult, sed populum, ne herili et despotico imperio premendus existimetur. Consule præsertim libros et historias Regum, contra eos qui dictitant plebem esse servorum loco. Nam Scriptura id nominis duntaxat regis ministris attribuit.

Vers. 10. — Qui percussit gentes multas. Gentes et reges transitum per deserta et in Chanaan prohibentes, Num. 21, Deut. 2 et 3. Fortes. Validos, robustos, quasi ossatos sive torosos ; nam *hetsem* est os ossis. Alii, numerosos et multos; nam *hatsumim* utroque modo accipitur. Tum autem terra Chanaan, imò verò universa, ante monarchias quatuor abundabat regibus, ut Josue uno die triginta unum confecisse memoretur. Reges appellabant prima illâ secula, quotquot in suis regionibus summum tenebant imperium, tametsi angustè circumscriptis. Nec opponenda Assyriorum vetus monarchia, quia eam esse fabulosam multis argumentis jam alibi ostensum est, usque ad Oziæ tempora, quibus eorum rex, non jam rex Ninive, ut apud Jonam, cap. 3, 6, sed Assur dici cœpit.

Vers. 11. — Sehon regem Amorrhæorum. Prolepsin explicat particulatim, è c. 21, 24, Num., Deut. 2, 32. Solet autem nominatim Sehonis et Oggi meminisse, ad exaggerandam victoriam, nam erant de genere gigantæo prodigiosi roboris et molis, Amos 2, 9 : verbi gratiâ, cùm quatuor cubiti cujusque, ejus exæquent altitudinem, ut docet Aben-Ezra in Exod. 27. Oggi statura accedebat ad novem ipsius cubitos, Deut. 3, 11, ut non modò duplò esset major quovis homine, sed duplâ proportione tantò altior, quantò ipsius cubitus excedebat aliorum hominum cubitos. Unde et sponda lecti ejus erat ferrea ad sustinendum tantum corporis pondus, longitudine novem cubitorum, et latitudine quatuor. Quasi latitudo ejus, sive crassities ad cæterorum longitudinem attingeret. Et omnia regna, scilicet triginta unum, Jos, 12, 24. Chanaan, Chanaan et Amorrhæus filii Cham, nepotes Noe, à quibus Chananæi et Amorrhæi, Gen. 10, 6 et 16.

Vers. 12. — Et dedit terram eorum hæreditatem. Anadiplosis, hæreditatem, inquam, Jos. 12 et seq. Israel, Israeli, dativo casu.

Vers. 13. — Domine, memoriale tuum. Epiphonema. Memoria tui et recordatio tuorum mirabilium operum, his de causis semper erit celeberrima. Metaphora, Psal. 101, 14. Nempe propter illa creationis, redemptionis, electionis, defensionis beneficia.

Vers. 14. — Quia judicabit. Quia ulciscetur, vindicabit ab injuriâ. Gall. : *Fera justice à son peuple.* Illum suo patrocinio tuebitur ac defendet. Deprecabitur. A servis suis exorabitur, sive propter servos suos : Chrysostomus. Exorabilis erit eis, passive, etsi verbum sit deponens. Reconciliabitur, placabitur servis suis, qui mecum gemunt in exilio. Græcè, παρακληθήσεται, se consolabitur, consolationem accipiet. Quo pacto *ithnecham*, Rabbini exponunt, præter aliquos qui *pœnitudine ducetur super servos suos*, in morem pœnitentis se clementer deinceps cum eis geret, ac ignoscet, ac ubi de eis satis supplicii sumpserit, eos ab impiis gentibus, per quas ipsos castigabat, libera-

bit. Chald. : *A servo suo convertetur in miserationibus suis.* Versus autem reperitur è Deut. 32, 33.

VERS. 15. — SIMULACRA GENTIUM ARGENTUM ET AURUM. Antithesis, de quâ supra, Psal. 113, 3, 4, et Sap. 15, 8, 9 et seq., quâ deos gentiles extremè extenuat, et per sarcasmum deridet. Quocirca veræ religionis expertes, athei, et sine Deo esse dicuntur, Eph. 2, 12, Rom. 1, 21. Contra, inquit, idola sunt inutilia, nullius virtutis et posteritatis, nihil boni aut mali suis cultoribus præstare possunt suâpte naturâ.

VERS. 16. — OS HABENT ET NON LOQUENTUR. Ad verbum, *pè lehem henaim lehem*, os est eis, oculi, aures, etc.

VERS. 17. — NEQUE ENIM EST SPIRITUS, flatus inspirationis et respirationis, vel anima vivificans, cujus principalis sedes est in capite, circa quam nulla est vitalis operatio. Itaque quæ de Dædali statuis narrantur, quòd per se sua opera subierint, apud Aristotelem, in Politic. locutæ sint, apud Diodorum Siculum, aufugere essent solitæ, ni vincirentur, apud Platonem, in Memnone, causis externis et artificiosis tribuenda sunt, ut argento vivo infuso ex Aristotele. 1 de Animâ, ut distinctioni crurum et pedum, quòd statuarius priores pedes non distinxisset, è Palæphato, etc.

VERS. 18. — SIMILES ILLIS FIANT. Devovet idololatras.

VERS. 19. — DOMUS ISRAEL, BENEDICITE DOMINO. Genus Israel, celebrate et colite Dominum ob tanta et tam singularia erga vos beneficia. Hortatur ad gratiarum actionem.

VERS. 20. — DOMUS LEVI BENEDICITE. Levitæ, et conversi ad Dominum è quâcumque gente.

VERS. 21. — BENEDICTUS DOMINUS EX SION. Benedicite, inquam, Domino, dicendo : *Benedictus*, etc. Præscribit formulam celebrandi Deum, eique gratias agendi, per mimesim linguæ usitatam. QUI HABITAT IN JERUSALEM. Qui per gratiam, per communicationem suî peculiarem, et per alios novos et extraordinarios effectus illìc residet, qui illìc est efficaciter, nempe multò efficaciùs quàm aliis in locis.

NOTES DU PSAUME CXXXIV.

Dans l'hébreu, dans le grec et dans le latin, le titre est : *Alleluia*, et le psaume en lui-même répond bien à ce titre : car il ne contient qu'une invitation à célébrer les grandeurs de Dieu. L'auteur, le temps et l'occasion de ce beau cantique, sont incertains. Il serait très-digne de David de l'avoir composé, lorsqu'il eut transporté l'arche du Testament, et réglé les fonctions des ministres du sanctuaire. On verra, par le détail où nous entrerons, que tout fidèle a ici un excellent modèle de prière, d'actions de grâces, d'hommages à l'égard de l'Être suprême.

VERSETS 1, 2.

Dans l'hébreu il y a proprement au premier verset : *Louez, serviteurs de Dieu*, au lieu de : *Louez, serviteurs, le Seigneur*. Cependant saint Jérôme traduit comme les LXX et la Vulgate : *Laudate, servi, Dominum*, et non : *Laudate, servi Domini;* mais il est visible que le sens est le même de part et d'autre.

A l'égard du second verset, il est le même que le second du psaume précédent, tel qu'on l'a dans les LXX et dans la Vulgate. Il paraît que ce verset regarde particulièrement les prêtres et les lévites qui avaient leur demeure dans l'enceinte de la maison de Dieu. Mais il ne faut pas trop pousser cette raison ; car, dans un sens très-vrai, tous les fidèles font leur séjour dans la maison du Seigneur ; ils n'y sont jamais étrangers, c'est l'asile commun de tous les serviteurs de Dieu.

RÉFLEXIONS.

Il semble que les hommes ne devraient pas avoir besoin d'exhortation pour louer Dieu, pour l'exalter, pour lui rendre des actions de grâces : tout parle de sa grandeur et de ses bienfaits. D'ailleurs, en rendant à Dieu ce tribut de louanges, nous travaillons pour nous-mêmes. Le bonheur et la gloire de Dieu ne dépendent pas de nos cantiques. Quand l'univers n'existait pas, Dieu jouissait en lui-même de tout ce qui lui attire aujourd'hui les hommages des anges et des hommes. L'infini en gloire ne peut croître par les éloges qu'on lui donne ; mais comme il est également infini en bonté, il ne laisse pas sans récompense ceux qui reconnaissent et qui exaltent l'excellence de son être.

L'Esprit saint, qui est l'auteur des divines Écritures, connaissait parfaitement notre faiblesse, notre légèreté, notre penchant à l'ingratitude, puisqu'il nous exhorte si souvent à célébrer le nom et les sublimes perfections de Dieu. Il nous a laissé dans les Psaumes des modèles et des formules de louanges, d'actions de grâces, d'hommages, d'adorations, en un mot de tous les sentiments qui conviennent à la créature pénétrée des bienfaits de son auteur : quel usage en faisons-nous? N'est-ce pas d'ordinaire une lettre morte qui ne retentit point à notre cœur, ou comme ces sons qui sortent des instruments de musique, incapables par eux-mêmes de penser, de réfléchir, d'aimer?

Si nous étions animés d'une vive foi, nous nous regarderions dans cette vie comme habitants de ce que le Prophète appelle *les parvis de la maison de Dieu*. Nous ne sommes pas encore dans le temple éternel où Dieu fait son séjour ; mais nous sommes dans son Église qui en est l'entrée, mais dans cette église nous possédons le Saint des saints, puisque Jésus-Christ y réside par son Esprit, par l'influence de ses grâces et par la présence réelle de son corps adorable. Selon l'expression du Prophète, *nous sommes debout dans ce vestibule de la maison de Dieu ;* et qui est-ce qui nous a relevés, qui nous a retirés de l'abîme du péché et de la mort, sinon Jésus-Christ, l'auteur et le consommateur de notre foi? Ah! bénissons donc son saint nom ; faisons-nous gloire d'être ses serviteurs ; jetons sans cesse nos regards sur sa sainte demeure ; arrachons-nous à la terre, qui est le séjour des passions, la maison qui s'écroule chaque jour, le domicile passager que nous devons quitter bientôt.

VERSET 3.

Dans l'hébreu le mot נעים signifie *doux, beau, aimable*, *agréable*, *convenable*, *décent :* c'est ce qui fait que, selon ce texte, on pourrait traduire : parce qu'il est *beau*, parce qu'il est *agréable*, parce qu'il est *convenable*, parce qu'il est *doux* de célébrer le Seigneur. Nos versions rapportent cet adjectif au *nom*, qui contient aussi toutes ces perfections.

La pensée du Prophète est fort claire ; il invite à louer le Seigneur, parce qu'il est bon, et à célébrer son nom, parce qu'il est aimable, parce qu'il est plein de douceur. Mais qui peut saisir le sens profond que couvrent ces paroles? qui peut connaître la bonté infinie de Dieu? qui peut goûter toute la douceur de son nom?

RÉFLEXIONS.

Tout ce que Dieu a créé est bon et très bon, comme Dieu lui-même le déclara au commencement, et le spectacle même de la nature suffit pour nous en convaincre : car les maux physiques que nous éprouvons, sont les suites du péché que Dieu n'a point fait ; et

ces maux physiques sont de vrais biens, si nous savons en faire un saint usage. Les imperfections que nous croyons remarquer dans les créatures qui nous environnent, comme la férocité des animaux, les qualités venimeuses de certaines plantes, l'intempérie des saisons, en un mot tout ce qui nous incommode et nous afflige dans cet univers, c'est au péché que nous devons l'attribuer; ou bien ces défauts apparents sont compensés par des avantages : nous en connaissons quelques-uns, nous en découvrons tous les jours de nouveaux, et ceux qui nous seront toujours cachés n'en sont pas moins réels, et Dieu s'en sert pour notre bien, lors même que nous croyons n'y remarquer que du mal.

Mais ces ouvrages de Dieu, très-bons en eux-mêmes, ne peuvent nous donner qu'une très-légère idée de la bonté de Dieu. Il en est de la bonté des créatures comme de leur essence et de leur existence. L'une et l'autre comparées à l'essence et à l'existence de Dieu, ne sont rien. Le fini n'a aucune proportion avec l'infini : tous les degrés de bonté qui manquent à la bonté des créatures sont autant de négations de bonté, et ces degrés sont infinis. Dieu possède la bonté, comme l'essence et l'existence, dans sa source, sans négations ou limitations. C'est la bonté même, c'est toute bonté. *Il n'y a que Dieu qui soit bon*, disait Jésus-Christ, et ce mot est de la plus parfaite exactitude; car il n'y a que Dieu qui possède la bonté absolue. Dieu est la bonté, comme il est la vérité, la vie, l'être : comment pourrons-nous donc exalter cette bonté autant qu'elle le mérite, et comment le Saint-Esprit nous exhorte-t-il par la bouche du Prophète à louer ce qui est fort au-dessus de nos forces et de notre conception? Ah! je remarque encore en ceci un des traits de la bonté de Dieu. Il se contente des efforts que nous pouvons faire pour révérer et adorer cette bonté; il nous en tient compte, comme si cet hommage ajoutait quelque chose à sa grandeur.

Il en est de même de la douceur de son saint nom. Les anges la goûtent mieux que nous, et c'est ce qui fait leur bonheur; mais il ne découle encore sur eux qu'un ruisseau de cette douceur ineffable. Dieu en possède la source, et ne peut la communiquer entière à ses créatures. Elles sont trop bornées pour contenir cet océan de délices. C'est néanmoins encore ce qui doit être l'objet de mes louanges et de mes cantiques : faible témoignage de cette suavité, de cette amabilité, de cette beauté infinie que l'être infini contient dans sa divine essence. Mon malheur et celui de tant d'autres est de n'avoir presqu'aucune expérience de cette douceur qui a fait le bonheur des saints même dans cette vie. Le péché, les passions, les sens, la légèreté, le peu de foi en sont la cause. Je goûte des biens frivoles, je les trouve bientôt insipides, et je cours après d'autres qui ne me satisfont pas mieux. Ma vie est sans douceur, parce que je ne porte pas mes vues vers la beauté incréée. O Dieu! fermez mon cœur à ces goûts séducteurs, et répandez dans moi le goût de votre saint nom.

VERSET 4.

Le Prophète donne ici une preuve particulière de la bonté de Dieu, et de la douceur qu'on goûte à son service; c'est qu'il a fait choix de Jacob, c'est qu'il a pris Israël pour son peuple. L'hébreu dit, *pour son bien propre (in peculium sibi)*; quelques-uns traduisent *in gemmam sibi* : il s'est réservé Israel comme un *bijoux précieux*. Il n'y a guère que les rabbins qui suivent cette interprétation, laquelle, au reste, retombe dans le même sens.

La Providence divine s'est toujours étendue à toutes les nations de la terre; mais il est évident, par toute l'histoire sainte, que le peuple d'Israel a été honoré de la prédilection de Dieu. A la vérité les trois premiers patriarches, Abraham, Isaac et Jacob, surent estimer cette faveur; ils répondirent par leur foi et par l'intégrité de leur conduite au choix que Dieu avait fait d'eux pour être les pères de la nation sainte: mais leurs descendants furent la plupart très ingrats et très indociles. Dieu ne cessa pourtant pas de les protéger jusqu'à ce qu'ils se rendirent coupables du plus grand de tous les crimes, en méconnaissant J.-C. et en le mettant à mort. Les Gentils ont succédé à cette prédilection de Dieu; ils sont entrés dans l'alliance divine, et l'église chrétienne a remplacé la synagogue. C'est donc aux Chrétiens qu'il appartient aujourd'hui d'exalter la bonté de Dieu, et d'éprouver combien il est doux d'adorer et de bénir son saint nom.

RÉFLEXIONS.

Rien ne fait mieux connaître les ravages du péché originel et la misère de l'homme que l'état du genre humain avant la venue de J.-C. Dieu, qui est le père, le conservateur, le bienfaiteur de toutes ses créatures, avait laissé dans toutes les générations et parmi tous les peuples les lumières de la loi naturelle avec quelques vestiges des révélations faites aux premiers hommes; il n'y avait personne qui ne pût parvenir à la connaissance du vrai Dieu; mais toute chair avait corrompu ses voies, les sens avaient pris l'ascendant sur la raison, l'idolâtrie s'était emparée de toutes les contrées de la terre. Dieu gouvernait encore les hommes, mais ils ne reconnaissaient point l'autorité et la douceur de cet empire. S. Augustin dit que cet être suprême exerçait sa domination sur les Gentils par le ministère des anges, et ce sentiment est fondé sur plusieurs textes de l'Écriture. Mais dans cet égarement général, ce maître absolu de l'univers prenait soin lui-même de la postérité de Jacob. Il l'instruisait par des révélations particulières, il lui envoyait des prophètes, il lui manifestait ses volontés par des oracles et par des miracles. Quelques-uns profitèrent de cette administration bienfaisante; mais la plupart en abusèrent, et ne furent pas meilleurs que les idolâtres. Tel fut l'état du genre humain pendant quatre mille ans. Ce point de vue est peut-être ce qu'il y a de plus effrayant dans toute la religion. C'est un mystère impénétrable que l'accord de la bonté infinie de Dieu avec la perte éternelle de tant de millions d'hommes. Qui nous expliquera d'ailleurs comment tous ces hommes si passionnés pour le bonheur et cherchant presque tous, chacun à sa manière, le chemin qui y conduit, se sont égarés d'une manière si étrange? Qui nous dira pourquoi les plus éclairés d'entre eux, très persuadés dans le fond de leur cœur de la vanité et du ridicule de tous les cultes idolâtriques, n'ont pas détrompé les peuples de leurs erreurs? Mais le comble de l'étonnement est qu'Israel, cette nation si privilégiée, si souvent avertie, si clairement enseignée, si manifestement punie pour ses écarts scandaleux, a conservé une dureté de cœur que les bienfaits de son auteur n'ont pu vaincre? Qu'est-ce donc que l'homme, ô mon Dieu! puis-je m'écrier avec le Prophète, pour que vous vous soyez encore souvenu de lui? et comment une tige si viciée dans son origine a-t-elle encore attiré les regards de votre miséricorde? Nous-mêmes qui réfléchissons en tremblant sur ces profondes vérités, comment ne rentrons-nous pas dans la considération de notre prodigieuse misère? comment l'orgueil a-t-il encore de l'ascendant sur nous?

VERSET 5.

C'est une nouvelle preuve que donne le Prophète de l'obligation où sont les hommes d'exalter le Seigneur. J'ai connu, dit-il, par ma propre expérience, que toute grandeur est dans le Dieu que nous adorons, et qu'il l'emporte infiniment sur toutes les divinités des nations. Saint Augustin conjecture avec raison que ce Prophète avait eu des connaissances ou des révélations particulières sur la grandeur de Dieu. Dans les versets suivants, il n'expose, à la vérité, que ce qui était déjà contenu dans les livres de Moïse, touchant la création des diverses parties de cet univers; mais il y a divers degrés de connaissance à l'égard de ces

opérations de la toute puissance divine. Si par exemple un ange nous en parlait, son discours serait bien plus éminent que tous les nôtres, quand même il ne ferait que nous raconter l'histoire de la Genèse. *Je sais mieux que vous*, pourrait-il nous dire, *que le Seigneur est grand*.

Dans l'Écriture, les hommes en dignité, les anges, les divinités des nations, sont appelés des *dieux*. Dans tous ces sens, *notre Dieu*, dit le Prophète, *est au-dessus de tous les dieux*. Comme les divinités des nations ne sont rien, il semble d'abord que le vrai Dieu n'est pas honoré d'une telle comparaison; mais le Prophète, dit saint Chrysostôme, parle selon les idées des hommes. Presque toute la terre était infatuée du culte des faux dieux; il fallait faire voir que quelque idée qu'on eût parmi tant de peuples des divinités qu'on y adorait, le Dieu d'Israël était bien plus excellent qu'elles: et dans la suite de son psaume, le Prophète n'oublie pas d'abaisser ces dieux prétendus, de les dégrader, de les réduire à rien.

RÉFLEXIONS.

Les saints, dès cette vie, participent en quelque sorte à la connaissance que les habitants du séjour céleste ont de Dieu. Comme ils sont fort élevés en oraison, Dieu leur communique des lumières sublimes sur sa grandeur et sur ses divines perfections. *J'ai connu par moi-même*, dit notre Prophète, *que Dieu est grand*. Cette connaissance ne lui est pas venue par le spectacle de l'univers, par l'instruction de ses maîtres, par la fréquentation des autres prophètes; il l'a reçue de Dieu même, et cette science est intime dans lui, il goûte la grandeur de Dieu. Quand tous les hommes seraient dans l'ignorance de Dieu, il n'en serait pas moins pénétré de ce qu'il sait, parce que c'est à lui que Dieu s'est communiqué.

Cette connaissance de la grandeur de Dieu opère de merveilleux effets dans l'âme de celui qui la possède. Elle l'élève d'abord au-dessus de tous les objets créés, en sorte qu'il les regarde, à l'exemple de l'Apôtre, avec un souverain mépris, non pas dans le rapport qu'ils ont avec Dieu, qui les a créés, mais dans l'influence que ces objets ont sur notre cœur pour le séduire, et pour le détacher de Dieu. Cette âme pleine de la grandeur de Dieu contracte une force supérieure, soit pour combattre ses passions, soit pour accomplir tous les devoirs que Dieu lui impose, soit pour supporter toutes les tribulations de cette vie. Dès que toutes ces choses sont dans l'ordre de la volonté de Dieu, il n'y a point d'obstacle que cette âme, pénétrée de la grandeur de Dieu, ne franchisse. *Dieu est grand*, dit-elle sans cesse, il est le seul grand, il est la source de toute grandeur, et il me demande tels ou tels sacrifices. Y a-t-il à délibérer quand un maître si grand a parlé. Mais quel est l'amour qui s'allume et qui brûle dans un cœur uniquement sensible à la grandeur de Dieu? Les hommes s'attachent presque sans effort à ce qui est grand, ou plutôt à ce qui leur paraît tel; c'est un reste de la noblesse primitive qu'ils avaient reçue au commencement: ils la dégradent en admirant ce qui frappe leurs sens, et en ne s'élevant point au principe de toute grandeur, qui est Dieu seul. Mais l'âme qui a connu, comme le Prophète, que *Dieu est grand* et seul grand, saisit ce grand objet, et se livre à lui avec les transports de l'amour le plus vif, le plus tendre et le plus généreux.

VERSET 6.

Le Prophète expose les effets de la puissance de Dieu, et par là il rend hommage à sa grandeur. *Le Seigneur*, dit-il, *a fait tout ce qu'il a voulu*; il n'a dépendu de personne, il n'a éprouvé aucune contrainte: ce n'est pas le besoin qui l'a porté à créer tous les êtres visibles et invisibles; il les a produits, quand, comment, et parce qu'il a voulu. Il n'y a rien dans le ciel, sur la terre, dans la mer, et dans les abîmes les plus profonds, qui ne soit son ouvrage. Dans cette énumération sommaire et générale, le Prophète comprend tout ce que nous voyons, comme le ciel, la terre, la mer; et tout ce que nous ne voyons pas, comme les plus profonds abîmes soit de la terre et de la mer, soit même du ciel et des enfers.

RÉFLEXIONS.

Dieu a fait tout ce qu'il a voulu, et parce qu'il a voulu. Il est inutile de chercher les raisons de son opération dans les qualités de ses ouvrages, c'est-à-dire, dans les degrés de perfection que ces ouvrages lui présentaient, lorsqu'ils n'étaient encore que possibles. Il est bien certain que dans ce qu'il a créé il a vu des rapports très-assortis à la mesure de gloire extérieure qu'il s'est proposée en créant l'univers. Mais que cet univers, tel qu'il existe, ait été le meilleur et le plus parfait que Dieu ait pu créer, et que dans cet univers Dieu ait vu les plus grands motifs pour se déterminer à le créer, c'est une opinion fausse, et inconciliable avec la souveraine liberté de Dieu. Cet être infinie n'a pas créé à cause de l'excellence des objets dont il voyait les essences en lui-même; il a créé, parce qu'il a voulu: les motifs de son action étaient dans lui-même, et il aurait pu très-librement choisir un autre monde parmi les mondes possibles qu'il connaissait, et qui lui ont été présents de toute éternité. Il est également frivole de dire que Dieu a prétendu se procurer en créant la plus grande gloire possible, et qu'ainsi il a choisi le monde le plus parfait entre les mondes possibles. La plus grande gloire possible est en Dieu seul, et ne peut exister au-dehors, parce que Dieu seul étant infini, en lui seul peut se trouver la plus grande gloire possible, qui est une gloire infinie. Il a choisi ce monde comme très-propre à remplir le dessein qu'il avait de se procurer le degré de gloire extérieure qu'il voulait exiger de ses créatures. Un autre monde aurait pu être assorti à la même fin; mais s'il ne l'avait pas été, Dieu aurait eu aussi un autre plan de gloire, si j'ose m'exprimer ainsi. Tout a été, selon l'expression du Prophète, dans la volonté de l'être infiniment libre, infiniment absolu et infiniment indépendant. Nous raisonnons aussi en aveugles sur les dégrés de gloire que Dieu a voulu se procurer en créant l'univers; nous les appelons *grands* ou moins *grands*, *parfaits* ou moins *parfaits*. Il n'y a de *grandeur* et de *perfection* véritable et proprement dite qu'en Dieu. Tout ce qu'il veut et tout ce qu'il fait est grand et parfait en son genre. Tout ce qu'il pourrait faire, et qu'il ferait, s'il le voulait, serait encore grand et parfait dans son genre; mais tout cela ne serait ni absolument grand ni absolument parfait, parce que Dieu seul, encore une fois, possède la grandeur et la perfection absolue. Tous les degrés de grandeur et de perfection que nous établissons dans les ouvrages de Dieu, soit existants, soit possibles, ne viennent que de nos manières de penser aussi bornées que notre esprit.

VERSET 7.

J'ai traduit: *Il élève les nuages*, etc., parce que c'est l'expression de l'hébreu. Ces *extrémités de la terre*, dont parle le Prophète, sont les mers, qui semblent borner le continent; ou bien cette expression ne signifie que la terre même, qui, par rapport au ciel, est comme une extrémité, ou le plus bas endroit de l'univers. Pour exprimer la *foudre* et les *éclairs*, l'hébreu ne se sert que du mot ברקים. Les LXX et la Vulgate paraissent ne rendre que les *éclairs*; mais ces versions entendent aussi la *foudre* ou le *tonnerre*. Le Prophète dit mot à mot que Dieu *fait le tonnerre pour la pluie*, parce que le tonnerre est toujours accompagné ou suivi de pluie. La plupart des interprètes croient cependant que *in pluviam* est pour *in pluviâ*, et le merveilleux, en effet, est que le tonnere se forme dans les nuées, qui sont des réservoirs d'eau. Il y a aussi une merveille dans la formation des nuées; car les particules d'eau sorties de la mer s'atténuent et se subtilisent tellement, qu'elles deviennent plus légères que l'air, et qu'elles montent dans l'atmosphère, où

elles se condensent pour retomber en pluie. Le prophète Jérémie parle de ces phénomènes dans les mêmes termes que le Prophète, et paraît l'avoir copié.

RÉFLEXIONS.

Ces phénomènes ne sont pas des miracles proprement dits, parce que nous n'appelons miracles que les faits où Dieu déroge aux lois de la nature; mais ce sont des preuves de la toute-puissance du Créateur. Il a, dès le commencement, posé des lois en vertu desquelles ces phénomènes arrivent; nous les expliquons selon les règles de la physique, mais le premier auteur de ces merveilles est Dieu seul. Tous les hommes en sont témoins, mais très-peu d'entre eux s'élèvent par la pensée jusqu'à cette cause primitive. L'Écriture devrait nous instruire ou nous confondre; elle ne nous parle de ces grands ouvrages que pour nous rappeler le souvenir de Dieu, qui en est l'auteur. Nous disons que le soleil élève des vapeurs et en forme des nuages, que le tonnerre ébranle les nuées et les résout en pluie. Les livres saints nous disent que c'est Dieu qui opère ces choses; ils ne nous donnent point de leçons sur la physique, mais sur les bienfaits que nous recevons de Dieu, sur l'obligation où nous sommes de le reconnaître partout, sur la dépendance où nous vivons par rapport à sa providence. Rien ne devrait nous être plus familier que l'exercice de la présence de Dieu, puisque nous sommes toujours dans le sein de sa puissance, toujours comblés de ses dons, toujours témoins des merveilles qu'il opère dans le ciel et sur la terre. O Seigneur, qu'il y a peu de foi parmi les hommes! C'est tout ce que le sentiment de leur ingratitude me laisse, dans ce moment, la liberté de dire au pied du trône de votre éternelle majesté.

VERSET 8.

Dans l'hébreu, la première partie du verset appartient au verset précédent, et il est manifeste que c'est sa véritable place; aussi dans les LXX et dans la Vulgate, le chiffre du 8ᵉ verset est placé avant *qui percussit*, etc. J'ai déjà averti plusieurs fois que ces diversités dans les divisions de versets, n'ont été souvent introduites que pour la commodité du chant. Les vents sont représentés comme sortis des trésors de Dieu, parce que leur origine est fort cachée. Les vents naissent de la dilatation de l'air mais cette dilatation se fait avec tant de variété, selon les divers climats et les divers degrés de chaud et de froid, qu'il est fort difficile de donner des raisons physiques de tout ce qui concerne les vents.

Le Prophète passe des merveilles de la nature à des miracles proprement dits; et il commence par les plaies de l'Égypte, dont il ne spécifie cependant ici que la dernière, savoir, la mort des premiers-nés, telle qu'elle est racontée au chapitre 12 de l'Exode.

RÉFLEXIONS.

L'Écriture joint ordinairement les miracles de terreur aux prodiges de bienfaisance : c'est que les hommes sont plus sensibles à la crainte, qu'ils ne sont portés à la reconnaissance. Il est humiliant que Dieu, pour nous retenir dans son amour, ait employé les menaces, qu'il ait mis sous nos yeux des exemples capables de nous effrayer. Est-ce donc que l'amour n'est pas le premier et le plus fort de nos sentiments? Oui, sans doute, l'amour a sur nous l'empire le plus absolu; mais cet amour, sans l'esprit de foi, se porte à des objets qui sont indignes de nous attacher. Il faut que Dieu fasse gronder son tonnerre pour nous rappeler à lui. Si nous résistons à ses menaces, qu'arrive-t-il enfin, disait S. Augustin? Il nous ôte nos premiers-nés, c'est-à-dire qu'il permet que nous perdions la foi. C'est ce qui arrive dans ce siècle plus qu'en aucun autre, parce que l'orgueil y a multiplié les Pharaons, parce que, comme ce roi impie et endurci, on ferme les yeux aux vérités les plus sensibles. Hélas! ajoutait S. Augustin, les premiers-nés périssent d'abord parmi les hommes et ensuite parmi les animaux; c'est-à-dire que la foi s'éteint d'abord dans les savants, et que la contagion se répand ensuite jusque dans les conditions vulgaires et parmi les ignorants. Le saint docteur parlait de schismes et d'hérésies, parce que c'étaient les assauts qu'éprouvait l'Église de son temps. Nous devons parler aujourd'hui d'impiétés, de blasphèmes, d'incrédulité formelle, d'irréligion absolue, d'athéisme même, parce que ces monstres ravagent l'Église de nos jours. Quand Dieu eut frappé les premiers-nés de l'Égypte, *il ne se trouva pas une maison*, dit l'Écriture, *où il n'y eût un mort*; ne touchons-nous pas au temps où il ne se trouvera pas une maison, une famille qui ne renferme dans son sein un incrédule? Ah! *nous mourons*, s'écriaient les Égyptiens après cette catastrophe. Eh! Seigneur, si vous ne protégez votre sainte religion, nous la perdrons dans ces royaumes autrefois si dévoués à votre culte. Vous porterez la lumière de votre Évangile dans des régions barbares. Il faudra, à l'exemple des Hébreux, chercher des déserts pour rendre des hommages à votre saint nom.

VERSET 9.

En style poétique, le Prophète apostrophe l'Égypte, et rappelle en général les prodiges que la main de Dieu avait opérés pour fléchir son opiniâtreté. Dans le texte et dans les versions on remarque un mot fort expressif : *Dieu envoya ses signes et ses prodiges*, et .., pour faire entendre qu'un seul acte de la volonté divine suffit pour déchaîner toute la nature contre les impies.

C'est *au milieu de l'Égypte*, c'est à la vue de tout ce grand peuple que Dieu déploya la force de son bras. Si Moïse avait été un imposteur, il n'eût pas raconté des faits dont tout le monde pouvait être juge. Mahomet dit qu'il avait fait des choses prodigieuses, comme de s'entretenir avec la lune, de faire en l'air un voyage très-long en très-peu de temps; mais qui avait vu ces prétendues merveilles? Les faits de la révélation, tant dans l'ancienne loi que dans la nouvelle, ont été publics, et tels qu'il ne fallait que des yeux pour en juger. C'est là le premier caractère que doivent avoir les véritables miracles.

RÉFLEXIONS.

Quand il n'y aurait, pour appuyer la révélation, qu'un miracle, et quand ce miracle serait arrivé un million d'années avant nous, la révélation serait véritable, et nous devrions y croire : car un miracle est le témoignage de Dieu, et ce témoignage est toujours vrai, et il ne cesse point de l'être, quel que soit le nombre des siècles qui s'écoulent depuis lui jusqu'à nous. Mais la religion mosaïque et la religion chrétienne sont appuyées sur une foule de miracles plus éclatants les uns que les autres. Il faut donc croire que ces religions sont vraies, et qu'elles le seront toujours. Ceux qui ne croient pas aux miracles de l'Évangile, ne croiraient pas à ceux qui se feraient aujourd'hui; leur esprit fertile en subtilités, et leur cœur obsédé par les passions, inventeraient des subterfuges pour ne pas se rendre aux prodiges les plus sensibles.

Il y a encore un grand pas à faire de la persuasion des miracles de l'Évangile à la foi sincère et efficace de la religion. Tous les Chrétiens qui n'ont point de doutes sur la religion disent bien que la religion est vraie : mais très-peu disent : cette religion est pour moi, et ce que je crois doit influer dans tout ce que je fais. La foi demeure dans un état de spéculation, et le cœur ne s'y intéresse point. Cet intérêt, qu'on sent si bien dans les affaires du monde, manque à la foi de la plupart des fidèles : c'est cet intérêt de la foi qui fait les hommes de foi, et ces hommes de foi sont très-rares; je ne sais s'il s'en trouve un entre mille. Leur caractère principal est de faire et de dire tout en la présence de Dieu. Leur attention à Dieu est quelque chose que je ne puis bien expliquer. Ils semblent faire

et dire comme les autres; mais leur intérieur est une sorte de temple où la majesté divine se rend présente. Elle ne les empêche point de vaquer à leurs fonctions; mais elle les sanctifie toutes. Ils se disent sans cesse à eux-mêmes : *Tout cela est vrai ;* et quoi? l'Evangile, J.-C., Dieu et ses ineffables perfections, la vie future avec ses promesses et ses menaces, la mort avec ses suites éternelles. Toute la religion en un mot leur est présente comme dans un tableau, et ils l'appliquent à tout ce qu'ils doivent dire et faire selon les diverses occurrences et selon les différents événements de la vie.

VERSETS 10, 11.

Ces faits sont racontés dans les livres des Nombres et de Josué. Le Prophète fait ressouvenir sa nation que toutes ces victoires ont été l'ouvrage de Dieu, et non l'effet de la valeur des combattants. A la lecture du livre de Josué, on remarque partout des prodiges, comme la chute des murailles de Jéricho, la course du soleil suspendue, etc.

RÉFLEXIONS.

Les miracles de terreur prouvent autant que les miracles de bienfaisance, parce que les uns et les autres manifestent le témoignage de Dieu. Ceux-ci sont l'effet de sa bonté, et ceux là font éclater sa justice; les premiers inspirent la crainte, les seconds animent la confiance. Les hommes sont plus sensibles aux châtiments qu'aux bienfaits : c'est un des désordres du cœur humain. Il a sa source dans l'amour-propre; il croit que tous les biens lui sont dus, et que les maux sont une sorte d'injure qu'on lui fait. Dieu, qui connaît mieux que nous notre sensibilité, tempère les châtiments par des bienfaits, et il nous fait craindre la soustraction des bienfaits par la menace des châtiments. C'est ainsi qu'il en a usé à l'égard de son peuple, et qu'il en use à l'égard des Chrétiens, avec cette différence que J.-C. a fait beaucoup plus de prodiges de bienfaisance que de terreur. Il s'est contenté de prédire les châtiments, et il a répandu les bienfaits dans tout le cours de sa vie publique.

Comme l'entrée du peuple de Dieu dans la terre promise était une figure de l'entrée des élus dans le séjour de la gloire, aussi les combats et les victoires de ce peuple représentaient-ils l'état de guerre où nous sommes en cette vie contre les ennemis de notre salut. Ces peuples et ces rois de Chanaan n'étaient pas aussi redoutables à Israel que le sont le démon, le monde et la chair, aux fidèles serviteurs de Dieu. Si les Israélites ne purent vaincre les Chananéens sans la protection divine, croirions-nous pouvoir triompher, sans la grâce de J.-C., des puissances de l'enfer, des scandales du monde et des illusions de notre amour-propre?

VERSET 12.

En donnant la terre de Chanaan à son peuple, Dieu fit un acte de souveraineté, de justice et de sagesse; de souveraineté, parce qu'il était le maître suprême de ce pays, comme de tous les autres; de justice, parce que les Chananéens s'étaient rendus indignes, par leurs crimes, de posséder une contrée qui avait été le premier domaine des enfants de Noé; de sagesse, parce qu'en établissant la nation sainte dans une région si bornée, il lui apprenait à modérer ses désirs, et à ne point imiter les premiers conquérants qui envahissaient tout, et qui ne mettaient point de bornes à leur ambition.

RÉFLEXIONS.

Les incrédules d'aujourd'hui parlent avec beaucoup de mépris de la terre que Dieu donna à son peuple; ils la représentent non-seulement comme très bornée dans son étendue, mais aussi comme dépourvue de tous les avantages qui rendent la possession d'un pays estimable, respectable, commode et capable de faire la félicité de ses habitants. Ils en jugent par l'état où se trouve de nos jours cette région qui n'a plus la protection de Dieu, et qui est abandonnée à des maîtres dont la maxime est de détruire, au lieu de cultiver et d'améliorer leurs possessions. Tous les raisonnements de nos incrédules sont pleins d'injustice, d'ignorance, et décèlent la haine qui les animent contre l'histoire sainte et contre les monuments de la révélation. Mais ce sont d'ailleurs des aveugles, qui ne veulent pas voir que l'objet de la Providence sur tous les hommes en général et sur le peuple choisi en particulier, n'a jamais été de les rendre puissants, opulents, conquérants, de favoriser les vues d'ambition, de fomenter leur orgueil, en leur permettant de subjuguer leurs semblables, et de régner en tyrans sur leurs frères. Si les Chananéens n'eussent pas été des peuples abominables, Dieu les aurait laissés jouir de leurs possessions, et il aurait ménagé un autre établissement à son peuple. S'il avait voulu donner à ce peuple l'empire de toute l'Asie ou du monde entier, qui pouvait résister à sa puissance? Mais, encore une fois, le Seigneur ne met pas sa gloire à être honoré par des hommes qui étendent leur domination d'un pôle à l'autre; mais par des hommes fidèles, soumis à ses volontés, reconnaissants de ses bienfaits, et jaloux de préférer son culte à tous les avantages temporels. Israel fut assez heureux dans la terre que Dieu lui donna pour reconnaître la main bienfaisante de qui il tenait cet héritage, et il ne fut pas assez puissant pour s'enorgueillir de sa gloire. Il abusa encore trop de son bonheur, quoiqu'il ne possedât que la terre de Chanaan. Dans quels excès n'eût-il pas donné, s'il avait été aussi opulent que les rois de Babylone, ou que les Perses qui s'emparèrent de la Babylonie?

VERSETS 13, 14.

Ces deux versets sont comme la conclusion de ce que le Prophète a dit jusqu'ici, pour exalter la puissance de Dieu et les bienfaits dont il a comblé son peuple.

Le second de ces versets est le même que le 36[me] du cantique de Moïse, où on lit *miserebitur* au lieu de *deprecabitur;* et le sens de ces deux mots est que le Seigneur se laissera toucher de compassion en faveur de ceux qui le servent.

Ces versets peuvent aussi être comme le prélude de ce que le Prophète va dire de l'excellence et de la supériorité du Dieu d'Israël sur les divinités des nations. *Votre nom*, dit-il, *Seigneur, est éternel, la mémoire de votre puissance passera à toutes les générations;* ensuite vient le verset répété du cantique de Moïse : *Le Seigneur rendra justice à son peuple, et il aura pitié de ses serviteurs.* Quelques-uns traduisent : *Il vengera ses serviteurs*, d'autres : *Il se repentira en faveur de ses serviteurs*, c'est-à-dire qu'il cessera d'user de rigueur envers eux. Tous ces sens reviennent au même.

RÉFLEXIONS.

Le nom du Seigneur est éternel, quand même il ne recevrait aucun culte de ses créatures. Avant la création de cet univers, Dieu était *celui qui est*, et il n'avait pas besoin de la création pour jouir de toute sa gloire. Si l'infini pouvait exister en nombres, tous les nombres finis ne seraient toujours rien par rapport à lui, et quand on les ajouterait à cet infini, ils ne l'augmenteraient en rien. La gloire intrinsèque de Dieu est infinie; tout ce que les créatures peuvent lui rendre d'hommages n'ajoute rien à cette gloire essentielle. Il exige cependant ces hommages, parce qu'il ne peut rien faire que pour sa gloire, et en les exigeant, il fait le bonheur de ses créatures.

Le nom de Dieu est éternel : tout passe, hors ce saint nom. Les empires et les souverains tombent dans l'oubli, et la mémoire du nom de Dieu subsiste. De toutes les créatures, celles qui s'occupent le plus constamment de ce saint nom, sont les anges et les bienheureux, et ceux, parmi les hommes, qui se distraient le moins de cette occupation, sont les hommes d'oraison. Le nom de Dieu les rappelle sans cesse à

leur intérieur, et fait disparaître à leurs yeux tous les objets créés.

La mémoire des attributs et des bienfaits de Dieu *se perpétue de génération en génération.* Elle passe, dit S. Augustin, de la génération qui est renouvelée par le baptême à la génération qui ressuscitera glorieuse. Dans ces deux états, Dieu n'oublie point ses serviteurs : comment ses serviteurs pourraient-ils l'oublier? Toute la vie spirituelle consiste à ne point perdre de vue le nom de Dieu, et tout le malheur des hommes consiste à n'avoir que de l'indifférence pour ce saint nom.

Dieu jugera son peuple pour manifester ses miséricordes sur lui, et il jugera le monde pour déployer sur lui ses vengeances. *La vengeance m'appartient*, dit-il par la bouche de Moïse immédiatement avant le verset que notre Prophète emprunte du cantique de ce saint législateur; *la vengeance m'appartient, je l'exercerai en son temps; et ces jours de perdition ne sont point éloignés.* Il n'y a point d'oracle qui se vérifie plus à la lettre que celui-ci. Dans tous les instants Dieu exerce ses vengeances sur les impies, parce que dans tous les instants il en passe des milliers dans l'éternité à la quelle ils n'ont point pensé, ou qu'ils ont nié comme si ç'avait été une fable. *O jours de perdition*, que vous êtes près de nous, et que vous êtes terribles! Vous avez fait trembler les saints au milieu des déserts, et vous ne faites aucune impression sur les pécheurs! Vous vous précipitez avec eux dans l'abîme, et ils ne s'aperçoivent de cette catastrophe funeste que quand il n'y a plus de jours pour la prévenir ou pour la réparer!

VERSETS 15, 16, 17, 18.

Ces quatre versets sont répétés du psaume 113, à l'exception de la fin du 3e verset; car ces mots : *Neque enim est spiritus in ore ipsorum*, ne sont point dans le psaume 113. Notre Vulgate est ici conforme à l'hébreu et aux LXX du Vatican. Le manuscrit alexandrin de ces interprètes ajoute ce qui est dans le psaume 113 : *Nares habent, et non odorabunt, manus habent*, etc., et à la fin il y a : *neque enim est ipsis spiritus;* et les saints Pères lisent de cette manière, à l'exception de ces derniers mots : *Neque enim est ipsis spiritus.*

Le Prophète relève ici la grandeur de Dieu au-dessus des faux dieux honorés par les nations Cet argument est relatif à la façon de penser de ces peuples ; ils faisaient grand cas de leurs simulacres, et le Prophète fait voir qu'ils sont sans puissance et sans sentiments ; au lieu que le Dieu d'Israel a manifesté sa grandeur dans le ciel et sur la terre. On peut revoir du reste ce que nous avons observé sur le psaume 113.

RÉFLEXIONS.

Il a peu de différence entre les adorateurs des idoles de la gentilité et ceux qui mettent toute leur confiance dans les richesses de ce monde. Les idoles étaient représentées avec tous les organes des sens; mais comme le souffle de la vie n'était point dans elles, tous ces organes leur étaient inutiles. Les hommes livrés à l'amour des biens de ce monde, de l'or, de l'argent, des possessions, des meubles précieux, en un mot, de tout ce qui s'appelle richesse et opulence, s'appuient sur des protecteurs aussi frivoles que l'étaient les dieux du paganisme. Tous ces objets de leur amour et de leurs désirs leur donnent-ils la paix de l'âme, les rendent-ils plus patients dans les maux de la vie, plus doux dans la société, plus utiles à la patrie, plus bienfaisants à l'égard de leurs semblables, plus tranquilles au moment de la mort? C'est assurément tout le contraire. Des idolâtres pouvaient allier quelques vertus avec le culte insensé des idoles ; au lieu que les hommes dont le cœur est plongé dans l'amour des richesses détruisent très-ordinairement dans eux-mêmes toutes les semences des vertus que la nature et l'éducation avaient mises dans leur âme. Quels traits d'humanité remarque-t-on dans l'avare? Il n'en conserve pas même pour sa propre personne. *Il est ingrat à l'égard de Dieu*, dit un saint Père, *dur à l'égard des autres, et cruel envers lui-même.* Il serait aisé de faire voir dans toutes les autres passions la plupart des caractères de l'idolâtrie. L'ambitieux, le voluptueux, l'orgueilleux, rendent un culte insensé aux objets qui les captivent. Ces objets sont indignes, honteux, avilissants, et se dissipent comme l'ombre; leurs adorateurs sont encore plus méprisables, parce qu'ils se laissent dominer par des maîtres qui n'ont aucun titre pour commander.

Il n'y a point de souffle de vie dans les idoles : c'est la raison que donne le Prophète de l'incapacité où elles sont d'user des organes de leurs sens. Il en est de même des partisans de ce monde ; ils n'ont point dans eux-mêmes le souffle de la grâce, ils ne sont point animés de l'esprit de Dieu : ils abusent des sens dont le Créateur les a pourvus ; ils ne devraient être que les instruments de la raison, et ils captivent cette puissance ; ils ont été établis pour élever l'âme au principe de tous les biens et de tous les êtres, et ils l'abaissent au rang des animaux. Quelle différence entre ces hommes sans activité pour les biens éternels, et les saints qui n'agissent que par le souffle de l'esprit divin dont ils sont les organes!

VERSETS 19, 20 et 21.

Le Prophète termine son psaume par inviter toute la nation à rendre hommage au vrai Dieu. Il apostrophe d'abord tout Israël, ensuite la maison d'Aaron, ou les prêtres du premier ordre, après cela les lévites, ou les ministres du second rang, enfin tous les fidèles désignés par le titre d'*hommes qui craignent Dieu.* On pourrait traduire le dernier verset : *Que le Seigneur qui daigne habiter dans Jérusalem soit béni sur la montagne de Sion*, c'est-à dire, *que ses louanges éclatent de dessus cette sainte montagne.*

Dans l'hébreu on lit à la fin, *alleluia.* Les Septante ont réservé ce mot pour en faire le titre du psaume suivant.

RÉFLEXIONS.

Cette invitation du Prophète regarde bien plus les enfants de l'Eglise de J.-C. que ceux de la synagogue. Israël selon la chair a été proscrit, la montagne de Sion est un désert, le sacerdoce d'Aaron et le ministère lévitique ont cessé. J. C. a établi un peuple nouveau, et Dieu est béni dans toutes les contrées de la terre. Personne ne bénit le Seigneur sans le craindre, parce que ce tribut de louanges suppose qu'on a l'idée de sa majesté suprême, de sa puissance, de sa justice, de ses promesses et de ses menaces. Cette crainte du Seigneur est une suite de la foi qui nous a été donnée de la vie future. Bénissons le Seigneur dans cette terre d'exil, pour le bénir éternellement dans la bienheureuse patrie.

1 *Halleluia.* CXXXV.

Hebr. CXXXVI.

1 Confitemini Domino quoniam bonus, quoniam in æternum misericordia ejus.

2. Confitemini Deo deorum, quoniam in æternum misericordia ejus.

3. Confitemini Domino dominorum, quoniam in æternum misericordia ejus.

PSAUME CXXXV.

1. Rendez grâces au Seigneur de ce qu'il est plein de bonté, de ce que sa miséricorde est éternelle.

2. Rendez grâces au Dieu des dieux, de ce que sa miséricorde est éternelle.

3. Rendez grâces au maître des maîtres, de ce que sa miséricorde est éternelle.

4. Lui seul il a opéré des prodiges éclatants : rendez-lui grâces de ce que sa miséricorde est éternelle.

4. Qui facit mirabilia magna solus, quoniam in æternum misericordia ejus.

5. Qui fecit cœlos in intellectu, quoniam in æternum misericordia ejus.

6. Qui firmavit terram super aquas, quoniam in æternum misericordia ejus.

7. Qui fecit luminaria magna, quoniam in æternum misericordia ejus.

8. Solem in potestatem diei, quoniam in æternum misericordia ejus.

9. Lunam et stellas in potestatem noctis, quoniam in æternum misericordia ejus.

10. Qui percussit Ægyptum cum primogenitis eorum, quoniam in æternum misericordia ejus.

11. Qui eduxit Israel de medio eorum, quoniam in æternum misericordia ejus.

12. In manu potenti et brachio excelso, quoniam in æternum misericordia ejus.

13. Qui divisit mare Rubrum in divisiones, quoniam in æternum misericordia ejus.

14. Et eduxit Israel per medium ejus, quoniam in æternum misericordia ejus.

15. Et excussit Pharaonem et virtutem ejus in mari Rubro, quoniam in æternum misericordia ejus.

16. Qui traduxit populum suum per desertum, quoniam in æternum misericordia ejus.

17. Qui percussit reges magnos, quoniam in æternum misericordia ejus.

18. Et occidit reges fortes, quoniam in æternum misericordia ejus :

19. Sehon regem Amorrhæorum, quoniam in æternum misericordia ejus.

20 Et Og regem Basan, quoniam in æternum misericordia ejus.

21. Et dedit terram eorum hæreditatem, quoniam in æternum misericordia ejus.

22. Hæreditatem Israel servo suo, quoniam in æternum misericordia ejus.

23. Quia in humilitate nostrâ memor fuit nostrî, quoniam in æternum misericordia ejus.

24. Et redemit nos ab inimicis nostris, quoniam in æternum misericordia ejus.

25. Qui dat escam omni carni, quoniam in æternum misericordia ejus.

26. Confitemini Deo cœli, quoniam in æternum misericordia ejus.

27. Confitemini Domino dominorum, quoniam in æternum misericordia ejus.

5. Il a formé les cieux avec intelligence; rendez-lui grâces de ce que sa miséricorde est éternelle.

6. Il a élevé la terre au-dessus des eaux; rendez-lui grâces de ce que sa miséricorde est éternelle.

7. Il a fait de grands corps de lumière; rendez-lui grâces de ce que sa miséricorde est éternelle.

8. Le soleil pour présider au jour; rendez-lui grâces de ce que sa miséricorde est éternelle.

9. La lune et les étoiles pour présider à la nuit; rendez-lui grâces de ce que sa miséricorde est éternelle.

10. Il a frappé l'Égypte avec les premiers-nés des Égyptiens; rendez-lui grâces de ce que sa miséricorde est éternelle.

11. Il a tiré Israël du milieu de ce peuple; rendez-lui grâces de ce que sa miséricorde est éternelle.

12. Sa main puissante et son bras invisible a opéré ce prodige; rendez-lui grâces de ce que sa miséricorde est éternelle.

13. Il a séparé en deux la mer Rouge; rendez-lui grâces de ce que sa miséricorde est éternelle.

14. Il a fait passer Israël par le milieu de cette mer divisée; rendez-lui grâces de ce que sa miséricorde est éternelle.

15. Il a renversé dans cette mer Pharaon et toute sa puissance; rendez-lui grâces de ce que sa miséricorde est éternelle.

16. Il a conduit son peuple par le désert; rendez-lui grâces de ce que sa miséricorde est éternelle.

17. Il a frappé de grands rois; rendez-lui grâces de ce que sa miséricorde est éternelle.

18. Il a mis à mort des rois puissants; rendez-lui grâces de ce que sa miséricorde est éternelle :

19. Sehon roi des Amorrhéens; rendez-lui grâces de ce que sa miséricorde est éternelle.

20. Et Og roi de Basan; rendez-lui grâces de ce que sa miséricorde est éternelle.

21. Il a donné leur pays en héritage; rendez-lui grâces de ce que sa miséricorde est éternelle.

22. Il l'a donné en héritage à Israël son serviteur; rendez-lui grâces de ce que sa miséricorde est éternelle.

23. Il s'est ressouvenu de nous dans notre abaissement; rendez-lui grâces de ce que sa miséricorde est éternelle.

24. Il nous a délivrés de nos ennemis; rendez-lui grâces de ce que sa miséricorde est éternelle.

25. Il donne la nourriture à tout ce qui vit sur la terre; rendez-lui grâces de ce que sa miséricorde est éternelle.

26. Rendez grâces au Dieu du ciel, de ce que sa miséricorde est éternelle.

27. Rendez grâces au Seigneur des Seigneurs, de ce que sa miséricorde est éternelle.

COMMENTARIUM.

Vers. 1 (1). — Halleluia, juxta Masoretas, finis est superioris Psalmi. Sed maluerunt Septuaginta inspicere argumentum hujus, ne esset ἀνεπίγραφον: nempe ut hic titulus ostenderet Psalmum esse de divinis laudibus et beneficiis, ac ejusdem argumenti cum præcedente. Quoniam bonus, beneficus, misericors, benignus, fons beatatis. Sibi enim sufficit, nec alte-

(1) *Alleluia*, quæ vox in hujus carminis fronte legitur apud Vulgatam, in superioris calce ab Hebræo et Chaldæo ponitur. Deest apud S. Augustinum et S. Chrysostomum; at in S. Hilario, S. Athanasio, S. Hieronymo, Theodoreto et septuaginta Interpretibus habetur. Superioris Psalmi repetitio fermè est, interjecto singulis versiculis intercalari : *Quoniam in æternum misericordia ejus*. Intercalarem fortasse iterabat populus, postquam primam versiculi partem Levitæ cecinerant. Recitatum post captivitatem putant Origenes et vetus paraphrastes Græcus; idque satis probat ingens hujus carminis affinitas cum Psalmis 1[illegible], 110, 113, 133, 134. Favent etiam huic sententiæ versus 23 et 24, cui proinde libentissimè suffragamur. (Calmet.)

rius participatione indiget. Quia ergo creavit universum, angelos et homines, id non contigit, quod horum opera, ministerium, subsistentia ipsi essent necessaria; sed quia bonus, *et in sæculum misericordia ejus*, ut essent res quæ bonitate et misericordiâ ipsius fruerentur. Confitemini, terna ejus repetitio respicit tres divinas personas, quarum prima absolutè hìc dicitur tetragrammaton *Adonai*, quia est absoluta, sive à nullo dependens; altera *Elohe elohim*, Deus deorum, quasi judex omnium et quidem divorum; tertia *Adone adonim*, Dominus dominorum, quòd per has duas hypostases Pater omnia procuret et administret, creando, conservando, judicando, vivificando, sanctificando, donis et gratiis afficiendo. Unde filius à Platonicis appellabatur *opifex*, δημιουργός; Spiritus sanctus anima mundi, *spiritus intus alens*. Quoniam in æternum. Hemistichium intercalare vicies septies interpositum, ut apud Virgilium in eclogis :

Incipe Mœnalios mecum, mea tibia, versus.

Docet misericordiam Domini superare omnia ipsius opera, Psal. 144, 9, Esa. 14, 10. Versus autem intercalaris (sic enim Latini appellant) cantabatur et repetebatur à populo, ut fit in nostris Latinis, vel à Levitis et sacerdotibus.

Vers. 2. — Confitemini Deo deorum (1), divorum, angelorum, cœlitum. Quin et eorum qui appellantur dii (sunt tamen idola vel dæmones) Deus est. Misericordia, beneficentia, pietas, *hesed* propriè. Delectatur autem Scriptura triplicatione, ob tres Divinitatis personas, quarum unicuique hìc unum *confitemini* dedicat.

Vers. 3. — Confitemini Domino dominorum. Est aliud nomen, quàm 1 versu. Nam cùm illic esset tetragrammaton *Adonai*, ut secundo *Elohim*, hìc habetur *Adonai*, et in regimine plurali, *Adone*, Domini, ob sanctam Triadem personarum, quarum unaquæque est Dominus. Dei autem tribus diversis nominibus, excellentiam divinæ naturæ demonstravit. Nam primùm ejus incomparabilem essentiam designat, secundùm æquissimam providentiam et judicium, tertiùm dominii perfectionem. Dominorum, magnatum et principum terræ. Omnium magnatum et regum summus es Dominus et præses.

Vers. 4. — Qui facit mirabilia magna solus, ad discrimen idolorum, etc., ut docet Augustinus, lib. de Gen. 3, c. 8 et 9. Nam mirabilia magorum et dæmonum vel sunt præstigiæ, quod eorum substantia non sit vera, sed vana et imaginaria, vel habent causam physicam et naturalem etsi latentem occultamque vulgo, dum homo vel dæmon subtilissime similes rationes usurpat, et agentia applicat patientibus. Quæ ut mira sint, vere tamen et proprie non sunt miracula, quæ proprie sunt opera absque ullâ antegrediente et materiâ et alio ullo causarum naturalium (quod creationis est genus) apparatu, sine quibus mira illa opera nunquam edunt dæmones dæmoniumve administri, etsi eas ex aspectu subducant et occultent. Operantur enim ex occulta materia et occultis causis physicis, quod sine his nihil possint. Hic autem habes breviter, quis sit miraculorum effector proprie, nempe *Deus deorum*; quæ sit effectionis causa, *quoniam in æternum misericordia ejus*; quis finis, *confitemini*, ut videlicet Dei benignitas, magnificentia, gloria, potestas æterna agnoscatur ac celebretur.

Vers. 5. — Qui fecit cœlos in intellectu, intelligenter et sapienter, hoc enim modo Hebræi repræsentant adverbia, summâ sapientiâ et miro artificio, magno ingenio, arte, industria. Hæc enim in cœlis magis relucent quam in ullis aliis rebus procreatis. Non quòd intellectum et mentem per creationem acceperint. Sunt enim inanimati. Græci ἐν συνέσει, cœlo empyreo, sedeve beatorum intelligunt, quod ex loco colligunt non tantum esse νοητὸν (intelligibile), sed etiam νοερὸν, q. d., intelligere faciens. Absit enim ut intelligens, aut intellectu præditum cum aliis interpreter. Neque enim ita sunt hebetes Græci theologi, ut velint cœlum aliquod esse animatum. Docent ergo cœlum istud efficere, ut intelligamus et cernamus Deum, quando eo penetravimus, juxta illud, Psal. 35, 10 : *In lumine tuo videbimus lumen.* Beneficio luminosi illius cœli pertingemus ad notitiam increati luminis, id est, Dei. Sanè quantum ad dogma, credibilius est cœlum, istud esse lumen illud creatum quod ad nos elevandos ad Dei visionem scholastici requirunt, quàm aliquod aliud corporatum.

Vers. 6. — Qui firmavit terram, expandit, extendit propriè et exporrexit. Hebraicè, *lero kah*. Super aquas. Terram superiorem aquis extendit, dùm eam supra aquas latè et amplè apparere et eminere fecit, congregatis et demissis aquis, quibus initio circumdabatur, in terræ concavitates et sinus, Gen. 1, 9. Sic aquæ sunt infra terram quodam modo, quæ antea erant supra : idque ad conservationem terrestrium et aereorum. Atque hinc terra refert globi cujusdam lignei speciem, in quo sunt plurimæ concavitates, quibus aqua possit recipi.

Vers. 7. — Qui fecit luminaria magna duo, solem et lunam. Epithetum enim istud ad illa duo duntaxat pertinet. Nam stellas in numero luminarium magnorum non esse, in Scripturâ aperte affirmatur, Gen. 1.

(1) Primo loco S. Hieronymus Filium, secundo Patrem interpretatur. Ut intelligas, inquit, plures deos à se non adstrui, statim sequenti versiculo subdit Psalmista : *qui facit mirabilia magna solus*. Deum deorum ac Dominum dominorum, negat Theodoretus explicandum esse Deum profanorum numinum ac simulacrorum; Deus enim mortuorum Deus non est, meramque nihil sunt numina; sed Deus sacerdotum, judicum, ac terræ principum, quos interdùm Scriptura deos nominat. Contra verò S. Chrysostomus et S. Augustinus *Deum deorum* interpretantur ab absoluta Dei auctoritate in dæmones atque ethnicorum deos. Aben-Ezra *deos* intelligit angelos superiores; *dominos*, angelos, quibus regimen terræ creditum est. Primâ voce, angelos inferiora moderantes; alterâ cœlestes orbes, quorum virtus terrena corpora movet ac regit, explicat Kimchi. Veriora loqui videntur, qui pro Deo deorum, ac Domino dominorum generatim significare auctorem voluisse aiunt, Deum infinito intervallo cæteras potestates superare, cujusvis naturæ sint, in cœlo terrâque et apud inferos.

(Calmet.)

16. Magna autem appellantur, non solùm comparatione ministerii, quo exercent actiones validiores, nobiliores, et manifestiores, aut lucis, quam ex se copiosiùs fundunt et spargunt, verùm etiam molis et corporis, ut quidem sentiunt veteres Hebræi et D. Augustinus lib. 2, de Gen. ad litteram, c. 16, quantumvis hodiè id astronomi negent. Nam solem secundùm quantitatem motis aliquibus stellis firmamenti minorem, et lunam non stellarum post solem maximam, sed omnium minimam statuunt, quæ tamen major sit lumine, quia est terris propinquior, ut docet Aben-Ezra insignis philosophus et mathematicus. Ita, qui his assentiuntur, solem et lunam duo magna luminaria hìc dici tradunt, non duo magna astra vel corpora : primò, ob luminis excellentiam, quod abundantiùs terris infundunt ; secundò, ob effectus quos efficaciùs et evidentiùs operantur. Illius enim accessu omnia virent, recessu flaccescunt et emoriuntur. Hujus varietate humores, medullæ etiam ipsæ augentur et minuuntur. Alioqui lunam, cùm sit terræ elemento multò minor, ut ex eclipsi probant, cæteris stellis minorem esse oportere. Nam minimam stellarum visibilium firmamenti totam terræ quantitatem superare aiunt centies et septies, alteram, nonagies, alias septuagies et bis, quasdam quinquagesies et quater, nonnullas trigesies et quinquies, alias denique, decies et octies. Sic enim eas in sex magnitudines dividunt.

Vers. 8. — Solem in potestatem diei. Per distributionem hoc et sequenti versu prolepsim præcedentem declarat. In quâ distributione observa stellas etiam inter luminaria magna reponi, non quidem dùm inter se comparantur. Nam tunc luminaria magna sunt tantùm duo, sol et luna, cætera parva, Gen. 1, 16, scilicet dùm in se spectantur. Nam naturâ constare lucida, et corpore illustri fulgentique indicat Paulus, 1 Cor. 15, 41 : *Alia*, inquit, *claritas solis, alia claritas lunæ, alia claritas stellarum : et stella à stellâ differt in claritate.* Vide Gen. 1, 14 et 16; luminaria parva, sive luminaria simpliciter. Etsi Messahalla et aliquot alii eas nullam habere lucem præter solarem dictitent, quam videlicet imbibant, deinde ad nos reflectant. Aliud enim est, solem lumen earum, ut et lunæ amplificare, illustriusque reddere ; aliud illas nullum ex se habere. Habent enim, ut in eclipsi lunæ patet, etsi obtusum et ferruginosum, per quod luna, verbi gratiâ, propter imbecillitatem, non possit penitùs perrumpere vel dissipare umbræ terræ tenebras. In potestatem, ad moderationem et dominium diei. Ut præsit diebus eos non tantùm efficiendo, verùm etiam motu, lumine, influxu, calore commodos et salutares animantibus et rebus naturalibus reddendo. In fonte usus est Mosis verbo *Maschal*, quod Gen. 1, 18, non illuminare simpliciter significat, sed dominari, prævalere, vim, influxum, efficaciam obtinere. Nam illìc Moses quinque potestates et effectus luminarium recenset ac distinguit : primus ut dividant inter diem et noctem ; secundus, sint in signa, admonitiones, præsagia, prognostica eventuum physicorum agricolis, medicis, nautis; tertius, in tempora (quatuor anni tempestates), dies et annos ; quartus, ut illuminent super terram ; quintus, ut dominentur diei et nocti.

Vers. 9. — Lunam et stellas in potestatem noctis, ut noctu luceant, noctemve illustrent. Hebraicè, *lemmascheloth*, pluraliter, in potestates et moderationes. Nam etiam stellæ præter lunam agunt in hæc inferiora motu, lumine et influxu; ac, ut sole lucente supra nostrum hemisphærium dies fit, ita illis supra idem micantibus, nox. Noctis. Non quòd die virtute et energiâ careant, habent enim magnam ; unde astra dicuntur calida, aut humida, aut frigida, aut sicca, saltem secundùm operationem et vim, ut è Caniculâ apparet, à quâ dies quadraginta Caniculares, et aliis stellis, quarum ortu et occasu decernuntur variæ particulares tempestates, sed quia illarum vis à sole retunditur, temperatur, augetur, etc.

Vers. 10. — Qui percussit Ægyptum (1), admirandis plagis affecit : quin et interfecit primogenita tam pecorum quàm hominum, Exod. 12, 29. Hujus autem solius plagæ, quæ decima est et ultima, recordatur, quoniam hujus solius operâ populum suum eduxit; nam ad reliquas potiùs obduruit Pharao. Aben-Ezra in Exod. 13.

Vers. 11. — Qui eduxit Israel. Liberatio populi, et defensio ejus, misericordiæ Domini tribuenda.

Vers. 12. — In manu potenti, magnâ plagarum et signorum vi, mirandâ potentiâ et efficaciâ. Decem plagas Ægyptiacas intelligit. Metonymicè, pro magnâ vi, qualis inest in manibus et brachiis potentibus et firmis, ut apud Isa. 59, 1 : *Non est contracta, sive abbre-*

(1) In his versiculis laudatur Deus ab opere providentiæ, et sunt omnia perspicua tum ex libro Exodi, tum ex psalmo superiore. Illud quæri posset, cur dicantur *opera misericordiæ*, percussio Ægypti, occisio primogenitorum, interfectio regum, et cætera quæ videntur ad justitiam potiùs quàm ad misericordiam pertinere? Respondetur, opera illa fuisse respectu impiorum percussorum et occisorum opera justitiæ, sed respectu populi Dei fuisse opera misericordiæ ; et quia liberatio populi erat præcipuè à Deo intenta, ideò illa omnia tribuuntur simpliciter misericordiæ. Quanquàm etiam impiis misericordiam facit Deus, cùm eos citò de hoc mundo tollit, ne diutiùs vivendo graviùs peccent, et graviorem iram sibi ipsi thesaurizent *in die iræ et justi judicii Dei.* Circa verba horum versiculorum pauca notanda sunt. Vers. 12 : *In manu potenti et brachio excelso*, metaphora est, significans Deum graviter punîsse Ægyptum plagis multis, ut cogeretur dimittere liberum Dei populum, quomodò si vir bellator robustâ manu et brachio fortissimo uteretur ad ejusmodi opera. Vers. 13, illud, *in divisiones*, fabulantur Hebræi significare duodecim divisiones maris Rubri factas fuisse, ut unaquæque tribus per suam divisionem transiret. Sed fabula sine fundamento est ; nam Exodi 14 dicitur Deum immisisse ventum validum, qui totâ nocte flaret et siccaret partem quamdam maris, ita ut à dexterâ et à sinistrâ essent aquæ stantes instar murorum, et in medio esset terra arida, per quam transivit populus Dei. Itaque *in divisiones* significat divisionem maris in duas partes. Vers. 15, illud, *et virtutem ejus*, significat et exercitum ejus ; id enim sonat vox Hebraica, et apertè dicitur, Exod. 15 : *Currus Pharaonis, et exercitum ejus projecit in mare.* (Bellarminus.)

viata manus Domini, id est, potentia. EXCELSO, inclinato (ad percutiendum), extento propriè et porrecto; Hebraicè, *netuiah*, ut cùm aliquem ferire volumus. Alibi, valido. Quo tropo divinam potentiam adumbrat Jeremias 27, 5, et 32, 21, et in alio loco plagas extraordinarias, quibus Israelitas extorsit Ægyptiis.

VERS. 13. — IN DIVISIONES, in multas partes et sectiones, tanquàm in muros multos coagulatis et condensatis aquis; nempe duodecim pro numero tribuum, ut quæque suum haberet iter, et celeriùs trajiceret. Hebræi in suis traditionibus, ut narrat Aben-Ezra in Exod. 14, et Epiphanius, Hæres. 64 contra Origenem.

VERS. 14.— ET EDUXIT ISRAEL. Hebraicè, *vehahabir*, transire fecit propriè, traduxit, trajecit. PER MEDIUM EJUS. *Bethoch*, in medium ejus, intra illud, ut pervenirent scilicet in littus oppositum et Arabicum, vel juxta recentiores Hebræos, ut intra illud per modum semicirculi redirent in littus Ægyptium. Vox *bethoch* utramque sententiam patitur.

VERS. 15. — ET EXCUSSIT PHARAONEM, præcipitavit in mare excussum Pharaonem è curribus, in quibus cum suo comitatu et copiis residebat, Exod. 14, 24, 25. VIRTUTEM, exercitum ejus robustum excussit, extinxit et demersit.

VERS. 16. — QUI TRADUXIT POPULUM SUUM PER DESERTUM, per Arabiam desertam, destitutam necessariis, populum suum deduxit. Hebr. *venihec*, id est, ambulare fecit, propriè. Magnum beneficium, quoniam in illorum locorum solitudinibus propter vastitatem et arenarum instabilitatem opus est indice. Quare et hodiè, etiamsi via sit tritior, viatores illic utuntur quadrantibus nauticis, quasi in medio oceano, et omnia ad victum et potum in mensem deferunt.

VERS. 17. — QUI PERCUSSIT REGES MAGNOS. Sequentia usque ad vers. 23 explicata sunt psalmo proximo, è Num. 21. REGES MAGNOS. Hebraicè, *chedolim*, grandes potentia et viribus; item magnitudine animi et corporis mole; nam de stirpe gigantum. Unde illud Deut. 3, 11 : *Ego exterminavi Amorrhæum, cujus altitudo cedrorum altitudo ejus, et fortis ipse quasi quercus*, Amos. 2, 9.

VERS. 18. — ET OCCIDIT REGES FORTES. Hebraicè, *addirim*, magnificos, sumptuosos, fastuosos et arrogantes. At superiore psalmo vers. 10, pro *fortes*, in fonte, *hatsumim*, q. d., ossatos, torosos.

VERS. 19. — SEHON REGEM AMORRHÆORUM. De quo vide Mosem Num. 21, 24, Deut. 3, 33, 34. Amorrhæorum autem regio erat trans Jordanem propè Moab, Decapolis posteriùs appellata, cujus metropolis Scythopolis, Joseph. lib. 3 Belli Jud. c. 31.

VERS. 20. — ET OG REGEM BAZAN. De quo Moses Num. 21, 33, et Deut. 3, 1, 2, 3. Bazantis autem regio erat etiam trans Jordanem, sed septentrionalior, nempe ea Petrææ pars, quæ posteriùs Trachonitis dicta est, ut apparet ex Onkelo, Deut. 3, 4, et describitur à Josepho lib. 3 belli Jud. c. 2.

VERS. 21. — ET DEDIT TERRAM EORUM. Sehonis et Oggi, sive Amorrhæorum et Bazanitarum, vel in genere ad superiora. EORUM, regum magnorum. Nam præter hos duos reges, triginta unum percusserunt uno die, Jos. 12, 41, eorumque terram deinceps hæreditario jure possederunt. Ibid.

VERS. 22. — HÆREDITATEM ISRAEL SERVO SUO, id est, per syllepsin, Israelitarum duabus tribubus, Rubem et Gad, et dimidiæ tribui Manassis; si de duobus regibus superiora tantum intelligas, si in genere Israelitis dedit terram eorum in hæreditatem, nempe totam Palæstinam possessam a septem populis, nedum Amorrhæis et Bazanitis.

VERS. 23. — QUIA IN HUMILITATE NOSTRA, afflictione et miserabili conditione, Exod. 2 et 3, cum magnis calamitatibus oppressi jaceremus.

VERS. 24. — ET REDEMIT, eripuit.

VERS. 25. — QUI DAT ESCAM. Revertitur ad communem Dei nutrientis, curantis et conservantis omnia providentiam et beneficia, ut suprà, psal 103, 27, 28, et infra, psal. 144, 5; ESCAM, panem; Hebraicè, *lehem* : sed panem appellant quicquid ad victum pertinet. OMNI CARNI, id, est, omni animanti, per synecdochen, ut Gen. 6, 17 : *Delebo omnem carnem*. Alias, caro, de solo homine, ut psal. 55, 5 : *Quid mihi faciat caro* ; et psal. 64, 3 : *Ad te omnis caro veniet* ; et Joel. 27, 28 : *Effundam spiritum meum super omnem carnem*.

VERS. 26. — CONFITEMINI DEO COELI. Genitivi casûs in Græco, τοῦ οὐρανοῦ. Celebrate Deum, qui cœlum condidit et inhabitat, indeque cætera moderatur et conservat. Arnobius videtur legisse, οἱ οὐρανοί in nominativo plurali, per prosopopœiam; nam Hebraica non puto consuluisse. O cœli, confitemini (Deo) istud, q. d. : Testes estis quòd omnis caro alitum, hominum, pecudum, reptilium, pascatur è Domino. Fons utrumque patitur, *hodu lehel aschamaiin*, etsi magis ad genitivum inclinet.

VERS. 27. — CONFITEMINI DOMINO (1). Hic versus,

(1) Hic versiculus in Hebræo, Chaldæo, Syro, et septuaginta Interpretibus, S. Hilario, Polyglottis Antuerpiensibus non legitur; habetur verò in vetustis Psalteriis, apud Arabem et Vulgatam. S. Augustinus et S. Hieronymus in commentario illum ferunt. Idem ipse est versiculus tertius, hic repetitus. In emendatissimis psalteriis obelo notari solet, ut superfluere, et in Hebræo non legi demonstretur. (Calmet.)

Existimat S. Augustinus hæc verba non esse referenda ad singula opera Dei, quæ narrantur in toto psalmo, sed solùm ad prima illa verba, *Confitemini Domino* ; et vult hunc sensum totius psalmi : *Confitemini Domino*, qui est *bonus*, qui est *Deus deorum*, qui est *Dominus dominorum*, qui *fecit mirabilia*, qui *fecit cœlos in intellectu*, qui *firmavit terram super aquas*, etc., *quoniam in æternum misericordia ejus* est in peccatores, quos redemit à servitute peccati, etc. Ratio ejus est, quoniam opera quæ narrant, ut effectio mirabilium, formatio cœli et terræ et similia, non sunt opera misericordiæ, sed bonitatis et benignitatis Dei. At nos secuti sumus Hilarium et Chrysostomum, qui verba illa *Quoniam in æternum misericordia ejus*, accommodant ad singula opera, quæ in singulis versiculis narrantur; alioqui enim frustra repeterentur in singulis versiculis, si ad opera illa non pertinerent. Accedit quòd vox *misericordia* in divinis litteris, et Hebraicè *chesed*, non restringitur ad misericordiam quæ tollit miseriam propriè dictam, sed extenditur ad bonitatem et benignitatem. Adde ultimò quòd non est difficile in singulis

etsi non sit in Hebræo, non incommodè tamen reperiri operibus Dei invenire veram misericordiam, ut nos ostendimus, et comprobatur ex verbis illis : *Universæ viæ Domini misericordia et veritas.* (Bellarminus.)

titus est, ut contemplemur hæc Dei beneficia ex eo proficisci, quòd Deus sit omnium Dominus, ideòque conditor et conservator.

NOTES DU PSAUME CXXXV.

Il est raconté au second livre des Paralipomènes que, quand Salomon dédia le temple, les Lévites chantèrent les cantiques de David, où il y avait : *Car la miséricorde du Seigneur est éternelle* ou *sans bornes ;* et l'historien sacré semble faire entendre que c'était là une sorte de refrain qui était répété par le peuple. Or, nul autre psaume dans tout le psautier, hors ce psaume 135, ne contient ce refrain à chaque verset. On peut donc croire que ce psaume est de David, et qu'il l'avait composé, soit pour la dédicace du temple qu'il savait que son fils construirait, soit pour le service ordinaire du tabernacle, avant même la construction du temple, soit en général pour célébrer les grandeurs et les bienfaits du Seigneur. Il ne paraît point nécessaire de différer la composition de ce cantique jusqu'après le retour de la captivité. Ce psaume, au reste, a de grands rapports avec les psaumes 104, 105, 106, 134. Mais il a cela de particulier, que nul psaume n'insiste avec autant de force et de sentiments que celui-ci sur la miséricorde de Dieu. A chaque proposition qu'il fait, son cœur s'épanche vers cet attribut divin, et sa bouche répète que *la miséricorde de Dieu est éternelle* ou *sans bornes;* car je crois que ces deux versions équivalent l'une à l'autre : le Prophète veut dire que la miséricorde de Dieu s'étend à tous les temps et à tous les hommes, et qu'elle se manifeste en toutes sortes de manières. Il ne borne pas non plus l'attribut de la miséricorde à faire grâce aux coupables ; il entend par ce mot la bonté, la libéralité, la bienfaisance de Dieu à l'égard de ses créatures.

Pour l'intelligence de ce psaume, deux observations sont nécessaires : la première, qu'il ne contient, à proprement parler, que deux phrases, celle qui domine dans la première partie de chaque verset, et celle qui forme la seconde partie de chacun de ces versets ; la seconde observation est que ces mots : *Confitemini Deo*, sont sous-entendus partout où on lit : *Quoniam in æternum misericordia ejus;* en sorte qu'il faut traduire partout : *Rendez grâces à Dieu*, ou : *Louez Dieu de ce que sa miséricorde est éternelle.* On pourrait néanmoins traduire aussi : *Reconnaissez que la miséricorde de Dieu est éternelle.* Le grec et le latin semblent même exiger cette traduction. L'hébreu appuie davantage sur *rendez grâces à Dieu;* mais au fond tout cela revient au même.

Je viens de dire qu'il n'y a proprement qu'une phrase pour la première partie de chaque verset, parce que cette première partie se rapporte au même sujet, qui est *Dieu;* aussi, dans l'hébreu et dans le grec, après les trois premiers versets, qui sont comme le prélude du psaume, tout est exprimé par des participes : on sentira mieux cette observation dans le détail du psaume.

VERSETS 1, 2, 3.

Ces trois versets ne sont, à proprement parler, qu'une proposition, puisqu'il n'y a qu'un sujet, qui est *Dieu*, qu'un attribut, qui est *sa miséricorde éternelle :* mais *Dieu* est présenté sous trois points de vue qui ne sont pas les mêmes, et cette différence s'aperçoit mieux dans l'hébreu que dans les versions ; car au premier verset il est appelé *Jehovah* ou l'*Eternel*, au second, *Elohim* ou le *Créateur*, au troisième, *Adonai* ou le *Seigneur*.

Quelques interprètes croient que les trois personnes de la Sainte-Trinité sont désignées dans ces trois versets, mais il est difficile de prouver ce sentiment. Le Fils et le Saint-Esprit ne sont pas plus caractérisés par les dénominations de *Dieu des dieux* et de *Seigneur des seigneurs*, que le Père. Il faut donc penser que le Prophète invite simplement son peuple, ou tous les hommes à *louer Dieu*, qui est au-dessus de toutes les puissances, et qui domine sur tous les êtres. Il est appelé le *Dieu des dieux*, c'est-à-dire, des anges et des hommes constitués en dignités; et quelques interprètes y ajoutent les faux dieux de la gentilité, non que ce fussent des objets respectables, ni même des objets réels, puisque les *idoles ne sont rien*, selon l'expression de l'Apôtre, mais parce que toutes les nations étaient accoutumées à les révérer. Dieu est appelé *le Seigneur des seigneurs*, comme dans la première Epître à Timothée, et dans l'Apocalypse, le *Roi des rois*, et le *Maître de ceux qui dominent;* parce que tout pouvoir dérive de Dieu, et que tous ceux qui sont constitués en dignités doivent lui rendre compte de l'usage qu'ils en font.

Le Prophète invite son peuple, ou tous les hommes, à *rendre grâces à Dieu*, ou à *louer Dieu* de ce que *sa miséricorde* ou *sa bonté est éternelle*, de ce qu'elle subsiste toujours, de ce qu'elle ne se lasse point de pardonner et de faire du bien, de ce qu'elle s'étend au temps et à l'éternité ; car les récompenses de la vie future sont aussi des fruits de la bonté et de la miséricorde de Dieu.

RÉFLEXIONS.

On nous invite à louer l'*Eternel*, le *Créateur* de toutes choses, le *Maître suprême* des rois et des empires. Le premier de ces titres énonce l'essence même de Dieu, qui est l'*Eternel*, ou celui qui existe nécessairement et par lui-même. Les deux autres expriment les effets de sa puissance ; il a tout créé et il gouverne tout. Le Prophète nous marque par ce début quel est le meilleur emploi que nous puissions faire de notre temps et de nos facultés : c'est de penser à l'Etre éternel, au Créateur, au Seigneur absolu de toutes choses; c'est de lui rendre nos hommages, et d'exalter sa grandeur.

De l'éternité et de la nécessité de l'être de Dieu, on conclut son infinité, et cette conclusion s'exécute de deux manières, car on dit : 1° L'éternité est un attribut infini, puisque c'est une durée sans commencement ni fin ; mais il n'y a qu'une essence et une substance infinie qui puissent posséder un attribut infini ; autrement l'attribut serait plus parfait que la substance dans laquelle il existerait : ce qui renferme une contradiction manifeste. On dit 2° : L'être éternel existe par lui-même, il n'a point de cause, il n'est donc limité par aucune puissance supérieure à lui, il ne l'est pas non plus par la nature des perfections qu'on supposerait essentiellement bornées et incapables d'infinité; car la perfection en elle-même est toute perfection, la sagesse en elle-même est toute sagesse, la puissance est toute-puissance, et ainsi des autres. La perfection ne se limite point par elle-même; dans l'être nécessaire elle n'est point limitée par une cause supérieure ; elle est donc sans bornes, et l'être qui la possède est infini. Que la perfection en elle-même soit toute perfection et par conséquent infinie, c'est une proposition qu'on ne peut nier, car une perfection limitée est une perfection avec mélange d'imperfection ; c'est une perfection qui a plus de non-perfection que de perfection, puisqu'on pourrait lui ajouter à l'infini de nouveaux degrés de perfection qu'elle n'a pas, étant une perfection finie. Or, il répugne que la perfection en elle-même ait plus de non-perfection que de perfection, comme il répugne que l'être en lui-même ait plus de non-être que d'être ; on conçoit que la perfection limitée par une puissance supérieure, peut avoir plus de non-perfection que de perfec-

tion; mais on ne conçoit pas que la perfection en elle-même, la perfection absolue et indépendante, puisse avoir plus de non-perfection que de perfection, comme on ne conçoit pas que l'être en lui-même, l'être absolu et indépendant, puisse avoir plus de non-être que d'être. Dans ce qui est par soi-même, dans ce qui est absolu et indépendant, il n'y a que de l'être; et dans ce qui est perfection par soi-même, dans ce qui est perfection absolue et indépendante, il n'y a que de la perfection : par conséquent, point de bornes, par conséquent, c'est la perfection infinie.

Dieu est créateur, et j'en conclus encore l'infinité de cet être suprême; car pour créer il faut une puissance infinie. Qu'arrive-t-il en effet dans la création? ce qui n'est pas, acquiert l'existence; il se fait un passage du néant à l'être : or, pour ce passage il faut une force infinie, car une force finie serait celle d'un être fini. Mais un être créé ne pourrait donner l'être à des créatures mêmes inférieures à lui : il tient son être d'ailleurs, comment le donnerait-il à d'autres? L'être est le fondement, la substance, le sujet de toutes les qualités : celui qui par soi-même n'a pas ce fondement, peut-il faire que d'autres l'aient? Qu'un être fini doive être une créature, c'est ce qu'on ne peut nier; car d'où lui viendraient les limites qu'on suppose en lui, sinon d'une cause supérieure qui lui aurait donné l'existence? Le créateur de toutes choses doit donc être sans bornes, tant pour le choix qu'il fait de ce qu'il veut créer, que par l'opération même qu'il exécute en créant; à quoi il faut ajouter qu'il n'y a qu'un tel être sans bornes et infini qui ait pu produire dans un instant indivisible les substances tant simples que composées. Nous ne concevons pas même le comment de cette action : preuve qu'elle n'a pu appartenir qu'à un être infini en sagesse comme en puissance.

Dieu est le maître de tout : c'est une conséquence de la qualité d'*éternel* et de la qualité de *créateur*. Il existe seul de toute éternité, il a tout tiré du néant, il a mis l'ordre partout; il faut donc que tout lui appartienne. L'ouvrage est toujours à l'ouvrier, et quel ouvrier peut être comparé au Dieu créateur? Tout ouvrage d'un agent créé subsiste sans que l'ouvrier influe désormais dans son existence; mais nulle créature ne subsiste un seul moment sans que Dieu la conserve, et cet article de la conservation est encore une preuve invincible de l'infinie puissance de Dieu, puisque l'action par laquelle Dieu conserve ses créatures, est une création continuée. De ce que la créature existe dans un instant quelconque, s'ensuit-il qu'elle doive exister dans un autre instant? non assurément, puisque cette créature n'existe point par sa propre force, par la nécessité de son être. Comme elle a eu besoin d'un auteur pour commencer à exister, elle a besoin de ce même auteur pour persévérer dans son existence; autrement, elle se donnerait à elle-même l'existence dans le second instant où elle existe : ce qui est incompatible avec sa qualité de créature. Il faut donc que l'être infini qui l'a fait exister dans le premier instant, la fasse exister dans le second, et c'est ce qu'on appelle la conservation.

Ces réflexions nous mènent à l'invitation du Prophète. Il veut que nous rendions nos hommages à l'*Éternel*, au Dieu *créateur*, au *maître* de toutes choses. Nul exercice de nos facultés ne peut être plus noble, plus juste, plus capable de répandre la paix et la douceur dans notre âme : mais ce saint Prophète ajoute un motif particulier à son invitation : c'est que la *miséricorde*, la bonté de cet Être éternel, créateur, maître de tout, *est éternelle* ou *sans bornes*. Voilà notre intérêt mêlé avec la gloire de Dieu. Dans Dieu est une source intarissable de bonté, de bienfaisance, de compassion pour ses créatures; il est infiniment grand, mais il est aussi infiniment miséricordieux. Ne désespérons donc jamais de rentrer en grâce avec lui, de lui plaire, de toucher son cœur, de partager ses bienfaits.

VERSET 4.

Ce verset est comme l'annonce générale des merveilles qui sont décrites dans toute la suite du psaume. Le Prophète reconnaît que Dieu seul est l'auteur de tout ce qu'il y a eu et de tout ce qu'il y a de merveilleux dans cet univers. Il entend par-là deux choses : les miracles proprement dits, et les grands ouvrages de la création. Dieu seul a pu être l'auteur des uns et des autres. Les premiers ont été des dérogations aux lois de la nature, et les seconds sont assortis à ces lois; les premiers ont été plus rares, les seconds frappent sans cesse nos yeux. Dieu a parlé par les miracles, et il parle continuellement par le spectacle de cet univers. Le Prophète dit que Dieu seul a opéré ces merveilles, parce que, s'il s'est servi quelquefois des anges et des hommes pour faire des miracles, ces agents inférieurs n'étaient que de purs instruments, et tout ce qu'ils ont fait, c'est en vertu du pouvoir dont Dieu les avait revêtus, qu'ils l'ont exécuté. Quant aux ouvrages de la création, ni les anges ni les hommes n'y ont concouru; Dieu seul en est l'auteur.

RÉFLEXIONS.

Les incrédules qui ont nié la possibilité des miracles, furent, ou des athées qui n'admettaient point de Dieu, ou des déistes qui rejetaient toute providence, ou de mauvais philosophes qui abusaient des notions de Dieu et de ses attributs. On conçoit aisément que ces trois espèces d'incrédules ne déféraient point à l'autorité des saints livres, qui parlent si clairement des miracles opérés dans l'ancienne et dans la nouvelle alliance.

Contre les deux premières espèces de ces incrédules, il faut démontrer l'existence d'un Dieu qui prend soin des choses humaines; c'est-à-dire, qu'il faut prouver qu'il y a un Dieu et une providence, car toute la doctrine des miracles suppose ces deux vérités. Contre ceux qui nient la possibilité des miracles, parce que, selon eux, Dieu est immuable, et ne peut déroger aux lois qu'il a posées en créant le monde, il faut faire voir que les miracles s'opèrent sans préjudice de l'immutabilité de Dieu. Cet être éternel, à qui le passé, le présent et le futur sont entièrement connus, a tellement ordonné ces lois de la nature, qu'il les a liées aux changements ou aux dérogations qui constituent les miracles. Il a vu qu'en telles ou telles circonstances il serait de sa gloire de parler aux hommes par des faits supérieurs ou contraires aux lois naturelles qui nous sont connues, qu'il importerait à ses desseins que les morts sortissent du tombeau, que les mers se retirassent pour laisser passer des milliers d'hommes, et ainsi des autres prodiges racontés dans les saints livres. De toute éternité il a voulu ces faits extraordinaires, et dès le commencement il a posé les lois de cet univers selon le plan de changements et de dérogations propres à manifester ses volontés. Les législateurs sages et attentifs mettent bien des exceptions à leurs lois pour les cas où ils prévoient qu'il sera nécessaire ou utile d'y déroger; pourquoi ne veut-on pas que le Tout-Puissant fasse dépendre le cours des lois naturelles des desseins qu'il peut avoir relativement aux temps et aux circonstances où se trouveront les hommes? Pourquoi n'aurait-il pas assujetti ces lois à des exceptions d'où il prétend tirer sa gloire, en instruisant les peuples, et en les convaincant de sa grandeur, de sa bonté, de sa justice? Ces exceptions ne mettent aucune altération dans les décrets de Dieu. Un seul acte de sa volonté règle et arrange tout; et il n'y a que les hommes qui changent d'idées et d'affections, quand ils voient les lois de la nature interrompues, suspendues, changées; quand ils voient, en un mot, des miracles.

Des auteurs, d'ailleurs orthodoxes, ont prétendu que les miracles étaient même conformes aux lois de la nature, et qu'en telles ou telles circonstances un mort, selon ces lois mêmes, devait sortir du tombeau; que le miracle consistait uniquement en ce que nous, qui ne pénétrons pas les détails de ces lois, nous sommes frappés de cet événement, de cette résurrec-

tion, par exemple, comme si c'était un changement arrivé dans l'ordre de la nature. Ces auteurs croient conserver par là aux miracles la force qu'ils ont de prouver et d'annoncer la volonté de Dieu, et l'on peut douter que leur prétention à cet égard soit bien fondée; mais du moins ne paraissent-ils pas entrer dans l'esprit des saints livres, qui représentent les miracles comme de véritables changements arrivés dans les lois de la nature. Et quel est d'ailleurs l'avantage de ce système? Est-ce que Dieu n'a pu ordonner dès le commencement qu'en telles ou telles circonstances le soleil s'arrêterait, que la mer s'ouvrirait, qu'un mort ressusciterait, qu'en un mot les lois ordinaires de la nature interrompraient leurs cour? Cela infirme-t il le moins du monde le dogme essentiel de l'immutabilité divine? Est-il plus simple que Dieu, selon le système susdit, profite de notre ignorance des lois de la nature pour nous faire croire qu'elles sont violées, et que par cette violation, qui ne serait néanmoins qu'apparente, il nous parle lui-même, ou que ses ministres nous parlent en son nom? Mais c'en est assez sur cet objet, qui a été traité bien plus à fond par de savants auteurs qu'on peut consulter.

Le Prophète nous dit que Dieu seul opère de grandes merveilles. N'admirons donc que les œuvres de Dieu; il n'en est pas une seule qui ne mérite notre admiration: c'est ce qui rend l'histoire de la religion si belle et si précieuse, la lecture des saints livres si satisfaisante, le spectacle de l'univers si ravissant, surtout l'économie de la rédemption, qui est le chef-d'œuvre de Dieu, si intéressante. C'est en contemplant cette merveille, qu'il est bien juste de nous écrier que *la miséricorde de Dieu est sans bornes.*

VERSETS 5, 6.

Ici le Prophète commence à détailler quelques-unes des merveilles de la puissance divine. *Dieu a fait les cieux avec intelligence*, c'est-à-dire, *avec sagesse*. Quelques anciens interprètes ont cru que ce passage attribuait de l'intelligence aux cieux mêmes, ou qu'il insinuait que c'étaient les intelligences célestes qui présidaient au mouvement des cieux; d'autres ont entendu du Verbe de Dieu, cette *intelligence*, et ce sentiment est plus raisonnable que le premier. Mais il est encore plus naturel d'entendre cette *intelligence* de la sagesse de Dieu. Il se présente néanmoins une question: Pourquoi *les cieux sont-ils dits formés avec sagesse?* Tous les autres ouvrages de Dieu ne portent-ils pas le même caractère? La terre, la mer, les animaux, n'ont-ils pas été créés avec *sagesse*? On peut répondre que la formation des cieux est attribuée particulièrement à la sagesse de Dieu, parce que cette vaste étendue contient plus d'objets supérieurs à nos recherches et à nos connaissances, que toutes les autres parties de l'univers. Qui peut nombrer les étoiles, mesurer leur distance et leur grandeur, rendre raison du cours des comètes, estimer au juste la nature du soleil, de la lune et des autres planètes, expliquer la destination de tous ces corps célestes? Depuis le commencement du monde les hommes étudient le ciel, et cette théorie est encore fort peu avancée. Il brille donc dans la formation de cette étendue immense une sagesse particulière, une intelligence que nul esprit créé ne peut approfondir.

Le Prophète dit que *Dieu a établi la terre au-dessus des eaux;* l'hébreu dit, *a étendu*, ce qui rend le même sens: car un globe tel que la terre, ne peut être *établi au-dessus des eaux* sans être *étendu* au-dessus de ces mêmes eaux, puisque ce globe a une grande étendue. Je traduis, *au-dessus des eaux*, parce qu'il est certain que les continents sont plus élevés que les fleuves et les mers. Les eaux occupent la partie la plus basse du globe; et c'est ce qui les empêche de submerger la terre. Ceux qui traduisent, *il a établi la terre sur les eaux*, ont peine à expliquer comment notre globe est placé sur les eaux; ils ont recours pour cela ou aux eaux qui sont dans le centre de la terre, ou bien au fluide où roule la terre et qu'ils croient désigné par le terme d'*eaux*. Les anciens croyaient que la terre était portée sur les eaux, comme un vaisseau qui vogue sur la mer; c'est une absurdité: les mers et les continents ne forment qu'un globe unique, qui est porté, comme les autres planètes, dans la matière très déliée, dont le tourbillon du soleil est rempli.

RÉFLEXIONS.

L'homme oppose aux prodiges de la sagesse et de la puissance de Dieu, des prodiges d'insensibilité et d'ingratitude. Nous jouissons tous des ouvrages de ce suprême architecte, du ciel qui nous éclaire, de la terre qui fournit à tous nos besoins; et nous n'avons pas plus de reconnaissance pour ces bienfaits, que si nous les tenions d'une autre main que celle de Dieu, ou que si ces dons nous étaient dus.

Les saints se considéraient en ce monde comme dans un grand palais dont ils ne pouvaient découvrir toutes les beautés; et ils s'élevaient du spectacle de cet admirable édifice à celui qui l'a construit, et qui en a distribué toutes les parties avec tant de sagesse. Tous les hommes sont dans ce même palais; ils en admirent quelquefois la structure et l'ordonnance, mais ils ne pensent point la plupart à l'intelligence sublime qui a produit toutes ces merveilles. Quelques-uns même font à Dieu l'injure d'attribuer ces chefs-d'œuvre au hasard; d'autres s'avisent d'y rechercher des défauts; d'autres prétendent que Dieu ayant mis fin à son ouvrage, a cessé dès-lors de s'y intéresser, et qu'il ne veille plus sur tout ce qui se passe dans l'univers; enfin, le très-grand nombre des habitants de la terre négligent, oublient ou méprisent cette patrie céleste que Dieu a préparée pour le monde futur. Ils fixent tous leurs désirs à la terre, sans vouloir penser que leurs désirs sont d'un ordre supérieur à tout ce que la terre leur présente. Les hommes connaissent encore mieux le monde physique qu'ils ne se connaissent eux-mêmes. J.-C. est cependant venu pour enseigner cette science; il aurait pu expliquer tout ce que Moïse n'a décrit que sommairement, et nous faire connaître les ressorts du grand édifice de la création: mais il savait que les hommes n'avaient pas besoin de cette théorie, et qu'ils devaient par préférence s'appliquer à l'étude de leur cœur. Tout l'Evangile contient des leçons sur cet important objet, et l'Evangile est un livre presque inconnu; il est entre les mains de tout le monde, et ce qu'il enseigne est comme une lettre morte, ou comme une belle législation sans conséquence. O Dieu, qui avez formé les cieux avec tant d'intelligence, ouvrez nos esprits à la lumière de votre saint Evangile! Votre Verbe divin est la *lumière qui éclaire tout homme venant au monde:* serons-nous donc toujours aveugles à l'école d'un maître si propre à toucher et à persuader?

VERSETS 7, 8, 9.

De tous les ouvrages particuliers du créateur, le Prophète ne nomme que les grands corps de lumière, le soleil, la lune et les étoiles; sous ce dernier nom sont comprises aussi les planètes. On a donc, dans ce texte du psalmiste, quelque chose de plus que dans le récit de Moïse, au premier chapitre de la Genèse. Cet historien sacré dit que Dieu créa deux corps de lumière, un plus grand, pour présider au jour, et un plus petit, pour présider à la nuit, et les étoiles. Ainsi il ne compte pas les étoiles parmi les grands corps de lumière, quoiqu'il ne les exclue pas positivement; mais le psalmiste les comprend expressément dans la classe des grands corps de lumière, puisqu'il dit en général que Dieu fit de grands corps de lumière, savoir, le soleil, la lune et les étoiles. Et cette manière de parler est très-exacte, le soleil et les étoiles sont de très grands astres; la lune n'est qu'une planète assez petite, mais parce qu'elle est plus près de la terre que les autres, elle nous paraît aussi un grand corps lumineux.

RÉFLEXIONS.

Il est vraisemblable que le Prophète choisit parmi

les ouvrages du Créateur, le soleil, la lune et les étoiles, parce que ces corps lumineux étaient l'objet principal du culte idolâtrique des nations. Il veut faire voir que ces astres sont, comme tous les autres corps répandus dans cet univers, des ouvrages de la main de Dieu, et qu'à lui seul appartient l'hommage de nos esprits et de nos cœurs.

Les écrivains sacrés ne se lassent point de représenter tous les êtres qui brillent dans le ciel et qui ornent la terre, comme des productions de la sagesse et de la puissance de Dieu. Ils savaient que les hommes esclaves de leurs sens ont beaucoup de peine à s'élever aux objets purement intellectuels ; que le maître de cet univers étant invisible, échappe à leurs pensées, et qu'ils sont plus portés à forger des systèmes absurdes sur l'origine du monde qu'à adorer l'esprit éternel qui en est l'auteur : c'est pour cela qu'ils reviennent sans cesse aux ouvrages de la création, qu'ils insistent sur la beauté du ciel et des astres pour donner une idée de la grandeur de Dieu. *Que toutes ses œuvres sont admirables*, s'écrie l'auteur de l'Ecclésiastique ! *Ce n'est qu'une étincelle de sa puissance, et c'est néanmoins la matière des plus profondes réflexions... Qui peut se lasser de contempler sa gloire? Dans le ciel et dans le firmament sont les traits brillants de sa beauté. Le soleil levant annonce sa majesté : cet astre est le chef-d'œuvre du Très-Haut.*

Les nations qui avaient perdu la trace du vrai culte étaient frappées de cet éclat, de cet ordre, de cette fécondité du ciel et de la terre ; mais elles ne s'élevaient point à la contemplation de leur auteur, et cette ignorance est encore répandue dans presque tous les esprits. Dieu fait tout, gouverne tout, ordonne tout, influe dans tout, et il est méconnu de ceux qui jouissent de ses bienfaits. L'astronome qui considère sans cesse le ciel ; le naturaliste qui observe toutes les productions de la terre ; le physicien qui recherche les causes immédiates des phénomènes ; le navigateur qui parcourt les mers et qui visite tous les continents ; le cultivateur qui recueille dans chaque saison les fruits d'un sol inépuisable ; disons plutôt tous les hommes qui jouissent des biens de la Providence, devraient se considérer sans cesse comme investis de la majesté divine. L'exercice de sa sainte présence devrait leur être très-familier ; ils devraient tous être aussi portés au recueillement et à l'oraison que le solitaire le plus séparé du monde : mais les sens sont des séducteurs, ils tendent des piéges à l'esprit ; et celui-ci, obsédé par les passions du cœur, fait à son tour illusion aux sens. De là résulte une sorte d'idolâtrie qui perd les hommes, comme le culte des fausses divinités a perdu les peuples durant tant de siècles. On n'érige pas des autels, on ne sacrifie pas des victimes aux êtres sensibles ; mais on y attache son cœur, on les fait servir à tous ses penchants déréglés : le Créateur, qui seul mérite des hommages, est le seul qu'on oublie et qu'on déshonore.

Quand notre Prophète ajoute à la description des œuvres du Créateur que *sa miséricorde est éternelle*, il fait entendre que tout ce qui est dans cet univers doit être rapporté à sa bonté immense et inépuisable ; que c'est cet attribut qui brille dans toutes les merveilles qu'il a opérées. Tout ce qu'il fit au commencement *était très-bon* ; et quoique le péché ait mis de grandes altérations dans la nature de l'homme et dans les rapports que l'homme a nécessairement avec les autres êtres créés, cependant il reste encore partout des traces de la bonté du Créateur.

VERSETS 10, 11, 12, 13, 14, 15.

Ces six versets rappellent les miracles opérés dans l'Égypte, et racontés en détail dans le livre de l'Exode. Il n'y a point de différences dans l'hébreu ; car ce n'en est pas une au 5e verset, où on lit dans nos versions : *In brachio excelso* ; et selon le texte : *In brachio extenso* ; *l'extension* du bras peut et doit même s'entendre de son *élévation*, qui est l'attitude de quiconque veut frapper.

Tous les interprètes réfutent, en parlant du 4e verset, l'idée chimérique des rabbins, qui disent que la mer Rouge fut divisée en douze parties, pour laisser passer les douze tribus. Le Prophète disant que *Dieu partagea la mer en divisions*, entend que ce golfe fut partagé en deux, de manière qu'il y avait des eaux suspendues à droite et à gauche, et que les Hébreux passèrent au travers à pied sec.

Le psalmiste trouve dans tous ces versets, ou plutôt dans tous ces faits, la matière des plus justes éloges, et des actions de grâces les plus légitimement dues à la miséricorde divine, parce que Dieu n'appesantit son bras sur l'Égypte que pour tirer son peuple de l'esclavage. S'il usa de rigueur à l'égard de Pharaon et des Égyptiens, c'est qu'ils se roidirent contre les ordres suprêmes qui leur étaient intimés par la bouche de Moïse.

RÉFLEXIONS.

Quand les prophètes voulaient ranimer la foi des Israélites, ils leur rappelaient toujours les merveilles opérées dans l'Égypte et dans la mer Rouge en faveur de leurs pères. Et quand les Apôtres, les hommes apostoliques et les saints ont voulu renouveler parmi les chrétiens l'esprit de ferveur, ils leur ont parlé des prodiges de la vie de Jésus-Christ, et surtout du grand miracle de sa résurrection. Ces faits ont été comme le témoignage subsistant de la vérité annoncée aux Juifs après le passage de la mer Rouge, et prêchée à tous les peuples après l'ascension de Jésus-Christ. Le don des miracles a subsisté long-temps dans la synagogue, et subsiste encore dans l'Église ; mais la plupart de ces miracles n'ont été destinés qu'à confirmer ou à honorer la religion, quelquefois même ils n'ont été faits que pour récompenser la foi des particuliers ou pour donner de l'éclat à leurs vertus. Mais les prodiges dont Moïse fut l'instrument, et ceux dont Jésus-Christ fut l'auteur, surtout celui de sa résurrection glorieuse, ont été la base de toute la religion révélée. Les vrais Israélites, tels que David et les prophètes, n'oublièrent jamais ce qui s'était passé en Égypte, dans la mer Rouge et dans le désert. Les vrais chrétiens ont toujours eu présentes à l'esprit la vie, la mort et la résurrection de Jésus-Christ. La différence des temps n'altère point la vérité, parce que la vérité porte le caractère d'éternité et d'immutabilité qu'elle a dans sa source qui est Dieu. C'est une grande faiblesse dans les hommes, que de faire dépendre leur foi et leur conduite de la révolution des années ou des siècles. A peine ceux des apôtres qui les premiers avaient annoncé l'Évangile aux Hébreux, avaient-ils terminé leur carrière, que ces nouveaux fidèles commençaient déjà à chanceler dans leur foi, et que saint Paul fut obligé de les y affermir en leur disant que Jésus-Christ était pour tous les temps. *Il était hier, il est aujourd'hui, et il sera dans tous les siècles.* Cet oracle devrait suffire non-seulement pour maintenir la foi dans tous les esprits, mais aussi pour faire revivre dans tous les cœurs la ferveur des premiers temps du christianisme. Nous n'avons plus besoin de miracles. Jésus-Christ, qui est le miracle perpétuel de la religion, subsiste et subsistera dans tous les temps et dans l'éternité. Il nous a été dit de l'écouter, de le suivre, de l'imiter, de mettre notre confiance en lui. C'est assez pour nous rassurer contre tous les délires de l'esprit humain, et contre tous les événements qui troublent cet univers.

VERSETS 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22.

Ces versets rappellent les événements qui suivirent la délivrance d'Israël. Dieu conduisit ce peuple dans le désert, et pourvut à sa subsistance ; il lui fit remporter d'éclatantes victoires sur les rois de Chanaan, il donna ce pays à son peuple. Ces faits sont rapportés au long dans les livres de Moïse et dans celui de Josué. Les six derniers versets sont répétés presque mot pour mot du psaume précédent ; le refrain : *Rendez-lui grâces de ce que sa miséricorde est éternelle*, dis-

tribue en six versets ce qui n'est qu'en trois dans le psaume 134.

Au 3e verset, l'hébreu dit ici : *Il a mis à mort des rois magnifiques* ou *des rois superbes*, et nos versions disent, *des rois forts;* il est visible que c'est le même sens. *Des rois forts* ou *puissants*, sont presque toujours *magnifiques* ou *superbes*.

RÉFLEXIONS.

Les peuples de Chanaan n'étaient que des figures imparfaites des ennemis du salut; c'étaient des hommes puissants, orgueilleux, livrés à tous les désordres que décrit le livre sacré de la Sagesse. *C'était une race maudite dès son origine, une nation perverse et endurcie dans le crime....* Dieu attendit long-temps ces impies, il donna des pressentiments de sa colère; il voulait les ramener aux principes de la sagesse et du vrai culte : mais leur opiniâtreté fut inflexible, et les vengeances divines éclatèrent enfin contre eux. *C'étaient des hommes*, et en cette qualité, dit l'Esprit saint, *Dieu les épargnait*. Il n'en est pas ainsi des ennemis du salut : ils ont toute la méchanceté des Chananéens; mais ce ne sont pas des *hommes;* Dieu ne les a point faits, et ils n'ont aucun droit à ses miséricordes : ces ennemis sont nos passions, et le monde qui les fomente, et les puissances des ténèbres qui les flattent, qui les séduisent, qui les animent... C'est-là cette *race maudite* qui ne peut être exterminée que par le bras du Tout-Puissant. Tandis qu'elle subsistera, nous n'entrerons point dans la terre promise, qui est le royaume de Dieu. Le pays où nos passions dominent est notre propre cœur; il faut que la grâce divine chasse ces maîtres impérieux, et que leur empire soit donné pour héritage à l'amour de Dieu. Si nous faisons comme les Israélites, qui laissaient subsister une partie des Chananéens; si nous prétendons concilier le service du Seigneur avec nos penchants déréglés, nous éprouverons le sort de cet imprudent Israël : nous nous laisserons séduire, captiver, opprimer, et nous cesserons d'être le peuple de Dieu; l'alliance qui était entre Dieu et nous sera rompue. On a écrit avec raison que l'amour de Dieu était un conquérant qui détruit tout, parce qu'il veut régner seul et sans concurrents; mais ce règne fait le bonheur de l'homme : c'est ce que les saints ont éprouvé et ce qu'ils éprouvent encore, et ce que ne concevront jamais ceux qui ne veulent pas réfléchir sur la nature de leur propre cœur.

VERSETS 23, 24.

Ces versets peuvent se rapporter, ou à la délivrance des Hébreux captifs en Égypte, ou à celle de cette même nation opprimée par divers tyrans sous les juges. On peut les appliquer aussi au retour de la captivité de Babylone, et, dans un sens plus sublime, à l'état de tous les hommes rachetés par Jésus-Christ, ou à celui des bienheureux délivrés des tribulations de cette vie. Le refrain : *Rendez grâces au Seigneur de ce que sa miséricorde est éternelle*, convient à toutes ces situations des Israélites ou des justes. La particule *quia*, dans ce verset, ne se lie pas avec les versets précédents, mais avec l'invitation générale : *Confitemini Domino*, etc. On peut traduire l'hébreu par *qui*.

RÉFLEXIONS.

Le cantique nouveau que chantent les saints dans le ciel est celui-ci : *Vous êtes digne, Seigneur, d'ouvrir le livre de vie, parce que vous avez été mis à mort, et que vous nous avez rachetés par votre sang, pour nous faire régner auprès de Dieu et pour nous revêtir du sacerdoce*. Ce cantique répond parfaitement à l'invitation de louer, de bénir Dieu, de lui rendre des actions de grâces : invitation qui est l'objet de tout notre psaume. Les saints qui règnent dans le ciel, sentent mieux que nous quel est le prix de la rédemption consommée par Jésus-Christ, et quelle est l'étendue des miséricordes du Seigneur à l'égard du genre humain. Ils n'éprouvent plus les humiliations et les traverses dont cette vie mortelle est semée; mais ils savent les estimer, parce que c'est la route qui les a conduits au bonheur inaltérable dont ils jouissent.

Il est beau de considérer les saints dans la gloire, mais il est bien plus utile de les considérer dans le cours de leur vie. Dans la gloire, ce sont des conquérants couronnés après la victoire; et dans le cours de leur vie, ce sont des guerriers qui combattent avec un courage invincible. Les plus lâches admirent et ambitionnent la gloire du vainqueur, mais ils voudraient l'obtenir sans combattre : cela est impossible et il l'est de même que nous parvenions à la couronne que possèdent les saints, si nous n'avons aucun zèle pour les imiter. Mais comment les *imiter*, disons-nous, soit en nous-mêmes, soit à ceux qui nous donnent cette leçon? *C'étaient des saints, et qui sommes-nous vis-à-vis d'eux?* Voilà précisément un des plus grands obstacles que nous puissions mettre à la sainteté : voilà ce qui rend inutiles à notre égard la vie et la mémoire de tous les saints. Nous les contemplons dans le bienheureux séjour, et nous croyons que ce furent des hommes d'une tout autre nature que nous. Ce sont des saints, il est vrai, mais plusieurs d'entre eux furent de grands pécheurs; mais plusieurs éprouvèrent dans la route de la sainteté de plus grandes difficultés que nous; mais plusieurs eurent à combattre des passions plus violentes que les nôtres; mais plusieurs menèrent sur la terre une vie qui n'eut aucun éclat au-dehors. *Elie*, dit l'apôtre S. Jacques, *était un homme comme nous*. Ceci est admirable. Cet apôtre choisit un des plus célèbres d'entre les saints de l'ancienne alliance, et il dit néanmoins qu'il fut semblable à nous. Que devons-nous donc penser de tant de saints cachés au monde, réduits à la solitude, ou bornés à des fonctions communes? Ils ne furent ni prophètes, ni apôtres, ni martyrs, ni chargés du soin des âmes, ni distingués par le don des miracles : et ils se sont cependant sanctifiés, et ils brillent même au premier rang, dans la Jérusalem céleste. Pourquoi? parce qu'ils surent les obligations du christianisme, parce qu'ils aimèrent Jésus-Christ, parce qu'ils se défièrent du monde et d'eux-mêmes, parce qu'ils mirent leur confiance en Dieu, parce qu'ils s'occupèrent fréquemment de la prière, parce qu'ils furent humbles, patients, pleins d'amour pour leurs frères, et qu'ils veillèrent avec soin sur leur intérieur. Faut-il monter dans le ciel ou traverser les mers, pour embrasser ce genre de vie?

VERSET 25.

Le psalmiste ne borne pas le sentiment qu'il a de la miséricorde et de la bonté de Dieu aux Israélites; il voit que toutes les créatures ont part aux bienfaits du Père céleste, et c'est ce qu'il exprime dans ce verset : *Il donne la nourriture à toute chair*. Dans l'hébreu on lit : *Il donne le pain*, etc.; mais le mot לחם est souvent pris dans l'Écriture pour toute nourriture qui se broie avec les dents.

RÉFLEXIONS.

Dieu donne la nourriture aux créatures, même dénuées de raison et de sentiment. Elles ne peuvent pas lui en témoigner de la reconnaissance; mais l'homme doit suppléer à leur défaut, et c'est une grande ingratitude envers Dieu que de ne pas voir partout sa main bienfaisante distribuer les aliments à tout ce qui respire. Depuis près de six mille ans, la terre est féconde, et elle le sera jusqu'à la fin des siècles; il n'y a que son divin auteur qui ait pu et qui puisse la maintenir continuellement dans cet état d'activité inépuisable. L'expérience que nous en faisons tous les jours, et l'abondance des biens que nous en retirons, devraient suffire non-seulement pour nous faire reconnaître la puissance et la bonté de Dieu, mais aussi pour nous attacher inviolablement à son service. Mais il y a déjà bien des siècles que l'Esprit saint a prononcé un oracle qui se vérifie tous les jours : *Tous les hommes sont vains : ils ignorent la science de Dieu : les biens*

dont ils jouissent n'ont pu leur faire connaître celui qui en est la source, et la vue des merveilles repandues dans cet univers n'a pu les élever à celui qui en est l'auteur. Ils ont donné dans toutes les absurdités de l'idolâtrie, dans tous les faux systèmes de la philosophie; et ils se sont égarés en cherchant la vérité partout où elle n'était pas. S. Justin avait erré longtemps comme les autres dans ce labyrinthe d'erreurs, et il n'en sortit qu'en étudiant les divines Écritures, et qu'en embrassant la doctrine de Jésus-Christ, *qui est*, dit-il, *la seule philosophie dont les principes soient sûrs, et dont les conséquences soient salutaires.*

VERSETS 26, 27.

Il y a ici une singularité dans notre Vulgate; c'est que le dernier verset ne se trouve ni dans l'hébreu ni dans la paraphrase chaldaïque ni dans le grec; mais il est dans la version arabe et dans tous les anciens psautiers latins. Quand ce serait une addition faite par notre interprète, on ne pourrait en conclure qu'il est opposé au texte; car ce verset n'est que la répétition du troisième, qui se trouve dans l'hébreu et dans toutes les versions. Quant au premier de ces versets, quelques-uns croient qu'il a le même sens que le second de tout le psaume: *Rendez grâces au Dieu des dieux;* ce qui ne me paraît pas exactement vrai. Il est bien certain que le Dieu qui l'emporte sur tous les autres *dieux*, en quelque sens qu'on prenne ce mot, est aussi le *Dieu du ciel*; mais cette expression ou cette dénomination de *Dieu du ciel*, nous apprend une vérité particulière, savoir, que ce grand Dieu supérieur à tous les autres dieux, règne en maître dans le ciel, que c'est-là proprement qu'il manifeste sa gloire, et que c'est aussi le lieu qu'il a choisi de tout pour former avec lui une éternelle alliance.

RÉFLEXIONS.

Notre Dieu est le *Dieu du ciel*. Jésus-Christ nous ordonne de l'appeler notre père. Jésus-Christ, qui est notre frère, est assis à la droite de ce *Dieu du ciel*, et il est allé nous préparer une place au même lieu: n'est-ce pas là toute notre religion, toute notre espérance et toute la règle de notre conduite? *Rendons grâces* à ce Dieu suprême, *à ce roi du ciel*, de ce que *sa miséricorde est sans bornes*. Mais profitons, tandis que nous sommes sur la terre, des effets de cette miséricorde et des promesses qui nous ont été faites. Dans un sens très-vrai, le temps nous est plus cher et plus précieux que l'éternité, parce que c'est dans le temps que s'exerce la miséricorde, et que la justice est réservée pour l'éternité.

Psalmus David per Jeremiam. CXXXVI.

Hebr. CXXXVII.

1. Super flumina Babylonis illic sedimus, et flevimus, dùm recordaremur tuî, Sion.

2. In salicibus in medio ejus, suspendimus organa nostra.

3. Quia illic interrogaverunt nos, qui captivos duxerunt nos, verba cantionum.

4. Et qui abduxerunt nos: Hymnum cantate nobis de canticis Sion.

5. Quomodò cantabimus canticum Domini in terrâ alienâ?

6. Si oblitus fuero tuî, Jerusalem, oblivioni detur dextera mea.

7. Adhæreat lingua mea faucibus meis, si non meminero tuî;

8. Si non proposuero Jerusalem in principio lætitiæ meæ.

9. Memor esto, Domine, filiorum Edom, in die Jerusalem.

10. Qui dicunt: Exinanite, exinanite usque ad fundamentum in eâ.

11. Filia Babylonis misera, beatus qui retribuet tibi retributionem tuam quam retribuisti nobis!

12. Beatus qui tenebit et allidet parvulos tuos ad petram!

PSAUME CXXXVI.

1. Assis sur les bords des fleuves de Babylone, nous y avons versé des larmes au souvenir de Sion.

2. Nous avons suspendu aux saules qui croissent dans l'enceinte de Babylone, nos instruments de musique.

3. C'est-là que ceux qui nous ont menés en captivité nous demandent quelques-uns de nos concerts.

4. C'est-là que ceux qui nous ont enlevés de notre patrie nous disent: Chantez-nous quelques cantiques de Sion.

5. Comment pourrions-nous chanter le cantique du Seigneur dans une terre étrangère?

6. Si je vous oublie jamais, ô Jérusalem! que ma main tombe aussitôt dans l'oubli (*qu'elle me devienne inutile.*)

7. Que ma langue s'attache à mon palais, si je ne me ressouviens pas de vous:

8. Si je ne mets pas Jérusalem à la tête de tout ce qui peut faire ma joie.

9. Souvenez-vous, Seigneur, des enfants d'Edom, de ce qu'ils disaient au jour du malheur de Jérusalem:

10. Détruisez-la, disaient-ils, détruisez-la jusque dans ses fondements.

11. Malheureuse fille de Babylone! heureux celui qui te rendra tous les maux que tu nous as faits!

12. Heureux celui qui saisira tes enfants, et qui les écrasera contre la pierre!

COMMENTARIUM.

PSALMUS DAVID (1). Hanc inscriptionem præposuerunt (est enim Hebraice anepigraphus), quia hoc ar-

(1) Hujus carminis exemplaria de titulo dissident. Græci, Septuaginta Interpretum codices, et Romanum psalterium solùm legunt: *Psalmus David*. Nullus in aliis vetustis psalteriis titulus legitur. Aliis fertur: *Psalmus David, Jeremiæ*, ad Jeremiam, vel ad usum Jeremiæ. Aliis: *Psalmus David per Jeremiam* scriptus, seu recitatus. Aliis: *Psalmus David propter Jeremiam*. Nullam nôrunt epigraphen Hebræus et Chaldæus; idque monent Theodoreti exemplaria; Theodoretus, quem vetus Paraphrastes Græcus sequitur, temeritatis et audaciæ illos damnat, qui Jeremiæ nomen hoc loco addiderunt, cùm certum omninò sit Jeremiam, qui nunquam Babylone fuerit, carmen exarare non potuisse, quod hominibus in eâ urbe commorantibus recitatum est, uti hæc verba testantur: *Super flumina Babylonis illic sedimus.*

Quo tempore exaratum fuerit, dissident scriptores, cùm alii à captivis nuper Babylonem ductis elucubratum esse censeant; alii recitatum velint, postquam illi in patriam rediere. Nobis posterior hæc sententia magis placet. Non videt Gejerus cur tribui Davidi nequeat, prophetico spiritu hoc carmen canenti, ut Isaias templi eversionem Judæorumque captivitatem et reditum vaticinatus est. Putat Genebrardus addi

gumentum tractatum fuerat et explicatum à Jeremiâ et Baruch.

Vers. 1. — Super flumina Babylonis (1), juxta Babylonis flumina, terræ Chaldææ et Babylonicæ. Babylon enim hìc nomen regionis. Illic, in exilio et captivitate barbaricâ, extra civitates flevimus largè, dùm in mentem veniret nobis Sion desolata, dùmque recordaremur patriorum rituum et sacrarum solemnitatum per captivitatem intermissarum, denique patriæ et libertatis amissæ. Sedimus, ob exilii diuturnitatem; neque enim spes data erat revertendi ante septuagesimum annum, Jerem. 25, 12, et 29, 10. Præterea ad nostrarum rerum meditationem et deplorationem. Hæc enim acturi solent sedere.

Vers. 2. — In salicibus in medio ejus, ad salices fluminum, Euphratis, Nehardea, Ahava, Tigris, etc., apud Strabonem lib. 16, quasi Babylonii captivos ad loca inculta et palustria ablegâssent. Unde aliqui, *in desertis*, vertunt. In medio ejus, Babylonicæ regionis. Alii juxta eam Babylonem, per cujus medium fluit Euphrates. Organa, instrumenta musica, quæ in recordationem divinæ pietatis colendæ conferebant : Chrysostomus. Quæ et lætitiæ erant organa. *Chinnorothenu*, id est, citharas nostras propriè; sed est sinecdoche, pro omnis generis musicis instrumentis, quorum laude Judæi erant celebres et clari per totum Orientem, quemadmodùm perpetuò coluerunt artes et disciplinas omnes liberales, maximè poeticam, musicam et mathematicam, q. d. : Omnes voluptates abjecimus tædio hujus vitæ et exilii.

Vers. 3. — Quia illic interrogaverunt nos, partim seriò et curiosè, partim ironicè postulaverunt à nobis cantiones, sive irridendo et insultando calamitati nostræ, sive desiderando à nobis audire modulos illos, quibus carmina nostra modulari consueveramus, præsertim in templo. Cur nunc non canitis, cur fides vestras non pulsatis? Alieniùs per commiserationem, quasi hortarentur eos ad se consolandum patriis canticis, et potestatem facerent religionis. Verba cantionum, verba quibus utebamur in nostris cantionibus. Psalmos enim instrumentis ac ore simul canebant. Construxit verbum interrogandi cum duobus accusativis, petiverant à nobis verba cantionum.

Vers. 4. — Et qui abduxerunt nos. Hebraicè, *vetholalin*, id est, et qui spoliaverunt nos, propriè, spoliatores et direptores nostri interrogaverunt nos, postulaverunt à nobis per zeugma, dicentes, scilicet, id quod sequitur. *Talal* Chaldaicè idem quod *Salal*, Hebr., ut Anonymus docet. Chaldæi enim schim Hebræorum commutant in thau. Hanc autem vocem usurpavit, quia agebatur de captivitate Babylonicâ, sive Chaldaicâ. Alii à *ialal*, ejulavit; q. d., ejulationis auctores, qui ejulare fecerunt nos. Cæteræ interpretationes frigent. Hymnum, *schimha*, lætitiam propriè, lætum carmen, quod canere solebatis in Sion. Chaldæus : *Et qui rapuerunt nos læti dicebant* : *Psallite nobis cantica quæ dicebatis in Sion.* De canticis, ad verbum : *Cantate nobis de cantico Sion.* Sed est synecdoche numeri. Hæc ironicè proponunt, vel respiciunt ad famam et celebritatem canticorum Hebraico-

tum esse in titulo Jeremiæ nomen, quòd is Judæorum Babylone captivorum mala prædixerit, quæ mala hìc vividis adeò coloribus exhibentur. Existimant Schnepsius et Grotius potuisse Jeremiam hunc hymnum Judæis abituris dedisse, Babylone canendum, illumque exarâsse, ut inter captivitatis mala solatio illis esset. Nihil certè in hâc sententiâ est, quod repugnet; at cùm de conjecturis agitur, faciliores simplicioresque sequi præstat. Captivæ gentis descriptio hìc legitur sanè pathetica, elegantibus omninò figuris exarata. (Calmet.)

Omnium, quos vidi, interpretum unus Rudingerus hujus Psalmi sententiam et consilium perspexisse videtur : « Existimo, inquit, hunc etiam Psalmum factum initiis consecrati templi secundi, et cantores « templi, restitutâ tum musicâ ipsorum usui pristino « et vero suo, in templo instaurato, vel fundamento « posito, inter cæteros Psalmos, hunc etiam de se accinuisse ad laudem Dei, pro beneficio tanto liberati « reductique populi, et cultûs etiam restituti in templo « pristini, eâque occasione illos hæc commemorâsse « de veteribus calamitatibus suis. Quasi dicerent : Sit « laus et gloria Deo, qui hæc nobis restituit, ut musicâ nostrâ iterùm rectè uti possimus : erit igitur hoc « *Levitarum et musicorum* illius temporis canticum, « quo ipsi, à se, arcam exceperunt, et templum novum consecrârunt, vel fundamenta certè hujus. » Hunc Psalmum metris theodiscis eleganter reddidit annotationibusque explicavit C. Guil. Justi, in libro à se edito, Marburg. 1803, 8. (Rosenmuller).

(1) Alii ad Tigrim, alii ad Euphraten, alii ad Eulæum aut Chaboram. Nam *Babylon* totum imperium Babylonicum significat. (Grotius.)

Spiritualiter verba sunt electorum Dei cui corpore captivi tenentur in mundo, quamvis corde à mundo separati, cives se noverint cœlestis Jerusalem : isti enim sancti peregrini super flumina consistunt, non in fluminibus demersi volvuntur, et præcipitantur ad mare. *Flumina Babylonis* sunt bona temporalia hujus mundi, quibus qui affixi sunt per desiderium ut avari, ambitiosi, voluptuarii, magno sonitu contentionum et litium alliduntur ad saxa, et cum ipsis aquis volvuntur in præceps, donec ad abyssum magni maris in æternum puniendi præcipitentur. Hæc igitur est prima conditio civium supernæ patriæ, et primum signum, unde quisque intelligat, ad quem populum pertineat; qui enim supereminent rebus temporalibus, et corde in cœlum defixo, non abripiuntur desiderio rerum terrenarum, hi sunt qui non ad Babyloniam, sed ad Jerusalem pertinent. Deinde iidem cives sanctorum sedent ad ripas fluminum, id est, in humili loco se ponunt, non erigunt se ad excelsa, non ambiunt dignitates, non superbè sapiunt; et si fortè contingat eos elevari ad regimen Babylonis, ut verè contigit Danieli et non paucis sanctis christianis regibus, isti in alto positi non alta sapiunt, neque existimant exaltationem suam esse honorem, sed onus sub quo gemant, non in quo glorientur, ac semper quod ad se attinet, discumbunt in novissimo loco, si verè spiritum illius habent qui mitis fuit et humilis corde. Tertiò, non solùm in humili sedent, sed gemunt ac plorant, non jacturam temporalium rerum, sed captivitatem suam, dùm recordantur dulcissimæ patriæ, quæ est in sancto monte Sion; qui enim obliviscuntur patriæ, gaudent cum filiis Babylonis; qui autem desiderant, et ex desiderio recordantur patriam, etiam tunc cùm abundant rebus temporalibus, non in eis lætantur, sed gemunt ex desiderio patriæ; neque ullum manifestius signum habere possumus unde cognoscamus utrùm cives Babyloniæ an Jerusalem simus, quàm si attentè consideremus quid nos delectet, quidve nobis cordi sit. *Ubi enim thesaurus noster est, ibi et cor nostrum erit*, Luc. 12. (Bellarminus.)

rum, de quorum præstantiâ mox. Sunt enim linguarum aliæ aliis ad modulationem et musicam accommodatiores, quas omnes Hebraica vincit.

Vers. 5. — Quomodo cantabimus canticum Domini? Respondent captivi se nolle res sanctas dare canibus, aut projicere margaritas ante porcos, nec ad hostium Dei voluptatem velle canere; vel non posse læta carmina illic personare, ubi sint captivi et miseri. Intempestiva enim musica in luctu, canticum videlicet designat hic lætum carmen, cujus nullus sit locus in miseriâ et calamitate, vel in genere, cantum Ecclesiasticum, qui erat excellentissimus et jucundissimus olim in Synagogâ, ut hodiè in Ecclesiâ: 1° ob linguæ Hebraicæ euphoniam, suavitatem et consonantiam; 2° ob ejusdem majestatem, ad quam nulla alia quoque pertingit; 3° propter varietatem et multiplicitatem vocum, id est, notionum et punctorum vocalium, quorum quinque sunt longa, quinque brevia, quatuor brevissima, sive rapidissima, quæ etsi illâ tempestate non essent picta expressè et actu, at erant intellectu, usu et potestate; 4° ob concinnitatem et dulcedinem prosodiæ, ad quam repræsentandam oportuit excogitare accentus, sive accentuum notulas musicas plus 34 rhetoricas. Adde quinto loco formam, artem, artificium, materiam cœlestem et divinam plenam consolationum flammarumque spiritualium. Quod postremum nostris congruit, Augustino fatente se sæpè in Dei templo flevisse commotum cantibus vocibusque suave sonantis Ecclesiæ lib. 2 Confes. cap. 6, et lib. 10, c. 33, et narrantibus Sozomeno lib. 3, c. 16, et Theodoreto lib. 4, cap. 29 Histor., plerosque Syriæ populos ex harmoniâ ecclesiastici cantûs pietati mixta ad fidem Christi fuisse perductos. Aliena, Hebraicè, *nechar*, id est, alieni, populi scilicet, vel Dei. In terrâ extraneâ, vel impiâ et alienâ à Dei veri cultu et religione. In captivitate quidem pii precantur et orationes fundunt, sed cum mœrore et pœnitentiæ luctu.

Vers. 6. — Si oblitus fuero tui, Jerusalem, oblivioni detur dextera mea. Rectè, cum Chaldæo et veteribus: Obstupescat mihi dextera, mihi excidat, fiat paralytica. Deus obliviscatur ultra afferre opem dexteræ meæ. Idem enim verbum in kal. modò activè, modò passivè reperitur. Adde posse legi *Tissachah*, non *Tischah*, in niphal. Kimhi et recentiores, ut præ Patribus sapere videantur, malunt exponere activè: obliviscatur, oblivioni det dextera mea opus suum, suppple artem suam psallendi, vel quid simile. Obliviscatur, et dediscat psallere dextera mea. Nulla vis operandi ei relinquatur, et tangendi officio privetur. Dexteræ meminit, quia est pulsationis instrumentum.

Vers. 7. — Adhæreat lingua mea. Sic hunc versum restringunt ad certam rem. Adhæreat lingua mea faucibus meis, ne possim canere, vel loqui; elinguis fiam, muta fiat lingua mea. Quia ore canitur, ut manu instrumenta pulsantur, orat etiam illud suo destitui officio, si obliviscatur sanctæ civitatis.

Vers. 8. — In principio lætitiæ meæ. In præcipuo. Gall., *au principal de ma joie*. Super caput, Hebraicè *hal rosch*. Caput autem appellat summam, præcipuam, q. d.: Si non præposuero Jerusalem summæ lætitiæ, quæcumque mihi illa unquam contingere poterit. Si non eam, ejusque instaurationem, vel memoriam prætulero omni lætitiæ et deliciis hujus vitæ. Illa erit summa, et præcipuum gaudii mei, quoad vivam. Ecclesiam docet præ omnibus amandam, et omni gaudio debere esse chariorem; carpendas quidem vitæ hujus oblectationes, quantum necessarius usus postulaverit; sed oblectationum præcipuum esse in pietatem conferendum,

Vers. 9. — Memor esto, Domine, filiorum Edom (1).

(1) Sunt ex Hebræis qui per Idumæos Titum et Romanos intelligant. Sed eos refellit Ezra, quod Babylonis mox fiat mentio (quæ nil attinet ad Titum), certumque sit Titum non fuisse Idumæum; siquidem Romani à Græcis originem duxerint. (Muis.)

Ex hoc loco, uti ex Abdiâ, Jeremia et Ezechiele discimus Idumæos arma addidisse Babyloniis, in Judæorum perniciem, quamvis generis necessitudine cum illis junctos, neque solummodò illorum calamitatibus insultâsse, verùm etiam Babyloniorum insaniam in Judæos excitâsse, opemque illis attulisse, cùm Hierosolymam à fundamentis everterent. Accusantur etiam Idumæi, quòd in montium angustiis positi, eos qui ab extremâ calamitate elabi conabantur, inauditâ sævitie necaverint.

Hoc ipsum est quod vates Psalmi auctor Idumæis exprobrat, cujus causâ vicinam ultionem imminere testatur. Ita plerique interpretes hunc locum explicant, quasi non imprecatio sit, sed vaticinium. Non propriam ipsius vatis, sed Judææ plebis sententiam hic exhiberi, docet S. Chrysostomus, quippe quæ gens esset, rudis, vindictæ studiosa, quamobrem iræ indulgens, ultionem à Deo flagitat, cum Propheta majori sapientiâ et animi moderatione præditus vindictam Deo exercendam relinquat, et omnia libenter ferre paratus constantissimè sit.

Harum minarum fides sub Macchabæis potissimùm expleta est, cùm Hircanus, superatis Idumæis, illos et circumcisione initiari, et Judaicas leges sequi coegit. Hoc ab iis dicendum est, qui hunc Psalmum solutâ captivitate scriptum esse aiunt: at qui sub captivitatis exordia exaratum putant, illis hoc Idumæorum supplicium videri potest ea clades, quâ Nabuchodonosor quinquennio post Hierosolymæ excidium illos afflixit. (Calmet.)

Spiritualiter hæc omnia dupliciter intelligi possunt. Primò allegoricè per *Idumæos* intelliguntur Judæi; per *Babylonios*, pagani: verè enim pagani sunt qui præcipue conabantur Ecclesiam christianam à fundamentis diruere, sed Judæis exhortantibus, incitantibus et gaudentibus. Nam ipsum etiam Christum Judæis accusantibus, pagani crucifixerunt. Jacobum occidit, et Petrum vinculis alligavit Herodes, quia videbat id placere Judæis. Apostolum Paulum Judæi apud Romanos reum mortis facere conati sunt. Aliàs etiam Judæi concitaverunt animos gentilium adversùs Christianos, teste sancto Lucâ Act. 14; sed memor fuit Deus, ut utrosque puniret. Nam Judæorum urbem primariam evertit, regnum destruxit, et ipsos per totum orbem terrarum dispersit. Paganorum quoque qui toto ferè orbe imperabant, potentiam et regna ita sustulit, ut jam paucissimi restent pagani reges: et quoniam idololatria et potentia paganorum non armis et violentiâ, sed prædicatione Verbi Dei superata est, ideò Propheta: *Beatus qui retribuet tibi*, etc., nam pagani infeliciter persequebantur Christianos, sed felicem persecutionem à Christianis passi sunt. Utilissima enim illis fuit, ut idololatriâ extinctâ ipsi mererentur peccare, et justitiæ vivere inciperent: quod præcipue parvulis eorum contigit, id est, iis qui minùs implicati erant in erroribus et vitiis paganorum. Sci-

Precatio contra hostes Ecclesiæ, quales fuerunt Idumæi posteri Esaü, non modò vicini, sed et sanguine conjuncti, qui proinde fratres dicuntur, Deut. 2, 4. Nam intelligit synecdochicè gentes Israeli infestas. Chaldæus putat esse precem Michaelis archangeli Synagogæ principis. Putabant ergo veteres cœlites precari pro nobis. IN DIE. In die destructionis et vastationis ejus, ut supra Psal. 36, 14, et apud Jerem. 17, 16. Ad verbum, *ethoim*, cum die. Memento Idumæorum, quo die Jerusalem capiebatur et vastabatur. Precatur exitium Idumæis, qui incitaverant Babylonios contra se. Precatio autem est abrupta per aposiopesin propter πάθος. Recordare eorum, secundùm ea quæ fecerunt adversùm nos in die vastationis Jerusalem, quantas pœnas meriti sint, vel quid simile; vel potiùs inversa per hysterologiam, ut hic versus cadat in sequentem, et careat justâ distinctione. Memento Idumæorum, qui dicunt *haomerim*, qui dicebant *in die Jerusalem : Exinanite*, etc. Quæ precatio congruit Mahometanis, qui ex Ismaele et Esaü ducunt originem.

VERS. 10. — QUI DICUNT : EXINANITE; qui tum dicebant : *Exinanite, haru*, id est, nudate propriè, vastate, quousque defossum et detectum fuerit fundamentum; eam funditùs evertite; à fundamentis ipsis eam convellite et eruite : Theodoretus. Repetitio ardorem denotat. IN EA, ejus.

VERS. 11. — FILIA BABYLONIS MISERA. Vocativi casus. O misera Babylonis filia, progenies, gens, natio. Filiam per metaphoram in hujusmodi formulis vocant cœtum civium, vel multitudinem incolarum. Nam civium et habitantium multitudo eam rationem habet ad civitatem vel gentem, quam filia ad matrem. Kimhi in Ezech. 16. O miseri Babylonii, ô misera Babyloniorum multitudo! MISERA. Hebr. *haschedudah*, id est, devastata, id est, quæ devastanda es, prophetice, præteritum pro præsenti vel futuro. Prædicit enim per imprecationem ut Isa. 13, v. 17, 18, 19, exitium Babylonis per Darium Medum et Cyrum Persam. BEATUS, erit, vel sit, per imprecationem, quoniam præcessit imperativus. Felix et fortunatus erit, benè illi erit, res ejus successum consequentur et prosperitatem à Domino, qui te vastaverit. Sic Medi et Persæ prosperè se habuerunt post eversam Babylonem, adeò ut nobilem monarchiam conderent, et magnam Asiæ, Europæ, Africæque partem domarent. De beatitudine sive prosperitate temporariâ, potiùs quàm spirituali. Quanquàm et hanc sunt consecuti, quoniam propagata est apud eos Dei agnitio et fides, dùm Cyrus et Darius apud Danielem, 6, 26, 27, et Esdram, 1, 2, Deum Judæorum agnoscunt, religionem fovent, et Persæ in Esther judaizant. Alii beatum sumunt pro laudabili et prædicando; q. d.: Qui digna tuis factis retulerit, laude perpetuâ dignus erit, et apud omnes nominis celebritatem merebitur. Nam rem summo heroe dignam gesserit.

VERS. 12. — BEATUS QUI TENEBIT (1), apprehendet,

nius enim maximam multitudinem puerorum et puellarum, aliorumque simplicium hominum, facillimè conversam ad Christum et ad martyrium usque decertâsse pro Christi gloriâ adversùs paternam idololatriam; quod significatur illis verbis : *Beatus qui tenebit et allidet parvulos tuos*, sive parvulos ejus, *ad petram*, id est, qui amovebit parvulos Babyloniæ ad petram Christum, ut feliciter allisi moriantur homini veteri, et resurgant in hominem novum. Secundò possunt hæc intelligi moraliter, ut per *Idumæos* intelligantur carnales homines, ut Augustinus exponit, per *Babylonios* intelligantur dæmones; quod est magis conforme principio Psalmi : Babylonica enim captivitas figura fuit, ut initio diximus, captivitatis generis humani; quæ captivitas adhuc ex parte durat, dùm caro concupiscit adversùs spiritum, et electi clamant : *Quis me liberabit de corpore mortis hujus?* Roman. 7; et Apostolus dicit : *Nos ipsi intra nos gemimus, adoptionem filiorum Dei expectantes redemptionem corporis nostri*, Rom. 8; et denique hospites, et peregrini habitamus in terrâ alienâ, et in mundo damnabili sumus, licet de mundo non simus. Retribuet ergo Deus Babyloniæ retributionem, quam retribuit nobis, quoniam sicut rex Babyloniæ diabolus captivos nos fecit, et alligavit vinculo culpæ, quo vinculo alligati nascuntur omnes filii Adam : sic in die judicii captivum faciet Christus, rex Jerusalem, diabolum, et alligabit vinculis æternæ pœnæ, ut nulli ampliùs nocere possit, de quo dicit beatus Judas : *Angelos qui non servaverunt suum principatum, sed dereliquerunt suum domicilium, in judicium magni diei vinculis æternis sub caligine reservavit*. Neque solum diabolum ligabit Christus vinculis æternis, sed etiam omnia membra ejus, sive omnes ministros ejus, mundanos videlicet homines qui pios persequebantur, et captivos tenebant, alligabunt angeli in *fasciculos ad comburendum*, ut dicitur Matt. 13. Sicut autem rex Babyloniæ seducit præcipuè, et captivos facit *parvulos* Christi, id est, eos qui non creverunt, nec profecerunt in Christo, quibus semper lacte opus est : sic e contrario beatus est qui parvulos Babyloniæ, id est, qui minùs creverunt in vitiis mundi, feliciter allidit ad petram, occidens peccato, ut justitiæ vivant. Non est omittenda spiritualis expositio sanctorum Patrum, Hilarii, Hieronymi et Augustini, qui per *parvulos Babyloniæ* intelligunt initia tentationum quæ facilè superari possunt, si continuò exortæ allidantur ad petram, quæ Christus est. Verè enim *beatus* dici potest qui semper vigilat, et incentiva tentationum crescere non sinit. (Bellarminus.)

(1) Ita etiam vaticinatus fuerat Isaias de Babylone : *Infantes eorum allidentur in oculis eorum*. Postulant hìc Judæi, ut hujus oraculi fides impleatur. Familiaris tunc erat hæc erga pueros sævities in bellis; neque ullum injustitiæ genus in eo esse putabatur. Usus erat, seu potiùs abusus, cui auctoritatem addebat consuetudo, mutuo consensu inter hostes permissus. Apud Oseam et Homerum legitur. Adeò sæviisse Cyrum nullibi legimus. At Darius Hystaspis filius, captâ Babylone, quæ seditionem moverat, mœnia urbis evertit, et inauditâ propè sævitiâ cives afflixit. (Calmet).

Ex more illius seculi satis inclemente, sed qui odio impiarum gentium pro illo tempore excusabatur. (Grotius.)

Beatus qui implebit vaticinium Isaiæ de Babylone dicentis : *Infantes eorum allidentur in oculis eorum*. Isa. 13, 16. (Bossuet.)

Beatus qui præ timore Dei allidet ad petram Christum pravas affectiones, priusquàm in opus prodeant. Hic autem sensus etsi pius, præcedentibus tamen maximè secundùm sensum litteralem omninò est impertinens. Crudelitatem autem eam quâ vindicandam Babylonem hìc prænuntiat vates, etiam Isaias, cap. 13, similibus verbis prophetavit, dicens de Babylone : *Infantes eorum allidentur in oculis eorum, diripientur domus eorum, et uxores eorum violabuntur*. In mystico autem sensu rectè ultimus versus sic intelligetur. Beatus erit ille qui tum in se, tum in aliis occiderit et

corripiet. Suos, ejus Babylonis. Beatus qui correptos infantes Babyloniorum saxis allidet in ultionem calamitatum quas nobis crudeliter et inique importarunt.

mortificaverit parvulos tuos, ô Babylon, hoc est, affectus hujus mundi, cùm adhuc quasi parvuli sunt, et in opus nondùm proruperunt, vel quascumque pueriles ac fatuas affectiones, allidendo eas ad fidem Christi. Cùm enim Spiritus sanctus in veteri Testamento severitatem suam exhibuerit, in novo autem suam charitatem, quæ in veteri testamento ad litteram ultionem et vindictam impiorum malam significant, in mystico

Hebraice et Græce, *tuos*, quod in aliquibus nostris exemplaribus retinetur. Utut sit, apostrophe Hebraica in simplicem locutionem, sive in tertiam personam mutari potest : Beatus, qui te ita everterit, ut ne parvulis quidem tuis ac infantibus parcat quo pares tuæ sævitiæ pœnas luas.

sensu à nobis accipienda sunt, ut significent salutiferam ultionem Dei per abolitionem vitiorum.

(Jansenius.)

NOTES DU PSAUME CXXXVI.

Psaume de David, de Jérémie : c'est le titre qu'on lit dans les Septante du Vatican et dans notre Vulgate. L'hébreu ne porte aucun titre; et dans les manuscrits que suivent les éditions d'Alde et de Complute, on lit : *Psaume de David pour Jérémie*. Quelques anciens se sont récriés contre ce titre; premièrement, parce que le psaume ne peut pas être tout à la fois de David et de Jérémie, dont les temps sont fort différents; en second lieu, parce que ce même psaume, qui regarde évidemment l'état des Juifs durant la captivité de Babylone, ne peut avoir pour auteur Jérémie, puisque ce prophète n'a jamais été à Babylone. Ces raisons seraient démonstratives, si David n'avait pas été un prophète. En cette qualité il a pu prévoir la captivité et les sentiments qu'elle ferait naître dans le cœur des Juifs; il a pu voir en esprit que Jérémie traiterait ce même sujet, qu'il prédirait les maux de sa nation, et qu'il annoncerait sa délivrance au bout de soixante-dix ans. On a beaucoup d'exemples de prophéties semblables. Je n'en cite qu'un. Le psaume soixante-dix-huit regarde évidemment les malheurs de Jérusalem, soit sous Nabuchodonosor, soit sous Antiochus; or, il a pour titre : *Psaume d'Asaph*, soit qu'Asaph en soit l'auteur, ou simplement le chantre. Or, cet Asaph était contemporain de David, et Jérusalem ne fut que plusieurs siècles après David exposée aux ravages de Nabuchodonosor et d'Antiochus. Il n'est donc point prouvé que notre psaume cent quatre-vingt-six n'ait point David pour auteur : mais il n'est pas certain non plus qu'il soit de ce Prophète; car le titre, qui n'est point dans l'hébreu, peut avoir été ajouté par les Septante, ou par d'autres dans des temps postérieurs même à ces interprètes. Cette question, au reste, est assez indifférente. Ce psaume est la parole de Dieu : il traite certainement de l'état des Juifs à Babylone; il contient leurs lamentations, et très-probablement sous cette figure il représente les épreuves auxquelles sont exposés tous les justes en cette vie. Saint Augustin l'explique tout entier selon ce sens moral, et c'est la seule manière d'en profiter; car l'état des Juifs dans Babylone ne nous intéresse plus.

VERSET 1.

Ce sont les Juifs de la captivité qui parlent : ils étaient répandus dans les divers quartiers de la Babylonie, et pour gémir plus en liberté sur le malheur présent, ils se retiraient auprès des fleuves qui arrosaient ce pays : c'étaient principalement le Tygre et l'Euphrate. L'objet de leur gémissement était la sainte cité de Jérusalem, dont ils étaient éloignés.

Il y a beaucoup de sentiment dans ce verset; on y voit des hommes extrêmement sensibles à la perte de leur patrie, ils se retirent au bord des fleuves pour s'y occuper du souvenir de Jérusalem, probablement aussi pour y faire des vœux au Seigneur, pour le conjurer d'abréger le temps de leur exil. Dans des temps de persécutions, les fidèles eurent coutume de se rassembler auprès des rivières pour y prier, et l'on en a un exemple dans le livre des Actes. On y voit que S. Paul et S. Barnabé étant dans la ville de Philippes, une des principales de la Macédoine, en sortaient au jour du sabbat pour aller près du fleuve, où il y avait, dit l'histoire sacrée, *un lieu de prière*.

RÉFLEXIONS.

On ne peut reprocher à des hommes raisonnables d'être sensibles à la perte de leur patrie, à l'éloignement de leurs proches et de leurs amis. L'exil en pays étranger entraîne une infinité de désagréments, dont le plus grand est le mépris qu'on a presque toujours pour des gens expatriés. On les soupçonne d'avoir donné lieu par leur mauvaise conduite à l'état malheureux où ils se trouvent : on n'a point de confiance en eux; on cherche à profiter de l'ignorance où ils sont des usages et de la langue des lieux où ils cherchent un asile. Enfin, c'est une des plus grandes épreuves à quoi des hommes bien nés puissent être exposés.

Mais un chrétien, qui sait ou doit savoir sa religion, est tout-à-fait inexcusable de ne pas gémir dans l'attente de sa véritable patrie, qui est le ciel. Il est sans cesse près des fleuves de Babylone, c'est-à-dire, investi de dangers, témoin de scandales, obsédé d'illusions, menacé de chutes; il est contrarié par les usages du monde, obligé de lutter contre le torrent de l'exemple, fatigué par des bienséances inutiles, tourmenté par ses propres désirs. Les fleuves de Babylone ne furent pas aussi impétueux que le sont les maximes du siècle, les penchants du cœur, les bizarreries de l'amour-propre. Il n'y a point d'exil aussi intolérable que l'état d'une âme livrée à elle-même, cherchant le repos dans la dissipation, le bonheur dans le trouble, et les satisfactions intérieures dans le tumulte des affaires ou des plaisirs. Si le chrétien perd de vue cette sainte Sion dont celle des Juifs ne fut que l'ombre, cette Jérusalem éternelle qui n'est point exposée aux ravages des conquérants, cette cité de Dieu qui a pour fondement J.-C. : ce sera un homme malheureux durant sa vie, plus malheureux encore au moment de sa mort, et le comble de son malheur sera dans l'éternité.

Il n'était pas digne d'un prophète de ne peindre, dans un cantique plein de sentiments, que des désirs bornés au rétablissement de Jérusalem et de ses citoyens. Les plus éclairés d'entre les Juifs savaient que leur retour, quoique désirable à cause des rapports qu'il devait avoir au culte de Dieu, serait cependant très-incapable de satisfaire toute l'étendue de leurs désirs. Quelques années de séjour dans Jérusalem ne pouvaient les empêcher de dire, comme Jacob, que *les jours de leur pèlerinage* sur la terre *étaient courts et mauvais*. Mais le Prophète a vu en esprit la céleste Sion, et c'est à elle par préférence que convient ce psaume si sublime et si énergique. *O sainte Sion*, s'écriait saint Augustin en le récitant, *ô patrie où tout est fixe, où rien n'est entraîné par les flots des fleuves de Babylone!* Malheureux ceux qui se précipitent dans ces flots! Heureux ceux qui sont assis sur le bord de ces fleuves, et qui pleurent au souvenir de la sainte Sion!

VERSET 2.

Les Juifs avaient emporté avec eux les instruments de musique dont ils se servaient dans leurs saintes solennités : mais, loin de Jérusalem, ils n'en faisaient aucun usage, et le Prophète les représente, en style poétique, abandonnant leurs harpes, leurs guitares, leurs lyres, et les suspendant aux arbres qui bordaient

les fleuves de Babylone. Il dit que c'était au milieu de cette ville; et Babylone était en effet d'une si vaste étendue, que des saules pouvaient y croître comme dans les lieux les plus champêtres : mais comme le psalmiste parle de plusieurs fleuves, on peut supposer qu'il entend Babylone et ses environs, ou même toute la Babylonie, dans l'étendue de laquelle on avait dispersé les captifs.

Le mot hébreu signifie proprement des guitares; mais on le prend aussi pour toute espèce d'instruments de musique.

RÉFLEXIONS.

Quand les prophètes veulent peindre une douleur profonde et générale, ils disent qu'on n'entend plus le son des instruments de musique. *Le bruit des tambours a cessé*, dit Isaïe, *et les accords mélodieux de la guitare ne se font plus entendre. J'interdirai vos cantiques*, dit le Seigneur par la bouche d'Ezéchiel, *et l'on n'entendra plus le son de vos harpes.* Dans l'Apocalypse, lorsque l'impie Babylone est jugée, l'ange lui dit : *On n'entendra plus dans tes murs la voix des musiciens et l'harmonie des instruments.* Le psalmiste annonce donc l'excès de tristesse dont étaient pénétrés les Hébreux captifs, quand il leur fait dire qu'*ils ont suspendu leurs instruments de musique aux arbres qui bordaient les fleuves de Babylone.*

Cette figure représente l'état des fidèles tout occupés de leur retour dans la céleste Jérusalem. Ils ne prennent point de part aux plaisirs de ce monde; ils ne recherchent point les sociétés où la volupté fait entendre ses concerts. Ils conservent, dit S. Augustin, leurs instruments de musique; mais ce sont les divines Écritures, les cantiques de l'Église, les psaumes du Prophète. Ils ne mêlent point cette harmonie avec les chants de Babylone. Ils se conforment à l'instruction de l'Apôtre, qui disait aux Colossiens : *Que la parole de Dieu soit en vous dans toute sa plénitude avec une parfaite sagesse. Instruisez-vous et animez-vous les uns les autres par des psaumes, par des hymnes et par des cantiques spirituels, chantant à l'honneur de Dieu du fond de vos cœurs, avec un esprit de reconnaissance.* Voilà, si j'ose m'exprimer ainsi, les divertissements des vrais chrétiens. Ils ne sont point incompatibles avec la componction du cœur, avec les gémissement qu'excitent dans une âme pénétrée d'amour le sentiment de son exil et le désir de s'unir éternellement à Dieu dans le séjour céleste. Mais quand ces fidèles serviteurs de Dieu se trouvent malgré eux dans la société des profanes, ils font comme les Juifs de Babylone, ils suspendent leurs instruments de musique : c'est-à-dire, que pour ne pas exposer la sainte parole aux railleries des mondains, ils se renferment dans le silence, et ils se retirent le plus tôt qu'il leur est possible de ces assemblées aussi insipides que dangereuses.

VERSETS 3, 4.

Pour ces deux versets, il n'y en a qu'un dans l'hébreu, dans le grec, et même dans notre Vulgate, qui ne chiffre que pour un. Au premier verset, *interrogaverunt* est pour *postulaverunt;* au second, il y a beaucoup de variété sur l'explication du mot hébreu, ותוללינו. Le Père Houbigant traduit, *qui abduxerunt nos :* les uns traduisent, *et tumulatores nostri;* les autres, *et raptores nostri ;* quelques-uns, *et irrisores nostri* : les LXX ont traduit, *οἱ ἀπαγαγόντες ἡμᾶς*, *abductores nostri.* Ces différences viennent de la racine hébraïque, qui peut signifier, *tumulare*, *rapere*, *irridere*, et aussi *efferre*; or, *extulerunt nos* est la même chose que *abduxerunt.*

Il y a ensuite dans l'hébreu : *Lætitiam canite nobis de cantico Sion* ; et les LXX ont traduit par *hymnum*, qui a le même sens ici que *lætitiam.* Quelques-uns joignent cet *hymnum* à ce qui précède : *Ceux qui nous ont enlevés* (nous ont demandé) *une hymne joyeux* ; mais il est mieux de le rapporter à ce qui suit : *Chantez-nous une hymne des cantiques de Sion.*

Le sens est fort clair : les Babyloniens demandaient des chants d'allégresse aux Juifs, qui étaient trop affectés de leurs maux pour obéir à leurs vainqueurs. Les versets suivants contiennent leur réponse et leur refus. La conjonction *quia*, qu'on voit à la tête du premier de ces versets, pourrait se lier avec le verset précédent; en sorte que la raison pourquoi les Hébreux auraient suspendu leurs instruments de musique aux arbres de Babylone, serait qu'on les importunait en leur demandant des concerts. Ce terme, *quia*, peut aussi être regardé comme une particule explétive, qui ne sert qu'à lier le discours.

RÉFLEXIONS.

Ces Babyloniens, qui demandaient que les Juifs leur répétassent les cantiques de Sion, étaient des impies qui cherchaient à tourner en ridicule les pratiques du saint culte. S'ils avaient estimé la religion des Juifs, ils n'auraient pas renversé le temple de Jérusalem, et Balthasar n'eût pas profané dans un festin les vases destinés au service du sanctuaire. Ce peuple idolâtre avait des imitateurs du temps de saint Augustin : ils demandaient, au rapport de ce saint docteur, les preuves du christianisme pour s'en moquer. Expliquez-nous, disaient-ils, quel bien votre Christ a fait dans le monde; montrez-nous comment, depuis qu'il a paru sur la terre, les temps sont devenus meilleurs, les hommes plus heureux, les nations plus florissantes? Et quand on leur répondait que ce n'était pas pour donner au genre humain des prospérités temporelles qu'un Messie avait été envoyé sur la terre, que c'était pour inspirer le mépris des richesses, pour rendre les hommes plus humbles, plus patients, plus tempérants, plus chastes; pour détacher les cœurs de l'amour des choses sensibles, et pour élever au désir des biens de l'autre vie, ces ennemis de la religion de Jésus-Christ tournaient toutes ces réponses en dérision, parce que c'étaient, ajoute saint Augustin, des hommes de Babylone, tout livrés à leurs passions, et incapables de goûter les vérités éternelles. C'est pour cela, concluait le même Père, qu'il est plus à propos de ne point entrer en controverse avec eux, et de les inviter simplement à réfléchir sur leurs penchants déréglés : sans quoi tout développement de la doctrine de Jésus-Christ sera non-seulement sans effet, mais la matière de nouveaux blasphèmes.

On éprouve aujourd'hui la même chose de la part des incrédules. Ils parlent et écrivent sans cesse de la religion, non pour la connaître, mais pour la rendre méprisable, et pour donner des ridicules à ceux qui la défendent. S'ils cherchaient la vérité de bonne foi, ils commenceraient par réformer leur vie, si elle est déréglée, et par renoncer à l'orgueil qui très-sûrement les domine. Ils ne peuvent pas disconvenir que le libertinage et l'orgueil ne soient deux vices très-odieux, quelle que soit d'ailleurs l'idée qu'ils ont de la religion. Or, tandis qu'ils seront livrés à ces deux tyrans du cœur, ou seulement à l'un des deux, les plus fortes preuves de la religion de Jésus-Christ, ou même de la religion naturelle, ne feront aucune impression sur eux, et ce sera bien de la peine perdue que de raisonner avec eux. Ce qu'on a écrit depuis long-temps, que c'est le cœur qui croit, et que c'est le cœur qui empêche de croire, est une vérité capitale dont la preuve est sans cesse sous nos yeux.

VERSET 5.

Ce verset contient la réponse des Juifs. Ils ne disent pas que les Babyloniens sont indignes d'entendre les cantiques du Seigneur; une telle réponse aurait blessé ces vainqueurs superbes et violents. Les captifs s'excusent modestement sur la douleur qui les empêche de répéter, dans une terre étrangère, des chants qui n'étaient destinés qu'au culte du Dieu d'Israël.

RÉFLEXIONS.

On a, dans cette réponse des Juifs, un exemple des bons effets que la tribulation opère sur le cœur humain. Avant leur captivité, ces Hébreux ne se conten-

taient pas de négliger le culte du Seigneur, ils offraient leurs encens aux idoles : ce qu'Ézéchiel raconte de leurs profanations, serait incroyable, si ce n'était pas un prophète qui parle ; et dès le temps de Moïse, ils célébrèrent par des chants impies la consécration du veau d'or. La captivité les rendit plus attentifs aux vrais principes de la religion. Ils conçurent que leurs disgrâces étaient le châtiment de leurs prévarications anciennes et nouvelles, et ils se maintinrent dans une telle réserve à l'égard des idolâtres devenus leurs maîtres, qu'ils refusèrent de chanter en leur présence les cantiques mêmes du Seigneur, de répéter les témoignages d'adoration qu'ils avaient rendus au vrai Dieu dans son temple.

Les hommes ne connaîtront jamais leur propre cœur, tandis qu'ils ignoreront le prix des souffrances. La première leçon nécessaire à l'homme est celle qui lui dévoile son orgueil : or, cette leçon, qui peut l'enseigner avec plus d'énergie et de fruit que l'épreuve des humiliations, que le sentiment de tout ce qui afflige, de tout ce qui combat l'amour-propre ? On redoute l'exil, la dépendance, la pauvreté, le mépris surtout et l'abjection ; preuve évidente qu'on veut jouir de tout ce qui flatte la nature corrompue. Il y a dans les croix une science cachée, au-dessus de laquelle je ne vois rien que la possession du royaume de Dieu. Aussi est-ce cette science que Jésus-Christ est venu apprendre aux hommes, pour les conduire au royaume de son Père. *Les tribulations sont plus précieuses que l'or,* disait saint François de Sales (1) : mais comme l'or ne se trouve que dans les entrailles de la terre, et qu'il faut de grands travaux et de puissantes machines pour le tirer, pour le purger, et pour le mettre en œuvre, ainsi ne goûte-t-on les croix qu'en travaillant beaucoup sur soi-même, et ce travail est un don de la grâce de Jésus-Christ.

VERSETS 6, 7, 8.

Le Prophète représente les sentiments des Juifs à l'égard de Jérusalem : ils protestent de leur fidélité à se souvenir d'elle, à la préférer à tous les objets les plus agréables et les plus intéressants. L'hébreu dit : *Si je n'élève pas Jérusalem à la tête de ma joie.* Il y a plus de force dans ce texte, mais le sens est conservé dans nos versions.

RÉFLEXIONS.

Les Juifs captifs à Babylone font des imprécations contre eux-mêmes, s'ils oublient leur ville de Jérusalem. Ce sentiment était louable, et dans l'ordre même de la religion, parce que Jérusalem était le centre du vrai culte : mais si ces Hébreux bornaient là tous leurs désirs, ils n'étaient enfants d'Abraham que selon la chair, et ils n'étaient point animés du véritable esprit de leur loi. La Jérusalem terrestre n'était que la figure de la céleste patrie promise aux vrais fidèles, et les Juifs étaient destinés, comme nous, à jouir de ce bonheur, quoique le moment de la jouissance dût être différé jusqu'à la résurrection de J.-C.

Mais quelles que fussent les dispositions de ces captifs, que devons-nous penser des chrétiens qui n'ont pas plus de zèle pour le souvenir de la céleste Jérusalem, que si elle n'existait pas ? Les saints ont eu perpétuellement dans leur esprit et dans leur cœur ces beaux versets du Prophète. *Ah ! sainte Jérusalem, maison de paix, séjour des bienheureux, si je vous oublie jamais, que je sois comme sans action et sans usage de la parole sur la terre. Oui je ferai mes délices de penser à vous, de vous désirer, de travailler à entrer un jour dans votre sanctuaire. Tous les autres biens, je les sacrifie à l'avantage de vous posséder.* Voilà les pensées qu'ont eues les saints de tous les siècles ; elles ont fait leur bonheur sur la terre, leur consolation dans les traverses de la vie, leur sûreté au moment de la mort.

(1) Lettre 774

VERSETS 9, 10.

On voit dans le prophète Abdias, que, quand les Babyloniens envahirent la Judée, les Iduméens leur donnèrent du secours, et les excitèrent à détruire Jérusalem. Ici le psalmiste, parlant au nom des Juifs de la captivité, prie le Seigneur de se souvenir de ces violences, et de faire repentir les Iduméens de leur haine contre les Israélites, leurs frères, puisqu'ils étaient tous descendus d'Abraham. S. Chrysostome agite la question : si ces versets contiennent les propres sentiments du Prophète, ou si le Prophète représente simplement ceux des Juifs ; et il se décide pour le second parti, persuadé que David, qu'il regardait comme l'auteur de ce psaume, n'aurait pas désiré la punition des Iduméens ; au lieu que les Juifs, qui n'étaient pas si instruits des vrais principes de la charité, pouvaient être susceptibles de ressentiment contre ce peuple ennemi et persécuteur. Cette explication est admise par quelques interprètes, non-seulement à cause de l'autorité de S. Chrysostôme, mais aussi parce que dans l'Écriture on a beaucoup d'exemples qui font voir que les auteurs sacrés ont parlé selon les passions ou les préjugés des hommes, sans approuver ce qu'il y avait de vicieux dans ces discours. Ainsi les amis de Job disent beaucoup de faussetés que l'auteur inspiré de ce livre ne donne pas pour des oracles du Saint-Esprit. Il y a du vrai dans ce commentaire, mais je ne le crois pas applicable au sujet présent. Le psalmiste ne fait ni une histoire, ni un drame, où plusieurs personnages parlent chacun selon sa pensée vraie ou fausse ; c'est un psaume destiné comme les autres à l'instruction des fidèles et aux exercices publics de la religion. Le Prophète est censé manifester ses propres sentiments, ou produire ceux des Juifs sans les blâmer.

Je suis donc persuadé que le Prophète demande lui-même le châtiment des Iduméens : ils étaient encore plus coupables envers Dieu qu'envers les Juifs ; ils avaient désiré que la ville sainte, par conséquent aussi son temple, fussent détruits de fond en comble ; et il n'avait pas tenu à eux que le culte du vrai Dieu ne fût entièrement aboli, que l'idolâtrie ne fût établie dans la Judée, comme dans toutes les autres contrées de la terre. Il était donc très-digne du zèle d'un Prophète, de souhaiter que la cause de Dieu fût vengée, et que ces ennemis d'Israël portassent la peine de leur impiété. Il faut remarquer que dans la prière du Prophète contre les Iduméens, nul châtiment particulier n'est spécifié, et que tout est abandonné à la justice divine. *Souvenez-vous, Seigneur, des enfants d'Edom et de leur acharnement contre Jérusalem.* Si le Seigneur, au lieu d'exterminer ce peuple, voulait le frapper simplement pour le ramener à la justice, le Prophète ne manifeste aucune volonté contraire : ce qui prouve que son zèle était pur, et que son cœur n'était troublé ni par la colère ni par le ressentiment. Les vindicatifs ne remettent pas ainsi leurs intérêts entre les mains de Dieu.

RÉFLEXIONS.

Ces Iduméens, ligués avec Babylone contre Jérusalem, représentent deux sortes d'ennemis, qui conspirent avec l'amour-propre contre le salut des hommes. Ces ennemis sont l'imagination et la vanité. L'imagination nous fait illusion sur le temps présent, et la vanité nous porte à vouloir être quelque chose pour l'avenir. Nous ne travaillons dans le temps présent que pour être estimés des hommes dans un temps qui ne sera peut-être jamais. Quand la raison et la religion nous rappellent à la pensée de l'éternité et à celle de notre misère, aussitôt l'imagination et la vanité crient comme les Iduméens : *Détruisez ces sentiments, arrachez-les du cœur ;* apprenez à l'homme *à jouir du présent, et à se faire un nom pour le temps futur.* L'amour-propre, qui est l'ennemi principal, le Babylonien, toujours armé pour nous perdre, écoute ces dangereux conseils, et attise dans notre cœur le

feu de toutes les passions. Cet amour-propre serait bien faible, si l'imagination, subjuguée par le souvenir de l'éternité, cessait de nous peindre les frivoles avantages du présent, et si la vanité, réprimée par la connaissance de nous-mêmes et des autres hommes, laissait le cœur et l'esprit dans la considération paisible du néant de ce qui s'appelle gloire humaine, considération dans le monde, estime publique, éloges des contemporains et de la postérité.

Notre salut est exposé aux attaques du monde et de l'enfer, mais ces ennemis sont comme étrangers par rapport à nous : les Iduméens étaient sortis de la même tige que les Juifs, notre imagination et notre vanité sont nées avec nous. Celui qui vivrait entièrement séparé du monde, serait encore en butte aux illusions de son imagination, et aurait à combattre les suggestions de la vanité. Celui qui réduirait son corps en servitude pour que l'ange de Satan ne le persécutât point par l'aiguillon de la chair, ne serait pas délivré des fantômes de l'imagination et des touches de la vanité. Pensons sans cesse à l'éternité, et l'imagination sera muette sur les faux biens du temps. Pensons encore plus à notre misère, et nous rougirons des systèmes ridicules de notre vanité. Mais souvenons-nous de dire comme le Prophète : Ah Seigneur! c'est à vous qu'il appartient de réprimer ces fiers ennemis; c'est de vous que nous attendons le châtiment qu'ils méritent; nous sommes trop faibles pour les vaincre. Que votre grâce toute-puissante commence et achève leur défaite.

VERSETS 11, 12.

Cette *fille de Babylone* est *Babylone* même, ou les Babyloniens, ainsi appelés selon le style de l'Ecriture, qui nomme plus haut les Iduméens *enfants d'Edom*, et au psaume 44, les Tyriens, *filles de Tyr*. Dans l'hébreu il y a, *filia Babylonis vastatrix* ou *vastata* ou *vastanda;* trois mots qui conviennent à Babylone, soit qu'on la considère comme *ravageant* la Judée, ou déjà *ravagée*, ou menacée par les prophètes d'un *ravage* prochain. Le P. Houbigant choisit *vastanda*.

La suite de ces versets est conforme aux oracles d'Isaïe, décrivant, plus de deux cents ans avant l'arrivée des Perses et des Mèdes, les malheurs de Babylone. Parmi les ravages, les meurtres, les violences de toute espèce, ce Prophète dit que *les enfants seront écrasés sous les yeux de leurs parents;* et ces hostilités atroces étaient assez ordinaires dans ces anciens temps. Osée menace Samarie de la même catastrophe : *Tes enfants*, dit-il, *seront écrasés contre des pierres.* Le Prophète prédisait ces cruautés sans les autoriser ni les excuser; et Dieu, qui voulait punir ces nations impies, permettait ces horreurs, sans les ordonner, ni les approuver. Cependant, dit-on, voici le psalmiste qui semble applaudir à ces fureurs exercées contre les Babyloniens; il paraît envier le bonheur de ceux *qui écraseront les enfants de Babylone contre des pierres;* à quoi je réponds, que telle n'est point la pensée de notre Prophète. Il oppose simplement au malheur des Babyloniens le bonheur des Perses et des Mèdes, leurs conquérants. *Fille de Babylone*, dit-il, *tu seras un jour malheureuse, et il viendra un vainqueur heureux qui te rendra le mal que tu nous a fait;* ce vainqueur, dans le cours de ses prospérités, *écrasera tes enfants contre la pierre.* C'est ce qu'a bien compris le paraphraste Jean Deschamps, il traduit : *Fortunatus veniet victor qui et te apprehendet, et infantes ab uberibus tuis dependentes allidet in lapides.* Il n'y a donc qu'une prophétie dans ces versets, et non une imprécation contenant le désir de voir Babylone en proie aux cruelles hostilités de ses vainqueurs. Assez peu d'interprètes ont bien saisi la pensée du Prophète. Les auteurs des *Principes discutés* chargent trop leur version, en disant : *Trop heureux qui te rendra tous les maux que tu mérites, pour prix de ceux que tu nous fais! trop heureux qui saisira tes enfants à la mamelle, pour les écraser contre la pierre!*

RÉFLEXIONS.

Notre Babylone, c'est notre amour-propre : Babylone ravagea Jérusalem, et notre amour-propre porte la désolation dans notre âme. Le conquérant fortuné dont parle le Prophète, fut celui qui écrasa contre la pierre les enfants de Babylone, afin qu'il ne restât aucun rejeton de cette tige maudite qui avait mis en cendres le temple de Dieu; et l'amour de Dieu doit être le conquérant qui détruise dans nous tous les mauvais fruits de notre amour-propre. C'est contre la *pierre* que nos inclinations perverses doivent se briser, et cette *pierre* est J.-C. Ses leçons et ses exemples seront des armes plus puissantes contre le tyran de notre âme, que ne le furent celles des Mèdes et des Perses contre les Babyloniens. Heureux moment que celui où l'amour de Dieu fera sa conquête! Pour l'accélérer ce moment, l'oraison et l'exercice de la présence de Dieu sont deux préliminaires essentiels.

Ipsi David. CXXXVII.

Hebr. CXXXVIII.

1. Confitebor tibi, Domine, in toto corde meo, quoniam audisti verba oris mei.

2. In conspectu angelorum psallam tibi; adorabo ad templum sanctum tuum, et confitebor nomini tuo.

3. Super misericordiâ tuâ et veritate tuâ : quoniam magnificâsti super omne nomen sanctum tuum.

4. In quâcumque die invocavero te, exaudi me : multiplicabis in animâ meâ virtutem.

5. Confiteantur tibi, Domine, omnes reges terræ, quia audierunt omnia verba oris tui.

6. Et cantent in viis Domini, quoniam magna est gloria Domini.

7. Quoniam excelsus Dominus, et humilia respicit, et alta à longè cognoscit.

8. Si ambulavero in medio tribulationis, vivificabis me, et super iram inimicorum meorum extendisti manum tuam, et salvum me fecit dextera tua.

9. Dominus retribuet pro me : Domine, misericordia tua in seculum; opera manuum tuarum ne despicias.

PSAUME CXXXVII

1. Je vous rendrai, Seigneur, des actions de grâces de tout mon cœur, parce que vous avez exaucé les prières de ma bouche.

2. Je vous exalterai par mes cantiques en la présence des anges : je vous adorerai dans votre saint temple, et je rendrai des actions de grâces à votre nom,

3. A cause de votre miséricorde et de votre vérité : car vous avez fait éclater au-dessus de tout votre saint nom.

4. Dans quelque jour que je vous invoque, exaucez-moi ; vous multiplierez la force de mon âme.

5. Que tous les rois de la terre vous rendent leurs hommages, Seigneur, parce qu'ils ont entendu tous les oracles de votre bouche.

6. Qu'initiés dans les voies du Seigneur, ils reconnaissent, par leurs cantiques, que la gloire du Seigneur est sublime :

7. Que, tout élevé qu'il est, il jette ses regards sur les humbles, et qu'il ne considère que de loin les orgueilleux.

8. Si je marche au milieu de la tribulation, vous me donnerez la vie : vous avez *déjà* étendu votre main sur mes ennemis furieux, et votre droite m'a délivré.

9. Le Seigneur prendra ma défense : Seigneur, votre miséricorde est éternelle; n'abandonnez pas l'ouvrage de vos mains.

COMMENTARIUM.

Ipsi David. (1) Inscriptio Græca est amplior : *Canticum Aggæi et Zachariæ, cùm essent dispersi*. Nempe quia (Ezræ 5, 1) hortabantur populum ad templum, urbemque perficiendam. Item quoniam eorum prophetiæ sunt de hâc re.

Vers. 1. — Quoniam audisti verba oris mei. Hoc hemistichium interjectum est à Septuaginta. In quorum nonnullis codicibus medium sequentis versûs possidet : *Quoniam audisti verba oris mei, adorabo ad templum*, etc.

Vers. 2. — In conspectu angelorum (2), coram angelis. Hebraicè, *elohim*, id est, deorum : quos esse hìc angelos docet Aben-Ezra. Frigidè Kimhi, judices et magistratus. Nam etiam Apostolus, 1 Cor. 11, 10, docet cœlitum chorum interesse et præesse nostris precibus : *Debet mulier orans velamen habere supra caput suum propter verecundiam et propter angelos*, id est, ne præsentes angelos offendat. Hinc Salomon Eccl. 5, 5 : *Ne dixeris coram angelo : Error ;* nam angeli actionum nostrarum testes sunt et inspectores, præsertim in templis et precationum horis. Ad templum, in templo; vel, versùs templum.

Vers. 3. — Super misericordia tua et veritate tua (3), pro propter misericordiam tuam, quâ gratuitâ bonitate misereris, et veritatem, quâ promissa perficis. Super omne, supra omnem rem, supra omnia : Gall. *sur tout*. Vel, juxta Chrysostomum, super cuncta opera, sive in cunctis operibus magnificâsti, id est, [illegible] et notum fecisti. Nomen tuum, et majestatem tuam, [illegible] jorem fecisti rebus omnibus, extulisti supra omnia, celebrius reddidisti nomen tuum rebus omnibus. Omne, substantivè, ne quis construat cum *nomen*. [illegible] geremus hunc esse genuinum sensum loci, [illegible] runt. Alioqui Hebr., *higgadaltha hal col schimcha [illegible] rathecha*, variè accipiuntur, ut et Latina et Græca. Nam et construi potest *omne* cum *nomen* in hanc præstantem sententiam : *Magnificasti super omne nomen tuum*, id est, supra omnia tua nomina. Cuncta tua nomina magna, insignia, et plena majestatis reddidisti, fecistive, quæ apud Hebræos sunt decem veluti propria, septuaginta verò quasi appellativa. Cuncta autem fecunda et plena mysteriis. Quin et illa Philosophica Aristotelis redolent magnum quid : *Ens*, *bonum*, *admirabile*, etc.; Θεὸς apud Græcos in Platonis Cratylo, etc. : sunt enim imposita ad rem magnam miramque significandam. Simpliciter cum Septuaginta per appositionem : *Quia magnificâsti super omnia nomen tuum*, *Verbum tuum*, id est, nomen tuum, quod est, Verbum tuum sanctum, nempe Christum, ἅγιόν σου. Quod ferè sequitur Hieronymus ad Suniam : *Super omne nomen tuum magnificâsti Verbum tuum*, id est, Filium. Subtiliùs cum Kimhi, per hysterologiam : Quia super omne verbum tuum magnificâsti tuum nomen, id est, supra quàm dixeris et gesseris, illud celeberrimum reddidisti; vel per asintheton, super omnia nomen tuum (et verbum tuum), supra omne aliud magnificâsti nomen tuum (et) verbum; vel comparativè : Magnifi-

(1) Multi Græci codices in titulo addunt : *Aggæi et Zachariæ*. Hic Psalmus scriptus fuit à Davide (ut habet titulus), postquàm, superatis multis ærumnis, Saüle mortuo, ad regiæ dignitatis fastigium evectus fuit; à rege Ezechiâ mirabiliter sanato, et ab Aggæo et Zachariâ (ut habet titulus Græcus), aliisque Israelitis è captivitate reducibus, potuit usurpari. Eucharisticus est. Psaltes gratias agit, omnesque reges hortatur ad gratias agendas Deo qui suos tuetur ac defendit; deinde certam spem concipit in Deo adversùs quæcumque discrimina ; precatur Deum ut velit cœptum opus perficere, seque in posterum curare ac fovere non desinat. Sensu sublimiore, prædicuntur et in spiritu prophetico celebrantur victoriæ Christi et Ecclesiæ (nam David et populus Israeliticus typi fuerunt Christi et Ecclesiæ), quas victorias agnituri et prædicaturi sunt omnes reges terræ ad lumen Evangelii conversi, ut Psal. 101, 16, etc. (Bellanger.)

(2) Alii : *coram diis* scil. aliarum gentium, quod explicant : invitis diis falsis omnibus. Sunt qui *Deum* vertant, et *arcam sacram* intelligendam putent, quæ per metonymiam *Deus* appelletur, quòd eum repræsentaret, coll. Exod. 16, 33, 34, 1 Sam. 2, 18. (Rosenmuller.)

(3) Antequàm exponatur hic versiculus, constituenda est littera ex concordiâ codicum. In Hebræo habetur sic : *Super misericordiâ tuâ et veritate tuâ, quoniam magnificâsti super omne nomen tuum, verbum tuum*. In Græco illud, *sanctum tuum*, est generis neutri, τὸ ἅγιόν σου, nec desunt qui existiment Græcum textum esse corruptum, et legendum esse, λόγιον, pro ἅγιον, id est, *eloquium*, sive *verbum*, pro *sanctum*. Sed cùm antiqui Patres, Hilarius, Augustinus, Chrysostomus, Theodoretus, et alii in Commentariis, et ipse S. Hieronymus in epist. ad Suniam et Fretellam, ex Græco legant *sanctum tuum*, non facile adducor ut credam textum Græcum esse corruptum. Existimo igitur sic textum Hebraicum cum Græco et Latino esse concordandum, ut per *sanctum tuum* intelligamus Filium Dei Dominum nostrum Jesum Christum, ut S. Hieronymus admonet loco citato Epist. ad Suniam et Fretellam. Ipse enim est verbum Dei, ut dicitur in Hebraico codice, et est sanctus Dei, ut dicitur in Græco et Latino; neque refert quòd in Græco sanctum sit generis neutri; nam angelus quoque Gabriel, Luc. 1, dixit *Quod nascetur ex te sanctum, vocabitur Filius Dei*. Dicitur autem Filius Dei *sanctum* absolutè, quia res est sanctissima, neque est in cœlo vel in terrâ aliquid eo sanctius. His ita constitutis, sensus versiculi erit : *Confitebor nomini tuo super misericordiâ tuâ et veritate tuâ*, id est, hæc erit materia canticorum meorum : In toto corde laudabo te super magnâ illâ misericordiâ tuâ, et fidelitate tuâ, quâ sicut promisisti patribus, misertus generis humani, *magnificâsti* Christum tuum, qui est *Verbum tuum et sanctum tuum super omne nomen*, quia dedisti illi nomen quod est super omne nomen. Nam hoc facto misertus es generis humani misericordiâ prorsùs ineffabili, et ab omnibus in æternum prædicandâ, cùm genus humanum depressum per peccatum usque ad inferos, exaltaveris in Christo super omnes cœlos, et super omnes res creatas : et sic implêsti cumulatissimè veritatem tuam quâ promissis tuis stare solitus es. Quia verò in Hebræo non est absolutè : *Super omne nomen*, sed, *super omne nomen tuum*, [illegible] pliciter potest accipi nomen *Dei* [illegible] et gloriâ quam Deus communicavit [illegible] creaturis, et tunc sensus est : *Magnificâsti* [illegible] *omne nomen tuum*, id est, [illegible] gloriam quam alii à te acceperunt, quod est idem [illegible] illo : *Dedit ei nomen quod est super omne nomen, ut in nomine Jesu omne genu flectatur*. Secundò, ut nomen *Dei* accipiatur pro famâ et gloriâ quæ redundat ex operibus Dei, et tunc sensus est : *Magnificâsti* [illegible] tuum *super omne nomen tuum*, id est, ex nullo alio opere acquisivisti majus nomen, famam et gloriam, quàm ex [illegible] (Bellarminus.)

câsti verbum tuum super omne nomen tuum, id est, magis quàm nomen tuum. Majora tua promissa fecisti, quàm nomen tuum; multò plura nobis præstitisti, quàm promiseris. Nomen, majestatem, vel laudem tuam. Chal. : *Magnificâsti super omne nomen tuum verba laudis tuæ.* Quod putant aliqui secutos Septuaginta, apud eos corrigentes ἅγιον pro λόγιον, et Latinè legentes; *Magnificâsti super omne nomen tuum* eloquium tuum.

Vers. 4. — Multiplicabis in anima mea virtutem; sic supple : Si me exaudieris, sic multiplicabis in me. Virtutem, fortitudinem in me dilatabis, propriè augebis. De donis Spiritûs sancti.

Vers. 5. — Confiteantur tibi, Domine, omnes reges terræ (1). De futurâ regum fide et pietate, quos per Evangelium apostoli et apostolici converterunt. Alii pronuntiativè, *confitebuntur*, et infra, vers. 6, *cantabunt;* q. d. : Reges vicini excitabuntur ad te celebrandum, cùm te audierint oris tui promissa proxilè persolvisse.

Vers. 6. — Et cantent in viis Domini. Cantent vias Domini, id est, facta et consilia ejus mirabilia. Syntaxis linguæ contra Gnosticos, qui *in viis*, inquiunt, *Domini, non in viis suis, sed viis quibus ducuntur verbo.* Absurdè. Quoniam. Ratio cur viæ et actiones Dei sint celebrandæ. Nam non loco congruit, ut *quoniam* accipiatur continuativè, pro *quòd*, et significetur quid debeant cantare, nempe de hoc cantent quòd sit magnus et gloriosus.

Vers. 7. — Quoniam excelsus Dominus, et humilia... et alta. Aliqui masculinè humiles, altos, sive superbos. Sed sententia generalior præstat. A longè, non propè, non familiariter; id est, superba vel superbos despicit, à se procul removet, et à suo favore et clementiâ; non amat, neque familiariter cognoscit, ad eos non propè accedit, ut occurrat, excipiat, gratificetur; eos nonnisi eminùs cognoscit, ut perdat. Alta quidem et humilia omnia cernit, sed hæc aspiciens, illa prospiciens, ut ex opticis sumatur similitudo. Hinc Chald. : *Superbos à cœlo longè propellet.* Alii : *E longinquo eos perspectos habet et cognitos;* sive juxta Chrysostomum, *magnifica eorum, antequàm fiant, novit.*

Vers. 8. — Si ambulavero in medio tribulationis. In rebus calamitosissimis et deploratissimis. *Vivificabis me*, in vitâ me conservabis. Extendisti, salvum fecit. In futuro, Hebr. *thischlah thoscchihen*, id est : *Extendes* sive *mittes, salvum facies.* Contra iram hostium meorum manum tuam mittes, manu tuâ compesces furorem hostium meorum, eorum iræ manum tuam objicies, sicque me tuâ manu salvabis. *Super* enim pro contra.

Vers. 9. — Dominus retribuet pro me, me ulciscetur, rependet vicem hostibus pro me. Sic et Chaldæus : *Dominus reddet malum illis propter me, sive meâ causâ.* Quare Hilarius de vindictâ Deo servandâ interpretatur, ut Deut. 32, 35. Alii, perficiet pro me (quod reliquum est); Gall. : *Dieu fera le reste, ou le demeurant.* Absolvet quod inchoavit. Dominus rem meam peraget, absolvet quod cœpit in me. Opera, me, qui sum opus manuum tuarum, ne despicias; sive, ex Hebræo, *althereph*, id est, ne dimittas, ne deseras.

(1) Omnes finitimi reges excitabuntur ad celebrandum augustissimum nomen tuum, cùm audierint quàm benignè, quàmque prolixè mihi persolveris quæ pro tuâ misericordiâ promiseras. Promiseras autem fore ut ego humili et obscuro loco natus, et à potentissimo rege capitali odio multos annos oppugnatus, ad regiam dignitatem pervenirem, et imperium Hebræorum longè latèque propugnarem. Cantabunt itaque reges vias Domini, id est, facta et consilia ejus admirabilia, immensam scilicet esse gloriam et majestatem summi rectoris et illum quidem excelsissimum esse, humiles tamen amare : et eos qui se summissè gerunt, in sublimè extollere; elatos contrà, et de se magnificè sentientes, eminùs cognoscere, quippe qui indigni sunt, qui à Deo amentur, et familiariter ab eo cognoscantur. (Flaminius.)

NOTES DU PSAUME CXXXVII.

Il a pour titre dans l'hébreu et dans notre version : *Ipsi David.* La plupart des exemplaires grecs ajoutent *Aggée et Zacharie;* mais les anciens n'ont point connu cette addition, qui doit être fort postérieure aux Septante mêmes. On peut par conséquent la négliger, et attribuer le psaume à David, quoiqu'on ne puisse dire à quelle époque de sa vie il se rapporte. Il suffit de remarquer que c'est un psaume d'actions de grâces pour des bienfaits considérables et particuliers, peut-être la venue du Messie que ce Prophète voyait si souvent en esprit. Quelques-uns veulent que ce soit un témoignage de la reconnaissance des Juifs délivrés de la captivité de Babylone, système auquel on peut ajuster les versets du Prophète; mais, malgré cette convenance, n'est-ce pas réduire les psaumes à n'être que des espèces d'énigmes dont le sens dépend de la subt... interprètes? Nous ne croyons pas devoir adopter ... d'interpréter la parole de Dieu. Ne voyons donc ici qu'un cantique d'actions de grâces, dont tout fidèle peut faire *l'application à ses besoins et à ses sentiments.*

VERSET 1.

Il y a deux singularités dans ce verset : 1° la seconde partie composée des cinq derniers mots, n'est point dans l'hébreu; 2° elle est dans le grec, mais après les cinq premiers mots du second verset. Il y a toute apparence que les LXX ont lu cette addition dans leurs exemplaires : car il était naturel que le Prophète ajoutât la raison pourquoi il rendrait des actions de grâces au Seigneur. Mais quoi qu'il en soit, cette addition ne dépare en aucune manière le psaume; elle est comme l'abrégé et le sommaire de tous les bienfaits dont le Prophète témoigne sa reconnaissance dans tout ce cantique. Quant au déplacement de ces mots, en comparant notre version avec les LXX, il sera sur le compte des copistes du grec ou du latin.

Le Prophète remercie donc le Seigneur de l'attention favorable qu'il a donnée à sa prière. C'est *de toute l'étendue de son cœur*, qu'il témoigne sa reconnaissance; et c'est de la même manière qu'il s'exprime dans plusieurs autres endroits de ses psaumes, notamment au premier verset du psaume 110.

RÉFLEXIONS.

Une des choses les plus remarquables dans tout le recueil des psaumes, et peut-être une des moins remarquées, c'est l'offrande qu'y fait sans cesse le Prophète, de *son cœur* et de *tout son cœur*. C'est, dit S. Augustin, l'holocauste qui brûle perpétuellement sur l'autel du Seigneur. C'est l'amour qui consume cet holocauste; le Prophète ne retient rien pour lui-même, il consacre tout à Dieu. Cette observation, qui paraît fort commune, établit cependant une différence

essentielle entre la prière du Prophète et celle de la plupart des chrétiens. Ceux-ci prient, soit par des formules tirées des psaumes, soit en répétant les diverses prières de l'Église, soit même en méditant les vérités éternelles; mais où est le cœur? le trouvera-t-on embrasé d'amour comme celui du Prophète? Nous disons après lui : *Seigneur, je vous loue, je vous rends des actions de grâces de tout mon cœur.* Mais le cœur est-il en effet de concert avec la bouche? Le cœur n'est-il pas à nos affaires, à nos intérêts, à nos passions? Si dans le moment que nous adoptons le langage du Prophète, le Seigneur nous demandait le sacrifice de nos biens, de notre honneur, de notre vie, serions-nous prêts à le lui faire?

Vous avez exaucé, ajoute le Prophète, *les paroles de ma bouche.* Il entend assurément la *bouche du cœur*, comme le remarque encore très-bien S. Augustin; car, s'il n'avait articulé que des sons, et que les sentiments du cœur n'eussent pas fait le principal mérite de sa prière, comment aurait-il été exaucé? Et comment assurerait-il lui-même que c'est de toute l'étendue de son cœur qu'il rend des actions de grâces à Dieu? Est-ce qu'il témoignerait une reconnaissance si parfaite pour des biens qu'il aurait demandés faiblement, et même sans intention de les obtenir, puisque le cœur n'aurait point animé sa prière?

Apprenons donc ici à prier avec amour et par amour; c'est le langage du cœur. Nous savons si bien l'employer lorsque nos intérêts temporels nous font rechercher la protection des grands du monde; n'y aurait-il que le Seigneur, Dieu du ciel et de la terre, notre créateur, notre maître et notre père, pour qui le cœur sera réduit à un morne silence?

VERSETS 2, 3.

L'hébreu ne fait qu'un verset de tout ce qu'on lit ici depuis *adorabo* jusqu'à la fin, et il met au premier verset ces cinq premiers mots : *in conspectu angelorum psallam tibi.* Cela ne forme aucune difficulté particulière; mais à la fin des deux versets que nous expliquons, il dit : *Parce que vous avez fait éclater au-dessus de tout, votre nom, votre parole.* Comme notre version latine est faite sur les LXX, elle traduit exactement le grec de ces interprètes; mais au lieu de τὸ ἅγιόν σου, il pouvait y avoir originairement dans leur exemplaire τὸ λόγιόν σου, qui répondrait à la *parole* dont parle l'hébreu. Il faut avouer cependant que le sens est plus clair dans nos deux versions, sans *verbum tuum.* Ceux qui suivent l'hébreu disent : *vous avez fait éclater au-dessus de tout, votre nom, votre parole*; ce qui ne présente pas à l'esprit une idée bien nette; ou bien : *vous avez fait éclater au-dessus de tout, votre nom et votre parole*; mais on voit qu'ils ajoutent la conjonction *et*, qui n'est pas dans le texte. S. Jérôme traduit : *magnificâsti super omne nomen eloquium tuum*; mais il supprime le pronom *tuum* qui est joint dans l'hébreu à *nomen.* La traduction allemande prend encore plus de liberté; elle dit : *vous avez fait éclater votre nom au-dessus de tout, par votre parole.* Cette préposition *par* n'est ni exprimée, ni sous-entendue dans l'hébreu. La traduction anglaise suit exactement le texte, et elle conserve son obscurité. Je ne cite point les auteurs des *Principes discutés*, parce qu'ils paraphrasent ici l'hébreu d'une manière qui le rend méconnaissable. Au contraire, le sens de nos versions est fort clair, et tous les saints Pères le suivent. Le Prophète dit *qu'il adorera le Seigneur dans son temple; qu'il rendra des actions de grâces à son saint nom, à cause de sa miséricorde et de la fidélité de ses promesses, et parce qu'il a fait éclater la gloire de son saint nom au-dessus de tout.*

Les interprètes ne s'accordent pas sur le sens d'*Elohim*, que les LXX ont rendu par ἀγγέλων. Les uns traduisent *deorum*, les autres, *judicum* ou *principum.* Je crois que c'est contredire mal à propos les LXX, puisque le mot *Elohim* est pris plusieurs fois dans l'Écriture pour les anges, notamment au psaume 8, et qu'il est bien plus digne du Prophète de célébrer la grandeur de Dieu en la *présence des anges*, qu'en la présence des *faux dieux* ou des *grands de la terre.* C'était un sentiment généralement reçu chez les Juifs, que les anges veillaient sur le temple, et qu'ils présentaient au trône de Dieu les prières des fidèles. On en a la preuve dans le livre de Tobie et dans celui de l'Apocalypse.

RÉFLEXIONS.

Les anges rendent à Dieu un hommage très-parfait : ce sont des esprits dégagés de la matière, et qui contemplent sans cesse les perfections divines : rien ne les distrait de ce saint exercice. Quand le Prophète dit qu'il *exaltera la grandeur de Dieu en présence des anges*, il entend que sa prière imitera les adorations de ces intelligences célestes; qu'il ne s'y mêlera rien d'humain; qu'il s'élèvera au-dessus de tous les objets terrestres. Cette présence des saints anges est quelque chose de très-respectable, de très-redoutable même, puisque l'Apôtre, instruisant son disciple Timothée, lui disait : *Je vous conjure en la présence de Dieu, de Jésus Christ et des anges bienheureux, etc.*; et puisque Jésus-Christ lui même déclare qu'il *reconnaîtra en la présence des anges de Dieu, celui qui aura confessé son nom devant les hommes.* Nos prières sont-elles dignes d'être avouées des anges, d'être présentées par leur ministère au trône de Dieu? Pensons-nous, quand nous vaquons à ce saint exercice, que les anges du Seigneur nous environnent, et qu'ils prennent part à nos sentiments? S. Chrysostôme ne doutait pas qu'ils ne fussent présents dans le sanctuaire, quand on offrait le sacrifice de l'Agneau sans tache. Il voulait que le prêtre et les fidèles se regardassent comme ne formant avec les anges qu'un peuple unique d'adorateurs. Ces pensées étaient familières à tous les saints, parce qu'ils avaient la science de la religion et l'esprit de la foi. Nous ne sommes au contraire que des êtres rampants, des hommes charnels et *animaux*, comme s'exprimait l'Apôtre; nous ne concevons point *ce qui est de l'esprit de Dieu.* Aussi nos prières sont-elles des sons sans effets; et au lieu de nous enrichir des dons du ciel, elles accumulent sur nos têtes un trésor de colère.

Qu'est-ce que le Prophète exalte principalement dans Dieu? *Sa miséricorde, sa vérité* et *son saint nom.* Il n'avait cependant pas vu le chef-d'œuvre de la miséricorde, qui est Jésus-Christ; il n'avait pas entendu cet Homme-Dieu, qui est la *vérité* essentielle; il n'avait pas appris de l'Apôtre que ce rédempteur des hommes a mérité, par son sacrifice, *un nom qui est au-dessus de tout nom.* Il prévoyait simplement ce grand mystère, et nous savons qu'il s'est manifesté au monde, et *nous l'avons vu de nos yeux*, disait l'apôtre saint Jean; *nous l'avons touché de nos mains.* Attendons-nous, pour entrer dans les sentiments du Prophète, un autre Messie, une autre rédemption? Ingrats! ce sera donc aussi de nous qu'on pourra dire, comme des idoles de la gentilité, que nous avons des yeux sans voir, des oreilles sans entendre, et qu'il n'y a nul souffle de vie dans nous.

VERSET 4.

Les hébraïsants mettent tout ce verset au prétérit : *Dans quelque jour que je vous aie invoqué, vous m'avez exaucé, vous avez multiplié la force de mon âme ou dans mon âme.* Les LXX disent à la fin de ce verset : *Vous me multiplierez dans mon âme par votre force.* Tous ces sens sont bons : il est vrai que le Prophète avait été exaucé quand il avait invoqué le Seigneur, et que le Seigneur avait augmenté les forces de son âme; par conséquent il devait avoir une ferme confiance d'être exaucé de même dans la suite. Il était vrai pareillement que si Dieu multipliait les forces spirituelles du Prophète, ce devait être pour lui comme la multiplication de son être. L'hébreu ajoute en effet le pronom personnel après le verbe qui répond à *multiplicâsti* ou *multiplicabis.* On pourrait encore traduire : *Multiplicabis mihi in*

animâ meâ virtutem. Toutes ces différences sont légères, et ce verset contient toujours une grande vérité, qui est que, quand la prière est fervente, elle obtient promptement de Dieu ce que l'homme désire, et que par-là l'intérieur acquiert un surcroît de force.

RÉFLEXIONS.

L'objet du Prophète n'est pas d'obtenir des richesses, des dignités, de la santé; c'est d'être fortifié dans l'intérieur. L'Apôtre, long-temps après lui, demandait la même grâce pour les nouveaux fidèles. *Je fléchis*, disait-il, *les genoux devant le Père de Jésus-Christ notre Seigneur..... afin que, selon les richesses de sa gloire, il vous donne par son esprit un surcroît de force pour l'homme intérieur.* Ce langage n'était pas réservé pour les solitaires, pour ceux qui voulaient tendre à la plus haute perfection; l'Apôtre le croyait nécessaire pour le salut des simples fidèles : c'est que, sans la force de l'intérieur, personne ne peut résister aux ennemis du salut, au monde, à l'enfer et aux passions toujours armées pour nous perdre. La force de l'intérieur consiste dans l'amour de Dieu : cet amour est susceptible de beaucoup de degrés; le Prophète et l'Apôtre désiraient que l'âme en fût tellement pénétrée, qu'elle n'eût à redouter aucun de ses adversaires; ils souhaitaient qu'elle fût comme *multiple* d'elle-même, qu'elle acquît une vigueur qui la rendît comme invincible. L'Apôtre, qui avait étudié Jésus-Christ, développait sa pensée avec plus d'étendue que n'avait pu faire le Prophète; il disait que la force de l'intérieur serait parfaite dans les fidèles, quand Jésus-Christ habiterait dans leurs cœurs, quand ils seraient enracinés et fortement établis dans la charité, quand ils auraient compris toutes les dimensions du mystère de Jésus Christ, quand ils posséderaient la science suréminente de ce rédempteur des hommes, enfin quand ils seraient pleinement remplis de Dieu. Cette doctrine est sublime et étonnante ; sublime, parce qu'elle élève l'âme à l'union divine; étonnante, parce qu'elle est infiniment rare parmi les hommes. Oh ! sommes-nous disciples du Prophète, avons-nous le moindre trait de ressemblance avec l'Apôtre ?

VERSET 5

Il n'y a aucune difficulté ni dans le texte, ni dans les versions. Je remarque seulement que celles-ci disent : *Toutes les paroles de votre bouche ;* le mot *toutes* n'est pas dans l'hébreu.

Ceux qui rapportent ce psaume au temps de la captivité de Babylone, disent que ce verset doit s'entendre des rois voisins de la Judée, lesquels rendirent hommage à la puissance de Dieu quand ils virent l'événement des prophéties, soit de terreur contre eux-mêmes, soit de miséricorde à l'égard des Juifs délivrés de la captivité. Pour la vérité de ce système, il faudrait que ces *rois*, et même *tous ces rois* eussent embrassé le culte du vrai Dieu. L'argument est d'autant plus fort, que la plupart de ceux qui tiennent cette opinion, traduisent par le futur, *confitebuntur. Tous les rois de la terre vous rendront leurs hommages*, disent les auteurs des *Principes discutés.* Or, je demande si l'histoire dit qu'un seul de ces princes se soit converti à l'occasion de la délivrance des Juifs, ou de la punition des peuples voisins ? Tous, sans excepter même Cyrus et Darius, qui protégèrent les Juifs, demeurèrent idolâtres. Il est donc bien plus raisonnable de croire que ce verset est une prophétie relative aux temps du Messie, dont le nom a été connu et révéré de presque tous les rois et de tous les royaumes de la terre.

RÉFLEXIONS.

Telle est la différence du vrai Dieu d'avec les fausses divinités des nations. Quand on a examiné la théologie de celles-ci, on n'y a trouvé rien de solide, soit sur l'origine de ces dieux, soit sur leurs qualités, soit sur leur conduite ; au lieu que le vrai Dieu a manifesté sa grandeur dans ce qu'il est, dans ce qu'il a fait, dans ce qu'il a dit. Nous ne pénétrons pas tout le fond de son essence, toutes les raisons de ses œuvres, tous les rapports de ses paroles; mais nous en connaissons assez pour juger qu'il mérite tous nos hommages ; et ce qui surpasse nos connaissances, ajoute encore à l'idée que nous avons de lui.

Quand Jésus-Christ parut au monde, tous les rois de la terre étaient idolâtres, et n'avaient aucune connaissance de la parole de Dieu : elle était, comme dit l'Apôtre, confiée aux Juifs, qui, la plupart, l'entendaient mal, et qui ne l'observaient pas mieux. Jésus-Christ vient, il dit des choses très-simples en apparence ; il les dit d'une manière encore plus simple ; il choisit, pour répandre cette doctrine, des hommes non-seulement simples, mais capables de la décréditer par l'obscurité de leur naissance, par la bassesse de leur profession, par la faiblesse de leur intelligence, et par la timidité de leur caractère. Cependant il arrive qu'en peu d'années cette doctrine parcourt l'univers, éclaire les philosophes, assujétit les peuples, et parvient enfin jusqu'à soumettre les rois mêmes. Quelle force secrète dut être dans cette parole ! quelle onction dans la manière de la présenter ! quel intérêt dans les promesses qu'elle annonce ! Bien loin de flatter les passions, elle les réprime ; d'applaudir aux richesses et aux dignités, elle en fait connaître le danger ; de concourir aux vanités et aux plaisirs, elle les condamne; de favoriser l'ambition et le luxe, elle les proscrit : elle parle aux hommes de pauvreté, de souffrances, d'humiliations, de croix ; et elle fait une telle révolution dans les esprits, que ces choses, si affligeantes pour la nature, deviennent aimables, que la mort n'a plus rien d'affreux, que le tombeau est regardé comme la fin de toutes les misères et le port qui met en possession du bonheur. Voilà le prodige que voyait en esprit notre Prophète, lorsqu'il invitait tous les rois de la terre à exalter les grandeurs de Dieu, à lui rendre des actions de grâces pour la connaissance qu'il leur avait donnée de sa parole.

VERSETS 6, 7.

Les *voies* du Seigneur sont l'ordre de providence qu'il tient à l'égard des hommes, les moyens du salut qu'il leur donne, la science de la religion qu'il leur communique. Le Prophète invite les grands de la terre, instruits de la parole divine, à reconnaître la gloire du Seigneur, à le bénir de la protection qu'il accorde aux humbles, tandis qu'il ne regarde de loin les orgueilleux que pour les abaisser et les perdre. On pourrait traduire ce second verset : *Que le Seigneur, quoiqu'infiniment élevé au-dessus de la terre, voit néanmoins tout ce qui s'y passe, ce qu'il y a de plus bas et ce qu'il y a de plus haut ; que de loin ses regards s'étendent à tout.* Mais il semble que la première version est la plus naturelle et la plus autorisée ; c'est celle qu'insinue la Paraphrase chaldaïque.

RÉFLEXIONS.

Toutes les voies du Seigneur sont *miséricorde* et *vérité ;* c'est le Prophète lui-même qui nous l'apprend. Si les rois et les peuples sont initiés dans ces voies, ils compteront sur la *miséricorde* divine, et sur ses promesses ; ils chanteront le cantique de la nouvelle alliance, et ils reconnaîtront avec les saints que vit l'Apôtre bien-aimé autour du trône de Dieu et de l'Agneau, qu'à Dieu seul appartient l'honneur, la gloire, la puissance dans les siècles des siècles. Ils apprendront que les regards favorables du Très-Haut ne sont destinés qu'aux *humbles*, et que les *orgueilleux* ne sont vus de lui qu'avec indignation ; qu'il ne s'approche point d'eux, mais que leur orgueil ne lui échappe pas; qu'il n'est point dans leur cœur comme dans celui des humbles, mais que de loin il saura les frapper au jour de sa colère.

Ce sont les rois, selon notre Prophète, qui doivent exalter la grandeur de Dieu, et reconnaître qu'il regarde d'un œil de complaisance ceux qui s'humilient devant lui. Plus ces grands de la terre sont élevés

au-dessus des autres hommes, plus il leur convient de se compter pour rien en la présence de Dieu. Ils tiennent tout de lui, il peut les dégrader, et ils sont destinés à entrer dans la nuit du tombeau, comme tous leurs sujets. J.-C. n'est point venu pour détrôner les monarques, mais il est venu pour leur dire, comme à leurs peuples : *Apprenez de moi que je suis doux et humble de cœur.* Voyez dans moi la majesté suprême comme anéantie ; détruisez dans vous tout l'orgueil qu'inspire l'autorité, et abaissez-vous devant ma croix, qui est le signe de la vraie grandeur. *Que les rois de la terre,* dit S. Augustin, *soient humbles; qu'ils aiment Dieu; alors ils chanteront dans les voies du Seigneur.* Sans l'humilité et sans l'amour, on n'entendra dans leurs palais que les chants de Babylone. Ils s'égareront dans ces routes profanes, et ils aboutiront au lieu de désespoir, où il n'y a que des pleurs et des grincements de dents.

VERSET 8.

Dans l'hébreu on lit tous les verbes au futur : *Vous me donnerez la vie, vous étendrez votre main sur mes ennemis furieux, et votre droite me délivrera.* Le P. Houbigant traduit : *Etiam super inimicos meos mittis manum tuam.* Les LXX ont pu traduire au prétérit : mais les deux sens sont bons. Le Prophète avait déjà éprouvé la protection du Seigneur contre ses ennemis, et il comptait que le Seigneur le protégerait toujours dans la suite.

Ce verset peut exprimer le désir qu'aurait eu le Prophète d'être délivré des tribulations dont cette vie n'est jamais exempte ; mais S. Augustin a une pensée bien plus belle. Il croit que le Prophète acquiesce aux tribulations temporelles, comme étant l'unique moyen de parvenir à la véritable vie. Ah ! Seigneur, dit-il, selon cette explication, je le reconnais en votre sainte présence ; vous me donnerez la vie, si mes jours se passent dans les tribulations ; j'ai un gage de cette espérance dans les coups que vous m'avez portés ; vous avez étendu votre main comme de concert avec mes ennemis ; vous avez ajouté à leur colère, en multipliant mes traverses et mes souffrances ; mais votre droite m'a soutenu et n'a pas permis que je succombasse sous le poids des afflictions. Si cette interprétation n'est pas littérale, elle mérite de l'être, et toute autre donne au Prophète des vues bien moins élevées, et borne ses sentiments à des objets bien moins dignes de lui.

RÉFLEXIONS.

Je ne doute point que le Prophète et tous les saints de l'ancienne alliance n'aient regardé les tribulations comme la route qui mène à la vie, à la possession du bonheur éternel. Cette doctrine est devenue fondamentale dans la religion, depuis que Dieu a condamné l'homme à manger son pain à la sueur de son front. Les tribulations sont tellement le partage de l'homme, que les pécheurs y sont soumis comme les justes. La différence entre eux est que les premiers n'en font point usage pour obtenir la vie, et que les seconds recueillent de cette semence de larmes les fruits de la bienheureuse éternité. Depuis que J.-C. a instruit le monde par ses leçons et par ses exemples, le prix des tribulations est bien mieux connu, ce trésor s'est ouvert et a enrichi des millions de saints. La doctrine des souffrances, des humiliations, de la pauvreté, s'est répandue depuis le Calvaire jusqu'aux extrémités de la terre : on n'a plus attendu que les événements de la vie fissent naître les occasions de souffrir, d'être humilié, de vivre dans l'indigence ; on s'est offert à ces épreuves, on les a recherchées, on en a fait une profession ouverte. Les apôtres et les martyrs ont été les premiers à suivre les exemples de J.-C. pauvre, souffrant, accablé d'opprobres ; et quand les persécutions ont cessé, les solitudes se sont peuplées d'hommes crucifiés au monde, et le monde lui-même a vu dans son sein des chrétiens de tous les états, qui ont marché dans la route tracée par J.-C.

VERSET 9.

Les LXX ont traduit : *Seigneur, vous répondrez pour moi,* ou *vous prendrez ma défense.* A proprement parler, l'hébreu dit : *Le Seigneur fera autour de moi* ou *pour moi ;* mais comme il s'agit ici d'*ennemis,* soit temporels, soit spirituels, le mot *retribuet* est à propos parce qu'il fait entendre que le Seigneur vengera le Prophète ou ceux au nom de qui il parle.

Il y a dans le texte : *Opera manuum tuarum ne dimittas.* Notre version rend assez ce sens ; car celui qui abandonne un ouvrage, semble le négliger et n'en faire aucun cas.

Le Prophète témoigne la confiance qu'il a dans le Seigneur. Il exalte et implore sa miséricorde ; il le conjure de consommer l'œuvre qu'il a commencée, soit qu'on entende la délivrance des calamités temporelles, soit, comme il est plus vraisemblable, l'affaire du salut.

RÉFLEXIONS.

Quel est le Seigneur qui *a fait pour nous,* qui a répondu pour nous, qui s'est fait caution pour nous, sinon Jésus-Christ notre Seigneur ? et quand est-ce que la miséricorde divine a paru dans toute son étendue, sinon quand ce sauveur du monde a opéré le grand ouvrage de la rédemption ? Il reste toutefois encore la fin, la consommation, la dédicace du temple, comme parlait S. Augustin. Ce sera encore l'œuvre de Dieu ; mais il ne l'achèvera pas sans nous : il faut le prier de ne pas laisser imparfait ce qu'il a commencé, mais il faut en même temps redoubler de courage, et ranimer nos forces. Chaque jour est pour nous le temps favorable, l'époque du salut. Oublions tous les jours qui ne sont plus, ou n'en rappelons le souvenir que pour en reconnaître et pour en pleurer l'abus. Profitons du moment qui nous reste, pour fortifier l'homme intérieur, et pour nous établir dans la charité qui est la science de Jésus-Christ et tout notre trésor.

1. *In finem, Psalmus David.* CXXXVIII.

Hebr. CXXXIX.

2. Domine, probâsti me, et cognovisti me ; tu cognovisti sessionem meam, et resurrectionem meam.

3. Intellexisti cogitationes meas de longè ; semitam meam et funiculum meum investigâsti ;

4. Et omnes vias meas prævidisti : quia non est sermo in linguâ meâ.

5. Ecce, Domine, tu cognovisti omnia novissima et antiqua ; tu formâsti me, et posuisti super me manum tuam.

6. Mirabilis facta est scientia tua ex me ; confortata est, et non potero ad eam.

PSAUME CXXXVIII.

1. Seigneur, vous m'avez éprouvé et vous m'avez connu ; vous avez su quand je m'assieds et quand je me lève.

2. Vous avez compris de loin mes pensées ; vous avez recherché mes démarches et le cours de ma vie (*ou* la fin de ma vie.)

3. Vous avez prévu toutes mes voies, parce qu'il n'y avait point de discours sur ma langue (*ou* lorsque je ne pouvais encore m'énoncer.)

4. Voilà, Seigneur, que vous avez connu toutes les choses nouvelles et anciennes ; vous m'avez formé, et vous avez établi votre main sur moi.

5. La science que vous avez de moi est merveilleuse ; elle s'élève (*au-dessus de mon intelligence*), et je n'y puis atteindre.

6. Où irai-je pour échapper à votre esprit ? où fuirai-je pour me soustraire à votre présence.

7. Quò ibo à spiritu tuo? et quò à facie tuâ fugiam?

8. Si ascendero in cœlum, tu illic es; si descendero in infernum, ades.

9. Si sumpsero pennas meas diluculo, et habitavero in extremis maris:

10. Etenim illùc manus tua deducet me, et tenebit me dextera tua.

11. Et dixi: Forsitan tenebræ conculcabunt me; et nox illuminatio mea in deliciis meis.

12. Quia tenebræ non obscurabuntur à te, et nox sicut dies illuminabitur: sicut tenebræ ejus, ita et lumen ejus.

13. Quia tu possedisti renes meos, suscepisti me de utero matris meæ.

14. Confitebor tibi, quia terribiliter magnificatus es: mirabilia opera tua, et anima mea cognoscet nimis.

15. Non est occultatum os meum à te, quod fecisti in occulto, et substantia mea in inferioribus terræ.

16. Imperfectum meum viderunt oculi tui, et in libro tuo omnes scribentur: dies formabuntur, et nemo in eis.

17. Mihi autem nimis honorificati sunt amici tui, Deus; nimis confortatus est principatus eorum.

18. Dinumerabo eos, et super arenam multiplicabuntur; exsurrexi, et adhuc sum tecum.

19. Si occideris, Deus, peccatores: viri sanguinum, declinate à me.

20. Quia dicitis in cogitatione: Accipient in vanitate civitates suas.

21. Nonne qui oderunt te, Domine, oderam? et super inimicos tuos tabescebam?

22. Perfecto odio oderam illos; et inimici facti sunt mihi.

23. Proba me, Deus, et scito cor meum; interroga me, et cognosce semitas meas.

24. Et vide si via iniquitatis in me est; et deduc me in viâ æternâ.

7. Si je monte au ciel, vous y êtes; si je descends aux enfers, vous vous y trouvez.

8. Si je prends mes ailes dès le matin, et si je vais habiter aux extrémités de la mer,

9. Ce sera votre main qui m'y conduira, et votre droite qui m'y retiendra.

10. J'ai dit: Peut-être que les ténèbres me couvriront; mais la nuit même devient une lumière pour moi dans mes plaisirs.

11. Car les ténèbres ne seront point obscures pour vous, la nuit sera éclairée comme le jour, la lumière du jour sera comme les ténèbres de la nuit (*et les ténèbres de la nuit comme la lumière du jour*).

12. Parce que vous êtes le maître de tout ce qu'il y a de plus intime dans moi, et que vous m'avez protégé dès le sein de ma mère.

13. Je vous louerai (*Seigneur*) parce que vous avez signalé votre magnificence d'une manière étonnante; vos œuvres sont admirables, et mon âme en était très-convaincue.

14. Mes ossements, que vous avez faits en secret, ne vous ont point été inconnus, ni ma substance, que vous avez formée (*comme*) dans les entrailles de la terre.

15. Vos yeux ont vu l'état d'imperfection où j'étais: tous les jours de la formation des hommes seront écrits dans votre livre, lors même qu'aucun d'eux ne sera encore formé.

16. Mais, Seigneur, vos amis sont pour moi des objets dignes d'un très-grand honneur; et leur puissance est établie sur des principes inébranlables.

17. Je tâcherai de les compter, et ils surpasseront les sables de la mer: je me réveille et je suis encore avec vous.

18. Puisque vous exterminerez, Seigneur, les pécheurs, hommes de sang, détournez-vous de moi,

19. Vous qui dites dans vos pensées: C'est en vain que (*les justes*) habiteront (*ou* acquerront) vos villes.

20. N'ai-je pas de la haine, Seigneur, pour ceux qui vous haïssent? n'ai-je pas été consumé de chagrin en voyant vos ennemis?

21. Oui, je les hais d'une haine implacable; et ils sont devenus mes ennemis.

22. Eprouvez-moi, Seigneur, pénétrez le fond de mon cœur; interrogez-moi, et connaissez mes démarches.

23. Voyez s'il y a dans moi le moindre vestige d'iniquité, et conduisez-moi dans la route éternelle.

COMMENTARIUM (1).

VERS. 2. — DOMINE, PROBASTI ME, ET COGNOVISTI ME; probatum, exploratum, perfectumque habes, probè

(1) Septuaginta Interpretum Complutensis editio, aliique codices tum impressi, tum manuscripti, addunt: *Psalmus Zachariæ in dispersione*, vel *propter dispersionem;* scilicet, de captivis in Babylonicam captivitatem ductis; sive, *Psalmus Zachariæ*, vel, *Alleluia Zachariæ.* Harum inscriptionum auctores, S. Athanasius et vetus paraphrastes Græcus censuisse videntur hoc carmen à Zachariâ esse exaratum, captivorum Babylone Judæorum solatio. Certat Ferrandus scriptum esse à Zachariâ in gratiarum actionem ob solutam captivitatem, divinamque opem implorandam adversùs Judaici nominis adversarios, à quibus ea gens sub libertatis exordium affligebatur. Perniciosam illorum libertatem damnat Theodoretus, qui hujusmodi titulos psalmis ad arbitrium addidère. Ipsi quidem, post Origenem, hoc psalmo spectari videtur Josias, piissimus princeps, qui omni virtutum genere claruit, ac religionem in universo latè imperio restituit, cæsis numinum sacerdotibus, ac fidelibus Dei servis omni beneficiorum genere cumulatis. Hæc, inquit, præsenti carmine ab auctore tractantur.

Davidicam esse lucubrationem putat Syrus, cùm nempe David Hierosolymis pulsus ab Absalomo, et conviciis à Semei lacessitus, à quo et *vir sanguinum*, nempe cruentus, et meritò à Deo punitus dicebatur, mentis suæ suorumque consiliorum testem Deum appellaret. Aiunt alii Davidem hìc suam ipsius causam agere adversùs iniustas sibi apud Saülem criminationes. Quasdam hìc voces Chaldaicas animadvertit Quistorpius, quibus suaderi posset, carmen esse post captivitatem exaratum. Adde, quod hostium quorumdam meminit scriptor, quos puniturus est Deus, et magnoperè odit, qui divinis consiliis resistere, et urbes divinæ hæreditatis diripere conabantur. His certè optimè significantur Samaritani, Ammonitæ, Idumæi, qui occupatis per captivitatem urbibus Juda et Israelis, rapto cedere detrectabant, invitis earum urbium dominis; viribusque et dolis utebantur, ut Hierosolymam occuparent, aut illius restaurationem impedirent. Hæc sunt, quæ huic sententiæ favere videntur. Primæ psalmi partis minimam esse cum hâc narratione similitudinem fateor; imò ipsis Hebræis versiculis 19, 20, 21, ubi hæc dici videntur, alteram planè explicationem tribui posse ex Hebræo. Quamobrem incertus hæreusque huic sententiæ accedo. Illud mihi aptius futurum videtur, si carmen esse penitùs morale atque

me nôsti, quasi facto periculo : Chrysostomus. Quod mox ait *cognovisti*, intellexi ti, investigasti, prævidisti. SESSIONEM, RESURRECTIONEM, vitam meam totam : Euthymius. Nôsti quando et ubi sessurus sim, et surrecturus. Metaphora ab arte venatoriâ, quam ferè toto Psalmo continuat. Omnia tibi nota sunt, quæ sedens, stans, ambulans, cubans cogito atque gero ; sive otiosus degam, sive aliquid negotii agam. Chaldæus : *Coram te nota est sessio mea ad studendum legi, et resurrectio ad eundum in prælium.* Ad verbum, *schibthi, chumi, sedere meum, resurgere meum* Sed infinita sæpe accipiuntur pro nominibus.

VERS. 3. — INTELLEXISTI COGITATIONES, animi sensus novisti, antequàm moveantur : Chrysostomus. Vox *rhehi* hoc significat ex chaldaicâ linguâ, in quâ *raha* pro *atsa* ponitur ; et sic hic ferè accipiunt Rabbini. Nam pauci sunt qui vertant *amicos meos*, sive singulariter *amicum meum*. DE LONGE, ab æterno, longè antequàm exoriantur, existant ac incidant in meum animum, priusquàm cogitem aliquid, hoc nôsti, ut non tantùm perspicias præsentes cogitationes, verùm etiam futuras, idque ab omni æternitate : tanta est tua perspicacia et animi acies. Non enim ad locum, sed ad tempus referendum : Hilarius. Contra tamen aliqui ad loci intervallum. De cœlo intelligis mei animi sensa. R. Emmanuel. Cùm adhùc sunt longinquæ ab opere, cùm sunt adhuc in potentiâ, ac antequàm in actum exeant. Scientiâ visionis cogitationes omnes et affectus tum hominum, tum angelorum, etiam quæ in infinitum in æternitate multiplicabuntur, cognoscit Deus ; et quidem simul ex parte suî unico actu ; licet multitudo illarum cogitationum per se, non nisi per successionem futura sit. SEMITAM MEAM (1), meas etiam

erudiens, de divinâ justitiâ providentiâque, asseratur, neglectis Davidicæ vitæ gestis, aut historiâ Judæorum.

Carmen totius Psalterii pulcherrimum Aben-Ezræ videtur, cui cætera aut sententiarum sublimitate, aut orationis splendore, aut varietate figurarum, aut rerum profunditate nequeant comparari. Atque hæc ipsa sunt quæ difficillimum et obscurissimum efficiunt, primam præsertim carminis partem, ubi infinita Dei sapientia et scientia illustribus adeò coloribus describitur, ut vix ullus imitationi locus posse esse videatur. (Calmet.)

Longè maxima carminis pars quamvis in omniscientiâ atque omnipræsentiâ divinâ celebrandâ versetur ; in eo tamen non esse primarium poetæ consilium, quo animus ejus ad canendum unicè fuerit impulsus, ex clausulâ carminis apparere, rectè monuit Gurlitt. Et vidit jam Rudingerus, qui, secundùm Hebræam inscriptionem, Davidi hoc carmen tribuit, atque Absalonicæ seditionis tempore editum conjicit, vidit, inquam, jam ille, hanc contestationem, Deum scire omnia, et non tantùm actiones, sed consilia etiam, et motus animi in homine universos, dirigi videri à Davide ad probandam innocentiam suam Deo et hominibus, quòd nihil adversùs populum et patriam struat aut moliatur, et se vacare omni culpâ criminis ejus, quo eum gravabant seditiosi. Addit tamen considerandum esse, annon, etiam propter versum 19 et sequentes, psalmus referri possit ad id temporis, quo cum sua cohorte, cum rege Achi, in castra Philisthæorum concedere necesse habuit, ad expeditionem horum contra Saulem et populum Judaicum ; illi enim tempori sanè etiam congruere talem contestationem de innocentiâ animi et pietate verâ. Gurlitto autem propter Chaldaicas et Syriacas quorumdam verborum formas et significationes (vide vers. 2, 3, 7, 20) non est verisimile hoc carmen à Davide editum esse. (Rosenmüller.)

(1) Vocem, *semitam meam*, Aben-Esra recte *ire* seu *ambulare meum* exposuit, cui opponitur *accubitum meum*. « Nonnullis è recentioribus psalmorum enarratoribus placuit, Hebræorum expositionem septuaginta Interpretum translationi accommodare, quasi idem voluerint illi significari nomine *juniculi*, quod Hebræi dixerunt *accubationem*, sed hæc tam longè distant, ut difficilè inter se convenire possint. Dicunt autem, quibus ea expositio placet, per *funiculum* intelligi *tegetem*, seu *stoream* ; ex tegete autem intelligi cubationem, quod in tegetibus nonnulli cubent. Sic sane, ut ex σχοίνων tegetes fiant, ex juncis nempe palustribus aut carice, nam id quoque σχοῖνος significat ; liceat etiam aliquibus tegetes pro stratis habere ; difficile tamen est credere quod concluditur, etiam David regem prædivitem in tegetibus cubare solitum. Præterea quid causæ fuit septuaginta Interpretibus, ut pro *strato* σχοῖνον ponerent ? Poterant enim et faciliùs, et ad vocem Hebræam exprimendam aptiùs, dicere κοίτην, *cubile*, seu στρωμνὴν, *stratum*, ut solent : cur, si lectum significare volebant, tam obscuro nomine, et ad eam rem significandam longiùs petito, et ad vocem Hebræam parùm apto uti voluerunt ? Accedit eodem quod nunquàm, neque apud hos interpretes, neque apud illos, neque ecclesiasticos, neque profanos auctores, invenitur *schœnus* pro *lecto* posita... HILARIUS hunc locum exponens : *Quod*, inquit, *nostri* directionem *transtulerunt, id Septuaginta ex Hebræo* σχοῖνον *interpretati sunt ;* σχοῖνος *autem quarumdam gentium consuetudine certum et constitutum modum itineris significat, ut quod nos* milliarium, *id illi* σχοῖνον *nuncupent.* In quibus Hilarii verbis advertendum est, Latinum quempiam interpretem *directionem* transtulisse, seu ex ipsa voce Græca, quam Septuaginta posuerunt, *schœno*, seu quod alias quispiam Græcus interpres ita ex Hebræo transtulerit, ut in Latinum nonnisi *directionem* transferri posset, εὐθύτητα puta, vel aliud simile. Augustinus porrò in suà Latinâ interpretatione, quam sequitur, habet *limitem meum* ; *limites* autem viæ sunt angustiores, quæ funiculis ductis protenduntur, itaque passim apud auctores ipsæ viæ *limites* dicuntur, ut apud poetam Latinum legimus, Æneid. 9, 323 :

« *Hæc ego vasta dabo, et lato te limite ducam.*

« Ergo cùm ille interpres, quem sequitur Augustinus, *limitem meum* dixit, semitam ac viam voluit dicere, quod usque adeò verum est, ut Symmachus quoque et Theodotion pro eo quòd σχοῖνον dixerunt Septuaginta, clariùs reddiderint, καὶ τὴν ὁδόν μου. Ex his omnibus illud conficitur, σχοῖνον hoc loco significare *semitam* seu angustiorem viam, et quidem rectam, ex eo quòd funiculis extentis duci soleat, maximè in agris ; quod etiam ex consuetudine septuaginta Interpretum confirmatur, qui etiam, Jeremiæ 18, 15, in hanc significationem hâc voce sunt usi (pro Hebræo שבילים). Unde solet etiam Herodotus, ubi de sternendis viis aut æquandis, aut rivis ducendis mentio fit, σχοινοτενὲς vocabulum, à schœno seu funiculo tendendo compositum, usurpare ; ut in Polymniâ, lib. 7, c. 23 : *Per urbem Sanen funiculo ducto.* Tam autem vulgatum fuit, schœnum viam appellare, ut certum etiam viæ spatium quod Hilarius dixit, hoc nomine significare soliti sint illi veteres, quamvis de spatii mensurâ sit inter auctores controversia. Nam schœnum triginta stadia continere dixit Plinius libro 5, cap. 10 ; sed Herodotus libro 2, c. 6. Ægyptiam esse mensuram ait, et sexaginta stadia complecti. Porrò Ægyptiam esse mensuram schœnum, etiam B. Hieronymus affirmat in suis in Joelem commentariis, et hoc psalmi loco certi itineris mensuram significare, sed causam cur sit appellata, paulò diversam affert. In Nilo enim flumine, inquit, sive in

actiones, opera et studia. ET FUNICULUM, longum meum tractum, meam gyrationem, meos longos sinus et spiras pervestigâsti, id est, mea vestigia. Persistit in venationis metaphorâ, quæ est expressior in Hebræo, *semitam meam et cubitum meum cinxisti;* Gall. : *Ma trace et mon gîte*. Iter, quò ambulo, et locum in quo recubo, explorâsti, palamque fecisti. Ad verbum, ventilâsti, vel circumdedisti. Chald. : *Sed et quando ambulo in viâ, et accumbo ad vacandum legi, secedere fecisti me* (quasi in secretiorem locum deduxisti, Græcè, ἀναχωρεῖν). Sic indagare, investigare, cingere, vocabula sunt venatoria. Me gradientem cubantemque cinxisti, ne tuum conspectum effugerem, sive velim ambulare interdiù, sive noctu cubitum ire, tu semper es circùm me, ac me veluti constrictum tenes undique, ne tuæ providentiæ oculos evadam. Septuaginta fortassè pro σχοινίον, *funiculum*, κοῖτον, *cubile* verterant. Quanquàm nihil admodùm refert, modò metaphora percipiatur. FUNICULUS etiam sumi possit poeticè pro vitâ, ut apud nostros filum, quod Parcæ dicuntur nere deindeque præscindere.

VERS. 4. — ET OMNES VIAS MEAS PRÆVIDISTI, opera mea, ut rectè Augustinus. PRÆVIDISTI, providisti. Rectè. Nam verbum *sachan*, è sermone Chaldaico est accipiendum, *periclitari*. Omnes meæ vitæ rationes periclitatus es et expertus. Eas pervestigatas et exploratas habes. Alii, proficere fecisti. Alii, assuefecisti, etc., ut actiones meas nondùm opere præstitas intueare. QUIA, aposiopesis. Quia non est sermo in linguâ meâ, quem supple, tu non prævideris, ut infrà vers. 16 : *Nemo in eis*, supple, qui non scribatur. Relinquebatur hoc tertium cognoscendum, ut notitia esset perfectissima : sermones scilicet, cum cogitationibus et omnibus actionibus, quas quidem significavit per semitam, funiculum et omnes vias. Sine aposiopesi. QUIA, quamvis, *chi* pro *aph hal pi*, ut supra Psal. 118, et sæpè aliàs. Quamvis vias meas non enuntiem, quamvis eas non dicam, quamvis nihil sim locutus. Vel (qui idem est intellectus), cùm, ut denotet tempus, sicuti aliàs sæpè, *chi* pro *chaasher*. Et sic intellexit Chaldæus : *Et cùm non est eloquium in linguâ meâ*. Nôsti meas vias, etiam quo tempore nondùm eas enuntiavi. Masoretæ jungunt cum principio sequentis versûs satis incommodè, et non sine eclipsi particulæ *hod*, et aliis difficultatibus. *Quia non est sermo ejus* (adhuc) *in linguâ meâ, ecce, Domine, cognovisti totum illum*. Nondùm adhuc sum locutus, quin tu illud noveris : ne prolatam quidem meâ linguâ sententiam pernoscis. Unde quod sequitur, *novissima et antiqua*, accipiunt pro *retrò et ante*, et construunt cum sequentibus. Retro et ante formâsti me, id est, anteriora mea et posteriora, totum me, et undique, quantus quantus sum, et à tergo et à fronte; ne quis somniet cum Manichæis, et aliquot aliis impiis, partem nostrî à Deo, partem ab angelis vel dæmonibus esse formatam. SERMO. Rectè è fonte. In Græcis tamen exemplaribus hodiè δόλος, non λόγος, ut et in Romano psalterio : *Quia non est dolus in linguâ meâ*, quasi sermo sumatur in malum, pro sermone doloso et fraudulento.

VERS. 5.— ECCE, DOMINE, TU COGNOVISTI OMNIA NOVISSIMA ET ANTIQUA. Mea scilicet, id est, quæ mihi olim, atque adeò antequàm nascerer contigerunt, et quæ mihi novissimè contingent. Nisi malis cum Euthymio universè intelligere de cunctis præteritis et futuris. Cognita et præsentia habes, quæ olim retroactis seculis præcesserunt, et quæ futuris temporibus et extremis evenient. Futura omnia ad extrema usque temporum, et præterita antiquis et æternis seculis. Sic videntur quoque intellexisse veteres Hebræorum doctores, ut indicat R. Mose Nahmanides in Exod. 33. Recentiores quia ad verbum, *ahor vekereb*, *retrò et ante*, per *retrò* membra postica, per *ante* antica accipiunt, in anterioribus et posterioribus membris per totum corporis circuitum figurâsti me atque formâsti (1). MANUM. Manum admovisti super me ad me fingendum, et formâ hâc afficiendum. Metaphora à figulis, qui manum ducunt super argillaceam materiem, et in eâ manu certam formam imprimunt.

« rivis ejus, solent naves funibus trahere, certa habentes spatia, quæ appellant *funiculos*, ut labori defessorum recentia trahentium colla succedant. Hæc ille. Non igitur mirum, si Septuaginta regionis illius, in quâ positi Scripturas interpretati sunt, vocabula tenuerunt, quòd eo tempore et in illâ gente nota et usitata erant, quæ curriculo temporum obscuriora sunt facta. » Agellius. Syrus etiam interpres Hebræa *viam meam et semitas* reddidit. Rationem verò hujus interpretationis fateor me ignorare; nostrum locum benè multi sic interpretantur : Tu iter et accubitum meum *exactè ventilas*, id est, disquiris, investigas. Ita Hieronymus, *eventilâsti*. Alexandrinus, *investigas*. « Quod in sententiâ nihil differt; nam ille quidem ad verbum reddidit, hic ad sensum magis adspexit; etenim *ventilare* est in areâ triticum à paleis discernere, quam discretionem si ad viam et iter transferamus, propriè *investigatio* dicitur; discernere namque et adjudicare viam et iter, nihil aliud est quàm investigare. » Agellius. Magis tamen probandi, qui à *limbus, corona*, rem aliquam undique ambiens, nostram vertunt, *cingis, circumdas*, ita ut Deus undique dicatur euntes decumbentesque nos *ambire*, inclusosque veluti tenere, ut nihil effugiat ejusdem intuitum notitiamque. Quam interpretationem A. Schultensius in *Animadvers. philolog.* ad hunc locum confirmavit simili Arabum usu loquendi, qui *cingere* frequentissimè pro *cognoscere* usurpant, maximè cùm prorsùs in rei notitiam penetramus, quod inprimis Deo convenit. Sic in Corani Surâ 8, vers. 49 : *Deus ea quæ faciunt cingit*, id est, prorsùs perspicit; et Surâ 2, 18 : *Deus cingit*, cognitos habet *impios*. Sensum rectè expressit Syrus, *nôsti*. Perperàm Chaldæus, *alienus factus es*.

(Rosenmuller.)

(1) Ridiculam hìc fabellam struunt Rabbini, conditum à Deo magnitudinis immensæ Adamum, ubi ille peccavit, in capite percussum ad centum cubitorum staturam esse contractum. Hoc nimirùm est sacris Scripturis illudere. Hebræo loco accommodari optimè potest sententia, quam paraphrastes Chaldæus hoc loco illi tribuit, eamque existimo genuinam hujus loci explicationem; vulgò enim *ponere manum suam super aliquem*, est illum punire. Neque tamen negaverim, optimè his vocibus significari posse, proprio sensu, Dei patrocinium, providentiam ac robur quibus nos ille tuetur, nobisque vitam atque incrementum largitur. Vide psalmos 79, 18 : *Fiat manus tua super virum dexteræ tuæ*; et 118, 173 : *Fiat manus tua ut salvet me*; et 143, 7 : *Emitte manum tuam de alto, eripe me*, etc.

(Calmet.)

Chrysostomus ad conservationem refert, ut indicet Dei mox à creatione curam. Tuâ providentiâ gubernas et protegis.

Vers. 6. — Mirabilis facta est scientia tua, tui passive, tuî cognitio, tuî notitia, quæ ex me meique productione et opificio gignitur, est mirabilis. Activè enim congruit : Cognitio tua ex me, sivè ex mei confirmatione apparet mirabilis. Tua scientia, sapientia, intelligentia ex meo opificio facta est admiranda. Liquet te esse sapientissimum et intelligentissimum, ex eo quòd me tantâ arte condideris, quam delibant Lactantius de Opificio Dei, Cicero de Naturâ deorum, Galenus de Usu partium, et Anatomiæ scriptores. Ex me, ex meî opificio et structurâ. Scientia et cognitio tuî est mirabilis; q. d. : Ex meî opificio intelligo et scio quàm sis mirabilis et potens. Meipsum noscens, excellentiam tuæ sapientiæ nosco. Ita Basilius et Nicetas, in 42 orat. Nazianzeni. Vulgò Rabbini, *ex me*, præ me, supra me, extra meum captum, supra intelligentiam meam. Mirabilior est scientia et cognitio rerum tuarum, quàm ut ego eam consequar. Adeò est ardua et difficilis, ut eam ego consequi non possim. Mirabiliter captum meum superat tuî cognitio. Chrysostomus : *Mirum in modum excedit captum meum eorum quæ tu facis ratio.* Confortata, *nischgebah*. Elevata est propriè. Per epexegesin idem dicit aliis verbis. Robusta, vel ardua facta illa scientia tui, vel sapientia tua (activè), ut ei non prævaleam, ut non possim ad eam (pervenire, vel attingere, supple). Et sine eclipsi : *Non potero ad eam*, non potero contra tuam scientiam, non ei prævalebo. Adeò fortis elevataque est, ut frustra ad eam comprehendendam nitar et coner. Major, altior et sublimior est, quàm ut possim assequi.

Vers. 7. — Quo ibo a spiritu tuo? Docet Deum esse essentialiter, et actu ubique, non tantùm in cœlo, ut vulgus existimat, atque adeò Aristoteles de Mundo ad Alexandrum. Nam de aliis modis non dubitant, ut qui laudent illa poetarum :

Jovis omnia plena.

Quò fugis, Encelade, quascumque accesseris oras,
Sub Jove semper eris.

Per præsentiam quidem, quia Dei aspectus ad omnia clarissimè pervenit; per potentiam, quoniam nullus locus, ejus providentiâ, actione, vi, efficacitate, operatione vacat; per essentiam verò, quod isti non capiunt, quoniam ejus substantia est immensa, cuncta replet, per omnia infinitè patet, atque funditur exactiùs, et absolutiùs, quàm rei finitæ cujuslibet substantia certo loco terminetur, et circumscribatur, quasi mundi anima, se totum per omnia actu, et reipsâ infundens, et quasi miscens, ut ubique sit repletivè, nullibi circumscriptivè, vel definitivè, implendo videlicet cuncta, non quidem per successionem, non per situm partium, sed totius in toto, et totius in qualibet parte. Nam in tantis mysteriis duntaxat balbutimus, deficientibus propriis vocabulis. Cujus rei imaginem videmus in animâ, quæ omnia corporis membra præsentiâ suâ complectitur. A spiritu; quomodo Spiritum tuum, præsentiam tuam, et conspectum latebo? Euthymio, per Spiritum et faciem Dei, ipsum Deum circumloquitur. Nonnulli Spiritum sanctum et Filium Dei, qui Patris est facies atque imago.

Vers. 8. — Si ascendero in cœlum. Ita more feræ à venatoribus pressæ, quo me vertam, nescio, sive in altum, sive in profundum; adeo obsessum et constrictum me tenes. Si descendero, Heb., *at ziah scheol*, id est, si stratum fecero, propriè in inferno. Si me illic occultâro, velut in cubili. Per distributionem prolepsis illustratur.

Vers. 9. — Si sumpsero pennas meas diluculo (1). Hebraicè, *schahar*, diluculi, sive auroræ, in genitivo, magis poeticè. Si sumptis auroræ pennis celeriter evolem in extrema mundi loca. Si volavero in extremum occidentem, tantâ velocitate quantâ aurora, vel sol in aurorâ, illuc tu me comitaberis; etiam illic me tua ma-

(1) *In fonte, alis auroræ*, plerique existimant maximam designari velocitatem : nihil enim velocius diluculi radiis, qui momento temporis universum hemisphærium ob oriente ad occidentem pervadant; ut hæc sit hujus versûs sententia : Si auroræ alis instructus pari cum radiis solis celeritate par aerem avolarem, ab oriente plagâ ad ultimum usque occidentem. Ita et Michaelis in Epimetro ad Lowthi de Poesi Hebr. Prælect. 9 : « *Alas auroræ attollere*, est iisdem quibus aurora alis, aut æque citis avolare, Oceanique ultima petere, ubi et Aurora condi Tithonisque inire cubile fertur. » Scilicet respicere poetam existimat fabulam illam non Græcis solùm Latinisque poetis, verum Hebræis quoque, ut patat, familiarem (coll. Psal. 19, 5, 6) de sole mari immerso. Lowthus verò in Prælect. 16 : « Mihi non satisfacit, inquit, commatis hujus vulgò jam recepta interpretatio, quasi exprimeretur motus continuus ab oriente in occidentem, ejusque motus celeritas cum radiorum solis velocitate compararetur. Videntur mihi hujusce distichi, planè sicut prioris (v. 8), duo membra inter se opponi, non esse alterum alteri consequens : idque tam clare apparere ex ipsâ sententiarum constructione, ut de eo dubitari non possit : transitum itaque duplicem exprimi, unum ad orientem, alterum ad occidentem : fugæ denique longinquitatem, non celeritatem motus amplificari. » Hinc Lowthus versum hunc sic vertit : *Si capiam capam auroram versus, habitem in extremitate maris occidui.* Michaelis tamen in notâ huic loco subjecta obstare Lowthi explicationi, facereque pro vocalibus Hebraicis putat, quod indecens sit hominem implumem dicere : si alas *meas* attollerem. Aliud esse : Si alas quales sunt auroræ, attollerem. Huntius, linguæ Arabiæ professor olim Oxoniensis, Lowthi verbis, paulò antea a nobis allatis, addidit hanc notam : « Auctor collectionis pervetustæ Commentariorum Judaicorum, cui titulus *Michael Jopie*, ita videtur accipere hanc phrasin, *Sumam alas auroræ* ac si esset ... Orientalibus usitata ad notandem ... *in Orientem*. Hæc sunt ejus verba : *Si sumam alas auroræ, usque volitem*, id est, *si eam ad extremitatem Orientis*. » Attulit hæc Huntius Lowthianæ explicationis confirmandæ gratiâ. Verum tantum abest auctor *Michael Jopie*, ut Lowtho faveat, ut potius eâ, quam superiùs ad versus hujus initium memoravimus, ratione locum hunc exponat. Nam verba Hebræa, quæ statim excipiunt illa ab Huntio allata : *Et extremum maris est occidens*, ... in extremo maris, *significare velut ultimum mundi*. *Itaque*, *quasi diceret : Si eam ab oriente ad occasum uno momento, neque tamen possem abire in locum ubi tu non adsis, nam ubique manus tua ducet me, et dextera tua me prehendit* (vers. 10). In qua quidem interpretatione, quum sensum idoneum laudat, et nos acquiescendum putamus. (Rosenmuller.)

nus tenebit, tuaque dextera comprehendet. Aurora solis prænuntia, momento in totum hemisphærium pervadit; adeò ut physici disputent, num illuminatio sit motus momentaneus, citra prius et posterius. Utut sit, fit tempore imperceptibili, ac est allusio ad solem in aurorâ jacto celerrimo radios longissimo vibrantem versùs occidentem supra mare, ubi tandem dicatur occidere, se in Oceano veluti condens. Per ejus pennas Arnobius cogitationes adumbratas ait, quæ repentino volatu ubique quidem sunt, ac non desinunt Dei oculis liquidissimè perspici.

VERS. 10. — ETENIM ILLUC MANUS TUA DEDUCET. Etiam. Vide supra, Psal. 67, 21. Nam *gam*, vel *aph*, sic solent vertere. Tantùm abest ut vel sic tuam præsentiam et potestatem possim effugere, ut etiam illùc me deducas, ac illic velut captivum teneas, Amos 6, 2. MANUS, potentiæ et virtutis Dei nota. ILLUC, ad illum locum, ad hoc maris extremum.

VERS. 11. — ET DIXI : FORSITAN TENEBRÆ CONCULCABUNT ME, cooperient, et occultabunt, ne me videas. Quod enim in terrâ pedibus calcatur, ab oculis subducitur. Undè Hebraice, *ieschupeni*, id est, obscurabunt me. Canit tenebras non impedire providentiam Dei, quia ei sunt lux. ET NOX, atqui nox (particula adversativa) lucida est circa me. ILLUMINATIO MEA, passivè pro *mei*. Nox ostensio meî est. Ostendit me, conspicuum et lucidum reddit. Atqui nox illuminabit me, clarum et perspicuum exhibebit me tibi, cum meis deliciis et voluptatibus, quibus tutò in tenebris me frui putabo. Noctu præsertim vacatur voluptatibus et libidini. IN DELICIIS MEIS. Doctè. Nam *eden*, et ἡδονή Græcè, voluptas, delectatio. Legerunt ergo *beadni*, ut nun sit radicale, non servile, cum Masoretis, *habadeni*, *super me*, *circum me*, ut sit affixum iisdem quidem litteris, sed variatis punctis.

VERS. 12. — QUIA TENEBRÆ. Particula emphatica. Unde Hebraicè, *gam, etiam;* respondet enim superiori prolepsi. NON OBSCURABUNTUR A TE, non abscondent quicquam tibi. Tenebras ipsas, et quæcumque fiunt in tenebris, clarè cernis, et nox tibi tam est luminosa et lucida, quàm dies ipse. SICUT TENEBRÆ EJUS, noctis, ITA ET LUMEN EJUS, diei tibi est (pronomina enim *ejus* non idem referunt). Æquè manifesta sunt tibi omnia : Euthymius rectè. Nam caph similitudinis repetitum in hâc linguâ, absolutam et perfectam dicit similitudinem. Itaque nihil refert utrùm vertas : *Sic tenebræ, sicut et lumen ejus*, an : *Sicut tenebræ, sic et lumen ejus*, q. d. : Apud te tenebræ et lux pares sunt. Nullum discrimen tibi est inter noctis tenebras et diei lucem. Nox præbet tibi tantùm luminis quantùm dies ipse. Sunt enim hoc ipsum apud te tenebræ, quod lux ipsa clarissima, ut nihil te latere queat. Noctis caligo Deo ipsissima lux est et purus dies. Nihil itaque ejus interest ad nostra pernoscenda, sive in luce, sive in densissimis tenebris agamus. Quoniam enim Dei oculi sunt veluti sole lucidiores et radiantiores, suâ præsentiâ tenebras illuminat, nec indiget externo lumine, putà solis vel lucernæ, ut res in tenebris positas cernat et discernat. Nam ejus mens sic in rerum cognitione se habet, ac si humanus oculus de seipso lumen diffunderet, sive haberet lucem intrinsecam, per quam rem extra positam sibi conspicuam redderet, non expectato solis, vel alterius lumine, aut sicut sol qui haberet oculos, vel vim perspiciendi.

VERS. 13. — QUIA TU POSSEDISTI, habes in potestate, vel pernôsti. RENES MEOS, id est, affectus, consilia, studia penitissima, et adjuvisti à primordio. Sedes affectuum est in renibus, ut cogitationum in corde. Unde principium consiliorum et cogitationum Scriptura solet tribuere renibus, perfectionem et complementum cordi. Anonymus : *Fecisti renes meos et intima quæque mea membra.* Meminisse autem renum, quòd primùm formentur, veluti duæ sphæræ poli. Medici tamen aiunt, primùm tres nobiliores partes in utero formari, cor, cerebrum et jecur, ac figuram embryonis primùm disponi in speciem formicæ, in quâ cernimus tres patres, et quasi incisuras potissimùm eminere et protuberare. Chrysostomo, per renes seipsum circumloquitur, veluti à parte totum describens : *Quoniam tu*, inquit, *possedisti me, id est, possessionem tuam me fecisti, divinâ tuâ providentiâ dignum.* SUSCEPISTI, adjuvisti, protexisti à primâ mei origine. Unde Hebr. : *Obumbrâsti in utero materno.* Alii : texisti, et cooperuisti, id est, composuisti : parùm ad linguam accommodatè. Pro perspicacitatis Dei paradigmate affert artificium illud mirabile, quo compingimur in obscurissimo matricis loco.

VERS. 14. — CONFITEBOR TIBI, QUIA TERRIBILITER, mirificè, admirando artificio. Ad verbum, *nodaoth*, id est, terribilis. Sed adjectivâ sæpè utuntur per adverbia, ut Græcè tam adjectivâ quàm substantivâ. MAGNIFICATUS ES, in meâ formatione. Magnus effectus es et mirabilis in meî opificio et structurâ. Unde Hebr., *niphleti*, mirificatus sum, mirificè formatus sum. COGNOSCET (id), agnoscet vehementer et studiosè. Anima mea planè id cognoscit et intelligit. Admirabilia sunt opera tua, id quod animo meo probè recognosco. Aliqui subaudiunt (quæ) mirabilia sunt opera tua, et anima mea (quæ) cognoscit valdè, q. d. : Itemque anima mea intelligentiæ particeps, notitiæ, rationis et intelligentiæ capax, est valdè mirabilis, per zeugma.

VERS. 15. — NON EST OCCULTATUM OS MEUM, ὀστοῦν, ossium compactio. Synecdoche. Membra mea interiora, utut carne et pelle tecta, quibus compactus sum in abdito ventris materni, tanquàm terræ penetralibus, tibi non sunt ignota. Aliqui robur et virtutem metaphoricè exponunt : Non est tibi occultum, quàm tenuis essem virtutis et fortitudinis, cùm in materno utero tuis primùm manibus formari inciperem. QUOD FECISTI. Hebr., *ascher haschithi*, quo factus sum, *quod* est pronomen, non conjunctio, contra Gnosticos. ET SUBSTANTIA MEA, non est occultata, per zeugma, à te, id est, à tuâ notitiâ. IN INFERIORIBUS TERRÆ, id est, in vulvâ, in visceribus materni uteri, tanquàm antro abdito terræ. In Hebræo locutio est magis poetica. (Et quo) *variegatus sum* (varie contextus, et quasi diversificatus (*in inferioribus terræ.* Nam illud est verbum *rakam*, quod ad illud, Psal. 44, 10 : *Circumamicta varie-*

tatibus, usurpatum est, de variis donis et excellentiis Ecclesiæ. Comparat opus creationis in nervis, ossibus, carne, cuti, operi Phrygionico, et alvum seu vulvam matris inferioribus terræ; q. d. : Varie effectus sum, et contextus miro artificio et ingenio, distinctus sum membris, veluti acu pictus textusque : quo pacto pannus lineus pulchre solet acu pingi, aut aulæa eleganti imaginum et colorum varietate. *Rakam*, acu texere, sive acu pingere; Gall., *broder en tapisserie*. Secundùm varias imagines et colores, pulchrâ varietate artificiosissimè factus sum; de quo Galenus, libris de Usu partium; Lactantius, de Dei Opificio; Cicero, de Naturâ deorum, et anatomici. Nam significatur inexplicabile artificium, quo humanum corpus è tam diversarum rationum membris mirabiliter componitur instar Phrygionicæ. Inferiora terræ vocat matris uterum.

VERS. 16. — IMPERFECTUM MEUM VIDERUNT OCULI TUI (1). Substantivè. Corpus meum nondùm perfectum, nondùm suis organis formatum, me adhuc imperfectum, informe meum, massam meam informem indigestamque, fœtum meum rudem, nondùm in materno utero cunctis suis membris et formâ ultimâ absolutum, sed impolitum adhuc et incultum, temporis progressu per vim divinam et generatricem perficiendum; q. d. : Me in utero duntaxat inchoatum oculis tuis vidisti, meique rudimenta spatio temporis conformanda pernovisti, quantùmvis in cæco utero ignorarentur, ut ea quæ sub terrâ existunt. *Golem*, embryonem, fœtum uteri imperfectum Hebræi appellant, et interpretantur *gub belo tsura*, corpus absque forma. Atque inde pro materiâ primâ sive informi apud eorum philosophos accipitur. ET IN LIBRO TUO OMNES, in tua notitiâ et memoriâ. Metaphora a libris ad memoriam sublevandam scriptis : Theodoretus. Pulchra antithesis ad sequentem versum, quam recentiores non intelligunt : per eam autem transit ad Psalmi secundam partem de singulari et præcipuâ Dei providentiâ erga probos, ultra illam generalem hactenus explicatam. In libro quidem tuo, id est, in tua notitia et memoriâ, omnes homines scribentur, dies formabuntur, producentur, multiplicabuntur, multi fient, condentur et transibunt. ET NEMO IN EIS, deficiet supple, à libro tuo; vel, qui non in eo scribatur. Est enim aposiopesis, quam Anonymus sic nobiscum absolvit : *Nullus eorum deficiet, qui non scribatur*. At amici tui, Deus, nimis sunt honorati; q. d. : Omnes quidem in tuâ notitiâ scribentur, et nemo eorum a tuâ fugiet memoriâ et cogitatione, quantùmvis dies multiplicentur, augeantur, formentur; at amici tui peculiariter eâ notitiâ et memoriâ tuâ honorantur. Omnes quidem nôsti, sed non omnes æquali benevolentiâ et honore prosequeris. Hic est simplex sensus, et ad verbum ex Hebræo, *velo ahad bahem*, à Septuaginta expressus. Quem torquent recentiores duobus modis : 1° Quoniam per neutrum, non masculinum, ita exponunt, cum tamen neutrum Hebræi exprimant propriè per femininum, et fons hìc masculinè loquatur : *In libro tuo omnia scribentur, dies formabuntur, et non unum in eis* (ubi erit ignotum, vel exstabit). De membris humanis, quæ ita scribuntur in Dei providentiâ, ut, Luc. 12, 7, *etiam capilli capitum omnes numerati sint*, nec unus ex eis pereat, quæque per dies formentur, temporis progressu, cùm nullum eorum adhuc exstaret, sed tunc temporis tantùm esset embryo. Cùm informis adhuc essem fœtus, videbas me, cuncta membra, quæ per dies formantur, vel formata erant, velut in libro habebas depicta, cùm adhuc ne unum quidem exstaret. 2° Quoniam contra auctoritatem veterum, ut Septuaginta, Chaldæi, R. Selomonis, Talmudicorum, Hieronymi *rekecha* accipiunt, ut supra, vers. 2, pro cogitationibus, ex usu Chaldaico, non pro amicis, Exod. 20, 25, Levit. 18. Mihi quàm pretiosæ, præclaræ, stupendæ, mirabiles sunt cogitationes tuæ, Deus. Quàm multæ, vel validæ summæ earum, sive excellentiæ. DIES, ἡμέραι. Nominativi casus, eo quem dixi sensu. In aliis exemplaribus ἡμέρας, in accusativo plurali. Unde Hilarius, Arnobius, Augustinus diversas afferunt explicationes. In accusativo significabitur spatium temporis, *per dies*, id est, paulatim et temporis successione fingentur homines. Alii vertunt in ablativo, *diebus*, eodem intellectu; nam in spatio temporis locus est accusativo et ablativo. Sic illud, Gen. 24, 55 : *Maneat puella nobiscum dies*; et illud, Levit. 25 : *Dies erit redemptio ejus*, id est, intra dies, per annum. IN EIS, diebus, in tantâ dierum multitudine (nemo deficiet è tuo libro); est enim aposiopesis, ut dixi. Vel, *in eis*, ex eis hominibus. Nam Anonymus *be*, pro *min*, *in* pro *ex*, hic sumi docet. Chaldæus

(1) Nomen גלם præter hunc locum non occurrit in veteri Testamento; neque verbum גלם plus quàm semel exstat, scilicet 2 Reg. 2, 8, quo loco de Eliæ pallio dicitur, ubi interpretes veteres in *convolvendi* significatione consentiunt; unde et nomen גליבים Ezech. 27, 24, *involucra* vestium aut mercium complicatarum, cùm aliò deferuntur, significare plerique putant. Conf. G. Guil. Meyeri Commentat. in Ezech. cap. 27. Certè Chaldæis גלם et גולמא est *toga*, *stola*, *involucrum*, cui homo involvitur, et quod etiam *convolvitur* ac *complicatur*. Quibus ipsis Chaldæis, ut et rabbinis, גלם designat *massam* seu *materiam informem*, unde quid elaboratur, veluti lignum, item metallum fusile, unde fiunt vasa. Hinc et nostro loco nomine Hebræo plerique existimant significari *embryonem*, informem illam, *involutam*, quasi vel *conglomeratam* massam, antequàm vis πλαστικὴ ad membrorum formationem assurgeret. Paulò accuratè Chaldæus habet *corpus meum*. Epiphanius hebraicæ linguæ peritus, ex Judæis inque ipsâ Palæstinâ natus, libro 1 adversùs Ebionem, § 31, vocem hebræam גלם significare dicit, *grumum, aut simile granum, nondum in panem coactum aut subactum, sed tanquàm è putamine tritici divisum grumum; aut farinæ globulum, aut minutum calculum, qui è similâ fit*. Quæ explicatio sese probavit J. D. Michaeli, qui in Supplem. ad Lex. : « *Chondrum*, ait, seu, ut Latini « dicunt, *alicam, chondrum ex grano tritici resectum*, « Hebræum גלם significare, eò faciliùs credo Epipha- « nio, quòd Arabia etymon ultrò offert; chondri fiunt « ex granis tritici, pelliculâ atque extremitatibus rese- « ctis, unde optimè nomen nancisci potuerunt. » Quâ in sententiâ Michaelem confirmavit Wrisbergius, anatomiæ peritissimus, qui ipsum docuit, primum, quòd, post impregnationem, oculis cerni in utero possit, vesicam semipellucidam, esse propè rotundam, *chondro similem*. Utroque etymo sensus idem erit : Cùm tu les adhuc massa atque informis essem, unde nasciturus eram, tu jam nôsti me. (Rosenmuller.)

totum hunc versum sic reddidit : *Corpus meum viderunt oculi tui, et in libro memoriæ tuæ omnes dies mei scripti sunt, in die quo creatus est mundus. A principio creatæ sunt omnes creaturæ in sex diebus, nec est duntaxat (dies) unus inter illos.* Posset etiam fons sic verti : *Massam meam informem viderunt oculi tui, et in libro tuo cuncta ipsa* (membra) *scribuntur. Per dies formantur, et nullum in eis* (supple deficit).

VERS. 17. — MIHI AUTEM NIMIS HONORIFICATI. Altera pars Psalmi, præsertim erga amicos Dei vigere ipsius providentiam. Hoc enim est epithetum piorum ut et Joan, 15, 14, Luc. 12, 24. MIHI. Dativus emphaticus, apud me, ut sentio, ut video. Theodoretus in Psal. 118, 63, passivè exponit, *à me*. Honorantur autem à me valdè amici tui sancti. O Domine, eos magnifacio, colo, honoribus afficio. HONORIFICATI, pretiosi propriè, *iakeru*. In pretio et honore mihi sunt valdè amici tui, ô Deus. Eos copiosè studiosèque colo et veneror. Hinc Jerem. Constantinopolitanus sanctos honorandos colligit in suo primo ad Protestantes responso, cap. 15. AMICI, rectè, ut docui, etsi recentiores *cogitatus* interpretentur. Adde sequi mox antithesin de Dei inimicis. PRINCIPATUS, excellentia et dignitas eorum, quàm est potens et fortis, vel multiplex, quantùm invaluit. Sic et Chald. : *Mihi quàm honorati et celebres sunt, qui amant te justi, Deus, et quàm validi sunt principatus eorum.* Hebraicè, *raschebem*, id est, capita eorum. Quoniam autem *rosch*, sive caput, metaphoricè significat cacumen cujuslibet rei, principem, sive pricipatum, præcipuum, summam; ideò recentiores, ut tantùm dissentiant à majoribus, pro ultimo sumunt. *Quàm multiplicatæ, vel roboratæ sunt summæ eorum* (cogitatuum). Tuarum cogitationum tanta est summa, ut eam subducere non possim. Tuæ cogitationes ne quidem summatim mihi innotescunt, quantò minùs particulatim. Sic vocantur incomprehensibilia Dei consilia, quibus omnia mirabiliter condidit, gubernat et tuetur.

VERS. 18. — DINUMERABO EOS, per concessionem rhetoricam. Eos, amicos tuos. Juxta recentiores, *cogitatus tuos*. Si eos amicos tuos velim numerare, perinde fecerim ac si numerare conarer arenam maris. Si surrexerim (ad eos numerandos), adhuc sum tecum (ut priùs). Nihil ampliùs quàm antea facerim, nihil promoverim. Sunt enim innumerabiles. Vaticinatur de plenitudine gentium, et alludit ad promissionem factam Abrahæ et Isaac, Gen. 15, 16, et 17, 6, et 26, 4. De quâ item Paulus, Rom. 4, 4. Hinc illud Joannis, Apoc. 7, 9 : *Vidi turbam magnam, quam numerare nemo poterat ex omnibus tribubus et linguis*, etc. SUPER ARENAM. Hyperbolica locutio de multitudine innumerabili. EXSURREXI, præveni diem, invigilavi, ad eos sive amicos, sive cogitatus dinumerandos, subaudiunt rabbini. ET ADHUC SUM TECUM, ut prius, subaudiunt iidem. Adhuc tecum hæreo, adhuc tuorum amicorum (vel, juxta recentiores, cogitatuum) numerum non pernosco. Si invigilaverim enumerandis illis, luserim operam; idem ac priùs, cùm vellem numerare arenas maris, egero. Est enim alia concessio, *exsurrexi*, si exsurrexerim. Esse adhuc cum Deo, est adhuc versari in ejus vel rerum ipsius contemplatione, nondùm eas comprehendere; adhuc stare coram, et ad considerandum. Atque ita nihil nisi innumera electorum multitudo designatur; Gall. : *Et ici suis encore ;* q. d. : Quò diutiùs considero cogitationum tuarum, vel potiùs amicorum tuorum numerum, multitudinem, summam, eò illam minùs comprehendo. Consolatio de numero electorum. Nam quod Christus ait, Matth. 20, 16 : *Multi vocati, pauci verò electi*, paucitas dicitur respectu infidelium. Nostri et Chaldæus ad resurrectionem beatam referunt. *Exsurrexi*, post mortem resuscitatus sum, et resumpsi corpus, *et adhuc sum tecum*, juxta illud Pauli, 1 Thess. 6, 16 : *Sive vivimus, sive morimur, semper cum Domino erimus;* q. d. : Quid timeo mori? resurgam, et adhuc cum Domino ero. Unde sequitur: *Si occideris, Deus, peccatores*, in illo resurrectionis die (morte æternâ), *viri sanguinarii, discedite à me*. Chald. : *Resurgam in mundo venturo, et adhuc ero tecum.*

VERS. 19. — VIRI SANGUINUM DECLINATE A ME (1). O viri sanguinarii, homicidæ, qui scilicet destruitis tantum Dei opificium, quod tantâ arte conditum est, recedite à me, ne in pœnis, quas luctis acerbissimas, vobis conjungar, ne iisdem suppliciis vobiscum involvar. Eorum potiùs meminit, quàm alterius generis improborum, et quia homicidium est scelus maximum, et quia descripserat fabricationem hominis admirabilem. Tertia pars, impios, qui eum contemnunt et pro nihilo habent, perituros.

VERS. 20. — QUIA DICITIS IN COGITATIONE. Immutàrunt ad perspicuitatem personas, ut sententia continuaretur planiùs cum proximâ apostrophe. Ad verbum : *Qui, vel quia dicunt tibi in malignâ cogitatione ; acceperunt in vanum civitates tuas* (ô Deus). Facessant à me homines sanguinarii, qui tibi dicunt in suis malignis cogitationibus : Accipient (amici tui) in vanum civitates tuas, id est, quas eis dederis, qui obtrectant tuis erga probos beneficiis, ac aiunt te bona in eos frustra conferre, quòd eos occisuri sint, et ab illis eos disturbaturi. Et planiùs cum Septuaginta continuatâ apostrophe : Viri sanguinum, facessite à me, quia malignè cogitatis, et apud vos dicitis hoc quod sequitur : Accipient quidem illi (pii) civitates suas, quas eis Dominus dederit; at in vanitate, vanè, frustra, quòd illas eis simus erepturi, quòd eos simus necaturi, quasi Dei erga suos providentiam et benevolentiam possitis intervertere. SUAS, ejus Dei. In aliquibus exemplaribus, *tuas*. Sic Græcè, σοῦ. Est

(1) SI OCCIDERIS, DEUS, PECCATORES. Cùm vir sanctus, ob præclaram istam contemplationem providentiæ Dei, animadverteret quàm piè, quàm sanctè ille ab omnibus colendus esset, meritò excandescit in impios qui illum contemnunt et pro nihilo habent. O si perdas impios et sanguinarios, Deus! facessite, inquam, impii et sanguinarii à me; non enim ferre possum qui de te, Domine, impie loquuntur, quique nomen tuum cum contemptione usurpant. Verbum illud, *si*, habet vim optandi, ut etiam apud Latinos,

Si nunc se nobis ille aureus arbore ramus
Ostendat nemore in tanto!

Inquit Virgilius. Et Horatius :

O si angulus ille proximus accedat! (Flaminius.)

idem sensus. Frustra civitates suas consequentur, frustra eas recipient, frustra restituentur. Nam eos inde excutiemus et deturbabimus ; vel, frustra, ô Domine, in tuas civitates eos restitues : nam illas eis eripiemus. Vox impiorum Deo cum gigantibus bellantium. Posterius hemistichium studio duntaxat contradicendi hodie miserrime vertitur : *Elevati sunt in vanum osores tui* ; 1° quoniam *nascha* est activum, unde alii coguntur subaudire *te*, vel *nomen tuum* ; 2° quia incertum est utrum *harim*, octo illis locis, in quibus Masora notat significare *tsarim*, per litterarum commutationem, *inimicos*, non rectius significet civitates, 3° quia Kimhi ab illis istum excludit.

Vers. 21. — Et super inimicos tuos tabescebam. Hebr. *ethkothat*, pertæsus eram proprie; vel, juxta alios, contendebam, rixabar, infensus eram iis qui in te surgebant. Hebræi hæc peculiariter intelligunt de apostatis et hæreticis.

Vers. 22. — Perfecto odio oderam illos, capitali, consummato odio. Hebraicè *tachlith schinah*, id est, perfectione odii, maximo, et cui nihil accedere possit. Odi illorum vitia, non naturam persequebar : Euthymius. Perfectè odisse aliquem est ejus vitia egregiè punire, persequi, ei nolle reconciliari quoad peccat. Odium enim hic dicit zelum et justitiam adversùs improbitatem, non affectum et cupiditatem ulciscendi personam.

Vers. 22. — Interroga me. Hebraice *houkreni*, id est, proba propriè, et cognoscito affectus cordis mei. Semitas meas. Ramos meos. Hebr. *schaaphai*, per metaphoram. Sic enim appellant cogitationes et sensa animi, quæ è mente fluunt, ut rami ex arbore.

Vers. 24. — Et vide, si via iniquitatis, afflictionis, irritationis, doloris, tristitiæ proprie, *hotseb*. Sic autem vocat viam vivendi pravam et iniquam, ut quæ ad dolorem. et quidem æternum perducat. Perspice in me non esse injustam actionem : Chrysostomus. In via æterna, in viâ præceptorum tuorum, quæ ducit ad æternitatem. Chald., *in viâ rectorum mundi, in viâ seculi* ; ad verbum, *necheni bederech holam*, id est, deduc me in viam seculo congruentem, quam quis tenere debet, in viam rectam : ex Anonymo. Nam recta et proba durant, cùm prava pereant, Psal. 1, 6. *Regalem viam* vocat Jacobus 2, 8, quam quis sequi debet nisi velit errare. Alii, ut Kimhi : *per viam seculi deduc me*, id est, mortem, quæ dicitur via universæ terræ, quà scilicet gradiuntur omnes homines à seculo, Jos. 23, 14, et 3 Reg. 2, 2 ; q. d. : Vide an sim in perversâ vivendi ratione, in quali est impius, et me interfice. Si talis fuerim, patiar æquo animo, ut morte aliorum impiorum me occidas. Non alienè etiam de vitâ æternâ et cœlo.

NOTES DU PSAUME CXXXVIII.

Ce psaume est un des plus beaux de tout le psautier. Il contient l'hommage le plus parfait qu'on puisse rendre à la science, à la présence et à la puissance de de Dieu. Je ne doute point que David n'en soit l'auteur : son nom est à la tête dans l'hébreu, dans le grec et dans le latin. Il y a des éditions du grec où on lit de plus : *Psaume de Zacharie dans la dispersion* ou *durant la dispersion* des Juifs captifs à Babylone. Mais c'est une addition faite après coup, et elle n'est point dans l'édition des LXX du Vatican. Il est inutile, ce me semble, de rechercher l'occasion particulière qui a donné lieu à la composition de ce beau cantique.

Ce psaume est difficile dans la comparaison qu'on en fait avec l'hébreu; mais on remarque que le sens de ce texte retombe partout dans celui des versions, quoiqu'il soit souvent plus sublime et plus expressif dans l'hébreu. Il y a aussi quelques différences dans la division des versets. On verra que le sens essentiel n'est point altéré par ces variétés.

VERSET 1.

Le Prophète veut dire, dans la seconde partie du verset, que Dieu a connu toutes les actions de l'homme; car, dans le style de l'Ecriture, *s'asseoir et se lever* signifie tout l'ordre des actions de la vie. *Voyez les*, dit Jérémie, *s'asseoir et se lever*, c'est-à-dire, *voyez tout ce qu'ils font*. Cette expression rentre dans celle-ci, plus commune encore dans les livres saints, *introitus et exitus*.

L'hébreu dit : Seigneur, vous m'avez *recherché jusqu'au fond* ; ce qui ne marque pas que Dieu ait besoin de *recherches* pour connaître les hommes. Le Prophète emploie cette expression pour faire entendre que Dieu a une connaissance très-parfaite de ce qui se passe dans l'homme. C'est comme quand l'Apôtre dit que Dieu *sonde les cœurs* ; il ne désigne par-là que l'étendue et la profondeur de la science de Dieu.

Voilà le premier trait de cette science infinie qui est en Dieu; le Prophète achève ce grand portrait dans l'étendue des cinq premiers versets de son psaume. L'hébreu ne met dans le premier que ces mots : *Seigneur, vous m'avez recherché et vous m'avez connu*. Le pronom *moi* n'est pas dans l'hébreu ; le P. Houbigant le supplée avec raison. Le reste appartient au second verset, mais cela ne met aucune différence dans le sens.

RÉFLEXIONS.

Le Prophète Jérémie dit que le *cœur de l'homme est si profond qu'on ne peut le sonder*, et il demande *qui le connaîtra ?* A quoi le Seigneur répond aussitôt : *C'est moi ; j'approfondis ce qu'il y a de plus caché dans l'homme, et je traite chacun selon qu'il le mérite*. La science de Dieu est infinie comme son essence, et aussi incompréhensible que cette essence à laquelle nul être créé ne peut ressembler, ni être comparé. Dieu voit tous les changements qui se font en nous, et c'est ce que le Prophète fait entendre par l'action de *s'asseoir* et celle de *se lever*. Cette vue ne met aucun changement dans les connaissances de Dieu. Il les avait de toute éternité; et quand les événements arrivent dans le temps, ses connaissances sont toujours les mêmes. Il sait seulement qu'il y a hors de lui des termes existants qui n'existaient pas de toute éternité, et dans ceci est un nouveau mystère de la science de Dieu. La vue de ces termes existants hors de lui n'ajoute rien à ses connaissances. Il y a dans son être infini une force représentative de différents objets, et des divers temps où ces objets existent ; et cette force, ce miroir éternel, si je puis parler ainsi, ne met aucune composition, aucune multiplicité ni diversité dans cette essence divine. Quand nous sommes témoins des changements qui arrivent dans les créatures qui nous environnent, nos idées suivent ces divers états ; elles changent selon que ces créatures acquièrent de nouveaux rapports. Nos idées sont successives, comme les différentes manières d'être que nous remarquons ; elles se multiplient, se combinent, s'accumulent, se divisent, selon que nous

sommes affectés de la multitude, de la combinaison, du nombre, de la diversité des situations où nous voyons les êtres qui tombent sous nos sens; et quand ces objets cessent de nous affecter, nos idées s'évanouissent aussi. Voilà ce que nous sommes, et Dieu n'est rien de tout cela. Dans lui, c'est une science fixe, immuable, simple, et qui comprend, qui distingue tout. Oh! qu'une âme qui sait s'élever au-dessus des sens, trouve à méditer dans cette science de Dieu! Elle ne la comprend pas; mais en excluant tout ce qui borne, altère, obscurcit ou dégrade la science des hommes, et en s'occupant de l'éternité et de la simplicité ineffable de Dieu, elle s'écrie avec l'Apôtre, et dans une sorte d'extase causée par l'admiration : *O profondeur des richesses de la science de Dieu!* Elle tire de là des conséquences pratiques, dont la principale est de veiller sur toutes ses actions et sur toutes ses pensées, parce qu'elle se représente toujours l'œil de Dieu qui voit, qui sait, et qui approfondit tout. C'est là le fondement du saint exercice de la présence de Dieu, dont le Prophète parle en termes si énergiques dans la suite de son psaume.

VERSET 2.

Dans l'hébreu, la seconde partie de ce verset appartient au 3e sans différence pour le sens; mais on traduit ce texte : *Vous avez entouré* (*cinxisti*), ou comme S. Jérôme : *Vous avez éparpillé (ventilâsti)*; et c'est cette signification qu'ont suivie les LXX; car celui qui *cherche* avec soin, dissipe, écarte, sépare et *éparpille* tout ce qui est étranger à ce qu'il veut trouver. Ensuite on traduit : *Ma voie et mon coucher.* Le P. Houbigant dit que c'est une similitude prise de la chasse : *Ducta similitudo à venatoribus, qui feræ vestigia relegunt, donec ad ejus cubile pervenerint.* C'est dans ce dernier mot que se trouve la difficulté. Les LXX ont traduit le mot hébreu רבעי par τὴν σχοῖνόν μου, et la Vulgate rend ce terme grec par, *funiculum meum.* Or, les hébraïsants s'accordent à croire que l'hébreu signifie *accubitum meum;* sur quoi on tâche de concilier nos versions avec ce texte, et on dit que *funiculus* signifie l'*étendue de la vie*, qui se termine par le coucher ou le sommeil de la mort. Je crois cela un peu forcé, pour ne rien dire de plus; et il me semble qu'ici *funiculus* peut avoir le même sens que dans les Proverbes où *funes* est pris pour le *lit* ou pour ce qui soutient le *lit*, *intexui funibus lectulum meum;* et on lit en cet endroit le mot רבדים, dont le nominatif singulier רבד ne diffère de רבע que par la dernière lettre; probablement les LXX ont lu רבדי dans le psaume, au lieu de רבעי; et de cette manière, *funiculum meum* signifie la même chose que *lectum* ou *accubitum meum.* J'avoue que, pour justifier ces interprètes, ils doivent avoir cru que ces *cordes* étaient ou pouvaient être de jonc; car leur mot σχοῖνος signifie du *jonc;* mais on sait que les anciens tiraient quelquefois leurs cordages, de jonc ou d'écorce d'arbres. C'est encore l'usage aujourd'hui; on se sert partout de cordes de jonc pour tirer de l'eau des puits. Quoiqu'il en soit, après tout, les LXX sont censés avoir mieux su la signification du mot hébreu que nos modernes. Je ne dois pas omettre que Théodotion, qui a traduit sur l'hébreu dit : *Semitam meam et viam meam;* que S. Augustin a lu, *semitam meam et limitem meum;* saint Hilaire et plusieurs autres, *semitam meam et directionem meam :* ce qui prouve que la signification du mot hébreu n'était pas invariablement fixée parmi les anciens à *accubitum meum.*

RÉFLEXIONS.

De quelque manière qu'on traduise ce verset, il contient toujours la même vérité, savoir, que Dieu connaît les pensées des hommes avant qu'elles existent, qu'il voit toutes leurs démarches, toutes leurs positions, toute la suite de leur vie, et le mouvement qui en est le terme. *Il circonscrit* dans sa science, selon l'expression du texte, toute la carrière de nos jours, en sorte qu'il ne nous est pas possible d'échapper à ses lumières. *Dieu voit tous les hommes sans relâche* ou *sans intervalle*, dit le livre sacré de l'Ecclésiastique, *et il connaît toutes leurs œuvres. Tout est sous ses yeux, à nu et à découvert*, dit l'apôtre S. Paul : et le Prophète ajoute encore à ses expressions, en disant qu'il *découvre nos pensées de loin*, non d'un lieu éloigné, car Dieu est présent partout, comme la suite du psaume le déclare en toutes sortes de manières; mais il les découvre, lorsqu'elles ne sont pas encore : et afin qu'on ne croie pas que cette connaissance soit comme dans les hommes une science conjecturale, le psalmiste dit que Dieu *comprend* les pensées, et le texte se sert d'un mot qui signifie *connaître distinctement*, *discerner*, *juger* de ce que les choses ont en elles-mêmes. Cependant où sont-elles ces pensées, pour être vues de Dieu, lorsqu'elles n'existent pas? Où sont-elles surtout ces *pensées* libres, et qui n'existeraient pas, si l'homme voulait ne les pas avoir? Où sont-elles ces pensées dont plusieurs seront autant de péchés dans l'homme, dès qu'elles existeront? Dieu les voit toutes dans son intelligence éternelle, et toutefois ce n'est pas cette intelligence divine qui les produit, et qui s'en rend coupable, quand elles sont contre la loi; c'est l'homme qui les produira en divers temps, et qui contractera le vice de ces pensées, si on les suppose vicieuses. O mystère qui m'accable de son poids, et dans la profondeur duquel je me perds! Il m'est avantageux cependant, ô mon Dieu, de me plonger dans cet abîme de vos connaissances éternelles. J'y aperçois l'infinité de votre essence, et c'est dans cette infinité que je trouve mon repos, ma consolation, ma joie. Oui, Seigneur, parce que vous êtes l'infini en perfection, il faut que votre intelligence surpasse tous les temps, qu'elle saisisse tous les objets en quelque différence de temps qu'ils existent, qu'elle circonscrive tout ce qui est fini. Que ce soient notre vie, notre mort, nos pensées, nos actions, nos bonnes œuvres, nos péchés, toutes ces choses sont soumises à la puissance de votre entendement; qu'il n'y ait qu'un monde, ou qu'il y en ait des millions; que cette terre soit peuplée d'un petit nombre d'êtres intelligents, ou que le séjour de votre gloire soit rempli d'une multitude innombrable d'esprits célestes, votre lumière ineffable les éclaire tous, sans sortir d'elle-même, et sans être obscurcie par la diversité ou la contrariété de leurs qualités et de leurs affections. O infini! que voyez-vous en moi? que jugez-vous par rapport à moi? qu'ordonnez-vous de moi, et que voulez-vous de moi? Il me semble que mon cœur est prêt, et que je me jette dans l'océan de votre être pour le contempler autant que je le pourrai, et pour l'aimer sans réserve.

VERSETS 3, 4.

Dans l'hébreu, le commencement du premier de ces versets appartient au verset précédent; ensuite il commence un autre verset, qui est le 4e dans ce texte, par ce qui répond à, *quia non est sermo in linguâ meâ*, et il achève ce 4e verset par, *ecce, Domine, tu cognovisti omnia;* puis il fait son 5e verset de tout ce qui reste dans le 4e verset de notre Vulgate. Ces divisions opèrent ici quelque chose sur le sens, et voici comme on traduit tout ce texte : *Vous êtes très-instruit de toutes mes voies* (ou *elles vous sont familières*), *lors même* (ou parce) *qu'il n'y a point de discours sur ma langue, Seigneur, vous savez tout; vous m'avez formé* (ou *vous m'avez pressé*) *par-derrière et par-devant, et vous avez mis votre main sur moi.*

Il y a un grand avantage dans les psaumes en général, et dans celui-ci en particulier; c'est que le texte et les versions, quoique différents en apparence, rendent cependant des sens admirables; on en a ici un exemple frappant. Selon notre version, le Prophète dit : *Seigneur, vous avez prévu toutes mes voies* ou *toutes mes actions, parce que je ne pourrais les exposer par le discours*, ou *lors même que je ne pourrais les déclarer en parlant :* et ce sens est fort beau, car il fait entendre

que Dieu prévoit tout sans attendre que la langue s'explique. Il n'en est pas de même des hommes; pour connaître les pensées de leurs semblables, il faut que ceux-ci les déclarent par la parole. Dieu, étant l'infini, doit savoir tout; et comment saurait-il tout, s'il devait attendre que les hommes s'expliquassent? il y aurait un temps où il ne saurait pas tout, et cela est impossible quand il s'agit de l'Être infini. On voit d'ailleurs que ce sens de notre version retombe dans l'hébreu : *Lorsqu'il n'y a point de discours sur ma langue, vous connaissez tout.*

Il en est de même de ce qu'on lit dans la suite de ces versets. Notre Vulgate dit d'après les LXX : *Voilà, Seigneur, que vous avez connu toutes les choses nouvelles et anciennes;* or, il est certain qu'on a pu traduire ainsi l'hébreu, si l'on ne s'est pas astreint à la division moderne de ce texte; car on peut le rendre en latin, *cognovisti omnia quæ retrò et ante*, ce qui revient à, *cognovisti omnia novissima et antiqua*. Les hébraïsants disent, *retrò et ante formâsti me; vous m'avez formé par-derrière et par-devant*, c'est-à-dire *tout entier*; et ce sens est encore très-vrai, mais je ne le crois pas aussi noble que celui des versions. Il y en a qui traduisent, *vous m'avez pressé, assiégé, environné* de toutes parts; autre vérité incontestable : nous sommes tous dans l'immensité de Dieu, et *sa main est toujours sur nous*, puisque nous dépendons de lui dans toutes les actions de notre vie.

Les éditions des LXX ne sont pas uniformes quant à cette expression, *non est sermo in linguâ meâ*. Celle du Vatican porte, οὐκ ἔστι λόγος δόλιος ἐν γλώσσῃ μου, et celle d'Alde, οὐκ ἔστι δόλος, etc. Notre Vulgate est tout-à-fait conforme à l'hébreu.

La Paraphrase chaldaïque et quelques autres interprètes entendent la seconde partie de notre second verset, *tu formâsti*, etc. des châtiments de Dieu, en sorte que le Prophète dirait : *Vous m'avez affligé, et votre main vengeresse s'est appuyée sur moi.* S. Augustin entre aussi dans cette pensée, qui ne paraît pas aussi naturelle que celle à laquelle nous nous attachons avec la plupart des commentateurs.

RÉFLEXIONS.

Ce n'est pas seulement parce que l'Être infini doit connaître tout, que Dieu prévoit toutes nos démarches; c'est aussi parce que nous ne pouvons nous-mêmes ni les reconnaître toutes ni les expliquer. Quand l'homme entre dans le monde, il lui est impossible de savoir, et plus impossible encore d'expliquer quelle sera sa destinée, ce qu'il fera dans cette carrière qui s'ouvre devant lui, ce qu'il y éprouvera de changements, de révolutions, de traverses : toutes ces choses lui sont inconnues, et il est de toute nécessité que Dieu les sache, sans quoi sa Providence serait aussi incapable de gouverner les hommes, que si elle n'existait pas. Mais lors même que les événements sont arrivés, que la suite en est toute récente, qui peut en tenir un compte exact? Est-il quelqu'un qui à la fin d'un seul jour pût se rappeler à lui-même, ou raconter aux autres toutes les pensées qu'il a eues? C'est une chose étrange que la fécondité de notre esprit pour penser, et que la faiblesse de notre mémoire pour retenir ce que nous avons pensé; le moindre objet excite dans nous des pensées, et le moindre objet les efface. Or, il appartient à Dieu, comme juge de toutes nos actions et de tous nos mouvements, de n'ignorer rien de ce qui se passe en nous. Si ce que nous avons fait ou voulu faire est conforme à sa sainte loi, il doit et il veut nous en récompenser; si nous nous sommes écartés des voies de l'obéissance, il doit et il veut venger sur nous ses droits. Sa science sera donc le fondement et la règle de sa justice à notre égard. C'est aussi le motif de notre vigilance sur nous-mêmes. *Il n'y a rien de secret*, dit Jésus-Christ, *qui ne doive être mis au jour, et rien de caché qui ne doive être manifesté.* Au jour des révélations les justes auront pu oublier leurs bonnes œuvres, et les pécheurs auront pu perdre les souvenirs de leurs crimes. Quand Jésus-Christ louera les premiers de la charité qu'ils auront eue pour les pauvres; quand il leur dira qu'ils ont donné à manger à ceux qui avaient faim, qu'ils ont revêtu ceux qui étaient nus, visité les infirmes, etc., ils répondront : Eh! Seigneur, quand est-ce que nous avons pratiqué ces œuvres de miséricorde? Quand il reprochera ensuite aux réprouvés, qu'ils ont négligé ces devoirs à l'égard de leurs frères, ces pécheurs demanderont à leur tour, quand est-ce qu'ils se sont rendus coupables de ces omissions? Mais tout sera consigné dans la science du souverain juge; la couronne sera distribuée aux fidèles serviteurs, et l'arrêt de proscription sera prononcé contre les rebelles. O science de Dieu, que vous êtes consolante et terrible! consolante pour les âmes qui veillent sur elles-mêmes; terrible pour celles qui vivent comme s'il n'y avait ni *science*, ni justice dans le *Très-Haut*.

VERSET 5.

La plupart des interprètes croient que, *ex me*, doit être pris pour *præ me*; c'est aussi la pensée du Père Houbigant; et ils prétendent que l'hébreu oblige à l'expliquer ainsi : mais 1° l'hébreu peut être traduit par *ex me*, et tous les grammairiens en conviennent; 2°, on ne trouvera peut-être pas un seul exemple dans la langue où *ex me* soit mis pour *præ me*; 3°, le sens de, *præ me*, est petit et faible : *Votre science est plus admirable que moi*; 4°, si l'on traduit : *Votre science est si merveilleuse qu'elle est au-dessus de moi*; la seconde partie du verset ne sera que la répétition de la première.

Mais si l'on traduit : *La science que vous avez de moi est merveilleuse*, on satisfait au texte et aux versions; et le sens est très-beau. Le Prophète n'a parlé que de lui-même dans les versets précédents. Dieu a connu toutes ses démarches, a prévu toutes ses pensées, a produit tout ce qui compose son être, a étendu sa main sur lui pour le conserver. Il en résulte que Dieu doit posséder une science qui mérite toute l'admiration de ce prophète, et celui-ci avoue qu'elle surpasse ses conceptions, et qu'il ne peut y atteindre.

Dans nos versions il y a, *votre science*, et dans l'hébreu on lit simplement, *la science*: mais je ne doute pas que le pronom ne soit sous-entendu, puisqu'il ne s'agit dans les versets précédents que de la *science de Dieu*.

RÉFLEXIONS.

Quand le Prophète insiste avec tant de soin sur la science de Dieu et sur ses caractères admirables, c'est comme s'il insistait sur le dogme de la vie future. Que Dieu connût tout, le passé, le présent et le futur, les pensées les plus secrètes des hommes, toutes leurs démarches, toutes les révolutions qu'ils éprouvent, à quoi cela servirait-il, s'il n'y avait point de vie future? Les hommes s'éteindraient les uns après les autres, entreraient dans le néant, n'auraient ni récompenses à espérer, ni châtiments à craindre. Qu'ils eussent observé ou transgressé la loi de Dieu, cela leur serait égal; la mémoire éternelle de Dieu conserverait très-inutilement le souvenir de leurs vertus ou de leurs forfaits; et quand le monde finirait, ce serait comme s'il n'avait pas existé, avec cette différence que, quand il n'existait pas, il n'y avait ni vertus ni crimes, par conséquent nulle raison de récompenser et de punir.

Le Prophète dit dans un autre psaume que les impies blasphémaient contre la science de Dieu, en disant : *Le Seigneur ne nous verra pas, le Dieu de Jacob ne connaîtra pas nos complots.* S'il n'y avait point de vie future, ces blasphémateurs auraient pu lui dire : *Le Seigneur nous verra, le Dieu de Jacob connaîtra nos crimes*; mais combien de scélérats il n'a point punis en ce monde! nous espérons qu'il nous traitera de même, et il n'y a rien à craindre de lui dans une autre vie. D'ailleurs, quand il nous rap-

perait de quelqu'un de ses fléaux en ce monde, comme il faut le quitter tôt ou tard, et qu'après ce départ il n'y a rien à craindre, satisfaisons nos passions en attendant, employons la violence pour nous enrichir, pour nous agrandir ; nous sommes bien plus sûrs de réussir par les mesures que nous avons prises, qu'il n'est sûr que Dieu nous châtiera dans ce monde. Ce raisonnement aurait été bien plus sensé que celui-ci : *Le Seigneur ne nous verra pas ; le Dieu de Jacob ne saura pas ce que nous voulons faire.* Il n'y aurait rien de plus absurde que d'admettre une vie future, et de nier la science infinie de Dieu. Il n'y aurait rien de plus inconséquent que d'admettre la science infinie de Dieu, et de nier la vie future.

Les impies qui nient la vie future, doivent être athées : car, s'ils reconnaissent un Dieu infiniment parfait, il n'y a pas de sens à rendre ses attributs inutiles par rapport aux hommes qu'il a créés, et ils le seraient assurément, sans le dogme de la vie future. Que Dieu n'eût rien créé, sa science infinie et tous ses autres attributs auraient leur objet, qui serait Dieu lui-même, et tous les possibles représentés dans l'essence de Dieu ; cet objet subsisterait encore, s'il n'y avait point de vie future pour les hommes : mais le plan de Dieu, comme créateur, serait défectueux, puisqu'on ne pourrait pas remarquer en quoi la création contribuerait à sa gloire, ni même pourquoi il se serait déterminé à créer. Cet argument pourrait être poussé fort loin ; mais bornons-nous à méditer les rapports que la science de Dieu a nécessairement avec le dogme d'une vie future.

VERSETS 6, 7.

Depuis ce verset jusqu'au 12ᵉ inclusivement, le Prophète rend hommage à la *toute-puissance* ou à l'immensité de Dieu ; et il peint ce divin attribut des traits les plus forts et les plus énergiques. *Où fuirai-je*, dit-il, *pour me soustraire à votre présence ? Si je monte au ciel, et si je descends aux enfers, vous y êtes.* L'hébreu est ici fort concis et fort élégant : *Si conscendam cœlum, illic tu ; si substernam infernum, ecce tu.* Cette expression *substernere infernum*, signifie mot-à-mot, *établir son lit dans l'enfer*, ou *dans le tombeau*, ou *dans le centre de la terre*, par opposition au ciel dont le Prophète parle d'abord.

On voit, au reste, que le Prophète fait une pure supposition qui ne peut être éclaircie par le fait, puisque l'homme vivant sur la terre, ne peut ni monter au ciel ni descendre aux enfers. Dans quelque sens qu'on prenne ce dernier mot, cette manière de parler n'est employée que pour faire mieux connaître la présence et l'immensité de Dieu.

RÉFLEXIONS.

La toute-présence ou l'immensité de Dieu résulte de l'infinité de son être. S'il a toutes les perfections dans un degré infini, il doit avoir celle d'être présent dans tous les lieux. La manière dont il est présent surpasse toute notre intelligence : car Dieu étant un esprit très-simple, ne correspond point aux divers côtés de la surface des corps environnants. Il n'y a que la matière ou l'étendue qui soit ainsi dans le lieu. Ceux qui disent qu'il est présent dans tous les lieux par son opération, énoncent bien une vérité ; mais quand on leur demande s'il n'y est pas présent par substance, ils hésitent, ou ils s'embarrassent dans une explication qui n'est que la preuve de l'incapacité où ils sont de satisfaire nettement à la question. Oui, sans doute Dieu est présent dans tous les lieux par sa substance, puisque sa substance est inséparable de son opération. Il est dans tous les lieux, parce qu'il les contient dans l'infinité de son être, quoiqu'il les contienne sans étendue ni composition qui affecte sa substance. C'est de cette manière qu'il contient toute la perfection des corps, quoiqu'il ne soit ni borné ni étendu comme eux ; et qu'il connaît toutes les différences des temps, quoiqu'il n'y ait en lui ni passé ni futur, et que tout en lui soit une seule pensée éternelle. Ces vérités ne sont point soumises à l'examen et au jugement des hommes ; mais elles nous inspirent une profonde vénération pour l'Etre suprême, et c'est le fruit précieux que nous devons en retirer.

La présence de Dieu dans tous les lieux, ou plutôt dans tous les êtres tant spirituels que corporels, comprend sa science et sa puissance infinie, parce que Dieu connaît intimement ce qu'il y a dans tous les êtres, et parce qu'il opère perpétuellement sur tous ces êtres. Nous nous représentons des choses et des personnes éloignées de nous ; mais nous n'opérons pas sur elles, et c'est pour cela que nous ne leur sommes pas présents. Mais Dieu opère continuellement sur tout ce qui existe. Il a, comme dit notre Prophète, sa *main étendue* sur toutes les créatures, et par conséquent il est présent dans toutes. On peut donc dire que Dieu est présent partout et en tout par sa science et par son opération ; mais il n'en est pas moins vrai qu'il est présent partout et en tout par sa substance ; car sa science et son opération ne sont pas distinguées de sa substance. Toute perfection de Dieu est la substance de Dieu.

Le Prophète dit admirablement : *Si je monte au ciel vous y êtes ; si je descends aux enfers, vous y êtes :* il ne dit pas : *Vous m'y accompagnez, vous m'y suivez*, mais : *vous y êtes* déjà, et je vous trouverai dans ces lieux en y arrivant. Il est cependant vrai que celui qui monterait au ciel, ou qui descendrait aux enfers, aurait Dieu présent dans lui et inséparable de lui durant l'action qui le transporterait au ciel ou dans les enfers ; mais le Prophète veut dire qu'avant ce transport, Dieu serait déjà dans le ciel et dans les enfers.

Il est hors de doute que cette considération de la présence de Dieu partout, inspirait au Prophète tous les sentiments dont l'exercice continuel de la présence de Dieu a toujours rempli les saints. On peut dire que toute la science de la vie spirituelle se réduit à ce point. Penser sans cesse que Dieu sait tout, qu'il fait tout, qu'il est présent partout, c'est mettre en exercice toutes les vertus, l'humilité, la modestie, la tempérance, la discrétion, la foi, l'espérance, et au-dessus de tout, l'amour de Dieu et du prochain ; c'est se mettre dans l'obligation de faire les moindres actions en esprit intérieur, de prier avec constance et avec ferveur, de veiller sur ses sens, de supporter les traverses de la vie avec patience ; enfin, d'imiter en tout J.-C. qui, selon notre Prophète et selon l'apôtre saint Pierre, *portait partout la présence de Dieu son Père.*

VERSETS 8, 9.

Le Prophète continue de développer ses pensées sur la *toute-présence* de Dieu ; il fait encore une supposition qui ne peut avoir lieu, mais qui sert à peindre l'immensité divine. *Si je prenais*, dit-il, *des ailes, et que j'allasse habiter aux extrémités de la mer, vous m'y conduiriez, vous m'y retiendriez.*

On traduit communément l'hébreu : *Si je prends les ailes de l'aurore.* Cependant le mot שחר signifie aussi, *dès le matin, diluculo*, et la Paraphrase chaldaïque et S. Jérôme traduisent comme notre Vulgate ; au fond, c'est le même sens. *Les extrémités de la mer* signifient ici l'occident ; et le sens du Prophète est : *Si je partais de l'orient et que j'atteignisse en un jour l'occident*, etc. Cette image, de quelque manière qu'on traduise, est très-grande, et fait naître une idée sublime de la *toute-présence* et de la *toute-puissance* de Dieu.

Etenim qu'on lit dans notre version, et qui répond au grec καὶ γὰρ est employé pour *etiam*, qui est dans l'hébreu, ou bien en prenant cette particule dans sa propre signification, elle se rapporte à, *quò fugiam à facie tuâ ?* qui équivaut à *nullo modo possum fugere : Non, Seigneur, je ne puis échapper à votre vue, car votre main me conduirait de l'orient à l'occident, quand même j'aurais la rapidité du soleil qui parcourt cet espace en un jour.*

Il ne faut pas oublier que la Méditerranée est à l'occident de la Palestine, et que par cette raison le Prophète désigne l'occident par cette mer.

RÉFLEXIONS.

Ces deux versets sont encore plus expressifs que les deux précédents, parce qu'ils énoncent non-seulement la présence, mais aussi l'opération de Dieu, qualité inséparable de son immensité. Dieu est présent partout, et opère partout. *Votre main*, dit le Prophète, *me conduira et me tiendra.*

Le Prophète traite ce sujet, non en philosophe ou en théologien spéculatif; c'est la foi qui le fait parler, et cette lumière est tout autrement vive et pénétrante que tous les arguments tirés de la raison. Qu'il y a de sécheresse dans nos considérations sur la présence de Dieu, et qu'il y a d'onction dans celles de notre Prophète! C'est une oraison affective, et non un raisonnement didactique. Il se regarde comme tout investi de la puissance divine. Les suppositions qu'il fait étendent ses vues, non pour s'attribuer des qualités qu'il n'a pas, mais pour entrer plus intimement dans la contemplation de l'être de Dieu. Il se place par la pensée à l'orient, au point où le soleil se lève; il s'imagine transporté comme par un vol subit à l'occident, au sein des mers où l'astre du jour se couche. Qui l'a conduit à travers ces espaces immenses? qui l'a soutenu dans cette course rapide? La main de Dieu, cette main puissante qui met en mouvement le ciel et les astres. Elle est aux deux extrémités du monde; elle y opère sans travail, sans efforts, sans inquiétude. O Dieu! que *la foi*, selon le beau mot de l'Apôtre, *est* bien *la conviction des choses qu'on ne voit pas*. Ce saint Prophète est plus sûr de la présence active du Tout-Puissant, qu'il ne l'est de la révolution des jours et du mouvement des astres; sa foi m'enchante et me confond. Je sens qu'il pense de Dieu en saint et en grand homme, et je n'ai que des idées basses et rampantes de cet être suprême. J'ai besoin de grands efforts pour m'approcher de celui qui est partout, et dans qui je suis sans cesse; dans la prière même, sa sainte présence m'échappe, le moindre objet me distrait. Je ne sens point la main qui me conserve; je ne vois point la lumière qui m'éclaire. Donnez-moi, Seigneur, une étincelle de cette foi dont fut animé votre Prophète; faites disparaître aux yeux de mon esprit tout ce qui n'est pas vous, et que désormais je ne m'occupe que de vous seul!

VERSETS 10, 11.

Nouvelle preuve de la *toute-présence* de Dieu, et nouvelle supposition destinée à la faire connaître. Le Prophète suppose qu'il a cherché les ténèbres de la nuit pour éviter la présence du Seigneur; mais il reconnaît aussitôt que Dieu éclaire ces ténèbres, que ces ténèbres deviennent, par rapport à Dieu, lumineuses comme le jour.

On traduit l'hébreu du premier verset : *Et j'ai dit : Peut être que l'obscurité me couvrira, et la nuit est lumière autour de moi.* Il y a בעדני, que les Septante ont traduit ἐν τῇ τρυφῇ μου, parce qu'ils ont fait venir ce mot de עדן, qui signifie *plaisir, délices*; les hébraïsants au contraire le tirent de la préposition עד, *circa, propter*: mais sans les points ce mot peut signifier, *in voluptate meâ*; et je ne vois pas qu'on puisse convaincre les Septante d'erreur. Au reste, *in deliciis meis* peut être pris en bon ou en mauvais sens; en bon sens, si l'on entend les *délices spirituelles* dont jouissent ceux qui conversent avec Dieu; en mauvais sens, si l'on voit ici les *voluptés sensuelles*: il paraît que ce dernier est le plus littéral, parce que le Prophète se présente comme quelqu'un qui veut se cacher aux yeux de Dieu.

Dans ce même verset la Vulgate met : *Forsitan tenebræ conculcabunt me*; et ce verbe répond exactement à l'hébreu, qui signifie *conculcare, contundere*; on lui donne aussi la signification de *cooperire*, et c'est le sens qu'on suit dans la version française.

Le second verset est comme le développement du premier, et l'hébreu est fort précis et fort élégant : *Car l'obscurité ne sera point ténébreuse pour vous, et la nuit brillera comme le jour; ainsi les ténèbres ainsi la lumière*, pour dire qu'à l'égard de Dieu, *les ténèbres et la lumière*, c'est tout un. Le pronom *ejus* dans la Vulgate, et répété deux fois, se rapporte à *nox* et à *dies*. Les Septante ont mis αὐτῆς, parce qu'ils ont vu le ה à la fin des deux mots hébreux, qui signifient *ténèbres* et *lumière*.

RÉFLEXIONS.

La plupart des crimes qui inondent la terre, se commettent dans les ténèbres. L'ambitieux, l'avare, le voluptueux, cachent aux yeux du public ce qu'il y a de plus injuste et de plus honteux dans leur conduite. C'est dans la nuit que se trament les complots contre les biens et la vie des citoyens; c'est dans le secret des sociétés impies, que se forment les entreprises contre la Religion; c'est des ténèbres que sortent les livres remplis de blasphèmes contre J.-C. et contre son évangile; c'est dans le cœur que prennent naissance tous les crimes, et il n'y a rien de plus caché que le cœur de l'homme. Si la lumière de Dieu n'éclairait pas cet abîme profond, il n'y aurait en Dieu ni justice ni providence; le monde aurait été abandonné aux passions des hommes; et le plus estimable, le plus heureux, aurait été celui qui aurait imaginé plus de moyens pour commettre les forfaits les plus atroces en secret.

S'il y a un Dieu, il doit connaître tout; les ténèbres et la lumière doivent être à son égard *la même chose*, comme s'exprime notre Prophète. La nuit la plus obscure doit être éclairée de sa science infaillible, et le scélérat le plus adroit à se cacher, doit être à ses yeux non-seulement le plus coupable, mais le plus aveugle et le plus mal dirigé par ses passions.

La lumière de Dieu frappe quelquefois les pécheurs au milieu même de leurs désordres : ces hommes sont renversés comme Saul sur le chemin de Damas, ils sont étonnés du grand jour qui les éblouit d'abord, et qui les console ensuite. Ces exemples sont peut-être plus fréquents que nous ne pensons; car nous ne savons pas tous les détails de la conversion des pécheurs, mais il est certain que l'impression la plus forte qui leur reste, est celle de la présence lumineuse de Dieu.

Quand Augustin commença à rentrer en lui-même, il fut investi d'une lumière qu'il n'a pu expliquer qu'en disant ce qu'elle n'était pas : ce jour ne ressemblait point à celui qui nous éclaire, cette splendeur n'était pas comme celle que le soleil répand sur la terre; ce devait être un rayon de la lumière éternelle de Dieu. Mais Augustin ne pouvait en décrire les propriétés; il savait seulement que ce jour lui faisait connaître la vérité, lui donnait un goût de l'éternité, et embrasait son cœur de la charité. Frappé de ce rayon divin, il s'écria : *O éternelle vérité! ô véritable charité! ô précieuse éternité! vous êtes mon Dieu, je ne veux plus soupirer que pour vous.*

VERSET 12.

Le Prophète rend raison de l'impossibilité où il est d'échapper à la connaissance de Dieu. C'est, 1° que Dieu est le maître de tout ce qu'il y a de plus intime dans l'homme. Les *reins*, dans l'Écriture, sont pris pour les pensées les plus secrètes du cœur humain. 2° C'est que Dieu l'a *protégé dès le sein de sa mère*. L'hébreu dit : *Vous m'avez couvert dans le sein de ma mère*; et plusieurs entendent ce mot de la *formation* même de l'homme. L'expression des LXX et de la Vulgate indique plutôt la *protection* que Dieu lui a donnée, et ce sens s'accorde avec l'hébreu, *vous m'avez couvert*. Un protecteur *couvre* de son autorité et de sa puissance celui qu'il protège. Mais je ne rejette point la pensée de ceux qui voient aussi en cet endroit la *formation* de l'homme, et nos versions peuvent être prises en ce sens : *Suscepisti me formandum in* ou *de utero matris meæ*.

RÉFLEXIONS.

La mère des Machabées disait à ses enfants : *Je ne sais pas comment vous avez été formés dans mon sein ; car ce n'est pas moi qui vous ai donné la vie, qui ai arrangé les membres de chacun de vous ; c'est au Créateur du monde que la naissance de l'homme est due, c'est lui qui a donné le commencement de toutes choses.* Cette opération de Dieu est autant l'effet de sa science que de sa puissance infinie. Nul ouvrage ne s'exécute que d'après un dessein formé dans l'intelligence de celui qui en est l'auteur. Il y a même plus de perfection dans le dessein que dans l'ouvrage, parce que la matière n'est pas susceptible de toutes les beautés que l'intelligence de l'artiste imagine. Le plan de Dieu par rapport à toutes les merveilles de la création est éternel ; c'est dans son Verbe qu'il a vu de toute éternité les qualités et les rapports de tout ce qu'il devait créer dans le temps. Et depuis que l'ouvrage de la création a été consommé, le plan subsiste encore, et subsistera éternellement, parce qu'il est dans le Verbe de Dieu, ou plutôt parce qu'il est le Verbe même de Dieu, source et principe de toute science.

Vous possédez ce qu'il y a de plus intime dans moi, dit le Prophète, et cette expression a une étendue que l'esprit seul de Dieu peut concevoir. Dieu possède comme créateur, comme conservateur, comme sanctificateur, comme maître, comme juge, tout ce qui est en nous. Par conséquent il n'y a aucun instant où il n'ait droit de borner le cours de notre vie, et de nous demander compte de nos actions. Quand il a mis à la tête de ses lois le grand précepte de l'amour, il a fait connaître ce que dit le Prophète, qu'il *possédait* en propre toutes les facultés de notre âme, et qu'il voulait les posséder aussi par le libre choix de notre volonté. Il a manifesté par-là sa science, son pouvoir, sa bonté : sa science, puisque l'accomplissement ou la violation de ce précepte ne pouvait échapper à ses connaissances ; son pouvoir, puisqu'il nous demandait ce qu'il y avait de plus noble et de plus précieux dans l'exercice de nos facultés ; sa bonté, puisque ce n'était pas pour son bonheur, mais pour le nôtre, qu'il exigeait de nous l'amour le plus étendu et le plus constant.

O Seigneur ! puis-je m'écrier ici dans un sentiment d'admiration, je n'avais pas compris jusqu'ici qu'en satisfaisant à la loi qui me prescrit de vous aimer, je rendais hommage à votre science infaillible, à votre pouvoir souverain, à votre bonté ineffable. Oui, cet exercice de l'amour doit être la fonction la plus excellente de mon âme, puisque c'est celle qui honore le plus vos divins attributs ; mais ce doit être aussi la plus nécessaire, puisque sans elle je méconnais, autant qu'il est en moi, la dépendance de mon être, et que je me prive de ce qui peut faire tout le bonheur de ma vie. S. Augustin disait : *Je ne sais qu'une chose, ô mon Dieu ! c'est que sans vous je suis mal non-seulement hors de moi, mais aussi dans moi-même, et que toute abondance qui n'est pas vous, me laisse dans une affreuse indigence.* Ah ! Seigneur, je sens cette vérité, j'en suis intimement pénétré. Sans vous, je n'éprouve que de l'inquiétude ; je ne trouve hors de moi rien qui me satisfasse, et dans moi je ne rencontre qu'un vide déplorable, ou plutôt qu'un chaos ténébreux. Venez donc en moi, ô mon Dieu ! *possédez*-moi, remplissez toutes les facultés de mon âme ; régnez y par votre science, par votre puissance, par votre bonté ; et ne permettez pas que mes passions usurpent désormais un empire qui ne doit être qu'à vous.

VERSET 13.

Dans l'hébreu on lit : *Je vous louerai, parce que j'ai été distingué* ou *glorifié d'une manière surprenante.* Les LXX ont lu à la seconde personne, *magnificatus es*, et S. Jérôme traduit, *magnificâsti me*, d'où il faut conclure qu'il a lu à la seconde personne, en y joignant le pronom personnel. Il est pourtant vrai que le verbe נפליתי doit être passif dans la conjugaison, *niphal* ; ce qui prouverait, ou que S. Jérôme s'est trompé, ou qu'il lisait dans son exemplaire autrement qu'il n'y a aujourd'hui dans les nôtres. La paraphrase chaldaïque traduit aussi comme ce saint docteur ; au reste, les deux leçons reviennent au même sens. En effet, le Prophète disant : *Je vous louerai, parce que ma formation est singulièrement* ou *merveilleusement magnifique*, dit équivalemment : *Je vous louerai, parce que vous avez signalé* en cela *votre magnificence d'une manière merveilleuse* ; car Dieu est l'auteur de cette formation. Je crois la leçon des LXX meilleure que celle qu'on attribue à l'hébreu d'aujourd'hui. Il convient mieux de trouver Dieu *merveilleusement magnifique* que l'homme.

Depuis ce verset jusqu'au 17^{e} inclusivement, le Prophète exalte la puissance de Dieu dans la formation de l'homme et dans la providence dont il use à l'égard du genre humain.

RÉFLEXIONS.

Toutes les œuvres de Dieu sont admirables ; le Prophète reconnaît cette vérité dans une infinité d'endroits de ses psaumes. Mais ici il insiste sur la formation de l'homme. Ce composé d'une âme spirituelle et d'un corps pourvu de tant de parties organiques, est en effet le chef-d'œuvre de la puissance divine. On ne peut dire qu'aucun autre être visible puisse être comparé à celui-ci. Le firmament et les astres ne sont que de la matière mise en mouvement : les divers animaux qui peuplent cet univers, paraissent bien avoir quelque principe de sentiment, mais nous ne savons pas en quoi il consiste, et nous sommes sûrs que ces créatures, tout admirables qu'elles sont dans leur organisation, ne pensent pas et ne raisonnent pas comme l'homme. La raison et la religion ne nous conduisent point à croire qu'il y ait dans elles une substance qui doive survivre à la destruction des organes du corps. Il n'y a que l'homme pour qui Dieu ait dit : *Faisons-le à notre image et ressemblance* ; et c'est ce qui inspire tant d'admiration à notre Prophète.

Je suis très-convaincu, dit-il, *que vos œuvres sont admirables.* Il ne se flatte pas d'en pénétrer la nature, les propriétés, les rapports, les conséquences, encore moins la manière dont Dieu les a tirées du néant, ou placées dans cet univers. Ce sont-là les secrets de Dieu, ils surpassent l'intelligence humaine ; et nous en savons assez, quand nous reconnaissons que Dieu seul en est l'auteur, qu'il les a créés pour sa gloire, et que nous devons en user pour cette fin. Il ne nous est pas défendu d'étudier les œuvres du créateur, de nous appliquer à ce qu'on appelle la science de la nature ; mais nous devons éviter deux écueils : celui d'une curiosité présomptueuse ou sans bornes, et celui d'une étude purement spéculative. Il faut que l'esprit s'arrête pour laisser agir le cœur, qu'après avoir raisonné jusqu'à un certain point sur les merveilles de la création, nous pensions à la fin du créateur et à la nôtre. Toute étude qui ne contribue pas à augmenter dans nous l'amour de Dieu, et à diminuer l'amour de nous-mêmes, est une occupation pernicieuse : elle est hors des desseins de Dieu, elle nous asservit aux objets créés, elle vide notre âme du désir des véritables biens, et la remplit d'une multitude d'idées vaines et d'affections vicieuses.

VERS. 14, 15.

On traduit l'hébreu d'aujourd'hui : *Mes os ne vous ont point été inconnus, lorsque j'ai été fait dans le secret, travaillé avec art dans le plus bas de la terre. Vos yeux ont vu ma masse* (informe), *et dans votre livre toutes ces choses seront écrites, les jours seront formés, et dans eux, pas un seul.* Comme cela ne forme pas des idées bien nettes et bien suivies, on supplée quelques mots ; et par exemple l'anglais dit : *Ma substance ne vous a point été inconnue quand j'ai été fait dans le secret, et quand j'ai été travaillé avec art dans les plus profondes parties de la terre. Vos yeux ont vu ma substance lors même qu'elle était imparfaite ; dans*

votre livre tous mes membres ont été écrits, lesquels se sont façonnés dans la suite, (ils ont, dis-je, été écrits) *lorsqu'il n'y avait encore aucun d'eux.*

Il serait long de rapporter toutes les différentes versions de cet endroit du psalmiste. En les considérant toutes l'une après l'autre, on remarque aisément qu'elles se concilient avec les LXX et avec la Vulgate, et que le sens est : Seigneur, *vous avez connu toute la formation de mon corps lorsqu'elle se faisait en secret et dans l'intérieur du sein de ma mère ; vous m'avez vu lorsque je n'étais qu'une masse informe. Il en est de même de tous les hommes : ils sont tous inscrits dans votre livre, ils se forment peu à peu, mais vous les connaissez lors même qu'aucun d'eux n'existe encore.*

Presque tous s'accordent à prendre *les profondeurs de la terre (in inferioribus terræ)* pour *le sein de la mère.* Je ne connais que D. Calmet qui ait vu ici le *tombeau*, et son sens est : *Vous n'avez point ignoré ma formation lorsqu'elle se faisait dans le secret; et lorsque je serai dans le tombeau, vous verrez l'état de dépouillement où je serai. Tous les hommes seront également inscrits dans votre livre ; leurs jours y seront marqués, et aucun ne vous échappera.* J'approuve assez l'idée du *tombeau*, parce que *inferiora terræ* dans l'Écriture, a cette signification, et jamais celle du *sein de la mère;* mais je n'adopte pas la fin du second verset : *Nemo in eis, aucun ne vous échappera* ou *aucun ne manquera dans votre livre.* Plusieurs à la vérité, suppléent ici, *deerit;* mais de quel droit? J'aimerais donc mieux traduire : *Tous les hommes seront également écrits dans votre livre; ils entreront comme moi dans le tombeau : les jours se succéderont, mais aucun de ces hommes ne reparaîtra sur la terre.* Le P. Pétau, avec plusieurs autres interprètes, continue dans notre second verset, la description de l'homme tandis qu'il se forme au sein de sa mère : *Vos yeux m'ont vu lorsque je n'étais encore que dans l'état d'embryon. Tous les hommes sont également inscrits dans votre livre lorsqu'ils se forment dans le sein de leur mère; plusieurs jours s'écoulent durant cette formation, et il ne paraît encore rien de ce qu'ils doivent être.* Les vers qui contiennent cette description sont admirables.

Je conclus de toute cette discussion, qu'on ne peut inculper la version des LXX ; s'ils n'ont pas rendu mot à mot l'hébreu, ils en conservent le sens, au moins dans ce que ce texte a de clair et de certain. Par exemple, on lit dans l'hébreu au premier verset, רֻקַּמְתִּי, qu'on traduit par *artificiosè variegatus sum*, et ils ont mis, ὑπόστασίς μου (*substantia mea*), exprimant d'un mot général toute la fabrique du corps humain.

Je ne rapporte point ici la traduction qu'ont publiée les auteurs des *Principes discutés ;* elle tient à leur système de la captivité, et ils regardent tout ce que dit ici le Prophète comme un emblème de la formation de la république des Juifs durant la captivité ; en sorte que la Chaldée est *ce fond de la terre* dont parle le Prophète. Plus on relit cette version, d'ailleurs élégante, moins on se familiarise avec ses idées.

RÉFLEXIONS.

Il semble que le Prophète nous représente ici les deux états extrêmes de l'homme : le premier, lorsqu'il est dans sa première formation ; et le second, lorsque son organisation se dissout : le premier, lorsqu'il est dans les ténèbres du sein où il prend naissance ; et le second, lorsqu'il entre dans la nuit du tombeau. Dans l'un et dans l'autre de ces états, à peine trouve-t-on des traces de ce qui constitue l'homme. Ce n'est encore, dans la première époque, qu'une masse informe : et dans la seconde, c'est un amas hideux de corruption et de pourriture. Ces deux états sont connus du Seigneur, et sa puissance se manifeste peut-être plus encore dans le second que dans le premier, parce que les restes de notre mortalité doivent se ranimer un jour, et entrer dans le séjour de la gloire. Nos corps se forment dans le premier état, pour subir l'arrêt porté contre le péché ; ils sont destinés à la douleur et à la mort : dans le second, quoique réduits à la poussière, ils préludent au renouvellement qui doit les mettre en possession de tous les biens. Les premiers moments de leur existence semblent les rabaisser à la condition des animaux ; mais jusque dans l'humiliation du tombeau, ils ont des promesses dont le terme est de les associer à la glorieuse humanité de Jésus-Christ.

Le Prophète dit que Dieu *écrit toutes ces choses*, c'est-à-dire, toutes nos destinées dans son *livre* éternel. Qu'est-ce que ce livre, sinon l'ordre de providence qu'il observe à notre égard? Et que serait-ce que cet ordre de providence, s'il n'y avait pas une vie future, une éternité après cette suite de jours que nous parcourons, et qui s'éteignent successivement? *Dieu nous écrit tous dans son livre, tous les jours se forment, et personne ne s'y trouve.* Quelle expression, et que j'y découvre de vérité, de force, d'instruction et de profondeur! Nous sommes écrits dans le livre de Dieu, non pour les jours, mais pour l'éternité. C'est pour cela qu'à mesure que nous terminons notre carrière sur la terre, nous n'appartenons plus aux jours. Ils se forment, ils se succèdent, mais non pour fixer irrévocablement nos destinées. Ces jours sont l'époque de notre imperfection, de notre formation, du progrès de notre être, en ce sens qu'ils nous sont donnés pour acquérir des mérites, et pour nous préparer à l'état de l'homme parfait ; mais leur mesure remplie, ils ne nous sont plus rien, et nous ne leur devons plus rien. Nous sommes dans l'état fixe et permanent pour lequel le livre de Dieu est écrit. Il est vrai cependant que ces jours se forment pour chacun de nous, et que, durant notre séjour sur la terre, nous sommes tenus d'être quelque chose par rapport à ces jours ; que notre obligation est de les apprécier, de les estimer, de les regarder comme le prix de l'éternité. Et quel malheur pour nous, quel désordre, si Dieu ne nous voyait point dans ces jours, s'ils se passaient comme s'ils nous étaient étrangers! Matière infinie de réflexions. Ce jour se forme et s'écoule, Dieu en tient compte dans son livre : que fais-je durant ce jour? Mes œuvres sont-elles pour le monde et pour mes passions? N'ont-elles aucune proportion avec le terme pour lequel le livre de Dieu est écrit! O Seigneur, que je médite sans cesse sur votre livre, sur le temps, sur l'emploi du temps, sur l'éternité!

VERSETS 16, 17.

On a observé plus haut, à l'égard de ce psaume, en particulier, que dans les endroits où le texte et les versions paraissent différents, les diverses leçons produisent néanmoins des sens très-vrais et très-instructifs ; or, cette observation se vérifie singulièrement dans les deux présents versets. On vient de voir dans notre version française le sens des LXX et de la Vulgate : voici celui que la plupart des hébraïsants donnent au texte.

Seigneur, que vos pensées me sont précieuses! que leur nombre ou *leur somme est considérable ! je tâcherai de les compter, et elles surpasseront les sables* (de la mer). *Quand je me réveille, je suis encore avec vous.* Je dis que *la plupart des hébraïsants* traduisent ainsi ; car plusieurs, saint Jérôme, entr'autres, suivent d'assez près les LXX et la Vulgate ; ils voient des *amis* où les autres voient des *pensées*, etc. Ce qu'il y a encore de remarquable, c'est que l'hébreu est susceptible des deux versions, comme les hébraïsants les plus zélés en conviennent ; or, je dis que les deux sens sont très-bons.

Il paraît d'abord que le Prophète, après avoir parlé de la toute-*présence*, de la toute-*science* et de la toute-*puissance* de Dieu sur les hommes en général, passe à sa providence sur les justes. Il s'écrie : Ah ! Seigneur, vos amis *sont dignes de tout honneur*, ou bien, *sont comblés d'honneur*, leur puissance est établie sur des *fondements inébranlables ;* et ce qu'il y a d'admirable, c'est que leur nombre est comme infini, il *surpasse les sables de la mer*. Je crois qu'il y a une opposition entre

cette multitude des amis de Dieu et ce qui est dit plus haut, que les hommes dans le tombeau sont, par rapport aux jours qui s'écoulent après leur mort, comme *non-existants*. Les amis de Dieu n'existent point dans les jours, mais dans la présence de Dieu ; c'est pourquoi le Prophète ajoute : *je me réveille, et je suis encore avec vous* : ce qui fait allusion ou à l'état des âmes saintes après la mort, ou à la résurrection des justes au jour de la consommation générale. Le Prophète peint leur état dans sa propre personne, parce qu'il se compte parmi ces justes.

Si l'on passe ensuite au sens qu'adoptent la plupart des hébraïsants, on y trouvera encore beaucoup de vérité et de suite ; c'est comme la conclusion de ce que le Prophète a dit de la science infinie de Dieu : *Ah! Seigneur, que vos pensées me sont précieuses! que leur nombre ou leur somme est considérable! je tâcherai de les compter, et elles surpasseront les sables de la mer. Quand je me réveille, j'en suis encore tout occupé, je suis encore avec vous ;* et le Prophète témoigne par-là que la considération des grands attributs de Dieu, de sa science, de sa puissance, de son immensité, ne l'abandonne jamais. Cette explication est peut-être plus facile que l'autre.

Il est remarquable que S. Jérôme, Théodotion, et quelques autres, ont traduit : *quàm fortes pauperes eorum*, au lieu de *quàm fortes principes eorum*, comme traduit la Paraphrase chaldaïque : c'est que S. Jérôme et Théodotion ont fait venir le mot hébreu ראשיהם, non de ראש, *caput*, mais de רוש, *pauper*, et ce sens est encore très-analogue aux principes de la religion, puisque les plus distingués entre les amis de Dieu, ont été les plus pauvres sur la terre ; témoins les apôtres et les hommes apostoliques, ou plutôt tous les saints : ils ont été *pauvres*, et Dieu s'est plu à faire de grandes choses par leur ministère et par leur pauvreté même.

RÉFLEXIONS.

C'est l'esprit de la foi qui inspire un grand respect pour les *amis de Dieu*. Quand on considère que ces saints hommes sont les temples du Dieu vivant, qu'ils conversent familièrement avec lui, qu'ils sont comblés de ses faveurs, que leurs prières s'élèvent en *odeur de suavité*, comme s'exprime si souvent l'Ecriture, jusqu'à son trône ; on conçoit une très-grande idée de leur mérite, on les préfère à toutes les grandeurs de la terre, on se gouverne volontiers par leurs conseils, on se détermine enfin à suivre leurs exemples. C'est-là principalement en quoi consiste la *puissance* que le Prophète reconnaît et exalte dans les *amis de Dieu*. *Les œuvres des saints*, dit S. Grégoire, *sont comme les fleurs des fruits de l'éternité; la rosée de l'amour divin les rend fécondes : elles servent à notre instruction et à celle des autres.*

Le Prophète ajoute que le nombre de ces amis de Dieu est comme infini ; que *leur multitude surpasse celle des sables de la mer*. C'est la lumière prophétique qui lui fait tenir ce langage. Il voyait en esprit les temps de la nouvelle alliance, et la fécondité prodigieuse de l'Eglise, épouse de Jésus-Christ. La synagogue eut ses saints; mais S. Jean, dans l'Apocalypse, en déterminait le nombre dans la description qu'il fait des élus; au lieu que, parlant des gentils convertis à la foi, il dit que c'était *une multitude innombrable qui entourait le trône de Dieu.*

Je me réveille, et je suis encore avec vous. C'est avec une sorte de surprise que le Prophète fait cette exclamation; comme s'il disait : Ah, Seigneur! j'espère être au nombre de vos amis : j'entrerai comme eux dans le tombeau, mais j'en sortirai un jour ; ce sommeil de la mort finira, je me réveillerai, et je serai encore à vous, et j'y serai d'une manière bien plus parfaite que je n'y étais sur la terre. Il me semble que ce moment est arrivé, et que déjà j'entre en part de la société des saints qui ne sont heureux que parce qu'*ils sont toujours avec vous.*

Si l'espérance de ce *réveil* futur, qui n'est autre que la résurrection promise aux amis de Dieu, les remplit de consolation dans le cours de cette vie, que n'opère-t-elle point aussi sur toute leur conduite? Ils se regardent comme morts sur la terre, parce que la mort doit précéder la résurrection, et cette mort spirituelle est déjà une résurrection anticipée. Ils disent, ces saints hommes, comme notre Prophète : Ah! nous sommes déjà délivrés du sommeil de la mort, c'est-à-dire, de la léthargie du péché. *Nous sommes avec vous*, Seigneur ; nous ne jouissons pas encore des biens ineffables que vous réservez à vos élus, mais nous vivons dans votre amour; *nous sommes morts avec Jésus-Christ; les éléments de ce monde ne nous sont plus rien ;* ce qu'il nous reste de *vie est cachée avec Jésus-Christ en Dieu ;* et nous attendons le moment où Jésus-Christ, *notre véritable être, nous fera part de sa gloire.*

VERSETS 18, 19.

Au premier de ces deux versets, le P. Houbigant rejette *si*, et dit : *Utique impium morti dabis, Deus.*

Le Prophète oppose ici les impies aux hommes justes. Ces impies seront exterminés par le Seigneur. *Ainsi*, dit le Prophète, *je ne veux point avoir de commerce avec eux, ces hommes de sang disent dans leurs pensées : Les justes posséderont en vain les villes que le Seigneur leur a données.* Le tour de phrase est en apostrophe dans l'hébreu au premier verset, mais non dans le second, où ce texte met : *Ils disent dans leurs pensées*, au lieu de, *vous dites dans vos pensées.* La différence est fort petite : d'ailleurs, le texte ayant apostrophé les impies au premier verset, il est plus naturel de continuer l'apostrophe au second.

On traduit l'hébreu dans ce second verset : *Ils parlent contre vous avec méchanceté ; vos ennemis s'élèveront en vain contre vous.* Ce sens est assez obscur, mais celui des versions l'est encore plus. Il faut que l'hébreu n'ait pas été uniforme dans les exemplaires qu'ont traduits les interprètes grecs; car ces interprètes varient extrêmement dans leurs versions, et les saints Pères de même. Il serait long de rapporter toutes ces variétés. Notre vulgate est de toutes les anciennes versions celle qui s'accorde le mieux avec l'hébreu. Elle rend le mot עריך par *civitates tuas*, qui a en effet cette signification, tout aussi bien que celle de, *adversarii tui*, qu'adoptent les hébraïsants. Mais quelles sont *ces villes?* Ceux qui rapportent le psaume à la captivité de Babylone, disent que c'étaient les villes de la Judée.... Quand on eut donné permission aux Juifs d'y retourner, les Samaritains, leurs ennemis, disaient qu'en vain ce peuple se flattait de rentrer dans les possessions que Dieu lui avait accordées autrefois. Les auteurs des *Principes discutés* traduisent : *Loin de moi ceux qui vous irritent par le crime, ceux qui se sont injustement emparés de vos villes;* où l'on voit que ces interprètes attribuent l'usurpation des *villes* aux ennemis des Juifs, au lieu que d'autres commentateurs croient qu'il s'agit du retour de *ces villes* à leurs anciens maîtres. Les saints Pères prennent aussi des partis différents. S. Augustin, par exemple, entend cet endroit des schismatiques qui faisaient révolter leurs *villes* contre l'Eglise ; il lit, comme plusieurs autres, *civitates suas ;* ce dernier mot a été corrigé dans l'édition de la Vulgate donnée par Clément VIII.

Il y a si peu de traits de la captivité de Babylone dans ce psaume, qu'il me paraît hors de propos d'en déterminer l'objet à cet événement, pour satisfaire à cet unique verset 19 ; et j'aime mieux dire qu'il s'agit ici en général de la persécution que font toujours les méchants aux justes. Ces hommes pervers voudraient exterminer de toutes les sociétés ceux qui ont la crainte du Seigneur, et qui vivent selon les lois de la religion. Ils disent donc toujours dans leur cœur, qu'en vain les justes espèrent habiter tranquillement dans les villes, sous la protection du Seigneur, qui en est le premier et unique maître absolu. Le Prophète peut avoir en vue les apostats de la loi, ou les païens qui persécutèrent long-temps les premiers

fidèles, qui chassèrent souvent les apôtres des villes où ils voulaient annoncer J.-C.

Le P. Petau a rendu ce sens général dans trois vers fort clairs; on peut les consulter.

RÉFLEXIONS.

Quoiqu'il soit difficile de saisir au juste la pensée du Prophète dans ces versets, il s'y trouve néanmoins trois vérités importantes : la première, que Dieu exercera un jugement très-sévère contre les impies; la seconde, qu'il faut éviter la contagion de leurs discours et de leurs exemples; la troisième, qu'on doit s'attendre à bien des persécutions de leur part, quand on est obligé d'habiter les lieux où ils dominent.

S. Augustin demande comment Dieu *extermine* les pécheurs dès ce monde et avant le jugement futur; et il répond que c'est en leur ôtant son Saint-Esprit, qui est le principe de la vie spirituelle et surnaturelle. Ils paraissent encore au nombre des vivants, et ils sont morts; ils n'ont plus le germe vivifiant qui porte des fruits pour l'éternité. Cette mort funeste est surtout le partage, ajoute le saint docteur, de ceux qui rompent l'unité, et qui se séparent du corps de l'Église; et voyez, continue ce saint Père, comment ces hommes pervers abusent de la simplicité des fidèles. Parce qu'ils remarquent quelques scandales dans l'Église, ils disent que c'est en vain qu'elle se porte pour l'épouse de J.-C., et qu'elle prétend se répandre dans les villes et dans les provinces. Insensés! ils ne voient pas que le temps de la moisson n'est point encore venu, et qu'il ne faut pas arracher l'ivraie semée avec le bon grain, de peur que toute l'espérance de la récolte ne périsse. Instruction solide, et qui donne même un sens très-probable aux deux versets de notre Prophète. Si elle avait toujours été suivie, il n'y aurait jamais eu de schismes ni d'hérésies dans l'Église. Pour établir et pour répandre leurs sectes, tous les novateurs ont prétexté de tout temps le relâchement ou la corruption introduite dans le troupeau de Jésus-Christ; pour brûler quelques mauvaises pailles qui se trouvaient dans l'aire du père de famille, ils ont mis en cendres sa maison : pour extirper quelques abus, ils ont ravagé le champ du maître; pour redresser la route où doivent marcher les fidèles, ils ont ouvert d'autres sentiers que ceux qui mènent à la vie. C'est à tout novateur, conclut S. Augustin, qu'il faut dire avec le Prophète : *Retirez-vous de moi, homme sanguinaire*, parce que vous prétendez nous exclure de la cité de Dieu, ou plutôt la détruire elle-même; mais elle subsistera malgré vous, et vous serez *exterminé* vous-même par le Dieu de la paix et de l'union, que vous outragez.

VERSETS 20, 21.

Il est aisé de sentir la pensée du Prophète, sur ces sentiments de haine qu'il a pour les ennemis de Dieu. Ces ennemis sont les pécheurs et même les grands pécheurs, puisqu'ils *haïssent* Dieu, comme le Prophète le déclare positivement. Or, des gens qui *haïssent Dieu*, sont en abomination aux yeux de Dieu : comment, et pourquoi? parce qu'ils rompent tout lien d'union et de société avec Dieu. Ils ne sont pas haïs de Dieu comme créatures, parce que Dieu aime tout ce qu'il a créé : ils sont haïs comme pécheurs, comme impies; et ce sont là aussi les sentiments du Prophète. Les Juifs charnels ou peu instruits étaient dans une grande illusion à cet égard; ils croyaient qu'il leur était permis de haïr leurs ennemis, et en général tous les hommes qui n'étaient pas de leur nation. L'exemple de notre Prophète aurait dû les détromper; il ne haïssait que les ennemis de Dieu, que ceux *qui haïssaient Dieu*, et cette haine est très-compatible avec le grand précepte de la charité du prochain, parce qu'elle est fondée sur l'amour de Dieu.

RÉFLEXIONS.

S. Augustin observe très-bien que J.-C. a dit : *Aimez vos ennemis*, et non pas : *Aimez les ennemis de Dieu*. *La haine parfaite*, ajoute-t-il, ne consiste pas à haïr les hommes à cause des vices; mais à ne pas aimer les vices à cause des hommes. Moïse priait pour son peuple, quand il avait péché, et il ne laissait pas de punir de mort les pécheurs : c'était là haïr l'iniquité, et aimer les hommes, c'était être animé des sentiments de la *haine parfaite*.

Nous ne sommes pas chargés, comme Moïse, de venger par des peines temporelles les intérêts de Dieu : mais nous sommes obligés, comme lui, de haïr le crime partout où il se trouve. Nous devons prier pour ceux qui *haïssent Dieu*; mais nous ne devons avoir aucune complaisance pour les actions où cette *haine de Dieu* se manifeste. Il y a peut-être autant de chrétiens qui se perdent par la complaisance pour les pécheurs, que par le défaut de charité pour les hommes. L'Apôtre dit que la charité *endure tout, et souffre tout*; et il entend les humeurs du prochain, les torts qu'il nous fait, les injures qu'il nous dit, mais non les crimes dont il se rend coupable envers Dieu : nous devons en arrêter le cours, quand la chose est possible, et toujours les haïr, parce que cela est toujours possible; et toujours nous préserver de la contagion de l'exemple, parce que cela est non-seulement possible, mais nécessaire et indispensable.

VERSETS 22, 23.

Au premier verset il y a dans l'hébreu : *Connaissez mes pensées;* au second : *Voyez s'il y a dans moi une route de fraude.* Nos versions rendent le même sens.

Le Prophète demande à la fin de son psaume ce qu'il dit que Dieu a déjà fait, qu'il l'a *éprouvé*, qu'il a *sondé* son cœur, qu'il a *examiné ses démarches*. C'est le témoignage de sa bonne conscience qui lui inspire ce sentiment. Il ajoute : *Conduisez-moi dans la voie éternelle;* et le sens qui se présente d'abord, c'est qu'il désire que Dieu le conduise au port du salut, qui est l'éternité bienheureuse. Cependant, comme dans l'Écriture le tombeau est appelé la *demeure éternelle*, plusieurs interprètes croient que le Prophète dit : *Examinez mes démarches; et si vous trouvez dans moi des vestiges d'iniquité, conduisez-moi au tombeau.* Je n'adopte point cette interprétation; le tombeau est appelé la *demeure de l'éternité*, mais non la *voie éternelle.* Le P. Houbigant met : *Tantum iter vitæ fac me decurrere, quantum huic seculo, sive mortalibus concedi solet; nec me immaturâ morte officiant adversarii mei.* Je n'approuve pas cette explication. Il y a même une sorte d'opposition entre *voie* et *demeure*. D'ailleurs le Prophète ne dit point : *si vous me trouvez coupable*; il dit : *Voyez si je suis coupable, s'il y a dans moi quelque vestige d'iniquité.* Les saints Pères et le plus grand nombre des interprètes ne voient ici que cette prière : *Voyez, Seigneur, s'il y a dans moi quelques traces d'iniquité, et conduisez-moi dans la route qui a pour terme la bienheureuse éternité.* Cette route est l'accomplissement de la loi divine, comme la route de l'iniquité, la voie qui mène à la réprobation.

RÉFLEXIONS.

Il semble que tout le fruit de cet admirable psaume est renfermé dans ces trois ou quatre mots : *Conduisez-moi, Seigneur, dans la route de la vie éternelle.* Il n'y a que l'être à qui rien n'est inconnu, qui puisse servir de guide aux hommes dans cette route, parce qu'il n'y a que lui qui puisse écarter les dangers, aplanir les difficultés, soutenir la constance, redresser les fausses démarches, et ménager le moment du passage dans l'éternité bienheureuse. Celui qui méditera le plus souvent et le plus profondément les trois grands attributs que le Prophète exalte dans ce psaume, savoir, la science, la puissance, la présence de Dieu, sera aussi celui qui marchera avec le plus de sûreté et de constance dans la *route éternelle*.

1. *In finem, Psalmus David.* CXXXIX.

Hebr. CXL.

2. Eripe me, Domine, ab homine malo; à viro iniquo eripe me.

3. Qui cogitaverunt iniquitates in corde, totâ die constituebant prælia.

4. Acuerunt linguas suas sicut serpentes; venenum aspidum sub labiis eorum.

5. Custodi me, Domine, de manu peccatoris; et ab hominibus iniquis eripe me.

6. Qui cogitaverunt supplantare gressus meos; absconderunt superbi laqueum mihi.

7. Et funes extenderunt in laqueum; juxta iter scandalum posuerunt mihi.

8. Dixi Domino: Deus meus es tu; exaudi vocem deprecationis meæ.

9. Domine, Domine, virtus salutis meæ, obumbrâsti super caput meum in die belli.

10. Ne tradas me, Domine, à desiderio meo peccatori: cogitaverunt contra me; ne derelinquas me, ne fortè exaltentur.

11. Caput circuitûs eorum, labor labiorum ipsorum operiet eos.

12. Cadent super eos carbones: in ignem dejicies eos, in miseriis non subsistent.

13. Vir linguosus non dirigetur in terrâ; virum injustum mala capient in interitu.

14. Cognovi quia faciet Dominus judicium inopis, et vindictam pauperum.

15. Verùm tamen justi confitebuntur nomini tuo, et habitabunt recti cum vultu tuo.

PSAUME CXXXIX.

1. Seigneur, délivrez-moi de l'homme méchant, délivrez-moi de l'homme injuste (*ou* violent).

2. Ils ont pensé des méchancetés dans leur cœur; tout le jour ils ont médité de me combattre.

3. Ils ont aiguisé leurs langues comme celle du serpent; le poison des aspics est sous leurs lèvres.

4. Préservez-moi, Seigneur, de la main du pécheur; délivrez-moi des hommes pleins d'iniquité.

5. Ils ont formé le projet de me renverser dans ma marche; ces hommes orgueilleux ont caché un piége contre moi.

6. Ils ont tendu des filets pour me prendre; ils ont placé le long de ma route des pierres d'achoppement pour me faire broncher.

7. J'ai dit au Seigneur: Vous êtes mon Dieu; exaucez, Seigneur, la voix de ma prière.

8. O Seigneur, ô Dieu qui êtes la force d'où dépend mon salut! vous avez couvert ma tête au jour du combat (*ou* durant la guerre).

9. Ne me livrez point, Seigneur, après les désirs que je vous témoigne, à la puissance du pécheur. Ils ont formé des projets contre moi; ne m'abandonnez pas, de peur qu'ils ne s'enorgueillissent.

10. Ce qu'il y a de principal dans les embûches qu'ils dressent autour de moi, est la malice de leurs langues, et elle les accablera.

11. Des charbons embrasés tomberont sur eux; vous les précipiterez dans le feu, ils seront réduits à une misère d'où ils ne sortiront pas.

12. L'homme dont la langue est mauvaise, ne prospérera pas sur la terre; l'homme injuste sera poursuivi par le mal jusqu'à la mort.

13. Je sais que le Seigneur fera justice à l'indigent, et qu'il vengera les pauvres.

14. A l'égard des justes, ils loueront votre nom (*Seigneur*), et les hommes qui ont le cœur droit habiteront en votre présence.

COMMENTARIUM.

Vers. (1) 2.—A viro iniquo (2), Hebraicè *hamasim*,

(1) Simillimus est hic Psalmus quinto et quinquagesimo; interpretum plerique scriptum aiunt à Davide, cùm Saülis odia in ipsum maximè sævirent. Hostes, de quibus queritur vates, sunt Saül ipse, deinde Doeg et Ziphæi, qui majori, quàm par erat, studio morem impio Saülis furori gesserunt. Syrus eò refert, cùm Saül Davidem hastâ figere conatus est. Alii ad Davidem ab Achitophele derelictum proditumque spectare contendunt. Sunt qui Judæis Babylone captivis tribuant. Impiorum scelestorumque, superborum linguarumque nequissimarum nomina, hìc ab auctore descripta, Babyloniis planè conveniunt. Bellum, quo impii justum adoriuntur, insidiæ, quas illi parant, iteratique in ruinam impulsus, optimè explicantur de injuriis quibus Babylonii captivos vexabant, ac studio seducendi Judæos atque in superstitionem trahendi. Præsidium, quo Deus ipsâ prælii die servo suo adest, invictum animi robur significat, quo Deus fideles constantesque Judæos inter tot agressores muniit. *Superborum* appellatio de Babyloniis jam sæpiùs occurrit. Babyloniorum scelera et nequitia iisdem fermè coloribus hìc describuntur, quibus apud reliquos Psalmos exhibentur. Quamobrem nihil prohibet, quin hic Psalmus ita explicetur, quasi Judæorum in captivitate, interque hostes perniciosissimos gementium querelæ sint. Nos tamen iis accedimus, qui de Davide Saulis sævitiâ agitato interpretantur. Beda hìc videt Ezechiam, Sennacheribi armis clausum; plerique verò Patres, Christum Jesum, et Christianos odiis impiorum obnoxios hoc Psalmo cani arbitrantur.

(Calmet.)

(2) Ab homine malo, Doego. A viro iniquo, nempè Saûle. (Muis.

id est, violento propriè, et inhumano. Sic infrà vers. 5 et 13. Queritur initio de uno aliquo præcipuo. Inde ad plures hostes progreditur. Nisi sit synecdoche numeri, singulare pro plurali.

Vers. 3. — Tota die constituebant (1), colligunt, congregant turmatim, ex Hebræo *iaghuru*, ad probos divexandos. Est autem asyntheton. (et) totâ die, etc.

Vers. 4. — Acuerunt linguas suas sicut serpentes (2). De venenatis sycophantis ad persecutiones

(1) Id est: Excitant homines ad contentiones. (Vatablus.)

Q. d.: Saülem continuò ad bella contra Davidem instigant, etc. Potest tamen verti, *commorantur* in *bellis*; q. d.: Tam hostilis sunt animi, ut nunquàm cum ipsis securè liceat vivere. (Gejerus.)

(2) Quorum lingua insigniter est mobilis, ita ut veloci crebroque agitatione suâ videatur eam exacuere. Verùm accuratiùs rem expendenti duplex videtur similitudo, ita ut τὸ *acuere* à gladiis vel telis petatur; *serpentis* verò mentio fiat propter venenum, quo tela intoxicari solent, adeòque *lingua* hìc describitur non serpentum, sed hominum maledicorum.

(Gejerus.)

Venenum aspidum, est, aspidis illius quæ suo loco stans venenum suum procul expuit. (Junius.)

Acuunt linguam suam ad maledicendum, instar sagittæ acutæ, Kimchio notante. *Instar serpentis*, cujus lingua valdè tenuis est (extrema linguæ serpentis *capillamenti tenuitate* ait Aristoteles Hist. nat. libr. 2, c. 17) et mobilis, ita ut veloci et crebrâ agitatione, præsertim cùm vult mordere, camdem acuere videa-

excitandas. *Sela*, quasi hoc sit perpetuum in Ecclesiâ et ejus membris.

Vers. 5. — Custodi me, Domine, de manu peccatoris. Hebr., *raschah*, id est impii propriè. Ab hominibus iniquis *meis*, *hamasim*, id est, à viro iniquitatum sive violentiarum. In fonte quidem sine enallage numeri. Sed docuerunt hanc precem non tam dirigi contra personam definitam, quàm contra universum peccati corpus.

Vers. 6. — Qui cogitaverunt supplantare, sub plantis ponere et conculcare, subvertere, me semel perdere. Hebraicè, ***lidboth***, **id est, propellere ad lapsum**, labefactare, tradere in varia pericula et ruinas. Mihi, in meam perniciem (1).

Versi 7. — Juxta iter scandalum, ad verbum *leiap mahegal*, ad manum orbitæ, id est, latus loci, ut 2 Reg. 15, 2, *stetit ad manum viæ*, et vers. 15, *ad manum portæ*. Ineptè jungunt recentiores cum præcedentibus ob athnah, tantùm ut à nobis differant. Nam athnah non solet distinguere in Psalmis, Proverbiis et Job. Scandalum, offendicula, in quibus impingerem, funiculos, tendiculas, *mokeschim*, id est, aucupia propriè, laqueos aucupum, et diversas insidias et fraudes intenderunt. *Sela*, ut supra vers. 4.

Vers. 8. — Dixi Domino: Deus meus, *El*, fortis meus et potens. *El*, a fortitudine Deus dictum, commodum instituto epithetum.

Vers. 9. — Domine, Domine. Hebraicè, *Elohim*, *Adonai*, Deus, Domine. Prius enim debet legi *Elohim*, non *Jehova*: quia hæc sunt ejus puncta, contra Buxtorfium Jovem. Virtus, fortitudo. Obumbrasti, protexisti caput meum in die armorum, quandocumque sumunt in me arma. Defendisti caput, et tanquam umbraculo gratiæ tuæ texisti, me veluti galeâ munivisti die quo præliantur contra me. Alii, *in die belli*, active interpretantur; die quo mihi præliandum, die quo mihi arma capienda sunt contra impios, ut in sacro, vel justo bello.

Vers. 10. — Ne tradas me, Domine, a desiderio meo, post meum desiderium, id est, postquam te desideravi, appetivi, amavi, invocavi: vel propter meum desiderium, quia te desidero et expecto, ne me tradas peccatoris libidini et potestati. Præpositio enim *à* pro *post*, *propter*, passim: ut Latinè à mensâ, à lectione. Vulgò alii, contra, præter desiderium meum; Masoretæ, *maavaie*, legunt per mem heemanticum et iod plurale, ***desideria: Ne tradas, Domine, desideria impii*; q. d.:** Ne ejus optata perfice, ne eum reddas voti compotem: ut deinde se explicet. Nam sequentia sic ad verbum: *Cogitationem ejus* (contra me) *educas* (in actum, ut) *exaltentur*. Non minùs rectè Septuaginta per mem præpositionem et iod affixum. Quin et Chrysostomus passivè Rabbinorum sensu exponit à desiderio mei, id est, adversùm me, et prout desiderat hostis: *Cogitaverunt* Sive legerint *zemamo*, cum Masoretis, sive *zamemu*, fideliter sententiam expresserunt. Cogitationem ejus malignam ne impleas. Ne fortè exaltentur, ne unquàm superbiant, aut glorientur de me oppresso.

Vers. 11. — Caput circuitus eorum, ἡ κεφαλὴ τοῦ κυκλώματος, caput oppugnationis et obsessionis. Sumpserunt ergo in nominativo casu, ut sit appositio: et sic plerique Rabbinorum, ut Anonymus. Caput et præcipuum circuitionis eorum, nempe *labor labiorum eorum operiet eos*, obruet, perdet, caput oppugnationis atque insidiæ potissimæ in labiis ipsorum positæ ipsos involvent, ac perdent, suis ipsorum artibus et consiliis peribunt; q. d.: Consequentur mercedem suam, laborem labiorum suorum, id est, à calumniâ magno labore structâ, quæ quidem est caput, summa, præcipuum, quo circumeunt, vexant et impetunt probos. Nam præcipuè eos vexant calumniis, probris et maledictis. Calumniæ magno labore structæ et compositæ, sermones valdè elaborati, artificiosè structi, criminationes in meum laborem structæ, vel in quibus comminiscendis plurimum laborant, eis erunt perniciosæ, etiamsi in eis plurimum laboraverint: quemadmodùm plus laboris est in mentiendo, quàm veris dicendis. Kimhi, et recentiores aliquot duriùs et obscuriùs malunt *caput* esse accusativi casûs, et regi à parte posteriore, et cadat in eos, ritu linguæ, quo res **demonstrata antece-**

tur. Vid Bocharti Hieroz. tom. 3, p. 242, ed. Leips. (Rosenmuller.)

(1) Superbi. Qui me in simplicitate ac pietate meâ humilem superciliosè despiciunt, solique, me suppresso, eminere, præ cunctis aliis gestiunt. (Gejerus.)

Qui cogitaverunt supplantare gressus meos. Hic est finis principis tenebrarum, ut nos impediat à viâ salutis, ex quâ ille irreparabiliter excidit. Itaque ipse et angeli ejus in hoc unum semper intenti sunt, ut supplantent gressus nostros, ut non ambulemus in viâ Domini, ut cadamus in eâ, ut retrocedamus, ut saltem lentè progrediamur. Id autem faciunt abscondendo et multiplicando laqueos, eosque juxta viam constituendo. *Absconderunt*, inquit, *superbi laqueum mihi*, non poterant dæmones aptiùs designari, quàm nomine *superborum*, siquidem peccatum eorum non est ortum ex concupiscentiâ carnis, id est, luxuriâ, vel concupiscentiâ oculorum, id est, avaritiâ, sed ex solâ superbiâ vitæ, quia *similes Altissimo* esse voluerunt. Tob. 4: ***Superbiam in tuo sensu, aut in tuo verbo nunquàm dominari permittas; in ipsâ enim sumpsit initium omnis perditio;*** et Job. 41 dicitur diabolus: *Rex super omnes filios superbiæ*. *Abscondit* autem diabolus *laqueos*, quando in actionibus humanis manifestat bonum; abscondit malum, id est, facit ut homo cogitet utilitatem, aut voluptatem, non cogitet jacturam et amaritudinem adjunctam; manifestat adultero pulchritudinem mulieris, abscondit turpitudinem peccati; manifestat furi lucrum pecuniarum, abscondit jacturam regni cœlorum; manifestat ambitioso excellentiam gradûs altioris, abscondit periculum lapsûs gravioris; denique manifestat dulcedinem culpæ, abscondit amaritudinem pœnæ. *Extendit* autem *funes in laqueos*, dùm multiplicat laqueos, quasi dicat: Extendit funes, ut inde multiplices efficiantur laquei; nam cui tetendit laqueum adulterii, tendit paulò post laqueum homicidii, ut adulterium tegatur; et cui tetenderat laqueum homicidii, tendit postea laqueum perjurii, ut justam sententiam judicis evadat. Denique, *juxta iter posuit scandala*, id est, laqueos, id enim sonat vox Hebraica, *mochescim*, *laqueos et offendicula*; quia *in ipsâ viâ, quæ est lex Domini*, nulla offendicula sive laquei esse possunt, juxta illud Psal. 118: *Pax multa diligentibus legem tuam, et non est illis scandalum*. Sed cùm incipimus declinare à viâ, ibi continuò inveniuntur laquei et offendicula. Quare unicum remedium est, cautè ambulare, ut Apostolus monet, et pedem extra viam legis Domini nunquàm ponere. (Bellarminus.)

dit demonstrativum. Labor, quem ipsorum labia moliuntur, demonstrativum, operiet eos, nempe caput circumdantium me, id est, caput, et ipsos circumdantes ipsum qui est caput et princeps inter eos et ipsosmet; calumnia, ipsorum caput, et principem cum universis obsidentibus me perdet; ipsum auctorem persecutionis cum suis turmis et comitibus et conjuratis obruet. CIRCUITUS EORUM, coronæ et multitudinis impiorum, qui eum cingunt et stipant contra me. Unde Hebraicè, *mesibbai*, id est, circumdantium me, si *caput* significet principem, non summam et præcipuum; alioqui *circuituum meorum*, id est, gravissimarum oppugnationum et obsidionum. Sic enim in malum utuntur hâc locutione, ut Psal. 3, 7, *labor labiorum*. Activè, vexatio quæ labiis fit. Periphrasis maledicentiæ et mendaciorum magno labore confictorum, ut Latinè *linguæ virulentia*. Quod enim illi linguæ, hi ferè labiis tribuunt, quoniam ipsa sunt de præcipuis loquendi organis.

VERS. 12. — CADENT SUPER EOS CARBONES. Gravissima supplicia, quæ cœlitùs demittuntur, atque adeò æterna metaphoricè pingit, alludens ad ignem Sodomiticum, de quibus sic Chald. : *Cadent super illos carbones de cœlo, in ignem et gehennam præcipitabis eos, et in foveas illaqueationis, ut non resurgant ad æternam vitam.* IN MISERIIS, miseriâ intolerabili afficientur, in quâ durare non poterunt præ acerbitate, vel in quâ non hærebunt, nisi cum mirabili infelicitate. Tali hyperbole Petrus ait, Epist. 2, 11, angelos impuros *non portare adversùm se execrabile judicium*, cùm tamen in perpetuum eos oporteat hoc acerbissimum malum concoquere. Aliqui vertunt, *in foveis. Subsistere* autem metaphoricè sumitur, nam secundùm substantiam vivent in perpetuum.

VERS. 13. — VIR LINGUOSUS NON DIRIGETUR IN TERRA, linguax, maledicus, mendax, impostor, calumniator, qui linguâ abutitur ad mala, non prosperabitur : Euthymius. Unde Hebraicè, *bal iicchon, non stabilietur, non firmabitur.* CAPIENT, θηρεύσει, venabuntur, quasi venatu capient. Sic Hebraicè : *Virum iniquum malum venabitur in propulsiones.* Hinc Chaldæus : *Virum pravum et malignum venabitur angelus mortis, et detrudet in gehennam.* IN INTERITU, quando interibit; vel, in interitu, usque ad interitum, donec intereat. Mala eum capient, quæ ipsum interimant, et in exitium pertrahant. Hebraicè, *lemadhepheth, in propulsiones*, in ruinas. Homo violentus et iniquus agetur in ruinam, expelletur in interitum. Ad ipsius perniciem sua evenient scelera.

VERS. 14. — COGNOVI QUIA FACIET DOMINUS. Novi multis experimentis et exemplis Deum causam inopum tutaturum, vindicaturum suo tempore, et eos liberaturum, impiis gravissimè punitis.

VERS. 15. — VERUMTAMEN JUSTI CONFITEBUNTUR DOMINO; verùm, at. Est enim antithesis. Iniquus peribit. Contra justi te laudabunt, vel gratias agent (confiteri utrumque) de tempestivo auxilio, et tuo favore dirigentur, sive prosperabuntur. CUM VULTU TUO, cum tuo favore et gratiâ, quæ in vultu cernitur, vel ut supra, Psal. 15, 12, et 20, 7, *à spiritu vultûs tui.* Tuo vultu semper in cœlo perfruentur, beati erunt ex tuæ majestatis et gloriæ visione. Per vultum, Christum, qui est character substantiæ sive personæ Dei Patris, Hebr. 1, 3, etiam Euthymius intelligit.

NOTES DU PSAUME CXXXIX.

On lit dans le titre : *In finem*, *Psalmus David*, et c'est la traduction exacte de l'hébreu et du grec, en supposant toutefois que *in finem* réponde à למנצח de l'hébreu. On a dit ailleurs les raisons qui appuient cette manière de traduire. Il paraît que David est l'auteur du Psaume, et qu'il s'agit des persécutions qu'il éprouva de la part de Saül, ou de ses autres ennemis. Il ne parle toutefois qu'en général, et l'on peut croire que c'est une formule de prière applicable à toutes les circonstances où les fidèles persécutés et souffrants peuvent se trouver. La plupart des Pères voient J.-C. dans ce psaume, et l'Eglise le récite dans l'office de la passion.

VERSETS 1, 2.

Au premier verset l'hébreu dit : *Seigneur, délivrez-moi de l'homme méchant, préservez-moi de l'homme de violences.* Au second, il y a proprement : *ils ont rassemblé des combats*, pour faire entendre que ces ennemis se sont réunis dans le dessein de combattre le Prophète.

Comme ce second verset emploie le pluriel, il faut croire ou que l'*homme méchant* et l'*homme violent* dont parle le premier verset, sont deux ennemis différents, ou que le Prophète entend par cette expression, *l'homme méchant, l'homme violent*, tous les adversaires, soit visibles, soit invisibles, qui peuvent attaquer les justes.

Ces deux versets peuvent convenir à David, qui fut en butte aux injustices, aux violences, aux persécutions de Saül, de Doëg, de Séméi, d'Achitophel, des Ziphéens; ils sont applicables à J.-C. qui eut pour adversaires toute la faction des prêtres, des scribes, des pharisiens; on peut aussi les entendre des martyrs, et en général de tout le corps de l'Eglise, et même de chaque homme en particulier, puisque les ennemis du salut se sont toujours réunis, et se réuniront toujours pour inquiéter et persécuter les justes.

RÉFLEXIONS.

Quel est l'*homme méchant*, l'*homme injuste*, l'*homme qui pense toujours l'iniquité dans son cœur*, l'*homme qui médite toujours des combats?* Il n'est pas nécessaire de le chercher dans l'histoire de David, ou dans celle des saints. Cet *homme* est dans moi, et y sera toujours jusqu'à ce que la grâce et l'amour de J.-C. l'en aient chassé. Dès que je remarque dans mon intérieur de l'opposition aux souffrances, aux humiliations, à la pauvreté; dès que mon cœur s'attache à quelque objet créé que ce soit; dès que les façons de penser ou d'agir du prochain me révoltent; dès que je ne sens aucun désir de suivre J.-C. crucifié; dès que les voies de l'oraison et les exercices de la solitude m'ennuient ou me fatiguent; dès que j'ai le moindre désir qui n'est pas dans l'ordre de la volonté de Dieu; dès que je n'agis que par le mouvement de la nature, et non par l'inspiration de la grâce, je nourris dans mon sein l'homme que décrit le Prophète, et je suis en butte à toutes ses persécutions.

Je me fais illusion à moi-même, si je prétends soumettre par mes propres forces cet homme ennemi. Ce doit être le chef-d'œuvre de la grâce et le triomphe de l'amour de J.-C. Je dois lui adresser la prière du Prophète, et soutenir cette prière d'une grande vigilance sur moi-même. Je dois me haïr, parce que je suis haïssable; m'humilier, parce que je

suis orgueilleux; me reprimer, parce que je suis impétueux; me dépouiller de mes affections, parce qu'elles sont dépravées: me réduire au silence, parce que je parle toujours trop et toujours mal. Seigneur, délivrez-moi de moi-même, parce que je suis méchant et injuste, parce que je n'ai que des pensées perverses, et que je combats sans cesse dans moi votre saint amour.

VERSET 3.

L'hébreu met le poison de l'*aspic*, peut être parce que le mot dont il se sert n'a point de pluriel; on ne peut en juger, car il ne se trouve qu'une fois dans toute l'Écriture. Le Prophète peint d'un nouveau trait la malice de ses ennemis: ils pensent le mal dans leur cœur, et ensuite ils le répandent dans leurs discours. Il les compare au serpent et à l'aspic qui distillent le venin de leur langue; comparaison souvent répétée dans les livres saints.

RÉFLEXIONS.

Les discours des hommes ne sont pas aussi dangereux pour nous que ceux de notre amour propre. Nous savons que les calomnies sont des discours empoisonnés; et la crainte d'y donner occasion par notre conduite, nous rend attentifs sur nous-mêmes: au lieu que les suggestions de l'amour-propre nous flattent, nous séduisent, nous font tomber dans les piéges que nous tend cet ennemi domestique. Les poisons les plus funestes sont ceux dont nous ne nous défions pas, ceux qui se trouvent cachés dans des mets qui nous plaisent; et tels sont les discours que tient secrètement, mais très-artificieusement, l'amour-propre. L'homme de péché qui est en nous, a un langage plus clairement articulé que celui qui dépend de nos organes. Il nous dit de chercher notre avantage en tout, de ne pas souffrir une injure, de satisfaire notre vanité, notre curiosité, notre attrait pour le plaisir. Il nous suggère mille prétextes pour nous dispenser des exercices de piété, de charité, de mortification. Dès que sa voix se fait entendre, il nous semble que c'est celle de la raison, et nous nous livrons à ses conseils pernicieux. Nous ne sentons les atteintes du poison que quand il a opéré son effet, et que le péché s'est emparé de notre âme. Heureux encore celui que sa conscience rappelle à la loi de Dieu, et qui sait gémir de l'attention qu'il a donnée à la voix traîtresse et meurtrière de l'amour-propre!

VERSETS 4, 5, 6.

Il n'y a que deux versets dans l'hébreu: du reste, tout le sens est rendu dans nos versions. On peut remarquer l'expression hébraïque: *Ad manum semitæ*, pour *juxtà iter*; c'est que les bords d'une route sont distingués par la *main* droite et la *main* gauche.

Le sens de ces versets n'est point obscur; le Prophète implore la protection divine contre les méchants, contre les orgueilleux qui ont cherché à le renverser dans sa marche, qui, dans ce dessein, ont semé la route de piéges et de filets. Ce sont des expressions figurées pour désigner les artifices dont avaient usé les ennemis du Prophète pour le perdre. Il y a dans l'histoire de David assez de traits qui justifient ces plaintes; il y en a encore plus dans la vie de Jésus-Christ, et en général dans l'histoire de tous les saints. Le démon et ses émissaires, qui sont les pécheurs et les passions des hommes, savent tendre des piéges de toute espèce, et la route du salut en est semée. Il n'y a que la protection divine qui puisse les rompre et nous en délivrer.

RÉFLEXIONS.

Il est toujours facile de distinguer la calomnie, de juger du degré de méchanceté que les ennemis du dehors mettent dans leurs discours, ou dans leurs entreprises. Les piéges qu'ils tendent ne sont jamais si bien cachés, ou si finement dressés, qu'il ne reste bien des moyens de les découvrir ou de les rompre: mais ceux de l'amour-propre réussissent presque toujours; nous les préparons nous-mêmes, et nous les regardons souvent comme des chefs-d'œuvre de prudence, d'esprit, de raison. Nous sommes presque sans nous en apercevoir, et nous disputons contre ceux qui veulent nous faire connaître que nous nous sommes laissé séduire.

Il n'y a qu'un livre qui enseigne parfaitement l'art de distinguer et de rompre les piéges de l'amour-propre: c'est le recueil des divines Écritures, et surtout le nouveau Testament. Jésus-Christ en a donné les premières leçons dans son discours sur la montagne; il a continué dans tout le cours de sa vie, et ses apôtres ont achevé de nous instruire, ou plutôt ils n'ont fait qu'appliquer et développer ses instructions. Les âmes qui se défient de leur amour-propre, trouvent partout dans ce saint livre des lumières et des forces pour éluder les piéges de ce dangereux ennemi. J'ouvre, par exemple, l'Épître aux Romains, et je tombe à l'endroit du 12ᵉ chapitre où l'Apôtre dit: *Aimez-vous d'une amitié fraternelle, et prévenez-vous d'honneur les uns les autres.* Ce mot seul détruit tous les prétextes que l'amour-propre oppose à l'amour du prochain. J'apprends que je dois regarder tous les hommes, quels qu'ils soient, comme mes frères; que, bien loin d'en mépriser aucun, je suis obligé de les honorer tous, et de faire même les premières avances pour leur témoigner l'honneur que je leur porte. Il n'y a ni modification, ni restriction dans cette excellente maxime. L'amour-propre se retranche dans les antipathies qu'il éprouve, dans les injures qu'il a reçues, dans les défauts sans nombre qui dégradent le prochain, dans l'abus qu'il fera de la considération qu'on aura pour lui; il représente la différence des humeurs, des conditions, des emplois, des nations; il s'appuie sur les usages du monde, sur l'exemple de ceux à qui l'on ne refuse pas la qualité d'honnêtes gens, sur le ridicule auquel on s'expose en témoignant de l'amitié ou de l'estime à des gens méprisables. Que pourrais-je dire pour développer tout ce qu'oppose la nature à l'instruction de l'Apôtre? Mais ce disciple de Jésus-Christ n'a point connu tous ces subterfuges; et si je doutais de sa pensée, je n'aurais qu'à lire ce qu'il ajoute: *Entrez dans les sentiments les uns des autres: n'ayez point de pensées présomptueuses, mais prenez en de modestes: ne soyez point sages à vos propres yeux; ne vous laissez point vaincre par le mal, mais vainquez le mal par le bien*; c'est-à-dire, n'écoutez aucun des sentiments que vous suggère l'amour-propre contre le prochain; mais étouffez ces sentiments par ceux de la charité et de la bienfaisance. Je sais que tout ce que dit ici saint Paul est au-dessus des forces de la nature; aussi n'oublie-t-il pas, ce saint Apôtre, de recommander la *ferveur de l'esprit*, le *service du Seigneur* et la *prière assidue*: c'est là ce qui fortifie l'homme intérieur contre l'amour-propre: et le Prophète ne dit-il pas, dès le commencement de son psaume et dans toute la suite des versets qui le composent: *Ah! Seigneur, protégez moi, délivrez-moi, préservez-moi; Seigneur, vous êtes ma force, exaucez moi*, etc.?

VERSETS 7, 8, 9.

Dans les deux premiers versets, le Prophète emploie les motifs les plus touchants pour obtenir la protection du Seigneur. O Seigneur! dit-il, vous êtes mon Dieu, ma force, mon salut: vous m'avez mis à couvert de votre ombre dans les jours du combat. Et peut-être David fait-il ici allusion à la victoire qu'il avait remportée sur Goliath.

Dans le 3ᵉ verset, ces mots, *à desiderio meo*, pourraient avoir quatre sens: ou celui qu'on voit dans la version française, ou *contre mon désir*, ou *comme je le désire*, ou enfin *selon mon dessein*; et dans ce dernier sens il faudrait entendre un *désir corrompu*. *Ne me livrez point au pécheur (au démon) qui est d'intelligence avec mes passions.* Ce dernier sens est celui qu'adopte saint Augustin. On traduit l'hébreu: *N'accordez pas les désirs du pécheur; ne consommez pas sa pensée*;

(perverse), *ils seront élevés.* Ces derniers mots ont si peu de sens, que la plupart des hébraïsants suppléent *ne*, et disent : *Qu'ils ne soient point exaltés*, ou qu'ils ne *s'élèvent point.* Il faut bien que ce texte n'ait pas été lu de la même manière par les anciens, car ils ne s'accordent pas dans les versions qu'ils en donnent. Comme le sens que forment les LXX et la Vulgate est clair, et répond même à l'hébreu en tout point, je ne vois pas qu'on doive le rejeter ; et au fond il rentre dans celui qu'on donne à l'hébreu. Comparons en effet ces deux versions : 1° *Ne me livrez point, Seigneur, contre ce que je désire, à la volonté du pécheur ; il a formé des projets contre moi, ne m'abandonnez pas, de peur qu'il ne s'enorgueillisse ;* 2° *n'accordez pas au pécheur ce qu'il désire, ne permettez pas qu'il exécute ses projets, de peur qu'il ne s'enorgueillisse.* Ne résulte-t-il pas la même pensée ? Ne conçoit-t-on pas que le Prophète demande à Dieu de n'être point abandonné à la mauvaise volonté de ses persécuteurs ; qui deviendraient plus orgueilleux par le succès de leurs complots ?

RÉFLEXIONS.

Qui est-ce qui dit avec autant d'énergie que notre Prophète : Ah ! Seigneur, *vous êtes mon Dieu ;* ou, comme l'explique saint Augustin, *vous êtes Dieu, et ils ne sont que des hommes ; vous êtes à moi, je suis à vous, et ils ne sont ni à moi ni à vous ?* Voilà ce qu'il faut opposer aux ennemis soit visibles, soit invisibles du salut. Ils ne me sont rien, et Dieu m'est tout ; ils ne me veulent que du mal, et Dieu ne me fait que du bien.

Le texte ne dit pas seulement, *vous êtes mon Dieu ;* il dit : *Vous êtes mon Dieu et le Dieu fort*, pour marquer que Dieu mérite toute notre confiance, qu'il a dans sa main tous les moyens de nous défendre, de nous protéger : aussi ajoute-t-il que *Dieu est la force d'où dépend son salut ;* et qu'il *l'a couvert comme d'un bouclier dans le jour du combat.* Mais quel est ce jour, sinon tout le temps de la vie ? Job disait que toute la *vie de l'homme* est une *milice continuelle*, et l'Apôtre ne regardait tous ses travaux que comme des *combats.* Dieu nous protège donc toujours, il est donc toujours à côté de nous, pour nous défendre et nous *couvrir ;* mais nous sommes trop souvent des lâches qui ne faisons aucun usage de l'armure de Dieu, qui la rejetons même pour nous rendre à nos ennemis mortels.

Qu'il y a de vérité dans la prière du Prophète, entendue selon l'interprétation de saint Augustin : *Seigneur, ne me livrez pas, selon mes désirs*, aux fureurs des impies ! C'est *votre désir*, reprenait ce saint docteur ; c'est votre convoitise qui fait que le démon est vainqueur. Il vous présente l'appât des plaisirs, et vous vous laissez prendre sans défense, parce que votre cœur est sensuel. Il fait briller à vos yeux le faux éclat des richesses, et votre cœur vole vers cet objet, parce qu'il est avare. Vous avez plus à vous défendre de votre propre penchant, que des embûches du tentateur. Il ne peut rien sans vous ; et il peut tout, parce qu'il est d'intelligence avec vous. Commencez par cette prière : *Seigneur, ne m'abandonnez pas à mes désirs* terrestres et corrompus.

VERSET 10.

Il y a dans l'hébreu, *caput circumvenientium me*, ou *circuituum meorum ;* peut-être que les LXX ont lu l'affixe du pronom à la troisième personne et non à la première : mais le sens est toujours le même ; car ces ennemis dressaient leurs embûches autour du Prophète, de sorte que ces embûches pouvaient être appelées les *embuches de ses ennemis*, parce qu'ils en étaient les auteurs ; et les *embuches du Prophète*, parce qu'il en était l'objet. Les interprètes ne s'accordent pas dans la version de ראש, parce ce mot signifie *tête* et *poisson.* La première de ces significations a été adoptée par les LXX, et le sens n'est pas trop obscur. David dit que la *malice de leur langue, qui est la principale chose* qu'ils emploient contre lui, *retombera sur eux.* Ici commence la prédiction des vengeances divines sur ces ennemis du Prophète. Quels que soient ces ennemis, soit Saül, Doeg, Achitophel, ou bien le monde, le démon, les passions, tôt ou tard Dieu en fera justice.

RÉFLEXIONS.

C'est une observation qu'ont faite les saints, que les premiers traits dont se servent les ennemis de la vertu, partent toujours de la langue. Ils commencent par des discours calomnieux, quand ils veulent flétrir la réputation des hommes de bien ; ils emploient des flatteries artificieuses, quand ils veulent séduire les simples ; ils donnent de mauvais conseils, quand ils veulent attirer les âmes tièdes dans le précipice qu'ils leur ont préparé. Le premier tentateur, qui est le démon, tendit un piége à la mère de tous les hommes, en conversant avec elle, et il eut recours au même artifice, quand il vit Jésus-Christ dans le désert ; mais il lui arriva en cette occasion ce que dit ici notre Prophète : *La malice de son discours retomba sur lui.* Tous les schismes, toutes les hérésies, tous les systèmes d'irréligion, ont commencé par le *travail des lèvres*, comme s'exprime le psalmiste ; c'est là le début de l'impiété. Si la foi jette ses premières semences par la parole, l'incrédulité tâche de les étouffer par la même voie ; les prophètes annonçaient aux Juifs les volontés, les menaces, les promesses du vrai Dieu, et les prêtres de Jéroboam exaltaient le pouvoir de Baal. Les apôtres prêchaient Jésus-Christ, et les chefs de la synagogue accusaient ces envoyés de Dieu de contredire Moïse, et de détruire la loi. Quand le christianisme se fut répandu dans toutes les provinces de l'empire Romain, quelle foule de calomnies on inventa contre les Chrétiens ! On les disait ennemis des empereurs et de la patrie ; on leur imputait des abominations atroces, des cérémonies sacriléges, des conventicules séditieux. Les apologistes de la Religion fermèrent la bouche aux calomniateurs ; mais l'enfer arma les puissances du siècle, et le sang des martyrs coula de toutes parts. Quand la paix fut rendue à l'Eglise, le monde, cet émissaire perpétuel des puissances de ténèbres, insinua ses maximes parmi les fidèles. Il blâma l'austère régularité des uns, il tourna en ridicule la simplicité des autres, il s'arma d'un faux zèle contre la sage indulgence des pasteurs ; il taxa les saints d'hypocrisie ou de relâchement, d'enthousiasme ou de mollesse : et quand il désespéra de détruire l'Evangile par la force, il en attaqua les dogmes par des subtilités ; il emprunta le langage du savoir, pour persuader aux hommes qu'il ne fallait rien croire ; il multiplia les écrits, les sophismes, les railleries, les injures ; tout lui fut égal, pourvu qu'il n'y eût plus de religion sur la terre.

L'oracle du Prophète doit s'accomplir. La *malice du discours* qu'il appelle le *travail des lèvres*, accablera les impies. La perpétuité de l'Eglise vérifie déjà une partie de cette prédiction, et le jour du Seigneur achèvera de la justifier.

VERSET 11.

On traduit ainsi l'hébreu : *Des charbons tomberont sur eux ; il les précipitera dans le feu et dans des fosses d'où ils ne sortiront point.* Sur quoi j'ignore de quel droit on traduit, במהמרות, *dans des fosses*, tandis que ce mot, selon toutes les racines d'où l'on peut le tirer, signifie des *amertumes*, des *chagrins*, des *douleurs ;* les LXX ont donc très-bien mis, ἐν ταλαιπωρίαις, et notre Vulgate, *in miseriis.* Nous disons *dejicies*, et non *dejiciet.* Saint Jérôme met aussi *dejicies ;* mais c'est le même sens : aussi ceux qui gardent *dejiciet*, suppléent ou sous-entendent *Dominus.* Le mot *subsistent*, de la Vulgate, équivaut à *resurgent*, et doit être traduit, *ils ne se relèveront pas.* Il y a des variétés dans les diverses éditions grecques. J'assure que la Vulgate est de toutes les versions anciennes celle qui se concilie le mieux avec l'hébreu.

Le sens, au reste, est assez clair. Le Prophète annonce que les impies seront en proie à la colère divine, qu'elle fera pleuvoir sur eux des charbons, qu'elle les précipitera dans le feu, et qu'ils seront réduits à un état de misère d'où ils ne se relèveront jamais. Il n'est guère possible de voir ici d'autres supplices que ceux de l'enfer. La Paraphrase chaldaïque dit : *In ignem, in gehennam præcipitabis eos, et in foveas cadent, ut non resurgant ad vitam æternam.*

RÉFLEXIONS.

Ceux qui attaquent la Religion, savent bien que les saintes Écritures et les prédicateurs de l'Évangile annoncent des châtiments éternels aux impies; mais ils ne sont point touchés de ces menaces. Ils regardent comme des fables tout ce que l'on raconte des vengeances divines; ils disent que dans toutes les religions il y a eu des fictions pareilles, et que, comme le tartare des poëtes n'étonne plus personne, aussi l'enfer des Chrétiens ne doit faire aucune impression sur des esprits qui pensent. Ce raisonnement pèche par deux principes.

1° L'universalité de croyance sur les supplices destinés aux méchants après la mort, est une preuve à laquelle tout esprit raisonnable doit donner au moins beaucoup d'attention. D'où est-elle venue cette persuasion universelle, sinon d'une vérité manifestée dès le commencement? Les hommes ne sont pas assez ennemis d'eux-mêmes pour avoir imaginé un état capable de les intimider, et d'arrêter la fougue de leurs passions. Le premier législateur ou prédicateur qui les aurait menacés de tourments intolérables après la mort, n'aurait trouvé dans eux qu'une opposition formelle, que des railleries, que des invectives. De quel droit, lui aurait-on dit, voulez-vous nous rendre malheureux dès cette vie par la crainte d'un avenir de supplices? qui vous a préposé pour troubler les plaisirs des hommes? quelle divinité vous a ouvert ces cachots ténébreux que vous dites destinés à ceux qui auront satisfait leurs passions en ce monde? Cependant tout le contraire est arrivé; les divers plans de religion qu'on a dressés, ont toujours pour base l'existence des récompenses et des châtiments dans une autre vie; on n'a point prouvé ce dogme, on l'a supposé comme incontestable; et s'il s'est trouvé dans le progrès des siècles un petit nombre de gens qui l'aient nié, ou révoqué en doute, ils ont été taxés d'impiété, et ils n'ont jamais eu pour eux, je ne dis pas le genre humain, mais une seule nation, parmi tant de peuples qui habitent la terre.

2° Si les livres qui contiennent la menace des châtiments après la mort, ont tous les caractères de vérité qu'on puisse exiger de pareils monuments; si plusieurs d'entre eux sont les plus anciens qu'on connaisse; s'ils se sont transmis de siècle en siècle dans une nation dont ils ne dissimulent pas les égarements, et qui néanmoins les a toujours révérés, et qui les révère encore; s'ils contiennent un très-grand nombre d'autres prédictions qui sont évidemment accomplies; si ce qu'ils enseignent de la divinité, du culte qui lui est dû, et des devoirs de l'homme, l'emporte infiniment sur tous les autres écrits qui ont traité de la religion; enfin si l'on prouve que les auteurs de ces livres ont fait en divers temps des choses qui ne pouvaient être que le témoignage de Dieu en faveur de ce qu'ils enseignaient, soit de bouche, soit par écrit, je crois qu'on doit conclure encore, qu'au moins ce que disent ces livres des châtiments destinés aux impies après la mort, mérite une très-grande attention. Or, telles sont nos saintes Écritures, soit de l'Ancien, soit du Nouveau-Testament. Qu'y a-t-il donc de plus téméraire que de regarder comme des fictions et des fables ce qu'on y lit sur ces effets de la vengeance divine? Ceux qui ne veulent pas les croire, ont-ils réfléchi sur les preuves qui les appuient? n'est ce pas l'intérêt des passions qui suggère ce langage d'incrédulité? A-t-on vu jusqu'ici de la part des incrédules des arguments aussi forts contre les châtiments de la vie future, que les raisons qui depuis tant de siècles ont convaincu les hommes de leur existence? Réfléchissons sur l'oracle du Prophète : *Dieu fera pleuvoir sur les impies des charbons de feu; il les condamnera à des tourments dont ils ne se délivreront jamais.* Cette parole ne s'accomplit pas dans cette vie, du moins elle s'accomplit très rarement. Il y a donc un autre état où la prédiction doit se vérifier pleinement.

VERSET 12.

La version française qu'on voit ici répond assez à l'hébreu et au grec, et ne contredit point la Vulgate. Il y a dans l'hébreu : *L'homme de la langue ne sera point établi sur la terre; le mal poursuivra (venabitur) jusqu'à l'impulsion* (jusqu'à sa chute) *l'homme violent.* Il devrait y avoir, *in interitum* dans la Vulgate, comme il y a, εἰς διαφθοράν, dans le grec.

Le sens de notre vers. on pourrait être : *L'homme qui a une mauvaise langue ne sera point conduit à la terre* (des vivants) qui est le ciel : *et à la mort, les maux saisiront l'homme injuste.* Mais de quelque manière qu'on traduise, le Prophète prédit toujours le malheur des mauvaises langues et des hommes violents, injustes, malfaisants.

RÉFLEXIONS.

L'homme de la langue est une expression qu'on ne peut trop considérer. On appelle *homme de plaisir*, celui qui cherche sans cesse à satisfaire le goût qu'il a pour la volupté; on appelle *homme de bonne chère*, celui qui fait son capital des plaisirs de la table : de même, *l'homme de la langue* doit être celui qui se livre à tous les excès qu'on peut commettre en parlant. L'apôtre S. Jacques dit qu'avec la *langue on bénit Dieu, et qu'on maudit les hommes*, pour faire entendre que les justes se servent de leur langue pour rendre hommage à Dieu, et que les méchants s'en servent pour persécuter le prochain. Or, celui qui *bénit Dieu*, n'est point *l'homme de la langue*, c'est *l'homme du cœur*; il médite beaucoup, et il parle peu : c'est pour cela que J.-C. recommandait à ses disciples de *ne pas faire de longs discours en priant. L'homme de la langue* est absolument et sans exception, selon le langage de l'Écriture, celui qui abuse de la parole, soit pour outrager le Seigneur, soit pour nuire au prochain.

Le saint évêque Sérapion disait qu'*il n'y avait point de membre dans son corps qu'il craignît autant que sa langue*; et ce mot est tout à-fait conforme à la doctrine de S. Jacques qui dit que la *langue est l'assemblage de toutes les iniquités; qu'elle est un mal incapable de repos; qu'elle est remplie d'un poison mortel; et qu'enfin, si quelqu'un ne pèche point en paroles, c'est un homme parfait.* Comment celui qui abuse de sa langue, pourrait-il donc espérer un établissement dans la terre des vivants où rien *de souillé ne peut entrer?*

Le pécheur, que notre Prophète appelle aussi *l'homme de l'iniquité*, ne trouvera que des maux à la mort. Ils le *poursuivront*, selon l'énergie du texte, comme le chasseur poursuit la bête fauve, jusqu'à ce qu'il la fasse tomber sous ses coups, ou dans le piége qu'il lui a tendu. Et voilà en quoi consiste la différence essentielle entre les vrais fidèles et les partisans du monde. Les premiers sont quelquefois pendant toute leur vie en butte à la persécution et aux souffrances; mais au moment de la mort tous les maux disparaissent, et il ne leur reste qu'à entendre ces mots consolants : *Venez, bons serviteurs, entrez dans la joie de votre maître.* Les pécheurs au contraire auront joui des avantages de ce monde, et à la fin de leur carrière ils seront investis de tous les maux, dont le plus grand, dit S. Chrysostome, n'est pas l'enfer avec tous ses supplices, mais la privation de J. C. Méditons les biens qui attendent le juste à ce moment décisif, méditons les maux qui fondent sur le pécheur, quand il ne reste plus de temps pour connaître et aimer Dieu.

VERSETS 13, 14.

Au verset 13, il y a *cognovisti* dans le texte; *cognovi* est mieux, et le P. Houbigant dit que c'est la leçon qu'on trouve dans plusieurs manuscrits.

Le Prophète confirme ce qu'il vient de dire du jugement que Dieu exercera contre les oppresseurs des justes: *Il y aura un temps*, dit-il, *où le Seigneur prendra en main la cause de l'indigent* ou de *l'affligé* (car le mot hébreu a les deux significations), *et qu'il vengera les pauvres.* Le Prophète assure qu'il a une *certitude* de cela; et il oppose ensuite le sort des justes: *Ils loueront le nom du Seigneur, ils habiteront en sa présence* ou *devant sa face;* ce qui est une expression familière à l'Ecriture. Dans ces versets, il n'y a point de différence entre le texte et les versions.

RÉFLEXIONS.

Il n'y a que dans la véritable religion qu'on ait parlé comme fait ici le Prophète: *Je sais*, je suis sûr que le Seigneur punira les méchants, et que les justes habiteront en sa présence. Dans les fausses religions, on parlait d'une vie future, où les récompenses et les châtiments auraient lieu; mais ce n'était jamais avec l'assurance que témoigne ici David, et que saint Paul témoigna encore long-temps après lui: *Je sais*, disait-il, *quel est celui dans qui j'ai mis ma confiance, et je suis sûr qu'il est assez puissant pour me conserver mon dépôt*, c'est-à-dire, mes bonnes œuvres, *jusqu'au jour* où il exercera sa justice: *Nous savons*, disait aussi l'apôtre saint Jean, *que, quand le Seigneur se montrera, nous serons semblables à lui, parce que nous le verrons tel qu'il est.* Il n'y a que le don de la foi qui puisse inspirer un tel langage. Quand on a ce don, on parle du monde futur avec autant de certitude que si l'on en avait l'évidence. Le Prophète et les apôtres ne disent pas: *Je présume, je conjecture, j'ai un pressentiment, j'ai des raisons de croire*; mais *je sais*, j'ai une connaissance certaine, et rien ne peut ébranler dans moi cette persuasion. Or, voilà ce que la plupart des hommes ne méditent point; voilà ce que plusieurs d'entre eux tâchent d'infirmer, soit dans leur esprit, soit dans celui des autres. Parmi ceux mêmes qui se disent très-convaincus de cette vérité, très-peu forment un plan de vie assorti à leur connaissance. On est sûr qu'il y a une vie future, et l'on agit comme si l'on n'en savait rien, ou comme s'il y avait autant de raisons de la nier que de la croire. Les saints ont été non seulement les hommes les plus sages, mais les esprits les plus conséquents qui aient existé dans le monde. Nous savons, disaient-ils, que la vie présente doit finir, et qu'il y a une vie future qui n'a point de bornes; nous savons que Dieu jugera tous ceux qui sortiront de la vie présente; qu'il exercera une vengeance très-sévère contre les pécheurs, et qu'il admettra les justes à jouir de sa présence: par conséquent, ajoutaient-ils, il importe extrêmement, et même uniquement, de faire un tel usage de la vie présente, qu'on n'ait rien à craindre de ce juge suprême, et qu'on ait tout à espérer de sa miséricorde et de sa magnificence. D'après ce raisonnement, ils ont formé le plan de conduite qui les a élevés à la sainteté. Quoi de plus méthodique dans le raisonnement, de plus sensé dans la détermination, de mieux suivi dans l'exécution, et de plus heureux dans le succès?

Psalmus David. CXL.

Hebr. CXLI.

1. Domine, clamavi ad te, exaudi me; intende voci meæ, cùm clamavero ad te.

2. Dirigatur oratio mea, sicut incensum in conspectu tuo: elevatio manuum mearum sacrificium vespertinum.

3 Pone Domine, custodiam ori meo, et ostium circumstantiæ labiis meis.

4. Non declines cor meum in verba malitiæ, ad excusandas excusationes in peccatis;

5. Cum hominibus operantibus iniquitatem; et non communicabo cum electis eorum.

6. Corripiet me justus in misericordiâ, et increpabit me: oleum autem peccatoris non impinguet caput meum.

7. Quoniam adhuc et oratio mea in beneplacitis eorum; absorpti sunt juncti petræ judices eorum.

8. Audient verba mea, quoniam potuerunt: sicut crassitudo terræ erupta est super terram.

9. Dissipata sunt ossa nostra secùs infernum, quia ad te, Domine, oculi mei: in te speravi, non auferas animam meam.

10. Custodi me à laqueo quem statuerunt mihi, et à scandalis operantium iniquitatem.

11. Cadent in retinaculo ejus peccatores: singulariter sum ego, donec transeam.

PSAUME CXL.

1. Seigneur, j'ai crié vers vous, exaucez-moi; soyez attentif à ma voix, toutes les fois que je pousserai des cris vers vous.

2. Que ma prière s'élève en votre présence comme l'encens (*qu'on brûle sur votre autel*); que l'élévation de mes mains soit comme le sacrifice qu'on vous offre le soir.

3. Mettez, Seigneur, une garde à ma bouche; mettez à mes lèvres une porte qui les environne (*ou* qui les retienne.)

4. N'inclinez point mon cœur à la malice, de sorte que je cherche des prétextes pour m'excuser quand j'ai commis des péchés;

5. Et de sorte que je m'unisse avec ceux qui commettent l'iniquité, préservez-moi de prendre part à ce qu'ils estiment le plus (*ou* aux plus estimés d'entre eux).

6. L'homme juste me reprendra avec des sentiments de miséricorde, il me fera des reproches (*d'ami*); mais le parfum du pécheur ne coulera point sur ma tête.

7. Car ma prière subsistera même au milieu de leurs plaisirs: les chefs d'entre eux ont été brisés contre la pierre et engloutis dans l'abîme.

8. (*Les autres*) entendront ma voix, parce qu'ils auront pu l'entendre. De même que des mottes de terre sont répandues dans un champ sillonné (*par la charrue;*)

9. Ainsi nos ossements ont été dispersés sur la surface du tombeau: mais, Seigneur, ô mon Dieu! puisque mes yeux sont tournés vers vous, et qu'en vous seul je mets mon espérance, ne permettez pas que je périsse.

10. Préservez-moi du piége que m'ont tendu (*les pécheurs*); préservez-moi des scandales que donnent les ouvriers d'iniquité.

11. Les pécheurs tomberont dans les filets de leur iniquité; pour moi je demeurerai seul, jusqu'à ce que j'achève ma course.

COMMENTARIUM (1).

VERS. 1. — DOMINE, CLAMAVI AD TE, EXAUDI ME. Hebr., *husshahli*, festina ad me, propriè, exaudiendum

(1) Origenes, Theodoretus et interpretum plerique fatentur simillimum esse hunc Psalmum superiori,

scilicet. Putant autem nonnulli Davidem hæc cecinisse in exilio, loco thuris et hostiarum, quæ fiebant in templo, dedicâsse, quòd sacrificiis interesse non posset.

VERS. 2. — DIRIGATUR ORATIO MEA, SICUT INCENSUM (1), recta, grata (sit, supple). Precatio mea tibi sit gratissima, sicut thuris cremati suffitus, qui in venerationem tui excitatur, sicut thymiama, quod sur

eoque Davidem queri de Saulis odio, ac Deum orare, ut sese constantem adversùs impatientiam efficiat, atque in querelas et convicia in hostes sese descendere ne patiatur. Beda Ezechiæ tribuit, cùm armis Sennacheribi premeretur. Veteres quidam, teste paraphraste Græco, scriptum esse ante Babylonicam captivitatem censuêre. Orientales Christiani hunc Psalmum quotidiè in vesperis recitabant, ut criminum veniam impetrarent; fortassè ob ea secundi versiculi verba : *Dirigatur oratio mea sicut incensum in conspectu tuo; elevatio manuum mearum sacrificium vespertinum.* Psalmus vespertinus appellari solebat, uti sexagesimus secundus, matutinus. Difficilem esse hujus Psalmi explicationem, fatetur S. Chrysostomus. (Calmet.)

In periculis quidem et insidiarum metu, Psalmum scriptum esse, manifestum; sed quæ illa pericula et quæ insidiæ fuerint, non item. Aliqui tamen, antequàm exularet, et dùm adhuc in aulà Saülis esset, inter malevolos et impios assentatores regis, scriptum existimant. Alii verò in exilio, et ab exule factum docent. Ex Kimchii sententiâ, eàdem occasione hic Psalmus editus est quâ præcedens, cùm David exul et in fugâ esset coram Saüle. Aliqui verò, qui tempus accuratiùs definire tentant, carmen eò referunt, cùm David in speluncâ Engedianâ ad interficiendum Saulem à comitibus instigatus fuisset (1 Sam. 24, 1, 5 seq.), quo ipso tempore Psalmum eum, qui proximè hunc sequitur, conditum esse, illius titulus affirmat. Ita Amyraldus : « Non dubito, inquit, habitâ ratione materiæ, quam continet, quin referendus sit hic Psalmus ad ea tempora quibus Davides vexatus à Saule, fugere, et eà de causâ permulta pericula subire cogebatur. Tum eorum opinionem vero similem esse duco, qui putant eum, vers. 6 hujus odæ, respicere ad ea verba, quibus Saülem allocutus est, postquàm ei, in cavernâ deprehenso, tanquàm uncto Domini reverenter pepercit. » Quia tamen David bis sese in cavernam recepit, Adullamiticam (1 Sam. 22, 1) et Engedicam (1 Sam. 24, 1), ad utram illarum historiarum ambo hi Psalmi referendi sint, vix unquàm certò definiri poterit. (Rosenmuller.)

(1) Explicat nunc quid petat, et in quo velit exaudiri à Deo. Ac primùm recto ordine petit, ut Deus adjuvet eum in benè orando; nam, ut Apostolus dicit, quid oremus nescimus, et pari ratione, quomodò oremus nescimus, nisi Spiritus adjuvet infirmitatem nostram. Petit ergo ut Deus illi auxilio gratiæ suæ adsit, ut benè oret. Qualitates autem bonæ orationis declarat similitudine thymiamatis, quod offerebatur in templo ex præcepto Dei manè et vesperi, Exod. 30. *Dirigatur*, inquit, *oratio mea sicut incensum*, id est, hoc primùm peto, ut per gratiam tuam oratio mea dirigatur ad te ad modum thymiamatis. Porrò thymiama illud has habebat qualitates : Primò, constabat ex quatuor generibus aromatum, thure, galbano, onyche, stacte, ut S. Hilarius monet : hinc efficiebatur odor suavissimus. Secundò, offerebatur in templi parte nobilissimâ et interiore, quæ dicebatur Sancta sanctorum, ubi erant tabulæ testamenti et altare aureum. Tertiò, offerebatur per summum sacerdotem. Quartò, ponebatur super ignem, et inde excitabatur fumus rectà sursùm ascendens. Quatuor aromata sunt quatuor virtutes, fides, fiducia, charitas et humilitas, ex his componitur oratio Deo gratissima. Templum Dei est homo. *Vos estis*, inquit Apostolus, *templum Dei*, 1 Cor. 6, sed pars interior est anima in cujus mente est lex Domini, digito Dei scripta; et in cujus voluntate est altare aureum, cor videlicet mundum et ornatum gratiâ Dei. Summus sacerdos est Christus : per illum enim, ut advocatum nostrum, semper orare debemus, et ideò singulas preces concludimus per Dominum nostrum Jesum Christum. Denique ignis, qui fumum suavissimum et directè sursùm ascendentem excitat, est fervor desiderii; sed in rectâ ascensione notatur recta intentio et jugis attentio : qui enim orant ut videantur ab hominibus, illi aura temporali detorquent incensum, ut non rectà ascendat : illi etiam qui evagationes mentis habent, non dirigunt orationem ut debent : evagationes enim veluti flatus ventorum distrahunt et dissipant fumum orationis, ut non rectà sursùm ascendat : et quia valdè difficile est liberari ab omni evagatione mentis, ideò Propheta hujus rei propriè meminit, dicens : *Dirigatur oratio mea, sicut incensum in conspectu tuo.* Quod sequitur : *Elevatio manuum mearum sacrificium vespertinum*, ejusdem rei repetitio est; nam per *elevationem manuum*, oratio significatur, quia elevando manus, orare solebant Hebræi, ut etiam nos facimus. Psal. 133 : *In noctibus extollite manus vestras in sancta, et benedicite Domino*. Et Apostolus 1 Tim. 2 : *Levantes puras manus sine ira et disceptatione.* Itaque à ritu elevandi manus significatur oratio. Per *sacrificium vespertinum*, intelligitur oblatio incensi, quæ vesperi fiebat. Est igitur sensus : *elevatio manuum mearum*, id est, oratio, quam elevatis manibus fundo, sit veluti sacrificium incensi, quod ad vesperam offerebatur. Nisi magis placeat, per *sacrificium vespertinum*, intelligi mactationem agni immaculati, quæ vesperi fiebat. Cur autem Propheta optet orationem suam similem esse sacrificio vespertino potiùs quàm matutino, cùm tam oblatio thymiamatis quàm agni mactatio fieret manè et vesperi, ratio est quia Psalmum hunc cecinit David ad vesperam, ut etiam Ecclesia christiana in vesperis eumdem Psalmum canit; vel quia sacrificium vespertinum nobilius erat, quia figura erat sacrificii crucis, quod ad vesperam factum est. (Bellarminus.)

SACRIFICIUM VESPERTINUM. David in exilio agens, semotus à tabernaculo, ubi sacrificia matutina et vespertina fiebant, loco illorum sacrificiorum levabat puras manus ad Deum. (Munsterus.)

DIRIGATUR ORATIO MEA. Ex hoc versu colligitur Davidem hæc orâsse cùm exularet, nec cum reliquo populo communibus beneficiis interesse posset, atque ob id precari, ut loco incensi et sacrificii à Deo acceptetur oratio ipsius, quomodo tres pueri apud Danielem 3 precabantur, dicentes : *Non est in hoc tempore holocaustum, neque sacrificium, neque oblatio, neque locus primitiarum apud te, ut inveniamus misericordiam tuam; sed in animâ contritâ et spiritu humilitatis suscipiamur : sicut in holocausto arietum et taurorum, sic fiat sacrificium nostrum hodie.* Simpliciter tamen versus iste intelligitur : sic placeat tibi oratio mea, sicut incensum juxta legem oblatum, et elevatio, etc. Verùm hìc quispiam dubitabit, quomodò orationem suam acceptari optet sicut incensum, cùm oratio justi longè sit Deo acceptior, quàm incensum, quod non nisi ratione devotionis offerentium illi placet. Sed Propheta significans incensum et sacrificium vespertinum Deo esse grata, non loquitur de eis per se acceptis, sed ut à devotis offeruntur mentibus secundùm legis præscriptum, ut erant figura unici illius sacrificii per Christum offerendi in ara crucis. Quoniam enim sic oblata Deo erant gratissima, ob id etiam orationem suam suscipi à Deo orat sicut illa. Sicut autem incensum per se acceptum Deo gratum non est, aut sacrificium quodvis, ita nec oratio, aut manuum elevatio externa, nisi à devotâ mente proficiscatur. Convenienter autem orationem incenso, et elevationem autem manuum sacrificio vespertino comparat, nam sicut incensum accendebatur intra sancta, ita oratio veluti evaporatio est intimi cordis nostri. Et sicut sacrificium offerebatur extra

gulis diebus manè et vesperi incenditur; q. d. : Preces meæ ad te sursùm rectà ascendant, instar thuris suffiti, neque ad modum nebulæ dispergantur; habeantur probatæ et acceptæ, neque veluti in naribus fœteant. Nam ad sacrum thymiama allusum putant. De quolibet thure similitudo etiam constat. Thus enim crematum ubicumque naribus solet esse gratissimum. Sacrificium, (sicut) sacrificium vespertinum, sicut fertum farinaceum vesperi sacrificatum, et oblatum cum agno immaculato Christum adumbrante, quod legis statuto per singulos dies vesperi offerebatur, Exod. 29, 38, 39, 40, Num. 28, 4, 5. Precatio mea cum expansis manibus dirigatur, in conspectum tuum, tibique placeat, ut vespertinum sacrificium. Fortassè respicit ad S. Eucharistiam vesperè institutam. Alioqui dicere poterat, *sacrificium matutinum*, quod erat celebrius. Chald. : *Dirigatur oratio mea sicut suffimentum aromaticum coram te, elevatio manuum mearum in oratione sicut munus suave, quod offertur in vespere.* Vox *chi*, *sicut*, similitudinis particula in hâc linguâ sæpè desideratur.

Vers. 3. — Pone, Domine, custodiam ori meo (1). Orat pro patientiâ. In his malis et crucibus serva me, ne quid egrediatur temerè per impatientiam et desperationem ex ore meo. Ostium circumstantiæ, munitionis, vel custodiæ, ostium custodiis munitum, ostium quod labia mea circumstet, obsideat, custodiat per circuitum, ut nihil possit per ipsa ingredi impurum et vitiosum. Metaphora à custodibus et excubitoribus, qui loca servant, ne quis temerè exeat. Latinè, adhibere seram, frenum imponere ori; Hebraicè : *Custodiam* (alii in imperativo, custodi, non tam rectè) *super ostium labiorum meorum* (pone); fac ne aperiam labia mea temerè, inutiliter, etc. Da mihi gratiam, quâ frenem et domem linguam meam, ne ullo pacto peccem. *Dal*, qui interpretantur elevationem, vel tenuitatem, non ostium, non agnoverunt poeticam apocopen, de quâ supra, Psal. 3, 8, pro *deleth*.

Vers. 4. — Non declines cor meum in verba malitiæ (1); activè : ne inclina animum meum ad verba mala, ne patiare ut declinem ad verba inania, vel etiam perniciosa. Aliqui transcendenter, ad rem malam. Ad excusandas, ut peccata mea velim defendere, excusare, elevare; sed potiùs agnoscam, et simpliciter confitear ad illorum remissionem consequendam, è doctrinâ Psal. 36, 4, 5, 6, 50, 6, 131, 5, 6. Quod secutus est David, 2 Reg. 12, 13. Unde Nathan ingenuè confitenti : *Peccavi Domino*, dixit : *Dominus quoque transtulit à te peccatum tuum, non morieris.* Qui vertunt, *ad operandum operationes in impietate*, aut quid aliud, non intelligunt vim verbi *halal*. Nam non significat operari simpliciter, sed cum occasione, prætextu, causâ. Ex quo *halila*, et apud Rabbinos *hilla*, causa, occasio, excusatio. Græcè, τοῦ προφασίζεσθαι προφάσεις, *ut prætexam prætextus in peccatis meis*, ut cùm Adam in Evam, et Eva in serpentem peccati prætextum conjecit. Euthymius, Gen. 3, 12, 13.

Vers. 5. — Cum hominibus operantibus iniquitatem, ut faciunt iniqui, ut solent se excusare impii. Nam cohæret cum proximis, ut ex distinctione Hebræorum patet, apud quos hic versus cum superiore est unicus. Et non communicabo, et non communicem, vel, et tunc non communicabo. Cum electis. Neutrius generis. Unde Hebraicè : *Et non vescar deliciis eorum.* Et tunc non fruar voluptatibus quibus fruuntur impii; non fiam particeps eorum, quæ ipsi putant electa et deliciosa. Nihil mihi erit commune cum iis quæ ipsi tanti faciunt, neque indulgebo deliciis quas isti studiosè persequuntur.

Vers. 6. — Corripiet me justus (2). Hebr., *iehelmeni*, feriet propriè, vel feriat. Concessio : corripiat

sancta in altari holocaustorum, atque ibidem manibus sacerdotis in altum levabatur, ita quoque elevatio manuum exterior quædam est cæremonia. Notandum autem, nomine sacrificii hic non designari animal in altari holocaustorum immolatum, sed illud quod cum animalibus offerebatur ex similâ, oleo et vino, ut patet ex dictione Hebræâ *minha*. Quoniam enim hoc sacrificium manibus sacerdotis elevabatur, apertiùs huic elevationem manuum comparat. Meminit autem sacrificii vespertini potiùs quàm matutini, secundùm Felinum quidem, eò quòd fortè sub vesperam hæc precaretur; secundùm Euthymium verò, eò quòd vespertinum esset quâdam ratione honoratius. Nam matutinum ad vespertinum respiciebat; vespertinum autem universum sacerdotale diei ministerium perficiebat. Quibus addatur et illud, quòd Propheta respexerit in sacrificium illud singulare, quod vespertino tempore Christus elevatis in cruce manibus Deo obtulit, consummans omnia veteris legis sacrificia, inter quæ ob has rationes expressiorem quamdam figuram sacrificii Christi præferebat vespertinum illud quotidianum sacrificium. (Jansenius.)

(1) Hoc ait vir sanctus intelligens : quàm difficile sit linguam coercere, ne de famâ detrahas innocentis, ne per iram contumelias dicas, ne multa loquaris ad voluntatem alterius, contra quàm sentis, ne plurima inutilia, levia, inania temerè effutias, quorum omnium reddituri sunt homines rationem, ut Christus minatur apud Matthæum. Quocirca semper orandus est Deus, ut linguam nostram moderetur, ne quid unquam loquamur, quod ad gloriam ipsius, atque aliquem fructum aliorum non redundet. (Flaminius.)

(1) Ne inclinari sinas, propensum fieri permittas animum meum. Alii rectiùs, *ad rem malam* (coll. 1 Sam. 22, 15; 2 Sam. 11, 27, Coh. 1, 8, 10, interpretatur); nam sicut præcedente versu contra verborum, ita hoc versu contra facinorum impietatem preces facit. *Ad patrandum facinora in impietate*, id est, impiè, *cum viris facientibus scelus*, ne eò me delabi sinas, ut quid mali facinoris suscipiam, et cum impiis me in facinore conjungam. Chaldæus hæc quoque verba de *cogitationibus* accepit, cùm verterit, *ad cogitandum cogitationes in improbitate.* Alexandrinus : *Ad excusationes in peccatis*, ut Vulgatus reddidit, id est, ut prætextus falsos prætexam ad scelera admittenda. Rectè Syrus : *Et faciam opera iniquitatis.* (Rosenmuller.)

(2) Quinta petitio est ut ex gratiâ Dei incidamus in amicos ex charitate corripientes, non in adulatores falsis laudibus blandientes et decipientes. Et hoc unum ex magnis Dei beneficiis est, ut inveniamus fideles amicos, qui vera nobis de nobis dicant, et nos ex magno Dei beneficio libenter eos audiamus, et ex corde gratias agamus. Nam apud eos qui de mundo sunt, et qui hoc Dei donum non acceperunt, *obsequium amicos, veritas odium parit. Corripiet*, inquit, *me justus in misericordiâ*, id est, reprehendet, ac, ut vox Hebræa sonat, feriet me peccantem vir justus, ut sanet, non injustus ut occidat, *in misericordia*, in charitate, quia miseretur ægrotantis, non in iracundiâ et felle amaritudinis, quia ulcisci cupit injuriam. Iste, inquam, *increpabit me*, severiùs castigans delicta mea; *oleum au-*

me justus, lubens hoc feram, at *oleum peccatoris*, etc. Percutiet et verberabit me justus misericorditer, sine inhumanitate. Proinde si me vis castigare, ô Domine, ejus castigationem non aversor, eam summi beneficii loco ducam; at oleum peccatoris ne illinat caput meum, ejus misericordia ne me inungat, ejus suavitas, favor, benevolentia, blanditiæ, humanitas ne me perfundant, aut mecum quicquam habeant negotii. Mihi enim est utilius castigari, atque etiam vapulare à justis, quàm sceleratis unguento quantùmvis pretioso delibiri. Verbera enim illorum morbos animorum sanant, at istorum unguenta sive deliciæ caput frangunt, id est, mentem perdunt. Hanc antithesin præter nostros agnoscunt R. Joseph, et R. Abraham. Nec tam recte recentiores putant idem dici utroque hemistichio, vel certè posterius esse exaggerationem prioris, quòd Hebraicè loco *peccatoris* legatur *rosch*, *caput*; quasi verò *rosch* non etiam significet venenum, fel, amaritudinem, quæ propriè inest serpentis capiti, et per translationem, peccatorum venenatis moribus. Sic interim interpretantur : *Oleum capitis non franget caput meum*, id est, illa justorum castigatio quæ est unguentum, sive oleum pretiosissimum, non me lædet, neque meo capiti erit noxia. Ut oleum capitis sit oleum primum, præcipuum et pretiosissimum, Exod. 30, 23. Simplicior est antithesis. Unguentum veneni, id est, peccatoris, ne frangat, ne lædat, vel, etiam ne obtundat caput meum, ne meo capiti sit molestum. Sic, Gallicè : *Qu'il ne me rompe la tête*. Quod per impinguare sive inungere, et oblinere repræsentârunt Septuaginta. Oleum, sive unguentum ... argumentum metaphericè blanditiæ quibus demulcentur corda peccantium, et in malis foventur, de quibus Paulus, Rom. 16, 18 : *Per blandas benedictiones seducunt corda innocentium*. Istæ blanditiæ ne perstringant animum meum, neque oblectent, ne caput capiant, et in peccatis foveant. Simulatam adulationem sic etiam Hilarius et Augustinus exponunt.

VERS. 7. — QUONIAM ADHUC, ET ORATIO MEA IN BENEPLACITIS EORUM (est), quoniam precor adhuc etiam inter mala eorum, id est, inter medias eorum persecutiones tantopere ab ipsis expetitas, nec tamen in mediis malis et calamitatibus mihi ab ipsis cupidissime importatis obliviscor, absorbebuntur crudeliter saxis illisi. *In* etiam pro *contra*, appositissime, etsi construatur cum ablativo non accusativo; interdum enim interpretes hoc neglexerunt, vers. 11. Quia adhuc oratio mea est, instat et perseverat adversùs eorum malitiam, vel vexationes. (Malum de malo pœnæ et culpæ), divinam illis ultionem imprecans : indubitatissimè peribunt. Precis afflictorum assiduæ contra peccatores magnam esse vim ostendit. Hebræi tamen jungunt cum præcedentibus : Oleum peccatoris ne me inungat, quia etiam adhuc oro contra eorum malitiam et beneplacita sive cupiditates. IN BENEPLACITIS EORUM. *Reha* hoc loco acceperunt in significatione Chaldaicâ, de quâ supra, Psal. 138, 3. Propriè, *in malis eorum*. Inter mala eorum, in quibus sibi placent, vel contra peccata, quibus delectantur. Nam præpositio *in* variè hîc exponitur, *inter*, *contra*, *per*, et *in malis*, etiam imitationis. Vel peccata. Quia adhuc etiam oratio mea est in malis eorum, id est, pro malis eorum, ut scilicet convertantur ab operibus malis, è Kimhi et Theodoreto. Vel, in malis eorum, id est, ne in eorum mala et calamitates ab ipsis mihi optatas incidam, e R. Salomone et Chrysostomo. Vel, pro malis eorum, ut eis mala eveniant, è R. Abraham. ABSORPTI SUNT. Præteritum pro futuro. Absorbebuntur, illisi petris et saxis principes istorum impiorum : crudeli supplicio interibunt hi, qui præsunt istorum studiis et persecutionibus, hi à quibus isti incitantur contra me, illidentur in petras, in loca saxosa præcipitabuntur, inhumaniterque punientur. Undè Hebraicè : *Dimissi sunt in manibus petræ judices eorum*, quod intelligunt de Saule et præpositis ejus. Inhumanum et crudele supplicium appellant jungi petræ, allidi ad rupes, dimitti in manibus saxi, id est, in loco saxoso, vel de saxo, ut Jezabel, 4 Reg. 9, 31. JUDICES, principes, id est præcipui eorum, ut liber Judicum, id est, principum.

VERS. 8. — AUDIENT VERBA MEA, QUONIAM POTUERUNT. Hysterologia, quæ sic ordinanda : Audient, quoniam verba mea potuerunt, id est, apud Deum efficacia fuerunt. Audient quòd preces meæ exauditæ sunt, vim magnam habuerunt, plurimum valuerunt apud Dominum, impetrando scilicet istam vindictam et judicium. Sic Hebraicè : *Et audient verba mea, quoniam dulcia fuerunt illi* : intelligunt verba mea fuisse suavia, grata et accepta Domino, ei placuisse, quòd me exaudiverit, eos ulciscendo, et me liberando. Græcè, ὅτι ἡδύνθησαν. Nam ἡδύς, dulcis, ubi tamen noster legisse

tem peccatoris non impinguet caput meum. Oleum peccatoris, id est, unguentum, quo suaviter et cum voluptate perungitur caput; significat blandiloquentiam adulatoris, qui peccata extenuat, vel excusat, imò etiam sub aliquo colore, ut benefacta laudat. In Hebræo explicatur utrumque simul, et suavitas, et pernicies adulationis : dicitur enim, *oleum veneni*, sive amaritudinis, ut vertit S. Hieronymus; et est in verbis elegans allusio; nam *venenum* et *caput*, eâdem voce significantur : *Rosch* enim et *caput* et *venenum* significat. Itaque ait : *Oleum, rosch, non impinguet meum rosch*; neque est admittenda eorum expositio, qui utroque loco per *rosch* intelligi volunt *caput*, et per *oleum capitis* accipiunt oleum principale et pretiosum, et sensum esse volunt : *Corripiet me justus in misericordiâ*, quia correptio fraterna est oleum principale, quod non destruit caput. Hæc, inquam, expositio non est admittenda, quia non solùm repugnat Vulgatæ editioni, sed etiam versioni S. Hieronymi et septuaginta Interpretum, et expositioni omnium veterum Patrum Latinorum et Græcorum; neque obstat quòd pro *impinguet* in Hebræo est *franget*; nam non est certum verbum *iani* significare *franget*, cùm desit littera aleph in fine, et cùm Septuaginta et S. Hieronymus verterint, *impinguet*. Adde etiam quòd vox *impinguet* non repugnat voci Hebraicæ, quæ *frangere* et *destruere* significare dicitur, imo cum ea optimè cohæret; nam ideò septuaginta Interpretes non dixerunt, liniat, aut perfundat, quæ verba in bonum sonant, sed *impinguet*, quod sonat in malum; pinguedo enim deformat et destruit caput; et prudentissimè consideraverunt Septuaginta viri oleo non posse frangi aut destrui caput, quasi malleo contunderetur, sed destrui per deformationem quam pinguedo affert; ideò non dixerunt : non destruat, sed, non impinguet caput meum. (Bellarminus.)

videtur, ἠδυνήθησαν, à δύναμαι, *possum* : quòd fuerint magnæ potestatis coram Domino, dùm me exaudivit. Alii : Audient verba mea fuisse suavia, pacifica et quieta, non, ut putant, conspiratoria et pertinentia ad perturbandam rempublicam, et invadendum regnum. Voces proborum ad Dominum contra impios tunc intelligimus fuisse efficaces, quando eos evertit vel convertit. SICUT CRASSITUDO. Cadit hoc simile in primum hemistichium sequentis versûs. Sicut crassa moles terræ, aratro discissa rumpitur in glebas; sicut crassa gleba erumpit per scissionem aratri, vel per terræ motum, et magnâ violentiâ è suo loco dispellitur, et exilit super terræ superficiem ; sic dissipata, sic dispersa sunt nostra ossa, et vires ad inferni fauces, hostium nostrorum persecutionibus et bellis : Hieron. *Sicut agricola cùm scindit terram, sic dissipata sunt ossa nostra in ore inferni.* Hinc Hebr.: *chemo paleah ubokeah baaretz* , sicut findens et proscindens terram, id est, ut solet agricola, findendo proscindendoque terram, glebas dissipare, ita isti, ossa et vires nostras infregerunt, nosque in eas angustias adegerunt, ut morti jam simus propinqui. Alludit ad ossa martyrum dispersa, et corpora insepulta, 2 Cor. 1.

VERS. 9. — DISSIPATA SUNT OSSA NOSTRA, vires nostræ per metonym. Alii, membra nostra, per synecd. Altera pars similitudinis. In Hebræo in hoc hemistichio versus clauditur. SECUS INFERNUM, juxta sepulcrum, juxta infernum, ad mortem ferè, propè orcum, ad orci fauces, ita ut propè sit infernus, ita ut status inferni, mors, vel sepulcrum nobis immineat. Hyperbole ingentium periculorum, inferno et morti proximorum. Latinè, *alterum pedem habere in sepulcro*, vel *in cymbâ Charontis.* QUIA, sunt supple, vel respiciunt. IN TE, (et) in te speravi. Asyntheton. Quia in te oculi mei sunt conjecti, et quia in te omnis spes mea posita est, ne auferas, et ex Hebræo *thehar*, effundas (quasi aquam, cujus effusio nihili putatur), vitam meam ; ne, quæso, permitte ab impiis vitâ spoliari.

VERS. 10. — CUSTODI ME A LAQUEO, *mide pah*, id est, à manibus laquei, propriè. STATUERUNT, tetenderunt. A SCANDALIS, à tendiculis et cassibus maleficorum et sceleratorum, ab insidiosis consiliis et operibus.

VERS. 11. — CADENT IN RETIACULO EJUS PECCATORES. Possit etiam verti deprecanter : cadant, decidant. IN RETIACULO, reticula ; latiniùs, in rete. Ablativus pro accusativo, vel in reti, per rete ejus (iniquitatis). Cadent impii in retia iniqua, quæ mihi tetenderunt, in ea mala quæ mihi machinati sunt. *Singulariter* autem sive separatim ego incolumis evadam. EJUS, suo, ut sit singularis pro plurali. Vel *iniquitatis*, id est, reti iniquè structo et tenso. Vel Dei, juxta Theodoretum, reti ejus, Dei scilicet, capientur, qui aliis insidiantur et tendunt retia. SINGULARITER, καταμόνας, solitariè, solus, ab illo cœtu remotus sum, solus maneo, ab illorum societate me removeo et separo, vel sum solus, sum singularis et præsidio destitutus, donec transeam illorum retia, donec illorum casses et insidias evadam. De mortis transitu intelligit Chrysostomus : Solitarius et amotus ero ab eorum studio, donec obeam. Me ab eis separabo, quoad vixero. De tempore autem Chaldæus : *Singularis*, inquit, *sum, donec tempus transeat.* Vox יחד *iahad* etiam simul, pariter, significat. Ex quo nonnulli : *Cadant in suos casses, dùm pariter ego illos transgrediar* ; dùm suis retibus capientur, ab iisdem liberer. Dùm simul sum cum ipsis, inter retia illorum, ipsi capientur ; ego verò tuâ benignitate salvus evadam.

NOTES DU PSAUME CXL.

On voit à la tête le nom de David, et il y a toute apparence que ce Prophète le composa durant les persécutions que lui suscita Saül. C'est une prière assortie à tous les besoins d'un fidèle persécuté et souffrant. Saint Augustin y voit Jésus-Christ non dans sa propre personne, mais dans son corps mystique qui est l'Église. Saint Jean Chrysostôme dit que l'usage en Orient était de réciter ce psaume tous les soirs, sans doute à cause du second verset où il est parlé *du sacrifice du soir*. L'église d'Occident le récite aussi à Vêpres, mais seulement un jour de la semaine, qui est le vendredi, selon l'ordre du psautier.

Ce psaume passe pour difficile : ce qui n'a lieu toutefois que dans quelques versets; encore la difficulté disparaît-elle bientôt, quand on fait attention à ce qui suit et à ce qui précède.

VERSET 1.

On lit dans l'hébreu : *Seigneur, j'ai crié vers vous ; hâtez-vous vers moi*, etc. ; c'est au fond le même sens, quoique plus énergique, que celui des versions; car, selon ce texte, le Prophète demande que Dieu l'exauce promptement. Comme l'hébreu est extrêmement facile en cet endroit, il n'est guère possible que les LXX ne l'aient pas rendu exactement ; je croirais donc que dans les copies il s'est glissé quelque faute ; quoi qu'il en soit, il n'y a point de contre-sens.

Le Prophète adresse ici à Dieu une prière qui se trouve très fréquemment dans ses psaumes. Il demande non-seulement d'être exaucé dans le moment présent, mais de l'être toutes les fois qu'il priera. Sa prière n'est pas une simple supplique, c'est un *cri*, c'est-à-dire, une oraison fervente, véhémente, laborieuse, et née du sentiment profond qu'il a de sa misère.

RÉFLEXIONS.

Celui qui ne prie pas du fond de son cœur, ne *crie* point ; il se contente de prier du bout des lèvres, et il ne se donne pas la peine de donner à sa voix la force et l'éclat des cris. Il peut arriver que ceux qui chantent par habitude ou par intérêt les louanges de Dieu, crient dans le temple ou dans la société des fidèles, et ces cris ne seront point la prière du Prophète ; mais il n'arrivera jamais qu'un homme seul au pied de son oratoire, pousse des cris dans sa prière, sans que son cœur soit touché du désir d'obtenir ce qu'il désire. Ces cris au reste sont plus dans le cœur que dans la voix. Dieu est toujours près de nous, il entend nos soupirs les plus secrets, il voit nos désirs les plus cachés aux yeux des hommes.

Craignons qu'il n'y ait un temps où Dieu n'écoute point nos cris. *Parce que je vous ai appelé*, dit il par la bouche du Sage, *et que vous n'avez pas voulu m'entendre ; parce que vous avez méprisé mes conseils, et que vous avez négligé mes menaces, je vous insulterai aussi au jour de votre mort... Vous m'invoquerez, et je ne vous écouterai pas ; vous vous lèverez de grand matin, et vous ne me trouverez pas.* C'est ainsi que pria l'impie Antiochus, et qu'il ne fut point exaucé; il ne retournait point à Dieu dans la droiture de son cœur ; il était agité d'une crainte d'esclave qui redoute le châtiment,

sans avoir la volonté d'être plus fidèle. Il se trouve encore au lit de la mort des milliers d'Antiochus. L'Église les réconcilie autant qu'il est en elle ; mais Dieu ne ratifie point ce jugement, parce qu'il ne voit dans ces mourants que des âmes endurcies dans le crime, et non des pénitents dont le cœur soit contrit, humilié et touché de son amour.

Le Prophète *a crié*, dit S. Augustin, mais il sait qu'il aura besoin de la miséricorde divine durant tout le cours de sa vie ; c'est pourquoi il conjure le Seigneur de le protéger toutes les fois qu'il renouvellera sa prière, et qu'il redoublera ses *cris*. Il en est de même de tous les fidèles dans quelque état qu'ils se trouvent. Notre indigence n'aura pour terme que celui de notre vie, et nos prières ne doivent cesser qu'à notre dernier soupir. C'est un art sublime que celui de la prière continuelle ; il s'exerce par le silence de l'intérieur et par l'attention à la présence de Dieu. Il consiste dans l'occupation de l'amour divin. Les saints n'ont point eu d'autre affaire en ce monde ; et ils ont néanmoins exécuté de grandes choses pour le service des hommes, parce que la prière est l'âme de la piété, et que la piété, selon l'Apôtre, *est utile à tout*.

VERSET 2.

Les LXX ont supléé au premier membre de ce verset la particule ὡς, *comme ;* car l'hébreu dit simplement : *Que ma prière soit dirigée encens en votre présence*. Cette addition a été adoptée par la Vulgate et par tous les commentateurs. Au second membre on la suppose, quoiqu'elle ne soit ni dans les LXX ni dans la Vulgate. Les auteurs des *Principes discutés* disent : *Que mon humble prière remplace les parfums qu'on brulait* (le matin) *en votre présence ; que l'élévation de mes mains me tienne lieu de l'offrande du soir*. Il serait à souhaiter qu'au premier membre, cette addition, *le matin*, fût fondée sur le texte ou sur les anciennes versions ; car elle terminerait deux questions qu'ont agitées les commentateurs ; la première : *Si le Prophète parle de deux sortes de prières*, l'une qu'il compare à l'encens, et l'autre au sacrifice du soir ; or, si deux sacrifices, l'un du matin, l'autre du soir, étaient indiqués dans ce verset, il faudrait aussi entendre deux prières. L'autre question : *Pourquoi le Prophète parle spécialement du sacrifice* ou de l'offrande *du soir*, plutôt que du *sacrifice* ou de l'offrande *du matin?* Si l'interprétation des auteurs susdits avait lieu, il est clair qu'il s'agirait des deux espèces de sacrifices, l'un du matin, l'autre du soir, et cela donnerait l'idée d'un culte complet. Mais nous n'avons rien ni dans le texte, ni dans les anciennes versions, ni même dans les ouvrages des Pères, qui autorise l'addition ; il faut donc l'abandonner, et dire que David compare uniquement sa prière aux deux sacrifices usités chez les Juifs, l'un de l'encens, qui s'offrait le matin et le soir : et l'autre des victimes, qui s'immolaient aussi le matin et le soir. Mais pourquoi spécifie-t-il le *sacrifice du soir?* S. Chrysostome croit que c'est pour indiquer le culte entier : car ce culte était terminé chaque jour par le sacrifice du soir. S. Augustin et plusieurs interprètes après lui, disent que ce sacrifice du soir est désigné nommément à cause du grand sacrifice de la croix, dont il était la figure, et qui fut consommé le soir.

Au reste, quoique le Prophète ne parle que d'une seule prière, il désire cependant qu'elle ait deux qualités, celle de s'élever comme l'encens en la présence du Seigneur, et celle d'être pure comme les victimes qu'on offrait sur l'autel des sacrifices. *L'élévation des mains* est une expression comme synonyme de la prière, parce que les Juifs, et même les premiers Chrétiens, priaient toujours les mains levées vers le ciel.

RÉFLEXIONS.

Toutes les qualités de la prière sont contenues dans ce verset du Prophète. Elle doit être *dirigée* par le Seigneur : car sans son secours nous ne savons pas même, dit l'Apôtre, ce que nous devons demander. Elle doit être faite avec pureté d'intention ; sans cela elle ne peut monter, comme l'encens, au trône de Dieu. Elle doit être accompagnée de l'attention ; car comme le moindre souffle repousse la vapeur de l'encens, et l'empêche de s'élever en l'air, ainsi les distractions de l'esprit dissipent la prière, et rompent le cours qu'elle devrait prendre vers le ciel. Elle doit être dans l'ordre de la volonté de Dieu, et embrasser des objets qui soient avoués de lui, de même que les sacrifices de la loi ne pouvaient lui plaire, s'ils n'étaient conformes au rit qu'il avait prescrit. Elle doit être humble et faite en esprit de sacrifice : qualité nommément exprimée par la comparaison dont se sert ici le Prophète. Elle doit être constante, de la même manière que les sacrifices de la loi ne cessaient jamais, et se renouvelaient chaque jour le matin et le soir. Elle doit être animée d'une vive foi ; le Prophète ne doute pas que si sa prière s'élève au trône de Dieu, il n'obtienne ce qu'il désire ; d'ailleurs il savait que tout le mérite des sacrifices auxquels il compare sa prière, dépendait de ceux pour qui on les offrait.

Toutes ces qualités se trouvent-elles dans ma prière? C'est ce que je dois méditer en la présence du Seigneur : méditation humiliante et salutaire. Elle me fera connaître que je n'ai point prié jusqu'ici, et qu'il m'importe autant d'apprendre à prier, que de commencer à travailler sérieusement au grand ouvrage de mon salut.

VERSET 3.

L'expression des LXX signifie autant *qui les retienne*, que, *qui les environne*. L'hébreu, dans cette seconde partie du verset, se traduit de diverses manières ; par exemple : *Gardez la pauvreté de mes lèvres* (1) : ainsi S. Jérôme : *Gardez l'élévation de mes lèvres;* ainsi la Paraphrase chaldaïque : *Veillez sur la porte de mes lèvres;* ainsi D. Calmet. Tous ces sens sont bons et tendent au même objet, qui est d'obtenir du Seigneur la discrétion dans les paroles : il n'y a que l'expression de S. Jérôme, qui est plus profonde ; elle signifierait que les lèvres sont *pauvres*, quant à la prudence ou à la science de parler à propos, si l'on n'aime mieux dire que le Prophète désire d'être maintenu dans l'habitude de parler peu, ou d'être *pauvre* en paroles. Ces diversités viennent du mot hébreu דל, qui signifie, *porte, élévation, pauvreté*. Les LXX ont fait une sorte de paraphrase que la Vulgate conserve.

RÉFLEXIONS.

Après avoir imploré le secours de Dieu pour bien prier, la première chose que le Prophète demande, c'est la garde de sa langue. Il désire deux choses, une *sentinelle* et une *porte;* et ces deux choses sont en effet nécessaires pour ne parler qu'à propos. La *sentinelle* est la réflexion qui doit précéder le discours, et la *porte* est la réserve pour ne dire rien de plus que ce qu'on doit dire. Cette porte fait entendre qu'il faut se déterminer plutôt à parler peu, qu'à parler beaucoup, car une porte est plus faite pour être fermée qu'ouverte. Elle est toujours fermée la nuit ; elle n'est ouverte le jour, que quand il est nécessaire d'entrer et de sortir. Ceux qui parlent beaucoup, sont comme une maison où il n'y a point de porte, et qui se trouve exposée par-là aux voleurs et aux importuns.

L'auteur sacré de l'Ecclésiastique dit : *Faites à votre bouche des portes et des serrures : faites une balance pour vos paroles*. Cet avis est entièrement conforme à la prière du Prophète, et à l'instruction de l'apôtre saint Jacques qui a décrit avec tant d'énergie les vices de la langue. Si je réfléchis sur ces vices, je trouverai qu'ils ont leur source dans la vanité, dans le défaut d'attention à la présence de Dieu, et dans l'ennui qui dévore un cœur où Dieu n'habite pas.

S. Bonaventure disait très-à-propos en expliquant ce psaume, que la bouche doit être ouverte pour trois

(1) Le P. Houbigant blâme cette traduction de S. Jérôme.

choses : pour confesser les péchés, pour chanter les louanges de Dieu, pour instruire les fidèles ; et qu'elle doit être fermée pour trois choses : pour l'excuse des péchés, pour la propre louange, et pour l'instruction des endurcis : c'est-à-dire, que comme on doit toujours être prêt à convenir de ses fautes, on ne doit point chercher à les excuser, que comme on doit etre très-assidu à rendre hommage à Dieu, on doit s'abstenir de dire du bien de soi-même ; enfin que, comme on doit se faire un devoir d'instruire ceux qui veulent profiter de la parole de Dieu, on doit ne la point exposer au mépris des libertins.

VERSETS 4, 5.

Ces deux versets n'en font qu'un dans l'hébreu. Ce texte se sert de ces expressions להתעולל עללות, que la plupart traduisent, *ad operandum operationes;* mais comme le verbe עלל a bien des significations entre autres celles de *machinari*, *ludificari*, *ex occasione* ou *prætextu agere*, les LXX l'ont traduit par προφασίζεσθαι, et notre Vulgate par *excusare ;* ce qui ne peut être blâmé comme contraire au sens ; et S. Jérôme lui-même, dans ses commentaires, suit cette version.

Il y a ensuite dans le même texte : *Non manducabo in deliciis eorum ;* du moins c'est ainsi que traduisent les hébraïsants ; sur quoi je remarque que les LXX se sont servis du mot générique, *avoir commerce*, ce qui comprend surtout le *commerce de la table.* Ensuite ils ont rendu le mot hébreu במנעמיהם par, *cum electis eorum*, pour signifier les plus fameux d'entr'eux, les plus estimés, les plus riches, les plus voluptueux. Je crois que ces interprètes ont plutôt entendu des hommes que des choses. Le mot hébreu signifie *jucundi, pulchri, festivi* ; et ces gens-là sont des hommes *choisis.* Le Prophète veut donc dire qu'il n'aura aucun commerce avec les méchants de profession, avec les fameux libertins, ou bien avec les hypocrites qui se donnent pour des hommes séparés du vulgaire, et qui sont dans l'âme tout couverts d'iniquité.

Quand le Prophète dit : *N'inclinez point mon cœur*, il entend : *Ne permettez pas que mon cœur se livre à la malice.* Dieu n'incline point les hommes au péché ; mais il permet que leur cœur corrompu se livre au péché. Il faut lire sur cet endroit l'excellente réfutation que fait S. Augustin des Manichéens, qui excusaient leurs crimes, en disant que le mauvais principe les déterminait à les commettre. Le saint docteur avait d'autant plus d'avantage contre eux, que les principaux d'entre ces hérétiques s'appelaient les *élus ;* ce qui se conciliait parfaitement avec l'expression du Prophète : *Je ne communiquerai point avec leurs élus.*

RÉFLEXIONS.

Excuser ses péchés, après les avoir commis, est une pratique aussi ancienne que le monde. Dès qu'Adam eut péché, il rejeta sa faute sur sa femme, et sa femme tâcha de s'en décharger sur le serpent. On veut pécher, et n'être point pécheur ; satisfaire ses passions, et n'être point coupable ; transgresser la loi de Dieu, et se soustraire au châtiment. Que n'a-t-on point imaginé pour n'être jamais responsable de l'iniquité qu'on commet ? On a recours au destin, à l'influence des astres, à l'hypothèse absurde de deux principes ; on s'est excusé sur la prescience divine, sur le défaut de grâces, sur la prédestination au mal, sur la rédemption bornée à un petit nombre d'élus, sur les décrets de Dieu par rapport à la réprobation absolue de la plupart des hommes. Enfin on a mieux aimé imputer à Dieu l'existence du péché, que d'avouer qu'on a pu pratiquer le bien ; on a reproché à l'auteur de notre être, le don qu'il nous a fait de la liberté ; on a trouvé son plan injuste, cruel, mal conçu, mal exécuté, et tel que le plus borné d'entre les hommes aurait imaginé quelque chose de plus raisonnable. Le principe de toutes ces impiétés est dans l'orgueil du cœur humain : aussi le Prophète, éclairé de la lumière du Saint-Esprit, demande-t-il que son cœur n'en vienne point à ce degré de malice, d'inventer des *prétextes pour excuser ses péchés.* C'était demander la réforme totale de son cœur, la victoire des penchants de l'amour-propre, et la grâce d'entrer dans les routes de la plus profonde humilité. Quand la femme pécheresse vint fondre en larmes aux pieds de J.-C. chez le pharisien, elle fit une démarche de la plus haute perfection, et J.-C. seul en connut tout le prix ; le pharisien ne vit dans cette femme qu'un excès d'impudence ou un trait de folie, parce qu'il était d'une secte où l'on ne savait que vanter ses œuvres et n'avouer jamais ses fautes. Nous sommes quelquefois étonnés que Dieu ait remis si promptement à David son double crime ; il ne fit que dire au Prophète : *J'ai péché ;* et le Prophète l'assura tout aussitôt que Dieu lui avait pardonné. C'est que ce prince n'imagina point d'excuses pour pallier ses égarements ; c'est qu'il avoua dans toute la sincérité de son cœur qu'il était coupable. Cette confession si courte fut toute-puissante auprès de Dieu, qui ne demande aux hommes que l'humiliation du cœur, et le sentiment réfléchi de leur indignité. Notre Prophète ajoute deux traits de la plus grande vérité : Ne permettez pas, dit-il, Seigneur, que je sois assez méchant pour m'excuser *avec ceux qui commettent l'iniquité ;* c'est-à-dire, que je les imite dans leurs crimes et dans leur endurcissement, dans ce fond d'orgueil qui les porte à chercher des prétextes pour ne paraître point coupables. Voilà le premier trait qui suppose que ce saint Prophète connaissait parfaitement le cœur humain : ce sont toujours les plus grands pécheurs qui s'excusent le plus ; et ceux qui s'excusent le plus, méritent d'être suspectés des plus grandes fautes. Le second trait, est la promesse de n'avoir aucun commerce avec les plus *distingués* d'entre ces pécheurs, ou, si l'on veut suivre l'interprétation qu'on croit conforme au texte, de ne prendre aucune part aux *festins* et aux *plaisirs* de ces hommes d'iniquité : prudente et nécessaire résolution. C'est dans la société des pécheurs qu'on apprend, non seulement à connaître le crime, mais à l'excuser, mais à le parer même des couleurs de la vertu. Plus ces hommes sont distingués par leurs emplois ou par leurs talents, plus ils ont d'orgueil, et par conséquent d'opposition à reconnaître leurs écarts et à en faire l'aveu. Ils sont d'une fécondité extrême en subterfuges, et d'une adresse singulière à trouver des prétextes pour se dispenser de la loi, ou pour faire croire qu'ils y sont fidèles lors même qu'ils s'en écartent le plus. Les pécheurs orgueilleux sont comme la femme adultère, dont parle le Sage : *Après son crime, elle paraît encore pleine de confiance, et elle dit : Je n'ai point commis de mal.*

VERSET 6.

Le Prophète oppose les sages avis et les reproches utiles de l'homme de bien, aux flatteries insidieuses du pécheur ; il veut profiter de la sévérité du premier, et se préserver des douceurs empoisonnées du second.

C'est ici qu'on croit que la difficulté de ce Psaume commence, et c'est parce qu'on donne à l'hébreu des sens que les LXX n'ont point vus. Dans ce verset on croit qu'il faut traduire : *C'est un parfum exquis*, que la correction qui vient de l'homme juste, *il ne brisera point ma tête ;* mais שמן ראש peut signifier *oleum veneni*, tout aussi bien que *oleum præcipuum ;* car ראש a la signification de *caput* et de *venenum.* Or, le *parfum empoisonné* est le *parfum du pécheur.* Quant au verbe יני, qu'on traduit par *franget*, il avait, du temps de S. Jérôme, la signification de *impinguare*, puisque ce saint docteur emploie ce mot ; d'ailleurs en gardant la signification de *frangere*, on peut croire que le Prophète parle du vase rempli de parfum ; on en brisait au moins l'orifice pour répandre la liqueur avec plus de profusion : on en a la preuve dans l'Évangile de S. Marc. Ainsi le Prophète dit, ou que *sa tête ne brisera point le vase d'un parfum empoisonné*, ou bien le verbe doit etre pris dans une signification passive : *Le*

vase de ce parfum ne sera point brisé sur ma tête. De quelque manière qu'on prenne la chose, les LXX et la Vulgate rendent l'hébreu.

RÉFLEXIONS.

Les reproches des hommes de bien sont salutaires, et les flatteries des pécheurs sont pernicieuses. Cependant les hommes de bien qui font des reproches, se rendent souvent odieux, et les pécheurs qui flattent, ont presque toujours l'avantage de plaire. C'est l'amour-propre qui décide en cette matière, non la raison, et encore moins la religion. Il est vrai que l'homme de bien qui donne des avis, doit suivre exactement la leçon de notre Prophète; ses remontrances doivent être dictées par la *miséricorde*, c'est-à-dire que la charité doit en être le principe, et que la douceur doit en tempérer l'amertume. *La correction*, dit le Sage, *manque son but quand elle est accompagnée de colère et de mépris.*

Le Prophète compare les flatteries de l'homme pervers et corrompu à un *parfum empoisonné;* elles ont l'odeur d'un parfum exquis, et elles portent la mort, comme le poison le plus meurtrier. Ce qui fait le danger de la flatterie, c'est qu'elle ajoute au vice de l'amour-propre. Celui-ci ne peut être guéri que par la vérité, et le flatteur n'emploie, pour séduire, que le mensonge. L'amour-propre est un feu qui dévore, et la flatterie est un souffle qui répand l'incendie, et qui empêche qu'on puisse jamais l'éteindre. N'est-ce pas déjà trop que l'homme soit la dupe de lui-même en s'estimant? faut-il que les autres hommes conspirent à augmenter et à perpétuer cette illusion? Il n'y a rien dont le démon tire plus d'avantages que de la flatterie; le monde le sert en ce point avec un zèle et une constance qui lui assurent une pleine victoire sur la plupart des hommes. Ce qu'il y a d'étonnant, c'est que dans la spéculation on méprise les flatteurs, et que dans la pratique on les croit presque toujours. Il fallait que notre Prophète fût un homme consommé dans la connaissance de lui-même et dans la science de l'humilité, pour assurer que jamais *le parfum de la flatterie ne se répandrait sur sa tête.* C'est comme s'il avait dit : J'ai toujours sous les yeux le tableau de mes misères, de mes défauts, de mes faiblesses, de mon ignorance, de mes égarements; tous ceux qui viendront me présenter une image où je serai peint sous des traits de force, de prudence, de savoir, de vérité, de constance, enfin de quelque vertu que ce soit, seront des menteurs.

VERSET 7.

Dans l'hébreu, le premier membre de ce verset appartient au verset précédent, et notre Vulgate même suit cette division dans les chiffres dont est marquée l'édition authentique, c'est-à-dire, l'édition de toutes nos bibles. Saisissons donc le sens du Prophète dans le rapport de ces versets : il veut dire qu'il continuera sa prière tandis que les pécheurs chercheront à se satisfaire, et que c'est la raison pourquoi il ne laissera point couler sur sa tête le parfum empoisonné de leurs flatteries. Il annonce ensuite la catastrophe passée ou future des plus distingués d'entre eux; ce sont ceux qu'il appelle *leurs juges*, et les LXX, κριταὶ αὐτῶν.

L'hébreu dit : *Leurs juges ont été précipités le long de la pierre;* quelques-uns traduisent, *seront précipités*, et d'autres, *qu'ils soient précipités;* le verbe est proprement au prétérit : ce qui n'empêche pas que ce ne puisse être une prophétie, parce que les prophètes voient les choses futures comme passées, et cette prophétie est applicable ou aux ennemis de David, à Saül, par exemple, qui périt avec sa famille sur le mont Gelboé, ou, si l'on veut, aux ennemis du salut, qui ont été précipités dans l'abîme par le sacrifice du Calvaire. Il n'est pas question de deviner qui sont ceux dont parle le Prophète; il ne s'agit que de donner un sens suivi à son psaume.

L'hébreu dit qu'*ils ont été précipités le long des mains de la pierre;* c'est un hébraïsme qui désigne les *côtes* d'un rocher, et les LXX ont traduit κατεπόθησαν ἐχόμενα πέτρας, où l'on sous-entend μέρη devant ἐχόμενα, ce que la Vulgate rend par, *absorpti sunt juncti petræ*, pour faire entendre qu'ils avaient coulé tout *le long de la pierre*. Il n'y a rien en tout ceci qui s'écarte de l'hébreu; nos versions sont tout aussi claires que ce texte, et ce texte, non plus que les versions, ne sont obscurs, que parce qu'on ne peut déterminer au juste qui sont ceux dont parle le Prophète.

J'ai traduit, *in beneplacitis eorum*, au milieu de leurs plaisirs; d'autres traduisent, *dans leurs crimes, dans leurs méchancetés*. Le mot hébreu signifie *crime* et aussi *volonté*. Il n'y a donc rien à reprocher aux LXX qui ont mis, εὐδοκίαις, ni à la Vulgate, qui dit, *in beneplacitis*, ni à nous qui traduisons, *dans leurs plaisirs;* on pourrait mettre, dans leurs *projets*, dans leurs *entreprises;* et comme toutes ces choses sont criminelles, puisque le Prophète parle de gens impies, ou corrompus, ou violents, nos versions se trouvent conformes avec celles des hébraïsants.

RÉFLEXIONS.

C'est un très-beau sentiment que celui-ci : *La flatterie des méchants ne me séduira point, parce que je connais leur malice, et que, malgré leurs artifices, je persiste dans l'exercice de la prière, dans la confiance que j'ai en Dieu.* Quand le monde entreprend de pervertir une âme simple, et qui n'est pas en garde contre la séduction, il tâche de la détourner du commerce qu'elle a ou qu'elle voudrait avoir avec Dieu; il lui représente qu'il y a des devoirs incompatibles avec des prières assidues et fréquentes; qu'il faut n'être pieux que comme les honnêtes gens le sont dans le monde; qu'il suffit d'être fidèle en certains temps aux pratiques de la religion. Qui pourrait détailler toutes les maximes de relâchement, ou même de corruption, dont on tâche d'empoisonner un cœur né pour la vertu? Et qui pourrait assez déplorer les succès qu'ont si souvent ces leçons insidieuses? Le Prophète y oppose cette armure puissante : *Je continuerai d'adresser mes prières au Seigneur, je serai fidèle à ce qu'il exige* de moi; quelles que soient les idées et les démarches des mondains, je ne me relâcherai *en rien des pratiques de la religion.* Pour s'affermir dans cette généreuse disposition, un chrétien doit méditer sans cesse ce mot de l'Apôtre : *Soit que nous vivions, c'est pour le Seigneur que nous vivons; soit que nous mourions, c'est pour le Seigneur que nous mourons; soit donc que nous vivions ou que nous mourions, nous sommes au Seigneur.* Toute la religion pratique est dans ce passage, comme toute la science de la religion est dans les passages qui suivent, puisqu'ils énoncent clairement la mort de Jésus-Christ, sa divinité, et le jugement qu'il doit exercer sur tous les hommes.

VERSETS 8, 9.

Le premier membre du premier verset appartient dans l'hébreu, et même dans le grec, au verset qui précède. Le second membre, avec le premier du verset qui suit, font ensemble un verset dans l'hébreu; enfin le reste depuis, *quia ad te, Domine*, etc., jusqu'à la fin, forme encore un verset dans ce texte, et alors cesse la différence des divisions. Notre version française suit les divisions de l'hébreu, et n'altère point pour cela le sens de la Vulgate.

Le Prophète dit, au verset 7, que les chefs de ces *hommes d'iniquité* dont il parle, *ont été brisés contre la pierre;* et il ajoute tout de suite, *qu'ils entendront ces paroles, parce qu'ils auront pu les entendre.* Cela ne peut convenir à ces chefs qui sont supposés détruits; ainsi on doit voir en cet endroit les gens de leur société, leurs subalternes; comme ils auront pu entendre les avis du Prophète, puisqu'ils n'auront pas péri avec leurs chefs, ils les *entendront* en effet, et ils se rendront à sa voix. Je crois qu'on doit expliquer cela des Israélites sujets de Saül, lesquels, après la mort de ce prince, se réunirent à David, d'abord en partie, et ensuite tous sans exception.

On traduit l'hébreu : *ils entendront* ou *qu'ils entendent mes paroles, parce qu'elles sont agréables*, ou *aimables*, ou *pleines de douceur*; et dans l'exemplaire grec du Vatican, il y a en effet ἡδύνθησαν, qui signifie la même chose ; mais on lit dans d'autres exemplaires ἠδυνήθησαν, à quoi répond *potuerunt* de la Vulgate. Théodotion traduit par ἐδυναστεύθησαν, qui répond à *prævaluerunt*, qu'a lu S. Augustin. Enfin, il y a tant de variétés dans la traduction de cet endroit, qu'on peut croire que la leçon actuelle de l'hébreu n'est pas incontestable, et qu'ainsi on ne peut condamner celle de notre Vulgate, qui d'ailleurs fait un très-bon sens. Le P. Houbigant traduit : *Allidantur ad petram judices eorum, et audiant verba mea, quoniam vera et firma sunt.*

L'hébreu dit ensuite mot à mot, *sicut excolens et scindens in terrâ, dissipata sunt ossa nostra* (1) *ad os inferni*; et le grec traduit, ὡσεὶ πάχος γῆς διεῤῥάγη ἐπὶ τῆς γῆς, etc., traduction que suit exactement notre Vulgate ; elle est plus claire que le texte, et elle en rend le sens. *L'enfer*, que portent le texte et les versions, signifie en cet endroit le tombeau.

Dans le reste, il n'y a point de difficulté ; l'hébreu dit : *ne dépouillez pas*, ou comme quelques-uns traduisent, *ne chassez pas mon âme, ne faites pas qu'elle s'écoule*. C'est la même chose que, *n'enlevez pas mon âme*, ou *ne permettez pas que je périsse*.

Le Prophète, dans ces versets, prédit d'abord le retour ou la réconciliation d'une partie de ses ennemis ; il dit ensuite que, pour le moment où il parle, ses forces sont dissipées comme les mottes de terre après le labour du cultivateur. Enfin il s'adresse au Seigneur, et il implore l'appui de sa puissance.

RÉFLEXIONS.

Le temps de cette vie est fait et nous est donné pour que nous entendions la parole divine, et que nous nous en appliquions le fruit. Ce mot est d'une vérité dont tout le monde convient, et dont presque personne ne tire des conséquences. Il en est de cette parole comme de la mort, personne n'en doute, et très-peu s'y préparent. On attend à s'occuper de la parole de Dieu, comme on attend à se disposer au passage de l'éternité ; on diffère à un temps qui ne sera peut-être point, ou qui sera sans qu'on puisse ou qu'on veuille en faire un saint usage. L'apôtre et le Prophète disent : *Si vous entendez aujourd'hui la voix de Dieu, n'endurcissez point vos cœurs*. Ils ne parlent pas d'un temps futur ; ils spécifient le jour présent, parce qu'il n'y a que ce jour qui soit à nous ; c'est le jour favorable, le jour du salut, le jour où la lumière brille à nos yeux. Mais pourquoi les hommes négligent-ils ce jour ? c'est qu'ils entendent la parole de Dieu sans en concevoir le sens, l'étendue et les conséquences. Selon l'interprétation qu'on donne au texte de notre Prophète, cette parole est *pleine de douceur*; et selon l'Apôtre, elle est *vive, efficace, pénétrante*. Ces qualités se concilient, et c'est même la douceur de cette sainte parole qui fait sa force, qui met en action sa puissance. Oh ! que celui qui est touché de cette sainte parole éprouve tout à la fois de consolation et d'étonnement ! il est pénétré de l'onction du Saint-Esprit, et poussé par le souffle impétueux de cette puissance divine. Le premier sentiment qui lui vient, est que la religion lui avait été inconnue jusqu'alors ; qu'il avait cru superficiellement, espéré timidement, aimé faiblement ; qu'il n'avait atteint que de la pointe de l'esprit les mystères de la vie et de la mort de J.-C. ; qu'il s'était occupé, comme par occasion et sans intérêt, des grands objets de la vie future ; qu'il avait été un homme, peut-être un philosophe, et non un chrétien. L'Evangile lui paraît un livre tout éclatant de lumière : il en est ébloui comme Moïse le fut à la vue du buisson ardent ; et quand il lit l'histoire ou les épîtres des apôtres, il lui semble que ces hommes furent d'une autre nature que lui. Eh ! quoi, s'écrie-t-il, ils ne parlent que de Dieu, de J.-C., de la vie future, des récompenses et des châtiments éternels, du monde pour le mépriser, des humiliations pour les rechercher, des souffrances pour les désirer, des croix pour les exalter, de tous les états, de toutes les professions, de tous les âges pour les instruire et pour les sanctifier.

Seigneur, cette méditation sur votre sainte parole, m'entraîne, et je ne puis expliquer ce qu'elle m'inspire : je ne puis la finir qu'en vous disant comme votre Prophète : *O mon Dieu, mes yeux sont tournés vers vous, je mets en vous toute ma confiance !* Ah ! de grâce, *ne permettez pas que je sorte de ce monde*, avant que d'avoir étudié votre parole. Hélas ! mes pensées, qui sont toute la force de mon âme, comme mes os sont la force de mon corps, sont sans cesse dissipées par les objets sensibles qui me frappent et qui me séduisent. Cette dissipation m'entraînera dans l'abîme, si vous ne me fixez à votre sainte parole, qui est vérité et amour.

VERSET 10.

Il faudrait traduire selon l'hébreu : *Préservez-moi du piége dont ils ont voulu m'enlacer, et des filets de ceux qui commettent l'iniquité*. Saint Jérôme et d'autres hébraïsants traduisent néanmoins par *scandales* ou pierres d'achoppement (*offendicula*). C'est au fond la même chose : car les scandales ou les mauvais exemples que donnent les pécheurs, sont de véritables piéges qu'ils tendent aux âmes simples.

Il y a dans l'hébreu une expression qui est bien du genre de cette langue : *Préservez-moi des mains du piége*, etc. Elle emploie le terme de *main*, pour exprimer tout ce qui saisit, comme elle l'emploie pour désigner les côtés d'un chemin, les rives d'un fleuve, etc.

RÉFLEXIONS.

Il y a deux prières contenues dans le verset du Prophète : la première a pour objet de connaître les piéges que lui tendent ses ennemis ; la seconde, d'en être préservé par la protection du Seigneur. Dans l'affaire du salut, les piéges sont multipliés en raison de nos ennemis (qui sont l'enfer, le monde et nos passions), de nos emplois, de notre âge, de nos sociétés, de nos discours, de nos entreprises. Toute la carrière où nous marchons est couverte de filets ; et nous ne pensons ni à les connaître, ni à demander au Seigneur qu'il nous préserve d'y tomber. Quand sa miséricorde nous a placés dans une situation où nous commençons à réfléchir sur nous-mêmes, et quand nous jetons un œil attentif sur tous les périodes de notre vie, nous voyons qu'il s'est trouvé partout des occasions de pécher, et que nous avons donné dans tous les écueils qui se sont présentés. Ce point de vue est effrayant, désolant ; et sans l'appui de l'espérance chrétienne, nous dirions avec l'infortuné Caïn : *Seigneur, mes iniquités sont trop grandes pour que je puisse en obtenir le pardon.*

Un des piéges les plus dangereux est celui de la tiédeur, parce qu'il ne s'aperçoit pas, et qu'on ne fait point d'efforts pour le rompre, quand on y est tombé. *Ah, Seigneur !* dois-je dire sans cesse avec le Prophète, *préservez-moi* de ce danger ; faites-le moi connaître, et donnez-moi la force de m'en dégager. L'exemple des âmes tièdes, bien loin de me séduire, doit me retenir dans la ferveur. Elles passent leur vie sans votre amour, elles périssent d'ennui au milieu de leurs amusements frivoles ; elles s'exposent sans cesse à faire des chutes déplorables. Elles se trouvent au moment de la mort sans mérites pour l'éternité, sans titres pour jouir de votre présence.

VERSET 11.

On pourrait traduire : *Les pécheurs tomberont dans les filets de Dieu*; quelques-uns disent du *démon*, qui est le chef des prévaricateurs. J'ai mieux aimé rapporter *ejus* à *iniquitatem*, qui précède. Il y a cependant un

(1) Le P. Houbigant condamne fort *ossa nostra*; il prétend qu'il faut lire *ossa eorum*. Voyez sa note.

Inconvénient : c'est que les LXX mettent αὐτοῦ, qui ne se construit pas avec ἀνομίας, terme dont ils se servent pour exprimer l'iniquité. Quelques exemplaires portent, αὐτῶν, et alors il faudrait traduire : *Les pécheurs tomberont dans leurs propres filets* ; ce qui s'accorde assez avec l'hébreu, quoiqu'*ejus* réponde à l'affixe qu'emploie ici cette langue. Quoi qu'il en soit, le sens est toujours, que les pécheurs seront les victimes de leur iniquité.

L'autre partie du verset est fort disputée, à cause du mot hebreu יחד, qui signifie *una*, *simul*, et qui peut signifier aussi *singulariter*. Les LXX traduisent par κατὰ μόνας, et la paraphrase chaldaïque dit : *Singularis sum ego* (1). Ceux qui s'en tiennent à *simul*, traduisent : *Les pécheurs tomberont tous ensemble dans leurs filets, tandis que je leur échapperai* ; ou bien, *ils tomberont dans leurs filets, tandis qu'en même temps je leur échapperai* ; ou enfin, *ils tomberont dans leurs filets, et j'y tomberai aussi, mais je leur échapperai*. Tous ces sens peuvent être admis, et les deux premiers ne contredisent pas la Vulgate ; celle-ci porte : *Les pécheurs tomberont dans les filets de leur iniquité ; pour moi, je me sauverai seul*, ou *je serai seul à me sauver*. Dans la traduction française on a suivi la pensée de S. Jean Chrysostôme, qui dit : *Je passerai ma vie dans la solitude loin des pécheurs et du monde, jusqu'à ce que je sorte de cette vie*.

Ce verset est comme les précédents, surtout le sixième et les trois suivants, qui n'ont d'autre difficulté que d'être susceptibles de plusieurs sens ; ce qui vient en grande partie de l'ignorance où l'on est de l'objet précis et littéral du psaume. Ce n'est pas une raison de trouver la Vulgate en contradiction avec le texte, puisque le texte n'admet pas moins que la Vulgate les différents sens.

RÉFLEXIONS.

C'est une proposition absolue et sans restriction, que les pécheurs tomberont tôt ou tard dans les piéges qu'ils auront tendus aux hommes justes et à la vertu. Cela leur arrive quelquefois dès cette vie, comme on le voit dans l'histoire d'Aman, dans celle d'Antiochus, et dans la catastrophe des Juifs ennemis de Jésus-Christ et de l'Évangile. Mais ce qui n'éclate pas toujours dans le siècle présent, leur est réservé pour le siècle futur. La parole de Dieu est précise sur ce point, et la justice divine a des droits qui sont imprescriptibles.

Au milieu des piéges qui couvrent la terre, le meilleur parti qu'il y ait à prendre, est de se réduire à la solitude, autant que l'état où l'on se trouve engagé peut le permettre. Ce mot du Prophète, *jusqu'à ce que je passe*, me touche extrêmement. Ne semble-t-il pas qu'il se compare à un homme engagé dans une route difficile, ou environné d'ennemis qui le pressent et qui lui disputent le passage? Ne croirait-on pas qu'il se trouve à l'entrée d'une forêt obscure, ou d'un fleuve dangereux, et qu'il n'aspire qu'à franchir ce mauvais pas le plus vite qu'il lui sera possible? Telle est la vie de tout homme, jusqu'à ce qu'il parvienne au terme qui est l'éternité. Il doit dire : que le monde avec ses frivolités me laisse tranquille *jusqu'à ce que je passe*. Que m'importe toute la grandeur humaine, *tandis que je passe*? Pourquoi durant ce passage entreprendrais-je de satisfaire mes passions? Je ne m'établis pas sur cette terre qui n'est point mon terme ; je n'y fais que *passer*. Un voyageur ne s'arrête point, ne s'intéresse point ; il *passe*, c'est son unique soin, et il n'envisage que la fin, qui ne doit plus être un lieu de passage, mais un séjour fixe et immuable.

(1) Le P. Houbigant traduit : *Ego testis ero, donec transeam.*

1. *Intellectus David, cùm esset in speluncâ oratio*. 1 Reg. 24, 4. CXLI.

Hebr. CXLII.

2. Voce meâ ad Dominum clamavi ; voce meâ ad Dominum deprecatus sum.

3. Effundo in conspectu ejus orationem meam, et tribulationem meam ante ipsum pronuntio.

4. In deficiendo ex me spiritum meum, et tu cognovisti semitas meas.

5. In viâ hâc quâ ambulabam, absconderunt laqueum mihi.

6. Considerabam ad dexteram, et videbam ; et non erat qui cognosceret me.

7. Periit fuga à me, et non est qui requirat animam meam.

8. Clamavi ad te, Domine, dixi : Tu es spes mea, portio mea in terrâ viventium.

9. Intende ad deprecationem meam, quia humiliatus sum nimis.

10. Libera me à persequentibus me, quia confortati sunt super me.

11. Educ de custodiâ animam meam, ad confitendum nomini tuo : me expectant justi, donec retribuas mihi.

PSAUME CXLI.

1. Ma voix a crié vers le Seigneur, ma voix a adressé une humble prière au Seigneur.

2. Je répands ma triste supplique en sa présence, j'expose devant lui la détresse que j'éprouve.

3. Lorsque mon esprit tombait en défaillance, en sorte qu'il paraissait près de m'abandonner, vous connaissiez mes démarches.

4. Et pendant ce temps-là, mes ennemis m'ont tendu des piéges dans la route où je marchais.

5. Je regardais à ma droite, et je voyais qu'il n'y avait personne qui me connût.

6. Tout espoir de fuite m'est ôté, et il n'y a personne qui s'intéresse à me conserver la vie.

7. J'ai crié vers vous, Seigneur ; j'ai dit : Vous êtes mon espérance, vous êtes mon partage dans la terre des vivants.

8. Prêtez l'oreille à mon humble prière, car je suis dans une extrême humiliation.

9. Délivrez-moi de ceux qui me persécutent, car ils ont des forces supérieures aux miennes.

10. Tirez de sa prison mon âme, afin que je rende des actions de grâces à votre nom : les hommes justes attendent que vous me rendiez votre faveur (*ou* que vous preniez en main ma cause).

COMMENTARIUM.

VERS. 1. — INTELLECTUS DAVID (1). David in speluncâ loquitur, 1 Reg. 24, 4, sed prophetat de Christo:

(1) Duplex discrimen duplici in speluncâ subiit David : 1° in speluncâ Odollam, postquàm è ditione Achis elapsus est ; 2° in speluncâ Engaddi, ubi actum penitùs esse de se putabat, cùm Saul alvum purgaturus eò successit, atque imprudens ultrò in illius potestatem venit quem tam infestis odiis insequebatur. Bellarminus, Ferrandus aliique hunc Psalmum scriptum esse existimant à Davide in speluncâ Odollam; ibi

Hilarius. Nam inscriptiones non semper materiam Psalmi, sed occasionem exprimunt. Lege Psal. 3.

Vers. 2. — Voce mea ad Dominum clamvi, per precem, mente et submisso labiorum motu, ut Anna, 1 Reg. 1, 13, etc. Non enim voce clamabat, in specu latitans, jamjam comprehendendus ab hostibus. Hanc verò cordis vocem pro clamore habere Dominum apparet ex his verbis, Exod. 14, 15 : *Quid clamas ad me* (ô Moses), cùm ne mutiret quidem. Nam oratio est propriè in elevatione mentis.

Vers. 3. — Effundo in conspectu ejus, multis verbis expono. Orationem, *schihi*, meditationem meam, meam submissam locutionem et precem. Pronuntio, narro, indico apud ipsum hanc meam calamitatem.

Vers. 4. — In deficiendo ex me spiritum meum. Pronuntio, inquam, quando deficit præ magnitudine mœroris et anxietatis animus meus, ut cogatur velut excedere à corpore. Ad verbum : *Involvi et operui in me spiritum meum*. Metaphora. Quasi animus præ angustiâ se implicaret corpori, et versùs illud contraheret. Nam nihil aliud expectabat David, quàm ut caperetur à Saüle. Hæc autem jungenda cum superioribus. Semitas, vitam, vitæ meæ rationes, actiones, negotia, necessitates. Totidem modis accipitur metaphora. Tibi est nota vita et innocentia mea ; nôsti me injuriam istam ab inimicis meis pa i. Alii, vitam quâ possim effugere, vel modum, quo possim liberari, tenes.

Vers. 5. — In via hac qua ambulabam (1). Hic versus est pars superioris secundùm Masoretarum distinctiones. In via hac, etiam in his montibus et speluncis, in quibus me tutum fore sperabam. Laqueum, insidias exitiales struxerunt mihi.

Vers. 6. — Considerabam ad dexteram. Describit suam miseriam hoc et sequenti versibus. Considerabam, rectè ; nam etiam Rabbini monent *habeth* et *rheah* esse infinita pro præteritis, contra Hebraiculos in imperativo vertentes : *Considera et vide, ô Domine, præter te adesse mihi neminem*. Ad dexteram, ad auxilium, metonym. Esse enim à dextris, usu Scripturæ, est paratum ad opem assistere, ut supra, Psal. 15, 8, 108, 6, 109, 1. Vel est gestus hominum sollicitè et anxiè in omnem partem se vertentium, ut videant, num sibi alicunde auxilium veniat. Et videbam, et diligenter observabam, sollicitè attendebam, et nullus me obsidentium et circumstantium agnoscebat, ut mihi opem ferret : Amici et noti me deseruerunt, neque meis ærumnis affecti sunt. Alii putant esse aposiopesin, *et videbam*, supple ad sinistram. In omnem partem versavi oculorum meorum aciem, nullâ autem ex parte apparuit, qui me agnosceret. Etiam hic versus Masoretis est secundum membrum versûs superioris.

Vers. 7. — Periit fuga a me, effugium, fugæ locus, modus et potestas. Nam erat in speluncâ ab hostibus obsessâ, 1 Reg. 12, 4, et 24, 4 ; bis enim in eâ latuit. Requirat animam, animæ meæ, sive vitæ, per metonymiam, salutem et liberationem : cui curæ sit mea salus ; qui curet vitam meam : Chrysostomus. Requirere animam ad salvandum et tuendum intelligitur ; non, ut Psal. 39, 15, et 62, 10, ad perniciem et exitium, ut ubi, Matth. 2, 20 : *Defuncti sunt, qui quærebant animam pueri*, id est, interitum et necem.

Vers. 8. — Dixi : Tu es spes mea, portio (etc.), portio mea es, quoad ero in vivis. In terra viventium, in hâc vitâ, in hoc mundo. Euthymius, in cœlo, ubi est terra viventium. Immortales enim sunt et perpetuò felices, qui illic vivunt. Alii, in meâ patriâ tu mea es hæreditas et sors, non opes, honores, clientelæ, exercitus, præsidia aliaque hujusmodi. Hebræi censent

enim reverà solus erat, et ope destitutus, uti ferunt versiculi 5 et 6 hujus Psalmi. Adde quòd in speluncâ Engaddi gravius fuit Saülis quàm Davidis discrimen. Veterum tamen recentiorumque interpretum plerique aiunt ad id tempus spectare quo David in speluncâ Engaddi Saulis furiis armisque cingebatur. Majus aut præsentius discrimen esse poterat. Solus certè non erat David ; at exiguam adeò à suis opem exspectare poterat, ut nemo ex illis esset, qui sese penitùs periisse non putaret. Suorum formidinem, unàque constantissimam animi sui fiduciam mirè hic pingit David.

Syrus ad eam famem refert quâ Judæa universa toto triennio vastata est sub Davide, ob necem Gabaonitis illatam à Saüle. S. Hilarius, S. Augustinus, S. Hieronymus, Cassiodorus omninò de Christo Jesu interpretantur. Nullus dubio locus est, inquit S. Hilarius, quin David in speluncâ orans, ipsius Christi et figura et vaticinium fuerit. Aptatur etiam Christo Judæorum odiis vexato, sive in passionis æstu, vel in horto Olivarum, vel in sepulcro. S. Chrysostomus in vers. 4 de captivis Babylonicis explicare videtur. Nihil facilius certè est, quàm totum Psalmum ad hanc sententiam interpretari ; at carminis titulum non deserimus. (Calmet.)

(1) Docet afflictionem suam primùm incœpisse ab insidiis inimicorum, deinde ab apertâ violentiâ. Saül enim sæpè procuravit mortem Davidis per insidias, mittens eum ad prælia, et sperans in præliis occidendum, sed cùm id non succederet, apertâ vi illum aggressus est. Sic etiam Dominum nostrum sæpissimè tentârunt capere in sermone, ut eum perderent ; sed cùm sapientiâ vinceret malitiam, violenter ceperunt, et per Pilatum crucifigi postulàrunt. *In viâ hàc, quâ ambulabam*, id est, in viâ justitiæ et mandatorum Dei, in quâ ambulabam, in ipsis semitis quas tu optimè nôsti, *absconderunt laqueum mihi*. Explicemus hoc exemplis. Saul obtulit filiam suam Davidi in conjugem, modò ille interficeret ducentos Philistæos, cum quibus tunc bellum justum erat populo Dei. Id autem fecit Saül, sperans Davidem in eo prælio interficiendum ; sed ille à Deo adjutus obedivit regi, et progressus ad prælium ducentos Philistæos interfecit. Sic etiam Pharisæi observabant Christum an sabbato curaret, ut postea dicerent : *Non est hic homo à Deo, qui sabbatum non custodit*, Joan. 9 : ita ponebant laqueos in viâ mandatorum Dei ; sed ille curabat et ostendebat eâ curatione non violari sabbatum ; sicut verè non violabatur, cùm essent illa opera non servilia, sed divina ; sic aliàs oblatâ adulterâ ponebant laqueos in viâ justitiæ, dicentes : Hanc *mandavit Moyses lapidare ; tu quid dicis?* Joan. 8. Notat hoc loco sanctus Augustinus, in ipsâ viâ Domini non posse poni laqueos, sed juxta viam, ut dictum est in Psal. 139 : *Juxta iter scandalum posuerunt mihi;* unde et Ecclesiasticus cap. 9 dicit : *Ignoras quia in medio laqueorum ingrederis?* Sunt enim laquei à dextris et à sinistris, in medio est via justitiæ. Quod ergò hìc dicitur, *in viâ absconderunt laqueos*, intelligendum est, opinione ipsorum, non re verâ ; nam cùm illi sint extra viam, et existiment se esse in viâ, ponunt laqueos juxta viam, existimantes se ponere in viâ ; sed vir justus non declinans à viâ justitiæ, neque ad dexteram, neque ad sinistram, laqueos omnes evadit. (Bellarminus.)

terram viventium appellari suam patriam Israeliticam, quod esset saluberrima, utpote posita in medio climatum : quæ cœli inclinatio calore et frigore æqualiter participat, ut proinde regio sit temperatissima, et valetudini atque vitæ accommodatissima. Malo terram sanctam opponi desertis, in quibus latitabat, et usu publico religionis carebat David ; q. d. : Portio mea eris in terrâ patriâ, ubi homines vivunt; nam me restitues. Nec semper in his desertis, ubi homines multa perpetiuntur, et quasi pereunt inediâ et squalore, vitam vagam et miseram persequar. Significat reliqua omnia sibi esse erepta in illis locis, præter misericordiam Dei, quâ nixus sperabat se adhuc patriam visurum. Respicit etiam ad veram vitam, quæ in humanis est posita in religionis usu. Portio mea eris in terrâ sanctâ, ubi homines propriè vivunt, et usu solemni religionis à te per Mosem et prophetas ordinatæ in piarum mentium solatium fruuntur, tuamque hauriunt gratiam. Hunc autem versum cum duobus præcedentibus Hilarius et Augustinus de Christo exponunt.

Vers. 9. — Intende ad deprecationem. Hebraicè, *rinathi*, id est, vociferationem propriè, querimoniam. Humiliatus. Hebraicè, *dallothi*, attenuatus propriè.

Vers. 10. — Qui confortati sunt super me, præ me. Quia sunt me fortiores et potentiores. Rursùm Masoretæ hunc versum habent pro secundo membro superioris.

Vers. 11. — Educ de custodia (1), de carcere, de clausurâ. Hebraicè, *mimmasger*, id est, de hâc speluncâ et obsidione. Possit transferri ad carcerem corporis hujus mortalis, vel inferni et mortis. Ad confitendum nomini, eo ut ego liberatus confitear, et celebrem tuum nomen ; q. d. : Nolo me liberes, nisi ut possim te publicè celebrare, et gratias agere. Malo hîc perire, quam si liberatus tui posteà oblivisci ar. Alii pro... ter resolvunt : Ut justi, ob meam liberationem, confiteantur, et celebrent nomen tuum. Me expectant. Expectant justi, ut mihi benefacias, ut me liberes : alterum enim pronominum est duntaxat emphaticum ; q. d. : Educ me de hoc misero statu, et quasi carcere sive vitæ sive obsidionis inimicorum. Nam et justi id sperant. Si non meâ causâ, at propter justos id effice, qui hoc expectant. Ad verbum *bi iicthetu*, me coronant, id est, cingunt, stipant, circumstant, solliciti de meâ salute et liberatione. Quanquàm *cathar* etiam significet expectare, præsertim apud Syros, ut Job 37, 2. Avidè præstolantur, ut me liberes et opem feras, expectant sollicitè et anxiè meam liberationem et salutem ; suspensi sunt, expectantes tuum in me beneficium ac retributionem : Chrysostomus. Donec retribuas, donec benefacias, donec beneficio liberationis me afficias, donec de me benè merearis. Aliqui in futuro vertunt : Me coronabunt justi, cùm retribueris mihi. Si mihi dederis hoc beneficium, justi se mihi studio gratulandi circumfundent, atque ad me læti accurrent. Hinc Grecè, ὑπομενοῦσι, expectabunt, sustinebunt, gratulaturi videlicet de tam præclarâ liberatione, cùm viderint te retribuisse mihi, id est, tantum beneficium contulisse. Lubens etiam retinuerim vim verbi. Coronabunt, id est, capiti meo coronam imponent, ut contigit quando regem eum inaugurârunt, 1 Par. 11, 3.

(1) Ad litteram, per custodiam intelligitur vel spelunca illa in quâ latebat David, vel mala illa quibus ita concludebatur, ut non esset ei liberum ire quò vellet. Mysticè verò per carcerem intelligitur corpus istud è quo educi animam suam orat vir justus, ut in regno cœlesti Deum cum sanctis liberè laudare possit ad quod omnes justi qui sunt in cœlis, expectant justos qui sunt in terris, ut cum illis Deum unanimiter celebrent, et ut impleto electorum numero veniat resurrectio corporum. Quod autem dicitur, *retribuas mihi*, dupliciter exponi potest : primùm, ut *retribuere* accipiatur pro *benefacere*, sicut ibi : *Retribue servo tuo*, etc ; secundò, ut subintelligatur : Donec tribuas mihi quod expecto, vel quod promisisti. Accipitur autem *retribuere* pro simpli *tribuere*, ut aliàs sæpè. Sunt tamen qui intelligunt : Donec remuneratus fueris patientiam et innocentiam meam. Hæc autem propria verbi *retribuere* acceptio maximè convenit sensui mystico. Siquidem justis vita æterna retribuetur tanquàm merces bonorum operum, et Christus gloriam suam accepit in præmium suæ patientiæ et obedientiæ. Possunt autem Hebræa et hoc modo verti : Me coronabunt vel circumcingent justi cùm retribueris mihi. Quamvis autem nos habeamus verbum præsentis temporis, expectant, Græca tamen, sicut Hebræa, habent verbum futuri temporis, ὑπομενοῦσι, expectabunt. Verùm interpres noster mutato accentu legisse videtur ὑπομένουσι, sic enim est præsentis temporis, expectant. (Jansenius.)

NOTES DU PSAUME CXLI.

Le titre explique le sujet. Il est raconté au premier livre des Rois, que David échappé de la cour du roi Achis, où il avait couru un fort grand danger, se retira seul dans la caverne d'Odollam : c'est très vraisemblablement à cette occasion qu'il composa ce psaume, qui porte en titre dans le texte et dans les versions : *Prière intelligente de David, lorsqu'il était dans la caverne.* On rapporte plus communément ce psaume à cet événement qu'à la retraite du même Prophète dans la caverne d'Engaddi dont il est parlé au même livre, parce que dans cette dernière circonstance il n'était pas seul, au lieu que le psaume porte expressément qu'il était seul et abandonné de tout le monde : ce qui ne peut convenir qu'à sa retraite dans la caverne d'Odollam.

On doute si David composa en effet ce Psaume dans la grotte, ou si ce ne fut qu'en mémoire de ce danger qu'il mit en écrit ses sentiments. Sur quoi il me semble que le psaume étant court, ce Prophète put fort bien le composer dans la caverne, ou plutôt réciter de suite cette prière, qu'il aura ensuite retouchée et placée dans le recueil de ses Psaumes.

Comme le grec porte Συνέσεως τῷ Δαυῒδ... προσευχή, il paraît que dans le latin, *intellectus* doit être au génitif, et que la construction serait : *Prière d'intelligence ou de prudence (inspirée) à David, lorsqu'il était dans la caverne.* On peut revoir ce qui a été dit sur le titre du psaume 31. La plupart des saints Pères appliquent ce psaume à J.-C. priant dans le jardin, ou souffrant dans le cours de sa passion. S. Augustin le rapporte aux martyrs donnant leur vie pour J.-C. C'est une prière qui convient à tout fidèle exposé aux tribulations et aux misères de cette vie.

VERSETS 1, 2.

Tous les verbes qu'on voit ici sont au futur dans l'hébreu ; mais on a pu les traduire au présent, si l'on suppose ce psaume composé dans la caverne

où s'était caché David ; ou bien par le prétérit parfait ou imparfait, si l'on croit que la composition du psaume est postérieure à l'événement de la caverne. Dans le premier cas, le *cri*, dont parle ici David, ne pouvait être que celui du cœur ; car il aurait trahi le lieu de sa retraite, s'il avait élevé la voix dans cette grotte.

RÉFLEXIONS.

Je ne dois pas perdre le fruit qu'on peut retirer de la prière du Prophète. Si l'on suppose qu'il dit : *Je crie ai vers le Seigneur ; j'adresserai ma prière au Seigneur, je répandrai mes sentiments en sa présence, je lui exposerai mes peines* ; cette manière de parler prouve que l'entretien qu'il veut avoir avec Dieu est réfléchi ; qu'il ne se présente pas à la prière par habitude, par routine, par caprice ; qu'il a intention de solliciter la miséricorde divine ; qu'enfin il veut porter à cette action l'intérêt le plus vif et le désir le plus ardent. Par-là sont condamnées presque toutes nos prières : nous les faisons pour satisfaire à la coutume ; en conséquence de l'éducation qu'on nous a donnée, nous récitons quelques formules en nous levant, en nous couchant, en commençant et finissant nos repas ; mais nous avons à peine l'idée de l'Etre suprême à qui nous parlons, et de la chose que nous lui demandons. Aussi toutes ces prétendues prières ne nous seront-elles point passées en compte pour obtenir la récompense promise aux bonnes œuvres ; elles grossiront même le trésor de colère que tant d'autres prévarications répandues dans le cours de notre vie, ont préparé contre nous.

Le *cri* du Prophète est une prière humble et respectueuse. Plusieurs, dit S. Augustin, *crient* vers le Seigneur, mais en murmurant, et quelquefois en blasphémant contre sa providence. Tels furent les *cris* des Israélites dans le désert. Il leur semblait que Dieu devait prévenir tous leurs désirs, même les plus déraisonnables ; qu'il était obligé de leur épargner tous les travaux du voyage. Ils n'avaient l'idée ni de l'indépendance de Dieu, ni de leur indignité. La première qualité d'une sainte prière est l'humilité, l'aveu de notre misère et le sentiment de nos péchés. Celui qui prie comme le pharisien, avec hauteur et en portant aux pieds de Dieu l'estime de ses prétendues bonnes œuvres, est un pécheur que sa prière rend encore plus coupable.

Mais qu'il y a de foi et d'instruction dans ce qu'ajoute David, qu'il *répand* son cœur en la présence de Dieu, et qu'il lui expose toute l'affliction dont il est pénétré ! Il est rare de trouver un ami dans le sein de qui on puisse *répandre* son cœur, et qu'on puisse faire le dépositaire de tout ce qu'on éprouve de peines. Le meilleur ami n'est pas toujours d'humeur à entendre le récit de nos malheurs, encore moins peut-il dans toutes les circonstances nous secourir, ou même nous consoler. Il a aussi ses affaires et ses chagrins domestiques ; il a ses moments de distraction ou de froideur ; quelquefois on ne peut lui faire bien comprendre ce que l'on souffre, plus souvent on n'ose entrer dans des détails qui humilieraient l'amour-propre. Il traiterait de bagatelles ou de faiblesses ce qui nous paraît un poids intolérable ; il perdrait une partie de l'estime qu'il a pour nous, si nous lui mettions sous les yeux toutes nos pensées. On exige cette confiance entre les amis, et c'est une pure spéculation, et jamais dans la pratique elle n'est portée à un si haut degré de perfection. Mais en la présence de Dieu, toutes les craintes, tous les soupçons, toutes les réserves cessent. Nous savons qu'il nous connaît parfaitement, et qu'il nous écoute avec bonté, qu'il n'est ni étonné, ni ennuyé, ni fatigué d'entendre ce qui nous afflige. L'apôtre saint Pierre disait aux premiers fidèles : *Confiez-lui toutes vos inquiétudes, car il prend soin de vous.* Voilà comme un premier principe pour toute la conduite de l'homme, mais notre peu de foi le rend inutile. Nous vivons dans la théorie de Dieu, si je puis parler ainsi, et point du tout dans la pratique. Il semble que Dieu nous soit étranger, ou que nous lui soyons inconnus : sa présence ne nous est point familière, et ce que la religion nous dit de sa providence, ne nous touche pas plus que si c'était une des fables de la théologie payenne. O foi de mon Dieu, quand reparaîtrez-vous sur la terre ? quand serez-vous l'élément de ma vie, et l'unique appui de ma confiance ?

VERSETS 3, 4.

Ce que notre version partage ici en deux versets, se réduit à un dans l'hébreu et dans le grec. Le commencement du premier verset peut se lier avec le verset précédent : *J'expose devant le Seigneur ma détresse, tandis que mon esprit est comme hors de moi-même par la défaillance qu'il éprouve.* Cette manière de traduire se concilie très-bien avec la conjonction *et*, qui commence cette phrase : *Et tu cognovisti semitas meas.* Mais comme cette conjonction a des usages très-variés dans l'hébreu, on peut la traduire par *alors*, ou la regarder comme un pléonasme, et la supprimer dans la traduction.

La Vulgate, conformément au grec, dit, *deficiendo ex me*, qui équivaut à *deficiendo in me* ou *mihi*, selon l'hébreu. Quand le Prophète dit que Dieu *a connu ses démarches*, il entend que Dieu les a approuvées comme pleines de justice et d'innocence : c'est dans le même sens qu'il dit au premier psaume que *Dieu connaît la voie des hommes justes* ; et dans le même sens, que le souverain juge dira aux vierges folles : *Je ne vous connais pas.*

Le Prophète ne spécifie point ses ennemis, il ne les indique pas même ; Dieu les connaissait, et c'est à Dieu qu'il parle. Ces ennemis, au reste, étaient Saül et les gens de sa troupe ; ils cherchaient David pour le faire périr.

RÉFLEXIONS.

La prière du Prophète est applicable à l'état de tous les justes. Plus ils sont attentifs à marcher dans les sentiers de la justice, plus les ennemis du salut leur tendent de piéges, et les plus dangereux sont ceux que couvre l'apparence du bien et le prétexte du service de Dieu. Ces piéges sont très-cachés, et il n'y a que la lumière divine qui puisse nous mettre en état de les découvrir. Qui peut, par exemple, sans cette lumière, distinguer tout ce que suggère l'amour-propre, et se défier de ces suggestions ? Quand on se considère avec les yeux de la foi, on se trouve si esclave de ses propres désirs, si commandé par ses inclinations, qu'on tombe dans une sorte de *défaillance*, comme le Prophète. La caverne où il se retira n'était pas plus étroite, plus obscure, plus investie de soldats armés, qu'un cœur où règne le vieil homme, n'est ténébreux, serré, obsédé, exposé à l'invasion de l'ennemi du salut. On a écrit mille choses de cet amour-propre, et je ne crois pas qu'on ait épuisé cette matière. Jésus-Christ a tout dit en nous ordonnant de nous *renoncer nous-mêmes*, et l'apôtre avait tout fait en s'attachant à la croix de Jésus-Christ. Méditons le mot de Jésus-Christ, et suivons l'exemple de l'Apôtre ; l'amour-propre sera aux abois, et notre cœur sortira de cet antre profond, de ce cachot horrible où il gémit depuis que nous commençons à nous connaître et à vouloir par nous-mêmes, tandis que nous ne devons vouloir que ce qui est du bon plaisir de Dieu.

VERSETS 5, 6.

L'hébreu dit proprement : *Regardez à droite et voyez :* mais la plupart des hébraïsants mêmes traduisent comme la Vulgate : *Je considérais ;* et quelques-uns : *En considérant je voyais*, etc. Il y a des interprètes qui suppléent, *à gauche :* je regardais *à droite, je voyais à gauche*, comme pour faire entendre que le Prophète se tournait en tout sens, et qu'il se trouvait destitué de tout secours. Cela n'est point nécessaire, et si le Prophète avait voulu faire entendre la *gauche*, il ne l'aurait pas oubliée ; il ne parle que de

la *droite*, parce que ce côté désigne, dans l'Écriture, la protection principale, le secours puissant, comme quand il est dit dans le psaume 15 : *Le Seigneur est à ma droite pour que je ne sois pas ébranlé*. Peut-être aussi que la caverne d'Odollam était tellement située, que David n'aurait pu y recevoir du secours que par le *côté droit*, le *côté gauche* pouvant être l'épaisseur même de la montagne. C'est en conséquence de ces deux versets qu'on se détermine à rapporter la composition du psaume au temps où David se réfugia dans la caverne d'Odollam; car il déclare bien positivement ici qu'il n'y avait *autour de lui personne qui le connût*; au lieu que dans sa retraite à Engaddi il avait avec lui une nombreuse escorte.

RÉFLEXIONS.

Nous regardons comme un grand malheur l'abandon total des autres hommes et la privation de tous les secours humains. C'est une erreur, dont l'exemple de David doit nous désabuser. Si ce prince n'eût pas éprouvé tant de traverses durant sa vie, nous n'aurions pas tant de témoignages de sa confiance en Dieu; nous ne verrions pas dans ses Psaumes tant de formules de prières destinées à implorer le secours divin. Si les hommes n'éprouvaient jamais de disgrâces, ou si dans leurs traverses ils trouvaient toujours des secours dans leur industrie ou dans la protection des autres hommes, presque jamais ils ne se tourneraient vers Dieu; peut-être même en viendraient-ils jusqu'à douter qu'il prît soin des choses humaines. C'est quand nous ne voyons plus de ressources dans les créatures, que nous pensons à chercher de la consolation dans le Créateur. L'idée de ses perfections se renouvelle en nous; sa puissance et sa bonté raniment notre confiance, et il est vrai que nous connaissons Dieu d'autant plus parfaitement, que nous éprouvons plus de besoins en cette vie.

C'est le propre des saints, dans le ciel, d'être continuellement heureux, et de se tourner sans cesse vers Dieu, qui est le centre de leur bonheur; c'est le propre des réprouvés d'être infiniment malheureux, et de ne pouvoir espérer de Dieu un regard de miséricorde; c'est le propre des hommes, durant cette vie, d'être sujets à beaucoup de misères, et d'avoir toujours en Dieu un protecteur et un père. Ceux qui ont beaucoup de foi et de piété, n'attendent pas les disgrâces pour s'occuper de Dieu, et pour se fortifier d'avance contre les orages futurs. Ceux qui n'ont point de religion souffrent comme les damnés, sans mérite et sans consolation. Enfin, ceux dans qui l'adversité réveille le sentiment de Dieu, après l'avoir perdu de vue dans la prospérité, doivent regarder leurs peines comme un des bienfaits les plus précieux de la Providence, puisqu'elles les font rentrer dans les sentiers de la justice, et qu'elles leur fournissent pour le salut des moyens aussi nécessaires qu'efficaces.

VERSET 7.

Toute la difficulté de ce verset consiste à bien comprendre ce que c'est que cette *terre des vivants*, où il dit que Dieu *est son partage*, ou *son héritage*. Le sens peut être : *Vous seul*, Seigneur, *dans toute la terre habitable, êtes mon espérance et mon partage*; ou bien : *J'espère que vous me rétablirez, et que je jouirai de votre protection dans ma patrie, dans la Judée*, qui est appelée quelquefois *la terre des vivants*; c'est la pensée de S. Jean Chrysostôme; ou encore : *Je mets toute mon espérance en vous, et vous êtes mon unique partage dans cette vie*; quelque affligé que je sois, je veux vous être fidèle et ne m'appuyer que sur vous. Cette interprétation est fondée sur ce que les hommes, au moment de leur mort, choisiraient volontiers Dieu pour leur partage, quoique pendant leur vie ils se mettent assez peu en peine de lui appartenir; ou enfin parce que ce Prophète savait fort bien qu'il n'y a qu'une véritable *terre des vivants*, qui est la céleste patrie; il déclare que tout son espoir est de posséder Dieu dans ce bienheureux séjour. Cette dernière explication est celle de presque tous les saints Pères. Au reste, ces quatre sens peuvent avoir été dans la pensée de David, puisque nul d'entre eux n'exclut l'autre, et que tous satisfont à la lettre, et conviennent aux circonstances où se trouvait le Prophète.

RÉFLEXIONS.

La terre de Juda ne pouvait être appelée la *terre des vivants*, que parce qu'on y adorait le vrai Dieu : car elle n'avait pas le privilége de préserver de la mort ceux qui l'habitaient. Tout cet univers est la *terre des mourants*, puisque toutes les créatures qui le remplissent doivent finir. Dieu seul vit essentiellement, parce qu'il est l'être infiniment parfait, et que toute perfection a pour base l'existence de la vie.

Si le Prophète n'avait eu en vue que la jouissance des biens de Dieu dans sa patrie, il aurait été malheureux, puisqu'il était assuré de les perdre tôt ou tard, la mort étant inévitable pour lui comme pour tous les autres hommes. Mais il savait que Dieu serait son héritage dans une meilleure patrie; et c'est ce qu'il disait clairement dans un autre de ses cantiques : *Seigneur, vous êtes mon héritage, et c'est vous qui me le rendrez un jour.*

Mais, disait S. Augustin, comment Dieu est-il notre héritage? Partout où il y a héritage, il doit y avoir la mort de celui dont on hérite; et quand est-ce que la mort se trouvera dans Dieu? C'est, répond-il, quand Dieu, connu ici-bas comme en énigme et caché sous le voile de la foi, aura cessé d'être ainsi par rapport à nous, quand il se manifestera pleinement, et que nous le verrons tel qu'il est. Mais si nous devons être de cette manière les héritiers de Dieu, il faut aussi que Dieu soit notre héritier, et il ne doit posséder cet héritage que quand nous serons morts au monde, et que le monde sera mort pour nous.

VERSETS 8, 9.

Au premier verset on peut traduire selon l'hébreu : *car je suis très-affaibli, très-misérable, très-pauvre. L'humiliation*, dont parlent nos versions, rend le même sens, car tout malheureux est *humilié*, et tout homme *humilié* est ou se croit malheureux.

On voit assez que la prière contenue dans ces deux versets correspond à l'état où se trouvait le Prophète caché dans une grotte, et environné des partisans de Saül. Cette même prière convient à tout homme tourmenté par les ennemis du salut.

RÉFLEXIONS.

L'Apôtre dit que *tout ce qui est écrit dans les saints livres, est écrit pour notre instruction, afin que par la patience et par la consolation des Écritures, notre espérance soit ferme.* Il faut donc croire que la situation du Prophète dans la caverne d'Odollam, est une leçon pour nous : il est humilié, et notre sort est aussi d'éprouver des humiliations; il implore le secours du Seigneur pour supporter l'état d'abjection où il se trouve, et telle doit être aussi notre ressource. Croyons que de toutes les épreuves de cette vie, l'humiliation est la plus difficile à supporter, et que, sans la protection divine, nous serons toujours écrasés sous ce poids intolérable. Nous ne sommes jamais trop humiliés, dit S. Chrysostôme, si nous considérons nos péchés; mais nous le sommes toujours trop, si nous avons égard à nos forces, ou plutôt à nos faiblesses : car il n'y a point de force dans l'homme pour soutenir l'humiliation. Il y en a peut-être pour être tempérants, bienfaisants, généreux, chastes, patients jusqu'à un certain point; et plusieurs philosophes ont fait voir en leur personne quelques traits de ces vertus : mais nul n'a su tolérer le mépris et l'abjection; c'est là un fruit de l'Évangile et le triomphe de la grâce de Dieu.

David était un grand homme, très-éclairé de Dieu, et très-protégé dès les premiers moments de sa vie. Il était déjà sacré roi d'Israël, quand Saül le persé-

cutait; il avait la promesse de régner sur ce peuple, et Dieu lui avait fait connaître de bonne heure que de sa race naîtrait le Messie promis au monde. Cependant les persécutions l'étonnent au point de craindre pour sa vie. Il parle en homme tout déconcerté; il semble perdre courage, malgré la force naturelle de son esprit et l'étendue de ses lumières. Pourquoi tant de grandeur d'un côté, et de faiblesse de l'autre? pour nous mettre sous les yeux un tableau de la condition humaine où les deux extrémités se réunissent : beaucoup de dignité et beaucoup de bassesse, un fonds admirable de perfections, et un abîme inconcevable de défauts. Le Prophète parut oublier ses hautes destinées, et ne faire attention qu'à ses malheurs; mais il ne fit pas comme la plupart des malheureux, qui ne pensent qu'à leur mauvais sort, sans recourir à Dieu. Il importait qu'il nous fît connaître ses peines, parce qu'il nous apprenait en même temps quelle était sa ressource, et quelle doit être la nôtre quand nous souffrons. C'est ainsi que se vérifie le texte de l'Apôtre : *Tout ce qui est écrit doit servir à notre instruction.*

VERSET 10.

En terminant son psaume, le Prophète demande que Dieu le retire du lieu ténébreux où il se trouve; c'est sans doute la caverne d'Odollam qu'il entend (1). Il ajoute qu'il ne désire sa délivrance que pour exalter la miséricorde et la gloire de Dieu. Enfin il ajoute pour second motif, que les hommes justes attendent cette faveur, cette délivrance, sans doute pour en bénir aussi le Seigneur.

Je crois que les hébraïsants embarrassent la fin de ce verset, en disant que le verbe יכתרו signifie *coronabunt*, et qu'il ne peut signifier *expectant* ou *expectabunt* que dans la langue chaldaïque; comme si les LXX, qui traduisent par ὑπομένουσι, ne savaient pas bien la signification de ce verbe : il signifie *entourer*, *couronner;* mais pourquoi, comme tant d'autres, n'aurait-il pas une seconde signification qui est *attendre?* Il est dans Job en ce sens. Mais, dit-on, il y a des mots chaldaïques dans Job : eh! n'y en a-t-il pas dans les psaumes, soit que ces mots fussent originairement hébreux, soit qu'ils soient entrés dans la langue hébraïque au temps de la collection faite par Esdras? Ici cependant il n'est point nécessaire de recourir à cette solution, puisque le mot est hébreu; il ne s'agit que de la seconde signification qu'y ont vue les LXX. La signification de *couronner* ne convient point en cet endroit; les justes ne prétendaient pas couronner David après son évasion de la caverne d'*Odollam*. Il avait été sacré roi par Samuel; mais ni lui, ni les hommes de bien, ne prétendaient détrôner Saül; David le regarda toujours comme son roi, et ses sentiments parurent dans tout leur éclat à la mort de ce prince. Si l'on traduit, *les justes m'environneront*, ce sera bien la même chose que, *les justes m'attendent;* car cette dernière expression signifie que les hommes de bien sont dans l'attente de la protection de Dieu sur David, afin de se réunir à lui, et de maintenir, de concert avec lui, le culte du vrai Dieu.

(1) Le P. Houbigant fait ici une bonne observation : c'est que David, n'ayant jamais été renfermé dans une prison, il faut entendre que ce Prophète adapte tout ce psaume à J.-C. livré à ses ennemis, abandonné des siens, et renfermé dans le sépulcre.

RÉFLEXIONS.

Il y a dans cette dernière prière du Prophète un sentiment qui doit servir d'instruction à tous les siècles. Il désire sa délivrance, non pour jouir des avantages de sa dignité, mais pour exalter le nom du Seigneur. Il savait que Dieu préfère sa gloire à tout, et qu'il cherche sa gloire en tout. Ainsi, demander à Dieu la liberté pour procurer sa gloire, c'est employer le plus puissant motif pour être exaucé. Moïse fit la même chose, quand il conjura le Seigneur de faire grâce à son peuple. *Les nations*, lui disait-il, *blasphémeront votre nom, si vous nous détruisez. Ah! Seigneur*, répète encore l'Église d'après notre Prophète, *secourez-nous, délivrez-nous pour la gloire de votre nom.* Si jamais les hommes n'employaient que ce motif dans leurs prières, ils seraient bien plus souvent exaucés qu'ils ne le sont; mais leur amour-propre les entraîne au pied des autels; ils ressemblent presque tous aux matelots qui font des prières durant la tempête, ils n'ont dans le cœur que le désir de conserver leur vie et leurs biens; et la preuve évidente est que, si l'orage cesse, ils oublient leur bienfaiteur, et retournent à leurs anciens égarements.

Tirez mon âme de sa prison, afin que je rende des actions de grâces à votre nom. Cette prière a bien plus pour objet, dans l'esprit du prophète, la délivrance de son corps mortel, que son évasion de la caverne d'Odollam. L'Apôtre disait dans le même sens : *Qui me délivrera de ce corps de mort?* Les saints avaient besoin de toute leur soumission à la volonté divine, pour supporter patiemment leur exil en cette vie. Ils avaient réfléchi sur toutes les misères inséparables de leur état dans ce monde, et le danger d'être trouvés sans amour au moment de leur mort, les saisissait d'effroi. Il faut néanmoins reconnaître que notre âme est tellement emprisonnée dans ce corps mortel, qu'elle chérit cette demeure, non comme prison, dit S. Augustin, mais comme faisant partie d'un tout dont Dieu a lié toutes les parties. C'est la corruption du corps que l'âme éclairée de la grâce a en horreur. Ce n'est point l'œuvre de Dieu, c'est la peine du péché qui fait son tourment. Quand le corps, au temps de la résurrection générale, sera délivré de ce joug d'iniquité qui le courbait vers la terre, l'âme s'y réunira avec une satisfaction inexprimable. *Tandis que nous sommes dans la demeure d'ici-bas*, dit l'Apôtre, *nous gémissons sous le faix, parce que nous souhaitons, non d'être dépouillés, mais de prendre comme un second vêtement, afin que la vie absorbe ce qu'il y a de mortel en nous.*

Les justes, déjà couronnés dans la gloire, *attendent* les justes de la terre, afin de consommer tous ensemble l'édifice de la sainte Jérusalem, et de former cette Église éternelle des *premiers-nés qui sont écrits dans le ciel.* Que les justes de la nation sainte attendissent le Prophète pour jouir de ses instructions et de ses exemples, ce ne pouvait être qu'un désir passager en soi-même et dans ses suites, parce que tous étaient mortels; mais les justes déjà parvenus au terme, ne peuvent plus être soumis aux vicissitudes qu'éprouvent les liaisons terrestres. Dieu est l'auteur de cette union formée entre les anges et les saints, et la charité, qui ne s'éteint plus dans la céleste patrie, en est le nœud.

1. *Psalmus David, quando persequabatur eum Absalom filius ejus.* 2 Reg. 17, 24, 25. CXLII. Hebr. CXLIII.

Domine, exaudi orationem meam; auribus percipe obsecrationem meam in veritate tuâ, exaudi me in tuâ justitiâ.

2. Et non intres in judicium cum servo tuo, quia non justificabitur in conspectu tuo omnis vivens.

PSAUME CXLII.

1. Ecoutez, Seigneur, ma supplique; prêtez l'oreille à ma prière selon la vérité de vos promesses; exaucez-moi selon votre justice.

2. Et n'entrez point en jugement avec votre serviteur; car nul homme vivant ne sera justifié en votre présence.

3. Quia persecutus est inimicus animam meam, humiliavit in terrâ vitam meam.

4. Collocavit me in obscuris, sicut mortuos sæculi, et anxiatus est super me spiritus meus; in me turbatum est cor meum.

5. Memor fui dierum antiquorum, meditatus sum in omnibus operibus tuis; in factis manuum tuarum meditabar.

6. Expandi manus meas ad te; anima mea sicut terra sine aquâ tibi.

7. Velociter exaudi me, Domine; defecit spiritus meus.

8. Non avertas faciem tuam à me, et similis ero descendentibus in lacum.

9. Auditam fac mihi manè misericordiam tuam, quia in te speravi.

10. Notam fac mihi viam in quâ ambulem, quia ad te levavi animam meam.

11. Eripe me de inimicis meis, Domine, ad te confugi; doce me facere voluntatem tuam, quia Deus meus es tu.

12. Spiritus tuus bonus deducet me in terram rectam; propter nomen tuum, Domine, vivificabis me in æquitate tuâ.

13. Educes de tribulatione animam meam; et in misericordiâ tuâ disperdes omnes inimicos meos.

14. Et perdes omnes qui tribulant animam meam, quoniam ego servus tuus sum.

3. [illegible], Seigneur, parce que l'ennemi a [illegible] mon âme, [illegible] jusqu'à terre [illegible].

4. Il m'a plongé dans les ténèbres, comme ceux qui sont morts depuis longtemps; mon esprit a été dans la tristesse, et mon cœur dans le trouble.

5. Je me suis souvenu des jours anciens; j'ai médité sur tous vos ouvrages; et je me suis occupé des choses d'œuvre de vos mains.

6. J'ai étendu mes mains vers vous; et pendant ce temps-là mon âme était en votre présence, comme une terre sans eau.

7. Exaucez-moi promptement, Seigneur, mon esprit est tout en défaillance.

8. Ne détournez pas de moi votre visage, autrement je deviendrais semblable à ceux qui sont descendus dans le tombeau.

9. Faites-moi entendre dès le matin la voix de votre miséricorde, car j'ai espéré en vous.

10. Faites-moi connaître la route où je dois marcher, car j'ai élevé mon âme vers vous.

11. Délivrez-moi, Seigneur, de mes ennemis, je me réfugie vers vous; enseignez-moi à faire votre volonté, parce que vous êtes mon Dieu.

12. Votre esprit plein de bonté me conduira dans la terre où règne la droiture; vous me rendrez la vie, Seigneur, à cause de votre nom, et selon les règles de votre justice.

13. Vous retirerez mon âme de la tribulation qu'elle éprouve; et selon la miséricorde dont vous [illegible] à mon égard, vous détruirez mes ennemis.

14. Vous perdrez tous ceux qui oppriment mon âme, parce que je suis votre serviteur.

COMMENTARIUM.

VERS. 1. — PSALMUS DAVID (1). Propria inscriptio est, *Psalmus David*. A Græcis cætera sunt adjecta. Nam reverà argumentum est generalius quàm ut ad persecutionem, vel Saülis, vel Absalom coerceatur. IN VERITATE (2), pro tuâ fide, secundùm veritatem promissionum tuarum. IN TUA JUSTITIA, per tuam justitiam, secundùm æquitatem justitiæ tuæ, quæ postulat, ut fidem præstes. Vel, in tuâ justitiâ, quâ tu homines [illegible]

(1) Hæc verba, *quando persequebatur eum Absalom filius ejus*, in titulo apud Hebræum, Chaldæum, pleraque vetusta Psalteria desunt, legiturque solummodò, *Psalmus David*. At qui tantum septuaginta Interpretum codices ea verba ferebant nullasque veterum Græcorum interpretum legerat, testibus Origene et Theodoreto. Romana septuaginta Interpretum editio, Romanaque Psalteria et Gallicana nomen Absalomi prætereunt, habentque: *Psalmus David, quando persequebatur eum filius ejus*. Minimè dubitat S. Hilarius quin hæc epigraphe additio Græcorum sit. At optimi interpretes non pauci, neglecta inscriptione, explicavère, alii de eâdem re quæ Psalmo super. [illegible] celebratur, de Davide nimirùm in spelunca Engaddi latente; alii de Babylonicis captivis, [illegible] tibus, Syrus de bello Davidis in [illegible]. Origenes tamen, Theodoretus, atque alii [illegible] titulo assentiuntur, qui certè nihil habet quod ipsi Psalmi [illegible] repugnet. Patres [illegible] de Christo [illegible], Judæorum odiis agitato, [illegible], cujus Judæ figura fuerat Absalom. Qui de Judæis captivis explicant, ii optima pro se habent [illegible].

(2) Postulat initio Psalmi David exaudiri in veritate et in justitia, et non explicat in quâ petitione exaudiri velit, quia præsupponit Deum intelligere [illegible] remissionem culpæ commissæ [illegible] quam [illegible]. Intelligebat autem Deus hoc eum petere, et [illegible] exaudiri velle, tum quia [illegible] ejus, tum etiam fortasse ex gemitu et suspiriis veræ contritionis. Sic enim S. Maria Magdalena non legitur postulâsse verbis remissionem peccati, sed ex lacrymis quibus pedes Domini rigabat, intellexit Dominus quid peteret, et ait: *Remittuntur tibi peccata tua*. Ergo corde contrito David, et interno gemitu petens ejus remissionem, dicit: *Domine, exaudi orationem meam*, quam tu bene intelligis, quæ sit, et [illegible] repetens, addit: *Auribus percipe obsecrationem meam in veritate tua*, id est, juxta fidelitatem tuam, quia promissa tua de remissione pœnitentibus danda. Quod ipsum iterum repetit, cum addit: *Exaudi me in tua justitia*, ubi per *justitiam* intelligit fidelitatem, quæ est pars justitiæ, quam paulò antè veritatem vocavit. S. Joannes Chrysostomus intelligit per *justitiam* benignitatem quâ utitur Deus ergà veros pœnitentes; ideò enim notat Prophetam non dixisse: *Exaudi me in justitia*, sed *in tua justitia*, quia videlicet illi soles [illegible], quæ non tam justitia, quam [illegible] benignitas est; siquidem Deus ubi viderit pœnitentiam, ubi audierit confessionem, continuò indulget offensas; et, *[illegible]*, inquit per Isaiam cap. 43, *iniquitates [illegible]*. Judæos homines quærunt confessionem [illegible], ut eam donent: Deus quærit, ut [illegible]. [illegible] per [illegible] intelligentiam [illegible], et audi [illegible]. [illegible] *Pater*, [illegible] stolam [illegible], [illegible] signatum, etc. Hæc expressio [illegible] est [illegible] quam supra [illegible] justitia illa, quâ Deus promissam in[illegible] pœnitentibus exhibet, nihil est aliud, nisi [illegible] benignitatis eximiæ. S. Augustinus per [illegible] justitiam quam non [illegible], sed [illegible] Dei habemus: quæ [illegible] vera est, sed prior magis convenit litteræ.

(Bellarminus.)

videlicet justificas, ut Paulus loquitur Rom. 3, 5. Sic justitia concurrit cum gratiâ et misericordiâ.

Vers. 2. — Et non intres in judicium (1), in jus, in juris thronum ne mecum venias, sed misericordiæ. Ne mecum jure agito. Mecum misericorditer agi obsecro, non ex summi et exacti juris formulâ et præscripto. *Judicium* enim hìc summum jus jurisque severitatem significat, quatenùs opponitur æquitati, sive ἐπιεικεία. Quare cùm nemo sit perfectè justus apud Deum, justi et puri judicii metus omnes terrere debet. Possit esse metonymia, in judicii disceptationem. Noli mecum judicio disceptare, noli me in jus trahere. Quia non. Non omnis, id est, nullus. Quia nullus hominum justificabitur, absolvetur, justus reperietur, aut erit, simpliciter et propriè; et juxta Chrysostomum insons æstimabitur coram te. *Omnes enim peccaverunt, et indigent gratiâ Dei*, ait Apostolus Rom. 3, 23, nec quisquam est, qui non aliquâ maculâ peccati vel fuerit vel sit inquinatus, vel sibi relictus non possit inquinari. Quo sensu ne angeli quidem justi ac puri dicuntur, Job. 4, 18, et 25, 5. Neque quisquam soli justitiæ misericordiâ non suppositâ innitens, se possit justum probare ante exactum Dei tribunal. Unde ne salvari quidem nos dicimus ex operibus propriè, sed ex gratiâ et meritis : *Qui salvandos salvas gratis, salva nos, fons pietatis.* Et spes à Magistro, lib. 3, definitur, *certa expectatio vitæ æternæ ex gratiâ et meritis proveniens.* Est autem meritum, non opus bonum simpliciter, sed cum gratiâ et per gratiam Dei factum atque acceptatum, ut sic cuncta in Deum conferantur, qui in nobis sua dona coronat, dùm bona nostra opera remunerat, ex Augustino, ad Sixtum. Sunt enim gratuita ex parte gratiæ prævenientis et comitantis ; tantùm nostra, ratione liberi arbitrii et obedientiæ. Lege hìc Augustinum, Serm. 49 de Temp., Bernardum, serm. 1 in festum omnium sanctorum, Chrysostomum hìc, et Prosperum.

Vers. 3. — Quia persecutus est. Vers. 3 et 4 poe-

(1) Deum intrare cum aliquo in judicium, non est Deum venire ad judicandum illum, et judicem illius se exhibere ; sed est Deum cum aliquo contendere, expostulare, et quasi adversarii personam in judicio suscipere. Id autem cùm sancti semper deprecentur, Davidi conveniebat, et tam cùm affligeretur à Saüle, quàm cùm Absalom eum persequeretur ; nam et cùm Saül eum persequeretur, agnoscebat Propheta indubiè dignum se eis malis coram Deo, si Deus cum ipso contendere vellet, et omnes vitæ suæ actiones observare, quamvis ubique se innocentem prædicet in causâ illâ quæ erat illi cum Saüle, sicut etiam erat innocens in eâ causâ quæ erat ei cum Absalome. Porrò in eo quod sequitur, quia non justificabitur, etc, primò quidem cavendum ne ea oratio intelligatur secundùm dialecticorum regulas, secundùm quas non omnis valet idem quod aliquis ; non enim vult Propheta aliquem viventem non justificari coram Deo, sed omnino neminem. Secundò cavendum ne quemadmodùm Lutherus ex hoc versu colligit, hìc significari intelligatur, justum in omni opere quantumvis bono peccare, et omne opus hominis quantumvis justi coram Deo esse peccatum. Nam ex eo quòd dicitur nullum esse viventem qui coram Deo justificetur, non sequitur nullum esse opus quòd coram Deo justum sit. Ut autem intelligatur quomodò hæc Prophetæ sententia non contrarietur aliis Scripturæ locis oppositum asserentibus secundùm apparentiam, ut præter alia dùm dicit Paulus, Rom. 3 « :Non enim auditores legis justi sunt apud Deum, sed factores legis justificabuntur ; » advertendum hunc locum posse in catholico sensu dupliciter intelligi : Primum ut sit sensus : Non justificabitur in conspectu tuo, id est, si ad summam tuam justitiam comparetur, et juxta eam exquiratur ; sicut dicitur Job 25 : *Numquid justificari potest homo comparatus Deo, aut apparere mundus natus de muliere? Ecce luna non splendet, et stellæ non sunt mundæ in conspectu ejus. Quantò magis homo putredo, et filius hominis vermis?* Verùm hic sensus acuto lectori fortassè proposito Prophetæ convenire non videbitur. Proinde dicendum non simpliciter intelligendum quod dicit : Non justificatur coram te omnis homo, sed cum conditione quæ petenda est è præcedenti parte. Non enim dicit : Non justificatur omnis homo coram te ; sed, non justificabitur, si scilicet cum ipso volueris in judicium venire. Sicut enim dicitur is in judicio quod est illi cum altero, non justificari, qui ab illo in multis justè accusari potest, quæ alius refellere nequit ; ita et Deo nobiscum expostulante, vel nobis ipsis judicibus inveniemur non esse justi. Nam præter debita gratitudinis quæ Deo nemo satis exsolvere potest, etiam iis debitis, ad quæ præcepto divino obligamur, nemo est qui plenè satisfaciat, sed Deo expostulante omnes invenientur fecisse multa quæ facta non oportuit ; et rursùm multa non fecisse, quæ facta oportuit. Unde dicit Job c. 13 : *Si justificare me voluero, os meum condemnabit me ; si innocentem ostendere, pravum me comprobabit.* His ergo non obstant ea Scripturæ loca, quibus Paulus dicit hominem justificari coram Deo per fidem ; per hanc enim fit, ut injustitia nostra nobis non imputetur, sed imputetur et communicetur justitia Christi. (Jansenius.)

Nam si me voces in judicium, deque vitâ et moribus meis quæstionem exerceas, nullâ misericordiâ severitatem juris mitigante, nihil ostenditur mihi ad spem salutis. Quis enim tam piè, tam sanctè vivit in terris, ut rationem reddere jussus ad tribunal tuum, causam suam defendere ac tueri possit, si velis exigere omnia quæ tibi et meritissimo et optimo jure debentur ? *Si iniquitates observaveris, Domine, Domine, quis sustinebit?* Has sententias significant verba viri sancti, cùm ait : *Non justificabitur in conspectu tuo omnis vivens.* Itaque divus Augustinus in explanatione hujus versiculi, cùm dixisset neminem in terris atque in humano corpore viventem excipi, ne Apostolos quidem, multaque in hanc sententiam disseruisset, concludit his verbis : « Dicant ergo Apostoli, dicant : *Dimitte nobis* « *debita nostra, sicut et nos dimittimus debitoribus nos-* « *tris* ; et cùm eis dictum fuerit : Quare hoc dicitis ? quæ « debita vestra ? respondeant, quia non justificabitur in « conspectu tuo omnis vivens. » Idem in sermone 49 de tempore, explanans hunc eumdem versiculum, scribit hæc : « *Non intres in judicium cum servo tuo.* « Quid est, *non intres in judicium cum servo tuo ?* « non stes mecum in judicio, exigendo à me omnia « quæ præcepisti, et omnia quæ jussisti ; nam me « invenies reum, si in judicium intraveris mecum. « Opus est ergo, inquit, misericordiâ tuâ, potiùs quàm « liquidissimo judicio tuo. » Sed verbis Augustini libet adjungere sententiam quoque Bernardi viri sanctissimi. Is in primo sermone quem scribit in diem festum omnium sanctorum, loquitur ad hunc modum : « Sed quid potest esse omnis justitia nostra coram Deo? « nonne, juxta prophetam, velut pannus menstruatæ « reputabitur ? et si districtè judicetur, injusta inve- « nietur omnis justitia nostra, et minùs habens. » Quid ergo de peccatis erit, quando ne ipsa quidem per se poterit respondere justitia ? Propterea obnixè cum prophetâ clamantes : *Non intres in judicium cum servo tuo, Domine*, totâ humilitate ad misericordiam recurramus, quæ sola potest salvare animas nostras. (Flaminius.)

tica hypothyposis hominis extremè afflicti. Cadit autem in quintum. Quia summè sum afflictus, memor fui, etc. HUMILIAVIT, depressit, dejecit in terram, humi afflixit. Hebr. *dicha*, id est, attrivit.

VERS. 4. — COLLOCAVIT ME IN OBSCURIS (1), in tenebris, in obscuris locis, in speluncis et latebris. Ita e Chrysostomo vocat calamitates et mala, quibus mens ipsius obtenebrabatur. SICUT MORTUOS SECULI, ante multa secula; sicut jamdudùm mortuos, et à seculo longoque tempore in tenebris degentes, quorum nulla ampliùs est memoria. Unde Hieronymus vertit antiquos, sive antiquitùs, et jam olim mortuos. Euthymius, profundissimis tenebris et multâ humo obrutos. Alii, mortuos in seculum, sive in perpetuum. ANXIATUS EST, *thithhataph*, id est, involutus est propriè, opertus anxietate, de quo in superiore Psalmo 141, 4. SUPER ME, id est, in me, vel de me, pro me; ut sit sensus: Anxius est de me, ne scilicet ab inimicis comprehendar, et in mortem trahar. IN ME TURBATUM EST; ad verbum, intra me, in medio mei, obstupefactum est, vel desolatum cor meum.

VERS. 5. — MEMOR FUI DIERUM ANTIQUORUM, quibus antiquitùs de me benè merebaris, meque singularibus bonis afficiebas. Ita Hebræi. Ego cum nostris generalius: Ante acti temporis. Secula antiquitus præterita recolo, quæ ab initio mundi fluxerunt, et monumenta misericordiæ, quot et quantis calamitatibus liberaveris majores nostros, quanta benignitate eos perpetuò tutatus sis. Recogito dies æternitatis, antiquæ felicitatis, quâ patres afficiebas; pristinæ denique gratiæ, quâ eramus affecti in statu innocentiæ ante Adæ peccatum. Hæc omnia me ad implorandam misericordiam tuam hortantur. MEDITABAR, vel loquebar. Me consolabar patrum exemplis, et cogitatione priscorum factorum tuorum, quæ plena sunt humanitatis in eos qui te implorant, inauditæque misericordiæ.

VERS. 6. — ANIMA MEA, SICUT TERRA SINE AQUA, suspirat, vel quid simile. Ad te est, ad te languet. Te sitit anima mea mœsta, desiderat tuam gratiam, misericordiam, consolationem, auxilium, ut terra arida, sicca, humore destituta, quæ aquam expectat (Græce γῆ ἄνυδρος, *terra inaquosa*), nimio æstu fissa, avidissimè aquam pluviam expetit, ad irrigationem anheiat et sitit. *Sela*.

VERS. 7. — DEFECIT SPIRITUS MEUS, animus meus propè ærumnis extinctus est, et periit, nisi succurras. Vel defecit, petitione et expectatione longâ tui divini auxilii, vel præ desiderio liberationis.

VERS. 8. — NON AVERTAS FACIEM TUAM, faciem tuæ misericordiæ ac benignitatis. ET SIMILIS ERO. Ut similis sim, adeò ut talis fiam, quales qui descendunt in orcum. *Et* pro *ut*, *alioqui*, causaliter, *vau* pro *lemahan*, ut supra, ps. 14, 6. Ne mihi tuum benignum vultum abde, alioqui ero similis descendentibus in lacum mortis, vel inferni, quasi unus ex eis; alioqui assimilabor moribundis. Alii, ne similis fiam his qui desperatione se præcipitant in lacum, foveam, puteum. Non desunt qui *et* pro *nam* accipiant. Nam, nisi me exaudires, similis essem descendentibus in lacum: lacus autem de inferno, sepulcro, morte, præcipitio et profundâ scrobe.

VERS. 9. — AUDITAM FAC MIHI MANÈ, maturè, citò, tempestivè, celeriter, primo quoque tempore. Per metaph.: Audire fac in corde meo, fac audiam interiùs tuam benignitatem, fac eam apud me sentiam. Nam Deus in cordibus pœnitentium et humilium loquitur verba consolationis, remissionis, spei, etc. Vel, audire in genere, pro percipere, intelligere, agnoscere, experiri, sentire. Velociter mihi exhibe, et reipsà ostende misericordiam tuam, fac eam experiar.

VERS. 10. — NOTAM FAC MIHI VIAM IN QUA AMBULEM, quà ambulare debeam, id est, viam bonam et rectam demonstra mihi, per quam ad te rectà perveniam, et quæ tibi placeat, rege me tuis consiliis. Alii, ostende mihi viam quà possim evadere. LEVAVI, extuli, per precem videlicet.

VERS. 11. — ERIPE ME DE INIMICIS MEIS, DOMINE, AD TE CONFUGI, ut scilicet apud te absconderer ab hostibus meis. Obscuritatem archetypi perspicuè expresserunt. Hebraicè: *Ad te texi, sive occultavi* (me), id est, ad te latitaturus confugi, te posui pro meo operimento; vel, juxta Chald., *redemptore*: sic enim interpretatur;

(1) Pergit in explicatione calamitatum, quas diabolica persecutio per peccatum affert. Postquàm enim animam humiliavit ad terram, id est, terrenis cupiditatibus implicavit, *in obscuris* eam collocat, in tenebris videlicet spiritualibus, excæcans oculos interiores, ut falsa bona amplectatur pro veris, ut voragines et præcipitia non advertat, ut viam quæ ducit ad vitam omninò non videat; denique in iis tenebris collocat, in quibus versantur mortui seculi, id est, jamdudùm mortui, sive à seculo mortui; vel, ut vertit S. Hieronymus, antiqui mortui, in quibus ne vestigium quidem oculorum remanet. Est enim hæc amplificatio tenebrarum spiritualium, in quibus versantur amatores mundi. De quibus tenebris loquitur Apostolus ad Ephes. 4: *Tenebris obscuratum habentes intellectum, alienati à viâ Dei propter ignorantiam; quæ est in illis propter cæcitatem cordis ipsorum*; et cap. 6: « Non est nobis colluctatio adversùs carnem et sanguinem, sed adversùs principes et potestates, adversùs mundi rectores tenebrarum harum; » quamvis fortassè non sit dicenda amplificatio tenebrarum spiritualium, cùm tantæ sint, ut nihil addi posse videatur. Quæ enim major obscuritas mentis, quàm propter momentaneam voluptatem contemnere felicitatem æternam? Sequitur: *Et anxiatus est super me spiritus meus*; quibus verbis indicat, se ex divino lumine cœpisse videre tenebras suas, et abjectionem animæ ad res terrenas diligendas; et inde consecutam esse anxietatem spiritùs ex terrore divini judicii, et ex misero statu, in quem cecidit propter peccatum. Atque hoc est initium pœnitentiæ. *Anxiatus est super me spiritus meus*; in Hebræo est eadem vox quæ in Psalmo superiore: *In deficiendo spiritum meum*. Itaque significat magnam anxietatem, quæ ferè ad defectum vitæ perducebat, nisi spes misericordiæ consolationem attulisset. Illud, *super me*, significat meam miseriam: super maximum languorem meum anxiatus est spiritus meus. Deinde idem repetit aliis verbis: *In me turbatum est cor meum*; nisi quòd *in me* non est idem quod *super me*, sed significat hoc loco, *in medio mei*, sive *intra me*. Itaque sensus est: Spiritus meus hanc miseriam considerans, valdè anxiatus est, et cor meum in intimis meis conturbatum est; non leviter, aut in superficie, sed seriò et in profundo cordis expavescere et conturbari cœpi. Ad hujus pœnitentis imitationem debent, qui liberari cupiunt, seriò et profundè cogitare detrimenta peccati. (Bellarminus)

Verbum tuum constitui in redemptorem. Ubi observabis Chaldæos paraphrastas sæpè pro Deo, Verbum Dei transferre, quasi aliquid audivissent de Dei Verbo increato, καὶ ὑφισταμένῳ. Sic et Philo, Midrashim et Cabbalici. Doce me. Ut precatus fuerat pro salute corporis, ita nunc pro salute animi (Kimhi), ut non liberari solùm, verùm etiam doceri velit. Deus doctor justorum, Spiritus autem sanctus ductor.

Vers. 12.—Spiritus tuus bonus. De Spiritu sancto essentialiter bono, à quo omnis bonitas et virtus per communicationem procedit et derivatur. In terram rectam, in solum planum, per viam planam et æquam, in quâ non impingam, in viam præceptorum tuorum quæ ducit ad te. Gall., *au droit chemin.* Hinc in Psalterio Romano, *in viam rectam.* Et Chrysostomus, *in viam virtutis, in consilia et actiones tibi placentes.* Vel, in cœlum, in Ecclesiam præcipuè triumphantem et cœlestem, quæ à D. Joanne dicitur, Apoc. 21. *Terra*, propter æternitatis stabilitatem; *recta*, propter perfectam justitiam, quia in eâ nihil est coinquinatum et pravum. In æquitate, propter justitiam et fidelitatem tuam. Vivificabis, in vitâ conservabis. Alii, justificabis (me justitiâ) quâ justificas impios : de vitâ spirituali.

Vers. 13. — Et in misericordia tua disperdes omnes inimicos, per tuam misericordiam, pro tuâ benignitate. Disperdes, *thsamith*, exscindes, propriè.

Vers. 14. — Et perdes omnes qui tribulant. Hic versus annectitur superiori in Hebræo.

NOTES DU PSAUME CXLII.

Dans l'hébreu il n'y a pour titre que ces deux mots : *Psaume de David ;* dans les LXX du Vatican on lit : *Psaume de David, lorsque son fils le persécutait;* enfin la Vulgate porte : *Psaume de David lorsque son fils Absalom le persécutait.* Le Psaume convient très-fort à la circonstance où se trouva pour lors le Prophète, et c'est pour cela que les LXX ont ajouté à l'hébreu, si cependant l'addition n'est pas d'auteurs plus récents ; car qui peut raisonner avec certitude sur un fait si ancien ?

Ce Psaume est le dernier des sept que l'Eglise appelle *pénitentiaux.* On y voit en effet les sentiments d'un cœur contrit et humilié. David est le modèle des pénitents, après avoir donné l'exemple de deux grands crimes aux pécheurs. S'il a composé ce psaume au temps de la persécution que lui suscita son fils, il profita de cette disgrâce pour rappeler ses anciennes fautes, et pour implorer de nouveau la miséricorde divine. Plusieurs Pères expliquent le Psaume de la persécution que les Juifs et Judas en particulier suscitèrent à J.-C., et dans ce point de vue le Psaume ne serait pénitentiel que parce que J.-C. s'était chargé de satisfaire pour les péchés du monde.

Il n'y a presque point de difficultés dans ce Psaume. La lettre des versions répond exactement à celle de l'hébreu.

VERSET 1.

Tous les mots de ce verset sont remarquables : *Ecoutez, Seigneur;* le Prophète demande que Dieu daigne se rendre attentif : *ma supplique*, le mot hébreu signifie une prière par laquelle on requiert que le juge ait égard à la bonté de la cause : *prêtez l'oreille*, c'est plus que *se rendre* simplement *attentif*, c'est vouloir ne rien perdre du discours qu'on entend : *à ma prière*, le mot hébreu indique celle qu'on adresse à quelqu'un pour obtenir grâce : *selon votre vérité*, c'est-à-dire, conformément à la promesse que vous avez faite d'écouter les malheureux, ou de pardonner aux coupables : *exaucez-moi*, c'est une prière par laquelle on demande, non seulement une audience favorable, mais la grâce même qu'on sollicite : *selon votre justice*, c'est-à-dire, selon le droit que vous avez de faire grâce. Le Prophète ne parle point ici de sa justice ; il sait bien, et il dit même dans le verset suivant, que la justice de l'homme, comparée à celle de Dieu, n'est rien. Il implore la justice divine, qui s'exerce proprement en ce monde par sa miséricorde ; car en pardonnant au pécheur, Dieu use du droit suprême qu'il a d'effacer les péchés et d'établir la justice dans une âme qui s'était rendue coupable.

RÉFLEXIONS.

Quoique David fût persécuté très-injustement par son fils, le souvenir de ses propres péchés l'occupe plus que la révolte d'Absalom. Il représente à Dieu les maux qu'il souffre, mais il demande grâce en même temps pour ses propres égarements. Cet exemple est d'une grande instruction pour nous. Si les hommes nous persécutent, rappelons-nous les temps où nous avons persécuté J.-C. dans nous-mêmes et dans nos frères : dans nous-mêmes, en le privant de l'empire qu'il voulait exercer sur notre cœur ; dans nos frères, en les séduisant par nos mauvais exemples ou par des maximes corrompues. C'est un effet de la bonté de J.-C. d'avoir dit : *Heureux ceux qui souffrent persécution pour la justice ; car le royaume des cieux est pour eux.* A proprement parler, l'homme *persécuté* en ce monde ne mérite aucune récompense. Il est pécheur dès sa naissance, et la persécution est toujours beaucoup moindre que ce qu'il a mérité de châtiments selon la rigoureuse justice de Dieu. J.-C. seul a pu mériter par ses souffrances, parce que J.-C. seul a été saint, juste et irréprochable. S'il veut bien nous tenir compte de tout ce que nous souffrons, ce n'est que quand nous unissons nos peines à ses douleurs. Cette société de traverses et de disgrâces couvre notre indignité, et nous met en possession d'un mérite auquel nous ne pourrions prétendre de nous-mêmes. L'Apôtre désirait extrêmement de connaître *cette sainte société des souffrances de J.-C.*, et il ne croyait pas pouvoir parvenir à cette connaissance *sans exprimer en lui-même l'image de sa mort.*

VERSET 2.

Ce verset ne signifie pas qu'aucun homme sur la terre ne peut être véritablement juste, que ses péchés ne lui sont point remis par l'infusion de la grâce sanctifiante : il signifie ou que la justice de l'homme le plus saint n'est rien en comparaison de la justice de Dieu ; ou que l'homme à qui sa conscience rend le plus favorable témoignage ne peut cependant assurer qu'il soit sans tache devant Dieu : car quel est l'homme qui puisse connaître tous les replis de son propre cœur ? ou enfin ce verset fait entendre que les plus justes ont toujours à se reprocher quelques fautes ; car il est écrit que *le juste tombe chaque jour jusqu'à sept fois.*

Le Prophète avait commis deux grands crimes, mais le Seigneur lui avait assuré qu'ils lui avaient été remis ; et il ne laisse pas de demander à Dieu de n'être point jugé selon la rigueur de sa justice. De même l'apôtre S. Paul, après sa conversion, avait toutes les assurances possibles de la rémission de ses péchés ; cependant il se regardait toujours comme pécheur et comme indigne du nom d'apôtre, *parce qu'il avait persécuté l'Eglise de Dieu.* Il disait aussi qu'il ne se sentait coupable de rien, mais qu'il n'était pas justifié pour cela, et que Dieu seul était son juge.

RÉFLEXIONS.

Il est aisé de concevoir qu'en la présence de Dieu nul homme n'est sans tache, à moins que Dieu ne

fasse en sa faveur ce qu'il n'a fait que pour sa sainte mère. Notre légèreté, notre ignorance, et tous nos mauvais penchants combinés avec toutes les circonstances où nous nous trouvons en ce monde, sont des sources intarissables de péchés.

Il faut même demander grâce pour nos bonnes œuvres, parce qu'elles ne sont presque jamais dégagées de toute imperfection. Le Prophète place comme sur un trône l'infinie justice de Dieu, et tout homme vivant à ses pieds. Que devient dans ce contraste la justice humaine? c'est moins qu'une lueur sombre en la présence du soleil : on dit tout, en disant que c'est le fini plein de taches et de défauts vis-à-vis de l'infini en tout genre de perfections.

Il est admirable que le Prophète prenne, pour acquérir la faveur de Dieu, une route toute différente de la méthode reçue parmi les hommes, quand ils veulent se concilier l'estime de leurs semblables. Cette méthode reçue dans le monde consiste à faire l'énumération de ses talents, de ses services, de ses ouvrages ; et s'il s'agit d'une justification juridique, on fait voir qu'on a toujours été irréprochable, que les imputations désavantageuses sont l'effet de la méchanceté et de la calomnie. Mais, tout au contraire, le Prophète ne fait parler pour lui au tribunal de Dieu que ses imperfections ; il ne produit que l'aveu de ses péchés, il ne prétend intéresser le juge suprême à sa cause, que par la déclaration authentique de son indignité. Il fait, plus de mille ans avant J.-C., ce que ce Sauveur du monde loue dans l'humble publicain : cet homme prosterné à l'entrée du temple n'ose pas lever les yeux vers le ciel, il se reconnaît coupable ; et sa prière lui obtient la grâce d'être justifié, parce qu'il se croit indigne de l'être.

VERSETS 3, 4.

Il y a aussi deux versets dans l'hébreu, mais le premier s'étend jusqu'à *anxiatus est*, etc. ; du reste, nulle différence dans le sens. L'hébreu dit bien : *Il a foulé aux pieds ma vie* ; il dit : *Mon cœur a été étonné au-dedans de moi* ; mais on voit que nos versions rendent les mêmes pensées.

Le premier verset commence par *quia*, et il semble que cette particule se joint, non au verset précédent, mais à celui qui est à la tête du psaume ; c'est pourquoi je répète dans la version française : *exaucez-moi, Seigneur*, etc. : de cette manière le second verset du psaume : *Et non intres in judicium*, etc., serait comme dans une parenthèse, et paraîtrait une sorte de correctif à ce que le Prophète avait dit : *Exaucez-moi selon votre justice*, quoiqu'après tout, ajouterait-il, *Seigneur, quand je parle de votre justice, je sais bien que si vous entriez en jugement avec moi, je serais confondu ; car aucun mortel ne peut se flatter d'être juste en votre présence.*

Dans les deux versets que nous expliquons présentement, David expose les violences de ses ennemis, apparemment Absalom et ses partisans ; il décrit l'extrême abattement où il se trouve, la *détresse de son âme*, le *trouble de son cœur*. Mais puisque ce psaume est pénitentiel, il est à croire que cette peinture fait aussi allusion à l'état où les ennemis du salut réduisent le pécheur.

Mortuos sæculi est une expression dans le style de la langue sainte, qui se sert du terme du *siècle*, pour indiquer des *choses anciennes*. Le Prophète veut dire qu'il est plongé dans des ténèbres comparables à celles où sont ensevelis des hommes morts depuis long-temps. C'est ainsi que Jérémie dit qu'il a été placé dans des lieux ténébreux, *comme le sont des morts éternels.*

RÉFLEXIONS.

Les ennemis du salut opèrent sur l'âme qui ne sait pas les combattre, tout ce que le Prophète énonce dans ces deux versets. Ils commencent par la persécuter, par la harceler, en lui présentant mille occasions de chute, en multipliant les tentations, en profitant de toutes ses faiblesses pour la séduire. Quand elle ne s'arme pas de la prière pour leur résister, ils viennent bientôt à bout de la courber entièrement vers la terre, et de la plonger dans l'abîme du péché. Si elle persévère dans ce malheureux état, son sort n'est pas différent de celui des morts ensevelis depuis long-temps : elle a cherché dans l'éloignement de Dieu la satisfaction de ses désirs ; elle a cru que le monde et ses faux biens la rendraient heureuse en cette vie ; mais c'est tout le contraire. Le trouble s'empare de toutes ses facultés ; son esprit, créé pour une fin plus noble, tombe dans le dégoût, dans l'ennui ; son cœur, devenu le jouet des passions, est le centre des mouvements les plus orageux. Heureux encore ce pécheur, s'il réfléchit sur sa misère ; s'il sait, comme le Prophète, la représenter au Seigneur ! Le trouble de la conscience est une ressource contre le péché : les ennemis du salut ne l'inspirent point ; ils tâchent seulement d'en profiter pour conduire l'homme au désespoir. C'est l'écueil qu'évite le Prophète ; dans l'excès de ses maux, il se tourne vers le Seigneur, et il attend de lui seul toute sa consolation.

L'Apôtre S. Paul nous enseigne admirablement en quoi consistent les ténèbres spirituelles du pécheur : c'est quand il explique l'état des païens qui *se laissaient conduire à la vanité de leurs sens. Ils ont*, dit-il, *l'esprit enveloppé de ténèbres, ils sont entièrement éloignés de la vie de Dieu, à cause de leur ignorance produite par l'aveuglement de leur cœur.* Les ténèbres n'avaient pas commencé par l'esprit, mais par le cœur ; c'était le cœur qui avait causé l'ignorance. C'était la corruption de ces peuples qui les avait éloignés, ou, comme parle le même apôtre, *aliénés de la vie de Dieu*. Le cœur s'était laissé obscurcir par les passions, il avait empêché l'esprit de s'appliquer à la connaissance de Dieu, et en conséquence ces nations s'étaient égarées dans toutes les routes de l'idolâtrie. Cela est si certain, que ceux d'entre les païens qui eurent moins de penchants déréglés, ou, comme on parlait alors, qui furent les *sages de la gentilité*, eurent aussi plus d'idée de Dieu que tous les autres. S'ils avaient pu renoncer à l'orgueil, qui était le vice capital de ces prétendus sages, ils auraient fait des démarches qui les auraient bien plus approchés de la vérité ; mais, comme l'observe l'Apôtre, *ils se laissaient conduire à la vanité de leur sens.*

Tous les pécheurs tombent dans les ténèbres par la même route, c'est-à-dire, par l'aveuglement du cœur. Leur esprit oppose quelque temps ses lumières ; mais les passions forment à la fin un nuage qui s'empare de toutes les facultés de l'âme, et qui détruit totalement dans elle la *vie de Dieu*. C'est par la lumière du cœur que la conversion doit commencer ; et cette lumière n'est autre chose que le sentiment de Dieu, et ce sentiment est une opération puissante de la grâce, et cette grâce ne s'obtiendra jamais, dans le cours ordinaire de la Providence, que par la prière, et la prière doit être accompagnée de l'humilité et du calme des passions. Le prophète va nous en donner le modèle dans les deux versets suivants.

VERSETS 5, 6.

Le Prophète dit que, pour exciter sa confiance, il s'est souvenu de toutes les merveilles de la puissance divine. Il ne spécifie point ces merveilles, il les comprend toutes en général dans le premier de ces versets. Ainsi il faut entendre tous les prodiges de force, de clémence, de miséricorde, de protection, de libéralité, de justice, de sagesse, contenus dans l'histoire sainte jusqu'à David.

Le second verset exprime l'ardeur de sa prière ; il a levé les mains vers le Très-Haut, il s'est présenté devant lui comme une terre aride : l'hébreu dit, *fatiguée, épuisée*, et il a demandé que le Seigneur

la rendit féconde par l'abondance de ses faveurs.

RÉFLEXIONS.

Notre Prophète ne traite point les choses de Dieu à la manière des philosophes qui veulent ramener tout au raisonnement. Sa méthode est toute fondée sur les faits. Il consulte les œuvres de Dieu, soit celles dont cet univers offre le spectacle, soit celles dont l'histoire est consignée dans les écrits dictés par l'Esprit-Saint. Il trouve partout des traits de sagesse, de bonté, de puissance, qui le consolent. C'est le grand avantage de la religion, d'avoir dès son origine des preuves infaillibles de sa vérité et de sa beauté. Les gentils ne trouvaient, en remontant dans les antiquités de leur culte, que des fables mal imaginées et des aventures qui déshonoraient leurs dieux; au lieu que David, dans les trois mille ans qui s'étaient écoulés depuis la création du monde jusqu'à lui, ne voyait qu'une suite de faits bien constatés, et de prodiges dignes de la majesté de Dieu. Il en est de même dans la religion de Jésus-Christ. Son premier siècle est le plus lumineux de tous; l'histoire de son établissement est la plus grave et la plus authentique qu'il soit possible de trouver dans le monde. Ajoutons qu'elle est aussi la plus instructive et la plus consolante.

Quand on éprouve des disgrâces, et que la tristesse s'empare des facultés de l'âme, le remède ne consiste pas à réfléchir sur les maux qu'on souffre: cette attention réfléchie n'est capable que de les aigrir. L'âme s'épuise dans la recherche des moyens qu'elle imagine propres à la tranquilliser, et tous ces moyens sont trop faibles ou trop supérieurs à ses forces pour la conduire à cet heureux terme. Il est encore plus inutile de penser aux événements futurs: l'avenir n'est point en notre pouvoir, et nous n'avons d'ailleurs aucune lumière qui nous dirige dans la connaissance de ce qui arrivera. Notre unique ressource est donc de rappeler les choses anciennes; et quoique l'histoire des révolutions du monde puisse, à quelques égards, nous instruire et nous calmer, il y a dans celle de la religion des faits bien plus touchants. Dieu s'y découvre à nous dans tous les points de vue qui peuvent intéresser notre cœur, répondre à nos doutes, dissiper nos alarmes, soutenir notre espérance, et nous faire même chérir nos maux. Rappelons-nous seulement les jours de Jésus-Christ, qui sont des jours *anciens*, si nous avons égard à l'intervalle des temps, mais qui doivent nous paraître toujours nouveaux, si nous considérons la qualité suréminente de Jésus-Christ, lequel était hier, est aujourd'hui, et sera dans tous les siècles. Que nous dit toute sa vie? Que nous disent ses divines leçons? C'est en méditant ces merveilles que nous pourrons, comme le Prophète, *lever nos mains* non plus seulement vers Dieu, l'auteur de notre être, mais vers l'Homme-Dieu, notre sauveur, notre rédempteur, notre frère et notre modèle. Nous ne serons pas longtemps en sa présence *comme une terre sans eau*, comme un sol dévasté par les ennemis de notre salut. Nous sentirons bientôt les influences de sa bonté et les consolations inséparables de ses exemples.

VERSETS 7, 8.

Ces deux versets n'en font qu'un dans l'hébreu: du reste, ce texte dit la même chose; car ce ne sont pas des différences que *festina*, au lieu de *velociter*, et, *ne abscondas*, au lieu de, *ne avertas*.

Le sens du Prophète est fort clair. Il conjure le Seigneur de l'exaucer, parce que son esprit, ses forces, sont dans l'abattement; il le conjure de ne pas détourner *de lui son visage*, c'est-à-dire, de ne pas le priver des effets de sa miséricorde, parce que si ce bienfait lui était refusé, il ne serait pas différent de ceux qui sont déjà dans *le tombeau*. La *fosse*, dont parlent le texte et les versions, peut être prise aussi pour l'*enfer*, et cette signification convient dans un psaume pénitentiel.

RÉFLEXIONS.

Le pécheur qui sent la misère de son état, éprouve tout ce que le Prophète représente ici au Seigneur. Son esprit est dans l'abattement, et il ne voit d'autre intervalle entre lui et l'enfer, que celui qui dépend du souffle de vie qu'il possède encore, et qui peut lui être ôté dans tous les instants.

L'homme n'a besoin que de lui-même pour pécher; mais pour devenir juste, il est nécessaire que Dieu jette sur lui des regards de miséricorde. Cette vérité, aussi ancienne que le monde, devrait rendre tous les hommes extrêmement attentifs sur toutes leurs démarches, sur toutes leurs pensées, sur tous leurs désirs; mais ils vivent la plupart comme si le péché était une chose rare et difficile à commettre, ou comme si, après l'avoir commis, ils n'avaient besoin que d'eux-mêmes pour l'effacer; ou bien encore, comme s'ils étaient sûrs que le temps et les moyens de rentrer dans la justice ne leur manqueront jamais.

J.-C. ayant satisfait pleinement et surabondamment pour le péché, il s'ensuit bien que nul péché n'est irrémissible; mais il s'ensuit également que la rémission du péché ne peut venir que de J.-C., et ne peut être accordée qu'en vertu de ses mérites. De là tout homme devrait faire ce raisonnement: Je suis déjà pécheur, je puis devenir pécheur de plus en plus, je suis en grand danger de mourir pécheur; si je veux sortir du péché, me garantir du péché, éviter la mort dans le péché, je dois m'attacher uniquement à J.-C., implorer la miséricorde de J.-C., pratiquer les leçons que m'a données J.-C., me conformer aux exemples de J.-C. Or, ce raisonnement si simple et néanmoins si essentiel, puisqu'il contient tout le christianisme, qui est-ce qui le fait? ou qui est-ce qui, l'ayant fait quelquefois, continue de le faire tous les jours de sa vie? ou enfin, qui est-ce qui, le faisant tous les jours, règle aussi tous les jours sa conduite sur cette sainte manière de raisonner? Aussi, mon Dieu, puis-je faire cette autre question dans les termes de votre Prophète: Qui est-ce qui ne *ressemble pas à ceux qui descendent dans l'abîme?* Je sais bien que ce sont les vrais disciples de J.-C., les copies vivantes de J.-C., les cœurs pénétrés de l'amour de J.-C. Mais où sont-ils? Ah! Seigneur, ils existent encore, et vous les connaissez, mais ils fuient les sociétés du monde; il leur suffit d'être en votre présence, d'étudier J.-C., de s'appliquer, par votre grâce, les satisfactions de J.-C.

VERSETS 9, 10.

Pour ces deux versets, il n'y en a qu'un dans l'hébreu, mais sans différence de sens; car nos versions correspondent exactement à ce texte. Le Prophète désire que la miséricorde divine le prévienne *dès le matin* ou très-promptement, et que Dieu lui fasse connaître la route qu'il doit tenir. Il ajoute le témoignage de sa confiance en Dieu, et de l'attention qu'il apporte à tenir son âme élevée vers cet être suprême. Ces sentiments peuvent convenir à la situation où se trouvait David durant la persécution que lui faisait son fils. On voit, par son histoire, qu'il mettait toute sa confiance dans la protection du Seigneur. Il demande que Dieu lui fasse *connaître la voie* qu'il doit tenir, parce qu'ayant abandonné pour lors sa capitale, il errait avec ses légions, sans savoir au juste où il devait porter ses pas.

Mais ces deux mêmes versets ne sont pas moins applicables à l'état d'un pécheur qui veut rentrer en grâce avec Dieu, et parvenir ensuite dans la justice. Il demande d'abord que Dieu lui fasse entendre la voix de sa miséricorde; c'est toujours le premier pas qui conduit à la pénitence, et c'est ce qu'indique le mot *matin*: la grâce qui touche le cœur est comme

l'aurore qui prépare le grand jour de la réconciliation; de son coté, le pécheur, aidé de cette grâce, doit être animé d'espérance, et c'est aussi ce que le Prophète exprime dans son premier verset.

Le pécheur réconcilié sait quelle est la route qui l'a conduit à cet heureux terme; mais il ignore celle où il doit marcher pour arriver à la persévérance finale. Il lui est connu que l'observation exacte de la loi est le moyen d'y parvenir; mais il se trouve tant de circonstances dans la vie, et le cœur humain est sujet à tant de variations, que nul homme ne peut répondre de sa fidélité; c'est encore la grâce qui doit le maintenir dans la justice jusqu'à une heureuse fin, qui est de toutes les grâces la plus précieuse et la plus gratuite. Le Prophète, pour toucher le cœur de Dieu, dit que son âme est uniquement *tournée vers lui*, et qu'elle ne veut dépendre que de lui.

RÉFLEXIONS.

Si les hommes connaissaient bien leur propre faiblesse, leur ignorance, leur instabilité, et combien peu les autres hommes peuvent les aider à parcourir la carrière du salut, ils diraient sans cesse, comme le Prophète : *Faites-moi connaître*, *Seigneur*, *la route où je dois marcher*. Cette prière est presque de tous les âges; mais elle est d'une nécessité comme indispensable dans les moments critiques où il s'agit de faire choix d'un état de vie. Malheureusement la plupart des parents ne l'enseignent point à leurs enfants. La coutume, le caprice, l'intérêt font les vocations, et déterminent les professions. Dans certains pays, presque tous les hommes embrassent le parti des armes : dans d'autres, ils sont presque tous du même métier. Dans quelques villes, un très-grand nombre de citoyens suit le barreau; dans d'autres, la plupart s'adonnent au commerce; dans plusieurs, c'est l'état ecclésiastique qui attire les sujets; et l'on en voit aussi qui se dépeuplent, parce que la mode s'y est introduite d'être célibataire, sans prendre les engagements de la religion. Il n'est point dans les règles ordinaires de la Providence que les destinées des hommes soient si uniformes dans un endroit plutôt que dans un autre; mais il est ordinaire aux hommes de ne point réfléchir, et de se déterminer par les premières impressions qui frappent leurs sens. Si l'on apprenait à l'enfant qui commence à user de sa raison, cette belle prière : *Seigneur*, *faites-moi connaître la route où je dois marcher;* si on lui en faisait sentir l'importance; si, à mesure que ses lumières croissent, on l'accoutumait à ne vouloir dépendre que de Dieu pour le choix d'un état de vie, il serait difficile ou comme impossible que ce choix fût malheureux, que cet homme se trouvât déplacé dans l'état auquel il se serait déterminé. C'est là un de ces cas où l'on peut assurer que la prière est singulièrement efficace, parce qu'elle a pour objet de remplir les desseins que Dieu a sur chacun de nous; mais cette prière doit être accompagnée du sentiment qu'énonce si énergiquement le Prophète : *Mon âme se tient élevée vers vous*, *Seigneur;* c'est-à-dire, je ne considère que votre sainte volonté; je renonce à toutes les vues humaines; c'est la voie du salut que je cherche : pour la trouver, il n'est rien que je n'abandonne; et pour y persister, il n'est aucune difficulté que je ne surmonte avec le secours de vôtre grâce, qui ne peut me manquer, dès que je serai dans la route que vous m'aurez tracée.

VERSET 11.

L'hébreu ne met dans ce verset que la première partie de celui-ci; il réserve la seconde, depuis *doce me*, pour le verset suivant; ensuite, au lieu de *je me réfugie*, il dit, *je me mets à couvert auprès de vous*. On voit que c'est le même sens.

Le Prophète demande deux choses : la délivrance de ses ennemis et les lumières, pour accomplir la volonté de Dieu. Le motif de sa première demande est, *qu'il ne met sa confiance qu'en Dieu;* et le motif de la seconde est, que *le Seigneur est son Dieu*, ou, si l'on veut, que *Dieu est son Seigneur*.

RÉFLEXIONS.

Il est difficile d'imaginer une plus belle et plus sainte prière que celle-ci : *Enseignez-moi, Seigneur, à faire votre volonté, parce que vous êtes mon Dieu*. Elle contient, 1° l'aveu de notre faiblesse : nous reconnaissons que sans la lumière divine nous sommes incapables d'accomplir ce qui est du bon plaisir de Dieu. Elle renferme, 2° la persuasion intime où nous sommes, ou plutôt la foi vive que nous avons qu'il y a pour nous une obligation étroite de faire ce qu'il plaît à Dieu d'exiger de nous. Elle offre à Dieu, 3° l'hommage de tout ce que nous sommes; car, dès que nous déclarons qu'il est notre Dieu, nous n'excluons aucune sorte de dépendance, aucun genre de service. Dieu a sur nous tous les droits de la souveraine puissance : nous lui appartenons dans tous les temps, dans tous les sens, et nous lui devons l'exercice de toutes nos facultés. Enfin, cette même prière est la preuve évidente que nous ne croyons pas pouvoir être heureux sans accomplir tout ce que Dieu veut de nous. Nous ne demandons jamais que ce qui peut contribuer à notre bonheur : si l'accomplissement de la volonté de Dieu ne doit pas faire notre félicité, il serait impossible que nous nous déterminassions à demander que cette sainte volonté fût accomplie en nous.

Quelle est une des premières demandes que Jésus-Christ nous ordonne de faire en priant? celle-ci : O Seigneur! *que votre volonté s'accomplisse sur la terre comme dans le ciel*. Et le sens de cette prière n'est pas que ce qu'il plaît à Dieu de vouloir et d'ordonner ait son effet; car ce que Dieu veut ne peut arriver autrement qu'il ne le veut; rien ne résiste à ses ordres; il tient en sa main tous les événements, et il est le maître de tous les temps, de toutes les circonstances, de toutes les révolutions. Mais nous ne voulons pas toujours ce qu'il veut, et c'est l'accomplissement de sa volonté en nous que Jésus-Christ nous dit de demander; il veut que nous soyons soumis à cette volonté, sans partage, sans restriction, de la même manière, en un mot, qu'on y est soumis dans le ciel; et de-là dépend la paix de notre âme, le calme de notre cœur, le silence de nos passions, la défaite de tous les ennemis du salut.

VERSET 12.

L'hébreu réserve encore la seconde partie de ce verset pour le verset suivant; du reste, nulle différence pour le sens. Il faut néanmoins observer que plusieurs hébraïsants rapportent, *in æquitate tuâ*, à ce qui suit, *educes de tribulatione animam meam;* mais le texte n'oblige point à établir ce rapport; cela dépend d'une ponctuation arbitraire, et que notre version a pu négliger.

Il y a deux objets bien importants dans ce verset : la *conduite du bon esprit de Dieu*, et la *terre où règne la droiture*. Le *bon esprit de Dieu* est son esprit plein de clémence, de sagesse, de lumière; et ce ne peut être, ou que l'Esprit-Saint, troisième personne de la Trinité, ou l'opération de ce Saint-Esprit. Il y a toute apparence que le Prophète, plus éclairé que tous les Juifs de son temps, entend ici la personne même du Saint-Esprit; car il lui attribue l'action de *conduire*, ce qui n'est propre que d'une personne; et c'est en vertu de semblables expressions, qui sont employées dans le Nouveau-Testament, et qui ne peuvent s'appliquer qu'à une personne, qu'on prouve que le Saint-Esprit est une personne distinguée du Père et du Fils. Je crois cet argument très-fort et très-théologique.

Mais qu'est-ce que cette *terre droite* dont parle David? Quelques-uns croient que c'est comme s'il disait : *Votre esprit me conduira dans une route sûre, facile, non détournée*. Je ne crois pas que ce soit le vrai sens; jamais l'Écriture ne se sert du mot de *terre* pour désigner une *route*; elle n'emploie ce mot que pour indiquer un lieu, un pays, un terme fixe, de sorte qu'ici il faut en-

tendre ou la terre de Juda, ou même Jérusalem, d'où David était alors chassé ; ou bien, ce qui est beaucoup plus vraisemblable, il faut concevoir la terre des élus, la céleste patrie, qui seule est la terre *où règne la droiture.* L'hébreu favorise cette explication, car il dit : *Terram rectitudinis.*

RÉFLEXIONS.

Puisque Jésus -Christ nous a appris que *Dieu seul est bon*, il faut dire aussi qu'il n'y a que *l'esprit de Dieu qui est bon.* La bonté de l'esprit des hommes est mêlée de tant défauts, ou plutôt de tant de méchanceté, que ce n'est point proprement une *bonté :* le même homme qui paraît *bon* dans un moment, devient pire que les bêtes féroces quand son intérêt l'anime et que la passion s'empare de lui. L'esprit de Dieu est la bonté même, parce qu'il est toute vérité, toute sagesse, toute puissance, parce qu'il se suffit à lui-même, parce qu'il possède essentiellement la gloire et le bonheur. Ces perfections excluent toute passion, et par conséquent toute méchanceté. L'esprit de Dieu voit toutes les raisons de vouloir le bien et de le communiquer, au lieu que l'esprit de l'homme est captivé par son amour-propre et par son indigence : quand il voudrait faire du bien, il ne le peut pas ; quand il le pourrait, il ne le veut pas ; et quand il le voudrait et le pourrait, souvent il ignore les occasions et les moyens d'appliquer son pouvoir et sa bonne volonté.

L'esprit de l'homme devient bon, à mesure que l'esprit de Dieu se communique à lui. Il n'y a rien qui domine plus dans le caractère des saints, que la bonté ; on est sûr de trouver chez eux les bonnes manières, les bons conseils, les bons offices, les bons exemples. On abuse souvent de leur bonté, et ils ne l'ignorent pas : mais cet abus leur paraît encore pardonnable : et quand ils sont obligés de venger les droits de Dieu, on s'aperçoit toujours que c'est la bonté qui dirige les éclats du zèle.

Le Prophète ne compte ni sur lui-même ni sur les autres hommes, pour s'avancer *vers la terre où règne la droiture.* Il ne met sa confiance que dans l'esprit de Dieu, parce qu'il sait que sous la conduite de tout autre esprit, il ne pourrait que s'égarer. Et voilà ce que la plupart des hommes ignorent ; ils font des projets sur tout, et ils prétendent réussir par des moyens humains ; ils marchent et perdent bientôt la route ; ils croient arriver au terme, et ils s'aperçoivent, quand il n'est plus temps d'y remédier, que toute leur vie a été une illusion continuelle.

C'est donc la *terre d'équité*, la terre où tout est vérité et *droiture*, à laquelle nous devons tendre. Nous connaissons assez le monde où nous vivons, pour croire et pour dire que cette *terre* ne s'y trouve pas ; mais nous passons nos jours sans la chercher où elle est, sans demander au Saint-Esprit qu'il nous la montre. C'est la terre que le Prophète appelle ailleurs la terre des *vivants ;* la *droiture*, la vérité éternelle n'habite que là ; elle ne peut fixer sa demeure dans ce monde, où tout périt ; elle s'y communique aux saints par la charité, mais pour les détacher en même temps de cette terre de mort. Aussi le Prophète demande-t-il à Dieu qu'il le *vivifie*, à cause de son saint nom et de sa souveraine justice, qui est le centre de toute droiture et de toute vérité.

VERSETS 13, 14.

Ces versets expriment la confiance du Prophète dans la protection et dans la miséricorde divines. Il ne doute pas que Dieu ne doive le délivrer de l'oppression et détruire tous les ennemis qui le persécutent ; c'est en même temps une prophétie des vengeances que le Seigneur exerce contre eux. Au reste, le motif de sa confiance est la profession authentique qu'il fait d'être le serviteur de Dieu. S'il s'agit des ennemis temporels, la prophétie fut exactement accomplie en la personne d'Absalom et de ses partisans. Si le Prophète a aussi en vue les ennemis du salut, il est évident qu'il y aura un temps où Dieu les réduira tous au silence : le monde, le péché, le démon, seront confondus au jugement de Dieu, et n'auront pour leur partage que la honte d'avoir persécuté les saints.

RÉFLEXIONS.

Il y a peu d'hommes qui puissent dire avec vérité qu'ils sont les serviteurs de Dieu. Ce titre entraîne de grandes conséquences, celle surtout de ne point chercher à plaire au monde ; car *si je voulais encore plaire aux hommes*, dit l'Apôtre, *je ne serais pas le serviteur de J.-C.* Il y a entre le service du monde et le service de Dieu une telle opposition, qu'il est impossible de les concilier ensemble.

Le serviteur de Dieu a trois qualités qui éclatent dans tous les psaumes du Prophète : une vive foi, une profonde humilité, et une assiduité constante à la prière. Le monde n'a point de foi, il est plein d'orgueil et ne prie point ; ses serviteurs lui ressemblent, et c'est même à ces trois marques qu'on les reconnaît. Il est impossible de prier quand on n'a point de foi ; mais il est également impossible d'avoir de la foi quand on est plein d'orgueil.

Le serviteur de Dieu n'a une vive foi que parce qu'il prie beaucoup ; c'est bien la foi qui le fait prier, mais c'est la prière qui anime sa foi, qui la rend vive, ardente, efficace, qui lui rend Dieu présent et Jésus-Christ agissant en lui. Dès qu'on se relâche à l'égard de la prière, l'esprit de foi s'éteint ou se ralentit au point de n'opérer presque plus rien dans l'âme.

Ce n'est pas, à proprement parler, l'orgueil qui ôte le goût de la prière ; mais c'est l'orgueil qui engage dans mille affaires, ou qui suggère mille projets qui absorbent l'âme et qui l'empêchent de prier. Les saints ont beaucoup travaillé, beaucoup entrepris ; mais ils ont joui du silence de l'âme, parce que tous leurs travaux étaient commandés et réglés par la prière.

J'écrivais ceci le jour où l'on honore l'apôtre S. Thomas. Il y eut un moment d'altération dans sa foi, mais sa belle prière : *Mon Seigneur et mon Dieu !* fut le triomphe de sa foi et de son humilité ; ce mot *: Mon Seigneur et mon Dieu*, affirmait tout à la fois l'humanité et la divinité de Jésus-Christ. Tous les Pères de l'Eglise ont reconnu que c'était un des arguments les plus forts en faveur du dogme si précieux et si nécessaire de la divinité de notre Sauveur. Et le cinquième concile général condamna autrefois Théodore de Mopsueste, parce qu'il avait osé dire que ces paroles s'adressaient à Dieu le Père et non à Jésus-Christ, en sorte que c'était comme un cri d'admiration, et non une reconnaissance de ce que Jésus-Christ était en lui-même, c'est-à-dire, Dieu et homme tout ensemble. Mais si ce Théodore avait dit une fausseté, voici un socinien moderne qui dit une chose ridicule : il prétend que S. Thomas parla tout à la fois à Jésus-Christ et à Dieu ; que ces mots, *mon Seigneur*, se rapportent à Jésus-Christ, dont il s'avoue le serviteur, et que ceux-ci, *mon Dieu*, se rapportent à Dieu, qu'il reconnaît comme l'auteur de cette merveille, c'est-à-dire, de la résurrection de Jésus-Christ. Mais, 1° on lit dans le texte que saint Thomas adressa la parole à Jésus-Christ même (*dixit ei*) ; 2° selon l'opinion même de ce socinien, il faut entendre au premier membre de la phrase : *Vous êtes mon Seigneur* (*Dominus meus es*) ; pourquoi donc dans le second membre n'entendrait-on pas : *Vous êtes mon Dieu* (*Deus meus es*)? 3° Ce socinien dit que S. Thomas parle à Dieu, comme agissant en Jésus-Christ ; mais dans le premier membre de la phrase, parle-t-il à Jésus-Christ, non comme étant son Seigneur, mais agissant simplement en ce moment comme son Seigneur ? Enfin, il n'y a que l'obstination à nier la divinité de Jésus-Christ qui ait pu suggérer une interprétation si visiblement forcée, si contraire au sens naturel du texte. Le théologien catholique prouve directement, par ce passage, que Jésus-Christ est Dieu ; et le socinien, déterminé à nier ce dogme, dit que le passage doit être pris autrement

que ne porte le texte. C'est dire équivalemment : Je ne veux pas reconnaître que Jésus-Christ soit Dieu, et je vais donner un sens étranger à un passage où il est appelé Dieu. D'autre manière de raisonner ! En l'adoptant, on fera disparaître tous les dogmes, même les plus formellement énoncés dans les livres saints.

1. *Psalmus David adversùs Goliath.* CXLIII. Hebr. CXLIV.

Benedictus Dominus Deus meus, qui docet manus meas ad prælium, et digitos meos ad bellum.

2. Misericordia mea, et refugium meum; susceptor meus, et liberator meus;

3. Protector meus, et in ipso speravi, qui subdit populum meum sub me.

4. Domine, quid est homo, quia innotuisti ei? aut filius hominis, quia reputas eum?

5. Homo vanitati similis factus est : dies ejus sicut umbra prætereunt.

6. Domine, inclina cœlos tuos, et descende; tange montes, et fumigabunt.

7. Fulgura coruscationem, et dissipabis eos; emitte sagittas tuas, et conturbabis eos.

8. Emitte manum tuam de alto; eripe me, et libera me de aquis multis, et de manu filiorum alienorum,

9. Quorum os locutum est vanitatem, et dextera eorum dextera iniquitatis.

10. Deus, canticum novum cantabo tibi; in psalterio decachordo psallam tibi.

11. Qui das salutem regibus, qui redemisti David servum tuum de gladio maligno, eripe me.

12. Et erue me de manu filiorum alienorum, quorum os locutum est vanitatem, et dextera eorum dextera iniquitatis.

13. Quorum filii sicut novellæ plantationes in juventute suâ.

14. Filiæ eorum compositæ, circumornatæ, ut similitudo templi.

15. Promptuaria eorum plena, eructantia ex hoc in illud.

16. Oves eorum fœtosæ, abundantes in egressibus suis; boves eorum crassæ.

17. Non est ruina maceriæ, neque transitus, neque clamor in plateis eorum.

18. Beatum dixerunt populum cui hæc sunt; beatus populus cujus Dominus Deus ejus.

PSAUME CXLIII.

1. Béni soit le Seigneur mon Dieu, qui forme mes mains aux combats, et qui prépare mes doigts à la guerre.

2. Il est la miséricorde, le refuge, l'asile, le libérateur,

3. Le protecteur dans lequel j'ai espéré. C'est lui qui rend mon peuple soumis à moi.

4. Seigneur, qu'est-ce que l'homme, pour que vous vous soyez fait connaître à lui? qu'est-ce que le fils de l'homme, pour que vous pensiez à lui?

5. L'homme est semblable à ce qui n'est rien; ses jours s'écoulent comme l'ombre.

6. Seigneur, abaissez les cieux où vous régnez, et descendez : frappez les montagnes, et elles s'exhaleront en fumée.

7. Lancez des éclairs, et vous les dissiperez : décochez vos flèches, et vous les mettrez en désordre.

8. Déployez la force de votre main du haut du ciel; retirez-moi, et délivrez-moi de la profondeur des eaux, de la main d'une race étrangère,

9. Dont la bouche n'a prononcé que des faussetés, et dont la main ne sert qu'à l'iniquité.

10. O Dieu, je vous chanterai un cantique nouveau; je célébrerai vos louanges sur l'instrument à dix cordes.

11. O vous qui sauvez les rois, vous qui avez préservé David, votre serviteur, du glaive meurtrier, délivrez-moi,

12. Et retirez-moi de la main d'une race étrangère, dont la bouche n'a prononcé que des faussetés, et dont la main ne sert qu'à l'iniquité.

13. Leurs fils sont comme de nouvelles plantes dans la première vigueur de leur jeunesse.

14. Leurs filles sont d'une belle figure, et parées avec autant d'art qu'un temple.

15. Leurs greniers sont remplis, il faut les décharger l'un dans l'autre.

16. Leurs brebis sont fécondes, on les voit sortir en foule de leurs étables; leurs vaches sont chargées de graisse.

17. Il n'y a, dans les places de leurs villes, ni maisons ruinées, ni danger d'irruption de la part des ennemis, ni cris de sédition.

18. On a dit : Heureux le peuple qui jouit de ces avantages; mais heureux le peuple qui n'a que Dieu pour maître.

COMMENTARIUM.

VERS. 1. — PSALMUS DAVID ADVERSUS GOLIATH (1). Hæc non incommodè adduntur Hebrææ inscriptioni,

(1) Hæc verba, *adversùs Goliath*, sive *ad Goliam*, uti legunt S. Augustinus et Romanum Psalterium, in Hebræo et Chaldæo desiderantur. In Hexaplis etiam Origenianis, atque emendatissimis septuaginta Interpretum codicibus deerant, teste Theodoreto. Hanc nihilominùs inscriptionem septuaginta Interpretibus, divino lumine illustratis, deberi putat S. Hilarius. Alii aliter censent, ac recentioris alicujus additionem esse contendunt, cujus unius auctoritas nulla est. Hinc fit ut nemo illi accedere se cogi putet, ac fas unicuique esse suam sequi sententiam in litterali et historicâ Psalmi explicatione.

Chaldæus, quamvis hunc titulum omiserit, iis favet qui eucharisticum Davidis carmen esse aiunt ob cæsum Goliath; decimo enim versu pro, *qui redemisti David serv. m tuum de gladio maligno*, scribit, *de gladio Goliath*. Scriptum putat Syrus à Davide, victoriam celebrante à se relatam de Asaph Goliæ fratre. Hanc victoriam tradunt Paralipomena : at superati hominis nomen silent. Aiunt alii exaratum esse à Davide, cum ipse universi Israelis imperium adeptus, plenâque fruens pace intra et extra regni fines, [illegible] hujus rei gratias Deo ageret. Omnino videtur fuisse David regiâ dignitate jam ornatus, cùm hoc carmen scriberet; [illegible] Deus adversus Goliath. [illegible] adversus Philisthæos [illegible] à Davide [illegible], cujus [illegible] Psalmo 17. 12, 17. 20. 30.

Origenes ac Theodoretus, [illegible] sententias [illegible] recitatum esse à Zorobabele [illegible] congruunt. At [illegible] locutiones sunt, quæ singulis victoriis insolitâ

cùm argumentum Psalmi non abludat ab historiâ duelli Davidis et Goliath, et Chaldæus paraphrastes significet, vers. 11, inde materiam carminis fuisse sumptam. Nam pro *gladio maligno* habet *gladio Goliath*. BENEDICTUS (1). Laudetur Deus, qui me victorem ubique efficit, qui me in bellis secundat, vel qui me in re bellicâ minùs exercitatum bellicosum fecit. Nam è pascuis venerat, quando certamen iniit cum gigante. Artem digladiandi non didicerat, et tamen exercitatissimum et valdè terribilem gladiatorem prostravit.

VERS. 2. — MISERICORDIA MEA ET REFUGIUM MEUM. Epithetis et elogiis eblanditur Deum duobus versibus. Quarto enim accedit ad narrationem. MISERICORDIA MEA. Deus, qui meî copiosissimè miseretur. SUSCEPTOR. Hebraicè, *mischgahi*, arx mea. Sic infra, vers. 3, scutum meum. Metaphoris declarat Dei opem, quâ hostes ac pericula superamus, quæ postea Septuaginta simplicioribus verbis enuntiant.

VERS. 3. — QUI SUBDIT POPULUM MEUM SUB ME. Hebraicè, *harodded*, id est, qui extendit propriè, qui sternit et subigit, qui obedientes reddit subditos, et flectit ad obsequendi studium, qui populum prostratum et obedientem mihi præbet. Gratiâ Dei subditur populus, qui alioqui novis motibus delectatur. Populum Israel vocat suum, quòd ei tùm pacificè imperaret, si hic Psalmus compositus fuit post mortuum Saülem, cùm ei regnum à populo jam delatum esset; vel quòd se ei pacificè et quietè regnaturum certò speraret, si ante Saülis mortem conditus fuit. Chaldæus et Hieronymus et aliqui Rabbinorum interpretantur, *qui subdit Philistæos*, ut *hammi* per apocopen positum sit pro *ammim;* sed rectiùs, ut jod more suo pronomen sit.

VERS. 4. — QUID EST HOMO, QUIA INNOTUISTI EI? Quia ei te revelâsti, ac notum fecisti per te, per angelos, per prophetas, per Filium, per Apostolos, per Scripturas, per visiones, apparitiones, inspirationes varias, etc., Hebr. 1, 1. Quia etiam ingrato tuî notitiam præstitisti, Chrysostomus. Hebraicè, *vatthedahu*, id est, ut cognoscas eum, ut eum cures, ut ejus rationem habeas, ut ejus necessitates respicias et agnoscas, eâdem penè sententiâ. Nam providentia non tantùm in cognoscendo et prospiciendo locum habet, sed etiam in curando et dirigendo, id est, providentia non modò infert cognitionem et prospectum, sed etiam ordinationem et beneficentiam: Domine, quantus ego sum, ut sic meî habeas rationem? De se loquitur in tertiâ personâ. REPUTAS, tanti facis, tanti æstimas eum, Augustinus.

VERS. 5. — HOMO VANITATI SIMILIS FACTUS EST (1).

Dei ope relatis conveniunt. Paraphrastes Græcus ad Machabæorum ætatem refert. Patres vulgò de Jesu Christo explicant, inferni, mortis et peccati victore. Kimchi et Saadias Gaon ad ætatem Messiæ pertinere arbitrantur.

Novam planè ac penitùs alteram ab his quas recensuimus, sententiam nos in commentario sequimur. Carmen est eucharisticum Davidis post pugnam Absalomicam, reductosque in officium seditiosos, qui perduelli filio accesserant, eosque qui cum Sebâ filio Bochri statim post bellum Absalomicum conjuraverant. Regem se nominat Propheta vers. 11: *Qui das salutem regibus, qui redemisti David servum tuum de gladio maligno, eripe me.* Bis meminit *filiorum alienorum*, subditorum scilicet rebellium, et filii inhumanissimi. Gratias agit Deo, quòd populum suum ad officium reduxerit. Vers. 3: *Qui subdit populum meum sub me.*

Tanta est hujus Psalmi cum 17 affinitas, ut hic illius compendium esse videatur. Paucos hìc versiculos legas, quorum sententia in Psalmo 17 non occurrat. Utrobique fatetur David Deum esse virium suarum suæque virtutis auctorem; illum sibi protectorem, servatorem, ac fiduciæ columen; se insolito divinæ potentiæ munere discrimini subductum: inclinâsse cœlos Deum, fulmina jaculatum, terruisse hostes, atque in fugam convertisse. *De filiis alienis* queritur, mendacibus, perfidis, perduellibus, deque hostium copiis qui sibi arma intulêre. Regum defensorem esse Deum canit, ipsius munere illos imperare, ejusdemque beneficio homines illis subjici ac parere. Similes hi loci qui in duobus hisce Psalmis leguntur, meâ quidem sententiâ satis probant utrumque unius auctoris opus esse, ac Davidem supremis vitæ suæ temporibus Psalmo 17, quem jam senescens exaravit, fusiùs prosequi ea quæ hâc lucubratione, recenti adhuc beneficio, statimque post civile bellum filii conscriptâ, collegerat. (Calmet.)

Quòd si hocce carmen, ut titulus asserit, verè est Davidicum, non improbanda Kimchii conjectura, editum esse adversùs gentium exterarum quæ undique bella contra Davidem movebant, molimina, postquàm regno potitus et Israelitas universos imperio suo subjectos haberet, et Philisthæos, qui in ejus ditionem irruerant, secundo prælio repulisset; vid. 2 Sam. 5. Victoriam de Goliatho reportatam à Davide hoc Psalmo celebrari, ut nunc legitur in versionis Alexandrinæ libris editis, et non paucis manu exaratis (*a*), vana est conjectura quæ ipsâ Psalmi consideratione refellitur; nam latiùs patet argumentum ejus quàm ut ad singulare certamen unius cum uno restringi rectè possit. Neque magis eorum probari potest sententia, qui hunc Psalmum vel adversùs Abnerum (2 Sam. 2, 13, seq.), vel adversùs Absalomem et seditiosos ejus conatus factum putant. Theodoretus hoc carmen in personâ Judæorum dici existimat, quos jam de Babylone reversos gentes vicinæ aggressæ sunt, ac bellis atque armis opprimere conatæ. Est et alius Græcus auctor, Agellio commemoratus, qui Psalmum ad Machabaica tempora refert. Certè et his et illis temporibus carmen facilè poterat accommodari. (Rosenmuller.)

(1) Laudat Propheta Deum, et gratias illi agit, quia dono singulari ejus vicerit gigantem, unde initium duxit omnis ipsius gloria. Dicit autem: *Qui docet manus meas ad prælium*, et non dicit: Qui robustam facit manum meam, quoniam in eo genere prælii, quo vicit gigantem, plus valuit ars quàm robur. *Prævaluit* enim, ut Scriptura dicit, *in fundâ et lapide adversùs Philistæum*, 1 Reg. 17. Jacere autem lapidem ex fundâ, ita ut rectè attingat frontem hominis, maximæ artis est; quam tamen victoriam sapiens Propheta non suæ arti, aut exercitationi, sed Dei dono tribuit. Pari ratione in prælio spirituali adversùs diabolum magis indigemus arte quàm robore, et Christus ipse per Davidem figuratus non potentiâ, sed sapientiâ diabolum vicit. Patientiâ enim et humilitate superbum et crudelem hostem prostravit; et ideò non dixit Propheta: Qui armat manus meas, sed: *Qui docet manus meas.* Quod additur, *et digitos meos ad bellum*, explicatio est aliis verbis repetita. (Bellarminus.)

(*a*) Fuisse tamen vetustos codices in quibus hoc additamentum non exstabat, apparet ex quodam scholio exemplo Vaticano. Et Agellius: « Quis addiderit, inquit, titulo, *adversus Goliath*, nam in Hebræo nomen « tantùm auctoris inscriptum est, ignoratur. Hilarius « ait, Theodoretus negat, in Hexaplis præter David « aliud adscriptum. » Forsan ex Chaldaicâ paraphrasi versûs 10 originem duxit hoc glossema.

(1) Explicat causam suæ admirationis, quia videlicet

inanitati, ipsi nihilo, sicut umbra, quæ nullam habet subsistentiam, et est mera privatio, unde exoriente luce evanescit, ac si nunquàm exstitisset.

Vers. 6. — Domine, inclina coelos tuos, et descende. Vers. 6, 7 et 8, precatur hypothyposi poeticà, ut se juvet, ac de medio tollat inimicos suos. Sic Virgilius, 10 Æneid.:

Tu potes Æneam manibus subducere Graiùm,
Proque viro nebulam et ventos obtendere inanes,
Et potes in totidem classem convertere Nymphas.

Et apud Homerum, dii aliquos de periculis liberaturi, nebulas et similia opponunt. Vel alludit ad tempestates, in monte Sinai, cùm daretur lex, et in Josue, cùm bellum gereretur contra Chananæos, excitatas. Inclina coelos, inflecte in terras, ut adsis celeriter, et descende in meum auxilium, qui hìc in terris opprimor. Tange, percute, feri fulmine, tonitru et aliis tuis cœlestibus telis. Ut Cicero, 3 Catilinarià: *Tactus est ille qui hanc urbem condidit*, id est, fulminatus, crematus, cœlesti igne sideratus. Ostende præsentem iram et potentiam tuam. Montes. Ita vocat poeticè hostes suos barbaros et agrestes. Fumigabunt, ardebunt, comburentur, vertentur in fumum, ut montes qui siderantur.

Vers. 7. — Fulgura coruscationem, emitte fulgura, id est, divinas ultiones. Aliqui ineptè vertunt, *fulmina;* fulmen enim est spiritus è nube expressus sine inflammatione; fulgur autem sive coruscatio, cum inflammatione, id est, *barak*. Nam hoc verbum significat micare, coruscare. Sagittas. Dei tela metaphoricè appellat grandines, tonitrua et similia ignita meteora, quibus Deus utitur ad terrendos et perdendos mortales. Conturbabis, disturbabis, disjicies.

Vers. 8.—Emitte manum tuam, opem, potentiam; Christum intelligunt Hilarius et Augustinus. De alto, de cœlo, manum sive potentiam tuam divinam. De aquis multis, de ingentibus et multis periculis, quibus infixus sum atque immersus. Alii, de confluxu hostium plurimorum, ut metaphoræ variæ accipiuntur. Alienorum, barbarorum et impiorum. Hinc Hebraicè, *filiorum alieni*, Dei scilicet, vel populi, vel patris; q. d., spuriorum, cujusmodi solent esse improbi et noxii.

Vers. 9. — Dextera eorum dextera iniquitatis, potentia, robur, potestas, quæ tractat iniqua et flagitia, vel potiùs opera, q. d., et quorum verba et opera scelerata sunt, Euthymius. Iniquitatis mendacii propriè, *schakor*. Sed mendacium generaliter sumunt pro omni pravitate, quòd ejus sit fons et origo.

Vers. 10. — Deus, canticum novum, novæ materiæ et argumenti, propter novam salutem et liberationem, vel excellens. Decachordo, decem chordis constante, ut supra, Psal. 32, 2 et 91, 4. Aliqui tamen putant esse instrumentum separatum à psalterio, ut sit asyntheton, (et in) decachordo.

Vers. 11. — De gladio maligno, noxio ut Saülis, ut Goliath. Annectitur præcedentibus in Psalterio Romano, ut et in Hebraico: *Qui redemisti David servum tuum de gladio maligno*, id est, Goliæ, ut putat Chaldæus, et suffragantur Septuaginta in superiore inscriptione. Alii de potentià Satanæ, aut, in genere, hostium omnium meorum. Eripe me et erue me, ut jam versus incipiat. In vocabulis nulla est diversitas, sed in solà distinctione: quod non raro occurrit, ut finis præcedentis versûs, juxta Masoretas, referatur ad caput sequentis.

Vers. 13. — Quorum filii sicut novellæ plantationes. Mirum est recentiores omnes carpendi voluptate ita fuisse cæcatos, ut non viderent Septuaginta non modò non discessisse à litterà Hebraicà, verùm etiam eam multò illustriorem et clariorem reddidisse, *μίμησιν* contextûs mutando in propriam et simplicem narrationem; nec intellexerint mimeses in hàc linguà fieri per eclipsin *leemor*, ut jam sæpiùs hoc opere observavimus. Quanquàm et citra eclipsin proximè præcessit: *Quorum os locutum est vanitatem, et dextera eorum dextera iniquitatis*. Quin et dudùm, nempe à vers. 9, hanc mimesin voluerat David subjicere, dùm hæc eadem verba intercalaret; sed abreptus cogitationis ubertate, coactus est differre, deindeque per epanalepsin repetere: *Quorum*, inquam, *os locutum est vanitatem*. Et quamnam vanitatem? nempe verba impiorum sese de felicitate suà temporarià effusè jactantium; quo quid dici possit vanius, cùm istorum ovatio sit fluxissima, et possessio fallacissima? *Quòd*, inquiunt, *filii nostri sint pulcherrimi, elegantissimæ filiæ, oves fœcundissimæ*, cætera usque ad ultimam Psalmi clausulam sub primà personà. Quòd alia non possit esse sententia in Hebræo, quàm mimeseos, ac proponantur verba impiorum prosperis rebus suis gloriantium, apparet: Primùm, quia præcessit proximè: *Quorum os locutum est vanitatem, et dextera eorum dextera iniquitatis*. Secundò, quoniam mox subjungitur particula continuativa *asher*, *quòd*. Tertiò, quia loquendi formula ultimi versûs apertè est vox justi contradicentis superiori sententiæ. *Beatus populus cui hæc sunt;* imò verò: *Beatus populus cujus Dominus*

homo sit res modica, et id modicum brevi designat esse. Non poterat magis extenuari vilitas hominis comparata ad magnitudinem Dei. Deus plenitudo est omnium bonorum, et plenitudo semper stans et manens in æternum sine ullà imminutione aut mutatione; homo non est quidem vanitas, quia aliquid est, sed *vanitati similis*, quia modicum quid est, et capax magnorum bonorum, si à Deo impleatur, sed donec impleatur, similis est vasi vacuo et inani. Id autem quod est, semper mutatur, et transit donec deficiat; quo modo interdiù umbra montium insensibiliter transit, donec, nocte superveniente, penitùs evanescat. Atque hæc dicit Propheta de homine, quoad vitam corporalem, et comparatione factà cum Deo; alioqui enim homo magna res est, ad imaginem et similitudinem Dei creatus, et ad ipsum Deum intelligendum et amandum factus; propter quem Unicus Dei sanguinem profundere non dubitavit; qui denique si Deo per fidem, spem et charitatem in hàc peregrinatione inhæserit, futurus sit in patrià æqualis angelis, semperque felicissimus. Itaque quemadmodùm pulverem et cinerem se reputare debet, cum Deo collatus; ita dignitatem suam agnoscere debet, cùm ei bestiales voluptates à diabolo suggeruntur, ut dedignetur delectari voluptatibus pecorum, qui ad angelorum æqualitatem aspirat. (Bellarminus.)

Deus ejus. Quartò, quoniam Rabbini fatentur apud R. Selomonem hæc ad litteram nunquàm piis contigisse, nisi sub Ezechiâ rege, cùm tamen David hìc loquatur de suo tempore. Quintò, quia sensus recentiorum est pinguis et Epicureus, saltem magis carnalis quàm evangelicus, eos esse felices qui affluant omni bonorum genere. De iis præsertim, quæ hìc sollicitè enumerantur. Nam in iis Scriptura non solet beatitudinem collocare, sed in paupertate, patientiâ, crucibus, persecutionibus, Matth. 5, 3, 4, 6 et seq. Et sextò, quia neuter sensus, quem afferunt, cohæret vel linguæ, vel præcedentibus. Hic quidem : *Ut (sint) filii nostri sicut novellæ plantationes, filiæ nostræ circumornatæ ut templum, promptuaria nostra*, etc., non cohæret linguæ. Nunquàm enim reperias *asher*, *quòd*, positum pro *lemahan*, *ut*, sine verbo futuri temporis expresso, cùm hìc duntaxat decurrant participia. Quin et rarissimè sumitur pro *ut*. Istud verò : *Quòd*, sive *quoniam, filii nostri (sunt) sicut novellæ plantationes, filiæ*, etc., non cohæret præcedentibus. Inepta enim est ratio et ridicula : *Erue me de manibus alienorum, quoniam liberi nostri sunt pulchri, et cæteris omnibus externis bonis abundamus.* Aliena etiam à more sanctorum, qui solent dicere : *Erue me, quia in te speravi, quia mandata tua custodivi, quia ad te clamo*, iisque similia ad internam hominis conditionem et statum pertinentia. Rectè ergo nostri interpretes, ut ambiguitatem tollerent, ac docerent de temporariâ prosperitate impiorum, non autem justorum, hæc debere intelligi, hæc omnia usque ad extremam Psalmi clausulam verterunt per tertiam personam, quæ in Hebræo μιμητικῶς enuntiabantur in primâ. Hæc adversùm sciolos, qui meliorum et sanctiorum fastidio, contra, hìc omnia ad personam justorum referunt, eò quòd in fonte, ut dixi, per primam : *Filii nostri, filiæ nostræ, oves nostræ*, etc., enuntiari videantur : *Quorum filii*. Ad verbum : *Quòd filii nostri sicut plantulæ crescentes.* Ubi *quòd* est particula continuativa, ὅτι, uti jam dictum est, non causalis, ut aliqui recentiorum ; non finalis, ut alii.

Vers. 14. — Filiæ eorum compositæ, eleganter decoratæ. Ad verbum : *Ut anguli incisi*, sive *dolati*, id est, affabrè compositi et constructi. In angulis præcipua est structura, ut nullus sequatur hiatus vel deformitas proportionis et conjunctionis. Ut similitudo, *thabenith*, ut exemplar propriè; Gall. : *Comme le patron ou portrait d'un temple ou palais.* Nam *hecal* et templum et palatium significat. Describit autem venustissimè omnes prosperitates et commoda vitæ, quæ quis optare possit : primò numerosam et elegantem sobolem ; secundò, rerum domesticarum copiam ; tertiò, pecorum multitudinem et fœcunditatem ; quartò, domum et urbes munitas ab irruptione et hostilitate ; quintò, incolumitatem.

Vers. 15. — Promptuaria eorum plena, penuaria, conclavia ; anguli propriè, quoniam penuaria solent collocari in angulis ædium. Eructantia, redundantia effusè ex hoc promptuario in illud promptuarium, ex uno in alterum effluentia. Nimis plenæ sunt eorum cellæ, adeò ut extrà effundant largissimè. Pictura magnæ affluentiæ. Ex hoc in illud. Ad verbum, *de victu in victum, de annonâ in annonam*, ut habeant scilicet veteres proventus, supervenientibus novis. R. Jonas, de specie in speciem. Aliquis putaverit Septuaginta legisse *mizzo*, non *mizzam*. Sed nihil est opus, cùm, ut sæpiùs docui, se duntaxat sententiæ alligaverint. Ex hoc in illud, id est, ex hâc parte in illam, undique redundant et diffluunt. Alii, suppeditant unum post aliud.

Vers. 16. — Oves eorum fœtosæ, fœcundæ, multiparæ; Hebraicè, *maaliphoph*, id est, *millecuplantes* propriè, mille fœtus parientes et gignentes. Sic, abundantes, multiplicantes partum, decies millecuplantes ; ad verbum *merubachot*, sive myriadificantes, parientes per myriadas. Gall., *par millaines et millions.* Alludit autem ad Scythas (de quorum genere sunt Turcæ) et Arabes Saracenorum patres, qui sunt nomades, ac vivunt ex pecore. Unde et in nomadibus semper habiti sunt à geographis. In egressibus suis, in viis, in viarum exitibus, in vicis eorum, quando egrediuntur ac eunt foras. Suis, pro eorum ; Græcè, ἐξόδους αὐτῶν. Hebraicè, *behutsothenu, in vicis nostris*, vel *compites*, per vicos et compita impiorum decies millecuplos fœtus pariunt. Adeò sunt fœcundæ, ut etiam per vicos millecuplis fœtibus augeantur. Quo sensu pro compito Septuaginta usi fuerunt supra vocabulo ἐξόδου, ubi noster, *in exitu super summum* Psal. 73, 7. Eò recurre ob utriusque loci Hebraismum paucis cognitum. Crassæ, pingues, benè habitæ, *mesubbalim*, propriè oneratæ, onustæ (pinguedine et carne), obesæ. Alii, fortes, oneris ferentes. Utrumque Kimhi.

Vers. 17. — Non est ruina maceriæ, rima, *peretz*, ruptura propriè, per quam externi possint introire et irrumpere, eosque sibi subigere ; Gallicè, *brèche ;* sepibus omnia cinguntur, nullâque incursione violantur. Alii non de hostili irruptione, sed domesticâ felicitate. Eorum omnia sunt sarta tecta, probè instructa ac munita, fruuntur altissimâ pace, à nullis interturbantur. Transitus, transmigratio in captivitatem, excursio hostium, abactus pecorum ipsorum ; q. d. : Securè agunt, non lacessuntur ab hostibus, non veniunt in alterius potestatem et servitutem, non perrumpuntur ipsorum mœnia. Ita Kimhi, nisi quòd putat *iotseth* esse participium cum eclipsi, *neque transiens*, sive *exiens*, supple omnia. Simpliciùs ut participium degeneret in nomen, ut sæpè aliàs : Non est egressio, quod aliqui postea de abortu explicant. Nihil apud eos perditur abortu, vel alio casu. Alii de exilio, in summâ pace et securitate vivunt, nec trahuntur extra patriam, vel civitatem. Clamor, ejulatio, ululatus, querimonia, sive ob morbum, sive ob hostium irruptionem, sive ob res alias adversas. In compitis eorum non audiuntur lamenta, vel jurgia.

Vers. 18. — Beatum dixerunt populum cui hæc sunt (1). Eleganter explicant Hebraismum, in quo

(1) Hæc est conclusio sancti Prophetæ, qui refert, ex sententiâ filiorum alienorum beatum esse populum cui hæc sunt, quæ paulò ante descripsimus ; sed ex propriâ

erat epanorthosis, et verba Psaltis, vel piorum contradicentium impiorum opinioni et propositionibus. *Beatus populus cui sic est*; imo vero: *Beatus populus cujus Dominus Deus ejus est*. Nam et hi abundant, vel si carent non admodum desiderant, in ipsius providentia conquiescentes, et mentis consolationibus.

sententià dicit beatum esse populum, non cui hæc sunt, *sed cujus* Deus est Dominus, id est, qui habet pro Deo verum Deum; nam vox *Dominus* hoc loco scribitur quatuor litteris, quæ nomen proprium Dei significant, quod nunquàm tribuitur nisi vero Deo qui fecit cœlum et terram. Ad finem hujus Psalmi diligenter annotandum est, non facere differentiam inter filios Dei, et filios alienos, copiam vel inopiam rerum temporalium; multi enim filii Dei his bonis abundarunt, et Dominus (Matth. 19) promisit centuplum eorum, quæ dimittimus in hoc mundo, et postea vitam æternam; et contra multi filii hujus seculi misere perierunt in egestate, in exilio, in triremibus, in patibulis. Sed quod differentiam facit inter filios regni et filios gehennæ, filios hujus seculi et filios lucis, est affectio; qui enim bona temporalia magna bona esse ducunt, et iis ita afficiuntur ut præ illis æterna bona contemnant, et contra qui detrimenta temporalia, magna mala esse ducunt, eaque ita timent, ut pro iis evadendis Deum offendere et vitam æternam perdere non formident, illi sunt filii tenebrarum hujus seculi et gehennæ, et hoc significatur in illis verbis: *Beatum dixerunt populum cui hæc sunt*, id est, qui beati faciunt hæc temporalia, ut in illis beatitudinem sitam esse arbitrentur. Qui verò bona temporalia, parva bona, et jacturam eorum parva mala esse ducunt, ut reverà sunt; contra autem gratiam Dei et cœlestem patriam in maximis bonis reponunt, et offensionem Dei, ac vitæ æternæ detrimentum, mala gravissima putant, illi sunt filii lucis, filii Dei, filii regni, qui non surdâ aure audierunt: *Primùm quærite regnum Dei et justitiam ejus, et hæc omnia adjicientur vobis*, Matth. 6; et hoc significatur in illis verbis: *Beatus populus, cujus Dominus Deus ejus*, id est, bona temporalia, bona sunt, sed beatum non faciunt; quod autem verè facit beatum est possessio summi boni, quod in Dei visione consistit. (Bellarminus.)

Vulgo tales habentur ac prædicantur felices et beati; sed vere beati sunt, qui etiam in egestate atque calamitate Deum norunt, colunt et amant; q. d.: Beatum impii dixerunt populum, cum quo sic agitur, metientes felicitatem cum Epicureis, rerum terrenarum affluentia et voluptate. Atqui longissime falluntur. Nam beatitudo sita est in Dei cultu, notitia, veneratione, ut alibi, Psal. 72, 28: *Mihi adhærere Deo bonum est*; et Psal. 111, 1: *Beatus vir qui timet Dominum*, etc., sive ista copiose adsint, aut mediocriter, sive etiam omninò desint. *Ut vita carnis*, ait Augustinus, lib. 19 de Civit. c. 26, *anima est; ita beata vita hominis Deus*. Miser igitur populus qui ab eo est alienatus. Quamvis enim Deus veteri populo, atque adeo novo (1 Tim. 4, 8, Matth. 6, 33, 34), promiserit bonorum copiam et affluentiam, si ipsi pareret, contraque morbos, famem, bellum, paupertatem, urbium et agrorum vastationes, si rebellaret, sui testamenti violati pœnas repetens; tamen hoc non proposuerat pro certissimo et immutabili benevolentiæ suæ signo, multo minus pro beatitudine; sed nec hic distinguendum inter Judaicum populum et christianum: primùm, quoniam Psalmi æqualiter omnibus editi sunt, ac eorum doctrina magis est evangelica quam Mosaica; deinde, quoniam differentia in eo duntaxat consistit, quantum ad bona, quod Evangelium polliceatur æterna et spiritualia primò et per se: temporalia autem secundariò, et quâdam consecutione; lex autem primò temporaria, deinde æterna.

NOTES DU PSAUME CXLIII.

Le titre porte dans les Septante et dans la Vulgate: *Psaume de David contre Goliath*. Ces deux derniers mots ne sont pas dans l'hébreu; ils n'étaient pas même autrefois dans tous les exemplaires grecs, et la plupart des interprètes pensent qu'on peut les regarder comme une addition sans conséquence et sans autorité. Je crois en effet qu'on peut n'y avoir aucun égard. Cependant la Paraphrase chaldaïque, dans son 10e verset, nomme *Goliath*: ce qui prouve du moins que cet ancien interprète rapportait le psaume à la victoire remportée par David sur ce Philistin. Quoi qu'il en soit, le sujet de ce cantique regarde sûrement les victoires de David, soit sur Goliath, soit sur les rebelles partisans d'Absalom, soit sur les différents peuples ennemis d'Israel. David a eu tant de guerres à soutenir, qu'il n'est pas étonnant que plusieurs de ses psaumes parlent d'expéditions militaires. Dans celui-ci, on remarque un mélange d'actions de grâces pour les victoires anciennes, et de prières pour implorer la protection divine contre les autres ennemis d'Israel. Je sais que quelques auteurs voient encore dans ce psaume les temps de la captivité de Babylone, que d'autres l'expliquent des événements arrivés sous les Machabées. Quant aux Pères de l'Église, ils l'expliquent, à ce qu'il nous semble, avec plus de raison et d'édification, des victoires de Jésus-Christ sur l'enfer, sur le péché, sur la mort; mais ce ne peut être là qu'un sens allégorique, ou tout au plus un second sens littéral.

Il y a quelques rapports entre ce psaume et le 17e, mais rien n'oblige à croire qu'il roule sur le même objet. Le Prophète a pu se servir des mêmes expressions, ou employer les mêmes images en des circonstances différentes.

VERSET 1.

Au lieu de: *Béni soit le Seigneur, mon Dieu*, l'hébreu porte: *Béni soit le Seigneur, mon rocher*. Ce terme est souvent employé dans les saints livres, et surtout dans les psaumes, pour désigner la puissance de Dieu; le Prophète rend grâces au Seigneur de la protection qu'il lui a accordée dans les combats. La plupart des interprètes pensent que les deux parties de ce verset disent la même chose: *le Seigneur forme mes mains au combat, et mes doigts à la guerre*. Il y a cependant quelque apparence que cette expression, *mes doigts*, fait allusion au choix que David fit avec ses *doigts*, des cinq cailloux ou petites pierres dont il s'arma pour combattre Goliath. Dans le psaume 17, on lit aussi que *le Seigneur a formé les mains du Prophète au combat*; mais dans la seconde partie du verset, il y a: C'est *vous, Seigneur*, qui *avez rendu mes bras forts comme un arc d'airain*.

RÉFLEXIONS.

L'instruction comprise dans ce verset m'apprend deux choses: la première, qu'il est nécessaire de regarder le Seigneur comme l'auteur et le principe de tout bien, de tout avantage qu'on remporte sur les ennemis temporels et spirituels; la seconde, que la protection du Seigneur [illegible] qu'à nous fortifier. Dieu pouvait renverser Goliath, dès que David se présenta devant lui; mais il voulut que cette victoire fût aussi l'effet de l'art, que David employât, pour ainsi dire, l'adresse qu'il avait à lancer les pierres avec la fronde. Dieu dirigea le coup, mais le jeune berger usa de son talent dans ce combat singulier.

Dans la vie spirituelle, il y a un art que le Saint-

Esprit nous enseigne ; et quand nous le savons, nous sommes très-coupables si nous ne le faisons pas servir à notre progrès dans la sainteté. Les principes de cet art sont fort simples, puisqu'ils consistent à mourir à nous-mêmes pour ne vivre qu'à Dieu ; mais dans le détail de nos actions il se trouve bien des circonstances auxquelles ces principes ne s'appliquent pas sans de grandes lumières de la part de Dieu, et sans de grandes attentions de notre part. Nous avons plus d'un géant à renverser ; mais ne nous décourageons pas : les cinq plaies de Jésus-Christ sont les cinq pierres de notre fronde spirituelle ; c'est la pensée d'un saint homme, et en l'approfondissant, nous y trouverons des rapports qui feront disparaître la singularité de cette allusion.

VERSETS 2, 3.

L'hébreu dit : *Ma miséricorde, mon rempart, ma forteresse, mon libérateur, mon bouclier,* et ces deux versets, il les réduit à un seul. On voit ici cinq titres et cinq sortes de bienfaits. Dieu nous fait grâce, Dieu nous ouvre son sein, Dieu prend en main notre cause, Dieu nous délivre, Dieu nous couvre de sa protection. Quelques-uns des mots dont se sert l'hébreu, sont plus figurés que ceux des versions, mais ils signifient au fond les mêmes choses.

Ce que le Prophète ajoute, que *Dieu soumet son peuple à ses lois*, fait probablement allusion à la victoire qu'il remporta sur les Israélites, partisans d'Absalom. Peut-être aussi qu'il désigne la réunion de toutes les tribus d'Israël sous son empire, après la mort d'Isboseth, fils de Saül.

RÉFLEXIONS.

Dans la guerre contre les ennemis du salut, la plus difficile opération, et en même temps la plus nécessaire, est de nous rendre maîtres de *notre peuple*, c'est-à-dire, de nos facultés, de nos sens, de notre imagination, de notre mémoire, de notre esprit, de notre volonté, en sorte que, dans cette sorte de gouvernement intérieur, rien ne soit rebelle, rien n'usurpe l'empire. Il semble que le Prophète ne donne tant de titres au Seigneur, que pour nous apprendre quels sont nos besoins dans l'obligation où nous sommes de combattre en cette vie, pour parvenir à la victoire qui nous est promise dans l'éternité. D'abord nous devons obtenir grâce pour nos égarements passés, et c'est de la seule miséricorde divine que nous pouvons attendre ce bienfait ; ensuite quand nous éprouvons la violence de nos ennemis, nous ne devons chercher, et nous ne pouvons trouver qu'en Dieu un asile, un rempart, un lieu de retraite où nous puissions être hors de la portée des traits que ces ennemis lancent contre nous. Mais s'il arrive que nous tombions en leur puissance, ce qui n'est que trop ordinaire durant le cours de cette longue guerre, qui nous délivrera, qui brisera nos chaînes, si Dieu ne vient à notre secours? Qui nous protégera, qui nous défendra, qui nous couvrira d'armes invincibles, s'il se tient éloigné de nous? les conquérants de la terre furent souvent le jouet de leurs passions, et déjà c'en était une très-tyrannique, que de vouloir conquérir. Le trouble était dans leur âme, tandis qu'ils portaient le ravage dans les royaumes et dans les provinces. Au contraire, les saints furent des hommes tranquilles dans la jouissance d'eux-mêmes ; ils vécurent sous les lois de Dieu, et ces saintes lois écartèrent tout ce qui pouvait altérer la paix de ces âmes fidèles. *La liberté*, dit l'Apôtre, *se trouve partout où est l'esprit de Dieu*. Celui qui est gouverné par l'esprit de Dieu, fait toujours sa propre volonté, parce qu'il n'a point d'autre volonté que celle de l'esprit de Dieu. Quand il éprouve en lui-même des révoltes et des difficultés, c'est que l'esprit de Dieu n'est pas encore le maître absolu de son intérieur.

VERSET 4.

C'est dans un sentiment d'admiration que le Prophète s'écrie : Ah! Seigneur, qu'est-ce donc que l'homme, pour que vous preniez tant de soin de tout ce qui le concerne? vous vous êtes fait connaître à lui, et vous daignez vous occuper de lui. L'hébreu porte : *Vous le connaissez*, au lieu de, *vous vous êtes fait connaître à lui.* Et cette leçon du texte a aussi un très-beau sens : *Qu'est-ce que l'homme, pour que vous étendiez à lui votre connaissance?* Il faut entendre une connaissance de protection, une connaissance d'amour, et par conséquent aussi une *connaissance* qui instruise l'homme : ce qui rentre dans le sens de nos versions. En vain Dieu connaîtrait-il les hommes et s'occuperait-il d'eux, s'il ne leur donnait des lumières pour le connaître, et des affections pour l'aimer. D'ailleurs, le verset qui précède, fait voir qu'il s'agit de l'homme éclairé de Dieu, c'est-à-dire à qui Dieu s'est fait connaître, puisque cet homme, au nom de qui parle le Prophète, appelle Dieu son bienfaiteur *miséricordieux*, son *refuge*, son *asile*, son *libérateur*, son *protecteur*.

RÉFLEXIONS.

Qu'est-ce que l'homme, Seigneur? et cependant *vous pensez à lui, vous prenez soin de lui, vous vous faites connaître à lui!* Il y a dans cette exclamation du Prophète, l'aveu de la misère de l'homme, le sentiment de la grandeur de Dieu, l'acte de foi touchant la Providence, l'instruction la plus énergique pour engager l'homme à s'occuper de Dieu, à reconnaître ses bienfaits, à ne vivre que pour lui.

Le Prophète n'entreprend pas de marquer les différences entre Dieu et l'homme ; l'intervalle est infini, et il n'y a dans l'homme aucun terme qui puisse servir de règle et de proportion. *Qu'est-ce que l'homme? et qui êtes-vous, Seigneur?* C'est tout ce que peut dire ce grand Prophète : son esprit entre dans une sorte d'extase, il se perd dans ces deux abîmes, l'un de perfection, et l'autre de faiblesse. Mais ce qui l'étonne encore plus, c'est que Dieu se communique à l'homme ; que celui qui est tout prenne soin de celui qui n'est rien ; que l'infini s'abaisse, en quelque sorte, jusqu'à un atome. Il était bien éloigné, cet homme éclairé de Dieu, de penser à tous les faux systèmes nés dans le paganisme, ou parmi les incrédules de nos jours, touchant la Providence. Il eut regardé les épicuriens, les fatalistes, les déistes, les spinosistes, comme des insensés qui abusaient de tous les principes du raisonnement, ou comme des aveugles qui ne voyaient rien de ce qui existe dans cet univers.

Mais que n'eût-il point dit, s'il avait été témoin du bienfait inestimable de la rédemption, opéré par l'Homme-Dieu? Dans quel transport d'admiration ne serait-il point entré, en comparant les deux termes, Dieu d'une part, l'homme de l'autre, et en considérant entre ces deux extrêmes le médiateur Jésus-Christ, vrai Dieu et vrai homme, ce chef-d'œuvre de la puissance et de la bonté divine, ce prodige de grandeur et d'anéantissement, de gloire et d'humiliation, de richesse et de pauvreté? Oh! qu'est-ce que l'homme pour avoir fixé d'une manière si admirable les attentions du Très-Haut?

VERSET 5.

L'hébreu, avec sa précision ordinaire, dit : *L'homme est semblable à ce qui est vain : ses jours sont comme l'ombre qui passe.* Le mot הבל, qu'on rend par *vanité*, signifie une chose qui n'est rien, une chose qui se dissipe comme le souffle, comme la vapeur. Nous n'avons presque pas de mot dans notre langue qui rende bien la force de ce terme. Quand Salomon, dans son livre de l'Ecclésiastique, a voulu peindre le néant des choses humaines, il s'est servi de ce mot הבל, et il l'a même chargé, en disant : הבל הבלים : ce que nous rendons par *vanitas vanitatum*, comme si nous disions, *néant du néant*, c'est-à-dire, *néant extrême, néant absolu.* L'homme n'est donc rien, *et ses jours passent comme l'ombre*, dont la propriété est d'être obscure, et de tendre toujours à la nuit. *Qu'est ce que votre vie?* dit l'apôtre S. Jacques ; *une vapeur qui paraît un moment, et qui se dissipe bientôt.*

RÉFLEXIONS.

Ce n'est point dégrader l'homme que de le comparer au néant ; c'est reconnaître qu'il n'y a que Dieu qui soit en possession de l'être, parce qu'il est tout être, et que l'homme, étant borné, a plus du non-être que de l'être. L'homme a bien été créé à l'image de Dieu, mais cette divine ressemblance ne lui ôte pas les bornes essentielles de son être ; elle ne fait pas que ses jours ici-bas soient plus fixes que l'ombre. Cette ressemblance l'avertit seulement de l'immortalité de son âme, et de l'obligation où il est de s'approcher de Dieu par les sentiments de fidélité et d'amour dont il est capable. Si l'homme est quelque chose, ce n'est que quand il se tient uni à Dieu par les facultés de son âme, et cette union est un don de Dieu. Ainsi, c'est Dieu seul qui tire l'homme de son néant, non-seulement physique, mais moral ; c'est Dieu qui le fait exister, non-seulement en qualité de créature particulière et séparée des autres êtres, mais encore en qualité d'enfant de Dieu et d'héritier des promesses. L'homme, en se considérant lui-même, ne peut trop s'abaisser ; et en considérant les bienfaits de Dieu, il ne peut avoir une trop grande idée de sa condition. *Il est semblable à ce qui n'est rien*, quand il est abandonné à lui-même ; et il est semblable à celui qui est tout, quand Dieu daigne lui communiquer sa grâce et son amour. Cette considération entraîne des conséquences infinies. Les saints les connaissent, et les tirent du principe ; et les partisans du monde ne connaissent ni le principe, ni les conséquences.

Les jours de l'homme passent comme l'ombre. Cette comparaison est entière. L'ombre diminue de forme, et est moins terminée à mesure qu'elle croît ; en croissant, elle approche de sa fin, et elle disparaît au moment où elle a plus d'étendue. Nos jours deviennent aussi plus faibles à mesure que leur nombre augmente, et ils s'éteignent tout-à-fait, quand ils ont rempli la somme que Dieu leur a assignée. Il ne reste à celui qui est parvenu à la vieillesse, que le souvenir de ses différents âges ; et ce souvenir est encore dans son esprit, comme une ombre qui s'affaiblit avec le progrès des jours, et qui s'éteint tout-à-fait au moment de la mort. Celui qui compare les révolutions de ses jours, et surtout la mort qui en est le terme, avec l'éternité de Dieu, entre dans une considération qui l'instruit en l'étonnant, qui élève ses pensées en l'humiliant, qui le détache des faux biens du monde en le fixant au bien unique et immuable. Durant cette considération, les jours de l'homme acquièrent une sorte de consistance, parce qu'ils fructifient pour la bienheureuse immortalité ; ils périssent comme l'ombre quant à leur être physique ; mais aux yeux de Dieu, auteur de tout mérite, ils deviennent les principes d'une durée égale à celle de Dieu même.

VERSETS 6, 7.

Le Prophète revient au plan de son psaume, qui est d'implorer la protection divine contre les ennemis d'Israël, soit Goliath et les Philistins, soit Absalom et ses partisans, soit enfin les peuples voisins des douze tribus, et toujours animés de jalousie et de fureur contre elles. Le style de ces versets est poétique. On y peint la vengeance divine sous les emblèmes d'éclairs et de flèches : on y invite le Seigneur à descendre, à frapper les montagnes ; et ce dernier mot indique probablement l'orgueil des ennemis du peuple de Dieu.

RÉFLEXIONS.

Ce qui se passe dans la région de l'air, lorsque Dieu y excite des tempêtes, est une image de l'état où se trouve l'âme touchée de la grâce, et pénétrée de la crainte des jugements de Dieu. Il semble qu'alors les cieux s'abaissent, que les foudres de la colère divine grondent dans tout l'intérieur, que Dieu lance ses traits, et blesse de toutes parts ce cœur auparavant fier, rebelle et insensible. Il s'élève un trouble salutaire et une componction qui est le prélude de la justification du pécheur. C'est la foi qui commence par le tirer du profond assoupissement où ses iniquités l'avaient plongé. Ce don si précieux et si efficace dans l'âme ressemble à un éclair qui éblouit et qui étonne. Le pécheur au milieu de ses crimes croit très-peu ; il ne lui reste qu'une sorte de spéculation superficielle des vérités de la religion, qu'une vue obscure des jugements de Dieu et de l'éternité : mais quand Dieu met en mouvement ce grand ressort de ses miséricordes, quand la foi représente comme dans un tableau ce qu'il y a de terrible dans l'état du pécheur mourant, tout le fond de l'âme s'ébranle, l'esprit est comme investi de lumières formidables, et le cœur est saisi d'un effroi que tout le spectacle des plaisirs du monde ne peut calmer. On ne peut bien décrire cette situation ; les discours et les livres qui en parlent, rendent à peine les premiers traits de ce qui se passe dans un cœur tout occupé de la tempête qu'il éprouve. De cent pécheurs qui se convertissent, il n'y en a peut-être pas deux qui soient touchés de la même manière. Ce qui ne ferait aucune impression sur l'un, porte l'incendie et le ravage dans toutes les puissances de l'autre. O Seigneur ! que les traits de votre miséricorde sont pénétrants et efficaces ! Je désire, mais de tout mon cœur, que vous abaissiez sur moi les cieux où résident les instruments de vos vengeances ; que vous excitiez dans mon âme l'orage le plus formidable ; que vous lanciez sur moi les flèches de votre colère ; que vous frappiez cette montagne d'orgueil que j'ai tant de fois élevée contre vous. J'entends, ô mon Dieu ! que votre grâce me remplisse de la crainte de vos jugements. Je sais encore assez combien vous êtes miséricordieux, pour espérer que l'amour succèdera bientôt à la crainte, ou plutôt que l'amour répandra son onction sur la crainte, et que la crainte rendra l'amour vigilant, actif et vainqueur de toutes les difficultés.

VERSETS 8, 9.

Le Prophète caractérise ici ses ennemis et ceux de son peuple. Ils sont comme des *eaux* dont le gouffre est profond ; ils sont comme des *enfants* révoltés contre leur père, et aussi acharnés que des *étrangers* à le persécuter. Leur bouche ne prononce que des faussetés, et leur main est toujours prête à faire mal. L'hébreu dit que leur main est une *main de mensonge*, faisant entendre qu'ils sont toujours prêts à jurer contre la vérité. Tous ces caractères conviennent à Absalom et à ses partisans.

RÉFLEXIONS.

Cette prière est propre de tous les temps, de tous les âges et de toutes les professions. Nous avons tous le sentiment des maux qui nous affligent ou qui nous menacent : nous sommes tous comme plongés dans un océan de misères ; nous avons à combattre contre une multitude d'*étrangers*, qui sont les ennemis de notre salut. Nous étions destinés à un état où ces adversaires n'auraient rien à entreprendre sur nous. Ils sont entrés comme des *étrangers* dans nos droits et dans nos possessions. Depuis notre chute, ils prétendent nous tenir dans l'esclavage ; ils ne nous donnent que des conseils pernicieux ; ils nous tendent sans cesse des embûches. Ah ! Seigneur, je m'écrie avec votre Prophète : *De votre trône éternel, tendez-moi la main, délivrez-moi de cette tempête, protégez-moi contre ces ennemis furieux.* Ils sont d'autant plus à craindre pour moi, que *leur bouche est pleine d'artifices et de mensonge*, que *leur main est toujours prête à me préparer des trahisons.* Ils sont *étrangers* à votre culte, à votre amour, à mon salut. Quand je les écoute, ils m'engagent dans des routes qui sont *étrangères* à la voie que vous m'avez tracée. Ces ennemis sont le démon, qui est le père du mensonge : le monde, qui est tout rempli de fausseté ; l'amour-propre, qui me trompe toujours, et qui me trompe d'autant plus sûrement que je crois suivre la vérité en me livrant à ses impressions.

Il n'y a que votre main, Seigneur, qui puisse me délivrer de ces dangers toujours présents et toujours renaissants. Votre Prophète demandait que du *haut de votre trône* votre main le protégeât : il n'ignorait pas que vous étiez toujours près de lui, et que votre puissance s'exerce partout. En parlant de *votre trône*, il prétendait implorer un secours qui vous fît reconnaître aux yeux de ses ennemis comme le souverain Seigneur du ciel. O Dieu de toute sainteté, vous daignez établir votre trône dans le cœur des justes! Le mien est tout-à-fait indigne de vous recevoir ; mais si votre main puissante le touche, quel changement n'y opèrera-t-elle point?

VERSETS 10, 11, 12.

Au second verset, les deux derniers mots, *eripe me*, doivent se joindre avec *et erue me*, qui commencent le verset suivant : c'est ce qu'indiquent l'hébreu, le grec, et même la Vulgate qui, suit les chiffres de ces deux textes.

Le Prophète entre ici dans une sorte d'enthousiasme que lui inspire l'espérance d'être protégé du Seigneur. *O Dieu*, s'écrie-t-il, *je consacrerai à votre gloire mes cantiques et le concert de mes instruments!* Je sais que c'est vous qui êtes la force des rois, qui sauvez leur personne et leur état : que c'est par votre protection que *David a été préservé du glaive meurtrier* (de Goliath). On pourrait aussi entendre le glaive de Saül, qui tant de fois attenta à la vie de notre prophète.

Ensuite il reprend sa prière, et il demande encore que le Seigneur le délivre de ses ennemis pleins d'artifices, de mensonge et de fausseté.

Le cantique *nouveau* que promet ici le Prophète, est ou un cantique d'actions de grâces pour de nouveaux bienfaits, ou bien un cantique avec de nouveaux accords de musique, ou enfin, un cantique sublime et supérieur aux cantiques ordinaires.

RÉFLEXIONS.

La manière dont le Prophète chantait les louanges du Seigneur, est d'une grande instruction pour nous : il employait à ce saint exercice l'harmonie des instruments les plus estimés dans ce temps-là ; mais en même temps son âme était occupée des motifs qui déterminaient ses cantiques. L'attention qu'il donnait aux règles de la musique, n'absorbait pas toutes ses pensées. Ici, par exemple, il est touché de la haute protection que le Seigneur accordait aux rois et aux chefs de son peuple. Il est vivement pénétré de reconnaissance pour le succès qu'il avait eu dans le combat singulier contre le formidable Philistin ; il n'attribue cette victoire qu'à la main du Très-Haut. Nous pensons peut-être qu'il n'y a rien d'extraordinaire dans cette manière d'honorer le Seigneur ; mais détrompons-nous par l'examen de nos propres prières. Si nous chantons les louanges de Dieu avec l'appareil des voix et des instruments de musique, notre mémoire et notre esprit sont absorbés dans le mélange, la combinaison et la régularité des accords. Si nous récitons simplement les prières de l'Eglise, le moindre objet extérieur nous tire du recueillement ; il ne faut que la plus petite altération dans nos sens ou le plus léger mouvement dans notre corps pour plonger notre âme dans l'inquiétude, et pour rompre même tout-à-fait le commerce que nous avions commencé d'avoir avec Dieu. Si nous voulons méditer les vérités éternelles, le souvenir de nos affaires, le fil de nos projets, l'intérêt de nos proches, de nos amis, le regret des pertes que nous avons faites, et la crainte d'en faire de nouvelles, la voix de nos passions, en un mot tout le tumulte d'un intérieur en désordre brouille nos idées, tourmente notre esprit, et éteint toute l'ardeur de notre âme. Nous connaissons peut-être toutes les méthodes de prier ; peut-être savons-nous donner des instructions sur l'oraison, et notre cœur est comme une terre sans eau en la présence du Seigneur. Il n'y a qu'à lire les psaumes de David, pour sentir que ce saint roi tenait les deux grands ressorts de la prière, savoir : l'exercice de la présence de Dieu, et l'occupation perpétuelle de l'amour divin. Portons ces préliminaires dans notre commerce avec Dieu, et nous prierons avec fruit, avec goût, avec constance. Tout sera pour nous un motif de prière, et toute prière sera un attrait pour prier de plus en plus.

VERSETS 13, 14.

Ces deux versets n'en forment qu'un dans l'hébreu et dans le grec. Ici, les hébraïsants font leur traduction sur l'hébreu ; mais s'ils sont sages et modérés, ils doivent convenir qu'il faut la concilier avec le grec et avec la Vulgate. L'hébreu met ces versets et les trois suivants à la première personne du pluriel. Il dit : *Nos fils, nos filles, nos greniers, nos brebis, nos bœufs;* et les versions, tant celles des Septante et de la Vulgate, que celles d'Aquila, de Symmaque et de Théodotion, disent : *Leurs fils, leurs filles, leurs greniers, leurs brebis, leurs bœufs.* Or il n'y a rien de plus simple et de plus analogue à l'objet du psaume que la leçon de ces versions. Le Prophète a dit que ses ennemis ont *la bouche pleine de mensonge et la main toujours prête à commettre l'iniquité*, ou *à confirmer par serment des faussetés* : *quorum os locutum est vanitatem*, etc. Et pour *quorum* l'hébreu dit אשר, qui a en effet la signification de ce pronom *dont, desquels*. Ensuite on trouve encore le même mot אשר, qui doit avoir le même sens, et toutes les versions anciennes le lui donnent ; mais comme cela ne peut cadrer avec *nos fils, nos filles*, etc., les hébraïsants donnent à ce mot la signification de *afin que*, et le Prophète serait censé demander au Seigneur de le délivrer des méchants, des fourbes, afin que ses *fils*, ses *filles*, ses *greniers*, ses *brebis*, ses *bœufs*, et toutes ces choses appartenant à son peuple, fussent dans le meilleur état ; au lieu que selon les versions, c'est le même Prophète qui représente l'état de prospérité de ces méchants, pour conclure au dernier verset du Psaume que le vrai bonheur consiste dans le service du Seigneur. Il n'y a rien encore une fois de plus convenable que ce discours du Prophète, et rien de plus digne de sa piété. Au contraire l'hébreu, pris à la lettre, ne marquerait dans ce saint homme qu'une cupidité extrême, qui serait d'ailleurs réfutée par le dernier verset du psaume, *Beatus populus cujus Dominus Deus ejus*. Génébrard, qui était aussi savant dans l'hébreu qu'aucun des modernes, a vu le premier que sans rien changer ici au texte, il se conciliait avec les versions, en supposant simplement que les versets dont nous parlons, représentent les sentiments d'orgueil et de présomption des méchants contre qui le Prophète implore la protection divine. Comme si David disait : ils se sont vantés de leur prospérité ; ils ont dit : *Nos fils sont comme de nouvelles plantes dans la première vigueur de leur jeunesse ; nos filles sont belles et parées comme un temple*, etc.

RÉFLEXIONS.

S'il est question, dans le Psaume, de la révolte d'Absalom, ce que dit ici le Prophète en fait connaître l'injustice, la méchanceté, le crime énorme. Les rebelles ne s'étaient point engagés dans ce parti sous le prétexte de leur misère, ou des vexations qu'ils éprouvaient ; ils étaient dans un état d'opulence et de splendeur, qui ne leur laissait rien à désirer : ils ne cherchaient qu'à brouiller la nation avec son roi. C'est l'image des troubles que les passions excitent dans les personnes séparées du monde. Elles ont toutes les facilités possibles pour jouir des douceurs de la paix intérieure ; elles pourraient puiser dans les trésors de la divine miséricorde, produire des fruits délicieux pour l'éternité, se préparer sans cesse à tenir un rang distingué dans l'édifice de la Jérusalem céleste ; mais la séduction du monde les entraîne dans une sorte de révolte continuelle contre Dieu. Elles attirent dans leur âme tous les ravages de la guerre : elles tarissent la source des consolations divines. Quel usage ces personnes font de leur temps, de leur vocation, des grâces qu'elles ont reçues durant les années de leur

ferveur! Un saint religieux est comme le temple de Jérusalem dans sa beauté, et tel qu'il fut quand Salomon en fit la dédicace solennelle. Tout y est dans un ordre admirable. Les exercices de la religion s'y répètent chaque jour avec une régularité qui attire l'attention des anges et des hommes. La contemplation des vérités éternelles est comme le feu sacré qui ne s'éteignait pas dans le sanctuaire, et les actes d'amour ressemblent à l'encens qu'on brûlait sur l'autel du Seigneur. Mais quand l'amour du monde est entré dans une âme religieuse, son intérieur n'est plus qu'un amas de ruines comparables aux débris du temple ravagé par les Chaldéens. Jérémie n'y voyait plus que des pierres dispersées, des colonnes brisées, des cèdres à demi consumés par le feu : et il ne reste dans le solitaire qu'a subjugué l'esprit du monde, qu'un mélange informe de frivolités honteuses et de pratiques respectables. Il conserve quelques traces de son ancienne consécration ; on remarque encore l'autel de son premier sacrifice : mais nulle offrande choisie, nulle victime agréable au Seigneur. Il se glorifiera peut-être encore de la sainteté de son état ; et ce sentiment ne sera qu'une vanité ridicule, qu'une erreur qui ajoutera à ses prévarications journalières. Si le Prophète nous peint la fierté de ses ennemis pour nous faire concevoir l'excès de leurs égarements, profitons de ces exemples pour apprendre que la véritable gloire consiste dans l'amour du devoir et dans la fidélité aux engagements qu'on a pris avec Dieu.

VERSETS 15, 16.

Les trois derniers mots de ces versets appartiennent dans l'hébreu et dans le grec au verset suivant ; et ces textes parlent de bœufs et non de *vaches ;* mais la différence est petite.

Ces *greniers* ou *celliers* (car on peut traduire des deux manières) sont dits ici tellement pleins, qu'il faut transporter les denrées de l'un dans l'autre : l'hébreu fait entendre qu'ils regorgent de fruits de diverses espèces ; *eructantia de victu in victum.* Saint Jérôme traduit néanmoins aussi par, *ex hoc in illud*, et l'on peut concevoir que c'est, *ex hoc alimento in illud ;* de sorte qu'il n'y a point de différence.

La fécondité des brebis est exprimée ainsi dans l'hébreu : *Que nos brebis produisent des milliers, et soient multipliées par dix mille.* Les LXX rendent cela par deux termes généraux, πολυτόκα, πληθύνοντα, *fœtosæ, abundantes.*

In egressibus suis : le mot hébreu est susceptible de cette traduction ; la plupart des hébraïsants traduisent : *In plateis, in viis ;* le P. Houbigant, *in plateis*, et saint Jérôme, *in compitis.* L'hébreu répond à toutes ces significations, qui retombent dans le même sens.

RÉFLEXIONS.

Dieu avait promis à Israel toutes sortes d'avantages temporels : mais il ne prétendait pas que ce peuple y attachât son cœur, ni qu'il les désirât comme l'unique objet de son bonheur. *Si vous possédez des richesses en abondance*, dit notre Prophète dans un autre psaume, *n'y attachez pas votre cœur.* Ce peuple était charnel, ou plutôt il était, comme tous les autres peuples, gouverné par ses sens, qui ont toujours été et qui seront toujours les maîtres et les séducteurs de l'homme charnel. Dieu avait obvié à cette séduction par deux moyens : par le commandement de son amour, et par la loi des observances légales. Le Juif était obligé d'aimer Dieu de toute l'étendue de son cœur, il devait retrancher tout ce qui était contraire à cet amour ; c'était là le précepte de la circoncision du cœur ; et de plus, les cérémonies de la religion le rappelaient sans cesse à l'auteur de tous les biens qu'il possédait. Malgré ces préservatifs, les sens prirent encore le dessus dans la plupart des membres de cette nation. N'en soyons pas surpris, et considérons que la même chose arrive dans le christianisme, quoique Jésus-Christ ait donné une loi bien plus parfaite, et que ses exemples soient d'un tout autre éclat que ceux des saints de l'ancienne loi.

Jésus-Christ n'a point promis de biens temporels à ses disciples ; il n'a parlé que des récompenses de la vie future, beaucoup moins développées et moins clairement énoncées dans la religion des Juifs. Si la grâce n'avait pas été répandue avec plus d'abondance dans le christianisme que dans la synagogue, il y aurait peut-être encore moins de chrétiens fidèles à l'Évangile, qu'il n'y eut de Juifs sincèrement attachés à la loi de Moïse. Les sens ont toujours le même empire sur les hommes, et les récompenses célestes sont des biens futurs qui ne touchent que des cœurs pleins de foi et dociles à la grâce. L'Évangile d'ailleurs étant dégagé des observations légales, les chrétiens seraient moins retenus par la crainte, moins reprimés par le ministère public, chargé chez les Juifs de punir les infractions de la loi cérémonielle. L'abondance de la grâce a multiplié les saints dans le christianisme, c'est-à-dire qu'elle a soumis, dans un grand nombre d'âmes fidèles, l'empire des sens à celui de Jésus-Christ : mais ce nombre, comparé à l'étendue de la prédication évangélique, est-il plus grand à proportion que celui des justes qui vécurent sous la loi dans les limites très étroites de la Palestine ? Il y avait encore sept mille hommes depuis l'apostasie de Jéroboam, qui n'avaient pas fléchi le genou devant Baal : compterait-on aujourd'hui sept mille fervents chrétiens dans une étendue de pays aussi bornée que celle du royaume de Samarie ? Ces questions sont affligeantes ; je ne les décide pas à la décharge des Juifs et à la charge des chrétiens : mais, ô mon Dieu, que la séduction des sens est impérieuse ! que l'activité du cœur humain pour les biens temporels est violente ! Presque tous vos enfants disent encore, comme ces profanes que fait parler le Prophète : O si nos familles étaient nombreuses ; si nos greniers regorgeaient de provisions ; si nos troupeaux étaient multipliés à l'infini ; si nos terres étaient toujours fécondes ! Et Jésus-Christ a condamné ce langage, et il nous a appris à désirer uniquement le royaume de Dieu ; et ses saints apôtres ne nous ont prêché, à son exemple, que l'abnégation, que le dépouillement, que la mort spirituelle.

VERSET 17.

Quelques-uns traduisent l'hébreu : *Il n'y a ni stérilité, ni avortement, ni lamentation dans vos étables.* Symmaque dit : *Il n'y a ni fracture, ni funérailles, ni gémissements dans leurs places :* où l'on voit que cet ancien interprète n'a vu dans le texte que la troisième personne du pronom, *leurs places*, et non, *nos places.*

Le sens des LXX et de la Vulgate rend tout ce qui est dans l'hébreu, et fait entendre que les ennemis de David jouissaient d'un état florissant dans leurs villes. Si ce sont ses ennemis qui parlent, ils se vantent de leur prétendu bonheur, ou bien ils le désirent : car il y a des interprètes, comme on l'a vu plus haut, qui tournent tous ces versets en manière de vœux et de désirs.

RÉFLEXIONS.

On n'est point coupable, on mérite même des éloges, pour désirer la paix et la prospérité des villes, des provinces et des royaumes ; mais quand Dieu accorde ces avantages, c'est un titre de plus pour reconnaître sa bienfaisance et pour s'attacher à son service. On aurait pu demander à ceux dont le Prophète décrit ici l'état ou les désirs, si leur intérieur jouissait des trois biens énoncés dans ce verset ; s'il ne s'y trouvait ni *ruines*, ni *brèches*, ni *séditions.* Ce devait être tout le contraire, puisque, selon le plan du psaume, David parlait des ennemis de sa personne et de son autorité.

Des passions causent la ruine de l'intérieur : la tiédeur y donne entrée aux ennemis du salut : l'oubli de Dieu excite dans l'âme des tempêtes qui la bouleversent. Ce verset, pris dans le sens spirituel, peut instruire beaucoup, non seulement les pécheurs, mais

les personnes qui tendent à la perfection. Le cœur doit être comme une forteresse, dont les défenses soient conservées dans le meilleur état : point de brèche qui donne entrée à l'ennemi; point de discorde au-dedans de la place; point de tumulte qui empêche les combattants de veiller fidèlement à la garde des remparts. Mais tout ceci doit être le fruit d'une vigilance exacte sur soi-même, d'une fidélité constante à la présence de Dieu, et d'un éloignement continuel du monde. C'est le monde qui fait la première brèche dans une âme qui ne veille pas assez sur elle-même. Bientôt elle est, comme la vigne dont parle le Prophète, exposée au ravage de tous les passants, ses fruits sont pillés avant leur maturité; tous les animaux féroces ou venimeux y pénètrent; les herbes inutiles y croissent et étouffent pour toujours le germe des plantes salutaires. Cet héritage est abandonné de ses maîtres, et devient la proie de l'étranger.

Point de ruine, point de passage, point de clameurs: ces trois mots devraient être médités sans cesse par les personnes consacrées à Dieu. On peut leur dire : Réparez exactement les brèches que vous fait l'amour-propre, fermez l'entrée de votre cœur au monde, aimez le silence de la solitude. C'est l'abrégé de toute la vie intérieure.

VERSET 18.

L'hébreu ne représente aucun mot qui réponde à *dixerunt*. Et la version toute simple de ce verset est : *Heureux le peuple qui est ainsi! heureux le peuple dont Dieu est le Seigneur!* Les LXX, persuadés que les versets précédents ne contenaient point les sentiments du Prophète, ont voulu dissiper pour cela toute espèce de doute, et ils ont mis : ἐμακάρισαν τὸν λαὸν ᾧ ταῦτά ἐστι. Et tous les interprètes et commentateurs latins les ont suivis. Je crois qu'on ne peut douter qu'ils n'aient bien saisi la pensée du psalmiste; car la seconde partie de ce verset réfute les sentiments terrestres et les inclinations intéressées qui font la matière des précédents versets : *On a exalté le bonheur de ceux qui jouissent de ces avantages; mais il n'y a de véritablement heureux que le peuple qui appartient au vrai Dieu.* Il est vrai que la pensée du Prophète se manifesterait encore sans le tour que prennent les LXX, et que suit la Vulgate; car David serait censé dire : *Tous ces biens à la vérité contribuent au bonheur d'un peuple; mais le vrai et solide bonheur consiste dans le culte de l'Eternel.* Cependant il faut avouer que cette pensée se représente plus clairement dans la version des LXX et de la Vulgate.

RÉFLEXIONS.

Il ne faut pas de longs discours pour justifier la vérité de cet oracle : *Heureux le peuple dont l'Eternel est le Seigneur*, c'est-à-dire *le peuple qui ne fait profession que de servir le vrai Dieu!* Si les avantages temporels sont des biens, c'est de Dieu seul qu'on peut les obtenir; si ce sont des biens dangereux, c'est la connaissance de Dieu qui en découvre le danger et qui enseigne les moyens de l'éviter; si l'on possède ces biens, on en fait l'hommage à Dieu, et par-là on honore sa suprême puissance : si l'on en est privé, on a sa ressource dans l'espérance de posséder Dieu, et l'on se conforme d'ailleurs à l'exemple de Jésus-Christ et des saints, qui ont méprisé les biens de la terre; si l'on a perdu ces biens, on fait un acte héroïque de vertu, en disant comme Job : *Dieu me les avait donnés, il me les enlève; que son saint nom soit béni.* Enfin dans toutes les situations possibles où l'on peut se trouver par rapport à ces biens, on est toujours heureux d'avoir Dieu pour maître, et de ne servir que lui.

1. *Laudatio ipsi David.* CXLIV

Hebr. CXLV.

Exaltabo te, Deus, meus rex, et benedicam nomini tuo in seculum et in seculum seculi.

2. Per singulos dies benedicam tibi, et laudabo nomen tuum in seculum et in seculum seculi.

3. Magnus Dominus, et laudabilis nimis, et magnitudinis ejus non est finis.

4. Generatio et generatio laudabit opera tua; et potentiam tuam pronuntiabunt.

5. Magnificentiam gloriæ sanctitatis tuæ loquentur, et mirabilia tua narrabunt.

6. Et virtutem terribilium tuorum dicent, et magnitudinem tuam narrabunt.

7. Memoriam abundantiæ suavitatis tuæ eructabunt, et justitiâ tuâ exultabunt.

8. Miserator et misericors Dominus, patiens et multùm misericors.

9. Suavis Dominus universis, et miserationes ejus super omnia opera ejus.

10. Confiteantur tibi, Domine, omnia opera tua, et sancti tui benedicant tibi.

11. Gloriam regni tui dicent, et potentiam tuam loquentur

12. Ut notam faciant filiis hominum potentiam tuam, et gloriam magnificentiæ regni tui.

13. Regnum tuum, regnum omnium seculorum, et dominatio tua in omni generatione et generatione.

14. Fidelis Dominus in omnibus verbis suis, et sanctus in omnibus operibus suis.

15. Allevat Dominus omnes qui corruunt, et erigit omnes elisos.

PSAUME CXLIV.

1. O mon Dieu, mon roi, je vous exalterai, je bénirai votre nom dans les siècles des siècles.

2. Chaque jour, je vous bénirai, et je louerai votre nom dans les siècles des siècles.

3. Le Seigneur est grand; il est supérieur à toutes les louanges, et sa grandeur est infinie.

4. Toutes les générations loueront vos œuvres, et annonceront la force de votre puissance.

5. Elles parleront de la magnificence éclatante de votre sainteté, et elles raconteront vos merveilles.

6. Elles publieront la force effrayante de vos prodiges, et elles s'entretiendront de votre grandeur.

7. Elles seront éloquentes dans le récit de vos bontés infinies, et éclateront de joie en parlant de votre justice.

8. Le Seigneur est plein de clémence et de compassion; il est patient et riche en miséricorde.

9. Le Seigneur est bon à l'égard de tous, et ses tendres commisérations s'étendent à tous ses ouvrages.

10. Que toutes vos œuvres, Seigneur, vous glorifient, et que vos saints vous bénissent.

11. Ils publieront la gloire de votre règne, et ils annonceront votre puissance,

12. Pour faire connaître aux enfants des hommes votre force, et la gloire éclatante de votre règne.

13. Votre règne est le seul règne de tous les siècles, et votre domination s'étend sur toute la suite des générations.

14. Le Seigneur est fidèle dans toutes ses paroles; il est saint dans toutes ses œuvres.

15. Le Seigneur soutient tous ceux qui sont en danger de tomber, et il relève tous ceux qui ont fait une chute.

16. Oculi omnium in te sperant, Domine; et tu das escam illorum in tempore opportuno.

17. Aperis tu manum tuam, et imples omne animal benedictione.

18. Justus Dominus in omnibus viis suis, et sanctus in omnibus operibus suis.

19. Propè est Dominus omnibus invocantibus eum, omnibus invocantibus eum in veritate.

20. Voluntatem timentium se faciet, et deprecationem eorum exaudiet, et salvos faciet eos.

21. Custodit Dominus omnes diligentes se, et omnes peccatores disperdet.

22. Laudationem Domini loquetur os meum; et benedicat omnis caro nomini sancto ejus in seculum et in seculum seculi.

16. Les yeux de tous les êtres sont tournés vers vous, Seigneur, et vous leur donnez dans le temps convenable la nourriture qui leur est propre.

17. Vous ouvrez votre main, et vous comblez tous les animaux de vos bénédictions.

18. Le Seigneur est juste dans toutes ses voies, et saint dans toutes ses œuvres.

19. Le Seigneur est près de tous ceux qui l'invoquent, de tous ceux qui l'invoquent dans la vérité.

20. Il fera la volonté de ceux qui le craignent; il exaucera leur prière, et il leur accordera le salut.

21. Le Seigneur garde tous ceux qui l'aiment, et il détruira tous les pécheurs.

22. Ma bouche publiera les louanges du Seigneur: que toute chair bénisse son saint nom dans les siècles des siècles.

COMMENTARIUM.

VERS. 1. — EXALTABO TE, DEUS (1). Constat artificio alphabetico, ut 33, ob argumenti dignitatem, nisi quòd à litterâ *nun* in fonte nullus versus inchoet, de quo infra vers. 14. REX, solet esse epitheton Christi, sive secundæ personæ divinitatis. IN SECULUM SECULI, id est, in illo seculo quo, habito hujus seculi exemplo, jam in seculum seculi æternitatis successione renovabor: Hilarius.

VERS. 2. — ET LAUDABO NOMEN TUUM IN SECULUM, in omne vitæ præsentis tempus. ET IN SECULUM SECULI, in omnem æternitatem, ut supra, vers. 1. In omne sequentis vitæ ævum. Quare priore loco est *holam*, posteriore *hed*, seculum, quod est ultra tempus præsentis mundi.

VERS. 3. — MAGNUS DOMINUS, ET LAUDABILIS NIMIS (1), ob incomprehensibilem ejus essentiam, poten-

(1) Hic Psalmus, et qui sequuntur quinque, divinas laudes continent. In fronte et in calce ferunt *Alleluia*, quæ vox sonat, *laudate Deum*. Præsens hic psalmus eucharisticum est carmen, ac nobilissimum divinarum proprietatum ac beneficiorum elogium. Cujus rei causâ exaratus fuerit, ignoratur. Ferrando scriptus videtur à Judæis Babylone reversis, divina beneficia in exilio sibi collata prædicantibus. Nihil hìc video quod hanc sententiam amplecti nos jubeat; atque ægrè mihi suadeo certum quidquam sibi proposuisse Psalmistam cùm hæc scriberet.

Tanti faciunt hunc Psalmum Rabbini, ut asserere non dubitent fore ut si quis ter quotidiè illum recitet, certam æternæ beatitudinis spem habeat. Neque verò, inquit Kimchi, satis est, si mero labiorum sono recites: jungenda est animi attentio. Acrostichum est carmen, sive alphabeticum. Unus tamen versiculus deest in Hebræo, à litterâ *nun* incipiendus, ordine alphabeti: id quod magnoperè torquet Hebræos, frustra hujus defectûs causam comminiscentes. Nobis tamen suppetit quo probemus ex Syro, Græco, Vulgatâ et Arabe, olim eodem in loco fuisse, ubi apud nos is versiculus legitur, qui ejus litteræ loco respondet. Latina enim versio fert: *Fidelis Dominus in omnibus verbis suis*, etc., quæ prior vox illud est quod Hebraicè *Neeman Jehovah*, etc., qui versiculus apud Hebræos periit. Luculentissima leguntur hìc vaticinia de vocatione gentium, Jesu Christi regno, deque Ecclesiæ christianæ institutione. Qui nuper ex aquis baptismatis Christiani prodierant, hunc psalmum recitabant, teste S. Chrysostomo, gratias acturi ob divinum corporis et sanguinis Jesu Christi cibum, quo in Christianâ communione recreati fuerant. (Calmet.)

Singuli hujus carminis versus litteris primoribus elementorum Hebraicorum ordinem repræsentant, ut in Psalmis aliis pluribus factum est. In nostro Psalmo autem desideratur is versus, qui à litterâ *nun* erat incipiendus post vers. 13. Exstitisse quidem aliquis putare possit, et verè putavit Cappellus, versum istum in eo codice, è quo Alexandrinus Græcus interpres suam translationem concinnavit. Nam post vers. 13 in Alexandrinâ versione hæc leguntur: Πιστὸς ὁ Κύριος ἐν τοῖς λόγοις αὐτοῦ, καὶ ὅσιος ἐν πᾶσι τοῖς ἔργοις αὐτοῦ. Quæ ipsa et in Latinam Vulgatam, Syriacam, Arabicam et Æthiopicam versionem translata sunt. Sed manifestum est ista levi duarum tantummodò dictionum mutatione, et primâ in subsidium ex Deut. 7, 9, arcessitâ, penitùs ex vers. 17 hujus ipsius Psalmi desumpta esse; et Hebraicè ita sonarent: נאמן יהוה (a). בכל דבריו חסד בכל־מעשיו. Obelo proinde Græcum illum versum meritò notavit scholion Græcum codicis Vaticani, nec eum agnovit Hieronymus, nec Aquila, nec Theodotion, nec Chaldæus, nec Masorethæ, nec interpretes Hebræi. Neque probabile esse, vel casu hunc versum excidisse, vel studio expunctum esse, rectè observavit Buxtorfius (Anti-Crit., p. 457): « *Casu* fieri non potuit, quia error ob interruptam seriem alphabeti nimis manifestus et facilè deprehensus fuisset. *Studio* cur expunctus esset, cùm nihil in eo sit, quod Judæos offendere vel ad eum eradendum permovere potuisset? »

(a) Quæ ipsa verba leguntur in codice Hebræo Academiæ Dublinensis, seculo 15 exeunte scripto (num.) 142, à Kennicotto signato, in imâ parte paginæ. (Rosenmuller.)

(1) Quatuor sunt quasi partes magnitudinis, latitudo, longitudo, sublimitas, et profundum, quæ suo modo in Deo quoque considerari possunt, juxta illud Apostoli ad Ephes. 3: *Ut possitis comprehendere cum omnibus sanctis, quæ sit latitudo, longitudo, sublimitas et profundum*. Igitur Propheta incipit laudare Deum à magnitudine, et potest hæc laus intelligi de magnitudine essentiæ divinæ, quæ est magna quoad latitudinem, quia est immensa; quoad longitudinem, quia æterna; quoad sublimitatem, quia altissima; quoad profunditatem, quia incomprehensibilis; vel, si placet Prophetam explicare de magnitudine Dei, ut rex est, magnus rex est Dominus, quoad latitudinem, quia omnia serviunt illi à summo angelo usque ad ultimum vermiculum; quoad longitudinem, quia regni ejus æterna duratio est; quoad sublimitatem, quia potestate summâ et absolutissimâ regnat; quoad profunditatem, quia non solùm corpora, sed etiam corda regit, et moderatur intimas omnium cogitationes et affectiones; denique nihil est tam abditum et recondi-

tiam et mira opera. Laudabilis, laudatus, vel laudandus valdè. Finis, *heker*, investigatio propriè. Ejus magnitudo est impervestigabilis et inexplicabilis; infinita, loco et ratione : Augustinus.

Vers. 4. — Generatio et generatio, singulæ generationes et ætates. Hinc Hebraicè, *ætas ætati laudabit opera tua*, scilicet creationis, redemptionis, gratiæ et gloriæ. Una alteri laudando prædicabit, sicque cunctis seculis laudabuntur opera tua. Aliquibus, *generatio* veteris Testamenti, *et generatio* novi.

Vers. 5.— Magnificentiam gloriæ sanctitatis tuæ loquentur; majestatem, magnificentissimam gloriam sanctitatis tuæ, vel gloriosissimam majestatem tuæ sanctitatis. Hujusmodi enim substantiva sic debent resolvi per adjectiva superlationis, ut *filius perditionis*, Joan. 17, 12, filius perditissimus. Mirabilia tua, mira tua facta. Hebraicè, *dibre*, *verba*, sive *res* mirabilium tuorum, res tuas mirabiles. Nimis angustè de beneficiis Israeli exhibitis in exitu de Ægypto : Euthymius.

Vers. 6. — Virtutem terribilium tuorum dicent, potentiam, fortitudinem tuorum mirificorum operum, quæ hominibus meritò terrorem incutiant et stuporem. Terribilium, rerum tuarum admirandarum. At Euthymius et Augustinus arctant ad supplicia impiorum, et cætera quæ facta sunt in terrorem, ut mersio Ægyptiorum, per quæ improbis est terribilis, ut electis amabilis et benignus.

Vers. 7. — Memoriam abundantiæ suavitatis tuæ eructabunt (1); abundantis et copiosæ tuæ bonitatis memoriam eructabunt, et copiosè loquentur, ut supra, v. 5. Nam suavitas hìc significat bonitatem, benignitatem. Græcè, χρηστότητος, ad verbum, *zachorrabthobech*, memoriam multæ bonitatis tuæ. Est enim hysterologia, ex Aben-Ezrâ in Exod. 35, pro, memoriam bonitatis tuæ multæ. Justitia tua, de tuâ justitiâ, propter tuam justitiam, quòd à te fuerint justificati. Ablativus causæ. Unde Hebr. : *Justitiam tuam jubilabunt*, sive *decantabunt*. De eâ intelligunt, quâ nos gratis justificat per Christum. Alii, quâ bonis benefacit, malis malè, unicuique pro meritis tribuens.

Vers. 8. — Miserator et misericors Dominus. Hi duo versus possint esse vocativi casûs. O miserator! etc., etiamsi in tertiâ personâ dicatur *ejus*, non *tua*. Nam is est usus linguæ, ut supra, Psal. 17, 55 : *Magnificans salutes regis ejus*, ô qui magnificas salutes regis tui. Patiens, ad iram tardus, *herech appaim*, longus furore, longanimis, quâ proprietate ad pœnitentiam invitat, de hoc versu sumpto è proprietatibus Dei vide supra, Psal. 102, 9.

Vers. 9. — Suavis Dominus universis, bonus, benignus, ut Græcè, χρηστὸς; Hebraicè, *tob*. Beneficus est omnibus, adeò ut ejus beneficentia in damnatos etiam extendatur. Super, in omnia opera sua miserationes ejus sunt, ad universa sua opera misericordia ejus pertingit, erga omnia misericordiam suam exercet; ut et supplicium gehennæ moderatius sit ac mitius quàm scelerum nostrorum atrocitas mereatur. Utpote quia Deus vindex justam pœnam misericordiâ et lenitate temperare solet. Nazianzenus et Nicetas, Orat. 40. Vulgò præpositio *super* comparationem declarat. Miserationes ejus sunt majores cunctis ipsius operibus, ut ait D. Jacobus 2, 13 : *Superexaltat misericordia judicium*, quantùm ad effectus videlicet, non proprietatem et naturam, secundùm quam omnes divinæ attributiones sunt æqualiter magnæ. Hinc R. Selomo in Exod. 34 : « Major est proprietas bonitatis Dei, quàm « ultionis, proportione ad quingenta. In bonitatis enim « proprietate ferè conservat benignitatem in millia. In « justitiæ autem qualitate visitat peccata in quartam « generationem. Deinde inter tredecim Dei proprieta- « tes, sive notas proprias, plures, et penè omnes at-

tum, quò virga regni ejus non penetret. *Magnus* ergo *Dominus*, ideò *laudabilis nimis*, id est, valdè, *et magnitudinis ejus non est finis*, quia et latitudo infinita est, et longitudo, et sublimitas, et profundum pariter infinita sunt. Vox Hebraica propriè *inventionem*, sive *investigationem*, non *finem* significat. Sed Septuaginta sensum verterunt. Ideò enim magnitudinis Dei nulla est inventio, quia finis ejus non invenitur, nec inveniri potest, cùm non sit. Itaque magnitudo Dei est infinita, et ideò à nobis, qui finiti sumus, est omninò investigabilis; dicitur autem à nobis investigabilis, non quòd ignoremus magnum esse Deum, et magnitudinis ejus nullum esse finem, sed quia magnitudinem illam totam non capimus, non comprehendimus. Admonet autem nos hæc magnitudo infinita Dei, ut sicut magnitudinis ejus non est finis, sic etiam laudationis nullus est finis. Ita S. Augustinus. Item, ut nos quoque non simus contenti angustiis nostris, sed quotidè magis ac magis in verâ magnitudine, quæ in virtutibus posita est, crescere studeamus, juxta illud Psal. 83 : *Ascensiones in corde suo disposuit in valle lacrymarum; ibunt de virtute in virtutem*, etc.; nam qui crescere student potentiâ, vel divitiis, ut alios supergrediantur, isti non magni, sed inflati sunt; non succo pleni, sed vento distenti : aliud enim superbia, aliud animi magnitudo est. Ita S. Joan. Chrysostomus.

(Bellarminus.)

(1) Hoc est tertium genus operum Dei, quod ad misericordiam pertinet, quod quidem pluribus verbis et majori significatione grati animi explicatur, quoniam ad pios Dei servos maximè pertinet. *Memoriam*, inquit, *abundantiæ suavitatis tuæ eructabunt*, id est, omnes generationes repletæ abundantiâ suavitatis et benignitatis, et misericordiæ tuæ, quoniam *misericordiâ Domini plena est terra*, ex plenitudine eructabunt memoriam hujus abundantissimæ suavitatis, id est, mandabunt posteritati memoriam horum tantorum, et tam multiplicium beneficiorum; nec solùm eructabunt hanc memoriam posteris, sed ipsi *exultabunt justitiâ tuâ*, id est, ob fidelitatem quâ promissa beneficia præstitisti.

Ad hoc genus pertinent innumerabiles consolationes, quas toti generi humano divina bonitas tribuit ex vicissitudine dierum et noctium, ex pluviis de cœlo, ex fœcunditate terræ, ex infinitâ multitudine pecorum, avium, piscium, quæ generi humano serviunt; ex amœnitate sylvarum, pulchritudine hortorum, commoditate maris et fluminum, aliisque id genus plurimis. Sed hæc levia et parva sunt si comparentur ad dona gratiæ, ad incarnationem Verbi divini, ad passionem, resurrectionem, et ascensionem Christi, ad missionem Spiritûs sancti, vocationem gentium, ædificationém Ecclesiæ, justificationem impiorum, prædicationem, promissionem, et exhibitionem regni cœlorum. Quæ omnia cùm suavi meditatione quasi comedantur, mirum non est, si ex tantâ plenitudine pii omnes eructent memoriam abundantiæ suavitatis Dei.

(Bellarminus.)

« tingunt divinæ misericordiæ effecta. » Hilarius refert ad utilitatem et fructum « Quod potens est, ait, naturæ suæ virtus est; quod autem misericors, salutis « nostræ profectus est. Itaque præstat cæteris omni- « bus misericordia. » Q. d.: Miserationes sunt utiliores cunctis ejus operibus ac factis.

Vers. 10. — Confiteantur tibi, Domine, omnia opera tua, laudent te palam et publice, hæc tua beneficia agnoscant et celebrent omnes creaturæ, quæ tuâ virtute et operatione subsistunt, maximè verò sancti tui, id est, fideles. Quare *opera tua*, nominativi casûs, non accusativi, per prosopopœiam. Fons etiam fert accusativum casum, hoc sensu: *Opera actionesque tuas confiteantur tibi* (homines), id est, apud te laudent. Quod secuti sunt Græci, ἐξομολογησάσθωσάν σοι, Κύριε, πάντα τὰ ἔργα σου. Alioqui enim fuisset convertendum, ἐξομολογησάσθω.

Vers. 11. — Gloriam regni tui, Ecclesiæ, præcipuè triumphantis et cœlestis. De militante præcipuè Augustinus. Dicent, quàm potenter et mirabiliter quæque facias et disponas in regno tuo creando et conservando.

Vers. 12. — Ut notam faciant filiis hominum potentiam. Ad Evangelium aliqui restringunt, quod virtus sive potentia Dei ad salutem omni credenti dicitur, Rom. 1, 16. Magnificentiæ, gloriam magnificam, gloriosam majestatem, ut supra, vers. 5.

Vers. 13. — Regnum tuum, regnum omnium seculorum, potestas regia æterna est, nullis seculis comprehensa, nec principio nec fini obnoxia. Sic Cyrillus, in Thesaur. Et sanè mox se explicat, regnum, *dominationem* vocans, id est, actum, potentiam, vim dominandi, in hoc mundo, ut hoc intelligatur de regno hujus seculi. Cùm enim alii reges quotidiè moriantur et pereant, Deus perpetuò permanet et regit hunc mundum, eosque evertit, labefactat, etc. Nisi malis de regno seculi venturi, quod est incorruptum et immarcescibile. Alii de Ecclesiâ, quæ regnum Dei et regnum Christi sæpè dicitur, ac æterna est ex parte finis.

Vers. 14. — Fidelis Dominus in omnibus verbis suis (1). Quia desiderabatur *nun* in Hebræo, interseruerunt versum similem decimo octavo, mutato *tsadich*, *justus*, in *neeman*, *fidelis*, et *viis* in *verbis*, ut Psalmus esset integer, ac constaret suis numeris, quo modo se gesserant, supra, Psal. 36, 31. Ex quo aliquis putaret codices Hebraicos esse mancos. Cùm enim alii versus sequantur ordinem litterarum, hic *nun* planè transilitur. Scio R. Salomonem et Thalmudicos recurrere ad rationem et mysterium, prætermissam videlicet acrostichon *nun*, quod per illam litteram expressa fuisset extrema filiorum Israel eversio, quando scriptum, *Naphela, corruit, et non adjiciet ut resurgat virgo Israel*, Amos 5, 2 (id est, decem tribus); itaque Psaltem invertisse potius bene ominandi causâ, ac per Spiritum sanctum subjecisse: *Allevat Dominus omnes qui corruunt*. Verum illa ratio mihi non satisfacit; quare et Kimhi se nescire causam confiteri maluit. Si locus sit aliquis conjecturæ, mallem Psaltem concepto divinitus reprobationis Judæorum mysterio, et agnitis de eâ oraculis, voluisse quidem canere, quod hoc versu exprimitur, Deum fidelem quidem esse in suis verbis atque prædictis, at perturbatum prætercurrisse, quoniam vellem, inquit, ne hæc fidelitas et constantia haberet locum et vim in mei populi rejectione, pro quo, *vel optem ego ipse anathema esse à Deo, pro fratribus meis qui sunt cognati mei secundum carnem, qui sunt Israelitæ, quorum adoptio est filiorum, et gloria, et testamenta, et legislatio, et obsequium, et promissa et patres, è quibus erit Christus secundum carnem, super omnia Deus benedictus in secula*, cum Apostolo, Rom. 9, 3, 4, 5. Atque ita Septuaginta versum putaverim propheticè restituisse, ut pleraque alia, de quibus proinde rectè Hieronymus, 2 Præfat. in lib. Paral.: *Septuaginta addiderunt aliqua, vel ob decoris gratiam, vel ob Spiritus sancti auctoritatem*. Nam sic confirmatur Thalmudicorum contemplatio, simul et stabilitur nostrorum interpretum prophetica facultas, qui rursum per traditionem habere potuerunt Psaltis acrostichin hoc verborum contextu esse perficiendam. Fidelis, verus, certus, fidus, firmus. Verbis, promissis, comminationibus, prædictis. Sanctus, irreprehensibilis, inculpatus.

Vers. 15. — Allevat Dominus omnes. Hebr., *somech*, sustentat, propriè fulsit. Elisos, *hachephuphim*, incurvatos propriè. Sic appellant miseros et afflictos. In genere de spiritualibus et corporalibus morbis, quos omnes tollit. Nam justificat peccatores, ægros sanat, oppressos sublevat, etc. Præstantem legem describit.

Vers. 16. — Oculi omnium in te sperant, Domine. Etiam victum suppeditat hic rex. Omnium, neutri generis. Nam non solùm hominibus alimenta ministrat, sed et animantibus. Psal. 103, 27, 28, et 146, 9.

Vers. 17. — Aperis tu manum tuam. Magnificentia regem decet. Aperire manum est donare copiosè, et largiri liberaliter, apertâ manu tribuere. Quin et illa phrasis præbendi facilitatem declarat. Benedictione, ad verbum, *ratson*, beneplacito, bonâ volun-

(1) Hic jam incipit explicare propheta virtutes proprias regis, quæ in Deo perfectissimè inveniuntur, ut etiam in Christo homine; et ad quarum quasi speculum vel exemplar reges omnes respicere deberent. Prima virtus regia est probitas vitæ, et præcipuè veracitas in verbis; nam *totus componitur orbis regis ad exemplum*, et de Christo rege dicitur: *Qui peccatum non fecit, nec inventus est dolus in ore ejus*, 1 Petri 2, et hoc ipsum dicit hoc loco Propheta. *Fidelis Dominus in omnibus verbis suis*, id est, verax, non mendax, non decipiens, non fallens, promissa omnia constanter observans, *et sanctus in omnibus operibus suis*, innocens, impollutus, immaculatus in omni opere suo. Hunc versiculum non habent codices Hebraici; sed hoc ipso convincuntur esse corrupti; nam Septuaginta viri nullo modo ausi fuissent verba sua, ac præcipuè integrum versiculum inserere verbis Dei; præterea cum totus hic psalmus alphabeticus sit, nulla ratio reddi potest cur David unam litteram omittere voluerit. Itaque non dubitamus in Hebraico textu, quem habuerunt Septuaginta Interpretes, fuisse hunc versiculum, cujus prima littera erat *nun*, ut reverà vox Hebraica, quæ *fidelem* significat, à litterâ istâ principium habet: dicitur enim *neeman*, id est, *fidelis*. (Bellarminus.)

tate. Benevolè et ultrò omnia viventia satias. Kimhi : juxta cujusque beneplacitum et voluntatem, prout unumquodque eorum vult, et expedit, patibulum eis præbes. Tum vertendum erit : *Imples vel satias omni viventi voluntatem*, desiderium omnis viventis. Alii benignitate, beneficis muneribus.

Vers. 18. — Justus Dominus in omnibus, justè se gerit in cunctis suis actionibus, pro cujusque meritis. Viis, in omni rerum dispensatione, etiam cùm vexat: Augustinus. Sanctus, *hasid*, pius, misericors, benignus. Non tantum est justus, sed et misericors atque beneficus. Aliis non rectè, justus et sanctus pro eodem.

Vers. 19. — Propè est Dominus omnibus invocantibus eum. A thesi ad hypothesin. Nam superiora omnibus tam fidelibus, quàm infidelibus erant communia, sequentia fidelium propria. Eis est propinquus ad exaudiendas eorum preces. In veritate, seriò ex cordis affectu, ex animo, fideliter et firmiter. Kimhi, citra fucum, corde recto, ut cor ori respondeat et consonet, sine hypocrisi. Chrysostomus, rectè ac uti decet. Augustinus, in fide promissionum, vel in Christo, qui est veritas. Ejus enim nomine cuncta imperantur, Joan. 16, 23, 24, Marc. 11, 24. Recentiores vertunt, *in fide*, ad commendandam historicam suam fidem innixam charitate et pœnitentiâ. Atqui *emeth*, *veritas*, non tam latè patet quàm *emuna*, *veritas* et *fides*. Deinde Christus, Joan. 4, 23, sic loquitur : *Adorabunt in spiritu et veritate.*

Vers. 20. — Voluntatem timentium se faciet, Hebr. *retson*, beneplacitum ; propriè *deprecationem*, ad verbum, *schauthatham*, clamorem.

Vers. 21. — Custodit Dominus omnes diligentes se. Custodit in omni periculo et afflictione. Elegans antithesis sumpta à Mose, Lev. 26, 3, 4, 5, et Deut. 20, 4, 5, 6, ubi agit de promissionibus et comminationibus legis.

Vers. 22. — Et benedicat omnis caro, omnes homines. Alii, omnes animantes, ut alibi in Scripturâ, Gen. 7, 21. Aliis, ut Euthymio, omnes fideles.

NOTES DU PSAUME CXLIV.

Dans l'hébreu, dans le grec et dans le latin, ce psaume a pour titre : *Louange* (de Dieu inspirée) *à David*, en latin : *Laudatio ipsi David* (1) : et l'objet de ce cantique est de célébrer les perfections de Dieu. Rien de plus clair, de mieux suivi et de plus touchant que les versets qui le composent. Ils sont dans le grec et dans la Vulgate au nombre de vingt-deux, selon toute la suite de l'alphabet hébreu. Dans les exemplaires de ce texte, on ne voit que vingt-un versets; celui qui devrait être désigné par la lettre *nun*, manque, et ce verset se trouve dans le grec et dans la Vulgate : ce qui prouve presque invinciblement que le Psautier hébreu n'est pas venu jusqu'à nous sans altération. Je parlerai de cette différence au verset 14, qui est celui que l'hébreu omet, et que nos versions ont conservé.

VERSETS 1, 2.

Le Prophète expose ici tout le sujet de son psaume; il le destine à exalter les grandeurs du Seigneur, et à bénir son nom. Il ne met point de bornes à l'étendue et à la durée de ses louanges, soit parce qu'il prévoyait que ce cantique et tous les autres qui lui avaient été inspirés, seraient répétés dans tous les siècles par les fidèles; soit parce qu'il espérait continuer dans l'éternité cet exercice de louanges : soit enfin, parce que, tout mortel qu'il était, il éprouvait des désirs qui surpassaient tous les temps. Le zèle qu'il avait pour la gloire de Dieu, son unique maître et son roi, lui faisait oublier en quelque sorte les bornes de cette vie. Il embrassait tous les siècles dans sa pensée, et il voulait que ses hommages et son amour en égalassent la durée.

Il promet à Dieu de le louer, de le bénir *tous les jours* : ce qui ne signifie pas que, durant tous les moments et toutes les heures qui forment les jours, il chanterait les louanges de Dieu. Le service de Dieu n'est point incompatible avec les devoirs de l'état, avec les fonctions qui sont dans l'ordre de la Providence. Le Prophète veut dire qu'il portera sans cesse dans son ame le désir de s'unir à Dieu dans la prière, qu'il ne perdra point de vue sa divine présence, et qu'il sera toujours prêt à se répandre en actions de grâces au pied du trône de sa suprême majesté.

Il appelle Dieu son *roi*, pour faire voir qu'il dépend absolument de lui, qu'il reconnaît la justice et la douceur de ses lois, qu'il renonce à toute occupation, à tout amusement qui serait incompatible avec le service d'un si grand maître.

RÉFLEXIONS.

Il y a dans ce préambule du psaume un esprit de foi et un langage de piété, qu'il ne m'est possible ni d'apprécier ni d'expliquer. Dieu n'était pas plus visible à David qu'à nous; et la foi élevait ce Prophète au-dessus de tous les êtres créés, au-dessus de tous les objets des sens, au-dessus même de toutes les vérités intellectuelles, pour le placer près du trône de Dieu. Il ne veut s'occuper que du soin de faire sa cour à ce roi de tous les siècles; il exaltera ses grandeurs, il bénira son saint nom; tout le temps de sa vie sera consacré à cette fonction sublime : il compte même la remplir durant toute l'éternité. Tous les objets qui attachent les hommes à la terre, ne lui sont plus rien; il ne veut penser qu'à son Dieu et à ses perfections infinies.

Quel engagement prend ce Prophète! il louera et bénira le Seigneur *tous les jours*, sans exception. Mais dans le nombre de ces jours, il y en aura de tristes et de nébuleux; il y aura des jours de tentations, des jours de souffrances, des jours de tribulation. Malgré ces contre-temps, il sera fidèle au saint exercice qu'il s'est prescrit; il chantera les louanges du Seigneur; il le remerciera de tous les événements; il adorera la main qui le frappe; et comme Dieu est la bonté et la beauté par excellence, ces jours, consacrés à son culte, deviendront aussi de beaux jours, des jours fortunés, des jours qui auront pris l'empreinte du bonheur de Dieu même. Nous sommes la plupart de très-mauvais économes de nos jours; nous les trouvons pleins d'amertume, parce que nous les passons sans vue de Dieu, sans retour vers Dieu. Si quelquefois nous nous adressons à lui, c'est sans foi, sans désir de le glorifier : l'ennui se répand sur nos exercices mêmes de piété; et bien loin d'être disposés à bénir le Seigneur, comme le Prophète, dans *les siècles des siècles*, nous plaignons les moments que nous passons en sa présence. O saint Prophète, que votre ferveur s'est ralentie parmi ceux mêmes qui répètent vos sacrés cantiques! Le Seigneur n'est-il donc plus notre *Dieu* et notre *Roi?* n'est-il plus digne des hommages que vous lui avez rendus avec tant de zèle? Il s'est écoulé près de trois mille ans depuis que vous avez exalté son saint nom; cet intervalle a-t-il mis des différences dans celui devant qui mille ans sont *comme un jour?* c'est dans nous seuls que s'est faite la révolution

(1) D. Calmet se trompe, quand il dit que ce psaume porte en titre : *Laudatio*.

vous avez eu moins de motifs que nous pour croire pour aimer, pour adorer ce maître suprême, puisque vous n'avez point vu le chef-d'œuvre de la rédemption; et nous sommes cependant tout de glace en adoptant même vos pensées, vos prières, vos transports. Nous n'en prenons que la lettre, et nullement l'esprit; nous n'en saisissons que l'harmonie, et point du tout les sentiments.

VERSET 3.

Le texte dit : *Et il n'y a point de recherche par rapport à sa grandeur* : ce qui signifie qu'il n'est pas possible d'approfondir sa grandeur, ni d'en trouver, à force de recherches, les bornes et les limites. Le sens du texte retombe donc dans celui des versions; mais il est exprimé d'une manière plus profonde dans le texte. Cette pensée répond à celle de l'Apôtre, qui dit qu'*il n'est pas possible de découvrir les voies du Seigneur*. Le prophète parle de la grandeur même de Dieu, de l'excellence de son être; et il fait connaître, par ses expressions, qu'il regardait Dieu comme un être infini; car s'il n'en avait pas eu cette idée, il aurait pu penser qu'il était possible de faire des recherches sur sa grandeur, d'imaginer du moins qu'il y avait quelque moyen de tenter ces recherches, et de parvenir aux limites de cette grandeur, quelque élevée qu'elle fût au-dessus de celle des créatures.

RÉFLEXIONS.

La considération de l'infinité de Dieu opère trois grands effets dans l'esprit humain : elle fortifie la foi, elle inspire une profonde humilité, elle détache efficacement de tous les biens créés. Il est très-certain que nous ne concevons pas cet infini; car quelle proportion entre notre esprit, dont les bornes sont si étroites, et les perfections de celui qui est sans limites, sans négations, sans modifications, sans restrictions; qui est tout être, toute vie, toute puissance, toute science, toute justice, toute bonté, toute sagesse? Cependant nous avons assez d'idée de cet infini, pour savoir qu'il existe, qu'il est distingué de tous les êtres créés, et qu'il peut seul faire notre bonheur. Or, ce mélange de lumières et d'obscurités, par rapport à l'Être infini, fortifie extrêmement notre foi. Nous savons qu'il a révélé plusieurs grands mystères; c'est encore là une clarté, une certitude à laquelle nous ne pouvons nous refuser : ces mystères sont incompréhensibles; cela ne doit point nous étonner : ce sont des vérités contenues dans l'infini, qu'il ne nous est ni possible ni permis de pénétrer, de juger, d'apprécier. Plus ces mystères sont élevés, plus ils sont dignes de l'infini. Tous les doutes en matière de foi cessent dès ce moment; j'adore, sans hésiter, un Dieu en trois personnes, un Dieu incarné, un Dieu voilé sous les espèces de l'eucharistie, un Dieu présent et opérant partout, un Dieu qui fera entendre sa voix dans les tombeaux, et qui ranimera la cendre de tous les hommes. Je ne m'avise pas de disputer sur le fond et sur la manière de ces grands objets : si celui qui les contient dans son sein et qui me les a révélés n'était pas l'infini, je demanderais la raison de ce qu'ils sont, et pourquoi ils sont, ou plutôt je ne les croirais point, parce que je ne serais pas obligé de me soumettre à des incompréhensibilités émanées du fini; je me sentirais capable d'en juger; et dès-là que mon intelligence ne pourrait y atteindre, je serais en droit de suspecter de l'erreur. Mais en présence de l'infini, je me tais, je fais en cela l'usage le plus légitime de ma raison; et je trouve non-seulement téméraires, mais insensés, tous ceux qui refusent d'embrasser la foi de ces mystères.

Ce même infini m'inspire une profonde humilité; car je suis toujours en lui, et je ne suis rien en comparaison de lui. Si je n'étais pas toujours en lui, je me croirais peut-être quelque chose, parce que je ne serais environné que d'êtres aussi bornés que moi, et de plusieurs même qui auraient moins d'intelligence que moi : mais je suis nécessairement dans l'infini; car comme il n'a point de bornes, soit dans son essence, soit dans son action, il est partout, et il opère partout; c'est de lui que je tiens l'existence et la vie, c'est lui qui gouverne les facultés de mon esprit et de mon corps, qui sonde mes pensées les plus secrètes, et qui les juge selon la plus exacte vérité. Quelle idée dois-je donc avoir de moi, en présence de cette majesté infinie? Le plus vil des mortels devant le plus grand prince du monde, est cependant un homme, et cette qualité seule supprime les intervalles; mais le fini devant l'infini s'éclipse nécessairement, il n'est plus rien, et il ne lui convient que d'avouer qu'il n'est rien. Par-là s'écroule tout le colosse de la grandeur humaine, s'éteint tout l'éclat des titres, s'évanouit toute l'importance qu'on donne au savoir, à l'industrie, aux talents. L'homme le plus humble devient le plus sage, le plus savant, le plus estimable, parce qu'en ne se croyant rien il se place au rang qui lui convient; et à l'infini seul est réservé l'honneur d'être tout sans partage et sans exception.

Troisième effet qu'opère la considération de l'infini : elle détache le cœur de l'amour des biens créés. Il y a aussi dans le cœur humain une sorte d'infini; car il désire sans fin, et rien de créé ne peut le satisfaire. Il n'aurait pas cette qualité, s'il n'existait pas hors de lui un objet infini; car qui est-ce qui la lui aurait donnée? et pourquoi lui aurait-elle été donnée? Que ce cœur recherche des biens finis, qu'il se livre aux impressions qu'ils font sur lui, ce sera pour quelques moments une sorte de bonheur pour lui : mais quelques moments après, le dégoût, le repentir, l'inquiétude, s'empareront de lui; il courra peut-être après d'autres objets pour satisfaire ses désirs, mais il éprouvera encore le même tourment; la satiété succèdera aux transports de la passion : jamais il ne se délivrera de la tendance qu'il a vers l'infini : il éloignera peut-être la pensée de ce grand objet; mais ses penchants, toujours pleins d'activité et toujours insatiables, le représenteront sans cesse. Et qu'arrivera-t-il enfin, quand l'âme, fatiguée de ses recherches, et pressée par son indigence, se tournera vers cet infini, qu'elle avait fui si long-temps? le mépris de tout ce qui n'est pas cet infini, ne remplacera-t-il pas tous les désirs frivoles qui lui avaient fait illusion? C'est alors que cette âme pensera tout-à-fait noblement de ce qu'elle est, de ce qu'elle doit être, de ce qu'elle doit estimer et aimer; elle s'écriera : O infini, seul digne de moi! possédez toutes mes puissances, puisque vous possédez tous les biens et toutes les perfections.

VERSETS 4, 5.

L'hébreu dit au premier verset : *La génération louera à la génération vos œuvres*, ce qui signifie que *de génération en génération on exaltera les œuvres du Seigneur*; et ce sens retombe dans le sens des versions, qui portent que *la génération et la génération*, c'est-à-dire, *toutes les générations loueront ces œuvres*.

Au second verset, l'hébreu dit proprement : *Je méditerai ou j'exposerai la magnificence, la gloire de votre majesté et les opérations de vos merveilles*. La Vulgate traduit exactement les LXX, qui doivent avoir mieux lu qu'on ne lit aujourd'hui dans le texte.

Le Prophète plein des grandes idées qu'il a conçues de Dieu, accumule ici, et dans les versets suivants, tous les titres qui méritent et qui exigent que toutes les races futures rendent leurs hommages à Dieu. Il indique dans ces deux versets la puissance, la magnificence, la gloire, la sainteté et les merveilles de cet Être suprême.

RÉFLEXIONS.

Les merveilles de la création subsistent et subsisteront jusqu'à la fin des siècles; mais s'il n'y avait pas des générations d'hommes pour les admirer et pour en perpétuer le souvenir, ce seraient, en quelque

sorte, des œuvres mortes, des merveilles qui n'annonceraient pas la gloire, la magnificence, la puissance du Créateur. Dieu a pourvu d'une manière admirable aux intérêts de sa grandeur. Les générations des hommes passent l'une après l'autre, mais elles sont toujours l'une dans l'autre. On en compte trois dans un siècle, mais la troisième tient par la seconde à la première; et en remontant toujours de génération en génération, de siècle en siècle, il est certain que les hommes d'aujourd'hui sont liés indissolublement avec les chefs du genre humain : c'est une chaîne non interrompue; le premier anneau est à l'origine du monde, et le dernier sera au dernier jour de l'univers. Cette suite de générations forme la tradition, et de cette tradition résulte l'hommage que toutes les races humaines rendent à la puissance, à la sagesse, à la bonté du Créateur.

Il est cependant vrai qu'au temps du Prophète, l'idolâtrie avait extrêmement obscurci les lumières primitives touchant les merveilles de la création. Les passions du cœur avaient séduit l'esprit; et quoiqu'on reconnût la nécessité d'un Etre suprême qui présidât à cet univers, il s'était formé mille faux systèmes qui avaient altéré l'enseignement des premiers hommes. Quand le Prophète dit que toutes les générations célèbreront les œuvres du Seigneur, qu'elles parleront de sa magnificence, de sa gloire, de sa sainteté, de sa puissance, il avait sans doute en vue la révolution qui s'est faite dans le monde par la prédication de l'Evangile; car c'est alors que les gentils ont été instruits des vrais principes et qu'ils ont connu les merveilles du Très-Haut; c'est alors que le fil de la tradition, parmi tant de nations auparavant idolâtres, s'est lié avec la doctrine du vrai culte conservé parmi les Juifs, et que de nouvelles lumières ont perfectionné l'enseignement qui avait subsisté dans la Synagogue. Reconnaissons le bienfait de notre vocation à la foi, et confirmons par nos œuvres la vérité que nous a annoncée le Prophète.

VERSETS 6, 7.

Dans l'hébreu, on voit encore la première personne dans la seconde partie du premier verset : *Je raconterai votre grandeur ;* mais ici saint Jérôme lui-même met la troisième personne du pluriel, à l'exemple des Septante, de la Paraphrase chaldaïque et de la Vulgate. J'ai déjà remarqué que ce sens est plus naturel.

Les traits de ce tableau sont très-fins ; et il est difficile de les bien rendre dans les versions. Le Prophète parle de la force terrible du Seigneur, quand il veut se venger; il parle de sa grandeur, de sa bonté, de sa justice, c'est-à-dire, ou de son équité, ou de sa fidélité; et il varie dans le texte toutes les expressions, insistant d'une manière remarquable sur la *bonté* ou la *douceur*, parce que c'est un des attributs qui touchent le plus le cœur de l'homme. Il dit : *Toutes les générations répandront des torrents de paroles, en se rappelant le souvenir de votre bonté copieuse* ou *abondante.*

Nos versions disent : *Elles éclateront de joie à cause de votre justice;* mais on peut traduire l'hébreu par, *elles célébreront votre justice.*

RÉFLEXIONS.

Il y a dans les œuvres de Dieu des *merveilles de terreur*, des *merveilles de grandeur*, des *merveilles de bonté*, des *merveilles de justice*, ou *d'équité*, ou *de fidélité*; et c'est en quelque sorte le plan d'hommages, de cantiques, de transports de joie, que le Prophète trace aux générations futures. Cet exercice, qui comprend tous les devoirs de la religion, n'est, pour ainsi dire, qu'en prélude et en ébauche dans cette vie. Si ces merveilles sont infinies, dit S. Augustin, comment les louer avec dignité, tandis qu'on est borné à quelques moments d'existence? On ne peut remplir cette fonction que dans l'éternité, parce que sa durée est infinie.

Il était nécessaire, ajoute le saint docteur, de joindre les *merveilles de terreur* aux *merveilles de bonté ;* car ce serait en vain que Dieu ferait des promesses, s'il n'étonnait pas aussi par des menaces. Les hommes sont présomptueux, ils ont besoin d'être retenus par la crainte ; ils sont lâches, la vue des châtiments ranime leur vigilance. Enfin les dons de Dieu seraient peu estimés, si, par la punition des coupables, on ne faisait pas voir combien il est terrible d'en abuser.

Saint Augustin fait encore une réflexion qui est de tous les temps, et plus peut-être du nôtre que de celui où a vécu ce saint Père. Bien des gens, *dit-il*, parlent des merveilles répandues dans cet univers, et très-peu de leur auteur. Il y a eu dans tous les siècles des observateurs curieux, des naturalistes, des astronomes, des hommes attentifs à suivre le cours des révolutions qui arrivent dans les corps, et même dans les esprits. Mais quel soin a-t-on pris de passer des ouvrages de la créature au Créateur, de réfléchir sur la puissance qui a produit et qui conserve tant d'êtres, dont la variété, le nombre, les propriétés, sont l'objet de notre admiration? Cette observation de saint Augustin est d'une vérité que l'expérience confirme, et qui devient même d'autant plus sensible, que les hommes s'éloignent plus de l'origine du monde. Les lumières s'accroissent sur les productions de la nature, sur les mouvements des cieux, sur les richesses que la terre et la mer contiennent dans leur sein : et il semble que la connaissance de Dieu diminue dans la même proportion ; on abuse du progrès des lumières sur les œuvres de Dieu, pour forger des systèmes contre Dieu; plus la nature se développe, et plus on imagine d'hypothèses absurdes pour blasphémer son auteur. S. Augustin appelait ingrats ceux qui louaient les créatures sans louer celui qui les a créées : quel nom doit-on donner à ceux qui inventent des opinions monstrueuses, pour soustraire ces créatures à celui sans qui elles n'existeraient pas ?

VERSETS 8, 9.

Dans le premier verset, l'hébreu dit : *Il est lent à se mettre en colère*, et cette expression a plus de force que celle-ci : *Il est patient.* Au second verset quelques-uns croient qu'on peut traduire : *Et ses tendres commisérations l'emportent sur toutes ses œuvres ;* ce qui a aussi un assez bon sens ; car le Prophète voudrait dire par-là que Dieu, dans cette vie, exerce plus sa miséricorde que ses autres attributs. Mais le vrai sens du texte et des versions est que Dieu manifeste sa miséricorde dans toutes ses œuvres.

On voit, par ces deux versets, que le Prophète a eu extrêmement à cœur d'exalter la bonté et la miséricorde divine. Il épuise à cet égard toutes les expressions : Dieu est miséricordieux, compatissant, lent à punir, toujours prêt à pardonner, plein de douceur à l'égard de toutes ses créatures. Il n'en est aucune qui n'éprouve sa tendresse, sa commisération.

RÉFLEXIONS.

L'accord de la miséricorde de Dieu avec sa justice, est quelque chose d'incompréhensible. Nous apercevons cependant ce qui doit être le nœud de cette conciliation; c'est que Dieu est éternel. Les hommes ne pourraient être miséricordieux dans tous les cas, c'est-à-dire, faire toujours grâce aux coupables, sans manquer à la justice, parce qu'ils ne sont pas maîtres des temps et des événements. Que l'auteur d'un grand crime ait été saisi par la justice humaine, si on le mettait en liberté, et qu'il se rendît encore coupable des mêmes excès, on ne serait pas sûr de l'arrêter une seconde fois, et c'est pour cela qu'on le punit dès le premier attentat qu'il ose commettre contre les lois : mais Dieu étant toujours ce qu'il est, c'est-à-dire indépendant des temps, à cause de son éternité, et pouvant toujours exercer ses vengeances contre les pécheurs, sa miséricorde n'est point exposée à prendre sur les droits de sa justice. Il est infiniment miséricor-

dieux, tandis que les pécheurs sont dans la voie, et infiniment terrible quand ils sont au terme. Il est lent à punir, parce que, quand il faut punir, il a toute puissance pour consommer la punition.

La miséricorde de Dieu n'a point de bornes, non-seulement en elle-même, parce que c'est un attribut de l'Être infini ; mais encore dans ses effets, à l'égard des pécheurs. il n'en est aucun, quelque coupable qu'il soit, à qui Dieu ne veuille faire grâce, et à qui il ne la fasse, quand ce pécheur la demande dans les dispositions d'un cœur contrit. Cela est sans exception ; aussi le Prophète dit-il que *sa tendre compassion s'étend à toutes ses œuvres*. Cependant, dit S. Augustin, Dieu inflige aux réprouvés des peines éternelles, et ces réprouvés sont les œuvres de Dieu, puisqu'ils sont ses créatures. Mais, reprend le saint docteur, il est écrit que Dieu étend sa miséricorde sur toutes ses œuvres ; et dans l'enfer, c'est sur les œuvres du pécheur que s'exerce la justice divine. Dans le ciel, Dieu étend sa miséricorde sur les œuvres des saints, lesquelles sont aussi ses œuvres ; mais dans l'enfer, les péchés ne sont que les œuvres des réprouvés, et non les œuvres de Dieu ; c'est pour cela que ces œuvres n'ont point de part à la miséricorde divine.

Dieu a promis de faire toujours grâce au pécheur quand il se convertit, c'est-à-dire, quand il prend des sentiments de componction, qu'il avoue ses crimes, et qu'il embrasse les œuvres de la pénitence ; nul temps de la vie n'est excepté, nul péché n'est exclu de cette promesse : mais cette même promesse ne laisse pas le temps au choix du pécheur. Il est bien écrit que quand il se convertira, Dieu lui fera grâce, mais il ne l'est point que le pécheur pourra fixer sa conversion à telle époque qu'il voudra. Le temps est dans la main de Dieu seul ; tandis qu'il l'accorde, le pécheur peut se convertir, et c'est-là l'objet de la miséricorde : mais ce qui ne l'est pas et ne le peut être, c'est que le pécheur soit le maître du temps où il voudra se convertir, qu'il désigne un jour plutôt qu'un autre, qu'il diffère cette conversion jusqu'à ce qu'il lui plaise de l'exécuter. Si Dieu avait abandonné aux hommes le temps de leur conversion, ils attendraient tous le moment de la mort ; et s'ils savaient ce moment, comme ils devraient le savoir dans la supposition chimérique que nous faisons, les crimes se multiplieraient à l'infini, puisqu'on ne cesserait de pécher qu'à ce moment connu, où l'on se convertirait pour mourir dans la grâce du Seigneur.

VERSETS 10, 11, 12.

Selon l'hébreu, on pourrait traduire au premier verset par le futur : *Toutes vos œuvres vous glorifieront, et vos saints vous béniront ;* mais les LXX ont pu employer aussi l'impératif.

Au troisième verset, l'hébreu dit : *Pour faire connaître aux enfants de l'homme sa puissance, et la gloire éclatante de son règne.* Je ne doute pas que les LXX n'aient lu la seconde personne, *votre puissance*, *votre règne*, au lieu de la troisième. Les hébraïsants eux-mêmes conservent cette seconde personne dans leurs versions. Outre la Paraphrase chaldaïque, je puis citer les auteurs des *Principes discutés* et *Duport*. Et voilà encore un exemple qui fait croire que les livres dont se servaient les LXX, étaient plus corrects que les nôtres.

Dans ces versets, le Prophète commence à exalter la grandeur, la magnificence, la gloire, la puissance du règne de Dieu. Ce tableau bien considéré réveille de grandes idées. Tout y est gloire, puissance, magnificence, force, beauté. Ce sont toutes les créatures qui contribuent à faire reconnaître ces prérogatives du règne de Dieu, et ce sont les saints qui recueillent, pour ainsi dire, les suffrages de ces créatures. Les *saints* sont tous ceux qui servent Dieu avec fidélité et avec amour. Les *enfants des hommes* que les *saints* instruisent, sont les générations humaines, ou les gentils qui n'avaient qu'une connaissance obscure du règne de Dieu.

RÉFLEXIONS.

Le règne de Dieu est tout autre que celui des princes de la terre. Dieu règne sur des sujets qu'il a créés, qu'il conserve, qu'il peut placer dans tel poste qu'il lui plaît, et dont il n'a pas besoin ; il commande à des peuples qui ne peuvent ni se soustraire à son empire, ni troubler son repos, en se révoltant contre lui. S'il exige d'eux des devoirs, c'est pour leur intérêt et pour leur bonheur. S'ils sont indociles à ses ordres, il peut leur pardonner sans compromettre les droits de sa justice, et il peut les punir sans cesser d'être miséricordieux. Tout ce qu'il ordonne est bon, et tout ce qu'il défend est injuste : ses lois sont gravées dans le cœur, dirigent la conscience, et jugent les plus secrètes pensées de l'homme. Mille autres différences établissent un intervalle infini entre le règne de Dieu et celui des princes de la terre.

Mais ce qu'il importe de bien considérer, c'est que le règne de Dieu éclate dans toutes ses œuvres ; et que, de toutes les œuvres de Dieu, l'homme est celle qui reconnaît le moins cette domination du premier être. Cela paraît d'abord un paradoxe, et cependant rien de plus conforme à l'expérience. Toutes les créatures, hors l'homme, n'ont jamais eu qu'un langage sur leur dépendance à l'égard de Dieu ; leur témoignage n'a jamais varié, les preuves qu'elles ont données de la Divinité et de ses perfections, ont toujours été les mêmes ; et c'est ce qu'on appelle leur langage, leur voix, leur témoignage. L'homme, au contraire, s'est égaré dans mille systèmes absurdes et ridicules, pour se soustraire à la domination de Dieu. Les autres créatures, il est vrai, n'ont pas été libres dans leurs dépositions sur l'existence et sur les qualités de leur auteur ; mais fallait-il donc que la liberté donnée à l'homme lui servît à s'écarter de la route de vérité tracée par tous les êtres qui l'environnaient ? Des sujets ne doivent-ils être fidèles que quand ils sont esclaves ? Dès que l'homme commença d'exister, il reconnut le règne de Dieu, et il fut rebelle ; cela est étonnant, et doit humilier extrêmement notre esprit, si porté, d'ailleurs, à s'abaisser, à ramper devant ceux de qui il attend des grâces.

Le Prophète nous dit que ce sont *les saints qui publieront la gloire du règne de Dieu*, *et qui la feront connaître aux enfants des hommes.* Personne en effet n'est plus touché du règne de Dieu, qu'un homme de bien, qui médite sans cesse les rapports qui le lient au Créateur ; il n'abandonne jamais ces pensées : Je suis tout de Dieu, tout en Dieu, tout pour Dieu ; et il répète ces mêmes vérités aux autres hommes. Écoutons ce témoignage, il ne nous trompera jamais.

VERSET 13.

Le Prophète prétend remarquer ici la différence essentielle et principale du règne de Dieu d'avec le règne des princes de la terre. La domination de ceux-ci est sujette à des révolutions continuelles : révolutions dans leur personne, puisque la mort les enlève successivement à leur peuple ; révolutions dans leur fortune, puisqu'ils sont sujets à éprouver des disgrâces après des prospérités, des défaites après des victoires, des troubles après des années de paix et de gloire ; révolutions dans leurs États, puisque les plus puissants périssent, que les plus faibles s'agrandissent, et que ceux qui n'étaient pas, naissent des débris et sur les ruines des plus florissants. Le règne de Dieu s'étend à tous les siècles, à toutes les générations ; et quand les siècles et les générations ne seront plus, il subsistera encore, parce qu'il est éternel.

RÉFLEXIONS.

Le règne de Dieu est le règne de tous les siècles, parce que Dieu a fait tous les siècles, parce qu'il conserve tous les siècles, parce qu'il connaît tous les siècles, parce qu'il juge tous les siècles, parce qu'il consommera et détruira tous les siècles. Il y a dans chacune de ces vérités un fonds inépuisable de réflexions.

Dieu a fait tous les siècles, et voilà d'abord un mystère incompréhensible. Comment Dieu, qui est éternel, et dont l'éternité est sans succession, a-t-il créé le temps, ou a-t-il même vu le temps? et comment a-t-il ordonné que ses créatures mesurassent le temps, ou plutot le formassent par leur durée?

Dieu conserve tous les siècles en faisant naître des générations qui se succèdent; autre mystère inconcevable. Tous les siècles résultent de cette succession; et tous ces siècles, dans cette succession même, ne sont à chaque point de leur existence qu'un moment: ce qui est passé n'existe plus; ce qui est future n'existe pas encore; ce qui est même dans le moment présent, s'écoule toujours et n'a point de consistance.

Dieu connait tous les siècles dans leurs trois différences, de passé, de présent, de futur; nouvel abîme où l'esprit se perd. Dieu saisit par sa connaissance ce qui n'est plus et ce qui n'est pas encore; il le connait tout aussi clairement qu'il connait ce qui existe. Il n'y a point de succession dans lui, et il distingue toutes les successions passées, présentes ou futures.

Dieu juge tous les siècles, c'est-à-dire, tout ce qui s'est fait, tout ce qui se fait, et tout ce qui se fera dans tous les siècles. A mesure que les générations passent, il les juge; et ce qu'il juge est déjà passé, et ce qu'il juge n'existe plus. Qui peut concevoir que l'Être infiniment simple contienne dans sa pensée et conserve dans son souvenir l'état exact et l'histoire circonstanciée de tout ce qui a été fait, qu'il ait même jugé par avance tout ce qui se fera?

Dieu consommera et détruira tous les siècles, et il leur substituera l'éternité, non la sienne, qui est incommunicable, mais l'éternité propre des créatures intelligentes, et qui dans sa durée égale celle de Dieu.

O roi de tous les siècles, que de merveilles dans l'exercice de votre puissance! Vous dominez sur toutes les générations: elles passent toutes, et vous subsistez; elles rendent toutes hommage à votre éternité en cessant d'être, et vous les réparerez toutes un jour, afin qu'elles environnent votre trône, et qu'elles vous disent, avec votre Apôtre: *Qu'au roi des siècles, immortel, seul Dieu, soit honneur et gloire dans les siècles des siècles! Ainsi soit-il.*

VERSET 14.

Voilà le verset qu'on ne trouve point dans l'hébreu, et qui serait cependant nécessaire pour compléter l'alphabet de cette langue: car il commencerait par la lettre *nun*, le mot נאמן signifiant *fidelis*. Il n'est nullement incroyable que les Septante aient placé ici ce verset, s'ils ne l'ont pas vu dans leur exemplaire. Dans d'autres psaumes alphabétiques, on voit bien quelque dérangement dans la suite des lettres de l'alphabet; mais dans aucun cas il ne se trouve qu'un verset entier soit omis dans l'hébreu, et conservé dans la version des Septante. S'il n'était point chez ces interprètes, on pourrait croire que de leur temps il avait déjà disparu de l'hébreu; car il n'est pas probable que le Prophète ait supprimé tout-à-fait la lettre *nun*; mais, puisque les Septante nous ont transmis ce verset, il devait être assurément dans leur exemplaire (1). On n'est pas autorisé à dire que ces interprètes ont été inspirés pour l'ajouter. Les Septante n'eurent point d'inspiration; ils traduisirent selon les lumières naturelles et acquises qu'ils avaient. Ils ont fait quelques fautes; mais ce ne peut être dans ce verset, qui contient l'éloge de la fidélité de Dieu dans ses promesses, et de sa sainteté dans ses œuvres. Quelques-uns disent qu'ils l'ont formé d'après le verset 18 de ce même psaume, où on lit à peu près la même chose; mais cela ne justifierait pas ces interprètes du reproche d'avoir inséré un verset entier qui ne serait pas, en cet endroit, la parole de Dieu, tandis que tout le reste du psaume contient cette divine parole. Les Septante ont pu ajouter aux titres des psaumes; ils ont pu paraphraser le texte, ramener le sens figuré au sens propre, prendre le fond de la pensée du Prophète, et l'exprimer à leur manière; mais ils n'ont pas pu ajouter au contexte des versets entiers qui n'étaient pas dans l'original. Et quand le concile de Trente a prononcé l'anathème contre ceux qui ne recevraient pas comme sacrés et canoniques les livres de l'Écriture *entiers* avec *toutes leurs parties*, comme ils sont contenus dans l'ancienne Vulgate latine, il est censé avoir tenu le verset que nous expliquons, comme contenant la parole de Dieu, puisque ce verset fait partie de l'ancienne édition Vulgate.

(1) Voyez sur ce point le P. Houbigant, qui raisonne fort bien à ce sujet.

RÉFLEXIONS.

L'homme est fidèle quand il ajoute foi à la parole de Dieu; et Dieu est fidèle, parce qu'il tient toujours sa parole. Dieu n'a jamais pu manquer de fidélité et de vérité, puisqu'il est infiniment parfait, et que la fidélité est une perfection; mais les hommes, bornés dans leurs vues, et faibles dans leur confiance, ont eu besoin de témoignages pour exclure tous les doutes que forme leur imagination soupçonneuse, leur esprit timide, leur cœur dépravé. C'est pour cela que dans les premiers siècles du monde, et dans les premiers temps du christianisme, Dieu a confirmé sa parole par tant de prodiges; et c'est pour la même raison que tant de prophéties ont eu leur accomplissement. Ce qu'il reste à attendre pour les dernières destinées, soit du monde entier, soit de chaque homme en particulier, a pour garant de la certitude des événements, l'histoire de ce qui est arrivé. Si tant de promesses ont déjà été remplies, si tant d'oracles ont été accomplis, pouvons-nous douter de ce qui a été prédit sur notre sort éternel, et sur le sort de cet univers?

Tout imparfaits ou tout corrompus que nous sommes, nous ne doutons jamais de la fidélité de ceux dont les œuvres sont saintes. Nous pouvons soupçonner leurs lumières, mais nous n'avons point d'inquiétude sur leur probité. Ainsi la sainteté des œuvres garantit encore la vérité des promesses; et cette sorte de témoignage se trouve au plus haut degré dans Dieu. Il est la sainteté même, et toutes ses œuvres sont irréprochables; sa parole doit donc aussi être sainte et infaillible. Il nous trace par-là l'ordre de notre conduite, si nous voulons mériter le titre d'hommes fidèles, vrais, et dignes de la confiance de nos semblables. Soyons saints, et personne ne se défiera de nous; mais il faut que cette sainteté éclate dans toutes nos œuvres, qu'elle soit solide, constante et incontestable: on aura lieu de ne pas compter sur notre parole, si notre piété est bizarre et inégale; si elle a pour motif des intérêts humains; si nous prétendons allier l'Évangile avec les usages du monde. Le monde est faux, et notre piété porterait les caractères de cette fausseté. L'Écriture représente toujours la sainteté comme un état à part et distingué de tout ce qui est profane. Dieu est saint, parce qu'il n'est que lui-même, et qu'il n'a rien de commun avec ce qui n'est pas Dieu: soyons saints à son exemple; n'ayons de ressemblance qu'avec Dieu; ne soyons à Dieu que pour Dieu, et ne soyons à nous-mêmes qu'en Dieu.

VERSET 15.

Notre version française rend exactement le sens de l'hébreu, et détermine celui de la Vulgate. Ce sens, au reste, n'est pas que Dieu empêche de tomber tous ceux qui sont en danger de faire une chute, et qu'il relève tous ceux qui sont tombés. Le Prophète veut dire que personne ne se soutient et ne se relève que par le secours de Dieu. Or, il s'agit bien plus ici des chutes spirituelles que des adversités de la vie.

RÉFLEXIONS.

Dans un sens très-réel, Dieu empêche toutes les créatures de tomber: à chaque moment elles rentre-

raient dans le néant, si Dieu ne les soutenait : car nulle d'entre elles n'a la force et le pouvoir de se conserver. De ce qu'elles existent dans un instant qu'on peut assigner, il ne s'ensuit aucunement qu'elles doivent exister dans un autre instant, ni qu'elles aient la force de se maintenir dans l'existence que Dieu leur a donnée; elles ont besoin que Dieu la leur conserve. Ainsi réduites à elles-mêmes, dans tous les instants, elles ne sont capables que de tomber, c'est-à-dire, de périr. Cette vérité, dont tout le monde convient, devrait retenir l'homme dans une profonde humilité, puisqu'il n'a dans lui-même aucun principe de conservation; elle devrait le rendre très-attentif à la présence de Dieu, puisque Dieu étend toujours sa main sur lui pour le soutenir; elle devrait lui rappeler sans cesse la pensée de la mort, puisqu'à chaque instant Dieu peut cesser de lui conserver la vie. Mais les hommes agissent comme si leur existence ne dépendait que d'eux-mêmes; ils traitent Dieu comme s'il leur était étranger; et ils ne pensent pas plus à la mort, que s'il était en leur pouvoir de l'empêcher, ou de déterminer l'heure à laquelle elle devrait arriver. De là cette vérité si affligeante : *Dieu est inconnu* jusque dans son propre royaume; Dieu est oublié de ses propres sujets; son règne est éternel, et il semble que ce règne n'existe pas; sa domination s'étend à toutes les races humaines, et il semble qu'aucune ne dépend de lui.

VERSETS 16, 17.

Dans l'hébreu, la seconde partie de ce second verset est susceptible de plusieurs versions qui cependant rentrent dans le même sens. *Vous rassasiez tout animal vivant, selon sa volonté*, ou *autant qu'il le désire. Vous donnez à chaque animal sa réfection*, ou *autant qu'il en a besoin. Vous nourrissez tout animal, selon votre bienveillance*, ou *par un effet de votre miséricorde et de votre bonté.*

Le sens du Prophète est fort clair; il célèbre la Providence, la libéralité, la bonté divine qui ne manque à aucune de ses créatures.

RÉFLEXIONS.

De tous les animaux répandus sur la terre, l'homme est peut-être celui qui manque le plus souvent des choses nécessaires à la vie. Je dis *peut-être*, parce qu'il n'est pas sûr que tous ceux qui se plaignent de leur misère, soient en effet aussi misérables qu'ils le disent : mais en supposant même la vérité de leurs plaintes, il est encore très-facile de justifier les attentions de la Providence à leur égard. Tantôt ces hommes si indigents négligent le travail, qui était la ressource naturelle que Dieu leur avait laissée pour partager ses dons. Tantôt ils dissipent en débauches les biens que Dieu leur avait donnés en abondance. Tantôt ils ne comptent que sur leur industrie, et n'ont aucun sentiment de confiance à l'égard de Dieu. Tantôt Dieu leur envoie la pauvreté pour détacher leur cœur de l'amour des choses sensibles, ou pour leur donner lieu de pratiquer de grandes vertus. Tantôt Dieu a en vue de fournir aux riches l'occasion d'exercer la charité; et ceci est assurément un des témoignages les plus sensibles de la divine Providence.

Dieu pourvoit à la subsistance des animaux dépourvus de raison et de liberté. *Les oiseaux du ciel*, dit J.-C., *ne sèment ni ne moissonnent, et le Père céleste les nourrit.* Il fait beaucoup plus pour les hommes, puisqu'il leur prodigue tous les fruits de la terre et la chair même des animaux; mais il les assujettit au travail, parce qu'ils sont pécheurs dès leur origine, et parce qu'ils ont tous les moyens de rendre leur travail utile.

Le Prophète n'ajoute pas sans raison, que Dieu donne à ses créatures, *dans le temps convenable*, ce qui est nécessaire à leur subsistance. Il assiste les indigents au moment du besoin qu'ils éprouvent; il n'accorde pas le superflu à ceux qui le désireraient pour en abuser; il dépouille quelques-uns de leurs richesses, parce qu'ils les possèdent hors de propos, et sans utilité pour le bien des autres. Enfin sa Providence est assortie aux circonstances, aux besoins, à l'état, aux devoirs de tous les hommes. Quand on est attentif à observer ce qui se passe dans le monde, on y remarque des événements qu'on pourrait appeler les miracles de la Providence divine. Mais la plupart des hommes n'ont ni foi, ni confiance en Dieu, ni modération dans leurs désirs, ni patience dans leurs peines, ni reconnaissance pour les bienfaits de Dieu, ni zèle pour en faire part à leurs semblables. Dieu ouvre sa main, et les hommes la ferment; Dieu donne à propos ce qui est nécessaire, et les hommes désirent et demandent ce qui est préjudiciable à leur salut, et inutile même pour leur bonheur sur la terre.

VERSET 18.

Ce verset, à l'exception de deux mots, est le même que le verset 14, tel que nous l'avons dans nos versions; mais dans sa première partie, il a un autre sens que le verset 14. Celui-ci exalte la *fidélité* de Dieu, et celui-là s'attache à sa *justice*. Il s'agit, dans le premier, des promesses de Dieu, et dans le second, de ses décrets, de ses actions; car c'est ce qu'on doit entendre par les *voies* du Seigneur.

RÉFLEXIONS.

Les meilleurs princes sont quelquefois injustes, soit par défaut de reconnaissance, soit parce qu'ils ne peuvent pas exécuter tout ce qu'ils savent être juste. Ils sont bornés par les circonstances, par la considération du bien général, par la crainte d'un plus grand mal. Mais la justice de Dieu est supérieure à tous les événements et à tous les obstacles. Les hommes ne peuvent pas toujours connaître les ressorts de cette justice, et jamais ils n'en peuvent pénétrer tous les rapports. Pour résoudre tous nos doutes sur les caractères et sur les effets de la justice divine, le Prophète ajoute que Dieu est saint dans tout ce qu'il fait. Par conséquent, les opérations de sa justice sont saintes et exemptes de tout reproche.

Les hommes sont souvent injustes dans l'idée qu'ils se font de la justice divine; parce qu'elle punit le crime, ils la révoquent en doute, ou ils la bornent à leur manière. Ils n'en usent pas ainsi à l'égard de la clémence et de la bonté, qui est aussi un des attributs de la divinité. Ils approuvent que Dieu fasse grâce et qu'il récompense, mais ils voudraient que jamais il n'usât de sévérité contre les coupables. Ce sont-là des jugements dictés par l'amour-propre et par le désir de l'impunité. Tels n'ont pas été les sentiments des prophètes et des saints. Ils ont rendu hommage à la justice de Dieu comme à sa miséricorde, parce qu'ils avaient les vraies notions de Dieu, et qu'ils prenaient pour règle sa sainte loi, non le mouvement aveugle de leurs passions.

VERSET 19.

Il est nécessaire de traduire ce verset mot à mot, pour en faire bien sentir la force. Le Prophète ne dit pas simplement que *Dieu est près de ceux qui l'invoquent*; il dit *que Dieu est près de ceux qui l'invoquent dans la vérité*, c'est-à-dire, avec sincérité, avec un cœur droit, avec un vrai désir de lui plaire.

RÉFLEXIONS.

Dieu est toujours près de nous, puisqu'il est présent partout, et qu'il nous conserve dans tous les instants; mais quand on l'invoque *dans la vérité*, il se rend présent par sa grâce et par son amour.

Invoquer Dieu dans la vérité, est une instruction de la plus grande étendue. On n'invoque Dieu *dans la vérité*, que quand on a une foi pure, une ferme espérance, et le désir d'accomplir le grand commandement de l'amour, ou, ce qui est la même chose, un amour au moins commencé. Si l'on ne joint à ces dispositions l'attention de l'esprit et la ferveur de la volonté, l'*invocation* n'aura pas le caractère de vérité

qu'exige le Prophète. Eh! dans les grâces que nous demandons aux grands de la terre, l'esprit et la volonté ne se portent-ils pas à l'objet de nos désirs?

Le Prophète dit que Dieu est *près de ceux qui l'invoquent.* C'est donc Dieu qu'il faut principalement rechercher, et non ses bienfaits et ses dons. Il veut bien que nous lui exposions nos besoins, et nous en avons la preuve dans l'oraison que J.-C. nous a apprise. Mais avant toutes choses, nous avons besoin de Dieu, c'est-à-dire, de son amour, qui consiste dans l'union de nos volontés avec la sienne; aussi cette même prière dit-elle : *Que votre nom soit sanctifié, que votre volonté soit faite sur la terre comme dans le ciel.* Nous demandons la fécondité des terres, le succès de nos entreprises, la santé de notre corps, la conservation de nos proches, la protection divine contre nos ennemis; mais désirons-nous également la victoire de nos passions, la paix de notre intérieur, la patience dans les adversités, l'humilité dans la bonne fortune, la connaissance de J.-C. et de sa croix?

Invoquer Dieu dans la vérité, ce n'est pas nous partager entre Dieu et le monde, accorder à Dieu quelques moments pour satisfaire à la coutume, et nous conformer à l'exemple de nos pareils; ce n'est pas réciter un nombre de prières dont les formules ne disent rien à notre cœur, tandis que notre esprit est dans les affaires, ou dissipé par les amusements. La *vérité* ne se trouve point sur les lèvres, tandis qu'elle n'est pas dans l'intérieur. C'est pour cela que les saints ont fait tant de cas de la prière mentale, parce que c'est l'invocation du cœur, et par conséquent l'invocation faite *dans la vérité.*

Enfin, *invoquer Dieu dans la vérité*, c'est conformer sa conduite aux prières qu'on offre à Dieu. *Pour entrer dans le royaume des cieux,* disait Jésus-Christ, *il ne suffit pas de dire, Seigneur, Seigneur; il faut faire la volonté de mon Père.* Comme cette sainte volonté de Dieu est la *vérité* essentielle, celui qui l'accomplit est *dans la vérité et prie dans la vérité.* Ainsi, pour nous assurer si nous invoquons Dieu *dans la vérité*, voyons si nous faisons ce qui est de son bon plaisir, si nous acquiesçons à tous les événements qui nous viennent de sa main, si nous sommes fidèles à sa loi, si nous n'avons point d'autre désir que de lui plaire. *O vérité! ô invocation dans la vérité!* que je vous ai peu connue! J'invoque Dieu depuis tant d'années, et je n'ai pas su ce que c'était que de l'invoquer avec candeur, avec simplicité, avec amour. Mes lèvres, et peut-être aussi mes facultés intérieures ont été surchargées de prières : eh! rien de si simple, de si facile, que l'oraison de vérité. Je suis sûr de la vérité de celui que je prie; pourquoi ne m'assurerais-je pas de la vérité de mon cœur, tandis qu'il prie? Ce sera votre ouvrage, Seigneur : puisque vous êtes la vérité même, vous donnerez à ma prière le caractère de la vérité même; vous donnerez à ma prière la vérité; vous la rendrez sincère, humble, fervente, assidue, constante, et vous serez près de moi, pour que je ne désire et ne demande que l'accomplissement de votre sainte volonté.

VERSET 20.

Il semble que le Prophète veuille indiquer ici l'effet de la prière vraie, simple, pleine de confiance en Dieu. Et quel est cet effet? c'est que Dieu à son tour fera la volonté de ceux qui le prient avec un cœur droit et soumis à ses volontés. Ces hommes de prière craindront le Seigneur; et leur crainte sera, comme leur prière, animée de foi, et enflammée par l'amour. Il exaucera donc leurs vœux, et il les conduira au port du salut. S'il ne s'agissait pas ici du salut éternel, la prière serait, en quelque sorte, plus noble que son objet; car la prière faite dans la vérité et dans la crainte filiale de Dieu, est une œuvre qui nous approche de Dieu, et qui approche Dieu de nous, au lieu que les biens de cette vie sont plus propres à nous éloigner de Dieu qu'à nous unir à lui.

RÉFLEXIONS.

C'est un état bien parfait que celui où *Dieu fait la volonté de ceux qui le craignent.* Cet état doit être celui de l'union intime de l'âme avec Dieu; car alors cette âme ne voulant que ce que Dieu veut, il arrive que tout ce que Dieu veut est absolument et réellement l'objet des désirs de l'âme; elle ne demande dans ses prières que l'accomplissement du bon plaisir de Dieu : elle ne sait pas quelle sera la route par où Dieu la conduira; mais elle est sûre que cette route sera la plus conforme à sa propre volonté; elle ne sera, par conséquent, étonnée de rien, et jamais le trouble ne l'agitera. Mais comme Dieu ne se laisse jamais vaincre en libéralité, il arrivera aussi que cette âme, durant son union avec Dieu, obtiendra des grâces très-particulières, soit pour elle-même, soit pour les autres. C'est ce qui a rempli la vie des saints de tant de merveilles. Le monde en a révoqué en doute la plus grande partie, parce que le monde n'a point connu le pouvoir des âmes unies à Dieu et consommées dans l'amour de Dieu. Les saints ont encore fait plus de choses qu'on n'en a écrit, parce qu'ils ont plus aimé Dieu qu'on n'a pu l'écrire.

VERSET 21.

Le sens du Prophète est que Dieu protège particulièrement ceux qui l'aiment, qu'il veille à leur salut, qu'il leur donne la force de supporter les traverses de la vie, qu'il les conduit par des voies dont le terme est la béatitude éternelle. A l'égard des pécheurs, il ne les abandonne jamais entièrement en cette vie; mais à la mort, il les frappe en Dieu irrité, et il détruit pour toujours dans eux l'espérance du bonheur. C'est toujours par la fin qu'il faut juger de l'état des uns et des autres.

RÉFLEXIONS.

Si nous savions ce que c'est que l'amour de Dieu, nous aurions une grande idée de ce mot du Prophète : *Dieu garde ceux qui l'aiment;* et si nous savions estimer la protection de Dieu, nous mettrions son amour au-dessus de tous les biens du monde. C'est l'ignorance de ces deux objets qui nous perd. Nous sommes indifférents sur l'amour de Dieu et sur sa protection. Qu'arrivera-t-il? c'est que nous périrons avec les pécheurs. L'enfer est rempli d'hommes que Dieu a abandonnés, parce que ce furent des hommes sans amour. Voyez, dit S. Augustin sur ce verset, quelle est la sévérité de celui dans qui se trouve tant de clémence et de bonté : il sauve les uns, il réprouve les autres, et c'est l'amour qui fait cette différence; l'amour conservé et cultivé par les premiers, négligé et méprisé par les seconds. C'est donc l'amour de Dieu qui décide de tout, c'est cet amour qui fera au dernier jour la séparation éternelle des justes d'avec les réprouvés. O hommes! instruisez-vous, apprenez de l'amour ce que vous devez craindre, ce que vous devez espérer, ce que vous devez être dans l'éternité.

VERSET 22.

On peut traduire l'hébreu : *Toute chair bénira son saint nom;* mais les LXX ont pu rendre aussi ce texte à l'impératif. Cette expression, *toute chair*, comprend tous les hommes, de quelque condition qu'ils soient. Le Prophète les exhorte tous à bénir le saint nom de Dieu, et à ne point cesser de lui rendre cet hommage. David finit son psaume comme il l'a commencé, par la profession publique du culte qui est dû à la majesté suprême de Dieu.

RÉFLEXIONS.

Tous les motifs d'honorer, de craindre, d'aimer Dieu, dont le Prophète a rempli son psaume, se présentent ici en général à sa pensée, et il déclare en conséquence qu'il est prêt à remplir ces devoirs. Il invite tout ce qui respire à bénir le nom de Dieu dans les siècles des siècles, parce que Dieu est éternel, et que dans toute l'éternité il méritera les hommages de

toutes les créatures. Rappelons-nous souvent l'éternité de Dieu, et pensons à la nôtre; n'usons du temps que dans la vue de cette double éternité, puisque l'une et l'autre doit faire notre bonheur.

1. *Halleluia Aggæi et Zachariæ*. CXLV.
Hebr. CXLVI.

2. Lauda, anima mea, Dominum: laudabo Dominum in vitâ meâ; psallam Deo meo, quamdiù fuero.

3. Nolite confidere in principibus, nec in filiis hominum, in quibus non est salus.

4. Exibit spiritus ejus, et revertetur in terram suam; in illâ die peribunt omnes cogitationes eorum.

5. Beatus, cujus Deus Jacob adjutor ejus; spes ejus in Domino Deo ipsius, qui fecit cœlum et terram, mare, et omnia quæ in eis sunt.

6. Qui custodit veritatem in seculum, facit judicium injuriam patientibus, dat escam esurientibus.

7. Dominus solvit compeditos, Dominus illuminat cæcos.

8. Dominus erigit elisos, Dominus diligit justos.

9. Dominus custodit advenas; pupillum et viduam suscipiet, et vias peccatorum disperdet.

10. Regnabit Dominus in secula, Deus tuus, Sion, in generationem et generationem.

PSAUME CXLV.

1. O mon âme, louez le Seigneur; oui, je louerai le Seigneur durant le cours de ma vie; je chanterai mon Dieu sur mes instruments, tant que je vivrai.

2. Gardez-vous de mettre votre confiance dans les princes, dans les enfants des hommes, qui n'ont pas le pouvoir de procurer le salut.

3. L'esprit qui anime chacun d'eux, les abandonnera, et leur corps retournera dans la terre dont il a été tiré: en ce jour tous leurs projets s'évanouiront.

4. Heureux celui dont le Dieu de Jacob est le soutien, et qui met son espérance dans le Seigneur son Dieu, qui a fait le ciel, la terre, la mer et tout ce qu'ils renferment!

5. Il garde pour toujours la vérité *ou* la fidélité à ses promesses; il rend justice à ceux qui sont opprimés; il donne la nourriture à ceux qui sont pressés de la faim.

6. Le Seigneur délivre ceux qui sont dans les fers; le Seigneur ouvre les yeux des aveugles.

7. Le Seigneur relève ceux qui sont courbés; le Seigneur aime les justes.

8. Le Seigneur protége les étrangers; il prendra en main la cause de l'orphelin et de la veuve; mais il détruira les entreprises des pécheurs.

9. Le Seigneur régnera éternellement; il sera ton Dieu, ô sainte Sion, dans toutes les générations.

COMMENTARIUM.

Vers. 1. — *Halleluia* (1). Jam unica est vox ab hoc Psalmo usque ad finem Psalterii, quibus locis occurrit in principio hujus et sequentis. Reliquis verò, nempe 147, 148, 149, 150, in fine æquè ac principio Græci scribunt ἀλληλούϊα sine aspiratione principii et finis, et cum triplici λ. Hebræi contra cum aspiratione utriusque extremi et duplici lamed *halelu-iah*, dictione integrâ, sive è duobus integris compositâ, *hallelu*, quod imperativum est piel orbatum daghes propter litteræ geminationem, item quod è literis servatis eximi daghes soleat, et *iah* quod unum est è decem Dei nominibus per apocopen tetragrammati *Jehue*. Quare et desinit in *he* affectum mappic, ne quiescat, sed proferatur more *h*, Latini in interjectionibus proh, ah. De significatu recurre suprà, psal. 104, Aggæus et Zacharias non habentur in fonte, sed in multis exemplaribus Græcis et Hilario, quòd hujus Psalmi argumentum et materiam verterint et illustrârint, non quòd carmen condiderint.

Vers. 2. — Lauda, anima mea, Dominum (1). Hic

(1) Aggæi et Zachariæ nomina, quæ in hujus carminis fronte apud Vulgatam leguntur, neque in Hebræo, neque in Chaldæo habentur. Omittunt prorsùs S. Augustinus et S. Chrysostomus, eaque Theodoretus in Hexaplis non legit; at S. Hilarius et S. Athanasius à septuaginta Interpretibus addita esse arbitrantur. Nihil tamen in Psalmo est, quod utriusque hujus Prophetæ ætati repugnet, sive ad captivitatis Babylonicæ tempus cum Ferrando referas; sive solutâ captivitate scriptum putes cum Syro, Grotio, aliisque. Nobis quidem exaratus post captivitatem videtur, cùm Cyrus Judaici nominis adversariorum criminationibus persuasus, concessam illis in patriam redeuntibus restaurandi templi facultatem revocavit. Hanc Cyri inconstantiam spectare videntur Aggæus et Zacharias, iis verbis: *Nolite confidere in principibus*. Quæ sequuntur, exhortatio ad populum sunt, ut omnem in Deo fiduciam collocet. Si conjecturas sequi licet, hunc Psalmum cæterosque usque ad libri finem unius amplioris carminis partes esse puto, quod in mœnium Hierosolymitanorum dedicatione recitatum est. Rem ab exordio repetit vates. Permiserat Cyrus, ut templum urbemque Hierosolymam Judæi restaurarent. Hostium artibus deceptus facultatem abrogavit Cyrus. Cùm populus, omissa penitùs restauratione, illud solummodò moliretur, ut novas sibi sedes in patriâ constitueret, illos Deus fame ac sterilitate mulctavit. Imbrem ac fertilitatem promisit Aggæus, si manus iterùm operi admovissent. Paruère illi, statimque pluit, teste Psalmo 146. Reverso in patriam Nehemiâ, ex Persarum regis facultate, mœnia Hierosolymæ condita sunt, uti narrat Psalmus 147. Tum sequuntur dedicatio, actionesque gratiarum, quæ tribus posterioribus Psalmis continentur. *Halleluia*, quæ vox in fronte carminis legitur, hilaris intercalaris genus est, quo ad laudes Dei dicendas quis excitatur. Zachariæ et Aggæo Psalmum adscribit S. Hilarius; at primum utriusque propositum esse putat cœlestem Hierosolymam, cujus figura terrestris Hierosolyma est. (Calmet.)

(1) Incipit per dialogismum. Peregrinus enim homo animadvertens carnem suam gemere in labore peregrinationis, hortatur animam suam, ut ipsa saltem, quæ spe beata esse cœpit, Deum laudet, et canendo reficiat totum hominem. *Lauda*, inquit homo ad animam suam, *anima mea*, *Dominum*. Respondet anima, *laudabo Dominum in vitâ meâ*, id est, tunc verè laudabo, quando veram vitam; vivam, nunc enim gemendum et orandum est potiùs quàm canendum et laudandum; quamvis enim et nunc Deum laudemus, tamen non est hæc simplex et plena laudatio, sed admixta lacrymis et precibus; tunc autem erit sola et perpetua, ac jucundissima laudatio. Repetit hoc idem, dùm addit, *psallam Deo meo quamdiu fuero*, id est, cùm ad vitam æternam pervenero, sine intermissione psallam Deo meo. Nunc enim non possum psallere quamdiu sum, quia multa mala psallentem interrumpunt, sed tunc ab omnibus negotiis liber et expeditus, *psallam Deo meo, quamdiu ero*, id est, toto spatio veræ illius vitæ; et sicut semper ero sine timore moriendi, ita semper psallam sine periculo deficiendi. Ita S. Hilarius et S. August. exponunt. Non tamen rejicimus expositionem aliorum qui de

versus secundùm Masoretas scinditur in duos ; nam *laudabo* illis est secundi initium.

VERS. 3. — NOLITE CONFIDERE (1), certò sperare, certò fidere, neglecto Deo, Jerem. 17, 1. IN PRINCIPIBUS, *bindibim*, id est, in beneficiis propriè et voluntariis. Vide quæ diximus supra, psal. 117, 9. Nonnulli *nedibim* principes putant dictos, quòd suo vivant arbitrio, sicque facilè evadant tyranni. IN QUIBUS, in quorum potestate. SALUS, salvatio, vel prosperitas. Salutis nomen etiam Latinè latissimè patet ad omnes res prosperas. Alii, potestas et facultas salvandi. Nolite hominibus confidere, quorum non est salvare, qui ne se quidem, nedùm alios servare beareve possunt. Sic supra, psal. 3, v. 9 : *Domini est salus*, id est, salutare, salutem præstare.

VERS. 4. — EXIBIT SPIRITUS EJUS, efflabit, migrabit è corpore anima principis, Theodoretus. SPIRITUS, flatus, spiratio, anhelitus, vel anima. Ut cùm Latinè dicimus, *efflare animam*, dùm aer neque attrahitur, sive inspiratur, neque effunditur, sive expiratur. Exeundi autem verbo utitur, quòd illa sit separabilis, ac per se post separationem consistat, nec cum corpore, vel intra corpus extinguatur. REVERTETUR, homo scilicet, idque secundùm corpus. Nam non refertur ad spiritum, quasi significetur spiritus sive animus humanus extingui unà cum corpore, et in terram dissipari. Unde Hebraicè *iashub* est masculini generis, cùm *ruah, spiritus*, sit feminini. IN TERRAM SUAM, in humum suam. Hinc Hebraicè est *Adama*, è quâ primus homo dicitur sumptus, Adamque nominatus, Gen. 3, 19. Eò enim alludit. COGITATIONES, consilia, conatus, studia omnia evanescent et fient irrita.

VERS. 5. — BEATUS CUJUS DEUS JACOB ADJUTOR EJUS (2). Cur sperandum sit in Deo assignatur multiplex ratio usque ad Psalmi finem : à potentiâ, veritate, sive promissionum certâ præstatione, justitiâ, beneficentiâ, commiseratione, defensione, regni perpetuitate. SPES EJUS, cujus spes est in Domino.

VERS. 6. — QUI CUSTODIT VERITATEM (1), qui fidem servat in promissis. IN SECULUM, in ævum, in æternitatem, semper. Opponit enim seculum exitui spiritûs, vers. 4. Sic statim, FACIT JUDICIUM, reddit jus violentiâ et injuriâ affectis, vindicat violatos.

VERS. 7. — DOMINUS SOLVIT COMPEDITOS, vinctos, in carcerem conjectos. CÆCOS, cæcatos infirmitate et vi morbi. Cæcis oculos aperit, et visum tribuit. Nam Hebraicè *pakah*, id est, *aperit*, pro illuminat. Hos autem delegit præ cæteris ægris, ut Deum doceret curare morbos desperatos. Vel *cæcos*, præ magnitudine calamitatum ; calamitas enim comparatur tenebris, ut salus luci. Utrumque Hebræi, partim spiritualiter, partim temporaliter ; aliqui de illustratione mentis et conversione voluntatis, ut *illuminare* sit sapientes facere.

VERS. 8. — DOMINUS ERIGIT ELISOS, curvatos, collapsos. Lege superiorem Psalmum, vers. 15. Quod corporaliter quidem, sed spiritualiter potissimùm debet exponi, ut et præcedentia.

VERS. 9. — PUPILLUM ET VIDUAM SUSCIPIET, adjuvabit, defendet ; in numerum peculiarium amicorum accensebit, Chrysostomus. Hebraicè *iehoded*, id est,

(1) Videt sanctus Propheta multos retardari ab itinere ad salutem, quia mirantur præfecturas humanas, principatus et regna, quasi possint, qui ea possident, beatos facere quos volunt ; et miseratus cæcitatem ipsorum exclamat : *Nolite confidere in principibus* ; et mox declarat, *in filiis hominum*, id est, in principibus qui sunt hominum filii ; nam unus est princeps verus, qui est conditor hominum, in quo confidere licet. Adjungit rationem cur in principibus filiis hominum non sit fidendum, cùm dicit, *in quibus non est salus*. Potest autem intelligi efficienter et formaliter : siquidem in principibus terrenis non est salus, quia salvare non possunt alios, neque ipsi salvi sunt, sed salvandi cum cæteris, si digni erunt. At, inquies, Salvator noster filius hominis est ; sic enim in Evangelio se vocat Salvator noster Dominus Jesus Christus ; quomodò ergo in filio hominis non est salus? Rectè S. Augustinus respondet in Christo salutem esse, non quia filius hominis est, sed quia filius Dei, ac per hoc Deus super omnia benedictus in secula ; ubi S. Augustinus non negat Christi humanitatem concurrere ad salutem nostram, ut instrumentum conjunctum, sed significat originem et fontem salutis in Christo esse, non ex eo quod sumpsit ex homine, sed ex eo quod erat in principio apud Patrem ; et eumdem Christum non fore Salvatorem, si filius hominis esset, et filius Dei non esset. (Bellarminus.)

(2) Rejectâ vanâ confidentiâ in principibus terrenis, docet Propheta fiduciam ponendam esse in solo præsenti laude hunc versum exponunt. (Bellarminus.) Deo vero, si quis ad veram atque æternam salutem pervenire desideret. *Beatus*, inquit, est, spe videlicet beatus, et in viâ rectâ et securâ ad ipsam beatitudinem in re : *cujus Deus Jacob adjutor ejus*, id est, qui adjutorem et protectorem in hâc viâ Deum verum habet. Vocat enim Deum verum, *Deum Jacob*, quia familia Jacob Deum verum colebat, cùm Moabitæ, Ammonitæ Philistæi et cæteræ gentes vicinæ deos falsos colerent. Illud autem, *ejus*, supervacaneum est in linguâ nostrâ, sed apud Hebræos in usu est, ut alibi monuimus. Declarat continuò Propheta, quis habeat Deum adjutorem, ac dicit : *Spes ejus in Domino Deo ipsius*, id est, *beatus est cujus adjutor est Deus Jacob, beatus*, inquam, *cujus spes est in Domino Deo ipsius*. Nam hoc loco subintelligitur relativum, *cujus*, et superfluum est pronomen *ejus*. Esse autem Deum adjutorem omnium in se sperantium, Scriptura divina passim docet. Ecclesiastici 2 : *Nullus speravit in Domino et confusus est* ; et Psal. 113 : *Domus Israel speravit in Domino : adjutor et protector eorum est* : et ibidem hoc sæpiùs repetitur. Probat denique Propheta optimum esse sperare in Domino, *quoniam*, inquit, ipse *fecit cœlum et terram, mare et omnia quæ in eis sunt* ; ex quo sequitur ut sit potentissimus, et Dominus omnium rerum, et omnia sint ei subjecta, ac per hoc qui ab eo protegitur, nihil timere debeat. (Bellarminus.)

(1) Poterat peregrinus dicere : Deum omnipotentem esse scio, et posse, si velit, me protegere et juvare ; sed unde intelligam illum velle? Huic respondet Propheta, ac demonstrat, Deum velle, quia justus et misericors est. Et quidem quia justus est, *custodit veritatem in seculum*, id est, semper observat promissa ; promisit autem auxilium sperantibus in se. Item quia justus est, *facit judicium injuriam patientibus*, id est, justè judicat causam, quam habent justi adversùs iniquos, et iniquos punit, justos coronat ; quia verò misericors est, *dat escam esurientibus*, id est, per admirabiles vias providentiæ suæ prospicit inopiæ tum spirituali, tum corporali eorum qui sperant in se. (Bellarminus.)

sublevabit proprie, id est, sublevare et sustinere solet. Futur. pro præt., ritu linguæ in rebus solitis. Sic mox, *disperdet*, et ad verbum *iehavveth*, id est, pervertet, evertere solet. VIAS, consilia et actiones.

VERS. 10. — REGNABIT DOMINUS IN SÆCULA, in æternitate, ut supra, vers. 6. IN GENERATIONEM ET GENERATIONEM. In perpetuas ætates et sæcula regnabit, et suo in regno se juste geret.

NOTES DU PSAUME CXLV.

L'hébreu ne présente dans le titre que *Alleluia*. Les Septante et la Vulgate ajoutent d'*Aggée et de Zacharie*, faisant entendre par là que ces deux prophètes composèrent ce psaume au retour de la captivité. Cela pourrait être : car ce psaume exhorte à la confiance en Dieu, sentiment dont les Juifs avaient extrêmement besoin, quand ils commencèrent à se rétablir dans leur patrie. Ils rencontrèrent beaucoup d'obstacles, et ils eurent à combattre beaucoup d'ennemis. Cependant, comme on ne peut compter pleinement sur les titres des psaumes, surtout quand ils ne sont que dans les versions, on peut regarder ce psaume comme l'ouvrage de David, s'exhortant lui-même et son peuple à la confiance en Dieu. Ce sujet est d'une utilité générale ; il n'y a personne qui ne puisse en adopter les instructions, et s'en appliquer le fruit.

VERSET 1.

L'hébreu partage ce verset en deux : ce qui est assez convenable en cet endroit ; car ces mots : *O mon âme, louez le Seigneur*, sont comme l'invitation que l'homme est censé faire à son âme, et le reste du verset est comme la réponse que l'âme fait à l'homme. Mais, au fond, cela est indifférent pour l'intelligence du verset.

C'est donc l'homme fidèle qui exhorte son âme, c'est-à-dire, la partie de lui-même la plus excellente, à rendre ses hommages au Seigneur, et cette âme acquiesce d'une manière très-étendue à l'invitation. Elle promet de louer Dieu durant toute sa vie et tant qu'elle existera. Le sens direct regarde le temps de cette vie ; mais, comme l'âme est immortelle, elle est censée s'engager aussi et même principalement à célébrer et à bénir le Seigneur durant l'éternité.

RÉFLEXIONS.

C'est son âme, ce sont ses facultés intérieures que le Prophète invite à louer le Seigneur ; et il nous apprend par-là deux choses : la première, que c'est le cœur qui doit animer nos prières, et que tout l'hommage qu'on peut rendre à Dieu ne serait rien sans les dispositions de la volonté. La seconde, qu'il ne suffit pas d'exhorter les autres à s'acquitter des exercices du culte religieux qui est dû au Seigneur, mais qu'il faut commencer par soi-même. Leçon importante pour les ministres de la religion, pour les prédicateurs de la sainte parole. S'ils ne sont des hommes de prière, ils pourront contribuer au salut des peuples, et ils se perdront eux-mêmes ; encore est-il fort douteux qu'ils fassent de grands fruits dans les âmes, si la leur est vide de Dieu.

L'âme du Prophète répond que son occupation, durant le cours de sa vie, sera de *louer le Seigneur*, de *célébrer ses grandeurs*, *tant qu'elle existera*. Et ce sentiment, qui marque tant de zèle et de ferveur, condamne la plupart des chrétiens qui diffèrent jusqu'à la mort le saint exercice de la prière du cœur, c'est-à-dire, leur conversion, leur retour vers Dieu. Nous voyons bien que toute leur vie ils prennent soin de leurs affaires temporelles, des progrès de leur fortune, de la lecture des livres profanes, de la fidélité aux usages du monde ; mais nous ne remarquons point qu'ils s'occupent de rendre à Dieu le tribut de louange qui lui est dû. Quelquefois ils prennent part dans le temple aux exercices de la religion : mais ce n'est pas là honorer le Seigneur durant tout le cours de la vie et jusqu'au dernier soupir ; c'est lui donner à peine la millième partie d'un temps qu'on ne tient que de sa libéralité, et qu'on dissipe en amusements frivoles ou en affaires toutes étrangères au salut.

VERSETS 2, 3.

L'hébreu porte : *Ne vous confiez pas dans les grands, dans le fils de l'homme en qui il n'y a point de salut! Son esprit sortira, et il retournera dans sa terre : en ce jour périront ses pensées.* Il est aisé de voir que nos versions ne diffèrent de ce texte, qu'en ce que celui-ci parle au singulier depuis ces mots, *le fils de l'homme*, et que les versions parlent au pluriel. C'est donc le même sens : il est plus régulier dans le texte, puisque le second verset répond exactement au premier.

Le Prophète avertit tous les hommes en général de ne point mettre leur confiance dans les grands de la terre, parce que tous sont les *enfants des hommes*, c'est-à-dire, des créatures mortelles, qui n'ont pas le pouvoir de *donner le salut*, c'est-à-dire, de préserver de la mort, ou de la réprobation éternelle. Ce mot de *salut* peut avoir encore d'autres significations : car le Prophète peut aussi entendre que les grands de la terre ne peuvent pas, dans toutes les circonstances, délivrer du péril ou de la misère ceux qui mettent leur confiance en eux. Que sont-ils, en effet, ces grands de la terre? quel est leur sort? Le souffle de la vie les abandonne, leur corps retourne dans la terre d'où il a été tiré, et toutes *leurs pensées*, c'est-à-dire, tous leurs projets s'évanouissent. Par conséquent ceux qui mettaient leur appui dans la puissance de ces protecteurs, sont frustrés de leurs espérances.

Le texte hébreu a ici un avantage sur les versions ; il met : *Ne vous confiez point.... dans le fils de l'homme ou d'Adam... Son esprit sortira, et il retournera dans sa terre*, etc. Cet *il* se rapporte au *fils de l'homme*, et non à l'*esprit*. Au lieu que les versions mettent, *les enfants de l'homme* ; puis, *il retournera dans la terre* : on est obligé de suppléer le *corps* ou *l'homme*.

RÉFLEXIONS.

S. Augustin disait que les hommes n'avaient point de foi ; que, quand ils avaient accès auprès d'un grand, leurs espérances croissaient en raison de la puissance de ce protecteur, et que, quand tous les appuis de ce monde venant à leur manquer, on leur disait de mettre leur confiance en Dieu, la tristesse les saisissait, le découragement s'emparait d'eux. C'est en effet au défaut de foi qu'on doit attribuer une conduite si déraisonnable. On a perpétuellement sous les yeux des exemples de la fragilité et de l'inconstance des protections humaines. On est sûr, au contraire, que Dieu, qui subsiste toujours, aime toujours ses créatures, et qu'il ne les abandonne jamais. On a éprouvé cent fois les effets de sa Providence toute paternelle : mais Dieu est invisible, et l'on ne se gouverne que par les sens. On voit que les grands placent leurs amis dans des emplois lucratifs ou honorables, et l'on ne voit pas les ressorts qu'emploie la Providence pour distribuer ses bienfaits : au lieu de regarder la faveur même des grands, comme l'instrument dont Dieu se sert pour faire du bien, on ne pense qu'à l'homme qui protége ; et quand, par défaut de puissance ou de volonté, il cesse de protéger, on se croit sans ressource, comme s'il n'existait pas une Providence plus puissante et plus bienfaisante que tous les protecteurs du monde.

Tant qu'on ne connaîtra pas Dieu par sentiment, on n'aura qu'une foi de spéculation, et cette foi ne suffira pas pour détromper les hommes sur ce qui s'appelle protection humaine. Tout parle à l'esprit en faveur de la Providence ; mais cette théorie de l'esprit n'opérera rien sur les passions, et beaucoup moins sur celle de l'ambition que sur toutes les autres. Tout parle ainsi à l'esprit, et même aux sens, de la fragilité des protections humaines, et surtout du peu de durée des protecteurs : on les voit tous les jours cesser d'être grands, ou même cesser d'être hommes,

car la mort les réduit bientôt à *rentrer*, comme dit le Prophète, *dans la terre d'où ils sont sortis :* mais si l'on n'a pas le goût de Dieu, les réflexions qu'on fera sur ces événements ne seront que des considérations philosophiques, et la philosophie échoue contre les passions ; elle réprime quelquefois les plaintes et les éclats; mais elle ne calme point les soulèvements du cœur, elle ne donne point la paix intérieure. Le Prophète va nous montrer la route du bonheur, en nous apprenant quel est le protecteur unique sur qui nous devons compter.

VERSET 4.

Dans l'hébreu, le verset ne s'étend que jusqu'à, *qui a fait le ciel*, etc. Ce texte dit aussi : *Heureux celui dont le Dieu de Jacob est pour son soutien !* Mais les versions conservent le même sens. Voilà celui que le Prophète oppose aux protecteurs mortels : c'est le Dieu de Jacob, c'est celui qui a créé le ciel, la terre, la mer, et tous les êtres dont le ciel, la terre, la mer sont remplis. Il y a dans le texte une exactitude que les versions ne conservent pas; il dit : *Qui fait le ciel*, *la terre, la mer*, etc. (*faciens*), pour marquer que Dieu conserve toujours les œuvres de la création, et qu'en ce sens il les crée continuellement.

RÉFLEXIONS.

Les hommes s'adressent à des protecteurs impuissants, tandis qu'ils ont pour soutien et pour appui *le Dieu de Jacob ;* dénomination que le Seigneur prend avec complaisance dans les Écritures, parce que Jacob fut un homme de foi, et qu'il ne mit sa confiance qu'en Dieu. C'est lui qui a fait et qui conserve tous les êtres; sa puissance est donc infinie, et il a toujours la volonté de protéger et de soutenir ses créatures. Voilà ce que les livres saints répètent sans cesse.

Qu'oppose à ce principe celui qui gémit sous le poids de l'indigence ou de l'infirmité? Dieu, dira-t-il, m'envoie-t-il des aliments quand je suis pressé de la faim? me rend-il la santé quand je suis accablé de maladies? A cette objection, qui ne peut prendre sa source que dans une âme vide de foi, je réponds que dans la plupart des occasions qui se présentent l'indigence extrême vient, ou de la faute de ceux qui l'éprouvent, ou du peu de confiance qu'ils ont en Dieu. Il est presque sans exemple qu'un homme de bien ait jamais été réduit à périr de misère : Dieu pourvoit à la nourriture des pauvres par une infinité de moyens, dont plusieurs tiennent en quelque sorte du prodige. Il ne leur épargne pas les épreuves de la pauvreté, parce que, dans les vues de sa Providence, ce sont des moyens de salut; il les assiste dans leurs nécessités pressantes, et il leur laisse le sentiment de leur pauvreté, afin qu'ils se sanctifient par la patience. *Je n'ai point vu le juste entièrement abandonné*, dit le Prophète, et cet oracle se vérifie dans tous les temps; quant aux infirmités du corps, c'est une des calamités de la vie ; les grands de la terre n'en sont pas exempts, et leur protection ne peut s'étendre à en délivrer ceux qui les éprouvent. C'est dans les souffrances que la vertu se purifie et se perfectionne. La Providence divine ne consiste pas à exempter les hommes des disgrâces, à détourner tous les maux physiques auxquels l'humanité est sujette : elle consiste à donner des forces pour supporter tout ce qui afflige la nature, à consoler puissamment dans les afflictions, à proportionner les traverses de la vie aux circonstances où chaque homme se trouve, à compenser les tribulations par des avantages plus estimables en eux-mêmes que ne le serait la jouissance des plus grands biens.

VERSET 5.

J'ai traduit : *Il rend justice à ceux qui sont opprimés*, parce que c'est l'expression de l'hébreu, non contredite par les versions.

Après *veritatem*, le P. Houbigant ajoute *suam*, qui est sous-entendu dans le texte.

Le Prophète rassemble ici les trois qualités les plus propres à exciter la confiance, savoir : la *fidélité aux promesses*, la *justice* en faveur des opprimés, le *soin* de pourvoir aux besoins des indigents. Nul protecteur dans le monde ne peut remplir ces conditions *pour toujours*, en sorte qu'il soit dans tous les temps, *dans tous les siècles*, comme s'exprime le Prophète, l'asile et le soutien des malheureux. Quand il mériterait cet éloge durant toute sa vie, la mort borne le cours de sa bienfaisance. Dieu seul est tel que le peint ici le Prophète, et Dieu seul par conséquent mérite la confiance des hommes durant toute la suite des générations.

RÉFLEXIONS.

Dès cette vie il y a assez de preuves de la Providence pour la justifier, pour persuader à tout esprit raisonnable que Dieu est fidèle dans ses promesses, juste dans la protection qu'il accorde aux opprimés, libéral et bienfaisant à l'égard des pauvres. Mais comme ce dogme de la Providence divine doit se concilier avec la nécessité de souffrir, tandis que nous vivons sur la terre, il arrive que la Providence ne sera pleinement manifestée que dans la vie future. Dieu est fidèle dans ses promesses; Dieu prend en main la cause des opprimés; Dieu pourvoit à la subsistance de ceux qui ont faim; mais nous voyons en cette vie beaucoup d'hommes vertueux sans récompense, sans appui extérieur, et sans la jouissance des biens qui sembleraient nécessaires à leur entretien : en un mot, il y a beaucoup de justes qui souffrent durant les jours de leur pélérinage. S'il n'y avait point de vie future, il serait comme impossible de rendre raison, dans tous les cas, de ce fait si contraire en apparence à l'idée d'un Dieu juste, sage, puissant et bienfaisant. Aussi les incrédules qui ne croient point l'immortalité de l'âme se révoltent-ils contre les maux physiques qu'éprouve le genre humain, et ils passent bientôt de cette considération à l'athéisme.

C'est donc par la foi d'une vie future qu'il faut se convaincre de la Providence divine; c'est par là qu'on répond à toutes les difficultés qui naissent des misères de cette vie; ou plutôt à la lumière de cette foi, il ne reste plus de difficultés, tout est dans l'ordre, et il ne résulte de tout ce qui se passe ici-bas qu'un nouveau motif d'admirer la sagesse et la bonté du souverain Être.

VERSETS 6, 7.

Au premier verset le texte dit : *Le Seigneur ouvre les aveugles;* mais il est évident qu'on sous-entend les *yeux des aveugles*. Les LXX prennent ici une licence qui sert néanmoins à l'intelligence du texte. Ils disent: *Le Seigneur rend sages les aveugles*, ce qui marquerait que la lumière donnée aux aveugles doit être entendue de la lumière spirituelle, de l'intelligence des vérités du salut. Il paraît en effet que tous ces bienfaits qu'énonce le Prophète doivent être entendus principalement dans le sens spirituel, ou bien on doit les regarder comme des prophéties de ce qui devait arriver à la prédication de l'Évangile; car Jésus-Christ et ses apôtres firent dans les corps et dans les âmes tous les prodiges qu'expose ici le Prophète.

RÉFLEXIONS.

Les pécheurs sont sur la terre comme des esclaves chargés de chaînes, comme des aveugles incapables de voir la lumière, comme des paralytiques privés de l'exercice de leurs membres. Dieu seul peut les délivrer, les éclairer, les ranimer. Toutes les puissances du monde n'ont aucun empire sur un cœur *aliéné de la vie de Dieu*, comme s'exprime l'Apôtre, et ces puissances elles-mêmes ne peuvent recouvrer cette vie si Dieu ne les touche de sa grâce. C'est là le grand miracle de la bonté de Dieu et le prodige de sa miséricorde. Mais l'homme même rendu à la liberté des enfants de Dieu, éclairé de la lumière divine et rétabli dans la vigueur de l'esprit, se ressent toujours du poids de la nature. Les chaînes sont brisées, mais on les traîne encore; les yeux sont ouverts, mais ils ne voient

encore qu'à travers des voiles : les facultés de l'âme sont saines, mais les passions tâchent encore de les affaiblir. Il faut le grand jour de l'éternité pour consommer l'ouvrage de la Providence, et ce n'est qu'à ce moment qu'on reconnaît toute l'étendue des titres que le Prophète donne à Dieu. Ceux qui ne croient point la vie future n'ont pas plus l'idée du péché que de Dieu même ; ils traitent d'illusion tout ce que les livres saints nous enseignent de l'esclavage, de l'aveuglement, de l'inertie des pécheurs, et ils ne font pas plus de cas de ce que ces divines Écritures nous disent des attributs de Dieu. Ce n'est point pour ces incrédules qu'a parlé le Prophète, et tout ce qu'on peut leur dire, en leur rappelant ces oracles, c'est que cet homme, qui a écrit il y a trois mille ans et qui avait hérité des patriarches la connaissance de Dieu, est infiniment plus croyable que tous les sceptiques anciens et modernes. Il avait des principes, et ceux-ci n'en ont point ; il disait aux hommes des choses consolantes, et ceux-ci ne laissent aucun espoir aux malheureux ; il montrait la route de la justice et de la paix, et ceux-ci fomentent le trouble du cœur en flattant les passions ; il parlait à la raison, en prenant pour son protecteur *celui qui a fait le ciel, la terre, la mer et tout ce que ces grands corps renferment*, et ceux-ci abandonnent le genre humain à un hasard aveugle, à une fatalité vide de sens, en disant qu'il n'existe aucune intelligence qui préside au gouvernement de cet univers.

VERSET 8.

Le Prophète considère trois sortes de personnes qui sont sous la sauve-garde de l'Éternel : les étrangers, les orphelins, les veuves. Les premiers, parce qu'ils n'ont point de patrie ; les seconds, parce qu'ils n'ont point de père ; enfin, les veuves, parce qu'elles sont privées de leur époux. Par ce détail on veut nous faire comprendre qu'un grand titre pour compter sur la Providence, c'est de n'avoir point d'appui en ce monde. Quand tous les secours humains nous manquent, Dieu prend soin de nous, c'est-à-dire qu'il veille particulièrement sur nous.

RÉFLEXIONS.

Sous la loi, les étrangers, les orphelins, les veuves, étaient des personnes dont Dieu voulait que les intérêts fussent chers à son peuple. *Vous ne contristerez point l'étranger*, disait le texte de la loi, *et vous ne l'affligerez point. Vous ne ferez aucun tort à l'orphelin et à la veuve; si vous les offensez, ils crieront vers moi, j'entendrai leurs cris, et ma fureur s'enflammera contre vous. Je vous frapperai de mon glaive, vos femmes deviendront veuves, et vos enfants orphelins.* Dans la loi nouvelle, les apôtres recommandent aussi le soin des veuves et des orphelins. S. Jacques regarde cet exercice de charité comme une *partie essentielle du vrai culte*. S. Jean loue son disciple Gaïus des *bonnes œuvres* qu'il exerçait envers les *étrangers*. Le monde a d'autres idées ; il suffit qu'un homme soit sans patrie, sans parents, sans appui, pour qu'on l'opprime ; mais Dieu prendra la défense de tous les malheureux. Qu'ils se consolent donc dans l'attente du secours divin ; sur la terre même il les protège par des moyens d'autant plus admirables qu'ils sont plus secrets ; mais c'est surtout dans le siècle futur que sa protection se développera en entier.

C'est une œuvre indispensable, disait S. Augustin, que de soulager et de consoler les étrangers, les orphelins, les veuves ; mais appliquons-nous d'abord à nous-mêmes l'oracle du Prophète ; pensons que nous sommes étrangers sur la terre, que nous y sommes orphelins, parce que nous ne jouissons pas de la vue de notre Père céleste, que l'Église, dont nous sommes membres, n'est pas encore réunie à Jésus-Christ, son époux ; et dans cet état de voyage, d'abandon et de viduité, soupirons après notre unique patrie, désirons la présence de notre Père, comptons que, tout absent qu'il nous paraît, parce que nous ne le voyons qu'en énigme, il veille sur nous, et que, si nous sommes attentifs à implorer sa protection, elle ne nous manquera jamais. Quand je parle ainsi, concluait S. Augustin, je suppose *les yeux de la foi*, ces yeux si puissants, si perçants, ces yeux qui se tiennent toujours ouverts sur le terme de la vie. Ils voient à l'extrémité de la voie large le gouffre éternel où s'engloutissent les projets des pécheurs, et à l'extrémité de la voie étroite la sainte Sion où Dieu règne éternellement, comme l'enseigne et le chante notre Prophète en terminant son psaume.

VERSET 9.

Pour assurer la confiance des fidèles, le Prophète les fait ressouvenir que le Seigneur régnera éternellement, et qu'il sera toujours le Dieu de Sion, c'est-à-dire de l'Église, dont Sion était la figure. Ceux qui bornent l'objet du psaume au retour de la captivité ne peuvent guère vérifier la pensée du Prophète, puisque le Seigneur n'est pas plus aujourd'hui le Dieu de la montagne de Sion, voisine de Jérusalem, que de tous les lieux du monde, même les plus profanes et les moins éclairés des lumières de l'Évangile.

RÉFLEXIONS.

S'il y avait sur la terre un roi qui ne dût point mourir, tous les hommes rechercheraient sa protection, quand même sa puissance serait fort bornée ; tous espéreraient quelques grâces pour eux ou pour leurs enfants : ce serait cependant encore une illusion, puisque chacun de ces aspirants à la faveur serait mortel, et qu'en périssant l'un après l'autre la fortune de leurs successeurs serait un bien perdu pour eux. Cette supposition, toute chimérique qu'elle est, nous conduit cependant à une grande vérité : c'est que, pour établir solidement la confiance des hommes, ils doivent avoir pour protecteur un être qui possède toute puissance, toute sagesse, toute durée, et qu'ils doivent eux-mêmes être destinés à l'immortalité. Ceux d'entre les païens qui n'admettaient d'autre divinité que le destin ne pouvaient compter sur sa protection, parce que c'était une puissance aveugle, sans liberté, sans sagesse et sans discernement. Ceux qui adoptaient le système des deux principes, l'un bon et l'autre mauvais, étaient dans le même cas, puisqu'ils ne pouvaient savoir lequel des deux serait le maître de leur destinée. Ceux qui avaient inventé une théogonie composée de dieux qui avaient eu une origine ne pouvaient s'assurer si ces divinités, nées dans le temps, ne finiraient pas aussi dans le temps. Ceux qui voulaient bien reconnaître un Dieu intelligent, créateur et éternel, mais sans providence à l'égard des hommes, devaient être plus éloignés que tous les autres de mettre leur confiance en lui, puisque, dans leur opinion, il ne prenait aucun soin des choses de ce monde. Ceux qui ne niaient pas la Providence, mais qui la bornaient au temps de cette vie, après lequel il n'y avait, selon eux, que le néant, devaient avoir fort peu d'idée d'un Dieu qui n'écartait de leurs jours ni les maux, ni la nécessité de mourir. Ce devait être dans leur pensée un Dieu bizarre, malfaisant ou impuissant. Il n'y a donc que le Dieu des Israélites et des chrétiens, il n'y a que la religion de ces deux peuples qui ait pu appuyer la confiance des hommes. Ce Dieu vit et règne dans toute l'éternité, est infiniment sage et infiniment puissant ; il veille à tout, et tient compte de tout. Cette religion enseigne que l'homme a un principe d'immortalité, qu'il y a pour lui une vie future, et que ce grand Dieu réparera par une éternité de bonheur tous les maux passagers de cette vie mortelle. Selon ce plan, il est visible qu'on peut et qu'on doit espérer tout de lui. C'est là le Dieu de tous les siècles : il aura des sujets pendant tous les siècles, il répandra sur eux ses faveurs durant tous les siècles. Tout s'explique selon cette doctrine ; et elle est celle que les hommes ont tenue dès l'origine du monde, et elle a toujours été conservée dans une nation dont les pères avaient vu cette origine, et elle a été consignée

dans les livres les plus anciens et les plus respectables qui soient entre les mains des hommes, et elle a été renouvelée et promulguée partout depuis l'avénement du plus sage, du plus grand, du plus puissant des envoyés de Dieu. Concluons, avec le Prophète, qu'*heureux est le peuple qui a pour maître le Dieu de Jacob.*

1. *Halleluia.* CXLVI.

Hebr. CXLVII.

Laudate Dominum, quoniam bonus est psalmus Deo nostro; sit jucunda decoraque laudatio.

2. Ædificans Jerusalem Dominus, dispersiones Israelis congregabit.

3. Qui sanat contritos corde, et alligat contritiones eorum.

4. Qui numerat multitudinem stellarum, et omnibus eis nomina vocat.

5. Magnus Dominus noster, et magna virtus ejus, et sapientiæ ejus non est numerus.

6. Suscipiens mansuetos Dominus; humilians autem peccatores usque ad terram.

7. Præcinite Domino in confessione; psallite Deo nostro in citharâ.

8. Qui operit cœlum nubibus, et parat terræ pluviam.

9. Qui producit in montibus fœnum, et herbam servituti hominum.

10. Qui dat jumentis escam ipsorum, et pullis corvorum invocantibus eum.

11. Non in fortitudine equi voluntatem habebit, nec in tibiis viri beneplacitum erit ei.

12. Beneplacitum est Domino supra timentes eum, et in eis qui sperant super misericordiâ ejus.

PSAUME CXLVI.

1. Louez le Seigneur, parce qu'il est avantageux de le célébrer par des concerts : que cet hommage de louanges soit agréable à notre Dieu; qu'il soit accompagné de toute la décence possible.

2. Le Seigneur voulant construire Jérusalem, rassemblera les membres dispersés d'Israël.

3. C'est à lui qu'il appartient de guérir ceux qui ont le cœur brisé, et de bander leurs plaies.

4. C'est lui qui sait compter le nombre des étoiles, et qui les appelle toutes par leur nom (*ou* qui donne à toutes le nom qu'elles portent).

5. Notre Dieu est grand, sa force est invincible, sa sagesse est infinie.

6. Le Seigneur soutient (*ou* relève) les hommes doux et humbles (*de cœur*); il abaisse jusqu'à terre les pécheurs.

7. Chantez les louanges du Seigneur, en y joignant des actions de grâces; célébrez les grandeurs de notre Dieu sur la guitare.

8. Il couvre le ciel de nuages, et il prépare les pluies pour féconder la terre.

9. Il fait croître sur les montagnes l'herbe et les plantes pour le service des hommes.

10. Il donne la nourriture aux animaux (*ou* aux bêtes de charge); il la donne aux petits des corbeaux qui l'invoquent.

11. Le Seigneur n'accordera sa faveur ni à celui qui met sa confiance dans la force de son cheval, ni à celui qui est fier de l'agilité de ses pieds;

12. Mais il mettra ses complaisances dans ceux qui le craignent, et dans ceux qui espèrent en sa miséricorde.

COMMENTARIUM.

Vers. (1) 1.—Bonus est Psalmus Deo nostro, construendum cum præcedentibus. Ad verbum : *Quoniam bonum est psallere Deo nostro, quoniam jucundum, decora laudatio.* At idem dicit utroque membro, id est, quoniam ei placet decora et congrua laus, vel per asyntheton, quoniam jucundum (et) decora laudatio (est). Laudate Dominum, quoniam eum canere est bonum, jucundum, decorum, denique et pulchrum. Septuaginta intellexerunt deprecanter. Nam vertunt ἡδυνθείη. Quoniam jucundum, decora (sit) laudatio; q. d. : Tribuatur ei jucunda et læta, item decora, consentanea, congruens laudatio. Tribuite ei laudem, prout decet : Hilari mente, jucundè decorèque eum laudate. Ut Latinè verbum (*sit*) detrahatur, sententia erit Hebræo propior. Laudate Dominum, quia bonus est ei Psalmus. Jucunda decoraque laudatio (ei bona est et grata). Bonus, utilis, et bonorum causa : Theodoretus. Jucunda, grata, accepta, placens Deo. Alii, suavis et læta exhibeatur laus.

Vers. 2. — Ædificans Jerusalem Dominus; Dei propria multa enumerat, quorum causâ eum celebrare oporteat. Ædificans, qui ædificat; cadit enim in verbum sequens, tanquàm suppositum. Dispersiones. Metonymicè, dispersos ex Israel colliget, nec patietur interire Dominus, qui ædificat Jerusalem, Isai. 11, 12. Sic appellat exules, à patriâ ejectos, è suis sedibus exportatos in captivitatem Babylonicam, præsertim verò Satanicam; nempè à viâ verâ salutis aberrantes, filios Dei dispersos, Joan. 11, 52, quos Christus in unam fidem unamque sanctam Ecclesiam congregavit, è diversis vitiis, erroribus et impietatibus. Temporariam congregationem in Judæam Rabbini intelligunt,

(1) Romana septuaginta Interpretum editio, Syrus, pluraque vetusta Psalteria, tum Græca tum Latina, in hujus carminis titulo ferunt : *Halelluia Aggæi et Zachariæ.* Nullus in Hebræo et Chaldæo est titulus. Qui ea verba titulo addidère, procul dubio ostendunt carmen à gemino hoc Prophetâ exaratum credidisse, in gratiarum actionem ob libertatem populo à Deo restitutam concessamque urbis ac Templi Hierosolymitani restaurandi facultatem. Ita explicavère Origenes, S. Chrysostomus, Theodoretus, Euthymius, vetus paraphrastes Græcus, et plerique interpretum, quibus ipse Psalmus plurimùm favet. Ferrandus in ipsà captivitate, unà cum superiore, scriptum putat. Jansenius Gandavensis ad Davidici imperii initia refert, cùm Israel universus collectus est, ut Davidem regem crearet. Bossuetius episcopus Meldensis exaratum censet post eam famem de quâ Esdras et Aggæus, quâ mulctata est Judæorum incuria, qui abrogato Cyri edicto, potestatem restaurandi templum ac mœnia Hierosolymæ facientis, nullà jam ejus rei sollicitudine tenebantur. Favent huic sententiæ versiculi 8 et 9, ubi de imbre agitur, allataque ab illo humi fœcunditate; et versiculus 2, qui Hierosolymæ restaurationis meminit. Docet Syrus Zorobabelem, Jesum Josedeci filium et Esdram hoc carmine populum hortari, ut templi restaurationi manum rursùs admoveat. Hoc verò cum iis quæ supra posuimus, maximè convenit. (Calmet.)

ut et dispersionem ex ea, sub quatuor monarchiis. Quare non vident qui istud interpretentur de Christo nostro, quem constat potius Israelem secundum carnem dispersisse, juxta suum prædictum, Luc. 21, 24. Atqui in hujusmodi promissionibus, *Israel* non intelligitur secundum carnem propriè, sed secundum spiritum, Rom. 9, 7, 8, Gal. 4, 28, de filiis Dei, Joan. 11, 52, quem scilicet Israel vidit, complexus est per luctam, audiit, coluit.

VERS. 3. — QUI SANAT CONTRITOS CORDE, id est, à peccatis absolvit. Metaphora à corpore ad animam, cujus quasi morbus est peccatum. Sic supra, Psal. 4, 5: *Sana animam meam, quia peccavi tibi;* et alibi, 2 Par. 30, 20: *Quem exaudivit Dominus, et sanavit populum.* Ubi proinde noster, explicatâ metaphorâ: *Et placatus est populo.* Contritis et mœstis corde, deque peccatis dolentibus Dominus peccata remittit. Quod sequitur ad morbos corporis pertinet. ALLIGAT. Metaphora à chirurgis, qui, ut sanent vulnera et rupturas, membra circumligant. Ad verbum: *Qui pharmaca imponit, et medetur doloribus eorum,* qui alligat illorum vulnera, ut celeriùs sanentur. CONTRITIONES dixerunt pro confractionibus et vulneribus; metaphoricè etiam fortassè, pro peccatis. Qui remittit peccata, qui curat iniquitatum vulnera oleo suo et vino, Luc. 10, 34, qui conscientias sanat, Isai. 61, 1, Luc. 4, 18.

VERS. 4. — QUI NUMERAT MULTITUDINEM STELLARUM, qui distinctè cognoscit, adeò ut possit numerare. Alia Dei proprietas contra eos qui providentiam tantùm agnoscunt in generibus et universis, non in singulis. In numerato habet stellas, quod cæteri non possunt præ innumerabilitate. Unde Hipparchum rectè perstringit Plinius, lib. 2, 26: *Ausum organis excogitatis eas posteris numerare, et ad normam expangere, singularum loca et magnitudines signando.* Nam numerus, vires, nomina illorum soli Deo exactè nota, unde illud, Gen. 22, 1, 26, 4, 15, 5: *Suspice cœlum, et numera stellas, si potes.* Ptolomæus quidem, 8 Almagesti, numerat stellas quæ faciunt ad propositum astrologorum et instrumentorum illius artis, propter notabiliorem conspectum et influentiam, mille viginti duas, et ad summum 1025, quas et illic describit per magnitudines sex, tam in parte meridianâ et septentrionali, quàm in zodiaco, quas alii contrahunt in 42 imagines, alii in 48, nempe in 12 signa zodiaci, quæ constituuntur 349 singularibus stellis, in 15 meridionalium partium figuras ultra eclipticam, quæ è 316 conficiuntur; denique in 21 imagines septentrionis è 360 compositas, quæ in summam redactæ omnes efficiunt 1025, prætermissis his quinque, quæ nebulosæ appellantur, et aliis novem, quæ obscuræ. Verùm quid hoc ad illarum infinities centies majorem numerum, quem proinde Scriptura cum arenâ maris comparat? Jerem. 33, 22. Nam verbi gratiâ in uno zodiaco sunt innumerabiles, præter eas etiam quæ tenuitate sive corporis sive luminis aspectum effugiunt; in reliquis cœli partibus hyeme, nocte serenâ, infinita propemodùm multitudo apparet, maximè versùs polum arcticum, quando aer magis purgatus est, quàm æstate, ut etiam videri possint minimæ stellæ in sex differentiis magnitudinum, haud notatæ quod non semper conspiciantur, sed plerumque propter exiguitatem delitescant. Sic in uno lacteo circulo tam frequentes exstant, ut cujuscumque fuerint molis, non cadant tamen sub oculorum distinctionem, quòd præ crebritate nullam figuram oculis, sed splendorem duntaxat in se mutuò reflexum et confusum exhibeant, et totam illam cœli regionem candidam et quasi lacteam efficiant. EIS NOMINA VOCAT, imponit ex ipsarum naturâ, virtute, et efficacitate; q. d.: Distinctè et sigillatim pernoscit illas, et illarum naturas, vires, influxus, magnitudines, ut possit appellare nominatim. Nam qui nomen imponit, ut convenienter imponat, necesse est priùs rem ipsam liquido cognoscat. Sic legimus, Gen. 2, 20: *Vocavit Adam nomen animæ viventis.* Nisi quòd in Deo vocare est præterea efficere, ut apud Paulum, Rom. 4, 17: *Vocat ea quæ non sunt, tanquàm ea quæ sunt.*

VERS. 5. — ET MAGNA VIRTUS, potentia. SAPIENTIÆ, *tabunatho*, id est, intelligentiæ, ejus propriè. NUMERUS, mensura, modus. Est omnipotens, et sapientissimus, et intelligentissimus. Nam non tantùm novit genera et species rerum, sed etiam singula, ut datum omnium numerum superent.

VERS. 6. — SUSCIPIENS MANSUETOS DOMINUS, adjuvans, *mehoded*, id est, erigens, sublevans propriè, ut superiore Psalmo. HUMILIANS. Antithesis, prosternens humi, mirificè deprimens. USQUE AD TERRAM, extreme et abjectissimè. Hyperbole.

VERS. 7. — PRÆCINITE DOMINO IN CONFESSIONE, cantate cum gratiarum actione, vel laude, Domino. Compositum pro simplici. Græcè, ἄρξατε, *incipite*, quod sic exponit Theodoretus: *Incipite hymnorum canticum.* Apollinaris: *Incipientes Regis laudes celeri resonare cantu*, quasi hortetur præcentores, ut hymnum inchoent, quem alii persequantur. Sed fortasse Septuaginta ἐξᾴδετε, *excantate*, verterant. Excantatur Dominus, quando sanctis carminibus et præcantionibus ab irâ in peccatorem conceptâ avellitur. Hebræum *hana* respondere propriè, sed pro alternis canere sumitur, Os. 2, 15, Deut. 31, 21. Quin etiam interdùm de eo enuntiatur, qui incipit, aut continuat sermonem, nullâ præcedente interrogatione. Hinc pro *dicere* simpliciter, Matt. 11, 25, Marc, 11, 14.

VERS. 8. — QUI OPERIT COELUM NUBIBUS (1), obducit, velat, abscondit.

VERS. 9. — ET HERBAM SERVITUTI HOMINUM (2). Interjectum ex alio Psalmo, Psal. 103, 14. Ut sint alimenta bestiis homini inservientibus.

(1) Nobilissima divinæ in naturam potestatis indicia enumerat hoc loco vates. Maris aquas in nubibus elevatas coactasque, labentesque cum ordine ac lege, sacri scriptores veluti mirificum potentiæ creatoris indicium exhibent. Quamvis vaporum elevatio, natique è vaporibus imbres è communibus naturæ legibus fiant, nihilo tamen idcircò minori admiratione digna est Creatoris potentia; pari enim virtute conservandis iis quæ creata sunt, opus est, atque creandis. Rerum siquidem conservatio quoddam perpetuæ creationis genus est. (Calmet.)

(2) Vide Psalmum 103, 14, ubi eadem verba le-

Vers. 10.—Qui dat jumentis escam ipsorum (1). Alimenta dat bestiis terrestribus, et aeriis, exempli gratiâ, corvis. Volatilia enim omnia intelligit stylo poetico. Pullis corvorum, destitutis parentum suorum ope. Pulli corvorum, quoniam dùm nascuntur, candidi sunt, sive quia implumes, sive quia plumas habent albicantes, negliguntur à matribus et patribus; q. d., spurii vel degeneres. Clamantibus autem præ fame Deus immittit muscas, quæ eos, sese in fauces insinuando, alant. Ita Rabbini è Job. 38, vers. ultimo. Corvi oderunt pullos suos ingenitâ crudelitate, sed Deus eos enutrit, dùm hiando et crocitando animalcula ex aere venantur in cibum : Chrysostomus. Sunt qui dicunt eos pasci aurâ quâdam roscidâ : Euthymius. Alii, vermiculis per auram in os eorum immissis, magno providentiæ symbolo. Possit etiam referri ad animantis vilitatem; q. d. : Aves tam tetras, tamque viles nutrit, quandò magis vos modicæ fidei! Job. 38, vers. ultimo. Luc. 11, 13. Adde miraculum providentiæ esse illustrius, quòd hæ aves sint multi cibi, ob nativi caloris vehementiam. Non solùm sunt tetræ, inamœnæ, despectæ, insuaves pipitu, verùm etiam voracissimæ et carnivoræ, et tamen Deus eas pascit, etc. Invocantibus eum, ad eum clamantibus. Suo modo Deum invocant quasi nutritorem, dùm attollunt vocem et caput in cœlum ut bestiæ agri, Joelis 1, 20.

Vers. 11. — Non in fortitudine equi voluntatem habebit. In salvandis et beneficio afficiendis hominibus non attendit ad potentiam equorum quos habent, non ad cursûs celeritatem quâ vigent, non ad cætera externa præsidia quibus abundant, sed ad interiorem animi pietatem ; Deus non juvat suis viribus confidentes, sed in se sperantes, Psal. 16, 6, 90, 7, etc. *In tibiis*, in celeritate vel robore tibiarum. Metaphoricè.

Vers. 12. — Beneplacitum est Domino super timentes eum. Per antithesin opponit humanis viribus et facultatibus, Dei timorem, et in ipsum spem.

guntur. Hæc in Hebræo hìc non habentur; eademque Chaldæus, Syrus, S. Hieronymus omittunt. At Septuaginta, veterumque Græcorum interpretum ætate legebantur. Dei potentiam commendat Psalmista, fœnum in montibus producentis, locis scilicet naturâ suâ aridis ac sterilibus, nihilque parientibus nisi per imbres, quibus irrigat illos Deus. Narrat Cotovicquius in Itinerario Syriæ, uberrima esse pascua in Palæstinæ montibus, idque in aliis regionibus cernitur. (Calmet.)

(1) Hebræa vox quæ redditur *jumenta*, vulgo significat mite animal et onerarium. At pro feris etiam usurpatur; et hoc loco ad feras illius significatio coercenda est, si *τὸ servitus hominum* versiculi 9 de mitibus belluis explicatur. Deus consulit feris avibusque, sub unicâ corvorum appellatione comprehensis, propriumque singulis cibum impertitur; impertitur autem *invocantibus se*, cùm scilicet fames et inopia clamores edere illas cogit, et quantùm opus est, annonam quærere; id enim est quodammodò à Deo flagitare. Vide aliquid simile in Joele 1, 20. Apud Turcas ea sedet opinio, Deum exaudire bruta, à quibus nulla unquàm injuria affectus est. Aves liberas abire permittunt, quin et precibus illarum se commendant. (Calmet.)

Filiis corvorum, plerique *pullos corvorum* intelligendos putant, et interpretantur de mirifico quodam pastu, qui eis divinitùs curetur, quando deseruntur à parentibus, ut sensus hic sit : Cibum procurat pullis corvorum eum invocantibus. Sic et Job 38, 41 (aliter 39, 3) : *Quis præparat corvo escam suam, quùm pulli ejus ad Deum clamant, et vagantur hùc atque illùc absque cibo?* Quia tamen *filii corvi* ex linguæ Hebraicæ usu etiam esse possunt *corvi* simpliciter (conf. Glassii Philolog. S., p. 95. seq. ed. Dath.), sunt qui corvis, tanquàm specie pro genere, hoc loco omnem avem significari existiment, ut sensus sit hic : Escam suppeditat cùm cæteris animantibus universis, tum avium generi. Coll. Luc. 12, 24 : *Considerate corvos, non serunt, nec metunt*, pro quo est, apud Matthæum 6, 26, *aves sub cœlo*. Cujusmodi explicationibus imaginis poeticæ vividi colores penitùs extinguuntur. Rectè verò observavit Bochartus (Hieroz, part. 2, lib. 2, cap. 11, tom. 2, p. 798 seq., edit. Lips.), tam nostrum quam Jobi locum eò spectare, quòd corvus pullos jam enutritos et ad volatum habiles nido pellit, ut in posterum sibi prospiciant. Tum igitur quùm nondùm sint plenis viribus, nec in perfecto vigore ætatis, nequedùm ad victum proprio labore atque industriâ sibi comparandum assueverint, consilii inopes magnâ voce crocitant (יִקְרָאוּ), et aerem querulis clamoribus implent. In quibus angustiis Deus illis succurrit, et victum suppeditat. (Rosenmuller.)

NOTES DU PSAUME CXLVI.

Il n'y a pour titre que *Alleluia*, emprunté de la fin du psaume précédent, où on le lit dans l'hébreu. Les LXX du Vatican ajoutent, *d'Aggée et de Zacharie ;* les exemplaires qu'ont suivis les éditeurs de Complute et d'Alde ne portent point ces mots, et c'est à ces exemplaires que notre Vulgate est conforme en cet endroit. Il paraît, dans plusieurs de ces versets, que le psaume regarde le retour des Juifs de Babylone et la réédification de Jérusalem. C'est le sentiment de saint Chrysostôme et de beaucoup d'interprètes ; ce qui n'empêche pas que David ne puisse l'avoir composé, puisque David était prophète. Mais au fond, l'objet particulier du psaume nous intéresse peu ; c'est aux sentiments qu'il contient que nous devons donner notre attention. Le Prophète nous y exhorte à célébrer les grandeurs de Dieu : on verra, par le détail, qu'il y a beaucoup de force et en même temps de douceur dans son exhortation.

VERSET 1.

Il serait plus aisé de traduire l'hébreu, qui porte : *Louez l'Eternel, parce qu'il est avantageux de célébrer par des concerts notre Dieu, parce que la louange accompagnée de décence lui est agréable.* Mais je remarque qu'il y a presque autant de traductions différentes de ce verset qu'il y a de traducteurs. Tous disent à peu près la même chose, mais non dans les mêmes termes.

De quelque manière qu'on traduise, le Prophète enseigne aux hommes qu'il leur est avantageux de louer le Seigneur ; mais que, pour rendre à Dieu un hommage qui lui soit agréable, il faut y apporter des dispositions qui répondent à la dignité d'une telle action.

RÉFLEXIONS.

Quand on considère que le psalmiste n'a composé ses cent cinquante psaumes que pour louer Dieu, et qu'à tout instant il invite les hommes à s'acquitter de ce devoir, on juge aisément qu'il avait dans l'esprit et dans le cœur deux sentiments qui sont la base de toute la religion. Le premier est que nous n'avons été mis sur la terre par le Créateur, qu'afin de le connaître et de l'honorer ; le second, que tout notre bonheur en cette vie et dans l'éternité dépend de notre zèle à

rempla ce devoir unique. Si les Hébreux, qui vivaient sous une loi tout enveloppée d'ombres et couverte de voiles, ont été instruits et persuadés de ces deux principes, combien plus doivent l'être les chrétiens qui ont entendu les mêmes vérités de la bouche de Jésus-Christ et des apôtres! L'abrégé de tout l'Évangile est d'adorer Dieu en esprit et en vérité, connaître Dieu et Jésus-Christ, faire tout au nom de Dieu et de Jésus-Christ, rendre grâces de tout à Dieu et à Jésus-Christ, prier sans cesse Dieu et Jésus-Christ, attendre tout de Dieu et de Jésus-Christ, vivre uniquement pour Dieu et pour Jésus-Christ. Les Juifs ne connurent pas comme nous le grand motif et le moyen aussi puissant que facile, de glorifier Dieu. Jésus-Christ ne leur était que promis; il ne s'était pas manifesté à eux : cependant leurs prophètes les rappelaient toujours à l'exercice des louanges de Dieu; ce qui comprenait l'adoration, les actions de grâces, les hommages de l'esprit, du cœur, de la bouche et de toutes les facultés de l'homme, la confiance entière dans la protection divine, le recours continuel à cette source de tous les biens. Quel exemple et quelle instruction pour nous!

Le Prophète veut que nous rendions nos hommages à Dieu, comme étant *notre Dieu*, et Jésus-Christ y ajoute, comme étant *notre Père*. Pourrons-nous remplir ce devoir sans amour? Non sans doute; si Dieu est *notre Dieu*, nous devons entretenir un saint commerce avec lui; et avouera-t-il ce commerce si nous n'avons point d'amour? Si Dieu est *notre Père*, nous devons avoir pour lui des sentiments de *fils*; et un fils honore-t-il son père sans l'aimer? Le grand précepte de l'amour est l'âme de toute la gloire que nous pouvons rendre à Dieu. Les démons et les réprouvés connaissent Dieu, mais ils ne l'honorent point comme leur *Dieu* et comme leur *père*; ils le redoutent comme leur juge, comme le vengeur de leurs crimes. Dieu tire sa gloire de leurs supplices, mais cette gloire ne leur est point avantageuse; on ne peut pas leur dire : Honorez le Seigneur, parce que c'est un bonheur pour vous. Cet avantage n'est que pour les saints qui sont dans le sein de Dieu, et pour les fidèles qui aspirent à y entrer un jour.

VERSET 2.

L'hébreu dit : *Il rassemblera les dispersés d'Israël*; c'est le même sens que les *dispersions* de ce peuple. Il y a toute apparence que ce verset prédit le retour des Israélites après la captivité. Cependant David pourrait s'être servi de ces expressions au sujet de la conquête qu'il fit de la montagne de Sion sur les Jébuséens; car ce fut alors qu'il fit les grandes constructions dont parle l'histoire de son règne, et peu auparavant il avait réuni sous sa domination toutes les tribus d'Israël.

Ce même passage peut s'entendre de la formation de l'Église; car il est écrit que Jésus-Christ *devait mourir non-seulement pour sa nation, mais aussi pour rassembler les enfants de Dieu qui étaient dispersés*. Et comme la Jérusalem terrestre était la figure de l'Église, et que l'Église est la figure de la Jérusalem céleste, le Prophète a pu avoir en vue l'édifice éternel de cette sainte demeure qui réunira tous les élus. Il est sûr que ce verset fait allusion à quelqu'un de ces objets, et l'on peut croire qu'il les embrasse tous.

RÉFLEXIONS

La construction de la sainte cité, que l'Apôtre appelle *la cité du Dieu vivant* et *la Jérusalem céleste*, est d'une tout autre considération que l'embellissement ou le rétablissement de la Jérusalem des Hébreux. Tous les siècles, depuis l'origine du monde jusqu'à la consommation générale, ont fourni et fourniront les pierres de choix et les matériaux brillants qui doivent entrer dans ce précieux édifice : ce sont les élus dispersés dans tous les temps et dans toutes les contrées du monde. Ils seront réunis un jour pour être, durant l'éternité, le temple du Dieu vivant et l'objet de ses complaisances. Je ne doute pas que saint Jean, dans son Apocalypse, ne décrive cette sainte Jérusalem; les traits qu'il emploie sont assortis à nos idées, puisqu'il parle de mesures, de portes, de murs, de pierres précieuses. Mais ce sont là des figures destinées à nous faire concevoir l'éclat, la solidité, la majesté et la grandeur du séjour des bienheureux : ce qui n'est point symbolique, c'est que la mort, le deuil, les larmes, la douleur, n'auront point d'accès dans cette demeure; c'est que Jésus-Christ, l'agneau de Dieu, la remplira d'une lumière supérieure à celle de tous les astres; enfin, c'est qu'il n'y entrera rien de souillé, que la corruption et le mensonge n'y seront point admis, et que cette bienheureuse patrie ne sera habitée que par ceux qui auront été écrits dans le livre de vie.

VERSET 3.

Ce verset peut encore convenir aux Juifs délivrés de la captivité; mais il renferme un sens plus général, et il apprend aux hommes que Dieu seul est capable de relever leur courage, de guérir les plaies de leur âme, de les rétablir dans l'état d'une pleine santé, c'est-à-dire, dans l'état de la grâce, qui seule est la véritable vie de l'homme fidèle. Ce passage pourrait être aussi une prophétie de ce que le Messie devait opérer à son avénement dans le monde. *Il m'a envoyé*, dit-il par le prophète Isaïe, *pour guérir ceux qui ont le cœur brisé, pour annoncer la liberté aux captifs..., pour consoler tous ceux qui pleurent.*

RÉFLEXIONS.

Les hommes guérissent quelquefois les blessures du corps; Dieu leur a communiqué à cet égard une partie de sa puissance, soit en leur faisant connaître les remèdes contenus dans les plantes, dans les eaux, dans les animaux, soit en les dirigeant dans les observations propres à découvrir les principes des maladies. Mais ce maître suprême s'est réservé la guérison des âmes; lui seul peut calmer leurs douleurs, et c'est ce que les hommes paraissent ignorer. Il serait aisé de faire voir que l'âme de l'homme le plus sage est encore sujette à plus d'infirmités, que l'homme de la plus faible complexion n'est exposé à éprouver d'altérations dans sa santé. Nos passions nous tiennent dans un état continuel de faiblesse et de langueur. Si la grâce de J.-C. n'arrêtait la fougue de ces tyrans domestiques, nous tomberions à tout instant dans la mort spirituelle; et la main de J.-C. qui nous soutient, n'empêche pas que nous ne recevions tous les jours quelques blessures. Ce médecin puissant nous laisse ces infirmités pour nous maintenir dans l'humilité, et pour nous apprendre à solliciter sans cesse les secours dont nous avons besoin. Le Prophète dit que *Dieu guérit ceux qui ont le cœur brisé*; ce qui renferme deux sens : *les cœurs brisés de douleur* ou *d'affliction*, Dieu les console; et les cœurs *brisés de componction*, Dieu leur rend son amitié.

VERSET 4.

Le Prophète veut engager tous les peuples à louer le Seigneur, et il rassemble les titres qui peuvent donner une grande idée de la puissance et de la science de cet être suprême. *C'est lui*, dit-il, *qui connaît et qui nomme toutes les étoiles*. Les anciens interprètes croyaient que ce passage, pris dans son sens propre et littéral, disait peu de chose en faveur de la science de Dieu, parce que les astronomes de leur temps bornaient les étoiles à un petit nombre. *Il n'y en a que* 1022, disaient ces observateurs peu instruits et dépourvus d'instruments; mais depuis l'invention des lunettes et des télescopes, on est totalement revenu de cette erreur, et nul astronome aujourd'hui ne se flatte de pouvoir parvenir à savoir le nombre de ces globes célestes. Tous les jours on fait de nouvelles découvertes en ce genre. Ainsi, l'Écriture est pleinement justifiée, non seulement par rapport à ce texte du Prophète, mais aussi à l'égard de plusieurs autres

passages où Dieu lui-même indique le nombre des étoiles comme un exemple de ce qui ne peut se nombrer. Quand il promet à Abraham une postérité innombrable, il lui dit : *Regarde le ciel, et compte les étoiles, si tu le peux ; telle sera ta race.*

RÉFLEXIONS.

On a écrit que *la dévotion était fille de l'astronomie, et qu'un astronome indévot était un fou.* Cette pensée, non exclusive de la grâce, toujours nécessaire pour la vraie piété, renferme un grand sens, et condamne un grand nombre d'observateurs qui ont abusé de la connaissance qu'ils avaient du ciel. Le spectacle du firmament, semé d'un nombre presque infini de corps lumineux, publie hautement la gloire du Créateur. Dieu seul peut nombrer et nommer tous ces astres ; seul il connaît leurs mouvements, leurs grandeurs, leur distance de la terre ; et il n'y a que lui qui sache si chacun de ces globes est le centre d'un monde différent du nôtre, si ce sont autant de soleils, et si chacun d'eux a, dans le tourbillon qu'il éclaire, la même influence que le soleil dont nous jouissons a sur notre terre et sur les planètes qui roulent autour de lui. Quelle est donc l'immensité de cet univers ? et qui peut penser sans étonnement aux desseins que Dieu a eus en le créant si vaste et si fécond en productions de toute espèce ? Quand le Prophète dit que *Dieu sait le nombre de ces astres, et qu'il les appelle tous par leur nom*, il prétend élever nos esprits, et les convaincre de la puissance et de la sagesse du Créateur. Ces grands corps sont, en quelque sorte, les envoyés qu'il nous députe pour nous apprendre ce qu'il est. *Oh ! serait-il possible*, disait encore l'écrivain cité au commencement de ces réflexions, *que nous ne voulussions pas donner un moment d'audience à ces envoyés ;* que, courbés vers la terre, nous ne portassions jamais nos regards vers le ciel ; ou que, spectateurs curieux de cet étonnant ouvrage, nous n'en tirassions aucune conséquence pour croître dans la crainte et dans l'amour de Dieu ?

En réfléchissant sur le cœur humain, on n'est cependant point surpris que l'astronome, l'observateur de la nature, et en général tout savant qui n'est pas homme de prière, ne mette pas à profit les connaissances qu'il a des œuvres de Dieu ; qu'il ne se serve pas de ses spéculations ou de ses études, pour s'unir plus intimement à celui dont il contemple les ouvrages ; disons même qu'il n'est point extraordinaire que ces savants aient peu de foi. C'est dans le cœur, plus que dans l'esprit, qu'est la véritable foi : or, le cœur de ces hommes curieux est presque toujours obsédé d'une passion tyrannique, qui est l'ambition de savoir et le désir de passer pour les précepteurs du genre humain. C'est là, en quelque sorte, leur divinité : ils pensent à Dieu rarement ; et quand ils y pensent, c'est toujours d'une manière spéculative, superficielle, et qui n'intéresse point leur cœur. L'astronome calcule les mouvements des astres, et ne s'humilie point en la présence de celui qui a réglé ces admirables révolutions. S'il découvre une nouvelle étoile, il ne dit point : O Seigneur ! voilà probablement encore le centre d'un monde qui vous glorifie ; que ne dois-je donc point faire pour vous rendre dans le monde que j'habite, l'honneur et l'amour qui vous sont dûs ? Principe général : on n'est vraiment fidèle que quand Dieu est sensible au cœur ; et je ne sais point d'état où cette sensibilité soit plus rare que dans celui des savants, parce qu'il n'en est point où le cœur soit moins désoccupé des objets qui ne sont pas Dieu. Ces objets font d'autant plus d'illusion, qu'ils sont spirituels, honnêtes, et qu'ils détournent des plaisirs tumultueux ou scandaleux des gens du monde : mais l'exclusion du crime n'est pas la vertu ; on n'est que raisonnable en évitant la corruption du siècle. Dieu exige l'hommage du cœur, et du cœur entier ; il ne se contente pas d'un règlement de vie qui ne fait que des philosophes et non des chrétiens.

VERSET. 5.

L'hébreu porte : *Notre Dieu est grand, et multiple en puissance ; il n'y a point de nombre dans son intelligence.* Nos versions rendent le même sens ; et nous voyons dans ce verset trois attributs de Dieu : sa grandeur, sa puissance, sa sagesse. Sa *grandeur* n'est pas, comme celle des créatures, purement relative ; la grandeur de Dieu est absolue, et par cette raison, elle est proprement la seule grandeur qui existe. Sa *puissance* a le même caractère ; mais remarquons que le Prophète dit, selon la force du texte, que cette puissance est *multiple*, pour nous apprendre que Dieu, tout unique qu'il est, a une force qui s'étend à tout. Enfin, sa *sagesse* est infinie ; personne ne peut en connaître l'étendue, ni le nombre des objets présents à cette divine intelligence. Cet infini, au reste, est absolu et actuel : il n'est pas comme celui des nombres, qui ne sont infinis qu'en puissance, et en ce sens, qu'on peut toujours y ajouter sans trouver le terme de l'addition. Dieu est un être physique, actuel, individuel. Son intelligence est également physique, actuelle, individuelle, parce qu'elle est Dieu lui-même. S'il n'y a point de nombre dans elle, c'est une intelligence absolument infinie ; car s'il s'y trouvait des nombres, c'est-à-dire, si l'on pouvait supputer les degrés de cette intelligence, quand même on ne pourrait parvenir au dernier chiffre, ce ne serait qu'une infinité en puissance, une infinité métaphysique et de pure conception : ce qui ne convient point à une intelligence physique, actuelle et individuelle. Je crois donc que le vrai caractère de l'infini est tracé dans ces expressions du Prophète : *Il n'y a point de nombre dans son intelligence.*

RÉFLEXIONS.

Le caractère propre de la grandeur, de la puissance, de la sagesse divine, c'est l'infinité ; c'est là ce qui distingue ces attributs des perfections que nous croyons remarquer dans les créatures. Tout ce qui est grand, puissant, sage parmi les hommes, et même parmi les anges, a des bornes ; on peut en connaître l'étendue, en mesurer ou supputer les degrés. Mais en Dieu, tout est sans limites, sans nombre, sans mesures ; aussi le prophète Jérémie s'écriait dans un sentiment d'admiration : *Vous n'avez point de semblable, Seigneur, vous êtes grand, et votre nom est grand en puissance.* Ce Prophète n'attribuait la grandeur qu'à Dieu, la grandeur et la puissance qu'au nom de Dieu, et il reconnaissait que nul autre être ne pouvait lui être comparé. C'est que nul autre être ne possède la grandeur et la puissance. Ce qui nous paraît grand dans quelques objets créés, est petit par rapport à d'autres ; et ce que nous estimons puissant est faible à l'égard d'une multitude d'autres puissances, et d'une infinité d'objets. Dieu seul possède toutes les perfections dans leur source, et cette source est lui-même. Nous ne pouvons trop rappeler ce principe, et s'il nous était toujours présent, nous n'estimerions et nous n'aimerions que Dieu ; tout le reste nous paraîtrait indigne de nous, ou ne nous intéresserait que par rapport à Dieu, et dans l'ordre de sa volonté. Il est étonnant que les hommes, qui ont tant de penchant à rechercher la grandeur et la puissance, se tournent si rarement et si faiblement vers celui où résident sans partage, sans bornes, sans altération et sans mélange, ces grandes perfections. Mais l'homme depuis son péché est une sorte d'énigme ; il allie l'idée de toute grandeur avec celle de toute bassesse ; il désire la puissance, et il rampe dans la misère ; il affecte d'être sage, et il tombe dans des égarements où toutes ses facultés les plus nobles se perdent et s'anéantissent.

VERSET 6.

Le Prophète parle présentement de la miséricorde et de la justice de Dieu : deux attributs qui touchent de près les hommes, qui les intéressent par la pro-

messe des bienfaits et par la menace des châtiments. Dieu relève les petits, les humbles, les hommes doux et dociles à sa voix; mais il humilie les pécheurs, il les dégrade, il les écrase du poids de ses vengeances.

RÉFLEXIONS.

Dieu relève tôt ou tard les petits, les humbles, les pauvres, les hommes doux, tranquilles, sans ambition et sans prétention dans le monde. Quelquefois il opère ce prodige dès cette vie : il plaça Joseph à la tête de l'Égypte : Mardochée fut puissant chez le roi Assuérus; Daniel jouit d'une grande faveur à la cour de Babylone; et dans l'Église, combien de saints personnages ont été tirés de l'obscurité pour remplir des places éminentes en dignité! Quand on n'est pas solidement établi dans l'humilité, ces distinctions sont fort dangereuses; et en général, il est bien plus à désirer que Dieu diffère à nous *relever* jusqu'à ce qu'il n'y ait plus rien à risquer pour notre salut. C'est dans la vie future que cet avantage nous est réservé. La gloire des élus y est d'autant plus grande, qu'ils ont été plus ignorés ou plus abandonnés sur la terre. C'est-là l'ordre de providence que Dieu garde dans la religion de son fils J.-C.

Il humilie au contraire les pécheurs et les orgueilleux; quelquefois sa main les frappe en ce monde, et ce sont des coups de miséricorde quand ils savent en profiter : mais s'il les laisse jouir du fruit de leurs crimes, qu'ils ne se flattent pas pour cela d'échapper à ses vengeances. La justice de Dieu a des droits imprescriptibles; et le moment de les exercer n'est jamais éloigné, puisque la vie des pécheurs est aussi bornée que celle des justes.

Il est remarquable que le Prophète place l'élévation des humbles et l'humiliation des pécheurs, qui sont toujours des orgueilleux, après l'hommage qu'il rend, dans le verset précédent, à la grandeur de Dieu. C'est là le progrès ou le complément des vues que l'Esprit divin donnait à ce saint homme dans la prière. Il s'était élevé pour ainsi dire jusqu'au trône de Dieu; il avait été frappé de sa grandeur, de sa puissance, de sa sagesse infinie. Il lui semblait que tout devait disparaître en présence d'une si haute majesté : ensuite jetant les yeux sur la terre, il y aperçoit des hommes humbles, soumis, pénétrés de leur néant, et il reconnaît que, comme ils sont dans l'ordre des desseins de Dieu, ce maître bienfaisant leur fera part aussi d'un rayon de sa grandeur; qu'il les placera un jour dans un état de gloire, afin de récompenser les sentiments qu'ils ont eus de Dieu et d'eux-mêmes. La vue du Prophète tombe après cela sur une foule de pécheurs remplis d'orgueil, et assez téméraires pour vouloir, en quelque sorte, disputer à Dieu les droits de la suprême grandeur. Vains efforts, s'écrie-t-il, dans la ferveur de sa prière : ces hommes aveugles seront écrasés sous le poids de la majesté; ils doivent s'attendre à être *humiliés jusqu'au centre de la terre*, afin que tout l'univers sache que Dieu seul est grand, et que nul hors de lui ne peut aspirer à la grandeur.

VERSET 7.

Ce verset est placé au milieu du psaume, comme pour renouveler l'attention et la ferveur des fidèles; il les exhorte à exalter les grandeurs de Dieu, à le célébrer de la voix et des instruments de musique.

La *confession* dont il parle, est la même chose que l'action de grâces, quoiqu'on puisse entendre aussi la componction du cœur et l'aveu des péchés.

RÉFLEXIONS.

Les psaumes contiennent tous les sentiments qui doivent occuper les fidèles dans l'ordre du culte divin, et dans les exercices tant particuliers que publics de la religion. Mais leur objet principal est de louer le Seigneur, d'exalter sa grandeur, et de reconnaître l'excellence de son être Aussi ces cantiques sont-ils appelés *louanges* dans le texte. C'est que le devoir capital des hommes sur la terre consiste à connaître Dieu et à le glorifier. C'est là l'unique occupation des anges et des saints durant toute l'éternité; et la terre devrait être à cet égard une image du ciel.

Cette réflexion remplit d'amertume ceux qui remarquent la froideur et l'indifférence des hommes en tout ce qui concerne le culte du souverain Être. Les louanges de Dieu font le bonheur des habitants du ciel, et elles paraissent faire le tourment de la plupart des habitants de la terre. Il faut les presser de remplir ce premier devoir, comme si c'était une tâche onéreuse et une fonction pénible. Les jours consacrés particulièrement à honorer les mystères de l'Évangile sont, en quelque sorte, des jours redoutables pour les personnes du monde; elles se croient livrées à la tristesse et à l'ennui, quand on leur annonce l'obligation de paraître dans le temple du Seigneur, pour y prendre part aux exercices de la religion; et combien de mondains s'en dispensent! combien d'autres ne s'y prêtent que pour étaler un faste insultant, ou pour donner des scandales qui font gémir l'Église et tous les vrais fidèles! Cette matière a été traitée par tous les Pères de l'Église et par tous les prédicateurs de la divine parole. On ne pourrait que répéter ici ce qui a fait l'objet d'une multitude d'instructions, d'exhortations, de reproches, et quelquefois d'anathèmes prononcés par les premiers pasteurs.

Ce qu'il nous importe d'observer, c'est que l'indifférence des hommes à l'égard du culte divin, a sa source dans l'ignorance où ils vivent de la grandeur de Dieu; ils admirent, ils adorent en quelque sorte la prétendue grandeur de leurs semblables, et ils n'ont aucune idée de la grandeur essentielle qui n'est qu'en Dieu. C'est qu'ils ignorent Dieu, et qu'ils l'ignoreront toujours, tant qu'ils seront esclaves de leurs sens. Le Prophète a fait ses psaumes ou les *louanges* de Dieu, pour ceux qui connaissent Dieu; et Jésus-Christ nous a donné le moyen unique de profiter de ces saints cantiques, en nous disant que *la vie éternelle consiste à connaître Dieu et Jésus-Christ que Dieu a envoyé*.

VERSET 8.

Le Prophète fait dans la seconde partie de son psaume ce qu'il avait fait dans la première. Après avoir invité les fidèles à louer le Seigneur, il expose les motifs de ces louanges. C'est le Seigneur, dit il, *qui couvre le ciel de nuages, et qui prépare les pluies propres à fertiliser les terres*.

RÉFLEXIONS.

Quand on demande aux physiciens quelle est l'origine des pluies, ils répondent avec raison que c'est la chaleur du soleil qui élève les vapeurs de la mer et de la terre, qui en forme des nuages, lesquels devenus plus pesants que l'air qui les soutenait, retombent en gouttes d'eau plus ou moins abondantes, selon la quantité plus ou moins grande des vapeurs dont ces nuages étaient composés. Ainsi les pluies sont regardées comme une production naturelle des causes physiques qui nous sont connues; mais ces causes physiques ne se sont pas établies d'elles-mêmes, elles ont un auteur qui les a dirigées et préparées pour les effets dont nous sommes témoins. Cet auteur est Dieu seul, et c'est ce que notre Prophète énonce dans ce verset : il passe sous silence les causes immédiates dont s'occupe le physicien, et il ne considère que le créateur; il ne voit qu'en lui seul la source des pluies qui arrosent et fécondent la terre. La chute de ces eaux n'est pas un miracle, parce que nous n'appelons miracles que les faits contraires aux lois générales, selon lesquelles nous remarquons que cet univers est gouverné; mais ces influences salutaires n'en sont pas moins des effets de la toute puissance divine, puisqu'il a fallu le doigt du Tout-puissant pour les opérer.

Les livres saints ne nous ont point été donnés pour nous enseigner la physique, mais pour nous rappeler

sans cesse à l'auteur de tous les effets physiques, et pour nous apprendre à l'honorer, à lui rendre des actions de grâces, et à mettre notre confiance en lui. Il y a dans la nature une infinité de phénomènes qui sont encore des mystères pour nous, et sur lesquels les plus habiles observateurs ne forment que des conjectures, et souvent des systèmes qui se détruisent les uns les autres. Ce sont les secrets du Créateur; peut-être les a-t-il découverts à des créatures plus intelligentes que nous; peut-être nous les découvrira-t-il dans le monde futur; peut-être aussi ne seront-ils jamais connus que de lui seul, et n'attend-il de nous, même dans l'éternité, que l'humble aveu de notre ignorance à cet égard. Il restera toujours dans la science de Dieu une infinité d'objets et de rapports qu'aucune créature ne pourra pénétrer. Dès que nous pensons à l'infini, nous devons nous taire et adorer.

VERSET 9.

La première partie de ce verset appartient dans l'hébreu au verset précédent, et la seconde, composée de ces mots, *et herbam servituti hominum*, n'est point dans ce texte, ni dans la Paraphrase chaldaïque, ni dans S. Jérôme. Il y a cependant toute apparence qu'on lisait ainsi dans les plus anciens exemplaires hébreux; car les LXX et même les autres traducteurs grecs, Aquila, Symmaque, Théodotion, nous ont conservé ces mots. On présume qu'ils ont pu être empruntés du psaume 103, 14, où l'on a pareillement, *et herbam servituti hominum*. Mais quel motif les LXX et les autres traducteurs auraient-ils pu avoir pour faire cet emprunt? et comment se seraient-ils tous accordés sur ce point? Si les LXX avaient été les premiers à prendre cette licence, les trois autres interprètes, qui voulaient traduire exactement l'hébreu, n'auraient eu garde de les imiter. Il faut donc que ces mots aient disparu de l'hébreu après le temps d'Aquila, de Symmaque, de Théodotion, et avant S. Jérôme. Ils font au reste un bon sens : l'herbe, par ordre de Dieu, croît sur les montagnes pour la subsistance des animaux et des oiseaux; elle croît dans les plaines pour la nourriture des hommes; car on peut entendre cette *herbe* de toutes les espèces de blé et de toutes les plantes dont les hommes se nourrissent. Quoi qu'il en soit après tout, c'est encore une preuve de la Providence divine, que la production de toutes les herbes et de toutes les plantes dont la terre est couverte.

RÉFLEXIONS.

La production des herbes et des plantes est un des bienfaits les plus sensibles de la main du Créateur, et c'est aussi un des objets les plus difficiles à expliquer dans l'histoire de la nature. Les plantes sont variées comme à l'infini, non-seulement quant à leur structure, à leurs formes, à leur manière de se propager, mais aussi quant à leurs propriétés et à leurs usages. Les hommes font tous les jours des découvertes dans cette partie de la physique, et ils en feront jusqu'à la fin du monde, sans la connaître parfaitement.

Le Prophète nous ouvre encore les yeux sur la cause première et universelle de ces productions. C'est Dieu seul de qui nous les tenons, et c'est à Dieu seul que nous devons en témoigner notre reconnaissance. Mais à cet égard les hommes sont d'ordinaire d'une ingratitude et d'une déraison, s'il est permis de parler ainsi, qui ne se conçoivent pas. Quand la terre donne ses fruits en abondance (ce qui est le cas le plus ordinaire), on en use sans en rendre grâce au Seigneur, et l'on fait injure à sa bonté, en se livrant aux excès du luxe ou de l'intempérance. Quand il arrive dans les saisons des contre-temps qui rendent la terre stérile ou moins prodigue, on murmure contre la Providence, on se livre aux plaintes et quelquefois au désespoir. Dieu a des vues pleines de sagesse dans la disette qu'il fait éprouver de temps en temps aux peuples : outre celles d'exercer leur patience, de les ramener à la frugalité, de leur donner lieu d'expier leurs péchés, de leur fournir l'occasion de s'aider les uns les autres, il a intention de faire estimer ses dons en resserrant de temps en temps sa main. Il est naturel que la privation d'un bien augmente l'idée de sa valeur et des avantages qu'on en peut retirer; on fait beaucoup plus d'état de la santé quand on est en proie à la maladie, et l'on sent tout le prix de la jeunesse quand le poids de l'âge affaiblit les forces du corps. Dans des années de stérilité, il serait donc de la sagesse de faire d'autant plus de cas des dons de Dieu, qu'on n'en jouit plus alors; d'admirer et d'exalter la libéralité divine, puisqu'on a recueilli les années précédentes d'abondantes moissons. La disette qu'on éprouve durant un court espace de temps, doit-elle effacer le souvenir de l'abondance où l'on s'est trouvé pendant une longue suite d'années? et les bienfaits de Dieu, pour n'être plus présents, en méritent-ils moins les sentiments de notre gratitude? Est-ce que Dieu nous doit dans tous les temps la profusion de ses largesses? et ne mériterions-nous pas, par notre ingratitude et la dureté de notre mauvais cœur qu'il nous laissât périr de misère; qu'il nous refusât du moins, pendant une grande partie de nos jours, l'aisance et les commodités de la vie? Tout ce désordre de conduite vient du peu d'attention que nous donnons à ce que dit le Prophète : C'est Dieu qui *fertilise les campagnes*; c'est Dieu qui multiplie les plantes; c'est Dieu qui fournit à la subsistance de tout ce qui vit et respire sur la terre. Si nous pensions que c'est Dieu qui dispense les biens de la terre, nous bénirions sa miséricorde quand il nous les accorde avec abondance, et nous bénirions sa sagesse quand il nous les refuse; car il ne cesse d'être libéral que pour nous instruire et pour ranimer notre vigilance à le servir.

VERSET 10.

L'hébreu dit simplement : *Qui invoquent*, ou *qui appellent*, et il met, *les petits du corbeau;* mais c'est toujours le même sens. Les interprètes demandent pourquoi le psalmiste nomme plutôt les *petits du corbeau*, que ceux des autres oiseaux. Le sentiment le plus suivi des interprètes est que le psalmiste parle ici comme S. Luc parla long-temps après lui. Cet évangéliste, rapportant le discours de J.-C. sur les soins que le Père céleste prend de toutes les créatures, dit : *Considérez les corbeaux; ils ne sèment ni ne moissonnent, et Dieu les nourrit.* Ce discours est le même que celui qu'on lit dans S. Matthieu : *Considérez les oiseaux du ciel*, etc. Il paraît donc qu'en nommant les *corbeaux*, S. Luc a entendu tous les oiseaux en général, et que le psalmiste fait la même chose dans le verset que nous expliquons. Il y a, ce me semble, une raison particulière pourquoi le Prophète a choisi les corbeaux plutôt qu'une autre espèce d'oiseaux; c'est que, voulant parler du *cri* des oiseaux affamés, il était naturel de préférer l'espèce d'oiseaux dont le croassement nous est le plus connu. On sait au reste que, dans le style de l'Écriture, le *cri* des animaux est représenté comme une sorte de prière qu'ils font à Dieu. Ainsi, dans le Psaume 103, notre Prophète dit que *les jeunes lions rugissent, et demandent à Dieu la nourriture dont ils ont besoin.* Il y a toute apparence que la leçon de la Vulgate, qui porte : *Invocantibus eum*, est préférable, dans ce verset, à celle de l'hébreu, qui ne met point le pronom; ou plutôt les LXX ont supposé, avec raison, que ce pronom était sous-entendu.

RÉFLEXIONS.

L'Évangile est, en quelque sorte, le commentaire de ce passage du Prophète. J.-C. nous avertit, comme lui, que Dieu pourvoit à la subsistance des oiseaux les plus vils, et il en conclut qu'à plus forte raison les hommes doivent se confier en sa Providence. Mais ce Sauveur du monde ne dispense pas pour cela les hommes du travail, il leur dit : *Cherchez premièrement le royaume de Dieu et sa justice*, et *les choses* qui vous sont nécessaires *vous seront données.* Il faut donc qu'après le royaume de Dieu, et la justice

qui est le moyen d'y parvenir, l'homme s'applique aussi à chercher sa subsistance; car J.-C. ne dit pas: *Cherchez uniquement ou cherchez simplement le royaume de Dieu et sa justice.* Cependant, comme le travail même ne suffirait pas dans tous les cas pour satisfaire à nos besoins, si Dieu n'y donnait sa bénédiction, il faut se ressouvenir toujours que le succès du travail est encore un don de la Providence. L'homme sans religion peut jouir de ce bienfait malgré son ingratitude, parce que Dieu fait lever son soleil sur les justes et sur les impies. Mais il n'y a que l'homme fidèle qui, profitant des largesses de Dieu, se procure en même temps le royaume de Dieu et sa justice, parce qu'il cherche l'un et l'autre, et que c'est le premier et le principal de ses soins. L'intention du Prophète, et encore plus celle de J.-C., a été de délivrer les fidèles de toute inquiétude par rapport aux besoins de la vie. C'est moins la disette qui tourmente les hommes, que la crainte de l'éprouver. *Ne vous inquiétez pas du lendemain*, ajoutait J.-C.; *il vous suffira de penser à ce qui vous est nécessaire quand ce lendemain sera venu. Chaque jour a sa peine*, et c'est assez de l'éprouver dans ce jour sans la prévenir par des inquiétudes. Ce point de morale, bien conçu et bien observé, retrancherait la plupart des agitations et des anxiétés qui font le supplice des hommes. Ils travailleraient paisiblement, ils mettraient à profit les dons que Dieu leur distribue chaque jour, et ils penseraient que jamais ce maître si riche et si libéral ne leur manquerait. Leur attention capitale serait de chercher le royaume de Dieu, et de vivre dans la justice pour n'en être pas exclus. Il est à croire que la plupart de ceux qui manquent de subsistance ne portent le poids de la misère que parce qu'ils ne se sont jamais conformés à l'instruction de Jésus-Christ.

VERSETS 11, 12.

Dans le premier de ces versets le Prophète condamne, par deux exemples, ceux qui s'appuient sur des moyens humains : ces deux exemples sont la vigueur des chevaux et l'agilité des pieds. De tout temps on a fait grand cas à la guerre de cavaliers bien montés, et les anciens prisaient beaucoup l'agilité des pieds dans leurs héros : on peut aussi entendre en général des forces de cavalerie et d'infanterie. Le Prophète dit ici que ce n'est pas ce qui mérite la faveur du ciel; et il ajoute que le Seigneur accorde sa protection à ceux qui le craignent et qui espèrent en sa miséricorde.

RÉFLEXIONS.

Il n'en est pas du Seigneur, Dieu du ciel et de la terre, comme des potentats du monde : ceux-ci ont besoin de troupes pour résister à leurs ennemis, et pour contenir les peuples dans l'obéissance; mais l'Être suprême tient en sa main tous les ressorts de la puissance; il arme toute la nature quand il lui plaît de détruire les ennemis de son nom. Si sa Providence n'appuie les plus nombreuses armées et ne protège les plus grands États, tout périt; l'histoire du monde en fournit des exemples sans nombre.

Dieu met ses complaisances dans ceux qui le craignent et qui espèrent en sa miséricorde. Ces deux conditions sont nécessaires; sans la crainte du Seigneur, la confiance en sa bonté est une présomption; et sans la confiance, exempte de toute perplexité intérieure, la crainte conduirait au désespoir. Il semble donc que le Prophète ouvre une route bien courte et bien facile pour parvenir à la faveur de Dieu. Souvent toute la vie du plus habile courtisan ne suffit pas pour obtenir de son maître un regard favorable, et dans un moment on peut devenir l'*ami de Dieu*, comme l'observait si bien le courtisan dégoûté du monde, dont parle S. Augustin au livre de ses Confessions. Mais la crainte de Dieu et la confiance en sa miséricorde supposent un cœur détaché de tout autre objet que Dieu, et c'est pour cela que les *amis de Dieu* sont si rares.

Halleluia. CXLVII.

1. Lauda, Jerusalem, Dominum; lauda Deum tuum, Sion :

2. Quoniam confortavit seras portarum tuarum, benedixit filiis tuis in te.

3. Qui posuit fines tuos pacem, et adipe frumenti satiat te.

4. Qui emittit eloquium suum terræ, velociter currit sermo ejus.

5. Qui dat nivem sicut lanam; nebulam sicut cinerem spargit.

6. Mittit crystallum suam sicut buccellas : ante faciem frigoris ejus quis sustinebit?

7. Emittet verbum suum, et liquefaciet ea; flabit spiritus ejus, et fluent aquæ.

8. Qui annuntiat verbum suum Jacob, justitias et judicia sua Israel.

9. Non fecit taliter omni nationi, et judicia sua non manifestavit eis. Halleluia.

PSAUME CXLVII.

1. O Jérusalem, louez le Seigneur; ô Sion, louez votre Dieu.

2. Car il a fortifié les barrières de vos portes; il a répandu ses bénédictions sur les enfants nés au milieu de vous.

3. Il a établi la paix dans vos contrées; il vous rassasie du froment le plus exquis.

4. Il envoie sa parole sur la terre; et cette parole se répand avec promptitude.

5. Il fait tomber la neige comme des flocons de laine; il répand le givre comme de la cendre.

6. Il envoie la glace, quand il lui plaît, comme des morceaux de pain : qui pourra résister à la rigueur du froid, quand il l'ordonne?

7. Il enverra sa parole, et il fondra la neige et la glace; son souffle parcourra la terre, et les eaux couleront.

8. Il annonce sa parole à Jacob; il manifeste ses décrets et ses jugements à Israel.

9. Il n'en a pas usé de même à l'égard de toutes les nations; et il ne leur a pas déclaré ses volontés (*ou* ses desseins). Louez le Seigneur.

COMMENTARIUM.

VERS. 1. — LAUDA, JERUSALEM, DOMINUM (1). Hic duntaxat numerandi diversitas, quâ à Psalmo nono

(1) Hic Psalmus in Hebræo cum superiore continuatur. Idem certe utriusque argumentum est. Grates hic agit auctor Deo ob collata Hierosolymæ beneficia, factam Nehemiæ potestatem urbis mœnia portasque restaurandi, collectos innumeros in eà cives, ac demùm pacem undique restitutam. Tum ad ea transit quæ Deus in natura parit, et ad beneficia quibus privatim Deus populum suum prosecutus est. S. Hilarius, S. Augustinus, Syrus, Arabs, vetusta Psalteria quædam Græca et Latina cum septuaginta Interpretibus legunt in titulo : *Halleluia, Aggæi et Zachariæ.* Consentiunt Origenes, Theodoretus et interpretum plerique, scriptum esse post secundi templi dedicationem ac mœnium Hierosolymitanorum restaurationem, ac fortasse in ipsa mœnium dedicatione, uti nos in Psalmum 145 diximus. Quæ hic de terrestri Hiero-

Hebræi unitate unâ antecedebant Græcos et Latinos, terminatur, dùm Masoretæ hunc faciunt superioris appendicem. Masoretas dixi, quoniam in nonnullis Hebræorum codicibus, ut è Kimhi notavimus, Psal. 113, istorum distinctio negligitur.

VERS. 2. — QUONIAM CONFORTAVIT SERAS PORTARUM TUARUM (1); roboravit, robustas fecit *seras*, vel, ex Hebræo, *boribe*, et Græco, τοὺς μοχλοὺς, vectes *portarum tuarum*, ne possit hostis perrumpere, ac ut tuti, muniti defensique sint cives. Pacem dat Ecclesiæ, defendit, alit, etc. Euthymius allegoricè per portas intelligit baptismum et fidem; per seras, sive vectes, crucem; per filios, Apostolos, quibus Christus benedixit elevatis manibus, Luc. ult. 50. BENEDIXIT, benefecit, ut sint felices, et bonis omnibus locupletes, beatitudine cumulavit. IN TE, *bekirbech*, id est, in medio tuî, propriè. Intra te prosperabit filios tuos.

VERS. 3. — QUI POSUIT FINES TUOS PACEM, ne eos quisquam infestet, pace munivit, pacatos reddidit ab hostium incursibus, victorias tribuens, vel undique bella arcens. Latinè, qui posuit in finibus tuis pacem, sed per duos accusativos major est linguæ emphasis. ADIPE FRUMENTI, *hittim*, triticorum propriè pluralis numerus; optimis triticis, tritici polline, si pollen sit farina purior, non ut Celso placet, impurior, tritico optimo et lectissimo, et valdè medulloso; puriore farinâ; similagine, sive flore tritici: Chrysostomus. Abundantiâ et largitate fructuum: Euthymius. Allegoria est de pace conscientiarum, et de pane Eucharistiæ. Adipem appellant quidquid est optimum et pinguissimum in aliquâ re. Hinc adeps terræ, olei, musti, frumenti, Num. 18, 12. Alludit autem ad bonitatem terræ sanctæ, utpote quæ flueret lacte et melle non quidem loci naturâ, sed Dei benedictione, de cœlo exspectans pluvias, quam Dominus Deus semper invisebat, et oculis suis intuebatur à principio anni usque ad finem. Unde postquàm Judæos evomuit, hodiè nihil, aut parum antiquæ felicitatis exhibet, ut inde posteris suæ erga antiquos colonos iræ argumentum relinquat.

VERS. 4. — QUI EMITTIT ELOQUIUM SUUM TERRÆ (2). Prosopopœia. Qui alloquitur terram, qui ei mandat, ut et reliquis creaturis; et ipsa ejus verbum celerrimè exequitur. Sic infra vers. 7. Idque ne temerè et fortuitò, sed Dei providentia fieri intelligamus. Allegoricè, mittit eloquium suum per prophetas, etc., velociter curret, et prosperabit. TERRÆ, in terram tuam mittit eloquium suum, id est, pluviam verbo ipsius descendentem, Psal. 35, 10; q. d.: Ejus jussu et mandato decidit in terram tuam pluvia. VELOCITER, parent ei subitò omnia in tuum usum et commoda.

VERS. 5. — QUI DAT NIVEM SICUT LANAM, ad fovendum et calefaciendum videlicet, qui nive quasi lanâ terram tegit, ad eam fovendam et calefaciendam. Nix enim etsi sit frigidissima, tamen dùm halitus et expirationes terræ cohibet, ei calorem internum conciliat, et vim maximam fecunditatis indit, instar lanæ quæ calefacit et fovet corpus, unde dicitur lætare, id est fecundare segetes apud poetam. Aliqui: Tam crebram et frequentem dat nivem, quàm lanam, cujus pili sunt densissimi et sibi proximi, ut hoc pertineat ad abundantiam. Nam nix tam densa demittitur, ut eâ terra non aliter tegatur quàm pecus lanâ. Alii, qui tribuit nivem similem lanæ (candidæ), qui subitò nivem ad modum lanæ candidissimam super terram facit descendere, ut præstantius intelligatur epithetum, ut apud Isaiam 7, 18: *Si fuerint peccata vestra rubra quasi vermiculus, velut lana erunt: alba* videlicet, ut noster interpres rectè adjecit, explanationis causâ. *Nebula*, ὁμίχλην, nebulam, vel, ut interpretatur Arnobius, pruinam. *Kephor*, pruina propriè, expiratio scilicet illa quæ descendit sub auroram diebus frigoris. Quia autem nebula frigida et humida ferè in pruinam resolvitur, ut nubes aquosa in pluviam, non est dubium quin etiam nebulam significet. Spargit per aerem ad fecundandam terram, sive nebulam, sive pruinam sicuti cinerem. Nam instar cineris pruina exurit et consumit terram nimio humore diffluentem. Ita Deum celebrat à rebus producentibus effectus suæ naturæ contrarios. Nix est frigida suâpte naturâ; et tamen calefacit terram. Quin et herbas adurit. Ovidius in Fastis:

Nec nova per gelidas usta sit herba nives.

Sic pruina, itemque nebula, et tamen terram adurit et exsiccat. Porrò quantùm inter pluviam et rorem, tantùm inter nivem et pruinam convenit. Nam ut vapor in aquam mutatus, priusquàm altiùs ascendat, ros

solymâ narrantur, ad cœlestem Hierosolymam et ad Ecclesiam referunt Patres; quæque hìc de nive et imbribus habentur, illi mysticâ interpretatione de prædicatione Apostolorum, atque Evangelii propagatione in quaslibet orbis plagas explicant.

(1) Quoniam roboravit vectes portarum tuarum adversùs externos hostes. Ex his verbis maximè editum constat hoc carmen Neemiæ temporibus, aut post Neemiæ tempora. Primus enim Neemias muris urbis portas imposuit, uti docet caput Neemiæ tertium. BENEDIXIT FILIIS, etc. Hoc, et quod dicitur in sequente versu, ad tempora Neemiæ referri potest, quando satis pacata et tuta Israelitarum respublica, cùm domi, tum foris, præsertim si superiora tempora inspicerentur. *Benedixit filiis tuis*, hoc est, civibus tuis, qui mirum in modum numero et opibus augentur, et benè ac fortunatè vivunt; hæc enim omnia importat *benedicendi* verbum. IN TE, hoc est, intra muros tuos. (Muis.)

(2) En autem aliud celebrandi Dei argumentum ex eo ductum, quod statim atque aliquid in terris fieri Deus præcipit, uno momento, et quam celerrimè ejus mandatum, quò opus est, perferatur et perficiatur illicò; id quod exemplis in tribus sequentibus versiculis confirmat. Malo hunc versum sic accipere generaliter, quàm cum Kimhi per *Dei eloquium et verbum* pluviam interpretari, quæ Dei verbo, id est, nutu et voluntate fiat: est enim hoc coactum. *Emittit sermonem* seu *eloquium suum*; igitur nihil est aliud, quàm edicit, imperat. *Velociter*, vel potiùs *velocissimè*, seu *celerrimè*: nam est Hebraicè *adh mehera*, quod plus significat quàm *mehera* simpliciter, ut observat Mercerus in Thes., Pagn. ad *adh*. Aliquis existimare possit *adh mehera*, simpliciter vertendum et exponendum *ad celeritatem*, hoc est, *celeriter*, ut *adh* tantùm sit pro *el*, quemadmodum Deut. 4, 30. Pagninus hìc accepit particulam *adh*, in alterà significatione *donec*, sed non satis aptè. (Muis.)

dicitur; ita conglaciatus pruina, quem proinde vulgus gelu album appellat. SICUT CINEREM, nempe ad urendum et arefaciendum, ad corrumpendum frugum germina, vitium gemmas, arborum baccas, ut proinde Sextus Pompeius pruinam à perurendo dictam existimet, et ejus injuriâ provenientem exustionem carbunculationem Plinius lib. 17 vocet : fructus enim ac virgulta perurit.

VERS. 6. — MITTIT CRYSTALLUM SUAM SICUT BUCCELLAS, glaciem sive glacialem grandinem. Lapidationem buccellis et frustis panis assimilatam interpretatur Arnobius. Projicit glaciem sicut fragmenta. Eam veluti jacit frustulatim, et in varias partes, ut hiems sit acrior et vehementior. Ita vulgò in genere. At quoniam *path* in specie propriè significat frustum fragmentumve panis, id est, buccellam, bolum, Gallicè *morceau*, malo pergat in antitheticis effectibus. Mittit crystallum sive acrem glaciem suam sicut buccellas, ad pascendum, alendum, saginandum, perinde ac si immitteret buccellas panis. Glacies est aquea, et tamen terram et corpora non irrigat, liquat et resolvit, sed potiùs constringit, pascit et saginat, instar buccellarum, sive panis per buccellas sumpti. Sed et acris hyems et glacies confert plurimùm fecunditati terræ, et futuræ messi, ut cùm reliquæ tres anni tempestates, ver, autumnus, æstas sint opportunæ, sit etiem hyems frugibus valdè salutaris et commoda. Reliquit noster interpres vocem Græcam, ut crystallum in genere acciperemus. Nunc enim sonat glaciem simpliciter, ut Psalmo sequenti, vers. 8, quæ calore adhibito in aquam facilè resolvitur, nunc rem ita concretam atque congelatam ut nec igne admoto admittat dissolutionem ; q. d., glaciem indissolubilem. FACIEM, asperitatem et vim. SUSTINEBIT. Hebraicè, *iahamoth*, id est, stabit propriè, q. d., ejus frigus est intolerabile.

VERS. 7. — EMITTET VERBUM SUUM, id est, mandabit. VERBUM, decretum, voluntatem, ardorem solis, vel pluviam metaphoricè intelligit. EA, glaciem, nivem, pruinam, crystallum et frigus. Illa, inquit, ipsius nutu liquescunt et solvuntur. SPIRITUS, ventus. Nam flante vento è parte maris oritur pluvia, quæ ista liquefacit ; vel flabit super illa ventus, et fluent aquæ. Ubi enim à vento dispersa sunt et distracta liquescunt et fluunt in aquas. Utrumque Kimhi, q. d., flabit ventus, et veniet pluvia. Chrysostomus. Vel flante vento (calido sive australi), ista convertentur in aquas, ut ruant, quæ priùs erant constricta. Nam est ventus qui congelat. Allegoricè tempestatem in serenitatem commutat, pacem in bellum, calamitatem in gaudium, et contra.

VERS. 8. — QUI ANNUNTIAT VERBUM SUUM. Transit ad beneficia spiritualia, attingens tres legis partes. VERBUM, ad moralia. *Justitia*, sive, ut habetur Hebraicè, *hukkau*, statuta ejus, ad cæremonialia. Sunt enim *hukkim*, præcepta de religione et ritibus, quorum ratio nescitur. JUDICIA, ad judicialia pertinent. Alii per verbum promissiones de Christo intelligunt, per duo reliqua, legem Mosis et Evangelium. JACOB, ISRAEL, dativi casûs.

VERS. 9. — NON FECIT TALITER. Epiphonema. *Non fecit taliter omni*, id est, nulli nationi sic fecit, ut eos bonis tantis afficeret ac spiritualibus beneficiis eos æquè ornaret, et temporalibus è Deut. 4, 8. NON OMNI, tamen non semper universè negat, pro *nihil*, *nullum*, uti docet Elias ad radicem *chol*, ut cùm legimus Num. 23, 17 : *Et omne ipsum non videbis*, id est, partem tantùm ipsius videbis, non totum ipsum, et supra Psal. 48, 19. NON SUMET OMNIA (sed aliqua, nempe benefacta, ut quidem ipse Elias intelligit), etsi illic cum Kimhi *nulla* exposuerimus. Quo modo sumi possit illud Christi Matth. 7, 21 : *Non omnis, qui dicit mihi, Domine, Domine, introibit in regnum Dei*, ut non significet *nullum*, sed aliquem non.

NOTES DU PSAUME CXLVII.

Dans le Psautier hébreu ce psaume est joint au précédent; et dans notre Vulgate où il est séparé, ainsi que dans les LXX, on continue néanmoins de chiffrer les versets comme s'il ne l'était pas : ce qui marque l'attention qu'on a eue pour l'exemplaire hébreu. Or, de cette jonction du présent psaume, qui est le 147ᵉ dans notre Psautier, avec le précédent, qui est le 146ᵉ, et qui tous deux ensemble sont le 147ᵉ du Psautier hébreu, il résulte que nous comptons désormais les psaumes jusqu'à la fin, comme les Hébreux et comme les hébraïsants. Nous étions séparés d'eux depuis le psaume 9, qui est partagé en deux dans l'hébreu; et de cette manière il n'y a pour tous que cent cinquante psaumes.

Comme le psaume précédent porte en titre dans nos versions : *Alleluia*, celui-ci est aussi intitulé du même mot, et l'objet est encore le même. Ceux qui rapportent le psaume précédent au retour de la captivité, et au rétablissement de Jérusalem, ont la même idée sur celui-ci. Ceux qui croient que David composa le psaume précédent à l'occasion de la conquête du mont de Sion sur les Jébuséens, et des constructions qu'il fit alors dans Jérusalem, voient les mêmes objets dans ce psaume 147. Enfin, ceux qui ne regardent le psaume précédent que comme une exhortation faite aux fidèles de célébrer les grandeurs et les bienfaits de Dieu, se bornent aussi à cette pensée dans l'explication de notre psaume. On ne peut se tromper en suivant cette dernière opinion, quoiqu'on puisse ne pas toucher l'objet particulier qu'aura eu en vue le Prophète en composant ce cantique. Cet objet peut tenir à l'histoire de ces temps-là, laquelle ne nous est pas assez connue pour prononcer affirmativement sur la pensée du psalmiste.

VERSET 1.

Ces paroles du Prophète s'adressent à la Jérusalem terrestre, soit embellie et fortifiée par David, soit réparée après la captivité. Il l'invite à louer le Seigneur, à exalter les grandeurs de son Dieu. Mais cette Jérusalem terrestre était la figure de l'Eglise de Jésus-Christ et la figure du ciel. Cette vérité est appuyée sur les oracles de l'Ecriture. S. Paul, parlant de l'Eglise, l'appelle la *Jérusalem libre*, par opposition à la *Jérusalem* terrestre et judaïque, qui était alors *esclave*, et qui devait être bientôt renversée. Le même apôtre parlant de la vocation des chrétiens et des promesses qui leur ont été faites, dit qu'ils *se sont approchés de la cité du Dieu vivant, de la Jérusalem céleste, ou habitent des milliers d'anges*. Les prophètes n'auraient pas tant exalté la Jérusalem de la Palestine, s'ils ne l'avaient pas considérée dans son rapport de figure avec la chose figurée. Cette Jérusalem terrestre fut presque toujours infidèle; elle persécuta les prophè-

tes, et elle finit par le plus grand de tous les crimes, en mettant à mort le Messie.

C'est donc principalement l'Eglise que le psalmiste invite à *louer le Seigneur son Dieu.* S'il a en vue la Jérusalem céleste, ce sera moins une invitation qu'un applaudissement qu'il donne aux habitants de cette sainte patrie, tout absorbés dans la contemplation de l'Eternel.

RÉFLEXIONS.

Croyez-vous une vie future, disait saint Augustin à ses auditeurs? que votre occupation sur la terre soit de louer Dieu et de le bénir, parce que vous êtes appelés à lui rendre éternellement cet hommage dans la sainte Sion, où la douleur, le deuil, la crainte, ne pénètrent point. *Regardez-vous la vie future comme une fable?* Allez au théâtre, et prenez part à toutes les dissolutions qui accompagnent ces spectacles profanes. Je vous tiens ce langage, ajoutait-il, parce que, selon le mot de l'Apôtre, si vous n'espériez en Jésus-Christ que pour le temps de cette vie, vous seriez les hommes les plus malheureux.

Il y a dans ce raisonnement une force invincible et une lumière qui se fait sentir aux moins clairvoyants. Point de partage, point de milieu dans la religion, ou plutôt dans l'état de l'homme. Si la vie future qu'annonce et que promet l'Evangile est réelle, il faut ne vivre que pour Dieu et pour Jésus-Christ. Si l'on ne croit point cette vie future, il faut faire comme les libertins dont parle encore le saint docteur. En revenant de l'amphithéâtre, s'ils rencontraient des chrétiens occupés de la prière, ou se disposant à fréquenter les assemblées de piété : *Que ces hommes sont malheureux,* disaient-ils! et ils auraient eu raison, supposé que le dogme de la vie future eût été chimérique. Mais, reprenait le même saint Père, vous savez, mes frères, quelle est votre foi ; vous vous ressouvenez du sacré caractère que vous avez reçu. Vivez donc conformément à votre profession ; *louez donc le Seigneur votre Dieu,* et faites dès à présent ce que vous devez faire éternellement dans la Jérusalem céleste.

VERSET 2.

Je mets dans la version française, *il a fortifié les barrières,* et non les *serrures,* parce que le mot hébreu et le mot grec signifient des *barrières,* ou ces pièces de bois qu'on met derrière les grandes portes pour les appuyer. Je mets aussi *les enfants nés au milieu de vous,* parce qu'*au milieu de vous* est dans l'hébreu.

Ce verset convient à la Jérusalem terrestre, fortifiée par David, ou réparée par les chefs des Juifs, au retour de la captivité. Mais ce n'était là qu'une ombre légère, ou qu'un trait de ce qui devait arriver dans la suite des temps à la Jérusalem des chrétiens, qui est l'Eglise, et de ce qui était promis dans la Jérusalem éternelle à tous les justes. Quand Jésus Christ parle de l'Eglise, il dit que *les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle,* c'est-à-dire, qu'elle subsistera toujours ; et comme cette même Eglise est appelée par le même Sauveur, un *édifice bâti sur la pierre,* il s'ensuit que cet édifice et ses *portes* seront munis de *fortes barrières.* Cela est encore plus sensible, si l'on pense à la Jérusalem céleste, qui est la *cité permanente,* dont les murs et les portes sont de pierres précieuses, selon la révélation qui en a été faite à l'apôtre S. Jean, et qui nous apprend, en termes figurés, que cette sainte demeure a une solidité que le temps ne peut altérer. Si le Prophète n'a en vue que la Jérusalem terrestre, son psaume dit peu de choses, et nous intéresse encore moins ; car la figure est passée, et nous jouissons de la réalité.

RÉFLEXIONS.

Celui qui croit fermement qu'il y a une vie future doit demander avec instance les deux choses dont parle ici le Prophète : la première, que Dieu mette *de fortes barrières à ses portes,* c'est-à-dire qu'il garde ses sens contre toutes les incursions de l'ennemi du salut ; la seconde, *qu'il verse ses bénédictions sur ses enfants,* c'est-à-dire, qu'il lui apprenne à méditer sa sainte loi, et à faire en tout sa sainte volonté. Nos sens sont des *portes* sans cesse attaquées par les ennemis du salut, par le démon, par le monde, et par notre amour-propre. Si *Dieu ne garde la ville,* dit ailleurs notre Prophète, *c'est en vain que les sentinelles veillent ;* et s'il ne met un frein à nos yeux, à notre langue, à nos oreilles, à tous nos sens, vainement nous flatterions-nous de veiller sur nous-mêmes, et de nous maintenir dans l'innocence. Nos *enfants* sont nos pensées et nos désirs. La faculté de penser nous a été donnée pour connaître la loi de Dieu, et la faculté de vouloir a été mise dans nous pour acquiescer avec liberté et avec mérite au bon plaisir de Dieu ; mais sans sa *bénédiction,* sans sa grâce prévénante, *nous ne pouvons pas même,* dit l'Apôtre, *prononcer le nom du Seigneur Jésus.* C'est elle, nous dit-il encore, qui nous *donne le vouloir et l'action.* Que ferons-nous donc sans la prière, qui est le canal des grâces? Envisageons toujours la vie future et notre faiblesse, nous serons des hommes de prière, et notre *Jérusalem* sera puissamment gardée : elle sera féconde en fruits de bénédiction.

VERSET 3.

Voilà de nouveaux bienfaits dont le Seigneur comble Jérusalem, et c'est encore pour elle un motif de le louer et de le bénir. *Il a établi la paix dans ses contrées ;* ou, comme le texte et les versions s'expriment, *il a fait que ses contrées fussent paix,* pour marquer une tranquillité générale et parfaite. *Il nourrit ses habitants du froment le plus pur, le plus exquis ;* ou, comme parlent le texte et les versions, *de la graisse du froment :* expression dont se sert souvent l'Ecriture pour marquer l'abondance et la bonté des productions de la terre.

Ce verset peut convenir, en quelque chose, à la Jérusalem terrestre ; mais la fortune de cette capitale et de la Judée en général fut trop peu stable, pour que le Prophète n'ait pensé qu'à elle. L'Eglise, figurée par Jérusalem, était destinée à jouir d'une paix bien plus précieuse, et à se nourrir d'un pain bien plus exquis. La paix des vrais fidèles est tout intérieure, et *surpasse tout sentiment.* La nourriture qui entretient et répare les forces est contenue dans la parole de Dieu et dans le sacrement du corps et du sang de J.-C. Si l'on s'élève encore plus haut, et qu'on voie dans le Psaume la céleste Jérusalem, la paix y est éternelle, et l'on y vit de la présence immédiate de l'essence divine. Les Pères de l'Eglise ont adopté ces interprétations, tout-à-fait dignes des grandes vues du prophète.

RÉFLEXIONS.

J.-C. dit à ses apôtres : *Je vous laisse la paix ;* mais comme ils étaient encore peu éclairés, et qu'ils pouvaient prendre le change sur la nature de cette paix, il ajoute tout aussitôt : *C'est ma paix, et non celle du monde que je vous donne.* De même quand l'Apôtre souhaite la paix aux fidèles, il déclare que c'est *la paix de Dieu, la paix de J.-C.* Le monde se flatte de donner la paix, et il prétend qu'elle consiste dans la possession des honneurs, des richesses, des plaisirs : il fait illusion par là à la plupart des hommes ; mais quand ils sont entrés dans cette route, ils reconnaissent enfin qu'elle n'aboutit qu'à l'agitation et au trouble.

C'est Dieu seul qui donne la véritable paix ; aussi le Prophète dit-il que *la paix dont jouit Jérusalem* vient de Dieu. Cette paix est établie *dans les contrées* ou *dans les confins de Jérusalem,* pour nous faire entendre qu'en vain se flatterait-on de posséder la paix du cœur, si elle ne régnait dans les facultés qui sont de sa dépendance. Comment la paix régnera-t-elle dans le cœur, si les sens sont troublés par les objets extérieurs, si l'esprit est possédé de fausses maxi-

mes, si la mémoire ne rappelle que les tempêtes d'une vie toute profane ?

On a demandé en quoi consistait la paix du cœur, et il n'a pas été difficile de répondre qu'elle consiste dans le calme d'une conscience soumise à la volonté de Dieu, et réglée par les principes de la religion. Mais ce qui conduit à ce calme de la conscience n'a pas été d'une discussion si facile. On a dit, avec un Prophète, que le moyen de parvenir à la *paix* était de *marcher dans la voie de Dieu*; et cette règle est d'une vérité qui n'admet aucune exception; mais il s'agit encore de savoir *marcher dans la voie de Dieu*.

Or il me semble que l'Apôtre dit tout dans cette instruction qu'il donne aux Colossiens : *Que la paix de J.-C. triomphe dans vos cœurs*. Le triomphe suppose la guerre et le combat. Si la paix de J.-C. triomphe dans nous des ennemis qui troublent notre âme, il est évident que notre conscience sera dans un calme aussi parfait qu'il peut l'être sur la terre. Il est visible de même que ce *calme surpassera tout sentiment*, comme le dit encore le même apôtre aux Philippiens : et voilà l'explication toute naturelle de ce que J.-C. dit à ses apôtres, lors même qu'il les envoyait annoncer la paix : *Ne croyez pas que je sois venu apporter la paix sur la terre; je ne suis point venu apporter la paix, mais le glaive*. Il voulait dire qu'il fallait commencer par combattre avant que de parvenir à la paix, et que c'était la science du combat qu'il était venu enseigner directement aux hommes. Il est vrai qu'il faut combattre avec paix, c'est-à-dire, avec une pleine confiance en J.-C., qui soutient et qui fortifie ses serviteurs : mais tant que les ennemis du salut ne sont pas subjugués, le calme de l'âme n'est pas parfait; on ne goûte pas encore dans sa plénitude la paix qui est au-dessus de tout sentiment. Plus on remporte de victoires, et plus on approche de cette délicieuse paix. C'est tout ce qu'on peut faire en cette vie, que de s'avancer vers ce terme; la paix essentielle et inaltérable ne sera que dans la céleste Jérusalem. Mais c'est beaucoup que de savoir la route qui y conduit.

Durant la guerre contre les ennemis du salut, on a besoin d'être fortifié de la *nourriture* dont parle aussi le prophète. C'est la divine parole, c'est l'ineffable Eucharistie : deux objets qui pourraient faire encore ici la matière des plus sérieuses et des plus saintes réflexions.

VERSET 4.

Le Prophète fait dans ce psaume ce qu'il avait fait dans le précédent : des bienfaits particuliers accordés à Jérusalem, il passe aux attributs généraux de Dieu, à sa puissance et à sa sagesse, etc. Dans ce verset, il célèbre la parole divine et la promptitude avec laquelle les ordres qu'elle énonce se répandent sur la terre.

Cette parole, au reste, regarde ou la création du monde, ou l'ordre de la Providence que Dieu observe à l'égard de tous les êtres, ou les effets particuliers de sa puissance, tels qu'ils sont décrits dans les versets suivants. Les saints Pères entendent par cette parole le Verbe incarné, ou la prédication de l'Évangile; et ce sens est tout-à-fait vraisemblable, puisque c'est un prophète qui parle.

RÉFLEXIONS.

Notre malheur est de ne connaître la parole divine et ses effets que par l'histoire des livres saints, et presque jamais par notre propre expérience. Quand cette sainte parole se communique à une âme docile et préparée à la recevoir, elle y opère les effets qu'insinue le Prophète, et que saint Paul a exposés plus en grand; elle se répand avec promptitude, elle s'empare de toutes les facultés de l'homme, elle pénètre dans le plus profond de l'intérieur, elle discerne toutes les pensées, toutes les intentions, exclut celles que l'amour-propre avait opposées jusqu'alors à l'amour de Dieu, fortifie celles que la foi avait conservées, enflamme celles qui n'avaient encore qu'un premier degré de chaleur. Oui, mes frères, disait S. Augustin, cette rapidité que le Prophète reconnaît dans la parole de Dieu, allume dans nous le feu de l'amour divin, nous sommes froids, parce que nous sommes lents; hâtons-nous de recevoir cette sainte parole, et nos cœurs s'embraseront.

Quand nous lisons l'histoire des saints, nous remarquons qu'il n'a fallu souvent qu'un trait de la divine parole pour en faire des hommes nouveaux. Augustin lut ces mots de l'Apôtre : *Loin de vous la débauche, l'ivrognerie, les impudicités, les dissensions, les jalousies; soyez revêtus de J.-C., n'ayez point d'égard pour votre chair en ce qui regarde ses convoitises*; et dès ce moment Augustin fut changé. François entendit ces paroles de l'Évangile : *Ne possédez ni or ni argent*, et devint le plus parfait modèle de la pauvreté évangélique. On répète en présence de Xavier cette instruction de J.-C. : *Que sert à l'homme de gagner tout le monde, s'il vient à perdre son âme ?* et Xavier jeta tous les fondements de la vie apostolique, dont les Indes et le Japon recueillirent les fruits. Et pour remonter à la naissance du christianisme, que n'opéra point sur Saul, ennemi de J.-C., cette courte parole : *Saul, Saul, pourquoi me persécutes-tu?* Jamais ne s'accomplit plus à la lettre ce que nous dit ici le Prophète : *Dieu envoie sa parole, et elle se répand avec promptitude*.

VERSETS 5, 6.

Le Prophète donne ici des exemples de la toute-puissance de Dieu. Il dispose en maître de la neige, des frimats, de la glace, de la rigueur du froid. Le grec et la Vulgate mettent la *bruine*, au lieu du *givre*; mais il faut entendre une *bruine congelée*, qui est la même chose que le *givre*.

Pour tenir compte des pronoms qui accompagnent la *glace* et le *froid* (*suam*, *ejus*), on met dans la version française, *quand il lui plait*, *quand il l'ordonne*. Il n'y a guère d'autre moyen de satisfaire au texte.

Dieu n'*envoie pas* du ciel des morceaux de *glace*; mais il glace les eaux, et les fragments de cette glace sont aussi solides que des *morceaux de pain*. Il paraît au reste que le psalmiste choisit ces exemples, parce que, dans un pays aussi chaud que celui où il écrivait, la neige, la glace, le grand froid étaient rares, et causaient une sorte d'admiration au peuple.

RÉFLEXIONS.

La Providence divine se manifeste dans la diversité des saisons; elle donne aux hommes l'hiver et l'été, le froid et le chaud. La neige qu'elle répand féconde les terres, purifie l'air, fortifie les corps; un hiver rigoureux en apparence, est communément l'annonce d'un été favorable et d'une abondante moisson. Les climats où le froid est intolérable sont peu habités; mais ils ne laissent pas de produire des plantes salutaires, et de nourrir des animaux très utiles à la société. C'est dans les mers du Nord qu'on pêche les plus grands poissons, et ces animaux voraces en chassent devant eux une multitude de petits qui viennent sur nos côtes et qui sont d'un grand usage. Tous les climats ont leurs beautés et leurs richesses. Depuis le péché de l'homme, la terre est moins féconde, le ciel est moins prodigue en bienfaits; mais ce qui reste de fertilité dans les campagnes, et d'heureuses influences de la part des astres et de l'air qui nous environne, annonce toujours la magnificence et la bonté du Créateur.

VERSET 7.

Que Dieu l'ordonne, que son souffle se fasse sentir sur la terre, l'hiver le plus rude s'adoucit, la neige se dissout, la glace se fond, et les eaux, auparavant enchaînées, reprennent leur cours. Voilà ce que le Prophète donne, avec raison, comme une preuve sensible de la toute-puissance divine.

RÉFLEXIONS.

On a ici une belle figure de ce qui se passe dans un

pécheur touché de Dieu, et qui se dispose à rentrer dans les voies de la justice. Tandis qu'il vivait sous l'empire du péché, son cœur était comme de glace; nul retour vers Dieu, nul sentiment d'amour. La foi même paraissait expirante dans cette âme insensible aux vérités de la religon. Enfin le Père des miséricordes *envoie sa parole;* c'est-à-dire que la grâce de J.-C., la parole éternelle du Père, touche cette terre où il ne règne que des frimats; elle s'amollit bientôt, elle se fond à la présence du soleil de justice, et l'Esprit saint commence à faire couler les larmes de la componction. Alors toutes les puissances de cet homme, si long-temps endurci, deviennent comme des sources d'où sortent tous les sentiments de la pénitence. Il se fait un changement total dans son intérieur, et le monde s'aperçoit bientôt, par la régularité qui règne dans l'extérieur, qu'il a perdu un de ses partisans, un de ses apôtres d'erreur, un de ses chefs de scandale et de sédition. Cette merveille n'est pas moins due à la toute-puissance de Dieu, que l'ordre qui règne dans les saisons. Si le Prophète a jeté ses regards sur ces prodiges de miséricorde, prodiges si multipliés depuis l'avénement du Messie, c'est avec raison qu'on voit, dans cet endroit de son psaume, toute la Trinité sainte appliquée à produire des effets si dignes d'elle.

VERSETS 8, 9.

Le Prophète spécifie l'ordre de Providence que Dieu a établi à l'égard de son peuple. Il l'a fait dépositaire de sa parole; il lui a déclaré, dans un code de lois, ses volontés et ses décrets; privilége qui n'a pas été accordé aux autres peuples. Quel motif, conclut-il, pour louer constamment le Seigneur, pour exalter sa miséricorde et ses bienfaits! C'est toute l'explication de ces deux versets, où les versions s'accordent parfaitement avec le texte.

RÉFLEXIONS.

S. Chrysostôme s'applique fort à prouver ici que toutes les nations de la terre ont reçu de Dieu la connaissance du bien et du mal: c'est une conséquence, dit-il, de ce qui est révélé dans l'Evangile et dans les écrits de S. Paul, sur le jugement que tous les hommes doivent subir au tribunal de Dieu. Ce raisonnement est juste, et le saint docteur prend très-bien la pensée du Prophète, en disant qu'il ne parle que de la loi écrite, dont en effet nul autre peuple hors de la Judée n'avait eu connaissance. C'était un motif bien puissant pour engager Israël à témoigner son amour au Dieu de ses pères, et pour persévérer fidèlement dans son culte.

Cette observation du Prophète est tout applicable aux chrétiens, et singulièrement encore aux catholiques, vrais enfants de l'Eglise. Dieu a bien établi l'Evangile pour tous les peuples; mais il y en a encore plusieurs qui ne l'ont point reçu; et parmi ceux dont les pères ont été éclairés de cette lumière, combien l'ont altérée ou obscurcie par leur révolte contre l'Eglise! *Louez l'Eternel*, ô vous tous qui jouissez de la vocation à la véritable foi!

1. *Halleluia.* CXLVIII.

Laudate Dominum de cœlis; laudate eum in excelsis.

2. Laudate eum, omnes angeli ejus; laudate eum omnes virtutes ejus.

3. Laudate eum, sol et luna; laudate eum, omnes stellæ et lumen.

4. Laudate eum, cœli cœlorum; et aquæ, quæ super cœlos sunt, laudent nomen Domini.

5. Quia ipse dixit, et facta sunt; ipse mandavit, et creata sunt.

6. Statuit ea in æternum, et in seculum seculi; præceptum posuit, et non præteribit.

7. Laudate Dominum de terrâ, dracones et omnes abyssi,

8. Ignis, grando, nix, glacies, spiritus procellarum, quæ faciunt verbum ejus.

9. Montes et omnes colles, ligna fructifera et omnes cedri.

10. Bestiæ et universa pecora, serpentes et volucres pennatæ.

11. Reges terræ et omnes populi, principes et omnes judices terræ,

12. Juvenes et virgines, senes cum junioribus, laudent nomen Domini: quia exaltatum est nomen ejus solius.

13. Confessio ejus super cœlum et terram; et exaltavit cornu populi sui.

14. Hymnus omnibus sanctis ejus, filiis Israel, populo appropinquanti sibi. Halleluia.

PSAUME CXLVIII.

1. O vous, habitants du ciel, louez le Seigneur; louez-le, ô vous qui faites votre séjour dans les régions les plus élevées.

2. O vous, ses anges, publiez ses grandeurs; ô vous, puissances célestes, annoncez ses louanges.

3. Soleil et lune, publiez ses louanges; publiez-les, ô étoiles, qui toutes répandez la lumière.

4. Annoncez-les, ô cieux élevés, et que toutes les eaux qui sont au-dessus des cieux, louent le nom du Seigneur.

5. Car le Seigneur a dit, et ces choses ont été faites: il a commandé, et elles ont été créées.

6. Il les a établies pour toujours, pour durer de siècles en siècles: il en a porté le décret, et sa parole ne passera point.

7. Louez le Seigneur, êtres terrestres, monstres marins, abîmes des eaux.

8. Feu, grêle, neige, glace, tourbillons de tempêtes, qui exécutez ses ordres;

9. Montagnes et collines, arbres fruitiers, cèdres de toute espèce;

10. Bêtes sauvages et animaux domestiques, reptiles, et oiseaux qui volez dans l'air.

11. Que les rois de la terre et tous les peuples; que les princes et tous les juges de la terre;

12. Que les jeunes gens et les jeunes filles; que les vieillards avec ceux qui sont dans l'adolescence louent le nom du Seigneur, parce qu'il est le seul dont le nom soit digne d'être exalté.

13. Sa gloire est au-dessus du ciel et de la terre; cependant il a exalté la puissance de son peuple.

14. Que sa louange éclate donc parmi tous ceux qui sont dévoués à son culte, parmi les enfants d'Israël, parmi ce peuple qui a l'avantage de l'approcher. Louez le Seigneur.

COMMENTARIUM.

VERS. 1. — LAUDATE (1): Tredecies *laudandi* vocabulum usurpat ad suum institutum. Duodecies vide-

(1) Duplex *Halleluia* in hujus carminis fronte veterum nonnulli legebant; idque idcircò factum esse censuit Theodoretus, quò major lætitia acriorque hilaritas ad celebranda Omnipotentis encomia inspiraro

licet verbum *hillel*, id est, *laudavit cum jubilo*, et semel verbale *thilla*, id est, *hymnus*, laus cum jubilo et celebritate. Hoc autem propter tredecim divinas proprietates sive middoth à Mose celebratas Exod. 34, 6, 7, 8, inter quas plures sunt clementiæ et misericordiæ, quàm juris et justitiæ, quòd se sæpiùs Deus misericorditer cum mundo gerat quàm justè; et cùm justè, mitiùs perpetuò quàm mereatur. DE CŒLIS, ἐκ τῶν οὐρανῶν. O vos qui estis de cœlis, ô cœlites, ô angeli siderei, laudate eum. Sic quod sequitur, IN EXCELSIS; ô vos qui estis in excelsis, ô angeli super cœlestes, in abditissimis et penitissimis cœli locis habitantes. Vel in neutro, ut sit generalis sequentium prolepsis: O creaturæ cœlestes et sublimes, id est; ut versibus consequentibus exponit, angeli, cœli, stellæ, et cætera corpora sublimia, atque res. *De* et *in* non præpositiones materiæ, sed loci. Doctè igitur Theodoretus et Chrysostomus: Vos qui in cœlestibus agitis, vos qui in altissimis degitis. Est enim Hebraismus, qualis in Evangelio Matth. 21, 9: *Hosanna in excelsis*, id est: Salva, obsecro (ô Deus qui es) in excelsis, et cœlis: qualis et infra vers. 1. Invitantur autem angeli et corpora cœlestia ad celebrandum Deum, contra idololatras, quasi ipsa non sint Deus, sed Dei opera, Deum sapientem, potentem et bonum testantia.

VERS. 2. — LAUDATE EUM, OMNES ANGELI EJUS. Idem inculcat aliis verbis. ANGELI enim sunt qui *de cœlis*, et *virtutes*, sive exercitus, qui *in excelsis*. Malunt tamen aliqui Psaltem delabi sensim ad inferiora, id est, eos spiritus qui ministerio destinati sunt, et cæteris subsunt, indeque ad corpora cœlestia, vers. 3. EJUS, ab ipso Deo de nihilo creati et producti. Juxta alios, ab ipso missi. VIRTUTES, copiæ militares cœlestium spirituum, angelorum legiones, exercitus propriè. Ita vocat omnes substantias separatas, quibus tanquàm exercitibus circumfunditur ad indicandam suam majestatem. Aliqui etiam extendunt ad omnia cœlestia, sive spiritualia, sive corporalia, quæ Scriptura alibi vocat, *militiam cœli*, Deut. 17, 3 et 4, Reg. 17, 16, et 21, 3. Quin et Kimhi ista duo sic distinguit, ut *angeli* sint intelligentiæ cœlorum motrices, *exercitus*, cœlorum sphæræ et corpora. Rectius *angeli*, inferiores ordines angelorum, quia fere mittuntur. Nam superiorum ordinum missio, aut nulla, ut Dionysio placet, aut rara et extraordinaria: exercitus autem sive *virtutes*, superiores ordines et hierarchiæ ei undique assistentes, ut imperatori alicui suæ copiæ et exercitus, Dan. 7, 10. Hi autem omnes laudant Deum, non solum secundùm naturæ suæ substantiam, verum etiam per intellectum et affectum, quibus duabus nobilissimis facultatibus sunt præditi.

VERS. 3. — LAUDATE EUM, SOL ET LUNA. Sequentia usque ad versum undecimum laudant Deum, sed alio modo quàm angeli: nempe per prosopopœiam, secundum naturæ suæ subsistentiam, effectus, vires, motus, proprietates. Hæc enim prosopopœia eò pertinet, ut contemplemur Dei tanta opera. Vel per metonymiam, quia laudare faciunt Deum ex suis naturis, effectis, affectionibus. SOL ET LUNA, non mente et affectu, sed luce, motu admirando, qualitatibus, obsequio, quasi mutis vocibus, ut ait Nazianzenus. Sunt enim inanimata, contra Platonis Epimenidem. STELLÆ ET LUMEN, ἄστρα καὶ τὸ φῶς. Sunt autem astra, sidera, sive multæ stellæ, ut zodiaci signa, Pleiades, Hyades, Ursæ; ἀστέρες autem stellæ singulares, ut planetæ, Orion, Sirius. Hebr., *chochebe or*, id est, *Stellæ luminis*, id est, stellæ luminosæ et in firmamento lucentes. Omnes enim constant naturâ lucidâ et splendenti, quidam veluti ignes. Contra eos qui omnem lucem in sole collocant, nec eam stellis tribuunt, nisi per participationem solaris diradiationis; nam etiam ipsæ per se et suâpte naturâ lucent, fulgentque, imò et tota cœlestis substantia, quamvis illius lux non soleat in nostros oculos incurrere. Id enim fit, per accidens propter intervallum, et quia non est tanta ut possit dissipare regionis hujus inferioris tenebras, nisi juvetur et intendatur copiosiore et illustriore solis splendore. Unde nec à Phœbo Phœbe lumen capit omne, sed illud duntaxat quod vehementiùs aciem nostram afficit. Hæc autem motu, luce, influentiâ. Deum celebrant; alioqui mente vacant et intelligentiâ. In duo distinxerunt Septuaginta, ut attollerent mentes nostras ad regionem lucis, in quâ lumen è cœlo empyreo manans, fulgore superat lucem solis, lunæ et stellarum in firmamento radiantium, sicque significarent non omnem qualitatem lucidam ab hujusmodi stellis fluere. LUMEN, id est, lucida alia corpora, ut orbes cœlestes. Nam nullus est orbis, nulla orbis pars, quæ non sit luminosa, v. g., lacteus circulus. Quare regio lucis pars illa mundi rectè dicitur. Euthymius per lumen mavult immensam illam lucem primo die creationis factam, Gen. 1, 3, non stellas quartæ diei accipere. Et sanè illa non videtur novâ novorum luminarium productione corrupta, vel commutata, sed per primum cœlum extensa et confusa. Nec verò nunc apparere, quia inter primum cœlum primo die procreatum, interpositum fuit se-

tur. Aptiùs tamen S. Hieronymus docet alterum *Halleluia* ad superioris finem, alterum ad præsentis initium pertinere. Idem in hujus carminis titulo *Aggæi et Zachariæ* nomina legit; id verò cum Syro, septuaginta Interpretibus, S. Augustino, plurimisque vetustis codicibus congruit, quamvis apud Hebræum, Chaldæum et Vulgatam omittantur.

Putat S. Hilarius piorum hominum vota hic recitari, gratias ob conditam cœlestem Hierosolymam, expletaque animi sui vota reddentium. Eâdem fermè ratione explicat S. Augustinus; docetque, libertatis nomine, ab Aggæo et Zachariâ universæ genti promissæ, intelligendam esse integram eam libertatem, quam Christus hominibus comparavit. Tota carminis series satis demonstrat Psalmum esse eucharisticum, atque ex vers. 13 et 14 discimus, post captivitatem esse exaratum. Creatas res quaslibet auctor ad canendas Deo laudes vocat; et singulas recensens, nullam omittit, aut genericà sub appellatione complectens, aut de nomine significans. Hinc fit ut huic Psalmo *sacræ physices*, seu *physices christianæ* nomen accesserit. Superiorum trium carminum appendicem esse credimus; omnesque hosce Psalmos in mœnium Hierosolymitanorum dedicatione esse recitatos.

(Calmet.)

cundo die firmamentum, id est, cœlum sidereum, in stellatum et septem sequentes sphaeras distinctum. Ego, cœlum empyreum à Deo pro sede beatorum constitutum, de quo fortassè illud Pauli, 1 Tim. 6, 16 : *Qui lucem inhabitat inaccessam*. Alii : *Lumen omne* quod à sole, lunâ et stellis funditur, est vel fit. Certè Apostoli apud Clementem, lib. 7 Const., cap. 34, lumen distinguunt à sole, lunâ, stellis.

Vers. 4. — Laudate eum, cœli cœlorum. Cœli laudant Deum à claritate, incorruptibilitate, statâ conversione, ratis proportionibus, pulchritudine, efficaciâ, amplitudine, etc., quòd ab ipso procedat quicquid excellentiæ et nobilitatis habent. Cœli cœlorum, cœli præstantissimi, nempe cœlum animarum, et empyreum clarissimum, immobile, beatorum locus, alios omnes cœlos tegens, atque in se concludens, ut sit veluti cœlorum tectum. Aquæ, aquæ cœlestes, cœlum decimum, aqueum, crystallicum, naturam quamdam et conditionem aquæ habens, empyreo proximè inferius, ad qualitates aliorum contemperandas, primum mobile, quod R. Ataia sic vocari putat, quia est æquabile et unius modi, id est, sine stellis, cùm nonum concipiatur esse cœlum signorum zodiaci, quæ postea miscent in firmamento. Octavum autem sive firmamentum sit totum stellatum, reliqui septem singuli singulas habeant stellas erraticas. Nostri malunt aquas, sive aqueum appellari, ab aqueâ substantiâ, quæ in modum crystalli concreverit et obduruerit. Quin et plerique eorum, ut et Hebræorum, putant esse primum quidem mobile, sed nonum cœlum, quoniam motum titubationis docent nonnisi à quibusdam recentioribus mathematicis mente titubantibus constitutum, propter quem illos oportuerit contra veterum sensa, rationem et experientiam, decimum cœlum introducere. Lege Ritium, de Motu octavæ sphæræ. Absurdè aliqui nubes, vel pluvias interpretantur. Nam primâ hâc parte Psalmi agit duntaxat de æternis, ut apparet è versu sexto, et de meteoris separatim loquetur versu octavo. Laudent. Initium versùs sequentis secundùm Masoretas, quam distinctionem Græci videntur secuti; nam verterunt, *aquæ quæ* (1), etc., per numerum sing., τὸ ὕδωρ ὑπεράνω τῶν οὐρανῶν, *laudent* autem pluralem, αἰνεσάτωσαν, ut referantur ad cuncta præcedentia, hoc sensu : Cœli cœlorum et aqueum, Dominum collaudate. Laudent (denique omnia) hæc nomen Domini, *quia ipse dixit*, etc.

Vers. 5. — Quia ipse dixit. Ratio quia Deus est eorum omnium conditor et conservator. Dixit, solâ voluntate, dicto et præcepto ociùs, cœlestia omnia produxit, solo verbo et mandato ea creavit, absque ullo labore et molestiâ, absque alterius externi adminiculo et ope, de quo scitè Clemens Alexandrinus in Protrepticis : Τῷ βούλεσθαι δημιουργεῖ, καὶ τῷ μόνον ἐθελῆσαι αὐτὸν ἕπεται τὸ γεγενῆσθαι. Prius autem hemistichium non est in Hebræo, sed adjectum perspicuitatis causâ ex alio psalmo, nempe 32, 9, in quo duæ hæ partes simul junguntur. Quam voluntatem vocabulo quidem *dicendi* repræsentat, ad designandum Λόγον τοῦ Θεοῦ, Verbum Dei increatum, Christum Dominum nostrum, per quem omnia facta sunt, ut per Dei Filium, et virtutem Dei consubstantialem; non ut per ministrum, vel instrumentum aliquod. *Mandandi* autem, sive *præcipiendi*, ad adumbrandum Spiritum sanctum, qui et ipse concurrit ad rerum productionem tanquàm causa coefficiens et connaturalis. Ita *dixit* per Filium, *mandavit* per Spiritum sanctum. Illud est quod Græci theologi disserunt Patrem velle, βούλεσθαι, Filium ποιεῖν, efficere, Spiritum sanctum τελειοῦν, perficere. Nec satis R. Levi enuntiavit, Gen. 1 : *Dixit : Fiat lux*, etc., hujusmodi dictum, sive sermonem esse interpretans rationem mentis ac voluntatis Dei, declarareque Deum voluisse istud facere, dictoque ociùs fecisse. Nam præterea occultum est mysterium Verbi divini, non quidem prolatitii (προφορικοῦ); Deus enim caret instrumentis humanæ vocis, cùm sit incorporeus, sed οὐσιώδους, et connaturalis, reque ipsâ et per se subsistentis. Facta sunt, veluti formâ et splendore affecta sunt. Facere et creare sic distinguunt Rabbini, ut hoc ad materiam pertineat, illud ad formam et ornatum.

Vers. 6. — Statuit ea, angelos scilicet, solem, lunam, stellas, cœlos et aquas cœlestes, id est, omnia cœlestia statuit in perpetuum, et ut essent æterna; ea stabilivit, ut in essentiâ nunquàm interitura persisterent. Quare angeli sunt incorrupti, et corpora cœlestia nonnisi secundùm qualitates mutabuntur, sive renovabuntur igne conflagrationis, 2 Pet. 3, 10. Præceptum posuit, ordinem, regulam, legem statam et ratam de motibus, influxibus, aliis actionibus et temporibus, quibus apparere influereque debeant. Et non præteribit, præceptum scilicet. Præterire autem est irritum fieri, inane esse, non impleri, ut apud Matthæum, 5, 19 : *Apex non præteribit de lege*; et alibi, 24, 35 : *Verba mea non præteribunt*, id est, non erunt irrita, perficientur. Præceptum Dei non fiet irritum, non erit inane, sed implebitur in cœlestibus rebus. Legem sibi præscriptam et impositam à

(1) De aquis istis aliqua videntur extra controversiam esse debere; alia disputationi hominum permittuntur. Primò certum esse debet aquas esse corporales, non spirituales, in quo erràsse Origenem convicit sanctus Epiphanius in Epist. ad Joannem episcopum Jerosolymæ, quam sanctus Hieronymus Latinam fecit, necnon Basilius et Ambrosius, de Opere sex dierum. Secundò, esse super cœlum æthereum, non, ut quidam voluerunt, in cœlo aereo; nam hoc loco indicat Propheta eas esse super cœlos cœlorum, quia cùm dixisset : *Laudate eum, cœli cœlorum*, mox adjungit : *Et aquæ omnes, quæ super cœlos sunt*, illos videlicet quos immediatè nominaverat *cœlos cœlorum*, et in Psal. 103, de cœlo eodem loquens Propheta, dicit : *Extendens cœlum sicut pellem, qui tegis aquis superiora ejus*; et apertè in primo capite Geneseos ponit Moses aquas super firmamentum, in quo firmamento paulò post stellas posuit. Et apertissimè in hymno trium puerorum Danielis capite 3 enumerantur ordine omnia opera Domini; et primo loco ponuntur angeli, deinde cœli, et aquæ quæ super cœlos sunt, postea sol, et luna, et stellæ, et cætera inferiora; atque hæc est sententia veterum Patrum, ut notavimus in Psal. 103, vers. 2; tertio esse aquas incorruptibiles, et sempiternas : nam de iis quæ hùcusque numerata sunt, dicitur in sequenti versiculo : *Statuit ea in æternum et in seculum seculi.* (Bellarminus.)

Hæc non volabant cœlestia, sed divinâ ... conservata pro ipsius voluntate et decreto, per quod illis suas physicas et substantias consistendi. Non autem aliter propositio, si nominativus verbi sit Deus. Non transibit, non transgredietur Deus præceptum à se positum, non patietur illum erumpi et legem violari fieri, et aliud quàm quod ipsis datum est, naturaliter facere. Hoc enim non solet, nisi quando miracula vult operari, ne forte quod in æternum manerent, naturale illis esse crederetur.

VERS. 7. — LAUDATE DOMINUM DE TERRA. Altera pars Psalmi, per apostrophen ad terrestres creaturas et sublunares. Terram enim vocat regionem mundi inferiorem et elementarem, ut antea cœlum, superiorem et æthereum, ut Gen. 1 : *In principio Deus creavit cœlum et terram*, id est, regionem mundi cœlestem et elementarem. LAUDATE. Novies jam hoc verbo cohortatus est superiores, cœlestesve creaturas ad Dei celebrationem. Nunc parciùs, vixque quater hoc verbum repetit. Nempe quoniam perfectiùs pluribusque modis Deus laudatur, sanctificaturque in cœlo à divinis mentibus, item per et propter corpora cœlestia, quàm in terris, in quibus passim offenditur, creaturis inferioribus vitio materiæ, affectionum, qualitatum, motuum naturalium sui maximam miseriam et imperfectionem ostendentibus. DE TERRA. O vos quæ estis de terrâ, ò terrestria, quæ in terra versamini, terrestres creaturæ, ut supra vers. 1. DRACONES, immanes pisces, ceti. De draconibus marinis Ælianus, lib. 4 Animalium, c. 12. Sunt enim et terrestres, præsertim in India, magnitudinis sive longitudinis septuaginta cubitorum, ut et eorum unus perturbâsse feratur Alexandri exercitum, et elephantos trucidare, apud Ælianum et Plinium. Sunt amphibii, ut crocodili; nam dracones appellantur immanes serpentes, sive fuerint terrestres, sive aquatici, sive ancipites. Res animatæ Deum laudant, non tantùm per naturæ suæ subsistentiam et formam, physicas et naturales vires, verùm etiam perfectiùs, per suas facultates animales, motus, appetitus, etc. Nam nulla est tam fera et noxia, quæ non singulares et admirandas mundo afferat utilitates, et ex suis proprietatibus Dei providentiam supra omnia non commendet, docens illud Mosis, Gen. 1, 31 : *Vidit Deus cuncta quæ fecerat, et erant valde bona*, esse verissimum. Nam vel serpentes sunt necessarii, nedùm utiles mundo ad venenum terræ exsugendum et conficiendum, item ad medicinam, ut in Theriacis Nicander tradit; araneæ ad aeris virus sorbendum. Sic herbæ noxiæ sunt veluti terræ excrementa ejecta et exhalata, apud Plutarchum, Opusc. de Iside et Osiride, ad totius incolumitatem, et ita potentem laudant. Quanquàm affirmari possit, non fuisse talia facta, qualia nunc sunt : sed, et qui nunc diaboli sunt, boni fuerunt creati; ita serpentes, noxia plerumque animalia, herbas perniciosas, etc., non esse vitium creaturæ, sed pœnam supplicium que peccati Adæ. Utroque modo Dei laus astruitur. ABYSSI, maria altissima et profundissima. Alii etiam ad lacus et stagna summæ profunditatis extendunt. Quorum omnium perennitates, id est, perennes fluxus et effectus, summam Dei vim et magnitudinem commendant ac ostendunt.

VERS. 8. — IGNIS, GRANDO, NIX, GLACIES, coruscatio et cuncta ignita meteora, vel etiam elementum igneum. GLACIES. Hebraicè, *kitor*, exspiratio ascendens in similitudinem fumi, id est, exhalatio ξηρὰ ἀναθυμίασις, materia meteororum aridorum. Aliqui in genere de utraque exhalatione, humida et sicca, materia omnium meteororum. Interim *kathar*, sive suffire est, suffumigare, incendere. SPIRITUS PROCELLARUM, ventosus, procellosus, ventus turbinis. Non intelligit maris tempestatem et procellas, sed ventos, ad discrimen aeris, qui simpliciter appellatur spiritus; est enim ventus, aeris agitatio, et tanquàm procella, quæ fertur, spirat, flat per mundi latera. Cabbalici aliqui spiritus sive angelos procellis et ventis præsidentes. QUÆ FACIUNT VERBUM EJUS (1), imperium. Quæ ejus arbitrio inserviunt ad hominum utilitatem, præmia, vel supplicia; quæ mandatum ejus exsequuntur, terram vario afficiendo, arbores dejiciendo, etc. Non enim temere feruntur, et ut fortuna dat, sed pro Dei arbitrio et voluntate : Chrysostomus. Quod Augustinus dictum putat contra eos qui existimant superiora quidem à Deo gubernari, sed inferiora despici. Præsertim autem meteoris hoc addidit, ad exaggerandam Dei potentiam, quod ista nullam videantur habere subsistentiæ stabilitatem, ut sit locus a minori.

VERS. 9. — MONTES ET OMNES COLLES. Montes et colles laudant Deum suâ formâ, mole, utilitatibus, proventibus, effectis. COLLES, monticuli, qui et ipsi conditi sunt a Deo, ut voluptatem spectantium oculis offerant, copiam rerum crescentium adjuvent. LIGNA, arbores fructuosæ. CEDRI, arbores proceræ, infructuosæ et steriles, per synecdochen, variis hominum usibus commodæ, ut ædificiis, etc. Varietas specierum infinitam Domini potentiam et incomprehensam sapientiam prædicat.

VERS. 10. — BESTIÆ (2), feræ. Nam *haia* de illis propriè usurpantur. PECORA, bestiæ domesticæ et ci-

(1) Id est, obediunt præcepto ejus : quod postremum addi voluit Spiritus sanctus, ne Manichæus aliquis aut atheus suspicaretur, vel hæc mala esse, quod sæpe magnas calamitates hominibus inducant, vel casu fieri, ut fulmine quis percellatur, ut grando vineas urat, ut vi procellarum navigia pereant. Deus igitur utitur his rebus, ut instrumentis justitiæ, vel misericordiæ suæ, ad malos puniendos, vel bonos ad monendos, ac per hoc non casu eveniunt, neque res malæ dici debent, sed bonæ, cùm bono Deo serviant. (Bellarminus.)

(2) Ista omnia ad Deum laudandum provocat, non quod ista Deum noverint cogitare, nedum laudare, sed ut homines considerantes utilitatem quæ ex illis capitur, Deum laudent, eique debitas gratias agant. At, inquies, quæ utilitas ex agrestibus feris, ex serpentibus, leonibus, muscis et culicibus capitur? Magna omninò utilitas ex animantibus illis capitur, quæ nobis vel terrorem incutiunt, quales sunt leones et serpentes; vel molestiam afferunt, quales sunt culices et muscæ. Nam erudiunt nos ad humilitatem, dum in memoriam nobis revocant inobedientiam et superbiam parentum primorum in nos generatione transfusam, ob quam imperium in animantia magna ex parte perdidimus. (Bellarminus.)

cures. Hoc enim significat *behema*. Serpentes, pisces serpentibus similes, quique sunt de reptilium genere. Nam hic vox Hebræa *remes*, *reptile*, non reptilia in terris repentia, sed nantia designat; alioqui in genere reptilia tam in aquis quàm in terris repentia, quod nullos habeant pedes, vel adeò breves, ut non tam ambulent quàm serpant. Hic autem *remes*, *reptile* dici tantùm de aquatilibus, nisi etiam extendatur ad amphibia, quæ sunt naturæ ancipitis, apparet ex aliis membris divisionis. Nam quatuor animantium genera, agrestia, domestica, aquatilia, volatilia, ad collaudandum Deum opificem suum per prosopopœiam existimat. Homonymia talis cernitur apud Latinos in *anguis* vocabulo. Nam apud eos anguium alii sunt terreni, qui propriè serpentes appellantur, alii aquatiles, qui propriè angues, ut anguillæ vox indicat. Volucres pennatæ, *tsippor canaph*, volucris pennæ sive alæ. Emphaticè, id est, non modò pennigeræ, sed et *pennipotentes*, ut loquitur Lucretius. Nam non omnia quæ pennas habent, pennis valeant, ut struthio. Possit esse poeticum epithetum, ut supra Psal. 77, 27. *Oph canaph*, volatilia pennata per pleonasmum, pro quo alibi legimus Proverb. 1, 17 : *In oculis omnis baal canaph* (*penniger*), et Ennius, *genus pennis condecoratum*, R. Mose clariùs Levit. 11, *oph canaph*, inquit, *volatile aligerum*, et *oph setham*, *volatilia absolutè* enuntiantur de volatilibus habentibus duos pedes, collum erectum et sursùm spectans, quæ nituntur suis alis, et assiduè ferè volant, ad discrimen volatilium quadrupedum, humi gradientium, colloque et capite deorsùm spectantium, ad reptilium instar quæ proinde reptilia volantia dicuntur, ut muscæ, apes. Sic Latinè, *pennigerum*, Græcè, πτερωτὸν, quod pennas habet propriè, non quod volat. Nam et insecta volant, et tamen pennas non habent.

Vers. 11. — Reges terræ, et omnes populi. Postremò homines cujuscumque conditionis et sexûs. Ii autem Deum propriè laudant, quoniam ad eum non modò per naturæ subsistentiam et motus naturales, ut inanima, per sensum et facultates animales, ut bruta : verum etiam per intellectum, voluntatem, affectum, rationem, sensum cum ratione et mente communicantem, memoriam et infinitas alias dotes, quibus præditi sunt, ultra res alias corporeas, attolluntur. Populi. Nominativi casus pluralis numeri. Judices, rectores, gubernatores. Hortatur jam post inanima et belluas, homines omnis ordinis, conditionis, sexûs, ætatis, ad Dei sui agnitionem et prædicationem; ubi est tacita vaticinatio de idolis labefactandis, ut unus ab omnibus colatur Deus.

Vers. 12. — Juvenes et virgines. In Hebræo est emphasis, *vegam bethulot*, id est, *et etiam virgines*, id est, inquit Kimhi, etiam hæ quæ totæ occupantur in se ornando et comando, tribuant Deo gloriam, illisque relictis, cultum Dei amplectantur. Respicitur ad statum virginum in Ecclesià. Alioqui dicere poterat, *et puellæ*, vel, *et juvenculæ*, ut antithesis esset apertior. Cum junioribus. Juniores e fonte, *him neharim*, hic pueros exprimunt, quorum ætas senili opponitur. [illegible]

rationes hoc et sequenti versu, cur homines cujusque generis debeant collaudare Deum. Solius. Nam vera religio alias omnes abolebit, ut illis extinctis, solus Deus colatur et prædicetur. 1 Cor. 15, 25.

Vers. 13. — Confessio ejus super cœlum et terram. Laus et gloria ejus apparet in cœlis et terris. Et (quia supple) laus ejus et gloria est super cœlum et terram. Cohæret enim cum præcedenti, ut quidem Masoretæ notârunt, claudendo superiorem versum hoc membro. Itaque secunda est ratio cur sit collaudandus. Nempe, quoniam laus ejus patet latè per cœlum et terram, ac ejus veneratio non in Judæà solùm, verùm etiam in omni cœlo et terrâ, vel si sit radicale in vocabulo הוד *hod*, gloria, majestas ipsius est superior cœlo et latior terrâ, ac neutro comprehendi potest. Per hyperbolem poeticam, pro, majestas ejus patet in immensum. Alii, *super*, in cœlo et in terrâ. Laus ejus est in hominibus et angelis, Chrysostomus, vel magnificentia ejus ubique relucet. Et exaltavit, et (quoniam) extulit cornu populi sui. Tertia ratio cur celebrandus sit Deus. Regnum Davidis per Christum intelligunt ferè Rabbini, de quo consimili tropo Zacharias Luc. 1, 69 : *Erexit cornu salutis nobis in domo David pueri sui*. Alii potentiam simpliciter et robur. Populum suum dabit inexpugnabilem simul ac illustrem : Theodoretus. Possit etiam versus optimè exponi : *Confessio ejus* (sit) *super cœlum et terram*. Celebretur in cœlo et terrâ. Nam exaltavit regnum, vel potentiam populi sui. Et, pro quia, sæpiusculè, ut alibi notavimus.

Vers. 14. — Hymnus omnibus sanctis ejus, laus Dei (sit). Revertitur enim ad hortationem, et claudit totam thesim de celebrando Deo, super hominibus, ut quorum præcipuè sit celebrare Deum, quoniam multò plura sunt consecuti beneficia, non modò corporalia, sed et spiritualia; non modò temporaria, sed et æterna, Psal. 147, 20; q. d. : Omnes denique sancti, nempe filii Israel, qui populus est ei propinquus, cùm alii sint alieni ab ipso, ipsiusque gratiâ, habeant hymnum et laudem Dei in ore, illi canant et dent gloriam. Universum quidem humanum genus habet quo Deum laudet, quoniam in ipso existit, vivit, movetur, sed præsertim pii, qui Deo propinquant. Eum ergo celebrent et collaudent pii Israelitæ Deo proximi. Nam hæc omnia dicuntur per appositionem. Israelitas autem intelligit non secundùm carnem, sed secundùm spiritum, nempe fideles omnes, quos Apostolus Gal. 6, 16, Israelem Dei vocat. Kimhi mavult subaudire *erit* : *Hymnus erit omnibus sanctis ejus, quia eum collaudabunt propter istud singulare beneficium Israelitæ*, [illegible] *nunquàm cessabunt eum celebrare*. Alii, sed [illegible] cohærenter, *esse debet*. Nihil est quidem quod non debeat hymnos Deo canere, præcipuè tamen sancti Israelitæ Deo proximi, id est, quotquot illi sanctificati sunt et dedicati, qui sunt filii Israelis veri secundùm spiritum fidei, et adoptati ex gentibus in domum [illegible] per rectam fidem et vitam Deo gratam : [illegible]. Alii, *est*, id est, sancti habent laudem Psal. 149, in promptu, qua illum celebrent. [illegible] has omnes pepe[illegible]

dam pro *hymno* vertunt laudem, ut sit sensus : *Exaltavit cornu populi sui ad suorum Israelitarum laudem et gloriam*. Nam *tehilla* propriè dicitur de laude divinâ. Unde Psalmi inscribuntur *Tehillim*, et per crasim *Tillim*, quasi hymni divini, quo modo Augustinus hoc opus inscribit, dum librum Hymnorum appellat. APPROPINQUANTI, adhærenti sibi per fidem, cultum et religionem. Quâ ratione Nazianzenus docet in Apolog., sacerdotibus amplissimum decus esse, vel tantulùm Deum appropinquare. Nempe propter sacrum ministerium, et quasi accessum. Ad verbum, *cherobo*, *propinquo ipsius*. Quod non solùm de propinquitate spirituali per fidem et religionem intelligi potest, sed etiam sanguinis, propter Domini ex eorum genere corporationem. Vel *propinquo ipsius*, id est, habenti Deum propinquum et propitium, ut alludat ad illud Deut. 4, 7 : *Nulla est gens quæ Deos habeat tam propinquos sibi* (id est propitios), ut quæ sit consecuta infinita ab eo beneficia tam spiritualia quam corporalia. Nam etiam Latinè, *propitius à prope*, ut *karob* à *harab*.

NOTES DU PSAUME CXLVIII.

Ce psaume et les deux suivants ont, comme le précédent, *Alleluia*, au commencement et à la fin. Rien de plus convenable, puisque ces psaumes n'ont pour objet que les louanges de Dieu. Dans le premier, le Prophète invite toutes les créatures à lui rendre leurs hommages. Quelques interprètes croient qu'il fut composé au retour de la captivité, et ils portent le même jugement des deux autres qui terminent tout le Psautier. Je ne vois pas la nécessité de cette application. David n'a-t-il pas pu consacrer ces trois psaumes à la grandeur de Dieu, en sorte que ce fût comme la profession publique et la manifestation solennelle des sentiments que cette majesté suprême lui inspirait?

Dans ce psaume il y a une sorte de progression descendante : le Prophète commence par les créatures les plus élevées, et il passe successivement à celles qui sont plus près de nous. Il les invite toutes à louer le Seigneur, à exalter son saint nom.

VERSETS 1, 2.

Il n'y a rien qui marque mieux l'enthousiasme du Prophète que ce début. Il invite, de quatre manières différentes, les célestes intelligences à louer le Seigneur : car ces dénominations, vous qui habitez dans le ciel, vous qui êtes dans les régions les plus élevées, vous les anges du Seigneur ; vous ses puissances, ou, comme porte le texte, son *armée*, sont des expressions comme synonymes. On ne doit pas s'imaginer que le Prophète invite ces esprits célestes à s'acquitter d'un devoir qu'ils eussent omis quelquefois, ou qu'ils pussent omettre. Les anges n'ont point d'autre fonction dans le ciel que celle de louer Dieu, et d'exécuter ses ordres. *L'ange loue toujours*, dit saint Jérôme, *et le démon ne peut louer le Seigneur*. Ce que dit ici le psalmiste, est l'expression du sentiment de complaisance qu'il éprouve en pensant que les saints anges sont toujours occupés à louer Dieu ; il les en félicite, et il entre en part de leurs affections. Les trois Hébreux firent la même chose du milieu des flammes où Nabuchodonosor les avait fait jeter. Et l'Église répète encore avec allégresse ces saints cantiques.

RÉFLEXIONS.

Il y a dans cette invitation du Prophète et dans celles qui suivent, un fonds de très-grandes vérités. Il écrivait pour un peuple qui avait en partage la connaissance du vrai Dieu, et qui se glorifiait d'être le seul sur la terre dont le culte fût exempt de fausseté et de superstition ; mais il importait de le faire souvenir que Dieu méritait les adorations de toutes les créatures, tant invisibles que visibles. Il fallait, en quelque sorte, tirer ces Hébreux de leur sphère, et présenter à leurs esprits le Dieu d'Israel, comme le roi de l'univers, et faire paraître au pied de son trône tous les êtres qui respirent, à commencer par les plus sublimes, qui sont les anges et tous les esprits bienheureux.

Par cette invitation il apprenait à tous les hommes que Dieu est bien supérieur à toutes les idées que les habitants de la terre peuvent se former de lui ; comme s'il leur avait dit : Qui êtes-vous, enfants des hommes, pour honorer dignement celui dont la majesté suprême est l'objet éternel des louanges et des adorations d'un nombre presque infini de purs esprits? Ce sont-là ses ministres, ses armées ; un seul de ces habitants du ciel a plus de lumières et de force que toutes les puissances de la terre ; et tous ensemble ils s'anéantissent cependant en présence du Roi de tous les siècles, leur maître et le vôtre.

Cette union de l'âme du Prophète avec les intelligences célestes, instruisait aussi les fidèles de tous les temps des caractères que doit avoir le vrai culte. Ce sont de purs esprits qui adorent le Très-Haut, et c'est l'hommage de l'esprit et du cœur qui fait l'essence de la véritable religion. Ce sont des créatures exemptes de toute tache qui se prosternent devant le Dieu de toute sainteté ; et jamais on ne sera du nombre de ses adorateurs fidèles, si l'on ne se préserve de la corruption du siècle, si l'on ne contredit les inclinations de la chair et du sang.

Quand le Prophète invitait ces saints habitants de la religion céleste à louer et à bénir le Seigneur, il supposait assurément qu'ils l'entendaient, et qu'ils lui savaient gré du saint commerce qu'il voulait entretenir avec eux pour la gloire de leur commun maître. Il n'en était pas de ces sublimes intelligences comme des êtres inanimés à qui il adresse la parole dans la suite de son psaume. On verra bientôt en quel sens on doit prendre les invitations qu'il leur fait. Il parle ici à des esprits très-pénétrants et très-éclairés. Ce qu'il leur disait de la grandeur de Dieu, ils le concevaient encore mieux que n'eussent fait les plus beaux génies de la terre ; et il résulte de-là que les anges qui entourent le trône de Dieu, connaissent les désirs des hommes, qu'ils entendent leurs prières, qu'ils peuvent les présenter au Très-Haut et intercéder en faveur de ceux qui s'adressent à eux. C'est-là le fond de la vraie doctrine de l'Église sur l'intercession et sur le culte des saints anges.

VERSETS 3, 4.

Le Prophète descend du séjour des intelligences célestes au soleil, à la lune, aux étoiles, aux eaux qui sont au-dessus des cieux, c'est-à-dire, au-dessus de l'air qui nous environne ; et par ces eaux, il entend probablement les nuages, qui sont comme des réservoirs d'eaux suspendus au-dessus de l'air le plus près de nous. J'avoue que beaucoup d'interprètes entendent ici des eaux qu'ils croient placées au-dessus du ciel, des astres et des étoiles: mais, outre qu'il est difficile de concevoir quelles sont ces eaux, rien n'oblige dans le verset à suivre ce sentiment. Le Prophète invite les *cieux les plus élevés* à louer le Seigneur ; et par ces cieux, il paraît qu'on doit entendre, non le ciel empirée où habitent les anges ; il en a parlé au premier verset; mais le ciel où roulent les astres. Ensuite, ce qu'il ajoute des *cieux* au-dessus desquels sont les eaux, peut fort bien être pris pour l'air qui nous environne, et où volent les oiseaux (1). Ces *cieux* ne sont point appelés *cœli*, *cœlorum*, mais simplement *cœli*. Or, l'air est souvent appelé ainsi, soit dans l'Écriture, soit dans

(1) Saint Augustin fait mention de ce sens (liv. 13, chap. 32 de ses *Confessions*), et il ne le désapprouve pas.

le langage ordinaire ; et l'on conçoit fort bien qu'il y a des eaux au-dessus de cet air, puisque les nuages, qui ne sont formés que de vapeurs aqueuses, portent sur l'air et sont suspendus au-dessus de lui.

Sous le nom d'*étoiles*, on doit entendre tant les étoiles fixes que les planètes. L'hébreu les appelle *étoiles de la lumière :* ce qui est la même chose que, *étoiles lumineuses*. Nos versions disent, *les étoiles et la lumière*. La différence est fort petite : on pourrait même traduire, *les étoiles et leur lumière;* ce qui rendrait précisément l'hébreu.

RÉFLEXIONS.

Le soleil, la lune, les étoiles, les nuages, l'air qui nous environne, en un mot, tout ce que nous voyons au-dessus de nos têtes, et en général, tous les êtres privés d'intelligence et de liberté, ne louent point Dieu par eux-mêmes ; mais *ils le louent*, dit S. Augustin, *par la bouche de ceux qui les considèrent*. Les idolâtres qui adoraient les astres, prenaient tout-à-fait le change à cet égard. La beauté, la grandeur, la régularité de ces corps lumineux, leur faisaient conclure que c'étaient des divinités. Mais quelle preuve avaient-ils que ces globes où ils ne découvraient que de la matière et du mouvement, fussent doués d'intelligence? qui leur avait dit qu'ils fussent éternels, qu'ils eussent donné à l'homme, aux animaux, à tout ce qui respire, la faculté d'être et de persévérer dans leur existence? Comment, dans un monde tel que le nôtre, dont toutes les parties sont liées ensemble, pouvaient-ils raisonnablement admettre une multitude de dieux, dont les qualités et les fonctions étaient différentes, et souvent opposées entre elles? Ils étaient obligés de recourir à un Dieu principal, auteur et directeur de tous les autres ; mais quel était ce Dieu, et d'où tirait-il ses droits et sa puissance? Il fallait donc remonter à un seul être, nécessaire, éternel, indépendant ; et rien n'annonçait ces attributs dans le soleil, dans la lune et dans les étoiles, beaucoup moins encore dans tous les corps sublunaires et dans la terre que nous habitons. En un mot, le culte des astres, et en général le polythéisme, était une absurdité dont les plus sages d'entre les païens se moquaient ; mais avec toute leur sagesse, ils ne s'élevaient point au Dieu créateur des cieux, de la terre et de toutes choses. Les Hébreux seuls conservèrent cette précieuse doctrine ; eux seuls trouvèrent, dans le spectacle du ciel et de tous les éléments, des motifs pour louer l'auteur de tant de merveilles : preuve évidente que sans la révélation, les hommes s'égareront toujours ; tout conspire à les tromper ; et leur raison, esclave des sens, éteint elle-même la lumière que le Créateur lui avait donnée pour le connaître. L'histoire du monde ne fournit sur ce point que des exemples déplorables.

VERSETS 5, 6.

Les premiers mots du premier verset (*ipse dixit et facta sunt*) ne sont point dans l'hébreu. On croit qu'ils ont été transportés par les LXX, du psaume 32, 9, où ils se lisent dans le texte et dans les versions. Je croirais plutôt qu'ils ont disparu du texte de notre psaume ; car, puisque David, qu'on suppose être l'auteur de l'un et de l'autre, voulait répéter la même pensée dans son psaume 148, pourquoi ne l'aurait-il pas répétée en entier, comme elle est dans le psaume 32? Quoi qu'il en soit, le sens de ce verset est fort clair ; le Prophète rend raison des louanges que les corps célestes doivent donner à Dieu : c'est qu'il les a faits d'une seule parole ; c'est qu'à la voix de son commandement ils ont été créés. Ce qu'il ajoute, que ces corps *ont été établis pour toujours*, signifie qu'ils ne sont point sujets aux changements qu'éprouvent les hommes, les animaux, les plantes, et en général tous les corps sublunaires. Ceux du ciel doivent durer jusqu'à la fin des siècles. *L'ordre en est porté, et il ne sera point révoqué*. L'Ecriture rapporte, il est vrai, quelques faits extraordinaires, comme la rétrogradation du soleil sous Ezéchias, le repos du même astre sous Josué, l'éclipse arrivée à la mort de Jésus-Christ : mais ces prodiges si rares, ont été comme des exceptions à la règle, et n'ont servi qu'à la confirmer. Dieu, en portant ses décrets, n'abandonne jamais le droit de déroger aux effets qui en sont la suite ; et dans ses décrets mêmes les dérogations sont contenues, en sorte que tout le changement est hors de lui, et que sa volonté est immuable. C'est la même chose, quand il opère des miracles sur les corps sublunaires : quoique ceux-ci ne soient pas dans un état fixe et permanent comme les astres, ils sont néanmoins soumis à des lois fixes et invariables ; en sorte que, quand nous remarquons quelque dérogation à ses lois, nous avons raison de conclure que c'est un miracle. L'homme, par exemple, est sujet à la mort. S'il arrive qu'un mort sorte du tombeau, c'est un événement où la toute-puissance divine déroge à la loi générale, qui est que, l'homme étant mort, son cadavre reste sans action et sans vie jusqu'à la résurrection générale. Il faut dire la même chose de tous les autres faits miraculeux.

RÉFLEXIONS.

Dieu a voulu nous instruire de deux manières par le spectacle de cet univers. Il a placé au-dessus de nos têtes des globes immenses qui subsistent toujours dans le même état, qui observent toujours les mêmes lois dans leurs révolutions. Il a placé autour de nous des productions de toute espèce, animaux, végétaux, minéraux, qui naissent, qui se succèdent continuellement, mais selon des lois qui ne varient point. Or, la sagesse et la puissance du Créateur se manifestent également dans tous ses états si différents en apparence. Les astres qui furent au commencement sont encore aujourd'hui ; ils seront les mêmes jusqu'à la fin des siècles, et ils ne varieront point dans leur cours. L'homme qui fut au commencement n'est plus aujourd'hui ; mais sa postérité subsiste et subsistera jusqu'à la consommation générale. Voilà des lois fixes, les unes appliquées à des créatures permanentes, les autres faites pour des créatures qui se succèdent. Des deux côtés, égale providence, sagesse uniforme, ordre constant et invariable ; par conséquent, motif perpétuel pour nous d'adorer et de bénir l'auteur d'une économie si admirable.

Je sais que le spectacle de cet univers et de l'ordre qui y règne, n'est pas le moyen le plus court et le plus efficace pour élever les hommes à la connaissance et à l'amour de Dieu ; que ce tout si rempli de merveilles et si bien réglé, fait communément peu d'impression sur des esprits qui ne sont que philosophes ; que les passions du cœur ont tant d'empire sur l'esprit, qu'elles le forcent à imaginer une multitude de difficultés contre l'œuvre sublime de la création, et contre les moyens que la Providence emploie pour gouverner le monde. Ah, Seigneur ! il m'est très-connu que, sans l'onction de la grâce de Jésus-Christ, les plus fortes démonstrations de votre existence, de vos attributs et de vos opérations, ne répandent la lumière que pour quelques moments, et qu'elles ne laissent point dans l'âme ces traits pénétrants qui la blessent et qui l'obligent de chercher son repos et son bonheur en vous seul. Mais je me mets à la place de votre Prophète, et je sens combien une âme fidèle comme la sienne, peut être touchée de cet oracle supérieur à toute l'éloquence humaine : *Vous avez dit, et tout a été fait ; vous avez ordonné et tout a été créé*. Je vous vois disposer en maître, non-seulement de la matière après son existence, mais du néant même où elle était plongée avant que d'exister ; en sorte que de rien vous avez fait toutes choses, et qu'en les faisant, vous leur avez donné une existence et une essence tout autre que l'existence qui sont en vous. O merveille, qui éclaire mon esprit et qui le confond, qui l'élève et qui le concentre dans l'abîme qui m'unit à vous, et qui ne me permet pas de perdre de vue les œuvres de vos mains !

VERSETS 7, 8, 9, 10.

Le Prophète passe à la terre que nous habitons, et il l'invite d'abord en général à louer le Seigneur. Il spécifie ensuite les êtres divers qui sont au service de l'homme, commençant par ceux qui sont les moins visibles, savoir, les poissons cachés dans l'abîme des eaux. Les dragons, ou dracones des versions, sont les baleines et en général tous les monstres marins, les poissons énormes qui peuplent le sein des mers.

Il vient à l'élément de l'air et aux météores qui nous sont les plus connus, tels que la grêle, la neige, la glace, les tourbillons de vent. Au lieu de la *glace*, le texte hébreu met la *vapeur*. S. Jérôme traduit néanmoins par le mot *glace*, de même que les LXX et la Vulgate.

Quand le Prophète dit que les éléments et les météores exécutent les ordres de Dieu, il entend que Dieu se sert de ces agents soit pour faire du bien aux hommes, soit pour les punir.

Au 10e verset, notre version dit les *serpents* : ce qu'il faut entendre de tous les *reptiles*, selon la force du mot hébreu et du mot grec.

Si l'on suppose que, par les montagnes et les collines, le Prophète entend non seulement les terrains élevés, mais aussi les minéraux qu'ils renferment dans leur sein, il n'y aura aucune espèce de créatures qu'il n'indique au moins en général, et qu'il n'invite à louer le Seigneur. On conçoit qu'il en est de ces créatures comme des corps célestes. *Ils louent Dieu par la bouche de ceux qui les considèrent*, et qui les appliquent à leur service.

RÉFLEXIONS.

Nous sommes plus sensibles au spectacle des grandes machines qu'à celui des petites : les mers nous frappent plus que les fontaines; les baleines, plus que les vers de terre; le tonnerre, plus que la neige; la tempête, plus que le souffle du zéphir; les hautes montagnes, plus que les simples collines; les cèdres, plus que les arbrisseaux; les éléphants, plus que les brebis; les aigles et les autruches, plus que les alouettes et les moineaux. Mais le Créateur n'est pas moins admirable dans ce qui nous paraît petit, que dans ce qu'il nous plaît d'appeler grand. *Nous le cherchons*, disait un auteur, *dans l'insecte*, *et il nous ravit dans les globes célestes*. C'est qu'il nous faut moins d'étude pour remarquer la grandeur et l'action du soleil, que pour découvrir l'organisation d'une mite. Mais aux yeux d'un observateur attentif, le moindre insecte prouve autant que l'astre le plus brillant, la puissance et la sagesse de l'Être suprême. La division prodigieuse de la matière dans les corps qu'on n'aperçoit qu'à la faveur des microscopes est un prodige [illegible] pour l'homme qui pense : à la vue de cette merveille, il s'écrie comme à la vue de tout le firmament : *Que vos œuvres sont grandes, Seigneur ! que vos pensées sont profondes et impénétrables !*

Les saints Pères et les interprètes remarquent, avec raison, que le Saint-Esprit a inspiré au Prophète de détailler ces divers objets, dont quelques-uns peuvent inspirer de la terreur, ou causer des dommages à l'homme, afin de nous apprendre que Dieu est l'auteur du bien et du mal physique, qu'il se sert, quand il lui plaît, des créatures qui nous environnent, pour signaler sa bonté ou pour manifester sa colère, qu'enfin le système des deux principes, l'un bienfaisant et l'autre source de tous les maux, n'est pas moins une [illegible] qu'une impiété.

VERSETS 11, 12.

Le Prophète vient enfin aux hommes, et il les comprend tous dans son invitation. Il nomme les rois, les princes, les juges, les peuples en général, les jeunes gens et les jeunes filles, les vieillards et les adolescents, ou même les enfants; car le mot hébreu signifie les uns et les autres. Qu'ils louent tous, dit-il, le nom du Seigneur ; car il est le seul dont le nom soit digne d'être exalté, ou dont *le nom soit grand*, ou élevé. En effet le nom de Dieu est, *Celui qui est* : et quel autre nom peut être comparé à ce titre, qui comprend l'existence [illegible] et l'essence de toutes les perfections ?

RÉFLEXIONS.

Considérons les personnes que notre prophète invite à louer le Seigneur. La plupart sont précisément ceux qui trouvent le plus de prétextes pour se dispenser de ce devoir : les princes et les magistrats sont dans le tumulte des affaires; les autres gens doivent travailler à leur fortune; les jeunes filles sont dans l'âge de prendre part aux plaisirs et aux vanités du monde; les vieillards sont accablés d'infirmités; les enfants sont trop jeunes; les peuples, pris en total, portent le poids du travail, de la dépendance, de la misère. Et il arrive ainsi que presque personne ne pense à l'unique objet qui devrait l'intéresser, presque personne ne loue Dieu de sa Providence, ne le remercie de ses bienfaits, n'attend de lui les secours du salut, ne remplit la fin pour laquelle l'homme est sur la terre.

Le Prophète cependant appuie son invitation d'un motif qui détruit tous les faux prétextes, c'est que le Seigneur seul porte un nom qui mérite d'être honoré et exalté. Les apôtres ont pensé et parlé comme le Prophète : *Qu'à Dieu seul*, ne disent-ils souvent, *soit l'honneur et la gloire dans tous les siècles des siècles*. Le Prophète et les apôtres ont connu Dieu, et la plupart des hommes ne le connaissent pas. Dieu est lumière, et la plupart des hommes sont dans les ténèbres, et quelles ténèbres encore ! elles ont toute l'obscurité de la nuit, et toute l'illusion d'un faux jour. Les hommes ne voient que des fantômes, et ils se croient dans le sein de la vérité. Ah, Seigneur, votre saint nom est le tout qu'il [illegible] me permette, pour oublier toutes les fausses idées du monde, et pour commencer à connaître la vérité. [illegible] dans la nuit, par rapport à tous les êtres qui m'environnent, et que je ne contemple que votre ineffable beauté. Oh ! qu'il y a de magnificence et de vérité dans cette pensée de votre Prophète : *Vous seul possédez un nom qui mérite d'être exalté !* Je rassemble toute la gloire, tout l'éclat, tout l'honneur, tous les hommages, toutes les adorations, tous les sacrifices, tout ce qui peut s'appeler consécration et dévouement, je place tout cela au pied de votre trône : tout cela vous est dû, et rien de tout cela n'est dû à quelque créature que ce soit : tous les anges et tous les hommes ne sont rien en votre présence : ou plutôt ils ne commencent à être quelque chose, que quand ils s'oublient devant vous pour ne penser qu'à vous, et pour n'exalter que vous.

VERSETS 13, 14.

Le Prophète spécifie encore plus particulièrement les vrais adorateurs de Dieu. La gloire du Très-Haut surpasse, à la vérité, le ciel et la terre ; cependant, comme il a pris sous sa protection son peuple, en l'attachant à son culte, nul autre peuple n'est en état et plus obligé de célébrer ses grandeurs que les enfants d'Israël, puisqu'ils ont l'avantage de lui appartenir, et d'approcher de son sanctuaire.

Quelques interprètes expliquent des prêtres et des Lévites ce dernier verset, parce qu'ils étaient spécialement consacrés au culte de Dieu. Quoique cette interprétation puisse être adoptée, rien n'oblige à la préférer au sentiment de ceux qui ne voient ici que le peuple d'Israël en général. [illegible] consacré au service de Dieu [illegible] la religion, elle [illegible], elle prenait part aux [illegible] salut.

Au premier de ces versets, [illegible] qu'il n'y est que la [illegible], et dans le texte et dans

les versions. C'est que de cette manière le sens est plus suivi et plus beau. *La gloire de Dieu est au-dessus du ciel et de la terre ; cependant il a pris soin d'honorer son peuple*, de le distinguer de tous les autres. Dans la langue sainte, la conjonction copulative a souvent le force de *tamen*. Ainsi l'on ne peut dire que notre traduction s'éloigne ici du texte. Plusieurs traduisent : *La gloire de Dieu est dans le ciel et dans la terre, parce qu'il a exalté la puissance de son peuple.* Ce sens n'est ni mauvais, ni contraire à la lettre ; mais il ne paraît pas donner une aussi grande idée de la gloire de Dieu, que le premier. Assurément la gloire de Dieu éclaterait dans le ciel et dans la terre, quand même il n'aurait pas exalté le peuple d'Israël.

D'autres entendent par, *cornu populi sui*, le Messie qui est en effet caractérisé de cette manière dans quelques endroits de l'Écriture, notamment dans le psaume 131, et dans le cantique de Zacharie ; et j'avoue qu'en ce sens le verset de notre Prophète serait très-beau : *La gloire de Dieu est au-dessus du ciel et de la terre*, ou *dans tout le ciel et dans toute la terre, parce qu'il a donné le Messie à son peuple ;* mais il faudrait prouver que ce sens est littéral en cet endroit, et c'est ce qui ne paraît pas facile.

RÉFLEXIONS.

Dieu a exalté le peuple d'Israël, en attendant qu'il exaltât tous les peuples de la terre par la prédication de l'Évangile, qui offre l'adoption divine à tous les peuples. Israel a voulu être le seul peuple privilégié ; il n'a point reçu le Messie, parce qu'il a vu que ce Messie était pour tous les peuples ; et par-là Israël est devenu le peuple réprouvé. Ce sont les chrétiens qui *approchent de Dieu*, ou plutôt qui ont vocation pour en *approcher* ; mais parmi les chrétiens, combien s'en éloignent ! c'est qu'ils ne connaissent point le prix de leur vocation. *On s'approche de Dieu*, dit l'Apôtre, *par la foi ;* et combien manquent de foi, ou n'ont qu'une foi languissante et stérile ! *Approchez de Dieu*, dit l'apôtre saint Jacques, *et il s'approchera de vous. S'approcher de Dieu*, suppose la grâce prévenante. Dieu l'offre, et combien la négligent ! Qui *s'approche de Dieu ?* l'homme de prière, l'homme qui regarde le monde comme son ennemi et l'ennemi de Dieu. Mais combien d'esclaves du monde, et combien peu d'hommes de prière !

1. *Halleluia.* CXLIX.

Cantate Domino canticum novum ; laus ejus in ecclesiâ sanctorum.

2. Lætetur Israel in eo qui fecit eum, et filii Sion exultent in rege suo.

3. Laudent nomen ejus in choro ; in tympano et psalterio psallant ei.

4. Quia beneplacitum est Domino in populo suo, et exaltavit mansuetos in salutem.

5. Exultabunt sancti in gloriâ ; lætabuntur in cubilibus suis.

6. Exaltationes Dei in gutture eorum ; et gladii ancipites in manibus eorum,

7. Ad faciendam vindictam in nationibus, increpationes in populis ;

8. Ad alligandos reges eorum in compedibus, et nobiles eorum in manicis ferreis.

9. Ut faciant in eis judicium conscriptum : gloria hæc est omnibus sanctis ejus. Halleluia.

PSAUME CXLIX.

1. Chantez au Seigneur un cantique nouveau : il doit être loué dans l'assemblée des saints.

2. Qu'Israel se réjouisse en celui qui l'a fait, et que les enfants de Sion tressaillent d'allégresse en la présence de leur roi.

3. Qu'ils louent son nom par des concerts de musique (ou par des danses) ; qu'ils emploient, pour l'honorer, le tambour et la guitare.

4. Parce que le Seigneur met ses complaisances dans son peuple, et qu'il décorera les hommes humbles de la gloire du salut.

5. Les saints couverts de gloire triompheront de joie ; leur allégresse éclatera dans le lieu de leur repos.

6. Les louanges qu'ils chanteront à Dieu, seront toujours dans leur bouche, et ils porteront dans leurs mains des épées à deux tranchants,

7. Pour tirer vengeance des nations, pour réprimer et corriger les peuples ;

8. Pour charger de chaînes leurs rois, et pour captiver leurs princes avec des liens de fer.

9. De cette manière ils exerceront le jugement prescrit (*dans les oracles divins*) : telle est la gloire destinée à tous les saints amis de Dieu. Louez le Seigneur.

COMMENTARIUM.

VERS. 1. — CANTATE DOMINO CANTICUM NOVUM (1). Differt à superiore, quoniam propriè invitat Ecclesiam ad Dei

(1) Existimant Græci Patres hunc psalmum, cujus auctor latet, post reditum è captivitate esse recitatum, quo gratiæ Deo agerentur de beneficiis quibus Israelem exornavit Deus, ac pace quam illi comparavit. Adduntur vaticinia de regibus gentibusque Domino ejusque populo subjiciendis, quorum fides demùm sub Machabæis expleta est ; plenius tamen Jesu Christi et evangelicæ prædicationis tempore explenda, cùm reges ac populi manus christianæ fidei dederi erant. Hæc genuina est hujus carminis sententia, optime cum superioribus quatuor vel quinque jungendi, utpote ejusdem temporis et argumenti.

Victorias in hoc psalmo narratas, hostium supplicium et gloriosum gentis suæ regnum sperant Judæi tum explenda, cùm Messias advenerit, quem tamdiu votis inanissimis præstolantur. Cur tandem aliquando contumacissimam cæcitatem non excutiunt, eaque in Christo et Ecclesiæ imperio expleta non intuentur? Putat Muisius sub Davidici in universum Israelem regni exordia scriptum esse, postquam David Jerosolymâ potitus, regni sedem in monte Sion collocavit. Omnia è rege sapientissimo, fortissimo, ac Deo apprimè caro exspectanda sibi esse tunc agnovêre Judæi. Novi regis victorias nobilissimis et hyperbolicis locutionibus vates exornat. Profectò nihil in ipso carmine est, quod posteriori huic sententiæ repugnet. At placet semi Patrum explicationem, quæ optimè pariter eidem psalmo conveniat ; duplex *halleluia* in fronte hujus carminis Theodoretus, uti ad superioris ac sequentis caput, legit.

CANTATE DOMINO CANTICUM NOVUM : LAUS EJUS IN ECCLESIA SANCTORUM. En totius carminis argumentum. Solent sacri scriptores, ex artis legibus, carminis initio illius argumentum proponere. *Ecclesia Sanctorum* est Israelitarum cœtus, qui sanctorum appellatione distingui solent, sanctitatis causâ, quam peculiari institutione profitentur, atque electionis quâ Deus eam gentem inter cæteras secreverat, ut populum sanctum efficeret. *Canticum novum* est carmen eximium, novum, præstantissimum. *Pollio et ipse facit nova carmina*, scilicet nobilissima. Familiare est apud Scripturam epithetum *novi* cuilibet carmini addere. Hæc vero laus huic potissimùm convenit novi fœderis causâ, quod prædicit, et hominum Servatoris, quem venturum vaticinatur.

collaudationem, non omnem creaturam; descendit ergo à thesi ad hypothesim; q. d. : Ecclesia præcipuè celebret Deum et hymnos de eo instituat. CANTATE, schar, simpliciter cantare, ut *zimmer*, carmen numeris distinctum canere, id est, psallere. NOVUM, recens et insolitum, novi argumenti, vel materiæ, ob novum beneficium adventûs Christi; vel novi artificii et operis, rarum, exquisitum, præstans et singulare. Utrumque Nicetas, in 43, orat. Nazianzeni, canticum novum, si historiam spectes, præclarus et insignis cantus, ob prosperum quemdam successum et victoriam. Si allegoriam, novi Testamenti cantio. Tum enim nova omnia facta sunt, et creatura nova, et homo novus, et vita nova, et nova mandata, et nova gratia, et novæ pollicitationes, et nova sacramenta. Eo nomine novum Testamentum dicitur, non solùm à tempore, sed etiam à naturâ earum rerum quæ in eo contigerunt; quandoquidem omnia innovata sunt, atque inprimis homo, propter quem omnia exstiterunt. LAUS, hymnus; nam est vox *tehilla*, eadem quæ priùs. Est autem eclipsis verbi substantivi, *sit*. SANCTORUM sive beneficorum (id est, fidelium) congregatio eum collaudet. Alii, *est*. Collaudatur in Ecclesiâ, non in synagogâ Satanæ.

VERS. 2. — LÆTETUR ISRAEL IN EO QUI FECIT EUM (1). Monet in cultu Dei requiri lætitiam. Deus enim præcipuè colitur fide, spe et charitate, quarum comites et fructus sunt justitia, pax, gaudium, etc., Gal. 5, 22. IN EO QUI FECIT EUM. In veritate Hebraicâ est apertum mysterium sanctissimæ Trinitatis, *aehoschau*, id est, *in factoribus suis*, ut apud Job 32, 22 : *Ubi Deus factores mei*; et apud Isai 54, 5 : *Quia dominabuntur tu factores tui, Dominus exercituum*; et iterùm, 44, 2 : *Hæc et adhuc Dominus factores tui dicit, Dominus factores tui.* FILII. Hebr., *bene*, et Græcè, υἱοί, *filii*. Nec mutatur sensus de civibus, membrisque Ecclesiæ et domesticis Dei. IN REGE SUO : Christo incarnato, qui non solum est sacerdos, sed et rex in Sione præsidens; q. d. : Non tantum lætentur in Deo, qui ipsos condidit, verùm etiam in ejus Christo, qui ipsos redemit.

VERS. 3. — LAUDENT NOMEN EJUS IN CHORO. Laudent Deum hilariter, adhibitis etiam musicis instrumentis, si res tulerit Nam etsi illa essent signa externa lætitiæ mentis, eorum tamen usus non est per Evangelium abrogatus, ut mox docebo. Mysterium autem plenè confirmatum. Pertinet enim ad unitatem fidei, et religionis charitatem, concordiam animorum, consensum, et quasi harmoniam. Quæ enim harmonia à musicis dicitur in cantu, ea est in familiis, civitatibus rebus omnibus, concordia optimum atque arctissimum vinculum incolumitatis, ut Cicero inquit è Platonis libris de Republicâ, ac ut harmonia in cantu ex dissimillimarum vocum moderatione concors efficitur et congruens, ita in laudando precandoque Deo concordia et communio ex summis mediis, infinitis ordinibus conciliari debet, ut preces sint efficaces et acceptæ. IN CHORO, in publico concentu : Chrysostomus. Vel, *in tibiâ*, *mahol* etenim et *machola*, nunc cœtum gaudentium, cantantium et saltantium ad tibiam designat, ut Exod. 32, 19, nunc tibiam ipsam, vel tibiæ et instrumenti musici genus, quo utebantur in choris, ut Exod. 15, 20. Organa autem hæc musica Judæis usitata ad Dei laudem, significant omnibus viribus et membris ad Dei glorificationem utendum esse, Chrysostomus.

VERS. 4. — QUIA BENEPLACITUM EST DOMINO IN POPULO SUO, quia Dominus benè vult populo suo, sive multâ eum dignatur benignitate : Theodoretus. *Et exaltavit iephaerer*, id est glorificabit propriè. Mites et humiles ornabit salute et servabit. *Hanavim* includit paupertatem vel afflictionem.

VERS. 5. — LÆTABUNTUR IN CUBILIBUS SUIS, in locis quietis et mansionibus deliciarum omnium : Chrysostomus in cœlo, ubi requiescent, cœlesti quiete et tranquillitate perfruentur, quam *gloriam* proximè nominârat, vers. 5. Hæc enim omnia usque ad finem Psalmi de gloriâ et exaltatione piorum in futuro seculo.

VERS. 6. — EXALTATIONES DEI IN GUTTURE EORUM, ὑψώσεις, elevationes, quibus Deus exaltatur, encomia, prædicationes Dei in eorum linguâ. Sic et Hebr., *rhomemoth el*, et apud Arnobium. Mendosè igitur in aliquibus exemplaribus, *exultationes*. ET GLADII ANCIPITES, Hebraicè, *piphiioth*, id est, duarum acierum, propriè, gladii, qui utrâque parte scindunt, ut de impiis capiant pœnas.

VERS. 7. — AD FACIENDAM VINDICTAM. Absurdè aliqui ad Machabæos torquent, quos constet nationes finitimas et multos principes ingentibus prœliis superasse, apud Josephum, lib. 13, cap. 21. Nam apertè

Novæ cantilenæ semper magis placent, ait Homerus, Odyss. A, v. 351. Pindarus Olymp. 19 laudat vinum vetus, et florem novarum cantilenarum. (Calmet.)

(1) Nihil in hoc versu notandum, nisi ubi vertimus, *in eo qui fecit eum*, seu *in factore suo*, Hebraicè ad verbum legi, *in factoribus suis*; in numero multitudinis pro singulari, honoris ergo, sicuti observat Kimhi, qui simile profert ex Job 35, 10 : *Ubi (est) Deus qui fecit me*, seu *factor meus*, ad verbum *factores mei?* Idem censent Ezra et alii. Genebrardus in veritate hebraicâ affirmat apertum esse mysterium sanctæ Trinitatis. Sed de hâc re ad eas, si voles, appendicem nostram ad syntaxim Hebraicam card. Bellarmini, quæ exstat in ejusdem Institutionibus Hebraicis. Quæri potest quid intelligendum in hoc versu per *factorem*, num *factor* seu *creator* absolutè, num factor secundùm quid, hoc est, exempli gratiâ, auctor salutis et pacis, et bonorum dator : quo sensu 1 Sam. 12, 6, dicitur : *Dominus qui fecit Moysen et Aaron.* Parum refert, sive hoc, sive illo modo accipias hoc loco, quanquàm malim posteriore, quia magis est ad argumentum. *Filii* (malè *filiæ* in quibusdam exemplaribus Latinis) *Sion*, hoc est, Sionii, elegante et frequente Hebraismo, cui simile habent Galli loquendi genus, *les enfants d'Orléans*. Quippè *filii* nomen cives, et incolas significat urbis nomini præfixum. Sionios peculiariter nominavit auctor psalmi, quòd inter cæteros Israelitas primatum et dignitatem quamdam obtinerent propter Sionis montis prærogativam, quòd jam tum ibi esset regia Davidis sedes; unde civitas David dicebatur 2 Sam. 5 : *Exultent in rege suo* Deo, vel, ut ego quidem arbitror, Davide; quasi diceretur : Exultent ac triumphent Sionii cives se habere talem regem, à Deo palam constitutum. Ita non temerè Sionii nominantur, quippe apud quos degeret rex David.

(Muis.)

loquitur de ultimo judicio, de quo dicitur, Mal. 4, 3 : *Calcabitis impios, cùm fuerint cinis sub plantâ pedum vestrorum;* et illud, Sap. 3, 8 : *Judicabunt justi nationes, et dominabantur populis.* Quare, apud Danielem 7, 9, throni multi ponuntur, quasi etiam sancti de hoc mundo judicaturi sint, et pœnas sumpturi, ut ait Apostolus, 1 Cor. 6, 2. Chrysostomus refert ad Evangelii victoriam de Satanâ, gentilibus, Judæis; Arnobius ad locum Evangelii : *Sedebitis et vos super duodecim thronis, judicantes duodecim tribus Israel.* INCREPATIONES, pœnas, supplicia, metaphoricè.

VERS. 8. — NOBILES EORUM IN MANICIS FERREIS, honoratos eorum, et magnates. IN MANICIS, catenis sive vinculis, in genere, ut luant acerbissima supplicia ; Hebraicè *cable*, vincula tam manuum quàm totius corporis. Vox Gallica *cable*, inde videtur fluxisse.

VERS. 9. — UT FACIANT IN EIS JUDICIUM CONSCRIPTUM (1). Aliqui, *lahasholh*, *ad faciendum*, resolvunt in singulare : ut faciat, Deus scilicet. Verùm plurale magis congruit, sive quoniam sancti etiam de hoc mundo judicabunt, Christo assidentes, sive quia id versui sexto et mox secuturo hemistichio magis cohæret. CONSCRIPTUM, præscriptum, definitum, decretum et determinatum à Deo, ut sit verbum forense, Kimhi; ut illud, Joan. 19, 22 : *Quod scripsi, scripsi*, id est, quod decrevi, statui, cautum esto, maneat irrevocabile et ratum. Vel, scriptum in lege et prophetis, Deum sumpturum supplicium de iis qui probos afflixerint. Imò verò ante diluvium in libro Henoch. Videtur enim David istud ab eo repetere, cujus hæc erant verba citante in Canonicâ Judâ Apostolo : *Ecce venit*, inquit, prophetans de his septimus ab Adam Henoch, *Dominus cum sanctis millibus suis facere judicium contra omnes, et arguere omnes impios de omnibus operibus impietatis suæ, quibus impiè egerunt, et de omnibus duris quæ locuti sunt contra eum peccatores impii.* HÆC EST, hoc judicium, hic dies judicii erit omnibus ejus sanctis gloriæ et decori. Ille dies erit gloriosus et honorificus cuncto Dei populo. Sic legit Chrysostomus ἐστὶ, *est*, et è nostris Arnobius, Augustinus, Cassiodorus. At Theodoretus et plerique Græci, tam codices quàm interpretes, ἔσται, *erit*. Hebræa utrumque patiuntur, *hadar hu lo col hasidau*.

(1) Hìc apertè declarat Propheta quorsùm dixerit, *ad faciendam vindictam*, et *alligandos reges eorum in compedibus. Ut faciant*, inquit, sancti, qui in terris injustè judicati sunt, justum *judicium*, jam olim *conscriptum* decretum, et firmatum, et quasi in columnâ, inquit Chrysostomus, incisum, ut mutari non possit. Gloria hæc sedendi cum Christo in nubibus, et judicandi mundum et principes ejus, erit omnibus sanctis ejus. Quamvis enim Beda, in sermone de S. Benedicto, dicat in judicio duos ordines futuros electorum, unum judicantium cum Christo, alterum misericorditer judicandorum, tamen illi qui misericorditer judicati fuerint, postea etiam judicabunt cum Christo persecutores suos, ut constat ex B. Paulo 1 Cor. 6 : *Nescitis quia sancti de hoc mundo judicabunt? si* ergò *in vobis*, id est, à vobis, *judicabitur mundus, indigni estis, qui de minimis judicetis?* Verè igitur *gloria hæc est omnibus sanctis ejus.* (Bellarminus.)

NOTES DU PSAUME CXLIX.

Ce psaume et le suivant sont comme la suite du précédent. Le Prophète avait invité toutes les créatures à louer le Seigneur; il avait dit un mot des Israélites : ici et dans le psaume suivant, il insiste particulièrement sur ce peuple; il le presse de rendre ses hommages au Seigneur, de le remercier de ses bienfaits. Il y a plusieurs sentiments sur l'objet de ce psaume; mais ce qu'on y voit sans équivoque, c'est que le Prophète exhorte vivement les fidèles à louer le Seigneur, et qu'il exalte beaucoup les récompenses qui seront le prix de leur zèle.

VERSET 1.

On pourrait traduire : *Que ses louanges retentissent dans l'assemblée des saints* ou *des fidèles;* car, dans le style de l'Ecriture, les fidèles sont appelés les *saints ;* à cause de la profession qu'ils font de tendre à la sainteté, ou parce que le culte qu'ils professent est saint.

Nous avons dit bien des fois ce qu'on doit entendre par le *cantique nouveau.* C'est tout cantique excellent, sublime, accompagné de tous les sentiments du cœur.

RÉFLEXIONS.

Celui qui est touché de Dieu sent très-bien, sans qu'on le lui explique, ce que c'est qu'un *cantique nouveau.* Tandis qu'il était dans la tiédeur, tout ce qu'il faisait pour Dieu, tout ce qu'il disait à Dieu, tout ce qu'il lisait de Dieu, tout ce qu'il entendait de Dieu, lui paraissait suranné, usé, insipide; il fallait, pour l'intéresser aux choses de la religion, ou employer les artifices de l'éloquence, ou faire briller à ses yeux l'appareil des cérémonies, ou lui raconter des faits extraordinaires. Encore toutes ces industries cessaient-elles bientôt de l'affecter, et souvent même elles ne pouvaient le tirer de la langueur où son âme était comme ensevelie. Non, il n'y a rien de si ennuyeux, de si insipide, que les exercices de la piété pour quelqu'un qui n'a plus la ferveur de l'esprit. Tous les instants de ces saintes pratiques sont un poids qui l'écrase, une sorte d'éternité qui le tourmente, un ver qui le ronge, une insomnie qui l'agite; je n'ai point de termes pour expliquer l'état de tristesse et d'inquiétude où se trouve l'homme dégoûté de Dieu, lorsqu'il est obligé par la coutume, par l'exemple des autres, et par des ordres supérieurs, de prendre part aux exercices du culte divin.

Mais si la lumière de la grâce vient à l'éclairer, si une étincelle de l'amour divin fond la glace de ce cœur, auparavant insensible, *il devient*, selon l'expression de l'Apôtre, *une nouvelle créature en J.-C.; tout ce qui était ancien est passé, et toutes choses en lui sont comme nouvelles*; il est étonné de trouver tant de beauté dans les saints livres, tant de douceur dans la prière, tant d'agréments dans les entretiens de piété, tant de goût dans la contemplation des mystères de J.-C., tant de vérités sublimes dans toute la suite de la religion.

Il est remarquable que J.-C. et ses apôtres parlent sans cesse de *renouveler* tout. Le Testament est *nouveau*, le commandement de la charité est *nouveau*, le calice du salut est *nouveau*, le langage que doivent parler les fidèles est *nouveau*, le caractere du chrétien est l'homme *nouveau*, la voie que nous a ouverte J.-C. est *nouvelle*, le ciel qu'on nous destine est *nouveau*, la Jérusalem dont nous sommes citoyens est *nouvelle*, le cantique qu'on y chante est *nouveau.* Toutes ces nouveautés n'auront leur consommation que dans la vie bienheureuse : mais l'homme fervent et renouvelé par la charité, en recueille dès cette vie les prémices; il exclut de jour en jour ce qu'il y avait d'ancien dans son intérieur; il se dépouille de la vétusté des passions, elles le fatiguaient par leur vétusté même; c'étaient les dépouilles honteuses du vieil Adam, l'héri-

tes humiliant de ce premier prévaricateur. La charité répare et orne cette demeure entièrement dégradée, elle en fait un séjour aussi noble que délicieux ; et ce qui est le triomphe de votre esprit, ô mon Dieu ! c'est que l'intérieur de celui qui vous aime se renouvelle d'autant plus, que votre amour dure davantage ; au lieu que toutes les affections du monde, tous les intérêts du monde, tous les plaisirs du monde, vieillissent en durant, et périssent enfin, parce que ces choses ont trop duré.

VERSETS 2, 3.

Le Prophète développe ici l'invitation du verset précédent ; il adresse la parole à Israel, aux enfants de Sion. Il veut que leur occupation soit de célébrer le Seigneur qui est leur créateur et leur roi ; qu'ils emploient, pour marquer leur joie, leur reconnaissance et leur amour, les concerts de musique, le son des tambours et les accents de la guitare. Quelques-uns croient que le *chorus* de nos versions signifie des *danses*, et le mot hébreu a en effet cette signification ; mais il signifie aussi des concerts de musique, et de plus un instrument qu'on croit être la flûte.

Au premier verset, l'hébreu porte : *Qu'Israël se réjouisse dans ceux qui l'ont fait.* Ce pluriel désigne l'expression de la Genèse : *Faisons l'homme à notre image et ressemblance.* La même façon de parler de Dieu au pluriel se trouve dans Isaïe et dans Job, et c'est une très-bonne preuve de la trinité. Il faut convenir qu'au moins les écrivains sacrés, dans qui se trouvent ces passages, eurent quelque connaissance de ce mystère, et ne pas affirmer, comme font certains interprètes, qu'il fut inconnu à tous les Juifs sans exception.

RÉFLEXIONS.

Le premier titre que Dieu a sur nos hommages, est celui de Créateur : et les hommes pensent très-peu à ce bienfait ; ils vivent comme s'ils avaient toujours existé, ou comme s'ils étaient eux-mêmes les auteurs de leur être. Presque jamais ils ne disent, dans le calme des passions, et dans le silence de l'amour-propre : D'où suis-je venu ? qui est-ce qui m'a fait ? pourquoi m'a-t-il fait ? et que deviendrai-je après le peu de séjour que je fais sur la terre ? Ces questions bien approfondies conduiraient enfin tout homme sensé à la religion du vrai Dieu et à la pratique de toutes les vertus.

Il faut avouer cependant que l'homme n'aurait pas lieu de se réjouir de sa création, s'il était demeuré dans l'esclavage du démon, et sous la tyrannie du péché ; mais il y a un rédempteur qui est en même-temps son roi, parce qu'il a fondé un royaume de paix et de réconciliation. C'est là ce qui nous fait les enfants de la sainte Sion, dont celle des Juifs ne fut que la figure. Le Prophète a vu en esprit la fondation de ce royaume, et il en a pris occasion d'inviter les fidèles de tous les temps à la joie ; il veut qu'elle soit manifestée par des concerts de musique, par le son des instruments les plus mélodieux. Ce n'est pas que l'essence du vrai culte consiste dans ces démonstrations extérieures de l'allégresse, ni que Dieu, qui est l'objet éternel de l'adoration des anges, exige simplement de nous l'appareil éclatant des cérémonies religieuses ; il demande au-dessus de tout l'hommage du cœur, et le Prophète répète à tout instant cette leçon. Mais comme dans leurs fêtes les hommes ne négligent rien de ce qui peut plaire à ceux qu'ils veulent honorer, l'esprit de Dieu a voulu nous apprendre que notre zèle doit éclater avec encore plus d'empressement, lorsqu'il s'agit de célébrer les grandeurs du Très-Haut. Principe général : tant que l'extérieur de la religion subsistera, comptons qu'il y aura toujours dans l'Église un nombre d'adorateurs en esprit et en vérité ; et s'il arrivait jamais que tous les hommes disent qu'ils se contentent d'adorer en esprit et en vérité, sans aucune démonstration extérieure de culte, comptons qu'il n'y aurait plus alors de religion.

VERSET 4.

Voilà le motif de l'allégresse que le Prophète recommande aux fidèles ; c'est que le Seigneur les aime comme étant son peuple, et qu'il a dessein de les couronner de gloire en leur procurant le salut. Ces expressions se vérifièrent à quelques égards, lorsque les Juifs furent rétablis dans leur patrie après la captivité. Mais quand ils auraient joui de la plus grande tranquillité, on ne peut se persuader que le Prophète eût désigné avec tant de magnificence ce moment de gloire, s'il est permis de parler ainsi. Les versets suivants parlent de nations vaincues, de rois mis aux fers. Les succès mêmes des Machabées ne furent pas assez durables pour répondre à toute l'étendue des expressions du psalmiste. Au lieu que, si l'on pense aux victoires du Messie, à l'étendue de son règne, à la gloire de ses saints, au jugement qu'ils exerceront avec lui à la consommation des siècles, tout s'explique sans difficulté.

RÉFLEXIONS.

Qui sont ceux en qui Dieu met ses complaisances, et qu'il couronne de la gloire du salut ? ce sont les hommes humbles, doux, pacifiques ; les âmes qui n'ont point de prétentions en ce monde, et dont la volonté est toujours conforme à celle de Dieu. Il y a en ceci deux bienfaits du Seigneur et deux motifs pour le bénir, l'honorer et lui rendre des actions de grâces. Le premier est, qu'il prépare lui-même, par sa grâce, les cœurs de ceux que le Prophète appelle doux, humbles et pacifiques ; le second est, qu'il daigne répandre sur eux les rayons de sa gloire. Nous en avons un exemple illustre dans le grand Apôtre, dont la conversion est une preuve éclatante de la vérité du christianisme. C'était le cœur le plus opposé à l'Évangile, l'âme la plus rebelle aux vérités que J.-C. était venu enseigner à la terre. Il était couvert du sang de S. Étienne, et il cherchait à répandre celui de tous les fidèles de Damas. Quelle impétuosité dans ce caractère, que l'étude mal entendue de la loi rendait inconciliable avec la douceur évangélique ! Il part comme un loup ravissant, il veut porter le ravage dans le troupeau timide de J.-C. Mais, ô puissance de la grâce ! d'un mot ce formidable ennemi est atterré ; et ce mot n'est pas un coup de foudre, c'est un reproche plein de bonté : *Saul, Saul, pourquoi me persécutes-tu ? Je suis Jésus que tu persécutes* dans mes disciples. Ce mot de *Jésus* l'avait enflammé de colère quand Étienne l'avait prononcé ; cent fois il avait juré d'éteindre jusqu'à la mémoire de ce saint nom ; mais cette fois il n'a dans le cœur et dans la bouche, que l'aveu de sa soumission : *Que voulez-vous que je fasse, Seigneur ?* Paul entre dans la société de ceux que le Prophète appelle des hommes *doux* ; il se livre aux ministres de J.-C. ; il entend et conçoit toute la doctrine du salut ; il ne s'occupe que du jeûne et de la prière. C'est déjà un apôtre ; et ce changement est si prompt, si extraordinaire, qu'on tremble encore en la présence de Saul, parce qu'on ne connaît pas les impressions profondes que le mot de Jésus-Christ a faites dans son cœur.

La gloire de Paul converti est le second miracle de la toute-puissance de Dieu. Cet homme devient le vase d'élection que J.-C. envoie porter son nom aux rois et aux peuples. Sa vie n'est plus qu'un tissu de merveilles, et la plus grande est l'amour immense dont son âme brûle pour J.-C. ; c'est une fournaise où toutes les autres inclinations se consument ; le nom de Jésus sort de sa bouche et coule de sa plume, comme les étincelles s'élèvent en l'air durant un incendie qui dévore les forêts et les campagnes. Quelle gloire, encore une fois, dans le cours de cet admirable apostolat ! Paul est outragé et persécuté partout, mais il en triomphe de joie ; il est chargé de chaînes, et il s'en glorifie ; il finit sa carrière par le glaive, et toute la terre honore son tombeau.

VERSETS 5, 6.

Le Prophète explique en détail quel sera le bonheur des amis de Dieu ; leur joie sera pure, parce qu'elle aura sa source dans la gloire dont Dieu les couronnera. Cette joie ne les abandonnera point ; ils en jouiront jusque dans le lieu de leur repos, c'est-à-dire, durant la longue paix dont ils goûteront les douceurs. Ils seront perpétuellement occupés du soin de rendre grâces au Seigneur, et ils éprouveront sa protection au point d'être toujours prets à vaincre leurs ennemis. Ils seront aussi forts contre eux, que s'ils étaient armés d'un glaive à deux tranchants.

Il n'est guère possible d'entendre ces versets de l'état des Juifs, soit après la captivité, soit sous les Machabées. On ne voit pas qu'alors ils aient eu lieu d'éprouver la joie dont parle le Prophète : ils se défendirent contre leurs ennemis, ils eurent même quelques succès dans ces guerres ; mais les temps étaient toujours orageux, et il n'était guère possible de dire d'eux, que leur *allégresse éclatait dans le lieu de leur repos.* Ainsi ces versets doivent regarder l'état des amis de Dieu, soit en cette vie, soit plus particulièrement encore dans la bienheureuse patrie. Sur la terre ils jouissent toujours de la joie que donne la bonne conscience. Dans tous les événements, ils se tiennent unis à Dieu, qui est le centre de leur repos. Leur cœur et leur langue ne cessent point de bénir Dieu, quelles que soient d'ailleurs les révolutions humaines ; et ils ont toujours en leur disposition le glaive de la parole divine, qui est une des pièces principales de l'armure spirituelle tant recommandée par l'Apôtre. Dans la vie future, ces expressions se vérifient encore mieux, parce que c'est l'état de la paix inaltérable, de la joie essentielle, du cantique de louanges éternel, et que les saints, selon la parole de J.-C. même, exerceront avec lui un jugement de rigueur contre les impies.

RÉFLEXIONS.

Ces versets du Prophète ne conviennent à personne mieux qu'aux apôtres et aux hommes apostoliques. Quoique accablés de travaux et rassasiés de tribulations, ils furent toujours dans la paix, toujours leur cœur jouit de l'allégresse qui est le partage des favoris du Seigneur. Ils n'étaient occupés que du soin de glorifier Dieu, et de travailler au salut de leurs frères ; ils furent sans cesse armés du glaive à deux tranchants : l'un pour détruire les erreurs de l'esprit, et l'autre pour déraciner les passions du cœur. Je considère encore ici l'apôtre S. Paul : sa gloire s'étendit dans toutes les contrées du monde alors connu, mais ce fut une gloire dont J.-C. seul était le motif, l'objet et la cause ; de sa main chargée de chaînes il écrivait aux fidèles, ou pour leur recommander la joie spirituelle, ou pour leur reprocher les abus qui s'étaient glissés parmi eux. Quand les magistrats de la ville de Philippes eurent enfermé cet apôtre et Silas dans une obscure prison, ils y chantaient des hymnes au Seigneur, comme s'ils avaient été dans l'assemblée des fidèles. Quand le vaisseau qui faisait voile en Italie était près d'être submergé, et que les matelots et les passagers s'abandonnaient au désespoir, Paul les exhortait à la confiance, et à réparer leurs forces en prenant de la nourriture. Il les assurait que de deux cent soixante-seize personnes qui étaient sur le navire, aucune ne périrait, parce que le Seigneur son Dieu les avait *accordées à ses prières.* Quand ses disciples voulaient le dissuader de passer à Jérusalem, où il devait s'attendre à toutes sortes de persécutions de la part des Juifs, il répondait tranquillement, qu'il était prêt à donner sa vie pour le nom de J.-C. et pour le progrès de l'Évangile. Quand il racontait les opprobres dont on l'avait couvert dans presque toutes les villes où il avait annoncé la parole du salut, c'était avec une abondance de paroles qui marquait la joie dont son âme avait été pénétrée. Quelle autorité d'ailleurs dans cet homme qui se disait le dernier des apôtres, et qui se croyait même indigne de porter ce nom ! L'insinuation et la force, la douceur et la fermeté, les prières et les menaces, les larmes et le ton du commandement, tout était en sa main, comme le glaive à deux tranchants dont parle notre prophète. Il était le rebut du monde, et il avait néanmoins la puissance d'abattre *toute hauteur qui osait s'élever contre la science de Dieu.* Il était le faible crucifié avec J.-C., et la vertu de J.-C. était *vivante* et efficace en lui ; il se *faisait tout à tous*, et il réprimait tous les scandales ; il alliait la tendresse d'un père avec la gravité d'un maître, et l'humilité d'un simple fidèle avec la vigilance et le zèle d'un apôtre.

VERSETS 7, 8.

Voilà, selon notre Prophète, l'usage que les saints feront du glaive à deux tranchants. Ils remporteront deux victoires si éclatantes et si complètes, que les princes mêmes et les rois seront réduits aux fers. Ces expressions sont très-fortes, et j'ai déjà dit qu'il ne paraît pas qu'elles aient jamais été vérifiées à l'égard des ennemis d'Israël. Les rabbins eux-mêmes ont cru qu'elles ne le seraient que sous l'empire du Messie ; mais ils entendaient des victoires temporelles, parce qu'ils se figuraient le Messie comme un conquérant qui soumettrait par les armes tous les peuples de la terre. On voit quelle a été leur erreur. Il faudrait donc conclure que si cette prophétie regarde les temps du Messie, il s'agit des victoires spirituelles qu'il a remportées par le ministère de ses saints, sur les peuples, sur les princes et sur les rois ; ils se sont soumis à ses lois, ils ont courbé la tête sous le joug de l'Évangile. Cette prédiction peut regarder aussi la consommation générale, comme je l'ai observé plus haut. L'avantage de cette explication est qu'elle répond à l'énergie de la lettre prise dans le sens spirituel. Mais il en est de ce psaume, comme de plusieurs autres ; les interprètes peuvent prendre différents partis sur l'objet qui est traité, et les fidèles trouvent dans tous de grandes instructions et des motifs puissants pour croître dans la connaissance et dans l'amour de Dieu.

RÉFLEXIONS.

Puisque l'Apôtre assure que *la parole de Dieu est vive, efficace, et plus pénétrante qu'aucun glaive à deux tranchants*, les fidèles doivent s'en servir pour les divers effets que marque ici le Prophète. Il s'agit de venger les droits de Dieu outragé par le péché, et de tenir les passions sous le joug de l'amour de Dieu. Tout pécheur est obligé de faire pénitence, et tout homme juste est obligé de veiller continuellement sur ses penchants : quand on a toujours présente à l'esprit la parole de Dieu, c'est-à-dire, les instructions de J.-C. et de ses apôtres, ces deux obligations ne paraissent point onéreuses. Tout consiste à goûter cette sainte parole, et c'est le fruit précieux de l'oraison ; c'est-là qu'on éprouve ce qu'ajoute l'Apôtre : que *la parole de Dieu va jusqu'à faire la dissection de l'âme et de l'esprit, des jointures et des moelles ; qu'elle démêle les pensées et les intentions du cœur.* Ne soyons pas surpris que les saints aient embrassé la pénitence avec tant d'ardeur, qu'ils aient pris un si grand ascendant sur leurs passions. La parole de Dieu, méditée dans l'oraison, leur dévoilait toute la malice du péché ; elle leur faisait connaître que les passions sont les tyrans du cœur.

Cette sainte parole commence d'ordinaire par imposer des *chaînes de fer*, c'est-à-dire, selon la pensée de S. Augustin, par inspirer la crainte des châtiments éternels ; et c'est surtout dans les grands de la terre qu'elle agit de cette manière, parce qu'ils redoutent peu la sévérité des lois temporelles. Ils ne s'abstiendront pas du crime pour éviter la vengeance des hommes ; on les flatte jusque dans leurs égarements, ou l'on dissimule leurs attentats : mais si la parole de Dieu leur représente le jugement de J.-C. et les suites qu'il doit avoir contre les réprouvés, ils tremblent comme ce magistrat romain, devant qui S. Paul parla du *jugement futur.* Ils n'aiment pas encore la justice, ajoute S. Augustin, mais la crainte est toujours un

frein contre leurs passions. Ce n'est encore qu'un des tranchants du glaive qui opère sur eux ; mais celui de l'amour, qui est le plus pénétrant, ne tardera pas à exercer sa puissance, si les distractions du monde ne détruisent pas les premières impressions de la crainte. Félix ne se convertit pas, parce qu'il dit à l'Apôtre : *C'est assez, je vous entendrai une autrefois.* Au contraire, quelques-uns des philosophes d'Athènes crurent en J.-C., parce qu'ils réfléchirent sur ce que l'Apôtre leur avait annoncé du *jugement que cet Homme-Dieu doit exercer à l'égard du monde entier.*

VERSET 9.

Le sens de ce verset dépend de ce qui précède. Les saints seront armés du glaive à deux tranchants, pour venger les droits de Dieu, pour faire connaître sa puissance suprême ; et ces choses sont prédites, elles sont consignées dans les livres saints. De quelque manière en effet qu'on entende l'autorité qu'exerceront les saints, soit pour soumettre les peuples au joug de l'Evangile, soit pour juger avec Jésus-Christ au temps de la consommation générale, ce sont là des vérités qu'annoncent les divines Ecritures. Quelle gloire au reste pour ces amis de Dieu! Elle surpasse tout ce que le monde a pu imaginer de plus flatteur pour honorer ses maîtres et ses héros.

RÉFLEXIONS.

L'apôtre saint Paul disait aux Corinthiens : *Ne savez-vous pas que les saints jugeront ce monde..., et que nous jugerons même les anges* (1)? Il supposait donc cette vérité déjà bien connue ; et il se servait de cette connaissance, pour détourner les fidèles de la confiance qu'ils témoignaient aux païens, en les prenant pour juges de leurs procès. Il était connu que les saints jugeront les anges, non ceux qui sont demeurés soumis à Dieu, et qui voient sans cesse *la face du Père céleste* : ces bienheureux esprits sont aussi du nombre des saints, et il leur appartient encore plus qu'aux hommes de prendre part au jugement qui suivra la catastrophe du monde. Ce sont les anges rebelles lesa suppôts de Satan, auxquels nous renonçons si solennellement dans le baptême, qui seront jugés par les saints ; c'est-à-dire que les élus de Dieu seront témoins de l'arrêt formidable qui sera prononcé contre eux ; c'est-à-dire qu'ils applaudiront avec toute la cour céleste aux vengeances que le Très-Haut déploiera contre ces ennemis de Dieu, de Jésus-Christ et du genre humain. Voilà, dans un sens bien naturel, les puissances qui seront mises aux fers avec tous les réprouvés qu'ils auront entraînés dans l'abîme.

La gloire des saints nous est presque inconnue sur la terre. D'abord ceux qui vivent parmi nous sont si attentifs à se cacher, que leurs vertus nous échappent ; et les hommes sont si mauvais juges en matière de sainteté, qu'ils taxent souvent les vertus les plus pures, d'hypocrisie, de politique, d'humeur, de faiblesse. Quelle fut leur injustice à l'égard de Jésus-Christ même, le Saint des saints et le Juste par excellence ! Quelques-uns de ceux qui sont dans la gloire, excitent notre admiration, et sont l'objet de notre culte : mais c'est là la moindre partie des élus de Dieu, et le Prophète, parlant des saints, dit qu'ils sont *tous* couronnés de gloire ; leur multitude est innombrable, il n'y a qu'au jour de la révélation que ce peuple immense se manifestera à nos yeux. Alors mille vertus secrètes, mille faits héroïques, mais cachés sous les voiles de l'humilité, paraîtront au grand jour ; ils brilleront même d'autant plus, qu'ils auront eu moins d'éclat sur la terre. *Les justes*, dit l'auteur sacré de la Sagesse, *brilleront comme des étincelles qui parcourent un lieu planté de joncs. Ils jugeront les peuples ; ils domineront sur les nations, et leur Dieu règnera éternellement.*

(1) Le P. Houbigant rapproche ce passage du dernier verset de ce psaume.

Halleluia. CL.

1. Laudate Dominum in sanctis ejus; laudate eum in firmamento virtutis ejus.

2. Laudate eum in virtutibus ejus; laudate eum secundùm multitudinem magnitudinis ejus.

3. Laudate eum in sono tubæ; laudate eum in psalterio et citharâ.

4. Laudate eum in tympano et choro; laudate eum in chordis et organo.

5. Laudate eum in cymbalis benè sonantibus; laudate eum in cymbalis jubilationis : omnis spiritus laudet Dominum. Halleluia.

PSAUME CL.

1. Louez le Seigneur dans son sanctuaire : louez-le dans l'étendue de sa puissance.

2. Louez le Seigneur dans sa force (*ou* à cause de sa force) : louez-le selon la multitude de ses grandeurs (*ou* l'excellence de sa grandeur.)

3. Louez le Seigneur au son de la trompette : louez-le avec la harpe et la lyre.

4. Louez-le au bruit du tambour et de la flûte : louez-le sur les instruments à cordes et sur l'orgue.

5. Louez-le avec les cymbales retentissantes ; louez-le avec les cymbales dont on se sert pour inspirer de la joie : que tout ce qui respire loue le Seigneur. Louez l'Eternel.

COMMENTARIUM.

VERS. 1. — LAUDATE DOMINUM IN SANCTIS EJUS (1). Halleluia non habetur ab Hebræis pro inscriptione,

(1) Duplex *halleluia* in fronte hujus psalmi legit Theodoretus ; ac vetus codex Græcus *Aggæo et Zachariæ* tribuit. Idem est hujus carminis propositum ac superiorum. Hoc autem carmine Dei laudes canuntur, ac sacerdotes potissimùm levitæque monentur ut illius magnificentiam prædicent. Jungi potest cum 148, 149, et cum 145, 146 et 147 etiam, ut pars cum toto. Psalmo 145 auctor queritur de abrogato Cyri edicto, quo restaurandæ Hierosolymæ facultas Judæis dabatur. Psalmo 146 de sterilitate agitur, quâ populi incuria punita est ; deque fertilitate quæ deinde secuta est, uti Aggæus promiserat. Psalmus 147 mœnium restaurationem canit; creatas res omnes ad Dei laudes Psal. 148 vocat ; Psal. 149 Israelitas potissimùm alloquitur, et 150 sacerdotes ac Dei ministros. Hic ferme ordo ubique in ejusdem naturæ carminibus servatur. *Halleluia*, quæ vox sæpius in hoc Psalmo iteratur, intercalaris more, causam præbuit cur tria hæc carmina alterum ab altero sejungerentur.

Putat Seldenus hunc Psalmum recitari consuevisse, cùm primitiæ ad templum afferreatur. Muisus carmen esse docet, quo Levitæ ad celebrandas Dei laudes, instrumentorum, quorum usus in templo erat, concentu, sese mutuò hortabantur. Vaticinium hic videt Theodoretus futuræ gentium conversionis, et S. Hieronymus ita illum habet veluti solemnem gratiarum actionem, quâ sancti post seculorum finem, votorumque suorum complementum, Deum in cœlo concelebrant. (Calmet.)

LAUDATE DOMINUM, etc. R. Moses, teste Esrâ, per *sanctum* seu *sanctitatem Dei* cœlum intelligit ; similiter et per *firmamentum virtutis* seu *fortitudinis ejus* : quo sensu dicitur Psal. 68, 35 : *Super Israel magnificentia ejus, et virtus ejus in cœlis* R. Judas Levites, co-

sed pro primo *halelu*, sive *laudate*, aut *jubilate* potiùs, è tredecim, quibus aiunt hunc psalmum constare, et per anaphoram repeti in singulis membris, pro symbolo et charactere tredecim proprietatum positarum à Mose, Exod. 34, 6 et 7, quibus Deus gubernat hunc mundum : rursùm, ut addatur velut postremus colophon, et consummatæ virtutis coronis. Quid autem verbum hoc propriè significet, docuimus supra, initio Psal. 104, ubi primùm compositè occurrit. Nec verò curiosiùs distinguendum cum Aristotele, 1 Ethicorum, inter ista, quòd honor propriè sit deorum, laus hominum, ut proinde poetæ sacrificia honores vocent, ut dùm dicit Virgilius, 3 Æneid., *mactare honores*, *et perfecto lætus honore*, id est, peracto sacrificio, qui est deorum honor ; et alibi, 5 Æneid., *instaurare honores;* et rursùs, 12 Æneid., *celebrare honorem.* Imò et oratores, ut Tacitus, Extremo lib. 15, *Deûm bonorum*, quoniam utrumque Deo ritè tribuitur. Honorandus est Deus propter se, laudandus etiam propter nos, quos quotidiè beneficiis non tam cumulat, quàm obruit. In sanctis ejus, neutro genere. Hinc Hebraicè, *bechoudsho*, *in sancto, sive sanctuario ejus* (1). Est enim apostrophe ad cœlites per eclipsin : O vos qui estis in locis ejus sanctis, id est, in cœlo angelico et animarum. Sic quod sequitur. In firmamento (2), *berkiah*, in expansione propriè : O vos qui estis in cœlis stellatis et mobilibus. De quo Hebraismo supra, Psal. 148, 1. Alii construunt sine eclipsi cum verbo : O Angeli, laudate Dominum in cœlis. Cœlum dicitur Sanctum Dei, Deut. 33, firmamentum, sive firma expansio, Gen. 1, 6. Porrò hæc sancta dicuntur. Ejus, non tantùm, quia ab ipso sunt singulariter producta, verùm etiam quia in illis se familiariter, copiosè, apertèque per gloriam, non modò per gratiam communicat. Anonymus, in sanctitate ejus, ob insignem ejus sanctitatem, ut adducantur quatuor rationes, quibus Deus sit celebrandus et canendus. Duæ hoc versu, prima à sanctitate, secunda à creatione et conservatione ; duæ aliæ proximo, tertia videlicet ab omnipotentiâ, quarta à magnitudine. Nostri ferè in masculino : Propter sanctos suos de massâ perditionis ereptos, eum lætis animis canite. Chaldæus videtur de templo terreno accepisse, *in domo*, inquit, *sanctuarii ejus.* Virtutis, fortitudinis ejus : in cœlo, quod argumentum est potestatis ejus eximiæ ; in cœlo, in quo divina ejus virtus conspicitur, et fortitudo. Etiam hìc aliqui *in* sumunt pro *ob*, *propter*. Laudate Dominum ob mirabilem cœli structuram, in quo sedes est potentiæ ipsius. Et allegoricè, ob firmissimè stabilitam Ecclesiam, et expansam gloriam per totum orbem terrarum suæ virtutis et potentiæ.

Vers. 2. — Laudate eum in virtutibus ejus. Apostrophe secunda esse possit non jam ad cœlites, sed ad mortales homines, præsertim fideles, quibus edita sunt hujusmodi miracula, sive potentia opera. Ubi etiam hìc *laudate*, ut deinceps, plus sonat Hebraicè : nempe, laudate cum jubilo, lætitiâ, voluptate et exultatione animi, qui unus est è fructibus Spiritûs sancti, Gal. 6, 16. In virtutibus, in fortitudinibus, ἐπὶ ταῖς δυναστείαις, super potestatibus ejus, ob fortissima ejus facta, quia omnipotens. Hebr. *bigburothin*, *in potentiis ejus*, in potentibus ejus factis. Præpositio *in* hìc aliter sumitur quàm superiore versu aut sequenti, quoniam illic significabat locum : Intra sancta ejus, ô cœlites in sanctis cœlis habitantes, laudate eum ; hìc verò materiam : Laudate eum. *In*, id est, de, super virtutibus ejus, propter virtutes, vires, potentias, potentia et fortia ejus facta. Quare mox sequitur : *Laudate eum secundùm multitudinem magnitudinis ejus :* propter immensam majestatem; et Septuaginta non jam ἐν, sed, ἐπὶ ταῖς δυναστείαις. Sequenti autem versu modum, vel instrumentum, *in sono tubæ*, Latinè sine præpositione, sono sive clangore tubæ. Secundum. Hæc particula non dicit æqualitatem, sed proportionem : nam Dei immensam magnitudinem neque assequi, neque dignè celebrare possumus, sed pro nostris viribus tantùm. Unde solùm in eo comprehendi potest, quòd sit immensus. Lege Nazianzenum, Orat. 42, et Arnobium, lib. 3.

Vers. 3. — Laudate eum in sono tubæ. Secunda saltem apostrophe hìc incipit, ut se vertat ad homines, Et vos homines, laudate Deum omni instrumentorum genere, secundùm mysterium, cunctis vestris viribus et facultatibus sive corporis, sive animi, magnâ partium concordiâ, consensione, hilaritate, alacritate, charitate, ut in istis jucunda est consonantia, et suavis harmonia. Sic, verbi gratiâ, sonus tubæ est vox nostra, sive loquendi facultas, psalterium et cythara vis ratiocinandi, reliqua, reliquæ facultates mentis et sensuum. In sono tubæ, clangore buccinæ. *Shophar*, nunc per tubam, nunc per buccinam vertitur. Sed observa esse corneam, ut *hatsotsera*, argenteam. Utriusque autem meminit, quia illâ clangebatur ad festum expiationis et annum jubilæi, Levit. 25, 9. Hâc ad reliqua festa et solemnitates, Num. 10, 10. In psalterio, *benebel*, id est, in nablo, propriè. Hæc autem instrumenta in lege usurpabantur ad rem divinam,

dem teste, sic exponit : Laudate Dominum, qui est in sancto suo, hoc est, adyto et templo, et in firmamento virtutis suæ, hoc est, arcâ. Kimhi per *sanctum Dei* intelligi vult mundum angelorum, ut ipse loquitur, hoc est, cœlum empyreum ; per *firmamentum* autem *virtutis ejus* supremam ac nonam sphæram, et in eâ omnem mundum, siquidem illa arcet et continet universa ; propterea que addi *virtutis ejus :* si quidem in ipsâ Dei optimi et maximi potentia maximè conspiciatur. Existimo non abs re fore, et fortassè simpliciùs, si prius membrum explices : *Laudate Dominum in sanctitate ejus*, hoc est, propter sanctitatem ejus, Dominum videlicet, qui solus per se est sanctus, et cui uni cætera omnia, quòd sancta sint, acceptum referre debent. Ad hanc expositionem quadrabit sequens membrum, ubi sermo de potentiâ, ut sit sensus : Laudate Deum cùm ob sanctitatem, tum ob potentiam quæ in firmamento seu cœlo præsertim elucet. Facio tamen tuum judicium. Græci et Latini verterunt, *in sanctis*; D. Hieron. *in sancto*. (Muis.)

(1) Sanctuario, tabernaculo, templo, Ecclesiâ, cœlo sancto. (Bellanger.)

(2) In throno cœli stabili (Matth. 5, 34), in quo sedet majestas ejus, et unde emittit fulmina, fulgetra, etc., quæ sunt signa virtutis et potentiæ ejus. In tabernaculo arcæ, in quâ virtus, potentia, majestas ejus elucet Psal. 62, 3, et 77, 61, etc. (Bellanger.)

partim à Mose inducta, partim ab aliis, præsertim Davide ipso addita, sicque monet hujusmodi omnia esse Deo divinoque cultui consecranda.

VERS. 5. — LAUDATE EUM IN TYMPANO ET CHORO. (1) *Toph*, è sono ficta vox per onomatopœiam, instrumentum, utrimque membranâ clausum, intùs vacuum, quod bacillo percutitur. Gall. *tambourin*. Hebræi aiunt esse genus instrumenti musici, ut R. Selomo. Exod. 15, 20. Itaque non videtur esse nostrum tympanum. Antiquissimum autem fuit, ut et sequens *mahhol*. Nam patres in Ægypto eis utebantur in sacris. Itaque octavo exitûs die Maria soror Mosis et mulieres utrumque adhibuerunt ad canendum carmen triumphale de Pharaone et Ægyptiis, ante videlicet legislationem. CHORO. *Mahhol* non hic significare videtur chorum, sive cœtum canentium aut tripudiantium, sed instrumentum aliquod in choris choreisque usurpatum, cujus forma et musica nobis sit ignota : tibiæ genus, vel fistulæ. Nam est congeries instrumentorum musicorum, significans omnibus viribus et membris ad Dei cultum utendum esse : et cum summâ lætitiâ et voluptate ejus laudes canendas, juxta illud 2 Cor. 9, 7. *Hilarem datorem diligit Deus.* Quò spectasse videtur Nazianzenus, Orat. de Basilio, cùm se instrumentum musicum à Spiritu sancto pulsatum effici ait, ut divinam gloriam et potentiam canat. IN CHORDIS, fidibus. Ut superiora duo instrumenta ab omni antiquitate repetita sunt, Exod. 15, 20, ita quæ sequuntur, Davidis tempore vel inventa sunt, vel illustrata, 1 Par. 16, 5. Alioqui enim citharam, sive *kimor*, patriarcharum seculo usitatam in Mesopotamiâ liquet ex Genesi, 31, 27, et in Arabiâ, ut patet ex libro Job, 30, 31, ubi etiam commemoratur organum sive *hugab*; *sophar* autem sive *Johel*, id est, cornu arietinum, item *hatsotsera* in libris Levit. 25, 9, et Num. 10, 9, *minnim*, dicitur potiùs genus esse instrumenti musici, cujus harmonia, ratio, usus perierit, ut reliquorum ferè omnium, cum totâ vetere musicâ. Chaldaicè, *hardubelin*, vel *hardabelin*, ὕδραυλις fortassè. Est autem hydraula similis organo, nisi quòd non aquæ spiritu, sed aeris, organum resonat. Utut sit, Hebræi agnoscunt decem præcipua istorum instrumentorum genera. *Nebel*, *psalterium*, si Hieronymo credimus, νάβλον etiam Græcè è Suida, Nablium fortassis Ovidio, 3 de Arte, non absimile citharæ sive lyræ, nisi quòd cithara chordas habet deorsum propendentes, psalterium verò in latus porrectas et supinas. Atque hinc Ovidius cecinit, *Nablia duplice palmâ verri*, id est, utraque manu, et Josephus, lib. 7, Antiq. c. 10, *psalterium duodecim* [illegible] *chordas decem*, et vulgò nostri patent [illegible] chordum. *Cinnor*, q. d. [illegible] quæ Hieronymus scribit [illegible] Græcæ litteræ Δ et chordas decem, plectroque pulsata, [illegible]; cujus rei meminit et Josephus, lib. eod. 7 : citharam tamen Orphei septem fidibus constasse dicunt, unde Virgilius, 6 Æneid :

Obloquitur numeris septem discrimina vocum.

Sic Amphionis, Therpandri, imo et Mercurii ipsius inventoris, quorum proinde instrumenta vocabant [illegible], nisi quod Therpander duas postea chordas adjecerit. *Tsiltselin*, *tintinnabula*, e metallo et argento, nostro cymbala. *Metsilthaim*, *cymbala*, ad resonandum, ut clare crepitarent. *Shophar*, *tuba cornea*, *cornu*. *Hatsotseret*, *tuba ductilis et metallica*, quam describit Josephus, lib. 5, Ant. c. 15. *Hasnor*, *decachordum*, a fidium numero. *Hugab*, *organum*. *Minnim*, q. d. species, quòd constaret multis speciebus harmoniæ. Sive in quo plurima musicorum instrumentorum genera et modi resonarent, ut in organis nostris e R. Saadia. Duo autem hæc instrumenta ex anonymo erant metallica, seque mutuo pulsabant, et magnum sonitum sive clangorem edebant. *Toph*, *tympanum*. *Mahol*, *chorauli*, tibiæ genus, chelys, vel lyra. Atque hæc non tantùm formâ et figurâ distinguebantur, verùm etiam melodiis, harmoniæ generibus, modulis, tonis, cantionum sive vocum discriminibus, quæ *neginoth*, vocabantur, Latinè, modi. Primus enim modus erat, *neghinoth*, de nomine generis; alter *maskil* : tertius, *mictam* : quartus, *sigaion*; quintus, *nehhiloth* : sextus, *sigionoth*; septimus, *ghitihith* : octavus, *gechinoth*, quem nonnulli imam vocem exponunt; nonus, *sheminith*, q. d. octava. Ad cujus rei imitationem videntur postea Græci triplicem musicam celebrâsse, diatonicam (nobis usitatam), chromaticam, q. d., coloratam, et enharmonicam (inusitatam), indeque quatuor harmoniarum musicarum, sive concentuum habuisse genera. Phrygium, Lydium, Ionium et Dorium, quorum alterum altero validius erat, ut liquet e Luciani Harmonide. Ionium erat genus harmoniæ ad jucunditatem et hilaritatem inventum, Lydium incitabat ad insaniam, et Bacchicum furorem. Phrygium generabat enthusiasmum, id est, divinum quemdam impetum, et, ut vulgus loquitur, devotionem; Doricum, sive Dorium, gravitatem et modestiam inducebat. Unde Pythagoras, auctore D. Basilio, Boetio, Cicerone, cum observat habuisse, adolescentem præ ebrietate bacchantem et insanientem, jussit Psalten mutatis [illegible], et cantare Doricum. Sic Therpander et Arion Methymnæus Lesbius et Jonas, Ismenias Thebanus, alios quamplurimos indecoris motibus vexatos concentibus curarunt. Sic David cytharæ [illegible] spiritum a Saule fugavit. Nam ex Aristotele, 8, Polit., e diversis harmoniis, et aliquando iisdem excitantur diversi affectus et [illegible], ita ut homines vel ad ardorem virtutis accendantur, vel ad mollitiem voluptatis resolvantur, ut [illegible] Pythagorici vespere ad sedandos motus sona-

(1) *Cymbalis benè sonantibus*, ad verb. *cymbalis auditûs*. Cymbala enim magnum edunt sonum : quo sensu dicitur, 1 Paral. 15, 19, *in cymbalis æneis concrepantes*, ad verb. *ad audire faciendum* seu *resonandum*. Ponitur ab Ezrâ hæc regula ad hunc locum. Nullo pacto possunt cognosci hæc instrumenta musica, quia instrumenta musica reperiuntur apud (a) Ismaelitas, Idumæis (b) incognita, ac sic quoque ea apud Idumæos, de quibus ne auditum quidem peritioribus Ismaelitarum. Hoc mihi visum est annotare, ne putes de ejusmodi rebus anxiè esse laborandum. (MUIS.)

(a) Turcas intelligit.

(b) Sic Romanos seu Christianos ignominiæ ergò appellat.

rent citharâ, manè contra ad excitandos, quasi musica contrariis rebus inserviret. Quare Plato, lib. 4 de Repub., et Aristoteles, Polit. 7, prohibuêre quidem cantus Lydios, Mixolydios, Ionicos et Hypoionicos, quos modos sive tonos, appellamus quintum, sextum, septimum, quartum, ut nimis effœminantes; at permiserunt Doricum, ut gravem et plenum majestate, qui primus est tonus, Phrygium, qui tertius, ut magis implices et generosos, et ad ardorem virtutis animantes. Nam omnem inhibere, hominis est stupidi, quoniam, ut docet Galenus, lib. de Sanit. tuendâ, cuncti homines ad musicam æquè ac gymnasticam propensi nascuntur, nec quicquam reperitur, quod corpus atque animam hisce duobus magis componat. Et musica, ut Plato sæpè, itemque Aristoteles, ejusdem libri 8, c. 3, servit animorum solatio, jucunditati, moribusque formandis, corporum etiam valetudini, ut proinde pueris addiscendam statuant. *Et sonos musicos*, inquit Macrobius, lib. 2 Som., cap. 3 : *Theologi sacrificiis adhibuerunt, qui apud alios lyrâ et cytharâ, apud nonnullos tibiis aliisve instrumentis, apud alios in ipsis deorum hymnis per stropham et antistropham canoris versibus fieri solebat.* Quamvis autem tantæ dicantur hujusmodi musicæ vires, laudes, atque ejus plurimus esset usus apud sanctos, itemque prophetas veteris Testamenti, de quo Hieronymus, Epist. ad Dardanum, de instrumentis musicis, quæ in sacrâ Scripturâ reperiuntur, et Psalmographi subinde ad has personandas divinas laudes crebrò cohortentur; Justinus tamen Martyr, q. 107 ad Orthod., illorum usum reprehendit, quasi congruat tantùm infantibus. Quod probari miror Theodoreto, lib. de Sacrificiis, ubi contra eos qui argumentabantur instrumenta musica fuisse usitata in templo Mosaico, ergo posse usurpari in Christiano, hoc unum respondet, instar sacrificiorum fuisse abrogata. Nam hoc ei docendum fuerat, cùm non sint de figuralium, sed de simplicium pietatis rituum genere; deinde satisfaciendum suæ Ecclesiæ Græcæ, quæ non modò ea semper coluit, verùm etiam organa musica Gallis et Germanis incognita, Pipino misit sub Copronymo Cæsare, anno 756, apud Amoinum, lib. 4 Hist., cap. 64, Aventinum, lib. 3 Annal., et Marianum Scoaum. Itaque Clemens Alexandrinus, lib. 2 Pædagogiæ, c. 4, illo loco, quo videtur ista rejicere. *Si ad citharam*, inquit, *canere nôris, nulla reprehensio est. Imitare Hebræum illum regem qui Deo gratus, Exultate*, ait, *justi, in Domino*, et, *Rectos decet collaudatio. Est enim Psalmus* ἐμμελὴς εὐλογία καὶ πνευματικὴ ᾠδή, *melodica benedictio et spiritualis oda.* Quod secuti leguntur Nazianzenus et Basilius apud Gregorium presbyterum. Nam musicam discentes, *animi partem irascentem, et ægrè rationi cedentem leniebant; quicquid autem ad voluptatem incitat, ad theatra relegabant.* Contra eos qui scribunt fuisse cæremonialem pædagogiam, quæ discussa fuerit tanquàm umbra, per lucem Evangelii. Nam debuerunt attendere ad hanc regulam, quam de cæremonialibus Mosaicis libet subjicere. Non omnia cæremonialia fuerunt per Evangelium abrogata, sed ea duntaxat, quæ simul essent figuralia, cujusmodi erant ferè cruenta, in quibus videlicet fundebatur sanguis (sanguinis dominici præsagus), ut circumcisio, ut sacrificia pecudum. Quare in vetusto canone probantur oblationes incruentæ, ut olei, similæ, vini, lactis, etc., ut quæ sint duntaxat pii et grati animi munera et symbola. Quo ex fonte videmus Apostolos retinuisse dedicationes, templa, choros, vota, aquam lustralem, benedictiones, sacerdatum vestes, genuflexiones, ordines ecclesiasticos, decimas, primitias, processiones, visitationes sacrarum ædium et locorum, manuum expansiones, festa Pentecostes, Paschatis, sublato victimarum usu, quæ per Christi cruorem abrogatæ sunt, cantus, imagines, organa, jejunia. Neque enim doceri potest ista et similia antiquata fuisse ab evangelicis scriptoribus. Nam Paulus, Col. 2, 16, umbram futurorum fuisse quidem tradidit cibum, potum, partem diei festi, neomenias et sabbata; et, Hebr. 14, 3, factum tabernaculum, et quæ in tabernaculo, et sacrificia, et, Galat. 4, 3, circumcisionem; at de istis nihil. Quare rectè monent juris Orientalis auctores, itemque Catharinus, in Opusculis lib. 2, de certâ glorificatione sanctorum, Judaicos ritus demùm esse prohibitos, si sint sacramentales, sive figurales, id est, si umbram futurorum, ut commemoratus Pauli locus loquitur, habeant; sin simpliciter cæremoniales, atque ad sacram theoriam, pietatemque conferentes, non item, ut qui sint pietatis retinacula, conferantque ad sacrorum solemnitatem, decorum, virtutem, theoriam. Adde illud Nazianzeni, Orat. 44 : *Pentecostes diem Hebræorum more colimus, quemadmodùm et alios nonnullos eorum ritus observabimus, qui apud illos quidem typicè celebrantur, apud nos verò mysticè*, id est, *qui*, ut Nicetas exponit, *apud illos per figuram adumbrationem, apud nos mysticè et verè peraguntur.* Nam istius generis figuralia non quatenùs Mosaica usurpantur, sed quatenùs ad mysterium Christi præsens pertinent.

VERS. 5. — LAUDATE EUM IN CYMBALIS BENE SONANTIBUS (1), sonoris, vocalibus, altè sonantibus; Hebrai-

(1) Cymbala quatiuntur, et tinnitum reddunt. Dicuntur autem *cymbala jubilationis* quæ magnum lætumque sonitum reddunt, quales sunt campanæ apud Christianos. Mysticè à Patribus instrumenta ista exponuntur, vel pro sensibus corporis, ut à Chrysostomo, vel pro virtutibus animi, ut à sancto Augustino. Concludit Psaltes : *Omnis spiritus laudet Dominum.* Sunt autem quatuor hujus loci explicationes. Prima sancti Augustini est, qui per *spiritum* intelligit spiritualem vim, ut opponitur carni. Quia, inquit, sapere secundùm carnem mors est : *Omnis spiritus laudet Dominum*, id est, omnis qui spiritualis est, et de Spiritu sancto vivit, *laudet Dominum.* Sed beatus Augustinus non observavit proprietatem linguæ Hebraicæ; nam in Hebræo est, *col nesema*, quæ vox non significat spiritum, ut opponitur carni, sed ut opponitur non spiranti, et non viventi. Itaque *omnis spiritus laudet* hoc loco ponitur pro omni quod spirat et vivit. Altera explicatio est Theodoreti et Euthymii, qui per *omnem spiritum* intelligi volunt omnem hominem, quomodò accipitur illud Psalmi 144 : *Benedicat omnis caro nomini sancto ejus* : sæpè enim in Scripturâ per *carnem* vel per *animam* intelligitur totus homo. Sed mirum esset si David restringere voluisset laudis officium ad solos homines, cùm paulò ante invitaverit angelos, homines, bestias, solem, lunam, stellas, ignem, grandinem, nivem, et cætera omnia,

cè, *bel silisele schamah*, cymbalis auditionis, id est, quæ è longinquo audiuntur ob clangoris et tinnitus magnitudinem. Et mox, *bel silthele terua*, *in cymbalis clangoris*, ubi nos, *jubilationis*. Sunt autem cymbala è Cicerone in Pisonem, instrumenta ærea, concava, tinnula, in matris deorum sacris usurpata. Hic appellantur *tsiltselim*, quæ alii tintinnabula interpretantur. Aliqui autem putant cymbala auditionis sive bene sonantia, et cymbala jubilationis sive clangoris idem denotare, ἐκ παραλλήλου. Sed malo cum Kimhi prius esse instrumentum musicum, quo utebantur in sacris, posterius genus tubæ classicæ, quo in bellis buccinabant taratantara; q. d. : Sive pacis sive belli tempore, sive domi, sive foris, cum laudibus extollite. Omne genus organorum pacis, belli, sacra, profana, in ejus commendationem convertite. Quare Septuaginta scitè, ἀλαλαγμοῦ, nam ἀλαλαγμὸς est clamor de victoriâ, jubilatio quæ fit sono sonum excipiente, ut fiebat in lebetibus Dodonæis. SPIRITUS (1), omnis mens, anima rationis particeps Deum jubilet ac personet. Tertia apostrophe ad omnes animas intelligentiæ participes, sive sint corpore indutæ, sive exutæ. Denique omnes animæ, Deum celebrate. Ubi tacita vaticinatio de convertendis omnibus gentibus publicè sub Christo, quas proinde hortatur, ut spiritu et mente collaudent Dominum. Scopus enim prophetarum est Christus, ejusque regnum. LAUDET. Pro duodecimâ anaphora hic ponitur. Decima autem tertia, quâ psalmus clauditur, non est versa, sed in suo idiomate relicta, *haleluiah*, ut doceremur non tam pertinere hanc parenthesin ad coronidem hujus psalmi, quam omnium, ut sicut primus ad studium et amorem legis divinæ, ita ultimus ad gratiarum actionem et prædicationem Dei, exhortationem contineret. Hic mireris recentiores, qui ut aliquid videantur dicere præter Septuaginta, vertunt, *omne quod spirat*, vel *omnia animantia*. Alii, *omne spirituale sive pneumaticum*. De instrumentis, quæ flatu et spiritu sonum edunt, ut tædio enumerationis prolixioris omnia musica instrumenta, tactu vel inspiratione vocem reddentia comprehendat. Alii, *quidquid vivit*, omne denique vivens lauda Dominum. Nam quamvis Kimhi videatur velle in libro Radicum *neshama* significare in genere omnem animam spirantem, id est, sentientem et ratiocinantem, tamen hic planè ad animam rationalem restringit. *Hoc tandem*, inquit, *epiphonema subjunxit, quoniam laudatio animæ cæterarum rerum prædictarum laudationes antecellit. Ipsa enim percipit opera Dei optimi et maximi et notitiam ejus, quatenus ferre possunt vires animæ in corpore existentis.* Et R. Isaac, in 7 Gen.: *Non invenimus* neshama *de aliâ dici quam hominis animâ, quæ et ita appellatur, quia est* minshemain, *id est, de cælo*. Quare, inquit Aben-Ezra, in 3 Ecclesiast., *nephes*, est genus, *neshama*, species, de solo hominis animo enuntiata. HALELUIAH (1), cum jubilo et lætitiâ laudate Deum fontem omnis entitatis et essentiæ. Hic solus liber Psalmorum et quinque in hanc vocem desinit. Nam præcedentes terminabantur gemino Amen, præter quartum, qui unico. Solus autem iste per *haleluiah*, immutato genere signaculi sive clausulæ, quoniam hic psalmus non modò finis est quinti libri, verùm etiam operis totius coronis, ut intelligamus, quantumvis ad finem pervenerimus, repetendum esse opus et revolvendum sine intermissione, neque unquam desinendum à Domini laudibus. Atque illud est, decimum tertium *haleluiah*, quod decimam tertiam Dei *midda* sive proprietatem

Tertia explicatio est aliquot recentiorum, qui per *omnem spiritum* intelligunt omnia animalia, sed si David loquitur de laudatione propriè dictâ, frustra bestias invitat ad laudes : si de laudatione etiam impropriâ, non debuit excludere ea, quæ non spirant. Potest igitur quarta explicatio afferri, ut per *omnem spiritum* intelligamus generatim omnia quæ vivunt, sive spirituali vitâ, ut angelos; sive animali, ut bestias; sive utrâque, ut homines; sive metaphoricâ vitâ, ut cætera omnia quæ, licet in se inanima sint, tamen *Deo vivere* dicuntur, quoniam ita serviunt et obediunt Deo, ac si viverent et sentirent, et Creatoris mandata perciperent; unde est illud Ecclesiasticum : *Regem cui omnia vivunt;* in quem sensum accipiendum est illud Baruch 3 : *Vocatæ sunt stellæ, et dixerunt, adsumus*; et illa ex Evangelio : *Imperavit febri, et dimisit eam*, Luc. 4; et, *Comminatus est vento, et dixit mari : Tace, obmutesce, et cessavit ventus, et facta est tranquillitas magna*, Marc. 4. Ergo Propheta cùm multa percurrisset et videret se non posse omnia sigillatim enumerare, et ad laudandum Deum invitare, voluit compendio omnia comprehendere, et ait : *Omnis spiritus laudet Dominum.* Sed si omnia comprehendere volebat, cur non apertè dicebat : Omne quod subsistit, laudet Dominum? Ratio est, quoniam laudatio ad viventes pertinet, et absurdum videtur res mortuas aut inanimas vocare ad chorum, præsertim cùm idem Propheta dixerit in Psal. 113 : *Non mortui laudabunt te, Domine;* et Ezechias apud Isaiam cap. 38. *Vivens, vivens ipse confitebitur tibi.* Voluit ergo David potiùs dicere, omne quod vivit, quàm omne quod subsistit, *laudet Dominum*, ut declararet se invitare omnes res ad Deum laudandum, quatenùs aliquo modo vivunt.

(1) OMNIS SPIRITUS, etc. Psalmi, imò totius operis (nam hunc versum puto ejus esse, qui Psalmos in hunc ordinem digessit) brevis conclusio, quâ jubetur quicquid usquàm spirat Deum celebrare. Sunt qui hunc versum ad hominem restringunt, quòd *neschama* spiritum seu animam hominis propriè designet. *Alleluia*, seu, *laudate Dominum.* Non aliâ voce potuit meliùs obsignari Psalmorum seu laudum liber quàm hâc, quæ perpetuò admoneret nos, nunquàm ut de Dei laudibus conticescamus, cùmque consummaverimus, tunc rursùm incipiamus. Nam quis sufficit enarrare opera Dei? Neque ego aliâ voce hos commentarios obsignabo quàm hâc, *Alleluia*, æternaque laus Deo omnium operum auctori. Iterùm atque iterùm. (Muis.)

OMNIS SPIRITUS : omne quod spirat : idem omnis mens : *neschamah*. Atque hic est pulcherrimus ac suavissimus sacræ psalmodiæ fructus, ut in laudes Dei, non modo cujusque nostrùm spiritus, verùm etiam omnis spiritus, omnis vox, mens omnis erumpat. (Bossuet.)

(1) Hæc vox apud septuaginta Interpretes, Syrum et Arabem non legitur; docetque S. Augustinus, raro fuisse Latinos, multòque rarissimos Græcos codices, qui hanc vocem hic ferrent. Neque in vetustis Psalteriis, neque in Patribus plerisque invenitur. Hanc tamen ferunt Hebræus, Chaldæus et Vulgata. Aptiori certè aut nobiliori voce claudi Psalterium non poterat; cùm enim unum totius libri argumentum Dei laudes sint, hæc omnino debuit esse conclusio : *Laudate Deum. Alleluia.* Hoc potissimum studio detineri nos decet, dum vivimus : hæc una futura est omnium occupatio in cælo. Uni Deo gloria et honor in secula seculorum. Amen. (Calmet.)

enuntiet, quàm collaudemus canamusque Dominum conditorem et salvatorem nostrum, ac ab eo beatitudinem expectemus, qui est beatus benedictusque in secula. Amen.

LAUS DEO, HONOR ET GLORIA.

NOTES DU PSAUME CL.

Ce dernier psaume est la conclusion des deux précédents, comme il est la fin de tout le Psautier. Le Prophète n'y parle que des louanges qui sont dues à Dieu; et l'on croit qu'il invite particulièrement à ce saint exercice les ministres du sanctuaire, parce que la plupart des instruments de musique dont on usait alors dans les cérémonies du culte divin y sont nommés, et que la fonction des prêtres et des lévites était d'employer ces instruments dans les assemblées de la religion. A la tète et à la fin du psaume on lit · *Alleluia* (louez Dieu); et dans chacun des versets, qui ne sont qu'au nombre de cinq, ce même mot, ou plutôt *Alleluehu* (louez-le) est répété deux fois. Pour entendre parfaitement ce psaume, il faudrait bien connaître tous les instruments de musique que nomme le Prophète, et c'est ce qui nous est impossible aujourd'hui; on ne peut former que des conjectures sur ce point.

VERSET 1.

La plupart des interprètes disent que l'expression *in sanctis* signifie ici *sanctuaire*, appelé *sancta* dans l'Ancien et dans le Nouveau-Testament. C'est ce qui fait croire à quelques uns qu'il ne s'agit ici que du *sanctuaire* où résidait l'arche d'alliance; mais il est bien plus vraisemblable que le Prophète parle du ciel, parce qu'il s'explique lui-même, en ajoutant: *Louez le dans le firmament* ou *dans l'etendue de sa puissance*. Ce *firmament*, où Dieu manifeste sa puissance, est le *ciel*, selon l'expression même de la Genèse. Il ne s'ensuit pas de là que le Prophète invite seulement les anges à louer Dieu. Car le sens peut être: *O hommes, ô ministres du sanctuaire, louez le Seigneur qui règne dans le ciel, qui est dans le ciel comme sur son trône;* ou bien: *Louez-le, parce qu'il est le maître du ciel, de cette région immense, en comparaison de laquelle la terre n'est qu'un atome.*

Des hébraïsants, attentifs à tous les mots, remarquent que le Prophète, dans son titre, *Alleluia*, invite d'abord à louer l'*Eternel*, ou l'Etre par excellence; qu'ensuite il veut qu'on loue sa *sainteté*, puis sa *puissance* infinie, et dans le second verset, sa *force* et sa *grandeur* en tout genre de perfections. Notre version se concilie avec cette explication.

RÉFLEXIONS.

Il semble que le Prophète a voulu réunir dans ce dernier psaume tous les titres qui peuvent donner à l'homme une grande idée de Dieu. Dans ses autres psaumes il loue *l'Eternel*, mais dans aucun il ne parle de *l'étendue* ou du *firmament de sa puissance*. Au-dessus de nos têtes, nous ne voyons rien de plus vaste que le *firmament* ou le ciel, auquel nous rapportons les astres, les nuées, l'air, les météores. Nous n'avons même ni mesures ni calculs pour apprécier cette immense région: elle n'est pas infinie, mais nous n'en connaissons pas les bornes; et l'Ecriture, toujours admirable dans ses expressions, se contente de nous dire que c'est l'*étendue*. La puissance de Dieu est infinie; mais, pour parler à notre imagination, le Prophète applique à cette puissance l'idée que nous avons de l'*étendue* du ciel. Quelque part que nous allions, le ciel nous enveloppe, et tous les globes célestes avec nous; il en est de même de la puissance divine, avec cette différence, qu'elle contient encore une infinité de mondes possibles, et qu'elle peut anéantir, d'un seul acte de sa volonté, tout cet univers avec tous les etres qui le remplissent. Cette puissance est l'*étendue*, non en dimensions géométriques, non en nombres ajoutés les uns aux autres; c'est la *puissance* essentielle, la *puissance* d'où dérive toute autre puissance, la *puissance* de celui à qui rien ne résiste, et qui a tiré du néant tout ce qui est. O quelle matière de louanges! quelle tâche nous donne ce saint Prophète! Tous les anges et tous les hommes réunis pour adorer cette puissance ineffable, ne peuvent parvenir à la connaître telle qu'elle est. Leurs cantiques, leurs hommages, sont moins qu'une étincelle comparée à la splendeur du soleil, moins qu'une goutte d'eau mise en parallèle avec l'étendue des mers, moins qu'un atome perdu dans l'espace de cet univers. O Dieu! que faisons-nous quand notre esprit et notre cœur se portent à d'autres objets qu'à l'admiration de votre puissance? Nous sommes toujours dans elle, et nous osons en sortir autant qu'il est en nous, pour admirer et exalter les puissances de la terre! Oui, mon Dieu, dans ce moment elles disparaissent toutes à mes yeux: désormais je ne m'occupe que de la votre, elle surpasse toutes mes idées; mais c'est par cette raison-là même que je m'y attache inviolablement, que je veux la contempler uniquement.

VERSET 2.

Je crois que la *force* dont parle ici le Prophète est la puissance de Dieu en exercice, la puissance qui dompte les obstacles, qui brise toute puissance opposée, qui abat les superbes, qui réduit en poudre les rebelles. Il est certain qu'ici le terme de *vertu* ne signifie pas, comme en d'autres endroits, les esprits célestes; ils sont appelés l'*armée du Seigneur*, et dans ce verset le texte se sert d'un mot qui signifie proprement *force, vigueur*. Il parle au pluriel, pour faire entendre que cette force, quoique très-simple, peut produire tous les effets que Dieu veut et ordonne selon sa sagesse. Il peint ensuite la grandeur de cet être suprême, comme si elle était composée d'une *multitude* de grandeurs, pour nous apprendre qu'il est grand dans tous ses attributs et dans toutes ses œuvres. On pourrait traduire aussi: *Selon l'amplitude de sa grandeur.*

Ce prophète ne prétend pas que nous puissions égaler par nos hommages la *grandeur* de Dieu, il nous propose seulement cette *grandeur* comme l'objet de nos louanges; comme s'il disait: Dieu est infiniment grand, et puisqu'il est tel présentez-lui le tribut de vos louanges.

RÉFLEXIONS.

Dieu de toute éternité est tout-puissant; mais de toute éternité il n'a pas exercé cette puissance hors de lui-même: il l'a exercée en créant le monde, et il l'exerce encore en le conservant, en le gouvernant, en le conduisant au terme qu'il s'est proposé. C'est là cette *force* invincible qui est répandue partout et qui soutient tout.

La force de Dieu est toujours la même, mais très-variée dans ses œuvres. Tantôt elle se manifeste par la terreur, comme dans les fléaux dont fut frappé Pharaon; tantôt elle opère des prodiges de miséricorde, comme dans la conversion de S. Paul, de Madeleine et d'Augustin. Quelle force dans les phénomènes de la nature, dans les tremblements de terre, dans les volcans, dans les tonnerres, dans les tempêtes qui bouleversent les mers! Quelle force dans la reproduction des animaux, des plantes, des végétaux; dans l'ordre constant des saisons, dans la régularité des mouvements célestes, dans la fécondité inépuisable de la terre! Mais les opérations de la grâce sont des merveilles d'un ordre bien supérieur. L'Apôtre disait: *Nous prêchons Jésus crucifié, qui est la force de Dieu.* Voilà ce que nous ne pouvons jamais assez louer, et si le Prophète a vu en esprit ce chef d'œuvre de la force divine, il a dû sentir son impuissance et la nôtre; mais il est beau de dire sur le Calvaire, comme les anges le répètent sans cesse auprès du trône de Dieu: *Il est digne de l'agneau qui a été mis à mort de recevoir la puissance, la divinité,*

la sagesse, la force, l'honneur, la gloire et la bénédiction.

Quand le Prophète nous invite à exalter la grandeur de Dieu, c'est comme s'il nous disait : *Oubliez tout ce que vous estimez et que vous appelez grandeur.* Il n'y a qu'une grandeur, qui est celle de l'Être suprême. Cette grandeur n'est rien autre chose que son infinité ; c'est elle qui fait que tous ses autres attributs sont grands, parce qu'elle fait qu'ils sont infinis ; c'est elle aussi qui ne se communique à nul autre être hors de Dieu. Les saints furent quelquefois éclairés d'un rayon de la sagesse divine ; quelquefois ils furent les dépositaires des traits de sa puissance ; quelquefois ils frappèrent les coups de sa justice ; quelquefois ils furent les instruments de sa bonté et de sa magnificence : mais ils n'entrèrent jamais en part de sa grandeur, parce que l'infinité est incommunicable. Les créatures sont susceptibles de quelque sagesse, de quelque puissance, de quelque justice, de quelque bonté ; et quand Dieu fortifie, élève, étend dans elles les principes de ces vertus, il est vrai de dire, avec les réserves et les modifications convenables, qu'elles sont revêtues de la sagesse, de la puissance, de la justice, de la bonté de Dieu : mais on ne peut jamais dire que ces attributs leur sont communiqués dans leur grandeur, c'est-à-dire, dans leur infinité. Le plus excellent d'entre les anges n'est point grand, on peut en imaginer de plus parfaits à l'infini. Cet univers n'est point grand, Dieu peut en créer d'autres plus vastes, plus ornés, plus durables ; et quand ceux-ci existeraient, Dieu en verrait une multitude d'autres qui les surpasseraient en étendue et en beauté. Mais Dieu étant infini, voilà la vraie et unique grandeur, parce qu'il ne peut y avoir rien de plus grand que l'infini. Aussi notre Prophète ne dit-il que de Dieu *qu'il est grand, et qu'il mérite toute espèce de louanges ;* et l'Apôtre voulant caractériser le Dieu que nous adorons, l'appelle le *grand Dieu ;* et si l'ange Gabriel dit que J.-C. sera *grand*, il ajoute aussitôt *qu'il sera le fils du Très-Haut*, c'est-à-dire, Dieu et homme tout ensemble, pour nous faire entendre que s'il n'était pas *Dieu*, il ne serait pas *grand*, dans toute la rigueur et selon toute l'étendue de cette expression. Il est dit de S. Jean-Baptiste, *qu'il sera grand en la présence du Seigneur ;* mais J.-C. explique cette pensée, en déclarant que *nul parmi les enfants des hommes ne fut plus grand que Jean-Baptiste ;* ainsi la grandeur de ce saint précurseur n'était que par comparaison avec celle des hommes. Dieu seul est donc grand, parce que Dieu seul est infini. Cette réflexion devrait nous occuper sans cesse, nous retenir dans le sentiment de notre bassesse, et nous apprendre à n'admirer que ce qui tend à nous faire connaître la grandeur de Dieu.

VERSETS 3, 4, 5.

Le Prophète énonce ici neuf instruments de musique, avec lesquels il invite les fidèles, ou plutôt les prêtres et les lévites, à louer le Seigneur. Ces instruments nous sont peu connus aujourd'hui, et il ne faut pas s'attendre, en cet endroit, à une traduction qui ne laisse rien à désirer. On voit seulement que les principaux instruments à vent et à cordes sont nommés dans ces versets. Plusieurs d'entre eux doivent avoir eu le même éclat que les nôtres ; comme la trompette, la flûte, les cymbales, le tambour, la harpe, etc. A l'égard de l'orgue, c'était une machine composée de flûtes ; mais il n'y a pas d'apparence qu'elle fût aussi compliquée qu'elle l'est parmi nous. C'est de tous nos instruments de musique le plus singulier par l'assemblage de ses tuyaux et par l'effet qu'il opère.

Le Prophète finit par ces mots : *Que tout esprit loue le Seigneur*, et les interprètes se sont partagés sur le sens de cette invitation. Les uns ont cru qu'elle désignait tout *instrument à vent ;* les autres ont dit qu'il s'agissait des anges ; plusieurs ont conjecturé que le psalmiste avait en vue les affections de l'âme, les sentiments du cœur. Enfin, la plupart ont embrassé l'opinion la plus étendue, et c'est celle que présente aussi notre traduction : *Que tout ce qui respire loue le Seigneur.*

RÉFLEXIONS.

La fin de ce verset comprend en abrégé tout le fruit qu'on doit retirer des cent cinquante psaumes. *Que tout ce qui respire loue le Seigneur*, c'est l'esprit de ce divin livre, intitulé avec raison par les Hébreux, *livre des louanges.* Il n'est point d'être dans la nature qui ne soit invité, dans la collection de ces saints cantiques, à exalter le nom du Seigneur. Nous y apprenons que dans tous les états, dans toutes les situations, dans tout le cours de notre vie, notre occupation principale doit être de bénir le Très-Haut, d'adorer son être suprême, de reconnaître ses bienfaits, d'implorer sa miséricorde. Les créatures inanimées ou privées de raison doivent même nous seconder dans ce saint exercice. Ce n'est pas qu'elles puissent adresser directement des vœux à l'Éternel ; il ne les a pas créées pour cette fin : mais l'homme, de qui elles dépendent, doit tirer de leurs services, de leur force, de leur fécondité, de leurs diverses propriétés, des motifs toujours présents et toujours renaissants pour s'élever à l'auteur de toutes ces merveilles. *Que tout ce qui respire loue le Seigneur*, et tout sera dans l'ordre ; et l'homme, qui présentera au Seigneur ce concert de louanges, y trouvera sa consolation dans le temps, et son bonheur dans l'éternité. Ainsi soit-il.

(In Græcis exemplaribus extra hunc numerum reperitur Psalmus infra positus, cujus meminit et Athanasius in Synopsi.)

ARGUMENTUM.

Se à Samuële inunctum; repudiatis fratribus, duello Goliath confecisse.

1. Parvus eram inter fratres meos : et minimus in domo patris mei, pascebam paternas oves.

2. Manus meæ fecerunt organum, et digiti mei aptârunt psalterium.

3. Et quis annuntiabit Domino? ipse Dominus ipse exaudiet.

4. Ipse angelum suum misit, et me è Patris mei ovibus abstulit : meque unctionis suæ oleo inunxit.

5. Fratres mei pulchri quidem et magni ; at non in eis sibi placuit Dominus.

6. Egressus sum occursum alienigenæ ; qui me per sua idola execratus est.

7. Ego autem extracto ipsius ense, caput ei abscidi ; et probrum è filiis Israel abstuli.

BAYNI VITA.

Baynus (Rodolphus), patriâ Anglus, religione catholicus, linguam primò Hebraicam in Universitate Parisiensi professus est. Deinde Conventri ac Lichtfield in Angliâ, regnante Mariâ, episcopus, mox ab Elisabeth sede suâ expulsus est, nec multò post obiit, anno 1560.

Edidit Baynus : 1° *Grammaticam Hebraicam*, Paris. 1550, in-4° ; 2° *Commentarium in Proverbia*, ibid. 1555, in-fol. Sensum maximè litteralem prosequitur doctissimus interpres, ac singulari dictionis luciditate explanat. Singulis fermè Vulgatæ versibus genuinam textûs Hebraici interpretationem adjungit, subditis dehinc mirâ quâdam facilitate quàmplurimis sacræ Scripturæ sententiis, unde ad spiritualis sensûs intelligentiam via planè jucundèque sternitur.

Bayni Commentario, quod Henrico Galliarum regi, præmissâ servatâque à nobis Epistolâ, dedicavit, præfiximus luculenta Cornelii à Lapide Prolegomena, quibus SS. Hieronymi et Isidori Pelusiotæ præfatiunculas in eumdem Proverbiorum librum adjungere libuit.

RODOLPHI BAYNI
AD HENRICUM GALLIÆ REGEM
IN LIBRUM PROVERBIORUM
Præfatio.

Præclarum magnis principibus præbens exemplum rex Salomon, etiamnùm adolescens et penè puer, à cultu Numinis regnum est auspicatus. Ascendens enim ad altare æneum coram tabernaculo fœderis Domini hostias obtulit. Et in ipsâ nocte cœlitus concessâ facultate petendi : *Da mihi*, inquit, *sapientiam et intelligentiam*, *ut populum tuum judicare possim*, *et discernere inter bonum et malum. Quandoquidem hanc rem postulâsti* (divinum respondet oraculum), *non vitam longævam*, *non opes*, *non ultionem ex inimicis*, *ecce*, inquit, *dedi tibi cor sapiens et intelligens, ut nullus ante te tuî similis fuerit, neque post te surrecturus sit;* et, ut scribitur in antiquis annalibus, *dedit Deus sapientiam Salomoni*, *et prudentiam valdè multam*, *et latitudinem cordis, quasi arenam quæ est in littore maris. Erat*, inquit sacer historiographus, *sapientior cunctis hominibus.* Et quando, ut inquit Paulus, *unicuique datur manifestatio Spiritus ad utilitatem*, Salomon omni posteritati prodesse cupiens, hunc Parabolarum librum nobis reliquit *ad sciendam sapientiam*, ut est in exordio libri, dubitare poterit nemo quin rara quædam et cœlestis sapientia sit in hoc opusculo prodita. In quo is qui reliquos mortales sapientiâ præcessit, sapientiam ex professo tradere instituit. Mirata est olim antiquitas hoc nomine Thaletem, Solonem, Biantem, et aliquot alios; sed Socratem inprimis, Apollinis oraculo judicatum omnium sapientissimum, vel quòd constanter assereret se nihil scire, vel quòd primus philosophorum relictâ cœlestium rerum investigatione, nempe de siderum cursu, magnitudine et intervallis, philosophiam è cœlo in urbes avocâsset, et à sapientum gymnasiis in privatas deduxisset domos, neque omnium rerum divinarum humanarumque scientiam esse philosophiam, ut veteres illi, existimavit; sed mortis meditationem potiùs, cum Paulo Apostolo hâc in re consentiens, qui quotidiè moritur per nostram salutem, et cui mori lucrum est; meritò igitur Socrates primus obtinuit inter philosophos, ut qui de mortalibus optimè mereri studuit, et eam artem tradere quæ ad benè beatèque vivendum inprimis spectare et valere sibi videretur. De virtute totus fuit illi sermo, in quâ solâ beatum collocavit vitam. Nam rogatus de magno Persarum rege, beatusne esset, ut est apud Platonem in Gorgiâ : Non possum dicere, respondet, cùm ignorem quàm sit vir bonus, prorsùs existimans bonos beatos, improbos miseros. Miser est ergo Archelaus, qui tum temporis fortunatissimus habebatur : *Certè*, inquit, *si injustus.* Præclara quidem sunt ista, ut pleraque Stoicorum placita, qui unà nobiscum negant vel corporis dotes, vel fortunæ bona, ad animi felicitatem esse requirenda. Cæterùm istos, quàmlibet præclarè philosophantes, à sapientiâ quam profitebantur alienissimos fuisse constat, ut qui ne principium quidem sapientiæ noverant. *Initium*, inquit, *sapientiæ*, *timor Domini*, et unius veri Dei vera et casta religio. Multa ex nostris libris hauserant. Nam apud Platonem, Deum mundi fabricatorem reperias; apud Zenonem, inferos et immortales animos, unum et summum bonum honestatem. Magno studio circa veritatis investigationem occupati, et, ut inquit Paulus, *cùm Deum*, ipsam veritatem, *cognoverunt*, *non sicut Deum glorificaverunt*, *dicentes se esse sapientes*, *stulti fuerunt;* hæc ille, *qui sapientiam loquitur inter perfectos*, *non hujus seculi*, *neque principum hujus seculi*, *qui destruuntur. Sed loquimur Dei sapientiam in mysterio*, inquit, *quam prædestinavit Deus.* Hanc Salomon ut longè excellentiùs quàm ullus philosophorum intellexit, ita sensibus hominum objicere et pectoribus instillare modis omnibus conatus est. Nam apud hunc velut in theatrum prodiens Sapientia, imò in suggestum ascen-

dens, concionabunda : *O viri, ad vos clamito*, inquit, *et vox mea ad vos, ô filii hominum; intelligite parvuli astutiam, et insipientes animadvertite. Audite, quia de rebus magnis locutura sum.* Quòd si quæ sim quæras, *Dominus possedit me in initio viarum suarum; quando præparabat cœlos, aderam. Per me reges regnant et principes imperant; mecum sunt divitiæ et gloria; melior est fructus meus auro; ego diligentes me diligo*; et : *Deliciæ meæ esse cum filiis hominum.* Sed antequàm has magnas sapientiæ dotes et sublimitatem proponat nobis Salomon, à magnis sceleribus et flagitiosis criminibus auditorum animos purgare gravissimâ doctrinâ studet. In principio libri, à furto, rapinis, libidine, et aliis id genus flagitiis vehementer deterret; rem familiarem rectè instituere et administrare docet in septem primis libri capitibus. Ut honestate morum et omni probitate ornati accedamus ad sapientiam suas virtutes in octavo et nono capite prædicantem, et ut mirificos illius concipiamus amores, ac denique aures libenter accommodemus sapientiæ præceptis, quæ à principio decimi capitis ad trigesimum usque densissimè constipantur, subobscuris loquendi schematibus, et tanquàm mella in favis reconduntur, variis stultitiæ generibus è regione collocatis, quò ex tenebrarum horrore gratior sit lucis aspectus, miro et incredibili planè artificio. Ad hæc omnibus ferè rebus, sive à naturâ productis, sive ad usus humanos inventis, abutitur Salomon, ad varias sapientiæ partes explicandas. Non solùm omnes hominum conditiones, reges et subditos, parentes et liberos, conjuges, amicos, divites et pauperes, opifices, agricolas, doctos et imperitos, probos denique et improbos, omnes in theatrum accedere, et sapientiæ audire præcepta magnoperè invitat. Noverat enim nullam vitæ partem, neque in privatis neque publicis rebus sapientiæ præceptis posse carere. Porrò temerarios esse mortales, seriis rebus ferè non vacare, gravibus sapientum elogiis vulgus hominum non delectari haud ignorans, in omnes se vertit formas Salomon. Nunc blandè, nunc asperè castigat, puerascens penè cum pueris, jocatus cum imperitis, et cum impudicis mulierculis propemodùm lasciviens; stertit cum somnolentis et pigris, cum laboriosis agricolis copiosam colligit annonam. Cum bonis parentibus virgis cædit liberos, cum judicibus populi jura decernit, et civibus æquitatem legum describit; cum regibus denique et ducibus justitiam colentibus, timorem incutit contumacis et præfracti ingenii hominibus, quos imperio facilè parere cogit; unicuique patello dignum coaptans operculum. Novit etiam cum fabris frabrilia tractare; rudes et ignaros non statim in sapientiæ conclave intromittere voluit, neque nudas porrigere margaritas illotis contrectandas manibus, sed veluti per cancellos obscuro lumine spectandas primò; imò verborum ambagibus et sermonis coloribus auditorum pectora percutiens, è lapideis hominum imperitorum cordibus, tanquàm è silice, scintillas sapientiæ cogit emicare. Sed de his hactenùs : nam ad sapientiam Salomonis dignè decorandam ac depingendam non mediocri sapientiâ opus esse videmus. Suscepimus hunc librum interpretandum, ut pauca de nostro dicamus instituto, non solum quod reconditam videretur habere doctrinam, et tanto auctore non indignam, sed etiam quod concionatoribus ad plebem, et corruptissimis nostri seculi moribus castigandis vehementer accommodus. Quâ in re si quando aliàs, nunc maximè est elaborandum : nam ex quo tempore de dogmatibus fidei, de ritibus Ecclesiæ, et mysteriis christianæ religionis dubitare et digladiari cœperunt isti, quantùm fide promovimus, doctorum hominum esto judicium. Quanta verò clades morum, quanta probitatis et pudicitiæ jactura, quanta denique totius disciplinæ et sanctorum canonum subversio subsecuta sit, heu nimiùm clarè vident omnes! De dogmatibus vel retinendis vel recuperandis, quæ ab importunis hominibus labefactari cœperant, à quàmplurimis studiosè et magnâ cum laude desudatum est, et libris editis pro veritatis defensione pugnatum est egregiè. Ipse verò in hoc pernicioso christiani orbis incendio, unà cum aliis cupiens operæ manus admovere, suscepi hanc Salomonis philosophiam moralem explicandam, ut ex fontibus Hebræorum reconditis leviter et quàm fieri potest limpidè, in legentium animos defluat. Utcumque, si non eruditis, tamen lucidis illustrare commentariis, et commentandi ratione sejunctâ ab omnibus illis qui priùs huic operi manus admoverunt; ne quis me dicat rem actam agere, et hoc opus post magnos viros velut ad incudem frustra revocare. Nam præter aliorum, inter opera D. Hieronymi docti exstant commentarii, quos doctorum consensus jamdudùm Bedæ tribuit. Cujus auctoritas et patria communis mihi quoque calcar addiderunt, cupienti illam operis partem absolvere, quam ab eo viro ferè prætermissam video, nempe historicum et crassiorem sensum, quem ego fusius prosecutus sum, juxta proprietatem linguæ Hebraicæ, variis modis pro ambiguitate, sive (ut ego interpretor) pro ubertate Scripturæ eumdem explicantes locum, suum lectori relinquentes judicium, nostrum quoque interponere sæpissimè non dubitavimus. Novam versionem adjecimus quibusdam in locis, ubi noster interpres Septuaginta potiùs quàm veritatem Hebræam secutus est. Allegoriam et sensum sublimiorem minimè neglexïmus. Ante omnia dedimus operam ne nostris intelligendis aliis esset opus commentariis; sed ut gravissimas sententias et magnâ difficultate impeditas, quantâ potuimus luce claras efficeremus. Id quod si sumus assecuti, non nostram, sed post Deum linguæ Hebraicæ laudem esse cupimus; imò tuam, rex Henrice, cujus nominis majestati hos nostros labores consecramus; non solùm quòd in celeberrimâ Academiâ tuo salario litteras Hebræas publicè profitemur; sed quòd præter alias insignes virtutes et verè heroicas, quas in te admiramur, etiam litterarum et artium professoribus magnificè pergas illustrare tuum regnum, secutus exemplum parentis tui felicissimæ memoriæ Francisci, qui hoc nomine immortalitatem per orbem consecutus, perinde hominum memoriâ vivit hodiè, ac cùm stipatus suorum turmis super terram mortalis

incederet. Alia laudum encomia, sive belli sive pacis artibus comparata, erunt tibi, rex, cum aliis Galliarum regibus communia; verùm hic litterarum honos, et artium liberalium decus, quibus non tuum regnum solùm, sed orbem christianum illustras, tuum erit et parentis tui duntaxat; ut quorum magnificentiâ denuò ditatus videatur mundus, et varia linguarum genera consecutus, ut olim nascente Ecclesiâ Christi. Tuo igitur jure vendicare potes, non solùm si quid à tuis professoribus adminiculo litterarum lucubratum fuerit; sed quotquot hâc ætate prodeunt litterarum monumenta, christianissimi regis Galliarum subsidia agnoscant oportet. Quare macte virtute perges (nemo dubitat) in dies hanc nominis tui celebritatem penè plusquàm regiam augere, volente Domino Jesu, qui tuam majestatem diù servet incolumem.

CORNELII A LAPIDE
IN PROVERBIA SALOMONIS
Prolegomena.

S. Hieronymus notat auctorem tribus nominibus fuisse insignitum: vocatus enim fuit primò *Salomon*, id est, pacificus; secundò, *Cohelet*, id est, Ecclesiastes; tertiò *Iedidia*, id est, amabilis Domino; atque, juxta hæc tria suì nomina, tria pariter edidisse volumina, scilicet Proverbia, in quibus ferè instruit incipientes in sapientiæ et virtutis studio; Ecclesiasten, in quo proficientes; et Canticum canticorum, in quo perfectos informat. Idem tradit B. Gregorius Nyssen. hom. 1 in Cantic. Audi ipsummet S. Hieron., Epist. ad Paulinum de omnibus S. Script. libris: *Salomon pacificus et amabilis Domini, mores corrigit, naturam docet, Ecclesiam jungit et Christum, sanctarumque nuptiarum dulce canit epithalamium.* Pleniùs verò initio comment. in Ecclesiasten: *Tribus nominibus vocatum fuisse Salomonem Scripturæ manifestissimè docent: Pacificum, id est,* שלמה *Salomonem: et* ידידה *idida, hoc est, dilectum Domini; et quod nunc dicitur* קהלת *Cohelet, id est, Ecclesiasten:* ἐκκλησιαστής *autem Græco sermone appellatur, qui cœtum, id est, ecclesiam, congregat: quem nos nuncupare possumus* concionatorem, *eò quòd loquatur ad populum, et sermo ejus non specialiter ad unum, sed ad universos generaliter dirigatur. Porrò pacificus et dilectus Domini, ab eo quòd in regno ejus pax fuerit, et eum Dominus dilexerit, appellatus est.* Et mox: *Is itaque juxta numerum vocabulorum tria volumina edidit, Proverbia* (1), *Ecclesiasten et Canticum canticorum. In Proverbiis parvulum docens et quasi de officiis per sententias erudiens: undè et ad filium ejus sermo crebrò repetitur. In Ecclesiaste verò maturæ virum ætatis instituens, ne quidquam in mundi rebus putet esse perpetuum, sed caduca et brevia universa, quæ cernimus. Ad extremum, jam consummatum virum, et calcato seculo præparatum, in Cantico canticorum sponsi jungit amplexibus. Nisi enim priùs reliquerimus vitia, et pompis seculi renuntiantes, expeditos nos ad adventum Christi paraverimus, non possumus dicere:* Osculetur me osculo oris sui. *Haud procul ab hoc ordine doctrinarum et philosophi sectatores suos erudiunt, ut primùm ethicam doceant, deindè physicam interpretentur; et quem in his profecisse perspexerunt, ad theologiam usque perducant.* Subdit S. Hieronymus idipsum significare Salomonem titulis, quos sibi diversos initio librorum indit. *In Proverbiis enim notatur: Proverbia Salomonis, filii David, regis Israel. In Ecclesiaste verò: Verba Ecclesiastæ, filii David, regis Jerusalem; superfluum quippè est hìc Israel, quod malè in Græcis et Latinis codicibus invenitur. In Cantico autem canticorum,*

(1) Præter tria hæc opera, Proverbia, Ecclesiastem et Canticum canticorum, genuinos Salomonis fœtus, sequiorum temporum credulitate nonnulla etiam eidem auctori opera, perniciosa maximè, et magiam plerùmque continentia, affinguntur; ut scilicet sub tanti nominis obtentu majori confidentiâ merces pessimæ venderentur. Ita Salomonis nomine inscribitur: *Liber de remedio morborum* apud Kimchi; *Contradictio Salomonis*, à Gelasio censurâ inustâ; *Testamentum Salomonis*, Gaulmino notum. Tanto etiam nomine inscribuntur quinque libri apud Albertum Magnum, in Speculo astrologiæ, quorum primus: *Liber Almadad*; II. *Liber quatuor annulorum*; III. *Liber de novem Candariis*; IV. *De tribus figuris Spirituum*; V. *De Sigillis ad dæmoniacos.* Quatuor alios memorat Trithemius, primus: *Claviculam Salomonis ad filium Roboamum*; II. *Librum Lamene*, fortè de magicis laminis; III *Librum Pentaculorum*, fortè *Pentagonorum*; IV. *De Officiis spirituum.* Laudatur à Reuclino liber *Reziel*, et à Chico alter de *Hygromantiâ ad filium Roboamum.* Apage hæc à viro sapientisssimo, quæ magiam sapiunt. Vide Naudæum, Apologiâ de viris illustribus Magiæ accusatis.

Porrò hæc vetustissima est fraus, cùm ipse de Salomone Josephus persuadere credulis nitatur, scripsisse illum pellendis morbis carmina, pellendisque dæmonibus validissimas adjurationes, quæ adhuc Josephi ætate valerent. Testatur autem Eleazarum quemdam plures expulisse dæmones coram Vespasiano, admotâ solùm radice quâdam, à Salomone indicatâ, quam in annulo gestabat, et ejusdem principis nomine invocato. Omnia hæc Salomonis opera, sicut et epistolæ Salomonis ad Hiramum, et Hirami ad Salomonem, quamvis Josepho probatæ, inter apocrypha rejiciuntur. Lactantius de verâ Sap. lib. 4, cap. 12, hanc sententiam ex Salomone profert: *Infirmatus est uterus virginis, et accepit fœtum, et gravata est, et facta est in multâ miseratione Virgo mater.* (Calmet.)

nec filius David, nec rex Israel, sive Jerusalem, præscribitur, sed tantùm Canticum canticorum Salomonis; sicut enim Proverbia quæ parvulis et rudibus, ad duodecim tribus, et ad totum pertinent Israel, et quomodo contemptus mundi non nisi maturis convenit, hoc est, habitatoribus Jerusalem, ita Canticum canticorum ad eos propriè facit auditores, qui tantùm superna desiderant. Ad incipientes et proficientes, et paterna dignitas, et regni proprii merito indicatur auctoritas; ad perfectos verò, ubi non timore eruditur discipulus, sed amore filius, proprium nomen sufficit et æqualis magister est, et nescit esse se regem. Denique addit allegoriam de Christo. *Cæterùm, ait, sicut eumdem intelligimus spiritualem pacificus, et dilectus Dei Patris, et Ecclesiastes noster est Christus, qui medio pariete destructo, et inimicitias in carne sua solvens, fecit utraque unum, dicens:* Pacem meam do vobis, et pacem meam relinquo vobis; *de quo Pater ad discipulos :* Hic est, inquit, Filius meus dilectus, in quo mihi benè complacui, hunc audite; *qui est caput omnis Ecclesiæ : nequaquàm ad Synagogam Judæorum, sed ad gentium multitudinem loquens, rex Jerusalem, vivis lapidibus extructæ.* Simili modo Paphnutius abbas apud Cassianum, collat. 3, cap. 6. hosce tres Salomonis libros triplici abrenuntiationi gradatim accommodat.

Præterit S. Hieronymus librum Sapientiæ, quia de ejus auctore æquè ac auctoritate, an scilicet canonica sit Scriptura, dubitavit; de quo proindè suo loco accuratiùs agendum.

Porrò tres libros jam citatos esse Salomonis, dictatos illi à Spiritu sancto, ac consequenter eos continere veritatem divinam, atque obtinere canonicam sacræ Scripturæ auctoritatem, apud omnes tam Hebræos quàm Græcos et Latinos orthodoxos, quin et cacodoxos ac hæreticos in confesso est (1). S. Hieronymo astipulantur S. Basilius, Olympiodorus et alii.

(1) *Massecheth Schabbath* c. 2, p. 30, disputatur an liber Proverbiorum sit canonicus, vix aliud est, quàm examen dubiorum quæ uni alterive Judæo in mentem venerunt; nam ætate Jesu, Apostolorum et Josephi, de auctoritate libri nullum dubium.

(Jahn.)

Selon Voltaire, cet ouvrage est indigne de Salomon, et il prétend qu'il ne fut composé que dans Alexandrie. Il dit [illegible] que le livre des Proverbes est un recueil de « maximes triviales, basses, incohérentes, sans goût, « sans choix, sans dessein. » Ce qui peut paraître *bas* et *trivial* à quelques personnes, en certaines langues, dans certains temps et dans certains pays, peut très-bien ne l'avoir point paru et ne l'avoir point été en d'autres pays, en d'autres temps et dans une autre langue. Il ne faut pas avoir beaucoup lu pour en être persuadé : Homère seul en fournit plus d'une preuve. Combien de pensées, d'images, de détails qui, élégants et nobles de son temps et dans sa langue, paraîtraient bas aujourd'hui dans la nôtre! Ce n'est donc point par notre langue, nos mœurs et nos usages, c'est par le langage des anciens, [illegible] sur les usages et les mœurs des temps et des pays où ils vivaient, qu'il convient de les juger.

Des hommes de goût, des écrivains capables de juger des styles, et qui avaient l'avantage de pouvoir lire le livre des Proverbes dans le texte original, n'en ont point parlé comme nos philosophes. Ces maximes, où ils ne voient que *bassesse* et *trivialité*, leur ont paru écrites avec une précision piquante, d'un style [illegible] et pur, et ornées de sentiments, d'images, de compa-

[illegible] pour les fixer dans la mémoire des lecteurs, et instruire ceux à qui elles étaient destinées. C'est ainsi qu'en ont jugé les Fénelon, les Bossuet, les Rollin, les Michaelis, savants dont l'érudition et le goût ne peuvent être révoqués en doute.

M. Clausel, qui n'a pas craint de se montrer publiquement chrétien depuis la révolution, s'exprime aussi dans sa préface de *la Morale universelle tirée des* Livres saints : *Tout ce que les philosophes anciens et modernes ont dit de bon se trouve dans nos Livres saints; mais ils renferment ce qu'aucun philosophe n'a jamais dit et ce que la sagesse humaine ne pouvait imaginer. Oui, ce n'est que dans ces Livres que l'esprit s'éclaire par de véritables connaissances; que le cœur s'épure par la sainteté des principes; que l'âme s'agrandit par la sublimité des idées; que tout l'homme, enfin, s'ennoblit et s'élève à l'espérance de l'immortalité.* Pompignan s'est exprimé de même : *Il n'y a pas une seule vérité utile dans les ouvrages philosophiques anciens ou modernes les plus estimés qui ne se trouve dans les Livres saints; ils peuvent donc nous tenir lieu de toute instruction en ce genre, et l'on aurait tort de chercher ailleurs ce qu'ils nous offrent si abondamment et d'une manière si parfaite.* Écoutons encore ce que Duhamel pense du livre des Proverbes en particulier. « Ce livre, dit cet habile critique, surpasse tout ce que les philosophes ont fait en ce genre, « soit pour la justesse des pensées, soit pour *la no-* « *blesse de l'expression*, soit pour la variété surprenante « et la grande étendue des matières, soit enfin pour « la sagesse des maximes. On n'y trouve point de ces « fausses lueurs qui se rencontrent assez ordinairement « dans les sentences où l'on cherche quelquefois le « brillant, sans s'attacher au solide. On n'y voit point de « ces expressions *basses*, ou de ces pointes frivoles « dans lesquelles il est difficile que ne dégénèrent pas « quelquefois les sentences communes. On n'y rencontre point de ces pensées guindées et de ces tours « forcés qui sont l'effet d'une imagination déréglée « par trop de contention. Tout y est vrai, *sublime*, « sage, simple, naturel, instructif. Il est à la portée « de tout le monde, il contient les devoirs de tous les « états. En un mot c'est un livre très-propre à former « le sage parfait. »

« Ses maximes sont incohérentes. » — Nous convenons que dans le livre des Proverbes, surtout après les neuf premiers chapitres, l'ordre didactique n'est point observé et qu'on n'y voit ni divisions, ni définitions, ni argumentation, rien en un mot de la méthode des dialecticiens; mais y était-elle nécessaire? Salomon ne prétendait pas faire un traité philosophique sec et froid; il écrivait pour la jeunesse, à qui la vérité plaît et pour qui des pensées détachées qui la frappent conviennent mieux que de longs raisonnements qui l'ennuient.

« Maximes sans goût, sans choix, sans dessein. » — Il est vrai qu'elles ne sont point écrites dans le *goût* de certaines *pensées* modernes : mais ce goût moderne est-il bien le vrai goût? l'est-il exclusivement à tout autre? Les pensées de Salomon ne sont ni épigrammatiques ni alambiquées; il n'y prend point le ton d'oracle; il ne s'enveloppe point dans les ténèbres d'un style amphigourique. Il ne voulait qu'instruire, et il savait que l'entortillage et l'obscurité nuisent à l'instruction.

Quant au manque de *dessein*, si toutes les parties ne sont pas liées entre elles, un but commun les unit, et ce but y est si marqué qu'il ne peut être méconnu : c'est de former la jeunesse à la piété, à la prudence, à l'observation exacte de tous les devoirs; en un mot de lui inspirer la crainte de Dieu et de la mener au bonheur par la vertu.

« On y voit des chapitres entiers où il n'est parlé « que de gueuses qui attendent les passants à coucher « avec elles. Salomon [illegible] parle de la femme « impudique [illegible] est comme chose indigne d'un sage de

Audi S. Basilium in principium Proverbiorum : *In-primis*, ait, *Proverbiorum liber, instructio morum est*

prévénir la jeunesse contre les artifices des femmes impudiques? de lui retracer les honteuses et funestes suites d'un mauvais commerce, de la détourner de se plonger dans un abîme qui entraîne tant de maux pour le corps et pour l'âme?

« Peut-on se persuader qu'un roi éclairé ait composé un recueil de sentences dans lesquelles on n'en trouve pas une seule qui regarde la manière de gouverner, la politique, les mœurs des courtisans, les usages de la cour? » — Nous pourrions d'abord observer que Salomon, ayant composé divers ouvrages qui ne sont point parvenus jusqu'à nous, avait peut-être traité de ces divers objets dans quelqu'autre; que d'ailleurs il ne se proposait, dans ses *Proverbes*, que de donner à la jeunesse des leçons générales de vertu et de sagesse, et qu'il n'était point nécessaire qu'il parlât de *politique* et de *gouvernement*. Mais dans le recueil de ses sentences est-il donc vrai *qu'il n'y en ait* effectivement *pas une seule qui regarde la manière de gouverner la politique*, etc? Que signifient donc ces maximes : *Qui foule les peuples excite les séditions et les révoltes; la miséricorde et la vérité sont la garde des rois, et la justice est le soutien du trône; la justice illustre les peuples; un roi juste rend ses états florissants?* et cette autre : *Un peuple nombreux fait la gloire du souverain?* et cette autre encore : *Le roi qui prête l'oreille aux paroles du mensonge n'a que des ministres impies*, c'est-à-dire injustes, infidèles, ennemis du bien public? Ne sont-ce pas là des maximes qui regardent la manière de gouverner?

L'éloquent Bossuet en a fait la remarque : *On trouve*, dit-il, *dans ce livre tant et de si sages maximes de gouvernement qu'on y reconnaît aisément la sagesse d'un roi consommé dans l'art de régner*. Voilà un jugement bien différent de celui de Voltaire : d'où vient cette opposition, sinon de ce que le savant évêque de Meaux n'a parlé de cet ouvrage qu'après l'avoir médité, et que le philosophe critique en a parlé sans peut-être l'avoir lu, ou du moins après l'avoir lu avec tant de négligence, de précipitation et de préjugés qu'il n'a pas même su ce qu'il contient?

2° Voici sur quoi il se fonde pour prouver que ce même ouvrage n'est pas de Salomon et a été composé à Alexandrie : « Salomon aurait-il dit : Ne regardez point le vin quand il paraît clair et que sa couleur brille dans le verre? Je doute fort qu'on eût des verres à boire du temps de Salomon : c'est une invention fort récente, et ce passage seul indique que cette rapsodie juive fut composée dans Alexandrie ainsi que tant d'autres livres juifs. »

Nous pourrions d'abord opposer au critique les tasses ou coupes transparentes que les ambassadeurs grecs virent à la cour de Perse long-temps avant Alexandre; plusieurs savants les ont crues de verre. Nous pourrions dire encore que le verre, au rapport de plusieurs auteurs anciens, de Pline, de Tacite, fut inventé, non *dans Alexandrie*, mais dans la Palestine, sur le bord du fleuve Belus. Quoique ce bord n'eût pas plus de cinq cents pas d'étendue, un si petit espace, dit Pline, a suffi pour fournir, *pendant beaucoup de siècles*, la matière de tout le verre qui s'est fabriqué. On faisait du verre à Sidon, qui n'est pas éloigné de Bélus. Nous apprenons d'Aristophane que de son temps, c'est-à-dire, quatre cents ans avant Jésus-Christ, il y avait des verres brûlants à Athènes, des verres préparés pour des expériences physiques; il y avait donc dès-lors des verreries dans la Grèce : ce n'était donc plus déjà, quatre cents ans avant Jésus-Christ, le sable de Bélus qui fournissait tout le verre. Il faut donc placer au-dessus de cette époque cette *multitude de siècles* dont parle Pline, pendant lesquels on n'avait de matière pour en fabriquer que celle que l'on tirait de cette rivière.

Nous pourrions dire encore qu'Isaïe en parle, que le prophète Ézéchiel y fait allusion, qu'il n'était point inconnu du temps même de Moïse et de Job. Voyez la savante dissertation de M. Michaëlis sur l'ancienneté du verre chez les Hébreux.

Mais sans entrer dans ces discussions savantes, une seule réflexion suffit pour renverser le raisonnement du téméraire et ignorant critique. C'est que son raisonnement suppose que dans le texte original il est question de *verre à boire*, de coupe, de gobelet de *verre*. Or le terme hébreu que nos versions et la Vulgate ont rendu par *verre* ne signifie ni *verre à boire* ni gobelet de *verre*, mais un gobelet, une tasse de quelque matière quelle puisse être.

« Mais, ajoute le critique, le livre des Proverbes dit : *Ne regardez point le vin quand il paraît clair et que sa couleur brille dans le verre*. Comment le vin aurait-il brillé dans un gobelet de métal ou de bois? » — Quoi! avant l'invention du verre les anciens ne savaient pas si le vin qu'ils buvaient était clair! et ceux parmi nous qui boivent dans des gobelets d'or ou dans des tasses d'argent ne voient pas si leur vin est *clair* et *s'il brille*.

3° « Voltaire trouve peu vraisemblable, dit Palissot, que Salomon ait dit que *la terreur du roi est comme le rugissement de lion*; il croit reconnaître évidemment dans ces paroles le langage d'un esclave accoutumé à trembler sous son maître, et non celui d'un monarque. » — L'empereur Marc-Aurèle a écrit, et on n'en doute pas : *La faveur des princes ne mérite presque jamais les peines qu'on se donne pour l'obtenir. Plus on s'approche d'eux, plus on se livre à des chaînes qui, pour être dorées, n'en sont pas moins pesantes*, etc. Ne serait-on pas en droit, d'après un raisonnement tout pareil à celui de Voltaire, de soutenir qu'il n'y a pas d'apparence qu'un empereur se soit exprimé ainsi, et d'attribuer l'ouvrage de Marc-Aurèle à quelque courtisan désabusé et rassasié de dégoûts!

D'autres critiques ont objecté encore deux passages du livre des Proverbes pour en attaquer l'inspiration. D'abord ils ont dit que « Salomon a été dans l'erreur commune au sujet des fourmis, et que les naturalistes démentent ce qu'il a dit de la prévoyance de ces animaux qu'on croyait ramasser en été la nourriture dont elles ont besoin. » — Dans les apologues il n'est point nécessaire que l'objet de comparaison soit réel ou même possible, il suffit qu'il soit propre à l'application qu'on en fait. La similitude, la comparaison, l'exemple, sont des apologues abrégés. Quel est le but de la similitude ou la comparaison? c'est de faire connaître de plus en plus le sujet dont on parle en le comparant à un autre qui a quelque ressemblance avec lui. Quel est le but de l'exemple? c'est de donner un modèle de conduite, et d'animer à l'imiter par la vue de ce que pratique celui qu'on donne pour modèle. Or, dans l'un et dans l'autre cas, l'apparence ou l'opinion est aussi propre que la vérité à produire cet effet.

On croit communément que la colombe est sans fiel; dès-lors, sans examiner la vérité du fait, on dira à un vindicatif qu'il faut être sans fiel comme la colombe.

Les hommes voient les fourmis transporter pendant l'été quantité de grains dans leurs fourmilières, ils ne les voient point sortir l'hiver pour chercher de la nourriture; ils les voient reparaître pleines de vie au printemps. Ils ont naturellement conclu de là qu'elles s'étaient nourries pendant l'hiver du blé qu'elles avaient recueilli au temps de la moisson; telle a été l'opinion reçue généralement. D'après cette opinion, on a pu, sans de plus amples recherches, les proposer pour modèles aux paresseux qui, passant la belle saison dans l'oisiveté, se trouvent dans l'indigence pendant l'hiver. Il y a plus, c'est que lors même qu'on a reconnu la fausseté de ces opinions vulgaires, on ne

quædam, necnon animi perturbationum correctio; denique vitæ in universum documentum, frequentes ac breves eorum quæ sunt agenda, continens præceptiones. Ecclesiastes vero physiologiam attingit, nobisque in hac vita veritatem palam ostendit, ut in iis quæ cito prætereunt, minimè sit hominum invigilandum, neque item animi curas in rebus vanis collocandas. Cantica canticorum animæ perfectionis modum demonstrant: sponsi namque ac sponsæ concordiam continent, hoc est, animæ cum Deo Verbo familiaritatem. Docet ibidem S. Basilius Salomonem in Proverbiis de singulis virtutibus, nullâ prætermissâ, exactè disserere, ideòque tradere non solùm ethicam propriè dictam, sed et œconomicam ac politicam, quæ sunt ethices generice sumptæ tres partes et species. Instruit enim hic Salomon non tantùm privatum, quâ ratione seipsum, sed et patremfamiliâs, quâ ratione familiam ac principem, quâ ratione rempublicam gerere regereque debeat. Aliæ enim virtutes decent privatum, aliæ patremfamiliâs, aliæ principem. Unus exstitit Theodorus Mopsuestenus episcopus (qui primò solitariæ ac monasticæ vitæ cum S. Chrysostomo cultor et collega, lapsus deinde in cœnum luxuriæ est, ex quo frustra eum extrahere satègit S. Chrysostomus Epist. ad Theodorum lapsum: hic enim fuit Mopsuestenus, ut Baron. anno Christi 428 et alii tradunt, idque liquet ex Hesychio Hierosol. in synodo V, act. 5; unde ulteriùs in hæreses varias prolapsus, factus est Nestorii magister: quare cùm vitæ licentiori se dederet, non tulit graves hasce Salomonis sententias et correptiones, præsertim luxuriæ, quas cap. 5, 7, et deinceps sæpiùs interserit), qui dicere non est veritus, Salomonem, cùm Proverbia et Ecclesiasten scriberet, propheticæ gratiam non accepisse, sed tantùm prudentiâ humanâ ea dictâsse, uti refertur et damnatur in synodo V Constant., act. 4 (1). Ex quâ damnatione inferas Salomonem verè cùm hæc scriberet, propheticæ gratiam accepisse, fuisseque prophetam, idque liquebit c. 30, v. 1.

Porro Hebræi nonnulli et Thalmudici censent Proverbia a Salomone vivâ voce fuisse dicta, eaque vulgi ore celebrata et trita, tandem ab Isaiâ post ducentos annos fuisse conscripta, et posteritati tradita. Salomon enim fuit rex; regum autem non est scribere sed eloqui, suaque dicta aliis scribenda relinquere. Insuper fuit typus Christi, qui Evangelia non scripsit, sed dixit et vivâ voce docuit, ac Evangelistis scribenda reliquit. Fuit enim in Christo *decus linguæ regium que loquendi*, ut loquitur Manilius.

Verùm contrarium docent cæteri omnes, idque longè verius est, scilicet Salomonem immediatè hæc proverbia scripsisse, vel certè scribæ excipienti dictâsse. Id enim disertè ipse asserit Eccles. 12, 9, dicens de se in tertiâ personâ: *Ecclesiastes cùm esset sapientissimus, docuit populum, et enarravit quæ fecerat, et investigans composuit parabolas multas: quæsivit verba utilia, et conscripsit sermones rectissimos.* Aliàs harum parabolarum non tam Salomon quàm Isaias esset conscriptor et auctor; sicut S. Matthæus auctor est Evangelii à se conscripti, etsi à Christo dicti et pronuntiati. Et quâ ratione, quæso, populus tot centenas, imò millenas sententias Salomonis, easque planè diversas et disparatas, per ducentos annos, qui à Salomone usque ad Isaiam interfluxerunt, tam integrè et exactè in mente et memoriâ conservâsset (2)?

(1) Hanc opinionem instauravit auctor in Specimine opinionum theologorum quorumdam Hollandorum de inspiratione sacrorum librorum. Sed de parcimoniâ illorum, nihil ad Deum; et Ecclesia, quam divinus Spiritus instruit pariter et moderatur, Proverbiorum librum in censum sacrorum nunquàm non habuit. Laudârunt illum, nec infrequenter, scriptores sacri novi Testamenti; quare ut auctoritatem hujus libri in dubium revocemus, nihil est.

(2) Scriptum à Salomone opus vulgò creditur, cùm ejus nomen in fronte libri apparens, in contextu etiam recurrat (Prov. 25, 1). Conveniunt eâ in re Synagoga pariter et Ecclesia. Fuerunt identidem tractu temporis critici, qui eâ de re ambigendum sibi arbitrarentur; quod mirari non subit in tantâ scriptorum copiâ, et eo quo incitantur pruritu, ut opinionum novitate singularitatem affectent. Collectas ex opere eximias quæ apud Judæos ferrentur sententias Grotius æstimavit, in 3 Reg. 4, 32, et Præfat. in Proverb.; collectas autem jussu Salomonis e vetustissimis tam poetis quàm historicis, quemadmodum recentiori ætate imperatores Constantinopolitani condidissi: ii exemplo singularia quæque optimorum auctorum in unum colligenda jusserunt. Sub Ezechiâ vero, addit, ad Proverb. 25, 25, huic collectioni additamentum aliquod factum est ex iis sententiis, quæ a sapientibus Judæorum prolatæ utilissimæ videbantur. Eâ vero confidentiâ hæc narrat Grotius, ut nomina ipsa collectorum

laisse pas de continuer de s'en servir. Ne disons-nous pas tous les jours qu'une jeune personne qui a une belle voix chante comme une sirène? Croyons-nous pour cela à l'existence des sirènes?

Un autre incrédule, à l'occasion de ce passage des Proverbes: « Le juste tombera sept fois et se relèvera; mais les impies tomberont dans le mal, » dit (nouvelles Libertés de penser): « La religion est si peu proportionnée à l'humanité que le plus juste fait des infidélités à Dieu sept fois par jour, c'est-à-dire plusieurs fois. » — Ces termes, *par jour*, ne se lisent ni dans l'original, ni dans aucune version. C'est une addition de l'incrédule, insérée dans le texte pour grossir la difficulté. — Le terme hébreu *naphal*, *tomber*, se trouve plus de 400 fois dans l'Écriture, mais jamais il n'y signifie *pécher*. Les Septante et saint Jérôme ne l'ont jamais traduit ainsi, quoiqu'ils lui aient donné d'autres significations que celle de *tomber*. Il ne faut donc pas prendre pour des *péchés* les chutes dont il est parlé dans ce texte; mais on doit entendre par là des disgrâces, des afflictions, des épreuves; car telle est la signification de ce mot dans un très-grand nombre de passages de l'Écriture. Dieu promet ici au juste que, quoiqu'il tombe dans plusieurs malheurs, il l'en tirera. C'est la même promesse que celle que nous lisons dans Job: *Dieu, après vous avoir affligé six fois, vous délivrera, et à la septième il ne permettra pas même que le mal vous touche*; et dans le psaume 33, v. 20: *Les justes sont exposés à beaucoup d'afflictions, et le Seigneur les délivrera de toutes ces peines*; et au psaume 36, v. 24: *Lorsque le juste tombera, il ne se brisera point, parce que le Seigneur met sa main sous lui.*

La protection que Dieu promet aux justes se fait encore sentir par l'opposition de sa conduite à l'égard des impies; car, après avoir assuré qu'il délivrera le juste de ses malheurs, il dit que les impies tomberont dans le mal, sans ajouter *qu'il les en tirera*, marquant par ce silence qu'il les y laissera pour les punir de leurs désordres. (Duclot.)

Ad hæc Lyra, Vatablus et alii nonnulli censent has sententias à Salomone dictas et dictatas, sed vario et promiscuo ordine: quocircà eas ab alio quopiam in unum hâc serie et ordine quâ jam in hoc libro exstant, esse congestas et digestas. Cæterùm verius est contrarium, scilicet hasce gnomas hoc ordine quo nunc extant ab ipso Salomone esse conscriptas. Id enim rerum et sententiarum inter se connexio et quasi contesseratio exigere videtur, saltem ab initio libri usque ad cap. 10: nam post cap. 10 non cernitur ille nexus et ordo: unde constat quasdam illarum non à Salomone, sed à posteris hùc esse traductas, suoque ordine dispositas. Id patet ex titulo c. 25 et seqq., ubi dicitur: *Hæc quoque parabolæ Salomoni, quas transtulerunt* (Vatablus, *hùc retulerunt*) *viri Ezechiæ regis Juda.* Ubi τὸ *quoque* innuit, alias Salomonis sententias, quæ cap. 25 antecedunt, non à Salomone, sed ab aliis pariter esse collectas, et suo ordine digestas. Verùm potiùs τὸ *quoque* referas ad ipsas parabolas, non ad earum ordinem, q. d.: Hucusque fuêre parabolæ Salomonis, quæ sequuntur, ejusdem sunt; at non ab ipso Salomone, sed à viris Ezechiæ hùc ordine eo, quem cernis, traductæ et dispositæ.

Idem clarè patet ex c. 24, juxta editionem Sept. à Romanis correctam. Ibi enim valdè diversus est ordo ab eo qui est in vulgato intreprete Latino. Nam initio capitis ponuntur ea quæ habet Vulgatus eodem c. 24, usque ad v. 23, uti annotavit quoque Scholiastes; deinde nonnullæ sententiæ adduntur quæ in Vulgato non exstant. Post eas subjunguntur ea quæ in Vulgato exstant. c. 30, et initium c. 31, usque ad v. 10: *Mulierem fortem quis inveniet?* Deinde c. 25 habentur eadem quæ apud Vulgatum eodem cap. usque ad finem libri leguntur. Rursùm τὸ *mulierem fortem quis inveniet?* aliqui codices Græci ponunt cap. 24, alii 31, quanquàm Vulgato interpreti quoad ordinem, per omnia consentiunt Græci Complut., Vatabl. et alii, quin et ipse textus originalis Hebræus.

Duæ sunt primariæ hujus libri partes: Prior à cap. 1 usque ad cap. 9 continet parænesin ad sapientiam. Ad eam enim omnes adhortatur Salomon, proponendo ejus dignitatem, naturam et causas omnes, putà materialem, formalem, efficientem et finalem; ac effectus, sive ingentes fructus et commoda quæ suî studiosis plenâ manu confert sapientia.

Posterior, à cap. 9, ad finem libri, continet ipsa dogmata et præcepta sapientiæ. Nam cap. 9 sapientia instituit sacrificium, indeque sacrum epulum, quod rectè convivium sapientiæ nuncuparis, ac mox inducit Salomonem sapientissimum velut in hoc convivio præsidem et modimperatorem, sapientiæ dogmata per varias, graves, acutas et elegantes gnomas edisserentem, et ritu convivali omnibus hominibus ad hoc convivium invitatis enuntiantem. Unde hoc sapientiæ et Salomonis convivium imitatus est Plato in Convivio, Plutarchus in Symposio, ubi septem Græciæ sapientes super mensam sapienter interloquentes inducit; Athenæus in Cœnis sapientum, et alii passim. Quocirca Clemens Alex., lib. 1 Stromat., asseverat Platonem ex Proverbiis et Ecclesiaste Salomonis multa mutuatum, vel suffuratum esse.

Posterior autem hæc pars in binas vel ternas subdividi potest. Prima enim ejus pars est à cap. 9 usque ad 25, ubi interruptè loquitur, suaque Proverbia quasi oracula promit Salomon. Secunda est à cap. 25 usque ad 30, ubi ponuntur parabolæ Salomonis congestæ et digestæ à viris Ezechiæ regis Juda, uti dicitur c. 25, 1. Tertia, à cap. 30 ad finem, complectitur ænigmata et sententias *congregantis filii Vomentis*, hoc est, ut hebr. est, gnomas *Agur filii Iache* ac *Lamuelis* regis. Quocirca noster Salazar censet Salomonem in hoc sapientiæ convivio tres inducere interlocutores, nimirùm ipsum Salomonem, Agur et Lamuelem, ideòque in versione Septuaginta verba Agur et Lamuelis statim poni post caput 24, quasi hi interloquantur, eisque suas loquendi vices det Salomon; quibus absolutis ipse suas resumat, sermonemque prosequatur usque ad finem libri. Sic Salomonem imitati Plato, Plutarchus, Athenæus, alii in suis Dialogis convivalibus, Socratem, Protagoram, Alcibiadem, Homerum, aliosque sapientes quasi interlocutores inducunt. Verumenimverò omnia quæ hoc libro continentur, etiam verba Lamuelis c. 31, esse ipsius Salomonis omnes consentiunt; etsi Salomon ibidem, uti et aliàs subinde matrem loquentem et se puerum docentem inducat. De solo cap. 30 dubitari posset an sit Agur, an Salomonis. Nec Agur ibidem ut interlocutor velut in dialogo, sed ut celebris illo ævo sapientiæ per ænigmata doctor introducitur Denique in Aguri personâ loquitur ipse Salomon.

Hinc sequitur, in proverbialibus hisce gnomis frustra quæri ordinem et connexionem earum inter se, cùm sæpè nulla talis inveniri et assignari queat. Esto enim subinde de eodem argumento et de eâdem virtute duas vel tres coacervet sententias, tamen iis absolutis illicò ad aliud prorsùs thema digreditur. Veteres enim sapientes suam ethicam tradebant per breves gnomas, easque diversas et disparatas, sine ullo connexionis ordinisve studio (1); præsertim au-

adnotet, nempe Eliacim, Sobna et Joake, quorum meminit 4 Reg. 18, 26. Porrò scriptor iste Rabbinorum fidem sublestam plane et nullius ponderis secutus est; itaque fidem affirmanti verbo omnia, quoadusque dicti sui certiora documenta non exhibeat, negabimus. Præstat enim sectari Ecclesiæ, Patrum et interpretum auctoritatem, uno consensu Salomoni unico omnium Proverbiorum auctori opus vindicantium, duobus tantùm exceptis posterioribus capitibus, facilè Agur et Lamueli tribuendis. Porrò librum istum portionem esse 3000 Parabolarum, quas ab eodem rege dictatas novimus, 3 Reg. 4, 32, ne ambigimus quidem. (Calmet.)

(1) Apud veteres non solùm privati homines, qui studiis vacarent, sed principes quoque viri operæ pretium se facturos existimârunt, si sapienter, acutè, breviter et compositè dicta colligerent, et in unum corpus redacta ab interitu vindicarent. Apophtheg-

tem id faciebant in sermonibus mensalibus, puta in conviviis: in illis enim mens convivarum epulis intenta, non fert sermonem nimis serium et connexum, ubi sibi morose attendere et intendere debeat, sed sententiarum elegantium varietate gaudet, seque pascit et oblectat. Unde Plutarchus in Quæst. conviv. 1: *Oportet*, ait, *esse quæstiones faciliores, propositiones claras, succinctas interrogationes, ne rudiores absterreant et defatigent.* Ita censent hujus libri commentatores ad unum omnes.

Porrò Salomon scripsit Proverbia stylo ethico et suasorio, non prophetico. Unde S. Cyrill., lib. 7 contra Julian., asserit *Salomonem non vocari prophetam à Christianis*; hinc et Proverbia olim in synagogâ de-

matum à Julio Cæsare collectorum Cicero ac Suetonius mentionem injiciunt. Imperatorum Bizantinorum ἐκλογὰς laudavit Grotius. Ali Ben Abi Taleb, Arabum post Mohammedem imperator quartus, plures gnomarum centurias à se collectas reliquit. (Rosenmuller.)

Veteres nunquàm fermè dogmata sua nisi sub figuris proposuerunt. Obtinebat id maximè inter Pythagoricos, qui ænigmatico sermone ceu vernaculo utebantur (vide Diogen. Laert. libro 8). Idem fermè et à sacerdotibus Ægyptiis, sicut et gymnosophistis Indorum, et Druidis Gallorum præstitum (Clemens Alexand. lib. 6, et Laert. libro 1). Eumdem etiam Orientalium morem primi Græciæ sapientes adoptârunt, quos inter Cleobulus, et ejus filia Cleobulina, ænigmatibus suis et gryphis (eo etenim nomine designabatur breves quædam et vibratæ sententiæ in conviviis maximè familiares) per totam Græciam claruerunt. Cleobulus enim, auctore Diogene Laertio, scripsit ad 300 carmina et gryphos, et Cleobulinam carmina pariter enigmatica scripsisse, eodem teste compertum est. Nihil ab earum lucubrationum genere alienum, non religio, non politica, non moralis, non œconomica, non ludicra etiam quandoque. Cephisodotus, Isocratis auditor (Athen. lib. 2, cap. 17), vitio vertit Aristoteli quòd vetera proverbia colligenda neglexisset. Tandem S. Clemens Alexandrinus non semel testatur (vide lib. 1 Strom. pag. 299, et lib. 2, initio, et lib. 6, pag. 677), hanc docendi rationem breviorem esse, graviorem et vetustissimam, facilem etiam tutamque, utpote quæ omnium maximè captui congruat, memoriæ faciliùs, cùm brevis sit et aperta, mandetur. Quare nullus hominum status ad vitæ et morum suorum rationem ducendam hisce doctrinis non juvatur.

Salomonis ætate Parabolarum et ænigmatum studium potissima erat sapientùm virorum occupatio: *Audiens sapiens sapientior erit, et intelligens gubernacula possidebit. Animadvertet parabolam et interpretationem, verba sapientùm, et ænigmata eorum* (Prov. lib. 1, 6, 7). Auctor Eccli. 39, 1, 2, etc.: *Sapientiam omnium antiquorum exquiret sapiens, et in prophetis vacabit. Narrationem virorum nominatorum conservabit, et in versutias parabolarum simul introibit. Occulta proverbiorum exquiret, et in absconditis parabolarum conversabitur. In medio magnatorum ministrabit, et in conspectu præsidis apparebit. In terram alienigenarum gentium pertransiet, bona enim et mala in hominibus tentabit.* Eo studii genere occupabantur Sapientissimi illi viri. Regina Saba ab ultimis terræ finibus regem Salomonem consultura Jerosolymam venit (3 Reg. 10, 1 et Matth. 12, 42; Joseph., libro 8, capite 2, Antiquit.). Hiram rex Tyri, Antiquit. libro 8, capite 2, qui, referente Menandro et Dione, litterarum consuetudine cum Salomone familiariter egit, propositis ænigmatibus sapientiam illius tentavit, isdemque ab eodem rege provocatus aptas interpretationes reponebat. (Calmet.)

cantabantur voce ad saltandum compositâ. Audi Zamoram, lib. 1 Grammat. cap. 4: *Pentateuchus, ait, et libri historici cantabantur modo pleno et lato; libri prophetales modo severo et acerbo; Psalterium modo contemplativo et gravi; Proverbia modo plano et consolativo; Cantica modo dulci et jucundo; Ecclesiastes item modo severo; sed ad hoc intelligendum opus esset experientia vivæ vocis illorum.* Salomon tamen veras aliquas hic miscet prophetias, ut patebit cap. 30. 1 et seq.: imo Cantica canticorum continua sunt prophetia de Christo in Ecclesia c. 1, v. 1. Quare Salomon vocatur et vere fuit propheta, esto inferior Davide patre suo. Unde S. Gregorius Thaumaturgus, in Ecclesiasten cap. 1, vers. 1: *Salomon*, ait, *Davidis et prophetæ filius, item mortalium omnium clarissimus, et propheta sapientissimus.* Et S. Aug., lib. 17 de Civit. 20: *In Proverbiis*, ait, *Ecclesiaste, et Canticis reperitur Salomon prophetasse de Christo in Ecclesiâ.* Idem in Psal. 126, *per Salomonem salubria monita et divina sacramenta Spiritum S. operatum* asserit. Neque Neocæsariensis solùm, verùm et Hilar. can. 5 in Matth., vocat *prophetam magnum, et merito dilectæ sapientiæ Deo charum*; itemque Ambrosius, lib. de Salomone, sive in fragmento enarrationis c. 30 Proverb., non solùm communi aliorum prophetarum appellatione, sed præ cæteris excellenti Salomonem dignatur. *Ante adventum Christi*, ait, *Prophetæ multi, concepto Spiritu sancto, futura nuntiârunt: inter quos et Salomon loco suo et ordine pro temporibus numeratur; sed inter alios et ipsum est aliqua distantia, ideòque cæteri solo Spiritu locuti sunt, Salomon autem Spiritu et adjunctâ sapientiâ est locutus.* Isidorus etiam lib. de Vitâ et Morte sanctorum, cap. 34: *Salomon*, ait, *sacramenta Ecclesiæ revelavit.* Eodem honoris titulo condecorant Salomonem Prosper, part. 2 de Prædict., c. 27, et Rupert. Prologo in librum Psalmorum, c. 1; S. Antonius quoque in Histor. passim appellat prophetam. Denique Franc. Georgius, tom. 3 Problem., qui est de septem sapientùm doctrinâ, sect. 1, problem. 2, asserit *ideò fuisse Salomonem unctum à Nathan propheta, ut inniteretur ipsum habiturum charissima prophetici Spiritûs, quo nonnullo futura prædiceret, et multa recondita quamvis ænigmatice patefaceret; ad quorum quodlibet exigitur Spiritus propheticus.*

Inscribitur hic liber hebraice משלי *misle*, græce à Septuag. παροιμίαι, latinè *Proverbia*, vel *Parabolæ Salomonis* (1); quia continet sententias graves, et

(1) Meliùs dicuntur *Parabolæ*, ut Latinus vertit, quam *proverbia*, ut Septuaginta: significat enim משלים, hebraicè non proverbium, sed similitudinem et comparationem unius rei cum alterâ; quod in proverbio rarò fit, in parabolâ semper. Id ex ipso opere manifestum est; omnes enim sententiæ, aut certe pleræque, per comparationem à Salomone pronuntiantur, ut fructus justi lignum vitæ. Aut *per antithesin*, quæ ipsa comparatio quoque est, ut: *Statera dolosa abominatio est apud Deum, et pondus æquum voluntas ejus.* Utebatur frequenter sapientissimus quisque hoc genere sermonis apud Hebræos et Syros, quod et Christus facit in Evangeliis. (Maldonat.)

quasi ethica axiomata tantæ auctoritatis, veritatis et certitudinis, uteis contradici nequeat, inquit S. Athanasius in Synopsi S. Script., cap. 14, quæ hominem quovis casu vel occursu ad sapienter agendum, vitamque prudenter instituendam erudiant et dirigant. Quare inter eas aliæ sunt proverbia sive adagia, aliæ parabolæ sive comparationes et similitudines, aliæ apophthegmata, aliæ strophæ et ænigmata. Ad hæc, sententiæ aliæ sunt ethicæ, aliæ æconomicæ, aliæ politicæ, aliæ denique theologicæ; insuper quædam sunt didascalicæ et doctrinales, quædam consolatoriæ, aliæ practicæ et adhortatoriæ. Audi S. Basilium in initium Prov.: *Proverbiorum nomen*, ait, *de eo quod vulgariter dicitur, apud externos compositum est, et de illis plerùmque quæ in triviis dicuntur.* Οἶμος, *enim apud illos* via *dicitur. Unde* παροιμία *definitur*, verbum juxta viam, *usu multorum tritum, et quod à paucis ad plura similia transferri potest. Apud nos verò proverbium est sermo utilis, sub umbrâ figurâque idoneâ expressus, multùm et usûs et gravitatis complectens, in recessu quoque multùm altæ sententiæ contegens. Ex quo Dominus :* Hæc, *inquit*, in parœmiis locutus sum vobis. Tempus venit, ut non jam in parœmiis, sed palàm vobis loquar; *quasi sermo proverbialis apertam ac liberam dicendi viam non habeat, sed operimento quodam, et ænigmate, ac verbis aliis mentem atque sententiam narret.* Verumenimverò diligenter hìc advertendum, proverbiales hasce sententias non esse veras in hoc quòd semper ita accidat; significant enim non quid semper, sed quid plerùmque fiat vel faciendum sit; subinde etiam notant duntaxat eventum licet rarum : significant enim quid ex tali vel tali facto boni vel mali sequi ac sperari vel timeri possit, quidque subinde accidat; ut *Divinatio in labiis regis, in judicio non errabit os ejus.* Proverb. 16, 10. Similia sunt c. 10, 22, c. 18, 12.

Porrò versioni Latinæ Vulgatæ addam versionem Septuag. Aquilæ, Symmach. Theodotionis, Chaldæi, Syri, Arabici et aliorum. Ubi nota Septuag. hìc, uti et alibi sæpè, dissidere ab Hebræo et Vulgato Latino, quia, ut solerter advertit S. Aug. lib. 2 de Consensu Evang., c. 66, Septuag. Dei Spiritu acti, sæpè non tantùm interpretes, sed et paraphrastæ sunt. Accedit quòd Septuag. quædam aliter legerint in Hebræo quàm noster, præsertim cùm affines sunt litteræ; tunc enim facilè unam pro aliâ substituunt, indeque variant scriptores et codices. Sic pro litterâ ד subinde in suis codicibus habuerunt et legerunt litteram ר, pro ב legerunt כ. Denique in versionem Septuag. per tot seculorum intervalla multi irrepere potuerunt, et de facto non pauci irrepserunt errores.

Denique auctor libri est Salomon, filius Davidis, rex Israel, qui in ethicâ æquè ac in omni sapientiâ et scientiâ excelluit, fuitque Dei dono et judicio mortalium omnium sapientissimus. Locutus est enim tria millia parabolarum, et quinque millia carminum, quorum nonnulla, eaque meliora huic libro inserta sunt, 3 Reg. 4, 32.

Quocirca Salomon uti ætate et antiquitate, sic et sapientiâ longe superavit septem Græciæ sapientes, cæterosque omnes : Salomon enim regnare cœpit à creatione mundi anno 2929, à diluvio anno 1272, à nativitate Abrahæ anno 980, ab exitu Hebræorum ex Ægypto anno 475, post captam Trojam anno 144, antè Olympiades anno 239, ante Romam conditam anno 262, ante monarchiam Persarum, sive ante Cyrum, sub quo floruère septem Græciæ sapientes, anno 482, ante Alexandrum Magnum, sub quo floruère Socrates, Plato et Aristoteles, anno 679, ante Christi natalem anno 1013. Eodem tempore regnabat in Tyro Suron rex, in Ægypto Vaphres, cujus filiam in uxorem accepit Salomon, teste Eupolemo et Eusebio lib. 9 Præpar. Evang. Apud Lacedæmonios rex erat Stratis, apud Corinthios Ion, apud Athenienses Archippus, apud Latinos Alba Sylvius, filius Æneæ Sylvii; in Asiâ dominabantur Amazones, in Æthiopiâ regina Saba. Sub idem tempus floruère Homerus et Hesiodus, teste Euseb. Unde et Cyrillus lib. 7 contra Julianum, Homerum facit coævum Salomoni; natus est enim Homerus anno regni Salomonis 20, vixitque 104 annos, uti multis probat noster Salianus, tomo 3 et 4 Annal.; quare Homerus potuit audire sapientiam Salomonis, eamque discere.

Sapientia verò Salomonis divina fuit, non humana, utpote ei indita non ab homine, sed à Deo : *Dedi tibi* (ait Deus Salomoni, 3 Reg. 3, 12) *cor sapiens et intelligens, in tantum ut nullus ante te similis tuî fuerit, nec post te resurrecturus sit*; et c. 4, 29 : *Dedit quoque Deus sapientiam Salomoni, et prudentiam multam nimis, et latitudinem cordis, quasi arenam quæ est in littore maris. Et præcedebat sapientia Salomonis sapientiam omnium Orientalium et Ægyptiorum, et erat sapientior Ethan Ezrahitâ, et Heman, et Chalcol, et Dordâ, filiis Mahol; et erat nominatus in universis gentibus per circuitum. Locutus est quoque Salomon tria millia parabolas, et fuerunt carmina ejus quinque et mille.* S. Hieron., in Quæst. Hebr. in lib. 3 Regum, censet tria hæc millia parabolarum hoc Proverbiorum libro contineri. *In proverbiis enim*, ait, *versus nongenti quindecim continentur, in quibus etiam continentur tria millia parabolæ*, intelligo synecdochicè, scilicet partem majorem trium millium contineri, non tota tria millia; præsertim quia Josephus, lib. 8 Antiq., cap. 2, narrat à Salomone compositos parabolarum atque similitudinum libros ad tria millia. Adde, quæstiones illas in lib. Reg. non videri esse S. Hieron.; nam stylo ab eo discrepant, nec S. Hier. earum meminit lib. de Script. eccles., ubi tamen meminit Quæst. in Genesin, uti solerter advertit Bellarm., de lib. Script. Eccles., in S. Hier. Sed audi Josephum : *Composuit etiam libros odarum et carminum quinque supra mille, ac parabolarum et similitudinum libros ter mille; cuilibet enim speciei plantarum suam adhibuit parabolam ab hyssopo usque ad cedrum; idem fecit de pecoribus et cæteris terrestribus animalibus, natatilibusque et quæ per aerem feruntur.*

Porrò Origenes, Prologo in Cantica : *Proverbia Salomonis*, ait, *succinctis brevibusque sententiis ingentes et perfectos continent sensus.* Quin et ipse Salomon,

Sapient. 8, 2 : *Hanc* (sapientiam). ait, *amavi, et exquisivi à juventute meâ, et quæsivi sponsam mihi eam assumere, et amator factus sum formæ illius.* - - *Generositatem illius glorificat, contubernium habens Dei* (græcè, *illi convictus cum Deo*), *sed et omnium Dominus dilexit illam; doctrix* (græcè μυστίς, id est, *mystis*, initiatrix, sacerdotissa. Sicut enim sacerdos divina pro dignitate tractat, sic et sapiens per sapientiam dignè Deum colit, et sanctè tractat sancta) *enim est disciplinæ Dei, et electrix* (græcè, *sectatrix;* alii, *inventrix;* alii, *ponderatrix*) *operum illius.* Vide sequentia. Hâc de causâ Remigius in illud Coloss. 2, v. 9 : *Inhabitat in ipso omnis plenitudo divinitatis corporaliter : Habitavit enim,* ait, *in Salomone per sapientiam, in Daniele per castitatem, in prophetis per sanctitatem, in Moyse per mansuetudinem, in Christo verò per omnem virtutem et innocentiam.* Sic Trismegistus ad Tatium filium de heroibus et principibus, ait, quòd *mentem consecuti immortales habentur, intelligentiâ cuncta complexi,* juxta id quod paulò ante dixi è Script. Salomonem habuisse *latitudinem cordis, quasi arenam quæ est in littore maris,* hoc est, ut explicat Vatablus, dedit illi Deus capacissimum animum, multa comprehendentem suâ intelligentiâ, q. d. : Dedit ei tam amplam mentem quàm amplum locum occupat arena quæ est juxta mare. Hinc Nazianzenus, in carm. de Virginitate, Salomonem vocat *sophiæ verticem.* Quin et Abulensis, in 3, Reg. 3, q. 11, Salomonem in sapientiâ præfert Adamo, licet illum eidem postponant Pererius lib. 3, in Genes., q. 3; Valentia, tom. 1, disp. 7, q. 2, puncto 1; et Pineda, l. 3 de Salom., cap. 11, n. 12.

Porrò quia in Proverbiis Salomon omnem suam sapientiam expromit, hinc Proverbia à Patribus vocantur Sapientia Salomonis. Audi Euseb. lib. 4, Histor. 22 : *Porrò non hic solus* (Egesippus), *sed Irenæus, et tota veterum turba Proverbia Salomonis sapientiam* πανάρετον, *id est, omni virtute refertam* (vel, ut alii ad verbum vertunt, *cunctivirtuosam,* aut *omnistudiosam*) *affirmabant.* Et cap. 10, ex Melitone, *Salomonis Proverbia,* ait, *sive sapientia.* Clemens Rom., lib. 1 Constit., cap. 7, cùm integrum ferè c. 7 Proverb. de muliere pravâ recitat : *Audiamus,* ait, *quid in Sapientiâ præcipiat sanctus sermo : Fili, serva sermones meos,* etc. *Dic sapientiam sororem tuam esse;* et cap. 8, iterùm citans locum Prov. 31, de muliere forti : *Maritum tuum de te sapientia laudet, cùm per Salomonem ait : Mulierem fortem quis inveniet?* et iterùm, c. 10 : *Verbum quod in sapientiâ Domini scriptum est : Melius est habitare in solitudine, quàm cum loquace et pugnace muliere,* etc., quod est ex c. 21 Prov. Ac ne quis arbitretur fortuitum aliquem in Clemente memoriæ lapsum, sciat non solùm librum Proverb., sed præterea omnes Salomonis libros eo *Sapientiæ* nomine indigitari : nam in Epist. ad Jacobum fratrem Domini, Cantica item appellat *Sapientiam : Dei,* ait, *dilectio morti comparatur, dicente Sapientiâ : Valida est dilectio ut mors,* etc. De quo videndus omninò noster Turrianus in Explanationibus Clementis cap. 7; atque adeò etiam S. Cyprianus lib. 3. Testim. ad Quirin. c. 16, quod est de bono martyrii : *In Sapientiâ,* ait, *Salomonis : Liberat de malis animam testis fidelis,* quæ verba petita sunt ex c. 14 Proverb.; et c. 56 affert locum Proverb. 15 : *In sapientiâ,* ait, *Salomonis : In omni loco speculantur oculi Dei bonos et malos.* Ubi videndus Pamelius, super c. 16, n. 40, existimans certo omnes Salomonis libros, ac non solum Proverbia, titulo *Sapientiæ* inscribi a Cypriano. Denique Ecclesia hosce libros vocat sapientales, et Sapientiam Salomonis. Unde cùm in missâ vel officio Eccles. quidquam ex hisce libris recitat, ex libro Sapientiæ id se depromere affirmat.

Ex dictis liquet primò falli eos qui censent Salomonem nonnulla sua dogmata hausisse à gentilium philosophis et sapientibus, aut ad gentilium ritus, dicta et facta alludere (unde et ex illis ipsum explicant), tum quia omnium prior æquè ac sapientior fuit Salomon, adeò ut ipse nullius fuerit discipulus, sed omnium magister; tum quia Hebræi nullam cum gentilibus voluerunt habere communionem, tanquàm populus sanctus, à gentilibus separatus, et uni Deo consecratus; quare potiùs gentiles sua à Salomone et Hebræis hauserunt, quàm Hebræi à gentilibus, uti docent Eusebius passim de Præparat. evang.; S. Aug. de Civit. Dei; Theod. et alii; tum denique quia sapientia Salomonis fuit divina et à Deo infusa; longè ergo omnia gentilium dicta dogmataque transcendit. Unde et cum gentilium dogmatibus, moribus et ritibus eam comparare indignum est, et Deo injurium; perinde ac indignum et injurium est heræ vel dominæ eam cum ancillâ componere : omnes enim scientiæ gentilium sapientiæ divinæ velut ancillæ serviunt et ancillantur.

Liquet secundò quanta sit parabolarum Salomonis antiquitas, dignitas, majestas, utilitas. Quocirca S. Hieron., epist. 7 ad Lætam Albini conjugem, de Paulæ filiæ institutione, monet ut eam à teneris imbuat hisce parabolis. *Discat,* ait, *primò Psalterium, his se canticis avocet, et in Proverbiis Salomonis erudiatur ad vitam.* Pulcherrimæ enim hìc traduntur sententiæ, quibus in omni loco, gressu (unde et vocantur *parœmiæ*, quasi viatorum itinerariæ, quòd viam et iter. id est, gressus et actiones omnes, dirigant) sermone et operatione utamur ad rectè gradiendum, loquendum, et operandum. Quâ de causâ separatim à cæteris S. Scripturæ libris sententiæ Salomonis et Siracidis cusæ exstant, exiguoque libello continentur, ut per vias à quolibet deferri, legi et teri possint, accipique quasi assiduus viæ comes, imò dux, et, ut ille ait, *vade mecum.* Ita Matthias Hovius piæ memoriæ, cùm in Belgio agerem, archiepiscopus Mechliniensis, libellum hunc Salomonis et Siracidæ gnomas continentem, assiduè secum etiam per vias et itinera deferebat, eumque in curru et hospitiis (instar magni illius Stanislai Hosii cardinalis, qui concilio Tridentino præfuit) diligenter legebat et relegebat : unde ejus sententias, quæ particularem in rebus quibusque prudentiam, tam humanam quàm divinam docent et præscribunt, ad unguem callebat, atque ex earum præscripto et dictamine actus

omnes suos, tum privatos, tum publicos moderabatur et dirigebat; ideòque archiepiscopatum adeò probè et sanctè gubernavit, ut præsentibus ingens suî desiderium, discipulis exemplum, posteris formam perfecti pastoris et episcopi, cum famâ posthumâ reliquerit et expresserit. Hâc de causâ inter elogia Salomonis illud inprimis celebrat Siracides dicens : *Et replêsti in comparationibus ænigmata ; ad insulas longè divulgatum est nomen tuum, et dilectus es in pace tuâ. In cantilenis, et proverbiis, et comparationibus, et interpretationibus miratæ sunt terræ*, Eccli. 47, 17. Vide ibi dicta, et Josephum, 8 Antiq. c. 2. Denique S. Hieronymus, in c. 12 Eccles., ad illa v. 9 : *Et investigans composuit* (Salomon) *parabolas multas : Aliud*, ait, *in medullâ habentes, aliud in superficie pollicentes. Proverbia quippe non hoc sonare quod scriptum est, etiam in Evangeliis edocemur, quòd Dominus populo in proverbiis et parabolis sit locutus ; secretò autem Apostolis dissolverit ea*, Matth. 13. *Ex quo manifestum est, et Proverbiorum librum, non ut simplices arbitrantur, patientia habere præcepta ; sed quasi in terrâ aurum, in nuce nucleus, in hirsutis castanearum operculis absconditus fructus inquiritur ; ita in eis divinum sensum altiùs perscrutandum* (1).

Scopus et finis horum proverbiorum est, cuique ætati, sexui, statui et generi hominum, in quovis rerum occursu leges rectè agendi, normamque honestæ vitæ præscribere, quâ Deo placeant, ut ab illo post modicos brevis hujus ævi labores æternâ felicitate et felici æternitate donentur, ac ad eamdem sibi subditos, sive in domo et familiâ, sive in republicâ et regno perducant. Hunc finem initio libri indicat auctor dicens : *Parabolæ Salomonis, ad sciendam sapientiam et disciplinam ; ad intelligenda verba prudentiæ, et suscipiendam eruditionem doctrinæ, justitiam, et judicium, et æquitatem.* Quocirca vix alius inter S. Scripturæ libros est hoc nostro ad dicendum, ad concionandum, ad persuadendum, ad mores hominum formandos, reformandosque aptior : quâ de causâ ejus sententiis crebrò utitur S. Gregorius, qui optimus morum et virtutum est magister. Atque hâc de causâ sicut Ecclesiasticus, sic potiori jure hic liber vocetur πανάρετος, id est, omnium virtutum præceptor, ac πανaίρετος, id est, præ omnibus eligendus et legendus. Quocirca Basilius imperator, ad imperium instruens Leonem filium cognomento Philosophum, hoc ultimum ei dat præceptum : *Veterum sapientùm sententias revolve, ut mores tuos omni ex parte excolas ; multa enim in illis præcepta valdè utilia reperies, præsertim in operibus Salomonis, et scriptis Isocratis ; adde etiam, si vis, Jesu Sirach documenta, è quibus multùm civilis et regiæ prudentiæ haurire poteris.* Exstat in fine tomi 5 Biblioth. SS. Patrum. Hinc in Bibliis Arabicis huic libro hic datur titulus : *Proverbia Salomonis sapientis*, id est, *conciones ejus, qui regnavit in filiis Israel.* In Syriacis verò : *Liber Proverbiorum Salomonis, filii David, regis Israel.*

Dividunt Hebræi vetus Testamentum in tres partes, scilicet in legem, sive Pentateuchum, prophetas et hagiographa. Hagiographis accensent Proverbia cæterosque libros Salomonis. S. Augustinus tamen, lib. 2 de Doctrinâ Christi, cap. 8, dividens Scripturam veterem in historialem et prophetalem, prophetali libros Salomonis annumerat, præsertim quia, uti ipse ostendit lib. 17 de Civit. 20, in hoc libro veræ et propriè dictæ prophetiæ de Christo et Ecclesiâ continentur, quod verissimum esse suis locis ostendam. Autumant Rabbini, Salomonem primò scripsisse Canticum canticorum, cùm adhuc esset juvenis ; Proverbia in virili ætate, Ecclesiasten in senio. Verùm ordo gradusque materiarum contrarium indicat, scilicet eum primò scripsisse Proverbia, deinde Ecclesiasten, denique Canticum, atque hoc ordine in Bibliis libri ponuntur. In Proverbiis enim incipientes erudit ; in Ecclesiaste, proficientes ; in Cantico, perfectos, uti dixi initio ex S. Hieronymo.

Vertit hunc librum ex Hebræo S. Hieronymus, ejusque versio est ea quam habemus in Latinâ Vulgatâ. Verùm, quia tunc usitata, et toto orbe recepta erat versio Septuaginta Interpretum, hinc, ne eam mutare velle videretur S. Hieronymus in eamdem, etsi ab Hebræo discrepantem, sæpè declinat ; quâ de causâ nostra versio non per omnia exactè et ad amussim respondet Hebræo, sed ab eo subinde in Græcum deflectit, et, ut ita dicam, deviat. Ubi nota Septuaginta subinde nonnulla addere, quæ modò non sunt in Hebræo, sive quia illorum ætate ea exstabant in Hebræo, sive quòd ipsi explicationis gratiâ nonnulla addiderint (uti addiderunt τὸ *ne attendas fallaciæ mulieris*, c. 5, 2, hoc enim tacitè in sequentibus intelligitur) ; sive quòd ipsi non tantùm interpretes fuerint, sed et scriptores hagiographi (uti docet S. August. lib. 4 de Doct. christian., c. 7, et lib. 1 de Consensu Evang. c. 66 ; afflati ergo Spiritu sancto, potuerunt ejus instinctu dictare sententias nonnullas, quæ in Hebræo non habentur, ideòque auctoritatem habent canonicæ Scripturæ, atque ut tales eas recepit et probavit Ecclesia) ; tum denique quòd sententiæ nonnullæ ex uno loco in alium translatæ sint, sive ab ipsis Septuaginta, sive ab eorumdem collectoribus. Sic Proverb. 4, v. ult., addiderunt : *Vias enim, quæ à dextris sunt, novit Dominus ; perversæ verò sunt quæ à sinistris sunt. Ipse autem rectos faciet cursus tuos, itinera autem tua in pace producet ;* nihil enim horum est in Hebræo, nec in Chaldæo. Porrò à cap. 10 usque ad finem Proverb., facilè est discernere in editione Vulgatâ, quæ sententiæ exstent in Hebræo, quæ non ; illæ enim quibus sigillatim numerus in margine, ad indicandum ordinem versûs, præponitur, exstant in Hebræo ; illæ verò quibus numerus non præponitur, sed numero versûs præce-

(1) Sententiæ hæ non modò parallela membrorum conformatione, ad indolem poeseos Hebrææ intimè perspiciendam, multùm conferunt, sed etiam fœcunditate argumenti et doctrinæ ad instructionem populi aptissimæ sunt. Hinc in novo fœdere amplus earum est usus ; Apostoli enim doctrinam morum ferè huic libro superstruunt, ut plura epistolarum loca intelligi vix possint, nisi cùm sententiis Salomonis, ex quibus deprompta sunt, conferantur. Julianus apostata, qui nostras sententias magnificè contempsit, exile per hoc ipsum prodidit judicium. Cyrillus Alexandrinus, lib. 7 contra Julianum. (Iahn.)

dentis adscribuntur, non exstant in Hebræo, ut c. 10, versus annexus versui 4 : *Qui nititur mendaciis, hic pascit ventos*, non exstat in Hebræo, quia caret numero. Cap. 12, versus annexus versui 11 : *Qui suavis est in vini demorationibus, in suis munitionibus relinquit contumeliam*, non exstat in Hebræo cap. 14, versus annexus v. 15 : *Filio doloso nihil erit boni*, etc., non exstat in Hebræo, æquè ac annexus v. 21 : *Qui credit Domino, misericordiam diligit*. Pari modo, ut cæteros omnes recenseam, non exstant in Hebræo versus annexus v. 5, et 27, c. 15. Item annexus v. 5, c. 16, item annexi v. 16, c. 17, et v. 8, et 22, c. 18, et v. 9, c. 22, et v. 7, c. 25, et v. 10, et 20 (ubi duo sunt), c. 25, et v. 10, c. 27, et v. 27, c. 29. Igitur versum cui proprius non præfigitur numerus, scito non exstare in Hebræo. Nam Septuaginta Interpretes sequitur noster; ipse enim ea quæ non invenit in Hebræo, sed in Septuag., ex iis descripsit, ne quid minus iis haberemus. Unde colligas versionem Vulgatam S. Hieronymi non esse puram putam ex Hebræo, sed nonnulla ex Græcis addita, sive ab ipso S. Hieronymo, sive aliquo alio.

Porrò versio Septuaginta ubi pura est et sincera, olim Vulgata fuit, ideòque canonica Scriptura, ac proinde etiamnùm talis est; at eamdem subinde minùs puram et sinceram esse, ex varietate lectionum quæ in eâ reperitur, liquet. Quare velle eam semper cum Hebræo et Vulgatâ modernâ conciliare, supervacuum est, imò impossibile. Septuaginta ferè sequitur Syrus interpres, Moses Bar-Cepha vetus auctor, et ipse Syrus, lib. de Paradiso parte 1, p. 307 : *Sciendum est*, inquit, *vetus Testamentum pluribus translationibus ex Hebræâ linguâ in Græcam esse transpositum; Syriacè verò redditum esse, unâ quidem interpretatione ex ipso Hebræo, alterâ verò ex Græco*. Verùm Syra versio quæ modò exstat, ex Græco traducta videtur; passim enim cum eo consentit, paucis exceptis

Subindè Siracidis et aliorum sapientium, etiam philosophorum, sententias citabo, quæ Salomonicis suî similibus vel lucem vel decus afferunt; tum ut rivos suo fonti restituam : à Salomone enim singuli sua hauserunt, tum ut ostendam quanta sapientiæ, id est, veritatis et virtutis sit vis, utpote quam etiam infideles, puta idololatræ et hæretici, subinde negare non sint ausi, esto in aliis multis cæcutierint, turpiterque errârint. Idipsum enim doctori orthodoxo faciendum esse præclarè docet S. Augustinus, lib. 2 de Doctrinâ christianâ, cap. 40 : *Philosophi autem*, ait, *qui vocantur, si qua fortè vera et fidei nostræ accommoda dixerint, maximè Platonici, non solùm formidanda non sunt, sed ab eis etiam tanquàm injustis possessoribus in usum nostrum vendicanda. Sicut enim Ægyptii non solùm idola habebant, et onera gravia, quæ populus Israel detestaretur et fugeret, sed etiam vasa atque ornamenta de auro et argento, et vestem, quæ ille populus exiens de Ægypto sibi potiùs, tanquam ad usum meliorem clanculò vendicavit, non auctoritate propria, sed præcepto Dei, ipsis Ægyptiis nescienter commodantibus ea quibus non benè utebantur; sic doctrinæ omnes gentilium non solùm simulata et superstitiosa figmenta, gravesque sarcinas supervacanei laboris habent, quæ unusquisque nostrùm duce Christo de societate gentilium exiens debet abominari atque devitare, sed etiam liberales disciplinas usui veritatis aptiores, et quædam morum præcepta utilissima continent, deque ipso uno Deo colendo nonnulla vera inveniuntur apud eos, quod eorum tanquam aurum, quod non ipsi instituerunt, sed de quibusdam quasi metallis divinæ providentiæ, quæ ubique infusa est, eruerunt, et quo perversè atque injuriosè ad obsequia dæmonum abutuntur, cùm ab eorum miserâ societate sese animo separat, debet ab eis auferre Christianus ad usum justum prædicandi Evangelii*, Actor. 7. Porrò in hâc re cavenda est nimia licentia, quâ nonnulli in gentilium libris versati, S. Scripturam ad gentilium historias, ritus et mores, quos mente præconceperunt, accommodant, imò explicant, cùm potiùs hæc omnia S. Scripturam velut pedissequæ dominam, ut ait S. Augustinus, subsequi, illique subservire debeant. Idem olim vitio datum fuit Arnobio, qui grandior à gentilismo ad christianismum conversus in scriptis subinde gentilizat, eò quòd non aliis quàm gentilium litteris imbutus, non aliud sapere nec eloqui posset quàm quæ tot annis in gentilibus legerat et didicerat. Sed venia ei danda, quòd vix cathecumenus pro Christianis dirâ persecutione vexatis, de christianâ religione, quam necdum plenè noverat, Apologiam scripserit. Quid enim mirum si gentilis adhuc gentilitios illi nævos inspeiserit? Qui ergo in S. Scripturam scribere destinant, maturiùs et citiùs à politiori litteraturâ ad sacram se transferant, eaque planè mentem imbuant oportet.

Commentatores.

Scripsit S. Ambrosius librum de Salomone (exstat tomo 2 operum ejus), in quo non aliud tractat quàm parabolam, vel ænigma illud Proverb. 30, 18 : *Tria sunt difficilia mihi, et quartum penitus ignoro, viam aquilæ in cœlo, viam colubri super petram, viam navis in medio mari, et viam viri in adolescentia*. Subdit deinde explicationem totius c. 31 Proverb. de muliere forti.

Exstat tomo 8 S. Hieronymi Commentarius in Proverbia; sed certum est illum ex officinâ S. Hieronymi non prodiisse, tum quia stylus planè discrepat ab eo, tum quia in c. 30 citatur nominatim S. Hieronymus, ac in c. 21 et 31 citatur S. Gregorius papa, qui ducentis penè annis S. Hieronymo fuit posterior; tum quia idem Commentarius planè ad verbum exstat inter opera Bedæ. Bedæ ergo est, ejusque stylum redolet, uti Bellarminus et alii notârunt; quare Bedæ nomine eum citabo. Scripsit S. Basilius homil. 12 : *In principium Proverbiorum* (unde subjungitur illi homiliis de Irâ et Invidiâ), in quâ primas sententias primi capitis Proverb. explicat. Sed nonnulli viri eruditi, qui acrem habent crisim, dubitant, imò negant hoc opus esse Basilii. S. August. in cap. 31 Proverb. de muliere forti scripsit serm. 217 et 218 de Temp. In lib. Salomonis scripsit Honorius (excusus est Colo-

liæ anno Domini 1544), Augustodunensis presbyter, qui claruit anno Domini 1220, teste Trithemio. Rursùm in c. 31 Proverb. de muliere forti ingens volumen scripsit Albertus Magnus, in quo totum illud caput partim physicè, partim ethicè, partim mysticè explicat.

Mysticè quoque Proverbia et Ecclesiasten, sed breviter et punctim, explicat Salonius, episcopus Viennensis (exstat tom. 5 Biblioth. SS. Patrum), cui Eucherius Lugdunensis dedicavit et inscripsit suos Commentarios in Genesin et in lib. Regum; imò Salonium hunc fuisse filium Eucherii genitum ab eo ante episcopatum, docent Baron. anno Christi 441, qui tam patrem quàm filium à doctrinâ et sanctitate dilaudat.

Cap. 8 Proverbiorum contra Arianos explicat Faustinus presbyter (vulgò Gregorius Bæticus episcop. Elibertinus), lib. 6 de Fide contra Arianos, ad Gallam Placidiam Augustam, tempore Theodosii imperatoris. Sed liber hic parvæ est auctoritatis, eò quòd autor fuerit schismaticus; fovit enim cum Marcellino presbytero schisma Ursicini contra B. Damasum papam, tempore S. Hieronymi. Exstat tom. 4 Biblioth. SS. Patrum.

Exstat Romæ in Biblioth. Sfortianâ et aliis, Catena in Proverbia Græcorum Patrum numero quindecim, nimirùm Appollinaris, Basilii, Chrysost., Cyrilli Alexandrini, Didymi, Diodori, Epiphanii, Evagrii, Eusebii, Eustachii, Hippolyti, Juliani, Origenis, Olympiodori, Polychronei; quam è Græco in Latinum convertit Theodorus Peltanus, editaque est Antuerpiæ anno Domini 1614.

Posteriori ævo scripsit in Proverbia Robertus Holcot, sed miscellanea continet ex variâ eruditione, quæ concionatores illius ævi ac conciones suas venabantur. Sunt tamen qui putent illud opus non esse Roberti Holcot, sed Thomæ Anglici Galensis, uti in fronte libri prænotatum legimus. Lectiones in Proverbia scripsit Guillelmus Parisiensis, Lyran., Hugo, Dionys. Carthus., scripsère in Proverbia æquè ac cæteros omnes S. Scripturæ libros.

Antonius Giggeius, doctor collegii Ambrosiani Mediolan., edidit Catenam trium Hebræorum Rabbinorum, scilicet Salomonis, qui à patre cognominatur *Isacides*, quia Isaaci filius; à patriâ *Jarhi*, vel potius *Jarchi*, id est, Lunæus vel Lunensis, ab oppido Aquitaniæ quod *Lunel* appellatur: nam à *jaracch*, id est, *lunâ*, dictus videtur *jarchi*, id est, Lunensis. Hic inter Rabbinos percelebris est, eumque sæpè citat et sequitur Lyranus. Hic ergo primus est in Catenâ, duo reliqui sunt R. Abraham Ben Ezræ, et R. Levi Ben Gersom. Porrò Giggeius Catenam ex Hebræo in Latinum convertit, addiditque versionem Chaldaicam et Syriacam, quas crebrò citabo. Qui hactenùs in Proverbia scripserunt, nec hanc Hebræorum, nec illam Græcorum Catenam, uti nec Syram, nec alios nonnullos jam citatos videntur vidisse. Veritas ubivis gentium reperiatur, colenda est, ac dicendum subinde cum Virgilio Ennium legente: *Gemmas è stercore colligo.*

E recentioribus, scripsère Hieronymus, Osorius et Theodorus Peltanus, quorum uterque Proverbia eleganti paraphrasi illustravit: Constantinus Fontius, Petrus Nannius, Sixtus Senensis in Sophias monotessaro, Michael Sidonius, Petrus Scarga, Baynus (cujus Commentarium prelo mandamus), Joannes Arboreus, Thomas de Vio, cardin. Cajetan., Cornelius Jansenius more suo solidè et profundè, ac plures alii; sed post omnes et præ omnibus fusè et eruditè Ferdinandus à Salazar, qui multam non solùm sacram, sed et profanam eruditionem continet, atque liberaliùs ad conceptus elegantes et morales, etiam à gentilibus petitos, digreditur.

Apologos Cyrilli nemo interpretum hactenùs vidit, excepto uno Dionysio Carthusiano, qui illos frequenter citat. Titulus libri est: *Apologi morales S. Cyrilli in quatuor libros distributi.* Reperti sunt in celebri illâ Budensi Bibliothecâ Matthiæ Corvini regis Hungariæ, manuscripti; edidit eos P. Balthasar Corderus Viennæ Austriæ anno Domini 1630; in hisce Cyrillus multa Salomonis æquè ac Ecclesiastici Proverbia luculenter, doctè, piè, eleganter et sapienter explicat, uti intuenti patebit (1).

SANCTI HIERONYMI PRESBYTERI
Praefatio in libros Salomonis,
Ad Chromatium et Heliodorum episcopos.

Jungat Epistola, quos jungit sacerdotium, imò charta non dividat quos Christi nectit amor. Commentarios in Osee, Amos, Zachariam, Malachiam, quos poscitis, scripsissem, si licuisset præ valetudine. Mittitis solatia sumptuum; notarios nostros et librarios sustentatis, ut vobis potissimùm nostrum desudet ingenium. Et ecce ex latere frequens turba diversa poscentium; quasi aut æquum sit, me, vobis esurientibus, aliis laborare, aut in ratione dati et accepti, cuiquam præter vos, obnoxius sim. Itaque longâ ægrotatione fractus, ne penitùs hoc anno reticerem, et apud vos mutus essem, tridui opus nomini vestro consecravi, interpretationem videlicet trium Salomonis voluminum: *Misle*, quas Hebræi *Parabolas*, vulgata autem editio *Proverbia* vocat; *Cohelet*, quem Græcè *Ecclesiasten*, Latinè *Concionatorem* possumus dicere; *Sir hassirim*, quod in nostrâ linguâ vertitur *Canticum canticorum*. Fertur et Panæretos Jesu filii

(1) Proverbia in codicibus typis expressis locum suum post Psalmos occupant; sed in veteribus nonnullis codicibus Proverbia subjiciuntur Jobo, quem Psalmi præcedunt. Eodem ordine tres illi libri sequuntur in versionis Alexandrinæ codice Alexandrino. Verùm eam, quam nostri codices tenent collocandi rationem et seriem in suæ ætatis codicibus jam reperit Hieronymus (*a*). (Rosenmuller.)

(*a*) In Præfat. ad suam librorum Regum versionem de partitione Codicis sacri ex Hebræorum mente inter alia hæc dicit: *Tertius ordo Hagiographa possidet. Et primus liber incipit ab Job; secundus à David. ...; tertius est Salomon, tres libros habens, Proverbia, quæ illi Parabolas, id est, Misle appellant; quartus Ecclesiastes, id est, Coheleth; quintus est Canticum canticorum, quem titulo Sir asirim appellant.*

Sirach liber, et alius pseudepigraphus, qui *Sapientia Salomonis* inscribitur. Quorum priorem, Hebraicum reperi, non Ecclesiasticum, ut apud Latinos, sed Parabolas prænotatum; cui juncti erant Ecclesiastes et Canticum canticorum, ut similitudinem Salomonis, non solùm librorum numero, sed etiam materiarum genere coæquaret. Secundus apud Hebræos nusquàm est; quin et ipse stylus Græcam eloquentiam redolet; et nonnulli scriptorum veterum hunc esse Judæi Philonis affirmant. Sicut ergo Judith, et Tobiæ, et Machabæorum libros legit quidem Ecclesia, sed eos inter canonicas Scripturas non recipit, sic et hæc duo volumina legat ad ædificationem plebis, non ad auctoritatem ecclesiasticorum dogmatum confirmandam. Si cui sanè septuaginta Interpretum magis editio placet, habet eam à nobis olim emendatam. Neque enim nova sic cudimus, ut vetera destruamus. Et tamen cùm diligentissimè legerit, sciat magis nostra scripta intelligi, quæ non in tertium vas transfusa coacuerint, sed statim de prelo purissimæ commendata testæ, suum saporem servaverint.

SANCTI ISIDORI PELUSIOTÆ,

Lib. IV, Epistola XL,

Desumpta ex operibus Bossuetii (1),

De tribus Salomonis libris.

Quoniam ordinem trium Salomonis librorum dicere cupis, scito unum illorum docere virtutem moralem; alterum ostendere quàm sit vanus labor eorum qui rebus hujus vitæ nimis attendunt; tertium denique, amorem quo erga res divinas prædita sit illa anima, quæ superiora jam didicit. Atque hæc ratio est ordinis: quare illud quidem primo loco, istud autem secundo, hoc denique tertio collocatum sit opus. Qui autem in ethicis probe se gessit, dum Proverbiorum scriptoris discipulus fuit, de eo metuendum non est, ne ad Canticum canticorum delatus, in carnalem et vulgarem amorem incidat; quin potius futurum est ut ad purum ac divinum illum Sponsum, quasi quibusdam alis, efferatur, qui beatos pronuntiat eos qui tali sunt amore vulnerati. Moneo itaque adolescentes, ne priùs tertium attingant opus, quàm in prioribus duobus præclare se gesserint. Absurdum enim, vel potiùs nimis temerarium et audax est negotium, et à mysticis legibus abhorrens, ut in adyta insiliant, seseque penetrent, qui ne vestibulis quidem sint adhuc digni. Quemadmodùm enim in templo, ea quidem quæ foris erant, omnibus adire licebat, quæ verò intùs erant sacra, quæ velo comprehendebantur obtecta, quamvis alioquin adiri poterant, tamen à vulgo non consecrato et profano adiri non poterant; quæ denique intima erant Sancta sanctorum, et sacratissima sacra, ad ea nec illis quidem patebat aditus, qui vitam agerent inculpatam; sed soli fas erat ingredi summo sacerdoti, qui nimirùm seipsum consecràrat, et omnem mortalem rugam deposuerat; sic etiam erga hosce Salomonis libros affecti esse debent adolescentes: et primùm quidem omnium splendere morum virtute; deinde verò rerum ad hanc vitam pertinentium nullitatem atque inanitatem condemnare; et sic demùm ea attingere quæ vulgus hominum assequi nequit. Nam qui extra septa esse debeant, si temerario ausu, in sacra divina, non initiati, irruere præsumpserint, pœnas dabunt extremas.

(1) Nous n'avons pu découvrir de quelle édition Bossuet s'est servi, ou s'il a traduit lui-même cette lettre sur le texte grec de saint Isidore. La traduction qui se trouve dans l'édition grecque et latine de Morel 1638, est différente de celle-ci pour les expressions. (Editores.)

IN PROVERBIA

COMMENTARIUM.

CAPUT PRIMUM.

1. Parabolæ Salomonis, filii David, regis Israel.

2. Ad sciendam sapientiam et disciplinam:

3. Ad intelligenda verba prudentiæ, et suscipiendam eruditionem doctrinæ, justitiam, et judicium, et æquitatem:

4. Ut detur parvulis astutia, adolescenti scientia et intellectus.

5. Audiens sapiens, sapientior erit; et intelligens gubernacula possidebit.

6. Animadvertet parabolam et interpretationem, verba sapientûm, et ænigmata eorum.

CHAPITRE PREMIER.

1. Les paraboles de Salomon, fils de David, roi d'Israel,

2. Pour connaître la sagesse et la discipline;

3. Pour comprendre les paroles de la prudence, et pour recevoir les instructions de la doctrine, la justice, le jugement et l'equité;

4. Pour donner de la finesse aux simples, de la science et de l'intelligence aux jeunes hommes.

5. Le sage les écoutera, et il en deviendra plus sage; et celui qui aura de l'intelligence y acquerra l'art de gouverner.

6. Il penetrera les paraboles et leurs sens mystérieux, les paroles des sages et leurs énigmes.

7. Timor Domini, principium sapientiæ; sapientiam atque doctrinam stulti despiciunt.

8. Audi, fili mi, disciplinam patris tui, et ne dimittas legem matris tuæ :

9. Ut addatur gratia capiti tuo, et torques collo tuo.

10. Fili mi, si te lactaverint peccatores, ne acquiescas eis.

11. Si dixerint : Veni nobiscum, insidiemur sanguini; abscondamus tendiculas contra insontem frustra :

12. Deglutiamus eum sicut infernus viventem, et integrum quasi descendentem in lacum :

13. Omnem pretiosam substantiam reperiemus; implebimus domos nostras spoliis.

14. Sortem mitte nobiscum : marsupium unum sit omnium nostrûm.

15. Fili mi, ne ambules cum eis; prohibe pedem tuum à semitis eorum;

16. Pedes enim illorum ad malum currunt, et festinant ut effundant sanguinem.

17. Frustra autem jacitur rete ante oculos pennatorum.

18. Ipsi quoque contra sanguinem suum insidiantur, et moliuntur fraudes contra animas suas.

19. Sic semitæ omnis avari, animas possidentium rapiunt.

20. Sapientia foris prædicat; in plateis dat vocem suam;

21. In capite turbarum clamitat; in foribus portarum urbis profert verba sua, dicens :

22. Usquequò, parvuli, diligitis infantiam, et stulti ea quæ sibi sunt noxia, cupient, et imprudentes odibunt scientiam?

23. Convertimini ad correptionem meam : en proferam vobis spiritum meum, et ostendam vobis verba mea.

24. Quia vocavi, et renuistis; extendi manum meam, et non fuit qui aspiceret;

25. Despexistis omne consilium meum, et increpationes meas neglexistis :

26. Ego quoque in interitu vestro ridebo; et subsannabo, cùm vobis id quod timebatis, advenerit :

27. Cùm irruerit repentina calamitas, et interitus quasi tempestas ingruerit : quando venerit super vos tribulatio et angustia.

28. Tunc invocabunt me, et non exaudiam; manè consurgent, et non invenient me;

29. Eò quòd exosam habuerint disciplinam, et timorem Domini non susceperint;

30. Nec acquieverint consilio meo, et detraxerint universæ correptioni meæ.

31. Comedent igitur fructus viæ suæ, suisque consiliis saturabuntur.

32. Aversio parvulorum interficiet eos, et prosperitas stultorum perdet illos.

33. Qui autem me audierit, absque terrore requiescet, et abundantiâ perfruetur, timore malorum sublato.

7. La crainte du Seigneur est le principe de la sagesse; les insensés méprisent la sagesse et la doctrine.

8. Écoutez, mon fils, les instructions de votre père, et n'abandonnez point la loi de votre mère :

9. Et elles seront un ornement à votre tête, et de riches colliers à votre cou.

10. Mon fils, si les pécheurs vous attirent par leurs caresses, ne vous laissez point aller à eux.

11. S'ils disent : Venez avec nous, dressons des embûches pour répandre le sang; tendons en secret des piéges à l'innocent qui ne nous a fait aucun mal;

12. Dévorons-le tout vivant, comme l'enfer, et tout entier comme celui qui descend dans la fosse;

13. Nous trouverons toutes sortes de choses précieuses; nous remplirons nos maisons de dépouilles;

14. Entrez en société avec nous; n'ayons tous qu'une seule bourse.

15. Mon fils, n'allez point avec eux; gardez-vous bien de marcher dans leurs sentiers;

16. Car leurs pieds courent au mal, et ils se hâtent de répandre le sang.

17. Mais c'est en vain qu'on jette le filet devant les yeux de ceux qui ont des ailes.

18. Ils dressent eux-mêmes des embûches à leur propre sang; ils tendent des piéges pour perdre leurs propres âmes.

19. Telles sont les voies de tous les avares; elles surprennent les âmes de ceux qui sont engagés dans cette passion.

20. La sagesse enseigne au dehors; elle fait entendre sa voix dans les places publiques;

21. Elle crie à la tête des assemblées du peuple; elle fait retentir ses paroles aux portes de la ville, et elle dit :

22. O enfants, jusques à quand aimerez-vous l'enfance? Jusques à quand les insensés désireront-ils ce qui leur est pernicieux, et les imprudents hairont-ils la science?

23. Convertissez-vous par les remontrances que je vous fais; je vais vous manifester mon esprit, et je vous ferai entendre mes paroles.

24. Parce que je vous ai appelés, et que vous n'avez point voulu m'écouter; que j'ai tendu ma main, et qu'il ne s'est trouvé personne qui m'ait regardée;

25. Que vous avez méprisé tous mes conseils, et que vous avez négligé mes réprimandes;

26. Je rirai aussi à votre mort, et je me moquerai de vous, lorsque ce que vous craigniez vous sera arrivé;

27. Lorsque le malheur viendra tout d'un coup, et que la mort fondra sur vous comme une tempête; lorsque vous vous trouverez surpris par l'affliction, et par les maux les plus pressants.

28. Alors ils m'invoqueront; et je ne les écouterai point; ils se lèveront dès le matin; et ils ne me trouveront point;

29. Parce qu'ils ont haï les instructions, qu'ils n'ont point embrassé la crainte du Seigneur;

30. Qu'ils ne se sont point soumis à mes conseils, et qu'ils n'ont eu que du mépris pour toutes mes remontrances.

31. Ainsi ils mangeront le fruit de leur voie, et seront rassasiés de leurs conseils.

32. L'égarement des enfants les tuera, et la prospérité des insensés les perdra.

33. Mais celui qui m'écoute reposera en assurance; et il jouira d'une abondance de biens, sans craindre aucun mal.

Tres libros composuisse Salomonem citra controversiam asserunt omnes. Rabbinorum sententiâ Canticum canticorum etiamnùm adolescens conscripsit, Proverbia, jam grandis natu ac ætate viridi; Coheleth, sive Ecclesiasten, consenescens. Atqui hujus rei conjecturam faciunt ex variis istorum operum inscriptionibus : nam in Cantico nominis sui duntaxat fecit mentionem; Proverbiis, regem Israel adscripsit; in Ecclesiaste denique, rex in Hierusalem vocari voluit. Proverbia *Michele* vocant Hebræi : quæ vox *similia* potiùs significat, sive *metaphoras*, cùm unum dicitur, et aliud intelligitur. Id quod duplici de causâ fieri solet : quandoque ut detur cogitandi ratio, et ut meliùs intelligatur quod dicimus, cùm similitudine propositâ docemus aliquid; quandoque ad excitandos auditorum animos parùm attentos, ut cùm non satis intelligant quod dicitur, causam perscrutandi habeant. Atqui hâc de causâ Christus à discipulis rogatus, ut est in Evangelio Lucæ, c. 8 : *Quare in parabolis loqueris eis?* respondet : *Ut videntes non videant, et audientes non intelligant*, omnes, videlicet; sed hi solùm qui studiosè audientes cum Apostolis, latentem investigarent sensum. Non sunt tamen hujus generis omnia Salomonis proverbia; sed ut inter adagia, à profanis auctoribus usurpata, quædam clara sunt, neque ullâ similitudine sensum obumbrant, cujus generis est illud : *Filius sapiens lætum reddet patrem, stultus verò filius est mœstitia matris suæ;* utcunque, nullum ferè reperies quod ad institutionem morum et moderationem vitæ atque prudentiam non pertineat. Quare tradita à Græcis adagii descriptio, his proverbiis non minùs quadrare deprehenditur quàm profanis parœmiis, nempe : *Proverbium est sermo ad vitæ rationem conducibilis, moderatâ quâdam obscuritate multam in se continens utilitatem.* Sunt præterea ex his quæ nihil γνωμικὸν habere videntur, neque quidpiam sensûs secretioris; ubique tamen plus in recessu continent quàm primâ facie præ se ferunt. Neque ullum vel ex universo proverbiorum numero reperias, quantumvis humile aut obvium esse videatur, quod non eximium sapientiæ dixit elogium, et sapientissimo Salomone dignum, si modò veram et germanam assecutus fueris intelligentiam.

VERS. 1. — PARABOLÆ SALOMONIS FILII DAVID, REGIS ISRAEL (1). Primus versiculus operis inscriptionem et nomen auctoris continens, more Hebræorum veluti pars totius operis initium libello præbet, quem *Mischele Schelomo* vocant Hebræi, à *Schalam*, *assimilavit*, Græci verò ἀπὸ τοῦ παραβάλλειν, *parabolas*; tamen Septuaginta interpretes παροιμίαι Σαλομῶντος, *adagia Salomonis*, reddiderunt. Latine *similia*, vel, quod usus magis obtinuit, *proverbia*, vel *exempla* dici possunt. Denique sunt pleræque ex his parabolis, γνῶμαι, gravesque sententiæ, aut sapientiæ præcepta, ad vitiorum fugam, et virtutis amorem spectantia (1). *Filii David*,

(1) SALOMONIS, quasi diceret : Viri illius sapientissimi, etc., ad quem audiendum regina Sabæ venit, etc. Male ergo erit illis qui talem non audiunt, quique, eo relicto, ad Machiavellum transfugiunt, ut sapientiam discant. (Cartwrightus.)

Videtur hic titulus non à collectore parabolarum, ut vult Lyranus et alii, sed ab ipso Salomone suo huic libro præfixus; sequentia enim verba, quæ Salomonis esse constat, nimirùm *ad sciendam sapientiam*, etc., ab hoc titulo pendent et reguntur; alioqui enim illa verba carerent supposito, æquè ac sensu. Quis enim ita librum inchoaret : *Ad sciendam scientiam*; nisi præmitteret, vel subderet : *Scriptus est hic liber à Salomone*, vel quid simile? Salomon ergo primus fuit, qui libro huic suo nomen suum præfixit : id enim non fecerunt Moses, Josue, David, et auctores libri Judicum, Regum, Paralipom., etc. Salomonem secutus est Isaias, qui ita inchoat : *Visio Isaiæ*, cæterique prophetæ. Addit nomen patris, scilicet quòd Davidis sit filius, quia hoc cognomine à cæteris, qui nomen habebant Salomonis, secernitur, et magnam libro sibique dignitatem conciliat, quòd scilicet sapientis regis sapiens sit filius et rex, ait S. Basil. Hoc enim fidem et auctoritatem magnam ipsi tribuit. Quare improbabiliter Scholia Vatablo adscripta censent non tantùm titulum hunc, sed et sequentia, totumque proœmium non à Salomone, sed ab eo qui ejus sententias collegit, esse additum, operique præfixum. (Corn. à Lap.)

(1) Proverbialium harum gnomarum modos S. Athanasius in Synopsi S. Script., cap. 14, in lib. Prov., ad quatuor redigit species : primò enim inter eas sunt parœmiæ, id est, sententiæ faciles et triviales, quæ licet acutæ, tamen ita planæ sunt et claræ, ut etiam à plebeiis et rudibus intelligantur et usurpentur.

Secundò, sunt strophæ, quæ aliud in cortice litteræ sonant, sed per illud aliud significant, qualia sunt Symbola Pythagoræ, Hori Apollinis, et Ægyptiorum. Exemplum dat S. Athanasius illud c. 23, 1 : *Quando sederis ut comedas cum principe*, etc., *statue cultrum in gutture tuo.* Et illud c. 27, 25 : *Aperta sunt prata, et apparuerunt herbæ virides, et collecta sunt fœna de montibus. Agni ad vestimentum tuum, et hædi ad agri pretium.* Tale quoque est illud, c. 5, vers. 15 : *Bibe aquam de cisternâ tua, et fluenta putei tui. Deriventur fontes tui foràs;* et cap., 1, 17 : *Frustra jacitur rete ante oculos pennatorum.* Prisci enim Hebræi sua dogmata involucris quibusdam, ut parabolis, ænigmatibus, strophis, involvebant, tum ad eorum dignitatem et venerationem, tum ad acuendum discipulorum ad ea perscrutanda studium. Ab Hebræis idem mos manavit ad Ægyptios, qui suam sapientiam celabant suis hieroglyphicis; ab Ægyptiis transiit ad Græcos, unde Pythagoras sua dogmata tradidit per symbola; à Græcis denique manavit ad Latinos.

Tertiò, sunt parabolæ, id est, sententiæ comparatæ, sive similitudines; et his crebrò utitur Salomon more Hebræo, unde vulgò vocantur et inscribuntur Parabolæ : permultæ enim Salomonis gnomæ vel expressam, vel tacitam, continent unius rei ethicæ cum aliâ re ethicâ, vel physicâ, comparationem : quâ de causâ acumen æquè ac elegantiam et difficultatem continent; difficile enim sæpè est pervidere in quo consistat unius rei cum aliâ comparatio et similitudo. His addi possunt antitheses : sæpe enim una sententia hìc alteri componitur per antithesin, hoc est, ei opponitur : in quâ oppositione acumen æquè ac lepos insignis elucet. Exemplum parabolarum dat S. Athanas. illud c. 25, v. 13 : *Sicut frigus nivis in die messis ita legatus fidelis ei qui misit eum, animam ipsius requiescere facit.* Similes sunt eodem c. 14, v. 16, 18, 19, 20, 23, 25, etc.

Quartò, sunt gryphi et ænigmata. Exemplum dat S. Athanas. illud c. 30, 15 : *Tria sunt insaturabilia, et quartum, quod nunquàm dicit : Sufficit.* Tale est c. 9, 1 : *Sapientia ædificavit sibi domum, excidit columnas septem, immolavit victimas*, etc.

Ex hisce et similibus sua symbola et ænigmata deprompsit Pythagoras, quæ veteres adeò celebrarunt, ac inprimis S. Cyrill. lib. 9, contra Julian. c. 2 : *Py-*

non solùm ad dignitatem auctoris spectat, sed ad commendationem operis, cujus auctor fuit vir sapiens, et

thagoras, ait, *ænigmaticam manifestationem magnificat. Erat autem et aliud genus symbolorum tale :* Stateram ne transeas, *id est, ne avarus sis.* Ne ignem gladio fodias, *id est, impudentem et iratum animum asperis verbis non moveas.* Coronam ne vellices, *hoc est, leges ne offendas. Nam civitatum coronæ scilicet erant.* Ne cor edas, *hoc est, ne conficias teipsum curis.* Ne super chœnicem vel modium sedeas, *hoc est, ne ignaviter vivas.* Non suscipiendas hirundines in domum, *hoc est, loquaces et impotentis linguæ homines non esse faciendos contubernales.* Onus portantibus imponendum, non autem simul deponendum, *hoc est, cooperare alteri ad laborem et virtutem, non ad vitium et ignaviam.* Deorum imagines in annulis ne feras; *hoc est, sententiam et sermonem de diis ne facilè manifestes et divulges.*

Quintò, his addi possunt apologi, quibus animalia loquentia vel docentia in scenam vel scholam inducuntur, uti ea inducit Æsopus. Talis est c. 6, v. 5 : *Vade ad formicam, ò piger, et considera vias ejus, et disce sapientiam : quæ cùm non habeat ducem, nec præceptorem, nec principem, parat in æstate cibum sibi, et congregat in messe quod comedat ;* et c. 30, 15 : *Sanguisugæ duæ sunt filiæ, dicentes : Affer, affer ;* et v. 18 : *Tria sunt difficilia mihi, et quartum penitùs ignoro : viam aquilæ in cœlo, viam colubri super petram, viam navis in medio mari, et viam viri in adolescentiâ ;* et v. 24 : *Quatuor sunt minima terræ, et ipsa sunt sapientiora sapientibus : formicæ, populus infirmus, qui præparat in messe cibum sibi ; lepusculus, plebs invalida, qui collocat in petrâ cubile suum; regem locusta non habet, et egreditur universa per turmas suas; stellio manibus nititur, et moratur in ædibus regis ;* et v. 29 : *Tria sunt quæ benè gradiuntur, et quartum quod incedit feliciter : leo fortissimus bestiarum ad nullius pavebit occursum ; gallus succinctus lumbos, et aries; nec est rex qui resistat ei.*

Hæc omnia enim Hebr. vocant *misle*, id est, sententias prædominantes, principes et regias, tum quia inter sententias sunt id quod rex inter plebeios : sicut enim rex excellit plebeiis, sic hæ præcellunt cæteris ; tum quia sicut rex regit subditos, iisque dominatur, sic hæ sententiæ dominantur aliis, quæ ex iisdem velut conclusiones è suis principiis educuntur (quomodò Aristot. Analyt. poster. lib. 1, c. 9, principia scientiarum vocat ἀξιώματα, id est, dignitates, quia reliquis digniora sunt, et in cæteras conclusiones, velut proles ex se genitas, principantur ac dominatum exercent : simili enim modo hæ gnomæ non tantùm suis conclusionibus et particularibus gnomis, quæ à vulgo multæ ex eis educuntur, sed et moribus vitæque hominum quasi leges dominantur et imperant) ; tum denique quia reges, qualis erat Salomon, tales decent ; nam, ut ille ait, *principis verba oportet esse pauca, digna, sublimia et planè regia.* Eâdem de causâ illæ ipsæ græcè vocantur παροιμίαι, quòd παρ' οἶμον, id est, præter viam, hoc est, morem loquendi communem, vel præter verbum commune efferantur, ac aliquid singulare et eximium contineant, ideòque omni in ore, etiam in viis et triviis celebrentur. Quocirca qui juxta eas mores suos dirigit, vitamque instituit, is verè sapiens et probus, cæteris mortalibus longè supereminet: nam, ut ait Plato in Protagorâ, *probus vir et philosophus magis præstat inter alios homines, quàm rex inclytus inter plebeios.*

Eâdem de causâ vocantur parabolæ, quia facilem, planum et vulgatum loquendi modum superant, ac sæpè aliquid parabolici, id est, aliquam similitudinem, comparationem, allusionem, metaphoram, allegoriam, similemve figuram continent. Hinc et vocantur proverbia, quasi verba procul petita, puta ab antiquitate, vel re arcanâ, aut è cœlo accepta. Quocirca Dionysius, Chrysostomus proverbia vocant cana verba. Sicut enim senectus homini, sic et proverbiis affert suam auctoritatem et pondus. Aut planiùs vocantur proverbia, quasi communia omnium verba, quæ præ foribus et in ore omnium versantur. Tantam enim fidem et auctoritatem continent, ut uno omnium sapientum ac insipientum ore velut verissima, certissima et prudentissima celebrentur. Vide Ovid. 5 Fastor. :

Hàc quoque de causà, si te proverbia tangunt,
Mense malas maio nubere, vulgus ait.

Et Cicero, de Senectute : *Pares enim cum paribus, veteri proverbio, facillimè congregantur.* Idem, de Amicitià : *Præposteris utimur consiliis et acta agimus, quod vetamur veteri proverbio.* Est igitur proverbium commune et antiquum aliquod dictum omnium voce celebratum.

Denique vocantur adagia, vel priscè adagiones, quasi ad agendum apta, ait Festus. Et Donatus, in Eunuchum : *Et dicta*, ait, *et proverbia, et adagiones, quòd rem agant, factis hominibus adscribuntur.* Unde Plautus in Amphitr. : *Vetus est adagium : Fames et mora bilem in nasum conciunt.* Et Ausonius, in Præfat. monosyll. : *Ut quod per adagionem cœpimus, proverbio finiamus.*

Idem ergo non tantùm re et sensu, sed et connotato ac etymo sunt omnes hæ voces : Hebraica *misle*, Græcæ παροιμίαι et παραβολαί, Latinæ *proverbia* et *adagia.*

Porrò hæc omnia et singula varii variè definiunt, Græci : *Parœmia*, inquiunt, id est, *proverbium*, *est sermo ad vitæ rationem conducibilis, moderatà quâdam obscuritate multam in sese continens utilitatem.* Alii : *Proverbium est sermo rem manifestam obscuritate tegens.* Etsi enim non omnia sint obscura et figurata, pleraque tamen talia sunt, eaque censentur optima quæ uti translationis pigmento delectant, ita sententiæ utilitate prosunt. Alii generaliùs : *Parœmia est celebre dictum, scità quàpiam novitate insigne.* Hinc et *scita* vocantur, eò quòd rem scitu dignam contineant, quæ antiquitate, atque ac eruditione, gratià et elegantià commendetur, quæque è sapientum dictis sit deprompta. Nostra verò hæc Salomonis insuper sunt oracula, quia ore Spiritus S. ipsi velut regi sapientissimo dictata. Unde amplam, arcanam, sublimem, imò divinam, de moribus et virtutibus, vitàque rectè secundùm Deum et felicitatem instituendà, sapientiam continent ; idque cum variarum parabolarum, ænigmatum, schematum et figurarum sale, acumine et ornatu. Siquidem ut non mediocris est artificii gemmulam, puta adamantem, includere annulo, et aurum purpuræ intexere, ita non est cujusvis parœmiam aptè decenterque adinvenire, eamque orationi inserere ; sed hoc est opus sapientum, quorum parens, fons et origo est Spiritus sanctus. Omnia ergo hæc Proverbia sunt lumina et oracula, non è tripode Apollinis, sed è mente Spiritùs sancti deprompta, ideoque ejus sunt axiomata et apophthegmata, ut proinde nunquàm ab ore fidelium, nunquàm à corde excidere debeant.

Denique sicut nervus pondusque parœmiæ, sive proverbii consistit in certa ejus fide, veritate et auctoritate ; sic ejusdem venustas et gratia elucet in aptà scitaque unius rei cum alia simili, vel dissimili, comparatione : comparatio enim fit nunc per similis synthesin et comparationem, nunc per dissimilis antithesin et oppositionem ; sive ea realis sit, sive verbalis, sive potiùs realis et verbalis simul, quales sunt hæ : *Virgo non virgo extitit Dina. Elcana cum Annà et Phenennà nuptiæ, fuère non nuptiæ. Impiorum infelix est felicitas, piorum felix est infelicitas. Hostium dona non dona.* Sanctus dicit : *Portans non porto, habens non habeo, videns non video, audiens non audio. Iniquorum non metuendus metus. Non bellum bellum. Ornatus inornatus. Ingrata gratiæ. Elinguis loquacitas. Inopes sunt opes. Humilis est* μωρόσοφος, *id est, stultè sapiens. Amicus est* γλυκύπικρος, *id est, dulciter amarus.* Sic enim, teste Plutarcho, suum affectum vocant amantes ex voluptate et dolore mixtum, ita ut libenter contabescant.

filius viri sapientis. Ultima versiculi clausula, nempe, *regis Israel*, juxta distinctionem lectionis Hebraicæ, non ad Davidem, sed ad Salomonem refertur. Contextus denique hunc habet ordinem : Hæc sunt Proverbia, vel hæ sunt similitudines, quas dixit vel conscripsit Salomon, in eum usum et finem, qui sequentibus versiculis continetur, nempe :

VERS. 2. — AD SCIENDAM SAPIENTIAM ET DISCIPLINAM, AD INTELLIGENDA VERBA PRUDENTIÆ (Hebræum : *Ad intelligenda verba intelligentiæ*). Post titulum, in quatuor primis versiculis, operis proponitur utilitas, quæ est planè maxima, ut ex his quæ dicenda sunt statim apparebit. Per *cocmah*, *sapientiam*, Hebræi speculationem, sive vitam contemplativam, intelligunt. Nos distinctiùs virtutes quæ mentem illustrant et intellectum ; cujusmodi sunt, fides et spes, et reliquæ quæ ad Deum dirigunt. Per *musar*, *disciplinam*, *castigationem*, *eruditionem*, sive *morum correptionem* intelligimus. Sunt ex Hebræis, qui satis doctè per hæc duo, *sapientiam* et *disciplinam*, timorem Dei et observationem mandatorum intelligunt. Et est sensus clausulæ pendens à primo versiculo : *Parabolæ Salomonis sunt, ut scias sapientiam*, h. e., virtutes quibus intellectus ornatur, quas in sapientia intelligimus ; *disciplinam*, h. e., virtutes quibus ornatur voluntas, h. e., quibus effrænæ et brutæ voluptates cohibentur, quas in *musar* comprehendit sapiens. Sequitur : *Ad intelligendum verbum prudentiæ* (*imere binah*), sive *sermones intelligentiæ* : nam ab *intelligendo* deducitur nomen *binah*. Et Aben Ezra, ex Rabbinis facile doctissimus, clausulam refert ad distinctionem inter rem et rem, juxta præscriptum legis, *inter bonum et malum*, *mundum et immundum*, *ne ponamus*, inquit, *tenebras lucem*, *neque lucem tenebras*. Aliter : *Ad intelligenda verba intelligentiæ*, h. e., verba quæ præbent intelligentiam, et prudentem efficiunt auditorem, ut de futuris rationem habeat, longeque cætera vincat animalia, quæ intelligentiâ carent. Porrò *ad intelligenda verba intelligentiæ*, geminatio intelligentiæ ad scipsum et alios referri potest, h. e., non solùm ut ipse intelligas, sed ut etiam alios docendi facultatem habeas. Denique, *ad intelligenda verba intelligentiæ*, h. e., verba quæ duplicem habent intelligentiam, alteram extrinsecùs et historicam, alteram intrinsecùs et secretiore sensu reconditam ; quasi diceret : ex his parabolis disces arcanorum eloquiorum intelligentiam.

VERS. 3. — AD SUSCIPIENDAM ERUDITIONEM DOCTRINÆ, JUSTITIAM ET JUDICIUM ET ÆQUITATEM (Hebr. : *Ad suscipiendam eruditionem intellectûs*). *Musar* eadem vox Hebræa, quam priori versiculo vertit interpres noster *disciplina*, in secundo reddit *eruditionem*, utrumque significat. Aben Ezra subaudit copulam ad hunc modum : *Ad suscipiendam eruditionem et doctrinam*, sive *intellectum* (ut est in Hebræo), ut quod in genere dictum est priùs de sapientiâ et disciplinâ, per partes explicari intelligamus ; ac si diceret : Non tam hanc vulgarem et profanam eruditionem suscipies ex his proverbiis, quàm eruditionem intellectûs vel cum intellectu, h. e., non eruditionem, sive virtutes morales quales tradunt philosophi, sed eas quæ cum intellectu et fide sunt conjunctæ. Aliter : *Ad suscipiendam eruditionem sive disciplinam* ; ut quod priùs dictum est : *Ad sciendam sapientiam et disciplinam*, referatur ad seipsum. Ex his proverbiis vel discet quisque seipsum castigare, sibi ipsi legem imponere, quæ omnium longè jucundissima est disciplina ; vel discet aliis obtemperare, acceptâ intellectione hujus operis ; vel denique *per intellectum suscipiet disciplinam, justitiam, et judicium, et æquitatem*. *Justitia in genere comprehendit cultum Dei, et omne opus bonum*, inquit Aben Ezra ; *judicium*, ut rectè judicet inter virum et virum, et recta in judicio loquatur ; et subauditur ex præcedentibus, *ad sciendam justitiam, et judicium, et æquitatem*, sive *rectitudines*. Aliter ex hoc libello suscipiet quis intellectum, ut faciat justitiam, judicium et æquitatem. *Judicium* refert Beda ad discretionem boni et mali, ut in genere intelligamus dictum, vel ad ea *quæ*

Comparatio autem petitur nunc ab animantibus, qualis est illa Luciani : *Iracundiores catellis, timidiores leporibus, adulantiores simiis, libidinosiores asinis, rapaciores felibus, contentiosiores gallis gallinaceis* ; item : *Cervo vivacior ; graculo loquacior ; lusciniâ vocalior ; viperâ virulentior ; vulpe dolosior ; echino asperior : anguillâ magis lubricus ; lepore timidior ; limace tardior ; delphino lascivior ; phœnice rarior ; vulture edacior ; glire somniculosior ; sue indoctior ; asello stolidior ; damâ pavidior ; hirundine bibacior*. Nunc à personis, ut : David fuit Mose mitior, Salomone sapientior, Samsone fortior, Machabæis animosior ; item : Alter est hic Nabuchodonosor, novus Goliath, noster hic Judas ; Christianorum hæc Susanna, Sara, Rebecca. Nunc à rebus inanimis, ut : Castus est nive candidior, melle dulcior, oleo tranquillior, auro purior ; acedus est plumbo stupidior, stipite tardior ; ebriosus est spongiâ bibacior, Adriâ iracundior, pumice siccior ; beatus est stellâ lucidior, sole splendidior. Tales sunt illæ Tertulliani, lib. 1 contra Marcionem cap. 1 : *Nihil tam barbarum ac triste apud Pontum, quàm quòd illic Marcion natus est, Scytha tetrior, Hamaxobio instabilior, Massagetâ inhumanior, Amazoniâ audacior, nubilo obscurior, hieme frigidior, gelu fragilior, Istro fallacior, Caucaso abruptior*, etc. *Quis enim tam castrator carnis castior, quàm qui nuptias abstulit ? Quis tam comesor mus Ponticus, quàm qui Evangelia corrosit ?*

Juvat Proverbiorum elegantiam, carmen vel rhythmus, qualis sæpè est in hisce Salomonis, præsertim in Hebræo, ubi multa sunt ὁμοιόπτωτα, id est, similiter cadentia et desinentia.

Allegoricè, Christi dogmata et sententiæ sunt *misle*, *parœmiæ et parabolæ* ; tum quia Christus more gentis suæ, putà more Syrorum, crebris utebatur parabolis et comparationibus, juxta illud : *Sine parabolis non loquebatur eis, ut impleretur quod dictum est : Aperiam in parabolis os meum*, Matth. c. 13, v. 35 ; tum quia sententiæ et dogmata Christi planè sublimia et regia sunt. Unde S. Chrysostomus, orat. 10 ex ultimis, tom. 5 : *Christus*, inquit, *Evangelium regni, ceu regium quiddam toti orbi promulgavit*. Christi enim dogmata omnia philosophorum placita tantùm superant, quantùm rex superat populum ; tum quia ex Evangelio quasi ex principio principante cætera fidei morumque dogmata derivantur ; tum quia Evangelium dominatur mentibus hominum, easque redigit in captivitatem et obsequium fidei, 2 Corinth. cap. 10, v. 5 ; tum denique τὸ *parabolæ* significat in hisce sententiis, sub litterali sensu multos latere mysticos et parabolicos, qui sublimius quiddam et spiritualius menti ingerant, spiritumque fidelium pascant et accendant.

(Corn. à Lap.)

rectâ discretione cum proximis agimus, inquit :

Vers. 4. — Ut detur parvulis astutia, et adolescenti scientia et intellectus. Hebræa veritas non utitur istâ varietate, sed priore loquendi phrasi, nempè, *ad dandum*, ut superiùs *ad sciendum, ad suscipiendum;* et subauditur *finis*, seu *utilitas, operis hujus erit, ad dandum parvulis.* Vox Hebræa *phthaim*, à verbo *phathah, suasit, attraxit, pellexit.* Et ferè in malam partem accipitur, pro his qui facilè persuasionibus ducuntur, h. e., rudibus et imperitis. Septuaginta, ἀκάκοις πανουργίαν, *puris, innocentibus, minimè dolosis,* in bonam partem. Hoc loco auditores suos sibi præparat Salomon, dùm neminem in his Parabolis neglexisse videatur ; imò omnium habuisse rationem, et inprimis eorum qui maximè indigent sapientiâ : cujusmodi sunt ætate moribusque juvenes, et quos ad suam doctrinam moralem inidoneos judicat philosophus. Hos inter primos admittit Salomon Christum adumbrans, qui dicit, Matth. 19 : *Sinite parvulos ad me venire, talium est regnum cœlorum.* Et sapientiæ evangelicæ maximè sunt capaces qui parvuli sunt, et de se humiliter sentiunt. Qui sunt *simplices sicut columbæ*, his necessaria est astutia, h. e., profunda cogitatio, astuta inventio, ingenii exercitatio in rebus judicandis, ut cum simplicitate columbinâ, serpentis jungatur prudentia, quam in hoc libello accipient, ut his proverbiis instructi, malorum persuasionibus et technis non capiantur ; imò ut astutiâ serpentinâ (Hebraicè ערמה) dolos, insidias et circumventiones animadvertere, prudenterque cavere possint ; q. d.: imperiti et parvuli hoc libello diligenter perlecto, prudentes evadent. Aben Ezra sic : *Hæ parabolæ subministrabunt*, supple *intelligentiam, ut per eas detur astutia imperitis, ut deponant stultam simplicitatem, quæ impedit quominùs ad sapientiam queant attingere; et adolescenti scientia et intellectus*, vel potiùs *scientia et cogitatio.* Indocta est ferè adolescentia, neque novit inter bonum et malum distinguere. Ex his parabolis omnium ferè virtutum et vitiorum scientiam accipiet, et intellectum, sive cognitionem, quâ quod honestum est eligat. Non enim scire virtutes laus est, sed sequi. *Scientia*, juxta Hebræos, distinguit inter veritatem et mendacium ; *cogitatio* vel *consilium*, honestum secernit à turpi ; quamvis parvulis et adolescentibus hæ parabolæ sint necessariæ, et hos inprimis sibi præparet auditores Sapiens, sunt etiam quàmlibet sapientibus utiles, juxta id quod sequitur,

Vers. 5. — Audiens sapiens sapientior erit, et intelligens gubernacula possidebit (1). Hebr. : *Audiet sapiens et addet doctrinam, et intelligens consilia possidebit.* In his proverbiis hujusmodi doctrina est quæ non solùm parvulis, sed etiam sapientibus possit esse usui, si modò velint audire, vel potiùs si velint obtemperare, et opere implere quæ docentur. Nam hæc pars philosophiæ in actione consistit, in quâ doctissimus est, qui maximè obtemperat. Sapiens igitur, vel qui omninò est sapiens, vel qui habetur sapiens inter homines, magnam accessionem sapientiæ faciet, si Salomonem nostrum studiosè audire velit. Aliter : *Si audiat sapiens has parabolas, addet doctrinam;* h. e. : Multa discet, et doctior evadet. Aliter : *Addet doctrinam*, quia magis erit idoneus ad docendum, et ut aliis addat doctrinam. Ex his tribus, secunda mihi maximè placet expositio. Potest denique intelligi, quasi in genere dictum : *Audiens sapiens*, ut non solùm ad auditum proverbiorum hujus libri referatur, sed ad auditum cujuscumque sapientiæ. Nemo usque adeò sapiens est, ut sapientior non possit esse audiendo. Imò quantò quis sapientior fuerit, tantò paratior ad audiendum, et tardior solet esse ad loquendum, Jac. 1. Sequitur : *et intelligens gubernacula*, Hebr., *consilia, possidebit*, Interpres Septuaginta secutus est, qui κυβέρνησιν vertentes, metaphoricè *gubernacula* pro *consiliis* posuisse videntur, quibus res agendas moderantur viri prudentes, ut clavo navem dirigit nauclerus. תחבולות *sunt consilia, vel cogitationes* (inquit David Kimchi) *quas secum volvit homo ac versat, quò meliores eligat;* solent enim posteriores cogitationes esse meliores, juxta proverbium. *Intelligens* sive *cogitabundus possidebit*, sive acquiret sibi ex his proverbiis cogitationes non quaslibet, sed versatiles et prudentes. In sensum non multùm differt à priore clausulâ, nempe : *Sapiens cùm audierit, sapientior erit*, ut vertit interpres, vel, *addet doctrinam*, ut nos ; quam versionem defendimus etiam nostri interpretis auctoritate, qui, Deuteron. 32, eamdem dictionem Hebræam לקח vertit, ut nos hoc in loco : *Concrescat ut pluvia doctrina mea.* Cui Chaldæus astipulatur interpres pro לקח ut est in Hebræo, מדעא *scientiam* reddens. Ab *accipiendo* nomen habet ; propriè *doctrinam* vel *legem*, *quam à majoribus traditam accepimus*, significat, vel לקח *vocatur scientia*, inquit Ezra, *propter suavitatem quam capit aliquis ex scientiâ ;* לקח enim significat *dulcescere.* Potest sensus referri ad moderationem affectuum, et totius vitæ tenorem, ut in hujus mundi fluctibus, neque prosperitate nimiùm elatus, neque adversitate depressus clavum amittat. Potest denique ad eos referri *qui præsunt in sollicitudine*, ut inquit Paulus, Rom. 12; qui veluti per mare hujus mundi trajicientes, aliosque secum transmittentes, per has parabolas edocti et intelligentiam assecuti, gubernacula possidere digni habebuntur.

(1) Saint Basile fait une attention particulière sur ces mots : *Et intelligens gubernacula possidebit.* « Le « sage, dit-il, vit dans le monde parmi les tentations « qui l'environnent, comme sur une mer toujours agitée. « Il veille sans cesse à la garde de son cœur, comme « celui qui tient le gouvernail du vaisseau ne le quitte « point. Il observe et il réprime ses passions, parce « qu'il les considère comme des vents furieux qui « peuvent exciter à tout moment les plus grands ora-« ges. Comme le pilote contemple les étoiles, le sage « est toujours attentif au ciel et à la loi de Dieu. C'est « de là qu'il prend les règles pour se conduire dans sa « route, et pour arriver au lieu où il tend. Enfin, il est « infatigable dans son application, et il ne se relâche « jamais de peur d'être semblable à ceux qui, ayant « leur vaisseau chargé de richesses, et s'étant tirés « d'une infinité de perils, se négligent lorsqu'ils ap-« prochent de la terre, et se perdent dans le port. »
(Sacy.)

VERS. 6. — ANIMADVERTENT PARABOLAM ET INTERPRETATIONEM, VERBA SAPIENTUM ET ÆNIGMATA EORUM, Hebr., *ad intelligendam parabolam*, etc. Mihi placet ut retineatur latinè sicut hebraicè idem sermonis color et loquendi modus, ut faciliùs intelligamus sensum pendere à primo versiculo hucusque, ad hunc modum : Non solum ad ea quæ diximus utilis est parabolarum libellus, verum etiam ad intelligendam quamcumque parabolam et interpretationem : h. e. : Ex his intelliget sapiens quivis, et alias scripturas parabolicas, et interpretationem earum. Sunt ex Hebræis qui vocem *interpretationem*, non ad parabolam, sed ad proprietatem linguæ et elegantiam referunt, quasi ex hoc libello optimè discatur Hebræa lingua. Et מליצה *parabola est*, inquit Aben Ezra, *ex qua verbum aliud egreditur, cùm unum dicitur et aliud intelligitur. Ænigma* verò verbum occultum sive tectum, quod intelligi non potest nisi explicetur. Interpretes ferè omnes *verba sapientum et ænigmata eorum*, ad verba prophetarum referunt, quæ sunt ænigmatibus involuta, juxta illud Psal. 49 : *Inclinabo in parabolam aurem meam, aperiam in citharâ ænigma meum*. In Hebræo *ænigma meum*, vox eadem quæ hoc in loco legitur. Aliter, *ad intelligendum parabolas*, ut ex præcedente pendeat versiculo : Ubi audierit sapiens nostras parabolas, tantùm doctrinæ adjiciet, ut intelligat alias scripturas parabolicas cum interpretatione earum. *Verba sapientum cum ænigmatibus*. h. e., quantùmvis obscura et difficilia. Porrò quatuor illa quæ in contextu ponuntur, nempe *parabola* et *interpretatio*, *verba sapientis* et *ænigmata*, redacimus ad duo, idque duplici ratione : vel ut intelligatur secunda clausula replicare primam (quod frequens est cùm in hoc, tùm in Psalmorum libro), et erit sensus : Ad intelligendam parabolam et interpretationem, h. e., verba sapientum et ænigmata eorum ; vel ut idem sit *parabola* et *ænigma*, idem *interpretatio* et *verba sapientum*, et sit sensus non multùm diversus à priore, videlicet *ad intelligendum parabolam*, h. e., ænigma parabolæ, et *interpretationem*, h. e., verba sapientum ; vel denique ut per *parabolam* et *interpretationem* unum intelligas : nam *parabolam* non *animadvertit* neque intelligit, qui eamdem interpretari nequit ; *verba sapientum animadvertet*, h. e., intelliget ænigmata eorum. Si quis quatuor distincta malit intelligere, abundet quisque suo sensu ; mihi verò secunda commentatio maximè placet.

VERS. 7. — TIMOR DOMINI PRINCIPIUM SAPIENTIÆ : SAPIENTIAM ATQUE DOCTRINAM STULTI DESPICIUNT. Hebr. : *Timor Domini principium scientiæ ; sapientiam et eruditionem stulti despexerunt*. De duplici timore distinctionem nemo ferè ignorat, quorum *altero*, ut inquit Augustinus, *timetur ne judicetur in tormentum supplicii, sed hunc foràs mittit charitas ; altero, ne amittatur gratia beneficii*, juxta illud Pauli, Rom. 11 : *Tu fide stas, noli altum sapere, sed time*. Multiplex est hujus versiculi intelligentia : prima timere Deum, h. e., revereri et colere unum Deum, est principium et radix omnis scientiæ ; q. d. : Qui hoc ignorat, nihil novit. Omnis sapientiæ, sive scientiæ (ut est in Hebræo) est ignarus. Et juxta hunc sensum loquitur Abraham, Gen. 20 : *Forsitan non est timor Dei in isto loco*, h. e. : Non credunt neque colunt Deum. Et Deut. 4 : *Congrega ad me populum, ut audiant sermones meos, et discant timere me*. Potest ad præsentem Salomonis scientiam referri quod dicitur : Initium scientiæ, initium scientiæ nostræ quam in hoc opere tradere decrevimus, sumatur à timore Domini. Nam ut timor Domini cujuscumque scientiæ est initium, sic est etiam sapientiæ et disciplinæ, quas omnes sequuntur et amplectuntur, præter stultos. Soli stulti despiciunt sapientiam quâ Deus cognoscitur, et disciplinam quâ mores corriguntur. Tertia expositio : Initium scientiæ quam ex Scripturis haurimus sacris, est timor Domini, quem lex Mosaica maximè docet. Ex lege igitur tanquàm principium discimus timere Deum ; ex Evangelio verò, sapientiam et disciplinam, h. e., fidem et integritatem vitæ. Denique si voces Hebræas perpendimus, alium quodammodò sensum inveniemus : ראשית enim, non tam *principium* quàm *primitias* et *præcipuam cujusque rei partem* significat. Primitias frugum offerre Deo lex Mosaica passim jubet, ubique suprà dictâ voce Hebræâ usa ; juxta quem sensum *primitias dormientium* vocat Christum Paulus, 1 Cor. 15, h. e., non solùm primam, sed præcipuam et electam partem. Et erit sensus versiculi : *Principium scientiæ*, h. e., præcipua inter scientias est timor Domini, cognoscere Deum esse timendum, tanquàm omnium Dominum ; et hic sensus mihi maximè placet. *Sapientiam et disciplinam stulti despexerunt*. Juxta ambiguitatem sermonis Hebraici sic verti potest : *Timor Domini est initium scientiæ, initium sapientiæ, et initium disciplinæ, quem timorem stulti* hactenùs *contempserunt*. Hebræorum commentarii tradunt *scientiam* in genere comprehendere sapientiam et eruditionem, ut sit sensus : Timor Domini est principium scientiæ, h. e., sapientiæ et eruditionis ; et supplere oportebit : Quam stulti despexerunt. Quod si vulgarem versionem sequamur, quam sequuntur hoc in loco omnes interpretes, erit sensus : Stulti despiciunt sapientiam et disciplinam, quia non timent Deum, h. e., cùm principium et præcipuam partem sapientiæ non amplectantur, neque sapientiam et disciplinam, quas nos traditori sumus, magni faciunt. Sed illis omissis qui sapientiam Dei spreverunt in semetipsis, filium suum erudire aggreditur Sapiens.

VERS. 8. — AUDI, FILI MI, DISCIPLINAM PATRIS TUI, ET NE DIMITTAS LEGEM MATRIS TUÆ (1). Ut filii patres libenter auscultent, et correptionem, sive admonitionem libenter admittant, æquum est, primò, quòd liberos suos monendo et instituendo suo fungantur

(1) *Auditio* comprehendit *obsequium*. *Filium* compellat eum qui hasce sententias legerit, pro more et aliarum gentium, quo magistri discipulos, patrum suum in eos affectum ostendentes, *filios* appellant. Ita *Ferid eddin-Attar*, Persa, in suo *Pend-Nameh*, i. e., Consiliorum libro, lectorem quàvis ferè paginâ, *ò fili!* alloquitur, ut observat Umbreit. Vid. horum illum à Silv. de Sacy edit. (Paris 1819.) p. 10, 11, 16. *Et ne dimittas* ex animo, negligas, susque deque habeas *doctrinam matris tuæ*. *Mater* parallelismi cum *patre* servandi causâ pro magistro ponitur. (Rosenmuller.)

munere; deinde quòd nemo eos majore prosequatur amore quàm parentes. Porrò cùm sint majores natu, nobis scire plura illos verisimile est; ideò dicit Salomon : *Fili mi*, quisquis es, *audi patris tui disciplinam.* Observant Hebræi, non dixisse Salomonem : *Sequere vestigia patris*, sed, *audi disciplinam;* solent enim patres etiam mali rectè filios admonere, juxta illud Evangelii, Luc. 11 : *Vos cùm sitis mali, nôstis bona data dare filiis vestris; quantò magis Pater vester cœlestis!* Juxta simplicissimum sensum de seipso loquitur Sapiens, qui animo verè paterno omnes, maximè juvenes, instruere volens, inquit : *Audi, fili mi, disciplinam patris tui.* Per אם *matrem,* אום *populum*, et *cœtum* sive *congregationem* alicubi intelligunt Hebræi. Si Deum omnium patrem intelligamus (*numquid non ipse est pater tuus qui possedit te, fecit et creavit te?* Deut. 32, 6), erit sensus, juxta Paulum, Hebr. 12 : *Patres quidem carnis eruditores habuimus, et verebamur eos; num multò magis obtemperabimus Patri spirituum, et vivemus?* De matre non dixit : *Audi disciplinam matris*, nam ex priori clausulâ subauditur, videlicet : *Audi disciplinam matris.* Et quod sequitur ad utrumque potest etiam referri : *Ne projicias legem;* potest verti, *ne evellas legem matris.* Solent enim matres magnâ sedulitate, veluti plantare monitiones et legem præscribere, quæ si crescere permittantur, fructum aliquando ferent. Quòd si *evellere* juxta Hebræum vertatur, erit metaphora sumpta ab hortulanis, qui simul evellunt et projiciunt malas herbas. Porrò opportunè post timorem Domini, et cultum unius Dei obiter commendatum, in quo præcepta primæ tabulæ possumus intelligere, ad paternum descendit honorem, patri filium obtemperare jubens, etiam castigationem et disciplinam imponenti; simul monens patrem sui officii, quasi ad paternam spectaret auctoritatem et prudentiam, filium corrigere. Matris est monere, et præcepta salubria potius instillare quàm corrigere, ut quæ nimiùm tenerè filium ferè diligit. *Projicere legem matris* est, juxta sensum sublimiorem, Ecclesiæ præcepta contemnere, majoribus non obtemperare, quorum auctoritate mores subditorum moderatos esse oporteret.

Vers. 9. — Ut addatur gratia capiti tuo, et torques collo tuo. Hebr. : *Quia additio vel conjunctio gratiæ sunt capiti tuo, et torques gutturi tuo. Hoc est primum mandatum in promissione*, inquit Paulus, Ephes. 6, nimirùm : *Honora patrem tuum et matrem tuam, ut sis longævus super terram.* Cæterùm Salomon præmium quod debetur juvenibus qui parentibus libenter obtemperant, his rebus confert quibus illa ætas maximè solet oblectari; nempe splendido ornatui, coronis et diademati, auro et gemmis splendentibus, torquibus denique qui pendent ex humeris nobilium, quibus rebus oculis vulgi plurimùm commendari putantur. Et sensus erit versiculi (ut in Hebræo habetur) : *Erunt*, supple *disciplina patris et lex matris, tanquàm collectio* vel *cumulus gratiæ, et additio charismatum capiti tuo, et tanquàm torques collo; q. d. : Gratiosus* omnibus videberis, sic ornatus favore et gratiâ, ut omnes te libenter aspiciant, omnes complectantur et exosculentur, et maximi te faciant; ut qui patris disciplinâ et lege matris juvenis morigerus et studiosus evaseris. Verbum Hebræum לוה duo significat, nempe *addere* sive *copulare*, et *fœnerari*, sive *dare ad fœnus.* Priorem interpretationem sequuntur interpretes, nempe *ut addatur*, sive *copuletur.* In Hebræo *additio gratiæ*, vel, *additio earum rerum quæ gratiam et favorem conciliant capiti, et quasi torques collo*, h. e. : Undique, ex omni parte, quòcumque te vertas, si disciplinam patris audiveris, et legem matris retinueris, omnibus virtutum ornamentis decorus et conspicuus eris. Denique, juxta sensum historicum, per *gratiam* vel *favorem* et *laudem*, quam omnes tali tribuunt juveni, possumus intelligere vel honores insignes, quos facilè in republicâ benè institutâ assequentur juvenes qui à pueritiâ patris disciplinam, et matris legem amplectuntur. Alioqui *capitis gratia* sive *diadema*, et *torques colli*, qui dependet in pectus, regum sunt ornamenta, et victoriam promittunt. Nam qui statim à teneris annis hujusmodi virtutibus fuerint præditi, de mundo, de carne et de diabolo victoriam facilè reportabunt. Juxta Hebræos, qui *additionem gratiæ* legunt, omnium virtutum cumulus intelligitur, ut dictum est.

Vers. 10, 11, 12. — Fili mi, si te lactaverint peccatores (1), ne acquiescas eis, vel si te decipere velint, ne consentias. Si dixerint : Veni nobiscum, insidiemur sanguini, abscondamus tendiculas contra insontem frustra, deglutiamus eum sicut infernus viventem, et integrum quasi descendentem in lacum. Hebr. : *Fili mi, si alliciant te peccatores, noli. Si dixerint : Veni nobiscum, insidiabimur sanguini innocentis gratis. Deglutiemus eos sicut infernus vivos et integros, sicut descendentes in puteum.* Inter patris admonitiones primum est, ut filios à malorum declinet colloquiis et societate. Nam *sensus et cogitatio hominis prona est ad malum à nativitate suâ*, Genes. 6; præsertim si improbus persuasor ad naturæ fragilitatem accedat. Porrò juvenilis ætas, malis consiliis admodùm est obnoxia, à quibus suum filium deterrere studens Salomon, exemplum proponit de latronibus et sicariis, qui publicas obsident vias, qui prædantur, et strangulant homines innocentes. De hujusmodi, inquam, potissimùm proponit exemplum, quòd maximè soleant alios allicere ad similia facinora, quò faciliùs efficiant quod moliuntur. Solent prætereà hujus farinæ homines certis quibusdam uti persuasionibus, quibus imperiti juvenes faciliùs pelliciantur ad malum. Primùm pollicentur fore secretum quod agunt, nam pudore et verecundiâ cohibentur juvenes à flagitiis. *Insidiabimur sanguini, abscondemus nos contra innocentem gratis;* sic Hebr.; nam *tendiculas* adjecit interpres, nihil enim huic voci respondet in Hebræo. Sunt ex Hebræis qui putant voces illas *contra innocentem gratis*, sive *frustra*, non esse ex verbis latronum, sed Scripturam adjicere

(1) Id est, pellexerint. Propositis quærendæ sapientiæ causis, nunc amovet obstacula; orditur autem ab avaritiâ, quæ malorum omnium radix, teste Paulo 1 Tim. 6, 10. (Bossuet.)

per parenthesim; q. d.: Ista absconsio quæ fit contra innocentem, frustra fiet; res ad lucem aliquando veniet, et de vobis ob effusum sanguinem innocentis supplicium sumetur; vel sunt verba latronum, *contra innocentem gratis*, contra eos qui nobis non nocuerunt. Deinde à facilitate persuadent, nam difficultas multos deterret à vitiis. *Deglutiemus eos sicut infernus, vivos et integros, ut qui descendunt in lacum*. Vox Hebræa שאול ambigua est, significans *sepulcrum* et *infernum*. Similitudo quibusdam meliùs quadrare videtur, si legamus *sepulcrum*. Nobis satis arridet versio vulgaris, eò quòd in contextu legamus: *Et devorabimus eos sicut infernus vivos*; videtur alludere ad historiam, ubi legitur aliquos vivos cum rebus omnibus fuisse receptos in abyssum. Eritque unus sensus primæ clausulæ et secundæ hujus versiculi: nam per *vivos et integros*, eosdem intelligimus; per *infernum* quoque sive *sepulcrum* et *lacum*, idem; i. e., non minore negotio deglutiemus eos, etiamsi multi fuerint innocentes, quàm si in fossam inopinantes aliquis detrudat. Nolunt mutilare quemquam, aut vulnerare, ne prodantur; sed totum hominem è medio subitò tollere, et veluti subitaneo sepulcro claudere, et in abyssum submergere, ut nullum hujus facinoris supersit vestigium, h. e., magnâ facilitate et nullo nostro periculo. Denique ex lucro solent peccatores lactare juvenes, ut sequitur.

Vers. 13. — Omnem pretiosam substantiam reperiemus; implebimus domos nostras spoliis. Prædam capiemus opulentam, ædes implebimus et ornabimus spoliis. Te moveat saltem prædæ magnitudo, cùm juvenis sis, et multis indigeas rebus, inquiunt peccatores, qui imperitos juvenes ad barathrum malorum secum trahere moliuntur; quamvis ipsi sint veluti duces, et in illis rebus jam assuefacti, ut suo jure possint vindicare sibi primas partes in prædâ, tamen omnem æqualitatem pollicentur, usque adeò ut in communem velint conferre loculum, et ut sorte ac æquissimo jure fiat partitio, juxta ea quæ sequuntur.

Vers. 14. — Sortem mitte nobiscum (1), marsupium sit unum omnium nostrum. Hebr.: *Sortem tuam projicies inter nos, loculus unus erit omnibus nobis*, quasi dicerent: Si volueris statim partem tuam capere ex prædâ, æquâ sorte tua portio tibi cedet, ut liber abeas cum ingente pecuniâ. Quòd si unà nobiscum manere volueris, in commune conferemus omnia, ut summa sit æqualitas, et marsupium commune omnium nostrûm. Sed juvat hanc malorum hominum orationem et persuasionem ad malum repetentes, perpendere propiùs, juxta contextum Hebræum: Fili, si persuadeant tibi peccatores ut societatem ineas cum illis, ne consentias, quamvis magna promittant, et dicant: *Veni nobiscum, insidiabimur*, vel, *insidiemur, sanguini*, h. e., per insidias effundamus sanguinem, vel insidiemur sanguini humano; *abscondemus*, supple *nosmetipsos*, h. e., secretò agemus, *contra innocentem gratis*; quasi dicerent: Ponemus insidias non solùm inimicis nostris, sed etiam innocentibus, qui nobis nullâ re nocuerunt. Aliter: *Abscondemus nosmetipsos ad innocentiam, gratis*, vel *sine causâ*; utrumque enim vox Hebræa significat, h. e., eâ ratione faciemus omnia, ut innocentes habeamur, ut nemo possit nos accusare. Quod ad facilitatem negotii spectat, *absorbebimus eos vivos*, sicut sepulcrum absorbet cadavera integra; quæ à feris devorantur, paulatim consumuntur; sed sepulcrum vel fossa unico morsu corpus totum devorat. Facilitatem operis nefarii hâc similitudine expressit: *Absorbebimus eos integros, sicut qui descendunt in foveam*: h. e., absque negotio erimus viribus superiores, et primo statim impetu superabimus. *Omnem substantiam pretiosam*, omnimodas opes, non solùm ad necessitatem victûs nostri, sed etiam *ædes implebimus spoliis*. Hebræorum commentarii referunt hoc quod dicit, *vivos et integros deglutiemus eos*, ad opes et vires; q. dicat: Quamvis validi et potentes fuerint, superabimus eos, et integras opes accipiemus. Locus hic ad Christi tempora refertur, cujus sanguini innocentissimo insidias posuerunt peccatores, vivum et integrum cum doctrinâ et nominis famâ deglutire festinaverunt; sed de sensu mystico, quem et nos obiter attingemus, Bedæ doctissimos habemus commentarios; nos historicum potissimùm prosequimur, idque juxta veritatem Hebræam.

Vers. 15, 16. — Fili mi, non ambules cum eis, prohibe pedem tuum a semitis eorum. Pedes enim eorum ad malum currunt, et festinant ut effundant sanguinem. Hebr.: *Fili mi, non ambulabis in viâ cum illis. Prohibe pedem tuum à semitis eorum. Nam pedes eorum ad malum current, et festinabunt ad effundendum sanguinem. Noli ambulare in viâ cum illis*, h. e., noli habere commercium cum illis; et quamvis societatem frequenter jungamus cum ignotis hominibus in itinere, tamen cum hujusmodi tantùm absit ut jungas amicitiam, ut ne per viam quidem publicam velis cum illis incedere; vel potiùs metaphoricè dixit: *Ne ambules in viâ*, pro, *ne sequaris eorum vivendi rationem*, juxta id quod sequitur: *Sed prohibe pedem tuum à semitâ eorum*; ne discas opera et studia eorum. Nam *via* in Scripturis mores et consuetudines significat. Geminat *viam* et *semitam*, ad majorem energiam; vel, juxta Hebræos, neque publicè neque secretò cum illis quidquam negotii tractes. *Nam pedes eorum ad malum currunt*. Longè alius erit exitus rei quàm primâ fronte præ se ferunt hi qui te lactare volunt; ingentem pollicentur prædam, sed in omne nefas ruunt et festinant; h. e., celerrimè currunt, et incidunt in homicidium, quod ex latrociniis solet sequi. *Ad malum current*, et damnum inferendum innocentibus, vel *ad malum quod sibi inferunt ipsis*, juxta Hebræos, quasi dicat: Festinant dare occasionem ut sanguis ipsorum proprius effundatur; et juxta hunc sensum benè quadrabit similitudo sequens, de rete quod suspenditur ad capiendas aves.

Vers. 17, 18, 19. — Frustra autem jacitur rete

(1) Velut ad partiendam prædam. *Marsupium unum sit*; alia quidem sortiamur; communicemus verò pecuniam. Specie amicitiæ ac fidei ducunt; communia enim amicorum omnia. (Bossuet.)

ANTE OCULOS PENNATORUM (1). Hebr. : *Frustra* vel *gratis spargitur rete in oculis omnis pennati*). IPSI QUOQUE CONTRA SANGUINEM SUUM INSIDIANTUR (1), ET MOLIUNTUR FRAUDES CONTRA ANIMAS SUAS. (Hebr. : *Et ipsi sanguini eorum insidiabuntur, abscondentur contra animas eorum*). SIC SEMITÆ OMNIS AVARI, ANIMAS POSSIDENTIUM CAPIUNT. Hebr. : *Sic semitæ omnis avarè cupientis lucrum*, vel *laborantis avaritiâ, animam dominorum illius capient*). Juxta sententiam Hebræorum, duobus prioribus versiculis similitudo proponitur, et in tertio similitudinem ad suum accommodat institutum. Hebræi similitudinem diversis explicant modis : primò, ut vox Hebræa חנם vertatur non *frustra*, ut interpres vertit, sed *ultrò* et *gratuitò*, et referatur חנם *gratis*, ad eos qui aucupantur, non ad aves, et ut suppleantur aliquot verba, ad hunc modum : Ultrò spargitur, granum supple, aut esca, circa rete, vel propè rete, in oculis pennatorum, quod faciunt aucupes ut aves capiant, et nihilominùs insidiantur sanguini earum, et abscondunt sese contra animas avium, quibus granum gratis sparserunt. Sic, subaudi isti latrones et sicarii, qui erga te tantam præ se ferunt benevolentiam, quasi velint sine negotio et sine periculo te locupletem facere, cogita non minùs illos insidias ponere animæ tuæ, quàm aucupes avibus quibus escâ dispersâ blandiri videntur. Imò cujuscumque avari, sive prædonis animæ, ipsa avaritia et desiderium inexplebile ponit insidias et capit animam illius, qui deditus est lucro, cum rapinâ et homicidio. Aben-Ezra, vertens locum, ut D. Hieronymus nempe, *frustra jacitur*, vel *extenditur rete*, ad stoliditatem et aviditatem avium refert, non ad eos qui extendunt, ut sit sensus : Ante oculos pennatorum frustra extenditur rete, quod ad aves spectat, cùm illæ non animadvertant rete extensum, sed prædâ illectæ capiuntur, et non vident quòd illi, scilicet aucupes, insidiantur animabus illarum; q. d. : Escam vi-

(1) *Nam frustra sparsum* est *illud rete* quod *in oculis*, in conspectu *omnis alitis* sparsum est, quomodò Durellius rectè utrumque versûs hemistichium jungere docet; מזרה, *sparsum*, de reti h. l. dicitur, quod super humum projicitur, et hinc *sparsum* disjectumque dici potest, quemadmodùm Latini rete *jacere* dicunt. Huntius (*Observations ou Proverbes* p. 55) vertendum putat *conspergitur rete* scilicet granis, quod Arabicum verbum, respondens verbo Hebraico, teste Schindlero in Lexico pentagl., de sparsione præsertim granorum usurpetur. Verùm scitè monuit Schnurrer in *Dissertat.*, p. 100, quanquàm certissimum sit illud arabicum cum nostro verbo conferri rectissimè, nihil tamen facere illud posse ad probandam novam illam ab Huntio propositam versionem. « Nam *spargendi* quidem notionem habet « verbum arabicum, *conspergendi* verò nequaquàm. » Alii, ut Datius, מזרה, *expansum* interpretantur, collato arabico, quod tamen, uti jam Muntinege animadvertit, non denotat super loci alicujus superficiem quid extendere, sed : *Æqualiter distendit, ut implendo fit utrem.* Attamen et ipse Muntinghe *expansum* vertit, sed ex Syriaco cujus radix à Castello notatur : *extensus, pandiculatus est.* Sed quùm haud constet, Hebræis verbum מזר *expandendi* significatu in usu fuisse; malumus existimare, rete *sparsum* disjectumque poeticè hìc dici pro reti expanso, quàm significationem verbo tribuere talem, quæ justis argumentis demonstrari nequeat. *Possessor alæ* est volucris, phrasi Hebræis satis receptâ, ut 2 Reg. 1, 8, *possessor pili* est pilosus, et Dan. 8, 6, *possessor cornuum*, i. e., cornutus vocatur aries. Similiter Lucretius, l. 2, 867, volucrem dicit *pennipotentem.* Jam expensis hujus dicti singulis verbis, videndum quò spectet et quisnam illius sit sensus; in quo explicando tot ferè sunt sententiæ quot interpretum capita. Sententiarum diversitas ortum ducit è voce חנם, *frustra.* Prima igitur sententia est eorum qui sic exponunt : Immeritò et absque causâ expanditur rete ad capiendas innoxias aves, ita absque merito, iniquè innocuis hominibus latrones tendunt insidias. Ita Levi Ben Gersom, Munsterus, alii, qui hunc versum conjungunt cum eo qui proximè antecedit, quo quùm latrones ad effundendum sanguinem properare dicantur, nunc subjiciatur, cujus ille sit sanguis? videlicet indiscriminatim *pennatorum* quicumque modò facultatum plumis sint instructi; his absque culpâ et merito illos tendere insidias. Quæ sententia tamen post versum 11 otiosa et supervacanea apparet. Vix dubium, חנם h. l. *frustra* valere; nec tamen qui sic capiunt, in constituendo sensu et consilio hujus similitudinis inter se consentiunt. Sunt enim, qui aucupum retia avibus incassùm expansa, i. e., sceleratorum insidias piis frustra paratas spectari existiment, ex illo Ovidii Remed. amor. 516, dicto, quod et in proverbium abiit :

Quæ nimis apparent retia vitat avis.

Ita C. B. Michaelis : « Sensus est, frustra aucupes « esse, cùm retia palam et spectantibus avibus vol« vunt revolvuntque, nec eos quidquam facilè captu« ros. » Quod tamen universi sermonis nexui tantùm abest ut conveniat, ut eumdem potiùs haud parùm turbet et impediat. A. Schultens sensum censet esse hunc : Nulla ales tam stupida, quæ se in rete ante oculos ejectum induat; at perditissimi hi peccatores suis manibus, sub suis ipsorum oculis, eas struunt tendiculas, quibus in certissimam pestem, necemque semet ultrò involvant. Quod secutus Schnurrerus locum hoc modo exponit : « Quùm ne aves quidem sint « tam stupidæ ut in rete irruant, quod est palam ipsis« que spectantibus positum, scito pravos illos homi« nes, dùm aliis insidiantur, in præsentissimo suæ « ipsorum vitæ discrimine versari; quòd si itaque, « monitus de certitudine periculi, irretiri te passus « deinde fueris, sanè oporteat te aviculâ esse multò « stupidiorem. » Quam interpretationem et Umbreit adscivit. A quâ in rei summâ haud differt Dathius : « Rete tibi tenditur; sed jam admonitus de isto peri« culo volucres imitare, quæ cùm viderunt rete sibi « tendi, aucupum spem frustrantur et avolant. » Verùm quùm et versus qui proximè præcedit, et ii qui sequuntur, versentur in describendâ hominum sceleratorum agendi ratione, quâ in suum ruunt exitium, eòdem et hic versus collineabit. Quod quùm intelligerent Jarchi et Aben Esra, illum rectè in hunc modum exposuère : Latrones illi incauti nimis et præcipites in suum exitium ruunt avium more, quæ ubi escam advertunt juxta rete, tantâ in illam cupiditate feruntur, ut rete coram ipsis expansum et exitiosum non animadvertant nec curent; ita avibus frustra est rete expansum, quod eas à descendendo ad grana devoranda deterrere debuit. Sic improbi et perditi homines ita quæstûs desiderio flagrant, ut rete tensum non animadvertant, id est, malum quod impendet ex scelere, vel à judice et magistratu, si capiatur, vel certè à Deo. Quâ ex interpretatione hæc similitudo non tantùm continet validum dehortationis argumentum, verùm et aptè cum iis quæ præcedunt et sequuntur cohæret. Græcus Alexandrinus versum ita reddidit : *Non enim injustè extenduntur retia pennatis*, volucribus; « Sententia, inquit, Jaegerus, diluta et jejuna. »

(Rosenmuller.)

(1) Dùm alios capere moliuntur, ipsi se in laqueos inducunt; canente Psalmistâ : *Incidit in foveam quam fecit*, Psal. 7, 16; et iterùm : *Qui diligit iniquitatem, odit animam suam*, Psal. 10. 6. (Bossuet.)

dent, et rete non vident. Sic multi flagitiosi prædam respiciunt : *Omnem substantiam pretiosam capiemus*, inquiunt, sed non vident pericula, non vident rem esse capitalem, et morte plectendam, et dùm alieno insidiantur sanguini, ipsi pœnas morte luunt. Juxta sensum tertii versiculi : Sic est via omnis avari, sive raptoris, ipsa avaritia tandem ad necem ducit animam rapientis. Tertiam explicationem habemus à Levi Ben Gersomi, qui vertit adverbium חנם, *frustra* et *sine causâ*, et refert ad innocentiam avium ; q. dicat : Aviculæ nihil tale meruerunt, neminem læserunt, et proinde, ut sine causâ extendere solent aucupes rete ad capiendas aves ; sic isti peccatores insidiantur sanguini alieno, et occultè agunt ut interficiant innocentes qui nihil tale meruerunt ; ut ad exaggerationem et amplificationem referatur, et ut magis deterreat suum filium à consortio eorum ; quasi diceret : Sanguinem humanum effundere gravissimum crimen est, verùm innocentium sanguinem sine causâ effundere est immane flagitium. Et juxta hanc intelligentiam similitudinis, sequetur sensus tertii versiculi : Sic est via prædatoris, ut non sit contentus lucro, nisi animam accipiat possessoris. Ad hunc modum ferè Hebræi hos tres versiculos explicant, ut in duobus primis proponatur simile, et in tertio intelligamus per *aucupes*, qui extendunt rete, latronum insidias contra innocentes, quorum prædâ non sunt contenti, nisi sanguinem quoque et vitam capiant ; vel ut sanguinem proprium effundant, et animam perdant. Nostri interpretes longè aliter hunc locum explicant, nempè ut metaphoricè intelligatur Salomon loqui potiùs quàm similitudinem proponere, quasi his verbis : *Frustra jacitur rete ante oculos pennatorum*, revocaret suum filium ab amore rerum terrenarum, et à rapinâ. *Frustra jacitur rete* ; quasi diceret : Aves quæ vident rete suspensum non capiuntur, sed videntes periculum cavent ; sic juvenes qui rebus cœlestibus sese oblectant, qui mente et cogitatione sursùm volant, ab istis malis hominibus decipi non possunt, sed statim intelligunt pericula, et quàm horrendum sit sanguini innocentium insidiari. Id quod nemo potest facere, nisi periculo vitæ suæ et salutis. Mihi optimè placet expositio Hebræorum. Secunda, quæ est Aben-Ezra, cui subscribit auctor Commentariorum Hebræorum, inquiens : *Affert similitudinem, quæ docet quâ ratione isti peccatores sunt sibi ipsis causa malorum* ; et tertius versiculus claudens similitudinem, reciprocum habet sensum : Omnis avarus qui alienas rapit opes, animam propriam capit, h. e., ad mortem deducit seipsum, ut יקח sensum habeat, juxta illum locum : *Cape animam meam*, 3 Regum. Nos tertium denique versiculum, quo totum hunc locum claudit, in genere dictum intelligimus contra avaritiam, quæ, ut inquit Paulus, *mergit homines in interitum et perditionem*, 1 Tim. 6. Est enim radix omnium malorum, et aufert animas eorum qui eam possident, aut potiùs ab avaritiâ possidentur.

VERS. 20. — SAPIENTIA FORIS PRÆDICAT (1), IN PLATEIS DAT VOCEM SUAM. Hebr. *Sapientiæ foris clamatunt, in plateis dabit vocem suam*. Pessimorum hominum audivimus consilia, quæ quantumvis pulchra et blanda videantur in principio, tamen imperitos ad extremum pertrahunt miseriam ; quos ad longè diversa consilia flectere conatur Salomon. Cæterùm quò plus ponderis habeat illius monitio, Sapientiam ipsam loquentem introducit, et in confusionem humanæ stultitiæ et ignorantiæ, quæ tot erroribus sese implicat, ostendit sapientiam omnibus esse obviam ; non latere in tenebris, neque in desertis aut longinquis locis, quasi ad eam non pateret aditus ; imo palam prædicare eum magnâ voce, omnibus locis, præsertim publicis, in plateis, in vicis, in ipsis foribus et portis civitatis, in foro ubi concursus fit hominum, ne quis suæ stultitiæ prætexat difficultatem assequendi sapientiam. Possumus intelligere per *vices* et *plateas*, ignobile vulgus hominum, per *portus civitatis*, , judices et magistratus, per *medium urbis*, divites et potentes, qui civitatis optima quæque loca incolunt ; quasi diceret sapientiam esse communem omnibus ordinibus hominum, qui clamantem et concionabundam volunt audire Sapientiam. *Omnibus debitor sum* (inquit Paulus), *sapientibus et insipientibus*. Sed quid tandem intelligimus per istam sapientiam, tam obviam et familiarem? Hebr. libenter intelligunt legem Moysi, cujus intelligentiam et memoriam voluit esse vulgarem et publicam, scribi in foribus ædium, in fimbriis vestimentorum. *Meditaberis*, inquit, *sedens in domo tuâ, et ambulans in itinere, dormiens atque consurgens, et ligabis ea quasi signum in manu tuâ ; eruntque et movebuntur ante oculos tuos, scribesque ea in limine domûs tuæ*, Deut. 6. Nos potiùs *Christum Dei sapientiam* intelligimus, *qui factus est nobis sapientia et justificatio*, juxta Paulum ; *qui palàm locutus est mundo, et in occulto locutus est nihil*, sed suis jussit, *quæ audivissent in aure, prædicare super tecta ; quorum sonus in omnem terram exivit* ; hæc est igitur sapientia evangelica, quæ in apostolicis viris multiplicata, et in diversis ecclesiis enuntiata. Juxta Hebræum in plurali *sapientiæ* vocantur. Sic enim hunc legunt versiculum Hebræi : *Sapientiæ foris vociferabitur, in plateis dabit vocem suam* ; in futuro, ut per formam ipsam loquendi magis ad Christum referatur locus quemadmodùm et præcedentia ; Christo Dei sapientiæ insidiati sunt, et necem ejus machinati sunt Scribæ et Pharisæi, et innocentissimum fuderunt sanguinem ; quamvis hæc tam concinnè Christo coaptentur, ut vel historicus sensus videri possit, quem nos inprimis assequi conamur, tamen potest locus aliter, juxta sensum historicum, exponi : nempe multiplicem sapientiam quæ foris vociferatur, aut hanc quam in hoc opere complexus est Sapiens, et divulgandam curavit ; aut sapientias intelligimus, quibus seniores et prudentiores viri passim pollent, et qui non desinunt monere imperitos, et castigare imprudentes ; aliqui exemplo vitæ, aliqui sanâ doctrinâ, alii denique auctoritate legum et castigatione : qui etiam antiquitùs in

(1) Aliud argumentum conquirendæ sapientiæ, ipsa facilitas, quòd obvia omnibus ac patens ultrò occurrat quærentibus. (Bossuet.)

portis civitatum, et locis publicis, ad corripiendos malorum mores, omnibus sese offerre solent. Denique si videatur, per *sapientiam*, quæ tantâ curâ clamitat, et dat vocem suam, naturalem cognitionem et legem scriptam in cordibus hominum intelligemus; quam ex creaturâ mundi et orbis fabricâ haurire licet, dicente Paulo : *Invisibilia ipsius à creaturâ mundi, per ea quæ facta sunt intellecta conspiciuntur ; sempiterna quoque ejus virtus et divinitas.* Aben Ezra vult esse parabolam, neque necessum esse ut intelligamus clamantes sapientias; sed non minùs obtemperandum suis verbis docet Salomon, quàm si Sapientiam clamantem audiret filius. Mihi placet, ut sapientias varias intelligamus hoc in loco, juxta interpretationem Sapientiæ, quam secundo versiculo hujus capitis posuimus : nempe ut per *sapientiam*, fidem et cognitionem unius Dei intelligamus, quæ cognitio ubique clamat, *in vicis* et *plateis*, h. e., inter ignobiles, *in portis*, h. e., inter magistratus. *In medio civitatum*, inter nobiles, clamat, inquam, cum Salomone : Prohibe pedem tuum à consortio et commercio pessimorum hominum, quorum pedes festinant ad effundendum sanguinem. Sapientiæ igitur variæ, et unaquæque ex prædictis sapientiis foris in vico clamitat, ut jam nemo ignorantiam prætexere possit.

VERS. 21. — IN CAPITE TURBARUM (1) CLAMITAT, IN FORIBUS PORTARUM (2) URBIS PROFERT VERBA SUA, DICENS. Heb.: *In capite tumultuantium clamabit, in ostiis portarum in urbe verba sua loquetur.* Ex hoc versiculo et præcedente intelligimus quàm sit sollicita æterna illa Sapientia de salute nostrâ, quæ modis omnibus conatur revocare nos à vanitatibus hujus mundi, à caducis rebus ad permansuras. Omnibus in locis clamat sapientia, sive illa quæ sacris codicibus auditur, sive illa quæ cordibus nostris loquitur; quæ non cessat pulsare conscientias eorum qui spretâ verâ et solidâ felicitate, sectantur vana hujus vitæ gaudia. *In capite turbarum*, vel in loco præcipuo et eminentiore, ut est in Hebræo, ubi strepitus, sive tumultus, h. e., ubi *turba* populi, ut rectè vertit interpres; in portis solet esse concursus populi, intrantium et exeuntium. Christus cum publicanis et peccatoribus versatus in urbe, verba sua prædicavit, non, ut Joannes, in deserto solùm. Quamvis, juxta allegoriam, de prædicatione sive prophetarum, sive Apostolorum et episcoporum, rectè intelligatur locus indicans excusatione carere eos qui sapientiæ non consultant.

VERS. 22. — USQUEQUO, PARVULI, DILIGITIS INFANTIAM, ET STULTI EA QUÆ SUNT NOXIA CUPIENT, ET IMPRUDENTES ODIBUNT SCIENTIAM? Hebr. : *Quousque, imperiti, imperitiam diligetis, et derisores derisionem desiderabunt sibi, et stulti odio habebunt scientiam?* Non sine causâ stultitiam hominum miratur Sapientia, secundùm illud Psal. 4 : *Filii hominum, ut quid diligitis vanitatem, et quæritis mendacium?* Mirabitur quoque quisquis secum perpendit hominum studia, quisquis ob oculos ponit occupationes illas quibus majorem partem, ne dicam universam ætatem, consumunt plurimi, qui rebus caducis et hujus temporis commodis aut incommodis, metiuntur singula. Qui hæc, inquam, secum diligenter perpendit, libentiùs Sapientiæ monitionibus aurem accommodabit, quæ aliquot versiculis sequentibus continentur, in quibus est observandus ordo quem mox aperiemus. *Usquequò, parvuli, diligetis infantiam?* vel *simplices simplicitatem?* ut alii vertunt, sed meliùs, *ignari ignorantiam?* quasi dicat : Jam deceptione et errore, in quo hactenùs versati estis, deposito, amplectamini astutiam, de quâ superiùs dictum est : *Usquequò stulti ea quæ sunt noxia cupient?* Hebr. : *Et derisores deridere concupiscent sibi*, vel *inter se deridere, et sanam doctrinam contemnere;* pessimi verò omnium sunt qui tantâ stultitiâ laborant, tam procul absunt à sapientiâ, ut scientiam odio prosequantur. Triplex est ordo eorum qui sapientiâ carent, quorum primi mundum et ea quæ in mundo sunt diligunt; secundi evangelicam doctrinam et ecclesiasticam deridenl, quod hæretici solent; tertii etiam odio habent et prosequuntur, quod infidelium est et Judæorum; quorum partim ignorantiam et stoliditatem, partim levitatem et insaniam, aliorum denique malitiam et odium admirans Sapientia, ad resipiscentiam et sanam mentem revocare omni benignitate laborat. Deinde segnitiem et tarditatem miratur humanam, quæ cunctatur tam pio præceptori obtemperare; acriter demùm objurgat, perniciem minatur et interitum. In quo tantùm aberit ut consolationem inveniant, aut ad misericordiam flectant Sapientiam, ut etiam ipsa irrideat et subsannet subsannatores, si quando serâ ducantur pœnitentiâ, ut sequitur.

VERS. 23, 24. — CONVERTIMINI AD CORREPTIONEM MEAM; EN PROFERAM VOBIS SPIRITUM MEUM, ET OSTENDAM VOBIS VERBA MEA ; QUIA VOCAVI ET RENUISTIS (1), EXTENDI MANUM MEAM, ET NON FUIT QUI ASPICERET. *En proferam vobis spiritum meum.* In Hebræo metaphora tracta est à fontibus vivis qui perpetuò fluunt, et verti potest *fluere*, vel *scaturire, faciam vobis spiritum meum;* q. d.: Non impertiar vobis parvam partem sapientiæ meæ, nolite contemnere doctrinam meam, quam copiosissimè vobis effundam, juxta illud Moysi, Deut. 32 : *Fluet ut ros eloquium meum ;* et in Evangelio, Joan. 7 : *Flumina de ventre ejus fluent aquæ vivæ*, ut totus locus, non solùm ad Sapientiam Salomonis, et hujus libri mensuram referatur, sed potissimùm ad doctrinam evangelicam, in quâ divina Sapientia non cessat clamare, addens minas et increpationem : *Nisi pœnitentiam egeritis, omnes simul peribitis*, Luc. 13. Increpationis principium est : *Clamavi et renuistis, extendi manum meam*, h. e., adjuvi ad conversionem. *Extensio manûs*, promissio et collatio gratiarum intelligitur; vel *extensio manûs*, paternam correctionem et emendationem significat. Denique *porrectio manûs* indicat studium do-

(1) In triviis, in locis frequentissimis. (Bossuet.)

(2) Ad ostium; alii murorum, et ita Septuaginta, quòd in portis fieret consessus publicus. (Bossuet.)

(1) Locus à comminatione. *In interitu vestro ridebo* piis etiam ultrò insultantibus, ac dicentibus : *Ecce homo, qui non posuit Deum adjutorem suum* Psal. 51, 8. Deo quoque irridente et increpante : *Ecce Adam quasi unus ex nobis*. Gen. 3, 22. (Bossuet.)

cendi, et tamen nemo attendit, neque curat. *Proferre spiritum* vel *effundere*, est mentem depromere; et *ostendere verba*, est doctrinam exponere ut locum habeat: *Si non venissem, et locutus eis fuissem, peccatum non haberent; nunc autem excusationem non habent*, Joan. 15, non adhibentes fidem, sed quod in illis fuit, irritam fecerunt illius doctrinam, et sapientiam spreverunt, juxta id quod sequitur.

VERS. 25. — DESPEXISTIS OMNE CONSILIUM MEUM, ET INCREPATIONES MEAS NEGLEXISTIS. *Despexistis*, Hebr. חפרעי, quod verbum Exod. 5 reddidit interpres noster, *sollicitare ab operibus*, *otiosum reddere et inutilem*; q. d.: Per vos effectum est ut consilium meum sit irritum, neque ad effectum perveniat. Hanc justam Sapientiæ querelam utinam in solos Judæos rejicere liceret, qui, quod Evangelica testatur historia, et Paulus, Act. ult., semper Spiritui sancto restiterunt, et non etiam in Christianos aliquot, qui post tot miracula, tot justorum et martyrum exempla, tot correptiones et castigationes, nolunt sapientiam audire evangelicam. Aliquos omninò incorrigibiles esse significat, et nec promissionibus nec minis posse ad sapientiam pertrahi.

VERS. 26. — EGO QUOQUE IN INTERITU VESTRO RIDEBO, ET SUBSANNABO CUM VOBIS ID QUOD TIMEBATIS ADVENERIT. Hebr.: *Etiam ego in calamitate*, sive *fracturâ*, *vestrâ ridebo*, *subsannabo cùm venerit terror vester*. Non quòd Sapientia divina subsannet vel rideat aliquem, sed talis et finis malorum ut judicio æquissimo videantur irridendi et subsannandi qui salutem propriam contempserunt. Vel *deridere* et *subsannare sapientiæ* est subsannandos aliis tradere. Et ea tandem extrema est miseria, cùm non sit neque qui doleat vices miserorum, neque qui succurrat infelicibus. Quòd si fuerint qui gaudeant de calamitate nostrâ et subsannent, malum erit omninò intolerabile. *Subsannare Dei* est stultitiam malorum palàm ostendere omnibus, conatusque eorum irritos reddere, comprehendere astutos in astutiâ suâ, cujusmodi videmus hodiè Judæos, quamvis ipsi non videant. Sensus proverbii est, fletum et stridorem dentium manere eos qui in tempore pœnitentiæ pœnitentiam noluerunt agere. Porrò quantus futurus sit timor eorum qui Sapientiæ non obtemperant, similibus quibusdam exprimit et metaphoris, comparans pœnas et supplicia malorum vastitati hostili et desolationi civitatis, ubi omnia incendio et rapinis traduntur, ubi crudelitatem hostium nemo effugit.

VERS. 27. — CUM IRRUERIT REPENTINA CALAMITAS, ET INTERITUS QUASI TEMPESTAS INGRUERIT, QUANDO VENERIT SUPER VOS TRIBULATIO ET ANGUSTIA. Hebr.: *Cùm venerit quasi desolatio metus vester, et calamitas vestra velut turbo venerit, cùm venerit super vos afflictio et angustia.* Explicat in hoc versiculo quantus sit futurus ille timor, de quo superiùs locutus est. Erit velut desolatio quæ repentè et præter exspectationem solet irruere, ut inquit Paulus, 2 Thes. 5: *Cùm dixerint, pax et securitas, tunc repentinus eis superveniet interitus.* Si simplicem sequamur sensum, proverbium indicat ad summas miserias redigi, si non rerum externarum, at certè ad angustias animi, quotquot sapientiam spernunt; horrenda et inexspectata supplicia manere eos qui sapientiam non complectuntur Evangelicam. Alioqui hæc aptissime quadrant in Judaicæ gentis ruinam, exilii et servitutis angustias, quæ teste non solùm eorum conscientia, sed universo orbe super eos venerunt, quòd Christum Dei sapientiam noluerint audire. A quibus liberari et eripi quotidie clamant, sed frustra; imò sunt juxta præsentem locum ludibrio, suntque risui omnibus, in quibus vera sapientia viget: tantùm abest ut quisquam eorum doleat vices, aut miseriis succurrere laboret.

VERS. 28, 29, 30. — TUNC INVOCABUNT ME, ET NON EXAUDIAM, MANE CONSURGENT ET NON INVENIENT ME, EO QUOD EXOSAM HABUERUNT DISCIPLINAM, ET TIMOREM DOMINI NON SUSCEPERUNT; NEC ACQUIEVERUNT CONSILIO MEO, ET DETRAXERUNT UNIVERSÆ CORREPTIONI MEÆ. Hebr.: *Tunc vocabunt me, et non respondebo, manè quærent me, et non invenient me, eo quod oderunt scientiam, et timorem Domini non elegerunt; noluerunt consilium meum, spreverunt omnem increpationem meam. Tunc invocabunt*, vel *vocabunt me*. Sunt verba Sapientiæ, quæ vocat ad pœnitentiam; objurgando, minando invitat ad sanam mentem; porrò transacto pœnitendi tempore, non ampliùs dignatur eos alloqui, sed mutatâ personâ quid futurum sit prædicit; futurum, inquam, ut illi clament. Nam hactenùs ego clamavi, inquit Sapientia, et noluistis audire; posthàc illi clamabunt, et ego non exaudiam, vel non respondebo. In Hebr. *quærent* aut *investigabunt*, potiùs quàm *manè surgent*; sed in defensionem interpretis nostri asserunt Hebræi hoc verbum שחר *manè quærere* significare; h. e., cum studio et sollicitudine, q. d.: Ante omnia tunc quærent me, qui nunc consilium meum contemnunt. Ista non solùm damnatis animabus post mortem quadrant, quæ aliquando serà ducentur pœnitentiâ, ut scribitur Sap. 5, intra se pœnitentiam agentes, et præ angustiâ spiritûs gementes; neque solùm traditis in sensum reprobum in hâc vitâ, qui locum pœnitentiæ non invenient, etiamsi cum lacrymis quærant, ut Esaü Hebr. 12, sed omnibus quotquot juvenili ætate bonas et honestas artes spernunt, majores natu et gravati senio seipsos accusabunt, et serà pœnitentiâ doctrinam quærent, *eo quòd exosam habuerunt scientiam*. Hujusmodi est sermonis contextus: In angustiis constituti vocabunt me, ut opem illis feram, et ego non respondebo, non juvabo, ut pœna respondeat culpæ; nam odio habuerunt scientiam quâ Deus cognoscitur, scientiam prophetarum et legis, quæ est *ut cognoscant te solum verum Deum, et quem misisti Jesum Christum*, Joan. 17. Hæc notitia potissimùm nascitur ex timore Dei; hinc addit: *Et timorem Domini non susceperunt, non elegerunt timorem Domini, quod est principium sapientiæ*; ut superiùs dictum est. *Non acquieverunt consilio meo.* Hebr.: *Noluerunt consilium meum*, vel potiùs: *Noluerunt audire consilium meum*, quod fuit hujusmodi: Convertimini ad correptionem meam. Sequitur: *Detraxerunt universæ correptioni meæ*, vel, *spreverunt omnem correptionem meam*, quod ferè solent imperiti et ignari, qui sapientiæ sunt expertes, qui hujus vitæ

commodis et amœnitate sese oblectant; hi, inquam, solent floccifacere divini sermonis et cœlestis philosophiæ correptionem, et subinde meritas pœnas luunt, juxta id quod sequitur.

VERS. 31. — COMEDENT IGITUR FRUCTUS VIÆ SUÆ, SUISQUE CONSILIIS SATURABUNTUR. Metaphorica locutio accepta ab agricolis, et quadrat in eos qui sibi sunt ipsis causa malorum et auctores. Neque est sensus alienus ab illo Pauli ad Cor. elogio : *Quæ seminat homo, hæc et metet*, 2 Cor. 9. Adjectis duabus vocibus, nempe *viâ et consiliis*, apparuit sensum esse de moribus et cibo animæ, h. e., de his rebus quibus suum appetitum pascunt homines, dùm sua studia et consilia sequuntur; quibus aliquando saturabuntur, et ad fastidium et nauseam usque pervenient. Est enim omnium rerum mundanarum saturitas, quantùmvis amœnæ videantur in principio; quemadmodùm scribitur : *Extrema gaudii occupat luctus. Comedere* denique *de fructu viæ suæ* est dignam factis mercedem recipere; *consiliis suis saturari*, pœnas dare pro peccatis, quæ cum consilio et animo destinato perpetraverunt; vel, perniciosis consiliis quibus aliis machinabantur malum, sibi ipsis conciliant interitum.

VERS. 32.—AVERSIO PARVULORUM INTERFICIET EOS (1), ET PROSPERITAS STULTORUM PERDET EOS. *Aversio*, vox Hebræa משובת, pro *quiete* capi potest, et erit idem sensus primæ et secundæ clausulæ hujus versiculi, ad hunc modum : *Pax et requies parvulorum perdet eos*, dùm abutuntur prosperitate, mala committunt plurima, quibus interficientur; adversâ fortunâ, et hujus vitæ molestiis, sapere coguntur plurimi; nam *vexatio dat intellectum*, Isa. 28, et huic sensui respondet secunda clausula : *Et prosperitas stultorum perdet eos.* Quòd si, juxta Aben Ezra, pronomen *eos* non referatur ad *parvulos* et *stultos* reciprocè, sed ad *peccatores*, de quibus superiùs locuti sumus, erit sensus : Quies parvulorum et prosperitas stultorum, h. e., malorum hominum et pessimorum felix successus in hâc vitâ, plurimos ad perniciem et interitum perducit; q. d. : Eò quòd non statim puniuntur qui stultè agunt, multi pereunt; et hoc est quod conqueritur Sapiens, Eccles. 9 : *Hoc est pessimum inter omnia quæ sub sole fiunt, quia eadem cunctis eveniunt, unde et corda filiorum hominum implentur malitiâ.* Prior expositio est melior; hanc posteriorem tamen sequitur Nic. de Lyra. Manifesta satis est intelligentia quam noster reddit interpres, nempe *aversio parvulorum*, supple *à sapientiâ, interficiet eos*, causa erit interitûs et perditionis illorum. Sed stulti non prævident mala futura, præsentibus bonis libenter fruuntur, nempe sanitate, divitiis, honoribus, ex quibus damna capiunt stulti, h. e., divinæ sapientiæ expertes.

VERS. 33. — QUI AUTEM ME AUDIERIT ABSQUE TERRORE REQUIESCET, ET ABUNDANTIA PERFRUETUR, TIMORE MALORUM SUBLATO. Hebr. : *Qui obtemperat mihi, habitabit cum fiduciâ*, vel *confidenter, et prosperè aget, procul à timore mali*, id quod sola sapientia divina præstare potest. Alioqui qui maximâ hujus mundi felicitate fruuntur, maximis ferè terroribus concutiuntur, timentes videlicet ne amittant ea quæ malis artibus sunt assecuti. Sunt ex Hebræis qui exponunt, *prosperè aget à timore mali, quod veniet super eum*, h. e., non minorem securitatem sentiet, aut etiam felicitatem rebus adversis quàm prosperis, semper suî similis. Adversa sive mala hujus mundi, quæ alios reddunt infelices, non minuunt prosperitatem aut quietem illorum qui sapientiæ auscultant; vel requiescent absque timore, pacato animo à supervacaneis curis, et tentationum tumultibus, quasi perpetuum agentes sabbatum in timore Domini. Sensus denique est, solam sapientiam præstare tranquillitatem animæ, et metum mali expellere.

(1) Peribunt, quòd puerorum atque imperitorum exemplo, à sapientiæ consilio auditum averterint. *Et prosperitas stultorum perdet illos*, tranquillitas, impunitas. Ita enim putant benè sibi omnia per nequitiam eventura. (Bossuet.)

CAPUT II.

1. Fili mi, si susceperis sermones meos, et mandata mea absconderis penes te,

2. Ut audiat sapientiam auris tua; inclina cor tuum ad cognoscendam prudentiam.

3. Si enim sapientiam invocaveris, et inclinaveris cor tuum prudentiæ :

4. Si quæsieris eam quasi pecuniam, et sicut thesauros effoderis illam :

5. Tunc intelliges timorem Domini, et scientiam Dei invenies.

6. Quia Dominus dat sapientiam; et ex ore ejus prudentia et scientia.

7. Custodiet rectorum salutem, et proteget gradientes simpliciter;

8. Servans semitas justitiæ, et vias sanctorum custodiens.

9. Tunc intelliges justitiam, et judicium, et æquitatem, et omnem semitam bonam.

CHAPITRE II.

1. Mon fils, si vous recevez mes paroles, et si vous tenez mes préceptes cachés dans le fond de votre cœur;

2. En sorte que votre oreille se rende attentive à la sagesse; abaissez votre cœur pour connaître la prudence.

3. Car si vous invoquez la sagesse, et que vous soumettiez votre cœur à la prudence;

4. Si vous la recherchez comme l'argent, et que vous creusiez bien avant pour la trouver, comme des trésors;

5. Alors vous comprendrez la crainte du Seigneur; et vous trouverez la science de Dieu.

6. Car c'est le Seigneur qui donne la sagesse; et c'est de sa bouche que sortent la prudence et la science.

7. Il réserve le salut pour ceux qui ont le cœur droit; et il protégera ceux qui marchent dans la simplicité;

8. En observant les sentiers de la justice, et en gardant la voie des saints.

9. C'est alors que vous connaîtrez la justice, le jugement et l'équité, et tous les sentiers qui sont bons.

10. Si intraverit sapientia cor tuum, et scientia animæ tuæ placuerit;

11. Consilium custodiet te, et prudentia servabit te:

12. Ut eruaris à viâ malâ, et ab homine qui perversa loquitur;

13. Qui relinquunt iter rectum, et ambulant per vias tenebrosas;

14. Qui lætantur cùm malè fecerint, et exsultant in rebus pessimis;

15. Quorum viæ perversæ sunt, et infames gressus eorum;

16. Ut eruaris à muliere alienâ, et ab extraneâ quæ mollit sermones suos,

17. Et relinquit ducem pubertatis suæ,

18. Et pacti Dei sui oblita est: inclinata est enim ad mortem domus ejus, et ad inferos semitæ ipsius:

19. Omnes qui ingrediuntur ad eam, non revertentur, nec apprehendent semitas vitæ:

20. Ut ambules in viâ bonâ, et calles justorum custodias.

21. Qui enim recti sunt, habitabunt in terrâ, et simplices permanebunt in eâ;

22. Impii verò de terrâ perdentur; et qui iniquè agunt, auferentur ex eâ.

10. Si la sagesse entre dans votre cœur, et que la science plaise à votre âme,

11. Le conseil vous gardera, et la prudence vous conservera,

12. Afin que vous soyez délivré de la mauvaise voie et des hommes qui tiennent des discours corrompus,

13. Qui abandonnent le chemin droit, et marchent par des voies ténébreuses;

14. Qui se réjouissent lorsqu'ils ont fait le mal, et triomphent dans les choses les plus criminelles;

15. Dont les voies sont corrompues, et dont les démarches sont infâmes.

16. Afin que vous soyez délivré de la femme étrangère, de l'étrangère dont le langage est doux et flatteur,

17. Qui abandonne le guide de sa jeunesse,

18. Et qui oublie l'alliance qu'elle avait faite avec son Dieu; car sa maison penche vers la mort, et ses sentiers mènent aux enfers.

19. Quiconque s'engage avec elle, n'en reviendra point, et ne rentrera point dans les sentiers de la vie.

20. Marchez donc dans la bonne voie, et ne quittez point les sentiers des justes.

21. Car ceux qui ont le cœur droit, habiteront sur la terre, et les simples y seront fermement établis;

22. Mais les impies seront retranchés de dessus la terre; et ceux qui commettent l'injustice, en seront exterminés.

COMMENTARIUM.

VERS. 1. — FILI MI, SI SUSCEPERIS SERMONES MEOS, ET MANDATA MEA ABSCONDERIS PENES TE (1). Hactenùs avaritiam cavere docuit, et rapinas, et alia horrenda peccata, ad quæ juvenes peccatorum consuetudine et

(1) Syrus, *in corde tuo*, UT AUDIAT SAPIENTIAM AURIS TUA: INCLINA COR TUUM AD COGNOSCENDAM PRUDENTIAM. Arabicus, *si audierit sapientiam auris tua, tradidisti cor tuum ad intelligendum*. Τὸ *fili* significat non esse verba sapientiæ, ut vult, supra, Baynus; sed ipsius sapientis, scilicet Salomonis, q. d.: Filius meus eris, si sermonibus meis auscultaveris, ait R. Levi. Salomon enim passim hic discipulum instruit, eumque vocat filium. Id patet ex vers. seq. ubi ait: *Si enim sapientiam invocaveris*, etc. Si enim Sapientia loqueretur, diceret utique: *Si me invocaveris*.

Nostra versio difficultatem habet: quomodo enim cohærent: *Si susceperis sermones meos*, etc., cum τῷ *inclina cor tuum?* Qui enim suscepit sermones sapientiæ, utique jam ad eam inclinavit cor suum. Viderunt hoc Septuag., ideòque clarè vertunt: *Fili, si suscipiens eloquium mandati mei absconderis penès te, obediet sapientiæ auris tua* (minùs rectè aliqui codices habent, *obediat sapientia auri tuæ*; Aquila, Symmach. et Theodot. vertunt, *ad attendendum sapientiæ*), *et adjicies cor tuum ad intellectum*. Adduntque insuper: *Adjicies autem ipsum in admonitionem filio tuo*, quod non est in Hebræo: unde videtur aliunde irrepsisse, ac congruum habere potest sensum, q. d.: Si me, ô fili, te quasi patrem docentem monentemque audieris, promitto tibi fore ut et te filius tuus docentem arguentemque audiat et obediat; sin mea monita spreveris, te quoque spernet filius tuus. Justa enim est hæc lex talionis sancita à justo judice Deo, ut quod quis tribuit patri, hoc recipiat à filio suo. Aut, ut explicat auctor Catenæ Græcorum, q. d.: Si acer impigerque sapientiæ auditor fueris, eos propediem progressus in eâ facies, ut alteri quoque quasi filio et discipulo tuo, doctrinam quam hausisti, impertiri valeas. Eumdem sensum habere posset nostra versio Latina, si pro *inclina* legas *inclinabis*, ut legerunt Baynus, Pagninus et alii. Secundò, Vatablus censet sententiam horum duorum versuum pendere, ac post versus 3 et 4, qui per parenthesin interseruntur, expleri demùm, vers. 5; unde sic vertit: *Fili mi, si acceperis verba mea, et præcepta mea penes te reposueris, ut sapientiæ aures tuas accommodes, et cor tuum inclines institutioni*, etc., *tunc intelliges timorem Domini*. Sic quoque hæc legit et nectit S. Hilarius in Psal. 127, initio. *Si enim*, ait, *sapientiam invoces, et intellectui des vocem tuam, et exquiras eam tanquàm argentum, et tanquàm thesauros investiges eam, tunc intelliges timorem Domini*. Tertiò, noster obscuriùs, sed profundiùs et germaniùs vertit, *inclina*. Docet enim hic Salomon viam et modum acquirendi sapientiam, qui est inclinare cor suum ad sapientiam, eique totum cordis sinum magnâ attentione, humilitate et aviditate expandere. Id patebit ex sequentibus. Sensus ergo genuinus est, q. d.: Si susceperis (Hebr., *si suscipies*) id est, si suscipere volueris sermones meos, et si mandata mea absconderis (Hebr. *si abscondes*), id est, si abscondere volueris apud te in sinu mentis tuæ, si, inquam, hoc agere cupis et destinas, inclina cor tuum ad cognoscendam prudentiam, sic ut auris tua audiat sapientiam: quò enim propendet cor, eò ipsum inclinat et aurem; τὸ enim ut *audiat sapientiam*, referendum est ad id quod sequitur: *Inclina cor*. Unde Baynus ex Hebræo sic vertit: *Ut attentam præbeas sapientiæ aurem tuam, inclinabis cor tuum ad intelligentiam*. Idem enim, ut jam sæpiùs monui, hic sunt *prudentia, scientia, intelligentia*; nam hisce pluribusque aliis nominibus copiæ et amplitudinis causâ, vocatur sapientia practica, sive ethica, quæ mores ad honestatem conformat. Ratio est, quòd verba Hebræorum sæpe significant actum non realem, sed mentalem, vel verbalem, ut *susceperis* sit idem quod si volueris suscipere, non autem si actu præterito jam susceperis. Sic Deus ait Jeremiæ cap. 1, 10: *Constitui te hodiè super gentes, ut evellas, et destruas, et disperdas*, id est, ut prophetes et prædices gentes fore evellendas, destruendas et disperdendas. Nec enim actu reali, sed mentali, vel potiùs verbali et prophetico Jeremias gentes evulsit, destruxit et disperdidit. Vide ibi dicta. Rursùm verba Hebræorum

consilio nonnunquàm pertrahuntur; quibus manet exitus pessimæ vitæ dignus. Sed his relictis convertit sermonem ad filium. In hoc capite sapientiæ inculcat laudem, studium et amorem, qui nos ad res cœlestes perducit, mundum conculcare docet. *Fili mi.* Sunt verba Sapientiæ. Nemo meliùs ad sapientiam pertra-

significant sæpè actum inchoatum et mente destinatum, non completum et opere perfectum ; sic hìc *si susceperis*, id est, si suscipere destinaveris et inchoaveris.

Significatur ergo, ait Jansenius, necessè esse sapientiæ studioso, ut cor suum abstractum ab amore rerum terrenarum (ad quas ex naturâ suâ corruptâ semper inclinatur et propendet) inclinet atque totum addicat prudentiæ cognoscendæ, seriò hoc ipsum et ex animo desiderans, sic ut non dedignetur auribus suis sapientiam ex aliis percipere, sed aures suas accommodet attentè sapientum dictis percipiendis. Nisi enim cordis ad sapientiam propensitas et desiderium præcesserit, frustra aure corporali sapientia ex ore auditur sapientum. Inclinabis ergo cor tuum prudentiæ, sic ut audiat auris tua sapientiam; vel inclinabis cor tuum prudentiæ ad hoc, ut cum fructu et attentè auris tua audiat sapientiam. Serium enim desiderium requiri ad comparandam sapientiam, docet in sequentibus. Vox enim *absconderis* significat sapientiam esse rem pretiosam, et cimelium summè desiderandum, et in arcâ, non argenti, sed mentis, studiosè recondendum, juxta illud Psal. 118 : *In corde meo abscondi eloquia tua*, ne scilicet volucres cœli, id est, aereæ potestates, ea diripiant et devorent, juxta parabolam seminis, quam proponit Christus Matth. c. 13, 19. Hinc pro ut audiat, Hebr. est *lehacscib*, id est, ut attendat, ut auscultet, ut attentè intendat; verbum enim *kascab* significat magnam attentionem mentis, quæ fit cum gestu, puta cum aurium arrectione; unde in Scripturâ passim auribus tribuitur. In verbis ergo Hebraicis, *ut audias* et *inclina*, est aliquid energiæ, inquit Baynus, supra quam Latinus sermo non assequitur, quâ magnum studium et sedulitas in audiendo commendatur, et humilitas cordis, dùm aurem inclinat. Si audieris, inquit, sicut attendere facias aurem tuam sapientiæ. Hoc est quod Christus toties repetit : *Qui habet aures audiendi, audiat.* Valdè difficile est juvenibus oblectare sese rebus seriis, habere aurem attentam sapientiæ præceptis, habere cor inclinatum ad intelligentiam scilicet eorum quæ sapientia docet. Vel potiùs, inclinare cor ad intelligentiam, est applicare animum ad res quæ mente et intelligentiâ percipiuntur; q. d. : Remove cor et desiderium tuum à rebus quas vides, quas audis, et quæ reliquis sensibus hauriuntur, et attentum habe ad res cœlestes, quæ cogitatione comprehenduntur et intelligentiâ, usque adeò id difficile est, ut humanas quodammodò superet vires ; et proindè ad preces confugiendum est, juxta id quod sequitur.

Igitur ut sapientiæ fias compos, aures et cor ipsi dede, cor totum ad illam inclina, aure totâ illi ausculta. Cor enim est centrum animæ, et pondus horologii nostri interni, juxta illud S. August. : *Pondus meum amor meus, eo feror quòcumque feror.* Amor enim est actus et affectio cordis, quæ facit ut voluntas rem amatam toto affectu prosequatur, ut intellectus ejus pulchritudinem jugiter consideret, ut memoria ejus semper recordetur. Hùc faciunt illa vulgò trita :

Si cupidus es discendi, disces plurima.
Doceri velle, summa est eruditio.
Ubi deest mens, disciplina nil juvat.
Nunquam discitur satis, nunquam nimis quod discitur.
Amor, magister optimus discentium.

Itaque cor est mens et voluntas cordata ; hinc cor cerebrum, et, juxta Galenum, sedes est sapientiæ, juxta illud :

Cor sapit, et pulmo loquitur, fel commovet iram,
Splen ridere facit, cogit amare jecur.

(Corn. à Lap.)

hit homines, nemo meliùs sapientiæ laudes celebrare poterit, quàm ipsa Sapientia. Quibus ergo vestigiis, et quo studio ad scientiam perveniatur ; porrò quæ vitia juvenibus potissimùm obstant, quominùs sapientes evadant, principio hujus libelli veluti præfatione quâdam enumerat Salomon. Et primò : *Fili mi, si acceperis verba mea.* Accipienda sunt verba Sapientiæ, quod ad voluntatem audiendi, ad obedientiam, et intelligentiam verbi divini referri potest. *Si susceperis sermones meos*, q. d. : Sapientia quod ad eam spectat, facit, clamat, dat vocem suam in loco eminentiore, omnes invitat, à suâ doctrinâ neminem excludit; imò veluti unicum filium, unumquemque vocans : Fili mi, inquit, si susceperis, quod meum est feci, vocavi, porrigendo manum opem tuli, et gratiâ præveni ; nunc tuum est obediendo suscipere sermones meos et abscondere penès te, tanquàm ingentem thesaurum, et res quasque charissimas. In *capiendo et recondendo* ostende quàm chara sint tibi Sapientiæ præcepta. Hebræi referunt ad jugem præceptorum memoriam hoc quod dicit *abscondes tecum*, vel *apud te.* Quibus modis sint *arripienda* verba, et quo loco *occultanda* præcepta, in sequenti versiculo ostendit.

Vers. 2. — Ut audiat Sapientiam auris tua, inclinabis cor tuum ad cognoscendam prudentiam. Hebr. : *Ut attentam præbeas Sapientiæ aurem tuam, inclinabis cor tuum ad intelligentiam.* Ex proprietate linguæ in verbis, *ut audias et inclinabis*, est aliquid energiæ, quam Latinus sermo non assequitur, quâ magnum studium et sedulitas in audiendo commendatur, et humilitas cordis, dùm aurem inclinat. Si audieris, inquit, sic ut attendere facias aurem tuam Sapientiæ; hoc est quod Christus toties repetit : *Qui habet aures audiendi, audiat.* Valdè difficile est juvenibus oblectari sese rebus seriis, habere aurem attentam Sapientiæ præceptis, habere cor inclinatum ad intelligentiam, supple, eorum quæ Sapientia docet ; vel potiùs *inclinare cor ad intelligentiam* est applicare animum ad res quæ mente et intelligentiâ percipiuntur; q. d. : Remove cor et desiderium tuum à rebus quas vides, quas audis, et quæ reliquis sensibus hauriuntur ; et attentum habe ad res cœlestes, quæ cogitatione comprehenduntur et intelligentiâ; usque adeò difficile est ut humanas quodammodò superet vires, et proinde ad preces confugiendum est, juxta id quod sequitur.

Vers. 3. — Si enim sapientiam invocaveris, et inclinaveris cor tuum prudentiæ. Hebr. : *Sed si ad intelligentiam clamaveris, ad prudentiam dederis vocem tuam.* Septuaginta sic : Ἐὰν γὰρ τὴν σοφίαν ἐπικαλέσῃ καὶ τῇ συνέσει δῷς φωνήν σου. *Si enim sapientiam invocaveris, et intellectui dederis vocem tuam* ; ut sit sensus : Si clamaveris ad intelligentiam, si clamaveris ad Deum pro intelligentiâ. Vel intelligentiam Dei, qui Spiritus Dei est, invocandam docet, quò intelligentiam nobis necessariam assequamur. Prior expositio est melior, ut cui secunda clausula respondet, secundùm Hebr. et Septuag. Sunt ex Hebræis qui duas voculas *nam si* exponant per *quando*, vel *cum*; et erit sensus : Cùm invocaveris, vel oraveris Deum, æquum est ut ores eum,

quò te juvet in acquisitione intelligentiæ. Potest verbum *vocavit, invocavit, oravit*, in alio sensu intelligi : nempe sensu *eligendi*, inquit auctor Commentariorum, juxta illum locum Isa. 48 : *Israel* (non) *vocatus meus* (ut nostri legunt), sed, *electus meus;* atque juxta hanc significationem hujus verbi videtur, Rom. 1, *electus Apostolus* potiùs legendum, quàm *vocatus Apostolus. Et intelligentiæ*, sive *prudentiæ, dederis vocem tuam*, hoc est, oraveris pro intelligentiâ ut Deus opem tibi ferat in acquirendâ intelligentiâ. Et hæc quod ad necessitatem gratiæ spectat, cui etiam nostra industria accedat oportet, juxta omnium etiam Judæorum sententiam ; in quem sensum facit sequens versiculus.

VERS. 4. — SI QUÆSIERIS EAM QUASI PECUNIAM, ET SICUT THESAUROS EFFODERIS ILLAM. Hebr. : *Si quæsieris eam quasi argentum, et sicut thesauros eam scrutatus fueris.* Effoderis illam scrutando, videlicet ut invenias eam, sicut avidissimè scrutari solent et effodere, qui pecunias vel thesauros alicubi absconditos nôrunt. Sermo nostri interpretis est obscurior, sed Septuaginta et Hebr. habent pro *effoderis, scrutatus fueris*, καὶ ὡς θησαυροὺς ἐξερευνήσῃς : ut idem sit sensus in utrâque clausulâ, nempè, *si quæsiveris eam sicut argentum*, h. e., tanto studio, tanto desiderio, quanto solent homines divitias quærere ; q. d., rem esse indignam homines ad sapientiæ cognitionem natos, studio sapientiæ neglecto, opibus congerendis tantâ aviditate vacare. Ad hunc locum alludere videtur parabola Evangelii : *Simile est regnum cœlorum thesauro abscondito in agro ;* inexhaustam videlicet indicans esse divinarum rerum et Scripturarum intelligentiam, ut quam nulla ætas aut hominum industria possit exhaurire aut penetrare. Similitudines istæ de argento et thesauro hùc spectant, ut ostendat labores magnos et animum invictum exigi à juvenibus in sapientiâ inquirendâ. Vel similitudo refertur ad voluptatem, quam capiunt homines invento thesauro; vel denique refertur ad invictum studium et sedulitatem eorum qui lucro dediti sunt, qui totis viribus et omnibus studiis illò respiciunt, qui omnem opportunitatem captant opes augendi ; simile aliquid exigit Sapiens in studio sapientiæ, ut quamvis magnus sit labor in acquirendâ sapientiâ, virtus enim versatur circa difficile, tamen præ magnitudine amoris levis apparebit. Atqui ex omnibus his tandem conditionibus, nempe *si acceperis verba mea, si præcepta absconderis penès te*, et cætera quæ à principio capitis recitata sunt, infert,

VERS. 5. — TUNC INTELLIGES TIMOREM DOMINI, ET SCIENTIAM DEI INVENIES. Nisi magnâ humilitate et industriâ, nisi sedulis precibus et aliis officiis modò recitatis, nunquàm intelliges timorem Domini, quod est initium sapientiæ. Magnâ diligentiâ et promptâ voluntate et gratiâ Dei opus est, alioqui de sapientiâ Dei nihil penitùs intelliges, ne rudimenta quidem sapientiæ. A timore Dei qui primus gradus est, ad scientiam Dei pervenies, inveniesque scientiam Dei. Duplex est sensus : vel ubi omnia hæc feceris, et prædictis modis et laboribus nactus fueris scientiam, quam Deus largitur hominibus, tanquàm à Deo datam invenisti eam, ut gratiam Dei cum humano jungat conamine ; vel, scientiam Dei invenies, quâ Deus cognoscitur ; q. d. : A timore Domini ad cognitionem Dei pervenitur, quod donum Dei esse sequens docet versiculus.

VERS. 6. — QUIA DOMINUS DAT SAPIENTIAM, EX ORE EJUS PRUDENTIA ET SCIENTIA. Non esse virium humanarum hanc investigare et invenire sapientiam frequenter dictum est; undè potissimùm petenda sit, præsens locus aperit. Dominus dabit sapientiam illam quam quæris, juxta illud Jacobi : *Si quis indigeat sapientiâ, postulet à Deo ;* ut intelligas ubi quærenda sit sapientia, non in ethnicorum et infidelium libris, sed in his oraculis quæ Deus ore proprio locutus est. Aliter, quærenda est velut thesaurus, non qui in terris absconditur, sed *ubi fures non effodiunt, neque furantur ;* perennis est, non consumitur, non contrahit rubiginem, nam ab ore Dei defluit. In contextu tria nomina ponuntur : *sapientia*, quæ ad cœlestia refertur ; *scientia*, ad cognitionem rerum in hâc vitâ necessariarum ; *intelligentia* sive *prudentia*, ad mores et integritatem conversationis inter homines; quarum unamquamque tanquàm ex ore Dei instructi et edocti habent quotquot his virtutibus sunt præditi. Non sunt autem vulgares hæ virtutes, aut omnibus collatæ, sed iis duntaxat qui inculpatè vivunt, et ambulant in perfectione, juxta id quod sequitur.

VERS. 7. — CUSTODIET RECTORUM SALUTEM, ET PROTEGET GRADIENTES SIMPLICITER. Hebr. : *Abscondet rectis salutem, scutum ambulantibus in perfectione.* Et Septuaginta, *thezaurizabit :* Καὶ θησαυρίζει τοῖς κατορθοῦσι σωτηρίαν. Quod ad sensum spectat, non est tanta diversitas quanta est in verbis; nam qui abscondit et reponit, diligentissimè custodit. *Dabit Dominus sapientiam ex ore suo*, sed non omnibus dabit, sed occultat quibusdam, et secretam servat rectis, h. e., his qui rectè ambulant in fide et charitate, juxta id quod sequitur : *Proteget gradientes simpliciter.* Vel, ut est in Hebræo, *ambulantes in perfectione*, in hâc vitâ præsente, juxta Hebræos. Subinde verba sapientiæ occultat, ubi non est opus ; sed parata est sapientia, velut clypeus in defensionem eorum qui rectè ambulant. Observandum est hoc in loco poni vocem Hebræam תושיה, quam noster interpres vertit *salutem.* Hebræi, quos alii sequuntur interpretes, vertunt *sapientiam.* Ad sensum haud ita multùm refert ; nam dubium non est quin salus illa, sive sapientia, quam Deus abscondit pro rectis, sit salus novi Testamenti, et æterna Sapientia. A nonnullis *essentia* vertitur ; nam vox Hebræa à verbo יש, quod *esse* significat, habet originem, solidam firmamque substantiam, h. e., perseverantiam in bono significare potest. Hebræi suo more intelligunt Mosaicam, quam hoc nomen ideò sortitam inquit D. Kimhi, quòd cùm alia sint caduca et vana, sola lex, inquit, perpetuò durat. Sed quantò certiùs Paulus, qui ad Corinth. scribens de Christo et evangelicâ Sapientiâ : *Loquimur Dei sapientiam*, inquit, *quæ absconditur in mysterio ;* et post : *Nobis autem revelavit Deus per Spiritum suum.* Sunt autem recti, qui faciunt voluntatem Patris, in quâ nihil est obliquum. Fuit igitur diù

recondita ista, sive Sapientia æterna, sive salus æterna, quæ est protectio et clypeus, sive *scutum*, juxta Hebræum, contra omnia hujus mundi adversa, his qui perfectè vivunt, juxta id quod sequitur.

VERS. 8. — SERVANS SEMITAS JUSTITIÆ, ET VIAS SANCTORUM CUSTODIENS. Hebr. : *Ad servandum semitas judicii* (1), *et viam sanctorum custodiet.* Declarat hoc versiculo quid sit ambulare perfectè, vel in perfectione : nimirùm *custodire semitas justitiæ.* Versiculus præcedens cum præsente connectitur ad hunc modum : Salus vel sapientia æterna, quæ absconditur rectis, erit protectio gradientibus in perfectione, ad servandum vias judicii. Sed cùm hoc sit supra vires nostras, addit : *Et viam sanctorum suorum servabit*, supple, *Dominus.* In Hebræo *supplicum* potiùs legitur quàm *sanctorum*, h. e., illorum qui misericordiam implorant. Et, ut inquit quidam ex Hebræis, est mensura pro mensurâ, h. e., præmium respondet merito; si is qui ambulat in perfectione servat semitas judicii, tribuens unicuique quod suum est, Deus custodiet viam ejus, ut scriptum est : *Angelis suis mandavit de te, ut custodiant te in omnibus viis tuis, ne fortè offendas ad lapidem pedem tuum*, Psal. 90.

VERS. 9, 10. — TUNC INTELLIGES JUSTITIAM, ET JUDICIUM, ET ÆQUITATEM, ET OMNEM SCIENTIAM BONAM, SI INTRAVERIT SAPIENTIA COR TUUM, ET SCIENTIA ANIMÆ TUÆ PLACUERIT. Hebr. : *Tunc intelliges justitiam, et judicium, et rectitudines, omnem semitam bonam, cùm intraverit sapientia cor tuum, et scientia animæ tuæ suavis fuerit.* Tò *tunc* referri potest vel ad præcedentia, ut sit sensus : Cùm perfeceris ea quæ prædicta sunt de invocatione et investigatione sapientiæ; sed meliùs ad sequentia; et particula כי non debet verti *si*, sed *cùm*, et erit sensus : Non solùm has virtutes, *justitiam*, *judicium et æquitatem intelliges*, sed *omnem viam bonam*, h. e., omnes bonos mores, *cùm intraverit sapientia in cor tuum, et scientia placuerit*; vel, ut est in Hebræo, *amœna et dulcis fuerit animæ tuæ.* Non puto nimis anxiè laborandum in distinctione harum virtutum, justitiæ, et judicii, et æquitatum seu rectitudinum, cùm in sacris Litteris non similis ubique habeatur distinctio. Utcumque, hoc in loco secundùm quosdam *justitia* ad speculationem et contemplationem, h. e., ad Deum refertur; *judicium*, ad actionem, præsertim eorum qui auctoritate præditi sunt; *æquitates*, ad eos qui privatim agunt vitam. Æquitas est nemini malè velle, proximis facere quod tibi fieri optares. Aliter : *Tunc intelliges justitiam*, h. e., fidem, spem et charitatem, quibus à Deo justitiam consequimur; *judicium* justum erga proximum, eadem illi faciendo quæ tibi fieri velis. Denique *rectitudines intelliges in omni viâ bonâ*; si sapientia semel intraverit cor tuum, eris idoneus ut quamcumque degas vitam. Equidem simpliciter intelligendum puto : *Intelliges justitiam et judicium*, h. e., poteris distinguere inter veram justitiam Evangelii, et fictam sive umbratilem et legalem. Et ita de cæteris virtutibus, *et* ista *scientia erit amœna animæ tuæ*, ut quæ conscientiam hominis sola reddit tranquillam. Cæterùm quàm dulcis sit ista animæ quam intraverit sapientia, soli nôrunt qui sunt experti. *Gustate*, inquit, *et videte quoniam suavis est Dominus.*

VERS. 11. — CONSILIUM CUSTODIET TE, ET PRUDENTIA SERVABIT TE. Ut ubique eamdem vocem Hebræam eodem modo Latinè redderet, interpres curiosus minimè fuit; nam vocem מזמה, quam superiùs vertit *intellectum*, hoc in loco *consilium* reddit. Alii secundùm Hebræos *cogitationem* constanter vertunt. Ad sensum non usque adeò refert : sunt enim mentis functiones, intelligere, cogitare et consultare. Sensus versiculi dependet ex præcedentibus, et prosequendo explicat beneficia quæ sequuntur ex inhabitante sapientiâ; quorum est illud quòd *cogitatio servabit te*; vel potiùs, juxta Hebræos, *excubias et vigilias aget super te, et intelligentia servabit te*; q. d. : Quorum corda sapientia non intravit, salubres cogitationes vel consilia non habent, quibus tuti esse possint; nam humanæ mentis mira est inconstantia, magna cæcitas et fragilitas; sæpiùs de vanis et perniciosis rebus cogitant quàm de honestis, nisi adsit sapientia, quæ suppeditat cogitationes cordatas et cœlestes, quæ hosti nostro aditum excludant, quemadmodùm sequitur.

VERS. 12. — UT ERUARIS A VIA MALA, ET AB HOMINE QUI PERVERSA LOQUITUR. *Ad eruendum te* potiùs *à viâ mali*, supple *hominis*, vel refertur ad id quod proximè præcessit, nempe *intelligentia servabit te*, ut eripiat te à viâ malâ; vel denique refertur ad illum locum, ubi dictum est : *Cùm intraverit sapientia in cor tuum*, supple *tecum erit ad eripiendum te à viâ mali*, h. e., ab his qui malè vivunt, *et à viro loquente perversa*, h. e., contraria veritati. Ac si dicat : Nisi cogitatio, sive consilium sapientiæ, tanquàm custos, intraverit cor tuum, quomodò conversatus inter homines, qui ferè ambulant per viam malam, h. e., quæ ducit ad malum, poteris esse immunis à corruptissimis illorum moribus qui etiam perversa loquuntur, alios subvertere conantur, corruptis illorum sermonibus et dogmatibus? ut ad hæreticos referatur, qui relictâ veritate et luce, tenebras sequuntur, juxta id quod sequitur,

(1) In his verbis interpretandis in duas potissimùm partes discedunt interpretes, aliis ad Deum justitiam observantem, aliis ad pios judicium custodientes referentibus. Qui ad Deum referunt, talem faciunt sensum : Deus protegit pios, *ut custodiat semitas judicii*, h. e., ut faciat quod rectum est : vel, ut ostendat se discernere pios ab impiis; vel, ut C. B. Michaelis, *ut servet* semperque ob oculos habeat Dominus. « De oculis « enim verbum נצר propriè dicitur, cùm in rem ali- « quam observandam et custodiendam sollicitè intenti « sunt, c. 3, 21, et c. 22, 12. » Alii verò, qui ad pios hæc referunt, ita reddunt : *Ut custodiant semitas judicii.* Adeòque talis emergit sensus : Custodit Deus integros, v. 7, ut servent justitiæ præcepta; ita eos protegit, ut de re quàvis rectè judicent, bonum et malum probè discernentes, munerisque sui functiones ritè peragant, idque beneficio veræ illius sapientiæ, quam Deus iis impertit. Quæ quidem sententia contextui linguæque proprietati magis conveniens videtur. Potest tamen utraque explicatio in hunc modum conjungi : Deus piorum servat vias, ne justitiæ et æquitati studentes, in iis impingant aut aberrent. Quod cum altero versûs hemistichio congruit : *Et viam piorum ejus custodit.* Græcus Alexandrinus haud malè, *venerantium eum* reddidit. (Rosenmuller.)

VERS. 13. — QUI RELINQUUNT ITER RECTUM, ET AMBULANT SUPER VIAS TENEBROSAS. Hebr. : *Relinquentes semitas rectitudinis, ad transeundum per vias tenebrarum.* Quibus, ut inquit Petrus, *melius erat non cognoscere viam justitiæ, quàm post agnitionem retrorsum converti, ab eo quod illis traditum est sanctum mandatum*, 2 Epist., c. 2. Sunt idololatræ, inquit auctor Commentariorum Hebræorum, et hi qui credunt opinionibus mendacibus, qui fidem habent verbis scientiæ vanæ, quæ *tenebræ* vocantur, ut puta sapientiæ contrariæ, quæ vocatur *lux*. Magna cæcitas est relicta luce sequi tenebras, sed tamen hoc illis evenire solet qui sapientiâ carent, qui fidem Christi non servant, qui claritate non fruuntur lucernæ super candelabrum positæ, quæ lucet duntaxat his qui domo Dei, h. e., Ecclesiâ verâ et unicâ, continentur, non his qui ad malam vitam mala dogmata adjunxerunt, qui tenebris obcæcati lætantur in malis, ut sequitur.

VERS. 14, 15. — QUI LÆTANTUR CUM MALÈ FECERINT, ET EXSULTANT IN REBUS PESSIMIS; QUORUM VIÆ PERVERSÆ SUNT, ET INFAMES GRESSUS EORUM. Hebr. : *Qui lætantur ad faciendum malum, et exsultare solent in subversionibus malis; quorum semitæ perversæ, et obliquitates in viis eorum; exsultant in rebus pessimis*, vel *in perversitatibus*. Sensus pendet ex eo quod superiùs dictum est, *ut eruaris à viâ malâ*, et totus hic locus ad laudem sapientiæ spectat, ostendens à quibus malis eruat sapientia. Quod ad intelligentiam prioris versiculi spectat, possunt prima et secunda pars ad diversa referri, ut sit sensus : Gaudent in eo quod ipsi malè faciunt, et exsultant cùm audiunt recitari perversa, sive perversitates et subversiones malas aliorum; vel potiùs subversiones mali hominis, quibus subvertit bonos. Non solùm ipsi malè facere gaudent, sed exsultant audire aliorum mala. Isti miris tenebris versantur, qui gaudent ubi dolere et erubescere oporteret; sed hujusmodi solet esse exitus eorum qui malis moribus imbuuntur, ut paulatim ad pejora declinantes, donec penitùs exstinctâ luce sapientiæ in tenebris errorum ambulantes nequeant inter bonum et malum judicare. Imò summo desiderio sequuntur mala. De quibus Paulus, Ephes. 4 : *Tenebris habentes obscuratum intellectum, alienati à vitâ Dei per ignorantiam quæ est in illis, propter cæcitatem cordis ipsorum.*

Quorum semitæ perversæ. Postquàm reliquerint viam rectitudinis, quæ non declinat, neque ad dexteram, neque ad sinistram, viæ eorum sunt nihil aliud quàm perversitates; q. d. : Nemo putet se posse cum illis versari, et rectè incedere per semitas justitiæ et æquitatis. Sed si amplexus fueris sapientiam, ipsa servabit te, et securum reddet, non solùm ab his hominibus malis et perversis, sed etiam à muliere alienâ, à quâ majus nonnunquàm eminet periculum, præsertim juvenibus, quos instituendos suscepit Salomon in hoc libello.

VERS. 16. — UT ERUARIS A MULIERE ALIENA (1), ET AB EXTRANEA QUÆ MOLLIT SERMONES SUOS. Hebr. : *Ad eripiendum te a muliere alienâ, ab extraneâ quæ verba sua polivit.* Suppl'e, *si intraverit sapientia cor tuum, intelligentia custodiet te, ad eripiendum te a muliere alienâ, ab extraneâ quæ sermones suos fecit blandos*, ut est in Hebræo. Ab hujusmodi mulieribus, quantum tibi emineat periculi, exemplo Samsonis et Salomonis licet intelligere, quarum blanditiis, ille corporis oculis, hic mentis captus fuit. Mulier aliena quæ non est conjux legitima, *extranea* vocatur; Hebræis, quæ non est Israelitica, sed infidelis et impia; Aben Ezra vocem Hebræam נכריה metaphoricè intellectam sic explicat : *Extranea et aliena, quæ non didicerunt opus bonum, sunt quasi essent ex semine extraneo et alieno.* Quàm blandi autem sint sermones mulieris extraneæ ostendit Salomon loco haud dissimili, inquiens : *Favus distillans labia meretricis*; non quod ita sint, sed juxta affectum eorum qui blanditiis trahuntur, loquitur Scriptura; alioqui omni felle amarulentiores sunt hujusmodi blanditiæ. Possunt hæc referri, juxta allegoriam, ad perversam doctrinam, quæ suavitate quâdam sermonis solet imperitorum animos ad se allicere, dùm jucunda quædam et carni adblandientia pollicentur, cùm vera et catholica doctrina carni minimè laxat habenas. Sed cujusmodi sit hæc mulier externa, à quâ eripit sapientia, videamus.

VERS. 17. — QUÆ RELINQUIT DUCEM PUBERTATIS SUÆ, ET PACTI DEI SUI OBLITA EST (1). Magnum impu-

(1) Per mulierem alienam Hebræi intelligunt idolorum cultum, superstitionem, et omnem falsam doctrinam veræ sapientiæ adversam. Nam quæ tanta esset, inquit Jarchi, sapientiæ laus, à meretrice liberare, non ab ullâ aliâ præceptorum divinorum violatione? Levi Ben Gersom animam concupiscentem et brutam significari putat, quæ assiduè rationi et sapientiæ reluctatur, et nunquàm non hominem pellicit, ut à rectâ viâ declinet. Sed non est, cur à propriâ verborum significatione discedamus. Nam postquàm *virorum*, qui alios malis suis factis et dictis à recto tramite abducere student, mentionem fecisset, nunc loquitur de *mulieribus*, quæ incautos voluptatis illecebris corrumpere solent. Hebræorum nonnulli, quibus et Grotius accessit, intelligunt mulierem alienigenam, barbaram, quâcum connubium inire Hebræis lege vetitum erat. Sed quæ sequuntur docent agi de adulterâ, de muliere quâvis libidinosâ, quæ alii fidem dedit eoque posthabito alios blandiloquiis pellicit. *Ab alienâ*; quâ voce sæpe alias *peregrina* significatur, ut Genes. 31, 15, Ruth 2, 10; hoc verò loco haud differt à significatu eo, quem diximus, alieni tori socia, adultera, quomodò et infra 5, 20, et 6, 24, et 7, 5, et 23, 27, usurpatur. Romani quoque olim meretrices appellabant *peregrinas*, teste Donato ad Terentii *Andr.*, 1, 119, et 3, 1, 11, quòd inhonestæ feminæ meretricium quæstum apud exteros facere solebant. Quæ (subaudito pronomine relativo, ut vers. 14), *læves facit sermones suos*, id est blando et molli sermone utitur ad alios illiciendos. Græcus Alexandrinus hujus versûs sensum ita expressit : *Ad longè te faciendum à viâ rectâ, et alienum à justâ sententiâ. Fili mi, ne occupet te malum consilium.* Quod quantùm differat ab Hebræo, conferenti patet. (Rosenmuller.)

(1) *Qui abandonne celui qu'elle a épousé en sa jeunesse*, savoir Jésus-Christ *et qui oublie l'alliance qu'elle avait faite avec son Dieu* dans le baptême, puisqu'après y avoir renoncé au demon, à ses œuvres, qui sont les péchés, et à ses pompes, qui sont tout ce qu'il y a de plus agreable dans les plaisirs et dans la magnificence du monde, elle se rend de nouveau esclave de ces mêmes choses, par un violement de la parole qu'elle avait donnée publiquement à Dieu, et par la plus grande injure qu'on puisse lui faire.

dicitiæ et impudentiæ argumentum. Solent virgines propensiores esse ad fidum amorem servandum ; ista tamen impudica, relicto duce et marito, cui fuerat nupta virguncula, adulterum secuta est, oblita et contemnens *fœdus Dei*, h. e., sacramentum et sponsionem, quæ Dei invocato nomine inter sponsum et sponsam celebrari solet ; vel *fœdus Dei*, legem Mosaicam intelligit, quæ fornicarios et adulteros condemnat. Juxta allegoriam mihi videtur illa secta *ducem pubertatis relinquere*, *et oblita videtur pacti Dei*, quæ novâ conceptâ opinione fidem relinquit, per quam Christo copulata fuerat in baptismate, contemnens pactum et fœdus quod sub duobus aut tribus testibus inivit. Sed hujus infelicis mulieris infelix est exitus : nam rectà in perditionem tendit ipsa, unà cum his qui ingrediuntur ad eam.

VERS. 18. — INCLINATA EST AD MORTEM DOMUS EJUS, ET AD INFEROS SEMITÆ IPSIUS. Hebr. : *Cùm declinaverit ad mortem domus ejus, et ad mortuos*, vel *gigantes, viæ ejus*. Relictâ mariti sui domo videbatur splendidas aliquas ædes adulteri ingressura, sed hallucinata est vehementer ; nam declinando à domo mariti declinavit ad mortem, quâ veluti domo perpetuâ mansura est ; et semitæ per quas à fœdere Dei elapsa est, ad mortuos tendunt. Aliter, *declinavit ad mortem*, qui declinavit ad domum illius ; *et semitæ illæ*, quæ ducunt ad domum illius mulieris, *ducunt ad mortuos*, sive *gigantes* (ut alii volunt), et dæmones tortores intelliguntur, ut de æternâ morte animæ fiat sermo. Sed cùm crebra fiant homicidia ob insanos mulierecularum amores, possumus ad temporalem mortem locum referre : nam causa exstitit interitùs et ruinæ totius familiæ.

VERS. 19. — INGREDIENTES AD EAM NON REVERTENTUR, NEC APPREHENDENT SEMITAS VITÆ (1). Hebr. : *Omnes qui ingrediuntur ad eam*, vel *omnes qui rem habent cum eà, non revertentur, non apprehendent semitas vitæ*, vel *viventium*. Qui ad hanc impudicam mulierem, quæ reliquit thorum mariti, sive reverà adulteram intelligimus, sive sectam aliquam et doctrinam adulteram, non revertentur. Non solent reverti per pœnitentiam qui eam amplexi fuerint ; nam subversi sunt hujusmodi, neque solent *apprehendere vias vitæ*, qui hujus mulieris ingressi sunt semitas quæ ducunt ad mortem ; nam paucos ex hæreticis pœnitentiam agere novimus. *Non reverti* est rarò difficulterque deserere sive sectam malignam, sive ardentes insanasque libidines, quæ excæcant corda fornicatorum, ut nonnisi magnâ et rarâ gratiâ resipiscant.

VERS. 20. — UT AMBULES IN VIA BONA, ET CALLES JUSTORUM CUSTODIAS. Pendet sensus ex eo quod dixerat : Intelligentia custodiet te ab iis qui relinquunt vias rectas, et à muliere adulterâ. *Ut ambules in viâ bonâ*, sive, *in viâ bonorum*, ut in Hebræo legitur. Virtutes et exempla patriarcharum et prophetarum intelligimus. *Et justorum semitas custodias*, in quibus nullus est error, sed spes præmii, ut sequitur :

VERS. 21. — QUI ENIM RECTI SUNT HABITABUNT IN TERRA, ET SIMPLICES PERMANEBUNT IN EA. Hebr. : *Nam recti habitabunt terram, et perfecti relinquentur in eà*. Juxta

Car, comme un ancien Père dit excellemment, lorsqu'un homme qui, dans le Baptême, avait renoncé au démon, pour se donner à Jésus-Christ, l'abandonne de nouveau pour se remettre sous la domination du démon, il semble qu'ayant essayé de ces deux maîtres, et les ayant comparés l'un avec l'autre, il juge que celui là est le meilleur auquel il a mieux aimé se donner pour une seconde fois. *Comparationem videtur egisse, qui utrumque cognoverit, et judicato pronuntiâsse eum meliorem cujus se rursùs esse maluerit.* Ainsi, comme dit le même auteur, *il se rend la joie et le trophée de cet ange superbe, qui insulte en quelque sorte à Dieu, après avoir repris l'esclave qu'il lui avait arraché d'entre les mains.* (Sacy.)

Quæ deserit amicum juventutis suæ, id est, maritum, qui Joel, 18, simili phrasi, *dominus juventutis suæ* vocatur. Quòd adultera *juventutis suæ amicum deserere* dicitur, facit ad illius nequitiam demonstrandam, fidemque blanditiis ipsius nequaquàm adhibendam urget. Quòd si enim adeò est flexibilis perversique animi ut primum amorem, qui tamen plerumque esse solet tenacissimus, tam leviter excutiat, quid, quæso, erga te peregrinum non committet postea, ubi vel tuæ pecuniæ roborisve tui jam compos facta fuerit? Grotius *amico juventutis illius* Deum intelligi opinatur, qui vitam dedit et alimenta à primâ ætate, et Jerem. 3, 4, à gente Hebræâ *amicus juventutis meæ* appellatur. Movisse videtur Grotium, ut ita statueret, quod in altero versùs hemistichio *fœderis cum Deo* mentio fit. Quod tamen quomodò de conjugali fœdere dici possit, mox videbimus. Græcus Alexandrinus sic reddidit : *Quæ deserit doctrinam juventutis.*

Et fœderis Dei sui oblita est. Fœdus Dei intelligit conjugium quod contrahitur inito fœdere inter conjuges, advocato Dei tanquàm testis nomine. Conf. Malach. 2, 14 : *Jova testis fuit* (in contrahendo matrimonio) *inter te et inter uxorem juventutis tuæ*, quæ juvenem juvenis duxisti. Hinc recte annotat Aben Esra mulierem cum viro inire fœdus Dei, ne vir sit perfidus in uxorem, nec, versâ vice, uxor sit perfida in maritum. Non audiendus Grotius, qui pactum intelligat Dei cum Noacho ejusque posteris initum, quo comprehenditur unius Dei cultus, fuga adulteriorum, incestorum, cædium. Sed quæ Hebræi de hoc Noachico comminiscuntur, sunt inter commenta eorum recentiora referenda. (Rosenmuller.)

(1) NON REVERTENTUR. Ut qui in ferarum speluncam inciderint ; neque unquam ad se redibunt, pravis inescati libidinibus, et voluptatibus mersi. (Bossuet.)

Omnes qui eam adeunt, non redibunt, scilicet à viâ quæ ad perniciem ducit, pessumdabuntur. Jarchi : « Difficile iis videbitur ut se separent ab eà (scilicet à « muliere alienâ, quo nomine cultum idolorum intelli« git, et ut resipiscant. » Græcus Alexandrinus : *Omnes qui ambulant in eà, non revertentur.*

« Cùm interpres hosce versus non de adulterâ in« telligeret, nec qui ambulant in eâ videntur esse « qui stupri consuetudinem cum adulterâ habeant, « sed qui morum vitæque similitudinem accommodent « ad studia et ingenium alicujus, eique ita sint dediti « et obnoxii per obsequendi facilitatem, ut expediri « ab eo et emergere nullo modo possint. » Jaeger. *Nec apprehendent semitas vitæ*, id est, quæ ad vitam tranquillam, puta, et beatam ducit. Similitudo à viatoribus, qui, à rectâ viâ semel deflexi, eamdem postea reperire nequeunt. Græca Alexandrina hujus hemistichii translatio, nullâ codicum discrepantiâ, hæc est : *Nec apprehendent semitas rectas*, *neque enim apprehendentur ab annis vitæ*. Nisi duplicem interpretationem hic coaluisse statuamus quarum tamen neutra Hebræa satis accuratè exprimit ; cum Jaegero genus interpretandi paraphrasticum hic agnoscendum erit, quòd interpres non certus esset, explicaretne de via recta ad salutem, an de progressu ad senectutem. (Rosenmuller.)

morem legis Mosaicæ, sub quâ vixit auctor, loquitur. Sic enim legimus : *Ut custodiatis universa mandata quæ ego præcipio vobis hodie; et possitis introire et possidere terram, multoque in eâ vivatis tempore*, Deut. 11, à quâ Chananæi peccatores fuerunt exterminati. Porro Judæos ob peccata migrâsse captivos à terra testatur historia; rectos verò et justos vel relictos fuisse in terrâ promissionis, vel in terra peregrinationis consolationem accepisse; quamvis sub lege possessio terræ promittatur justis, sub Evangelio tamen, cujus perfectio est omnibus renuntiare, terram viventium intelligimus : *Beati mites, quoniam ipsi possidebunt terram : mites*, inquam, qui solent esse obnoxii injuriis; et à justis possessionibus expulsionem æquo animo tolerantes, neque sectantes lites, ipsi maximè possidebunt terram viventium, à quâ impii exterminabuntur; unde sequitur :

VERS. 22. — IMPII VERÒ DE TERRA PERDENTUR, ET QUI INIQUE AGUNT, AUFERENTUR EX EA (1). Hebr. : *Sed impii à terrâ excidentur, et transgressores abradentur ab eâ.* Secundus hic versiculus cogit nos quodammodo utrumque ad litteram intelligere de terra præsente, à quâ impii solent exscindi et abradi, non à terrâ viventium, quam nunquam possederunt : abradi, inquam, ut neque posteri eorum, neque nominis fama permaneat; sed *periit memoria eorum cum sonitu*, Psal. 9. Contrà, *qui reliquerit agros propter me, centuplum in præsenti accipiet*, Matth. 19. Quem sensum si quis non recipiat, alterum sequatur, ut non de præsente terrâ, sed viventium et futurâ intelligatur. Nam id genus supplicii Judæis accidit, dispersis videlicet per orbem, ut prædictum fuerat per prophetas; et manet omnes impios, qui tum ferè auferuntur à terrâ cùm maximè velint vivere.

(1) Tous ceux qui sont dans le corps de l'Église et dans la société des mêmes sacrements, peuvent y demeurer maintenant, quoique leur impiété et leur injustice les rendent ennemis de Dieu et des hommes. Car tant que cette vie durera, *les bons seront mêlés avec les méchants, la paille avec le bon grain, et les lis avec les épines.* Mais il viendra un jour où le Sauveur *ôtera de son royaume tous les scandales, et tous ceux qui commettent l'iniquité*, et où *il séparera pour jamais les boucs d'avec les agneaux*, selon la parole de l'Evangile. Le Sage nous met donc cette vérité devant les yeux, afin que les justes se consolent dans l'espérance des biens que Dieu leur promet, et que les injustes tremblent à la vue de ses jugements. (Sacy.)

CAPUT III.

1. Fili mi, ne obliviscaris legis meæ, et præcepta mea cor tuum custodiat;

2. Longitudinem enim dierum, et annos vitæ, et pacem apponent tibi.

3. Misericordia et veritas te non deserant, circumda eas gutturi tuo, et describe in tabulis cordis tui :

4. Et invenies gratiam, et disciplinam bonam, coram Deo et hominibus.

5. Habe fiduciam in Domino ex toto corde tuo, et ne innitaris prudentiæ tuæ.

6. In omnibus viis tuis cogita illum, et ipse diriget gressus tuos.

7. Ne sis sapiens apud temetipsum : time Deum, et recede à malo :

8. Sanitas quippe erit umbilico tuo, et irrigatio ossium tuorum.

9. Honora Dominum de tuâ substantiâ, et de primitiis omnium frugum tuarum da ei;

10. Et implebuntur horrea tua saturitate, et vino torcularia tua redundabunt.

11. Disciplinam Domini, fili mi, ne abjicias; nec deficias cùm ab eo corriperis :

12. Quem enim diligit Dominus, corripit, et quasi pater in filio complacet sibi.

13. Beatus homo qui invenit sapientiam, et qui affluit prudentiâ!

14. Melior est acquisitio ejus negotiatione argenti, et auri primi et purissimi fructus ejus;

15. Pretiosior est cunctis opibus, et omnia, quæ desiderantur huic non valent comparari.

16. Longitudo dierum in dexterâ ejus, et in sinistrâ illius divitiæ et gloria.

17. Viæ ejus viæ pulchræ, et omnes semitæ illius pacificæ.

CHAPITRE III.

1. Mon fils, n'oubliez point ma loi, et que votre cœur garde mes préceptes;

2. Car vous y trouverez la longueur des jours, la multiplication des années de votre vie, et la paix.

3. Que la miséricorde et la vérité ne vous abandonnent point; mettez-les comme un collier autour de votre cou, et gravez-les sur les tables de votre cœur;

4. Et vous trouverez grâce devant Dieu, et devant les hommes une conduite sage.

5. Ayez confiance en Dieu de tout votre cœur, et ne vous appuyez point sur votre prudence.

6. Pensez à lui dans toutes vos voies; et il conduira lui-même vos pas.

7. Ne soyez point sage à vos propres yeux; craignez Dieu, et éloignez-vous du mal.

8. Ainsi votre chair sera saine, et l'arrosement pénétrera jusque dans vos os.

9. Honorez de votre bien le Seigneur, et donnez-lui les prémices de tous vos fruits :

10. Et alors vos greniers seront remplis de blé, vos pressoirs regorgeront de vin.

11. Mon fils, ne rejetez point la correction du Seigneur, et ne vous abattez point lorsqu'il vous châtie;

12. Car le Seigneur châtie celui qu'il aime, et il trouve en lui son plaisir, comme un père dans son fils.

13. Heureux celui qui a trouvé la sagesse, et qui est riche en prudence!

14. La possession de la sagesse vaut mieux que l'acquisition de l'argent; et le fruit qu'on en tire est plus excellent que l'or le plus fin et le plus pur.

15. Son prix passe toutes les richesses; et tout ce qu'on désire le plus, ne mérite pas de lui être comparé.

16. Elle a la longueur des jours dans sa droite, et dans sa gauche les richesses et la gloire.

17. Ses voies sont des voies belles, et tous ses sentiers sont pleins de prospérité.

18. Lignum vitæ est his qui apprehenderint eam : et qui tenuerit eam, beatus.

19. Dominus sapientiâ fundavit terram ; stabilivit cœlos prudentiâ.

20. Sapientiâ illius eruperunt abyssi, et nubes rore concrescunt.

21. Fili mi, ne effluant hæc ab oculis tuis; custodi legem atque consilium :

22. Et erit vita animæ tuæ, et gratia faucibus tuis.

23. Tunc ambulabis fiducialiter in viâ tuâ, et pes tuus non impinget.

24. Si dormieris, non timebis; quiesces, et suavis erit somnus tuus.

25. Ne paveas repentino terrore, et irruentes tibi potentias impiorum.

26. Dominus enim erit in latere tuo; et custodiet pedem tuum, ne capiaris.

27. Noli prohibere benefacere eum qui potest; si vales, et ipse benefac.

28. Ne dicas amico tuo : Vade, et revertere, cras dabo tibi, cùm statim possis dare.

29. Ne moliaris amico tuo malum, cùm ille in te habeat fiduciam.

30. Ne contendas adversùs hominem frustra, cùm ipse tibi nihil mali fecerit.

31. Ne æmuleris hominem injustum, nec imiteris vias ejus,

32. Quia abominatio Domini est omnis illusor, et cum simplicibus sermocinatio ejus.

33. Egestas à Domino in domo impii : habitacula autem justorum benedicentur.

34. Ipse deludet illusores, et mansuetis dabit gratiam.

35. Gloriam sapientes possidebunt : stultorum exaltatio, ignominia.

18. Elle est un arbre de vie pour ceux qui l'embrassent : et heureux celui qui se tient fortement uni à elle!

19. Le Seigneur a fondé la terre par la sagesse ; il a établi les cieux par la prudence.

20. C'est par sa sagesse que les eaux des abîmes se sont débordées, et que les nuées, en s'épaississant, forment la rosée.

21. Mon fils, ne cessez point d'avoir ces choses devant vos yeux ; gardez la loi et le conseil ;

22. Et ils seront la vie de votre âme, et comme un ornement à votre cou.

23. Vous marcherez alors avec confiance dans votre voie, et votre pied ne se heurtera point.

24. Si vous dormez, vous ne craindrez point; vous reposerez, et votre sommeil sera tranquille.

25. Ne soyez point saisi d'une frayeur soudaine ; et ne craignez point que la puissance des impies vienne vous accabler;

26. Car le Seigneur sera à votre côté ; et il gardera vos pieds, afin que vous ne soyez point pris dans le piége.

27. N'empêchez point de bien faire celui qui le peut; faites bien vous-même, si vous le pouvez.

28. Ne dites point à votre ami : Allez et revenez, je vous le donnerai demain, lorsque vous pouvez le lui donner à l'heure même.

29. Ne tramez point de mal contre votre ami qui a confiance en vous.

30. Ne faites point de procès à un homme sans sujet, et lorsqu'il ne vous fait aucun tort.

31. Ne portez point envie à l'homme injuste, et n'imitez point ses voies;

32. Parce que tous les trompeurs sont en abomination au Seigneur, et qu'il communique ses secrets aux simples.

33. Le Seigneur frappera d'indigence la maison de l'impie; mais il bénira les maisons des justes.

34. Il se moquera des moqueurs ; et il donnera sa grâce à ceux qui sont doux.

35. Les sages possèderont la gloire ; l'élévation des insensés sera leur confusion.

COMMENTARIUM.

VERS. 1, 2.—FILI MI, LEGEM MEAM NE TRADAS OBLIVIONI (1), ET PRÆCEPTA MEA CUSTODIAT COR TUUM. NAM LONGITUDINEM DIERUM ET ANNOS VITÆ, ET PACEM ADDENT TIBI. Superiore capite à quibus malis eripiat Sapientia dictum est ; in hoc verò, quanta præmia conferat his qui sapientiæ sunt studiosi. Verba sunt vel Salomonis, vel Sapientiæ. *Legem* et *præcepta sua* intelligit quæ sequuntur, nempe misericordia et veritas non deserant te ; quæ ut majore studio amplectatur filius, præmia proponit teneræ ætati maximè chara, videlicet diuturnam et felicem sive tranquillam vitam. Tria nomina, *longitudinem dierum*, *annos vitæ*, et *pacem*, sic distinguunt Hebræi : ut *longitudo dierum* referatur ad præsentem vitam, quam juxta naturæ periodum sit impleturus ; *annos vitæ*, ad seculum animorum et æternæ vitæ felicitatem ; *pacem addent*, q. d. : Super pacem corporis et animæ pacem addent ; nam non est ulla pax impiis, et ultra pacem in prosperis addent pacem in adversis hujus vitæ et pacem cum Deo ; nam in additione multiplicem pacem significat. Magna promittit, sed eâ lege ut legem servet non oscitanter, sed jugi memoriâ retineat, et non ore tenùs, sed ex animo et toto affectu adimpleat. *Præcepta*, misericordiæ et veritatis, ut *memoria* referatur ad studium et meditationem, et *observatio* ad opus.

VERS. 3, 4. — MISERICORDIA ET VERITAS NON DESERANT TE (1); CIRCUMDA EAS GUTTURI TUO, SCRIBE ILLAS

(1) Id est, legis naturalis, quæ à Deo impressa est cordibus humanis; et legis divinæ, à Deo per revelationem datæ. (Lyranus.)

(1) Misericordia et veritas in Scripturâ sacrâ nobis frequentiùs commendantur; et modò Deo tribuuntur, modò homini præcipiuntur : Deo tribuuntur in Psalmis : *Misericordia et veritas præcedent faciem tuam;* item : *Super misericordiâ et veritate tuâ, ne quando dicant*, etc. Homini verò præcipiuntur hoc loco. Est autem misericordia Deo attributa, quâ gratis, et sine merito, imò homini malè merenti, vel gratiam, vel quodcumque beneficium præstat, vel aliquid promittere dignatur. Hæc enim omnia absolutè gratuita sunt, et solùm ad misericordiam pertinent. At è diverso, veritas pertinet, vel ad præstationem promissorum, vel ad retributionem mercedis. Unde Deus verax dicitur, dùm vitam justis, supplicia injustis rependit : verax etiam, dùm pœnitenti veniam donat, quia promisit, juxta illud Psal. 50 : *Ut justificeris in sermonibus tuis, et vincas cùm judicaris. Ecce enim veritatem dilexisti.* Sic et misericordia quæ homini præcipitur, spectatur in iis officiis charitatis, quæ gratuitò et ex

SUPER TABULAS CORDIS TUI. INVENIES GRATIAM ET INTELLECTUM BONUM IN CONSPECTU DEI ET HOMINUM (1). Hebr. *Misericordia et veritas ne te derelinquant; liga eas super guttur tuum, scribe eas super tabulam cordis tui, et invenies gratiam et intellectum bonum in oculis Dei et hominum.* Legem accepit Moyses in tabulis lapideis scriptam; suam legem in tabulis cordis scribi vult Sapientia. Possunt verba *liga* et *scribe* referri ad *misericordiam* et *veritatem*, vel ad *legem* et *præcepta*, ut sit sensus: Misericordia et veritas non deserent te, si ligaveris legem et præcepta mea super guttur tuum, et scribas ea super tabulam cordis tui. Aliter, ut intelligamus legem misericordiæ et veritatis ligandam collo, et scribendam in tabulis cordis. Sapientia enim præceptum de misericordiâ et veritate collo ligari et tabulis cordis vult inscribi. Per *veritatem* nostri interpretes confessionem fidei, per *misericordiam* opera intelligunt. Hebræi pressiùs, per *veritatem* officia debita proximo, quæ jure illi debentur; per *misericordiam* officia quæ spontè et liberalitatis studio impendimus, intelligunt: unde Rahab dixit exploratoribus: *Facietis cum domo patris mei misericordiam, sicut ego feci vobiscum, et dabitis mihi signum veritatis,* Jos. 2. Quamvis in hoc loco meliùs quadrat, ut *misericordiam* intelligamus non quamlibet, ut puta naturalem aut civilem, sed eam quæ veritati, hoc est, veræ religioni, innititur. Nam hæc sola est quæ non hominibus tantùm commendat juventutem, sed etiam Deo, qui sanam mentem et intellectum bonum talibus virtutibus impertit, tanquàm præmium incomparabile. *Et invenies gratiam.* Sunt ex Hebræis qui legunt imperandi modo, quasi admoneret Sapientia, ut per eas virtutes daret operam invenire gratiam. Apud Deum veritas nos commendat, apud homines verò misericordiâ gratiam inimus; sed cùm ex favore hominum nonnunquàm nascatur arrogantia, præceptum secundum de humilitate subjicit Sapientia, inquiens:

VERS. 5, 6, 7. — HABE FIDUCIAM IN DOMINO EX TOTO CORDE TUO, ET NE INNITARIS PRUDENTIÆ TUÆ. IN OMNIBUS VIIS TUIS COGITA ILLUM (in Hebr., *cognosce* vel *agnosce*), ET IPSE DIRIGET GRESSUS TUOS. NE SIS SAPIENS APUD TEMETIPSUM (Hebr., *in oculis tuis*); TIME DEUM, ET RECEDE A MALO (2). Eòdem spectant hi tres versiculi, ostendentes quid soleant facere qui intellectum bonum à Deo accipiunt, nempe longè aliter quàm qui sapientiâ mundanâ tument. Nam illi in suâ confidunt prudentiâ, suam jactant peritiam; sed tu, inquit Sapientia, quæ intellectum à Deo cognoscis te accepisse, fiduciam etiam habe in Deo. Inter prima præcepta Sapientiæ commendatur humilitas, confidentia in Deo, quem semper ob oculos habere, illius implorare opem, summa sapientia est; propriæ verò inniti prudentiæ summa stultitia. *Quid enim habes*, ut inquit Paulus 1 Cor. 4, *quod non accepisti? In oculis suis sapiens est* qui recte monentibus non obtemperat. *In omnibus viis tuis cogita illum*, vel, ut est in Hebræo, *scito illum*, hoc est, agnosce illius beneficia, si quid prudenter agas, et agnosce illum dirigere gressus tuos, *ut ne sis sapiens apud temetipsum* (Hebr. *ne sis sapiens in oculis tuis*): totus locus ad commendationem humilitatis spectat. *Time Deum et recede a malo.* Si vis esse sapiens, à principio sapientiæ incipias, nempe a timore Dei: time Deum et declina à malo.

VERS. 8. — SANITAS QUIPPE ERIT UMBILICO TUO, ET IRRIGATIO OSSIUM TUORUM. Hebr.: *Sanitas erit umbilico tuo, et irrigatio*, vel *succus*, *ossibus tuis*. Pendet à priori versiculo, nempe timere Deum et declinare à malo erit *sanitas umbilico tuo et irrigatio ossibus tuis.* Juxta

benignitate præstat proximo; veritas autem in iis quæ ex debito et justitiâ, Deo, vel proximo impendit.

(Estius.)

(1) Id est, deprehendes directionem morum seu actionum tuarum bonam esse, et placere tum *Deo*, tum *hominibus*, quasi diceretur: Acceptus et gratiosus eris omnibus. Septuaginta, pro eo quod noster habet, *disciplinam bonam*, mutatis nonnihil punctis, sed eodem sensu, in imperativo legunt, *provide bona*, seu prudenter age; et hanc lectionem sequitur S. Paulus, Rom. 12, 17. (Tirinus.)

(2) Hebr., *in oculis tuis*, ut scilicet in iis, et in vanâ opinione tuâ videaris tibi præ aliis sapere. Hæc enim est philautia, superba præsumptio, et nimia sui æstimatio. Arab.: *Ne sis apud animam tuam intelligens*; Septuag.: *Ne sis prudens apud temetipsum*; quos secutus Apostolus Rom. 12, 16: *Nolite*, ait, *esse prudentes apud vosmetipsos.* Ubi quatuor expositiones recensui. Ita Jansenius, Lyranus et Baynus exponunt, q. d.: *Ne te sapientem esse* aut *prudentem vanâ elatione persuasum habeas*; Hugo: *Ne novas opiniones invenias, easque alienis anteponas*; Cajet.: *Ne tu ipse de tuâ sapientiâ judicium feras*; Vatablus: *Ne reputes te sapientem.* Accedit R. Salomon Isacides: *Ne sis*, ait, *sapiens apud te, ut verba illorum, à quibus reprehensus es, negligas*; Aben-Ezra: *Ut jactabundus dicas, sapientiâ meâ duce rectam iter capiam*; R. Levi: *Ut inertiæ te dedas, et sapientiæ studium omittas, quòd tibi sat sapere videare.* Porrò Beda: *Videtur hoc idem esse mandatum cum eo quod præmissum est: ne innitaris prudentiæ tuæ; sed multum distat: innititur enim prudentiæ suæ, qui ea, quæ sibi agenda vel dicenda videntur, patrum decretis præponit. Sapiens verò apud semetipsum est is qui in illis quæ ex patrum magisterio potuit rectè cognoscere, sese præ cæteris quasi doctior extollit.* Cajet. vero: *Hoc*, ait, *ad judicium, illud vero ad fiduciam spectat.*

Hic est fons omnium errorum et hæresum, quòd scilicet eorum auctores videantur sibi præ aliis sapere, ideòque nolunt Ecclesiæ et doctorum sententiis cedere et credere; de quibus Isaias c. 5, 21: *Væ*, ait, *qui sapientes estis in oculis vestris, et coram vobismetipsis prudentes.* Verè Climacus gradu 5: *In his*, ait, *qui sibi credunt, dæmon sæpe propheta fit.*

Quocircà vera sapientia, ait S. Jacobus cap. 3, 17, modesta et humilis est, ac seipsam ignorat, quia non aspicit, nec reflectit ad se, juxta illud Pauli, 1 Cor. 3, 18: *Si quis videtur inter vos sapiens esse, stultus fiat ut sit sapiens.* Quin et Plutarchus: *Quò magis profeceris in philosophiâ, eò minùs turgebis fastu.*

TIME DEUM, ET RECEDE A MALO. Pertinent hæc verba primò, ad τὸ *habe fiduciam in Domino*, quod præcessit v. 5. Spei enim subnectendus est timor, ait Beda, ut, quantùm spes animum elevat, tantùm timor deprimat, itàque anima consistat in recto virtutis æquilibrio instar molæ, in quâ lapis molaris superior inferiori incumbit, ab eoque fulcitur; lapis enim superior repræsentat spem, inferior timorem. Secundò, hæc verba pertinent ad id, quod proximè antecessit: *Ne sis sapiens apud temetipsum*, quia superbiam et arrogantiam sapientiæ præsumptionem nihil ita coercet et deprimit ac timor Dei, qui superbos humiliat, et humiles exaltat. Undè Apostolus Rom. 11, 20: *Noli altum sapere, sed time.* Et Eccl. c. 25, 14: *Timor Dei super omnia se superposuit.* (Corn. à Lap.)

simplicem sensum videtur *umbilicum* posuisse (quòd sit in meditullio corporis) pro ventriculo et aliis internis corporis partibus, in quibus sanitas corporis maximè spectatur; *ossa* autem pro exterioribus, in quibus robur et vires consistunt. *Sanitas* igitur *umbilici* est totius corporis optima constitutio, quod ad temperaturam humorum spectat; *rigatio ossium*, quibus nervi adhærent, et omnium membrorum agilitas et promptitudo ad opus; tropicôs verò interioris hominis virtutes, et exteriora opera intelligimus, juxta Davidis planctum, Psal. 6 : *Sana me, quoniam conturbata sunt ossa mea, et anima mea turbata est valdè.* Similitudinem denique ad hunc modum licet explicare : Ut sanitas ventriculi totum corpus reddit incolume, sic timor Dei refrænat concupiscentias et libidinem, quæ per *umbilicum* intelliguntur, et quæ sanitati animæ in juvenibus maximè adversantur. *Irrigat* etiam *ossa* timor Domini, hoc est, omnia corporis membra reddit apta et agilia ad virtutum opera.

VERS. 9, 10. — HONORA DOMINUM DE TUA SUBSTANTIA (1), ET DE PRIMITIIS OMNIUM FRUGUM TUARUM DA PAUPERIBUS. ET IMPLEBUNTUR HORREA TUA (2) SATURITATE, ET VINO TORCULARIA REDUNDABUNT. Hebr. : *Honora Dominum de divitiis tuis, et de primitiis totius annonæ tuæ, et implebuntur horrea tua saturitate, et musto torcularia tua redundabunt.* Vel *musto torcularia tua defluent*, vel denique *mustum torcularia augebunt.* Hebræi הון *substantiam* opes esse volunt, quibus neque in victu neque in vestitu utimur; תבואה *fruges* autem, quæ ex agris, vel proventus qui ex pecoribus capiuntur, aut denique fructus qualescumque : hæc omnia Domini sunt beneficia, et ex illis honor Domino est referendus. Et observandum est honorem Dei non solùm consistere in humilitate confessionis, et confidentiâ in illius bonitate, de quibus supra dictum est, sed etiam in externo cultu, et rebus corporeis, quas à Deo accepimus, impendendus est honor Deo; id quod facere oportet quoties his rebus utimur, et quoties egenis opem porrigimus, non nostram, sed illius gloriam spectantes, *qui præstat nobis omnia abundè ad fruendum*, 1 Tim. 6. Imò qui divites œconomos suos esse voluit, suorum videlicet bonorum dispensatores. Quod de primitiis additur, ad legem alludit, quæ non qualescumque fruges, sed de primis fructibus Domino, templo, sacerdotibus et Levitis offerri jubet, Deut. 26, exemplo Abel, qui de grege pinguiora mactavit pecora, Gen. 4. Et hodiè in novâ lege, *presbyteri duplici honore digni habeantur, maximè qui laborant verbo et doctrinâ*, 1 Tim. 5. Quos quicumque alit, quòd *Christi* sint *ministri et dispensatores mysteriorum Dei*, Deum de suis substantiis honorat; neque est quòd quis timidus dispensator vereatur ne sibi deficiant necessaria, vel ne ad egestatem liberalitate deveniat, præsertim eâ liberalitate quâ Domini honorem quærit; imò hâc viâ augebis potiùs tua; solet enim Deus implere horrea, et augere incrementa frugum justitiæ, 2 Cor. 9, eorum qui eleemosynas de justis laboribus in Dei laudem largiuntur. Juxta allegoriam, non solùm ex caducis et exterioribus opibus, sed ex talentis animæ cœlitùs collatis, liberali quâdam dispensatione et usurâ distributis quærenda est gloria Domini, non nostra. Sed reliqua Sapientiæ præcepta prosequamur.

VERS. 11, 12. — DISCIPLINAM DOMINI, FILI MI, NE ABJICIAS, NEC DEFICIAS CUM AB EO CORRIPERIS : QUEM ENIM DILIGIT DOMINUS, CORRIPIT, ET QUASI PATER IN FILIO COMPLACET SIBI. Hebr. : *Disciplinam Domini, fili mi, ne respuas, neque molestè feras castigationem illius : quem enim diliget Dominus, castigabit, et ut pater filium castigat, cui benè volet*, vel *quem unicè diliget.* Superius præceptum propriè ad ditiores spectat, quibus nihil deest, sed hoc quod nunc tractamus magis ad eos pertinet qui vel egestate vel quocumque damno premuntur, quæ omnia inter flagella sive castigationes Domini sunt connumeranda, quocumque modo vel occasione nobis eveniant, ut Jobi exemplo docemur, qui in singulis malis à Satanâ inflictis, sive per turmam Chaldæorum, sive denique per vim ventorum, tolerantiâ armatus consolationem accepit, inquiens : *Dominus dedit, Dominus abstulit;* sic in hoc loco sub *castigationis* nomine omnia genera morborum, sive quodcumque malum hujus corporis et temporis, intelligamus : quæ omnia dùm velut è manu Domini porrecta accipimus, æquo animo feremus, ut inquit Paulus, Hebr. 12 : *Quem enim diligit Dominus, castigat : flagellat omnem filium quem recipit. In multis offendimus omnes*, Jac. 3. Ingratum est ferè mortalium genus, Creatoris sui facilè obliviscitur, dùm prosperitate hujus mundi gaudet : cui morbo remedium quærens pius pater filium ingratum ad se revocat, dùm nunc egestate, nunc morborum et ægritudinum varietate, nunc aliis quibuscumque afflictionibus castigat : quæ *omnia, diligentibus Deum, cooperantur in bonum*, Rom. 8, et ex magnâ Dei misericordiâ proveniunt, ac ex paterno planè affectu, *ne cum hoc mundo damnemur*, 1 Cor. 11. Ne igitur murmures aut despondeas animum à Domino castigatus. Notandum est verbum Hebræum יסר, unde descendit nomen מוסר *disciplina*, utrumque significare, *erudire* scilicet et *castigare;* utrumque enim ex æquo ad patrem amantem spectat; neque cum vulgo putes felicitatem consistere in prosperitate hujus vitæ, in quâ difficile est Deum, ut oportet, cognoscere

(1) Offer illi è rebus tuis munera; agnosce supremum illius imperium, illique omnia tua accepto te referre profitere : gratas benevoli animi significationes repende. Pro more Orientalium, subditus quisque jubetur tributa reddere, et exhibere muneribus significationes obsequii sui et fidei erga dominum et principem. Munera dare regi est illum agnoscere principem, solvere tributa. Cavet Deus, ne quis unquàm se illi vacuis manibus sistat. Septuaginta : *Honora Dominum de justis tuis laboribus; et primitias da ei de tuis fructibus justitiæ.* Addunt hi nomina *justi*, et *justitiæ*, ut significent, quàm ingrata sint Deo munera ex rapinis, et ex rebus per injuriam usurpatis facta. *Quidquid in Dei sacrificio ex scelere offertur, omnipotentis Dei non placat iracundiam, sed irritat*, ait S. Gregorius Magnus. (Calmet.)

(2) Alia merces, rerum omnium copia : passim apud Mosen, ac præsertim Levit. 26, 4, 10, altiore sensu, *tanquam nihil habentes, et omnia possidentes.* 2 Cor. 6, 10. Quem sensum habes posteà, ṽ 14, 15, et seqq. (Bossuet.)

et honorare, sed potiùs in Dei castigatione et vexatione quæ intellectum solet dare, et cognitionem Dei, quâ bas in rebus magna est felicitas; unde sequitur.

VERS. 13, 14, 15. — BEATUS HOMO QUI INVENIT SAPIENTIAM, ET QUI AFFLUIT PRUDENTIA. MELIOR EST ACQUISITIO EJUS NEGOTIATIONE AURI ET ARGENTI, PRIMI ET PURISSIMI FRUCTUS EJUS. PRETIOSIOR EST CUNCTIS OPIBUS, ET OMNIA QUÆ DESIDERANTUR HUIC NON VALENT COMPARARI. Hebr. : *Beatus qui invenit sapientiam, et homo qui educet intelligentiam ; nam melior est negotiatio illius negotiatione argenti, et quàm aurum purissimum proventus illius : pretiosior est unionibus, et omnia à te desiderata non æquabunt eam.* Post præcepta quæ nos ad divinam sapientiam erudiunt, illius laudes decantat Sapiens, ut quæ sola homines felices possit reddere, non hujus mundi splendor, non opes quas magno studio quærunt multi, putantes se hâc ratione fore felices, et in otia tuta recedere. Verùm soli felices evadunt hi qui prædictis instructi virtutibus, pietatis operibus Dei gloriam quærunt, qui æquis animis adversa tolerant, tanquàm patris disciplinam amplectentes; tales sapientiam inveniunt, Dei videlicet Filium, qui *pulsantibus aperit*, Luc. 11. Imò claustra cordis nostri pulsat, et intromitti cupit, Apoc. 3. Solus igitur beatus qui talem hospitem habet : hic *affluit prudentiâ*, sive, ut in Hebræo est, hic *intelligentiam proferet de thesauro suo, et egregium proventum suæ sapientiæ ostendet :* cui collata mercatura seu negotiatio, quâ argentum coacervatur et aurum, quàmlibet fulgens nihili æstimari debet; est ipsis unionibus, regum deliciis, pretiosior hæc sapientia; margarita pretiosa, quâ inventâ negotiator Evangelicus vendit omnia quæ habet, et emit eam. *Ecce nos reliquimus omnia, et secuti sumus te*, inquit prudens negotiator, Matt. 19. Denique quidquid optabile, quidquid desiderabile excogitari potest, huic sapientiæ collatum sordescit : momentanea enim sunt argentum et aurum, neque vitam prolongare possunt possessorum, imò nec febriculam quidem sanare, ut inquit ille,

> *Non æris acervus et auri,*
> *Ægroto domino deduxit corpore febres.*

Sed sapientiæ dotes audiamus.

VERS. 16, 17, 18. — LONGITUDO DIERUM IN DEXTERA EJUS, ET IN SINISTRA EJUS DIVITIÆ ET GLORIA. VIÆ EJUS, VIÆ PULCHRÆ, ET OMNES SEMITÆ EJUS PACIFICÆ. LIGNUM VITÆ EST HIS QUI APPREHENDERINT EAM; ET QUI TENUERINT EAM, BEATI. Ne putes sapientiam de quâ loquimur, ullius rei esse indigam : novit quid humana indigeat infirmitas, jam in promptu habet quod quæris. Mortem times, vitam perennem exoptas; in dexterâ suâ longitudinem dierum habet : *Qui vivit et credit in me, non morietur in æternum*, Joan 11. Immortalis est, mortem superavit; immortali dexterâ immortalitatem porrigit. Quòd si interim opes et gloriam quæras, sinistram extentam considera : quæ populo Israelitico terram lacte et melle manantem largita est, insigni honore eam provinciam afficiens, cùm *non esset alia natio sub cœlo, quæ haberet deos suos appropinquantes sibi, sicut Deus noster adest nobis*, inquit Moyses, Deut. 4. In Christo, sapientiâ Patris, per *sinistram* humanitatem possumus intelligere, quâ incredibili honore genus humanum affecit, eam collocans ad dexteram Dei, *in quo sunt omnes thesauri scientiæ et sapientiæ absconditi*, Coloss. 2. Aliter, *dexteram et sinistram*, Evangelium intelligimus et legem. Licet in dexterâ, cœlestia præmia; in sinistrâ, temporalia intelligere, quæ nemo nisi sapientiâ divinâ porrigente recipit, dicente eâdem : *Per me reges regnant*, Prov. 9. Quæ Hebræorum commentarii habent de lege Mosaicâ, quam *sapientiam* appellatam putant in hoc loco, et de *dexterâ*, quæ sit vera ex amore observatio legis, et *sinistrâ*, observatio qualiscumque pro præmio temporali, nobis parùm arrident. Cæterùm nostræ, hoc est, Christianæ sapientiæ, quam sunt viæ pulchræ, quæ ad lucem perducant, et semitæ quibus pacem assequimur, *quam mundus dare non potest*, nemini dubium esse puto, qui exitum non exordia rerum considerat. Alioqui *arcta est via quæ ducit ad vitam*. Viæ sapientiæ sunt præcepta Evangelica, *jugum* videlicet *suave et onus leve*, Matth. 11, quod maculas et sordes omnes delet, unde in Hebræo habetur דרכי נעם, *viæ amœnitatis*, sive *suavitatis*, pristinam pulchritudinem, quam in Adam perdidimus, restituentes, aut angelicam potiùs; neque enim Adam ex ligno vitæ immortalitatem est assecutus, sed quotquot Christum vivâ fide tenent, ex ligno vitæ comedunt, præsertim *qui perseveraverit usque ad finem ;* nam hic *salvus erit*. *Qui apprehenderint eam, beati*. Hebr. : *Fulcientes eam*, tenentes aut sustentantes eam, *beatus*, vel *beatitudine donatus*, sup. *erit* unusquisque eorum qui sustinent. Et,ne quis putet eum de terrenâ aliquâ sapientiâ loqui, aut Mosaicâ lege, ut illi volunt, quæ sequuntur videamus.

VERS. 19, 20. — DOMINUS SAPIENTIA FUNDAVIT TERRAM, STABILIVIT CŒLOS PRUDENTIA : SAPIENTIA ILLIUS ERUPERUNT ABYSSI, ET NUBES RORE CONCRESCUNT. Hebr.: *Dominus sapientiâ fundavit terram, stabiliens cœlos per intelligentiam : per scientiam illius ruptæ sunt abyssi, et nubes stillabunt rorem.* Magnas laudes sapientiæ audivisti, audi majores, quò magis in illius amorem accendaris. Non est res humanitùs inventa, ut philosophi putaverunt, qui ex suis præceptis sapientiam pendere existimabant, et humana industriâ comparari posse. Sapientia de quâ tractamus, ipso mundo longè est antiquior, ut puta per quam jacta sunt ipsius fundamenta. Mirum in modum disposuit cœlos intelligentiâ : nam verbum כונן ratione conjugationis Hebraicæ plus aliquid significat quàm *paravit*, vel *stabilivit*. Absolutè per *terram* omnia elementa, et quæcumque hâc mundi parte inferiore proveniunt, intelligimus, quorum terra veluti fundamentum inferiùs collocatur ineffabili sapientiâ; ut nunquàm de suo moveret loco, ne concusso fundamento corruere videretur reliquum ædificii. Cœlos autem sic disposuit, ut in perpetuo motu nullam neque lassitudinem neque diminutionem aut dissolutionem paterentur, sed perenni quâdam virtute ubertatem in hæc inferiora transfunderent, neque unquàm distillare aut influere cessarent. Dei scientiâ (quæ à sapientiâ non est

diversa) ruptæ sunt abyssi ob concava terræ loca, quibus aquæ, quæ alioqui superficiem terræ tegerent, sunt receptæ, quò liceret etiam homini et cæteris animantibus vivere, dicente Deo : *Congregentur aquæ in locum unum, et appareat arida*, Gen. 1. Hoc Dei duntaxat sapientiâ esse factum coguntur philosophi confiteri, ut qui non ignorant aquæ naturam esse universam terram tegere, ut aeris naturæ est universam aquam circuire. Sed scientiâ sapientissimâ cœli subinde distillare solent rorem, ne terra humore destituta sterilis remaneat. Alii per *abyssos* intelligunt ingentia flumina, quæ passim per orbem erumpunt. Alii *abyssos* intelligunt, quas in submersione orbis novo quodam impetu voluit Deus erumpere. Quòd si constat ista non potuisse fieri nisi per Dei sapientiam, per hæc opera usque adeò magna et stupenda, usque adeò firma et solida, cogita quàm magna sit hæc sapientia, per quam facta sunt, quò faciliùs illius amore capiaris, et cave ne ullâ persuasione humanâ ducaris, ut credas hæc quæ vides corpora cœlestia aliunde habuisse principium, sed reverà habuisse principium à sapientiâ, ut sequitur.

VERS. 21. — FILI MI, NE EFFLUANT HÆC AB OCULIS TUIS, CUSTODI LEGEM MEAM ATQUE CONSILIUM MEUM. Hebr. : *Fili mi, ne recedant ab oculis tuis, custodi sapientiam et cogitationem*. Hanc de sapientiâ opinionem cave ne aliquando dimittas ab oculis mentis tuæ, sed dimissâ vanâ sapientiâ permanentem et stabilem sapientiam amplectere; hoc enim significat vox תושיה, quæ rursùm hoc in loco repetitur, et quæ ab *essendo*, ut diximus, habet originem. Nam in Hebræo : *Custodi sapientiam et cogitationem*, intelligimus dignam hâc sapientiâ, omnia videlicet per sapientiam esse creata. Verùm juxta nostrum interpretem : *Custodi legem et consilium*, erit sensus : Custodi legem quæ tradit mundum à Deo creatum. *Et consilium meum ;* quod est, ut quàm optimè erga sapientiam sis affectus, eam videlicet esse præferendam omnibus opibus, unionibus magis pretiosam. In potestate illius vitæ longitudinem, gloriam et divitias, et cætera quæ præcedens lectio continet : hujusmodi, inquam, cogitationes si animo volvas, magna assequeris, quæ sequens lectio complectitur.

VERS. 22-26. — ET ERIT VITA ANIMÆ TUÆ, ET GRATIA FAUCIBUS TUIS : TUNC AMBULABIS FIDUCIALITER IN VIA TUA, ET PES TUUS NON IMPINGET. SI DORMIERIS, NON TIMEBIS ; QUIESCES, ET SUAVIS ERIT SOMNUS TUUS. NE PAVEAS REPENTINO TERRORE (1), ET IRRUENTES TIBI POTENTIAS IMPIORUM. DOMINUS ENIM ERIT IN LATERE TUO, ET CUSTODIET PEDEM TUUM NE CAPIARIS. Hebr. : *Et erunt vita animæ tuæ, et gratia gutturi tuo : tunc ambulabis cum fiduciâ vias tuas, et pes tuus non impinget. Si dormieris, non pavebis ; imò dormies, et dulcis erit somnus tuus. Non timebis terrorem repentinum, neque desolationem impiorum* (vel *vastitatem ab impiis*) *cum venerit. Nam Dominus erit fiducia tua ; et servabit pedem tuum ne capiatur*. Priùs numeravimus magna sapientiæ munera, quæ fortassis ad futuram vitam magis referri debent : audi etiam quanta præsentis vitæ commoda amatoribus suis largitur sapientia : securitatem sanè magnam contra omnia hujus vitæ pericula, et inprimis animæ sanitatem et vitam, quæ sine sapientiâ omninò mortua est. Ut animo igitur vivas et intellectu, et non veluti pecora hanc vitam transigas, sapientiæ hujus de quâ loquimur munus est. Quod in Hebræo legitur, *erunt vita*, exponunt Hebræi : erit fides hæc, mundum videlicet esse sapientiâ Dei conditum et providentiâ gubernatum, vita animæ tuæ ; nam *justus ex fide vivit. Et gratia faucibus tuis erit sapientia.* Sensus est juxta interpretationem similis loci, cap. 1, *torques collo suo*, hoc est, ut gratiam conferre putatur torques aureus collo suspensus, sic amabilem vitæ ornatum confert sapientia : vel *gratia gutturi tuo*, hoc est, verbis tuis, quæ per *guttur* intelliguntur. Denique erit sapientia *vita animæ tuæ*, hoc est, alimentum et cibus quo vivit anima tua : *Ego sum panis vivus, qui de cœlo descendit*, et dat vitam mundo, cujus gustus per fidem miram gratiam faucibus dignè comedentium tribuit, quantam verò satis nôrunt, qui in mensâ sapientiæ dignè recumbunt. Porrò in hujus vitæ periculis te securum reddet, sive domi maneas, sive peregrè profectus viam ignotam capias, quâ solent multa adversa timeri ; at tibi ne tantillùm quidem mali continget, imò ne levissima quidem pedis offensio : nam *angelis suis mandavit de te* sapientia, *ut custodiant te in omnibus viis tuis nequando offendas ad lapidem pedem tuum*, Psal. 90. Peregrini sumus in hâc vitâ, et sine offensione pedum, hoc est, affectuum, non ingredimur per vanitates hujus mundi, nisi fide conditoris et providentiâ gubernatoris, quæ sapientia est patris, muniti. Quòd si cubitum ibis, quando hostes solent maximè vigilare, insidias struere, tibi quod paveas nihil erit : imò securus dormies, et securissimum somnum capies, custoditus videlicet à sapientiâ, quam amplexus es. A quocumque igitur malo, quod sive vigilantibus sive dormientibus, sive peregrè sive domi agentibus evenire solet hominibus, te securum reddet sapientia. Juxta altiorem intellectum hæc non tam de pedibus corporis et somno palpebrarum quàm de vitâ vel morte sunt accipienda, aut si mavis de activâ vitâ et solitariâ, quæ negotiis vacua somno comparatur. Alicubi in Scripturis, nempe Cant. 5 : *Ego dormio, et cor meum vigilat*, potest et ad somnum mortis referri, qui tranquillus et placidus futurus est his qui in Dei sapientiâ spem habent, timentes Deum videlicet, non *eos qui occidunt corpus. Non timebis repentino terrore, et irruentes potentias impiorum*, hoc est, non timebis denique, ne ab his quæ mortalibus maximè horrenda occurrent, ut puta ab hostili incursione et impiorum violentiâ, quæ omnia vastare solent ferro et igni, quibus maximè consternuntur animi hominum ; ab his omnibus, inquam, securus eris sapientiæ innixus. Cùm Dominus sit spes tua, te servabit : quis enim speravit in Domino, et derelictus est? *Et custodiet*

(1) Unde illud : *Dominum non invocaverunt : illic trepidaverunt timore, ubi non erat timor.* Psal. 13, 5. Contra de piis : *Scuto circumdabit te veritas ejus : non timebis a timore nocturno.* Psal. 90. 5. (Bossuet.)

pedem tuum ne capiaris, vel *ne capiatur pes tuus*, ut est in Hebræo. Juxta altiorem intellectum, *in medio laqueorum transis*, ut ait quidam sapiens, et imprudentibus nobis quasi laquei tenduntur a dæmonibus, quibus pedes, hoc est, affectus infirmorum, facile innectuntur, et repente magna virtutum desolatio fit, et vastitas pudicitiæ et integritatis morum. Post egregias sapientiæ laudes et magna præmia quæ sapientia largitur sive in hâc vitâ sive in futurâ, revertitur sapiens ad id quod paulò superius inceperat tractare, nempe misericordiæ et veritatis opera, quæ in egentibus amicis et alienis spectantur. Primò quod ad egenos attinet, subdit :

Vers. 27. — Noli prohibere benefacere eum qui potest : si vales, et ipse benefac. Hebr. : *Ne prohibeas bonum ab eo qui dominus illius est, cum sit fortitudo manûs tuæ ut facias*. Ambiguus est Hebræorum sermo, et multiplicem sensum admittit. Aut enim rem alienam detinere prohibet ; aut ne quis unquàm alteri sit impedimento quominùs sit beneficus ; aut denique ne ipse detineas egentis bonum, hoc est, eleemosynam quæ ad eum, tanquàm dominum illius spectat ; quasi non nostra, sed pauperum sint bona, quæ illis largiri possumus et debemus ; unde sequitur in Hebræo : *Cum in virtute manus tuæ sit ad faciendum*, ut ad singulos priores sensus referatur. Si penès te sit alterius boni restitutio, si in tuâ potestate sit egentium necessitati subvenire, sive quemquam impedire quominùs officium præstet. Hunc versiculum peculiariter ad subventionem pauperum spectare volunt interpretes. Sublimior sensus est, si referatur ad doctrinam, ad rectam institutionem ignorantium, quibus ex officio debetur à doctioribus cibus animæ, et talis doctrina quæ unicuique maximè sit idonea, et quæ ad singulos jure quodam pertinere potest, ne margaritas porcis spargere videamur, ut ait unus ex Hebræorum magistris, volens exprimere vim illius vocis בעליו, hoc est, *domini illius,* supple *beneficii*. Secunda pars misericordiæ et beneficentiæ ad charos et familiares amicos spectat, quibus nihil negare possumus.

Vers. 28, 29. — Ne dicas amico tuo : Vade, et revertere, et cras dabo tibi, cum statim possis dare. Ne moliaris amico tuo malum, cum ille in te habeat fiduciam. Hebr. : *Ne machineris malum contra amicum tuum, cum ipse habitet confidenter tecum*. Quod ad amicos et charos sodales spectat, tantùm abest ut quidquam illis deneges, ut ne in crastinum quidem opem deferas quam hodiè postulant, si modò penès te fuerit præstare quod petitur. Quamvis ultimam particulam versiculi quidam referant ad primam, ut sit sensus juxta veritatem Hebraicam : *Ne dixeris amico : Vade*, etc., neque dixeris, *est tibi*, quasi contumeliâ afficiens eum qui petit, dùm negas illum egere eâ re quam petit, in loco panis videlicet lapidem porrigens, Luc. 11. Prima pars beneficentiæ in amicum est omnibus viribus illius votis annuere ; secunda est, integram saltem servare amicitiam, nihil amico indignum moliri, illius opinionem de te minimè fallere, qui tecum unà cohabitat fretus fide et amicitiâ tuâ. Prætereundum non est quemdam ex Hebræis secutum aliam significationem illius verbi תחרש *machineris*, sensum voluisse mitigari, quasi absurdum esset monere ne quis malum machinetur in amicum, cum hoc tam longè absit ab amici officio ut summam crudelitatem præ se ferat, et proinde חרש exponit non *moliri*, ut D. Hieronymus, neque *machinari*, ut nos, sed *suspicari* ; q. d. : Ne habeas amicum qui tecum habitat suspectum alicujus mali, sed quemadmodum confidenter habitat tecum, ita tu habitabis cum illo cum fiducia, absque suspicione mala. Sequatur prudens lector utram velit lectionem : mihi prima non displicet. Fideliter colendam amicitiam docet proverbium.

Vers. 30. — Ne contendas adversus hominem frustra, cum ipse tibi nihil mali fecerit. Hebr. : *Ne contendas cum homine frustra, si non ingesserit tibi malum*. Hæc præcedentia misericordiæ officia non possunt esse omnibus communia, videlicet opibus aut doctrinâ quam plurimos juvare : quod sequitur ad omnes spectat, nempe neminem injuriâ afficere. Hoc præceptum cæteris multùm dissimile videtur. Sunt ex nostris interpretibus qui ad fraternam correctionem referunt sensum. Lyranus simpliciter intelligit, quasi benè habeat contendere, si justa subsit causa ; et tamen sunt aliqui Hebræorum interpretes nonnihil offensi hoc loco, quasi contrario præceptis Mosaicis, Lev. 19, ubi legitur : *Non quæras ultionem*, aut. *ne memor sis injuriæ civium tuorum*. Juxta Hebraicam veritatem : *Non ultionem sumes, neque servabis odium filiis populi tui*. Quam in specie repugnantiam conantur aliqui tollere, dicentes hunc locum sic esse intelligendum ; videlicet, non licere contendere neque litigare, nisi reddiderit tibi malum ; et jam qui transgressus est præceptum : *Diliges proximum tuum sicut teipsum,* pro inimico habendus est, et talem licet odio habere. Sed in longè alium sensum, et meo judicio magis pium, vertunt alii Hebræorum magistri : *Non litigabis, neque facies malum alicui gratis*, vel *sine causâ ; si non*, supple *ita feceris, rependet malum, et ulciscetur se* ; et hæc est usitatissima hujus linguæ phrasis ut ante hanc particulam אם לא *si non* intelligatur aliquid, ut in juramenti formam redigatur sermo, ut, v. g., *mentiar, mihi ne credas*, aut aliquid hujusmodi ; sensus tandem erit. Sim mendax, nisi rependat tibi malum ; et hæc germana hujus loci interpretatio esse videtur. Sequitur.

Vers. 31-35. Ne æmuleris hominem injustum, nec imiteris vias ejus : quia abominatio Domini omnis illusor, et cum simplicibus sermocinatio ejus (1). Egestas

(1) Pro *illusor* noster videtur legisse נלוץ *nalets*, per *tsade*, jam legunt נלוז *naloz* per *zain*, id est, *pravus*, *perversus* ; R. Salomon, *qui per devia transversus graditur* ; R. Levi, *qui à rectâ viâ deviat, et flexuosum iter ingreditur*, id est, improbus. Improbus ergo vocatur *illusor* ; tum quia seipsum et alios deludit specie illecebrosâ voluptatis, quâ sibi peccatum, in loque damnationem accersit ; tum potiùs quia valdè improbi, uti impii et athei, non tantùm monitores et monita contemnunt, sed et omnia humana et divina derident (qui est summus impietatis gradus) et hi propriè, in Scripturâ vocantur לצים *letsim*, id est, derisores vel illuso-

TAS A DOMINO IN DOMO IMPII, HABITACULA AUTEM JUSTORUM BENEDICENTUR. IPSE DELUDET ILLUSORES, ET MANSUETIS DA-

res, ut patet Psal. 1, 1, ubi primus peccatorum gradus statuitur : *Beatus vir qui non abiit in consilio impiorum.* Secundus : *Et in viâ peccatorum non stetit.* Tertius et summus : *Et in cathedrâ pestilentiæ* (Hebr. *letsim*, id est derisorum) *non sedit.* Audi B. Antiochum, hom. de Obedientiâ et Inobedientiâ : *Quis est illusor? illusor est, qui verba Dei perversè intelligendo et docendo corrumpit. Illusor est, qui suos proximos simplices et pauperes insultando contemnit. Illusor est, qui magna Dei promissa quasi parva despicit, et pœnam æternæ damnationis quasi tolerabilem spernit.*

Quocirca illusori Salomon hic opponit simplices, Hebr. ישרים *iescarim*, id est, rectos, probos, justos. Unde Septuaginta vertunt : *Immundus enim coram Domino omnis iniquus, in justis autem non facit consilium ;* vel, *nec in justorum cœtu sedem* (judicialem ad vindicandum) *capit ;* q. d. : Deus judicat et condemnat omnem iniquum, velut impurum et immundum ; at cum justis non agit in concilio, quasi pro tribunali et longo subsellio, sed amicè et familiariter. Et, ut Hebr. habent *cum rectis*, סודו *sodo*, id est, *secretum*, colloquium familiaris sermocinatio Dei est; Chald. : *Quoniam amandatur à Deo omnis iniquitas, et cum rectis colloquium ejus.* Hæc clara est antithesis ; q. d. : Deus à se elongat iniquitatem et iniquos, sibi verò approximat æquos et justos. Syrus : *Quia pollutus est iniquus coram Deo, et cum justis confabulatio ejus;* Pagninus : *Quia abominatio Domini est omnis perversus, et cum rectis secretum ejus.*

Hebr. ergo *sodo* propriè significat secretum, arcanum ; q. d., ait Aben Ezra : Deus probis arcana sua consiliaque patefacit, v. g., quâ calamitate impium vexare statuerit. Porrò τὸ *quia* dat causam cur injusti, qui prosperantur non sint æmulandi nec imitandi, sed pii et justi, qui vexantur et tribulantur : quia scilicet injusti sunt abominabiles Deo, justi verò amabiles, imò amici et secretarii, utpote quibus Deus sua arcana judicia et consilia pandit, tum quæ in sanctâ Scripturâ revelavit, præsertim de præmiis cœlestibus quæ Deus justis, qui hic vexantur, præparavit; tum quæ per internas inspirationes, consolationes, illustrationes illis suggerit, quibus eos ita roborat et exhilarat, ut et omnia mundi prospera generosè calcent, ac nulla ejus adversa formident, juxta illud Psal, 24, 14 : *Firmamentum est Dominus omnibus timentibus eum, et testamentum ipsius ut manifestetur illis;* pro quo S. Hieronymus vertit : *Secretum Domini omnibus timentibus eum, et pactum suum ostendit illis.* Hebraicè est idem nomen quod hic, scilicet סוד *sod*, quod propriè significat secretum : sed Septuag. per aphæresim *sod* acceperunt pro יסוד *iesod*, id est, firmamentum vel fundamentum. Quare ex iis simili modo hic vertas, *et cum rectis* vel *simplicibus firmamentum ejus*, q. d. : Deus firmat rectos, eosque facit firmamentum cæterorum.

Quàm hæc sententia sit vera, liquet ex vitâ Abrahæ, Isaac, Jacob, Mosis, Davidis, Isaiæ, cæterorumque prophetarum et Apostolorum, quibus Deus sua secreta patefecit, juxta illud Christi Joan. 15, 16 : *Jam non dicam vos servos, quia servus nescit quid faciat dominus ejus. Vos autem dixi amicos, quia omnia quæcumque audivi à Patre meo, nota feci vobis.* Idem liquet ex vitâ S. Antonii, S. Hilarionis, S. Pachomii, aliorumque anachoretarum, quibus Deus multa occulta et futura revelavit. Unde Abbas Anuph. apud Palladium in Lausiacâ, c. 58, ait : *Nullius rei cupiditas in cor meum descendit, præterquàm solius Dei. Nihil ex rebus terrenis occultavit mihi Deus, quod non significârit et ostenderit meis oculis. Non interdiù somnum cepi, non noctu requieri Deum quærens : unà mihi semper astitit angelus mundi ostendens potestates ; omnem petitionem accepi à Deo protinùs. Vidi Deo sæpè assistentes myriadas, vidi choros justorum, vidi martyrum congeriem, vidi monachorum vitæ institutionem.* Et c. 43, Joannes abbas, qui Theodosio imperatori prædixit victoriam : *Oportet*, inquit, *mentem eorum, qui Deum quærunt, otium agere ab aliis omnibus.* Vacate enim et cognoscite, *inquit*, quòd ego sum Deus, *Psal.* 45. *Qui ergo Dei cognitionem ex parte est consecutus (universam enim nemo potest accipere), consequitur quoque aliorum omnium cognitionem, et videt mysteria Dei illa ostendentis, et prævidet futura et contemplatur revelationes, quales sancti, et efficit virtutes, et obtinet à Deo omnem petitionem.* Et c. 20, Abbas Macarius sibi dicit : *Habes angelos, archangelos, omnes supernas potestates, cherubim et seraphim, Deum horum effectorem. Illic versare, ne sub cœlos descenderis, ne incideris in mundanas cogitationes.* Idem patet ex vitâ S. Mechtildis, S. Lydwinæ, S. Mariæ Oigniacensis, S. Catharinæ Senensis, cum quâ Christus ita familiariter versabatur, ut eam doceret legere, psallere et horas recitare, etc.

Memorabile est quod in vitâ B. Hermanni Josephi ordinis Præmonstratensium legimus, eum à puero puerili simplicitate et candore solitum in Ecclesiâ visere imaginem B. Virginis cum puero Jesu, cum eâque familiariter colloqui, cibos et fructus offerre, ac, dùm ei semel obtulisset pomum, B. Virginem porrectâ manu illud acceptâsse. Crevit cum ætate hæc Hermanni cum B. Virgine et Jesu familiaritas, adeò ut ipsa singulis subindè diebus eum visitaret, cum eo quasi cum fratre colloqueretur pecunias ad victum et vestitum procuraret, morbos depelleret, tentationes et adversitates quaslibet discuteret : quin et eum in sponsum acciperet, nomenque sponsi sui, scilicet Joseph, ei imponeret. Cùm enim quâdam nocte de more in oratione pernoctaret, vidit in medio chori virginem inenarrabilis pulchritudinis, regali schemate insignitam ; eique duo assistebant dextrâ lævâque angeli, specie formosissimorum juvenum, quorum unus dixit : *Cuinam desponsabimus hanc virginem?* respondit alter : *Cui tandem nisi fratri hìc præsenti.* Tum alter : *Veniat ergo*, inquit. Vocatus accessit sanè pudibundus. Postquàm autem usque ad reginam pervenit, alter angelus ei locutus est : *Oportet hanc illustrissimam puellam tibi desponderi.* Ille humilis et pudicus, tanta sponsâ se indignum proclamavit. Cumque reluctando moras necteret, angelus dexteram ejus apprehendit, et manui B. Virginis copulavit, hisque verbis eam illi despondit : *Hanc ego Virginem tibi trado sponsam, sicut fuit olim desponsata Joseph, ut nomen sponsi pariter cum sponsâ accipias, et de cætero Joseph vociteris.* Hinc perpetua ei cum B. Virgine, velut sponsâ familiaritas : à quâ tandem in cœlestem thalamum evocatus est anno Domini 1236. Hæc et plura habet vita ejus apud Surium die 7 aprilis, quam ejus familiaris vir gravis conscripsit. Citò ultimam Surii editionem Coloniensem, quæ valdè adaucta est à Mosandro.

Huc facit quod ex Officio Ecclesiæ Placentinæ Romæ approbato, scribit Philippus Ferrarius ad diem 4 febr. in Catalogo sanctorum Italiæ : S. Gelasius, inquit, puer Placentinus, cùm S. Opilium fraterculum suum in cubiculo orantem invenisset, angelorum multitudinem cum eo colloquentem propriis oculis conspexit, vocemque audivit : *Sinite parvulos venire ad me ; talium est enim regnum cœlorum.* Vixit uterque sub annum Domini 420.

Unde Beda hoc loco : « Sermocinatio Domini, ait, « cum simplicibus est, quia illos sapientiæ cœlestis « secretis illustrat, quos terreni fastus ac duplicitatis « nihil habere considerat. Hinc etenim dicit : *Abscondi « sti hæc à sapientibus et prudentibus, et revelâsti ea par- « vulis,* » Matth. 11. Hausit hoc Beda ex S. Greg. 3 parte Pastor. admon. 12, ubi sic ait : *Cum simplicibus Deus sermocinari dicitur, quia de supernis mysteriis illorum mentes radio suæ visitationis illuminat, quos nulla umbra duplicitatis obscurat.* Igitur *simplices* hic vocantur recti, ut habent Hebræa, et justi, quia hi simplices sunt in agendo et loquendo, cùm pravi et peccat -

BIT GRATIAM (1). GLORIAM SAPIENTES POSSIDEBUNT (2). STULTORUM EXALTATIO IGNOMINIA (3). Hebr.: *Ne æmuleris*

res sæpe sint duplices et ficti, aliud ore dicentes, aliud corde cogitantes, aliud opere agentes.

Alium sensum affert Lyranus et Dionysius ut τὸ *ejus* referatur ad illusorem; q. d.: Illusor sermocinatur cum simplice, ut eum decipiat; non cum astuto, qui novit ejus dolos. Nam, ut ait Nazianzenus, *parum cauta est simplicitas; minime enim is suspicatur improbitatem, cujus animus ab improbitate liber est ac purus.* Et S. Ambrosius, 3 Offic. 10, loquens de Gabaonitis qui fefellerunt Josue: *Josue*, ait, *cito credidit, adeo sancta erat illis temporibus fides, ut fallere aliquos posse non crederetur. Quis hoc reprehendat in sanctis, qui cæteros de suo affectu æstimant? et quia ipsis amica est veritas, mentiri neminem putant; fallere quid sit ignorant; libenter credunt, quod ipsi sunt; nec possunt suspectum habere quod non sunt.* Verùm prior expositio communis est et genuina, ut τὸ *ejus* respiciat Deum, non illusorem. (Corn. a Lap.)

(1) Tertia hæc est ratio; q. d.: Noli imitari vias illusorum, id est, impiorum, qui pios derident, eosque fraude et injustitiâ quasi ludendo divèxant, quia Deus eos vicissim deridebit, juxta id quod dixit cap. 1, 26: *Ego quoque in interitu vestro ridebo et subsannabo*; ideòque eos hominibus et dæmonibus ridendos exhibebit. Hæc est enim justa lex talionis, ut Deus illusoribus illudat. Derisisti alium, derideberis ab alio. Fraudasti proximum, fraudaberis à proximo. Rapuisti terrena, vana et caduca, privaberis cœlestibus, veris ac solidis, ac sæpè etiam terrenis. *Jus enim*, inquit Cassiodorus lib. 5 Epist., *exigit sagittas fraudis redire in dolosum verticem sagittantis.* Quocirca apposité S. Augustinus in Psal. 122: *Ferto*, inquit, *insultantem, et ridebis postea gementem.* Simili modo animalia generosa non ferunt derisores. Plinius, et ex eo Pierius Hierogl. lib. 1, cap. 10, docet leonem febri correptum, etiamsi ad furorem exæstuet, simiæ pastione liberari: tantâ enim indignatione simiam fert leo, ut nullum animal avidiùs perdere desideret. Causa est, animalis ridiculi petulantia, leonem indignissimis modis exagitantis. Nam simul ac vel ex arbore aliqua, vel ex tuto latentique loco nacta fuerit occasionem in leonem insiliendi, pro magno habet negotio caudæ ejus se applicare, natibusque affigere, atque ita quibuscumque potest modis regi suo illudere; quod cum impatienter ferat leo, impotenter admodùm in hujusmodi animal efferascit.

Porrò Septuaginta vertunt: *Dominus superbis resistit, humilibus autem dat gratiam.* Et rectè, quia illusores sunt superbi, et mansueti sunt humiles. Septuaginta sequitur et citat S. Petrus Epist. 1, c. 5, 5, et S. Jacobus c. 4, 6, ubi fusè hunc locum explicui, quare plura hìc non addam, nec actum agam. Denique Syrus vertit: *Ipse illusores deturbabit et perdet* (Chald. *propellet*), *et in sapientes misericors erit.* R. Levi sic explicat, q. d.: *Deus efficit ut qui cæteros ludibrio habent ac sannis excipiunt, à cæteris rideantur, cum in exitium ruent; humilibus autem, qui cæteros honore prosequuntur et colunt, seipsosque demittunt, gratiam benevolentiamque apud mortales conciliabit.* (Corn. à Lap.)

(2) Gloriosi erunt et inclyti et in hâc et in futurâ vitâ.

(3) Opes et dignitates quibus stulti superbiunt et erigunt se in hac vitâ, æternum illis dedecus parient. Posset etiam esse sensus, exaltationem stulti parere illi ignominiam, quia è sublimi dignitatis fastigio magis conspicua sunt ejus dedecora et vitia. Pagninus vertit: *Stultus exaltat quod est ignominiosum*; stulti enim de rebus perverse judicant. Quod in Vulgatâ habemus, *exaltatio*, in Hebræo est, מרים *merim*, quod verti potest, *tollentes*, id est, sibi eligentes. (Menochius.)

virum iniquum, neque elegeris ullas vias illius. Nam abominatio est Domini, perversus: et cum rectis secretum ejus. Maledictio Domini in domo impii: et habitationem justorum benedicet. Nonne cum illusoribus ipse illudet, et mansuetis dabit gratiam? Gloriam sapientes possidebunt, et stulti exaltant ignominiam. Post prolixam admonitionem qua filium suum instruxit Sapiens, de variis sapientiæ et misericordiæ officiis, quæ bonis et malis, amicis et inimicis præstare oportet, quo majori studio aurem accommodemus, cum non impune evasurum qui hujusmodi officia negligit, ostendat, inquiens: *Ne æmuleris hominem injustum* et oppressorem, qui rapinis pro tempore ditescunt, qui imperitis et vulgo fortunati habentur, cùm illis omnia ex animi sententiâ succedunt. Cave tamen ne hujusmodi velis imitari, neque eligas omnes vias eorum, hoc est, ne similis illis esse velis, neque socium te adjungas viis illorum et moribus. Successus et prosperitas ista non est à Domino. Nam Dominus exsecratur et abominatur hanc quam vulgus felicitatem putat. Exsecratur, inquam, omnem perversum, sive declinantem à lege, quæ recta est. Et quamvis judicia Dei sint inscrutabilia, tamen *cum simplicibus sermocinatio ejus.* Hebr.: *Cum rectis secretum ejus*: hoc secretum est rectis notum, nempe non idcircò gratum esse hominem perversum quod prosperitate gaudeat, neque statim puniatur; imò tantò magis exsecrabilem esse judicio Dei, quantò felicior mundo apparet. Neque enim est Dei benedictio, copia rerum malè parta, sed ut sequitur in contextu: *Maledictio Dei est in domo impii*, tametsi prosperâ fortunâ interim fruatur. Non solùm familia, sed etiam conscientiæ domus, quæ nullum fructum boni operis gignit, maledicta est, ut inquit Paulus: *Infidelibus nihil est mundum, sed inquinatæ sunt eorum et mens et conscientia*, ad Tit. 1. Contra, habitationem justorum benedicere solet Dominus, qui ipsa est justitia, et *unicuique* (ut inquit David) *reddet juxta opera sua.* Unde sequitur: *Cum illusoribus ipse illudet*; dùm per irrisionem aut per jocum aliena rapiunt, et rapinis ditescunt, Dominus subsannabit eos, vel facillimè puniendo, vel irridendos hominibus proponens, ut qui nihil poterunt contra illius potentiam, neque diutiùs pauperes opprimere quàm à Domino permittantur; sed humilibus et mansuetis, qui iniquorum violentiis sunt obnoxii, gratiam copiosam et cœlestia dona largiri solet, quæ præsentibus rebus collata centupli rationem habent. Idcircò amplexanda est sapientia, non sequendæ viæ impiorum; per illam enim gloriam assequeris, per has autem ignominiam. *Gloriam*, inquit, *sapientes possidebunt*, vel *pro hæreditate capient* potiùs, hoc est, non ad momentum temporis, sed jure hæreditario. *Stultorum exaltatio ignominia*: vel, ut est in Hebræo, *stulti extollunt ignominiam*, vel (supple *virum*) *ignominiosum*; et juxta idioma et phrasim Hebræam, non dicit, *stulti extollunt*, sed stultorum unusquisque extollit, et laudat virum ignominiâ dignum.

CAPUT IV.

1. Audite, filii, disciplinam patris, et attendite ut sciatis prudentiam.

2. Donum bonum retribuam vobis; legem meam ne derelinquatis.

3. Nam et ego filius fui patris mei, tenellus, et unigenitus coram matre meâ :

4. Et docebat me, atque dicebat : Suscipiat verba mea cor tuum ; custodi præcepta mea, et vives.

5. Posside sapientiam, posside prudentiam; ne obliviscaris, neque declines à verbis oris mei.

6. Ne dimittas eam, et custodiet te ; dilige eam, et conservabit te.

7. Principium sapientiæ, posside sapientiam ; et in omni possessione tuà acquire prudentiam.

8. Arripe illam, et exaltabit te; glorificaberis ab eâ, cùm eam fueris amplexatus.

9. Dabit capiti tuo augmenta gratiarum, et coronâ inclytâ proteget te.

10. Audi, fili mi, et suscipe verba mea, ut multiplicentur tibi anni vitæ.

11. Viam sapientiæ monstrabo tibi; ducam te per semitas æquitatis;

12. Quas cùm ingressus fueris, non arctabuntur gressus tui, et currens non habebis offendiculum.

13. Tene disciplinam, ne dimittas eam; custodi illam, quia ipsa est vita tua.

14. Ne delecteris in semitis impiorum, nec tibi placeat malorum via.

15. Fuge ab eâ, nec transeas per illam ; declina, et desere eam :

16. Non enim dormiunt, nisi malefecerint; et rapitur somnus ab eis, nisi supplantaverint.

17. Comedunt panem impietatis, et vinum iniquitatis bibunt.

18. Justorum autem semita, quasi lux splendens, procedit et crescit usque ad perfectam diem.

19. Via impiorum tenebrosa : nesciunt ubi corruant.

20. Fili mi, ausculta sermones meos, et ad eloquia mea inclina aurem tuam.

21. Ne recedant ab oculis tuis; custodi ea in medio cordis tui :

22. Vita enim sunt invenientibus ea, et universæ carni sanitas.

23. Omni custodiâ serva cor tuum, quia ex ipso vita procedit.

24. Remove à te os pravum, et detrahentia labia sint procul à te.

25. Oculi tui recta videant, et palpebræ tuæ præcedant gressus tuos.

26. Dirige semitam pedibus tuis, et omnes viæ tuæ stabilientur.

27. Ne declines ad dexteram, neque ad sinistram: averte pedem tuum à malo.

Vias enim, quæ à dextris sunt, novit Dominus; perversæ verò sunt, quæ à sinistris sunt. Ipse autem rectos faciet cursus tuos; itinera autem tua in pace producet.

CHAPITRE IV.

1. Écoutez, mes enfants, les instructions de votre père, et rendez-vous attentifs, pour connaître la prudence.

2. Je vous ferai un excellent don ; n'abandonnez point ma loi.

3. Car étant moi-même le fils chéri de mon père, et unique devant ma mère ;

4. Il m'instruisait, et me disait : Que votre cœur reçoive mes paroles ; gardez mes préceptes, et vous vivrez.

5. Travaillez à acquérir la sagesse à acquerir la prudence ; n'oubliez point les paroles de ma bouche, et ne vous en détournez point.

6. N'abandonnez point la sagesse, et elle vous gardera ; aimez-la, et elle vous conservera.

7. Le commencement de la sagesse est le soin de l'acquérir ; travaillez à acquérir la prudence aux dépens de tout ce que vous pouvez pesséder.

8. Faites effort pour atteindre jusqu'à elle, et elle vous élèvera ; elle deviendra votre gloire, lorsque vous l'aurez embrassée.

9. Elle mettra sur votre tête un accroissement de grâce, et elle vous couvrira d'une couronne éclatante.

10. Écoutez, mon fils, et recevez mes paroles, afin que les années de votre vie se multiplient.

11. Je vous montrerai la voie de la sagesse, je vous conduirai par les sentiers de l'équité ;

12. Et lorsque vous y serez entré, vos pas ne se trouveront plus resserrés, et vous courrez sans que rien vous fasse tomber.

13. Tenez-vous attaché à la discipline, et ne la quittez point; gardez-la, parce que c'est votre vie.

14 Ne regardez point avec plaisir les sentiers des impies, et que la voie des méchants ne vous agrée point.

15. Fuyez-la, n'y passez point, détournez-vous-en, et ne vous y arrêtez point ;

16. Car ils ne peuvent dormir, s'ils n'ont fait du mal ; et ils perdent le sommeil, s'ils n'ont fait tomber quelqu'un dans leurs piéges.

17. Ils se nourrissent du pain de l'impiété, ils boivent le vin de l'iniquité ;

18. Mais le sentier des justes est comme une lumière brillante qui s'avance et qui croît jusqu'au jour parfait.

19. La voie des méchants est pleine de ténèbres, ils ne savent où ils tombent.

20. Mon fils, écoutez mes discours, prêtez l'oreille à mes paroles.

21. Qu'elles ne se retirent point de devant vos yeux, conservez-les au milieu de votre cœur ;

22. Car elles sont la vie de ceux qui les trouvent, et la santé de toute chair.

23. Appliquez-vous avec tout le soin possible à la garde de votre cœur, parce qu'il est la source de la vie.

24. Rejetez de vous la bouche maligne, et que les lèvres médisantes soient bien loin de vous.

25. Que vos yeux regardent droit devant vous, et que vos paupières précèdent vos pas.

26. Dressez le sentier où vous mettez votre pied, et toutes vos démarches seront fermes.

27. Ne vous détournez ni à droite ni à gauche, retirez votre pied du mal ;

Car le Seigneur connaît les voies qui sont à droite ; mais celles qui sont à gauche sont des voies de perdition. Ce sera lui-même qui vous redressera votre course, et qui vous conduira en paix dans votre chemin.

Et eruditè traditum est à pluribus, primus gradus est ad pietatem et sapientiam ex animo velle esse pium et sapientem ; et idcircò sapientiæ præcepta tradens Salomon subinde hortatur juventutem ad studium et amorem sapientiæ, non ignarus quantum aggravat animam corpus quod corrumpitur, quàm faciles, quàm proclives sint ad malum sensus et cogitatio humani cordis ab adolescentiâ suâ. Juventutem ad meliorem mentem revocare, et sapientiæ imaginem ante oculos depingere vehementer conatur, *cujus pulchritudinem*, ut inquit Plato, *si oculis contemplari liceret, vilesceret facilè aliarum rerum quamlibet amœnus aspectus.* Atqui ut faciliùs studium sapientiæ et amorem persuadeat, seipsum exemplum proponit, inquiens :

VERS. 1-6. — AUDITE, FILII (1), DISCIPLINAM PATRIS : ATTENDITE UT SCIATIS INTELLIGENTIAM. DONUM BONUM TRIBUAM VOBIS ; LEGEM MEAM NE RELINQUATIS (2). NAM ET EGO FILIUS FUI PATRIS MEI (1), TENELLUS ET UNICUS (2) ANTE MATREM MEAM. ET DOCEBAT ME, ATQUE DICEBAT : SUSCIPIAT VERBA MEA COR TUUM ; CUSTODI PRÆCEPTA MEA, ET VIVES. POSSIDE SAPIENTIAM, POSSIDE PRUDENTIAM, NE OBLIVISCARIS, NEQUE DECLINES A VERBIS ORIS MEI, NEQUE DIMITTAS EAM. DILIGE EAM ET CONSERVABIT TE. Hebr. : *Audite, filii, disciplinam patris, et attendite ad cognoscendam intelligentiam. Cum doctrinam bonam dederim vobis, legem meam ne deseratis. Fui equidem filius patri meo, tenellus et unicus coram matre mea. Et cum doceret me, dixit mihi : Fulciat verba mea cor tuum ; serva præcepta mea, et vives. Compara sapientiam, compara intelligentiam, neque tradas oblivioni verba mea, neque declines a verbis oris mei. Ne dimittas eam, et custodiet te ; ama eam, et servabit te.* Prius filium suum docuit, inquit Aben Ezra, hoc in loco alienos et juventutem omnem, ut *pater* pro *majore* juxta idioma Hebræorum capiatur ; et secundum Rabbinos, admonitio est ad legem Mosaicam diligenter auscultandam. *Audite, filii, disciplinam patris* æterni, et auscultate ad sciendum intelligentiam legis, non solùm juxta litteram, sed juxta altiorem sensum, quam *cabalam* vocant Hebræi, et quam Moysen in monte accepisse credunt, sed litteris non mandâsse, imo veluti per manus à majoribus semper ad minores pervenisse. Quod sequitur : *Donum bonum dedi vobis*, לֶקַח *donum* vel *acceptio* verti potest ; *doctrina* etiam alicubi vertitur, ut superiùs ostendimus. Et secundùm Hebræos, verba sunt Dei causam reddentis quare debeant auscultare ; nempe quòd sana et salubris sit doctrina legis, et proinde relinquenda non est. Mihi magis arridet ut accipiantur verba Salomonis : *Donum bonum dedi* (ut est in Hebræo) *vobis*, doctrinam bonam dedi vobis, et refertur ad doctrinam sequentem, ut sit præteritum pro futuro. Et ne quis existimet eum præceptorem parùm idoneum aut ignarum, ostendit se à sapientissimo rege Davide didicisse, et hoc statim à pueritiâ, quæ est ætas magis docilis. Et proinde mallem vertere particulam כִּי, non per rationalem particulam *nam*, sed per adverbium *quando*, vel *cum*, et in hoc sensu frequenter accipitur in Scripturis. Et erit sensus : Cùm essem *filius*, hoc est parvus apud patrem,

(1) Ad *ô filii!* notat Aben Ezra, Salomonem postquàm suum filium erudiisset, quem supra 1, 8, et 2, 1, et sæpiùs singulari numero allocutus esset, nunc alienos instituere. Quod justo argutius ; nam redit infra vers. 10 et 20 compellatio in singulari numero. Haud igitur dubium est, eum, qui hoc libro Salomonis personam sustinet, omnes alloqui sapientiæ candidatos, quos ut filios pater instituat, *disciplinam patris*, id est, salutaria patris more præcepta illis tradens et inculcans. Sine ratione Jarchi *patre* Deum significari existimat. (Rosenmuller.)

Pour être disciple de Jésus-Christ, il faut *l'écouter* comme *un enfant écoute son père.* Il faut donc pour cela être un enfant, ou au moins avoir un désir sincère de le devenir. Un enfant écoute son père, parce qu'il le respecte ; il l'écoute pour lui obéir : et cela est vrai principalement lorsqu'il sait que son père est un homme sage, qui l'instruit comme étant son père, et qui peut le faire très-utilement, comme étant lui-même très-éclairé. C'est la manière dont nous devons entendre les instructions que Dieu nous donne : il est père, mais il est Dieu ; il est la bonté, il est la sagesse même. Toutes ses paroles exigent de nous un profond respect ; et nous ne devons aimer à savoir ce qu'il nous commande, qu'afin de le faire.

Rendez-vous attentifs pour connaître la prudence. Après avoir dit : *Ecoutez, mes enfants*, il ajoute : *Rendez-vous attentifs*, pour nous faire voir qu'outre cette *attention* extérieure de l'esprit humain, par laquelle on écoute souvent sans comprendre, ou l'on comprend sans aimer et sans vouloir faire ce que l'on fait, il y en a une autre plus intérieure et toute divine, qui fait que l'on écoute et que l'on comprend la vérité par un mouvement du cœur qui la goûte, et qui prend plaisir à la pratiquer : et parce que cette oreille de grâce, dont le Fils de Dieu a dit souvent dans l'Évangile : *Que celui qui a des oreilles pour l'entendre, l'entende*, est l'ouvrage, non de l'homme, mais de la vertu de Dieu, il ajoute aussitôt : *Je vous ferai un excellent don, n'abandonnez point ma loi.* (Sacy.)

(2) Vatablus et Pagninus vertunt : *Doctrinam enim bonam propono vobis : legem meam ne relinquite* ; Galatinus, lib. 2 de Arcan. fidei c. 5 : *Documentum bonum dedi vobis*, id est, legem, inquit, nam non est bonum nisi lex ; R. Levi : *Possessionem bonam dedi vobis.* Hebræum enim לֶקַח *leeach*, à radice *lacach*, id est, accepit, propriè est res accepta vel accipienda, puta donum quod accipitur, et quia inter dona primas obtinet lex et doctrina, hinc passim pro eâ sumitur. *Donum* ergo *bonum* est doctrina legis divinæ jam tradita, et deinceps tradenda, quæ tanquàm eximium donum et bonum neutiquàm est derelinquenda. Quocirca *diis, parentibus et præceptoribus reddi æquale nequit*, ait Aristoteles, quia scilicet parentes naturam, cæteri doctrinam contulerunt. Pro *tribuam*, Hebr. est נתתי *natatti*, id est, dedi, tradidi ; sed Hebræi præteritum crebrò sumunt pro quolibet tempore. *Natatti* ergo idem est quod dedi, do et dabo ; q. d. : Si leges et monita mea suscipiatis, ruminetis et opere perficiatis, sentietis quantum illa sint donum, quantùm sapientiæ contineant, quantos fructus pariant. (Corn. à Lap.)

(1) Cæteris majoribus licet antepositus, et ad spem regni eductus.

(2) Tam charus matri, atque unigenitus ; nam et matri Bethsabee filiæ Ammiel, præter Salomonem, dantur alii tres ex Davide filii 1 Par. 3, 5. Sed Salomon dilectissimus ; unde in tit. ad Canticum, *pro dilecto* ; in titulo Ps. 44. Vide autem pietatem Salomonis hîc et ubique passim studiosissime commendantis matrem optimam, et unà cum Davide à peccato ad summa provectam. (Bossuet.)

vel in ædibus paternis, et cùm essem *tener*, hoc est, in deliciis, ac si essem unicus filius apud matrem meam, et tunc statim docuit me pater (nam juxta proprietatem sermonis Hebraici, qui genere distinguit personas in verbis, non potest aliò referri quàm ad patrem), *docuit me pater* statim in tenerâ ætate, *et dixit mihi : Suscipiat verba mea cor tuum ;* hoc est : Memoria tua retineat verba. Quòd si juxta usitatam significationem capiatur verbum Hebræum תמך quod *fulcire* vel *sustentare* significat, erit sensus : *Sustentabit verba mea cor tuum ;* eritque enallage Hebræis familiaris, quâ casum pro casu ponunt, ut : *Misit in ignem sanctuarium tuum*, pro : *Misit ignem in sanctuarium tuum ;* sic : *Fulciet verba mea cor tuum*, pro : *Fulcient verba mea cor tuum tenerum et fluctuans ;* vel juxta alium Hebraismum frequentissimum : *Fulciet verba*, hoc est, unumquodque ex verbis meis fulciet *cor tuum. Observa præcepta mea, et vive*, pro *vives*. Nam frequentissimum est in hâc linguâ ut imperativus ponatur pro futuro ; sic enim exponit D. Kimhi illum locum : Crescite et multiplicamini, *crescetis et multiplicabimini.* « Est, inquit, benedictio, non præceptum : nam quorsùm erat brutis animantibus præceptum dare, aut arboribus et plantis ? » Hoc in loco fuerit operæ pretium admonere lectorem, quod etiam superiùs fecimus, Hebræos hunc locum et similia referre ad populum Israeliticum, qui veluti *tenellus et unicus* Dei *filius* statim post egressum ab Ægypto legem accepit, velut in pueritiâ. De quâ lege totum hunc locum intelligunt : intelligunt, inquam, per observationem legis se vitam assequi, et ejus acquisitionem omnibus rebus esse præponendam. Nos multò rectiùs Dei Patris sapientiam, quam in Christo et evangelicâ doctrinâ tenemus relucentem, intelligimus ; velut *margaritam*, cujus gratiâ Evangelicus *negotiator vadit, et vendit omnia quæ habet, et emit eam atque possidet.* Et huic sensui plurimùm favet contextus Hebræus in quo habemus verbum קנה, quod *emere* et *possidere* significat. Si utramque significationem intelligamus : *Eme et posside sapientiam*, plenior erit sensus et sapiente Salomone magis dignus ; et pendet ex priore versiculo : *Serva præcepta mea* ; ut sint verba Salomonis juxta simplicem sensum ; legis juxta Hebræorum magistros aliquot ; aut denique Christi et Evangelii, juxta sublimiorem sensum : *Et vives*, quoniam *justitiam, quæ ex lege est, qui fecerit homo, vivet in eâ.* Et Christus in Evangelio : *Hoc fac, et vives. Si vis ad vitam ingredi, serva mandata.* Luc. 10.

Vers. 7. — Principium sapientiæ possidere sapientiam (1) : et in omni possessione tua (2) posside intelligentiam. Sensus proverbii est sapientiæ primam curam habendam, et non, ut inquit ille,

Quærenda pecunia primùm est,
Virtus post nummos.

Et verbum קנה, cùm *comparare* et *possidere* significat, hìc meliùs vertitur *compara* vel *eme :* cui, ni fallor, alludit parabola evangelica priùs citata ; q. d. : Multi impendunt sedulam operam opibus comparandis et aliis rebus vanis ; tu te totum et primò impende sapientiæ acquirendæ. Et quamvis donum sit Altissimi, ut alibi inquit, tamen socordibus non datur, sed eos qui ad fores ejus vigilant, felices efficit : non solùm autem ante alias possessiones acquire sapientiam, quam Salomon rebus omnibus prætulit, sed *in omni possessione posside intelligentiam*, ut nihil vel possidere velis, vel discere quod ab intelligentiâ fuerit alienum. Qui sunt oculatiores ex Hebræis, alios duos sensus hujus versiculi eliciunt ; quorum prior hic est : Antequàm studio sapientiæ indulgeas et contemplationi, ut nostri loquuntur, quæ in cognitione consistit, da operam ut sapientiam illam quæ in moribus et integritate vitæ consistit acquiras. *Et in omni possessione*, hoc est : Etiamsi omnes possessiones tuæ essent impendendæ in acquisitione intelligentiæ et sanæ doctrinæ, tamen ne cuncteris, sed posside eam. Alius sensus est : In principio sapientiæ posside et disce sapientiam ab aliis, juxta illud Jacobi : *Sit omnis homo velox ad audiendum*; et postea eris magis idoneus ut res omnes cum intelligentiâ et prudenter tractes, et tuopte ingenio intelligentiam augebis.

Vers. 8, 9. — Arripe illam, et exaltabit te, et gloriaberis ab illa cum illam fueris amplexatus. Dabit capiti tuo augmenta gratiarum, et corona inclyta proteget te. Hebr. : *Exalta eam, et exaltabit te : honorabit te cùm eam fueris amplexus. Dabit capiti tuo multiplicem gratiam et coronam ornatûs dabit tibi.* Pendet à præcedente versiculo : Ne cuncteris quamlibet magnos vel labores vel sumptus in acquirendâ sapientiâ impendere ; nam vices rependet tibi cum fœnore, summis honoribus honorabilem te faciet si exaltaveris eam. Sic enim ferè exponunt hoc verbum Hebræi סלסלה *exalta eam.* Aben Ezra exponit hunc locum per alium locum, Psal. 68. סלו לרכב, quo in loco juxta Septuaginta legimus : *Iter facite ei qui ascendit super occasum.* Et quamvis hoc verbum videatur aliquibus Hebræorum magistris multa significare, tamen juxta D. Kimhi, *elevare* significat ubique, et ferè intelligitur, vel etiam exprimitur, *via*, ut Isai. c. 62 : סלו סלו המסלה nos legimus : *Planum facite iter*, sed potiùs : *Cumulate et altiorem facite viam.* Significat *viam sternere*, vel *aggerem et cumulum jacere*, consentientibus Septuaginta, qui hoc in loco legunt : Περιχαράκωσον αὐτήν, καὶ ὑψώσει σε, *aggeribus circumda illam.* Et juxta hunc sensum exponunt hunc locum Hebræi aliquot, nominatim Levi Ben Gerson : *Si iter facias sapientiæ, et incedas assiduè in lege, honorem tibi conciliabit.* Aliter, ut intelligantur omnia hæc esse verba Davidis ad Sa-

(1) Quasi dicat : Principium sapientiæ, est ipsius sapientiæ principium nôsse, et ad illam parandam oculos et animum adjicere.

(2) Inter reliquas possessiones tuas cura inprimis et præcipuè, ut etiam habeas prudentiam, sine quâ reliquæ possessiones adeò utiles esse non possunt, ut potiùs futuræ sint noxiæ. Vel sensus est, prudentiam comparandam esse quocumque dato pretio, etiamsi omnis possessio pro illâ acquirenda foret eroganda. Sic negotiator evangelicus inventa unâ pretiosa margaritâ, vendidit omnia, quæ habuit, et comparavit eam. Matth. 13, 46. (Menochius.)

lomonem filium suum dicentis : *Sterne iter sapientiæ, et fac expeditam et sublimem viam, ut possit facilè vagari per regnum tuum, et ipsa exaltabit te.* Quod in Salomone verissimum fuisse ex illius historià novimus, qui inter reges maximos honores est assecutus, quod posthabitis aliis rebus omnibus sapientiam postulavit quà Dei populum regeret. Et *sapientia*, juxta ea quæ sequuntur in textu nostro, *dedit capiti illius*, tanquam dignissimæ totius corporis parti, *additionem gratiæ ; coronam prœterea decoris dedit ei sapientia.* Et hæc juxta eos qui intelligunt Salomonem hactenùs recitasse patris sui Davidis verba. Quæ sequuntur, haud multùm dissimilia prioribus, Salomonis sunt præcepta.

VERS. 10, 11, 12. — AUDI, FILI MI, ET SUSCIPE VERBA MEA, ET MULTIPLICENTUR TIBI ANNI VITÆ. VIAM SAPIENTIÆ MONSTRABO, ET DUCAM TE PER SEMITAS ÆQUITATIS : QUAS CUM INGRESSUS FUERIS, NON ARCTABUNTUR GRESSUS TUI (1) ; ET CURRENS NON HABEBIS OFFENDICULUM. Hebr. : *Audi, fili mi, et accipe verba mea, et multi erunt anni vitæ tuæ. In viâ sapientiæ docui te* ambulare, *duxi te in semitis rectitudinis. Cum ambulaveris, non arctabitur gressus tuus ; et si cucurreris, non impinges.* Hoc in loco videtur Salomon, postquàm narravit patris sui admonitionem, sic hortari ad studium sapientiæ, ut cum factis impiorum conferat probitatem, hujus beneficia et improbitatis difficultatem amplificans, ut urgentissima sit admonitio, in condemnationem stultitiæ humanæ ; homines videlicet, ad sapientiam et intelligentiam natos, tot labores et ærumnas sustinere ut impiè vivant, et recusare per viam virtutis incedere, quæ, cùm sit amœna et jucunda, ad maximos perducit honores. Haud dissimilia sunt quæ præ manibus habemus iis quæ priùs exposuimus. Quanta pericula morum immineant juventuti, probè novit vir prudentissimus ; idcircò non cessat variis monitionibus et exemplis eadem inculcare : nempe ut filius, quem informandum suscepit, illius verba et saluberrimam doctrinam amplexando, malorum hominum improbitatem et exempla pessima subterfugiat. Iterùm : *Fili mi, audi, et accipe verba mea. Beati qui audiunt verbum Dei, et custodiunt illud*, Luc. 11.

Multi erunt anni vitæ tuæ. Superiùs enim dictum est, *in dexterâ sapientiæ esse longitudinem dierum, imò vitam perennem.* Etiam in hoc seculo studiosè viventibus solet prolongari vita. Tene igitur illa verba, scilicet quibus ambulare in viâ sapientiæ docui te ; et duxi te, ambulare feci te in semitis rectis. Vel pendet à præcedente versiculo, ut sit sensus : *Multiplicabuntur tibi anni vitæ*, in viâ vel propter viam sapientiæ quam docebo te, et per quam te deducam veluti manu apprehensum. *Si illa verò*, inquam, *tenueris, cum ambulaveris, non angustabitur gressus tuus, imò curres, et non offendes* ; q. d. : Ne verearis capessere viam virtutis, quæ lata et expedita et facilis est assuetis, quamvis imperitis videatur arcta et plurimùm impedita, juxta id quod superiùs exposuimus ; sed in hoc certamine constantià et robore opus est. Nam difficile videtur admodum prima statim ætate juvenibus, imò fragilitati humanæ, affectus cohibere, per arctam viam cum paucis comitibus incedere, tot incitamentis et illecebris carnis aliò trahentibus, nempe à virtutibus ad vitia : tot exempla malorum hominum proponuntur ; proinde iterum atque iterum hortatur ne a viâ disciplinæ declinet ad viam impiorum.

VERS. 13. — TENE DISCIPLINAM, NE DIMITTAS EAM ; CUSTODI ILLAM, QUIA ILLA EST VITA TUA. Hebr. : *Tene disciplinam, ne languescas ; serva eam, nam ipsa est vita tua.* Ne quis putet parvi momenti quod agitur, subinde inculcat vitam in his præceptis consistere, et non esse temerè dimittendam viam disciplinæ, per quam Hebræi legem Mosaicam suo more intelligunt, nos rectiùs Evangelicam, à Dei sapientià, qui Christus est, nobis traditam. החזק *apprehende*, verti poterat *robustus esto et validus*, vel *robur serva in disciplinâ, et ne fueris remissus aut languidus. Nam magnum certamen sustines adversus hæreticos et Epicureos*, inquit quidam ex Hebræorum magistris super hunc locum, hoc est, adversùs homines corruptos moribus ac doctrinâ ; neque enim solent hujusmodi minùs conari quò in suam sectam pertrahant imperitos, quam conatur Sapiens sanam doctrinam instillare, dicens :

VERS. 14-17. — NE DELECTERIS IN SEMITIS IMPIORUM, NEC TIBI PLACEAT MALORUM VIA. FUGE AB EA, NE TRANSEAS PER EAM, DECLINA ET DESERE EAM. NON ENIM DORMIUNT, NISI CUM MALEFECERINT, ET RAPITUR SOMNUS AB EIS, NISI SUPPLANTAVERINT. COMEDUNT PANEM IMPIETATIS, ET VINUM INIQUITATIS BIBUNT. Hebr. : *In viam improborum non venies, neque incedas per viam malorum. Desere eam, ne transeas per eam ; declina ab eâ, et pertransi. Non dormient, nisi malefecerint ; imò rapitur somnus eorum, nisi corruere fecerint* alios. *Comedunt enim panem iniquitatis, et vinum oppressionum bibunt.* Per *semitam impiorum* et *malorum viam* opiniones pravas et mores corruptos eorum qui male vivunt et pejus credunt intelligimus ; a quorum consuetudine quam procul abesse hortatur Sapiens. Primus gradus est *non venire ad semitam impiorum* ; secundus est, *non perseverare in viâ eorum* ; tertius, *deserere*, vel *recedere procul ab ea.* Sic enim interpretatur hoc verbum פרעהו D. Kimhi, et huic interpretationi quadrat quod sequitur : *Declina ab eâ, et transi*, juxta Hebræum. Non sine causâ tot verbis hortatur à malis hominibus esse fugiendum. Sunt enim pejores quàm quisquam credat ; imò *somno, pane* et *vino*, rebus ad sustentationem corporis maximè necessariis, nonnunquàm præferunt malefaciendi studium. Atqui utinam hoc nostro seculo minorem hujus

(1) Quasi dicat : Ne te terreat arcta et angusta semita virtutis ; neque enim ita te incedentem arctabit, ut gressus tui collidantur, impingant, aut alio modo præpediantur, quominùs expedite et recta decurras ad nobilissima bravia, gloriam, triumphos. Nempe alia addent gratia cœlestis, bona conscientia, libertas animi ; quæ et cursum accelerabunt, et viam jucundam reddent. E contra qui per anfractus nequitiæ gradiuntur, suis ipsi dolis sese implicant, præpediunt et prosternunt. (Tirinus.)

rei haberemus experientiam. Passim reperias quibus vel pane suavius est et quovis nectare dulcius, imperitorum animis perniciosissima instillare dogmata, atque illis studiis crebras vigilias et inediam diuturnam impertiri. Observandum est verbum תאשר, *non ambulabis in viâ malorum*, posse exponi in aliâ significatione, nempe *beare;* quem sensum exprimere volens interpres noster, *nec tibi placeat* vertere ausus est; q. d. : Neque sequere, neque felicem putes eorum vitam, sed exsecrare potiùs. Et ad hunc sensum exponi potest verbum פרעהו, id est, *abominare eam et exsecrabilem reputa.*

Quod sequitur : *Non dormient* (non solent dormire), *nisi malefecerint*, vel vehemens studium indicat et consuetudinem, quæ in naturam quodammodò vertitur, quasi in malefaciendo summam voluptatem habeant; vel potiùs indicat eos non aliâ arte vivere quàm rapinis et latrociniis aut rerum aut animarum. Et huic sensui quadrat sequens versiculus : *Comedunt panem iniquitatis;* q. d. : Hinc victum sibi parant; et necessum habent noctu vigilare, *et somnus rapitur ab eis.* Hebr. : *Rapitur somnus eorum*, vel *subducit sese somnus eorum.* Potest ad amplificationem referri quod dicit, *panem comederunt impietatis*, quasi eam habeant malefaciendi consuetudinem ut in naturam sit versa, et eâ solâ sese oblectent. Potest denique metaphoricè ad dogmata referri; q. d. : Verbo Dei non pascuntur, sed malâ doctrinâ, quasi pane et vino. Et quod sequitur, continenter et affirmativè legendum est, *nisi corruere fecerint* aliquem, hoc est, nisi prostraverint aliquem spoliandum, vel offendiculum posuerint alicui, quiescere non possunt. Miserrimum genus hominum, qui ruinâ et perditione gaudent alienâ et qui noctu et tenebris victum sibi parant. Qui modus vivendi præterquàm quòd impius sit, est etiam molestus. Sublimiorem sensum superiùs indicavimus, nempe si per *panem* dogmata intelligantur, quæ sedulò aliis propinare student hæretici; et juxta hanc expositionem sequitur :

VERS. 18, 19. — JUSTORUM AUTEM SEMITA QUASI LUX SPLENDENS PROCEDIT, ET CRESCIT USQUE AD PERFECTUM DIEM. VIA IMPIORUM TENEBRÆ, NESCIUNT UBI CORRUANT. Hebr. : *Semita justorum velut lux transiens, et splendens usque ad robur diei. Via impiorum velut caligo; non noverunt in quod corruant*, vel *impingant.* Velut lux diei quæ splendet manè, et paulatim procedens et lucens, vel augens lucem, usque ad meridiem; talis est vita justorum, qui de virtute in virtutem progredientes, tandem eò perveniunt ut de illis dicatur : *Tunc justi fulgebunt tanquàm sol*, Matth. 13.

Via impiorum tenebræ. Hebr. : *Tanquàm caligo; et non vident* malum *in quod impingunt. Qui ambulat in tenebris nescit quò vadit*, 1 Joan. 2. Per *lucem* legem intelligunt Hebræi; nos, Christum, qui est *lux hujus mundi*, quem *qui malè agunt*, *fugiunt*, *neque veniunt ad lucem*, *ne arguantur eorum opera.* Contra via justorum, qui in Christum credunt, in dies clarior Scripturarum intelligentiâ procedit, velut *per speculum*, *in ænigmate*, donec tandem ad meridiem perveniatur, quæ vesperam nescit; *tunc* enim *facie ad faciem cognoscam, sicut et cognitus sum*, 1 Cor. 13. Proverbium significat vitam studiosam esse expeditam et sine periculo; malorum verò conversationem, quæ jucunda videtur his qui nihil sapiunt præter carnem, esse amaram, periculis et offendiculis plenam : hoc enim significat quod dicit, *nesciunt ubi corruant;* q. d. : Semper periclitantur, et perditio imminet illis.

VERS. 20, 21, 22. — FILI MI, AUSCULTA SERMONES MEOS, ET AD ELOQUIA MEA INCLINA AUREM TUAM. NE RECEDANT AB OCULIS TUIS, CUSTODI EA IN MEDIO CORDIS TUI. VITA ENIM SUNT INVENIENTIBUS EA, ET UNIVERSÆ CARNI SANITAS. Hebr. : *Fili mi, verbis meis attende, et eloquiis meis inclina aurem tuam. Ne effluant ab oculis tuis, observa ea in medio cordis tui. Nam vitæ sunt invenientibus ea, et universæ carni illius sanitas.* Quantâ difficultate sanam et salubrem doctrinam admittant juvenes, imò fragilitas humana, haud ignarus Salomon crebras admonitiones admiscet, et veluti somnolentos excitat. Et quoniam quæ dicturus est vitam conferunt et sanitatem (quæ duæ res opinione hominum sunt maximæ), maximopere sunt auscultanda. *Aurium*, *oculorum* et *cordis* fit mentio quòd his tribus potissimùm ad cognitionem perveniamus : quæ membra si malis artibus aut dogmatibus sunt imbuta, salubrem doctrinam facilè non admittunt. Audiendus est igitur summo studio Sapiens, et firmâ memoriâ ac sincero corde sunt retinenda illius præcepta, si vel animâ perpetuò vivere, vel interim hâc mortali carne valere cupimus. Primum est aures habere ad audiendum, secundum cavere *ne effluant* (sic enim in Hebræo legitur) *ab oculis*, hoc est, crebrâ memoriâ ruminare oportet, et oculos mentis non deflectere ad hujus vitæ illecebras, à quibus hæc præcepta revocant. Tu si aliò cogitationes et desideria trahas, statim verba sapientiæ oblivioni tradis. Habeant præcipuum locum inter cætera quæ animo revolvis, medio et dignissimo cordis loco serventur, ut undecumque insurgentes et animam oppugnantes cupidines malas repellant, ac claustris et penetralibus procul ejiciant : quò verba vitæ retinens in corde, cœlestem vitam agas in terris, quam corporis sanitas plerumque comitatur; et morbi carnis ex animi vitiis ferè pullulant, dicente Christo : *Noli ampliùs peccare, ne quid deterius tibi contingat*, Joan. 5. Sed quæ tandem sunt illa verba tanto studio audienda sequens sermo declarat :

VERS. 23-27. — OMNI CUSTODIA SERVA COR TUUM, QUIA EX IPSO VITA TUA PROCEDIT (1). REMOVE A TE

(1) Sicut à corde principium est vitæ corporalis, teste Aristotele, lib. 2 de Partibus animalium, c. 10, et lib. 3, c. 4, et alibi; Plinio, lib. 11 Hist. natural., cap. 37 et aliis : ita à mente significat Sapiens esse principium vitæ rationalis. Dissentiunt quidem Peripatetici posteriores, quatenùs in cerebro sensus tres interiores collocant, sed Aristotelem sequitur Tertullianus, lib. de Animâ, cap. 15, et dicit eam esse Christianorum quoque sententiam, fundatam in Scripturis; itemque de Resurrect. carnis, cap 15. Significat ergo Sapiens hâc sententiâ ipsam mentem no-

OS PRAVUM, ET DETRAHENTIA LABIA SINT PROCUL A TE. OCULI TUI RECTA VIDEANT, ET PALPEBRÆ TUÆ PRÆCEDANT GRESSUS TUOS. DIRIGE SEMITAM PEDIBUS TUIS, ET OMNES VIÆ TUÆ STABILIENTUR. NE DECLINES AD DEXTERAM NEQUE AD SINISTRAM, AVERTE PEDEM TUUM A MALO. Hebr. : *Præ omni custodia custodi cor tuum; nam ab ipso sunt exitus vitæ. Remove a te perversitatem oris, et pravitatem labiorum fac procul à te. Oculi tui in rectum prospiciant, et palpebræ tuæ incedant ante te. Pondera semitam pedis tui, et omnes viæ tuæ dirigentur*, et alia juxta interpretem nostrum. Hæc sunt verba medio cordis et imo pectore reponenda, in quibus *cordis*, *linguæ*, *oculorum* et *pedum* magnam curam habendam esse significat. Primum ex his versiculis vertere possumus, *in omni custodiâ*, vel *per omnem*, ut littera mem pro beth ponatur. Sed meliùs, meo judicio, littera mem comparationem indicat; q. d. : Præ omnibus rebus, quas oculatissimè servare solemus, oportet cor et animam servare, ne vel errore ullo inficiatur, vel ad vitia declinet. Nam *pravum est cor hominis et inscrutabile*, et suâpte naturâ, nisi gratia Dei præveniat, ad malum revolvitur : undique obsessum facillimè expugnatur ab adversario, *qui tanquàm leo rugiens circuit quærens quem devoret*, 1 Pet. 5. Porrò *quidquid est in hoc mundo, aut est concupiscentia carnis, aut concupiscentia oculorum, aut superbia vitæ*, 1 Joan. 2. Quæ omnia bellum gerunt adversùm nos, et animæ nostræ fores obsident, castrumque rationis expugnare conantur. *Vigilandum est* igitur; *nam nescimus quâ horâ fur venturus sit*, Matth. 24. O si paulò diligentiùs cogitare velimus quanta pericula, quanta mala nobis imminent et insidiantur animabus nostris, porrò quàm facilè vincimur, quàm nullo negotio huc et illuc impellimur, in quanta peccatorum barathra sæpè detrudimur et collabimur, dùm omnia potiùs meditamur quàm salutem animæ, non sine causâ à sapientissimo Salomone dictum esse videbitur, *Omni custodiâ custodi cor tuum*, ut *a quo* (ut est in Hebræo) *exitus vitæ procedunt*. A corde, quod primum animatur juxta physicos, in reliquos sensus et partes corporis vita defluit : et proinde nisi convalescat cor, languescunt cætera membra. Quod in corpore fieri videmus, idem in animo cogitare oportet, qui si capiatur ab illecebris, si captivus ducatur quocumque genere vitiorum, de salute penitùs desperatur : nullam virtutem, nullum opus bonum ibi poteris exspectare. Atque hactenùs de custodiâ cordis; quæ ut facilior fiat, summa cura habenda est aliarum corporis partium, et inprimis linguæ, oculorum et pedum.

Remove a te os pravum. Quamvis Hebræi exponant de ore nostro, quo perversitatem loqui prohibemur, tamen de alieno intelligi potest, secundùm Psal. 100. *Detrahentem secreto proximo suo, hunc persequebar*: veritas recta, falsitas perversa, labia perversitatis. Locus non est dissimilis Paulino præcepto : *Propter quod deponentes mendacium, loquimini veritatem unusquisque cum proximo suo : et omnis sermo malus de ore vestro non procedat.* Ephes. 4. 25. *Perfectus est vir qui non offendit in verbo*, Jac. 3. Nihil mobilius, nihil inconstantius linguâ. *Quis est homo qui vult vitam, et diligit dies videre bonos? Prohibe linguam tuam a malo, et labia tua non loquantur malum*, Psal. 34. Hebræorum aliquot satis docte referunt *custodiam cordis* ad custodiam animi, *os* verò *rectum* ad confessionem oris. *Corde creditur ad justitiam, ore autem confessio fit ad salutem*, Rom. 10. Porrò quod sequitur : *Oculi tui è regione* vel *in rectum prospiciant*, ad virtutis studium referunt, quæ inter duo extrema consistit, et priusquam opus aliquod aggrediaris, circumstantias rerum et actionum cognoscere oportet. *Oculus animi* judicium indicat, juxta illud : *Si oculus tuus fuerit simplex, totum corpus tuum lucidum erit*, Luc. 11.

Et palpebræ tuæ rectè dirigant, scilicet intuitum coram te. Eumdem sensum habet, nempe, sincerum in rebus habendum judicium, ne quid in studio virtutum vel cursum remoretur, vel in diversum trahat : sed ut *per patientiam curramus ad propositum nobis certamen, aspicientes in auctorem fidei et consummatorem Jesum, qui proposito sibi gaudio sustinuit crucem, confusione contemptâ, atque in dextera sedis Dei sedit*, Hebr. 12. Hic tandem oculos mentis dirigit rectè qui cœlestium rerum amore ex æquo prospera et adversa hujus mundi contemnit. Ex hâc sincerâ rerum æstimatione et æquissimo oculorum intuitu facile erit *dirigere semitas*, sive, ut est in Hebræo, *librare gressus pedum*, affectionum pondera æquis bilancibus trutinare. *Pedes* affectus indicare nemo ignorat qui vel mediocriter in sacris litteris versatus est, qui ad vitam rectè vel secùs gubernandam plurimùm momenti habent; *trahit* enim *sua quemque voluptas*. Monet igitur Sapiens ne affectibus nimium indulgeas. Quòd si nihil ampliùs quàm quod æquum est, et quod ratio mentis exigit, tribuas affectibus, cursus actionum et officiorum semitæ facilè dirigentur.

Ne declines ad dexteram neque ad sinistram : hoc est : Neque prosperis neque adversis rebus succumbas; vel neque amicorum studio neque inimicorum odio nimiùm tribuas. His metaphoris S. Scripturæ admodùm familiaribus habes saluberrimam Sapientis doctrinam, quæ cor, os et oculos, pedum denique gressus exornat, et in virtutum semita ad destinatum scopum dirigit; hoc est, perfectam rerum divinarum ac humanarum cognitionem, quam *sapientiam* etiam philosophi profani vocant, tametsi illis desint oculi quibus absque omni obliquitate decernant; et idcircò, *dicentes se esse sapientes, stulti facti sunt*, Rom. 1, cùm quod vera sapientia dictat *non sicut Deum glorificaverint*. Salomon igitur ab hujusmodi fucata sapientia filium suum revocans, sub accommodatissimis

stram, quæ est facultas cogitandi, intelligendi, ratiocinandi, esse principium bonarum omnium actionum, sicut etiam malarum. Cui nec repugnat quod alibi voluntas hominis dicitur esse tale principium, intelligaturque ea per arborem bonam, vel malam; de quâ procedunt fructus boni, vel mali. Nam aliter voluntas, aliter mens ipsa principium est. Videlicet voluntas est principium executivum, mens autem cognitivum, quia per cognitionem præviam dirigit voluntatem, eò quòd voluntas appetere nihil possit, nisi cognitum priùs ab intellectu. (Estius.)

legitimæ uxoris et scorti metaphoris in exordio capitis sequentis diligenter admonet, ne sapientiâ ingenuâ relictâ, quæ fortassè juvenili animo duriuscula videatur, adulterinam illam quamlibet blandam amplectatur, nam fucata illa blandities tandem ad perniciem tendit. Sed ipsum Salomonem loquentem audiamus.

CAPUT V.

1. Fili mi, attende ad sapientiam meam, et prudentiæ meæ inclina aurem tuam ;

2. Ut custodias cogitationes, et disciplinam labia tua conservent. Ne attendas fallaciæ mulieris.

3. Favus enim distillans labia meretricis, et nitidus oleo guttur ejus ;

4. Novissima autem illius amara quasi absinthium, et acuta quasi gladius biceps.

5. Pedes ejus descendunt in mortem, et ad inferos gressus illius penetrant ;

6. Per semitam vitæ non ambulant ; vagi sunt gressus ejus, et investigabiles.

7. Nunc ergo, fili mi, audi me, et ne recedas à verbis oris mei.

8. Longè fac ab eâ viam tuam, et ne appropinques foribus domûs ejus.

9. Ne des alienis honorem tuum, et annos tuos crudeli :

10. Ne fortè impleantur extraneì viribus tuis, et labores tui sint in domo alienâ,

11. Et gemas in novissimis, quando consumpseris carnes tuas et corpus tuum, et dicas :

12. Cur detestatus sum disciplinam, et increpationibus non acquievit cor meum,

13. Nec audivi vocem docentium me, et magistris non inclinavi aurem meam?

14. Penè fui in omni malo, in medio ecclesiæ et synagogæ.

15. Bibe aquam de cisternâ tuâ, et fluenta putei tui :

16. Deriventur fontes tui foras, et in plateis aquas tuas divide.

17. Habeto eas solus, nec sint alieni participes tui.

18. Sit vena tua benedicta, et lætare cum muliere adolescentiæ tuæ.

19. Cerva charissima, et gratissimus hinnulus : ubera ejus inebrient te in omni tempore, in amore ejus delectare jugiter.

20. Quare seduceris, fili mi, ab alienâ, et foveris in sinu alterius?

21. Respicit Dominus vias hominis, et omnes gressus ejus considerat.

22. Iniquitates suæ capiunt impium, et funibus peccatorum suorum constringitur.

23. Ipse morietur, quia non habuit disciplinam : et in multitudine stultitiæ suæ decipietur.

CHAPITRE V.

1. Mon fils, rendez-vous attentif à la sagesse que je vous enseigne; prêtez l'oreille à la prudence que je vous montre ;

2. Afin que vous veilliez à la garde de vos pensées et que vos lèvres conservent une exacte discipline. Ne vous laissez point aller aux artifices de la femme :

3. Car les lèvres de la prostituée sont comme le rayon d'où coule le miel, et son gosier est plus doux que l'huile ;

4. Mais la fin en est amère comme l'absinthe, et perçante comme une épée à deux tranchants.

5. Ses pieds descendent dans la mort ; ses pas s'enfoncent jusqu'aux enfers ;

6. Ils ne vont point par le sentier de la vie ; ses démarches sont vagabondes et impénétrables.

7. Maintenant donc, ô mon fils, écoutez-moi, et ne vous détournez point des paroles de ma bouche.

8. Eloignez d'elle votre voie, et n'approchez point de la porte de sa maison.

9. Ne prostituez point votre honneur à des étrangers ; ni vos années à un cruel :

10. De peur que ces étrangers ne s'enrichissent de vos biens, et que vos travaux ne passent en la maison d'un autre :

11. Et que vous ne soupiriez enfin quand vous aurez consumé votre vigueur et votre corps, en disant :

12. Pourquoi ai-je détesté la discipline? Pourquoi mon cœur ne s'est-il pas rendu aux remontrances?

13. Pourquoi n'ai-je point écouté la voix de ceux qui m'enseignaient, ni prêté l'oreille à mes maîtres?

14. J'ai été presque plongé dans toutes sortes de maux: au milieu de l'église et de l'assemblée.

15. Buvez de l'eau de votre citerne, et des ruisseaux de votre fontaine.

16. Que les ruisseaux de votre fontaine coulent dehors; et repandez vos eaux dans les rues.

17. Possédez-les seul, et que les étrangers n'y aient point de part.

18. Que votre source soit bénie; vivez dans la joie avec la femme que vous avez prise dans votre jeunesse.

19. Qu'elle vous soit comme une biche très-chère, comme un faon très-agréable; que son amour vous enivre en tout temps, et que sa tendresse soit toujours votre joie.

20. Mon fils, pourquoi vous laisserez-vous séduire par une étrangère, et pourquoi vous reposerez-vous dans le sein d'une autre?

21. Le Seigneur regarde attentivement les voies de l'homme, et il considère toutes ses démarches ;

22. Le méchant se trouve pris dans son iniquité, et il est lié par les chaînes de ses péchés ;

23. Il périra parce qu'il n'a point reçu la correction; et il sera trompé par l'excès de sa folie.

COMMENTARIUM.

Vers. 1, 2. — Fili mi, attende ad sapientiam meam, et prudentiæ meæ inclina aurem tuam (1); ut custodias cogitationes, (1) et disciplinam labia

(1) Septuaginta : *Sermonibus meis appone aurem tuam.* Salomon novum sapientiæ documentum de fugâ meretricis daturus, more suo discipuli attentionem excitat, ut ille advertat et ponderet quanti illud sit momenti. Dicit ergo illi : Silens studiosè attende et intende meis sermonibus. Nam silentium discipuli disciplinæ custodia est. Unde Pythagoras suis discipulis silentium quinquennale indicebat.

(Corn. à Lap.)

(1) Sensus est : Opus est ut summam custodiam adhibeas animo et linguæ, cùm aurem accommodare volueris sapientiæ meæ. Nec minus cavendum est à

TUA CONSERVENT. Hebr. : *Ad custodiendas cogitationes, et scientiam labia tua servabunt.* Ad moralem philosophiam invitat, cujus difficilis et morosus auditor est juvenis, ut supra diximus, et proinde excitat auditores crebris hujusmodi clausulis, inquiens : *Fili mi, ad sapientiam meam attende.* In Hebræo non simpliciter dicit *attende*, sed cum emphasi, *summo studio et diligenter attende* (energiam hujusmodi in Hebræo verbo habemus); *intelligentiæ meæ libenter aurem accommoda*, cujus præcipua pars est, ut omni custodiâ animam serves à cogitationibus malis et sapientiæ meæ repugnantibus. Cogitationum prima habenda est ratio; et primò concipienda est in animo per prudentes cogitationes hæc sapientia : per quam Hebræi legem Moysi intelligunt, nos Evangelicam, cujus scientia *cogitationibus et labiis*, hoc est, fide et confessione *servanda est.* Aliter, *sapientia* Salomonis et *scientia* rectè intelligitur, quam partim audivimus, partim mox audiemus; nam admonitio ad ea quæ sequuntur referenda videtur, de muliere fallaci cavendâ.

VERS. 3, 4, 5, 6. — NE INTENDERIS FALLACIÆ MULIERIS : FAVUS ENIM DISTILLANS LABIA MERETRICIS, ET NITIDIUS OLEO GUTTUR EJUS. NOVISSIMA AUTEM ILLIUS AMARA QUASI ABSINTHIUM (1), ET LINGUA EJUS ACUTA QUASI GLADIUS BICEPS. PEDES EJUS DESCENDUNT IN MORTEM, ET AD INFEROS GRESSUS EJUS PENETRANT. PER SEMITAM VITÆ NON AMBULANT; VAGI SUNT GRESSUS EJUS ET INVESTIGABILES. Hebr. : *Quamvis favum distillent labia alienæ, et oleo lenius sit palatum ejus, tamen novissimum ejus amarum ut absinthium, acutum velut gladius. Pedes ejus descendunt ad mortem, ad infernum gressus qui eam sustentant. Viam vitæ fortè ponderabis : motæ sunt viæ ejus, non cognosces.* Ex Septuaginta, non ex Hebræâ veritate, sunt hæc verba, nempe : *Ne intenderis fallaciæ mulieris*, μὴ πρόσεχε φαύλῃ γυναικί. Qui, ni fallor, offensi hâc particula rationali כי *nam* : *Nam favum distillant*, cùm nihil præcesserit cujus rationem redderet, aliquid supplendum putabant. Nos non citra doctissimorum auctoritatem aliter vertendo, nempe, *quamvis distillent*, voluimus huic incommodo occurrere; quamvis alioqui rectè refertur hæc clausula : *Nam labia alienæ distillabunt*, ad id quod proximè præcessit, nempe : *Labia tua scientiam servabunt, ne* (sup.) *decipiaris blanditiis, nam labia alienæ*, et quæ sequuntur. Per *alienam*, cujus tam blanda sunt labia ut vel favo mellis comparari possint, alii inanem et infrugiferam philosophiam, alii hæresim, alii denique carnis illecebras intelligunt. Potest locus juxta sensum historicum de insano muliercularum amore et libidine non ineptè intelligi. Hæc omnia sapientiæ Dei vel ex diametro pugnant, quem in Salomonem loquentem audimus, cùm dicat : *Attendite sapientiæ meæ*, non deliciis carnis, nec voluptatibus hujus vitæ, non opibus cumulandis, non honoribus, quæ ex mundanâ sunt sapientia et carnali; quibus in rebus statim mira nonnunquam amœnitas offertur, quæ videatur vel *favo* vel *oleo*, quod sine strepitu et stridore defluit conferenda. Quasi diceret Salomon : Imprudens juventus deliciis seduci solet; tu, mi fili, exitus rerum, non initia perpende. Omnia amœna, omnia jucunda nobis pollicetur caro : cujus desideria si sequamur, postrema illius quovis absinthio amariora experiemur. Fæces enim peccatorum et vermem conscientiæ post mundanas voluptates relinquit.

Lingua ejus acuta velut gladius biceps ; hoc est : Tentationes sunt vehementes, quibus ad voluptatem trahimur, quovis gladio utrinque acuto magis lace-

mulieribus procacibus, quæ dulcibus verbis suis animum virilem effeminant, et veluti spiculis veneno tinctis cor ipsum ad perditionem sauciant. Et si dixeris : *Quid si viam vitæ libravero* atque immaculatam tenuero *dùm versor cum eâ?* respondet : *Qui tetigerit picem inquinabitur ab eâ.* Et præterea *tam vagi et varii sunt gressus ejus*, ut non possit evadere laqueos ejus, nisi penitùs segregaveris te ab eâ. (Clarius.)

Ces paroles du Sage nous apprennent qu'il y a trois choses nécessaires à un vrai fidèle : *se rendre attentif à la sagesse de Dieu* en méditant sa parole; *veiller sur ses pensées*, et *mettre un frein à sa langue.* La plupart des fautes de la langue viennent de l'entretien qu'on a avec soi-même. On parle selon ce qu'on pense. Ainsi pour régler ses paroles il faut commencer par le règlement de ses pensées. Nous ne pouvons pas empêcher notre esprit de penser à quelque chose, non plus que la terre de produire des herbes; mais comme en laissant la terre inculte, elle ne produit que de mauvaises herbes et des épines, et qu'en y semant de bon grain, elle porte de bon fruit, ainsi lorsque nous exposerons notre cœur à Dieu, afin qu'il y répande la rosée du ciel et les semences de la vérité, notre esprit aura des pensées saintes, à proportion que l'Esprit de Dieu l'éclairera davantage par sa lumière, et qu'il le remplira de sa grâce.

Saint Grégoire nous avertit *de veiller* principalement *sur les pensées* de complaisance qui se glissent insensiblement dans notre cœur : « car nos pensées, dit-il, « qui nous échappent si vite, ne sont pas toujours in« nocentes aux yeux de Dieu : il voit au fond du cœur « ce qui l'élève; et un péché sensible dans lequel il « permet que l'âme tombe, et souvent la peine d'un « secret orgueil. » *Intus videt Deus quod mentem elevat, et occultam culpam sequitur aperta percussio.*

(1) Quod oppositum *melli labiorum*, vers. 3, nam utriusque versus membra sibi respondent. Extrema gaudii occupat luctus. Vulgatus Aquilam secutus rectè *absinthium* reddidit, sed Græcus Alexandrinus, *fel* ; pro quo tamen Arabicus interpres *colocynthis* posuit. Sed *absinthium* (*Wermuth*) nomen hebraicum significare ostendit Celsus *Hierobot.* part. 1, p. 480, seqq. Hebræos hanc plantam, ut alias gustu amaras plantas, venenis accensuisse, colligitur ex Apoc. 8, 10, ubi stella, nomine ἄψινθος, in fluviorum ac fontium partem incidisse, eaque pars aquarum conversa εἰς ἄψινθον dicitur, unde multi hominum mortui sunt, quod aquæ amaræ factæ. Et in paraphrasi Pentateuchi Chaldaica quæ Hierosolymitana dicitur, Deut. 29, 17, ponitur *absinthium mortis* seu *mortiferum*. Cur *absinthium* venenatum crediderint Hebræi, inquisivit J. D. Michaelis in *Supplem.* p. 1454. Quod attinet ad similitudinem, quæ hoc loco habetur, conferendus est Plautus *Trucul.* Act. 1, sc. 2, vers. 75, seqq.

In melle sunt linguæ sitæ vostræ atque orationes,
Lacteque; corda felle sunt lita atque acerbo aceto
E linguis dicta dulcia datis, corda amare facitis
Amantes, si qui non dannnt.

Additur alterum simile, oppositum mollitiei olei vers. 3 : *Acutum velut gladius multiplicis oris*, id est, biceps, utrinque secans, qualem gestabat Ehud, Jud. 3, 16, Conf. 1 Sam. 15, 21. (Rosenmuller.)

rant ac cruentant animum rebus impudicis et inhonestis deditum.

Cujus pedes ad mortem properant. Miserrima conditio eorum qui brutam et voluptuariam agunt vitam, qui desideriis et affectibus veluti pedibus ad mortem animæ descendunt; et qui sequuntur gressus hujus mulieris à verâ sapientiâ alienissimæ, ad infernum trahuntur, unà cum epulone evangelico, Luc. 16, qui cùm nihil aliud quàm genio et carni indulgeret, extraneam mulierem videlicet amplexatus, sepultus est, etc.

Per semitam vitæ non ambulant. Viam arctam et parùm tritam pedes carnis non frequentant, sed latam viam quæ ducit ad perditionem.

Vagi sunt gressus ejus. Voluptatis et desideriorum carnalium varietatem et inconstantiam significat. Quòd si cui magis arrideat ista deflectere ad doctrinam à rectâ fide et sapientiâ evangelicâ alienam, quæ blanda solet esse, et Turcarum more multa carni tribuere, suo utatur quisque judicio. Ultimus ex his versiculus longè aliter se habet in Hebræo, ut ex nostrâ versione patet. Aben-Ezra putat aliquid deesse ad plenum hujus versiculi sensum, et supplet ad hunc modum : *Semitam in quâ vita reponitur, si fortè ponderaveris, ab illâ semitâ moti sunt qui sequuntur gressus illius extraneæ*, vel *via illius remota est ab illâ viâ vitæ ; non cognosces ;* q. d. : Nulla est similitudo inter viam vitæ et viam hujus alienæ. Alius sic : *Ne ponderaveris vias illius*, quasi ex illis possis eligere semitam vitæ : nam omnes *viæ illius movent* (ut est in Hebræo) pro ducunt ad mortem, et nihil habent commercii cum vitâ, neque poteris ex illis quidquam boni elicere. Alii non ad externam mulierem, sed ad legem referunt et ad veram sapientiam : *Semitam vitæ* quam vera sapientia tradit *si fortè ponderaveris*, ut intelligas, *viæ illius motæ sunt*, et longè à sensibus humanis absunt, *neque possunt* privato judicio et juvenili animo ponderari neque *cognosci*. Non cognosces quamvis ponderaveris, sed Spiritu Dei opus est. *Neque voluntate humanâ allata est aliquando prophetia, sed Spiritu sancto inspirati locuti sunt sancti homines*, 2 Pet. 1. Levi Ben Gerson sic : *Si cogitaveris, et sit spes ut ponderes semitam vitæ, ut dirigaris ad eam, certè longè recedendum est à viis alienæ, quæ omninò remotæ sunt à viis vitæ, et non poteris scire illas.* Hæc ille. Locus est difficilis ut in Hebræo habetur : utcumque sensus benè quadrat, si legantur hæc verba, *ne fortè ponderes*, vel *si fortè ponderaveris*, per parenthesim, et erit sensus : *A semitâ vitæ* (*ne fortè ponderaveris aut cogitaveris aliquid boni ex illis*) *viæ hujus externæ sunt remotæ ; non cognosces aliquid* (sup. *bonum* vel *honestum*) *in illis*, quantumvis dulcia et amœna videantur verba illius, quibus ad mala pertrahuntur homines. D. Kimhi per interrogationem vel admirationem legendum putat ; et ad mulierem alienam refert verbum Hebræum תפלס, quod est ambiguum, et vel secundæ vel tertiæ personæ intelligitur. Et erit sensus juxta eum : *Viam vitæ num fortè ponderabit ?* q. d. : *Putasne fore ut ponderet, vel expendat, gressus suos ? Nequaquàm*, etc.

VERS. 7, 8, 9, 10. — NUNC ERGO, FILI MI, AUDI ME, ET NE RECEDAS A VERBIS ORIS MEI. LONGÈ FAC AB EA VIAM TUAM, ET NE APPROPINQUES FORIBUS DOMUS EJUS. NE DES ALIENIS HONOREM TUUM (1), ET ANNOS TUOS CRUDELI. NE FORTÈ IMPLEANTUR EXTRANEI VIRIBUS TUIS, ET LABORES TUI SINT IN DOMO ALIENA, vel, *et substantiæ tuæ sint in ædibus alienis.* Hebr.: *Sed nunc, filii, audite me, et ne declinetis à verbis oris mei ; et ne propè accedas ad portam domûs ejus : ne fortè dederis alienis honorem tuum, et annos tuos crudeli.* Æquum est ut filii adhuc rerum imperiti patri obediant, et à majoribus natu doctrinam capiant. Nullis igitur technis aut fraudibus vel blanditiis illecti recedatis à verbis oris mei. Moneo iterùm atque iterùm ut unusquisque vestrûm quàm longè absit ab hâc extraneâ muliere, quæ cum sapientiâ nihil commercii habet ; sive externum hominem et animalem, qui *non sapit quæ Dei sunt*, 1 Cor. 2, intelligas, hoc est, eam animæ portionem et potentiam quam cum brutis habemus communem ; sive hæresim, ut diximus, aut eam philosophiam quæ Dei sapientiæ adversatur ; sive denique, juxta litteram, mulierem adulteram et impudicam, quæ juvenibus maximam cladem virtutis et honestatis morum solet afferre. De his omnibus veluti malorum omnium unâ matre et unâ extraneâ muliere licet intelligere quod dicitur : *Longè ab eâ fac viam tuam.* Noli vel in publicâ plateâ cum alienâ hâc muliere incedere ; aut potiùs quàm plateam frequentare noveris eam, tu declina, tu per aliam quàm remotissimam incede, neque unquàm ad fores illius accedas. Multùm est hâc imbutum esse opinione juvenem, usque adeò pestiferam, usque adeò impudicam esse hanc mulierem, veræ sapientiæ inimicam, ut obviam habere, vel ædes illius conspexisse sit nefas. Neque enim aliud satis efficax remedium imperito juveni adhiberi potest, nisi ut quàm longissimè fugiat impudicam mulierem, et hæreticam pravitatem. *Fugite fornicationem*, inquit Paulus 1 Cor. 6, ne victus et succumbens carnis desideriis, dederis robur tuum non rebus honestis, hoc est, non sapientiæ neque virtutum studiis, quibus ut incumberes ingenii vires accepisti, sed has dotes alienis impertias, non domesticis ; q. d. : In paternis ædibus honores es assecutus, et ingenii vires et corporis dotes et animæ à pientissimo patre, qui egregiam substantiæ portionem tibi largitus est, quam peregrè profectus et luxuriosè vivendo cum filio prodigo et hosti humani generis, videris *honorem tuum alienis*, quantùm in te est, *largiri*, patrem dedecore afficere. Vel *alienis honorem dare* est honorem amittere, dùm rebus vel hominibus alienis à sapientiâ inservis ; vel denique honorem in republicâ tibi debitum amittere, et aliis facultatem occupandi præbere, dùm relictis honestis artibus meretricio vacas amori, et

(1) Alius vertit *robur tuum ;* et intelligunt per *robur* substantiam rerum. Qui enim adhæret meretrici, exponit et res ipsas et vitam jacturæ ; quemadmodùm subditur : *Et annos tuos crudeli.* (Clarius.)

annos tuos, hoc est, juventutis tempus, quo nihil habes pretiosius, *dare crudeli*, hoc est, infensissimo humani generis inimico, dùm uni ex civibus externæ civitatis adhærens, ad siliquas porcorum adigeris. Si simplicem litteram malis sequi, intelligens Salomonem suum filium deterrere ab illicitis mulierum amplexibus, sic habe : Qui legitimo conjugio contempto cum fornicaria vivit, non legitimis liberis procreandis vires insumere videtur, et pretiosum tempus, quod suis educandis et erudiendis oportuerat impendere, totum crudelis mulieris imperio largitur : suis ædibus vacuis relictis, omnes opes in alienas cogitur transferre. Nam sunt ex Hebræis qui per *annos* opes quas annis anteactis cumulâsti, aut vitam ipsam quam crudeli marito adultera cogitur dare, aut crudeli sententiæ judicis, qui juxta præscriptum legis adulteros condemnat, intelligunt. Atque ita tandem serà pœnitentià ductus quòd doctrinam meam spreveris, ad hunc modum frustra conqueri cogeris, ut sequitur.

VERS. 11-14. — ET GEMAS IN NOVISSIMIS, QUANDO CONSUMPSERIS CARNES TUAS ET CORPUS TUUM, ET DICAS : CUR DETESTATUS SUM DISCIPLINAM, ET INCREPATIONIBUS NON ACQUIEVIT COR MEUM? NEC AUDIVI VOCEM DOCENTIUM ME, ET MAGISTRIS NON INCLINAVI AUREM MEAM. PENÈ FUI IN OMNI MALO (1), IN MEDIO ECCLESIÆ ET SYNAGOGÆ (2). Hebr. : *Et rugias in novissimis tuis, cùm consumpta fuerit caro tua et corpus tuum, et dicas : Quomodò odio habui disciplinam, et increpationem sprevit cor meum? Et non audivi vocem doctorum meorum, neque inclinavi præceptoribus meis aurem meam? Parùm aberat quominùs fuerim in omni malo, in medio ecclesiæ et congregationis.* Quid superest, cùm honore, viribus et opibus te destitutum cernis, cùm tempus tuum malè collocatum, neque ullum ex laboribus fructum te consecutum esse vides, sed ad egestatem, ad inediam te redactum, imò consumptam esse ætatem, carnem emarcuisse, corpus effœtum viribus destitutum, animam virtutibus et bonis artibus ac sapientià penitùs vacuam (quæ mala contingere solent his qui juventutem luxu et libidine corrumpunt). Quid superest, inquam, nisi ut *gemas in novissimis*, vel juxta Hebræum, *rugias, atque dicas : Cur detestatus sum disciplinam?* quare non obtemperavi optimi patris monitionibus? quare disciplinam exosam habui, secutus mulierem extraneam? *Quare nolui audire vocem doctorum, neque præceptoribus aurem accommodare volui?* Ne vocem quidem doctorum meorum potui audire : tantùm aberat ut parerem bene monentibus. Futurum est, fili, ut hujusmodi pœnitentia, sed sera, post hanc vitam ducaris, *nisi* sup. *statim admonitus pericula prius intelligas quàm experiaris*, et sup. *prius quam dicas : Ferè fui in omni malo*. Parum aberat quin funditus perierim, non inter infideles et hostes fidei, imo *in medio Ecclesiæ et in congregatione* fidelium. Hic versiculus nempe : *Fui in omni malo*, aliter ab omnibus ferè exponitur, nihil subaudiendo, sed ut sit oratio continuata patris, qui recitat et ob oculos ponit filio quid olim dicturus sit si amoribus extraneæ captus disciplinam spreverit : nempe dicturus est, inquam, pater illa quæ præcedens sermo complectitur, et illud : *Penè fui in omni malo*, propemodùm incidi in extraneam calamitatem. Sed hæc expositio reddit locum difficilem et superioribus ferè contrarium. Nam qui jam fassus est se periisse funditùs, quod ad honorem, hoc est, animam, spectat, quod ad corpus et fortunas, quomodò quadrat ut dicat *se ferè incidisse in omne malum?* Huic igitur difficultati triplici expositione occurrimus : quarum prima est quam attulimus, videlicet ut sint verba patris ex suà personà loquentis et hortantis filium, non ampliùs recitantis quid olim dicturus sit filius ; et subaudiantur hæc verba : *Melius est, fili, ut dicas, resipiscens tempestivè, et periculum videns : Ferè incidi in hæc omnia mala, avulsus de medio ecclesiæ et piorum hominum cœtu.* Secunda expositio erit ut intelligatur pater recitare verba filii quæ dicturus est in hàc vità et in ultimà senectute, viribus destitutus, et ad paupertatem et miseriam hujus vitæ redactus, tandem dicturus, inquam, quæ superiùs recitata sunt, temporaneam videlicet luens pœnam, gratulatur sibi quòd gehennam evaserit, quam intelligit, dicendo : *Penè fui in omni malo*, et vix supplicium æternum, quod omnibus malis pejus est, effugi. Tertia denique expositio, quæ mihi videtur contextui maximè quadrare, erit, si exponamus dictionem כמעט, non *ferè*, ut in versione vulgari habetur, vel *parùm abfuit*, ut cæteri interpretes, *sed brevi*, ut ad tempus referatur ; ut Psal. 2 eamdem dictionem legimus versam, *cùm exarserit in brevi irà ejus*. Vox ipsa Hebræa מעט *parum* vel *modicum* significat, cui annectitur hoc in loco littera similitudinis caph, id est, *sicut* vel *quasi*, et ad modicum tempus referendo, ex præcedentibus duobus versiculis optimè pendet hic tertius sequens ; ut sit sensus : *Quomodo non auscultavi voci doctorum*, etc., *quomodo tam brevi et quasi modico tempore fui* (pro *incidi*) *in omne malum*, ut puta bonis omnibus spoliatus, animæ et corporis, externisque rebus, idque *in medio ecclesiæ et cœtus?* q. d. : Nec monitiones præceptorum, neque exempla bonorum quibuscum unà vixi, mihi profuère. Abraham Ben-Ezra verbum præt. pro fut. exponit, ut sit sensus. Brevi ero in omne malum : quæ quidem expositio omnem tollit sermonis ambiguitatem. Sunt denique (ne quid omittamus) qui *omne malum* pro malo culpæ accipiunt ; q. d. : Penè commisi omne nefas ; quorum sententiæ non subscribo, quòd in præcedentibus fiat sermo duntaxat de miseriis in quas fatetur se incidisse.

(1) Pœnæ et culpæ. (Lyranus.)
Sensus est : Parùm abfuit quin omnem abstersérim pudorem, non verens etiam publicè omnia committere peccata. (Munsterus.)
(2) Inter illos de populo meo ; q. d. : Dùm adhuc essem vivens in congregatione populi mei, parùm distabam à gehennà, ut exponit R. Salomo ; unde de homine nequam adhuc vivente dicitur vulgariter, quòd habet pedem unum in inferno. Idem autem significant Ecclesia et Synagoga, nisi quòd *ecclesia* dicitur convocatio populi, *synagoga* verò congregatio. (Lyranus.)

VERS. 15-19. — BIBE AQUAM DE CISTERNA TUA (1), ET FLUENTA PUTEI TUI. DERIVENTUR FONTES TUI FORAS, ET IN PLATEIS AQUAS TUAS DIVIDE. HABETO EAS SOLUS (2), NEC SINT ALIENI PARTICIPES TUI. SIT VENA TUA BENEDICTA (3), ET LÆTARE CUM MULIERE ADOLESCENTIÆ TUÆ (4). CERVA GRATISSIMA, ET GRATISSIMUS HINNULUS (5) : UBERA ILLIUS INEBRIENT TE OMNI TEMPORE, ET IN AMORE ILLIUS DELECTARE JUGITER (6). Hebr. : *Bibe aquas de cisternâ tuâ, et fluenta de medio putei tui. Dividentur fontes tui foràs, in plateas rivi aquarum. Erunt tibi soli, et non alienis tecum. Erit vena tua benedicta, et lætaberis de uxore adolescentiæ tuæ. Damula amorum caprea que gratissima. Ubera ejus inebriabunt te omni tempore, in amore ejus errabis jugiter.* Alienæ mulieris amor ad quantas miserias adolescentes perducat audivimus, in quas ne filius sapientis incidat, *honorabilis connubii et immaculati thori*, Hebr. 13, laudes prosequitur. Omnia jucundis et aptissimis metaphoris adumbrans, quæ tametsi à plerisque transferantur ad sensum sublimiorem, ut puta ad sapientiæ studium, vel ad cœlestium rerum amorem, et sapientiam evangelicam, nihilominùs tamen sapienti Salomoni res indigna non videbitur, neque illius instituto alienum (dùm filium instituit) utramque vitam depingere; nempe eorum qui spreto legitimo conjugio impudicè et libidinosè vivunt, et eorum qui liberorum amore et posteritatis castitatem conjugalem sequuntur; nam harum rerum curâ juvenum animos statim sollicitari quis ignorat? Atqui quàm necessaria sit sana et salubris his de rebus institutio, ut vel cum Paulo persuasum habeant omnes, *bonum esse mulierem non tangere*, 1 Cor. 7, aut cùm *non omnes capiunt hoc verbum*, eumdem audiant detonantem : *Adulteros et fornicarios perdet Deus*, ut unusquisque donum suum amplectatur, et non quod hodiè, proh dolor! passim fieri videmus, unusquisque ad alienas, velut equus, hinniat uxores, Jer. 5, ut hic omittam aliam fuisse sub lege, aliam sub Evangelio vivendi rationem : illa enim in servitutem, hæc in libertatem generat. Salomon utrisque scribens, et utriusque temporis homines erudiens, sic sermonem temperavit ut et nobis quadret, quibus *figura hujus mundi transiit, ut jam qui uxores habent, sint tanquàm non habentes*, 1 Cor. 7, et illis quibus summum opprobrium fuit sterilitas. Nos litteralem sive historicum, hoc est, crassiorem, sed magis necessarium prosequimur sensum, altiorem subinde nostro more subindicantes.

Bibe aquam de cisternâ tuâ. Honestissimis verbis Scripturarum more conjugii opus et legitimam carnalem copulam indicat, quæ ut cisternarum aquæ et puteorum scaturientium pura et casta esse debet, absque omni luto zelotypiæ aut insani amoris ebrietate. Rectè aquis limpidissimis conferuntur nuptiæ, quòd et stultum amorem extinguant, et quòd nonnisi per aquas fertilitas provenit. Quemadmodùm enim cœlitùs irrigata tellus fructuum cujusvis generis copiosissimam profert messem, sic ex honestâ maris et feminæ copulâ suavissima liberorum pignora, aut potiùs populorum nationes, crevisse et inundâsse videmus, qui vel scaturientibus aquis meritò comparari possunt. Hinc illud quod sequitur : *Deriventur fontes tui foràs, et in plateis aquas tuas divide;* vel *per plateas divisiones aquarum*, ut est in Hebræo; q. d. : Si pro conditione carnis muliebres amplexus concupiscas, non aliâ de causâ opus conjugii exerce nisi ut è tuis ædibus liberorum turba veluti fontium scaturigines deriventur foràs, qui vicos et plateas civitatis tuæ repleant, ex quibus ingens solatium et felicitatem capias, ut quos verè tuos esse noveris, nempe ex castissimâ conjuge procreatos, non ex alienâ muliere aut fornicariâ, quæ alienos filios tibi fortassis obtruderet. *Erit vena tua benedicta, fœcunda conjux, et benedictionibus uteri felix.* De quâ meritò dici poterit Davidicum illud Psal. 127 : *Uxor tua tanquàm vitis fructifera in lateribus domûs tuæ; filii tui velut novellæ plantationes olivæ.* Vena enim fœcunditatem indicat, quæ Dei benedictio est; et causam habebis ingentis lætitiæ, tandem grandævus et provectæ ætatis, de

(1) Hoc est, ut Hebræi exponunt : *Derelinque alienam, et adhære uxori tuæ. et tunc fontes tui derivabuntur foràs*, hoc est, filii tui cum honore egredientur in publicum; *eruntque illi tui solius*, cùm nothi et tui et aliorum sint, si ad alienam accesseris. (Munsterus.)

(2) Habebis autem, si à meretricibus abstineas, quæ sæpè nothos, communes, imò alienos filios tibi supponent. Allegoricè, cave ab adulterinis dogmatibus hæreticorum : tropologicè, à concupiscentiâ. (Tirinus.)

(3) Id est, uxor tua sit tibi sancta, ut eâ tu solus utaris; *ut sciat unusquisque vas suum possidere in sanctificatione*, 1 Thess. 4, 4. Aut, si hoc feceris quod præcipio tibi, erit tibi vena tua benedicta, id est, abundans et fœcunda, et lætaberis cum muliere adolescentiæ tuæ, id est, quam ab adolescentiâ tuâ habuisti. (Maldonatus.)

(4) Verba hæc accipienda sunt non aliter quàm illa Pauli 1 Cor. 7 : *Revertimini in idipsum.* Nempe sicut Apostolus ibi se explicat subjungens : *Hoc autem dico secundum indulgentiam, non secundùm imperium*; ita et Sapiens satis declarat se non ob aliud ista dicere, quàm ut vitetur adulterium. Docent hoc, tùm præcepta quæ præcedunt de vitandâ muliere extraneâ, tùm quod proximè sequitur : *Quare seduceris, fili mi, ab alienâ, et foveris in sinu alterius?* et in libro Eccl. 3. *Tempus amplexandi, et tempus longè fieri ab amplexibus.* (Estius.)

(5) Gaudium admittit, sed quod à Domino benedicitur, quò conjugii leviùs ferantur molestiæ. Ponit etiam exemplum mutui amoris de hinnulo et cervâ; quem locum Hebræi sic exponunt : *Ut cerva amorum invenit gratiam apud hinnulum, ita uxor maritum ex corde diligens vicissim à marito redamari debet.* Quod autem de *inebriatione uberum* sequitur, Aben-Ezra putat sic intelligendum, ut etiam amor uxoris sit restringendus, ne erres in præceptis Dei si nimium uxori animus tuus sit affixus. R. Levi quoque in eumdem ferè sensum exponit : *Si errare*, inquit, *poteris in uxore, quantus erit error si alienæ sis affixus.* (Munsterus.)

(6) Amorum vocabula, quibus conjugem prosequeris. Non in meretriciis amoribus; et tamen memineris id quoque esse vanum, Eccl. 2, 1 et seqq. : tibique, Christiane, dictum : *Tempus breve est; reliquum est, ut et qui habent uxores, tanquam non habentes sint*; neque carni, sed spiritui serviant, seque transire cogitent, non manere, 1 Cor. 7, 29, 30, 31. (Bossuet.)

uxore quam juvenilibus annis acceperas: sic enim in Hebræo legimus : *Et lætaberis de muliere juventutis tuæ.* Alii, juxta compendium Hebræi sermonis, sic intelligunt : *Lætaberis*, supp. *de filiis*, et *de uxore juventutis tuæ*; vel Lætaberis in filiis de uxore juventutis tuæ procreatis; ut respondeat superioribus, ubi dictum : *Et gemas in novissimis tuis, cum consumpseris carnem tuam.* Cum legitimâ uxore gaudebis, videns carnem tuam in filiis suo modo renascentem : ut jam neque prolis gratiâ sit opus pluribus uxoribus (id quod patribus antiquis aliquando concessum fuerat), neque parùm jucundæ aut invidiosæ libellum repudii dare cogaris; imò *erit tibi unica velut cerva amoris, et caprea gratiosa*, ut est in Hebræo, quæ moribus omnino similibus tibi fidem servat. Cervæ et capreæ, sive ibicis (ut Hieronymus hanc vocem יעלים vertit, 1 Sam. 24) similitudinem proponit, vel quòd in deliciis solet esse magnatibus hæc animalium species, vel quòd proditum sit memoriæ in cervino genere maris et feminæ congressum nunquàm fieri palàm, sed esse secretum loco obscuro. Sequitur : *Ubera illius inebriabunt te.* Et quemadmodùm illa numerosâ prole te beatiorem subinde reddit, ita tuus erga illam amor augebitur : ut jam omnium aliarum oblitus usque adeò te cum unicâ sponsâ oblectabis, ut videaris illius uberibus, hoc est, amore et amplexibus, ebrius; hoc enim *ubera* ex proprietate linguæ significant; neque more eorum qui somno excutiant temulentiam, sed omni tempore et jugiter, ut difficillimum sit modum tenere, et jam non sit periculum ne alienam quæras, imò cavendum ne nimio amore erres (ut est in Hebræo) et pecces in amore illius. Cùm tam latum igitur sit discrimen inter insanas mulieris alienæ blanditias et honestissimæ conjugis amorem,

VERS. 20-23. — QUARE SEDUCERIS, FILI MI, AB ALIENA, ET FOVERIS IN SINU ALTERIUS? RESPICIT DOMINUS IN VIAS HOMINIS, ET OMNES GRESSUS EJUS CONSIDERAT. INIQUITATES SUÆ CAPIUNT IMPIUM (1), ET FUNIBUS PECCATORUM CONSTRINGITUR. IPSE MORIETUR, QUIA NON HABUIT DISCIPLINAM, ET IN MULTITUDINE STULTITIÆ SUÆ DECIPIETUR. Hebr. : *Quamobrem errabis, fili mi, cum alienâ, et quare amplexaberis sinum extraneæ? Cum coram oculis Domini sint viæ viri, et omnes semitas ejus ponderet. Iniquitates suæ capient impium, et funibus peccati sui tenebitur. Ipse morietur absque disciplinâ, et in multitudine stultitiæ suæ errabit.* Factâ comparatione et collatione vitæ cum extraneâ muliere, et cum legitimâ uxore, utriusque commodis et incommodis suo filio ob oculos propositis, infert : Cùm ita se res habeat, quamobrem, fili mi, cum alienâ errare malis et delinquere, quam cum tuâ conjuge felicem ducere vitam et honestam? Non initia, sed finis rerum est spectandus. Exitus impudici amoris, qui mellis dulcedinem præ se fert in principio, quovis absinthio est amarior, et ad extremam miseriam perducit, quemadmodum superius exposuimus. Quod si inobediens filius nostra verba contempseris, si boni et mali, honoris et dedecoris, nullam rationem habens, posteritatis nullum desiderium, at saltem oculos Dei, quibus nihil est occultum, time, illius judicium contremisce.

Respicit Dominus vias hominis. In Hebræo sermo est luculentior : *Coram oculis Domini*, e regione vel in præsentiâ oculorum Domini, sunt viæ cujusvis viri, ne putes vel te latere si inhoneste vivas, vel Dominum laborare investigando quid agant homines. Nam si soli huic, quæ creatura Dei est, omnia sint exposita, ut illius radios nihil lateat eorum quæ super terram aguntur, quantò magis infinitæ divinæ cognitioni omnia esse aperta credendum est?

Omnes gressus hominis consideret, vel *vias ponderat*; hoc est : Actiones velut æquâ librâ trutinat, mox redditurus unicuique juxta opera sua. At tu fortasse vix credibile putas ut in tantam malefactorum turbam manus injiciat; illi deesse satellites putas qui suo tribunali sistant maleficos; aut vincula et custodias, quibus impiorum multitudinem coerceat. Suis sceleribus veluti quibusdam truculentis satellitibus capietur impius, et funibus suorum peccatorum veluti compedibus constringetur. Noli cogitare de fugâ : nam quomodocumque incedit iniquus, vinctus suis iniquitatibus incedit ad certum supplicium, non leve aliquod, quòd pretio possit redimi, aut facilè condonari favore judicis. Non agitur de fortunis aut corporis aliquâ parte truncandâ, sed de animi vitâ aut interitu. Quicumque enim ad postremum illud Dei judicium venerit iniquitatibus suis colligatus, morte plectetur æternâ, quòd disciplinam contempserit, rectè monentibus non obtemperaverit. Insignis stultitia et multiplex, pro momentaneâ voluptate vitam amittere. Quod ne tibi, fili, usu veniat, oculum Dei et judicium time. Quæ juxta sensum historicum de conjugio honesto explicavimus, ad spirituales nuptias facilè poterunt applicari, quas vel mens cum carne, vel filius Dei cum naturâ humanâ contraxit, aut denique ad sapientiæ et sacrarum litterarum studia, quibus copulati copiosam prolem procreare possimus, idque cum solidâ et semper virente voluptate. Id quod ut omnibus concedatur, et singulis pro talentorum ratione et functione, quam in Ecclesia Dei obtinent, orandus est potentissimus et amantissimus animarum nostrarum sponsus Dominus Jesus, cui sit omnis honor et gloria.

(1) Sunt enim peccata vincula et compedes, quibus peccator tenetur, et reus efficitur coram Domino non solvendus, nisi pœnas luerit usque ad minimum quadrantem. (Menochius.)

CAPUT VI.

1. Fili mi, si spoponderis pro amico tuo, defixisti apud extraneum manum tuam,

2. Illaqueatus es verbis oris tui, captus et propriis sermonibus.

CHAPITRE VI.

1. Mon fils, si vous avez répondu pour votre ami, et que vous ayez engagé votre main à un étranger,

2. Vous vous êtes mis dans le filet par votre propre bouche, et vous vous trouverez pris par vos propres paroles.

3. Fac ergo quod dico, fili mi, et temetipsum libera : quia incidisti in manum proximi tui. Discurre, festina, suscita amicum tuum ;

4. Ne dederis somnum oculis tuis, nec dormitent palpebræ tuæ.

5. Eruere quasi damula de manu, et quasi avis de manu aucupis.

6. Vade ad formicam, ô piger, et considera vias ejus, et disce sapientiam :

7. Quæ cùm non habeat ducem, nec præceptorem, nec principem,

8. Parat in æstate cibum sibi, et congregat in messe quod comedat.

9. Usquequò, piger, dormies? quando consurges è somno tuo?

10. Paululùm dormies, paululùm dormitabis, paululùm conseres manus, ut dormias :

11. Et veniet tibi quasi viator egestas, et pauperies quasi vir armatus. Si verò impiger fueris, veniet ut fons messis tua, et egestas longè fugiet à te.

12. Homo apostata, vir inutilis; graditur ore perverso :

13. Annuit oculis, terit pede, digito loquitur :

14. Pravo corde machinatur malum, et omni tempore jurgia seminat.

15. Huic extemplò veniet perditio sua, et subitò conteretur, nec habebit ultra medicinam.

16. Sex sunt quæ odit Dominus, et septimum detestatur anima ejus :

17. Oculos sublimes, linguam mendacem, manus effundentes innoxium sanguinem,

18. Cor machinans cogitationes pessimas, pedes veloces ad currendum in malum,

19. Proferentem mendacia testem fallacem, et eum qui seminat inter fratres discordias.

20. Conserva, fili mi, præcepta patris tui, et ne dimittas legem matris tuæ.

21. Liga ea in corde tuo jugiter, et circumda gutturi tuo.

22. Cùm ambulaveris, gradiantur tecum ; cùm dormieris, custodiant te ; et evigilans loquere cum eis :

23. Quia mandatum lucerna est, et lex lux, et via vitæ increpatio disciplinæ ;

24. Ut custodiant te à muliere malà, et à blandà linguà extraneæ.

25. Non concupiscat pulchritudinem ejus cor tuum, nec capiaris nutibus illius :

26. Pretium enim scorti vix est unius panis : mulier autem viri pretiosam animam capit.

27. Numquid potest homo abscondere ignem in sinu suo, ut vestimenta illius non ardeant?

28. Aut ambulare super prunas, ut non comburantur plantæ ejus?

29. Sic qui ingreditur ad mulierem proximi sui, non erit mundus cùm tetigerit eam.

30. Non grandis est culpa, cùm quis furatus fuerit ; furatur enim ut esurientem impleat animam.

3. Faites donc ce que je vous dis, mon fils, et délivrez-vous vous-même, parce que vous êtes tombé entre les mains de votre prochain. Courez de tous côtés, hâtez-vous, et réveillez votre ami.

4. Ne laissez point aller vos yeux au sommeil, et que vos paupières ne s'assoupissent point.

5. Sauvez-vous comme un daim qui échappe de la main, et comme un oiseau qui fuit d'entre les mains de l'oiseleur.

6. Allez à la fourmi, paresseux ; considérez sa conduite, et apprenez à devenir sage.

7. Car, n'ayant ni chef ni maître ni prince,

8. Elle fait néanmoins sa provision durant l'été, et elle amasse pendant la moisson de quoi se nourrir.

9. Jusqu'à quand dormirez-vous, paresseux? Quand vous réveillerez-vous de votre sommeil?

10. Vous dormirez un peu, vous sommeillerez un peu ; vous mettrez un peu les mains l'une dans l'autre, pour vous reposer :

11. Et l'indigence viendra vous surprendre comme un homme armé. Que si vous êtes diligent, votre moisson sera comme une source abondante, et l'indigence fuira loin de vous.

12. L'homme apostat est un homme inutile ; ses actions démentent sa bouche ;

13. Il fait des signes des yeux, il frappe du pied, il parle avec ses doigts ;

14. Il médite le mal dans la corruption de son cœur, et il sème des querelles en tout temps.

15. Sa ruine viendra fondre sur lui en un moment ; il sera brisé tout d'un coup, et sa perte sera sans ressource ;

16. Il y a six choses que le Seigneur hait ; et son âme déteste la septième :

17. Les yeux altiers, la langue amie du mensonge, les mains qui répandent le sang innocent,

18. Le cœur qui forme de noirs desseins, les pieds légers pour courir au mal,

19. Le témoin trompeur qui assure des mensonges, et celui qui sème des dissensions entre les frères.

20. Observez, mon fils, les préceptes de votre père, et n'abandonnez point la loi de votre mère.

21. Tenez les sans cesse liés à votre cœur, et attachez-les à votre cou.

22. Lorsque vous marchez, qu'ils vous accompagnent ; lorsque vous dormez, qu'ils vous gardent ; et en vous réveillant, entretenez-vous avec eux ;

23. Car le commandement est une lampe, la loi est une lumière ; et la réprimande, qui retient dans la discipline, est la voie de la vie :

24. Afin qu'ils vous défendent de la femme corrompue, et de la langue flatteuse de l'étrangère.

25. Que votre cœur ne conçoive point de passion pour sa beauté ; et ne vous laissez pas surprendre à ses regards ;

26. Car le prix de la courtisane est à peine d'un seul pain ; mais la femme captive l'âme de l'homme, laquelle n'a point de prix.

27. Un homme peut-il cacher le feu dans son sein, sans que ses vêtements en soient consumés?

28. Où peut-il marcher sur des charbons ardents, sans se brûler la plante des pieds?

29. Ainsi celui qui s'approche de la femme de son prochain ne sera pas pur, lorsqu'il l'aura touchée ;

30. Ce n'est pas une grande faute qu'un homme dérobe pour avoir de quoi manger, lorsqu'il est pressé de la faim ;

31. Deprehensus quoque reddet septuplum, et omnem substantiam domûs suæ tradet.

32. Qui autem adulter est, propter cordis inopiam perdet animam suam.

33. Turpitudinem et ignominiam congregat sibi, et opprobrium illius non delebitur :

34. Quia zelus et furor viri non parcet in die vindictæ,

35. Nec acquiescet cujusquam precibus, nec suscipiet pro redemptione dona plurima.

31. S'il est pris, il rendra sept fois autant, et il donnera tout ce qu'il a dans sa maison ;

32. Mais celui qui est adultère perdra son âme par la folie de son cœur.

33. Il s'attire de plus en plus l'opprobre et l'ignominie, et son opprobre ne s'effacera jamais ;

34. Car la jalousie et la fureur du mari ne pardonneront point au jour de la vengeance ;

35. Il ne se rendra aux prières de personne, et il ne recevra point pour satisfaction tous les présents qu'on pourra lui faire.

COMMENTARIUM

VERS. 1-5. — FILI MI, SI SPOPONDERIS (1) PRO AMICO TUO, DEFIXISTI APUD EXTRANEUM MANUM TUAM. ILLAQUEATUS ES (2) VERBIS ORIS TUI, ET CAPTUS PROPRIIS SERMONIBUS. FAC ERGO QUOD DICO TIBI, FILI MI, ET TEMETIPSUM LIBERA, QUIA INCIDISTI IN MANUM PROXIMI TUI. DISCURRE, FESTINA, SUSCITA AMICUM TUUM (3). NE DEDERIS SOMNUM OCULIS TUIS, NEC DORMITENT PALPEBRÆ TUÆ (4). ERUERE QUASI DAMULA DE MANU, ET QUASI AVIS DE INSIDIIS AUCUPIS. Hebr. *Fili mi, si fidejusseris pro amico tuo, si stipulatus fueris alieno manu tuâ. Illaqueatus es per verba oris tui, captus es per verba oris tui. Fac hoc nunc, fili mi, et eripe te, quamvis venisti in manum amici tui. Vade, pedibus illius projice teipsum, et honora amicum tuum. Non dabis somnum oculis tuis, neque dormitationem palpebris tuis. Eripe temet velut damula de manu, et velut aviculа de manu aucupis.* Juxta commentarios Hebræorum cum prioribus sic connectuntur quæ præ manibus habemus. Non solum ab externâ et alienâ muliere labefactantur juvenum mores et integritas vitæ, verum etiam per commercia cum externis et ignotis hominibus solent multa damna incautis et parùm solicitis provenire : idcircò post admonitionem illam, hanc subnectit, quâ filium suum ad huc imperitum et rerum ignarum diligenter instruit, ne se conjiciat imprudens in alterius potestatem aut aliorum litibus sese implicet. Id quod si forte aliquando usu veniat, summa cura est habenda, nihil non tentandum ut quàm minimo dispendio liber evadat. Quandoquidem de conjugio et filiorum procreatione disseruit Sapiens, quæ res sine curâ rei familiaris rectè dispensari nequeunt; et cùm æs alienum et otium soleant homines ad inopiam redigere, iis de rebus peropportunè suum instituit filium, post legitimi conjugii mentionem, inquiens : ***Fili mi, si spoponderis***, vel *fidejusseris, pro amico*. Contextus iste triplici patet expositioni, pro ambiguitate Hebraici sermonis. Nam

(1) Œconomicum de non fidejubendo, sæpè repetitum, 11, 15, et 17, 18, et 20, 16, et 22, 26, et 27, 13, non quòd spondere vetet, qui et fugiri præcipit, 3, 27, 28, et alibi sæpè; sed interim hæc vitanda monet : primum ne falso pudore, ac nimiâ facilitate te obliges; alterum ut obligatus, quamprimùm ex olvi te cures, ne diligens licet paterfamiliâs, alienâ indiligentiâ, atque incuriâ pereas. (Bossuet.)

Videtur Sapiens his verbis dehortari à sponsione, seu fidejussione faciendâ in gratiam amici : id autem pugnare videtur cum charitate quam præcipit Christus. Nam sicut charitatis est, amico, aut cuicumque proximo egenti dare mutuum, ita multò magis ejusdem charitatis officium esse videtur pro eo apud creditorem spondere. Quomodò ergo Sapiens ab hoc officio charitatis deterret? Respondeo : Doctrina ista non est charitati contraria. Nam charitas quidem monet aliquando esse fidejubendum pro amico in necessitate constituto; sed sapiens tantùm indicat duas circa fidejussionem cautelas : unam, ne facilè, leviter, et præcipitanter quis pro alio spondeat; id enim qui faciunt, plerumque multis malis se et familiam suam involvunt; et dùm extraneos adjuvare volunt, seipsos et liberos suos depauperant. Unde etiam apud ethnicos dictum cujusdam sapientis celebratur : *Sponde; noxa præsto est.* Alteram, ut qui fidejussit pro altero, det operam, ut quàm citissimè ab eâ obligatione se liberet, excitando videlicet eum, pro quo spopondit, ut creditori satisfaciat. (Estius.)

(2) Obligationem contraxisti, quæ in tuum cedet incommodum; ut vinculum hoc laquei instar habeat, quo pernicies, aut magnum illo capitis periculum, creatur. (Menochius.)

(3) Pro quo spopondisti, ne velut ex soluto nexu securus, reique suæ negligens, tibi persolvendum æs alienum relinquat. Spirituali sensu vetat ne quis facilè curam animarum suscipiat, ne susceptam negligenter gerat; is enim verè pro aliis animam oppigneravit suam : quare, quod superest, strenuè nec somnolenter rem agat, ut habetur vers. 4, assiduis que adhortationibus amicos suscitet, vers. 5, adigatque ad exsolvendum debitum, Deoque et proximo præstandum quod lex imperat. Sic enim pastor vigilans animam liberabit et ovium et suam, vers. 1 : *Defixisti extraneo manum tuam.* Alludit ad cavendi formulam complexis utrinque manibus; quod et infrà memorat, 17, 18, et 22, 26. (Bossuet.)

(4) « Les yeux du pasteur s'abandonnent au sommeil, dit saint Grégoire, lorsqu'oubliant ce que Dieu « lui commande, et ce que son devoir lui prescrit, il se « laisse aller à des pensées et à des affections tout « humaines, sans se mettre en peine de connaître ou « d'assister les âmes qui lui ont été confiées. » *Plene dormire est commissorum acta nec scire nec corrigere.* « Ses paupières s'assoupissent ; lorsqu'encore qu'il « sache le besoin qu'elles auraient d'être secourues, il « le dissimule néanmoins par l'appréhension du travail et par le désir qu'il a de vivre en repos. » *Non dormire, sed dormitare est, quæ quidem reprehendenda sunt cognoscere, sed propter mentis tædium, dignis ea increpationibus non emendare.*

Mais, comme ajoute très-bien ce saint pape, ce second défaut mène au premier; et lorsqu'on aime à *s'assoupir* de la sorte, on *s'endort* tout-à-fait : « parce « que Dieu permet par un juste jugement, que ceux « qui, sachant l'état déplorable où les âmes sont ré« duites, ne se mettent point en peine de les assister, « perdent ensuite cette connaissance même, et ne dis« cernent plus les maux de leurs peuples, par un aveu« glement et une insensibilité qui est la juste peine de « leur négligence volontaire. » *Dormitando oculus ad plenissimum somnum ducitur; quia dum plerumque mala præsta cognoscit non resecat, ad hoc quandoque negligentiæ suo merito pervenit, ut quod à subjectis delinquitur non agnoscat.* (Sacy.)

primò verti potest : *Si spoponderis externo homini pro amico;* secundò : *Si spoponderis amico tuo pro extraneo;* tertiò denique sic reddi potest : *Si spoponderis amico tuo, et si affixeris manum*, hoc est, si stipulatus fueris etiam, *externo;* ut sit sensus : Si es obnoxius et obligatus tàm amico quàm externo. Primum sensum sequuntur omnes interpretes (quos ego vidi) Hebræi et nostri ; nam pro amicis solemus fidejubere, non pro ignotis et extraneis hominibus. Solus Levi Bengerson sequitur secundam expositionem, nempe : Si spoponderis amico pro externo et alieno. Atque huic sensui quæ sequuntur satis quadrant, videlicet *captus es, illaqueatus es;* plus enim periculi habet fidejussio quam pro externo facimus, quàm illa quæ fit amici causâ, pro quo etiam libentiùs solvimus, si fuerit opus. Cæterùm mihi tertius non displicet sensus, nempe et particula אם, hoc est, *si*, in singulis clausulis subaudiatur, ad hunc modum, *si fidejusseris amico*, *si affixeris manum extraneo*, *si illaqueatus es*, *si captus es*, etc. Porrò debet, meâ quidem sententiâ, littera *lamed* utroque in loco in propriâ significatione capi, videlicet ut sit signum dandi casûs, et non, ut primo loco significet *pro*, secundo loco *apud*, quemadmodùm reddidit interpres noster, nempe *pro amico*, et *apud extraneum;* cùm utrobique sit littera *lamed*. Atqui ita sensus maximè quadrabit, qui talis erit : *Si amico tuo spoponderis* sup. *pro aliquo; aut si extraneo stipulatus fueris, pro teipso* (vel *pro alio* sup.), *et manum illi dederis. Si illaqueatus es verbis oris tui, ut avis laqueis : vel si captus es verbis, ut damula retibus;* hoc est : Obnoxius es, et ære alieno vel usurâ obligatus ; liber non es, non es tui juris, periclitaris, ne vel ad paupertatem vel ad servitutem redigaris : quod potiùs quàm tibi eveniat, omnia priùs sunt tentanda. Fac hoc nunc quod dico, utere meo consilio, ante omnia da operam ut liber sis ; sub manu venisti amici tui, penès eum est tua libertas, tu imperitus rerum putabas te verbis non posse ligari, sed obligatus es verbis oris tui. Magnâ cautione opus est, lites sectari non debes, neque ex amico inimicum facere, sed summam ostende humilitatem : usque adeò ut vel illius pedibus prostratus ores eum. Sic enim in Hebræo legimus : לך התרפס ורהב רעיך, *vade, procumbe*, vel *pedibus illius projice te, et honora amicum tuum*. Alii interpretantur ורהב non *honora*, sed *multiplica amicos tuos* (Hieronymus *suscita*), hoc est, multos alios intercessores tecum adduces : suborna amicos plurimos qui pro te interpellent, vel preces multiplica, ut possis impetrare quod moliris. Possunt hæc referri vel ad *amicum* pro quo fidejussisti, vel ad *externum* meliùs, cui es pro amico obligatus.

Non dabis somnum oculis tuis, neque dormitationem palpebris tuis; q. d. : Hæc sunt summo studio et vigilantiâ agenda, et tempore opportuno ; nam qui rebus urgentibus occasionem prætermittit, nihil aliud quàm dormire socordiâ dicitur.

Eruere quasi damula, et quasi avis de manu aucupis. Sunt hæc animalia timidissima, quæ nisi suâ libertate in silvis vivant, ne vivere quidem se putant, et capta totis viribus die ac nocte avolare et sese eripere student. Tu non minore studio da operam te in libertatem asserere ab ære alieno, aut usurâ, aut hujusmodi rebus gestis et contractis quibus ad inopiam redigaris. Sed ne quis hanc expositionem nostram reprehendat, quasi nimis humilem, et mundanam potiùs resipientem prudentiam quàm cœlestem, cujusmodi à sapientissimo Salomone traditam asserimus, hoc adjicimus, hujus admonitionis scopum esse ut lites fugiamus, humilitatem sectemur in rebus agendis, alios honore præveniamus, juxta Paulum, quàvis aliâ viâ ab ære alieno nos eripere studeamus quàm litibus et odiis mutuis nosmet implicemus : quâ doctrinâ quæ possit pro conditione rei esse salubrior? Quòd si sensum subliniorem quæris, spondet unusquisque pro amico, hoc est, pro appetitu suo et exteriore homine ; stipulamur in baptismate legi servandæ, quæ extranea est. Aliter, *amico*, hoc est, Christo, *contra extraneum*, hoc est, diabolum, *affiximus manum*, quâ obligatione quantùm periclitamur, ne non præstet mens et animus debitum ad diem præscriptum, nemo est qui nesciat; et proinde vigilandum est. Juxta allegoriam : Qui curam animarum susceperunt, amico spoponderunt pro extraneo ; defixerunt manum ; illaqueati verbis suis cùm sint, pro liberatione suâ omnia facere debent, quæ lectio præsens complectitur : *discurrere* videlicet et *festinare; non dare somnum oculis nec dormitationem palpebris, discurrere, festinare*, vel, ut Hebræi legunt, *projicere se ad pedes amici*, nempe Christi, pro quo spoponderunt, illum sedulis precibus orando honorare, et dare operam eripi, ne sanguis ovium quæ pereunt, de manibus illorum requiratur.

Vers. 6, 7, 8 — Vade ad formicam, o piger (1), et considera vias ejus, et disce sapientiam. Quæ cum non habeat ducem, nec præceptorem (2), nec princi-

(1) Hic consequenter excludit vitium oppositum. Et primò excludit pigritiam ; secundò, apostasiam : *Homo apostata;* tertiò, luxuriam, ibi : *Conserva*. Consequentia partium patebit prosequendo. Circa primum dicit : *Vade ad formicam, ô piger!* Ejus diligentiam considerando. (Lyranus.)

Formica dicitur strenuus quisque et providus operarius, qui in præsenti vitâ, velut in æstate, fructus justitiæ quos in æternum recipiat, sibi recondat. Beda. Disce sapientiam : non bestiolæ, sed Dei, in tenui licet animaculo, ingentium virtutum specimen adumbrantis. (Bossuet.)

(2) Si tantillum animal principe carens et rationis expers, naturâ duce sibi providet in posterum ; multò magis tu, ad imaginem Dei conditus, ad videndam ejus gloriam vocatus, doctorum magisterio adjutus, ipsum conditorem habens ducem, debes in præsenti bonorum operum fructus congregare, quibus in æternum vivas. Hic autem dies judicii hiemi comparatur, quia tunc nulla facultas pro vitâ laborandi; sed tantùm quisque cogitur de horreo pristinæ actionis proferre quod condidit. Beda. (Bossuet.)

Cum non habeat ducem, qui exemplo suo reliquas excitet ; *nec præceptorem*, qui doceat (Hebraicè, præfectum); *nec principem*, qui cogat (in quorum primo, formicæ vincunt jumenta, in secundo, homines ; in tertio, etiam apes, alioqui solertissimas); sed singulæ formicæ sibi ipsæ duces, magistri et exactores sunt in opere, quod magis commendat illarum ingenium et industriam. In quibusdam Græcis exemplaribus ad formicam additur etiam exemplum apis : et citant

PEM, PARAT CIBUM SIBI, ET CONGREGAT IN MESSE QUOD COMEDAT. Hebr. : *Vade ad formicam, o piger, vide vias illius, et sapiens esto. Cui non est præfectus, exactor, aut dux, solet parare in æstate panem suum, colligit in messe cibum suum.* Facilis est intelligentia horum versuum, quibus ab otio et pigritia revocat suum filium Sapiens. Atqui in hunc sermonem post superiora rectè divertit, in quibus de sollicitudine et vigilantia facta est mentio, virtutibus videlicet patrifamilias maximè necessariis. A formicà capit exemplum, à quà superari turpe fuerit hominum præditum ratione, natum ad laborem. *Vade*, inquit, quisquis es otio torpescens, nullo aliorum hominem exemplo, neque agricolarum, neque artificum provocatus, *ad formicam* saltem, minimum inter cætera animantia : *vide vias ejus*, quantà sedulitate victum tempestivè parat in sequentem hiemem; *ut* si non meis verbis, non aliorum exemplis, saltem illius industriam considerans, *sapiens evadas:* vel, *sapiens eris*, imperandi modus pro futuro : ut tuà sponte et nullà necessitate coactus honestis studiis et bonis operibus animum applicare queas, antequàm egestate premaris et inopià. Si hoc animal usque adeò exiguum, cum *ducem* non habeat qui viam præmonstret, neque *exactorem* (ut est in Hebræo) qui pensum operis cogat reddere, nec denique *principem*, qui castiget et torqueat inertem; nihilominùs *parat in æstate panem suum*, provida futuri, *congregat in messe cibum suum*, ut partis fruatur rebus, cùm *contristârit Aquarius annum* (ut inquit Horatius), magno studio undique colligens grana, et recondens tantà providentià, ut servari possint; subinde ad solem exponens annonam, si quando putrefactionem timet; et sub tempore sementis verita ne renascantur grana, molliter corrodere perhibetur : neque omnia statim devorat, sed paulatim, temporis rationem habens, nobis in memoriam revocans illud : *Venit nox quando nemo potest operari*, Joan. 6;

VERS. 9, 10, 11. — USQUEQUO, PIGER, DORMIES (1)? QUANDO CONSURGES E SOMNO TUO? PAULULUM DORMIES, PAULULUM DORMITABIS, PAULULUM CONSERES MANUS TUAS, UT DORMIAS (2). ET VENIET TIBI QUASI VIATOR EGESTAS (3), ET PAUPERIES QUASI VIR ARMATUS (4). Hebr. : *Parum somnorum, parum dormitationum, parum complexus manuum ad jacendum, et veniet ut viator paupertas tua, et indigentia tua ut vir clypei.* מעט paululum potest verbaliter accipi et verti : *Minùs somnos, minùs dormitationem, minùs complexionem manuum.* Exemplo formicæ fugiamus oportet otium, nisi velimus ad paupertatem et inediam redigi. Quod ne suo filio usu veniat, acriter commonefacit, et quasi dormienti astaret, e somno excitaturus hominem, clamat : *Usquequo, piger, dormies? quando e somno tuo surges?* egregiè ob oculos ponens somnolenti et pigri hominis socordiam, qui nullum sibi præscribit jacendi tempus, sed frequenter expergefactus, rursùm in soporem labitur; et dùm nullis rebus honestis intendit animum, totos dies stertit atque noctes. Cum tamen ita naturà comparati simus ut haud ita magno aut prolixo sit opus somno; imò *parum somni* (ut est in Hebræo supp. *opus est*), *parum dormitationum, exigua complicatio manuum; ad dormiendum*, cum conjuge subaudiunt Hebræi, ut alibi scriptum est, *tempus amplexandi*, Eccl. 3; vel simpliciter morem pigri hominis expressit, qui in alios usus manus non videtur habere quàm ut dormiendo sua latera complectatur.

Et veniet quasi viator egestas. Hujus versiculi duplex est sensus. Primus, ut ex præcedentibus pendeat, ad hujus hominis pigri ædes et familiam venit paupertas, et inopia omnium rerum, *quasi viator*, hoc est, magnâ festinatione.

Quasi vir armatus, sive, ut est in Hebræo, *quasi vir clypei*, aut *vir scutatus*, hoc est, magnà audacià et impetu, ut non possis obsistere, præsertim dissolutus et molli somno assuetus, q. d. : Si per negligentiam et inertiam tuam obrepat tibi egestas, qui possis paupertatis tyrannidem ex ædibus ejicere somno indulgens, neque ullam artem honestam exercens? Alia erit hujus versiculi intelligentia, si priorem quasi admonitionem intelligamus, sic : Noli somno indulgere, tam modico opus est somno, modicà dormitatione, etc. Quòd si feceris, non veniet egestas vel defectus nisi raró, et obiter transiet *ut viator*, qui non venit commorandi causà sed ut ulteriùs proficiscatur. Neque rerum defectus veniet, nisi *velut vir belli*, qui vel nos excitat et cautiores reddit, vel nos propugnandi causà et defendendi venit. Sic indigentia rerum, et annonæ charitas laboriosis agricolis quandoque contingit, quæ bonis viris nihil aliud quàm virtutis materiam subministrat. Prior explicatio est melior.

VERS. 12-15. — HOMO APOSTATA, VIR INUTILIS (1),

hunc locum Clemens Alexandrinus et S. Hieronymus, et quidam alii. (Tirinus.)

(1) *Surge, qui dormis* (in vitiis peccatis que scilicet), *et exsurge à mortuis, et illuminabit te Christus.* Ephes. 5, 14. (Bossuet.)

(2) Vox תנומות, *tenumot*, significat dormitationes, id est, propensiones in somnum, cùm homo dormiturit et incipit nictare et dormire : q. d. : Dices mihi, ò piger : Sinas, quæso, ò ergodiocta, operumque exactor, me parùm dormire; aut, si hoc nolis, saltem dormitare : ego enim dormiturio. Cui respondet : Non tantùm ex profundo longoque somno, sed etiam ex crebrà hâc dormitatione, cui assuevit, secuturam egestatem. *Et veniet*, inquit, *tibi quasi viator egestas*, etc. Septuaginta : *Paulum quidem dormis, paulum autem sedes, parum autem dormitas, paulum autem amplecteris manibus pectora.* Desides enim nunc jacent dormituri, nunc sedent otiaturi, et utramlibet facturi inertes manus inerti applicant pectori. Unde Syrus vertit : *Pones manum super pectus tuum.* (Cornel. à Lap.)

(3) Improvisa, inexpectata. (Bossuet.)

(4) Acer, indomitus, nec nisi vi et industria domo expellendus : ne tantum viatorem ultrò abiturum cogites. Hic autem egestatis nomine, animæ, suo vitio, virtute et gratià destitutæ, indigentia intelligatur. *Si verò impiger fueris, veniet ut fons* limpidus, inexhaustus, *messis tua, et egestas longè fugiet à te* : quæ desunt in Hebræo, habent Septuaginta. (Bossuet.)

(1) Quatuor qui sequuntur versibus describitur hominis nequam et perditi indoles, ejusque sors et exitus. *Homo nullius frugi*, sceleratus. *Vir vani*, mali, noxii, qui aliis malum machinatur, infra vers. 15. Psal. 7, 15. Asyntheton, quale est infra 22, 4, 5. Hunc Græcus Alexandrinus : *Et contra leges faciens.* Est is *qui ambulat tortuo incedens ore*, qui in sermone non est constans, aliud dicit, aliud sentit, benè de præsenti-

GRADITUR ORE PERVERSO, ANNUIT OCULIS (1), TERIT PEDE, DIGITO LOQUITUR, CORDE MACHINATUR MALUM, ET OMNI TEMPORE JURGIA SEMINAT. HUIC EXTEMPLO VENIET PERDITIO SUA (2), ET SUBITO CONTERETUR NEC HABEBIT ULTRA MEDICINAM. Hunc locum Hebræi sic distinguunt per versiculos: *Homo Belial, vir iniquitatis, incedens perversitatibus oris, annuit oculis suis, loquitur pedibus suis, docet digitis suis. Perversitates in corde suo machinatur malus omni tempore, lites mittet. Idcircò subitò veniet calamitas ejus, repente conteretur, et non erit sanitas. Homo apostata*, בליעל *Belial*, Hebraicè composita dictio est, et variam habet etymologiam: *Sine utilitate*, vel juxta alios *sine honore*, significare potest, ut in sequentibus latiùs dicemus. Talis est piger de quo superior sermo tractavit. Sed ferè qui piger est et inutilis sibi et aliis, in alia majora vitia prolabitur, præsertim obtrectationem, quod Paulus vitio vertit junioribus viduis, quæ *circumeunt domos, non solùm otiosæ*, sed et verbosæ *et curiosæ, loquentes quæ non oportet*, 1 Tim. 5. Verbosi, detractores, irrisores ferè sunt qui nullis honestis occupationibus applicant animum. Hinc Sapiens otioso et inutili homini hæc vitia attribuit, inquiens: *Homo inutilis* (est etiam ferè iniquus) *graditur ore perverso*; vel *transiens*, ut est in Hebræo, hoc est de malo in malum progreditur, usque adeò ut non solùm corde et ore, sed singulis ferè corporis partibus perversè loquatur, nihil pium, nihil modestum præ se ferens; sed oculo nutat, pede loquitur, etiam digitis docet. Quamvis perversitates loquatur ore et mendacia ad subversionem audientium, 2 Tim. 2, nihilominùs tamen more qui eorum veritatem asserunt, oculis suis et vultûs constantiâ sermonem nititur confirmare, et pedum suorum incessu, hoc est, modesti corporis habitu, et gravitate personæ, digitorum denique motu veritatem tegit. *Homo* iste *Belial*, hoc est, *sine utilitate*, vel *sine honore*, vel, juxta D. Hieronymum, *sine jugo*; aut *apostata* denique, et sui desertor instituti, nullus rectiùs intelligitur quàm hæreticus, qui *oculis suis*, hoc est, scientiâ Scripturarum, *pedum incessu*, id est, piis affectibus, et *digitorum motu*, hoc est, bonis operibus, quæ sunt vestimenta ovium, pietatem simulare noverit; cùm in corde perversitates habeat et malum machinetur, lites et dissensiones facilè mittet inter fideles. Quod sequitur (juxta Hebræum) *perversitates in corde suo machinatur malus*, veritati videlicet contrarias, idque non leviter, neque per occasionem, sed semper et perpetuò talibus studiis incumbit. En tibi finem et exitum quò pertrahit pigritia, nempe ad seminandum discordias inter fratres. Sed ulteriùs non proficiet, imò *subitò veniet illius perditio*, *repentè conteretur* ad instar vasis fictilis, ut nullo modo possit *sanari*, hoc est, instaurari; q. d.: Honestis studiis et artibus impiger animum applica si non virtutis amore, quod boni faciunt, at saltem formidine pœnæ, ne paulatim a vitia declinans ad extrema malorum pervenias. Quorum aliquot sequens lectio declarabit.

VERS. 16-19. — SEX SUNT QUÆ ODIT DOMINUS ET SEPTIMUM DETESTATUR ANIMA EJUS: OCULOS SUBLIMES, LINGUAM MENDACEM, MANUS EFFUNDENTES INNOXIUM SANGUINEM, COR MACHINANS COGITATIONES PESSIMAS, PEDES VELOCES AD CURRENDUM IN MALUM, PROFFERENTEM MENDACIA TESTEM FALLACEM, ET EUM QUI SEMINAT INTER FRATRES DISCORDIAS. Hebr.: *Sex ista odit Dominus, et septimum abominatio animæ illius*, vel *septem abominationes animæ ejus*. Cùm superiùs facta sit mentio malorum viri Belial, ad quæ per otium et pigritiam solent homines devenire, et meritas pœnas luere, catalogum gravissimorum criminum subjicit, inter quæ vel omnium gravissimum et quod Dominus exsecratur maximè, est *lites seminare inter fratres*. Sunt qui sic exponunt locum: *Et septimum detestatur anima ejus*. Septem esse abominationes, videlicet, ubi ad sex priora septimum illud accedit, omnia prorsùs reddit exsecranda. In *oculis elatis* superbiam exprimit, quòd oculis fastus quidam et arrogantia potissimùm declaretur; quod malum vel in quovis homine, quàmlibet cæteros seu corporis dotibus seu animi bonis præcellat vehementer detestandum est: nam terra et cinis qui possit superbire? Ab oculis, qui inter sensus supremum locum obtinent, ad *os* et *linguam* descendit, quam juxta Hebraismum, non *linguam mendacem*, sed *mendacii* appellat, quod vitium Deo maximè adversatur, qui est ipsa veritas. Tertium locum habent *manus*, quas habemus ad juvandos alios, ad tuendos innocentes, quibus si quis usque adeò abutatur ut non solùm damnum inferat, sed homicidium perpetret, et innoxium sanguinem effundat, gravissimum crimen committit, et divino prosequendum odio. Sed ne quis manibus duntaxat patrari homicidium existimet, et cætera flagitia externaque opera solum damnari, de malis cogitationibus statim subjicit: *Cor machinans cogitationes pessimas*. Neque sine causâ quartum locum cordi tribuit, septem annumerans flagitia, quorum omnium a corde,

bus, malè de absentibus loquitur; talis enim in iis quæ sequuntur describitur. R. Levi explicat, *loquitur mendacia*. Gejerus non tam orationis perversum usum in conviciis, mendaciis, adulationibus, quàm potiùs sannarum genera et gestum oris mimicum ad deridendos homines distorti, designari existimat. Quod nescio, annon sit levius et tenuius, cùm in iis quæ subjiciuntur, homo qui aliis nocere studet, describatur. Verbum הלך hic construitur cum accusativo nominis ejus, quod locum denotat, per quem quis ambulat, ut Deut. 1, 19; et 2, 7, Job. 29, 3. Quam constructionem Græcus Alexandrinus imitatur, qui reddit: *Perambulat vias non bonas*. « Cæterùm ut de propositionis nexu constet, « posterius membrum commatis habet subjectum, prius « vero prædicatum, adeoque duo termini enuntiatio- « nis sunt transpositi, ut vers. 25, et vers. 29. Quod « facilè liquet ex sequentibus, vers. 13, 14, 19, ubi de « eo qui oris sui perversitate dissidia inter fratres « excitet, ex instituto agitur. » Hæc Michaelis.

(Rosenmuller.)

(1) Verbis parcit, nutibus loquitur, ut arcana tacendaque relecturus: quales ardeliones illi turbulenti homines, fraudum ac nequitiarum artifices, qui negotiis quibusque se immiscent, ut rerum omnium quæ aguntur gnari: huic annuunt oculis, terunt alteri pedem: nil sinceri, nil candidi: unde rixæ et jurgia, ut in sequentibus habetur. (Bossuet.)

(2) Retectis nebulonis fraudibus, atque omnibus quos decepit in ejus perniciem æquè conspirantibus. (Bossuet.)

tanquàm à fonte, initium est et origo; quod innuens Sapiens medium locum tribuit cordi, utrinque tribus celeribus collocatis; neque simpliciter dicit *cor cogitans malum*; nam *quis potest dicere: Mundum est cor meum?* Prov. 20. Sed illius animum exsecratur Dominus, qui ex industrià et deditâ operâ malum comminiscitur. Quintum locum pedes sortiuntur, qui *festinant ad malum*; velocitas et cursus affectionem animi et intentionem corruptissimam indicant. Labi in malum carnis fragilitate, ac mundi blanditiis trahi, et violentià quàdam impelli, humanæ infelicitatis est, et hominis venumdati sub peccato status est et conditionis, Rom. 7. Summâ verò alacritate lætari cùm malefeceris, et plenis affectibus ad malum currere, Deo est exsecrabile et *odiosum Dei*. Mendacii et vanitatis multæ sunt species quarum duas maximè pestiferas in hoc malorum catalogo commemoravit Sapiens, nempe *linguam mendacii*, quæ veritatem ipsam qui Christus est, aut omninò, ut Judæi, aut in parte, ut hæretici, non confitentur; sed loco veritatis mendacium confingit: altera quæ cum damno et ruinà proximi mentitur, quam Dominus meritò odio habet. Quid enim refert, manu an linguà sanguinem innocentem fundere? Nam qui testimonio falso judicium subvertit, et vel bonis externis vel vitâ innocentem spoliat, latro et homicida est habendus: dùm judici spoliandum aut interficiendum tradit, non solùm in privatum hominem peccat, sed in publica civitatis jura graviter delinquit. In lege Mosaicà multa sunt præcepta quibus effrænatos obstinatæ gentis animos à sceleribus cohibere voluit Deus: sed nulla sunt prorsùs à quibus magis cavere oportet quàm ab his criminibus quæ severissimâ Dei sententià damnata sunt, et quæ ille clementissimus et ab omni odio longè alienissimus, gravi tamen odio prosequitur, ut pata ab inimico in agro Dominico seminata, Matth. 13. Tu, fili, ne quid committas eorum quæ illius odium merentur. Et ante alia, ne lites et discordias semines inter fratres; quorum unus est Dominus, una fides, qui unico charitatis vinculo sunt conjuncti, qui uno lavacro sunt renati, qui de uno pane et uno calice participant, qui uno matris Ecclesiæ gremio foventur. Hos, inquam, vel perniciosis dogmatibus, vel obloquiis, aut quâcumque arte divellere ac distrahere veluti membra à capite, et reliquo corpore dilaniare, omnium est gravissimum scelus, et divinæ clementiæ maximè repugnans, quæ nos omnes tanquàm filios in gloriam adducere molitur unanimes; proinde illius animo hoc malum maximè displicet; quare cùm reliqua odio prosequatur, hoc exsecratur et abominatur malum. Vide tandem quò sermonem de inertià institutum deduxit Sapiens, nempe ut ostenderet ex otio quanta mala nascantur, juxta illud: *Multam malitiam docuit otiositas*, Eccli. 33. Sequitur:

VERS. 20-22. — CONSERVA, FILI MI, PRÆCEPTA PATRIS TUI, ET NE DIMITTAS LEGEM MATRIS TUÆ. LIGA EA IN CORDE TUO JUGITER (1), ET CIRCUMDA GUTTURI TUO. CUM AMBULAVERIS, GRADIANTUR TECUM; CUM DORMIERIS CUSTODIANT TE, ET EVIGILANS LOQUERE CUM EIS. Hebr.: *Custodi, fili mi, præceptum patris tui, et ne declines à lege matris tuæ. Liga illa super cor tuum jugiter, colliga ea gutturi tuo. Cum ambulaveris ducet tecum: cum dormieris custodiet super te, et cum expergefactus fueris, ipsa loquetur tecum* (1). In postremo ex his tribus versiculis ambiguus est sermo; nam תנחה (juxta ambiguitatem Hebraici sermonis) verti potest, vel *ducet*, et ad legem referatur, vel *duces*, supple *legem matris*; et אתך *te* pro אתך *tecum* accipitur: verbum quoque *custodiet* similiter in Hebræo est ambiguum, nam vel in tertia persona, vel in secundà reddi potest. Et hæc interpretatio, nempe: *Cùm ambulaveris, duces tecum, et cum dormieris, custodies super te legem*, magis mihi placet: quamvis secunda clausula recte potest ad legem referri, juxta interpretem nostrum, ad hunc modum: *Cum dormieris, custodiet*, vel *excubias ponet, super te*, supp. *lex*; et hunc sensum secuti sunt Septuaginta. Quod ad sensum spectat et orationis seriem, haud ignarus Sapiens quanta pericula juventuti immineant à mulieribus impudicis, ut supra diximus, nunquàm satis suum filium eà de re admonuisse videtur. Et proinde post nonnulla de legis laude et observatione, quà tuti possimus esse à tantis criminibus, et etiam à muliere adulterà, quæ solet multis machinis, veluti instructà acie, juvenum animos expugnare, sequitur: *Observa, fili mi*, per universam vitam, *præcepta patris*, quæ etiamnum infantulo tibi instillavit, ut non minùs virtutibus quàm ætate crescas. Solent insolentiores filii statim ubi adoleverint, matris imperium (quæ pro filio semper est sollicita) rejicere, imbecillum sexum haud ita magni æstimare. Verùm tu, mi fili, legem quam præscripsit tibi mater, ne rejicias. Sunt ex Hebræis qui *patrem* Deum omnipotentem intelligant, *matrem* verò sapientum et doctorum hominum cœtum; nos matrem Ecclesiam, quà renascimur, cujus lege et ordinationibus veluti lacte nutrimur infantes in Christo. Nam *perfectis non est lex posita*, ut qui suà sponte plura præstant quàm lex Ecclesiæ matris præscribat. Atqui hunc esse hujus versiculi sensum sequens confirmat, qui monet pari aut etiam majori sollicitudine hujus patris servanda esse præcepta quàm Moyses Dei præcepta servare voluit: *Erunt*, inquiens, *verba quæ ego præcipio tibi hodiè in corde tuo, narrabis ea filiis tuis, et meditaberis sedens in domo tuà, et ambulans in itinere, dormiens atque consurgens, et ligabis ea quasi signum in manu tuà*. Hæc ille Deut. 11. Haud dissimilia Sapiens hoc in loco: *Patris præceptum* videlicet et *legem matris, cordi* et *gutturi constricta et colligata* monet *servare*, vel quòd his partibus potissimum vivat et respiret homo; vel quòd in pectore et collo soleant homines suspendere gestamina quædam gratissima, quæ

(1) Allusum ad Deut. 6, 8, quasi diceret: illic juberis in manu ligare præcepta: at ego præcipio, id quoque, ut in corde liges. Vide 7, 3. (Bossuet.)

(1) In Hebræo verba sunt singularis numeri, et futuri temporis, hoc sensu: *Cum ambulaveris tecum ibit* (nempe lex Dei quam à patre et matre didicisti); *cum dormieris custodiet te; et cum expergefactus fueris, te alloquetur*. In omni actu vitæ tibi proderit. Cæterùm liber Pirke Avoth intelligit hæc tria tempora, vitæ hujus, mortis et resurrectionis. (Grotius.)

maximi momenti et pretii esse putant. Tu, mi fili, charius nihil habe, nihil honorificentius tecum circumferre aut gestare poteris quàm patris præcepta quæ vitam præstant, quàm legem matris, quæ summum ubique decus collo tuo conferet, dùm te tantæ feminæ, quæ omni maculâ et rugâ caret, filium dilectum et morigerum ostendis. Aliter in *corde et gutture*, assidua præcepti et legis memoria ac meditatio intelligitur, juxta illud Psal. 1 : *Sed in lege Domini voluntas ejus, et in lege ejus meditabitur die ac nocte*. Juxta sensum subliniorem, *colligare in corde*, et *collo suspendere*, ad fidei constantiam et oris confessionem referuntur. In his verò quæ sequuntur, operis exsecutio intelligitur : *Cùm ambulaveris, ducet te*. Id quam ob rem dicat, sequens versiculus ostendit. Nam *lex est lux*, inquit, præmonstrans viam, sine quâ in tenebris ambulant quotquot præsentem vitam tanquàm semitam ingrediuntur. Christus qui *via, veritas, et vita est*, et finis legis, post ingentes ignorantiæ tenebras in fine temporum exortus, verus sol justitiæ, rectam vivendi et ambulandi viam commonstrat, et se ducem itineris præbet his qui patris præceptum in corde ligatum, et matris legem in collo suspensam circumferunt. Energiam quamdam exprimit verbum תנחה, quod non solùm *ducere*, sed *perducere, conducere*, aut si quod aliud verbum in hoc sensu vim majorem indicat, ut intelligamus patris mandatum per Christum, qui lux est legis, etiam vires incedentibus per ea præstare : si patris servaveris præceptum, et matris legem non contempseris, nunquàm illius ope eris destitutus, sive vigiles, sive dormias. Imò ut in contextu nostro sequitur : *Cùm dormieris, custodiet te* ; vel custodias propè te ponet contra insidiatores dæmones, ut jam aliis satellitibus non sit tibi opus ; *et evigilans loquere cum eis*, vel, ut est in Hebræo, *cùm expergefactus fueris, ipsa loquetur tecum* ; q. d. : Illius præcepti jucunda meditatio frequenter in somnis occurret tibi ; et expergefacto statim aderit illius consolatio. Si ligatum in animo patris præceptum retineas, nullâ molestiâ possis affici, sive domi, sive foris, dormiens seu vigilans, ubique eris tutissimus.

VERS. 23. — QUIA MANDATUM LUCERNA, ET LEX LUX ; ET VIA VITÆ, INCREPATIO DISCIPLINÆ (1). Hebr. : *Nam lucerna præceptum, et lex lux ; et via vitæ, increpationes disciplinæ*. Hunc versiculum ferè satis explicavimus. Quod in Hebræo legitur דרך חיים *via vitæ*, potest esse sensus subaudiendo præpositionem *in*, ut legatur *in viâ vitæ* ; q. d.: Quod præstat lucerna ambulantibus in tenebris, et lumen solis interdiu, hoc lex et præceptum his qui viam vitæ ingredi volunt. Nam qui carent lege per Moysen datâ, et præcepto de quo scribitur : *Mandatum novum do vobis*, Joan. 13, in tenebris ambulant. Quorum de numero sunt Judæi, et infidelium turba. Sunt et alii qui nec lucernâ prophetarum, nec evangelii sole carentes, viam vitæ non ambulant, quòd castigationem disciplinæ recusant, neque moribus volunt imitari quem linguâ confitentur, id quod in *corde* et *gutture* superiùs significavit Sapiens. Quare, mi fili, præceptum patris veluti solis lumen, et legem matris veluti lucernam in tenebris hujus vitæ circumferens, disciplinam quæ correptionibus majorum consistit cave ne aliquando recuses. Alii sic : *In viâ vitæ est disciplina, est increpatio disciplinæ* : utcumque, sensus eòdem ferè redit.

VERS. 24-26. — UT CUSTODIANT TE A MULIERE MALA, ET A BLANDA LINGUA EXTRANEÆ. NON CONCUPISCAT PULCHRITUDINEM EJUS COR TUUM, NE CAPIARIS NUTIBUS ILLIUS. PRETIUM ENIM SCORTI VIX EST UNIUS PANIS ; MULIER AUTEM VIRI PRETIOSAM ANIMAM CAPIT. Hebr. : *Ne capiant te supercilia illius : nam propter mulierem meretricem usque ad buccellam panis, et mulier viri pretiosam animam venatur*. Quod dicit *à muliere malâ*, in Hebræo est diversum, nempe *à muliere mali*, juxta phrasim linguæ. Porrò *extraneæ* referri potest vel ad *mulierem*, vel ad *linguam*, quæ alienam et extraneam religionem profitetur. *Mulier* vocatur *extranea*, aut quæ non sit legitima conjunx, aut quæ reliquerit maritum et alienata sit ab eo. *Ut custodiant te à muliere* refertur ad præcedentem versiculum, nempe : *Observa, fili mi, præceptum patris tui*, etc. ; q. d. : Si servaveris præceptum, servabit te. Et inter cætera beneficia quæ ex observatione legis assequeris (de quibus jam superiùs tractavimus), accedit illud, quòd in juvenili ætate te servabit à muliere quæ ad malum faciendum omninò dedita est et instructa, ut puta quæ suadelam habet in linguâ, et blanditiis nolentem invitat et pertrahit ad malum, dùm se facilem ac familiarem reddit, quamvis alioqui extranea fuerit. *Non concupiscat pulchritudinem illius cor tuum*. Instructus à lege et edoctus *non concupisces uxorem proximi tui*, Exod. 20 ; non concupiscas pulchritudinem ejus in corde : nam *qui viderit mulierem ad concupiscendum eam, jam mœchatus est eam in corde suo*, Matth. 5. *Nec nutibus illius capiaris*, sive (ut est in Hebræo) *supercilio et fronte illius*, hoc est, oculorum inconstantiâ et pulchritudine, ut exponunt Hebræi. Ego ad frontis et capitis ornatum et torturam crinium puto referrendum ; his enim artibus potissimùm juventuti insidiantur impudicæ mulieres. Nempe blanditiis linguæ, corporis pulchritudine, et ornatu lascivo ; quæ res cùm usque adeò amœnæ et in specie jucundæ apparent, ad extremam nihilominus miseriam homines pertrahunt ; et non solùm ad inediam et omnium rerum penuriam, sed etiam ad interitum perducunt. *Pretium enim scorti vix est unius panis*. In Hebræo : *Nam propter mulierem fornicariam, ad buccellam panis*, hoc est, mendicitatem, devenisse multos constat, ne leve malum existimes : imò cogita gravius restare supplicium. *Nam mulier viri pretiosam animam capit*. In Hebræo, *venatur*, et subauditur *mulier fornicaria*. Hebræi tamen sic

(1) Hebr., Increpationes castigationis, id est, quæ ad castigandum et erudiendum aliquem adhibentur. Vocatur autem mandatum lucerna, et lex lux, sicut Psal. 118, 104 : *Lucerna pedibus meis verbum tuum*. Quòd nobis præmonstret quid facere, quid vitare debeamus : *Per legem enim cognitio peccati*, Rom. 3, 20, non quòd verbum Dei, scilicet, Scriptura, intellectu facile sit, ut ineptissimè interpretantur hæretici.

(Maldonatus.)

distinguunt lectionem : *Mulier viri animam pretiosam venatur*, et subauditur *mulier viri alterius*, ut nos habemus. Nomen *viri* referri videtur ad *animam* ; et sensus bene quadrat cum præcedenti clausula, quæ in Hebræo sic habet : *Propter mulierem fornicariam ad buccellam panis* sæpè ventum est. sup., *et mulier viri animam pretiosam venatur;* q. d., ad inediam et mentis inopiam sæpè deveniunt homines per fornicationem et adulterium. Aliter, propter mulierem fornicariam, et propter mulierem viri alterius, *ad buccellam panis* sæpè ventum est, ut utrumque vitium paupertate puniri intelligamus in hàc vità. Et quod sequitur : *Animam pretiosam venabitur*, æternum supplicium intelligitur, et ad mœchum aut adulterum refertur. Hæc juxta sensum allegoricum, quemadmodum non minus graphicè hæreticorum artes et fraudes describunt quàm meretricis, ita possunt à quovis vel mediocriter docto illò referri præsertim hoc seculo, quo, proh dolor! ubique ingens talium numerus occurrit, qui eloquentià plusquàm mundanà et fictà aliquandiu vitæ sanctimonià (nam hypocrisis mera est quæcumque operum pulchritudo extra Ecclesiam), vario denique doctrinarum ornatu, ab Ecclesià Christi sponsà legitimà infinitas animas rapientes, ad prostibulum suum pertraxerunt. Et proinde summo studio servanda est lex matris Ecclesiæ, ut à muliere blandà et comptà tutus esse possis.

VERS. 27-29. — NUMQUID POTEST HOMO ABSCONDERE IGNEM IN SINU SUO, UT VESTIMENTA ILLIUS NON ARDEANT ? AUT AMBULARE SUPER PRUNAS, UT NON COMBURANTUR PLANTÆ EJUS? SIC QUI INGREDITUR AD MULIEREM PROXIMI SUI NON ERIT MUNDUS CUM TETIGERIT EAM. Hebr.: *Num ponet quis ignem in sinum suum, et vestes illius non adurentur ? Num incedet aliquis super prunas, et pedes ejus non comburentur? Sic qui ingreditur ad uxorem proximi sui, non erit innocens quicumque tetigerit eam.* Si neque ad hujus vitæ miseriam et extremam rerum inopiam, quod multis accidit, neque ad animæ tuæ jacturam (quæ ut est pretiosa, et ab ore Dei afflata, ita à te magnâ cautelâ servanda) pervenire non vis, principiis obsta, neque tibi licere puta, quidquam commercii habere cum uxore alterius. Tu fortassis rem fore secretam putas, et maritum illius celare posse, atque ita culpâ carere ; sed erras ; hoc enim minùs possibile est, quàm si quis ignem velit sinu gestare absque læsione vestium; aut si quis super prunas ardentes incedere nudis pedibus se posse putaverit, et plantas non comburere. Æquè impossibile est ut quis congressum habeat cum muliere alterius, et sine culpâ habeatur, innocensque penès maritum illius. Non eris mundus sive innocens, quicumque tetigeris eam, si in manus mariti incideris aut consanguineorum, qui tantum familiæ opprobrium ferre nolunt. Aliter, non erit mundus sive innocens (ut est in Hebræo) Dei videlicet sententià, sed reus, tanquam transgressor præcepti : *Non concupisces uxorem proximi tui.* Atqui hujusmodi est sensus hujus loci, si per *ingredi et tangere* crimen adulterii intelligatur : verùm cùm nihil gravius dicat Sapiens quàm *non erit innocens qui tangit eam*, videtur non de eo loqui qui gravissimum peccatum committet, sed de eo qui cum uxore proximi sui libenter versatur, ædes alienas frequentans, quasi de sua pudicitia securus. Quod aliud Sapiens prohibet : *Cum aliena uxore non sedeas omnino, nec accumbas cum eà super cubitum*, Eccl. 9. Et erit sensus, *non erit innocens*, quod id fieri non solet citra maculam et pudicitiæ periculum, vel citra offendiculum aliorum ; q. d. : Fieri non potest ut innocens sis et absque maculâ; nam præter hoc quod offendiculum præbes, etiam periclitaris, ne illicito accendaris amore et vestimenta, quæ hactenus munda servaveris, ignis contactu corrupta male oleant ; hoc est, ne integritas prioris vitæ offuscata sinistros rumores tanquam malum odorem dispergat, et pedes tui super ardentes prunas gradientes adusti lædantur, ut postea per viam virtutum et pudicitiæ non valeant incedere. *Pedes*, affectus animæ superius exposuimus, qui facillimè sordes vitiorum contrahunt, tentà videlicet agilitate ubique cursitantes, ut jam si ex animo castus esse velis, et ab omni perversæ doctrinæ libidine immunis, tutissimum fuerit nec corporis nec animæ pedibus ad synagogam Satanæ et hæreticorum turbam accedere.

VERS. 30-35. — NON GRANDIS EST CULPA CUM QUIS FURATUS FUERIT : FURATUR ENIM UT ESURIENTEM IMPLEAT ANIMAM. DEPREHENSUS QUOQUE REDDET SEPTUPLUM ET OMNEM SUBSTANTIAM DOMUS SUÆ TRADET, ET LIBERABIT SE. QUI AUTEM ADULTER EST PROPTER CORDIS INOPIAM, PERDET ANIMAM SUAM. TURPITUDINEM ET IGNOMINIAM CONGREGAT SIBI, ET OPPROBRIUM ILLIUS NON DELEBITUR. QUIA ZELUS ET FUROR VIRI NON PARCET IN ODIO VINDICTÆ (1). NEC ACQUIESCET CUJUSQUAM PRECIBUS, NEC ACCIPIET PRO REDEMPTIONE DONA PLURIMA. Hebr. : *Non contemnent furem ubi furatus fuerit ad implendam animam, cum esurierit. Et inventus restituet septuplum, omnes divitias domùs suæ dabit. Qui adulterium committit cum uxore, deficit corde; corrumpit animam suam qui fecerit hoc. Plagam et ignominiam inveniet*, etc. *Non accipiet faciem cujusquam redemptionis, neque volet, cùm multiplicaveris munus.* Quo intelligas quàm grave sit crimen adulterii, sive corporis, sive animæ, cum furto, gravissimo alioqui peccato, factâ collatione, multis nominibus magis exsecrandum malum adulterium ostendit, et hoc partim quod ad ignominiam rei, partim quod ad satisfaciendi difficultatem spectat, et damni restitutionem ; fur enim si fuerit inops, et egestate ac fame coactus, tantùm furatur quantum famelico et vacuo ventri sufficiat, magnà ignominià non solet affici ab hominibus : imò ignominia potiùs est divitum, qui suà tenacitate sinant quempiam è civibus eò necessitatis pervenire. Et quis usque adeò crudelis

(1) Sive ex dolore, deprenso fortè adultero :

Exigit autem

Interdum ille dolor plus quàm lex ulla dolori

Permisit,

ut ait Juvenalis Satyrà 10; sive etiam re in judicium adductâ, ubi convictus adulter non repetet crimen, quod fures interdum faciunt, sed statim capite luet (Grotius.)

est, ut malit hominem fame perire, quàm tantillùm de rebus suis distrahi, quantulùm unus ventriculus capere possit? Cæterùm si dives furatus fuerit, ut ab ignominiâ eximi non potest, ita à supplicio septemplici satisfactione, juxta præscriptum legis, sese eripiet. Lex in aliquibus rebus duplum duntaxat voluit reddi, si furtum in manibus furis integrum reperiatur. Alioqui pro ove quatuor, pro bove quinque; vel, si aliter non possit placari cui facta fuerat injuria, reddet septuplum, hoc est, universam substantiam domûs suæ dabit, et à supplicio graviore erit immunis. Quòd si adulterium cum hoc crimine conferas, modis omnibus gravius invenies. Primò quòd ad occasionem mali spectat, unde pendet bona pars veniæ; qui committit adulterium, non ventris inediam patitur, sed cordis indigentiam, hoc est, stultitiâ et dementiâ quâdam laborat, nec suæ vitæ consulit ut fur, sed fratrem defraudans animam suam corrumpit, et non solùm in corpus suum peccat; ille ex furto utilitatem capit, hic ex adulterio damnum gravissimum. Fur (ut diximus) rebus satisfaciens, pœnam corporis non sustinet, si dives fuerit; si pauper, ne ignominiam quidem. At adulter utrumque inveniet, plagam et vindictam à marito, aut saltem à Deo cujus legem transgreditur, et lapidari jubetur ex præscripto legis; præterea illius opprobrium nullo delebitur ævo, imò semper excors habebitur, qui tantâ injuriâ fratrem affecerit, cujus zelus et furor nullum misericordiæ locum relinquet, neque parcet cùm sese obtulerit occasio ulciscendi. Quamvìs longanimis Deus (qui hoc in loco juxta allegoriam *vir* dicitur) videatur connivere aut ignorare flagitia et stupra animarum, tamen cùm acceperit tempus quod misericordiæ locum non habet, sed justitiæ et vindictæ, non clementem patrem ut nunc, sed severum judicem aget, quando satisfactioni aut expiationi nullus erit locus. Et qui per charissimam conjugem contumeliâ intolerabili affectus est nullâ re placari potest, nisi extremo adulteri supplicio. Christus, inquam, Ecclesiæ sponsus, non tam facilè reconciliari solet hæreticis, qui Ecclesiæ castimoniam commaculare seu corrumpere conantur perversâ doctrinâ.

CAPUT VII.

1. Fili mi, custodi sermones meos, et præcepta mea reconde tibi, fili.

2. Serva mandata mea, et vives; et legem meam quasi pupillam oculi tui;

3. Liga eam in digitis tuis; scribe illam in tabulis cordis tui.

4. Dic sapientiæ: Soror mea es, et prudentiam voca amicam tuam:

5. Ut custodiat te à muliere extraneâ, et ab alienâ, quæ verba sua dulcia facit.

6. De fenestrâ enim domûs meæ per cancellos prospexi:

7. Et video parvulos, considero vecordem juvenem,

8. Qui transit per plateam juxta angulum, et prope viam domûs illius graditur,

9. In obscuro, advesperascente die, in noctis tenebris et caligine.

10. Et ecce occurrit illi mulier ornatu meretricio, præparata ad capiendas animas, garrula, et vaga,

11. Quietis impatiens, nec valens in domo consistere pedibus suis;

12. Nunc foris, nunc in plateis, nunc juxta angulos insidians.

13. Apprehensumque deosculatur juvenem, et procaci vultu blanditur, dicens;

14. Victimas pro salute vovi; hodiè reddidi vota mea:

15. Idcircò egressa sum in occursum tuum, desiderans te videre, et reperi.

16. Intexui funibus lectulum meum; stravi tapetibus pictis ex Ægypto.

17. Aspersi cubile meum myrrhâ, et aloe, et cinnamomo.

18. Veni, inebriemur uberibus, et fruamur cupitis amplexibus, donec illucescat dies.

CHAPITRE VII.

1. Mon fils, gardez mes paroles, et faites-vous dans votre cœur un trésor de mes préceptes.

2. Mon fils, observez mes commandements, et vous vivrez, gardez ma loi comme la prunelle de votre œil:

3. Tenez-la liée à vos doigts, et écrivez-la sur les tables de votre cœur.

4. Dites à la sagesse: Vous êtes ma sœur; et appelez la prudence votre amie,

5. Afin qu'elle vous défende de la femme étrangère, de l'étrangère qui se sert d'un langage doux et flatteur;

6. Car étant à la fenêtre de ma maison, et regardant par les barreaux,

7. J'aperçois des imprudents; et je considère un jeune homme insensé,

8. Qui passe dans une rue au coin de la maison de cette femme, et qui marche dans le chemin qui y conduit,

9. Sur le soir, à la fin du jour, lorsque la nuit devient noire et obscure:

10. Et je vois venir au-devant de lui cette femme parée comme une courtisane, adroite à surprendre les âmes, causeuse et coureuse,

11. Inquiète, dont les pieds n'ont point d'arrêt, et qui ne peut demeurer dans sa maison;

12. Mais qui tend ses piéges au dehors, ou dans les places publiques, ou dans un coin de rue.

13. Elle prend ce jeune homme; elle le baise, et le caressant avec un visage effronté, elle lui dit:

14. Je m'étais obligée d'offrir des victimes pacifiques, pour me rendre le ciel favorable, et je me suis acquittée aujourd'hui de mes vœux;

15. C'est pourquoi je suis venue au-devant de vous, désirant de vous voir, et je vous ai rencontré.

16. J'ai tendu mon lit, et je l'ai couvert de courtes-pointes d'Égypte en broderie.

17. J'ai parfumé ma couche de myrrhe, d'aloès et de cinnamome.

18. Venez, enivrons-nous de délices; et jouissons de ce que nous avons désiré, jusqu'à ce qu'il fasse jour,

19. Non est enim vir in domo suâ : abiit viâ longissimâ.

20. Sacculum pecuniæ secum tulit; in die plenæ lunæ reversurus est in domum suam.

21. Irretivit eum multis sermonibus, et blanditiis labiorum protraxit illum.

22. Statim eam sequitur quasi bos ductus ad victimam, et quasi agnus lasciviens, et ignorans quòd ad vincula stultus trahatur,

23. Donec transfigat sagitta jecur ejus, velut si avis festinet ad laqueum : et nescit quòd de periculo animæ illius agitur.

24. Nunc ergo, fili mi, audi me, et attende verbis oris mei.

25. Ne abstrahatur in viis illius mens tua; neque decipiaris semitis ejus :

26. Multos enim vulneratos dejecit, et fortissimi quique interfecti sunt ab eâ.

27. Viæ inferi domus ejus, penetrantes in interiora mortis.

19. Car mon mari n'est point à la maison; il est allé faire un voyage très long.

20. Il a emporté avec lui un sac d'argent, et il ne doit revenir à sa maison qu'à la pleine lune.

21. Elle le prend ainsi au filet par de longs discours, et elle l'entraîne par les caresses de ses paroles.

22. Il la suit aussitôt comme un bœuf qu'on mène pour servir de victime, et comme un agneau qui va à la mort en bondissant; et insensé qu'il est, il ne comprend pas qu'on l'entraîne pour le lier,

23. Jusqu'à ce qu'il ait le cœur percé d'une flèche; comme un oiseau qui courrait à grande hâte dans le filet, ne sachant pas qu'il y va de la vie pour lui.

24. Ecoutez-moi donc maintenant, mon fils; rendez-vous attentif aux paroles de ma bouche.

25. Que votre esprit ne se laisse point entraîner dans les voies de cette femme, et ne vous égarez point dans ses sentiers;

26. Car elle en a blessé et renversé plusieurs, et elle a fait perdre la vie aux plus forts.

27. Sa maison est le chemin de l'enfer, qui pénètre jusque dans la profondeur de la mort.

COMMENTARIUM.

VERS. 1, 2. — FILI MI, CUSTODI SERMONES MEOS, ET PRÆCEPTA MEA RECONDE TIBI. SERVA MANDATA ET VIVES, ET LEGEM MEAM QUASI PUPILLAM OCULI TUI; LIGA EAM IN DIGITIS TUIS, ET SCRIBE ILLAM IN TABULIS CORDIS TUI. Hebr. : *Fili mi, custodi verba mea, et præcepta mea absconde tecum. Custodi præcepta mea, et vives, et legem meam ut pupillam oculorum tuorum : ligabis ea super digitos tuos, scribe eadem super tabulam cordis tui.* In his crebris monitionibus de verbis et præceptis suis servandis, quæ et Dei sunt præcepta, ostendit Sapiens nos aliter non posse per hujus vitæ tenebras dirigere cursum, et inoffensè ad æternam pervenire vitam, nisi verbo Dei iter præmonstrante, tanquàm vero lumine et lucernâ pedibus nostris, ut superiùs dictum est. Atqui eò diligentiùs semper hujusmodi admonitiones inculcat, quoties de majoribus dicturus est criminibus, in quæ vulgò impingunt homines, qui futuræ vitæ nullam rationem habere videntur. Superiùs à duobus maximis criminibus, nempe fornicatione et adulterio, vehementer deterruit, quibus de rebus nunquàm se satis dixisse putat pro fragilitate juventutis, et meretricum impudentiâ : contra quæ mala, Dei præceptis et crebris majorum admonitionibus muniendos juvenum animos indicat. *Custodi, fili, verba mea*; neque tradas oblivioni, sed operibus imple, et præcepta mea absconde tecum, veluti pretiosissimum thesaurum. Solent enim homines hujus vitæ amatores in futurum multùm annonæ recondere, magnas opes in omnem eventum reponere, ne quid illis ad vitæ videlicet necessitatem desit. Tu, mi fili, serva penès te præcepta mea, ut æternam vivas vitam : neque utcumque sunt servanda hæc præcepta, sed ut res maximè chara et summoperè necessaria. Ex omnibus corporis partibus, ut nullam habemus majoris momenti quàm pupillam oculi, ita nullam tuemur majori curâ, ut puta quam natura non solùm in honestissimo loco collocavit, sed palpebris, ciliis et superciliis sollicitè munivit, cui etiam si aliquid periculi immineat, in illius defensionem nullius membri recusamus jacturam. Pari diligentiâ et curâ sunt mea præcepta servanda tibi, mi fili, ut quæ lumen universæ vitæ tuæ præbeant, et sine quibus in tenebris versamur quàmlibet sapientes et apud seculum docti. Sed quo loco servanda sunt? inquis, num munitus arcibus, aut capsis ferreis recludenda? *Ligabis ea super digitos tuos.* Duplex est sensus, vel quòd opere et studiosâ actione sint implenda, quæ per *digitos* intelliguntur, vel quòd præsente memoriâ et numeratò, non minùs quàm digiti, sunt recolenda : non Judaico more chartis scribenda, quæ digitis circumferantur, aut colligentur brachiis; imò tabulis cordis carnalibus non lapideis sunt ista nova Evangelii præcepta insculpenda. Est enim intellectus humanus, ut inquit philosophus, statim ab infantiâ, *tanquàm tabula rasa*, in quâ nihil depingitur. Tu, mi fili, inquit Salomon, etiamnum juvenis, in hâc tabulâ, piâ intelligentiâ, et solidâ memoriâ, ante omnia scribe hæc mea verba et præcepta, ut nullâ possint oblitterari seu falsâ doctrinâ, seu mulierecularum amore, et suavi loquentiâ carnali. Quòd si juvenis cùm sis, omninò feminarum colloquiis et pulchritudine frui juvat, omnium pulcherrima est sapientia, omnium maximè affabilis est intelligentia : da igitur operam cum illis inire gratiam, et loco sororum habere. Si sapientiam non minùs charè diligas quàm sororem, si intelligentiam habeas in loco cognatæ vel propinquæ, quarum in amore si te oblectaveris, omnem facilè amorem impudicum declinabis, ut est in contextu.

VERS. 3-11. — DIC SAPIENTIÆ : SOROR MEA ES, ET PRUDENTIAM VOCA AMICAM TUAM, UT CUSTODIAT TE A MULIERE EXTRANEA, ET AB ALIENA QUÆ VERBA SUA DULCIA FACIT (1). DE FENESTRA ENIM DOMUS MEÆ PRO-

(1) Hebr., *quæ sermones suos lenificat*; Vatabl., *quæ verbis suis blanda est*; Symmach. et Theodot., *cujus verba lubrica et mollia*; Syrus, *cujus verba blandiendo decipiunt*; Septuag., *quæ de sermonibus adoritur gloriosis*, uti legit S. Ambros. lib. 1 de Cain. c. 4, qui

PEXI JUVENEM (1), ET VIDEO PARVULOS, CONSIDERO VECORDEM JUVENEM, QUI TRANSIT PER PLATEAS JUXTA ANGULUM, ET PROPE VIAM DOMUS ILLIUS GRADITUR IN OBSCURO (2), ADVESPERANTE DIE, IN NOCTIS TENEBRIS ET CALIGINE. ET ECCE MULIER ILLI OCCURRIT IN ORNATU MERETRICIO, PRÆPARATA AD DECIPIENDAS ANIMAS. GARRULA ET VAGA, QUIETIS IMPATIENS (3), NEC VALENS IN DOMO CONSISTERE PEDIBUS SUIS. NUNC FORAS, NUNC IN PLATEIS, NUNC JUXTA ANGULOS INSIDIANS.

mysticè hæc exponens : « Duæ enim mulieres, inquit, unicuique nostrûm cohabitant, inimicitiis ac discordiis dissidentes, velut quibusdam zelotypiæ contentionibus nostræ replentes animæ domum. Una earum nobis suavitati et amori est, blanda conciliatrix gratiæ, quæ vocatur voluptas. Hanc nobis opinamur sociam ac domesticam, illam alteram immitem, asperam, feram credimus, cui nomen virtus est. Illa igitur meretricio procax motu, infracto per delicias incessu, nutantibus oculis et ludentibus jaculans palpebris retia, quibus pretiosas juvenum animas capit (oculus enim meretricis laqueus est peccatoris), quemcumque viderit sensu indigum prætereuntem in angulo, in transitu domûs suæ, sermonibus adoritur gratiosis, faciens juvenum volare corda, domi inquieta, in plateis vaga, osculis prodiga, pudore vilis, amictu dives, genas picta. Etenim quia verum decorem naturæ habere non potest, adulterinis fucis affectatæ pulchritudinis lenocinatur speciem, non veritatem. »

Mysticè quoque R. Levi : « Sapientia, inquit, custodiet te à muliere alienâ, ne scilicet obsequaris animæ concupiscenti. » (Corn. à Lap.)

(1) Parabolam subjungit, quâ egregiè utriusque ingenium pingit, et incauti juvenis, meretricem adeuntis, et ipsius meretricis, illum suis illecebris capientis et pessumdantis. *Cum per fenestram domùs meæ post transennam meam prospexi* aliquando. כי hìc pro temporis adverbio suminus, ut Osæ 11, 1, cui respondet ו verbo ארא initio versûs sequentis, præmissum, *tunc* vertendum. Alii, ut C. B. Michaelis, *nam*, *quoniam* reddunt, ut jungatur quæ sequitur narratio superioribus hoc sensu : *nam*, ut exemplo explicatius faciam, quantum ab illâ muliere periculum immineat, nisi te sapientiæ custodiendum dederis, narrabo tibi quæ ipse viderim. אשנב et חלון, quæ et Judic. 5, 28, junguntur, ita differunt, ut hoc à חלל *perforare* denotet locum in pariete perforatum, per quem lumini datur ingressus, illud verò *cancellos* sive *clathros*, quibus fenestræ instructæ erant. Quadrant, uti verè Isaac Eichel observat, hi cancelli angusti et reticulati egregiè ad rem præsentem ; nam per eosdem nos quidem videmus quod alii extra domum agant, nos verò intùs ab aliis non conspicimur. Græcus Alexandrinus : *De fenestrâ enim è domo suâ in plateas prospiciens.* « Quæ Salomo, notat Gejerus, à semetipso observata ait, ea interpres de adulterâ narrat, mutatâ personâ primâ in tertiam. In Græcâ narratione arridet mihi quædam probabilitas, quæ non est in Hebraicâ. Neque enim rem singularem Salomo exponere videtur ; quòd res, sicuti gesta esse dicitur, magnam partem tenebris, exitus etiam tecto continetur ; nec observari quidem potuit ; sed ex iis quæ rumoribus ferebantur, descripsisse genus insidiarum universum, quo grassari adulteræ solerent. » Interpretis suum auctorem corrigendi studium conspicitur et in eo quòd in versu proximo primam personam in tertiam transformavit. Sed veteres in fictis suis narrationibus non semper ex omni parte probabilitatem curâsse, appositè monet Umbreit. (Rosenmuller.)

(2) Malæ rei sibi conscius, non adit rectà domum infamem impudicitiis, sed transeuntis specie, propè et circa angulum obambulat ; tum nocte occulit flagitium. Unde sequitur : *In obscuro, in noctis tenebris.* (Bossuet.)

(3) Quietis impatiens deest in Hebræo. Videtur autem esse expositio præcedentis vocis, *vaga* ; et congruit sequentibus : *Nec valens in domo consistere* ; quòd curiosa, quòd garrula, ut Paulus dicebat. (Bossuet.)

Hebr. : *Dic Sapientiæ : Soror mea tu es, et cognatam intelligentiam vocabis, ad custodiendum te à muliere extraneâ, ab alienâ* (quæ) *verba sua polivit. Nam per fenestram domûs meæ, per fenestram meam* (inquam) *prospexi. Et vidi inter imperitos, animadverti inter filios, juvenem deficientem corde, transeuntem per plateam juxta angulum ejus ; per viam ædium ejus erat iturus, in crepusculo, sub vesperâ diei, in nigredine noctis, et caligine. Et ecce mulier in occursum ejus habitu meretricis, et anxia corde. Clamosa illa et perversa, in domo suâ non manserunt pedes ejus. Nunc foris, nunc in plateis, et propè omnem angulum insidias positura.* Quod superiùs monuit de muliere extraneâ, quæ miris artibus juvenilibus insidiatur annis, hoc in loco narratione, veluti re gestâ, doctrinam confirmat ut intelligas nisi Sapientiæ des operam, et intellectum salubri doctrinâ excolas etiamnum juvenis, à procacibus mulierculis tutus esse non poteris. Quod rectè (ut ante monuimus) sive de impudicâ juvenum vitâ, juxta sensum historicum intelligere licet, sive tropicôs de sensitivâ parte, quæ mentem in nobis tanquàm virilem partem ad mala subinde sollicitat. Atqui eòdem ferè sensus redit, cùm utraque moralis sit interpretatio. Possumus de doctrinâ locum intelligere hæreticorum, contra quam sapientiâ Dei est opus, sive ut rem gestam, sive exempli causâ confictam à Salomone intelligamus narrationem, parùm refert : graphicè certè depingit impudicæ mulieris ingenium et mores, à quibus quàm longissimè abesse oportet, usque adeò ut ne ædibus quidem illius appropinques, aut in eam plateam venias quâ habitat illa, ut superiùs dictum est. Nam olim per fenestras et cancellos prospiciens, *vidi* inter alios (sic Hebræa habet veritas) juvenes, unum cæteris magis vecordem, cui cor defecerat, qui ubi se in periculum conjecerat, in ca[illegible]s illius incidit, cùm non solùm in plateam, sed propè illius ædes accessisset. In Hebræo enim legimus : *propè angulum ejus*, hoc est, angulum domûs ejus. Quod dicit *vidi*, non est necessum ad corporis oculos referre, neque rem gestam intelligere, sed fictam potiùs velut in proscenium producit narrationem. Mente igitur consideravit quid utrinque fieri solet, et à meretricum impudentiâ, et à parùm constantibus viris, et interim ostendit quibus tentationum gradibus ad crimen perveniatur. Per *crepusculum, vesperam diei, noctis nigredinem et caliginem* (nam hæc quatuor distincta leguntur in Hebræo) ; primum נשף quod tempus significat non satis clarum, cujusmodi est vel statim post solis occasum, vel sub ortu solis, universæ vitæ mortalium referens imaginem, ut in quâ cum luce fidei variæ tentationum species miscentur. ערב יום *vespera diei*, quæ multò plus noctis habet, sensum et oblectationem ad crimen significat : cui si *nigredo noctis* (ut est in Hebræo) accedat, hoc est, plenus consensus, qui lumen gratiæ rejicit, omninò nihil superest, nisi ut ad caliginem, et malorum operum tenebras, quæ lucem

oderunt, perveniatur, et non solùm gratia recedat, sed lumen quoque intellectûs naturale obscuretur. Quò cùm venisset stultus ille, jam obscurâ luce, et ingruente noctis caligine, occasionem observans mulier, in occursum illius festinat, omnibus modis ad decipiendum hominem instructa, non solùm verbis politis, de quibus superiùs disseruimus, sed etiam habitu meretricio; et his modis reddimur obnoxii tentationibus, dùm (ut excors iste) nullis honestis laboribus vacamus, dùm temporis et locorum circumstantias et occasiones peccandi sequimur. *Præparata ad decipiendas animas*, pro quo, *anxia corde* in Hebræo legitur, sive *ligata corde*, hoc est, anxietate cordis amorem simulans, ut sit à verbo צור, id est, *coarctare*, non à נצר, *servare*. Possunt hæc verba ונצרת לב, *corde ligata* sive *anxia*, referri ad cordis secreta et dissimulationem : ego mallem referre ad habitum corporis et ornatum, quem laxum et lascivum gestabat, sed circa præcordia strictum et colligatum, ut corporis elegantiam ostentaret. Chaldæus alio sensu vocem Hebræam צורה interpretatur, nempe pro *fortitudine*, ut sit sensus, fuit habitu meretricio dissoluta et effeminata, sed corde robusto et virili, utpute inverecunda et impavida. Potest denique exponi *desolata*, sive *destituta corde*, id est, sine intellectu, juxta illum locum, כעיר נצורה *tanquàm civitas desolata*, Isa. 1. Levi Ben-Gersom ad habitum sive ornatum meretricium refert locum; q. d. : *Erat nudo collo et pectore corde tenùs*, quod vestitum et tectum habebat. Et hunc sensum ex Chaldæo licet intelligere, cùm vox Chaldæa utrumque significet, *fortitudinem* et *absconsionem*. David Kimhi *observata corde*, à verbo נצר, ut sit sensus : Erat cauta, quæ cùm alios deciperet, ipsa decipi non potuit. Porrò quod ad mores illius spectat, erat garrula, inquieta, non valens in ædibus consistere. Hebræum, *clamosa et recedens*, sive *declinans*, sup. ab imperio et obedientiâ mariti, vel ab omni honestate et virtute alienâ. Sequitur in Hebræo : *In ædibus illius non manserunt pedes ejus*, vel *non solent manere*. Cùm pudicæ mulieris sit raro in publicum apparere, hæc contra foris visa est, nunc ante ædes, nunc etiam longiùs in plateam progressa. Quàm aptè quadrent hæc in doctrinam adulterinam, et in magistros hæreticæ pravitatis, quid attinet admonere? qui pudore semel deposito suam ignominiam et damnata dogmata modis omnibus publicare conantur, præsertim apud indoctam seu juvenum seu vulgi turbam, quæ non satis claram Scripturarum lucem est assecuta, sed crepusculo inter diem et noctem obambulant; id quod negligentiâ pastorum ferè fit, qui veluti oves absque pastore populum Christianum relinquunt, et cùm pastoris vocem non audiunt, alienum sequuntur plurimi. Cæterùm quantâ impudentiâ et plusquàm meretriciâ procacitate ostentant hodiè et per plateas, sed tectè et in tenebris, venalem exponant corruptissimam doctrinam, et quanto studio evigilant, ut à sinceritate doctrinæ catholicæ, et à castitate matris Ecclesiæ revocent homines indoctos, utinam magis esset ignotum! sed dabit his quoque finem aliquando Christus. Nostra verò ad institutum revertatur oratio, ostensura quanta sit hujus mulieris impudentia, non minùs factis quam verbis procax et audacula. Ultra omnem pudorem femineum prosilit in amplexus et oscula : nam comprehensum juvenem osculator. En tibi, fili, quibus gradibus ad crimen descenditur : caro suis illecebris mentem et rationem apprehendit, et oblectationibus veluti quibusdam osculis demulcet, ut ad peccandum consentiat. Sed quæ sequuntur audiamus :

VERS. 12-17. — APPREHENSUMQUE DEOSCULATUR JUVENEM, ET PROCACI VULTU BLANDITUR, DICENS : VICTIMAS (1) PRO SALUTE DEVOVI, HODIE REDDIDI VOTA MEA. IDCIRCÒ EGRESSA SUM IN OCCURSUM TUUM, DESIDERANS TE VIDERE, ET REPERI. INTEXUI FUNIBUS LECTULUM MEUM, STRAVI TAPETIBUS PICTIS EX ÆGYPTO. ASPERSI CUBILE MEUM MYRRHA, ET ALOE, ET CINNAMOMO. Hebr. : *Porro tenuit eum, et osculata est eum, corroboravit faciem suam, et dixit ei : Hostiæ pacificæ apud me, hodie persolvi vota mea. Quamobrem egressa sum in occursum tuum ad quærendam faciem tuam, et inveni te. Ornamentis ornavi lectum meum, trabibus cœlatis, funibus Ægypti. Suffumigavi cubile meum myrrhâ, aloe, et cinnamomo.* Quibus artibus pudicitiæ juventutis insidiantur impudicæ mulieres, quæ interim summum amorem et aliquam honestatis speciem præ se ferunt, præsens locus ostendit. Nam quamvis omnia libidinis et lucri causâ faciat hæc mulier, nihilominùs composito vultu et robustâ facie, hoc est, oculorum constantiâ, longè diversum simulat, et inquit : *Victimæ pacificæ sunt mihi* (ut est in Hebræo), *hodie reddidi vota mea*; q. d. : Convivium tuâ causâ paravi, quod alioqui facere oportuerat, cùm essem voto constricta. Et hodiè me fecisse mihi gratulor, posteaquàm te invenerim. Aliter : Nunc sum obnoxia et obligata pacificis reddendis victimis (quas votorum compotes solent homines facere), posteaquàm te invenerim. Jamdudùm votum feceram de victimis pacificis solvendis, quàm primò tuî compos essem; eas, ut vovi, hodiè libenter solvam, posteaquàm mihi occurristi. Prior expositio est melior, nam nihil aliud quàm paratas dapes et lautam cœnam domi se habere significat; et quamvis illa nullum hominem recusâsset, neque amore sincero quemquam prosequatur, tamen imperito et vecordi juveni persuadere conatur, se illius amore flagrare. Nullâ levitate ex ædibus egressa sum, sed tuâ causâ duntaxat, inquit : veni, domi habens epulas multas, quarum te participem esse volui; quæ hoc nomine gratiores erunt, quòd ex victimis pacificis supersunt. Cogita, inquam, quàm mihi charus sis, cùm non miserim quemquam, sed ipsa te quæsitum veni. In Hebræo legimus לשחר פניך *ad investigandum, cum curâ et sollicitudine, faciem tuam* sive *personam*; q. d. : nihil aliud volui nisi te, non tua. Interpres qui vertit *desiderans te videre*, secutus est Septuaginta qui sic habent ποθοῦσα τὸ σὸν πρόσωπον. At ne fortassis jam sub vesperum de cubili aut lecto sis sollicitus, habeo lectum elegantissimum, ut puta stragulis et sumptuosis ornamentis stratum, funibus byssinis ex Ægypto suspensum. Chaldæus hunc locum, in

(1) Victimas pacificas, festas ac lætas, è quibus solis licebat sacrum instituere epulum. (Bossuet.)

quo magna est varietas interpretum, simpliciter vertit sic: *Stramentis et lecticis stravi lectum, et ornamentis ex Ægypto ornavi.* Potest dictio Hebræa אטון, quam Hieronymus secutus Septuaginta *tapetibus* vertit, potest, inquam, vox אטון *funes* significare, qui ex optimo lino, seu bysso, nempe Ægyptio, contexti sunt. Et ne quid desit ad voluptatem, *spursi*, vel potiùs *suffivi*, odoratum feci *cubile meum myrrhâ, aloe, et cinnamomo.* Quidam ex Hebræis exponit aquis rosarum et aromatibus.

VERS. 18-20.—VENI, INEBRIEMUR UBERIBUS, ET FRUAMUR CONCUPITIS AMPLEXIBUS, DONEC ILLUCESCAT DIES. (Hebr.: *Veni, inebriabimur amoribus usque manè, exultabimus in amoribus.*) NON EST ENIM VIR IN DOMO SUA, ABIIT VIA LONGISSIMA; SACCULUM PECUNIÆ SECUM TULIT, IN DIE PLENÆ LUNÆ REVERSURUS EST IN DOMUM SUAM (1). Hâc nocte, inquit, usque manè voluptatibus indulgeamus: opera tenebrarum oderunt lucem. Sequitur: *Vir non est in domo suâ*, ut omnem metum eximat; et sensus simplex: Non est domi, sed procul peregrè profectus; neque brevi reversurus, nam in sumptus viæ tulit non parvam pecuniam. *Ante diem absconsionis*, sup. *lunæ* (ut est in Hebræo), hoc est, ante novilunium non est reversurus, ne quid ab eo timeas; vel, *non est in domo suâ vir*, hoc est, nihil habet auctoritatis in domo suâ, etiamsi domi esset, ego primas in familiâ partes teneo: ad securitatem omnem accedit, quòd domi non sit. Mysticè in humanâ animâ, cùm intellectus et mens gratiâ Dei imbuta viriles partes non agit, sed procul peregrinatur à custodiâ conscientiæ, ad voluptates et desideria inutilia deflectit ratio à carne pertracta. Christus quoque animarum nostrarum sponsus est, quem conscientiæ domûs si custodem non habeamus, facilè cum mundo et dæmonibus fornicamur. O infelix animus et miserrimus, qui in domo patris tantâ abundantiâ saluberrimi panis relictâ, quisquilias porcorum in domo meretriciâ malit edere, quàm cum Abraham, Isaac et Jacob recumbere, et sanctorum epulis interesse!

VERS. 21-23. — IRRETIVIT EUM MULTIS SERMONIBUS, ET BLANDITIIS LABIORUM PERTRAXIT EUM. (Hebr.: *Declinare fecit illum per multitudinem dulcis sermonis, blanditiis labiorum suorum impulit eum.* STATIM EAM SEQUITUR QUASI BOS DUCTUS AD VICTIMAM, ET QUASI AGNUS LASCIVIENS ET IGNORANS. ET NESCIT QUÒD AD VINCULA STULTUS TRAHATUR (2). (Hebr.: *Vadit post eam subitò, ut bos ad victimam veniet, et sicut compes ad castigationem stulti.*) DONEC TRANSFIGAT SAGITTA JECUR EJUS, VELUT SI AVIS FESTINET AD LAQUEUM, ET NESCIT QUÒD DE PERICULO ANIMÆ ILLIUS AGITUR. Tandem hujus seu rei gestæ, seu exempli causâ confictæ narrationis finem et exitum vide. Stolidus juvenis qui otiosus et solus obscurâ luce per vicos obambulat, posteaquàm ad hunc modum est illectus, et tractus ad crimen, summâ videlicet voluptate cum securitate propositâ et solitudine, propriæ voluntatis compos vix esse potest. Persuasus igitur et impulsus hujus mulieris adulteræ blanditiis, nihil respondet, nihil causatur, nec parentum nec Dei timorem ob oculos habens, non corporis sui, non animi damnum; subitò sequitur, specie ad delicias invitatus, reverà autem ad interitum. Velut bos, qui non novit quando ad præsepe, quando ad macellum ducitur; putat, inquam, se ad lautum convivium, ad mollitiem cubilis ire, reverà autem ad mortem trahitur, vel temporalem, quæ frequenter mœchis infligitur, vel ad mortem animæ festinat, et velut stultus et ignarus ad compedes trahitur, non ampliùs liber aut sui juris futurus. Quod nos habemus: *Nescit quòd stultus ad vincula trahatur.* In Hebræo legitur cum litterâ similitudinis: *Et velut compes ad castigationem stulti.* Et sunt qui nullam differentiam ponant inter duas illas similitudines, nempe *sicut bos ad victimam*, et *sicut stultus ad compedes*, quia neuter potest exitus rei cogitare, neque bos mortem, neque stultus castigationis acerbitatem videt; vel est sensus similitudinis, quòd subitò sequatur: Ignarus periculi, ignarus se ad mortem trahi, et non ire ad convivium, sed duci ut stultus ad vincula. In Hebræo clausula illa, *et sicut compes ad castigationem stulti*, sensum efficit obscurum, cùm nec præcedentibus nec sequentibus videatur cohærere. Abraham filius Ezra sic locum explicat, non quasi similitudinem novam afferret Salomon, sed quasi per epiphonema clauderet narrationem, ad hunc modum subaudiendo quædam: Sicut ad compedem sive vincula venitur, hoc est, molestè et cum difficultate, sic ad disciplinam stultus venit. Commentarii Hebræi locum exponunt per figuram quam Græci vocant ὕστερον πρότερον, quæ etiam Hebræis est frequens; et erit sensus juxta verborum ordinem immutatum, videlicet: Sicut stultus venit ad castigationem compedum, qui nihil aliud quàm jocatur cùm compedibus constringitur. Aliter: Stultus qui rectam virtutum viam negligit, et suo more pro libidine vivit, veniet tandem ad vincula et carceres, pœnasque dabit suæ stultitiæ, quamvis ille nihil minùs à principio cogitat. Idem usu veniet huic juveni. Sequens versiculus: *Donec transfigat cor*, vel *jecur illius, sagitta*, à principio prioris versiculi pendet, videlicet: *Ibit post eam sicut bos ad mactationem, et sicut stultus ad compedes, donec sagitta transfigat jecur ejus.* Quod exponunt Hebræi de plag mortiferâ, quam maritus mulieris infliget illi, ut certa mors et repentina sequatur, ac si sagitta transfigeret cor illius. Alii referunt ad clausulam proximè præce-

(1) Sic vocem hanc vertit ex Hebræo Hieronymus Psalm. 81, 3, in versione ex Græco, *neomeniam.* Et eodem modo hic interpretatur Aben Esra. Propiùs verò est esse à כסס *supputare*, et significari *tempus supputatum*, sive *certum*, *condictum*, *constitutum.* Hoc dicit mœcha, ne adulter deprehendi metuat. (Grotius.)

(2) C'est là le triomphe du démon, de *lier* les hommes, non par des chaînes extérieures, mais par leur volonté même possédée du vice: il leur ôte alors l'usage de la raison éclairée de la foi, et il les jette dans un aveuglement aussi malheureux qu'il est criminel. Ils sont semblables, dit le Sage, *à un agneau*, qui se joue lorsqu'on va l'égorger. C'est l'état du pécheur, que saint Prosper décrit en ces termes: « L'ame abandonnée au péché est tellement égarée, qu'elle aime même son égarement; elle s'empoisonne avec plaisir, et elle trouve des délices dans ce qui la tue. »

Tantum nocet error,
Ut juvet errare; et veteris contagia morbi
Tam blandè obrepunt, ut quo languetur ametur. (Sacy.)

dentem; nempe, stultus toties veniet ad compedes, donec tandem sagitta transfigat jecur ejus, hoc est, donec tandem morte plectatur. Aliter, ut ad sequentia referatur: *sicut avis festinat ad laqueum, donec tandem sagitta transfigat cor illius, et ad laqueum*, hoc est, ad escam sub laqueo. Porrò juxta hunc sensum ultima clausula, nempe: *Et non novit quod de vità illius sit*, ad omnes tres similitudines, et ad juvenem refertur, ad hunc modum: Ut bos non novit quòd de vità suà agitur, ut stultus ductus ad compedes non novit quòd de vità suà agitur, denique ut avis festinans ad laqueum non novit quòd de vità suà agitur, ita neque iste adolescens novit tractus amore mulieris adulteræ, quantam jacturam animæ suæ faciat. Non novit se rectà tendere ad mortem animæ suæ, ut corporalem mortem evadat, quam frequenter subeunt adulteri. Quæ sequuntur obscuriùs indicant non fuisse rem gestam, nec Salomonem conspexisse oculis corporeis, neque audivisse hujusmodi verba, sed monitionem esse in genere positam: quà mulierculаrum impudentiam depingit, et suo filio ponit ob oculos fraudes quibus uti solent adversùs incautos et imprudentes juvenes; quantum denique sit nefas, vel ullam familiaritatem cum hujusmodi inire, usque adeò ut vel per earum incedere plateam, aut propè ædes accessisse, sit periculosum, ut sequitur:

VERS. 24-27.—NUNC ERGO, FILI MI, AUDI ME, ET ATTENDE VERBA ORIS MEI. NE ABSTRAHATUR IN VIIS ILLIUS MENS TUA, NEQUE DECIPIARIS SEMITIS ILLIUS. (Hebr.: *Non declinabit ad vias illius cor tuum, neque errabis in semitis illius.*) MULTOS ENIM VULNERATOS DEJECIT, ET FORTISSIMI QUIQUE INTERFECTI SUNT AB EA. VIÆ INFERI DOMUS EJUS PENETRANTES INTERIORA MORTIS. (Hebr.: *Viæ inferni domus illius descendentes ad cubicula mortis.*) Haud ita multùm refert quòd in Hebræo legatur: *Nunc, filii, audite me*, et summà diligentià *verbis oris mei attendite*. Unius exemplum proposui, quo teipsum velut in speculo tuearis, non est quod tuis viribus fidas, aut constantiæ, imo procul fugiendum est si velis esse tutus (*Fugite*, inquit, *fornicationem*, 1 Cor. 6): *ne flectat cor tuum ad vias quibus incedit*, ne forte factus obvius non poteris resistere sermonibus et blanditiis illius; imo potius quàm longissime circuibis, ab instituto itinere deflecte, quasi errares in plateis civitatis, *ne incidas in semitas illius* adulteræ; vel, *ne erraveris, nam si cor tuum declinat ad vias*, hoc est, ad ullam ex iis hujus adulteræ, *plurimum erraveris. Nam illa plurimos graviter vulneratos prostravit*, non hunc solum de quo locutus sum, quem tu fortassis putas tam facile persuasum et victum, quòd imbecillis esset et parùm constans: *imò omnes*, hoc est, plurimi, et ingens numerus robustissimorum virorum, *fuerunt ab eâ interfecti et ad inferos dejecti*; non enim est via magis compendiosa ad infernum et gehennam, quàm illa quæ ducit ad domum hujus mulieris. Sic igitur existima te, si petas illius ædes, rectà ad infernum tendere; si illius cubile, quod omnia aromata redolet, adire pergas, te eâdem operâ *descendere ad cameras mortis* (ut est in Hebræo), *æternæ* supple. Quare si corporis jacturam et periculum non times, at saltem animæ mortem et interitum formidans, omnem fornicationem, adulterium, et illicitum concubitum fuge. Non sine causâ vehementer laborat Salomon in principio sui libelli, ut filium adhuc innocentem ad amorem castitatis pertrahat; haud ignarus quanta mala ex luxu et libidine huic ætati perveniant. Quòd si de spiritûs fornicatione locum intelligere malis, semel copulatus es Christo, et illius corporis, nempe Ecclesiæ, factus es membrum. Tollens membra Christi, faciens membra meretricis, damnatæ sectæ videlicet, absit. Porrò ad reliquos sensus ex præcedentibus facilis erit loci applicatio; nos ad sequentia properamus.

CAPUT VIII.

1. Numquid non sapientia clamitat, et prudentia dat vocem suam?

2. In summis excelsisque verticibus supra viam, in mediis semitis stans,

3. Juxta portas civitatis, in ipsis foribus, loquitur, dicens:

4. O viri, ad vos clamito: et vox mea ad filios hominum.

5. Intelligite, parvuli, astutiam: et insipientes, animadvertite.

6. Audite: quoniam de rebus magnis locutura sum: et aperientur labia mea, ut recta prædicent.

7. Veritatem meditabitur guttur meum, et labia mea detestabuntur impium.

8. Justi sunt omnes sermones mei: non est in eis pravum quid, neque perversum;

9. Recti sunt intelligentibus, et æqui invenientibus scientiam.

10. Accipite disciplinam meam, et non pecuniam: doctrinam magis quàm aurum eligite.

11. Melior est enim sapientia cunctis pretiosissi-

CHAPITRE VIII.

1. La sagesse ne crie-t-elle pas, et la prudence ne fait-elle pas entendre sa voix?

2. Elle se tient le long du chemin, sur les lieux les plus hauts et les plus élevés, elle se met au milieu des sentiers,

3. Près des portes à l'entrée de la ville, et elle parle en ces termes:

4. C'est à vous, ô hommes, que je crie; et c'est aux enfants des hommes que ma voix s'adresse.

5. Vous, imprudents, apprenez ce que c'est que la sagesse; et vous, insensés, rentrez en vous-mêmes.

6. Ecoutez-moi, car je vais vous dire de grandes choses; et mes lèvres s'ouvriront pour annoncer la justice.

7. Ma bouche publiera la vérité; mes lèvres détesteront l'impiété.

8. Tous mes discours sont justes; ils n'ont rien de mauvais ni de corrompu.

9. Ils sont pleins de droiture pour ceux qui sont intelligents, et ils sont équitables pour ceux qui ont trouvé la science.

10. Recevez avec plus de joie que de l'argent les instructions que je vous donne, et préférez la doctrine à l'or;

11. Car la sagesse est plus estimable que ce qu'il

mis : et omne desiderabile ei non potest comparari.

12. Ego sapientia habito in consilio, et eruditis intersum cogitationibus.

13. Timor Domini odit malum ; arrogantiam, et superbiam, et viam pravam, et os bilingue detestor.

14. Meum est consilium et æquitas ; mea est prudentia, mea est fortitudo.

15. Per me reges regnant, et legum conditores justa decernunt ;

16. Per me principes imperant, et potentes decernunt justitiam.

17. Ego diligentes me diligo, et qui manè vigilant ad me, invenient me.

18. Mecum sunt divitiæ et gloria, opes superbæ et justitia.

19. Melior est enim fructus meus auro, et lapide pretioso ; et genimina mea, argento electo.

20. In viis justitiæ ambulo, in medio semitarum judicii :

21. Ut ditem diligentes me, et thesauros eorum repleam.

22. Dominus possedit me in initio viarum suarum, antequàm quidquam faceret à principio :

23. Ab æterno ordinata sum, et ex antiquis, antequàm terra fieret.

24. Nondùm erant abyssi, et ego jam concepta eram : necdùm fontes aquarum eruperant :

25. Necdùm montes gravi mole constiterant ; ante colles ego parturiebar :

26. Adhuc terram non fecerat, et flumina, et cardines orbis terræ ;

27. Quando præparabat cœlos, aderam ; quando certâ lege et gyro vallabat abyssos :

28. Quando æthera firmabat sursùm, et librabat fontes aquarum :

29. Quando circumdabat mari terminum suum, et legem ponebat aquis, ne transirent fines suos : quando appendebat fundamenta terræ ;

30. Cum eo eram cuncta componens ; et delectabar per singulos dies, ludens coram eo omni tempore,

31. Ludens in orbe terrarum ; et deliciæ meæ, esse cum filiis hominum.

32. Nunc ergo, filii, audite me ; beati qui custodiunt vias meas.

33. Audite disciplinam : et estote sapientes, et nolite abjicere eam.

34. Beatus homo qui audit me, et qui vigilat ad fores meas quotidie, et observat ad postes ostii mei.

35. Qui me invenerit, inveniet vitam, et hauriet salutem à Domino.

36. Qui autem in me peccaverit, lædet animam suam ; omnes qui me oderunt, diligunt mortem.

y a de plus précieux ; et tout ce qu'on désire le plus, ne peut lui être comparé.

12. Moi, la sagesse, j'habite dans le conseil, et je me trouve présente parmi les pensées judicieuses.

13. La crainte du Seigneur hait le mal. Je déteste l'insolence et l'orgueil, la vie corrompue et la langue double.

14. C'est de moi que vient le conseil et l'équité ; c'est de moi que vient la prudence et la force.

15. Les rois règnent par moi, et c'est par moi que les législateurs ordonnent ce qui est juste.

16. Les princes commandent par moi ; et c'est par moi que ceux qui sont puissants rendent la justice.

17. J'aime ceux qui m'aiment, et ceux qui veillent dès le matin pour me chercher me trouveront.

18. Les richesses et la gloire sont avec moi, la magnificence et la justice.

19. Car les fruits que je porte sont plus estimables que l'or et que les pierres précieuses ; et ce qui vient de moi vaut mieux que l'argent le plus pur ;

20. Je marche dans les voies de la justice, au milieu des sentiers de la prudence,

21. Pour enrichir ceux qui m'aiment, et pour remplir leurs trésors.

22. Le Seigneur m'a possédée au commencement de ses voies ; avant qu'il créât aucune chose, j'étais dès lors ;

23. J'ai été établie dès l'éternité et dès le commencement, avant que la terre fût créée.

24. Les abîmes n'étaient pas encore, et déjà j'étais conçue ; les fontaines n'étaient pas encore sorties de la terre ;

25. La pesante masse des montagnes n'était pas encore formée ; j'étais enfantée avant les collines.

26. Il n'avait point encore créé la terre, ni les fleuves, ni affermi le monde sur ses pôles.

27. Lorsqu'il préparait les cieux, j'étais présente, lorsqu'il environnait les abîmes de leurs bornes, et qu'il leur prescrivait une loi inviolable ;

28. Lorsqu'il affermissait l'air au-dessus de la terre, et qu'il dispensait dans leur équilibre les eaux des fontaines ;

29. Lorsqu'il renfermait la mer dans ses limites, et qu'il imposait une loi aux eaux, afin qu'elles ne passassent point leurs bornes ; lorsqu'il posait les fondements de la terre ;

30. J'étais avec lui, et je réglais toute chose ; j'étais chaque jour dans les délices, me jouant sans cesse devant lui,

31. Me jouant dans le monde, et trouvant mes délices à être avec les enfants des hommes.

32. Ecoutez-moi donc maintenant, mes enfants ; heureux ceux qui gardent mes voies !

33. Ecoutez mes instructions, soyez sages, et ne les rejetez point.

34. Heureux celui qui m'écoute, qui veille tous les jours à l'entrée de ma maison, et qui se tient à ma porte ;

35. Celui qui m'aura trouvée, trouvera la vie, et il puisera le salut de la bonté du Seigneur.

36. Mais celui qui péchera contre moi, blessera son âme ; tous ceux qui me haïssent, aiment la mort.

COMMENTARIUM.

VERS. 1, 2, 3. — NUMQUID NON SAPIENTIA CLAMITAT (1), ET PRUDENTIA DAT VOCEM SUAM ? IN SUMMIS EXCELSISQUE

(1) Nomine *sapientiæ* accipe cognitionem Dei, quam habemus ex verbo Dei. Per *prudentiam* verò accipe cognitionem quâ facta Dei et judicia ejus cognoscuntur. Hebræi tamen exponunt hìc *sapientiam* pro *viris sapientibus*, qui homines vocant ad sapientiam legis, idque in locis publicis, ut nemo sit qui se abscondat à luce ejus et excusationem habeat. Extollit autem Sapiens Dei sapientiam in septem : 1° Est *insignis*, et longè excellit sapientiam hominum, sicut *principes* vulgares excellunt homines. 2° Est *recta*, per rectam ducens viam. 3° Est *vera*, nullum habens admixtum errorem. 4° Quia... reddit hominis animum. 5° la

VERTICIBUS, SUPRA VIAM IN MEDIIS SEMITIS STANS. JUXTA PORTAS CIVITATIS (1), IN IPSIS FORIBUS LOQUITUR, DICENS. Hebr.: *In capite excelsorum super viam inter semitas stetit. Ad latus portarum juxta os civitatis, in introitu portarum vociferabitur.* Sapientiam et prudentiam sive *intelligentiam*, ut est in Hebræo, pro eodem fere accipiunt Hebræi expositores. Differunt tamen, ut inquit quidam illorum, ut scientia et praxis; nam intelligentia sive prudentia in moribus consistit. Quod ad sensum hujus loci spectat, postquàm per filium suum omnes revocavit, et deterruit à domo mulieris, sive, juxta sensum historicum, fornicariæ et adulteræ, sive carnis et cujuscumque corruptionis, sive denique à commercio eorum qui aliena à fide catholicâ sequuntur dogmata; nunc cujusnam doctrinam, et cujus voces audire debeamus, ostendit: nempe illius qui neque falli neque fallere novit. Abruptus loquendi modus et Hebraismus significat aliquid deesse, et aliquid supplendum; q. d.: Fili, si mihi non credis, si meis verbis non libet attendere, ut puta solius hominis, cui non possit quis satis tutò credere, est enim omnis homo mendax, sapientiæ aurem accommodare debes. Quòd si dixeris: libenter auscultarem, si illius vocem liceret audire, sed cùm ipsa nusquàm compareat, nusquàm audiatur, quo pacto illi obtemperabo? *Quid*, inquit Salomon, *nonne sapientia clamabit?* Ut Hebræi legunt, et nos tanquàm prophetiæ verba intelligimus, ut de Christo Dei sapientiâ, et Dei virtute intelligatur locus, de quo certum est hoc caput et sequens tractare: in quibus omnia de Christo clarissimè licet exponere, etiam historico sensu, præsertim nobis qui luce Evangelicâ illustramur. Licet præterea juxta alias *sapientiæ* acceptiones, priùs à nobis explicatas, locum interpretari, ut propiùs respiciat eos qui Christum præcesserunt; qui neque vocem ejus, ut Apostoli et Judæi illius ætatis, neque ipsum in Evangelio loquentem, ut nos hodiè, audire potuerunt, quos tamen Salomon participes hujus doctrinæ esse voluit. Ne quis igitur nos judaizare existimet, si in lege aut prophetarum oraculis, aut etiam piorum hominum vitâ ac doctrinâ, aut denique in operibus Dei, *sapientiam clamare* interpretemur. Et quod ad sensum spectat historicum, concionandi sive perorandi locus sapientiæ præparatur ac distribuitur: *Nonne sapientia clamitat?* Quis usque adeò ignarus est et imperitus, ut ignoret *sapientiam clamare*, et *intelligentiam dare vocem*, non solùm per hanc doctrinam meam, quæ angusto angulo orbis docetur, inquit, quæ paucis paginis continetur? imò me tacente nihilominus Sapientia clamabit, et intelligentia dabit vocem non hæreticorum more, qui latebras quærunt, et Ecclesiæ judicium recusant, non philosophorum scholis, qui de dogmatibus digladiantur, *dicentes se esse sapientes, stulti facti sunt*, Rom. 1, sed in vertice excelsorum, in summis montibus, et editissimis patriarcharum et prophetarum oraculis. *Super*, vel *juxta*, *domum semitarum*. Hebraismus est, pro *inter duas semitas*, vel *in concursu duarum semitarum stetit sapientia:* quod rectè in consensu legis et prophetarum, aut meliùs veteris et novi Testamenti, intelligimus. Ad montem domûs Dei si quis accedat, in montium, hoc est doctorum hominum, cacumine, sapientiam clamantem audiet. Præterea *ad locum portarum ante civitatem, et in introitu portarum* (ut est in Hebræo) *vociferabitur.* Omnibus obvia est sapientia, non solùm his qui ad montem ascendere possunt, et sublimia speculari, sed etiam indoctæ plebeculæ et quotquot civitatem ingrediuntur, in ipsis portis, ubi solet antiquitùs jus dici à senioribus et magistratibus, qui nihil aliud quàm intelligentiam præbent hominibus; cùm malos coerceant, et studia virtutum et observantiam legis doceant. Cogita igitur, quoties doctorem insignem et divinæ legis interpretem, quoties pium concionatorem à terrenis rebus ad cœlestia excitantem audis, toties sapientiam clamantem ausculta. לְפִי קָרֶת *ad os civitatis* (ut est in Hebræo) vel *juxta os*, vel *in ore*, hoc est, loco publico ubi præcones verbi Dei declamare solent, qui meritò *os civitatis* dici possunt. Quoties, inquam, studiosum aliquem, exemplar virtutum, vel viâ publicâ obvium habes, quoties de justitiâ et æquitate judicem disserentem et decernentem intueris, toties sapientiam clamantem in prædictis locis cogita, inquam, ac si ipsa propriâ voce diceret quæ sequuntur:

VERS. 4-9. — O VIRI, AD VOS CLAMITO, ET VOX MEA AD FILIOS HOMINUM (1). INTELLIGITE, PARVULI, ASTUTIAM; ET INSIPIENTES, ANIMADVERTITE. (Hebr.: *Date operam, ignari, intelligere; et stulti, intelligite corde;* vel, *facite cor intelligere.*) AUDITE, QUONIAM DE REBUS MAGNIS LOCUTURA SUM, ET APERIENTUR LABIA MEA UT RECTA PRÆDICENT. (Hebr.: *Apertio labiorum meorum rectitudines.*) VERITATEM MEDITABITUR GUTTUR MEUM,

nullâ re adversatur sibi ipsi. 6° Rectum tenet ordinem, id quod ex dictione נכח colligitur. 7° Non habet annexum fastidium, sed quantò plus in eâ profeceris, tantò ardentiùs eâ oblectaberis. Hæc ordinate in textu describuntur. (Munsterus.)

Hæc de eâ sapientiâ quæ in lege apparet exponunt Hebræi; et sanè ei, si non soli, at præcipuè, hæc attributa conveniunt. (Grotius.)

(1) Ubique obvia et parabilis. Sic Christus, vera sapientia, et in monte os suum aperuit, et in desertis non modò corpora, sed etiam animas pavit, et obvios quosque sanavit, terrasque et aquas benefaciendo pertransiit, et in portis Naïm mortuum suscitavit, et ad maris littora è naviculâ docuit, et in domibus, in conviviis, in synagogis, in vicis, in urbe, in oppidis et in castellis, in templo et extra templum prædicavit; neque quidquam intentatum reliquit, quo se omnibus obvium faceret. (Bossuet.)

(1) Dieu ne parle pas seulement aux hommes, mais il crie pour se faire entendre d'eux, afin qu'ils comprennent qu'ils sont plongés dans un profond assoupissement, et qu'ils sont sourds à sa voix, jusqu'à ce qu'il les réveille par ce cri de sa grâce toute-puissante, qui rompt la dureté de leur cœur, et lui donne des oreilles pour l'entendre. C'est ce que saint Augustin dit lui-même, en rendant grâces à Dieu de la manière dont il l'avait touché. « Vous étiez avec moi, dit il à « Dieu, et moi je n'étais point avec vous. Les beautés « qui ne subsistent que par vous, me tenaient séparé « de vous. Enfin, vous m'avez appelé, vous avez crié, « et vous avez rompu ce qui rendait mon âme sourde « à votre voix. » *Vocasti, et clamasti, et rupisti surditatem meam.* (Sacy.)

ET LABIA MEA DETESTABUNTUR IMPIUM. (Hebr. : *Nam veritatem meditabitur palatum meum, abominatio labiorum meorum impietas.*) JUSTI SUNT OMNES SERMONES MEI (1), NON EST IN EIS PRAVUM QUID, NEQUE PERVERSUM. (Hebr. : *In justitiâ omnia verba oris mei, non est in illis obliquitas. Recti sunt intelligentibus, et æqui invenientibus scientiam.*) Quos auditores sibi proponit, et quem ordinem doctrinæ velit sequi, quodammodò præfatur sapientia. Quorum utroque suam benevolentiam et studium erga mortales commendat. Porrò per doctrinæ suæ ingens et incredibile encomium, dociles et attentos reddit auditores : quos quadrifariàm distinguit hoc in loco, quosdam *viros* appellans, alios *filios hominum*, *imperitos* alios, alios denique *stultos ;* et universum mortalium genus complectitur. Qui sapientiâ suâ et bonitate omnes homines, sive *viros* virtute excellentes, sive *filios hominum* qui nihil sublimius sapiunt, sive *ignaros* et omnium rerum imperitos, sive denique *stultos* qui pro bono malum eligunt, qui hos omnes, inquam, ad imaginem suam finxit, omnes hos sapientiæ suæ vult esse participes. *Ad vos, ô viri, clamabo, et vox mea ad filios hominum.* Quæ est inter *virum et hominem* differentia juxta proprietatem Romanæ linguæ eam inter איש et אדם Hebræorum idiomate intelligere licet : quamvis si quis eumdem sensum his adversis clausulis exprimi contendat, non repugnabimus, scientes eum esse morem Scripturarum, præsertim in hoc libello, et in Psalmis, idem videlicet diversis verbis repetere. Hebræi aliquot familiarius quidpiam sonare volunt in eo quod dicit : *Ad vos, ô viri, vocabo,* quàm in illo : *Vox mea ad vos, filii hominum;* q. d. : Non solùm viri et filii hominum, sed incauti et indocti intelligite astutiam, date operam ut intelligatis ; animadvertite ut intelligatis ; vel tale aliquid juxta energiam conjugationis intelligendum est in hoc verbo הבינו. Quamvis usque adeò exposita et obvia sit omnibus sapientia, et omnibus locis accurrat, ab otiosis et negligentibus tamen non percipitur, ut qui cœlestium rerum curam non habent ; multò minùs à stultis, qui studiis divinæ sapientiæ contrariis mentem occupant. Satius est imperitum esse et ignarum, quàm vitiis depravatam habere intelligentiam. *Et stulti*, inquit, *intelligite corde;* q. d. : Cor habetis, sed sensu carens, aut rebus alienis ab intelligentiâ occupatum. Et hæc hactenùs quod ad auditores distinguendos et admonendos spectat. Deinde doctrinam suam magnis laudibus meritò extollit. Primò quod magnis de rebus dictura sit, *audite*, inquiens, *nam magna sunt*, hoc est, bona et utilia sunt, *quæ dicam* : magnâ prætereà facilitate et apertè, quæ duo ex illo versiculo intelligimus. *Audite, quoniam de rebus magnis locutura sum, et aperientur labia mea, ut recta prædicem.* In Hebræo : *Apertio labiorum meorum rectitudines;* alioqui nihil facilius quàm labia aperire. Ad hæc quòd veritati consona sit sua doctrina, et ab omni errore aliena, confirmat ne malè intelligatur quod præcessit, quasi apertione labiorum et facilitate dicendi, quidquid in buccam venerit velit effutire. *Veritatem meditabitur guttur meum.* In Hebræo, *palatum meum :* linguam et cætera locutionis instrumenta intelligimus. *Meditari* vel lingua intelligitur, et ad diligentiam et sedulitatem docendi spectat ; vel *meditari* mente potest intelligi, et ad gravitatem et maturitatem doctrinæ refertur, secundùm ea quæ sequuntur : *Et labia mea detestabuntur impium.* Sapientiæ enim nihil magis odibile quàm impietas, et quidquid à verâ religione est alienum. *Justi sunt omnes sermones mei;* vel *in justitiâ omnia verba oris mei.* Nihil perversum vel tortuosum nostra continebit oratio, sed in justitiâ, vel de justitiâ et æquitate, quæ hominem homini conciliat ; hoc est, de his quæ justos et rectos faciunt auditores. Omnia hæc quàm ad amussim Christo conveniant, manifestius est quàm ut opus sit admonere. Porrò de mysticis Scripturis et evangelicâ lege intelligi possunt, in quibus si quid obliquum aut perversum tibi videatur, scias te non intelligere quod scribitur. Sunt, inquit Sapientia, hæc verba mea recta intelligenti, et recta his qui scientiam illorum inveniunt Latent enim nonnunquàm Scripturarum sensus, et si gnatus est liber, quem qui volunt aperire, ab eo quærant *qui aperit et nemo claudit*, Apoc. 3, et ab iis quibus eum aperuisse constat, nempe venerabilibus Ecclesiæ doctoribus, antiquis et veris Scripturarum interpretibus, *qui carnem suam crucifixerunt, cum vitiis et concupiscentiis suis?* Gall. 5. Hebræi in hoc versiculo : *Omnia sunt recta intelligenti*, נכחים *recta* ad docendi ordinem, et intelligendi facilitatem referunt ; q. d. : Eo ordine sunt Sapientiæ verba connexa, et tam concinnè disposita, ut studiosè quærentibus facilè scientiam commonstrent.

VERS. 10, 11.— ACCIPITE CORREPTIONEM MEAM, ET NON PECUNIAM, DOCTRINAM MAGIS QUAM AURUM DILIGITE. MELIOR EST ENIM SCIENTIA CUNCTIS OPERIBUS PRETIOSIS, ET OMNE DESIDERABILE EI NON POTEST COMPARARI. Hebr. : *Melior est sapientia gemmis, et omnia desiderabilia non æquabunt eam.* Post meritas suæ doctrinæ laudes, quibus dociles et attentos auditorum animos voluit efficere, quid inprimis proponat audiamus. *Accipite disciplinam*, sive *correptionem.* Æqua et prudens rerum æstimatrix Sapientia novit quàm malè conveniat rerum mundanarum studium suis auditoribus. *Nemo potest duobus dominis servire*, Matth. 6. Qui terrenis curis et cumulandis opibus student, à sapientiâ sunt alieni. Unde quidam dives et avarus in Evangelio audivit :

(1) *Omnes illi* sermones sunt *obvii*, id est, plani et perspicui. Benè Græcus Alexandrinus : *quæ ante oculos* sunt, et obtutui cujusvis, qui attendit, patent. Chaldæus et Syrus : *retecta*, manifesta ; non obscura et perplexa. Alii נכחים interpretantur *recti*, cùm femininum נכחה, propriè *quod ante oculos est*, non dubium est *rectum* denotare. Malim priorem *perspicuitatis* significatum hìc retinere, quòd ei melius convenit quod additur, *intelligere facienti*, scilicet animum, id est, qui intelligendi studium adhibet. *Et recti*, plani, captu faciles, nihil anceps fallaxque habentes. *Invenientibus*, id est, invenire cupientibus *scientiam.* Verbis, quibus *effectus* actionis alicujus exprimitur, Hebræis haud raro *conatus* significatur. Ita Genes. 37, 21 : *Ruben eripuit*, id est, eripere conabatur *eum.* Et qui cum nostro magis convenit locus, 1 Sam. 20, 21 : *Age, inveni saggitas*, eas invenire stude, quære eas. Rectè igitur Chaldæus hoc loco : *Iis qui expetunt scientiam.* Et Syrus : *Ei qui cupit scire ea.* (Rosenmuller.)

Stulte, hâc nocte repetent animam tuam, Luc. 12. Ab hâc stultitia inprimis alienos esse oportet, si sapientiam volumus audire, si in scholâ sapientiæ discipuli esse volumus, si corripi et castigari ab eâ æquo feramus animo, quod ipsa inprimis monet, inquiens: *Accipite*, quotquot estis, sive *viri*, sive *filii hominum*, *ignari et stulti, meam disciplinam, accipite potius quàm argentum.* Quandoquidem sapientiam hujus mundi, quæ splendet velut argentum, et famam apud vulgus sibi acquirit, cum hâc sapientiâ quam ego trado complecti non potestis, relictâ igitur pecuniæ acquirendæ scientiâ, meam disciplinam amplectimini: neque vos moveat aurum quantumvis selectum, sed potiùs scientiam meam eligite, quæ melior est ullis rebus terrenis, quantumvis pretiosis, ut cujus possessio animam ornat, pascit et nutrit, et vitam perpetuam præstat. Quare nulla quamlibet desiderabilia ex rebus terrenis possunt cum hâc scientiâ, quam sapientia largitur, conferri.

Vers. 12. — Ego sapientia habito in consilio, et eruditis intersum cogitationibus. Hebr.: *Ego sapientia habitavi in astutiâ, et scientiam cogitationum inveniam.* Sensus est, sapientiam non esse absque astutiâ et consilio in rebus agendis, non solùm ad speculationem sese extendere; imò sapientiam omnes prudentiæ et consilii sive calliditatis circumstantias habere notas, ac si in medio earum maneret, et summam familiaritatem haberet cum illis: sic Aben Ezra. Posterior pars versiculi, quæ in Hebræo sic habet: *Astutiam scientiamque cogitationum inveniam.* Habet ambiguam intelligentiam; vel, quòd Sapientia dicat se *inventuram scientiam cogitationum*, quasi scrutator cordium; et Christus legitur vidisse multorum cogitationes; vel, *cogitationes scientiæ*, hoc est, non vulgares neque vanas suggerere cogitationes, sed eruditas, quæ adinventionem scientiæ spectant. Ne quis rudem et rerum humanarum expertem ac ignaram fingat sapientiam; et proinde futuro tempore utitur, ut ostendat, inquit Aben Ezra, *sapientiam præcedere, et auctorem esse omnis scientiæ et cogitationum gravium.*

Vers. 13-14. — Timor Domini odit malum, arrogantiam et superbiam, et viam pravam, et os bilingue detestor. (Hebr.: *Timor Domini odire malum, superbiam et arrogantiam* (vel *superbiâ tumescentem*) *et viam mali, et os perversitatum odi.*) Meum est consilium et æquitas, mea est prudentia, mea est fortitudo. (Hebr.: *Meum est consilium et lex, ego intelligentia sum, mea est fortitudo.*) Post exordium, in quo (ut diximus) in magnam suæ doctrinæ exspectationem erexit auditorem, sequitur narratio, sive recitatio et commemoratio bonorum, quæ à Sapientiâ proveniunt: inter quæ primum est: *Timor Domini initium sapientiæ*, ex quo nascitur odium mali, quod in genere dictum est. Nam præcipuè arrogantiam odit et superbiam, per quam peccatum intravit in mundum, per quam creatura rationalis à suo recessit conditore: non sine causâ igitur sapientia, quæ timorem Domini piis mentibus transfundit, non solùm superbiam, sed superbiâ tumentem, vel eum qui superbia totus est, hoc est, auctorem superbiæ diabolum, odio habet. Quantò magis timorem Domini amplectimur illius bonitatis et majestatis conceptâ magnitudine immensâ et majestate, tantò clarius etiam nostram imbecillitatem et indigentiam intelligimus, et cogimur illius revereri celsitudinem, nostram deplorare miseriam. Timor Dei (qui humilitatem sociam et amicam habet) alienissimus est ab omni superbiâ. Et quamvis malum non possit humana fragilitas ex sese penitus declinare, ab omni peccato suis viribus pura, et prorsùs incontaminata absque Dei gratiâ consistere, tamen ex sapientiâ Dei timore concepto, omnem viam mali et consuetudinem peccandi odio habemus; sic enim vocem Hebræam דרך *viam* pro frequentatione accipiunt Hebræi. Secundo in loco: *Os perversitatum ipsa odi*, inquit sapientia; *recta loquor et vera*, ut superiùs lectum est. Pater mendacii perversa et falsa loquitur, et quotquot ex parte diaboli sunt, veritati resistunt, et doctrinam Spiritûs sancti calumniantur. Id quod utinam in solos Judæos, qui Christo Dei sapientiæ, dùm in terris ageret, restiterunt, referre liceret; et non etiam in magistros errorum nostri temporis, qui ore perverso conantur subvertere quæ hactenùs à primordio nascentis Ecclesiæ sapientiam Dei docuisse constat per ora Patrum, imò per corda credentium. Sunt qui iungunt *os* cum præcedentibus, ut sis sensus: Timor Domini odit viam malam, et timor Domini obit os malum, perversitates verò ego odio habui. *Meum est consilium et æquitas.* Sive *lex* (ut in Hebræo legitur). Cum angelus Satanæ transfiguret se in angelum lucis, 1 Cor. 10, et difficile sit deprehendere perversitates oris in multis, consilio est opus, opus est lege, hoc est, cognitione legis divinæ, quâ nobis præscribuntur recta et vera, quæ quidem virtutes non aliunde petendæ sunt quàm à Sapientiâ, quæ inquit: *Mea sunt consilium et lex*, sive *æquitas.* Vox Hebræa תושיה, quæ ab *essendo* deducitur, *rem stabilem* et *firmam* significat, ut sæpe monuimus. Sunt igitur dotes sapientiæ consilium et et solida cognitio. *Mea est prudentia* sive *intelligentia.* בינה Hebr. quâ piorum hominum illuminantur animi. *Mea est fortitudo.* A sapientiâ non solùm intelligentiam recepimus, et cæteras virtutes, quibus vias malas et oris perversitates discernimus, sed fortitudinem quoque, quâ armati vincamus mala, nec locum demus perversitatibus quas odit sapientia. Atqui hactenùs facta est mentio de virtutibus his quæ sapientiæ sunt peculiares, et quæ de illius substantiâ esse putantur: secundum locum habent quæ sunt circa substantiam, aut si mavis attributa vocare.

Vers. 15-19. — Per me reges regnant (1), et le-

(1) Quod hìc ait Sapientia: *Per me reges regnant*, etc., potest duobus modis accipi, videlicet, vel absolutè, vel cum additamento. Absolutè, hoc modo: Omnes reges quicumque verè reges sunt, id est, legitimè principatum possident per me regnant, id est, illam regnandi seu imperandi potestatem à me acceperunt: juxta illud Apostoli Rom. 13: *Non est potestas, nisi à Deo. Quæ autem à Deo sunt, ordinata sunt.* Cum additamento autem exponitur hoc modo: Reges per me regnant justè, id est, quod reges justè regnent, et sicut oportet populum suum regant; id habent e sapientiâ eos regente et docente. Huic sententiæ favent

CUM CONDITORES JUSTA DECERNUNT. PER ME PRINCIPES IMPERANT, ET POTENTES DECERNUNT JUSTITIAM (1). (Hebr.: *Per me reges regnabunt, et gubernatores decernent justitiam. Per me principes principatum obtinebunt, et nobiles erunt omnes judices terræ.*) EGO DILIGENTES ME DILIGO, ET QUI MANE VIGILAVERINT AD ME, INVENIENT ME. MECUM SUNT DIVITIÆ ET GLORIA (2) : OPES SUPERBÆ ET JUSTITIA (3). (In Hebr.: *divitiæ antiquæ et justitia.*) MELIOR EST FRUCTUS MEUS AURO ET LAPIDE PRETIOSO, ET GENIMINA MEA ARGENTO ELECTO. (Hebr. : *Melior est fructus meus auro et obrizo, et proventus meus argento electo.*) Maximæ sunt sapientiæ dotes, quas superiùs recitavimus, sed tamen his cancellis aut finibus non coarctatur sapientia : neque solùm ad futuram vitam est necessaria, imò nulla pars præsentis conversationis sapientiâ carere potest. Et qui minimè omni subsidio alterius videntur egere, sapientiâ maximè egent, neque aliâ ratione possunt supremi magistratus et reges regio fungi munere, cum æquitate et clementiâ moderari rempublicam nisi sapientiâ suggerente prudentiam, et animum principe dignum, quo non suam solùm, sed Dei gloriam, non sua solùm, sed populi et reipublicæ commoda quærat. Quòd si legibus et statutis æquis malorum insolentiam coercere oporteat, nemo principum aut magistratuum hoc munus præstare poterit, nisi sapientiâ edoctus, ut prospicere possit quid omnibus conducat. Æquas enim non condit leges, qui aliò quàm ad omnium legum scopum, nempe justitiam, dirigit oculos. Et ut regibus et ducibus qui sub regibus moderantur et regunt plebem, satis non est quocumque modo imperium accepisse, sed quemadmodùm *non est potestas nisi à Deo*, ut inquit Paulus, Rom. 13, ita à Deo sapientiam accipere oportet, si modò boni principes esse volunt, et populum cum imperio subditum tenere legitimo, si ut principes haberi volunt, et nominis famam tueri ; hoc enim significat נדיבים, *laudabiles* et *clari*, ab avaritiâ alieni, quales sine sapientiâ esse non possunt. Judices prætereà, qui in terris Dei benedicti locum suo more occupant, absque sapientiâ causas decernere litesque dirimere non poterunt. Sed dicet aliquis fortassis : Quibus modis aut quâ arte acquiritur ista sapientia omnibus ordinibus usque adeò necessaria? num regiis opibus comparatur, aut viribus belli et copiis acquiritur? minimè gentium. Imò ut omnibus maximopere est necessaria, ita est omnibus obvia et facilis, non rigida, non tetrica, non elata fastu, sed benigna, generosa et humilis; inquiens : *Discite à me, quia mitis sum et humilis corde*, Matth. 11. Non arte aliquâ est opus ad sapientiam comparandam, sed solo amore, quo nihil est humano generi convenientius. *Ego*, inquit, *amatores meos diligo, et qui manè vigilaverint ad me, invenient me ;* vel, *qui quærunt me, invenient me.* Vox Hebræa שחר *auroram* significat, unde deducitur verbum שחר, significans *manè quærere.* Sensum benè reddidit interpres, utramque significationem vocis Hebrææ complexus. *Manè vigilare* sive *quærere*, signum sollicitudinis et curæ est. Qui somno dediti sunt et otio, sapientiæ non sunt amatores, sed qui manè quærunt, hoc est, ante omnia alia. *Primùm quærite regnum Dei*, Matth. 6. Et unà cum sapientiâ invenietis opes et gloriam ; et hoc est quod Evangelista adjecit : *Et hæc omnia adjicientur vobis.* In Hebr. legitur : *Antiquas opes*, vel *divitias antiquitatis, invenient*, hoc est, permanentes et stabiles ; non *opes superbas*, ut nos legimus. Quamvis sensum habeat non absurdum quod noster reddidit interpres, sed mysticum magis quàm historicum. *Mecum sunt divitiæ et gloria, opes superbæ et justitia.* Cum sapientiâ sunt opes unà cum justitiâ. Qui divites sunt hujus mundi plerique *mammonam* habent *iniquitatis*, quam frequenter vel acquirunt, vel servant injustè. Amatores sapientiæ cum justitiâ stabiles et antiquas habent opes, quas *fures non effodiunt nec furantur*, Matth. 6. Et quamvis vox Hebræa *justitiam* significet propriè, Aben Ezra tamen hoc in loco, ut perpetua servetur metaphora, *felicitatem* vertit sive *prosperitatem* ; q. d. : Omnia à sapientiâ recipiunt illius amici, quæ stulti et indocti homines in mundo quærunt, opes, gloriam et felicitatem ; aut hæc, inquit, aut his majora ; unde sequitur : *Melior est fructus meus auro et obrizo.* In Hebræo, *et proventus meus argento electo.* Explicat sese metaphoricè videlicet fuisse locutam de divitiis et gloriâ, non fallacibus neque vanâ hujus mundi gloriâ. Sed divites sunt bonis operibus sapientiæ amatores, et coram angelis Dei *coronam gloriæ* habent *immarcescibilem*, 1 Pet. 1. Hebræi discrimen observant inter has voces פרי *fructus*, et תבואה *proventus*. Nam תבואה, id est, *annona*, ut inquiunt, ex semente et agriculturâ provenit, et annuo aut potiùs crebro et ferè quotidiano cultu eget. פרי autem, id est, *fructus*, qui spontè ex arboribus nascitur, semente non eget annuâ, per quem stabilem scientiam et fidem intelligere licet ; per *annonam* verò integritatem morum, et vitam fru-

circumstantiæ, quia addit : *Et legum conditores justa decernunt.* Et paulò post : *Et potentes decernunt justitiam.* Augustinus lib. 5 de Civitate, c. 19, priorem sensum habet ; indicat tamen et aliter accipi posse. (Estius.)

Quia et per me ad regnum legitimè perveniunt, et per me illud rectè gubernant. (Menochius.)

(1) Tum in legibus condendis, tum in sententiis ferendis. (Tirinus.)

(2) Multi enim divites, sed indecores, inglorii ; non ita sapientiæ alumni. (Bossuet.)

Magnificentia scilicet ac justitia. Editio Complutensis non *superbæ* habet, sed *supernæ.* At hic *superbæ* non fastum aut arrogantiam, quæ vitia sunt rerum temporalium, significant, sed illarum copiam, magnitudinem, et omnibus mundi divitiis præstantiam ; in quem ferè sensum Judæis prædicit Isaias 61, 6 : *Fortitudinem gentium comedetis, et in gloriâ earum superbietis* ; et cap. 60, 15. Hierosolymæ spondet : *Ponam te superbiam seculorum.* Hæc enim omnia designant tantummodò, Deum gloriâ et divitiis cumulaturum Israelem et Hierosolymam. Hic Salomon spem facit sapientibus fore ut augeantur divitiis et justitiâ, quæ rarissima sunt, nec simul diù perseverant, nisi sapientia et virtus dominentur, et contineant in ordine divitias, quæ naturâ suâ infestissimæ sunt virtutum moralium et optimæ disciplinæ hostes. (Calmet.)

(3) Quæ plerùmque inter se dissident, partis quâcumque divitiis, unde *opes superbæ* ; in Hebr. duraturæ, stabiles : quod justitia præstat. (Bossuet.)

giferam, quæ quotidiano labore et pœnitentiâ, quasi culturâ et stercoratione indiget. Sequitur :

VERS. 20, 21. — IN VIIS JUSTITIÆ AMBULABO, IN MEDIO SEMITARUM JUDICII, UT DITEM DILIGENTES ME, ET THESAUROS EORUM REPLEAM. Hebr. : *Ut in hæreditatem*, vel *jure hæreditario accipere faciam amatores meos esse, quod est*, vel *essentiam et thesauros eorum implebo*. Inter justitiam et judicium sic distinguunt Hebræi, ut illâ in genere et simpliciter intelligatur omnis probitas; judicium verò referatur ad æquitatem, quæ est inter virum et proximum suum. Quod ad sensum spectat horum versuum, à superioribus pendet; priùs enim de divitiis et gloriâ facta est mentio, ad quas justitiâ et æquitate pervenire in hoc mundo facilè non est. Ferè enim qui avarè et immodicè congerunt opes, aliorum damno ditescunt; sed longè alia ratio est opum, honoris, fructuum et annonæ, quæ bona suis largitur sapientia, quæ in viis justitiæ ambulat, et suos ambulare faciet, ut primò rectè sibi privatim vivant, deinde in medio semitarum judicii quod ad alios spectat. *In medio*, inquam, neque favore ad dexteram, neque odio ad sinistram declinantes. Primam clausulam ad vitam contemplativam referunt etiam Hebræi, secundam verò ad activam. *Ut ditem diligentes me*; vel, *ut hæreditatem conferam amicis meis esse, essentiam*, vel *id quod est*, יש, Hebraicè *quod verè est*, non fallaces divitias quæ pluribus modis pereunt, sed solidas, veras et perennes, quas in cœlis recondunt sapientes, copiosè eleemosynis in pauperes, et beneficiis in omnes collocatis.

VERS. 22-31. — DOMINUS POSSEDIT ME, IN INITIO VIARUM SUARUM (1), ANTEQUAM QUIDQUAM FACERET A PRINCIPIO. (Hebr. : *Ante opera sua ex tunc.*) AB ÆTERNO ORDINATA SUM, ET EX ANTIQUIS ANTEQUAM TERRA FIERET. (Hebr.: *A seculo contra sum, a principio antequam terra.*) NONDUM ERANT ABYSSI, ET EGO JAM CONCEPTA ERAM, NONDUM FONTES AQUARUM ERUPERANT. (Hebr. : *Cum non essent fontes gravidi*, vel *redundantes aquis.*) NECDUM MONTES GRAVI MOLE CONSTITERANT, ANTE OMNES COLLES EGO PARTURIEBAR. ADHUC TERRAM NON FECERAT, ET FLUMINA, ET CARDINES ORBIS TERRARUM. (Hebr. : *Adhuc non fecerat terram, neque plateas, neque principium glebarum orbis terræ.*) QUANDO PRÆPARABAT CŒLOS, ADERAM, QUANDO CERTA LEGE ET GYRO VALLABAT ABYSSOS. (Hebr. : *Dùm præpararet cœlos, ibi eram, dùm describeret circumferentiam super faciem abyssi.*) QUANDO ÆTHERA FIRMAVIT, SURSUM LIBRABAT FONTES AQUARUM. (Hebr. : *Cùm roboraret nubes sursùm, dùm fortificaret fontes abyssi.*) QUANDO CIRCUMDABAT MARI TERMINUM SUUM, ET LEGEM PONEBAT AQUIS NE TRANSIRENT FINES SUOS, QUANDO APPENDEBAT FUNDAMENTA TERRÆ (1). (Hebr. : *Cum statueret mari terminum suum, ut aquæ non transirent littus suum, fundamenta terræ.*) CUM EO ERAM CUNCTA COMPONENS (2), ET DELECTABAR PER SINGULOS DIES (3), LUDENS CORAM EO OMNI TEMPORE. (Hebr. : *Equidem fui propè eum nutricius, et fui in deliciis quotidiè ridens coram eo omni tempore.*) LUDENS IN ORBE TERRARUM (4), ET DELICIÆ MEÆ ESSE CUM FILIIS HOMINUM (5). (Hebr. : *Ridens*, vel, *faciens ridere, alios, in orbe terrarum, et gaudia vel jucunditates meæ cum filiis hominum.* Hactenùs in hoc capite post exordium, quo ad audiendum provocamur, nihil aliud ferè prosecutus est Sapiens quàm insignes sapientiæ laudes; quas hoc triplici genere colligere licet nempe ut primò intelligamus connumerari illa quæ sapientiæ sunt propria, idque usque ad illum versiculum : *Per me reges regnant*. Deinde ab eo loco : *Per me reges regnant* hujusque, quanta mortalibus conferat beneficia, quàmque sit necessaria omnibus omnium hominum conditionibus, sive privatam, sive publicam geras personam, ostensum est, illius videlicet officia et qualitates describendo, quæ circa substantiam con-

(1) Græcum Aquilæ est ἐκτήσατό με, *possedit*, ut et Symmachi et Theodotionis, respondetque benè Hebræo קנני, et corrigendus ex eo locus Chrysostomi in ambiguis tom. 6. At Chaldæus habet ברא, et Septuaginta ἔκτισε, *creavit*, sensu non malo, si *creare* sumas pro *facere ut appareat*. *Viæ Dei* sunt operationes ipsius. Sensum hujus loci et sequentium non malè exprimas cum Philone de Coloniis : *Verbum primum inter ea quæ genita sunt, quod tanquàm gubernaculum apprehendens gubernator omnium cuncta dirigit, et hoc ipso usus est instrumento cùm mundum finxit, ut res omnes faceret existere sine vitio.* (Grotius.)

Dominus possidebat me à principio viæ suæ, ante opera sua, ante illum tempus; vel *ante momentum illud*, quo cœpit primùm opera sua in lucem emittere. Christus Joan. 5, 17 : *Pater usque nunc operatur, et ego operor.* Ab æterno Pater operatur, ab æterno igitur etiam Filium possidebat, possidemus autem non futura, sed præsentia, quæ reapsè subsistunt; ita subsistebat λόγος ab æterno. Cæterùm Domini via potest extendi, etiam ad immanentes ejus actiones. At *opera ejus* propriè dicuntur, quæ foras prodeunt. Λόγος antecedit omnia Patris opera ad extra, sed coæternus est omnibus operationibus ejus ad intra.

(Jacob. Cappellus.)

Septuaginta : *Dominus creavit me initium viarum suarum in opera sua*, quod Ariani in suum errorem pervertebant. Quanquàm suspicio meî non minima est Septuaginta non scripsisse *creavit me*; sed *possedit me*. Porrò hunc locum multis modis veteres auctores interpretati sunt. Illa autem mihi videtur interpretatio in hunc maximè locum convenire, ut *possedit me*, idem valeat quod *genuit me*, ut Gen. 4 : *Possedi hominem per Deum*, id est, genui. Initium autem viarum ejus vocat initium creaturarum, quæ quasi via et vestigia ejus sunt. Idem enim est, *ab initio viarum suarum*, et quod statim sequitur, *antequàm quidquam faceret*. Rursùs idem est *antequàm quidquam faceret*, ac si diceret, *ab æterno*, ut statim adjungit. Sicut Joan. 1, 1 : *In principio erat verbum*, id est, *ab omni æternitate*. Et D. Paulus Colos. 1, 15, vocat primogenitum omnis creaturæ, id est, genitum ante omnem creaturam, hoc est, ab æterno. (Maldonatus.)

(1) Statuebat, collocabat, quasi utrinque librabat, ut firma consisterent. (Bossuet.)

(2) Quod alii vertunt, alens, nutriens; sive fovens, regens instar pædagogi. Septuaginta, aptans.

(Bossuet.)

(3) *Delectabar* : videbat enim *Deus cuncta quæ fecerat, et erant valdè bona*. Gen. 1, 13. *Per singulos dies*, neque enim tantùm summâ ipsâ operis delectatus; sed per singulos dies videbat quod fecerat, quòd esset bonum. Gen. 1, 4, 10, etc. (Bossuet.)

(4) Facilitatem, varietatem, jucunditatem designat operis.

(5) Sic Baruch. 3, 38 : *Post hæc in terris visus est, et cum hominibus conversatus est.* (Bossuet.)

sistunt, tanquàm ornamenta quibus videatur hominibus maximè commendari. Nunc tandem quoniam antiquitas res commendat, et dignitates auget, res præterea gestæ olim cum laude commendant eum qui præclarè egit; opera denique affabrè facta celebritatem conferunt opifici. Hoc tertio loco ab æternitate sapientiam laudat, et ab operibus quibus innotuit sapientia, non amicis solùm, sed omnibus, quotquot unà cum oculis animum ad cœlum levare volunt; hi, inquàm, nolentes volentes coguntur sapientiæ divinæ agnoscere majestatem et potentiam; quæ, ut ipsa testatur, *à Deo possessa fuit in principio viæ suæ*, hoc est, operationis suæ internæ et ineffabilis, quâ filius à patre generatur, verbum à mente, secundùm quod scribitur: *Et Verbum erat apud Deum*, Joan. 1, tanquàm *principium*, sive *primitiæ, viæ suæ* (ut in Hebræo legitur, per quam vel ipsa ad creaturas descenderet pro infinitâ bonitate suâ, vel per quam nobis ad Deum pateret aditus. Nam nemo ascendit in cœlum, nisi per eum qui descendit de cœlo, Joan. 3. Hoc, inquam, *viarum suarum principium possedit* Deus pater, sive *acquisivit* (verbum enim Hebræum קנה utrumque significat) æternâ generatione. *Antequàm quidquam faceret à principio*, vel *ex tunc*, ante opera sua quæcunque ad extra, ut theologorum utamur verbo. *Ab æterno ordinata sum;* à seculo, vel ante secula, regiam potestatem obtinui, electa sum, sive constituta, et uncta sum in reginam et dominatricem, oleo lætitiæ, Psal. 45; ut æqualem cum Deo Patre majestatem et auctoritatem intelligas: *Pater et ego unum sumus*, Joan. 16. Observandum est hoc in loco scribi illud verbum Hebræum נסכתי, quod secundo Psalmo scriptum (sed hic patientis voce, illic verò agentis legitur) à Septuaginta vertitur: *Constitutus sum rex ab eo;* à D. Hieronymo ibidem vertitur: *Ego ordinavi regem meum*: hoc in loco creationem rerum narrans, nihil absque sapientiâ factum indicat, ut non solùm æternitate suâ antiquiorem quâvis creaturâ, sed etiam creaturarum opificem sapientiam intelligas. Nec est quòd quisquam Judaico more hæreat in verbis aliquot, quæ à creaturis ad Creatorem transferuntur, videlicet cùm *concepta* aut *formata* dicitur divina sapientia; sed morem Scripturarum observet, quæ verbis humanis, hoc est, quæ ab hominibus intelligi possunt, res sublimes et cœlestes omnemque humanum intellectum superantes, conatur explicare. Cæterùm Judæorum errorem et Arianorum de Filio Dei satis alioqui redarguit Sapiens, dicendo: *Ante opera sua in principio possedit me Dominum*, ne de quâcumque creaturâ, quæ opera Dei sunt, et non ante opera, sermonem esse putares. Quod etiam in verbo נסכתי *principatum obtinui*, vel *uncta sum*, intelligitur, cùm divina sapientia se non temporis successione adolevisse, aut palatim ad perfectionem pervenisse, sed statim ab initio principatum et summam auctoritatem tenuisse: *A seculo*, inquit, *ordinata sum in principem.* Porrò in commemorandis operibus creationis, quibus omnibus longè antiquior fuit divina sapientia, hunc ordinem observare licet. Primò infima connumerat elementa, atque sensim ad superiora et cœlestia corpora ascendit. *Antequàm terra fieret.* Et *terram* intelligimus, ut ibi: *In principio creavit Deus cœlum et terram*, Gen. 1, pro materiâ omnium elementorum. *Nondùm erant abyssi, et ego jam concepta eram.* Hebr.: *Cùm non essent abyssi, ego formata fui, et cùm non essent fontes gravidi*, abundantes, aut scaturientes *aquis;* quibus verbis omnem aquæ naturam, sive stagnantem, sive decurrentem, expressit. Hieronymus *Nondùm fontes aquarum, eruperant.* Sequitur: *Prius quàm montes fuissent fixi, et colles* (qui ob stabilitaten in reliquam terram radices egisse videntur), *nata sum.* Sic optimè vertitur hoc verbum חוללתי quod *parere* significat, et est ex eorum verborum classe quæ actionem et passionem significant. Hieronymus: *Ante omnes colles ego parturiebar.* Sequitur: *Adhuc terram non fecerat, et flumina, et cardines orbis terrarum.* Hebræum, ut nos vertimus, *non fecerat terram et plateas.* Quidam urbes intelligunt, sed meliùs loca aperta et spatiosa significantur, et vastum aeris elementum, quod reverà latum et spatiosum videbitur, si ad aquæ et terræ angustias conferatur. Et hanc potissimùm interpretationem sequimur, quòd apud Moysen in creatione mundi nulla fiat urbium aut platearum memoria. Alioqui per חוצות *plateas*, terram habitabilem et plateis idoneam licet intelligere. Et quod sequitur, *et cardines orbis terræ.* Hebr.: *Caput* (vel *initium*) *orbis terrarum*, vel *præcipuas terras orbis.* Aben Ezra vertit vocem ראש *caput*, per מראש *ante*, ut sit sensus: Ante terras, vel pulveres orbis, hoc est, aridam. Si verbis istis quartum mundi elementum, ignis videlicet, possit intelligi, juxta Hebræorum commentarios, non satis video. Neque puto necessarium scrupulosiùs hâc de re disserere, sed potiùs Scripturæ scopum esse intuendum, quæ hoc in loco docet divinam sapientiam antiquiorem esse quâvis creaturâ, et non ut illa principium habuisse, aut esse post non esse; imò rerum creationi præfuisse tanquàm omnium auctorem et causam, juxta quem sensum sequitur: *Quando præparabat cœlos aderam*, *quando certâ lege et gyro vallabat abyssos.* Hebr.: *Dùm describeret velut circino circumferentiam super faciem abyssi;* q. d.: Hæc me præsente et opifice sive auctore facta et ordinata sunt. Hæc rerum pulcherrima descriptio nonnisi à sapientiâ divinâ est, non ab æterno sine origine, ut philosophi putant, sed ordine mirabili sunt Dei providentiâ digestâ. Energiam quamdam subindicat verbum הכין *præparavit, fecit*, vel *curavit præparari*, actionem in alium transferens; hoc est: Per me, quæ aderam, inquit Sapientia, præparavit, mihi delegavit Deus Pater munus præparandi et ornandi cœlos sideribus: *Pater enim, amat filium, et omnia dedit in manu ejus*, Joan. 3. Porrò cùm describeret circumferentiam superiùs in superficie abyssi, mundum hunc inferiorem, qui ex elementis et rebus obnoxiis corruptioni et generationi successivæ, *abyssum* vocat, qui veluti centrum ad circumferentiam se habet. חוג vel *circinus* est, quo describitur circulus (quamvis grammatici מחוגה *circinum* vocant), vel *circumferentia veluti circino descripta* (Hieronymus, *gyro vallabat*), per quam corpora cœlestia,

in quibus nulla hactenus fit mutatio, stabilita dicuntur. Hebræi ad cœlum angelorum referunt, quod illis est tertius mundus. Nam apud Judæos infimus mundus est elementorum, secundus corporum cœlestium et stellarum, tertius angelorum; ad quam opinionem allusisse videtur Paulus Apostolus, cùm dicat se ad tertium cœlum fuisse raptum, 2 Cor. 11. Nempe inter choros angelorum. Et tunc erit sensus: Dùm roboraret cœlos desuper, et fortificaret fontes abyssi, scilicet deorsùm, ut perennes videlicet scaturigines effunderent. Nisi mavis ad aquas quæ super cœlos sunt referre: quod Hieronymus videtur intellexisse, vertens, *librabat fontes aquarum*, ut sit historicus et simplex sensus hujus loci, non alius quàm aquarum descriptio diversarum, quæ mirabili artificio per sapientiam divinam sunt dispositæ et præparatæ, non in unâ collectione aquarum quod mare vocamus, et reliquis fluminibus, sed mirabili quoque potentiâ in in nubibus sursùm consolidatæ, quæ *fontes abyssi*, h. e., omnium aquarum, dici possunt: ex nubibus enim, quæ nullâ humanâ sed Dei duntaxat potentiâ sursùm in aere pendent, hæc inferiorum aquarum abyssus veluti ex fontibus aquas recipit: Atqui huic expositioni quadrant quæ sequuntur: *Quando circumdabat mari terminum suum, et legem ponebat aquis ne transirent fines suos.* Cum poneret mari statutum suum aut terminum, ne aquæ littora egrederentur, et describeret fundamenta terræ, vel stabiliret, Hier., *appenderet;* neque enim perseverare poterat immobilis tam gravis natura, nisi collocatis fundamentis et stabilitis. Omnia hæc quæ de terrâ et aquis bis poni videntur, sic sunt accipienda ut primo de creatione, secundò de dispensatione et conservatione creaturarum fiat sermo. Quæ omnia à Patre per Filium fiunt: *Pater meus usque modò operatur et ego operor*, Joan. 5, conservando videlicet, et dispensando quæ condita sunt in principio; id quod non minoris potentiæ videtur et bonitatis quodammodò majoris, ut sequitur: *Cum eo eram cuncta componens*, Hebr.: *Et fui propè eum nutricius;* cujus hic sensus est, juxta quosdam ex Hebræis: Quemadmodùm solent proceres procreatis liberis, nutriciis et præceptoribus tradere ut educentur et instruantur, haud aliter productis Dei potentiâ rebus et ex nihilo creatis, non possunt ad finem destinatum pertingere, nisi à divinâ sapientiâ moderatè gubernentur; non potest, inquam, præsertim rationalis creatura sibi relicta, cujus unicæ curam accepit divina sapientia, non solùm in fine seculorum ex virgine nata, sed sub lege et ante legem crebris visionibus et umbris patribus apparens, ut Evangelium testatur, Joan. 8: *Abraham vidit diem meum;* et alibi: *Moyses scripsit de me*, Joan. 5. Non igitur Ecclesiæ solùm, sed prioris populi pastor et nutricius, sive alumnus fuit Dei sapientia, subindè rebelles castigans eorum mores, juxta illud Isa. 63: *Sed in omni tribulatione eorum non est tribulatus, et angelus faciei ejus salvavit eos in dilectione suâ et in indulgentiâ suâ; ipse redemit eos*, et quæ sequuntur. Quod dicit *apud eum*, vel *propè eum*, significat non aliter sapientiam Dei gubernare, quàm ipsius Patris fuerit voluntas. *Et delectabar per singulos dies;* vel, *fui in deliciis.* Ego Sapientia, quæ per os Salomonis familiarius loqui cum hominibus incipio, apud Patrem fui ab æterno in delectationibus more charissimi filii, cujus amplexibus mirificè delectatur pater. *Fui semper ridens*, vel ludens cum eo, ut quocum nunquàm succenset pater, sed semper clarificat, inquiens, Joan. 7: *Omnia mea tua sunt;* quâ, quæ possit cogitari major lætitia, majoresque deliciæ? Hæc Sapientiæ divinitatem manifestissimè ostendunt, quantùmvis reclamante populo duræ cervicis, nempe Judaico, quorum tamen aliqui fatentur delicias hoc in loco repræsentare dulcedinem et lætitiam illam, quam in sui ipsius apprehensione capit Deus benedictus, et quasi dicat, inquiunt commentarii Hebræorum, quòd Sapientia sit eadem in semetipsâ cum Deo benedicto. Quamvis quod sequitur: *Ludens in orbe terrarum*, ad utramvis naturam in Christo referri possit, tamen apertiùs ad naturam humanam quam ex homine accepit, cujus clementiam admiratus David, et obstupescens, inquit: *Quid est homo quòd memor es ejus, aut filius hominis*, etc., Psal. 8. Summæ delectationi fuit sapientiæ divinæ versari cum filiis hominum, et impertiri illis cœlestes delicias et gaudia, quibus ab æterno fruitur cum Patre. Ex his infert sapientiam esse necessariam filiis hominum ad veram felicitatem assequendam, et necessarium vicissim amare sapientiam, illius inprimis studiosos esse, per quam solam Dei consequimur amorem, et æterna supplicia evitare poterimus, juxta ea quæ sequuntur.

VERS. 32-36.— NUNC ERGO, FILII, AUDITE ME: BEATI QUI CUSTODIUNT VIAS MEAS; AUDITE DISCIPLINAM, ET ESTOTE SAPIENTES, ET NOLITE ABJICERE EAM (1). BEATUS HOMO QUI AUDIT ME, ET QUI VIGILAT AD FORES MEAS QUOTIDIE, ET OBSERVAT AD POSTES OSTII MEI. QUI ME INVENERIT INVENIET VITAM, ET HAURIET SALUTEM A DOMINO (2): QUI AUTEM IN ME PECCAVERIT LÆDET ANIMAM SUAM. Hebr.: *Audite correptionem*, vel *disciplinam, et eritis sapientes, non habebitis supplicium. Nam qui me invenit, invenit vitam suam, et educet voluntatem à Do-*

(1) Pro *abjicere* Hebr. est תפרעו *tiphrau*, quod Septuaginta vertunt μὴ ἀποφραχθῆτε, id est, *ne obstruamini*, vel *ne obturemini*; Chald., *ne conculcetis eam*; Syrus, *ne erretis*; Vatabl., *ne sitis ignari*; Pagnin., *ne postponatis eam*; alii, *ne feriamini*, id est, nolite ferias et otium agere, sed studete et laborate, ac labore et sudore parate vobis sapientiam, partamque conservate, augete et promovete. Quare τὸ *ne feriamini* non significat, *ne percutiamini, ne pœnas detis*, à verbo *ferio* et *ferire*, sed à *ferior, feriari*; idem est quod *ne otiemini* ne pigri et remissi sitis, ut ob laboris diutini tædium sapientiæ studium abjiciatis. Hoc enim significat Hebr. פרע *para*, et Septuaginta vertentes, *ne obstruamini*; q. d.: Ne pigritiæ et acediæ torpore ac sopore aures animumque obstruatis, ut nullum detis aditum audiendæ et percipiendæ sapientiæ. Sic enim indociles et incapaces omnis disciplinæ in vestrâ insipientiâ, et concupiscentiis, ac vitiis indormietis et immoriemini. Notat juvenes effrænes, qui suis cupiditatibus addicti obturant aures, ne audiant monita et correptiones parentum, magistrorum, concionatorum, ut suis voluptatibus liberè et pro libitu fruantur. (Corn. à Lap.)

(2) Pro quo Septuaginta habent celebratissimum illud; et paratur voluntas à Domino. (Bossuet.)

mino; et qui peccat in me, facit injuriam animæ suæ; qui me oderunt, diligunt mortem. Frequens in ore Sapientiæ nomen *filii*, nomen charitatis, ut quæ malit amore provocare quàm pœnis terrere. Et hoc versiculo 34, idem ferè dicit quod Christus Luc. 11: *Beati qui audiunt verbum Dei, et custodiunt illud. Audite disciplinam et estote sapientes.* Inter vias sapientiæ vel prima est, disciplinam accipere, mores corrigere, virtutum studia amplecti, et non illotis, quod aiunt, pedibus velle sapientiam possidere: *Non enim intrabit in animam malevolam, neque habitabit in corpore subdito peccatis*, Eccles. 1. *Et eritis sapientes.* Verti potest imperativus pro futuro, quamvis sensus eòdem redeat; nempe disciplinam accipere, mores castigare, esse magnam partem sapientiæ humanæ; q. d.: Idem est inculpatè vivere et sapere. *Audite disciplinam.* Obedite, filii, his qui vos castigant et sapite; hâc ratione ostendes te sapere. Quod sequitur: *Nolite abjicere eam*, in Hebræo אל תפרעו ambiguum sensum habet, propter multiplicem hujus verbi significationem: significat enim *irritare, abjicere, pœnitere, vindicare, solvere*; in quo sensu, nempe *solvendi*, posse accipi hoc in loco à quibusdam putatur; q. d.: Audite correptionem meam, et sapietis, vel sapientes eritis, gratis et absque pretio, nihil solvetis. Pronomen, *eam*, in Hebræo non legitur. Aliter: *Accipite disciplinam*, h. e., corrigite mores, et non luetis pœnas. Ut cum illo Pauli conveniat: *Si nosmetipsos dijudicaremus, non utique judicaremur*, 1 Cor. 11. Mihi verò germanus hujus loci, et qui maximè quadrat, sensus videtur, si pro *impedire* accipiatur verbum Hebr. פרע, ut sit sensus: Audite disciplinam, et estote sapientes, et nolite frustrare vel impedire, scilicet disciplinam meam: irrita enim est disciplina patris, si filius non corrigatur. Atqui hic est primus gradus ad sapientiam, castigatio morum. Præter integritatem vitæ, magno studio et industriâ opus est, si volumus sapientiam invenire. *Quærite*, inquit, *et invenietis, pulsate, et aperietur vobis*, Lucæ 11. Quid enim aliud est *pulsare*, quàm vigilare ad fores sapientiæ, et observare ad portas, quàm in Ecclesiâ Dei, cui datæ sunt claves regni cœlorum (contra quam portæ inferi non prævalebunt), crebris precibus, vigiliis et jejuniis insistere, et cæteris piis operibus, quibus Christus invenitur? Cæterùm ne quis tantis laboribus deterritus recuset et spernat sapientiam, amplissima præmia pollicetur: *Qui me invenerit, inveniet vitam.* Mollescunt et levia videntur quantùmvis gravia, magnis propositis muneribus. Non maxima suis amicis pollicetur præmia, sed hostibus extrema supplicia comminatur, inquiens: *Beatus homo qui audit me*, et usqueadeò meì studiosus fuerit, ut quotidiè vigilet ad fores meas. Aliter, *vigilare ad fores*, et *observare ad postes ostiorum*, metaphoricè dixit, pro eo quod est totum pendere à sapientiâ, in eâ totam spem collocare, assiduè opem illius implorare, et tanquàm optimo patrono sese dedere. Alioqui *portæ* et *fores Sapientiæ*, sunt doctores sacri, qui Scripturas aperiunt: *Postes portarum* Scripturas ipsas, aut Apostolos et Evangelistas intelligimus, qui reliquos sustentant, et quibus adhærent quotquot januam regni cœlestis intrare volunt; qui ad hos postes et januas vigilant, et observant, et quærunt sapientiam in Ecclesiâ Dei, non in conventiculis hæreticorum. Qui quærunt Scripturarum intelligentiam à doctoribus sacris, quos tanquàm columnas habet Ecclesia, suo instituto frustrari non poterunt. *Quicquid petieritis Patrem nomine meo, accipietis*, inquit Joan. 13. Sequitur: *Hauriet salutem à Domino*, Hebr.: *Educet voluntatem* vel *benevolentiam, à Domino*; h. e., à Domino impetrabit quod petit, et suæ voluntatis erit compos; vel *voluntas* ac *benevolentia* refertur ad Dominum, sed sensus eòdem redit; q. d.: Erit gratus Domino, et illius gratiâ munitus, ne quam semel est assecutus vitam, denuò perdat. Non solùm vitam inveniet, sed benevolentiam à Domino educens, nullius rei indigus erit. Quid enim aliud quærimus pauperes, quàm regi innotescere, quàm illius favore et benevolentiâ beari? Cæterùm ut nihil est felicius amicis sapientiæ, ita nihil est miserius illius inimicis. Nam quemadmodùm amicis largitur vitam, ita si qui odio prosequuntur vel spernunt sapientiam, nihil aliud quàm se diligere mortem ostendunt. Odio autem habent non solùm Judæi infideles, de quibus scribitur: *Nunc autem et viderunt et oderunt, et me et Patrem meum*, Joan. 15, sed etiam qui *malè agit, odit lucem.* Denique falsorum dogmatum auctor veritatem spernit et odit, quæ Dei sapientia est, dicente eâdem: *Ego sum via, veritas et vita:* quam in Christo et in Evangelio invenerunt omnes sancti, de quibus scribitur: *Vos amici mei estis.*

CAPUT IX.

1. Sapientia ædificavit sibi domum; excidit columnas septem:

2. Immolavit victimas suas; miscuit vinum, et proposuit mensam suam;

3. Misit ancillas suas ut vocarent, ad arcem et ad mœnia civitatis:

4. Si quis est parvulus, veniat ad me. Et insipientibus locuta est:

5. Venite, comedite panem meum, et bibite vinum quod miscui vobis.

6. Relinquite infantiam, et vivite; et ambulate per vias prudentiæ.

7. Qui erudit derisorem, ipse injuriam sibi facit; et qui arguit impium, sibi maculam generat.

CHAPITRE IX.

1. La sagesse s'est bâti une maison, elle a taillé sept colonnes:

2. Elle a immolé ses victimes; elle a préparé le vin, et disposé sa table;

3. Elle a envoyé ses servantes, pour appeler les conviés à la forteresse et aux murailles de la ville.

4. Quiconque est simple, qu'il vienne à moi. Et elle a dit aux insensés:

5. Venez, mangez le pain que je vous donne, et buvez le vin que je vous ai préparé.

6. Quittez l'enfance, et vivez, et marchez par les voies de la prudence.

7. Celui qui instruit le moqueur, se fait injure; et celui qui reprend l'impie, se déshonore lui-même.

8. Noli arguere derisorem, ne oderit te; argue sapientem, et diliget te.

9. Da sapienti occasionem, et addetur ei sapientia; doce justum, et festinabit accipere.

10. Principium sapientiæ timor Domini; et scientia sanctorum prudentia.

11. Per me enim multiplicabuntur dies tui, et addentur tibi anni vitæ.

12. Si sapiens fueris, tibimetipsi eris; si autem illusor, solus portabis malum.

13. Mulier stulta et clamosa, plenaque illecebris, et nihil omninò sciens.

14. Sedit in foribus domûs suæ super sellam in excelso urbis loco.

15. Ut vocaret transeuntes per viam, et pergentes itinere suo;

16. Qui est parvulus declinet ad me. Et vecordi locuta est.

17. Aquæ furtivæ dulciores sunt, et panis absconditus suavior.

18. Et ignoravit quòd ibi sint gigantes, et in profundis inferni convivæ ejus.

8. Ne reprenez point le moqueur, de peur qu'il ne vous haïsse; reprenez le sage, et il vous aimera.

9. Donnez au sage une occasion d'apprendre, et il deviendra encore plus sage; enseignez le juste, et il recevra l'instruction avec empressement.

10. La crainte du Seigneur est le principe de la sagesse, et la science des saints est la vraie prudence.

11. Car c'est moi qui augmenterai le nombre de vos jours, et qui ajouterai de nouvelles années à votre vie:

12. Si vous êtes sage, vous le serez pour vous-même, et si vous êtes un moqueur, vous en porterez la peine vous seul;

13. La femme insensée et querelleuse, pleine d'attraits, et qui ne sait rien du tout,

14. S'est assise à la porte de sa maison, sur un siége, en un lieu élevé de la ville,

15. Pour appeler ceux qui passaient et qui allaient leur chemin:

16. Que celui qui est simple se détourne et s'en vienne à moi. Et elle a dit à l'insensé:

17. Les eaux dérobées sont plus douces, et le pain pris en cachette est plus agréable.

18. Mais il ignore que les géants sont avec elle; et que ceux qui mangent à sa table, sont dans le plus profond de l'enfer.

COMMENTARIUM.

VERS. 1, 2, 3. — SAPIENTIA (1) ÆDIFICAVIT SIBI DOMUM, EXCIDIT COLUMNAS SEPTEM, IMMOLAVIT VICTIMA

(1) *Sapientia* (ita enim in singulari reddendus est pluralis qui *excellentiæ* dicitur) *ædificavit domum suam.* « Sapientiæ sedes ut publica, ornata, ampla et aperta « describitur, non decet disciplinam salutarem obscu« ro atque ignobili loco delitescere, vel angustâ arc« tari scholâ, quæ non sit capax discipulorum plurimo« rum. » Doederlein. *Excidit columnas ejus septem*, quod ad palatii tum firmitatem, tum ornatum pertinet. *Septem* columnas cur commemoret, operosè disquisiverunt superioris ævi interpretes, justo in talibus argutiores. Jarchi ad mundi creationem refert, septem columnas de septem diebus, quibus creatus est, accipiens. Aben Ezra septem artes liberales, super quas tanquàm columnas domum suam collocârit et stabilierit Sapientia intelligit. Grotius illis septem sensus, præter quinque videlicet, quos vulgò numerant, duos alios, vocem et memoriam, alii septem Spiritûs sancti dona intelligunt. Verùm rectè jam monuit Gejerus, supervacaneum esse, omnes hujus allegoriæ excutere velle minutias, cur, v. g., septem, et non novem vel decem memorentur columnæ, quid eædem designent, quid puellæ emissæ, rel. « nam, uti scitè « monet *Camero* in Myroth. ad Matth. 13, 29, in para« bolis et allegoriis non omnia habent significationem; « sicut in pictis tabellis persona tantùm ad vivum so« let sisti, regiones verò, vel cæteri personam hanc « ambientes ornatus non ad vivum, sed pro arbitrio « pictoris apponuntur. » *Septenarius* non modò Hebræis, verùm et Arabibus et Persis perfectionis et plenitudinis est numerus, et quodam modo mysticus et sanctus. Ita septem planetas, septem metalla, septem climata, septem mundi miranda, septem maria, septem cœlos, septem thesauros celebres illi commemorant, de quibus dedit plura De Hammer *Encyclopæd.* *Excidit*, è lapidibus cæsis paravit, ut 1 Chron. 22, 2, *columnas suas*, id est, domûs suæ, *juxta angulum ejus*, id est, angulum domûs ejus. Græcus Alexandrinus et Vulgatus suffixum non expresserunt. Sed rectè Græcus Venetus: *Excidit columnas suas septem.*

(Rosenmuller.)

Hæc referri possunt ad sapientiam creatam, vel etiam increatam, id est, Filium Dei, qui est sapientia Patris. Si ad sapientiam creatam referantur hæc verba, dicta erunt per prosopopœiam, non allegoriam quamdam, ut per hanc sententiam non aliud significetur, quàm ipsius sapientiæ magnificentia, firmitas, decor et ornamentum; sicut et sequentibus verbis, cùm dicitur: *Immolavit victimas, miscuit vinum, proposuit mensam*, significatur ejusdem sapientiæ gravissima et jucundissima possessio, ut meritò quilibet, sive magnificentiam quærat et ornatum, sive delicias et castam voluptatem, pro sapientiâ comparandâ laborare debeat.

Non est tamen dubitandum quin hæc etiam pertineant ad sapientiam increatam, id est, Filium Dei. Sic enim ait S. Ignatius in Epist. ad Smyrnenses: « Verbum habitavit in carne. Sapientia enim ædifica« vit sibi domum, » etc. Et tunc sensus est: Sapientia, id est, Filius Dei, ædificavit sibi domum, ipsam ecclesiam; quam quidem ædificavit verbo et exemplo, cùm in terris versaretur. Et eam ita firmavit gratiæ suæ promissione, ut portæ inferi nunquàm adversùs eam sint prævaliture. Porrò columnæ septem, vel universitatem significant pastorum atque doctorum, quibus Ecclesia nititur (quales maxime Apostoli et prophetæ) vel septem Spiritûs sancti dona, quibus Ecclesia perpetuò stabilietur. (Estius.)

Ut sapientia capite superiori ad suam doctrinam audiendam invitavit alumnos suos, ita nunc iisdem convivium instruens describitur. (Menochius.)

Sapientia divina *ædificavit* et ipsa *sibi domum* in terris, puta Ecclesiam, ab initio orbis usque ad finem duraturam. Ita S. Augustinus et alii Patres. S. Bernardus allegoricè id exponit de B. Virgine Deiparâ; tropologicè, de animâ hominis justi. Nota. Quam hìc vocat *domum*, propter charitatem et unionem incolarum, mox vers. 3 vocat *civitatem* propter amplitudinem, et *arcem* propter munitionem et altitudinem, seu perfectionem quam continet et docet et donat.

Excidit columnas septem id est multas. Porrò hæ *columnæ* sunt partim prophetæ, Apostoli, doctores et pastores Ecclesiæ; partim septem sacramenta, septem dona Spiritûs sancti, ut ait Beda; vel, ut Bernardus, tres virtutes theologicæ cum quatuor cardinalibus: vel denique, ut auctor Imperfecti, omnes virtutes. Porrò alludit hìc Salomon ad ædificationem templi materialis, et domûs regiæ à se constructæ, 3 Reg. 6 et

SUAS (1), MISCUIT VINUM (2), ET PROPOSUIT MENSAM SUAM (3). MISIT ANCILLAS SUAS UT VOCARENT AD ARCEM, ET AD MOENIA CIVITATIS. Hebr. : *Sapientia ædificavit domum suam, excidit columnas ejus septem. Mactavit victimam suam, miscuit vinum suum, etiam instruxit mensam suam. Mittit puellas suas, vocat ad eminentiora et excelsiora urbis loca.* Ad laudem sapientiæ spectant etiam quæ in hoc capite traduntur, in quo ea potissimùm recitat Salomon quæ circa dispensationem Ecclesiæ, in fine seculorum à Sapientiâ gesta sunt, quotidièque geruntur. Et ut in superiore capite continentur ea quæ de creatione mundi tradita creduntur, sic in hoc quæ ad restaurationem spectant. Ante omnia Hebraismus est observandus, qui talis est : *Sapientiæ* (numero multitudinis) *ædificavit domum suam*, quem Hebræi suo more sic exponunt : Unaquæque ex sapientiis ædificavit. Nos hanc loquendi formam ad personarum pluralitatem in divinis, et unitatem substantiæ referre possumus ; vel unam sapientiam intelligimus, quæ multiplicem in se complectatur. Imò in quo sunt, ut inquit Paulus, *omnes thesauri sapientiæ et scientiæ absconditi*, Coloss. 2 ; Sapientiæ creatæ et increatæ, naturalis et supernaturalis, legis et prophetarum. In Christo enim duas naturas in unitate suppositi confitemur. Hæc ergo *sapientia* una et multiplex, *ædificavit domum*, h. e., Ecclesiam, et templum suum in cordibus credentium, juxta ea quæ scribit Paulus : *Templum Dei sanctum est, quod estis vos*, 1 Corinth. 3; et alibi : *Ut scias quomodò oporteat te in domo Dei conversari, quæ est Ecclesia Dei vivi*, 1 Tim. 3. *Excidit columnas septem.* Septenarius numerus, juxta nostros, ad septem dona Spiritûs S., quibus corda fidelium sustentantur, vel ad septem Ecclesiæ Sacramenta optimè refertur ; alioqui pro magno et incerto numero septenarius in Scripturis ponitur. Et per *columnas excisas*, non solùm prophetarum, in quibus *dolare* se dicit Deus, Oseæ 6, intelliguntur oracula. Sed Apostoli quoque et martyres, quorum testimonio et fide, quasi columnis quibusdam, infirmorum in Ecclesiâ fides sustentatur ac corroboratur. Imò quid aliud sunt doctores in Ecclesiâ, qui sacris concionibus populum in fide et virtutum ædificatione instruunt, quàm columnæ quibus indocta plebs innititur? Has septem, hoc est, plurimas, columnas olim excidit Sapientia, ne Ecclesia quæ est domus Dei, aliquando corruat, contra quam portæ inferi non prævalebunt. Moyses olim constructo tabernaculo, in cujus locum successit Salomonis templum, crebras victimas fieri instituit, quæ *umbram habebant futurorum*, ut inquit Paulus, Hebr. 10 ; templi videlicet à Christo constructi, qui ex suo corpore victimam fieri voluit, et sanguinem sub vini specie et colore ita temperari, ut ex his rebus instructissimam pararet mensam ; non ex corpore suo et sanguine solùm, quemadmodùm exposuimus, sed etiam ex evangelicâ doctrinâ, quam velut novum mustum in utres novos mitti voluit, Matth. 9. Vinum scilicet quod in nuptiis hauriri jussit, Joan. 3, ex aquâ, hoc est, insipidâ et Judaicâ legis intelligentiâ, quo repleti Apostoli inebriari infidelibus Judæis videbantur, Act. 2, qui cùm in hâc mensâ æternæ sapientiæ noluerunt recumbere, sed indignos se judicaverunt æternæ vitæ, Act. 13, ancillas suas misit Sapientia ad altiora civitatis loca, ut dicerent invitatis : Venite, non ad taurorum et agnorum sanguinem et carnes, ut olim, sed ad lautissimam Scripturarum mensam, ad cœlestem panem veri corporis Christi et sanguinis poculum. *Misit ancillas suas ut vocarent ad arcem.* Hebr. : שלחה נער ותיה תקרא, *misit ancillas suas, vocavit* ; vel potiùs, *mittit ancillas suas, et vocat*, in præsenti ; vel denique, *missis ancillis suis, vocat*. Cujus sensus est, vel quòd ipsa sapientia vocavit unà cum ancillis suis, vel quòd unaquæque ex ancillis vocavit. Frequens enim Hebraismus est, dissonantia nominandi casûs cum verbo, per quem vel loquendi compendium habet Scriptura, vel pleniorem sensum. Pleniùs enim dicitur, misit puellas ut unaquæque ex illis vocaret, quàm si diceret, misit puellas ad vocandum. Compendium sermonis, si cùm dicat, misit puellas vocare, intelligi possit, etiam ipsam sapientiam unà cum illis vocâsse, sicut in Hebræo habetur : *Misit puellas suas, vocavit*, scilicet unà cum illis. Hæc adjecimus, ut intelligat prudens lector longè aliud esse Scripturas in suâ quàm in alienâ linguâ legere. Quod ad sensum loci spectat, nihil humile sonat, sed verè propheticum et evangelicum de Christo et ejus Ecclesiâ sensum habet ; ut scribitur Isa. 40 : *Super montem excelsum ascende tu qui evangelizas Sion, eleva in altum vocem tuam qui evangelizas Jerusalem.* Non enim viros bellicosos ut urbes subvertant mittit Sapientia, sed tales qui ob innocentiam, puritatem et sedulitatem, ancillis sive puellis possint comparari, nempe simplices verbi præcones, et ab omni fraude alienos, ut alio loco, inquit, Isa. 52 : *Quàm pulchri pedes evangelizantium bona ! Super montes*, ad altiora loca mittuntur ut vocarent omnes gentes ad unitatem catholicæ fidei, ad ardua speranda tanquàm à terrenis ad cœlestia revocantes, quod Christus subindicans ascendit in montem concionem habiturus, Matth. 5, ut sequitur :

VERS. 16. — SI QUIS EST PARVULUS, VENIAT AD ME, ET INSIPIENTIBUS LOCUTA EST : VENITE, COMEDITE PANEM

7, quia etiam illæ domus typus erant Ecclesiæ Dei. (Tirinus.)

Sapientia ædificavit sibi domum, corpus humanum.

Excidit columnas septem. Quot erant postes in templo sub gazophylaciis. Intelligit autem quinque sensus, et duos præterea quos addunt alii, vocem et memoriam. (Grotius.)

(1) Plurima bona præparavit hominibus, si uti, nôrint. Hæc sensu eminentiore ad Evangelium optimè referuntur. Matth. 22, 4. (Grotius.)

Id est, seipsum in cruce. Quòd dicitur, *victimæ* in plurali, id est, quia continet virtutem cujuslibet alterius sacrificii. Et hujus victimæ memoriale est sacramentum Eucharistiæ, in quo sub specie panis continetur corpus Christi immolatum, quod est fidelium cibus.

(2) Id est, dedit nobis sanguinem suum : qui conficitur in vino aquâ mixto. (Lyranus.)

(3) In quà eloquia pro cibis apponuntur : ubi etiam Eucharistiæ adumbrat mysterium. (Bossuet.)

MEUM, ET BIBITE VINUM QUOD MISCUI VOBIS. RELINQUITE INFANTIAM, ET VENITE, ET AMBULATE PER VIAS PRUDENTIÆ (1). Hebr. : *Quisquis simplex (imperitus, vel obnoxius deceptionibus) huc divertat, corde destituto dixit : Venite, comedite de pane meo, et bibite de vino quod miscui.* ***Derelinquite, imperiti, et venite, et incedite per viam intelligentiæ.*** *Sinite parvulos venire ad me*, inquit Christus Matth. 19. Et sapientia dirigit sermonem vel inprimis ad parvulos, sive simplices, ut qui maxime sapientiâ indigent, et illius magis sunt capaces. *Abscondisti hæc*, inquit, *à sapientibus et prudentibus, et revelâsti ea parvulis*, Luc. 10. Unicuique ex his clamando dixit Sapientia, per os ancillarum : *Veniat ad me*; vel, ut in Hebræo habetur, declinate hùc ad sapientiæ ædes, magnificas quidem illas, septem columnis innixas, ad Ecclesiam Dei, *columnam et firmamentum veritatis*, 1 Tim. 3. Hùc, inquam, deflectat oportet, quicumque panis evangelici et musti spiritualis velit esse particeps. Ad mensam quam paravit Sapientia, vocamini : non sibi, sed vobis, ô parvuli, panem proposuit, vobis vinum temperavit, *venite, comedite de pane meo* (legunt Hebræi) qui confortat cor hominis. *Relinquite infantiam, et venite.* Aliter, *relinquite imperiti*, seu vias vestras, et venite manducantes et bibentes de mensâ meâ, *et ambulate per viam intelligentiæ*, ut referatur ad illam clausulam, *insipientibus locuta est.* Observandum est vitam et intelligentiam nobis dari ex hâc mensâ evangelicâ ; priùs enim mortui peccatis, et ignorantiæ tenebris, et verè imperiti, imò stulti, et deceptionibus obnoxii, juxta energiam vocis Hebrææ פתאים. Filii Evæ (quæ usque adeò leviter à serpente decepta fuit) toto cœlo erravimus, *unusquisque in viam suam*, Isaiæ 53. Sed Sapientiæ voce auditâ, ingressique domum Dei, pro morte vitam, pro pomo mortifero cœlestem panem, pro maledictione peccatorum remissionem, et adoptionem filiorum consecuti, sequamur viam intelligentiæ, et *nolite amplius esse insipientes, sed* sapientes et *intelligentes quæ sit voluntas Dei*, Eph. 5.

VERS. 7 9. — QUI ERUDIT DERISOREM IPSE INJURIAM SIBI FACIT : ET QUI ARGUIT IMPIUM, SIBI MACULAM GENERAT (1). NOLI ARGUERE DERISOREM (2), NE ODERIT TE : ARGUE SAPIENTEM ET DILIGET TE. DA SAPIENTI OCCASIONEM, ET ADDETUR EI SAPIENTIA : DOCE JUSTUM, ET FESTINABIT ACCIPERE. Hebr. : *Qui corripit derisorem, accipit sibi ignominiam; et qui reprehendit improbum, maculam ejus.* ***Da sapienti, et sapiens erit adhuc ; doce justum, et addet scientiam.*** Non omnes esse convivas idoneos, neque dignos tantis beneficiis ostendit. Mysteria fidei nostræ derident infideles Judæi, pagani et hæretici, et proindè tanquàm indignos prætereundos censet Sapientia, neque à suis ancillis invitandos, inquiens : *Nolite sanctum dare canibus, neque margaritas porcis*, Matth. 7. Simplices et humiles corde facilè corriguntur, si quid deliquerint; contra derisor, qui *non sapit ea quæ Dei sunt*, Matth. 16, qui sapientiam crucis tanquam stultitiam deridet, qui mendacium ponit spem suam, qui corrigi potest aut castigari cum culpam non agnoscat? Derisor non admittit correptionem neque disciplinam ; imo quisquis eum castigare velit, *accipit ignominiam*, ludibrio videlicet habitus à derisore ; vel, ***ignominiam capit***, cùm pejor evadet is quem corrigere conatur. ***Et qui impium reprehendit, maculam sibi generat.*** Interpres supplevit verbum *generat*, juxta Hebræos subauditur verbum ***accipit***, ut sit sensus idem repetitus aliis verbis. Sic enim legitur: *Qui corripit derisorem, accipit ignominiam, et qui reprehendit impium, maculam illius*, supple ***accepit***. Quasi tutissimum esset nihil commercii habere cum impiis traditis in reprobum sensum. Verùm, cùm pro ambiguitate sermonis Hebraici non satis constet quò referantur pronomina quæ in hoc versiculo habentur, in contrarium sensum accipi potest. Nempe qui castigat derisorem, occasionem illi præbet ut errore cognito capiat sibi ipsi ignominiam, ob id quod derisit et ignominiâ affecit alios. Et qui similiter reprehendit impium, in causâ est ut maculam suam agnoscat impius. Et cùm huic expositioni obstare videatur quod

(1) Quasi diceretur : Relinquite pueriles et infantiles nugas, errores, desideria, concupiscentias, *et vivite*, id est, et sic vivetis vitam humanam et rationalem, sequentes ductum rationis et honestatis, cùm antea more puerorum viveritis vitam animalem, qualem agunt bestiæ rationis expertes, quæ sola phantasiâ et sensu aguntur ; *et ambulate*, id est, sic relinquendo infantiam ambulabitis, *per vias prudentiæ* ; vel *et*, id est, ideircò, *ambulate per vias prudentiæ.* Si enim per vias prudentiæ ambuletis, utique relinquetis infantiam et imprudentiam, ac vitam homine dignam capessetis, quæ vos ducet ad vitam beatam et æternam. Unde Chald. vertit : *Amandate a vobis insipientes vecordiam* Syrus, *stultitiam*) *sive indigentiam intellectus vestri, et vivite* ; Septuag. Complut. : *Relinquite insipientiam et vivetis ; et quærite prudentiam, ut vivatis* ; Romani verò : *Relinquite stultitiam, ut in seculum regnetis, et quærite prudentiam.*

Pro, *ambulate per vias prudentiæ*, Hebr. est, *dirigite in viâ intelligentiæ*, vel *rectam facite viam prudentiæ* hoc est, per viam rectam prudentiæ incedite, ac juxta ejus dictamen opera vestra dirigite. Unde Aquila et Symmachus : *Rectè ite in viâ intelligentiæ* ; Septuag. : *Corrigite scientiam et intelligentiam* ; S. Cyprian. lib. 2 Testim. 2 legit : *Corrigite scientiam et intelligentiam ;* Syrus : *Vias rectas cogitate.* (Corn. à Lap.)

(1) *Celui-là est un moqueur*, dit saint Grégoire, *qui aime plutôt la réputation de la vertu que la vertu même.* Lors donc qu'un homme instruit celui qui est un moqueur en ce sens, il fait *injure* premièrement aux paroles de la vérité, qui sont plus précieuses que les perles et les diamants, selon l'Evangile, en les exposant devant des moqueurs qui s'en jouent, et qui les foulent aux pieds : et secondement, *il se fait injure* à lui-même ; parce que ces personnes s'élèvent contre lui pour le déchirer. Ils devraient recevoir ces instructions comme une grâce, et ils les considèrent au contraire comme une insulte qu'on leur fait, parce qu'ils ont peur qu'elles ne diminuent la fausse réputation qu'ils désirent de s'attirer dans l'esprit des hommes. C'est pourquoi saint Grégoire, après avoir cité cette même parole du Sage, dit de ces personnes : « Au lieu « de déplorer leurs crimes véritables, ils en inventent « de faux contre ceux qui les reprennent, et ce leur « est comme une espèce de consolation dans leurs ac- « tions honteuses dont ils se sentent coupables, de « noircir, par leurs impostures, la réputation de ceux « qui ne méritent que des louanges. » (Sacy.)

(2) Planè impium. *Desperatæ non adhibendam medicinam*, ait Hippocrates. (Grotius.)

scribitur : *Ne reprehendas derisorem*, etc., respondent qui hunc sensum afferunt, hoc non esse cujuslibet, neque quovis tempore aut loco faciendum, sed magnam adhibendam esse moderationem, ne, si intempestiva fiat objurgatio, in rixas et in odium non in castigationem res emergat. Nam alioqui non prohibet Sapientia irrisores esse reprehendendos. Sed ut prior expositio quæ melior est suum habeat locum, juxta circumstantias hujus loci quem tractamus, quo videlicet ancillas misit Sapientia, ut vocarent ad convivium evangelicum, hoc adjicimus. Statim ab initio non erant nimiùm severè castigandi derisores, neque reprehendendi impii, ne ancillæ missæ à Sapientiâ paterentur ab illis quod contextus continet; sed omni mansuetudine et lenitate simplices primò revocandi erant ab erroribus, juxta illud Pauli : *Videte vocationem vestram, non multi sapientes, non multi potentes, sed infirma elegit Deus, ut fortia confundat*, 1 Cor. 3. Quòd si non solùm ad illud tempus quo à sapientiâ Dei, qui Christus est, missi sunt Apostoli, sed ad quodcumque tempus locum referre malis, per *derisorem* pertinacem et deploratæ malitiæ hominem intelligas licet, de quo Paulus : *Hæreticum hominem post unam aut alteram admonitionem devita*, ad Titum 3. *Da sapienti occasionem*. Longè alia est conditio sapientis, qui datâ occasione sapientior evadit. In Hebræo legimus : *Da sapienti*, et subauditur *disciplinam*, seu *correptionem*; q. d. : Nihil inter sapientem et illusorem distinguit meliùs quàm disciplina, quâ hic pejor, ille sapientior efficitur, secundùm illud Evangelii : *Omni habenti dabitur et abundabit*. Lucæ 19. Et alibi : *Qui justus est justificetur adhuc, et sanctus sanctificetur adhuc*, Apoc. 22. Docet præterea hic locus non esse à munere apostolico aliquando cessandum, imò convocatis ad convivium evangelicum, subinde sunt novæ dapes apponendæ. Qui ab ignorantiâ sunt conversi, ubi Sapientiæ ædes sunt ingressi, meritò sapientes vocari possunt; sed in dies magis castigati, sapientiam sibi augent et scientiam rerum cœlestium addunt, incipientes à timore Dei, qui primus est ad sapientiam gradus, ut sequitur :

VERS. 10, 11, 12. — PRINCIPIUM SAPIENTIÆ TIMOR DOMINI, ET SCIENTIA SANCTORUM PRUDENTIA. PER ME ENIM MULTIPLICABUNTUR DIES TUI, ET ADDENTUR TIBI ANNI VITÆ. SI SAPIENS FUERIS, TIBI IPSI ERIS; SI AUTEM ILLUSOR, SOLUS PORTABIS. Hebr. : *Et scientia sanctorum intelligentia, per me multiplicabuntur dies tui, et addent tibi annos vitæ. Si sapuisti, sapuisti tibi; et si illusisti, solus portabis* (vel *feres*.) Frequens ejusdem sententiæ repetitio in hoc libello Salomonis confirmat eorum opinionem qui putant Proverbia non ab ipso Salomone in ordine fuisse redacta, sed collecta ab aliis, quæ fuerant in membranis relicta, sparsimque in illius colloquiis disseminata; quanquàm hujus proverbii repetitio, nempe : *Initium sapientiæ timor Domini*, supervacanea videri non debet, sed potiùs ad laudem timoris Domini referri, rei in primis mortalibus necessariæ. Nam post constructas ædes, paratâ mensâ, convivis vocatis aliis, aliis rejectis tanquàm indignis, ex Scripturarum dapibus, primò omnium timorem Domini proponit, quò Dei magnitudinem et nostram infirmitatem agnoscere cogimur; q. d. : Omni mansuetudine ad sapientiæ mensam accedendum est, quam duplicem hoc in loco intelligimus; alteram sacramentorum Ecclesiæ, et inprimis venerabilis Eucharistiæ, cujus mysterium hoc in loco revelatur; alteram Scripturarum divinitùs inspiratarum, ad quam qui fastu aut supercilio, qui illotis madibus pedibusve accedunt, quò sibi ipsis aut rem aut famam augeant, operam ludunt. Ante omnia ad sapientiæ mensam, sive hanc Scripturarum, sive illam sacramentorum accedentes, timorem Domini ob oculos habere debemus. Ecce tutissimum et solidum illius sapientiæ quam quærimus fundamentum, à quo ad sublimiora facilè conscendentes, nempe, ut sequitur, ad *scientiam sanctorum, quæ intelligentia est*, sanctorum, inquam, hominum sive angelorum, qui omnes per timorem Domini ad scientiam pervenerunt et cognitionem Dei, quâ mens et intellectus illustratur, ut possit inter res humanas et divinas distinguere. Aliter, *à timore Dei*, h. e., à lege, quæ timorem incutit, *ad scientiam sanctorum* Apostolorum procedendum. Nam talem *gratiam pro gratiâ recepimus*, Joan. 1. *Per me multiplicabuntur dies tui, et addentur tibi anni vitæ*. Vel diversis verbis geminavit eumdem sensum, vel dies in præsenti multiplicari intelligimus, et in futuro annos vitæ superadditos. In Dei sapientiâ vitam consequimur per timorem Dei; vitam in Adamo, qui Deum non timuit, perdidimus; de ligno scientiæ comedens primus homo, scientiam sanctorum non invenit, sed qui timet Deum, et principium sapientiæ amplectitur scientiam sanctorum et æternam vitam facilè sequitur, duce Sapientiâ. Aliter, dies multiplicantur illius qui in timore Dei vivit, et diutissimè vivere putabitur, *consummatus in brevi, explevit tempora multa*, Sapient. 4. Non solùm in futuro seculo perpetuò vivens, sed felici memoriâ veriùs vivens post mortem quàm cùm morali corpore incederet super terram. Huic sensui inprimis quadrat verbum יוסיפו *addent*, quod activæ significationis est et transitivæ, *addent annos* super dies præsentis *vitæ*, *addent annos vitæ* futuræ, vel *addent*, supple *hi qui addent*; h. e., hi qui celebrem et facilem memoriam servabunt. *Si sapiens fueris, tibi ipsi eris*. Vel jactantiam sapientiæ prohibet, vel indicat versiculus non in futuro solùm, sed in præsenti quoque tempore sapientiam habere præmium; q. d. : Si fueris sapiens, hinc ipse summum bonum capies, quod non est aliud quàm ipsa Sapientia. *Si illusor, solus portabis*. Vel ut est in Hebræo, *solus lues pœnas*. Sapiens, quamvis sibi maximè, aliis nihilominùs sapit, et alios participes suæ bonitatis efficiet; sed illusor seipsum lædet solum. Hebræi sic legunt : *Si illuseris*, vel *subsannaveris*, *alios*, *solus dabis pœnas*. Septuaginta : Ἐὰν δὲ κακὸς ἀποβῇς, μόνος ἀντλήσεις τὰ κακά, *si autem malus evaseris, solus hauries mala*. Proverbium indicat maledicos et subsannatores seipsos potissimùm lædere, non nocere aliis qui maledicta nôrunt æquanimiter ferre. Versiculus pendet à præcedentibus, ostendens denique differentiam inter eos qui vocati ad mensam Sapientiæ cum timore libenter

veniunt, et participes epularum fiunt, et eos qui verbis puellarum contemptis, mysteria fidei christianæ derident. Hi enim sibi ipsis, non Sapientiæ filiis damnum inferunt, illi verò, quantùm in ipsis est, plurimùm prosunt. Sequitur :

VERS. 11-18. — MULIER STULTA ET CLAMOSA, PLENA ILLECEBRIS, ET NIHIL OMNINO SCIENS, SEDET IN FORIBUS DOMUS SUÆ, SUPER SELLAM IN EXCELSO URBIS LOCO; UT VOCARET TRANSEUNTES PER VIAM, ET RECTÈ PERGENTES IN ITINERE SUO : QUI EST PARVULUS, DECLINET AD ME. ET VECORDI LOCUTA EST. AQUÆ FURTIVÆ DULCIORES SUNT, ET PANIS ABSCONDITUS SUAVIOR. ET IGNORAVIT QUÒD IBI SUNT GIGANTES, ET IN PROFUNDIS INFERNI CONVIVÆ EJUS. Hebr. : *Mulier stultitiæ, tumultuosa, ignorantiæ, et non novit quicquam ; sed sedit ad ostium domûs suæ, super solium excelsorum urbis* (vel *in excelsis locis urbis*); *ad vocandum transeuntes per viam, qui rectas faciunt vias suas* (vel *qui incedunt per semitas suas*). *Quisquis est imperitus, declinet hùc, et qui est deficiens corde, vocabit eum. Aquæ furtivæ dulces erunt, et panis occultationis amœnus erit. Et non novit quòd gigantes ibi* (vel *interfecti*) *in profundis inferni invitati ab eâ. — Mulier stulta*, in Hebræo, *Mulier stultitiæ, tumultuosa et deceptionis* (vel *ignorantiæ*), *et nihil sciens.* Hæc mulier, juxta ea quæ priùs exposita sunt, perversa doctrina intelligitur, et ecclesia malignantium, quæ cùm nihil sciat ut oportet scire, tamen sapientiam imitari conatur, domum et congregationem vult habere, ad quam prætereuntes convocat, sed non *ancillis*, hoc est, humilibus et sedulis concionatoribus missis, ad sublimitatem virtutum vocat, sed ipsa sublimis *sedet in foribus domûs suæ, super sellam in excelso urbis loco.* Quibus verbis hæreticorum arrogantiam et ostentationem externam intelligimus. Cùm omnis *gloria filiæ regis sit ab intus*, Psal. 45, ista ab hominibus gloriam quærit. Aliter, *sella in excelso urbis loco*, famam popularem significat, quam ubique venantur magistri mendaces. Sapientia vocat ad arcem, ista *sedet in excelso loco urbis*, rebus mundanis elevari gaudet, sapientia suos ad sublimes virtutes subvehere studet. *Qui est parvulus declinet ad me.* Et sapientia superiùs eisdem ferè verbis est usa. *Si quis est parvulus, veniet ad me. Cavete ab his qui veniunt ad vos in vestimentis ovium*, Matth. 7. Fallere nunquàm poterunt hæretici, nisi veram doctrinam et religionem præ se ferrent, nisi verbo tenùs veritatis doctores se simularent; sed *ex fructibus eorum cognoscetis eos.* Nam non ad panem cœlestem vocat, qui confirmat et roborat cor hominis, neque ad vinum, quod lætificat corda mœstorum et lugentium pro peccatis, sed ad aquas furtivas et panem absconditum. Hæreticorum dogmata sunt diluta et insipida, ut quæ carnis delicias et libertatem sapiunt terrenam ; quibus vulgus hominum maximè allicitur, et à rectâ viâ adducuntur. Atqui his potissimùm rebus, nempe libertate carnis, et secretâ doctrinâ, simulatâ sanctitate, multos fallunt, atque ad perniciem et interitum trahunt, qui quò tendant eorum fallaciæ non satis perspiciunt. Qui dùm se putant *ad aquas furtivas*, h. e., ad occulta carnis refrigeria, et ad panem novæ et absconditæ doctrinæ vocari, reverà vocantur ad interitum. Nam, ut ex Sapientiæ mensâ quæ in Ecclesiâ celebratur, vitam assequimur fideles, et longitudinem dierum, ita ex poculo aquarum doctrinæ furtivæ, et ex abscondito pane quem ignorat ecclesia sanctorum, mors præsentissima sequitur. *Et ignorat quòd ibi sunt gigantes* (1) (Hebr., *cadavera*, vel *interfecti*), *et in profundis inferni convivæ illius*, q. d. : Hæc mulier stulta suos convivas interfectos transmittit ad infernum. Sed repetentes, paulò de hâc muliere loquamur, cujus impudentia his verbis, *stulta et clamosa*, notatur. *Stulta*, quæ sapientiæ resistit. *Verbosa et tumultuosa* à sapientiâ parvulos ad se retrahere non cessat, verbositati fisa, cùm nihil solidè sciat. Impudicitia ferè cômes est hæreseos ; impudicitiæ verò signum, *sedere in foribus* neque in ædibus sese continere ; arrogantia præterea in solio et sublimioribus urbis locis ; fraus denique et dolus intelligitur, dùm eos qui rectè incedunt, et *rectè pergentes in itinere suo*, pervertere conatur. Quòd si ad inanem philosophiam aut exteriorem hominem, vel demùm ad Judaicam legis intelligentiam malis ista transferre quàm ad hæreticorum insaniam, omnia facilè eò poteris coaptare. Sunt qui allegoricè per *domum quam ædificavit sapientia* intelligant mundum ipsum qui in Dei sapientiâ creatus est ; *parvulus* verò sive *simplex* fuit Adam, qui vocatus à Sapientiâ ad lignum vitæ maluit potiùs serpenti et stultæ mulieri obtemperare, atque edere furtivum panem de ligno prohibito scientiæ boni et mali, etc. Prudens lector sequatur intelligentiam quæ maximè placet. Atqui hic primi libri Commentariorum in Proverbia Salomonis modus esto.

(1) Id est, quòd exteri, qui invitati, eam sunt secuti, mortui fuerint, et ad profundum inferni descenderint, sicut aves quæ esca capiuntur, non animadvertunt eas, quæ ante escam advolaverant captas fuisse. Quæ sequuntur in vulgatâ editione, et multò plura quæ Græcè à Septuaginta convertuntur, non leguntur apud Hebræos. (Maldonatus.)

CAPUT X.

Parabolæ Salomonis.

1. Filius sapiens lætificat patrem ; filius verò stultus mœstitia est matris suæ ;

2. Nil proderunt thesauri impietatis ; justitia verò liberabit à morte.

3. Non affliget Dominus fame animam justi, et insidias impiorum subvertet.

4. Egestatem operata est manus remissa ; manus autem fortium divitias parat.

CHAPITRE X.

Paraboles de Salomon (1).

1. Le fils qui est sage est la joie de son père ; le fils insensé est la tristesse de sa mère.

2. Les trésors, fruit de l'iniquité, ne serviront de rien ; mais la justice delivrera de la mort.

3. Le Seigneur n'affligera point par la famine l'âme du juste, et il détruira les mauvais desseins des méchants.

4. La main relâchée produit l'indigence ; la main des forts acquiert les richesses.

(1) Ce titre ne se lit point dans les éditions des Sep-

Qui nititur mendaciis, hic pascit ventos : idem autem ipse sequitur aves volantes.

5. Qui congregat in messe, filius sapiens est ; qui autem stertit æstate, filius confusionis.

6. Benedictio Domini super caput justi ; os autem impiorum operit iniquitas.

7. Memoria justi cum laudibus et nomen impiorum putrescet.

8. Sapiens corde præcepta suscipit : stultus cæditur labiis.

9. Qui ambulat simpliciter, ambulat confidenter : qui autem depravat vias suas, manifestus erit.

10. Qui annuit oculo, dabit dolorem ; et stultus labiis verberabitur.

11. Vena vitæ, os justi ; et os impiorum operit iniquitatem.

12. Odium suscitat rixas ; et universa delicta operit charitas.

13. In labiis sapientis invenitur sapientia, et virga in dorso ejus qui indiget corde.

14. Sapientes abscondunt scientiam ; os autem stulti confusioni proximum est.

15. Substantia divitis, urbs fortitudinis ejus ; pavor pauperum, egestas eorum.

16. Opus justi ad vitam ; fructus autem impii ad peccatum.

17. Via vitæ custodienti disciplinam ; qui autem increpationes relinquit, errat.

18. Abscondunt odium labia mendacia ; qui profert contumeliam, insipiens est.

19. In multiloquio non deerit peccatum : qui autem moderatur labia sua, prudentissimus est ?

20. Argentum electum, lingua justi ; cor autem impiorum pro nihilo.

21. Labia justi erudiunt plurimos ; qui autem imdocti sunt, in cordis egestate morientur.

22. Benedictio Domini divites facit, nec sociabitur eis afflictio.

23. Quasi per risum stultus operatur scelus : sapientia autem est viro prudentia.

24. Quod timet impius, veniet super eum : desiderium suum justis dabitur.

25. Quasi tempestas transiens, non erit impius ; justus autem quasi fundamentum sempiternum.

26. Sicut acetum dentibus, et fumus oculis, sic piger his qui miserunt eum.

27. Timor Domini apponet dies ; et anni impiorum breviabuntur.

28. Exspectatio justorum lætitia ; ipses autem impiorum peribit.

29. Fortitudo simplicis via Domini ; et pavor his qui operantur malum.

30. Justus in æternum non commovebitur, impii autem non habitabunt super terram.

31. Os justi parturiet sapientiam ; lingua parvorum peribit.

32. Labia justi considerant placita ; et os impiorum, perversa.

(1) Celui qui s'appuie sur des mensonges, se repaît de vents ; et le même encore court après des oiseaux qui volent.

5. Celui qui amasse pendant la moisson, est sage ; mais celui qui dort pendant l'été, est un enfant de confusion.

6. La bénédiction du Seigneur est sur la tête du juste ; mais l'iniquité des méchants leur couvrira le visage.

7. La mémoire du juste sera accompagnée de louanges ; mais le nom des méchants pourrira.

8. L'homme sage qui est tel dans le cœur, reçoit les avis qu'on lui donne ; l'insensé est frappé par les lèvres.

9. Celui qui marche simplement, marche en assurance ; mais celui qui pervertit ses voies, sera découvert.

10. L'œil flatteur et doux causera de la douleur ; et l'insensé sera blessé par les lèvres.

11. La bouche du juste est une source de vie ; la bouche des méchants cache l'iniquité.

12. La haine excite les querelles, mais la charité couvre toutes les fautes.

13. La sagesse se trouve sur les lèvres du sage, et la verge sur le dos de celui qui n'a point de sens.

14. Les sages cachent leur science, la bouche de l'insensé est toujours près de s'attirer la confusion.

15. Les richesses du riche sont sa ville forte ; l'indigence des pauvres les tient dans la crainte.

16. L'œuvre du juste conduit à la vie ; le fruit du méchant tend au péché.

17. Celui qui garde la discipline est dans le chemin de la vie ; mais celui qui néglige les réprimandes s'égare.

18. Les lèvres menteuses cachent la haine ; celui qui outrage ouvertement est un insensé.

19. Les longs discours ne seront point exempts de péché ; mais celui qui est modéré dans ses paroles est très-prudent.

20. La langue du juste est un argent épuré ; mais le cœur des méchants est de nul prix.

21. Les lèvres du juste en instruisent plusieurs ; mais les ignorants mourront dans l'indigence de leur cœur.

22. La bénédiction du Seigneur fait les hommes riches, et l'affliction ne se trouvera point avec eux.

23. L'insensé commet le crime comme en se jouant, mais la sagesse est la prudence de l'homme.

24. Ce que craint le méchant lui arrivera ; les justes obtiendront ce qu'ils désirent.

25. Le méchant disparaîtra comme une tempête qui passe ; mais le juste sera comme un fondement éternel.

26. Ce qu'est le vinaigre aux dents, et la fumée aux yeux, tel est le paresseux à l'égard de ceux qui l'ont envoyé.

27. La crainte du Seigneur prolonge les jours ; et les années des méchants seront abrégées.

28. L'attente des justes, c'est la joie ; mais l'espérance des méchants périra.

29. La voie du Seigneur est la force du simple ; mais ceux qui font le mal sont dans l'effroi.

30. Le juste ne sera jamais ébranlé ; mais les méchants ne demeureront point sur la terre.

31. La bouche du juste enfantera la sagesse ; la langue des hommes corrompus périra.

32. Les lèvres du juste considèrent ce qui peut plaire ; et la bouche des méchants se répand en paroles malignes.

tante, ni dans la Vulgate de l'édition de Sixte V, mais il est dans l'hébreu et dans les exemplaires imprimés et manuscrits de la version de saint Jérôme. C'est ici que commencent les Proverbes ou Paraboles dont les chapitres précédents sont comme l'introduction.

(1) Ce verset n'est ni dans l'hébreu, ni dans le grec, ni dans un grand nombre de manuscrits latins, ni dans l'imprimé des Bibles royales, ni dans la nouvelle édition de saint Jérôme.

Quamvis nullo certo docendi ordine præcepta tradidisse videatur Salomon, in his prioribus hujus libelli capitibus, in quibus multus est in præparandis et excitandis auditorum animis, multus in Sapientiæ laudibus, tamen sub metaphoris et similibus, quandoque ex communi vitâ, quandoque ex occultatiore naturæ gremio petitis, sed ubique aptissimis, gravissimam philosophiam et singularem sapientiam ubique congestam cernere licet. Sublimiorem præ se ferunt pompam. Similia, quibus profani, seu poetæ, seu oratores uti solent, et elegantiores videntur, sed his duntaxat qui haud ita multùm in sacris litteris sunt versati. Alioqui si quis ἰδιώματα Salomonis plenè sit assecutus, si quis noverit Hebraici sermonis mollire duritiem, si dictionem Scripturæ assuetam (quæ Græcis et Latinis hominibus subrustica semper visa est) sibi familiarem effecerit, penitùs reconditam in hoc libello et accumulatam cœlestem doctrinam poterit pleniùs intueri; rem inprimis necessariam omnibus, sive privatam, sive publicam gerentibus personam. Nam qui sibi vivit et mundanum contemnit honorem, his perlectis faciliùs gloriam spernet et opes conculcabit. Paterfamiliâs verò, aut populi moderator, et ipse minore negotio clavum tenebit, et suorum animos ad virtutis studium et pietatis amorem faciliùs flectere poterit. Scopus enim huic sapientissimo viro propositus fuit, omnes ordines et conditiones hominum suæ prudentiæ participes efficere. Postquàm paulò verbosiùs præcedentia capita tractaverimus, pro argumenti varietate et sublimitate doctrinæ, quæ sequuntur majore compendio prosequemur; sed luce et facilitate pari, Christo Patris æterni sapientiâ suggerente vires et sensus illustrante.

Proverbia Salomonis. Titulus libri hoc in loco repetitus est, indicans *Proverbia* dici propriè quæ sequuntur. Nam hactenùs locos communes tractâsse videtur ad varia vitæ munera spectantes, subinde exhortando suum filium, et invitans ad amorem sapientiæ, cujus laudes incredibili artificio prosecutus est. Quæ sequuntur, inquam, propiùs mores instruunt vitiaque castigant. Sed sapientem ipsum audiamus.

Vers. 1. — Filius sapiens lætificat patrem, filius vero stultus mœstitia est matris. Quòd in hoc versiculo *lætitiam* refert ad *patrem*, quam ex *filio sapiente* concipit, et *mærorem* ad *matrem*, quæ graviùs dolere solet pro muliebri animo, non est sic accipiendum quasi ad matrem non perveniat lætitia, nec tristitia ad patrem; sed ad naturam rerum respiciens Salomon breviter, sed non temerè, hoc verborum ordine usus est. Nam probitas filii et in rebus gerendis prudentia ac integritas morum patri potiùs cedit ad honorem, qui filium rectè educavit. Solet præterea in publicum progrediens conscius magis fieri et spectator virtutis atque honoris quem suâ sapientiâ filius assequitur; unde necessum est eum majori lætitiâ affici, ut puta ad quem maxima pars laudis redit. Ad matrem tamen de stulto filio solet major tristitia redire, vel quòd domi torpescat, neque virtutem exerceat ullam, vel quod ea quæ foris cum ignominiâ gerit et vituperatione ad matrem referri soleant, famâ majori (quæ vulgi sermonibus crescit) quam pro rei malæ gestæ magnitudine; ut omittam muliebre ingenium suspiciosum, si vel paululum intellexerit dedecoris, ingens malum imaginatione concipit. Denique non est sic accipienda clausula ac si simplex narratio esset, sed magis admonitio putanda est juvenum, ut honestatem morum sectantes caveant ne quid stulte vel ignominiose gerant : idque faciant etiam parentûm causâ, ad quos magna pars laudis vel ignominiæ necessum est pervenire. Si Deum *Patrem*, et Ecclesiam *Matrem* exponamus, mysticus erit sensus.

Vers. 2, 3. — Non proderunt thesauri impietatis, sed justitia liberabit a morte. Non affliget Dominus fame animam justi, et insidias impiorum subvertet (1). Heb. : *Et perversitatem improborum expellet.* Perpetua ferè est virtutum et vitiorum comparatio, quâ comparatione quis sapiens et quis stultus dici debeat facile intelligitur. Primam partem sapientiæ in parentûm honore reposuit, sive in Dei optimi maximi laude, qui omnium Pater est, et Matris Ecclesiæ lætitiâ. Secundam partem in divitiis colligendis, in quibus duo potissimùm spectare debemus, non solùm quâ arte et quibus viis comparentur, justè videlicet aut iniquè; sed finem quoque et scopum ad quem servari debeant. Modis illicitis, ut per fraudem, rapinam, aut quamcumque improbitatem, opes reponere, in quoscumque eventus, mera stultitia est. Nam *non proderunt*, neque possunt hominem eripere à morte. Justus judex cor-

(1) *Non affliget fame*, hoc est quod habemus in Psal. 36, 25 : *Junior fui, etenim senui, et non vidi justum derelictum, nec semen ejus quærens panem.*

Insidias impiorum, quibus scilicet parare divitias student per injustitiam prementes innocentes.

(Menochius.)

Non affliget Dominus fame, seu inopiâ *animam justi*, id est, justum; *et insidias impiorum subvertit*, nempe quas struunt justis; Septuaginta verterunt, *vitam*; Chald., *substantiam*, seu opes, quæ per insidias et dolos congestæ sunt, et ipsis quoque impiis sunt insidiæ et laquei.

Nota. Hæ et similes promissiones rerum temporalium in veteri Testamento saltem ut plurimum verè completæ fuerunt. Aliquando tamen secùs factum, sed tunc Deus famem et incommoda corporalia supplebat saturitate et copiâ donorum spiritualium; ut etiam vere tum dici posset, egestatem et miseriam corporis esse justo delicias animi. Et verò stat promisso, inquit S. Hieronymus, qui promisso meliùs exhibet.

(Tirinus.)

Non faciet, id est, non sinet *esurire Jova animam justi*, id est, piorum spem non fallit. *Esurire* hic in egestate et inopiâ versari, *anima* spem eâ levari denotat. Eichel : « Probus non timet anxiè, etiamsi miseriâ prematur; nam Deus ei opem præstat. Ita Psal. « 37, 5 : *Non vidi justum desertum, nec ejus posteritatem* « *quærentem panem.* Græcus Alexandrinus οὐ λιμοκτονή- « σει reddidit, id est, famem ab eo defendet, quin « plurimis bonis eum augebit. Λιμοκτονεῖν, *fame angere*, « *vexare*. Budæus *Commentar. ling. Gr.* p. 134, scripto- « rum exemplis illustravit, quemadmodùm *fame enecare*. « Latini vulgò dicunt pro *atterere, conficere*. » Jaeger. *Sed cupiditatem improborum repellet*, improbos de spe et conatu depellit.

(Rosenmuller.)

rumpi non potest acceptis pecuniis. Si justè vixeris, morte non plecteris temporali, multò minùs æternâ, ab illo judice qui corda scrutatur. Quòd si famem timens putas per fas aut per nefas opes congerendas, longè deciperis : nam *ne* hìc quidem *proderunt divitiæ iniquitatis; sed justitia* quoque *liberat* à fame et penuriâ, non solùm *à morte*, ut sequitur : *Non affliget Dominus fame animam justi.* Et ut fame sit affectus vir pius (*castigat enim Dominus omnem filium quem recipit*), certè verbo Dei, qui panis est animi, nunquàm destitutus, perpetuò epulabitur. *Insidias impiorum subvertet.* Hebr. : *Perversitatem improborum expellet;* hoc est, opes quas per insidias et perversitatem congesserant improbi contra inediam, expellet et dissipabit Deus. Nam providentiâ divinâ fit ut malè parta pejùs pereant, ut jam in hujus modi nulla possit esse spes. Et proinde magna pars stultitiæ fuerit, hoc animo cumulandis opibus vacare. Justitiæ, quæ à morte et à fame liberat, nos studiosos esse debere docet proverbium. Nam *quid proderit homini si universum mundum lucretur, animæ verò suæ detrimentum patiatur?* Matth. 16.

VERS. 4-5. — EGESTATEM OPERATA EST MANUS REMISSA (1); MANUS AUTEM FORTIUM DIVITIAS PARAT. QUI CONGREGAT IN MESSE, FILIUS SAPIENS EST; QUI AUTEM STERTIT ÆSTATE, FILIUS CONFUSIONIS. Hebr. : *Pauperem facit manus fraudulenta, et manus sollicitorum ditabit. Colligens in messe, filius intelligens est; stertens in autumno, filius pudore afficiens est. Manus dolosa* vel pro manu et operibus manuum accipitur, vel pro trutinâ, cujus bilances manuum cavitatem referunt. Nam vox Hebræa כף *volæ concavitatem* significat; quamvis hoc in loco rectiùs pro *manuum opera*, quàm pro *statera* accipiatur, propter ea quæ sequuntur. *Manus fortium*, sive *sollicitorum, laboriosorum*, vel *agilium* verti potest. Quod ad sensum spectat, ex præcedentibus pendet. Priùs enim de divitiis injustè acquisitis locutus est, quæ possessoribus suis prodesse non poterunt, neque ad prolongandam vitam, neque ad famam coercendam. *Pauperem facit manus fraudulenta;* q. d. : Si pauperiem metuas, vel si dives esse cupias, non dolo malo, sed industriâ est opus et sollicitudine. Nam *manus robustorum* seu *sollicitorum*, supple *artificum* aut *agricolarum* (Hebræi subaudiunt *mercatorum*) *divitias colliget.* Sed versiculus sequens magis ad agriculturam docet referendum. *Colligens in æstate.* Ostendit non solùm vigilantiâ esse opus, sed temporis quoque occasionem inprimis esse observandum. *Æstas* præterea et *autumnus* ad juventutis annos, qui calent, et ad dies virilis ætatis, qui maturos fructus producere solent, referuntur, non solùm ad anni tempora. Docet inprimis esse opus industriâ, vigilantiâ et labore unicuique tempori opportuno, cùm vires suppetunt, et cùm offertur occasio. Nam ut æstate statim marcescunt fructus æstivi nisi colligantur, ita hebescunt juventutis vires, animi alacritas refrigescit, et ingenii dotes languescunt, nisi virtutis opere et honestis occupationibus exerceantur. Quòd si *æstate* et tempestivè laborum et virtutum fructum *colligas*, tanquàm *filius prudens et intelligens* reputaberis, qui non solùm sis ipse sapiens, sed intellectum et prudentiam tuo exemplo doces alios. Hanc enim vim habere potest Hebræa vox, משכיל, hoc est, *intelligens* sive *faciens intelligere.* Contra, si neglecto justo laboris sudore, quem ob peccatum primi parentis inflixit humano generi Deus, otio et somnolentiâ florem ætatis transigas, vel fraude et illicitis artibus rem augere cogitas, eris tanquàm *filius qui* non seipsum solùm, sed patrem quoque suum magnâ *ignominiâ afficit*, qui talem procreavit et rectè instruendum filium non curavit. Aben-Ezra exponit priorem versiculum dupliciter, nempe : *Pauper erit qui facit stateram bilancis dolosam*; vel, *statera dolosa facit hominem pauperem.* Mihi magis placet intelligere *manum et operationem dolosam*, quæ ad paupertatem multos redegit. Cujuscumque honesti et tempestivi laboris laudem continet proverbium. Juxta sensum allegoriæ *extruduntur operarii in messem Domini*, dùm *regiones albæ sunt ad messem*, et antequàm veniat tempus, cùm sanam doctrinam nolint recipere. Eruditus lector intelligit quod dicimus.

VERS. 6, 7. — BENEDICTIO DOMINI SUPER CAPUT JUSTI; OS AUTEM IMPIORUM OPERIET INIQUITAS (1). MEMORIA JUSTI CUM LAUDIBUS, ET NOMEN IMPIORUM PUTRESCIT. Hebr.: *Benedictiones super caput justorum, et os iniquorum operit injuriam. Memoria justi in benedictionem, et nomen iniquorum putrescet.* Ostendit Salomon his duobus versiculis in quem usum debeat *manus fortis parare divitias*, nempe ut benedictionem faciens in pauperes benedictionibus à Domino repleatur. Quamvis *justitia* passim in Scripturis pro *universâ virtute* accipiatur, ut *justus* non possit dici nisi qui omnibus virtutibus præditus fuerit, hodiè tamen Hebræi eleemosynam et misericordiam in pauperes vocant צדקה *justitiam*, quasi per antonomasiam. Quàm longissimè enim absunt ab injustitiâ inferendâ qui sua distribuunt spontè. *Super caput* igitur *justi*, qui supremum gradum

(1) Qui iners est, idem pariter est egenus; inopiam enim sive ab ipsâ ortûs sui conditione invenit, sive splendidè licet natus, brevi tamen in sordes et miserias incidit. Hebræus : *Manus dolosa*, fraudum artifex, quæ non sincerè laborat, *faciens pauperem.* Denique : Inertia egestatis mater est. Septuaginta : *Paupertas virum humiliat.* Chaldæus : *Paupertas attenuat virum dolosum.* Reddi etiam potest Hebræus : *Pauper facit manum* (lancem) *stateræ dolosæ.* Stateram suam fallacem facit. Sed Vulgatæ sensum præstare, docet antithesis cum membro sequenti : *Egestatem operata est manus remissa; manus autem fortium divitias parat.* Hesiodus paria fermè usurpat. Scitè S. Ambrosius morali sensu : *Non dormientibus, non otiantibus, sed vigilantibus pollicentur præmia et labori merces parata est.* S. Bernardus : *Otiositas, mater nugarum, noverca virtutum.*

QUI NITITUR MENDACIIS, etc. Desunt hæc in Hebræo, Græco, codicibus manuscriptis Latinis pluribus, in Bibliis regiis impressis, in novâ editione S. Hieronymi. (Calmet.)

(1) Id est, justus laudabitur ab omnibus, aut, justo omnes bene precabuntur, impiis autem malè. Hoc enim est os eorum iniquitate operiri : ut quæ ipsi aliis inique solent imprecari, alii reciproca imprecatione in os ipsorum rejiciant, vel, ab aliis ini[illegible] (Maldonatus.)

justitiæ videtur consecutus, *benedictiones descendent*. De quibus Paulus 1 Cor. 10 : *Et augebit incrementa frugum justitiæ vestræ;* nam bonorum augmentatio *benedictio* intelligitur in Scripturis : alioqui honesta fama, populi laus et fausta acclamatio *benedictio* dicitur. Priorem expositionem sequitur Beda, misericordes *justos* appellans; quibus dicitur : *Venite, benedicti Patris mei. Capiti* tanquàm principali membro tribuit *benedictionem*, hoc est, menti sive rationi; quæ in capite sedem habere putatur. Aliter : *Super caput justi benedictio*, ut de cœlo descendisse intelligatur. Vel denique, *super caput*, hoc est, palam omnibus, non solùm in secreto. *Os autem impiorum operit iniquitas*; vel, ut Hebræi interpretantur, *os impiorum operiet iniquitatem*. Ambiguitas Hebraismi utramvis versionem admittit, quamvis rarissimè constructionis ordinem invertat linguæ proprietas. Haud ita multùm refert quod ad sensum spectat, qui est hujusmodi : *Impios non esse participes illius benedictionis quæ cadit super caput justi, sed maledictionis suâ ipsorum sententiâ condemnantur, ut qui non possint os suum aperire in defensionem propriam. Et enim os illius opertum iniquitate quam fecit*. Aliter : Is est virtutis honos, ea est vitiorum conditio, ut nemo velit malus aut injustus dici. Et proinde improbi qui opprimunt pauperes, et vim inferunt, solent verbis sua celare scelera, volentes justi dici et haberi; quod ut ad tempus assequantur, ita perpetuò non durabit fucatæ justitiæ fama. Et hoc est quod sequitur : *Memoria justi in benedictionem*. Cujus sensus est, vel quòd crescat et quotidiè celebrior fiat memoria justi, vel quòd est memoriâ justi soleant precationes amicæ et felicia vota sumi, quæ *benedictiones* vocantur : ut cùm benè precamur alicui, optantes gratiam illi dari, qualem unicuique justorum largitus est Deus. Tertia denique expositio : *Memoria justi erit in benedictionem*, dùm illius posteritas à Deo benedicitur, juxta illum locum : *Benedicentur in te omnes nationes terræ*, Gen. 12, à Deo videlicet benedictionis Abrahæ et semini ejus donatæ participes erunt. Denique : *Memoria justi cum laudibus*, vel, ut est in Hebræo, *in benedictionem*; hoc est : Memoria justi erit celebris. Et hæc simplicissima est intelligentia; cui quadrat quod sequitur : *Nomen improborum marcesset*; q. d. : Fieri potest ut improbus dùm scelus occultat, justi et probi viri aliquandiu famâ nominis fruatur; sed ut flos emarcescit paulatim, et ut caro putrescit quæ sale non conditur, sic fama quæ sine fructu virtutis aut divinæ sapientiæ sale ventilatur.

VERS. 8, 9. — SAPIENS CORDE PRÆCEPTA SUSCIPIET; STULTUS CÆDITUR LABIIS. QUI AMBULAT SIMPLICITER, AMBULAT CONFIDENTER; QUI AUTEM DEPRAVAT VIAS SUAS, MANIFESTUS ERIT. Hebr.: *Sapiens corde capiet præcepta, et stultus labiis corruet* (vel *vapulabit*). *Qui ambulat in perfectione, ibit cum fiduciâ; et qui obligat vias suas, cognoscetur*. Prudentis et ingenui juvenis est indicium maximum, Majoribus libenter obtemperare, sive parentibus sive magistratibus, eorum admittere præcepta, quibus non solùm instructior evadat, sed damna, incommoda vitæ et pœnas faciliùs declinet. *Stultus et imprudens labiis cæditur*, vel *castigatur*, aut *labiis* propriis, garrulitate videlicet laborans, cum stultus sit, et *ex abundantiâ cordis os loquatur*. Subinde stulta verba profert, quibus læditur superiorum auctoritas, atque ita gravissimas pœnas luit; non solum quod præcepta non accepit, sed etiam quod stulte locutus sit. Quòd si ad Dei præcepta referri mavis, *sapiens* est admodum, qui non ore tenùs, sed *ex animo* Dei *præcepta accipit*, opere implenda : *Stultus* autem *populus qui labiis me honorat; cor eorum longè est à me*, Isa. 29. Sic stultus Judaicus populus, qui verbis et labiis legem tenens, in errores gravissimos corruit, vel juxta aliam interpretationem, ob labiorum peccata quibus clamabant : *Sanguis ejus super nos et super filios nostros*. Verbum Hebræum ילבט, quod interpres vertit *depravat*, æquivocum est, et vel *corruere* vel *punire* significat. Versiculus prior ad consilium et animum obedientem refertur, sequens verò ad opus. Sunt enim multi qui, quamvis imperium non detrectent manifestè, tamen obliquè et perversè, dùm opera sua et vias non dirigunt, et aliquandiu latentes, tandem tamen deprehensi, tanquàm legis transgressores corripiuntur, frequentissimè in hâc vitâ, semper tandem in futurâ, nisi pœnitentiam egerint. Et hoc est quod sequitur : *Qui obliquat* (aut *pervertit*) *vias suas, manifestus erit*. Cùm præ se fert se servare legem, quam non servat; sed vir duplex animo tandem, ut diximus, deprehendetur et *cognoscetur*. Alii meliùs *confringetur* exponunt. Verbum enim Hebræum ירע utrumque significat.

VERS. 10. — QUI ANNUIT OCULO, DABIT DOLOREM, ET STULTUS LABIIS VERBERABITUR. Hebr. : *Qui annuit oculo, dabit* (vel *faciet*) *molestiam, et stultus in labiis punietur*. Ambiguus est sermo, cui videlicet dabit dolorem. Hebræi reciprocè intelligunt, *sibi ipsi dabit dolorem*. Et numero eorum qui *pervertunt vias suas* et minimè sibi constant vult esse cum Salomon qui *oculorum nutibus*, cùm palàm non audeat, ad malum provocat, et ad transgressionem legum inducit alios, etiamsi ipse nihil mali fecerit, nihilominùs tamen *dabit dolorem* (ut cum Hebræis loquar) *et punietur*. Quidam per *nutum oculorum* impudicos oculos intelligunt; alii derisorem et subsannatorem, qui non manifestis conviciis, sed nutibus oculorum proximo dolorem infert. Nam vultu læditur pietas in parentes, et charitas in amicos. Iste punietur ob oculorum nutus, quemadmodùm is qui labiis offendit et blasphemat vias Domini rectas. Non minùs, inquam, punientur qui annuunt oculis, de quibus David Psal. 22 : *Omnes videntes me deriserunt me; locuti sunt labiis, et moverunt caput*. Isti illusores Domini et Servatoris magnum *dolorem*, hoc est, graves *dederunt* pœnas.

VERS. 11.—VENA VITÆ, OS JUSTI; OS AUTEM IMPIORUM OPERIT INIQUITATEM. In linguâ rectè institutâ magna pars sapientiæ consistit. Nam *qui verbo non offendit, hic perfectus est*, Jac. 3. Et proinde de linguæ sive oris tum virtute tum vitiis crebra Salomoni est mentio. In hoc loco jucundissimâ metaphorâ ex ore viri boni quanta

bonitas effluat ostendit : *Est*, inquit, *os viri justi tanquàm fons* (sive *vena*) *vitæ*. Et ut indesinenter effluunt aquæ vivæ ex fontibus, ita salubris doctrina et verba vitæ ex ore justi scaturiunt. Neque enim ex tali radice, nempe justitiâ, possunt nasci nisi boni fructus, quibus ad æternam vitam nutriuntur auditores. Hoc in loco consentit interpres noster cum Hebræis vertendo hanc clausulam : *Os impii operiet iniquitatem*, aliter quàm priùs. Et proinde scribis, non interpreti, est imputandus error. Sensus est : *Os improborum operiet et teget iniquitatem, dùm simulant justitiam*, juxta illud Psal. 5 : *Linguis suis dolosè agebant*, sive, *linguas suas politas et lubricas fecerunt*. Cùm de linguâ cujusvis justi, tùm potissimùm de sermone justi et fidelis concionatoris et ministri, intelligitur proverbium.

VERS. 12. — ODIUM SUSCITAT RIXAS, ET UNIVERSA DELICTA OPERIT CHARITAS (1). Hebr. : *Odium excitare solet lites, et super transgressiones operiet amor*. Ex communi hominum vitâ et vulgi moribus egregium Sapientiæ elogium colligit. Ubi est odium inter homines, vel levissimâ de causâ orientur lites et jurgia : ubi est amor, etiam magnæ offensæ teguntur, vel potiùs non cognoscuntur. Candor enim amici omnia candidè interpretatur, imò celat amici commissa, et crimen pro crimine non habet. Contra, odium in pejorem partem rapit omnia, et crimen nonnunquàm, ubi nullum est, insimulat, ex minimo gravissimum molitur efficere. Quid si ista quotidiè fieri inter homines infideles videamus, qui vel naturali vel civili amicitiâ vivunt? quid de *charitate Dei, quæ per Spiritum sanctum diffusa est in cordibus nostris*, sentire debemus? quid de illâ flammâ quam Filius Dei *in terram missum venit, nihil aliud volens nisi ut ardeat?* Illa, inquam, non solùm texit mundi peccata ab oculis Dei, sed prorsùs absumpsit et lavit proprio sanguine, et *delevit*, ut inquit Paulus Colos. 2, *chirographum quod contra nos erat*. Hæc omninò magna *charitas* et ineffabilis utique magnam *peccatorum multitudinem operuit*, 1 Petr. 4. Hanc et nos imitari hoc in loco vult Sapiens, docens præcipuam charitatis partem esse, charitatem alere et fovere. Fovetur autem vel maximè placidis moribus et animi candore, qui delicta quandoque pro delictis non habet, sed veniam, quam quotidiè à Deo petere necessarium habet, impertitur.

VERS. 13. — IN LABIIS SAPIENTIS INVENITUR SAPIENTIA, ET VIRGA IN DORSO EJUS QUI INDIGET CORDE. Hebr.: *In labiis intelligentis invenitur sapientia, et virga super corpus illius cui deest cor*. Crebra mentio nunc *justitiæ* nunc *sapientiæ* indicat nullam esse sapientiam quæ justitiæ, hoc est, æquitati et integritati vitæ, non sit annexa. Superiore versiculo *venam vitæ* vocat *os justi;* in hoc versiculo ostendit sapientiam capiendam esse et discendam à viris qui intelligentiam habent Scripturarum, qui blanditias mundi et illecebras carnis noverunt spernere, et res singulas pro dignitate æstimare. Qui ratione et intellectu cœlitùs sibi concesso regitur, hic rectè *intelligens* dicitur, non animalis homo, sed qui cum Paulo Galat. 5 dicere potest : *Vivo ego, jam non ego ; vivit verò in me Christus*. In hujusmodi viri verbis et labiis semper est reperire sapientiam, et à viro qui sic omnia pro illorum conditione intelligit petenda est sapientia. Sed mira est et insignis multorum amentia, qui corde omninò carere videntur, qui audire nolunt, neque verbis prudentis obtemperare, donec post magnos errores commissos cogantur pœnas luere in corpore, et brutorum animalium more sensu et flagris discunt sapere, non intellectu et mente ; quod hominis est. Talibus omninò *cor deficit* neque suo fungitur munere. Vide quàm latum sit discrimen filii sapientis et stulti. Juxta sensum mysticum

(1) Septuaginta ; *Odium suscitabit contentionem* (Symmach. et Theodot. *pugnas*) ; *super omnes autem non contendentes operiet amicitia ;* Scholiastes, *omnes autem injuriam facientes operit amor ;* S. Athanas. in Synopsi S. Script. c. 14, pro νεῖκος, id est, *contentionem*, legit νῖκος, id est, *victoria*, undè sic habet : *Odium excitat victoria* (victoria enim excitat æmulationem, invidiam et odium : unde et Arabicus vertit, *odium elevat dominium* (vel *superioritas*, vel *victoria*), *omnes verò qui contentiosi non sunt, contegit amicitia*. Sed vera lectio Septuaginta est νεῖκος, ut patet ex Hebræo, Symmacho, Theodot. et Latinâ vulgatâ. Syrus aliò abit : *Odium*, ait, *excitat judicium, et super omnes iniquos operiet confusio ;* Tigur. : *Odium excitat occasiones contentionum ; sed dilectio omnes prævaricationes obtegit ;* Vatabl. : *Charitas condonat aliis omnia delicta*.

Sensus est, q. d. : Odium facit ut eo laborans captet occasionem carpendi eum quem odio prosequitur, cum eoque contendendi et rixandi, etiam ubi nulla est culpa, vel delictum. At amor et charitas adeò fugit lites et rixas, ut etiam culpas et delicta, quæ rixarum possent esse causa, operiat, celet et abscondat. Undè auctor Catenæ Græcæ exponens versionem Septuaginta : *Odium*, ait, *et simultas movent pugnas et contentiones ; pacis autem studium generat gratiam et amicitiam*.

Lyranus hæc arctat ad correctionem : *Sicut*, ait, *odium per rixam manifestat defectus aliorum ; sic charitas celat, nisi quantùm correctio fraterna requirit :* imò et correctio hæc primò secreta facienda est, juxta præceptum Christi Matth. 18, 15 : *Si peccaverit in te frater tuus, vade, et corripe eum inter te et ipsum solum*. In quæ verba scribens S. Augustinus causam dat : *Nam si solus*, ait, *nòsti, et vis coram omnibus arguere, non es corrector, sed proditor*.

Verùm generalis est hæc sententia, nec ad solam correctionem arctanda. Unde S. Petrus eam citans Epist. 1, c. 4, 8, ad omnia charitatis officia eam extendit : *Ante omnia*, inquit, *mutuam in vobismetipsis charitatem continuam habentes, quia charitas operit multitudinem peccatorum*. Et S. Jacobus, c. 5, 20 : *Qui converti*, inquit, *fecerit peccatorem ab errore viæ suæ, salvabit animam ejus a morte, et operiet multitudinem peccatorum*. Vide utrobique dicta. Nam 1 Petr. 4, amplè hæc explicui, ostendique charitatem operire peccata tam propria quàm aliena, tam præterita quàm præsentia et futura. Quare hìc verbum non addam, nec actum agam. (Corn. à Lap.)

Citat Petrus 1 Epist. 4, et alludit Jacobus in fine suæ Epistolæ. Quorum locorum collatione apparet sensum hunc esse : Sicut odium suscitat rixas et dissidia inter proximos, ita è contra charitas etiam suscitata dissidia sedat, et peccata atque offensiones, quæ rixarum causa esse solent, tolerando, ac dissimulando, atque excusando, operit, ut dissensiones inde nullæ enascantur. Hinc, illa epitheta charitatis 1 Cor. 13 : *Charitas patiens est, benigna est, omnia suffert, omnia sustinet*. (Estius.)

corde carent Judæi et infideles, qui ob defectum fidei non inveniunt sapientiam in labiis illius qui Christum annuntiat : *in dorso*, hoc est in extremo ac in alio seculo, plagas sustinebunt.

Vers. 14. — Sapientes abscondunt scientiam; os autem stulti confusioni proximum (1). Hebr. : *Sapientes recondent scientiam, sed os stulti fracturæ vicinum*; vel, *ori stulti clades vicina*. In moderamine linguæ magna pars sapientiæ consistit, ut diximus. Et sapientis est cognoscere loquendi vices, et tacendi, id quod nemo nisi admodùm doctus præstare potest, et nisi habeat in animâ *reconditam scientiam*, ex quâ, veluti ex thesauro, subinde proferat prudentem sermonem et utilem auditoribus, inter quos magna solet esse varietas. Et nonnunquàm quod uni prodest, aliis nocet; neque omnes sunt capaces omnium. Christus *habuit multa dicenda quæ tunc portare non poterant Apostoli*, Joan. 16. Et Paulus, 1 Cor. 2, quosdam *lacte potat*, qui *solidum cibum concoquere non valent*. Alioqui *inter perfectos sapientiam loquitur*. Et Christus prohibet *margaritas projici porcis*, Matth. 7. Recondenda est igitur scientia et doctrina in animo, quod sapientes facere solent, scientia, inquam, veteris et novi Instrumenti, ut *similis homini patrifamilias possis proferre de thesauro tuo nova et vetera*, Matth. 13, et cum Paulo, *sanum sermonem*, qui prosit omnibus, neminem offendat justè. Porrò stultus, qui non habet scientiam, sed temerè profert quidquid in buccam venerit, magnam *confusionem* sive juxta Hebræum *fracturam* sibi parat. מחתה, *contritio*, consentientibus Septuaginta, qui vertunt, ἐγγίζει συντριβῇ. Potest intelligi de *contritione* quam aliis facit appropinquare, quia non novit hoc esse dicendum, illud tacendum; sed *cùm loqui nesciat, tacere non potest*. Proverbium cum illo Solonis elogio ferè convenit : *Nemo stultus tacere potest*; vel potiùs cum illo : *Locutum esse nocet, tacuisse nunquàm*.

Vers. 15, 16. — Substantia divitis urbs fortitudinis ejus; pavor pauperum egestas eorum. (Hebr. : *Opes divitis urbs roboris ejus, fractura pauperum paupertas eorum*). Opus justi ad vitam; fructus autem impii ad peccatum. Ad sapientiam spectat, omnium rerum conditiones et differentias cognoscere. Nam ut illi errant qui divitias tanquàm summum bonum affectant, et qui divites omnium felicissimos, pauperes verò miserrimos existimant; sic etiam illi qui divitiarum nulla commoda neque paupertatis incommoda putantes, justos labores contemnunt, otio et pigritiæ se dedunt. Imò divites suis opibus quodammodo muniuntur, et veluti propugnaculis quibusdam injurias facilè propellunt; si quid offenderint in republicâ, delicta faciliùs redimunt; contra omnia denique hujus vitæ mala suis se defendunt opibus. *Pavor pauperum egestas eorum*. Hebr. : *fractura tenuium paupertas eorum*. Pauperes multis malis et injuriis obnoxii, facilè conteruntur, et non ob aliud quàm quòd pauperes sint oppressi corruunt. Divitiæ igitur, quas ex manu Dei justis laboribus accipiunt homines, tanquàm mala habendæ non sunt, si modo ad pios convertantur usus; quod justorum est, unde sequitur : *Opus justi*; q. d. : Quidquid in sudore vultûs sui comparant sibi viri justi et probi, ad victum et hujus vitæ necessarios usus, vel suos vel aliorum, convertunt, *facientes sibi amicos de mammonâ iniquitatis*. *Sed fructus*, aut, ut in Hebræo est, *proventus*, *improbi ad peccatum*, ad luxum, ad arrogantiam, ad Dei contemptum, juxta divitis in Evangelio vanam spem, *cujus ager fructus afferebat plurimos*, Luc. 12. Potest prior versiculus in malam partem intelligi, quasi reprehendat Sapiens vanam fiduciam, quam divites in suis collocant divitiis, quæ plerumque sunt fallaces, neque præsidium afferunt aut securitatem; et pauperum pusillanimitatem, qui rerum inopiâ despondent animum, et suâ sententiâ confracti sunt, cum paupertatem æquo animo ferre non possunt. Vide quàm paucis verbis quantum cumulum sapientiæ reconditum habes, nempe egregiam justi divitis laudem, divitis verò iniqui et pauperis qui per inertiam ad inopiam relabitur, reprehensionem dignam, quam tamen non omnes accipiunt, juxta id quod sequitur.

Vers. 17. — Via vitæ custodienti disciplinam, qui autem increpationes relinquit, errat. Hebr. : *Semita ad vitam qui servat disciplinam; qui relinquit reprehensionem, errat*. Verti potest pro ambiguitate sermonis Hebraici : *Semitam vitæ*, sup. *servat qui servat disciplinam*; vel *velut semita vitæ est, qui servat disciplinam*. Quamvis in genere dictum videri potest, tamen ad divitias et paupertatem, ad operis intentionem et rectum divitiarum usum referri potissimùm videtur; quibus in rebus disciplinâ et castigatione est opus si volumus in justo opus nostrum ad vitam dirigere, cujus arcta est via, et quam nisi majorum *disciplinam servans* non poteris tenere. Libenter autem disciplinæ majorum et correptioni verbi Dei te subjicias oportet, si ad vitam æternam tendere velis, ad quam solus pervenit qui *servat disciplinam*, quæ integritate morum consistit. Contra, *qui dereliquerit reprehensionem* (sive *correptionem*), *errat*; hoc est, castigatus à Deo, sive à majoribus, qui Dei vices in terris obtinent, is longè errat à viâ vitæ, et latam viam ingressus ad perditionem tendit. Vox Hebræa מתעה, *errat*, plus significat, nempe *errare facit alios*, vel *cor suum*, vel *vehementer errat*; ut qui castigationem relinquit, per

(1) *Les sages cachent leur science*, parce qu'ils sont humbles; ils savent que leur science est à Dieu, et non pas à eux, et qu'il y a un temps de parler et un temps de se taire. « Les saints, dit saint Grégoire, Pape, cachent leur lumière, quand Dieu ne leur ouvre point « une occasion de lui gagner des âmes par leurs paroles : car ils ne fuient rien tant que l'ostentation de « la science; et lorsqu'ils ne peuvent être utiles aux « hommes en leur parlant de Dieu, ils aiment à se « taire, et ils sont même bien aises que leur silence « leur attire quelque mépris. » *Sancti viri cùm auditorum vitam loquendo lucrari non possunt, tacendo abscondunt scientiam suam, ne de sapientiæ suæ ostentatione glorientur : et cùm audientibus prodesse nequeunt, etiam despici tacentes volunt.*

La bouche de l'insensé s'attire la confusion, parce qu'il parle à contre-temps, sans considérer, ni ce qu'il est, ni à qui il parle, ni ce que Dieu demande de lui, et qu'il veut paraître savoir ce qu'il ne sait pas.

quam ad viam vitæ revocatus est; q. d.: Primus gradus sapientiæ est *servare viam vitæ;* secundus est, si quid erraverit, *reprehensionem admittere.*

VERS. 18, 19. — ABSCONDUNT ODIUM LABIA MENDACII, QUI PROFERT CONTUMELIAM INSIPIENS EST. IN MULTILOQUIO NON DEERIT PECCATUM; QUI AUTEM MODERABITUR LINGUAM SUAM, PRUDENTISSIMUS EST. Hebr.: *Qui celat odium, labia mendacii* (vel *labiis mendacii*), *et qui profert obliquum est stultus. In multitudine verborum non solet deficere transgressio, sed qui cohibet labia sua, sapiens est.* Cùm ex sermone potissimùm deprehenditur sapientia et stultitia, maximas linguæ virtutes et vitia passim ostendit Salomon, ex quibus animæ virtutes aut vitia necesse est sequi. Charitatis summam audivimus laudem, ut quæ proximorum vitia tegit et exstinguit; vicissim odium quanta mala procreat audiamus; cujus duæ sunt species. Est enim aliquod secretum et corde clausum, quod multa fingere et mentiri facit homines. Et ubi in animo non est amor, ibi in linguâ non est veritas, et hoc est quod dicit in Hebræo: *Qui celat odium, illius labia sunt labia mendacia.* In specie sapientiam quamdam præ se fert qui odium celat; verùm *qui* maledictis et detractionibus *palàm prodit suum odium,* omninò *stultus est.* Alii referunt hæc verba *stultus est ad* utrumque, nempe ad *eum qui profert convicium* vel *infamiam,* et ad *eum qui labiis mendacibus occultat odium.* Quod ad sensum spectat, detractorem stultitiæ notat, qui famam alterius lædere quâdam libidine loquendi gaudet, et aliorum vitia palàm divulgare: quantò magis si labiis mendacibus falsa crimina cuiquam imponat, quàm longissimè à charitate est alienus, quæ multitudinem peccatorum sedulò tegit? Atqui hunc sensum facit Aben Ezra, Hebræorum doctissimus interpres. *In multiloquio non deerit peccatum;* vel, juxta Hebræum: *In multis verbis non cessabit;* vel in genere dictum intelligimus contra loquacitatem inanem, sicut illud: *De omni verbo otioso quod locuti fuerint homines reddent rationem;* vel, secundùm interpretationem Hebræorum: *Transgressio est detractio, quâ stultus transgressus est et in fratrem prævaricatus est.* Et proinde qui *labia cohibet,* ut neque mendacibus verbis cuiquam imponat, neque alienam famam lædat, *prudentissimus est,* aut *intelligens est.* Qui sic labia moderari novit ut ne verbo quidem peccet, *hic perfectus est vir,* ut inquit Jacobus.

VERS. 20, 21. — ARGENTUM ELECTUM LINGUA JUSTI; COR AUTEM IMPIORUM PRO NIHILO. LABIA JUSTI ERUDIUNT PLURIMOS; QUI AUTEM INDOCTI SUNT, IN CORDIS EGESTATE MORIENTUR. Hebr.: *Argentum electum lingua justi; cor improborum velut exiguum. Labia justi pascent multos, et stulti in defectu cordis morientur. Pro nihilo,* vel *quasi exiguum,* ut nos vertimus, Hebraicè כמעט, potest referri ad qualitatem, vel ad tempus, quasi parvo tempore durat intellectus improbi, vel quasi parùm boni sensûs et cordis habent improbi. Vitia linguæ audivimus, virtutes denuò audiamus. *Multa mentiuntur illius labia qui odium celat;* contra, *lingua justi* ab omni mendacio pura et munda est, et idcircò non immeritò *probato* confertur *argento,* quod ab igne non tantùm non consumitur, sed etiam purius et splendidius redditur. Sic justi et sapientis viri sermo tantùm abest ut vel osoris mendaciis vel stulti detractionibus inficiatur, aut maledictum rependat maledicto, convicium convicio, ut etiam juxta Paulum *benè precetur malè dicentibus;* litibus seminandis inter fratres usque adeò alienus, ut multos ad concordiam reducat, esurientes pascat verbo vitæ, quo vivit homo, non in solo pane. O pretiosam et electam linguam, cui nulla persecutionis flamma silentium imponere potest, quominùs fidem Christi resonet, odium à corde et mendacium à linguâ dulcissimo sono expellat! Talis erat Christi Jesu lingua, *in cujus ore non est inventus dolus: qui cùm malediceretur non maledicebat, cùm pateretur non comminabatur,* 1 Petr. 2, cui *Dominus dedit linguam eruditam, ut sciret sustentare eum qui lapsus est verbo,* Isa. 50. Quæ tamen lingua quamvis electa cor improborum Judæorum non penetravit; nam valdè *parùm cordis* et intelligentiæ habent *improbi;* et ob defectum cordis verbo vitæ et pabulo hujus linguæ non sunt pasti, sed ut *stulti fame mortui sunt.* Moriuntur et hodiè, heu! nimis magna infidelium turba et hæreticorum qui hujus justi linguam, quæ hactenùs in Ecclesiâ Christi quotidiè resonat, audire contemnunt; et cùm se fame verbi Dei laborare præ se ferant, verè stulti cum fidelibus populis pasci nolunt. Moriuntur inediâ, cùm illis cor ad credendum deficiat. *Justus multos pascit* suâ doctrinâ, stultus seipsum non pascit. Proverbium pastores injustitiæ condemnat qui neque gregem neque seipsos ad vitam instruunt.

VERS. 22. — BENEDICTIO DOMINI DIVITES FACIT, NEC SOCIABITUR EI AFFLICTIO. Hebr.: *Benedictio Domini ipsa ditabit, et non addet laborem cum illâ.* Quæ de divitiis superiùs dicta sunt, nempe: *Opes divitis quasi civitas fortitudinis ejus,* possunt in malam partem accipi, ut exposuimus: hoc in loco de aliâ divitiarum specie sive ratione loquitur, nempe de his quæ Dei benevolentiâ et benignitate conferuntur hominibus. Olim dictum est primo parenti: *In sudore vultûs tui vesceris pane;* et: *Ex terrâ fructus absque ingenti dolore non percipies.* Sed clementissimus Pater hanc legem quandoque immutat, largam benedictionem omnium rerum pluribus concedens absque ullo labore, aut quàm minimâ curâ. Accipimus, inquam, si fideles sumus, absque curâ, sollicitudine et dolore; dicente Christo: *Quærite primùm regnum Dei, et justitiam ejus, et hæc omnia adjicientur vobis,* Matth. 6. Infideles, qui à Deo benedicto et omnium rerum auctore panem quotidianum non noverunt petere, aut inopiâ laborant, aut magnâ curâ et suffocante sollicitudine opes acquirunt. Sed revertamur. Cùm dicat Salomon: *Benedictio Domini divites facit, et non addit laborem,* quid aliud quàm divites admonet quò similem benignitatem in egenos ostendant; atque ita futurum ut subinde novâ Domini benedictione potiantur? *Nam qui seminat de benedictionibus, de benedictionibus et metet,* 2 Cor. 9; q. d.: Hâc solâ ratione de numero sapientum possunt esse divites; primò, si

divitias ex Domini benedictione magis quàm ex suà industrià se possidere cognoscant ; deinde, si liberalitate Domini benedictionem referant. Alioqui cum avaro Nabal et Evangelico divite in numero stultorum merito censeri debent. Ponit proverbium discrimen inter cœlestes divitias, quæ nunquàm deficiunt, et terrenas, quas absque omni molestià nemo possidet, ne Abraham quidem aut Isaac.

VERS. 23. — QUASI PER RISUM STULTUS OPERATUR SCELUS ; SAPIENTIA AUTEM EST VIRO PRUDENTIA. Hebr. : *Quasi risus stulto facere scelus, et sapientia est homini intelligentia.* Ob ambiguitatem unius vocis זמה hujus versiculi duplex sensus esse potest : זמה enim vel *scelus et rem abominandam* significat, vel *cogitationem.* Juxta priorem interpretationem hunc sensum habet : *Stultus facillimè et quasi per jocum in gravissima nonnunquàm scelera corruit;* ut puta qui *sapientià* et *intelligentià*, hoc est, humanarum et divinarum rerum cognitione, sit destitutus. Nam à magnis et horrendis flagitiis non solùm divinà lege et Dei timore, sed lumine intellectûs naturali, auctoritate legum, et philosophorum præceptis cohibentur homines, ut jam nullà sapientiæ parte constet eum esse præditum qui levi de causà magnum aliquod perpetrat malum, quod stultorum est ; quandoque ex insigni stultitià et ignorantià rerum, ut diximus, quandoque ex consuetudine pravà, quæ vitia principio horrenda paulatim jocularia solet efficere. Quod in Hebræo legitur כשחוק, *quasi risus*, vel *quasi ridere*, ad facilitatem aut amœnitatem referri potest. Et suppletur in secundà clausulà, *quasi ridere est sapientia,* hoc est, facilis et amœna viro intelligentiæ. Quod si זמה *cogitationem* interpretamur, alium sensum hauriemus, nempe hunc : *In rebus* agendis stultus nullà deliberatione solet uti neque consilio maturo, sed quemadmodùm risus et jocus temerè nonnunquàm homines occupant, præsertim leves et stultos, qui nullà de causà nonnunquàm resolvuntur in risum, talis est universa vita stultorum, qui temerè aggrediuntur quod cogitant, et non præponderant suorum operum constantias. Contra *sapientia est viro prudentia*, vel *intelligentia.* Sapiens nihil non maturo et sapienti consilio molitur, sed quæ suà sapientià facienda novit, eàdem constanti prudentià exsequitur. Et hoc est quod dicit : *Sapientia est viro intelligentia*, juncta cum intelligentià, neque vita cum scientià et doctrinà pugnat. Hæc posterior expositio mihi non displicet.

VERS. 24, 25. — QUOD TIMET IMPIUS VENIET SUPER EUM ; DESIDERIUM SUUM JUSTIS DABITUR. QUASI TEMPESTAS TRANSIENS, NON ERIT IMPIUS (1) ; JUSTUS AUTEM QUASI FUNDAMENTUM SEMPITERNUM (2). Hebr. : *Timor improbi veniet ad eum, et desiderium justorum dabit. Sicut transit turbo, et non est improbus; sed justus, fundamentum seculi.* Quamvis improbus, qui priùs dictus est *stultus*, quasi ridens scelera committat, tamen ita comparatum est, sive ex naturà rerum, sive Dei providentià, ut absque metu et conscientià perturbatà non vivant, qui magnis criminibus sunt polluti. Flagitia committere res videbatur levicula : tamen perpetrato scelere, conscientiæ stimulis veluti furiis infernalibus, juxta poetas, miserè torquetur, et sibi conscius supplicium perpetuò timet, quod justo Dei judicio aliquando sustinebit. Hæc vulgatissima expositio est. Sunt et aliæ, quarum prima est hujusmodi : Solent improbi homines multùm timere ne divulgentur eorum scelera, multaque perpetrare mala ne quàm sint ipsi mali palàm fiat ; sed commissum scelus novo scelere diu celare non poterunt. David adulterii ignominiam timens, homicidio voluit occultare crimen ; quod tamen Deus in oculis solis exponi curavit. Aliter : Stultus impius incommoda timens et ventura mala, solet eventus rerum perpetrato scelere præcavere ; id quod nunquàm assequetur. Talis erat Herodes, tales erant Scribæ et Pharisæi, qui dixerunt, Joan. 11 : *Ne fortè veniant Romani, et tollant locum nostrum et gentem ;* id quod putabant se innocentis morte posse evadere. Denique sunt qui hunc versiculum ex priori procedere volunt, et pronomen *eum* referri ad *virum intelligentem*, de quo loquebatur præcedens versiculus ; ut sit sensus : *Timor impii* (vel *improbi*) *veniet ad illum virum sapientem et intelligentem, cùm multos oppressos alterius improbitate videat sapiens. Sed diù non timebit, quoniam dabit Deus unicuique ex justis desiderium suum, ut videat illius improbi ruinam et interitum;* juxta illud Psal. 37 : *Adhuc pusillum, et non erit peccator; et quæres locum ejus, et non invenies.* Potest tamen secunda pars versiculi, nempe : *Desiderium suum justis dabitur*, vel, ut est in Hebræo, *desiderium justorum dabit*, absolutè intelligi. Cùm justi non desiderent nisi quod est æquum et justum, desiderium dabit illis Deus, ut votorum aliquando compotes fiant. Ex ipso contextu tamen magis apparet debere referri ad præcedentem clausulam, quasi justus optaret venire super impium quod impius timet, juxta illud Psal. 119 : *Quando facies de persequentibus me judicium?* et huic sensui quadrat sequens versiculus, qui subitò ac præter omnem exspectationem improborum venire ruinam et interitum indicat : id quod similitudine quàdam apposità videtur ob oculos ponere : *Quasi tempestas transiens* (vel ut *turbo transit*) *non erit impius.* Ut nullus ventus est magis violentus nec majori timore concutit mortales quàm turbo, ita nullus est minùs diuturnus. Haud aliter Dei benignitate comparatum est ut improbi homines et nefandi, quò majora damna justis inferant, eò celeriùs ad interitum et extremum supplicium corruant : quod ut ipsi non possunt non timere, ita justus, vel suà, vel ipsius justitiæ causâ, aut denique bonorum omnium gratià, non potest non optare. Cæterùm justus, qui sui similis ubique est, neque ullo circumfertur vento, seu prospero seu adverso, *colum-*

(1) Ita persecutores, ita reges iniqui, ac violenti quique homines. Ergo dùm minantur, dùm furunt, secede tantisper velut à pluvià, ipsa se tempestas impetu dissolvet suo ; neque interim evertet justos, quos fides efficit *fundamentum sempiternum.*
(Bossuet.)

(2) Aquila, Symmachus, Theodotion, ὁ δὲ δίκαιος, θεμέλιος αἰώνιος. Maimonides intelligit *fundamentum mundi*, et dixit *mundum stare ob justos.*
(Grotius.)

næ aut *fundamento* ædium meritò confertur; imò ipsius *seculi fundamento*, ut puta qui nullis adversis hujus mundi commovetur. De præsenti vitâ frequentissimè locum habet; de futurâ, et nominis virtute ac famâ, semper; et primò in Christo tanquàm capite, deinde in sanctis et justis omnibus, qui ad illius exemplum in fide radicati et fundati permanserunt et improborum turbines ac procellas constanti pertulerunt animo.

VERS. 26. — UT ACETUM DENTIBUS (1), ET FUMUS OCULIS, SIC PIGER HIS QUI MISERUNT. Sedulitatem et diligentiam docet eos qui res et negotia tractant aliena. Quemadmodùm enim acetum suâ acredine corrodit dentes et obstupescere facit atque inutiles inidoneosque ad masticandum reddit, et ut fumus oculos infestat et ad clarè perspiciendum reddit hebetiores, non sine gravi totius corporis detrimento; sic qui dentium vice et oculorum funguntur in Ecclesiâ, dùm verbum vitæ frangunt et præmasticant cibum imbecilli multitudini, et lumen præmonstrant cæcis, quorum functioni maximè obstat vel stupor dentium impediens quominùs pabulo vitæ pascantur ipsi, vel fumus, hoc est, luxus et deliciæ rerum terrenarum, quibus eorum dentes et doctrina hebescit, et quibus oculi excæcantur eorum qui mittuntur et locum Apostolorum tenent. Quòd si simpliciter juxta litteram duntaxat accipiendum putamus, mortalium in rebus caducis nimiam curam et exspectationem eleganter reprehendit, qui nisi statim voti reddantur compotes, nisi statim de rebus quas scire desiderant certiores fiant, nec cibum libenter sumunt nec quicquam læti vident. Et interim ministrum sui muneris commonefacit, ut quàm maximâ diligentiâ festinet, ac sui principis negotia cum omni maturitate tractet; ostendens jucundissimis metaphoris, quàm impatientes moræ solent esse qui de longinquo nuntium exspectant, præsertim principes hujus mundi. Mihi sublimior sensus magis arridet, quem sub parabolâ historicum sive litteralem esse puto.

VERS. - 2730. — TIMOR DOMINI APPONET DIES, ET ANNI IMPIORUM BREVIABUNTUR. EXSPECTATIO JUSTORUM LÆTITIA; SPES AUTEM IMPIORUM PERIBIT. FORTITUDO SIMPLICIS VIA DOMINI, ET PAVOR HIS QUI OPERANTUR MALUM. JUSTUS IN ÆTERNUM NON COMMOVEBITUR; IMPII AUTEM NON HABITABUNT SUPER TERRAM. Hebr. : *Fortitudo perfecti via Domini, et fractura operantibus iniquitatem.* Causas hoc in loco reddit illius quod supra dixerat : *Ut transit turbo, sic non erit impius; justus autem ut fundamentum seculi*, nempe *timorem Domini*, fiduciam in Deum, et observationem legis, quam per *viam Domini* intelligimus; has causas esse maximas quòd justi diutiùs vivant, quòd cum lætitiâ cordis et tranquillitate animi vivant, quòd sani et integri vivant. Contra impii et iniqui aut paucos vivunt annos, aut sic vivunt ut mori præstiterit : in rebus videlicet caducis et vanis spem collocantes, in fracturam et interitum ob flagitia sua frequenter incidunt. Ante omnia igitur sapientis et justi est *timorem Domini* ante oculos habere, quo facilè declinant à malo innocentes, et sanctè vivunt. Innocentia vitæ et integritas morum, tranquilla denique conscientia, sanitatem corporis juvant et naturalem corporis constitutionem conservant. Contra, *qui fornicatur, in corpus suum peccat*, 1 Cor. 6; qui gravantur crapulâ, qui flagitiis subinde perturbantur, naturales impediunt functiones, in morbos frequentiùs incidunt; ut omittam vindicem Dei manum flagitiosos homines citiùs exstirpare solere. Habes, lector, simplicem versiculi sensum. Sublimior erit sensus si ad justitiæ virtutisque præmium referas, per quod qui Deum timent perpetuò vivunt; impiorum autem perit memoria cum sonitu, et aut nullam, aut pessimam nominis famam post se relinquunt. *Exspectatio justorum lætitia.* Justi qui universam spem in Domini clementiâ et bonitate collocant, qui spe futurorum præsentia spernunt, qui præsentem vitam corruptibilem cum futurâ et æternâ libenter commutant, cum summâ lætitiâ erunt aliquando voti compotes. Verùm improbi, qui felicitatem suam vel in opibus vel in voluptatibus collocant, qui sibi prolixam pollicentur vitam, neque supplicium exspectant aut Dei vindictam pro sceleribus, longè falluntur; neque res ulla magis eorum interitum accelerabit quàm vana et impia contumacia sive præsumptio, quæ pœnitentiæ remedia spernit et misericordiæ januam claudit. *Fortitudo simplicis via Domini;* vel, ut est in Hebræo, *perfecti*, vel *ad perfectionem.* Ex viâ Domini justus corroboratur et consolidatur in justitiâ suâ. Per *viam Domini* intelligimus legem Dei, per quam incedens justus procedit de virtute in virtutem, et crescit fidei et charitatis gradibus quibusdam in virum perfectum, ut postea timorem deponat servilem, quem *charitas foràs mittit*, 1 Joan. 4. *Et pavor his qui operantur malum;* vel *calamitas* מחתה *operantibus iniquitatem.* Contra, qui iniquè et flagitiosè degunt, in dies magis ac magis pavore concutiuntur et stimulis conscientiæ; aut certè timere deberent, si vel quanta transgressoribus lex Dei minatur supplicia, vel quantas jam olim dederint pœnas qui malè vixerunt, perpendant. Aliter, per *viam Dei* licet intelligere Dei favorem, gratiam et misericordiam, per quas ad homines pro suâ clementiâ venit, peccata remittens pœnitentibus. Etiam Dei justitiam et severitatem intelligimus, quam sibi thesaurizant qui perseverant malè agere, Rom. 2. Quemadmodùm enim *via Domini est fortitudo perfectis, sic via Domini* (quâ solet severè punire malos) *pavorem flagitiosè viventibus* incutere deberet. *Justus in æternum non commovebitur*, vel *non mutabit.* Justus nullis adversis rebus aut prosperis concuti potest aut perturbari, sed immobilis ad omnia, seu prospera seu adversa, in Dei timore et futurorum spe tanquàm fundamentum spiritualis structuræ consistit. Nam *qui confidit in Domino, sicut mons Sion non commove-*

(1) *Sicut acetum dentibus*, quo obstupescunt; *et fumus oculis*, quo caligant : ita piger, à viris quantumvis fortibus ac perspicacibus adhibitus ad negotia, eorum rectis virilibusque consiliis vim detrahit, offundit tenebras. Fortis, mitte fortes, non desides; ne optima quæque negotia per legati socordiam pereant. (Bossuet.)

bitur in seculum, Psal. 125; sed juxta illum loquendi modum: *Qui comederit ex hoc pane vivet in æternum*, Joan. 6, hoc est, non solùm in præsenti, sed in futuro. *Impii autem non habitabunt super terram.* Improbi ne in hâc terrâ quidem habitabunt, sed, ut superiùs dictum est, *ut turbo velocissimè transibunt.* Et vel celerem mortem significat, vel potiùs impiorum etiam in terrâ vitam non esse dicendam neque mansionem, cùm nullam certam normam aut vivendi legem sequantur, sed, ut inquit Isaias c. 57: *Impii quasi mare fervens.* Vel denique sic intelligetur ut pendeat ex præcedentibus: *Spes impiorum peribit.* Nam cùm hic in terrâ felicitatem suam collocaverint, et jucundam hanc vitam sibi polliceantur, spe suâ frustrati, ne in terrâ quidem habitabunt, vel semen non relinquent in terrâ.

VERS. 31, 32. — OS JUSTI PARTURIT SAPIENTIAM, LINGUA PRAVORUM PERIBIT. LABIA JUSTI CONSIDERANT PLACITA, ET OS IMPIORUM PERVERSA. Hebr.: *Os justi loquetur sapientiam, sed lingua perversitatum exscindetur. Labia justi cognoscent voluntatem, sed os impiorum perversitates.* Justorum præmia et improborum supplicia diversa hactenùs recensuit Salomon. Quorum causas partim superiùs reddidit, nempe quòd scelus quasi ridens perpetret stultus, vir intelligens nihil nisi maturo consilio et sapientiæ regulis agat. Partim hoc in loco, sermonis virtutes et vitia nova commemorans, linguæ vel inprimis sapientem rationem habere ostendit, ut quâ commoda vel incommoda hominibus facillimè ingerimus. Observandum est verbum ינוב, quod Septuaginta ἀποστάζει, *distillat*, Hieronymus *parturit*, alii *loquitur*, transtulerunt, propriè *crescere* aut *producere fructus* significare; inde nomen ניב *fructus*. Quæ significatio jucundâ admodum metaphorâ ad linguam transfertur. Sensus igitur erit: Non immeritò justus diu vivit fiduciamque habet bonam, neque commovebitur; nam admodum utilis est illius vita, ut pote cujus os sapientiam profert ad eruditionem multorum; juxta illud quod superiùs dixit: *Labia justi pascent multos*; q. d. Salomon: Præcepta sapientiæ ex boni et justi viri ore potissimùm hauriuntur. Nam os justi producit sapientiam, ut arbores novos fructus; et non solùm exemplo virtutis, sed linguâ quoque pascet et ædificabit multos; lingua vero quæ loquitur ad subversionem fidei et morum, exscindetur. *Lingua pravorum peribit*; vel, *lingua perversitatum exscindetur*, ut est in Hebræo. Cùm fructus non proferat, tanquàm arbor inutilis solùm, sed perniciosa, cùm loquatur contraria sapientiæ et veritati. Et verbum *exscindetur*, sicut et alia præcedentia, possunt intelligi benè vel malè ominantis; q. d.: *Utinam exscindatur.* Utriusque rationem et causam in sequenti versiculo reddit, nempe: *Labia justi considerant*, vel, ut est in Hebræo, *cognoscunt*; hoc est: Ostendit justus ex sermone se cognoscere quod placet; sed improbi, quemadmodùm contraria sentiunt et volunt, ita contraria loquuntur. Aliter: *Labia justi noverunt voluntatem suam*; hoc est: Non aliter loquitur quàm sentiat et velit, sed ex bonâ radice bonos fructus facit; improbus verò contraria loquitur his quæ sentit, ut neque in corde neque in ore veritatem habeat.

CAPUT XI.

1. Statera dolosa, abominatio est apud Dominum; et pondus æquum, voluntas ejus.

2. Ubi fuerit superbia, ibi erit et contumelia; ubi autem est humilitas, ibi et sapientia.

3. Simplicitas justorum diriget eos; et supplantatio perversorum vastabit illos.

4. Non proderunt divitiæ in die ultionis; justitia autem liberabit à morte.

5. Justitia simplicis diriget viam ejus; et in impietate suâ corruet impius.

6. Justitia rectorum liberabit eos; et in insidiis suis capientur iniqui.

7. Mortuo homine impio, nulla erit ultra spes; et exspectatio sollicitorum peribit.

8. Justus de angustiâ liberatus est; et tradetur impius pro eo.

9. Simulator ore decipit amicum suum; justi autem liberabuntur scientiâ.

10. In bonis justorum exsultabit civitas, et in perditione impiorum erit laudatio.

11. Benedictione justorum exaltabitur civitas, et ore impiorum subvertetur.

12. Qui despicit amicum suum, indigens corde est; vir autem prudens tacebit.

13. Qui ambulat fraudulenter, revelat arcana; qui autem fidelis est animi, celat amici commissum.

CHAPITRE XI.

1. La balance trompeuse est en abomination devant le Seigneur; le poids juste est selon sa volonté.

2. Où sera l'orgueil, là sera aussi la confusion; mais où est l'humilité, là est pareillement la sagesse.

3. La simplicité des justes les conduira heureusement; les tromperies des méchants seront leur propre ruine.

4. Les richesses ne serviront de rien au jour de la vengeance; mais la justice délivrera de la mort.

5. La justice du simple rendra sa voie heureuse; et l'impie fera de funestes chutes dans son impiete.

6. La justice des justes les delivrera; mais les méchants seront pris dans leurs propres pieges.

7. A la mort du mechant, il ne restera plus d'espérance; et l'attente des ambitieux perira.

8. Le juste a ete delivré des maux qui le pressaient, et le mechant sera livré au lieu de lui.

9. Le faux ami seduit son ami par ses paroles; mais les justes seront délivrés par la science.

10. Le bonheur des justes comblera de joie toute la ville; et on louera Dieu à la ruine des méchants.

11. La ville sera élevée en gloire par la bénédiction des justes; et elle sera renversée par la bouche des mechants.

12. Celui qui méprise son ami n'a point de sens; mais l'homme prudent gardera le silence.

13. Le trompeur révélera les secrets; mais celui qui a la fidelite dans le cœur, cache ce que son ami lui a confié.

14. Ubi non est gubernator, populus corruet; salus autem, ubi multa consilia.

15. Affligetur malo, qui fidem facit pro extraneo: qui autem cavet laqueos, securus erit.

16. Mulier gratiosa inveniet gloriam, et robusti habebunt divitias.

17. Benefacit animæ suæ vir misericors; qui autem crudelis est, etiam propinquos abjicit.

18. Impius facit opus instabile; seminanti autem justitiam merces fidelis.

19. Clementia præparat vitam; et sectatio malorum, mortem.

20. Abominabile Domino cor pravum; et voluntas ejus in iis qui simpliciter ambulant.

21. Manus in manu, non erit innocens malus; semen autem justorum salvabitur.

22. Circulus aureus in naribus suis, mulier pulchra et fatua.

23. Desiderium justorum omne bonum est; præstolatio impiorum, furor.

24. Alii dividunt propria, et ditiores fiunt; alii rapiunt non sua, et semper in egestate sunt.

25. Anima quæ benedicit, impinguabitur; et qui inebriat, ipse quoque inebriabitur.

26. Qui abscondit frumenta, maledicetur in populis; benedictio autem super caput vendentium.

27. Benè consurgit diluculò qui quærit bona: qui autem investigator malorum est, opprimetur ab eis.

28. Qui confidit in divitiis suis, corruet; justi autem quasi virens folium germinabunt.

29. Qui conturbat domum suam, possidebit ventos; et qui stultus est, serviet sapienti.

30. Fructus justi lignum vitæ, et qui suscipit animas, sapiens est.

31. Si justus in terrâ recipit, quantò magis impius et peccator!

14. Où il n'y a personne pour gouverner, le peuple périt: où il y a beaucoup de conseils, là est le salut.

15. Celui qui répond pour un étranger, tombera dans le malheur; celui qui évite les piéges, sera en sûreté.

16. La femme modeste sera élevée en gloire, et les forts acquerront les richesses.

17. L'homme charitable fait du bien à son âme; mais celui qui est cruel, rejette ses proches mêmes.

18. L'ouvrage du méchant ne sera point stable; mais la récompense est assurée à celui qui sème la justice.

19. La clémence ouvre le chemin à la vie; et la recherche du mal conduit à la mort.

20. Le Seigneur a en abomination le cœur corrompu, et il met son affection en ceux qui marchent simplement.

21. Le méchant ne sera point innocent, lors même qu'il aura les mains l'une dans l'autre; mais la race des justes sera sauvée.

22. La femme belle et insensée est comme un anneau d'or au museau d'une truie.

23. Le désir des justes se porte à tout bien; l'attente des méchants est fureur.

24. Les uns donnent ce qui est à eux, et sont toujours riches; les autres ravissent le bien d'autrui, et sont toujours pauvres.

25. Celui qui donne abondamment sera engraissé lui-même; et celui qui enivre les pauvres, sera lui-même enivré.

26. Celui qui cache le blé sera maudit des peuples; et la bénédiction viendra sur la tête de ceux qui le vendent.

27. Celui qui cherche le bien est heureux de se lever dès le point du jour; mais celui qui cherche le mal, en sera accablé.

28. Celui qui se fie en ses richesses, tombera; mais les justes germeront comme l'arbre dont la feuille est toujours verte.

29. Celui qui met le trouble dans sa maison ne possédera que du vent; et l'insensé sera assujéti au sage.

30. Le fruit du juste est un arbre de vie; et celui qui assiste les âmes, est sage.

31. Si le juste est puni sur la terre, combien plus le sera le méchant et le pécheur!

COMMENTARIUM.

Vers. 1. — Statera dolosa (1) abominatio est apud Dominum, et pondus æquum voluntas ejus. Hebr.: *Et lapis perfectus voluntas ejus.* In hoc capite varias justitiæ species cum vitiis contrariis proponit nobis Salomon. Injuriarum et fraudis multa sunt genera; inter quæ Domino maximè displicet fraus illa quæ sub specie justitiæ et æquitatis committitur, quando videlicet iniquis ponderibus et dolosis utuntur rerum venditores. Res est magis horrenda quòd in multitudinem peccatur, præsertim in pauperes, qui minutim res necessarias comparant; et quòd hujusmodi fraudem rariùs deprehendant aut corripiant magistratus reipublicæ. Idcircò Dominus exsecratur eam, cui vehementer arridet *lapis*, ut est in Hebræo אבן שלמה, hoc est, *pondus perfectum et justum.* Ad omnia commercia emptionis et venditionis referri debent, et ad quoscumque contractus, in quibus quod sibi fieri velit unusquisque facere debet aliis, et Lydio uti lapide, non Lesbiâ regulâ. Quòd si ad judicia publica privataque referri volumus, juxta Bedam, latissimè patebit interpretatio; latiùs autem, si ad omnia referatur officia quæ invicem debent homines præstare.

Vers. 2. — Ubi fuerit superbia, ibi erit et contumelia; ubi est humilitas, ibi et sapientia (1). Hebr.:

(1) Quod ad omnem injustitiæ speciem Beda transfert, eò quod omnis injustitia iniquâ sive inæquali mensurâ constet. Hinc varias recenset injustitiæ species, qualis est contumelia, v. 2, pravitas 3, divitiæ malè partæ, 4, fides prodita in amicos, 9, 12, 13; causa autem omnis injustitiæ, civitas magistratibus rectisque consiliis destituta, 14. Hæc habet usque ad illum versum; quanquàm et alia interserit. *Voluntas ejus:* amor, placitum (Bossuet.)

(1) L'orgueil s'attire le mépris des hommes, ou en leur parlant et les traitant insolemment, ce qui est condamné des superbes mêmes; ou en ne croyant que son esprit propre, et méprisant le conseil des sages, ce qui conduit dans des maux qui ont souvent de *honteuses suites.*

L'humble, au contraire, devient *sage*, quand il ne le serait pas lui-même, en croyant les sages. Plus le superbe a de lumières, plus il est aveugle; parce qu'il s'en sert pour ne croire que lui seul, et pour se priver de la lumière de tous ceux qui peuvent en avoir plus que lui: et moins l'humble se fie à son sens, soit qu'il en ait peu ou beaucoup, plus il devient éclairé et spirituel, parce qu'il voit par les yeux des plus clair-

Venit superbia, et veniet ignominia; sed cum mansuetis sapientia. Distinguit proverbium inter sapientiam hujus mundi, quæ cum arrogantiâ conjuncta est, et sapientiam veram, quæ semper humilitati est annexa. Ben-Ezra intelligit *vir superbiæ*, hoc est, superbus, qui (si quis alius) procul est à Sapientiâ, quæ dicit: *Discite à me, quia mitis sum et humilis corde*, Matth. 11. Superbus verò, ubicumque venerit, alios præ se contemnit, cùm ipse sit maximè contemnendus, qui conditionem suam non novit, qui se ex eodem pulvere conditum et in eumdem pulverem cum aliis reversurum non meminerit, sed sublimes animos et spiritus concipit, quòd vel corporis vel ingenii viribus vincat alios, quòd opibus aut quâcumque dote vulgus ignobile videatur superare; et cum contumeliâ et contemptu primos accubitus curat in cœnis, etc., quibus in rebus mera est stultitia. *Sapientia verò cum mansuetis et humilibus manet*, qui æquo animo tolerant injurias superborum. Cujus rei exemplum habemus Dei Sapientiam Christum Dominum, quæ non à superbis Judæis, sed *à filiis suis justificata est*, Matth. 11.

VERS. 3. — SIMPLICITAS JUSTORUM DIRIGET EOS, ET SUPPLANTATIO PERVERSORUM VASTABIT ILLOS (1). Hebr.: *Perfectio rectorum ducet eos, et perversitas prævaricantium perdet eos.* Non solùm virtutis laudem et vitiorum reprehensionem prosequitur Salomon, sed subinde præmia proponit et supplicia, ut vel terrore discant sapere imperiti rerum. De fraude quæ mensuris ac ponderibus fit in damnum pauperum, deinde de superbiâ quâ mansueti contemnuntur, priùs dictum est; quibus rebus per fas vel nefas multa lucrari videntur homines, honores videlicet ac divitias, sed vanos omninò et fallaces. Multò satius est æquitatem servare per rectam legis observantiam. Nam integritas vitæ et puritas absque maculâ perpetuò ducet eos qui recti sunt, qui non declinant neque ad dexteram neque ad sinistram, utrinque contraria relinquentes vitia; hæc, inquam, integritas et perfectio dux erit et comes his qui omni

voyants, et que sa déférence lui rend propre la sagesse de tous les autres. (Sacy.)

(1) *Integritas rectorum ducit eos* quò volunt, ut tuti sint à malis, et feliciter res suas gerant. *Perversio autem malorum*, quâ alios pervertunt et opprimunt, *vastat*, perdit *eos*, exitium et ruinam ipsis attrahit. A. Schultens posteriorem versûs partem sic interpretatur: *At lubricitas prævaricantium sanè vastatio eorum. Lubricitatis* significatum, nomini סלף tribuit, ex Arabico quod quidem *æquavit, induxit, illivit, oblivit*, denotat, sed *lubricandi* significatu nusquàm legitur. Attamen Arnoldus, adscitâ tanquàm propriâ illâ *lubricitatis* notione, סלף *fallaciam* interpretatus, postremum hemistichium sic reddit: *Fallacia perfidorum constringit*, id est, implicat, irretit *ipsos*. Sed quæ vocibus סלף et שדד tribuuntur significationes Hebræis in usu fuisse, idoneis argumentis probari posse, equidem vehementer dubito. Hemistichium primum in Græcâ Alexandrinâ translatione sic redditum legitur: *Moriens justus reliquit pœnitentiam.* E vitâ decedens justus relinquit suì desiderium, hominumque complorationes et consolationes mutuas. Illis verò quæ hìc subjiciuntur. *Faciiis verò est et lætitiam afferens impiorum interitus*, manifestè exhibent versùs 10 hemistichium posterius. Græcus Venetus: *Perversitas refractariorum subigit eos.* (Rosenmuller.)

obliquitate carent, qui non solùm justo pondere, sed recto et justo judicio unicuique quod suum est reddunt. Integritate duce magnâ securitate per hanc ærumnosam vitam ad felicissimam illam ducentur. E regione *supplantatio perversorum* (בוגדים, *qui fallunt*, vel *transgrediuntur) vastabit eos*, vel *perdet eos;* idque justo Dei judicio. Nam qui legem prævaricantur et transgrediuntur perversitate quâcumque, tandem ipsi peribunt eâdem fraude quam conabantur aliis inferre. Et jam non qui patitur, sed qui facit injuriam damnum inde capit, frequentissime in hâc vitâ præsente, in futurâ semper nisi resipiscat. Nunc qui ponderibus iniquis fraudem facit, non uni homini, sed reipublicæ et omnibus civibus, non aliud lucrum supputat quam illud quod eum in perditionem detrudet: tantùm abest ut ex divitiis malè partis solatium habeat. Et hoc est quod sequitur:

VERS. 4. — NON PRODERUNT DIVITIÆ IN DIE ULTIONIS; SED JUSTITIA LIBERABIT A MORTE. Hebr.: *In die indignationis.* Tacitè occurrit objectioni malorum, qui divitiis quâcumque arte acquisitis tutos se fore putant *in die ultionis*, vel *indignationis*, cùm vel in hâc vitâ vel in futurâ de prævaricatoribus sit sumendum supplicium. *Non proderunt*, inquit, *opes* malè congestæ, quibus sententia justi judicis nequit flecti; sed iram provocabunt tanquàm criminum testes. *Sed justitia liberabit a morte.* Si mortem times corporis vel animæ, justitiam ama, quam Christus de cœlis in terram deduxit, et cujus omnes homines participes esse voluit per fidem et imitationem. Illa sola mortis et vitæ habet imperium; sola sententiam olim latam, Gen. 2: *Quâcumque die comederis, morte morieris*, poterit revocare, et à morte corporis, qui somnus potiùs dicendus est, post depositam mortalitatem in immortalem vitam restituet. Justitiæ et æquitati vacandum docet proverbium, non cumulandis opibus; vel potius, opes per eleemosynas insumendas. Nam meâ quidem sententiâ hoc in loco *justitia* pro *eleemosynâ* capitur, ut alibi frequenter; et sic secunda particula versiculi priori respondebit, et erit sensus: *Divitiæ non eripient in die tremendi judicii et indignationis*, divitiæ vel malè partæ, vel cum avaro animo servatæ, *sed si ex divitiis justè acquisitis facias tibi amicos, illi te recipient in æterna tabernacula*, Luc. 16. Nam ut aqua exstinguit ignem, ita eleemosyna supplicium peccati debitum, et judicis iram placat faciliùs quàm alia pietatis opera.

VERS. 5. — JUSTITIA SIMPLICIS DIRIGET VIAM EJUS, ET IN IMPIETATE SUA CORRUET IMPIUS (1). Hebr.: *Justitia*

(1) *Simplicis*, Hebr. תמימים *tamim*, id est, *integri, immaculati, perfecti.* Unde Septuaginta: *Justitia immaculatas* (Complut. legunt, [illegible], id est, *immaculatis*) *dirigit vias; impietas autem incidit in injustitiam.* Quocircà primò sic explices; q. d.: Justitia dirigit, id est, ut Chald., *facit rectam*, justam et probam viam, vitamque immaculatorum; ex adverso impietas vi detorquet viam impiorum, eamque facit curvam, pravam, improbam, injustam. Rursùm impii in Deum facilè labuntur in injustitiam, fiuntque injusti in proximum. Qui enim fidem Deo datam non servat, multò minus servabit fidem datam vel debitam homini.

integri diriget viam ejus, et in impietate suâ corruet impius. Ne quis Sapientis verba perversè interpretatus, sufficere putet divitias benè dispensare, neque de reliquis virtutibus curam ullam habendam, *justitiam*, inquit, intelligimus eorum qui reliquâ vitâ sunt *simplices*, vel *integri* sine maculâ. Talium enim *justitia eripit à morte*, neque solùm *à morte liberat*, sed ad reliquam *vitam dirigendam* juvat. Nam cùm ea sit humana fragilitas ut, quamvis hodiè perfectus et integer sis, illius perfectionis tamen nulla est securitas, verùm justitia de quâ locuti sumus solet perfectorum et innocentium hominum vias dirigere, ne in aliquam hujus vitæ obliquitatem incidant. Contra, *in impietate suâ corruet impius;* vel *improbus per improbitatem cadet in aliam improbitatem.* Nam veluti catenulâ quàdam connectuntur iniquitates et vitia, juxta illud Isa. 5 : *Væ qui trahitis iniquitatem in funiculo vanitatis.* Aliter : *Quemadmodùm justitia perfecti diriget viam ejus*, ut rectè et inoffensè progrediatur in hoc mundo, et tendat ad finem destinatum; *sic improbus per suam improbitatem corruet*, et non pertinget ad finem sibi propositum, hoc est, prosperitatem quamdam in hâc vitâ diuturnam. Prior expositio magis placet.

VERS. 6. — JUSTITIA RECTORUM LIBERABIT EOS, ET IN INSIDIIS SUIS CAPIENTUR INIQUI. Hebr. *Sed in perversitate transgressores capientur.* Duæ voces Hebræorum תמים *perfectus* et ישר *rectus* sic distingui possunt ut prior ad innocentiam referatur, quæ *sine maculâ* est; et non solùm de homine dicitur, quantùm ad corpus et quantùm ad intellectum, sed etiam de cæteris animantibus; secunda verò magis ad cogitationum vel operum moderationem refertur, ut *rectus* dicatur homo qui suam vitam juxta Dei legem, in quâ nulla est obliquitas, dirigit. Porrò *justitiam* intelligimus vel pro specie illâ quâ quis benè et justè divitias comparat et dispensat, ut ad superiora referatur; et erit sensus : *Eleemosyna rectorum*, hoc est, rectâ intentione cum cæteris circumstantiis collata, *liberabit à morte; sed transgressores legis in insidiis capientur :* בהות *in pravitate.* Qui pravè et obliquè legem intelligunt et transgrediuntur, illâ *obliquitate capientur*, hoc, est, vel conscientiâ scelerum, vel pœnis à lege præscriptis. Aliter possumus per *justitiam* integritatem vitæ et merita operum intelligere, quibus rectè viventes in hâc mortali vitâ diriguntur, et tandem ab æternâ morte liberantur; *sed impii* (sive *improbi*) *in insidiis capientur*, veluti laqueis et funibus peccatorum, quibus in æterno supplicio et carcere sunt ligandi. Locus est moralis, virtutis præmium et iniquorum continens supplicium.

VERS. 7. — MORTUO HOMINE IMPIO NULLA ERIT ULTRA SPES (1), ET EXSPECTATIO SOLLICITORUM (2) PERIBIT. Hebr. : *In morte hominis improbi peribit spes, et exspectatio divitiarum periit.* Hunc versiculum longè aliter habet antiqua translatio, inquit Beda, nempe : *Defuncti hominis justi non perit spes; gloria impiorum peribit.* In Græco, τὸ δὲ καύχημα τῶν ἀσεβῶν ὀλεῖται. In priore particulâ Hieronymus consentit cum Hebræâ veritate, in secundâ verò consentiunt Septuaginta cum Hebræo, sed pro *spe divitiarum*, *gloriam* posuerunt. Impii spem non habent neque lætitiam nisi in hâc vitâ, cujus cùm nulla sit certitudo, quàm miseri sint facile est cogitare; et ut quàm diutissimè vivant, tamen nihil est si ad æternam vitam conferatur. Quanta stultitia est igitur momentaneis et incertis rebus inhærere, spe futurorum amissâ? nam in morte penitùs omnia pereunt iniquis, et præsentium et futurorum lætitia. *Cùm interierit, non sumet omnia; neque descendit cum eo gloria ejus*, Psal 49. In Hebræo : תיחלת אונים, *exspectatio divitiarum*, vel *fortium.* Vox אונים vel pro *iniquis qui per violentiam agunt* accipitur, vel pro *divitiis per iniquitatem acquisitis*, in quibus omnem spem collocant improbi. Est igitur sensus versiculi, non tam narratio quid futurum sit impiis, quàm admonitio ut resipiscant, et divitias suas benè dispensent, opera misericordiæ exerceant. Nam tantisper dùm vivunt, patet misericordiæ janua, ut Christus in Evangelio, Joan. 9 : *Operamini dùm dies est, venit nox, quando nemo potest operari.* Si de morte animæ, quod est peccatum, intelligatur locus, erit sensus : *In morte animæ per quodcumque peccatum perit spes iniqui*; q. d. : Reliqua pia opera non posse juvare hominem qui per unum flagitium mortuus est; nisi resipiscat et agat pœnitentiam, non potest benè sperare. Prior expositio est melior.

VERS. 8. — JUSTUS DE ANGUSTIA LIBERATUS EST,

Secundò, et genuinè; q. d. : Justitia vias, id est, actiones justorum dirigit, id est, fortunat et prosperat, ut inoffensi per omnia pericula incedant, ac felices rerum suarum Deo secundante sortiantur successus; at verò impius ob impietatem suam in multa impinget adversa et damna, corruetque in multa infortunia, ut videantur omnia in tibias ejus, ut vulgò dicitur, resilire. Sic *dirigere* pro fortunare et prosperare sumitur Psal. 139, 12 : *Vir linguosus non dirigetur*, id est, non prosperabitur, *in terrâ.* Et alibi sæpè, præsertim in Psalmis. Ita R. Levi. Hugo, Jansenius et alii.

Porrò, *justitiam* hìc rursùs propriè et amplè accipio, quia ei opponitur impietas : Baynus tamen et noster Salazar per *justitiam* accipiunt solam eleemosynam; q. d. : Eleemosyna eleemosynarium prosperat, rectâque viâ dirigit in cœlum; at impietas, id est, avaritia, quâ quis impius est in pauperes, facit ut impius corruat in mala ipsamque gehennam. Unde S. Chrysostomus, hom. 9. de Pœnit., rectam regiamque viam in cœlum docet esse eleemosynam. *Eleemosyna*, ait, *regia via, quæ homines celerrimè in cœlorum axes adducit. Magna res est eleemosyna (vide quàm rectà in cœlum pergat), præcedit aerem, transit lunam, solis radios excedit, ad ipsum venit cœlorum culmen, ipsos pertransiens cœlos, et angelorum populos decurrens, archangelorumque choros et omnes superiores potestates, ipsi assistit regali throno.* Et S. August. Serm. 25 de Verbis Domini : *Via cœli*, ait, *est pauper, per quam venitur ad Patrem. Incipe ergo erogare, si non vis errare. Patrimonii tui quo es ligatus compedem solve, ut liber ad cœlum possis ascendere.* (Corn. à Lap.)

(1) Suæ salutis, quia in inferno nulla est redemptio. Hoc non intellexit Origenes dicens, quòd post longum tempus damnati et dæmones salvabuntur. (Lyranus.)

(2) Id est, illorum qui sollicitè serviebant impio, sperantes ab eo promoveri.

PERIBIT, quia non poterunt ab eo ultra adjuvari. (Lyranus.)

ET TRADETUR IMPIUS PRO EO (1). (Hebr. : *Et venit impius pro eo*). Hic versiculus ut in sensu quadrat cum prioribus, ita ex illis pendet et, veluti colophonem imponit huic loco, qui de spe justitiæ sive eleemosynæ tractat et de infelici exitu mammonæ iniquitatis, quæ ferè servatur in perditionem possessoris. Concludit, inquam, dicens : *Justus de angustiâ fuit ereptus*, ut est in Hebræo, h. e., *Multæ sunt tribulationes justorum;* et. *Qui volunt piè vivere cum Christo, persecutionem patientur*, 2 Tim. 3. Sic Dei Optimi Maximi dispensatione comparatum est ut justi primò patiantur tribulationes, vel proprias vel alienas. *Quis infirmatur, et ego non infirmor ?* 2 Cor. 11. Sed ab angustiis ad refrigerium venient. Nam *per multas tribulationes oportet intrare regnum Dei*, Act. 24. Decet membra caput suum, qui Christus est, sequi. Hæc est igitur conditio justitiæ, ut primò afflictiones sustineat, et justitiam Dei peccatis debitam sentiat, postea verò ab angustiâ ad refrigerium transferatur; velut aurum cùm jam purgatum fuerit, de fornace tollitur. *Impius verò veniet pro eo*, vel *in loco illius*, h. e. : Impius, qui nunc nullas patitur angustias, sed tranquillitate fruitur, mutabit et ipse vices, et locum angustiarum tenebit. Justo infixit miserias, ipse sustinebit. Temporali felicitate gaudens Deum omnium bonorum auctorem non agnovit, tandem suppliciis traditus justum Judicem cogetur agnoscere. Ut sit rerum vicissitudo : in justis mala præcedunt, in impiis sequuntur. Idem in humano judicio frequenti usu venit, nempe bonos et justos calumniam sustinere, et pro alienis criminibus falsò accusari. Sunt ex Hebræis qui per *angustias à quibus eripitur justus* intelligunt mala quæ justo Dei judicio pro peccatis frequenter occurrunt, nempe famem, pestem, vel gladium, et alias id genus miserias hujus vitæ, à quibus justi nonnunquàm eripiuntur; et ut meritis bonorum ira Dei aliquandiù defertur, ita tandem non resipiscentibus iniquis graviore ictu cadere solet vindicta, à quâ tamen *justos eripere novit Dominus.*

VERS. 9. — SIMULATOR ORE DECIPIT AMICUM, JUSTI AUTEM LÆTABUNTUR SCIENTIA. Hebr. : *Per os hypocrita perdet socium suum, sed in scientiâ justi eripientur.* חנף *hypocritam* significat et *improbum*, sed cum additione hujusmodi, nempe נושא פנים *qui vultum extollit*, h. e., qui, cùm improbus sit probitatem præ se fert vultu : quales fuerunt olim scribæ et pharisæi, qui mortem Christi machinati sunt. Tales sunt et hodiè cùm alii pseudochristiani, tum hæretici inprimis, quibus nulli magis probitatem simulant, nulli majorem erga gregem Christi zelum præ se ferunt aut charitatem; quibus artibus, heu ! quantam stragem pietatis et morum nostro seculo vidimus ! sed ultra non proficient. Nam *justorum hominum scientiâ eripietur* populus; et palam fiet fraus hypocritarum. Aliter : *Justi eripientur scientiâ suâ ;* q. d. : Non solùm justitiâ et probitate opus est, sed etiam scientiâ Scripturarum si tuti volumus esse ab hypocritis. *Scientia justorum* sunt oracula prophetarum et majorum monumenta, quibus nos tueri docet contra pseudo-apostolorum et hæreticorum fraudes. Potest versiculus in hujus vitæ negotiis locum habere : multi enim damna subeunt adulatorum sermonibus decepti; dum amicum putant, inimicum experiuntur, contra quos justorum et bonorum hominum consiliis et experientiâ indigemus. Levi ben Gerson : *Improbus ad peccatum alios secum trahit verbis persuadendo; à quo malo tantum abest justus ut illius scientiâ à peccatis et corruptione eripiantur alii.*

VERS. 10. — IN BONIS JUSTORUM EXSULTABIT CIVITAS (1), ET IN PERDITIONE IMPIORUM ERIT LAUDATIO. In civitate rectè institutâ secundùm leges decernuntur præmia virtutum probis hominibus, et supplicia improbis. Cùm igitur honor decernitur, vel magistratus, et publica munera justis distribuuntur, meritò exsultare solet universa civitas : nam illorum bona ad omnium civium commoda defluunt. Et cùm nihil magis perturbet rempublicam quàm improbi viri, nihil magis optandum est quàm civitatem ab hujusmodi fæce purgari. Quare cùm tales vel Dei judicio vel legum auctoritate de medio tolluntur, et tanquàm putrida membra de reliquo corpore præciduntur, erit reliquæ civitati jubilatio. Possumus per *bonum justorum* vel externa intelligere bona, vel potiùs bona animæ et cœlitùs collata; quibus magis idoneus erit justus, ut civibus prosit consilio, prudentiâ vel opibus, et improbos coercere. Aliter *bonum justorum* sunt pietatis opera et æquitatis, præsertim ea quæ in pauperes cives conferuntur : bonitas enim justorum est non sibi ipsis, sed multis bonum quærere; hæc insignis est bonitas. Contra improbi omni studio damna conantur inferre pluribus cum reipublicæ jacturâ, ut jam non sit minus è publico bono perire illos quàm justos vivere. *Civitas* quæ *exsultat in bono justorum* est illa *quæ sursum est mater nostra*, Gal. 4, vel præsens Ecclesia, quæ vicissitudine quâdam bonis et justis præpositis exsultat, regnantibus verò hypocritis luget, donec li-

(1) Ut videmus in exemplis Mardochæi et Aman, David et Saülis, Danielis et eorum à quibus fuerat accusatus. Vel generatim sensus est, esse in hoc mundo vices, ut nimirùm justi post angustias, felicitatem, impii post felicitatem, angustias nànciscantur.

(Menochius.)

(1) Euripides in Hecubâ :

Hinc, civitatis publica ægrotat salus,
Virtute quoties clarus et constans fide
Nil præmiorum pessimos supra refert.

(Grotius.)

IN BONIS, etc. Propter bona, sive fortunæ, sive corporis, sive animi, quæ illis obtingunt. (Gejerus.) EXSULTAT CIVITAS rectè instituta scilicet (Mercerus), quæ meritò exsultat, tum quia tales bono accepto non, ut improbi, ad aliorum incommodum abutuntur, tum quia ad decus et commodum urbis illud conferunt, tum, quod vel maximum est, quòd Deus ex fœdere non tantùm in illos benignus est, sed omnibus his quibuscum communione et vitæ societate conjuncti sunt, etc. ET, etc. ובאבד רשעים רנה *et quum pereunt impii, exsultatio*. At David luxit mortem Saulis. Resp. : 1° Intercessit affinitas, etc. ; 2° Non mortem ejus luxit, sed illicitum mortis genus, etc. Cavendum tamen hic ne cantus hic aut commodum nostrum aut vindictam respiciat, sed Dei gloriam, et Ecclesiæ ac reipublicæ emolumentum.

(Cartwrightus.)

bertati restituta sit, et tristitia illis vertatur in gaudium et exsultationem.

Vers. 11. — Benedictione justorum exaltabitur civitas, et ore impiorum subvertetur. Videtur hoc versiculo Salomon superioris causam reddere, nempe quare *civitas exsultat in bono justorum ;* nimirùm quòd *benedictionibus quas justi et recti accipiunt* à Deo magna commoda civitati universæ proveniant, ut non solùm ipsa sublimior et altior sit in oculis omnium, sed in se reverà multis modis elevata, omnium rerum copiâ, bonis legibus ministratâ multitudine civium, pace, religione et aliis id genus rebus, quæ civitatem nobilem et celebrem faciunt. Potest *benedictio rectorum* intelligi illa quam civitati impertiuntur, vel preces quas pro reipublicæ tranquillitate fundunt recti et pii homines, vel consilia quibus viri recti rempublicam administrant. Et huic sensui benè quadrat quod sequitur : *Per os impiorum subvertetur.* Ut puta qui discordias seminant inter cives, qui pacem publicam perturbant, qui falsis testimoniis justa judicia subvertunt, et cætera damna, atque ita civitatem paulatim subvertunt. Nam *omnis civitas in seipsam divisa desolabitur*, Luc. 11. Quantâ sublimitate et virtutum culmine sit civitas Dei, militans videlicet Ecclesia, sublevata olim benedictione quam à Deo sancti acceperant Apostoli, nemo fidelium ignorat. Quantam porrò cladem et omnium virtutum ruinam multis in locis passa sit *improborum* hæreticorum *ore* et linguâ, deflere magis convenit quàm recitare.

Vers. 12. — Qui despicit amicum indigens corde est, vir autem prudens tacebit. Hactenùs virtutes et vitia in hoc capite commemoravit, quibus vel sapientiam vel stultitiam suam ostendunt homines ; nunc propiùs ad sapientiæ præcepta descendit, quorum est illud : *Neminem* videlicet *esse contemnendum*, *præsertim ex his quibuscum familiariter vivimus, et quos pro amicis et sodalibus habemus; quos honorare non contemnere decet*, dicente Paulo Rom. 12 : *Honore invicem prævenientes*, maximè si talis fuerit qui ob ullam virtutem mereatur honorari. Quòd si te contumeliâ afficiat aut contempserit, non est tamen *malum reddendum pro malo, sed vincendum in bono malum.* Et cùm judicio sapientis *deficit corde qui contemnit amicum*, non debes hunc imitari, neque retaliare malum pro malo, sed potiùs *tacere*, quod *prudentiæ* maximum est argumentum. *Vir intelligentiæ tacebit*, vel *vir intelligentiarum*, ut puta in quo multiplex est intelligentia; ad contemptum proximi nunquàm venire, sed potiùs ex inimico amicum facere, vereri creaturam Dei contemnere, ne in factorem ejus videaris contumeliosus. Neque homo cùm sis, poteris humanam naturam afficere opprobriis. Lacessitus injuriâ tacuit, humanitate et patientiâ vincere voluit. Ecce quantus intelligentiæ cumulus in homine qui vel vitia celat aliena, vel provocatus et contemptus tacuit ! Docet denique proverbium, taciturnitate, non contemptu, superandam quorumdam importunitatem.

Vers. 13. — Qui ambulat fraudulenter, revelat secretum, qui autem fidelis est celat amici commissum. Hebr. : *Ambulans detractor retegit secretum, fidelis spiritu celat verbum.* Septuaginta : Ἀνὴρ δίγλωσσος ἀποκαλύπτει βουλάς. Vox Hebræa רכיל Levit. 19, *delator* vertitur. Est propriè is qui ad instar negotiatorum ab aliis audiens verba, aliis refert, et interim referendo depravat. Quæ secreta esse volumus, temerè non esse cuiquam revelanda docet proverbium. Imò aliorum tegere secreta, ad fidem et sapientiam nostram spectat. Denique quid inter fraudulentum criminatorem ac fidum amicum intersit, versiculus ostendit, et virtutem silentii commendat, loquacitatem condemnat, maximè eam quæ cum damno aliorum sit, et sic cum præcedenti consentit. *Qui fraudulentus est non cessat*, sed transit ; criminando vel secreta narrando famam denigrat alienam, discordias et inimicitias seminat inter fratres ; *sed qui fidelis est*, h. e., qui fidus est amicus, non solùm non *revelat secreta*, sed vel minimum *amici vitium celat* vel *verbum tegit*, quod sine damno narrari possit ; taciturnitate gaudens, non facilè malè loquetur. Possumus hæc juxta Hebræum ad nos ipsos referre, ut sit sensus : *Qui fidelis est spiritu*, h. e., constanti animo, seipsum nemini prodit. Nam qui sua secreta revelat, tantò faciliùs aliena revelabit. Possumus denique secreta fidei et religionis nostræ intelligere, quæ temerè non sunt revelanda passim omnibus : *Nolite*, inquit Christus, *sanctum dare canibus*, Matth. 7. *Fidelis* igitur *spiritu* novit verbum Evangelii in tempore et loco celare ab his qui blasphemant nomen Christi omnium nostrûm amici, cujus verbum *annuntiant aliqui propter invidiam et contentionem*, ut inquit Paulus, Phil. 1. Septuaginta tamen legunt, ut est in Hebræo, nempe, πιστὸς δὲ πνοῇ κρύπτει πράγματα, *fidelis spiritu celat res.*

Vers. 14. — Ubi non est gubernator, populus corruit (1), salus autem ubi multa consilia. Hebr. : *Cùm non sunt consilia, corruet populus, sed salus in multitudine consultorum.* Septuaginta juxta versionem D. Hieronymi, habent : Οἷς μὴ ὑπάρχει κυβέρνησις, πίπτουσιν, quibus Chaldæus astipulatur interpres : *In loco ubi non est dux*, vel *gubernator.* Hebr. : *Ubi non sunt consilia*, vel *cogitationes*, aut *industria.* In sensu non est multùm discriminis. Et versiculus indicat civitatem vel rempublicam non posse consistere ex confusâ populi multitudine, absque prudenti et sapienti gubernatore aut duce. Sunt ex Hebræis qui locum referunt ad vires in bello contra hostes ; q. d. : quamlibet magna multitudo populi non sufficit absque prudente regimine : nam non tam viribus corporis quàm virtute animi res bellica ministratur. Potest non minùs aptè ad quamcumque partem reipublicæ administrandæ referri. Ubique consilio et sapientiâ opus est ad coercendos improbos, ad sedandas lites ; alioqui populus, qui est tanquàm bellua multorum capitum, citò delabitur et per discordias dissipatur. Cæterùm salus reipublicæ et

(1) In Hebræo : *Sine industriis corruet populus.*
.... Non populi sita est
In mole vastâ corporis securitas ;
Sed mente quisquis præstat imperium obtinet.
ait Sophocles Ajace. (Grotius.)

indoctæ multitudinis est, à viris prudentibus gubernari. Neque sufficit unus, sed in multis qui consilia ineunt prudentiæ et subministrant, consistit salus reipublicæ. Proverbium denique indicat multitudinem omnia præcipitanter agere, sive in bello, sive in pace, et idcircò egere ubique sapientûm virorum consilio.

VERS. 15. — AFFLIGETUR MALO QUI FIDEM FACIT PRO EXTRANEO; QUI AUTEM CAVET LAQUEOS, SECURUS ERIT. Hebr. : *Conterendo conteretur cum fidejusserit pro extraneo, et qui oderit stipulatores confidit.* Præcedentia ad publicum statum spectare videntur; verùm quæ sequuntur magis ad privatam referuntur vitam. Nullam partem vitæ reliquit intactam Salomon in tradendis sapientiæ præceptis, nunc illa commemorans quæ propiùs ad animi salutem spectant, nunc ea quæ rem domesticam vel augent vel conservant, cujusmodi juvenes à sapientibus discere convenit. Superiùs, 6 cap., dictum est quantum dispendium rei familiari nonnunquàm contingat ex stipulationibus sive fidejussione pro homine sive extraneo et ignoto, sive sectæ vel fidei extraneæ, quocum nullum tibi vinculum est amicitiæ veræ. Ab hujusmodi fidejussione cavendum est, per quam ad inopiam solent redigi homines. Et hoc est quod dicit : *Affligetur*, sive *contritione conteretur.* Familiaris admodùm Scripturis metaphora, quâ maximum damnum et extremam miseriam innuit. Potest verti : *Malo conteretur*, vel *affligetur cùm fidejusserit*, et referri ad inquietudinem animæ et curam quâ subinde molestatur et quodammodò frangitur vitæ tranquillitas, in his qui sese aliis obnoxios esse cogitant, et redactos sub alienâ potestate. Atqui hic sensus benè quadrat cum secundâ particulâ, nempe : *Qui cavet laqueos, securus est*, vel, juxta Hebræum, *qui odit stipulatores*, vel *stipulationes, confidit*, i. e., confidentiùs et securiùs vitam aget. Proverbium monet non debere litibus alienis nosmet immiscere. Alienum vult esse sapiens suum filium ab his qui per stultitiam et socordiam in ære alieno esse gaudent.

VERS. 16. — MULIER GRATIOSA INVENIT GLORIAM, ET ROBUSTI HABEBUNT DIVITIAS. Hebr. : *Mulier gratiæ sustentabit* (vel *comprehendet*) *honorem, et fortes sustentabunt* (vel *apprehendent*) *divitias.* Aliter : *Mulierem gratiosam apprehendet decor, et fortes apprehendent divitiæ.* Ostendit odibile esse genus hominum qui non suis laboribus vel industriâ victum quærunt, sed alieno ære contracto aliena quærunt incommoda, et fallunt eos qui fidejubent pro illis; debere justis laboribus comparare victui necessaria, quæ nemini unquàm defuêre qui sibi ipse non defuit. Nam quemadmodùm *mulier gratiosa* et pulchra, h. e., non solùm formâ corporis, sed animi virtutibus gratiam offendit in oculis hominum, *honorem* facilè *assequitur* ab omnibus, ita viri *fortes* et *robusti* ac *solliciti assequuntur divitias*, quæ suâ sponte labores in industriam sequi videntur, ut prior pars versiculi pro similitudine ponatur; nam alioqui nulla esset prioris partis cum secundâ consonantia, quod ferè fit in hoc auctore. Aliter ad conjugium referri potest, et erit sensus : *Qui gratiosam, pulchram, et pudicam accepit uxorem, honorem habebit ex eâ*, et juxta hunc sensum vertunt Septuaginta : *Οἱ ἀνδρεῖοι ἐρείδονται πλούτῳ.* *Sed viri fortes*, sive *robusti*, h. e., solliciti et ad rem attenti, *magis quærunt divitias* cum conjuge, ex quibus honorem sequi existimant non minus quàm ex gratiâ uxoris. Simplex proverbii sensus est, à mulieribus et uxoribus pudicitiam et honestatem morum inprimis exigi; à viris vero industriam et laborem, quibus parantur opes ad alendum uxorem et familiam necessariæ.

VERS. 17. — BENEFACIT ANIMÆ SUÆ VIR MISERICORS, QUI AUTEM CRUDELIS EST ETIAM PROPINQUOS ABJICIT. Hebr. : *Qui retribuit animæ suæ vir misericordiæ est, qui perturbat carnem suam crudelis.* Quod noster interpres expressit in verbo *benefacit*, subintelligunt Hebræi, sic : *Qui retribuit animæ suæ*, supple, *bonum.* Ostendit versiculus primam partem misericordiæ nostris animis esse impendendam, secundam vero corpori; et ex præcedenti pendere videtur sensus : Nam *fortes viri apprehendent divitias*, potissimum propter opera *misericordiæ*; sed ante omnia cavendum est ne in apprehendendis divitiis committamus aliquid contra salutem animæ. Nam qui potest esse misericors in alios qui sibi ipsi crudelis est? Nihil est crudelius quàm horrendis sceleribus animum proprium trucidare, quibus etiam *carnis* sanitas et bonus habitus corporis *perturbatur*, et inidonea efficitur non solùm ad virtutum opera, sed etiam ad functiones naturales quibus vitam protrahimus. Et hic sensus est secundæ clausulæ hujus versiculi secundùm Hebræos et Septuaginta, qui sic legunt, ἐξολλύει δὲ αὐτοῦ σῶμα ὁ ἀνελεήμων, *perdit autem corpus suum immisericors.* Hebræum : *Qui perturbat carnem suam crudelis.* Meritò, inquam, *crudelis* dici potest qui utrâque sese privat vitâ, nempe *animæ* per peccata, et *carnis*, cujus mortem luxu, intemperantiâ et aliis id genus vitiis accelerat. Sunt qui locum interpretantur juxta aliam hujus verbi גמל significationem; significat enim verbum גמל *retribuere* (de quo sensu diximus copiosè) et etiam *ablactare*, ut metaphoricè intelligatur : *Qui ablactat animam suam ab hujus mundi deliciis, misericors est, suum defraudans genium, et in pauperes distribuens*, quod fecit S. Exuperius Tolosæ episcopus, qui, ut inquit Hieronymus ad Rusticum, *ore pallente jejuniis, fame torquetur alienâ, omnemque substantiam Christi visceribus erogavit.* Qui verò indulget hujus vitæ illecebris, molestat corpus suum multis morborum generibus, vel, ut sensus posterioris particulæ priori respondeat, *crudelis perturbat carnem suam*, dùm claudit viscera misericordiæ ab his qui sunt ejusdem carnis. Sensus à priori non est multùm dissimilis, uterque pius. Sunt qui per *animam* vitam præsentem intelligant, et proverbium dici putant contra eos qui usque adeò tenaces sunt ut ne necessaria quidem corpori sumant, pluris facientes opes quàm corpus vel vitam, juxta illud Eccl. 5 : *Qui amat divitias, fructum non capiet ex illis.*

VERS. 18. — IMPIUS FACIT OPUS INSTABILE (1),

(1) Iniquus facit opus mendacii; qui autem seminat justitiam, mercedem fidelem : id est, operis iniqui

SEMINANTI AUTEM JUSTITIAM MERCES FIDELIS; Septuaginta: Ἀσεβὴς ποιεῖ ἔργα ἄδικα. Hebr.: *Iniquus facit opus mendacii; sed qui seminat justitiam, merces veritatis.* Primam partem misericordiæ, ut diximus, sibi ipsi impendit vir justus; secundam verò aliis, quæ suâ mercede non carebit, si modò absque fraude fiat, hoc est, ex animo benefaciendi, absque simulatione, non ad ostentationem. Vel *opus instabile* sive *fallax* intelligimus quod ex fraude et malis artibus comparatum est; cujusmodi solent esse opera in specie pia, quæ ab iniquis fiunt, hoc est, aut ad vanam pompam ficta, aut ex rebus non benè acquisitis: hujusmodi operis nulla erit *merces fidelis et permanens. Qui seminat justitiam*, hoc est, affluenter distribuit bona justè acquisita, *fidelem et certam ac reconditam habet mercedem*, secundùm illud: *Dispersit, dedit pauperibus; justitia ejus manet in seculum seculi.* Quòd si ad eos qui cordibus hominum seminant justitiam per bonam doctrinam aut per exemplum vitæ referatur, sensus erit mysticus; et *iniquus*, juxta hanc expositionem, intelligetur qui *superædificat stipulam aut fœnum*, 1 Cor. 3, opus mendax quod *exploratum per ignem* non potuit subsistere, nec mercedem habere stabilem. Sunt qui *opus mendacii* referant ad agriculturam, in quâ solent improbi alienos agros sibi applicare, limites egredi, et per fraudem occupare, ob id quod sequitur, *seminans in justitiâ.* Prior expositio magis arridet.

VERS. 19. — CLEMENTIA PRÆPARAT VITAM, ET SECTATIO MALORUM MORTEM. Hebr.: *Sic justitia ad vitam, et qui sequitur malum, ad mortem suam.* Particula כן aliquando nomen, *rectum* significans, frequentiùs adverbium, significans *sic*, varium sensum efficit hujus versiculi. Hebræi utroque modo exponunt. Juxta priorem significationem subintelliguntur quædam, nempe: *Rectus qui facit justitiam, illius merces erit ad vitam; et qui sequitur malum, ad mortem.* Juxta verò secundam erit sensus: *Sic qui*, supple *persequitur, justitiam, pertingit ad vitam; sicut qui persequitur malum, pervenit ad mortem.* Uterque ex priori versiculo pendet sensus, ostendens illam *mercedem fidelem et stabilem justitiæ* esse *vitam*. Hebr. לחיים *ad vitas*, hoc est: Justitia cùm præsentis vitæ tùm futuræ remunerationem habet, iniquitas verò utriusque jacturam facit. Sunt qui referunt כן, *sic*, ad superiora, ubi dictum est: *Justitiæ merces est fidelis, vera*, vel *veritatis*, scilicet in hoc mundo; *sic est merces justitiæ in vitam futuram servata.* Optima interpretatio et phrasi Hebraicæ maximè consona; quam Chaldæus quoque paraphrastes habet: *Ut ille qui facit justitiam custos est vitæ, sic qui facit improbitatem custos mortis.*

Sectatio malorum mortem. Hebr.: *Qui sequitur malum.* Non simpliciter מרדף *sequitur* vel *insequitur* significat, sed cum emphasi, eum videlicet qui ex animo et magno studio insequitur malum, vel qui insequitur malum ut aliis inferat malum; q. d.: *Aliis malum inferre conatur, sed interim ad suam mortem pervenit.* Breviter proverbium significat, tantam esse differentiam inter justum et iniquum quanta est inter vitam et mortem; porrò, virtutem esse immortalem, iniquitatem ad interitum festinare; denique, non justum, qui frequenter patitur, sed impium, qui infert malum, malum recipere.

VERS. 20. — ABOMINABILE DOMINO COR PRAVUM, ET VOLUNTAS EJUS IN HIS QUI SIMPLICITER AMBULANT. Hebr.: *Abominatio Domini perversi corde, et voluntas ejus qui sunt perfecti in viâ.* Cùm bonitas Dei et æquitas ubique in omnibus rebus luceat, est tamen in se infinitæ perfectionis et rectitudinis; et proinde cùm omnis obliquitas et perversitas sit à Deo aliena, tum maximè illa quæ est cordis humani. Est enim humanus animus ad imaginem Dei creatus, quam imaginem per pietatem et puram religionem in Deum servat formosam; per perversas opiniones et distortas cogitationes de Deo imaginem Dei commaculans, fit alienus à Deo; et abominatio tantò major quantò propinquior et charior ratione creationis debeat esse. Quod odio prosequimur, cernere non possumus, sed quàm longissimè procul à nobis esse cupimus. Tale quidpiam apud Deum sunt hi *qui perverso sunt corde.*

SED QUI SIMPLICITER AMBULANT, Hebr., *qui integri et perfecti sunt*, non in corde solùm et in interiore homine, sed etiam, ut Hebræi legunt, *in viâ* et exteriore conversatione, cum illis et in illis *est voluntas ejus.* Et jam versiculus hic superiorem exponit et explicat *justitiæ mercedem* quæ est *ad vitam*, et improbi pœnam, quæ est *ad mortem*, ostendens cujusmodi sit illa *vita*, nempe Dei favor, voluntas et appropinquatio; *mors* verò malorum hominum est alienatio à Deo, illius odium et abominatio.

VERS. 21. — MANUS IN MANU NON ERIT INNOCENS MALUS; SEMEN AUTEM JUSTORUM SALVABITUR (1). Hebr.: *Manus ad manum non erit innocens malus, sed semen justorum eripietur*, vel *evadet.* Varia est interpretatio

(1) *Quod* ... *Aliis ma*- nulla erit merces, justis autem merces certa erit ac firma, ad Gal. 6, 7: *Quæ enim seminaverit homo, hæc et metet.* (Maldonatus.)

(1) Figurata est locutio, et proinde obscura, quam aliter atque aliter auctores explicant. Quidam hoc modo reddunt ex Hebræo: *Manus manui juncta non erit expers mali*, quod intelligunt hoc modo: Impii tametsi sibi mutuò manum præbeant, et auxilium ferant (id enim fieri solet jungendo manum manui), tamen nihil proficient, neque per hoc evadent justam punitionem. Et hic sensus est satis probabilis. Nam sequitur: *Semen autem justorum salvabitur.* Opponuntur ergo non esse innocentem, id est, impunitum, et salvari. Alii sic interpretantur: *Manus in manu*, seu manus ad manum, id est, illicò et continuò non erit innocens malus; sed statim sequetur eum justa vindicta à Deo; nam nihil tam facile et promptum est, quàm manum manui conjungere. Beda hoc modo exponit: Qui manum jungit in manu, nihil ubique operatur; sed *manus in manu non erit innocens malus*, quia etsi ab iniquâ actione manum ad horam subtrahit, cordis tamen innocentiam malus habere non valet. Unde et præmittitur: *Abominabile Domino cor pravum.* Ita sensus erit: Malus non ideò innocens est, quia exteriùs nihil operatur, imò tunc vel maximè cùm manum inserit manui, corde malum machinatur. Et hæc expositio videtur cæteris præferenda, quam et simili Scriptura confirmat, Eccl. 4: *Stultus complicat manus suas, et comedit carnes suas.* (Estius.)

et expositio hujus versiculi. Chaldæus supplet quædam, inquiens : *Qui extendit* (vel *mittit*) *manum contra socium suum, non est innocens à malo.* Alius sensus : *Ubi manus filii ad manum patris additur ad malum, pœnam ferè non evadit.* Vel simpliciter : *Ubi manus unius mali hominis jungitur cum manu alterius*, hoc est, ubi mutua præstant auxilia in malo, *non idcircò supplicium evadet malus, quia socios habet in opere malo*; et huic sensui accedit versio Septuaginta : Χειρὶ χεῖρας ἐμβαλὼν, οὐκ ἀτιμώρητος ἔσται κακῶν. Tertius sensus erit, si יד non pro *manu* communi significatione, sed in aliâ significatione capiatur, nempe pro *statim*, q. d. : *Non solùm proveniunt malis pœnæ quas recitavimus, sed statim* (vel *repentè*) *punitur malus*, id est, solet puniri. Quartus denique sensus : *Si manus Dei ad manum hominis accedat*, hoc est, cùm opera Dei et quæ Deus jussit fieri conferuntur cum operibus quæ facit malus, *erit reus, nec poterit supplicium evadere.* Mihi maximè arridet ut *manus ad manum* pro *patre et filio* sive *posteris* accipiatur, propter ea quæ sequuntur : *Semen justorum eripietur à pœnâ.* Ostendit igitur versiculus, ad mercedem sive merita justorum et supplicia malorum plurimùm momenti habere majorum et parentum vel pietatem vel impietatem. Quibusdam placet ut hic locus de conspiratoribus loquatur, qui in malum solent dexteras jungere et fœdera ; q. d., non futuros impunitos etiamsi omnes mali inter se conspiraverint. Sunt qui *manum ad manum* pro *somnolentiâ* et *pigritiâ* accipiant; quæ ut multorum malorum est mater et nutrix, ita non erit impunita. Denique per *manus ad manum* intelligit Beda quietem ab externo opere, à quo quamvis cessaverit malus, tamen non erit innocens, cùm malè cogitet et corde sit perverso, quod Dominus abominatur et punit.

VERS. 22. — CIRCULUS AUREUS IN NARIBUS SUIS MULIER PULCHRA ET FATUA (1). Hebr. : *Inauris aurea in naribus suis mulier pulchra et deficiens sensu.* Ex proprietate linguæ littera כ similitudinis frequenter omittitur, quam Septuaginta suppleverunt ad hunc modum : Ὥσπερ ἐνώτιον χρυσοῦν ἐν ῥινὶ ὑὸς, οὕτω γυναικὶ κακόφρονι κάλλος, *ut inauris aurea in naribus suis, sic mulieri imprudenti pulchritudo.* Ne quis ad solos viros spectare sapientiam putet, subinde de mulieribus mentionem facit Sapiens. Quod particulariter dicitur, in genere intelligitur. Nam per *pulchritudinem mulieris* quascumque corporis dotes aut naturales animi virtutes intelligimus, quæ sine sapientiâ non sunt ornamenta, neque homini decora. Hic enim scopus est Sapientis in hoc libello, ut ostendat esse opus sapientiâ in omnibus rebus, et quo quis est à sapientiâ magis alienus, eò minùs prosunt dotes naturales. Muliebre ingenium est præ cæteris formæ studiosum, et pulchritudinis nomine solet superbire; quæ ut sapientes et castas matronas vehementer commendat, ita in stultâ et vecordi muliere, quæ ad fastum, ad pompam, ad libidinem suâ pulchritudine abutitur, nihil est minùs decens. Nam *circulus aureus* (vel *inauris aurea*) *in naribus suis*, suem non ornat, sed ipsa luto et sordibus aurum contaminat, rem per se pulcherrimam; sic mulier stulta, ineptiis, superbiâ ac impudicitiâ pulchritudinem, rem in muliebri corpore maximè decoram, contaminat et fœdam reddit. Elegans admodùm similitudo, quâ mulier impudica suibus confertur. Sunt qui aliter exponunt, nempe : *Quemadmodùm sus sterquilinio fodiens, annulum aureum aut gemmam inventam negligit, spurcitie ipsâ magis delectata; sic fatua mulier et stulta, cùm formam corporis et oris pulchritudinem à Deo acceperit, quâ gratiam et honorem possit assequi, sordibus vitiorum et libidinis indulgens, donum pulcherrimum spernit, neque auctorem tanti beneficii agnoscit.* Sensus à priori non est multùm diversus. Si per *mulierem pulchram, sed stultam*, intelligamus animam semel à peccatis lotam et *annulo aureo* Filio Dei per fidem desponsatam, rursùm tamen veluti *suem ad volutabrum* carnis *reversam*, 2 Petr. 2, conculcatâ Dei charitate (quæ per *annulum aureum* rectè intelligitur, ut puta cujus ardor fine caret), sublimior erit sensus.

VERS. 23. — DESIDERIUM JUSTORUM OMNE BONUM EST, PRÆSTOLATIO IMPIORUM FUROR. Hebr. : *Desiderium justorum etiam bonum; spes improborum indignatio.* Pro particulâ אך *etiam*, vel *tantùm*, Septuaginta legerunt כל *omne*, sic vertentes : Ἐπιθυμία δικαίων πᾶσα ἀγαθὴ, ἐλπὶς δὲ ἀσεβῶν ἀπολεῖται, *desiderium justorum omne bonum, spes verò impiorum perit*; quos noster interpres secutus est. Chaldæus videtur legisse אל, id est, *ad*, ל lamed videlicet in loco ך caph finalis, inter quas litteras est similitudo, si alterutram invertas : vertit enim sic Chaldæus, רגתא דצדיקי בטבתא, *desiderium justorum in bonum*, vel *ad bonum*. Quod ad sensum spectat, juxta Hebræum, cùm multa superiùs dicta sint de justitiâ et iniquitate quæ in opere externo perpenditur, addit clausulam quæ ad affectum animi refertur, inquiens : *Bonitas justorum* non solùm in his quæ diximus consistit, nempe beneficentiâ et misericordiâ in alios, sed etiam in animi desiderio et affectu, ubi vires non sufficiunt. Aben Ezra exponit אך, *ferè desiderium justorum est ad bonum*. Illam particulam *ad* omnes subaudiunt, q. d. : Justi malis desideriis non multùm molestantur, sed ferè semper, vel tantummodò, bonum omnibus optant ; omnibus autem præstare solius Dei est ; humanas vires superat, nisi quis

(1) Orientales feminæ annulos pretiosos septo narium medio insertos gerunt. Eo ornamenti genere malè omninò suis rictus, quo illa terram et lutum versat assiduè, ornatur : neque meliùs congruit oris venustas feminæ, ingenio, sapientiâ, virtute destitutæ. Oris illecebræ aptissimæ sunt, ut magis magisque sentiatur, quantùm illâ virtute careat; oris venustas cum mulieri ipsi, tùm cæteris laqueus est periculosus, qui rarò vitatur. *Raram facit mixturam cum sapientiâ forma.* Vicissim autem perfectam, sed raram efficiunt mixturam prudentia et forma :

. . . . . *Rara est concordia formæ*
Atque pudicitiæ. (Calmet.)

IN NARIBUS SUIS, in naribus porci. Monet hìc Sapiens mulieres magis ornari bonis moribus quàm formâ. Nam forma cui desit prudentia est *tanquàm annulus aureus in naribus suis.* Sus enim aurum illud fœdat in luto, sic stulta mulier abutitur pulchritudine suâ, ut verè plumbeus gladius sit in aureâ vaginâ, ut in Proverbio dicitur. (Clarius.)

dixerit votis et precibus; sed in hoc justi quodammodò bonitatem Dei imitantur, dùm optant id quod Deus præstat. Improborum longè diversum est studium et desiderium, qui optant et desiderant facere plura mala quàm faciunt. Nam nihil aliud exspectant nisi sibi dari occasionem transgrediendi, et vel Deum optimum maximum, vel homines ad iracundiam et indignationem provocandi. Maximoperè idcircò fugienda est improbitas, quæ nullum modum neque finem iræ et indignationis facit. Aliter, sunt qui non ad opera, sed ad præmium justorum et pœnas improborum sensum referant; ut per *desiderium justorum* spes intelligatur : et erit sensus : Justi ut nihil aliud quàm benè et studiosè vivere desiderant, ita bonum præmium meritò sperant sese recepturos; verùm improbi qui *thesaurizant sibi iram in die iræ*, Rom. 2, non possunt aliud sperare neque exspectare quàm Dei furorem dicentis : *Ite, maledicti, in ignem æternum, qui præparatus est*, etc., Matth. 25. Breviter indicat tam virtutes quàm vitia ex animi affectu potissimùm perpendenda.

VERS. 24.—ALII DIVIDUNT PROPRIA, ET DITIORES FIUNT; ALII RAPIUNT NON SUA, ET SEMPER IN EGESTATE SUNT. Hebr. : *Est qui dispergit, et augetur adhuc; et est qui cohibet se à rectitudine, etiam ad defectum.* Ad laudem beneficentiæ locus spectat, et ad excitandum bonos ut quod animo concipiunt et desiderant opere compleant, ostendens liberalitatem nonnunquàm in hâc vitâ remunerari, et maximum esse compendium ad augendas divitias, copiosè in pauperes effundere divitias; multos præterea ad indigentiam redigi, quòd sordidè et illiberaliter à recto divitiarum usu sese cohibeant. Salomon hoc loco allusit ad illum locum Psalmi : *Dispersit, dedit pauperibus;* et Paulus, 2 Cor. 9, latiùs aperiens metaphoram, *spargere* per *seminare* interpretatur, inquiens : *Qui administrat semen seminanti*, fortassis Septuaginta secutus, qui sic verterunt locum : *Sunt qui sua seminantes, plura faciunt; sunt autem et congregantes aliena, qui diminuuntur;* atqui hâc similitudine D. Paulus expressit eleganter copiosum fructum qui solet provenire ex copiosâ eleemosynæ semente; unde in hoc versiculo intelligimus, opes augeri his qui spargunt. *Est qui spargit, et additur ei quod spargit; et est qui cohibet seipsum à recto;* sic est in Hebræo; q. d. : Rectum et æquum est ut ii qui habent distribuant; nam hâc de causâ acceperunt, et Domini dispensatores constituuntur; quòd si manum cohibeant, opibus parcere volentes, non solùm non ditescunt, sed *ad defectum* nonnunquàm deveniunt, vel digni sunt qui deveniant. Juxta Septuaginta, *à recto cohibere se*, est aliena rapere. Prior expositio est melior.

VERS. 25. — ANIMA QUÆ BENEDICIT IMPINGUABITUR, ET QUÆ INEBRIAT IPSA QUOQUE INEBRIABITUR (1). Hebr. : *Anima benedictionis* (vel, *anima quæ benedictionem facit*) *impinguabitur, et quæ satiat ipsa etiam satiabitur.* Consentit cum superiore versiculo, et idem est sensus utriusque, ut Hebræi interpretantur. Accipitur *anima* pro *homine; qui benedicit*, h. e., benefacit, benedictionem et copiam quam accepit à Deo pauperibus distribuens, *impinguabitur*, h. e., incrementum bonorum accipiet. Mihi magìs arridet ut intelligamus quod dictum est in superiore versiculo de copiâ rerum; quod autem hìc dicitur de *saginatione animæ*, ut simpliciter intelligatur de gratiâ et donis spiritualibus, quæ cœlitùs descendentia ad modum pluviæ, animam misericordem irrigant et velut pingue solum efficiunt, quo subinde novos beneficentiæ fructus producat. Et huic sensui quadrat D. Pauli explicatio in loco priùs citato : *Et augebit incrementa frugum justitiæ vestræ;* quæ potior est retributio benedictionis in pauperes, et quam potiùs exspectare debemus quàm incrementum divitiarum. Potest æquè ad doctrinæ distributionem applicari, ut *anima* pro *homine* intelligatur; *qui animæ*, non corporis aut externa *bona dispensando benefacit*, sed cœlestem doctrinam et animæ pabulum cum benedictione largitur et spargit more seminantis, *illa anima impinguabitur* veluti adipe et pinguedine. Et huic sensui magis quadrat secunda pars versiculi : *Qui inebriat, ipse inebriabitur*, quæ apud Hebræos est ambigua. Nam qui periti sunt linguæ putant non posse sic verti; *Qui irrigat irrigabitur ipse*, cùm sint duæ radices מרוה *rigans*, et יורה, quæ vox *pluviam* significat; volunt tamen aliqui ex Rabbinis in dictione ירוה esse *μετάθεσιν*, quæ frequens est in Scripturis, ut sit ירוה pro יורה. Chaldæus Paraphrastes utramque dictionem in eodem sensu accipit, nempe pro *doctrinâ : Qui docet, etiam ipse doctrinam capiet*, vel *docebitur*. D. Kimhi sic locum exponit : *Qui irrigat alios beneficiis, ipse vocabitur pluvia illa tempestiva.* Quòd si libeat sensum verborum quæ in Hebræo sunt audire, sic accipe : *Qui irrigat*, vel satiat eleemosynis, juxta Hebræos, vel doctrinâ, juxta Chaldæum, docebit alios, ut idem faciant. Atqui ita non solùm ipse pium opus facit, sed auctor est et doctor, ut alii illius exemplo provocati idem faciant. Hæc expositio est optima et veritati Hebraicæ maximè consona.

VERS. 26. — QUI ABSCONDIT FRUMENTUM, MALEDICETUR IN POPULIS, BENEDICTIO AUTEM SUPER CAPUT VENDENTIUM. Hebr : *Ei qui prohibet frumentum maledicet populus, sed benedictio super caput vendentis.* Magna est laus et præmium eorum qui sua copiosè spargunt et distribuunt, à quâ sunt aliqui usque adeò alieni ut ne vendere quidem velint annonam justo pretio aut tempore opportuno, sed ex multorum damno commodum suum quærunt. Isti multùm sunt diversi ab his de quibus locuti sumus; illi enim propria gratis largiuntur; isti malunt populum laborare fame, frumentum, quod usibus hominum dedit Deus, corrumpi, potiùs quàm cum populi commodo frumentum vendere. Non sine causâ igitur à populo malè audiunt hujusmodi homines, malè imprecantur pauperes, quorum querelas justas Deus frequenter audit; contra,

(1) Id est, homo qui benefacit proximo suo, *et inebriat*, id est, affluenter largitur eleemosynam, quâ velut aridum, irrigat proximum suum, *ipse* vicissim *inebriabitur*, centuplo hic in terris, et gloriâ cœlesti in alterâ vitâ. Sic Paulus, 2 Corinth. 9 : *Qui seminat in benedictionibus*, etc. Et *ebrietas* in Scripturis passim pro satietate et affluentiâ sumitur. (Tirinus.)

qui curant vendere frumenta tempore opportuno, antequàm fame opprimantur pauperes, magnam gratiam ineunt apud populum, et benedictionem Dei merentur, ut quorum industriâ et providentiâ reipublicæ consulitur. Non enim in suum lucrum, sed in populi utilitatem recondunt annonam, quam depromant ubi id reipublicæ necessitas exigat. De doctrinâ et cibo animorum intelligi potest, juxta mysticum sensum: Qui abscondit talentum, neque pascit gregem sibi commissum, maledictus est. Sub *frumenti* nomine res omnes victui et usibus hominum necessarias intelligimus. Et ostendit proverbium, non solùm in distributione bonorum, sed etiam in legitimâ venditione tempore opportuno misericordiæ opera fieri, quæ suâ mercede non carent.

Vers. 27. — Bene consurgit diluculo, qui quærit bona: qui autem investigator malorum est, opprimetur ab eis. Hebr.: *Qui quærit bonum, quærit benevolentiam; sed quærenti malum veniet ei.* Ambigua est prima dictio hujus versiculi apud Hebræos שוחר. Nam vel *manè surgere* significat, quam significationem sequitur Chaldæus interpres et D. Hieronymus; vel *investigare*, et hanc significationem secuti sunt Hebræi omnes quos ego vidi. Septuaginta τεκταινόμενος ἀγαθὰ, *fabricans bona*, sive *comminiscens*; quod ad sensum Scripturæ spectat haud ita multùm refert; nam *manè surgere* industriam et diligentiam significat. Ex præcedentibus inferre videtur Sapiens hanc clausulam: nam postquàm de beneficentiæ studio multa disseruit, tandem concludit, à Domino, qui auctor est omnium bonorum, esse mercedem expectandam, non ab hominibus. Nam *qui quærit bonum*, Hebr., *qui quærit benevolentiam*, sive *voluntatem Domini*; sic intelligunt omnes, q. d. Sapiens: Quisquis es qui in beneficiis et misericordiæ operibus es impiger et sollicitus, usque adeò ut hoc animo manè surgas et somnum excutias, ut omni industriâ quæras bonum aliorum, eâdem operâ voluntatem Dei quæras, à quo recipies cum fœnore laborum mercedem. Sunt prætereà homines usque adeò nequam, ut non solùm obiter et ex occasione oblatâ malè faciant, damnum inferant vicinis, sed magno studio et veluti *lucratione* quâdam (hoc enim significat vox Hebræa דרש) malum machinantur et excogitant. Sed cùm hoc sit contra Dei legem et illius voluntatem quod faciunt, seipsos maximè lædunt. Nam malum quod aliis inferre student, recidit in eorum capita, sicut inquit David: *In verticem ipsius iniquitas ejus descendet*, Psal. 7.

Vers. 28. — Qui confidit in divitiis suis corruet, justus autem quasi virens folium germinabit. Hebr.: *Quasi folium justi germinabunt.* Indicat versiculus mala provenire et excogitari potissimùm propter divitias, et divites maximè audere alios injuriâ afficere, quòd ferè elati sint, et præ se alios contemnant; quibus Paulus jubet *non sublime sapere*, *neque sperare in incerto divitiarum*, 1 Timoth. 6; nam quò altiùs per superbiam mente ascendunt, eò major erit eorum lapsus. *Justi tanquàm folium germinabunt.* Divitiæ sunt dispensandæ per opera justitiæ et misericordiæ, quæ semper virescit ad modum foliorum in arboribus. Tantisper enim folium viret dum fructus in arbore maturescit: ubi nullus est fructus, folia statim defluunt; q. d.: *In opibus vel malè partis aut servatis nullam spem habere possumus, sed in divitiis per Dei gratiam in pauperes distributis reposita est merces: illæ semper virent, et suo tempore fructum dabunt.* Quod dicit *tanquam folium*; vel intelligitur *tanquam arbores quæ semper foliis virescunt*, vel *tanquàm folium in arboribus in quibus fructus pendet*, vel denique *tanquàm folium quod fructus præcedens ad fructus muniendos à naturâ datur.* In hominibus justis divitiæ sunt tanquàm folia, quibus opera misericordiæ semper virent. Et hoc est quod scripsit David, Psal. 1: *Et folium ejus non defluet, sed omnia quæ faciet prosperabuntur.*

Vers. 29. — Qui perturbat domum suam possidebit ventum, et qui stultus est serviet sapienti. Ut de divitiis et magnis possessionibus non debemus superbire, neque spem collocare in illis, ita prudentiam quamdam et modestiam servare debent hi qui familiam habent; nam absque necessariis rebus gubernari non potest; et proinde *qui perturbat*, aut *confundit*, *rem domesticam*, dùm nullam illius curam gerit, dissipator omnium et decoctor *accipiet tanquàm hæreditario jure ventum* et vanitatem; vel potiùs hæredibùs relinquet vanitatem, familiam ad inopiam tandem redigens, ut servire cogantur. Potest enim *servus* ad ipsum referri qui domum evertit; vel ad hæredem, quem ad servitutem sua stultitia produxit; vel denique *servus viri stulti*, qui domum suam pervertit, dominum mutabit, et *sapienti serviet.* Breviter sensus versiculi est ex superiori pendens. Ut magna improbitas est nimiùm amare divitias, in ipsis spem collocare, ita mera stultitia est rem domesticam dissipare, hæredes fraudare.

Vers. 30, 31. — Fructus justi lignum vitæ, et qui suscipit animas sapiens est. Si justus in terra recipit, quantò magis impius et peccator! Chaldæus paraphrastes exponit *fructus justi*: qui justo datur, *est arbor vitæ*, non quam capiunt alii à justo; cui Septuaginta videntur subscribere: *Ex fructu justitiæ nascitur arbor vitæ.* Contextus Hebræus utramvis expositionem admittit, et alludere videtur ad illud Gen. 3, de ligno vitæ, à quo injustus et transgressor primus homo gustare non meruit: cujus fructus est innocentiæ præmium et justitiæ. Quòd si *fructum justi* intelligimus, quem à justo colligere licet, similitudinis particula subaudienda est; ex justo enim fructum carpere licet tanquàm ex arbore vitæ; et huic sensui quadrat quod sequitur: *Qui suscipit animas* (vel *qui docet animas*) *sapiens est*; q. d.: *Non solum ex vitâ et conversatione justi colliguntur fructus vitæ quibus ad vitam nutriantur homines; sed etiam justus, eruditus et doctus, qui animas ignorantes docet, sapiens est*; vel juxta aliam interpretationem, *qui accipit animas*, sive *lucratur animas.* Efficax est enim sapientis viri sermo, et facilè eruditâ concione multorum animas lucratur. Ista justitia et sapientia in Christo potissimùm intelligitur vita nostra, per quam fructum vitæ capiunt qui

illius justitiæ participes esse merentur. Et hic est *justus*, qui et *sapiens* sive *eruditus*, multorum *animas docuit*, sive *cepit*, juxta diversos interpretes. In utroque sensu reperitur verbum Hebræum לקח. *Accipit*, inquiunt Hebræi, *justus animas à consuetudine et viâ hujus mundi, et transfert ad vitam cœlestem*, ut juxta Paul. Rom. 12 : *Non sint conformes huic seculo.* Sunt denique qui pro CAPIET *possidere* intelligunt; q. d. : *Sapiens possidet animas*, hoc est, *servos et ancillas habet.* Sed hæc possessio non est *fructus* ejus, sed *fructus* ejus est *lignum vitæ*, mors et crux Christi. Hic sensus non est alienus à loco, eò quòd quodammodò pendet ex priore versiculo, videlicet, *stultus erit servus sapienti.* Sequitur : *Si justus in terrâ recipit;* vel, *certè justo in terrâ reddetur.* Hujus versiculi varia est interpretatio propter ambiguitatem hujus verbi שלם, quod tria significat, *retribuere*, *perficere*, et *pacificare*, *vel pacem habere.* Sunt ex Hebræis qui sequuntur ultimam significationem, nempe : *Justus pacem habebit in terrâ cum omnibus, præterquàm cum impiis et peccatoribus.* Chaldæus Paraphrastes sic : *Certè justus in terris vim patitur, sed improbi et peccatores delebuntur de terrâ.* Hunc sensum secuti sunt Septuaginta et Petrus Apostolus, Epist. 4, quorum hæc est interpretatio : *Si quidem justus vix salvabitur, impius et peccator ubi apparebit? q. d.*, *nusquàm :* quod Chaldæus ait, *de terrâ delebuntur.* Vulgatissima expositio loci, tum Hebræorum, tum nostrorum, non multùm abhorret ab hoc sensu, nempe : *Si quidem justus, si quid peccaverit in hâc vitâ, recipit, et castigatur, etiam* (vel *tantò magis*) *impii et peccatores suppliciis afficientur, si non in hâc vitâ, certè in aliâ.* Aliter : *Si viri probi et justi, qui non delinquunt nec legem transgrediuntur, recipiunt multas hujus vitæ miserias, afflictiones et pœnas, quantò æquius est etiam improbos et peccatores puniri et castigari, vel in hâc vitâ, ut resipiscant, vel si nolint ad meliorem venire mentem, æternis deputari suppliciis?*

CAPUT XII.

1. Qui diligit disciplinam, diligit scientiam; qui autem odit increpationes, insipiens est.

2. Qui bonus est, hauriet gratiam à Domino; qui autem confidit in cogitationibus suis, impiè agit.

3. Non roborabitur homo ex impietate, et radix justorum non commovebitur.

4. Mulier diligens corona est viro suo : et putredo in ossibus ejus, quæ confusione res dignas gerit.

5. Cogitationes justorum judicia; et consilia impiorum fraudulenta.

6. Verba impiorum insidiantur sanguini; os justorum liberabit eos.

7. Verte impios, et non erunt; domus autem justorum permanebit.

8. Doctrinâ suâ noscetur vir : qui autem vanus et excors est, patebit contemptui.

9. Melior est pauper et sufficiens sibi, quàm gloriosus et indigens pane.

10. Novit justus jumentorum suorum animas; viscera autem impiorum crudelia.

11. Qui operatur terram suam, satiabitur panibus : qui autem sectatur otium, stultissimus est.

Qui suavis est in vini demonstrationibus, in suis munitionibus relinquit contumeliam.

12. Desiderium impii munimentum est pessimorum : radix autem justorum proficiet.

13. Propter peccata labiorum, ruina proximat malo; effugiet autem justus de angustiâ.

14. De fructu oris sui unusquisque replebitur bonis; et juxta opera manuum suarum retribuetur ei.

15. Via stulti recta in oculis ejus; qui autem sapiens est, audit consilia.

16. Fatuus statim indicat iram suam; qui autem dissimulat injuriam, callidus est.

17. Qui quod novit loquitur, index justitiæ est; qui autem mentitur, testis est fraudulentus.

CHAPITRE XII.

1. Celui qui aime la correction, aime la science; mais celui qui hait les réprimandes, est un insensé.

2. Celui qui est bon puisera la grâce du Seigneur; mais celui qui met sa confiance en ses propres pensées, agit en impie.

3. L'homme ne s'affermira point par l'impiété; mais la racine des justes sera inébranlable.

4. La femme vigilante et vertueuse est la couronne de son mari; mais celle qui fait des choses dignes de confusion, fera sécher le sien jusqu'au fond des os.

5. Les pensées des justes sont pleines de justice, et les pensées des méchants sont pleines de malices.

6. Les paroles des méchants dressent des embûches pour verser le sang, la bouche des justes les délivrera.

7. Au moindre changement, les méchants tombent et ne sont plus; mais la maison des justes demeurera ferme.

8. L'homme sera connu par sa doctrine; mais celui qui est vain, et qui n'a point de sens, tombera dans le mépris.

9. Le pauvre qui se suffit à lui-même, vaut mieux qu'un homme glorieux qui n'a point de pain.

10. Le juste se met en peine de la vie des bêtes qui sont à lui, mais les entrailles des méchants sont cruelles.

11. Celui qui laboure sa terre, sera rassasié de pain; mais celui qui aime à ne rien faire, est très-insensé.

(1) Celui qui passe le temps à boire du vin avec plaisir, laissera des marques de sa honte dans ses places fortes.

12. Le désir de l'impie est de s'appuyer de la force des plus méchants; mais la racine des justes germera de plus en plus.

13. Le méchant attire sa ruine par les péchés de ses lèvres; mais le juste sera délivré des maux pressants.

14. L'homme sera rempli de biens selon le fruit de sa bouche, et il lui sera rendu selon les œuvres de ses mains.

15. La voie de l'insensé est droite à ses yeux; mais celui qui est sage écoute les conseils.

16. L'insensé découvre d'abord sa colère; mais celui qui dissimule l'injure est un homme habile.

17. Celui qui mesure ce qu'il sait bien rend un témoignage juste; mais celui qui ment, est un témoin trompeur.

(1) Ce verset n'est pas dans l'hébreu; il est pris des Septante.

18. Est qui promittit, et quasi gladio pungitur conscientiæ; lingua autem sapientium sanitas est.

19. Labium veritatis firmum erit in perpetuum; qui autem testis est repentinus, concinnat linguam mendacii.

20. Dolus in corde cogitantium mala: qui autem pacis ineunt consilia, sequitur eos gaudium.

21. Non contristabit justum, quidquid ei acciderit; impii autem replebuntur malo.

22. Abominatio est Domino labia mendacia; qui autem fideliter agunt, placent ei.

23. Homo versutus celat scientiam; et cor insipientium provocat stultitiam.

24. Manus fortium dominabitur; quæ autem remissa est, tributis serviet.

25. Mœror in corde viri humiliabit illum, et sermone bono lætificabitur.

26. Qui negligit damnum propter amicum, justus est; iter autem impiorum decipiet eos.

27. Non inveniet fraudulentus lucrum, et substantia hominis erit auri pretium.

28. In semitâ justitiæ vita; iter autem devium ducit ad mortem.

18. Tel promet qui est percé ensuite, comme d'une épée, par sa conscience, mais la langue des sages est une source de santé.

19. La bouche véritable sera toujours ferme; mais le témoin précipité se fait avec peine une langue de mensonge.

20. Ceux qui forment de mauvais desseins, ont la tromperie dans le cœur; mais ceux qui n'ont que des conseils de paix, sont dans la joie.

21. Quoi qu'il arrive au juste, il ne s'attristera point; mais les méchants auront le cœur pénétré d'affliction.

22. Les lèvres menteuses sont en abomination au Seigneur; mais ceux qui agissent sincèrement, lui sont agréables.

23. L'homme habile cache sa science; le cœur de l'insensé se hâte de produire sa folie.

24. La main des hommes forts dominera; mais la main relâchée sera assujettie à payer le tribut.

25. La tristesse du cœur humiliera l'homme; mais une bonne parole le réjouira.

26. Celui qui, pour son ami, néglige une perte, est juste; mais la voie des méchants les séduira.

27. Le trompeur ne jouira point du gain qu'il cherche; mais les richesses de l'homme juste sont précieuses comme l'or.

28. La vie est dans le sentier de la justice; mais le chemin détourné conduit à la mort.

COMMENTARIUM.

Vers. 1. — Qui diligit disciplinam, diligit scientiam; qui autem odit increpationem, insipiens est. Quamvis hæc doctrina videatur ad juventutem peculiariter referenda, tamen ad omnem ætatem accommodari potest. Ut enim juvenes qui præceptorum disciplinam non ferunt neque manum ferulæ subdunt, litteras non amant (usque adeò insolens et à labore ad otium proclivis est pueritia, ut nisi castigata ad nullam frugem ferè pervenit), haud aliter res se habet in Scripturarum scientiâ et rerum divinarum cognitione; ab integritate morum (quemadmodùm superiùs diximus) incipiendum est. Nam nisi vitam mutaveris et increpationibus aures præbeas, non poteris divina intelligere mysteria. Solus ille qui vitam corrigit, *amat scientiam*, eruditus in S. litteris evadit; qui verò incorrigibilis est, *insipiens* et indoctus habetur in scholâ sapientiæ, etiamsi magno fastu scientiam jactet.

Vers. 2. — Qui bonus est, hauriet gratiam a Domino, qui autem confidit in cogitationibus suis, impie aget. Hebr.: *Bonus educet voluntatem à Domino*, *et virum cogitationum malarum condemnabit.* Audivimus discrimen inter virum doctum et insipientem. Hâc clausulâ ostendit latissimum discrimen inter bonum et malum. Observa, lector, *quod placitum est*, sive *voluntatem*, posse referri ad *bonum*, vel ad *Dominum*; ut sit sensus: *Qui bonus et clemens est educet suam voluntatem à Domino*, hoc est, impetrabit juxta suam voluntatem. Quemadmodùm ille bonus est et aliorum se accommodat voluntatibus, ita quod vult à Domino accipiet, ut de bono beatus fiat, juxta finitionem illam: *Beatus est qui habet quidquid vult, et nihil malè vult*; vel *voluntas* ad *Dominum* refertur; quod magis arridet; et erit sensus: *Bonus est simpliciter ille qui opere profert id quod Domino placet*, *quod ejus voluntati congruit.* Igitur si quærimus quis sit bonus, vel quâ ratione quis bonus evadat, facilis est responsio: *Ille nimirum qui Deo placet*, *omnis bonitatis fonti*, *et ex se bono*, Luc. 18. *Nemo bonus nisi solus Deus*, per cujus voluntatem et benignitatem bonitatis participes efficimur. Contra, *qui confidit in cogitationibus suis*, *impiè agit.* Absolutè malus est vir ille quem ob iniquitates vel iniquas cogitationes Deus iniquum judicabit; q. d.: Possumus oculos hominum et judicium fallere, bonitatem ostentare (nam ab hominibus innocens quandoque iniquus judicatur, et improbus absolvitur), sed absolutè malus et iniquus est quem Deus condemnaverit; q. d.: Ille judex placandus est; quod illi placet quærendum est, non in operibus solùm, sed in cogitationibus.

Vers. 3. — Non roborabitur homo ex impietate (1), et radix justorum non commovebitur (2). Hebr.: *Non dirigetur homo in improbitate*, *et radix justorum non mutabit.* Dictum est: *Vir cogitationum malarum à Domino habebitur pro improbo*, hoc est, condemnabitur et suppliciis afficietur, neque stabilietur in improbitate suâ; q. d.: Sunt improbi usque adeò potentes aliquando et fortes ut legibus non possint coerceri, neque Judicem in terris agnoscant, tamen diu perseverare non possunt nullis cogitationibus aut iniquis consiliis, quibus conantur sese et posteritatem suam in improbitate stabilire. Nam divinâ providentiâ cautum est ne diutiùs duret is qui pauperes opprimit aut à veritate conatur homines avertere; *dies* enim illorum *propter electos breviabuntur.* Secunda particula dupli-

(1) Sicut Saul impiè occidens sacerdotes, 1 Reg. 25, et persequens David, non fuit roboratus in regno; quod tamen quærebat. (Lyranus.)

(2) Hoc est, stabilitas in virtute et honore; unde David fuit stabilitus in regno pro se, et suâ posteritate. (Lyranus.)

cem habet expositionem, vel quòd *radix justorum*, hoc est, posteritas, *non mutabit neque deficiet*; vel quòd *justi tanquàm radix non mutabunt*, ob ullas afflictiones improborum, aut falsam doctrinam eorum qui malè cogitant. Prior expositio est melior. Videtur præterea metaphora *radicis* indicare illa duo verba *roborabitur* et *non commovebitur* debere referri ad posteritatem impiorum et justorum.

VERS. 4. — MULIER DILIGENS CORONA EST VIRO SUO (1); ET PUTREDO IN OSSIBUS EJUS, QUÆ CONFUSIONE RES DIGNAS GERIT. Hebr. : *Mulier fortis corona mariti sui; sed tanquàm putredo in ossibus ejus, mulier confundens.* Quia dixit : *Radix justorum non movebitur*, hoc est, posteritas, ut exposuimus, opportunè uxoris facit mentionem, per quam vir justus liberos benè instructos relinquit. Possumus interpretari *mulier fortis*, vel *locuples*. Intelligitur studiosa et sedula, quæ familiam egregiè tuetur ac moderatur, quæ adulteros et omnem infamiam longè arcet ab ædibus, quæ rem domesticam auget, denique quæ liberos liberaliter educat, *per quos salvabitur*, ut inquit Paulus, 1 Tim. 2, *si permanserit in fide*. Talis mulier est veluti *corona marito*, hoc est, summo honore et lætitiâ virum afficit. Contra, *mulier quæ confusionem affert* marito, dùm prædictis virtutibus contraria vitia sectatur, *est tanquàm putredo in ossibus illius*. Cui malo aut nullum aut cum summâ difficultate remedium adhibetur, vel quòd summo cruciatu et continuo laborat vir illius, tanquàm morbo, non qui carnem aut sanguinem exedat, sed ipsa ossa corrodat ut tinea lignum. Nescio an ulla metaphora domesticum malum quod patitur maritus ab importunâ et impudente muliere poterit aptiùs

(1) Vocat Hebraismus mulierem fortem et strenuam in actionibus suis, et quæ muliebri mollitie non dissolvitur, *coronam et ornamentum mariti*. Per *mulierem confusibilem* intellige, *ignavam in rebus gerendis, et quæ non sedulò facit officium suum*. Sunt qui hìc exponunt, *quæ scilicet tarda et segnis est in exsequendis domûs ministeriis*. (Munsterus.)

Mulier strenua corona est *mariti sui*, id est, ornamentum; eximium scilicet, ideòque non vocatur *annulus*, vel *torques*, sed *corona*. Maritus hìc vocatur *dominus* uxoris. Vide Gen. 3, 16, Esth. 1, 17, 20. חיל significat *robur* in genere, vel corporis, ut alibi, vel animi, ut hoc loco. Conjux honesta et virtuosa, quam descriptam vide Prov. 31, 10, etc. Sic *viri* חיל *strenui*, Exod. 18, 21, explicatur, *qui timent Deum*, etc. Et Ruth dicitur *mulier* חיל *virtutis*, ob pietatem suam, Ruth. 3, 11. (Gejerus.)

Et, vel *sed*, *velut putredo in ossibus ejus* est *ea quæ pudefacit*, scilicet maritum suum; vel, mulier *confusione dignâ*, nempe adultera, quæ maritum consumit; quare et erucæ confertur in proverbio Tamuldico, *scortum in domo quod eruca sesamis*. Plautus eàdem de causâ *limaces* dixit meretrices. *Pudefaciens*, id est, pudenda, segnis, et parùm frugi; ignava in rebus gerendis; quæ probrum marito affert suâ lasciviâ, inscitiâ, levitate, etc., quæ turpibus est moribus. *Quasi putredo*, quia damnum viro affert irreparabile, et molestiam ineluctabilem; ut morbus in ossibus difficulter curatur. Dolorem affert acutissimum et intimum; absumit tum facultates externas, tum internas corporis animique vires ita ut angoribus, ob publicam infamiam et domesticam procacitatem, ossa desiccentur, unde putredo et mors sequuntur. (Synopsis.)

exprimere. Si per *mulierem fortem* Ecclesiam, quæ usque ad mortem resistit violatoribus et corruptoribus religionis, intelligamus, quæ sit *corona* sponsi Christi, sensus erit mysticus.

VERS. 5. — COGITATIONES JUSTORUM JUDICIA, ET CONSILIA IMPIORUM FRAUDULENTA. Latissimum discrimen inter justum et iniquum; quorum ille studium impendit et sollicitus est non de privato suo commodo, sed de alienis; ne quis injuriam patiatur, ut unusquisque quod suum est possideat, ut tranquillam vitam degant homines, sine fraude, sine lite, cum pace et amicitiâ. O felix conscientia quæ hujusmodi cogitationibus vacat! Contra, improbi tantùm abest ut cuiquam prodesse velint ut illùc omnia consilia conferant, studium et industriam referant, quò per dolos circumveniant quos violentiâ et viribus superare non possunt. Sunt qui sensum magis contrahunt, ut ostendat versiculus quid justus cogitet de improbis, et contra quid improbi de justis; q. d. : Totum studium et *cogitationes justorum* circa improbos non aliò spectant nisi ut ad *judicium* et æquitatem revocentur, et ut desinant esse iniqui; ob quam piam mentem illi malam gratiam referunt, cogitantes per fraudem justos opprimere, quando justè non possint, ut liberiùs iniquè agant, sublatis videlicet justis, qui judicium quærunt inter virum et virum. Quàm *fraudulenta* fuerint olim Judæorum *consilia* contra Christum et Apostolos, infidelium quoque et tyrannorum contra Christianos justificatos in Christo, si quis ignorat, ex historiis licet intelligere. Quantas verò fraudes et dolos consiliis suis machinantur hæretici contra Ecclesiam Christi, quæ justorum congregatio est, heu! quotidianâ et nimis certâ discimus experientiâ.

VERS. 6. — VERBA INIQUORUM INSIDIANTUR SANGUINI (1); SED OS RECTORUM ERIPIET EOS (2). Neque fraude

(1) Cohæret hæc sententia præcedenti; estque gradatio, q. d. : Impii non solùm student pios fraudare bonis, sed et spoliare vitâ : tum ut faciliùs bona eorum occupent, tum quia oderunt eos eorumque pietatem et virtutem, quæ quasi sudes in oculis ipsorum impietatem assiduè pungit, cruciat et flagellat. Sic Jezabel per falsos testes sustulit Naboth, ut ejus vineam occuparet, 3 Reg. 21. (Corn. à Lap.)

(2) Quos? eos scilicet, quorum sanguini insidiantur impii : sicut Daniel liberavit Susannam, cujus vitæ insidiabantur senes incesti, Daniel. 13. Ita Lyranus, Baynus et Cajetanus. Porrò Jansenius extendit etiam ad impios; q. d. : Impii cupiunt alios perdere; at justi omnes tam pios quàm impios satagunt salvare. Noster Salazar ad solos impios refert, q. d. : Justi non referunt par pari, sed eos ipsos à quibus fraudulentis accusationibus damnantur, eos, inquam, ipsi testimonio suo absolvunt. Virtus enim non modò seipsam, sed et alios quoslibet tuetur et salvat. *Enimverò virtus earum est virium, ut non modò seipsam adjuvet atque defendat, sed alios propugnet, opemque ope destitutis ferat*, inquit auctor Catenæ Græcæ. Tanta et tam ampla est justorum charitas, ut omnes etiam inimicos brachiis amoris complectatur, ac vincat in bono malum, ex inimicis faciat amicos, juxta illud : *Inimicos æquè ac amicos amicat amor.*

Denique Decretum 5, q. 5, c. fin., per os *justorum* accipit os judicis impios castigantis, itaque eos ab impietate liberantis. « Aliud est, ait, ex charitate alio- « rum crimina deferre, ut quos secretâ admonitione

solum et dolo consilium ineunt improbi adversus justos et probos, sed capto consilio de sustollendis illis verba conferunt, aut sese mutuò cohortantur ut ponant insidias et interficiant illos. Aut falsa testimonia intelligimus per *verba;* aut absolutè intelligimus *verba* pro *rebus;* q. d. : *Insidiari sanguini* (sic habet contextus Hebræus) *sunt res pessimorum.* Alter : Iniquitate et injustitiâ multa in bona fortunæ committuntur, sed qui *contra sanguinem insidias machinantur, sunt impii;* per verba impiorum, vel juxta verba impiorum faciunt. Prior expositio magis placet, quia cum sequentibus magis consentit, nempe : *Os rectorum eripiet eos, justos* supple, quorum *sanguini insidiantur improbi;* vel, *os rectorum eripiet seipsos,* dùm sese coram Judice tuentur et innocentes ostendunt contra improborum insidias ; nam melior erit causa rectorum quàm iniquorum coram probo et justo Judice. Quòd si non se possunt tueri recti, neque à fraude aut insidiis malorum liberare proprio ore, at coram æquo Judice semper causâ cadunt improbi. Unde sequitur :

VERS. 7. — VERTE IMPIOS, ET NON ERUNT ; DOMUS AUTEM JUSTORUM PERMANEBIT (1). Juxta phrasim Hebraicæ linguæ necessariò subintelligitur aliquid ad integritatem sensûs ; nam in Hebræo legitur *vertere;* et aut subintelligitur : *Deus vult vertere improbos ab hàc vitâ*, vel *vertere eos ne ampliùs insidientur sanguini ; et non erunt ampliùs, aliqui* sup. *qui insidientur sanguini.* Aut infinitivus modus pro imperativo ponitur, quod frequens est in Scripturis; q. d. : *O Deus, verte improbos, ut non sint ;* vel denique : *Tu quisquis es qui ægrè fers hanc improborum importunitatem, verte faciem tuam, et absconde oculos. Nam statim non erunt impii,* juxta illud Davidis Psal. 37 : *Transivi et ecce non erat.* Septuaginta quoque clausulam hanc absolute intelligunt : *Ubicumque vertatur impius, deletur, de medio tollitur ;* q. d. : *Levissime et minimo negotio peribit*, ut exposuimus. *Sed domus justorum*, hoc est, familia et posteri remanebunt ; quasi dicat : Habet justitia suum præmium, non solùm in futuro, sed in hâc vita quoque, dum in longam seriem propagatur illius familia. Erit alius sensus subaudiendo *si velis*, vel *coneris, convertere improbos ab improbitate suâ, non erunt conversi,* vel *non permanebunt, sed statim redeunt ad pristina mala ; sed justi sunt stabiles, et permanent in justitiâ ;* q. d. : Ex fine et perseverantiâ perpendimus bonos et malos, non ex conversione instabili. Sensus iste non est alienus à loco, neque mihi displicet.

VERS. 8, 9. — DOCTRINA SUA NOSCITUR VIR, QUI AUTEM VANUS ET EXCORS EST, PATEBIT CONTEMPTUI. MELIOR EST PAUPER ET SUFFICIENS SIBI (1), QUAM GLORIOSUS (2) ET INDIGENS PANE. Hebr. : *Propter intellectum suum laudabitur vir, sed obliquus* (vel *perversus) corde, erit ignominiosus. Melior est contemptus qui famulum habet, quàm jactans se cum inopiâ panis.* Cohærent hi duo versiculi, indicantes veram et solitam laudem pendere ex dotibus animæ, non in jactantiâ et ostentatione boni quod non habes. לפי שכלו exponitur vel, *ob doctrinam* (Hebr. שכלו *intellectum* aut *prudentiam*) *laude dignus habetur unusquisque*; vel *secundùm intellectum suum*, vel *secundùm mensuram intellectûs ;* hoc est : Pro ratione verborum vel operum quibus suam quisque ostendit intelligentiam, *laudari solet ;* non quia dicit se esse prudentem, sed juxta mensuram intellectûs sui. Et hunc sensum exprimunt Septuaginta, *os prudentis laudatur à viro :* non qui occultat prudentiam, sed qui doctâ concione ostendit se habere intellectum verum cœlestium, laudatur ab unoquoque viro. Contrà, *qui vanus et excors,* sic interpres secutus Septuaginta vertentes νωθροκάρδιος, Hebr. נעוה *obliquus corde*, qui videlicet jactat sapientiam quam non habet, qui falsam et perversam doctrinam in corde versans, non solùm laudem amittit prudentiæ, sed etiam contemptus erit, tantò magis quandò voluit intelligentiam ostentare quam non habuit. Cohibet Sapiens hâc clausulâ loquacitatem et temeritatem eorum qui docere volunt antequàm discant, *nescientes,* juxta Paulum 1 Tim. 1, *neque quid loquantur, neque de quibus affirment*, quorum hodiè, proh dolor! magnus est numerus. Sequens versiculus simili compendio stultitiam eorum coarguit qui re familiari neglectâ et honestis laboribus vacare recusantes, nobilitate generis et stemmatibus majorum sibi placentes, ad summam inopiam deveniunt. His longè sapientiores sunt qui humiles apud semetipsos et contempti esse malunt, scientes se esse natos ad laborem, sedulò domesticis rebus vacant, et summâ

« corrigere non possumus, convictos judicis sententia « corripiat ; atque aliud insidiando falsa objicere, vel « insultando vera facilè exprobrare. Illud verò charitatis, hoc autem impietatis est officium. Undè in « Proverbiis dicitur : *Verba impiorum insidiantur sanguini ; os justorum liberabit eos.* » (Corn. à Lap.)

(1) *Verte*, seu subverte, *impios*, ò Deus, et ampliùs *non erunt*, id est, momento pereunt, inquit Mariana. Hebr. est : *vertere impios*, sed infinitivus pro quovis tempore sumi potest : unde Chald. legit : *subvertuntur ;* Septuaginta : *quocumque vertatur impius, delebitur.* (Tirinus.)

Subvertendo, scilicet subvertuntur *impii*, ut prostrati jaceant. Verbum finitum est subaudiendum, vel est infinitivus pro verbo finito positus, ut sæpè, veluti Jerem. 31, 2. Jarchi sic interpretatur : *Tanquàm subversione momentaneâ subvertuntur.* Quod comprobavit Eichel, collatâ nostrâ loquendi formulâ ad subitam commutationem significandam. *Ut non sint ampliùs;* subverti videas impios, ita ut repentè esse desinant. Chaldæus : *Subvertuntur impii, nec reperiuntur*, ut Psal. 59, 14. Græcus Alexandrinus : *Quocumque se verterit impius, evanescit. Sed domus justorum stabit* inconcussa. Cæterùm tres hosce versus 5, 6, 7. Aben Ezra jungit hoc sensu : Cogitant quidem justi nihil quod justum non sit ; verùm impii consilium ineunt, ut eos fraudent, et cùm non possunt, eorum vitæ insidiantur, et de hoc sermones inter se serunt ; verùm os rectorum eos liberat sæpè, qui insidias detegant, quas justis impii struebant ; atque ita Deus impios tandem evertet, perstante justorum domo. Sed dubito similem arctiùs conjunctarum sententiarum seriem aliàs reperiri. Sæpè verò in hoc libro singulæ sententiæ ejusdem argumenti, vel eodem spectantes conjunguntur. (Rosenmuller.)

(1) Qui sibi, et tenui familiæ suæ laboribus suis sufficienter prospicere potest. (Menochius.)

(2) Quales sunt multi nobiles, qui ære alieno ita premuntur, ut quomodò emergant non habeant, nec quomodò se, aut suos pascant. Huic planè gemina sententia habetur apud Ecclesiasticum, cap. 10, 30. (Menochius.)

diligentiâ atque industriâ non solùm inopiam fugiunt, sed etiam ipsi servos et ancillas possidere merentur quibus imperent. Et sic Chaldæus : *Melior contemptus, et servus est illi.* Non igitur jactantiâ et otio, sed humilitate et industriâ ad solidam laudem pervenire solent homines. Aliter : *Melior est pauper et sufficiens sibi.* Hebr. : *Melior est contemptus et servus sibi*, consentientibus Septuaginta, Κρείσσων ἀνὴρ ἐν ἀτιμίᾳ δουλεύων ἑαυτῷ. Illa verba *servus sibi* intelligimus ut Septuaginta vertunt, ad hunc modum : Melior est qui in oculis suis et suâ opinione vilis et humilis sibi ipsi inservit, neque labores necessarios recusat quamlibet abjectos ; is, inquam, melior est et majore laude dignus quàm qui, dùm magni seipsum facit, artes exercere aut agriculturam recusans, ad summam inopiam redactus quotidiano victu destituitur. Breviter : Sedula humilitas commendatur, otiosa jactantia damnatur.

Vers. 10. — Novit justus jumentorum suorum animas; viscera autem impiorum crudelia (1). Hebr. : *Sed misericordiæ impiorum crudeles.* Commendatur misericordia et charitas quam hominibus debent homines naturæ legibus. Et in hominibus probis et justis tanta est et tam latè patet ut modum nesciat : tantâ plenitudine se diffundit ut personarum respectum non habeat, nullam vicissitudinem exspectat, nec recusat conferre beneficia vel in eos qui quid sit accipere beneficium ignorant. Sed ut *Pater cœlestis super bonos et malos solem oriri facit*, Matth. 5 ; ita justi in homines vel brutis animalibus magis ingratos bona conferunt non rogati, sed egentium necessitatem præveniunt : ut solent hi qui jumenta et bruta animalia gubernant, nimirùm nôsse tempora quando opportunum fuerit præbere pabulum, aquatum ducere. Quod in pabulo animæ tantò sollicitiùs faciet justus et pius pastor, quantò hinc majus periculum emineat. *Viscera impiorum crudelia*, ut Septuaginta. *Viscera autem impiorum absque misericordiâ;* sive, ut est in Hebræo : *Misericordiæ impiorum crudeles.* Improbi quàm longissimè ab hâc clarissimâ virtute absunt, neque ullam misericordiam aut eleemosynam præstant egentibus nisi ex rebus quas cum improbitate et crudelitate rapuerunt; ut *crudelitas* potiùs quàm *misericordia* dici possit. Vel simpliciter : Crudeles omninò sunt improbi et misericordiam nullam ostendunt. Aliter : Improbi nullam misericordiam assequuntur, quia nullam facere consueverunt, ut passivè accipiatur : *Misericordiæ quæ fient improbo. Justitia sine misericordiâ erit illi qui non fecit misericordiam*, Jac. 2. Et juxta hunc sensum oporteret suppleri in priore clausulâ : *Justus qui promptus est ut faciat misericordiam omnibus antequàm petitum veniant*, supple *misericordiam consequetur; improbi verò pro misericordiâ crudele supplicium debent exspectare.* Possumus denique per *jumenta* domesticos, subditos et gregem commissum intelligere ; quos clementiâ et benignitate, non austeritate neque violentiâ tractare monentur hi *qui præsunt in sollicitudine*, Rom. 12. *Anima jumenti sui* est anima sensitiva, cujus necessitati succurrendum est : improbi nimiâ licentiâ laxantes fræna appetivi, et sibi indulgendo, in semetipsos crudeles sunt.

Vers. 11. — Qui operatur terram suam, satiabitur panibus ; qui autem sectatur otium, stultissimus est. Hebr. : *Sed qui insequitur inania, deficit corde.* Inter omnes artes quas vel animi causâ vel necessitatis exercent homines, meritò agricultura primum locum obtinet, ut cujus beneficio non solùm sibi ipsi sufficit homo, sed plurimam beneficentiam in egentes conferre potest. Per *panem* hujus vitæ necessaria intelligimus, juxta Evangelicam Orationem, Matth. 6 : *Panem nostrum quotidianum da nobis hodiè. Qui vana insequitur*, vel *inania.* Septuaginta, οἱ δὲ διώκοντες μάταια, à quibus et ab Hebræo non tam sensu quàm verbo diversum vertit Hieronymus : *Qui sequitur otium.* Ad homines vel ad studia hominum referri potest, ut sit sensus : Qui curiosas insequitur artes, vel earum magistros, quò majori compendio et minore sudore non solùm victum sibi paret, sed opes et delicias, otii et aliorum vitiorum fomites, ut panem sibi acquirat, et ventrem impleat, corde et prudentiâ caret. Aliter : *Qui sequitur vacuos et otiosos*, hoc est, eos qui nullam honestam exercent artem (sunt enim aliæ præter agriculturam honestissimæ), sed otio cum vanis hominibus indulget, hic non solùm pane subinde caret et frugali victu, sed etiam corde, et extremæ stultitiæ homo habendus est. Tropicè per *terram* corpus humanum intelligimus, vel etiam hominem ipsum, quem Scriptura *terram* frequenter vocat ; quam quisquis studio virtutum colit, abstinentiæ vomere proscindit, rigido continentiæ sarculo fodit, et tolerantiæ cylindro æquabilem reddit ; Scripturarum pane et cœlestis sapientiæ pabulo mirâ dulcedine saturabitur. Contra, qui variis corporis illecebris indulget, stultis desideriis studium impendit, neque cœlestis panis gustum novit, imò neque sui cordis et intellectûs poprii usum habet, non intelligens videlicet se ratione cordis et interioris hominis bruta animalia longè excellere.

Vers. 12. — Desiderium impii monumentum est pessimorum ; radix autem justorum proficiet (1). Hebr. :

(1) *Le juste* est tendre jusqu'*envers les bêtes;* mais d'une tendresse qui est conduite par la justice et par la raison, sans qu'elle dégénère dans cette passion extravagante de quelques-uns qui font leur idole d'une bête qui leur plaît, et qui ont pour elle des soins et des complaisances qu'ils n'auraient pas pour ceux qui leur devraient être les plus chers.

Les entrailles des méchants sont cruelles. Saint Paul veut que les chrétiens, et que les pasteurs plus que les autres, aient *des entrailles de miséricorde.* Mais *les entrailles des méchants sont cruelles.* Les mauvais pasteurs sont impitoyables envers ceux mêmes qu'ils devraient aimer, selon saint Paul, avec *un amour de père et une tendresse de mère :* ils ont pour leurs enfants une dureté de fer ; car, ou ils laissent périr les âmes, sans se mettre en peine de les nourrir, ou ils présentent du poison, au lieu de lait, *et des pierres, au lieu de pain.* (Sacy.)

(1) Impii præsidium è pessimis petunt vel innituntur, roborantur impii desideriis impii, securos se ac beatos censent sui similium approbatione et patrocinio. Latini quidam codices habent : *Monumentum*, vel *monimentum pessimorum.* Desiderium impii admonitio est pessimorum. Lectio est mendosa. Hebræus : *Impius desiderat munimentum impii.* Optat muniri, atque de-

Desideravit improbus rete malorum; sed radix justorum dabit. Superiore versiculo *stultitiæ* et *vecordiæ* notantur qui nullis honestis artibus, sed *rebus inanibus vacant.* In hoc versiculo *impietatis* condemnantur qui magno studio et multo labore hominibus justis exitium moliuntur. Malorum autem machinationes contra probos apta admodùm metaphora venationis exprimit. Nam ut miram voluptatem capiunt qui aviculis insidiantur ubi prædam in rete concluserint, sic improbi et mali homines per fraudes et dolos gaudent innocentibus insidiari. *Desiderium impii monumentum pessimorum.* Hebr. : *Rete impiorum desideravit improbus.* Septuaginta secutus est interpres, qui חמד nomen pro verbo חמד legentes verterunt : Ἐπιθυμίαι ἀσεβῶν κακαί, apud quos quòd nihil respondeat voci Hebrææ מצוד *rete*, scribarum errore commissum esse videtur. Hunc sensum habet versiculus : Improbus libenter malorum artes et studia imitatur, et rete quod in exitium justorum semper extendere solent mali desiderat, quò faciliùs sive iniquis legibus sive clandestinis fraudibus justos penitùs de medio tollat. Denique quidquid seu laboris impendunt venatores et aucupes, seu voluptatis capiunt in cæde et sanguine captæ prædæ, simile aliquid sub metaphorâ *retis malorum*, quo iniquus contra justos utitur, intelligimus. Jam à principio quo Cain fratrem interfecit, malorum persecutionem sustinuerunt justi; sed deleri non possunt neque exstirpari, cùm altissimè radices virtutum agant justi, quæ fructum dabunt in tempore suo; ut sit sensus : *Radix justorum dabit*, scilicet *fructum*; vel, *justorum unusquisque dabit radicem*; q. d. : A malis justi pati possunt, sed superari et exstingui non possunt; imò relinquent posteros, vel carnis vel spiritûs.

VERS. 13. — PROPTER PECCATA LABIORUM RUINA PROXIMAT MALO : EFFUGIET AUTEM JUSTUS DE ANGUSTIA. Vel, *ob prævaricationem labiorum laqueus* capiet *malum.* Versio interpretis reprehendi non potest, nam vox Hebræa מוקש utrumque significat, *laqueum* et *ruinam*, et verbum aliquod supplere cogimur. Septuaginta sic : Δι' ἁμαρτίαν χειλέων ἐμπίπτει εἰς παγίδας ἁμαρτωλός, *ob peccatum labiorum incidit in laqueos peccator.* Longè alius est eventus rerum quàm improborum conatus sibi proponit. Proponunt enim impii justorum exterminationem, ut in superiori versiculo dictum est; sed Dei misericordiâ longè aliter usu venit, nempe ut mali illaqueentur suo reti quod contra justos expandunt, et justo Dei judicio incidunt in foveam quam fecerunt. Nam falsa multa contra justos comminiscuntur, et veluti rete multis filis, sic multis verbis mendacia et calumnias connectunt, quibus frequenter humano, semper autem divino judicio illaqueati tenentur, æterno supplicio reservati. *Cæterùm effugiet justus de angustiâ.* Justorum et piorum hominum spes semper est integra, quæ quid in hac vita patiantur; sic enim legimus Psal. 34 : *Multæ tribulationes justorum, sed ab omnibus his liberabit eos Dominus;* saltem exiens de hoc corpore, ab omni angustia et tribulatione egreditur, ut pauper Lazarus, fame et ulceribus mortuus, in sinum Abrahæ susceptus est.

VERS. 14. — DE FRUCTU ORIS SUI UNUSQUISQUE REPLEBITUR BONIS, ET JUXTA OPERA MANUUM SUARUM RETRIBUETUR EI. Hebr. : *Et retributio manuum hominis revertetur ad eum.* Aliter, *pro fructu oris saturabitur unusquisque bono, et pro retributione manuum reddet homini Deus.* Sic Aben Ezra. Septuaginta supplent : Ἡ ψυχὴ ἀνδρὸς πλησθήσεται ἀγαθῶν. Plurimùm momenti ad universam vitam moderandam habere linguam frequenter dictum est; et, ut in superiore versiculo audivimus, malos ob mala verba vinculis cohibitos et ad supplicia detentos, ita in hoc loco, non solùm operum, sed etiam verborum justam retributionem esse exspectandam. Dei bonitate longè alia conditio est humana quàm insensibilium rerum. Nam arbores quæ fructus ferunt, et fertiles agri qui segetibus onerantur, ex propriis fructibus nullam utilitatem capiunt, neque suis pomis vescuntur; verùm si quid fecerit homo, imo si dixerit aliquid egregium, maxima pars utilitatis ad eum redit. Neque solùm ex magnis laboribus et difficillimis negotiis præmium exspectabit, sed ex levioribus. Quid enim facilius commotione linguæ, quam non sine difficultate cohibent plurimi : et tamen hinc, si in laudem Dei et proximi utilitatem laxetur, ingens præmium exspectabit, maximè si verbum Dei cum fide et honestate tractet, si cibum animæ dispenset, et fideliter in tempore tritici mensuram largiatur, quo gregis Christi pascuntur pecora, illius potissimùm animus eodem saturatur cibo. Mira convivii natura! Quod ab ore egreditur alimentum et in aliena viscera descendit, ministrantis pascit affectum et famem exstinguit, imò cœlestium rerum appetitum vehementer accendit. Copiose igitur pascant qui Christi gregis curam agunt, si copiosè saturari cupiunt. Potest in utramque partem intelligi quod sequitur : *Juxta opera manuum suarum retribuet ei.* Hebr. : *Retributio manuum hominis revertetur ad eum*, ut in utroque, sermone videlicet et opere, præmium constituat. Neque de oris fructu saturari spirituali alimento potest qui operibus destruit quod rectè docet. Rectè factorum merita continet proverbium, et Lutheranam damnat impietatem, quæ bonis operibus nihil tribuit.

VERS. 15. — VIA STULTI RECTA IN OCULIS SUIS, SED QUI AUDIT CONSILIUM SAPIENS EST. Cùm plurimis versiculis quid inter sapientem et stultum intersit ostendat Salomon, tum in hoc versu latissimum discrimen et certissimam differentiam ponit, nempe, stultum et imprudentem hominem sibi ipsi placere, sibi vehementer sapere, alios præ se contemnere, nullius consilio uti, aliis rectè monentibus non obtemperare, imò quicquid facit id optime factum existimare; quod non solùm stultum, sed periculosum est. Nam præceps in rebus agendis judicium et non satis ponderatæ actio-

fendi à suî similibus impiis. Septuaginta : *Cupiditates impiorum malæ.* Chaldæus : *Desiderat impius rete mali*; id meditatur impius, ut laqueos struat impiis; *radix autem justorum permanebit*, sed filii et res justorum subsistent. Postremam hanc interpretationem maximè probo, cùm totam antithesim inter duo membra hujus sententiæ servet. Impii mutuò destruuntur; sed justi radicem agent, et se invicem sustinebunt. (Calmet.)

nes humanæ omnium malorum causæ exsistunt, cùm corporis, tùm animæ. Quare si notam stultitiæ effugere velis, et sapiens evadere, cave ne quid agas tuo solius judicio innixus; prudentissimos quosque in consilium adhibeas, et non quod tibi soli, sed quod aliis rectum apparebit exsequere. Nam verè *sapiens* libenter aliorum *audit consilia*, et rectè monentibus obtemperat, juxta id quod c. 1 scriptum est : *Audiens sapiens sapientior* erit. Denique sensus est proverbii, neminem suopte ingenio satis sapere, sed egere consilio, præsertim in his quæ ad animæ salutem spectant. Stulti sunt Judæi, qui in crassâ legis Mosaicæ observatione sibi placent, tanquàm rectissimâ religionis viâ; sunt infideles stulti, quibus via recta videtur Creatoris loco creaturam colere; solus sapiens est inter homines qui Evangelii præceptis consiliisque auscultans *ædificavit domum supra petram*, Matth. 7.

Vers. 16. — Fatuus statim indicat iram suam ; qui autem dissimulat injuriam callidus est. Hebr. : *Stultus in ipso die iræ suæ cognoscetur; sed tegit ignominiam callidus.* Sic rectè vertunt Septuaginta : Ἄφρων αὐθημερὸν ἐξαγγέλλει ὀργὴν, *stultus ipso die*, h. e., statim. Idem in Hebræo intelligitur per articulum היום. Est et hoc magnum stultitiæ indicium, statim ad iram prosilire, non posse injuriam vel opprobrium pati, malum pro malo reddere, pacem cum hominibus rumpere, lites sectari, malle inferre quàm pati injuriam. Hæc non solùm evangelicæ adversantur doctrinæ, sed etiam civili prudentiæ, cujus magna pars est, posse hominibus improbis cedere nonnunquàm, et uti foro, ad multa connivere, multa dissimulare, et quod scimus interdùm nescire, affectos contumeliâ tacere, non quid mereantur, sed potiùs quid nos deceat meminisse. Oportet celare non solùm contumeliam nobis illatam, sed malorum hominum petulantiam, quam cùm castigare et cohibere non poterimus, lacessere nullo modo debemus; hoc enim nostram est prodere stultitiam, non aliorum mederi affectibus. Possumus paulò aliter versum exponere, ut sit sensus : *Stultus maximè cognoscitur, cùm ipse irascitur ;* tunc enim omnia effundit, vel *cognoscitur* quòd facillimè ad iracundiam provocetur, præsertim cùm *ipso die*, sive *statim*, *irascitur ;* q. d. : Si iram differat, ratione, non perturbatione regi videbitur. *Sed qui dissimulat injuriam, callidus est.* Hebr., *tegit ignominiam callidus.* Sapientiæ magnum est argumentum dare locum iræ, nec ullum indicium ostendere, sed sedulò dissimulare, si quando pro fragilitate humanâ lacessitus contra improbitatem hominum irasci cogatur, vel injuriâ affectus et contumeliâ patienter tolerat, vel orat cum Christo pro persecutoribus.

Vers. 17. — Qui novit quod loquitur, judex justitiæ est : qui autem mentitur, testis fraudulentus. Hebr. : *Loquetur veritatem, indicabit justitiam* (sub. *testis verus*), *sed testis mendax dolum*, supple *loquetur.* Juxta phrasim Hebraicam in priori clausulâ deest suppositum, in posteriore deest verbum. Possumus supplere *verus*, *justus*, vel, *fidelis*, *testis loquetur veritatem. Justus* subintelligunt Septuaginta : Ἐπὶ δειχνυμένην πίστιν ἀναγγέλλει δίκαιος. Utcumque sensus est constans et certus ; ostendit enim versus quanti referat à teneris annis assuescere veritatem loqui. Nam qui assuevit veritatem loqui, et hujus rei veluti habitum nactus est, semper amabit veritatem, et non solùm in privatis colloquiis, sed etiam in rebus majoris momenti, et in judiciis ubi de salute et perditione agitur, libenter justitiam annuntiabit, nemini damnum inferens, sed æquitatem ipsam loqui et veritatem congaudens. Contra, homo qui mendaciis est educatus et assuefactus dolum et fraudem comminiscitur, veritatem plerùmque subvertit. Possunt hæc ad intelligentiam legis referri, ut sit sensus. Qui veritatem et rectam Scripturarum fidem tenet ac profitetur, juxta illam proferet et indicabit justam et æquam legis interpretationem ; sed qui falsa pro veris tenet, et testis ac professor est mendaciorum ac errorum, ille dolosè rectum Scripturarum sensum declarando subvertit, et imperitis auditoribus dolos struit. Veritatis laudem continet proverbium, quæ justitiæ semper est conjuncta.

Vers. 18. — Est qui promittit, et quasi gladio pungitur conscientia (1) : lingua autem sapientum sanitas est. Hebr. : *Est qui profert verba quasi confossiones ensis; sed lingua sapientûm sanitas.* Pendet à priore versiculo, videlicet : *Testis mendax dolum machinatur*, *et profert verba quibus non minùs crudeliter pereunt innocentes quàm si ensibus sicariorum confoderentur :* nam coram Deo nihil refert. Non minùs homicida est qui falso testimonio interficit hominem, quàm qui gladio confodit; imò fortassis iniquius fuerit alienam denigrare famam quàm sanguinem fundere humanum. Cæterùm falsâ doctrinâ à rectâ fide avertere et animas lethali veneno inficere et necare tantò gravius est crimen quàm corpora transfigere, quantò anima corpori præstat. Quàm præclara virtus est sapientia, quæ tantis malis remedium præsens affert, dolos falsorum testium detegit, vulnera falsò inflicta famæ innocentium facilè curat, contra venena præcordiis hominum per falsam doctrinam infusa antidotum felicissimè porrigit ! Aliter, juxta vulgare proverbium, *consilium malum consultori pessimum*, possumus intelligere hæc verba à stultis prolata sibi ipsis veluti ensium confossiones frequenter fieri ; sed sapientûm lingua, veluti medicina salubris, statim curat, si quid offensi aut mali suboriatur. Juxta interpretationem D. Hieronymi damnat proverbium eos qui quod promittunt non præstantes, conscientiam propriam graviter offendunt, non solùm alios, cùm *sapientis lingua* neminem fallat, propriæ conscientiæ *sanitatem* servat. Septuaginta veritati Hebraicæ consentiunt, hoc in loco legentes : Εἰσὶν οἱ λέγοντες τιτρώσκουσι ὡς μάχαιρα. *Sunt*

(1) Dùm promissorum immemor, à conscientiâ reprehenditur; vel est qui levitate animi indecora et incongrua pollicetur ; ac postea pœnitentia ductus, dicta revocare vellet, ut Herodes in illa p altriâ Matth. 14. At Hebr. est qui effutit quasi punctiones gladii ; est cujus verba sunt instar gladii, detractor scilicet ; at justi verba mitia, sanant vulnera, nedùm inferant.

(Bossuet.)

qui dicentes vulnerant quasi ensis. Hieronymus legebat, ni fallor, בוטה, quod verbum in unâ conjugatione *promittere* significat, non מבטא *qui profert*, in quâ voce hic scribitur loco aleph, ut testatur D. Kimhi.

VERS. 19. — LABIUM VERITATIS FIRMUM ERIT IN PERPETUUM; QUI AUTEM TESTIS EST REPENTINUS, CONCINNAT LINGUAM MENDACII. Hebr. : *Labium veritatis stabilietur in perpetuum, sed ad momentum lingua mendacii*. Vox Hebræa ארגיעה, quam *momentum* vertimus, secuti commentarios Hebræorum, ab Aben Ezrâ vertitur *quiescere faciam*; nam omninò formam verbi futuri habet. Et linguæ proprietas est, *labium veritatis*, *lingua mendacii*, pro *labio mendacis* et *lingua veracis*. Audivimus multa mala provenire ex perniciosâ linguâ et falso testimonio; sed ita comparatum est Dei bonitate et rerum conditione ac naturâ, ut fraus semper detegatur, veritas permaneat in perpetuum. *Verbum Domini*, qui ipsa veritas est, *manet in æternum*, 1 Pet. 1. Potest enim ad horam et modicum tempus mendacium seu falsum testimonium prævalere; sed veritas in sermone, in fide et operibus perpetuò durat. Simulatio, hypocrisis, ficta sanctitas et religio simulata subitò detecta evanescit, non sine ignominiâ illius qui mentitus est. Septuaginta non לעד *in perpetuum*, sed לעד *in testem* legentes vertunt : Χείλη ἀληθινὰ κατορθοῖ μαρτυρίαν, *labia vera dirigunt testimonium*.

VERS. 20. — DOLUS IN CORDE COGITANTIUM MALA; QUI AUTEM PACIS INEUNT CONSILIA, SEQUITUR EOS GAUDIUM. Hebr. : *Dolus in corde cogitantium malum* (vel *fabricantium malum*), *sed consultoribus pacis*, *lætitia*. Observandum est *dolum lætitiæ* et *malum paci* ex adverso poni hoc in loco. Et in secundâ particulâ versûs ex priori subauditur *cor*; ut enim nulla major est lætitia quàm illa quæ est cordis, ita nulla est major fraus illâ quam corde machinantur mali. *Ex abundantiâ cordis os loquitur*, Matth. 12. Qui malum malo consilio machinantur, et malum illud quod paci adversatur, h. e., odium, cogitant, et fraudem in corde occultant. *Sed qui pacis ineunt consilia*, *sequitur eos gaudium*, vel, *consultores pacis*, *lætitia*. Qui sepositâ omni fraude juvare volunt et cupiunt, dum pacem alunt et fovent concordiam rectè consulendo, magnam conscientiæ tranquillitatem et lætitiam habent. *Beati pacifici*, *quoniam filii Dei vocabuntur*, Matth. 5. Quorum laudem continet hoc Proverbium, ostendens eos qui pacem quærunt inter homines cum Deo pacem habere; quæ lætitia exsuperat omnem sensum.

VERS. 21. — NON CONTRISTABIT JUSTUM QUIDQUID EI ACCIDERIT, IMPII AUTEM REPLEBUNTUR MALO. Hebr.: *Justus non dolebit ob ullam iniquitatem; at impii repleti sunt malo*. Ambigua significatio hujus verbi אנה variam expositionem hujus versiculi efficit; nam significat *dolere*, vel *efficere*. Expositores Hebræorum sequuntur posteriorem interpretationem, ut sit sensus : *Non fiet ulla iniquitas à justo*; intellige *neque sibi*, *neque aliis*; *sed improbi malis redundant*, et non solùm sibi ipsis sunt auctores malorum, sed omnes vicinos replent malis et miseriis, sive hujus vitæ, dùm damna inferunt, sive malis animi, ad quæ suo exemplo pertrahunt. Mihi vehementer arridet ut utramque hujus verbi significationem intelligamus, ut sit sensus : *Non erit causa doloris justo ulla iniquitas*, supple, *quæ fit ab impiis in eum*; quantumvis graviter deliquerint impii contra justum, non dolebit, sed æquo feret animo. Aliter : *Non erit dolor justo ulla iniquitas*, quòd nulla horrenda crimina perpetrare solet justus, ob quæ vel in præsenti vitâ damnum aut pœnam sustineat, aut ob quæ stimulis conscientiæ et tristitiâ mordeatur : et hunc sensum ex nostro habemus interprete, si modo per *iniquitatem* pœnam intelligimus debitam iniquitati. Aben Ezra vult priorem partem versiculi pendere à posteriore, ut sit sensus : *Quamvis improbi pleni sunt cogitationibus malis, non tamen poterunt efficere ullam iniquitatem* (vel potiùs *pœnam iniquitatis*) *justo*. Chaldæus vertit aliter, nempe לא יאי, *non erit pulchra justo ulla iniquitas*, h. e., non placebit; cui subscribunt Septuaginta : Οὐκ ἀρέσει τῷ δικαίῳ οὐδὲν ἄδικον, *non placebit justo ulla injustitia*.

VERS. 22. — ABOMINATIO EST DOMINO LABIA MENDACIA; QUI AUTEM FIDELITER AGUNT, PLACENT EI. Hebr. : *Abominatio Domini, labia mendacia; sed facientes veritatem, voluntas ejus*. Versiculo tertio præcedenti, nempe : *Labium veritatis firmabitur*, respondet hic versiculus, reddens causam quamobrem non possit durare nisi *ad momentum* falsitas, videlicet quòd sit *abominatio Domini*, ut puta res maximè contraria Domini voluntati, qui veritas est ipsa perpetuò manens, et idcirco exsecratur falsa testimonia, falsam doctrinam, etiam in verbis solùm et labiis, quantò magis in opere! Cæterùm *qui faciunt et opera complent veritatem*, et non solùm contra legem nihil loquuntur, imò nihil committunt, isti faciunt quod placet Deo, ut bis repetitam intelligamus *vocem facientes*. Aliter : *Dominus abominabitur labia falsa*, h. e., testes mendaces; *sed qui faciunt veritatem* sunt judices, qui fidem illis non habentes, examinando ad veritatem perveniunt, et *quod Dominus voluerit* juxta veritatem judicant. Innuit proverbium : *Non omnis qui dicit mihi Domine, Domine, intrabit in regnum cœlorum, sed qui facit voluntatem Patris*, Matth. 7.

VERS. 23. — HOMO VERSUTUS CELAT SCIENTIAM, ET COR INSIPIENTIUM PROVOCAT STULTITIAM. Hebr. : *Homo astutus occultat scientiam* (vel *opinionem*), *sed cor stultorum solet divulgare stultitiam*. Silentium commendat, tanquàm certissimum prudentis viri indicium; procacitatem loquendi et fiduciam, velut stultitiæ signum, damnat. Prudentis igitur est *occultare opinionem suam* in consessu sapientum aut principum, juxta illud Jacobi c. 1 : *Sit omnis homo tardus ad loquendum*; vel, *occultat scientiam* ab indoctis hominibus, ne videatur *margaritas dare porcis*, Matth. 7; denique viri prudentis est ubique *suam occultare opinionem*, quò faciliùs aliorum sententias exploratas habeat; *sed mens stultorum* nihil secretum habet, statim stultitiam indicat, ut qui nec tacere nec prudenter loqui novit, sed quam in corde clausam habet et secretam prædicando et divulgando stultitiæ opinionem sibi comparat. *Astutus* in bonam partem accipi manifestum est ex clausulâ sequenti; nam ex contrariis sententiis amœnâ quâdam

antithesi plerique omnes versiculi componuntur. Proverbium docet sapientiam omnem jactantiam fugere, esse modestam, ut inquit Jacobus.

VERS. 24. — MANUS FORTIUM DOMINABITUR, QUÆ AUTEM REMISSA EST TRIBUTIS SERVIET. Hebræum : *Manus fortium dominabitur, sed fraudulenta erit tributaria.* Ad sapientem quoque spectat, summâ vigilantiâ et sollicitudine honestâ victum comparare; contra, ignominiosum est fraude quidpiam moliri. Unde, ut utriusque conditionem exprimat, illius laudem videlicet et hujus ignominiam, hyperbolis utitur, inquiens : *Manus sollicitorum*, seu *negotiatorum*, seu *quorumcumque qui providi sunt et expediti in rebus agendis*, quas cum æquitate et justitiâ tractant : talium, inquam, *manus dominabitur*, ad imperium et regnum emerget; hoc est, ad præclaras opes et veluti regias facultates. Contra, qui dolo malo ditescere studet, *ad tributum*, hoc est, summam inopiam et servitutem, solet devenire. Id quod frequenter in fortunæ bonis, in animi verò virtutibus et divitiis semper est verissimum, in quibus regnant et universum mundum sibi subjiciunt qui sedulam operam impendunt. Contra, qui parùm strenuè, sed simulatione et hypocrisi virtutibus incumbunt, mundo et carni, imò dæmonibus subditi et tributarii vivunt.

VERS. 25. — MŒROR IN CORDE VIRI HUMILIABIT ILLUM, ET SERMONE BONO LÆTIFICABITUR. Pro ambiguitate sermonis Hebraici verba *humiliabit* et *lætificabit* referri possunt ad *virum*, et pronomina ad *dolorem*; ut sit sensus : *Dolorem qui est in corde viri prudentis humiliabit eum*, supple *dolorem*, hoc est, mitigabit; *et verbo bono* ex lege divinâ desumpto *lætificabit*, hoc est, in lætitiam convertet. Sic commentarii Hebræorum. Aliter, pro duplici tristitiâ et lætitiâ potest versiculus intelligi, de quibus Paulus, 2 Cor. 7 : *Quæ secundùm Deum est tristitia, pœnitentiam ad salutem operatur; mundi tristitia mortem operatur.* Et sensus erit : Verbum bonum, per quod remissionem peccatorum exspectamus, vehementer lætificat cor hominis, qui pro suis sceleribus magno concepto dolore et summâ humilitate cordis prostratus est. Sed hic sensus allegoricus est : nam juxta litteram videtur ostendere, ad sapientiam acquirendam multùm referre quibus affectibus quibusque perturbationibus obnoxium sit cor et animus. Nam cor hominis doloribus plenum, nihil sublimius, nihil excellentius potest concipere, sed dejectum mœrore languescit; quem nihil faciliùs discutit, nihil faciliùs mentem erigit et ad nativam lætitiam restituit, quàm verba bona fiduciæ et consolationis plena; cujusmodi ab amicis, à potentibus et principibus afflicti libenter audiunt; imò cujusmodi contra adversa hujus mundi, quibus simus obnoxii, ex Scripturis sacris et prophetarum oraculis libenter audire debemus, ut relictâ stultâ hujus vitæ tristitiâ, ad cœlestem lætitiam properemus. Nam per *verbum bonum* (vel *annuntiationem bonam*, Septuaginta legunt, ἀγγελία δὲ ἀγαθὴ εὐφραίνει αὐτόν), quod ad nostram doctrinam scriptum est, consolationem et spem habemus per patientiam, quâ humiliamur in hâc vitâ.

VERS. 26. — QUI NEGLIGIT DAMNUM PROPTER AMICUM, JUSTUS EST; ITER AUTEM IMPIORUM DECIPIT EOS (1). Hebr. : *Honoratior est amico suo justus* (vel, *honoratus ab amico suo est justus*), *sed via improborum decipiet eos.* Priorem versionem ex duabus posterioribus ferè omnes sequuntur, ut sensus ad maximam justitiæ laudem referatur, cui nullæ opes, nulla potentia conferri debet. Qui justitiam colit, et illâ præclarâ virtute ornatus est, quæ, cùm summa et generalis virtus sit, particulares omnes complectitur virtutes, hic omnes vicinos suos et cives facilè superat. Nam in virtute vera laus consistit, in maximâ virtute maximus honor; q. d. : Justitiæ incumbendum est et vitæ integritati; his artibus certare decet, his reliquos cives vincere, non ambitione, non honorum titulis, non possessionibus amplis et claris; nam justitiæ studium et amor hominem honorabilem facit omnibus, vel præ omnibus, non invidiâ aut livore suorum obnoxium; id quod in mundano honore fieri solet. Lectio D. Hieronymi alium facit sensum, nempe : *Temporale damnum*, ut inquit Lyranus, *contemnendum ubi amicorum urget necessitas.* Sequitur : *Via improborum*, hoc est, vivendi ratio et studia, quibus per fas vel nefas ad honores tendunt et opes, seducere solent eos, dùm in maximam ignominiam sæpissimè corruunt, etiam in hâc vitâ, in futurâ semper, nisi resipiscant.

VERS 27. — NON INVENIET FRAUDULENTUS LUCRUM (1), ET SUBSTANTIA HOMINIS ERIT AURI PRETIUM. Hebr. : *Non aduret vir fraudis vênationem suam, sed divitiæ pretiosæ hominis solliciti.* Parabola venationis ostendit divitias fraude acquisitas inconstantes ac labiles esse; et contra, quæ sollicitudine et diligentiâ conquiruntur, esse stabiles. *Non inveniet*, Hebr., *non aduret.* Hieronymus Septuaginta secutus est, qui sic habent : Οὐκ ἐπιτεύξεται δόλιος θήρας, *non fabricabit* (pro *non perficiet*, vel *non obtinebit*) *dolosus prædam.* Versiculus hunc habet sensum juxta Hebræos : Ut aves quarum alæ non comburuntur (quod solent aucupes facere) frequenter avolant et aucupem decipiunt, sic divitiæ per dolum acquisitæ, hoc est, velut per aucupium, non justis laboribus. Vel potest intelligi : Divitiæ acquisitæ per

(1) Excedit proximum suum justus, id est, felicior evadit injustis. Via autem impiorum decipit eos, id est, non benè eis succedit ut putabant. (Estius.)

(2) Quasi diceret : Fraudulentus non fructur iis rebus, quas malis artibus rapuerit, sumptâ metaphorâ ex venatione, in quâ accidit aliquando, ut avis quæ laqueo capta est, priùs effugiat, aut à canibus ferisve devoretur, quàm assari edique possit à venatoribus : sic enim malè partæ divitiæ, aut evolant è manibus, aut priùs ab aliis consumuntur, quàm eis qui acquisivit frui possit. Substantia autem hominis seduli, id est, propriâ diligentiâ et labore parta, pretiosa est, id est, diuturna et firma, ut Psal. 127, 2 : *Labores manuum tuarum quia manducabis, beatus es, et benè tibi erit.* (Maldonatus.)

Fraudulenti non percipient commodum ex iis quibus inhiârunt; quod autem homo justus habet, illud à Deo tanquàm thesaurus custoditur. Pulchrè autem interpres explicuit Hebraismum, qui sic ait : *Non aduret fraudulentus venationem suam*; ut significet id illi accidere quod venatori cujus captam feram canes comedunt antequàm ille eam assaverit. (Clarius.)

fraudem sunt velut præda aucupum vel venatorum, quam cum magno labore ceperint et fraude, *non comburent*, hoc est, non assabunt, neque comedent, ex illâ nullam utilitatem capient, cùm male parta fere pejùs pereant. Opes per justam sollicitudinem comparatæ, ut paulatim coacervantur, ita sunt possessori charæ et honorabiles, præsertim opes per manus pauperum in cœlestes thesauros reconditæ. Nam inæstimabilis erit honor his qui audient aliquando : *Esurivi, et dedistis mihi manducare*, Matth. 25. Versio D. Hieronymi eumdem ferè facit sensum. Monet proverbium, justis et assiduis laboribus vivendum, non rapinis.

Vers. 28. — In semita justitiæ vita, iter autem devium ducit ad mortem. Hebr. : *In semitâ justitiæ vita* (vel, *propter semitam justitiæ vita*), *et via semitæ ejus non mors*. אל מות aliter legebant Septuaginta et D. Hieronymus, nempe אל מות *ad mortem ;* et in exemplaribus aliquot duplex notatur lectio ; omnes tamen interpretes Hebræi priorem sequuntur lectionem. Neque est *iter devium*, ut Hieronymus, neque *εἰς θάνατον*, ut Septuaginta, sed *via semitæ ejus*, scilicet *justitiæ*. Sensus versiculi ad justitiæ laudem spectat, ut præcedentes, nempe justitia honorem confert, opes stabiles comparat ; sed præcipua laus ex hoc pendet, id est, *vita*, ad quam quasi vestigiis quibusdam omnes humanæ actiones tendunt, et ad quam sola justitia (quæ unicuique quod suum est reddit) absque omni errore perducit. Quamvis multæ sint semitæ (neque enim eadem justitia pauperis et divitis, regis et subditi, populi et sacerdotis) tamen ad vitam veluti regiâ via spectantes, omnes ad vitam perducunt non ad mortem. Quisque pro suo statu per justitiæ viam incedat, ut ad vitam perveniat perpetuam benignitate Domini et Salvatoris, cui est omnis honor et gloria.

CAPUT XIII.

1. Filius sapiens, doctrina patris ; qui autem illusor est, non audit cùm arguitur.

2. De fructu oris sui homo satiabitur bonis ; anima autem prævaricatorum iniqua.

3. Qui custodit os suum, custodit animam suam ; qui autem inconsideratus est ad loquendum, sentiet mala.

4. Vult et non vult piger : anima autem operantium impinguabitur.

5. Verbum mendax justus detestabitur ; impius autem confundit et confundetur.

6. Justitia custodit innocentis viam ; impietas autem peccatorem supplantat.

7. Est quasi dives, cum nihil habeat ; et est quasi pauper, cùm in multis divitiis sit.

8. Redemptio animæ viri, divitiæ suæ ; qui autem pauper est, increpationem non sustinet.

9. Lux justorum lætificat ; lucerna autem impiorum extinguetur.

10. Inter superbos semper jurgia sunt : qui autem agunt omnia cum consilio, reguntur sapientiâ.

11. Substantia festinata minuetur ; quæ autem paulatim colligitur manu, multiplicabitur.

12. Spes quæ differtur, affligit animam ; lignum vitæ desiderium veniens.

13. Qui detrahit alicui rei, ipse se in futurum obligat ; qui autem timet præceptum, in pace versabitur.

Animæ dolosæ errant in peccatis ; justi autem misericordes sunt, et miserantur.

14. Lex sapientis fons vitæ, ut declinet à ruina mortis.

15. Doctrina bona dabit gratiam ; in itinere contemptorum vorago.

16. Astutus omnia agit cum consilio ; qui autem fatuus est, aperit stultitiam.

17. Nuntius impii cadet in malum ; legatus autem fidelis, sanitas.

18. Egestas et ignominia ei qui deserit disciplinam ; qui autem acquiescit arguenti, glorificabitur.

CHAPITRE XIII.

1. Le fils qui est sage, est attentif à la doctrine de son père ; mais celui qui est un moqueur, n'écoute point quand on le reprend.

2. L'homme juste sera rassasié de biens par le fruit de sa bouche ; mais l'âme des violateurs de la loi se rassasie d'iniquité.

3. Celui qui garde sa bouche, garde son âme ; mais celui qui est inconsidéré dans ses paroles, éprouvera des maux.

4. Le paresseux veut et ne veut pas ; mais l'âme de ceux qui travaillent, s'engraissera.

5. Le juste détestera la parole de mensonge ; mais le méchant confond et sera confondu.

6. La justice garde la voie de l'innocent ; l'iniquité fait tomber le pécheur dans le piége.

7. Tel paraît riche, qui n'a rien ; et tel paraît pauvre, qui est fort riche.

8. L'homme riche rachète sa vie par son bien ; mais celui qui est pauvre ne peut résister aux menaces.

9. La lumière des justes donne la joie ; mais la lampe des méchants s'éteindra.

10. Il y a toujours des querelles entre les superbes ; mais ceux qui font tout avec conseil, sont conduits par la sagesse.

11. Le bien amassé à la hâte, diminuera ; mais celui qui se recueille à la main et peu à peu se multipliera.

12. L'espérance différée afflige l'âme ; le désir qui s'accomplit, est un arbre de vie.

13. Celui qui parle avec mépris de quelque chose, s'engage pour l'avenir ; mais celui qui craint le précepte, demeurera en paix.

(1) Les âmes trompeuses errent dans les péchés ; les justes, au contraire, sont compatissants, et font miséricorde.

14. La loi du sage est une source de vie pour éviter la ruine de la mort.

15. La bonne doctrine attire la grâce ; la voie des moqueurs mène au précipice.

16. L'homme habile fait tout avec conseil ; mais l'insensé fait voir sa folie.

17. L'ambassadeur de l'impie tombera dans le mal ; mais l'envoyé fidèle est une source de santé.

18. Celui qui se retire de la discipline, tombera dans l'indigence et l'ignominie ; mais celui qui reçoit de bon cœur les répréhensions, sera élevé en gloire.

(1) Ce verset n'est ni dans l'hébreu ni dans plusieurs éditions latines, ni dans quelques exemplaires grecs. Dans ceux des Grecs et des Latins qui le lisent, il se trouve après le verset 11.

19. Desiderium si compleatur, delectat animam; detestantur stulti eos qui fugiunt mala.

20 Qui cum sapientibus graditur, sapiens erit; amicus stultorum similis efficietur.

21. Peccatores persequitur malum; et justis retribuentur bona.

22. Bonus relinquit hæredes filios et nepotes; et custoditur justo substantia peccatoris.

23. Multi cibi in novalibus patrum; et aliis congregantur absque judicio.

24. Qui parcit virgæ, odit filium suum; qui autem diligit illum, instanter erudit.

25. Justus comedit, et replet animam suam; venter autem impiorum insaturabilis.

19. L'accomplissement du désir est la joie de l'âme; les insensés détestent ceux qui fuient le mal.

20. Celui qui marche avec les sages deviendra sage; l'ami des insensés leur ressemblera.

21. Le mal poursuit les pécheurs; et les biens seront la récompense des justes.

22. L'homme vertueux laisse héritiers de ses biens ses fils et ses petits-fils; mais le bien du pécheur est réservé pour le juste.

23. On recueille quantité de fruits dans les champs de ses pères; dans les autres on ramasse sans jugement.

24. Celui qui épargne la verge hait son fils; mais celui qui l'aime, s'applique à le corriger.

25. Le juste mange et remplit son âme; mais le ventre des méchants est insatiable.

COMMENTARIUM.

Vers. 1. — Filius sapiens, doctrina patris (1); qui autem illusor est non audit cum arguitur. Hebr.: *Et derisor non audivit increpationem.* Non est innata sed acquisita sapientia de quâ loquimur. Multo sudore, magnâ diligentiâ et vigilantiâ non solùm propriâ, sed parentum quoque evadunt homines sapientes. Accedat oportet et parentum industria et juvenum obtemperans animus. Verbum *audivit* in priore particulâ subauditur. *Filius qui sapiens evasit*, supple, *audivit, doctrinam patris*, vel obedivit castigationi et disciplinæ parentum et majorum, seu præceptorum. *Qui elusor* vanus et excors est in juvenili ætate, aut *ipse noluit obeaire* majoribus *rectè monentibus*, aut socordiâ et vitio parentum *non audivit castigationem*. Usque adeò ineptè indulgent liberis aliqui patres, ut *dùm virgæ parcunt, liberos perdant*. Proverbium parentes hortatur ut castigent liberos, et hos ut parentibus obediant.

Vers. 2 — De fructu oris homo satiabitur bonis; anima autem prævaricatorum iniqua (1). Hebr.: *De fructu oris vir* (vel *unusquisque*) *comedet bonum; sed anima transgressorum iniquitatem*. Aliter: *De fructu oris vir comedet bonus, sed ex fructu animæ transgressorum comedet iniquus.* Juxta variam versionem varium sensum habet versiculus. Verbum *comedet* vel *saturabitur* bis accipitur, et metaphoricè intelligitur; ut *fructus* etiam metaphoricè pro *præmio*, vel *supplicio*, quod quisque ex operibus suis capit. In genere dictum intelligi potest; vel pendet ex priori versiculo, in quo non solùm reprehensus est illusor qui parentibus non obedivit, sed parentes quoque qui liberos non increpant neque castigant. Non enim satis est filios procreare, nutrire corpus liberorum, carnis habere fructum; sed rectam et salubrem disciplinam instillare oportet in animas eorum; atque ita tandem ex optimis liberis optimum fructum capiunt: et juxta hunc sensum per *fructum oris* doctrinam intelligimus ab ore patris in pectora filiorum instillatam. Verùm quisquis *transgressor* est legis in liberorum educatione, rapinæ, violentiæ et iniquitatis liberorum erit particeps, metens et comedens ea quæ seminaverit. Quòd si in genere dictum intelligamus (quod mihi magis placet), quadrat sensus cum multis locis hujus operis, in quibus vitia linguæ reprehenduntur, et virtutes maximè commendantur; ut intelligamus non pro solis rebus à nobis gestis, sed etiam pro linguâ

(1) *Filius sapiens disciplinam patris*, scilicet *audit*, quod in altero hemistichio subaudiendum esse docet res ipsa. *Sapiens* hic denotat docilem, eumque qui paternam disciplinam non tantùm libenter admittit, verùm et, ut Jarchi notat, illam amat et expetit. Opponitur enim *irrisori*, de quo emendando spes nulla superest, protervo contemptori veri et boni, vid. 1, 22, 9, 7. Chaldæus: *Suscipit disciplinam patris.* Sunt qui cum Vulgato dicunt: *Filius sapiens est doctrina patris;* id est, causa cur filius sit sapiens, est institutio paterna, ac si sapientem videris filium, ex patriâ disciplinâ sapientem esse redditum dicere poteris; ut contra causa, cur filius sit delusor et parùm frugi, est quòd à patre castigatus non sit. Similiter Arnoldi: « Filius sapiens « fit ille, quem pater castigat, sed irrisor fit, qui à « patre se non audit increpari. » Ita et Eichel. qui parentes hoc versu admoneri dicit, ut disciplinam in liberos diligenter et severè exerceant. Quod duriusculum videtur. Aben Ezra hoc dici putat: filium sapientem, quem scit recepturum disciplinam, erudit pater; at illusor non audit ab eo objurgationem, quia scit se lusurum operam. Nos simpliciter diversam liberorum indolem describi existimamus: filius naturâ bonus et docilis, simplicibus parentum monitis emendatur, ut acerbioribus sermonibus non sit opus, multò minùs verberibus; sed irrisor, naturâ contumax et refractarius, ne durioribus quidem verbis et objurgationibus coercetur. Similis sententia infra, 27, 10. Conf. illud Ben Siræ apud Drusium in Adagiis Hebraicis: *Sapientem nutu, stultum fuste.* Et illud Cobaris Medi in oratione ad Bessum apud Curtium lib. 7, cap. 4: *Nobilis equus umbrâ quoque virgæ regitur, ignavus ne calcari quidem concitari potest.* Prius hemistichium Lud. de Dieu ita reddit: *Filius sapiens est, qui castigatus est à patre*, ad verbum: *Castigatus patris*; Græcus Alexandrinus: *Filius callidus obediens patri; filius vero qui non audit in exitio.* In posteriori hemistichio interpretem justò liberiùs effectum pro causâ dedisse apparet. (Rosenmuller.)

(1) *L'homme est rempli de biens par les fruits de sa bouche*, lorsqu'il est à Dieu sincèrement, et que *le fruit de sa bouche* vient de la racine de son cœur. La vertu des justes est toute intérieure, et elle se répand dans tous leurs discours; et, au contraire, *l'âme des violateurs de la loi est comme une source d'iniquité*, qui se déborde dans toutes leurs actions et leurs paroles. La piété dans les premiers est comme un levain sacré qui remplit le cœur, de l'abondance duquel la bouche parle : l'impiété, au contraire, est dans les autres comme un vieux levain qui pénètre l'âme et qui corrompt tout ce qui en sort. (Sacy.)

et sermonis fructu nos esse remunerandos aut puniendos; ut sit sensus : *Unusquisque comedet et percipiet bonum de doctrinâ bonâ, consilio sano et eruditione salubri; contra, anima quæ transgreditur in his, hominem iniquum facit*; vel bis repetitur dictio *de fructu*; et sensus erit : *Ut de fructu viri sapientis et docti accipiet bonus et comedet*, h. e., sequetur doctrinam illius, *ita de fructu prævaricantium iniquus comedet*; et huic sensui quadrat quod sequitur.

VERS. 3. — QUI CUSTODIT OS SUUM (2), CUSTODIT ANIMAM SUAM (1) : QUI AUTEM INCONSIDERATUS EST AD LOQUENDUM, SENTIET MALA. Hebr. : *Qui laxat labia sua, erit illi contritio*. Per linguam, tanquàm per ostium, ad animum ingreditur malum. Quicumque igitur animum castum et illæsum servare cupit, primò os suum firmum et clausum ab impudico sermone observet; vel, *qui custodit os suum, animam servabit tranquillam et inconcussam;* nam per os et sermonem ad animum, tanquàm ad interiora domûs per ostium, intrant commotiones et turbulentæ passiones. Juxta secundam clausulam, *qui inconsideratus est ad loquendum sentiet mala*. Vel, juxta Hebræum פשק שפתיו, *qui laxat labia, contritio*, scilicet *erit illi*, h. e., animo fracto et contrito erit ac parùm tranquillo, juxta illud : *Locutum esse nocet, tacuisse nunquàm*. Potest esse ordo præposterus, ut sit sensus : *Qui servat animam, servat linguam;* juxta alium locum : *Omni custodiâ custodi cor tuum;* ut cum evangelico quadret elogio. Matth. 15 : *A corde exeunt quæ coinquinant hominem*. Sed juxta Aben Ezra simplex sensus est : *Qui cavet sibi et prudens est verbis, servabit animam suam ab angustiâ et serâ pœnitentiâ. Nam ut facilis est linguæ lapsus, ita subita pœnitentia animam percutit*.

VERS. 4. — VULT ET NON VULT PIGER (3), ANIMA AUTEM OPERANTIUM IMPINGUABITUR. Hebr.: *Anima pigri desiderat, et non habet* (supple *quod desiderat*), *sed anima sollicitorum impinguabitur*. Ostendit versiculus industriam et diligentiam multa posse, otium et pigritiam inopiæ et paupertatis matrem esse. Qui nullis honestis artibus nec studio ætatem transigunt, multa vana animo volvunt, et quantò pauciora habent tantò plura desiderant; sed nihil prodest vanis optionibus pascere animum, et ventris inediam pati. Stulta sunt hujusmodi desideria : nam ad laborem nascimur et ad sudorem vultûs. Quantò igitur satius et prudentius fuerit operi admovere manum, et victum justis laboribus quærere, et esurientem saturare ventrem! cujus saturitas nemini deerit nisi quis sibi defuerit. Alioqui juxta canonem D. Pauli, *qui non laborat non manducet;* non solum ad opum et panis materialis pinguedinem, sed ad animi virtutes applicari potest, quas non otio, sed multâ sollicitudine et labore comparasse sibi optimos quosque constat. *Sollicili* et negotiosi sunt, non qui ventrem pascere magnis laboribus curant, sed qui quidvis facile agunt et patiuntur quo animam favore Numinis et omnibus virtutum generibus lætam ac succulentam efficiant.

VERS. 5. — VERBUM MENDAX JUSTUS DETESTABITUR, IMPIUS AUTEM CONFUNDETUR. Ut *qui male agunt odio habent lucem*, tanquàm contrariam illorum operibus tenebrarum; sic justus, qui veritatem amat in sermone et opere, mendacium exsecratur, idololatriam, falsam religionem, hypocrisim, hæresim, aut quamcumque in moribus aut verbis dissimulationem et deceptionem intelligimus. Secundam versûs particulam obscuram reddunt duo verba יבאיש ויחפיר *fœtere faciet et probro afficiet*. Septuaginta : Ἀσεβὴς δὲ αἰσχύνεται καὶ οὐχ ἕξει παῤῥησίαν, *impius pudore suffunditur, et non habebit loquendi libertatem;* quorum alterum ad opera, alterum ad animum referunt expositores Hebræi, ut sit sensus : *Improbus corrumpet, et pudore digna opera faciet, unde suam ipsius animam confundet*. Possunt ad *justum* referri, q. d. : *Justus, cùm odio habeat mendacium, facilè pudore et ignominiâ afficiet impium, qui mendaciis innititur*. Denique, juxta Chaldæum, passivè accipiuntur hæc verba : מבהית ומחפר, *rubore et pudore afficietus est;* et sensus erit : *Improbus, qui mendaciis gaudet, et nihil in veritate agit, tamen aliquando ignominiâ afficietur et confusione opprimetur;* ut alterum ad hanc vitam, alterum ad futuram referatur. Quod si de ignominiâ et pudore quem infert aliis intelligatur, magis ad conatum quàm ad rem refertur. Solent enim sedulò operam dare improbi ut bonis viris opprobria inferant. Juxta quem sensum sequitur,

VERS. 6. — JUSTITIA CUSTODIT INNOCENTIS VIAM; IMPIETAS AUTEM PECCATOREM SUPPLANTAT (1). Multa moliuntur improbi contra justos, sive ut damnis et opprobriis eos afficiant, sive ut penitùs subvertant, ut superiùs disseruimus. Sed cavendum est ne cogamur declinare vel ad dexteram vel ad sinistram. Viam, quam lex divina monstrat, servat justus et vir *perfectus in viâ*, h. e., in ratione vivendi, et vicissim servatur ab ipsâ justitiâ. Non quemlibet servat et protegit justitia, sed *perfectum et integrum in viâ*, ut est in Hebræo, in fide et charitate. Non est nobis opus aliis munitionibus, aliis propugnaculis aut armis; ista ad tempus fortasssè corpus muniunt; justitia suos, quos *integros in viâ* reperit, integros perpetuò servat. Contra, *improbitas*

(1) Ab indiscretâ locutione. (Lyranus.)

(2) Ab adversariorum insidiatione qui quærunt rapere de ore hominis, unde possint eum accusare. Sic enim quærebant Pharisæi aliquid rapere de ore Christi. (Lyranus.)

(3) Septuaginta sic : *In desideriis est omnis piger seu otiosus*. Græcè enim est ἀεργός. Quæ sententia patribus in morali doctrinâ satis est familiaris. Hebræa ad verbum hoc modo sonant : *Concupiscens, et non anima pigri*. Est autem ellipsis Hebraica; q. d. : Concupiscit, et non consequitur anima pigri quod desideravit; scilicet, quod fugiat laborem, sine quo desiderata non habentur. (Estius.)

(1) Innocens justus suâ protegitur innocentiâ, quasi securâ quâdam custodiâ; sed impietas veluti laqueus est occultus sub pedibus impii : quos aliis struxit laqueos, ipse illis capietur. Axioma est sæpiùs in Scripturâ occurrens, innumeris historiæ exemplis confirmatum. Hebræus : *Justitia custodit perfectum viâ, et impietas pervertet peccatorem;* dejiciet, vel è viâ avertet; in præcipitium deducet. Septuaginta : *Justitia custodit bonos; sed peccatum corrumpit impios*. Symmachus : *Injustitia autem attrahit peccatum*. (Calmet.)

subvertet peccatum, h. e., hominem peccati; quem declinantem reperit, penitùs subvertit. Aliter: Quemadmodùm justitia efficit ut justus servet perfectionem vitæ, sic impietas quodammodò impellit hominem de peccato in peccatum, ut sit peccatum pœna peccati. Et proinde monemur hoc versiculo principiis obstare, ut cum improbitate nihil commercii habeamus; nam *impietas* tandem *subvertit* non hominem peccatorem, sed *hominem peccatis deditum*, h. e., hominem peccati.

VERS. 7, 8.—EST QUASI DIVES CUM NIHIL HABEAT, ET EST QUASI PAUPER CUM IN MULTIS DIVITIIS SIT. REDEMPTIO ANIMÆ VIRI DIVITLÆ SUÆ (1); QUI AUTEM PAUPER EST, INCREPATIONEM NON SUSTINET. Hebr.: *Est quà se divitem facit et nihil habet, qui se pauperem ostendit, et opes multas habet. Redemptio animæ viri sunt divitiæ, sed pauper non audivit opprobrium.* Nihil ferè refert ad sapientiam quam docemus, sive quis dives fuerit sive pauper; nam non ex ipsâ re, sed ex animo habentium aut non habentium æstimantur divitiæ. Videas aliquem qui divitis nomen affectat, et assequitur illum honòrem quem à divitiis habent homines, et interim reverà pauper est; sed suo animo satisfacit, et aut apud se solum aut etiam apud vulgus pro divite habetur. Contra, est alius qui cùm reverà dives fuerit, divitis honorem recusat, modis omnibus se pauperem ostendens, ne cogatur sumptus quos nollet facere, tributa pendere principibus et in publicos usus multa insumere, denique ne calumniam divitiarum causâ aut insidias sustineat; sedulò paupertatem simulat ut tranquillitatem babeat et felicitatem illam æquabilem, quâ divites à pauperibus superantur. Aliter, à studio et concupiscentiâ augendarum opum deterret, cùm videamus magnoperè laborare aliquos ut divites evadant, et tamen semper sunt egentes; contra, alios negligere opes, non inhiare divitiis, et nihilominùs ditescere. Vel eò spectat ut ostendat inconstantiam divitiarum, quò nos deterreat ab illis, ut sit sensus: *Est qui dives evadit subitò, cùm penitùs nihil haberet; et contra, est qui repentè ad summam inopiam delabitur, cùm esset locuples.* Sed ut utramque fortunam æquo animo feramus, et ut ostendat non usque adeò referre ad virum sapientem et probum, utriusque commoda infert, quæ sunt quasi eadem, si modò animus sit idem. *Redemptio animæ viri, divitiæ illius*, q. d.: Si quid dives delinquat, si causam sustineat aut invidiam, nummis omnem redimet injuriam; et hoc commodi ab opibus capiet, ab injuriis et calumniis sese tuebitur. *Qui autem pauper est, increpationem non sustinet*, vel, *pauper non audivit opprobrium.* Pauperis par est aut superior conditio: nam uti non habet divitias quibus damna illata redimat aut injurias propulset, ità ferè nullas sustinet, juxta illud Poetæ:

Sic reus ille ferè est de quo victoria lucro
Esse potest; inopis vindice facta carent.

Spiritualiter intelligitur *redemptio animæ*, juxta consilium Danielis: *Redime peccata tua eleemosynis;* et juxta hunc sensum monet divites ne pauperes afficiant opprobriis, sed beneficiis juvent et eleemosynis, quibus extinguuntur peccata. Quòd si de spiritualibus intelligamus divitiis, locus contra superbiam et jactantiam facit: nam qui de virtutibus animæ aut charismatibus gloriatur, eisdem destituitur. Sola humilitas cœlestes divitias fideliter obsignat et custodit. In quem sensum quadrant quæ sequuntur.

VERS. 9.—LUX JUSTORUM (1) LÆTIFICABIT, ET LUCERNA IMPROBORUM EXTINGUETUR. Videtur subaudienda præpositio *in*, ut sit sensus: *In luce justorum erit lætitia, sed in lucernâ improborum non erit*, quia parùm durabit, citò extinguetur. Metaphora est admodùm frequens, ut per *lucem* prosperitatem, per *tenebras* adversitatem intelligamus. Et erit sensus: Unà cum justitiâ, lux et vita; hæc sunt amœna et læta quando non obnubilantur rebus adversis. *Sed lucerna impiorum extinguetur*, h. e.: Quamvis luce hâc et felicitate gaudere videantur improbi, tamen in illorum vitâ non potest esse lætitia, cùm brevi et adinstar lucernæ sit extinguenda. Si per *lucem* et *lucernam* utriusque animum, nempe *justi* et *improbi*, intelligamus, alius, sed non multùm diversus, erit sensus, hujusmodi videlicet: Ut sol exortus suo lumine mundum exhilarat, sic justorum animi tristitias hujus mundi et molestias facilè discutiunt; q. d.: Mens serena justorum alios lætos efficiet, aut in suo lumine et purâ conscientiâ unusquisque justorum lætus erit; improborum nemo potest aut debet gaudere de suâ lucernâ. Nam ut sit quàmlibet fulgens et resplendens in loco obscuro, et inter suî similes vel ignaros, non poterit tamen solidam conferre lætitiam, cùm ad momentum in hâc vitâ splendeat, et subitò extinguatur. Aliter *lux justorum* est doctrina et pietas sanctorum; de quâ luce Christus, Matth. 5: *Sic luceat lux vestra*, quæ mundo magnam lætitiam attulit. *Lucerna impiorum*, hæreticorum hypocrisis, quæ semper brevi fuit extincta.

VERS. 10.—INTER SUPERBOS SEMPER JURGIA SUNT (2); *qui autem agunt omnia cum consiliis, reguntur sapientiâ.* Hebr.: *In superbiâ nihil aliud quàm litem dabit aliquis, sed cum consultis sapientia. Superbiam* opponit *consilio*, et *litem sapientiæ*, q. d.: Si quis consultè omnia agat, vel qui consilia prudentium libenter audit

(1) Dives à pravis machinationibus se expedit; pauper accusatus opprimitur, vel *increpationem*, verba asperiora *non sustinet*, quemadmodùm apud Comicum:
Propter suam inopiam, semper se credunt negligi.
Nec piget Salomonem, pro veteris Testamenti ratione, commendare divitias ad acuendam industriam. Cæterùm ex divitiis vera redemptio, cùm peccata eleemosynis redimunt. *Dan.* 4, 24. (Bossuet.)

(1) Id est, prosperitas, ut dixi Psal. 4, 7. Nota. Felicitas et gloria justorum comparatur *lucifero* et *soli*, c. 4, 18, qui jugis est et stabilis, per omnes orbis et temporum partes se diffundens. Sic justi sunt *lux mundi*, Matth. 5, 14. Sed impiorum gloria comparatur *lucernæ*, quia exigua, quia brevis, quia momentanea. (Tirinus.)

(2) Verè propter superbiam dabit (superbus) litem, et cum consiliaribus sapientia, id est, superbi, quia uti nolunt aliorum consilio, nihil sine contentione agunt. Humiles autem qui aliorum audiunt consilia, omnia faciunt sapienter. (Maldonatus.)

et obtemperat, sapiens erit. Cæterùm qui temerè et audacter omnia facit, cum per superbiam sese neminem plus sapere existimet, in lites et jurgia solet incidere, aut aliis lites intentare. Aliter : Qui cum superbis hominibus versatur, inter quos nullus obtemperat alteri, nihil aliud quam lites discere et sectari solet; qui verò versatur cum consultis et prudentibus hominibus, qui omnia cum judicio et maturo consilio agunt, sapientiam discet. זדון vel *superbia*, et intelligitur *vir superbiæ*, vel *superbus* recte vertitur; et בזיד cum intelligunt Hebrei *qui spontè et animo malevolo peccat*. Et sic verti potest versiculus : ***Qui cum superbo***, supple ***versatur, dabit litem et contentionem***, non alium proferet fructum ; *sed qui cum viris consultis et prudentibus versatur, dabit* (h. e., proferet) *sapientiam*. Si littera beth per præpositionem lamed, h. e., *propter*, exponamus, erit sensus : *Propter superbiam*, quâ superbit homo contra proximum suum, *dabit jurgium ; cum iis qui consulunt* ne quid per superbiam agamus *est sapientia*.

VERS. 11.— SUBSTANTIA FESTINATA MINUETUR : QUÆ AUTEM PAULATIM COLLIGITUR MANU MULTIPLICABITUR. Hebr. : ***Divitiæ ex vanitate minuentur, sed colligens per manum augebit.*** Viro sapienti curæ esse debet, non tam quantùm acquirat, quàm, quibus modis et artibus paret sibi divitias; nam *divitiæ quæ ex vanitate*, h. e., vel viis illicitis et artibus parùm honestis, vel etiam per fraudem et injuriam, *acquisitæ sunt, durare non solent*. Sed malè partæ, pejùs frequenter pereunt. Cæterùm qui justo labore studet sibi parare divitias et paulatim congregare, stabiles augebit opes. Quod de divitiis diximus, ad honoris et auctoritatis gradus, præsertim ecclesiasticos, referri potest. Proverbium nos docet moderari erga bona hujus vitæ et temporis affectus.

VERS. 12.— SPES QUÆ DIFFERTUR AFFLIGIT ANIMAM, LIGNUM VITÆ DESIDERIUM VENIENS. Hebr. : ***Spes protracta infirmitas cordis, lignum vitæ desiderium veniens.*** Opponit *spem protractam* et procrastinatam *desiderio venienti* sive exhibito, *et dolorem cordis* opponit *ligno vitæ*. Denique metaphora translata est à corpore ad animam. Ut stomachus corporis destitutus cibo necessario affligitur sive infirmatur et languescit, sic *anima* sive *cor* (ut est in Hebræo) in expectatione illius rei quam vehementer cupimus impeditur à reliquis functionibus ; dùm nihil aliud potest agere aut cogitare, patitur *infirmitatem*, id quod multis usu venit ob res vanas, et nonnunquàm illicitas. Narrando monet Sapiens, et docet nos tales cohibere affectus, neque spem collocare in illis rebus quarum desiderio et absentiâ affligitur animus et in quarum adeptione felici non potest : sed desiderio oportet languescere rerum talium, ex quibus advenientibus non minùs suavitatis capias quàm si ex arbore vitæ in paradiso fructus carperes ; q. d. : Colloca, fili, spem et desiderium non in rebus mundi, quarum *spes*, dùm semper *differtur*, semper *animum affligit*, nunquàm *advenit*, ut inquit Jacobus, c. 4 : *Concupiscitis, et non habetis* ; sed in *desiderio* sapientiæ et aliarum virtutum, ex quibus quotidie fructum capias et tandem immortalis evades, tanquam si ex fructu *ligni vitæ* comederes. Videtur Salomon hoc versiculo à suo sapiente, quem instruendum suscepit, non auferre omnes passiones et affectus animæ, Stoicorum more, sed ostendere sapientem magno rerum cœlestium desiderio subinde teneri ; vel successus bonorum et incrementa virtutum in hominibus vehementer optare sapientem, vel denique pacem Ecclesiæ et quæcumque ad honorem Dei et animarum salutem spectare possunt ; quæ cum seriùs quam pro suâ expectatione à Deo optimo maximoque concedantur, pro humanâ fragilitate animo torqueri, juxta id quod legimus in Habacuc 1 : *Usquequò, Domine, clamabo, et non exaudies? vociferabor ad te vim patiens?*

VERS. 13.— QUI DETRAHIT ALICUI REI, IPSE SE IN FUTURUM OBLIGAT (1) ; QUI AUTEM TIMET PRÆCEPTUM, IN PACE VERSABITUR (2). Hebr. : *Qui contemnit verbum, peribit ob id : qui timet præceptum, ipse retributionem accipiet.* Multiplex est expositio pro varietate significationum hujus vocis דבר, *verbum*, vel *res* ; etiam illius verbi שלם, quod *retribuere* vel *pacem agere* significat. Hebræi ferè intelligunt : *Verbum principis et mandatum* ***non esse contemnendum. Qui verbum Dei et mandatum*** *contemnit nec observat, peribit* : erit illi ea res interitus aliquando, quamvis interim nihil mali sentiat. ***Cæterùm qui timet Dominum, et mandatum illius observat,*** *retributionem accipiet*. Aut utrique sua merces reponitur, contemnenti mandatum, et observanti, sed varia. Et hic maximè germanus sensus videtur. Est et alius, si per דבר *rem* intelligamus *familiarem ; quam qui contemnit damno afficietur, jactura erit illi*. Juxta interpretationem quam ex D. Hieronymo habemus, vix alius

(1) Qui, verbi gratiâ, pravum aliquem morem damnat, aut etiam bonum, ipse obligationem sibi imponat ab eo abstinendi quod damnavit.

(2) Quasi dicat : Contra verò, qui timet præceptum divinum, quo et detractio prohibetur, et quid cuique faciendum sit decernitur, is et hic in pace conscientiæ, animique tranquillitate versabitur, et cum hominibus etiam pacem habebit, et in futuro seculo pacem aget æternam. Salazar putat versiculi sensum esse : Qui detrahit alicui rei, id est, alicui præcepto, illud integrè non servans, ipse se in futurum obligat, ut scilicet suppleat quod detraxit, vel quod deluit : qui verò reverens præceptum illud, ad unguem, et integre servat, is in pace conscientiæ versatur. In Hebræo, ut vertit Vatablus habemus : *Contemnens verbum peribit propter ipsum ; et timenti præceptum reddetur merces.* Nec multùm differt Septuaginta virorum interpretatio quæ est hujusmodi : *Contemnens rem, contemnetur ea eâ ; timens autem mandatum, hic sanus est.* Sententia autem harum versionum hæc esse videtur : Eum qui legem contemnit et violat, contemptui futurum, et sui peccati pœnam luiturum : eum verò qui legem timet, servat, et reveretur, bene habiturum, et amplam mercedem consecuturum.

ANIMÆ DOLOSÆ, viri dolosi, fraudulenti, qui malis artibus divitias quærunt.

ERRANT IN PECCATIS. Peccata sequentes decipiuntur, et spe suâ excidunt. Verbum Græcum [illegible] explicare possumus, *versantur*, et *peccatis inerrant*.

JUSTI AUTEM, etc. Quasi dicat : Justi autem ita divitiis ditantur, ut non tantùm sint affectu misericordes, sed et facto misericordiam exhibeant.

(Menochius.)

potest esse sensus, quàm, cum videlicet esse obnoxium et obligatum ad pœnam qui rebus sacris detrahit, culpando quæ à Deo sunt ordinata ; vel qui detrahit et obloquitur bonis hominibus, mandatum Dei transgressus, et pacem dissolvens inter homines ; contrà qui amat proximum, servans mandatum Dei, pacem habet cum Deo et cum hominibus. Aliter : Qui rem contemnit, quæ reverà vilis est, et quæ corrumpitur, illi scilicet erit merces ; nam talis solet etiam præceptum cum timore observare : quantò enim minùs curamus res vanas et corruptibiles, tantò magis nobis cordi erunt præcepta Dei, et utriusque rei præmium habebit justus. Aliter : *Qui timet præceptum, pacem aget.* Psal. 119 : *Pax multa diligentibus legem tuam.* Et huic sensui quadrat quod sequitur :

Vers. 14. — Lex sapientis fons vitæ ad declinandum a laqueis mortis (1). Non de sapientiâ hujus mundi loqui Salomonem vel ex hoc loco manifestum est. Rectè instructum esse præceptis et disciplinis sapientum, vehementer juvat ad universam vitam rectè transigendam. Nam qui ex lege sapientis haurit, quasi de fonte perennium aquarum bibit, quo in singulis vitæ muneribus instructus facilè declinet ab incommodis et periculis hujus vitæ, quibus stulti veluti laqueis per imprudentiam, capti et illaqueati ante diem pereunt. Sed quantò magis amœna erit metaphora *fons vitæ*, si illas aquas intelligamus quæ ex fide in Christum *saliunt in vitam æternam*, Joan. 7 ! *Lex* enim illius *sapientis* vera *vena est vivarum aquarum*, quas qui hauriunt *non sitient in æternum*, *neque* rerum mundanarum desideriis, tanquàm *illaqueatæ* aviculæ, *trahentur ad mortem.*

Vers. 15. — Doctrina bona dabit gratiam ; in itinere contemptorum vorago. Hebr. : *Intellectus bonus dabit gratiam ; sed via transgressorum fortis. Ex lege sapientis*, quæ *fons* est *vitæ*, *sanum intellectum*, fidem et propositum concipiunt homines pii. Intellectus autem et mens digna Deo maximè nos illi commendat, illius *gratiam* et favorem nobis *conciliat*. Nam qui in intellectu rectè institutus est (unde in omnes actiones lumen diffunditur) absque errore vitam transigit juxta illud Evangelii Luc. 11 : *Vide ne lumen quod in te est tenebræ sint.* Hinc enim tanquàm à fonte actiones manant. *Cæterùm in itinere contemptorum vorago*, sive *via transgressorum dura.* Vita transgressorum, qui tenebris errorum habent obscuratum oculum mentis, ut malè decernunt, sic malè agunt, *fortis* est et *dura*, difficillimè corrigitur, ut qui in utroque errant intellectu, videlicet speculativo, qui malè decernit, et practico, actionibus scilicet ex errore manantibus, dùm non intelligit cœlestium et terrenarum rerum quàm latum sit discrimen. Aliter : *Intellectus bonus*, vel qui bonus est suo intellectu et prudentiâ, *dabit magnam gratiam aliis*, et ut ipsi concipiant rectam fidem, et gratiam inveniant in oculis multorum : sed contra *viam* et consuetudinem vivendi *transgressorum* non prævalebit *intellectus* quantumvis *bonus*, quantumvis *magna doctrina*, ubi *obduratum* fuerit cor eorum, sive vivendi modus consuetudine induruerit, ad modum semitæ sæpiùs frequentatæ. Proverbium docet intellectum et fidem integram inprimis necessariam ad sapientiam, hoc est, ad probitatem vitæ.

Vers. 16, 17. — Astutus omnia agit cum consilio ; qui autem fatuus est, aperit stultitiam. Nuntius impii cadet in malum ; legatus autem fidelis sanitas. Docet prior versiculus nihil temerè agendum ; secundus monet fideles habendos esse à secretis et adjutores. Et verti potest : *Omnia solet facere astutus* (vel *omnis astutus faciet) in consilio*, vel *scientiâ*, q. d. : Magnum sapientiæ argumentum est accipiendum in hominibus à rebus quas moliuntur. Nam qui certo quodam consilio, certà ratione faciunt omnia, sunt viri prudentes, ut qui antequàm quidquam aggredian-

(1) Hebr. : *Lex sapientis vena vitarum ad reducendum à laqueis mortis ;* Septuaginta : *Lex sapientis fons vitæ : demens autem sub laqueo morietur.* Minùs rectè aliqui pro *sapientis* legunt *sapienti* in dativo, huncque dant sensum, q. d. : Lex Dei ipsimet sapienti est fons et origo vitæ rectè agendæ, ac moderandæ, ad vitanda et evadenda omnia mortis discrimina. Id videlicet interest sapientem inter atque stultum, probum atque improbum, quòd sapienti et probo lex vitæ agendæ initium est, à malo quidem avertens et ad bonum dirigens ; stulto autem atque improbo eadem ruinarum causa existit. Nam lex præcipitia et lapsuum occasiones offert, quas stultus declinare, aut nescit, aut non vult. Unde fit ut ille, quem fortassè ante cognitionem legis ignoratio excusaret à crimine, jam indè cognitâ lege sciens ac volens peccet.

Verùm Hebræa, Græca et Latina habent : *Lex sapientis* (non *sapienti*) in genitivo, puta lex quæ manat à mente et ore sapientis, sive quam docet ipse sapiens. Sensus ergo est q. d.: Lex quam docet et dictat sapiens affert vitam, ut tam ipse quàm quivis ejus discipulus legem ejus sequens declinet evadatque laqueos et pericula mortis. Unde Syrus vertit : *Lex sapientis fons vitæ iis qui declinant à laqueis mortis. Vitam* accipe tum temporalem, tum spiritalem gratiæ, tum gloriæ æternam. Unde Hebr. est *fons vitarum* in plurali. Ita R. Levi : *Lex sapientis*, ait, *est fons vitæ, quòd ex illâ vitæ immortalitas dimanet, mortisque ruina vitetur, prætcrquàm quòd Deo sapiens ob illam peculiari est curæ.* Causa est quòd sapiens doceat prudentiam et virtutem, puta prudenter, justè sanctèque vivere : prudentia autem, virtus et sanctitas causa sunt vitæ præsentis et æternæ, quia prudenter declinant pericula mortis, sibique accersunt vitæ adminicula, atque à Deo præmium vitæ longioris in hoc seculo, et æternæ in futuro emerentur et accipiunt. Ita lex vetus à Mose sapiente dictata Judæis promisit et præstitit vitam longævam et felicem, Levit. 18, 5 ; lex verò nova à Christo dictata Christianis affert vitam gratiæ et gloriæ æternam, Joan. 5, 24.

Sic leges et regulæ ascetis et religiosis dictatæ à S. Antonio, Pachomio, Basilio, Augustino, Benedicto, Dominico, Francisco, asseclis suis conferunt vitam sanctam, religiosam et gloriosam. Ex adverso leges et dogmata insipientium, puta hæreticorum, politicorum, Saracenorum, philosophorum, afferunt mortem præsentem et æternam. Talia sunt dogmata Epicuri : omne bonum et felicitatem hominis situm esse in voluptate ; non esse numen et providentiam Dei ; animam post mortem non sentire, sed cum corpore interire. Et Stoicorum : omnia fieri fato et necessitate ; misericordiam esse animi imbecillitatem, ac proinde non esse miserendum ; sapientem posse, imò debere, se occidere ne miserè vivat ; omnes Deos mortales esse excepto Jove ; non esse ignoscendum reo qui offendit ; pluraque similia, quæ recensui Actor. 19, 17.

(Corn. à Lap.)

tur difficultatem rei et exitum perpendunt, atque ita voti compotes fiunt. Stulti, qui temere omnia agunt, et *antequam turrim ædificare incipiant*, juxta parabolam Evangelicam Luc. 14, *non supputant sumptus*, dum conatus male sibi cadunt, palàm fit illorum stultitia. Hæc non solùm in caducis rebus astutia tenenda est, sed etiam in his quæ ad salutem spectant, ne de nobis dicatur : *Hic homo cœpit ædificare, et non potuit consummare*. Et ad eos maximè locus spectare videtur quos Christus monuit : *Estote prudentes sicut serpentes*, Matth. 10, cui quadrat versus sequens : *Iniquus* (sive *improbus*) *nuntius*, qui malà fide obit legationem Domini sui, neque Apostolico functus est munere fideliter, *in malum corruet*, ut puta qui multis ruinæ causa exstitit. Quod ad historicum sensum propiùs spectat, ad utrumque referri potest *in malum corruet*, nempe vel ad eum qui improbum nuntium mittit, vel ad nuntium qui missus est; porrò quòd sibi ipsi damnum frequenter conciliat nuntius qui fraudem aliis molitur, vel quòd ei à quo missus est inferat damnum. Denique et *nuntius improbi* verti potest, ut sit sensus (qui maximè mihi arridet) : *Nuntius* (sive *legatus*) *quem mittit improbus*, vel *cui mandantur impia, corruet*, id est, frustrabitur suà legatione, et tam sibi quàm mittenti dedecus affert, et de gradu honoris quem legatis et nuntiis bonis habere solemus corruet. Contra, *legatus veritatis*, qui vera narrat, *velut sanitas est*, dùm utrinque læsos animos et offensos calumniis et falsis rumoribus revocat ad concordiam, vel dùm omnia ut sese habent referens ambiguitatem et errores, maximos animo morbos, expellit. Hæc omnia bonis et fidis concionatoribus et magistris errorum rectissimè quadrant.

VERS. 18. — EGESTAS ET IGNOMINIA EI QUI DESERIT DISCIPLINAM; QUI AUTEM ACQUIESCIT ARGUENTI, GLORIFICABITUR. Hebr. : *Qui observat increpationem, honorabitur*. Quàm necessaria sit castigatio passim in hoc libello ostendit Sapiens, ut sine quâ ad frugem vix possit pervenire humana fragilitas, imò ferè ad summam egestatem et ignominiam, qui suorum parentum et præceptorum non ferunt correctionem, deveniunt. Cæterùm qui diligenter observant disciplinam, quam vel acceperunt à parentibus et doctis hominibus, vel quam aliorum exemplo didicerunt, honorem facilè consequentur apud Deum, omnium Patrem, disciplinam et correctionem contra vitia omnibus infligentem, juxta illud Pauli Rom. 2 : *Gloria autem et honor et pax omni operanti bonum*. פרע מוסר, id est, *qui deserit disciplinam*, multis modis verti potest : *Qui subtrahit se à disciplinà*. Nam verbum Hebræum פרע *subtrahere, elongare, cessare*, et (quod huic loco maximè quadrat) *rebellare* significat, et erit sensus : *Egestas et ignominia erit ei qui rebellis est disciplinæ et correctioni*. Chaldæus : *Qui conculcat disciplinam*. Septuaginta inverso sermonis ordine alium sensum reddiderunt, nempe : *Paupertatem et ignominiam aufert disciplina*. Juxta id quod sæpissimè usu venire solet loquitur Sapiens : admonitionem juvenibus proponit, ostendens et quanta mala solent comitari illos qui non obtemperant castigationibus majorum; sunt enim *paupertas* et *ignominia* mala quæ maximè refugiunt homines. Contra qui libenter admittunt castigationem majorum, assequuntur honores, supremum inter mortales gradum.

VERS. 19, 20. — DESIDERIUM SI COMPLEATUR, DELECTAT ANIMAM : DETESTANTUR STULTI EOS QUI FUGIUNT MALA. QUI CUM SAPIENTIBUS GRADITUR, SAPIENS ERIT; AMICUS STULTORUM SIMILIS EFFICIETUR. Hebr. : *Desiderium quod factum est animo dulcescere solet, abominatio stultorum est qui recedit a malo. Qui ambulat cum sapientibus, sapientiam assequetur; sed qui socius est stultorum, malè* (vel *infeliciter*) *aget*. Ex superiore versiculo pendet prior ex his duobus, quo ostenditur quid consequantur hi qui monitoribus et castigantibus non obtemperant, sed suum magis sequuntur *desiderium*, brevem videlicet voluptatem, quæ pro tempore illorum *animis dulcescit*. Sed hi vehementer *mali* evadunt et *stulti*; et tantum abest ut resipiscant posteaquam aliquandiu juxta desideria sua vixerint, ut eâ de re audire non sustineant, sed execrantur eos qui conantur reducere illos à malo cui jam assueverunt. Desideria stulta sectantes, stulti evadunt, ut jam inter bonum et malum discernere nequeant. Potest prior pars versiculi in bonam partem intelligi, et ex superiori versiculo sic pendere ut confirmet quæ dicta sunt de fructu castigationis. Quæ tametsi amara videatur et aspera, tamen si quis sponte obtemperet benè monentibus, et cum desiderio faciat quæ per disciplinam facienda didicerit, multà amœnitate et dulcedine animi perfruetur; imprudentibus verò et stultis hominibus omnis voluptas est in malo, *à quo recedere* valdè absurdum illis videtur, ne dicam *abominandum*. Potest denique juxta proprietatem sermonis Hebraici in contrarium sensum intelligi prima clausula, nempe : *Desiderium si compleatur*; nam verbum נהיה Hebræis significat non solùm *fieri*, sed *rumpi* vel *confringi*; et sensus erit egregius, juxta Levi Ben Gerson : *Desiderium abruptum et voluptas cohibita dulcescet*, et amœnitatem afferet animo sapienti et rectè instituto per disciplinam majorum. Hùc spectat sequens versiculus, videlicet : *Qui graditur cum sapientibus, sapiens erit*. Hujus mundi sapientes de se multa jactant, et veluti deos inter homines sese existimant, cùm paucorum sit ad summum philosophiæ fastigium pervenire. Verùm facilis est admodùm hæc divina sapientia, quæ nemini non est obvia, ad quam perdiscendam neque subtili ingenio neque magnà librorum copià est opus; imò opere quotidiano et usu maximè perdocetur et bonorum exemplo, susceptà disciplinà et castigatione ab his qui benè monent. Cum viris sapientibus, qui *ædificandam domum super petram*, Matth. 7, indicaverunt, consuescas oportet, et eorum virtutes imitari, ac veluti gradibus quibusdam eorum vestigiis insistere; atque eâ ratione sapientiam facillimè assequeris. Ferè enim tales evadimus quales sunt illi quorum consuetudine nos oblectamur. Unde sequitur in Hebræo : *Amicus stultorum confringetur*, vel *malè aget*. Est admodùm jucunda allusio in vocibus Hebræis, ורעה ירוע,

amicus et *confringetur;* q. d. : Non solùm stultitiam acquiret, verùm etiam in damnum aliquod gravissimum et extremum malum corruet, et more fictilis vasis confractus, inutilis erit. Juxta alia significata hujus verbi ירוע paulò diversus erit sensus, nempe : *Amicus et socius stultorum malis afficietur ab illis,* sive etiam *socius erit et particeps stultitiæ illorum*, *sicut qui graditur cum sapientibus, sapientiam capiet ab illis.* Beda per *amicos stultorum* eos qui mimis, histrionibus, et aliis id genus hominum ferè gaudent, intelligit.

VERS. 21. — PECCATORES PERSEQUITUR MALUM, ET JUSTIS RETRIBUENTUR BONA. Hebr. : *Justis retribuet bonum.* Sup. *ille qui retribuit,* nempe Deus. Vehementer deterret peccatores et alios, ne illorum consuetudine gaudeant, juxta sensum præcedentis versiculi. Sunt multi potentes, qui quamvis graviter peccent, se tamen ob potentiam à nemine quidquam passuros opinantur; sunt qui occultè horrenda committunt peccata, quæ ad lucem ventura non existimant; sunt qui pœnam peccatis debitam non putant; omnes hos redarguit Sapiens, ostendens *malum ipsum* quod faciunt *peccatores persequi*, etiamsi nullus alius accedat vel judex vel vindex. Stimulis conscientiæ, veluti furiis quibusdam, subinde vexati, scelerum suorum manifestissimas nonnunquàm dant pœnas, et cessantibus aliis seipsos accusant, et ad condemnationem perveniunt; aut, quod miserius est, æterno judicio et condemnationi reservantur; et proinde non solùm peccata committenda non sunt, sed etiam à peccatorum commercio fugiendum est, ne mali illius sis particeps quod peccatores insequitur quotidiè et aliquando apprehendet. Si exponatur versiculus velut à superiore pendens, erit sensus : *Qui graditur cum peccatoribus, veniet malum illi; et bonum retribuetur illi qui cum justitiâ graditur*, ut subaudiatur particula את cum חטאים, quemadmodùm cum צדיקים in Hebræo legitur. Optimus et simplicissimus sensus est, ut intelligamus peccatores aliquando puniendos, et quamvis aliquandiù supplicium fugiant, tamen malo eos persequente aliquando capiendos. In secundâ clausulâ versiculi constans opinio est Hebræorum ut subaudiatur : *Deus reddet justis bonum,* hoc est mercedem bonam, ut malorum pœna intelligatur ex ipso malo quodammodò nasci; verùm præmium bonorum ex Dei benignitate, non solùm ex meritis justorum, pendere. Sensus denique versiculi non erit multùm alienus ab illo Pauli Rom. 6 : *Stipendia peccati mors; gratia autem Dei, vita æterna.*

VERS. 22.—BONUS RELINQUET HÆREDES FILIOS ET NEPOTES, ET CUSTODITUR JUSTO SUBSTANTIA PECCATORIS (1). Hebr. 7. : *Hæreditare faciet,* vel *hæreditatem relinquet filiis filiorum.* Ostendit etiam hoc versiculo quàm diversus sit exitus bonorum et malorum, quod ad posteritatem spectat et nepotum ac pronepotum successionem; in quibus quodammodò immortales videntur esse pii homines. Bonis, inquam, spem præbet sapiens, et ad pietatem ac probitatem vehementer hortatur, cùm non sibi solùm, sed posteris etiam profutura sit, ut quæ hæreditatem stabilem et permanentem filiis eorum nepotibusque relinquat. Nos non, ut Hebræi, de solâ terrenâ substantiâ et hujus mundi opibus putamus intelligendum quod scribitur, sed etiam de animi bonis et virtutibus, quæ ob merita majorum transfundi solent in posteros. O felicem *hæreditatem*, quam bonus ille nobis reliquit *incorruptibilem et incontaminatam, conservatam in cœlis!* 1 Petr. 1, ut essemus *hæredes Dei*, *cohæredes autem Christi*, Rom. 8. Juxta sensum historicum : Bonus et probus vir quæcumque fecerit prosperabuntur, opes quas relinquit suis, non hæredibus solùm, sed filiis et nepotibus proderunt. Contra, opes peccatorum, quæ per rapinam aut malas artes sunt acquisitæ, neque filiis neque hæredibus prodesse solent; sed quidquid reconditum est et in thesauris relictum à peccatore, *in usus justorum servatur.* Aben Ezra legit non, ut nos, וצפן *et absconditur, sed* יצפן *abscondet*, et subintelligit *Deus, recondet justo opes peccatoris,* et interpretatur per similem locum : *Improbus præparabit*, *et justus induet.* Beda de terrenâ substantiâ intelligi non posse ostendit, cùm mali frequenter rapiant bona justorum, juxta illud Pauli : *Rapinam bonorum vestrorum cum gaudio suscepistis.* Mysticè substantia cœlestis, hoc est, vinea Domini et lex, cum cæteris bonis olim Judæis reposita, ab eis tanquàm malis agricolis ablata, gentibus locantur in sanguine Christi justificatis.

VERS. 23. — MULTI CIBI IN NOVALIBUS PATRUM, ET ALIIS CONGREGANTUR ABSQUE JUDICIO. Hebr. : *Multus cibus in novalibus principum, et est qui perit cùm non sit judicium,* vel *sine facultate.* Juxta ambiguitatem linguæ verti potest : *Multus cibus in novalibus pauperum*, ut Chaldæus, *pauperis.* Commendatur labor rusticanus et agricultura ut res summoperè necessaria, et reliquæ artes laudabiles, quibus parantur opes hæredibus relinquendæ, de quà hæreditate superiore versiculo disseruimus. Eâdem metaphorâ usus est propheta Osee 10 : *Innovate vobis novale*, sive, *arate arationem*, significans assiduum laborem peccatoribus necessarium, si ex corde tanquàm ex agro messem aliquam virtutum facere velint. Si vertatur : *Novale principum* (sive *ager pauperum*) *profert multum annonæ*, versio reprehendi non potest. Quod sequitur : *Aliis congregantur absque judicio*, juxta veritatem Hebræam defendi potest. Nam verbum Hebræum ספה non solùm *perdere*, sed *addere* sive *congregare* signi-

(1) *Bonus* quidam cum verbo præcedenti connectunt : Bonum, inquam, justis rependitur, quod illi ad posteros transmittant. Bonum, scilicet, quod ad nepotes suos transmittunt. Sed malo per se accipere. *Bonus hæreditare faciet filios filiorum*, vel *hæreditatem relinquit nepotibus*, nempe, si parentes imitentur. Tria hìc affirmat : 1° justo suppetere unde vivat; 2° non defuturam ei posteritatem; 3° posteris paternam hæreditatem superfuturam. Hoc pacto curam et anxietatem vel sibi vel suis prospiciendi adimit. *Et reservatur justo substantia peccatoris*, ut ne ipse quidem improbus illis fruatur, nedùm ejus filii et nepotes. Verbo *recondendi* docet subesse rationes quibus Deus pios sustentet, tametsi illud nec oculis videant, nec mente complecti possint. (Synopsis.)

ficat. Et benè quadrabit sensus, ut intelligamus *absque judicio collecta quæ à majoribus tradita sunt*, quando (ut inquit Petrus 2 Epist. 3,) *indocti et instabiles illa depravant, sicut et cæteras Scripturas ad suam ipsorum perditionem*. Priorem significationem posteriores secuti sunt interpretes, etiam antiqui, ut testatur Beda : quam Chaldæus quoque paraphrastes habet : *Et est vir deficiens sine judicio*; et potest referri ad *agrum* sive *novale*, q. d. : *Ager perit absque judicio, quia ritè non colitur neque juxta consuetudinem*. Sed meliùs juxta Chaldæum ad *hominem* refertur, qui *perit et ad egestatem pervenit, eò quod bono judicio sive facultate colendis agris sese non exerceat*. Sed optimè ad *cibum* refertur sive *annonam*, quæ frequenter agricolis *perit, dùm non legitimo tempore dispensatur*, vel *dùm hæredibus parùm frugi relinquitur*. Doctorum denique et piorum hominum opuscula, imò Scripturæ sacræ quoque quodammodò perire videntur, dùm ex illis fructus non accipiunt homines, aut dùm depravantur absque judicio intellectæ. Videtur Salomon pro singulari suâ sapientiâ voluisse utramque significationem hujus verbi comprehendere, *perire* et *congregare*, ut non sit opus extrinsecùs aliquid supplere; *sed est qui perit*, nempe *cibus collectus absque judicio*, sive reconditus præter æquum et bonum. Est enim vox ambigua ראשים *principes* significans, vel *pauperes*, qui solent magis vacare colendis agris quàm principes.

Vers. 24. — Qui parcit virgæ, odit filium suum ; qui autem diligit filium, illum instanter erudit. Aliter : *Qui prohibet virgam*. Beda vult hunc versiculum sic ex superiore dependere ; q. d. : Reverà multus cibus relinquitur posteris à majoribus qui boni fuerunt agricolæ; sed filiis eorum non proderit, nisi rectè instituantur et castigentur etiamnum pueri. Neque dici potest charus et amans pater qui filio hæreditatem relinquit locupletem, qui horrea plena pro liberis collegit; sed is tandem pater charè et unicè filium diligit, qui castigatum et bonis moribus instructum relinquit filium. Benè vertit interpres *instanter erudit eum*. Hebræa vox שחרו ab *aurorâ* significationem habet; q. d. : *Singulis auroris erudiet eum*, vel *manè instillabit illi disciplinam*. Chaldæus : *Prævenit eum disciplinâ ; q. d. : Singulis auroris prioris diei errores castigans*; quod maximi amoris argumentum est, cùm nullius rei majorem curam quàm filii rectè instituendi habeat. Hunc sensum de *castigatione matutinâ* sequitur Aben Ezra. Alii ab *investigando* sensum loci deducunt : significat enim דרש *investigare*; et erit sensus : *Qui amat, scilicet filium, quæsivit illi disciplinam*, q. d. : quæsivit pro illo præceptorem qui corrigat eum. Vel denique, *quæsivit modum corrigendi filium maximè idoneum*. Prior expositio est melior.

Vers. 25. — Justus comedit, et replet animam suam; venter autem impiorum insaturabilis. Aliter *venter impiorum deficiet*. Videtur etiam hic versiculus ad superiorem spectare ubi de *multo cibo* facta est mentio, quem justis nunquam deesse hoc loco ostendit, imò semper eorum satisfieri ventri, præsertim cùm justus semper præsentibus sit contentus, delicias non quærat, sed de pauperibus magis sit sollicitus quàm de suo ventre : qui cum Paulo *didicit et satiari et esurire, abundare et penuriam pati*, Phil. 4. *Non vidi justum derelictum nec semen ejus quærens panem*, Psal. 37. Justus *omnem sollicitudinem et curam super Deum jactat*, qui eum enutriet utroque pane, corporis videlicet et animæ : qui cum corvos pascat, et per corvos prophetas, potius ex lapidibus panes faciet quàm justum fame perire sinat, nisi fortassis per martyrii tolerantiam, quò immarcessibilem coronam gloriæ percipiat. *Sed venter impiorum insatiabilis*. Ut enim justus juxta naturæ modum paucissimis est contentus, ita impii nunquàm saturantur desiderio habendi. Nam ad insatiabilem thesaurizandi cupidinem versiculum magis referunt Hebræi quàm ad comestionem cibi. Verùm cùm dicat Scriptura : *Venter impiorum deficiet*, ut est in Hebræo, sensum habebit juxta Paulum 1 Cor. 6 : *Esca ventri, et venter escis ; Deus autem et hunc et illam destruet*. q. d. : Improbi viri, qui fiduciam et spem in Deo non collocant, pro præsenti vitâ vehementer sunt solliciti. Simplicissimus sensus est hujus loci : *Justos ferè, qui moderatè vivunt, perpetuâ ventriculi sanitate, animæ*, hoc est naturali desiderio, *satisfacere in cibo*; *improbos autem, qui ventri nimium indulgent, subinde languescente et deficiente stomacho etiam delicias fastidire*. Beda ad cibum spiritualem traducit locum : Cujus magna copia est in *novalibus Patrum* et opusculis doctorum, quibus libenter *fruitur justus, et replet animum* cœlesti cibo et doctrinâ Apostolicâ : quam cùm sine judicio colligant hæretici, *saturati* Ecclesiasticâ scientiâ *nolunt*; utpute in quâ digerendâ eorum *venter deficit*. Non enim sunt capaces Judæi *novi musti*, *utres* videlicet *veteres*, Matth. 9.

CAPUT XIV.

1. Sapiens mulier ædificat domum suam ; insipiens extructam quoque manibus destruet.

2. Ambulans recto itinere, et timens Deum, despicitur ab eo qui infami graditur viâ.

3. In ore stulti virga superbiæ ; labia autem sapientium custodiunt eos.

4. Ubi non sunt boves, præsepe vacuum est; ubi autem plurimæ segetes, ibi manifesta est fortitudo bovis.

CHAPITRE XIV.

1. La femme sage bâtit sa maison ; l'insensée détruit de ses mains celle qui était déjà bâtie.

2. Celui qui marche par un chemin droit, et qui craint Dieu, est méprisé par celui qui marche dans une voie infâme.

3. La langue de l'insensé est une verge d'orgueil ; mais les lèvres des sages les conservent.

4. Où il n'y a point de bœufs, la grange est vide ; mais la force du bœuf paraît clairement où l'on recueille beaucoup de blé.

5. Testis fidelis non mentitur; profert autem mendacium dolosus testis.

6. Quærit derisor sapientiam, et non invenit; doctrina prudentium facilis.

7. Vade contra virum stultum, et nescit labia prudentiæ.

8. Sapientia callidi est intelligere viam suam : et imprudentia stultorum errans.

9. Stultus illudet peccatum : et inter justos morabitur gratia.

10. Cor quod novit amaritudinem animæ suæ, in gaudio ejus non miscebitur extraneus.

11. Domus impiorum delebitur; tabernacula verò justorum germinabunt.

12. Est via quæ videtur homini justa; novissima autem ejus deducunt ad mortem.

13. Risus dolore miscebitur, et extrema gaudii luctus occupat.

14. Viis suis replebitur stultus, et super eum erit vir bonus.

15. Innocens credit omni verbo : astutus considerat gressus suos.

Filio doloso nihil erit boni; servo autem sapienti prosperi erunt actus, et dirigetur via ejus.

16. Sapiens timet, et declinat à malo; stultus transilit, et confidit.

17. Impatiens operabitur stultitiam; et vir versutus odiosus est.

18. Possidebunt parvuli stultitiam; et exspectabunt astuti scientiam.

19. Jacebunt mali ante bonos; et impii ante portas justorum.

20. Etiam proximo suo pauper odiosus erit; amici verò divitum multi.

21. Qui despicit proximum suum, peccat; qui autem miseretur pauperis, beatus erit.

Qui credit in Domino, misericordiam diligit.

22. Errant qui operantur malum; misericordia et veritas præparabunt bona.

23. In omni opere erit abundantia; ubi autem verba sunt plurima, ibi frequenter egestas.

24. Corona sapientium, divitiæ eorum; fatuitas stultorum, imprudentia.

25. Liberat animas testis fidelis; et profert mendacia versipellis.

26. In timore Domini fiducia fortitudinis, et filiis ejus erit spes.

27. Timor Domini fons vitæ, ut declinent à ruinâ mortis.

28. In multitudine populi dignitas regis; et in paucitate plebis ignominia principis.

29. Qui patiens est, multâ gubernatur prudentiâ; qui autem impatiens est, exaltat stultitiam suam.

30. Vita carnium, sanitas cordis; putredo ossium, invidia.

31. Qui calumniatur egentem, exprobrat factori

5. Le témoin fidèle ne ment point; mais le faux témoin publie le mensonge.

6. Le moqueur cherche la sagesse, et il ne la trouve point; l'homme prudent s'instruira sans peine.

7. Opposez-vous à l'homme insensé; et vous trouverez qu'il ne connaît point les paroles de prudence.

8. La sagesse de l'homme habile est de bien comprendre sa voie; l'imprudence des insensés est errante.

9. L'insensé se joue du péché; mais la grâce se trouvera parmi les justes.

10. Le cœur de chacun connaît seul l'amertume de son âme, et sa joie ne sera point comprise par un étranger.

11. La maison des méchants sera détruite; mais les tentes des justes seront florissantes.

12. Il y a une voie qui paraît droite à l'homme, dont la fin néanmoins conduit à la mort.

13. Le ris est mêlé de douleur, et la tristesse y succède à la joie.

14. L'insensé sera rassasié de ses voies, et l'homme vertueux le sera encore plus.

15. L'imprudent croit tout ce qu'on lui dit; l'homme habile considère tous ses pas.

(1) Tout succède mal à l'enfant qui n'est point sincère; mais le serviteur sage sera heureux dans toutes ses entreprises, et il réussira dans sa voie.

16. Le sage craint, et se détourne du mal; l'insensé passe outre, et se croit en sûreté.

17. L'impatient fera des actions de folie; et l'homme dissimulé se rend odieux.

18. Les imprudents posséderont la folie; et les hommes habiles attendront la science.

19. Les méchants seront couchés par terre devant les bons, et les impies devant la porte des justes.

20. Le pauvre sera odieux à ses proches mêmes; et les amis des riches seront nombreux.

21. Celui qui méprise son prochain pèche; mais celui qui a compassion du pauvre, sera bienheureux.

(2) Celui qui croit au Seigneur, aime la miséricorde.

22. Ceux qui s'appliquent à faire le mal s'égarent : c'est la miséricorde et la vérité qui nous acquièrent les biens.

23. Où l'on travaille beaucoup, là est l'abondance; mais où l'on parle beaucoup, l'indigence se trouve souvent.

24. Les richesses des sages leur sont une couronne; la folie des insensés est toujours folie.

25. Le témoin fidèle délivre les âmes; celui qui est double, publie des mensonges.

26. Celui qui craint le Seigneur, est dans une confiance pleine de force; et ses enfants auront sujet de bien espérer.

27. La crainte du Seigneur est une source de vie, pour éviter la chute qui donne la mort.

28. La multitude du peuple est l'honneur du roi; mais le petit nombre des sujets est la honte du prince.

29. Celui qui est patient, se gouverne avec une grande prudence; mais l'impatient signale sa folie.

30. La santé du cœur est la vie de la chair; l'envie est la pourriture des os.

31. Celui qui opprime le pauvre, fait injure à celui

(1) Ce verset n'est ni dans l'hébreu, ni dans les Septante de Complute, ni dans ceux de Rome, ni dans les manuscrits latins, ni dans quelques éditions de la Vulgate; mais on le lit au chap. 13, verset 13, dans divers exemplaires grecs et latins.

(2) Ce verset ne se trouve, ni dans l'hébreu, ni dans le grec, ni dans les anciens manuscrits latins.

ejus ; honorat autem eum , qui miseretur pauperis.

32. In malitiâ suâ expelletur impius ; sperat autem justus in morte suâ.

33. In corde prudentis requiescit sapientia ; et indoctos quosque erudiet.

34. Justitia elevat gentem ; miseros autem facit populos peccatum.

35. Acceptus est regi minister intelligens ; iracundiam ejus inutilis sustinebit.

qui l'a créé ; mais celui qui en a compassion , rend honneur à Dieu.

32. L'impie sera rejeté dans sa malice ; le juste , au contraire , espere au jour de sa mort.

33. La sagesse repose dans le cœur de l'homme prudent ; et il instruira tous les ignorants.

34. La justice eleve les nations ; et le péché rend les peuples meprisables.

35. Le ministre intelligent est aimé du roi ; et celui qui est inutile , ressentira sa colere.

COMMENTARIUM.

Vers. 1. — Sapiens mulier (1) ædificat domum suam ;

(1) Hebr., *sapientes mulierum*, id est , unaquæque sapiens mulier, ait Vatablus, *ædificavit domum suam ; et stultitia* (id est, stulta, per stultitiam suam) *destruit illam*. Unde Chaldæus, *quæ sapiens est inter mulieres*, etc.; Septuag. : *Sapientes mulieres ædificarunt domos ; imprudens autem demolita est suis manibus*.

Per *domum* accipe familiam et rem familiarem, puta filios, filias, ancillas, servos, eorumque pacem, concordiam, virtutem ac strenuitatem, quâ fit ut annonâ, vestibus, cæterisque rebus abundent, ac opes et prædia adaugeant. Hæc enim præstat sapiens materfamiliâs, ut patebit cap. 31 ; hujus enim est domum regere, sicut viri est curare res externas et forenses. Unde Apostolus jubet Titum cap. 2, 5, erudire *adolescentulas, ut viros suos ament, filios suos diligant, prudentes, sobrias, castas, domûs curam habentes*. Hinc et Glossa Interl. Genes. 2, ad illa : *Et ædificavit Dominus costam, quam tulerat, in mulierem ;* « Costa, ait, « ædificata in mulierem, ut mulier ipsa domûs guber- « nandæ exemplar esset. » Et Aristot. in Œconom. lib. 2, c. 1 : *Probam mulierem*, ait, *omnibus quæ sunt intùs dominari oportet, curamque habere omnium secundùm scriptas leges*. Et inferius : *Matrisfamiliâs vita totius domûs est regula*. Sic Ruth ædificavit domum Boos, *Rachel et Lia ædificârunt domum Israel*, Ruth 4, 11; Sara domum Tobiæ, Abigail domum Nabal, etc. Sic etiamnùm in Calabriâ, ubi vigent mori et bombyces nentes sericum, quibus præsunt feminæ, videmus per domos feminam unicam hujus artis peritam alere totam domum et familiam. Itaque sensus est, ait Jansenius, q. d. : Uxor sapiens suâ diligentiâ ac prudenti administratione et gubernatione familiam suam etiam exiguam, et nullius inprimis pretii, egregiè instruit, amplificat, et auget, prospiciens domui de omnibus necessariis, rectèque educans suos filios ac domesticos. Contra insipiens etiam ab alio benè instructam non tantùm perire sinet, sed suis ipsa manibus per suam insipientiam destruet ac perdet , domesticas opes dilapidando, ac domesticos quosque suis sermonibus, factis et exemplis evertendo. Simonides laudat uxorem, quæ similis est apiculæ, casta, frugalis, intenta operi, non vagabunda, fovens sobolem. Mysticè hæc sententia impleta est in Ecclesiâ gentium et Synagogâ Judæorum.

Symbolicè, mulier sapiens est regina, quæ suâ sapientiâ tam domum et familiam stirpemque mariti, quàm totum regnum ædificat, cumulatque omni bono temporali et spirituali. Sic Clotildis ædificavit domum Clodovæi et regnum Franciæ, præsertim dùm maritum cum regno ad Christum convertit. Sic S. Cunegundis ædificavit domum Henrici I imperatoris totumque imperium ; S. Blanca ædificavit domum S. Ludovici regnumque Galliæ ; S. Hedwigis regnum Poloniæ, S. Elisabetha regina Lusitaniæ nuper ab Urbano VIII, Sanctorum catalogo adscripta, ædificavit regnum Lusitaniæ ; unde ab eâ deinceps omnes reges Hispaniæ et Lusitaniæ usque ad modernum Philippum IV rectâ serie descendunt.

Tropologicè, mulier sapiens est mens quæ domum animæ suæ, ait Hugo, ædificat omni virtute et sapientiâ.

insipiens extructam quoque manibus destruet. Hebr. *Sapientes mulieres ædificavit*, q. d. : *Ex sapientibus mulieribus unaquæque*. Quamvis sapientia potissimum ad virum spectat, qui *caput est mulieris*, et qui in mulierem, propter transgressionem, imperium accepit à Deo, tamen mulieris operâ in re domesticâ vir indiget plurimùm, præsertim si filios rectè educare et castigare velit, si filiis nepotibusque hæreditatem copiosam relinquere : quibus de rebus superiùs disseruimus. Sapiens metaphoricè per *ædificationem et destructionem domûs* rectam rei domesticæ administrationem indicat ; ac si diceret : Præstaret ædes non habere, familiam non alere, quàm stultæ et vecordi mulieri illius curam committere. Nam familia lignis et lapidibus non construitur, sed rectâ filiorum educatione ac moderatione rei domesticæ : quæ res ad uxorem maximè spectat, juxta illud Pauli 1 Tim. 2 : *Salvabitur autem per filiorum generationem, si permanserit in fide et dilectione et sanctificatione cum sobrietate*. Nam juxta suas virtutes filios instruet. Quem sensum ex Paulo si capiamus, qui est sensus sanus, non admodùm refert sive legamus *si permanserit*, ut ad *matrem* referatur, sive *permanserint*, ut ad *filios*. Quod dicit, *manibus suis subvertit eam*, indicat familiam non posse gubernari neque consistere quæ stultæ mulieri committitur, quæ dùm neque auget opes suâ industriâ , neque conservat, perinde facit ac si admotis manibus domum paulatim demoliretur. Si ad mentem referatur, cujus sapientiâ inferiores potentiæ refrænantur, sive ad Ecclesiam, quæ domus Dei est, cujus salus in prudenti moderatione pastorum et doctorum consistit, sensus erit sublimior.

Vers. 2. — Ambulans recto itinere, et timens Deum, despicitur ab eo qui infami graditur via. Hebr.:

Porrò Beda in Locis communibus, cap. 72 de simplicitate, fabricam spiritualem animæ, sive domum virtutum, apposite ita ex S. Hieronymo per partes sigillatim construit et describit : *Fabrica spiritalis est fides firma in corde, galea salutis in capite, verbum veritatis in ore, bona in mente voluntas, dilectio Dei in pectore, præcincta castitas in ardore, honestas in actione, sobrietas in consuetudine, stabilitas in bonitate, patientia in tribulatione, spes in Creatore, amor vitæ æternæ, perseverantia usque in finem*. Plura de mysticâ hâc Ecclesiæ et animæ fabricâ dixi in fine Aggæi prophetæ.

Allegoricè, mulier sapiens est B. Virgo quæ per Christum ædificavit, et in dies ædificat Ecclesiam numero et virtute fidelium, puta Apostolorum, martyrum, virginum, confessorum, etc., uti pluribus dixi, c. 8, 22, et c. 9, 1. (Corn. à Lap.)

Ambulans in rectitudine suâ timet Dominum; sed perversus viis suis despicit eum. Septuaginta : *At qui tortuosè incedit in viis suis inhonorabitur.* Cùm cap. 1 scribitur : *Initium sapientiæ timor Domini*, verti potest versiculus ad hunc modum : *Timens Dominum ambulat in rectitudine suâ*, hoc est, in præceptis Domini, non declinans neque ad dexteram neque ad sinistram. Et huic sensui quadrabit secunda clausula versiculi, sic versa : *Qui despicit Dominum, perversus est in viis ejus;* ut pronomina *in rectitudine ejus* et *in viis ejus ad Dominum* referantur. Et probatio dilectionis et timoris erit ostensio operis. Quòd si *in rectitudine suâ* ad *ambulantem* referas, meliùs habet filum contextûs sequi, hoc est, ordinem verborum, et dicere : *Si quis rectè ambulat, hinc provenit quòd timeat Deum; et contra, qui pervertit vias suas et malè vivit, contemnit Deum*, quasi res mortalium non careret; ac si dicat : Nemo se jactet quòd Deum timeat, quòd in Deum credat, cùm vias rectas, quæ Dei sunt mandata, non observet, ne mendax reperiatur. Non obstat Hebræum quominùs sensus eliciatur ille quem reddit interpres noster, ut intelligamus *illum qui per timorem Dei rectè incedit, contemptum esse ab eo qui pervertit vias suas.* Ea est enim improborum hominum perversitas ut nisi omnes tales efficiant quales ipsi sunt, non quiescant, neque in pretio habeant alios, juxta id quod sequitur.

Vers. 3. — In ore stulti virga superbiæ (1); labia sapientum custodiunt eos. Benè agitur quòd stultis hominibus, qui rectè gradientes contemnunt, vires nonnunquàm desint; nam alioqui, quos contemnunt, injuriâ afficerent. Sed quamvis vires et auctoritas nonnunquàm desint, perversam tamen linguam, quâ veluti *virgâ* seu *baculo* (ut est in Hebræo) vapulant optimi quique, semper gestant in ore; et quamvis mali sint, tamen seipsos linguâ veluti baculo defendunt, et alios infamiâ aspergunt; quod longè est arrogantissimum. Metaphora *virgæ* sive *baculi* indicat continuam nocendi facultatem et promptitudinem. Propter id quod sequitur, intelligi potest stultos et imprudentes homines *baculum* secum gestare, nempe *linguam superbiæ*, quâ se jactant et laudant, alios contemnunt et vituperant; verùm nonnunquàm suâ linguâ veluti baculo castigantur, et dant pœnas stultitiæ suæ; et dùm damnum aliis inferre conantur, ipsi meritò patiuntur. Ita ferè fit; nam loquacitas sine prudentiâ multa affert incommoda. Contra, *labia sapientûm custodiunt eos.* Viri prudentes per sermonem doctum ubique tuti sunt, cùm verbis et linguâ nemini damnum inferant, multò minùs sibi ipsis; imò sermone sapientiæ contra stultorum linguam sese defendunt.

Vers. 4. — Ubi non sunt boves, præsepe vacuum est; ubi autem plurimæ segetes, ibi manifesta fortitudo bovis. Aliter : *Multitudo* (vel *copia*) *annonæ est in fortitudine bovis.* Septuaginta : *Ubi non sunt boves, præsepe mundum est.* Haud ita multùm refert; nam *præsepe mundum* dici potest *vacuum.* Versiculus ostendit, ut agricultura non potest esse absque labore boum, ita neque armenta boum rectè nutriri nisi ubi fuerit copia annonæ; q. d. Patribusfamiliarum, qui agros benè colere volunt, danda est opera ut benè boves nutriant; nam ex his duabus rebus altera alterius eget ope. Qui amat videre *præsepe mundum*, hoc est, qui nutriendis bobus operam nolit dare, frustra ex agris copiosum proventum exspectabit. Si vox בר, quæ *triticum* significat, in eo sensu capiatur, erit intelligentia paulò diversa, nempe hujusmodi : *Ubi non sunt boves, non est in præsepe triticum*, vel *segetes*; hoc est : Qui non alit boves, caret annonâ in ædibus. Nam per *præsepe* intelligit Levi Ben Gerson *apothecas frumenti*, sive *granarium.* Non solùm aratur terra, sed stercoratur quoque dùm boves in præsepe pascuntur. In sensu sublimiore doctissimè interpretatur Beda de pastoribus, qui dùm Ecclesias vacuas esse non sinunt, sed doctis sermonibus populum veluti in præsepe retinent, suâ virtute et labore copiosam virtutum et bonorum operum messem colligunt, ex quâ et ipsi cœlestem capiunt alimoniam. Et in talibus locum habet quod modò lectum est : *Labia sapientûm custodiunt eos*, dùm in opere et verbo sapienter subditum sibi populum gubernant. Sunt ex Hebræis qui hunc versiculum exempli causâ proponi existimant à Salomone his qui sapientiæ et legis Mosaicæ sunt studiosi, ut ab agricolis discant nullos recusare neque sumptus neque labores, sed præceptores velut boves nutriant, et ipsi sudores veluti agricolæ subeant.

Vers. 5. — Testis fidelis non mentietur (1); profert autem mendacium dolosus testis. Simplex sermo videtur nihil habere altioris sensûs aut proverbialis, nisi ad varia referantur hæc duo verba, *verum dicere* et *testificari*, ut versiculus doceat nullo modo esse mentiendum. Nam qui assuescunt mentiri (quod leve putatur si fiat citra injuriam et damnum alterius), tamen consuetudine mentiendi eò malorum veniunt aliquando, ut ad falsum testimonium ferendum accedant : quod cùm ubique detestandum sit, tum maximè in re sacrâ. Et proinde cùm omnes homines veritatem

(1) Quâ scilicet sæviunt contra proximum; et baculus ille secundùm Aben Ezram est lingua ipsa, quâ percutiunt et sauciant proximum; at *labia sapientûm* etiam benè loquuntur proximo; tantùm abest ut illi sint nocumento. (Munsterus.)

(1) *Testis fidelitatum*, testis candidus et verax, *non mentitur.* Kimchi in libro Radicum sic accipit, quòd in rebus gravioribus et magni momenti mentiri non soleat testis verax, qui solitus est vera in testimonio ferendo, ubi rogatur, loqui. Nos simpliciter putamus commendari testem veracem, et ejus describi conditionem et officium. Talem hominem neque prece neque pretio, neque minis, neque promissis, adducere quis poterit, ut in sui gratiam loquatur, quæ falsa novit; sicut privatim se veracitati assuefecit, ita et coram judice veracem se præstabit; hinc tali homini, cujus perspectam habes fidem, tutiùs etiam potes credere, candoremque ab eo etiam in posterum tibi polliceri. Aliqui ita : Si vis esse et haberi testis fidelis, cave etiam ne mentiaris. Verùm hic potiùs usus dicti, quàm scopus, si attendas quæ sequuntur : *Profert autem mendacia testis mendax*, quæ verba supra, 6, 19, aderant. (Rosenmuller.)

loqui deceat, tum eos præcipue qui sacris concionibus destinantur; in quibus tantò periculosius falsum profertur testimonium, quantò salus animorum quàm corporum aut rerum temporalium dispendium nobis charior esse debet. *Non mentietur* qui vult esse et haberi *testis veritatis*; hoc est : Qui sibi fidem haberi vult in rebus majoris momenti, ab omni mendacio pura labia servet; nam qui frequenter *loquitur mendacia*, habebitur *testis mendax*. Verbis diversis eamdem rem bis expressit Salomon; et juxta hunc sensum exponit D. Kimhi : *Qui vult haberi testis fidelis, ab omni mendacio et dolo debet esse alienus.* Vulgo enim dicimus, *hoc solum lucrari mendaces, ut cùm verum dicant, nemo illis credat.*

Vers. 6. — Quærit derisor sapientiam et non invenit, doctrina prudentium facilis (1). Hebr. : *Scientia intelligenti est levis.* Seriis rebus et honestis disciplinis statim ab ineunte ætate vacandum est iis qui ad frugem pervenire volunt; nam ubi *derisor* evasit quis, *non inveniet sapientiam.* Quâ in re parentes solent esse negligentes, qui cùm permiserint liberis ad annos aliquot nugas agere, ad sanam mentem et studium bonarum artium reducere non possunt. *Cæterùm doctrina prudentium est facilis.* Hebr. : *Scientia intelligenti est facilis.* Cordati juvenes, qui valent mente et intelligentiâ, hoc est, quorum animi non sunt vitiis imbuti, facillimè discunt scientias honestas et utiles ad reliquam vitam transigendam. Potest intelligi quasi admoneret omnes quotquot sapientiæ participes esse volunt, ut relictis nugis omnia cum moderatione et judicio agant. Nam fieri non potest ut quis in sapientiæ studio promoveat, nisi relictis omnibus vitiis totus huic rei se dedat. Juxta Septuaginta, qui sic vertunt hunc versum : *Quæres sapientiam apud malos, et non invenies; sensus autem apud prudentes facilis;* monemur *ne quæramus sapientiam*, vel *doctrinam, ab illusoribus et malis hominibus, apud quos non potest inveniri, sed à prudentibus et doctis*, qui benè vivunt et rectè credunt, *et facilè inveniemus.* Quòd si per *sapientiam* Christum intelligamus, quem derisores Judæi et pagani non possunt invenire, quamvis sedulò suum Messiam quærant, et, per *intelligentem*, fideles quibus scientia evangelica facilis est, juxta illud : *Omnia possibilia sunt credenti*, erit allegoria satis amœna.

Vers. 7. — Vade contra virum stultum, et nescito labia prudentiæ (1). Quando stulti derisores neque sciunt neque discere possunt sapientiam, non est quod quis eorum quærat consuetudinem quam Salomon fugiendam in hoc versiculo monet. Et vocem מנגד, quam interpres reddit *contra*, *procul* et *è longinquo* exponunt Hebræi, et hunc sensum reddunt : *Vade procul a viro stulto, et ne accesseris ad eum : et procul ab omni homine quem noveris non habere labia scientiæ; nam ab hujusmodi nihil disces nisi malum.* Vel illud : *Nescito labia scientiæ*, hunc habet sensum : Contine et serva labia scientiæ, et absconde scientiam, simula te scientiam non habere, et statim cognosces quis stultus sit : nam alioqui non cognosces nisi tuo silentio dederis illi facultatem loquendi. Juxta nostrum interpretem et aliquot ex Hebræis simplex est expositio : *Si quis videat è regione stulti et frequenter illi occurrat, et sese illius oblectet consuetudine, ignorabit labia scientiæ;* hoc est, doctè et prudenter loqui non poterit. Sicut *de spinis non colligunt ficus*, Matth. 7, ita de stultis hominibus, qui Deum ignorant, discere non possumus scientiam Dei et benè vivendi præcepta. Docet proverbium, declinandam societatem stultorum hominum, ut à quibus nullum fructum licet carpere.

Vers. 8. — Sapientia callidi est intelligere viam suam, et imprudentia stultorum errans (2). Hebr. : *Stultitia stultorum dolus;* vel scilicet, *intelligere dolum, est stultitia stulti.* Quod omnes ferè Scripturæ sonant, docet versiculus, nimirùm, sapientiam veram consistere in actione et praxi, non in scientiâ solùm; nam *scientia inflat. Via* consuetudinem morum et actiones studiosas significat, quas rectè *intelligere*, ut cum omni debitâ circumstantiâ fiant, præcipua pars est *sapientiæ*. Cæterùm quemadmodùm sapiens ostenditur qui rectè novit vias suas et actiones moderari, sic *stultitia stultorum*, hoc est, infidelium et hæreticorum, maximè apparet dùm *dolos* nectunt et alios decipere student, dùm non satis habent ipsi stultè vivere, à veritate errare, sed *intelligere* laborant *dolos et technas*, quibus in errores simplices deducant : hæc summa stultitia et impietas est. Quæ diximus modò, bonis et malis doctoribus maximè quadrant, inter quos illi sapientes habentur et valdè *callidi* sive *cauti*, hoc est, prudentes (nam in bonam partem vox ערום Hebræis accipitur), si præter hoc quod sapienter docent, etiam *suam vitam intelligant* et corrigant. Cæterùm malorum stultitia doctorum non tam ex operibus eo-

(1) *Doctrina prudentium facilis.* Neque enim inaccessâ et inexploratâ, sed regiâ incedunt viâ : nec sapientiam putant, nova et aliis ignota, sed sana promere; neque altiora et subtiliora, sed recta sectantur; et quæ tractant sublimia, enucleant, ac velut in lac temperant. (Bossuet.)

Prudens facilem ad sapientiam viam nancisсetur. Derisor sapientiam non invenit, cùm malè illam quærat : cupit hic sapientiâ potiri, at dementiam abjicere renuit; frui vult commodis sapientiæ, quin illam adipisci laboret. Vult, et non vult; qui seriò illam et sincerè optant, facilè obtinebunt : quærentibus enim ultrò occurret. Quæsierunt sapientiam philosophi, nec unquàm quæsita illis occurrit, quippe quam superbia, et humani ingenii industria quærerent, cùm illa investigari in humilitate et timore, nec sine Dei auxilio velit. Nulla est sapientia vera, ubi vera religio deest. Septuaginta : *Quæres sapientiam apud malos, et non invenies. Sensus autem apud prudentes facilis* (Calmet.)

(1) Hebr. nescies : quod utrumque verum est : si viro stulto occurrere satagas, facilè deprehendes ejus inscitiam, ac simul prodes tuam. At Chald. : Vade a conspectu viri stulti; nescit enim verba prudentiæ. (Bossuet.)

(2) Sunt qui interpretentur hunc locum in hunc sensum : Stulti omnia mala, vertantur in deterius; ideò non potest cohærere inter eos amicitia : quod contra fit in justis. Potest etiam esse hic sensus : Sic delectat insanos sua enumerare et jactare flagitia, ut viros sanos juvat memorare aliorum benefacta. (Clarius.)

rum et externâ vitâ (quam per hypocrisim frequenter occultant) apparet, quàm quod soli errare et stultescere nolunt, nisi aliorum fidem per fraudem subvertere moliantur. Non erit sensus absurdus si juxta Hebræorum aliquos exponamus : *Quemadmodum sapientia callidi juvat eum ad intelligendum viam suam, sic stultitia stulti ad dolum adducit, ut seipsum maximè decipiat*, et proverbii speciem habet magis concinnam.

Vers. 9. — Stultus illudet peccatum, et inter justos morabitur gratia. Hebr. : *Inter rectos benevolentia.* Duplex significatio unius verbi לִיץ, quod *deridere* et *loqui* sive *interpretari* significat, duplicem sensum efficit hujus proverbii : priorem significationem secutus est interpres, posteriorem omnes Hebræi. Et per sermonem distinguit Scriptura inter bonos et malos, sive *stultos* et *rectos*, hoc est, justos. Nam *ex abundantiâ cordis os loquitur*, et stulti libenter loquuntur verba delicti et offensionis. Aliter : Apud stultos facilè disect aliquis loqui de his peccatis *quæ ne nominari quidem decet inter sanctos*, Ephes. 5, et proinde societatem malorum fugere docemur, ne cogamur audire sermones qui ad delinquendum provocant. Imò quantò satiùs est versari cum *rectis* et piis hominibus, inter quos verba audias *benevolentiæ*, sive *dilectionis?* Juxta nostrum interpretem latissimum discrimen ostenditur inter iniquos, quos *stultos* vocat, et justos, quos *rectos* appellat; nam illi *derident* cùm peccaverint, *pro ludo habent delinquere* et Deum offendere; *recti* verò modis omnibus Dei voluntatem quærunt. Potest *gratia* vel *benevolentia* ad homines referri, ut sit sensus : *Stulti derident cùm deliquerint et offenderint homines; justi verò omnibus conantur satisfacere;* juxta illud Pauli : *Cum omnibus hominibus pacem habentes quantùm in vobis est*, Rom. 12.

Vers. 10. — Cor quod novit amaritudinem animæ suæ, in gaudio ejus non miscetur extraneus (1). Hebr. : *Cor cognoscit amaritudinem animæ suæ, et in lætitiâ ejus non miscebit sese extraneus.* Relativum *quod* redundat, in Hebræo non habetur, nec in Septuaginta, sed illi longè recedunt ab Hebræo, sic vertentes : *Cor viri sensitivum, mœsta anima ejus.* Versiculus ad pœnitentiam invitat stultos de quibus in superiore versiculo facta est mentio, ut non loquantur cum irrisione de peccatis, neque lætentur cùm malefecerint, sed magis ex animo doleant, quò possint aliquando ex animo gaudere, juxta illud Pauli 2 Cor. 7 : *Quæ enim secundùm Deum tristitia est, pœnitentiam in salutem stabilem operatur; seculi autem tristitia mortem operatur.* לב *cor* pro superiore portione animæ, נפש *animam* verò pro sensitivâ parte intelligunt Hebræi. *Mens hominis cognoscit libenter et amat amaritudinem animæ*, et tristitiam de peccatis ; vel, *cor*, h. e., intellectus et animus, *cognoscit et particeps est tristitiæ et amaritudinis susceptæ voluntariè pro peccatis*, per quam salutem assequitur et *lætitiam, in quâ non miscebitur alienus.* Lætitiam futuri sæculi intelligunt etiam Hebræi, quæ pura est; nam in hoc mundo nullum est gaudium *cujus extremum non occupet luctus.* Ad illud verò gaudium angelorum per amaritudinem pervenitur, cujus participes sunt duntaxat domestici fidei, non profani cultûs aut religionis sectatores. Aliter : *Extraneus* vel *alienus ab amaritudine et tristitiâ* quam cordatus homo de peccatis suis libenter concipit in animo, *non miscebitur*, inquam, *in gaudio illius* qui nunc non tristatur de peccatis. In eos propriè quadrat versiculus, qui tristitiam et contritionem in peccatoribus damnant, cujus cùm participes esse nolunt, neque gaudiorum aliquando erunt participes quæ præparantur his qui pœnitentiam agunt. Sic enim legimus : *Majus gaudium erit angelis Dei de uno peccatore pœnitentiam agente*, Luc. 15.

Vers. 11. — Domus impiorum delebitur, et tabernacula justorum germinabunt. *Rectorum* pro *justorum* habet Hebræa veritas. Impii ex spoliis pauperum et rapinis, ex opibus malè partis ædificant splendidas ædes et robustas, quæ durent quàm diutissimè, volentes perpetuò hoc mundo frui ; sed tamen *delebitur domus* eorum et familia. Nam *nisi Dominus ædificaverit domum, in vanum laboraverunt qui ædificant eam*, Psal. 127. *Tentorium verò rectorum*, ut est in Hebræo, quod ad tempus erigitur, dùm cognoscunt se *non habere hic civitatem manentem*, Hebr. 13, non solùm non delebitur, non veterascet aut corruet, sed *florebit* sive *germinabit*, subinde stabiliùs et solidiùs collocatum. Et quamvis justi et recti non curant res mortales, neque in terris ædificare gaudent, tamen Deus faciet *germinare tabernaculum rectorum*, ut immortalitatem quamdam in terris videatur dare, in spem futuræ et solidæ immortalitatis. Nos sub verbis metaphoricis *domûs* et *tabernaculi* filios et nepotes intelligimus, quibus *hæreditatem relinquet stabilem bonus vir*, ut superiùs explicatum est : *quod verò peccatores congerrant*, non suis hæredibus, sed *justo reservatur.* Allegoricè *tabernaculum justorum*, Apostolorum est Ecclesia, quæ *germinabit sicut lilium*, Osee 14; *domus* verò *impiorum*

(1) Animi dolorem aut lætitiam novit sola mens cujusque. (Castalio.)

Hoc quidam sic interpretantur : Cor quod novit amaritudinem animæ suæ, id est, quod versatur in amaritudine et dolore, propter peccata quibus Deum offendit, postea gaudebit, et tristitia illa in gaudium commutabitur, videlicet de perceptâ veniâ peccatorum, et recuperatâ dignitate adoptionis filiorum Dei ; in quo gaudio sanè non miscebitur extraneus, id est, ejus gaudii non erit particeps, qui est à verâ pœnitentiâ alienus, et qui hujus amaritudinis particeps esse noluit. Beda amaritudinem intelligit tribulationem hujus seculi, et gaudium vitæ æternæ, ut sensus sit : Cor quod in hâc vitâ novit patienter ferre miserias hujus seculi, consequetur gaudium æternum, à quo extraneus erit, qui in hâc vitâ non fuerit particeps tribulationum.

Litteralis et simplex sensus talis reddi potest : Mens ipsa novit tristitiam et gaudium conscientiæ suæ, et non alius, id est, homines quidem interdùm exteriùs simulant se lætos vel tristes, sed nemo certiùs novit vel dolores suos, vel gaudia sua, quàm ipse homo. Et optimè accommodatur ad pios et electos, qui aliquando videntur esse in summis angustiis, cùm interiùs magnâ fruantur dulcedine consolationis cœlestis. Unde quidam : Vident afflictiones nostras, sed non vident consolationes. Nam afflictiones exteriùs apparent, consolationes intùs latent. (Estius.)

et infidelium Judæorum *deleta est* secundùm verba Evangelii : *Relinquetur vobis domus vestra deserta*, Matth. 23.

Vers. 12. — Est via quæ videtur homini justa ; novissima autem ejus deducunt ad mortem. Hebr. : *Et novissima ejus est viæ mortis.* Lyranus exponit hunc versiculum simpliciter de viâ peccatorum, quæ recta videtur et judicatur ab uno quoque peccatore, pro affectione suâ ; id quod locum habere potest potissimum in Judæis et infidelibus et quibusdam hæreticis ; nam via scelerum vix cuique recta videtur. Alii locum exponunt de his vitiis quæ affinitatem cum virtutibus habent, quasi via hujusmodi vitiorum videatur recta ; nos ad hunc modum : Qui feliciter et prosperè agit in hâc vitâ, cui omnia ex animi sententiâ succedunt, putat se tenere *viam rectam*, putat suam vitam gratam esse Deo, dùm omnia ex temporali prosperitate metitur : *novissima tamen* suæ vitæ *sunt semitæ mortis æternæ*, ad quam fallaces hujus mundi divitiæ et deliciæ eum perduxerunt, more divitis evangelici, qui audivit : *Recepisti bona in vitâ tuâ, et Lazarus similiter mala; et proinde tu cruciaris meritò, ille consolatur*, Luc. 16. Aliter : Quamvis *recta* et jucunda *videatur* præsens vita hominibus, *tamen novissima illius mors est*, ne quis sese nimiùm delectet hâc vitâ præsente, quæ jucunda esse non potest, neque similis viæ rectæ et planæ, sed similis viæ asperæ et abruptæ, ut quæ *ad mortem tandem* nos *perducit*. Aliter : Est via mandatorum Dei valdè recta, et sic videtur hominibus multis, qui eam libenter et alacriter sequuntur, sed dùm benè incipiunt, non perseverant, et ideircò ad vitam non perveniunt ; nam *qui perseveraverit usque ad finem salvus erit*, Matth. 23. Et huic postremæ expositioni benè quadrat sequens versiculus.

Vers. 13.—Risus dolore miscebitur (1), et extrema gaudii (2) luctus (3) occupat. Hebr. : *Etiam in risu dolebit cor, et extrema lætitiæ dolor*, vel, ut propiùs ad sensum superioris versiculi accedat : Propter risum et delicias quas habent homines dùm immodicè fruuntur rebus temporariis, dolebunt corda illorum ; et cùm finem imposuerint lætitiæ præsentis vitæ, morte superveniente, veniet tristitia, quæ est finis mundanæ lætitiæ. Non est igitur spectandum quàm amœnam agas vitam, sed quàm piam et legi divinæ consentaneam; ne dùm quæ nobis placita sunt sectamur, finis vitæ principio non respondeat. Particulam Hebræam גם, id est, etiam, à nostro interprete omissam, otiosam esse non putamus, sed duplicem proverbii sensum indicare, ut non solùm in morte extremâ gaudii temporalis occupare luctum intelligamus, sed etiam, quod experientia quotidiana docet, in hâc vitâ nullam esse lætitiam diuturnam, neque eos qui maximè quærunt in deliciis semper vivere, assequi quod cupiunt, sed semper amœna hujus vitæ miscentur tristibus.

Vers. 14. — Viis suis satiabitur stultus (1), et super eum erit vir bonus. Hebr. : *De viis suis satiabitur retrocedens corde, sed ab eo vir bonus*, supple *retrocedet*. Non est sensus alienus a superioribus, indicans omnium rerum esse satietatem et fastidium mundanarum. Aliter, ostendit versiculus mercedem debitam tam bonis operibus, quam supplicium malis aliquando esse dandum. *Vir stultus*, qui *ædificat domum suam super arenam* hujus mundi, Matth. 7, sive, ut Hebræi legunt, *vir qui avertit cor suum* à viâ recta, ad eam quæ sibi videtur recta, *viis suis satiabitur* aliquando, ubi risus versus est in tristitiam ; *et vir bonus satiabitur etiam viis suis*, cum præmium acceperit, *metens* videlicet uterque *quæ seminaverit homo*, Gal. 6. *Oportet enim omnes stare ante tribunal Christi*, Rom. 14, *ut accipiat unusquisque prout gessit in corpore, sive bonum sive malum*. 2 Cor. 5. Aliter : *Vir bonus recedit ab eo qui avertit cor suum à viâ rectâ.* Possumus exponere de viis hujus vitæ, quas sequitur vir qui declinat et avertit cor suum à præceptis Dei : dùm comparat sibi divitias et honores, explet animum suum deliciis hujus vitæ, recipiens bona in vitâ suâ, à quibus declinat bonus spe melioris præmii.

Vers. 15. — Innocens (2) credit omni verbo, astutus considerat gressus suos (vel *intelliget gressum suum*). Hebr. פתי *simplex* (vel *indoctus*) *credit omni verbo*. Septuaginta : Ἄκακος, quos secutus est interpres noster. Dùm narrat Sapiens quid soleat fieri, admonet suum filium quid facere debeat, videlicet non omnibus temerè fidem habere, juxta illud 1 Joan. 4 : *Nolite omni spiritui credere.* Nam ut manifestæ, probatæ et receptæ veritati repugnare obstinati et contumacis est ingenii, ita simplicitatis nimiæ est puerilis levitatis aurem præbere quibuslibet, etiam fabulis. Verùm quod *callidi* et *astuti*, imò prudentes viri faciunt, danda est opera benè *intelligere* quæ legimus vel audimus antequàm *fidem adhibeamus. Intelligere gressum illius*, supple *sermonis*, intelligunt Hebræi, hoc est, quorsùm tendat, ad virtutem videlicet an ad vitium, ad vitam an ad perditionem. Potest relativum *gressum ejus* referri ad *callidum*, qui non temerè persuasus omnia credit, sed gressum suum moderatur juxta intelligentiam. Nam ex eo quòd quis benè credit aut malè, pendet totius vitæ prudens aut imprudens moderatio. Erit sermonis tenor perpetuus et ex superioribus pendebit si subaudia-

(1) Quia exultationem vitæ præsentis in honoribus et deliciis concomitatur remorsus conscientiæ propter peccata quæ committuntur frequenter in tali vitâ. (Lyranus.)

(2) Scilicet hujus mundi. (Lyranus.)

(3) Scilicet inferni. (Lyranus.)

(1) Usque ad miseram satietatem recipiet, quod meritus est actionibus suis pravis. Vel ut satietur stultus studiis suis et iis rebus, quas optavit, tamen longe melioris conditionis erit vir bonus qui longe excellentius bonorum genus sectatus est ; hoc enim est quod sequenti hemistichio dicitur : *Super eum erit vir bonus*. Vel sensus est : Magis ipse recipiet quod meritus est, quia justitiæ corona excedet injustitiæ vindictam. (Menochius.)

(2) *Innocens* hìc in malam partem sumitur pro *insipiente*, ut vertit Chaldæus, seu stulto ; *astutus*, pro prudente, ut dixi cap. 12, 23. Quod sequitur : *Filio doloso*, etc., non est hoc loco versu in Vulgatâ nostrâ ; sed apud Septuaginta reperitur cap. 13, ut ibid. dixi. (Tirinus.)

mus cum Aben Ezra : *Simplex et indoctus facilè credit omni verbo, et persuasus,* supple *recedit à viâ rectâ,* et proinde prudentis consilio indiget et doctorum virorum, qui intelligunt quorsùm tendant hæreticorum dicta quibus imperitis imponere solent.

Vers. 16. — Sapiens timet, et declinat a malo ; stultus transit, et confidit. Aliter : *Stultus irascitur, et confidit.* Septuag. aliam hujus verbi עבר significationem sequentes, sic vertunt, adjectis aliquot dictionibus : *Ὁ δὲ ἄφρων ἑαυτῷ πεποιθὼς μίγνυται ἀνόμῳ, at stultus sibi confidens miscetur iniquo.* Chaldæus videtur Septuaginta subscribere : *Stultus implicatus in stultitiâ, confidit in eâ.* Quamvis verbum Hebræum עבר *transire* significat, tamen in postremâ conjugatione per *irasci* interpretantur Hebræi, juxta versionem Hieronymi. In hâc vitâ fragili, quæ periculis et animæ et corporis obnoxia est, non solùm sapientiâ et doctrinâ opus est, sed etiam sagacitate et timore. Nihil timere agendum; omnia etiam tuta timenda sunt; sub omni lapide latet scorpio, et, juxta id quod scriptum est, Eccl. 9, *in medio laqueorum transis.* Plurimùm *timere,* nostris viribus diffidere, *Dei timore à malo recedere* debemus ; *stultus* verò *confidens,* temerè quodvis negotium aggreditur, etiam cum *irâ* (quæ *impedit animum, ne possit cernere verum*) ægrè ferens sese impediri ; ut utramque significationem verbi עבר intelligamus, nempe *irascens transit*, irascens videlicet contra eos qui timendam peccatoribus iram Dei admonent, transit et progreditur peccando, securus abjecto timore. *Timens* Deum, vel *timens* mortem, *declinat à malo sapiens. Recordare,* inquit, Eccl. 7, 36, *novissima, et in æternum non peccabis* Stultus confisus de vitâ suâ, neque judicia Dei veritus, vitam transigens multa mala committit.

Vers. 17.—Impatiens operabitur stultitiam (1); et vir versutus, odiosus. Aliter : *Vir cogitabundus odio habetur.* Si quid est sapientiæ in ethnicorum libris, in nostris longè antea præcessit.

...... *Qui non moderabitur iræ,* [inquit Flaccus,]
Infectum volet esse dolor quod suaserit et mens.

Deus optimus maximus frequenter in S. Litteris vocatur ארך אפים, hoc est, *longanimis, patiens.* Qualis Deus est per naturam, tales nos esse per imitationem hortatur Sapiens hoc in loco, et Jacobus in Epistolâ : *Sit omnis homo velox ad audiendum, tardus autem ad loquendum, et tardus ad iram.* Nam *ira impedit animum, ne possit cernere verum* et decorum. Et proinde quàm longissimè recedit à sapientiâ qui hanc perturbationem cohibere non novit ! nihil potest facere cum moderatione. Contra, sunt aliquot valdè *versuti* sive (ut est in Hebræo, *viri cogitationum*) *cogitationibus dediti,* et ingeniosi ut malum faciant, quos *odit Dominus;* nec immeritò, cùm non solùm sensibus et appetitu (quibus maximè trahimur ad vitia) ad malè agendum abutuntur, sed etiam ingenio et intellectu, videlicet cogitando meditandoque, machinantur malum; et non ex infirmitate neque ex ignorantiâ solùm peccant, sed destinatâ quâdam malitiâ peccatorum funiculos trahunt. Hos præ cæteris peccatoribus meritò *odio habet Dominus.* Et hic sensus ac expositio posterioris clausulæ, nempe subaudiendo *Dominum* (ut sit sensus : *Vir versutus,* sive *cogitabundus, est odiosus Domino*), mihi magis placet quàm ut, juxta quosdam, subaudiamus *iracundus,* sive (ut Scriptura loquitur) *brevis irâ,* vel *citò iratus, odit virum cogitabundum,* ut puta suî dissimillimum ; *vir versutus* (sive *vir cogitationum*) *et odiosus,* scilicet *iracundo.* Lyranus in genere dictum intelligit , *odiosus erit omnibus.* Nihil agendum neque per iram neque per dolum malum, docet proverbium.

Vers. 18. — Possidebunt parvuli stultitiam, et exspectabunt astuti scientiam. Hebr. : *Acceperunt per successionem,* vel *hæreditario jure, ignari stultitiam, sed astuti coronabunt scientiam;* vel *coronabunt alios scientiâ,* vel denique, *coronabuntur scientiâ.* פתאים *parvuli* , *ignari* sive *simplices;* aliquando *innocentes* reddit interpres. Hoc in loco in malam partem accipitur, pro *stultis* et *malis. Parvuli* sive *decepti,* qui *omni vento circumferuntur,* dùm omnia facilè credunt, *semper discentes et nunquàm ad scientiam veritatis pervenientes,* post magnos labores et studia nihil aliud quàm ignorantiam discentes et ea quæ dediscenda sunt, meram *stultitiam* ex laboribus veluti *hæreditatem assequuntur.* Nam à verâ sapientiâ (qui Christus est) alieni, cùm alioqui vel ex divitiis hujus mundi vel honoribus plurima assequuntur, stulti habentur ; *relinquent* enim *alienis divitias; et sepulcra illorum, domus eorum in æternum,* Psal. 49. Et quod sequitur quadrabit illis : *Homo cùm in honore esset, non intellexit, comparatus est jumentis insipientibus* , *et similis factus est illis. Astuti exspectant scientiam* et cognitionem Dei, tanquàm laborum præmium ; vel, juxta Hebræum , *astuti coronabuntur scientiâ.* Non lauro aut myrto coronantur, quod poetis et militibus magnificum videbatur olim, sed scientiâ Dei et Christi Jesu, tanquam coronâ vitæ. *Hæc est enim vita æterna, ut cognoscant te solum Deum, et quem misisti Jesum Christum,* Joan. 17, q. d. : Verè sapientibus in lege Dei suus non potest deesse honor ; sed hoc nomine quòd *in lege Dei meditantur die ac nocte,* immortalem gloriam assequuntur. Aliter exponitur posterior versiculi clausula , si juxta Hebræum legatur verbum *coronare*, nempe ad hunc modum : *Astuti coronabunt scientiam,* hoc est, plurimos ad studium sapientiæ pertrahere solent, ut jam non destituta, sed septa discipulorum turbâ videatur scientia Scripturarum , si prudens et doctus

(1) Vir impatientis animi, iracundus operabitur stultitiam , et vir cogitationum (id est, cunctabundus ac tardus odio est, id est, molestus, intolerabilis). Sensus est , neque esse res agendas subitò ac temerè propter animi impatientiam (*ira enim viri justitiam Dei non operatur*, Jacob. 2, 20), neque nimis consultò et cunctanter (*qui enim observat ventum, non seminat, et qui considerat nubes nunquàm metet*, Eccl. 11, 4.) (Maldonatus.)

Impatiens, facilè excandescens, et in agendo præceps : Hebr. *Operatur stultitiam; et vir versutus odiosus est.* Vir cogitationum sive machinationum odio erit ; Hebr., tam in agendo præceps, quàm in cogitando et deliberando nimius , odio habentur. Bossuet.)

magister sive concionator cathedram possideat. Aliter : *Astuti coronant se doctrinâ et scientiâ*, per quam honorem assequuntur apud homines. Et hic sensus maximè genuinus videbitur his qui Hebraice nôrunt.

VERS. 19. — JACEBUNT MALI ANTE BONOS, ET IMPII ANTE PORTAS JUSTORUM. Hebr. : *Incurvabunt se mali coram bonis, et impii ad portas justi.* Non multùm à sensu prioris versiculi recedit, nempe justos, sive bonos et sapientes solidam laudem habere, malos verò et impios tandem cogi ut agnoscant suam miseriam, et exhibeant honorem iis quibus debetur, tametsi ad tempus magnis fulgeant honoribus et vel regiam dignitatem obtineant; hoc, inquam, fiet olim, quando implebitur illud, Sap. 5 : *Stabunt justi in magnâ constantiâ adversùs eos qui se angustiaverunt.* Aliter : Admonet versiculus malos et impios ut resipiscant, ostendens quid facere debeant ad sanam mentem revertentes, nempe *incurvare sese coram bonis*, quos injuriâ affecerunt. Opprimunt ferè bonos viri improbi per superbiam; æquum est tamen ut versâ vice mali bonorum agnoscant auctoritatem et portas ac ædes eorum frequentent. Nam per metaphoram *incurvationis* et *portarum* insinuat Scriptura honorem bonis et justis viris debitum. *Honor* enim *præmium est virtutis*, juxta Philosophum.

VERS. 20. — ETIAM PROXIMO SUO PAUPER ODIOSUS ERIT, AMICI VERO DIVITUM MULTI. Hebr. : *Etiam ab amico* (vel *socio suo*) *solet odio haberi pauper.* Quàm grave sit paupertatis onus, et quàm amœna sit opulentia in hâc vitâ, indicat hoc versiculo Sapiens; simul divitum ingratitudinem, qui perituras opes magis honorant quàm naturam communem, reprehendit. Denique ad eleemosynam et misericordiam hortatur, quæ tantò gratior est quantò sit pauperum major indigentia, qui non solùm à suis deseruntur, sed odio habentur etiam à charissimis et domesticis. Ab alienis igitur quid exspectent? nimirùm id quod scribitur Psal. 10 : *Tibi derelictus est pauper, orphano tu eris adjutor.* Nam qui paupertatis nomine odiosus est hominibus, tantò charior et similior est illi qui *non habuit ubi caput suum reclinaret*, Matth. 8 et qui dixit per Prophetam, psal. 69 : *Ego sum pauper et dolens*, à suis relictus. Versiculus iste ostendit quid soleat facere ingratitudo humana, nempe pauperes et pauperiem odio habere, divitias verò et divites honorare; sequens verò versiculus, quid facere sapientes deceat.

VERS. 21.—QUI DESPICIT PROXIMUM SUUM, PECCAT; QUI AUTEM MISERETUR PAUPERIS, BEATUS ERIT, ut alibi scriptum est : *Unicuique mandavit Deus de proximo*, Eccles. 17. Impii Caïn vox illa fuit, Gen. 4 : *Numquid custos fratris mei ego sum?* Porrò *proximum* sive *amicum* aut *socium* denique (sic enim verti potest vox Hebræa רע) juxta definitionem evangelicam possumus intelligere *qui facit misericordiam in illum.* Mutuò se respiciunt proximus proximum, et amicus amicum : nam quicumque potest vel facere tibi vel recipere à te misericordiam vel opem quamcumque, ille tuus proximus est et amicus. Et jam sensus erit proverbii, *eum peccare in Deum qui amicum pauperem contemnit*, q. d. : Non, quod vulgò faciunt, sunt per divitias aut paupertatem æstimandi homines, ut in superiore versiculo dictum est; nam longè aliter judicat Deus, et pro gravissimo habet peccato si quis amicum contemnat ac despiciat, quantumvis pauperem aut afflictum. Ut omnes voto, sic opere proximos potissimùm juvare debemus. Nam apud Deum beati sunt, non divitum amici, sed qui misericordiam in pauperes ostendunt, ut alio loco dictum est : *Qui miseretur pauperis, fœneratur Deo*, à quo temporali subsidio æternam beatitudinem recipiet. *Qui miseretur pauperis, beatus erit*; Hebr. *beatitudines illius*, supple ; *sunt multæ*.

VERS. 22. — ERRANT QUI OPERANTUR MALUM; MISERICORDIA ET VERITAS PRÆPARANT BONA. Sic interpres, juxta quem non admodum proverbialis videtur versiculus. Hebræum paulo aliter, nempe : *Numquid non errabunt* (vel *errare solent*) *qui machinantur malum? sed misericordia et veritas cum his qui machinantur bonum.* Interrogatione affirmat. חרש *cogitare* significat, *arare*, vel *cum curâ aliquid facere*, et etiam *tacere* : unde חרשי verti potest : *Imaginatores, qui tacitè machinantur, fabricant*, vel *arant*, *malum.* Magna est fragilitas humana, per quam vix quisquam potest esse immunis ab errore et malo; sed omnium pessimi sunt qui *prudentes sunt ut faciant malum*, hoc est, non ex infirmitate, sed studio machinantur malum : hi *errant*, vel *errabunt*, hoc est, quò volunt non pervenient, quod frequenter fieri solet. Qui student malum inferre aliis, ipsi incidunt in malum. Nam cæcitate et errore merentur percuti qui lumine intellectûs abutuntur, neque incumbunt rectis studiis aut investigationi veritatis, sed artificiosè vel malum facere vel aliis inferre. hi veritatem non cognoscent, neque misericordiam assequentur, quam non præstant. Contra, qui bonum student facere, majora bona à Deo consequentur, nempe *veritatem*, quâ intellectus illuminatur, et *misericordiam*, quâ conscientia purgatur à peccatis. Vehementer errare ostendit proverbium eos qui ex industriâ peccant, quod propriè est hæreticorum.

VERS. 23. — IN OMNI OPERE BONO ERIT ABUNDANTIA; UBI AUTEM VERBA SUNT PLURIMA, IBI FREQUENTER EGESTAS. Aliter : *In omni labore erit abundantia; sed verba labiorum etiam ad defectum.* Non verba, sed facta laudantur, juxta illud Evangelii, Matth. 7 : *Non omnis qui dicit mihi, Domine, Domine, intrabit in regnum cœlorum, sed qui facit voluntatem Patris mei, qui in cœlis est.* Honestus labor commendatur in hoc versiculo, ut qui suo fructu non caret. Et quamvis omnia Deo largitore habeamus, tamen nostra industria accedat oportet, juxta parabolam Evangelii, Matth. 25 : *Qui quinque talenta acceperat, operatus est in eis, et lucratus est alia quinque*; et : *Omni habenti dabitur, et abundabit*; id quod ut in agriculturâ et corporis laboribus fieri videmus, ita in studio virtutum usu venit. Cæterùm qui *verbis labiorum* delectatur, et de virtute loqui non ex animo, sed ore tenùs, ad frugem non perveniet. Nam ut ad nihil egregium pervenitur abs-

que sudore, ita via virtutis ardua est et difficilis. עצב non *laborem* solùm significat, sed etiam *dolorem*, quam significationem sequentes aliqui ex Hebræis longè alium sensum faciunt, nempe : *In omni dolore et tristitiâ, quam secum retinet homo, erit abundantia ; et quotidiè crescit secreta mœstitia, verùm per verba labiorum diminuitur*; hoc est, detectus dolor et in sinum fidelis amici transfusus mitigatur. Et juxta hunc sensum potest ad confessionem accommodari versiculus : nam reverà nihil magis mitigat tristitiam quam quis concipit de peccatis suis, quàm sincera et libera confessio facta in auriculâ pii sacerdotis. Illa enim, *verba labiorum*, confitentis videlicet et absolventis, luctum de peccatis conceptum vehementer mitigant et consolationem afferunt. Prima expositio magis germana videtur.

VERS. 24. — CORONA SAPIENTUM DIVITIÆ EORUM : FATUITAS STULTORUM IMPRUDENTIA. Aliter, *stultitia stultorum stultitia.* Magna laus sapientiæ, quæ honestat et commendat non solùm reliqua corporis et animæ bona, sed etiam bona fortunæ et divitias, quæ magnum ornamentum afferunt, et veluti coronam capiti hominis imponunt, si cum sapientiâ jungantur. Sunt enim divitiæ sapientibus instrumenta virtutum, quarum cupidines cùm superaverint, et contemnendas res mundanas omnibus ipso divitiarum bono usu ostenderint, maximum assequuntur honorem, et diademate digni æstimantur, tanquàm victores voluptatum et omnium malorum quæ secum trahere solent opes et divitiæ. Aliter, sapientia et doctrina in homine paupere solet contemni à vulgo; verùm quæ in divitibus est sapientia admirabilis habetur et suspicitur ab omnibus, ut jam *ornamentum sapientiæ* videantur *divitiæ*. Aliter, *divitiæ* metaphoricè intelliguntur pro *plenâ sapientiâ et perfectâ*, quæ perfectè exornat et veluti coronat sapientes. Prima expositio est optima. *Stultitia stultorum*, q. d. : Alia ratio est stultorum, qui nullis opibus aut externis bonis ornari possunt. Sed ut simia semper simia, etiamsi purpurâ vestiatur, sic stultitia, quæ usque adeò magna est in aliquot stultis hominibus, ut nullo modo tegi possit aut honestari, sed nonnunquàm duplicatur stultitia stultorum, si opes accedant : q. d. : Tantùm abest ut opes honestent stultos, ut major fiat stultitia si divites fiant; tunc *stultitia stultorum erit stultitia insignis*, et palàm omnibus fiet, quæ per inopiam occultata fuerat, dùm quod stultè cogitaverant, stulto opere implere non poterant. Utriusque rei exempla prudens lector ex sacrâ historiâ facilè colliget. Nos ad reliqua properamus.

VERS. 25.—LIBERAT ANIMAS TESTIS FIDELIS, ET PROFERT MENDACIA VERSIPELLIS (1). Aliter, *loquetur mendacia dolosus.* Utriusque mos et consuetudo superiùs ostensa est, nempe testis fidelis et mendacis; quorum hic ut assuevit mentiri quotidianis sermonibus, ita publico judicio non verebitur dicere falsum testimonium ; ille verò, qui veritatis ubique amator et assertor est, et in privato et in publico verum profert. Hoc in loco, quàm ingens bonum ex testimonio veritatis solet sequi, et rursùm quàm grande malum per falsos testes in republicâ soleat contingere, declarat. Nam de periculo vitæ et mortis testes adhiberi solent, et innocentes nonnunquàm in discrimen vitæ veniunt, quorum aliquem cùm *fidelis testis liberat*, non unam *animam* liberat, sed nonnunquàm multorum et totius familiæ, quæ unius hominis curâ et operâ sustentatur. Simplicissimus sensus erit si intelligamus multos perire innocentes, quos fidelis testis frequenter eripit; ut jam nihil sit laudabilius quàm veritatem defendere; et contra, nihil magis odibile quàm falsus testis, qui non gladio, sed linguâ frequenter interficit innocentes. *Et profert mendacia versipellis*, sive *dolosus*, subauditur *testis*, ut sit sensus : *Et loquetur mendacia testis dolosus*, h. e. : Dùm loquitur mendacia in judicio, animas interficit quas vel hæreditate et suo jure spoliat, vel vitâ privat. Id quod cùm coram judice, qui veritatem ignorat, fit nonnunquàm, tum multò periculosius, cùm doctor falsitatis in frequente concione falsum profert de Scripturis testimonium, et errorem aspergit in populum, quò infinitæ animæ deceptæ penitùs pereunt. O infelicem hominem, cujus dolo et fraude fideles animæ pereunt! et ô terque quaterque beatum testem, qui ad salutem animarum testimonia ex sacris eloquiis profert, et veritatem astruit, quæ vita est animæ!

(1) *Liberat animas*, id est, homines innocentes calumniâ oppressos, et coram judicio accusatos. *Et profert*, etc., *at loquitur* : metaphora inflammatum mentiendi studium designans ; sicut qui spiritum efflat, nonnullâ vi et contentione hoc facit. *Dolum veritati* opponit, et, *loqui mendacia*, *liberationi*, quòd mendacia ad perdendum homines spectant. *Efflat mendacia*, id est, noxia quæque contra innocentem fingit. *Dolus*, pro *doloso*; ut *ignavia*, Prov. 12, 27, pro *ignavo*.

(Synopsis.)

VERS. 26. — IN TIMORE DOMINI ERIT FIDUCIA FORTITUDINIS, ET FILIIS EJUS ERIT SPES. De divitiis disseruit, quæ non proderunt absque sapientiâ. Eadem ratio est de fortitudine, quæ neminem liberare potest citra *timorem Domini*, quod est *initium sapientiæ*. Qui verè *fortis* est, non in suis viribus *confidit*, sed *in timore Domini*, sciens scriptum esse, Jerem. 17 : *Maledictus qui ponit carnem brachium suum. Fortitudinem* more linguæ Hebraicæ ponit pro *forti*. *Et filiis ejus*, supple *Dei*, *erit spes*; vel *filiis ejus cujus fortitudo est timor Domini*, qui propter meritum patris benè sperare possunt; vel quia exemplum patris solent sequi, et *in timore Domini*, h. e, in eo quòd timeant offendere Dominum Deum, et illius clementiam implorant cum *fiduciâ*, *spem* habent in omnibus hujus mundi adversis, *spem*, inquam, *quæ non confundit*. Si igitur non sit *fiducia robustis* nisi *in timore Domini*, si fortes et potentes suos liberos non possunt tueri, sed sub *timore Domini* tanquàm sub clypeo confugere docentur, quid debent facere imbecilles? quid oves pascuæ ejus? quâ ratione tutæ et salvæ esse possunt ab *adversario*, *qui tanquàm leo rugiens circuit quærens quem devoret*, 1 Petr. 5, et tendit *laqueos mortis*, contra quos præsentius remedium non habemus quàm *timorem Domini*, ut in sequenti versiculo sequitur?

VERS. 27. — TIMOR DOMINI FONS VITÆ, UT DECLINET

A RUINA MORTIS. Aliter, *ad declinandum à laqueis mortis*. Hos duos versiculos de *timore Domini* sic connectit Aben Ezra, ut in principio utriùsque intelligatur littera beth, quæ in priore scribitur, h. e., *in*, *propter*, vel *per*, et erit sensus prioris : *Propter timorem suum Dominus erit fiducia fortitudinis*, supple, *ei qui timet et colit eum, ut eripiat eum in tempore angustiæ ; et erit spes fortitudinis filiis illius ob meritum paternum. Similiter propter timorem suum Dominus erit timentibus se quasi fons vitæ*, h. e., perpetuum refugium, quo suppeditabit illis vires *ad declinandum*, sive *fugiendum*, *à laqueis mortis*, h. e., diaboli, quibus captivos tenet infideles divini timoris et cultûs expertes.

VERS. 28. — IN MULTITUDINE POPULI DIGNITAS REGIS, ET IN PAUCITATE PLEBIS IGNOMINIA PRINCIPIS. Aliter : *Et cùm non fuerit populus, est diminutio principis*. Omnibus hominum ordinibus præcepta et documenta sapientiæ proponit Salomon, pauperibus, divitibus, fortibus et etiam regibus, quorum gloria non est in magnis opibus aut castellis aut propugnaculis, sed *in multitudine subditorum* qui illorum libenter parent imperio ; in illis opes, in illis vires sunt regibus constituendæ. Nam alioqui habeat princeps quicquid in hàc vità splendidum ac magnificum videatur, quicquid ad tutelam et defensionem imperii, si fidis subditorum animis fuerit destitutus, non habet solida munimenta regni quibus fidat ; reliqua enim potiùs confusionem et *contritionem* (ut est in Hebræo) afferunt. Aliter, ad clementiam principes invitat et justitiam, quibus virtutibus civitates crescunt et locupletantur, in quibus libenter homines commorantur ; id quod cùm magnâ ex parte per principis providentiam contingat, celeberrimum nomen et apud suos et apud exteras nationes assequitur ; quæ virtutes ubi desunt, ubi seditione et dolis peccatur, status reipublicæ corruit, populus delabitur, vires principis diminuuntur, fama perditur, et gloria in ignominiam vertitur.

VERS. 29. — QUI PATIENS EST, MULTA GUBERNATUR SAPIENTIA : QUI AUTEM IMPATIENS EST, EXALTAT STULTITIAM. Aliter : *Qui tardus est in irâ, multus est in intelligentiâ, et velox spiritu exaltat stultitiam*. Interpres supplendo verbum *gubernat*, rectè ad præcedentem versiculum connectit sensum. Nam cùm omnibus hominibus ira sit impedimento quominùs possint cernere verum, tum maximè regibus, qui judices sunt, et qui, si facilè irascantur, majorem stultitiam committunt, quò magis auctoritate et viribus pollent. *Qui patiens est*, vel *longus in irâ*, ut est in Hebræo, sive *tardus ad iram*, qui diù deliberat et consultat antequàm ad iram, h. e., ad punienda delicta, deveniat, profectò prudens princeps et magnæ sapientiæ habetur. Possumus per *iram* alias quoque animi perturbationes intelligere, quibus cùm facilè status animi concutitur, minùs intelligentiâ valemus. *Qui autem impatiens est*, Hebr. , וקצר רוח *angusti spiritûs*, vel *coarctatus spiritu*, h. e., animo ligatus quodammodò per affectiones, ut non possit erigere mentem, et in omnes formas dilatare intelligentiam, sed statim erumpere in verba quæ suppeditat ira, non quæ ratio investigavit, hic *exaltat stultitiam*, sive *elevat stultitiam*, quæ prius occulta fuerat, in propatulo ponit. Aliter : Stultitiam præponit sapientiæ.

VERS. 30. — VITA CARNIUM, SANITAS CORDIS : PUTREDO OSSIUM, INVIDIA. Aliter : *Vita carnis* (vel *corporis*), *cor leve*, etc. Tranquillus animi status non solum plurimùm juvat ingenium et intelligentiam in contemplatione veritatis, sed etiam facit ad sanitatem corporis. Est enim quasi medicus ad tuendam sanitatem corporalis vitæ, cor et animus sanus, nullis peccatis pollutus. Proveniunt enim frequenter corporis morbi ex vitiis animi, juxta illud Evangelii, Joan. 5 : *Vade, noli ampliùs peccare, ne deterius aliquid tibi contingat.* Et juxta Hebræum potest esse sensus : *Cor quod sanat et medetur affectibus et passionibus suis, est etiam vita carnis*, h. e., tenerrimas partes corporis præservat. Alii לֵב בר בא exponunt : *cor bonum et lætum*, alienum ab irâ et invidiâ, *vitam præstat corpori*, facit ut et diutiùs et feliciùs vivat caro ; contra, *cor quod invidiâ et* magnis laborat peccatis, *etiam ossa*, h. e., robustissimas partes, *inficit et veluti putredine corrumpit.* Possumus vertere *cor leve*, sive *levitas cordis*, eò quòd alienum sit ab irâ, *est vita carnis.* Possunt denique *caro* et *ossa* ad animi virtutes referri, quæ quamvis debiles sint et teneræ, tamen ubi *cor* est *sanum*, h. e., intelligentia et fides integra, servatur animæ vita ; ubi verò cor et mens *invidiâ* laborat, h. e., excidit à charitate quæ est in Christo Jesu et ab unitate ecclesiasticâ, id quod per invidiam fieri solet, *contabescunt etiam ossa*, h. e, virtutes maximè sordescunt in conspectu Dei, juxta illud Pauli . *Si linguis hominum loquar et angelorum*, etc., 1 Cor. 13.

VERS. 31. — QUI CALUMNIATUR EGENTEM, EXPROBRAT FACTORI EJUS : HONORAT AUTEM EUM QUI MISERETUR PAUPERIS. Pro *calumniari*, *opprimere ac vim inferre* est in Hebræo, nempe עושק. Patrocinatur pauperibus et coercet principes et potentes ne vim inferant, aut opprimant tenues, quorum Deus adjutor est, et quos in mundo vix quisquam tuetur, cùm etiam *ab amico suo pauper odio habeatur*, ut superiùs lectum est. Quicquid enim pauperibus fit, maximè pauperibus spiritu, de quibus scriptum est Psal. 10 : *Tibi derelictus est pauper*, sibi ipsi quasi factum acceptum fert Deus. Sic enim legimus, Matth. 25 : *Quamdiu uni ex minimis meis fecistis, mihi fecistis*. Observandus est loquendi modus : *Exprobrat factori ejus*, vel, juxta Hebræum, *probris afficit*, deinde *honorem impendit* ; quibus verbis nihil gravius, nihil efficacius dici potuit sive in defensionem et patrocinium pauperum, sive ad coercendam vim potentium, et excitandos piorum animos ad benefaciendum egentibus. Nam *honore divino* nihil antiquius habere debemus ; contra, *Deum contumeliis afficere et opprobrio* vel dictu horrendum est.

VERS. 32. — IN MALITIA SUA REPELLETUR IMPIUS ; SPERAT AUTEM JUSTUS IN MORTE SUA (1). Hebr. : *Per*

(1) *Malitiam* hic intellige res adversas, ut Matth. 6, 34. Nec aliud hic intelligitur *mortis* nomine, quan-

malitiam suam (vel *in malitiam suam*) *impellitur* (vel *impelli solet*) *impius; et fiduciam habet in morte suâ justus.* Impio nihil succedit ex animi sententiâ, justo verò omnia, ut quem sua spes nunquàm fallit. *Impius propter malitiam suam expelletur à spe* cujuscumque boni post hanc vitam; vel in morte excidit omnis spes impii, *sub quâ maximè sperat justus,* cùm in hâc vitâ mercedem operum non acceperit. Aliter: Impius etiam in ipso malo quod conatur facere, expelletur à suo conatu, et non perficiet telam quam apud se exorsus est; priùs enim in mortem propelletur. *Justus verò in morte suâ,* h. e., antequàm moriatur, compos voti et spei suæ erit. Ambiguum est *in morte suâ,* vel *ejus;* et aliqui benè referunt ad *impium,* ad hunc modum: Justus, qui per malitiam impii multa passus est, consolatur se et benè sperat non diù victurum impium, sed quòd brevi expelletur ab hâc vitâ. Quod etiam fit, juxta illud Psal. 37: *Et adhuc pusillum, et non erit peccator; et quæres locum ejus, et non invenies.* Et iterùm: *Vidi impium superexaltatum et elevatum sicut cedros Libani, et transivi, et non erat; quæsivi eum, et non est inventus locus ejus.*

VERS. 33. — IN CORDE PRUDENTE REQUIESCIT SAPIENTIA, ET INDOCTOS QUOSQUE ERUDIET. Hebr.: *Et in medio stultorum cognoscetur.* Docet versiculus non satis esse discere et intelligere ea quæ sunt Dei, sed corde bono et optimo retinere quod accepimus, et proferre fructum. Nam *in medio stultorum,* quos peccatores intelligimus, solet *cognosci* Christus, Dei Sapientia, sed tamen non inhabitat, non *quiescit* inter illos, sed *in corde intelligenti,* h. e., in corde eorum qui juxta mentem et superiorem animæ portionem vivunt. Qui verò sensus sequuntur et brutam portionem animæ, cùm totum cor illorum rebus sit mundanis occupatum, *evanescunt in cogitationibus suis, qui cùm Deum cognoverunt, non sicut Deum glorificaverunt. Dicentes se esse sapientes, stulti facti sunt,* Rom. 1. Atqui hic sensus erit hujus loci his qui verbum תודע *cognoscetur* interpretantur: nempe, veritas à stultitiâ cognosci potest, sed locus et mansio sapientiæ et veritatis est *cor intelligens,* quod novit distinguere inter bonum et malum. In variis Scripturarum locis hoc verbum ידע *confringere* significat, quo sensu hoc in loco interpretantur aliquot ex Hebræis, ex quibus est Aben Ezra; et sensus erit: *Prudentes viros servare diligenter sapientiam, stultos verò,* si quid didicerint etiamnùm juvenes, si quid audiant quod ad sapientiam spectat, facilè oblivisci, et *apud illos non quiescere,* sed statim violentiâ quâdam rumpi et evelli à cordibus eorum. Aliter, laudatur modestia viri prudentis, in cujus corde quiescit scientia sine jactantiâ. Stulti homines si quid noverint, celare non possunt.

VERS. 34. — JUSTITIA ELEVAT GENTEM, MISEROS AUTEM FACIT POPULOS PECCATUM. Hebr.: *Sed misericordia est populis peccatum.* Commendatur misericordia et opera charitatis in pauperes. Sic enim hodiè vocant Hebræi eleemosynam, צדקה *justitiam;* cujus sensui benè quadart Evangelica doctrina, Matth. 7: *Attendite ne justitiam vestram faciatis coram hominibus, ut videamini ab illis;* et statim sequitur: *Cùm facis eleemosynam, cùm oraveris.* Sunt ex Hebræis qui dicunt *populum fidelem ex eleemosynâ magnum consequi honorem; infideles verò, qui in honorem falsorum deorum faciunt justitiam, peccare.* Aliter: *Eleemosyna ex rapinâ et sanguine pauperum est peccatum gentibus.* Alii malunt posteriorem clausulam exponere juxta aliam significationem hujus nominis חסד, quod Levit. 20 accipitur pro *re nefariâ,* ut Hieronymus exponit, vel *opprobrio;* ut sit sensus: *Quemadmodùm eleemosyna, preces et jejunia et alia id genus justitiæ opera multas viles et contemptibiles gentes, nobiles et claras effecerunt, ita peccandi consuetudo populos præsertim Israeliticos, olim celeberrimos, extremâ contumeliâ et opprobrio damnavit.* Tertium denique sensum faciunt hi qui חטאת *peccatum* hoc in loco more legis Mosaicæ intelligunt *sacrificium pro peccato;* ut sit sensus quasi prophetico spiritu à Salomone diceretur: *Non in victimis, quibus Deum colebant, Israelitas olim habituros honorem, sed in justitiâ; neque sacrificia crassa illa ex animalium sanguine ampliùs acceptanda in remissionem peccatorum, sed opera misericordiæ esse acceptanda tanquàm hostia pro peccatis,* ut scriptum est *Date eleemosynam, et ecce omnia munda sunt vobis,* Luc. 11.

VERS. 35. — ACCEPTUS EST REGI MINISTER INTELLIGENS, IRACUNDIAM EJUS INUTILIS SUSTINEBIT. Hebr.: *Benevolentia regis erga servum intelligentem; sed indignatio ejus erga eum qui pudore afficit.* Omnibus est necessaria sapientia, et quamvis varia et diversa pro varietate conditionis humanæ, omnibus tamen prudentia et intelligentia inprimis est necessaria; etiam servis et vilioris conditionis hominibus qui heris suis non possunt placere nisi sapiant, quantùmvis alioquin fuerint obedientes, et omnia ad nutum faciant; item non nisi intelligens et prudens servus Christo regi placere potest, dicente Domino, Matth. 24: *Quis, putas, est fidelis servus et prudens, quem constituat dominus suus super familiam suam?* Qui verò non quærit honorem domini sui, sed *incipit percutere conservos suos, manducare et bibere cum ebriosis, iratus dominus dividet eum, partemque ejus ponet cum hypocritis.* In secundâ particulâ versiculi subauditur לעבד *servo,* et pendet sensus ex sequenti versiculo juxta Aben Ezra, qui eum *prudentem* vocat *servum* qui novit *responsione molli* regi satisfacere, et *iram* illius *placare, erga quem* erit *voluntas; et indignatio regis erit in illum servum qui contumeliosè* respondens indignationem regis provocat, ut sequitur.

quàm latet sensus sublimior, quem Christiani optimè intelligunt. (Grotius.)

CAPUT XV.

1. Responsio mollis frangit iram; sermo durus suscitat furorem.

CHAPITRE XV.

1. La parole douce rompt la colère; la parole dure excite la fureur.

2. Lingua sapientium ornat scientiam; os fatuorum ebullit stultitiam.

3. In omni loco, oculi Domini contemplantur bonos et malos.

4. Lingua placabilis, lignum vitæ; quæ autem immoderata est, conteret spiritum.

5. Stultus irridet disciplinam patris sui; qui autem custodit increpationes, astutior fiet.

In abundanti justitiâ virtus maxima est; cogitationes autem impiorum eradicabuntur.

6. Domus justi, plurima fortitudo; et in fructibus impii conturbatio.

7. Labia sapientium disseminabunt scientiam; cor stultorum dissimile erit.

8. Victimæ impiorum abominabiles Domino; vota justorum placabilia.

9. Abominatio est Domino via impii; qui sequitur justitiam, diligitur ab eo.

10. Doctrina mala deserenti viam vitæ; qui increpationes odit, morietur.

11. Infernus et perditio coram Domino; quantò magis corda filiorum hominum!

12. Non amat pestilens eum qui se corripit; nec ad sapientes graditur.

13. Cor gaudens exhilarat faciem; in mœrore animi dejicitur spiritus.

14. Cor sapientis quærit doctrinam, et os stultorum pascitur imperitiâ.

15. Omnes dies pauperis, mali; secura mens quasi juge convivium.

16. Melius est parùm cum timore Domini, quàm thesauri magni et insatiabiles.

17. Melius est vocari ad olera cum charitate, quàm ad vitulum saginatum cum odio.

18. Vir iracundus provocat rixas; qui patiens est, mitigat suscitatas.

19. Iter pigrorum quasi sepes spinarum; via justorum absque offendiculo.

20. Filius sapiens lætificat patrem; et stultus homo despicit matrem suam.

21. Stultitia gaudium stulto; et vir prudens dirigit gressus suos.

22. Dissipantur cogitationes ubi non est consilium; ubi verò sunt plures consiliarii, confirmantur.

23. Lætatur homo in sententiâ oris sui; et sermo opportunus est optimus.

24. Semita vitæ super eruditum, ut declinet de inferno novissimo.

25. Domum superborum demolietur Dominus, et firmos faciet terminos viduæ.

26. Abominatio Domini cogitationes malæ; et purus sermo pulcherrimus firmabitur ab eo.

27. Conturbat domum suam, qui sectatur avaritiam; qui autem odit munera, vivet.

Per misericordiam et fidem purgantur peccata: per timorem autem Domini declinat omnis à malo.

2. La langue des sages orne la science; la bouche des insensés se répand en folies.

3. Les yeux du Seigneur contemplent en tout lieu les bons et les méchants.

4. La langue pacifique est un arbre de vie; mais celle qui est immodérée brise l'esprit.

5. L'insensé se moque de la correction de son père; mais celui qui se rend au châtiment, deviendra plus sage.

(1) La justice abondante aura une grande vertu; mais les pensées des impies sécheront jusqu'à la racine.

6. Il y a une grande force dans la maison du juste; et il n'y a que trouble dans les fruits de l'impie.

7. Les lèvres des sages répandront la science comme une semence; il n'en est pas de même du cœur des insensés.

8. Les victimes des impies sont abominables devant le Seigneur; les vœux des justes lui sont agréables.

9. La voie de l'impie est en abomination devant le Seigneur; celui qui suit la justice, est aimé de lui.

10. La doctrine mauvaise a celui qui abandonne la voie de la vie; celui qui hait les réprimandes mourra.

11. L'enfer et la perdition sont à nu devant le Seigneur; combien plus les cœurs des enfans des hommes!

12. L'homme corrompu n'aime point celui qui le reprend; et il ne va point trouver les sages.

13. La joie du cœur se répand sur le visage; la tristesse de l'âme abat l'esprit.

14. Le cœur du sage cherche l'instruction; la bouche des insensés se repaît d'ignorance.

15. Tous les jours du pauvre sont mauvais; l'âme tranquille est comme dans un festin continuel.

16. Peu, avec la crainte de Dieu, vaut mieux que de grands trésors qui ne rassasient jamais.

17. Il vaut mieux être invité avec affection à manger des herbes, qu'à manger le veau gras lorsqu'on est haï.

18. L'homme colère excite des querelles; celui qui est patient apaise celles qui étaient déjà nées.

19. Le chemin des paresseux est comme une haie d'épines; la voie du juste n'a rien qui l'arrête.

20. L'enfant sage est la joie de son père; et l'homme insensé méprise sa mère.

21. La folie est la joie de l'insensé; mais l'homme prudent mesure tous ses pas.

22. Les pensées se dissipent où il n'y a point de conseil; mais où il y a plusieurs conseillers, elles s'affermissent.

23. Chacun aime son sentiment, quand il l'a dit; mais ce qu'on doit estimer, est la parole dite à propos.

24. L'homme bien instruit voit au-dessus de lui le sentier de la vie, qui lui fait éviter le profond de l'enfer.

25. Le Seigneur détruira la maison des superbes; et il affermira l'héritage de la veuve.

26. Les pensées mauvaises sont en abomination au Seigneur; la parole pure lui sera très-agréable.

27. Celui qui cherche à satisfaire son avarice trouble sa maison; mais celui qui hait les présents, vivra.

Les péchés se purifient par la miséricorde et par la foi (2); et tout homme évitera les maux par la crainte du Seigneur.

(1) Ce verset n'est ni dans l'hébreu, ni dans divers exemplaires grecs et latins.

(2) Autr.: Et par la fidélité. — Ce verset, que les Septante ont mis ici, ne se trouve dans l'hébreu qu'au chap. suiv., verset 6, où la Vulgate le répète, et où les Septante ne l'ont pas mis. Les Septante expliquent ici de *la foi* ce que la Vulgate explique de *la vérité* au chapitre suivant. L'hébreu peut signifier *la fidélité*.

28. Mens justi meditatur obedientiam; os impiorum redundat malis.

29. Longè est Dominus ab impiis; et orationes justorum exaudiet.

30. Lux oculorum lætificat animam; fama bona impinguat ossa.

31. Auris quæ audit increpationes vitæ, in medio sapientium commorabitur.

32. Qui abjicit disciplinam, despicit animam suam; qui autem acquiescit increpationibus, possessor est cordis.

33. Timor Domini disciplina sapientiæ, et gloriam præcedit humilitas.

28. L'âme du juste médite l'obéissance; la bouche des impies se répand en toutes sortes de maux.

29. Le Seigneur est loin des impies, et il exaucera les prières des justes.

30. La lumière des yeux est la joie de l'âme; la bonne réputation engraisse les os.

31. L'oreille qui écoute les réprimandes salutaires demeurera au milieu des sages.

32. Celui qui rejette la correction, méprise son âme; mais celui qui se rend aux réprimandes, possède son cœur.

33. La crainte du Seigneur est ce qui apprend la sagesse, et l'humilité précède la gloire.

COMMENTARIUM.

Vers. 1. — Responsio mollis frangit iram; sermo durus suscitat furorem. In Hebræo non *frangit*, sed *reducet*, vel *revertere faciet*, aut *retrahet*. Quotidiana docet experientia quantùm momenti habeant in sedandâ vel movendâ, non solùm regis, sed etiam cujuslibet hominis iracundiâ, verba eorum qui ex adverso respondent. *Responsionem mollem* vocat quæ fit verbis benignis et placidis, non solùm cum modestiâ prolatis, sed etiam cum ratione et eâ moderatione et honoris præfatione quæ hominem deceat quem alloquimur. *Sermo durus*, vel, ut est in Hebræo, *sermo doloris* vel *tristitiæ*, hoc est, verba quæ dolorem et molestiam inferunt audienti, *faciunt ascendere furorem*, vel *iram*, inquit, aptâ admodùm metaphorâ indicans iram ad instar flammæ excitatam ascendere, si quis verbis durioribus et asperis veluti follibus sufflet. *Mollis responsio*, hoc est, humilis confessio, *iram* et vindictam Dei *avertit*, juxta sensum allegoricum. Et *verbum tristitiæ*, *verbum fatigationis* aut *doloris*, juxta varia significata hujus verbi עֶצֶב. Si *verbum tristitiæ* legas, sermonem malum intellige, quo *contristatur*, ut inquit Paulus, Ephes. 4, *Spiritus sanctus*. Si *verbum doloris*, verbum dolore dignum et lacrymis intelligimus, quo nomen Domini blasphematur. Hujusmodi *excitabunt iram* et vindictam Dei.

Vers. 2. — Lingua sapientum ornat scientiam; os fatuorum ebullit stultitiam, vel, *emanare faciet stultitiam*. Juxta amphibologiam Hebraicæ dictionis potest verti: *Linguam sapientum exornat scientia*, consentientibus Hebræorum aliquot Rabbinis; sed prior interpretatio est melior. Et linguarum donum commendatur, quo prophetiæ et scripturæ mysticæ explicantur; quod munus est docti concionatoris, sic Scripturas sacras explicare, ut earum scientia et intelligentia, quæ alioqui obscura est, capi possit ab indoctis et illitteratis hominibus, quibus scientia Scripturarum quàm pulchra et bona sit non apparet, nisi per sermonem *prudentis et fidelis servi, quem constituit Dominus super familiam suam, ut det illis in tempore tritici mensuram*, Matth. 24. *Os fatuorum ebullit stultitiam*, vel *emanare faciet stultitiam*. Indefessi sunt plerique indocti homines, præsertim hæretici, qui nunquàm desinunt scribendo et prædicando populum seducere, quod, proh dolor! hoc nostro seculo, si quando aliàs, passim visum est. Quorum os mirum in modum ebullit stultitiam, et omnium auribus ingerere suam impietatem student quæ latere potuerat, si tacere novissent ipsi. Possumus intelligere eam à Salomone laudatam esse eloquentiam quæ cum sapientiâ conjuncta est et cognitione rerum; loquacitatem verò, quam indocti solent affectare homines, stultitiæ esse scaturiginem.

Vers. 3. — In omni loco oculi Domini contemplantur bonos et malos (1). Hebr.: *Malos et bonos*. *Omnia nuda et aperta sunt oculis ejus*, ne quis putet se posse ullo eloquentiæ suæ fuco illius judicium fallere, quemadmodùm hominibus sæpenumerò imponunt hi quorum os ebullit stultitiam. Nullus est locus usque adeò secretus vel obscurus quò non penetrent et clarè prospiciant oculi Domini, ad consolationem bonorum, et terrorem malorum. Damnat præterea proverbium infidelium errorem, qui negant Dei providentiam et dispensationem. Omnia enim novit Dominus, et gubernat omnia.

Vers. 4. — Lingua placabilis, lignum vitæ; quæ autem immoderata est, conterit spiritum. Hebr.: *Sanitas linguæ, lignum vitæ; et perversitas in eâ, contritio in spiritu*. *Sanitati linguæ* opponitur *perversitas* ejus. Et *sanitatem linguæ* intelligimus quam *lingua sapientûm*, quæ *ornat scientiam*, inducit in animas ægras. Nam nullus medicus tam necessarius est ægrotis corporibus quàm docta et pia lingua concionatorum his qui animo laborant; multos enim revocat à morte, ut meritò possit hujusmodi lingua conferri cum *ligno vitæ*, cujus fructus immortalitatem largitur. Contra, *quæ immoderata est*, sive, ut est in Hebræo, *perversitas quæ est in eâ, contritio in spiritu*, hoc est: Ut illa *placabilis* sive pacificâ *sanàt*, ita hæc *perversa* integros *conterit* et confringit. Hæreticorum lingua, quæ à sanâ doctrinâ semper est perversa, unitatem spiritûs quæ viget inter fideles conterit, et veluti in diversas partes rumpit. Quod ad linguam boni vel mali doctoris deflexìmus, locum habet ubique et in quâvis

(1) Dicitur contra illos qui dicebant divinam providentiam se non extendere ad ista inferiora, et maximè ad actus humanos, propter arbitrii libertatem. In quorum personâ dicitur, Job. 22: *Circa cardines cœli perambulat, nec nostra considerat.* (Lyranus.)

hominum societate. Ubique enim *linguæ perversitas* spiritus et mentes amicorum disrumpit et separat ; et *sapientûm lingua sanitas* est, quemadmodùm, cap. 12, disseruimus copiosiùs. Potest *contritio spiritûs* et *sanitas* referri ad loquentes, sed meliùs ad auditores.

VERS. 5. — STULTUS IRRIDET DISCIPLINAM PATRIS SUI ; QUI AUTEM CUSTODIT INCREPATIONES, ASTUTIOR FIET (1). Ostendit hic versiculus quâ ratione *sanitatem* ex *linguâ sapientûm* recipiant ægri, nempe per correctionem majorum. Nihil crebriùs inculcat in hoc libello quàm ut moneat patres quò diligenter castigent vitia liberorum, et filios, quò non recusent majorum disciplinam ; quorum *castigationem qui recusat* vel *spernit*, *stultitiam* suam manifestat, non aliter quàm ægrotus qui salubres potiones, quòd videantur amaræ, non recipit. Cæterùm qui disciplinam et admonitiones parentum, præceptorum sive patrum antiquorum libenter admittunt, et castigationem, si quid deliquerint, æquo animo tolerant, facilè prudentes evadunt. Observa sapientiam, aut saltem primum gradum ad sapientiam, in rectâ majorum castigatione et morum integritate consistere. Si cœlestem Patrem intelligamus, *qui castigat omnem filium quem recipit*, sensus erit sublimior.

VERS. 6. — DOMUS JUSTI PLURIMA FORTITUDO, ET IN FRUCTIBUS IMPII CONTURBATIO (2). Hebr. : *Domus justi thesaurus multus, et in proventu impii conturbatur.* Ad sensum perficiendum supplenda sunt quædam verba, sic : *Domus justi habet thesauros multos ;* vel, *in domo justi est multus thesaurus ; et*, supple *domus impii, per proventum conturbatur.* Si per *thesaurum* opes intelligamus justis laboribus partas, quæ recondi et diù servari in familiâ justi, et à patre ad filios et nepotes transferri solent, non erit absurda interpretatio. Tamen proventus et opes quas per rapinam aut alioqui injustè colligit impius, non solùm non prosunt illius nepotibus, sed etiam nonnunquàm familiam illius perturbant, dùm de hæreditate litigant hæredes. Aliter : *In domo justi fortitudo*, sive *robur multum ;* nam utrumque significat vox Hebræa חסן, et sensus erit, justitiam, non opes, dare vires ad tolerandas adversitates,

(1) *Astutior*, cautior et sapientior.
VIRTUS, fortitudo et potentia, nam in Græco est, ἴσχυς.
COGITATIONES AUTEM IMPIORUM, etc., contra impii qui se et cogitationes suas, hoc est, studia et consilia firmiter radicata putant, eradicabuntur et perdentur. (Menochius.)

(2) Le juste, comme il a été marqué auparavant, est celui qui vit d'une foi humble et reconnaissante. *Il y a une grande force dans sa maison*, parce que Dieu est lui-même *sa maison et sa force*. Plus il se reconnaît faible, plus il devient fort, non de sa force, mais de celle de Dieu : *Ille enim fortis qui non in se, sed in Deo fortis est.*

Le trouble est dans les fruits *de l'homme impie*, c'est-à-dire, d'un homme qui est sans piété, dont la principale partie est de rendre grâces à Dieu de ce qu'il nous a donné, et de lui demander ce que nous n'avons pas encore reçu de lui. C'est cette présomption secrète d'un cœur ingrat qui jette l'inquiétude dans l'âme, parce que le *trouble* est le partage de l'orgueil, comme la paix est la compagne de l'humilité. (Sacy.)

quibus domus justorum fortiter resistit. *Familia verò impiorum statim conturbatur.* Sensus magis universalis erit, si de illis intelligamus thesauris de quibus Christus, Matth. 6 : *Thesaurizate vobis thesauros in cœlo, ubi neque ærugo neque tinea demolitur.* Nam eleemosynis et bonis operibus plena sunt pectora omnium domesticorum in familiâ justi, sed *in familiâ impii est perturbatio.* In Hebræo potest נעכרת, *conturbatur* vel *eradicatur*, referri vel ad *proventum* vel ad *domum ;* q. d. : Proventus impii non durat, sed statim dissipatur ; vel : Domus impii turbatur tantò magis quantò uberior proveniat illi annona, dùm liberiùs peccat quò magis divitiis abundat. Proverbium ostendit opes justis fore materiam virtutis, impiis verò vitiorum fomenta.

VERS. 7. — LABIA SAPIENTUM DISSEMINABUNT SAPIENTIAM : COR STULTORUM DISSIMILE ERIT (1). Hebr. : *Cor stultorum non erit rectum*, vel, *non sic*, ut cum nostro interprete conveniat versio. Apostolorum tempora et hæreticorum respexisse videtur Salomon, dùm ex linguâ sapientûm et insipientûm tanta bona et mala provenire ostendit. Per universum orbem sparserunt evangelicam doctrinam Apostoli, juxta illud Psal. 19 : *In omnem terram exivit sonus eorum.* Sic in hoc loco *dispergere* potiùs dicit quàm *seminare*, ut majorem copiam significet et plenitudinem scientiæ undique defluentis è labiis sapientûm doctorum. Sed *cor stultorum*, *cùm rectum non sit*, hoc est, cùm malè credant stulti, non est quòd quisquam ab eorum labiis sanam doctrinam exspectet. Aliter : *Cùm cor stultorum non sic*, vel *dissimile sit*, neque respondeat animus stulti et affectus huic scientiæ, non ita videtur stultis hominibus, supple *quòd labia sapientûm dispergant scientiam.* Aliter : *Labia sapientûm spargent scientiam, in corda*, supple *hominum ; sed cor stultorum non sic erit*, supple, *promptum ad discendum scientiam.*

VERS. 8. — VICTIMÆ IMPIORUM ABOMINABILES DOMINO ; VOTA JUSTORUM PLACABILIA (2). Hebr. : *Oratio rectorum*

(1) *Labia sapientûm dispergunt*, proferunt, propagant ubicumque possunt, *scientiam ; notam faciunt scientiam*, uti Chaldæus vertit. Cupiunt omnes participes suæ doctrinæ et sapientiæ facere. Jarchi exponit *coronant.* Symmachus *custodiunt scientiam* reddidit. *Cor autem stultorum*, adeòque et labia, *non sic* est comparatum ut cor et labia sapientûm. Cor seu mens stultorum cùm scientiâ careat, eam nec potest propagare. Alii : *Cor stultorum* spargit quod *non* est *rectum*, à recto est aversum et vanitatibus addictum. Alii : *Cor stultorum non* est *rectum*, solidum. Ita Græcus Alexandrinus et Syrus. A Schultens : *Cor stolidorum* est quid *non rectum.* (Rosenmuller.)

(2) Sensus est : Victimæ, oblationes, orationes impiorum non placent Deo, sed abominabiles sunt in conspectu ejus ; et contra autem vota, orationes et oblationes justorum sunt placabiles. Ubi *placabile* activè sumitur pro eo quod Deum placare potest. Impii autem dicuntur qui in affectu sunt impietatis et peccati, non qui in reatu tantùm impii sunt. Tales enim, etsi quodam sensu impii dicantur, quia nondùm justificati, tamen, si pœnitet peccatorum ex animo, jam justitiam diligere cœperunt, et per pœnitentiam Deo student reconciliari, et talium orationes etiam sunt placabiles ; ut fuit oratio publicani, Luc. 18.

Sed quid dicemus de sacrificio impii sacerdotis, utrùm etiam illud sit Domino abominabile. Respondeo, hìc propriè agi de victimis, votis et orationi-

voluntas ejus; infidelibus, inquit Paulus, Tit. 1, *nihil est mundum*, *sed inquinatæ sunt eorum mens et conscientia.* Proverbium indicat Deum respicere cor et conscientias hominum, non externa opera solùm; Deum præterea non placari vel sumptu vel pompâ quæ solet fieri in sacrificiis, et quæ hodiè Judæi libenter facerent, si permitterentur; sed pro omnibus illis victimis et sacrificiis unicum sacrificium et puras Christianorum preces acceptare. Vel per *sacrificia impiorum* eleemosynas intelligimus, et quæcumque opera in specie bonâ quæ ex malè partis rebus fieri solent. In secundâ particulâ consolatur pauperes et tenuioris conditionis homines, qui tametsi opera misericordiæ præstare egentibus non possint, nec eleemosynis redimere peccata, tamen in puris ad Deum precibus et confessione veniam peccatorum consequuntur et voluntatem Dei implent.

VERS. 9. — ABOMINATIO DOMINI, VIA IMPII; QUI SEQUITUR JUSTITIAM DILIGITUR AB EO. Opponit *amorem abominationi.* Lubrica est vita carnis, et *in multis offendimus omnes*, neque *Dominus vult mortem peccatorum*; sed cùm quis ad tantam improbitatem pervenerit ut assiduus sit in malo, et consuetudinem peccandi contraxerit, eum exsecratur Dominus, ut cujus via et studium est impietas. Sed quorum studium est *sectari justitiam*, et veluti fugientem insequi, is, inquam, qui et ipse justitiam facit, et ut alii faciant studet, *amabitur à Domino;* quo solo amore omnia bona quæ cogitari possunt assequitur, juxta illud: *Vos amici mei estis*, *si feceritis quæ præcepi vobis*, Joan. 15. Omnia, inquam, bona amor divinus comprehendit; omnia verò mala, *abominatio Dei;* hæc *improbis*, ille verò *sectantibus justitiam* contingit, ut jam portentosus sit error eorum qui negant humanos actus habere præmium aut supplicium.

VERS. 10. — DOCTRINA MALA DESERENTIUM VIAM VITÆ; QUI INCREPATIONES ODIT, MORIETUR. Hebr.: *Disciplina* (vel *castigatio*) *mala deserenti viam; qui odio habet increpationem*, *morietur.* Septuaginta subaudiunt aliquid, ὁι δὲ μισοῦντες ἐλέγχους τελευτῶσιν αἰσχρῶς, *qui odio habent reprehensiones morientur turpiter. Castigationem* vel *correctionem* potiùs quàm *doctrinam* significat מוסר. Sunt qui recedunt à viis præceptorum Dei tanquàm gravibus, quærentes libertatem carnis, vel etiam à semitis virtutum quas patres contriverunt, tanquàm disciplinam nimiùm austeram continentibus; sed hos *durior* manet *disciplina et correctio.* Nam *jugum Domini suave est*, *et onus leve*, Matth. 11. Secunda pars versiculi ferè eumdem exprimit sensum: *Qui odit castigationem* in hâc vitâ, *morietur*, et post hanc vitam ad *duram* illam et intolerabilem veniet *correctionem* quæ meritò *mala* dicitur, quia neque finem habet, neque fructum disciplinæ secum affert. Aliter: *Qui odit castigationem et increpationem patris*, *post mortem castigatio mala erit illi, qui relinquit semitam tutam.* Hebræi aliquot sic: *Morietur ante tempus suum in pœnam quòd disciplinam patris reliquerit:* nam, *honora patrem*, *ut sis longævus super terram*, Ephes. 6. Aliter: *Qui relinquit semitam bonam*, *fuit illi mala disciplina;* non fuit castigatus neque tempestivè correptus à parentibus. Aliter: *Qui deserit semitam bonam*, vel mandatorum Dei, vel ecclesiasticæ regulæ, *castigatio mala*, hoc est, dura, est necessaria illi, et graviter corripiendus est; *quam correptionem* sive *reprehensionem quicumque oderit* et admittere noluerit, *morietur* in peccato suo.

VERS. 11.—INFERNUS ET PERDITIO CORAM DOMINO (1); QUANTÒ MAGÌS CORDA FILIORUM HOMINUM! Aben Ezra hunc versiculum connectit cum superiore ad hunc modum. *Dominus*, *in cujus conspectu est infernus et perditio*, *hoc est*, *cui nihil est absconditum*, *probat cogitationes et corda filiorum hominum qui relinquunt vias disciplinæ et odio habent castigationem; et dabit mercedem illis*, *ut moriantur ante diem suum*, *et descendant ad infernum et perditionem;* hæc ille. Sunt ex Hebræis qui שאול exponunt *sepulcrum*, אבדון *gehennam.* Levi Ben Gerson intelligit *infernum* per SCHEOL, quem dicit *esse in centro terræ. Et vocatur*, inquit, שאול, *quæ vox* SEPULCRUM *significat*, *quòd profundus et infimus sit locus.* Timorem incutit Salomon his qui deserunt vias rectas, quasi possint latere et fallere oculos Dei, qui etiam secretissima clarè vident. Nam *in omni loco oculi Domini contemplantur malos et bonos*, ut modò lectum est.

VERS. 12. — NON AMAT PESTILENS EUM QUI SE CORRIPIT, NEC AD SAPIENTES GRADITUR (2). Hebr.: *Non amabit illusor se corripientem*, *nec ad sapientes ibit.* Superiore capite vocem Hebræam לץ vertit interpres *deri-*

bus, quas offert vel offerri facit impius pro se. Si autem impius pro alio offerat, idque pro ratione officii sacerdotalis, quo fungitur sacrificium illud, quatenùs est impii sacerdotis actio, vitiosum est et abominabile, quia actio illa peccatum est et grave peccatum; quatenùs autem in tali sacerdote Ecclesia offert, non potest non Deo esse gratum. Nam oblatio ipsius Ecclesiæ pro membris suis semper est Deo grata, per quemcumque fiat sacerdotem. Res quoque quæ Deo offertur in novæ legis sacrificio, per se Deo est gratissima, sive bonus sacerdos offerat sive malus.

(Estius.)

(1) Monet hæc sententia Deum ubique præsentem esse, et æquè contemplari abditissima ut ea quæ sunt apertissima. Quid enim magis est absconditum ab oculis humanis quàm sepulcrum et status mortuorum? Cùm autem Deo hæc secretissima loca sint manifesta, quippe ubi exserit judicium suum et ultionem, utique et cordis secreta novit, et perspicit omnes animorum nostrorum intimos motus. (Munsterus.)

(2) Vatablus, *accedit;* Septuag., *cum sapientibus non conversabitur;* Syrus, *non ambulat;* quia enim futurum putat, ut ab iis arguatur, idcircò eos fugit, ait Aben Ezra. Pro *pestilens* Hebr. est לץ *lets*, id est, irrisor, illusor, qui omnia monita irridet et cachinno exsibilat, quales suo contemptu, sannis, jocis et dicteriis pestilentissimi et summè noxii sunt, quia omnia jura tam divina quàm humana in jocum vertunt, et risu eludunt; qui proindè ut pestes fidelibus vitandi, et ab eorum cœtu velut membra putida ejiciendi et resecandi sunt, quia suo malitiæ contagio multos inficiunt, animasque eorum interimunt. Tales sunt hæretici, de quibus proindè ita sancit Apostolus ad Titum 3, 10: *Hæreticum hominem post unam et secundam correptionem devita, sciens quia subversus est*, etc., *cùm sit proprio judicio condemnatus.* Nam, ut idem ait 2 Tim. 2, 17: *Sermo eorum ut cancer serpit.* (Corn. à Lap.)

sor, cum aliis interpretibus consentiens; hoc in loco secutus est Septuaginta, qui *pestilentem* vertunt cum alibi tum in primo Psalmo: *Et in cathedra pestilentiæ non sedit*. Tamen hoc in loco ἀπαίδευτος *indoctus* a Septuaginta vertitur. Apud Hebræos duas significationes habet לוץ, *deridere* et *interpretari*. Quod si *interpretari* in malam partem accipiamus, vicina sunt hæc duo significata, nimirum *deridere* et *malè interpretari*, sive *eludere correptiones et admonitiones salubres*. Et hic propriè *illusor* est et omnium pessimus, ut qui neque ex se rectè facit, neque bene monentibus auscultare novit, et ob id ad bonam frugem non perveniet. Ipse *ad sapientes non ibit*, quatenùs ab illis discat sapientiam. Porrò, si quis eum corripiat, malam gratiam rependit, malignè interpretatur, et proinde facilè non inveniet qui curam illius agat. Hujus rei quotidiana occurrunt exempla. Salubrem disciplinam ante omnia amplectendam esse docet Salomon in hoc passu.

VERS. 13, 14, 15. — COR GAUDENS EXHILARAT FACIEM, IN MŒRORE ANIMI DEJICITUR SPIRITUS. COR SAPIENS QUÆRIT DOCTRINAM, OS STULTORUM PASCITUR IMPERITIA. OMNES DIES PAUPERIS MALI (1), SECURA MENS QUASI JUGE CONVIVIUM. Hebr.: *Cor gaudens commendabit* (vel *bonum faciet*) *vultum, sed in dolore cordis spiritus frangitur. Cor sapiens quæret scientiam, sed vultus stultorum pascet stultitiam. Omnes dies pauperis mali: cor bonum* (sive *lætum*) *convivium juge*. Hos tres sic connectunt Hebræi: Cor est principium vitæ et potentiarum animæ; et proinde habitus *cordis* passim in reliquo corpore sese ostentat præsertim in *vultu*, qui vehementer *commendatur ex lætitiâ cordis; verùm in dolore*, vel potiùs *propter tristitiam cordis spiritus* vitalis *est contritus* et mœstus, ut non possit homo vacare studiis et *investigationi scientiæ;* id quod *cor prudens* solet facere. Ad sapientem igitur spectat esse animo tranquillo, non corde mœsto, sed alacri, ut nullam habeat tristitiam de rebus hujus mundi. Nam is tandem idoneus est ad investigandam scientiam prudenti homine dignam, ad quam *stulti* non attingunt, cùm cor habent insipiens et rebus mundanis dolens; verba *stultitiæ* habent *in ore* semper, quasi hujusmodi sermonibus viverent et *pascerentur*. Et proinde miseram agunt vitam *pauperes*, non divitiis, sed scientiâ pauperes, qui sunt per universam vitam in tristitiâ et sollicitudine. Sic Levi Ben Gerson. Aliter: *Omnes dies pauperis sunt mali* opinione vulgi, qui magnam partem felicitatis in divitiis collocat; sed oculi Domini qui omnia contemplantur, aliter judicant, nempe feliciores esse pauperes divitibus, eò quòd animo sint magis tranquillo: ut sequitur, *secura mens*, sive, ut est in Hebræo, *cor bonum*, hoc est, lætum, quod incumbit scientiæ divinæ, curam rerum mundanarum contemnens, *est quasi convivium continuum*, hoc est, quasi lætus recumberet in convivio comedens et bibens, et prægustans illud convivium de quo loquitur Christus: *Et ego dispono vobis, sicut disposuit mihi Pater meus, regnum, ut edatis et bibatis super mensam meam in regno meo*, Luc. 22.

VERS. 16. — MELIUS EST PARUM CUM TIMORE DOMINI QUAM THESAURI MAGNI ET INSATIABILES. Hebr.: *Quam thesaurus multus in quo est perturbatio*. Quod superius dixerat: *Omnes dies pauperis mali*, indicat non esse intelligendum simpliciter de tenuitate facultatum, sed quemadmodum exposuimus: Nam quod ad opes spectat, *melius est habere parum cum timore Domini*, quod intelligunt Hebræi de rebus benè acquisitis, *quàm thesauros multos cum tumultu*, מהומה בו, *et tumultus in eo*, ut est in Hebræo, hoc est, per rapinam et injuriam congestos. Quamvis simpliciter rectè dixeris, juxta præcedentia, fieri non posse ut hi, qui opibus quâcumque ratione congregandis student, animo sint læto. Docet proverbium felicitatem non esse in copiâ divitiarum, in quibus semper est turba et tumultus, in quibus ferè deficit timor Domini, qui tranquillum reddit animum.

VERS. 17. — MELIUS EST VOCARI AD OLERA CUM CHARITATE, QUAM AD VITULUM SAGINATUM CUM ODIO. Hebr.: *Melius est convivium oleris*. Ne quis quod dictum est superiùs de *convivio perpetuo* sic accipiat ac si laudaret Sapiens opiparas mensas et compotationes crebras, quasi gauderent in hujusmodi sapientes, explicat quid potissimùm spectandum sit in conviviis celebrandis, nimirùm charitas et dilectio. In *oleribus* frugalis mensa, in *vitulo saginato*, sive in *bove præsepis*, ut est in Hebræo, lautitiæ intelliguntur. Multi divitum mensis varietate ferculorum instructis gaudent interesse, ubi magnâ ambitione et odio laboratur, dùm certant inter se quis diviti principi potissimùm placeat. Hoc vitium corrigere, et tales ad meliorem mentem revocare conatur Sapiens, docens sectandam esse charitatem, quâ meliùs piæ pinguescunt animæ quàm corpus cibis lautioribus. Hebræi sic intelligunt quasi admoneret Sapiens patresfamiliâs ut primam dilectionis curam inter domesticos habeant, et quantâ concordiâ liberos educarent, non quàm lautam mensam instruant. Nam de *vocatione* ad convivium in Hebræo nulla est mentio: sed Septuaginta secutus est interpres, apud quos Latinè sic legitur: *Melior est vocatio ad convivium olerum ad amicitiam et gratiam;* Græcè verò sic: ξενισμὸς λαχάνων πρὸς φιλίαν.

VERS. 18. — VIR IRACUNDUS PROVOCAT RIXAS: QUI PATIENS EST MITIGAT SUSCITATAS. Hebr.: *Vir iracundiæ miscebit lites, sed tardus ad iram sedabit rixam*. Quòd autem inter delicias frequenter nascantur odia et lites, hominum vitio fit, non rerum. Sunt enim aliqui impatientes et qui facilè et de re minimâ irascuntur et alios ad iram provocant; et sunt rursus usque adeò alieni ab hâc perturbatione, ut non solùm ipsi non irascantur, sed etiam alios ad quietem revocent et lites cessare faciant. Hujusmodi convivas vult Sapiens nos

(1) *Omnes dies pauperis*, hebraicè afflicti, sunt *mali*, id est, injucundi, graves, molesti, ut vers. 10. Tamen *secura*, id est, tranquilla, Chaldaicè et Hebraicè, *hilaris mens*, seu conscientia, quantùmcumque pauperis, facit omnes eosdem dies jucundos et lætos, instar perpetui *convivii*, cùm omnia adversa, non jam ut flagella, sed ut amoris indicia placidissimè acceptet de manu Dei, cujus nutibus parere et obsequi jucundissimum credit. (Tirinus.)

amare; reliquos verò, qui seminant discordias in conviviis, declinare. Continet proverbium laudem longanimitatis, et damnat eos qui alienam pacem perturbant.

VERS. 19.—ITER PIGRORUM QUASI SEPES SPINARUM (1); VIA JUSTORUM ABSQUE OFFENDICULO. Hebr.: *Via rectorum strata. Piger* semper accipitur pro *improbo*, inquit Aben Ezra, præsertim in hoc loco, ubi opponitur *rectis et justis*, qui magnam facilitatem inveniunt in viâ virtutum, in quâ non possunt errare, sed quasi in *viâ stratâ et sublimi* incedunt, jam habitum (ut loquuntur philosophi) habentes. Mali autem maximam difficultatem inveniunt ad benè beatèque vivendum, quibus facilis et amœna videtur via vitiorum, via verò virtutum asperrima, in quâ veluti inter *spinas* incedere videntur. Vide ut omnia non naturâ rerum, sed suo desiderio metiuntur improbi. Aben Ezra sic exponit: *Pigro apparet quòd sua via et consuetudo circumdata sit spinis, ut ab eâ recedere non possit.* Prior expositio est melior. Proverbium significat pigrum esse inutilem ad omnes res gerendas, sive quæ ad animi sive quæ ad corporis salutem spectant.

VERS. 20. — FILIUS SAPIENS LÆTIFICAT PATREM, ET STULTUS HOMO DESPICIT MATREM SUAM. Exposuimus hunc versiculum in principio decimi capitis, qui eisdem ferè verbis illic occurrit. *De filio sapiente* et studioso major *lætitia* redit ad *patrem*, qui non solùm novit meliùs, sed etiam meliùs æstimare potest ea quæ cum laude geruntur à filio: quamvis mater non est expers lætitiæ quâ pater gaudet de probitate filii, sicut nec pater immunis tristitiæ quam concepit *mater* de *filio stulto*, præsertim cùm ætatem virilem attingens perseverat in stultitiâ suâ; major tamen ignominia sequitur matrem, ad quam potissimùm spectat teneram formare ætatulam. Aliter: Qui sine disciplinâ educatur à matre in deliciis, ubi ad ætatem pervenerit virilem, matri non obtemperabit, sed illius verba despiciet, ut puta malè institutus in infantiâ.

VERS. 21. — STULTITIA GAUDIUM STULTO, ET VIR PRUDENS DIRIGIT GRESSUS SUOS. Hebr.: *Stultitia lætitia deficienti corde, et vir intelligentiæ diriget ad ambulandum*, vel *ambulando;* subauditur *seipsum*, vel *cor suum*, aut *gressus suos. Despicere matrem*, ut superiore dictum est versiculo, insignis est stultitia, cùm magna pars sapientiæ et legis rectè vivendi à matre statim infantibus instillari soleat. Et hinc Sapiens: *Non dimittas legem matris tuæ.* Et tamen stulti homines nonnunquàm in hoc sibi placent quòd matrem despiciant, et hæc *stultitia illis pro gaudio* sive *joco habetur.* Sed his *cor deficit*, ut est in Hebræo, vel *carent corde;* hoc est, non solùm sapientiâ carent, verùm etiam viâ et modo quibus ad sapientiam pervenitur. Aliter: *Qui gaudet stultitiâ*, et lætatur cùm malè fecerit, alienus est à sapientiâ, ut puta cui *cor deficit*, præcipuum receptaculum sapientiæ. Is valdè dissimilis est *viro intelligenti*, qui parentibus obediens, intelligentiam per bonam disciplinam nactus, *seipsum dirigere* novit *ad ambulandum* et progrediendum in viâ virtutis. Proverbium docet, alienissimos esse à sapientiâ, qui gaudent malè facere, neque unquàm eò perventuros, ut vitam suam rectè moderentur.

VERS. 22 — DISSIPANTUR COGITATIONES UBI NON EST CONSILIUM (1); UBI VERÒ SUNT PLURES CONSILIARII, CONFIRMANTUR. Sensus est, neminem satis sapere, sed unumquemque, quantùmvis prudens sit, egere consilio. *Vir intelligens diriget se ad ambulandum*, ut dictum est, sed tamen prudens non est qui sibi nimiùm fidit. Variæ suboriuntur cogitationes, quæ nisi bono consilio tanquàm fundamento innitantur, aliis supervenientibus evanescunt. Aben Ezra connectit cum sequente versiculo. Dictio Hebræa סוד, id est, *fundamentum* quandoque pro *consilio* accipitur, ut ab interprete; quandoque pro *secreto.* Et erit sensus: *Cogitationes dissipantur cùm non sit secretum*, quasi moneret Sapiens: Ne statim palàm facias quibuslibet quidquid destinaveris; nam ita fiet ut cogitationes tuæ dissipentur; sed consiliariis fidelibus secretas cogitationes tuas debes exponere, et maturè de singulis deliberare.

VERS. 23. — LÆTATUR HOMO IN SENTENTIA ORIS SUI, ET SERMO OPPORTUNUS EST OPTIMUS, vel, *verbum dictum in tempore suo quàm bonum!* סוד *fundamentum* et *consilium* significat, ut diximus, quòd consilium veluti rei benè gerendæ fundamentum sit, ut jam non multùm referat, sive *fundamentum* sive *consilium* reddatur. Et sensus erit prioris versiculi, quòd ab aliis facilè *dissipantur cogitationes* quas concipimus, *si non sit solidum consilium* cui innitamur; sed per *consiliarios stabilietur* cogitatio illius qui consilium accipit; et *erit lætitia viro* (ut in hoc versiculo habemus) qui dedit consilium, ubi venerit *responsio oris illius; et verbum* consilii *quod veniet in tempore suo quàm bonum*, his qui consilium acceperunt! hoc est, utrique valdè gratum est opportunum consilium, ut *malum consilium consultori pessimum.*

VERS. 24. — SEMITA VITÆ SUPRA ERUDITUM (2), UT DECLINET DE INFERNO NOVISSIMO (3). Hebr.: *Semita vitæ ad ascensionem* (sive *gradum superiorem*) *intelligenti, ut declinet de inferno inferiore.* Duplex est sensus; vel quòd via vitæ sursùm ducat ad cœlestem vitam angelorum; vel quòd tendat ad honorem et ducat prudentem ad dignitates inter homines. Prior intelligentia, quæ melior est, pendet à præcedenti loco, ubi de duplici viâ dictum est, *pigri* videlicet et *rectorum*, quarum hæc *strata* et *complanata* est, ut facilis sit inambulatio in illâ, quantùmvis difficilis videatur pigris; utriusque

(1) Via pigri quasi sepes spinarum, via autem justorum exaggerata, id est, strata lapidibus, plana, facilis. Pigrum vocat non quemvis, sed negligentem legem Dei; opponit enim illi *justos.* Sensus ergo est, legem Dei injustis difficilem videri, justis facillimam; quod vel Calvinistarum errore doceri potest, qui Deum impossibilia nobis præcepisse dicunt. (Maldonatus.)

(1) Plures consulendi, sed clam; neque indiscriminatim, hoc est, omnes de omnibus, sed quisque in eâ re quam calleat. (Bossuet.)

(2) Eruditus sive intelligens sursùm habet viam vitæ. (Bossuet.)

(3) Infimo, Hebr.; ad summa quæque erectus, devitat infima, sive etiam mortem. (Bossuet.)

exitum hoc in loco describit, interim innuens viam illam rectorum non carere suâ fatigatione, præsertim infirmis, juxta illud Evangelii, Matth. 6 : *Arcta est via quæ ducit ad vitam*. Altera declivis est et facilis, quæ tendit ad inferos, et omnibus obvia. Sed *semita vitæ* non omnes ducit *ad gradum superiorem*, ut est in Hebræo, sed *prudentes* solùm. Alii suam jactent seu sapientiam seu intelligentiam ; nostro Salomoni sapientissimo summa et rara *prudentia* est, *tenere semitam vitæ, quæ tendit sursum, et declinare facit ab inferis*. Alii, ut dixi, per viam virtutum volunt prudentes viros faciliùs ad honorem pervenire et ad longævam vitam, h. e., declinare à sepulcro, faciliùs, inquam, cæteris, et hoc esse præmium prudentiæ.

Vers. 25.— Domum superborum demolietur Dominus, et firmos faciet terminos viduæ. *Deus superbis resistit, humilibus dat gratiam*. Viduâ desolatâ et derelictâ nihil est humilius ; et proinde peculiariter viduarum judex et vindex est Deus, quarum non solùm reliqua bona servat, sed etiam extremos agrorum *terminos* tuetur. Si *Dominus ædes superborum destruat*, quid integrum illis relinquit? Ad terrorem superborum et potentium, ad consolationem verò humilium, scriptum est à Sapiente. Et benè respondet priori versiculo, ut possimus distinguere inter *gradum superiorem sapientis* viri, et elationem sive fastum *superborum*. Pro, *demolietur*, verti potest, *exstirpare solet Dominus domum;* ut sit sensus : *Nullum relinquet ex familiâ superborum; ex familiâ verò viduarum*, h. e., humilium, *stabiliet etiam infimos et postremos*. Et hæc est melior expositio.

Vers. 26. — Abominatio Domini cogitationes malæ, et purus sermo pulcherrimus firmabitur ab eo. Aliter : *Abominationes Domini cogitationes malæ, et mundorum sermones jucundi, pulchri* (vel *puri*) *sunt sermones decoris*. Quid est quod *exsecratur et abominatur Dominus? Cogitationes mali hominis*, ex quibus omnia mala proveniunt. Et quid est *jucundum et pulchrum* in oculis Domini? *Sermones casti et nitidi*, qui optimarum cogitationum sunt indicia, q. d. : Ubi malæ sunt cogitationes, neque verba pulchra neque facta honesta possunt esse. Cæterùm, si *verba sunt pura*, hoc est, ubi tantùm absunt à vitiis ut *ne nominentur quidem, sicut decet sanctos*, Ephes. 5, ibi *puritas* magna est et *decus*, hoc enim נעים significat, quæ vox *pulcherrimus* redditur ab interprete. Potest ad bonos et malos doctores referri, quorum hi, cùm cogitationes et studia referunt ad malam doctrinam, exsecrabiles sunt; illorum verò sermo purus ab omni scoriâ, decorus est, juxta illud, Isa. 52 : *Quàm speciosi pedes evangelizantium bona, annuntiantium pacem !* Proverbium significat, non solùm factorum sed verborum etiam et cogitationum reddendam esse rationem.

Vers. 27. — Conturbat domum suam qui sectatur avaritiam : qui autem odit munera, vivet (1). Hebr. : *Qui avarè sectatur avaritiam*. Hebræi eos qui ex rapinâ vivunt intelligunt ; qui aliquando deprehensi pœnas luunt et multantur cum confusione domesticorum et subversione totius familiæ. Id enim frequenter usuvenit judicibus per avaritiam corruptis et rectum judicium subvertentibus, in ruinam multarum domorum ; quibus aliquando remetietur eadem mensura. Cæterum judex *qui odit munera*, neque ullum pretio innocentem perdit, dignus est qui diutissimè *vivat*. Mihi videtur ex superiore versiculo pendere, et contra malos pastores vel concionatores proferri, qui *à majori ad minorem omnes avaritiæ studentes*, Jerem. 6, suas subvertunt Ecclesias. Cæterùm *qui odit munera*, h. e., qui non temporalis lucri causâ gregem Christi pascunt, semitam vitæ sequuntur, et, ut vitâ digni sunt, ita multos ad vitam ædificant. Aliter : Perpetua fama vivet in his quos per bonam doctrinam vivere docuit; ut *vita* familiæ respondeat *perturbationi* familiæ. Mira dispensatio! Apud imperitum vulgus nihil magis stabilire potest domum et familiam quàm opus et divitiæ, sed longè alia est sententia Sapientis.

Vers. 28.—Mens justi meditabitur obedientiam (1), os impiorum redundat malis. Aliter : *Cor justi meditabitur ad respondendum, sed os impiorum loquetur mala*, vel *abundabit malis*. Varia significatio hujus verbi ענה reddit ambiguam versionem ; significat enim *respondere, humiliare* et *negotiari*. Juxta primam significationem, *cordatum sermonem* commendat *justorum, loquacitatem* verò *malorum* reprehendit, qui modum ponere nesciunt ; metaphorâ tractâ à fluminibus aut fontibus, qui nunquàm desinunt scaturire. Duplici nomine suam stultitiam ostendunt, cùm neque benè loqui neque tacere queant. Justorum verò *præmeditata* sunt verba, et *mansuetudinem* sive *humilitatem* sonant, juxta secundam verbi significationem. Juxta tertiam verò, quam cum suo patre sequitur D. Kimhi, erit sensus : *Cor justi meditabitur loqui cum negotio et rerum pondere, non sine fructu verba effutire*, ut respondeat priori versiculo, ubi dictum est : *Verba rectorum cum decoro et amœnitate rerum*, ut aliquid utile proferant. Nam *de omni verbo otioso reddent rationem homines*, Matth, 12.

Vers. 29. — Longe est Dominus ab impiis, et ora-

(1) Judex vel magistratus, qui se corrumpi muneribus sinit, *conturbat domum suam*, in quam maledicta Dei et hominum provocat ; eamdemque confusam et turbatam experietur. Familiaris est Salomoni hæc locutio : *Erit in conturbatione*, ut ingens aliquod malum significet. Uti Hebræis solemne est, nomen *pacis* de quolibet fortunarum genere usurpare, ita et *conturbatio* est illis tota malorum hujus vitæ congeries. Monet ubique Scriptura judices, ut auri cupiditatem abjiciant; eos damnat qui munera accipiunt, quos et maledictis insectatur. Idem erat veterum sapientium dogma.

Per misericordiam et fidem purgantur peccata ; vel, ut alibi dicere solet, *per misericordiam et veritatem*, quo nomine significatur fides, sinceritas, æquitas et promissis præstandis integritas; quæ, si jungantur misericordiæ, mansuetudini, clementiæ, lenitati, largitionibus, peccatum expiant. Nihil est aptius ad promerendam Dei clementiam, quàm clementem se mitemque erga participes naturæ exhibere. Hic versus in Hebræo desideratur, legiturque tantummodò apud Septuaginta. Illum legebat in suis codicibus S. Cyprianus. Offert sese capite 16, post vers. 5 in Vulgatâ, minimè verò apud Septuaginta. Ipsissimus est cum vers. 6 ejusdem capitis 16, ubi legitur in Hebræo et in Vulgatâ.

(Calmet.)

(1) Fidem, Septuag.; ad respondendum, Hebr.; quod magis sequentibus congruit, ut sapientes nec temerè respondentes à loquacibus secernantur. (Bossuet.)

TIONES JUSTORUM EXAUDIET. Duos priores versiculos de judicibus bonis et malis, sive jurisconsultis, qui judicia bona vel statuunt vel subvertunt, benè intelligit Aben Ezra, atqui illis hunc tertium quasi coronidem subnectit, utrorumque dignam mercedem continentem: Justi judices, qui ad querelas oppressorum aures præbere solent, similem gratiam à Domino vicissim consequentur; *ab auxilio* verò *impiorum, et ab oratione eorum longè recedit Dominus*, juxta illud, infra, 28 : *Qui obturat aurem ne audiat legem, oratio illius erit exsecrabilis.* Aliter : *Quàm longissimè est Deus à cordibus impiorum, quorum ora malis defluunt et scaturiunt sermonibus! et benignè exaudit orationes justorum, qui meditantur omnibus modis corda habere humilia.* Aliter : *Longè est Dominus ab oratione impiorum*, quasi præ distantiâ non possit audire; *sed orationem justorum audit;* nam *propè est Dominus omnibus invocantibus eum in veritate.* Aliter, proverbium significat, bonos habere præmium in hâc vitâ, et improbos supplicium; gravissimum est enim Dei præsentiâ carere. Cæterùm Deum sic habere benignum ut quicquid petieris statim impetres, felicitatis est infinitæ.

VERS. 30.—LUX OCULORUM LÆTIFICAT ANIMAM; FAMA BONA IMPINGUAT OSSA. Si externis rebus quæ sensus oblectant *animæ* quoque vires recreantur, et si *quæ oculis lux* percipitur ad præcordia descendit, et *bona fama*, quæ per auriculas ingreditur, *medullam ossium* et sanitatem corporis augeat, quod etiam physicâ ratione verum esse constat; quantò magis Christus, lux et sol hujus mundi, qui tandem post secula multa *exortus est sedentibus in tenebris et umbrâ mortis*, Isa. 9, et qui visus et *conversatus est cum hominibus* tandem credentium corda læta effecit! et *optima fama* quæ de illo per orbem seminata fuit *impinguavit ossa* humiliata, h. e., vires collapsas instauravit, penetrans ad intima cordis et animæ. Sed hæc secundùm allegoriam. Tropicè per *lumen oculorum* fidem intelligimus, quâ corda purgata læta efficiuntur; per *ossa*, virtutis constantiam. Juxta sensum historicum proverbium significat, inprimis referre quid videamus, vel quid audiamus; nam ea quæ per hos duos sensus percipiuntur maximum habere momentum ad virtutes et vitia.

VERS. 31. — AURIS QUÆ AUDIT INCREPATIONES VITÆ, IN MEDIO SAPIENTUM COMMORABITUR. Post acceptam *lucem* quæ illuminat omnes homines, et fide purificat corda credentium per *bonum auditum*, h. e., evangelium (*cùm accepissetis*, inquit Paulus, *à nobis verbum auditûs Dei, accepistis illud non ut verbum hominum*, 1 Thess. 2), superest ut *auris* quoque *audiat increpationes vitæ*, quibus vita castigatur, vel quibus ad vitam faciliùs pervenitur evangelicam, is tandem dignus est qui *inter sapientes*, qui *domum supra petram ædificaverunt*, Matth. 7, *commoretur.* Aliter : De eo *qui audit increpationes vitæ* meritò dicetur quòd *inter sapientes commoratus est* et ex illis sapientiam didicerit. Quod nos ad evangelicam sapientiam deflectimus, Hebræi ad legalem trahunt; alioqui simpliciter ad quodcumque tempus referri potest, sicut id quod sequitur.

VERS. 32, 33. — QUI ABJICIT DISCIPLINAM, DESPICIT ANIMAM SUAM; QUI AUTEM ACQUIESCIT INCREPATIONIBUS, POSSESSOR EST CORDIS. TIMOR DOMINI DISCIPLINA SAPIENTIÆ; ET GLORIAM PRÆCEDIT HUMILITAS (1). Quàm adamussim refellit Sapiens hoc in loco eos qui castigationem et disciplinam rectè vivendo nolunt esse necessariam in evangelico sapiente! nam qui vitam castigare nolunt, sed lucem evangelicam et verbum Dei sufficere clamant, non solùm salutem *animæ spernunt*, cujus vita in castigatione consistit, sed etiam quàm alienissimi à sapientiâ esse monstrantur, cùm nihil *cordis* aut intelligentiæ *possideant*, et à *timore Domini* sunt alieni, quod est *principium sapientiæ.* Est etiam *timor Domini disciplina* illâ quæ à *sapientiâ* procedit. Ubicumque timor Domini regnat, juxta præceptum sapientiæ, mores castigantur; nam *timor Domini expellit peccatum*, Eccl. 1, quod dùm agnoscimus, humiliamur pœnitentes. Et *omnis qui se humiliat exaltabitur.* Et *Christus humiliavit semetipsum usque ad mortem, et propterea exaltavit eum Deus*, Phil. 2.

(1) *Humilitas* hìc modestiam significat. Gloria fugientem sequitur. Hebræam lectionem qualem nos habemus secutus hìc est interpres, non Græcorum qui vertunt ἀποκριθήσεται αὐτῇ, ab ענה, quod est *respondere.* Tum verò et capita apud Græcos in hoc libro distincta aliter, et multæ sententiæ aut omissæ aut additæ, ut in eclogis fieri solet; quæ causa est cur et eædem sententiæ in hoc libro diversis in locis inveniantur positæ, quia ad plures quasi titulos referri poterant. (Grotius.)

CAPUT XVI.

1. Hominis est animam præparare; et Domini, gubernare linguam.

2. Omnes viæ hominis patent oculis ejus : spirituum ponderator est Dominus.

3. Revela Domino opera tua, et dirigentur cogitationes tuæ.

4. Universa propter semetipsum operatus est Dominus; impium quoque ad diem malum.

5. Abominatio Domini est omnis arrogans; etiamsi manus ad manum fuerit, non est innocens.

Initium viæ bonæ, facere justitiam; accepta est autem apud Deum magis, quàm immolare hostias.

6. Misericordiâ et veritate redimitur iniquitas; et in timore Domini declinatur à malo.

CHAPITRE XVI.

1. C'est à l'homme à préparer son âme, et au Seigneur à gouverner sa langue.

2. Toutes les voies de l'homme sont exposées à ses yeux, mais le Seigneur pèse les esprits.

3. Exposez vos œuvres au Seigneur, et il fera réussir vos pensées.

4. Le Seigneur a tout fait pour lui, et le méchant même pour le jour mauvais.

5. Tout homme insolent est en abomination au Seigneur, et lors même qu'il a les mains l'une dans l'autre il n'est point innocent.

' Le commencemnnt de la bonne voie est de faire la justice, et elle est plus agréable à Dieu que l'immolation des hosties.

6. L'iniquité se rachète par la miséricorde et par la vérité, mais on évite le mal par la crainte du Seigneur.

' Ce verset n'est pas dans l'Hébreu, ni dans les Septante.

7. Cùm placuerint Domino viæ hominis, inimicos quoque ejus convertet ad pacem.

8. Melius est parùm cum justitiâ, quàm multi fructus cum iniquitate.

9. Cor hominis disponit viam suam; sed Domini est dirigere gressus ejus.

10. Divinatio in labiis regis; in judicio non errabit os ejus.

11. Pondus et statera judicia Domini sunt; et opera ejus, omnes lapides sacculi.

12. Abominabiles regi qui agunt impiè, quoniam justitiâ firmatur solium.

13. Voluptas regum labia justa; qui recta loquitur, diligetur.

14. Indignatio regis, nuntii mortis; et vir sapiens placabit eam.

15. In hilaritate vultûs regis, vita; et clementia ejus quasi imber serotinus.

16. Posside sapientiam, quia auro melior est; et acquire prudentiam, quia pretiosior est argento.

17. Semita justorum declinat mala; custos animæ suæ servat viam suam.

18. Contritionem præcedit superbia, et ante ruinam exaltatur spiritus.

19. Melius est humiliari cum mitibus, quàm dividere spolia cum superbis.

20. Eruditus in verbo reperiet bona; et qui sperat in Domino, beatus est.

21. Qui sapiens est corde, appellabitur prudens; et qui dulcis eloquio, majora percipiet.

22. Fons vitæ, eruditio possidentis; doctrina stultorum, fatuitas.

23. Cor sapientis erudiet os ejus; et labiis ejus addet gratiam.

24. Favus mellis, composita verba, dulcedo animæ, sanitas ossium.

25. Est via quæ videtur homini recta, et novissima ejus ducunt ad mortem.

26. Anima laborantis laborat sibi, quia compulit eum os suum.

27. Vir impius fodit malum, et in labiis ejus ignis ardescit.

28. Homo perversus suscitat lites; et verbosus separat principes.

29. Vir iniquus lactat amicum suum, et ducit eum per viam non bonam.

30. Qui attonitis oculis cogitat prava, mordens labia sua perficit malum.

31. Corona dignitatis senectus, quæ in viis justitiæ reperietur.

32. Melior est patiens viro forti, et qui dominatur animo suo, expugnatore urbium.

33. Sortes mittuntur in sinum, sed à Domino temperantur.

7. Lorsque Dieu agréera les voies de l'homme, il réduira à la paix ses ennemis mêmes.

8. Peu, avec la justice, vaut mieux que de grands biens avec l'iniquité.

9. Le cœur de l'homme prépare sa voie, mais c'est au Seigneur à conduire ses pas.

10. Les lèvres du roi sont comme un oracle; sa bouche ne se trompera point dans les jugements.

11. Les jugements du Seigneur sont pesés à la balance, et toutes ses œuvres sont comme les pierres du sac.

12. Ceux qui agissent injustement sont abominables au roi, parceque la justice est l'affermissement du trône.

13. Les lèvres justes sont les délices des rois; celui qui parle dans l'équité sera aimé d'eux.

14. La colère du roi est un avant-coureur de mort; mais l'homme sage l'apaisera.

15. Le regard favorable du roi donne la vie, et sa clémence est comme les pluies de l'arrière-saison.

16. Possédez la sagesse, parce qu'elle est meilleure que l'or, et acquérez la prudence, parce qu'elle est plus précieuse que l'argent.

17. Le sentier des justes s'écarte des maux, et celui qui garde son âme se tient dans sa voie.

18. L'orgueil précède la ruine de l'âme, et l'esprit s'élève avant la chute.

19. Il vaut mieux être humilié avec les humbles que de partager les dépouilles avec les superbes.

20. Celui qui est habile dans les choses qu'il entreprend, y réussira; mais celui qui espère dans le Seigneur, sera vraiment heureux.

21. Celui qui a la sagesse dans le cœur, sera appelé prudent; mais celui celui qui est doux dans ses paroles, recevra de plus grandes louanges.

22. L'intelligence de celui qui possède ce qu'il sait, est une source de vie; la science des insensés est une folie.

23. Le cœur du sage instruira sa bouche, et il répandra une nouvelle grâce sur ses lèvres.

24. Le discours agréable est un rayon de miel, la douceur de l'âme et la santé des os.

25. Il y a une voie qui paraît droite à l'homme, dont la fin néanmoins conduit à la mort.

26. L'âme de celui qui travaille, travaille pour sa propre vie, parce que sa bouche l'y a contraint.

27. Le méchant creuse pour y trouver le mal, et il a sur les lèvres un feu brûlant.

28. L'homme corrompu excite des querelles; et le grand parleur divise les princes.

29. L'homme injuste attire son ami par ses flatteries; et il le conduit par une voie qui n'est pas bonne.

30. Celui qui pense à de noirs desseins avec un œil fixe, exécute le mal, en se mordant les lèvres.

31. La vieillesse est une couronne d'honneur, lorsqu'elle se trouve dans la voie de la justice.

32. L'homme patient vaut mieux que le courageux; et celui qui est maître de son esprit, vaut mieux que celui qui force les villes.

33. Les billets du sort se jettent dans un pan de la robe; mais c'est le Seigneur qui en dispose.

COMMENTARIUM.

Vers. 1. — Hominis est animam præparare, et Domini gubernare linguam (1). Aliter : *Hominis ordinationes* (aut *præparationes*) *cordis, et à Domino responsio linguæ.* ערך *disponere, ordinare,* et *aciem instruere*

(1) Et postea, vers. 9 : *Cor hominis disponit viam suam, sed Domini est dirigere gressus ejus.* Priorem sententiam olim Catholicis objecerunt Pelagiani, docere ex eâ volentes inchoationem boni operis ad ho-

significat. Sunt qui putant proverbium indicare quod vulgò dicitur : *Homo proponit, Deus disponit*. Sapiens hoc in loco gratiam Dei cum libero hominis arbitrio conjungit. Nam *hominis est*, h. e., vires sunt homini, sive à Deo accepit vires homo, *ordinandi et disponendi apud se cogitationes suas*, quid dicturus sit; *sed benè proferendi facultas* et loquendi aliquid ad laudem Dei vel utilitatem proximi, *à Domino est, à quo omne datum optimum et omne donum perfectum descendit*, Jac. 1. Sed cùm Paulus dicat, 2 Cor. 3 : *Non sufficientes sumus cogitare aliquid à nobis tanquàm à nobis*, observandum est Sapientem non dicere : *Hominis est dignè cogitare;* sed : *Dispositiones* quædam qualescumque *cordis ad hominem spectant*, ne dicamus cum hæreticis, Deum non aliter abuti humanâ voluntate, quàm opifex aliquis instrumento ferreo aut ligneo solet. Aliter, significat Proverbium *difficilius esse doctam habere orationem, et proferre cum gratiâ auditorum*, quod Demosthenes primum, secundum et tertium dixit esse in oratore, *quàm excogitare cum ingenio quæ sunt dicenda*. Aliter, ad concionatores refertur, quorum est *animum præparare* per orationem, et *Domini gubernare linguam*, per quam sanam doctrinam administrent. Beda videtur per interrogationem legere, et contrarium elicere sensum; q. d. : *Cùm Domini sit linguam et responsionem gubernare, quantò magis est non hominis sed Domini gubernare cogitationes!* Sunt qui putant Salomonem loqui in primâ clausulâ juxta opinionem hominum, q. d. : *Homo putat se posse benè disponere cogitationes suas, sed tantùm abest ut hoc faciat, ut ne linguam quidem possit gubernare, neque respondere, sine Domino.* Et huic postremæ expositioni, quæ et optima est, benè quadrat quod sequitur.

Vers. 2. — Omnes viæ hominum patent oculis ejus (1); spirituum ponderator est Dominus. Aliter : *Omnes viæ viri mundæ in oculis suis*. Ambiguum facit sensum relativum *in oculis suis*, aut *ejus*; nam vel ad *hominem* potest referri *in oculis suis*, q. d. : *Ferè sibi blandiuntur homines in oculis suis, cùm non sint viæ eorum mundæ apud Dominum;* vel : *Omnes viæ viri mundi et innocentis sunt acceptæ in oculis ejus qui præparat* (sive *disponit*) *spiritus*. Quamvis *hominis sint dispositiones cordis*, ut dictum est, tamen *Domini est spiritus et cogitationes benè dirigere, ut omnes viæ viri sint mundæ in conspectu Domini;* alioqui enim non viri, sed sues aut canes sunt in interiore homine. Pendet à superiore versiculo. Monemur sic *disponere cogitationes* ut illius oculis non sint odiosæ; et putemus ne cogitationes quidem latere Deum, quem nihil latet; imò *omnes viæ viri mundi sunt in oculis ejus, qui dirigit spiritus et cogitationes* ut puræ sint. Ab aliis verò avertit oculos, aliorum vias non dignatur intueri.

Vers. 3. — Revela Domino opera tua, et dirigentur cogitationes tuæ (1). Juxta nostrum interpretem hortatur Sapiens ne velimus aliquid ex nostris operi-

minem pertinere, sine adjutorio gratiæ Dei; consummationem verò ejusdem operis ad Deum, humanam infirmitatem adjuvantem. Respondet iis Augustinus lib. 2 contra duas eorum Epistolas, cap. 8, et explicat hoc modo : Ideò scriptum est : Hominis est præparare cor, et à Domino responsio linguæ, quia homo præparat cor, non tamen sine adjutorio Dei, qui tangit cor. In responsione autem linguæ, id est, in eo quod præparato cordi lingua divina respondit, nihil operis habet homo, sed totum est à Domino Deo. Sic Augustinus adferens hoc simile, quod alibi dicitur : *Aperi os tuum, et implebo illud*. Homo enim aperit os, sed non sine gratiâ ejus cui dicit : *Domine, labia mea*, etc. Deus autem implet illud sine opere humano, et homo animum præparat ad aliquid boni dicendum vel faciendum, licet non sine Dei adjutorio, sed illius operis, vel sermonis certa et infallibilis directio ad solum Deum pertinet. Et hoc est, quod etiam vulgò dicitur : Homo proponit, sed Deus disponit. (Estius.)

(1) Id est, sæpè homines sua peccata non animadvertunt; Deus autem animadvertit, ut ait de se divus Paulus, 1 Cor. 4, 4 : *Nihil mihi conscius sum, sed non in hoc justificatus sum*. Simile est quod scribitur infra, vers. 25 : *Est via quæ videtur homini recta; novissima autem ejus ducunt ad mortem*. Potest et alius esse sensus, ita ut ille genitivus *ejus*, non referatur ad eumdem hominem, sed generaliter ad hominem, quasi diceret : Non quicumque videtur hominibus justus esse, apud Deum justus est. Homo enim videt ea quæ parent, Dominus autem intuetur cor. Et Rom. 4, 2 : *Si Abraham ex operibus legis* (id est, externis, quæ ab hominibus videntur) *habet gloriam;* sed non apud Deum. (Maldonatus.)

Universitas viarum viri, id est, quidquid quis instituit agitque, *pura* est *in oculis suis*, id est, purum rectumque ipsi videtur. Similiter supra, 14, 12 : *Est via recta coram viro*, et 12, 15 : *Via stulti recta in ipsius oculis*. Unde simul constat alienum esse, quod Aben Esra refert, ut hic versus cohæreat cum superiori, hoc sensu : Omnes viæ viri puri sunt coram eo, videlicet Deo, cujus, versu 1, facta erat mentio, contra indolem harum sententiarum, ubi singulæ proprium suum absolvunt sensum, et in quibus plerùmque per antithesin diversa invicem committuntur. Ita et hoc versu, cùm dixisset suum cuique agendi modum rectum videri, subjicit : *Sed qui ponderat spiritus* est *Jova*, ac adeò ille solus novit, quid rectum fit. Homines sibi adulantur, et omnia sibi de se præclara persuadent, quæ tamen sæpè minimè probantur Deo, utpote qui intimos mentis humanæ recessus exploratos habet, atque num bonâ, an verò malâ ratione adducti hoc vel illud aggredi instituerimus, perspectum habet. C. B. Michaelis sensum putavit hunc esse : « Deus solus novit, quid verè homini expediat. Unde sequitur, « ut in rebus gerendis non tam nostrum judicium sequamur, sed ad Deum respiciamus, à cujus directione omnia nostra pendent. » Verùm id hebræa dicere, nobis haudquaquàm persuadere possumus. (Rosenmuller.)

(1) *Revela Domino opera tua*, non manifestando illi aliquid, quod ignorat, quia hoc est impossibile, sed quærendo ab eo auxilium et consilium in operibus tuis : *Et dirigentur cogitationes tuæ* ad bonum effectum. (Lyranus.)

Cette sentence offre un remède contre l'effroi que donne la précédente. Si vous voulez que votre cœur, sur la disposition duquel vous serez jugé, soit pur devant Dieu, *exposez* toutes *vos œuvres*, ou à lui-même dans la prière, ou à ceux qui vous conduisent en sa place dans les conseils que vous leur demanderez, afin de ne rien faire que par son esprit. Ainsi votre crainte deviendra le fondement de votre confiance, parce qu'elle est la marque d'une foi humble, à laquelle Dieu a promis sa grâce; et il redressera, ou par la lumière qu'il vous donnera lui-même, ou par celle de ceux à qui il vous a soumis, ce qu'il y aura d'oblique et de moins droit dans vos intentions et dans vos desirs, selon cette parole de David : *Découvrez votre voie au Seigneur, et espérez en lui, et il agira lui-même dans vous.* (Sacy.)

bus Dominum latere, sed talia facere quæ illius conspectum non erubescant, vel interim ingenue confiteri, si quod peccatum committimus, ut *in multis offendimus omnes.* גלל *volvere* vel *revolvere* apud Hebræos significat, et *notum fac* ab aliquibus exponitur. *Volvere ad Dominum opera* est Domino acceptum referre si quid rectè fiat à nobis, ut novam mereamur gratiam, quà cogitationes utcumque dispositæ confirmentur et stabiliantur in bono, ut in dies promptiores simus ad bona opera. Aliter : *Volve ad Dominum omnia opera tua ;* q. d. : Ad honorem Domini omnia refer, illi agendo gratias de omnibus bonis et malis. *Si bona de manu Domini accepimus, mala autem quare non sustineamus?* Job. 2. *Et cogitationes*, hoc est, postulata et desideria tua *confirmabit ;* impetrabis quæ postulas.

VERS. 4. — UNIVERSA PROPTER SEMETIPSUM OPERATUS EST DOMINUS, IMPIUM QUOQUE AD DIEM MALUM (1). Quamvis in Hebræo non sit pronomen reciprocum *seipsum*, sed *propter ipsum*, tamen melius est referre *propter se* ad *Dominum;* q. d. : Propter bonitatem suam fecit omnia, juxta illud Augustini de Doctrinâ christianâ, *quia bonus est Deus, sumus; et in quantum sumus, boni sumus.* Alioqui sunt qui sic vertunt : *Universa propter ipsum operatus est Deus;* et referunt ad *virum innocentem* et *mundum;* q. d. : Propter justos fecit omnia, ut confirmet quod dictum est, *Deum confirmare cogitationes eorum qui omnia opera sua revolvunt ad eum. Et etiam impium*, scilicet *adducet ad diem malum* propter justos, ne noceat illis. Aliter : *Propter gloriam suam fecit omnia, etiam impium ad diem malum adducet propter gloriam suam,* juxta illud, Rom. 9 : *Quòd si Deus volens ostendere iram et notam facere potentiam suam, sustinuit in multâ patientiâ vasa iræ, apta in interitum,* etc. Aliter, *impium ad diem malum,* hoc est, diem afflictionis populi sui, ut per impium suum populum castiget et puniat Deus, unde scribitur : *Væ Assur, virga furoris mei, et baculus ipse in manu eorum indignatio mea,* Isa. 10. Omnia igitur propter electos. Utraque expositio est bona; prior est melior.

VERS. 5. — ABOMINATIO DOMINI EST OMNIS ARROGANS : ETIAMSI MANUS AD MANUM FUERIT, NON ERIT INNOCENS (2). Aliter : *Abominatio Domini omnis superbus ;*

(1) Sensus non est malus, si *propter semetipsum* intelligas, non quòd opus quoquam Deus habeat, sed ut proprietates suas notas faciat, et impium non fieri talem à Deo (absit hoc), sed fieri sive poni ad mala. Verùm melior erit hæc interpretatio : *Singula Deus facit* (id est, ordinat) *ad id quod singulis convenit. Etiam impius ad diem calamitosum* (supple *ordinatus à Deo*). Nam ענה inter alia, ut et vox *respondendi* Latina, significat τὸ συστοιχεῖν (*eâdem serie locari*), sic Eccles. 10, 19, יענה est *compensat*. Neque sane aliter sumpsère hunc locum Septuaginta : *Omnia opera Dei cum justitiâ ; servatur autem impius ad diem malum.*
(Grotius.)

(2) Etiamsi multos habeat simul conspirantes, et se juvantes, non erit impunitus. Vide dicta supra, cap. 11, n. 21, ubi eadem fere sententia.

Initium. Græcè est ἀρχὴ, quod optimè vertas, *præcipuum, summa,* ut significetur viam bonam penitùs consistere in faciendo quæ justa sunt ; nam facere justitiam non tantùm est initium viæ bonæ, sed etiam ejus consummatio. (Menochius.)

mor non erit innocens. Cùm Dominus omnia fecerit propter hominem, illius non agnoscere bonitatem, sed per superbiam aliquem honorem Deo debitum, tanquam auctori omnium, sibi arrogare, intolerabilis est arrogantia, quam Dominus usque adeo exsecratur ut diu non possit esse impunita, quamvis innocentes videantur hominibus aliquando qui contra Deum superbiunt, non exteriore habitu, sed corde et opinione, juxta illud, Gen. 3 : *Eritis tanquam dii ;* Isa. 14 : *Ascendam in aquilonem, et ero similis Altissimo. Manus ad manum*, hoc est, subito, vel facile ; nihil enim facilius aut celerius facimus quam manum plicamus manui. Aliter : Cum manus Domini juncta fuerit manui impii, qui superbit contra Dominum invenietur reus ; vel : Si opus Domini conferatur cum operibus impii, statim apparebit illius impietas et arrogantia.

VERS. 6. — MISERICORDIA ET VERITATE REDIMITUR INIQUITAS, ET IN TIMORE DOMINI DECLINATUR A MALO. Hebr. : *Per misericordiam et veritatem expiabitur iniquitas; et per timorem Domini declinare à malo.* Per *misericordiam* et *veritatem* opera charitatis intelligimus, quæ in veritate sunt facta, hoc est, in fide et religione verâ, vel in fide, hoc est, in purâ conscientiâ : nam *quod non est ex fide peccatum est,* Rom. 14. Qui misericordiam exercet, misericordiam assequetur. *Beati misericordes, quoniam misericordiam consequentur,* Matth. 5, et non venient *ad diem malum* cum *impio,* cujus *timor* potissima ratio est *declinandi à malo,* memoria videlicet illius diei. *Recordare novissima, et in æternum non peccabis.* Aliter : *Propter misericordiam et veritatem,* quam faciet homo, *et propter timorem Dei,* qui est in corde illius, *et cùm declinaverit ab omni malo, erit ei remissio iniquitatum priorum,* q. d. : Si es peccator, commisisti iniquitatem, exerce *opera pietatis in veritate,* et remittetur tibi : si non commisisti iniquitatem, *time Deum,* quò possis *declinare à malo.* Docet proverbium non esse desperandum, ne *arroganti* quidem, qui est *abominatio Domini.* Et opera misericordiæ commendantur.

VERS. 7. — CUM PLACUERINT DOMINO VIÆ HOMINIS, INIMICOS QUOQUE EJUS CONVERTET AD PACEM (1). Additur *cum illo* in Hebræo. Inimicitias et odia inter sese exercent homines quòd Dei non quærant amorem, q. d. : Fieri non potest ut fideles inter sese sint amici qui Deum ut oportet non amant. Si Deum amamus, inter nos amicitia facilè coibit. Aliter : Quia non est nostræ potestatis quid alii faciant, si Deo vitam nostram commendare studeamus, hostes non poterunt nobis nocere, sed pacem nobiscum libenter amplectentur, cùm videant se non posse prævalere contra eos qui Deum amant. Docet proverbium quod Apostolorum temporibus et martyrum impletum est in Ecclesiâ, cujus hostes et persecutores tandem pacem amplexi sunt. Si per *hostes* potentias animæ sensitivas

(1) *Cum placuerint Domino.* Sic quia placuerunt Deo viæ Danielis et trium puerorum, *inimicos quoque* eorum, regesque qui eos in ignem, vel bestias miserunt, *convertit ad pacem* atque amicitiam : Beda. Sic Josepho, sic Jeremiæ, sic aliis contigit. (Bossuet.)

intelligamus, quæ nobis facilè consentient et amicitiam cum ratione jungent ubi consuetudines honestas et Deo dignas amplexi sumus, erit moralis sensus paulò abstrusior, et aliquid ex Evangelio referre videbitur, nempe : *Esto consentiens cum adversario tuo*, etc. Matth. 5.

VERS. 8. — MELIUS EST PARUM CUM JUSTITIA QUAM MULTI FRUCTUS CUM INIQUITATE (1). Hebr. : *Absque judicio*. Pendet ex præcedente, ostendens unde potissimùm proveniat quòd viæ hominum non placeant Deo, neque pacem inter sese alant, nempe quòd avaritiæ student, et pluris faciunt lucrum quàm Deum. Sed *præstat modico esse contentos, et servare justitiam*, hoc est, præstat vivere cum eo quod justè acquirimus. Aliter : *Melius est modicum cum justitiâ*, hoc est, cum piis operibus et eleemosynis, *quàm multitudo fructûs* sive, ut est in Hebræo, *proventuum absque judicio*, hoc est, iniquitate et rapinâ collectorum; *non* enim *proderunt divitiæ in die iræ*, nisi ex illis fiat justitia et opera *misericordiæ*, quibus *iniquitas redimitur*, ut modò lectum est.

VERS. 9. — COR HOMINIS DISPONIT VIAM; SED DOMINI EST DIRIGERE GRESSUS EJUS. Hebr. : *Cor hominis cogitabit viam suam*, etc. Voluntatem hominis liberam astruit, et gratiæ necessitatem ad bonum opus absolvendum ostendit. Non est sensus alienus à primo hujus capitis versiculo, vel ab eo quod dicit Paulus Rom. 7 : *Velle adjacet mihi, perficere autem bonum non invenio.*

VERS. 10. — DIVINATIO IN LABIIS REGIS, IN JUDICIO NON ERRABIT OS EJUS, vel, *non prævaricabitur os ejus* (1). Quod à *rege* decretum est, tanquàm *divinatio* vel fatum solet esse, hoc est, non minùs æquum ut fiat, vel non minùs certum, præsertim *in judicio* veritatis, *in quo non errabit os ejus;* vel *in judicio*, scilicet quando *non prævaricatur os ejus.* Regibus et judicibus obtemperandum, et eorum sententiis obediendum esse monet, et candidè interpretari quidquid decreverint, imò tanquàm oraculum habendum; nam in judiciis publicis, quæ non sine gravi consilio celebrant reges, non solet esse error vel prævaricatio. Quòd si de Christo rege intelligamus juxta allegoriam, verè *divina oracula labiis* suis protulit, *et nunquàm erravit os ejus in judicio.*

VERS. 11. — PONDUS ET STATERA JUDICIA DOMINI SUNT, ET OPERA EJUS OMNES LAPIDES SACCULI (2). Ali-

(1) Hebr. : *Quàm multi proventus absque judicio.* Sed *judicium* Hebræis sæpè significat æquitatem, unde noster secutus Septuaginta rectè vertit *cum iniquitate.* Sic enim habent Septuaginta, et ex iis S. Hieronymus in cap. 4 Eccl. legit : *Melior est acceptio parva cum justitiâ, quàm multa genimina cum iniquitate.* Pro *acceptio* Græcè est λῆψις, id est, captura, occupatio, possessio.

Primò, Baynus per *justitiam* accipit eleemosynam, q. d. : Melius est modicum *cum justitiâ*, id est, cum piis opibus et eleemosynis, quàm multitudo fructuum *absque judicio*, hoc est, iniquè et ex rapinâ collectorum. Non enim proderunt divitiæ in die iræ, nisi ex illis fiat justitia, id est, opera misericordiæ, quibus iniquitas redimitur, uti dixit vers. 6.

Secundò, simpliciùs et pleniùs, *justitiam* generatim accipias pro complexione virtutum; q. d. : Satius est habere parvos fructus et opes cum virtute et sanctitate, quàm multos cum iniquitate; quod dupliciter exponas. Primò, q. d. : Satiùs est parvas opes ex labore justo colligere, quàm multas ex injusto, v. g., per usuras, fraudes et illicitos contractus. Unde Vatablus vertit : *Pusillum quod cum justitiâ possidet, præstat proventibus immensis iniquè partis.* Secundò, q. d. : Satius est modicum cum justâ vitâ, quàm multum cum injustâ et iniquâ. Causa est prima, quòd justitia et sanctitas majus sit bonum quàm omnes opes mundi; sanctitas enim est bonum cœleste et divinum, adeòque ipsa est summa participatio Dei et divinitatis. Secunda, quòd qui modicum possidet cum justitiâ, gaudet animi pace, tranquillitate, lætitiâ, quæ omnibus mundi bonis antecellit, juxta illud Eccl. 4, 6 : *Melior est pugillus cum requie, quàm plena utraque manus cum labore et afflictione animi.* Ubi S. Hieronymus : *Eleganter*, ait, *justitia requiem habet, iniquitas laborem.* Ex adverso qui multa possidet injustè et iniquè, perpetuis agitur conscientiæ remorsibus et angoribus, item forensibus litibus et molestiis, quæ omnem opum voluptatem exhauriunt et absorbent. Tertia, quòd Deus efficiat ut justus ex modico commodiùs, feliciùs et sæpè lautiùs vivat quàm iniquus ex multo; juxta illud cap. præced. v. 16 : *Melius est parùm cum timore Domini, quàm thesauri magni et insatiabiles.* Vide ibi dicta. Et illud Psal. 36, 16 : *Melius est modicum justo super divitias peccatorum multas*, quò alludit hic Salomon. *Melius* ergo *est parùm cum justitiâ; melius*, id est, felicius, quietius, lætius, ditius, copiosius, uberius est. Hoc est quod ait Christus, Matth. 6, 33 : *Quærite primùm regnum Dei, et justitiam ejus; et hæc omnia adjicientur vobis.* Ubi S. Chrysostomus notat Deum vetuisse nimiam curam temporalium, ut certiùs eadem à Deo Deique providentiâ obtineamus; nimia enim sollicitudo nos iis facit indignos : spes verò in Dei providentiâ reposita efficit dignos. « Jubeo, ait, ista non quæri et non curari, non quidem « ne accipias, sed ut abundantiùs accipias. Nam sollici« tudine afflictus, et curarum morsibus sæpè discer« ptus, hisce bonis te facis indignum. »

Mysticè Beda : « Beati, ait Dominus, pauperes, quia « vestrum est regnum cœlorum. » Et iterum : « Væ vo« bis divitibus, quia habetis consolationem vestram. « Potest et sic accipi : Quia melius sit in simplici con« versatione Deo devotè servire, quàm multis abun« dare virtutibus, verbi gratiâ, eleemosynis, orationi« bus, jejuniis, doctrinâ, castitate, ac proximorum « facta despicere, et de suâ quasi sublimitate gloriari. »

(Corn. à Lap.)

(1) *Divinatio in labiis regis.* Decretis parendum ut oraculis; quinetiam vaticinari et arcana cordium scrutari reges videntur; sic illa Thecuitis ad Davidem acutissimè conjectantem : *Nec ad sinistram, nec ad dexteram est ex omnibus his quæ locutus est dominus meus rex..... tu autem, domine, mi rex, sapiens es, sicut habet sapientiam angelus Dei*, 2 Reg. 14, 19, 20. Sic ipse Salomon inter duas feminas dijudicans, arcana pectoris elicuit, 3 Reg. 3. *Non errabit os ejus*, eò quòd sit sagax, et rerum experimento doctus, tum quòd cor ejus in manu Dei : infra 21, 1. Ne perfidi latere putent occultas molitiones, ac rempublicam pessumdent, aut temerè principis judicata contemnant.

(Bossuet.)

Divinare vox est media, et differt à *prophetiâ*, ut apparet Isaiæ 3, 2. Sensus est, Deum regibus, piis scilicet, insignem largiri ἀγχίνοιαν, *solertiam*, ut in judiciis miris modis verum reperiant. Exemplum vide 1 Reg. 3, 16 et sequentibus. Hesiodus in Theogoniâ de rege :

Omnis in illum
Ora simul vertit populus cùm limite vero
Ambiguum causæ secat, et certamina magna
Compescit, subitò sapientia verba profatur.

(Grotius.)

(2) *Statera judicii* hic est statera justa. Lapidibus

ter : *Statera et bilances judicii Domino, opus illius omnes lapides* (vel *pondera*) *crumenæ*. Quemadmodum à regibus exigit Deus ut *in judicio non prævaricentur*, *nec errent verbis oris*, imò ut tanquam *oracula divina*, quæ sunt æquissima, sententias proferant; ita à privatis hominibus singulis in suâ arte quod æquum et justum est exigit, maximè ab iis qui ponderibus et mensuris utuntur, in quibus fraus et dolus facilè committitur. Et proinde *statera et bilances*, in quibus majora et minora ponderantur, *sunt judicii Domini*, hoc est, Domino reddenda est ratio de his. Qui legitimè his utitur, *Dei judicium* et æquitatem facit; qui verò ad fraudem proximi ponderibus abutitur, *Dei judicium* pervertit. Hebræi tamen referunt *judicium* ad *stateram*; q. d. : *Bilances judicii*, hoc est, justæ, *sunt à Domino*, qui præcipit æqua fieri pondera, *et opus ejus*, nempe *stateræ* (quod opus consistit in *lapidibus sacculi*) est etiam à Domino. Aliter : *Pondus et statera judicii Domino*, hoc est, Domino debemus ferre acceptum quod inventum est ab hominibus ad judicium et justitiam exercendam inter homines, *et opus ejus omnes lapides sacculi*, quibus antiquitùs uti solebant pro ponderibus.

Vers. 12. — Abominabiles regi qui agunt impiè, quoniam justitia firmabitur solium. Non solùm in Deum peccant qui quâcumque fraude utuntur, sed in rempublicam. Idcircò *regibus*, quorum *os non errat in judicio*, *sunt abominationi* qui vel *ponderibus* abutuntur, vel quamcumque *iniquitatem exercent*. Nam quantùm in illis est, quietem reipublicæ perturbant et subvertunt justitiam, ob quam servandam reges et principes sunt instituti et ordinati à Deo. Justitiâ sublatâ, majestas et tribunal regis non poterit permanere. *Solium* etiam supremi regis, solium, inquam, et imperium quod in sanctos, qui libenter illi obtemperant, *justitiâ firmatur*, ejecto iniquo *principe hujus mundi*, *qui regnat in filiis diffidentiæ*; et proinde nihil magis execratur rex regum quàm impietatem sive infidelitatem, quæ potissimùm impedit quominùs solidetur in nobis regnum illud quod petimus in oratione Dominicâ : *Adveniat regnum tuum*.

Vers. 13-16. — Voluntas regum labia justa, qui recta loquitur dirigetur. (Hebr. : *Benevolentia regum labia justitiæ, et loquentes rectè diliget.*) Indignatio regis nuntii mortis (1), et vir sapiens placabit eum. Hebr. : *Placabit eam. In hilaritate vultûs regis vita, et clementia ejus quasi imber serotinus.* Aliter : *In luce faciei regis vita, et benevolentia ejus tanquàm nubes pluviæ serotinæ. Posside sapientiam, quia auro melior est : et acquire prudentiam, quia pretiosior est argento.* Hebr. : *Quàm aurum pretiosum et electum argentum.*

Principibus placuisse viris non infima laus est, eleganter scripsit Naso, et Salomon in his versiculis quanti debeamus æstimare voluntatem et regis benevolentiam ostendit, ad quam obtinendam imprimis debemus cavere omnem improbitatem et iniquitatem, ut dictum est. Secundum locum obtinent *labia justitiæ*, *et loqui quod æquum et rectum est*. Qui verò reges sunt, magnâ benevolentiâ amplectuntur eos quorum labia sunt *labia justa*; quod ad judices et eos qui rempublicam tractant maximè spectat, quorum æquitate *solium regis firmatur*. *Qui recta loquitur dirigetur*, Hebr., *loquentem recta amabit*, supple *unusquisque ex regibus*; vel *loquens recta diligetur*, scilicet à *rege*, ut neutraliter accipiatur verbum יאהב. Apud regem Dominum *ex verbis tuis justificaberis, et ex verbis tuis condemnaberis*, in cujus manu est mors et vita; et proinde modis omnibus studendum est illius regis benevolentiam assequi, cujus *indignatio est tanquam angelus mortis*, sive *exterminator*, qui primogenita Ægyptiorum interfecit subitò; q. d. : Furori regis nemo potest resistere, neque nuntiis ejus, non minùs quàm angelis missis à Deo, et proinde virtutibus prædictis placanda est et sedanda ira principis. Scriptura servat metaphoram, dicens, *expiabit eam*, quasi victimis quibusdam esset litandum, et placanda principis ira, quam contulit iræ Dei per angelum exterminatorem destinatæ inter homines. באור, *in hilaritate, in lumine* verti potest, vel *in lucem*. Favorem regis *luci et pluviæ serotinæ* meritò contulit. Nam luce, quam in principio creavit Deus, nihil est humanis oculis charius, nec opportunâ pluviâ (quam Hebræi מלקוש vocant) agricolis quicquam utilius; sine quibus vel non vivimus, vel non jucundè vivimus. His rebus lætissimis similis est serena facies regis. Vel *vita* est, quòd tales possint vivere quos blandè intuetur princeps, vel quòd res sit optanda æquè ut vita, nam ex benevolentiâ regis, quæ fecunda est veluti *pluviæ serotinæ*, multa beneficia accipiunt homines. Ego verò dico à rege Christo, qui *lux* est *mundi*, et ros vel pluvia, juxta illud : *Rorate, cœli, desuper, et nubes pluant justum*. Et benè *pluviæ serotinæ* confertur Christus, hoc est, pluviæ quæ seriùs descendit, videlicet in vere, quo veniente *regiones albæ erant ad messem*, Joan. 4. Ex his magnis rebus quas accipimus dum regis benevolentiam assequimur, infert Salomon *sapientiam multò melius quàm aurum pretiosum; et possidere intelligentiam res est potius eligenda quàm possidere argentum quantumvis electum*; quod superiùs dictum est, c. 3 : *Pretiosior est cunctis opibus; et omnia quæ desiderantur non valent huic comparari*; ut per quam in hoc mundo vivimus, placando iram regis, et in futuro, cœlesti lumine illustrati.

Vers. 17. — Semita justorum declinat mala, custos animæ suæ servat vitam suam. Hebr. : *Semita rectorum declinare à malo, custodit animam suam, qui servat viam suam.* מסלה non simpliciter *viam* significat, sed *viam altam et stratam ac quasi congestam ex aggere*. Talis est *via rectorum*, per quam *declinant à malo*, trita et complanata via per consuetudinem mo-

Hebræi et vicinæ gentes utebantur pro ponderibus, et eos reponebant in sacculos, Deut. 25, 13. Theodotion hic, πάντα στάθμια μαρσίππου, *omnia pondera sacculi*. Sensus est, justitiæ cognitionem hominibus à Deo, ut eximium munus, datam, ut et Hesiodus dixit :

Justitia humano generi data. (Grotius.)

(1) « Cujus iræ nihil obstat, cujus graviori sententiæ ipsi qui pereunt assentiuntur, quem nemo interrogaturus est, imò si vehementiùs excanduit, ne deprecaturus quidem. » Senecæ hæc sunt libro de Clementiâ primo, cap. 5. (Grotius.)

rum; q. d.: *Rectis*, qui apud se recta et æqua in animo proponunt, qui præparant animum ad benè beatèque vivendum, facile est illis, inquam, *declinare à malo*, quod est principium justitiæ; *declina à malo*, Psal. 37. Porrò, *qui servat hanc vitam, custodiet animam suam* ab *indignatione regis* et ab *angelo mortis*: nam *principes non sunt timori boni operis, sed mali*, Rom. 13.

VERS. 18, 19. — CONTRITIONEM PRÆCEDIT SUPERBIA, ET ANTE RUINAM EXALTABITUR SPIRITUS. MELIUS EST HUMILIARI CUM MITIBUS QUAM DIVIDERE SPOLIA CUM SUPERBIS. Hebr.: *Humiliari spiritu cum humilibus.* שבר *contritio*, vel *fractura*, pro *ruinâ* et *perditione* accipitur, ut hoc in loco insinuat Sapiens, pro *contritione ruinam* substituens in secundâ parte, cùm sensus sit idem diversis verbis. Ostendit superbiam ut in primo homine, ita in omnibus esse causam ruinæ et perditionis, et Deum non punire quemquam ante peccatum, neque peccare aliquem nisi ex superbiâ quâdam, quòd coram Deo humiliari nolit. Nunquàm enim contemptim et mortaliter transgredimur Dei præcepta nisi pluris facientes nostram vel voluntatem vel voluptatem quàm imperium Dei. Et proinde *semita* illa *sublimis et munita rectorum, quam servantes custodiunt animas suas*, est via humilitatis, quam Christus inprimis suis commendavit, hinc concionem suam exorsus, dicendo: *Beati pauperes spiritu*, Matth. 5, cujus etiam seipsum proposuit exemplum: *Discite à me quia mitis sum et humilis corde*, Matth. 11. Sed cùm hi qui seipsos nihili æstimant et seipsos contemnunt, ab aliis ferè contemnuntur quoque et opprimuntur, ac sua nonnunquàm perdunt, consolatur nos Sapiens, addendo: *Melius est humiliari cum mitibus*; q. d.: Superbi homines humilibus nonnunquàm inferunt injuriam, bona diripiunt, spolia dividunt; tamen virtus animi est melior quàm bona externa quàmlibet benè comparata. Si cum humilibus et mansuetis ambulaveris, si fueris etiam ipse humilis, cœlestem quamdam vitam in terris ages, in pace et tranquillitate animæ. Inter superbos verò semper sunt jurgia. Noli igitur vulgi judicio, sed sapientùm res æstimare, virtutem vitio, animæ quietem externis bonis præponere.

VERS. 20. — ERUDITUS VERBO, REPERIET BONA, ET QUI SPERAT IN DOMINO, BEATUS EST. Hebr.: *intelligens rem* (vel *verbum*) *inveniet bonum. Rem* sive *verbum* de quo modò dictum est in superiori versiculo intelligimus; q. d.: Cùm hæc res longè absit ab opinione vulgi, qui externa bona magis quærunt quàm animæ, tamen *qui rem*, ut decet, *intelligit* et æstimat, *inveniet bonum*, ut scriptum est: *Beati mites, quoniam ipsi possidebunt terram*, Matth. 5. Ad prudentiam igitur hominis spectat, res juxta suam naturam æstimare; putare, ut diximus, *melius esse humiliari cum mansuetis vivendo, quàm cum superbis dividere spolia*. Quod ad reliquum spectat, tota *fiducia* collocanda est *in Domino*, qui nos tuebitur, ne conculcemur à superbis hominibus; nam ille tandem *beatus est* qui et *rectè de rebus judicat*, et cum *fiduciâ in Domino* quod rectum judicat aggreditur et prosequitur. Sunt qui in genere dictum intelligunt de quocumque negotio, ut sit sensus: Prudens qui prævidere poterit in re quâlibet quid eventurum sit, bonum inveniet, prudenter aget multa. *Sed beatus qui sperat in Domino*; q. d.: Præstat in Domino collocare fiduciam quàm in propriâ prudentiâ; vel: *Beatus est qui* præter hoc quòd multâ cum prudentiâ res singulas administrat, nihilominùs *omnem fiduciam in Domino collocat.*

VERS. 21. — QUI SAPIENS EST CORDE, APPELLABITUR PRUDENS; ET QUI DULCIS ELOQUIO, MAJORA REPERIET. Hebr.: *Sapientis cor vocabitur prudens, et dulcedo labiorum augebit doctrinam.* Aliter: *Sapiens corde vocabitur intelligens, sed tum si dulcedini labiorum addat doctrinam;* ut unicam clausulam contineat versiculus, quâ docetur inter homines habendum pro sapiente qui eloquentiâ præditus auget scientiam docendo. Sunt ex Hebræis qui sapientiam volunt esse in lege divinâ, prudentiam verò in scientiis humanitùs inventis; q. d.: *Nemo potest esse sapiens et Scripturas satis intelligere qui sit secularium litterarum ignarus*, ut scribit Hieronymus alicubi, nempe in Epistolâ ad Demetriadem virginem. Potest *sapiens* intelligi in cognitione, *prudens* in actione; quarum altera alterius eget ope; et ob id quicumque verè *sapiens* est, non in verbis aut sermone vel opinione hominum, sed in *corde* suo sapientiam Dei reconditam habet; hic etiam verè *dici potest prudens*, hoc est, studiosè vivet. Nemo suam jactet sapientiam verbis, factis et operibus externis sapientiam ostendat, si corde lateat, ut inquit Jacobus c. 3: *Quis sapiens et disciplinatus inter vos? Ostendat ex bonâ conversatione operationem suam in mansuetudine sapientiæ.* Sed quamvis præcipua *sapientia* sit illa quæ in *corde* latens per *prudentiam* foris ostenditur, est tamen et in sermone et in *labiis* egregia sapientiæ significatio. Nam suavitas sermonis et venustas vehementer commendat sapientiam et auget; dùm alios per eruditam linguam docet, ipse suam *auget sapientiam*, ne quis contemnat donum linguarum usque adeò necessarium ad sapientiam seminandam.

VERS. 22. — FONS VITÆ, ERUDITIO POSSIDENTIS; DOCTRINA STULTORUM, FATUITAS. Hebr.: *Fons vitæ, intellectus possessoris illius; et disciplina stultorum, stultitia.* שכל *intellectus* est quasi scaturigo unde vita defluit, cùm cor sit principium vitæ, cerebrum principium sentiendi, juxta philosophos. Quod cùm *fonti* perenni comparet Sapiens, inconstantiam hujus vitæ significat, quæ perpetuò fluit et nunquàm in eodem statu permanet, tendens semper ad interitum. Similis ratio est vitæ spiritualis (quæ à sapiente intellectu procedit), quod ad scaturiginem spectat, non autem quod ad defectum attinet. *Intellectus*, inquit, *illius qui possidet eum*, significans non omnium esse hujusmodi intellectum; vel, *ab intellectu illius qui est dominus ejus* (juxta proprietatem sermonis Hebraici) *fluit aqua viva saliens in vitam æternam*: ut jam qui habet intellectum ornatum sapientiâ perennis vitæ, haud ita multùm curare debeat ea quæ sunt hujus vitæ vanæ et momentaneæ. *Doctrina stultorum, stultitia;* vel *disciplina stultorum stultitia.* Si qui curiosiùs velint sine verâ sapientiâ per

propriam doctrinam suam vitam gubernare, nihil aliud quam stultitiam suam commonstrant. Nam nulla est *doctrina*, vel (ut est in Hebræo) *castigatio morum*, nisi illa quæ à sapientiâ procedit.

VERS. 23, 24. — COR SAPIENTIS ERUDIET OS EJUS, ET LABIIS ILLIUS ADDET GRATIAM. (Hebr. : *Cor sapiens intelliget* (vel *faciet intelligere*) *os suum, et labiis suis addet doctrinam.*) FAVUS MELLIS VERBA COMPOSITA, DULCEDO ANIMÆ, ET SANITAS OSSIUM. Hebr. : *Verba dulcia* (vel *amœna*) *dulcedo animæ, et sanitas corporis.* Prosequitur laudes *cordis eruditi* et *sapientis intellectûs*, qui et eloquentiam suppeditat et doctrinam multiplicat; q. d. : Si quis in animo est solidè doctus, et Scripturarum intelligentiam teneat rectam, *faciet os suum intelligere,* hoc est, eruditum sermonem et verba pia proferet juxta reconditam in animo sapientiam, et in dies majorem docendo scientiam acquiret, vel potiùs in animis audientium doctrinam majorem quotidiè ingeret, quantò majore desiderio docentem audiunt populi. Audiunt autem lubentissimè elegantem orationem ex pio et sapiente pectore manantem; quod similitudine *favi mellis* ostendit. *Verba dulcia* sive *amœna* comparat *favo mellis,* quod ut *animæ,* hoc est, ventriculo, *suave* est, ita *corpori* est *salubre;* sic verba pii concionatoris et cordati magno cum desiderio audiuntur, et *sanitatem* conferunt vel *corpori* vel *ossibus,* hoc est, robustissimis quibusque et maximis animæ virtutibus.

VERS. 25. — EST VIA QUÆ VIDETUR RECTA HOMINI, ET NOVISSIMA EJUS DUCUNT AD MORTEM. Hic versiculus superiùs, cap. 14 legitur, sed hoc in loco in alium finem repetitur, nempe ut hortetur suum filium quò velit libenter auscultare his qui benè docent, qui ex sapiente intellectu sapientem sermonem proferunt, et ne innitatur proprio judicio, relictâ rectâ et publicâ viâ. Quod hæretici solent, sequentes doctrinam *quæ recta videtur* illis, sed *tandem ad mortem* multarum animarum *deducit* eorum doctrina. Juveni sua voluptas nonnunquàm *via recta* et expedita *videtur,* avaro cumulandi divitias sitis, et aliis eodem modo sua cuique stultitia, quibus sermo sapientiæ non dulcescit, dùm suam sequuntur opinionem; et per illud quod rectum et expeditum illis videtur rectà ad mortem frequenter tendunt temporalem, semper verò ad mortem animæ.

VERS. 26. — ANIMA LABORANTIS LABORAT SIBI, QUIA COMPULIT EUM OS SUUM. Hebr. : *Incurvavit se ad eum os suum.* Diversa significatio hujus verbi, עמל, *laborare* videlicet et *iniquè agere*, duplicem sensum proverbii nobis porrigit. Juxta priorem significationem necessitatem corporalis laboris hominibus imponit Sapiens, ut scriptum est Gen. 3 : *In sudore vultûs tui comedes panem tuum.* Porrò *anima* pro *homine* accipitur, cujus *os* et *ventriculus* supplex *incurvat sese* quodammodò, petens cibum necessarium ad vitam sustentandam, quæ in animâ consistit. Sensus proverbii non est alienus ab illo loco Pauli, 2 Thess. 3 : *Si quis non vult operari, non manducet.* Sic Salomon monet honestis incumbendum esse laboribus, maximè cùm unusquisque manducandi necessitatem habeat. Et sensus refertur ad præcedentem versiculum, q. d. : Ista via, pro victu necessario laborare, recta est, et ducit ad vitam, neque dubitandum est de illa; nam est a Deo comprobata. Si reliquam significationem hujus verbi, עמל, id est, *iniquè egit*, sequamur, erit sensus : *Unusquisque onus suum portabit*, Gal. 6, hoc est, *sibi ipsi agit iniquè quicumque male agit*, vel *quicumque malè agendo laborat*, ut utrumque significatum comprehendamus; dùm *incurvat se sibi os suum*, hoc est, dum obsequio oris sui et labiorum abutitur ad agendum inique, ut ad superiora referatur. In quibus quanta bona et quanta mala proveniant ex linguâ persecutus est Salomon, et sic exponit doctissimus Aben Ezra, interpretatus אכף non *incurvavit*, sed *in causâ fuit illi os ejus ut iniquè ageret*, *quia non didicit verba decora.* Prior expositio est melior, quam Chaldæus quoque sequitur interpres.

VERS. 27. — VIR INSIPIENS FODIT MALUM, ET IN LABIIS EJUS IGNIS EXARDESCIT; vel *vir impius. Belial* vox frequens in Scripturis, et relinquitur nonnunquàm non versa; frequenter etiam *impietas* vertitur. Hieronymus alicubi etymologiam reddens, nempe Ephes. 4, à בלי *sine* vel *non* et עול *jugum* vocem deducit; q. d. : *Vir sine jugo.* Alioqui à בלי et עלה deducunt Hebræi q. d. : *Vir qui non ascendit*, id est, sine honore. *Vir impius* vel *impietatis* vertitur ab Hebræis, et à Chaldæo *vir iniquitatis,* qui non solùm obiter quasi ex ignorantiâ vel infirmitate facit malum, sed magno studio et industriâ *fodit malum*, hoc est, nullum laborem recusat quò malum et damnum hominibus inferat. *Fodere* vel ad corporis fatigationem, vel potiùs ad cogitationes mentis crebras et non intermissas, potest referri; ex quibus tandem sermones tali studio dignos profert, sicut ex *corde sapientis os prudens efficitur* ad proferenda *verba decora,* ut superiùs lectum est. *Et in labiis ejus ignis exardescit,* et *inflammat rotam nativitatis nostræ,* Jac. 3, hoc est, odium et iram inter homines accendit lingua. *Ignis* est, *universitas iniquitatis,* quasi ignis ardens sed non illuminans. VIRUM BELIAL, *sine jugo,* vel *sine honore, qui fodit malum,* virum apostatam et hæreticum intelligimus, qui in agro Scripturarum plurimùm laborat ut *labiis suis ignem discordiarum succendat,* sive *ignem libidinis,* ut ferè impudici semper fuerunt hæretici et defensores intemperantiæ.

VERS. 28. — HOMO PERVERSUS SUSCITAT LITES, ET VERBOSUS SEPARAT PRINCIPES. Hebr. : *Vir perversitatum mittet lites, et susurro deridet principes.* Videtur hoc versiculo superiorem exponere. Nam *vir Belial* est *vir perversus* sive *vir perversitatum*, ut est in Hebræo, qui rectitudini fidei et morum probitati contrarius est et adversarius; vel qui sua verba et promissa non servat, *vir* est *perversus.* Denique, qui pervertit aliorum verba, vel sensum sermonis subvertit, *lites* et inimicitias mittet inter amicum et amicum, *in illius labiis est ignis ardens; verbosus* (vel *susurro*) *separabit principem unum ab alio. Susurro* est *vir perversus*, qui non solùm lites suscitat inter privatos, sed etiam principes ad bella concitat. Qui perversè interpretantur Scripturas, et qui susurrando instillant perversa dogmata, susci-

tant discordias, bellorum et inimicitiarum inter principes sunt auctores. Vox Hebræa אלוף *principem* significat et *maritum; separat* enim nonnunquàm et *conjuges vir perversus*, hoc est, charissimos quosque sejungit amicos; ut quanta mala ex malâ linguâ oriantur intelligamus, præsertim ex eâ quæ malis moribus conjuncta est.

Vers. 29. — Vir iniquus lactat amicum suum, et ducit eum per viam non bonam. Hebr. : *Vir iniquus imponet amico suo*. Persuadendo videlicet ut sequatur iniquitatem. *Similis suo simili gaudet;* q. d. : Noli cum viro qui iniquè agit amicitiam jungere, ne te pertrahat ad malum, juxta illud : *Fili mi, si te lactaverint peccatores, ne acquiescas*, supra, c. 1. In utroque loco *lactare* posuit interpres pro *persuadere*, vel potiùs *persuadendo seducere*, dùm verbis facta non respondent, sed promittendo pulchra, quibus imperiti facilè capiuntur, ad maximos perducat errores; id quod non verbis solùm, sed corporis gestibus et oculorum nutu solet fieri, ut sequitur.

Vers. 30. — Qui attonitis oculis cogitat prava, mordens labia sua perficiet mala. Hebr. : *Qui claudit oculos ad cogitandum perversitates, qui annuit labiis suis perficiet malum*. Quamvis secundùm faciem et exteriorem corporis habitum judicare nec possumus nec debemus, tamen indicia quædam interioris hominis licet exteriùs cernere; et quod in rebus gravissimis agendis et tractandis animo fieri solet, nempe *claudere oculos, labia comprimere*, aut (ut est in Hebræo) קרץ שפתיו *innuens labiis suis*, in his qui vehementer sunt mali, videre est. Tantum est quorumdam malefaciendi desiderium ut manibus pedibusque et omnibus omninò corporis sensibus eò tendere videantur. Id quod ut in multis malorum generibus locum habet, in nullo tamen efficaciùs quàm in perversis doctoribus, qui tamdiù persuadendo decipere moliuntur, donec *malum* quod ad subversionem cogitaverant tandem *perficiant*. Simplex sensus proverbii docet, nihil agendum per fucum aut fraudem, omnia sinceriter agenda cum amicis; et ferè qui fucati sunt et dolosi, signis produntur exterioribus.

Vers. 31. — Corona dignitatis senectus, quæ in viis justitiæ reperietur. Quod ferè solet fieri, non quod non potest aliter evenire, proponit Salomon, justam virtutis laudem prosequens, quæ in senectute solet esse major et constantior. Non semper *numero annorum computatur* senectus, ut alibi scriptum est, Sap. 4; sed quandoque *puer centum annorum moritur*, juxta Isaiam, c. 65. Et *cani sunt sensus hominis*, Sap. 4. *Canities* igitur homini est veluti *corona gloriæ, quia in viâ justitiæ invenietur;* hoc est, non solent mali et peccatores ad extremam pervenire senectutem, sed ferè ante diem suum moriuntur. Aliter : *In viâ justitiæ invenietur canities*, quòd qualemcumque vitam agant juvenes aut adultæ ætatis homines, tamen jam cani solent justitiæ vacare operibus, et pœnitere si quid iniquè gesserint.

Vers. 32, 33. — Melior est patiens viro forti, et qui dominatur animo suo expugnatore urbium. Sortes mittuntur in sinum, sed a Domino temperantur, *vel à Domino judicium* (1). Ex omnibus virtutibus corporis fortitudo maximam habet laudem inter homines; nulli enim magis celebrantur quàm in bello præclari duces, qui hostes vicerunt, urbes et provincias subjugârunt; et tamen judicio Sapientis præstantior est qui unicam ex animæ suæ concupiscentiis, nempe iram, vincit, et impetum spiritûs sui ratione moderatur, quàm qui urbes aut provincias superat. Quâ laude canities prudens non carebit, etiam si corporis viribus sit destituta, cùm difficilius sit proprium animum sive (ut est in Hebræo) *spiritum* vincere, quàm armatam aciem rumpere. Civitates subjugavit plurimas, totam propemodùm Asiam vicit et Africam Alexander cognomento Magnus, et tamen iræ et furoris belluam in se suffocare non potuit, sed iracundiâ victus charissimos amicos Parmenionem, Philotam, Clitum et Callisthenem trucidavit; ut alios taceam urbium domitores, qui suos domare non potuerunt affectus. *Qui dominatur animo suo*, etiamsi nullas evertat urbes, tamen *melior est quàm is qui subversis civitatibus* ab effrenatâ domatur perturbatione; et tamen utrumque donum Dei est, et hostes superare, et seipsum vincere; imò nihil in humanis rebus geritur sine nutu et dispensatione divinâ; ne *sortes* quidem aliter cadunt quàm pro moderatione divinâ. Quamvis videatur nulla ratio reddenda hujus rei, sed cæcam fortunam huic bonam, huic malam mittere sortem, tamen sors non cadit nisi Dei judicio; et nos putabimus humanis duntaxat viribus regna de gente in gentem transferri citra nutum aut arbitrium æterni numinis?

(1) Quæ nobis ex eventu et à casu accidere videntur, horum rationem Deus tenet. Unde frivolum est dicere quòd sors projecta moderetur per *influentiam aliquam cœlestem*, cùm nihil fiat in rerum natura sine certâ ordinatione divinâ. (Munsterus.)

Nempe sortes quas lex præcipit, ut in hæreditatum divisione; aut prophetæ, ut Samuel in electione regis; idem in electione Apostoli, Act. 1, 24, 25, 26. (Grotius.)

CAPUT XVII.

1. Melior est buccella sicca cum gaudio, quàm domus plena victimis cum jurgio.

2. Servus sapiens dominabitur filiis stultis; et inter fratres hæreditatem dividet.

3. Sicut igne probatur argentum, et aurum camino, ita corda probat Dominus.

4. Malus obedit linguæ iniquæ, et fallax obtemperat labiis mendacibus.

CHAPITRE XVII.

1. Un peu de pain sec avec la joie, vaut mieux qu'une maison pleine de victimes avec des querelles.

2. Le serviteur sage dominera les enfants qui sont insensés; et il partagera l'héritage entre les frères.

3. Comme l'argent s'éprouve par le feu, et l'or dans le creuset; ainsi le Seigneur éprouve les cœurs.

4. Le méchant obéit à la langue injuste; et le trompeur écoute les lèvres menteuses.

5. Qui despicit pauperem, exprobrat factori ejus; et qui ruinâ lætatur alterius, non erit impunitus.

6. Corona senum filii filiorum, et gloria filiorum patres eorum.

7. Non decent stultum verba composita, nec principem, labium mentiens.

8. Gemma gratissima, exspectatio præstolantis; quòcumque se vertit, prudenter intelligit.

9. Qui celat delictum, quærit amicitias; qui altero sermone repetit, separat fœderatos.

10. Plus proficit correptio apud prudentem, quàm centum plagæ apud stultum.

11. Semper jurgia quærit malus; angelus autem crudelis mittetur contra eum.

12. Expedit magis ursæ occurrere raptis fœtibus, quàm fatuo confidenti in stultitiâ suâ.

13. Qui reddit mala pro bonis, non recedet malum de domo ejus.

14. Qui dimittit aquam, caput est jurgiorum, et antequàm patiatur contumeliam, judicium deserit.

15. Qui justificat impium, et qui condemnat justum, abominabilis est uterque apud Deum.

16. Quid prodest stulto habere divitias, cùm sapientiam emere non possit?

Qui altam facit domum suam, quærit ruinam, et qui evitat discere, incidet in mala.

17. Omni tempore diligit qui amicus est, et frater in angustiis comprobatur.

18. Stultus homo plaudet manibus, cùm spoponderit pro amico suo.

19. Qui meditatur discordias, diligit rixas, et qui exaltat ostium, quærit ruinam.

20. Qui perversi cordis est, non inveniet bonum, et qui vertit linguam, incidet in malum.

21. Natus est stultus in ignominiam suam; sed nec pater in fatuo lætabitur.

22. Animus gaudens ætatem floridam facit; spiritus tristis exsiccat ossa.

23. Munera de sinu impius accipit, ut pervertat semitas judicii.

24. In facie prudentis lucet sapientia; oculi stultorum in finibus terræ.

25. Ira patris, filius stultus: et dolor matris quæ genuit eum.

26. Non est bonum, damnum inferre justo, nec percutere principem qui recta judicat.

27. Qui moderatur sermones suos, doctus et prudens est; et pretiosi spiritûs, vir eruditus.

28. Stultus quoque si tacuerit, sapiens reputabitur: etsi compresserit labia sua, intelligens.

5. L'homme qui méprise le pauvre, fait injure à celui qui l'a créé, et celui qui se réjouit de la ruine des autres ne demeurera point impuni.

6. Les enfants des enfants sont la couronne des vieillards, et les pères sont la gloire des enfants.

7. Les paroles graves ne conviennent pas à un insensé, et la langue menteuse sied mal à un prince.

8. L'attente de celui qui attend est comme une perle très-belle; de quelque côté qu'il se tourne il agira avec intelligence et avec prudence.

9. Celui qui cache les fautes gagne l'amitié; celui qui fait des rapports, sépare ceux qui étaient unis.

10. Une réprimande sert plus à un homme prudent que cent coups à l'insensé.

11. Le méchant cherche toujours des querelles; l'ange cruel sera envoyé contre lui.

12. Il vaudrait mieux rencontrer une ourse, à qui on a ravi ses petits, qu'un insensé qui se fie en sa folie.

13. Le malheur ne sortira jamais de la maison de celui qui rend le mal pour le bien.

14. Celui qui commence une querelle est comme celui qui donne une ouverture à l'eau, et il abandonne la justice avant même qu'il ait souffert quelque injure.

15. Celui qui justifie l'injuste et celui qui condamne le juste, sont tous deux abominables devant Dieu.

16. Que sert à l'insensé d'avoir de grands biens, puisqu'il ne peut pas en acheter la sagesse?

(1) Celui qui élève sa maison bien haut, en cherche la ruine, et celui qui évite d'apprendre, tombera dans les maux.

17. Celui qui est ami aime en tout temps, et le frère se connaît dans l'affliction.

18. L'insensé frappera des mains après qu'il aura répondu pour son ami.

19. Celui qui médite des dissensions aime les querelles, et celui qui élève son portail cherche sa ruine.

20. Celui dont le cœur est corrompu ne trouvera point le bien; et celui qui a la langue double tombera dans le mal.

21. L'insensé est né pour sa honte; il ne donnera point de joie à son propre père.

22. La joie de l'esprit rend le corps plein de vigueur; la tristesse du cœur dessèche les os.

23. Le méchant reçoit des présents en secret pour pervertir les sentiers de la justice.

24. La sagesse reluit sur le visage de l'homme prudent; et l'insensé a toujours les yeux égarés.

25. L'enfant insensé est l'indignation du père, et la douleur de la mère qui l'a mis au monde.

26. Il n'est pas bon de faire tort au juste, ni de frapper le prince qui juge selon la justice.

27. Celui qui est modéré dans ses discours est docte et prudent, et l'homme savant ménage la pensée de son esprit comme une chose précieuse.

28. L'insensé même passe pour sage lorsqu'il se tait, et pour intelligent lorsqu'il tient sa bouche fermée.

(1) Ce verset n'est pas dans l'hébreu, mais dans les Septante. On lit quelque chose de semblable au verset 19 dans l'hébreu et dans la Vulgate, mais non dans le grec.

COMMENTARIUM

Vers. 1. — Melior est buccella sicca cum gaudio, quam domus plena victimis cum jurgio. Hebr.: *Cum tranquillitate* vel *pace*. Sic enim legitur Hebraicè: *Melior est buccella sicca et tranquillitas cum eâ, quàm domus plena victimis contentionis.* Septuaginta pro voce Hebræâ שלוה, *tranquillitas*, duas reddiderunt, μεθ' ἡδονῆς ἐν εἰρήνῃ. Ex præcedentibus pendet juxta sententiam Aben Ezræ ad hunc modum: Solent viri fortes et urbium dominatores deliciis affluere, omnium rerum copiâ gaudere, et hoc nomine saltem meliores pauperibus videri. Respondet Sapiens: *Buccella sicca est melior*, hoc est, præstat pax et tranquillitas animæ (quam ira maximè vexat et perturbat) cum tenuissimâ victùs ratione: cum pane et aquâ vivere præstat,

quieto animo et sedatâ conscientiâ, quàm ex inimicitiis et jurgiis, quæ in bello exercentur, lautissimam parare mensam, domos replere deliciis. *Victimæ* lautiores et pinguiores dapes significant. Mactatis primò victimis, cùm apud Judæos tùm apud infideles, in honorem Dei, postea simul epulari solent. Alioqui simpliciter pacem commendat Sapiens, et concordiam, ut superiùs, c. 15 : *Melius est vocari ad olera cum charitate,* etc. Secretior erit sensus, si ad animæ dotes referatur, ut per *buccellam siccam* intelligamus Dei sapientiam in S. litteris reconditam, de quâ Paulus : *Loquimur sapientiam inter perfectos.* Et quamvis sapientia hujus mundi seculari eloquentiâ suffarcinata, plenior et delicatior appareat hominibus ; tamen qui varietate scientiarum sunt inflati, superbire et litigare solent : nam *inter superbos semper sunt jurgia,* Prov. 13. Melior est igitur buccella sacræ paginæ cum tranquillitate animi.

VERS. 2. — SERVUS SAPIENS DOMINATUR FILIIS STULTIS, ET INTER FRATRES HÆREDITATEM DIVIDET (1). Hebr. : *Filio pudore afficienti, qui* vel *seipsum,* vel *parentes suffundit rubore et ignominiâ.* Quemadmodùm *sapientiam* contulit cum *victoriâ* et *fortitudine*, sic hoc in loco cum *libertate*, asserens sapientiam posse in libertatem à servitute homines asserere, et non solùm restituere in libertatem, sed etiam ingenuis imperium dare, dùm pater parùm prudentis filii tutelam servo committit. Aliter, dùm prudens servus hæreditatem accipit ab hero suo, ubi stultum filium procul ablegavit : hoc ut aliquando factum est, ita semper fieri æquum est. *Inter fratres hæreditatem dividet.* Ubi plures sunt filii, familiæ totius moderator relictus servus, post mortem heri, patris quodammodò fungitur munere, filiis hæreditatem distribuit ; vel tanquàm unus è numero filiorum hæreditatis partem cum illis accipit servus sapiens, ut jam cum libertate et hæreditate collata sapientia omnibus sit anteponenda. *Servus,* hoc est, populus gentilis sapiens, qui Christi jugo collum submisit, dominabitur Judæis, stultis videlicet filiis, et quod in illis est, Abraham patrem pudore suffundentibus, qui de libertate sese jactantes dixerunt : *Nos filii Abraham sumus, et nemini servivimus unquàm,* Joan. 8. *In medio fratrum,* hoc est, inter prophetas et apostolos partem accipit servilis populus nationum, sed in fide Christi prudens : partem, inquam, accepit in terrâ promissionis, hæreditatem Judæis tanquàm filiis debitam ; juxta illud, Matth. 8 : *Venient ab oriente et occidente, et recumbent cum Abraham, Isaac et Jacob, filii autem regni ejicientur in tenebras exteriores.*

VERS. 3, 4, 5.— SICUT IGNE PROBATUR ARGENTUM, ET AURUM CAMINO, ITA CORDA PROBAT DOMINUS : rectè quædam supplevit interpres secutus Septuaginta, qui sic vertunt : ὥσπερ δοκιμάζεται ἐν καμίνῳ ἄργυρος. Hebr. : *Conflatorium argento, et caminus auro : probat corda Dominus.* MALUS OBEDIT LINGUÆ INIQUÆ, ET FALLAX OBTEMPERAT LABIIS MENDACIBUS (1). Hebr.: *Qui malè agit, auscultat labium iniquitatis, vir mendacii attendit super linguam pravitatis.* QUI DESPICIT PAUPEREM, EXPROBRAT FACTORI EJUS ; ET QUI IN RUINA LÆTATUR ALTERIUS, NON ERIT IMPUNITUS. Hebr. : *Qui subsannat pauperem, probro afficit factorem ejus ; qui lætatur in calamitate, non habebitur innocens.* Hos tres sic connectit Aben Ezra : *Est argento conflatorium, et auro est caminus ad fundendum, et probandum an sint pura : sic intelliget corda Dominus, et sciet quis sit malus, et cogitans detractiones, quæ per labia iniquitatis et linguam pravitatum egrediuntur : neque erit innocens qui lætatur in contri-*

(1) *Servus intelligens dominabitur filio pudefacienti*, qui patri suisque pudori est. Fit interdùm, ut servus prudens fidelitatis et industriæ nomine heri filiis degeneribus rebusque domesticis administrandis præficiatur, et ita herus fiat qui servili fuerat conditione. Cave, ut ait Michaelis, vertas *filia pudefacientis ;* contingere enim potest ut filius impii stultique patris sit pius et sapiens, Ezech. 18, 14, 17. *Et in medio fratrum*, id est, inter fratres, uti Vulgatus habet, *dividet hæreditatem.* Quibus verbis sunt qui hoc dici putent, servum prudentem post heri mortem constitui dispensatorem et arbitrum, qui inter filios bona à patre relicta distribuat, quòd ille judicio cunctis præpolleat fratribus hæredibus, ita ut hi in dividendâ inter se hæreditate non possint ejus consilio et arbitrio carere. Sensus satis commodus ; sed *in medio*, ubi de dividendâ hæreditate agitur, denotat participationem et æqualitatem juris in re dividendâ. Ita Num. 27, 4, 7, filiæ Zelophchadi postulant possessionem hæreditariam *in medio fratrum patris ipsarum*, id est, æquè atque illi. Vid. et Jos. 17, 4, 6, Job. 42, 15 ; et verbum hebraicum est *dividere*, non solùm aliis, sive *inter alios*, verùm etiam *cum aliis*, idemque valet ac *partem capere* æquè ac alii, conf. Jos. 18, 2, Job. 27, 17. Dicitur itaque hoc loco, servum prudentem partem hæreditatis unà cum filiisfamilias capere, ex heri defuncti dispositione testamentaria. Sententia hæc eò spectat, ut quantùm valeat prudentia ostendat, quippe quæ in libertatem è servitute possit homines asserere, et non solùm restituere in libertatem, sed etiam imperium in ingenuos dare, dùm pater degeneris filii tutelam servo committit, eumque post mortem æquè ac filios in partem suarum facultatum venire vult.

(Rosenmuller.)

(1) *Malus* (vel *malignus*, vel *maleficus*, qui tum vitiis, tum molestiis proximo inferendis, indulget), *obedit sermoni iniquo*, sermoni quo indicatur quomodò lædendus sit proximus ; vel sermoni legi Dei contrario, et carni corruptæ accommodato, *attendit*, id est, tum indagat, tum promptè avidèque excipit. *Et fallax auscultat* (vel *advertit* nempe *aures*) *linguæ perversitatum*, seu *confractionum :* genitivus effecti. Significat studium incommodandi et nocendi alteri. *Fallax* hìc est qui non candidè, sed fucatè, conversatur cum proximo, sua unius commoda curans, et bonis aliorum inhians, utensque blanditiis, dolis, etc. *Lingua pravitatum* dicitur, quæ meras loquitur pestes, quibus tum mores, tum facultates aut vita, proximi graviter læduntur. *Attendit labio vanitatis*, id est, vanis et fabulosis narrationibus oblectatur pravus. Quidam idem putant dici utràque parte versûs. Sed malo (cum R. Levi) improbitatem seu malignitatem faciendi cum mendacio conferri : quòd ut malignus et perversus homo mendacia captat ad nocendum aliis, et quò faciliùs suam exerceat improbitatem, sic mendax homo aures præbet iis qui in perniciem aliorum loquuntur ; denique improbitas et mentiendi studium ferè se comitantur. Summa proverbii est, debitum malis perpetrandis, non contentum pravitate suâ ingenitâ, aliundè etiam et foras omnia maleficia, et improbitatis fomenta et adminicula conquirere, ideòque aures adjungere eis qui in sceleribus patrandis magis aut exercitati, aut ingeniosi sunt, quàm ipse, etc. Hæc Gejerus, Piscator. Mercerus, Mariana, etc.

tione alterius, quia Dominus probat corda, et dat unicuique mercedem suam; sic ille. Et juxta hunc sensum oportuerat vertere : *Malum attendit*, sup. *Dominus*, *loquentem super labia iniquitatis : et mendacem auscultat*, supple *Dominus*, *loquentem per linguam pravitatis*; q. d. : Nihil latet Dominum, neque dicta neque cogitata, et supplicium sumit non solùm de eo qui subsannat pauperem, quod pauper sit, sed etiam de eo qui lætatur in ruinâ et perditione alterius. Alius erit sensus si referatur ad hominem : Malus homo qui attendit super labia iniqua, qui libenter audit calumniantes et eos qui iniquè criminantur alios, mendacium frequenter audit, per linguam pravitatis. Prior expositio est melior. Tertia denique erit, si intelligamus hoc in loco Salomonem recitare quædam crimina apud Deum, qui corda probat, quæ tamen apud homines pro criminibus non habentur, cùm videantur absque cujusquam injuriâ fieri : nempe *labiis iniquitatis auscultare*, *linguæ mendacii et pravitatis aurem accommodare*; q. d. : Non solùm peccat, qui loquitur malè, sed qui audit patienter maledicum; non peccant solùm qui per injuriam homines ad paupertatem redigunt, sed qui verbis subsannant; non solùm qui in ruinam et perditionem alios trahunt, sed qui lætantur in ruinâ alienâ; et hi innocentes non erunt apud Deum, qui probat corda, etiamsi apud homines, vel sibi videantur innocentes.

VERS. 6. — CORONA SENUM FILII FILIORUM, ET GLORIA FILIORUM PATRES EORUM. Hortatur patres ut studiosè curent educare filios; et filios monet, quo parentes debito prosequantur honore. Nam quòd servus sapiens aliquando dominatur filiis stultis, hoc vel patris culpâ provenit qui filium non erudivit, vel filii culpâ qui patri benè monenti non obtemperavit. Et proinde qui benè et studiosè educati fuerint, senes patres amabunt et colent tantò diligentiùs, quantò meliùs in tenerâ ætate fuerant instructi : quæ res in laudes senum maximè cedet, dùm non solùm à filiis, sed à nepotibus constipantur et honestantur. Addidit *filios filiorum* quos libentissimè vident senes, quasi tum tandem securi de posteritate, per quam immortales quodammodò sunt futuri, et de quâ nonnihil dubitant, dùm filios absque liberis vident. *Et gloria filiorum patres eorum*. Nihil est penitùs in hâc vitâ quod magis deceat, nihil quod apud omnes magis commendet, majorem laudem afferat hominibus, quàm colere parentes. Quod de carnali parente dicitur, facilè ad spiritualem transferre poterit quivis.

VERS. 7. — NON DECENT STULTUM VERBA COMPOSITA, NEC PRINCIPEM LABIUM MENTIENS (1). Hebr. : *Non est decorum in stulto labium excellentiæ, quantò minùs in principe labium mendacii!* נבל non *stultum*, sed *avarum* interpretantur Hebræi. Erat enim stultus et avarus Nabal, 1 Reg. 25. Et quod potiùs verti debeat *avarus* quàm *stultus*, ex eo confirmatur, quod in secundâ clausulâ respondeat נדיב, quæ vox *liberalem* significat : pro *verba composita*, *labium excellens*, sive *labium dignitatis* est in Hebræo. Ostendit proverbium conditioni et dignitati personæ sermonem esse accommodandum, et facta debere verba et promissa sequi. Stultos et imperitos de rebus gravibus, quæ ad salutem reipublicæ spectant, tractare non decet, sed principes et potentes viros, quorum est opem ferre laboranti reipublicæ. Sed ad principis dignitatem spectat ne quem fallat; nam illius verbis omnes adhibent fidem, et proinde facile poterit quamplurimis imponere. Qui ad malam et stultam doctrinam à veritate deflectunt, lucri et avaritiæ causâ, quod hæretici fere solent facere, majore nonnunquam sermonis pompâ et fastu utuntur, è sacrâ Scripturâ testimonia proferunt, quod tamen illos minimè decet, cùm ipsi ex animo Scripturis non credunt. *Nec principem* (hoc est, episcopum, juxta illud Psal. 45 : *Pro patribus tuis nati sunt tibi filii, constitues principes super omnem terram*) decet *labium mentiens* : dùm vita prædicationi illius non respondet, *sermo mendax* dici potest.

VERS. 8. — GEMMA GRATISSIMA EXSPECTATIO PRÆSTOLANTIS; QUOCUMQUE SE VERTIT, PRUDENTER INTELLIGET. (1) Hebr. : *Lapis gratiæ munus in oculis possidentis illud; quòcumque se verterit, faciet eum intelligere*, vel *prosperè agere*. Pendet ex præcedenti versiculo : *Non decet principem labium mendax*; sed miram gratiam conciliat præstare beneficia quæ pollicetur; imò munera omnibus favorem et gratiam pariunt. Nam ut gemma vel lapis pretiosus est gratus omnibus spectantibus, sic est munus in oculis præstolantis, sive (ut est in Hebræo) *Domini sui*, hoc est, illius qui recipit illud. Et *quòcumque se verterit*, sive ad quemcumque locum respexerit ille qui munera largitur, *prosperè aget*, et quod molitur assequetur. Quòd si aliam sequamur significationem verbi שכל, nempe *intellexit*, erit alius sensus : *Munus* sup. *quòcumque respexerit*, *faciet* accipientem *sapere*, sive *intelligere* id quod dator velit; hoc est, mutant frequenter munera sententiam judicis, et longè aliter sentire faciunt, quàm alioqui

(1) Uti dedecet stultum imperitumque hominem principis more loqui, ita et principem loqui more stulti et mendacis, ac indignâ simulatione animi sensa tegere. *Mendacium servile vitium est*, ait olim quidam. Si verba principis veluti oracula excipienda sunt; qui dedecere non poterit, ut ille mendacium vel semel proferat? Si affirmanti fides habenda non est, qui fiet de bono societatis ac de imperii firmitate, quæ uni principis sinceritati et æquitati innititur? Septuaginta : *Non congruent imprudenti labia fidelia, neque justo labia mendacia*. Tam rarum est, ut stultus, vir nequam, impius (tria enim hæc nomina in hoc libro synonyma sunt) vera loquatur, ac datæ fidei non desit, ut monstri loco habendum sit, si veritatis aliquid, æquitatis et sinceritatis in illo inveniatur. Id veluti minimè conveniens atque indecens habetur. Contra verò fallere, mentiri, fidem promissorum violare, justi hominis non est. Hebræus ad litteram : *Non decorum* est *stulto labium excellentiæ*, dignitatis, auctoritatis; *quanto minus labium falsitatis liberali*, principi, optimati? (Calmet.)

(1) Munus in oculis habentium illud, id est in magno pretio est munus apud eos quibus donatur quòcumque se verterit. Faciet prosperè succedere, id est, nulla causa tam mala est, quæ muneribus non obtineatur. *Munera* enim *excæcant oculos sapientum*, Exod. 23, 8, et Deuteron. 16, 19. Alii interpretantur *infatuabit*, quod eumdem habet sensum, nisi quòd illic refertur ad causam, hic ad judicem.

(Maldonatus.)

vel debeat vel velit : nam *munera excæcant oculos sapientûm*, Deut. 16.

VERS. 9. — QUI CELAT DELICTUM, QUÆRIT AMICITIAM ; QUI ALTERO SERMONE REPETIT, SEPARAT FŒDERATOS (1). Hebr. : *Qui mutat verbum, separat ducem.* Non omnium est munera largiri, sunt aliæ viæ et modi conciliandi vel retinendi amicos, nempe *qui celat alterius delictum, quærit amicitiam illius.* Vel contra, quicumque quærit amicitiam alterius, debet inprimis illius celare delictum ; verùm qui mutat et auget narrando, vel qui repetit alterius delictum, illud frequenter inculcans, separabit et alienabit à se vel charissimum socium et amicum ; sic D. Hieronymus Septuaginta secutus, qui sic habent, διίστησι φίλους οἰκείους. Nam dùm sæpiùs illius repetit transgressionem, loco amici pro hoste habebitur. In Hebræo habetur *separat ducem, à duce* supple, et totam perturbat rempublicam, vel *separat à se ducem* et rectorem mundi ; nam qui à charitate est alienus, à Deo diversus est. Proverbium charitatis maximum officium ostendit, nempe celare delicta, et candidè interpretari, juxta illud : *Charitas operit multitudinem peccatorum*, Prov. 10.

VERS. 10. — PLUS PROFICIT CORRECTIO APUD PRUDENTEM, QUAM CENTUM PLAGÆ APUD STULTUM, vel *magis franget increpatio.* Septuaginta sic : *Conterunt minæ cor prudentis.* Verbum Hebr. תחת per verbum ירד versum reperio apud Hebr., et reddi potest, *dominabitur increparatio* vel *conteret*, ut Septuaginta habent, et sensus versiculi pendet à præcedente : non est amici munus amicorum transgressiones frequenter repetere ac promulgare, sed castigare monitione et exhortatione amicâ, quam libenter admittet quisquis cordatus et intelligens est ; et faciliùs verbis, quàm verberibus castigantur multi ; quod maximum est argumentum prudentiæ. Contra, stulti sive mali ex eo maximè patet amentia, quòd nullis plagis corrigi possit, nec ullâ quàmlibet amicâ reprehensione ad sanam mentem reduci. Vel erit sensus : Ex eo quòd sapiens et intelligens viderit stultos multas plagas pati, solâ increpatione frangitur, juxta illud :

Felix quem faciunt aliena pericula cautum.

Plagas intellige, non tam ab hominibus, quàm manu Dei inflictas peccatoribus et stultis hominibus, quò cautiores fiant fideles, quos duntaxat sapientes esse apud hunc sapientem putamus.

VERS. 11. — SEMPER JURGIA QUÆRIT MALUS ; ANGELUS AUTEM CRUDELIS MITTETUR CONTRA EUM (2). Hebr. : *Rebellis etiam quærit malum, et nuntius crudelis mittetur contra eum.* Aben Ezra refert verba, *quæret* et *mittetur*, ad Deum ; ut sit sensus : Si quis fuerit rebellis et

(1) *Qui celat delictum* alienum, *quærit amicitias*, sibi parit amicos ; *qui altero sermone repetit*, qui revelat, qui commemorat, *separat fœderatos*, principem, Hebr. duces ab invicem, quos intelligunt Septuaginta amicos, domesticos ; Vulg., fœderatos. (Bossuet.)

(2) Hebr. : *Sanè rebellionem quærit malus : et nuntius crudelis mittetur in eum* ; Septuaginta : *Contradictiones* (Symmachus, *contentiones* ; Theodotion *exacerbationem*) *suscitat omnis malus : Dominus autem angelum immisericordem* (Symachus, ἄσπλαγχνον, id est, *sine visceribus, vel evisceratum*) *immittet ei* ; vel, ut auctor Catenæ Græcæ, *improbi et nequam ad unum omnes suscitant controversias et contradictiones ; Dominus autem crudelem angelum adversus ejusmodi emittet* ; Chald. : *Verùm vir amarus quærit malum*, etc. R. Salomon : *Cujus verba virulenta sunt et procacia, semper malum quærit.*

Jam primò, Cajetanus : Prima, inquit, particula anceps est ; nam verti potest, *tantùm rebellis quærit malum*, vel *tantùm rebellionem quæret malus.* Priorem versionem sequitur Vatablus qui habet, *rebellis duntaxat malum quærit.* Quod dupliciter exponi potest. Primò, q. d. : Alii facinorosi admittunt mala, dùm datur occasio lucri, honoris vel alterius rei illecebrosæ ; at rebellis studio quærit mala, ut rebellionem foveat. Secundò, q. d. : Rebellis nihil boni, sed malum duntaxat, quærit : quia mala duntaxat ei utilia sunt ad sustinendam rebellionem. Id in publicis rebellionibus experientiâ manifestum est ; in privatis idem fieri non rarò videmus. Sic hoc tempore multis in locis à rebellibus inducta est hæresis, et scelera eam consequentia, quia hæc serviebat rebellioni ; nec enim Catholicorum fides et conscientia rebellionem moliri sustinet. Posterioris versionis sensus est, q. d. : Solus malus, id est, parvus et perversus, quærit rebellionem ; et quia rebellio ingens est scelus, hinc à Deo vindice angelus crudelis mittetur contra eum. Per angelum hunc, id est, nuntium, intellige vel, dæmonem vel carnificem, qui rebelles plectit, vel similem à Deo destinatum ad rebellium castigationem.

Secundò, Pagninus vertit : *Profectò vir rebellis quæret malum suum, et nuntius crudelis mittetur contra eum* ; q. d. : Rebellis rebellando suo principi vel superiori, non tam ipsi quàm sibi malum accersit et creat, perindè ac qui contra stimulum calcitrat, quia à principe, qui potentior est, opprimetur et evertetur. Princeps enim nuntium crudelem, puta lictorem vel milites, qui eum capiant et perdant, in eum immittet. Exemplum clarum est in Pharaone, qui rebellans Deo et Mosi, cum iisque disceptans et litigans, gravissimas Dei plagas per angelos malos (ut dicit Psal. 77, 49) immissas excepit, adeòque tandem cum toto exercitu mersus est in mari Rubro, Exodi 14. Pharao ergo est exemplum, imò exemplar vindictæ rebellium. Sic Core, Dathan et Abiron rebellantes Mosi, vivi absorpti sunt à terrâ, ac à dæmonibus abrepti in tartara, Num. 16.

Tertiò, nonnulli hæc explicant de subdito, qui obstrepit et rebellat superiori humaniter eum corripienti : hic enim incidet in manus superioris severi, qui instar angeli crudelis ejus pervicaciam duris verberibus contundet et franget. Imò idem superior qui priùs benignè cum eo egerat ut ovis, visâ ejus pervicaciâ induet personam leonis, et in eum desæviet ut leo. Sic S. Greg. Nazianz. orat. 1 Apolog. de fugâ, docet superiorem imitari debere Proteum, ac varias formas induere, ut nunc in formam agni cum morigeris, nunc in formam leonis cum rebellibus se transformet.

Hæc explicatio vera est, sed arctior. Gnome enim generalis est ; quare *angelus crudelis*, non tantùm superior severus, sed quivis alius in rebellem jussu Dei desæviens, accipiendus est. Solet enim Deus justo judicio efficere, ut qui in fortitudine suâ præfidentes rebellant superioribus, incidant in alium quempiam fortiorem se à Deo destinatum, qui cum eis quasi duellum ineat, eosque debellet, sternat, contundat et proterat. Hic ergo crudelis adeò, ut nullâ misericordiâ moveatur, mittetur contra eum, ut eum morti dedat, ait Aben Ezra, et eum gravissimâ clade afficiat, ait R. Levi, nec ullâ pietate moveatur, propterea quòd rebellis à Deo defecerit. Rursùs idem R. Levi sic explicat, q. d. : Rebelli non satis est ex objurgatione nihil prorsùs profecisse, nisi etiam defectioni assiduè inhiet ; et licèt sævus angelus in eum immitatur ; à quo horrenda flagella sustineat, criminibus tamen suis coronidem impietatis addit. (Corn. à Lap.)

contumax contra increpationem, et usque adeo stultus, ut non solum non admittat increpationem, sed etiam amarulentior et asperior evadat admonitus, Deus *quæret malum contra eum*, hoc est, vult eum crudeliter punire, et *mittere angelum crudelem contra eum*; et erit sensus, satiùs esse temporalem sustinere castigationem, quàm suppliciis reservari per malos angelos infligendis. Sunt qui non jungant has duas voces *angelus crudelis*, sed supplent aliquid ad hunc modum : *Angelum, qui plagâ crudeli percutiet, mittet contra eum Deus.* Stulti nec admonitione nec plagis castigantur, imò nonnunquàm rebelles et obstinati tam sedulò tendunt ad suum malum, ut diceres eos quærere suam perditionem. Id quod cùm de aliis, tùm de Pharaone, qui neque verbis Moysi, neque plagis Dei ad saniorem mentem potuit revocari, locum habet : suum *malum quærere* non cessavit, donec tandem *missus sit contra eum angelus crudelis.* Talis sententia manet eos, qui nec increpatione, nec verberibus, ad sanam mentem redire volunt. Dei patientiam et longanimitatem docet proverbium, et finem obstinatorum.

Vers. 12. — Expedit magis ursæ occurrere raptis fœtibus, quàm fatuo confidenti sibi in stultitia sua. Hebr. : Supplenda quædam omittit, ad hunc modum : *Occurrere ursæ orbatæ* (sup. *simile est*, vel *melius*), *quàm viro stulto in stultitiâ suâ*; vel sic ad verbum, (sup. *bonum est homini*) *ut occurrat ursæ orbatæ, et non occurrat stulto in stultitiâ suâ.* Perdidisse catulos duplicat ferocitatem hujus animalis, alioqui crudelissimi ac ferocissimi, nihilominùs tamen humano ingenio et industriâ sæpè superatur hoc animal, aut cavetur. Cæterùm stultum in stultitiâ suâ confidentem, nullâ neque arte neque viribus possumus domare. Pendet ex præcedentibus, et ad eos refertur qui nullam increpationem admittunt; sed rebelles, ut phreneticus medicum adoritur, sic hi pessimè volunt his qui rectè consulunt et hortantur. Crudeliores ursis, cùm illi injuriam allatam, et catulos sublatos ulciscantur, isti in benevolos maximè sæviunt. Id quod cùm de aliis malorum generibus rectè potest intelligi, tum verò de his maximè, qui pravis dogmatibus rebelles et incorrigibiles effecti, majorem in modum sævire solent in eos qui ad sanam mentem hujusmodi stultos homines revocare conantur.

Vers. 13. — Qui reddit malum pro bono, non recedet malum de domo ejus. Hebr. : *Est qui reddit malum pro bono, non recedet*, vel *non solet recedere malum de domo illius.* Ingratus est qui non reddit bonum pro bono, si modò vires sufficiant, cùm juxta doctrinam Evangelicam debeamus bonum pro malo rependere, et orare pro persecutoribus; qui verò *malum pro bono reddit*, etiamsi per humanas leges nullâ pœnâ pro hujusmodi crimine sit obnoxius, Deus tamen qui summè bonus est, tam insignem ingratitudinem non sinet esse impunitam, non sinet malum et afflictionem ab ædibus et familiâ ingratorum recedere. Allegoricè à domo populi Judaici malum non recedit, qui maximis à Domino acceptis beneficiis, ingratissimi fuerunt. Juxta parabolam quâ usus est Isaias, cap. 5 : *Quid est quod ultra debui facere vineæ meæ, et non feci?* Ipsi tamen non solum servos, sed filium interfecerunt. Et proinde juxta id quod clamando optabant illis usuvenit : *Sanguis ejus super nos et super filios nostros*, Matth. 27.

Vers. 14. — Qui dimittit aquam, caput est jurgiorum; et antequam patiatur contumeliam, judicium deserit (1). Hebr. : *Aperiens aquam, principium est contentionis; antequam misceatur lis, dimitte*, sup. *eam.* Sicut ille qui aperit aquas, et fossam scindit, magnæ inundationis causam præstat, quam postea non potest cohibere, neque revocare; sic contentioni et jurgio facile est dare principium, litem vero componere difficillimum; vel sensus erit; qui principium dat contentioni totius litis est habendus auctor; sicut ille qui aperit et dimittit aquas inundare super terram, quæ priùs alveo defluebant. Et proinde ut in cæteris affectibus moderandis principiis obstandum est, ita in litibus et contentionibus; nam ut aqua, ruptâ fossâ, non potest revocari, ita nec ira; et contentio ubi semel cœperit, vires acquirit. Proverbium hæresiarchas et sectarum magistros maximè condemnat, juxta sensum allegoricum.

Vers. 15. — Qui justificat impium, et qui condemnat justum, abominabilis est uterque apud Deum (2). *Condemnans justum*, verti potest, *et impium faciens justum.* Sensus non est dissimilis verbis Isaiæ cap. 5. *Væ qui dicitis malum bonum, et bonum malum.* Impio tribuere laudem justitiæ, coram Domino est abominatio; nam ita fiet ut neque ipse resipiscat et vitam corrigat, neque tanquàm summum malum improbitatem exsecrentur homines; quod in vitâ humanâ inprimis est utile, nempe ut justitia et æquitas apud

(1) Meliùs sic ex Hebræo : *Aperit aquas, qui principium est contentionis; propterea ante quam lis commisceatur, desere.* Ut qui incile facit in ripâ amnicâ, nescit quousque amnis sit penetraturus, ita qui jurgia incipit; quare priusquàm incalescant, incidenda sunt. (Grotius.)

Supple, sicut *qui dimittit aquam*, ita *caput jurgiorum* id est, sicut aqua semel dimissa non facilè cohibetur, sic lites semel motæ. *Antequàm contumeliam patiatur*, antequàm misceatur : Hebr.; supple lis; antequam lite sit implicitus. *Judicium deserit*, desere : Hebr., quod est, principiis obsta. (Bossuet.)

(2) Justificat quidem Deus quoque impium, ut est Rom. 4, et alibi, sed longè alia ratione, quam is justificator impii, qui hic dicitur abominabilis. Videlicet Deus justificat impium, quia ex impio suâ gratiâ, justum facit, impietatem auferendo, et justitiam largiendo; sed homo hic dicitur justificare impium, et ideò esse abominabilis, cùm suâ sententiâ absolvit eum, qui propter impietatem suam damnari debet : id quod est iniqui judicis, sicut et illud quod sequitur : *Et qui condemnat justum*, scilicet qui sententiâ suâ damnat eum qui propter justitiam suam absolvi debuit. Et patet simul ex hoc loco absurditas doctrinæ Lutheri, et aliorum hæreticorum nostri temporis, qui dicunt Deum justificare impium solâ reputatione, ita ut nihilominùs homo impietati subjectus maneat. Nam id si ita est, ergo etiam ad Deum pertinebit hæc sententia : *Qui justificat impium, abominabilis est*, quia secundùm eos non ex impio justum facit, sed tantùm sententiâ suâ, eum in impietate manentem, à reatu impietatis absolvit. (Estius.)

omnes bene audiat; iniquitas autem digno vituperio afficiatur; et erit sensus: Qui verbis et quotidiano sermone justum dicit impium, et contra qui justum pro impio habet, præter hoc quòd citra æquum et bonum famam hominis denigrat, etiam obstat quominùs et alii justitiam sectentur; vel potiùs sensus est proverbii, juxta alia prophetæ verba: *Væ qui justificatis impium pro muneribus, et justitiam justi aufertis ab eo*, ut ad judices spectet, qui causam iniquam prolatâ sententiâ corroborant et justam ostendunt; et contra, causam justam iniquam faciunt judicis auctoritate. Hoc proverbio veluti spiritu prophetico condemnavit Salomon Judæos qui clamabant coram Pilato: *Non hunc, sed Barrabam*; et quotquot in Christum non credunt, justum condemnant.

VERS. 16.—QUID PRODEST STULTO HABERE DIVITIAS, CUM SAPIENTIAM EMERE NON POSSIT (1)? Aliter: *Quorsùm hoc, pretium in manu stulti, ut emat sapientiam, cùm cor non sit illi?* Qui philosophiæ et sapientiæ mundanæ studiosi sunt, multas coguntur impensas facere, dùm libros, dùm præceptores sibi comparant. Verùm ad cœlestem hanc sapientiam à Salomone traditam, studioso magis opus est animo quàm opibus. *Cui est cor*, hoc est, qui ex animo studiosus est, hic sapientiam facilè sibi comparabit absque munere, juxta illud, Isa. 55: *Et qui non habetis argentum, properate, emite et comedite.* Cæterùm qui stultus est, cui animus deest et fides, quamvis in promptu habeat opes et munera, non poterit sibi comparare sapientiam. Non igitur opibus congerendis studendum est, sed prima sapientiæ cura habenda est, juxta illud, Matth. 6: *Primùm quærite regnum Dei.* Docet proverbium præcipuum pecuniarum et divitiarum usum esse ut opera misericordiæ fiant, quibus remissio peccatorum comparatur, quæ est prima pars sapientiæ.

VERS. 18.—OMNI TEMPORE DILIGIT QUI AMICUS EST, (2) ET FRATER IN ANGUSTIIS COMPROBATUR (3). Aliter: *Et frater ad angustiam nascetur.* Ad sapientem spectat distinguere inter amicum verum et fucatum, quâ de re libellos integros scripsêre hujus mundi sapientes, sed fortassis non tam sapienter ut Salomon in uno hoc versiculo. Fidus et verus amicus omni tempore, sive prosperitatis, sive adversitatis, diligit et juvat amicum. Cæterùm si quis nascatur amicus sub ipsâ adversitate et *angustiâ*,

(1) Quasi dicat: Nihil, quia eis non utitur ad bonum, sed ad malum, nec per eas potest acquirere sapientiam.

QUI ALTAM FACIT DOMUM SUAM, etc. Iste versus non est in Hebræo. (Lyranus.)

(2) Qui verè amat, mutatâ fortunâ amicum non deserit. Menander:

Aurum explorari solet admotis ignibus;
At amicus quis sit verus docet occasio.

(3) Amicus in rebus adversis velut frater apparet, imò plus quàm frater, ut mox dicitur 18, 24; nec aliter censet Euripides, Oreste:

Namque morum copulatus fœdere, externus domo
Longè amicus ante amicos quos dedit cognatio.

Benè autem, *in angustiis.*

Scilicet ut fulvum spectatur in ignibus aurum
Tempore sic duro est experienda fides,

ait Ovidius. Pro *comprobatur* in Hebræo est *nascitur*, pro *ostendit se.* (Grotius.)

non tam amicus quàm frater habendus est; hoc est, longè fidelissimus amicus est, qui accedit quasi nasceretur in tempore angustiæ. Aliter: Amicus est qui amicitiæ præstat officia, verùm qui perseverat in amicitiâ, in angustiâ perinde est fidendum ei, ac si tibi frater nasceretur. Videtur ad tempora fidei christianæ referendum; q. d.: Semper ab exordio mundi solet amicus diligere amicum; verùm tempore prædicationis Evangelii, quod tempus persecutionis est et angustiæ, non tam amici quàm fratres sunt, mutuò se amantes, qui etiam sub ipsâ angustiâ nascuntur amici, cujus rei plurimæ exstant historiæ. Sunt qui sic locum intelligant, quasi ostenderit distinctionem inter amicum et fratrem, qui ferè ingratus est, neque colit amicitiam præterquàm in tempore angustiæ, cùm de fratris summo discrimine agitur, fidam ostendit amicitiam, ac si tunc primò nasceretur frater.

VERS. 19.— STULTUS HOMO PLAUDIT MANIBUS CUM SPOPONDERIT PRO AMICO SUO. Aliter: *homo deficiens corde stipulatur manu*, vel *figit manum, spondens sponsionem coram amico.* Quàm periculosa res sit sponsionem facere, et stipulari pro fide alienâ, ostensum est à Salomone, cap. 6: *Fili mi, si spoponderis pro amico tuo.* Meritò igitur *homo deficiens corde* dicitur, qui in re tanti momenti et tam periculosâ ludit et jocatur *plaudens manu*, ut Hieronymus vertit, secutus Septuaginta potiùs quàm Hebræam veritatem, nam תוקע כף *percutiens* vel *figens manum* significat; Septuaginta verò ἐπικροτεῖ καὶ ἐπιχαίρει. Quàm gravis res sit de fide alienâ spondere, noverunt hi qui fidejussionibus ad inopiam pervenerunt et miseriam. Hi *corde deficiunt*, propter defectum cordis, hoc est, prudentiæ, non prævident quantæ lites, quanta jactura rerum et amicorum possint hinc evenire. Nam ut sunt boni amici qui benè diligunt, ita sunt fraudulenti, qui captant occasionem fallendi per fidejussionem, quos cavere monemur hoc versiculo, ne ex numero eorum habeamur quibus deficit cor, juxta illud quod sequitur.

VERS. 20.—QUI MEDITATUR DISCORDIAS, DILIGIT RIXAS; QUI EXALTAT OS SUUM, QUÆRIT RUINAM. (1) Hebr.: *Diligit prævaricationem, qui diligit litem; qui exaltat ostium suum quærit rupturam.* Non est satis tutum fidejubere pro amico, nam sunt quos juvat lites sectari, quod inde constat quia *amant ruinam*, sive (ut est in Hebræo) *prævaricationem*, hoc est, non stare promissis. Et quemadmodùm qui ædificando *elevat portam suam*, hoc est, ædes suas, (totum à parte) *confractionem et rupturam* ædium *quærit*, dùm altitudini robur ædificii non respondet (quamvis hoc non animadvertat ille); sic qui *exaltat* et elevat *ostium* oris sui, majora pollicendo quàm præstare poterit; et pro suis promissis amicum vult fidejubere, contritionem et *ruinam* quærit amici, quocum litigare amat, posteaquàm prævaricatus est, promissa non præstans. Juxta sensum mysticum, proverbium est contra eos qui manum mittunt

(1) Sensus meliùs cohærebit si ex Hebræo vertas: *Diligit iniquitatem* (id est, omne peccati genus), *qui diligit jurgium, et ampliat januam ejus* (nempe iniquitatis), *qui quærit fracturam*, id est, dissidia. Discordia multis peccatis viam aperit. (Grotius.)

ad aratrum, et retrò respiciunt; qui cùm plura pollicentur quàm præstant, exaltatione oris propriam ruinam quærunt.

VERS. 21. — QUI PERVERSI CORDIS EST, NON INVENIET BONUM; ET QUI VERTIT LINGUAM, INCIDIT IN MALUM (1). Scilicet, quod cogitavit facere aliis. Ex præcedente pendet versiculo, nempe : *Qui amat prævaricationem et elevat linguam suam, est perversus corde : iste non inveniet bonum ;* hoc est, Deum non cognoscet vel sapientiam non potest comparare sibi non magis quàm ille qui cor non habet ; præsertim si linguam etiam invertat, et incipiat docere perversè, tunc cadet in malum. Aliter : *Cadit in malum*, dùm reddit pro bono malum, perversitate cordis et inversâ linguâ, creditorem suum et fidejussorem, à quibus beneficia accipit, fraudulenter decipere molitus, ut ad superiora referatur ; vel in genere dictum potest intelligi de quocumque perverso corde, et inversâ linguâ, quæ maximè aliena sunt à sapientiâ omni fuco carente, et cordis et linguæ : *Qui peccatum non fecit, nec est inventus dolus in ore ejus*, 1 Pet. 2.

VERS. 22. — NATUS EST STULTUS IN IGNOMINIAM SUAM, SED NEC PATER IN FATUO LÆTABITUR. Hebr. : *Qui generat fatuum ad tristitiam suam et, non lætabitur pater stulti.* Jamdudùm asseruit Sapiens, magnum honorem habere patres senes ex filiis et nepotibus, non tamen ex quibuslibet, sed ex probis et sapientibus ; nam præstat non procreare, nec habere liberos, quàm improbos, quos pater sine tristitiâ non potest intueri, cùm suam negligentiam, qui non castigavit adhuc infantes, tum illorum qui improbi evasêre conditionem dolens. *Et non lætabitur in fatuo.* Geminat eamdem sententiam, volens ingentem patris tristitiam significare ; vel sensus erit : Dolet pater se stultum genuisse, de quo in vitâ lætari non potest. Hoc proverbio monentur homines, ne temerè ad procreandos liberos properent, sed legitimo modo, et omni debitâ dispositione sese præparent, à Deo petentes liberos, quos in cultu unius Dei et probitatis studio nutriant, sic demùm de illis solidam lætitiam habituri.

VERS. 23. — ANIMUS GAUDENS ÆTATEM FLORIDAM FACIT : SPIRITUS TRISTIS EXSICCAT OSSA. Sensum reddit interpres. Hebr. : *Cor lætum bonam facit medicinam*, vel *benefacit ut medicina ; spiritus tristis exsiccabit ossa.* De tristitiâ dictum est quam habet pater de filio stulto, quæ quantùm mali afferat senectuti patris hoc versiculo ostendit ; q. d. : Filius malus qui sapientiam et disciplinam capere recusat, patri tam in animo quàm in corpore affert injuriam, nam ex tristitiâ nascuntur morbi corporis, ex lætitiâ verò sanitas. Cor lætum confert ad sanitatem tanquàm medicina ; optima est expositio. Alioqui sensus esse potest lætitiam cordis commendare medicinam, et efficacem reddere ; q. d. : Medicina non proderit nisi animo sit læto qui recipit. Sunt ex Rabbinis qui dicunt vocem גהה à verbo נגה quod *splendescere* significat ; ut sit sensus : *Cor lætum* juvat, sive bonam facit aciem oculorum, quæ in senibus deficere solet maximè ; et *spiritus tristis exsiccat ossa*, in quibus vires corporis maximè consistunt. Equidem *seculi tristitiam* intelligo, quæ secundum Paulum *mortem operatur*, 2 Cor. 7, et gaudium spiritûs, de quo Christus : *Tristitia vestra vertetur in gaudium*, Joan. 16, et Paulus : *Gaudete in Domino semper*, Philip. 4, hoc est semper in animo esse sanum, etiam sine medicinâ pœnitentiæ.

VERS. 24 — MUNERA DE SINU IMPIUS ACCIPIT, UT PERVERTAT SEMITAS JUDICII. Potest esse sensus : *Munus accipiet de sinu impii*, supple *judex ;* vel, *iniquus accipiet munus de sinu, ut impertiat judici.* Ambiguo sermone voluit Salomon intelligere, iniquum esse et qui accipit munus, et qui largitur, quantùmvis secretè, ut pervertatur judicium. Sunt *semitæ judicii* leges quas qui *pervertit* non unum hominem afficit injuriâ, sed in rempublicam multis nominibus iniquus est, dùm suum privatum commodum cum alieno incommodo et legum violatione sequitur ; neque minus malum quia secretum, hoc enim significat *è sinu.* Quòd si impius est qui pro munere pervertit vias judicii, ubi de caducis agitur rebus, quantò magis qui foro conscientiæ præsidens episcopus, aut sacerdos, cum jacturâ animarum pecunias accipit ut judicium pervertat ?

VERS. 25. — IN FACIE PRUDENTIS LUCET SAPIENTIA (1) OCULI STULTORUM IN FINIBUS TERRÆ (2) ; vel, *coram prudente erit sapientia.* Sæpè diximus Salomonem per *sapientem et prudentem* bonos, studiosos et fideles intelligere ; per *stultos*, improbos et iniquos. *Coram prudente*, vel potiùs *cum facie prudentis est sapientia*, quòd præsens sit et familiare viro probo benè agere, vel quòd semper Dei voluntatem respiciat, et quid lex Dei (in quâ est summa sapientia) præscribat, solùm attendat, sapientiam præferat omnibus muneribus, ut referatur ad superiorem versum. Sed *oculi stultorum*, qui terrena sapiunt, et quorum Deus venter est, non habent sapientiam in quam respiciant, idcircò respiciunt in *extremum terræ*, hoc est, ad infima quæque ex his rebus terrenis, vel ad *extrema terræ*, quòd insatiabiles sint oculi illorum in rebus mundanis, neque præsentibus sint contenti, sed aliena quæ procul sunt animo complectantur, vel orbis dominium ambientes. Sunt qui referunt *fines terræ* ad *sapientiam*, non ad *oculos stulti ;* et erit sensus : Quàm longissimè abest sapientia ab oculis stulti, ut qui nihil minùs quàm de sapientiâ cogitat ; vir prudens ob oculos habet sapientiam, ut locum habeat illud Evang. Matth. 6 : *Ubi est thesaurus tuus, ibi est cor tuum.*

VERS. 26. — IRA PATRIS FILIUS STULTUS, ET DOLOR MATRIS QUI GENUIT EUM. Hebr. : *Amaritudo genitricis*

(2) *Qui perversi cordis est*, qui pravo, et maligno est corde, *non inveniet bonum*, imò incidet in malum. *Qui vertit linguam*, qui perversâ etiam est linguâ, incidet in malum. (Menochius.)

(1) Nam vel solo modesto vultu et aspectu suo illam prodeunt sapientes. (Tirinus.)

(2) *Oculi stultorum*, vagi et distracti quasi in omnes *fines terræ*, contrarium prodeunt ; nempè mentem tam longè à sapientiâ abesse, quàm absunt oculi, qui dùm in centrum deberent intendere, vagantur in circumferentiâ circuli. (Tirinus.)

illius. Sæpè repetit hanc sententiam Salomon, sub diversâ verborum formâ, non solùm quòd frequentissimè usu veniat, ut gravissimam seu iram seu tristitiam ob filiorum stultitiam sustineant patres, sed quòd sit prima et præcipua pars sapientiæ in juvenibus (quos Salomon instruit) parentibus obtemperare, ut inquit Paulus, Ephes. 6 : *Honora patrem tuum et matrem tuam, quod est mandatum primum in promissione, ut benè sit tibi ;* neque enim vitâ dignus est qui ingratus est illis per quos vitam accepit.

Vers. 27. — Non est bonum damnum inferre justo, nec percutere principem qui recta judicat. Quamvis sunt iniqui judices qui munera accipiunt secretò, ut modò dictum est, tamen non oportet putare omnes esse tales : sunt enim justi judices, quos non est bonum condemnare, hoc est, de quibus malè sentire iniquum est ; et sunt principes liberales, qui munera contemnunt, de quibus malè loqui, cùm quod æquum est judicent, non est bonum, ut referatur ad tertium præcedentem versiculum. Alii referunt ad versiculum proximè præcedentem : ut sit sensus : Etiam damnare patrem justum cum filio stulto, non est bonum ; sunt enim multi patres valdè solliciti ut filios ad bonam frugem deducant, quod nullâ ratione facere queunt. Aliter גם id est, *etiam*, refertur ad munus, q. d. : Munus accipere è sinu ad judicium pervertendum malum est ; etiam justum condemnare sine munere malum est ; q. d. : Bis peccant judices qui munera accipiunt, et quòd munera accipiunt, et quòd innocentem condemnant.

Vers. 28, 29. — Qui moderatur sermones suos doctus et prudens est, et pretiosi spiritus vir eruditus. Hebr. : *Continet eloquia sua qui scit scientiam, pretiosus spiritu est vir intelligentiæ.* Stultus quoque si tacuerit, sapiens reputabitur (1) ; et si compresserit labia sua, intelligens. Hebr. : *Stultus quoque qui sibi imponit ipsi silentium, sapiens æstimabitur ; comprimens labia sua, intelligens.* Hos duos versiculos sic connectit Aben Ezra : Multa dicta sunt de laudibus linguæ sapientis, et in reprehensionem stultorum labiorum. Silentium quoque in homine prudente non caret suâ laude, imò quò quis doctior et prudentior, hoc novit meliùs loquendi tacendique vices ; et *pretiosus spiritu*, hoc est, præditus rarâ quâdam mentis intelligentiâ, contemplatione et meditatione solitariâ magis gaudet, quàm cum aliis sermones conserere ; neque solùm doctis hominibus magna virtus est taciturnitas, sed etiam in indoctis et in stultis nihil magis laude dignum invenias quàm si tacere noverint. Reputabitur enim pro sapiente stultus taciturnus, et reputabitur intelligens qui obturat labia sua. Alii ad laudem sapientis putant referendum, quòd non solùm ipse noverit tacere, et prohibere suam linguam à malo, sed etiam novit stultis hominibus silentium imponere ; prior expositio est melior. Sunt qui vocem Hebræam וקר legentes, et interpretantes ut scribitur (Hebræi enim legunt יקר), vertunt non *pretiosus spiritu*, vel *raro spiritu*, sed *frigidus spiritu*, qui novit spiritum et iram cohibere.

(1) Sicut cuidam dictum est : *si tacuisses, philosophus fuisses.* (Grotius.)

CAPUT XVIII.

1. Occasiones quærit qui vult recedere ab amico ; omni tempore erit exprobrabilis.

2. Non recipit stultus verba prudentiæ, nisi ea dixeris quæ versantur in corde ejus.

3. Impius, cùm in profundum venerit peccatorum, contemnit ; sed sequitur eum ignominia et opprobrium.

4. Aqua profunda verba ex ore viri ; et torrens redundans fons sapientiæ.

5. Accipere personam impii non est bonum, ut declines à veritate judicii.

6. Labia stulti miscent se rixis, et os ejus jurgia provocat.

7. Os stulti contritio ejus, et labia ipsius, ruina animæ ejus.

8. Verba bilinguis quasi simplicia ; et ipsa perveniunt usque ad interiora ventris.

Pigrum dejicit timor ; animæ autem effeminatorum esurient.

9. Qui mollis et dissolutus est in opere suo, frater est sua opera dissipantis.

10. Turris fortissima, nomen Domini, ad ipsum currit justus, et exaltabitur.

11. Substantia divitis urbs roboris ejus, et quasi murus validus circumdans eum.

CHAPITRE XVIII.

1. Celui qui veut quitter son ami en cherche les occasions, mais il sera couvert d'opprobres en tout temps.

2. L'insensé ne reçoit point les paroles de prudence si vous ne lui parlez selon ce qu'il a dans le cœur.

3. Lorsque le méchant est venu au plus profond des péchés, il méprise tout ; mais l'ignominie et l'opprobre le suivent.

4. Les paroles sages sortent de la bouche de l'homme juste comme une eau profonde, et la source de la sagesse est comme un torrent qui se déborde.

5. Il n'est pas bon d'avoir égard à la qualité d'un méchant homme pour se détourner de la vérité dans le jugement.

6. Les lèvres de l'insensé s'embarrassent dans les disputes, et sa bouche s'attire des querelles.

7. La bouche de l'insensé le brise lui-même ; et ses lèvres sont la ruine de son âme.

8. Les paroles de la langue double paraissent simples ; mais elles pénètrent jusqu'au fond des entrailles.

(1) La crainte du travail abat le paresseux ; les âmes des efféminés languiront de faim.

9. Celui qui est mou et lâche dans son ouvrage, est frère de celui qui détruit ce qu'il fait.

10. Le nom du Seigneur est une forte tour ; le juste y a recours ; et il y trouve une haute forteresse.

11. Les richesses du riche sont comme une ville qui est fortifiée, et comme une épaisse muraille dont il est environné.

(1) Ce verset ne se trouve pas dans l'hébreu, mais dans les Septante, qui n'ont pas le verset précédent

12. Antequàm conteratur, exaltatur cor hominis, et antequàm glorificetur, humiliatur.

13. Qui priùs respondet quàm audiat, stultum se esse demonstrat, et confusione dignum.

14. Spiritus viri sustentat imbecillitatem suam ; spiritum verò ad irascendum facilem quis poterit sustinere ?

15. Cor prudens possidebit scientiam, et auris sapientium quærit doctrinam.

16. Donum hominis dilatat viam ejus, et ante principes spatium ei facit.

17. Justus, prior est accusator sui ; venit amicus ejus, et investigabit eum.

18. Contradictiones comprimit sors, et inter potentes quoque dijudicat.

19. Frater qui adjuvatur à fratre, quasi civitas firma, et judicia quasi vectes urbium.

20. De fructu oris viri, replebitur venter ejus, et genimina labiorum ipsius saturabunt eum.

21. Mors et vita in manu linguæ ; qui diligunt eam, comedent fructus ejus.

22. Qui invenit mulierem bonam, invenit bonum ; et hauriet jucunditatem à Domino.

Qui expellit mulierem bonam, expellit bonum ; qui autem tenet adulteram, stultus est et impius.

23. Cum obsecrationibus loquetur pauper, et dives affabitur rigidè.

24. Vir amabilis ad societatem, magis amicus erit quàm frater.

12. Le cœur de l'homme s'élève avant d'être brisé, et il est humilié avant d'être élevé en gloire.

13. Celui qui répond avant d'écouter, fait voir qu'il est insensé et digne de confusion.

14. L'esprit de l'homme soutient sa faiblesse, mais qui pourra soutenir un esprit qui s'emporte aisément à la colère ?

15. Le cœur de l'homme prudent acquiert la science ; l'oreille des sages cherche la doctrine.

16. Le présent que fait un homme, lui ouvre une large voie, et lui fait faire place devant les princes.

17. Le juste s'accuse lui-même le premier ; son ami vient ensuite, et il sonde le fond de son cœur.

18. Le sort apaise les différents, et il est l'arbitre entre les grands mêmes.

19. Le frère qui est aidé par son frère, est comme une ville forte ; et leurs jugements sont comme les barres des portes des villes.

20. Les entrailles de l'homme seront remplies du fruit de sa bouche, et il sera rassasié de ce que ses lèvres auront produit.

21. La mort et la vie sont au pouvoir de la langue ; ceux qui l'aiment, mangeront de ses fruits.

22. Celui qui a trouvé une bonne femme, a trouvé un grand bien, et il a reçu du Seigneur une source de joie.

(1) Celui qui chasse une femme vertueuse, rejette un grand bien ; mais celui qui retient une adultère, est insensé et méchant.

23. Le pauvre ne parle qu'avec des supplications ; mais le riche lui répond avec des paroles dures.

24. L'homme dont la société est agréable, sera plus aimé que le frère.

(1) Ce verset ne se trouve ni dans l'hébreu, ni dans les divers manuscrits latins, ni dans l'édition de Sixte V, ni dans la nouvelle édition de S. Jérôme ; mais on le trouve dans les LXX, et les Pères l'ont quelquefois cité.

COMMENTARIUM.

VERS. 1, 2. — OCCASIONES QUÆRIT QUI VULT RECEDERE AB AMICO ; OMNI TEMPORE ERIT EXPROBRABILIS (1). (Hebr. : *qui pro desiderio quærit separatus, in omni sapientiâ miscebit se.*) NON RECIPIET STULTUS VERBA PRUDENTIÆ (2), NISI EA DIXERIS QUÆ VERSANTUR IN CORDE SUO. Hebr. : *Non volet stultus intelligentiam, nisi ob revelationem cordis sui.* In his duobus versiculis vertendis et exponendis magna varietas est nostri interpretis ab Hebræâ veritate et ab Hebraicis interpretibus ; quædam necessariò sunt supplenda ad sensum perfectum : noster interpres supplevit hæc duo, *occasiones*, et *ab amico*, secutus Septuag., qui sic legunt : Προφάσεις ζητεῖ ἀνὴρ βουλόμενος χωρίζεσθαι ἀπὸ φίλων, ἐν παντὶ δὲ καιρῷ ἐπονείδιστος ἔσται. Porrò תושיה vertit *omni tempore*, quam vocem superiùs monuimus ab *essendo* dictum esse, neque sapientiam solùm significare, sed firmam et stabilem sapientiam, et quæ perpetuò manet. Juxta versionem quam habemus à D. Hieronymo, sensus est satis manifestus, contra ingratitudinem eorum qui citra justam causam amicitiam cupiunt dissolvere. Verùm cùm secunda clausula de separatione à sapientiâ loquatur, quadrabit meliùs etiam primam partem versiculi ad investigationem sapientiæ referre : nam cœpit in superiore versiculo dicere de fucatâ quâdam sapientiâ, quæ stultis hominibus adesse videtur, cujus prima pars in taciturnitate consistit, de quâ dictum est. Sunt etiam, inquit Salomon, qui præ se ferunt magnum desiderium in sapientiâ investigandâ, juxta id quod in Hebræo legimus : *Secundùm desiderium*

(1) Hic consequenter reprobat effectum iræ, secundùm quod est recedere ab amico fideli, quod frequenter facit ira. Dicit igitur : *Occasiones quærit*, allegando non causam pro causâ, *qui vult recedere ab amico* sine rationabili causâ. *Omni tempore erit exprobrabilis*, quia corrumpit et falsat amicitiam, quod est pejus quàm falsare pecuniam : quantò pretiosior res est amicitia, quàm pecunia, secundùm quod dicit Philosophus, 8 Ethic.

Occasiones quærit. Sic etiam Septuaginta obvio sensu : at Hebr. : Ad desiderium quærit separatus ; quod sic interpretantur : Qui secundùm vota sua vivit singularis, sive à communi hominum consortio sequestratus, in omni sapientiâ miscebit se, versabitur ; alii, in omni existentiâ : quod tamen sapientiam, eamque veram sonare jam vidimus, quod eòdem recidit ; sensusque est, plurimùm conferre ad veram solidamque sapientiam, à turbâ secedere ; alii, pro in omni sapientiâ miscebit se, ex Chald. vertunt, omnem sapientiam, sive omne consilium deridebit : quo sensus illa sequestratio malo animo suscepta videatur, ut quis ad libidinem vitam instituat : quæ varietates obscurissimum textum indicant, ac, nisi suppleveris, inextricabilem. Itaque Vulg. post Septuaginta sic supplet : separatus, sive qui recedit, supple, ab amico, quærit ad desiderium : ad libitum fingit, supple, recedendi occasiones : omni tempore (pro essentiâ) risui erit, seu probro ; quam sententiam facilè anteponimus.

(Bossuet.)

(2) Ex Hebræo sic : *Non amat stultus intelligentiam, nisi ut manifestet se cor ejus*. Duorum horum *oppositorum* hic sensus est, philosophum non quærere quibus se jactet, sed delectari rerum cognitione per se ; at vanos homines nihil addiscere, nisi ut pro lubitu se ostentent aliis.

(Grotius.)

suum quærit sapientiam separatus. Qui per *desiderium* quoddam magis quàm ex animo et bono judicio *quærit*, scilicet sapientiam, cùm sit *separatus* à sapientiâ; vel, qui quærit verbum aliquod separatum, vel scientiam separatam à verâ sapientiâ. Apud Hebræos utramque expositionem lego. *In omni sapientiâ miscebit se*, hoc est, inter omnes sapientes cum ostentatione quâdam sese ingeret, destitutus videlicet eâ virtute veri sapientis, quâ verba sua cohibeat, humiliter de seipso sentiens. Sic enim distinguuntur vera sapientia et falsa, juxta D. Jacobum, Epist. c. 4 : *Quæ autem de sursùm est sapientia primùm quidem pudica, deinde pacifica, modesta, suadibilis, bonis consentiens.* Sed terrena, animalis, diabolica, ubi est zelus et contentio, quod Salomon vocat *sese miscere cum his qui sapientes sunt.* Sunt ex Hebræis qui in contrario sensu accipiunt verbum יתגלע, et per metathesim pro געל, *separare*, vel *reprobare*, ut sit sensus : Qui per desiderium quoddam vanum aut juvenile investigat de rebus separatis, et quæ ab hominibus intelligi non possunt, ab omni verâ sapientiâ seipsum separat, ut contra vanitatem eorum qui toti in nugis versantur dicatur proverbium. Prior expositio est melior, et magis quadrat cum sequenti versiculo, qui asserit hujusmodi non quærere sapientiam ob amorem sapientiæ, sed duntaxat ad ostentationem, ut cor suum manifestet, et ut doctus habeatur, aliâ de causâ non volet stultus sapientiam. Sic enim in Hebræo legitur, *nisi ob revelationem cordis sui.*

Vers. 3. — Impius cum in profundum venerit peccatorum, contemnit; sed sequitur eum ignominia et opprobrium. Sic Septuaginta : *Ὅταν ἔλθῃ ἀσεβὴς εἰς βάθος κακῶν καταφρονεῖ*, quos secutus est D. Hieronymus. Hebr. : *Cùm venerit impius, venit etiam contemptus, et cum ignominiâ opprobrium.* Ut maxima pars sapientiæ consistit in amore et mutuâ charitate inter homines, sic improbus eò maximè deprehenditur, quòd alios contemnat, et communem naturam contumeliis afficiat. Cùm venerit in hunc mundum, cùm nascitur, non solus nascitur, sed unà cum eo *contemptus*, juxta expositionem Hebræorum; meliùs, *cùm accesserit*, ut misceat se cum aliis sapientibus, ut dictum est, non venit ut discat sapientiam veram, sed ut præ se contemnat bonos doctores, quod hæreticorum peculiare est; et *cum ignominiâ*, hoc est, cum ignominioso homine, qui ignominiâ alios afficit, *venit opprobrium;* q. d. : Si quis hujusmodi receperit, non honorem sed probrum habebit.

Vers. 4.—Aqua profunda verba ex ore viri, et torrens redundans fons sapientiæ (1). Fucata illa sapientia procax est et ostentatrix suî ipsius; sed vera sapientia in imo cordis et in profundo pectoris consistit, ut aquæ aliæ stagnantes, id quod verba quæ defluunt ex ore viri sapientis indicant, ut puta quæ nunquàm deficiunt, sed subinde novâ et pari moderatione et intelligentiâ erumpunt, ad instar fluminis scaturientis, quod nunquàm cessat. Ex ore viri Christi Jesu fluxerunt verba inexhaustam doctrinam continentia, et aquæ profundæ similia; verùm fons et vena ipsa sapientiæ qui Christus est, velut torrens redundans, in Hebræo נובע *scaturiens* per orbem, et *saliens in vitam æternam*, Joan. 4. Aliter, verba sapientùm sunt duplicia; quædam profunda sunt et non possunt intelligi à quovis; quædam sic facilè fluunt ut quivis illa possit intelligere.

Vers. 5, 6, 7. — Accipere personam (1) impii in judicio non est bonum, ut declines a veritate judicii. Hebr. : *Ad* (*subvertendum justum in judicio*). Labia stulti miscent se rixis, et os ejus jurgia provocat. (Hebr. : *Labia stulti venient cum lite, et os ejus ad percussiones vocabit*). Os stulti contritio ejus, et labia ipsius ruina animæ ejus (2). Hebr. : *Laqueus animæ suæ.* In eodem sensu *impium* et *stultum* intelligunt Hebræi, qui libenter et facilè rixas et lites persequitur, ut puta cum quo venit contumelia, ut dictum est. Et proinde *faciem* illius *suscipere*, hoc est, favere causæ illius iniquæ, contra æquum et bonum, *non est bonum*, inquit Salomon, quasi non possit dici quàm magnum malum sit accipere personam impii, præsertim cum damno justorum, qui non sunt sic parati et instructi ad defensionem ut sunt improbi ad calumniam inferendam. Sunt enim justi ignari rixarum, nec assueti litibus, ut puta quorum studium est et cura circa sapientiam. Impiorum verò (qui sunt stulti in rebus di-

(1) *Aqua profunda* sunt *verba ex ore viri*, nempe prudentis, quasi dicat : Profundas et graves sententias eructat è pectore quasi copiosâ scaturigine, et *fonte* inexhausto; unde et rivus, et *torrens*, et flumen emanat. (Tirinus.)

(1) Tunc dicitur à judice accipi alicujus persona, cùm in sententiâ ferendâ non tam causæ, quàm personæ ratio habetur, v. g., quia dives, quia potens, quia propinquus. (Menochius.)

(2) Pro *contritio* Hebr. est *mechitta*, quod tam terrorem quàm contritionem et confractionem significat. Unde Aquila, Symmachus et Theodotion vertunt, πτῆξις, id est, *pavor;* Chald., *formido;* Tigur., *os stulti sibi terrori est*, id est, terribiles angores, pericula et pœnas sibi creat. Pro *ruinâ* Hebr. est *mokes*, id est, laqueus, ut vertunt Septuag., Chald., Pagnin., Vatab. et alii; Syrus : *Illaqueat seipsum labiis suis;* Aquila, Symmachus et Theodotion vertunt, σκῶλον, id est, offendiculum, quale est scandalum in muscipulâ, quod dùm mus evertit incautè, seipsum in muscipulâ collidit et suffocat. Similiter facit stultus loquax. Cohæret hic versus cum præcedenti, eumque explicat; q. d. : Os stulti jurgia et (ut Hebr. est) verbera tam sibi quàm aliis provocat : quo fit ut ipse ore suo, id est, ob verba stulta et rixosa oris sui vapulet et conteratur, ac ob ea quæ temerè et inconsultè labiis suis effutit, ruinam *animæ*, id est, vitæ; vel *animæ*, id est, sibi ipsi, paret ac laqueum, quo capiatur et strangletur tum in corpore, tum in animâ, juxta illud : *Os, quod mentitur, occidit animam.* Ita Lyranus.

Aliter Cajetanus : Os stulti, inquit, est contritio, id est, conterit, frangit et elidit seipsum, dùm, ut sua falsa et stultiloquia quæ effutiit, tueatur, cogitur contradictoria asserere; iis ergo ipse sese illaqueat et implicat, quibus se expedire nequit. Huic gnome similis est illa Psal. 13, 3 : *Contritio et infelicitas in viis eorum.* Activa scilicet; q. d. : Impii toti sunt, ut alios secum conterant, et infelicitate sive calamitate afficiant, quia *viam pacis non cognoverunt*, quia scilicet oderunt viam pacificam, quietam et pacatam. Et illa hic cap. 14, 3 : *In ore stulti virga superbiæ.* Et illa c. 17, 11 : *Semper jurgia quærit malus; angelus autem crudelis mittetur contra eum.* (Corn. à Lap.)

vinis) labia non vacant aliis rebus, nisi ut negotium facessant probis hominibus : nam *os* et sermo *eorum ad contritiones* et *confessiones* sive *percussiones* solet provocare. Atqui hæc quàm adamussim quadrent in hæreticos nostri temporis, optimè nôrunt qui cum illis aliquando conversati fuerunt; sed non proficient : nam quicquid moliuntur in fideles catholicos, in proprium malum moliuntur. Alios conterere volunt et laqueos tendere simplicibus, sed conterentur ipsi, ipsi incident in foveam quam fecerunt; verbis enim oris sui illaqueatus est stultus.

VERS. 8, 9, 10. — VERBA BILINGUIS QUASI SIMPLICIA, ET IPSA PERVENIUNT USQUE AD INTERIORA VENTRIS. Heb. : *Verba susurronis sunt velut percussiones, et ipsa descendunt ad interiora ventris.* QUI MOLLIS ET DISSOLUTUS EST IN OPERE SUO, FRATER EST OPERA SUA DISSIPANTIS (1). Hebr. : *Etiam qui se remissum efficit in opere suo, frater est viri qui sponte sua dissipat.* Multa mala proveniunt ex improborum labiis, sive in judiciis subvertendis, sive in rixis excitandis, ut dictum est; cæterùm his multò majora atque crebriora ex susurronum sermonibus, qui plagas infligunt, non humanis corporibus, quæ sunt alioqui obnoxia morti; sed animabus hominum immortalibus non levia infligunt vulnera, sed quæ *ad penetralia ventris*, hoc est, cordis descendunt, dùm immortale odium inter fratres disseminant. Aliter, *descendunt ad cameras* sive *cubicula ventris*, hoc est, inferni, qui est in ventre terræ sive medio, ut plurimi sentiunt. Aliter, *ut plagæ* sive *vulnera*, quæ ad intimas partes corporis penetrant, et ad ipsa *viscera* proveniunt, hoc est, omninò mortifera sunt, sic verba secreta susurronum homines sese mutuò confodere nonnunquàm adigunt; sed non solùm aliis maxima damna inferunt susurrones, qui secretò detrahunt proximis, sed sibi ipsis quoque, dùm otio vacant et remissi sunt in opere necessario. *Et frater est viri perdentis* vel *dissipantis*, hoc est, quàm simillimus his qui rem confectam perdunt. Hebræi subaudiunt *mundum* : nam qui nullo vacant honesto studio, sed devorant et liguriunt, quod in ipsis est, mundum demoliri et destruere conantur.

VERS. 11, 12. — TURRIS FORTISSIMA NOMEN DOMINI, AD IPSAM CURRIT JUSTUS ET EXALTABITUR. SUBSTANTIA DIVITIS, URBS ROBORIS EJUS, ET QUASI MURUS VALIDUS CIRCUMDANS EUM. Hebr. : *Et quasi murus prævaltus in imaginatione ejus.* A tantis malis stultorum hominum aliter tutus esse non potest justus, nisi per nomen Domini, ad quod veluti ad tutissimam arcem solent confugere humanis viribus destituti et opibus, quibus divites adversùs injurias importunorum hominum sese tueri solent, tanquàm mœnibus fortissimæ civitatis. Potest similitudo aliò deflecti, nempe : Nomen Domini justo, qui in angustiâ ad Dominum confugit, non est tanquàm turris aut propugnaculum, quo solent hominis sese tueri, includentes sese veluti in carcere unde non possunt exire; sed in Dei nomine non solùm tuti, sed elevati et honore sunt affecti, qui eò confugiunt. Sunt ex Hebræis, qui verbum [illegible] non *curret* hoc in loco, sed *confringet* interpretantur (utrumque enim significat), et erit sensus : Per hoc propugnaculum nominis Domini justus erit tutus, et etiam hostes conteret. Divites in opibus suis sperant, et sese non minùs tutos esse putant copiâ divitiarum; sed suâ duntaxat imaginatione sive cogitatione veluti in urbe muratâ proteguntur. Aliter in bonam partem intelligitur, videlicet : Divitiæ in eleemosynas distributæ sunt veluti civitas optimè munita divitibus, qui in Deo magis quam in mundo divites esse elegerunt, hoc est quod in contextu dicitur, *cogitatione suâ.*

VERS. 13. — ANTEQUAM CONTERATUR, EXALTATUR COR HOMINIS, ET ANTEQUAM GLORIFICETUR, HUMILIATUR. Hebr.: *Ante fracturam elevabitur cor viri, et ante gloriam humilitas.* Sunt aliquot versiculi sæpiùs repetiti, vel tanquàm sententiæ insigniores, vel tanquàm loci communes, qui variis institutis subserviant. Superiùs, cap. 16, eamdem sententiam legimus, quæ argumento illius loci subserviebat, ut exposuimus. Cæterùm hoc in loco, post ea quæ de exaltatione justorum per nomen Domini, et exaltatione divitis per divitias, dicta sunt, commodè subjecit : *Ante contritionem exaltabitur cor viri*, q. d. : Nomen Domini refugium et elevatio justorum est, quam humilitas necessariò præcedit. Et contra, qui sperant in divitiis conteruntur, proptereà quòd per superbiam elevantur : quod divitum peculiare vitium est, juxta illud Pauli, 1 Tim. 6 : *Divitibus hujus seculi præcipe non altum sapere.*

VERS. 14. — QUI PRIUS RESPONDET QUAM AUDIAT, STULTUM SE ESSE DEMONSTRAT ET CONFUSIONE DIGNUM. Hebr. : *Stultitia est ei et ignominia.* Magna pars prudentiæ in verbis ostenditur, et sermonem cum decore et justitiâ moderari sapientis est, ut videlicet nusquàm de rebus ignotis sententiam proferat : mera enim stultitia est et res à sapiente alienissima, imò summam confusionem affert, si judex sententiam proferat incognitâ causâ. Si quis de rebus sacris respondere et disserere præsumat, ignarus legis divinæ, si quis in re philosophicâ aut aliis artibus, quarum secreta non didicerit, verbositate quâdam se peritum ostendere velit, nullam laudem, sed pudorem acquirit, palàm ostendens stultitiam suam, quam taciturnitate poterat utcùmque celare, ut modò legimus : *Stultus quoque si tacuerit, sapiens reputabitur.* In colloquiis denique privatis, stultitiæ quædam species est, si quis loquendi et tacendi vices servare non noverit; sed respondere priusquàm sodalis sui verba intellexerit, quædam linguæ est intemperantia. Proverbii sensus est, non docere antequàm discas.

VERS. 15, 16. — SPIRITUS VIRI SUSTENTAT IMBECILLITATEM SUAM : SPIRITUM VERO AD IRASCENDUM FACILEM QUIS POTERIT SUSTINERE? Hebr. : *Spiritus viri feret morbum ejus; spiritum verò percussum quis levabit? Cor prudentis possidebit scientiam, et auris sapientûm quærit doctrinam.* In tolerandis rebus adversis est magna quoque pars sapientiæ, præsertim in tolerandis his

(1) In Hebræo : *Etiam qui piger est in opere, frater est* (id est, par est) *domino* (sua) *dissipanti.* Eumdem exitum habent piger et prodigus, ad egestatem deveniunt. (Grotius.)

malis quibus obnoxia sunt omnium hominum corpora, cujusmodi sunt morbi et ægritudines, quas æquo animo tolerabit spiritus viri sapientis. Nam sapientiæ comes est fortitudo animæ, etiamsi corpus infirmitate aliquâ laboret. Spiritus enim viri, ut molem corporis portat et circumfert undique, ita quoscumque morbos corporis. Verùm si *spiritus concussus* sive *contritus*, hoc est, ægritudine aliquâ sit affectus, *quis sustinebit eum?* q. d. : Longè gravior est morbus animæ quàm corporis et intolerabilior. *Verùm spiritum ad irascendum facilem quis poterit sustinere?* q. d. : Difficilius est iram continere quàm morbos corporis æquo animo ferre. Aliter, ut referatur ad iracundiam alterius, et erit sensus, satius esse cum morbo corporali conflictare quàm cum iracundiâ alterius hominis; et hæc juxta versionem nostri interpretis. Hebr. : *Spiritum concussum quis feret?* Verti potest : *Quis portabitur à spiritu contrito?* q. d. : Neque corpus benè, morbi verò corporis nullo modo sustentabuntur à spiritu contrito. Sanitas igitur animi inprimis est necessaria ad hanc sapientiam acquirendam. Nam *cor intelligens*, et spiritus integer *acquiret scientiam, et auricula sapientûm*, quorum animus immunis est ab omni perturbatione et ægritudine, *quæret scientiam.* Quòd *scientia* bis ponatur, aliqui referunt ad scientiam internam et externam, alii ad scientiam rerum humanarum, et scientiam sacrosanctam divinæ legis, aut denique ad scientiam quam ipse possidet, et scientiam quam tradet aliis : sic Hebræi. Mihi simpliciter videtur intelligendum de summo studio et desiderio quod habent sapientes ad legem Dei, in quâ et ipsi libenter meditantur, et alios de rebus sacris disserentes libenter auscultant.

VERS. 17, 18.— DONUM HOMINIS DILATAT VIAM EJUS, ET ANTE PRINCIPES SPATIUM EI FACIT. JUSTUS PRIOR ACCUSATOR SUI, VENIT INIMICUS EJUS, ET INVESTIGABIT EUM (1). Hebr. : *Donum hominis faciet latum ei*, vel *dilatabit illi viam* vel *locum*, suppl. *et ad conspectum magnatum ducet eum. Justus primus in causâ suâ, veniet proximus ejus, et scrutabitur eum.* Per *donum* munera intelligit Aben Ezra, quæ *dilatabunt*, hoc est, ab angustiis eripient et ante magnates adducent, gratum principibus facient qui acceperunt munera illius, et in conspectu illorum erit justus, primus vel inprimis in lite suâ et causâ. Sed et si venerit proximus illius, cui notior est quàm magnatibus, et scrutatus fuerit eum, nihilominùs erit justus apud eos qui munera illius acceperunt. Alii sic exponunt, ut nulla sit cohærentia in sensu istorum versuum, intelligentes per *donum* liberalitatem et beneficentiam, quæ solet dilatare et amplificare hominem, hoc est, ad honorem perducere et gratiam principum, posteaquàm totius populi favorem et laudem nactus fuerit. Quod in contextu legitur *justus primus* vel *justus primò*, ad *æquitatem* et *justitiam* referunt interpretes, quæ non minùs hominem commendat quàm liberalitas, quæ non est omnium. In lite et controversiâ hominum, qui æquus et justus est statim in principio litis ostendet se nihil velle nisi quod justum est, dùm sese in lite defendit. Et *cùm venerit proximus illius*, qui cum eo litigat, et *scrutatus fuerit*, non poterit eum accusare aut condemnare. Potest accipi in contrario sensu, et *justus*, non qui verè est, sed qui in lite sese justum ostendit in principio; postea verò investigatus à proximo, qualis sit constabit. Prima expositio est melior, juxta contextum quem habemus ex D. Hieronymo qui Septuaginta secutus est, *δίκαιος ἑαυτοῦ κατήγορος ἐν πρωτολογίᾳ.* Sensus versiculi convenit cum illo quod in Evangelio legitur, Matth. 7 : *Ejice primùm trabem de oculo tuo, et videbis ejicere festucam de oculo fratris tui;* vel monet proverbium, ut quisque sit severus judex suî ipsius, ne inimici subjiciatur sententiæ et condemnationi.

VERS. 19, 20. — CONTRADICTIONES COMPRIMET SORS, ET INTER POTENTES QUOQUE DIJUDICAT. FRATER QUI ADJUVATUR A FRATRE QUASI CIVITAS FIRMA, ET JUDICIA QUASI VECTES URBIUM (1). Septuaginta secutus est interpres, qui sic vertunt : *Ἀδελφὸς ὑπὸ ἀδελφοῦ βοηθούμενος ὡς πόλις ὀχυρὰ καὶ ὑψηλή.* Hebr. : *Lites cessare faciet sors, et inter fortes dividet*, scilicet *litem. Frater durior civitate robustà, et lites quasi repagulum palatii.* Ubi sunt homines justi, lites facilè dirimuntur, dùm utraque pars agnoscit, si quid deliquerit. Cæterùm ubi non est æquitatis ratio, difficillimè dirimuntur lites quorumdam qui nullius hominis judicio quantùmvis sapientis, ad concordiam possunt reduci; et potiùs eligunt sortibus lites dirimere, præsertim potentes et fortes, qui viribus malunt certare quàm judicem sapientem adire. Aliter, quibusdam satius esset jactâ sorte finire litem, quàm vel perpetuis odiis et pugnis invicem sese consumere. Sed cùm res sit difficilis et magnæ prudentiæ lites dirimere, omnium tamen maximè difficiles sunt contentiones inter fratres. *Frater transgressus*, scilicet *adversùs fratrem*, *non dabit locum fratri*, vel *frater injuriam passus*, hoc est, in quem transgressio et prævaricatio facta est; suppl. *fortiùs resistet quàm civitas*, *et lites* exercebit duriùs, *quàm sit repagulum portarum*, quo clauduntur portæ civitatis et hostes excluduntur. נִפְשָׁע, Kimhi exponit *durior quàm civitas;* alioqui פשע *transgredi* significat. Mihi verò placet ut utramque significationem comprehensam intelligamus, nempe, passus injuriam à fratre fit durior adversùs eum quàm civitas. Alii subaudiunt ex priore versiculo sic : *Cùm frater prævaricatus est*, vel *rebellat contra fratrem, magis quàm civitas robusta et fortis prævaricata est adversùs regem suum;* sæpè enim contendunt fratres pro hæreditate, neque possunt aliter, quàm per sortem lites dirimi. Alii sic : *Cùm sit lis inter fratres, sors separabit fratrem à civitate roboris sui, et à portâ hæreditatis suæ*, hoc est, hæreditate suâ. Sensus denique

(1) Sensus est ex Hebræo : *Qui prior causam dicit* (*ἐν πρωτολογίᾳ* Græci hic), *is justus est* (id est, videtur) *in causâ suâ, sed mox venit alter, et inquirit in illum*, id est, omnia illius dicta expendit, et quantùm potest refellit. Hoc enim præceptum, ut et sequens, ad lites pertinet. (Grotius.)

(1) Frater offensus, civitas fortis, et contentiones ejus sicut vectes palatii, quasi diceret, nullas esse vehementiores minùsque placabiles offensiones, quàm fratrum, faciliusque esse fortissimam urbem expugnare, vectesque palatii confringere, quàm hujusmodi inimicitias reprimere. (Maldonatus.)

proverbii : Cùm difficile sit lites finire, ubique tamen difficillimum est fratres et affines ad concordiam revocare. Sensus est proverbii : Concordiâ parvas res crescere, et ex unâ familia fratrum robustam oriri civitatem, id quod cùm locum habeat aliquando in profanâ republicâ, tum maximè in Ecclesiâ Christi, quæ tanquam civitas firma est invincibilis, ubi tanquam fratres omnes sumus unanimes, et æquitate judiciorum fit inexpugnabilis.

Vers. 21, 22. — De fructu oris viri replebitur venter ejus, et genimina labiorum ipsius saturabunt eum. Hebr. : *Proventu* vel *fructu labiorum suorum satiabitur. Mors et vita in manibus linguæ ; qui diligunt eam comedent fructus ejus.* Ferè idem dicit Sapiens in his duobus versiculis quod Christus in Evangelio : *Ex verbis tuis justificaberis, et ex verbis tuis condemnaberis* ; multa mala ex mala linguâ, et bona ex linguâ eruditâ et sapiente proveniunt ; *mors et vita in manu linguæ*. Referunt Hebræi ad loquentem, qui vel morte vel vitâ digna quandoque loquitur. Potest ad testes referri, qui in litibus et judiciis producuntur, ut cum præcedentibus cohæreat. Mihi maximè placet ut de his intelligatur quorum linguæ et labia maximam habent in republicâ functionem, et usum in perdiscendâ sapientiâ. Hi sunt concionatores qui saturabuntur ex his quæ distribuunt aliis, et in linguæ eorum potestate est mors et vita, juxta illud Ezech. 3 : *Fili hominis, speculatorem dedi te domui Israel* ; et sequitur : *Si dicente me ad impium, morte morieris, tu non annuntiaveris ei, neque locutus fueris*, etc. *In iniquitate suâ morietur, sanguinem autem ejus de manu tuâ requiram.* Denique potest ad susurrones referri, de quibus modò dictum est. Metaphora *saturitatis* et *comestionis* à corpore transfertur ad animam, quorum utrumque fructu delectatur ; corpus fructu arboris, anima verò fructu linguæ.

Vers. 23. — Qui invenit mulierem bonam, invenit bonum, et hauriet jucunditatem a Domino (1). Hebr. : *Qui invenit mulierem, invenit bonum, et educet benevo-*

(1) Adjunctum *bonam* in Hebræo et editionibus Latinis quibusdam non legitur ; sed exstat in Græco, et meritò additum fuisse constat. Hesiodus eadem ac Salomon de probâ muliere docet. Vide Proverbia 6, 26, et 11, 16, et 12, 4, et 14, 1, et 19, 14. Ecclesiast. 26, et seq.

Qui expellit mulierem bonam, expellit bonum ; qui autem tenet adulteram, stultus est et impius. Versiculus hic desideratur in Hebræo, Chaldæo, variis Latinis codicibus, editione Complutensi, editione Sixtinâ, S. Hieronymi, aliisque nonnullis ; legitur autem in Septuaginta et Arabe. Syrus primum tantummodò membrum exhibet : *Qui expellit uxorem bonam, expellit bonum è domo suâ.* Latini quidam codices habent : *Stultus est et insipiens.* Verùm Græci codices, qui hoc loco pro exemplaribus habendi sunt, ferunt : *Stultus et impius.* Quanquàm autem desunt hæc in codicibus Hebræis, retinent tamen eamdem doctrinam Hebræi ; nec absimile verò putamus, sententiam hanc inseruisse Hellenistas, utpotè moribus et disciplinæ inter ipsos receptæ convenientem. Tradit Maimonides, nunquam teneri maritum removere è toro uxorem adulteram, nisi duplici saltem testimonio convictam. Tunc autem si maritus repudium sponte non diceret, cogebatur à judicibus, damnabaturque insuper virgis. Axioma est apud illos sanctissimum, neminem citra crimen retinere posse uxorem in adulterio deprehensam, sive hujus flagitii convictam : quia sibimet reum se facit prostitutionis uxoris suæ, ac mali exempli, quod in aliis turpi hac facilitate prodit.

Necessitatem coercendi mulierum impudicitiam, et maritorum facilitatem, vel profani intellexerant. Atheniensium legibus cautum erat, ne quis retineret uxorem in adulterio deprehensam : et infamiâ notabantur mariti, sanctionis hujus violatores. Iisdem moribus censebantur Romani, apud quos, qui damnatam adulterio uxorem in domum recepisset, veluti reus lenocinii uxoris suæ puniebatur. Justinianus tamen concedit viro, ut intra biennium uxorem ream è monasterio arcessat. Neque minor erat horror Christianorum erga maritos, qui uxores adulteras et impudicas ferrent : suppetuntque exempla nonnulla mulierum christianarum, quæ religioni duxerunt cum maritis adulteris vivere, quanquam leges sanctiones in favorem virorum latæ viderentur. Scitum est quid egerint S. Thecla, et mulier illa christiana de quâ S. Justinus Martyr, et Fabiola matrona Romana.

Hermas in secundo libro *Pastoris*, mandato 4, ita Deum affatur : *Domine, si quis habuerit uxorem fidelem in Domino, et hanc invenerit in adulterio, nunquid peccat vir, si convivit cum illâ ?* Huic Dominus respondet : *Quamdiu nescit peccatum ejus, sine crimine est vir vivens cum illâ. Si autem sciverit, uxorem suam deliquisse, et non egerit pœnitentiam mulier, et permanet in fornicatione suâ, et convivit cum illâ vir, reus erit peccati ejus, et particeps machinationis ejus.* Addit verò Hermas : *Quid ergo si permanserit in vitio suo mulier ?* Cui Dominus : *Dimittat illam vir, et per se maneat......* Sequitur Hermas : *Quid si mulier dimissa pœnitentiam egerit, et voluerit ad virum suum reverti, nonne recipietur à viro suo ?* Et Dominus : *Imò si non receperit eam vir suus, peccat, et magnum peccatum sibi admittit ; sed debet recipere peccatricem quæ pœnitentiam egit, sed non sæpè ; servis enim Dei pœnitentia una est.* His olim opinionibus Christiani priorum seculorum tenebantur ; acceptamque ab illis disciplinam non obscurè agnoscimus in conciliis et Patribus sequentium seculorum.

Concilium Neocæsariense mandat ut uxor Sacerdotis in adulterium lapsa, postquàm vir illius in clerum cooptatus est, repudio dimittatur ; quam si vir retinuerit, privetur ille commodis, et honore sacerdotii quod accepit. Eadem disciplina sese offert in epistolâ decretali Michaelis Cerularii archiepiscopi Constantinopolitani. S. Hieronymus luculenter docet nefas esse viro retinere uxorem adulteram, ne in ea mala incidat quæ Scriptura hîc minitatur : *Qui tenet adulteram, stultus est et impius.* S. Augustinus, cùm docuisset pluribus in locis, divortium ab adulterâ permissum esse, non imperatum, in Retractationibus scripsit : *Ubi dixi, hoc permissum esse, non jussum, non attendi aliam Scripturam dicentem : Qui tenet adulteram, stultus est et impius.* Eamdem Proverbiorum sententiam laudans auctor Operis imperfecti docet : *Patronus turpitudinis est qui crimen celat uxoris.* Quâ in re imitandum dicit exemplum Christi, qui membra Ecclesiæ suæ non deserit, dùm illa in fide perseverant : si verò ad idololatriam vel hæresim desciverint, perindè atque à se aliena despicit, atque à reliquo corpore segregat. S. Basilius statuit abjiciendam esse à marito uxorem adulteram ; sed hanc potestatem uxori non faciens, jubet virum reum ejusdem criminis recipi ab illâ et retineri.

S. Ambrosius uti exploratum innuit, nefas esse viro uxorem adulteram retinere : *Ut incruentum*, ait, *ab homicidio, castum ab adulterio præstare se debeat. Qui enim jungitur meretrici, unum corpus est.* Capitula vel canones Isaaci Lingonensis permittunt ut vir regrediatur ad uxorem adulteram, sed statuunt ut regrediens maritus unà cum rea uxore septem annorum pœnitentiam agat, nec ad communionem, nisi septennio absoluto, admittatur. In posterioribus monumen-

lentiam à Domino. Cùm mulieres ferè sint loquaces et verbositate quâdam molestæ, non absurdè de fructu linguæ locutus Salomon, de muliere hoc adjecit, sive potiùs de uxore; quam admonet Sapiens non temerè ducendam esse, sed cum prudentià investigandam, ut puta rem admodùm difficilem inventu. Hoc est quod innuit Salomon, cùm dicat : *Qui invenit mulierem bonam.* In Hebræo solùm habemus : *Qui invenit mulierem;* omnes interpretes subintelligunt *bonam. Invenit bonum,* juxta illud, Gen. 3 : *Fecit adjutorium simile sibi,* usque adeò bonum, ut propter hoc *relinquet homo patrem suum et matrem suam, et adhærebit uxori suæ. Et hauriet :* vertendum est *hausit* sive *produxit*, pro impetravit favorem et gratiam à Domino. Sic habent Septuaginta : Ἔλαβεν δὲ παρὰ Κυρίου ἱλαρότητα, *jucunditatem;* q. d. : Magnum donum et rarum impetravit; quia solent homines frequenter errare electione uxorum, vel opes, vel formam, aut aliud quidpiam sectantes, potiùs quàm piis precibus contendentes, uxorem probam à Domino obtinere. Id quod suum filium facere his verbis hortatur Sapiens.

Vers. 25. — Cum obsecrationibus loquitur pauper, et dives effatur rigide; vel *dives respondebit dura*, supple *verba.* In hoc versiculo, ut ferè in toto capite, sermo est de his quæ ad concordiam faciunt et tranquillitatem inter homines, ad quam plurimum momenti habet paupertas. Cùm enim non loquatur pauper, nisi cum omni humilitate precando et obsecrando, inimicos non habet, neque lites aut rixas excitabit; imò sedabit potiùs cùm nullam superbiam præ se ferat, omnibus locum concedat. Divitiæ verò ferè conjunctæ sunt cum arrogantiâ, quæ præ se alios contemnit et cum fastu quodam omnia agit et loquitur; unde nascuntur discordiæ et rixæ, ut priùs legimus, cap. 15 : *Responsio mollis frangit iram, sermo durus suscitat furorem.* Alioqui, sensus erit contra avaritiam divitum qui pauperum non miserentur; et tantùm abest ut aliquid impartiantur opum, ut ne humanis quidem et benignis verbis dignentur illos alloqui, sed duris et minacibus verbis à conspectu suo nonnunquàm abigunt.

Vers. 26. — Vir amicabilis ad societatem, magis erit amicus quam frater. Hebr. : *Vir amicorum ut amicitiam exerceat*, vel *ut præbeat se amicum : et est qui diligit, magis conjunctus quàm frater.* Longam disputationem de his quæ concordiam vel servant, vel labefactant, claudit in laudem amicitiæ, quâ nihil est charius, nihil firmius, si modò ritè colatur. Nam fidus et charus amicus cum fratre est conferendus, vel potiùs præferendus. *Virum amicorum* intelligimus eum qui est amicorum studiosus; et qui multitudine gaudet amicorum, est is qui facit seipsum amicum; is inter eos aliquem inveniet fratre sibi conjunctiorem. Alii subaudiunt, *quærit*, ut sit sensus : Vir qui quærit amicos, ut jungat cum illis amicitiam per divitias suas, ut ex proximo pendeat versiculo, juxta illud Evang. Luc. 16 : *Facite vobis amicos de mammonâ iniquitatis. Erit illi amicus conjunctior fratre*, q. d. : Inter multos aliquem inveniet, qui sit illi *urbs fortitudinis*, ut antea legimus.

tis eadem disciplina sese offert. Veteres leges, imperantes divortium mariti ab uxore adulterâ, renovant Gratianus, magister sententiarum, et Gregorius IX. Laudat Gratianus S. Chrysostomum, biennii pœnitentiam imperantem viro patienti et in toro admittenti uxorem adulteram, antequàm illa satisfecerit Ecclesiæ legibus, quarum sanctione à communione spatio aliquot annorum arcetur. Sed marito salva sunt omnia, si ad uxorem post absolutam ab illâ pœnitentiam accesserit; tunc enim expiata mulier censetur. Pœnitentiale Theodori episcopi Cantuariensis ibidem laudatum triennali pœnitentiæ subjicit maritum, qui uxorem violatæ fidei conjugalis ream apud se tenet, mandatque ne ad illam maritus accedat, nisi priùs legitimâ pœnitentiâ expiatam. Denique Gregorius IX canonem concilii Arelatensis seu potius Aurelianensis recitat, quo reus sistitur maritus divortium non dicens uxori adulterio vitiatæ; cui tamen marito potestas fit redeundi ad conjugem pœnitentiâ expiatam, atque ad virum redire cupientem : monentur tamen mariti, ne hâc indulgentiâ frequentiùs utantur.

Ex his omnibus intelligimus, quæ fuerit eâ de re mens ac disciplina Ecclesiæ Christianæ. Sed legis hujus severitas tunc solummodò valet, cùm uxor in crimine perseverat, vel legitimæ pœnitentiæ subjicere se recusat. Neque permittunt tantummodò Patres et concilia, ut maritus revocet in torum uxorem corruptam, verùm etiam rogant et hortantur. Dato autem libello repudii, utrique conjugi edicunt, ne secundas nuptias concilient; hanc ineuntes rationem, ut illos in pristinam concordiam reducant, cogantque ream criminis uxorem reparare pœnitentiâ pessimum exemplum, quod peccando peperit. Notat S. Augustinus in veteri quidem lege interdictum fuisse ne maritus revocaret in torum uxorem ab altero vitiatam : in novâ autem lege id non permitti solùm, sed suaderi, modò tamen uxor criminis sui notam deleat. *Nec jam se debere adulteram dicere, cujus pœnitentis crimen divinâ credit miseratione deletum.* Denique præceptum repudiandi uxorem tunc solùm urget, cùm mulier corrigi renuit, ut indulgens pervicaci maritus, hâc dissimulatione et præposterâ facilitate prostitutionem uxoris vel probare, vel ipsi favere, ac pudicitiam conjugis vendere videatur : est autem hoc scelus et vitium abominabile, indignumque nedùm Christianæ religionis sanctitate, sed moribus etiam barbarorum. (Calmet.)

CAPUT XIX.

1. Melior est pauper, qui ambulat in simplicitate suâ, quàm dives torquens labia sua, et insipiens.

2. Ubi non est scientia animæ, non est bonum, et qui festinus est pedibus, offendet.

3. Stultitia hominis supplantat gressus ejus, et contra Deum fervet animo suo.

4. Divitiæ addunt amicos plurimos, à paupere autem et hi quos habuit separantur.

5. Testis falsus non erit impunitus; et qui mendacia loquitur non effugiet.

CHAPITRE XIX.

1. Le pauvre qui marche dans sa simplicité vaut mieux que le riche qui a les lèvres perverses, et qui est insensé.

2. Où n'est point la science de l'âme, il n'y a point de bien; et celui qui va trop vite tombera.

3. La folie de l'homme lui fait prendre une fausse route, et il brûle en son cœur contre Dieu.

4. Les richesses donnent beaucoup de nouveaux amis; mais ceux mêmes qu'avait le pauvre se séparent de lui.

5. Le faux témoin ne demeurera point impuni; et celui qui dit des mensonges n'échappera pas.

6. Multi colunt personam potentis, et amici sunt dona tribuentis.

7. Fratres hominis pauperis oderunt eum; insuper et amici procul recesserunt ab eo.

8. Qui tantùm verba sectatur, nihil habebit; qui autem possessor est mentis, diligit animam suam et custos prudentiæ inveniet bona.

9. Falsus testis non erit impunitus; et qui loquitur mendacia, peribit.

10. Non decent stultum deliciæ, nec servum dominari principibus.

11. Doctrina viri per patientiam noscitur; et gloria ejus est iniqua prætergredi.

12. Sicut fremitus leonis, ita et regis ira; et sicut ros super herbam, ita et hilaritas ejus.

13. Dolor patris, filius stultus; et tecta jugiter perstillantia, litigiosa mulier.

14. Domus et divitiæ dantur à parentibus; à Domino autem propriè uxor prudens.

15. Pigredo immittit soporem, et anima dissoluta esuriet.

16. Qui custodit mandatum, custodit animam suam; qui autem negligit viam suam, mortificabitur.

17. Fœneratur Domino, qui miseretur pauperis, et vicissitudinem suam reddet ei.

18. Erudi filium tuum, ne desperes; ad interfectionem autem ejus ne ponas animam tuam.

19. Qui impatiens est, sustinebit damnum; et cùm rapuerit, aliud apponet.

20. Audi consilium, et suscipe disciplinam, ut sis sapiens in novissimis tuis.

21. Multæ cogitationes in corde viri; voluntas autem Domini permanebit.

22. Homo indigens misericors est, et melior est pauper quàm vir mendax.

23. Timor Domini ad vitam; et in plenitudine commorabitur, absque visitatione pessimâ.

24. Abscondit piger manum suam sub ascellâ, nec ad os suum applicat eam.

25. Pestilente flagellato stultus sapientior erit; si autem corripueris sapientem, intelliget disciplinam.

26. Qui affligit patrem, et fugat matrem, ignominiosus est et infelix.

27. Non cesses, fili, audire doctrinam, nec ignores sermones scientiæ.

28. Testis iniquus deridet judicium; et os impiorum devorat iniquitatem.

29. Parata sunt derisoribus judicia, et mallei percutientes stultorum corporibus.

6. Plusieurs honorent la personne d'un homme puissant, et sont amis de celui qui a de quoi donner.

7. Les frères du pauvre le haïssent : et ses amis se retirent de lui.

8. Celui qui ne cherche que des paroles, n'aura rien ; mais celui qui est maître de son esprit aime son âme ; et celui qui conserve la prudence, trouvera les biens.

9. Le faux témoin ne demeurera point impuni ; et celui qui dit des mensonges, périra.

10. Les délices siéent mal à l'insensé ; et ce n'est pas à l'esclave à dominer sur les princes.

11. La science d'un homme se connaît par sa patience ; et c'est sa gloire de passer par-dessus le tort qu'on lui a fait.

12. La colère du roi est comme le rugissement du lion ; et la sérénité de son visage est comme la rosée qui tombe sur l'herbe.

13. L'enfant insensé est la douleur du père ; et la femme querelleuse est comme un toit d'où l'eau dégoutte toujours.

14. Le père et la mère donnent les maisons et les richesses; mais c'est proprement le Seigneur qui donne à l'homme une femme sage.

15. La paresse produit l'assoupissement ; l'âme lâche languira de faim.

16. Celui qui garde le commandement de Dieu, garde son âme ; mais celui qui néglige sa voie tombera dans la mort.

17. Celui qui a pitié du pauvre, prête au Seigneur à intérêt ; et le Seigneur lui rendra ce qu'il lui aura prêté.

18. Châtiez votre fils tandis qu'il y a espérance ; mais ne vous laissez pas emporter jusqu'à lui donner la mort.

19. Celui qui est impatient, en portera la peine ; et lorsqu'il aura pris quelque chose par violence, il le rendra au double.

20. Écoutez le conseil et recevez les instructions, afin que vous soyez sage à la fin de votre vie.

21. Le cœur de l'homme a diverses pensées ; mais la volonté du Seigneur demeure ferme.

22. L'homme qui est dans le besoin a de la compassion ; et le pauvre vaut mieux que l'homme qui ment.

23. La crainte du Seigneur conduit à la vie ; et elle jouira de l'abondance sans être traversée par aucun mal.

24. Le paresseux cache sa main sous son aisselle, et il ne prend pas la peine de la porter à sa bouche.

25. Quand l'homme corrompu sera châtié, l'insensé deviendra plus sage ; mais si vous reprenez l'homme sage, il comprendra ce que vous voulez lui faire savoir.

26. Celui qui afflige son père et met en fuite sa mère, est infâme et malheureux.

27. Ne cessez point, mon fils, d'écouter ce qu'on vous enseigne, et n'ignorez point les paroles de science.

28. Le témoin injuste se moque de la justice : et la bouche des méchants dévore l'iniquité.

29. Le jugement est préparé pour les moqueurs, et les marteaux douloureux pour les corps des insensés.

COMMENTARIUM.

Vers. 1, 2, 3. — Melior est pauper qui ambulat in simplicitate sua, quam dives torquens labia sua, et insipiens (1). (Hebr. : *Quam perversus labiis, et ipse stultus*). Ubi non est scientia animæ, non est bonum ; et qui festinus est in pedibus, offendet, vel *peccat*.

(1) Le *pauvre* dont le cœur est *simple* et droit, et dont la conduite est irréprochable, *vaut beaucoup mieux que le riche qui est* devant Dieu un *trompeur* et un *insensé*. Il est indifférent d'avoir peu ou beaucoup de biens ; mais la vertu mérite d'être aimée, et le vice d'être haï, en quelque personne que ce puisse être.

On peut dire aussi qu'un homme qui est *pauvre* en connaissances, *et qui marche* devant Dieu dans *la simplicité* de son cœur, vaut mieux que celui qui est *riche* en lumières, mais qui *a les lèvres doubles*, parce qu'il dit ce qu'il ne fait point, et qui est *insensé*, parce qu'apprenant aux autres à se sauver, il se perd lui-même.

(Sacy.)

STULTITIA HOMINIS SUPPLANTAT GRESSUS EJUS, ET CONTRA DEUM FERVET ANIMO (1). Hebr.: *Stultitia hominis pervertet viam ejus, et contra Deum irascetur cor ejus. Melior est pauper.* Si de paupertate et divitiis intelligatur, respondet versiculus his quæ dicta sunt de humilitate et arrogantiâ pauperis et divitum, nempe satius esse, et multò melius sapientis judicio, etiamsi aliter sentiat vulgus, pauperem esse cum integritate vitæ quàm è numero eorum divitum qui dura loquuntur, et pervertunt labia sua per stultitiam. Sed mihi placet, ut de doctrinâ et eruditione fiat sermo; cujus qui sunt ignari, viventes tamen inculpatè, majore laude digni sunt apud sapientes quàm ille qui *vertit labia à veritate*, vel quàm ille qui *per labia sua pervertit* opiniones hominum, verbis divitem in doctrinâ sese ostendens, cùm reverà sit stultus. Et huic benè quadrat sequens versiculus : *Etiam absque scientiâ*, q. d. : Laudo ignorantiam cum simplicitate sive integritate, collatione ad *perversum labiis*, non quòd pulchra vel honesta sit anima hominis absque scientiâ ; ignorans enim anima nuda est quodammodò, et, ut inquit ille, *tanquàm tabula rasa*, in quâ nihil depingitur ; et perinde est cum ignorantiâ Scripturarum et legis divinæ vitam transigere, ac si quis cæcus vehementer festinus properet. Nam, ut hunc pedibus errare et delinquere necessum est, sic necessum est animam ignorantem et sapientiæ expertem in viâ virtutum exorbitare. Alii connectunt cum priore versiculo : *Stultus pervertit labia sua*, eò quòd anima illius est absque scientiâ Dei ; et propterea *festinat pedibus*, hoc est, affectionibus, et *peccat*, sequens videlicet appetitum sensitivum, qui festinat ad opus malum absque judicio. *Stultitia hominis supplantat gressus ejus*; usque adeò alieni sunt quidam à sapientiâ, ut cùm ignorantiâ et stultitiâ universam viam et vitam suam perversè et in erroribus egerint, culpam tamen non agnoscant, sed contra Dominum irascatur cor eorum, fortunam et fatum suum accusans vulgi et hæreticorum more, vel in Deum omnium creatorem regerentes culpam, quòd sub infelici sidere nati sint. Denique frustratus suo fine homo per ignorantiam et stultitiam suam, non debet Deo irasci in corde, malum aliquod Deo imputans, quod maximæ stultitiæ est argumentum. Aliter : *Etiam absque scientiâ animæ non est bonum.* Quemadmodùm non est bonum pervertere labia per stultitiam à veritate, ita etiam non est bonum, scilicet *sequi animam suam*, hoc est, sensitivum affectum, qui cæcus est absque scientiâ ; quem qui sequitur, velut nimiùm festinans, pedibus delinquit et errat, et cùm ex stultitiâ et ignorantiâ *pervertit viam suam*, nihilominùs non sibi ipsi qui peccavit, sed cum Deo irascetur qui fecit talem ut possit peccare. Vel meliùs irascetur contra Deum cor illius ubi pro stultitiâ suâ dederit pœnas in igne inextinguibili.

VERS. 4, 5, 6, 7. — DIVITIÆ ADDUNT AMICOS PLURIMOS (1) ; A PAUPERE AUTEM ET HI QUOS HABUIT, SEPARANTUR. (Hebr. : *Pauper ab amico suo separabitur*). TESTIS FALSUS NON ERIT IMPUNITUS, ET QUI MENDACIA LOQUITUR, NON EFFUGIET (2). MULTI COLUNT PERSONAM

(1) *Stultitia hominis pervertit viam ejus*, id est, negotia ; ejus stultitiæ est adscribendum, quòd non prosperè res suæ ei cesserint ; *sed contra Jovam indignatur cor ejus*, Deum accusat et insimulat auctorem adversitatum, quas sibi ipsi sua amentia accersivit.

(Rosenmuller.)

(1) Ovidius :

Donec eris felix, multos numerabis amicos.

Sophocles Aleadis :

Divitiæ amicos comparant mortalibus.

(Grotius.)

(2) Scilicet pœnam et vindictam, vel hominum, vel Dei. Ex Hebr. ad litteram vertunt Aquila, Theodotion et Chald. : *Testis falsus non erit innocens* ; sed *innocens* per metalepsin sumitur pro *impunitus*, uti et Exod. 20, 7 : *Nec enim habebit insontem*, id est, impunitum, *Dominus eum qui assumpserit nomen Domini Dei sui frustra.* Nonnulli putant idem dici hemistichio posteriori, quod dictum est priori. Meliùs alii censent hemistichium prius pœnam intentare testi falso duntaxat, posterius verò eamdem pœnam extendere ad quemlibet qui mendacium perniciosum quomodolibet concinnat in noxam proximi, sive ut falsus testis, sive ut accusator, sive ut sycophanta et calumniator, etc. Ita auctor Catenæ Græcæ, R. Levi, Jansenius et alii. Unde Septuaginta accusatori adaptantes sic vertunt : *Testis falsus non erit impunitus ; et qui accusat iniquè, non effugiet ;* Aquila et Syrus, *non evadet salvus.* Sensus ergo est, q. d. : Testis qui falsum crimen alteri impingit, aut quomodocumque falsum testatur, præsertim in judicio, hic pœnam talionis falsariis jure statutam non evadet. Solet enim falsitas hæc detegi, vel à parte adversâ, quæ injustè læditur ; vel à judice, vel ab alio falsitatis conscio et hoste. Sic testes falsi accusantes Susannam adulterii, ex lege talionis lapidationem adultero statutam, ipsimet falsitatis à Daniele convicti, subierunt, Daniel. 13. Quòd si quando falsus testis oculos et manus hominum eludat vel evadat, certè non eludet, nec evadet oculos omnia intuentis et manus omnipotentis Dei, qui falsitatem et injuriam hanc vel præsenti, vel æternâ pœnâ plectet in gehennâ.

Similiter qui mendacia quomodolibet velut bullas ore efflat et eloquitur, quibus proximo nocet vel in famâ, vel in fortunis, vel in libertate et vitâ, quia scilicet suo mendacio causa est ut proximus infametur, aut opibus spolietur, aut incarceretur, vel occidatur ; hic non effugiet judicium et vindictam vel hominum, vel certè Dei, qui eò acrior in eum vindex insurget, quò potentior et justior. Magis enim graviusque hâc falsitate læditur veritas et majestas Dei, quàm hominum : quocirca majori huic culpæ et offensæ majus supplicium irrogabit. Maximè verò falsus testis in judicio lædit sanctitatem Dei per perjurium quod committit ; solet enim judex testem ad juramentum adigere, ut juret per Deum se dicturum veritatem ; quare cùm falsum jurat, Deum facit testem vel contestem falsitatis, quæ ingens est Dei injuria. Quare fidem suam liberare volens Deus, veritatem ipsam eruit, et in lucem educit, itaque falsum testem prodit, ac ut falsarium et perjurum vel per se, vel per judicem punit.

Nota : Tò *qui mendacia loquitur*, Hebr. est *qui mendacia* יפיח *japhiach*, id est, *efflat*, vel *exspirat* ; Vatablus, *evomit.* Quâ voce significatur primò, mendacem hunc esse effrontem et impudentem. Nam cùm communiter mendax, utpotè malè sibi conscius metuensque redargui, tremulâ et anhelâ voce mendacium enuntiat ; tamen quando fit effrons et impudens, contentâ fortique voce exspirat mendacia, perindè ac si certam veritatem intrepidus enuntiaret. Secundò, eum cum impetu gravia et copiosa efflare mendacia, sicut caminus efflat scintillas. Tertiò, dignum esse cui flatus et spiritus strangulando intercludatur, cùm eo abutatur ad efflandum mendacia. Quartò, eum diù latere non posse. Sicut enim spiritum, quem respirando attrahimus, mox exspiramus (respiratio enim est reciprocatio spi-

POTENTIS, ET AMICI SUNT BONA RETRIBUENTIS (1). (Hebr. : *Plurimi deprecabuntur faciem liberalis, et quilibet amicus viro muneris.*) FRATRES OMNES PAUPERIS ODERUNT EUM, INSUPER ET AMICI PROCUL RECESSERUNT AB EO (2). QUI TANTUM VERBA SECTATUR, NIHIL HABET. Hebr. : *Quantò magis amici illius longè recesserunt ab eo qui sectatur verba, quæ non sunt.* Quid fieri soleat, non quid fieri debeat, videtur narrare Salomon, felicitatem videlicet divitis, qui multos assequitur amicos. Contra si quis ad inopiam veniat, ab amicis destituitur, etiam à fratribus, ut jam infelicissima videatur pauperis conditio, sed secundùm vulgi opinionem; nam modo dictum est : *Melior est pauper ambulans in perfectione suâ :* scilicet *quàm dives qui pervertit labia sua à veritate*, dùm non agnoscit omnia à Deo se accepisse, neque Deum omnium datorem. Et proinde in laudem paupertatis interpretamur, qui, non à veris, sed à fucatis destitutus amicis, cogitur à Deo totus pendere, illius opem et amicitiam quærere. Verum est, opes addunt amicos multos, sed fucatos et mendaces; et hoc est quod sequitur : *Testis falsus non erit impunitus*, vel *non erit innocens*, q. d. : Multi sunt amici divitum, qui illius causâ multa mentiuntur; et, si opus est, vel in judicio falsis testimoniis pauperem opprimere non recusant, destitutum videlicet ab omnibus amicis. Sed ne hic quidem vel dives felix est judicio sapientis, et pauper miser, ut vulgò putatur; habet enim defensorem suum qui illius causam ulciscatur, et qui sententiam aliquando proferat, et reos ostendat falsos testes, quorum operâ innocentes sunt condemnati. Neque enim ob falsa testimonia solùm luent pœnas falsi testes, sed qui mendacia loquuntur blandientes divitibus, oblatrantes pauperibus, qui in perfectione ambulant. Aliter et meliùs : *Opes addunt amicos.* Liberaliter videlicet distributæ; tenuis in bonis operibus separabitur ab amico quia pluris facit pecuniam quàm hominem. Aliter versiculus ostendit omnem laudem divitiarum consistere in hoc ut faciat quis sibi *amicos de mammonâ iniquitatis*, Luc. 18. Pauperis vero laus in tolerantiâ consistit, cùm fuerit à suis destitutus. *Falsus testis.* Ob id statim adjecit de falso teste, quòd multi per egestatem coacti ad proferendum falsum testimonium inducuntur. Porrò mentiuntur multa divites, quorum neutri erunt impuniti : *Deus enim veritas est*, et mendacium non sinet esse impunitum, juxta posteriorem expositionem de opibus distributis. Sequitur : *Multi deprecabuntur*, q. d. : Non solùm amicitiam multorum obtinebit vir dives et liberalis, sed etiam honorem à multis, qui illius opem implorabunt. Quilibet vult esse amicus *hominis donorum*, hoc est, qui libenter largitur et distribuit suas opes. *Omnes fratres pauperis oderunt eum.* Plurimi fiunt amici hominis liberalis, hominis verò pauperis fiunt inimici etiam fratres; q. d. : Virtus naturam superat. *Vir donorum*, ut est in Hebræo, sine dubio Christus est, *qui ascendens in altum, captivam duxit captivitatem, dedit dona hominibus*, Ephes. 4, et cujus liberalitatem admirantes (quæ enim potuit esse major quàm sanguinis, quàm vitæ?), illius amici libenter fiunt omnes Christiani, et vultum deprecantur, gratiam illius et favorem amplectentes libenter. Contra Judaicus populus tenuis admodùm et pauper in Scripturarum intelligentiâ, etiam à fratribus, apostolis et prophetis odio habebitur. *Iniquos odio habui*, inquit Psal. 119. Alioqui *odire* est aversari, fugere; et quotidiè deseruntur à suis, dùm verba sequuntur et sermones qui fidelibus non possunt placere. Nihil enim magis ad unitatem et amicitiam facit quàm sermonis concordia, et verba quæ utrique parti probantur. Hæc juxta allegoriam. Alioqui simplex sensus erit, nullam virtutem magis conducere ad amicitiam seu ineundam seu augendam, quàm liberalitatem et benevolentiam, quæ non solùm in bonorum externorum distributione sed magis in dispensatione salubris doctrinæ et sapientiæ consistit. Cujus divitem esse suum filium vult sapiens, quò gratiam ineat apud plurimos, neque sine fructu suam vitam transigat.

VERS. 8, 9. — QUI POSSESSOR EST MENTIS, DILIGIT ANIMAM SUAM (1); ET CUSTOS PRUDENTIÆ INVENIET BONUM. (Hebr. *Custodiens prudentiam ad inveniendum bonum.*) FALSUS TESTIS NON ERIT IMPUNITUS, ET QUI LOQUITUR MENDACIA, PERIBIT. *Qui possidet cor.* Omnes habent cor, sive omnibus datum est cor; sed hi solùm apud Sapientem dicuntur *possidere cor*, qui sapientiâ et bonâ doctrinâ cor præditum habent, et ille potest *animam suam amare*. Opes augent amicos, et vir liberalis multorum acquiret amicitias; sed, ut supra diximus, *absque corde*, hoc est absque sapientiâ, nemo potest *amare suam animam*, tantò minùs amabit alios. Quantò

ritûs inspirantis et expirantis), sic pariter mendax non potest diu continere mendacium, quin protinùs illud expiret, id est, revocet, vel signis aliquibus prodat. Mendax enim inconstans est, et quod asseruit mox negat. Undè illud : *Oportet mendacem memorem esse sui.* Exemplum dat Petrarcha l. 1 de Vitâ solit. in urinatoribus : *Nemo*, ait, *sub aquis diu vivit, erumpat oportet, ac frontem, quam celabat, aperiat*; nam spiritus diu contineri non potest. (Corn. à Lap.)

(1) *Viri præclari (optimates) deprecantur faciem liberalis*; nempe *in pauperes*; q. d. : Etiam magnatibus curæ est ut sibi concilient amicos liberales. Commendat liberalitatem in pauperes. *Viro dona tribuenti*; ad verb., *viro doni*; id est : Omnes qui amici sunt, amabunt virum munificum. Quidam vertunt : *Et nemo non est amicus hominis qui dat munera.* Vel : *Nemo non se sociat largitori munerum.* (Vatablus.)

(2) Quando scilicet ampliùs non habet unde eis munera largiatur. Ille autem mittens post eos, quærit cur ita discedant à se, at ipsi non dignantur audire eum. Alii posteriorem sententiæ partem sic interpretantur : *Frater vel amicus qui à paupere recedit, quærit occasionem frivolam, exprobratque quòd propter stultitiam suam invenerit paupertatem; cum tamen hæc verba falsa sint, et ita se non habeant.* Alii sic exponunt : *Qui fratrem pauperem deserit, is multa persequitur verba, ut sese excuset et nihil det.* Vel : *Amicus desertus nihil is utitur verbis, quibus tamen nihil efficit aut impetrat.* (Munsterus.)

(1) Id est, semetipsum. Hoc sensu Aristoteles Nicomacheorum, 9, c. 8 : *Virum bonum oportet sui esse amantem; nam et sibi et aliis proderit, rectè faciens. Virum autem malum non oportet sui esse amantem; nam et se et alios lædet, pravis affectibus obsequens. In malo igitur homine differunt quæ facere debet et quæ facit; at vir bonus quæ debet facere ea et facit; mens enim quævis eligit id quod ipsi optimum est.* (Grotius.)

igitur præstat suam amare animam ut decet, quàm ob munera et dona ab aliis amari, tantò melior est possessio cordis possessione pecuniæ. Si verbum קנה, quod *possidere et acquirere* significat, in secundâ significatione capiatur, sapientiam acquisitam industriâ et sudore intelligemus, et meliùs respondebit sequenti clausulæ, q. d. : Acquirendum inprimis est cor, hoc est sapientia, his qui volunt suas animas amare, et acquisitam servare intellegentiam, si modò volumus bonum invenire in futuro seculo, quod in præsenti quærimus. *Custos prudentiæ*, vel, *qui custodit intelligentiam*. Qui possidet et custodit opes, in malum suum servat nonnunquàm; sed qui *possidet cor*, hoc est, qui nactus est sapientiam *et servat intelligentiam* divinæ legis, *inveniet bonum;* nam, *beati qui audiunt verbum Dei, et custodiunt illud*, Luc. 11. Et certè in amandâ animâ est opus magnâ prudentiâ, ne inveniamur mendaces aut falsi testes, dicentes nos amare animas nostras, et juxta Hebræum, *cor non possidentes*, sapientiæ normâ instructum, quæ est hujusmodi : *Qui amat animam suam perdet eam*, Joan. 12. Hàc in re *testis falsus non erit innocens*, et *qui loquitur mendacium, peribit;* q. d. : Graviùs punietur qui in rebus animæ se ipsum fallit in mendaciis, quàm qui alios in re pecuniariâ decipit; superiùs enim dictum est : *Qui loquitur mendacium, non evadet supplicium*, *sic qui mentitur, peribit.*

Vers. 10.— Non decent stultum deliciæ, nec servum dominari principibus (1). Septuaginta : Οὐ συμφέρει ἄφρονι τρυφή, *non conducit*. Hebræi, *non est pulchrum* aut *æquum* vel *conveniens*. *Deliciæ* verò exponunt Hebræi, honores. Quòd si *delicias* hujus vitæ intelligamus et honorem, quæ contingunt his qui inter homines auctoritate pollent, minimè quadrant stulto, ut quæ ex sapientibus nonnunquàm stultos, et ex stultis insanos faciunt. Duplicatur quodammodò stultitia per delicias et voluptates, quas sapientes vix ferre possunt; stulti verò nullo modo. Et quemadmodùm stultus deliciis insolescit, sic homo tenuioris fortunæ et servilis conditionis, si ad imperium et dominium evehatur, arrogantiâ fit intolerabilis; et res est valdè absurda et indecora, ut dux sit et rector aliorum, qui seipsum regere nequit. Hic est sensus hujus versiculi humillimus, ultra quem Rabbini non ascendunt. Nos verò delicias à sapiente Salomone damnatas esse putamus; et erit sensus : Tantùm abest ut deliciæ et voluptates hujus mundi sapienti conveniant, ut ne stulto quidem possint convenire, nisi valdè absurdè. Quàm verò absurdè similitudine quâdam ostendit, nempe *servi in principes dominio;* utriusque enim similem insolentiam fieri necesse est, q. d. : Tam indecorum est, stultum qui cor non possidet, omnia ex animi sui sententiâ habere, quàm *servum habere dominium in principes.* Cæterùm, cùm hoc verbum ענג, *delectare*, in bonam partem frequenter accipiatur, pro spirituali delectatione, ut, *oblectabuntur in multitudine pacis*, Psal. 37, et : *Oblectamini splendore gloriæ ejus*, Isa. 66; et : *Super omnipotenti oblectatus fuerit*, Job. 27, sententia erit sapiente magis digna, si delicias animæ, hoc est, lætitiam et gaudium spiritûs intelligamus, quod stulto, hoc est, peccatori, sine Dei sapientiâ nunquàm conveniet; neque qui peccatis servit, et affectibus improbis obnoxius est, unquàm dominabitur principibus, hoc est, rationi et intellectui, et præcipuis animæ viribus.

Vers. 11, 12, 13, 14. — Doctrina viri per patientiam noscitur, et gloria ejus est iniqua prætergredi. (Hebr. : *Intellectus hominis est protrahere* (differre) *furorem suum, et gloria illius transire prævaricationem.*) Sicut fremitus leonis, ita et ira regis (1); et sicut ros super herbam, ita et hilaritas ejus (vel *benevolentia ejus.*) Dolor patris est filius stultus (2), et tecta jugiter perstillantia, litigiosa mulier. (Hebr.: *Contritio patris ejus est filius stultus, et distillatio...*

(1) *Non decet stolidum oblectatio*, sive *voluptas*, id est, vita mollis et delicata, omnis fortuna et honor, ut in deliciis vivat et in gloriâ. Imò ob ejus stultitiam ei potiùs convenit pœna, angustia et ærumna. Prudentibus potiùs debetur oblectatio, ad relaxationem animi seriarum et gravium rerum studiis delassati : non autem stultis, qui illâ uti nesciunt. Insipiente fortunato nihil est intolerabilius. Secundæ res, ut ait Sallustius, etiam sapientûm animos fatigant; quantò magis insolescere facient stultos? etc. Interdùm pii prosperitate corrumpuntur, nedùm impii. Inutile hoc est, tùm stulto ipsi, qui deliciis magis corrumpitur, et bona meliùs locanda turpiter ineptèque perdit; tum aliis, qui hujus et scandalis et maleficiis læduntur. Fiunt imperiti pro peritate insolentiores. *Non decet*, intellige, in oculis Dei et piorum; decet autem eos flagellum. Vide Prov. 10, 13, et 26, 3 : *Multo minùs servum decet dominari principibus*, id est, eis qui, cùm generis nobilitate officio, experientiâ, prudentiâ, etc., alios antecellunt, fortunæ iniquitate depressi sunt. *Servus* dicitur, qui talis est origine, ingenio, etc. Hujus proprium est servire et subjici, nec imperio uti scit; moderari affectibus in potestate nescit. *Stultum* et *servum* conjunxit et simul comparavit quod pertinet ad delicias et imperium. *Servus* idem hìc qui *stultus*, qui est servus peccati, etc. Si stultum non decet levis in cibo, potu, vestitu, etc., oblectatio, nedùm principatus. Si homini privato indecora, imò perniciosa, est voluptas; magis noxia erit in personâ publicâ, si præter voluptuariam vitam adhæsit etiam potestas pro stulto servilique ingenio suo gubernandi alios, etc. Claudianus :

> *Nec bellua tetrior ulla est,*
> *Quàm servi rabies in libera colla furentis*, etc.

Confer Proverb. 30, 22, Cohel. 10, 7, Thren. 5, 8. Salomon, ut improborum elationem et delicias nobis exosas redderet, docet rem turpem esse, etc. Scopus est, improbos pœnis deprimendos, pios præmiis honorandos. Hæc Mariana, Munsterus, Mercerus, Cartrwigthus, Gejerus, Menochius.

(1) *Fera*, id est, *leo*, *regem significat*, Zeno in Leone leonomacho. Sic Nabuchodonosor *leo* Amoso, vers 19. Nero, Paulo Apostolo 2 Tim. 4, 17, et Senecæ, cujus dictum recitat Scholiastes ad Juvenalis Satyram quintam. (Grotius.)

(2) Euripides Œnomao :

> *Ambiguus animi cernere haud valeo satis,*
> *An sit propago liberûm mortalibus*
> *An sit iis ævi vita fortunatior.*
> *Conspicio miseros nulla queis proles domi est;*
> *Sed nec parentum major est felicitas :*
> *Nam dira pestis moribus proles malis.*

(Grotius.)

tio continua est rixa mulieris (vel *uxoris*). DOMUS ET DIVITIÆ DANTUR A PARENTIBUS, A DOMINO AUTEM PROPRIE UXOR PRUDENS (1). Hebr. : *Domus et divitiæ hæreditas patrum, sed à Domino uxor prudens.* His quatuor versiculis quatuor officia distribuuntur, in republicâ maximè necessaria, sine quibus sapientiam nequeant homines assequi; et primò inter virum et vicinum ejus maximo pere opus est sapientiâ, ne quis adversùs alterum temerè irascatur, quod vitium quantò communius est tanto majore prudentiâ opus est quò possit quis *iram prolongare*, hoc est, longanimis esse; quasi non exigat Sapiens ab hâc fragilitate humanâ ut non irascatur, sed humani est intellectûs, hoc est, hominis qui ratione regitur, non impelli neque duci affectibus. Est, inquam, prudentis non statim ad ultionem prosilire, sed differre, et non in præsenti cùm bilis ferveat, sed post ubi sedato fuerit animo, rationem cum vicino inire. Quòd si quis ex sese per prudentiam impetraverit, temporis beneficio videbit non usque adeò magnam fuisse offensam; nam ira impedit animum ne possit cernere verum. *Et gloria illius prætergredi prævaricationem.* Alienam videlicet transgressionem intelligimus. Cùm enim *in multis offendimus omnes* quantumvis sapientes, et à Deo remissionem peccatorum impetrare cupimus, quæ major gloria esse potest hominis mortalis et peccatoris quàm divinam in terris bonitatem imitari? hoc est, hominibus remittere delicta, ut faciliùs à Deo remissionem delictorum accipiat, juxta illud, Matth. 7 : *Dimittite, et dimittemini.* Hoc est igitur officium inter homines maximè necessarium, longanimes esse inter sese : nam temerè nonnunquàm irascimur et sine causâ. Cæterùm quamlibet magna et justa præbeatur occasio, statim vindictam exigere, nec intelligentis nec prudentis hominis est. Cæterùm aliorum remittere transgressiones et delicta maxima laus est. *Sicut fremitus* vel *rugitus.* Secundum officium est subditorum erga regem, quem ne offendamus, major cura est adhibenda, et maximoperè cavendum est ne illius iram provocemus, quæ facilè placari non potest; est enim rex iratus veluti leo, sive catulus leonis rugiens super prædam, cujus fremitus maximum terrorem incutit cæteris animantibus. Cæterùm, juxta sensum sublimiorem, quàm terribile sit illius leonis qui ex tribu Judâ ortus est audire rugitum, quàm tremenda sit ira æterni regis et judicis, qui aliquando dicturus est iis quibus iratus est : *Ligatis pedibus et manibus, mittite eos in tenebras exteriores*, Matth. 22, regis et leonis exemplo discimus. Porrò benevolentia et favor illius regis est *tanquàm ros super gramina*, quo rigatæ herbæ virescunt; alioqui neque à terrâ ascendunt, neque so-

(1) Ratio est, quia licet domus et divitiæ etiam dentur à Deo (*Dominus enim pauperem facit et ditat*, 1 Reg. 2. Et Dominus dicit per Aggæum : *Meum est aurum, et meum est argentum*), singulariter tamen uxor bona et sapiens est Dei donum, non parentùm, tum quia raro inveniri potest, tum quia, quænam talis futura sit, solus Deus exactè novit (nempe homines in ejus rei judicio sæpè falluntur), tum quia Deus dat prudentiam, non homines; tum denique quia solent parentes ferè magis esse solliciti, ut procurent filio uxorem benè dotatam, quàm benè moratam. (Estius.)

lis sustinent ardores. Et nos Regis æterni benignitate et favore rigati sumus, non solùm Scripturarum, sed etiam sanguinis illius poculo, quo omni peccandi ardore extincto in hoc corpore mortali ad viriditatem bonorum operum erigimur, corpora quoque sepulta, veluti semina *herbarum* projecta in terram, hoc *rore*, nempe fide et spe in Christum, aspersa pullulabunt aliquando, juxta D. Paulum 1 Cor. 15 : *Seminatur in corruptione, surget in incorruptione; seminatur in infirmitate, surget in virtute.* DOLOR PATRIS, vel CONTRITIO ET CALAMITAS PATRIS. Reliqua duo officia sunt domestica, filiorum videlicet erga parentes, et uxoris erga maritum. De priori sæpè dictum est, videlicet ut maxima lætitia provenit patri ex prudenti et probo filio, ita summus *dolor et calamitas ex stulto et improbo.* Quæ mala si cogitent studiosi juvenes, probitatem et virtutem amabunt vel patris causâ. Et patres, futuros dolores ex malè instituto filio præmeditantes, sint solliciti filios cum curâ educare. *Tecta jugiter perstillantia*, sive *stillatio continua.* Concordia viri et uxoris commendatur; jurgia et lites domesticæ quàm sint molestæ similitudine valde concinnâ declaratur. Ædes sibi comparant et construunt homines ut ab injuriis cœli et aeris sint immunes, præsertim ut à pluviâ quam minimùm sustineant; quòd si imbres non arcent tecta ædium, maximo incommodo habitamus. Simile quiddam est viro cum uxore; indissolubile videlicet vinculum; ut quemadmodùm ædibus, ita nec uxoris contubernio carere potest : cum quâ si est mutuus amor et concordia, libenter domum festinat maritus, excipiendus videlicet summâ benevolentiâ ab uxore; quòd si litigiosam domi habet uxorem, quæ gaudet obstrepere ac contendere, mallet foràs manere vel in pluviâ quàm ædes adire proprias, ubi per importunitatem uxoris quiescere non poterit. Hæc eò spectant ut admoniti per Sapientem studeant homines magnâ cum prudentiâ uxores eligere, non temerè prosilire ad matrimonium, ex similitudine morum uxores magis eligant et ex amore quàm opibus aut familiâ. Quâ in re ad Deum tanquàm omnium bonorum largitorem confugiendum est, juxta id quod sequitur : *Domus et divitiæ dantur à parentibus.* Hebr.: *Domus et opes hæreditas patrum;* q. d.: Hæc à patre accipit homo, non à Deo immediatè; Deus enim hæc largitus est patri, qui filio relinquit. Hæc igitur, *domus*, inquam *et opes*, securè recipit filius *à patre.* *Cæterùm prudentem uxorem solus Deus largitur.* Proverbium monet cùm in omnibus rebus agendis, tum præcipuè in capiendâ uxore à Deo quærendam opem.

VERS. 15-18.—PIGREDO EMITTIT SOPOREM, ET ANIMA DISSOLUTA ESURIET. QUI CUSTODIT MANDATUM, CUSTODIT ANIMAM SUAM; QUI AUTEM NEGLIGIT VIAM SUAM, MORTIFICABITUR. (Hebr.: *Pigritia faciet cadere soporem, et anima dolosa esuriet. Qui observat præceptum, custodit animam suam; qui despicit vias suas, morietur.*) FŒNERATUR DOMINO QUI MISERETUR PAUPERIS, ET VICISSITUDINEM REDDET EI. ERUDI FILIUM TUUM, NE DESPERES; AD INTERFECTIONEM AUTEM EJUS NE PONAS ANIMAM (1).

(1) *Eum necare animum ne induxeris.* Ne committe

Hebr. : *Castiga filium cùm est spes, et ad clamorem illius ne eleves animam tuam.* Ex pigritiâ et otio quanta mala proveniant, contra, ex justo labore quàm ingentia bona, ostendit hoc loco Sapiens : *Pigredo emittit soporem*; q. d. : Quò quis magis deditus sit otio, eò ad laborem minùs erit in dies idoneus, et à pigritiâ ad noctes diesque stertendum resolvitur. Est enim תרדמה Hebræis *gravissimus somnus*, quem *Deus in Adamum cadere fecit, costâ ex latere exemptâ*, Gen. 2. Quod de labore corporeo dicimus, in sapientiæ studio et in virtutis exercitatione locum habet, in quâ qui segniores sunt, ad gravissimum in peccatis somnum perveniunt, ut nullis quamlibet magnis prophetarum aut Apostolorum aut cujuscumque concionatoris vocibus possint excitari. Sed hi ferè meritas pœnas luunt, et cum filio prodigo, Luc. 15, ad *famem* et *porcorum siliquas* damnantur, ut juxta præceptum Pauli 2 Thess. : *Si quis non vult operari, nec manducet.* Sed ut illi necessario victu carentes ad famem corporalem coguntur, ita et isti graviorem verbi Dei inediam patiuntur, quamvis *anima dolosa* sese famem pati dissimulet. Juxta priorem sensum de corporali otio *dolosa anima* intelligi potest, quòd multi honestis artibus et labore cùm nolint sibi victum comparare, neque labores subire, ad dolos et deceptiones verti solent, quâcumque ratione victui necessaria quærentes. Sed hi non minùs quàm pigri ad inediam nonnunquàm perveniunt. Juxta versionem D. Hieronymi facilis est sensus, nempe *animam dissolutam pigritudine et somno ad inopiam et famem pervenire.* Alioqui juxta Aben Ezra sunt duæ diversæ clausulæ, nempe, ut *homo per pigritiam pervenit ad tardema,* hoc est, *ad stertendum*, sic *per fraudes pervenit ad famem et inopiam.* Mihi verò videtur sensus simplex, ut intelligamus Sapientem reddere duas causas per quas fame laborant homines, nempe pigritiam et fraudem, quâ conantur alios ad inopiam redigere. *Servans præceptum*, sive Dei, sive regis, *servat animam*, à morte et angustiis. Sic Hebræi. Aliter : *Ut ille qui laboriosus est in præceptis* Dei *implendis*, *servat animam suam* à fame. (*Non* enim *vidi justum derelictum, nec semen ejus quærens panem*, Psal. 34), sic *qui contemnit vias suas*, nec sollicitus est ut in viis mandatorum ambulet, *morietur*, vel temporali morte à principibus inflictâ, vel certè æternâ morte. Nam *si vis ad vitam ingredi, serva mandata*, Matth. 19. Atqui hoc primum habemus commodum ex laboribus, si somnum excutiamus. Secundum verò : *Fœneratur Domino*, hoc est, *qui laborat manibus suis quod bonum est, ut habeat unde tribuat necessitatem patienti*, Ephes. 4. Nam cùm omnis eleemosyna sit grata, maximè tamen illa quæ sudore comparatur et justis laboribus. Nam sic interpretor, *liberalitatem in pauperes esse fœnus accommodatum Deo.* Non quævis eleemosyna tantum præmium habet, sed illa quæ fit servatis Dei præceptis. *Erudi filium tuum dùm est spes*, vel *quia est spes*, ut ad frugem hanc perveniat, nempe ut fugiat otium, sollicitus sit ad servanda præcepta, ne ipse ad mortem veniat, sed alios per pia opera misericordiæ à morte præservet, hoc est, ut libenter tribuendo pauperibus largiatur. Quicumque in pauperes liberalitatem exercet, tantùm abest ut jacturam faciat aliquam ut ingens lucrum inde recepturus sit; non enim pauperibus datur, sed Christo, Matth. 25 : *Quidquid uni ex minimis meis fecistis, mihi fecistis :* qui pro suâ benignitate non solùm sortem integram nobis servat, sed lucrum cum fœnore reponit. Aliter : *Dominus accommodat quod pauperibus largimur, et nihilominùs retributionem rependit,* ac si nostrum esset et non suum quod impendimus. Denique potest *retributio* ejus referri ad *pauperem ;* ut sit sensus : *Dominus accommodat pecuniam illi qui largitur pauperi, et retributionem retribuit pauperi per manus alterius.* Sed prima expositio est optima. *Ad interfectionem illius.* In castigatione filii semper spes est : quòd si statim non possis filium ad bonam frugem perducere, cessare noli, sed subinde disciplinam novam adhibeas. Et quamvis magnæ et multæ sint *calamitates patris de filio stulto* (ut dictum est), *nunquàm* tamen *de trucidando filio cogitare* oportebit : imò satiùs est ut vivat, quantumvis alienus à sapientiâ, quàm ut pater de morte illius decernat; id quod à sapientiâ est alienissimum. Aliter : *Castigabis eum*, sed nullâ crudelitate, ut sub manu tuâ *moriatur ;* ut domini in servos quandoque animadvertere solent usque ad necem. Tertia denique potest esse interpretatio, quæ optima est, ut vox Hebræa המיתו non *mortem ejus* vertatur, sed *clamorem*, vel *tumultum ejus*, à verbo המה *sonare ;* q. d. : *Erudi filium, et non eleves animam tuam ad clamorem illius,* hoc est : Propter fletum et gemitum ne desistas à castigatione illius, ut solent aliquot patres nimiùm indulgentes in liberos.

VERS. 19, 20, 21. — QUI ENIM IMPATIENS EST, SUSTINEBIT DAMNUM ; ET CUM RAPUERIT, ALIUD APPONET (1). (Hebr. : *Magnus irâ sustinet punitionem ; nam si erueris, et adhuc addes.*) AUDI CONSILIUM, ET SUSCIPE DISCIPLINAM, UT SIS SAPIENS IN NOVISSIMIS TUIS. MULTÆ COGITATIONES IN CORDE VIRI ; VOLUNTAS AUTEM DOMINI IN ÆTERNUM PERMANEBIT. Sunt ex Hebræis qui primum ex his tribus versiculis connectant cum superiore versiculo, ubi in castigatione filii à crudelitate cohibetur pater, ne inducat animum filium interficere quantumvis alienum à disciplinâ. Quod qui facit, meritò impatiens, sive, juxta Hebræum, *magnus in irâ* dici potest, et supplicium, dabit aliquando suæ impatientiæ, tanquàm homicida. Et *cùm rapuerit, aliud apponet*, sive (ut est in Hebr.) *si erueris, adhuc addes ;* hoc est : Si eripias filium unâ vice, neque nimiùm castiges, poteris aliâ vice denuò disciplinam addere. Hæc illi. Mihi magis arridet, ut in genere dicatur contra eos qui passionibus iræ sunt obnoxii. Quicumque enim *magnus* et vehemens est *in irâ*, suæ temeritatis pœnas dare solet : quòd si vehementia furoris aliquem eripiat aliquando,

tuâ indulgentiâ ut pergat esse nequam, atque ita pereat. (Castalio.)

(1) 19. *Qui impatiens est*, iracundus, præceps, *sustinet pœnam ; et cùm rapuerit*, cùm eripueris (ab incommodo scilicet) etiam addes, Hebr. supple, alia incommoda, alias culpas ; in pejus enim ruet. (Bossuet.)

dùm terrorem incutit his quibuscum contendit, tamen aliâ vice pœnam addet et damnum; vel, *si tu quisquis es evaseris*, et nihil per immodicam iram damni patiaris, tamen alia vice dum *addideris* furorem, hunc damnum et pœnam patieris. Beda refert ad fraternam correctionem, quem si quis ad iracundiam provocaverit, pro præmio virtutis quod demoratione fuisset assecutus, pœnas dabit, cùm fratrem non castigaverit, sed ad majorem iram provocaverit. Prior expositio est melior. *Audi consilium et cape disciplinam.* Posteaquàm instruxit patres quo pacto filios castigare debeant, sermonem convertit ad juniores, quos obtemperare parentibus, et ab eis libenter disciplinam capessere, monet: quò tandem in senectute ad sapientiam et ipsi perveniant. Meliùs intelligimus esse verba patris, hoc est, admonitionem quam Salomon præscribit parentibus, ut in filiorum aures instillent, affectu paterno hortantes ut velint bonum et sanum consilium audire ab his qui sunt sapientiores; quòd si bono consilio nolint obtemperare, si correptione quoque sit opus, velint manum ferulæ subdere; quasi diceret pater: Fili mi, audi consilium meum, vel præceptoris tui, et si opus fuerit, accipe disciplinam et correptionem, quæ ex amore verè paterno procedit, non ex odio; et ne cogites quid nunc agatur, sed quid olim futurum sit; nam per bonum consilium et castigationes insolentes juvenes ad frugem et sapientiam perveniunt, alioqui si suas sequantur cogitationes et desideria, quæ sunt varia et stulta, sapientes viri nunquàm erunt, secundùm id quod sequitur: *Multæ cogitationes in corde viri.* Quamvis humilis admodùm videatur doctrina Salomonis, dùm docet patres quo pacto filios debeant educare, necessitas tamen illius ubique patet, et subinde sublimitatem suæ doctrinæ innuit. Nam quod dixit de *consilio audiendo*, non tam humanum intelligit, quàm Dei, quod arcanis proditum est litteris, non humanis cogitationibus, quæ variæ sunt et vanæ; et docet neminem posse ad sapientiam solidam pervenire, nisi consilio Dei, quod permanebit, quod non mutatur, sed semper solidum et sanum permanet, per quod solùm ad sapientiam in postremis proveniunt sapientes, nempe ad Christum: secundùm quod ait sanctus Paulus: *Cupio dissolvi et esse cum Christo.* Ex hâc clausulâ denique intelligimus et reliqua quæ dicta sunt de filiorum erga patrem officiis, potissimùm ad Deum omnium patrem referenda.

Vers. 22, 23. — Homo indigens misericors est, et melior est pauper quam vir mendax. Hebr.: *Desiderium hominis misericordia ejus.* Timor Domini ad vitam (1), et in plenitudine commorabitur absque visitatione pessimi (2). Hebr.: *Saturatus pernoctabit, non visitabitur à malo*, vel *cum malo*. Interpres videtur metaphoricè intellexisse vocem Hebraicam תאות, *desiderium*. Comes est enim paupertatis et indigentiæ desiderium multarum rerum. Multæ sunt cogitationes et multa desideria; sed præcipuum *desiderium hominis* debet esse *misericordia illius*, hoc est, ante omnia debet desiderare facere misericordiam in homines; hoc est enim consilium Dei quod permanebit, ut modò dictum est; hoc consilium, inquam, Dei per Danielem prophetam cap. 4 datum regi Nabuchodonosor: *Rex, consilium meum placeat tibi, et peccata tua eleemosynis redime, et iniquitates tuas misericordiis pauperum.* Sed tum tandem desiderabilis est misericordia cùm reliqua vita respondet; cum quod foris geritur, intus in animo pio studio impletur, nec ab externo opere internus affectus discrepat; denique cùm in fide nullus sit error, neque fictâ charitate per hypocrisim fama quæritur. Alioqui melior est pauper qui misericordiæ opera per inopiam exercere non potest, quàm cum fallaciâ et mendacio misericors. Aliter: *Desiderium hominis misericordia ejus*; q. d.: Benè audire, misericordes vocari et probos, omnes desiderant; etiam qui non sunt, jactant aliquando et ostentant misericordiam foris; sed istis pauper melior est, qui ut non facit misericordiam, ita neque mendaciter ostentat. Sunt qui accipiunt חסד, *misericordia*, in aliâ significatione, nempe pro *opprobrio*, ut Lev. 20. חסד הוא, *turpitudo est illud*: loquitur Scriptura de conjugio fratris et sororis, quæ res est ignominiosa; et erit sensus versiculi non absurdus sanè, nempe, non sequendas cogitationes quæ sunt in corde viri, neque desiderium humanum sine consilio Dei, de quo in priore versiculo dixerat: Nam hujusmodi desiderium ducet hominem *ad ignominiam*, ad sequenda desideria carnis et mundi, quæ non sunt bona, sed mendacia, et proinde melius est inopem vitam agere quàm mendacem et fucatam, pro veris bonis umbram desiderantes. Et hæc expositio quadrat sequenti versiculo, nempe; *Timor Domini ad vitam*, scilicet *ducit timentes Dominum: ad vitam*, inquam, tam temporalem quàm æternam perducit *timor Domini*, dùm à transgressione legum cohibet; legum, inquam, tam principum, quas qui servat vivit per eas, quàm divinas, quibus servatis ad vitam perducimur æternam. Porrò cùm multi non tam vitam videantur quærere, quàm cum abundantiâ rerum et saturitate quiescere, et hoc quoque præstat timor Domini, nempe saturitatem cum tranquillitate, juxta illud: *Non est inopia* (vel *defectus*) *timentibus eum*, Psal. 37. Nam qui timet, et super omnia desiderat ac amat Deum, terrena non concupiscet, imò omnium bonorum auctorem et largitorem secum habens, quid possit concupiscere, cujus rei famem sustinere possit? ad hæc qui cum omni saturitate vivunt coguntur subinde mala timere, quæ etiam divitibus contingunt. Sed hic quoque *timor Domini* securos nos

(1) Ad bonum spiritale et temporale; ad prosperitatem vitæ hujus et æternæ ducit. Vide Proverbia 9, 27: *Timor Domini apponet dies*; et 14, 27: *Timor Domini fons vitæ.* Vide et Ecclesiasticum 1, 12.
(Calmet.)

(2) Ut iter illius nulla calamitas turbet. Deus illum non visitabit, cùm iratus fuerit; securus et in pace vivet. Latini plures codices legunt: *Absque visitatione pessimi*, dæmonis scilicet: dæmon illum non superabit. Si Deus tentari justum patitur, uti Jobum et Tobiam, ille victor è prælio recedet: hoc experimento illius virtus magis magisque probabitur.
(Calmet.)

esse jubet; nam qui timet Dominum, nullo malo aut damno visitabitur : quòd si quid patitur pro defensione fidei, ac pro conditione hujus mortalitatis, tamen *diligentibus Deum omnia cooperantur in bonum, his qui secundùm propositum vocati sunt sancti*, Rom. 8. Vitam igitur, saturitatem et securitatem, tria maxima commoda, secum affert timor Domini.

VERS. 24-27. — ABSCONDIT PIGER MANUM SUAM SUB AXILLA, NEC AD OS SUUM APPLICAT EAM. PESTILENTE FLAGELLATO STULTUS SAPIENTIOR ERIT : SI AUTEM CORRIPUERIS SAPIENTEM, INTELLIGET SAPIENTIAM. Hebr. : *Derisorem percuties, et imprudens discet astutiam : reprehende intelligentem, et intelliget scientiam.* QUI AFFLIGIT PATREM ET FUGIT MATREM, IGNOMINIOSUS ERIT ET INFELIX. Hebr. : *Qui spoliat patrem, et in fugam vertit matrem, filius pudore afficiens et confundens.* NON CESSES AUDIRE, FILI, DOCTRINAM, NEC IGNORES SERMONES SCIENTIÆ (1). Hebr. : *Cessabis, fili mi, audire disciplinam, ad errandum ab eloquiis scientiæ? Abscondit piger.* Juventutem corrigere et in viâ virtutum ad sapientiam perducere scopus est hujus libelli. Atqui huic instituto maximè obstat pigritudo et somnolentia, quod vitium et paulò superiùs, et in loco gravissimè reprehendit : in quibusdam usque adeò magnum est, ut ne fame quidem cogente possint ad honestum aliquem laborem pertrahi : hoc enim est quod dicit : *Abscondit manum sub axillâ*, vel *in sinu*, et frigore et otio torpescens *ne ad os* quidem *suum reducet*, dùm cibum capiat. Aliter, *ad os*, quod est facillimum; q. d. : Nihil omninò laboris vult facere, ne corpus quidem curare, non lavare, nec pectinare. Prior expositio est melior, ut ingens hyperbola intelligatur. Si tales inveniantur qui *ne ad os suam manum* volunt *admovere*, non dixerim. Certè sunt infiniti qui malint famem pati quàm ullo honesto studio vacare; sed quantò plures juxta sensum sublimiorem, qui quod ore profitentur nolunt manu et opere complere? qui ore tenùs non piis operibus sunt christiani, horum negligentiam redarguit sapiens. Non est prætermittendum quòd quidam ex Hebræis vocem Hebræam צלחה *ascella* exponunt *lebetem*, quemadmodùm propriè significat; sed hoc in loco metaphoricè accipitur, pro *sinu* vel *ascellâ*, ut Hieronymus rectè vertit; quamvis vehementior erit hyperbola, si pro lebete in quo cibi reponuntur accipiatur. Ad quam si manum injiciat piger, ut cibum capiat, vix reducit ad os suum. Aben Ezra subaudit similitudinis particulam sic : *Piger est similis illi qui manum mittit ad patellam*, sive *lebetem*, *et tamen non retrahit eam ad os*; ac si diceret : Etiamsi opus aliquod necessarium incipiat, non tamen absolvet. לץ Hieronymus, secutus Septuaginta *pestilentem* vertit, ut : *Et in cathedrâ pestilentiæ non sedit*, Ps. 1. Hunc *derisorem* appellat Sapiens, qui videlicet monita majorum contemnens, ea vel verbis vel factis deridet. Hunc vehementer castigare est necessum; quòd si incorrigibilis esse videatur, tamen ad exemplum aliorum pœnas dare debet, præsertim imperitorum, quos Scriptura פתים vocat, nos *persuasibiles* vertere possumus, aut *imperitos*. Ii alieno periculo fiunt cautiores et prudentiores. Utitur Scriptura certâ personâ pro quâvis, juxta morem Latinæ linguæ. *Percuties*, pro, cùm quis percusserit et castigaverit. Tertium genus est eorum qui cùm cordati sint, minimo negotio *intelligent scientiam*, h. e., facient quod jubentur facere, verbis duntaxat moniti absque verberibus. Hanc quam videmus in juvenibus diversitatem ingeniorum, quod ad litterarum studia spectat, videre licet in eâ quæ ad salutem animarum spectat philosophiâ et christianâ professione; quæ et derisores habet et pestilentissimos etiam hodiè hæreticos, qui divina sacramenta et saluberrima Ecclesiæ instituta et ritus derident et subsannant; quos cùm insanabiles judicat Ecclesia, à magistratibus suppliciis traduntur gravissimis. Quâ animadversione plebs indocta et simplex, et nonnihil ab hujusmodi derisoribus labefactata, ad sanam mentem revertitur tandem. Alioqui reperias in grege christiano, qui primâ statim facie à pastoribus admoniti quò à malâ doctrinâ caveant, facilè *intelligunt* veram *scientiam* fidei, et distinguunt à falsâ hypocrisi hæreticorum. *Qui affligit patrem, et fugit matrem*, vel, ut est in Hebræo, *destruit patrem*, *vastat* vel *prædatur*. Ex his qui castigari nequeunt, sunt qu ad maximam confusionem et erubescentiam seu propriam, seu parentum, perveniunt; et pendet sensus ex prioribus. Nam qui usque adeò piger est ut ne ad os quidem manum è sinu retrahat, qui castigationem majorum deridet neque melior evadit, ad prædam et latrocinium *patris* deveniet, hoc est, paternorum bonorum decoctor fiet, et tantam vastitatem faciet in ædibus paternis ut matrem fugam capessere cogat; quo scelere vix ullum gravius esse potest. Nam hic tandem verè *filius confundens*, et *rubore afficiens* parentes qui spretâ illorum auctoritate et contemptâ castigastione, eò insaniæ tandem prosilit ut in substantiam paternam manus violentas injiciat, pejor filio prodigo qui dixit : *Pater, da mihi partem substantiæ. Et fugit matrem*, meliùs, *fugat* et expellit matrem, ab ædibus videlicet in quibus per filii insolentiam habitare non licet. Judaicus populus cœlestem patrem, dùm Filium Dei non recipiunt, bonis omnibus et debito honore, quantùm in eis est, spoliare et prædari conantur, et synagogam matrem in fugam converterunt; nam apud eos non est ampliùs venerabilis illa patriarcharum et prophetarum mater synagoga, sed spurcissima malignantium turba, populus derisor Ecclesiæ, qui gravissimâ plagâ sub Tito et Vespasiano flagellatus simplici et rudi gentilium nationi exemplo esse potest : iste populus est filius confusionis maximè, et per orbem universum ignominiâ affectus. *Non cesses audire, fili mi.* Nescio quo errore addita est negatio,

(1) Id est, quæ facit ignorare sermones scientiæ seu verba Dei. Verisimile est nostrum interpretem legisse negationem, *ne cesses*, et sensus quidem est melior. Ne cesses, fili mi, audire disciplinam, id est, bonas admonitiones, ad ignorandos sermones scientiæ, id est, ut ignores. Hebraismo quasi diceret, ne potiùs velis ignorare sermones scientiæ, quàm disciplinam audire. Haud enim scio an nomen סיכר usquàm ponatur in bonam partem. (Maldonatus.)

sive ab interprete, sive à scribâ, quæ in Hebræo non habetur, neque in Septuaginta qui affirmativè legunt. Sunt qui simpliciter intelligunt, quasi Sapiens juberet filium suum cessare ab illâ disciplinâ quæ ducit *ad errorem*, vel *ad errandum* à verbis sive sermonibus veræ scientiæ. Talis est disciplina, non solùm philosophorum, quæ a fide est aliena, sed vel hæreticorum hypocrisis, vel Judæorum blasphemia, quæ à veritate catholicâ, quæ sola *scientiæ* nomine digna est, errare nos volunt. Sunt qui inversum verborum ordinem esse putant, ut sit sensus : *Desine, fili mi, errare à verbis scientiæ, et audi disciplinam.* Sunt denique qui מוסר *disciplinam, castigationem* intelligant, quasi *rudimenta et exordia fidei*, in quibus semper docendo versari non debemus, sed in dies *ad perfectiora ferri*, Hebr. 6, ne simus ex illorum numero qui *semper discentes, nunquàm ad scientiam perveniunt*, 2 Tim. 3. Hoc enim *aberrare* quodammodò est *à verbis scientiæ*, ut scribit D. Paulus, Hebr. 6 : *Quapropter intermittentes inchoationis Christi sermonem, ad perfectionem feramur, non rursùm jacientes fundamentum pœnitentiæ ab operibus mortuis ;* et 1 Cor. 3 : *Lac vobis potum dedi, non solidum cibum.*

Vers. 28, 29.—Testis iniquus deridet judicium (1), et os impiorum (2) devorat iniquitatem (3), vel *abscondit iniquitatem.* Parata sunt derisoribus judicia ; et mallei percutientes (4) stultorum corporibus.

Hebr. : ***Percussiones corpori stultorum. Testis Belial*** et *testis iniquus*, qui falsum profert testimonium. יליץ, ut superius frequenter monuimus, duo significat, *deridere* et *loqui*, sive *interpretari ;* juxta quem sensum hoc in loco *testis Belial*, h. e., nullius honoris, qui veritatem non curat, *loquetur*, scilicet *falsum testimonium in judicio*, vel revera *deridebit judicium et contemnet* (rem inter homines maximè necessariam), dum falso testimonio subvertit æquitatem, quæ per bona et æqua judicia conservatur. Hæc verò testis iniquus floccifacit. *Et os impiorum* (supple *judicum*) *devorabit iniquitatem.* Sic interpres. Hebræi potiùs sequuntur aliam significationem hujus verbi בלע, quod etiam *abscondere* significat ; ut sit sensus : Judicia instituta sunt ut iniquitates detectæ per veros testes et bonorum judicum sententias puniantur ; sed longè aliter usu venit subinde, dum *testis Belial loquatur falsum testimonium in judicio, et iniqui judices abscondunt iniquitatem malorum*, quos adductos in judicio punire oportuit, et inprimis hos falsos testes ; ut sequitur : *Præparata sunt judicia derisoribus ;* aliter : Testes Belial, qui falso testimonio subvertunt judicium Dei, quod contra illos proferetur. *Et os impiorum* (supple *testium*, vel *judicum*) *abscondet iniquitatem*, quasi non essent parata contra illos judicia. Sed longè decipiuntur. Nam vero judicio Dei condemnabuntur et pœnas dabunt in *igne qui paratus est diabolo et angelis ejus*, Matth. 25 ; et hoc est quod antea dixit : ***Falsus testis non erit impunitus.*** Porrò *mallei* in Hebræo non habetur, sed unica dictio quæ *percussiones* significat, testibus Septuaginta, qui vertunt : Καὶ τιμωρίαι ὁμοίως ἄφροσιν, ***et supplicia similiter stultis.***

(1) Deludit justam sententiam, quia suo falso testimonio errare facit judicem.
(2) Testium iniquorum.
(3) Avidè transglutit, sicut gulosus cibum, et benè dicit *devorat*, et non masticat, quia si per deliberationem masticaret, amaritudinem culpæ et pœnæ sentiret, et sic non transglutiret. (Lyranus.)
(4) Hebræus, percussiones seu plagæ ; Chaldæus *verbera ;* Septuaginta *supplicia*, tum hìc, tum in futuro *parata sunt* à Deo *corporibus*, sed et animis *stultorum*, impiorum ; q. d. : Non impunè insanient. (Tirinus.)

CAPUT XX.

1. Luxuriosa res, vinum, et tumultuosa ebrietas ; quicumque his delectatur, non erit sapiens.

2. Sicut rugitus leonis, ita et terror regis ; qui provocat eum, peccat in animam suam.

3. Honor est homini, qui separat se à contentionibus ; omnes autem stulti miscentur contumeliis.

4. Propter frigus piger arare noluit ; mendicabit ergo æstate, et non dabitur illi.

5. Sicut aqua profunda, sic consilium in corde viri ; sed homo sapiens exhauriet illud.

6. Multi homines misericordes vocantur ; virum autem fidelem quis inveniet ?

7. Justus qui ambulat in simplicitate suâ, beatos post se filios derelinquet.

8. Rex qui sedet in solio judicii, dissipat omne malum intuitu suo.

9. Quis potest dicere : Mundum est cor meum : purus sum à peccato ?

10. Pondus et pondus, mensura et mensura ; utrumque abominabile est apud Deum.

11. Ex studiis suis intelligitur puer, si munda et recta sint opera ejus.

CHAPITRE XX.

1. Le vin est une source d'intempérance, et l'ivrognerie est pleine de désordres ; quiconque y met son plaisir, ne deviendra point sage.

2. La terreur du roi est comme le rugissement du lion ; quiconque l'irrite, pèche contre son âme.

3. C'est une gloire à l'homme de se séparer des contestations ; mais tous les imprudents s'embarrassent dans des disputes qui leur attirent la confusion.

4. Le paresseux n'a pas voulu labourer à cause du froid ; il mendiera donc pendant l'été ; et on ne lui donnera rien.

5. Le conseil est dans le cœur de l'homme sage, comme une eau profonde ; mais l'homme prudent l'y puisera.

6. Il y a bien des hommes qu'on appelle miséricordieux ; mais qui trouvera un homme fidèle ?

7. Le juste qui marche dans sa simplicité, laissera après lui ses enfants heureux.

8. Le roi qui est assis sur son trône pour rendre justice, dissipe tout mal par son seul regard.

9. Qui peut dire : Mon cœur est pur ; je suis exempt de péché ?

10. Le double poids, et la double mesure, sont deux choses abominables devant Dieu.

11. On jugera par les inclinations de l'enfant, si un jour ses œuvres seront pures et droites.

12. Aurem audientem, et oculum videntem, Dominus fecit utrumque.

13. Noli diligere somnum ne te egestas opprimat ; aperi oculos tuos, et saturare panibus.

14. Malum est, malum est, dicit omnis emptor : et cùm recesserit, tunc gloriabitur.

15. Est aurum, et multitudo gemmarum ; et vas pretiosum labia scientiæ.

16. Tolle vestimentum ejus, qui fidejussor exstitit alieni ; et pro extraneis aufer pignus ab eo.

17. Suavis est homini panis mendacii ; et postea implebitur os ejus calculo.

18. Cogitationes conciliis roborantur ; et gubernaculis tractanda sunt bella.

19. Ei qui revelat mysteria, et ambulat fraudulenter, et dilatat labia sua, ne commiscearis.

20. Qui maledicit patri suo et matri, extinguetur lucerna ejus in mediis tenebris.

21. Hæreditas ad quam festinatur in principio, in novissimo benedictione carebit.

22. Ne dicas : Reddam malum ; exspecta Dominum, et liberabit te.

23. Abominatio est apud Dominum pondus et pondus ; statera dolosa non est bona.

24. A Domino diriguntur gressus viri ; quis autem hominum intelligere potest viam suam ?

25. Ruina est homini devorare sanctos, et post vota retractare.

26. Dissipat impios rex sapiens : et incurvat super eos fornicem.

27. Lucerna Domini spiraculum hominis, quæ investigat omnia secreta ventris.

28. Misericordia et veritas custodiunt regem, et roboratur clementiâ thronus ejus.

29. Exsultatio juvenum, fortitudo eorum, et dignitas senum, canities.

30. Livor vulneris absterget mala ; et plagæ in secretioribus ventris.

12. L'oreille qui écoute, et l'œil qui voit, sont deux choses que le Seigneur a faites.

13. N'aimez point le sommeil, de peur que la pauvreté ne vous accable ; ouvrez les yeux, et rassasiez-vous de pain.

14. Cela ne vaut rien, cela ne vaut rien, dit tout homme qui achète ; mais après qu'il se sera retiré, il se glorifiera.

15. On trouve assez d'or et assez de perles ; mais les lèvres savantes sont un vase précieux.

16. Otez le vêtement à celui qui a répondu pour un inconnu, et emportez des gages de chez lui, parce qu'il s'est obligé pour des étrangers.

17. Un pain de mensonge est doux à l'homme ; mais ensuite sa bouche sera pleine de gravier.

18. Les pensées s'affermissent par les conseils ; et la guerre doit être conduite par la prudence.

19. Ne vous familiarisez point avec un homme qui découvre les secrets, qui use de déguisements, et dont la bouche est toujours ouverte.

20. Quiconque maudit son père et sa mère, sa lampe s'éteindra au milieu des ténèbres.

21. L'héritage que l'on se hâte d'acquérir d'abord, ne sera point à la fin béni de Dieu.

22. Ne dites point : Je rendrai le mal ; attendez le Seigneur, et il vous délivrera.

23. Avoir deux poids est en abomination devant le Seigneur ; la balance trompeuse n'est pas bonne à ses yeux.

24. C'est le Seigneur qui dresse les pas de l'homme, et qui est l'homme qui puisse comprendre la voie par laquelle il marche ?

25. C'est une ruine à l'homme de dévorer les saints, et de rétracter les vœux qu'il a faits.

26. Le roi sage dissipe les méchants ; et il les fait passer sous l'arc de son triomphe.

27. Le souffle du Seigneur est dans l'homme comme une lampe divine qui découvre ce qu'il y a de plus secret dans ses entrailles.

28. La miséricorde et la vérité conservent le roi ; et la clémence affermit son trône.

29. La force des jeunes gens est leur joie ; et les cheveux blancs sont la gloire des vieillards.

30. Le mal se guérira par les meurtrissures livides, et par les plaies qui pénètreront jusque dans le secret des entrailles.

COMMENTARIUM.

Vers. 1. — Luxuriosa res est vinum, et tumultuosa ebrietas (1). Hebr. : *Derisor vinum, tumultuosus siceram ; et quicumque errat in hâc re, non erit sapiens.* Septuaginta secutus est D. Hieronymus, qui verterunt ἀκόλαστον οἶνος et D. Paulus, inquiens : *Nolite inebriari vino, in quo est luxuria*, Ephes. 5. Hâc voce לץ, quam vel *derisorem*, vel *interpretem* significare frequenter diximus, sic abutitur Sapiens in hoc libello, ut videatur in genere intelligere quodvis delictum. Quod ad probos mores spectat et sapientiæ studium, nihil omittit Sapiens ; nunc communiter veluti remp. purgans, et instituens, ut superiùs in his quæ dicta sunt de judiciis ; nunc ad filium suum, hoc est, seorsùm unumquemque corrigens et instituens, quibus rationibus sapiens efficiatur, ut hoc in loco ebrietatem vehementer damnat, non solùm tanquàm alienissimam à sapientiâ, sed etiam quòd homines pertrahat ad plurima mala, et inprimis ad nugas et vanitatem. Ad sensum perfectum in Hebræo deest aliquid. Sunt qui supplent ad hunc modum : *Vinum efficit derisorem ;* alii sic : *Vir vino deditus est derisor*, sive *nugator ;* sive denique : *Qui bibit vinum et siceram*, immodicè videlicet (nam hoc est quod sequitur : *Quicumque errat in eo, non erit sapiens*), cum nugis delectatur et turbis sive tumultibus, qui tranquillitatem animæ perturbant, ut non possit rebus gravibus vacare. Per *vinum*

(1) Superiùs Salomon repressit rationabilem partem et irascibilem ; hîc reprimit concupiscibilem ; et primò quantùm ad potum, secundo quantùm ad cibum. Prima in tres secundùm tria capita ita quòd in primo facit propositum, in secundo removet dubium ; in tertio ponit dictæ repressionis effectum. Circa primum dicitur : *Luxuriosa res*, supple, est *vinum*, scilicet effectivè ; unde dicit Hieronymus : *Venter mero æstuans, citò spumat libidinem.* Unde et Loth per vini potum commisit cum filiabus suis incestum, Gen. 19. *Et tumultuosa res*, scilicet, est *ebrietas*, quia tunc homines loquuntur effrænatè et clamosè. *Quicumque his delectatur*, scilicet ebrietate et luxuriâ, *non erit sapiens*, quia utrumque absorbet rationem, et causat mentis hebetudinem. (Lyranus.)

et sicut in quascumque delicias corporis possumus intelligere, quæ fere animæ virtutibus obstant.

VERS. 2. — SICUT RUGITUS LEONIS, ITA ET TERROR REGIS; QUI PROVOCAT EUM, PECCAT IN ANIMAM SUAM. Hebr. : *Rugitus velut leunculi est terror regis; qui irascitur contra eum, peccat in animam suam.* De furore regis superiore capite disseruimus, cujus denuò mentionem facere opportunum visum est post sermonem de ebrietate : insinuans quàm aliena à sapientiâ sit ebrietas, per quam *ira* et indignatio *regis* quandoque provocatur, *quæ*, ut superiùs legimus, *quasi nuntius mortis est* Et hoc est quod dicit : *In animam suam peccat*, et vitam in summum discrimen adducit, non minùs quàm is qui rugitus leonis sustinere non valens, in potestatem illius venit; nam ut longè aliud est de terrore leonum ab sententiâ loqui, aliud propè rugitum animalis audire, ita multis leve videtur contra regem irasci, illius provocare furorem, quod quàm horrendum sit, supplicio capitis nonnunquàm experiuntur, et regiæ majestati succensentes damno non possunt esse, sed *in proprias animas* et vitas *peccant* : quantò magis qui Christum blasphemiis et injuriis vel olim in cruce pendentem, vel hodiè regnantem in cœlis afficiunt, illius lædere non possunt majestatem, sed proprias animas gravissimo peccato obnoxias afficiunt, hoc est, *in animas suas peccant?*

VERS. 3. — HONOR EST HOMINI QUI SEPARAT SE A CONTENTIONIBUS : OMNES AUTEM STULTI MISCENTUR CONTUMELIIS. Hebr. : *Honor est viro cessare à lite, sed omnis stultus miscebit sese.* Non solùm contra regem irasci et contendere est alienum à sapientiâ, sed cum quovis homine, imò quietum et alienum esse à litibus est summa laus, præsertim cùm sit difficillimum nullius animum offendere, cum omnibus hominibus pacem habere Rom. 12, id quod quantò difficilius fuerit, tantò majoris laudis.Contra *lites*,vel sectari vel *miscere*, ubi quiescere potes, extremæ dementiæ est. Aliter, pendet à præcedente versiculo, et erit sensus : Ut in animam suam peccat qui regem provocat ad indignationem, ita à rege magnam inibit gratiam, et etiam honores assequetur, qui pacis et tranquillitatis amator est. Hanc posteriorem expositionem sequitur Aben Ezra. Alioqui simpliciter intelligi potest : Honorem assequetur ab omnibus, ut puta communis omnium amicus, qui alienus est à contentionibus.

VERS. 4. — PROPTER FRIGUS PIGER ARARE NOLUIT, MENDICABIT ERGO ÆSTATE, ET NON DABITUR ILLI. Hebr. : *In hieme*, vel *propter hiemem piger non arabit*, vel *non solet arare : petet in æstate, et non est;* hoc est, mendicabit panem, *et non est qui* (supple) *det illi;* vel *petet ab agricolis annonam, et nulla erit.* Sed prior expositio est melior, et similitudo sive parabola videtur; quasi diceret : Quemadmodùm is qui vel labores subire, vel frigus ferre recusat, aut quamcumque aeris injuriam, nec fructus in messe colligere, nec necessariam annonam per reliquum annum habere poterit, sed fame coactus turpiter mendicare cogetur, et neque ita poterit necessarium cibum acquirere. Terra quam quisque arare debet est caro propria : in hieme, hoc est, in hac mortali vita, quæ fere deficiente charitate friget, unde segniores et pigri efficimur, recusantes per pœnitentiam et dolorem de peccatis scindere corda nostra, et vitia radicitus evellere per auditum verbi, bonum semen inter varias cogitationes tanquam glebas recondere, ne *in æstate* futuræ vitæ cogamur *mendicare* cum stultis virginibus : *Date nobis de oleo vestro*, Matth. 25. Flectere quoque possumus interpretationem ad studium et industriam quam in juventute sudare oportet, quasi nullos recusantes labores, quo tandem *in æstate*, hoc est, serenitate et tranquillitate animæ, sedatis videlicet affectibus, ex nostro veluti penu doctrinam necessariam promere possimus, ut non sit necessum nobis doctrinam et pacem Scripturarum ab indoctis hæreticis *mendicare*.

VERS. 5. — SICUT AQUA PROFUNDA CONSILIUM IN CORDE VIRI (1); SED HOMO SAPIENS EXHAURIET ILLUD (2). *Consilium* et sapientia quæ est *in corde viri* sapientis confertur *aquæ profundæ*, quòd inexhausta sit; nam ut illa quàmlibet multis haurientibus absumi non potest, ita non imminuitur sapientia et consilium, quamvis plurimi fuerint participes illius. Sunt tamen ex Hebræis qui similitudinem referant ad integritatem consilii et puritatem sapientiæ. Nam *aqua profunda* limpidior fluit, nec conculcata à prætereuntibus contaminatur; sic sapientis viri *consilium* est sincerum, nec humano favore aut ambitione lutulentum. Potest denique referri similitudo ad difficultatem hauriendi. Nam quò puteus aquarum altior et profundior est, eò majore negotio haurimus; q. d. : Prudentis viri consilii non sunt capaces omnes; sed ut magnâ, profundâ et rarâ sapientiâ opus est ei qui alios moderari debet suo consilio, ita non est cujuslibet optimum consilium capere; solus qui prudens est sanum consilium capiet. Aliter : *Vir prudens hauriet illud*, supple *ex sermone illius;* q. d. : Quantumvis profundum et secretum fuerit concilium viri sapientis, tamen alius vir non minùs prudens et sapiens particeps illius erit. Valdè profunda sunt consilia illius viri *de cujus ventre fluunt flumina aquæ vivæ*, Joan. 7, quæ non omnes capiunt, sed quibus data est sapientia et prudentia à Deo ut credant Evangelio.

VERS. 6. — MULTI HOMINES MISERICORDES VOCANTUR; VIRUM AUTEM FIDELEM QUIS INVENIET? Hebraica veritas ambigua est; nam omnibus his modis verti potest : *Plurimi homines prædicabunt virum ob misericordiam suam;* vel : *Multùm laudabunt homines virum misericordiæ;* vel : *Magni hominis prædicabit unusquisque misericordiam;* vel denique : *Sunt multi homines quorum unusquisque prædicabit misericordiam suam;* q. d. : Gloriabitur de misericordiâ quam fecit. Hunc sensum

(1) Significat profundum admodùm esse cor hominis; sic Jer. 17, 9, dicitur : *Pravum cor hominis, et inscrutabile*, vel, ut alii interpretantur, *profundum præ omnibus*, aut *desperabile*, quod scilicet tantæ sit altitudinis, ut de illius cognitione quivis desperare possit. (Menochius.)

(2) Ad ima penetrabit, et quasi abysso exhausta consilia, quæ latebant, sua solertia investigabit et cognoscet. (Menochius.)

secutus est Aben Ezra, et non est alienus ab alio superioris capitis versiculo : *Desiderium hominis misericordia ejus :* quos corrigit Sapiens et reprehendit, inquiens : *Et virum fidelem quis inveniet?* q. d. : Tantum abest ut quisquam meritò possit hoc nomine laudari ut vix quemquam invenias quem verè *fidelem* appellare possis, juxta illud, Jac. 1 : *Qui verbo non offendit, hic perfectus est vir;* vel, *fidelem quis inveniet?* qui nemini inferat injuriam, qui promissa servet; ut jam nemo debeat misericordiam jactare quam facit quibusdam hominibus, cùm in alios parùm fidelis aut justus inveniatur, vel potiùs cùm erga Deum sit infidelis, promissa malè observans. Mihi magis arridet prior versio et intelligentia, quæ est hujusmodi : *Multi laudant virum*, supple *propter misericordiam suam*, quam fecit illis; nam nulla virtus plus favoris aut gratiæ conciliat homini quàm liberalitas et beneficentia, quâ Deum optimum maximum quodammodò imitantur homines. *Sed fideles quis inveniat?* hoc est, rari sunt qui rependunt par pari. Sic enim interpretantur Hebræi אמית *veritas*, et אמונים *fideles*, qui fideliter rependunt beneficium vel debitam gratiarum actionem, sunt valdè pauci. Frequenter enim in Scripturis sacris conjunguntur hæc duo nomina, אמת et חסד, *misericordia* et *veritas*, quorum hoc beneficium ultrò collatum, illud verò agnitum et restitutum significat. Apud Hebræos אמת *veritatem* facere dicuntur qui quod debent præstant; obligati videlicet præstant veritatem; sed חסד *misericordiam* præstant qui merâ liberalitate utuntur. Ex hoc loco videtur desumptum illud Evangelicum, Matth. 24 : *Quis putas est fidelis servus et prudens?* Hic loquendi modus raritatem significat, non negat neminem reperiri, ut 1 Sam. 2 : *Si quis peccaverit in Deum, quis orabit pro eo?*

Vers. 7. — Justus qui ambulat in simplicitate sua, beatos post se relinquet filios. Hebr. : *Ambulantis in perfectione suâ justi, beati filii illius post eum.* Ob bonitatem et liberalitatem magnam laudem assequuntur homines; sed qui *justus* est et *perfectus*, majorem, utputa cujus laus ad liberos et nepotes extenditur. Erunt enim *beati post mortem illius*, hoc est, felices habiti qui talem habuerunt patrem; vel reverà *beati*, sequentes videlicet vestigia patris, et *in perfectione ambulantes;* q. d. : Non ob virtutem solam, sed ob actionem virtutis *justi* sunt homines et *beati*, nam *ambulare in perfectione* est de virtute in virtutem procedere. Est præterea observandum in Hebræo haberi non simpliciter *ambulantis*, sed *facientis seipsum ambulare*, ut *justus* intelligatur, non qui timore legis aut pœnæ non transgreditur, sed qui *suâ sponte et libenter ambulat in perfectione*, juxta illud D. Pauli Hebr. 6 : *Ad perfectionem feramur.* Justus iste qui *in perfectione ex se ambulat* est *Agnus ille sine maculâ, qui peccatum non fecit, nec est inventus dolus in ore ejus*, 1 Pet. 2, cujus filii sunt beati, *si fecerint quæ præcepit eis*, Joan. 13. Hic etiam *rex* est de quo sequitur :

Vers. 8. — Rex qui sedet in solio judicii, dissipat omne malum intuitu suo, vel *oculis suis* (1). Si ex præcedente versiculo pendeat Deum optimum maximum, *regem* intelligimus; *qui* perpetuò *super solium judicii sedet*, et novit qui sint *ambulantes in perfectione*, qui sint *justi. Novit Dominus viam justorum;* impios vel *primo intuitu dissipat et dispergit.* Non indiget vinculis neque satellitibus ad coercendos malos, sed solo intuitu in fugam convertit suos hostes. Juxta sensum simpliciorem intelligimus quàm utile sit reipublicæ ut reges suo fungantur munere, hoc est, judicia exerceant, causas cognoscant. Nihil enim magis ad malefactores, reipublicæ pestes, coercendos facit, quàm judicia cum omni æquitate et auctoritate tractata. Solùm auctoritas est regia cujus aspectum malefici non sustinent, cùm sedet ut judicium faciat et decernat quid unusquisque mereatur. *Dissipat* vel *dispergit :* intelligimus *animadvertendo in malos.* Vel *dispergit*, quia timore perterriti, ne ad conspectum regis veniant, desinunt esse mali. Ad reges igitur et ad eos qui auctoritate pollent propriè spectant hæc. Cæterùm ad quemvis veluti sensu proverbiali poteris deflectere, si in cujusvis animo veluti rempublicam constituas, in quâ mens et ratio veluti regina cæteris potentiis præsidet, quæ si in judicio vigilanter sedeat, decernens inter bonum et malum juxta verbum Domini, et voluntariâ pœnitentiâ castiget rebelles animi motus, facilè *dissipabit mala* Dei auxilio, et ab omni malo et majoribus peccatis tranquillum reddet regnum animæ. Sed ex seipso hoc nemo poterit, juxta id quod sequitur.

Vers. 9. — Quis potest dicere : Mundum est cor meum, purus sum a peccato (1)? vel : *Mundavi cor*

(1) *Un roi s'assied sur un trône* où Dieu l'a mis, lorsqu'il s'applique à soutenir par lui-même sa dignité, et à s'acquitter de tous ses devoirs. Son trône est un *trône de justice*, lorsqu'il est persuadé que, puisqu'il tient la place de Dieu, il doit faire sur la terre ce que Dieu fait dans le ciel, en se déclarant, comme lui, le vengeur des crimes, le père des pauvres, et le protecteur de l'innocence opprimée.

Lorsqu'il agit de la sorte, *il dispose de tous les maux par son seul regard;* car il veut tout voir de ses propres yeux, et ses yeux ne sont troublés par aucun nuage. Le rang même qu'il tient dans le monde, le met au-dessus de toutes les préventions basses et intéressées des particuliers : il comprend sans peine, que les actions de bonté, de générosité et de justice, sont les sources de sa véritable gloire.

Dieu l'a mis au-dessus des hommes; mais il met l'équité et la raison au-dessus de lui. C'est pourquoi, comme Job disait de lui-même, il veut être exactement informé de toutes choses : il se déclare l'ennemi de ceux qui lui déguisent la vérité; et il croit que la plus grande injure qu'on puisse lui faire, est de l'indisposer, par de faux prétextes, contre ceux qui seraient plus dignes de ses graces, que de sa colère, et de rendre la puissance royale, l'instrument de l'injustice d'un particulier. Ainsi *son seul regard* procure tous les biens et *dissipe tous les maux*. Il est roi, non-seulement par sa qualité, mais par sa sagesse; et il devient véritablement l'image de Dieu, l'admiration des hommes, la gloire de la Religion, l'amour de son peuple et le salut de ses états. (Sacy.)

(1) Quomodò hic locus et similes intelligendi sint, explicat concilium Trident. sess. 6, can. 23, his verbis : *Si quis dixerit hominem posse in totâ vitâ peccata omnia, etiam venialia, vitare, nisi ex speciali Dei privilegio, quemadmodum de beatâ Virgine tenet Ecclesia, anathema sit.* Sic August. Enchirid. cap. 64, asserit vitam justo-

meum. Quamvis multi gloriantur de *misericordiâ* quam fecerunt, et quamvis *justus* sit *qui ambulet in perfectione*, quamvis denique mens et ratio *sedeat super solium justitiæ*, ut nihil faciat nisi cum summâ æquitate, ut in præcedentibus disseruimus, tamen de suâ puritate nemo potest gloriari, dicendo : *Mundus sum, innocens servari cor meum ab omni iniquitate*; nam *non est homo super terram qui sic ambulat in perfectione ut non peccet aliquando*, Eccl. 7. Id quod non omnes intelligunt. Imò hypocritas latet, juxta parabolam Evangelicam vel historiam potiùs de Pharisæo et Publicano, quorum ille dixit : *Non sum sicut cæteri hominum*, Luc. 18. Porrò, *quis potest dicere : Innocens feci cor meum à peccato, in quo conceptus sum?* juxta id quod dicit Propheta : *Ecce in iniquitatibus conceptus sum*, Psal. 51; vel denique *à delicto juventutis meæ. Quis dicet : Mundum feci cor meum?* ut duplicem sensum intelligamus, neminem videlicet posse neque seipsum sine gratiâ servare mundum, neque commissum aliquando peccatum posse ex sese sine Dei auxilio purgare, præter Agnum illum sine maculâ, quem versiculus secretiori sensu insinuat. Non enim nullum sed rarum quempiam significat hic loquendi modus : *Quis dicet?* Cùm sensum igitur habeat plurimis modis occultum, meritò inter Proverbia numerari potest, humilitatem inprimis commendans hominibus, per quam agnoscere debent illius bonitatem cujus beneficio solùm innocentia aliquando habebimus corda.

VERS. 10. — PONDUS ET PONDUS, MENSURA ET MENSURA, UTRUMQUE ABOMINABILE EST APUD DEUM (1). Hebr. : *Abominatio Domini etiam hæc duo*; q. d. : Non solùm furtum et rapinam exsecratur Dominus, sed fraudem quamcumque quamlibet occultam, præsertim eam quæ latenter in plurimos fit, et quasi contra publicam fit utilitatem, dùm multorum jacturâ et populi dispendio unius privati hominis lucrum et compendium quæritur, id quod improbi faciunt mercatores, majore pondere comparantes, et minore vendentes. *Rex qui sedet super solium justitiæ*, ut superiùs lectum est, hæc non potest pati, sed *cognitione suâ dissipabit*, et hoc *malum* inter cætera, ut ad superiora referatur. Significat proverbium multa esse quæ Deus abominatur vitia, etiamsi à rege damnari non possunt, utputa occulta; porrò non minùs injuriam fieri, etiamsi is qui patitur non possit conqueri. In *pondere* denique et *mensurâ* iniqua judicia intelliguntur, vel privatim si quis reprehendat et damnat in uno quod in alio benè factum esse laudat, vel in se permittit quod in vicino non possit tolerare, hic *pondere* utitur *et pondere, mensurâ et mensurâ. Rex* quoque sive *princeps qui sedet super solium judicii*, si non utatur *lapide et lapide*, ut est in Hebræo, *ephâ et ephâ, dissipavit omne malum oculo* et cognitione suâ. Quòd si personarum acceptionem admittat, eadem crimina videlicet et iisdem circumstantiis aggravata diversis sententiis veluti ponderibus librans, *Domino erit exsecrabilis, apud quem non est personarum acceptio, sed in omni gente qui timet Deum et operatur justitiam, acceptus est illi*, Act. 10.

VERS. 11. — EX STUDIIS SUIS INTELLIGITUR PUER, SI MUNDA ET RECTA SINT OPERA EJUS (1). Hebr. : *Etiam ex studiis suis se notum facit puer, si purum et si rectum opus illius*; vel : *Etiam ex operibus suis ignotum se faciet puer*. Nihil proverbialis sensûs videtur habere si juxta litteram exponatur, esse videlicet et apparere vestigia quædam seu virtutum seu vitiorum in his quæ agunt pueri, quibus scire quodammodò licet quales olim provectioris ætatis sunt futuri. Sunt ex Hebræis qui pro ambiguitate hujus verbi נכר, quod *cognoscere* significat et *alienare*, sive *alienum et ignotum esse*, vel *occultare*, ut ferè contraria sint significata, ita in sensum omninò contrarium exponunt versiculum, nempe ut pendeat sensus ex præcedenti ad hunc modum : *Pondere et pondere* occultatur fraus, *etiam in studiis* (seu *operibus*) *suis ignotus erit puer*, ut non possis ex his quæ puer agit *satis scire* qualis adultus sit futurus, *an pura* videlicet *et munda sint futura illius opera et recta, necne*.

VERS. 12, 13, 14. — AUREM AUDIENTEM, ET OCULUM VIDENTEM, DOMINUS FECIT UTRUMQUE. (Aliter : *Dominus fecit etiam utrumque*.) NOLI DILIGERE SOMNUM, NE TE EGESTAS OPPRIMAT : APERI OCULOS TUOS, ET SATURARE PANIBUS. MALUM EST, MALUM EST, DICIT OMNIS EMPTOR, ET CUM RECESSERIT, TUNC GLORIABITUR; vel : *Et vadens tunc jactabit se*. Diversa sunt studia juvenum, ex quibus quales sint futuri provectioris ætatis conjecturam facere licet; et quamvis alii boni, alii mali evadant, tamen ad sapientiam assequendam omnes sunt creati à Deo, et tam animæ quàm corporis viribus præditi. Nam per sensus exteriores internas animæ vires et potentias intelligimus. Inter sensus corporeos auditum et visum ad rerum cognitionem percipiendam maximum habere momentum etiam philosophi tradunt : id quod Sapiens hoc in loco docet; et interim corripit ignavos et pigros in his quæ ad salutem spectant et ornamentum animarum, inquiens : *Aurem audientem*; q. d. : Deus fecit *aurem* ad scientiam et sapientiam evangelicam hauriendam, dicente Do-

rum esse posse sine crimine, et non sine peccato; item Hieronym. in Jerem. 17; et Gregor. lib. 18 Moral. cap. 4 : Sciendum est, inquit, quòd sunt peccata quæ à justis vitari non possunt. Non quòd ullum sit nominatim quod seorsim vitari non possit, sed quia universim secundùm cursum præsentis fragilitatis non vitantur; hinc patres dixerunt non posse vitari, scilicet nisi ex singulari Dei privilegio, ut verba concilii explicant. Nam alioqui error Manichæorum est, hominem non posse vitare peccatum, et similiter omnium ferè hæreticorum nostri temporis. (Estius.)

(1) Sensus est : Diversa pondera, et diversi modi, utraque abominationi sunt Domino, ut his nominibus quælibet mensura intelligatur. Et contra eos loquitur Sapiens, qui majore mensurâ emunt, et minori vendunt, fraudantes de mensurâ publicâ, quod manifestæ et abominabilis injustitiæ est. (Estius.)

(1) יתנכר, hoc verbum duos contrarios sensus potest efficere. Si vertamus, *alienabitur*, id est, ignotus erit, efficiet hunc sensum, difficile esse ex pueritiâ judicare, qualis quisque futurus sit vir; fluxi is enim valdè, atque mutabilis est ea ætas. Si verò aliam verbi significationem sequamur, vertamusque *cognoscetur*, sensus erit : Ex puerorum studiis, id est, ex moribus et indole, ex ludis ipsis, quibus delectantur, conjecturam fieri posse quales futuri sint ejus jam viri mores. (Maldonatus.)

mino toties in Evangelio : *Qui habet aures audiendi, audiat*, Luc. 8. Et fecit *oculum* ad opera Conditoris contemplanda, *ex quibus sempiterna ejus virtus et divinitas conspiciuntur*, Rom. 1. Reprehendit infidelium et gentilium errores, qui negant Deum curare res mortales aut actiones humanas, cùm dicit : *Noli diligere somnum;* q. d. : Utere corporis et animæ dotibus in eum finem ad quem sunt destinatæ. In somno nullus est usus nec visûs nec auditûs, imò nullorum sensuum. Quòd si mea monita spernas, et otio magis quàm honesto studio etiamnum juvenis oblectare te volueris, habe saltem rationem victûs tui, cave *ne ad egestatem devenias;* tantisper vigila donec victui necessaria compares. *Aperi oculos* fidei, *et saturare pane qui de cœlo descendit, et dat vitam mundo*, Joan. 6. *Aperi oculos* igitur, et excute somnum quamlibet suavem ; ad labores accingere, quamlibet graves in initio videantur. Non principia, sed fines perpende ; nam ex somno paupertas et inedia, ex vigiliâ et studio copia rerum et abundantia panis et deliciarum comparantur. *Malum, malum est, dicit omnis emptor.* Exemplo mercatorum vult nos spectare non initia, sed fines laborum. Ut enim illi rem primò vituperant quò viliùs emant, deinde ubi emerint jactant se et gloriantur de suâ sive industriâ sive peritiâ in rebus comparandis; sic sapientia, in cujus acquisitione vigilare et laborare suum filium monet Sapiens, minimè juvenibus arridet; sed *malum est, malum est,* inquiunt, manè somnum excutere, et litterarum studiis sive rebus divinis indulgere; sed olim ex ephebis et puerilibus annis egressi, ubi maximis sudoribus, veluti *negotiator*, Matth. 13, *venditis omnibus unicam sibi margaritam comparaverint*, sibi gratulabuntur ipsis. Porrò illa verba : *Cùm abierit*, vel *recesserit sibi*, in Hebræo אזל לו, *et transiens sibi*, et ad rem emptam optimè refertur, ut sit sensus : *Merces comparatæ non placent mercatoribus cùm emuntur; sed dicunt : Malum est, malum est quod emi; verùm cùm eat sibi, et foràs egreditur quod emit;* q. d. : *Cùm benè vendit et multùm lucratur, tum tandem laudat sese quòd noverit uti foro.* Idem in studio sapientiæ cogitandum est de fructu videlicet quem sapientia profert, non de laboribus quibus acquiritur. Possumus denique illa verba : *Malum est, malum est, dicit omnis emptor*, ad labores et pericula referre cujusmodi subire solent mercatores, juxta illud Horatii :

Impiger extremos currit mercator ad Indos,
Per mare pauperiem fugiens, per saxa, per ignes.

Sed meliùs ad verba ementium referuntur, propter ea quæ sequuntur, quibus *prudentia* sive *scientia labiorum* laudatur.

Vers. 15. — Est aurum et multitudo gemmarum : vas autem pretiosum labia scientiæ. Duplex est intelligentia : Prima : *Facilè sibi comparat opes, aurum et multas margaritas, et vasa pretiosa, qui pollet scientiâ labiorum ;* hoc est : Vir sapiens et eloquens facillimè potest ditescere, ut jam juvenibus debeat prima cura haberi de sapientiâ, non de mercaturâ, aut aliis artibus quibus opes acquiruntur. *Facile est*, dicebat olim Thales Milesius, *philosophis ditescere, si velint.* Id quod reipsà ostendit; nam perspectâ per cursum siderum olei futurâ charitate, omnes totius provinciæ comparat olivas ; quâ re dives admodùm evasit. Secunda intelligentia versiculi, quæ magis placet, nempe *labia scientiæ*, hoc est, sapientia cum eloquentiâ conjuncta, *præstant auro, margaritis, aut quibuslibet vasis pretiosis.* Vel denique subintelligitur littera similitudinis, et erit sensus, *labia scientiæ esse homini velut aurum, velut vasa pretiosa ;* ut sit sensus : Sapienti non possunt deesse ornamenta externa ; aut : Hæc non curat sapiens, cùm his multò habeat magis pretiosa. Levi Ben Gerson sic : *Sunt qui auro et lapidibus pretiosis abundant; sed tamen res pretiosæ, ut sunt labia scientiæ, non sunt illis.*

Vers. 16. — Tolle vestimentum ejus qui fidejussor exstitit alieni, et pro extraneis aufer pignus ab eo. Hebr. : *Accipe vestem illius cùm quis fidejus. erit pro extraneo, et pro alienâ pignus ejus* (supple *acccipe cùm fidejusserit*). Juxta sensum humiliorem, prudentiam quamdam humanam docet versiculus, nempe in contractibus et in commerciis mutuis securitatem quamdam servare, præsertim ubi cùm extraneis agitur, et viris vel feminis ignotis. Et quamvis non solùm noster interpres, sed etiam ipsi Hebræi exponant *vestem ejus qui fidejubet pro extraneo*, subaudiendo præpositionem *pro*, potest tamen verti : *Quando extraneus fidejubet, cape vestem illius pro pignore. Fidejubet pro extraneo* mens et ratio, quando *spiritu facta carnis mortificare* studet et pollicetur : quam fidejussionem quisquis in se firmam et stabilem esse velit, *vestem illius qui fidejubet accipere* debet, hoc est, *veterem hominem exspoliare cum actibus suis*, Col. 3. Nam facilè præstat quod in baptismo promisit quicumque *carnem cum affectibus domare noverit*, et *mundum crucifigere cum concupiscentiis*, quibus spoliatus spiritus nudus Dominum nudum facillimè sequitur cum illius auxilio.

Vers. 17. — Suavis est homini panis mendacii ; et postea implebitur os ejus calculo, sive *lapillo*, id est, *lapillis;* numerus pro numero ; qui si cum pane misceantur, dentes vehementer lædunt. *Panis mendacii*, quem falso testimonio lucratus est, inquit Aben Ezra. Alioqui quodcumque lucrum sub nomine *panis* intelligitur, quâcumque fraude et malis artibus acquisitum ; quod primâ statim facie *suave* videtur et amœnum, postea tamen, mordente conscientiâ, difficiliùs quàm lapilli masticatum concoquitur. Neque solùm furtum et rapina, sed peccatum quodcumque hanc naturam et conditionem habet, ut primò dulcedine quâdam sensus mulceat et titillet animum, postea verò dentes comedentium rumpat ; id quod vel de morsu conscientiæ, vel de pœnâ peccatis debitâ possumus intelligere. Frequens est metaphora *comedere* pro *peccare.* Sensus denique non est alienus ab illo versiculo quem priùs exposuimus : *Aquæ furtivæ dulciores sunt*, cap. 9. Quantùm sese oblectent hæretici *pane mendacii*, hoc est, falsâ doctrinâ, quam pro vero pane Evangelico populo ministrare gaudent, vix un-

quam cogitârit quispiam qui nullum de hæreticâ pravitate acceperit experimentum.

Vers. 18. — Cogitationes consiliis roborantur, et gubernaculis tractanda sunt bella. Hebr. : *Cogitationes consiliis firmabitur, et per consilia gere bellum.* Juxta Hebraismum, *cogitationes*, hoc est, unaquæque ex cogitationibus, *firmabitur*. Sensus proverbii est : Neminem per se satis esse prudentem, imò egere unumquemque sapientûm et doctorum hominum consiliis. Sunt enim in animo uniuscujusque *cogitationes* variæ et inconstantes, præsertim in rebus majoris momenti, cujusmodi est *bellum* ; et idcircò *priusquam incipias, consulto opus est*. Et juxta parabolam Evangelicam Luc. 14 : *Quis ex vobis volens ædificare turrim, non priùs sedens computat sumptus*, etc. ; aut : *Quis rex iturus committere bellum adversùs alium regem*, etc. Quidquid enim facere volumus quod vel ad ædificationem animorum nostrorum spectat, vel ad bellum contra hostes nostros, nempe *principes et potestates tenebrarum harum*, Ephes. 6, non levi cogitatione, sed sagaci *consilio* præmeditari oportet : oportet, inquam, vel legem Dei consulere, vel viros sapientes, qui aliquando victoriam sunt assecuti, et ædificium aliquod virtutum in animis suis construxerunt.

Vers. 19. — Et qui revelat mysteria, et ambulat fraudulenter, et dilatat labia, ne commiscearis. Hebr. : *Cum eo qui revelat secretum, qui circuit detractionem, et qui blanditur labiis suis, ne misceas te.* Aliter : *Qui revelat secretum, ambulat detractor, et qui dilatat labia sua, ne te committas*, vel potiùs, *cum eo qui decipit labiis*. Sunt ex Hebræis qui juxta versionem nostram unicam clausulam efficiant, nempe, *ut nihil commercii habeamus, neque cum eo qui revelat secretum, neque cum eo qui ambulat fraudulenter, nec denique cum eo qui labiis seducit.* Quamvis necessarium sit ad *cogitationes* fluctuantes *confirmandas* alieno uti *consilio*, ut superiùs dictum est, tamen non est satis tutum cum quovis homine secreta nostra communicare, neque à quovis consilium petere. Sunt enim qui gaudent *pandere* aliena *secreta, et criminando circuire.* Sunt præterea qui facilè persuasi et decepti, alios quoque *blandiendo decipiunt.* Duplex significatio hujus verbi פתה, *persuadere* et *dilatare*, sensum facit ambiguum, quamvis eòdem ferè redeat. Nam et qui *dilatat labia* et qui *persuadendo fallit* verbosus et futilis intelligitur, cujusmodi ad servandum secretum aut sanum consilium impertiendum omnium minimè est idoneus. Ab eo igitur qui *revelat secretum* alterius, et qui *criminando circuit*, hoc est, à dilatore, neque amicitiam petas, neque consilia tua ei impertias ; vel potiùs, *cum eo qui blanditur labiis* ne ineas consilium. Judæi et hæretici sunt qui *criminantur* fidem ecclesiasticam ; philosophi et secularis sapientiæ homines sunt qui *blandiuntur* vitiis humanis, carni et concupiscentiis laxantes habenas : cum his igitur consilium inire non debes, si bellum gerere contra mundum et carnem, vel quamcumque cogitationem teipsum corroborare velis, juxta ea quæ præcesserunt, in rebus quæ ad æternam sapientiam spectant.

Vers. 20. — Qui maledicit patri suo et matri, exstinguetur lumen ejus in mediis tenebris. Hebr. : *Lucerna ejus in obscuritate tenebrarum.* Per *lucernam* metaphoricè intelligitur anima sive mens, ut est in Evangelio, Luc. 11 : *Si lumen quod in te est tenebræ sint* ; vel *lucerna* charismata Dei intelliguntur, quibus hominum mentes illustrantur. Sed his penitus destitutus est *qui maledicit patri vel matri* ; nam conjunctio vau, quæ alioqui copulat, hoc in loco disjunctive accipitur : ut legatur : *Maledicens patri vel matri* ; q. d. Indignus est his donis et beneficiis quæ Deus omnium pater omnibus largitur : indignus est, inquam, is *qui patrem contemnit vel matrem spernit*, et jam *destitutus lumine* divinæ gratiæ *in maximis tenebris versatur*. Possumus etiam per *tenebras* angustias et tribulationes intelligere, in quibus opem non inveniet *qui patrem sperneit vel matrem*. Et hæc ad superiora pertinent de *consilio quo firmantur cogitationes*, quod cùm parentes liberis impertiunt, contemnuntur nonnunquam a liberis, qui malunt *detractorum* et *blandientium sese miscere consortiis*, de quibus in superiore versiculo, quàm patri obtemperare et matri. O quantæ tenebræ manent Judæos et infideles, qui *Patrem* cœlestem *spernunt* ! Nam qui Filium non recipiunt, neque Patrem recipiunt. Quantæ porrò hæreticos, qui Ecclesiam *matrem floccifaciunt* ! horum *lucerna in tenebris profundissimis*, proh dolor ! in perpetuum *exstinguetur.*

Vers. 21. — Hæreditas ad quam festinatur in principio, in novissimo benedictione carebit. *Hæreditas ad quam festinatur*, vel *hæreditas festinanter acquisita*, intelligitur rapinâ et malis artibus acquisita, vel dùm quis contempto patre ejus mortem accelerat, ut ad superiora referatur, *in novissimo benedictione carebit*, vel, ut in Hebræo est, *extremum illius non erit benedictum*. Nam *malè parta malè pereunt.* Vel denique, *hæreditas festinata* erit quam quis assequitur absque labore aut curâ aliquâ. Tales hæredes solent rem minùs curare domesticam, et bona sive facultates cum facilitate magnâ relictas à parentibus majore facilitate consumere. Filii Ruben et Gad ac dimidia tribus Manasse *festinabant hæreditatem* transjordanam accipere, quæ *tandem* non fuit *benedicta*, ut quæ primò spoliata sit, habitatoribus in captivitatem deductis. Judæi denique vineam Domini in hæreditatem acceperunt, exclusis gentibus ; quæ tamen illis parùm felix postremo tempore fuit, destructâ civitate Jerusalem ; festinabant nimiùm, interfectis videlicet servis Patris et Filio, quò citiùs sibi vendicarent hæreditatem. Quadrat proverbium vel inprimis illis qui bona ecclesiastica et jura etiamnùm juvenes festinant occupare, veriùs quàm legitimè per gradus ecclesiasticos ad suprema munera pervenire. Indocti videlicet et inidonei vel ad episcopalem cathedram et dignitatem per fas ac nefas properant ; sed Dei *benedictione destituti* tandem sentient quid sit pastoris locum occupare illi qui gregem Domini pascere vel noluit vel nescivit.

Vers. 22. — Ne dicas : Reddam malum. Exspecta Dominum, et liberabit te, vel *salvum faciet te. Nulli malum pro malo reddentes*, inquit D. Paulus Rom. 12.

Mihi vindictam : ego retribuam, dicit Dominus. Salomon prohibet ne cogites quidem aut tecum deliberes de reddendo malum pro malo, nam *ne dicas*, hoc est, penès te ne cogites. *Exspecta Dominum ;* q. d. : Noli sententiam judicis præire, vel potiùs remitte vindictam Domino, exspectans illius opem ut *te eripiat* à malo quod pateris. Tu de reddendo malum poteris cogitare, et malum pro malo rependere poteris faciliùs quàm acceptum damnum amoliri. Magis sollicitus esse debes de tuâ salute quàm de alterius damno. *Salutem verò à Domino recipies*, si modò causam tuam illius clementiæ commendes, ut etiam adversario tuo rependat, non quod tu iratus cogitas, sed quod pro illius æquitate et clementiâ videbitur opportunum ; nam in causâ propriâ solent homines esse parùm æqui judices, sed quod in se leve judicant delictum, in aliis gravissimo supplicio dignum aliquando putant, quos *Dominus exsecratur*, tanquàm eos qui *diversis* utuntur *ponderibus et mensuris*, juxta sequentem versiculum : *Abominatio est apud Dominum pondus et pondus : statera dolosa non est bona.* Quem priùs exposuimus hoc eodem capite.

Vers. 24, 25. — A Domino diriguntur gressus viri : quis autem hominum intelligere potest viam suam ? (Hebr. : *A Domino incessus hominis, et homo quomodò intelliget viam suam ?*) Ruina est homini devorare sanctos, et post vota retractare (1). Hebr. : *Laqueus est homini deglutire sanctum, et post vota ad inquirendum.* גבר *vir* à *fortitudine* habet etymologiam, אדם, *homo* à *terrâ*. Sensus versiculorum est : Cùm homo quilibet de se sit ignarus et impotens ad *viam suam*, vel *intelligendam*, vel percurrendam, quantùmvis alioqui sit fortis et prudens, nihilominùs *à Domino gressus viri* (sive *gigantis*), supple *reguntur*, vel potiùs *firmantur et roborantur à Domino ;* q. d. : *Non glorietur fortis in fortitudine suâ, neque sapiens in sapientiâ suâ*, Jer. 9 ; nam quomodò *intelligit homo* terrenus *viam suam* quæ ducet ad vitam, *viam suam* quæ domum reducet ? De quâ viâ loquitur Christus, Joan. 10 : *Ego sum via, veritas et vita*, quam nemo transierit inoffensè, nisi *gressus illius* roborentur *à Domino. Nemo venit ad me, nisi Pater, qui misit me, traxerit eum*, Joan. 6. Nulla sapientia humana sufficit ad intelligendam hanc viam. Quòd si simpliciter de *gressibus hominis* in hâc mortali vitâ intelligamus, juxta Hebræos, non videbitur absurdum, quia neque sufficiunt homini vires ad iter ingrediendum sine auxilio Dei, neque novit homo proficiscens quando sit reversurus ; sed omnes humanas actiones moderatur Deus ; q. d. : Cùm à Deo in omnibus pendeamus, summâ stultitiâ fuerit et *ruina hominis* Deum contemnere, juxta sequentem versiculum : *Ruina est homini devorare sanctos*, vel juxta Hebræum, *laqueus*, vel *scandalum, si sanctum devoraverit :* quod Hebræi de crassis sacrificiis intelligere possunt, sive de his quæ Deo devota fuerant, aut etiam de hostiis pro peccatis, quibus vesci nisi solis sacerdotibus nemini licebat. Nos *sanctum devorare* dicimus Dei charismata in vanum accipere, et acceptâ remissione peccatorum, veluti solet *canis ad vomitum redire*, 2 Pet. 2, contempto *sanctorum Sancto*, per quem *laqueus contritus est, et nos liberati sumus*, Psal. 124 ; denuò in laqueos diaboli incidere, et subinde per *vota* liberationem quærere de laqueo. Alii sic : *Scandalum* (vel *ruina*) *est homini devorare sanctum*, juxta sensus prædictos, et etiam *est homini laqueus* (sive *scandalum*) *post vota investigare* modum quo possit minimè obligari, vel quo minus reddat quod voverit. Aliter : *Ruina est homini qui devorat sancta, et postea quærit vovere alia*, quasi nihil referat vel integritatem servare vel per pœnitentiam, quæ est *secunda post naufragium tabula*, remissionem habere. Antiquam editionem, hoc est, Septuaginta, magis accedere ad Hebræam veritatem quàm nostras etiam testatur Beda : *Muscipula est viro celeriter quippiam proprium sanctificare ; postea enim votum fecisse, pœnitere contingit.* Sic Septuaginta, qui subauditis quibusdam vocibus sensum assecuti sunt qui maximè mihi arridet.

Vers. 26. — Dissipat impios rex sapiens, et incurvat super eos fornicem (1). Hebr. : *Et reducet*

(1) Væ illis qui pessimè sanctos et fideles vexant ! Deus enim amicorum suorum patrocinium suscipiet, et impius peribit. Veritatis hujus illustria argumenta exhibent Pharao, Antiochus Epiphanes, aliique populi Dei osores, sub utroque Testamento. Nunquàm impunè molestia infertur sanctis ; sive loca memoriæ illorum consecrata, ubi cineres illorum quiescunt, violentur, sive mortales adhuc lacessantur ; voces illi ad Dominum tollent, et ab illo exaudientur ; querentur illi, statimque Deus ulciscetur. Væ illis qui nuncupata jam vota retractant, nec datam fidem liberant ! Non ita Deus irridendus est. Munera nostra nihili pendit, sed illud exigit, ut nomen suum religioso obsequio colatur, et si quæ illi voto obstricta sunt, sincerè reddantur. *Si quis votum Domino voverit, non faciet irritum verbum suum, sed omne quod promisit, implebit.*

Hebræus ad litteram : *Laqueus homini devorare sanctum, et post vota inquirere.* Causa est malorum homini, si ad se et in profanos communesque usus res sacras Deoque addictas convertat. Hujus veritatis testis est omnium seculorum experientia. Alius malorum fons est, in votis à se factis cavillari, inanesque causas exquirere seu vota eludendi, sive eximendi sese, ne fides solvatur. Vanâ rerum specie, et levissimis interpretationibus falli se Deus, perinde ac homo, minimè patitur. Alii sic explicant : Laqueus est homini devorare, et nuncupare vota inconsultò, fidem temerè obligare ; et post nuncupatum votum *inquirere* et tentare, quâ ratione se quis promissis solvat. Satis apta hæc interpretatio videtur. Aliter : Crimen est ingens devorare, rapere, absumere sancta ; ac deinde nuncupare vota, veluti ut patratum crimen expietur ; neque enim larvis hisce et spectris religionis Deus fallitur. Septuaginta : *Laqueus viro cito quid ex propriis sanctificare ; postea enim quam voverit, nihil superest, nisi pœnitere.* Chaldæus : *Laqueus est homini qui devorit templo*, vel sanctuario, *et postea pœniteat.* Posterior hæc explicatio maximè simplex est. Latinæ quædam editiones ferunt : *Ruina est homini devotare sanctos ;* aliæ : *Devocare*, vel *denotare sanctos.* Genuina lectio est, *devorare.* Veteres manuscripti codices pro *et post vota retractare*, legunt : *Et post vota tractare.*

(1) *Dispergit impios rex sapiens, et rependit ipsis vicem ;* hoc est, prout fecerunt, ita eis facit, pœnâ talionis. Vox אופן rei modum et rationem, seu formam et circumstantias passim apud Rabbinos significat, petitâ significatione illâ ex Prov. 25, 11 : *Verbum dictum cum circumstantiis suis*, sive modo et ratione suâ, hoc est, observatis circumstantiis temporis, loci, persona-

super eos rotam. Sapientis est principis *dissipare* et segregare malos, quo minùs virium habeant; dispersi enim et separati facile opprimentur. Metaphora *rotæ*, ut est in Hebræo et Septuaginta, extremam consumptionem atque conculcationem significat, et quod reges prudentes facere debent, quò rempublicam in tranquillitate constituant; non permittere videlicet *impiorum* conventicula, sed suâ potentiâ et *sapientiâ dissipare*, et ad modum triturantis ventilare paleas à tritico. Hoc Rex regum et Dei sapientia prædicatione Evangelicâ et *ventilabro in manu accepto*, Matth. 3, facit quotidiè, incredulos et *impios* per universum orbem *dissipando* Judæos, *reductâ super eos rotâ* ferreâ, hoc est, confractione et calamitate quæ finem non habet. Nam Judæam gentem perpetua vexat malorum series, servitus, vastitas, penuria, et apud omnes nationes opprobrium et contumelia.

VERS. 27. — LUCERNA DOMINI SPIRACULUM HOMINIS, QUÆ INVESTIGAT OMNIA SECRETA VENTRIS. *Spiraculum vitæ*, quod *Deus sufflavit in faciem hominis*, tanquàm lampas est reliquis animæ potentiis, lumen administrans et cogitationem Dei per creaturam mundi, cujus luminis reliqua inexpertia sunt animalia. Aliter: *Lucerna Domini* lumen quoddam supernaturale est in animo et *spiraculo hominis, quod vel secretissima cordis penetralia perscrutatur*, quantumvis alioqui pravum et inscrutabile sit cor hominis. Et hæc ad regem sapientem referri videntur, qui dùm judicia Dei exercet et in terris illius quodammodò fungitur munere, divinâ sapientiâ et lumine indiget, quo malos à bonis secernere possit, et *secreta cordium investigare;* quod ipse fecit Salomon, cùm duabus mulieribus de infantibus mortuo et vivo contendentibus auscultaret, 3 Reg. 3.

VERS. 28. — MISERICORDIA ET VERITAS CUSTODIUNT REGEM, ET ROBORATUR CLEMENTIA THRONUS EJUS (1). חסד ואמת, *misericordia et veritas.* Frequenter copulantur hæ duæ voces in Scripturis, quarum prior juxta Hebræos *beneficium gratuitum*, secunda *recompensationem beneficii* significat. Verùm hoc in loco ad justitiam distributivam videtur referri, quâ bonis præmia, malis supplicia dispensantur. Id quod dùm Sapiens facit, timere non debet; nam hæ virtutes servabunt eum; his tutior erit quàm stipatoribus. Et quamvis res fuerit inprimis necessaria ad tranquillitatem reipublicæ puniri improbos, est tamen virtus excellentior *clementia et misericordia*, ut inquit Jacobus c. 2, *superexaltat judicium*; et proinde sceptrum regis et *solium* defensione miserorum, oppressorum sublevatione, afflictorum tuitione potissimum erigitur et *firmatur.* Vide ut omnia hujus Sapientis elogia mundanæ sapientiæ propemodum sint contraria: quâ qui præditi sunt, longe alia regibus consilia suggerunt; muniendas videlicet urbes, firmandas præsidiis militum, exigenda tributa, augenda vectigalia, subditorum extenuandas opes, et plebis animos et spiritus extinguendos, ne quando de principe mutando cogitent. Contra, Salomon in pauperum fovendâ et reficiendâ afflictione reges magnâ securitate regnare prædicat.

VERS. 29. — EXULTATIO JUVENUM FORTITUDO EORUM (1), ET DIGNITAS SENUM CANITIES; vel: *Gloria juvenum robur eorum, et decus senum canities.* Ut juvenes qui vires corporis habent integras, nullo vitio debilitatas aut intemperantiâ contaminatas, laude non carent, habentque de quo meritò glorientur, feliciter videlicet transactam pueritiam et adolescentiam. Et jam viribus præditi, sibi utiles et reipublicæ esse possunt, sibi victum labore comparare, et debiles ac senio confectos parentes juvare possunt magnâ cum laude, non tam quòd vires habeant, quàm quòd corporis robore benè et prudenter utantur. *Decus verò senum canities.* Quàm aptè et cum decoro *juvenibus gloriam* et *jactantiam* quamdam præbet Salomon, *senibus* verò *honorem*, qui ab aliis exhibetur tanquàm virtutis præmium, *senibus*, inquam, qui ad *canitiem* cum laude pervenerint! *Canitiem* verò non annorum numero metitur Sapiens; sed: *Cani sunt sensus hominis.* Alioqui vel ipsa canities honorem exigit à junioribus. Nam tot pericula hujus vitæ et tot discrimina evasisse, et nihil commisisse quod famam et honorem lædat, non contemnendum innocentiæ argumentum est. Cæterùm genuinus hujus loci est sensus: Quemadmodùm juvenes egent consilio et prudentiâ senum, ne quid temerè agant corporis viribus, quibus pollent, confisi; ita senibus vires non sufficere, sed juniorum operâ coguntur abuti; ut jam illis facilè coeat amicitia, et harmoniam quamdam in republicâ conservent. Dùm senum consilio juvenes, et juniorum viribus senes utantur, omnia ritè peraguntur ac administrantur.

VERS. 30. — LIVOR VULNERIS ABSTERGIT MALA, ET PLAGÆ IN SECRETIORIBUS VENTRIS (2). Hebr.: *Livores*

---

rum, etc., opportunè et tempestivè, atque appositè dictum. Alienum est quod vir doctus Mercerus locum istum de rotæ supplicio accipit, quasi usitatum fuerit apud Judæos. Neque hùc faciunt loca ab eo annotata ex 2 Sam. 8, 2 et 12, 31, et Amos, 1, 3. Isthìc enim nulla mentio rotæ fit, sed securium et tribularum ferrearum. Deinde fuerunt illa supplicia non ordinaria et usurpata in judiciis capitalibus, adversùs facinorosos judicandos ex lege, quæ nullum ejusmodi supplicium præscribit adversùs reum ullum, sed fuerunt supplicia illa à Davide usurpata planè extraordinaria in exemplum vindictæ in hostes valdè severæ.

(Lud. Cappellus.)

(1) *Clementia et veritas*, seu *fides* in servandis pactis et promissis, *custodient regem*, tutum eum præstant et à seditionibus civium, et ab exterorum impetu. *Et fulciet per clementiam solium suum*, ut labefactari nequeat. (Rosenmuller.)

(1) *Ornamentum juvenum* est *robur eorum*, quod ipsos animosos reddit, et ad laborandum tolerandumque idoneos; *decor autem senum* est *canities*, quæ multorum annorum experientiam, et hinc sapientiam, testatur. Docet neutram ætatem alteram despicere debere; sed utrique reputandum esse, quod licèt ipsa habet, in quo præpolleat alteri, tamen nec alteri desit suum decus, propter quod æstimanda sit.

(Rosenmuller.)

(2) Id est, hydropisis, ait R. Salom., at non sola: plures enim sunt morbi et plagæ, quæ secreto ventris immittuntur, quales fuère immissæ Philistæis ob ablatam arcam Dei 1 Reg. 5, 6, ad quos hìc alludit Salomon. Pro *absterget*, Hebr. est *tamruc*, id est, defri-

in vulnere sunt abstersio (vel *mundities*) *in malo, et percussiones in secretioribus ventris.* Sic explicat Aben

catio, abstersio, purificatio, emaculatio est *in malo*, id est, mali et malorum; *marac* enim significat tergere, defricare, polire. Unde Pagnin. et Vatabl. vertunt: *Livor vulneris est medicina abstersiva mali; q. d.: Livores vulneris tergunt hominem malum, ejusque malitiam et vitia abstergunt.* Aut: *Livores vulneris, id est, qui sunt causa vulneris, sunt medicinæ hominum malorum, quia hi verbis non corriguntur, sed flagellis et virgâ disciplinæ, imò plagis profundis, quæ penetrant usque ad imum ventrem.* Hinc et Cajet. vertit: *Percussiones capitis mundabunt malum, et vulnera cubicula ventris.* Sicut enim catapotia et pilulæ cubicula, id est, omnes sinus stomachi et ventris pervadunt, ex iisque phlegmata et humores noxios abstergunt, itàque hominem sanant; sic pariter plagæ et tribulationes intimos mentis sinus penetrant, ex eisque quidquid vitiosum est eradunt et abstergunt, itàque eam sanitati et sanctitati restituunt. *Livor* est percussio quâ quis verberatur, ut fiat lividus, *vulneris*, id est, usque ad vulnera, quibus sanguis effluit, ait, Aben Ezra, qui hanc gnomen nectit præcedenti; q. d.: Sicut robur ornat politque juvenem, canities senem, ita livores et plagæ ornant impium, tum quia pœna decet, et quasi ornat culpam, tum quia eam eluit et abstergit, itaque impium purificat et expolit. *Plagæ*, ait, *sunt impii pigmenta, quibus expoliatur. Plaga* propriè est ictus, verber, percussio: hæc enim Græcè vocatur πληγή. Doricè πλαγὰ à πλήσσω, id est, percussio; hinc *plagare* est percutere, ut Zachar. 13, 6, ait Christus crucifixus: *His plagatus sum in domo eorum qui diligebant me.* Et 4 Esdras 15, 51: *Plagata et castigata à mulieribus.*

Sensus ergo planus est, q. d.: Sicut ollæ immundæ defricantur cinere, et panni immundi lixivio, aliæque maculæ sale, aceto et nitro; sic pariter vitia tum privata hominis, tum publica civitatis et reipublicæ defricant, detergunt et emaculant verbera, vulnera et plagæ, præsertim quæ ventrem, id est, intima hominis tangunt, feriunt et cruciant. Rursùm sicut apostema, sive ulcus latens, curatur secando et aperiendo illud, ut pus et sanies effluat; eo enim absterso caro pura unitur et solidatur (eò enim alludit), undè livor vulneris idem est quòd plaga vulneris, id est, plaga vulnus aperiens. Aut livor vulneris, id est, pus et sanies livida è vulnere secto et aperto effluens; sic pariter verbera et plagæ quæ Deus impiis immittit, eos vulnerant, et vulnerando aperiunt eorum oculos et mentem, ut sanies peccatorum per pœnitentiam effluat et tergatur; quâ abstersâ, mens quasi polita suæ sanitati et puritati restituitur. Ita S. Gregor., cujus verba mox recitabo. Ita et R. Levi. Livore ergo et verberibus corriguntur mali, vel certè mala ipsorum, ut mali à vitiis abstineant, si non virtutis amore, certè formidine pœnæ ab iis se coerceant. Ita dolor est medicina doloris in morbis uti corporis, sic et animi. Unde Rabbini nonnulli sic vertunt: *Livorem vulneris medicina est cum malo*, id est, cum dolore, *et plagæ etiam intimæ sanantur cum dolore*, id est, sicut plagæ in summà cute et in animà sanantur cum dolore, sic et malus cum dolore sanatur. Hic genuinus est sensus.

Verùm, quia alii alios addunt non inutiles, eos hìc attexam, et quemque suo auctori, ad fidem et pondus majus, de more assignabo. Primò ergò Chaldæus vertit: *Pavores et plagæ occurrunt malo, et punctura acus in interioribus ventris ejus*; q. d.: Tribus suppliciis mulctantur impii. Primò pavoribus anxiæ conscientiæ, ac subinde spectris horrendis, quæ vel imaginatio ex pavore, vel Deus ex justo judicio eis objicit, uti objecit Ægyptiis in plagâ tenebrarum, Sapient. 17, 6 et seq., et Theodorico regi Ariano, qui comedens piscem visus est sibi videre S. Joannem pontificem et Symmachum consulem, quos injustè occiderat, sibi minitantes, eoque spectro ex pavore morbum et mortem incurrit. Secundò, plagæ omnis generis. Tertiò, puncturæ intimæ et instar acûs acutissimæ, quæ penetralia ventris et mentis transpungunt.

Secundò, Septuaginta vertunt: *Livores et contritiones*, seu *vulnera, occurrunt malis; plagæ autem in secretioribus ventris;* Syrus: *Contritio et cruciatus occurrunt malo;* quod aliqui per gradationem triplicis pœnæ, sive modi feriendi exponunt. Nam gladio, v. g., quis primò ferire potest plano, quæ levis est percussio sine vulnere: secundò, acie gladii vulnerando, secando, mutilando; tertiò, cuspide gladii transfodiendo. Simili modo Deus, inquit Salazar, gladium iræ suæ contra improbos vibrat, primùm quidem ex plano, deindè cæsim, tandem punctim eos ferit: livorem primùm, deindè vulnus, ac demùm plagam profundam et interna viscera penetrantem infligens. Quos enim livor non coercet, vulnere petit; illis autem quos vulnus non cohibet, gladium profundissimè in viscera immergit. Itaque Salomon gradus recenset, per quos ira Dei contra sceleratos exardescit. Hoc est quod dixit Salomon cap. præced., vers. ult.: *Parata sunt derisoribus judicia, et mallei percutientes stultorum corporibus.*

Tertiò R. Salomon, et ex eo Lyranus sic vertunt: *Livor vulneris evacuatio in malo, et percussuræ in ventre:* sicque exponunt: « Evacuatio, scilicet substantiæ, vel « divitiarum in malo, id est, in malis operibus, sicut « contingit prodigis et insipientibus, est, supple livor « vulneris, causaliter; quia talibus solent inferri livores, « vulnera et percussuræ in ventre, id est, plagæ morta- « les usque ad membra vitalia in ventre latentia pertin- « gentes, » sicut gulosis et ebriosis nimia crapula inducit hydropisin, colicam, calculum, aliosque morbos intima cruciantes.

Quartò, alii per hypallagen: Livor vulneris, inquiunt, est vulnus livoris, puta vulnus stillans lividum pus et saniem; q. d.: In apostemate et ulcere livor purulentus latens non aliter sanari potest, nisi profundè vulneretur, et collectam saniem expellat; sic etiam peccatis quæ pudor tegit et occulit, mederi fas non est, nisi profundo dolore et pœnitentiâ animus transfigatur, ut abrupto pudore per confessionem colluvies et sanies peccatorum effluat, quo facto abstersâ conscientiâ, denuò ejus plagæ ita coalescent, ut nullum eorum supersit vestigium. Hæc enim est pœnitentiæ vis et energia, quæ sic animarum vulnera curat et abolet, ut neque cicatrix, neque verruca apparitura sit, ait S. Chrysost. Ita profundus dolor pudorem S. Magdalenæ abstersit in publico convivio.

Quintò, alii appositè censent hìc doceri modum curandi morbos et vitia animi ex modo quo medici curant plagas et ulcera corporis. Unde sic gnomen exponunt: Sicut livor vulneris abstergit mala corporis, et (id est, *sic*) plagæ in interioribus ventris, supple, eadem abstergunt; q. d.: Sicut medicus curat apostema et plagam, eam vulnerando et aperiendo, ut sanies latens effluat; sic enim cum eâ omne malum abstergit; sic pariter latentia et profunda animæ vitia non curantur, nisi vulnerando eam per pudorem, angorem, mœrorem; sic enim aperto vulnere latentis vitii sanies effluet, et vitium abstergetur. Ita S. Monica in juventute pronior ad vini gustum, cùm ab ancillâ iracundâ *meribibula* vocaretur, hoc probro et pudore velut vulnere medullitùs icta, omnem vini cupidinem ex animo erasit. Hoc stimulo, ait S. Augustinus lib. 9 Confess., c. 8, « percussa respexit fœditatem suam, confestimque « damnavit atque exuit: sicut amici adulantes perver- « tunt, sic inimici litigantes plerumque corrigunt. » Simili modo dùm falsiùs et amariùs aliqui de vitiis corripiuntur, pudore et dolore animam penetrante, et quasi secante, ipsi illicò eadem ab se abscindunt, uti quotidiana docet experientia. Plagæ ergo in interioribus ventris, sunt facta et dicta vel dicteria, quæ intimam audientis animam dolore transfigunt, itaque compungunt et curant. Hic sensus valde appositus, reconditus et illustris est.

Mysticè S. Greg. 3 p. Pastor. admon. 13, et ex eo Beda hìc: « Admonendi, ait, sunt ægri, ut considerent « quanta sit [illegible] molestia corporalis, quæ et admissa

Ezra hunc versiculum obscurissimum ut pendeat à præcedente, et sit similitudo : *Quemadmodum gloria juvenum est fortitudo eorum, et honor senum sapientia cana et matura : sic livor et purulentia in vulnere est mundities et purgatio mali.* Mihi magis placet sensus Sapiente magis dignus, nempe ut intelligamus metaphoram tractam a corpore ad animam ; q. d. : Quod in vulneribus corporis videmus fieri, idem sentiendum de plagis mentis. *Collectio purulenta in vulneribus facit ad sanitatem et purgationem mali, et plagæ quæ fiunt in penetralibus ventris;* hoc est, animæ morbi eodem modo curantur per livores et saniem in unum locum collectam ; dùm ad memoriam peccata revocantur, dùm perpendimus quam ingens malum sit Deum offendere, dum de gravitate et facilitate peccandi cogitamus, et ex animo dolentes, purulentiam plagarum animæ per pœnitentiam ad unum veluti locum revocare videmur et purgare. Alii per *malum* hominem intelligunt, et similitudinem ad hunc modum deducunt, ut *vulnera* quæ sunt in extremâ cute, *et plagæ* quæ altius infiguntur, veluti ad interna et viscera, cum dolore et malo curantur ; sic *malus* homo nunquàm nisi suo damno sapit, neque castigatur nisi per dolorem.

« peccata diluit, et ea quæ admitti poterant compescit : « quæ sumpta ab exterioribus plagis, concussæ menti « pœnitentiæ vulnera infligit. Unde scriptum est : « Livor « vulneris abstergit mala, et plagæ in secretioribus ven- « tris. » Mala enim livor vulneris abstergit, quia flagel- « lorum dolor vel cogitatas, vel perpetratas nequitias « diluit. » Et post nonnulla : « Livor ergo vulneris ab- « stergit mala, et plagæ in secretioribus ventris, quia « cùm exterius percutimur, ad peccatorum nostrorum « memoriam taciti afflictique revocamur, atque ante « oculos nostros cuncta quæ à nobis sunt male gesta « reducimus, et per hoc quod foris patimur, magis in- « tùs, quod fecimus, dolemus. Undè fit ut inter aperta « vulnera corporis, amplius nos abluat plaga secreta « ventris, quia sanat nequitias pravi operis occultum « vulnus doloris. » Idem, 23 Moral., c. 13 : « Menti con- « sideranti, *ait*, et sese per pœnitentiam laceranti, quasi « quædam plagæ percussionis sunt lamenta compun- « ctionis. » Et mox citato hoc loco : « Per livorem quippe « vulneris disciplinam insinuat corporeæ percussionis. « Plagæ verò in secretioribus ventris, sunt interna men- « tis vulnera, quæ per compunctionem fiunt : sicut enim « venter cibis repletus extenditur, ità mens pravis co- « gitationibus dilatata sublevatur. Abstergunt igitur « mala, et livor vulneris, et plagæ in secretioribus « ventris, quia et disciplina exterior culpas diluit, et « extensam mentem compunctio pœnitentiæ ultione « transfigit. Sed hoc inter se utraque hæc differunt ; « quòd plagæ percussionum dolent, lamenta compun- « ctionum sapiunt. Illæ affligentes cruciant, ista refi- « ciunt dùm affligunt. Per illas in afflictione mœror est, « per hæc in mœrore lætitia. » (Corn. a Lap.)

CAPUT XXI.

1. Sicut divisiones aquarum, ita cor regis in manu Domini ; quòcumque voluerit, inclinabit illud.

2. Omnis via viri recta sibi videtur ; appendit autem corda Dominus.

3. Facere misericordiam et judicium, magis placet Domino, quàm victimæ.

4. Exaltatio oculorum est dilatatio cordis ; lucerna impiorum peccatum.

5. Cogitationes robusti semper in abundantiâ ; omnis autem piger semper in egestate est.

6. Qui congregat thesauros linguâ mendacii, vanus et excors est, et impingetur ad laqueos mortis.

7. Rapinæ impiorum detrahent eos, quia noluerunt facere judicium.

8. Perversa via viri, aliena est ; qui autem mundus est, rectum opus ejus.

9. Melius est sedere in angulo domatis, quàm cum muliere litigiosâ, et in domo communi.

10. Anima impii desiderat malum ; non miserebitur proximo suo.

11. Mulctato pestilente, sapientior erit parvulus ; et si sectetur sapientem, sumet scientiam.

12. Excogitat justus de domo impii, ut detrahat impios à malo.

13. Qui obturat aurem suam ad clamorem pauperis, et ipse clamabit, et non exaudietur.

14. Munus absconditum extinguit iras, et donum in sinu indignationem maximam.

15. Gaudium justo est facere judicium, et pavor operantibus iniquitatem.

16. Vir qui erraverit à viâ doctrinæ, in cœtu gigantum commorabitur.

CHAPITRE XXI.

1. Le cœur du roi est dans la main du Seigneur, comme une eau courante ; il le fait tourner de tel côté qu'il veut.

2. Toutes les voies de l'homme lui paraissent droites ; mais le Seigneur pèse les cœurs.

3. Faire miséricorde et justice, est plus agréable au Seigneur, que des victimes.

4. L'orgueil du cœur rend les yeux altiers ; la lampe des méchants est un péché.

5. Les pensées d'un homme fort produisent toujours l'abondance ; mais tout paresseux est toujours pauvre.

6. Celui qui amasse des trésors avec une langue de mensonge, est un homme vain et sans jugement ; et il s'engagera dans les filets de la mort.

7. Les rapines des impies seront leur ruine, parce qu'ils n'ont pas voulu agir selon la justice.

8. La voie corrompue de l'homme est une voie étrangère ; mais quand l'homme est pur, ses œuvres sont droites.

9. Il vaudrait mieux demeurer en un coin, sur le haut de la maison, que d'habiter avec une femme querelleuse dans une maison commune.

10. L'âme du méchant désire le mal ; et il n'aura point compassion de son prochain.

11. Quand un homme contagieux sera puni, le simple en deviendra plus sage ; et s'il s'attache à un homme sage, il acquerra la science.

12. Le juste pense avec application à la maison de l'impie, pour retirer les méchants du mal.

13. Celui qui ferme l'oreille au cri du pauvre, criera lui-même, et ne sera point écouté.

14. Un présent secret éteint la colère ; et un don qu'on met dans le sein, apaise l'indignation la plus grande.

15. Le juste trouve sa joie dans la pratique de la justice ; mais ceux qui commettent l'iniquité, sont dans l'effroi.

16. L'homme qui s'égare de la voie de la doctrine, demeurera dans l'assemblée des géants.

17. Qui diligit epulas, in egestate erit; qui amat vinum et pinguia, non ditabitur.

18. Pro justo datur impius, et pro rectis iniquus.

19. Melius est habitare in terrâ desertâ, quàm cum muliere rixosâ et iracundâ.

20. Thesaurus desiderabilis, et oleum in habitaculo justi, et imprudens homo dissipabit illud.

21. Qui sequitur justitiam et misericordiam, inveniet vitam, justitiam et gloriam.

22. Civitatem fortium ascendit sapiens, et destruxit robur fiduciæ ejus.

23. Qui custodit os suum et linguam suam, custodit ab angustiis animam suam.

24. Superbus et arrogans vocatur indoctus, qui in irâ operatur superbiam.

25. Desideria occidunt pigrum; noluerunt enim quidquam manus ejus operari;

26. Totâ die concupiscit et desiderat; qui autem justus est, tribuet, et non cessabit.

27. Hostiæ impiorum abominabiles, quia offeruntur ex scelere.

28. Testis mendax peribit; vir obediens loquetur victoriam.

29. Vir impius procaciter obfirmat vultum suum; qui autem rectus est, corrigit viam suam.

30. Non est sapientia, non est prudentia, non est consilium contra Dominum.

31. Equus paratur ad diem belli; Dominus autem salutem tribuit.

17. Celui qui aime les festins, sera dans l'indigence: celui qui aime le vin et la bonne chère, ne s'enrichira point.

18. Le méchant sera livré pour le juste, et l'injuste pour ceux qui ont le cœur droit.

19. Il vaut mieux habiter dans une terre déserte, qu'avec une femme querelleuse et colère.

20. Il y a un trésor précieux et de l'huile dans la maison du juste; mais l'homme imprudent dissipera tout.

21. Celui qui exerce la justice et la miséricorde, trouvera la vie, la justice et la gloire.

22. Le sage s'est rendu maître de la ville des forts, et il a détruit la force où elle mettait sa confiance.

23. Celui qui garde sa bouche et sa langue, garde son âme de pressantes afflictions.

24. Le superbe et le présomptueux passera pour ignorant, parce que dans sa colère, il s'emporte en des actions d'un insolent orgueil.

25. Les désirs tuent le paresseux; car ses mains ne veulent rien faire.

26. Il passe toute la journée à faire des souhaits; mais celui qui est juste, donne et ne cesse point de travailler.

27. Les hosties des méchants sont abominables, parce qu'ils les offrent du fruit de leurs crimes.

28. Le témoin menteur périra; celui qui obéit sera victorieux dans ses paroles.

29. Le méchant fait paraître sur son visage une assurance effrontée; mais celui qui a le cœur droit corrige sa voie.

30. Il n'y a point de sagesse, il n'y a point de prudence, il n'y a point de conseil contre le Seigneur.

31. On prépare un cheval pour le jour du combat; mais c'est le Seigneur qui sauve.

COMMENTARIUM.

VERS. 1. — SICUT DIVISIONES AQUARUM ITA COR REGIS IN MANU DOMINI: QUOCUMQUE VOLUERIT INCLINABIT ILLUD. Rectè supplevit interpres adverbium similitudinis: *Sicut divisiones*, supple, *sunt in manu et penès agricolam*, qui pro suo commodo potest hùc vel illùc aquam derivare, præsertim in quibusdam regionibus, ubi ex more illud fieri solet; *ita cor regis* et voluntatem sive consilium solet *Deus inclinare pro suâ voluntate*, vel in bonum subditorum, vel in malum et pœnam, hoc exigentibus populi peccatis: nam, ut alibi scriptum est, *per me reges regnant*, c. 8; et: *Propter peccata populi facit hypocritam regnare*, Job. 34. Quòd si *cor regis sit in manu Domini*, quod maximè liberum videtur quantò magis reliquæ vires et apparatus bellicus quàmlibet ingens? quantò magis alii privati homines? ut referatur versiculus ad præcedentia, *qui investigat omnia secreta ventris.* Aliter: *Sicut divisiones aquarum*, scilicet *sunt in manu Domini*, qui præcipit dicens: *Fiat firmamentum, et dividat aquas ab aquis*, Gen. 1; *qui divisit mare Rubrum in divisiones*, Psal. 136; *qui pluit super justos et injustos*, Matth. 7; et Judæis transeuntibus Jordanis fluenta subsistere fecit, eâdem facilitate corda regum moderabitur. Possunt hæc ad mysterium Baptismatis referri, ut intelligamus: sicut Ministri est *aquam dividere* immergendo corpora, ita est Dei *corda* sanctificare Christianorum, qui sunt *populus acquisitionis et regale sacerdotium.*

VERS. 2, 3. — OMNIS VIA RECTA SIBI VIDETUR, APPENDIT AUTEM CORDA DOMINUS (1). FACERE MISERICORDIAM ET JUDICIUM MAGIS PLACET DOMINO, QUAM VICTIMÆ (2). Hoc versiculo jam crebrò ignorantiam et su-

(1) Toutes les voies de l'homme lui paraissent droites. L'homme approuve aisément tout ce qu'il fait: sa voie lui paraît droite, et son intention pure; mais il peut y avoir au fond de son cœur un dérèglement qu'il ne connait pas. Cette parole a rapport à celle qui a été dite auparavant, qu'*il y a une voie qui paraît droite à l'homme, dont la fin néanmoins conduit à la mort.*

On peut donner encore ce sens à cette sentence: *Toutes les voies de l'homme lui paraissent droites*, parce que ce sont des voies de l'homme, et que c'est lui-même qui les a choisies. Nous devons donc extrêmement craindre de nous faire nous-mêmes une voie, et d'entrer par une inclination tout humaine et sans consulter Dieu, dans des engagements qui peuvent quelquefois durer toute notre vie.

Mais le Seigneur pèse les cœurs. L'homme ne voit pas même son cœur, bien loin d'en peser les mouvements; mais Dieu le voit, le pénètre, le pèse, et c'est sur cette recherche si exacte qu'il nous jugera. Il ne faut donc pas nous contenter des apparences, et nous devons dire souvent à Dieu comme David: *Éprouvez-moi, mon Dieu, et connaissez mon cœur*, c'est-à-dire, faites-le moi connaître. *Proba me Deus, et scito cor meum.* (Sacy.)

(2) *Facere justitiam et judicium*, pietatis humanitatisque officia exsequi *dicitur Jovæ præ sacrificio*, magis placet Jovæ quam sacrificium. Idem jam dicebat Samuel ad Saulem 1 Sam. 15, 22, longè lectius esse e:

perbiam humanam reprehendit sapiens, quæ tota à Deo pendere recusat, superiùs, cap. 4 et 16 : *Est via quæ videtur homini justa ; novissima autem ejus deducit ad mortem*. Sibi ipsis fere blandiuntur homines, et libenter patrocinantur suis etiam vitiis, in quibus dùm sese oblectant, ad mortem perveniunt. Cæterum qui vias suas relinquunt, etiamsi *videantur rectæ in oculis suis*, et Dei sapientiæ auscultant, *in captivitatem redigentes intellectum in obsequium Christi*, 2 Cor. 10, dirigit nutantia corda, et confirmat gressus eorum qui incedunt, non in *viâ quæ illis recta videtur*, sed *in viâ Domini*, quæ est *justitia et judicium*. Aliter : *Dominus ponderat* (vel *appendit*) *corda*, et magnum discrimen ponit inter viam et viam, et non solum non probat omnem viam, hoc est, actionem humanam, sed etiam inter ea quæ sunt bona et in lege præcepta latissimum vult esse discrimen ; ut sequitur : *Facere justitiam et judicium*, q. d. : Quamvis *hostiæ* et *sacrificia* præcepta et descripta in lege videantur propiùs ad Dei honorem spectare quàm alia quæ homo in homines exercet, tamen is est Dei optimi maximi amor in hominem, ut illa sint apud eum opera sanctissima quæ hominibus maximè prosunt : cujusmodi sunt *justitia*, in eo sensu quo superiùs exposuimus (*attendite ne justitiam vestram faciatis coram hominibus*, Matth. 6), *et judicium ;* quæ tantò sunt Deo gratiora quantò illius bonitatem propiùs exprimant. Operam dare ut inopum necessitati succurratur, et ut nemo patiatur injuriam, nemo inferat citra pœnam condignam, Dei præsentiam inter homines quodammodò repræsentat. Aliter : Multæ viæ sunt hominum, hoc est, magna religionis varietas, et divini cultûs diversissimi ritus, quibus ad Deum tendere humana conatur ignorantia ; sed *Dominus* qui *corda ponderat*, unam solam approbat fidem ; quam olim Judæi variis hostiis et sacrificiis celebrabant, quæ pro tempore legis fuit *electissima via homini ;* verùm *Dominus*, qui *corda perpendit*, aliam nunc præfert viam, quam *justitiâ et judicio* frequentant Christiani, juxta illud : *Discite quid est : Misericordiam volo, et non sacrificium*, Matth. 9.

VERS. 4. — EXALTATIO OCULORUM EST DILATATIO CORDIS : LUCERNA IMPIORUM, PECCATUM (1). Alii sic vertunt : *Novale impiorum, peccatum.* Aliter : *Aratio impiorum, peccatum.* Vox נר ambigua est ; *lucernam* significat, *novale*, vel *arationem :* et hunc sensum sequuntur Hebræi plerique omnes. *Exaltatio oculorum* elationem mentis significat et arrogantiam, cùm quis sibi placet, et suæ sapientiæ multùm tribuat. *Cordis dilatatio* desideria et concupiscentias significat ; alioqui in bonam partem, latitudinem amoris et charitatis inexplebilem affectum, juxta illud 2 Cor. 6 : *Os nostrum patet ad vos, ô Corinthii ; cor nostrum dilatatum est : non angustiamini in nobis*. Sensus tandem versiculi ex præcedente pendet, ostendens qui sint quibus *suæ viæ videntur rectæ*, hoc est, qui sibi placent in suis vitiis potissimum, videlicet quibus sunt *oculi sublimes*, et quibus *cor amplum et latum* et variis desideriis obnoxium. Horum via est *peccatum*. *Aratio impiorum*, hoc est, studium et cogitatio, *est peccatum*. Aliter : *Elatio oculorum est peccatum, et dilatatio cordis est peccatum*, non *via recta*, ut pluribus videtur ; *imo est novale impiorum*. Metaphora tracta ab agriculturâ, vitâ omnium laboriosissimâ. *Arandi* laboribus *peccandi* consuetudinem confert Sapiens, ne quis causetur difficultatem virtutis et facilitatem peccandi. Aliter juxta aliam versionem, nempe *lucerna impiorum*, quam sequitur Chaldæus, *impii*, qui non habent *lucernam Domini*, hoc est, *spiraculum* illud cœlestis gratiæ, de quo nuper disseruimus, quod *Deus sufflavit in Adamum*, Gen. 1, et Christus in discipulos, Joan. 20, dicens : *Accipite Spiritum sanctum* (de quâ *lucernâ* dictum est nuper) ; sed pro illâ *lucernâ* habent *elationem oculorum* et *dilatationem cordis ;* et proinde eligunt neque *viam justitiæ* neque *judicii*, neque viam divini cultûs, sed consuetudinem peccandi, quæ illis *recta via videtur*. Prior expositio est melior.

VERS. 5. — COGITATIONES ROBUSTORUM, SEMPER IN ABUNDANTIAM : OMNIS AUTEM PIGER IN EGESTATE EST. Hebr. : *Cogitationes strenui ad abundantiam ; et omnis festinus* (vel *præceps*) *ad inopiam*, vel *defectum*. Hic versiculus explicat quodammodò præcedentem, juxta priorem intelligentiam, ut נר *novale* pro *cogitatione* accipiatur et *studio impiorum*, quod est *ad peccatum*. *Cogitationes et studia strenui*, vel *solliciti*, non ad *peccatum* neque ignominiam, sed ad *incrementum* sive dignitatem, juxta illud : *Omni habenti dabitur, et abundabit*, Luc. 19. *Et omnis festinus*, q. d. : Sollicitudo et diligentia abundantiam parit, sive in bonis externis, sive in bonis animæ et sapientiâ. *Sed præceps*, qui intelligentiâ caret, *ad defectum* etiam, tantùm abest ut lucretur aliquid, ut etiam jacturam faciat eorum quæ habet. Sensus hujus secundæ clausulæ non est alienus ab eo quod lectum est cap. 20 : *Hæreditas ad quam festinatur in principio, in novissimo benedictione carebit.* Et ut ad opes acquirendas referri possunt *sollicitus* et *festinus*, ita quoque ad sapientiam, in quâ sollicitudo et diligentia laudatur, juxta parabolam evangelicam, Matth. 13, de *homine quærente bonas margaritas, et inventâ unâ pretiosâ, dedit omnia, et comparavit eam.* *Præceps et festinus est* qui nec ætate nec prudentiâ maturus docere festinat antequam discat, qui ad seculi magistratus vel gradus et dignitates ecclesiasticas properat, quas pro dignitate obire nequit, non ad honorem, quem assequuntur ii qui *cum sollicitudine*, ut inquit Paulus, Rom. 12, *præsunt*, sed *ad defectum* non solùm honoris, quod præmium virtutis est apud homines, pervenit, sed *defectum* quoque gratiæ et meriti, quæ Deus largitur his qui laborant in vineâ Domini, ... verò qui cum sollicitudine negotiantur in pecuniâ

acceptius Deo quod æquum est et justum facere, quibuscumque sacrificiis. Quod sæpiùs inculcatur. (Rosenmuller.)

(1) *Exaltatio oculorum* : superbia, despicientia : *est :* deest Hebr. : *dilatatio cordis :* vastæ cogitationes, præfidentiâ, temeritas : unde Septuaginta [illegible]. *Lucerna* sive lux, gloria *impiorum :* pro quo jugum habet Chald. Alii vertunt : Oratio, id est, opera, curæ, studia impiorum : hæc omnia *peccatum* sunt, Deo exosa sunt, mala sunt, et peccato debitas pœnas accersunt. (Bossuet.)

Domini, dicentes : *Ecce mna tua decem mnas acquisivit*, respondebitur : *Et tu esto super decem civitates*, Luc. 19.

VERS. 6, 7, 8. — QUI CONGREGAT THESAUROS LINGUA MENDACII, VANUS ET EXCORS EST, ET IMPINGETUR AD LAQUEOS MORTIS (1). Septuaginta secutus est D. Hieronymus, qui sic habent : Ὁ ἐνεργῶν θησαυρίσματα γλώσσῃ ψευδεῖ, μάταια διώκει ἐπὶ παγίδας θανάτου. Hebr. : (*Opus* (vel *congregatio*) *thesaurorum linguâ mendacii, vanitas impulsa quærentium mortem.*) RAPINÆ IMPIORUM DETRAHENT EOS (2), QUIA NOLUERUNT FACERE JUDICIUM. Hebr. : *Rapina impiorum manebit cum illis*, *quia renuerunt facere judicium*). PERVERSA VIA VIRI ALIENA EST *A* DEO : QUI AUTEM MUNDUS EST, RECTUM OPUS EJUS (3). Hebr. : *Eversa via viri impii et alieni; mundi autem rectum est opus.* Per honesta studia et legitima, per diligentiam, non per præcipitantiam perveniendum est ad incrementum sive opum sive bonorum, præsertim non *linguâ mendacii*, hoc est, perferendo falsum testimonium, sive quâcumque fraude : nam tales opes non poterunt servari neque recondi ; sunt enim velut res aliqua vana, velut stipula quæ vento impellitur, in quâ nullus est fructus. Qui hoc facit, *vanus et excors est*, vel, ut est in Hebræo, *vanitas projecta quærentium mortem ;* hoc est, qui hujusmodi colligunt thesauros, ludunt operam, fructum ex illis non referunt : imò qui mendaciis quærunt ditescere, *mortem sibi quærunt,* vel quòd falsus testis legem talionis debeat sustinere, vel quòd hi qui injustè ditescunt æternam mortem promerentur. Duo maxima incommoda et mala ex thesauris malè per mendacium acquisitis : primum, quòd facilè *evanescant ;* secundum, quòd *mortem* afferant. *Thesauri per linguam mendacii collecti* sunt quibusdam ex Hebræis sapientia secularis, quæ fidei Scripturarum adversatur, et proinde multa mentitur. Nos verò non solùm philosophorum mendacia, sed et hæreticorum technas per hujusmodi *thesauros* intelligimus, quibus sibi majorem in modum placent, et in scientiâ divites esse videntur, cùm reverà pauperes sint, ut qui se divites et doctos in erroribus existimant. *Rapina impiorum manet eos.* Alii : *Rapinam impiorum adducet Dominus super eos.* De opibus per fraudem et mendacium collectis dictum est ; nunc de illis quæ vi et rapinâ acquiruntur, ab his videlicet qui *judicium et æquitatem facere recusant.* משפט *judicium*, *morem*, *consuetudinem* nonnunquàm significat ; ut sit sensus : Qui, consuetâ vivendi normâ relictâ, rapinis et oppressionibus vivere malunt, aliquando pœnas luent à Domino, qui reducet rapinas in eos. Alii sic exponunt : *Rapina eorum conteret eos.* Meliùs : *Rapina eorum habitabit*, vel *peregrinabitur*, *cum illis*, juxta illud, Apoc. 14 : *Opera sequuntur eos ;* ut respondeat ad superiorem clausulam, q. d. : Malè acquisitæ opes non manebunt, sed *rapina manebit* et ad judicium veniet : *quia noluerunt facere judicium*, ad judicium adducentur. *Perversa est via viri*, *et aliena.* Interpres supplevit, *à Deo.* Alii subaudiunt ad hunc modum : *Perversa est via viri impii*, *et alieni viri*, supple *à Deo.* Tertia expositio est hujusmodi : *Perversi hominis via*, *aliquando est viri*, *aliquando est aliena ab homine ;* q. d. : Vir perversus est sibi ipsi dissimilis, juxta illud : *Vir duplex animo est inconstans in omnibus viis suis*, Jac. 1 ; *sed viri mundi opus est rectum*, non inversum. Ambiguitas Hebræi sermonis parit hanc ambiguitatem et multitudinem sensuum, quorum postremus optimus est.

VERS. 9. — MELIUS EST SEDERE IN ANGULO DOMATIS, QUAM CUM MULIERE LITIGIOSA, ET IN DOMO COMMUNI (1). Sic interpres. Hebr. : *Melius est habitare super angulum tecti*, *quàm cum muliere litigiosâ in domo societatis.* Sensus hujus versiculi non est multùm diversus ab eo quod scriptum est, cap. 19 : *Tecta jugiter pesrtillantia*, *litigiosa mulier.* Nam utroque loco docet Sapiens, in familiâ nullum majus incommodum esse posse quàm uxorem parùm morigeram habere. *Super angulum tecti,* sive *pinnaculum,* nihil aliud est quàm *sub dio ;* et erit sensus : Satius est carere uxore et tecto, quàm capaces habere ædes, quæ nobis et aliis sufficiunt, cum uxore rixosâ. Interim instruit filium Sapiens non ducendam uxorem malam, etiamsi cum eâ sit habiturus quàmlibet pulchras ædes et fundos. Juxta sensum mysticum, *mulier litigiosa* est Ecclesia malignantium sive hæreticorum, quæ contentionum et rixarum nullum modum neque finem facit ; cum quâ eisdem habitare mansionibus atque domatibus nullo modo debemus, sed potiùs, *tanquàm passer solitarius*, *in tecto.* « Super tectum manere est carnem domare, » inquit Augustinus. Omnia potiùs relinquenda docet quàm cum tali muliere consentiendum.

VERS. 10. — ANIMA IMPII DESIDERAT MALUM, NON MISEREBITUR PROXIMO SUO (2). Aliter : *Non erit gratus in ocu-*

(1) *Qui colligit thesauros per linguam mendacem*, sive *falsam*, scilicet adulando, fallendo, calumniando, falso testimonio in judiciis, vel dolo in contractibus cum proximo. *Opus* hìc ponitur pro *collectione*, et hæc, pro collectis ; vel *opus*, pro ipsâ substantiâ, etc., ut *opus idolorum* pro *idolis*, Isa. 41, 24. *Vanitas expulsa*, vel *impulsa* sub. *est* (id est, ut res inanis, palea vel gluma, quæ vento propellitur hìc illìc : non *vanitas* nudè, sed *propulsa*, instar fumi difflata aut dissipata ; vide Psal. 1, 4, et 68, 3. Alii : Est *vanitas* et res *quæ propulsatur*, est *quasi vapor difflatus ;* הבל idem hìc ac *vapor*) *quærentium* (intellige opes) *mortem.* Sensus : Opes malis artibus partæ et citò dilabuntur, et exitium conciliant dominis earum, quorum vitæ ob illas multi insidiantur ; et mortem æternam illis afferunt. *Quærentium*, etc., eventualiter, non intentionaliter. *Quærere malum* alicujus est operam dare ut illi noceas : Psal. 71, 13, 24, Prov. 11, 27, etc. Ex Marianâ, Gejero, Mercero et Junio.

(2) שד *Direptio, rapina impiorum perdet eos ;* id est, Deus convertet impiorum rapinam in eorum perniciem, quia noluerunt facere judicium, id est, justitiam servare. (Maldonatus.)

(3) *Perversus viâ est homo peccati*, hoc est, improbus, sceleratus ; *at* qui *purus* et mundus est corde, *rectus est in operibus suis.* (Lud. Cappellus.)

(1) *Melius est sedere in angulo domatis*, tecti : sub dio : *in domo communi :* sub tecto cum aliis. Melius est pluviam irruentem pati, quàm rixosæ mulieris contumelias, et hanc convitiorum grandinem. Supra, 19, 13, infra, 19. (Bossuet.)

(2) Impius in malum et ad malè agendum totus inclinat ; gaudet de malo proximi sui, nec parcet vel

lis ejus amicus illius; vel: *Non inveniet gratiam in oculis illius amicus ejus.* נפש hic pro *anima* sumitur, capitur et *concupiscentia*, quæ in bonis magnâ ex parte sopita est, in malis hominibus vehementer viget, et ad malum continuò instigat et impellit. Sic enim interpretamur, *desiderat malum*, studet malum facere. Et cùm beneficiis non maleficiis concilientur amici, mirum esse non debet si parùm gratus habeatur aut aptus ad amicitiam qui malum facere gaudet. Nam qui totus suam libidinem sequitur, qui malum quod anima illius concupiscit perficere mavult, quàm amico obtemperare, quàm consilium bonum audire, *gratiam in oculis alterius non inveniet*, vel *gratiam non inibit*. Amicus verò ille apud quem gratiam inire debet, est ille qui ad suos dixit: *Vos amici mei estis si feceritis quæ præcepi vobis*, Joan. 15. Huic amico placere non potest *anima desiderans malum*, sed quæ dicit ad sponsum: *In nocte quæsivi quem diligit anima mea*, Cant. 3.

VERS. 11. — MULCTATO PESTILENTE SAPIENTIOR ERIT PARVULUS; ET SI SECTETUR SAPIENTEM, SUMET SCIENTIAM (1). Hebr.: *Dùm punitur derisor, sapientiam capiet imperitus; et cùm dederis intelligentiam sapienti, accipiet scientiam.* Sunt qui castigatione indigent, et sunt quibus aliorum exempla sufficiunt quò à malis cohibeantur. Similiter ad virtutis studium sunt qui præceptoribus egent, et sunt qui suopte ingenio aliorum facilè sequuntur exempla. *Derisor*, quem Hieronymus, Septuaginta secutus, vertit *pestilentem*, is est qui leges, seu Dei, seu civiles, deridet et contemnit, et omnia sibi licere putat. Hunc castigare oportet, non suâ solùm causâ, sed etiam imperitorum, qui malo exemplo ad malum facilè declinant: cæterùm cùm viderint *derisores*, qui summâ licentiâ peccare solebant, *pœnas dare*, à malefaciendo discunt abstinere; quæ cœlestis philosophiæ prima pars est: *Declina à malo.* Quàm sit in republicâ necessarium malos subinde dare pœnas, hinc videre licet. Gentilis populus vehementer imperitus et simplex, *qui dixit lapidi: Pater meus es*, Jer. 2, *sapere* incœpit egregiè posteaquàm viderit *pestilentes* Judæos et *derisores* Domini Servatoris meritas *dare pœnas*; et cùm ab Apostolis *intellectum* sive *prudentiam* accepisset, cognoscendi Deum videlicet, in Scripturarum *scientiâ* vehementer profecit et doctus evasit. Quod ad contextum spectat, potest esse duplex sensus: *Cùm quis intelligentiam dederit sapienti, scientiam etiam accipiet*; vel: *Cùm uni ex sapientibus dederis intellectum, alius illius exemplo etiam scientiam accipiet.* Prior intelligentia est melior. Sunt qui sequuntur aliam hujus verbi השכיל significationem, nempe *prosperè agere*; et erit sensus versiculi, *imperitos sapere*, ut dictum est, cùm per judices derisorem pœnas dare vident; sapientes verò, qui omnia ex causæ sententia contingere vident, discunt scientiam, hoc est, Dei benignitatem agnoscunt, scientes se de manu Dei omnia sive bona sive mala, hoc est, prospera vel adversa suscipere.

VERS. 12. — EXCOGITAT JUSTUS DE DOMO IMPII, UT DETRAHAT IMPIOS A MALO. Hebr.: *Diligenter considerat justus de domo et familiâ impii, pervertit impios ad malum.* Sensus hujus non est alienus à superioribus, videlicet, supplicia malorum multùm prodesse bonis, et esse hanc maximam causam quod Deus in hâc vita nonnunquàm subvertit familias impiorum, ut *non relinquat*, juxta phrasin Scripturæ, *mingentem ad parietem*. Ad sensum integrum contextûs quædam supplenda sunt ad hunc modum: *Considerat* (vel *perpendit*) *justus cum summâ diligentiâ.* Ad verbum: *Facit intelligere cor suum* (supple *quid venturum sit*) *domui et familiæ*, hoc est, liberis, *impii*; et cùm diligenter consideravit, intelligit quòd Dominus *subvertit impios ad malum ipsorum*, propterea quod pœnis levioribus non corriguntur. Et hic sensus pendet ab eo quod præcessit: *Cùm punitur derisor, sapientiam capit imperitus et simplex*; verùm impius non capit utilitatem aliquam vel ex suâ vel ex alienâ castigatione; et proinde tandem post leviorem pœnam, *familiam illius penitùs subvertet Dominus in malum et ignominiam illius.* Quod cùm aliis tùm Pharaoni usu venisse legimus. Justi enim hujusmodi mala longè ante prævident per sapientiam; ut non sit minima sapientis laus, mala ventura priùs intelligere quàm veniant. Aliter: *Justus qui intelligit* (vel *intellectum præbet*) *ad domum impii*, quasi ei placerent quæ aguntur in domo improbi, *hic justus subvertit impium ad malum*, hoc est, corroborat impium ut malum faciat. Prior expositio est melior.

VERS. 13. — QUI OBTURAT AUREM SUAM A CLAMORE PAUPERIS, ETIAM IPSE CLAMABIT, ET NON EXAUDIETUR (1).

(1) Hebr.: *Et non respondetur ei*; Septuag.: *Qui obturat aures suas ne audiat infirmum, et ipse invocabit: et non erit qui exaudiet. Obturare aurem suam*, inquit Jansenius, metaphoricè positum est pro nolle audire, et se gerere quasi non audiat alicujus clamorem, imò declarare sibi alterius clamorem esse molestum. Et benè non dicit *ad precem*, sed *ad clamorem*, ut quorumdam inclementiam designet, qui non solùm precibus egenorum non excitantur, sed nec clamoribus superantur ad audiendum. Proinde justè talibus duplex malum eventurum subjungitur: Primum, quia etiam talis clamabit, quo significatur ipsum in gravem aliquam calamitatem casurum, quæ ipsum clamare præ angustiâ compellet. Secundum, quia etiam cùm clamabit, et summis precibus contendet impetrare liberationem et subsidium, non exaudietur juxta illud Psalmi: *Clamaverunt, nec erat qui salvos faceret; ad Dominum, nec exaudivit eos.*

Ratio hujus sententiæ est lex talionis sancita à Deo et à Christo, Luc. 6: *Eadem quippè mensurâ, quâ mensi fueritis, remetietur vobis*, tum ab hominibus, tum potiùs à Deo, qui sicut in misericordes misericors, sic in duros durus est, præsertim quia ipse est pauperum pater, ac beneficentiam vel duritiem erga eos sibi arrogat: unde eos contra divites avaros ad se clamantes exaudit. Rursùm durus, qui Deum in paupere, et ex paupere ad se clamantem non audit, is sanè dignus est, ut vicissim clamans ad Deum ab eo non audiatur. Unde Chald. vertit: *Vocabit quoque Deum, et non exaudietur;*

amico, quem nihilo magis colet, quàm externum. Hebræus: *Non gratus erit in oculis ejus amicus ejus.* Peculiari amore illum non prosequetur, neque ullam illius rationem habebit. Deest impio amor, amicitia, miseratio. Septuaginta planè aliter interpretantur: *Anima impii desiderat malum: nemo ejus miserebitur.*

(Calmet.)

(1) Exponatur ut supra, cap. 19, in fine. *Et si sectetur*, scilicet parvulus sensu alterius pœna territus, *sumet scientiam*, id est, boni notitiam, quia principium sapientiæ est timor. (Lyranus.)

Ingens laus munificentiæ in pauperes et eos qui angustiis premuntur, ut puta quorum causam Deus suam æstimat, et benevolum se præbet his qui pauperes amplectuntur, rigidum verò et implacabilem his qui necessitatibus pauperum non succurrunt. Et secundùm Hebræos habet duplicem sensum, *qui obturat aurem suam* : 1° Qui audire non vult, sed se surdastrum efficit, *obturat aures à clamore pauperis*, ne eum audiat; 2° qui nullis precibus neque clamoribus superatur, cùm tamen *aures plenas et obturatas quodammodò clamoribus habeat*, et nihilominùs sustinet, neque ad opitulandum properet : *Hi clamabunt, et Dominus non exaudiet illos.* O benignam et clementissimam dispensationem Dei optimi maximi, qui in re tam facili remissionem peccatorum dignatus est constituere! nempe in pecuniolâ aut minimo subsidio quod pauperibus largimur; tantam præterea curam erga pauperes et afflictos gerit, ut in eorum subsidio divitum salutem reponat. Ad illius clamorem qui dicit in Ps. 88 : *Ego sum pauper et dolens*, aures clauserunt Scribæ et Pharisæi, et propterea clamabunt aliquando unà cum aliis qui misericordiam minimè fecerunt : *Domine, quando te vidimus esurientem, et non pavimus te?* etc., Matth. 25.

et S. Cyprian. de Opere et Eleemos. : *Et ipse invocabit Deum, et non erit qui exaudiat;* et Syrus : *Deum invocabit, et non respondebit.* Exemplum est in divite Epulone qui clamantem Lazarum non audiens, in gehennâ pro refrigerio clamans ad Abraham, ab eo non est exauditus. Justè guttam aquæ petiit nec impetravit, qui micam panis Lazaro negavit. Desiderat guttam, qui negaverat micam. *O dives quâ fronte petis guttam, qui noluisti porrigere micam?* ait S. Aug. serm. 237 de Temp. Unde idem S. Aug. hom. 25 de Verbis Domini secundùm Lucam, agens de divite et Lazaro : « Pensantur, ait, pro divitiis pœnæ, refrigerium pro paupertate, pro purpurâ flamma, refectio pro nuditate, ut salva sit æquitas stateræ; et non mentitur modus illius mensuræ. In quâ, ait, mensi fueritis mensurâ, ita metietur vobis : ideò negatur in pœnis misericordia diviti, quia ipse, dùm viveret, noluit misereri ; ideò rogans dives non exauditur in tormentis, quia rogantem pauperem non exaudivit in terris. Dives et pauper duo sibi sunt contraria; sed iterùm duo sibi sunt necessaria. Nullus indigeret, si invicem se supportarent; et nemo laboraret, si se ambo juvarent. Dives propter pauperem factus est, et pauper propter divitem. Pauperis est orare, et divitis erogare : Dei est pro parvis magna pensare. De misericordiâ ejus parvâ, magna nascitur copia. Fœcundus est ager pauperum, citò reddit dominantibus fructum. Via cœli est pauper, per quam venitur ad Patrem. Incipe ergo erogare, si non vis errare : patrimonii tui, quo es ligatus, compedem in hâc vitâ resolve, ut liberè ad cœlum possis accedere. »

Denique huic gnomæ similis est illa Philonis apud Maxim. serm. 7 : « Talem te servis et miseris præsta, qualem Deum in te esse velles : ut enim audimus, sic à Deo audiemur ; atque ut intuemur alios, sic Deus nos intuebitur; offeramus ergo misericordiæ misericordiam, ut simili simile consequamur. » Et illa Sixti Pythagoræi sententia 208 : « Orationem Deus non exaudit hominis, qui egenum non exaudit. » Exstant tom. 5 Biblioth. SS. Patrum, hujus Sixti sententiæ sapientes, et penè christianæ : et illa S. Greg. Nazianz. in carm. :

Pauper accessit, et nihil consecutus abivit.
Metuo, Christe, ne et ego manu tuâ excidam :
Nam quod quis non dedit, accipere etiam non speret.

Hæc sciens Tobias ita moriturus mandat filio suo, cap. 4, 7 : *Ex substantiâ tuâ fac eleemosynam, et noli avertere faciem tuam ab ullo paupere : ita enim fiet, ut nec avertatur à te facies Domini.* (Corn. à Lap.)

VERS. 14. — MUNUS ABSCONDITUM EXSTINGUIT IRAS, ET DONUM IN SINU INDIGNATIONEM MAXIMAM. Hebr. : *Munus in abscondito teget iram, et munus in sinu furorem robustum.* Est sensus geminatus variis verbis, et pendet ex præcedente versiculo, de misericordiâ in pauperes, quæ si fiat juxta præscriptum Evangelii, Matth. 6, nempe : *Nesciat sinistra tua quid facit dextera tua*, et *in occulto*, non ad ostentationem, non ad vanam gloriam, sed *coram eo qui videt in occulto*, *iram exstinguet* judicis, sive sedabit, et mutabit sententiam illam plenam iræ et furoris in illam clementissimam : *Venite, benedicti Patris mei, possidete*, etc., Matth. 25. Aliter, de quocumque judice intelligi potest muneribus corrupto et datis secretò. Nam palam nullus, ne corruptissimus quidem, dona admittere sustinet. Et erit sensus: *Munus absconditum*, hoc est, acceptum à judice, in occulto receptum, *exstinguet iras*, hoc est, severitatem sententiæ quam contra reum proferre oportuerat. Sunt qui volunt secundam versiculi partem per similitudinem confirmare primam : *Donum secretò datum* pauperibus *sedabit iram* Dei, *sicut munus*, positum *in sinu* judicis, *furorem et indignationem* legum quàmlibet *magnam et vehementem* exstinguere solet.

VERS. 15. — GAUDIUM JUSTO FACERE JUDICIUM, ET PAVOR OPERANTIBUS INIQUITATEM. Aliter : *Contritio operantibus iniquitatem* Respondet præcedenti versiculo duntaxat juxta posteriorem expositionem, quo dictum est de his qui accipiunt munera et pervertunt judicium. Illi quidem judices mali, acceptis donis et muneribus, quò judicium pervertant, ditescunt bonis externis, sed bonis animæ et conscientiâ conteruntur, patiuntur damnum ; verùm loco pecuniæ sive donorum est *justo* judici, qui corrumpi non potest, *lætitia* et *gaudium* spiritûs à Deo. In genere dictum intelligi potest de quocumque justo, qui gaudium habet et lætitiam, non in luxu et libidine, non in divitiis aut deliciis hujus vitæ, sed *facere judicium*, facere quod lex Dei præcepit : ut per *judicium* intelligamus reliquas partes legis divinæ, nempe moralia et cæremonialia. In his *sese oblectat justus*, vel *lætitia est justo* videre alios *facere judicium ;* q. d. : Mali et corrupti judices, acceptis muneribus, malis placent corrumpendo judicium ; sed boni judices, dùm judicium faciunt, placent bonis et justis hominibus, qui lætantur dùm judicium fieri vident, et dolore afficiuntur cùm iniquitatem fieri intelligunt. Mihi maximè placet ut ad gaudium conscientiæ referatur sensus, et ad mercedem eleemosynæ, quæ præterquàm quòd placat iram et exstinguit furorem judicis, affert præterea miram conscientiæ lætitiam, et *pacem quæ superat omnem sensum*, Phil. 4. Cæterùm hos qui *faciunt iniquitatem*, nec *eleemosynis redimunt peccata*, manet non solùm *ira* judicis et *fortis furor*, sed etiam *contritio* et *pavor* conscientiæ, juxta illud, Isai. 66 : *Vermis eorum non moritur.*

VERS. 16. — VIR QUI ERRAVERIT A VIA DOCTRINÆ, IN COETU GIGANTUM COMMORABITUR. Hebr. : *Homo qui errat à viâ intellectûs, in cœtu mortuorum requiescet. Via*

intellectûs est sapientiæ via et legis divinæ, quæ rationi et intelligentiæ quadrat, vel potius quæ perficit intellectum humanum. Nam nulla via, hoc est, doctrina, humanitùs tradita, perficit intellectum humanum, neque angelicum; sola illa quæ est de Deo summo bono, cujus cùm intellectus humanus sit capax, ut qui solus intellectum replet et saturat, idcircò via et scientia de Deo *via intellectûs* dicitur. Vel *via intellectûs* est vita homine rationali et creaturâ intellectuali digna, ut distinguatur contra viam brutorum, *viam carnis, viam mundi*, qui *in maligno positus est*, 1 Joan. 5. *Quicumque* igitur *erraverit ab* alterutrâ istarum *viarum*, non cum hominibus, sed *cum gigantibus habitabit*, vel *cum mortuis erit quies ejus*, et non erit particeps *lætitiæ*, quæ est *justorum*, sed *contritionis* et *pavoris eorum qui operantur iniquitates;* nihil enim horribilius quàm *cum mortuis manere*. Hâc clausulâ minatur supplicium æternæ mortis his qui *operantur iniquitatem*, quæ illos manet ultra *contritionem* et *timorem* conscientiæ.

VERS. 17. — QUI DILIGIT EPULAS, IN EGESTATE ERIT; ET QUI AMAT VINUM ET PINGUIA, NON DITABITUR. Hebr.: *Vir egenus* (vel *egestatis*) *diligens lætitiam*, *vinum et oleum*, *non erit dives*. Pro *lætitiâ* habemus *epulas* in versione D. Hieronymi; in Septuaginta, *gaudium*. Et pro unâ clausulâ in Hebræo reddidit duas interpres noster; quamvis pro ambiguitate sermonis Hebraici potest distingui ut habet Hieronymus. Mihi magis arridet lectio illa quæ unicâ clausulâ absolvit sensum, ad hunc modum: *Vir egestatis qui amat lætitiam*, *qui amat vinum et oleum*, *non ditabitur*. Per *lætitiam* temporis jacturam intelligimus, et occupationes quæ ad voluptatem, non ad utilitatem faciunt: per *vinum et oleum* convivia et compotationes, quibus qui vacant, non solùm nihil lucrantur, sed plurima insumunt; pauperes enim sunt qui vel tempus malè collocant, jocis et rebus lætis sese oblectantes, et qui epulis et conviviis gaudent. Quòd si per duas clausulas cum Hieronymo legamus, erit prior: Qui non vacant honestis artibus, sed nugis amœnis, in egestate vivunt, cùm nihil lucrentur; qui verò conviviis et compotationibus indulgent, divites esse non possunt, cùm plurima insumant. Utrique alieni à sapientiâ, quæ *lætitiam* habet, sed in *judicio faciendo*, ut dictum est; et *vinum amant*, sed illud *quod lætificat cor hominis*, et *oleum lætitiæ* quo *unctus est sponsus præ participibus suis*, Psal 45. Sub specie rerum terrenarum cœlestes obumbrat Sapiens, insinuans illum non posse divitias assequi (de quibus Christus Dominus in Evangelio, Matth. 6: *Thesaurizate vobis thesauros in cœlo;* et S. Paulus, 1 Tim. 6: *Benè agere*, *divites fieri in bonis operibus*), qui voluptatibus indulget, qui vino inebriatur, et oleum amat quo corpus ungitur magis quàm illud quo saginatur animus et idoneus redditur ad luctandum contra carnem et mundum et principes ac potestates ejusdem.

VERS. 18. — PRO JUSTO DABITUR IMPIUS, ET PRO RECTO INIQUUS. Hebr.: *Pro redemptione justi dabitur impius*. Apud Hebræos duplicem hujus expositionem lego: 1° Justus liberabitur à malis quæ contingunt hominibus, et impius pœnas luet; 2° ex æquitate justitiæ omnibus hominibus quamlibet justis debetur pœna aliqua; nam *non est justus super terram qui non peccat*; sed pœna illa remittetur justo, et iniquus majores luet pœnas, vel quod justo delinquendi fuerit occasio, vel quòd exemplum bonum justorum non sit secutus. Alii ferè eadem, sed manifestiùs: Si quando irruat aliquod magnum malum super provinciam aliquam aut urbem, quod videatur omnibus imminere, tunc justus supplicio malorum redimetur quodammodò; erit enim impius pretium et redemptio, ut puta quo punito cessabit ira Dei. Beda benè exponit juxta versionem quam habemus: *Impius et persecutor dabitur ad supplicium*, scilicet pro martyre; q. d.: *Justus passus est temporaliter solum*, *et sic evasit æternum supplicium*, *cui tradetur impius pro eo*. Alioqui, ut diximus, *pro justo tradetur*, cùm exemplum fidei et probitatis non acceperit à justo. Sensus est idem utriusque clausulæ.

VERS. 19. — MELIUS EST HABITARE IN TERRA DESERTA, QUAM CUM MULIERE RIXOSA ET IRACUNDA. Superius idem ferè, sed aliâ comparatione docuit, nimirum: quamlibet magna sustinenda incommoda, vel molestissimam vivendi rationem subeundam potiùs, *quàm cum muliere* parùm morigerâ vel *iracundâ et litigiosâ vivendum*. Sunt qui exponunt IRACUNDA *provocans ad iram*, scilicet per adulterium. Magnæ laudis apud antiquos patres æstimabatur numerosam procreare prolem, et maledictus sterilis in Israel; tamen judicio Sapientis *satius est in deserto manere*, absque liberis, procul ab amicis, procul ab omni voluptate, ab omni lætitiâ, *quàm cum uxore iracundâ et litigiosâ habitare*. Sensus proverbii est, mores esse spectandos in uxore eligendâ magis quàm opes.

VERS. 20. — THESAURUS DESIDERABILIS ET OLEUM IN HABITACULO JUSTI; ET IMPRUDENS HOMO DISSIPABIT ILLUD; vel *devorabit illum*. אוצר *thesaurus*, ut inquit Ezra, *nomen generale est comprehendens omnia quæcumque reconduntur*, *etiam quæ ad cibum spectant*, *inter quæ oleum vel primum locum obtinet*, *eò quòd in divinis sacrificiis sit major usus illius*. Exponit quod superiùs dictum est: *Qui amat vinum et oleum;* non quòd hæ res malæ sint, vel quasi esset alienum à sapientiâ horum habere curam; imò ista servare et recondere sapientes solent potiùs quàm alios thesauros argenti vel auri; his enim necessitati pauperum succurrere possunt. Cæterùm qui *stultus* est et sapientiâ caret, statim *devorat* quicquid colligitur annonæ, ut nec sibi, nec suis possit opitulari in tempore famis. Quòd *olei* potiùs quàm aliorum fructuum mentionem facit, subtilem admodum rationem reddit quidam ex Rabbinis, nempe, sapientes charius habere reconditum oleum quod eo utantur in lucubratione dùm sapientiæ dant operam. Unde rogatus quidam *quamobrem plus saperet quàm vicini et socii: Quòd ex oleo*, inquit, *plus lucratus sum quàm vicini mei ex vino*. Potest denique prima clausula sic verti: *Thesaurus est oleum*, vel *pinguedo*, id est, thesaurus pinguis et copiosus. Quod ad sensum spectat sublimiorem, *oleum* est charitas quâ fulget Ecclesia sanctorum, *thesaurus amabilis* videlicet et à sapien-

tibus maximo opere recondendus; quem *stulti* homines et hujus sæculi sapientes minimè omnium curant, lucrum hujus mundi charitati præponentes, et eam ante omnia *devorantes*.

VERS. 21. QUI SEQUITUR JUSTITIAM ET MISERICORDIAM, INVENIET VITAM, ET JUSTITIAM ET GLORIAM. In Hebræo *persequitur;* quod in bonam partem etiam alibi accipitur, et festinationem quamdam et studium significat; q. d.: Qui summo studio quærit justitiam facere, perinde se habet ac si persequeretur vel insequeretur eam. *Inveniet vitam* (hoc est, diù vivet), *justitiam et honorem*. Cùm *justitiam* fecerit, *justitiam* à Domino recipiet; quam sæpè pro *misericordiâ* et *eleemosynâ* capi diximus. חסד *misericordiam* etiam significat, ut omnem penitùs misericordiam intelligamus faciendam, nempe erga eos qui merentur et erga eos qui non merentur; Dei bonitatem imitandam, *qui solem suum facit oriri super bonos et malos, et pluit super justos et injustos;* ut צדקה *justitia* ad opera misericordiæ referatur, חסד verò ad remissionem offensarum. Qui verò hanc *insequitur justitiam et misericordiam*, *thesaurum amabilem* recondit et annonam quovis vel *oleo* vel vino diuturniorem, nempe *vitam*, *justitiam et gloriam*, virtutum præmia. *Mensuram* enim *confertam et coagitatam reddent in sinum vestrum*, inquit Christus in Evangelio, Luc. 6.

VERS. 22. — CIVITATEM FORTIUM ASCENDIT SAPIENS, DESTRUXITQUE ROBUR FIDUCIÆ EJUS. In Hebræo, pro, *destruxit*, *detrahet*, sive *descendere faciet*. Laudem sapientiæ in omnibus rebus prosequitur Sapiens, non in re domesticâ solùm et in recondendis necessariis rebus pro familiâ, sed etiam in re bellicâ. Plus valet sapientia quàm robur. Nam *sapiens* unus *ascendit civitatem fortium* plurimorum; q. d.: Multos robustos et validos superabit vel unus sapiens. Et quod copiosus exercitus facere non potest, aliquando faciet sapiens, nempe *ascendet civitatem*, hoc est, expugnabit et vi capiet, vel potiùs civitatis dominium obtinebit et viros bellatores gubernabit; et ut ad compendium rem contrahamus, sapientia plus potest quàm fortitudo in re bellicâ, non solùm in tranquillo reipublicæ statu; quod *diù deliberatum fuisse inter mortales* scribit Sallustius. Per *fortitudinem* vel *robur fiduciæ* muros civitatis intelligit, aut etiam quemcumque belli apparatum et machinas; quæ omnia nonnunquàm cassa et vana redduntur prudentiâ sapientis. Sed ut hoc in bello et expugnatione urbium aliquando usu venit, ita ille *fortis armatus qui custodit atrium*, Luc. 11, sapientiâ Dei et gratiâ Christi semper expugnatur; *diripiuntur vasa et arma in quibus fiduciam habet*, dùm caro castigatur et crucifigitur mundus.

VERS. 23. — QUI CUSTODIT OS SUUM ET LINGUAM SUAM, CUSTODIT AB ANGUSTIIS ANIMAM SUAM. *Servare os* et *linguam* possunt ad idem referri, nempe ad loquelam et sermonem, ex quo multa incommoda et *angustiæ* proveniunt, ut inquit Jacobus, c. 3. *Lingua ignis est*, *universitas iniquitatis*. Possunt *os* et *lingua* ad diversa referri, nempe *os*, ad temperantiam sive continentiam victûs; ex crapulâ enim plurima proveniunt mala, comessationes et ebrietates, lites nonnunquàm et jurgia, quibus anima vehementer afflictatur, ad *angustias* et inopiam consilii redigitur. Porrò ex continentiâ virtus sequitur, puritas animæ; ex puritate animæ, pax et tranquillitas conscientiæ. *Beati mundo corde, quoniam ipsi videbunt Deum*, Matth. 5. *Custodia linguæ et oris* juxta sensum mysticum potest referri ad confessionem fidei, et confessionem peccatorum, Dei laudem, proximi ædificationem. Linguâ enim et ore plurima præstamus officia ad nostram et aliorum salutem spectantia. Juxta priorem expositionem, *animam*, pro *vitâ* acceptam intelligimus; juxta secundam verò pro *conscientiâ et interno affectu*, qui per peccata *oris et linguæ* ad miras *angustias* redigitur.

VERS. 24. — SUPERBUS ET ARROGANS VOCATUR INDOCTUS, QUI IN IRA OPERATUR SUPERBIAM. Hebr.: *Derisor nomen ejus faciens in irâ superbiam.* Septuag. sic: Θρασὺς καὶ αὐθάδης καὶ ἀλαζὼν λοιμὸς καλεῖται. *Indoctus*, apud D. Hieronymum, *pestilentia* vocatur apud Septuag. Salomon, ad instar hortulani, nunc virtutum plantat præcepta, nunc vitia sapientiæ contraria evellit. *Linguam et os servare* nec aperire, nisi cùm opportunum et utile fuerit, magna pars sapientiæ est; ad quas verò *angustias* rediget suam *animam* qui *per superbiam*, *arrogantiam* vel *petulantiam* os aperit et solvit linguam, præsens versiculus ostendit; incidit enim in multa vitia, nempe *superbiam*, *arrogantiam*, *derisionem*, quod ad sermonem spectat; quod verò ad opera, *furorem superbiæ*, hoc est, iram et superbiam; ut jam nihil sit integrum in homine qui linguam non servat; talis enim vocatur *superbus, arrogans, petulans* et *derisor*. Hebræi sic exponunt versiculum: *Homo superbus et arrogans vocari potest derisor qui facit opera sua in irâ superbiæ;* vel sic: *Superbus, arrogans et derisor est nomen ejus qui facit opera sua in furore et superbiâ*. Et sensus erit: Qui omnia agit per furorem et superbiam, cùm videatur honorem quærere et famam maximè, famam et celebritatem nominis non assequetur, imò ignominiosis nomenclaturis erit insignitus, suis coloribus pictus, nominis famam amittet; q. d.: Qui vult bonum nomen habere, à superbiâ et arrogantiâ inprimis declinare debet, et à jactantiâ linguam et os, ut dictum est, moderari ac refrenare; nam *omnis qui se exaltat, humiliabitur*.

VERS. 25, 26. — DESIDERIA OCCIDUNT PIGRUM (1); NOLUERUNT ENIM QUICQUAM MANUS EJUS OPERARI. (Hebr.: *Desiderium pigri interficiet eum, quia renuerunt manus ejus operari.*) TOTA DIE CONCUPISCIT ET DESIDERAT; QUI AUTEM JUSTUS EST, TRIBUIT, ET NON CESSABIT. Hebr.: *Totâ die concupiscentiam concupivit; sed justus dabit, et non prohibebit*. Redit ad id quod superiùs dixit: *Qui persequitur justitiam et misericordiam, inveniet vitam;* quod in hoc loco habemus: *Desiderium pigri interficiet*

(1) Id est, valdè torquent, cruciant et conficiunt. Cùm nempe perpetuò inhiat opibus et deliciis, sed otio et desidiâ torpens, morietur priusquam eas assequatur: interim videt strenuos et sedulos omnibus abundare, et de suo etiam aliis liberaliter et indesinenter tribuere. (Tirinus.)

eum. Desiderium quod habet sive in voluptatibus sive quibuscumque vanis hujus mundi rebus, *interficiet eum*, vel vehementer torquebit eum, ut mori videatur, juxta loquendi modum, quo dicimus *enecatos nos esse* cum magno aliquo malo torquemur. Vel reverà in suo desiderio morietur, neque compos erit aliquando rei quam desiderat. *Nam renuerunt manus ejus facere*, scilicet *quicquam*. Vel concupiscere non debuit piger, vel sedulò laborare et dare operam quo possit suum complere desiderium. *Totâ die desideravit desiderium*, q. d. : Piger nec sibi, nec aliis prodest, imò sibi maximè nocet, totâ die videlicet otiosus variis desideriis seipsum torquet; qui verò sedulò operantur et honesto labori intendunt, vanis desideriis non laborant. Indicat Sapiens ex pigritiâ et nasci desideria inutilia et nutriri, et tamen pigrum non posse remedium suis adhibere desideriis. *Justus verò tribuet*. Qui toto studio persequitur justitiam, non solùm sibi sufficit, sed etiam aliis, non solùm suo desiderio, sed alieno satisfacit. *Dispersit, dedit pauperibus; justitia ejus manet in seculum*, et tamen *non prohibebit* desiderium suum. *Pigrum* opponit *justo*. Et proverbium ostendit, sapientis esse nec carere divitiis, nec avarè retinere, sed distribuere collectas.

VERS. 27. — HOSTIÆ IMPIORUM ABOMINABILES, QUÆ OFFERUNT EX SCELERE. Hebr. : *Sacrificium impiorum abominatio*; *quantò magis si malâ mente* (vel *cogitatione*) *obtulerit illud?* Proverbium ostendit, Deum non muneribus corrumpi, ut solent aliquando terreni judices, de quibus superiùs. Deus exsecratur impiorum sacrificia quæ videntur in illius laudem oblata, etiam juxta morem quo debeant fieri, et juxta ritum quo boni sacrificant. Non agnoscit Dominus externas cæremonias absque interno affectu, in his *qui offerunt scelerato animo*. Cæterùm si *ex scelere* vel *rapina* fuerit oblatio, *multò magis erit abominabilis*, ut puta duplici scelere contaminata, et impietate hominis et rapinâ. זמה si *malam cogitationem* vertamus, ad hunc modum exponi potest versiculus : *Si malâ cogitatione*, hoc est, eo animo, *sacrificet*, ut prosperum successum in improbitate suâ habeat, vel quâcumque aliâ intentione impiâ, maximè *exsecrabilis* erit ejus oblatio; quod infideles solent facere, nempe vovere et offerre dæmonibus, quò licentiùs in sceleribus vivant, ut Balaam et Balac volentes populo Dei maledicere, Num. 23. Quadrat proverbium in eos qui cùm sint scelere aliquo obnoxii, cujus pœnitentiâ non ducuntur, nihilominùs putant per alia pietatis opera se posse iram Dei placare; hanc impiam et scelestam de Deo cogitationem concipientes, quasi peccandi licentiam concederet alicui ea lege ut reliqua præcepta studiosiùs observaret, contra illud Jacobi 2 : *Qui offendit in uno, factus est omnium reus.*

VERS. 28. — TESTIS MENDAX PERIBIT, VIR OBEDIENS LOQUETUR VICTORIAM. Hebr. : *Testis mendax* (vel *mendacii*) *peribit; et vir audiens perpetuo loquetur*. Ambigua vox est נצח : aliquando significat *victoriam*, aliquando *perpetuitatem* sive *æternum*, aut denique *robur* et *fortitudinem*. Contra *falsos testes* etiam profanâ lege sancitur jus talionis. Dignum est enim ut pereant qui alios voluerunt perdere; *peribuntque* humano jure fraude illorum deprehensâ, et veritate compertâ. Aliter, Deo judice *peribunt*, quem nulla latet veritas; vel, *peribit*, et non testificabitur ampliùs; q. d. : *peribit ab illo munere*. Verùm *vir* qui non testificabitur nisi quod *audit*, hoc est, veritatem quam audivit et novit, *perpetuo loquetur*, et testis munere fungetur perpetuo, vel, *perpetuo loquetur*, hoc est, non peribit; ut *loqui* pro *vivere* capiatur. Aliter : *Vir audiens* legem Dei, et *obtemperans* illi, *in æternum loquetur* verum testimonium; q. d. : Falsi testes morte puniendi sunt, tanquàm legis transgressores. Sed de falsis testibus qui non quod audiverunt aut viderunt loquuntur, sed qui somnia sua et dogmata reprobata pro verbo Dei loquuntur et prædicant, satis superque dictum est superiùs.

VERS. 29. — VIR IMPIUS PROCACITER OBFIRMAT VULTUM SUUM; QUI AUTEM RECTUS EST, CORRIGIT VIAM SUAM. Hebr. : *Roborat vir impius vultum suum, ac rectus vias suas diriget*, vel, *intelligit vias suas*, ut legunt Septuaginta aliquos sequentes Hebræos, qui hoc in loco legunt יבין *intelliget*, non יכין, *diriget*. A præcedente versiculo pendet sensus, qui est hujusmodi : *Roborat vir impius* (supple *verba falsa*) *vultu suo*, cum impudentiâ videlicet proferens falsum testimonium, et ipso vultu affirmans falsum; vel *contra vultum ejus*, hoc est, illius qui respondet et contradicit. *Sed justus* et æquus judex facilè *intelliget vias* et mores illius. Aliter : *Qui rectus est*, et affert verum testimonium, *faciet* judices *intelligere vias ejus*, satis habens rem exponere nudè, tanquàm simplicem veritatem. Potest et meliùs in genere intelligi, ut sit sensus declarans quàm latum fuerit discrimen inter *impium* et *rectum* sive *justum*, quorum ille *vultum firmat*, et magnâ sive constantiâ sive impudentiâ facit malum; hic verò *diriget vias suas*, ut neque deficiat à recto, nec cum ostentatione quicquam faciat; non enim vultu aut fastu rectitudinem suam præ se fert. Si legatur *intelliget*, erit sensus : *Qui rectus est, satis habet quòd intelligat vias suas, absque eò quòd vultu exteriore ostentat.* Et est proverbium sive sententia digna Sapiente, tam paucis verbis tam profundum sensum cumulans.

VERS. 30, 31. — NON EST SAPIENTIA, NON EST PRUDENTIA, NON EST CONSILIUM CONTRA DOMINUM. EQUUS PARATUR AD DIEM BELLI; DOMINUS AUTEM SALUTEM TRIBUIT (1), vel, *Domini est salus*. Post multa de sapientiâ præclarè et prudenter excogitata, tandem veluti

(1) Non hoc significatur, quod fortè quispiam ex hâc sententiâ concipiat, frustrà equum, arma et milites ad diem belli parari; sed tantum docemur, unde potissimùm sit expectanda salus et victoria, nimirum à Deo, et Deum propterea esse orandum, ita tamen, ut non omittantur subsidia humana. Nam qui ita putat Deo confidendum esse, ut ingruente articulo hostilis oppugnationis, nolit manibus se defendere, neque vim hostilem vi armorum repellere, is Deum tentat, quia victoriam à Deo expectat velut quodam miraculo, cùm possit ipse impetum hostilem viâ et ratione, quam natura præscripsit, avertere. Est enim lex naturæ, vim vi, salvâ lege justitiæ, repellere.
(Estius.)

compendio rem omnem absolvit et claudit, ostendens nullam ab eo laudatam esse sapientiam præter eam quæ Dominum agnoscit, et sapientes omnes ac prudentes viros Domino esse subditos, neque quicquam moliri adversùs Dominum. Aliter, *contra Dominum*, verti potest *coram*, vel *è regione Domini*, hoc est : Si cum sapientiâ Domini conferatur, *non est sapientia* ulla humana, *vel prudentia*, sed stultitia potiùs et amentia. Aliter: *Non est sapientia*, hoc est, nullus sapientiâ sibi proderit, *contra Dominum* ; q. d., ut eripiatur de manû Domini. Quamvis *equus paretur ad bellum*, et cætera quæ sunt necessaria ad victoriam et ad eripiendum nos ab hostibus, tamen servari non possumus nisi per Dominum. Si sententia Domini lata est et decreta contra nos, nullâ sapientiâ aut consilio prudentiam eam licebit rescindere. Denique, *non est sapientia*, hoc est, non est sapiens reputatus, *adversùs Dominum :* qui verâ Dominum religione non colit, sapiens non est æstimandus. Infideles, Turci, Mahometici, hæretici, quàmlibet sapientes videantur, tamen non sunt, cùm contra Dominum sapientiâ suâ pugnent. *Equus paratur ad bellum*, q. d. : Neque in hominibus neque in animalibus fidendum est, neque ullis virtutibus bellicis ; nam *salus* et victoria *à Domino* solo pendent. Sive igitur animi prudentia sive vires sunt alicui, in his fidendum non est, nisi in Domino; et cum Domino his utendum, non contra Dominum.

CAPUT XXII.

1. Melius est nomen bonum, quàm divitiæ multæ : super argentum et aurum gratia bona.

2. Dives et pauper obviaverunt sibi ; utriusque operator est Dominus.

3. Callidus vidit malum, et abscondit se ; innocens pertransit, et afflictus est damno.

4. Finis modestiæ timor Domini, divitiæ, et gloria, et vita.

5. Arma et gladii in viâ perversi ; custos autem animæ suæ longè recedit ab eis.

6. Proverbium est : Adolescens juxta viam suam ; etiam cùm senuerit, non recedet ab eâ.

7. Dives pauperibus imperat, et qui accipit mutuum, servus est fœnerantis.

8. Qui seminat iniquitatem, metet mala, et virga iræ suæ consummabitur.

9. Qui pronus est ad misericordiam, benedicetur ; de panibus enim suis dedit pauperi.

Victoriam et honorem acquiret qui dat munera: animam autem aufert accipientium.

10. Ejice derisorem, et exibit cum eo jurgium, cessabuntque causæ et contumeliæ.

11. Qui diligit cordis munditiam, propter gratiam labiorum suorum, habebit amicum regem.

12. Oculi Domini custodiunt scientiam ; et supplantantur verba iniqui.

13. Dicit piger : Leo est foris, in medio platearum occidendus sum.

14. Fovea profunda os alienæ ; cui iratus est Dominus, incidet in eam.

15. Stultitia colligata est in corde pueri, et virga disciplinæ fugabit eam.

16. Qui calumniatur pauperem, ut augeat divitias suas, dabit ipse ditiori, et egebit.

17. Inclina aurem tuam, et audi verba sapientium ; appone autem cor ad doctrinam meam.

18. Quæ pulchra erit tibi, cùm servaveris eam in ventre tuo, et redundabit in labiis tuis ;

19. Ut sit in Domino fiducia tua, unde et ostendi eam tibi hodiè.

20. Ecce descripsi eam tibi tripliciter, in cogitationibus et scientiâ :

CHAPITRE XXII.

1. La bonne réputation vaut mieux que les grandes richesses ; l'amitié est plus estimable que l'or et l'argent.

2. Le riche et le pauvre se sont rencontrés. Le Seigneur est le créateur de l'un et de l'autre.

3. L'homme habile voit le mal et se met à couvert; l'imprudent passe outre, et il trouve sa perte.

4. Le fruit de la modestie est la crainte du Seigneur, les richesses, la gloire et la vie.

5. Les armes et les épées sont dans la voie des méchants ; celui qui garde son âme s'en retirera bien loin.

6. On dit d'ordinaire : Le jeune homme suit sa première voie ; dans sa vieillesse même il ne la quittera point.

7. Le riche commande au pauvre, et celui qui emprunte est assujéti à celui qui prête.

8. Celui qui sème l'injustice moissonnera les maux, et il sera brisé par la verge de sa colère.

9. Celui qui est porté à faire miséricorde sera béni, parce qu'il a donné de ses pains aux pauvres.

Celui (1) qui fait des présents, remportera la victoire et l'honneur ; mais il ravit les âmes de ceux qui les reçoivent.

10. Chassez le railleur, et les disputes s'en iront avec lui ; alors les plaintes et les outrages cesseront.

11. Celui qui aime la pureté du cœur aura pour ami le roi, à cause de la grâce qui est répandue sur ses lèvres.

12. Les yeux du Seigneur gardent la science ; mais les paroles de l'injuste seront confondues.

13. Le paresseux dit : Le lion est là dehors : je serai tué au milieu des chemins.

14. La bouche de l'étrangère est une fosse profonde ; celui contre qui le Seigneur est en colère y tombera.

15. La folie est liée au cœur de l'enfant, et la verge de la discipline l'en chassera.

16. Celui qui opprime le pauvre, pour accroître ses richesses, donnera lui-même à un plus riche que lui, et deviendra pauvre.

17. Prêtez l'oreille ; écoutez les paroles des sages, et appliquez votre cœur à la doctrine que je vous enseigne.

18. Vous en reconnaîtrez la beauté lorsque vous la garderez au fond de votre cœur, et elle se répandra sur vos lèvres,

19. Elle vous servira à mettre votre confiance dans le Seigneur : c'est pour cela que je vous l'ai représentée aujourd'hui.

20. Je vous l'ai décrite triplement, avec méditation et avec science,

(1) Ce verset n'est point dans l'hébreu, ni même dans quelques éditions latines.

21. Ut ostenderem tibi firmitatem et eloquia veritatis, respondere ex his illis qui miserunt te.

22. Non facias violentiam pauperi, quia pauper est; neque conteres egenum in porta:

23. Quia judicabit Dominus causam ejus, et configet eos qui confixerunt animam ejus.

24. Noli esse amicus homini iracundo, neque ambules cum viro furioso:

25. Ne fortè discas semitas ejus, et sumas scandalum animæ tuæ.

26. Noli esse cum his qui defigunt manus suas, et qui vades se offerunt pro debitis.

27. Si enim non habes unde restituas, quid causæ est ut tollat operimentum de cubili tuo?

28. Ne transgrediaris terminos antiquos, quos posuerunt patres tui.

29. Vidisti virum velocem in opere suo? coram regibus stabit, nec erit ante ignobiles.

21. Pour vous faire voir la certitude des paroles de la vérité, afin qu'elles vous servent à répondre à ceux qui vous ont envoyé.

22. Ne faites point de violence au pauvre, parce qu'il est pauvre; n'opprimez point dans le jugement celui qui n'a rien;

23. Car le Seigneur se rendra lui-même le défenseur de sa cause, et il percera ceux qui auront percé son âme.

24. Ne soyez point ami d'un homme colère, et ne vivez point avec un homme furieux,

25. De peur qu'il ne vous apprenne à vivre comme lui, et que vous ne donniez à votre âme un sujet de chute.

26. Ne vous liez point avec ceux qui s'engagent en touchant dans la main, et qui s'offrent à répondre pour ceux qui doivent;

27. Car si vous n'avez point de quoi restituer, qui empêchera qu'on ne vous emporte la couverture de votre lit?

28. Ne passez point les anciennes bornes qui ont été posées par vos pères.

29. Avez-vous vu un homme prompt à faire son œuvre? Il aura accès auprès des rois, et il ne demeurera point dans la foule du peuple.

COMMENTARIUM.

Vers. 1, 2. — Melius est nomen bonum quam divitiæ multæ (1); super argentum et aurum gratia bona (2). Dives et pauper obviaverunt sibi (3); utriusque operator est Dominus: *Nomen bonum et gratia bona melior*, hoc est, utilior, ut exponunt aliquot ex Hebræis; quòd per bonam famam plus favoris assequatur aliquis *quàm argento et auro*, juxta vulgi proverbium Hebræum, teste Ben Gerson: *melior est amicus in aulâ quàm aurum in capsâ*. Aliter, et meliùs: *Nomen bonum est potiùs eligendum quàm opes magnæ, et gratia bona est eligenda præ argento vel auro;* duplici de causâ, partim quòd hæc sunt corruptibilia et multis pereant modis, illud verò perpetuò duret; partim quòd *nomen bonum* et *gratia* nisi per virtutem et sapientiam haberi non potest: solida, inquam, nominis fama et honor præmium est virtutis; *opes* verò, *aurum et argentum*, ferè præter æquum et bonum cumulantur ac servantur. *Dives et pauper*. Divitiarum et paupertatis largitor est Dominus, et mittit ac dispensat inter homines. Unde aliqui, juxta hebraismum, *occurrunt* divitiis, aliqui paupertati; sed *bonum nomen* peculiariter *occurrit* hominibus qui virtuti student; sic Aben Ezra. Aliter, et meliùs: Fieri potest ut dives deveniat pauper, et pauper ad divitias ascendat; in quâ mutatione fortunæ videntur *occurrere* invicem, dùm alter descendit, alter ascendit, et tamen *utriusque est factor Dominus*; q. d.: Nemo æstimandus est ex opibus neque ex paupertate, cùm ex his non pendeat neque fama nominis, neque gratia apud Deum aut homines; sed hæc quæ sunt maximè optanda comparantur per obedientiam Creatoris et Factoris; *utriusque operator Deus*: q. d.: Dùm *occurrunt invicem dives et pauper*, in habitu exteriori ingens discrimen inter eos videtur, et longè pluris æstimatur unus quàm alter apud homines; et tamen uterque ad imaginem Dei factus est, quam si pauper servaverit integram per vitæ puritatem, apud Deum factorem non erit inferior vel *famâ nominis*, vel *gratiâ*, quàm dives, quantùmvis alioqui sit hic splendidus bysso et purpurâ vestitus, ille verò squalidus et ulceribus plenus, juxta parabolam evangelicam, Luc. 16.

Vers. 3. — Callidus vidit malum et abscondit se: innocens pertransiit, et afflictus est damno. Hebr.: *Et pœnis afficiuntur*. ערום *astutus* ferè in bonam partem capitur in hoc libello, pro *sapiente* et *prudente*, qui mala prævidere et præcavere solet antequàm eveniant. Verùm *simplices* et sapientiæ expertes capiuntur ferè malis, imò temerè transeunt ad loca

(1) Qui terrenis rebus student, divitias et potentiam cæteris rebus præponere solent; aliis potior est armorum gloria. Longè sapientissimus Salomon docet, bonam nominis famam res cæteras, quæ apud homines æstimantur, pretio superare. Bona autem nominis fama illa reputanda est, quam verum solidæ virtutis meritum parit; quæ enim sive ab errore hominum petitur, sive virtutis non sinceræ meritò nititur, seu quam parit vana virtutis species, uti nihili æstimatur, ita cæteris hujus vitæ bonis à Salomone præposita non fuisset. Cæterùm licet bonam hanc nominis famam Salomon magnoperè commendet, cum solis tamen divitiis comparat; nec æquum censuit conferre cum virtute, sapientiâ, æquitate, timore Dei, quæ unica sunt bona genuina et sincera. Satis est igitur Salomoni, si illam superiorem fortunæ commodis statuat. Vir probus bonam nominis famam in censum eorum rejicit, quæ ab ipso contemnuntur: non enim modo illam non quærit, sed fugit ac vitat, cùm non sine discrimine possideatur. Facilè accidit ut celebris fama, exclusâ humilitate et sapientiâ, superbiam et arrogantiam inducat. (Calmet.)

(2) Favor virorum amplissimorum, amicitia principum, amor populi, boni et fidelis amici benevolentia, res sunt omnium pretiosissimæ. Sed hæc simul omnia caduca sunt, si quæ alia, maximè et fortuita. At ubi soliditas in iis quæ ab hominibus et mundo pendent? (Calmet.)

(3) *Dives et pauper* propriè *obviant sibi*, quando dives ad petitionem pauperis supplet defectum suæ indigentiæ. Et sic B. Martinus in portâ Ambianensium civitatis obviavit pauperi, dans ei medietatem sui pallii. *Utriusque operator est Dominus*; facit enim pauperem ut habeat meritum patientiæ, et divitem ut subveniendo pauperi habeat meritum misericordiæ. (Lyranus.)

ubi malis occurrentibus involvuntur. Aliter, et meliùs : *Qui verè sapiens est* et in lege Dei versatus, *videt* fide et Scripturarum intelligentiâ quanta *mala* futura sint peccatoribus et his qui transgrediuntur legem Dei, *et abscondit se* à peccatoribus, inter quos versari recusat; *simplices* et ignari, qui non perpendunt satis quid venturum sit, vel quem finem habituri sint qui malè vivunt et transgrediuntur leges seu humanas seu divinas, *transeunt* unà cum peccatoribus, *et puniuntur*. Tertiò, *qui sapiens est*, satis *novit* quanta *mala* et pericula emineant hominibus hujus mundi, *et abscondit se*, declinando honores et opes ac cæteras hujus mundi vanitates; qui verò sunt *expertes* hujus sapientiæ, *transeunt* et libenter progrediuntur in mundanis illecebris; sed hi *dabunt* aliquando *pœnas*.

Vers. 4, 5.— Finis modestiæ timor Domini, divitiæ et gloria et vita. (Hebr. : *Merces humilitatis timor Domini*, etc.) Arma et gladii in via perversi; custos verò animæ suæ longè recedit ab eis. Aliter : *Spinæ, laquei sunt in viâ perversi*, etc. Septuaginta : *Tribuli et laquei in viis perversis ;* consentiunt cum Hebræâ veritate. *Finis modestiæ*, summa laus *humilitatis* sive *mansuetudinis* et *modestiæ ;* quæ si cum *timore Domini* jungatur, summum præmium habet, nempe *divitias, gloriam et vitam*. Et hæc est melior expositio, ut subaudiatur copula : *Merces mansuetudinis et timoris Domini. Timor Domini* veræ religionis et unius Dei cultum insinuat. Alioqui, juxta ambiguitatem sermonis Hebraici, ut nos habemus, verti potest : *Finis mansuetudinis est timor Domini*, q. d. : Humilitas remuneratur timore Domini tanquàm præmio. Prior expositio est melior. *Divitiæ et gloria et vita* sequuntur *humilitatem* et *timorem Domini*. Nam *omnis qui se humiliat exaltabitur*. Videntur hæc verba respondere ad ea quæ dicta sunt de *nomine magis eligendo quàm divitiæ*, quasi non convenirent; sed oportet alterum eligere. Cæterùm *mansuetus* et *timens Dominum* utrumque simul possidere potest, *opes, gloriam*, sive *famam*, idque non in uno temporis momento, sed *vitam* quoque, hoc est, per longitudinem dierum. Nos non tam *opes* et *gloriam* præsentem, neque *vitam* caducam intelligimus, quam mansueti et humiles non desiderant, sed futuram *vitam* et *gloriam* quæ permanet, ad quam non omnes perveniunt. Sunt offendicula multa quibusdam, juxta id quod sequitur : *Spinæ et laquei*. Sunt ex Hebræis qui צנים *frigora* vertunt. Sensus eòdem tendit, nempe, multa impedimenta esse homini perverso in viâ virtutis. Sunt *spinæ*, quas divitias etiam auctoritas evangelica, Luc. 8, interpretatur; sunt *laquei* contriti mansuetis, *perversis* verò veluti rete venatoris. *Diaboli* enim *laqueis detinentur ad illius voluntatem*, 2 Tim. 2. Verti potest : *In viâ perversâ*, vel, *in viâ perversi hominis*. *Custos animæ elongabit se ab istis spinis et laqueis*, vel *ab his perversis*, vel *viis* denique ut fiat mutatio numeri. Chaldæus Paraphrast. *laqueos* solùm posuit, relictâ priore dictione. Quod priùs dixit, *abscondit se à malis*, hoc in loco, *elongabit se* humilis et mansuetus, *qui custodit animam suam*, procul ab his *spinis* divitiarum et *laqueis diaboli*, quæ *demergunt homines in interitum*, 1 Tim. 6.

Vers. 6. — Adolescens juxta viam suam; etiam cum senuerit non recedet ab ea. Hebr. : *Imbue puerum juxta viam suam ;* vel, *initia*, aut *doce*. Sic habet prior particula versiculi. Consuetudinem et educationem plurimùm valere docet, innuens statim à juventute optimâ quæque esse instillanda pueris. Nam,

Quo semel est imbuta recens, servabit odorem
Testa diù.

Qualibus fuerint artibus imbuti juvenes, et qualibus disciplinis educati, tales ferè futuri sunt senes; non quòd hoc semper usu veniat : aliquot enim mutare vitam novimus; verùm Sapiens id quòd ferè semper usu venit spectâsse videtur.

Vers. 7, 8, 9.— Dives pauperibus imperat; et qui accipit mutuum, servus est fœnerantis, vel *mutuum dantis*. Qui seminat iniquitatem metet mala; et virga iræ suæ consummabitur. (Hebr.: *Qui seminat iniquitatem metet iniquitatem, et virga iræ suæ consummabit eum;* vel, *virgam iræ suæ consummabit.)* Qui pronus est ad misericordiam, benedicetur; de panibus enim suis dedit pauperi (1). Hebr. : *Qui bonus* (vel *benignus*) *est oculo, ipse benedicetur; nam dedit de pane suo pauperi*. Ostendit hoc in loco Sapiens rectum usum divitiarum non esse ut divites opprimant pauperes neque in servitutem redigant, juxta consuetudinem mundi, quæ est ut non habeatur probitatis ratio aut virtutis, sed divitiarum duntaxat, per quas dives habetur dignus ut sit princeps ac dominus pauperum ; cùm longè aliter fieri oporteret, imperium videlicet sapientiori, non locupletiori dari ; imperium, inquam, debet obtinere qui prudentiâ præstat, et reipublicæ gubernacula possit moderari sapienter, qui reipublicæ commoda quærit, non qui sua ; quod divites solent facere, aliquos per potentiam, alios per fœnora opprimentes et in servitutem redigentes : quemadmodùm sequitur : *Et servus est mutuum accipiens ei qui mutuum dat*, cùm ab eo pendat sic obæratus et obnoxius, ac si esset in servitutem redactus. Hi cùm nummum augere student, diversis creditoribus dispergant ad modum *seminantis*, cùm tamen contra naturam nummi sit ut nummum pariat, aut veluti semina in terram jacta multiplicetur. Et proinde fœneratores, qui undique suam disseminant iniquitatem, præmium iniquitatis aliquando metent, secundùm illud : *Quæ seminaverit homo, hæc et metet*, Gal. 6, *Et virga iræ suæ consummabitur;* vel : *Virgam exactionis*, vel *sceptrum dominii sui, consummabit Deus*. Et finem imponet servituti quâ pauperes oppresserit, cùm mercedem iniquitatis suæ reddiderit ei. Qui verò divitias cum sapientiâ possident, longè aliter insumunt eas, nempe in subsidium pauperum. Qui videlicet non ex inani fastu aut hypocrisi, sed *pio et bono oculo*, sive misericordi in pauperes intuitu, *suum*

(1) Animam autem aufert accipientium. Benevolentiam sibi conciliat eorum quibus dat; sic quod dicitur 2 Reg. 15, 6, de Absalon : *Sollicitabat corda virorum Israel*, illis nimirùm blandiendo, et se benignum exhibendo. In Hebræo est : *Furabatur corda virorum Israel*. (Menochius.)

panem dedit, suum defraudans ventrem, hic optime collocat divitias, et *benedictionem accipiet*. Nam *dispersit*, *dedit pauperibus; justitia ejus manet in seculum*, Psal. 112. Observandum est D. Paulum secutum potius Septuaginta, quàm vel versionem nostram vel Hebræam veritatem : sic enim legunt Septuaginta : *virum jucundum et datorem diligit Deus*; Paulus : *Hilarem datorem diligit Deus.*

VERS. 10. — EJICE DERISOREM, ET EXIBIT CUM EO JURGIUM, CESSABUNTQUE CAUSÆ ET CONTUMELIÆ (1). Hebr. : *Ejice derisorem, et egredietur jurgium, et cessabit contentio in judicio, et ignominia.* In versione hujus vocis ליץ tandem reliquit interpres Septuaginta et secutus est Hebræos, vertens *derisorem*. In pace et charitate inter homines alendâ maxima pars sapientiæ consistit, ut superius dictum est. Amicitia verò vel inprimis per *jurgia*, *contentiones* et *ignominiam* dissolvitur : à quibus volunt qui esse alieni, sermonis et colloquiorum rationem habere debent, curare ne quis vel *derisor* vel malus interpres versetur inter eos. Ad patremfamiliâs, vel judicem et principem in republicâ videtur dirigere sermonem Sapiens, inquiens, : *Ejice derisorem*, qui subsannando, vel deridendo, aut malè aliorum dicta vel facta interpretando, *seminat iniquitatem*; q. d. : Si non sint malæ linguæ, non erunt *lites*, non erunt *judicia*, non erunt *ignominiæ* inter homines. Nam dùm quisque culpam et errorem agnoscit, et damnum quod vicino intulit instaurare cum humanitate quærit, dùm qui læsus est crimen alterius non in pessimam interpretatur partem, sed seipsum quoque hominem cogitat, pronum videlicet ad malum et fragilem, non ad *jurgia* et *lites*, non ad *contentionem* exercendam cum fratre, quò *ignominiâ* hominem afficiat, sed ad *bonum oculum* et pium affectum convertitur, et *de pane suo* potiùs *impertiet* ei, potiùs feret opem indigenti, quàm extremæ judicum sententiæ vel etiam populi ignominiæ hominem exponet. Haud dubiè *derisor* iste procul à contubernio Ecclesiæ *expellendus* vel populus Judaicus est, vel hæreticus, per quem, proh dolor! quanta *jurgia*, *lites* et *ignominiæ* inter Christianos contigerunt, qui solent *optimo oculo* se invicem intueri et purum evangelii *panem pauperibus* et infirmis in fide *distribuere*.

VERS. 11. — QUI DILIGIT CORDIS MUNDITIAM, PROPTER GRATIAM LABIORUM SUORUM HABEBIT AMICUM REGEM. Interpres supplevit præpositionem *propter*. Potest meliùs repeti verbum *amat* vel *diligit*, sic : *Qui amat gratiam labiorum*. Sunt ex Hebræis qui sic interpretantur : *Qui diligit homines mundos corde*, *et eos qui gratiam sermonis habent*, *habebit amicum regem*. Prior expositio est melior. *Regem* Deum intelligunt etiam Hebræi;

(1) Sept. : *Ejice pestilentem è consessu, et exibit simul cum illo jurgium; nam cum sederit in consessu, omnes inhonorat;* Græca, ἀτιμάζει, id est, dehonestat, inhonorat, ignominiâ afficit, nihil æstimat, contemnit; Syrus : *Cessabit lis et opprobrium, ne, si sedeat in consessu, omnes probris afficiat;* Chald. : *Ejice derisorem, et expelle contentiosum, et cessabit jurgium et ignominia.*

Pro *derisorem* Hebr. est ליץ *lets*, quæ vox significat hominem noxium et pestilentem, qui alios irridet, subsannat, divexat, pacem turbat, lites et pugnas concitat, qualis est susurro, detractor, conviciator, irrisor, turbulentus et seditiosus : talis enim est causa et fomes continuus jurgiorum et rixarum; alios enim probris et sannis impetit, ac seminat dissidia et lites. Ait ergo : *Ejice derisorem*, id est, susurronem et turbatorem, *et exibit cum eo jurgium cessabuntque causæ*, id est, lites et contumeliæ. Ait *derisorem* in singulari, non *derisores* in plurali, quia unus inquietus et turbulentus sufficit ut totum cœtum, totam urbem et rempublicam turbet, vexet, affligat : sicut modicum fermentum totam farinæ massam inficit et fermentat. Quâ similitudine probat Apostol. 1 Cor. 5, 6, incestuosum scandalosum ejiciendum esse ab Ecclesiâ. Ejice ergo derisorem vel è vitâ, ne vivens alios turbet : ita aliqui. Vel simpliciùs : Ejice è cœtu, ex urbe et republicâ, ut cum eo velut suscitatore et face succendente exeant pariter jurgia, lites et contumeliæ. Sicut enim in citharâ, lyrâ, testudine, organo, harmonia consistit in consonâ et congruâ singularum fidium vel fistularum inter se contemperatione, ita ut, si una dissonet, totam harmoniam turbet et perdat, quare citharœdus, lyricen vel organista, qui acutas habet aures, statim advertens quæ fides vel fistula dissonet (esto cæteri artis imperiti, ubi sit vitium non advertant, sed illud toti citharæ vel choro tribuant), illam cæteris contemperat, vel, si contemperari nequeat, ejicit, aliamque ejus loco consonam substituit, itàque redit consona prior melodia; sic pariter vita et pax communis conflatur et consistit ex singulorum civium pace et concordiâ : quòd si quis inquietus illi se attemperare nolit, magistratûs vel principis est eum notare et ejicere; eo enim ejecto, redibit communis pax et concordia, et cum eâ salus. Unde concilium Toletanum II, ut habetur 5, q. 4, ult. in fine, sancit ut clamosi et contentiosi è concilio et cœtu episcoporum ejiciantur. « Ne contentiosi vocibus, « ait, sensus audientium conturbent, aut judicii vigo« rem tumultu perturbent. Quicumque ergo in con« ventu concilii tumultu, aut contumeliis vel risibus « concilium perturbaverit, juxta divinæ legis edictum, « quo præcipitur : *Ejice derisorem, et exibit cum eo jur*« *gium*; cum omni dedecore de confessione abstractus, « à communi cœtu secedat, et trium dierum excom« municationis sententiam ferat. »

Tales præ cæteris sunt hæretici, qui omnia humana et divina rident et in jocum vertunt, ideòque turbant fideles catholicos. Unde Beda sic explicat : *Ejice hæreticum, quem corrigere non potes, de Ecclesia, et cum illi libertatem prædicandi abstuleris, catholicæ paci auxilium præstabis.* Hâc de causa Ecclesia hæreticos, velut turbatores, seditiosos et seductores excommunicat et ab Ecclesiâ ejicit, ut fidelium pacem, fidei integritatem et salutem tueatur.

Monet ergo hæc gnome patresfamiliâs ut è domo, præsules ut ab Ecclesiâ, principes ut è civitate et republicâ expellant homines turbulentos et pestilentes. Hi enim pacem turbant, omnes vexant, lites serunt, cives inficiunt; quare ut pestes contagiosæ à patre, præsule, vel principe, studiosè indagandi, ac rigide eliminandi et expellendi sunt, ut cæterorum quieti et saluti consulat.

Et auctor Catenæ Græcæ partim litteraliter, partim tropologicè : « Ejice, inquit, è doctrinæ cathedrâ ho« minem pravis opinionibus pravisque actionibus im« butum. Ejice itidem ex animæ tuæ regno pestilen« tem diabolum, neque solùm illum inde expelle, sed « odio quoque persequere : si enim sedem in illâ ce« perit, omnes bonas illius cogitationes per innatam « malitiam et immunditiam turbabit et inquinabit : Apo« stolus enim animam per ea ipsa quamdam concilii « similitudinem obtinere aperte ostendit, per quæ co« gitationes hinc inde excusantes et accusantes indu« cit, Rom. 2, 15. » (Corn. à Lap.)

Qui diligit *derisorem, seminantem discordias,* non est, *amicus regis,* qui charitas est et amor. *Qui custodit labia sua, custodit cor suum,* superiùs lectum est : meritò igitur hoc in loco *munditiam cordis et gratiam labiorum* requirit in his qui *Dei amici* sunt appellandi. Unde scriptum est Matth. 5 : *Beati mundo corde, quoniam ipsi Deum videbunt.* Regem perpetuò videre, in illius versari præsentiâ, amoris maximum est argumentum. De terreno rege, ut nunc sunt mores, nescio si possit hodiè habere locum, in tantâ principum luxuriâ et libidine, in tantâ adulatorum et detractorum turbâ, quibus aulas regum refertas esse videmus. Sed non verè regnant qui cupiditatibus inserviunt, quibus dominantur vitia, si Diogeni credimus, qui dixit *Alexandrum subditum esse cupidinibus, quibus imperabat ipse.* David, Salomon, Ezechias, et si quis hodiè istis reperiatur similis, *amicos* habet longè charissimos eos qui gaudent habere *corda* ab omni vitiorum fœditate *pura,* et linguas *gratiâ* et benevolentiâ ac castitate imbutas. Alioqui *munditiam cordis* ad integritatem fidei referre possumus, juxta illud : *Fide purificans corda,* Act. 15, et *gratiam labiorum* ad confessionis constantiam; *ore enim confessio fit ad salutem,* Rom. 10 : quibus virtutibus qui pollent *regi,* haud dubiè sunt *amici;* imò *qui carnem domant cum vitiis et concupiscentiis suis,* regis dignitatem obtinent. Sed qui verè habent et amant *puritatem cordis,* qui *gratiam labiorum* sine fuco et adulatione, non est terreni regis ubique decernere, sed æterni regis; unde sequitur :

Vers. 12. — Oculi domini custodiunt scientiam, et supplantantur verba iniqui (1). Hebr. : *Et pervertit verba prævaricatorum.* Oculi providentiæ divinæ quibus *pertingit à fine ad finem, et disponit omnia suaviter,* Sap. 8. His *oculis,* hoc est, hâc providentiâ, *custodit scientiam.* Juxta Hebræos : Homines qui habent *scientiam* legis et Dei, et qui didicerunt *amare munditiam cordis* magis quàm corporis, horum *scientiam* et intelligentiam *servat Dominus,* ut quotidiè magis ac magis fiant *amici regis;* cæterùm qui *prævaricantur* et transgrediuntur legem et *munditiam cordis* non *amant,* tantùm abest ut à Deo *serventur oculis* misericordiæ et providentiæ, ut etiam illius justo judicio *subvertantur. Subvertit* enim *verba* quibus *prævaricationem* suam conantur tegere et occultare. Aliter : *Subvertit verba quibus prævaricantur in eos qui scientiam Dei habent :* ut ad hostes fidei referatur. Et inter bonos et malos doctores distinguit proverbium; nam illorum doctrinam per providentiam conservat in utilitatem eorum qui futuri sunt; horum verò verba statim ut dicta sunt pervertit, cùm inter se non consentiunt.

Vers. 13. — Dixit piger : Leo est foris; in medio platearum occidendus sum. Non tam verbis quàm factis dicunt et respondent pigri iis qui monent ut honestis occupationibus animum addicant, ut studeant victum quærere, et sapientiæ dent operam; respondent, inquam, dicentes : *Leo est foris; in medio platearum occidendus sum;* q. d. : Non ausim : ubique magna sunt pericula. Hyperbolicam locutionem tribuit pigro, qui vel levissimas molestias ferre tantùm timet quantùm si leoni occurreret. Somnum rumpere, inediam pati, frigus et æstum ferre, quæ pro joco sunt studiosis, pigro mala videntur extrema et intoleranda. Possunt ad idem referri : *Foris est leo, et in medio platearum occidendus sum,* vel ad diversa; ut sit sensus; *Foris in desertis locis sunt feræ; in vicis et plateis civitatis sunt sicarii et homicidæ.* Prior est melior interpretatio. Sive ita dicat, sive non dicat, non refert ad sensum hujus loci, cùm idem faciat ac si diceret. Quadrat proverbium in eos qui timore pœnæ temporalis ab exercitatione et labore studioso retrahuntur. *Leonem qui foris est* ad januam timent, hoc est, præsentem molestiam sive persecutionem; sed *leonem qui circuit quærens quem devoret,* 1 Petr. 5, non pertimescunt. *Mortem* quæ *in plateis* et *præ foribus* est, horrescunt, sed *eum qui, postquàm occiderit, habet potestatem mittere in gehennam ignis,* Matth. 10, non timent.

Vers. 14, 15. — Fovea profunda, os alienæ; cui iratus est Dominus, incidet in eam. (Hebr. : *Fovea profunda, os alienarum; iratus Domini cadet ibi;* vel, si Hebraismo liceret uti Latinè, *cui iratus est Dominus, cadet ibi.)* Stultitia colligata est in corde pueri, et virga disciplinæ fugabit eam. Similitudinis particulam intelligunt omnes; ut sit sensus : *Velut fovea profunda,* sive *sepulcrum,* ex quo nemo ascendit vivus, *sic os alienarum,* ut legunt Hebræi; hoc est, *cujuscumque alienæ,* supple *mulieris;* ut superiùs legimus : *Pedes ejus descendunt in mortem, et ad inferos gressus ejus penetrant,* cap. 6. In quàm *profundam* malorum *foveam* corruunt qui *alienarum ore* et blanditiis sunt irretiti, vel inprimis novit Salomon, qui, 3 Reg. 11, *amavit mulieres alienigenas multas, et averterunt mulieres cor ejus à Domino,* supple, *ad cultum idolorum;* alioqui ferè quotquot alienarum colloquiis et convictu gaudent, ad extrema malorum, nempe homicidia et rapinas, quæ sunt idolorum servitus, perveniunt tandem ubi *iratus est illis Dominus,* ut Salomoni fuit, dicente Scripturâ, ibid. : *Igitur iratus est Dominus Salomoni, quòd aversa esset mens ejus à Domino Deo Irael.* His verbis : *Cui iratus est Dominus,* innuit neminem statim ad profundum malorum pervenire, neque per *os alienæ mulieris in profundam foveam* vitiorum *cadere,* nisi priùs fuerit vitiis contaminatus; ut jam juxta theologos, peccatum posterius videatur pœna peccati præcedentis, et peccatum peccatum trahere. Et videtur ex præcedente versiculo sic pendere sensus ut reprehensum *pigrum,* hoc est, malum, intelligamus, qui corporis mala timens viam virtutis non capessit; et tamen vitia animæ non timet, quæ sunt gravissima, et ad quæ nonnunquàm pervenire solent qui sunt otiosi, nempe vel ad perniciosam et insanam libidinem, vel etiam ad dogmata erronea et opiniones à verà fide alienas. Per *os mulieris alienæ* sectam hæreticorum aut synagogam

(1) *Oculi Domini custodiunt scientiam* : Septuaginta, *sensum.* Vir bonus Deo protegente tutus, suique compos, neque animo conturbatus, prudenter agit. Meliùs phrasi Hebr. : Conservat scientem, sensatum; non somnolentos, sed scientes, vigilantes, cautos adjuvat Dominus; contra, *Supplantantur verba iniqui,* subvertuntur res ejus. (Bossuet.)

diaboli juxta sensum sublimiorem intelligimus. *Stultitia colligata in corde pueri*; q. d. . Deplorati et desperati sunt qui *in foveam* illam *ceciderunt* per *iram Dei*, ut qui *munditiam cordis* non *amant*, non sunt *regis amici*, sed inimici, et corruentes *in profundum* eripi non possunt. Juvenes verò qui nondum in profundum malorum pervenerunt, castigare oportet. Et quamvis videatur reverà *ligata stultitia in corde juvenis*, ut hinc non possit avelli, usque adeò alienus est à sapientià, usque adeò proclivis est ad vitia, præsertim si ab ore et colloquiis alienæ capiatur (nam ut *favus distillans labia meretricis* stultæ juventuti apparent; cap. 5), tamen quantumvis innata et *colligata* videatur *stultitia juveni*, ab eà facilè solvi potest et separari, partim castigatione et *disciplinà*, partim sanà doctrinà et eruditione. *Puer*, inquam, sive *juvenis*, hactenùs immunis à majoribus criminibus, potest ad sanam mentem facilè perduci; potest illius animo sapientia addi, *stultitia expelli*. Non enim naturæ vinculis, sed vitiorum seminibus et proclivitate quâdam ad vitia, veluti radicibus quæ evelli possunt, *ligata est stultitia in corde pueri*. Proverbium monet statim castigationem esse adhibendam his qui sunt sive ætate, sive moribus pueri, antequàm adolescant vitia.

VERS. 16. — QUI CALUMNIATUR PAUPEREM UT AUGEAT DIVITIAS SUAS, DABIT IPSE DITIORI ET EGEBIT (1). Hebr. : *Qui vi opprimit pauperem ut multiplicet sibi* (supple *opes*), *qui dat diviti; etiam ad defectum* (supple *veniet*). Hieronymus, qui vertit *calumniatur*, secutus est Septuaginta, qui habent ὁ συκοφαντῶν. Magna stultitia est in hominibus qui avaritiæ student, qui per fas vel nefas ditescere cupiunt. Hic vel eum *qui à pauperibus violenter rapit* intelligimus, vel eum *qui pauperem eleemosynâ defraudat*; quorum utrumque ditescendi compendium videtur quibusdam; sed qui spoliis pauperum ditescunt, legem talionis ferre permittit Deus, dùm *ad defectum perveniunt*. Sunt qui aliam ditescendi rationem sequuntur, nempe blandiendi divitibus, dùm parva quædam tribuunt ut majora recipiant, qui, ut inquit Isocrates : *Multò artificiosiùs ea vendunt, quàm hi qui ex professo cauponantur*. Sed neque *augent opes*, imò *ad inopiam et defectum perveniunt*. Nam superiùs dictum est, artem ditescendi fore largiri pauperibus, non auferre. *Fœneratur Domino qui largitur pauperi*, cap. 19. Neque sunt munera porrigenta divitibus quatenùs gratiam in eorum oculis inveniamus, sed Domino omnium per manus inopum deferenda sunt dona. Si juxta Hieronymum legamus, erit sensus : *Eos qui violenter opprimunt pauperes, cogi necessariò dare multa divitibus, ut illorum patrocinio defensi licentiùs rapiant, ac opprimant tenues, qui nec viribus nec opibus sese tueri possunt*. Juxta sensum allegoricum : *Violentià aufert à paupere, et dat diviti*, qui mentem suam et rationem virtutibus nudam, et tenuem in bonis animæ, quotidie tenuiorem reddit per luxum et voluptates; parti vero brutæ et irrationali nihil negat, quasi pacem redimens, et se tutum existimans si suo indulgeat genio. Hic *ad magnam inopiam veniet et defectum*, et cum divite cogetur olim a Lazaro mendicare et petere ut *veniat Lazarus, et intingat extremum digiti sui in aquam, et refrigeret linguam flammà* voluptatis *ardentem*, Luc. 16.

(1) DABIT IPSE DITIORI, id est, cogetur dare.
Ab alio exspectes, alteri quod feceris
Et apud Senecam :
Quidquid à vobis minor extimescit,
Major hoc vobis dominus minatur.
(Grotius.)

RODOLPHI BAYNI

IN LIBRUM TERTIUM

Præfatio.

Si cum judicio lucubrationes nostras in hunc libellum hucusque perlegeris, candide lector, facilè animadvertis quantâ conati simus industrià non solum singulorum versuum eruere sensum ac luce clariùs expandere, sed etiam sermonis filum contexere, versiculos connectere, conglutinare sententias, quæ videantur alioqui vel temerè ab auctore jactatæ vel sybillæ foliorum more collectæ; verùm cùm sint quasi vinculis colligatæ concatenatæque, pleniorem doctrinam continent. Nos adjuti cum Hebræâ veritate, tum commentariis Hebræorum, orationis et sermonis ordinem sæpenumerò cernimus qui in Latinà versione non apparet. Porrò si brevitatem, quam inprimis volumus sequi, non sumus vel per varietatem interpretationum, et ambiguitatem Hebraici sermonis, vel per sensuum obscuritatem assecuti, nobis veniam facilè dabunt quotquot sunt hujus linguæ periti, et Hebraici sermonis nôrunt proprietatem, quæ paucis explicari nequit. Et proinde accuratè debet ad contextum oculos intendere qui de nostris laboribus judicare voluerit. Ab hoc versiculo, nempe : *Inclina aurem tuam, et audi verba sapientùm*, exordium tertii libri capere volui, quòd Salomon hoc in loco, *novum loquendi genus*, ut inquit Beda, videatur *assumpsisse*. Nam ab exordio decimi capitis Sapientiæ præcepta tacitus secum tradens, nunc tandem vicesimo secundo capite sermonem ad filium denuò dirigit, inquiens :

VERS. 17-21. — INCLINA AUREM TUAM (1), ET AUDI VERBA SAPIENTUM, ET COR PONES AD SCIENTIAM MEAM. NAM AMOENA EST, CUM CUSTODIERIS EAM. IN VENTRE TUO DIRIGENTUR, PARITER IN LABIIS TUIS. UT SIT IN DOMINO FIDUCIA TUA, UNDE ET OSTENDI EAM TIBI HODIE : sic Hieronymus. Hebr.: *Ut sit in Domino fiducia tua; notum feci tibi, etiam tu* (scilicet *observa*). ECCE DESCRIPSI EAM TIBI TRIPLICITER IN COGITATIONIBUS ET SCIENTIA. (Hebr. : *Numquid scripsi tibi tria*, vel *tribus vicibus, in consiliis, et scientià?*) UT OSTENDEREM TIBI FIRMITATEM, ET ELOQUIA VERITATIS RESPONDERE EX HIS, ILLIS QUI MISERUNT TE. Hebr. : *Ut scire facerem te veritatem*

(1) Commendatio sapientiæ his tribus versibus indicat vel epilogum præcedentium, vel, quod est proclivius, initium aliud. Unde stylus postea aliquantò diversus. Supra singulæ sententiæ singulis versibus, aut frequentiores promebantur : hæ magis cohærent, et ad lectorem quem filium vocat, sermo dirigitur usque ad 24, 23, qui stylus propior illi novem priorum capitum. (Bossuet.)

ad respondendum verba veritatis ad eos qui te mittunt. Hos quinque versiculos, quorum et lectio et interpretatio in nostris codicibus est admodùm confusa, connectit Aben Ezra. *Fili mi,* supplevit interpres ex communi loquendi modo quo toto sermonem ad filium suum dirigit Salomon, jubens ut *incline! aurem,* hoc est, libenter et ex animo auscultet, juxta illud Luc. 8 : *Qui habet aures audiendi, audiat. Appone cor tuum ad scientiam meam,* ut discas *scientiam meam,* quæ est consona *verbis sapientùm ;* vel : *Inclina aurem ad verba sapientùm,* quatenùs sunt consona huic *meæ sapientiæ.* Prior interpretatio est melior. Et ne grave videatur juveni et molestum rebus severis, cujusmodi sunt verba senum et sapientùm, indulgere, addit : *Pulchra erit tibi,* vel *amœna et delectabilis* (supple, *scientia quam ego doceo)* non auditoribus, sed observatoribus et factoribus, *cùm servaveris illa, verba* videlicet *sapientùm,* ex quibus hanc *scientiam* sive *doctrinam* conflavi. *In ventre tuo,* hoc est, non ore tenùs, per hypocrisim, neque in opere externo ad ostentationem, sed in corde : *Beati qui audiunt verbum Dei, et custodiunt illud,* Luc. 11. *Dirigentur pariter in labiis tuis ;* q. d. : Tantò magis *amœna* erunt *verba sapientùm,* quantò in illis fuerit major concordia. Non est in hâc *scientiâ* ut in placitis Philosophorum, inter quos sunt perpetuæ lites et pugnæ verborum, *quæstiones interminabiles,* ut inquit Paulus 1 Tim. 6 ; verùm inter hæc *sapientùm verba* summa veritas et concordia, ut quæ dùm *in labiis* recitas, eadem optimè consonant. Aliter : *Dirigentur pariter in labiis,* ad munus docendi refertur ; q. d. : Non solùm *dirigentur pariter,* ut ipse observes in corde tuo, sed etiam ut alios doceas : ut sit futurum pro imperativo, *dirigantur pariter in labiis,* ut præmeditatus possis alios docere. Optimè ad memoriam et frequentem meditationem referuntur hæc verba : *Dirigentur pariter super labia tua. Ut sit in Domino fiducia tua. Notam feci tibi scientiam meam,* ut serves *verba sapientùm,* non ut sapientiam aliquando assecutus sapientiæ tuæ innitaris, vel in prudentiâ tuâ et intelligentiâ fiduciam habeas, sed *in Domino* tantùm *spem et fiduciam reponas,* quantò diligentiùs *verbis sapientùm aurem inclinaveris.* Nam ut maxima stultitia est ponere carnem fragilem et mortalem *brachium et fortitudinem tuam,* ita summa sapientia est ex Deo pendere, *in quo sperare melius est quàm in principibus.* Porrò quod dicit : *Hodiè ostendi tibi,* Hebræi referunt ad illum locum cap. 3 : *Habe fiduciam in Domino ex toto corde, et ne innitaris prudentiæ tuæ. In omnibus viis tuis cogita illum, et ipse diriget gressus tuos. Ne sis sapiens apud temetipsum.* Hæc sunt quæ vel *hodiè* vel *hoc tempore* docuit suum filium Sapiens. Quod in Hebræo sequitur : *Verumtamen tu,* vel *etiam tu,* scilicet *audivisti,* vel *meministi,* vel *observa. Ecce descripsi eam tripliciter.* Hebr. : *Numquid scripsi tibi tripliciter,* vel *terna,* vel *tribus vicibus?* hoc est, frequenter, et non semel nec iterùm, sed sæpiùs inculcando. Aben Ezra ad tempus refert, id est, *tribus diebus,* vel *nudiustertius.* Aliter : *numquid scripsi tibi tria verba,* vel *triplicia?* nempe severa, jucunda et perfecta ; per *numerum ternarium* omnem perfectionem intelligens, quemadmodùm Pythagorei, teste Aristotele de cœlo et mundo ; et erit sensus : *Scripsi tibi nobilia et egregia verba,* juxta phrasim linguæ Hebrææ quâ princeps *tertius à rege* vocatur שליש ; et metaphoricè pro *dogmatibus præcipuis,* ut superiùs, cap. 8. *Loquar tibi insignia* נגידים אדבר accipi potest. Sunt qui *terna verba* legem, prophetas et hagiographa intelligant : ut in personâ Dei hæc dicta intelligamus. Sunt denique qui *tres libros* Salomonis intelligant, PARABOLAS, ECCLESIASTEM, et CANTICA CANTICORUM. Beda *tripliciter* ad cogitationes instruendas, ad verba et opera refert. Prima expositio maximè arridet. Sequitur : *In consiliis et scientiâ* Aben Ezra subintelligit *libro consiliorum et scientiâ,* q. d. : *Notum feci tibi tripliciter,* hoc est, summâ perfectione, *verba sapientùm in hoc libello consiliorum et scientiæ ;* q. d. : Hic liber complectitur optima consilia et scientiam legis divinæ, *ut scire te faciam veritatem. Verba veritatis :* קשט *veritatem et perfectionem* significat ; et videtur exponere quod dixit superiùs : *Ostendi tibi tria,* nempe *consilia, scientiam* et *veritatem,* sive *perfectionem,* quæ consistit in verbis veritatis. Et possunt ista tria scrupulosiùs referri ad integritatem vitæ, ad cognitionem Dei, ad civilem scientiam necessariam ad vivendum cum hominibus. *Ad respondendum verba veritatis his qui miserunt te* (1), ad publica munera obeunda. Tamen Aben Ezra interpretatur, *ad respondendum his qui miserunt te,* hoc est, his qui miserunt me ad te ; *sed meliùs ego docui te verba veritatis, ut ipse posthàc possis respondere mittentibus te,* hoc est, rationem reddere delegati muneris sive à Domino Deo, sive à principibus et magistratibus qui Dei funguntur munere in terris. Aliter : *Ad respondendum his qui mittunt,* hoc est, his qui mittunt ad te interrogandum de *veritate* et *verbis sapientùm.* His interjectis, quibus auditorem excitare et attentiorem facere visus est, ad institutum revertitur, et absolvit sermonem de his quæ vel inprimis ad sapientem spectant, nempe ut moneat filium quò ab injuriâ pauperibus inferendâ abstineat. Nam quæ major possit esse stultitia quàm pauperes opprimere vel spoliare, quorum patronus Deus est, quorum necessitati succurrere jubemur, ex quorum spoliis et illatâ injuriâ nihil lucrari poteris ? Quàm insana malitia est horum vastitate gaudere ? Quâ de re tractans Salomon multis verbis, uti dixi, ad auscultandum suum filium excitavit, utpote de re maximâ auditurum. Cæterùm de opprimendo paupere per vim, quò illius spoliis ditescat, dictum est ; quâ in re nulla species justitiæ habetur. Qui per calumniam et judicum auctoritatem tenues prædantur, non minùs sunt injuriarum rei, quemadmodùm sequitur.

VERS. 22, 23. — NON FACIES VIOLENTIAM PAUPERI, QUIA PAUPER EST ; NEQUE CONTERAS EGENUM IN POR-

(1) *Ut ostenderem... eloquia veritatis respondere* (ad respondendum) *ex his, illis qui miserunt te ;* mittentibus ad te... Hebr., qui proponunt tibi ; Septuag., qui te consulunt, tibique pro more proponunt quæstiones ænigmaticas, ut regina Saba et cæteri. 3 Reg. 10, 1, 24. (Bossuet.)

ET, QUIA JUDICABIT DOMINUS CAUSAM EJUS, ET CONFIGET EOS QUI CONFIXERUNT ANIMAM EJUS. Hebræum pro CONFIGERE *rapere* vel *perdere* habet. *Quia pauper est*; q. d. : Non est æquum ut rapias vel vim inferas pauperi, quia hoc facile poteris, cùm defensorem non habeat. Quantò magis obnoxii sunt injuriis pauperes, tantò crudelius est eos opprimere. Aliter : *Quia pauper est*, cùm ab omni injuriâ debeas alienus esse, tum maximè à rapinâ pauperis, qui alioqui satis afflictus est eò quòd pauper sit : cui si accedat etiam rapina et deprædatio fortunarum, quas habet tenues, ad summam miseriam redigitur. Aliter : *Quia pauper est*, hoc est, quamvis pauper sit, et facillimè possis hominem opprimere. *Neque conteras egenum in portâ*, duplicem sensum habet : Vel *in portâ domûs tuæ* : cùm pauper ad fores tuas venerit petitum opem abs te, cave ne vel verbis vel factis illius animum frangas, abigens inanem, quem debes alere, et illius egestati succurrere. Hominem fame conteris, quem non pascis esurientem. Aliter, *et ne conteras in portâ*, supple, *civitatis*, ubi judicia exerceri solent : ut *in portâ conterere* sit in judicio opprimere sententiâ iniquâ. Hæc est melior interpretatio et his quæ sequuntur magis quadrans. *Nam Dominus judicabit causam ejus*, hoc est, vindicabit injuriam pauperibus illatam, ut jam non solùm impium, sed etiam stultum sit contra Deum pugnare, ut supra diximus. *Et configet eos qui confixerunt*. Meliùs secundùm Hebræos : *Et rapiet rapientium eos animam*, vel *rapiet à rapientibus eos animam*; ut particula את pro מן accipiatur; et sit sensus : *Deus sumet vindictam de his qui deprædantur pauperes, et par pari referet*. Nam qui pauperibus quidquam facultatum aufert, vitam videtur auferre, cùm eos ad famem et extremam inopiam adigat : Deus ab his *animas*, hoc est, vitam, *auferet*, vel temporalem, quam abbreviabit, vel vitam animæ, dùm ab illis recedit Deus, sine quo vita nulla est.

VERS. 24, 25. — NOLI ESSE AMICUS HOMINI IRACUNDO, NEQUE AMBULES CUM VIRO FURIOSO. NE FORTÈ DISCAS SEMITAS EJUS, ET CAPIAS SCANDALUM ANIMÆ TUÆ, vel, *et sumas laqueum animæ tuæ*. Quod in specie dicitur de irâ et furore, in genere intelligere possumus de societate omnium malorum, quæ non potest esse sine periculo. Qui his perturbationibus obnoxius est, nempe iræ et furori, faciliùs pertrahit in idem genus mali eos qui secum vivunt; et idcircò Sapiens *amicum esse* prohibet et *ambulare* vetat *cum homine iracundo*, vel quòd hujusmodi non sit aptus ad amicitiam, utpote qui levissimâ de causâ soleat offendi. In Hebræo legitur בעל אף, hoc est, *vir*, vel, *dominus* et *possessor*, *iræ*; et significat non eum qui frequenter et subinde irascitur solùm, sed eum etiam qui provocat ad iram, et eum qui dignus est irâ, et meretur ut quis irascatur et iram exerceat in eum; et erit sensus : *Ne societatem*, vel *amicitiam*, *jungas cum eo qui multis displicet, qui iram provocat Dei vel hominum. Ne discas semitas ejus*, quæ sunt alienæ à sapientiâ. Ut aves laqueis capiuntur imprudentes, sic homines dùm temerè vincuntur ab affectibus, incidunt in mala quibus sese explicare non possunt. Possumus per *dominum iræ* ipsam effrænam animæ portionem intelligere, quæ à philosophis *irascibilis* appellatur, cui vel obtemperare vel amicitiam jungere mentem et rationem prohibet Sapiens, ne si frequentius irasci assuescamus, contractâ consuetudine irascendi, veluti laqueo ligata mens sapere desinat.

VERS. 26, 27. — NOLI ESSE CUM HIS QUI DEFIGUNT MANUS SUAS, ET QUI VADES SE OFFERUNT PRO DEBITIS. (Hebr.: *Ne sis inter eos qui percutiunt manus stipulando, et fidejubent pro debitis*, vel *oneribus*. SI ENIM NON HABES UNDE RESTITUAS, QUID CAUSÆ EST UT TOLLAT OPERIMENTUM DE CUBILI TUO? Hebr. : *Si non sit tibi ad reddendum, quare capiet lectum tuum de subtus te?* Sub his verbis, quæ prudentiam quamdam mundanam præ se ferunt, altior latet sensus; et ex superiore subaudimus : *Noli esse socius* (vel *amicus*) *cum his qui sese implicant stipulationibus in oneribus*; q. d. : Qui promittunt plura quàm sint solvendo, qui fidei alienæ et periculo facultates suas committunt. Quod tuâ causâ nemo prudens faceret, tu in alienâ facere non debes, fidejubere videlicet in causâ quæ te ad egestatem possit perducere. Videtur pendere ex præcedentibus. Jam enim prohibuit *ne quis pauperem deprædetur*; verum hoc in loco monet ne quis suâ culpâ ad inopiam perveniat; quod frequenter fieri solet imprudentibus, qui temerè, cùm tenues sint, pro magnis oneribus et opibus stipulantur : unde nonnulli omnibus spoliati ne *lectum* quidem aut *culcitram* reliquam habent. Simul et fœneratorum et exactorum crudelitatem insimulat, qui res vel maximè necessarias in securitatem vel solutionem alieni debiti rapere et vendicare solent. Alioqui jussit quoque Sapiens superiùs, c. 20 : *Tolle vestimentum ejus qui fidejussor exstitit alieni*. Undique cautum et providum vult esse suum filium, ut ne quid damni capiat alienâ fide deceptus, neque pro debitis aliorum fidejubens extrema illa patiatur quæ fidejussoribus solent evenire. Juxta sensum secretiorem : *Affigunt manum fidejubentes pro oneribus alienis et peccatis*, qui curam animarum suscipiunt, et episcopali munere fungi gaudent et ambiunt; qui si tenues sint in doctrinâ et virtutum opibus, ut solvendo esse non possint, neque *rationem villicationis reddere*, Luc. 16, veniet tandem qui *lectum auferat*, hoc est, hujus vitæ amœnissima quæque, quibus veluti strato hactenùs dormiebant mali pastores obliti sponsionis et fidejussionis suæ. Potest quadrare proverbium in omnes eos qui aliorum curam gerunt, sive patres, sive rectores civitatum et provinciarum.

VERS. 28, 29. — NE TRANSGREDIARIS TERMINOS ANTIQUOS, QUOS POSUERUNT PATRES. (Hebr. : *Ne transferas terminum seculi, quem fecerunt patres tui.*) VIDISTI VIRUM VELOCEM IN OPERE SUO? CORAM REGIBUS STABIT, NON STABIT CORAM IGNOBILIBUS vel *obscuris*. Si absolutè dictum intelligatur : *Ne transgrediaris terminum*, vel ad terminos et limites in agris olim positos, quibus singulorum hæreditates designantur, specta, vel ad legis præscripta et majorum sententias, quibus æquum et bonum inter homines statuitur ac decernitur, quæ cùm ad amicitiam et concordiam inter homi-

nes plurimùm momenti habeant, temerè contemnenda non sunt à quàmlibet sapiente (1). Juxta quosdam ex Hebræis, ad eos dirigit sermonem quorum crudelitatem in superiore versiculo notavit : *Quare lectum tuum accipiet subtùs te?* q. d. : Heus tu qui tanto rigore fœdera exigis et debita ab eo qui fidejussit, *terminum* et normam antiquorum *patrum noli transgredi.* Jam enim ab illis statutum est *ne vestem aut stragulum pro pignore detineas, sed sub vesperam semper restituas, cùm sit in quo dormiat tenuis frater*, Exod. 22. *Si pignus à proximo tuo acceperis vestimentum, ante solis occasum reddes ei; ipsum est solum quo operitur indumentum carnis ejus; non habet aliud in quo dormiat.* Denique, *terminos patrùm transgredi* est nova dogmata excogitare, sectas introducere, deos alienos colere, aut ritum colendi Deum traditum à patribus immutare, secundùm id quod scribitur Deut. 13 : *Si surrexerit in medio tuî prophetes*, etc., *et dixerit : Eamus, et sequamur deos alienos, quos ignoras, et serviamus eis, non audies verba prophetæ illius, aut somniatoris.* — *Vidisti virum velocem in opere*, q. d. : In transferendis terminis à patribus statutis non est laus aut aliqua pars sapientiæ; sed in tuis operibus laudem habebis, non in alienis studiis et laboribus evertendis; quod ignavi et otiosi hominis signum est; relictis igitur his quæ ab antiquis rectè statuta sunt integris, ad aliud quodcumque studium honestum cum diligentiâ accingere. Nam qui in opere diligentiam et fidem præstant, etiam regibus sunt chari; apud reges eam ineunt gratiam ut eorum præsentiâ perpetuò fruantur. *Coram regibus stare solent*, non in privatis versari familiis inter obscuros et ignobiles. Cogita igitur quanta laus sit et quanta virtus in tuo labore et opere studiosum esse et sedulum. Et haud dubiè quod Salomonis tempore, nostro quoque locum habet; nam quocumque studio, quâcumque scientiâ aut arte, non tam ipsa facultas commendat hominem quàm industria et fides ac vigilantia. Proverbium in genere dictum ad omnes ordines potest accommodari. Juxta proprietatem sermonis Hebraici potest et alium habere sensum, nempe, *ante reges statuet se;* q. d. : *Labor omnia vincit improbus*, et vel ad regiam evehit dignitatem, maximè labor qui in vineam Domini impenditur, ut ad spiritualem sensum veniamus. Si quis cum Paulo dicere possit : *Plùs omnibus laboravi* in Ecclesiâ Christi, stabit ante reges et principes, de quibus scriptum est, Psal. 45 : *Pro patribus tuis nati sunt tibi filii, constitues principes super omnem terram*, non coram Judæis ubique obscuris.

(1) Sed dubitandum non est in his verbis etiam sublimiorem sensum contineri, quem nobis veteres tradiderunt, qui quidem intelligunt sententiam de terminis catholicæ fidei à Patribus constitutis. Sic venerabilis Beda : Ne transgrediaris terminos fidei, quos catholici ab initio statuere doctores. Et Gregor., lib. 16 Moral. cap. 21, tractans illud Job. 24 : Alii terminos transtulerunt : Quos, aliorum nomine, nisi hæreticos designat? qui à sanctæ Ecclesiæ gremio extranei existunt. Ipsi enim terminos transferunt, quia constitutiones Patrum prævaricando transcendunt. De quibus nimirùm constitutionibus scriptum est : *Ne transgrediaris terminos antiquos.* (Estius.)

CAPUT XXIII.

1. Quando sederis ut comedas cum principe, diligenter attende quæ apposita sunt ante faciem tuam :

2. Et statue cultrum in gutture tuo, si tamen habes in potestate animam tuam.

3. Ne desideres de cibis ejus in quo est panis mendacii.

4. Noli laborare ut diteris; sed prudentiæ tuæ pone modum.

5. Ne erigas oculos tuos ad opes quas non potes habere, quia facient sibi pennas quasi aquilæ, et volabunt in cœlum.

6. Ne comedas cum homine invido, et ne desideres cibos ejus :

7. Quoniam in similitudinem arioli et conjectoris, æstimat quod ignorat. Comede et bibe, dicet tibi; et mens ejus non est tecum.

8. Cibos quos comederas, evomes, et perdes pulchros sermones tuos.

9. In auribus insipientium ne loquaris, quia despicient doctrinam eloquii tui.

10. Ne attingas parvulorum terminos, et agrum pupillorum ne introeas.

11. Propinquus enim illorum fortis est, et ipse judicabit contra te causam illorum.

12. Ingrediatur ad doctrinam cor tuum, et aures tuæ ad verba scientiæ.

13. Noli subtrahere à puero disciplinam; si enim percusseris eum virgâ, non morietur.

CHAPITRE XXIII.

1. Lorsque vous serez assis pour manger avec le prince, considérez avec attention ce qui sera servi devant vous.

2. Mettez un couteau à votre gorge, si toutefois vous êtes maître de votre âme.

3. Ne désirez pas les viandes de la table où se trouve le pain de mensonge.

4. Ne vous fatiguez point à vous enrichir; mais mettez des bornes à votre prudence.

5. Ne levez point les yeux vers les richesses que vous ne pouvez avoir, parce qu'elles prendront des ailes comme l'aigle, et s'envoleront au ciel.

6. Ne mangez point avec un homme envieux, et ne désirez point de ses viandes;

7. Parce qu'il juge de ce qu'il ignore, comme un homme qui devine, et qui suit ses conjectures. Buvez et mangez, vous dira-t-il; mais son cœur n'est point avec vous.

8. Vous rejetterez les viandes que vous aviez mangées, vous perdrez vos sages discours;

9. Ne parlez point avec les insensés, parce qu'ils mépriseront la doctrine que vous leur aurez enseignée par vos paroles.

10. Ne touchez point aux bornes des petits, et n'entrez point dans le champ des orphelins.

11. Car celui qui est leur proche est puissant; et il se rendra lui-même contre vous le défenseur de leur cause.

12. Que votre cœur entre dans la doctrine, et que vos oreilles reçoivent la parole de science.

13. N'épargnez point la correction à l'enfant; car si vous le frappez avec la verge, il ne mourra point.

14. Tu virgâ percuties eum, et animam ejus de inferno liberabis.

15. Fili mi, si sapiens fuerit animus tuus, gaudebit tecum cor meum,

16. Et exultabunt renes mei, cùm locuta fuerint rectum labia tua.

17. Non æmuletur cor tuum peccatores; sed in timore Domini esto totâ die;

18. Quia habebis spem in novissimo, et præstolatio tua non auferetur.

19. Audi, fili mi, et esto sapiens, et dirige in viâ animum tuum.

20. Noli esse in conviviis potatorum, nec in comessationibus eorum qui carnes ad vescendum conferunt;

21. Quia vacantes potibus, et dantes symbola consumentur, et vestietur panis dormitatio.

22. Audi patrem tuum, qui genuit te, et ne contemnas cùm senuerit mater tua.

23. Veritatem eme, et noli vendere; sapientiam et doctrinam, et intelligentiam.

24. Exsultat gaudio pater justi; qui sapientem genuit, lætabitur in eo.

25. Gaudeat pater tuus, et mater tua, et exultet quæ genuit te.

26. Præbe, fili mi, cor tuum mihi, et oculi tui vias meas custodiant.

27. Fovea enim profunda est meretrix; et puteus angustus, aliena.

28. Insidiatur in viâ quasi latro; et quos incautos viderit, interficiet.

29. Cui væ? cujus patri væ? cui rixæ? cui foveæ? cui sine causâ vulnera? cui suffusio oculorum?

30. Nonne his qui commorantur in vino, et student calicibus epotandis?

31. Ne intuearis vinum quando flavescit, cùm splenduerit in vitro color ejus: ingreditur blandè,

32. Sed in novissimo mordebit ut coluber, et sicut regulus venena diffundet.

33. Oculi tui videbunt extraneas, et cor tuum loquetur perversa.

34. Et eris sicut dormiens in medio mari, et quasi sopitus gubernator, amisso clavo;

35. Et dices: Verberaverunt me, sed non dolui: traxerunt me, et ego non sensi: quando evigilabo, et rursùs vina reperiam?

14. Vous les frapperez avec la verge, et vous delivrerez son âme de l'enfer.

15. Mon fils, si votre cœur est sage, mon cœur se réjouira avec vous;

16. Et mes entrailles tressailleront de joie, lorsque vos levres auront prononcé des paroles de vérité.

17. Que votre cœur ne porte point d'envie aux pécheurs; mais demeurez ferme dans la crainte du Seigneur pendant tout le jour,

18. Car vous aurez de la confiance en votre derniere heure; et ce que vous attendez, ne vous sera point ravi.

19. Ecoutez, mon fils, et soyez sage; et faites que votre âme marche droit dans la voie.

20. Ne vous trouvez point dans les festins de ceux qui aiment à boire, ni dans les débauches de ceux qui apportent des viandes pour manger ensemble;

21. Car, passant le temps à boire et à se traiter ainsi, ils se ruineront; et la paresse toujours endormie, sera vêtue de haillons.

22. Ecoutez votre pere qui vous a donné la vie; et ne méprisez pas votre mere lorsqu'elle sera dans la vieillesse.

23. Achetez la vérité et ne la vendez point; faites de même à l'égard de la sagesse, de la doctrine et de l'intelligence.

24. Le père du juste tressaille d'allégresse; celui qui a donné la vie au sage, trouvera sa joie en lui.

25. Que votre père et votre mère soient dans cette allégresse, et que celle qui vous a mis au monde, tressaille de joie.

26. Mon fils, donnez-moi votre cœur, et que vos yeux s'attachent à mes voies.

27. Car la femme prostituée est une fosse profonde; et l'étrangère est un puits etroit.

28. Elle dresse des embûches sur le chemin comme un voleur; et elle tue ceux qu'elle voit n'etre pas bien sur leurs gardes.

29. Pour qui le malheur? Pour le père de qui le malheur? Pour qui les querelles? Pour qui les precipices? Pour qui les blessures sans sujet? Pour qui la rougeur et l'obscurcissement des yeux?

30. Sinon pour ceux qui passent le temps à boire du vin, et qui mettent leur plaisir à vider les coupes.

31. Ne regardez point le vin, lorsqu'il parait clair, lorsque sa couleur brille dans le verre: il entre agreablement,

32 Mais il mord à la fin comme un serpent, et il répand son venin comme un basilic.

33. Vos yeux regarderont les femmes étrangères, et votre cœur dira des paroles déréglees;

34. Et vous serez comme un homme endormi au milieu de la mer, comme un pilote assoupi qui a perdu le gouvernail;

35. Et vous direz: Ils m'ont battu, mais je ne l'ai point senti; ils m'ont entraîné, mais je ne m'en suis point aperçu; quand me reveillerai-je, et quand trouverai-je encore du vin pour boire?

COMMENTARIUM.

VERS. 1, 2, 3. — QUANDO SEDERIS UT COMEDAS PANEM CUM PRINCIPE, DILIGENTER ATTENDE QUÆ POSITA SUNT ANTE FACIEM TUAM (1). ET STATUE CULTRUM IN GUTTURE TUO, SI TAMEN HABES IN POTESTATE ANIMAM TUAM.

Quæ, potest et neutrum esse et masculinum et accipi vel de rebus, vel de personis (Gejerus). *Quod propositurus sis tibi*, id est, quem cibum sumpturus. (Junius.)

Quæ (sub. *sunt coram te*,) hoc est, delicata fercula et vina, ne te seducant, et in crapulam impellant (Tirinus). Ne, ferculorum varietate motus, te nimis ingurgites, vel cupedias consecteris; vel, nimis audacter et familiariter, quasi dominus esses, temerè quolibet manum admoveas; ad ea saltem quæ regi sunt in deliciis (Mercerus). Ne vescaris immodicè, inverecundè, etc. (Gejerus.)

Aliter. *Quemnam habeas coram te*, nempe virum ta-

(1) Ne quis gloriæ et voluptatum aulicarum cupidus (præmissâ viri expediti ad reges promotione cap. 22, 29) nimis istam appeteret, subjungit hanc cautelam (Gejerus). Monet vitandas principum familiaritates (Mercerus.)

Sederis, etc. Prisci mortales non accumbebant, sed sedebant in mensâ, ut nos hodiè; quod hinc patet et ex Genes. 37, 25, et 43, 33, 1 Sam. 20, 5, Nehem. 2, 6, Ezech. 44, 3. Quod et notat Athenæus 1, 14. (Bochartus.)

Sic Hieronymus, confundens duos versiculos in unum. Hebr. : *Cùm sederis ad comedendum cum principe, intelligendo intellige quod coram te est. Et pones cultrum in gutture tuo, si dominus animæ sis*; vel, *si est tibi animus*. Ne desideres de cibis ejus, in quo est panis mendacii. Hebr. : *Ne desiderio traharis ad delicias ejus, et est* (vel *cùm sit*, supple, *inter eas*) *panis mendacii.* Quanquàm felices videntur habenturque qui stant coram regibus, tamen accitus ad tantum honorem magnâ prudentiâ uti debes, et moderatè vivere, ne per luxum et crapulam laudem amittas quam summâ industriâ et vigilantiâ nactus es. Cùm fueris igitur ad mensam regiam admissus, iterùm atque iterùm attende et considera quod positum est ante te; q. d. : Nihil inconsideratè attingas; vel, inter comedendum noli properare, neque in hoc *opere esse velocem*, sed modis omnibus retrahe et cohibe appetitum tuum, ne quid de intelligentiâ tuâ tibi pereat. Sic enim interpretor illa verba : *Diligenter attende quæ posita sunt ante faciem tuam,* sive, ut est in Hebræo, *intelligendo intellige quid positum sit ante te;* ut naturâ esculentorum et vini meri intellectâ, nihil sumas quod tuam impediat intelligentiam. *Et pone cultrum.* Exponit Aben-Ezra, *vel pone*, copulativam videlicet pro disjunctivâ particulâ, q. d. : *Si non poteris intelligere et cognoscere naturam eorum quæ ponuntur ante te, pone cultrum in gutture tuo;* hoc est : Potiùs pone cultrum in gutture quàm incidas in crapulam. Aliter : *Si fueris dominus animæ* et compos appetitûs, potiùs *pone cultrum in gutture* quàm quid delinquas. Aliter : *Si dominus es animæ*, hoc est, obnoxius appetitui tuo, ut nequeas temet moderari, *pone cultrum in gutture;* hoc est, cogita tantum eminere periculum ac si cultrum immitteres in gulam tuam. Denique nisi *diligenter attenderis quid positum sit ante te, tu pones cultrum in gulam*, in vino videlicet efficiens aliquid unde capitalem subeas sententiam, præsertim cùm sis *vir*, vel *dominus*, *animæ*, hoc est, desiderii et carnalis, non vir intellectûs et prudentiæ. Et proinde præstaret, si vis ubique sapere, præstaret, inquam, ad regiam mensam non accedere, ubi coguntur homines multa blandiri et mentiri. Et hoc est quod sequitur : *Ne desideres de cibis ejus.* In Hebræo למטעמותיו à *gustando* dicitur, et pro *cibis delicatis qui gustum bonum præbent* accipitur, quibus faciliùs capiuntur homines. Et hinc dicitur *cibus*, sive *panis*, *fallax*, quòd homines fallant, trahentes incautos ad crapulam. Quod nos habemus *in quo est panis mendacii*, Hebræi legunt : *ipse est panis mendacii*, quod sic exponit Aben Ezra : *Ne concupiscas de cibis illius, neque de pane illius, cùm ipse sit vir mendax*, hoc est, gaudens mendaciis, quasi alioqui non sis futurus gratus illi nisi mentiri velis. Et ista quidem secundùm sensum historicum, qui prudentiam quamdam secularem docet, utcumque necessariam his qui cum regibus et principibus vitam agunt. Alioqui juxta sensum mysticum, *sedet cum rege comesturus panem* qui ad mensam Dominicam variis Scripturarum epulis et Sacramentorum dapibus instructam accedit, præsertim pane corporis Dominici et poculo sanguinis Jesu Christi; ad quod convivium quicumque accedit, iterùm atque iterùm *perpendere debet quid appositum fuerit*, ne *reus fiat corporis et sanguinis Domini*, 1 Cor. 11, et *cultrum statuat in gutture, non dijudicans corpus Domini*, hoc est, præsentem necem sibi conciliet, dùm sensum et carnalem rationem sequens cum Capharnaitis, Joan. 6, dicat : *Quomodò potest hic nobis carnem suam dare ad manducandum?* Porrò sunt qui videntur opiparum et delicatum parare convivium ex Scripturarum epulis, multa loquentes, sed mendacii et erroris doctrinam apponunt; *non* ergò *concupiscas quicquam ex deliciis eorum*, quàmlibet opiparè verborum lenociniis conditis, *cùm inter eas sit panis mendacii*, hoc est, doctrina quam non agnoscit *Ecclesia quæ est domus Dei vivi*, *columna et firmamentum veritatis*, extra quam nemo regii convivii particeps esse potest.

Vers. 4. — Noli laborare ut diteris, sed prudentiæ tuæ pone modum. Hebr. : *Ne labores ut diteris; à prudentiâ tuâ desine.* Aben Ezra legit utramque clausulam cum negatione, ad hunc modum : *Et ne à prudentiâ tuâ cesses.* Ad præcedentia spectat, nempe ad illum locum : *Vidisti aliquem velocem in opere? stabit ante reges.* Sed quemadmodùm nihil est *mentiendum* aut blandiendum *regibus* ob *delicias* et *opiparas dapes*, ita neque *laborandum ob opes et divitias augendas*, sed *ob sapientiam* potiùs. Nam *labor* qui impenditur *in opibus congerendis*, *à studio intelligentiæ facit cessare.* Et erit sensus versiculi : *Noli sic laborare ob divitias ut ab intelligentiâ cesses*, hoc est, à quærendâ doctrinâ et sapientiâ, quæ præstat opibus. Aliter : *Ne labores divitem esse;* imò *ab hâc prudentiâ et industriâ quâ conaris ditescere, cessare debes;* nam in illo labore non eris gratus regi; sed qui *velox est in opere* studioso et in acquirendâ sapientiâ, *stabit ante regem.* Simplex sensus versiculi est, divitiarum copiam non esse necessariam sapienti, imò impedire et occludere aditum ad sapientiam.

Vers. 5. — Ne erigas oculos tuos ad opes, quas non potes habere, quia facient sibi pennas quasi aquilæ, et volabunt in coelum. Hebr. : *Num volare facies oculum tuum in illas, et non erunt? nam faciendo facient sibi alas ut aquilæ, et volabunt in cœlum.* Quamvis in Hebræo non satis constat quâ de re loquatur, tamen quoniam superiore versiculo de divitiis locutus sit Sapiens, hunc quoque de divitiis intelligunt omnes interpretes; de quibus loquitur Sapiens metaphoricè

lem quem revereri debes, et cavere ne offendas (Piscator); et regem et adstantes, vel convescentes (Mercerus) : observans eorum gestus, colloquia, actiones, ingenia, etc., sobriè vescens, et prudenter te gerens. Vescendi temporis meminit, utpote periculosi, tum, 1° ratione personæ propriæ; quippe tunc mens liberiùs explicatur, affectus prorumpunt, etc. (Gejerus.) Solent homines ad mensam omnes curas pellere, ut liberiùs se oblectent (Cartwrightus). Tum, 2° ratione magnatum, qui tum facilè succensent, etc. (Gejerus). A convictus ratione ad omnem conversationem hoc accommodandum est; q. d. : Cum principibus agens judicium et prudentiam adhibeto, animum tuum temperans, etc. (Junius.)

tanquàm de rebus animatis, vel more poetarum, qui fabulantur deum quemdam Plutum. Simul reprehendit avaritiam eorum qui, cùm nullam artem exerceant honestam per quam ditescere queant, tamen insatiabili habendi desiderio flagrant, nihil aliud respicientes, omnem cogitationem dirigentes eò ut divitias habeant; qui Sapienti nihil aliud videntur facere quàm si quis velit aves solo visu capere, cùm illæ longiùs volando elabantur quàm quis possit oculis assequi; q. d. : Arte opus est et industriâ, ut in capiendis avibus, ita etiam in acquirendis opibus, non desiderio solum, quod per *illustrationem oculorum* intelligimus : ut sit sensus Sapientem in superiore versiculo prohibuisse nimium laborem et sudorem, in hoc verò mentis sollicitudinem prohibere in congerendis opibus, vel etiam servandis, cùm ad quosdam temerè accedere, ab aliis verò vel de industriâ et suâ sponte recedere videantur divitiæ. Quod nos habemus : *Ne erigas oculos tuos*, ex Septuaginta est, qui sic habent : Ἐὰν ἐπιστήσῃς τὸ σὸν ὄμμα πρὸς αὐτόν. Nam verbum Hebræum התעיף duo significat, nempe, *illustrare* et *volare*; quod cùm bis ponatur in hoc versiculo, priore loco *splendescere*, secundo *volare* interpretantur Hebræi. Tamen sensus eòdem redit, sive legas cum Hieronymo, *erigas oculum*, sive cum Hebræis, *illustraveris oculum ut clarè prospicias*, sive denique, quod mihi magis placet, vertatur : *Facias volare oculum tuum*, quasi inexplebili desiderio insequendo divitias, id quod à sapiente valdè est alienum. Porrò quod sequitur, *volabunt in cœlum*, si ad *opes* referatur, insinuat à Deo dari et à Deo auferri, Deum esse auctorem omnium, et pro suâ sapientiâ dispensare singula; q. d. : Neque tuis laboribus neque mentis sollicitudine putes te posse divitias possidere, sed Dei beneplacito. Mihi magis placet ut de similitudine *aquilæ* intelligantur illa verba, *volabit in cœlum*; et erit sensus : *Et faciendo facient sibi alas ut aquila*, supple, *quæ volat in cœlum*, hoc est, in sublime admodùm. In Hebræo cùm sermo sit ambiguus, potest utròque referri, vel ad *aquilam*, ut dixi, vel ad *divitias*.

VERS. 6. 7, 8. — NE COMEDAS CUM HOMINE INVIDO, ET NE DESIDERES CIBOS EJUS. (Hebr. : *Non comedes panem mali oculi* (vel *illius cujus oculus est malus*), *neque tenearis desiderio ciborum illius*. QUONIAM IN SIMILITUDINEM ARIOLI ET CONJECTORIS ÆSTIMAT QUOD IGNORAT. COMEDE ET BIBE, DICET; ET MENS EJUS NON EST TECUM. Hebr. : *Nam quemadmodùm æstimat in animo, sic ipse* (scilicet *loquitur*) *: Comede et bibe, dicet tibi*, etc. CIBOS QUOS COMEDERAS EVOMES, ET PERDES PULCHROS SERMONES TUOS. Hebr. : *Buccellam comedisti, evome eam*, etc. *Ne comedas cum homine invido*. Septuaginta, qui sic vertunt : Μὴ συνδείπνει ἀνδρὶ βασκάνῳ, secutus est Hieronymus. Sunt ex Hebræis in hâc opinione ut putent aliquot esse homines quorum oculus et aspectus damnum adferat, more crocodili; quod malum *fascinus* vel *fascinatio* vocatur,

Nescio quis teneros oculus mihi fascinat agnos.

Dicitur, inquit Hieronymus, *propriè infantibus nocere et ætati parvulæ. Hoc utrùm verum sit necne, Deus viderit : quia potest fieri ut dæmones huic peccato serviant.* Hæc ille in Epist. ad Gal., cap. 3. Utcumque sunt haud dubiè aliquot usque adeò sordidi et illiberales, ut ne buccellam quidem panis animo liberali impertiant; et quamvis ore tenùs quandoque præ se ferant hospitalitatem quamdam et humanitatem, dum ad convivium nos invitant, tamen cùm id ex animo non faciant, rectis oculis non possunt intueri eos nec benè velle illis qui ex pane illorum comedunt. Et proinde jubet Sapiens filio suo ut *neque quicquam comedat*, *neque desideret ex cibis illorum*; imò hyperbolico sermone jubet eum *evomere*, *si quid comederit*, hoc est, pœnitere quòd cum hujusmodi domesticam contraxerit amicitiam; et cogitet se *perdidisse pulchros sermones* quibus est usus in eo convivio, dùm vel gratias ageret hospiti, vel laudaret dapes, aut denique si quid pro more in mensâ locutus fuerit. Ferè supra hunc sensum, qui humilis est admodùm, non ascendunt Hebræi. Nos non dubitamus Sapientem altiorem sensum, etiam juxta historiam, innuere voluisse; et sub metaphorâ *comedendi panem* doctrinam intelligimus et cibum animæ, quam non debemus ab *homine invido*, sive *mali oculi*, accipere. *Malum* habet *oculum* qui felicitatem et sanitatem alienam non libenter intuetur, qui *ex suo animo æstimat* et mensurat omnia, non juxta mensuram quam mensus est nobis Christus, hoc est, non juxta evangelicam normam, quæ fratrum salutem non minùs charam quàm nostram nos habere jubet. Hujus *panem* et doctrinam tantùm abest ut *concupiscas*, ut statim sit *evomendum* si fortè quicquam ab eo didiceris, et oblivioni tradendum, imò delendum per pœnitentiam. Si doctrinâ hæreticorum delectatus, quam ipsi libenter impertiunt, non quòd suis auditoribus benè volunt, sed quòd humanam laudem quærunt, ipsis consenseris, *pulchra verba* confessionis fidei catholicæ *perdes*. Ad hunc modum Beda. Aliter per metaphoram *comedendi* non absurdè intelligitur domestica et familiaris consuetudo cum *maligno oculo*, hoc est, cum homine qui de religione christianâ malè sentit; qui tametsi benevolentiam præ se ferat erga nos, *ex animo* tamen *suo æstimat* omnes. Et proinde si quid contulerit in te beneficii, cùm te ex animo non amet, hominem videlicet diversæ sectæ, restituendum est quod acceperis, ut liberiùs possis amicitiam dissolvere. Vult igitur Sapiens nos ventris causâ aut lucri nullius hominis maligni et infidelis aut hæretici sectari amicitias, ut neque regum inire gratiam opum causâ, ut superiùs dictum est.

VERS. 9. — IN AURIBUS INSIPIENTIUM NE LOQUARIS, QUIA DESPICIENT DOCTRINAM ELOQUII TUI. Hebr. : *In auribus stulti ne loquaris, quia despiciet intellectum verborum tuorum.* Aben Ezra vult hunc versiculum referri ad id quod dictum est superiùs : *Et perdes verba tua pulchra*, quibus usus es dùm esses particeps mensæ *hominis invidi*, à cujus cibo ut abstinere debes, ita etiam à colloquio. Nam *stultus* et alienus à sapientiâ *contemnet verba*, non de rebus humanis et vanitatibus, sed *verba intellectûs*, quæ audientibus præbent intellectum et prudentiam. Juxta hebraismum *in auribus loqui* est salubrem admonitionem instillare. Sed in-

corrigibilis est *homo mali oculi*, quem hoc in loco *stultum* vocat; et Christus Jesus sensum hunc expressit, sed proverbio magis jucundo, inquiens : *Nolite sanctum dare canibus, neque margaritas porcis.* Salomon innuit, stultos carere intellectu, qui contemnunt verba pulchra. Insignis stultitiæ aut potiùs impietatis est contemnere quæ non intelligas.

VERS. 10, 11.—NE ATTINGAS PARVULORUM TERMINOS, ET AGRUM PARVULORUM NE INTROEAS. (Hebr. : *Ne transferas terminum antiquum, et in agros pupillorum ne introeas.*) PROPINQUUS ENIM ILLORUM FORTIS EST, ET IPSE JUDICABIT CONTRA TE CAUSAM ILLORUM. Hebr. : *Quia redemptor illorum fortis est, ipse litigabit litem illorum tecum.* Quod in calce capitis superioris sumptum est repetit, exponens quos intelligat *terminos seculi*, nempe limites in agris ab antiquis collocatos, cùm dicat : *Et in agros pupillorum ne introeas, ad metendum* scilicet, aut *ad colligendum fructum.* Aliter : *Ne transferas terminos*, quò tuos dilates agros cum injuriâ alienâ, præsertim orphanorum. Nam quantò faciliùs injuria fit orphanis et viduis, tantò gravior est offensa. Ab agris fortiorum virorum abstinere non tantæ laudis est aut sapientiæ, quantæ abstinere ab injuriâ inferendâ his qui patre et defensore carent in terris. Carent juxta opinionem stultorum, sed quid Sapientia dicat audiamus : *Redemptor eorum fortis est;* q. d.: Longè deciperis si putes te impunè pupillorum agros ingredi posse, fundos occupare per vim. Reddes aliquando rationem, et cum potentissimo adversario cogeris aliquando litigare. Qui redemit filios Israel à servitute Ægyptiacâ per manum validam et brachium extentum, collocavit in terrâ Chanaan, et per singulas tribus et familias terram dividi jussit, ut quisque suis finibus et agris esset contentus; qui hæc, inquam, omnia fecit invitis regibus, reclamantibus populis et nationibus, infirmorum non tuebitur hæreditatem? Ex his quæ fecit illius fortitudinem poteris æstimare. Atque hæc quod ad historicum sensum spectat. Quod verò ad mysticum, præter ea quæ diximus superiùs, adjicimus, reges et principes, qui vel ecclesiasticam auctoritatem sibi vendicant, vel ecclesiastica bona contra jus et fas fisco applicant, aliquando reddituros rationem potentissimo judici sive litigatori et patrono pauperum, tanquàm *limitum et terminorum transgressores*, tanquàm per vim et injuriam *pupillorum invadentes agros.* Jam enim ab Apostolis in hujusmodi rebus sunt fines positi inter secularem et ecclesiasticam functionem manifestè distinguentes; quos utinam nemo tentaret transferre neque movere! Tentant autem passim per orbem Christianum principes et magistratus, qui *fortissimum orphanorum redemptorem* Christum Jesum *litigantem cum ipsis* aliquando sentient.

VERS. 12, 13, 14. — INGREDIATUR AD DOCTRINAM COR TUUM, ET AURES TUÆ AD VERBA SCIENTIÆ. (Hebr. : *Introduc ad disciplinam cor tuum, et aurem tuam ad eloquia scientiæ.*) NOLI SUBTRAHERE A PUERO DISCIPLINAM : SI ENIM PERCUSSERIS EUM VIRGA, NON MORIETUR. (Hebr. : *Ne prohibeas.*) TU VIRGA PERCUTIES EUM, ET ANIMAM EJUS DE INFERNO LIBERABIS. Quamvis non multùm intersit, quod ad sensum spectat, inter versionem nostram, nempè : *Ingrediatur cor tuum ad doctrinam*, et Hebræam veritatem : *Fac ingredi ad conditionem* (sive *disciplinam) cor tuum*, tamen hæc plenior est, et efficaciùs significans multos non habere dominium neque regimen cordis, neque potentiarum animæ, ut qui ab affectibus et perturbationibus rapi videntur. Et quoniam ad vana desideria trahuntur juvenes, ad voluptates et vanitates hujus vitæ, vel inprimis necessarium est ut hìc se vincant, ut ex animo velint sapientiam acquirere. Sic interpretor : *Introduc ad disciplinam cor tuum* : fac ut ex animo velis discere, hoc est, vince reliquas cogitationes quæ cor tuum à doctrinâ alienum reddunt. Aben Ezra : *Fac tuum cor venire ad domum (*sive *locum) ubi sapientiam discas ;* id quod consuetudine fiet, quæ molestissima facilia facit. *Et aures tuas ad eloquia scientiæ, adducito* supple. Videtur alludere ad consuetudinem quâ vulgò solent pueri ad præceptores per pædagogos adduci ut litteras discant. Quod alii facere coguntur vult suum filium spontè facere, avertere aures ab indoctis nugis et cantilenis, et in salubri doctrinâ audiendâ sese oblectare. Sed cùm *stultitia sit ligata* ferè *in corde pueri*, ut rarissimus sit qui in eâ ætate sapiat, ad præceptorem sive parentes sermonem dirigit. *Noli subtrahere à puero disciplinam.* Hebr. : *Ne prohibeas*, hoc est ne sic diligas filium ut castigare nolis. *Cùm virgâ percusseris eum, non morietur ;* q. d. : Multi ad mortem ante diem perveniunt, quòd pueri à parentibus non vapulaverint, sed in omni licentiâ educati, neque *cor ad doctrinam*, neque *aures ad verba scientiæ* volentes applicare, flagitia digna morte nonnunquàm committant, ad quam mortem *virgâ percussi* minimè devenissent. *Tu percuties eum virgâ*, unde damnum capere non potest, et eris in causâ ne securi percutiatur ; atque eâ ratione *eripies animam ejus ab inferno*, sive *à sepulcro* (ut interpretantur Hebræi) *liberabis*, hoc est, vitam illius servabis, juxta priorem interpretationem, dùm benè institutus et doctus in juventute nihil committit morte dignum.

VERS. 15, 16. — FILI MI, SI SAPIENS FUERIT ANIMUS TUUS, GAUDEBIT COR MEUM TECUM. (Hebr. : *Fili mi, si sapiens fuerit cor tuum, gaudebit cor meum, etiam ego.*) ET EXULTABUNT RENES MEI, CUM LOCUTA FUERINT RECTUM LABIA TUA. Sunt ex Hebræis qui subtiliùs explicant hæc verba : *Gaudebit cor meum, etiam ego ; et exultabunt renes mei*, ut in *corde* vulgaris lætitia intelligatur (est enim *cor membrum gaudii*, inquiunt) ; sed per hæc verba *etiam ego* intelligatur mens et ratio, quæ propriè homo est ; per *renes* verò, lætitia incredibilis : nam non sunt instrumentum gaudii renes, sed concupiscentiæ. Hæc illi. Necessaria et utilis admodùm est pueris et adolescentibus tempestiva correptio, quam amans pater *à filio suo non prohibet*, sive *subtrahit*, idque magno erga filium amore, cœlestem Patrem imitatus. *Qui enim diligit, castigat*, Hebr. 12. Sed adolescentes longè aliter sentiunt, parùm videlicet amare patres qui flagellant filios ; quod etiam testatur Paulus ibi : *Omnis disciplina in præsenti quidem*

videtur non esse gaudii, sed mœroris. Et hinc est quod Salomon, post sermonem de correptione filii sui, statim ostendit quanto eum prosequatur amore, ut puta in quo magnum solatium habeat, neque ullâ in re magis sese oblectet quàm in *sapientiâ filii sui*; hoc est quod modis omnibus conatur, nempè reddere *filium sapientem, sapientem*, inquam, *in corde.* Nos fidem *in unum Deum, et quem misit Jesum Christum*, Joan. 17, quâ *corda purificantur* intelligimus, et super quam gaudet Apostolus; et Salomon hoc in loco de *sapientiâ cordis filii sui*, et de *confessione oris*, hoc est, *cùm locuti fuerint labia tua recta, exultabunt renes mei.* Aliter *labia recta loqui*, est benè dicere. Manifestius enim est *labiis loqui* quàm *corde sapere*, hoc est, apud se doctum esse. Datur doctrina parentibus hoc in loco, ut rectè instituant liberos in verâ *sapientiâ*, hoc est, cultu Dei et fide, in *eloquentiâ*, ut rectè loqui discant, et quam in corde sapientiam reconditam habent, eam rectè profiteri et defendere valeant.

VERS. 17, 18. — NE ÆMULETUR COR TUUM PECCATORES, SED IN TIMORE DOMINI ESTO TOTA DIE. QUIA HABEBIS SPEM IN NOVISSIMO, ET PRÆSTOLATIO TUA NON AUFERETUR ; vel *spes tua non succidetur.* קנא ut *æmulari* et *invidere* significat, ita et *imitari cum studio*; juxta quam significationem erit sensus prioris versiculi : *Noli imitari peccatores*, vel, *ne desideres sequi rationem vivendi peccatorum*; vel denique : *Ne invideat cor tuum felicitatem peccatoribus : sed imitare hominem timoris Domini, et talem esse desideres, non qualis est peccator*; q. d. Sapiens ad filium : *Opto te esse sapientem in corde, eloquentem in labiis, sed cum timore Domini; et proinde propone tales imitandos in quibus est timor Domini, non eos qui malè vivunt, quantùmvis alioqui videantur sapientes aut eloquentes.* Et juxta hanc expositionem pendet ex præcedentibus ; sed meliùs refertur ad sequentia : *Quia habebis spem.* Qui sunt periti linguæ observent כי אם hoc in loco non pro *sed* vulgari modo capi, sed affirmativè accipi pro הנה *reverà*, vel interrogativè pro הלא : *Nonne est tibi merces*, vel *spes?* q. d. : *Tibi et omnibus qui vivunt in timore Domini est spes mercedis æternæ.* Alii exponunt אחרית non *spem*, ut Hieronymus, sed *posteritatem*, vel denique pro *longitudine dierum.* Prior expositio est melior. *Et exspectatio tua non excidetur.* Sed spes peccatorum peribit. *Æmulari* igitur oportet eos *qui timent Dominum*, non aliquando, sed *totâ die*, non in hâc vitâ, sed *in futurâ mercedem præstolari.* Nam prosperitas peccatorum infirmis magno semper fuit scandalo, dicente Davide, Psal. 7, 3 : *Mei autem penè moti sunt pedes ,..... pacem peccatorum videns.*

VERS. 19.— AUDI, FILI MI, ET ESTO SAPIENS, ET DIRIGE IN VIA ANIMUM TUUM. Hebr. : *Cor tuum.* Et quod nos habemus, *sapiens esto*, verti potest, *sapiens eris.* Porrò *dirige*, quod in Hebræo est אשר, verti potest *fac ire*, vel *deducito, cor tuum.* Quod ad sensum spectat, ordinem verborum observamus. Primus gradus ad sapientiam est *audire* et obtemperare rectè monentibus, quâ ratione comparatur intelligentia. Nam *sapere* non possunt juvenes nisi *audiant*, et post doctrinam sequitur opus. *Dirigere per viam cor*, est juxta præscriptum divinæ legis vivere, non sequi cor nostrum et sensum nostrum, sed *redigentes omnem intellectum in obsequium Christi*, 2 Cor. 10. Quasi præfatiunculam hunc versiculum præmisit, dicturus de conviviis et compotationibus, à quibus non sine magnâ difficultate abstinent juvenes.

VERS. 20, 21. — NOLI ESSE IN CONVIVIIS POTATORUM, NEC IN COMESSATIONIBUS EORUM QUI CARNES AD VESCENDUM CONFERUNT. (Hebr. : *Ne sis inter compotatores vini, inter comessatores carnis sibi.*) QUIA VACANTES POTIBUS ET DANTES SYMBOLA CONSUMENTUR ; ET VESTIETUR PANNIS DORMITATIO. Pro voce Hebræâ quam superiori versiculo *comessatores* rectè verterat interpres, hic *symbolum* substituit. Hebr. : *Nam potator et comessator ad pauperiem redigetur; et laceras vestes* (vel *detritos pannos*) *induet dormitatio.* Juventus ipsa ad luxum et otium prona est, præsertim ubi coæqualium turba convenerit, qui sese mutuò ad *ebrietatem* et *comessationes* invitant. Quæ res obstant vel maxime sapientiæ discendæ. Nam *ad inopiam deveniunt comessatores*, consumptis rebus nihil lucrantur, sed *somno indulgentes vestitu* quoque *carent* honesto. Isti quam longissimè sunt alieni à verâ sepientiâ, qui ne præsentem quidem vitam cum honestate tueri possunt, sed *crapulâ et ebrietate* et *somno* contemptibiles seipsos reddunt et *pannosos*; unde magnum dedecus redit ad parentes qui non rectè instituerunt filium suum, vel potiùs ad juvenem qui rectè monentibus noluit auscultare; unde sequitur.

VERS. 22. — AUDI PATREM TUUM QUI GENUIT TE ; ET NE CONTEMNAS CUM SENUERIT MATER TUA. *Non eris inter ebrios et comessatores* si *patrem audire* volueris *qui te genuit*; q. d. : Nemo te chariùs amat quàm pater. Bibaces et edaces, amici mensæ duntaxat, suum quærunt commodum, non tuum honorem. Nullus est *pater* usque adeò alienus ab affectu naturali et amore paterno, qui non commonefaciat aliquando filium quod ex re suâ esse possit; *matres* quoque de liberis sunt admodùm sollicitæ, quæ tametsi *vetulæ* et provectioris ætatis non videantur tantùm sapere neque valere consilio, tamen à filio sapiente honoranda, *non contemnenda est mater. Pater* verò est *auscultandus* potiùs quàm compotatores. *Deum Patrem audiendum, et legem matrem non esse contemnendam*, per allegoriam etiam Hebræi intelligunt. Nos præterea spiritualem in Christo Jesu generationem agnoscimus per concionatores verbi Dei, ut scribitur : *In Christo Jesu ego vos genui.* Et *matrem* habemus Christi sponsam Ecclesiam catholicam, quam mundavit sanguine, quæ *contemnenda non est*, etiam si pulchritudine virtutum non tam ornata fuerit ut olim, martyrum nece et monachorum continentiâ, ac virginum integritate, *pulchra ut sol, electa ut luna*, ac sine maculâ esse videatur.

VERS. 23. — VERITATEM EME, ET NOLI VENDERE SAPIENTIAM, ET DOCTRINAM, ET INTELLIGENTIAM. Metaphoricè significat nihil charius habendum quàm *veritatem*, quam *omnibus venditis*, si opus est, *comparare* debemus, juxta parabolam evangelicam, Matth. 13 :

Simile est regnum cælorum homini negotiatori quærenti bonas margaritas, qui inventâ unâ pretiosâ, videlicet veritate catholicâ, *dedit omnia sua, et comparavit eam.* Omnes scientias, omnes artes et opes contempsit præ illâ; nam quæ vendimus, vilius æstimamus; quæ verò emimus, pluris facimus. Idcircò nihil horum, neque *sapientiam*, neque *doctrinam*, neque *intelligentiam*, debemus *vendere*, hoc est, vili æstimare. Sunt ex Hebræis qui simpliciter intelligunt, conducendum, si opus est, præceptorem, quò veritatem discas; hoc est, nullis parcendum sumptibus ut sapiens evadas; verum docere gratis debes, neque pecuniis aut rebus caducis æstimanda sunt sapientia et veritas. *Gratis accepistis, gratis date*, Matth. 10. Aliter, si verbum קנה, quod hoc in loco habetur, significat *possidere*, ad hunc modum verti debet: *Posside veritatem;* et erit sensus: In veritate posside quæcumque possides, et sine injuriâ alterius; *et ne vendas sapientiam*, hoc est: Noli perdere vel amittere sapientiam. Dùm possessionem acquiris alicujus rei absque veritate, videris *vendere* et *alienare à te sapientiam;* quod ne fiat, ullam possessionem pluris æstimans, superiùs monuit: *In omni possessione tuâ posside sapientiam*, cap. 3.

VERS. 24, 25. — EXULTAT GAUDIO PATER JUSTI, ET QUI SAPIENTEM GENUIT, LÆTABITUR IN EO. (In Hebr.: *Exultando exultabit in eo.*) GAUDEAT PATER TUUS ET MATER TUA, ET EXULTET QUÆ GENUIT TE; vel, *exultabit genitrix tua.* Juvenes ad probitatem et virtutis amorem inducere et à vitiis deterrere modis omnibus conatur Sapiens. Nunc minas addens, *virgæ* facit mentionem; nunc *exultationis* et *lætitiæ*, quam unà cum parentibus capiunt morigeri et studiosi filii. Observandum est non multùm esse discriminis apud Salomonem inter *justum* et *sapientem*, sed unum pro altero poni. Porrò repetitio *exultationis* et *gaudii* plenitudinem et magnam copiam lætitiæ significat: *Exultando exultabit pater justi.* Duplex est exultatio, quòd filium habeat et hæredem per quem nomen inter homines relinquet, per quem immortalis quodammodò vivet in mundo, et vivet cum laude, qui tantâ curâ educavit filium ut *justus* esset et *sapiens.* Cùm hanc de se existimationem sit relicturus, meritò *exultando exultabit pater sapientis filii.* — *Lætabitur pater tuus et mater.* Si paternus non te moveat affectus, si usque adeò ingratus es et inhumanus, ut neque naturæ neque pietatis legibus cohiberi possis, hoc est, patris causâ cogi ad virtutis studium, ad justitiæ culturam et ad sapientiæ amorem, saltem maternus te moveat affectus. Ut *stultus filius tristitia est matris*, sic si *justus ac sapiens* fueris, *lætabitur mater tua.* Æquum est ut vices illi rependas; tuâ causâ gravissima quæque perpessa est, dolores sustinuit immensos, juxta pœnam primæ mulieri inflictam, Gen. 3: *Multiplicabo ærumnas tuas et conceptus tuos; in dolore paries filios.* Qui doloris igitur causa exstiteris, vicissim lætitiæ materiam præbe; da operam ut mater de tuâ gaudeat probitate. *Et exultabit genitrix tua.* Vel est geminata sententia, vel nutricem cum aliquot expositoribus intelligimus, cujus memoria est viris probis jucunda et honorabilis. Atque ita totius familiæ lætitiam expleas solus; quod ut præstes, ab iis vitiis maximè cavendum est, quibus est maximè obnoxia juventus.

VERS. 26, 27, 28. — PRÆBE, FILI MI, COR TUUM MIHI, ET OCULI TUI VIAS MEAS CUSTODIANT. QUIA FOVEA PROFUNDA MERETRIX, ET PUTEUS ANGUSTUS ALIENA. INSIDIATUR IN VIA QUASI LATRO, ET QUOS INCAUTOS INVENERIT, INTERFICIET. Hebr.: *Etiam ipsa quasi præda insidiabitur, et transgressores inter homines addet*, vel, *augebit.* Superius contra luxum et crapulam juventutis, hoc loco contra libidinem et impudicitiam dicturus Salomon, et crebris et efficacissimis admonitionibus utitur, quòd hæc vitia altiùs eorum animis inhæreant; et proinde *cor sibi* petit *dari, et oculos* qui sunt velut fenestræ per quas ingrediuntur vana et nocua desideria ad animum. *Dare sapienti cor* est ex animo et libenter velle audire illius præcepta, quas *vias suas* vocat. Petit ut *oculi custodiant vias sapientiæ*, ne *videant mulierem ad concupiscendam eam*, Matth. 5. Et hoc est quod sequitur: *Fovea profunda meretrix. Foveæ profundæ* comparatur, vel quòd nullus neque modus neque finis sit in amore meretricio, crescente videlicet cum stupro et fornicatione peccandi desiderio et libidine; vel quòd ut ab altâ foveâ facilis non sit ascensus, sed collapsus semel de vitâ periclitatur, ita qui semel in amplexus meretricis incidit sese facilè extricare non poterit, sed illius voluntati cogitur inservire, et *sequitur tanquàm bos ductus ad victimam*, ut superiùs lectum est. *Et puteus angustus aliena*, ut hinc nequeas evadere, aut ascendere facilè non poteris; ita tot angustiis implicantur qui impudico mulierum amore semel sunt comprehensi, ut ampliùs sui juris esse non videantur. *Etiam ipsa insidiabitur veluti prædæ.* Si legamus cum Hieronymo *quasi latro*, erit sensus, meretricem non minùs neci et perniciei juvenum *insidiari* quàm suis prædis *latrones;* unde multos ad *prævaricationem legis* cogit et *addit.* Aliter: Insidiari solet meretrix capiendis juvenibus ut latro insidiatur prædæ suæ, hoc est, nemini parcens. Sed ut ille maximè insectatur quos auro onustos novit, ita hæc virtutibus ornatissimos quosque. Porrò ut latro suos habet comites, ita scortum homines *prævaricatores* sibi solet *adjungere.* Sed de sensu historico superiùs variis in locis dictum est. Quod ad sublimiorem sensum spectat: Valdè *profunda fovea* est perversa doctrina et hæreticorum dogmata, qui tanquàm meretricem aliam Ecclesiam sibi statuunt, relictâ verâ Christi sponsâ; *profunda*, inquam, *fovea*, in quâ tam facilè submerguntur homines, à quâ magnâ difficultate emergunt. *Fovea profunda* est hæreticorum doctrina, ut quæ fundum non habet nec stabile fundamentum; ut scribit Hieronymus: *Tamdiù quærunt hæretici nova veteribus jungere, et eadem recentioribus mutare, donec et sensus humanus et sermo deficiant.* Hæc ille super cap. 5 Isaiæ. Porrò hæreticorum insidiæ, quibus conantur in suam sectam trahere rudes et imperitos, sunt hoc nostro seculo, heu! nimiùm noti, tot *prævaricatoribus inter homines constitutis*, pervagante videlicet ubique Lutheranorum sectâ. Sed pœnas dabunt et qui mere-

tricum amore et qui hæreticorum fraude capiuntur; juxta ea quæ sequuntur:

VERS. 29-32. CUI VÆ? CUI PATRI VÆ? CUJUS RIXÆ? CUI FOVEA? CUI SINE CAUSA VULNERA? CUI SUFFOSSIO OCULORUM? (Hebr.: *Cui væ? cui dolor? cui lites*, sive *rixæ? cui locutio? cui vulnera sine causâ? cui rubedo oculorum*)? NONNE HIS QUI COMMORANTUR IN VINO, ET STUDENT CALICIBUS EPOTANDIS? (Hebr.: *Morantibus in vino, euntibus ad quærendum mixtum.*) NE INTUEARIS VINUM QUANDO FLAVESCIT, CUM SPLENDUERIT IN VITRO COLOR EJUS, INGREDITUR BLANDÈ. (Hebr.: *Ne intuearis vinum quando rubescit, cùm dederit in calice colorem suum. Ibit per rectitudines.*) SED IN NOVISSIMO MORDEBIT UT COLUBER, ET SICUT REGULUS VENENA DIFFUNDET. Hebr.: *In novissimo suo sicut serpens mordebit, et sicut regulus dolore afficiet*, vel *punget*. Modis omnibus filium conatur retrahere ab his vitiis quibus juventus maximè est obnoxia, et ad sanam mentem et sapientiam perducere; quòd potissimùm decet juvenes facere, timore et amore parentum, ut *pater et mater gaudeant* de probitate filii. Quòd si virtutis amore parere noluerint, saltem timore pœnæ et criminum turpitudine discant à crassis vitiis carnis, nempe luxu, libidine et crapulâ, cavere. Ferunt enim hæc vitia sua secum mala atque cruciatus. De libidine et amore meretricio, et quantas secum trahat angustias et vincula, à quibus non possis teipsum extricare cùm semel fueris irretitus, dictum est. Nunc de reliquis audiamus. *Cui væ? et cujus patri væ?* Sic solus Hieronymus, in duas voces resolvens unicam dictionem Hebræam duntaxat, juxta lectionem hodiernam omnium. Et omninò si proferantur hæ voces אבוי et אבא״י, et non cernantur oculis, per solum auditum discrimen ponere non possis, quamvis in significatione discrimen sit latissimum. Nam prima quam in contextu habemus Hebræo significat *væ*, sive *paupertatem* vel *mendicitatem*. In secundâ verò, ut Hieronymus hoc in loco intellexit, sunt duæ dictiones, nempe אב *pater*, et אוי *væ*. Hieronymum verò non ex scripto, sed ex auditu transtulisse facilè adducor ut credam; quandoquidem testatur alicubi *se tres Salomonis libros triduò latinitati donâsse*. A Septuaginta omissa est hæc particula; nam, *cui tumultus?* legunt, ad Hebræam veritatem propriùs accedentes. Hebræi אוי *væ*, et אבוי duas dolentium voces interpretantur, q. d.: *Cui tantæ contingent angustiæ et miseriæ ut ohe et aohe clamare cogatur*, in corpore videlicet malè affectus, et in rebus ad mendicitatem redactus? *Cui rixæ?* Septuaginta: Τίνι θόρυβος; *cui tumultus?* Levi Ben Gerson, *dissensiones, irritationes, quæ inter pocula oriri solent cum magno compotatorum dedecore.* — *Cui foveæ?* In Hebræo שיח etiam hoc loco videtur Hieronymus legisse vel sine punctis, vel ex auditu non ex scripto traduxisse. Levissimum discrimen est inter schin et sin litteras, cum quarum priore scribitur שיח verbum, quod *inclinare* significat, unde nomen שוחה *fovea*; cum secundâ verò verbum השיח *meditari, loqui*, unde nomen שיח *meditatio, locutio*, et *loquacitas* in malam partem. Hanc posteriorem lectionem et significationem omnes sequuntur interpretes, et loco magis quadrat, ut sub poculis nascantur lites et sermones inameni et nocentes, objurgationes videlicet, ex quibus sequuntur pugnæ et vulnera. Unde sequitur: *Cui sine causâ vulnera?* Vel quod temerè inter ebrios oriantur pugnæ et plagæ, aliquando inter amicos, et ob rem nihili, vel quod *vulnera sine causâ et frustra* sustineant homines, si quæ sustineant non in defensione patriæ nec ob bonum publicum. *Cui suffossio oculorum?* Alii *rubedo oculorum*, neque potest aliter intelligi juxta Hebræos. Hieronymus fuit offensus, ni fallor, ea significatione vocis, cum alibi sumatur in bonam partem, nempe Gen. 49: *Rubicundiores oculi ejus vino*. Non videbatur congruere idem elogium ebriosis aptare, quos reprehendit, et Messiæ, quem spiritu prophetico laudavit Jacob. Septuag. *lividos oculos* interpretantur, sive *nigros*: τίνος πελιδνοὶ οἱ ὀφθαλμοί; Latini codices aliquot, quos castigatiores esse puto, habent *suffusio oculorum*, quemadmodum legit et interpretatur Beda, ad *caliginem et cæcitatem oculorum* referens quæ ex immodico vino quandoque accidit. Connumeratis plurimis malis et maximis damnis, quorum etsi non omnia omnibus compotatoribus accidant, omnibus tamen ex his aliqua contingunt. Aliis vel corporis totius *væ* et miseria, vel *væ* in rebus externis ad mendicitatem devolutis contigit; aliis contingit *oculorum cæcitas*, et *rubedo* totius oris; alii vel accipiunt vel infligunt *vulnera* per insaniam; alii linguæ impotentiam frenare non valentes, *rixantur* et *objurgant* plusquàm muliebriter; sunt denique qui in futilem laxant linguæ *verbositatem*, posteaquàm cerebrum occupaverit vinum, ut ampliùs pro hominibus haberi non possint. Hæc longè absurdissima ob oculos ponens per admirationem vel interrogationem, auditoris animum suspendit: ut si qui fuerint huic vitio ebrietatis obnoxii, tantas tamen absurditates non poterunt non condemnare, non abhorrere; sic absolutè præpositas, quas si statim cum vini amatoribus conjunxisset, minùs idoneos minùsque benevolos aliquot habuisset auditores. Nunc verò tot connumeratis malis, quæ nemo vel sensu communi præditus possit comprobare, tandem ad eos qui dies noctesque potando consumunt subitò deflectit sermonem, ut jam vel nolentes sua vitia cernere veluti in speculo cogantur, qui alioqui huc oculos flectere noluissent. Sequitur: *Nonne his qui morantur in vino?* Absque interrogatione legunt Hebræi: *His qui protrahunt tempus*, supple vel *qui seipsos immorari faciunt et tempus consumere*; et sic Septuaginta: Οὐ τῶν ἐγχρονιζόντων ἐν οἴνοις, *super vinum*, quærentes non solùm plurimùm vini bibere, sed quàm plurimum tempus inter bibendum consumere. *Et student calicibus epotandis*. Hebr.: *His qui eunt ad investigandum mixtum*, vel potiùs *temperatum vinum*; vel *qui quærunt locum ubi vina miscentur*, hoc est convivia celebrantur; et sic Septuaginta: Οὐ τῶν ἰχνευόντων ποῦ πότοι γίνονται; *Nonne investigantium ubi convivia fiunt? Ne intuearis vinum quando flavescit*, vel *rubescit*, ut est in Hebræo. Quamvis ista videantur levia, tamen visum est Sapienti minima non esse negligenda. Nam ex parvis initiis res maximæ

nascuntur, et *ab omni specie malâ abstinete vos*, 1 Thess. 5. In contrariam partem flectenda est virga curva, ut aliquando recta fiat. Qui his vitiis sunt obnoxii, nempe crapulâ et ebrietate, amputare occasiones, non provocare vel accendere gulam, debent. Accenditur autem dùm quis non naturæ necessitati satisfacit, sed otiosè sensus oblectat. Quod in contextu habemus de *colore vini non contemplando*, ad quascumque sensuum illecebras referri potest; q. d., ut hi qui sese oblectant poculorum aspectu, plus justo nonnunquàm bibunt. *Nam rectiùs ibit*, hoc est, majore facilitate et dulcedine per fauces videtur descendere merum quod oculis vehementer placuit. Ita in reliquis morbis animæ, ingens ubique ex sensibus ad mentem et rationem subvertendam comparatur aditus. *Ne contempleris* igitur *vinum*, hoc est, externos cohibe sensus, per quos recto tramite voluptates ingrediuntur ad animam, et vitia carnis facilè superabis. Nam ut vinum quod valdè placuit oculis sine obstaculo ingreditur, sic vix potest animus recusare quod externis sensibus sæpè ingestum vehementer arrisit. Et proinde non initia voluptatum, quæ blanda sunt, sed exitus, qui sunt acerbissimi, spectare debes. Magnâ cum amœnitate ingressum est vinum, *sed postea mordebit ut coluber*, dùm rationis integritatem evertit, dùm corporis contemperaturam confundit, et ex homine porcum facit aut canem; imò ad insaniam transfert, non minùs quàm si quis à *colubro* aut *regulo fuerit ictus*. Hæc absurda, et alia quæ sequuntur in contextu, ante videre oportet et cohibere sensus.

VERS. 33, 34, 35. — OCULI TUI VIDEBUNT EXTRANEAS, ET COR TUUM LOQUETUR PERVERSA. ET ERIS VELUTI DORMIENS IN MEDIO MARIS, ET QUASI SOPITUS GUBERNATOR AMISSO CLAVO. (Heb. : *Et eris ut dormiens in corde maris, et sicut dormiens in capite mali.*) ET DICES : VERBERAVERUNT ME, SED NON DOLUI; TRAXERUNT ME, SED NON SENSI; QUANDO EVIGILABO ET RURSUS VINA REPERIAM? Hebr. : *Verberaverunt me, non ægrotavi; concusserunt me, non cognovi : quando expergiscar, addam, investigabo illud.* Adhuc prosequitur Salomon absurda quæ sequuntur ex immodico vino, quod immodicè haustum, post eversam mentis serenitatem, et inductam insaniam, in somnum gravem et amarum resolvit hominem. *Oculi tui videbunt extraneas. Visiones* intelligunt major pars interpretum. Aben Ezra subintelligit *mulieres extraneas*; ut sit sensus non alienus ab eo quod scribit Hieronymus alicubi : *Venter æstuans mero spumat in libidinem.* Alioqui mihi magis arridet prior expositio. *Visiones* intelligimus sive quæ in somnis sive quæ mentibus ebriorum occurrunt; unde et *corda eorum loquuntur perversa*, veritati contraria, vel contraria æquo et bono; idque ex animo, non jocando aut ridendo, ut solent qui hilaritatem quamdam præ se ferunt : sed hi qui vino mordentur, in rebus vanis et somniis similibus sunt vehementes. Aliter, *cor tuum loquetur*, cogitabit *perversa, cùm oculi tui viderint mulieres extraneas*, hoc est, alterius familiæ, quæ non sunt neque sorores neque uxor tua, vel quæ sunt alterius religionis et sectæ; captum videlicet illarum more, iniqua cogitabit cor tuum, nempe te velle eis potiri per fas vel nefas; quod *perversum* et legi Dei contrarium est. *Et eris velut dormiens.* Qui dormiunt vel jacent in navi putant omnia moveri et seipsos quiescere; idem contingit ebriis; putant terram moveri. Aliter : Eris vehementer jactatus, ut ne dormire quidem possis quietè; q. d. : Neque vigilare cum decore neque dormire cum quiete poteris. Nam qui *in summitate mali dormire* conantur, jactationes gravissimas patiuntur. Aliter, ut sit metaphorica locutio : *Eris tanquàm nauclerus qui stertit dùm per medium maris navigat*, penès quem totius navis salus est; *aut eris velut ille qui in summitate mali constitutus*, quatenùs vel de adventu piratarum significet, vel portum et terram speculetur; ut istis, inquam, *dormientibus*, dùm *per medium maris* navigatur, omnium qui in mari sunt periclitatur salus, sic erit is qui vino sepultus absurda sive contraria aliis hominibus et videt et loquitur; navem suam in cursu hujus vitæ rectè gubernare non potest. Nam *dormiente nauclero*, hoc est, mente et ratione (dormit autem quando voluptatibus vacant sensus) reliqui nautæ, hoc est, reliquæ potentiæ, frustra laborant remigando. Sicut absente Christo *totâ nocte* Apostoli *laborantes nihil ceperunt*, Luc. 5. Nam mens reliquis animæ viribus præesse debet, et vigilare veluti *in summitate mali navis*, ne à piratis aut prædonibus spoliata navicula corporis nostri submergatur ac suffocetur à voluptatibus hujus vitæ. *Percusserunt me.* Cùm multis modis misera sit conditio ebriorum, in hoc tamen miserrimi sunt quòd sua mala minimè omninò sentiant. Nam injuriam accipiunt et opprobria frequenter, nonnunquàm etiam vapulant, ut possit dicere unusquisque eorum : *Percusserunt me*, hoc est, vel reverà plagas passus sum et verbera sustinui, vel injurias sustinui et irrisiones et scommata; *et tamen non ægrotavi*, non sum læsus. *Traxerunt me*, vel, ut est in Hebræo, *fregerunt, contriverunt me, et non novi*, scilicet *quis fecerit*, vel *non novi me tam absurda passum donec expergiscerer.* Sed omnium denique absurdissimum est, quòd cùm sentiant se omnium esse miserrimos, obnoxios injuriis, obnoxios tot malis, tamen statim ubi excitantur, ubi ad se redierint, ad eadem mala, *tanquàm sus lota ad volutabrum*, 2 Petr. 2, redire festinant.

CAPUT XXIV.

1. Ne æmuleris viros malos, nec desideres esse cum eis,

2. Quia rapinas meditatur mens eorum, et fraudes labia eorum loquuntur.

3. Sapientiâ ædificabitur domus, et prudentiâ roborabitur.

CHAPITRE XXIV.

1. Ne portez point envie aux méchants, ne désirez point d'être avec eux,

2. Parce que leur esprit médite les rapines, et que les paroles de leurs lèvres ne sont que tromperie.

3. La maison se bâtira par la sagesse, et elle s'affermira par la prudence.

4. In doctrinâ replebuntur cellaria, universa substantia pretiosa et pulcherrima.

5. Vir sapiens fortis est; et vir doctus, robustus et validus.

6. Quia cum dispositione initur bellum, et erit salus ubi multa consilia sunt.

7. Excelsa stulto sapientia, in portâ non aperiet os suum.

8. Qui cogitat mala facere, stultus vocabitur.

9. Cogitatio stulti peccatum est; et abominatio hominum detractor.

10. Si desperaveris lassus in die angustiæ, imminuetur fortitudo tua.

11. Erue eos qui ducuntur ad mortem, et qui trahuntur ad interitum, liberare ne cesses.

12. Si dixeris : Vires non suppetunt, qui inspector est cordis, ipse intelligit, et servatorem animæ tuæ nihil fallit, reddetque homini juxta opera sua.

13. Comede, fili mi, mel, quia bonum est, et favum dulcissimum gutturi tuo.

14. Sic et doctrina sapientiæ animæ tuæ, quam cùm inveneris, habebis in novissimis spem, et spes tua non peribit.

15. Ne insidieris, et quæras impietatem in domo justi, neque vastes requiem ejus.

16. Septies enim cadet justus, et resurget; impii autem corruent in malum.

17. Cùm ceciderit inimicus tuus, ne gaudeas; et in ruinâ ejus ne exultet cor tuum :

18. Ne fortè videat Dominus, et displiceat ei, et auferat ab eo iram suam.

19. Ne contendas cum pessimis, nec æmuleris impios :

20. Quoniam non habent futurorum spem mali, et lucerna impiorum exstinguetur.

21. Time Dominum, fili mi, et regem; et cum detractoribus non commiscearis.

22. Quoniam repente consurget perditio eorum; et ruinam utriusque quis novit?

23. Hæc quoque sapientibus : cognoscere personam in judicio, non est bonum.

24. Qui dicunt impio : Justus es, maledicent eis populi, et detestabuntur eos tribus.

25. Qui arguunt eum, laudabuntur, et super ipsos veniet benedictio.

26. Labia deosculabitur, qui recta verba respondet.

27. Præpara foris opus tuum, et diligenter exerce agrum tuum, ut posteà ædifices domum tuam.

28. Ne sis testis frustra contra proximum tuum, nec lactes quemquam labiis tuis.

29. Ne dicas : Quomodo fecit mihi, sic faciam ei; reddam unicuique secundùm opus suum.

30. Per agrum hominis pigri transivi, et per vineam viri stulti;

31. Et ecce totum repleverant urticæ, et operuerant superficiem ejus spinæ et maceria lapidum destructa erat.

4. L'habileté fera remplir les maisons des justes de meubles très-beaux et très-précieux.

5. L'homme sage est vaillant; l'homme habile est fort et résolu.

6. Parce que la guerre se conduit par la prudence, et que le salut se trouvera où il y aura beaucoup de conseils.

7. La sagesse est trop élevée pour l'insensé : aussi il n'ouvrira point la bouche dans l'assemblée des juges.

8. Celui qui applique son esprit à faire le mal, passera pour insensé;

9. La pensée de l'insensé est le péché, et le médisant est l'abomination des hommes.

10. Si vous vous abattez au jour de l'affliction, en perdant la confiance, votre force en sera affaiblie.

11. Tirez du péril ceux que l'on mène à la mort; et ne cessez point de délivrer ceux qu'on entraîne pour les faire mourir.

12. Si vous dites : Les forces me manquent; celui qui voit le fond du cœur, saura bien le discerner; rien n'échappe au sauveur de votre âme; et il rendra à l'homme selon ses œuvres.

13. Mon fils, vous mangez le miel, parce qu'il est bon, et le rayon de miel, parce qu'il est doux à votre bouche.

14. Tel le sera à votre âme la doctrine de la sagesse; quand vous l'aurez trouvée, vous espérerez à votre dernière heure, et votre espérance ne périra point.

15. Ne dressez point d'embûches au juste; ne cherchez point l'impiété dans sa maison, et ne troublez point son repos.

16. Car le juste tombera sept fois, et se relèvera; mais les méchants seront précipités dans le mal.

17. Ne vous réjouissez point quand votre ennemi sera tombé; et que votre cœur ne tressaille point de joie dans sa ruine,

18. De peur que le Seigneur ne le voie, que cela ne lui déplaise, et qu'il ne retire sa colère de dessus lui.

19. N'ayez point d'émulation pour les hommes corrompus, et ne portez point envie aux méchants;

20. Car les méchants n'ont point d'espérance pour l'avenir; et la lampe des impies s'éteindra.

21. Mon fils, craignez le Seigneur et le roi, et n'ayez point de commerce avec les médisants.

22. Car leur ruine viendra tout d'un coup; et qui pourra comprendre la punition que l'un et l'autre en feront?

23. Ce que je vais dire est aussi pour les sages : il n'est pas bon de faire acception de personnes dans le jugement.

24. Ceux qui disent au méchant : Vous êtes justes, seront maudits des peuples, et détestés des nations.

25. Ceux qui le reprennent, en seront loués, et la bénédiction descendra sur eux.

26. Celui qui répond à un homme avec droiture, lui donne un baiser à la bouche.

27. Préparez votre ouvrage au dehors, et remuez votre champ avec grand soin, pour bâtir ensuite votre maison.

28. Ne soyez point un faux témoin contre votre prochain; et que vos lèvres ne séduisent personne, en le caressant.

29. Ne dites point : Je traiterai cet homme-là comme il m'a traité; je rendrai à chacun selon ses œuvres.

30. J'ai passé par le champ du paresseux et par la vigne de l'homme insensé;

31. Et j'ai trouvé que tout y était plein d'orties, que les épines en couvraient toute la surface, et que la muraille de pierre était abattue.

32. Quod cùm vidissem, posui in corde meo, et exemplo didici disciplinam.

33. Parùm, inquam, dormies, modicùm dormitabis, pauxillùm manus conseres, ut quiescas :

34. Et veniet tibi quasi cursor egestas, et mendicitas quasi vir armatus.

32. Ce qu'ayant vu, je l'ai mis dans mon cœur, et je me suis instruit par cet exemple.

33. Vous dormirez un peu, me suis-je dit, vous sommeillerez un peu, vous mettrez un peu vos mains l'une dans l'autre pour vous reposer ;

34. Et l'indigence viendra se saisir de vous, comme un homme qui marche à grands pas ; et la pauvreté s'emparera de vous, comme un homme armé.

COMMENTARIUM.

VERS. 1. — NE ÆMULERIS VIROS MALOS, NEC DESIDERES ESSE CUM ILLIS (1). (Hebr. : *Ne æmuleris viros mali.*) QUIA RAPINAS MEDITATUR MENS EORUM, ET FRAUDES LABIA EORUM LOQUUNTUR. Quod superiùs dicere instituerat hoc in loco absolvit. Nam paulò superiùs lectum est : *Ne æmuletur cor tuum peccatores*, quod exponendo addit : *nec desideres esse cum illis*. Quos superiùs *peccatores*, hoc in loco appellat *viros mali*, qui malum facere gaudent et student ; juxta id quod sequitur : *Quia rapinas meditatur cor eorum*. Qui sapientiæ studiosus est et virtutis, ab hujusmodi hominibus quàm alienissimus esse debet. Ignara et indocta juventus putat aliquando fortunatos et felices qui sine labore et sudore ad maximas opes perveniunt, per *fraudem* et *rapinam ;* sed hæc prosperitas non est *imitanda* neque *desideranda*. Socius et particeps cum istis non erit *filius sapiens*, cùm *cor istorum meditetur rapinam* et *injuriam* facere, contra præscripta legis divinæ ; *mens* verò *justi meditabitur obedientiam*, c. 15. Inprimis refert quibuscum versetur et assuescat juvenis. Ab omni consortio fortassis malorum cohiberi non potest, sed ab his qui nihil aliud crepant quàm *injurias* et *rapinas* declinare debes, ne captus lucro discas rapinis et injuriis compendia facere, cùm videas illorum familias auctas rebus malè partis. Sed finem spectare oportet, nam non *rapinâ*, sed *sapientiâ* augetur res familiaris ; juxta id quod sequitur.

VERS. 3, 4. — SAPIENTIA ÆDIFICABITUR DOMUS, ET PRUDENTIA ROBORABITUR (vel *intelligentiâ stabilietur*). IN DOCTRINA REPLEBUNTUR CELLARIA UNIVERSA, SUBSTANTIA PRETIOSA ET PULCHERRIMA. Hebr. : *Et per scientiam cubicula replebuntur omnibus divitiis pretiosis et pulchris.* Quamvis de modo spirituali, quam Spiritus sancti inhabitat, hæc pleniùs intelligenda sint, quàm *sapientiâ* Dei et *intelligentiâ* divinæ legis quisque in corde suo *construere* debet, et *pretiosis opibus* virtutum *secretiora* sui cordis *implere*, possunt tamen et de re domesticâ, de liberorum procreatione ac educatione, cum eleganti rerum copiâ et ornatu, quæ viro sapienti, qui suâ conditione contentus esse novit, nunquàm deerunt, præsertim qui justo labore et providâ prudentiâ suis rebus prospicit; quemadmodùm sequitur.

VERS. 5, 6. — VIR SAPIENS FORTIS EST, ET VIR DOCTUS ROBUSTUS ET VALIDUS. (Hebr. : *Vir sapiens in robore, et vir scientiæ roborat virtutem*, sive *vires.*) QUIA CUM DISPOSITIONE INITUR BELLUM, ET ERIT SALUS UB MULTA CONSILIA. Hebr. : *Quia consiliis facies bellum tibi, et salus in multitudine consiliariorum.* Non *rapinâ* neque *iniquitate*, sed *sapientiâ* et *viribus* erigitur domus et sustinetur familia. His duabus virtutibus, *sapientiâ* et *robore*, familia rectè administratur : ut ex superioribus juxta Hebræos pendeat : *In fortitudine* (vel *per robur) ædificabit domum suam vir sapiens, et vir scientiæ roborabit vires*, vel, *vir per scientiam suam roborat vires suas ;* q. d. : Vires absque sapientiâ non sunt firmæ neque sufficientes, ne in his quidem rebus quæ viribus potissimùm administrandæ videntur. Nam *consiliis* et cogitationibus *facies bellum* potiùs quàm viribus. Quâ de re superiùs disseruimus. *Et salus ubi consiliarii multi.* Sensus est quòd in bello potiores partes sunt viribus animæ tribuendæ ; hoc est, vires animæ plus valent quàm corporis ; *et salus*, hoc est, victoria, magis pendet ex prudente consilio quàm ex multitudine militum, ut intelligamus ante multa secula in nostris codicibus definitum quod Sallustius *inter sapientes hujus mundi diu deliberatum fuisse* testatur. Aliter : *Consiliis facies tibi bellum*, hoc est, consiliis, non viribus, lites et controversias dissolve. Nam eâ ratione erit utrinque *salus*. Quòd si viribus et violentiâ res agatur, nulla salus corporum neque sanitas animarum esse potest, ubi utrinque cadunt et trucidantur innumeri mortales. Summa est laus sapientiæ, cujus ubique est maximus usus, tum in pace, tum in bello, in privatis et publicis rebus. In genere dictum videtur, *salus in multitudine consiliariorum;* q. d. : Quidquid aggredieris viribus tantùm corporis, sive in curâ domesticâ, quam nos intelligimus in *ædificatione domûs* et *repletione cubiculorum*, sive in administratione reipublicæ, quamvis viribus aliquando fortassis sit agendum, tamen *plurimorum* sapientûm moderatis *consiliis* omnia meliùs et augentur et conservantur, quàm armorum strepitu et truculentiâ. Quod denique de bello dictum est, de quâcumque controversiâ cum hoste intelligi potest. *Nobis* enim *non est colluctatio adversùs carnem et sanguinem* solùm, *sed adversùs principes et potestates*, Ephes. 6, in quo prælio non nostris viribus est agendum, sed Dei sapientiâ et consiliis quæ suggerit Spiritus.

VERS. 7.— EXCELSA STULTO EST SAPIENTIA, IN PORTA NON APERIET OS SUUM. Hebræus sermo pluralis est ;

(1) *Ne æmuleris homines malitiæ*, id est, sceleribus deditos, quorum omne studium est ut malè agant quorum felicitate visâ non pauci pertrahuntur ad simile cum ipsis incundum vitæ genus. Idem ferè legimus supra 3, 31, 23, 17. Levi Ben Gerson hunc versum connectendum vult cum versu postremo capitis præcedentis hoc sensu : Cùm tanta incommoda sequantur intemperantes et epulones, eos fuge, iis non invenito. Verùm non est opus, quod generatim de pravis omnibus enuntiatur ad unam pravitatis speciem restringere. *Neque desideres esse cum iis*, quo non tantùm mutua conversatio, verùm et studiorum communicatio et imitatio designatur, ut 1 Sam. 14, 21, 16, 18, 21. (Rosenmuller.)

Excelsæ sunt stulto sapientiæ. De pluribus quoque sapientiis fuit sermo cap. 9, quas vel varios justitiæ gradus, vel varias virtutes et charismata intelligimus; de quibus Isai. 11 : *Et requiescit super eum Spiritus Domini, Spiritus sapientiæ et intellectûs, Spiritus consilii et fortitudinis,* et quæ sequuntur. *Stultis* hominibus, qui terrena sapiunt, *sublimis est admodum sapientia*, et veluti in eminentiore loco quàm ut possint eò pertingere, ut scriptum est c. 8 : *Sapientia clamitat in summis excelsisque verticibus.* Celsitudo virtutum intelligitur quæ veluti ab alto despicit divitias et voluptates; in quibus cùm stultus versetur, totus gravis et terrenus *gravato* videlicet *corde crapulâ et ebrietate* (de quibus modò dictum est) *et curis hujus vitæ*, Luc. 21, ad sapientiam adspirare non potest. *Animalis homo non sapit ea quæ sunt Dei*, 1 Cor. 1. *In portâ non aperiet os suum.* Cùm sapientiæ non sit particeps stultus, non potest cum sapientibus conversari. Solent sapientes sedere *in portâ* civitatis, inter quos stultus cogitur tacere. Aliter : *In portâ non aperiet os suum,* in judicio videlicet, ad seipsum defendendum. Et refertur ad superiora : *Consiliis bellum facies tibi*; q. d. : Hic stulti non possunt sapienter litigare et adversarios vincere inter judices et sapientes, qui stulto imponunt silentium et reum esse judicant. Aliter : *Sapientiæ sunt excelsæ stulto* et reconditæ, videlicet in sacris libris, ad quorum lectionem et intelligentiam non possunt attingere, nisi sapientes in Christo, qui *ædificant domum supra petram*, Matth. 7. Nihil impedit quominùs intelligamus aliquos esse usque adeò simplices et obtusos corde, ut non possint prudentiam assequi talem per quam digni habeantur inter consiliarios connumerari, vel rerum gubernacula tractare cum sapientibus. R. Salomon vocem Hebræam ראמות aliter interpretatur, nempe ut accipiatur pro *lapide pretioso;* juxta illud Job. 28 : ראמות וגביש *coralia et gabis;* et erit sensus : Stultos putare sapientias rarissimas esse, neque posse comparari, sicut lapides aliquot pretiosi, qui magno constant nec facilè inveniuntur : idcircò desperantes avertunt animum à sapientiâ, et ob id nunquàm pervenient ad eum honoris gradum ut *in portâ* cum sapientibus sedeant et de rebus magnis decernant.

Vers. 8, 9. — Qui cogitat mala facere, stultus vocabitur. (Hebr. : *cogitantem mala facere, dominum malorum cogitationum vocabunt.*) Cogitatio stulti peccatum est, et abominatio hominum detractor. Hebr. : *Mala cogitatio stulti est peccatum, et abominatio est homini derisor.* Quanta sit laus sapientiæ, sine quâ nihil rectè geritur, superiùs ostensum est. Quanta stultitiæ ignominia, etiam apud homines his versiculis significatur. Primò, ut dictum est, *inter sapientes os aperire non audet;* sed dùm deprehenditur *malum cogitare*, vel potiùs *cogitabundus ut malum inferat* aliis, malum nomen sibi acquirit, et sapientibus, qui *sedent in portâ, Bahal mizimmoth* vocatur, hoc est, *auctor* vel *inventor malarum cogitationum;* q. d. : A malefaciendo quàm alienissimus esse debes : nam vel *cogitare malum facere,* quamvis secretò, reddit hominem infamem apud sapientes, qui possunt etiam, ad instar Dei, vel cordis secreta introspicere. Et sensus erit Sapiente dignus, ostendens stultum ne suas quidem cogitationes celare posse à sapientibus, apud quos male audit et afficitur ignominiâ *qui aliis male facere studet.* Causam reddit : *Cogitatio stulti peccatum est,* quod sapientibus odiosum est et infame; vel : *Cogitatio stulti ad peccatum ducit;* q. d. : Sunt impotentes stulti, et ne suarum quidem cogitationum domini; sed statim ubi quid cogitaverint palam faciunt, atque ita peccatum illorum innotescit et stultitia. Aliter : *Qui cogitat stultitiam*, vel *sequitur cogitationem stultitiæ, peccatum*, supple *erit illi*, vel *ad peccatum perveniet.* Et hinc est quòd non sine causâ male audit apud sapientes. Aliter : *Qui cogitat malum facere, quem solent vocare dominum malarum cogitationum, cogitatio illa sola, quæ à stultitiâ procedit, est peccatum.* Prior expositio est melior. *Abominatio hominis est derisor*, hoc est, is quem omnes homines exsecrantur. Erit denique sensus utriusque versiculi ut intelligamus duplicem stultitiam : alteram, *quæ malum facere cogitat et studet*, quam sapientes condemnant, quòd *stulta cogitatio sit magnum peccatum;* alteram, quæ *deridet* aliorum dicta vel facta, et illa est omnibus *exsecrabilis.* Aliter : *Cogitatio stultitiæ peccatum*, hoc est, ob solam cogitationem damnatur stultus et reus efficitur : cui si accidat *derisio*, quâ facta aliorum honesta damnat et deridet, fit *abominabilis hominibus.* Aliter : *Cogitatio est peccatum stulto*, cùm non possit perficere cogitationem suam.

Vers. 10, 11, 12. — Si desperaveris lapsus in die angustiæ, minuetur fortitudo tua. (Hebr. : *Si remiseris,* vel *te remissum feceris, in die angustiæ, angusta erit fortitudo tua.*) Erue eos qui ducuntur ad mortem, et qui trahuntur ad interitum, liberare ne cesses. Si dixeris : Vires non suppeditant, qui inspector est cordis ipse intelligit; et salvatorem animæ tuæ nihil fallit, reddetque homini juxta opera sua. Heb. : *Eripe eos qui capti sunt ad mortem, et qui declinant ad necem : si cesses, dices enim : Ecce non novimus hunc : numquid qui diriget corda ipse intelliget, et qui custodit animam tuam ipse cognoscet, et reddet homini juxta opus suum?* Opera charitatis sub præcepto sapientiæ continentur. Nam per *angustiam* quamcumque fratrum necessitatem intelligimus, in quâ succurrendâ quicumque *remissus est* et ostendit se *viribus destitutum* cùm non sit, *in suâ angustiâ carebit viribus.* Quod dictum est in genere de quâcumque *angustiâ*, intelligitur de eâ quæ est omnium maxima, nempe angustiâ in *morte*, dicendo : *Eripe captos ad mortem. In carcere eram, et venistis ad me*, inquit auctoritas evangelica, Matth. 25. Interpellare pro reis, aut iis qui per injuriam et calumniam publicâ tenentur custodiâ, non est cujuslibet : magnorum virorum est, et eorum qui auctoritate pollent apud judicem intercedere, vel captivos redimere, et ad mortem destinatos ab extremâ eripere angustiâ. Hoc ut probi viri et sapientis est, inquam, ita in alieno periculo cessare, alienas non dolere vices, inhumanum est et crudele plusquàm

dici potest. Quod Scriptura innuit dicens : *Ne cesses;* Hebr. : *Si cesses, vel prohibeas teipsum, ne hoc facias*, supple *tibi erit angustia*, *in quâ remissus erit qui opem ferat tibi*. Alii legunt per interrogationem : *Num prohibebis te ab ope ferendâ in angustiâ, quando ad interfectionem quis trahitur?* q. d. : *Absit*. Sed meliùs pendet hæc ultima clausula, ut sit sensus : *Si cohibeas te in angustiâ alienâ; cùm dixeris : Sanè non novi hunc*, etc. Aliter : *Si prohibueris à morte innocentes, qui rapti sunt ad mortem, erit etiam qui te eripiat. Si dixeris : Sanè non novi eum*. Qui *remissi* sunt, et necessitati suorum succurrere recusant, multa solent causari; et cùm hominibus rationem reddiderint, se putant charitatis legibus satisfecisse, ut, e. g., dicentes : *Non novi hunc hominem*; vel : *Non novi causam illius qui ductus est ad mortem; et hinc est quòd in angustiâ illius non sum sollicitus*. Hujusmodi fortassis excusatio hominibus utcumque satisfecerit; verùm Deus, *qui corda et dirigit et novit*, sive *intelligit*, nihil ignorat; *ipse qui custodit animam tuam*, satis *novit* animam tuam; q. d. : Ne dicas : *Non novi hunc*; qui ignorat, ignorabitur. Deus omnes novit, et tuas vires, et alterius necessitatem et angustiam; et hæc notitia tibi satisfacere debet. Tibi non debet esse ignotus qui Deo cognitus est, cujus causâ egentibus succurrendum est. Si vis tuam animam et vitam à Deo servari, alios à morte conaberis eripere. Et quamvis hâc ratione sis satis obæratus, nempe, cùm Deus, qui omnes *intelligit*, *tuam servet vitam;* tamen insuper, quò magis animeris, præmium aliquando dabit, non tibi modò, sed omnibus *hominibus : unicuique reddet juxta opera sua*, ut inquit Paulus, Rom. 14; *stabimus enim omnes ante tribunal Christi*. Et ab angustâ et severâ Judicis sententiâ eripieris, si nunc operam dederis ab *angustiis* et *morte* afflictos *defendere*. Sed à corporali *angustiâ*, ut dicere instituteram, miseros *eripere* non est omnium, sed potentiâ, opibus ac auctoritate pollentium; verùm peccatorum animas, quæ ad mortem et mactationem ligatæ tenentur et angustiis premuntur, eripere omnium est conari, vel admonitione sanâ, vel exemplo vitam corrigendi, aut precibus ad Deum sedulis, vel denique quâcumque aliâ ratione. In eo loco habebit illud : *Qui converti fecerit peccatorem ab errore viæ suæ, servabit animam ejus à morte*, Jac. 5.

Vers. 13, 14. — Comede, fili mi, mel, quoniam bonum est et favum dulcissimum gutturi tuo. (Hebr. : *Palato tuo*.) Sic et doctrina sapientiæ animæ tuæ, quam cum inveneris, habebis in novissimo spem, et spes tua non peribit. Hebr. : *Sic scientia sapientiæ animæ tuæ : si inveneris, et erit spes, et exspectatio tua non excidetur*. Elegantissimâ similitudine partim admonet filium suum ut in perdiscendâ sapientiâ sese oblectet, partim corripit eos qui rebus amœnis et corpori jucundis magis capiuntur quàm virtutibus, in quibus non solùm consolationem habere licet in præsenti, sed spem certam in futuro. Contra, hujus vitæ voluptates, ut sint quàmlibet jucundæ, tamen sunt momentaneæ. *Comede, fili mi, mel*; q. d. : *Si comedas mel, eò quòd bonum et suave sit, multò magis scientia sapientiæ dulcis est animæ*. Vel legendum est : *Sic disce sapientiam*, ut *disce* respondeat verbo *comede, et sapientia melli* sive *favo*; *palato* denique respondeat *anima*. Et hactenùs similitudo quadrat. Porrò quod sequitur : *Si invenias*, supple *sapientiam*, indicat arduam esse virtutem, et difficilem inventu sapientiam; *mel*, hoc est, illecebras hujus vitæ, inventu faciles et ubique obvias; sed *est finis*, vel *erit merces et exspectatio quæ non excidetur*, sapientibus videlicet, hoc est, his qui juventutem in perdiscendâ sapientiâ et investigandâ consumunt. *Erit spes*, vel *merces, longæ vitæ*, ut exponunt Hebræi, vel *posteritatis et filiorum*. Nos cum Paulo præsentem et futuram in virtute consolationem intelligimus ut scribitur 1 Timoth. 4 : *Pietas ad omnia utilis est, promissionem habens vitæ quæ nunc est, et futuræ*. Dulcedo verò mellis et omnium carnalium voluptatum amaritudinem quamdam relinquit; si quid dulcedinis habent, citò evanescit.

Vers. 15, 16. — Ne insidieris et quæras impietatem in domo justi, neque vastes requiem ejus. (Hebr. : *Non insidiaberis, impie, habitaculo justi, neque vastabis accubitum ejus*.) Septies enim cadet justus, et resurget; impii autem corruent in malum. Hæc quoque ad spem virtutis spectant. Nam cùm major sit numerus eorum qui voluptatibus corporeis vacant, quàm qui inveniendæ sapientiæ studeant, non videntur boni sine periculo vivere inter tot hostes virtutis et justitiæ. Hos iterùm consolatur Sapiens, jubens bonam spem habere; sed novo sermonis genere per apostrophen impium alloquitur, admonens ne quid moliatur adversùs justum, dicens : *O impie, noli insidias ponere contra domum justi*; q. d. : Ea est justitiæ laus et integritas ut nemo possit eam aperto marte oppugnare : *per fraudem et insidias illius quietem perturbare* conatur *impius, et illius accubitum prædari*. Sunt qui per *mansionem et accubitum* idem intelligant; et erit sensus esse quosdam qui cùm justo non possint damnum inferre, nec eum avertere à justitiâ, illius *familiæ insidiantur et cubili*, hoc est, vel uxori vel charis pignoribus. Et sunt qui per *accubitum* ovile intelligant, ut ad bona externa referatur. Juxta sensum mysticum, *habitaculum justi* est Ecclesia Christi, contra quam *insidias ponere et accubitum illius vastare* non cessat *impius* ille cum membris suis, infidelibus et hæreticis, quos alloquitur Sapiens, non tam quòd spes sit eos velle sapientiæ præceptis obtemperare, quàm ut justo consolationem præbeat, dicendo : *Nam septies cadet justus*. Numerus septenarius quemlibet immensum numerum significat in Scripturis; et *cadere*, juxta Bedam et nostros ferè omnes, est peccare, saltem levioribus quotidianisque peccatis, sine quibus nec justorum quisquam esse potuit in hâc vitâ. Hebræi *casum* referunt ad pericula et damna quæ justis intentantur in hâc vitâ juxta illud, Ps. 34 : *Multæ tribulationes justorum; sed ab omnibus liberabit eos Dominus*. Multa patiuntur *justi*, et crebrò in adversitates hujus vitæ *incidunt; sed surgunt* statim, vel erepti à Domino, sicut illi *eripuerunt eos qui ducti et capti sunt ad mortem*, ut ad superiora referatur; vel *surgunt*,

hoc est, animo eriguntur adversùs omnia mala, acceptâque consolatione resistunt. *Cæterùm impii corruentes in malum*, desperatione absorpti, non *surgunt* à malo, sed perpetuo dolore se cruciant et torquent. Prior expositio est melior; sed hæc posterior magis historica.

VERS. 17, 18. — CUM CECIDERIT INIMICUS TUUS, NE GAUDEAS, ET IN RUINA EJUS NON EXULTET COR TUUM; NE FORTÈ VIDEAT DOMINUS, ET DISPLICEAT EI, ET AUFERAT AB EO IRAM SUAM. *Nulli malum pro malo reddentes*, inquit Paulus. Quamvis *insidias struant impii adversùs justum*, et injurias inferant, nihilominùs tamen benevolentiam erga omnes servare oportet, et malorum potiùs vices dolere quàm velle injurias ulcisci. Et quamvis in ultionem justorum *in malum* frequenter *corruant impii*, *non est* tamen *de ruinâ eorum lætandum;* magis autem dolendum quòd fecerint aliquid supplicio dignum. *Non lætaberis cùm ceciderit inimicus tuus.* Et quomodò Moyses cecinit, dicendo : *Cantemus Domino, gloriosè enim magnificatus est,* cùm Pharao submergeretur in mari Rubro; et omnes sanctorum voces nihil aliud clamant quàm vindictam de hostibus. Sed *de ruinâ inimici tui ne læteris;* de inimicis Dei et hostibus totius populi, fortassis alia ratio est. Vel inimicorum et persecutorum fortassis pœnitentiam et conversionem optare debemus quamdiù vivunt, magis quàm interitum aut perditionem, Dei optimi maximi imitantes benignitatem, qui *non vult mortem peccatoris, sed magis ut convertatur et vivat.* Verùm ubi jam mortuum et prostratum cernimus, quod sine divino nutu et providentiâ fieri non potest, in gratiarum actionem et laudem prorumpere licet cum gaudio, quandoquidem juxta Dei voluntatem esse prolatam sententiam tandem intelligimus. Et erit sensus : *In casu hostis ne læteris*, hoc est, cùm adversi aliquid contigerit, ne videaris illi felicitatem hujus mundi invidere, quam Deus omnibus etiam pessimis hominibus aliquando largitur de suâ ineffabili bonitate. In morbo igitur vel adversâ fortunâ *inimici tui noli lætari;* sed *homo cùm sis*, *nihil humanum à te alienum putans*, de beneficiis Dei cuicumque collatis per charitatem lætari debes, de malis verò alienis ut de tuis dolere, cùm tui judicii nequaquàm fuerit statuere quid quisque mereatur. *Si nemo novit an odio vel amore dignus sit ipse*, quantò minùs quid alii mereantur judicare poterimus? Quòd si per *ruinam inimici* peccati lapsum intelligamus, multò minùs lætandum est : nam qui poteris gaudere in his quæ Deo displicent? Prior expositio est melior. Sequitur : *Ne fortè videat Dominus, et malum sit oculis ejus.* Tu cùm videas supplicium sumi de inimico, gaudes, putans tuâ causâ illum dare pœnas, tuas injurias in eo vindicari, quod *oculis Domini displicet.* Nam de bonis, non de malis alienis gaudere debemus. Hæc tua crudelitas in hominem Deum reddet propitium ; et erga eum in quem tu tantam exerces iram Deus erit placatus. Nam ut clemens pater suos ipse castigare solet, sic alienam crudelitatem in suos non fert. Proverbium habet charitatis præceptum insigne, et ferè nihil diversum ab illo evangelico : *Diligite inimicos vestros, et benefacite his qui vos oderunt*, Matth. 5.

VERS. 19, 20. — NE CONTENDAS CUM PESSIMIS; NE ÆMULERIS IMPIOS, QUONIAM NON HABENT FUTURORUM SPEM MALI, ET LUCERNA IMPIORUM EXSTINGUETUR. Alii : *Ne succenseas.* Aben-Ezra אל תחער, *ne commisceas te*, vel *socium te præbeas, inter impios, ut facias juxta opera eorum*, Psal. 37 : *Noli æmulari;* ubi Hieronymus, ut hoc in loco, *contendere* vertit. Et illic quidem videtur vel *contendere* vel *irasci* significare, cùm statim sequatur, *desine ab irâ, et derelinque furorem;* et ad eumdem sensum plurima pars Psalmi tendit. Verùm in hoc loco *æmulari* in bonam partem, ut superiùs frequenter capi videtur, ex his quæ sequuntur *non erit spes malo.* Prohibet igitur Sapiens ne quis impiorum felicitate illectus cupiat cum illis negotium habere, cum illis vivere, illorum imitari mores et studia. Nam incerta et inconstans est malorum prosperitas, ut scriptum est, Psal. 37 : *Adhuc pusillum, et non erit peccator.* — *Non erit impio spes*, vel *merces;* Hebr. : *Non erit finis*, vel *postremum*, hoc est, id quod post opus dari solet, *non erit impio;* q. d. : Impius in hâc vitâ præmium habet, ut in Evangelio, Luc. 16 : *Recepisti bona in vitâ tuâ, et Lazarus similiter mala.* — *Lucerna impiorum exstinguetur.* Splendidus et clarus ob divitias inter homines habetur malus; sed hæc gloria evanescet. Aliter : Impiorum liberi quasi *lucerna* illorum intelliguntur, vel potiùs anima, quæ meritò *exstincta* dicitur, cùm non *fulgeat ut sol*, quod de justis scribitur Matth. 13, sed in tenebris conticescat. Proverbium est contra eos qui præsentem felicitatem futuræ præponunt, et impiorum æmulantur vitam, ut eorum prosperitatem momentaneam assequantur.

VERS. 21, 22. — TIME DOMINUM, FILI MI, ET REGEM, ET CUM DETRACTORIBUS NE COMMISCEARIS. (Hebr. : *Cum mutantibus* vel *iterantibus.*) QUONIAM REPENTÈ CONSURGET PERDITIO EORUM, ET RUINAM UTRIUSQUE QUIS NOVIT? Hi quoque duo versiculi cum præcedentibus in sensu conveniunt, videlicet, *non esse imitandam malorum vitam, sed præcepta Dei et regum edicta esse servanda; non esse conversandum cum his qui immutant et diversum faciunt.* Nam quod nos habemus, *cum detractoribus ne commiscearis*, Hebraicè est, *cum mutantibus*, vel *iterantibus*, ut subaudiatur *iniquitates suas.* Mihi magis arridet, *ne miscearis cum his qui quicquam mutant*, aut *diversum faciunt à præceptis Dei vel regis.* Tertiam denique in Commentariis Hebræorum lego interpretationem, nempe, *cum mutantibus hunc ordinem*, videlicet timoris : *Time Dominum et regem*, et *magis obediendum Deo quàm hominibus, cum his qui timoris ordinem immutant ne te commisceas.* Prior expositio est melior. Totus hic locus à malâ consuetudine et consortio malorum prohibet, quæ res juvenibus et inexpertis malorum potissima causa semper fuit. Salomon cum præceptis, quæ suo proponit filio, ubique vel spem vel metum, laudem vel dedecus, vel aliquid id genus similium adjungit. In hoc loco de timore Domini et regis tractans, inobedientiæ periculum subjicit, *quia repentè surget contritio eorum* (sive *perditio*), *et ruinam utriusque quis intelliget?* Vel sensus est ut *contritio* intelligatur *Dei* et *regis*, hoc est : *Surget contritio quâ*

conteret eos Deus, vel *rex*, *qui mutant præcepta Dei :* vel : *Contritio eorum*, scilicet, *qui non obediunt neque timent Dominum et regem*, *surget super eos subitò*, quando nihil minùs expectant, juxta illud Pauli, 1 Thess. 5 : *Cùm dixerint : Pax et securitas*, *tunc repentinus eis superveniet interitus.* Meliùs referuntur ad *Dominum* et *regem*, quem Dominus in terris judicem constituit, ut illius fungatur munere ; et erit *contritio utriusque*, hoc est, contritio quam illi duo, *Deus* videlicet et *rex*, inducent super eum qui non timet.

VERS. 23, 24, 25.— HÆC QUOQUE SAPIENTIBUS : COGNOSCERE PERSONAM IN JUDICIO NON EST BONUM. QUI DICUNT IMPIO : JUSTUS ES, MALEDICENT EIS POPULI, ET DETESTABUNTUR EOS TRIBUS. QUI ARGUUNT EUM, LAUDABUNTUR, ET SUPER IPSOS VENIET BENEDICTIO. Hebr. : *Sed increpantibus* (vel *arguentibus*) *dulcescit*, scilicet *Deus*, *et super eos veniet benedictio boni.* ETIAM HÆC SAPIENTIBUS. Duplex est intelligentia, vel quòd *ea quæ sequuntur sunt aliorum sapientûm dicta ;* quasi jam finem imposuisset suis Salomon, cum *timore Domini* claudens sermonem, quemadmodùm incœpit : *Initium sapientiæ*, *timor Domini ;* et hæc intelligentia non est absurda. Hebræis tamen magis arridet altera, quæ est hujusmodi, nempe : *Hæc quæ sequuntur sunt verba Salomonis ad sapientes judices ;* vel : *Hæc verba sunt necessaria omnibus sapientibus ;* et pendent ex superioribus : *Non æmuleris impios. Nihil commercii debes habere cum impio, neque privatim neque publicè. In judicio cujuscumque personam accipere malum est; quantò magis personam impii? pronuntians eum esse justum maledictus et spretus erit ab omnibus*, *non ab unâ provinciâ, sed à populis pluribus*, ut de Deo et rege, quorum sprevit leges, nihil dicamus. Aliter : *Qui dicit impio : Justus es*, potest ad privatorum adulatores referri ; q. d. : *Qui vel virum laudat impium*, *et benedicit illi, inquiens : Justus es, ei à populis maledicetur, et nationes eum spernent.* Potest etiam intelligi juxta aliam significationem hujus verbi נקב, quod est *perforare ;* q. d. : *Si quis accipiat personam impii, dicendo : Justus es*, *perforabunt eum populi ensibus suis*, hoc est, crimen commisit quod publicè vindicandum est, quia judicium pervertit, in quo totius reipublicæ salus pendet. Prior expositio est melior, et non alienum videtur in sensu ab eo Isai. 5 : *Væ qui dicitis malum bonum*, *ponentes tenebras lucem ;* qui cùm multos decipiant, mirum non est si à multis probris afficiantur : nam eâ ratione fient multi mali. Cæterùm qui *timent Deum et regem*, et secundùm æquitatem *redarguunt* malos in judicio, ut ex malis boni fiant, *jucundus et pulcher erit* talibus Deus, hoc est, talibus erit Deus judex minimè severus, ut puta qui *quærunt judicium*, *subveniunt oppressis, judicant pupillo*, *defendunt viduam*, Isai. 1, et oppressoribus justam pœnam infligunt ; his, inquam, *veniet benedictio bonitatis*, sive *boni*, hoc est, Dei, qui *solus bonus est* per essentiam, Marc. 10, vel *boni* sive bonorum omnium ; ut *benedictio boni* respondeat *maledictioni populi.*

VERS. 26. — LABIA DEOSCULABITUR QUI RECTA VERBA RESPONDET. Ex superioribus pendet juxta Hebræos qui totum locum ad judices referunt, quorum munus inprimis est *nullius personam accipere in judicio*, deinde nullo modo *justificare impium*, imò *redarguere*, omnibus denique *recta verba respondere*, hoc est, sibiipsis consona, ut sermo videatur *osculatio labiorum.* Nihil enim aptiùs quadrat quàm cùm *labium* tangit *labium* et velut *deosculatur.* Aliter : *His qui arguunt impium erit amœnus et dulcis Deus*, ut dictum est : *Tam dulcis*, inquam, *erit illi qui respondet verba recta, ac si oscularetur labia illius ;* quod amoris maximum est argumentum. Potest alioqui in genere dictum intelligi : *Labia osculabitur*, hoc est, charus et amicissimus erit omnibus *qui verba recta loquitur.* Obscuritate quâdam verborum et similitudinis umbrâ facillimas et clarissimas sententias obnubilat Sapiens.

VERS. 27.— PRÆPARA FORIS OPUS TUUM, ET DILIGENTER EXERCE AGRUM TUUM, ET POSTEA ÆDIFICES DOMUM TUAM. Ordinem in rebus et negotiis omnibus esse servandum docet proverbium, ea priùs facienda quæ magis sunt necessaria ; ut, e. g., magis necessarium est annonam habere necessariam ad alendam familiam, quàm splendidas ædes construere. Hæc ut exempli causâ dicta possunt intelligi, ita sunt verissima. In Hebræo non sunt diversæ clausulæ : *Præpara foris opus tuum*, et quod sequitur : *Et diligenter exerce agrum tuum ;* sed quod *foris* dixerat, explicat per *agrum ;* et *diligenter præpara illud in agro tuo, et deinde ædificabis tibi ædes.* Ubi opes collegeris ex agriculturâ, et sumptus tibi suppetunt, poteris ædificiis novis construendis vacare. Aliter : Opera rusticana suo tempore fieri debent. Est tempus, videlicet seminandi, et tempus metendi, Eccles. 3 ; ædes verò ædificandi cura, et domesticum opus quolibet tempore fieri potest. Juxta anagogen, *domum ædificare* non possumus quâ perpetuò manendum est, priusquàm *opus foris præparaverimus*, hoc est, carnem subjeceris spiritui, et quæ *in agro*, hoc est, in mundo sunt, *præparando* contempseris.

VERS. 28, 29. — NE SIS TESTIS FRUSTRA CONTRA PROXIMUM TUUM, NEC LACTES QUEMQUAM LABIIS TUIS. NE DICAS : QUOMODO FECIT MIHI SIC FACIAM EI, ET REDDAM UNICUIQUE SECUNDUM OPUS SUUM. Quamvis ad hunc modum vertant omnes interpretes : *Ne sis testis contra proximum tuum*, et sic non erit sensus diversus ab illo præcepto legis quo prohibetur *falsum testimonium dicere*, tamen propter clausulam sequentem : *Nec lactes eum labiis tuis*, magis quadrat sensus contrarius ferè, hoc est : *Non eris testis frustra*, vel *falsus testis*, *pro amico tuo*, q. d. : *In causâ ne amici quidem eris testis falsus.* — *Numquid persuadebis illi* (vel potiùs, *num persuasisti illi*) *labiis ?* id est : Blandis verbis obtinuisti ab eo ut esset falsus testis in causâ tuâ, et vicem reddere vis, *dicendo : Quemadmodùm fecit mihi*, *faciam illi ; secundùm opus illius respondebo unicuique.* Chaldæus, qui sic reddit secundam partem primi versiculi : *Et ne errare facias eum labiis tuis* in quocumque mendacio, falsum testem intelligit ; ut ille dicatur *falsus testis* qui proximum ducit in errorem. Sed huic sensui non tam quadrat sequens versiculus. Sunt qui

verbum הפתית non pro *persuadere* aut *lactare* accipiunt, sed in alio sensu, nempe *confringendi*, ut sit sensus : *Ne sis testis falsus contra amicum tuum, et ne confringas* (sive *conteras*) *cum verbis tuis*, putans te hoc licite posse facere quandoquidem ipse tali injuriâ te affecit. *Reddam illi juxta opera sua*. Ista non sunt *sapientium verba*. Prior expositio est melior, et proverbiali obscuritate magis digna, ut intelligamus non licere cuiquam opem ferre modis illicitis, neque falso testimonio proximos aut amicos defendere, neque denique hujusmodi defensionem ab illis exigere. Usurpari potest proverbium in eos qui mutuò sese malis doctrinis et opinionibus imbuunt et corrumpunt.

Vers. 30, 31, 32. — Per agrum hominis pigri transivi, et per vineam viri stulti. Et ecce totum impleverant urticæ, et operuerant superficiem ejus spinæ, et maceria lapidum destructa erat. Quod cum vidissem, posui in corde meo, et exemplo didici disciplinam. Hebr. : *Vidi ergo apposuique cor meum; vidi, accepi disciplinam*. Inter ea quæ modò dicta sunt de officio judicis et testium insertus est unus versiculus de *colendis agris* et de *opere foris parando* antequàm *domum ædifices*; ad quem, ni fallor, referendi sunt aliquot versus quibus segnities et otium damnatur. Et priùs ordinem in negotiis et tempus opportunum observandum docuit, ut quæ maximè sint necessaria priùs curentur. Cæterùm hoc in loco docet prosequendum opus et absolvendum quod rectè incœptum est. Quod de *agro* et *vineâ* dicitur, ad quodcumque negotium referri potest; ut nihil profuerit *agros* colere, arare et seminare, *vineas* plantare, nisi cætera quoque quæ spectant ad agriculturam perficias; *spinæ* et *urticæ*, nisi exstirpentur, triticum suffocant, nisi *maceria* aut sepe munias vineam, conculcatur. Ita in agro Dominico, in quo *messis multa, operarii pauci*, Luc. 10, et in vinea Domini, in quam *summo mane horâ tertiâ, sextâ, nonâ et undecimâ, mittit operarios pater familias*. Matth. 20, nihil profuerit bene docere, bona seminâsse semina, et vineas plantâsse plurimas, at postea per socordiam vitiorum *urticas* et *spinas* cupiditatum omnia undique occupare permittere. Alioqui simplex sive nuda intelligentia horum trium versuum erit, sapientes undique occasionem arripere, et ex alienâ stultitiâ sapientiam discere, cùm non obiter, sed accuratè singula perpendant, id quod innuitur his verbis : *Contemplatus sum, apposui cor meum, vidi, accepi disciplinam*, eam videlicet quæ sequitur.

Vers. 33, 34. — Parum dormies, modicum dormitabis, paululum manus conseres ut quiescas. Et veniet tibi quasi cursor egestas, et mendicitas quasi vir armatus. (Hebr. : *Parum somniorum, parum dormitat onum, parva complexio manuum ad cubandum.*) *Et veniet quasi viator paupertas tua, et defectus tui velut vir clypei*. Hæc est disciplina quam accepit Sapiens ex *conspectis agris et vineis pigri*, nempe, paupertatem ex otio ferè provenire et crescere paulatim, sed tandem invalescere usque adeò ut expelli non possit ex ædibus. Ex sexto capite hùc translati sunt hi duo versiculi, quorum duplicem expositionem ibidem invenies. Quod ad hunc locum spectat, somnolentos excitat agricolas et vinitores, e quibus suum filium exemplum disciplinæ vult accipere, partim ne à sapientibus viris stultitiæ notetur, partim ne dùm otium sectatur et somnum, ad egestatem perveniat.

CAPUT XXV.

1. Hæ quoque parabolæ Salomonis, quas transtulerunt viri Ezechiæ regis Juda.

2. Gloria Dei est celare verbum, et gloria regum investigare sermonem.

3. Cœlum sursùm, et terra deorsùm, et cor regum inscrutabile.

4. Aufer rubiginem de argento, et egredietur vas purissimum.

5. Aufer impietatem de vultu regis, et firmabitur justitiâ thronus ejus.

6. Ne gloriosus appareas coram rege, et in loco magnorum ne steteris.

7. Melius est enim ut dicatur tibi : Ascende huc, quàm ut humilieris coram principe.

8. Quæ viderunt oculi tui, ne proferas in jurgio citò, ne postea emendare non possis, cùm dehonestaveris amicum tuum.

9. Causam tuam tracta cum amico tuo, et secretum extraneo ne reveles,

10. Ne fortè insultet tibi, cùm audierit, et exprobare non cesset.

Gratia et amicitia liberant; quas tibi serva, ne exprobrabilis fias.

11. Mala aurea in lectis argenteis, qui loquitur verbum in tempore suo.

CHAPITRE XXV.

1. Les paraboles suivantes sont aussi de Salomon; elles ont été recueillies par les serviteurs d'Ezéchias, roi de Juda.

2. La gloire de Dieu est de cacher sa parole; et la gloire des rois est de l'étudier.

3. Le ciel dans sa hauteur, la terre dans sa profondeur, et le cœur des rois sont des choses impénétrables.

4. Otez la rouille de l'argent, et il s'en formera un vase très-pur.

5. Otez de même l'impiété de devant le roi, et son trône s'affermira par la justice.

6. Ne vous élevez point en honneur devant le roi, et ne vous tenez point parmi les grands;

7. Car il vaut mieux qu'on vous dise : Montez ici, que d'être humilié devant le prince.

8. Ne découvrez pas sitôt, dans une querelle, ce que vous avez vu de vos propres yeux, de peur qu'après avoir ôté l'honneur à votre ami, vous ne puissiez plus le réparer.

9. Traitez de votre affaire avec votre ami, et ne découvrez point votre secret à un étranger;

10. De peur que l'ayant appris, il ne vous insulte, et qu'il ne vous le reproche sans cesse.

(1) La grâce et l'amitié délivrent : conservez-les avec soin, de peur que vous ne tombiez dans le mépris.

11. La parole dite en son temps est comme des pommes d'or sur un lit d'argent.

(1) Ce verset n'est pas dans l'hébreu, mais dans les Septante.

12. Inauris aurea, et margaritum fulgens, qui arguit sapientem, et aurem obedientem.

13. Sicut frigus nivis in die messis, ita legatus fidelis ei qui misit eum; animam ipsius requiescere facit.

14. Nubes, et ventus, et pluviæ non sequentes vir gloriosus, et promissa non complens.

15. Patientiâ lenietur princeps, et lingua mollis confringet duritiam.

16. Mel invenisti, comede quod sufficit tibi, ne fortè satiatus evomas illud.

17. Subtrahe pedem tuum de domo proximi tui, nequando satiatus oderit te.

18. Jaculum, et gladius, et sagitta acuta, homo qui loquitur contra proximum suum falsum testimonium.

19. Dens putridus, et pes lassus, qui sperat super infideli in die angustiæ,

20. Et amittit pallium in die frigoris.

Acetum in nitro, qui cantat carmina cordi pessimo.

Sicut tinea vestimento, et vermis ligno; ita tristitia viri nocet cordi.

21. Si esurierit inimicus tuus, ciba illum; si sitierit, da ei aquam bibere;

22. Prunas enim congregabis super caput ejus, et Dominus reddet tibi.

23. Ventus aquilo dissipat pluvias, et facies tristis linguam detrahentem.

24. Melius est sedere in angulo domatis, quàm cum muliere litigiosâ, et in domo communi.

25. Aqua frigida animæ sitienti, et nuntius bonus de terrâ longinquâ.

26. Fons turbatus pede, et vena corrupta, justus cadens coram impio.

27. Sicut qui mel multum comedit, non est ei bonum; sic qui scrutator est majestatis, opprimetur à gloriâ.

28. Sicut urbs patens et absque murorum ambitu, ita vir qui non potest in loquendo cohibere spiritum suum.

12. La réprimande faite au sage et à l'oreille obéissante, est comme un pendant d'oreille d'or, avec une perle brillante.

13. L'ambassadeur fidèle est à celui qui l'a envoyé, ce qu'est la fraîcheur de la neige pendant la moisson; il donne le repos à l'âme de son maître.

14. Celui qui se vante et qui ne tient point ses promesses, est comme le vent et les nuées qui ne sont point suivis de la pluie.

15. Le prince se laisse fléchir par la patience; et la langue douce rompt ce qu'il y a de plus dur.

16. Avez-vous trouvé du miel? mangez-en ce qui vous suffit, de peur qu'en ayant pris avec excès, vous ne le rejetiez.

17. Rendez rare votre pied dans la maison de votre prochain, de crainte qu'étant dégoûté de vous il ne vous haïsse.

18. Celui qui porte un faux témoignage contre son prochain, est un dard, une épée et une flèche perçante.

19. Espérer en un ami infidèle au jour de l'affliction, c'est faire fond sur une dent pourrie et sur un pied lassé,

20. Et c'est se trouver sans manteau dans le plus grand froid.

Les cantiques que l'on chante devant celui dont le cœur est corrompu sont comme le vinaigre qu'on met dans le nitre;

(1) Comme le ver mange le vêtement, et la pourriture le bois, ainsi la tristesse de l'homme lui ronge le cœur.

21. Si votre ennemi a faim, donnez-lui à manger; s'il a soif, donnez-lui de l'eau à boire.

22. Car vous amasserez ainsi sur sa tête des charbons de feu; et le Seigneur vous le rendra.

23. Le vent d'aquilon dissipe la pluie; et le visage triste, la langue médisante.

24. Il vaut mieux se retirer en un coin sur le haut de la maison, que de demeurer avec une femme querelleuse dans une maison commune.

25. Une bonne nouvelle qui vient d'un pays éloigné, est comme de l'eau fraîche pour celui qui a soif.

26. Le juste qui tombe devant le méchant, est une fontaine qu'on a troublée avec le pied, et une source qu'on a corrompue.

27. Le miel n'est pas bon à celui qui en mange beaucoup; et celui qui veut sonder la majesté sera accablé de sa gloire.

28. Celui qui, en parlant, ne peut retenir son esprit, est comme une ville tout ouverte, qui n'est point environnée de murailles.

(1) Ce verset n'est point dans l'hébreu, mais dans les Septante.

COMMENTARIUM.

Vers. 1. — Hæ quoque Parabolæ Salomonis, quas transtulerunt viri Ezechiæ regis Juda. *Transferre* hoc in loco non intelligimus *de linguâ in linguam*, sed potiùs *de loco in locum, et de membranis in librum*; q. d., *undique collegerunt*. Sic Levi Ben Gerson. Chaldæus Paraphrastes *scripserunt* habet pro *transtulerunt*. Hunc versiculum adjecit scriba, quem fuisse Sobnam putat Aben Ezra: *Viri* (vel *amici*) *Ezechiæ transtulerunt*, hoc est, præceperunt transferre *has Parabolas* de libris suis, vel de libris Ezechiæ, ut unum esset volumen ex omnibus Parabolis. Nam priores inventæ sunt eo ordine quo nunc sunt tunc temporis conscriptæ; cæterùm quæ sequuntur *sunt* in hunc locum *translatæ per sapientes viros qui fuerunt in tempore Ezechiæ regis Judæ*. Sunt ex Hebræis qui hujus versiculi per modum transitionis inserti hanc reddunt rationem, videlicet: Dùm viri sapientes Ezechiæ transferrent Parabolas Salomonis, ubi ad hunc locum ventum est, invenerunt aliquot quas publicare dignum non esse putabant, et quas prætergredientes, sequentes adjecerunt, dicendo: *Hæ quoque Parabolæ Salomonis*, ut præcedentes; et ob id initium sumpserunt, *Gloria Dei occultare verbum*, quasi reliqua verba celare ad gloriam Dei spectaret. Sed hæc sunt rabbinorum ex cabalâ. Nihil impedit quominùs de linguâ in linguam translatas intelligamus elegantiorem aut magis vulgarem. Sunt tamen qui verbum עתק non *transferre* sed *retinere* volunt significare, sive *roborare*; q. d.: *Hæ quoque Parabolæ sequentes*, ut priores, *robur et auctoritatem acceperunt à viris sapientibus qui fue-*

runt sub Ezechiâ, tanquàm veræ Parabolæ Salomonis; et hæc est optima interpretatio, meâ quidem sententiâ.

VERS. 2-5. — GLORIA DEI EST CELARE VERBUM, ET GLORIA REGUM INVESTIGARE SERMONEM. CŒLUM SURSUM ET TERRA DEORSUM, ET COR REGUM INSCRUTABILE. AUFER RUBIGINEM DE ARGENTO, ET EGREDIETUR VAS PURISSIMUM. (Hebr. : *Remove scorias ab argento, et egredietur conflatori vas.*) AUFER IMPIETATEM DE VILLA REGIS, ET FIRMABITUR JUSTITIA THRONUS EJUS. Hebr. : *Remove improbum, qui est coram rege, et firmabitur in justitiâ solium ejus.* Non sine causâ divisa sunt veluti in tres sectiones Salomonis Proverbia ; utpote in quibus plurimùm diversitatis invenerit prudens et oculatus lector. Sunt enim pleraque quæ in primâ parte continentur humiliora et teneræ ætati informandæ magis accommodata. Secunda pars, quæ à decimo capite sumit exordium, per omnium virtutum et vitiorum latissimum campum excurrit, nullam ætatem aut conditionem hominum relinquens intactam. Quæ verò sequuntur sublimius aliquid sapiunt, et ad regum, principum ac totius reipublicæ prudentiam ferè spectant. Non omninò fixam et certam, sed majori ex parte hanc sectionem intelligimus : nam alioqui in primâ parte habes doctrinam cœlestem et majestate plenam, et in hâc tertiâ humiliora quædam. *Gloria Dei est celare verbum.* Sunt qui intelligunt per *verbum* opera verbo Dei creata, quæ cùm nemo digno sermone possit assequi, omnibus imponitur silentium, et *celare* coguntur. Inter opera porrò quæ pro *gloriâ Dei sunt occultanda*, connumerant Hebræi opus creationis, principium Geneseos, et plaustrum Ezechielis, hoc est, visionem de rotis, et plurima legis præcepta, quæ satis explicare nemo potest. Aliter : *Gloria Dei est celare verbum*, ne quis velit curiosiùs scrutari quid agatur *superiùs in cœlo*, neque quid *inferiùs in profundo terræ;* ut ad sequentia referatur. Aliter : Multa prophetis sunt revelata quæ in vulgus temerè non fuerant spargenda ; et hinc laudatur Moses : *In totâ domo meâ fidelis ipse*, Num. 12, quòd multa vidisset in monte per quadraginta dies colloquiis Dei usus, quæ vulgò non publicavit. Et Isaias peccavit juxta Hebræos duntaxat, eò quòd dixit cap. 6 : *Vidi Dominum sedentem super solium*, etc. Et Ezechiel quoque semper audit : *Fili hominis*, ut sit memor conditionis suæ et fragilitatis humanæ, quia dixerat : *et vidi visiones Dei ;* hæc utcumque accipiuntur. Nos ex Paulo, qui *audivit verba quæ non licet homini loqui*, 2 Cor. 12, intelligimus arcana multa prophetis revelata in quorum *silentio est gloria Dei.* Denique *gloria Dei* est ne quis, veluti ignarum alicujus rei Deum existimans, conetur multis verbis vel exponere suam indigentiam, vel inter orandum utatur multiloquio : *Novit enim antequàm petamus quâ re indigeamus.* Verùm *gloria regis* terreni ut ostendantur illius opes et potentia, quò majori sit terrori hostibus. *Gloria regis est* aliorum *secreta cognoscere.* Quid domi et foris agatur ad regem spectat; et ignominiam putat ignorare quid ipsius hostes contra eum moliantur. Vel, si quid præclarè agat rex, ubique vult palàm fieri ad *gloriam* suam. Verùm opera Dei sunt inscrutabilia, juxta id quod sequitur : *Cœlum sursum ;* q. d. : *Neque ea quæ sunt in profundo sub terrâ investigare poteris, quantò minus ea quæ sunt sursum in cœlo?* nemo scire poterit, ne *reges* quidem quantumvis gloriosi et potentes ; nulla potentia, nullæ vires *regum* sufficiunt ista penetrare ac investigare. Aliter : *Gloria Dei est* quod judex sit omnium, quod novit omne verbum etiam absconditum, punire crimina vel *occultissima et maximè abscondita ; sed regis gloria est investigare* malefactores, et juxta revelationem factam per investigationem purgare rempublicam à sceleribus ; *et non est gloria regis scrutari quæ sursùm sunt in cœlo, vel quæ deorsùm in terrâ*, hoc est, vacare studio philosophiæ, neglectâ salute reipublicæ. Hæc functio privatorum hominum est, non *regis*, cujus *gloria* est ut per justitiam purgata respublica splendeat, veluti *vasa argentea* quæ nuper à conflatorio prodierunt; et hoc est quod sequitur : *Aufer* (vel *amove*) *scoriam ab argento*; q. d. : Ut mixta cum *argento scoria aurifabro* est impedimento quominùs possit conflare *vasa argentea* modis omnibus pura et nitida, sic ad *regem* spectat, cujus *solium justitiâ firmatur*, ab aulâ suâ, imò à regno, omnem *amovere impium*, ut non solùm cum magnâ gloriâ, sed magnâ securitate regnet. Nam ut *splendidum est argentum* in conflatorio *amotâ scoriâ*, sic *firmum erit regis solium* quod omnem *impietatem* à republicâ *discutit.*

VERS. 6, 7. — NE GLORIOSUS APPAREAS CORAM REGE, ET IN LOCO MAGNORUM NE STETERIS. MELIUS EST ENIM UT DICATUR TIBI : ASCENDE HUC, QUAM UT HUMILIERIS CORAM PRINCIPE QUEM VIDERUNT OCULI TUI. Hebr. : *Ne honorabilem te præbeas coram rege, neque in magnorum stabis loco. Nam melius est ut dicat tibi : Ascende hùc, quàm ut humilem te reddat coram principe quem viderunt oculi tui.* Hebræi intelligunt *gloriam* quam prohibet Sapiens, jactantiam et ostentationem in splendore vestium, in equis et curribus ; non esse certandum cum rege vel principibus, quasi cum illis te conferendum ostendere velis. Si coram rege terreno cum magnâ animi subjectione versandum est, et ab omni superbiâ et arrogantiâ alienos esse oportet eos qui gratiam inire volunt, quantò magis apud regem regum et cœlorum principem nos oportet conditionis nostræ et fragilitatis meminisse ! dicentes : *Non nobis, Domine, non nobis, sed nomini tuo da gloriam*, Psal. 115. Ex hoc loco sumpta videtur parabola, Luc. 14, quam dixit Jesus *ad invitatos, intendens quomodò primos accubitus eligerent : Cùm invitatus fueris ad nuptias, recumbe in novissimo loco.* Postremam particulam posterioris versiculi, nempe : *Quem viderunt oculi tui.* connexit Hieronymus cum sequentibus, secutus Septuaginta. Sunt ex Hebræis qui subaudiant aliquid ad hunc modum : *Coram principe, et* scilicet *hominibus quos viderunt oculi tui*, hoc est, quos nôsti, et qui te noverunt ; vel *coram principe*, cum ignominiâ, non illatâ tibi absenti, sed *quam oculi tui videant.*

VERS. 8-12. — QUÆ VIDERUNT OCULI TUI, NE PROFERAS IN JURGIO CITO ; NE POSTEA EMENDARE NON POSSIS, CUM DEHONESTAVERIS AMICUM TUUM. (Hebr.: *Ne*

exeas ad litem celeriter, ne fortè facias aliquid in novissimo illius, dùm ignominiâ te afficiat inimicus tuus.) Causam tuam tracta cum amico tuo, et secretum extraneo ne reveles : ne forte insultet tibi cum audierit, et exprobrare non cesset. (Hebr. : *Ne fortè exprobra verit tibi, et infamia tua non revertetur.*) Mala aurea in lectis argenteis, qui loquitur verbum in tempore suo. (Hebr. : *Mala aurea in picturis argenti, verbum dictum in ordine suo.*) Inauris aurea et margarita fulgens, qui arguit sapientem et aurem obedientem. Arrogantiæ soror est lis et contentio : per illam regibus eris odiosus, per hanc verò omnibus etiam amicis. *Quæ viderunt oculi tui.* Juxta Hebræam veritatem hæc verba sunt versiculi præcedentis, ut exposuimus. Septuaginta, quos secutus est interpres, sic incipiunt hunc versiculum : *Quæ viderunt oculi tui, dic;* deinde sequuntur juxta Hebræam veritatem, *ne incidas in jurgium. Ne proferas* pro *ne properes* habemus. Deinde ex duobus versiculis habemus unum, quorum prior, cùm non sit in Hebræo, à nobis negligitur. *Ne exeas ad litem celeriter.* Duplicem habet sensum : vel quòd ipse non debeas litem cuiquam temerè intentare, vel quòd alienis contentionibus sese immiscere viri prudentis non sit, ne amicorum quidem causâ. Optimum sanè consilium, et ferè idem quod dixit ille : *Mallem judicem esse inter inimicos meos quàm amicos; nam ex illis alterum ad amicitiam pertraham, ex his verò alterum ex amico inimicum reddam.* Idem aut omninò simile docet Salomon, inquiens : *Quid facies in fine ipsius litis, cùm ignominiâ te affecerit amicus tuus, quòd homo incivilis leges amicitiæ servare non noveras, ut qui maluisti judiciorum severitate quàm amicâ et benignâ disputatione contendere, sive tuâ, sive alienâ causâ?* Equidem *in alienâ* intelligo cum Aben Ezrâ, qui sic exponit : *Ne egrediaris celeriter ad litigandum in lite aliorum, ne fias ignominiosus, quasi lites consectans.* Alii sic : *Ne exeas* (vel *progrediaris*) *ad litigandum, nisi in causâ optimâ, et quam noveris quem finem sit habitura. Nam non assecutus quod cupis, sed victus, eris ignominiosus etiam amicis tuis, non solùm adversariis.* Aliter vox Hebræa מהר, quæ ferè *citò* vel *cum celeritate* vertitur, juxta ambiguitatem sermonis Hebraici verti potest per verbum *accelera* ; et erit sensus : *Ne egrediaris ad litem, sed festina componere lites, ne fortè cousque progrediaris litigando ut non possis ubi voles teipsum in integrum restituere.* Et huic sensui quadrat quod sequitur : *Causam tuam tracta cum amico.* Hebr. : *Litem tuam litiga cum socio tuo.* Videtur Sapiens nullam partem humanæ vitæ intactam relinquere, sed quid publicè, quid privatim agendum sit, omnia plenè docere, partim obscuriùs parabolis et similitudinibus, veluti ænigmaticè saluberrima obumbrans præcepta, partim simplici sermone et Scripturis accommodo docens quæ ad amicitiam vel inprimis spectant et pacem fovendam ; nempe, si quid suboriatur controversiæ aut simultatis, pro humanâ inconstantiâ, quàm minimo negotio transigendum privatis colloquiis, ut secretum proximi servetur illæsum ; ne si id publicum prodeas litigaturus contra socium, illius fama lædatur. Sensus non videtur alienus ab illo, Matth. 18 : *Si peccaverit in te frater tuus, corripe eum inter te et ipsum solum. Ne forte insultet* (vel *exprobraverit*) *tibi.* Et pœna respondebit culpæ. Si secretum crimen alterius per te palàm fiet, qui audiunt, scelestum te facient, *et infamia tua non revertetur*, sed diù durabit. Aliter : *Malam famam quam sparsisti, non poteris revocare.* Mihi placet ut ad utrumque referatur ; q. d. : *Neque secretum quod fecisti palam, poteris revocare; neque tua revertetur infamia, cùm auditores non cessent de te malè loqui.* Accusandi sunt amici et castigandi etiam charissimi, sed pro tempore et loco. Prudentiâ et moderatione ubique opus est, quod admodùm elegantibus parabolis ostendit Salomon. *Poma aurea in lectis argenteis* (1). Hebr., *in picturis* vel *figuris*, alii *in foraminibus* vel *cancellis argenteis.* Et sensus est : Ut jucundissimus est aspectus rerum pretiosarum, quando non plenè intuentium oculis objiciuntur, sed absconduntur etiam sumptuosè, ut *aurea mala in cœlaturis* (vel *cancellis*) *argenteis*, hoc est, quando non plenè cernuntur, *sic verbum dictum tempore*, Hebr., *cum modis suis*, vel *rotis suis ;* verbum dictum, inquam, in castigatione amici, ut ipse Salomon exponit, dùm, velut argentum clarum, lucet amor inter verba castigationis. Qui corripit amicum, eâ debet uti moderatione verborum, ut in eloquio *argenteo* Scripturarum lateant *poma aurea*, hoc est, charitas infinita et quæ modum nesciat. *Poma ex auro* intelligimus, non, ut Virgilius,

Aurea mala decem misi, cras altera mittam.

Talis igitur debet esse sermo illius qui litem sedare et dirimere conatur, nempe, plus intùs occultans quàm forìs, præ se ferat nitorem eloquentiæ. Quòd si incidat sermo in *aurem obedientem*, tunc tandem erit duplicata gratia, ut *inauris aurea* et ut *monile in massâ auri*, vel ut *monile* in coronâ et diademate. Decorum enim et gratum dùm *sapiens reprehenditur*, vel dùm *reprehensus à sapiente patientem et obtemperantem* accommodat *aurem.* Habemus in hoc proverbio litem inter amicos condemnatam, amicam verò castigationem et tempestivam admonitionem, si modò cum prudentiâ et gravitate fiat, rebus pretiosissimis comparatam.

Vers. 13, 14. — Sicut frigus nivis in die messis, ita legatus fidelis ei qui miserit eum, animam ipsius requiescere facit. (Hebr. : *Animam domini sui requiescere faciet.*) Nubes et ventus et pluviæ non sequentes, vir gloriosus et promissa non complens. Quod superiùs, cap. 13, dictum est de *legato fideli* repetens, eleganti similitudine confirmat, videlicet, *valdè charum esse nuntium fidelem his qui mittunt eum.* Messores præ omnibus aliis operariis solent torqueri calore et siti, ut qui maximis ardoribus anni, procul ab

(1) *In cœlaturis :* sunt *opera ingeniosa, quæ hominem ad intuendum invitant.* Significat enim verbum Hebræum *contemplari et imaginari.* Unde quidam exponunt illud pro *cancellis argenteis*, *qui habent subtilia foramina per quæ pretiosa conspiciuntur.* Significatur autem hoc proverbio, verbum Dei in cortice non considerandum, sed in medullâ ; sicut Serpens in eremo suspensus significabat Christum cruci affixum. (Munsterus.)

umbrâ, procul à fontibus, summâ fatigatione laborant, refrigerari vehementer cupiunt : quibus nihil amœnius possit contingere quàm vel *nivium* vel *glaciei frigora*, in quibus facilis esset labor et jucundus sudor. Sed istis simul frui non licet, *messe* videlicet et *frigore*, præsertim australibus plagis. Talis ferè est conditio regum et principum, qui de magnis rebus in longinquas regiones legatos mittunt, interim magno æstuantes desiderio, impatientes moræ, animo tranquillo ferre dilationem non valent : quorum tandem reversus *legatus fidelis*, cum nuntio et responso ex eorum animæ sententiâ, laborantem *animam* et anhelantem præ desiderio *tranquillam et paccatam efficiet*, vel, juxta aliam hujus verbi ישיב significationem, *restituet animam* veluti egredientem è corpore, ut eorum animæ quæ siti vehementer torquentur et calore, ut totus locus sub hyperbolâ intelligatur, et similitudo meliùs quadrabit. Proverbium admonet legatos et nuntios sui muneris, præsertim eos quos *Dominus misit operarios in messem suam*, Luc. 10. Horum fides et diligentia magnoperè grata et spectata est Christo Domino suo, ut puta quos *constituet super omnia bona sua*. Cùm interim tranquillo animo non videatur esse (ut verbis humanis Scripturam exponamus, sicut ipsa ubique loquitur), vel si quis talis est qualis erat Paulus, 2 Cor. 11, qui *omnium Ecclesiarum sollicitudinem sustinuit*, hic, inquam, animo tranquillo esse nequit donec lætum accipiet nuntium de his rebus quarum gratiâ misit legatos, hoc est, ut ad caules reducantur oves pro quarum salute Christus effudit suum sanguinem. Hi legati si fideliter fungantur suo munere, refrigerium habebunt majus quàm *frigus nivis in die messis*, juxta illud quod scribitur, Isa. 9 : *Lætabuntur coram te sicut qui lætantur in messe, sicut exsultant victores captâ prædâ, quando dividunt spolia*. Ut in magno desiderio et exspectatione voti compotem fieri admodùm est jucundum, ut de *fideli legato* audivimus, ita contra spe falli et exspectatione frustrari molestum est, non minùs quàm post *nubes*, quæ spem præbent pluviæ, et post *ventum*, qui terram sitientem reddit, *non venire pluviam*. Duplex incommodum, cùm neque necessitati terræ et segetum neque exspectationi hominum satisfiat. Tale aliquid usuvenit his qui liberalitatem plurimùm jactant suam, et multa promittunt, cùm tamen dictis facta minimè respondeant. Ad utrumque referri potest, nempe ad *eum qui mittit*, sive ad *legatum* qui mittitur. Quòd si hic, post datam fidem, legationem non obeat, ille verò si non præstat mercedem quam pollicitus est legato suo, erit veluti *nubes* obscuritate mendacii, *ventus* verò sterilitate verborum. Quòd si nolumus ex superiori pendere versiculo, simplicem sensum habet contra jactantiam; monet nihil esse promittendum quod non possis præstare, vel quod nolis. Juxta sensum mysticum contra hypocrisim facit qui magnam sanctimoniam præ se fert exteriùs, cùm nihil minùs præstet : qualis solet esse in concionatoribus qui cùm benè loquantur malè vivunt.

VERS. 15. — PATIENTIA LENITUR PRINCEPS, ET LINGUA MOLLIS CONFRINGIT DURITIEM ; VEL, CONFRINGIT OSSA. Utrosque monere videtur, et principes, inquam, et subditos; illos ne temerè prosiliant ad vindictam, hos verò ut verbis benignis et dulcibus principum mitigent furorem. *In longanimitate flectetur* (vel *flecti solet*) *princeps*, hoc est, dum iram protrahit, et non statim punit : interim enim dilatione sedatur furor. Cujus rei legitur exemplum in historiâ ecclesiasticâ de Theodosio, qui indignatus in civitatem Thessalonicam, iracundiæ non refrænavit impetum; et proinde, juxta sensum hujus proverbii : *Longanimitate flectitur Princeps*. D. Ambrosio monente, legem promulgavit quæ exstat historiæ tripartitæ lib. 7, cap. 30. *Lingua mollis*, sive *tenera* : Jucunda allusio inter *molle* et *durum*, sive *carnem* et *ossa*. Contra naturæ ordinem videtur esse quòd *lingua*, quæ non habet ossa, *frangeret ossa*. Metaphorica est locutio, pro *frangit furorem*, et mitigat iram quamlibet duram ac ossibus similem. Durissima est sententia in peccatores lata, juxta parabolam evangelicam de servo qui decem talentorum debitor *jussus est venundare unà cum uxore et filiis*, Matth. 18. Sed hanc sententiam mitigavit *lingua mollis*, quæ dicit : *Patientiam habe in me, et omnia reddam tibi*, nam sequitur : *Misertus autem Dominus omne debitum dimisit ei*. *Principis* etiam cœlestis igitur *iram frangit lingua mollis*, si modò linguæ molli cætera respondeant. Cæterùm *longanimitate lenitur princeps* terrenus, non autem cœlestis, nisi pœnitentiam agas, juxta illud Pauli Rom. 2 : *An divitias bonitatis ejus et patientiæ et longanimitatis contemnis, ignorans quòd benignitas Dei ad pœnitentiam te adducit?*

VERS. 16. — MEL INVENISTI, COMEDE QUOD SUFFICIT TIBI, NE FORTE SATIATUS EVOMAS ILLUD. Hujus parabolæ sensus variis modis explicari potest : quod etiam Salomon ipse superiore capite innuebat, dicens : *Comede, fili mi, mel, quia bonum est*, sequitur, *sic et doctrina sapientiæ*; et in sequentibus : *Qui mel multum comedit, non est ei bonum : sic qui scrutator est majestatis, opprimetur à gloriâ*. Ut igitur mel, quod dulce est admodùm et salubre si mediocriter sumatur, si quis nimiùm comedat, in nauseam vertitur, ventriculum dissolvit et vomitum provocat; sic etiam quæ sunt alioqui amœnissima, sive animo, sive corpori, nisi modum adhibeas, amaritudinem suam ostentant. Quæ corporis sunt, quisque secum cogitare potest : Salomon sublimiora meditatur. Quàm jucunda et suavis sit piis hominibus, et his qui credunt in Christum, sobria et humilis Scripturarum lectio ac meditatio, nôrunt illi qui contemptis rebus mundanis ad alteram vitam anhelant; et tamen qui ex Scripturarum dulcedine plus præsumunt quàm valeant concòquere, hoc est, suo judicio nimiùm fidentes devorant malè intellectas, coguntur *mel evomere*, dùm ex malè intellectis Scripturis fidem, quam bonam habuerunt, magnâ ex parte amittunt. Quid amœnius, quid dulcius quàm amicorum congressus et fida colloquia? tamen hic tenendus est modus, ne mellis dulcedo in amaritudinem vertatur; juxta id quod sequitur :

VERS. 17. — SUBTRAHE PEDEM TUUM DE DOMO PROXIMI

TUI, NEQUANDO SATIATUS ODERIT TE. Verbum הוקר *rarum* et *pretiosum facere* significat. Vilescunt juxta vulgi proverbium quotidiana. Hebræi tamen vertunt *prohibe*, et Chaldæus כלה, hoc est, *prohibe*. Et sensus est, ut dixi, pendens ex priore versiculo, *omnium rerum esse* videlicet *satietatem, etiam jucundissimarum. Nam amarum est quidquid nimium est; mel quoque, si nimium est*, ut eleganter scripsit quidam. Et non solùm de frequentatione *domûs* monet, sed de quâcumque importunâ apud suos audaciâ : nam re alienâ abuti non debemus præter æquum et bonum amicitiæ prætextu, ne ex amicis inimicos nobis constituamus. *Domus amici nostri* est Ecclesia Christi : *Vos*, inquit, *amici mei estis*, Joan. 15, ad quam quicumque importunus accedit, hoc est, *non intrans per ostium, sed aliunde*, Joan. 10, contra jus et fas ascendens, ex amico facilè fiet inimicus. Potest et de his intelligi qui sacram Domini mensam in Ecclesiâ frequentant illotis pedibus et parùm purgatis affectibus animi; aut denique de his qui ad quamcumque functionem ecclesiasticam properant nisi *speciosis pedibus*, juxta Hebraismum, hoc est, puris et purgatis affectibus.

VERS. 18. — JACULUM, ET GLADIUS, ET SAGITTA, HOMO QUI LOQUITUR CONTRA PROXIMUM SUUM FALSUM TESTIMONIUM. Non *jaculum* in Hebræo, sed *malleus* est, et particula similitudinis subauditur, *velut malleus*. Ex his rebus sumitur similitudo quarum ictus omninò mortiferus est, ut ostendat criminis magnitudinem *falsi testis*, quod homicidio vel crudelissimo minus non est : imò *quicumque falsum testimonium perhibet contra proximum* in judicio et in crimine capitali, perinde facit ac si caput hominis *malleo* tunderet, *cultro* jugulum peteret, aut denique *sagittâ* cor transfigeret; q. d. : Non solùm in rebus externis damnum infert, sed vitam exstinguit. Non judex, non carnifex aut lictor innocenti vitam eripit, sed *falsus testis*, ne quis putet leve esse crimen. Sed quantò majus est crimen, testimoniis Scripturarum malè intellectis non vitam uni eripere, sed animas totius populi corrumpere ac interficere?

VERS. 19. — DENS PUTRIDUS ET PES LASSUS, QUI SPERAT SUPER INFIDELI IN DIE ANGUSTIÆ. *Dens confractus*, Hebr., *et pes lapsus*, vel *labens*, *fiducia prævaricatorum in die angustiæ*. Quamvis *fiduciam* intelligant ferè omnes interpretes *eam quam quis ex prævaricatore exspectat*, tamen intelligi potest *fiducia et spes illius qui prævaricatur legem*, ut sit sensus : *Sua se spes frustrabitur in die angustiæ*, hoc est, mortis. Alioqui monet proverbium, non esse fidendum illi qui amicos solet fallere, præsertim in re magni momenti, ne præter periculum et damnum non exiguus quoque dolor sequatur. Per *dentem confractum* comedendi necessitatem, et quæcumque alia masticandi aut digerendi instrumenta intelligimus, quibus naturæ officia non præstantibus jam ipsa periclitatur vita; per *pedem*, reliqua membra, quorum motu vel corpus exercemus, vel ad comparandum victum progredimur. Quemadmodùm in his *dentibus*, inquam, et *pedibus* maximam summam vitæ fiduciam collocamus, quibus non peragentibus sua munera vitæ longitudinem sperare non possumus, et interim non mediocrem patimur dolorem; sic non solùm vana, sed damnosa est spes in eum collata qui solet decipere suos. Monet proverbium, non omnibus esse fidendum. Qui præcepta *prævaricatur*, tanquàm *dens fractus*, cibum animæ suæ non potest commolere; et tanquàm *pes labens*, ad bravium supernæ hæreditatis non potest currere; tantò minùs aliis se ducem itineris præstare, aut præmansum aliis præbere cibum! hoc est : A quo neque exemplum vitæ neque doctrinam benè credendi poteris accipere, quam fiduciam in eo ponere licet? Si *maledictus sit qui spem suam ponit in homine*, quantò magis qui in *prævaricatore!*

VERS. 20. — QUI AMITTIT PALLIUM IN DIE FRIGORIS, ACETUM IN NITRO, QUI CANTAT CARMINA CORDE PESSIMO. Hebr. : *Qui removet vestem in die frigoris, acetum super nitrum, et cantans in carminibus super cor malum*, vel *confractum*. Vox Hebræa רע est ambigua. *Gaudere cum gaudentibus, et flere cum flentibus* jubet Paulus, Rom. 12; et : *Musica in luctu, importuna narratio*, scripsit alius Sapiens. Idem duabus docet similitudinibus Salomon. *In tempore hiberno* non sunt *amovendæ vestes* quas portare solemus, sed plures addendæ potiùs pro ratione temporis; *ad nitrum*, quo vestes seu lavantur seu intinguntur, *acetum non est addendum*, sed aqua: ita si quis est *animo dolente*, sive *malo*, vel, juxta Aben Ezram, *corde confracto*, pro mœsto, huic *carmina* et ludicrum aliquod ingerere valdè importunum est, et malum quodammodò duplicat. Proverbium significat, omnia tempus habere.

VERS. 21. — SI ESURIERIT INIMICUS TUUS, CIBA ILLUM : SI SITIERIT, DA EI AQUAM BIBERE. Evangelicum planè præceptum est, Rom. 12, non solùm de diligendo, sed etiam juvando inimico. In pane et potu, quæ sunt res omnium maximè necessariæ, etiam quamcumque necessitatem intelligimus. Et sensus est, bonum pro malo esse reddendum; benefaciendum omnibus; inimicum superandum beneficiis. Nam vix ullus usque adeò durus aut implacabilis est ut non sese pœniteat damnum dedisse illi qui nullo damno abalienari possit, juxta id quod sequitur :

VERS. 22. — PRUNAS ENIM CONGREGABIS SUPER CAPUT EJUS, ET DOMINUS REDDET TIBI. Hebr. : *Nam prunas tu accipis* (vel *incendis*) *super caput ejus*. Tria maxima bona consecutus es eâdem operâ. Primò vindictam piam de inimico sumes. Quid enim gravius, vel quam majorem pœnam poteris infligere, quàm igne succendere hominem? Reverà tam gravis erit illi vindicta ac si *ardentes prunas illi suffundas in caput;* cogitare videlicet, et tuam bonitatem cum suâ ingratitudine conferre. Facti sui pœnitentia ardebit in animo; et infectum volet esse quod iniquè contra te gessit, tanto desiderio, tanto ardore, ut igne cremari videatur. Hâc ratione ubi vindictam hanc piam sumpseris de inimico, fidelem effeceris amicum, ut posthàc sibi ipsi potiùs damnum intulerit quàm tibi, à quo præter omnem exspectationem et meritum tantum acceperit beneficium. *Et Dominus reddet tibi*. Quòd si parùm putas

ad hunc modum teipsum vindicâsse, imò lucrâsse fratrem, præter hæc mercedem accipies à Domino. Ne putes perire beneficium quod in hominem contuleris quàmlibet ingratum, quàmlibet de te malè meritum. Imò tantò majorem accipies retributionem à Domino, quantò minùs meretur inimicus tuum beneficium. Amicis benefacere, mutuis certare muneribus, est omnium nationum; etiam infideles et *ethnici hoc faciunt: Benefaciunt*, inquam, *his à quibus beneficia acceperunt*. Tu imitare potiùs eum qui *solem suum facit oriri super bonos et malos, et pluit super justos et injustos*, Matth. 5. *Noli vinci à malo, sed vince in bono malum*, Rom. 12. Inimicus malefecit; hâc in re similis illi esse noli. Tu benefacere studebis in omnes; et pro ingratis, qui vel nolunt vel non possunt retaliare beneficium, fidejubet Dominus, et *remunerabit etiam calicem aquæ frigidæ in illius nomine porrectum*, Marc. 9.

Vers. 23. — Ventus aquilo dissipat pluvias, et facies tristis linguam detrahentem. Hebr.: *Facies irata linguam occultè*, scilicet *detrahentem*. Sensus proverbii est: Non solùm non oportet malè loqui ac detractare, sed neque præbere aurem his qui malè loquuntur. Nam si non fuerit qui auscultet, non erunt detractores. Ut enim diversi sunt venti, et unus cogit nubes et ad pluviam disponit, nempe austrinus, alius verò nubes *dispersit* et *pluviam prohibet;* sic si quis *tristem et iracundum* ostendat *vultum* his qui famam lædunt alienam, statim illis imponit silentium. Quemadmodùm igitur *aquilonari vento* siccitatem acceptam ferimus, sic his qui obloquentes audiunt libenter et auscultant debemus acceptum ferre quòd sint qui in occulto malè loquantur et discordias seminent inter fratres. Monet denique proverbium, Sapientis esse sic cohibere detractores ut se sentiant reprehensos eâ moderatione, quam nec molestè poterunt ferre, nec postea te præsente malè loqui audeant.

Vers. 24. — Melius est sedere in angulo domatis, quam cum muliere litigiosa, et in domo communi. Hebr.: *Melius sedere super angulum tecti* (scilicet *quàm manere*) *cum muliere rixarum, et in domo societatis*. Quod superiùs cap. 21 exposuimus super angulum tecti, *sub dio*, intelligi potest aliter, nempe *in summitate ædium et angusto loco;* quæ mansio est maximè incommoda; q. d.: Tranquillitas animæ omnibus aliis hujus vitæ voluptatibus est præferenda, ut sine quâ neque uxor, neque liberi, neque ædes magnificæ et capaces gratæ esse possunt, ut inquit ille:

Valeat possessor oportet,
Si comportatis rebus benè cogitat uti.

Vers. 25. — Aqua frigida animæ sitienti; et nuntius bonus de terra longinqua, sive *auditus bonus de terrâ longinquâ*. *Nuntius* qui *de terrâ longinquâ* exspectatur, desiderium auget, et tandem tantò majore lætitiâ auditur, quantò longiùs venit; et ut *aquæ frigidæ animam* lassam et jam deficientem revocare videntur, sic *nuntius* quem diu multùmque audire anhelamus. Docet proverbium, corporis necessitati satisfacere non esse difficile, verùm animæ desideria esse insatiabilia in his qui præsentibus non sunt contenti, sed peregrinas merces quærunt. *De terrâ longinquâ nuntium* tulit *homo* quidam *peregrè profectus ut acciperet sibi regnum, et reverteretur*, Luc. 19. Quodnam melius nuntium audiri potest quàm *captivos in libertatem restitui*, quàm *vinctos dissolvi, exsules in patriam reduci*, *cæcos* denique *visum recipere, leprosos mundari, pauperes hæredes regni et cohæredes Christi* designari, cum aliis id genus infinitis beneficiis quæ nobis in Evangelio *è terrâ longinquâ* referuntur? Et super *animas* in viâ peccatorum *lassas* effusa est *aqua frigida* baptismatis et pœnitentiæ cum inæstimabili refrigerio; juxta illud: *Venite ad me, omnes qui laboratis et onerati estis, et ego reficiam vos*, Matth. 11.

Vers. 26. — Fons turbatus pede, et vena corrupta, justus cadens coram impio. Per *fontem turbatum*, sive potiùs *conculcatum pedibus*, et *venam* (supple *aquarum*) *corruptam*, idem intelligimus. *Corrupta* dicitur *vena* vel quòd obturata sit sordibus et pulvere, ut aquam non reddat, vel quòd malignè reddat, neque copiosam, neque limpidam aquam fundens. Porrò *justus declinans coram impio;* hoc est, concedens et dans locum impio, vel superatus ab impio; vel denique justus qui blanditur impio, et illius improbitatem vel approbat, vel non damnat, is est tanquàm *justus cadens corum impio*. Erit igitur sensus versiculi quodammodò pendens à priore, ostendens quæ sunt illæ *aquæ frigidæ* tam gratæ *animæ fatigatæ et lassæ*. Sunt aquæ *fontis* puri, et *venæ* sive *scaturiginis* perennis, quæ non *corrumpitur:* alioqui gratiam omnem et amœnitatem perdunt aquæ fontis. Porrò quales sunt *aquæ* istæ *frigidæ* et *claræ lassis* ab itinere, pulvere et sudore conspersis, talis est doctrina viri justi, juxta id quod scriptum est cap. 10: *Vena vitæ os justi;* et: *Os justi parturiet sapientiam*. Cæterùm *justus conculcatus à malo*, hoc est, redactus in potestatem impii, ut olim Joannes Baptista in carcerem ab Herode, quamvis eamdem doctrinæ puritatem et loquendi libertatem ubique servaverit, tamen populo qui doctrinam illius audire solebat, *fons* ab Herode *conculcatus* est et *vena corrupta*, vel potiùs *obturata*. Aliter: *Justus declinans coram impio*, dans locum impio, vel timens tyrannidem impii, non audet eam doctrinæ puritatem aut eam copiam in vulgus spargere, meritò *fons conculcatus* et *vena corrupta* dicitur. Secunda expositio est melior. Usus Proverbii est in eos qui primò rectè prædicant et docent, post verò à malis hominibus vel perterriti vel persuasi tacent; et fit *vena corrupta*, non amplius scaturiens; aut quod pejus est, bonam et salubrem doctrinam in errores et adulationem commutant, *fonte conculcato* pedibus lutosis, hoc est, terrenis affectibus et mundanis. *Coram impio* denique *declinare* vel *cadere* intelligi potest, juxta illud Matth. 4: *Et ostendit ei omnia regna mundi, et gloriam eorum, et dixit ei: Hæc omnia tibi dabo, si cadens adoraveris me*. Et, proh dolor! quot bonos viros et eruditos, concionatores optimos, sacerdotes, abbates, monachos et episcopos vidimus nostrâ ætate *declinare*, imò tantùm non *cadere* et adorare cacodæmonem, hoc est, Ecclesiasticâ et purissimâ fide ac doctrinâ Patrum *conculcatâ*, *venâ* perenni cano-

nicæ disciplinæ *obturatâ corruptâque*, ad novam formam religionis novosque ritus *declinare*, et repugnante conscientiâ hominibus magis obedire quàm Deo!

VERS. 27. — SICUT QUI MEL MULTUM COMEDIT, NON EST BONUM; SIC QUI SCRUTATOR EST MAJESTATIS, OPPRIMETUR A GLORIA. Hebr.: *Scrutari gloriam eorum, honor*, supple *est*. Hieronymus subaudivit quædam quæ non sunt in contextu Hebræo, et *scrutari gloriam eorum*, quod ambiguum est, refert ad S. Triadem, subintelligens *opprimetur*. Hebræi *gloriam eorum* referunt ad *justos*, quorum mentio in priore versiculo facta est; et per dissimilitudinem exponitur versiculus ad hunc modum: *Quemadmodùm bonum non est comedere multùm* (vel *nimiùm*) *mellis, ita honorabile est scrutari gloriam justorum*, hoc est, doctrinam illorum, sive virtutes, in quibus gloriam habent. Non quòd reverà justi suis virtutibus glorientur; nam *qui gloriatur, in Domino glorietur:* sed quod virtus et doctrina eorum sint hujusmodi ut in quibus meritò quis gloriari possit. Alii sic: *Comedere multùm mellis non est bonum*, sed comedere mediocriter bonum est; ut modò lectum fuit: *Mel invenisti, comede quod sufficiat;* v. 16, et cap. 24, 13: *Comede, fili mi, mel, quia bonum est.* Ut igitur *comedere mel nimium non est bonum*, sed *ad mediocritatem comedere bonum est;* sic *scrutari doctrinam justorum, gloria est.* Alii per *gloriam eorum* scientiam rerum sublimium et siderum intelligunt, et ex primâ clausulâ negationem in secundam transferunt; ut sit sensus: *Scrutari et investigare gloriam eorum*, corporum videlicet cœlestium aut quarumcumque rerum sublimium scientiam et cognitionem, *nimiùm, non est gloria.* Locus est difficilis, in quo exponendo mihi maximè arridet Chaldæus, qui relativum *eorum* refert ad *Scripturas*, ad hunc modum: *Comedere mel multum non est bonum, neque investigare verba Scripturæ*, subauditur *nimiùm;* rectè intelligens per *mel* sacram paginam. Nam ut mel corpori dulcissimum est et saluberrimum mediocriter sumptum, sic animæ sacri codices cum humilitate et modestiâ intellecti. Alioqui qui *gloriam* divinæ *majestatis* quæ in illis latet *curiosus scrutatur*, non *gloriam* assequetur aut sapientiam; sicut neque dulcedinem, qui nimiùm mellis comedit.

VERS. 28.— SICUT URBS PATENS ET ABSQUE MURORUM AMBITU, ITA VIR QUI NON POTEST IN LOQUENDO COHIBERE SPIRITUM SUUM. Hebr.: *Urbs dirupta sine muro, vir cui non est prohibitio spiritu suo.* Proverbium in sensu ferè non distat ab eo quod scriptum est cap. 21: *Qui custodit os suum et linguam suam, custodit ab angustiis animam suam.* Docet uterque locus sermonis summam esse habendam custodiam, ut puta ex quo salus animæ pendet. Nam ut urbs probè munita et benè murata ab hostium incursu facillimè defendi potest, sic et *homo qui spiritum*, hoc est, flatum et loquelam, *cohibet*, ne quid loquatur præter æquum ac bonum, animæ arcem facilè tuebitur. Potest per *spiritum* ira intelligi, quam vel inprimis cohibendam superiùs docuit Sapiens cap. 12, inquiens: *Fatuus statim indicat iram; qui autem dissimulat injuriam, callidus est.* Sunt qui per *spiritum* intelligunt appetitum carnis, quem nisi *cohibeas* et refrænes, hostes facilè penetrabunt in animam, ut in *urbem muris destitutam.* Hieronymus, qui de suo addidit *in loquendo*, ad unum sensum contraxit proverbium. Mihi verò in genere dictus videtur *spiritus* pro quocumque *affectu*, quibus qui laxant habenas, animi sui *murum* et propugnacula diruunt.

CAPUT XXVI.

1. Quomodò nix in æstate, et pluviæ in messe, sic indecens est stulto gloria.

2. Sicut avis ad alia transvolans, et passer quòlibet vadens, sic maledictum frustra prolatum in quempiam superveniet.

3. Flagellum equo, et chamus asino, et virga in dorso imprudentium.

4. Ne respondeas stulto juxta stultitiam suam, ne efficiaris ei similis.

5. Responde stulto juxta stultitiam suam, ne sibi sapiens esse videatur.

6. Claudus pedibus, et iniquitatem bibens, qui mittit verba per nuntium stultum.

7. Quomodò pulchras frustra habet claudus tibias, sic indecens est in ore stultorum parabola.

8. Sicut qui mittit lapidem in acervum Mercurii, ita qui tribuit insipienti honorem.

9. Quomodò si spina nascatur in manu temulenti, sic parabola in ore stultorum.

10. Judicium determinat causas; et qui imponit stulto silentium, iras mitigat.

11. Sicut canis qui revertitur ad vomitum suum, sic imprudens qui iterat stultitiam suam.

12. Vidisti hominem sapientem sibi videri? magis illo spem habebit insipiens.

CHAPITRE XXVI.

1. Comme la neige vient mal en été, et la pluie pendant la moisson; ainsi la gloire sied mal à un insensé.

2. Comme un oiseau qui vole d'un lieu à un autre, et un passereau qui court de tous côtés; ainsi la malédiction qu'un homme prononce sans sujet, retombe sur lui.

3. Le fouet pour le cheval, le mors pour l'âne, et la verge pour le dos de l'insensé.

4. Ne répondez point au fou selon sa folie, de crainte que vous ne lui deveniez semblable.

5. Répondez au fou selon sa folie, de peur qu'il ne s'imagine qu'il est sage.

6. Celui qui fait porter ses paroles par l'entremise d'un insensé, se rend boiteux, et il boit l'iniquité.

7. Comme en vain le boiteux a de belles jambes; ainsi les sentences graves sont indécentes dans la bouche de l'insensé.

8. Celui qui élève en honneur un homme qui n'est pas sage, est comme celui qui jette une pierre dans le monceau de Mercure.

9. La parabole est dans la bouche des insensés, comme une épine qui naîtrait dans la main d'un homme ivre.

10. La sentence du juge décide les procès; et celui qui impose silence à l'insensé, apaise les troubles.

11. L'imprudent qui retombe dans sa folie, est comme le chien qui retourne à ce qu'il avait vomi.

12. Avez-vous vu un homme qui se croit sage? Espérez mieux de celui qui reconnait qu'il n'a point de sens.

13. Dicit piger : Leo est in viâ, et leæna in itineribus.
14. Sicut ostium vertitur in cardine suo, ita piger in lectulo suo.
15. Abscondit piger manum sub ascellâ suâ, et laborat si ad os suum eam converterit.
16. Sapientior sibi piger videtur septem viris loquentibus sententias.
17. Sicut qui apprehendit auribus canem, sic qui transit impatiens, et commiscetur rixæ alterius.
18. Sicut noxius est qui mittit sagittas et lanceas in mortem ;
19. Ita vir, qui fraudulenter nocet amico suo ; et cùm fuerit deprehensus, dicit : Ludens feci.
20. Cùm defecerint ligna, exstinguetur ignis : et susurrone subtracto, jurgia conquiescent.
21. Sicut carbones ad prunas, et ligna ad ignem, sic homo iracundus suscitat rixas.
22. Verba susurronis quasi simplicia, et ipsa perveniunt ad intima ventris.
23. Quomodò si argento sordido ornare velis vas fictile, sic labia tumentia cum pessimo corde sociata.
24. Labiis suis intelligitur inimicus, cùm in corde tractaverit dolos.
25. Quando submiserit vocem suam, ne credideris ei ; quoniam septem nequitiæ sunt in corde illius.
26. Qui operit odium fraudulenter, revelabitur malitia ejus in concilio.
27. Qui fodit foveam, incidit in eam ; et qui volvit lapidem, revertetur ad eum.
28. Lingua fallax non amat veritatem ; et os lubricum operatur ruinas.

13. Le paresseux dit : Le lion est dans la voie, la lionne est dans les chemins.
14. Comme une porte roule sur ses gonds, ainsi le paresseux tourne dans son lit.
15. Le paresseux cache sa main sous son aisselle, et il a peine à la porter jusqu'à sa bouche.
16. Le paresseux se croit plus sage que sept hommes qui ne disent que des choses bien sensées.
17. Celui qui en passant, se mêle dans une querelle qui ne le regarde point, est comme celui qui prend un chien par les oreilles.
18. Comme celui qui lance des flèches et des dards pour tuer un autre, est coupable de sa mort ;
19. Ainsi l'est celui qui use d'artifices pour nuire à son ami, et qui dit lorsqu'il est surpris : Je ne l'ai fait qu'en jouant.
20. Quand il n'y aura plus de bois, le feu s'éteindra ; et aussi quand il n'y aura plus de semeurs de rapports, les querelles s'apaiseront.
21. Ce qu'est le charbon à la braise, et le bois au feu, l'homme colère l'est pour allumer les disputes.
22. Les paroles du semeur de rapports paraissent simples ; mais elles pénètrent jusqu'au fond des entrailles.
23. Les lèvres superbes, jointes au cœur corrompu, sont comme de l'argent impur, dont on veut orner un vase de terre.
24. L'ennemi se fait connaître à ses paroles, lorsqu'au fond de son cœur il ne pense qu'à tromper.
25. Quand il vous parlerait d'un ton humble, ne vous fiez point à lui, parce qu'il a sept replis de malice au fond de son cœur.
26. Celui qui cache sa haine sous une apparence feinte, verra sa malice découverte dans l'assemblée publique.
27. Celui qui creuse la fosse, tombera dedans ; et la pierre retournera contre celui qui l'aura roulée.
28. La langue trompeuse n'aime point la vérité ; et la bouche flatteuse cause des ruines.

COMMENTARIUM.

VERS. 1. — QUOMODO NIX IN ÆSTATE, ET PLUVIÆ IN MESSE, SIC INDECENS EST STULTO GLORIA. Præter decorum rerum ordinem est ut sit *nix in æstate*, hoc est, duo maximè pugnantia simul. *Æstatis* calor maturandis frugibus institutus est, siccitas verò *messis* colligendis ; quibus *nix* et *pluvia* vehementer obstant. Quod est *æstati* calor et maturitas fructuum, et quod est *messi* siccitas ad recondendam annonam, hoc est *gloria* sive *honor* sapientibus : quem si quis tribuat *stulto*, præter hoc quòd naturæ invertat ordinem, non mediocri damno mundum afficit : *stulto* videlicet tribuens *honorem*, debitum sapienti. Omnes mali et improbi *stulti* sunt apud Salomonem, quibus *honorem*, virtutis præmium videlicet, attribuere non debemus, ne et illis in stultitiâ permanendi, et aliis eos imitandi præbeamus ansam ; nam, ut eruditè scripsit Cicero, *honos alit artes*. Hoc nostrum seculum vehementer condemnat proverbium, in quo non pro ratione sapientiæ et virtutis habetur honor hominibus, sed pro ratione opum et secularis pompæ.

VERS. 2—3. — SICUT AVIS AD ALTA TRANSVOLANS, ET PASSER QUOLIBET VADENS, SIC MALEDICTUM FRUSTRA PROLATUM IN QUEMPIAM SUPERVENIET. (Hebr. : *Sicut avis ad vagandum, sicut hirundo ad volandum, sic maledictio frustrà non veniet.*) FLAGELLUM EQUO, ET CHAMUS ASINO, ET VIRGA IN DORSO IMPRUDENTIUM. NE RESPONDEAS STULTO JUXTA STULTITIAM SUAM, NE EFFICIARIS EI SIMILIS. RESPONDE STULTO JUXTA STULTITIAM SUAM, NE SIBI SAPIENS ESSE VIDEATUR. A duabus avium speciebus eadem similitudo trahitur ; et per *vagari* et *volare* idem intelligimus. Ex posteriore clausulâ versiculi supplendum est in pari clausulâ verbum *superveniunt* vel *revertentur ;* et erit sensus hujusmodi : Sicut hæ aviculæ, *passer* videlicet et *hirundo*, quæ inter homines versantur et nidificant in ædibus, frequenter coguntur *aufugere* et nido relicto *avolare*, sed tamen *revertuntur* et *veniunt* iterùm ad nidum : *sic maledictio frustra prolata*, hoc est, quæ in immeritum profertur, *non veniet* ad innocentem, sed *revertetur ad eum* ex quo exivit. Hebræi pro לא *non*, לו *illi ;* et erit sensus idem, sed magis lucidus : *Maledictio temerè et sine causà prolata in aliquem revertetur ad eum qui protulerit, sicut passer vel hirundo revertetur ad locum unde exivit.* Sic Hebræi. Quòd si nihil supplendo legamus, *non veniet ei maledictio frustra prolata*, erit sensus, *non veniet*, pro *non nocebit ei in quem est prolata*, sicut *aviculæ statim aufugiunt* sine damno quoties periculum imminere vident. Prior expositio videtur magis quadrare loco ; quam etiam Beda secutus est ; q. d. : Qui maledicit alteri, sibi ipsi maledicit. Cui enim non debemus malum pro malo reddere, neque maledictum pro maledicto, ut sequitur : *Non respondeas stulto*, sed potiùs correptionem dignam imponas ei. *Flagellum equo, et chamus asino : chamus*, retinaculum equo-

rum, vel frænum. Domestica hæc animalia utroque egent, et *fræno* videlicet et *flagello ;* hoc progrediendi ac festinandi causâ, illo verò ne à rectâ viâ declinent. *Virga* hominibus *stultis* utrumque præstat. Fortassis utriusque animalis naturam respiciens Salomon *equo* tribuit *flagellum*, quo potest incitari ad cursum; *asino* verò tribuit *chamum*, quo lento gradu deducitur. Sic inter *stultos* homines sunt qui nisi suo malo quasi *flagello* non discunt sapere, neque viam virtutum tenere; et sunt quos *chamo* vel *fræno* deducere debes, hoc est, moderatiùs refrænare. Simplex sensus est : Stulti non emendantur nisi flagris et correptionibus, et proinde cum illis non maledictionibus sed verberibus agendum est, ut sequitur : *Ne respondeas stulto* qui maledixit tibi, maledictionibus vel opprobriis, aut denique stultis verbis, quemadmodùm ille; sic enim *illi similis* esse videberis; et hoc est quod dicit : *Juxta stultitiam suam.* Sed *responde stulto* (supple *verbis sapientibus*) *secundùm stultitiam suam;* hoc est : Tuâ responsione ostendatur stultus, qui interim *sibi ipsi videtur sapiens.* Beda putat benè habere ut stultitia superba aliâ stultitiâ retundatur; quasi cum stultis stultescere liceret, juxta illud Pauli, 2 Cor. 12 : *Factus sum insipiens : vos me coegistis.* Prior expositio est melior.

Vers. 6. — Claudus pedibus, et iniquitatem bibens, qui mittit verba per nuntium stultum. Hebr : *Succidit pedes, iniquitatem bibit, qui mittit verba per manum stulti.* Significat proverbium, nihil ineptius posse fieri quàm res secretas et magni momenti committere nuntio stulto. Similitudines videntur longiùs petitæ; sed maxima incommoda et damna hinc evenire significare voluit Salomon. Et sunt qui exponant de pedibus mittentis; q. d. : *Videtur sibimet succidere pedes qui mittit legatum stultum, cùm deberet ipse potiùs ire;* et sunt qui exponant de pedibus legati; q. d. : *Tam absurdè facit ille qui mittit stultum ac si mutilum et claudum mitteret.* Nam ut claudus caret instrumento eundi, ita stultus caret ingenio et animæ dotibus, quibus opus est his qui res benè tractare debent inter principes. Perinde impossibile est stulto prudenter fungi legatione ac claudo ambulare abscissis pedibus. Porrò non solùm hoc habebit damni qui mittit legatum imprudentem, sed etiam *de iniquitate*, quam per stultitiam committet, *bibet;* hoc est, particeps erit, si vel perperam referat mandata, vel responsionem iniquam reportaverit. Proverbium monet esse videndum iterùm atque iterùm, cujus fidei res serias committas. Maximè ad eos spectat admonitio qui in terris *pro Christo legatione funguntur*, 2 Cor. 5, et legatos ac substitutos, ut aiunt, nonnunquàm coguntur mittere. Quòd si *stultos mittant* ad Domini familiam, qui non nôrunt *dare mensuram tritici*, *de iniquitate* illorum *bibent*, et pœnas dabunt cum *stultis legatis*, qui non fuerunt magis idonei ad gregem Christi pascendum quàm ad ambulandum sunt hi quibus *pedes* sunt *amputati.*

Vers. 7. — Quomodò pulchras frustra habet claudus tibias, sic indecens est in ore stultorum parabola. Hebr. : *Inæquales fuerunt tibiæ claudo*, *et parabola in ore stultorum;* vel : *Elevatæ fuerunt tibiæ claudo;* vel denique : *Attollite tibias claudi.* Alii : *Exaruerunt tibiæ claudo.* In versione hujus versiculi magnam ambiguitatem invenio ; sed in sensu est summus consensus interpretum, nempe : *Quemadmodùm elevatæ sunt tibiæ, una ab alterâ, in claudo, et sunt inæquales, sic parabola et sententia gravis non convenit cum reliquis verbis stulti.* Aliter : *Ablatæ sunt tibiæ à claudo, sic parabola in ore stulti ;* q. d. : Ut corpus sine tibiis, sic parabola sine intellectu. Prior expositio est melior; nam ut in claudo tibia non respondet tibiæ, ita in ore stulti cætera verba non respondent parabolæ. Locum habebit proverbium cùm is qui malè vivit benè loquitur. Sunt enim omnes mali *stulti* apud Salomonem. Hos de virtutibus philosophari nihil aliud est quàm *claudicare. Claudicant* quoque et *inæqualibus tibiis incedunt* qui partim benè, partim malè credunt et confitentur, juxta illud quod scribitur 3 Reg. 18 : *Usquequò claudicatis in duas partes? si Dominus est Deus, sequimini eum; si verò Baal, sequimini eum.*

Vers. 8. — Sicut qui lapidem mittit in acervum Mercurii, ita qui tribuit insipienti honorem. Hebr. : *Sicut ligare lapidem in fundâ, sic est qui tribuit stulto gloriam.* Sic Chaldæus Paraphrastes, sic Septuaginta. Sunt ex Hebræis qui sic vertunt : *Sicut qui ligant lapidem in acervum :* quos secutus est Hieronymus. Cæterùm *Mercurii acervum* refert Lyranus, Bedam secutus, ad idololatriam ; quasi impium esset et idololatriæ conferendum *dare honorem stulto.* Hebræi magis referunt ad absurditatem rei : apud quos duplicem expositionem invenio, ob duplicem significationem hujus nominis מרגמה, vel *acervum* significantis, et erit sensus : *Ut qui ligat lapidem pretiosum in acervo aliorum lapidum, inter quos illius perit pretium et bonitas, sic honor attributus stulto inter tot vitia perit;* vel potiùs : *Ut indecorum est illud, cu mulare lapidem pretiosum unà cum aliis lapidibus, ita stultum inter alios honore afficere.* Quòd si מרגמה pro *fundâ* capiatur, erit sensus versiculi : *Ut qui ligat lapidem pretiosum in fundâ, ut statim projiciatur et pereat, sic qui tribuit stulto honorem.* Aben Ezra מרגמה vocem Hebræam vult significare *purpuram*, et *lapidem communem* intelligit; quem in rem pretiosam mittere est absurdum : sic sapientibus præbere honorem, honestissimum est; stultis verò, absurdum. Est denique et alius sensus, qui mihi maximè arridet, nempe : *Quemadmodùm ligare lapidem in fundâ non solent homines* (nam si ligetur, erit inutilis jactus fundæ), *ita tribuere honorem stulto, inutile est.* Neque mihi displicet sensus qui accipitur ex eo quòd non ponitur lapis in fundâ ut maneat, sed ut statim projiciatur; sic quemcumque tribueris honorem stulto, statim evanescit, permanens non est.

Vers. 9. — Quomodo si spina nascatur in manu temulenti, sic parabola in ore stultorum. Hebr. : *Sicut spina quæ ascendit in manu temulenti ;* hoc est : *Ut spina* gestatur *in manu ebrii* non ob aliud quàm ad lædendum et vulnerandum eos qui accedunt ad eum, *sic pa-*

rabola, sive sapientia et doctrina, *in ore stulti* aliis non prodest, sed nocet; q. d. : Si quid noverit stultus, aut si verba sapientùm poterit imitari, tamen cùm intellectu careat, non potest aliis prodesse, sed molestire. Superiùs similitudine *tibiarum claudi* ostensum est, *parabolam non convenire stulto*; hoc in loco ostendit, *parabolam esse damnosam in ore stulti*, idque vel aliis, ut exposuimus, vel sibimet. Nam ut *ebrius spinis* facilè decipitur, cùm spinas apprehendit incautè, tractans ut alia ligna, sic *insipiens in ore parabolam* habens, hoc est, divinam Scripturam legens et revolvens sine intellectu et fide, deterior efficitur; pungitur enim in animo et conscientiâ suâ, quam tamen non corrigit. Sunt ex Hebræis qui in bonam partem proverbium exponant ad hunc modum : *Quemadmodùm est aliquod spinarum genus quod acceptum ac gestatum in manu ebrii hominem reddit sobrium, sic proverbium* (sive *parabola*) *in ore stulti facit ex stulto sapientem*; et per *parabolam* vel librum legis vel hunc Salomonis librum intelligimus; ne quis de unâ quâpiam sententiolâ dictum putet.

VERS. 10. — JUDICIUM DETERMINAT CAUSAS; ET QUI IMPONIT STULTO SILENTIUM, IRAS MITIGAT. Difficile est divinare quid legerit D. Hieronymus dùm sic vertit hunc versiculum, cùm ferè nihil simile reperiatur neque in Septuaginta, neque Hebræâ veritate, quæ sic habet : *Magnus format* (vel *creat*) *omnia*, *et mercedem dat stulto*, *et mercedem* dat *transgressoribus*. Alii sic : *Princeps vulnerat* (vel *coercet*) *omnes*. Duplicem hujus loci interpretationem habet David in libro Radicum. Primò intelligit per *magnum* sive *principem*, *omnium creatorem et formatorem*, Deum, *qui mercedem dat stultis et transgressoribus*; hoc est, pascit ac nutrit eos qui stultè agunt et transgrediuntur illius mandata, non aliter quàm justos et sapientes, secundùm illud Evangelii Matth. 5 : *Qui solem suum facit oriri super bonos et malos*. Hanc dispensationem vocat Scriptura *mercedem*, q. d. : Deus pascit bonos et malos, *tribuens* illis *mercedem*, debitam, quasi servis suis : facit enim pro suâ bonitate quod ad dominum et principem spectat. Illis verò *stultis et transgressoribus*, qui illius bonitatem non agnoscunt, neque illi tanquàm Creatori et Pastori obtemperant, *mercedem* quoque tandem *dabit*, nempe supplicium debitum. Alii per *mercedem* intelligunt justam pœnam *stultis et transgressoribus* destinatam. Et videtur versiculus juxta hunc sensum pendere ex præcedente loco : *Qui dat stulto honorem*; ut *duplicem* juxta Paulum intelligamus *honorem*, quorum alter, qui in victûs distributione consistit, non solùm sapientibus, sed etiam *stultis* impertiendus est, hoc est, *malis* et *stultis* debemus dare quæ sunt ad vitam necessaria. Secundò exponitur versiculus ut pendeat ex præcedente, nempe : *Spina in manu ebrii, sic parabola in ore stulti* : et prima dictio versiculi רב non pro *magno* vel *principe*, sed pro *multo* accipitur; et מחולל non pro *formare* vel *creare* accipitur, sed pro *vulnerare* vel *interficere*. Et erit sensus : *Stultus qui multus est in proverbiis vulnerat omnes*, *sicut spina in manu ebrii*; *et qui dat mercedem stulto propter parabolas suas*, hoc est, propter doctrinam suam, *perinde facit*, supple *ac is qui dat mercedem transgressoribus*. Tertia denique expositio est Hagaon Sahadia, qui præcedentem unà cum hoc versiculo interpretando sic connectit : *Cùm ad stultum pervenerit parabola*, *hoc est*, *aliqua pars sapientiæ*, *ut plurimùm corrumpit et invertit sensum*, *sicut ebrius qui fert spinas in manu suâ quibus digitos suos et ungulas lædit*, *et non sentit*; *sic stultus multùm vulnerat omnes*, *molestus videlicet suâ parabolâ et doctrinâ omnibus*, *ad iracundiam provocabit corda filiorum omnium*. Hæc ille, quæ nobis non multùm arrident, quòd secunda pars versiculi huic expositioni non respondeat, juxta primam expositionem quæ est optima. Monet Proverbium *stultos* et *transgressores*, imò omnes, quò meminerint se esse mercenarios illius qui *omnia formavit*, *et omnibus dat mercedem*.

VERS. 11. — SICUT CANIS QUI REVERTITUR AD VOMITUM SUUM, SIC IMPRUDENS QUI ITERAT STULTITIAM SUAM. Quod sæpè monuimus, nempe *stultum* pro *malo* accipi, vel *alieno à lege Dei et evangelicâ doctrinâ*, in quâ summa sapientia est, ex hoc loco constat, citato videlicet à D. Petro, Epist. 2, 2, 22 : *Melius erat illis non cognoscere viam justitiæ quàm post agnitionem retrorsùm converti ab eo quod illis traditum est sancto mandato. Contigit enim illis illud veri proverbii : Canis reversus ad suum vomitum*, *et sus lota in volutabro luti*. Ab *agnitione* veritatis et à fide evangelicâ converti ad *coinquinationes mundi*, ut Petri verbis utar, est *ad stultitiam reverti*, *tanquàm canis ad vomitum*; quo nihil est immundius, nihil turpius; ita nihil stultius quàm ad stultitias quas semel reliqueris reverti. Sed ut canis non sentit damnum denuò devorare quod evomit, ita stultus non vult intelligere sive damnum sive dedecus quod ex stultitiâ suâ contraxit.

VERS. 12. — VIDISTI HOMINEM SAPIENTEM SIBI VIDERI? MAGIS ILLO SPEM HABEBIT INSIPIENS. Hebr. : *Vidisti sapientem in oculis suis? spes est de stulto magis quàm de illo. Sapiens in oculis suis* is est qui, cùm stultus sit, tamen sibimet apparet sapiens; hic à sapientiâ maximè est alienus, secundùm illud Isai. 5 : *Væ qui sapientes estis in oculis vestris*, *et coram vobismetipsis prudentes*; de quibus nulla spes est ut aliquando sapientes fiant. Ab aliis sapientiam discere nolunt qui persuasum habent se esse sapientissimos. Hoc nostro seculo qui longissimè absunt à verâ Religione inter Christianos, ut puta maximis erroribus involuti, sibimetipsis tamen maximè placent, et cum Apostolis ipsis et Evangelistis sese comparant, vel etiam præferunt; tanta est in quibusdam fiducia suæ partim doctrinæ, partim sanctitatis! Hi ad veram fidem catholicam converti nullo pacto poterunt. Cæterùm qui stultos se esse cognoscunt, et vel à doctrinâ evangelicâ vel à vitâ christiano homine dignâ alienos se esse cognoscunt, conversionis magnam spem habent.

VERS. 13. — DICIT PIGER : LEO EST IN VIA, ET LEÆNA IN ITINERIBUS. Hebr. : *Leo est in viâ*, *et leo in plateis*,

Superiùs, cap. 22, hunc versiculum exposuimus. Quod ad voces spectat Hebræas, שחל *leo* et ארי *leo* diversa sunt nomina ejusdem speciei; et sententia est eadem verbis diversis explicata. *Leo est in viâ, et leo est in plateis;* sic respondet *piger* his qui monent ut honestis vacet operibus; q. d.: Tam difficile est persuadere pigro ut in bonis operibus sit sedulus quàm est urgere et extrudere aliquem ut cum leone congrediatur. Et hunc sensum possumus elicere ex verbo *dixit*, hoc est, respondit *piger* his qui hortantur; respondet, inquam, otium esse tutum, negotium verò periculosum. Quid enim leone fortius? quid crudelius? ut jam videatur excusatio justa. Sed per *viam* virtutum et per *plateas* piorum hominum oportet progredi his qui ad sapientiam tendunt, etiamsi præsens mors sit intenta. Nec bestias, nec enses, nec ignes, aut ullum tormentorum genus timent qui per viam charitatis ad Christum, Dei Sapientiam, tendunt, dicente Paulo, Rom. 8: *Quis nos separabit à charitate Christi? tribulatio, an angustia, an fames, an nuditas, an periculum, an gladius?*

VERS. 14, 15, 16. — SICUT OSTIUM VERTITUR IN CARDINE SUO, ITA PIGER IN LECTULO SUO. ABSCONDIT PIGER MANUS SUB ASCELLA SUA, ET LABORAT SI AD OS SUUM EAS CONVERTIT. (Hebr.: *Abscondit piger manum suam in sinu* (vel *in patellâ*), *laborat reducere eam ad os suum.*) SAPIENTIOR SIBI PIGER VIDETUR SEPTEM VIRIS LOQUENTIBUS SENTENTIAS. Hebr.: *Sapientior est piger in oculis suis septem respondentibus sententiam.* Hebræi hoc in loco non distinguunt inter *pigrum* et *stultum*, qui nec foràs egreditur ad aliquod opus egregium, nec domi vacat rebus honestis, sed usque adeò deditus otio ut ne otium quidem ferre possit. Sed *ut ostium in cardine volvitur*, et nunc clauditur, nunc aperitur, *sic piger* nunc in hoc, nunc in illud latus *volvitur.* Aliter, ut ex priore pendeat versiculo, nempe: *Leo est in plateis; ostium volvitur in cardine*, dùm egrediuntur et ingrediuntur quisque pro necessitate suâ, *tamen piger* nullius exemplo provocatus vult surgere, sed *volvit se in lecto inquiens: Leo est in viâ*, ab his qui egrediuntur et ingrediuntur satis redargutus, et eorum exemplo correptus. Proverbium significat, eos qui vitiis et voluptatibus carnis indulgent à sapientiâ esse alienos; *qui malè agunt lucem oderunt*, in plateas virtutum non progrediuntur; neque *ut in die honestè ambulant*, sed *in cubilibus*, ut inquit Paulus, Rom. 13, et *impudicitiis* sopiti opera tenebrarum exercent, non minore facilitate quàm *ostium volvitur in cardine suo.* Quod sequitur: *Abscondit piger;* duplicem sensum superiùs, cap. 19, contexuimus. Frequens est in variis locis versiculi repetitio ejusdem, vel quòd à diversis collectio facta fuerit, vel quòd eadem satis aptè quadrent diversis in locis, ut ex eo quod dictum est, *pigrum sese in lecto volutare*, consequens est ut ad summam pigritiam perveniat et egestatem. *Manus sub ascellis complicare* hominis est egentis. Cæterùm *non sine fatigatione manus à patellâ ad os reducere*, pigritiæ et socordiæ est extremæ. De duplici significatione hujus vocis שלחת superiùs diximus, unde sensus versiculi duplex exoritur, ut superiùs explicavimus. *Sapientior piger sibi videtur.* Cùm multa recitaverit vitia *pigri* sive *stulti*, tandem quod est maximum infert, nempe, quòd sapientiam non possit discere, cùm persuasum sit sibi neminem se esse sapientiorem. Per *septem sapientes* plurimos intelligimus, neque qualescumque, sed tales à quibus responsa solent homines petere; vel *septem* dicit, propter septem dona sapientiæ. Et versiculus pendet ab eo quod dictum est: *Vidisti sapientem in oculis suis, spes est de stulto potiùs quàm de illo.* Hoc in loco quàm nulla sit spes ostendit, cùm adeò alienus sit à sapientiâ, ut sapiens aliquando evadat nulla spes est. Neminem interrogare vel audire sustinet ex omnibus sapientibus. In Scripturis scrutandis valdè piger et stultus est populus Judaicus, quibus dixit Christus: *Scrutamini Scripturas, illæ testimonium perhibent de me*, Joan. 5, et meritò propter pigritiam et stoliditatem comparantur asino: *Invenietis asinum ligatum et pullum, solvite*, Matth. 22. Quamvis usque adeò tardus et stultus sit Judæus ut ad salutem accedere, et, relictis umbrarum tenebris, ad veritatis lucem surgere nolit, tamen de suâ in rebus divinis sapientiâ sese jactans, à *septem sapientibus*, hoc est, à Christiano, qui septem Ecclesiæ sacramentis, et septem Spiritûs chrismatibus dotatus est, interrogare vel discere non vult. Imò *septem respondentibus sapientiam sibi videtur* Judæus *sapientior*, hoc est, omnibus Christianis, qui jamdudùm universo mundo *respondent sententiam*, sive bonum sensum Scripturarum. Vox Hebræa טעם *gustum* propriè significat, et ad Scripturarum intelligentiam optimè refertur; quæ si benè et sanè intelligantur, *gustum* habent salubrem. Hæreticus quoque cùm omnia probè intelligere et tenere sese existimat, à Catholicis discere non vult, qui, ut jubet Petrus, *parati sunt rationem reddere* et respondere *de eâ, quæ in illis est, spe et fide.*

VERS. 17. — SICUT QUI APPREHENDIT AURIBUS CANEM, SIC QUI TRANSIIT IMPATIENS, ET COMMISCETUR RIXÆ ALTERIUS. Hebr.: *Apprehendens per auriculas canem, transiens, irascens in lite non suâ.* Proverbium monet non esse provocandas quorumcumque inimicitias Apud profanos auctores sententia legitur huic non admodùm dissimilis: *Auribus lupum teneo.* Quod locum habet in re nimis ambiguâ, quando neque perficere possumus, neque sine periculo dimittere negotium quod habemus in manibus, cujusmodi est lis aliena, in quam si quis semel intraverit, cogitur tanquàm pars litigantium unà cum illis irasci, multas molestias ferre. Ex *auribus* luporum, sive *canum*, sumitur similitudo, vel quòd difficile sit tenere canem vel lupum eâ parte; vel quòd iram provocat et furorem auricularum apprehensio. Sic dùm homines inter sese litigant, ad iram sunt proclives, et proinde tunc minimè ferunt injuriam. Quare qui ad lites accedit alienas, dùm alteri parti studet et favet, alteri vehementer displicet, et veluti crabrones irritans, hoc est, eos qui sunt animo amaro, sentiet indignantes, apprehendens videlicet eâ parte quam minimè

tractabilem habent, qualis est canibus et lupis ... cula. In contextu, juxta compendiariam linguæ Hebraicæ, deest quiddam particulæ, et ad hunc modum compleri potest : *Velut is qui tenet per auriculas canem, sic ille qui transit ad litem alienam*, vel *miscetur litem alienam*. Utrumque absurde facit : nam canem apprehendere per cervices solemus, non per aures ; et homines amicitiis nobis conciliare et beneficiis, non ad inimicitiam provocare sine causa debemus ; quod facit is qui *in lite aliena sese intromittit*. Quod additur, *irascens*, ad utrumque referri potest, nempe ad eum *qui tenet canem per auriculas*, et *qui litibus sese immiscet alienis;* utrisque enim iram excitans, irasci cogitur vicissim, ille cum canibus, hic verò cum hominibus.

VERS. 18, 19. — SICUT NOXIUS EST QUI MITTIT SAGITTAS ET LANCEAS IN MORTEM (Hebr. : *Sicut abscondit se qui jacit scintillas, sagittas et mortem*), SIC VIR QUI FRAUDULENTER NOCET AMICO, ET CUM FUERIT DEPREHENSUS, DICIT : LUDENS FECI. Hebr. : *Sic vir qui decepit amicum, et dicet : Numquid ludo ?* Vel vehementer malum vel insanum esse qui dolo malo et fraude imponit amico, docet proverbium, similitudine acceptâ ab his qui maxima damna inferunt hominibus. Sunt autem ii *qui secretò injiciunt scintillas* vel faces ardentes in aliena tecta ; vel *qui jaculantur sagittas* repentè, aut denique quæcumque tela mortis in necem hominum parant sic secretò et absconditè ut vitari nequeant; omnium pessimi ac perniciosissimi habentur. Talis est ille *qui decepit amicum, et dicit : Ludens ego*, vel *ludebam* ; q. d. : Tantò pejor, quòd post fraudem et damnum illatum petit pro amico haberi, dicens : Non feci seriò, mala amici suos jocos æstimans ; vel, *ludens feci*, referri potest eò quòd rideat, non doleat de alieno malo. Quemadmodùm *qui projiciunt scintillas* aut *sagittas* cum maximo alterius damno, et tamen illi interim jocantur et rident vel per malitiam vel per insaniam. Sunt enim qui sic vertunt vocem Hebræam, במתלהלה, nempe *insaniam simulat*, vel *sese insanum facit*. Alii sic vertunt : *Cum fatigatione laborat, qui projicit scintillas ignis* vel *sagittas*. Interpres sensum reddidit magis quàm verba. Pessimis hominibus comparatur, et exsecratione ca[illegible], qui quocumque animo fraudem facit amico suo.

VERS. 20, 21. — CUM DEFECERINT LIGNA, EXSTINGUETUR IGNIS : ET SUSURRONE SUBTRACTO, JURGIA CONQUIESCUNT. (Hebr. : *Cùm non fuerit ligna, exstinguetur ignis; et cùm non fuerit susurro, silebit contentio*.) SICUT CARBONES AD PRUNAS, ET LIGNA AD IGNEM, SIC HOMO IRACUNDUS SUSCITAT RIXAS. (Hebr. : *Vir contentiosus ad suscitandum litem*.) *Non eris criminator et susurro in populis*, scripsit Moyses, Lev. 19. Ex quo crimine quanta mala proveniant, ostendit Sapiens hoc in loco, nempe discordiæ et lites, quibus omnes consumuntur virtutes, nam ut ignis alitur lignis, sic sermone eorum qui inter fratres seminant discordias, perpetuo vigent dissensiones, neque aliter potest conquiescere amicitia, nisi sublatis his qui discordias seminant [illegible] qui [illegible] effectus tollitur. Et in qui *carbones* habet, et *prunas* habere potest, et qui *ligna*, potest et *ignem* habere, sic ubi fuerit *vir contentiosus*, erunt *lites* et discordiæ. Rectè confert discordiam igni qui omnia devorat : sic dissensio in una domo, in republicà unâ, aut inter eos qui sunt ejusdem fidei et instituti, omnia vastat. *Concordiâ parvæ res crescunt, discordiâ maximæ dilabuntur*. Cujus rei exempla plurima ætas nostra haberet proferre; sed Domini clementiâ, *deficientibus susurronibus*, hoc est, malis concionatoribus et pseudoprophetis, *quorum verba* blandè *serpunt ut cancer*, exstinguetur tandem novarum discordiarum quæ conflagrârunt multorum domibus et conscientiis.

VERS. 22. — VERBA SUSURRONIS QUASI SIMPLICIA, ET IPSA PERVENIUNT AD INTIMA CORDIS. Hebr. : *Verba susurronis sunt velut hi qui se blandos ostendunt, et ipsa descendunt ad cubicula ventris*. Alii vocem Hebræam מתלהמים per metathesin dici volunt, pro כמתהלמים *velut qui contundunt*, vel *frangunt*. Pagninum versionem sequitur D. Kimhi, cui libenter subscribimus hoc in loco. Susurro qui alienæ detrahit famæ, magnam ubique præ se fert amicitiam et studium erga eos quibuscumque loquitur, quo majorem fidem inveniat. Aben Ezra vero in contrarium sensum exponit vocem מתלהמים non *simplicia*, ut nos habemus, sed *percutientia*, sive *plagam inferentia*. *Verba detractorum feriunt, et descendunt ad interiora ventris*, hoc est, sunt mortifera, vel plagam infligunt quæ non poterit curari.

VERS. 23, 24, 25, 26, 27. — QUOMODO SI ARGENTO SORDIDO ORNARE VELIS VAS FICTILE, SIC LABIA TUMENTIA CUM PESSIMO CORDE SOCIATA. (Hebr. : *Argentum scoriarum obductum super testam, labia ardentia et cor malum*.) LABIIS SUIS INTELLIGITUR INIMICUS, CUM IN CORDE TRACTAVERIT DOLOS. (Hebr. : *Labiis suis fit extraneus* (vel *alienus est*) *qui odio habet, et in corde suo ponet dolum*.) QUANDO SUBMISERIT VOCEM SUAM, NE CREDIDERIS EI, QUONIAM SEPTEM NEQUITIÆ SUNT IN CORDE ILLIUS. (Hebr. : *Cum gratiosam fecerit vocem suam, ne credideris ei; nam septem abominationes sunt in corde ipsius*.) QUI OPERIT ODIUM FRAUDULENTER, REVELABITUR MALITIA EJUS IN CONCILIO. Hebr. : *Teget se odium in deceptione, revelabitur malitia ejus in congregatione*. QUI FODIT FOVEAM, INCIDET IN EAM ; QUI VOLVIT LAPIDEM, REVERTETUR AD EUM. De maledicis totus hic locus tractat, à quo vitio quàm longè alienum esse sapientem decet, et linguam nitidam servare, et ut puritati linguæ cordis mundities respondet. *Argentum scoriarum* intelligi potest, vel plenum scoriâ, vel purgatum à scoriâ : tamen priorem sensum ferè sequuntur expositores, et *labia succendentia* intelliguntur in malam partem. *Lingua ignis est, quæ inflammat rotam nativitatis nostræ, inflammata à gehennâ*, ut, inquit Jacobus, hoc est, ad iram et discordiam excitatur. Respondet versiculus præcedentibus : *Ubi non sunt ligna, ignis exstinguitur*, q. d. : Ubi maledica lingua et labiis seminantibus discordiam corrumpuntur, [illegible], nullus neque decor, neque utilitas est in tali homine, non plus quam in vase fictili quod obductum est argento scoriis pleno, et

juxta hanc intelligentiam vox דולקים, quam Hieronymus *tumentia* vertit, nos *ardentia* sive *persequentia labia* vertere possumus, et *argentum scoriarum*, hoc est, plenum scoriis; ut *vas fictile* sub *argento malo*, sic *cor malum* sub *labiis succendentibus*, litem videlicet. Sunt qui *argentum scoriarum* purgatum à scoriâ intelligant, et *labia ardentia*, splendentia et polita velut argentum; ut sit sensus : Sicut argentum purum obductum super vas fictile, sic purus sermo et politus cordi malo; in utroque enim magna fraus est, et argentum purum non potest servare vas fictile quominùs frangatur, neque blanda verba *cor malum* ab *odio* vel *dolo*; et hoc est quod sequitur : *Verbis suis noscitur inimicus*, vel, *qui odio habet*; q. d. : Quamvis cor malum blandè loquatur, tamen subinde prodit sese. Sicut *vas fictile* non potest sic tegi *argento* ut non deprehendatur; vel, ut vas fictile non minùs est fragile quia tegitur argento, sic *cor malum* non minùs struit dolos si blandè loquatur; denique potest similitudo sic explicari : Quemadmodùm *vas fictile* argento tectum absconditur, ut quàm vile sit scire nequeas, sic *ardentia* et splendentia *labia* cor dolosum occultant. Et hoc est quod sequitur, juxta quorumdam interpretationes. *Labiis suis extraneus erit inimicus*, vel *odio habens*, hoc est, amicitiam præ se ferens verbis odium occultat, et fraudem molitur. *Cùm in corde suo tractaverit dolos*, ut vertit Hieronymus *in corde suo ponet dolum*. Duplex significatio verbi נכר, *scire* et *alienare*, duplicem sensum versiculi gignit, ut dictum est, vel quòd labiis ostendet odium dolosè occultatum in corde, vel quòd labiis amicitiam præ se feret, cùm odium in corde statuerit ac fixum habuerit. Hæc posterior expositio est melior ac magis congruens cum his quæ sequuntur : *Quando submiserit vocem*, vel *cùm gratiosam fecerit vocem*, aut *cùm oraverit*. Verbis eorum qui sunt hostes fidei nullo modo credendum est, quantùmvis gratiosa sunt, vel quantùmvis humilia et benigna; *nam septem abominationes sunt in corde* hæreticorum, ut qui septem Ecclesiæ sacramenta rejiciunt, et septem Spiritûs charismatibus sunt destituti. Aben Ezra refert ad id quod scriptum est, Prov. 6 : *Sex sunt quæ odit Dominus, et septimum detestatur anima ejus* : nempe *eum qui seminat inter fratres discordias*, de quo crimine hoc in loco tractatur. Nos neminem putamus majores discordias inter fratres seminare posse, quàm nostrâ ætate fecit Lutherus, unitatem fidei videlicet in varios errores dissecans, quos *septem abominationes* sunt secutæ, tametsi *voce submissâ* et valdè *gratiosâ* ubique videbantur loqui illius farinæ homines, *in malo corde dolos ponentes*, quos argenteis labiis et sonoro ac eleganti sermone diù occultabant, ut sequitur : *Qui operit dolum fraudulenter*. In Hebræo est sermo vehementior, nam ponitur *odium* pro homine laborante odio, quod deceptione potest latere. Latuit aliquando odium quo laborant hæretici contra fideles; latet, inquam, per deceptionem quâ utuntur, neque potest à singulis deprehendi, *revelabitur* tandem *in* cœtu et *congregatione*, quod hactenùs usuvenisse novimus omnibus sectarum auctoribus. Et cùm in cœtu et Ecclesiâ Dei nota et manifesta fuerit iniquitas et odium quod conabatur occultare per deceptionem, meritas pœnas dabit. Potest vox Hebræa משאון *solitudinem* significare. Chaldæus vertit *contritio*; et erit sensus : Odium quod in solitudine occultaverit sese, revelabitur, et malitia ejus in cœtu; q. d. : *Nihil occultum, quod non sciatur*, Matth. 10. Et qui malum machinatur aliis, in simile malum ferè incidere solet, quod versiculo sequenti ostenditur per similitudines, quæ ex septimo Psalmo desumptæ videntur. *Incidit in foveam quam fecit, et convertetur dolor ejus in caput ejus*, quod David de Saüle aut alio quocumque hoste bonorum vaticinatus est. In multis locum habuisse vel gentium historiis constat.

Vers. 28. — Lingua fallax non amat veritatem, et os lubricum operatur ruinas. Hebr : *Lingua mendax odio habebit contritum, et os blandum faciet expulsionem*. Sermo Hebræus est ambiguus, neque satis constat ex proprietate linguæ, vertere-ne debeamus, *linguam mendacem oderit contritus*, an, *lingua mendax odio habebit contritum*. Posterior versio magis arridet; ut sit sensus pendens ex superioribus, in quibus multa dicta sunt de vitiis malæ linguæ, inter quæ mendacium vel maximum est, quòd sit incorrigibile neque monitorem admittat, sed odio habeat eum qui conatur *conterere*, et refrenare *mendacem*, hoc est, virum linguæ mendacis cohibere. *Os lubricum operatur ruinas*, vel *os blandum faciet impulsionem*, hoc est, impellet violenter quodammodò homines à viâ vitæ, id quod contra naturam rerum videtur esse, ut res mollis, cujusmodi est *os blandum* sive politum, vim inferat et violenter homines impellat, et *in ruinam*, juxta versionem Hieronymi, *detrudat*. Aliter Levi Ben Gerson : *Vir linguæ mendacis solet odio habere contritos* (sive *oppressos*), *non quòd mali quidpiam contulerint illi, sed quòd existimat se odio haberi ab illis qui sunt contriti et oppressi falsis illius testimoniis, idcircò illos habet odio, juxta illud : Odio habuerunt me gratis*. Porrò *os blandum*, intelligit *os contriti et oppressi*, qui blandè et mansuetè respondet, *faciet expulsionem* illius odii. Aliter *os blandum* sive æquabile et politum, quod nihil nisi verum loquitur, *expellet linguam mendacem*. Ad bonos concionatores referri potest, qui in cœtu fidelium falsos concionatores et mendaces impellunt, sive expellunt atque rejiciunt. Locus est valdè obscurus. Beda utramque clausulam eòdem refert, nempe ad malos concionatores, quorum lingua blanda multos impellit à verâ fide, de quibus hunc totum locum sumus interpretati, quamvis possit de quovis intelligi qui fraudulenter agit cum amico suo, tamen ex omni cœtu et numero hominum nemo est cujus labia et sermo tot mala inferat, ut hæreticorum, qui vel orbem inficere conantur et malâ doctrinâ corrumpere.

CAPUT XXVII.

1. Ne glorieris in crastinum, ignorans quid superventura pariat dies.

CHAPITRE XXVII.

1. Ne vous glorifiez point pour le lendemain, parce que vous ignorez ce que doit produire le jour suivant.

2. Laudet te alienus, et non os tuum; extraneus, et non labia tua.

3. Grave est saxum, et onerosa arena; sed ira stulti utroque gravior.

4. Ira non habet misericordiam, nec erumpens furor; et impetum concitati ferre quis poterit?

5. Melior est manifesta correptio, quam amor absconditus.

6. Meliora sunt vulnera diligentis, quàm fraudulenta oscula odientis.

7. Anima saturata calcabit favum, et anima esuriens etiam amarum pro dulci sumet.

8. Sicut avis transmigrans de nido suo, sic vir qui derelinquit locum suum.

9. Unguento et variis odoribus delectatur cor; et bonis amici consiliis anima dulcoratur.

10. Amicum tuum et amicum patris tui ne dimiseris, et domum fratris tui ne ingrediaris in die afflictionis tuæ.

Melior est vicinus juxta, quàm frater procul.

11. Stude sapientiæ, fili mi, et lætifica cor meum, ut possis exprobranti respondere sermonem.

12. Astutus videns malum, absconditus est; parvuli transeuntes sustinuerunt dispendia.

13. Tolle vestimentum ejus qui spopondit pro extraneo; et pro alienis, aufer ei pignus.

14. Qui benedicit proximo suo voce grandi, de nocte consurgens, maledicenti similis erit.

15. Tecta perstillantia in die frigoris, et litigiosa mulier comparantur.

16. Qui retinet eam, quasi qui ventum teneat, et oleum dexteræ suæ vocabit.

17. Ferrum ferro exacuitur, et homo exacuit faciem amici sui.

18. Qui servat ficum, comedet fructus ejus; et qui custos est domini sui, glorificabitur.

19. Quomodò in aquis resplendent vultus prospicientium, sic corda hominum manifesta sunt prudentibus.

20. Infernus et pérditio nunquàm implentur, similiter et oculi hominum insatiabiles.

21. Quomodò probatur in conflatorio argentum, et in fornace aurum, sic probatur homo ore laudantis.

Cor iniqui inquirit mala : cor autem rectum inquirit scientiam.

22. Si contuderis stultum in pilà quasi ptisanas, feriente desuper pilo, non auferetur ab eo stultitia ejus.

23. Diligenter agnosce vultum pecoris tui, tuosque greges considera.

24. Non enim habebis jugiter potestatem, sed corona tribuetur in generationem et generationem.

25. Aperta sunt prata, et apparuerunt herbæ virentes, et collecta sunt fœna de montibus.

26. Agni ad vestimentum tuum; et hædi ad agri pretium.

27. Sufficiat tibi lac caprarum in cibos tuos, et in necessaria domùs tuæ, et ad victum ancillis tuis.

2. Qu'un autre vous loue, et non votre bouche; que ce soit un étranger, et non vos propres lèvres.

3. La pierre est lourde et le sable est pesant; mais la colère de l'insensé pèse encore plus que l'un et l'autre.

4. La colère et la fureur qui éclatent, sont sans miséricorde; mais qui pourra soutenir la violence d'un homme emporté.

5. La correction manifeste vaut mieux que l'amour secret.

6. Les blessures que fait celui qui aime, valent mieux que les baisers trompeurs de celui qui hait.

7. L'âme rassasiée foulera aux pieds le rayon de miel; et l'âme pressée de la faim trouvera même doux ce qui est amer.

8. Un homme qui abandonne son propre lieu, est comme un oiseau qui quitte son nid.

9. Le parfum et la variété des odeurs sont la joie du cœur; et les bons conseils d'un ami sont les délices de l'âme.

10. N'abandonnez point votre ami, ni l'ami de votre père; et n'entrez point dans la maison de votre frère au jour de votre affliction.

Un voisin qui est proche, vaut mieux qu'un frère qui est éloigné.

11. Travaillez, mon fils, à acquérir la sagesse, et donnez la joie à mon cœur; afin que vous puissiez répondre à celui qui vous fera des reproches.

12. L'homme habile a vu le mal, et il s'est caché; les imprudents ont passé outre, et ils en ont souffert la perte.

13. Ôtez le vêtement de celui qui a répondu pour un étranger; et emportez les gages de chez lui pour les étrangers.

14. Celui qui se hâte dès le matin de louer son ami à haute voix, sera bientôt semblable à celui qui en dit du mal.

15. La femme querelleuse est semblable à un toit d'où l'eau dégoutte sans cesse pendant l'hiver.

16. Celui qui veut la retenir est comme s'il voulait arrêter le vent; et elle lui sera comme une huile qui s'écoule de sa main.

17. Le fer aiguise le fer, et la vue de l'ami excite l'ami.

18. Celui qui garde le figuier mangera de son fruit; et celui qui garde son seigneur sera élevé en gloire.

19. Comme on voit reluire dans l'eau le visage de ceux qui s'y regardent, ainsi les cœurs des hommes sont découverts aux hommes prudents.

20. L'enfer et l'abîme de perdition ne sont jamais rassasiés : ainsi les yeux des hommes sont insatiables.

21. Comme l'argent s'éprouve dans le creuset, et l'or dans le fourneau, ainsi l'homme est éprouvé par la bouche qui loue.

(1) Le cœur du méchant recherche le mal, et le cœur droit cherche la science.

22. Quand vous pileriez l'imprudent dans un mortier comme on y bat du grain, en frappant dessus avec un pilon, vous ne lui ôteriez pas son imprudence.

23. Remarquez avec soin l'état de vos brebis, et considérez vos troupeaux.

24. Car la puissance que vous avez ne durera pas toujours; mais la couronne que vous recevrez, sera stable dans tous les siècles des siècles.

25. Les prés sont ouverts; les herbes vertes ont paru, et l'on a recueilli le foin des montagnes.

26. Les agneaux sont pour vous vêtir, et les chevreaux pour le prix du champ.

27. Que le lait des chèvres vous suffise pour votre nourriture, pour ce qui est nécessaire à votre maison, et pour nourrir vos servantes.

(1) Ce verset n'est pas l'hébreu, mais dans les Septante.

COMMENTARIUM.

VERS. 1, 2.—NE GLORIERIS IN CRASTINUM, IGNORANS QUID SUPERVENTURA PARIAT DIES. LAUDET TE ALIENUS, ET NON OS TUUM; EXTRANEUS, ET NON LABIA TUA. Per *crastinum diem* futurum tempus intelligimus, quo, cùm sit incertum quid acturi simus, *gloriari* de his quæ facturi sumus prohibemur; et de operibus virtutum sive quibuscumque artium muneribus et functionibus videtur intelligendum. Et Jacobus ex hoc loco transtulit, ni fallor, quod scribit, cap. 4 : *Hodiè aut crastinò ibimus in illam civitatem, et faciemus ibi quidem annum, et mercabimur, et lucrum faciemus, qui ignoratis quid erit in crastino; quæ est enim vita vestra? vapor est ad modicum parens, et deinceps exterminabitur.* Cùm ob brevitatem, tùm ob incertitudinem humanæ vitæ, nemo debet *gloriari*, neque se jactare de iis quæ facturus est; imò in præsenti benè vivendum est, in præsenti agenda est pœnitentia pro peccatis: hodiè surgendum à somno peccati, *hora est jam nos de somno surgere*, Rom. 13. Hodiè properandum est *in occursum sponsi, propterea quòd nescimus neque diem neque horam.—Nesciens quid paritura sit dies.* Longiùs petitâ metaphorâ, sed elegantissimâ, tempori tribuit partum; sic Paulus : *Redimentes tempus, quoniam dies mali sunt;* tempori videlicet adscribens ea quæ fiunt in tempore. Non est dissimile et quod est in Evangelio : *Nolite esse solliciti in crastinum.* Utrobique monemur fragilitatis humanæ, quæ de futuro nec cruciari debet, nec jactare sese; nam qualis es, non qualis tuâ opinione futurus es, apud Deum judicaris, hoc est, secundùm præsentem justitiam. Sed, inquis, gloriabor et ostentabo me de justitiâ quam nunc facio; minimè ; *laudet te alienus*. Sordescit enim laus in ore proprio. Verti potest per futurum, et erit sensus : Non est quòd de laude et gloriâ sis sollicitus; tantùm studiosè secundùm præscriptum sapientiæ vivito, et non deerunt qui laudes tuas celebrent; qui tibi sunt extranei et alienissimi cogentur vel inviti famam decantare tuam. Ut umbram corpus, sic virtutem quocumque in loco apud quascumque gentes gloria sequitur; tantùm stude in præsenti benè vivere, et laude non carebis. Ut de futurâ actione non es securus, ita neque gloriam de eo quod facturus es expetere debes.

VERS. 3. — GRAVE EST SAXUM, ET ONEROSA ARENA, SED IRA STULTI UTROQUE EST GRAVIOR. *Stultus*, hoc est, malus et à sapientiâ alienus, irascitur cum iis quibus sua stultitia displicet, qui illius stultitiam vituperant; si de stultitiâ suâ laudem non reportaverit, irascitur; quod omninò est intolerabile. *Lapis* cui magna est gravitas, et *arena* cui pondus ingens, portari possunt, de loco in locum transferri possunt, vel viribus humanis, vel ingenio, omnia quàmlibet ponderosa transferri possunt, verùm *ira stulti* non potest ferri. Aliter, intelligimus *iram stulti* sapientibus esse onus intolerabile, vel *iram stulti* non posse amoveri ab homine stulto; vel denique stultum hominem non posse suam iram nec ferre nec moderari. Lectoris judicium esto. Juxta postremam intelligentiam exemplum habemus ex Nabal, qui stultâ indignatione mortuus est.

VERS. 4.—IRA NON HABET MISERICORDIAM, NEC ERUMPENS FUROR; ET IMPETUM CONCITATI SPIRITUS FERRE QUIS POTERIT? Hebr. : *Crudelitas est in furore, ut impetus est in irâ, et quis stabit coram invidiâ?*

Invidiâ Siculi non invenêre tyranni
Majus tormentum.....

Invidus est qui marcescit opimis rebus alienis. Olim admodùm crudelis fuit Synagogæ furor adversùs Ecclesiam, tyrannorum impetus, maximâ irâ succensus, quibus malis non solùm restitit, sed crevit fides catholica; hæreticorum verò invidiam majore difficultate sustinuit, ut puta quâ multæ florentissimæ regiones ab Ecclesiæ gremio sunt avulsæ. Alioqui juxta sensum historicum, facilius est ferre iram stulti, quamvis vel crudelitate vel *impetu* et violentiâ gravis, quàm invidiam, quæ finem non novit neque modum; q. d.: Expletâ crudelitate suâ sedatur ira, et *impetu* sive inundatione furoris transeunte, paulatim refrigeratur. Sed invidia nec sanguine quidem aut morte unquàm expletur aut placatur. Ostendit proverbium invidiam magis esse alienam à sapientiâ quàm *iram stulti*, quæ vel *lapidem* vel *arenam* gravitate superat.

VERS. 5, 6. — MELIOR EST MANIFESTA CORRECTIO, QUAM AMOR ABSCONDITUS. MELIORA SUNT VULNERA DILIGENTIS, QUAM FRAUDULENTA OSCULA ODIENTIS (1). Hebr.: *Fidelia sunt vulnera diligentis, et importuna oscula odio habentis.* Quàm ingens malum invidia sit, ex amoris magnitudine satis apparet, cujus tanta virtus est ut omnia efficiat amœna; quicquid enim facit amor, gratum est et utile, quantùmvis alioqui molestum sit quod agitur; contra, quæ sunt amœnissima, si ex invidiâ procedant, sunt molesta. Quid enim molestius juvenibus quàm *corripi* et castigari? et quid dulcius quàm *osculis* et amplexibus recipi? Tamen *oscula habentis odio* dura sunt et gravia, cujusmodi erat Judæ, qui Filium hominis osculo tradidit. Cujusmodi erat Joab, qui dixit ad Amasam, 2 Reg. 20 : *Salve, mi frater, et tenens manu dextrâ mentum Amasæ, quasi osculans eum, percussit in latere, et effudit intestina ejus in terram.* Contra, *vulnera amantis sunt fidelia;* hoc est, qui amat corrigendo vel castigando quàmlibet duriter, ut vel *vulnera* videatur infligere, tamen fidere et te committere illi poteris. Chaldæus נאמנים *fidelia*, interpretatur *pulchra;* vel, *placida sunt magis vulnera amantis*, cujus omnia placent, *quàm oscula habentis odio*, cujus nihil placet. Quod ad sensum prioris versiculi spectat: *Melior est manifesta correptio*, hoc est: Plùs proderit quàm sic indulgenter diligere ut admonere non audeas. Aben Ezra hunc sensum efficit, nempe ut conferatur correptio manifesta cum correptione occultâ, et asserit illam esse meliorem, si modò utraque ab amore procedat, efficaciorem esse manifestam; et locus non est dissimilis illi ex Evangelio, Matth. 18 : *Si peccaverit in te frater tuus, corripe eum inter te et ipsum*, etc. Constat correptionem in propatulo et testibus præsentibus factam, longè

(1) Quidam reddunt *multa, copiosa*, nempe ut dissimulet odium multiplicat oscula. Alii *deprecanda, precibus avertenda*, quia scilicet sunt infida. (Grotius.)

esse duriorem quàm illa quæ [illegible], sed magis est [illegible]. A patre et à [illegible] omnia [illegible], sive verbis sive plagis, [illegible] proficiscantur, debent juvenes, si velint [illegible] ad sapientiam pervenire.

Vers. 7. — Anima saturata calcabit favum, et anima esuriens etiam amarum pro dulci sumet. Docet proverbium quæ sunt in hac vitâ, pro desiderio et appetitu humano æstimari, quemadmodùm quotidianâ discimus experientiâ, rerum omnium esse satietatem. Melle nihil est dulcius, præsertim recente adhuc in favis; et tamen qui jam satur est minimè curat favum. *Calcabit* dixit hyperbolicè, pro *rejicit, fastidit*. Per *saturum* et *famelicum*, cujusque rei desiderium et saturitatem intelligimus. Quemadmodum desiderium cibi, quod omnium est maximè naturale, ut puta sine quo vivere non possumus, fines suos habet et suis limitibus coercetur, neque in immensum progreditur; ita pecuniæ, honoris et aliorum id genus bonorum corruptibilium modum ponere, juxta naturæ necessitatem, hoc in loco docemur; et neque creaturas Dei contemnere, quas ad sustentationem hujus vitæ nobis largitus est Deus, neque res caducas et hujus vitæ voluptates (quæ reverà sunt amaræ iis qui cœlesti sapientiâ sunt imbuti) virtutibus animæ et rebus cœlestibus anteponere, hoc est, amarum pro dulci appetere, cùm quis insatiabili fame terrenarum rerum laborat.

Vers. 8. — Sicut avis transmigrans de nido suo, sic vir qui relinquit locum suum. Hebr.: *Sicut avis vagatur* (vel *aufugit*) *de nido suo, sic vir vagatur de loco. Avis vagatur de nido*, relictis pullis, ut cibum quærat; et *vir* similiter ad acquirendum quæ vitæ sunt necessaria, relictis parentibus et charis amicis, juxta illud quod scribitur, Job. 5: *Ut avis ad volandum, sic homo ad laborem natus est*. Et sensus pendet ex priore clausulâ, quâ dictum est: *Anima esuriens amarum habet pro dulci*, id quod ne fiat, et ne quis ad tantam redigatur indigentiam, hortatur ut avicularum exemplo relictis ædibus et familiâ paternâ, potiùs victum quærat inter ignotos, quàm inter suos domi otio torpescat, et fame laboret. Proverbium nos admonet peregrinationis nostræ quam agimus super terram, quòd *civitatem manendi non habeamus*, neque victum sine labore. Et proinde ut *anima saturata* quæ *favum conculcat*, hoc est, dives cui nihil deest, gloriari non debet, ignorans quid dies crastina paritura sit, et incertus si de loco migrare debeat; sic anima esuriens consolationem accipiat, sciens nihil sibi defuturum si studiosè victum quærat avicularum more, quæ manè egrediuntur de nido, et dùm hùc atque illùc vagantur, Deus pascit illas. *Vir qui vagatur de loco suo* est *omnis qui reliquerit domum, vel fratres, aut sorores, aut patrem, aut matrem, aut agros propter nomen* Christi, Matth. 19.

Vers. 9. — Unguento et variis odoribus delectatur cor; et bonis amici consiliis anima dulcoratur. Hebr.: *Unguentum et suffimentum lætificabit cor, et dulcis est amicus magis quàm consilium animæ*. Sunt quædam supplenda ad sensum perfectum, ad hunc modum: *Et dulcedo consilii amici sui*, supple, *lætificabit hominem, magis quàm consilium animæ suæ*, hoc est, quàm consilium proprium. Metaphoricè dixit *suavitas consilii*, sive *dulce consilium*, pro fideli et amico. Magna delectatio sentitur ex rebus odoriferis, et unguento quod extrinsecùs applicatur corpori, major quàm ex vino vel esculentis, quæ in ipsa viscera trajiciuntur, quæ et cæteræ voluptates statim evanescunt; ex unguento autem et suffitu quàm diutissime durat gratus odor, qui subinde lætificat animum. Haud aliter consilium quod quisque sibi capit in rebus agendis, non tantum placet neque ferè tam utile est, ut illud quod ex fido capit amico; nos affectibus obnoxii cæcutimus, neque rationem liberè possumus deducere in iis rebus quæ ad nos propriis spectant. Consilium fidelis amici semper recens et suave magnam amœnitatem affert, præsertim talium amicorum de quibus scriptum est: *Christi bonus odor sumus*, 2 Cor. 3; quorum consilium *fidelibus est odor vitæ in vitam, infidelibus verò odor mortis in mortem*.

Vers. 10. — Amicum tuum et amicum patris tui ne dimiseris, et domum fratris tui ne ingrediaris in die afflictionis tuæ (vel *contritionis*.) Melior est vicinus juxta, quam frater procul. In Hebræo est unus versiculus qui docet cujus potissimùm amici consilium sequi debeamus, et quas vices amico rependere. *Amicum tuum et amicum patris tui*. Apud alium sapientem simile aliquid legimus, Eccles. 9: *Ne derelinquas amicum antiquum; vinum novum, amicus novus, veterascit, et cum suavitate bibes illud*. Hic est cujus experimentum habes, qui et patri tuo et tibi fidelis inventus est. Nam neque utile neque honestum est sæpè mutare amicos, pluribus autem familiariter uti vix possumus. Et proinde egregium sapientiæ præceptum, ne quis derelinquat amicum cordatum, qui et nobis et majoribus nostris benevolentiam et fidelitatem ostenderit; illius consilio veluti fragrantiâ odoramentorum lætificabitur cor. Ex quo igitur jucundam suavitatem acceperis, cave ne molestiam inferas, juxta id quod sequitur: *Et domum fratris tui ne ingrediaris in tempore contritionis tuæ*. Vel *fratrem* vel charum intelligimus *amicum*, quem fratris loco habemus, ut puta et noster et paternus amicus, quem nimiùm molestare à sapientia est alienum. In rebus quæ sub deliberationem cadunt dulce est consilium amici; rebus vero desperatis, et ad extremam miseriam delatis, consilii locus esse non potest. Et proinde noli tuo seu fratri seu amico nimiùm esse molestus, *in die afflictionis tuæ*, illius ædes ingressus, et illius oculis tuam miseriam ingerens, et pro jucunditate quam ab illo soles accipere tristitiam rependere. Alii volunt referre hæc verba: *Ne ingrediaris domum fratris tui*, ad sequentem clausulam, nempe *melior est vicinus propinquus*; et sensus erit hujusmodi: In magnâ afflictione non adibis domum fratris tui, sed amici vicini, q. d.: Poteris amico magis fidere quàm fratri, ut superius legimus: *Fratres omnes pauperis oderunt eum*. Et *vicinum* qui *propè* est intelligimus non tam loco quàm amore propinquum et affectu; quamvis locus et quotidiana amicorum officia plurimùm juvant ad necessitatem contrahendam.

Denique proverbium non est diversum ab illo Hesiodi :

> Τὸν φιλέοντ' ἐπὶ δαῖτα καλεῖν, τὸν δ' ἐχθρὸν ἐᾶσαι
> Τὸν δὲ μάλιστα καλεῖν ὅστις σέθεν ἐγγύθι ναίει.
> Εἰ γάρ τοι καὶ χρῆμ' ἐγχώριον ἄλλο γένηται,
> Γείτονες ἄζωστοι ἔκιον, ζώσαντο δὲ πηοί.

VERS. 11. — STUDE SAPIENTIÆ, FILI MI, ET LÆTIFICA COR MEUM, UT POSSIS EXPROBRANTI RESPONDERE VERBUM. Hebr. : *Sapiens esto, fili mi, et lætifica cor meum, et respondebo iis, qui probris me afficiunt, verbum.* Quantæ lætitiæ patri sit filius sapiens, non semel dictum est, Hoc in loco et lætitiam et honorem ex sapienti filio capere patrem ostendit, et ignominiam ex stulto ; et interim documentum juvenibus datur ut sapientiam amplectantur, stultitiam et insaniam juvenilem deponant, scientes hâc re nihil charius esse posse parentibus. *Respondebo exprobrantibus.* His *qui te probro afficiunt*, quòd sapientiæ paternæ et virtutibus non respondeas; vel his *qui me probro afficiunt*, quòd filios non rectè noverim educare et instituere. Aliter : *Esto sapiens, fili mi*, ut ex tuâ sapientiâ duplex commodum accipiam, magnam videlicet cordis lætitiam, et à calumniis defensionem. Per te enim et tuam sapientiam respondebo calumniatoribus qui me volunt vel damno vel opprobrio afficere. *Respondebo verbum*, hoc est, rationem reddam per tuam sapientiam, q. d. : Patri jam ad senium vergenti æquum est ut filius adsit, et in rebus agendis opem ferat.

VERS. 12. — ASTUTUS VIDENS MALUM, ABSCONDITUS EST; PARVULI TRANSEUNTES SUSTINUERUNT DISPENDIA, vel *puniti sunt.* Prævidere mala quæ solent accidere in civitate, famis videlicet vel gladii, aut quodcumque genus miseriæ et afflictionis, prudentis est et hominis experti ac sagacis ; qui ex his quæ fiunt, vel populi vel principum stultitiâ, colligere quodammodò et divinare solet quæ futura sunt. פתאים, qui *simplices* sunt vel *imperiti* (quæ vox ferè in malam partem accipitur) temporum vices distinguere nequeunt, neque mala prævidere priusquàm veniant, hi in magnas nonnunquàm calamitates incidunt. Versiculus quadrat cum eo quod scriptum est superiùs : *Stultus transilit et confidit.* Verè sapiens et *astutus* dici potest qui videt quanta tormenta parata sint peccatoribus, et sese abscondit in foraminibus petræ, dexterâ Dei protectus, *donec transeat gloria Domini*, Exod. 33.

VERS. 13, 14. — TOLLE VESTIMENTUM EJUS QUI SPOPONDIT PRO EXTRANEO ; ET PRO ALIENIS AUFER EI PIGNUS (Hebr. : *Tolle vestimentum ejus, quia fidejussit pro extraneo, et pro extraneâ pignus ejus.*) QUI BENEDICIT PROXIMO SUO VOCE GRANDI, DE NOCTE CONSURGENS MALEDICENTI SIMILIS EST. Hebr. : *Maledictio reputabitur ei.* Hos duos versiculos connectit Aben Ezra ad hunc modum, ut idem intelligas, *qui spopondit pro extraneo*, et qui miris ac publicis laudibus amicum suum extollit, quasi blanditiis cuperet placare eum qui vestem suam aufert in pignus. De prudentiâ quam habere debet vir sapiens in contractibus cum alienis, superiùs multa dicta sunt, partim cap. 6, partim 17, hujus. Quod ad præsentem locum spectat, ambiguum est apud Hebræos, et verti potest : *Cape vestem ejus quando fidejubet extraneus*, vel *ab eo qui fidejubet pro extraneo.* Posteriorem versionem sequuntur ferè interpretes. Vult sapiens suum filium esse securum in contractibus, et potiùs *vestem* sponsoris *accipere*, si pignus aliud non præbeat, potiùs, inquam, quàm lites sequi. Aliter, *alienus* est infidelis, et diversæ religionis cultor, cui non oportet fidere ; quòd si quis imprudens pro infideli suam fidem velit interponere, neque is fide dignus est ; quare ab eo potiùs *vestem capere*, vel quicquid habet suis usibus maximè necessarium, quàm ei fidere qui apud extraneum suam collocavit fidem. *Vestis* cultus est externus et ritus, qui ab idololatris penitùs detrahendus est cùm ad fidem accedunt ; vel fucata Judæorum superstitio, quam deponant oportet ut nudi ad Christum perveniant. Superiùs per *vestem* carnem et exteriorem hominem voluimus intelligere, qui spoliandus est cum actibus suis ab his qui renuntiârunt mundo et pompis ejus. *Qui benedicit proximo suo voce magnâ.* Superiùs de fido dictum est amico, cujus consilium est admodùm amœnum ; hìc de fucato, qui sic laudat amicum ut præstiterit vituperari. Nam tempus et locum habent omnia. Coram et in os laudare, non amicorum, sed parasitorum est. Tempus matutinum non humanis, sed divinis laudibus dicatum est. Sensus est igitur duplex hujus loci, *maledictio reputabitur ei qui magis et priùs*, hoc est, magis studet humanis quàm divinis laudibus, et magis sedulò versatur in gratiarum actione de beneficiis quæ ab hominibus accepit, quàm de his quæ accepit à Deo. Aliter : *Maledictio reputabitur, et vituperium adulatio amicorum importuna ;* quæ duntaxat ostentationem habet fucatæ amicitiæ, cùm reliqua non respondeant officia. Per *vocem magnam* amicum ore tenùs intelligimus, qui multa promittit et pauca præstat. *Manè surgens*, hoc est, intempestivus, qui non servat circumstantias illas, in omnium virtutum officiis necessarias, nempe quando oportet, et quantùm oportet, etc.

VERS. 15. — TECTA PERSTILLANTIA IN DIE FRIGORIS ET LITIGIOSA MULIER COMPARATUR. Hebr. : *Stillatio assidua in die pluviæ, et mulier litigiosa æqualis est*, hoc est, utrumque perinde molestum est. In tempore pluviæ qui in ædibus habet distillationem continuam, neque domi commodè, neque foris potest manere; sic qui uxorèm habet in ædibus secum litigantem, similem habet molestiam. Superiùs, cap. 16, habes hunc versiculum copiosiùs explicatum.

VERS 16.—QUI RETINET EAM, QUASI QUI VENTUM RETINEAT, ET OLEUM DEXTERÆ SUÆ EVACUET. Hebr.: *Qui abscondit eam, abscondit ventum, et oleum dexteræ suæ vocabit.* Duabus similitudinibus, alterâ clarâ, alterâ obscurâ, ostendit pejorem conditionem esse illius qui mulierem sive uxorem habet litigiosam, quàm illius qui habet perpetuam in ædibus distillationem in tempore pluviæ, quòd illius mali nullum possit adhiberi remedium. Nam qui mulierem clamosam et litigiosam conatur cohibere, aut illi silentium imponere, perinde facit ac si quis velit *ventum* occultare et *retinere*, qui per rimas erumpit. Sicut rixæ malæ uxoris non possunt intra

parietes occultari, sed foràs diffunditur clamor, sic si quis oleum myrrhæ in dexterâ suâ tenere velit. In Hebr. : *Clamabit oleum*, metaphoricè dixit, pro, fragrantiam suam foras emittet, ostendens odore quid in dextera habeas occultatum. Sic mulier in ædibus inclusa latere non vult, clamoribus toti vicinio manifestans rixas quas domi cum marito excitat. *Clamabit* ad *oleum* refert, alludens ad mulieris jurgia. Sunt qui primam similitudinem de vento transferant ad mulierem litigiosam et adulteram, quam maritus non potest retinere domi, non magis quàm ventum palmâ includere.

VERS. 17. — FERRUM FERRO ACUITUR, ET HOMO ACUIT FACIEM AMICI SUI. Per *ferrum*, ensem benè intelligunt aliqui, seu quodcumque instrumentum ex ferro. Et remedium præbet proverbium contra mulierem rixosam quæ abscondi non potest, neque vult tacere : nempe dare locum iræ, et molliter respondere. Nam *responsio mollis frangit iram*, Sap. 15 ; alioqui unius ira alterius indignatione succenditur, ut ferrum quod durum est acumen accipit ex ferro. Sunt qui non ad iracundiam solùm referunt, sed ad alios quoscumque motus seu affectiones ; et erit sensus in bonam partem : Sicut *ferrum ferro acuitur*, sic *vir exacuet* et incitabit *faciem proximi sui* ad sapientiam, seu ad stultitiam ; facilè enim induunt juvenes mores eorum quibuscum vivunt, et quorum exempla vident.

VERS. 18. — QUI SERVAT FICUM, COMEDET FRUCTUS EJUS ; ET QUI CUSTOS EST DOMINI SUI, GLORIFICABITUR. *Ficui* contulit *dominum* sive herum alicujus servi potiùs quàm aliis arboribus, partim ob suavitatem fructûs, partim ob novitatem et vicissitudinem ; non enim ut aliarum arborum unà maturescunt fici, sed maturis decerptis subinde renascuntur aliæ recentiores ; et subaudimus, *qui servat ficum*, recentes *fructus illius* subinde *comedit ;* sic *qui servat dominum*, hoc est, obtemperat domino, neque *exacuit faciem illius*, ut *ferrum ferro acuitur*, hoc est, provocat ad iram, subinde novos et novos honores ab eo consequetur. *Servat dominum*, hoc est, præcepta et voluntatem domini ; non qui servat ficum legis Mosaicæ, quæ *folia tantùm habebat*, non fructus, Matth. 21, sed illam diù sterilem, *circa cujus radices stercora misit agricola*, Luc. 13, ut mortificata quòd debitâ culturâ esset destituta, fossione et stercoratione, hoc est, humilitate confessionis propriæ fragilitatis, reviviscat, et suavissimos fructus spiritûs adferat, de quibus Paulus, Galat. 5 : *Fructus autem Spiritûs est charitas, gaudium, pax, patientia, longanimitas, bonitas*, etc.

VERS. 19. — QUEMADMODUM IN AQUIS RESPLENDENT VULTUS PROSPICIENTIUM, SIC CORDA HOMINUM MANIFESTA SUNT PRUDENTIBUS. Hebr. : *Sicut aquæ facies ad faciem, sic cor hominis ad hominem.* Interpres de suo addens hanc vocem Latinam *prudentibus*, sensum unum manifestavit, nempe sapientes facillimè discernere mores et ingenia hominum, et clarè de illis judicare. Aben Ezra longè alium sensum est assecutus, juxta veritatem Hebræam, sed multa supplendo ad hunc modum : *Sicut aquæ crescunt supervenientibus aquis, et facies per facies*, hoc est, ira unius crescit per iram alterius, ut dictum est ; *sic etiam cor hominis repletur malo, propter cor alterius hominis qui eum odio prosequitur*. Sic ille. Levi vero sequitur sensum non multum alienum ab eo quem reddit noster interpres, nempe : *Quemadmodum in aquis vultus hominis relucet, ut videatur facies in aquâ respondere faciei hominis qui in aquam intuetur ; sic cor hominis ad hominem*, hoc est, homo seipsum intuebitur reversus ad cor suum, quod homini est pro speculo, sive pro aquâ limpidâ quâ seipsum intuetur, ut ait Paulus, 1 Cor. 2 : *Quis enim hominum scit quæ sunt hominis, nisi spiritus hominis qui in ipso est?* Alioqui varius est hujus loci sensus, et variis modis similitudinem deflectunt interpretes in commentariis Hebr. Alii sic : *Ut aqua una reddit diversas facies hominum, sic alia sunt diversorum hominum corda ;* vel, *ut aqua repræsentat vultum quem in se non habet, atque ita fallit imprudentes et pueros, qui omninò putant esse vultum hominis in aquâ : sic cor unius hominis amicitiam dissimulans et præ se ferens quam in se non habet, hominem fallit.* Aliter : *Ut in aquâ facies respondet faciei, sic cor hominis unius respondet cordi alterius ;* hoc est : Pravum est cor uniuscujusque hominis et inscrutabile, priusquàm gratiâ illuminetur.

VERS. 20. — INFERNUS ET PERDITIO NUNQUAM IMPLENTUR, SIMILITER ET OCULI HOMINUM INSATIABILES. שאל *infernus*, vel potiùs *sepulcrum*, juxta Hebr., qui *gehennam* intelligunt sub hâc voce, אבדן *perditio* ; quæ duæ res, ut nunquàm satiantur, ita neque oculi hominum rebus terrenis. *Insatiabilem* cordis appetitum transtulit ad *oculos*, eò quòd oculi potissimùm ad sensum internum rerum simulacra transportant. Quadrat sensus cum eo quod scribitur : *Infernus et perditio coram Domino ; quantò magis corda filiorum hominum ?* Quamvis utrumque insatiabile et inscrutabile, tamen Dominum latere non possunt ; et pendet ex priore versiculo, juxta Aben Ezram. Pœnas minatus his quorum corda sunt mala, *sepulcri* et *perditionis* facit mentionem, ut cupiditatibus mundanis modum aliquando ponamus, ne insatiabiles cordis oculi ab inferno insatiabili absorbeantur.

VERS. 21, 22. — QUOMODO PROBATUR IN CONFLATORIO ARGENTUM, ET IN FORNACE AURUM, SIC PROBATUR HOMO ORE LAUDANTIS. SI CONTUDERIS STULTUM IN PILA, QUASI PTISANAS FERIENTE DESUPER PILO, NON AUFERETUR AB EO STULTITIA EJUS. Hebr. : *Si contuderis stultum in mortario, in modio tritici contusi cum pistillo, non recedet ab eo stultitia ejus.* Docet stultos homines esse incorrigibiles, et aliis rebus esse instrumenta quibus purgari possint, ut *argentum conflatorio* et *aurum fornace* purgantur. Et unumquemque virum purgat sive probat os laudantis eum ; q. d. : Laus quæ tribuitur homini, purgat eum à crimine, saltem judicio et testimonio illius qui laudat, sicut conflatorium purgat argentum à scoriâ. Alii איש non pro *viro*, sed pro re quâlibet accipiunt ; sic res quælibet purgatur *juxta laudem suam*, hoc est, dispositionem et facultatem laudabilem. Sed hi sensum proverbii tollunt ; utcum-

que, observandum est vocem Hebræam מהלל participium non esse, ut interpres vertit, sed nomen verbale, juxta D. Kimhi in libro Radicum. A quo miror dissentire Sanctem Pagninum, qui et ipse vertit, *os laudantis*, quamvis in suo Thesauro rectiùs, nempe *vir juxta laudem suam.* Auctor verò Tigurinæ versionis imperitiam suam in Hebræâ grammaticâ passim ostendit. *Si contuderis stultum in pila.* Vox Hebræa מכתש à *contundendo* dicitur, significans *mortarium*, seu *vas quodcumque quo res contunduntur. Inter ptisanas.* Vox Hebræa ריפות vel *hordeum* ex quo ptisanas conficiunt, vel juxta D. Kimhi, *triticum contusum* significat. Sensus proverbii est, ut diximus, omnia purgari posse, quædam faciliùs, quædam difficiliùs. Cæterùm à stulto stultitia sua auferri non potest, nullâ neque arte neque labore. Maximâ fatigatione contundunt triticum, sive far, ut mundum fiat, purgatur tamen tandem. Stultus qui à sapientiâ est alienus, seu Judæus, seu infidelis aut hæreticus, nullo labore, nullâ pœnâ aut percussione *sapere* vult *ea quæ sunt Dei*, ut inquit Jeremias, c. 13. *Si mutare potest Æthiops pellem suam, aut pardus varietates suas, et vos poteritis benefacere cùm didiceritis malè.*

VERS. 23, 24, 25, 26, 27.—DILIGENTER AGNOSCE VULTUM PECORIS TUI, TUOSQUE GREGES CONSIDERA. NON ENIM HABEBIS JUGITER POTESTATEM, SED CORONA TRIBUETUR TIBI IN GENERATIONE ET GENERATIONEM. (Hebr. : *Nam non in seculum divitiæ, et si corona in generatione generationis.*) APERTA SUNT PRATA, ET APPARUERUNT HERBÆ VIRENTES, ET COLLECTA SUNT FOENA DE MONTIBUS. (Hebr. : *Apparuit herba, et videtur gramen, et colligentur herba montium.*) AGNI SUNT AD VESTIMENTUM TUUM, ET HOEDI AD AGRI PRETIUM. (Hebr.: *Ovis ad indumenta tua, et pretium agri sunt hirci.*) SUFFICIAT TIBI LAC CAPRARUM IN CIBOS TUOS ET IN NECESSARIA DOMUS TUÆ ET AD VICTUM ANCILLIS TUIS. Quod ad sensum historicum spectat, non est in his quinque versiculis magna difficultas, ob magnam utilitatem quæ ex pecoribus provenit, et ob honestatem vitæ pastoralis, quam olim cum laude patriarchæ frequentabant. *Diligenter agnosce vultum pecoris tui.* Hebr. : *Cognoscendo cognosce*, hoc est, tu ipse curam habe pecoris tui et animum ad pastoralem vitam applica, quæ et utilissima est, et usque adeò honesta ut vel cum coronâ regni conferri mereatur, præsertim quod ad stabilitatem et diuturnitatem spectat, juxta id quod sequitur : *Nam non in æternum opes*, supple *durabunt*; q. d. : Noli fidere divitiis reconditis à majoribus tuis, quasi sufficerent tibi absque quocumque labore; imò curam habe pecoris, et pasce gregem, cujus lucrum stabilius est quàm thesaurus reconditus; hoc enim propriè significat vox Hebræa חוסן, et stabilius quàm regnum. Sic enim *coronam* interpretantur Hebræi, ut utraque clausula ad laudem pastolaris vitæ referatur, ut puta quam exercuerunt patriarchæ, vel cum regibus celebritate et opibus conferendi. Quæ sequuntur ad felicitatem vitæ pastoralis attinent. *Aperta sunt prata*, q. d. : Ubique reperiuntur gramina, et nusquàm non videntur. Herbæ colliguntur ex montibus; reponitur fœnum in tempus hybernum, in quo fortassis gramina non inveniuntur. Porrò quod ad sufficientiam hujus pastoralis vitæ, et etiam ad necessitatem spectat, sequitur : *Agni tui* (sive *oves*) *ad vestimentum tuum*, q. d. : Omnia familiæ tuæ necessaria grex subministrat; habes lanam ovium pro indumentis, et pretium *hædorum* sive *hircorum* (ut est in Hebr.) ad agros comparandos, si desunt herbæ, vel ad fructus agri comparandos, præsertim triticum; q. d. : Si cum curâ pascas gregem, non erit necesse agros colere, nam pretio hircorum fructum agrorum poteris comparare; vel pretium agri, pretium locati fundi tui in quo habitas, poteris, venditis hœdis, persolvere. Denique, quod ad victum spectat, *sufficiat tibi lac caprarum;* tibi, inquam, et universæ familiæ; et hùc spectat totus hic sermo Sapientis de ovibus et capris, ut moneat nos naturæ legibus vivere, et habentes victum et vestitum, his contenti simus. Monet denique sapientis viri non esse ad aulicum adspirare fastum, nec mercatorum inexplebilem sectari avaritiam, sed humilium vivendi institutum et orationem, cujusmodi est pastoralis, ab Abele primò, post ab aliis magnis viris honestatum, maximoperè eligendum. Hujus loci elegantissima est allegoria, non minùs eleganter à Bedâ explicata, nempe de grege Dominico, cujus vultum cognoscere debent diligenter qui curam habent pastoralem, et totum studium in id muneris collocare, exspectantes præmium, non temporales et caducas divitias, nec regnum in hoc mundo, sed coronam justitiæ, quam reddet Dominus. Nam quod ad subsidia temporalia spectat, quæ veluti germen et herba sunt æstimanda, ubique patent et obvia sunt præparata à Domino et collecta velut gramina ex montibus colliguntur pecoribus; sic Dominus suis tam ovibus quàm pastoribus pabulum parat, ut scriptum est Matth. 5 : *Primùm quærite regnum Dei et justitiam ejus, et hæc omnia adjicientur vobis.* Aliter, in agris divinarum Scripturarum ubique patent gramina, et collecta sunt ex prophetis et apostolis qui, tanquàm montes, excelsiores cæteris fuerunt virtutibus et perfectione vitæ.

CAPUT XXVIII.

1. Fugit impius, nemine persequente; justus autem quasi leo confidens absque terrore erit.

2. Propter peccata terræ multi principes ejus; et propter hominis sapientiam, et horum scientiam quæ dicuntur, vita ducis longior erit.

3. Vir pauper calumnians pauperes, similis est imbri vehementi, in quo paratur fames.

CHAPITRE XXVIII.

1. Le méchant fuit sans être poursuivi de personne; mais le juste est hardi comme un lion, et ne craint rien.

2. Les princes se multiplient, à cause des péchés du peuple; mais lorsqu'il y a un prince intelligent et instruit de ce qui est juste, il jouira d'un long règne.

3. Le pauvre qui opprime les pauvres, est semblable à une pluie violente qui apporte la famine.

4. Qui derelinquunt legem, laudant impium; qui custodiunt, succenduntur contra eum.

5. Viri mali non cogitant judicium; qui autem inquirunt Dominum, animadvertunt omnia.

6. Melior est pauper ambulans in simplicitate suâ, quàm dives in pravis itineribus.

7. Qui custodit legem, filius sapiens est; qui autem comessatores pascit, confundit patrem suum.

8. Qui coacervat divitias usuris et fœnore, liberali in pauperes congregat eas.

9. Qui declinat aures suas ne audiat legem, oratio ejus erit execrabilis.

10. Qui decipit justos in viâ malâ, in interitu suo corruet; et simplices possidebunt bona ejus.

11. Sapiens sibi videtur vir dives; pauper autem prudens scrutabitur eum.

12. In exultatione justorum multa gloria est; regnantibus impiis ruinæ hominum.

13. Qui abscondit scelera sua, non dirigetur; qui autem confessus fuerit, et reliquerit ea, misericordiam consequetur.

14. Beatus homo qui semper est pavidus; qui verò mentis est duræ, corruet in malum.

15. Leo rugiens, et ursus esuriens, princeps impius super populum pauperem.

16. Dux indigens prudentiâ, multos opprimet per calumniam; qui autem odit avaritiam, longi fient dies ejus.

17. Hominem qui calumniatur animæ sanguinem, si usque ad lacum fugerit, nemo sustinet.

18. Qui ambulat simpliciter, salvus erit; qui perversis graditur viis, concidet semel.

19. Qui operatur terram suam, satiabitur panibus; qui autem sectatur otium, replebitur egestate.

20. Vir fidelis multùm laudabitur; qui autem festinat ditari, non erit innocens.

21. Qui cognoscit in judicio faciem, non benefacit; iste et pro buccellâ panis deserit veritatem.

22. Vir qui festinat ditari, et aliis invidet, ignorat quòd egestas superveniet ei.

23. Qui corripit hominem, gratiam postea inveniet apud eum, magis quàm ille qui per linguæ blandimenta decipit.

24. Qui subtrahit aliquid à patre suo, et à matre, et dicit hoc non esse peccatum, particeps homicidæ est.

25. Qui se jactat et dilatat, jurgia concitat; qui verò sperat in Domino, sanabitur.

26. Qui confidit in corde suo, stultus est; qui autem graditur sapienter, ipse salvabitur.

27. Qui dat pauperi, non indigebit; qui despicit deprecantem, sustinebit penuriam.

28. Cùm surrexerint impii, abscondentur homines: cùm illi perierint, multiplicabuntur justi.

4. Ceux qui abandonnent la loi de Dieu, louent le méchant; ceux qui la gardent s'irritent contre lui.

5. Les méchants ne pensent point à ce qui est juste; mais ceux qui recherchent le Seigneur, prennent garde à tout.

6. Le pauvre qui marche dans sa simplicité, vaut mieux que le riche qui va dans des chemins pervers.

7. Celui qui garde la loi, est un enfant sage; mais celui qui se lie avec des gens de bonne chère, couvre son père de confusion.

8. Celui qui amasse de grandes richesses par des usures et des intérêts, les amasse pour un homme qui sera libéral envers les pauvres.

9. Quiconque détourne l'oreille pour ne point écouter la loi de Dieu, sa prière même sera exécrable.

10. Celui qui séduit les justes, en les poussant dans une mauvaise voie, tombera lui-même dans la fosse qu'il avait creusée; et les simples posséderont ses biens.

11. L'homme riche se croit sage; mais le pauvre qui est prudent, le sondera.

12. La prospérité des justes est accompagnée d'une grande gloire; mais le règne des méchants est la ruine des hommes.

13. Celui qui cache ses crimes, ne réussira point; mais celui qui les confesse, et qui s'en retire, obtiendra miséricorde.

14. Heureux l'homme qui est toujours dans la crainte: mais celui qui a le cœur dur, tombera dans le mal.

15. Un méchant prince est, au peuple pauvre, un lion rugissant, et un ours affamé.

16. Un prince imprudent opprimera plusieurs personnes par ses violences; mais celui qui hait l'avarice, prolongera les jours de sa vie.

17. Quand le meurtrier du sang innocent irait se jeter dans la fosse, personne ne le retiendrait.

18. Celui qui va simplement sera sauvé; celui qui marche par des voies corrompues, tombera sans ressource.

19. Celui qui laboure sa terre, sera rassasié de pain; mais celui qui aime l'oisiveté, sera dans une profonde indigence.

20. L'homme fidèle sera comblé de bénédictions; mais celui qui se hâte de s'enrichir, ne sera pas innocent.

21. Celui qui, en jugeant, a égard à la personne, ne fait pas bien: et un tel homme, pour une bouchée de pain, abandonnera la vérité.

22. Un homme qui se hâte de s'enrichir, et qui porte envie aux autres, ne sait pas qu'il se trouvera surpris tout d'un coup par la pauvreté.

23. Celui qui reprend un homme, trouvera grâce ensuite auprès de lui, plutôt que celui qui le trompe par des paroles flatteuses.

24. Celui qui vole son père et sa mère, et qui dit que ce n'est pas un péché, a part au crime des homicides.

25. Celui qui se vante, et qui s'enfle d'orgueil, excite des querelles; mais celui qui espère dans le Seigneur, sera guéri.

26. Celui qui se confie en son cœur, est un insensé: mais celui qui marche sagement, se sauvera.

27. Celui qui donne au pauvre, n'aura besoin de rien: mais celui qui le méprise lorsqu'il le prie, tombera lui-même dans la pauvreté.

28. Quand les méchants seront élevés, les hommes se cacheront; quand ils périront, le nombre des justes se multipliera.

COMMENTARIUM.

VERS. 1. — FUGIT IMPIUS NEMINE PERSEQUENTE (1); JUSTUS AUTEM QUASI LEO CONFIDENS, ABSQUE TIMORE

(1) Peccati rea conscientia timida res est: semper crimen consequitur sollicitudo et anxietas; quin ei severissimus ultor Deus occultum quemdam terrorem in animâ scelestorum imprimit. Venit in exemplum Cain, post necem Abelis fratris sui, e facie Domini sese proripiens: veniunt Adam et Eva, qui post peccatum

erit. Hebr. : *Fugerunt*, sup. *impii*, *cùm nullus impios persequitur.* Vel *fugerunt impius*, frequens Hebraïs, hoc est, unusquisque ex impiis fugit. Conscius sibi timet pœnas sceleribus debitas. Ita comparatum est, seu naturâ, seu dispensatione divinâ, ut conscientiæ magnis et horrendis criminibus obnoxiæ nusquàm possint securè consistere. Semper in timore versantur, etiamsi nullus sit qui audeat eos persequi. Potentissimi tyranni et sanctorum persecutores conscientiæ furiis agitati, in summo timore vivunt; contra, pura conscientia semper est secura. Unusquisque ex justis agit inter homines sicut leo inter feras : hoc est, summâ ubique confidentiâ. *Justi confidet*, vel *confidere solet*, juxta hebraismum, pro unusquisque ex justis confidet; q. d. : Non sunt confidentes quòd multi sint, sed seorsùm unusquisque satis confidit solus, cùm non suis viribus fiduciam habeat, sed in Domino, ut superiùs legimus : *Turris fortissima nomen Domini; ad ipsam currit justus, et exaltabitur.* Verùm de impiis dictum est, *fugerunt*; q. d. : Omnis multitudo impiorum perinde timida est ac si unus esset impius. Hujus rei exemplum legimus de Syris, 4 Reg. 7, qui *surrexerunt et fugerunt in tenebras, et dereliquerunt tentoria sua quæ posuerant contra Samariam, et fugerunt nemine persequente.* Proverbium continet laudem justitiæ, quæ fiduciam et spem præbet et securam conscientiam. *Secura* verò *mens quasi juge convivium*, Prov. 15.

Vers. 2. — Propter peccata terræ multi principes ejus; et propter hominis sapientiam, et horum scientiam quæ dicuntur, vita duci longior erit. Hebr. : *Ob prævaricationem terræ, multi principes ejus; et propter hominem intelligentem scientem, sic prolongabitur.* Interpres, adjectis quibusdam quæ in Hebræo non sunt, sensum reliquit obscuriorem, qui apud Hebræos satis est apertus, si modò juxta proprietatem linguæ unam aut alteram vocem subaudias. *Propter transgressionem terræ*, hoc est, populi terræ, *et propter hominem intelligentem scientem elongabitur*, scilicet *vita principis*, vel *imperium.* Imò homo prudens et intelligens erit in causâ diuturnitatis imperii. *Multos* habere *principes*, sive simul et semel, sive multos succedentes invicem, intelligi potest : utrumque reipublicæ magnum est incommodum, magistanes [illegible] plures sustinere, inter quos dùm quisque suis studet commodis, expilatur populus, bonum publicum laceratur, decerpitur; et à quibus defensionem et moderationem habere debet, nempe, à suis principibus, ab his funditùs subvertitur. *Sed propter virum intelligentem prolongabitur.* Et secundâ clausulâ intelligimus primam debere referri potiùs ad crebram principum mutationem, quàm ad multitudinem simul regnantium; et per *virum intelligentem* et *scientem*, sapientem et doctum principem intelligimus, qui suâ prudentiâ efficiet ut corrigantur vitia populi, et protrahatur illius imperium, et respublica quàm felicissimè gubernetur, ut proverbium non sit alienum ab illo celebri Platonis elogio, qui putavit *felicem rempublicam, in quâ reges philosophantur*, et sapientiæ dant operam, vel *in quâ philosophi regnant.*

Vers. 3. — Vir pauper calumnians pauperes, similis imbri vehementi, in quo paratur fames. Hebr.: *Vir pauper opprimens pauperes, pluvia inundans, et non est panis.*

Non ignara mali miseris succurrere disco.

ut canit Poeta. Nobis à naturâ ferè inditum est, illorum dolere vices qui iisdem nobiscum hujus vitæ miseriis sunt obnoxii. Contra, vehementer inhumani sint oportet et crudeles, qui mala augent aliena, quorum ipsi quoque obnoxii sunt. Pauper vices pauperum saltem dolere debet, quando alterius necessitati non potest succurrere. Cæterùm pauper ille qui rapit à pauperibus, rerum ordinem evertit, non minùs quàm pluvia quæ rigandis paratur agris et segetibus nutriendis; quæ si impetu majore descenderit, semina radicitùs evellet, efficietque ut ad maturitatem nequeant pervenire. Haud aliter, si pauper deprædetur pauperes, quorum inopiæ condolere debuerat, omnem humanitatem exuit. Neque ad frugem ullam pervenient opes illæ, à pauperibus per pauperes raptæ. Pauperes sunt quotquot nomen Christi profitentur, et nudum Christum nudi sequuntur; id quod, cùm omnes Christiani, tùm inprimis monachi profitentur; quorum si unus alios spoliet et opprimat, vel famam detrahendo, vel virtutes suffocando, quas in aliis nutrire et fovere debet, pluvia erit non irrigans ac fœcundans, sed subvertens ac corrumpens.

Vers. 4. — Qui derelinquunt legem, laudant impium; qui custodiunt, succenduntur contra eum; vel, *litigabunt cum eis.* Simile suo delectatur simili. *Qui relinquunt* et non servant *legem*, quæ omnem damnat impietatem, illis placet iniquitas, et *laudant impium*, quando opera illius operibus transgressoris non sunt dissimilia; non enim illis satis est quòd sint mali, nisi habeant et alios sibi similes in malitiâ; dùm impium laudant, omnes illi similes conantur efficere. Sed *qui servant legem*, *litigabunt adversùs eos*, nempe impios, vel adversùm illos qui laudant impios, vel adversùs utrosque succensent, conantes eos servare legem Dei, in quâ vera est sapientia.

Vers. 5. — Mali viri non cogitant judicium; qui autem inquirunt Dominum, animadvertunt omnia. Hebr. : *Viri mali*, vel *malitiæ*, *non intelligent judicium; sed qui requirunt Dominum, intelligent omnia.* Qui malis operibus indulgent, et legem relinquunt, *judicium* et pœnas malis et transgressoribus debitas, *non intelligunt*, [illegible] *intelligunt* neque credunt, omnes venturos

inter arbores Paradisi terrestris latebras quæsierunt. Hebræos Deo infideles his minis terret Moyses : *Dabo pavorem in cordibus eorum; terrebit eos sonitus folii volantis; et ita fugient quasi gladium : cadent nullo persequente; nemo vestrûm inimicis audebit resistere.* Vide etiam apud Jobum descriptionem pavoris et angoris quibus tyrannus agitatur. At justus vel inter gravissima pericula minimè pavet, cujus è manibus vita, mors, mala, infortunia, fames, nuditas, periculum, persecutio, gladius, præsentia quælibet ac futura, creaturæ visibiles aut invisibiles nunquam justitiam et Deum rapient, adeòque neque pavorem, neque sollicitudinem, neque metum injicient. Reliqua omnia illum nihil afficiunt, dùm intacta sint ea quæ totum illius amorem et curas sibi vindicant. (Calmet.)

ante tribunal Christi, ut reddant rationem, et sententiam Judicis audiant; vel, *non intelligent mali judicium*, hoc est, non sunt idonei ut judicis munere fungantur inter homines. Nam qui sententiam in maleficos prolaturus est, debet ab his criminibus esse alienus et immunis quæ damnat in aliis. Aliter: *Non intelligent judicium*, qui mali sunt, hoc est, non dant operam ut intelligant; neque enim magnopere laborant scire quid sit æquum, et quid iniquum. Potest ad judices et ad testes referri, imò ad quoscumque qui malis delectantur operibus. *Sed inquirentes Dominum, intelligent omnia*. Qui verò à Domino populum rectè regendi intelligentiam petit, ut Salomon, qui dixit: *Dabis ergò servo tuo cor docile, ut populum judicare possit, et discernere inter bonum et malum*, 3 Reg. 3, *intelliget omnia* necessaria ad judicium; quod si in genere dictum intelligamus, *intelliget omnia* necessaria ad salutem; *intelliget*, inquam, vel ex Scripturis, vel ex prophetis qui sensum Domini habent. Sensus clausulæ non est alienus ab illo: *Quærite, et invenietis, pulsate, et aperietur vobis*, Luc. 11.

Vers. 6. — Melior est pauper ambulans in simplicitate sua, quam dives in pravis itineribus. Hebr.: *Melior est pauper ambulans in perfectione suâ, quàm pervertens vias et ipse dives.* Inter divitias et virtutem nulla est comparatio judicio Sapientis, quamvis vulgus hominum longè aliter judicet. *Pauper ambulat in viâ perfectionis suæ*, cùm suâ sorte contentus, alios pauperes non molestat (juxta ea quæ superiùs legimus), nec egestate compulsus furatur, aut perjurat nomen Dei. Hoc in loco, sicut superiùs, cap. 19, *pauperem intelligentiâ* possumus intelligere, ut ex superiore pendeat, *qui requirunt Dominum*, *intelligent omnia*, qui melior est, si studiosè vivat, quàm *dives intelligentiâ et pervertens vias suas*, hoc est, declinans ad dexteram, vel sinistram. In Hebræo dualis numerus ponitur; q. d.: *Pervertens duas vias*, legis et Evangelii, neutram observans; vel *duas vias* paupertatis et divitiarum, hoc est, neutram fortunam æquo animo ferens.

Vers. 7. — Qui custodit legem, filius sapiens est; qui autem comessatores pascit, confundit patrem suum. Si *legem* Dei intelligamus, omnia sapientiæ præcepta complectitur; quasi jam multa de intelligentiâ locutus, velit summatim dicere: *Qui observat legem, filius intelligens est.* Equidem mallem *legem* patris intelligere, qui filium docuit temperanter vivere, non dissipare bona, non frequentare convivia, nec otiosos homines alere, qui nihil aliud quàm lautas sectantur mensas, et epulas quærunt. Qui bona paterna in parasitos effundit, patrem ignominiâ afficit, qui filium suum non satis benè instructum aut educatum reliquit. *Qui pascit edaces*, aut *comessatores*, est is qui genio nimis indulget, et sensibus ac carnis appetitui; qui comedones dici possunt, quòd appetendo nunquàm saturantur.

Vers. 8. — Qui coacervat divitias usuris et fœnore, liberali in pauperes congregat eas. Hebr.: *Qui multiplicat divitias suas usurâ et multiplicatione*, vel *fœnore, ad opem ferendam vauveribus congregat eas*. Hunc versiculum omisit Beda tanquàm manifestum, juxta versionem D. Hieronymi ni fallor, qui in bonam partem *usuras* et *fœnus* intellexisse videtur, addens dictionem *liberalem*, quæ in Hebræo non habetur, quasi velit dicere Sapiens: Qui non sordidis *usuris*, neque *fœnore* per legem prohibito, sed legitimis viis et modis *congregat opes*, hic gratiam quoque consequitur à Domino, ut *liberalis* sit in pauperes, perinde ac si non ob alium finem voluisset ditescere. Nicolaus verò de Lyrâ in malam partem *usuras* intelligens et *fœnus liberale*, interpretatur *in pauperes*, *contra pauperes congregabit eas*; cùm in Hebræo citra omnem controversiam habeatur, *ad largiendum* (vel *gratificandum*) *pauperibus congregabit eas*. Hebræi primam partem versiculi de bonis male per usuram acquisitis intelligunt; legunt enim: *Qui congregat divitias usuris*; quasi diceret: Qui nimium sunt attenti opibus, ut quovis modo velint, sive per fas, sive per nefas, divitias augere, etiam per usuram, quæ in lege prohibita est, non poterunt eas insumere in usus honestos. Acquirere possunt et congregare, sed malè acquisitas opes ipsi benè dispensandi animum non habebunt; nec tribuit eisdem potestatem Deus ut comedant ex eo. Verùm *in pauperes congregant eas*, hoc est, dispensatione divinâ in subsidium pauperum distribuentur, quòd hoc aliquando fiat, semper autem dignum est ut fiat. Aliter, qui avarè *per usuram congregat divitias*, non sibi congregat, sed alicui qui erit *liberalis* et munificus in pauperes. Ille *fœnore* oppressit pauperes, volens crudeliter comparare et servare opes, quæ in manus benigni viri aliquando devolutæ pauperibus proderunt. Proverbium significat per sapientiam et æquitatem esse acquirendas opes, si utilitatem ex illis capere velimus.

Vers. 9. — Qui declinat aurem suam ne audiat legem, oratio ejus erit execrabilis. Hebr.: *Qui removet aurem suam ab audiendo legem*, *etiam oratio ejus abominatio.* Cùm oraverit Dominum in angustiâ suâ, abominabitur eum Dominus. Hebræi vocant *mensuram contra mensuram*, sive, quod nos dicimus, *par pari referre.* Legem audire noluit, neque disciplinam aut sapientiam, quibus instructus mala præcavere potuit. Qui noluit audire, non est dignus ut audiatur; et ut ostendat quàm alienus sit à Deo, qui Deo non credit, neque legi obtemperat, non solùm execrabilis est in malis operibus, sed etiam *abominatio est* Deo *illius oratio*. *Qui declinat aurem suam ne audiat legem*, multiplicem sensum habere potest: vel, quòd non credit vera esse quæ in lege scripta sunt, neque juxta legem vivere decrevit; vel, quòd eos spernat qui legem docent: *Qui vos spernit, me spernit*, Luc. 10. *Declinat* denique *aurem*, qui soli orationi insistendum putat, non etiam aliis operibus à lege præscriptis. Isti cùm sint alieni à Deo, et in fide errent, non solùm in moribus, audiri à Deo non possunt, imò *abominatio* est eorum *oratio*, ut quæ ab errore procedat; quemadmodùm de Judæis, non tam sui quàm nostri temporis, scripsit Isaias: *Ne offeratis ultra sacrificium frustra; incensum est abominatio mihi; calendas vestras et solemnitates odivit anima mea*, cap. 1. Nunc videlicet,

coruscante luce Evangelii, et sanguine Agni immaculati in remissionem peccatorum effuso, brutorum animalium pro peccatis fieri sacrificia est abominatio, præsertim cum eâ opinione et credulitate, quasi talibus opus esset adhuc oblationibus. Pro sensu, quem ex loco colligimus nos, plurimum facit hebraismus, ubi non *declinat* ponitur, sed *facit declinare* legitur, hoc est, qui sciens et volens et destinato animo amovet aurem suam ne audiat, judicans non esse audiendam legem divinam aut evangelicam, ut ad Judæos nostri temporis peculiariter referatur, juxta illud Isaiæ modò citatum.

Vers. 10. — Qui decipit justos in via mala, in interitu suo corruet, et simplices possidebunt bona ejus. Hebr. : *Qui facit errare rectos in viâ malâ*, vel *per viam malam, in foveam suam ipse cadet, et perfecti possidebunt bonum.* Quod superiùs lectum est : *Qui fodit foveam incidet in eam*, non est alienum à sensu hujus versiculi; nam sic Dei providentiâ comparatum est, ut mali eadem aut similia damna sustineant, qualia machinantur bonis. In erroribus et ignorantiâ versamur omnes mortales; hoc enim tanquàm hæreditarium malum à primis parentibus accepimus, quod malum si non poterimus penitùs abolere, invicem tamen juvare debemus, et quæ minùs erroribus implicantur, sano consilio sublevare alios. Quòd si fuerit aliquis usque adeò malus, ut alios secum in errores trahere moliatur, et à viâ rectâ seducere studeat, in errores incidet ille. Sunt aliqui usque adeò rebus hujus mundi dediti, ut velint per fraudes in pericula et mortem conjicere rectos et bonos viros, ut eorum bona possideant. Sed longè aliter eveniet. Nam qui trahere conantur alios in pericula, malè peribunt, et non solùm non erunt hæredes justorum, sed suas possessiones relinquent justis et perfectis viris. Loquitur Sapiens metaphoricè de *possessione* bonorum, et de *viâ* ac *foveâ. Via rectorum* est via fidei, à quâ declinare homines et in pessimam viam errorum deducere cupiunt multi, cupiunt hæretici, cupiunt infideles, cupiunt peccatores, atque ita *per malam viam ad foveam* perditionis venire; sed in illam meritò incident, in quam alios trahere conati sunt, et hæreditatem cœlestem ad quam creati et redempti fuerant, relinquent *perfectis*, et his qui maculâ carent errorum.

Vers. 11. — Sapiens sibi videtur vir dives; pauper autem prudens scrutabitur eum. Qui divites sunt et felices sibi videntur in hoc mundo, suæ prudentiæ acceptum ferre solent quòd præter cæteros sint locupletes, fortunati. *Sed pauper*, non tam opibus quàm spiritu dives, hoc est, humilis, et intelligens Scripturas sacras, *scrutabitur eum*, hoc est, ut Hebræi declarant, scrutando mentem illius redarguet eum, et ostendet illi omnia esse à Deo, juxta illud : *Dives et pauper obviaverunt sibi, utriusque operator est Deus*, Prov. 22. Sensus est proverbii, Deum aliis divitias, aliis sapientiam dare : nam divites ferè sapientiam Dei non assequuntur, sed hujus mundi potiùs.

Vers. 12.—In exultatione justorum multa gloria est, regnantibus impiis ruinæ hominum. Hebr. : *Cum exultaverint justi, multa gloria; cùm surrexerint impii, explorabitur homo.* Magna gloriatio totius civitatis est, vel totius reipublicæ, cùm boni viri et justi habeant occasionem lætitiæ; nam non solent exultare nisi rebus et optimè et feliciter gestis, ac benè gubernatâ civitate. Non enim privata quærunt commoda, sed publica, et proinde justis gaudentibus, omnium maxima gloriatio est et celebritas. Verùm ubi *impii et mali homines surrexerint*, hoc est, evecti fuerint ad honores, reipublicæ gubernacula tenuerint, tantus luctus et dolor civitatem occupat, ut in publicum nemo libenter prodeat, sese occultent homines. Proverbium indicat salutem et gaudium reipublicæ consistere in bonis et justis viris, qui suâ prudentiâ rempublicam moderantur; omnium verò confusionem et ignominiam fieri in eâ republicâ, ubi impii et pessimi homines rerum potiuntur.

Vers. 13. — Qui abscondit scelera sua, non dirigetur; qui autem confessus fuerit et reliquerit ea, misericordiam consequetur. Hebr. : *Qui tegit transgressiones suas, non aget prosperè; qui verò confitetur et relinquit, misericordiam consequetur.* Commendatur confessio tanquàm unicum remedium ad peccata delenda. Quod dicit, *non dirigetur*, vel *non prosperabitur*, referri potest ad cætera quæ aget, sed meliùs ad id de quo fit sermo, nempe ad remissionem peccatorum; q. d. : Quidquid fecerit pro peccatis suis, non proderit ei, nisi confiteatur; victimæ non sufficiunt, aut aliæ quæcumque expiationes; non assequetur veniam, nisi per confessionem, *relinquendo*, hoc est, desistendo à peccatis. Ex hoc loco habemus confessionem esse necessariam. Cujusmodi verò confessio, an ea quæ soli Deo fit, ut volunt hæretici, aut quæ ministro Dei, tanquàm Deo præsenti, ut volunt ecclesiastici doctores, nemo dubitare potest qui Symbolum Apostolicum tenet et credit. In quo *Ecclesiam catholicam* confitemur, hoc est, universalem, quæ docet sacerdotibus esse confitendum. Sed soli Deo confitendum esse sanctorum auctoritate constat, inquis, nominatim Chrysostomi. Et nos fatemur, eos qui sacerdoti confitentur, soli Deo confiteri, quemadmodùm solus Christus est qui baptizat, secundùm D. Augustinum, super illum locum Joannis : *Ecce hic est qui baptizat.* Christus solus est qui baptizat, et tamen discipulis dixit : *Ite, prædicate baptizantes.* Ecce homines tanquàm ministri baptizant, et tamen solus Christus baptizat. Sic confitentes sacerdoti ministro Dei, soli Deo confitemur, quam confessionem habemus, non ex hæreticorum, sed ex ecclesiasticâ traditione. Locus est egregius etiam contra errorem alium, qui asserit peccata non imputari electis, cùm necessum sit peccata relinquere, si remissionem habere voluerimus.

Vers. 14. — Beatus homo qui semper est pavidus; qui verò mentis est duræ, corruet in malum. Ex superiore versiculo pendet, ostendens causam quæ urget homines confiteri et relinquere peccata, nempè timor vindictæ divinæ. Nihil enim magis cohibet homines à peccando, quàm cogitare de suppliciis,

vel olim inflictis peccatoribus, vel in sacro eloquio præscriptis. Qui perpetuo timet offendere, et facilè abstinebit a peccato, et [illegible]. *Qui verò durum facit cor suum*, hoc est, rebellem et obstinatum, ut nec minis, nec pœnis molliatur, vel remittatur, *corruet in malum*, quod cogitavit facere. Potest in genere intelligi, ut sit sensus: Felix erit et prosperè aget omnia, qui perpetuò est in rebus omnibus timidus, ut absque diuturnâ deliberatione nihil aggrediatur, cavet ne quid omittat eorum quæ in rebus agendis requiruntur. Qui verò obfirmat cor suum, et durum facit, res agendas temere aggressus, *corruet in malum*, damna subibit, neque ex animi sui sententiâ absolvet quod aggreditur. Prior expositio est melior, ut non ad præsentem beatitudinem referatur, sed ad futuram.

VERS. 15, 16. — LEO RUGIENS, ET URSUS ESURIENS, PRINCEPS IMPIUS SUPER POPULUM PAUPEREM. DUX INDIGENS PRUDENTIA MULTOS OPPRIMET PER CALUMNIAM: QUI AUTEM ODIT AVARITIAM, LONGI FIENT DIES EJUS. Hebr.: *Princeps carens prudentiâ, est multus in oppressionibus; qui odit avaritiam, prolongabit dies.* Leo rugitu timorem incutit, ursus inexplebilis, vel undique cursitans, non cessat laniare; utrumque patitur populus tenuis à malo principe, timorem videlicet, et direptionem. Bonus princeps est pastor populi, et ex tenui locupletem facit. Datur admonitio principibus, et inter bonum principem et tyrannum ponitur discrimen. Verus et legitimus princeps discat non opprimere, non expilare, sed fovere, defendere populum pauperem; nam qui populum suum injuriâ afficit, sibi damnum affert, et intelligentiâ caret, juxta id quod sequitur: *Princeps carens intelligentiâ*, q. d.: Ex defectu sapientiæ provenit quòd suos opprimat, et more leonis ac ursi dilaniet suos subditos, à quibus desertus facilè opprimetur ab hostibus suis; vel, quod tyrannis solet evenire, à suis trucidabitur, neque *prolongabit dies suos*, ut finis versiculi exponat principium. Contra, princeps *qui odio habet avaritiam, prolongabit dies suos.* Qui per justitiam et æquitatem moderatur, insidias non timebit, et à suis stipatus et dilectus hostes facilè propulsabit. Denique qui pecunias spernit, ut plurimùm spernit et cæteras voluptates, crapulam et libidinem; quibus vitiis hominum vitæ solent citiùs deficere, temperantiâ verò et moderatione victûs *prolongabit dies.*

VERS. 17. — HOMINEM QUI CALUMNIATUR ANIMÆ SANGUINEM, SI USQUE AD LACUM FUGERIT, NEMO SUSTINET. Hebr.: *Homo vim inferens sanguini animæ*, usque ad [illegible] *fugiet, ne teneant eum.* Ex versione nostri interpretis difficile est ullum sensum [illegible]. Ex Hebræo verò duplicem licet: primus erit, si vox [illegible] sensu [illegible] accipiatur: *Homo qui premit vim*, aut [illegible], aut *direptionem* bonorum, propter [illegible] *animæ* ab eo effusum, *ad* [illegible] loco consistet, cupiens vitam servare [illegible] et in sepulcris latitabit, [illegible]. Sunt qui separatim legunt [illegible] ut sit sensus: Qui sanguinem animæ oppr[illegible] cum, sive *sepulcrum*, supple, veniet, vel deducent [illegible]. *Fugiet*, [illegible] in lacum, et *nemo tenebit eum* [illegible], hoc est, nemo [illegible]. Alter intelligendum [illegible], ut nos vertimus: *Qui vi [illegible] animam vel super [illegible]*, hoc est, qui interficit hominem, *ad lacum* [illegible], hoc est, ad sepulcrum; si ad mortem fuerit [illegible], *non sustinebunt eum* [illegible], hoc est, nemo defendet eum, [illegible], q. d.: [illegible] delectur [illegible]. *Qui* [illegible] *periit*, [illegible] *periit.* Naturaliter homines oderunt humani generis hostem. Aben Ezra paulo aliter et optime qui vim intulit [illegible] tantum, ut *ad lacum*, hoc est, sepulcrum, supple, perveniat anima illa cujus sanguis effusus est, [illegible] interfector, hoc est, cum fugerit *non sustinebunt eum*, hoc est nemo illi faveat aut misereatur [illegible], quasi Salomon hoc præciperet. Potest denique de homicidio non voluntario intelligi, et erit sensus: Cum fugerit ad locum destinatum in lege, nemo teneat eum, neque impediat quominùs elabatur, et sese recipiat in asylum. Prior expositio est melior.

VERS. 18. — QUI AMBULAT SIMPLICITER, SALVUS ERIT; QUI PERVERSIS GRADITUR VIIS, CONCIDET SEMEL. Hebr.: *Qui ambulat perfectus, servabitur; sed perversus duabus viis, corruet in unâ.* Superiùs legimus: *Qui ambulat simpliciter, ambulat confidenter*, Prov. 10. Hebraice est, *perfectè*, vel *in viâ perfectâ*, hoc est, qui agit vitam integram et sine maculâ, qui nec sanguinem effundit, nec vim alicui infert, ut ad superiora referatur, *servabitur*, hoc est, non sumetur supplicium de eo: *legem* [illegible] *vivet et servabitur*, Lev. 18. *Qui verò perversus est viis*, et à præscripto legis deflectet, si frequenter vel lateat vel evadat, tandem tamen *corruet;* q. d.: Non potest esse securus, etiamsi non statim luat pœnas. Atque hunc sensum habemus ex Judæis, juxta litteram. Quòd si de salute non corporis, neque hujus vitæ, sed animæ et futuræ vitæ exponamus locum, per *viam perfectam* intelligemus illam de quâ loquitur Scriptura: *Estote perfecti, sicut Pater vester cœlestis perfectus est.* Quam viam perfectionis evangelicæ qui pervertit et depravat male credendo, impiè vivendo, semel cadet; ut diù vivat, ut in deliciis vivat, tandem corruet in malum ex malis quæ fecit, hoc est, pœnas dabit.

VERS. 19. — QUI OPERATUR TERRAM SUAM, SATIABITUR PANIBUS: QUI AUTEM SECTATUR OTIUM, REPLEBITUR EGESTATE. Hæc [illegible] satis [illegible] expositione superius cap. 12, de [illegible] terrâ, [illegible] quæ [illegible] ad [illegible] vitæ [illegible], et de terrâ [illegible], quæ cultum, et velut aratro scissum vomere [illegible] fructus [illegible]. *Qui verò sectatur* [illegible], hoc est, homines [illegible] deditos, et [illegible]. Observandum est [illegible] *sectatur*, sed *quod sequitur* [illegible]; q. d., sponte [illegible] et volens et deditâ operâ *sequitur* homines

inanes, hoc est, festinat ire cum hominibus otiosis et tenuibus; *paupertate satiabitur*, hoc est, satis esuriet, famem patietur. Denique sensu non multùm alienum est Proverbium ab elogio Pauli : *Qui non laborat non manducet*, 2 Thess. 3. Vita rusticana commendatur, et omne exercitium honestum quo victum acquirimus.

VERS. 20. — VIR FIDELIS MULTUM LAUDABITUR ; QUI AUTEM FESTINAT DITARI, NON ERIT INNOCENS. Hebr. : *Vir fidelis multus est in benedictionibus. Vir fidelis* est qui cum fide et veritate agit omnia opera sua, et non est perversus in viis suis; vel : *Vir fidelis*, qui in Deo spem habet, et non festinat ditescere per fas aut nefas, multas benedictiones consequetur à Deo. Nam Deus prosperare faciet omnia quæ illius sunt. Contra, qui non aliò spectat quàm ut ditescat, *non erit innocens*. Divitias nemo colligere potest subitò, nisi cum aliorum injuriâ. Agricultura panem, hoc est, necessaria ad victum, suppeditat, non opes festinatas. Mediocritatem igitur servare sapientis est, neque otium sectari, quod inediam ferè adducit, neque per inexplebilem avaritiam festinare ad opes, relictâ viâ perfectâ, quæ est via veritatis evangelicæ. *Invertere vias æquitatis*, ut supra dictum est, *non est innocentis*. Proverbium docet contemnere mundum, et sperare in Domino. Aliter, ut totus versiculus sit quasi una clausula : Quamvis fuerit aliquis *vir fidelis*, et *dives in benedictionibus*, tamen si *festinat ditescere, non erit innocens* ; immoderatus appetitus ad opes cum perfectâ virtute et innocentiâ non cohæret.

VERS. 21. — QUI COGNOSCIT IN JUDICIO FACIEM, NON BENE FACIT ; ISTE ET PRO BUCCELLA PANIS DESERIT VERITATEM. Hebr. : *Et pro buccellâ panis prævaricabitur homo.* Proverbium docet judicia debere esse integra et incorrupta, et à judicibus ne tantillum quidem accipiendum. Ex proprietate linguæ, res minimi momenti *buccella panis* vocatur, quam qui accipit, ut judicium pervertat, graviter prævaricatur; quamvis tam noster interpres quàm Hebræorum Rabbini legant : *Cognoscere faciem in judicio.* Supplentes hanc vocem, *in judicio*, quæ in Hebræo non habetur, ut superiùs legimus, cap. 18, tamen quæcumque personarum acceptio intelligi potest, de quâ Jacobus, cap. 2 : *Fratres mei, nolite in personarum acceptione habere fidem Domini nostri Jesu Christi* ; et Levit. 19 : *Non consideres personam pauperis, nec honores vultum potentis.* In plurimis Scripturarum locis, inter divinas laudes recensetur, quòd non sit *personarum acceptor*. Quòd igitur Deo adversatur, bonum non potest esse, personam acceptare. Quamvis pauperibus patrocinari pium opus sit, tamen in judicio cum aliorum injuriâ, nec æquum, nec bonum est favorem alicui præstare. Cæterùm munus accipere, quamlibet parvum, eo animo ut judicium pervertatur, gravissima est prævaricatio.

VERS. 22. — VIR QUI FESTINAT DITARI, ET ALIIS INVIDET, IGNORAT QUÒD EGESTAS SUPERVENIET EI. Hebr. : *Festinat ad opes vir mali oculi, et non novit quòd in inopia veniet illi.* Sensum bene reddidit interpres noster, qui est hujusmodi : Qui sunt attenti [illegible] ad rem, et divitiis colligendis inhiant, malo et invido alios intuentur oculo. Hi ad inopiam devenire solent, aut digni sunt qui ad inopiam aut defectum deveniant; præsertim qui illicitis modis festinant ditescere, per rapinam et oppressionem pauperum, ut ad superiora respondeant : *Qui festinat ditescere, non erit innocens* ; q. d. : Virtute carebit. Verùm qui cum invidiâ festinat ditescere, ad defectum perveniet, pereuntibus videlicet malè quæ mala parta sunt. Proverbium deterret ab avaritiâ, in quâ summa stultitia est, cùm qui festinant ad divitias per invidiam, non perveniant ad divitias, sed ad defectum bonorum animæ, et frequenter bonorum fortunæ. Aben Ezra : *Vir mali oculi* vocabitur, quòd alienam prosperitatem non libenter aspiciat, usque adeò festinat ditescere, ut ad se trahere omnia velit.

VERS. 23. — QUI CORRIPIT HOMINEM, GRATIAM POSTEA INVENIET APUD EUM, MAGIS QUAM ILLE QUI PER LINGUÆ BLANDIMENTA DECIPIT. Hebr. : *Qui corripit hominem post me, gratiam inveniet plus quàm qui blanditur linguâ.* Ut sint verba Salomonis loquentis de se ; hujus duplex est sensus ; prior : *Qui* ideò *corripit hominem*, sic ut *post me* veniat, et sequatur præcepta mea, *gratiam inveniet* ; vel : *Qui corripit hominem post me*, hoc est, juxta me; q. d. : Qui me sequitur corripiendo, et corripit, ut ego feci in hoc libello, *gratiam inveniet.* Tertio modo : *Post me, qui corripit* post tempus meum, *inveniet gratiam*, hoc est, laudem assequetur sicut ego, et gratiam majorem quàm is *qui blanditur linguâ.* Sunt ex Hebræis qui negant litteram iod affixam voci אחרי indicare pronomen, sed significare duntaxat *post* ; et erit sensus : *Qui corripit hominem*, supple, euntem post desideria cordis sui, ille *inveniet gratiam.* Denique intelligi potest ad hunc modum : *Qui post me corripit, inveniet gratiam*, q. d. : Difficile erit invenire correptionem aliam post me ; ut maximè laude dignus sit Salomon, qui nullum vitium omisit non castigatum, qui omnes virtutes et vitia percurrisse videtur. Sensus tandem quem reddidit interpres reprehendi non potest : *Post inveniet gratiam.* Correptio enim ipsa solet esse parùm grata, verùm tempestivè admonitus et castigatus, postea gratias referet correptori. Qui *linguâ blanditur* ferè fallit et decipit, secundùm illud quod scribitur, Isai. 3 : *Popule meus, qui te beatum dicunt, ipsi te decipiunt.*

VERS. 24. — QUI SUBTRAHIT ALIQUID A PATRE SUO ET A MATRE, ET DICIT HOC NON ESSE PECCATUM, PARTICEPS EST HOMICIDÆ. Hebr. : *Qui deprædatur patrem suum et matrem suam, et dicit : Non est prævaricatio, socius est viri dissipantis*, vel *perdentis*, vel *grassatoris.* Quod licitum putant juvenes plerique, à Sapiente damnatur. Dicit : *Non est prævaricatio* mihi, aufero quod meum est : quæ parentum sunt, mea erunt post mortem. Qui sic cogitat et rapit bona paterna, similis est *et socius eorum qui dissipant bona sua. Dissipant* enim qui non cum ratione dispensant, sed in usus non necessarios [illegible] Vatablus vertit : *Grassatoris* [illegible], q. d. : Hoc facere non tentaret, nisi [illegible] exemplum accipiens à grassatoribus.

Septuag. vertunt : *Socius est viri ἀσεβοῦς*. Proverbium docet omnem obedientiam et honorem habendum parentibus, quibus ne in bonis quidem externis debent liberi facere injuriam, aut offendere ; imò præterquàm quòd stultè faciunt, in Deum gravissimè prævaricantur, qui bona parentum invitis parentibus auferunt, id quod non minùs rapina est, quàm aliena rapere.

VERS. 25. — QUI SE JACTAT ET DILATAT, JURGIA CONCITAT ; QUI VERO SPERAT IN DOMINO, SALVABITUR. Hebr. : *Latus animo excitabit litem ; qui confidit in Domino, impinguabitur. Latus* sive *amplus animo*, in malam partem accipitur, pro eo qui magnis desideriis æstuat, et desideria modis omnibus velit complere. Alioqui apud Paulum : *Os nostrum patet ad vos, cor nostrum dilatatum est*, 2 Cor. 6. *Latitudo cordis* est ampla charitas et amor, sive magnum desiderium salutis eorum et fidei. Cæterùm hoc in loco, *largus corde*, qui undique rapit, et festinat ditescere, et insatiabili opum desiderio laborat, dùm multos afficit injuriâ, multos habebit inimicos, et *lites excitabit*. Sed *qui super Dominum* (sic enim legunt Hebræi) *spem collocarit*, à nemine quidpiam rapit, mori potiùs eligens quàm aliena deprædari, huic honestus et sufficiens victus nunquàm deerit; imò deliciis affluet, si non corporis, certè anima illius pinguescet, et crassescet cœlesti pinguedine, de quâ loquitur Psal. 62 : *Sicut adipe et pinguedine repleatur anima mea*. Aliter : *Latus animo* est qui ad ultionem festinat, qui nihil vult pati ab aliis; hic *lites* et jurgia *excitabit ;* sed speret in Domino, et illud impleat : *Mihi vindicta*, *ego retribuam*, *dicit Dominus*, Deut. 32: *Impinguabitur* tranquillitate conscientiæ suæ, pacem habens cum omnibus hominibus, quantùm in eo est.

VERS. 26. — QUI CONFIDIT IN CORDE SUO, STULTUS EST ; QUI AUTEM GRADITUR SAPIENTER, ILLE LAUDABITUR. Hebr. : *Qui ambulat in sapientiâ, ipse evadet*, supple, *angustias et pericula. Ambulat* autem *in sapientiâ*, qui juxta præcepta sapientiæ vivit, et actiones suas moderatur; ipse fortassis ad tempus angustias poterit sustinere ; tamen evangelicis instructus præceptis, in quibus vera Sapientia loquitur, eripietur tandem ab omni angustiâ pœnæ et mortis; quamvis valdè interim infelix videatur quibusdam, qui suæ prudentiæ innitentes, et confidentes in seipsis, tanquàm in corde haberent omnem sapientiam, reverà sunt stulti ; nam *omnis homo* ex se *mendax* et stultus est. Monet proverbium hominem suæ conditionis et finis, ut qui ignorantiâ propriâ sit venturus ad perditionem, nisi, relictâ stultitiâ et fiduciâ in seipo, totam spem suam ponat in Domino, quæ evangelica sapientia est.

VERS. 27. — QUI DAT PAUPERI, NON INDIGEBIT ; QUI DESPICIT DEPRECANTEM, SUSTINEBIT PENURIAM. Hebr. : *Ei qui dat pauperi, non erit defectus ; ei verò qui abscondit oculos suos, multitudo maledictionum. Fœneratur Domino, qui miseretur pauperis*, superiùs legimus, cap. 19. Plurimos constat, distributis facultatibus omnibus, devenisse ad summam paupertatem, quibus tamen nihil defuit; sed cum Paulo didicerunt : *In quibus sum, sufficiens esse. Scio et humiliari, scio et abundare ; ubique et in omnibus institutus sum, et satiari, et esurire, et abundare, et penuriam pati*, Phil. 4 ; et alibi : *Sicut egentes, multos autem locupletantes tanquàm nihil habentes, et omnia possidentes*, 2 Cor. 6. Quamvis ergo ad spontaneam paupertatem multi sanctorum devenerint, nunquam tamen defectum aut penuriam sustinent. Hebræi, apud quos nunquàm tantæ laudis fuit voluntaria paupertas, aliter exponunt hunc locum : nempe, qui largitur pauperi, nunquàm eâ ratione ad egestatem perveniet ; et ut verum fateamur, dare pauperi, et eleemosynas facere, aliud genus virtutis est ab eâ quâ quis largitur et unâ vice mallit dispensare omnia, et nudus semel sequi Christum, quàm paulatim et quotidiè dare. *Qui abscondit oculos suos*. In oculis est magna pars misericordiæ ; benignus aspectus divitis consolatur pauperem ; quem aspectum benignum qui negat, valdè crudelis est. Qui libenter pauperes intuetur, etiamsi desit illi animus liberalis alterius necessitatem sublevandi, tamen interim, dùm oculos figit in egenos, intùs in animo operatur Deus, ut velit facere quod externus oculus faciendum non potest negare. Et quæ tandem præstabit ille qui ne oculum quidem dignatur accommodare? Vestem à dorso exuere debueras, panem vel è faucibus propriis demere, et latrante stomacho inediam pati ; debueras *laborare manibus*, ut vult Paulus, Ephes. 4, quo habeas aliquid quod des pauperibus, et tu ne vultu aut aspectu misericordiam præstas? quantis execrationibus et maledictis dignus es ! *Maledictiones* intelligi possunt ab hominibus, quòd plurimi de eo loquuntur malè, vel potiùs *maledictiones* Dei, qui talem virum intueri non dignatur, cujus aspectus benedictionibus plenus est. *Benedictiones* in Scripturis, rerum copiam et donorum multitudinem indicare, nemo est qui ignoret; benedictionibus Dei quicumque destitutus est, meritò *multus* vel *plenus maledictionibus* vocari potest.

VERS. 28. — CUM SURREXERINT IMPII, ABSCONDENTUR HOMINES ; CUM ILLI PERIERINT, MULTIPLICABUNTUR JUSTI. Bonum reipublicæ consistere in his potissimùm qui primas tenent, si modò justitiâ et æquitate moderentur, significat proverbium ; alioqui *cùm impii surrexerint* et elevati fuerint, et reipublicæ gubernacula tenuerint, nulla rerum copia est, sed ne hominum quidem. Qui verè homines sunt, malunt civitatem cum patrimonio relinquere, solumque vertere, quàm impiorum sustinere tyrannidem, quæ nostrâ ætate fieri vidimus, et *quorum* aliqua *pars fuimus*. *Abscondentur homines*, intelligi potest, vel quòd fugâ dilabantur, vel quòd iniquis judiciis absumpti non compareant. Rursùm rerum vicissitudo, impiis Dei vindictâ absumptis, hoc est, sublatâ tyrannide et persecutione in Christianos, multi apparuerunt justi qui priùs latuerunt. Persecutionis tempora proverbiali brevitate perstrinxit Salomon. Typicè possunt hæc ad animæ statum referri, in quâ cùm fuerint elevatæ concupiscentiæ carnales quæ sunt animales, non sapientes ea quæ Dei sunt, virilis animæ sensus, hoc est, intellectus et ratio, quæ Deum agnoscit et colit, *absconditur*, occultatur, hoc est, functiones suas non exercet,

Abolitis tamen tandem malis cupidinibus, et per temperantiam et Dei gratiam profligatis ab animæ regno, justitiæ opera plurima exstabunt. Quòd si ad Ecclesiæ regnum et legitimam administrationem referantur et hæreticorum violentiam, æquè facilis et aptus apparebit sensus.

CAPUT XXIX.

1. Viro qui corripientem durâ cervice contemnit, repentinus ei superveniet interitus, et eum sanitas non sequetur.

2. In multiplicatione justorum lætabitur vulgus; cùm impii sumpserint principatum, gemet populus.

3. Vir qui amat sapientiam, lætificat patrem suum; qui autem nutrit scorta, perdet substantiam.

4. Rex justus erigit terram; vir avarus destruet eam.

5. Homo qui blandis fictisque sermonibus loquitur amico suo, rete expandit gressibus ejus.

6. Peccantem virum iniquum involvet laqueus; et justus laudabit atque gaudebit.

7. Novit justus causam pauperum; impius ignorat scientiam.

8. Homines pestilentes dissipant civitatem; sapientes verò avertunt furorem.

9. Vir sapiens, si cum stulto contenderit, sive irascatur, sive rideat, non inveniet requiem.

10. Viri sanguinum oderunt simplicem; justi autem quærunt animam ejus.

11. Totum spiritum suum profert stultus; sapiens differt, et reservat in posterum.

12. Princeps qui libenter audit verba mendacii, omnes ministros habet impios.

13. Pauper et creditor obviaverunt sibi; utriusque illuminator est Dominus.

14. Rex qui judicat in veritate pauperes, thronus ejus in æternum firmabitur.

15. Virga atque correptio tribuit sapientiam; puer autem, qui dimittitur voluntati suæ, confundit matrem suam.

16. In multiplicatione impiorum multiplicabuntur scelera; et justi ruinas eorum videbunt.

17. Erudi filium tuum, et refrigerabit te, et dabit delicias animæ tuæ.

18. Cùm prophetia defecerit, dissipabitur populus; qui verò custodit legem, beatus est.

19. Servus verbis non potest erudiri, quia quod dicis intelligit, et respondere contemnit.

20. Vidisti hominem velocem ad loquendum? stultitia magis speranda est, quàm illius correptio.

21. Qui delicatè à pueritiâ nutrit servum suum, postea sentiet eum contumacem.

22. Vir iracundus provocat rixas; et qui ad indignandum facilis est, erit ad peccandum proclivior.

23. Superbum sequitur humilitas, et humilem spiritu suscipiet gloria.

24. Qui cum fure participat, odit animam suam: adjurantem audit, et non indicat.

25. Qui timet hominem, citò corruet; qui sperat in Domino, sublevabitur.

CHAPITRE XXIX.

1. L'homme qui méprise avec une tête dure celui qui le reprend, tombera tout d'un coup par une chute mortelle; et il ne guéira jamais.

2. Quand les justes se multiplieront, le monde sera dans la joie; et quand les méchants prendront le gouvernement, le peuple gémira.

3. Celui qui aime la sagesse, sera la joie de son père; mais celui qui se lie avec les prostituées, perdra son bien.

4. Le roi juste fait fleurir son état; et l'homme avare le détruira.

5. Celui qui tient à son ami un langage flatteur et déguisé, tend un filet à ses pieds.

6. Le filet enveloppera le méchant qui pèche; et le juste louera Dieu, et se réjouira.

7. Le juste prend connaissance de la cause des pauvres; mais le méchant ne s'informe de rien.

8. Les hommes corrompus détruisent la ville; mais les sages apaisent la fureur.

9. Si le sage dispute avec l'insensé, soit qu'il se fâche, ou qu'il rie, il ne trouvera point de repos.

10. Les hommes de sang haïssent le simple; mais les justes cherchent à lui conserver la vie.

11. L'insensé répand tout ce qu'il a dans l'esprit; le sage ne se hâte pas, et se réserve pour l'avenir.

12. Le prince qui écoute favorablement les faux rapports n'aura que des méchants pour ministres.

13. Le pauvre et le créancier se sont rencontrés en ce que le Seigneur est celui qui éclaire l'un et l'autre.

14. Lorsqu'un roi juge les pauvres dans la vérité, son trône s'affermira pour jamais.

15. La verge et la correction donnent la sagesse; mais l'enfant qui est abandonné à sa volonté, couvrira sa mère de confusion.

16. Les crimes se multiplieront dans la multiplication des méchants, et les justes en verront la ruine.

17. Elevez bien votre fils, et il vous consolera, et il deviendra les délices de votre âme.

18. Quand il n'y aura plus de prophétie, le peuple se dissipera: mais celui qui garde la loi du Seigneur est heureux.

19. L'esclave ne peut être corrigé par des paroles; car il entend bien ce que vous lui dites, et il néglige d'y répondre.

20. Avez-vous vu un homme prompt à parler? Attendez plutôt de lui des folies, que non pas qu'il se corrige.

21. Celui qui nourrit délicatement son serviteur dès son enfance, le verra ensuite se révolter contre lui.

22. L'homme colère excite des querelles; et celui qui se fâche aisément, sera plus prompt à pécher.

23. L'humiliation suivra le superbe, et la gloire sera le partage de l'humble d'esprit.

24. Celui qui s'associe avec un voleur, hait son âme; il entend qu'on le prend à serment, et il ne le décèle point.

25. Celui qui craint les hommes, tombera bientôt; celui qui espère dans le Seigneur, sera élevé.

26. Multi requirunt faciem principis; et judicium à Domino egreditur singulorum.

27. Abominantur justi virum impium; et abominantur impii eos qui in rectâ sunt viâ.

Verbum custodiens filius, extra perditionem erit.

26. Plusieurs recherchent le regard du prince : mais le Seigneur est le juge de chacun des hommes.

27. Les justes ont en abomination les méchants, et les méchants ont en abomination ceux qui marchent par la droite voie.

(1) L'enfant qui gardera la parole ne tombera point dans la perdition.

(1) Ce verset n'est point dans l'hébreu, mais il se trouve dans les Septante après le verset 22 du chapitre 24.

COMMENTARIUM.

Vers. 1. — Viro qui corripientem durâ cervice contemnit, repentinus ei superveniet interitus, et sanitas non sequetur. Hebr. : *Vir correptionum obdurans cervicem, repentè confringetur, et non sanitas.* Castigationem et correptionem utilem esse superiùs audivimus. *Melior est manifesta correptio quàm amor absconditus*, cap. 27. Sunt tamen plurimi qui usque adeò suis vitiis favent, ut non possint æquo animo ferre reprehensionem, imò pejores correptione nonnunquàm fiunt, cervicem obdurant, nolentes obtemperare monitori, quanquàm nihil sit salubrius, nulla medicina præstantior peccatoribus, quàm tempestiva correptio, salutaris admonitio; quâ admissâ exceptâque levatur animus, lacrymis rigata conscientia flexibilis efficitur ac sanatur gratiâ. Contra, qui præfracto animo et obstinatâ mente rectè monentem rejicit, quotidie durior et obstinatior evadens, tandem frangetur, non ut ossa in carne, quæ nonnunquàm consolidari possunt; sed tanquàm vas fictile, quod ampliùs conglutinari nequit; q. d. : De his qui malè agunt desperandum non est, quamdiù increpationes sustinere queunt, tantisper, inquam, sanari possunt. Cæterùm, ubi semel non solùm non sustinent, sed obstinaciter rejiciunt increpationem, nulla ampliùs sanitatis spes est; imò subitò et præter omnem expectationem frangentur. Ad fragilitatem humanæ conditionis et naturæ alludit Scriptura. Quod ad contextum spectat, qui est ambiguus, variis modis verti potest; hunc sensum juxta nostrum interpretem habemus. In Hebræo : *Vir increpationum qui obdurat cervicem, subitò frangetur absque sanitate.* *Vir increpationum* dicitur qui ut meretur, subinde reprehenditur; vel *vir increpationum*, qui alios libenter reprehendit, *durâ cervice*, q. d.: Qui non corrigit seipsum, hic non potest perseverare, hic *subitò frangetur*. Sunt qui appellant *virum increpationum* eum qui à Deo frequenter castigatus non potest ad sanam mentem reduci, qui à pio medico multas et crebras medicinas oblatas, *durâ cervice* recusavit, tandem ad eam constitutionem animæ devenit, ut non possit sanari, sed traditus in reprobum sensum *confringetur*, cùm super lapidem istum ceciderit. Iste *vir increpationum*, qui correptiones toties *durâ cervice* contempsit, haud dubiè populus Judaicus est, qui tandem confractus et per orbem dispersus de sanitate desperare videtur. Sed quæ sequuntur videamus.

Vers. 2. — In multitudine justorum lætabitur vulgus. Cùm impii sumpserint principatum, gemet populus. Hebr. : *Cum multiplicati fuerint justi, gaudebit populus; sed cum dominatus fuerit impius, ingemiscet populus.* Sunt qui verbum Hebraicum ברבות sensu regnandi vertant, *cùm regnaverint*, vel *imperium obtinuerint justi*. Ubique maxima pars felicitatis seu infelicitatis reipublicæ pendet ab his qui primas in republicâ tenent, à regibus et principibus, qui si fuerint viri probi, si justitiam faciant, ut videlicet neque ipsi populum opprimant, neque permittant aliunde injuriam fieri, magnâ tranquillitate, pace et lætitiâ agit populus. Verùm *cùm regnaverit impius* in aliquâ civitate, multa mala patitur populus, sive quòd leges constituit iniquas, quibus omnia ad se rapit rex improbus, quibus pœnas dant sine causâ boni cives; sive quòd æquitatis rationem non habet malus princeps, neque dat operam purgare rempublicam à facinorosis et pessimis hominibus, quorum importunitate vexatus populus mœrere cogitur et ingemiscere. Quanquam hoc proverbium locum non habeat in omni ætate, tamen duo tempora videtur designare : nempe tempus persecutionis Christianorum, quo regnantibus tyrannis, magno luctu et mœrore fugere et occultare sese cogebantur multi, et martyrum horrenda supplicia dolere; et tempus pacis Ecclesiis restitutæ, quo rerum potiti sunt christiani principes, et unius Dei cultu et religione christianâ unitis populis summa ubique lætitia exstitit et gaudium in Domino. Observandum est in Hebræo utrobique esse eamdem vocem Hebraicam עם *populus*, non diversæ dictiones, *vulgus* et *populus*, ut nos habemus; tamen in defensionem interpretis est aliquid discriminis. Nam priori loco ubi reddidit *vulgus*, ponitur articulus qui ex proprietate linguæ emphasim habet, et vel numerum, vel potiùs dignitatem populi, qui sub justis principibus feliciter agit, designat. Posteriore verò loco legitur sine articulo; q. d. : *Gemit populus* afflictus divinitùs, qui *vulgus* potiùs dici debeat, et indignus nomine *populi*.

Vers. 3. — Vir qui amat sapientiam, lætificat patrem suum; qui autem nutrit scortum, perdet substantiam. Quam perniciosus sit amor alienæ et impudicæ mulieris juvenibus, quantoque impedimento sit studio sapientiæ, principio hujus libri copiosissimè dictum est. Hoc in loco ad amorem sapientiæ hortatur Salomon, quòd sapientiæ studium omnem honestum amorem nutrit et auget, illicitum verò et infamem extinguit. Quid honestiùs, quid optabiliùs, quàm parentes colere, quàm senectutem patris recreare, lætam efficere? Pater non potest non amare filium quem genuit; sed ex cujus virtutibus lætitiam capit, filium vehementer amat, et lætus migrat ab hac vitâ, filium relinquens studio sapientiæ deditum, in quo

quodammodò immortalis futurus est. Tali filio suas opes libenter relinquet, quem novit sapienter familiam administraturum. Non solùm tuâ causâ igitur, quisquis es, juvenis, sapientiam ama et amplectere, sed ut patrem senem reddas lætum, et patri charus sis. Nam sapiens pater in filio non poterit oblectare sese, quem viderit inhonesto et pernicioso indulgere amori. Qui enim amicus et charus est impudicis mulierculis, fornicariis et scortis, *substantiam perdet*, hoc est, bona et hæreditatem à patre relictam dissipabit. Vox Hebræa רועה ambigua, vel *pastorem* vel *amicum* significat. Sensus eòdem redit, sive legamus *amicus scortorum*, sive *pastor;* nam *amicus scortorum* solet ea alere, quod mediocri sumptu non potest fieri. Porrò qui hujusmodi amoribus indulget, rem domesticam negligat oportet. Atqui ita facilè facultates pereunt. Proverbium denique docet in hominibus duplicem dominari amorem, alterum spiritûs, alterum carnis; quorum unus filium magnoperè honestat, et patri charum reddit, alter ad inopiam redigit.

Vers. 4. — Rex justus eriget terram, vir avarus destruet eam. Hebr. : *Rex per judicium stabiliet terram, et vir munerum diruet eam.* Pendet hic versiculus ex eo quod præcessit : *Cùm dominantur justi, lætabitur populus;* ubi de duplici dominio dictum est. Hoc in loco ostendit quid faciat legitimum principem, et quid iniquum. *Rex in judicio*, vel *per judicium.* Sunt qui intelligant regem in judicio creatum, hoc est, qui bonis actibus, sive virtutibus, aut legitimâ successione ad regnum pervenit. *Stabiliet*, vel *eriget*, supple regnum suum *in terrâ*, hoc est, diù regnabit in populo. *Et vir munerum*, hoc est, qui per largitionem et per munera evectus est ad regiam dignitatem, ille *destruet terram*, expilabit populum terræ. Aliter rex qui per judicium rempublicam et suos subditos moderatur æquis legibus, et jus dicit cum æquitate inter virum et proximum suum, *faciet stare terram*, ut est in Hebræo, hoc est, regnum suum in terrâ; vel *terram stare*, est rempublicam prosperitate florere; neque enim cadere aut labefactari potest respublica quæ ab optimo rege et optimis legibus gubernatur. *Vir avarus*, vel *vir munerum*, ut est in Hebræo. Vox Hebræa תרומות propriè *oblationes* significat, et hujus vocis frequens est usus in his quæ Deo offeruntur. Et est sensus : Vir qui neglecto judicio suscipit munera vel oblationes, quibus placatus scelera dimittit impunita, permittit fieri mala, bonos viros opprimit, hic vir, non rex legitimus, *subvertet terram*, hoc est, populum terræ. *Vir oblationum* potest intelligi, vir qui vendicat sibi ea quæ sunt Deo debita. Et proverbium notat avaritiam principum, qui proventus ecclesiasticos applicant fisco, et magnas oblationes altari debitas.

Vers. 5. — Homo qui blandis fictisque sermonibus loquitur amico, rete expandit gressibus ejus. Paraphrasticè extulit interpres vocem Hebræam מחליק, *blandis fictisque sermonibus loquitur*, neque absurdè : nam magnam energiam insinuat conjugatio verbi, quam Latina oratio non facilè assequitur. *Qui blandam et mollem facit linguam suam erga proximum suum*, hoc est : Qui studio et industriâ quâdam blanditur amico suo, non amici fungitur officio, sed hostis, simulans amicitiam quò suis blanditiis pertrahat amicum in fraudem, decipere volens amicum blanditur. Aliter : Amici munus est revocare socium suum ab errore, non ad ruinam perducere. Castigatus et correptus sincero sermone, qui veritatem testatur, ad sanam mentem reduci potest amicus. Cæterùm qui laudes suas audit ab amico, cùm nihil egregiè fecerit, cùm increpationem audire debeat, non poterit in viâ virtutis rectè incedere non magis quàm qui compedibus vel reti involutos pedes habet. Adulatores enim veluti venatores sunt, aut aucupes, qui feris aut avibus escâ propositâ blandiri videntur, interim tamen retia extendunt, atque earum animabus insidiantur. Sic adulator, dùm vanis et falsis laudibus, velut reti, pedes, hoc est, affectus implicat, ut non possint progredi, sed *à diaboli laqueis detineantur ad illius voluntatem*, 2 Tim. 2, 26, non amicus, sed venator est appellandus, juxta illud alterius Sapientis, Eccl. 9 : *In medio laqueorum transis.* Contra salutem nostram amicorum et parentum operâ crebrò abutitur hostis humani generis. Non sine causâ de adulatoribus facta est mentio statim post sermonem de *rege avaro*, *qui subvertit terram;* nam ad mala per adulationem plurimi reges et principes potissimùm deveniunt.

Vers. 6. — Peccantem virum iniquum involvet laqueus, et justus lætabitur atque gaudebit. Hebr.: *Propter prævaricationem viri, malus laqueus veniet ei*, vel *malo laqueo capietur : justus verò*, etc. Pendet, juxta Aben Ezram, ex præcedente versiculo, quo dictum est, *eum qui blanditur amico rete extendere;* sed tamen laqueo, vel reti, non capietur quisquam, nisi per transgressionem suam; q. d. : Rete expansum ab adulatore non impediet gressus alicujus, sed iniquitates suæ capiunt impium, et funibus peccatorum suorum constringitur. Ambiguus est sermo in Hebræo. Potest enim verti : *In transgressione vir malus laqueo*, supple *capietur*, vel *malo laqueo*, ut Aben Ezra legit, rationem accentuum secutus. Sequitur : *Sed justus lætabitur et gaudebit.* Qui laqueo tenetur, gemit, hoc est, qui vel carcere præsentis temporis vel futuri tenetur, et pœnas luit ob transgressionem, dolet. Unde justus lætitiæ causam habet, partim quòd justè et modestè vivendo supplicium transgressoribus debitum evasit; partim quòd prævaricatores illaqueatos videt : nam cohibitis et refrenatis peccatoribus, justitiæ et æquitatis opera liberiùs fieri possunt; quibus in rebus justis gaudere solet, juxta illud : *Lætabitur justus cùm viderit vindictam*, Psal. 57.

Vers. 7. — Novit justus causam pauperum; impius ignorat scientiam, *causam*, sive *litem*. Non est contrarium hoc proverbium legi quæ jubet : *Nec consideres personam pauperis.* Lev. 19. De causa loquitur Sapiens, non de personâ. *Lucem* [illegible] justum judicem sollicitum esse potissimum in causa pauperum, ne quid patiantur injustè : nam tum illi ad summam inopiam rediguntur nonnunquam. Cùm igitur in omni causâ oporteat judicem causam diligenter cog-

noscere, plusquàm sententiam ferat, cum potissimùm in causâ pauperum; et illa intelligentia justum judicem magis ostendit, quàm sollicitudo in causâ divitum, à quibus lucri aliquid fortassis expectat. Utcumque favoris suspicio esse potest, in causâ pauperis justitiæ laus est sollicitum esse, inquam, ut veritas cognoscatur. *Iniquus non intelliget scientiam*, hoc est, intelligentiam et cognitionem causæ pauperis. Iniquus judex non dabit operam ut cognoscat. Sic Aben-Ezra non ad aliam scientiam refert quàm intelligentiam æqui et iniqui in judicio. Proverbium ponit discrimen inter judicem justum et iniquum, et docendo monet ante omnia intelligentiam esse dandam judici, ne quid illum lateat eorum quæ ad causam spectant.

VERS. 8.— HOMINES PESTILENTES DISSIPANT CIVITATEM, SAPIENTES VERO AVERTUNT FUROREM. Hebr. : *Homines derisionis illaqueabunt civitatem, sapientes verò avertunt iram.* Interpres, secutus Septuaginta, frequenter vertit *pestilentes*, hanc vocem Hebræam לֵצִן, aliquando *derisorem*, ut superiùs non semel monuimus. *Viri derisores*, sive *pestilentes*, sunt doctores mali; *et in cathedrâ pestilentiæ non sedit*, Psal. 1. Hebr., *derisorum*, qui videlicet majorum leges et præcepta floccifacientes, pro sanâ doctrinâ ridicula quædam effutiunt. Nam reverà deliramenta et ridiculæ nugæ sunt ea quæ docent hæretici nostri temporis, si cum Patrum sacrosanctis canonibus conferantur. Hi *illaqueabunt civitatem*, hoc est, homines civitatis capient, et secum trahent in impiam et ridiculam doctrinam, in quam ducent civitatem terrenam. *Sed sapientes avertunt iram* Dei à civitate. Possumus Ecclesiam intelligere, cujus magna pars illaqueata et circumventa à derisoribus fuit, non solùm antiquitùs, sed his Lutheranorum temporibus, à sapientibus autem et doctis pastoribus ad sanam doctrinam reversa iram Dei evasit. Simplicissimus sensus erit, si per *viros derisores* intelligamus magistratus imprudentes et iniquos, qui civitatis et reipublicæ salutem negligentes, *civitatem dissipant*, dùm neque utilitati publicæ, neque concordiæ civium student. Et ubi non est gubernator, populus corruet, discordiis et aliis malis *illaqueatus*, ut est in Hebræo. *Sapientes verò* gubernatores *avertent iram* Dei, supple *quæ facit hypocritam regnare*. Aliter *viri derisores*, qui contemnunt leges et derident regem, *illaqueabunt civitatem*, ut in servitutem redigatur; *sed sapientes placabunt iram* regis, sive terreni, sive cœlestis, juxta duas priores expositiones. Docet proverbium salutem cùm cujuslibet civitatis, tum civitatis Dei, hoc est, Ecclesiæ, in prudentiâ gubernatorum consistere.

VERS. 9. — VIR SAPIENS SI CUM STULTO CONTENDERIT, SIVE IRASCATUR, SIVE RIDEAT, NON INVENIET REQUIEM. Sensum benè reddidit interpres. Verba Hebraica sic habent : *Vir sapiens judicatus cum viro stulto, nunc irascetur, nunc ridebit, et non est requies.* Proverbium indicat stultum esse incorrigibilem. *Stultum* ubique intelligimus hominem sapientiæ divinæ expertem, qui nullâ ratione, nullâ sapientiâ castigari potest. In judicio ratio reddi solet, quam stultus aliquando irâ, aliquando derisione conatur elevare, eludere, neque quidquam agit. Sunt qui *iram* et *risum* ad *sapientem* referunt; q. d. : Sapiens qui in judicio contendere, vel potius judicium subire, et ex æquo judicari sustinet cum stulto, nunquàm quiescit, *sive irascatur sive rideat*; hoc est : Sive seriò agat, sive joco, hominem non poterit vincere, neque ad finem perducere litem, ut aliquando quiescat. Prior expositio est melior. Nullus erit litigandi finis, nam stultus nunc irascendo, nunc subsannando, judicii normam et æquam rationem illudet; q. d. : Cum stulto agendum est non æquitate rationis, quam non novit, sed castigationibus et flagris, ut superiùs lectum est. *Virga in dorso ejus qui indiget sapientiâ*, Prov. 10.

VERS. 10. — VIRI SANGUINUM ODERUNT SIMPLICEM; JUSTI AUTEM QUÆRUNT ANIMAM EJUS. Hebr. : *Viri sanguinum odio habebunt integrum*, vel *perfectum; sed recti quærunt animam ejus.* Homicidæ, sicarii et perditissimi quique homines, præter alia facinora quæ perpetrant, etiam *simplicem* virum, sive, ut est in Hebræo, *perfectum*, odio habere solent, ut qui, si non verbis, at vitâ et operibus suis eorum vivendi rationem damnat; q. d. : Mira est malorum hominum et homicidarum cæcitas, qui usque adeò longè absunt à perfectione virtutis, ut eam in aliis sustinere non possint. Ægrotis in corpore aliena sanitas non est molesta; quisque suâ fame, non alienâ saturitate torquetur; nostro negotio et sudore, non alieno otio fatigamur. Soli malefici et homicidæ, qui nihil habent virtutis, alienâ cruciantur honestate et perfectione. In summam detestationem homicidii tendit clausula. *Sed quærunt animam ejus*, hoc est : Interfectum *simplicem* hominem, sive *perfectum*, vindicabunt *recti* et æqui judices, et non permittent homicidas grassari impunè, et fundere sanguinem innocentem; q. d. : Hoc inprimis spectat ad æquos judices, qui ut in aliis causis pauperum diligenter cognoscere studebunt, ne pauperes opprimantur, ita interfecto simplice et perfecto viro, factâ inquisitione, *quærunt animam*, hoc est, sanguinem interfecti. Aliter : *Recti quærunt animam ejus*, supple *perfecti*, hoc est, voluntatem ejus, dabunt operam illius implere desiderium; vel etiam, *quærunt animam*, ab eo consilium petent, sequentur illius sententiam. Prima expositio loco præsenti maximè quadrat.

VERS. 11.— TOTUM SPIRITUM SUUM PROFERT STULTUS; SAPIENS DIFFERT ET RESERVAT IN POSTERUM; vel *in posterum quiescere faciet eum. Totum spiritum*, hoc est, totam iram, vel quicquid habet in corde cùm litigat in judicio contra sapientem, ut respondeat priori clausulæ, ubi lectum est : *Irascetur et ridebit, et non erit quies.* Aliter : *Stultus totum spiritum proferet*. Nullum majus stultitiæ argumentum est quam non posse suum servare secretum; totum statim effutire quicquid animus concepit, summa stultitia est. Aliter, *totum spiritum*, hoc est, totam voluntatem suam, et desiderium et appetitum proferet, et opere perficiet; q. d. : Stultus est qui non potest refrænare, nec cohibere appetitum et brutam portionem animæ, quæ valdè stulta est, præsertim si actu proferatur, si sese

ostentet in opere. *Sapiens verò in posterum reservabit*, vel *faciet quiescere eum, spiritum* supple, et sunt qui referunt ad *stultum*; q. d. : Sapiens cohibebit spiritum stulti, juxta primam expositionem, cùm in judicio litigaverint, et stultus valdè incandescens, quæcumque inserit flava bilis, dixerit. Sapiens redditâ ratione quiescere faciet illius furorem. Aliter : *Sapiens faciet quiescere suum spiritum*, hoc est, suum appetitum, et desiderium cujusque rei, ut nihil faciat absque maturo judicio, ut nihil præcipitanter, nihil ex primo motu, sed *in posterum faciet quiescere*, ut quid cum ratione facere debeat, perpendat. Prima expositio videtur magis loco quadrare, juxta illud : *Cor prudentis possidebit sapientiam*, Prov. 18.

VERS. 12.— PRINCEPS QUI LIBENTER AUDIT VERBA MENDACII, OMNES MINISTROS HABET IMPIOS. Proverbium monet principes ut caveant adulatores, quod non possunt facere, nisi veritatem audire velint. Ministri principum contendunt, quis inter eos regi maximè possit placere, voluntatem et desiderium regis ante omnia spectant; quòd si rex veritatem ubique libenter audit, probos habebit ministros, qui nihil apud eum mentiantur. Verùm ubi semel corruptus est regis animus, et improbus effectus, ut nolit audire veritatem, ministri ejus, qui ex eo pendent, qui non videntur alium habere Deum, tantoperè student placere regi, ut nunquàm veritatem præsente rege loquantur, atque eâ ratione improbi evadant, in regem et rempublicam peccantes; imò maximè in Deum, qui ipsa veritas est; eâ ratione quoque opprimuntur et pereunt boni et innocentes viri, pessimique quique ad publicas functiones vocantur; justitiâ oppressâ pessum eunt omnia. O quanta reipublicæ et omnium virtutum clades, ubi exosam habet veritatem princeps! Cujus rei utinam nullum haberemus nostræ ætatis exemplum, utinam non tantam conquerendi occasionem!

VERS. 13. — PAUPER ET CREDITOR OBVIAVERUNT SIBI; UTRIUSQUE ILLUMINATOR EST DOMINUS. *Creditor*, vox Hebraica תככים, duo diversa significans, reddit sensum ambiguum; utcumque in defensionem interpretis, sive *creditor*, sive *fœnerator* vertatur, à neutrâ significatione vocis Hebraicæ multùm abhorret; significat enim *confractionem* vel *fraudem*. Hebræi ferè passivè intelligunt, qui confracti sunt paupertate et inopiâ, vel, qui fraudes passi sunt; noster interpres potiùs eum qui opprimit fœnore. Proverbium indicat omnibus sperandum esse in Domino, sed præcipuè pauperibus et oppressis qui non habent in hâc vitâ in quo consolationem capiant. *Pauper* igitur et *vir contritionum*, qui contritus est, vel *vir fraudum*, qui fraudes passus est, frequenter occurrunt; nam simile gaudet suo simili, ut invicem consolationem capiant. Sed dùm in tenebris quodammodò paupertatis et miseriarum versantur, mutuam consolationem non inveniunt; unus non potest alterius oculos illuminare, miseriam sublevare, seu opem ferre, sed ambo destituti ope humanâ, ad Dominum per preces et fiduciam recurrunt, qui amborum oculos illuminat molestiis hujus vitæ propemodùm excæcatos. *Illuminare oculos eorum* est necessitatibus subvenire, sive cibum dare in tempore suo, quod est *oculos illuminare*, juxta Hebræum, ut legitur de Jonathâ, qui *summitatem virgæ intinxit in favum mellis, et convertit manum suam ad os suum, et illuminati sunt oculi illius*, 1 Reg. 14, vel *illuminare oculos* est patientiam præbere; *et in patientiâ vestrâ possidebitis animas vestras*, Lucæ 21. Alius erit sensus, si sequamur versionem nostri interpretis, cujus etiam meminit Aben Ezra. *Pauper et vir fraudum* (sic enim vertit Chaldæus), qui prædatus est illius opes, *facti sunt obvii*, hoc est, contrariis viis incedunt, hic per latam viam quæ ducit ad perditionem, ille per arctam viam quæ ducit ad vitam. *Illuminat amborum oculos Dominus*, sed alterius oculum, quò ad prosperitatem hujus temporis respiciat, *solem suum faciens oriri super bonos et malos*, Matth. 6. Atqui hujus solis radiis illuminat oculum fraudulenti viri, quibus plus videt in rebus caducis. Sed pauperis oculum illuminat Dominus, ut ea exspectet *quæ nec oculus vidit, nec auris audivit*. Potest in bonam partem capi, ut sit sensus : *Utriusque oculos illuminat* Dominus, utrique spem præbet, uni videlicet in patientiâ suâ; alteri verò, per pœnitentiam et redemptionem peccatorum, per eleemosynam, dùm pauperi occurrit; et huic sensui quadrat quod sequitur.

VERS. 14.— REX QUI JUDICAT IN VERITATE PAUPERES, THRONUS EJUS IN ÆTERNUM FIRMABITUR. *Judicare in veritate pauperes*, est non honorare faciem divitum qui litigant contra eos, sed verum judicium proferre. Solent ferè pauperes opprimi in judicio, eò quòd ad regem non pateat accessus illis; divites muneribus ubique penetrant. Si pauperes judicandi sunt *cum veritate*, hoc est, absque acceptione personarum, quantò magis divitum personas non oportet accipere! Proverbium monet principes sui muneris, quod est pauperum præcipuè audire causas, potiùs quàm divitum; nam divitibus non est periculum ne opprimantur in judicio, si ad inferiores judices veniant; ubique gratiam et favorem invenient, juxta illud : *Multi colunt personam potentis, et amici sunt dona tribuentis*, Prov. 19. Verùm pauperes in veritate judicare neque possunt neque audent omnes judices, præsertim ubi sunt adversarii potentes. Coram minore judice causa pauperis periclitabitur. Rex ut muneribus secretò non corrumpitur, ita neque quemquam timet, sed adversùs quemcumque liberè sententiam proferre potest cum veritate et æquitate. Quod si fecerit, et causas pauperum velit judicare in veritate, firmabitur solium illius in æternum. Sapientia divina longè aliis quàm humana semper incedit vestigiis; nam opibus et potentiâ, divitum gratiâ atque amicitiâ, ad regnum pervenitur, armis et munitionibus stabiliri solet et retineri diadema. Contra hæc, cœlestis planè Salomonis sapientia, pauperum defensione quàm ditissimè solum firmari posse docet, quòd qui pauperibus patrocinatur, Dei optimi maximi vice in terris quodammodò fungitur. Nam pauperum peculiarem defensionem sibi vendicat Dominus, juxta illud : *Tibi derelictus est pauper, orphano tu eris adjutor*. Psal. 9

Vers. 15. — Virga et correctio tribuit sapientiam: puer autem qui dimittitur voluntati suæ, confundit matrem suam. In sensu quadrat cum eo quod scriptum est superiùs : *Stultitia colligata est in corde pueri, et virga disciplinæ fugabit eam*, Prov. 22. Aben Ezra et alii Hebræi sensum reddunt paulò diversum ab eo quem versio omnium interpretum, quos ego vidi, præ se fert, nempe ut *virga* et *correctio* instrumentaliter capiantur, et subaudiatur *sapiens*, vel *pater*, vel quicumque *dator sapientiæ*, dabit eam per virgam et correptionem. Nam virgâ fugare stultitiam oportet priusquàm sapientia possit intrare. Et præterea est infirmitas et ignorantia humanæ naturæ (*cuncta enim cogitatio cordis humani intenta est ad malum omni tempore*, Gen. 6), ut ex se sapere non possit, sed virgâ et castigatione est opus; alioqui valde raró ad frugem litterarum, ad cognitionem rerum, ad timorem Dei, et per timorem ad veram sapientiam perveniunt. Infantes in pueritiâ castigandi sunt, dùm ætas est idonea : nam puer suæ libertati dimissus *pudore afficit matrem*, hoc est, à patre non castigatus, neque ad frugem bonam evectus; mater illius cogitur erubescere, quòd tam indulgens fuisset filio, ut quem neque ipsa voluit corripere, neque significare patri, quamvis maxima pars rectæ educationis liberorum ad matrem spectet; nam pro eâ disciplinâ quam sub matre adhuc pueri capiunt, adolescunt in virtutum et litterarum studio. Proverbium monet peculiariter matres ne sint nimiùm indulgentes erga liberos, ut solent pro muliebri ingenio.

Vers. 16. — In multitudine impiorum multiplicabuntur scelera, et justi ruinas eorum videbunt. Proverbium præbet consolationem justis, qui cùm viderint tot improbos tantâ licentiâ perpetrare mala, nisi *per patientiam et consolationem Scripturarum spem haberent*, Rom. 15, nihil esset illis miserius, dicente Paulo : *Si in hâc vitâ tantùm in Christo sperantes sumus, miserabiliores sumus omnibus hominibus*, 1 Cor. 15. Salomon hoc in loco eodem modo justis consolationem præbet, adversùs improbitatem malorum, quo David : *Adhuc pusillum, et non erit peccator* ; Psal. 38 : *In multitudine*, vel *multiplicatione impiorum*, hunc habet sensum : Invicem ad mala perpetranda sese provocant improbi, et quò plures sunt, tantò sunt audaciores ; quò plures sunt impii, tantò pauciores in mundo sunt justi ; minùs erubescunt impii malefacere, minùs coerceri possunt. Scelus et transgressio, quæ vulgò fit impunè, approbari videtur, ut jam non sit mirum si in multitudine malorum multa fiant mala et tanta ut justitiæ non videatur esse locus, justi videantur non posse subsistere in mundo; quos tamen Salomon bono animo esse jubet; nam futurum ut brevi corruant impii, ruinam eorum spectantibus justis. Nam ut hominum effugiant manus, certè Dei judicium non effugient, et tantò minùs, quantò plura commiserunt mala atque spectantibus justis. Sunt ex Hebræis qui verbum יראו *exultabunt*, interpretantur, *gaudebunt*, juxta illud : *Non videbis diem fratris tui*, hoc est, *non lætaberis in morte fratris tui*.

Vers. 17. — Erudi filium tuum, et refrigerabit te, et dabit delicias animæ tuæ. Sæpè diximus verbum Hebr. יסר significare *erudire*, *corripere*, sive *castigare*. Et Salomon jam toties de correptione et castigatione pueritiæ locutus est, sine quâ ad frugem non potest pervenire, sine quâ tam seipsos quàm parentes ignominiâ non poterunt non afficere liberi. Quæ res si patres non excitat ad erudiendos liberos, intueantur saltem quantam sint habituri amœnitatem, quantam recreationem et hujus vitæ delicias ex liberis benè institutis. *Refrigerabit te*. Hebr., *quiescere te faciet*, vel *requiem dabit tibi*. Si benè castigaveris filium in pueritiâ, nihil postea cum eo habebis negotii, semper obtemperantem invenies; vel *requiescere te faciet* in senectute tuâ, labores ipse subibit, et domestica tractabit negotia, eâ prudentiâ et dexteritate, ut ipse quiescere possis. *Dabit quoque delicias animæ tuæ*; hoc est : Summam capies in animo voluptatem et lætitiam ex filio tuo jam sapiente, et tantò majorem, quantò majore curâ filium erudiri curâsti, ut non semel legimus : *Filius sapiens lætificat patrem*, Prov. 10. Facilè enim non potest esse major lætitia vel recreatio patri, quàm laudes audire filii. Proverbium monet filios rectè instituere et erudire, quæ res magnam quietem senectuti patris affert, et voluptatem animæ.

Vers. 18. — Cum prophetia defecerit, dissipabitur populus : qui verò custodit legem, beatus est. Verbum Hebr. יפרע verti potest omnibus his modis : *Cessabit populus*, *otiosus erit*, *deficiet*, vel *rebellabit populus*, vel denique *retrocedet populus*. Significat Hebræis hoc verbum פרע etiam plura. Sed ex his quæ posuimus significatis, nullum est quod huic loco non conveniat. *Cùm non sit prophetia*. Hebr. est *visio* ; sic enim antiquitùs prophetia vocari solet, et propheta *videns* : ubi non fuerint prophetæ sive ecclesiastæ, et concionatores, qui doceant et exponant legem Dei, qui deterreant à malefaciendo, qui comminentur, et Dei timorem rebellibus incutiant, si non sint, inquam, viri *potentes exhortari*, ut inquit Paulus, *in doctrinâ sanâ, et eos qui contradicunt arguere*, Tit. 1, qui sacras interpretantur Scripturas, *quæ divinitùs inspiratæ utiles sunt ad docendum, ad arguendum, ad corripiendum, ad erudiendum in justitiâ*, 2 Tim. 4, ubi non sunt hujusmodi pii concionatores, inquam, populus primò *cessare* à bonis operibus, et *otiosus esse* incipit; deinde penitùs *deficere* ab iis quæ sunt religionis, tandem *rebellare* pastoribus, non obedire, atque ita demùm *denudari* (nam id significat hoc verbum quoque) ab omni virtute, ut in hunc unum locum omnia etiam varia unius verbi פרע significata optimè quadrent. Ita (ni fallor) disponente Spiritu sancto, ut verborum compendio et sterilitate in hâc Scripturarum linguâ, mira esset sensuum copia et fertilitas. *Et qui custodit legem, beatus est*, ut puta bonis omnibus hujus vitæ fruens. *Benedictus in civitate, benedictus in agro, benedictus fructus ventris tui, et fructus terræ tuæ*, etc., Deut. 28. Nos *spiritualia spiritualibus comparantes*, 1 Cor. 2, dicimus : *Beati qui audiunt verbum Dei, et custodiunt illud*, Luc. 11. Proverbium significat non satis esse quòd

legem accepit populus Dei, nisi sint qui subinde populum sui officii commonefaciant; felicitatem esse in observatione divinæ legis, sed eam frequenter populus non assequitur, quia legem Dei per negligentiam non observat.

VERS. 19. — SERVUS VERBIS NON POTEST ERUDIRI, QUIA QUOD DICIS INTELLIGIT, ET RESPONDERE CONTEMNIT. Perquàm necessarii sunt in populo prophetæ et fideles concionatores, qui ad observationem legis inducant, ut dictum est. Sunt tamen aliqui usque adeò servili ingenio, ut more Phrygum nonnisi flagris castigentur : *Verbis non castigabitur servus ;* verbis duntaxat; sed *virga in dorso imprudentium*, et quod modò legimus : *Virga et correctio tribuit sapientiam.* Præter verba igitur opus est etiam correptione. Observamus hoc in loco Hebraismum qui frequens est, nempè suppletio hujus vocis, *tantùm*. Per verba non castigabitur servus, hoc est, per verba tantùm. Similem loquendi modum et in novo Testamento legimus : *Mulier, venit hora, et nunc est, quando neque in monte hoc, nec Hierosolymis adorabunt*, Joan. 4. Vel supplendum est *tantùm ;* vel : Eo modo quo nunc adorant Hierosolymis et in monte hoc. *Quod dicis intelligit, et respondere contemnit.* Tametsi intelligat verba tua, quibus eum erudire conaris, tamen contemnet ; q. d. : Non potest erudiri verbis : hoc non est, quòd non possit intelligere, quòd capax non sit sapientiæ ; non enim intellectus deest his qui suis cupiditatibus inserviunt, et legem non servant, sed voluntas. Satis benè concionatores intelligunt, sed *non est responsio* (sic enim Hebræi legunt), non est obedientia. Aliter juxta Hebræum : *Quando intelliget, non est responsio.* Servus non potest erudiri verbis duntaxat, verùm qui vir prudens et ingenuus est, nec verbis quidem opus habet, non indiget responsione, hoc est, reprehensione : satis est ut intelligat quid factu opus sit. Prior expositio est melior.

VERS. 20. — VIDISTI HOMINEM VELOCEM AD LOQUENDUM ? STULTITIA MAGIS SPERANDA EST QUAM ILLIUS CORRECTIO. Hebr. : *Vidisti virum velocem in verbis suis? spes stulto præ illo.* Quadrat in sensu cum eo quod scribitur : *Vidisti hominem sapientem sibi videri ? magis illo spem habet insipiens.* Nam qui præceps est ad loquendum, videtur in suâ sapientiâ confidere : Alioqui : *Sit omnis homo velox ad audiendum, tardus ad loquendum, et tardus ad iram*, Jac. 1. Nisi persuasum haberet se esse cæteris prudentiorem, amaret audire magis quàm loqui : sententiam suam proferre festinat, quasi cæterorum præferendam. Hic cùm sit sapiens in oculis suis, quæ spes est ut aliquando sapientiam discat ab aliis? Imò qui stultus est, et nec ignorat nec erubescit suam stultitiam, faciliùs scientiam discet, et major spes est ut ad sapientiam aliquando perveniat. Ad loquendum festinat, qui docet antequàm discat. Nos superiùs hujusmodi fiduciam in sapientiâ propriâ, sive *in oculis propriis*, ut priùs lectum est, sive *in verbis*, ut hoc loco, ostensam et jactatam tribuimus hæreticis et Judæis, qui cùm neque *charitatem habeant de corde puro et conscientiâ bonâ*, neque *fidem non fictam, conversi sunt in vaniloquium, volentes esse legis doctores, non intelligentes, neque quæ loquuntur, neque de quibus affirmant*, 1 Tim. 1. Proverbium denique significat longè abesse à sapientiâ eos qui futiles et vaniloqui sunt.

VERS. 21. — QUI DELICATÈ A PUERITIA NUTRIT SERVUM SUUM, POSTEA SENTIET EUM CONTUMACEM. Hebr. : *Postremò erit filius*, vel *tandem erit*, supple *velut filius.* Quod ad sensum spectat historicum, quotidiana docet experientia servos et tenuioris fortunæ homines prosperam non posse ferre fortunam ; sed statim insolescere, alios præ se contemnere. Idcircò ad domesticam curam spectat (cujus sana et prudens administratio non minima pars sapientiæ est in patrefamiliâs), sic servos educare et instituere, ut quàm maximè utiles esse queant. Erunt autem, si pro conditione servorum, non liberorum, fuerint in victu et vestitu tractati. Alioqui si in pueritiâ loco liberorum habiti sunt, in splendore vestitûs, in mensæ deliciis, cùm adoleverint, loco filiorum quoque esse volunt. Hoc est quod indicat vox Hebr. מנון, quæ non significat *contumacem*, ut nos habemus, sed *filiationem.* Sic enim habet Hebræus contextus : *Delicatè tractans à pueritiâ servum suum, posteriùs illius erit filiatio*, vel *tanquàm filius* ; q. d. : Postea pro filio haberi vult, non pro servo. In hoc versiculo etiam Hebræi moralem sensum quærunt : quasi Salomon non tam de servo loqueretur, quàm de sensitivâ parte et bruto appetitu in homine ; qui si à principio nimiis deliciis et magnâ libertate carnali laxetur, postea vix poterit à ratione refrænari, conditionem suam ampliùs non agnoscet, sed cum dominâ ratione de imperio contendet. Allegoricè in populum quadrat Judaicum, qui cùm servilis fuisset conditionis, de servitute Ægyptiacâ à Domino liberatus, et loco filii primogeniti magno honore habitus, hæc dicit Dominus : *Filius meus primogenitus Israel ; dixi tibi : Dimitte filium meum, ut serviat mihi*, Exod. 4 ; sed quantò majore honore habitus, quantò majoribus beneficiis affectus à Domino est populus Israel, tantò minùs tandem inventus est obediens, ut scriptum est : *Introducam eos in terram lacte et melle manantem, cùmque comederint et saturati crassique fuerint, avertentur ad deos alienos, et servient eis, detrahentque mihi, et irritum facient pactum meum*, Deut. 31 : atqui in hunc sensum canticum composuit Moyses : *Audite, cœli.*

VERS. 22. — VIR IRACUNDUS PROVOCAT RIXAS : ET QUI AD INDIGNANDUM FACILIS EST, ERIT AD PECCATA PROCLIVIOR. Sunt apud Hebræos duo nomina quasi synonyma, אף *ira*, et חמה *furor* : quamvis, auctore Aben Ezra, hic vehementior sit quàm illa, nempe חמה quàm אף, ut etiam apud nos *furor* quàm *ira* : utrumque procul abesse à sapientiâ ostendit Salomon. Hebraismus est : *Vir iræ*, qui obnoxius est, et facilè victus ab irâ. Priorem partem hujus versiculi habes superiùs cap. 15 : *Vir iracundus provocat rixas* : quamvis illic non *vir iræ*, hoc est, אף scribatur, sed *furoris*, hoc est, חמה : unde intelligimus has duas voces, quas Esra distinguit, aliquando confundi. Ex irâ magnâ et cre-

brâ multa sequuntur mala, nempe rixæ et discordiæ, sed ex furore plura : quæ cùm neminem lateant, commemorare non est necessum. Proverbium docet sapientem sedatis esse affectibus, quos qui non novit moderari, litibus et multis prævaricationibus implicatus, non potest Sapientiæ vacare, cujus acquisitio hujus libelli scopus est.

Vers. 23. — Superbum sequitur humilitas, et humilem spiritu suscipiet gloria. Hebr. : *Superbia hominis humiliabit eum, et humilitas spiritûs tenebit gloriam;* vel *humilem spiritu sustinebit gloria.* In sensu non est diversum ab Evangelico elogio : *Qui se exaltat humiliabitur, et qui se humiliat exaltabitur,* plerumque in hâc vitâ, semper ante tribunal Dei. Superbi fuerunt valdè Pharao, Nabuchodonosor et alii hostes populi Dei, et reliqui tyranni, Christi et Christianorum persecutores, qui adversùs Deum superbientes, quasi illius consilium frustrari aut impedire potuerint ; sed in infimis suppliciorum custodiis pœnas luunt, et cum summâ ignominiâ malè audientes, hominum opinione sunt viles et contempti. Contra, qui Christo auscultaverunt dicenti : *Discite à me, quia mitis sum et humilis corde,* Matth. 11, vel ante Christum patriarchæ Abraham summâ humilitate dicenti : *Loquar ad Dominum meum, cùm sim pulvis et cinis,* Gen. 18, vel denique qui Adamum à paradiso ejectum, et Luciferum è cœlo respicientes, eorum exemplo et spiritûs Dei benignitate, humilitatem didicerunt, cœlestem gloriam assequuntur in cœlis, et apud homines in terris nominis famâ et honore nunquàm carere poterunt, etiamsi hæretici illis gloriam detrahant, quò majorem ipsi apud homines habeant, sed *superbia eorum humiliabit eos.*

Vers. 24. — Qui cum fure participat, odit animam suam : adjurantem audit, et non indicat (1). Hebr. : *Qui partitur cum fure, odit animam suam : maledictionem audiet, et non indicabit.* Quod de furto dicitur, de quocumque facinore intelligi potest, juxta illud : *Non solùm qui ea faciunt, sed etiam qui consentiunt facientibus,* Rom. 1, præsertim si partem capiat cum fure, amans lucrum iniquum *odit animam suam,* ut quam maledictioni et exsecrationi exponit : nam cùm audit omnem populum malè precari illis qui rem alienam abstulerunt, quod omnes solent facere, ut innocentiam suam declarent, ipse *audiet et non indicabit,* non restituet : non audet indicare rem ablatam furto apud se esse, ne furti reus arguatur, atque ita *exosam suam habet animam,* quam et furto et maledictione gravat. Nicolaus de Lyra ex his verbis : *adjurantem audit, et non indicabit,* diversum crimen excogitat ab eo quod sit particeps furti, nempe non manifestans furtum. Et ex novem modis quibus cum fure fit participatio, hunc ultimum addit : *quando post furtum factum inquiritur de ipso ut inveniatur, et aliquis scit et non indicat.* Hæc ille. Equidem dubito an liceat indicare si modo fuerit secretum, et si fuerit alioqui vir integræ famæ qui furtum commisit ; neque puto quemquam spoliandum suâ famâ et nominis integritate pro re temporali : ut huic suam pecuniam restituendam curem, illius nomen denigrabo ? præsertim antequam seorsùm egerim cum proximo, juxta illud Evangelii : *Si peccaverit in te,* hoc est, te sciente, *frater tuus, corripe eum inter te et ipsum solum,* etc., Matth. 18. Lege Thomam secundâ secundæ, quæst. 33, art. 7, qui hanc quæstionem exactiùs tractat, quâ ratione videlicet indicandum sit crimen alterius, et quâ ratione non debeamus lædere famam alienam. Hebræus contextus qui sic habet : *Maledictionem* sive *juramentum-audiet, et non indicabit,* non videtur illum habere sensum, quasi maledictus esset qui non indicaret furtum alienum ; sed hunc potiùs : *qui partem capit cum fure, odit animam suam,* quia cùm *audierit maledictionem* in eos qui habent id quod furto ablatum est, *non indicabit,* sed feret maledictionem, vel audiet juramentum ; hoc est, juramentum admittet et pejerabit potiùs quàm indicare furem, ne et seipsum videretur accusare. Non est lædenda fama proximi, modò priùs fuerit integra, pro re temporali, præsertim in causâ privatâ. Lege Thomam ubi supra.

Vers. 25. — Qui timet hominem, cito corruet : qui sperat in Domino, sublevabitur. Hebr. : *Timor hominis dabit laqueum ; sed qui sperat in Domino elevabitur.* Quod ambiguum est in Hebr. Interpres ad unum sensum contraxit. Nam *timor hominis* intelligitur, vel quando quis nimiùm timidus est, juxta illud : *Qui observat ventum, non seminat, et qui considerat nubes, nunquàm metet,* Eccles. 11 : opera præclara non audent aggredi qui fortitudine animæ carent : *timor* hujusmodi *dabit laqueum,* et impediet quominùs vel opes contemnat, et liberaliter in pauperes dispergat, timens ne sibi desint aliquando necessaria : timet jejunare ne valetudinem lædat, aut vitam minùs diuturnam efficiat ; corporalem timens mortem, Christi nomen non audet confiteri coram hominibus. Hic timor *laqueus* est quo gressus in viâ salutis impediuntur. *In Domino collocanda est fiducia,* qui suos nunquàm deserit, sed exaltat et elevat super omnia damna et pericula quæcumque evenire possunt, contra famem, pestem et gladium. Faciendum quod Dominus præcepit, illius voluntatem conemur implere, et de reliquo nihil timere. In Domino oportet esse securos quod ad bona temporalia, quod ad sanitatem, quod ad vitam spectat. Vel *timor* intelligitur *hominis,* in eo qui hominem

(1) Deest copula, *et qui adjurantem audit :* par furi est qui à magistratu adjuratus furem sibi notum non indicat. Vide legem Levit. 5, 1. Talis illa adjuratio in Œdipode rege Sophoclis :

Indico cunctis genere Cadmeo satis :
Quicumque vestrûm Laïo de Labdaci
Novit, perierit cujus is cæsus manu,
Hunc jubeo cuncta dicere extemplò mihi.

Postea :

Quòd si tacetis, nempe quòd metuens sibi
Quisquam aut amico veritatem absconderit,
Quid deindè sim facturus audiri volo.
Hunc ne quis hominem, terra quàm latè patet
Cujus potestas in meâ posita est manu,
Aut alloquatur, aut suo excipiat lare,
Nec in deorum honore, nec de victimis
Participet illum, nec lavet pariter manus.

(Grotius.)

timet, juxta illud : *Nolite timere eos qui occidunt corpus; post hæc autem non habent quid faciant*, Luc. 12. Sensus eòdem ferè redit, nisi quòd hic sit angustior, respiciens duntaxat injuriam quæ ab homine nobis adferri solet; et hic timor rectè *laqueus* vocari potest, ut qui hominum mentes et voluntates involvat, quòminùs audeant facere quæ facienda noverint. *Timor hominis*, sive quem quisque in se habet, sive quem potentior homo imbecillioribus immittit, uterque magno sapientiæ et virtutum est impedimento; sed contra hujusmodi humanum timorem, fiduciâ in Dominum erimus tuti et armati : nam ישגב *elevabitur* significat, sive *tuebitur*, loco munito collocatus videlicet; metaphorâ tractâ à munitionibus, quibus recepti milites sese defendunt.

VERS. 26. — MULTI REQUIRUNT FACIEM PRINCIPIS, ET JUDICIUM A DOMINO EGREDITUR SINGULORUM. Ex priore versiculo sensus hujus, qui est hujusmodi : Quemadmodùm timor hominis plus potest quàm timor Dei nonnunquàm; ita et favorem principis nonnulli plus quærunt quàm Dei amorem; sed qui fiduciam habet in Domino facilè contemnet timorem hominum, ita qui cogitat Deum omnium esse judicem; et quidquid pronuntiaverit princeps, non humanum timendum judicium, sed Dei, hic quæret Dei non hominis placare faciem. Nam ut superiùs legitur : *Cor regis in manu Dei est, et quocumque voluerit inclinet illud*. Aliter, juxta Hebraismum, *quærere faciem* est amorem ambire et favorem. Quod maximè solent facere qui judicio principis subjiciuntur; sed cùm judicium à Domino procedat, debemus potiùs Domini faciem quærere; nam apud nullum principem causam habemus usque adeò gravem atque apud Dominum, qui judex est omnium, *qui postquàm occiderit habet potestatem mittere in gehennam*, Lucæ 12. Illius igitur timendum est judicium.

VERS. 27. — ABOMINANTUR JUSTI VIRUM IMPIUM, ET ABOMINANTUR IMPII EOS QUI IN RECTA SUNT VIA. Hebr. : *Exsecratio justorum est vir iniquitatis, et exsecratio impii est rectus in viâ.* Multa de virtutibus et multa de vitiis hactenùs tractavit Sapiens, quorum coronidem addens, asserit hæc nihil inter sese penitùs habere commune. Vir iniquus est abominatio justorum, non quòd naturam humanam possint odio habere justi, sed iniquitatem, sed impietatem exsecrantur, quæ justitiæ ex diametro repugnat, communem corrumpit naturam. In Hebr. עול non tam *impium* quàm *iniquum* significat, ut sit quædam jocunda illusio : inter æquum et iniquum nihil est commune, sicut neque inter improbum et rectum, juxta illud : *Quæ enim participatio justitiæ cum iniquitate? aut quæ societas luci ad tenebras?* 2 Cor. 6.

CAPUT XXX.

1. Verba congregantis filii vomentis.

Visio quam locutus est vir cum quo est Deus, et qui Deo secum morante confortatus, ait :

2. Stultissimus sum virorum, et sapientia hominum non est mecum.

3. Non didici sapientiam, et non novi scientiam sanctorum.

4. Quis ascendit in cœlum atque descendit? quis continuit spiritum in manibus suis? quis colligavit aquas quasi in vestimento? quis suscitavit omnes terminos terræ? quod nomen est ejus, et quod nomen filii ejus, si nòsti?

5. Omnis sermo Dei ignitus; clypeus est sperantibus in se.

6. Ne addas quidquam verbis illius, et arguaris, inveniarisque mendax.

7. Duo rogavi te, ne deneges mihi antequàm moriar.

8. Vanitatem et verba mendacia longè fac à me : mendicitatem et divitias ne dederis mihi; tribue tantùm victui meo necessaria :

9. Ne fortè satiatus illiciar ad negandum, et dicam : Quis est Dominus? aut egestate compulsus furer, et perjurem nomen Dei mei.

10. Ne accuses servum ad dominum suum, ne fortè maledicat tibi, et corruas.

11. Generatio quæ patri suo maledicit, et quæ matri suæ non benedicit.

12. Generatio quæ sibi munda videtur, et tamen non est lota à sordibus suis.

13. Generatio cujus excelsi sunt oculi, et palpebræ ejus in alta surrectæ.

CHAPITRE XXX.

1. Paroles de celui qui assemble, du fils de celui qui répand les vérités.

Vision prophétique d'un homme qui a Dieu avec lui, et qui étant fortifié par la présence du Dieu qui réside en lui, a dit :

2. Je suis le plus insensé de tous les hommes, et la sagesse des hommes ne se trouve point en moi.

3. Je n'ai point appris la sagesse, et je n'ai point connu la science des saints.

4. Qui est monté au ciel, et qui en est descendu? Qui a retenu l'esprit dans ses mains? Qui a lié les eaux comme dans un vêtement! Qui a affermi toute l'étendue de la terre? Quel est son nom, et quel est le nom de son fils, si vous le savez?

5. Toute parole de Dieu est purifiée comme par le feu. Il est un bouclier pour ceux qui espèrent en lui.

6. N'ajoutez rien à ses paroles, de peur que vous n'en soyez repris, et trouvé menteur.

7. Seigneur, je vous ai demandé deux choses; ne me les refusez pas avant que je meure.

8. Eloignez de moi la vanité et les paroles de mensonge; ne me donnez ni la pauvreté, ni les richesses, donnez-moi seulement ce qui me sera nécessaire pour vivre,

9. De peur qu'étant rassasié, je ne sois tenté de vous renoncer, et de dire : Qui est le Seigneur? ou qu'étant contraint par la pauvreté, je ne dérobe; et que je ne viole par un parjure le nom de mon Dieu.

10. N'accusez pas un serviteur devant son maître, de peur qu'il ne vous maudisse, et que vous ne tombiez.

11. Il y a une race qui maudit son père, et qui ne bénit point sa mère.

12. Il y a une race qui se croit pure, et qui néanmoins n'a point été lavée de ses taches.

13. Il y a une race dont les yeux sont altiers, et les paupières élevées.

14. Generatio quæ pro dentibus gladios habet, et commandit molaribus suis, ut comedat inopes de terrâ, et pauperes ex hominibus.

15. Sanguisugæ duæ sunt filiæ dicentes : Affer, affer.

Tria sunt insaturabilia, et quartum quod nunquàm dicit : Sufficit.

16. Infernus, et os vulvæ, et terra, quæ non satiatur aquâ ; ignis verò nunquàm dicit : Sufficit.

17. Oculum qui subsannat patrem, et qui despicit partum matris suæ, effodiant eum corvi de torrentibus, et comedant eum filii aquilæ.

18. Tria sunt difficilia mihi, et quartum penitus ignoro :

19. Viam aquilæ in cœlo, viam colubri super petram, viam navis in medio mari, et viam viri in adolescentiâ.

20. Talis est et via mulieris adulteræ, quæ comedit, et tergens os suum dicit : Non sum operata malum.

21. Per tria movetur terra ; et quartum non potest sustinere :

22. Per servum, cùm regnaverit ; per stultum, cùm saturatus fuerit cibo ;

23. Per odiosam mulierem, cùm in matrimonio fuerit assumpta ; et per ancillam, cùm fuerit hæres dominæ suæ.

24. Quatuor sunt minima terræ, et ipsa sunt sapientiora sapientibus :

25. Formicæ populus infirmus, qui præparat in messe cibum sibi :

26. Lepusculus, plebs invalida, qui collocat in petrâ cubile suum :

27. Regem locusta non habet, et egreditur universa per turmas suas :

28. Stellio manibus nititur, et moratur in ædibus regis.

29. Tria sunt, quæ benè gradiuntur, et quartum quod incedit feliciter :

30. Leo fortissimus bestiarum, ad nullius pavebit occursum ;

31. Gallus succinctus lumbos ; et aries ; nec est rex, qui resistat ei.

32. Et qui stultus apparuit postquàm elevatus est in sublime ; si enim intellexisset, ori suo imposuisset manum.

33. Qui autem fortiter premit ubera ad eliciendum lac, exprimit butyrum ; et qui vehementer emungit, elicit sanguinem : et qui provocat iras, producit discordias.

14. Il y a une race qui au lieu de dents a des épées, se sert de ses dents pour déchirer et pour dévorer ceux qui n'ont rien sur la terre, et qui sont pauvres parmi les hommes.

15. La sangsue a deux filles qui disent : Apporte, apporte.

Il y a trois choses insatiables, et une quatrième qui ne dit jamais : C'est assez.

16. L'enfer, la matrice stérile, la terre qui ne se rassasie point d'eau, et le feu qui ne dit jamais : C'est assez.

17. Que l'œil qui insulte à son père, et qui méprise l'enfantement de sa mère, soit arraché par les corbeaux des torrents ; et qu'il soit dévoré par les enfants de l'aigle.

18. Trois choses me sont difficiles à comprendre, et la quatrième m'est entièrement inconnue :

19. La trace de l'aigle dans l'air ; la trace du serpent sur la terre ; la trace d'un navire au milieu de la mer ; et la voie de l'homme dans sa jeunesse.

20. Telle est aussi la voie de la femme adultere, qui, après avoir mangé, s'essuie la bouche, et dit : Je n'ai point fait de mal.

21. La terre est troublée par trois choses ; et elle ne peut supporter la quatrième :

22. Par un esclave, lorsqu'il règne ; par un insensé, lorsqu'il est rassasié de pain ;

23. Par une femme digne de haine, lorsqu'un homme l'a épousée ; et par une servante, lorsqu'elle est devenue l'héritière de sa maîtresse.

24. Il y a quatre choses sur la terre, qui sont très-petites, et qui sont plus sages que les sages :

25. Les fourmis, ce petit peuple qui fait sa provision pendant la moisson ;

26. Les lapins, cette troupe faible qui établit sa demeure dans les roches ;

27. Les sauterelles, qui n'ont point de roi, et qui néanmoins marchent toutes par bandes ;

28. Le lézard, qui se soutient sur ses mains, et il demeure dans le palais du roi.

29. Il y a trois choses qui marchent bien ; et une quatrième qui marche magnifiquement :

30. Le lion, le plus fort des animaux, qui ne craint rien de tout ce qu'il rencontre ;

31. Le coq, dont la démarche est hardie ; et le bélier ; et un roi à qui rien ne résiste.

32. Tel a paru un insensé, après qu'il a été élevé en un rang sublime ; car, s'il avait eu de l'intelligence, il aurait mis sa main sur sa bouche.

33. Celui qui presse fort la mamelle, pour en tirer le lait, en fait sortir un suc épaissi ; celui qui se mouche trop fort, tire le sang ; celui qui excite la colère, produit les querelles.

COMMENTARIUM.

VERS. 1, 2, 3. — VERBA CONGREGANTIS FILII VOMENTIS (1). VISIO QUAM LOCUTUS EST VIR, CUM QUO EST DEUS, ET QUI DEO SECUM MORANTE CONFORTATUS, AIT : STULTISSIMUS SUM VIRORUM, ET SAPIENTIA HOMINUM NON EST MECUM. NON DIDICI SAPIENTIAM, ET NON NOVI SCIENTIAM SANCTORUM. Hebr. : *Verba Agur filii Jache prophetiæ : verbum viri ad Ithiel et Ucal. Cum stultior sim quovis, et non sit intelligentia hominis mihi, neque didici sapientiam, neque scientiam sanctorum novi. Verba Agur.* Quarta pars hujus libri hinc habet ini-

(1) Verba Agur filii Jace : Hebr. nomina propria, quorum loco hic et in seq. Vulgata interpretationes nominum ponit. *Visio :* onus : Hebr., ut in prophetis. Onus quod locutus est vir ad Ithiel et Ucal, Hebr., discipulos suos, ut videtur. (Bossuet.)

tium : nam prima sectio ad 10 caput extenditur, secunda ad 25, juxta ea quæ superiùs observavimus. Eorum quæ sequuntur hoc in loco veluti inscriptio et titulus, præmittuntur quædam, auctoris nomen et illius cui facta sunt verba complectentia. Nomina propria Hebræorum ferè sunt significativa, quod in defensionem nostri interpretis dici potest. Nam nomen *Agur* originem habet à verbo אגר, quod *congregare* significat, et יקה aliquam similitudinem habet cum verbo קאה, quod est *vomuit :* porrò לאיתיאל in voce et in litteris affinitatem cum dictione compositâ לא אתי אל, *non mecum Deus.* Quamvis, inquam, ad hunc modum interpretem nostrum tueri liceret, tamen si quis admittat contextum Hebræum, quem hodiè habemus, multò rectiùs se habet versio secunda, quam interpretando sequemur, quod hactenùs accuratè fecimus; Hebraicam veritatem semper ob oculos habentes, eorum commentariis potissimùm adjuti, hos nostros qualescumque conscripsimus. *Verba Agur.* Aben Ezra putat sapientem fuisse hoc nomine, cujus verba ad discipulos suos, nempe Etheel et Ucal, habita, Salomon suo adjunxit Opusculo. Alii, quos nostros secutos esse video, sentiunt Salomonem sic vocatum, nempe *Agur*, hoc est, *collectio*, quòd in eo homine multiplex esset coacervata sapientia. Mihi magis arridet prima opinio, propter ea quæ sequuntur : nam ut *Agur* dici possit Salomon, hoc est, *congregatio*, *filius Jache*, sive *Vomentis*, quî dici possit non video ; nam cùm nomen viri et nomen patris illius ponatur, Scripturam nobis hominem aliquem insinuare voluisse credendum est, ut omittam vehementer duram esse metaphoram, vocare Salomonem *filium Vomentis.* Sunt tamen ex Hebr., quos secutus est Interpres, qui de Salomone interpretantur locum ; q. d. : *Verba Salomonis qui congregavit sapientiam magnam*, *et evomuit*, inquit Levi Ben Gerson, *cogitationes malas.* Nos cum Hebræis locum interpretamur de prophetâ Agur filio Jache, cujus hæc sunt verba ad Etheel et Ucal, et sunt illius viri prophetia, qui quòd insignis esset, גבר, hoc est, *vir*, à *fortitudine* dictus est, vel quòd illius sapientia confirmata *convaluit*, et tantò magis, quantò de se humiliùs sentiens locutus est, juxta id quod sequitur : *Stultior ego sum quàm quisquam.* Rogatus Agur à duobus seu sapientibus, seu discipulis illius, ut diceret aliquid, et doceret, respondet cum Socrate : *Hoc unum scio*, *quòd nihil scio : Sum stultior cæteris hominibus*, et *non est mihi intelligentiæ hominis*, hoc est, sapientia quâ alii præditi sunt homines : mihi non est scientia in his rebus sublimibus, de quibus quæstio proponitur. *Non didici sapientiam*, supple humanam, vel terrenam, sed *scientiam sanctorum*, supple angelorum, *novi*, ut affirmativè legatur, juxta versionem interpretis nostri. Vel ex priore particulâ in secundam quoque transferenda est negatio, cujusmodi modus loquendi frequens est in Scripturis, quod Lyranus negans, declarat se non fuisse versatum in Scripturis legendis in Hebræâ linguâ ; id quod loco magis opportuno notavimus. Repetatur, inquam, negatio, et erit sensus : *Non didici sapientiam*, *neque scientiam sanctorum novi*, supple ex meipso; vel simpliciter non novi scientiam de his quæ sequuntur.

VERS. 4. — QUIS ASCENDIT IN COELUM ET DESCENDIT? QUIS CONTINUIT SPIRITUM IN MANIBUS SUIS? QUIS COLLIGAVIT AQUAS QUASI IN VESTIMENTO? QUIS SUSCITAVIT OMNES TERMINOS TERRÆ? QUOD NOMEN EJUS, ET QUOD NOMEN FILII EJUS, SI NOSTI (1)? Illùc spectant istæ quæstiones, ut ostendat hìc Agur, sive Salomon, qui sapientiam coacervavit, quantis tenebris ignorantiæ versetur genus humanum, ut ostendat non sine causâ dixisse se carere sapientiâ et scientiâ sanctorum, hoc est, scientiâ quam habent *sancti angeli, qui semper vident faciem Patris*, Matth. 18. Magna est ignorantia, non solùm rerum cœlestium, sed etiam terrenarum et infirmarum, quod his verbis insinuat : *Quis ascendit aliquando in cœlum*, ut quid illic agatur intelligeret, *et* deinde *descendit*, ut doceret mortales? Non cujusvis illud esse sentiunt Hebræi, neque nullius, sed rari cujusdam, ut puta Moysi, si illis velimus auscultare qui in montem Sinai, ad præsentiam Dei, velut in cœlum, ascendit, et rursùm ad populum reversus portans tabulas legis, velut ad terram descendit. Nos à Paulo edocti, de præstantiori intelligimus : *Amplioris enim gloriæ iste præ Moyse dignus est habitus, quantò ampliorem honorem habet domo qui fabricat illam; et Moyses quidem fidelis erat in totâ domo ejus, tanquàm famulus, in testimonium eorum quæ dicenda erant : Christus verò tanquàm filius in domo suâ, quæ domus sumus nos*, Hebr. 3. *Ipse est qui ascendit, et descendit primùm in inferas partes terræ*, Ephes. 4. *Nam nemo ascendit in cœlum, nisi qui descendit de cœlo, Filius hominis qui est in cœlo*, Joan. 3; q. d. : Iste Agur, sive Salomon, interrogatus à suis, ut aliquid de suâ proferret sapientiâ, ignorantiam propriam professus, ad hunc nos mittit qui ascendit in cœlum, et descendit ad terram : hunc æquum est confiteri tanquàm potentissimum et sapientissimum, vel potiùs solùm inter homines potentem et sapientem, ut puta qui mundum et elementa condidit et gubernat. Congregavit ven-

(1) *Quis ascendit in cœlum?* Quis cœlum terramque suâ potentiâ pervasit? *Quis suscitavit* (statuit Hebr.) *omnes terminos terræ? Et quod nomen Filii ejus?* ejus scilicet Filii, de quo supra, 8, 22, dicitur : *Dominus possedit* (sive genuit) *me :* per quem omnia facta esse indicat eodem loco, quem tamen tu ne quidem de nomine nôsti ; ac neque nomen Dei quatenùs Pater est, aut quo vera ejus natura explicetur. Septuag., et ex illis Ambrosius, pro *filii ejus* habent *et filiis ejus :* edit. Rom. cap. 24. Contra Chald., Syr., Aq., Symm., Theodot., singulari numero, *filio ejus* ; nonnulli quoque Græci Septuaginta codices, τέκνῳ, non τέκνοις : atque omninò Vulgatæ lectio retinenda, quam etiam Augustinus prætulit, Ep. 49, quæst. 5 (edit. Bened. Ep. 102, n. 29, t. 2, p. 285 et seqq.). Causam autem cur id Septuaginta mutaverint, eam esse apparet, quòd Verbi nativitate nondùm apertè prædicatâ, infirmorum ac maximè gentilium offensionem metuerent. Certè Hieronymus, in illa verba Isa. 9, 6 : *Admirabilis*, *consiliarius*, *Deus*, *fortis*, docet hâc nominum majestate perterritos Septuaginta non esse ausos de puero dicere quòd apertè Deus appellandus sit et cætera ; sed pro his sex nominibus posuisse quod in Hebraico non habetur. Nec desint alii loci, in quibus pari œconomiâ usos putaverim. (Bossuet.)

tum, rerum omnium maximè instabilem, et cujus impetum et cursum nullus principum quantumvis potens, nullus sapientûm quamlibet ingeniosus, cohibere potest ullis machinis aut obstaculis. Est tamen aliquis qui pugillis suis et palmis collegit spiritum, et subtilissima quæque elementa, et quod non est minùs stupendum, colligavit aquas in nubibus, quæ extenduntur super capita nostra velut vestimentum, juxta illud: *Abyssus sicut vestimentum amictus ejus*, Psal. 103, ut de aquis in nubibus collectis fiat sermo, quæ illic videntur ligatæ. Quis ligavit aquas? posteaquàm dixerat Deus : *Congregentur aquæ quæ sub cœlo sunt in locum unum, et appareat arida*, illic consistunt ac si essent colligatæ, neque littora transilire audent, ut scriptum est : *Terminum posuisti quem non transgredientur, neque convertentur operire terram*, ibid. Et juxta hunc sensum benè sequitur : *Quis suscitavit*, vel, ut est in Hebræo, *quis statuit terminos terræ*, sive *limites?* quasi opus vehementer stupendum terram suos terminos et limites tueri contra tantas maris inundationes, quæ in sublime nonnunquàm erectæ, subjectam terram operiri videntur. Est igitur magna et stupenda potentia, sapientia planè infinita illius qui sic stabilivit terminos terræ, ut immobiles consisterent : *Quod nomen ejus, et quod nomen filii ejus, si nôstis?* q. d. : Est aliquis qui hæc fecit, à quo sapientiam petere poteris, si cognoveris nomen ejus; q. d. : Nomen Dei non fuit omnibus indicatum, nec notum. *Ego Dominus qui apparui Abraham, Isaac et Jacob, in Deo omnipotente, et nomen meum Adonai non indicavi eis*, Exod. 6. Multa nomina deorum, et multa numina fixerunt sibi olim infideles. Illud verò unum *nomen quod est super omne nomen* non cognoverunt. Per *nomen*, potentiam majestatemque intelligimus, et non solùm Patris, sed Filii quoque nomen scire et colere oportet : *Qui non honorificat Filium non honorificat Patrem*, Joan. 5. Locus est manifestissimus contra Judæos occæcatos, qui Filium Dei negant, de quo vaticinatus est hoc in loco Sapiens : nam ut rectè ratiocinatur Nicolaus de Lyra, si, ut aliquot ex Hebræis exponunt hunc locum, de Moyse intelligeretur, non tam prophetia quàm narratio sive historia esset. Vocat autem Scriptura prophetiam, quæstiunculis quibusdam nos adducens in admirationem Patris et Filii, *in quo sunt omnes thesauri scientiæ et sapientiæ* Dei *absconditi;* q. d. : Qui hæc opera fecit quæ recensuimus, verè sapiens est, à quo tanquàm à fonte omnis sapientia profluit; suam ignorantiam agnoscat homo, quod Agur facit. Sunt ex Hebræis qui sic intelligunt locum, quasi Agur interrogatus de creatione mundi, respondeat quæstiones tales superare sapientiam humanam, sive de cœlis, sive de elementis fiat sermo; et quasi respondisset ex adverso aliquis, asserens aliquando fuisse sapientes qui potuerunt rationem reddere in hujusmodi difficultatibus; rogat vicissim Agur quod nomen illius, vel si mortuus est, quod nomen filii; q. d. : Superestne aliquis illius familiæ? Non est absurdum si prophetiam de Christo æterni Patris Filio hujusmodi narratione obumbrari fateamur.

VERS. 5, 6. — OMNIS SERMO DEI IGNITUS, CLIPEUS EST SPERANTIBUS IN SE. NE ADDAS QUICQUAM VERBIS ILLIUS ET ARGUARIS, INVENIARISQUE MENDAX. Superius ostensum est sapientiam Patris et Filii, sempiternam quoque ejus virtutem et divinitatem ex operibus creationis sive à creaturâ mundi illucescere et ostendi hominibus. Cæterùm his duobus versiculis laudem Scripturarum divinitùs inspiratarum complectitur Salomon, quibus ad amorem illius sapientiæ accendamur, contemnentes mundanam, sive sapientiam, sive felicitatem : contra quam consolatione Scripturarum satis tuti erimus. Omnis sermo Dei consentit cum Davide : *Eloquia Domini casta, argentum igne examinatum*, Psal. 11; q. d., secundùm Hebræos : Vos me interrogatis quæstiones sublimes et difficiles de creatione mundi, de rebus cœlestibus et elementis mundi, in quibus curiosiùs versari ad sapientem non spectat; sed quæ in Scripturis continentur sunt tenenda, nam in illis certum est non esse errorem. In his quæ traduntur à philosophis sapientibus hujus mundi non consistit salus hominis, sed in his quæ in verbis Dei sunt revelata hominibus. Sunt enim, non aliqua pars, sed omnia verba et eloquia Dei purgata, velut argentum purum ab omni scoriâ, sic verba Dei ab omni mendacio et errore. *Scutum est sperantibus in eo*, ad *Deum* refertur in Hebræo, non ad *eloquium ;* q. d. : Si quis per eloquia Dei veniat in notitiam Dei, quod faciliùs fiat quàm per creaturam mundi, et in Deum cognitum totam spem collocaverit, hic à Deo tuebitur ab erroribus in quos inciderunt philosophi, qui per creaturam mundi in Dei cognitionem pervenerunt. Et proinde Dei eloquiis cum impendamus honorem, ut quemadmodùm purgata sunt, ita à nobis non contaminentur, non adulterentur, quod olim fecerunt Judæi. *Argentum tuum versum est in scoriam, vinum tuum mixtum est aquâ*, Isai. 1. Et quod hodiè faciunt hæretici, sua glossemata Scripturis addentes, puritatem illarum inficere conati sunt, non quod sancti doctores fecerunt hactenùs, videlicet, cum modestiâ et humilitate in obscuris locis et difficillimis sanum eruentes sensum, qui legi in cordibus fidelium scriptæ non esset contrarius, sed consentiens. Verùm ad institutam expositionem revertamur.

VERS. 7, 8, 9. — DUO ROGAVI TE, NE DENEGES MIHI ANTEQUAM MORIAR : VANITATEM ET VERBA MENDACII LONGÈ FAC A ME. MENDICITATEM ET DIVITIAS NE DEDERIS MIHI ; TRIBUE TANTUM VICTUI MEO NECESSARIA, NE FORTÈ SATIATUS ILLICIAR AD NEGANDUM, ET DICAM : QUIS EST DOMINUS ? AUT EGESTATE COMPULSUS, FURER ET PERJUREM NOMEN DEI MEI. Magnam sapientiam ostendit hic, sive Agur, sive Salomon. Superiùs à quæstionibus docuit abstinendum sublimioribus de operibus Dei, quæ ne à sapientissimis quidem satis explicari possunt, juxta illud : *Quàm magnificata sunt opera tua, Domine? nimis profundæ factæ sunt cogitationes tuæ*, Psal. 91, sed studio Scripturarum potiùs vacandum, in quibus nullus est error, sed pura et simplex veritas, et ex quibus vitam rectè instituere, cognoscere poterimus, tam in his quæ ad

corpus, quàm in illis quæ ad animæ curam spectant : quæ sunt à Deo petenda, id quod divina testantur eloquia; petenda, inquam, in hâc vitâ; nam *venit nox quando nemo potest petere, neque operari*, Joan. 6, et instanter petenda, quod insinuat Scriptura dicendo : *Ne deneges mihi antequàm moriar*, hoc est, in præsenti vitâ. *Vanitatem et verba mendacii longè fac à me*. Hebræi nudè intelligunt : quidam ex eis per *vanitatem* et *mendacium*, duplicem falsitatem, alteram in sermone quotidiano, alteram in perhibendo falso testimonio; alii שוה et כדב ad *vanitates* vitæ et *errores* intellectùs referunt; q. d. : Longè fac à me, ne in vanitatibus hujus vitæ me oblectem, sed in rebus seriis et honestis vitam transigam : porrò fac procul à me mendacium, ne in errores et malas incidam opiniones. Et quadrabit cum eo quod scriptum est : *Filii hominum, usquequò gravi corde? ut quid diligitis vanitatem et quæritis mendacium?* Psal. 4. Alii *vanitatem* et *mendacium* ad errores et deceptiones referunt; quasi peteret Sapiens ut neque ipse erret, neque alios in errores et deceptiones mittat, ne sit ex numero eorum de quibus Paulus : *Mali autem homines et seductores proficient in pejus, errantes et in errorem mittentes*, 2 Tim. 3. Mihi placet ut *vanitas* et *mendacium* ad integritatem fidei referantur, et *vanitas* contra idololatriam addatur, juxta illud : *Beatus vir cujus est nomen Domini spes ejus, et non respexit in vanitates et insanias falsas*, Psal. 39; *mendacium* verò contra falsa dogmata. *Paupertatem et divitias ne dederis mihi*. Sequitur in Hebræo : *Ciba me pane debito*, sive *ordinato*, hoc est, necessario et sufficienti. Post petitionem de integrâ religione et fide incorruptâ, sequitur petitio quæ ad mores et integritatem vitæ spectat, quæ ferè pendet ex affectu et animo, quem erga res terrenas et opes habemus; nam *radix omnium malorum est cupiditas habendi*, 1 Tim. 6. Si quis cum Petro dicere possit : *Ecce nos reliquimus omnia et secuti sumus te*, aliarum cupiditatum facilè domabit affectum. In contemptu divitiarum, qui difficillimus est, dicente Christo : *Facilius est camelum intrare per foramen acûs, quàm divitem intrare in regnum Dei*, Matth. 19, ventris concupiscentia, et ea quæ sub ventre est, faciliùs vincitur. In summâ, vitæ integritas in contemptu opum maximè consistit. Petit igitur Sapiens quod Paulus monet : *Nihil intulimus in hunc mundum*, haud dubium, quia *nec auferre quid possumus; habentes autem alimenta ex quibus tegamur, his contenti simus : nam qui volunt divites fieri, incidunt in tentationem et in laqueum diaboli, et desideria multa inutilia et nociva, quæ mergunt homines in interitum et perditionem*, 1 Tim. 6. *Ne fortè satier et negem*, ut est in Hebræo, hoc est, *ne fortè ubi satiatus fuero negem, et dicam : Quis est Dominus? et ne fortè pauper fiam, et furer, sumamque nomen Dei* (supple *in vanum*). Qui negant hæc esse Salomonis verba, sed alterius, nempe Agur, ex his verbis suam tueri possunt sententiam, cùm Salomon filius regis, rex ditissimus fuerit, nec paupertatem timuisse, nec magnas et ingentes divitias deprecâsse putandus est; nisi fortassis dicamus Salomonem pro se non petiisse, sed alios modum postulandi docuisse, præsertim eos qui sub lege erant. Nam his qui sub Evangelio militant, et omnibus venditis ac distributis ad perfectionem, quam Christus docuit, aspirant; monachis, inquam, religiosis, qui paupertatem vovent, videtur non quadrare ut petant, *divitias et paupertatem ne dederis mihi :* qui paupertatem profitentur, quî possint deprecari paupertatem? *Ne fortè satiatus negem*. Quamvis videatur referendum ad hoc quod proximè præcessit, nempe *divitias ne dederis mihi*, et eâdem ratione *ne fortè furer* referri videatur ad illud : *Paupertatem ne dederis mihi;* nam ut divites minùs ferè sunt religiosi, et Deum sæpenumerò negligunt, ita pauperes ubi per egestatem furati sunt, pejerant nomen Dei, potiùs quàm juxta legem Mosaicam vendantur cùm solvendo non fuerint : quamvis, inquam, his duabus clausulis, videatur Sapiens reddere rationem petitionis suæ, tamen plenior erit sensus, si intelligamus hunc versiculum, *ne fortè*, ad utramque petitionem referri, ad hunc modum : Longè fac à me vanitatem, et ne dederis mihi divitias, ne fortè satiatus negem et dicam : Quis est Dominus? ut de Pharaone legitur. Longè fac à me verbum mendacii, et ne dederis mihi paupertatem, ne fortè ad inopiam redactus furer, et sumam nomen Dei in vanum. Et nisi ad hunc modum referantur singula singulis, videbitur absurdum, ut dicat quis, divitias solùm adigere aliquem ad oblivionem, vel negationem et contemptum Dei. Non enim divitiæ quas Abraham possedit, et quas Dominus Salomoni dedit, ultra reliqua bona quæ postulabat, ad Deum negandum pios homines induxerunt; sed si ad vanitatem, hoc est, ad impiam, vel neglectam religionem, accedant divitiæ, cum saturitate et otio, quæ in impiis hominibus sunt ferè comites divitiarum, nonnunquàm evenit quod sequitur : *Et negem, et dicam : Quis est dominus? Sedit populus manducare et bibere, et surrexerunt ludere*, hoc est, idololatriam committere, Exod. 32. Sed populus qui priùs dixerat : *Fac nobis deos qui nos præcedant : huic Moysi nescimus quid accidit*, neque in Deum illius volumus ampliùs credere. Pari ratione non paupertas ad furtum et perjurium quemquam adigit, si ab eo longè fuerit verbum mendacii; verùm qui mentiri gaudet, et opiniones hominum fallere, paupertate invalescente suffurari aliena, et perjurio sese tueri non morabitur. Sunt ex Hebræis qui in divitiis et paupertate, sapientiæ excessum et defectum intelligant, non quòd veræ sapientiæ ullus possit esse excessus, sed sunt qui supercilium sapientiæ sibi arrogant, *qui volunt plus sapere quàm oportet sapere*, Rom. 12. Hi, quia ex Deo sapientiam non petunt, neque habent, suâ opinione saturati negant, et dicunt : Quis est Deus? ut qui à verâ sapientiâ Dei audire noluerunt : *Ego et pater unum sumus*. Sed hic sensus ut allegoricus esse possit, ita coactior est quàm ut historicus et litteralis sit.

Vers. 10. — Ne accuses servum ad dominum suum, ne fortè maledicat tibi et corruas, vel, delinquas. Non accusabis, inquit Nicolaus de Lyra, sine gravi causâ. Sed cùm lex jubeat aberrantem bovem vel ovem reducendos, Deut. 22, quantò magis servum

fratri deberes reducere? Quis enim hæc sibi fieri nolit? Vitia servorum quis nolit cognoscere suorum? Ad utriusque commodum spectat, si quid delinquat servus, ut dominus intelligat. Et proinde non de quocumque servo intelligunt Hebr., sed duntaxat de servis gentilium, qui ad filios Israel confugerant, quo proselyti fierent, ut scriptum est : *Non trades servum domino suo qui ad te confugerit : habitabit tecum in loco qui ei placuerit, et in unâ urbium tuarum quiescet : non contristes eum*, Deut. 23. In Hebr. תלשן, verbum à *linguâ* deductum, *detrahere, accusare*, vel denique *durius aliquid loqui* significat. *Ne maledicat tibi et delinquas.* Reddit duas causas, quibus deterreat ab hoc crimine, nempe ne maledicat, malè precetur ; q. d. : Non minùs timenda est maledictio pauperis et impotentis, quàm vires et opes divitum ; habent enim Deum ultorem impotentes, viduæ et orphani, et alii qui humanâ destituuntur ope, præsertim si ad Deum confugiant, quemadmodùm hic servus de quo fit sermo, ut qui relictâ superstitione vanâ et idololatriâ, ad cultum unius et veri Numinis confugit, hos afflictos Deus exaudit : hujusmodi non poteris nocere sine tuo malo, neque, quod gravius est, sine peccato in Deum.

VERS. 11-15. — GENERATIO QUÆ PATRI SUO MALEDICIT, ET QUÆ MATRI SUÆ NON BENEDICIT. GENERATIO QUÆ SIBI MUNDA VIDETUR, ET TAMEN NON EST LOTA A SORDIBUS SUIS. GENERATIO CUJUS EXCELSI SUNT OCULI, ET PALPEBRÆ EJUS IN ALTA SURRECTÆ. GENERATIO QUÆ PRO DENTIBUS GLADIOS HABET, ET COMMANDIT MOLARIBUS SUIS UT COMEDAT INOPES DE TERRA, ET PAUPERES EX HOMINIBUS. SANGUISUGÆ SUNT DUÆ FILIÆ DICENTES : AFFER, AFFER. TRIA SUNT INSATURABILIA, ET QUARTUM NUNQUAM : DICIT SUFFICIT. Hebr. : *Quatuor non dixerunt : Sufficit.* Quatuor generationes malæ quatuor pejores procreant filios. דור *ætatem* magis significat Hebræum quàm *generationem*, ne quis familiam aut gentem aliquam unam quærat. Sic enim Beda hunc locum explicavit, ut *ætates* diversas significatas intelligamus, potiùs quàm *progenies* diversas, aut *nationes*. Utcumque hujusmodi detestatur crimina, quibus in singulis mundi ætatibus maximè infestantur homines, et quæ Dei sermonibus, qui purgati sunt velut argentum, maximè adversantur. Quatuor *generationes*, inquam, designantur, quæ divinæ sapientiæ maximè repugnant et quas videt Sapiens Ecclesiæ Christi hostes futuros acerrimos. Et inprimis legi divinæ adversatur qui *patri maledicit et matri*, qui ante omnes homines et proximo post Deum loco honorari debent. Nam statim post præcepta primæ tabulæ, quæ ad Dei honorem attinent, subjicitur : *Honora patrem tuum et matrem, ut sis longævus super terram*, Exod. 20. *Primum præceptum in promissione*, ut inquit Paulus, Eph. 6. promissionem longæ vitæ huic præcepto adjunxit. Tantò igitur pejores sunt, qui nec præmio temporali et præsenti, nec futuro, ad præcepti observationem non solum non provocantur, sed patrem irridentes et matrem, omnem legem naturalem et divinam, imò Deum in parentibus contemnunt. Nam qui præcepit terrenum et mortalem honorandum patrem, quanto magis cœlestem et æternum oportet honorare? Hæc, secundùm Bedam, generatio est infidelium, qui Deum omnium patrem per multa secula contempserunt, neque fidelium congregationi ullum tribuerunt honorem. *Generatio* secunda est eorum qui *mundi sibi videntur*, cujusmodi verè, ut olim fuerunt, ita sunt et hodiè Judæorum turbæ justificantes semetipsos, juxta illud : *Vos estis qui justificatis vos coram hominibus*, Luc. 16. Deus autem novit corda, quia quod hominibus altum est, abominatio est ante Deum. *Et à sordibus suis non est lota.* Hebræi exponunt : Qui nequeunt lavare sordes corporis, quantò minùs possint gloriari se esse mundos in corde? Nos juxta priorem intelligentiam de Judæis intelligimus, qui recusantes Christi baptismum, quo solo lavantur et corporis et animæ sordes, frustra de exteriore gloriantur munditiâ, *solummodò in cibis et potibus et variis baptismatibus et justitiis carnis*, Hebr. 9. *Generatio cujus excelsi sunt oculi.* In *oculorum elevatione superbiam et arrogantiam* intelligunt omnes, quam potissimùm hæreticis meritò adscribit Beda, qui contra catholicam nunquàm pugnarent Ecclesiam, si de se sentirent humiliter. Quàm intolerabilis est arrogantia ab Ecclesiâ dissentire, sponsam Christi damnare, quam à Christo instructam, et spiritu Dei constat illuminatam esse! *Generatio quæ pro dentibus gladios habet.* Quartus Ecclesiæ et cœlestis sapientiæ hostis describitur, sub metaphorâ *rapiendi et devorandi*, cujus dentes acuti ut ensis principum, et eorum qui in potestate constituti sunt. Designatur inexplebilis avaritia, sive ecclesiasticorum antistitum, sive mundanorum principum, de quorum edacitate et insatiabili habendi cupiditate, tanquàm gregis ruinâ, conqueritur Ezechiel 34. : *Væ pastoribus Israel, qui pascebant semetipsos ; nonne greges à pastoribus pascuntur? Lac comedebatis et lanis operiebamini, et quod crassum erat occidebatis.* Hùc spectant Sapientis verba de dentibus et gladiis, de devorando paupere à terrâ, et inope ab hominibus. Hæ duæ posteriores generationes, nempe hæreticorum et crudelium pastorum, qui quoties non pascunt occidunt, et superborum ac eorum qui se extollunt adversùs scientiam Dei, 2 Cor. 10 : hæ duæ, inquam, posterioribus Ecclesiæ temporibus vehementer fuerunt infestæ, Judæi verò et gentiles nascenti insidiabantur Ecclesiæ, et veram sapientiam per Evangelium publicandam conati sunt extinguere. Ex his generationibus tanquàm ex stipitibus, filiæ quatuor exortæ, mundum stultitiâ repleverunt, aut improbitate potiùs, ut jam tandem crescente iniquitate, refrigescat charitas ; sed cujusmodi sint hæ filiæ à sapientiâ immunes, ob impiam stultitiam insatiabiles audiamus. *Sanguisugæ duæ filiæ*, hoc est : Ex prioribus generationibus natæ sunt duæ filiæ, quæ sunt velut sanguisugæ, quæ alio nomine vocantur hirudines ab hærendo : unde exstat carmen Horatii :

Non missura cutem nisi plena cruoris hirudo.

Tales sunt duæ filiæ, de quibus postea dicturi

sumus, illud repetentes *da, da. Tertia non saturabitur ; quarta non dicet : Satis est.* Ad omnes quatuor refertur ; nam in plurali loquitur : *quatuor non dicent : sufficit ;* hoc est, nulla ex quatuor dicet : Sufficit. Quod obscurè et veluti per ænigma dictum, paulò apertiùs explicat.

VERS. 16. — INFERNUS, ET OS VULVÆ, ET TERRA QUÆ NON SATURATUR AQUA ; IGNIS VERÒ NUNQUAM DICIT : SUFFICIT. Hebr. : *Non est substantia* (supple) *sufficiens.* Dubium non est quin metaphoricè loquatur Sapiens, majus et sublimius aliquid insinuans, quàm elementorum et rerum naturalium conditiones. Quis enim ignorat *infernum* sive *sepulcrum*, ut exponunt Hebræi, non posse saturari ? nam subinde consumuntur corpora, præsertim si antiquorum more et Italorum sepulcra intelligamus, immensas fossas singulis familiis deputatas, quæ cùm post multa secula nondùm sint impletæ, meritò insatiabiles esse dicantur. *Os vulvæ.* Hebr., *clausio uteri*, sive *angustia* et *orificium vulvæ*, sterilem significat mulierem, quæ prolis magis est avida cæteris ; et tamen quia nunquàm concipit semen, concupiscere nunquàm desinit, et eâ ratione insatiabilis *clausus* dicitur *uterus*. Porrò terram subinde solis ardoribus reddi siticulosam, et pluvias libenter imbibere quis ignorat ? quis ignorat ignem omnia rapere et consumere, nullam esse silvam aut materiam usque adeò immensam, quam immissus ignis non statim consumat atque devoret, neque unquàm virium sentit lassitudinem, neque quòd ingentem devoraverit substantiam, minùs erit idoneus ad aliam quamlibet magnam, eâdem facilitate consumendam ? Cùm hujusmodi sit, inquam, elementorum, et rerum naturalium, naturale desiderium et appetitus, res omnibus hominibus notissima, dubium esse non potest, quin Sapiens occultiorem aliquam sapientiam doceat. Et quamvis, diximus, ex malis generationibus malas filias natas possimus intelligere, hoc est, concupiscentias enormes et effrænes, quæ nunquàm explentur, nunquàm quiescunt, sed quò plùs *concupiscentiæ carnis*, *concupiscentiæ oculorum* vel *vitæ superbiæ* fræna laxaveris, eò plùs concupisces, eò plùs rebelles tibi senties carnem, mundum et communem humani generis hostem diabolum, quem per *infernum* intelligit Beda ; nos malimus duplici metaphorâ concupiscentiam carnis indicatam intelligere, nempe *inferno* sive *sepulcro*, et *obstructione* sive *orificio vulvæ*, propter hoc quod scriptum est : *Fovea profunda os alienæ*, Prov. 22. Concupiscentia carnis verè sepulcrum est, quæ complexu muliebri maximè viget et accenditur : non solùm animo mortuos, sed etiam intellectu et sensu communi ferè stupidos reddit : ut omittam idcircò sepulcro comparatam carnis libidinem, quòd ut ab illo nemo revertitur, ita neque ab his facilè resipiscunt homines, sed qui in sordibus est sordescit adhuc, juxta illud : *Inclinata est ad mortem domus ejus et ad inferos semitæ ejus, omnes qui ingrediuntur ad eam, non revertentur*, Prov. 2. Quod sequitur : *Terra non satiabitur aquâ.* Ad concupiscentiam oculorum non absurdè refertur, ut in *terrâ* hominem intelligamus : *Terra, terra, audi verbum Domini ;* in *aquâ*, mundanarum rerum fluxum et inconstantiam, quibus terreni homines saturari non possunt ; in *igne* denique, qui devoratis et conculcatis omnibus sursùm evolat, et reliqua elementa transcendit, superbiam vitæ licet intelligere, quæ reliquos contemnens, et veluti è sublimi despiciens, nunquàm satis altè in honoribus et mundi pompis evolâsse se putat. Quamvis, inquam, ad hunc modum metaphoricè possimus exponere hunc versiculum meliùs quàm Hebræorum rabbini, quorum aliqui quatuor elementorum conditionem descriptam esse volunt hoc in loco, alii mutuam eorumdem generationem et corruptionem, ut physici sentiunt ; tamen optimè (meâ quidem sententiâ) per has quatuor filias insatiabiles, supplicia prioribus generationibus destinata intelligimus, ut sub metaphoris sensum suum historicum habeat versiculus, eâ ratione ut singula singulis respondeant, nempe primæ generationi, quæ patri maledicit, *infernus* sive *sepulcrum* manet, hoc est, brevis vita ; nam qui negligit eos per quos vitam accepit, vitâ indignus meritò habetur, et hunc sepulcrum exspectat, omnium hujusmodi admodùm capax. Generationi Judæorum et Pharisæorum, quæ sibi munda videtur, minatur Sapiens *sterilitatem ;* nam qui renasci in Christo nolunt, neque à sordibus purgari lavacro baptismatis, tantâ fœcunditate parere Deus non permittit : exiguus enim Judæorum numerus in mundo restat, si vel cum reliquis gentibus, vel cum prioribus illorum generationibus comparentur. Tertio in loco, generationi quæ in altum sublevat oculos *terram sitientem* et *aquam desiderantem* minatur, hoc est, annonæ charitatem. Sterilitate terræ et penuriâ rerum puniendi sunt, qui contra Deum superbiunt ; ita enim fiet, ut ad se reversi, bonitatem Dei agnoscant, humanam imbecillitatem fateantur, et humilitatem discant. Quartæ denique generationi quæ pauperes devorat à terrâ, non minùs crudeliter quàm si ensibus secarentur, crudelissimum *ignis* paratur supplicium, ignis, inquam, de cœlo descendens. Juxta illud quod sub Eliâ prophetâ gestum legimus, 4 Reg. 1, et juxta illud Isai. 9 : *In irâ Domini exercituum turbata est terra, et erit populus quasi esca ignis.*

VERS. 17. — OCULUM QUI SUBSANNAT PATREM, ET QUI DESPICIT PARTUM MATRIS SUÆ, SUFFODIANT EUM CORVI DE TORRENTIBUS, ET COMEDANT EUM FILII AQUILÆ. Pro *partu matris*, Hebr. est *obedientia matris*, vel *qui despicit societatem matris ;* alii *doctrinam* reddunt. Subsannare patrem, et matrem floccifacere, est eorum disciplinam et castigationem rejicere ac contemnere. Ex quatuor generationibus omnium pessima fuit illa quæ patri maledicit, cui non solùm pro supplicio manet *infernus*, sive *sepulcrum*, vel potiùs utrumque, nempe brevitas vitæ, et cruciatus in vitâ futurâ ; sed etiam præsentis temporis nonnunquàm supplicium ignominiosum, cujusmodi solet esse perditissimorum hominum, quorum corpora sub dio suspensa sepulturæ non traduntur, sed avibus cœli devoranda pendent. Subsannare patrem, et contemnere præceptum matris, extremæ dementiæ signum est, et crudelitatis

argumentum. His igitur non solùm intempestiva mors eveniet, sed honore quoque sepulturæ, quem filii parentibus exhibere solent, carebunt, quod sequitur: *Suffodiant eum corvi torrentis, et comedant eum filii aquilæ.* Non quòd juxta historiam hæc semper fiant, sed quòd contemptus patris et matris non minus supplicium mereatur. Voluit ostendere Sapiens quàm ingens sit crimen vel levissimè paternam pietatem lædere. Per oculum qui facillimè nutat et renuit, displicet et placat, ad iram provocat et misericordiam implorat, graviores offensas intelligimus. *Si vultu læditur* paterna *pietas*, inquam, quantò magis manifestâ subsannatione, quæ et contemptum et derisionem indicat? *Corvi* facta est mentio et *aquilæ*, non solùm quia hæ aves cadaveribus gaudent, et oculis animalium moribundorum insidiantur, sed quòd in uno crudelitas, in altero pietas erga pullos observatur. Corvus quamvis satur, oculos tamen hujus effodiet, et quamvis neque ipse comedat neque pullis deferat, nihilominùs in hunc crudelitatem suam exercebit. *Comedent eum filii aquilæ.* Aquila enim filiorum valdè perhibetur amans. Si non sit à corvo comestus qui citiùs advolat, à filiis aquilarum comedetur; q. d.: Nullo modo supplicium evadet oculus ille patrem subsannans. Juvenibus saluberrima datur doctrina, ut studeant omni honore parentes prosequi, ut vel levissimam parentum offensam non minùs quàm crudelissimam mortem exhorreant, scientes pœnas daturos inobedientes filios, vel in hâc vitâ extremas et oculorum effossioni conferendas, vel in futuro non à volucribus cœli, sed à spiritibus malignis, illis multò magis rapacibus, *in tenebris exterioribus, ubi erit fletus et stridor dentium*, Luc. 13.

VERS. 18, 19, 20. — TRIA SUNT DIFFICILIA MIHI ET QUARTUM PENITUS IGNORO. VIAM AQUILÆ IN COELO, VIAM COLUBRI SUPER PETRAM, VIAM NAVIS IN MEDIO MARI, ET VIAM VIRI IN ADOLESCENTIA (1). TALIS EST VIA MULIERIS ADULTERÆ, QUÆ COMEDIT ET TERGENS OS SUUM DICIT: NON SUM OPERATA MALUM. *Tria* hæc, hoc est, has tres vias, admodùm fuisse mirabiles, sed tamen *quartam* narrationis ordine, penitùs esse incomprehensibilem, ut quam Sapientiâ meâ non novi. *Via* דרך, pro *ratione* et *modo* in Scripturis frequenter accipitur. Sequitur: *Sic est via mulieris adulteræ,* hoc est, occultissima. Sæpenumerò est mos mulieris adulteræ viam suam omninò occultare, nullum illius vestigium remanere velle, non magis quàm si quis comederit, et os diligenter exterserit, facilè nemo internoscere potest fueritne jejunus an non. Sic, inquam, mulier adultera scelus suum cognosci nullo modo permittit, omnibus sese modis excusare studet, et crimen occultare ut similitudo duntaxat ad ignorantiam rei spectet, et secretum. Quanquàm et hunc versiculum juxta parabolicum sensum vel de Judæorum vel de hæreticorum et ecclesiâ malignantium intelligi debet, quæ tametsi fornicata fuerit cum amatoribus multis, tamen non vult crimen fateri, nec ad pœnitentiam converti, sed exterius os tersum jactans et mundum, suis in oculis sibi placet, satis habens exteriorem munditiam ostentare, cùm intùs omnia plena sunt immunditiâ et iniquitate. Synagoga ubi victimas comederit et libamina sacrificiorum, et legis lectionem ad prophetarum audiverit, veluti os suum mundaverit, quid feci, inquit, nihil mali operata sum. Sed audiat quid illi impingat Jeremias cap. 2: *Populus meus mutavit gloriam suam in idolum: obstupescite cœli super hoc, et portæ ejus dissolvamini vehementer, dicit Dominus*, ut jam hæc mulier adultera, quæ post tot adulteria dicit: *Non sum polluta, absque peccato et innocens sum ego,* inter reliqua naturæ miracula non immeritò connumerari possit. Sequitur:

VERS. 21, 22, 23. — PER TRIA MOVETUR TERRA, ET QUARTUM NON POTEST SUSTINERE (Hebr.: *Propter tria contremuit terra, et propter quatuor non potuit sustinere*); PER SERVUM, CUM REGNAVERIT; PER STULTUM, CUM SATURATUS FUERIT CIBO; PER ODIOSAM MULIEREM, CUM IN MATRIMONIO FUERIT ASSUMPTA; ET PER ANCILLAM, CUM FUERIT HÆRES DOMINÆ SUÆ. Cùm mundus hic inferior ex quatuor constet elementis, tribus videlicet manifestissimè distinctis, terrâ, aquâ, et aere, quartum omnium oculos fugit, et magis ratione quàm sensu in supremo loco collocatur. Ad hunc elementorum numerum seu ternarium, seu quaternarium, libenter alludit Sapiens, et philosophatur hoc in loco de rebus gravioribus sub parabolâ rerum seu naturalium, seu eorum quæ geruntur ab hominibus. In Hebræo non *per tria*, sed *propter tria*, et verbum רגז non solùm *tremere* significat, sed etiam *irâ* vel *pavore commoveri;* quæ significatio huic loco meliùs quadrat; et *terra* ponitur pro *populo terræ*, quem Dominus his malis sæpenumerò castigat, nempe servilis hominis imperio; *facit enim Dominus regnare hominem hypocritam propter peccata populi*, Job. 34. Cùm regnaverit is qui servit vitiis et cupiditatibus carnis et mundi, vehementer affligitur et commovetur terra illa et provincia: nam quæ libertas, quis honor, quæ victoria aut triumphus devictis hostibus erit in populo, super quem servus regnat, et à carne, mundo, diabolo tenetur captivus? Commovetur porro vehementer terra corporis nostri, cùm carnalis affectus et terrenus regnat in nobis, subjugatâ ratione, quæ tanquam imperatrix in consiliis capiendis, imperium deberet obtinere. Et juxta hunc tropum licet et reliqua tria interpretari. Non solùm *stultus saturatus pane*, hoc est, hujus vitæ deliciis, cui prospera arridet fortuna, et ad regni fastigium evectus fuerit, supple, per insolentiam plurima committit, turbam commovet, et ad iram pertrahit nonnunquàm; sed etiam bruta et stolida hominis affectio, si absque fræno vitæ voluptatibus indulgeat, terram concutit, et facit contremiscere solidissimam animæ portionem. Et per *odiosam mulierem, cùm in matrimonio fuerit assumpta*, intelligitur mulier quæ plurimos

(1) *In adolescentiâ*, propter studiorum inconstantiam: ita Septuaginta. At Hebr. in adolescentulâ, sive in puellâ: quod sequenti congruit. His autem designari videntur ambitiosorum hominum excelsa, tortuosa, lubrica, atque ubique, cœlo, terrâ, marique indeprensa consilia, nullo scelerum ac fraudis relicto vestigio, quod et sequens indicat. (Bossuet.)

habuerit inimicos, nolentes eam ad talem pervenire honorem, neque in matrimonium à rege assumptum iri : hæc mulier tandem ducta in uxorem à rege (nam in omnibus his quatuor regnum vel summam auctoritatem intelligimus), hæc, inquam, ex odiosâ regis charissima sponsa facta, aliquando crudele exercens odium, terram contremiscere faciet, et magnum in populo tumultum excitabit. Sic Hebræi aliquot. Mihi magis placet *odiosam mulierem* intelligere juxta illum locum legis : *Si habuerit homo uxores duas, unam dilectam, et alteram odiosam*, Deut. 21. *Cùm fuerit assumpta in matrimonium*, תבעל verti potest, *cùm fuerit copulata viro*, vel *in honore conjugali prælata*, aut *dominata fuerit in familiâ*, supple, in quâ priùs fuerat contempta, à marito habita odio ; insolescere solent hujusmodi mulierculæ, præsertim contra rivales, quæ priores partes habuerant : res erit tantæ absurditatis, tantæ commotionis in familiâ ut terra commoveri videatur, omnium rerum stabilissima. *Et per ancillam, cùm fuerit hæres dominæ suæ*. Et supple, *dominium habuerit in eam*, juxta Aben Ezra, illius insolentiam terra non sustinet; q. d. : Nihil magis intolerabile quàm ancillarum fastus et arrogantia, si dominabus honore præferantur et auctoritate. Ut mundus quatuor elementis ritè dispositis constat, et contrarietate qualitatum temperatus debitam dispositionem servat, sic temperaturâ quâdam et harmoniâ inter varios hominum status et conditiones dispensatio rerum humanarum constare debet. Sunt enim quibus subesse melius est quàm dominari, idque in utroque sexu, in quibus sic inversus fuerit ordo, ut servus dominantis honorem obtineat, stultus sapientûm gradum fuerit adeptus, et copiam rerum habeat, quarum usum ignorat, nam rebus omnibus affluere sapientibus convenit, non stultis. Porrò si contempta mulier et neglecta subitò ad magnos provehatur honores in nobili collocata conjugio, aut ancilla supra heram dignitate sublevetur, natura rerum videtur inversa, ac si terra tremeret, cæteris elementis quiescentibus, cùm terræ maximè proprium sit quiescere, commotis et fluctuantibus aliis. Haud aliter, inquam, inter homines subjici debent servilis ingenii homines, et stulti fame nonnunquàm sapere coguntur. In muliebri sexu quoque sunt plurimæ omni honore indignæ, quæ cùm, ut diximus, honestissimis et piis matronis se prælatas vident, non minor nascitur inter mortales rerum et morum confusio, quàm si terra suo commota loco, quasi pondere gravata se sustinere non possit. Ad hunc modum metaphoricè, vel tropicè (ut superiùs insinuavimus), locum exponere licet. Quòd si per *servum regnantem*, et *stultum repletum panibus*, populum Judaicum intelligimus, qui abjecto Domino, ut est in historiâ Samuelis, regi maluerit inservire, et qui usque adeò stultus fuerit ut ad servitutem Ægyptiacam reverti maluerit, memor ollarum carnium, quàm, per desertum ad terram promissionis ascendere; hoc populo servili regnante, et fideles Christi Apostolos in subjectionem retinere conante, contremuit terra, ut in Actis Apostolorum legitur : *Et cum orâssent, motus est locus in quo erant congregati*, Act. 4, ad designandam futuram rerum mutationem, neque ampliùs servilem et stultum populum debere obtinere imperium, juxta illud : *Quare fremuerunt gentes, et populi meditati sunt inania?* Psal. 2. Eòdem spectant allegoriæ de duabus mulieribus, quarum altera synagogam Judæorum exosam videlicet, ubi in matrimonium et ad sponsi amplexus assumpta est, ut in Jeremiâ legitur cap. 2 : *Recordatus sum tuî, miserans adolescentiam et charitatem desponsationis tuæ, quando secuta es me in deserto*, repræsentare potest; altera verò, hæreticorum sectam, quæ cùm Ecclesiæ catholicæ deposito errore ancillari debet, heram legitimam et Christi sponsam sibi subjectam fore petit, obedientiam ac honorem, quem Ecclesiæ veluti matri et dominæ debent omnes provinciæ Christianorum, sibi vendicare cupit, et hæreditario jure possidere.

VERS. 24-28. — QUATUOR SUNT MINIMA TERRÆ, ET IPSA SUNT SAPIENTIORA SAPIENTIBUS : FORMICÆ, POPULUS INFIRMUS, QUI PRÆPARAT IN MESSE CIBUM SUUM; LEPUSCULUS, PLEBS INVALIDA, QUI COLLOCAT IN PETRA CUBILE SUUM ; REGEM LOCUSTA NON HABET, ET EGREDITUR UNIVERSA PER TURMAS SUAS ; STELLIO MANIBUS NITITUR, ET MORATUR IN ÆDIBUS REGIS. Ex his quatuor speciebus animalium minimorum, hominibus exempla sapientiæ sumenda proponit. *Sunt enim sapientiora sapientibus*, hoc est : Ex seipsis videntur plus sapere quàm hi qui nomen sapientis profitentur ; vel plus sapere naturæ instinctu quàm hi qui sapientiam didicerunt. *Sapientiora sapientibus*, hoc est, hominibus qui veræ sapientiæ sunt capaces. Est quidem in his animalibus mira sapientia ; vel potiùs diversæ sapientiæ partes, ex quibus in unum collectis, vel totius reipublicæ, vel cujusque hominis consummata fiat sapientia. Cujus prima pars est horum quæ necessaria sunt ad vitam seu corporis seu animi, inprimis curam habere. Id quod nullum animal facit, neque tempestiviùs, neque sagaciùs, quàm formica, in æstate videlicet recondens quæ comedat hyeme : quâ de re superiùs tractavimus, cap. 6, ubi ad hoc animalis genus, tanquàm maximè sedulum et laboriosissimum, otiosos homines destinavit Salomon, hoc in loco adjiciens : *Formicæ, populus non fortis* ; q. d. : In hâc parte prudentiæ, quâ ad vitam necessaria procurantur, nemo sese excusare potest, quasi corpore imbecilli et minùs robusto ; nemo enim formicâ minores habet vires, sed omnia vincit labor improbus, et in tempore susceptus ; et ut æstas tempus est opportunum parandis his quæ victui sunt necessaria, sic præsens vita futuræ imaginem gerit, quod ad laborandum et recondendum spectat, juxta illud : *Venit nox quando nemo potest operari*, Joan. 2. In die igitur hujus vitæ oportet *operari cibum qui non perit, sed qui permanet in vitam æternam, quem Filius hominis dabit vobis*, Joan. 6. Hæc prima pars est sapientiæ, ea videlicet sedulò colligere, mentis magis industriâ quàm viribus corporis, quæ ad vitam animæ spectant. Post victum, mansionis commodæ et tranquillæ habetur ratio. Cujus rei exemplum haberi vult Sapiens ab invalido et timido genere animalium *lepusculo*, seu,

ut alii vertunt, *cuniculo*, qui suis viribus diffisus, loco munito et inaccesso domum collocare solet, [illegible] in petrâ, aut monte saxoso. Exemplum [illegible] pro domibus lutosis construendis, aut [illegible] et [illegible] tuguriis ac muribus super rupem [illegible], quàm pro futurâ domo; de qua Paulus : *Scimus quoniam si terrestris domus nostra hujus habitationis dissolvatur, quòd ædificationem ex Deo habemus, domum non manufactam, æternam in cœlis*, 2 Cor. 5. Hanc [illegible] [illegible] sapientiam, qui non sibi fidit ipsi, ut diximus, neque suis viribus, sed petræ, imitandam docet Evangelium, inquiens : *Omnis qui audit verba mea hæc, et ea facit, assimilabitur viro sapienti, qui ædificavit domum suam supra petram*, Matth. 7, super quam Christus suam fundavit Ecclesiam. Annonâ proinde collectâ, domo supra petram sapienter constructa, danda est opera ut in pace et amicitiâ vivamus cum hominibus, vivamus amoris et charitatis vinculo colligati, et naturæ legibus magis quàm principum : quod locustæ faciunt, animal exiguum, et ad sapientiam minimè natum; tamen hoc habent naturæ instinctu, quòd simul de agro in agrum egrediantur per infinitas turbas unanimes, ac si unum ducem sequerentur, neque minus proficiscendi tempus, incedendi ordinem, quiescendi stationes, aut castra movendi opportunitatem servare videntur, quàm si ducem signo dato sequerentur; egregium profectò exemplum, et plurimam hominibus sapientiam ostentans, absque concordiâ et unanimitate nihil posse fieri, nullam consistere rempublicam, nullam coalescere turbam. *Concordiâ parvæ res crescunt*. Separatæ et dispersæ locustæ sine negotio interficiuntur; co-unitæ verò nullis viribus, nullo ingenio aut arte, interfici possunt, latissimos agros [illegible], et tantâ proveniunt unitâ multitudine, ut nemo [illegible] illas aggredi aut expellere; id quod etiam in [illegible] hominum societate debet fieri, [illegible] eos qui divinam agnoscunt et sequuntur sapientiam. [illegible] [illegible]quam, maximè est locustarum [illegible] *turmatim*, sive *per turmas*, egredi, ut [illegible] interpretes, vel, ut alii, *adunatim*. Utrumque ad victoriam spectat, et belli speciem repræsentat, quod adversum nos omnes [illegible], *[illegible] principibus et potestatibus [illegible] rectoribus*, Ephes. 6, [illegible] *sol [illegible] occidat super iracundiam* [illegible]. Quod sequitur : *Stellio [illegible]*, [illegible] vox Hebraica [illegible], quæ [illegible] habet [illegible]. Atque [illegible] ter ab [illegible], præsertim [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] quæ etiam in palatiis [illegible] Sunt qui [illegible] vertunt, quæ [illegible] vi[illegible] [illegible] ne [illegible] pr[illegible] [illegible] qu[illegible] su[illegible] dexter [illegible], et [illegible] prudentiæ [illegible] simile vestigium, in [illegible] habetur in [illegible].

[illegible] velut [illegible] versans, et [illegible] [illegible] exemplum capere licet, et [illegible], quæ [illegible] regis [illegible], lucem operum [illegible] [illegible] *in domo [illegible]*, *et [illegible] et [illegible]*. Verùm [illegible] enim est ut [illegible] [illegible] collocata domo [illegible] societate adversus hostes in [illegible] in præsenti rerum statu, et ecclesiastica dispe[illegible]. Verùm postremum illud, *[illegible]* præmium, [illegible] operibus [illegible] juxta illud : *Venite, benedicti Patris mei, possidete regnum quod vobis paratum est*, Matth. 25.

VERS. 29, 30, 31. — [illegible] FORTISSIMUS BESTIARUM AD NULLIUS [illegible] GALLUS SUCCINCTUS LUMBOS, ET ARIES; NEC EST REX QUI RESISTAT EI. Lyranus [illegible] hunc locum de quatuor bestias exponit de quatuor regnis, in Daniele per quatuor bestias [illegible], sed quàm rectè viderit ipse; nam eâ ratione et [illegible] videretur Danielem non [illegible], sed ex Salomone versionem suam accepisse. [illegible] portio ternario [illegible] portio quaternario deficit [illegible], et ternario [illegible] videtur : [illegible] ad nullam certam sapientiæ [illegible] aut [illegible] referatur, nec auctoritate Scripturarum expl[illegible], erit integrum unicuique pro suo talento, quod accepit à Domino, in hujusmodi [illegible] et [illegible], hoc in loco, tanto majore cum difficultate, quantò minùs naturam bestiarum habeamus exploratam, quas exempli causâ proposuit nobis Sapiens. [illegible] enim, quam vocem [illegible] *[illegible]* [illegible] interpres, non *[illegible]* sed aliud animal [illegible] cum Hebræis Lyranus. Aben Ezra, vel *equum*, vel *apum* putat esse; alii [illegible], vel potiùs [illegible] interpretantur. Vocis origo est verbum [illegible], quod [illegible] [illegible] et quæ [illegible] vel [illegible] [illegible] [illegible] illis qui [illegible] [illegible] intelligimus [illegible] nullum [illegible] [illegible] quodcumque sit; [illegible] ; quartum , [illegible] אלקום, [illegible] est. [illegible]. Sic enim [illegible] Aben Ezra, [illegible] quasi [illegible] nomen, sed [illegible] esse voces. [illegible] est homo qui stetit in bello [illegible] hæc, et vel diversa in Ecclesia [illegible], et diversæ functiones. [illegible] interpretatur vel [illegible] velut quatuor [illegible] et [illegible] plerumque [illegible] vitæ et cursus ad felicitatem properantes æternam. In

leone fortitudinem quis dubitat indicatam? quæ omnia hujus mundi, seu prospera seu adversa, facilè contemnit, nihil timens, neque ab instituto cursu deflectens quidquid evenerit : ut est hæc mortalis vita pluribus incommodis obnoxia. *Accinctum lumbos*, quodcumque sit animal, continentiam significat, quâ carnales restringimus affectiones, tantò magis idonei et habiles ad cœlestem cursum quantò minùs carnis illecebris laxamus fræna. In *ariete* verò seu *hirco*, qui dux gregis est, et reliquum vulgus videtur quodammodò gubernare, non absurdè prudentiam possumus intelligere, quæ virtus, cùm rectè dispensat omnia, et futurorum rationem habeat, spiritualem cursum plurimùm juvat. *In rege* denique *quocum nemo congredi potest*, vel contra quem nemo potest insurgere, justitiam amplectimur, virtutum omnium reginam : quæ tantâ æquitate, tam justâ mensurâ et pondere omnia librat ut nemo, quantumvis alioqui alienus à virtute, justitiam possit accusare aut condemnare; nam quæ tribuit unicuique quod suum est, de omnibus benè meretur; malè verò de nemine. Aliter, *non stare cum eo*; sic enim in Hebræo legit Ezra; q. d.: Talis seu *rex* seu *regina* est justitia, contra quam nemo potest stare, juxta illud : *Non intres in judicium cum servo tuo, Domine, quia non justificabitur in conspectu tuo omnis vivens*, Psal. 144.

VERS. 32, 33.— ET QUI STULTUS APPARUERIT, POSTQUAM ELEVATUS EST IN SUBLIME : SI ENIM INTELLEXISSET, ORI SUO IMPOSUISSET MANUM. QUI AUTEM FORTITER PREMIT UBERA AD ELICIENDUM LAC, EXPRIMIT BUTYRUM, ET QUI VEHEMENTER EMUNGIT, ELICIT SANGUINEM : QUI PROVOCAT IRAS, PRODUCIT DISCORDIAS. *Et qui stultus.* Juxta Aben Ezra, sermonem dirigit ad Ethiel et Ucal qui ab eo petierunt sapientiam, et post magna mysteria duo communis vitæ præcepta vel inprimis necessaria adjungit : quorum primum ad tranquillitatem propriæ conscientiæ spectat, alterum ad communem cum hominibus charitatem et concordiam. Quod ad primum spectat, aliter habetur in Hebræo, verbis duntaxat, non sensu, nempe : *Si stultè egisti, cùm elevatus fueris, et si cogitâsti, manum ad os.* Elevatio ad magnos honores est causa nonnunquàm magnæ stultitiæ, et ut homo stultè agat multa. Consilium sapientis est, ut cohibeat quisque cogitationes malas, ne verbo vel opere erumpant; hoc enim significat *manum ad os.* Aben Ezra vult præteritum esse loco futuri, ut sit sensus : Si stultè agas, cùm fueris ad honores evectus, vel si cogitaveris (supple *stultè*) quidquam facere, *manum ad os* (supple *ponas*), quod cogitabundi solent facere; et tecum cogita, tecum inibis consilium quàm absurdum sit quod moliris : atqui hæc res, ut diximus, ad tranquillitatem propriæ conscientiæ plurimum facit. Quod sequitur, ad communem cum hominibus concordiam spectat; et monet Sapiens ne quis nimiùm provocet iram aliorum. Neque legendum, ut nos habemus, *qui fortiter premit ubera ad eliciendum lac, exprimit butyrum.* Nam præter hoc, quòd in Hebræo nulla sit mentio *uberum*, etiam jam contra rerum naturam est, ut *butyrum* exeat, quantumvis durè premat quis ubera. In Hebræo est : *Qui premit lac, faciet exire butyrum.* Septuaginta : *Mulge lac, et erit butyrum*, sensum assecuti feliciter. Hebræi clausulam interpretando subaudiunt *in utre*, ad hunc modum : Qui durè concutit vel premit lac in utre, faciet exire butyrum : puto nos librariorum vitio habere *ubera* loco *utre*; vel si quis omninò *ubera* legendum contendat cum interprete, erit duplicata similitudo ad hunc modum. *Qui fortiter premit* (supple *ubera*) *facit exire lac*; et qui premit lac *in utre* vel *lagenâ*, *facit exire butyrum.* Duplici similitudine ad eumdem scopum tendit, ut ostendat opus esse patientiâ, dandum locum iræ; nam ut qui nimiùm premit nares ut sordes eliciat, sanguinem aliquando exprimit; sic si quis multùm urgeat, et veluti mulgeat iram provocando, rixas et contentiones eliciet : quæ res, si quæ alia, maximè amaram reddit humanam societatem. Sensus proverbii non est diversus ab eo quod superiùs legimus : *Sermo durus suscitat furorem*, cap. 15.

CAPUT XXXI.

1. Verba Lamuelis regis. Visio quâ erudivit eum mater sua.

2. Quid, dilecte mi? quid, dilecte uteri mei? quid dilecte votorum meorum?

3. Ne dederis mulieribus substantiam tuam, et divitias tuas ad delendos reges.

4. Noli regibus, ô Lamuel, noli regibus dare vinum, quia nullum secretum est ubi regnat ebrietas;

5. Et ne fortè bibant, et obliviscantur judiciorum, et mutent causam filiorum pauperis.

6. Date siceram mœrentibus, et vinum his qui amaro sunt animo.

7. Bibant, et obliviscantur egestatis suæ, et doloris sui non recordentur ampliùs.

8. Aperi os tuum muto, et causis omnium filiorum qui pertranseunt;

9. Aperi os tuum, decerne quod justum est, et judica inopem et pauperem.

CHAPITRE XXXI.

1. Paroles de Lamuel, roi. Vision prophétique par laquelle sa mère l'a instruit.

2. Que vous dirai-je, mon bien-aimé? que vous dirai-je, cher fruit de mes entrailles? que vous dirai-je, enfant chéri et souhaité par tant de vœux?

3. Ne donnez point votre bien aux femmes; et n'employez point votre richesse pour perdre les rois.

4. Ne donnez point, ô Lamuel, ne donnez point de vin aux rois, parce qu'il n'y a nul secret où règne l'ivrognerie;

5. De peur qu'ils ne boivent, et qu'ils n'oublient la justice, et qu'ils ne blessent l'équité dans la cause des enfants du pauvre.

6. Mais donnez à ceux qui sont affligés une liqueur capable de les enivrer, et du vin à ceux qui sont dans l'amertume du cœur;

7. Afin qu'ils boivent, et qu'ils oublient leur pauvreté, et qu'ils perdent pour jamais la mémoire de leurs douleurs.

8. Ouvrez la bouche pour le muet, et pour soutenir la cause de tous les enfants qui ne font que passer.

9. Ouvrez votre bouche et ordonnez ce qui est juste; et rendez justice au pauvre et à l'indigent.

ALEPH. — 10. Mulierem fortem quis inveniet? procul, et de ultimis finibus pretium ejus.

BETH. — 11. Confidit in eâ cor viri sui, et spoliis non indigebit.

GIMEL. — 12. Reddet ei bonum, te non malum, omnibus diebus vitæ suæ.

DALETH. — 13. Quæsivit lanam te linum, et operata est consilio manuum suarum.

HE. — 14. Facta est quasi navis institoris, de longè portans panem suum.

VAV. — 15. Et de nocte surrexit, deditque prædam domesticis suis, et cibaria ancillis suis.

ZAIN. — 16. Consideravit agrum, et emit eum; de fructu manuum suarum plantavit vineam.

HHETH. 17. — Accinxit fortitudine lumbos suos, et roboravit brachium suum.

TETH. — 18. Gustavit, et vidit quia bona est negotiatio ejus: non exstinguetur in nocte lucerna ejus.

IOD. — 19. Manum suam misit ad fortia, et digiti ejus apprehenderunt fusum.

CAPH. — 20. Manum suam aperuit inopi, et palmas suas extendit ad pauperem.

LAMED. — 21. Non timebit domui suæ à frigoribus nivis; omnes enim domestici ejus vestiti sunt duplicibus.

MEM. — 22. Stragulatam vestem fecit sibi; byssus et purpura indumentum ejus.

NOUN. — 23. Nobilis in portis vir ejus, quando sederit cum senatoribus terræ.

SAMECH. — 24. Sindonem fecit, et vendidit, et cingulum tradidit Chananæo.

AIN. — 25. Fortitudo et decor indumentum ejus, et ridebit in die novissimo.

PE. — 26. Os suum aperuit sapientiæ, et lex clementiæ in linguâ ejus.

TSADE — 27. Consideravit semitas domûs suæ, et panem otiosa non comedit.

COPH. — 28. Surrexerunt filii ejus, et beatissimam prædicaverunt; vir ejus et laudavit eam.

RESCH. — 29. Multæ filiæ congregaverunt divitias; tu super gressa es universas.

SCHIN. — 30. Fallax gratia, et vana est pulchritudo; mulier timens Dominum, ipsa laudabitur.

TAV. — 31. Date ei de fructu manuum suarum, et laudent eam in portis opera ejus.

א ALEPH. — 10. Qui trouvera une femme forte? elle est plus précieuse que ce qui s'apporte des extrémités du monde.

ב BETH. — 11. Le cœur de son mari met sa confiance en elle, et il ne manquera point de dépouilles.

ג GHIMEL. — 12. Elle lui rendra le bien, et non le mal, pendant tous les jours de sa vie.

ד DALETH. — 13. Elle a cherché la laine et le lin: et elle les a travaillés avec des mains sages et ingénieuses.

ה HÉ. — 14. Elle est devenue comme le vaisseau d'un marchand qui apporte de loin son pain.

ו VAV. — 15. Elle se lève lorsqu'il est encore nuit; elle a partagé le butin à ses domestiques, et la nourriture à ses servantes.

ז ZAIN. — 16. Elle a considéré un champ, et elle l'a acheté; elle a planté une vigne du fruit de ses mains.

ח HHETH. — 17. Elle a ceint ses reins de force, et elle a affermi son bras.

ט TETH. — 18. Elle a goûté, et elle a vu que son trafic est bon; sa lampe ne s'éteindra point pendant la nuit.

י IOD. — 19. Elle a porté sa main à des choses fortes; et ses doigts ont pris le fuseau.

כ CAPH. — 20. Elle a ouvert sa main à l'indigent; elle a étendu ses bras vers les pauvres.

ל LAMED. — 21. Elle ne craindra point pour sa maison le froid ni la neige, parce que tous ses domestiques ont un double vêtement.

מ MEM. — 22. Elle s'est fait des meubles de tapisseries; elle se revêt de lin et de pourpre.

נ NOUN. — 23. Son mari sera illustre dans l'assemblée des juges, lorsqu'il sera assis avec les sénateurs de la terre.

ס SAMECH. — 24. Elle a fait un linceul, et elle l'a vendu; et elle a donné une ceinture aux Chananéens.

ע AIN. — 25. Elle est revêtue de force et de beauté; et elle sera dans la joie au dernier jour.

פ PÉ. — 26. Elle a ouvert la bouche à la sagesse; et la loi de la clémence est sur sa langue.

צ TSADÉ. — 27. Elle a considéré les sentiers de sa maison; et elle n'a point mangé son pain dans l'oisiveté.

ק COPH. — 28. Ses enfants se sont levés, et ont publié qu'elle était très-heureuse; son mari s'est levé de même et l'a louée.

ר RESCH. — 29. Beaucoup de filles ont amassé des richesses; mais vous les avez toutes surpassées.

ש SCHIN. — 30. La grâce est trompeuse, et la beauté est vaine; la femme qui craint le Seigneur, est celle qui sera louée.

ת TAV. — 31. Donnez-lui du fruit de ses mains; que ses propres œuvres la louent dans l'assemblée des juges.

COMMENTARIUM.

VERS. 1, 2, 3. — VERBA LAMUELIS REGIS; VISIO QUA ERUDIVIT EUM MATER SUA. QUID, DILECTE MI? QUID DILECTE UTERI MEI? QUID, DELICTE VOTORUM MEORUM? NE DEDERIS MULIERIBUS SUBSTANTIAM TUAM, ET VIAS TUAS AD DELENDOS REGES. *Lamuel:* hoc nomine seipsum insignivit Salomon, nostrorum et Hebræorum consensu interpretum. Cujus vocis etymologia hujusmodi est למו אל, *cujus* vel *cui* est *Deus*; vel, *cum quo* est *Deus*. In principio libri testatus est patrem suum docuisse eum; nunc quæ didicit à matre narrat, quæ cùm non pro præsenti, sed etiam in futurum studuerit filium erudire, prophetiæ loco matris monita habet; et hoc in loco sese fecisse ostendit, quod filium suum facere voluit; nempe non solùm patris sui disciplinam, sed matris quoque legem magnifecisse, ut scriptum est, Prov. 1: *Audi, fili, disciplinam patris tui, et ne dimittas legem matris tuæ. Quid, dilecte mi? et quid, dilecte uteri mei? et quid, dilecte votorum meorum?* Omninò muliebrem expressit affectum, et animum in liberos propensum. Vox Hebræa ברי *filium* significat, in quo major affectus ostenditur. Crebra repetitio ad magnitudinem amoris et attentionem spectat: *Quid, fili mi? quid, fili uteri mei? quid, fili votorum meorum?* sum mater tua, in utero te gessi cum dolore et periculo, tui causâ vota feci, et pro salute tuâ. Solent enim qui vehementiùs amant, pro his quos amant vota ad Deum facere. Aliter: *Fili*

votorum meorum, dixit, quòd antequàm nasceretur, vovisset se hoc vel illud facturam, si à Domino probum et sapientem filium acciperet, ut moris est matribus; vel *filius votorum*, quòd magno desiderio et maximis votis obtinuisset à Davide Salomonem regnaturum post eum. Sunt ex Hebræis qui putant hanc fuisse matris responsionem, quæ rogata à filio post mortem patris ut aliquid ab eo peteret, respondet : *Quid, fili mi? et quid, fili uteri mei?* non quem educavi, ut filia Pharaonis educavit Moysen, sed quem peperi, quid petam, nisi ut ne des mulieribus fortitudinem tuam? Alii tum tandem putant matrem his verbis usam erga filium, cùm videret eum multas accipere uxores, præsertim alienigenas. Sed cùm hanc admonitionem et correptionem matris tanquàm prophetiam proponat nobis, meliùs intelligimus etiamnùm puerum his verbis fuisse instructum Salomonem à matre, tanquàm divinantem qualis futurus esset, quod ad amorem mulierum spectat. *Quid, fili mi? et quid, fili uteri mei?* supplendum est aliquid : *Quid, fili mi*, cogitas? vel, quem animum habes in me, quæ te portavi in utero, quæ pro te vota feci? Alii sic : *Quid, fili mi? quid, fili uteri mei?* supple facis, qui multiplicas tibi uxores, et tantoperè deditus es amoribus mulierum? Alii sic : *Quid, fili mi*, supple petam abs te? quid, inquam, petam, quia gestavi te in utero meo, quòd te nutriverim et educaverim? Mihi magis arridet, ut ad ea quæ sequuntur referantur hæ interrogationes ; ut sit sensus : *Quid, fili mi, et quid, fili uteri mei*, potissimùm te admoneam, pro maximo quo te prosequor amore, quid à te petam, vel quid exigam à te ut facias? Ad attentionem spectant, ut diximus. Sequitur : *Ne des mulieribus fortitudinem tuam*, sive *substantiam tuam*. Quicumque autem dat illarum amore victus, in Deum et corpus suum peccat, dicente Paulo : *Qui fornicatur, in corpus suum peccat*, 1 Cor. 6. Quod sequitur : *Et divitias tuas ad delendos reges*, Hebr. : *Et vias tuas ad delendos reges;* quod nostri intelligunt, quasi suaderet mater ne reges saltem injustè subjugare conaretur, neque eâ in re opes insumeret; longè aliter Hebræi, et, meâ quidem sententiâ, meliùs; nam bellum adversùs infideles non solùm non erat illicitum illi populo, sed etiam laudabile, delere videlicet idololatriam, et cætera abolere nefanda crimina, ob quæ Chananæi et aliæ gentes fuerunt deletæ. Sed diversus contextus diversam interpretationem necessariò habet. Sic Aben Ezra : *Et vias tuas*, supple, *ne dederis ad delendas vias regum*, q. d. : Noli induere mores et consuetudines regibus indignas. Indignum est, cùm omni homini, amoribus mulierum et vino indulgere, tum maximè regibus, qui virtutum exemplo, non tantùm armis et potentiâ populis debent imperare. Viæ regum et mores regibus digni sunt, vacare sapientiæ et sanis consiliis capiendis, non luxui aut libidini, et brutorum vitiis. *Ne dederis mulieribus substantiam* vel *vires tuas ;* utroque modo verti potest : hoc est, sapientiam quam à Deo tanquàm thesauros reconditam habes; huic sapientiæ nihil magis adversatur quàm amor mulierum et ebrietas quam in vino intelligimus. *Quid, fili mi? et quid, fili uteri mei?* Rhetorum more sermonis exordio benevolentiam captare, aut inire gratiam molitur apud filium, primò, quòd filius sit; secundò, quòd non sine dolore et matris periculo in lucem editus, unde et naturæ et divinis legibus matri obtemperare debet; tertiò, quòd tam charè semper à matre dilectus, ut pro quo subinde votis sese astrinxerit, legem matris recusare non debet.

Vers. 4, 5. — Noli regibus, ô Lamuel, noli regibus dare vinum : quia nullum secretum ubi regnat ebrietas. Ne fortè bibant et obliviscantur judiciorum, et mutent causam filiorum pauperis. Quàm non conveniat regibus ebrietas, neque his quorum est populum gubernare, præsens locus ostendit, in quo frequentissimus est ille hebraismus, qui ad integrum sensum aliquid supplendum relinquit. Nam in Hebræo sic habet : *Non regibus, Lamuel, non regibus bibere vinum, neque principibus siceram.* Interpres noster supplevit ex præcedente versiculo verbum *des*, et sensus est coarctior : quasi mater illius alios reges doceret, aut filium suum aliorum regum ac principum moderatorem constitueret, quasi penès eum esset. Lyranus per *reges* ipsum Salomonem intelligit, unà cum judicibus à Salomone constitutis; q. d. : Neque tibi ipsi vinum multum dederis, neque judicibus tuis, aut principibus. Nam ut parco convivio et frugali reges susciperet, si quos hospites haberet, non ausus est Lyranus dicere vel putare quòd aliquid tale præciperet mater illius. Et proinde rectiùs cum Hebræis supplemus ex præcedente versiculo non verbum *dare*, sed nomen *via;* et erit sensus : *Non regibus Lamuel, non regibus mos est*, vel *virtus* (aut *decorum*) *vinum bibere, neque principibus decorum est bibere siceram;* vel, supple *investigare*, *ubi est sicera*, ut alii legunt : sensus eòdem redit. Aliter, *ô Lamuel*, hoc est, ô tu qui verum colis Deum, aliis regibus non eris similis; vel, viæ tuæ non erunt similes moribus aliorum regum, quibus non est Deus, et proinde voluptatibus indulgent, et vinum sectantur, et investigant ubi est sicera : hæc egregia est expositio. Quòd si de nostri interpretis versione nihil volumus immutari, licet eam ad hunc modum defendere, supplendo ex superioribus ad hunc modum : *Ne dederis vias tuas ad delendum vias regum bibendo vinum.* Nam ut alienum est à viis et virtutibus regum capi amore mulierum, ita quoque est alienum et indecens viis et moribus regum calicibus epotandis studere, et principibus indecorum est inquirere ubi invenitur sicera : quæ in Scripturis ebrietatis potio habetur. Sequitur ratio quare non conveniat regibus bibere vinum, cum mutatione numeri : *Ne fortè bibat rex*, vel *princeps*, *nimium vini, et obliviscatur statuti et mutet judicium omnium filiorum pauperis.* Sic Hebræi. Sensus idem est, reges videlicet debere vacare prudentiæ et sapientiæ, ut possint populum moderari æquis statutis et legibus, et cum æquitate possint judicia exercere ne pauperes opprimantur in judicio, vel humiles, qui vexati et injuriam passi ad principis judicium veluti ad sacram anchoram confugiunt. Quòd si princeps à vino vel mulieribus detentus (quorum utrumque oblivionem æqui et iniqui vehementer inducit) judiciis non possit præesse, quæ

tandem spes est oppressis et afflictis pauperibus? Regibus igitur et principibus res est indigna ebrietas, quæ Dei ac hominum adversatur et sapientiæ, sine quibus æqua judicia exercere non possunt. Quod nos legimus : *Nullum secretum ubi regnat ebrietas*, apud Hebræos non habetur; sed loco illius : *Et principibus non convenit sicar*, ut secunda clausula respondeat priori, juxta consuetudinem sermonis hujus Sapientis et Davidis in Psalmos; tamen in defensionem interpretis observamus etiam alibi hanc vocem רוזנים, nempe Isaiæ 40, *secretorum scrutatores* verti a D. Hieronymo, alibi *legum conditores*, nempe Prov. 8 : *Per me reges regnant, et legum conditores justa decernunt.* Alioqui vertitur à Hieronymo, et etiam Septuaginta, *principes* frequentissime, et hoc in loco quadrat optime. Nam non idcircò vult reges et principes esse abstemios et sobrios ut secreta observent; aliorum enim potius est secreta servare quam regum; sed ut Sapientiæ vacent, et discant causas cognoscere, lites dirimere, pauperibus patrocinari : hæc sunt principum officia.

VERS. 6, 7. — DATE SICERAM MŒRENTIBUS, ET VINUM HIS QUI AMARO SUNT ANIMO : BIBANT, ET OBLIVISCANTUR EGESTATIS SUÆ, ET DOLORIS SUI NON RECORDENTUR AMPLIUS. Non prohibet potionem vini et siceræ quòd creaturas Dei condemnat, nam creatura Dei bona est; sed quod hujusmodi potus sit magis necessarius aliis, nempe his qui in afflictione sunt et mœstitiâ. Hebr. : *Date siceram pereunti.* Quod intelligi potest, vel de damnatis ad mortem, quod mihi non placet : nam quorsùm est eos oblivisci doloris vel amaritudinis suæ? præsertim cùm omnes actiones nostras sobrias esse decet, et omnem vitam sobrietate ornatam, tum maxime eam partem quæ est maximi momenti, nempe postremam, quæ si ritè peragatur, prioris vitæ maculæ delentur : quare meliùs intelligitur : *Date siceram mœrentibus*, vel, ut est in Hebræo, *pereuntibus*, hoc est, quibus bona perierunt, qui ad egestatem sunt redacti, ut respondeat clausulæ sequentis versiculi, nempe, *bibant et obliviscantur paupertatis suæ.* Sunt qui intelligant : *Date siceram pereunti*, hoc est, his qui lugent mortem suorum; et sic quod in nostris est codicibus, videlicet *mœrentibus*, suppletur, omissâ voce quæ apud Hebræos est, nempe *pereunti*. Prior expositio est melior. *Et vinum his qui amaro sunt animo.* Cui respondet: *Et doloris sui non recordentur amplius.* Melius, *non recordentur adhuc*, hoc est, *perpetuo*; q. d. : Aliquando doloris sive laboris obliviscantur, ne nimia tristitia absorbeantur. Hujus loci sensus sublimior obvius est et jucundus, nempe, mœrentibus prioris vitæ maculas et peccata sua lugentibus dandum esse vinum, quod Dominus in nuptiis fecit ex aqua, consolationem videlicet Scripturarum, et poculum sanguinis Christi, in quo inebriati, perditionis et condemnationis, quam lex Mosaica minatur, ampliùs non recordentur, neque tristitiâ absorbeantur aut desperatione.

VERS. 8, 9. — APERI OS TUUM MUTO, ET CAUSIS OMNIUM FILIORUM QUI PERTRANSEUNT. APERI OS TUUM, DECERNE QUOD JUSTUM EST, ET JUDICA INOPEM ET PAUPEREM. Postquam docuit Lamuelem à quibus debeat abstinere, nunc docet quibus vacare regibus potissimùm conveniat, nempe defensioni pauperum, et judiciis inter mortales exercendis. Nam quæ interjecta sunt de vino dando mœrentibus, vel in genere dicta sunt, ut ad quoscumque referantur; vel, ad misericordiam et eleemosynam in pauperes et afflictos spectant, quibus decet impertiri etiam delicatiora quandoque, ut vinum et siceram. Quod ad præsentem locum spectat : *Os aperire muto*, est *pro muto loqui*, non solum pro eo qui pro se loqui non potest, sed pro eo qui vel non novit loqui, vel non permittitur; vel denique pro eo qui absens in judicio periclitatur. *Et causis omnium filiorum qui pertranseunt.* Hebr. חלוף, cujus cum multiplex sit significatio, variis modis verti potest locus. Aben-Ezra ad *judicium omnium filiorum mortis* refert, et erit sensus : *Aperi os tuum muto*, hoc est, ei qui non potest pro seipso loqui, et præcipue ubi agitur judicium mortis, ne videlicet quis injuste neci tradatur : alioqui vox Hebræa *mutare* significat, et *filii mutationis*, hoc est, hujus mundi filii; q. d. : In omnium mortalium causis aperi os tuum, omnibus divitibus et pauperibus, mutis et loquacibus, vel sapientibus et insipientibus justitia est ministranda, omnium causæ sunt audiendæ : quod utinam ad exemplum Salomonis, quem legimus causam duarum muliercularum diremisse maximâ prudentia, nostri temporis reges facere velint, suo ore videlicet, non alieno, suo munere fungi, juxta id quod sequitur : *Aperi os tuum, et judica*, vel, *decerne justitiam.* Sequitur in Hebræo : *Et judicium pauperis et inopis;* q. d. : Præcipuè judica causam pauperis et inopis. Hi enim patrocinio principis maxime egent, hi sunt muti, qui pro se loqui neque possunt neque audent : divites potentes patronos facilè inveniunt, et pauperes opprimunt in judicio : Tu, Lamuel, cum quo Deus est, in terris Dei vices exerce : de quo loquitur Propheta : *Tibi derelictus est pauper, orphano tu eris adjutor.* Sed de his superiùs latiùs disseruimus. Hactenus Lamuelis verba, quibus matris suæ disciplinam imo prophetiam nobis explicat, plenam sapientiæ et saluberrimæ doctrinæ, unde ob singularem sapientiam et raras virtutes, suæ matris mulieris sapientis, hoc est, Ecclesiæ, in quâ reperitur omnis sapientia huic vitæ necessaria, laudes canere et rara encomio celebrare voluit, ordine alphabetico, ut moris est linguæ, in variis Scripturarum locis : præsertim in Psalmis aliquot et Jeremiæ Lamentationibus.

VERS. 10, 11. — MULIEREM FORTEM QUIS INVENIET? PROCUL, ET DE ULTIMIS FINIBUS PRETIUM EJUS. CONFIDIT IN EA COR VIRI SUI, ET SPOLIIS NON INDIGEBIT. Juxta proprietatem linguæ, raritatem significant hujusmodi quæstiunculæ : *Domine, quis habitabit in tabernaculo tuo, aut quis requiescet in monte?* Psal. 15: *Quis potest dicere : Mundum est cor meum?* Prov. 20. *Si homo peccaverit in Dominum, quis orabit pro eo?* 1 Reg. 2. Laudes igitur dignitatis egregiæ et laudatissimæ feminæ, raras esse hujusmodi in principio orationis significat. Aben-Ezra exponit אשת חיל, *mulierem egenam*, hoc est, mulierem quæ acquirit opes, et suâ industriâ auget rem familiarem, et certè hujusmodi sunt plurimæ; sed alias

quoque virtutes si addideris, inventu difficilem cum Salomone dixeris. אשת חיל *mulierem virtutis* verti potest, sed *fortitudo* per antonomasiam in *virtute* intelligitur. Rectè vertit interpres noster *mulierem fortem*, sive *fortitudinis* : sunt enim ferè timidæ et parùm animosæ ad res gerendas. Validam verò et fortitudine præditam, ut erat mater Salomonis, temerè non invenias mulierem. *Procul et de ultimis finibus pretium ejus*. Præter hoc quòd non est fideliter reddita Hebræa veritas, etiam sensus relinquitur obscurus, Hebr.: *Procul præ unionibus pretium ejus :* ut duplex sit sensus, vel quòd charior sit et pluris æstimanda quàm margaritæ quàmlibet magni pretii; et sic Septuaginta, τιμιωτέρα δέ ἐστι λίθων πολυτελῶν, vel quòd longiùs petenda sit, et longiùs eundum ad comparandam talem mulierem quàm ad comparandos uniones. Prior sensus est melior, et possit facilè congruere expositioni Nicolai de Lyrâ, qui per *mulierem fortem*, sacram intelligit Scripturam, sive doctrinam evangelicam, quam margaritæ comparat Evangelium : *Inventâ unâ pretiosâ margaritâ, dedit omnia sua, et comparavit eam*, Matth. 13. *Confidit in eâ cor viri sui*. Cùm omnia rectè dispenset et fortiter se gerat adversùs vitia, meritò potest maritus illius mulieris ei fidere ex animo sine ullâ suspicione. *Et spoliis non indigebit*; hoc est : Rebus in familiâ necessariis, quas mulier fortis comparabit, non minore industriâ nec minore virtute quàm si victis hostibus asportâsset spolia; sive *spolia* dixit, propter copiam et affluentiam rerum quas acquirit suâ sapientiâ; nam captis urbibus, magna et varia rerum supellex victoribus cedit, quæ *spolia* dicuntur : cujusmodi rerum copiâ non carebit hujus mulieris maritus, etiamsi ad bellum non ampliùs eat. Ecclesia Christi et fidelium congregatio magnam statim ostendit fortitudinem, sanguinem pro sponso Christo copiosè effundens, qui in cœlum ad Patrem reversus quotidiè spolia reportat ex hoste devicto, quem magis quotidiè spoliandum sponsæ suæ commisit.

Vers. 12, 13. — Reddet ei bonum et non malum omnibus diebus vitæ suæ. Quæsivit lanam et linum, et operata est consilio manuum suarum. *Reddidit* marito suo *bonum*, hoc est, non decipiet, neque frustrabitur fiduciam mariti, qui ex animo fidit illi : tantò studiosiùs curabit rem domesticam quantò magis fidit illi maritus. Aliter, *reddit illi bonum :* etiamsi maritus aliquando succenseat vel etiam minùs gratum se præbeat uxori suæ, tamen mulier fortis et honestissima matrona non reddet malum pro malo; sed summâ modestiâ feret et æquo animo quidquid dixerit maritus, omnibus modis quod gratum fuerit illi et bonum studens rependere. Ecclesia Christi semper in gratiarum actione versatur, sive bona et prospera, sive mala et adversa de manu Sponsi accipiat. *Omnibus diebus vitæ suæ*, ad mulierem refertur; nam hæc ambiguitas in Hebræo sermone non est. Sunt ex Hebræis qui sic intelligant : *reddet bonum marito*, etiam post mortem si supervixerit : nihil committet indignum illius honore, vel filiis illius reddet bonum. *Quæsivit lanam*. Honestis artibus et labore muliebri replebit domum spoliis, non turpi lucro aut usurâ, sed manuum laboribus opes acquiret et necessarias iis qui familiam alunt, qui liberos educare et collocare debent. *Et operata est consilio manuum suarum*, Hebr. : *Operata est voluntate*, vel *beneplacito, manuum suarum ;* vel *juxta voluntatem manibus suis*. Studium ardens et infatigabiles manus ostendit, sive virtutum telam texendo, sive Scripturarum expositione veluti fila protrahendo. Quod ad Hebraismum spectat, vel subauditur præpositio עם *cum*, ante vocem כפיה, quæ ponitur ante חפץ, *voluntas*, ut sit sensus : *Operata est cum voluntate, cum manibus ;* vel *operata est voluntate manuum*, hoc est, manus operatæ sunt secundùm voluntatem : non erant minùs promptæ manus quàm voluntas. Doctrina datur mulieribus ut ab hâc muliere forti et studiosâ discant rem domesticam gubernare, viris obedire, laboribus sedulò incumbere.

Vers. 14, 15. — Facta est quasi navis institoris de longè portans panem suum. De nocte surrexit, deditque prædam domesticis suis, et cibaria ancillis suis. Maximas opes per mare transportant mercatores, præsertim qui longinquas petere regiones audent : facilè ditescunt, qui aliquoties ab extremis regionibus navem onustam mercibus redeuntem recipiunt. Talis est hæc mulier, similis *navi mercatorum, quæ de longinquo portat panem ;* sive, ut est in Hebræo, *sicut naves mercatoris, de longinquo faciet venire panem suum :* ut *adducere panem* ad *mulierem* referatur, non ad *naves*, quæ numero multitudinis efferuntur, ut major sit hujus mulieris laus, quæ cùm domi maneat, operetur lanam et linum, tamen ad instar classis opes adducet suâ industriâ et sapientiâ in ædes mariti; non dico opes peregrinas, quæ ad luxum inserviant et delicias, sed *panem*, in quo intelliguntur omnia ad victum necessaria, ne quis putet parùm utilitatis esse in lanâ et lino, ne quis putet solos ditescere mercatores, quamvis locus peculiariter spectet ad laudem negotiationis domesticæ, et artium mechanicarum, quibus honestus et sufficiens comparatur victus, ut non sit opus, quod reprehendit Horatius :

Impiger extremos currit mercator ad Indos,
Per mare pauperiem fugiens, per saxa, per ignes.

Apostolorum in omnem terram exivit sonus, *et in fines orbis terræ verba eorum :* quibus ad Ecclesiam Christi, tanquam velut navigio, per fluctus hujus mundi advectæ sunt pretiosæ et copiosæ animarum merces. *De nocte surrexit :* vel potiùs, *surgere solet*, somno minimè indulgens mulier fortis : mollitiem et otium facilè superat, et de nocte ad laborem surgit. *Dedit prædam domesticis suis*. Hebr. : *domui suæ* טרף *prædam :* metaphoricè loquitur : est enim vox Hebræa propriè ferarum, sive avium quæ raptu vivunt, ut significet frugalitatem hujus mulieris, quæ non delicias neque dapes [illegible] necessarium; non vult suos [illegible] indulgere, etiamsi [illegible]. Hoc spectat quod [illegible]. [illegible] dedit [illegible] in fide, et singulis Ecclesiæ domesticis [illegible] alimenta : perfectorum

est solidus cibus. In Hebræo : *Et quod statutum est*, vel, *quod congruit ancillis suis*, rebus omnibus mediocritatem tenens, ut domesticis suis neque necessaria desint, neque saturitas panis vitiorum fomenta subministret.

VERS. 16, 17. — CONSIDERAVIT AGRUM, ET EMIT EUM; DE FRUCTU MANUUM SUARUM PLANTAVIT VINEAM. ACCINXIT FORTITUDINE LUMBOS SUOS, ET ROBORAVIT BRACHIUM SUUM. Re domesticâ benè constitutâ, ad ea quæ foràs sunt respicere solent patres familiæ. Idem facit mulier fortis; annonæ rationem habens, voluit ex agris propriis messem colligere; et cùm inter agrum et agrum maxima sit differentia, quod ad fertilitatem spectat, mulier consideravit, et sapienter contemplata est solum, priùs quàm acciperet atque compararet. Nam *simile est regnum cælorum thesauro abscondito in agro*, quod ad allegoriam spectat. *De fructu manuum suarum plantavit vineam.* Ostendit quâ ratione et in quem usum accepit agrum, nempe justo pretio accepit, quod suis laboribus acquisivit, ut in eo vineam plantaret, quamvis ad utrumque referri possit quod dixit : *De fructu manuum suarum plantavit vineam*, ad hunc modum : *Accepit agrum fructu manuum suarum*, vel, *plantavit vineam fructu manuum suarum*, hoc est, operarios conduxit fructu manuum suarum : quasi ad *mulierem* non pertineat *plantare vineam*, sed his quæ lucrata est suis manibus conduxit operarios; et hanc expositionem sequitur Aben Ezra. Mihi magis placet prior expositio, propter ea quæ sequuntur : *Accinxit fortitudine lumbos suos, et roboravit brachia sua;* q. d. : Induit omninò virilem animum et fortitudinem, quæ in renibus et brachiis maximè apparet, ut sit sensus : Sic se comparavit, ut non solùm domesticis, sed etiam rusticis operibus esset idonea, et maritum jam in utroque redderet securum, ut possit ubique ex animo fidere tam egregiæ matronæ. Potest hic versiculus referri ad laudem continentiæ, quæ in cingulo renum intelligitur, et operis assiduitate. Quæ juxta allegoriam quàm aptissimè quadrant Ecclesiæ, facile est videre, sive etiam tropicòs unicuique animæ fideli : quæ interpretatio cùm à Bedâ copiosissimè sit tractata, succinctè à nobis indicatur.

VERS. 18, 19. — GUSTAVIT ET VIDIT QUONIAM BONA EST NEGOTIATIO EJUS; NON EXTINGUETUR IN NOCTE LUCERNA EJUS. MANUM SUAM MISIT AD FORTIA, ET DIGITI EJUS APPREHENDERUNT FUSUM. Hebræi per *gustare*, *consultare* intelligunt, quamvis ad *experientiam* videatur referri, et ad *perseverantiam* spectet, et sensus est : Placuit sibi in suis negotiis, et sensit laborem suum esse frugiferum, et proinde die nocteque frugiferis negotiis incumbit, et ne nocte quidem extinguit lucernam, ne mora fieret aliqua antelucanis operibus lanæ et lini, quibus mulier hæc ad omnem occasionem vacat; et hoc est quod sequitur : *Manum suam misit*, non *ad fortia*, ut nos habemus, sed *vertibulum*, quod etiam Lyranus observat. Alii vertunt *colum;* et huic benè respondet quod sequitur : *Digiti ejus apprehenderunt fusum.* Hebr. : *Manus*, sive *palmæ*, *apprehenderunt fusum.* Cæterùm qui priorem vocem *vertibulum* extulerunt, secundam *colum* vertunt. Sensus eodem tendit, ut ostendat videlicet hanc mulierem ob rusticana opera non relinquere ea quæ peculiariter ad mulieres spectant, nempe colum tractare et fusum. Quam bona et legitima sit negotiatio illa, quam commisit suis homo in longinquam regionem profectus, et dicens suis : *Negotiamini donec veniam*, novit hæc fortis mulier, et proinde nunquam cessat augere minam sibi datam : neque enim nocte aut infidelitate Judæorum, aut hæreticorum erroribus lucerna hujus mulieris, hoc est, fides Ecclesiæ, extinguitur, quamvis obscurari videatur.

VERS. 20, 21. — MANUM SUAM APERUIT INOPI, ET PALMAS SUAS EXTENDIT AD PAUPEREM. NON TIMEBIT DOMUI SUÆ A FRIGORIBUS NIVIS : OMNES ENIM DOMESTICI EJUS VESTITI SUNT DUPLICIBUS. *Operemur bonum ad omnes*, inquit Paulus, Galat. 6, *maximè autem ad domesticos fidei :* id quod inter laudes hujus fortis mulieris ponitur, quæ non solùm suis, sed egentibus laborat; et hâc geminatione, *manum porrigit et manum mittit*, vel more suo geminavit sensum verbis diversis, vel magnam voluit ostendere liberalitatem, et crebras eleemosynas dùm *manum* extendit inopi, et plures *manus*, juxta Hebræum, mittit ad egenos : q. d. : Non solùm ipsa porrigit manum pauperibus, sed etiam per manus suorum mittit et distribuit egenis : quos ipsa non potest adire, suorum ministerio juvat et pascit. *Non timebit domui suæ.* Vel spectat eò quod diximus, nempe maximè ad domesticos; ut alibi : *Si quis autem suorum, et maximè domesticorum, curam non habet, fidem negavit, et est infideli deterior*, 1 Tim. 5; vel *non timere domui*, hoc est, familiæ suæ, est plenâ fiduciâ extendere manum pauperibus, nihil verita ne quid ex eâ liberalitate suis domesticis desit : ut sunt parum fidentes in Domino, qui Domino non audent fœnerari. *Fœneratur* autem *Domino, qui miseretur pauperis*, Prov. 19, 17. Ista matrona *dispersit, dedit pauperibus; justitia ejus manet in seculum seculi*, Psal. 112, 9. *A frigoribus nivis. A nive* est in Hebræo : quando majores faciendi sunt sumptus, et quando parùm lucramur, et ferè nimio frigore torpescunt homines, hujus mulieris domestici benè vestiti, non minùs idonei sunt ad opus. Quamvis plus quàm frigora nivis refrigescente charitate patiantur plurimi, tamen cives sanctorum et domestici non desinunt extendere palmas inopibus, magnâ misericordiâ et flammâ accensi, nihil damni patiuntur, *vestiti duplicibus*, hoc est, præsentia contemnentes, et spe futurorum securi. Juxta proprietatem linguæ Hebraicæ legere debemus, non *duplicibus*, sed *coccino vestita* est familia ejus, q. d. : Multò magis munita est contra frigora nivis.

VERS. 22, 23. — STRAGULATAM VESTEM FECIT SIBI, BYSSUS ET PURPURA INDUMENTUM EJUS. NOBILIS IN PORTIS VIR EJUS, QUANDO SEDERIT CUM SENATORIBUS TERRÆ. Vox Hebræa מרבדים, dupliciter ab Hebræis exponitur, vel *ornamenta lecti*, sive *tapetia*, ut superiùs, cap. 7, vidimus, vel pro *torque*. Sensus est, ut ostendat hujus mulieris industriam et sapientiam, quibus virtutibus comparavit sibi vel regiam supellectilem, et ornamen-

ta sumptuosa, quibus non solùm corpora suorum, sed etiam ædes et interiora cubicula ornantur aulæis et tapetibus quas ipsa fecit. Neque est hujusmodi laboribus mechanicis sordida mulier, aut ingrata marito, sed splendidissimo vestita bysso et purpurâ : et quemadmodùm his virtutibus magno est viro suo ornamento et honori, ita *vir* quoque *illius* est *insignis* et *nobilis*, sive *notus* (ut est in Hebræo) *in portis*, in locis publicis, in senatu, cùm sedeat unà cum aliis senibus et sapientibus viris illius provinciæ, qui vel judicia exercent, vel de negotiis reipublicæ consultant. Sic enim familiam et omnem rem domesticam administrat hæc mulier, ut maritus de rebus hujusmodi securus, possit liberè cum ingenti honore publica obire munera, et rempublicam capessere. *Byssus* et *purpura* Synagogæ ornamenta in Ecclesiâ virtutum splendorem et varietatem significant, juxta illud : *Omnis gloria filiæ regis ab intus in fimbriis aureis circumamicta varietate*, Psal. 45.

Vers. 24, 25. — Sindonem fecit et vendidit, et cingulum tradidit Chananæo. Fortitudo et decor indumentum ejus, et ridebit in die novissimo. Hæc spectant ad industriam hujus mulieris tam potentis, quæ lanæ et lini operibus non solùm quæ suis sunt necessaria comparat, sed etiam *sindonem*, sive, ut Hebræi exponunt, *telam*, vel *linteum* et *cingulum*, tantâ copiâ suis et ancillarum manibus texit ac conficit, ut mercatoribus tradantur vendenda : sic enim interpretantur לכנעני, id est, לסוחר, *mercatori*. Simul laudatur industria hujus mulieris, simul indicat Scriptura, quarum rerum mercatura sit licita, nempe earum quæ ad necessarium corporis ornatum spectant. Et quamvis (ut dictum est) omnes domestici illius vestiti sint *duplicibus* sive *coccino* (ut alii exponunt), tamen ipsa minimè luxuriat corporis ornatu : non enim more mulierum corporis pulchritudini et splendori studet, sed magis animi virtutibus, nempe fortitudine et honestate ac totius vitæ decore ornari gaudet magis quàm vestibus sumptuosis. Atqui inde provenit quòd semper sit læta : imò quò diutiùs vivit, vel usque ad extremam senectutem, semper crescentibus animi virtutibus, crescit illius lætitia et gaudium conscientiæ securæ. Mulierculæ quæ florem ætatis deliciis transeunt, et curioso corporis ornatu sese delectant et pulchritudine sibi placent, ubi temporis injuriâ flos ætatis emarcuerit, ubi rugata facies nullo stibio aut purpurissâ nitescere velit, ubi vetulæ contemni cœperint, deficientibus simul viribus et pulchritudine, mœrent infelices, jam corporis et animæ destitutæ dotibus, quando sapiens mulier potissimùm gaudet, instante postremo die, quo laborum præmia se recepturam novit.

Vers. 26, 27. — Os suum aperuit sapientiæ, et lex clementiæ in lingua ejus. Consideravit semitas domus suæ, et panem otiosa non comedit. Loquacitatis et stultitiæ causâ muliebris sexus frequenter audit malè ; verùm hæc non solùm opere, sed sermone quoque sapienter se gerit, nihil stultè, nihil vanè locuta : omnis illius sermo, vel ad sapientiam spectat, ea meditans quæ Dei laudes sonant, vel ad misericordiam et clementiam in proximos. *Consideravit*, sive *speculata est, vias domùs suæ*. Familiæ curam habet, et mores domesticorum non negligit. Omnibus modis laudanda est industria hujus mulieris, ut quæ sedulò statum familiæ intuetur, et interim ipsa impigra manum mittit ad fusum : non satis habet diligenter intendere, ne otio torpescat familia, nisi et ipsa quoque operetur, et suis manibus lucretur panem, juxta illud Pauli : *Qui non laborat, non manducet.*

Vers. 28, 29. — Surrexerunt filii ejus, et beatissimam prædicaverunt ; vir ejus et laudavit eam. Multæ filiæ congregaverunt divitias ; tu supergressa es universas. *Surrexerunt*, et in publico loco laudaverunt, non in privatis ædibus ; *et maritus laudavit*, qui probitatem illius mulieris optimè novit. Pudica mulier quæ rem domesticam tractat, non publicam, suis potissimùm innotescit, non alienis ; hinc est quòd sui eam potissimum laudare et beare poterunt : Aliter : *Surrexerunt filii ejus*, hoc est, *creverunt* et magno matri fuerunt honori, quæ virtutibus tantâ curâ instruxit suos liberos. Ut enim filius stultus tristitia est matris, sic morigeri juvenes qui cum laude ad honores perveniunt, magnâ laude matrem afficiunt. Laus verò quam huic mulieri tribuunt (filii et maritus, filii Ecclesiæ sunt quos docendo et baptizando Christo sponso genuit) sequentibus versiculis continetur. *Multæ filiæ fecerunt divitias.* Quod in tenero et fragili sexu muliebri magna laus est, labore videlicet et industriâ ac sapientiâ viros superare, plus manibus comparare, plus sudore acquirere quàm omnes aliæ. Quàm non sine causâ beatam prædicant hanc mulierem filii et maritus, quibus tam feliciter prospectum est illius operâ, quæ non solùm omnium aliarum mulierum superavit industriam, omniumque vicit prudentiam in rebus agendis, sed etiam in divino cultu ! ut sequitur :

Vers. 30, 31. — Fallax gratia, et vana est pulchritudo : mulier timens Dominum ipsa laudabitur. Date ei de fructu manuum suarum, et laudent eam in portis opera ejus (1). Spectant ad laudem hujus

(1) *Date ei de fructu*, gloriam faustamque memoriam, sortemque justorum. *Et laudent eam in portis* (publicè) *opera ejus :* nec laudanda verbis, quam merita sua sat prædicent, qui est laudum cumulus.

Intueamur, Christiani, quam Salomon nobis studiosæ mulieris informat effigiem. Non illa somno atque inertiæ indulget, otiosa, verbosa, delicata ac per domos discurrens ; sed domi intenta laboribus, lucernâ semper vigili, ipsa de nocte surgens, familiæ cibos pariter atque opera dividit. Atqui non rusticanam fingit ac pauperem, aut certè sordidam, tantùmque hærentem quæstui ; cujus vir in portis nobilis, senatorio habitu, inter principes civitatis sedet ; ipsa bysso et purpurâ conspicua, viri liberorumque ac familiæ decus veste quoque tuetur ; suam simul commendat diligentiam : splendet enim domus aulæis, tapetibus, atque exquisitissimis lectorum operimentis, sed quæ ipsa texuerit. Non tamen hic gemmas, lapillosque, aut aurum audieris. Utilia, non vana sectatur, nec pompam, sed solidam rerum speciem. Lenis interim, benefica in egenos, nec familiæ gravis ; hera cautissima, sollicita mater, non tantùm imperat, verum etiam docet, hortatur, monet : nec nisi verba promit sapientia : nil temere agit aut leviter : emit quidem agrum, sed quem priùs ipsa consideraverit. Neque hic

mulieris et isti duo versiculi; quorum sensus est hu-

pudicitiam memorari oportuit, quâ carere, pulchro, ornari, prudens mulier haud magnæ laudi ducit. Cæterum facile intellexeris mollitiem aut blanditiem non irrepere in hanc vitam. Clara imprimis castitate ac timore Domini, non tamen vanis addicta religiunculis, sed quæ in exsequendis matris familias officiis, vel maximam partem pietatis reponat, intenta familiæ atque operi; cujus laudes hac una fere sententia complectaris : *Consideravit semitas domus suæ, et panem otiosa non comedit.* At nunc præclare agere se putant, si tantùm castæ, probæque, amandi, otiandi, maledicendi studium lusu assiduo arceant. (Bossuet.)

Aquila : *Laudabunt eam in portis opificia ejus*; Septuag. Vatican. pro *manuum* habent *labiorum : Date*, inquiunt, *ei de fructu labiorum suorum.* Verùm Regii, Complut., S. Ambros., S. August. et auctor Catenæ Græcor. ex Septuag. legunt *manuum*, non *labiorum*, hæcque videtur prisca et sincera Septuaginta versio. Respondet enim Hebræo et Vulgatæ, ac Aquilæ, Symmach. et Theodot., qui constanter vertunt, *manuum*. Quare Septuag. verterunt χειρῶν, id est, *manuum*, quod deindè à scribis deflexum videtur in χειλέων, id est, *labiorum*.

Sensus ergo est, q. d. : Cùm virago hæc manibus strenua tot opes sibi et familiæ peperit, digna nunc est ut iis perfruatur. Date ei ergo bibere vinum delicatum, quod protulit vinea quam ipsa plantavit; date illi vestem byssinam et purpuream; vestite illam sindone, quam ipsa manibus suis filavit et texuit; mensam opiparam illi instruite ex annonâ omnigenâ et pretiosâ, quam ipsa suo labore comparavit : gaudeat supellectile aureâ et argenteâ, quâ ipsa domum suâ industriâ adornavit. Scriptum est enim : *Labores manuum tuarum manducabis; beatus es, et benè tibi erit*, Psal. 127, 2.

Secundò, Aben Ezra : *Date*, inquit, *scilicet laudes ei*, id est, laudate eam, juxta illud : *Date Domino Deo vestro gloriam*, Jer. 13, 16; et : *Date gloriam laudi ejus*, Psal. 65, 2. Sic sensus erit, q. d. : Date laudem operibus ejus, quæ manibus operata est, imò ipsa ejus opera laudent eam in portis, coram cœtu magistratûs populique totius.

Si cum Septuag. Vatican. pro *manuum* legas *labiorum*, sensus erit, q. d. : Date, id est, offerte ei fructum sermonum suorum, quibus suos ad Dei timorem, prudentiam et probitatem instruxit; offerte illi proles, servos, ancillas, etc., ejus instructione benè moratos, probos, industrios, ut de iis velut fructibus suis gaudeat, ac propter illos ipsam laudate et celebrate. Rursùm orationis, rectèque loquendi et sermocinandi copiam ab illâ petite et accipite, ait auctor Catenæ Græc. Aut, q. d. : Hæc virago labiis suis non est abusa ad convicia, jurgia, rixas; sed benè iis usa ad Dei laudem et proximorum utilitatem : nulli detraxit, sed de omnibus honestè locuta est; nulli maledixit, sed omnibus benedixit. Ergo simili modo nemo de eâ malè loquatur, omnes eam laudent, omnes ei benedicant, nemo maledicere, aut male de ea loqui audeat.

Et laudent eam in portis opera ejus; q. d. : Jactent alii patrum et avorum facta, opes, decora, ab iisque se laudent; at heroina hæc sua, non aliena premit, ab iisque se laudabilem efficit. Nam cum sit gravis, modesta et verecunda, de se modestè sentit, nec ipsa verbis se jactat; sed opera ejus strenua et magnifica, ipsâ etiam tacente, loquuntur ejus laudes; idque non tantùm domi, ut ex iis laudetur a domesticis; sed etiam *in portis*, id est, palam et in publico magistratûs judicumque consessu, ubi viri sapientes et nobiles ejus opera heroica admirantes celebrant, et laudes [illegible]; idque tum ad [illegible] et [illegible], tum ad aliorum exemplum, ut ejus laus cæteris sit stimulus ad virtutem.

Septuag. eodem sensu vertunt : *Et laudetur in portis vir ejus*, q. d. : Judices et principes populi, qui in

jus modi : Non est laudanda mulier ob formam et pul-

[illegible] priscæ considere solent, laudent et felicem [illegible] Viram, qui talem [illegible] Virginem [illegible], quæ tot bonas, opibus, fama et [illegible] sponte, [illegible] ipsam laudem comparârit.

Allegoricè et anagogicè, Ecclesia et anima sancta [illegible] hora mortis, et in die judicii a Christo [illegible], et [illegible] : *Date ei de fructu manuum suarum*; scilicet, date ei mercedem et gloriam pro meritis heroicorum operum, quæ manibus operata est. [illegible] : « Hæc, ait, sunt verba Christi dicentis [illegible] : Date ei de fructu manuum suarum, et laudent eam in portis opera ejus; » ut scilicet in portis cœli insculpantur bella ejus, labores, quæ æternam ejus laudem omnibus cœli incolis perpetuò repræsentent, ut ipsi [illegible] in illis [illegible] laudent et celebrent. Ejus victoriæ et trophæa quæ retulit de mundo, carne, diabolo insculpantur valvis paradisi, velut perennia virtutis et fortitudinis ejus, itemque gratiæ encomia.

Ideò sicut Christus in cœlo servavit sacra suæ passionis et vulnerum stigmata, sic et sancti eadem suas ostentabunt vibices et cicatrices, quasi perennes Dei suique laudes et præconia. Ibi craticula ignea laudabit S. Laurentium, sagittæ S. Sebastianum, crux S. Andream, etc. Ibi enim quemque laudabunt non verba, sed verbera; non dicta, sed facta; non linguæ, sed manus et opera.

Hæc cogita, ô Christi athleta, dum arduum opus aggrederis, cùm dura ingruit tentatio, persecutio, mors, martyrium. Propone tibi æternam laudem et gloriam, quam, si illud superes, consequeris, labor et dolor brevi transibit, sed merces et gloria ejus perennabit in omne ævum : laudabunt te Deus, angeli et cœlites universi quòd teipsum viceris, quòd mundum calcaris, quòd tormenta superâris. *Memoria ejus [illegible] et [illegible] mulieris nostræ, [illegible] operatur in* [illegible]. Unde S. Gregor., lib 6 Mor. c. 15, cujus titulus est : *Dies judicii est porta regni.* « De his portis, inquit, Salomon iterum dicit : *Date ei de fructu manuum suarum, et laudent eam in portis opera ejus.* « Tunc quippè sancta Ecclesia de fructu manuum suarum accipit, cum eam ad perceptionem cœlestia laboris sui retributio attollit. Tunc eam sua opera in portis laudant, quando ejus membris in ipso regni aditu dicitur : *Esurivi, et dedistis mihi manducare : sitivi, et dedistis mihi potum : hospes eram, et collegistis me : nudus, et cooperuistis me*, Matth. 25, 35. « Illi igitur hujus seculi ante portam elati sunt, sed « in porta conteruntur, quia amatores ejus seculi in « præsenti vitâ superbiunt, sed in ipso regni aditu « æternâ animadversione feriuntur. » Accedit Beda : « Date, inquit, ei mercedem in cœlo, quia in ea tam « spiritus protulerat, scilicet charitatem, gau« dium, pacem, benignitatem, [illegible], continen« tiam, fidem, patientiam. »

Audi S. Ambros. in hunc Proverb. locum, et S. Aug. serm. 25 de diversis : « Laudatur in portis vir « ejus. Portas nostras [illegible] est videre Deum, « laudare Deum. Hoc dicit Joannes in Apocalypsi, c. « 19, dum beati in regno cœlorum se mutuo invitan« tes, dicunt : *Gaudeamus et exultemus, et demus gloriam Deo.* Non ibi dicetur : Labora, [illegible], « vesti te ipsam, crua te paupertà, [illegible], « [illegible] ne extinguatur lucerna, [illegible] « [illegible], apertam manum pauperi. Illicè de cœlo « [illegible] : non erunt opera necessitatis, ubi nulla « [illegible] : non erunt opera misericordiæ, ubi nulla « miseria. Non enim frangis panem esurienti, ubi nemo « esurit : non suscipis peregrinum, ubi quiescet in « patriâ : quem visitas ægrotum, ubi omnes « [illegible] : nudum, « [illegible] : non mortuum « sepelis, ubi omnes sine termino vivunt. » Subdit quale erit in beato otio sanctorum negotium : « Nec « tamen ista non agendo erit otiosus. Quid ergo facies?

chritudinem, nisi et opera quoque illius fuerint lau-

« deficienter. Hunc recipies fructum. Tunc potieris « illà unâ, quam poposcisti dicens : *Unam petii à Domino, hanc requiram, ut inhabitem in domo Domini « omnes dies vitæ meæ*, Ibid. Tunc *mors ultrà non erit, « neque luctus, neque dolor*, Apoc. 12. Tunc *laus, exultatio et gaudium comprehendet, et fugiet dolor, et tristitia et gemitus*, Isaiæ 35. Tunc *erit Deus omnia in « omnibus*, 1 Cor. 15. Tunc *laudabitur in portis vir « ejus* : quia *beati qui habitant in domo tuâ, Domine, in « secula seculorum laudabunt te*, Psal. 83, *qui vivis et « regnas in æternum*. Amen. »

Hæc omnia facile est adaptare B. Virgini, quæ transcendentium laborum et dolorum suorum fructum et gloriam præ omnibus sanctis et angelis percipit in cœlo, ibique ob heroica suæ humilitatis, patientiæ, charitatis, etc., opera laudatur ab angelis et cœlitibus omnibus. Audi S. Joannem Damascen., orat. 2 de Dormit. B. Virginis, loquentem de ejus assumptione in cœlum : « Hodierno, inquit, die choreas agunt angeli, plaudunt « archangeli, virtutes concelebrant, principatus exultant, potestates lætantur, dominationes gaudent, « throni festum diem agunt, cherubim laudibus efferunt, « seraphim gloriâ afficiunt ; nec minùs ipsi gloriâ afficiuntur, cùm gloriæ parenti gloriam tribuunt. » *Et post nonnulla asserit angelos omnes dormitioni virginis interfuisse* : « Quantumcumque enim, inquit, summo Regi astent, illius tamen matrem, et omnibus rebus conditis excellentiorem stipare oportebat. » Idem orat. 1. de Nativit. alloquens S. Joachim et Annam : « Vos, inquit, angelis superiorem, nunc autem angelis « dominantem filiam extulistis. » S. Athanasius serm. de Deiparâ. « Beatam inquit, te prædicant omnes angelorum et terrestrium hierarchiæ, quæ et in cœlis « benediceris et in terris beata prædicaris. » Et singularum hierarchiarum benedictiones, quibus eam celebrant, assignat S. Ephrem serm. de Laudib. Virgin. : « Ave, inquit, canticum cherubim et seraphim, et hymnodia angelorum ; ave præclarissimum hierarchiarum cœlestium ornamentum. » Sophron. inter opera S. Hieronymi de Assumptione Virg. : « Hæc, inquit, dicitur terribilis ut castrorum acies ordinata, multis « freta et vallata sanctorum agminibus : siquidem terribilis suis facta virtutibus, ut castrorum acies admodùm ordinata, hinc indè angelorum sanctorum « fulta præsidiis, pulchra ut luna, imò pulchrior quàm « luna, quia jam sine defectu sui coruscat cœlestibus « illustrata fulgoribus. » S. Aug. serm. 35 de Sanctis : « Si cœlum, inquit, te vocem, altior es : si matrem « gentium dicam, præcedis : si dominam angelorum « vocitem, per omnia te esse probaris. » S. Epiph. serm. de Laudib. Deiparæ : « Conspicio, inquit, Virginem ab angelis adorari. Gabriel inprimis salutat : « Ave, gratia plena. » Et infra : « O Virgo incomprehensi mysterii ferens mirum cœlum, quæ filium ter « optatum orbi prædicasti ; Virgo sublimior facta, et « superior ipsis cherubim et seraphim, placens Christo « regi, à Deo in honore habita tanquàm ancilla digna « et mater. » S. Bonavent. in Cantico : « Tibi, inquit, « omnes angeli et archangeli, tibi throni et principatus « fideliter deserviunt : tibi omnes potestates et virtutes cœlorum, et universæ dominationes obediunt : « tibi omnes chori, tibi cherubim et seraphim existentes assistunt ; tibi omnis angelica creatura incessabili voce proclamat : Sancta, sancta, sancta, « Maria Dei genitrix, mater et virgo. » S. Bernardinus Senensis, tom. 4 de Nativitate, c. 6 : « Tot, inquit, « creaturæ serviunt gloriosæ Virgini Mariæ quot serviunt Trinitati : omnes nempè creaturæ quemcumque gradum teneant in creatis, sive spirituales ut « angeli, sive rationales ut homines, sive corporales « ut cœli et elementa, sive damnati, sive beati ; omnia quæ divino imperio sunt subjecta, gloriosæ « Virgini sunt subjecta. Ille enim qui Filius Dei est et « Dicet Propheta : *Ut videam voluptatem Domini*, Ps. « 26 : videbis quem desiderasti, eumque laudabis in-

danda et pulchra, et nisi fuerit timor Dei in eâ, alioqui vana laus est illa quæ soli pulchritudini tribuitur. Cæterùm hæc mulier de quâ sermo est, quæ in timore Domini multos bonorum operum fructus protulit, digna est quæ laudetur, et digna est honore apud Deum et apud homines. Aliter, dicent filii ejus et maritus ejus, mulier hæc cujus laudes recensemus, quamvis sit plurimâ gratiâ et pulchritudine decora, mendacium tamen sit hæc gratia, et vanitas illa pulchritudo, quod ad hanc laudem spectat ; nam non laudabimus eam ob corporis dotes, quæ bonis et malis sunt communes, sed laudabimus eam, quia est *mulier timoris Domini*, idcircò laudabitur. *Date illi de fructu manuum suarum*. Sunt verba mariti hujus mulieris ad filios, hoc est, laudate eam ut meretur ; et hoc est quod sequitur : *Ut ferat laudem in portis*, hoc est, publicis locis ob opera sua, sic Aben Ezra. Alii verò volunt hæc esse verba auctoris, nempe Salomonis, ut omnes ubique gentes celebrent hanc mulierem tam strenuam, quæ suis manibus tantas acquisivit opes : digna tandem est ut fructum comedat. Et est metaphora alludens ad superiora, ubi dictum est : *Plantavit vineam*, et *quis plantat vineam et de fructu ejus non comedit?* 1 Cor. 9. *Et laudent eam in portis opera ejus*. Vel sensus est, opera sua jam cognita apud eos qui sedent in portis, hoc est, apud seniores populi, qui rempublicam gubernant, in illius laudem referentur. Aliter : Laudabunt eam qui sedent in portâ, propter opera illius. Non solùm hæc mulier, sed omninò quotquot laudem consequentur *in portis*, hoc est, apud judicem animarum, propter *opera* sunt laudandi, juxta illud Evangelii : *Esurivi, et dedistis mihi manducare* ; et sequitur : *Venite, benedicti Patris mei*, Matth. 25 ; et

« Virginis benedictæ matri famulatur in terrâ, juxta « illud Lucæ 2 : *Erat subditus illis*. » Claudat Sanctorum agmen doctor angelicus, qui 1. p. q. 2, 5, art. 3, ad 4, aureum hoc B. Virgini dat elogium : « B. « Virgo ex hoc quòd est mater Dei, habet quamdam « dignitatem infinitam ex bono infinito, quod est Deus : « et ex hâc parte non potest fieri aliquid melius eâ. »

S. Gregorius Nazianz., in Distichis : « Perpetuam « sempiternæ gloriæ curam habe : nam hæc præsens « quotidiè homines fallit. »

Boetius lib. 2 de Consolat. : « Infiniti verò atque finiti « nulla unquàm poterit esse collatio. Ita fit ut quamlibet prolixi temporis fama, si cum inexhaustâ æternitate cogitetur, non parva, sed planè nulla esse « videatur. »

Habacuc 3 : *Incurvati sunt colles mundi ab itineribus æternitatis ejus*.

Sextus Philos. in Sentent. : « Immortales crede te « manere in judicio honores et pœnas. »

« Si octoginta aut centum annos laborantes in opere « Dei viximus, non pari tempore regnaturi sumus in « futuro, sed pro prædictis annis omnium nobis seculorum regna tribuentur. » S. Anton. apud Athanas. « Nullus labor durus videri debet, nullum tempus « longum, quo gloria æternitatis acquiritur. » Angel. apud Bedam lib. 5 Histor. c. 19.

Aleam jacis de æternitate, jactus unicus et irrevocabilis est : vide ergo ut pro seniore non cœnum, sed cœlum jacias.

Beati qui habitant in domo tuâ, Domine, in secula seculorum laudabunt te.

VIVE ÆTERNITATI.

(Corn. à Lap.)

illud Pauli : *Stabimus omnes ante tribunal Christi, ut recipiat unusquisque prout gessit in corpore*, Rom. 14. Quare post tanta præconia virtutum hujus mulieris, meritò cum laudibus operum claudit sermonem, dicens : *Laudabunt eam in portis ob operum merita* : laudabunt, inquam, angeli qui perpetuò vident faciem Patris, cui cum Filio et Spiritu sancto sit omnis laus, honor et gloria sine fine. Amen.

INSTRUCTIONS ET MYSTÈRES

CONTENUS DANS LE LIVRE DES PROVERBES.

L'Eglise a toujours eu une vénération singulière pour le livre des Proverbes ; elle l'a regardé non seulement comme l'ouvrage du plus sage des rois, mais comme l'ouvrage de la sagesse même, qui a bien voulu donner aux hommes, par la bouche de ce prince, des règles de morale pour les conduire dans les différents états et dans les diverses circonstances de la vie. En effet la sagesse, dans ce livre, instruit les grands et les petits, les pauvres et les riches, les maîtres et les domestiques, les femmes et leurs maris, les pères et leurs enfants ; elle peint les vices avec les traits les plus capables d'en donner de l'horreur, et elle s'applique à faire aimer la vertu, en représentant ses avantages et les biens dont elle est la source ; mais il faut toujours se souvenir que les biens temporels promis aux Juifs charnels ne sont que l'image des biens spirituels promis aux Chrétiens.

La sagesse, dans ce livre, daigne descendre jusqu'au détail de tout ce qui concerne la vie civile, et elle n'omet rien de ce qui peut servir à rendre les hommes sages et bien réglés ; de sorte qu'il n'y a personne qui ne dût avoir continuellement ce livre entre les mains, et les jeunes gens surtout devraient le lire sans cesse, et en apprendre de mémoire les sentences. Rien ne leur serait plus utile que de remplir leur esprit de ces maximes, qu'on peut regarder comme la morale de l'Esprit-Saint.

Les prétendus sages de l'antiquité, ceux qui se sont appelés *philosophes*, c'est-à-dire amateurs de la sagesse, ont entrepris autrefois d'instruire les hommes, et de leur apprendre à régler leurs mœurs ; mais ils ont été dans une si grande ignorance des véritables principes de la morale, que ce qu'ils disent d'utile et de raisonnable est défiguré par un grand nombre d'erreurs qu'ils répandent confusément avec les vérités qui leur ont été connues. Ils prétendent être les médecins de l'âme, et ils lui présentent d'une même main le remède et le poison, sans qu'elle puisse, dans sa dépravation, discerner l'un d'avec l'autre. C'est pourquoi la sagesse éternelle, parlant dans ce livre, se distingue elle-même de ces faux sages, en disant : *Tous mes discours sont justes ; ils n'ont rien de mauvais ; il ne s'y mêle rien de corrompu.*

Ceux qui ont eu le plus de célébrité parmi les sages du monde pour la doctrine des mœurs ont été les stoïciens. Leurs maximes ont eu une grande réputation, parce qu'ils promettaient de rendre les hommes heureux en leur inspirant une constance invincible dans les maux, et un mépris universel de toutes les choses du monde. Mais ils réduisent leur morale à ce principe, qui en est comme le fondement : Que l'homme ne doit s'appuyer que sur lui seul ; qu'il doit être content de lui-même et des biens qui naissent de lui. Ainsi, au lieu que Dieu dit : *Maudit est l'homme qui met sa confiance dans l'homme*, ils disent au contraire : Heureux est l'homme qui met sa confiance dans l'homme ; ils établissent le plus haut point de la sagesse dans le comble de la folie et de l'impiété, et la santé de l'âme dans la plus mortelle de toutes les maladies : ce sont des disciples de l'ange superbe, qui apprennent à leurs sectateurs à imiter l'orgueil d'un si détestable maître ; car ils se sont imaginés que l'homme, tout plongé qu'il est dans cet abîme de ténèbres et de misères, pouvait trouver sa béatitude en lui-même, sans avoir recours à Dieu, qui seul peut le rendre heureux en rompant ses chaînes, en le délivrant de ses passions, et en faisant briller à ses yeux la lumière de la vérité. Ainsi, selon l'expression de saint Augustin, ils ont voulu en quelque sorte se fabriquer à eux-mêmes leur propre félicité, et ils ont cru qu'il fallait plutôt la faire que la demander, tandis que néanmoins nul autre ne peut la donner que Dieu seul : *Beatam vitam ipsi sibi quodammodo fabricare voluerunt, potiusque patrandam, quam impetrandam putaverunt, cum ejus dator non sit nisi Deus.*

C'est pourquoi les hommes avaient besoin d'un sage comme Salomon, qui, éclairé de Dieu même, connût la profondeur de leurs plaies par la lumière de celui qui sonde les reins et qui pénètre les cœurs ; d'un sage qui eût appris de la sagesse divine même les remèdes proportionnés à leurs maladies. Et nous voyons qu'en effet, inspiré par l'Esprit de Dieu, il établit toute sa morale sur ce fondement : Que *la crainte du Seigneur est le principe de la sagesse*, ou, comme porte l'hébreu, *de la science*, qui forme les vrais sages. Il abaisse d'abord les hommes sous la main toute-puissante de l'Être-Suprême ; il les épouvante par la menace de ses jugements, afin que l'humilité ouvre leur cœur à la lumière de la grâce, qui, en leur donnant la vraie science, fera naître en eux la vraie sagesse. On peut donc dire en un véritable sens de Salomon, à l'égard de ces instructions saintes dont il n'a été que l'organe, ce qui a été dit au Fils de Dieu : *Nous savons que vous êtes un Maître envoyé de Dieu* ; car ce livre est proprement une école divine qui nous est ouverte, une école où le Saint-Esprit parle aux âmes, comme un père qui instruit ses enfants. Il leur apprend ce qu'ils doivent haïr et ce qu'ils doivent aimer ; il leur découvre les plaies secrètes de leur âme pour leur en donner de l'horreur ; il leur marque les piéges que la contagion du siècle et le déréglement même de leur cœur leur tendent sans cesse ; il les presse de s'abandonner à cette souveraine sagesse qui veut les conduire dans les voies de la justice, et qui leur promet un trésor de grâce et de gloire.

C'est le jugement que saint Augustin porte de ce livre dans un ouvrage qu'il appelle le Miroir, *Speculum*, lequel est un extrait des paroles les plus claires et les plus morales de l'Ancien et du Nouveau-Testament. Ce saint a composé lui-même ce recueil pour le mettre entre les mains des fidèles ; car, étant persuadé que la parole de Dieu est le pain de ses enfants, il en choisit ce qui lui parut le plus intelligible et le plus édifiant, afin que tout le monde s'instruise dans l'Ecriture, et qu'elle devienne proportionnée aux besoins de tous. Après donc qu'il a fait cet extrait des livres saints qui précèdent le livre des Proverbes, lorsqu'il vient à celui-ci, il dit : « Si l'on entend bien les Proverbes de Salomon, on trouvera que tout ce livre n'est « presque autre chose qu'une instruction continuelle « pour régler nos mœurs et pour nous former dans la « piété. » Voilà le jugement que ce saint veut que nous portions de cet ouvrage ; car, encore que ce livre paraisse petit si l'on en compte les pages et les lignes

cependant, si l'on en pénètre le sens et que l'on considère les vérités que le Saint-Esprit y a recueillies avec une précision digne de celui qui parle, on y trouvera une morale entière, comme on voit que la tige, les branches, les feuilles, les fleurs et les fruits sont enfermés dans un petit grain de semence d'où Dieu les fait naître.

C'est pourquoi il n'y a personne dans le monde à qui la lecture de cet ouvrage ne puisse être utile. Ceux qui tiennent ou qui doivent un jour tenir quelque rang considérable dans l'Église y apprendront avec combien de précaution et de retenue ils doivent entrer dans ses charges et ses dignités, et avec quelle vigilance et quelle pureté ils doivent les exercer. Les grands du siècle y apprendront leurs devoirs envers Dieu et envers ceux qui leur sont soumis; les peuples y verront ce qu'ils doivent à leurs souverains et à tous ceux que Dieu a établis au-dessus d'eux. Les magistrats et tous ceux qui ont quelque autorité y trouveront d'excellentes règles pour soutenir les faibles contre ceux qui les oppriment, et pour n'avoir jamais devant les yeux que ce qu'ils doivent à Dieu et à la justice. Les pères et les mères y apprendront en plusieurs endroits avec combien d'application ils doivent s'efforcer de procurer à leurs enfants une éducation sage et chrétienne, afin que ceux-ci deviennent la gloire et la joie de ceux de qui ils auront ainsi reçu doublement la vie. Enfin, tout ce qui peut affermir la paix et la sainteté des mariages par le choix qu'on doit faire avant d'y entrer, ou par le manière dont on doit vivre après que l'on s'y trouve engagé; tout ce qui regarde les devoirs des amis, envers leurs amis; et généralement ce que les hommes doivent à tous les hommes, jusqu'aux étrangers et aux ennemis, se trouve marqué divinement dans cet ouvrage.

Ces avis sont souvent très-clairs, et ce sont ceux-là dont saint Augustin a composé cet extrait qu'il voulait que son peuple eût sans cesse sous les yeux. Il y en a d'autres qui sont obscurs, et qui demandent une plus grande lumière pour en pénétrer le sens. Ainsi, sous le nom de la *femme étrangère*, insensée, corrompue et ennemie de la divine sagesse, les saints Pères entendent la Babylone de ce monde, la corruption et l'impiété du siècle. Sous le nom de la *femme forte*, ils entendent ou l'Église de Jésus-Christ, ou même ses pasteurs, dont les ames sont les épouses du Verbe divin et les mères des fidèles, qu'elles engendrent et qu'elles nourrissent par la parole de la vérité et par la vertu des sacrements. Enfin, lorsque dans ce livre il est parlé de *la sagesse* divine, de la *maison* qu'elle a bâtie, des *sept colonnes* sur lesquelles elle l'a appuyée, de la *victime* qu'elle a immolée, du *pain* et du *vin* qu'elle a préparés, de la *table* qu'elle a dressée, et de ses *servantes* qu'elle a envoyées pour appeler les hommes, les saints Pères, dans cette parabole, reconnaissent *la Sagesse* incarnée, qui est Jésus-Christ même; sa *maison*, qui est son Église; les *colonnes* inébranlables de cet édifice, qui sont les sept dons de son Esprit; sa *victime*, qui est son humanité sainte immolée pour nous; son *pain* et son *vin*, qui sont son corps et son sang devenus notre aliment dans le sacrement eucharistique; sa *table*, qui est le banquet sacré où ces divins aliments nous sont offerts; enfin ses *servantes*, qui sont les âmes des ministres de l'Evangile, envoyés pour attirer les hommes au festin des noces de l'Agneau: c'est ainsi que, sous des paroles très-simples en apparence, sont cachés de profonds mystères.

Les hommes ont quelquefois de la peine à reconnaître ce langage mystérieux, où les vérités les plus sublimes sont enveloppées sous des voiles obscurs; mais c'est qu'ils ne comprennent pas assez les raisons pour lesquelles Dieu leur parle en cette manière. L'Ecriture est l'ouvrage du Saint-Esprit, qui voit dans notre cœur ce que nous n'y voyons pas; et en conséquence il nous y parle, non selon notre désir, mais selon notre besoin. Il nous instruit, non comme de simples disciples qu'il suffit d'éclairer, mais comme des malades qu'il faut guérir. Nous ne pensons d'ordinaire qu'à acquérir de nouvelles connaissances, et, lorsque nous les avons acquises, nous n'en devenons pas meilleurs. Nous voulons satisfaire notre esprit, et nous oublions que notre cœur est couvert de plaies. Mais Dieu agit à notre égard avec la bonté d'un père et d'un médecin; il se propose pour but, non d'entretenir une vaine curiosité, mais de guérir les plaies que nos passions nous ont faites; et voilà pourquoi les vérités qu'il nous enseigne sont quelquefois couvertes du sombre voile des paraboles. Il sait que notre plus grande blessure est l'orgueil, et que tant que nous serons possédés de cette passion, nous serons indignes d'entrer dans l'intelligence de ses secrets, qu'il cache aux superbes, et qu'il ne découvre qu'aux humbles. Il veut donc humilier l'âme par la vue même de son ignorance et de ses ténèbres. « Et parce « que l'homme méprise aisément ce qu'il a connu sans « peine, Dieu a voulu, dit saint Augustin, que son « Ecriture fût obscure en divers endroits, afin que « l'on eût recours à lui pour lui en demander l'intelli« gence, et que lorsqu'il l'aurait donnée, elle fût d'au« tant plus utile qu'elle aurait été souhaitée avec plus « d'ardeur, recherchée avec plus de travail, et décou« verte avec plus de joie. »

Ce que nous devons donc le plus souhaiter dans la lecture d'un ouvrage si divin, est d'y apporter la disposition du cœur qu'il demande de nous, et que Salomon nous marque lui-même en divers endroits; car il nous avertit souvent d'écouter ses instructions saintes, non avec une froideur indifférente, non avec l'ardeur passagère d'une curiosité inquiète, mais comme un serviteur écoute son maître, un fils son père, un malade son médecin, un coupable son juge; enfin comme un homme doit écouter Dieu, qui tient entre ses mains l'éternité de sa vie ou de sa mort, et qui ne lui parle que pour son salut.

Si on lit ce livre dans cet esprit, avec une foi humble et une piété respectueuse, les choses qui pourront paraître obscures d'abord s'éclairciront peu à peu, ou s'il y en a qui soient trop au-dessus de nous, leur obscurité même ne nous servira pas moins que ce qu'il y aura de plus clair, lorsque nous la révérerons sans la pénétrer. Tout nous édifiera dans ces instructions du Saint-Esprit, et nous éprouverons en nous-mêmes la vérité de cette excellente maxime de saint Augustin, « que notre intelligence croîtra tou« jours à proportion de notre vertu, et que nous n'au« rons pas de peine à comprendre ce que Dieu nous « dit sans son Ecriture, lorsque nous serons dans une « résolution ferme de faire ce qu'il nous y ordonne. » *Quis nesciat tantò citiùs quemque proficere cùm bona legit, quantò citiùs facit quod legit?* (Bible de Vence.)

INDEX RERUM.

Psalmus CV. Captivi Deo peccata sua majorumque suorum confitentur, et veniam salutemque poscunt. 9-10
Commentarium. 13-14
Notes du psaume CV. 27-28
Psal. CVI. Deum laudandum, qui ex itinerum errore, carcere, morbo, navigationum discriminibus, denique periculis omnibus se invocantes liberet, et bonis cumulet. 47-48
Commentarium. 51-52

Notes du psaume CVI. 63-64
Psal. CVII. Ecclesia precatur Deum sibi prospera contra Moabitas, Palæstinos, Idumæos, id est, Mahometanos. Psalmus est propheticus. 79-80
Commentarium. 81-82
Notes du psaume CVII. 83-84
Psal. CVIII. Judæ proditori cæterisque malevolis dignas pœnas, sibi salutem Christus precatur. 91-92
Commentarium. 93-94
Notes du psaume CVIII. 101-102
Psal. CIX. Christum ad Patris dexteram sessurum, regnum ex Sion auspicaturum sacerdotio, Melchisedech perpetuo functurum, toto orbe victorem dominaturum. 115-116
Commentarium. 117-118
Notes du psaume CIX. 129-130
Psal. CX. Dominum laudat, qui tot beneficia in Ecclesiam contulerit. 137-138
Commentarium. Ibid.
Notes du psaume CX. 143-144
Psal. CXI. Religiosos et beneficos esse beatos, peccatores perituros. 149-150
Commentarium. Ibid.
Notes du psaume CXI. 153-154
Psal. CXII. Deum laudandum, qui excelsus, ima curet. 159-160
Commentarium. 161-162
Notes du psaume CXII. 165-166
Psal. CXIII. Recolit Dei miracula, Israelem de Ægypto educentis. Deinde eum precatur ut suam gloriam asserat, quòd cæterarum gentium dii simulacra sint vana; ipse verò sit omnis generis piorum præsidium. Apud Hebræos in duos scinditur. 169-170
Commentarium. 171-172
Psal. CXIV. Orat simul et gratias agit quòd fuerit e magno periculo ereptus. Christo congruit. 189-190
Commentarium. 191-192
Notes du psaume CXIV. 193-194
Psal. CXV. Pergit gratias agere Deo, à quo fuerat liberatus. Nam hic psalmus in Hebræo pars est alterа superioris. 197-198
Commentarium. Ibid.
Notes du psaume CXV. 201-202
Psal. CXVI. Invitat omnes gentes ad Deum collaudandum, ob Christum exsuscitatum. (Rom. 15.) 207-208
Commentarium. Ibid.
Notes du psaume CXVI. 209-210
Psal. CXVII. Gratias agit Ecclesia, quòd post tot rerum discrimina, salutem et Christum sit consecuta. 211-212
Commentarium. 215-216
Notes du psaume CXVII. 223-224
Psal. CXVIII. Divinam legem, verbum et præcepta laudat, quorum amore flagrans et studio assiduus se conservari optat et precatur, viginti cum duobus octonariis. 237-238
Aleph. Ibid.
Commentarium. Ibid.
Beth. 243-244
Commentarium. 245-246
Ghimel. 247-248
Commentarium. Ibid.
Daleth. 249-250
Commentarium. Ibid.
He. 251-252
Commentarium. Ibid.
Vau. 255-256
Commentarium. Ibid.
Zain. 257-258
Commentarium. Ibid.
Heth. 259-260
Commentarium. Ibid.
Teth. 261-262
Commentarium. Ibid.
Jod. 263-264
Commentarium. Ibid.
Caph. 265-266
Commentarium. Ibid.
Lamed. 269-270
Commentarium. Ibid.
Mem. 271-272
Commentarium. Ibid.
Nun. 273-274
Commentarium. Ibid.
Samech. 275-276
Commentarium. 277-278
Ain. 279-280
Commentarium. Ibid.
Phe. 281-282
Commentarium. Ibid.
Tsade. 285-286
Commentarium. Ibid.
Coph. Ibid.
Commentarium. 287-288
Res. 289-290
Commentarium. Ibid.
Sin. 291-292
Commentarium. Ibid.
Tau. 293-294
Commentarium. Ibid.
Notes du psaume CXVIII. 295-296
Psal. CXIX. Petit Ecclesia à maleficis et Cedarenis, id est, Mahometanis, à Cedar, Ismaelis filio, inter quos versatur, liberari. Canticum est propheticum, ut et sequentia, quæ *Graduum* inscribuntur. 381-382
Commentarium. Ibid.
Notes du psaume CXIX. 389-390
Psal. CXX. Ecclesiam ubique esse tutam, quod Dominum habeat custodem. 395-396
Commentarium. Ibid.
Notes du psaume CXX. 399-400
Psal. CXXI. Ecclesiam laudat a concordià, pietate, justitià, eique benè precatur. 405-406
Commentarium. Ibid.
Notes du psaume CXXI. 411-412
Psal. CXXII. Ecclesia precatur contra impiorum calumnias. 417-418
Commentarium. 419-420
Notes du psaume CXXII. 421-422
Psal. CXXIII. Ecclesia gratias agit quòd ab extremo periculo sit erepta. 425-426
Commentarium. Ibid.
Notes du psaume CXXIII. 427-428
Psal. CXXIV. Ecclesiam ejusque cives esse tutissimos, impios autem perituros. 431-432
Commentarium. Ibid.
Notes du psaume CXXIV. 435-436
Psal. CXXV. Ecclesia orat ut liberetur è captivitate, videlicet per Christum. Congruit martyribus. 439-440
Commentarium. Ibid.
Notes du psaume CXXV. 443-444
Psal. CXXVI. Nec familiam, nec urbem custodiri, nec liberos haberi extra Dei favorem et donum. 449-450
Commentarium. Ibid.
Notes du psaume CXXVI. 453-454
Psal. CXXVII. Timore Domini beatitudinem hujus etiam vitæ contineri. 459-460
Commentarium. Ibid.
Notes du psaume CXXVII. 461-462
Psal. CXXVIII. Ecclesia gratias agit quod Domini ope tuta semper permaneat, precans ut sui hostes dent pœnas. 467-468
Commentarium. Ibid.
Notes du psaume CXXVIII. 471-472
Psal. CXXIX. Peccatorum veniam magno ardore deprecatur, redemptionem, per Christum videlicet, deposcens. 475-476
Commentarium. Ibid.
Notes du psaume CXXIX. 479-480
Psal. CXXX. Humilitatem et modestiam suam Deo

offert et proponit, sacrificium longè gratissimum. 483-484
Commentarium. 485-486
Notes du psaume CXXX. 487-488
Psal. CXXXI. Ecclesia Deum obtestatur, ut memor Davidis ejusque voti, in Sione habitet, Christumque exhibeat, quem ipse magnâ verborum solemnitate promisit. 489-490
Commentarium. 491-492
Notes du psaume CXXXI. 501-502
Psal. CXXXII. Ecclesiam consensionem esse suavissimam à Deo cumulatè benedictam. 515-516
Commentarium. Ibid.
Notes du psaume CXXXII. 519-520
Psal. CXXXIII. Ecclesiæ Domini cultores ad Dei laudes hortatur. 523-524
Commentarium. Ibid.
Notes du psaume CXXXIII. 525-526
Psal. CXXXIV. Ad Deum celebrandum invitat, quòd Israelem magnis beneficiis cumulaverit, et idola sint inutilia. 527-528
Commentarium. Ibid.
Notes du psaume CXXXIV. 533-534
Psal. CXXXV. Ad Dei confessionem excitat propter ipsius in omnia, maximè in populum suum, providentiam atque beneficia. 543-544
Commentarium. 545-546
Notes du psaume CXXXV. 553-554
Psal. CXXXVI. Captivi lacrymantes restitui optant, pœnasque Idumæis et Babyloniis precantur. Congruit Ecclesiæ inter Mahometanos exulanti. 563-564
Commentarium. Ibid.
Notes du psaume CXXXVI. 571-572
Psal. CXXXVII. Se Deum ob favorem perpetuò confessurum et adoraturum; optans ut cæteri quoque reges hoc nomine idem faciant. 577-578
Commentarium. 579-580
Notes du psaume CXXXVII. 581-582
Psal. CXXXVIII. Deum omnia penitùs scire, ubique præsentem esse, ejus providentiam et vim nihil, quantùmvis occultum et exile, evadere. Quare se eum prædicaturum et impios odio prosecuturum. 587-588
Commentarium. 589-590
Notes du psaume CXXXVIII. 603-604
Psal. CXXXIX. Ut se ab improbis et maledicis defendat, illosque puniat, deprecatur. Christo congruit. 621-622
Commentarium. Ibid.
Notes du psaume CXXXIX. 625-626
Psal. CXL. Orat ut sit patiens in afflictionibus, et ab adversariis tutus. Congruit Christo. 633-634
Commentarium. Ibid.
Notes du psaume CXL. 641-642
Psal. CXLI. Humanâ ope desertus, contra insectatores auxilium implorat. Ecclesiæ congruit. 651-652
Commentarium. Ibid.
Notes du psaume CXLI. 655-656
Psal. CXLII. Petit ne Deus ad suam justitiam respiciat, sed ad miseriam et persecutionem, à qua se sublevet, punitis hostibus. Congruit Ecclesiæ. 661-662
Commentarium. 663-664
Notes du psaume CXLII. 669-670
Psal. CXLIII. Gratias agit quòd pacato regno fruatur; deinde orat ut se ab externis hostibus, alioqui tumentibus, defendat. 679-680
Commentarium. Ibid.
Notes du psaume CXLIII. 687-688
Psal. CXLIV. Deum extollit ut regem, ut bonum, ut misericordem, omnia gubernantem, conservantem, hominibus ingentia beneficia conferentem. 697-698
Commentarium. 699-700
Notes du psaume CXLIV. 705-706
Psal. CXLV. Deo fidendum, non hominibus, non principibus. 719-720
Commentarium. Ibid.
Notes du psaume CXLV. 723-724
Psal. CXLVI. Laudandum Deum ex ipsius in populum suum providentiâ et aliis operibus. Est propheticus de Ecclesiæ collectione. 729-730
Commentarium. Ibid.
Notes du psaume CXLVI. 733-734
Psal. CXLVII. Pergit Ecclesiam ad Dei laudes hortari, præcipuè quòd in ipsam singularis ejus sit beneficentia. Hic enim psalmus superiori in Hebræo annectitur. 743-744
Psal. CXLVIII. Angelos, omne hominum genus, cœlestia terrestriaque omnia ad Deum laudibus afficiendum adhortatur. Psalmus est propheticus. 753-754
Commentarium. Ibid.
Notes du psaume CXLVIII. 763-764
Psal. CXLIX. Regem Christum canendum esse, qui suos sit salvaturus, eisque in gentes ultricem potestatem daturus. Est propheticus de Ecclesiæ victoriâ. 769-770
Commentarium. Ibid.
Notes du psaume CXLIX. 773-774
Psal. CL. Omnem spiritum ad Deum musicæ omnis genere laudandum invitat. 779-780
Commentarium. Ibid.
Notes du psaume CL. 789-790
BAYNI VITA. 791-792
RODOLPHI BAYNI AD HENRICUM GALLIÆ REGEM IN LIBRUM PROVERBIORUM PRÆFATIO 793-794
CORNELII A LAPIDE in PROVERBIA SALOMONIS PROLEGOMENA. 797-798
Commentatores. 816
S. HIERONYMI PRESBYTERI PRÆFATIO IN LIBROS SALOMONIS, ad Chromatium et Heliodorum episcopos. 818
S. ISIDORI PELUSIOTÆ Epistola de tribus libris Salomonis. 819
IN PROVERBIA SALOMONIS COMMENTARIUM. 819-820
Caput primum. Parabolarum utilitas; commendatur studium sapientiæ: fugiendam malorum societatem: sapientiæ verò vocem audiendam, ad suì amplexum invitantis. Ibid.
Commentarium. 823-824
Cap. II. Institutionem suscipiendam, postulandamque sapientiam, cujus in possessione multiplices inveniuntur utilitates. 845-846
Commentarium. 847-848
Cap. III. Non obliviscenda præcepta sapientiæ; in Deo totam fiduciam collocandam; non sapiendum apud semetipsum; honorandum de suâ substantiâ Dominum; non aversandam correptionem. Celebratur sapientia necnon sapientiæ studiosorum felicitas. Proximo benefaciendum, nec malè unquam cum ipso agendum. Justorum beatitudo, malorum verò infelicitas perhibentur. 859-860
Commentarium. 861-862
Cap. IV. Salomon, exemplo patris, homines hortatur ad possidendam sapientiam, servandam disciplinam, fugiendam impiorum viam, custodiendum cor à malo, linguæ invigilandum, gressus dirigendos. 877-878
Commentarium. 879-880
Cap. V. Non attendendum dolis mulieris adulteræ; uxori verò suæ adhærendum. Infelices adulterii exitus depinguntur. 889-890
Commentarium. Ibid.
Cap. VI. Sponsori laborandum ut fidem datam liberet. Exemplo formicæ pigrum hortatur ad laborem. Væ homini jurgia seminanti. Præcepta parentum custodienda. Declinandum à muliere extraneâ. 899-900
Commentarium. 903-904
Cap. VII. Hortatur Salomon ad diligendam sapientiam; cavendum ab artificiis meretricis, fugiendas scortorum blanditias, è quibus multùm discriminis

ac periculum animæ nascitur. 917-918
Commentarium. 919-920
Cap. VIII. Sapientia homines ad se vocat, sese multis modis commendans, quippe quæ Deo coæterna, consortium diligit cum hominibus; hanc ergo investigantes beatos, odientes verò infelices evasuros. 927-928
Commentarium. *Ibid.*
Cap. IX. Sapientia, extructâ sibi domo, parataque mensâ, omnes ad se allicit, vitam sui studiosis prorogans. Mulier stulta etiam ad se homines convocat, quam qui sequuntur in profundum inferni properant. 945-946
Commentarium. 947-948
Cap. X. De filio sapiente et insano, de justo et impio, de operante et otioso, de simplici et pravo, de charitate et odio, de bono linguæ ejusdemque malo. 955-956
Commentarium. 959-960
Cap. XI. Æquitatis et justitiæ commoda, et malitiæ vanarumque divitiarum incommoda. 975-976
Commentarium. 977-978
Cap. XII. Diligendam correptionem; pietatem exercendam. De sorte bonorum et malorum; de homine laborioso et otioso, de sapiente et insano; de linguæ commodis et incommodis. 997-998
Commentarium. 999-1000
Cap. XIII. De filio sapiente; de oris custodiâ et linguæ inconsiderantiâ; de fugacitate divitiarum et substantiæ malè acquisitæ. De spei dilatione; de parcente virgæ; de ventre impii insaturabili. 1015-1016
Commentarium. 1017-1018
Cap. XIV. Justorum et insipientium variæ proprietates ac diversa conditio. Timendum Dominum, pauperibus indulgendum. 1031-1032
Commentarium. 1035-1036
Cap. XV. Responsio mollis, lingua sapientis et immoderata; ingratæ impiorum victimæ; omnia Deo nota; dies pauperis mali. Vir operans otioso, sapiens insano, justus impio confertur. 1053-1054
Commentarium. 1057-1058
Cap. XVI. Homo animam præparat, Deus linguam et gressus hominum dirigit; indignatio et clementia regis; laus sapientiæ ac prudentiæ, eruditionis et patientiæ. Sortes à Domino temperantur. 1069-1070
Commentarium. 1071-1072
Cap. XVII. Deus corda probat; pauperem non despiciendum; abominabilis apud Deum condemnans justum iniquè et justificans impium. Omni tempore verus diligit amicus. De spiritu tristi et stulto tacente. 1085-1086
Commentarium. 1087-1088
Cap. XVIII. De infideli amico; de incorrigibili; non deviandum à veritate; os stulti, justus se accusans; frater juvans fratrem fructus oris; mulier bona et mala; locutio divitis et pauperis; vir amicabilis. 1101-1102
Commentarium. 1103-1104
Cap. XIX. Pauper ambulans in simplicitate; divitiæ addunt amicos; verba sectans; falsus testis; non decent stultum deliciæ; doctrina per patientiam probatur; ira et hilaritas regis; mulier litigiosa; uxor prudens datur à Deo; de pigritiâ, de custodiâ præcepti, misericordiâ in pauperem, eruditione filii, acceptione consilii; de viro mendace, de timente Dominum, de pestilente, inobediente parentibus, teste iniquo et derisore. 1113-1114
Commentarium. 1115-1116
Cap. XX. Luxuriosa res vinum; de peccante in regem et relinquendis contentionibus; piger propter frigus non laborans; rex in solio sedens; nemo potest dicere mundum se cor habere; pondus et pondus; somnus non diligendus; malè pro emptore res empta; de pane mendacii, revelante mysteria. Non reddendum malum pro malo; de viro devorante sanctos; festinata hæreditas; misericordia, veritas et clementia roborant thronum regis. 1131-1132
Commentarium. 1133-1134
Cap. XXI. Cor regis in manu Domini, cui misericordia et judicium magis placent quam victimæ; de iniquè thesaurisante et immisericorde erga pauperem; justitiæ sapientiæque commoda. Salus domum Domini. 1151-1152
Commentarium. 1153-1154
Cap. XXII. Pretium bonæ famæ; cor simplex; diligenda sapientia; pauper non opprimendus; non prætergrediendi limites antiqui. 1169-1170
Commentarium. 1171-1172
Cap. XXIII. Ad mensam principis sobrietas exercenda. Non inquirendæ divitiæ; pupillis indulgendum; standum in timore Domini; fugienda scorta et ebrietas. 1185-1186
Commentarium. 1187-1188
Cap. XXIV. Non æmulandos malos; solam sapientiam in pretio habendam; standum in adversis; non gaudendum de excidio inimicorum; timendum Deum, et regem honorandum, fugiendam otiositatem. 1201-1202
Commentarium. 1203-1204
Cap. XXV. Cor regum impenetrabile; non superbiendum; tempestivè loquendum; servandum secretum; cor triste; inimicis benefaciendum; moderanda curiositas. 1215-1216
Commentarium. 1217-1218
Cap. XXVI. De stulto et insipiente; de pigro et amico falso; de malâ linguâ et odium occultante. 1229-1230
Commentarium. 1231-1232
Cap. XXVII. Non fidendum crastino diei; auscultanda sana consilia; sapientiæ studio allaborandum. De servo fideli; laus cordis experimentum; pastorum officia. 1241-1242
Commentarium. 1245-1246
Cap. XXVIII. De justi fiduciâ, pauperis simplicitate, timore Domini, pigritiâ, iniquè judicante, superbiâ tumente, et de malorum regno. 1253-1254
Commentarium. 1255-1256
Cap. XXIX. De contemnente correptionem; de malorum ruinâ, et correctione puerorum. De prophetarum præceptis, de viro superbo et de timente hominem. 1269-1270
Commentarium. 1271-1272
Cap. XXX. Donum Dei sapientia. Divitiarum et paupertatis pericula. Execrandæ generationes; filiæ sanguisugæ; tria insaturabilia, tria difficilia; tria terram moventia, et quatuor nomina terræ; tria benè gradientia. De vehementer emungente et provocante iras. 1285-1286
Commentarium. 1287-1288
Cap. XXXI. Hortatur ne mulieribus detur propria substantia; abstinendum à nimiâ vini potatione. Fortem mulierem depingit, cujus sapientiam, vigilantem animum, laborem assiduum celebrat. Fallax gratia, et vana formæ pulchritudo. 1305-1306
Commentarium. 1307-1308
Instructions et mystères contenus dans les Proverbes. 1323-1324
INDEX RERUM. 1325-1326

FINIS TOMI DECIMI SEXTI.

La Bibliothèque
Université d'Ottawa
Echéance

The Library
University of Ottawa
Date Due

me...
tibus, test...
Commentarium.
Cap XX. Luxuriosa re...

FINIS TO...

CE

a39003 001796290b

BS 610 .L3M5 1837 V16
MIGNE, JACQUES-PAUL.
SCRIPTURAE SACRAE CURS

CE BS 0610

CE BS 0610
.L3M5 1837 V016
COO MIGNE, JACQU SCRIPTURAE S
ACC# 1043529

U D' / OF OTTAWA
COLL ROW MODULE SHELF BOX POS C
333 10 04 04 03 07 7